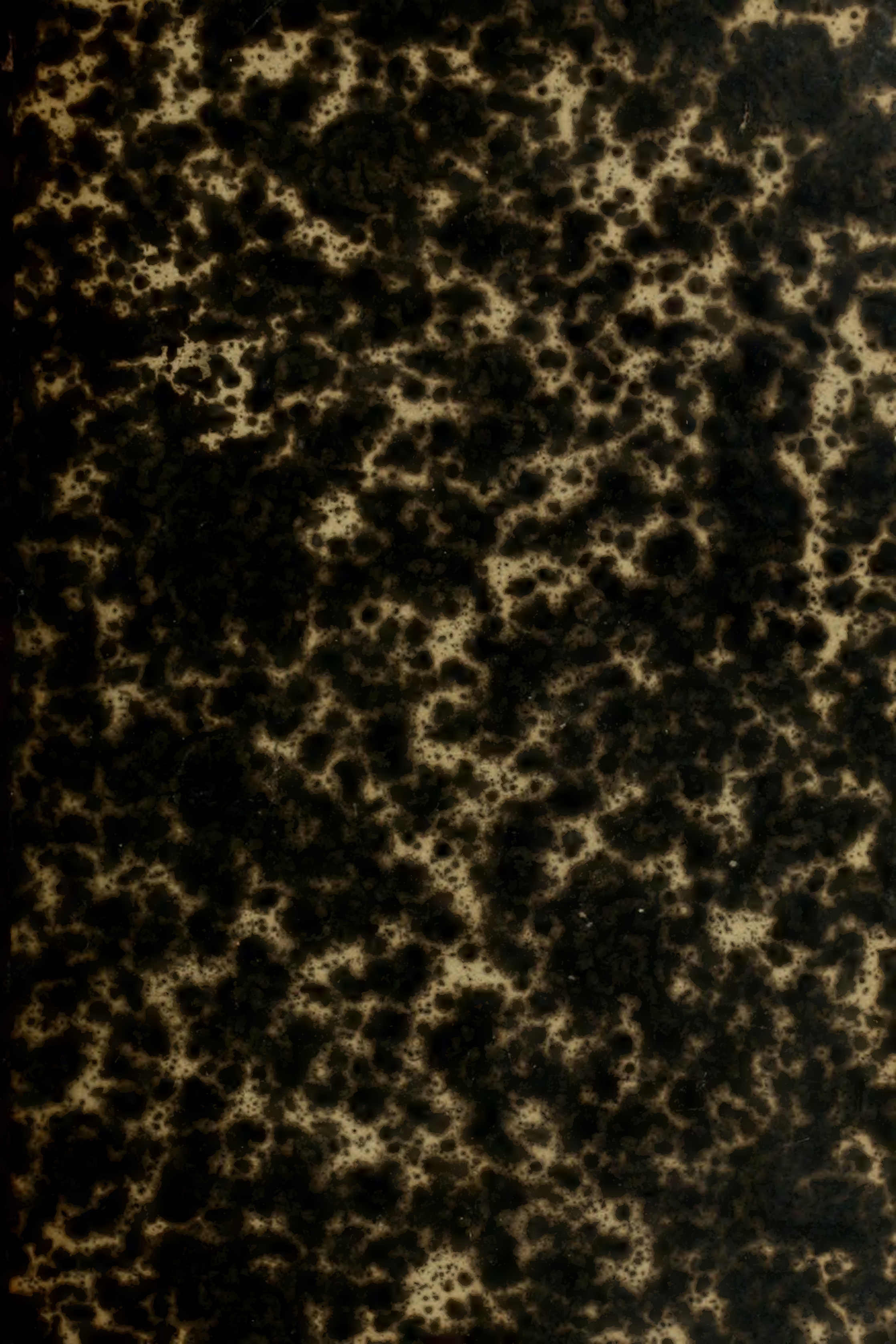






HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES.

ARRAS.—TYPOGRAPHIE DE ROUSSEAU-LEROY.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES

QUI CONTIENT

LEUR VIE, LE CATALOGUE, LA CRITIQUE, LE JUGEMENT, LA CHRONOLOGIE, L'ANALYSE
ET LE DÉNOMBREMENT DES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DE LEURS OUVRAGES;
CE QU'ILS RENFERMENT DE PLUS INTÉRESSANT SUR LE DOGME, SUR LA MORALE ET SUR LA DISCIPLINE DE L'ÉGLISE;
L'HISTOIRE DES CONCILES TANT GÉNÉRAUX QUE PARTICULIERS, ET LES ACTES CHOISIS DES MARTYRS,

PAR LE R. P. DOM REMY CEILLIER,

Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vannes et de Saint-Hydulphe, Coadjuteur de Flavigny.

NOUVELLE ÉDITION

SOIGNEUSEMENT REVUE, CORRIGÉE, COMPLÉTÉE ET TERMINÉE PAR UNE TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES,

PAR UN DIRECTEUR DE GRAND SÉMINAIRE,

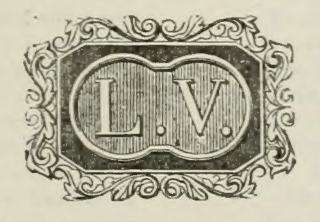
DÉDIÉE

AU CLERGÉ CATHOLIQUE FRANÇAIS,

HONORÉE DES SUFFRAGES DE PLUSIEURS ÉVÊQUES,

Des encouragements de plusieurs Vicaires Généraux, Directeurs de Séminaires, et d'un grand nombre de personnages distingués
de la France et des pays étrangers.

TOME CINQUIÈME.



PARIS

CHEZ LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

5, RUE DELAMBRE, 5.

1860.

TABLE

DES CHAPITRES, ARTICLES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

QUATRIÈME SIÈCLE (SUITE).

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

HISTOIRE GÉNÉRALE

DES

AUTEURS SACRÉS

ET ECCLÉSIASTIQUES.

AUTEURS ECCLÉSIASTIQUES.

[SUITE DU IVe SIÈCLE.]

CHAPITRE Ier.

Saint Eusèbe, évêque de Samosate et martyr.

[L'an 379.]

Patrie de saint Eusèbe. Son zèle pour la défense de la vérité. Il assiste au concile d'Antioche, en 361. Sa fermeté.

1. Saint Eusèbe, évêque de Samosate, était originaire de cette ville. On sait peu de chose de sa vie jusqu'en 361, où nous voyons qu'il était déjà très-connu pour son courage et son zèle à défendre la vérité [1]. La même année il assista au concile d'Antioche, et y eut part à l'élection que l'on fit de saint Mélèce, pour remplir le siége de cette ville. Le décret de cette élection ayant été signé de tous ceux qui y avaient concouru, on le déposa entre les mains de saint Eusèbe. Mais saint Mélèce s'étant, comme l'attente des ariens, déclaré pour la vraie foi, ils résolurent, appuyés de l'autorité de l'empereur Constantius, de le déposer et de le chasser d'Antioche. Quand saint Eusèbe vit qu'on violait ainsi la foi publique, il se retira en son diocèse avec l'acte qu'on lui avait confié. L'empereur, à la sollicitation des ariens, qui redoutaient le témoignage si authentique que cet acte fournissait contre eux, envoya en poste le redemander. Mais saint Eusèbe fit réponse au courrier qu'ayant reçu ce dépôt de la main des évêques, il ne pouvait le rendre qu'à eux-mêmes et qu'il fallait les assembler pour ce sujet. Constantius, irrité de cette réponse, écrivit une seconde lettre à saint Eusèbe, dans laquelle il lui marquait que s'il refusait de rendre le décret, il avait donné ordre au porteur de lui couper la main droite. Le saint évêque ayant lu la lettre sans s'effrayer, présenta ses deux mains au courrier, disant qu'il pouvait les couper, mais qu'il ne rendrait jamais cet acte, qui était une conviction manifeste de l'impiété des ariens. Constantius loua et admira toujours depuis une action si généreuse, la vertu ayant l'avantage de tirer des louanges de la bouche même de ses ennemis.

Il signe en 363, dans un concile d'Antioche, la foi de Nicée.

2. Eusèbe se trouva, [2] en 363, à un concile d'Antioche, assemblé par saint Mélèce, et y signa, avec plusieurs évêques, le Symbole de Nicée, à la suite d'une lettre synodale adressée de la part des évêques de ce concile à l'empereur Jovien.

Il travaille à l'élection de saint Basile, en 370.

3. Le siége épiscopal de la ville de Césarée en Cappadoce étant venu à vaquer vers le milieu de l'an 379, Grégoire de Nazianze, père du Théologien, craignant que les ariens n'en prissent occasion d'y répandre leur venin [3], pria saint Eusèbe de Samosate de venir l'aider à donner à cette Eglise vacante un pasteur capable de bien la gouverner. Il n'était pas ordinaire d'appeler à l'élection d'un évêque, ceux des provinces étrangères. Mais

[1] Theodoret., lib. II *Hist.*, cap. 27 et 28.

[2] Voyez tome IV, chapitre des Conciles.

[3] Apud Basil., *Epist.* 47, pag. 140.

l'épiscopat étant un, de même que le troupeau, il est certains cas où les évêques peuvent étendre leur sollicitude jusque sur des Eglises éloignées et qui ne sont point soumises à leur juridiction. Aussi saint Eusèbe accourut [1], et de concert avec saint Grégoire de Nazianze et plusieurs autres évêques, il choisit saint Basile pour évêque de Césarée. Ce Saint était très-connu depuis longtemps de saint Eusèbe, comme on le voit par une de ses lettres écrites en 368, dans laquelle il lui marque le désir qu'il avait d'aller à Samosate puiser à loisir dans les trésors de la sagesse dont il était rempli [2]. Il lui en écrivit deux autres l'année suivante. Dans l'une [3], il attribue aux prières que saint Eusèbe faisait pour les Eglises, d'avoir évité les embûches de ses ennemis; dans l'autre, il dit que la famine dont la Cappadoce était affligée, l'empêchait d'accompagner à Samosate un de ses parents nommé Hypatius, qui, n'ayant pu obtenir dans la Cappadoce la guérison de ceux qui avaient reçu le don de Dieu, avait recours aux prières de saint Eusèbe.

Il écrit à saint Basile, en 372 et 373.

4. Vers le commencement de l'année 372, saint Basile écrivit à saint Eusèbe [4] pour le prier de lui ménager une entrevue; mais la lettre n'ayant pas été portée, il lui en écrivit une autre pour lui mander que s'il voulait venir à une assemblée d'évêques qui devait se tenir à Phargamon, dans la petite Arménie, à la mi-juin, il s'y trouverait aussi, en ayant été prié par saint Mélèce d'Antioche et par Théodote de Nicople. Saint Eusèbe lui répondit [5] qu'il ne pouvait y aller, ce qui empêcha saint Basile de s'y rendre, ne pouvant se résoudre à y aller sans lui, quelque désir qu'il en eût d'ailleurs. Nous n'avons plus la lettre que saint Eusèbe lui adressa à cette occasion; mais nous avons la réponse qu'y fit saint Basile, dans laquelle il dit à saint Eusèbe [6] que, sans lui, il ne peut résister aux moindres peines; mais que, soutenu de son grand cœur, il est prêt à s'exposer aux plus grands dangers. Il le presse aussi de faire encore une fois le voyage de Cappadoce, pour soutenir cette province sur le point de tomber dans la dernière ruine, et qui avait extrêmement besoin de sa présence. Il l'invita de nouveau [7], quelque temps après, à le venir voir à la fête de saint Eupsyque, qui se célébrait dans le mois de septembre, afin de l'aider à établir plusieurs évêques et à régler diverses affaires importantes. Cette lettre était une réponse à une lettre de saint Eusèbe [8], que nous n'avons plus, et que saint Basile avait reçue pendant le cours de son voyage en Arménie, et qui l'avait extrêmement consolé. Il alla lui-même à Samosate [9], où, comme il dit, il goûta un peu le miel si doux et si agréable de cette Église. Saint Eusèbe lui promit aussi de l'aller voir à Césarée, et saint Basile rapporta cette nouvelle à son peuple [10], qui en fut ravi de joie. Mais l'arrivée de Valens dans le voisinage de Samosate ne permit point à saint Eusèbe [11] d'abandonner son troupeau pour entreprendre le voyage de Césarée. Saint Basile ne laissa pas, l'année suivante 373, de lui demander l'exécution de sa promesse [12], craignant, s'il la différait à un autre temps, de se voir privé de la consolation qu'il en espérait, car il se croyait alors aux portes de la mort. Saint Eusèbe écrivit la même année à saint Basile [13], en faveur d'Eustathe de Sébaste, qui, après avoir rompu avec saint Basile, trouvait mauvais que celui-ci eût rompu avec lui. Cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous, non plus que celle qu'il lui écrivit vers le même temps par le diacre Elpide [14], pour le prier de venir le voir en Syrie.

Saint Eusèbe travaille pour l'Eglise de Tarse, et pour quelques autres affaires

5. Ce fut encore en l'an 373 que saint Eusèbe [15] écrivit à saint Basile qu'il fallait écrire une seconde fois aux Occidentaux touchant les affaires des Eglises d'Orient, dont il lui envoyait un mémoire. Il le priait en même temps d'en dresser la lettre, afin qu'on la fît signer ensuite de tous les évêques de la Communion catholique. Cette lettre de saint Eusèbe est perdue [16], de même que celle qu'il écrivit à diverses personnes pour faire le choix d'un évêque catholique dans la ville de Tarse. Mais le zèle des autres évêques n'ayant pas répondu au sien, les hérétiques mirent à

[1] Basil., *Epist.* 48, pag. 142, et Nazianz., *Orat.* 20, pag. 342.
[2] Basil., *Epist.* 27, pag. 105.
[3] Idem, *Epist.* 30, pag. 110.
[4] Basil., *Epist.* 95, pag. 189.
[5] Basil., *Epist.* 98, pag. 191.
[6] Ibid., pag. 192.
[7] Basil., *Epist.* 100, pag. 196.
[8] Ibid., pag. 195.
[9] Basil., *Epist.* 145 et 157.
[10] Idem, *Epist.* 145, pag. 236.
[11] Ibid. — [12] Ibid.
[13] Basil., *Epist.* 128, pag. 218.
[14] Idem, *Epist.* 138, pag. 229.
[15] Basil., *Epist.* 120, pag. 211.
[16] Idem, *Epist.* 136, pag. 227.

Tarse un évêque de leur parti, ce qui causa beaucoup de douleur à saint Eusèbe. Il la témoigna à saint Basile dans une lettre qu'il lui envoya par un nommé Isaac[1]. Dans la réponse que lui fit saint Basile, il l'appelle le généreux défenseur de la foi et le protecteur infatigable des Eglises, pour le secours desquelles il prie Dieu de le conserver par sa main toute-puissante, aussi bien pour sa consolation particulière que pour le soulagement de son âme. Saint Basile parle ailleurs de deux autres lettres qu'il avait reçues de saint Eusèbe[2], l'une, pour l'animer de plus en plus à travailler pour le bien de l'Église; l'autre, pour lui témoigner que lui et son peuple avaient été affligés de ne pas le voir à une assemblée où on l'attendait. Barachus[3], que saint Eusèbe envoya à saint Basile l'an 374, était encore, à ce qu'il semble, chargé d'une lettre pour l'inviter de venir à Samosate; car ce Saint marque dans sa réponse à saint Eusèbe, qu'il persistait toujours dans le dessein de l'aller voir, mais qu'étant dans l'impossibilité de faire alors ce voyage, à cause de ses infirmités, il le remettait à sa guérison, qu'il attendait, dit-il, de la force de ses prières.

Saint Eusèbe est banni en Thrace par Valens, en 374.

6. Saint Eusèbe était resté paisible sur son siége au milieu de la persécution de Valens, jusque vers le milieu de l'année 374, où il reçut ordre de ce prince de se retirer en Thrace. Celui qui en était chargé était arrivé sur le soir[4]; saint Eusèbe l'avertit de tenir son secret : « car si le peuple, dit-il, en avait connaissance, comme il a été élevé dans un grand zèle pour la religion, il vous jetterait dans l'eau, et on me rendrait responsable de votre mort. » Après avoir parlé de la sorte et célébré l'office du soir, suivant sa coutume, lorsque tout le monde commençait à prendre le repos de la nuit, le saint vieillard sortit à pied, suivi d'un domestique qui lui portait un oreiller et un livre. Aussitôt qu'il fut arrivé aux bords de l'Euphrate, qui arrosait les murailles de la ville de Samosate, il monta sur une barque et commanda aux rameurs de le mener à Zeugma, où il arriva après le soleil levé. La ville de Samosate, avertie du départ de son évêque et de l'ordre qu'il avait reçu, commença à retentir de toutes parts de gémissements et de soupirs. Les amis du saint évêque allèrent en si grande foule après lui, que tout l'Euphrate était couvert de bâteaux; mais il ne voulut point se laisser fléchir aux instances qu'ils lui faisaient avec larmes de retourner, leur représentant le précepte de l'Apôtre, qui commande d'obéir aux princes. Alors les uns lui offrirent de l'or, les autres des habits, d'autres des domestiques : tous s'empressent de le soulager au milieu des besoins qu'il pouvait avoir, dans un si long voyage, pendant son séjour dans des pays étrangers. Il ne voulut recevoir que fort peu de chose de ses amis particuliers; pour lui, il leur donna à tous des instructions, les exhorta à soutenir généreusement la doctrine des Apôtres, pria pour eux et continua sa route. Ils s'en revinrent à Samosate, s'animant les uns les autres à tenir ferme dans la foi et à se défendre contre les loups qui ne manqueraient pas de venir les attaquer.

Il écrit à saint Grégoire de Nazianze et à saint Basile, en 374.

7. En allant en Thrace, saint Eusèbe passa par la Cappadoce, où toutefois saint Grégoire de Nazianze ne put le voir, par suite d'une maladie dangereuse qui le retenait au lit. Il suppléa à ce défaut par une lettre à ce saint confesseur[5], dans laquelle il attribue à ses péchés d'avoir été privé de cette consolation. Il paraît que saint Basile fut plus heureux, du moins il est certain qu'il vit un moment le prêtre Antioque[6], neveu du Saint, qui l'accompagnait dans ce voyage. Saint Eusèbe écrivit de Thrace à saint Grégoire de Nazianze[7], pour lui donner de ses nouvelles. Il écrivit aussi à saint Basile en deux occasions différentes[8], l'une par des officiers d'un magistrat; l'autre, par une personne venue de Thrace, très-instruite de la manière dont il se portait dans son exil. Nous avons perdu ces trois lettres et plusieurs de celles que saint Basile écrivit à saint Eusèbe pendant son exil. Il en comptait déjà quatre au mois d'avril de l'an 375[9].

Eunome est mis en la place d'Eusèbe. Lettres de saint Eusèbe à son clergé et à saint Basile, en 375.

8. Les ariens, qui avaient engagé Valens à bannir saint Eusèbe, ne laissèrent pas échapper l'occasion de mettre sur le siége de Samosate une personne de leur secte. Leur choix tomba sur un nommé Eunome[10], dif-

[1] Ibid.
[2] Basil., *Epist.* 141, pag. 234.
[3] Idem, *Epist.* 162, pag. 253.
[4] Theodoret., lib. IV *Hist.*, cap. 13.
[5] Gregor. Nazianz., *Epist.* 28, pag. 792.
[6] Basil., *Epist.* 168, pag. 258.
[7] Apud Basil., *Epist.* 166, pag. 257.
[8] Basil., *Epist.* 198, p. 289, et *Epist.* 181, p. 265.
[9] Basil., *Epist.* 198, pag. 289.
[10] Theodoret., lib. IV *Hist.*, cap. 13.

férent de l'hérésiarque de ce nom, et d'un caractère extrêmement doux. Mais il n'y eut aucun habitant, ni riche ni pauvre, ni libre ni esclave, ni artisan, ni laboureur, ni jardinier, ni homme, ni femme, ni vieillard, ni enfant, qui voulût se trouver avec lui pour tenir les assemblées ecclésiastiques; en sorte que, s'apercevant bien qu'il était l'objet de l'aversion publique, il se retira hors de la ville. L'union de cette Eglise souffrit quelque temps après de la division. Saint Eusèbe en ayant eu avis, écrivit à son clergé ce qui convenait[1] en cette occasion; et, pour empêcher que ce feu de la discorde ne s'allumât de plus en plus, il envoya à Samosate son neveu Antioque pour l'éteindre. Saint Basile écrivit aussi au clergé de cette ville[2], pour apaiser ces commencements de division; c'était en 375. La même année, saint Eusèbe écrivit à saint Basile pour se plaindre de ce qu'il recevait trop rarement de ses lettres[3], et de ce qu'il ne lui envoyait pas quelques-uns de ses ecclésiastiques, s'il ne trouvait pas d'autre voie pour lui écrire.

Lucius est mis en la place d'Eunome. Saint Eusèbe est taxé mal à propos d'arianisme, en 377.

9. Eunome s'étant retiré, les ariens mirent en sa place Lucius, qui, bien loin d'imiter la douceur de son prédécesseur, fit bannir par les gouverneurs, les principaux du clergé, entre autres Antioque, neveu de saint Eusèbe, qui fut relégué aux confins de l'Arménie. Dans la conférence que Dorothée eut à Rome en 377, avec Pierre d'Alexandrie, en présence du pape Damase, saint Eusèbe, aussi bien que saint Mélèce, fut taxé d'arianisme[4], excès dont saint Basile fit des reproches à Pierre d'Alexandrie, en l'assurant qu'il n'y avait rien de si fort pour la vérité que ces deux Saints n'eussent dit hautement et avec une liberté tout entière; à quoi il ajoutait que, quand il n'aurait point donné d'autre preuve de leur foi, ce qu'ils souffraient de la part des ariens en était une assez publique et assez éclatante.

Il est rappelé de son exil en 378. Il assiste au concile d'Antioche, en 379.

10. Pendant son exil, saint Eusèbe courut beaucoup de danger au milieu des ravages que les Goths firent dans la Thrace en 377 et 378; saint Basile lui écrivit[5] pour lui témoigner sa joie de ce qu'il avait échappé à leur fureur, ce qu'il regarde comme un miracle. Il lui promettait d'envoyer une personne de sa part pour le visiter dès que les chemins seraient plus libres, ajoutant qu'il ne doutait point que Dieu n'accordât son rappel à ceux qui le demandaient jour et nuit avec larmes et qui attendaient avec impatience cette grâce de sa bonté. Dieu l'accorda, en effet, peu de temps après; car Gratien, étant devenu le maître de l'empire par la mort de Valens, arrivée le 9 août de l'an 378, rappela aussitôt tous ceux que ce prince avait bannis pour la foi. Saint Eusèbe[6], de retour à Samosate, donna des évêques à diverses villes, soit en les ordonnant lui-même, soit en assistant à leurs élections, entre autres, Acace à Bérée, Théodote à Hiéraple. Il assista au concile d'Antioche en 379, et il y est marqué le premier après saint Mélèce. La même année, comme il entrait dans la ville de Dolique en Syrie, alors infectée de l'arianisme, pour[7] introniser Maris, qu'il en avait déjà ordonné évêque, une femme imbue de cette doctrine impie, lui cassa la tête d'une tuile qu'elle lui jeta de dessus le toit. Se voyant près d'expirer, il obligea ceux qui étaient présents de lui promettre de ne point poursuivre en justice la femme qui l'avait blessé, pour[8] imiter, autant qu'il lui serait possible, son Seigneur, qui pria sur la croix pour ceux qui l'avaient crucifié, en disant: *Mon Père, pardonnez-leur, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font;* et saint Etienne, serviteur de Jésus-Christ comme lui, qui, accablé sous les pierres qu'on lui jetait, s'écria, les yeux au ciel: *Seigneur, ne leur imputez pas ce péché*. Les officiers de justice[9] voulurent néanmoins poursuivre ceux qui avaient pris part à la mort de saint Eusèbe. Mais les catholiques mêmes obtinrent qu'ils n'en seraient point punis. « Telle fut, dit Théodoret[10], la fin de la vie sainte et de tant de combats et de si glorieux travaux du grand Eusèbe, qu'il avait endurés. Après avoir échappé à la fureur des barbares dans la Thrace, il ne put éviter la cruauté des hérétiques; mais leur inhumanité ne servit qu'à lui acquérir la couronne du martyre. »

Toutes les lettres de saint Eusèbe sont perdues.

11. Ce Saint avait, comme on l'a remarqué, écrit un grand nombre de lettres, dont nous n'avons connaissance que par celles de saint Basile et de saint Grégoire de Nazianze; car il n'en est venu aucune jusqu'à nous.

[1] Basil., *Epist.* 179, pag. 332. — [2] Ibid.
[3] Idem, *Epist.* 298, pag. 289.
[4] Basil., *Epist.* 266, pag. 413.
[5] Idem, *Epist.* 268, pag. 414.

[6] Theodoret., lib. V, cap. 4. — [7] Theodoret., ibid.
[8] Theodoret., ibid.
[9] Greg. Nazianz., *Orat.* 25, pag. 434.
[10] Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 4.

En 372 il signa, après saint Mélèce, la lettre[1] que saint Basile écrivit aux Occidentaux de la part des évêques catholiques d'Orient pour leur demander du secours. Théodoret[2] dit que saint Eusèbe, voyant la plupart des Eglises destituées de pasteurs par la persécution de Valens, prenait un habit de soldat avec un grand chapeau qui lui couvrait le visage, et s'en allait en cet état par toute la Syrie, la Phénicie et la Palestine, où il ordonnait des prêtres, des diacres et d'autres ministres ; et que, lorsqu'il rencontrait des évêques catholiques, il établissait avec eux des pasteurs pour les Eglises qui n'en avaient point. Son neveu Antioque, lui succéda dans le gouvernement de l'Eglise de Samosate. On conjecture[3] que cet Antioque pouvait bien être le même que le prêtre de ce nom qui, vers l'an 371[4], écrivit à saint Athanase pour l'avertir du trouble que certaines personnes jetaient dans l'esprit des simples, par diverses questions qui tendaient à introduire des nouveautés dans l'Eglise.

CHAPITRE II.

Saint Mélèce, évêque d'Antioche et confesseur.

[L'an 381.]

Origine de saint Mélèce. — Ses mœurs.

1. Saint Mélèce était originaire[5] de la ville de Mélitine, dans la petite Arménie. Nous ne trouvons rien sur sa famille : on sait seulement qu'elle était[6] très-considérée dans cette province, et que saint Mélèce y avait[7] une terre nommée Gétase. Ses mœurs nous sont plus connues. La sainteté de sa vie était telle, que personne non-seulement ne l'égalait en ce point, mais ne pouvait pas même[8] entrer en comparaison avec lui. Il était[9] irrépréhensible, juste, sincère, craignant Dieu, éloigné de tout mal; chaste, doux, grand[10] amateur de la paix, simple[11], sans façon; il portait Dieu sur son visage et la paix dans ses regards : on voyait, à son air, qu'il n'avait pas moins de générosité que de modestie. Enfin, il avait le don de la parole et celui de persuader.

Il accepte l'évêché de Sébaste vers 357.

2. Eustathe de Sébaste ayant été condamné et déposé dans le concile de[12] Mélitène, vers l'an 357, saint Mélèce fut mis en sa place : mais il la[13] quitta bientôt, à cause[14] de l'extrême opiniâtreté et de la désobéissance du peuple dont on lui avait confié le soin. Il se retira à Bérée en Syrie pour y vivre en repos. Il y était en l'an 361, temps auquel il fut fait évêque d'Antioche.

Il est choisi évêque d'Antioche, en 361.

3. Ce siége était alors vacant par la translation d'Eudoxe sur celui de Constantinople. Comme le clergé et le peuple étaient divisés dans la foi, chacun travaillait avec chaleur à se donner un évêque de son parti, jusqu'à ce que Constantin, ayant fait assembler un concile à Antioche, en l'an 361, tous les suffrages se réunirent en faveur de saint Mélèce. Les ariens, le croyant de leur sentiment, le demandèrent à l'empereur[15], dans l'espérance qu'un homme aussi éloquent que l'était saint Mélèce serait capable d'attirer à leur parti toute la ville d'Antioche : les catholiques y consentirent aussi, et d'autant plus volontiers qu'ils[16] savaient que sa foi n'était pas moins pure que sa vie : on ne pouvait, en effet, lui reprocher autre chose[17] que d'avoir été ordonné évêque de Sébaste par les ariens; mais il effaça cette tâche par les combats qu'il soutint depuis contre eux pour la défense de la foi. Le décret de son élection fut donc signé

[1] Basil., *Epist.* 92, pag. 183.
[2] Theodoret., lib. IV *Hist.*, cap. 12.
[3] Tillemont, tom. VIII, pag. 326.
[4] Voyez tome IV, chapitre sur saint Athanase.
[5] Philostorg., lib. V, cap. 4.
[6] Nyssen., *Vit Melet.*, pag. 1021, tom. II.
[7] Basil., *Epist.* 99, pag. 194.
[8] Basil., *Epist.* 67, pag. 160.—[9] Nyssen., ubi supra
[10] Nazianz., *Carm.* 1. p. 25.—[11] Ibid., pag. 24.
[12] Sozomen., lib. IV *Hist.*, cap 18.
[13] Basil., *Epist.* 264.
[14] Theodoret., lib. II, cap. 23.
[15] Idem, lib. II, cap. 27; Sozomen., lib. IV, c. 28.
[16] Theodoret., ibid.
[17] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 24.

de tout le monde, et mis entre les mains de saint Eusèbe de Samosate déjà très-connu par son zèle pour la vérité. Saint Mélèce, mandé de Bérée par l'ordre de l'empereur, vint à Antioche. Lorsqu'il y arriva, le clergé et le peuple allèrent au-devant de lui : les ariens, les eustathiens, c'est-à-dire, ceux de la communion de Paulin [1], y allèrent avec un égal empressement, les uns pour voir un homme dont la réputation faisait déjà tant de bruit; les autres pour voir s'il se déclarerait pour la foi de Nicée, comme le bruit s'en était répandu : les juifs et les païens, y accoururent aussi [2], curieux de voir le célèbre Mélèce. Son Église, qui le vit alors pour la première fois [3], crut voir en son visage l'image de Dieu : elle admira cette fontaine de charité qui coulait continuellement de sa bouche, cette grâce répandue sur ses lèvres, cette humilité profonde qui l'avait fait monter au plus haut degré de la perfection ; elle vit avec respect en sa personne, la douceur de David, la prudence de Samuel, la chasteté de Joseph, la sagesse de Daniel, le zèle du grand Elie, la pureté de saint Jean, la charité de saint Paul, en un mot l'assemblage de toutes les vertus.

Discours de saint Mélèce à son peuple.

4. Après qu'on l'eut installé dans la chaire épiscopale d'Antioche, il fit [4], selon la coutume [5], un discours dont l'empereur même lui avait marqué le sujet. C'était l'explication du fameux passage du livre des Proverbes, où on lisait, suivant la version des Septante : *Le Seigneur m'a créé le commencement de ses voies par ses ouvrages.* Il fit [6] voir dans son discours quelle était la règle de la foi orthodoxe : pesant tellement ses paroles dans la balance de la vérité, qu'il évita de trop dire et de ne pas dire assez. Il paraît qu'il le prononça en présence de l'empereur. Il expose ainsi la doctrine catholique [7] : « Le Fils de Dieu est Dieu de Dieu, un d'un, engendré de non engendré. Sa [8] génération est sans commencement et ineffable. Il procède du Père sans division de la substance du Père; il est son Verbe, subsistant et agissant par lui-même, puisque, comme dit l'Apôtre, toutes choses ont été créées par lui, et sont en lui. Il est la parfaite image du Père. Il n'existe pas tellement dans le Père, qu'il n'existe aussi par lui-même. » Puis, venant au passage des Proverbes dont on lui avait demandé l'explication, il dit que ceux qui en abusaient pour combattre la divinité du Fils de Dieu, ou ceux à qui le terme de *créé*, qui se lit dans ce passage, était une occasion de scandale, n'entendaient pas les Écritures, ou ne s'attachaient qu'à la lettre qui tue, et non à l'esprit qui donne la vie. « Nous devons croire, dit-il, qu'il n'y a dans l'Écriture aucune contradiction, quoiqu'il en apparaisse à ceux dont la foi n'est pas saine, ou qui ont peu d'esprit ; comme il n'y a aucun exemple dans le monde sur lequel on puisse se former une idée juste de la nature du Fils de Dieu, l'Écriture s'est expliquée sur ce point en différentes manières, pour nous en donner quelque connaissance. En disant du Verbe, tantôt qu'il a été créé, tantôt qu'il a été engendré, elle ne se contredit point, mais elle exprime une même chose en deux différents termes ; elle emploie celui de *créer* pour marquer l'existence stable du Fils unique de Dieu ; et celui d'engendrer, pour signifier que sa génération a quelque prérogative particulière. » Saint Mélèce, faisant ensuite attention à la difficulté qu'il y avait de vouloir expliquer la génération du Verbe de Dieu, quand celle de l'homme ne nous est pas même connue, s'écrie avec l'Apôtre : *O profondeur des trésors de la sagesse et de la science de Dieu ; que ses jugements sont impénétrables et ses voies incompréhensibles !* Puis il conclut qu'il faut s'en tenir sur cet article à ce que nous avons appris de nos pères, et finit son discours par la glorification de Dieu le Père, avec le Fils, dans le Saint-Esprit.

Ce disc... est appr... vé de tou... monde. Saint É... phane trouva à dire dep...

5. Tout le monde applaudit; et comme on demandait à l'orateur d'exposer en peu de mots ce qu'il croyait touchant la foi, il montra d'abord trois de ses doigts : il en ferma deux, puis, n'en laissant qu'un ouvert, il prononça ces paroles, que Théodoret [9] appelle admirables : *Nous concevons trois choses, comme si nous ne parlions que d'une seule.* Sozomène rapporte [10] ce même fait, mais avec des circonstances qui paraissent peu vraisemblables.

[1] Sozomen., lib. IV *Hist.*, cap. 28.
[2] Theodoret., lib. II, cap. 27.
[3] Nyssen., in *Vita Meletii*, tom. II, pag. 1023.
[4] Epiphan., *Hæres.* 73, num. 28.
[5] *Constit. Apost.*, lib. VIII, cap. 5.
[6] Theodoret., lib. II *Hist.*, cap. 27.
[7] *Sed et coram principibus sine ullo pudore confitebimur.* Epiphan., *Hæres.* 73, num. 30, pag. 878.
[8] Apud Epiphan., *Hæres.* 73, num. 29, pag. 876 et seq. — [9] Theodoret., lib. II, cap. 27.
[10] Sozomen., lib. IV *Hist.*, cap. 28.

Saint Mélèce n'employa point dans son discours le terme de *consubstantiel*, ni aucun autre qui combattît ouvertement la formule de Rimini; mais il dit plus d'une fois [1] *le Fils semblable au Père*, et se servit, pour exprimer cette ressemblance, de termes qui ne laissaient aucun lieu de douter qu'il ne le crût de la même substance que le Père. Saint Epiphane [2] dit qu'il y a dans le discours de saint Mélèce deux ou trois endroits que l'on pourrait reprendre comme moins exacts. Il n'ose toutefois les condamner, aimant mieux croire qu'ils lui avaient échappé dans la chaleur du discours, plus par simplicité qu'à dessein de favoriser l'erreur. Il n'y a rien, en effet, dans ce discours qui ne puisse être interprété favorablement.

Saint Mélèce est banni par Constantius, en 361. Calomnies répandues contre lui.

6. Pendant le peu de temps que saint Mélèce demeura à Antioche, il purgea cette ville de l'hérésie [3], y établit si solidement la foi, qu'elle demeura inébranlable, malgré toutes les persécutions qu'on lui fit souffrir. Aussitôt les ariens, voyant qu'il se déclarait ouvertement leur ennemi, se repentirent d'avoir contribué à le faire évêque d'Antioche. Eudoxe s'efforça [4] de lui faire rétracter ce qu'il avait dit; mais, voyant qu'il ne pouvait le faire changer, lui et les autres ariens l'accusèrent [5] de sabellianisme devant l'empereur. Ce prince, aussi changeant [6] que l'Euripe, se laissa aller aux sollicitations des ariens et fit chasser saint Mélèce d'Antioche [7] trente jours au plus depuis qu'il y était entré. Le Saint eut [8] sa patrie pour le lieu de son exil, c'est-à-dire Mélitène [9] en Arménie. Diverses personnes, soit par envie, soit pour se relever elles-mêmes [10], publièrent qu'il n'avait pas été banni pour la défense de la foi, mais pour des différends qu'il avait avec son clergé et parce qu'il avait reçu des prêtres déposés par Eudoxe, et des personnes autrefois condamnées et anathématisées [11]. La *Chronique* [12] *d'Alexandrie* ajoute qu'il fut déposé pour son impiété et ses autres crimes; mais on sait que cette Chronique est en partie l'ouvrage d'un arien, et il y a moins de sujet de s'étonner d'y voir saint Mélèce décrié, que dans celle de saint Jérôme [13], où nous lisons que saint Mélèce avait tout-à-coup changé de foi pour tromper les simples et leur persuader qu'il souffrait pour la défense de la vérité, l'exil qu'il avait mérité par sa mauvaise conduite. Saint Jérôme le met au même endroit [14] parmi ceux qui étaient plutôt les ennemis que les évêques de Jésus-Christ. On ne peut excuser ces expressions dans ce Père, qu'en disant que [15], ayant été fait prêtre par Paulin, l'antagoniste de saint Mélèce dans le siége d'Antioche, il a cru trop aisément ce que l'on disait contre l'adversaire de celui qu'il regardait comme son évêque et comme son père. Saint Epiphane, qui savait ce que les ennemis de saint Mélèce répandaient contre lui, réfuta [16] leurs calomnies par les témoignages que ce saint évêque donnait tous les jours et de la probité de ses mœurs, et de son zèle pour la discipline, et de la pureté de sa foi. Saint Basile refusa [17] aussi d'écouter ces calomnies; il disait qu'il n'était pas permis de condamner une personne en son absence. Enfin le nom seul d'Eudoxe, qui eut le plus de part au bannissement de saint Mélèce, est une preuve qu'il ne fut banni que parce qu'il était opposé au sentiment de cet impie, qui avait déjà, pendant qu'il gouvernait l'Eglise d'Antioche [18], chassé diverses personnes, parce qu'elles s'opposaient aux desseins qu'il avait en faveur d'Aëtius, et à sa mauvaise doctrine.

[1] *Quæ quidem soboles neque Patre profluxit, neque exsecta est, vel divisione propagata: sed citra passionem integreque ab eo processit, qui nihil eorum quibus præditus esset, amiserit. Tum eumdem illum Filium Verbum esse, dicique, non vocem aut dictionem Patris intelligis. Siquidem per se ille subsistit et agit, ac per ipsum omnia et in ipso sunt omnia. Quemadmodum ita ille sapentia est, ut Patris cogitatio vel motio mentis actione minime sit putandus: sed similis Patris soboles et accuratam in sese Patris effigiem exprimens. Nam hunc Deus Pater sigillo velut obsignavit.* Apud Epiphan., *Hæres.* 73, p. 878 et 879. *Quod igitur eos qui in Christum crederent, crederet oportebat similem esse Patris Filium, utpote cum illius qui supra omnia est, imago sit... Imago porro ejusmodi, non qualis est animali figura id quod animæ est aut affectionis opus; sed tanquam genitoris id quod genitum est.* Ibid., pag. 880.—[2] Epiphan., ibid., pag. 883.

[3] Chrysostom., *Homil de S. Melet.*, tom. II, p. 519.

[4] Epiphan., *Hæres.* 73, num. 34, pag. 882.

[5] Sozomen., lib. IV *Hist.*, cap. 28.

[6] Chrysostom., *Homil de S. Melet*, pag. 519.

[7] Theodoret., lib. II *Hist.*, cap. 27.

[8] Chrysostom., *Homil de S. Melet.*, pag. 520.

[9] Theodoret., ubi supra.

[10] Philostorg., lib. V, cap. 5.

[11] Apud Epiphan., *Hæres.* 73, num. 35, pag. 883.

[12] *Chronicon Paschal.*

[13] Hieron., in *Chron.* ad ann. 361.

[14] Ibid.—[15] Tillemont, tom. VIII, pag. 774.

[16] Apud Epiphan., *Hæres.* 73, num. 35, pag. 883.

[17] Basil., *Epist.*

[18] Sozomen., lib. IV, cap. 12; Theodoret., lib. II, cap. 20.

Amour du [illegible] d'An[illegible] [illegible] Mélèce

7. Euzoïus, le plus ancien des disciples d'Arius, et qui avait été déposé [1] avec son maître et privé des fonctions du diaconat par saint Alexandre, fut mis en la place de saint Mélèce. Mais le parti des ariens n'en devint pas pour cela plus fort dans Antioche; tous les orthodoxes qui étaient dans cette ville se séparèrent d'eux, tant ceux qui étaient dans la communion de Paulin, que ceux qui étaient dans celle de saint Mélèce; et quoique ceux-là n'eussent pas joui plus d'un mois de la présence de leur pasteur, ils lui demeurèrent si unis dans la suite [2], que ni la violence des tentations, ni la distance des lieux, ni la durée du temps ne purent les en séparer. Leur amour [3] pour leur évêque allait si loin, qu'ils donnaient son nom à leurs enfants, le considérant comme l'ornement de leur famille, la sûreté de leur maison, le salut de ceux qui le portaient, leur consolation dans son absence, et un exemple qui, étant sans cesse devant leurs yeux, les excitait continuellement à la vertu. On entendait partout le nom de Mélèce, dans les carrefours, dans les places publiques, dans les champs, dans les grands chemins. Ils en usaient de même à l'égard de son image, la faisant graver sur leurs cachets et sur leurs vaisselles, la mettant dans leurs chambres et en toutes sortes de lieux, pour se consoler de l'absence de son corps par la présence de son nom et de son image.

Saint Mélèce revient à Antioche, en 362. Histoire d'un jeune homme converti.

8. L'exil de saint Mélèce ne fut pas long; car Julien l'Apostat ayant rappelé, sur la fin de 361, tous les évêques bannis sous Constantin, saint Mélèce revint à Antioche en 362. Il y avait alors à Antioche un jeune homme, fils d'un prêtre des idoles, et, ce semble, du temple de Daphné. Son père l'avait élevé dans l'idolâtrie; mais sa mère avait une liaison particulière avec une diaconesse de grande vertu, chez qui elle menait son fils lorsqu'elle allait la voir. La diaconesse, en caressant le jeune enfant, l'exhortait à embrasser la vraie religion. La mère étant morte, le fils continua à honorer la diaconesse; il lui rendait visite et écoutait ses instructions : elles firent sur lui une impression si forte, qu'enfin il lui demanda par quel moyen il pourrait quitter les superstitions dans lesquelles son père l'avait élevé. Elle lui répondit qu'il devait sortir de la maison de son père, lui préférer le Dieu qui avait créé et son père et lui, se retirer en une autre ville où il pût se cacher, et éviter de tomber entre les mains de l'empereur; elle lui promit de prendre soin de l'exécution de ce dessein. Le jeune homme la remercia et lui dit : « Je viendrai donc chez vous, et je vous mettrai ma vie entre vos mains.» Quelques jours après, Julien alla à Daphné pour y faire une fête et un festin. Le père du jeune homme ne manqua pas de s'y trouver avec Julien, tant parce qu'il était prêtre de ses dieux que parce qu'il le suivait dans tous ses voyages; il mena avec lui ses deux fils qui étaient déjà consacrés au service des démons et avaient coutume de purifier, par l'aspersion d'une eau consacrée, les viandes qu'on servait à l'empereur. Celui des deux qui songeait à se convertir, ne put s'exempter de faire, le premier jour de la fête, les fonctions ordinaires à la table de ce prince; mais aussitôt qu'il en eut infecté les viandes par cette aspersion, il s'en retourna à Antioche chez la diaconesse et lui dit : « Me voilà venu selon ma parole, acquittez-vous de la vôtre et mettez ma vie et mon salut en sûreté [4]. » Elle le mena sans différer chez saint Mélèce, qui le mit dans une chambre, en attendant qu'on eût trouvé quelque autre lieu pour le cacher. Cependant le père courait tout Daphné pour chercher son fils, et ne l'y trouvant point, il vint le chercher dans Antioche. En passant devant la maison de saint Mélèce, il l'aperçut qui regardait par les barreaux de la fenêtre : il entra dans la maison, le prit, l'emmena, lui donna plusieurs coups, lui piqua les pieds, les mains et le dos avec de petites pointes de fer rouge, l'enferma dans une chambre qu'il barricada par dehors, et retourna à Daphné pour continuer la fête qui devait durer sept jours. « J'ai ouï, dit Théodoret, raconter tout ceci au fils dans l'extrémité de sa vieillesse, et il ajouta qu'étant rempli de l'esprit de Dieu et animé de sa grâce, il brisa toutes les idoles qu'avait son père dans le lieu où il l'avait enfermé, en se moquant de ces dieux qui ne pouvaient se défendre; que, venant ensuite à considérer ce qu'il avait fait et combien son père en serait fâché, il avait prié Jésus-Christ de l'assister et de lui ouvrir la porte, puisqu'il n'avait rien fait et ne souffrait rien que pour lui. Lorsqu'il achevait ces paroles, les portes s'ouvrirent tout d'un coup et les barricades se rompirent; il courut aussitôt chez la diaconesse,

[1] Theodoret., lib. II *Hist.*, cap. 27.
[2] Chrysostom., *Hom. de S. Melet*, pag. 525.
[3] Ibid., pag. 524.
[4] Theodoret., lib. III *Hist.*, cap. 20.

qui lui fit prendre un habit de fille et le mena avec elle chez saint Melèce : ce Saint le mit entre les mains de saint Cyrille de Jérusalem, qui était alors à Antioche, et avec qui il partit la nuit pour aller en Palestine. » Saint Mélèce [1] assista aussi saint Bonose et saint Maximilien, officiers dans le corps des Héracliens, formé par Maximien-Hercule, dans le martyre qu'ils souffrirent pour la foi au mois de janvier de l'an 363.

Saint Melèce tient un concile à Antioche, en 363

9. Saint Mélèce ayant, à son retour, trouvé son peuple séparé des eustathiens, se joignit à lui, tint des assemblées hors de la ville dans l'église de la Palée. L'empereur Jovien, qui succéda à Julien vers le milieu de l'an 365, avait [2] un grand respect pour ce saint évêque et beaucoup de zèle pour la foi de Nicée. Ces deux considérations obligèrent Acace de Césarée à venir conférer avec saint Mélèce et à s'unir avec lui dans la confession de la vraie foi. Ils tinrent à cet effet un concile à Antioche en 363, où se trouvèrent vingt-sept évêques, au nombre desquels était saint Eusèbe de Samosate. Les termes de *semblable en substance*, qu'ils y adoptèrent, et qui étaient également communs aux demi-ariens et aux macédoniens, donnèrent lieux à ceux qui n'étaient pas amis de saint Mélèce, de blâmer sa doctrine et de l'accuser d'avoir [3] rejeté la *consubstantialité* et établi l'erreur des macédoniens ; mais la lettre synodale du concile le justifie sur ce point, et Socrate dit en termes exprès que les évêques dont il était composé embrassèrent d'un commun accord la *consubstantialité*, et qu'ils confirmèrent la foi de Nicée.

Saint Mélece est banni une seconde fois, vers l'an 365

10. Il y avait déjà quelques années [4] que le peuple d'Antioche jouissait avec joie des instructions de saint Mélèce et des exemples de sa vertu, lorsqu'il fut banni par ordre de Valens : si ce second exil arriva en 365, comme le disent Socrate et Sozomène, il faudra dire qu'il ne dura que peu de temps et qu'il finit au moins en 367, puisque ce fut [5] en cette année que saint Mélèce reçut chez lui, à Antioche, saint Chrysostôme. En effet, la révolte de Procope, qui prit le diadème à Constantinople le 28 septembre de l'an 365, put bien obliger Valence de rendre saint Mélèce à son troupeau pour s'attirer l'affection de la ville d'Antioche, en un temps où il était de son intérêt de ménager toutes choses. Pendant son exil, les prêtres [6] Flavien et Diodore tinrent sa place et défendirent l'Église et la foi contre les ariens.

Troisième exil de saint Melece avant Pâques de l'an 372. Ce qui se passa pendant son exil.

11. Saint Mélèce, de retour de son second exil [7], reçut chez lui saint Chrysostôme, le baptisa et le fit lecteur après l'avoir instruit pendant trois ans. Il souffrit un troisième exil quelque temps après, c'est-à-dire l'an 371, et au plus tard au commencement de l'an 272 ; car on voit par une lettre que saint Basile lui écrivit avant Pâques de cette année, qu'il n'était pas alors à Antioche, mais éloigné de son diocèse, puisqu'il [8] lui dit que le diacre Dorothée lui apprendra exactement ce qui regarde l'état des affaires d'Orient, c'est-à-dire d'Antioche. Saint Basile avait envoyé ce diacre à saint Mélèce, dès l'année précédente, c'est-à-dire en 371, avec une lettre [9] dans laquelle il lui donnait avis de la résolution qu'il avait prise, avec les évêques de Cappadoce, d'envoyer à Rome pour engager le Pape et les autres évêques d'Occident à remédier aux maux des Églises d'Orient; il lui marquait en même temps qu'il avait chargé Dorothée d'une instruction pour ceux qui iraient à Rome, et priait saint Mélèce qu'au cas que ce projet fût de son goût, de composer lui-même les lettres qu'il faudrait écrire ; et afin qu'elles eussent plus de poids, de les faire au nom de ceux qui étaient de même sentiment, quoiqu'ils fussent absents ; de dresser encore les instructions de ce que celui que l'on envoyait à Rome aurait à faire. Saint Mélèce ne désapprouva point la résolution des évêques de Cappadoce, mais il laissa à saint Basile le soin d'écrire lui-même les lettres nécessaires. Au retour du voyage que le diacre Dorothée avait fait à Rome, saint Basile l'envoya [10] une seconde fois à saint Mélèce pour lui faire part des lettres qu'il avait reçues d'Occident, par Sabin, diacre de l'Église de Milan, et de l'espérance que ces lettres lui donnaient que les Occidentaux procureraient du secours aux Églises d'Orient. Il priait en même temps saint Mélèce [11], s'il jugeait à propos qu'on écrivît une seconde fois aux Occidentaux, de

[1] Voyez tome III, pag. 410.
[2] Socrat., lib. III *Hist.*, cap. 25.
[3] Hieronym., in *Chron.* ad ann. 365.
[4] Socrat., lib. III, cap. 25.
[5] Chrysost., *Orat.* 45, pag. 526.
[6] Pallad., in *Vita Chrysost.*, pag. 40.
[7] Lib. IV, cap. 22.—[8] Basil., *Epist.* 89, pag. 161.
[9] Basil., *Epist.* 68, pag. 161.
[10] Basil., *Epist.* 89, pag. 180.
[11] Ibid.

dresser lui-même les lettres et de régler toutes choses, ajoutant qu'il convenait que quelqu'un de leur part, et comme au nom d'un concile, les portât en Occident. Nous en avons deux [1] parmi les lettres de saint Basile, adressées aux évêques d'Occident : l'une à tous les Occidentaux en général, l'autre en particulier aux évêques d'Italie et des Gaules. On lit dans la première les noms de trente-deux évêques, à la tête desquels se trouve celui de saint Mélèce : ce qui a danné lieu de croire qu'il avait en effet écrit cette lettre, comme saint Basile l'en avait prié ; mais le style fait voir qu'elle est de saint Basile, de même que celle qui est adressée aux évêques d'Italie et des Gaules.

Commerce entre saint Mélèce et saint Basile. Ce Saint tâche de le faire entrer dans la communion de saint Athanase.

12. Saint Mélèce eut, dans ce troisième exil, comme dans le premier, sa patrie pour demeure, dans une terre nommée Gétase, qui lui appartenait près de Nicopolis, sur les confins de la Cappadoce. Ce séjour lui fournit l'occasion d'un assez fréquent commerce avec saint Basile. Celui-ci [2] souhaitait ardemment de voir saint Mélèce uni de communion avec saint Athanase, à qui il écrivit plusieurs lettres sur ce sujet ; mais saint Athanase, que saint Mélèce avait comme refusé d'admettre à la communion sous le règne de Jovien, ne put se résoudre à écrire à saint Mélèce, avant que lui et ceux de sa communion lui eussent écrit pour l'inviter à communiquer avec eux. En l'année 372, saint Mélèce reçut à Gétase saint Basile, fut présent [3] à l'entretien que celui-ci eut avec Théodote de Nicopole au sujet d'Eustathe de Sébaste, et approuva la proposition qu'il fit à Théodote de se séparer de la communion d'Eustathe, s'il refusait de souscrire à la profession de foi qui lui serait présentée, et de demeurer dans sa communion, s'il y souscrivait.

Ecrits de saint Mélèce, en 375.

13. En 365, quelques-uns des prêtres de Néocésarée, imbus des erreurs de Sabellius, les répandaient dans la ville : ils eurent même l'impudence d'envoyer à saint Mélèce [4] un écrit qu'ils avaient fait pour les soutenir. Ce saint évêque l'ayant lu, le réfuta en la manière qu'il convenait ; en sorte que ses prêtres eurent, selon la pensée de saint Basile, la même confusion que les mères qui ont enfanté des monstres. Cet écrit de saint Mélèce n'est pas venu jusqu'à nous : ce fut lui aussi, comme l'on croit, qui écrivit [5] à saint Basile vers le même temps, pour l'engager à faire un voyage en Mésopotamie, et qui alla avec les évêques de son sentiment, trouver l'empereur ; mais cette lettre est perdue. On voit par celle que saint Basile écrivit à Pierre d'Alexandrie en 377, que dans la conférence que cet évêque avait eu à Rome avec Dorothée, en présence du pape Damase, saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate furent mis au rang des ariens ; mais saint Basile montra avec beaucoup de force que [6] la conduite de ces deux Saints les mettait suffisamment à couvert de cette calomnie.

Saint Mélèce est rappelé de son exil en 378. Honneurs qu'on lui accorde à Antioche.

14. Aussitôt après la mort de Valens, arrivée le 9 août 378, Gratien ayant rappelé tous ceux que ce prince avaient bannis pour la religion catholique, saint Mélèce fut reçu à Antioche avec une extrême joie [7] : toute la ville alla au-devant de lui ; les uns lui baisaient les mains, les autres les pieds ; ceux que la foule empêchait d'approcher, s'estimaient heureux d'entendre sa voix ou de voir son visage. Paulin qui, nonobstant les persécutions de Constantius et de Valens [8], était toujours demeuré à Antioche, prétendait en être seul évêque ; mais ceux mêmes de son parti voulaient bien recevoir saint Mélèce, à condition qu'il gouvernerait avec Paulin l'Eglise d'Antioche : et saint Mélèce, qui était le plus doux de tous les [9] hommes, y consentait et en pressait même Paulin. « Puisque nos ouailles, disait-il, ont une même foi, rassemblons-les dans une même bergerie : et si le siége épiscopal est cause de notre différend, mettons-y le saint Evangile et nous asseyons aux deux côtés les premiers au rang des prêtres. (Si je viens à mourir le premier, vous seul, ô mon cher ami, resterez le pasteur de tout le troupeau. Si, au contraire, vous me précédez dans la tombe, c'est à moi que sera dévolu le gouvernement de cette Eglise.) Celui de nous qui survivra aura, après la mort de l'autre la conduite du troupeau. » Paulin ne voulut pas accepter la proposition, ni recevoir pour collègue dans l'épiscopat,

[1] *Epist.* 90 et 92.
[2] Voyez l'article des lettres de saint Basile, n. 28.
[3] Basil., *Epist.* 99, pag. 194.
[4] *Jam autem et in propriis scriptis injecerunt hos sermones : quos primum quidem miserunt homini Dei Meletio : deinde acceptis ab eo convenientibus responsis, quemadmodum monstrum matrem pudore suffusæ ob naturæ vitia; ita ipsi quoque turpes suos fœtus in congruentibus tenebris abditos enutriunt.* Basil., *Epist.* 210, pag. 316.—[5] Apud Basil., *Epist.* 213, pag. 320.
[6] Basil., *Epist.* 266, pag. 313.
[7] Chrysostom., *de Melet.*, pag. 526.
[8] Socrat., lib. V, cap. 5; Sozom., lib. VII, cap. 8.
[9] Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 3.

un homme choisi, disait-il, par les ariens. Sur ce refus, ceux de la communion de saint Mélèce, qui étaient en grand nombre, le mirent sur le siége épiscopal dans une Église hors de la ville, c'est-à-dire, apparemment dans la Palée, et le duc Sapo, qui était alors à Antioche pour exécuter les lois de Gratien en faveur de la religion, et celle en particulier qui regardait le rétablissement des pasteurs exilés, autorisa cette action.

Il ordonne divers évêques et se trouve au concile d'Antioche, en 379.

15. Saint Mélèce ordonna alors divers évêques dans les villes où il y avait eu des prélats ariens. Quelques-uns ont cru qu'il en avait même mis de nouveaux dans les villes où il y en avait d'orthodoxes, mais qui ne voulaient pas se séparer de la communion de Paulin, entre autres Zénon à Tyr, en la place de Diodore, homme d'un mérite extraordinaire. En effet, on trouve un Zénon de Tyr parmi les évêques du concile d'Antioche de l'an 379, et dans les souscriptions de celui de Constantinople en 381; mais il paraît, par Rufin [1], que ce ne fut point saint Mélèce qui mit Zénon à Tyr, mais ceux de son parti. Peut-être y eut-il quelque autre raison que celle de parti, pour établir un autre évêque de Tyr en la place de Diodore; car, dans le concile de Constantinople, où l'on contesta beaucoup sur l'ordination de Maxime, et où elle fut rejetée comme irrégulière, on ne forma aucune difficulté sur celle de Zénon; et on ne voit pas que dans la suite il ait été rejeté de son siége. Saint Mélèce assista en 379 au concile d'Antioche, avec un très-grand nombre d'évêques d'Orient: on y signa [2] la lettre d'un concile de Rome, qui autorisait la foi de l'Eglise sur la Trinité, particulièrement sur la divinité du Saint-Esprit. Il semble que ce concile confirma saint Mélèce dans sa dignité, puisqu'il y paraît à la tête des évêques qui y assistèrent.

Il assiste au concile de Constantinople, en 381. Sa mort.

16. Paulin, après avoir quelque temps refusé les offres que lui avait faites saint Mélèce, consentit enfin que celui [3] des deux qui survivrait à l'autre gouvernerait seul tous les orthodoxes d'Antioche. A la suite de cet accord, saint Mélèce écrivit aux Occidentaux une lettre que nous n'avons plus, pour leur demander de nouveau leur communion. Ceux-ci écrivirent à l'empereur Théodose, pour le prier de confirmer l'accord fait entre saint Mélèce et Paulin, et d'employer son autorité pour faire remettre les églises entre les mains du survivant des deux, sans que personne entreprit de lui donner un successeur. Ce prince, qui songeait sérieusement à remédier aux maux des Églises d'Orient, avait résolu d'assembler les évêques à Constantinople pour délibérer des remèdes qu'il faudrait y apporter. Ils s'assemblèrent en effet, en 381, au nombre de cent cinquante. Saint Mélèce présida à ce concile, et reçut des honneurs extraordinaires de l'empereur Théodose. Ce prince se ressouvenait [4] que, quelques jours avant d'être élevé à l'empire, il avait vu en songe saint Mélèce qui le revêtait du manteau impérial et lui mettait le diadème. Quand donc les évêques, assemblés pour le concile de Constantinople, vinrent au palais saluer l'empereur, il défendit que personne lui montrât saint Mélèce, voulant voir s'il le reconnaîtrait bien par ce songe. La chose arriva ainsi; car lorsque tous les évêques furent entrés, Théodose, laissant tous les autres, courut à saint Mélèce, l'embrassa, lui baisa les yeux, la bouche, la poitrine, la main qui lui avait placé la couronne sur la tête, et raconta la vision qu'il avait eue. Comme un des principaux sujets de la convocation du concile était de donner un pasteur à l'Eglise de Constantinople, saint Grégoire de Nazianze en fut établi solennellement évêque, par saint Mélèce et par les autres évêques du concile, suivant le désir de l'empereur et les vœux de tout le monde. Saint Mélèce mourut quelque temps après à Constantinople même, où il avait prêché [5] plusieurs fois pour l'instruction du peuple: il exhorta toujours ses amis à la paix et à l'union, et il le fit jusqu'au dernier soupir. Son corps fut embaumé avec une grande quantité de parfums, enveloppé de draps de lin et de soie, et mis en dépôt dans l'église des Apôtres, pour être ensuite transporté à Antioche. Ses funérailles furent très-magnifiques [6]: il s'y trouva une infinité de peuple; les cierges qu'on y alluma étaient en si grande quantité, qu'on ne voyait que feu autant que la vue pouvait s'étendre; on y chanta des psaumes à plusieurs chœurs en diverses langues: on appliqua des linges sur

[1] Rufin., lib. II *Hist.*, cap. 21.

[2] Voyez tome IV, chapitre des Conciles.

[3] Socrat., lib. V, cap. 5; Sozom., lib. VII, cap. 3; Ambros., *Epist.*, 13, p. 814; Cod. Theodos., in *Append.*, pag. 76, 77, 103.

[4] Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 6 et 7.

[5] Gregor. Nyssen., in *Vit. S. Melet.*, pag. 1024, et Gregor. Nazianz., *Carm.* 1, pag. 25.

[6] Nyssen., ubi supra, pag. 1026.

son visage, que l'on partagea ensuite pour les distribuer au peuple, qui les gardait comme des préservatifs. Tous ceux d'entre les évêques qui avaient quelque réputation d'éloquence, firent son oraison funèbre; après quoi son corps fut porté à Antioche et reçu sur la route dans toutes les villes, par ordre de l'empereur, contre [1] la coutume des Romains, qui ne souffraient pas de corps morts au-dedans de leurs villes. L'Eglise d'Antioche, qu'il avait gouvernée pendant vingt ans, le reçut avec une douleur proportionnée à l'amitié qu'elle avait eue pour lui, et le fit inhumer auprès de saint Babylas, l'un de ses plus illustres prédécesseurs [2], dans l'église qu'il avait fait lui-même bâtir en l'honneur de ce martyr, au-delà de la rivière d'Oronte, et pour laquelle il était si affectionné, que non content d'écrire continuellement à l'empereur et aux préfets pour fournir aux dépenses, il y allait tous les jours malgré les chaleurs de l'été, et mettait souvent lui-même les mains à l'ouvrage.

Ses écrits

17. De toutes les lettres que saint Mélèce écrivit, et qui paraissent avoir été en grand nombre, il ne nous reste que la Lettre synodale du concile d'Antioche en 363, adressée à l'empereur Jovien; on ne doute point qu'il n'en soit auteur : nous en avons donné ailleurs le précis. Elle est rapportée [3] par Socrate et Sozomène. Son discours sur ces paroles des Proverbes : *Le Seigneur m'a créé le commencement de ses voies*, est aussi le seul qui soit venu jusqu'à nous; on le trouve dans saint Epiphane [4]. Le mérite extraordinaire de Mélèce le fit nommer communément le divin Mélèce.

CHAPITRE III.

Saint Damase, pape.

[L'an 384.]

Saint Damase. — Ce qu'on sait de lui jusqu'à son pontificat.

1. On voit par une inscription [5] rapportée dans les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, que le père de Damase avait été écrivain, lecteur, diacre et prêtre dans l'église de Saint-Laurent à Rome; et qu'outre Damase, il avait une jeune fille nommée Irène [6], qui mourut âgée de vingt ans, après avoir fait profession de virginité. Les différentes fonctions qu'il exerça successivement à Rome, marquent assez qu'il y avait demeuré dès sa première jeunesse et que Damase et Irène y avaient pris naissance : toutefois les Espagnols, fondés sur le témoignage d'Athanase [7] et des Pontificaux, soutiennent que le pape Damase et toute sa famille étaient de leur pays [8]. Damase servit, comme son père, dans l'église de Saint-Laurent. Il était diacre lorsque le pape Libère fut banni par l'empereur Constantius en 355, et fit [9], avec le reste du clergé de Rome, un serment solennel de ne point recevoir d'autre pape tant qu'il vivrait : il l'accompagna même jusque dans le lieu de son exil, qui était Bérée en Thrace; puis il revint à Rome.

Il est élu pape en 366. Schisme d'Ursin. Ursin est bann

2. Le pape Libère étant mort le 24 septembre de l'an 366, Damase fut élu par le jugement de Dieu [10] pour remplir le Saint-Siége; mais son élection fut suivie de près d'un schisme qui causa beaucoup de maux dans l'Eglise. Celui qui en fut l'auteur se nommait Ursin et était diacre de Rome. Indigné qu'on lui eût préféré Damase [11], il assembla une troupe de séditieux [12], et s'étant emparé du Sicine, qui était une basilique dans laquelle

[1] Sozomen., lib. VII *Hist*, cap 10.
[2] Chrysost., *Homil. in Genl.* pag. 646, tom. I.
[3] Socrat., lib. III, cap 2; Sozom., lib. VI, cap. 4.
[4] Epiphan., *Hæres*, 73, num. 28.
[5] Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 8.
[6] Baron, ad an. 385, § 16 in Append. — [7] Idem.
[8] Voyez sur cette question Méranda, à la tête et à la fin de son édition des œuvres de saint Damase, *Patr. lat.* de Migne, tom. XIII, et François Perez, Bayer, dans la dissertation qui a pour titre : *Damasus et Laurentius Hispanis asserti et restituti*, Rome 1756. (*L'éditeur.*)
[9] Athanas., in *Damas.*
[10] Marcellin. et Faustin., in *Præfat. libelli precum.*
[11] Ambros., *Epist.* — [12] Rufinus, lib. II, cap 10, et Hieronym., in *Chronic.* ad annum 367.

les chrétiens d'un certain quartier de Rome faisaient leurs assemblées, il persuada à Paul, évêque de Tibur ou de Tivoli, homme fort ignorant et d'un esprit très-médiocre, de l'ordonner évêque de Rome, contre les lois de l'Eglise et les règles de la tradition [1]. Cette ordination illégitime d'Ursin contre Damase causa dans Rome [2] une guerre si cruelle entre le peuple, qui avait pris parti pour l'un et pour l'autre, que les lieux de prières furent remplis du sang des hommes : il y en eut même qui perdirent la vie dans ces émotions populaires, et on trouva [3], pour un seul jour, jusqu'à cent trente-sept personnes tuées dans la basilique du Sicine. Il se commit [4] encore d'autres meurtres dans la basilique de Libère. Le peuple qui tenait pour Ursin, s'y étant assemblé trois jours après ces massacres, demandait que l'on appelât des évêques pour juger le différend. Cependant Juventius, qui était alors préfet ou gouverneur de Rome, et Julien, qui y exerçait la charge d'intendant des vivres, avaient déjà envoyé [5] Ursin en exil, avec ses diacres Amance et Loup. Les cruautés que l'on commit en faveur de la cause de Damase [6] rendirent son nom odieux, quoiqu'il en fût innocent [7], et on voulut le faire auteur de tout le mal ; mais les choses ayant été mûrement examinées dans le concile d'Aquilée en 381, les Pères de cette assemblée, qui étaient les plus saints et les plus éclairés qui fussent alors dans l'Eglise d'Occident, et qui n'avaient d'autre intérêt dans cette affaire que celui de la justice et de la vérité, attribuèrent à la témérité d'Ursin tous les désordres [8] qui avaient suivi son ordination illégitime.

Ursin est rappelé et banni une seconde fois en 367.

3. Néanmoins, les partisans d'Ursin sollicitèrent si puissamment son retour auprès de Valentinien [9], qu'ils l'obtinrent. Cet antipape revint à Rome le 17 septembre de l'an 367, avec les deux diacres qui avaient été bannis avec lui ; mais, ayant continué à mettre le trouble et la division dans la ville, il en fut banni une seconde fois le 16 novembre de la même année, deux mois seulement après qu'il y était rentré : on bannit avec lui deux de ses complices, mais en divers endroits. Après cette l'expulsion d'Ursin, les habitants de Rome, unis dans un même sentiment [10], jouirent pendant quelque temps d'une profonde tranquillité ; mais cette paix n'empêcha pas que le peuple du parti d'Ursin ne continuât à tenir des assemblées dans les cimetières des martyrs, sans avoir même aucun ecclésiastique à sa tête. Le défenseur de l'Église romaine et Damase en donnèrent avis à Valentinien [11], qui, craignant de voir rallumer le feu qu'on avait tâché d'éteindre en bannissant Ursin, chercha à mettre en la puissance de Damase l'église que ce peuple factieux tenait encore hors de la ville.

Damase tient à Rome des conciles en 368 et 370.

4. Damase profita des moments de tranquillité que lui donnait l'exil d'Ursin et de ses principaux adhérents, pour assembler à Rome [12], vers l'an 368, un concile très-nombreux, dans lequel il confirma la foi de Nicée, condamna et chassa de l'Église Ursace et Valens, avec tous ceux qui soutenaient la doctrine et le parti d'Arius. Le concile donna avis de tout ce qui s'y était passé aux évêques d'Egypte, par une lettre synodale que nous n'avons plus. On n'avait point parlé dans le concile de Rome, d'Auxence, qui tenait l'Eglise de Milan, peut-être parce que Valentinien, trompé par ses déguisements, le croyait orthodoxe et communiquait avec lui. Saint Athanase, en remerciant Damase au nom de quatre-vingt-dix évêques d'Egypte et de Libye, assemblés en concile à Alexandrie, lui marqua son étonnement au sujet d'Auxence, qui n'était point encore déposé et chassé de l'Eglise [13], quoiqu'il fût non-seulement arien, mais encore coupable de plusieurs maux qu'il avait commis avec Georges, l'usurpateur du siége d'Alexandrie. Damase ayant reçu la lettre de saint Athanase et des Pères du concile d'Alexandrie, fut touché de ce qu'ils y disaient relativement à Auxence ; et, pour leur donner satisfaction, il assembla vers l'an 370, un second concile à Rome, dans lequel Auxence et tous ses adhérents furent excommuniés [14]. On y déclara aussi que nul autre concile que celui de Nicée [15], n'aurait autorité

[1] Il fallait trois évêques pour le sacre d'un autre évêque, et, d'après l'ancienne coutume de Rome, l'évêque devait être sacré par celui d'Ostie. (*L'éditeur.*)
[2] Rufin., lib. II, cap. 10, et Hieronym., in *Chronic.*
[3] Ammian. Marcell., lib. XXVII, pag. 337.
[4] Marcellin. et Faustin., in *Præfat. libelli precum.*
[5] Ibid.
[6] Rufin., lib. II, cap. 10.
[7] Marcellin. et Faustin., ibid.
[8] Apud Ambros.
[9] Marcellin. et Faustin., ibid.
[10] Ammian. Marcell., lib. XXVII, pag. 349.
[11] Baron., ad annum 368, § 2.
[12] Athanas., *Epist. ad Afros*, pag. 399.
[13] Athanas., ibid.
[14] Athanas., *Epist. ad Epictet.*, pag. 901.— [15] Ibid.

dans l'Eglise, et cela parce que les ariens et autres hérétiques supposaient plusieurs conciles pour appuyer leurs erreurs. Divers conciles, qui se tinrent dans le même temps dans les Gaules et en Espagne, firent un décret semblable à celui de Rome ; mais il ne nous reste rien des Actes de tous ces conciles.

Loi de Valentinien adressée à Damase, en 370.

5. La même année 370, l'empereur Valentinien donna une loi adressée au pape Damase, qui fut lue dans les églises de Rome [1], le quatrième des calendes du mois d'août, c'est-à-dire le 29 juillet. Cette loi défendait aux ecclésiastiques ainsi qu'à ceux qui faisaient profession de continence [2], de fréquenter les maisons des veuves et les orphelines, et de rien recevoir des femmes auxquelles ils se seraient particulièrement unis sous prétexte de religion, ni par don, ni par testament, ni par fidéi-commis. Elle déclarait en outre que tout ce qui leur serait donné à l'avenir par ces sortes de femmes, serait confisqué au profit du fisc. Ces femmes dont il est ici question, étaient ces sœurs spirituelles contre lesquelles les conciles s'étaient élevés si souvent. On croit que ce fut Damase qui sollicita cette loi [3], et on se fonde sur ce que nous lisons qu'elle fut lue dans les églises. Elle pourrait néanmoins y avoir été lue pour quelqu'autre raison, en particulier parce qu'elle s'adressait à Damase.

Damase est trompé par Timothée, disciple d'Apollinaire, vers l'an 370. Il le condamne ensuite en 377.

6. Vers le même temps, Timothée, disciple d'Apollinaire, vint à Rome avec des lettres de recommandation de la part de saint Athanase, adressées à Damase. Ce Pape, qui ne le connaissait que par ces lettres, dans lesquelles on le lui recommandait comme orthodoxe [4], le reçut aussi comme un homme très-catholique et qui combattait les ariens. Il paraît même, selon Léonce de Byzance, que Damase donna à Timothée des lettres de communion, dans lesquelles il le qualifiait évêque [5], car ce fourbe se disait évêque de Béryte. Apollinaire n'avait pas encore publié ouvertement ses erreurs ; ainsi on ne doit pas être surpris que des évêques catholiques aient admis à leur communion un de ses disciples, dont ils ne connaissaient pas les mauvais sentiments. Mais Damase était si éloigné d'autoriser la mauvaise doctrine d'Apollinaire et de Timothée, que, l'ayant connue depuis, il les condamna et les déposa l'un et l'autre dans un concile qu'il tint à Rome en l'année 377 ou 378.

Damase tient un concile à Rome, l'an 372. Analyse de la lettre synodale.

7. Damase en avait tenu un autre en 372 [6], par l'autorité d'un rescrit impérial, auquel se trouvèrent quatre-vingt-dix évêques de plusieurs pays, c'est-à-dire de l'Italie et des Gaules. Nous avons deux exemplaires de la lettre synodale de ce concile, l'un en latin, où cette lettre s'adresse aux évêques catholiques d'Orient et porte en tête les noms de Damase, de Valérien d'Aquilée et de huit autres évêques qui ne sont pas connus ; l'autre, qui est en grec, ne nomme que Damase et Valérien, et s'adresse aux évêques d'Illyrie. Quelques critiques ont cru qu'il y avait faute dans l'inscription de l'exemplaire latin, et qu'au lieu de lire : *aux évêques catholiques d'Orient*, il fallait suivre l'inscription de l'exemplaire grec : *aux évêques d'Illyrie*. En effet, cette lettre ayant été écrite sur les plaintes des évêques de la Vénétie et des Gaules, on ne peut douter que les avis qu'on y donne, ne regardent plutôt une province qui leur était voisine comme l'Illyrie, que les provinces d'Orient ; mais il vaut mieux dire que l'inscription de l'exemplaire latin ne regarde que la copie de cette lettre synodale que Sabin porta en Orient, après y avoir laissé l'original aux évêques d'Illyrie ; c'est ce que déclare assez nettement Sabin lui-même, lorsqu'il dit à la fin de cette lettre [7] : « Moi, Sabin, diacre de l'Eglise de Milan et légat, j'ai tiré cette copie de l'original. » Il est certain d'ailleurs [8], par les lettres de saint Basile [9], que Sabin vint en Orient, et qu'il y apporta à ce saint évêque, non-seulement des lettres particulières des évêques d'Illyrie, d'Italie et des Gaules, mais aussi du concile de Rome, c'est-à-dire la lettre synodale dont nous parlons. Elle fut louée et approuvée par trente-deux évêques d'Orient [10], à la tête desquels se trouvent saint Mélèce et saint Eusèbe de Samosate. Théodoret et Sozomène [11] l'ont insérée

[1] Tom. I *Epist. decret.*, pag. 474. — [2] Ibid.
[3] Baronius, ad ann. 370, § 125.
[4] Facundus, lib. V, cap. 3.
[5] Leont., in *Nestor. et Eutych.*, lib. III, pag. 1042.
[6] Mérenda, *Patrologie latine* de Migne, tome XIII, col. 129 et suiv., prouve que ce concile se tint en l'an 369, et que c'est là que furent condamnés Auxence et ses adhérents. (*L'éditeur.*)
[7] Tom. I *Epist. decretal.*, pag. 472.
[8] *Ego Sabinus diaconus Mediolanensis, legatus dedi de authentico.* Epist. decret., pag. 490.
[9] Basil., *Epist.* 82, pag. 183.
[10] *Eique et cæteris omnibus quæ in synodico scripto canonice et legitime statuta sunt, assentimur.* Ibid., pag. 186.
[11] Theodor., lib. II, cap. 17; Sozom., lib. VI, c. 23.

dans leur *Histoire*, mais avec plusieurs variétés de leçons. Il ne paraît pas que l'exemplaire latin que nous avons dans la collection romaine et dans les autres collections des conciles, soit l'original; c'est plutôt une traduction fort mauvaise faite sur le grec, car il y a des endroits qui ne sont pas intelligibles; d'autres, qu'on ne peut attribuer à Damase, entre autres celui-ci : « Les évêques ne peuvent avancer des erreurs [1], dans le dessein de les soutenir. » Damase qui, en 368, avait condamné Auxence, évêque de Milan, pour ses erreurs, ne s'en serait-il pas souvenu en 372? Il fait au contraire mention expresse de la condamnation de cet évêque, dès le commencement de cette lettre; il y confirme ensuite la foi de Nicée, et déclare nul tout ce qui s'était fait à Rimini. A ce sujet il dit que le nombre de ceux qui se trouvèrent à ce concile, ne pouvait former aucun préjugé, puisqu'il était certain que ni l'évêque de Rome, dont il fallait demander avis avant tous les autres [2], ni Vincent, qui avait conservé pendant tant d'années la pureté de l'épiscopat, ni les autres semblables, n'y avaient pas donné le consentement, et que ceux qui avaient pu céder à la violence, étant mieux conseillés, avaient protesté depuis qu'ils en avaient du déplaisir. A cette lettre synodale, Holsténius et les autres collecteurs des conciles, en joignent une autre, comme appartenant à ce même concile de Rome; mais outre que Théodoret et Sozomène n'en disent rien, il est visible, par ce qui est dit de l'hérésie d'Apollinaire, que cette lettre ne fut écrite que vers l'an 378, comme on l'a vu ailleurs [3].

Damase écrit à Pierre d'Alexandrie, en 373.

8. Pierre, que saint Athanase avait désigné en mourant pour son successeur, ayant en effet été élu pour lui succéder, vers le mois de mai de l'an 373, écrivit aussitôt au pape Damase et aux évêques des principaux sièges, pour leur faire part de son ordination. Nous avons encore la réponse que lui fit saint Basile; mais les lettres de communion et de consolation que Damase lui envoya [4], sont perdues; il en avait chargé un diacre, qui, étant tombé entre les mains des ariens, souffrit de leur part des inhumanités étranges, et fut enfin envoyé travailler aux mines de Phéno. Pierre s'échappa de leurs mains, et ayant passé la mer, se retira à Rome, où le pape Damase le reçut charitablement. Pour rendre les Romains sensibles aux émeutes que les ariens avaient exercés sur lui, il leur présenta un habit ensanglanté qui tira les larmes de tout le monde. Il écrivit aussi à tous les évêques catholiques une longue lettre, où il dépeignait pathétiquement les violences commises à Alexandrie et dans le reste de l'Egypte par les ariens. Théodoret nous a conservé une partie de cette lettre [5].

Damase [illegible] lucifériens, en 374.

9. On rapporte à l'année 374, un rescrit de l'empereur Valentinien adressé à Simplicius, alors vicaire de Rome, par lequel ce prince ordonnait que tous ceux qui feraient des assemblées illicites, au mépris de la religion, seraient bannis à cent milles de Rome, et que ceux qui avaient été condamnés par le jugement des évêques catholiques ne pourraient retourner aux Eglises qu'ils avaient corrompues, ni demander à l'empereur la révision de leurs procès. Ce fut, selon toutes les apparences, en exécution de ce rescrit, que Damase fit prendre un prêtre luciférien nommé Macaire, qui tenait des assemblées la nuit dans une maison particulière. Le lendemain, Macaire fut présenté devant le juge, qui, le voyant obstiné, l'envoya en exil suivant l'ordre de l'empereur. Mais les poursuites de Damase ne purent empêcher que les lucifériens n'eussent à Rome un évêque nommé Aurélius, qui y demeura jusqu'à la mort; après lui ils y établirent Euphésius, qui avait été ordonné par un nommé Taorge, que Damase tâcha aussi de chasser.

Vital tâche de surprendre le pape Damase, vers l'an 376.

10. Cependant Vital, prêtre de la communion de saint Mélèce, illustre par la pureté de ses mœurs et très-appliqué à la conduite du peuple qu'on avait confié à ses soins [6], se voyant méprisé de Flavien et moins aimé que lui de leur évêque, s'en sépara et vint à Rome, vers l'an 376, dans le dessein d'entrer dans la communion du pape Damase, et par là dans celle de Paulin. Damase sachant qu'on le soupçonnait de tenir les erreurs d'Apollinaire, lui demanda sa confession. Vital la

[1] *Sed Gallorum atque Venetensium fratrum relatione comperimus nonnullos non hæresis studio, neque hoc enim tantum mali cadere in Dei antistites potest: sed insc[illegible]a vel simplicitate*. Tom. I *Epist decretal.*, pag. 487.

[2] On y dit : *Quoniam absque romani pontificis assensu condita fuerunt*. Orsi, *de Reform.*, prouve par ce texte que les jugements des Souverains Pontifes en matière de foi sont irréformables, et que c'est l'autorité du Souverain Pontife qui donne la force aux décrets des conciles. (*L'éditeur.*)

[3] Tom. V, pag. 617, 620. — [4] Theodoret., lib. IV *Hist.*, cap. 22.— [5] Gregor. Nazianz., *Orat.* 23, p. 418.

[6] Theodoret., lib. IV *Hist.*, cap. 21.

lui donna par écrit. Quoiqu'elle contînt le venin de l'hérésie d'Apollinaire, Damase ne s'en aperçut point, parce que Vital l'avait enveloppée de termes équivoques, qui paraissaient orthodoxes. Il renvoya donc Vital à Paulin, avec une lettre par laquelle il laissait à sa sagesse et à sa prudence de l'admettre à sa communion [1], ne voulant pas encore lui-même conclure cette affaire. Vital était déjà sur son départ, lorsque Damase, concevant de nouveaux doutes sur sa conduite, crut devoir écrire une seconde lettre [2], mais fort courte à Paulin, dont il chargea le prêtre Pétrone. Ces deux lettres ne sont pas venues jusqu'à nous.

Damase tient un concile à Rome. Plusieurs conciles en 377, 378 et 379.

11. Paulin ayant refusé d'admettre Vital à sa communion, celui-ci s'unit à Apollinaire, qui le fit évêque des apollinaristes à Antioche. Il se trouva ainsi quatre évêques à la fois dans cette ville : saint Mélèce et Paulin, chefs l'un et l'autre d'un parti catholique; Euzoïus, évêque des ariens, et Vital, évêque des apollinaristes. Ces divisions, qui avaient pris naissance dans l'Eglise d'Antioche, causèrent beaucoup de trouble dans les autres Eglises d'Orient, ce qui obligea ceux qui en étaient évêques de demander [3] aux Occidentaux la condamnation d'Apollinaire. Damase tint donc à Rome plusieurs conciles. Il y en eut un vers l'an 377, ou du moins avant le neuvième d'août de l'an 378, dans lequel on condamna les erreurs d'Apollinaire en sa personne; on condamna aussi son disciple Timothée, qui se disait évêque d'Alexandrie. Pierre, qui en était évêque légitime, se trouvait encore à Rome et assista à ce concile. Damase le renvoya à son Eglise [4] avec une lettre adressée aux Alexandrins, dans laquelle il confirmait la foi de la consubtantialité et l'ordination de Pierre : nous n'avons plus cette lettre. Il [5] en tint un autre la même année, dont les décrets, qui regardaient particulièrement ce que nous devons croire sur le mystère de la Trinité, furent depuis signés par les évêques du concile d'Antioche en 379. Il en convoqua encore, en 378, un troisième pour divers sujets, notamment pour se purger des accusations intentées contre lui par un juif nommé Isaac, suborné par ceux de la faction d'Ursin; et un quatrième [6] en 379, où l'on prononça divers anathèmes contre les erreurs de Macédonius, d'Eunome, d'Apollinaire et de quelques autres, et où on dressa une nouvelle profession de foi que l'on devait faire signer à tous ceux qui voudraient se réunir à l'Eglise catholique.

Damase écrit à Paulin en 379.

12. Damase, averti de la fourberie de Vital, envoya cette profession de foi à Paulin, aussitôt après qu'elle eut été dressée dans le concile de Rome de l'an 379 [7], et il l'accompagna d'une lettre dans laquelle il lui disait : « Je vous avais déjà écrit par mon fils Vital, que je laissais tout à votre volonté et à votre jugement, et par le prêtre Pétrone en peu de mots, sur quelque doute qui m'était venu au sujet de Vital, dans le moment de son départ : c'est pourquoi, afin que vous ne fassiez point de difficulté de recevoir ceux qui voudront se réunir à l'Eglise, nous vous envoyons notre confession de foi, non pas tant pour vous qui la tenez comme nous, que pour ceux qui, en y souscrivant, voudront se joindre à nous par vous. Si donc mon fils Vital et ceux qui sont avec lui veulent s'unir à vous, ils doivent premièrement souscrire la foi de Nicée; ensuite, parce que l'on ne peut remédier aux maux futurs, il faut déraciner l'hérésie que l'on dit depuis peu avoir paru en Orient, et confesser que la Sagesse même, le Verbe, le Fils de Dieu a pris le corps humain, l'âme et l'entendement, c'est-à-dire Adam tout entier, tout notre vieil homme sans péché. Car, comme en confessant qu'il a pris un corps humain, nous ne lui attribuons pas pour cela les passions humaines; ainsi, en disant qu'il a pris l'âme et l'entendement de l'homme, nous ne disons pas qu'il ait été sujet au péché qui vient des pensées. » Damase ajoute ensuite divers anathèmes, qui composent [8], pour ainsi dire, la profession de foi qu'il voulait qu'on souscrivît. Théodoret la rapporte, en remarquant qu'elle fut faite dans un concile de Rome. Quelques-uns l'ont distinguée de la lettre à Paulin, comme si c'eût été une seconde lettre : ils se fondent sur l'autorité du pape Célestin, qui cite un passage de la lettre de Damase à Paulin, et un autre de la profession de foi, sous le titre de *Seconde lettre* à Paulin ; ils ajoutent : « Comme il y a deux anathématismes tout

[1] Marcellin. et Faustin., in *Præfat. libelli precum.*
[2] Sozomen., lib. VI *Hist.*, cap. 25.
[3] Damas., *Epist.* 5.
[4] Basil., *Epist.* 265, pag. 409.
[5] Socrat., lib. IV *Hist.*, cap. 37.
[6] Ibid., pag. 621.
[7] Ibid., pag. 627.
[8] Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 10.

semblables contre ceux qui erraient touchant l'Incarnation, il n'est pas à croire que Damase les ait insérés dans une même lettre. Mais ceux même qui forment cette difficulté conviennent [1] qu'il y a des manuscrits, où les deux citations du pape Celestin se rapportent à une même lettre : il doivent donc aussi convenir qu'il n'y a aucun inconvénient que le pape Damase, après avoir fait remarquer à Paulin dans sa lettre la foi de l'Eglise catholique sur l'Incarnation, en fasse lui-même profession avec tout le concile de Rome. Aussi dans les anciens manuscrits[2] cette profession de foi ne fait qu'un corps avec la lettre de Damase à Paulin. Il la lui adressa dans le temps qu'il était à Thessalonique en Macédoine, où il avait apparemment quelque affaire.

Damase condamne Vital en 379.

13. La qualité de *fils* que Damase donne à Vital dans cette lettre est une preuve qu'il ne l'avait pas encore condamné lorsqu'il l'écrivit, comme on l'a dit ailleurs ; mais ayant su qu'il persévérait dans ses erreurs et dans son schisme, il l'excommunia [3] lui et ses sectateurs, et condamna sa profession de foi avec anathème.

Il écrit à saint Aschole et aux évêques de Macédoine, en 380

14. L'an 380 pendant que saint Grégoire de Nazianze s'appliquait à rétablir la pureté de la foi dans l'Église de Constantinople, Maxime surnommé le Cynique, s'en fit ordonner évêque [4] en la manière que nous avons dit ailleurs. Le clergé et le peuple, indignés de cet atttentat, le chargèrent de malédictions et le chassèrent de la ville. L'empereur Théodose, baptisé depuis peu par les mains de saint Aschole, était alors à Thessalonique en Macédoine, dont ce Saint était évêque. Maxime vint l'y trouver, accompagné des évêques égyptiens de qui il avait reçu l'ordination, espérant se maintenir dans le siége de Constantinople par la protection de l'empereur : mais Théodose le rejeta avec indignation. Saint Aschole et cinq autres évêques de Macédoine, à qui Damase avait souvent écrit de veiller à ce qu'on n'entreprît rien contre l'Eglise de Constantinople [5], lui donnèrent avis de l'ordination de Maxime et de tout ce qui s'y était passé. Le Pape leur témoigna dans sa réponse « qu'il était sensiblement affligé de la témérité que les Egyptiens avaient eue en ordonnant un homme qui ne devait pas même passer pour chrétien, qui portait un habit de philosophe et d'idolâtre, et surtout de longs cheveux contre la défense expresse de saint Paul [6]. Il gémit sur les circonstances de son ordination et sur les calomnies qu'elle occasionnerait contre l'Eglise de la part des hérétiques ». Puis il ajoute : « Au reste, comme j'ai appris que l'on doit tenir un concile à Constantinople, j'avertis Votre Sainteté de faire en sorte que l'on y élise un évêque sans reproche, afin d'établir une paix solide entre les évêques orthodoxes, et pour empêcher qu'il n'arrive plus de dissensions dans l'Eglise. J'avertis encore votre charité de ne point souffrir qu'un évêque passe, par un motif d'ambition, d'une ville à une autre, ni qu'il quitte son peuple pour en gouverner un autre, contre les ordonnances de nos ancêtres ; car c'est de là que naissent les contentions et les schismes. « Damase écrivit [7] en particulier à saint Aschole, pour lui recommander un officier nommé Rusticius qu'il avait baptisé à Rome et que Gratien envoyait à Théodose, qui faisait alors sa résidence ordinaire à Thessalonique. Il lui recommande encore de faire en sorte que l'on mette à Constantinople un évêque catholique, avec qui, Dieu aidant, il puisse avoir une paix durable. Nous n'avons pas d'autres lettres de Damase à saint Aschole, quoiqu'il lui en eût écrit un grand nombre, comme il le témoigne [8] lui-même : il paraît par là que Damase avait choisi l'évêque de Thessalonique pour le faire son vicaire dans la province de l'Illyrie, et lui donner pouvoir d'agir en son nom dans les occasions où il croyait avoir droit de se mêler des affaires de ces Eglises. Les lettres que saint Aschole et les autres évêques de Macédoine lui écrivirent à l'occasion de l'ordination de Maxime, ne sont pas venues jusqu'à nous. Saint Damase en fait mention dans sa neuvième lettre [9] qui est adressée à saint Aschole en particulier.

15. Saint Jérôme, quoique caché dans son désert de Syrie, ne laissait pas d'être [10] inquiété au sujet du schisme d'Antioche ; on

Damase est consulté par saint Jérome, vers l'an 379.

[1] *Item ipse apostolicæ memoriæ Damasus in altera epistola ad Paulinum.* Tom. Concil. Balasii, pag. 379.

[2] Ibid.—[3] Greg. Nazianz., *Orat.* 52, p. 747 et 748.

[4] Tom. *Epist. decret.*, pag. 535, tom. IV, art. 15, concile de Constantinople. — [5] Damas., *Epist. ad Aschol.*, pag. 536.—[6] I Cor. XI, 14, ad Col. II, 8.

[7] Tom. I *Epist. decretal.*, pag. 539.

[8] *Ad Litteras Sanctitatis tuæ plene rescripsi.* P. 540.

[9] Hieronym., *Epist. ad Damas. papam*, tom. I *Epist. decretal.*, pag. 646 et seqq.

Hoc est quod sæpe dilectionem vestram commonui, ne fieret aliquid inconsiderate. Damas., *Epist. ad As-*

lui demandait pour qui il était, pour Vital ou pour Mélèce, ou pour Paulin. L'évêque des ariens et les catholiques du parti de Mélèce lui demandaient s'il tenait trois hypostases dans la Trinité. Pour connaitre la réponse qu'il fallait donner et savoir à quoi s'en tenir sur toutes ces questions, il consulta le pape Damase, le pria de l'autoriser par ses lettres, à ne point dire, ou à dire les hypostases, et de lui marquer aussi avec qui il devait communiquer à Antioche. Damase ne répondit point à saint Jérôme, ou du moins sa réponse ne lui fut point rendue ; c'est pourquoi ce Saint lui écrivit [1] une seconde lettre sur le même sujet, dans laquelle il le conjure de nouveau de le déterminer sur les questions qu'il lui avait proposées dans la première. « Ne méprisez pas, lui dit-il, en finissant sa lettre, une âme pour laquelle Jésus-Christ est mort. » On ne sait si Damase se laissa fléchir à de si vives instances : car nous n'avons aucune réponse de sa part aux deux lettres de saint Jérôme; mais il est certain que saint Jérôme entra dans la communion de Paulin, avec qui Damâse communiquait, et qu'il l'accompagna dans son voyage de Rome, en 382.

Damase condamne les priscillianistes, en 380.

16. Les priscillianistes ayant été condamnés au concile de Sarragosse de l'an 380 [2], au lieu de se soumettre à ce qui y avait été ordonné contre eux, Instance, Salvien et Priscillien, leurs chefs, s'en allèrent à Rome pour s'y justifier devant le Pape ; mais Damase ne voulut pas même les voir : ils retournèrent donc sur leurs pas et vinrent à Milan, où ils trouvèrent un puissant adversaire en la personne de saint Ambroise, qui en était évêque.

Damase est prié de confirmer l'élection de Nectaire, en 381.

17. L'année suivante 381, Nectaire fut élu évêque de Constantinople en la place de saint Grégoire de Nazianze, qui, à cause de ses infirmités continuelles, s'était démis de l'épiscopat. L'empereur Théodose avait eu beaucoup de part à l'élection de Nectaire. Craignant donc qu'elle ne fût pas bien assurée, parce qu'elle n'avait pas été reconnue de l'Eglise romaine, il [3] envoya des députés de sa cour avec des évêques, prier le pape Damase de la confirmer et d'envoyer à cet effet à Nectaire sa lettre formée suivant la coutume.

Le concile d'Aquilée écrit en faveur de Damase, en 381.

18. Vers le même temps les Pères du concile d'Aquilée, informés des troubles que l'antipape Ursin, quoique relégué à Cologne, excitait dans l'Eglise de Rome ; des calomnies dont il flétrissait la réputation de Damase ; des mouvements qu'ils se donnait pour obtenir de Gratien, son rappel, et même pour être rétabli évêque en la place de Damase [4], écrivirent à ce prince pour le prier de n'avoir aucun égard aux importunités d'Ursin. Ils lui dépeignirent cet antipape comme un homme lié avec les ariens et nommément avec Valens de Pétaw, avec qui il avait troublé l'Église de Milan, en tenant des assemblées secrètes, tantôt devant les portes de la synagogue, tantôt dans les maisons des ariens, en leur donnant des instructions pour troubler la paix de l'Eglise. Ils disent qu'ils ne peuvent jamais avoir de communion avec un homme tel qu'Ursin, qui avait fait et faisait encore tous ses efforts pour usurper une dignité qui ne lui appartenait pas, enfin qui voulait troubler l'Eglise romaine capitale de tout l'Empire, d'où le droit de la communion se répand sur toutes les autres Eglises.

Lettre de Damase aux Orientaux, vers l'an 381 ou 382.

19. Ce fut aussi à la prière des évêques assemblés à Aquilée que l'empereur Théodose assembla un concile à Constantinople en 382. Les évêques d'Orient y étaient déjà arrivés lorsqu'ils reçurent une lettre synodale des Occidentaux, à la tête desquels était sans doute le pape Damase, pour les inviter à venir à Rome assister au concile qui s'y tenait. Nous n'avons plus cette lettre; mais Théodoret [5] nous a conservé la réponse qu'y firent les Orientaux. On ne peut guère douter que l'empereur Gratien n'ait eu part à la convocation de ce concile de Rome, puisque les évêques du second concile de Constantinople disent dans [6] leur réponse à la lettre synodale des Occidentaux, que ceux-ci les avaient appelés à leur concile par les lettres de ce prince. Le concile de Rome fut très-nombreux [7]. Saint Epiphane et Paulin d'Antioche y vinrent d'Orient, accompagnés de saint Jérôme : les deux premiers passèrent l'hiver à Rome, et ne retournèrent en Orient que l'année suivante ; mais saint Jérôme y demeura près de trois ans, aidant

chol., pag. 536.

[1] Hieronym., *Epist. ad Damas.*, pag. 550.

[2] Voyez tome IV, art. 15, concile de Sarragosse.

[3] Bonifacius, *Epist. ad episcop. Macedon.*, tom. IV *Concil.*, pag. 1708.

[4] Voyez tome IV, art. 18, concile d'Italie.

[5] Theodoret., lib. V, cap. 8 et 9.

[6] Idem, ibid., et tom. I *Concil. Harduini*, pag. 882.

[7] Voyez tome IV, art. 18, conciles de Constantinople et de Rome.

au pape Damase [1] à écrire plusieurs lettres en réponse aux consultations des conciles de diverses Églises.

Damase emploie beaucoup saint Jérôme en 382 et suiv.

20. Damase donna commission [2] à saint Jérôme pendant la tenue du même concile, de dresser une formule de foi pour la faire signer aux apollinaristes qui voudraient se réunir à l'Église. Saint Jérôme y fit entrer le terme *Homo Dominicus*, l'homme du Seigneur : ce qui offensa les apollinaristes; mais saint Jérôme leur fit voir que ce terme n'était pas nouveau ; que plusieurs Pères s'en étaient servis, entr'autres saint Athanase. Le Pape se faisait [3] un singulier plaisir de s'entretenir avec saint Jérôme sur les saintes Écritures, dont il était lui-même très instruit : mais c'était [4] à condition qu'il proposerait les questions et les difficultés, et que saint Jérôme les résoudrait. Il lisait avec avidité [5] les écrits que ce Père avait faits dans le désert, et il en prenait des copies.

Lettres de Damase à saint Jérôme vers l'an 383

21. Après avoir lu diverses explications du mot *Hosanna*, dans plusieurs interprètes grecs et latins, voyant qu'elles ne le satisfaisaient point, il [6] écrivit à saint Jérôme pour en avoir une explication nette, et donnée dans le sens naturel, sans avoir égard au sentiment de personne ; « afin, lui dit-il, que le service que je vous demande, ne donne lieu de vous remercier, comme je vous remercie de beaucoup d'autres, au nom de l'Église dont Jésus-Christ m'a confié le soin. » Nous avons cette lettre et une partie d'une seconde qu'il lui écrivit vers le même temps, pour lui demander l'explication de la parabole de l'enfant prodigue. On voit par la [7] réponse de saint Jérôme, que Damase en lui demandant l'explication de cette parabole, l'expliquait lui-même. « Votre Sainteté, lui dit-il, explique elle-même par avance la difficulté qu'elle me propose : c'est déjà lui donner un grand jour que de l'exposer de la manière que vous faites, car c'est être sage que de proposer une question avec sagesse. » Damase après avoir reçu l'explication de cette parabole, fut quelque temps sans recevoir de lettres de saint Jérôme. Craignant donc qu'il ne se donnât trop de relâche, et qu'appliqué tout entier à la lecture, il ne pensât plus à écrire, il crut devoir le réveiller, et lui envoya [8] pour cela divers points à examiner, savoir : [9] Comment on doit entendre ces paroles de la genèse : *Celui qui tuera Caïn en sera puni sept fois.* — Si tout ce que Dieu a fait est bon, pourquoi dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament, met-on de la différence entre les animaux purs et les impurs ; une chose impure peut-elle être bonne ? Comment accorder ce que dit Dieu à Abraham : Que les enfants d'Israël reviendront d'Egypte à la quatrième génération ; avec ce que Moïse écrivit ensuite : Les enfants d'Israël sortiront d'Egypte à la cinquième génération ? Pourquoi Abraham reçut le signe de la foi dans la Circoncision ? et pourquoi Isaac, qui était un homme juste et agréable à Dieu, fut trompé dans les bénédictions qu'il donna à ses enfants ; en sorte qu'il ne bénit pas celui qu'il avait dessein de bénir, mais qu'il en bénit un autre, qu'il n'avait pas intention de bénir ? Saint Jérôme répondit à ces difficultés, excepté à la seconde et à la quatrième, que [10] Tertullien et Novatien avaient déjà expliquées. Il avait [11] prêté au Pape les lettres de Lactance ; mais Damase ne les lut qu'avec quelque sorte de dégoût, tant à cause de leur longueur, que parce qu'elles ne traitent que rarement de nos mystères et des matières de notre foi, Lactance s'y étant appliqué à traiter de la poésie, de la géométrie et de la philosophie, qui sont des matières plus convenables à des sophistes et à des scholastiques qu'à des chrétens. Ce fut aussi par ordre de Damase que saint Jérôme remit et corrigea la version latine des psaumes sur le grec des Septante, et qu'il rendit ensuite la version latine du Nouveau Testament, conforme à l'original grec. Il lui dédia son traité des séraphins, et ce qu'il avait écrit par son ordre sur l'*Hosanna* des Hébreux, avec la traduction de deux homélies d'Origène sur le Cantique des Cantiques, et le livre de Didyme sur le Saint-Esprit.

Damase s'oppose au culte des idoles en 381 et 384.

22. Il y avait à Rome dans le lieu où le sénat s'assemblait, un autel de la Victoire, où l'on avait coutume de jurer et où l'on of-

[1] Hieronym.. *Epist.* 91, pag. 744.

[2] Rufin., *de Adulter.*, lib. Orig., tom. V op. Hieronym., pag. 253.

[3] Damas., *Epist. ad Hieronym.*, tom. I *Epist. decretal.*, pag. 579. — [4] Ibid. — [5] Ibid.

[6] Tom. I *Epist. decretal.*, pag. 574.

[7] Hieronym., *Epist. ad Damas.*, pag. 149, tom. IV.

[8] Damas., *Epist. ad Hieronym.*, tom. I, *Epist. decretal.*, pag. 579.

[9] Genes. IV, 5; Act. X, 14, 15; Exod. XIII, 18.

[10] Hieronym., *Epist. ad Damas.*, tom. I *Epist. decretal.*, pag. 581.

[11] Damas., *Epist. ad Hieronym.*, pag. 579.

frait même aux idoles des sacrifices, auxquels les sénateurs chrétiens étaient obligés de se trouver. Constantius avait fait ôter cet autel[1] dans son voyage de Rome en 357; mais Julien le fit rétablir, et il subsista jusqu'à l'an 382, temps auquel Gratien le fit ôter de nouveau, et se saisit des revenus destinés à entretenir les sacrifices et les pontifes des idoles. Il cassa en même temps les priviléges et les immunités attribués aux ministres des idoles, qui avaient souvent été occasion à plusieurs chrétiens de renoncer à la foi, même au milieu de la paix de l'Eglise, dans la vue de jouir de ces exemptions. Les sénateurs païens sensibles aux ordonnances de Gratien, lui en portèrent leurs plaintes, par une requête qu'ils lui firent présenter par l'orateur Symmaque. Les sénateurs chrétiens en donnèrent une autre, par laquelle ils déclaraient qu'ils n'approuvaient en aucune manière celle des païens; ils s'en plaignirent même en public et en particulier, et protestèrent tout haut qu'ils ne viendraient plus au sénat, si on accordait aux païens ce qu'ils demandaient. Damase se joignit à eux et envoya leur requête à saint Ambroise qui la fit tenir à Gratien. Ce prince y eut égard, et rejeta la députation de Symmaque sans vouloir l'entendre. Deux ans après, c'est-à-dire en 384, Symmaque devenu préfet de la ville, présenta une seconde requête à Valentinien au nom du sénat, dans l'espérance d'obtenir de lui le rétablissement de l'autel de la Victoire; mais Damase ayant encore employé le crédit de saint Ambroise, Valentinien repoussa la requête de Symmaque. Il n'y a aucun lieu de douter que Damase n'ait écrit plusieurs lettres à saint Ambroise dans le cours de cette affaire; mais il n'en est venu aucune jusqu'à nous.

Lettre de Damase aux Orientaux, vers l'an 384.

23. On rapporte aux dernières années de son pontificat, celle qu'il écrivit aux Orientaux. Il en avait reçu une par laquelle en témoignant leur respect envers le Saint Siége, ils priaient Damase de déposer Timothée, disciple d'Apollinaire. « Quand vous rendez, leur répondit ce saint Pape, au Siége Apostolique, l'honneur qui lui est dû, le plus grand avantage vous en revient à vous-mêmes, mes très-honorés fils; car quoique je sois obligé de tenir le gouvernail de l'Eglise, dans lequel le saint apôtre a enseigné, je me reconnais néanmoins indigne de cet honneur, où je travaille de toutes mes forces à arriver à la gloire de la félicité qu'il possède. Sachez donc qu'il y a déjà longtemps que nous avons condamné l'impie Timothée avec son maître Apollinaire, et sa doctrine pleine d'impiété, en sorte qu'il ne restera plus rien de sa secte à l'avenir; que si ce vieux serpent revit pour son supplice, après avoir été frappé une ou deux fois d'anathème, et chassé de l'Eglise, et s'il tâche d'infecter de son venin quelques fidèles, évitez-le comme une peste, en vous souvenant toujours de la foi des apôtres, surtout de celle qui a été écrite et publiée par les Pères de Nicée. Demeurez-y fermes et immuables, sans souffrir que ni le clergé ni le peuple commis à vos soins prêtent l'oreille à des questions déjà résolues; car nous avons une formule de foi (il parle de celle qu'il envoya à Paulin) que quiconque fait profession d'être chrétien, doit observer. » Il ajoute : « Jésus-Christ fils de Dieu Notre-Seigneur a mérité par ses souffrances la plénitude du salut à la nature humaine, afin de délivrer l'homme entier du péché. Quiconque dit donc qu'il a eu une divinité ou une humanité imparfaite, celui-là est rempli de l'esprit du démon, et un fils de perdition. Pourquoi demandez-vous donc une seconde fois que je dépose Timothée, puisqu'il a déjà été déposé ici avec Apollinaire son maître par le jugement du Siége apostolique, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie[2]? »

Lettre de Damase en faveur de Symmaque, l'an 384.

24. L'an 384, Symmaque, préfet de Rome, reçut ordre de l'empereur Valentinien d'informer des dégâts qu'on avait faits aux murailles de la ville. Il fut quelque temps sans vouloir l'exécuter, craignant que ses envieux, qui le savaient ennemi des chrétiens, ne le soupçonnassent d'avoir exécuté cette commission pour avoir lieu de tourmenter les

[1] *Relat. Symmach.*, pag. 196, et Ambros., *Epist.* 17, num. 10 et 12.

[2] Cette lettre, dit M. Rorbacher, *Histoire de l'Eglise*, tom. VII, pag. 178 de la deuxième édition, est infiniment remarquable. Le saint Pape y appelle jusqu'à deux fois les évêques d'Orient ses bien-aimés fils : ce qui marque tout ensemble et la tendresse du père et l'affection des fils, et l'union qui régnait de part et d'autre, ce qui marque surtout l'autorité du père, la docilité des fils et la notoriété de l'une et de l'autre. Et de fait, que demandent les fils au père? Qu'il condamne un hérésiarque qui s'est élevé au milieu d'eux. Et que répond le père à la demande de ses enfants? Que déjà il a condamné l'hérésiarque, que déjà il a donné la formule, la règle de l'Eglise, et que quiconque y résiste périra. (*L'éditeur.*)

ecclésiastiques en haine de la religion chrétienne, mais dans la suite il changea de sentiment et informa suivant l'ordre de l'empereur. Ce qu'il avait appréhendé arriva : on l'accusa d'avoir fait enlever des chrétiens du fond des églises, pour leur faire donner la question, et d'avoir fait amener des évêques de plusieurs villes voisines et éloignées pour les mettre en prison. Symmaque, pour se justifier sur ces chefs d'accusations qu'on avait portés à l'empereur, obtint [1] une lettre du pape Damase, qui témoignait qu'aucun chrétien n'avait été maltraité ni emprisonné en cette occasion : nous n'avons plus cette lettre.

Sa mort en 384. Son éloge.

25. Damase mourut le onzième de décembre de l'an 384, âgé de près de quatre-vingts ans, après avoir tenu le Saint Siége dix-huit ans et environ deux mois[2]. Il avait eu dessein de se faire enterrer[3] en un lieu où étaient les reliques de saint Sixte et de plusieurs autres martyrs, mais la crainte de troubler leurs cendres l'en détourna : il fut donc enterré dans une église qu'il avait fait bâtir aux Catacombes sur le chemin d'Ardée [4], auprès de sa mère et de sa sœur, la vierge Irène, dont il avait fait l'épitaphe : il avait aussi [5] fait la sienne, dans laquelle il proteste qu'il espère de ressusciter un jour. Par ses soins, on rebâtit, on augmenta et on embellit l'église de Saint-Laurent, où il avait servi après son père: les peintures d'histoires saintes dont il l'avait ornée se voyaient encore quatre cents ans ans après ; elle était aussi enrichie de quantité de vases d'argent, et ses revenus avaient été considérablement accrus. L'église de Saint-Pierre du Vatican se sentit aussi de ses liberalités. Il fit conduire une fontaine pour servir de fonts baptismaux, ayant à cet effet rassemblé les sources du Vatican, qui mouillaient les corps qui y étaient enterrés. Si tous ces monuments lui ont fait honneur dans l'antiquité, son zèle pour la foi, son amour pour la religion, son application à éclaircir les difficultés de l'Ecriture, et à en faire rétablir les textes, l'ont rendu vénérable à toute la postérité. L'intégrité de ses mœurs, se trouva à l'épreuve de la calomnie ; et malgré tous les efforts du parti de l'antipape Ursin, Damase a toujours été regardé comme [6] un docteur vierge de l'Eglise vierge, qui aimait la chasteté et en écoutait l'éloge avec plaisir. Il écrivit lui-même en vers et en prose sur la virginité ; car il avait beaucoup de génie pour la poésie, comme l'a remarqué saint Jérôme. Il n'excellait pas moins dans la prose, comme on le voit par ses lettres, dont le style est très-beau et très-élégant ; en sorte qu'on peut dire que ce saint Pape n'a pas été moins illustre par son savoir, que par sa piété. Les évêques d'Orient [7] en 431 le citèrent entre les Pères de l'Eglise, saint Basile, saint Athanase, saint Ambroise et plusieurs autres qui s'étaient rendus recommandables par leur doctrine ? et dans le [8] concile de Chalcédoine, il fut appelé l'honneur et la gloire de Rome pour la piété. Théodoret a fait aussi son éloge: il le loue [9] comme un homme d'une vie très-sainte, plein dezèle pour la foi et prêt à tont entreprendre pour le maintien des dogmes apostoliques [10].

26. Il ne nous reste de Damase, que la lettre Synodale du concile de Rome en 372, aux évêques d'Illyrie ; celle d'un concile tenu en la même ville l'an 378, et dont les décrets furent acceptés dans un concile d'Antioche de l'année suivante; la lettre à Paulin évêque d'Antioche ; celle aux évêques de Macédoine, et une à saint Aschole en particulier : deux à saint Jérôme, et une aux Orientaux, touchant la condamnation de Timothée et d'Appollinaire. Saint Jérôme lui avait aidé [11] à écrire des lettres en réponse aux consultations de diverses [12] Eglises d'Orient et d'Occident ; mais nous n'en avons Ses écrits.

[1] Symmach.. lib. X, *Epist.* 34.

[2] Athanas., in *Damaso.* — [3] Damas., *Carm.* 29.

[4] Damas., *Carm.* 28. — [5] Damas., *Carm.* 16.

[6] *Num (Damasus) vir egregius et eruditus in Scripturis, et virgo, Ecclesiæ virginis doctor, aliquid in illo sermone reprehendit ;* Hieronym., *Epist.* 30, pag. 240, tom. IV.

[7] *Damasus Romanæ urbis episcopus, elegans in versibus componendis ingenium habuit ; multaque et brevia opuscula heroïco metro edidit ; et prope octogenarius sub Theodosio principe mortuus est.* Hieronym., *de Script. eccles.*, cap. 103.

[8] *Nos autem in dogmatibus beatorum Patrum qui apud Nicæam convenerunt, et eorum qui post illos doctrina claruerunt, Eustathii Antiocheni, Basilii Cæsariensis... et Damasi romani... perseveramus.* Tom. III *Concil.*, pag. 739.

[9] *Sic quoque Damasus Romanæ urbis decus ad justitiam, litteris ad Paulinum datis, dispensationis sacramenta patefecit.* Tom. IV, *Concil.*, pag. 825.

[10] *Damasus hic romanus erat episcopus, et laudabili vita conspicuus, et omnia pro apostolicis dogmatibus dicere ac facere paratus.* Theodoret., lib. V *Hist. eccl.* cap. 2, pag. 706.

[11] Hieron., *Epist.* 1, pag. 744, tom. IV.

[12] L'Eglise de Tarragone, métropole d'une partie

aucune de ce genre : et il y en a quantité d'autres que Damase avait écrites en d'autres occasions, comme nous l'avons remarqué plus haut et que nous ne possédons plus. Nous avons aussi perdu ses opuscules en prose et en vers sur la virginité, mentionnées dans l'épître [1] de saint Jérôme à Eustochium. Mais on possède les vers dont il orna le tombeau de saint Chrysanthe : ceux qu'il composa en l'honneur de saint Paul, des saints Marcellin et Pierre, de saint Saturnin, des saints Prote et Hyacinthe, de saint Laurent, de saint Marcelle et de saint Eusèbe ses prédécesseurs, du pape saint Marc, de saint Eutychius, que Baronius [2], et après lui [3] Sarazanius ont tirés des tombes et des inscriptions qui subsistaient encore de leur temps, dans diverses églises de Rome. Ce dernier nous a donné jusqu'à quarante épigrammes ou inscriptions, dans le recueil qu'il a fait des œuvres de Damase : mais il convient qu'il y en a qu'on ne peut raisonnablement lui attribuer ; celles surtout où le nom de Damase ne se lit point, et qui ont peu d'élégance et d'élévation, et de plus celle qui est à l'honneur de sainte Agnès, et qui est tirée de la basilique, érigée en son nom sur le chemin de Nomento [4], celle de saint André, des saints martyrs Vital, Martial et Alexandre, et quelques autres [5].

Ouvrages faussement attribués à Damase.

27. Sarazanius a inséré dans son recueil diverses lettres qui portent le nom du pape Damase ; il y en a une [6] à Etienne, qualifié archevêque du concile de Mauritanie, et à tous les évêques d'Afrique ; une à Prosper, évêque du premier siége de Numidie, et aux autres évêques de cette province ; une aux évêques d'Italie, une à Aurèle évêque de Carthage. Mais on convient aujourd'hui que toutes ces lettres avec leurs réponses ont été supposées par Isidore Mercator. Celle de Damase à saint Jérôme [7], pour le charger de revoir la version latine des Psaumes sur le texte grec des Septante, n'est pas du même style, elle est d'un autre imposteur et tout-à-fait indigne de Damase. Dans l'une des deux vies de ce saint Pape, données par Sarazanius [8], et tirées des archives des chanoines de saint Pierre, on lit que Damase ayant assemblé un concile de diverses provinces, y condamna Macédonius, Eunomius, Donat et Apollinaire ; qu'il fit ensuite confirmer le décret dans le second concile, c'est-à-dire, dans le premier de Constantinople convoqué par son autorité. D'après ces mêmes vies il aurait ordonné de refuser la communion et l'entrée de l'église, à ceux qui ne paieraient pas les dîmes; de chasser de la maison du Seigneur les usuriers, de même de ceux qui s'occuperaient dans l'église à de vains discours ; d'anathématiser ceux qui s'adonnent aux maléfices, aux superstitions et aux enchantements ; de chasser pareillement de l'Eglise les femmes qui, séduites par les illusions du démon, se persuadent que pendant le silence de la nuit, elles chevauchent sur des bêtes avec Hérodiade et une infinité d'autres femmes, et font de grandes courses. Le Pape y renouvelle le décret du concile de Nicée, qui défend de dire la messe les jours de fête avant neuf heures, et permet de la dire les autres jours depuis dix heures et demie jusques à trois heures après midi; enfin il y ordonne de chanter des psaumes le jour et la nuit dans toutes les églises, et à la fin de chaque psaume, d'ajouter, ***Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit, maintenant et toujours dans les siècles des siècles.*** Mais tous ces décrets, renferment en eux-mêmes des caractères de supposition. Donat qui dans le premier est condamné comme sectateur d'Arius, ne le fut jamais, et toute la paix qu'il eut avec les ariens se réduit à la lettre qu'il reçût de leur part en 347 après le concile de Philippopolis, par laquelle ils essayèrent de le faire entrer dans leur communion : au surplus il était mort avant le pontificat de Damase. Ce qu'ajoute le décret, que le Pape le fit confirmer dans le premier concile de Constantinople, n'a aucune apparence de vraisemblance, puisque personne ne parut de sa part dans

de l'Espagne, avait envoyé à Rome vers le pape Damase un prêtre nommé Bassien, chargé d'une consultation sur divers points de discipline, mais il n'y arriva qu'après la mort de Damase. Siricus Papa, *Epist.* 1, 624 et 637. — [1] Hieronym., *Epist.*

[2] Baronius, ad an. 384, § 15.

[3] Sarazianus, tom. XXVII *Biblioth.*, pag. 81 et seq.

[4] Mérenda a retrouvé la pierre où était cette inscription et il regarde cette épitaphe comme bien authentique. (*L'éditeur.*)

[5] Plusieurs inscriptions ont été mal écrites par les sculpteurs et quelquefois assez mal recueillies par les écrivains. D'ailleurs, saint Damase ne gardait pas toujours la mesure de la poésie. Plusieurs attribuent encore à saint Damase quelquesuns des petits poèmes chrétiens qui se trouvent dans les œuvres de Claudien Mamertin. (*L'éditeur.*)

[6] Ibid., pag. 73. — [7] Ibid. — [8] Ibid., pag. 64.

ce concile, et qu'il n'y fut point question de Donat. On ne trouve non plus aucun vestige du septieme décret dans le concile de Nicee; mais il en est parlé dans une fausse décrétale qui porte le nom de Télesphore. On ne verra nulle part que dans les quatre premiers siècles de l'Eglise, on ait obligé les fidèles sur peine d'anathème à payer les dimes, comme porte le second décret: on se contentait alors de les y exhorter, sans les y contraindre par les censures. Quant à l'usage de chanter les psaumes que le huitième décret attribue à Damase, il était en vigueur dans l'Orient longtemps avant son pontificat, en particulier dans l'Eglise d'Antioche [1]. Flavien et Diodore l'établirent, n'étant encore que laïques. En Occident, saint Ambroise l'introduisit d'abord dans l'Église de Milan, comme nous l'apprend saint Augustin [2], et de là il passa dans les autres Eglises par une sainte émulation [3]. La doxologie que nous disons après chaque psaume n'a été attribuée à Damase que sur l'autorité d'une épître [4] faussement attribuée à saint Jérôme, dans laquelle il prie Damase d'en ordonner l'usage [5]. Les autres décrets paraissent tirés de divers conciles postérieurs au siècle de Damase: le sixième du premier canon du concile d'Ancyre; le cinquième, du trentième canon du premier concile d'Orléans; le second, du quatrième canon du concile d'Agde. Enfin ce qui fait voir la fausseté de ces décrets, c'est que celui qui a voulu les autoriser du nom de Damase, dit après les avoir rapportés que sous le règne de Valens, il y avait en Orient trois hérésiarques, qui se hâtaient de s'attacher l'Eglise divisée en trois parties; savoir [6] Mélèce, Vital et Paulin. Un écrivain bien instruit des actions de Damase, auraient-il traité Paulin d'Antioche d'hérésiarque, lui dont ce saint Pape parle toujours avec honneur, et avec qui il était uni de communion? L'auteur déguise le motif de l'exil du pape Libère : et contre le témoignage des historiens du temps, il met [7] le lieu de son exil à trois milles de Rome. Quelques-uns ont attribué à Damase l'usage de chanter *Alleluia* hors le temps de Pâques : mais les paroles de [8] saint Gregoire le Grand, sur lesquelles ils s'appuient, disent seulement, qu'on tenait que saint Jérôme avait apporté de Jérusalem à Rome du temps de Damase, la coutume de chanter l'*Alleluia* hors le temps pascal.

On a imprimé dans [9] les Collections des Conciles, cinq autres décrets sous le nom du pape Damase, tirés des compilations de Gratien et d'Yves de Chartres. Le premier ordonne de punir le calomniateur de la même peine dont serait puni l'accusé, s'il était convaincu : le second veut que l'on refuse la communion, même à la mort, à celui qui n'aura pu prouver le crime dont il aura accusé un évêque, un prêtre, un diacre. Par le troisième, il est défendu aux laïques de s'emparer de ce qui aura été offert dans l'Eglise, attendu qu'il n'est permis qu'aux prêtres dans la loi ancienne, de manger des pains offerts. Le quatrième, ordonne de punir sévèrement ceux qui violent les canons. D'après le cinquième, suivant l'ancienne coutume, les métropolitains promettront fidélité au Siége Apostolique, et ne pourront ordonner d'évêques, sans avoir auparavant reçu le pallium, ce qu'ils feront trois mois après leur consécration, sous peine d'être privés de leur dignité. Mais aucun de ces décrets n'est de Damase. Le premier est tiré de la fausse lettre à Etienne, archevêque de Mauritanie, dont nous avons parlé plus haut; le second est le soixante-cinquième canon du concile d'Elvire: le troisième est absolument contraire à la discipline de l'Eglise des quatre premiers siècles, où les évêques faisaient encore part aux pauvres des oblations des fidèles: le quatrième se lit dans la fausse décrétale de Damase à Aurèle de Carthage? le cinquième établit une discipline, qui n'a commencé que dans le huitième siècle, comme on le voit par une lettre de saint Boniface, évêque de Mayence, et dans laquelle il témoigne que dans un concile, auquel il

[1] Theodoret., lib. II, cap. 24.

[2] August., lib. *Confession*, cap. 27.

[3] L'usage de chanter les psaumes est plus ancien que saint Ambroise et date des âges apostoliques. Saint Ambroise introduisit à Milan l'usage de chanter les psaumes en deux chœurs. (*L'éditeur.*)

[4] Tom. XXVII *Biblioth. Patr.*, pag. 73.

[5] Novaes. tom. I, pag. 137, pense que le *Gloria patri* fut en usage dans la primitive Eglise. Le concile de Nycée y avait ajouté *sicut erat in principio*, pour l'opposer aux ariens Sur tous ces décrets voyez *Pat. lat. de Migne*, tom. XIII, col. 1202 et seq. (*L'éditeur.*)

[6] Ibid., pag. 65. — [7] Ibid., pag. 63.

[8] Gregor., *Epist. ad Joannem, episc. Syracusanum* lib. IX, indict. 11, *Epist.* 12, pag. 940.

[9] Tom. II *Concil.*, pag. 888.

avait présidé en 742, on avait résolu d'un commun consentement que les métropolitains, demanderaient le pallium [1] au Saint Siége. Le symbole [2] qui porte le nom de Damase, ne peut être de lui, puisqu'on y lit l'addition *Filioque* qui n'eut lieu dans le symbole chez les Latins, que longtemps après le pontificat de Damase. Le symbole se trouve parmi les œuvres de saint [3] Grégoire de Nazianze, dont il fait la cinquantième oraison; mais avec quelques variétés : et on n'y lit point que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Il y en a aussi une partie dans le deux cent trente cinquième sermon de saint Augustin sur le temps pascal; d'où il semble qu'on peut inférer que ce symbole est moins une pièce originale qu'un composé de divers endroits tirés des écrits des Pères.

Pontifical faussement attribués à Damase, [ainsi que le canon des Ecritures]

28. Il reste à dire un mot du Pontifical à qui l'on donne communément le nom de Damase. Dans quelques manuscrits, ce Pontifical est précédé de [4] deux lettres très-courtes, l'une de saint Jérôme à Damase, par laquelle il le prie avec beaucoup d'humilité, d'écrire les Actes des Papes depuis saint Pierre jusqu'à lui; l'autre de Damase à saint Jérôme, où après lui avoir donné de grandes louanges, il marque qu'il lui envoie les Actes des Papes qu'il avait demandés; c'est sur ces deux lettres que s'est établie l'opinion qui fait Damase auteur du Pontifical; mais comme personne ne doute aujourd'hui qu'elles ne soient l'une et l'autre de très-mauvaises pièces, dont la lecture suffit pour en faire remarquer la supposition, aussi convient-on généralement que ce Pontifical n'a été écrit que plusieurs siècles après celui de Damase [4]. Saint Jérôme qui a fait un chapitre exprès, pour marquer les écrits de Damase, n'y met point le Pontifical; on ne connaissait pas même ce livre avant le septième siècle : et Bède le Vénérable est le premier qui en ait fait [5] mention; encore ne dit-il pas qui en était auteur [6]. Hincmar, archevêque de Reims, qui écrivait dans le neuvième siècle, parle de ce livre dans sa lettre au pape Nicolas Ier, sans marquer de qui il était, et il le cite sous le titre de *livre épiscopal*. Quelques-uns ont cru qu'il n'était qu'une compilation de trois catalogues des Papes l'une du quatrième siècle, l'autre du sixième, et la troisième du huitième, et que rien n'empêchait qu'on ne crût que le premier de ces catalogues fût de la façon du pape Damase; mais cette opinion n'est pas soutenable, tant à cause de la barbarie du style et des fautes de chronologie dont cette première partie est remplie, que parce que l'histoire des Papes depuis le siècle de saint Pierre jusqu'au septième, paraît d'une même main, et que Damase écrivait avec plus de politesse, de pureté et d'élégance [7]. D'autres paraissent portés à croire que le pontifical de Damase [8] est le cathalogue des Papes publié par le père Boucher avec le Cycle pascal de Victorius : ce qui pourrait favoriser cette opinion, est que ce catalogue paraît fait en 354, sous le pape Libère, et que Damase était diacre de Rome en 355; mais saint Jérôme aurait-il oublié d'en faire mention parmi les ouvrages de Damase ? et ce saint Pape qui a mis son nom dans presque toutes ses épigrammes, et ses inscriptions, l'aurait-il supprimé à dessein dans ce catalogue [9]?

[1] Bonifac., *Epist.* 105. *Decrevimus... Metropolitanos pallia ab illa sede quærere.*

[2] Tom. I *Epist. decretal.*, pag. 102, in Appendice.

[3] Tom. I, pag. 736.

[4] Tom. V Oper. Hieronymi, pag. 5.

[5] Bedæ, *in Martyrologio ad VIII Idus Augusti* [et dans l'homélie in feria III *Palmarum*.]

[6] Raban Maur, qui mourut en 857, cite le Pontifical sous le nom de *Gesta Patrum*, et plus souvent sans titre (*de Inst. cleric.*; cap. 28). Walafride Strabon, mort en 849, le désigne ainsi qu'Amalaire sous le le titre de *Gesta Pontificalia* ou *Episcopalia* (*de Rebus eccles.*, cap. 22. (*L'éditeur.*)

[7] Voyez *Origines de l'Église Romaine* par les membres de la communauté de Solesmes, chap. 9 et 10. On y établit solidement que la rédaction du Pontifical pour la partie des six premiers siècles remonte au VIIe siècle, qu'elle est due à un dépositaire des archives du Saint-Siége et membre du clergé de Rome, que les autres parties ont été ajoutées successivement par d'autres bibliothécaires de la même Eglise, que l'ouvrage ayant été composé d'après des monuments authentiques mérite une légitime confiance. (*L'éditeur.*)

[8] Tillemont, tom. II *Hist. eccles.*, pag. 550; Pagi, ad ann. 384.

[9] Ces deux objections ne prouvent point que saint Damase n'est pas l'auteur du catalogue en question; car ce catalogue qui ne semble d'ailleurs rédigé que dans un intérêt de localité, n'est pas véritablement un livre et il est naturel de supposer qu'il n'a pas pénétré jusqu'en Orient, où écrivait saint Jérôme, quand on voit qu'en Occident même on n'a commencé à s'en occuper qu'au seizième siècle. L'omission du nom de saint Damase à la tête du catalogue ne prouve rien; en effet Dom Ceillier avoue que ce Pape n'a pas mis son nom à tout ce qui est sorti de sa plume, et comment ce Pape aurait-il songé à mettre son nom en tête d'une chronique qui n'est autre chose que la compilation en deux pages d'une suite

[On a aussi attribué à saint Damase un canon des Ecritures qui aurait été porté dans un concile de Rome tenu sous ce Pape. Ce canon se trouve dans un écrit de Sorbonne intitulé *collectio canonum* et copié en 1009 par l'ordre de Heimont, évêque de Verdun. Il contient les livres suivants. La Genèse liv. I, etc ; Salomon, liv. III ; Ecclésiste, liv. I ; Prophètes etc ; Histoire : Job, liv. I ; Tobie, liv. 1 ; Esdras, liv. II ; Esther, liv. I ; Judith, liv. I ; Machabées, liv. II ; de même ordre des Ecritures du Nouveau-Testament que la Sainte-Eglise Catholique reçoit et vénère : saint Paul, 14 Epitres; saint Jacques 1 Epitre; de l'autre Jean, prêtre, 2 épîtres ; Jude le Zélé, 1 épître. A ce décret s'en trouve joint un autre sur les écrits des saints Pères, reçus dans l'Eglise catholique : on y trouve cités comme apocryphes les écrits de Cassien et de Faustin qui vécurent après saint Damase.]

Editions des œuvres de saint Damase.

[19. Les ouvrages de saint Damase avec sa vie parurent à Rome en 1630, in-8°, par les soins de Frédéric Ubaldini, en 1638, par ceux de Charles d'Aquin, en 1671, avec les notes de Sarazanius, à Paris, en 1672. En 1754, Mérenda publia à Rome une nouvelle édition plus complète des œuvres de saint Damase. Elle contient des prolégomènes étendus sur les opuscules et les gestes de ce Pape avec les écrits apocryphes. C'est la meilleure édition que nous ayons. Les éloges des saints se trouvent aussi dans les éditions des Pères de Lyon, t. VIII, p. 635, dans l'Appendice de la bibliothèque des anciens Pères, p. 844, dans la 2e édition de La Bigne, tom. IV. L'éloge de l'apôtre saint Paul se lit dans les poétes latins publiés à Hanovre, t. II, p. 673. On trouve encore les épîtres dans la Collection des Conciles de Labbe, en 864, avec saint Clément, col. 356. Trois hymnes attribuées au pape saint Damase se trouvent dans l'Hymnaire de Thomassy à la fin du Psautier, p. 48-52, M. Caillau a donné toutes les œuvres de saint Damase dans le 41 des *Selecti Patres*, d'après Galland. M. Migne a reproduit au tom. XIII de sa *Patrologie*. L'édition de Mérenda, avec le Catalogue des Souverains Pontifes dressé sous Libère et attribué à saint Damase et la dissertation tirée des *Origines romaines* sur ce Catalogue. On y trouve encore la censure des écrits faussement attribués à Damase et trois pièces de vers qui ne se trouvaient pas dans l'édition de Mérenda. Félix Clément a reproduit dans ses *Carmina selecta*, in-8°, Paris 1856, l'hymne sur sainte Agathe, celle sur Jésus-Christ et l'épitaphe. Ces trois pièces sont traduites en français dans le recueil du même auteur des poëtes chrétiens depuis le IVe siècle jusqu'au Ve, in-8°, Paris 1857.]

CHAPITRE IV.

Saint Cyrille, archevêque de Jérusalem.

[Père grec qui fleurit de l'an 315 à l'an 386.]

ARTICLE Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Saint Cyrille, né à Jérusalem vers l'an 315

1. On n'a rien d'assuré touchant l'année de la naissance de saint Cyrille : il paraît seulement qu'il vivait quelques années avant que l'empereur Constantin et sainte Hélène sa mère eussent rendu à la ville de Jérusalem, son ancien lustre, et qu'ils eussent fait abattre toutes les idoles qui occupaient le Calvaire, ôter les terres et les immondices qui couvraient le Sépulcre, et construire auprès une église magnifique, car il dit [1], comme en ayant été témoin oculaire, qu'il n'y avait pas longtemps « que le lieu où Jésus-Christ fut crucifié était un jardin, et qu'on en voyait encore des vestiges [2], lorsqu'il écrivait : » il dit aussi « qu'il y avait peu d'années que l'endroit où le Sauveur était né, était encore tout champêtre. » Ces saints lieux ayant donc commencé à être rétablis en 326, par la libéralité de Constantin et d'Hélène, il faut dire que saint Cyrille pour avoir pu remarquer l'état où ils étaient auparavant, avait alors au moins dix à douze ans, et ainsi on doit mettre sa naissance environ l'an 315. Il paraît aussi qu'on peut inférer de ce qu'il dit des lieux saints, qu'il était né à Jérusa-

de notes et d'inscriptions? Voyez *Origines de l'Eglise Romaine*, et le chap. 3, num. 9 de ce volume. (*L'éditeur.*) — [1] Cyrillus, *Cateches.* 14, n. 5.

[2] Idem, *Cateches.* 12, num. 20.

lem, ou du moins qu'il y avait été envoyé fort jeune. Il avait une sœur, dont le fils nommé Gélase, succéda à Acace, dans l'épiscopat de la ville de Césarée en Palestine.

Ses études.

2. Saint Cyrille s'appliqua de bonne heure à l'étude des divines Ecritures, qu'il se rendit si familières, que la plupart de ses discours, ceux mêmes qu'il faisait sans s'y être préparé, ne sont qu'un tissu de passages, ou d'allusions à divers endroits des Livres saints. Il s'instruisit aussi à fond de la doctrine de l'Eglise ; et quoiqu'il se fut donné moins de soin pour se former dans la connaissance des lettres humaines, il en apprit assez pour donner à ses discours, ce qu'il faut pour persuader : souvent il y réfute les païens par eux-mêmes, et combat le culte des dieux par ce que la fable lui en avait appris ; ce qui marque qu'il n'avait pas négligé ce genre de littérature. Il avait même lu les écrits des philosophes, et c'est suivant leurs idées qu'il fait dans deux de ses catéchèses [1], la description de l'univers.

Il est ordonné prêtre vers l'an 345.

3. Il fut ordonné prêtre par saint Maxime [2] qui avait succédé a Macaire dans le siége de Jérusalem vers l'an 334, on ne sait point l'année de son ordination : mais on croit que ce fut vers l'an 345, ou au plus tard en 347, car ce fut en cette année qu'il fit ses catéchèses : et c'était l'ordinaire de commettre ce soin à un prêtre. Saint Cyrille s'en acquitta avec beaucoup de zèle, s'appuyant moins sur sa capacité que sur le secours de Dieu, qu'il priait [3] souvent ses auditeurs de lui obtenir.

Il est élu évêque de Jérusalem, en 350 et 351

4. Saint Maxime étant mort [4], ou ayant été déposé [5] par les eusébiens l'an 350, saint Cyrille fut élu canoniquement pour lui succéder, par les évêques de la province, c'est le témoignage [6] que rendent à son élection les Pères du second concile de Constantinople en 382 [7], dans leur lettre au pape Damase, et aux autres évêques d'Occident ; et ce témoignage suffit pour faire tomber toutes les calomnies que les ennemis de saint Cyrille inventèrent depuis, pour rendre son élection suspecte. Le commencement de son épiscopat, que l'on doit mettre à la fin de l'an 350, ou au commencement de 351, fut honoré par une apparition miraculeuse de la Croix, qui ayant [8] commencé sur les neuf heures du matin, et ayant duré plusieurs heures, fut vue de tous ceux qui étaient dans la ville de Jérusalem, chrétiens et païens : c'était une grande croix de lumière si brillante que le soleil même ne la pouvait effacer : elle s'étendait depuis la montagne du Calvaire jusqu'à celle des Olives, ce qui faisait l'espace d'environ quinze stades ou de trois quarts de lieues, et elle était large à proportion : tous ceux qui la virent coururent à l'église en rendre gloire à Dieu. Comme un prodige de cette nature était digne de l'admiration de tout le monde, saint Cyrille crut qu'il était de son devoir d'en écrire à Constantius : nous avons encore sa lettre, la première [9] qu'il lui écrivit depuis son épiscopat.

Il est déposé par Acace en 357 ou 358.

5. Acace de Césarée qui, comme évêque métropolitain de la province, avait ordonné saint Cyrille, fut le premier à le troubler dans la possession de son siége : il en prit occasion pour divers prétextes. Sozomène dit que saint Cyrille [10] prétendait comme évêque d'une église apostolique, les droits de métropolitain ; mais il est plus vraisemblable, que conformément au septième canon de Nicée qui avait réglé les prérogatives de l'évêque de Jérusalem, il ne demandait que la préséance sur les autres évêques de la province, et peut-être encore d'être [11] exempt de la jurisdiction de l'évêque de Césarée. Ces contestations entre saint Cyrille et Acace sur les prérogatives de leur Eglise en produisirent d'autres ; ils s'accusèrent mutuellement d'errer sur la foi [12]. Acace cita saint Cyrille à son tribunal ; le saint évêque ayant refusé pendant deux ans d'y comparaître, non qu'il craignit d'être convaincu, comme le dit Socrate [13], mais parce qu'il ne voulait pas reconnaître Acace pour juge, celui-ci le déposa dans une assemblée des évêques de la province qui étaient [14] de

[1] *Cateches.* 6, num. 3, et *Cateches.* 16, num. 22.

[2] Hieronym., *in Chronic.* ad an. 249.

[3] Cyrillus, *Cateches.* 12, num. 4 ; *Cateches.* 13, num. 8.

[4] Hieronym., *in Chronic.* ad an. 349 ; Theodoret., lib. II, cap. 26.

[5] Socrat., lib. II, cap. 38 ; Sozom., lib. IV, c. 20.

[6] *Hierosolymitanæ autem Ecclesiæ quæ mater est omnium ecclesiarum, reverendissimum deoque dilectissimum Cyrillum episcopum esse indicamus : qui et canonice olim ab episcopis provinciæ ordinatus fuit, et plurima variis in locis certamina fecit.* Apud Theod., lib. V, cap. 9.

[7] Sous Theodose. (*L'éditeur.*)

[8] Cyrill., *Epist. ad Constant.*, pag. 352 [le 7 de mai de l'an 351.] — [9] Ibid., pag. 351.

[10] Sozomen., lib. IV, cap. 25.

[11] Sozomen., ibid. — [12] Ibid.

[13] Socrat., lib. II, cap. 20.

[14] Sozomen., lib. IV, cap. 20.

son sentiment, et le chassa de Jérusalem [1]. Théodoret ne marque pas le motif dont Acace se servit pour déposer saint Cyrille ; il dit seulement que ce fut [2] pour un sujet très-léger : mais Sozomène en rapporte [3] un qui, s'il était avéré, ne pourrait que faire honneur à saint Cyrille. Selon cet historien, dans une grande famine dont le territoire de Jérusalem fut affligé, un nombre considérable de pauvres qui n'avaient pas de quoi se nourrir, jetèrent les yeux sur leur évêque : ce Saint n'ayant point d'argent pour les secourir, vendit les meubles et les tentures de l'église. On dit, ajoute Sozomène, qu'une personne reconnut sur une comédienne un présent qu'elle avait donné, et que s'étant informé d'où elle l'avait eu, elle trouva que c'était d'un marchand qui l'avait acheté de l'évêque. Cet histoire est pour le fond, la même que celle qu'Acace raconta à Constantius après le concile de Séleucie, pour lui rendre odieux saint Cyrille ; mais il la revêtit de nouvelles circonstances que Théodoret a rapportées : les ornements vendus par saint Cyrille à un comédien, était la robe de fil d'or que Constantin avait autrefois donnée à saint Macaire évêque de Jérusalem, afin qu'il en usât lorsqu'il conférerait le baptême. Acace ajoutait que le comédien qui l'avait achetée, l'ayant mise et ayant dansé avec ce vêtement sur le théâtre, était tombé mort sur la place. Théodoret en rapportant cette histoire, l'appelle une calomnie [4] inventée par Acace, et elle en a tout l'air ; mais quand bien même elle aurait été véritable, pourquoi en faire un crime à saint Cyrille ? saint Ambroise ne fit aucune difficulté de vendre les vases sacrés pour racheter des captifs ; les ariens lui en ayant fait des reproches, il justifia [5] sa conduite par celle de saint Laurent martyr.

Il appelle de la sentence de déposition.

6. Cyrille informé de la sentence de déposition prononcée contre lui, envoya à ses juges un acte d'appel, « comme on fait, dit Socrate, dans les jugements civils, pour en appeler à un jugement supérieur. » Constantius approuva cet appel ; et saint Cyrille était suffisamment autorisé à l'interjeter, soit par l'exemple de saint Athanase, de Marcel d'Ancyre, et d'Asclépas de Gaze qui avaient appelé au Pape des procédures faites contre eux par les ariens en divers conciles ; soit par les Canons des conciles [6] de Sardique et d'Antioche [7] : ainsi il n'y avait rien dans l'appel de saint Cyrille qui fût contre les lois de l'Eglise, pas même de s'être adressé à Constantius, puisque le concile d'Antioche en 341 avait ordonné que ceux qui appelleraient d'un jugement, obtiendraient avant toutes choses un rescrit de l'Empereur pour la révision du jugement. Saint Cyrille chassé de Jérusalem, s'en alla à Antioche [8] ; mais comme le siége en était vacant, il se retira à Tarse, où Silvain qui en était évêque, le reçut avec honneur : et malgré les plaintes d'Acace, lui permit l'exercice de toutes ses fonctions et même de faire des instructions à son peuple, car il voyait que les fidèles les écoutaient avec plaisir. L'acte d'appel interjeté par saint Cyrille autorisait Silvain à lui laisser exercer ses fonctions, et il pouvait d'ailleurs être convaincu de l'iniquité du jugement rendu contre lui. Ce fut apparemment en cette occasion que saint Cyrille s'unit de communion avec Eustathe de Sébaste, Basile d'Ancyre et quelques autres, que l'on commença à traiter peu de temps après de demi-ariens, mais qui jusque là ne s'étaient point séparés de la communion de l'Eglise.

Il est rétabli dans le concile de Séleucie, en 359.

7. L'empereur Constantius ayant assemblé en 359 à Séleucie un concile de tout l'Orient, saint Cyrille alla s'y présenter [9] pour y faire juger son affaire. Basile d'Ancyre, Silvain et les autres demi-ariens s'y rendirent aussi. Saint Cyrille y demanda qu'Acace fût obligé de venir rendre raison de la sentence de déposition qu'il avait prononcée contre lui. Acace se présenta au concile; mais, fâché de la proposition qu'on y fit le premier jour, de recevoir la formule de foi de la dédicace d'Antioche en 341, il déclara qu'il n'entrerait en aucune délibération que Cyrille ne fût sorti de l'assemblée, soutenant qu'ayant été déposé, il n'était plus évêque. Quelques-uns qui aimaient la paix, prièrent saint Cyrille de sortir, lui promettant que l'on examinerait son affaire, lorsque les questions de doctrine auraient été décidées; mais il ne le voulut pas. Acace se retira donc. Le troisième jour on lui accorda que les évêques bien ou mal déposés, ou qui étaient accusés,

[1] Theodoret., lib. II, cap. 26. — [2] Ibid.
[3] Sozomen., ubi supra.
[4] Thodoret., lib. II, cap. 27.
[5] Ambros., lib. VIII *Offic.*, cap. 28, num. 136.
[6] *Concil. Sardicens.*, can. 3, 7.
[7] Concil. Antioch., ann. 341, can. 12, 14, 15.
[8] Theodoret., lib. II, cap. 12.
[9] Idem, lib. II, cap. 26, et Socrat., lib. II, cap. 40.

en sortiraient : le cinquième, qui était le premier d'octobre, le concile se mit en devoir de juger l'affaire de saint Cyrille. Acacc fut appelé plusieurs fois; et n'ayant pas voulu comparaître, il fut déposé avec George d'Alexandrie, Eudoxe d'Antioche, Patrophile de Scytople et quelques autres : on ne lit pas dans les Actes du concile de Séleucie que saint Cyrille y ait été rétabli : mais on ne peut en douter : et saint Jérôme [1] le met en cette année évêque de Jérusalem pour la seconde fois.

Il est déposé de nouveau dans le concile de Constantinople, en 360.

7. Ce qui se passa l'année suivante 360 au concile de Constantinople en est encore une preuve. Acace et Eudoxe qui avaient devancé les députés du concile de Séleucie à Constantinople, eurent assez de loisir pour prévenir l'esprit de l'empereur, et pour l'indisposer, tant contre le concile de Séleucie, que contre saint Cyrille. Ils chargèrent le saint évêque de diverses calomnies, entre autres d'avoir vendu à un comédien la robe de fil d'or donnée par Constantin à l'Eglise de Jérusalem : cette calomnie n'avait été inventée que pour aigrir l'empereur. Mais pour avoir un motif de déposer de nouveau le saint évêque [2], ils l'accusèrent dans le concile qu'ils tinrent à Constantinople, quelque temps après, d'avoir communiqué avec Eustathe de Sébaste et Elpidius, qui avaient tâché de détruire les décrets du concile de Mélitène où il avait assisté avec eux, et d'avoir admis à sa communion Basile d'Ancyre et George de Laodicée, déposé lui-même dans le concile de Palestine. Saint Cyrille n'était pas présent à ces accusations; mais les acaciens qui se souciaient peu d'observer les formalités de la justice, le condamnèrent sans l'avoir entendu, le déposèrent, le firent bannir, et mirent en sa place un nommé Erennius.

Il est rappelé sous Julien, en 362.

8. L'empereur Constantius étant mort le 3 novembre de l'an 361, et Julien ayant [3] rappelé les évêques exilés, saint Cyrille revint avec les autres. En passant à Antioche, il se chargea de mener [4] avec lui en Palestine, un jeune homme nouvellement converti, fils du grand-prêtre de Daphné dont nous avons parlé ailleurs [5] : ce fut saint Mélèce qui lui confia ce dépôt : d'où on infère avec raison qu'ils étaient liés d'amitié, de communion et de foi. Saint Cyrille [6] gouverna en paix l'église de Jérusalem, sous le règne de Julien et de Jovien, jusqu'aux premières années de celui de Valens, c'est-à-dire jusqu'en 367.

Ce qui se fit de son temps pour le rétablissement du temple de Jérusalem.

9. Il était déjà de retour de son exil, lorsque Julien l'Apostat, qui avait offert aux Juifs de rétablir le temple de Jérusalem, se mit en devoir de commencer ce grand ouvrage. Son but en cela était non-seulement de favoriser les Juifs, mais encore de démentir les prophéties de Daniel, et celles de Jésus-Christ touchant la ruine totale de ce temple [7]; mais saint Cyrille qui avait lu avec autant de foi que d'application ces prophéties, vit sans s'émouvoir tous les préparatifs pour le rétablissement du temple; et se confiant en la vérité infaillible de ces oracles divins, il assura qu'on en verrait bientôt l'accomplissement. La chose arriva ainsi; et malgré tous les efforts des plus excellents ouvriers venus de toutes parts, il fallut abandonner l'entreprise sans qu'on eût pu mettre seulement une pierre sur l'autre. Près de vingt-cinq ans auparavant saint Cyrille avait dit dans [8] une de ses catéchèses, qu'on pourrait bien démolir un jour ce qui restait du temple, dans le dessein de le rétablir.

Il est chassé de son Eglise en 367.

10. Acace de Césarée étant mort l'an 365, ou au commencement de l'an 366, saint Cyrille, comme le plus considérable évêque de la province, mit [9] en sa place un nommé Philumène; et ensuite Gélase son neveu, homme de piété et de savoir; mais ce dernier ne tint pas longtemps le siége, et les ariens soutenus de l'autorité de Valens[10] l'en chassèrent pour lui substituer Euzoïus, l'un d'entre eux : ils chassèrent aussi saint Cyrille de Jérusalem, et mirent [11] en sa place un nommé Héracle et ensuite Hilaire et Hilarion : celui-ci occupait encore le siége de cette Eglise en 376. L'expulsion de saint Cyrille paraît avoir été une suite de l'édit que fit Valens en 367, portant ordre de chasser tous ceux qui ayant été envoyés en exil

[1] Hieronym., *in Chronic.* ad an. 359.
[2] Sozomen., lib. IV, cap. 25.
[3] Idem, lib. V, cap. 5.
[4] Theodoret, lib. III, cap. 10.
[5] Voyez l'article de saint Mélèce.
[6] Rufin, lib. I, cap. 37; Socrat., lib. IV, cap. 1.
[7] Rufin., lib. I, cap. 37; Theodoret., lib. III, c. 20.
[8] *Cateches.* 15.
[9] Epiphan., *Hæres.* 73, num. 37.
[10] Theodoret., lib. V, cap. 8.
[11] Socrat., lib. II, cap. 46; Sosomen., lib. IV, cap. 30; Epihan *Hæres.* 66 n. 20.

par Constantius, avaient été rappelés par Julien.

Il est rappelé en 378.

11. L'an 378, qui fut celui de la mort de Valens, Gratien rappela tous les évêques exilés, et ordonna que les Eglises seraient mises entre les mains de ceux qui embrasseraient la communion de Damase. Saint Cyrille revint donc à Jérusalem : il paraît même qu'il fut le seul des évêques des grands sièges qui rentra alors dans le sien, si l'on admet ce que dit Sozomène [1], que lorsque Gratien associa Théodose à l'empire, ce qui se fit le 19 janvier de l'an 379, les ariens occupaient encore toutes les Eglises patriarchales de l'Orient, excepté celle de Jérusalem. Socrate, dit [2] aussi, que saint Cyrille gouvernait alors l'Eglise de Jérusalem [3]. Ce que Sozomène dit ailleurs, que saint Cyrille rentra dans son Église, sous le règne de Théodose, pourrait paraître contraire à cette époque, s'il n'y avait tout lieu de croire qu'il fait commencer le règne de Théodose à la mort de Valens, comme a fait saint Jérôme, dans son catalogue [4] des hommes illustres, où il dit que saint Cyrille, après avoir été souvent exilé et souvent rappelé, gouverna paisiblement son Eglise pendant huit ans de suite, sous le règne de Théodose, ce qui n'est possible qu'en mettant son rappel en l'an 378, auquel Valens mourut.

Il travaille au rétablissement de la paix et des mœurs de son diocèse.

12. Pendant vingt-un ans que saint Cyrille fut absent de son diocèse, les apollinaristes et les macédoniens y causèrent de grands troubles : Paulin d'Antioche y avait même des partisans; et on y voyait des catholiques, qui, n'approuvant point que saint Cyrille eût été uni de communion avec Basile d'Ancyre, Eustathe de Sébaste et quelques autres demi-ariens, le tenaient pour suspect dans la foi. Jérusalem était donc [5] partagée par des divisions, par des haines, et par des schismes, qui allaient jusqu'à élever de nouveaux autels : les mœurs y étaient aussi corrompues que la foi, toutes sortes de vices y régnaient, l'impureté, la malice, l'adultère, le larcin, l'idolâtrie, les empoisonnements, l'envie : les hommes s'y égorgeaient les uns les autres comme des bêtes pour un peu d'argent. Le concile d'Antioche de l'an 379, informé du malheureux état de cette Eglise, engagea [6] saint Grégoire de Nysse, déjà chargé d'aller rétablir les églises d'Arabie, à se transporter dans celles du diocèse de Jérusalem, pour chercher avec les chefs des lieux, les remèdes convenables à leurs maux : il y vint en 380 [7] et y trouva tout le monde uni dans la confession sincère de la Trinité, dont saint Cyrille faisait heureusement profession; mais les auteurs du trouble [8], quoiqu'unis avec le saint évêque dans un point capital, étaient si animés contre lui, que malgré la médiation pacifique de Grégoire [9]; ils refusèrent de l'admettre à leur communion, parce qu'il communiquait avec saint Cyrille; en sorte qu'il ne pût avoir à Jérusalem d'autre autel que celui sur lequel l'évêque catholique du lieu, avec qui il était uni de communion, offrait le sacrifice. Dès avant l'arrivée de saint Grégoire de Nysse à Jérusalem [10], Mélanie l'aïeule, et Ruffin avaient réuni à l'Eglise tous les macédoniens de cette ville; mais les apollinaristes, qui étaient les plus opposés de tous à la paix, demeurèrent opiniâtres dans leur schisme; et saint Grégoire eut le chagrin de s'en retourner à son Eglise sans avoir pu les ramener à l'unité. Depuis son départ, Rufin [11] et Mélanie firent encore rentrer dans le devoir quatre cents moines, divisés au sujet de Paulin d'Antioche. On ne peut douter du zèle de saint Cyrille dans ces occasions, et qu'il ne se soit appliqué de tout son pouvoir à la réformation des mœurs de son diocèse : aussi n'entendit-on plus parler dans la suite de la grande corruption qui y avait régné; et saint Jérôme [12], voulant détourner Paulin d'entreprendre le voyage de Jérusalem, ne dit pas que l'on y commît d'autres désordres que ceux que l'on a coutume de commettre dans les grandes villes.

Il assiste au concile de Constantinople, en 381.

13. Saint Cyrille se trouva en 381 au concile général de Constantinople [13] comme l'un de ces athlètes de la vérité, qui étaient remplis du zèle de Dieu et d'une sagesse admirable : il y souscrivit avant Gélase, son neveu, évêque de Césarée. Sozomène [14] dit même qu'il présida, à ce concile avec les

[1] Sozomen., lib. VII, cap. 2.
[2] Socrat., lib. V, cap. 3.
[3] Sozomen., lib. IV, cap. 30.
[4] Hieronym., *in Catalog.*, cap. 112.
[5] Gregor. Nyssen., *de Cantibus Hierosolym.*, p. 653.
[6] Gregor. Nyssen., *de Cantibus Hierosolym.*, ibid.
[7] Idem, *Epist. ad Eustathium*, pag. 656.
[8] Socrat., lib. V, cap. 8.
[9] Gregor. Nazianz., *Epist. ad Eustath.*, pag. 660.
[10] Pallad., *Histor Lausiac*, cap. 118. — [11] Ibid.
[12] Hieronym., *Epist.* 49 *ad Paulinum.*
[13] Theodoret., lib. V, cap. 8.
[14] Sozomen., lib. VII, cap. 7.

deux autres évêques des grands sièges, car il compte celui de Jérusalem pour le troisième. Cet historien [1] et Socrate avec lui, disent que se repentant d'avoir été du sentiment de Macédonius, il fit alors profession de la consubstantialité ; mais outre que saint Cyrille n'eut jamais de liaison avec Macédonius qu'au concile de Séleucie, il paraît certain que dès l'an 362, il était uni de communion avec saint Mélece, qui dès l'année précédente l'avait entièrement rompue avec les ariens ; à quoi il faut ajouter que saint Cyrille prêcha toujours constamment la foi de Nicée, employant même le terme de consubstantiel, comme on peut le voir dans sa lettre à Constantius. Il y a quelque apparence que saint Cyrille assista aussi au second concile qui se tint à Constantinople l'année suivante 382, du moins est-il certain que son ordination [2], que ses ennemis auraient tâché de rendre suspecte, y fut reconnue pour canonique, et qu'on y fit l'éloge de la constance avec laquelle il avait souffert en divers lieux les persécutions des ariens.

Sa mort en 386.

14. Sozomène [3] joint la mort de saint Cyrille avec celle de Timothée d'Alexandrie, arrivée sous le premier consulat d'Arcade, c'est-à-dire en 385 ; mais en suivant saint Jérôme [4] qui lui donne huit ans entiers d'épiscopat, sous le règne de Théodose, il faut nécessairement la reculer jusqu'en 386, en faisant même commencer le règne de ce prince, à la mort de Valens.

Catalogue de ses écrits

15. Les écrits de saint Cyrille consistent 1° en vingt-trois catéchèses dont les cinq dernières sont intitulées *mystagogiques*, ou parce qu'elles traitent de nos mystères, ou parce qu'elles ont été prononcées en présence de ceux qui y étaient déjà initiés ; 2° en une homélie sur le paralytique de trente-huit ans ; et 3° en une lettre à l'empereur Constantius. On lui a faussement attribué une homélie sur la Présentation de Jésus-Christ au temple, une lettre au pape Jules, une à saint Augustin, et quelques écrits de moindre importance dont nous parlerons ailleurs.

ARTICLE II.

DE L'AUTENTICITÉ DES CATÉCHÈSES DE SAINT CYRILLE.

Les catéchèses sont de saint Cyrille Première preuve tirée de leur antiquité.

1. Quelques mouvements que se soient donnés les critiques [5] protestans pour prouver que les catéchèses qui portent le nom de saint Cyrille, sont supposées, ils n'ont pu le persuader qu'à ceux de leur communion, à qui il importe extrêmement de rejeter tous les écrits des anciens qui condamnent leurs erreurs : il y en a même eu [6] quelques-uns d'entr'eux qui ne pouvant se refuser à l'évidence des preuves que l'on apporte communément pour montrer que ces catéchèses sont de ce Père, les lui ont attribuées. Il ne faut que les lire pour juger de leur antiquité, et reconnaître qu'elles sont du milieu du quatrième siècle de l'Eglise. L'auteur y dit [7] que le prophète Isaïe vivait près de mille ans avant lui. Il compte soixante et dix âges [8] depuis Manès jusqu'à son temps, et dit [9] qu'il y avait encore alors des gens qui l'avaient vu : il parle des [10] persécutions, comme si elles ne faisaient que de cesser ; et il témoigne [11] appréhender qu'elles ne reviennent encore ; il représente [12] les lieux saints comme rétablis et ornés depuis peu par la libéralité des empereurs ; il dit [13] qu'il prêchait dans l'église de la résurrection construite en son temps par les empereurs, c'est-à-dire par les fils de Constantin, Constantius et Constans, dont le dernier mourut en 350 :

[1] Sozomen., lib. VII, cap. 7, et Socrat., lib. V, cap. 8.

[2] Theodoret., lib. V, cap. 9 et tom. 1 *Concil. Harduini*, pag. 882.

[3] Sozomen., lib. VII, cap. 14.

[4] Hieronym., *in Catalog.*, pag. 112.

[5] Aubertin, liv. II *de l'Eucharistie ;* Rivet, liv. III *Critic. fac.;* Cocus, *Cens. script.*, pag. 238 ; Hottinger., *in Elencho. script. supposit.*, pag. 78 ; Hulseman., *in Patrologia*, pag. 1036, etc.

[6] Cave, *in Cyrillo ;* Thomas Milles, *Præf. in Cyril.* et *in notit*, pag. 69 ; Wittacher, *Controv.* 1 *de script.;* Vossius, Dissert. 1 *de tribus Symbolis ;* Bullus et alii.

[7] *Hesaias ante annos prope mille erat.* Cyrill. *Catech.* 16, num. 18.

[8] *Qui (Manes) non ita pridem sub Probo imperatore initium habuit. Nam ante annos omnino septuaginta error ille prodivit, et hucusque sunt homines qui eum suis oculis viderunt.* Cyrill., *Catech.* 6, num. 20.

[9] Ibid.

[10] *Si quis hic adest in vobis e Gentilium numero qui aut in Christianos aliquando convicium dixerit aut persecutionum tempore sanctis Ecclesiis insidiatus sit.* Cyrill., *Catech.* 2, num. 19, et *Catech.* 16, num. 8.

[11] *Vide ne aliquando in tempore persecutionis neges. Ne in tempore pacis solummodo adgaudeas cruci : verum etiam in tempore persecutionis eamdem habeto fidem.* Cyrill., *Catech.* 13, num. 23.

[12] *Hujus temporis imperatores sanctam hanc in qua sumus resurrectionis Ecclesiam exstruxerunt.* Cyrill., *Catech.* 14, num. 14, et *Catech.* 12, num. 20.

[13] Ibid.

il ajoute [1] que l'on voyait encore, lors de sa quinzième catéchèse, de grands restes du temple, et même une partie de la maison intérieure, dans laquelle étaient autrefois placés les chérubins : or, tout le monde sait qu'en 363, Julien l'Apostat fit détruire tout ce qui restait du temple, dans le dessein d'en construire un nouveau, et que ce qu'il ne put arracher par les mains des Juifs et d'autres ouvriers qu'il avait fait venir, Dieu pour accomplir les prophéties, le détruisit miraculeusement par diverses secousses et par un tremblement de terre, en sorte que du temps de [2] Grégoire de Nysse, on n'en voyait plus aucun vestige [3]. Enfin, ce que l'auteur dit de la guerre de [4] Mésopotamie entre les Romains et les Perses, est une preuve qu'il écrivait avant le règne de Jovien, puisque ce fut ce prince qui en 363, termina cette guerre qui avait duré pendant presque tout le règne de Constantius et de Julien. On peut encore apporter en preuve de l'antiquité de ces catéchèses, ce que l'on y trouve touchant les diverses hérésies qui de temps en temps se sont élevées dans l'Eglise : car l'auteur qui marque avec soin toutes celles qui ont rapport aux matières qu'il traite, ne parle que de celles qui ont eu cours pendant les trois premiers siècles, et il en finit le catalogue [5] par celle des manichéens, comme la plus récente de toutes : il est vrai [6] qu'il parle aussi de celle des ariens et des sabelliens ; mais il ne les nomme pas même par leur nom, et il se plaint de voir l'hérésie arienne, quoique faisant de grands ravages dans l'Eglise, s'enseigner alors comme en secret, sans qu'on osât la prêcher publiquement, ce qui marque bien la conduite que les défenseurs de cette impiété, gardèrent jusqu'au milieu du quatrième siècle : or peu d'entre eux, et ceux là seulement que l'Eglise avait séparés de sa communion, osaient en faire profession publique. L'empereur Constant qui jusqu'à sa mort, arrivée en 350, fut le défenseur de l'Eglise contre tous ses ennemis, les empêcha jusque là de se déclarer ouvertement ; mais depuis la mort de ce prince, Ursace et Valens s'étant dédits de leur retractation, prirent plus ouvertement qu'auparavant le parti de l'arianisme, appuyés de l'autorité de Constantius, qu'ils savaient lui être favorable.

Seconde preuve tirée du lieu où ces catéchèses ont été prêchées

2. Il n'y a donc aucun lieu de douter que ces catéchèses ne soient d'un auteur qui florissait vers le milieu du quatrième siècle : on ne peut douter non plus qu'elles n'aient été prêchées dans une des églises de Jerusalem : l'auteur y appelle ses auditeurs [7] Jérosolymitains ; il marque entre les prérogatives, de son Eglise [8], que là se sont accomplis les mystères de notre religion, notamment celui [9] de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres au jour de la Pentecôte ; il dit [10] que l'on y voyait encore le bois sacré de la croix, la pierre qui avait servi de tombeau à Jésus-Christ, les palmiers d'où les enfants avaient coupé des branches, pour recevoir le Sauveur en triomphe ; que [11] ses auditeurs avaient chez eux le lieu où Jésus-Christ était ressuscité et celui où il était monté au ciel, situé à l'orient de Jérusalem ; qu'ils pouvaient sans [12] sortir de leur ville, contem-

[1] *Quando enim vel vetustate collapsi, vel ædificationis prætextu dejecti, vel quamcumque ob aliam causam eversi fuerint lapides omnes : non exterioris dico ambitus sed interioris ædis ubi cherubim erant.* Cyrill., *Cateches.* 15, num. 15.

[2] *Cum templum ne ex ipsis quidem agnoscatur vestigiis.* Gregor. Nyssen., *Orat. Cateches.*, cap. 18.

[3] Voyez la dissertation de Warburton, sur le projet formé par Julien de rebâtir le temple de Jérusalem. (*L'éditeur.*)

[4] *Estne igitur in præsenti tempore Persarum contra Romanos circa Mesopotamiam bellum, an non.?* Cyrill., *Cateches.* 15, num. 16.

[5] Cyrill., *Cateches.* 6, num. 20, et *Cateches.* 16, num. 9.

[6] Cyrill., *Cateches.* 4, num. 8; *Cateches.* 15, num. 10.

[7] *Cognoscite, o vos Jerosolymitæ.* Cyrill., *Catech.* 3, num. 7, *Loca quod attinet, tu Jerosolymitanus cum sis, jam ante nosti.* Cyrill., *Cateches.* 12, num. 20.

[8] *Omnium bonorum prærogativa in Jerosolymis.* *Cateches.* 3, num. 7. *Spiritus sanctus in Pentecostes super Apostolos delapsus est isthic in Jerusalem ; omnium enim apud nos sunt prærogativæ. Cateches.* 16, num. 4. *Cum complerentur dies Pentecostis hic in civitate ista Jerusalem, nostra enim est hæc quoque prærogativa : loquimurque non de his quæ apud alios contigerunt, sed de concessis apud nos bonis. Pentecoste igitur cum esset*, etc. Cyrill., *Cateches.* 17, num. 13.

[9] *Cateches.* 16, num. 4, ubi supra.

[10] *Multa exstant, dilecti, vera de Christo testimonia; sanctum crucis lignum testatur quod ad hodiernum usque diem apud nos conspicitur, ac per eos qui fide impellente ex eo frustra decerpunt, orbem fere totum hinc jam opplevit. Testatur palma in valle sita quæ ramos pueris Christum olim æcomio celebrantibus ministravit. Testatur monumentum persanctum, et qui in hunc usque diem jacet lapis.* Cyrill., *Cateches.* 10, num. 19.

[11] *Multos testes habes. Habes tuum ipsum resurrectionis locum. Habes locum ascensionis nobis ad orientem situm.* Cyrill., *Cateches.* 14, num. 26.

[12] *Et signum quidem ne dederis procul a civitate tu*

pler le mont des olives ; qu'il les prêchait à la [1] vue du temple de Jérusalem.

Troisième preuve tirée du témoignage des anciens.

3. Or, nous ne connaissons ni prêtre ni évêque de Jérusalem qui vers le milieu du quatrième siècle ait fait des catéchèses, que saint Cyrille. Saint Jérôme qui lui était presque contemporain, dit de lui qu'il avait [2] composé des catéchèses, étant encore jeune, Théodoret qui écrivait dans le siècle suivant, cite [3] la quatrième catéchèse sous le nom de saint Cyrille, et en rapporte un fort long passage sur la génération de Jésus-Christ et la naissance de la Vierge, qui se lit aujourd'hui mot pour mot dans [4] cette catéchèse. Léonce de Bysance la cite [5] aussi. Le septième concile général, rapporte [6] le titre des premières paroles de la seconde, qu'il attribue à saint Cyrille. Photius [7] et Pierre de Sicile, citent la sixième ; Anastase [8] Sinaïte ou l'auteur des questions et des réponses diverses, et saint Maxime citent la septième ; une chaîne grecque sur saint Jean, la cinquième et la neuvième ; Jean Cyparissote, la dixième [9] ; saint Jean [10] Damascène la douxième ; les chaînes sur saint Luc la treizième. Saint Nil qui avait vécu quelque temps avec saint Cyrille, s'était rendu ces catéchèses si familières, qu'il n'y en a eu presque aucune dont il n'ait transcrit quelque chose dans ses lettres. Rufin a aussi inséré plusieurs endroits des catéchèses 13, 14, 15 et 18. S'il y en a quelques-unes que l'on ne trouve point citées dans les anciens, comme la première, la onzième et la dix-septième, on ne doit point en conclure qu'elles soient d'un autre auteur : car ces catéchèses sont tellement liées ensemble, et destinés à composer un même corps de doctrine, qu'elles sont visiblement d'une même personne ; aussi l'auteur [11] dans son discours préliminaire sur ces catéchèses, les compare à des pierres qui forment un édifice, qui doivent être si unies entre elles dans l'ordre qu'elles demandent, que d'en ôter une partie, ce serait exposer cet édifice à une ruine certaine. Il promet dans le même discours de donner pendant le carême dans diverses catéchèses une exposition pleine et entière des dogmes de la religion [12] : et dans la quatrième [13] catéchèse, il dit que dans les suivantes il expliquera avec exactitude tous les articles du symbole : or, dans la dix-huitième, qui est la dernière [14], il explique qu'il a exécuté selon son pouvoir ce qu'il avait promis auparavant ; on ne peut donc révoquer en doute qu'elles ne soient toutes d'un seul et même auteur. Bien plus, dans la dix-huitième, il cite la première, la seconde, la troisième, la sixième, la septième, la huitième, la neuvième, la dixième ; la douzième, dans la dix-septième ; la onzième,

non ignoremus : dederisve nobis in proximo signum oculis conspicuum, ut et in ipsa urbe versantes locum contemplemur. Propheta vero respondet, dicens : Et stabunt pedes ejus in die illa super montem Olivarum, quod est e regione Jerusalem ad orientem. Cyrill., *Cateches.* 12, num. 11.

[1] *Cecidit hoc quod nobis ex adverso est Judæorum templum.* Cateches. 10, num. 11.

[2] *Exstant ejus Catecheses quas in adolescentia composuit.* Hieronym., *in Catalogo*, cap. 312.

[3] *Cyrilli Hierosolymorum episcopi in catechetico sermone quarto de decem dogmatibus. Credo autem,* etc. Theodoret., *Dialogo de inconfuso*, pag. 106.

[4] Num. 9.

[5] *Cyrilli episcopi Hierosolymorum in quarta catecheseon oratione :* Duplex erat Christus : homo quidem, quantum ad id quod videbatur ; Deus vero, quantum ad id quod latebat. Leoncius Bysant., lib. *contra. Eutych.* et *Nestor.*, dissert. 3 ; Cyrill., pag. 257 ; Extat *Cateches.* 4, num. 9.

[6] *Sancti Cyrilli archiepiscopi Hierosolymorum Catechesis secunda, cujus initium* Grave. *Et post alia, quam enim habes de Nabuchodonosore sententiam ?* Concil. Nicœn., actione 5, tom. VII *Concil.*, pag. 348.

[7] *Si qui autem velint a principio eorum impietatem et unde priora semina jacta fuerint, conspicere, Cyrillus qui sacræ urbis gubernacula tractavit, ipsis historiæ dux erit :* Scythianus quidam fuit, etc. *quæ habentur Cateches.* 6, num. 22. Photius *in historia manichæorum*, pag. 354. *Bibliothecæ Christinianæ. Sic autem exordia quæ a beato Cyrillo in catechesibus dicta sunt adscribens.* Inauspicatis nominis Manes non est e Christianis, etc. in *Cateches.* 6, num. 21. Petrus Siculus, *Historia Paulinianorum*, pag. 20.

[8] *Cyrilli Hierosolymorum ex catechetico vel ex catecheticis :* Nihil nobis proderit Christianorum appellationem adeptos esse, nisi et opera consequantur. Extant. *Cateches.* 7, num. 14 ; Athanas., *Seu quivis alius auctor quæst. et respons. de variis argumentis, quæst.* 1 *Cyrilli.* Christianorum prima in virtutis loco pietas, honorare parentes, etc. ut in *Cateches.* 7, num. 16. S. Maximus *in sermonibus per excerpta*, sermon. 23.

[9] *Ad hæc Cyrillus Hierosolymitanus in atechesi decima.* Quandoquidem nemo faciem Dei videre et vivere potuit adsumpsit faciem humanitatis, ut cum videntes vivamus, ex *Cateches.* 10, num. 7. Joan. Cypariss. *Decade* 6, cap. 4 *de Apparitionibus.*

[10] *Cyrilli Patriarchæ Hierosolymitani ex duodecima catechesi :* Si igitur Christi adventus causam inquiris recurre ad primum Scripturarum librum, sex in diebus Deus fecit mundum, verum mundus propter hominem est. Ex *Cateches.* 12, num. 5. Joan Damas. Orat. 3, *de imaginib.*, pag. 383.

[11] Cyrillus., in *Proto-Catechesi*, num. 11. — [12] Ibid.

[13] *Cateches.* 4, num. 3, et *Cateches.* 5, n. 12.

[14] *Cateches.* 18, num. 22.

dans la douzième; et dans la seizième, il promet la dix-septième.

Les cinq Catéchèses mystagogiques sont de saint Cyrille.

4. Quant aux cinq catéchèses intitulées *Mystagogiques*, il est évident qu'elles sont une suite des autres catéchèses, et toutes d'une même main : cela paraît non-seulement par la conformité du style et de la méthode, mais aussi par ce qui est dit dans la dix-huitième. Après y avoir expliqué les choses nécessaires à ceux qui n'avaient pas encore reçu le baptême, l'auteur leur [1] dit qu'après Pâques, lorsqu'ils auront été régénérés dans les eaux salutaires, il leur fera, avec le secours de Dieu, d'autres catéchèses: premièrement, sur ce qui se pratique avant le baptême ; secondement, pour leur expliquer comment ils ont été purifiés de leurs péchés par le baptême ; ensuite de quelle manière ils ont reçu le sceau du Saint-Esprit; puis ce que c'est que les saints mystères de l'autel : or ce sont là les sujets des cinq catéchèses mystagogiques, comme on le verra dans la suite. Dans la première *Mystagogique*, l'auteur se reconnaît auteur des dix-huit précédentes, en disant [2] qu'il y a suffisamment développé ce qui regarde la profession de foi que l'on faisait au baptême : ces cinq catéchèses n'ont pas été moins connues des anciens que les dix-huit autres. Eustrate [3], qui écrivait sous le règne de Justinien, rapporte un fragment assez considérable de la cinquième. Athanase [4] cite la première ; le moine Nicon [5], la cinquième ; et elle est également citée par l'auteur [6] d'un écrit intitulé: *Des Divins Mystères*, qui cite encore [7] la quatrième.

Réponse [illegible]

5. Les protestants objectent qu'il n'est pas à présumer qu'on ait confié le soin des catéchèses à un jeune homme, tel qu'était saint Cyrille dans le temps qu'on suppose qu'il les a faites ; que celles que nous avons, ne peuvent pas être les siennes, puisque saint Jérôme dit qu'il les avait composées, tandis que les nôtres paraissent être faites sur-le-champ; que, dans un manuscrit de la bibliothèque d'Augsbourg, elles sont attribuées à Jean de Jérusalem; qu'il y a des choses qu'on ne peut attribuer à saint Cyrille, par exemple, ce qui est dit dans la douzième catéchèse : « Si ceux qui exercent le sacerdoce de Jésus-Christ, s'abstiennent des femmes, comment Jésus-Christ serait-il lui-même né d'un homme et d'une femme? « Et encore : « Si la Vierge a été si honorée, pour avoir porté Jésus-Christ pendant neuf mois, on doit encore plus respecter les chrétiens qui gardent la virginité pendant plusieurs annnées. » La première de ces deux propositions est contraire à la discipline qui était en vigueur dans les temps du concile de Nicée ; la seconde, disent les protestants, est un blasphème. Ils ajoutent que ce qu'on lit dans la quatrième et dixième catéchèse : « Le bois de la croix est jusqu'à présent parmi nous, » ne convient point au temps de saint Cyrille, qui avait pu être présent à la découverte de la Croix.

La première de ces objections est facile à résoudre : saint Jérôme, qui était du siècle même de saint Cyrille, assure qu'il fit ses catéchèses étant [8] encore jeune. Comment les protestants osent-ils, plus de treize cents ans après, contester un fait si bien autorisé?

[1] *Post sanctum vero et salutarem Paschatis diem, ab secunda Sabbatorum die et inchoando singulis consequentibus hebdomadæ diebus, statim post synaxim in sanctum resurrectionis locum ingredientes, alias, Deo volente, catecheses audietis, in quibus rursum singularum quæ in vobis peractæ fuerint rerum rationes et causas erudiemini. Primum quidem de his quæ ante baptismum statim peracta sunt. Deinde vero quomodo mundati estis a peccatis per Dominum lavacro aquæ in Verbo. Et quomodo sacerdotum in morem appellationis Christi participes facti estis ; quove modo signaculum vobis communicationis Sancti Spiritus sit datum. Et de iis quæ in altari habentur Novi Testamenti mysteriis ; quæ hinc initium accepere (id est, ab Jerosolimis.)* Cyrill., *Cateches.* 18, num. 33.

[2] *Tunc tibi imperatum est ut diceres : Credo in Patrem et Filium,* etc., *quibus de rebus in prioribus catechesibus, quantum divina concessit gratia, prolixius tibi disseruimus.* Cyrill., *Cateches.* 19, num. 9.

[3] *His quoque consentanea docet Cyrillus Hierosolymorum episcopus in quinta mystagogia, cujus initium Dei clementia, his verbis :* Deinde memoriam facimus, etc. Ex *Cateches.* 23, num. 9 et 10.

[4] *Cyrilli Hierosolymorum ex catecheticis : Fuge igitur prova opera. Si enim illis succubueris post renuntiationem Satanæ et aggregationem tui ad Christum, crudeliorem experiere tyrannum.* Ex *Cateches.* 19, num. 8 ; Anastas. vel auctor 154 *Quæstion.*, quæst. 3.

[5] *Sancti Cyrilli Hierosolymorum memoriam vero facimus pro mortuis Sanctis, cum Patribus, tum episcopis.* Ex *Cateches.* 23, num. 9 ; Nicon. Monach., in *Pandecte inedita*, pag. 260, dissertat. 3 Cyrill.

[6] *Cyrilli Hierosolymorum ex quarta mystagogia : Ne igitur pani aut vino tanquam nudis rebus attende.* Ex *Cateches.* 22, num. 6 ; ibid., pag. 262.

[7] *Ex quinta mystagogia : Panis autem sanctus substantialis est. Hoc est ad substantiam animæ conveniens,* etc. Ex *Cateches.* 23, num. 15 ; liber *De Divinis Mysteriis*, in dissert. 3 Cyrill., pag. 262.

[8] *Extant ejus catecheses quas in adolescentia composuit.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 112.

Rivet, qui a le premier fait cette objection, ne se soutient pas, et il juge par divers endroits de ces catéchèses, où il a cru trouver moins de solidité, et le style peu châtié, qu'elles sont les productions d'un jeune homme. Mais saint Cyrille avait alors au moins trente ans, et il était du nombre des prêtres. Ne pouvait-il pas, à cet égard, exercer des fonctions qu'Origène avait avant lui remplies, n'étant âgé que de dix-huit ans ?

La seconde objection ne mérite point de réponse. Qui a dit à Rivet que saint Cyrille avait fait ses catéchèses sur-le-champ et sans avoir, auparavant, médité à loisir les vérités dont il devait instruire les catéchumènes ou les nouveaux baptisés? Quand bien même on lui accorderait que ce Père les a toutes faites sur-le-champ et sans préparation, il suffirait qu'il les eût mises ensuite par écrit, pour vérifier ce qu'en dit saint Jérôme. Dira-t-on que Cicéron n'a pas composé les Oraisons contre Catilina, parce qu'il les fit sur-le-champ?

Quant au manuscrit d'Augsbourg, sur l'autorité duquel est fondée la troisième objection, on n'y lit point le nom de Jean ni même celui de Cyrille à la tête des dix-huit catéchèses: c'est Marc Welserus, qui, en faisant le catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, a ajouté au titre de ces catéchèses, qu'il *croyait qu'elles étaient de saint Cyrille*. Il est vrai que le même manuscrit attribue les cinq catéchèses mystagogiques à Jean de Jérusalem, et qu'elles lui sont encore attribuées dans un manuscrit de la bibliothèque Ottoboni. Mais, dans tous les autres, elles sont sous le nom de saint Cyrille, comme les dix-huit autres catéchèses, et on ne peut douter, par ce que nous avons dit plus haut, qu'il n'y ait faute dans ces deux manuscrits. Je ne vois pas quel intérêt les protestants ont de les attribuer plutôt à Jean de Jérusalem, successeur immédiat de saint Cyrille, qu'à saint Cyrille même. Comme ils ont vécu tous deux dans le quatrième siècle, il serait toujours vrai de dire que les erreurs capitales du protestantisme ont été dès-lors condamnées. Au reste, il n'y avait pas lieu à Rivet de prendre ombrage de ce que saint Cyrille dit de la continence des prêtres. Ce Père n'en fait pas une loi [1]; il dit simplement que ceux qui s'acquittent dignement des fonctions du sacerdoce de Jésus-Christ, vivent dans la continence. Dans l'autre proposition, que Rivet traite de blasphème, pour n'en avoir pas pris le sens, il n'est point question de la sainte Vierge, mais en général [2] de toutes les vierges. Il n'y est rien dit non plus du culte qu'on rend à la Mère de Dieu: saint Cyrille n'y parle que de l'excellence et de la sublimité de l'état des vierges, dont tous ceux qui en font profession, soit hommes, soit filles, peuvent se glorifier en Dieu, par la ressemblance que cet état leur donne avec celui de la sainte Vierge, et de Jésus-Christ même.

La dernière objection est bien faible. Si saint Matthieu [3] dit, huit ans après la mort du Sauveur, que le champ acheté du prix de son sang, s'appelait alors Haceldama, pourquoi saint Cyrille n'aura-t-il pas pu dire que le bois de la croix, découvert depuis plus de vingt ans, se voyait encore de son temps à Jérusalem? Ses paroles peuvent même se rapporter au temps de la passion de Jésus-Christ: en sorte qu'elles signifient que le bois de la croix s'est conservé en cette ville jusqu'à son temps, c'est-à-dire pendant plus de trois cents ans.

Réponse aux objections contre les Catéchèses mystagogiques.

6. La principale objection de Rivet contre les catéchèses mystagogiques, consiste en ce qu'elles n'ont pas été citées par les anciens. Mais nous avons donné plus haut des preuves du contraire, et nous avons fait voir qu'elles ont été connues d'Eustrate, d'Anastase et de plusieurs autres. Ce protestant aurait eu plus de raison d'objecter que, trouvant dans les catéchèses mystagogiques des sentiments opposés à ceux qu'on trouve dans les autres catéchèses, elles ne peuvent être d'un même auteur ; car si, dans la [4] seconde catéchèse, on admet dans les anges des péchés que Dieu pardonne par sa bonté, on suppose dans la

[1] *Decebat enim eum qui purissimus est et puritatis magister, ex puris prodire thalamis. Si enim is qui apud Jesum bene fungitur sacerdotio, abstinet a muliere: ipse Jesus quomodo ex viro et muliere proditurus foret ?* Cyrill., *Catech.* 12, num. 25.

[2] *Adoretur natus ex virgine Dominus. Noverintque virgines proprii instituti decus et coronam. Agnoscat et monachorum ordo puritatis gloriam. Non enim privamur* (*viri*) *dignitate integritatis. In ventre Virginis novem mensium tempus exactum est Salvatoris: at vir fuit Dominus tres annos et triginta. Adeo ut si glorietur Virgo propter novimestre tempus, multo nos magis possumus gloriari propter annorum multitudinem. Omnes autem castitatis cursum Dei gratia curramus juvenes et virgines... Qui puritatem sectantur, angeli sunt in terra ambulantes. Virgines cum Maria Virgine partem habent.* Cyrill., *Catech.* 12, num. 33,

[3] Matth. XXVII, 8. — [4] *Catech.*, num. 10.

cinquième [1] *Mystagogique*, qu'ils ne contreviennent jamais à la volonté de Dieu. Il est dit dans la dixième [2] catéchèse que le Christ a été oint du Père de toute éternité. La troisième *Mystagogique* [3] parle de l'onction du Christ comme faite dans ce temps par le Saint-Esprit.

Mais on peut lever de cette manière ces contradictions apparentes : saint Cyrille, dans la seconde catéchèse, parle des anges pécheurs, que Dieu n'a pas punis aussi sévèrement que leurs péchés méritaient ; dans la cinquième *Mystagogique*, il parle des anges qui, ayant conservé leur première dignité, sont devenus respectables par la grâce qu'ils ont reçue. Il n'y a pas non plus de contradiction dans ce que dit saint Cyrille de l'onction du Christ, et en en distinguant deux : l'une qu'il a reçue du Père, de toute éternité, en tant que son Verbe ; l'autre du Saint-Esprit, dans le temps, en tant qu'homme. Nous passons sous silence quelques autres objections de peu d'importance et qui n'ont de fondement que sur le défaut de construction dans quelques endroits du texte de la cinquième *Mystagogique*, dans les anciennes éditions, et que l'on a heureusement corrigés dans la nouvelle.

ARTICLE II.

ANALYSE DES DIX-HUIT CATÉCHÈSES DE SAINT CYRILLE.

Analyse de la préface des Catéchèses.

1. A la tête des catéchèses est un discours en forme de préface, dans laquelle saint Cyrille prépare les catéchumènes à recevoir ses instructions. Il demande d'eux qu'ils viennent à l'église, non-seulement de corps, mais encore d'esprit, et qu'en donnant leurs noms pour être enrôlés dans la milice de Jésus-Christ, ils aient des intentions plus pures qu'autrefois Simon le Magicien, qui, quoique plongé dans les eaux du baptême n'en fut pas éclairé. Il veut que, dès le premier jour, ils commencent à quitter toutes leurs mauvaises habitudes ; qu'ils s'empressent, dans les suivants, à venir entendre les catéchèses; qu'ils reçoivent soigneusement les exorcismes, rien n'étant plus salutaire que cette cérémonie, ni plus propre à purifier l'âme; car les exorcismes sont tout divins, étant tirés des divines Écritures mêmes ; il leur commande de retenir tout ce qui se dit dans les catéchèses, parce que les instructions que l'on y fait ne se réitèrent plus ; mais en même temps il leur défend de rien dire aux infidèles de ce qu'ils auront appris, non que ce qu'on y dit ne mérite pas d'être raconté, mais parce que l'infidèle est indigne de l'entendre. Lorsqu'ils seront arrivés au lieu des instructions, ils doivent y attendre l'heure des exorcismes, s'entretenant de paroles de piété, et non de choses vaines et de curiosité. S'ils remarquent que quelqu'un de ceux qui ont donné leurs noms, ne soit pas encore venu, ils doivent l'envoyer chercher ; il faut qu'ils se tiennent dans le respect lorsqu'on fait les exorcismes, soit sur eux, soit sur les autres. Les hommes doivent être avec les hommes, les femmes avec les femmes ; ceux-là, étant assis, liront quelque livre de piété, ou du moins l'un d'entre eux fera cette lecture. S'il ne se trouve point de livre, ils s'occuperont à la prière; mais les femmes, surtout les filles, doivent lire ou prier à voix si basse, qu'on ne les entende point. Le Saint les avertit qu'il observera soigneusement leur ardeur, leur zèle, leur assiduité, leurs progrès dans la vertu ; et, pour les engager à se préparer à recevoir dignement le baptême, il en fait un éloge magnifique, l'appelant *la délivrance de leur captivité, la rémission et la mort des péchés, la régénératon de l'âme, le sceau ineffable de la sainteté*.

Analyse de la première catéchèse. Pag. 16.

2. Saint Cyrille traite la même matière dans la première catéchèse, et il y emploie les mêmes raisons et presque les mêmes termes. Elle est intitulée dans tous les manuscrits : *Introduction du baptême* [4]. Ce n'est, en effet, qu'une invitation à recevoir ce sacrement, dont il fait voir les grands avantages. Le jour qu'il fit cette catéchèse, on avait lu dans l'église le prophète Isaïe ; saint Cyrille choisit, dans ce qu'on avait lu, ces paroles, pour servir de matière à sa catéchèse : *Lavez-vous, soyez purs*. Le titre porte qu'il la fit sur-le-champ : peut-être, en effet, y avait-il apporté moins de préparation qu'aux discours qu'il faisait le dimanche en présence de tout le clergé et du peuple [5]. Il recommande aux catéchumènes de confesser, dès le commencement de la quarantaine, les péchés qu'ils

[1] *Cateches.* 23, num. 14.—[2] *Cateches.* 10, num. 4.
[3] *Cateches.* 21, num. 2.
[4] Le titre porte que cette catéchèse contient *une introduction en faveur de ceux qui se présentent au baptême*. (*L'éditeur.*)
[5] Cyrill., *Cateches.* 10, pag. 14.

avaient commis soit par paroles, soit par œuvres, la nuit et le jour, et de s'occuper pendant ce temps de la lecture des Livres saints.

Analyse de la deuxième catéchèse. Pag. 21.

3. La seconde catéchèse est intitulée : *De la pénitence et de la rémission des péchés*. Elle a pour texte ces paroles d'Ezéchiel [1] : *Celui qui est juste vivra éternellement* [2]. Dans cette catéchèse, saint Cyrille se propose d'engager ses auditeurs à la pénitence et à la confession de leurs péchés, dans l'espérance d'en obtenir la rémission par le baptême ; il commence par leur représenter l'énormité du péché, qu'il déclare être une des plus aiguës maladies de l'âme, puisqu'il lui ôte toutes ses forces et qu'il la rend digne du feu éternel. Il fait voir ensuite que le péché vient, non de Dieu, qui a fait l'homme droit [3], mais de notre libre arbitre, souvent à la sollicitation du démon, qui toutefois ne nous force pas à le commettre. Puis il ajoute : « Pour être tombé dans le péché, on ne doit pas désespérer de recouvrer l'innocence ; ne pas se confier en la pénitence et en la bonté de Dieu, c'est le plus grand de tous les péchés ; celui qui a ressuscité Lazare, depuis quatre jours dans le tombeau, peut aisément nous ressusciter, pendant que nous sommes encore en cette vie. » Afin de rendre cette vérité plus sensible, il montre, par l'exemple d'un grand nombre de pécheurs, en commençant à Adam et finissant à saint Pierre, que Dieu diffère ses vengeances pour donner lieu aux pécheurs de faire pénitence, qu'il leur accorde le pardon de leurs fautes et les rétablit même dans leur première dignité, lorsqu'ils rentrent en eux-mêmes et qu'ils pleurent sincèrement leurs péchés.

On a imprimé deux fois cette seconde catéchèse dans la nouvelle édition, à cause de quelques variétés de leçons qui ont paru importantes.

Analyse de la troisième catéchèse. Pag. 39.

4. Ces paroles de l'épître aux Romains : *Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ nous avons été baptisés en sa mort*, sont la matière de la troisième catéchèse. Saint Cyrille y fait voir que le moyen dont Dieu se sert pour remettre les péchés, est le baptême, dont il relève la dignité : premierement, parce que, par le baptême, notre âme devient l'épouse de Dieu ; secondement, par la grâce du Saint-Esprit qui nous est conférée par l'eau pour laver notre âme ; troisièmement, par les figures sous lesquelles le baptême a été annoncé, Dieu ayant fait usage d'eau chaque fois qu'il a voulu faire alliance avec les hommes ; quatrièmement, par le mérite de celui que Jésus-Christ choisit comme pour être le premier ministre du baptême, c'est-à-dire de saint Jean-Baptiste ; enfin, par l'exemple de Jésus-Christ, qui a voulu être baptisé. Il prouve la nécessité du baptême par le précepte que Jésus-Christ, qui l'a institué, en a fait. « Il n'y a, ajoute-t-il, que les martyrs qui soient exceptés de cette loi. Ils peuvent arriver au ciel sans avoir été lavés dans l'eau ; car Jésus-Christ qui a racheté le monde par la croix, ayant eu le côté percé, en fit sortir de l'eau et du sang, afin que les uns, dans la paix de l'Eglise, fussent baptisés dans l'eau, et que dans les persécutions, les autres fussent baptisés dans leur propre sang. » Dans le baptême, ce n'est pas l'eau seule qui sanctifie, mais la vertu du Saint-Esprit communiquée à cette eau ; l'eau lave le corps, mais le Saint-Esprit met le sceau de sa grâce dans l'ame. Les effets du baptême sont la rémission des péchés, l'effusion de la justice, le salut et la gloire.

Analyse de la quatrième catéchèse. Pag. 51.

5. Il paraissait convenable qu'après avoir parlé du baptême, saint Cyrille expliquât aux catéchumènes le symbole de la foi, qu'ils devaient y réciter ; mais il crut qu'avant de le leur expliquer par parties, il fallait d'abord les instruire sommairement de la doctrine qui y est renfermée. C'est ce qu'il fait dans la quatrième catéchèse, où, après avoir fait remarquer à ses auditeurs que toute la religion consiste à croire les vérités qu'elle enseigne et à pratiquer les bonnes œuvres qu'elle prescrit, et les avoir avertis de se donner garde des faux docteurs, il traite des points principaux de la religion, c'est-à-dire de Dieu, de Jésus-Christ, de son incarnation, de sa mort, de sa sépulture, de sa descende aux enfers, de sa résurrection, de son ascension, du jugement dernier, du Saint-Esprit, de l'homme et des deux parties dont il est composé, de la virginité, du mariage, des secondes noces, des aliments, des vêtements, de la résurrection des corps. Ce qu'il dit sur tous ces articles se réduit à enseigner aux catéchumènes qu'ils sont obligés de croire qu'il n'y a qu'un seul Dieu,

[1] Ezech. XVIII, 20.

[2] Le texte dit : « La justice du juste demeurera sur lui. » (*L'éditeur.*

[3] Eccles. VII, 3.

qui tient son être de lui-même, sans commencement et sans fin, incapable d'aucun changement, créateur de nos âmes et de nos corps, et de toutes choses ; que Jésus-Christ, Notre-Seigneur, est Fils unique de Dieu, Dieu né de Dieu, semblable au Père qui l'a engendré avant tous les siècles et de toute éternité d'une manière incompréhensible ; qu'il lui est égal en autorité, en dignité, en sagesse ; qu'il n'est pas d'une autre nature que le Père, quoique distingué de lui ; qu'il est le Verbe de Dieu et la parole de Dieu, mais une parole subsistante, qui n'a rien de semblable à celle des hommes qui se dissipe en l'air ; que, descendu du ciel en terre pour nos péchés, il a été conçu du Saint-Esprit et est né de la sainte Vierge, ayant pris dans elle une véritable chair ; qu'il y avait en lui deux natures, l'humanité qui était visible, et la divinité qui était invisible ; qu'il est mort véritablement comme homme, et qu'il a été crucifié. « Si quelqu'un voulait le nier, dit saint Cyrille, le lieu même du Golgotha, où nous sommes assemblés en l'honneur de Celui qui a été attaché à la croix, l'en convaincrait; et déjà toute la terre est remplie de morceaux de bois de la Croix. Jésus-Christ a été enseveli dans un sépulcre de pierre comme homme, mais les pierres se fendirent de frayeur. Il est descendu dans les lieux souterrains pour en retirer les justes qui y étaient enfermés depuis longtemps avec Adam, et, après avoir été enseveli, il est ressuscité plein de vie le troisième jour, s'est fait voir à ses disciples, puis est monté au ciel, accompagné des anges, sur la montagne des Olives. Il en sera encore accompagné lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts. »

Saint Cyrille dit à ses auditeurs de croire fermement que le règne de Jésus-Christ sera éternel, parce qu'il y avait alors des personnes qui soutenaient que son règne devait finir. Ensuite il ajoute : « Croyez aussi au Saint-Esprit, et pensez de lui comme du Père et du Fils ; il doit être honoré comme le Père et le Fils, étant une même divinité. C'est le Saint-Esprit qui sanctifie toutes choses ; c'est lui qui a parlé au temps de la loi et des Prophètes, dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament. Il faut aussi, continue ce saint évêque, que vous connaissiez que vous êtes composés de deux substances, du corps et de l'âme ; votre âme est un des plus parfaits ouvrages de Dieu, qui l'a créée à sa ressemblance, lui a donné l'immortalité, l'a faite raisonnable, incorruptible et libre de faire ce qu'elle veut sans qu'elle soit nécessitée à pécher ni par l'influence des astres, ni par le destin, ni par le démon ; car autrement Dieu n'aurait pas préparé la géhenne pour punir ceux qui pèchent. » La construction admirable du corps prouve que le corps ne peut être l'ouvrage que d'un Dieu ; ce corps n'est pas cause par lui-même que nous péchons, mais c'est l'âme qui pèche par le moyen du corps, qui est comme l'instrument de l'âme et comme son vêtement.

Il les exhorte à aimer la continence et à la pratiquer. Mais, loin de condamner le mariage, il dit que les gens mariés peuvent espérer le salut, pourvu qu'ils usent du mariage selon les lois de la pudeur; qu'il ait été célébré selon les règles; qu'ils sachent s'abstenir de l'usage du mariage certains jours, pour vaquer à la prière ; qu'ils aient soin d'avoir leurs corps purs, lorsqu'ils viennent à l'église pour approcher de la communion ; qu'ils se soient épousés dans l'intention d'avoir des enfants, et non pour contenter leurs passions brutales. Il ne condamne pas non plus les secondes noces, voulant qu'on pardonne cette faiblesse aux personnes qui ont besoin de ce remède pour éviter la fornication. Il compare la virginité avec le mariage, comme l'on compare l'or avec l'argent.

A l'égard des aliments, saint Cyrille enseigne qu'il faut s'en servir pour entretenir la vie et non pour se plonger dans la volupté et la mollesse. On voit, par ce qu'il ajoute des viandes offertes aux idoles, qu'il y avait encore des restes de paganisme à Jérusalem, et qu'on y renouvelait la dispute qui existait à Corinthe, du temps de saint Paul, au sujet des viandes immolées. Il dit ensuite : « Quand nous jeûnons, nous nous abstenons de la chair et du vin, non que nous en ayons de l'horreur, mais pour mériter davantage, en méprisant ce qui est adorable aux sens, pour jouir de la table spirituelle. » Mais il défend à ceux qui jeûnent de la sorte, de mépriser ceux qui ne peuvent jeûner à cause de la faiblesse de leurs corps, ni ceux qui usent d'un peu de vin à cause de leur estomac et de leurs fréquentes indispositions, ni ceux qui mangent de la viande, commme si elle n'était pas permise [1], comme faisaient ceux

[1] I Timoth. IV.

dont parle saint Paul, qui interdisaient les viandes que Dieu a créées pour être prises avec actions de grâces. Il défend aussi de manger des viandes offertes aux idoles. « Et cette défense, dit-il, ne m'est point particulière en ce temps, mais elle a été faite autrefois par les Apôtres, entre autres, par saint Jacques, évêque de cette Eglise. »

Pour ce qui regarde les habits, il demande qu'ils soient simples, étant destinés non à parer le corps, mais à le couvrir et à le défendre des injures de l'air.

En parlant de la résurrection, il dit que Jésus-Christ n'aura pas de peine à nous ressusciter, puisqu'il s'est ressuscité lui-même pour nous; et, pour rendre la résurrection de nos corps croyable, il apporte pour exemple celle du froment jeté dans la terre, que Dieu fait comme ressusciter tous les ans; celle des arbres, qui, après avoir été plusieurs mois sans feuilles et sans fruit, paraissent comme revivre et ressusciter tout d'un coup.

Saint Cyrille fait, après cela, le dénombrement des livres canoniques, en avertissant ses auditeurs que c'est de l'Église qu'ils doivent apprendre quels sont les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Il en compte vingt-deux [1], qu'il dit avoir été traduits par soixante-douze interprètes, qui, enfermés à Alexandrie chacun dans une cellule séparée, dans un lieu appelé le Phare, se trouvèrent avoir traduit l'Ecriture d'une manière si conforme, non-seulement quant au sens, mais aussi quant aux termes, qu'on ne douta nullement qu'ils n'eussent été inspirés du Saint-Esprit. Ces vingt-deux livres sont : les cinq de Moïse, que nous appelons le Pentateuque; Jésus fils de Navé, les Juges avec Ruth, le premier et le second des Rois, le troisième et le quatrième des Rois, les Paralipomènes, le premier et le second d'Esdras, avec le livre d'Esther; Job, le livre des Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, les douze petits Prophètes, Isaïe, Jérémie avec Baruch, ses Lamentations et sa Lettre, Ezéchiel et Daniel. Ceux du Nouveau-Testament sont : les quatre Evangiles, les Actes des douze Apôtres, les sept Epîtres Catholiques, de saint Jacques, de saint Pierre, de saint Jean et de saint Jude : les quatorze Epîtres de saint Paul. Il ne dit rien de l'Apocalypse.

Il joint à ce catalogue quantité de préceptes de morale pour la conduite particulière des catéchumènes. Il leur défend d'ajouter foi aux prédictions des astrologues, ni aux augures, ni à toutes les fausses divinations des païens; de prêter à usure, de se trouver ni aux spectacles, ni aux assemblées des Gentils; de se servir de maléfices ni de sortiléges pour la guérison des maladies, de fréquenter les cabarets, d'user de l'art de nécromancie, d'observer le sabbat, de se trouver dans les assemblées des hérétiques. Mais il leur ordonne de s'affermir dans le bien par les jeûnes, par les aumônes, par la lecture des Livres saints.

Analyse de la cinquième catéchèse.

Pag. 72.

6. Dans la cinquième catéchèse, qui a pour titre ces paroles de l'Epître aux Hébreux : *La foi est la substance des choses qu'on doit espérer* [2], saint Cyrille traite de la foi, qui est le fondement des autres vertus. Il relève sa dignité par l'honneur qu'elle nous procure de porter un nom que Dieu même s'attribue; car, dit-il, outre les noms de bon, de juste, de tout-puissant, il a aussi celui de fidèle. Le Saint fait voir la force par les effets qu'elle produit : la foi fait mépriser et fouler aux pieds les richesses et les grandeurs du monde ; c'est elle qui fait les vrais serviteurs de Dieu, qui fortifie les vierges contre les attaques faites à leur virginité. C'est un œil qui éclaire la conscience par les lumières qu'elle y répand, et qui lui donne l'intelligence de ce qu'elle voit, selon ce que dit un prophète : ***Si vous ne croyez pas, vous n'entendrez pas*** [3]. Elle arrête la fureur des lions ; elle nous donne des armes contre le démon; elle nous fait enfants d'Abraham. Saint Cyrille fait voir la nécessité de cette vertu, exposant ce qui se passe dans les alliances et le commerce du monde, et la manière dont se fait notre justification, qui ne s'opère que par la foi en Jésus-Christ. Mais il distingue deux espèces de foi, l'une qui est la foi proprement dite, par laquelle nous croyons aux vérités qui nous sont proposées; l'autre, qui est comme le fruit, la récompense et la perfection de la première, qui consiste dans les grâces et les dons que le Saint-Esprit nous communique, comme le don de parler avec sagesse, celui de guérir les maladies et de faire d'autres miracles [4].

Il exhorte les catéchumènes à se souvenir

[1] C'est le nombre de livres renfermés dans le Canon des Juifs. (*L'éditeur.*) — [2] Heb. XI, 1.

[3] Isai. VII, 9 ; Dan. VI, 23.

[4] Saint Cyrille, après avoir rapporté les paroles de

du symbole qu'il paraît leur avoir lu pendant cette catéchèse, de le graver profondément dans leur mémoire et de le méditer souvent, les avertisant qu'il n'est pas l'ouvrage des hommes, mais que les principales choses dont il est composé, sont tirées des divines Ecritures. Il leur recommande aussi le secret des mystères, et il leur prescrit de s'arrêter à la doctrine qu'ils avaient apprise par tradition, et de la conserver avec piété.

On a imprimé ce symbole à la suite de cette catéchèse dans la nouvelle édition. Il y est distribué en douze articles tirés tant des textes que du corps des catéchèses, et conçu en ces termes : « Nous croyons en un Dieu Père tout-puissant, Créateur du ciel et de la terre, de toutes les choses visibles et invisibles ; en un Seigneur Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, qui est engendré du Père, vrai Dieu avant tous les siècles, par qui toutes choses ont été faites ; qui est venu dans la chair et s'est fait homme de la Vierge et du Saint-Esprit ; qui a été crucifié et enseveli : qui est ressuscité le troisième jour, est monté au ciel, est assis à la droite du Père ; et qui viendra dans la gloire juger les vivants et les morts : son règne n'aura point de fin ; et en un Saint-Esprit consolateur, qui a parlé dans les Prophètes ; et en un baptême de la pénitence pour la rémission des péchés ; et en une sainte Eglise catholique ; et en la résurrection de la chair ; et en la vie éternelle. »

Ce symbole était à l'usage de l'Eglise de Jérusalem, même avant saint Cyrille, comme il le témoigne lui-même en plusieurs endroits [1]. On voit par sa catéchèse dix-neuvième, qui est la première des *Mystagogiques*, que celui qui allait être baptisé récitait aussitôt après les renoncements un autre symbole beaucoup plus court [2], et qui ne consistait qu'en quatre articles énoncés en ces termes : « Je crois au Père, et au Fils et au Saint-Esprit, et en un baptême de la pénitence. »

Analyse de la sixième catéchèse. Pag. 36.

7. Le jour que saint Cyrille fit sa sixième catéchèse, on avait lu dans l'église ces paroles du prophète Isaïe : *Que les îles se tournent vers moi pour être renouvelées, le Seigneur sauvera Israël d'un salut éternel* [3]. Il en prit occasion de traiter de la monarchie de Dieu, en expliquant en même temps les premières paroles du Symbole : « Je crois en Dieu, etc. » En pensant à Dieu, dit-il, on doit aussi penser au Père, afin de célébrer individuellement la gloire du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit; car le Père et le Fils n'ont qu'une même gloire avec le Saint-Esprit. Quoi que nous disions de Dieu, nous ne pouvons jamais expliquer ce qu'il est, lui seul se connaissant parfaitement. Le Saint prend de là occasion de rapporter les différentes et fausses idées que se sont formées de la Divinité, tous ceux qui ont voulu en approfondir la nature. Les uns ont cru que le feu était dieu; d'autres se l'ont représenté comme un homme qui avait des ailes, fondés sur ce passage du psaume XVI : *Vous me mettrez en sûreté sous l'ombre de vos ailes*. Quelques-uns se sont imaginé qu'il avait sept yeux, parce qu'il est dit dans les Lamentations de Jérémie [4]: *Les sept yeux du Seigneur regardent toute la terre* L'idolâtrie a poussé le désordre plus loin ; elle a dit à la pierre et au bois : Vous êtes mon Dieu. Elle a adoré des chats, des loups comme dieux. Le lion même et le serpent ont été adorés des hommes. Saint Cyrille gémit sur tous ces égarements des païens : puis, venant aux hérésies de Simon le Magicien, de Cérinthe, de Ménandre, de Carpocrate, de Marcion, de Basilide, de Valentin et des manichéens, il en fait l'histoire en peu de mots et en réfute la doctrine. Il parle de la statue que l'empereur Claude fit élever à Simon le Magicien et de la victoire que saint Pierre et saint Paul remportèrent à Rome sur ce premier des hérésiarques, en le faisant tomber, par leurs prières, du chariot de feu sur lequel deux démons l'avaient enlevé en l'air. Il fait cette demande à ceux d'entre ces chrétiens qui admettaient deux dieux ou deux principes, l'un bon et l'autre mauvais, si ces deux dieux sont quelquefois ensemble, ou s'ils sont toujours séparés l'un de l'autre. « On ne peut pas dire, ajoute-t-il, qu'ils soient jamais ensemble ; car, selon l'Apôtre, la lumière ne saurait s'accorder avec les ténèbres [5]. S'ils sont séparés, ils ont donc chacun leurs lieux, leur demeure, leur séjour. Or, où il n'y a

saint Paul, I *Cor.* XII, 8, 9, conclut que cette foi, qui est un des dons du Saint-Esprit, c'est celle qui opère des effets supérieurs aux forces humaines, c'est celle qui obtient des miracles. (*L'éditeur.*)

[1] Cyrill., *Catéches.* 17, num. 3, et *Catéches.* 18, num. 1, et *Catéches.* 5, num. 12.

[2] *Catéches.* 19, num. 9.—[3] Isai. XLV, 16, 17.

[4] D. Ceillier se trompe; il s'agit de Zacharie, IV, 10. (*L'éditeur.*)—[5] II Cor. VI.

qu'un Dieu, il n'en faut non plus adorer qu'un. » Il leur demande encore si le Dieu qu'ils appellent bon, est puissant, ou sans puissance? S'il est sans puissance, il n'est pas Dieu; s'il est puissant, comment, pouvant empêcher le mal, ne l'empêche-t-il point? C'est le rendre auteur des maux qui se commettent. Saint Cyrille rapporte une partie de la conférence de Manès avec Archélaüs [1]; et, pour donner à ses auditeurs de l'horreur des impuretés qu'on rencontrait dans les livres des manichéens, il en fait le parallèle avec la pureté de la doctrine qu'on enseigne dans l'Eglise. « Ici, leur dit-il, vous voyez toutes choses dans l'ordre; la discipline y est observée, on y vit avec gravité; la chasteté y est gardée à un tel point, qu'on se fait un crime d'arrêter ses yeux sur une femme pour le plaisir. Le mariage y est saint; les veuves y vivent dans une continence volontaire; l'estime qu'on y a pour les vierges, fait qu'on les compare aux anges; on accompagne ses repas d'actions de grâces; on y témoigne ses reconnaissances au Créateur de toutes choses; on y adore le Père de Jésus-Christ; on y apprend à craindre et à respecter Celui qui donne la pluie, et à glorifier Celui qui fait entendre ses tonnerres et ses foudres. »

Analyse de la septième catéchèse. Pag. 123.

8. La septième catéchèse fut faite après la lecture de l'Epître aux Ephésiens, où saint Paul dit: *Je fléchis les genoux devant le Père* [2]. Saint Cyrille, poursuivant l'explication du premier article du Symbole, entreprend d'établir contre les Juifs, qui ne reconnaissaient qu'un Dieu, que ce Dieu est le Père de Jésus-Christ. Il le prouve par l'autorité de l'Ancien-Testament, surtout des Psaumes [3]. C'est par une espèce d'abus que Dieu est dit le père de plusieurs sortes d'élus qu'il a créés; il n'est proprement et véritablement le Père que de son Fils unique, Notre-Seigneur, qui a la même nature avec lui. Il n'a pas commencé dans le temps à être Père, mais il a toujours été Père de son Fils unique. Il est Père de son Fils unique. Il est Père non par la conjonction d'un autre être, ni par ignorance, ni par affaiblissement, ni par une diminution, ni par une altération de son être; mais par nature. Comme Père parfait, il a engendré un Fils parfait, lui communiquant tout ce qu'il a. Saint Cyrille rapporte aussi plusieurs passages du Nouveau-Testament, où Jésus-Christ appelle Dieu son Père, non en la manière que nous l'appelons notre Père, car il ne l'est à notre égard que par adoption [4], au lieu que Jésus-Christ est son Fils par nature. Ensuite il déplore l'aveuglement de ceux qui, ayant abandonné le vrai Dieu, disent au bois: Vous êtes mon père, et à la pierre: C'est vous qui m'avez engendré [5]. Puis il exhorte ses auditeurs à se rendre dignes de la qualité d'enfants adoptifs de Dieu par les bonnes œuvres, particulièrement en honorant ceux qui nous ont donné la vie corporelle.

Analyse de la huitième catéchèse. Pag. 121.

9. Après avoir établi l'unité d'un Dieu contre les païens, et sa paternité contre les Juifs, saint Cyrille se propose, dans la huitième catéchèse, de montrer que ce Dieu est tout-puissant, suivant ce que nous proclamons dans le Symbole: *Je crois en Dieu le Père tout-puissant.* Il combat surtout les manichéens, qui enseignaient plusieurs erreurs contraires à la toute-puissance de Dieu. Car ces hérétiques admettaient un Dieu créateur de nos âmes, différent du Dieu qui forme nos corps, et ne donnaient à ces deux dieux qu'un demi pouvoir. Ils soutenaient aussi que le démon n'était point créé de Dieu, mais qu'il lui était co-éternel, et attribuaient à un mauvais principe tous les dérangements et les troubles qui paraissent dans le monde. Pour détruire ces erreurs, il s'applique à relever la patience infinie de Dieu à souffrir les insultes des idolâtres, les blasphèmes des hérétiques, les désordres des mauvais chrétiens, et tout ce que fait le démon pour s'opposer à ses desseins. Il fait voir, contre les ariens, le commun empire que les trois personnes de la Trinité ont sur toutes choses. Il dit, contre les hérétiques qui condamnaient la possession de tout fond et de tout bien, que le mauvais usage des richesses est seul défendu. Pour se persuader qu'on peut être juste avec des richesses, il suffit de faire attention à ce que dit Jésus-Christ: *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'étais nu, et vous m'avez vêtu:* car cela ne se peut faire qu'avec le secours de l'argent.

Analyse de la neuvième catéchèse.

10. La neuvième catéchèse est une suite de la précédente. Saint Cyrille y montre que

[1] Voyez tome III, pag. 332.
[2] Ephes. III, 14. — [3] Psal. II, 7; Psal. LXXXVIII, 27; Psal. CIX, 3.
[4] Le grec porte καταχρηστικῶς, *par catachrèse*, figure de rhétorique. (*L'éditeur.*)
[5] Jerem. II, 27.

Pag. 126. Dieu le Père de notre Seigneur Jésus-Christ, est le Créateur de toutes choses, et que l'univers est un ouvrage digne de la sagesse divine. Il y soutient qu'on ne peut voir Dieu des yeux du corps, et que nul homme ne l'a jamais vu, pas même Ezéchiel [1]; ce Prophète vit une ressemblance de la gloire du Seigneur, comme il est dit dans l'Ecriture, et non sa gloire même. Mais il dit avec l'auteur du livre de la Sagesse, qu'il cite sous le nom de Salomon [2], que Dieu se fait connaître aux hommes par ses ouvrages à proportion qu'ils s'appliquent à les connaître, sans toutefois qu'ils puissent parvenir à connaître exactement sa nature. Il combat les hérétiques qui, distinguant deux principes, soutenaient que Dieu Père de Jésus-Christ n'avait pas créé le monde; et, pour détruire d'une manière sensible ce qu'ils objectaient touchant la contrariété des éléments, comme du feu et de l'eau, il fait une peinture admirable du bel ordre qui règne dans l'univers et dans toutes ses parties. Bien qu'il soit dit, à la tête de cette catéchèse, qu'il la fit sur-le-champ, on ne peut douter qu'il ne l'ait travaillée avec soin avant de la prononcer, tant cet endroit est beau ! « Quoi, dit-il, peut-on sans admiration considérer de quelle manière le soleil est formé ? Quoiqu'il paraisse à nos yeux comme un vase d'une grandeur médiocre, il renferme une vertu infinie, portant la lumière de l'Orient à l'Occident. Dès qu'il se lève il réjouit toute la nature. Par une disposition que l'on doit attribuer à celui qui lui a réglé sa course, il se lève en été au-dessus de nous, afin qu'en nous rendant les jours plus longs, il nous donne le loisir de vaquer aux travaux des saisons; et il abrége sa course en hiver, non pour faire durer le froid plus longtemps, mais afin que les nuits étant plus longues, les hommes puissent se reposer de leurs travaux, et la terre se préparer à de nouveaux fruits. Voyez avec quel ordre les jours se succèdent : il sont plus longs en été, plus courts en hiver : ils sont égaux au printemps et en automne, comme les nuits. Que personne ne souffre ceux qui disent que celui qui a créé la lumière est différent du créateur des ténèbres. N'est-il pas dit dans Isaïe [3] : *Je suis le Dieu qui ai fait la lumière et qui ai créé les ténèbres ?* Le serviteur n'obtiendrait pas de son maître le temps de se reposer, si les ténèbres ne lui en prescrivaient la nécessité. N'est-ce pas dans la nuit que l'on trouve moyen de réparer ses forces et de se délasser des fatigues du jour ? Y a-t-il aussi un temps plus propre pour l'étude de la sagesse ? C'est dans la nuit qu'on pense plus souvent à Dieu, et qu'on médite les vérités qu'on a ouïes, ou qu'on a lues pendant le jour. C'est dans ce temps que notre esprit se sent plus disposé à chanter des psaumes, ou à prier, ou à concevoir de la douleur de nos péchés. N'admettons donc point un autre créateur des ténèbres, puisque l'expérience nous fait voir qu'elles sont bonnes et très-utiles. »

Saint Cyrille appelle ensuite l'attention de ses auditeurs sur le cours réglé des étoiles et des autres astres, qui se lèvent chacun dans le temps marqué, dont les uns annoncent l'été, d'autres l'hiver; il expose comment les astres enseignent le temps propre à semer les grains, à planter, à tenir la mer; comment un homme en repos dans un vaisseau, exposé aux flots de la mer, le conduit par l'aspect des étoiles. Il leur fait aussi considérer avec quel ordre Dieu a réglé les vicissitudes du jour et de la nuit, faisant lever le soleil peu à peu, afin que nos yeux, préparés comme par degrés à sa lumière, puissent plus aisément en soutenir tous les rayons; comment aussi il tempère les ténèbres de la nuit par la clarté de la lune. « Quel est, ajoute-t-il, celui qui fait les pluies et les rosées ? Qui, après avoir condensé les eaux en nues, les soutient de manière que, chaque nue contenant une grande quantité d'eau, cette eau ne tombe en pluie sur la terre que par ordre et goutte à goutte ? Qui tire les vents de ses trésors ? Qui fait distiller la rosée ? Qui forme la glace d'une matière liquide telle qu'est l'eau, et en forme un corps solide et dur comme la pierre ? Cette eau, par la forme qu'il lui donne, devient neige et blanche comme de la laine : elle devient du vin dans la vigne, et huile dans les oliviers; elle se change en pain et en différents fruits selon les corps où elle s'insinue. Faites attention au printemps, continue-t-il, à la variété des fleurs dont la terre est alors ornée, à la rougeur de la rose, à la blancheur du lis, aux différentes productions de la vigne, dont une partie se forme en bois pour être brûlée, une autre en racines pour provigner, une autre porte des feuilles, une autre des raisins; à la variété des animaux qui se trou-

[1] Ezech. XI, 2.

[2] Sap. XIII, 5. — [3] Isai. XLV, 7.

vent dans une même terre, des poissons dans une même rivière, et des oiseaux dans l'air; à la profondeur de la mer; au grand nombre de fleuves qui arrosent la terre, dont les eaux sont tellement resserrées par les bornes qui leur sont prescrites, que si elles en sortent quelquefois, elles y rentrent aussitôt. »

Saint Cyrille passe de tous ces objets à la considération des diverses espèces d'animaux, tant de ceux qui volent dans les airs, que de ceux qui marchent sur terre; et enfin à la construction de notre propre corps, pour y apprendre à connaître, par la configuration admirable de toutes ses parties et de la liaison qu'elles ont ensemble, que Dieu en est le créateur.

Cette catéchèse se trouve sous le nom de saint Basile dans quelques manuscrits de ses ouvrages, sous ce titre : *Que Dieu est incompréhensible;* et elle est citée sous son nom par Métaphraste [1]. Ceux qui la lui ont attribuée les premiers y ont ajouté quelques endroits tirés de ses écrits, surtout à la fin.

Analyse de la dixième catéchèse. Pag. 136.

11. La première Epître aux Corinthiens, qu'on avait lue dans l'église le jour que saint Cyrille fit sa dixième catéchèse, lui fournit l'occasion d'expliquer le second article du symbole, dans lequel nous faisons profession de croire en un Seigneur Jésus-Christ. Il commence cette catéchèse par prouver, contre les Juifs, la nécessité qu'il y a de reconnaître en Dieu un Fils, et de l'adorer. Ensuite il explique pourquoi nous disons qu'il est Un : c'est pour prévenir les mauvaises chicanes des hérétiques : comme Jésus-Christ est appelé de plusieurs noms dans l'Ecriture, tantôt une brebis qui, par son sang précieux, lave le monde de ses péchés; tantôt le Pasteur; quelquefois le Christ, d'autres fois le Fils de l'homme, et souvent le Seigneur, les hérétiques osent diviser Jésus-Christ en plusieurs. Saint Cyrille montre comment ces différentes dénominations conviennent à un seul Jésus-Christ; et, insistant particulièrement sur celle de Seigneur, il prouve, par plusieurs témoignages de l'Ancien-Testament, qu'il est véritablement notre Seigneur dès avant son incarnation. C'est au Fils que Dieu parlait lorsque, voulant créer l'homme, il disait : *Faisons l'homme à notre image;* et lorsqu'Adam fut formé, l'écrivain sacré dit : *Dieu fit l'homme, et il le fit à l'image de Dieu* [2], n'attribuant pas seulement au Père la dignité de Dieu, mais y comprenant aussi le Fils [3]. C'est du Fils, conjointement avec le Père, qu'il est écrit : *Le Seigneur fit pleuvoir du souffre et du feu sur Sodome et sur Gomorrhe, et cela vint de la part du Seigneur.* C'est le Père qui parle à son Fils dans le psaume c[e], où nous lisons : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur.* Jésus-Christ est aussi souvent appelé Seigneur dans l'Evangile : lorsque l'Ange annonça sa naissance aux pasteurs, il leur dit [4] : *Il vous est né aujourd'hui un Sauveur, qui est le Christ, le Seigneur.* Dans les Actes des Apôtres il est dit que Jésus-Christ est le Seigneur de toutes choses [5], même des anges, puisque, comme il est écrit dans saint Matthieu [6] : *Ils vinrent et le servirent;* et, après sa résurrection, l'Ange dit aux femmes : *Allez dire à ses disciples que le Seigneur est ressuscité* [7]. Saint Cyrille traite ensuite les deux autres noms de notre Sauveur, de *Jésus* et de *Christ*, qu'il dit avoir été portés, l'un par Josué, l'autre par Aaron, ces deux grands hommes ayant figuré dans leur ministère, et le souverain sacerdoce et la dignité royale qui devaient se trouver unis dans Jésus-Christ. Il donne deux étymologies du nom de *Jésus*, tirées, l'une de la langue hébraïque, l'autre de la langue grecque, dont le sens est que le Sauveur est le médecin des corps et des âmes [8]. Il fait venir celui de *Christ*, de l'onction : par cette onction Jésus-Christ, dit-il, a été établi prêtre de toute éternité, et tous les Prophètes, et même les démons l'ont connu sous ce nom. Il attribue à son abondante miséricorde la faveur qu'il nous accorde de porter son nom, différent en cela, dit-il, des rois de la terre, qui ont ordinairement des noms propres qui les distinguent de leurs sujets. A ceux qui objectaient que le nom de chrétien est nouveau, il répond que le Prophète l'avait prédit longtemps auparavant, en disant [9] : *Je donnerai à ceux qui me servent un nom nouveau.* Les Juifs et les Israélites ont reçu ces noms de Moïse et des autres Prophètes; le nom de chrétien a, sur les noms de juif et d'israélite, cet avantage, qu'il comprend toute la terre, les chrétiens devant s'étendre jusqu'aux extrémités du monde; c'est le nom

[1] Metaphrast., *Concion.* 17, tom. III Oper. Basil.
[2] Genes. I, 20, 27. — [3] Genes. X, 24.
[4] Luc. II, 10. — [5] Act. X, 36.
[6] Matth. IV, 11. — [7] Matth. XXVIII, 7.

[8] Le mot *Jésus* vient de l'hébreu IESA, *salus*, et du grec Ιασις, *medicina*. (*L'éditeur.*)
[9] Isai. LXV, 15.

que les Apôtres se sont fait un plaisir de prêcher, en particulier saint Paul, qui auparavant avait persécuté ceux qui le portaient ; c'est par la vertu de ce nom que les Apôtres guérissaient les malades ; les Perses, les Goths et un grand nombre de peuples de toutes sortes de nations étaient morts pour ce nom, quoiqu'ils n'eussent pas vu Jésus-Christ des yeux de leur corps. « Et encore aujourd'hui, ajoute-t-il, les fidèles, par la vertu de ce nom, chassent les démons des possédés. Reconnaissez donc, dit-il à ceux qui étaient déjà au nombre des fidèles [1], la grandeur et l'excellence de votre nom. Vous êtes appelés chrétiens : respectez ce nom, et qu'il n'arrive jamais qu'à cause de vous, Jésus-Christ, qui est le Fils de Dieu, soit blasphémé. Faites au contraire que les hommes, voyant vos bonnes œuvres, en glorifient le Père qui est dans le ciel, en Jésus-Christ Notre-Seigneur. »

Analyse de la onzième catéchèse. Pag. 149.

12. La onzième catéchèse contient une explication de ces autres paroles du second article du Symbole : *Je crois au Fils unique de Dieu, né du Père, vrai Dieu avant tous les siècles, par qui toutes choses ont été faites.* Saint Cyrille y traite de la génération éternelle du Fils de Dieu, et de sa naissance temporelle. Il n'en est pas de la production des esprits comme de celle des corps. Un esprit est produit d'une manière spirituelle et incompréhensible. Dans la génération des corps il faut qu'il y ait quelque intervalle de temps où celui qui engendre précède celui qui est engendré. Mais il n'y en a aucun dans la génération éternelle entre Dieu qui engendre, et le Fils qui est engendré. La génération corporelle est toujours imparfaite ; mais l'éternelle n'a aucune imperfection. Le Fils est engendré d'une manière parfaite, ayant toujours été ce qu'il est à présent ; tandis que les hommes ne reçoivent qu'avec le temps les perfections qu'ils n'avaient pas dans leur formation. Lorsque le Fils dit de lui-même, en parlant du Père [2] : *Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui,* ce terme *aujourd'hui* ne veut pas dire qu'il l'ait engendré tout récemment [3] : il marque une durée éternelle avant tous les siècles ; d'où vient que le Père dit ailleurs à son Fils : *Je vous ai engendré de mon sein avant le point du jour.* Le mystère de cette génération inconnu à toutes les créatures, et même aux anges, n'est connu que du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le Père, en engendrant son Fils, n'a souffert ni changement ni diminution, de même qu'il ne manque rien au Fils qui est engendré.

Saint Cyrille prouve par l'Ecriture que le Fils est vrai Dieu, et tellement dans le Père et un avec lui en divinité, en souveraineté, en volonté, en œuvres, qu'il ne faut pas néanmoins confondre le Fils avec le Père. Car ce ne serait point honorer le Fils, que de lui donner le nom de Père ; comme ce ne serait pas faire honneur au Père, de traiter de créature le Fils qu'il a engendré. Il faut adorer le Père par le Fils, et ne pas séparer l'adoration que nous leur rendons. Le Fils est en tout semblable au Père, et les caractères de la divinité sont les mêmes dans le Père et dans le Fils : en sorte que le Père est parfait, et le Fils est parfait, le Père qui engendre est Dieu, et le Fils qui est engendré est Dieu, et le Dieu de toutes choses, et engendré avant tous les siècles d'une manière ineffable, selon que nous lisons dans le prophète Michée [4] : *Et vous, Bethléem, vous êtes petite entre les villes de Juda [5], mais c'est de vous que sortira Celui qui doit régner en Israël, dont la génération est dès le commencement de l'éternité.* Jésus-Christ dit de lui-même aux Juifs : *Je vous dis que je suis avant Abraham ;* et, parlant à son Père : *Glorifiez-moi maintenant de la gloire que j'ai eue en vous avant que le monde fût fait,* comme s'il disait : *J'ai eu une gloire éternelle.*

Saint Cyrille montre ensuite par plusieurs autorités, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament, que toutes choses ont été créées par le Fils, les visibles et les invisibles : c'est-à-dire que c'est le Père qui les a faites par son Fils, que c'est le Père qui a parlé et le Fils qui a exécuté.

13. La douzième catéchèse est sur ces paroles du Symbole : « Il s'est incarné. » La lecture Analyse de la douzième catéchèse.
du jour y avait rapport ; car elle était tirée de la prophétie d'Isaïe, où le Seigneur, parlant à Achaz, lui dit : *Demandez au Seigneur qu'il vous fasse voir un prodige ;* et un peu plus bas : *Une Vierge concevra et elle enfantera un fils qui sera appelé Emmanuel.* Saint Cyrille

[1] Fidèles ou croyants, quoique non encore baptisés, on donnait aux catéchumènes l'un et l'autre nom, mais c'était un usage particulier à l'Eglise de Jérusalem. (*L'éditeur.*) — [2] Psal. XI, 7.

[3] Psal. CIX, 3. — [4] Mich. V, 2.

[5] Saint Cyrille dit : *Vous n'êtes pas la plus petite.* (*L'éditeur.*)

traite donc, dans cette catéchèse, de l'incarnation. Il pose d'abord en principe qu'il n'est pas moins essentiel au salut de confesser l'humanité de Jésus-Christ, que sa divinité. Puis ayant, comme en passant, réfuté l'erreur des Juifs sur ce point, il rapporte celles de plusieurs hérétiques sur le même sujet, et leur oppose en général la doctrine de l'Eglise sur l'Incarnation. Il répond à ceux qui lui demandaient pour quel sujet Jésus-Christ est descendu du ciel, qu'il est descendu et a pris un corps pour nous sauver, pour nous faire connaître Dieu, pour sanctifier les eaux du baptême, pour détruire l'idolâtrie, en se faisant rendre dans l'humanité l'adoration qui lui est due; pour vaincre le démon par les mêmes moyens qu'il avait employés pour nous perdre, et rendre l'humanité qui avait péché, participante de la divinité. Il demande aux Juifs qui, aussi bien que les Gentils, ne croyaient pas que l'Incarnation fût possible, s'il est plus difficile qu'une vierge conçoive, qu'une femme stérile et avancée en âge, telle qu'était Sara quand elle enfanta Isaac par miracle; qu'une même main change en moins d'une heure de différents états, comme celle de Moïse qui, dans l'instant, fut couverte de lèpre et parut blanche comme de la neige, et qui, un moment après, fut rétablie dans son premier état. Est-ce plus difficile que de changer une verge en serpent, comme fit le même législateur; que de faire fleurir en une nuit la verge d'Aaron, que d'avoir fait naître Ève d'une côte d'Adam, et d'avoir formé l'homme de poussière et de limon? « N'est-ce pas Dieu, ajoute saint Cyrille, qui a fait tous ces prodiges? Comment donc oser nier que celui-ci lui soit possible, tandis qu'on accordera qu'il a fait tous ceux-là? »

Ensuite il fait voir que les prophéties touchant le Messie ont été accomplies en Jésus-Christ. Le patriarche Jacob [1] a fixé le temps de la venue du Christ à celui où les Juifs cesseraient d'être gouvernés par des princes de leur nation. Or, les descendants de Juda ont cessé de régner sur Israël lorsque l'autorité royale a passé à Hérode, qui était étranger; et c'est sous le règne de ce prince que Jésus-Christ a paru. Sous son règne se sont encore terminées les soixante-neuf semaines qui, selon la prophétie de Daniel [2], devaient s'écouler depuis le rétablissement du temple de Jérusalem, qui fut fait la sixième année de Darius, jusqu'à la venue du Messie [3]. Car ces soixante-neuf semaines, qui sont des semaines d'années, font quatre cent vingt-trois ans [4], qui finissent vers la quatrième année de la cent quatre-vingt-sixième olympiade, en laquelle Hérode régnait. Jésus-Christ n'est-il pas né à Béthléem d'Ephrata, d'où, suivant la prophétie de Michée [5], devait sortir le chef destiné à conduire Israël? Ce lieu, comme le remarque saint Cyrille, était encore champêtre peu avant qu'il fit cette catéchèse, et était ainsi bien marqué dans les Psaumes pour le lieu de la naissance du Messie [6]. *Nous avons ouï dire que la maison du Dieu de Jacob était en Ephrata, nous l'avons vue dans les champs environnée de bois.* Il insiste encore sur quelques autres prophéties qui marquent le temps de la venue du Messie, et ensuite il explique celle d'Isaïe, qui regarde la manière dont il devait naître [7]. *Voici qu'une Vierge concevra et enfantera un fils qui sera nommé Emmanuel.* Les Juifs contestaient cette leçon [8] et soutenaient qu'au lieu de *vierge*, il fallait lire *une jeune fille.* Ils ajoutaient que ces paroles d'Isaïe étaient dites d'Ezéchias, fils d'Achaz. Mais saint Cyrille leur répond qu'ordinairement l'Ecriture, par une jeune fille, entend parler d'une vierge, et il en donne pour exemple Abisa la Sunamite, qui est appelée une jeune fille, et que tout le monde convient avoir été vierge lorsqu'on l'amena à David. A l'égard de l'interprétation qu'ils donnaient aux paroles d'Isaïe, il observe qu'elle est une preuve de leur opiniâtreté : le Seigneur disant à Achaz de demander un prodige, cela doit s'entendre de quelque chose d'extraordinaire, comme lorsqu'on vit sortir de l'eau d'un ro-

[1] Gen. XLVIII, 9.—[2] Dan. IX, 25.

[3] Saint Cyrille commet plusieurs erreurs dans son calcul des 70 semaines. Il donne à ce Darius le surnom de Mède. Ce fut sous celui-là que Daniel reçut la célèbre annonce des 70 semaines ; mais ce n'était pas du règne de ce prince qu'elles devaient se compter, et ce ne fut pas lui qui donna l'ordre de rebâtir Jérusalem ; ce fut Darius, fils d'Hystaspe, qui donna l'ordre non pour rebâtir Jérusalem, mais pour reprendre le rétablissement du temple interrompu depuis plusieurs années. Les 70 semaines devaient se compter ou depuis la vingtième année du règne d Artaxerxès Longue-Main, ou, ce qui accommode mieux la chronologie moderne, depuis la septième année de ce même règne. (*L'éditeur.*)

[4] D. Ceillier commet ici une erreur: on lit dans saint Cyrille quatre cent quatre-vingt-trois. (*L'éditeur.*)

[5] Mich. V. 2 —[6] Psal. CXXXI, 6.—[7] Isai. VII, 14.

[8] Ou plutôt cette explication du texte hébreu, où on lit : *Almah.* (*L'éditeur.*)

cher, ou la mer sortir de son sein [1], ou le soleil rétrograder. D'ailleurs, Ezéchias ayant déjà neuf ans lors de la prophétie d'Isaïe, elle ne pouvait s'expliquer de sa naissance, d'autant que le Prophète ne dit pas qu'une vierge a conçu, mais qu'elle concevra, marquant une chose qui devait arriver. La vierge dont Jésus-Christ est né était de la race de David; bien qu'elle soit appelée femme en quelques endroits de l'Evangile, il faut bien se garder d'en conclure, comme le faisaient quelques hérétiques, que Jésus-Christ est né de Joseph et de Marie; le nom de femme se donne dans l'Écriture à celles-là mêmes qui ne sont pas encore mariées, mais seulement promises, comme on le voit dans la Genèse, où Jacob, parlant de Rachel à Laban, avant qu'il l'épousât, disait : *Donnez-moi ma femme.* L'Evangéliste [2], parlant de Joseph qui alla se faire inscrire lorsqu'on faisait le dénombrement de tout le monde, ne dit pas qu'il y alla avec sa femme, mais avec sa fiancée qui était enceinte [3]. Saint Paul [4], parlant de la naissance de Jésus-Christ, dit : *Dieu a envoyé son Fils, non pas formé d'une femme et d'un homme, mais seulement d'une femme*, c'est-à-dire d'une vierge, suivant l'usage de donner le nom de femme, même aux vierges.

Analyse de la treizième catéchèse. Pag. 182.

14. La treizième catéchèse a pour titre : *Du crucifiement et de la sépulture de Jésus-Christ;* mais le saint évêque traite principalement du premier article. Son but est de montrer l'avantage que nous recevons de la mort de Jésus-Christ, de faire ressortir la réalité de cette mort, d'en relever toutes les circonstances. Les chrétiens doivent mettre toute leur gloire dans la croix de Jésus-Christ, parce qu'elle est la vertu de Dieu qui nous délivre de nos péché, qui procure le salut à ceux qui croient en lui, qui chasse les démons, et parce que Jésus-Christ a été attaché volontairement à la croix pour l'amour de nous, sans l'avoir mérité, celui-là même qui le condamna, ayant auparavant reconnu son innocence, de même que les voleurs qui furent crucifiés avec lui. Si sa mort avait été purement imaginaire, comme quelques hérétiques l'ont avancé, les pharisiens méritaient d'être crus [5], eux qui dirent à Pilate : *Nous nous sommes souvenus de ce que ce séducteur a dit lorsqu'il était encore en vie.* « Mais, ajoute-t-il, quand je voudrais nier qu'il ait été véritablement crucifié, cette montagne du Golgotha, sur laquelle nous sommes assemblés, m'en convaincrait, de même que le bois de sa croix, qui, coupé de cet endroit par parties, est déjà distribué par tout l'univers. » Il rapporte ensuite les endroits de l'Evangile dans lesquels Jésus-Christ avait lui-même prédit qu'il serait attaché à la croix, et qu'il y serait attaché, parce qu'il le voulait ainsi, se faisant une joie de procurer le salut des hommes par cette voie. Puis il montre, contre les Juifs, que non-seulement sa mort, mais aussi toutes les circonstances de sa passion ont été prédites par les Prophètes. Jérémie [6] a pleuré sur les maux de Jérusalem qui avait crucifié le Seigneur; le Psalmiste [7] a marqué le traître qui devait le livrer à la mort; Zacharie [8], les trente deniers pour lesquels il fut vendu; Isaïe a prédit qu'il serait lié par les Juifs et frappé de verges sur le dos; qu'on lui briserait les mâchoires, qu'on lui cracherait au visage; le Psalmiste, qu'il ne répondrait point aux accusations qu'on formerait contre lui, qu'il serait moqué des passants; le Cantique des Cantiques [9], qu'on lui mettrait une couronne sur la tête; Jérémie [10], qu'il serait mené à la mort comme un agneau, sans se plaindre, et que son corps serait attaché au bois de la croix; Moïse [11], qu'il y serait pendu aux yeux de tout le monde, comme autrefois le serpent d'airain. Zacharie [12] a annoncé le froid que l'on ressentirait à sa passion, et les ténèbres qui la suivirent; Amos [13], l'éclipse du soleil qui arriva en plein midi, et le deuil en lequel fut changée la fête solennelle de ce jour, qui était un des azymes; car, au jour de la mort de Jésus-Christ, les femmes de Jérusalem fondaient en larmes et pleuraient sur lui : ce qui avait encore été prédit par le même Prophète, qui dit: *Je ferai verser sur lui des larmes comme une mère qui pleure son fils unique* [14]. Il avait aussi été prédit que les

[1] Le texte dit *se rompre, se diviser.* (*L'éditeur.*)
[2] Luc. I, 26.
[3] Saint Cyrille, en disant que Marie était seulement fiancée à saint Joseph, s'éloigne du sentiment commun des Pères grecs et latins. Plusieurs autres Pères ont cependant parlé comme saint Cyrille, mais sans autre dessein formel que d'exclure le mariage consommé. (*L'éditeur.*) — [4] Galat. IV, 4. — [5] Matth. XXVII, 36.
[6] Lament. IV, 20. — [7] Psal. XXXVII, 12.
[8] Zachar. XI, 12; Isai. XIII, 9, 2, 6 et 50, 6; Psal. XXXVII, 15, et Psal. CVIII, 25.
[9] Cant. III, 2. — [10] Jerem. VI, 19.
[11] Deuteron. XXVIII, 6, — [12] Zachar. XIV, 6, 7.
[13] Amos. VIII, 9, 10.
[14] Psal. XXI, 19; Isai. LXIII, 1; Psal. LXXIII, 12; Psal. XXVIII, 12; Isai. LIII, 4, 8, 9.

soldats jetteraient sa tunique au sort, qu'on le revêtirait par dérision d'une robe rouge, qu'il opérerait notre salut sur la montagne du Golgotha, qui est le milieu de la terre [1]; qu'on lui donnerait du fiel en son repas [2] et du vinaigre en sa soif; qu'il serait mené à la mort par des méchants, enseveli dans un sépulcre taillé dans le roc, et qu'on mettrait sur lui une pierre.

De l'événement de toutes ces prophéties bien marqué dans les Evangiles, saint Cyrille conclut « que nous devons non-seulement ne point rougir de Jésus crucifié, mais marquer même avec confiance le signe de la croix sur notre front, employer ce signe en toutes choses, soit dans le manger, soit dans le boire, en entrant ou en sortant de la maison, avant le sommeil et en nous levant, en marchant ou en nous reposant. C'est le signe des fidèles, et la terreur des démons : montrons-le hardiment. »

Il combat ensuite ceux qui disaient que Jésus-Christ n'avait été crucifié que comme un fantôme, et il apporte contre eux en témoignage toutes les circonstances de sa passion, la trahison de Judas, l'argent que ce perfide reçut des Juifs, le jardin de Gethsémani, où il trahit Jésus-Christ, et toutes les autres circonstances que l'Evangile rapporte. Il cite encore contre eux le témoignage des douze Apôtres témoins de sa croix, la foi de toute l'Eglise en Jésus-Christ crucifié, et les miracles qui s'opéraient alors par la vertu de la croix, mettant en fuite les démons, les enchanteurs et les magiciens.

Analyse de la quatorzième catéchèse.

Pag. 204.

15. La quatorzième catéchèse comprend l'explication de ces trois articles du Symbole : *Il est ressuscité des morts le troisième jour, est monté aux cieux, il est assis à la droite du Père*. Saint Cyrille, après avoir fait voir que la mort et les souffrances de Jésus-Christ avaient été prédites par les Prophètes, montre que ces memes Prophètes ont aussi prédit sa résurrection, qu'ils en ont marqué le temps et la saison. Les témoignages les plus formels sont ceux qu'il rapporte des psaumes vingt-neuvième [2] et quatre-vingt-septième [3], et celui de Sophonie, où le Seigneur dit à ses disciples : *Attendez-moi au jour de ma résurrection dans le lieu du martyre*. « Car ce saint lieu, dit ce Père, ne s'appelle pas une église, comme tous les autres où les fidèles s'assemblent, mais le martyre [4]. » Le prophète Osée [5] a prédit aussi sa résurrection en ces termes : *Il nous fera vivre dans deux jours, et au troisième jour nous ressusciterons et nous vivrons en sa présence*. Saint Cyrille prouve la possibilité de la résurrection contre les Juifs, par des faits qu'ils ne pouvaient révoquer en doute [6]. « Elisée, leur dit-il, n'a-t-il pas ressuscité plusieurs morts pendant sa vie, et un autre après sa mort? Si nous croyons que ce Prophète, bien que mort, ait ressuscité un mort en le touchant, pourquoi douterons-nous que Jésus-Christ soit ressuscité? Elisée a bien ressuscité un mort, mais il n'a pas, comme Jésus-Christ, fait trembler la terre. Elie a ressuscité un mort, mais on ne chasse pas les démons au nom d'Elie comme au nom de Jésus-Christ. » Il ajoute qu'il n'est pas plus difficile de croire qu'un homme ressuscite après avoir été en terre, que de voir Jonas, qui avait été la figure de Jésus-Christ, sortir du ventre d'une baleine, sain et sauf, après y avoir resté pendant trois jours. « Si les Juifs disent que Jonas fut redevable à Dieu de sa conservation, pourquoi nieront-ils que le Seigneur ait pu se donner à lui-même sa propre vie? »

Saint Cyrille parle à cette occasion de la descente de Jésus-Christ aux enfers; puis il montre, contre les manichéens de son temps, qu'il est ressuscité non en apparence, comme ils le disaient, mais véritablement. Il allègue contre eux les témoignages des Apôtres qui, étant accourus à son sépulcre, n'y trouvèrent que des linceuls; le témoignage des femmes qui lui embrassèrent les pieds et qui virent les suaires où était son corps, des gardes qui reçurent de l'argent des Juifs pour cacher sa résurrection; du sépulcre même, que l'on voyait encore alors; du temple que l'empereur Constantin y avait fait élever et orner

[1] Voici le texte de saint Cyrille : « Jésus-Christ sur la croix étendit ses mains pour embrasser de là tout l'univers : car ce mont Golgotha est le milieu de la terre. Ce n'est point moi qui dis cela; c'est le Prophète qui dit : *Vous avez opéré le salut au milieu de la terre.* » Ainsi les Prophètes n'ont point dit que Jésus opérerait notre salut sur la montagne de Golgotha; mais David dit que ce *serait au milieu de la terre*, et saint Cyrille en conclut que le Golgotha est le milieu de la terre. (*L'éditeur.*)

[2] Psal. XXIX, 1, 4.—[3] Psal. LXXXVII.

[4] Le grec porte μαρτύριον, le *témoignage*; c'est ainsi qu'on appela le lieu de la résurrection, peut-être parce que le Prophète avait dit : *Attendez au jour de ma résurrection, au témoignage*, et mieux encore parce que la résurrection de Notre-Seigneur a toujours passé pour la confirmation la plus évidente de la vérité de sa doctrine. (*L'éditeur.*)

[5] Osee VI, 3.

[6] IV Reg. IV, 20, et XIII, 21.

avec tant de magnificence; le témoignage de saint Paul, qui atteste la résurrection du Sauveur en tant d'endroits de ses Epîtres; celui de Tabithe, qui, selon qu'on le lit dans les Actes des Apôtres, revint en vie au nom de Jésus-Christ ressuscité [1]; et enfin de la pêche miraculeuse que les Apôtres firent en sa présence après sa résurrection.

Saint Cyrille passe de cet article à celui de l'ascension du Sauveur, sur lequel il s'étend peu, parce que le jour précédent, qui était un dimanche, il en avait beaucoup parlé, en expliquant ce qu'on avait lu ce jour-là dans l'assemblée des fidèles. Il se contente ici de rappeler les endroits de l'Ecriture qui établissent ce mystère; il en cite un tiré du psaume quarante-sixième, où nous lisons ces paroles? *Dieu est monté avec joie ;* un autre du psaume vingt-troisième, où les Vertus célestes se disent l'une à l'autre : *Ouvrez vos portes, ô princes;* un troisième du psaume soixante-septième : *En s'élevant en haut, il a mené avec lui ceux qui étaient dans la captivité* [2]; et enfin le passage d'Amos [3], où il est dit : *Il édifiera sa demeure dans le ciel, où il sera monté.* Il leur rappelle encore ce qu'il avait dit d'Habacuc, d'Enoch et d'Elie, en leur faisant remarquer qu'il y avait, entre eux et Jésus-Christ, cette différence, qu'ils avaient été enlevés, au lieu que le Sauveur s'était élevé lui-même par sa propre vertu.

Le saint évêque dit aussi peu de chose du troisième article : *Il est assis à la droite du Père*, parce qu'il n'en avait pas le loisir et qu'il en avait déjà parlé dans le discours du jour précédent. Il établit ce mystère sur les témoignages d'Isaïe et du Psalmiste, en avertissant ses auditeurs de confesser que Jésus-Christ est assis à la droite de son Père, non-seulement depuis son incarnation, mais depuis tous les siècles.

Analyse de la quinzième catéchèse. Pag. 223.

16. On peut diviser la quinzième catéchèse en trois parties: la première traite du second avénement de Jésus-Christ; la deuxième, du jugement dernier, et la troisième, du règne éternel du Sauveur. Dans la première, saint Cyrille distingue deux avénements de Jésus-Christ: l'un, dans l'ignominie de la croix, l'autre dans la gloire, et il rapporte les différences de l'un et de l'autre, d'après les Ecritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament. C'est dans son second avénement qu'il renouvellera le monde qu'il a créé, qu'il le purifiera des crimes par lesquels les hommes l'ont souillé, et qu'il roulera les cieux non pour les anéantir, mais afin de les rendre plus brillants [4]. Ce temps caché dans les secrets de Dieu se fera connaître par plusieurs signes, qui en seront comme les précurseurs: ces signes sont les imposteurs qui prendront le nom de Christ, les guerres qui s'allumeront dans toutes les parties de l'univers, les pestes, les tremblements de terre, des prodiges effrayants dans le ciel, des schismes dans l'Eglise, des haines entre les pasteurs, la prédication de l'Evangile par toute la terre, le refroidissement de la charité, la désertion de la foi. « La plupart de ces choses, dit saint Cyrille, sont déjà arrivées; mais on n'a pas vu encore dans le lieu saint l'abomination de la désolation, qui a été prédite par le prophète Daniel, entre les signes avant-coureurs du jugement dernier. Quand le Christ sera près de venir pour la seconde fois, le démon, abusant de la crédulité des simples, surtout des Juifs, fera paraître un homme extraordinaire qui, trouvant l'Empire romain divisé en dix royaumes, s'en emparera par ses prestiges, après avoir détruit trois de ces rois et s'être assujetti les sept autres : il usera d'abord de beaucoup de douceur, de bonté, et fera même des prodiges, pour faire croire aux Juifs qu'il est le Christ; ensuite il exercera contre eux, et principalement envers les chrétiens, toutes sortes de cruautés; il s'asseoira dans le temple de Jérusalem, c'est-à-dire dans quelques restes de ce temple, et s'y fera adorer, promettant aux Juifs, qui le considéreront pour un des descendants de David, de le rebâtir; enfin, après avoir régné pendant trois ans et demi, il sera exterminé par Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, qui le livrera aux flammes de l'enfer. » Saint Cyrille appuie tout ce qu'il dit ici de l'autorité du prophète Daniel et de saint Paul.

Dans la seconde partie de cette catéchèse, il décrit le jugement dernier avec les circonstances qui le précéderont et qui l'accompagneront. Il dit que la croix, qui est le signe véritable et propre à Jésus-Christ, mais une croix lumineuse, le précédera pour marquer que c'est le même Roi qui a été crucifié, afin

[1] Act. XII, 40. — [2] Saint Cyrille conserve l'expression des Septante, qui rend exactement celle de l'hébreu : « Il a emmené captifs ceux qui étaient dans la captivité. » (*L'éditeur.*) — [3] Amos IX, 6.

[4] L'expression de saint Cyrille est celle-ci : *De les rétablir ensuite plus beaux.* (*L'éditeur.*)

que les Juifs qui l'ont traité si indignement, se reprochent leurs crimes les uns aux autres; que tous les hommes, sans exception, comparaîtront à ce jugement et y seront jugés sans acception de personne, de sexe, d'âge, ni de condition, chacun selon ses œuvres, même les plus secrètes, tout le bien que nous aurons fait en aumônes, en prières, en jeûnes, même en gardant la fidélité conjugale, mais surtout la virginité, étant écrit, de même que toute la malice de notre cœur et tous les égarements de notre esprit. Dieu le Père assistera à ce jugement avec le Saint-Esprit ; le Père ayant donné toute sa puissance de juger au Fils, non pas en s'en dépouillant, mais en l'exerçant par son Fils, qui l'exercera selon la volonté de son Père, car ils n'ont tous deux qu'une même volonté. On y donnera aux uns le royaume des cieux, et on livrera les autres au feu éternel. Saint Cyrille prend occasion de la sévérité de ce jugement, d'exhorter ses auditeurs à éviter tout ce qui pourrait les mettre au rang des réprouvés, et de tâcher, par leur bonne vie, d'aller avec confiance au-devant de Jésus-Christ, notre Roi, qui doit régner dans tous les siècles.

Dans la troisième partie, il établit l'éternité du règne de Jésus-Christ, contre une hérésie qui s'était élevée depuis peu dans la Galatie et qui enseignait que le règne du Sauveur ne durerait que jusqu'à la fin du monde ; qu'après ce terme le Verbe, qui était sorti du Père par la génération, rentrerait dans son sein pour n'être avec lui qu'une même chose[1]. Il fait voir que l'auteur de ces blasphèmes ne les a avancés que pour avoir ignoré ce qui est dit, en tant d'endroits des saintes Ecritures, que Jésus-Christ régnera à jamais dans la maison de Jacob, et que son règne n'aura point de fin, comme il n'a point eu de commencement.

Analyse de la seizième catéchèse. Pag. 243.

17. Le huitième article du Symbole : *Je crois en un Saint-Esprit consolateur, qui a parlé dans les Prophètes,* fait le sujet des deux catéchèses suivantes, saint Cyrille n'ayant pu renfermer dans une seule ce qu'il avait à dire sur une matière si importante. Après avoir reconnu, dans la première, la nécessité de la grâce de Jésus-Christ, soit pour parler correctement du Saint-Esprit, soit pour entendre ce qu'on en dit et en profiter, il propose en peu de mots ce que l'Eglise enseigne sur ce sujet, savoir : qu'il n'y a qu'un Saint-Esprit comme il n'y a qu'un seul Père et un seul Fils; qu'il n'y a pas un autre Esprit dans l'Ancien-Testament, et un autre dans le Nouveau; qu'il faut l'honorer avec le Père et le Fils, avec lesquels il est compris dans la Sainte Trinité, au nom de laquelle Jésus-Christ a ordonné à ses disciples de conférer le baptême. Il rapporte ensuite les différentes hérésies qui se sont élevées touchant le Saint-Esprit, particulièrement celles de Simon le Magicien et de Manès, le premier se disait le Saint-Esprit, le second le Paraclet envoyé par Jésus-Chist. Le Saint leur oppose ce qui est dit du Saint-Esprit, dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament, où, à cause des différentes merveilles qu'il opère en ceux qui croient en Jésus-Christ, il est représenté quelquefois sous le symbole de l'eau. Pour empêcher qu'on ne confonde avec le Saint-Esprit plusieurs êtres à qui on donne le nom d'Esprit, comme les anges, notre âme, et généralement tout ce qui n'est pas corps, saint Cyrille marque la nature du Saint-Esprit par ses opérations merveilleuses et qui ne lui sont communes avec aucun être créé. « Le Saint-Esprit, dit-il, ne vous inspire que du bien dans la vue de notre salut. Sa venue est douce et son joug très-léger. Avant d'entrer dans l'âme, il y répand les rayons de la lumière et de la science. Il vient pour nous protéger, nous préserver du mal, nous guérir, nous instruire, nous avertir, nous fortifier, nous consoler, nous éclairer, afin qu'ensuite nous puissions communiquer ses lumières aux autres. Celles qu'il nous communique nous élèvent au-dessus de nous-mêmes, en sorte que nous contemplons ce qui est dans les cieux, nous voyons le commencement et la fin du monde, la suite des temps et les successions des rois sans les avoir apprises. Avec son secours, l'homme connaît même ce que les autres sont. Saint Pierre n'était pas présent de corps quand Ananie et Saphire vendirent leurs biens, mais il y était en esprit : il en est de même d'Elisée, qui, quoique absent, savait que Giezi, son disciple, avait reçu de l'argent de Naaman. Isaïe, éclairé des lumières du Saint-Esprit, avait vu plus de mille ans auparavant la destruction de la ville de

[1] Il ne s'agit pas ici de la génération du Verbe, mais de son incarnation, selon ce que Jésus-Christ dit lui-même : *Exivi a Patre, et veni in mundum.* Il ne s'agit pas de n'être qu'une même chose avec le Verbe, mais de *n'être plus ;* voilà l'erreur et le blasphème que combat saint Cyrille, car le Fils de l'homme subsistera éternellement avec ses deux natures distinctes. (*L'éditeur.*)

Sion. C'est du Saint-Esprit que viennent les pensées de garder la chasteté ou la virginité. C'est par ses inspirations qu'il est arrivé souvent que de jeunes filles, déjà proches du lit nuptial, se sont enfuies, instruites de l'excellence de la virginité; que des gens riches ont quitté la cour et méprisé les richesses; que de jeunes hommes ont fermé leurs yeux sur de belles personnes et se sont éloignés pour ne pas souiller leurs âmes. Il est aussi appelé le Paraclet, parce qu'il est notre consolation et notre aide dans nos faiblesses. C'est lui qui nous enseigne à prier, c'est par sa vertu que les martyrs ont rendu témoignage à Jésus-Christ. Comme dispensateur des grâces dans tout le monde, il donne aux uns la chasteté, aux autres la charité, à d'autres l'amour de la pauvreté, à d'autres la puissance de chasser les démons. Il préside à toutes les Vertus célestes; il est leur maître, leur sanctificateur: les anges ne sont que ses ministres pour exécuter ses desseins. C'est lui qui a annoncé la venue de Jésus-Christ par les Prophètes, qui a fait agir les Apôtres et qui, encore aujourd'hui, marque de son sceau les âmes de ceux qu'on baptise. Le Père donne au Fils, et le Fils communique au Saint-Esprit. Le Père donne tout par le Fils avec le Saint-Esprit. Mais les dons du Père ne sont pas autres que ceux du Fils et du Saint-Esprit. Car il n'y a qu'un salut, qu'une puissance, qu'une foi; un Dieu le Père, un Dieu qui est son Fils unique, et un seul Esprit consolateur [1]. Voilà ce qu'il suffit de savoir; il ne faut pas chercher avec curiosité à connaître sa nature et sa substance. »

Saint Cyrille finit cette catéchèse en rapportant, suivant l'ordre des Livres saints, ce qui y est dit du Saint-Esprit et des merveilles qu'il a opérées dans les grands hommes de l'Ancien-Testament, depuis Moïse.

Dans quelques manuscrits, comme dans celui de Coislin [2], elle est plus longue que dans les imprimés; mais ce qui y est ajouté est tiré, en partie, d'un ancien auteur anonyme.

Analyse de la dix-septième catéchèse.

18. Il marque, dans la catéchèse suivante, les opérations du Saint-Esprit dans les saints du Nouveau-Testament: dans la Sainte Vierge, qu'il a sanctifiée pour être la mère de Jésus-Christ [3]; dans sainte Elisabeth et dans Zacharie, qu'il remplit de son esprit, en sorte qu'ils prophétisent l'un et l'autre; dans saint Jean-Baptiste, dans le juste Siméon, dans Jésus-Christ, lorsqu'il descendit sur lui au temps de son baptême, pour marquer la grandeur et la dignité de celui qui était baptisé; dans les Apôtres, à qui il communiqua sa vertu, après les avoir baptisés du baptême que Jésus-Christ leur avait promis. « Ce fut, continue-t-il, par le Saint-Esprit que saint Pierre convertit la plus grande partie de ceux qui avaient crucifié le Sauveur; qu'il guérit avec saint Jean, à la porte du temple, un homme boîteux dès sa naissance; que Philippe chassa à Samarie les démons des possédés, qu'il y guérit des paralytiques et y attira plusieurs personnes à la foi; que saint Paul porta la lumière de l'Evangile de Jérusalem jusqu'en Illyrie, qu'il convertit Rome et passa jusqu'en Espagne. »

Pag. 264.

Saint Cyrille se contente de relever comme en passant les merveilles que le Saint-Esprit a opérées par le ministère des Apôtres et des premiers diacres, n'ayant pas eu le loisir de rapporter au long ce qui en est écrit dans le livre des Actes, parce que ce jour-là il avait déjà prêché une fois [4]. Car c'était l'usage aux approches de Pâques, de prêcher le matin aux fidèles, et le soir aux catéchumènes. Ce fut aussi faute de temps qu'il ne leur rapporta que peu de passages des livres du Nouveau-Testament, où il est parlé du Saint-Esprit. Mais comme il avait déjà établi sa divinité dans les catéchèses précédentes, et qu'on pouvait s'en convaincre par la lecture des divines Ecritures, il exhorta fortement ses auditeurs à demeurer fermes dans la foi en un seul Dieu Père tout-puissant, en Jésus-Christ son Fils unique Notre-Seigneur, et en un Saint-Esprit consolateur. Il ajoute que la distribution seule des articles du symbole, lorsqu'on le comprend bien, suffit pour réfuter l'erreur de Sabellius. Il avertit les catécchumènes de ne pas se présenter au baptême avec hypocrisie, comme fit autrefois Simon le Magicien, et quand ils sont présentés à un évêque, à un prêtre ou à un diacre pour être baptisés, il leur recommande de considérer non le ministre qui les

[1] Le texte cite les paroles de saint Paul I *Cor.* VIII, 6. (*L'éditeur.*)

[2] C'est-à-dire de la bibliothèque de Henri Charles, duc de Coislin, évêque de Metz. (*L'éditeur.*)

[3] Saint Cyrille dit que le Saint-Esprit, venant sur la Sainte Vierge, la consacra, de manière qu'elle pût recevoir Celui par qui tout a été fait. (*L'éditeur.*)

[4] Saint Cyrille dit seulement qu'il a fait deux catéchèses sur le Saint-Esprit, mais c'était en deux jours différents; car, dans la première, il dit que le jour était déjà fort avancé. (*L'éditeur.*)

plongera dans l'eau, mais le Saint-Esprit invisible, parce que la grâce du baptême ne vient pas des hommes, mais de Dieu, qui la donne partout, dans les villes et dans les villages, par le ministère des hommes; soit qu'ils soient savants ou ignorants, libres ou esclaves.

Analyse de la dix-huitième catéchèse. Pag. 285.

19. On trouve, dans la dix-huitième catéchèse, l'explication des derniers articles du symbole, dans lesquels nous faisons profession de croire en *une sainte Eglise catholique, la résurrection de la chair et la vie éternelle*. Saint Cyrille traite d'abord de la résurrection de la chair, qu'il appelle la racine et le fondement de toutes nos bonnes actions : il en prouve la vérité contre les Gentils, les Samaritains et plusieurs hérétiques, qui niaient qu'un homme, réduit en poussière après sa mort et mangé par les vers, puisse ressusciter. Il dit contre les Gentils que nous ne devons pas regarder comme impossible à Dieu ce que nous ne pouvons pas concevoir; qu'il lui est aussi aisé de retrouver les parties de notre corps et de les réunir, lui qui tient tout le monde dans sa main, qu'à nous de tenir dans notre main et de démêler la graine de plusieurs plantes différentes; qu'étant de la justice de récompenser les bons et de punir les méchants, il faut bien que Dieu se réserve en une autre vie à rendre à chacun selon ses œuvres, puisque l'on voit des homicides mourir dans leur lit sans avoir subi la peine due à leurs crimes, et des justes qui ont bien combattu, ne pas recevoir en ce monde l'entière récompense de leurs travaux. Si les corps ne devaient pas ressusciter, mal à propos punirait-on ceux qui dépouillent les morts dans leurs sépulcres; si nous voyons des arbres, quoique arrachés de la terre, refleurir après qu'on les a plantés de nouveau, les branches attachées et entées sur d'autres arbres reprendre racine et porter des fruits, nous ne devons pas douter que l'homme, pour qui toutes ces choses ont été faites, étant mis en terre, ne puisse se retrouver. Mais, parce que les Gentils auraient pu répondre que toutes ces choses qui revivent n'avaient pas été réduites en poudre, saint Cyrille dit que Dieu, pour prévenir leur incrédulité, a voulu donner un exemple tel qu'ils le demandent : le phénix, au dire de saint Clément [1] et de quelques autres écrivains, renaît de ses propres cendres; car, après sa mort, il se corrompt, et de sa chair ainsi corrompue il sort un ver qui se change en oiseau. Saint Cyrille tire de l'homme même un exemple plus sensible de la résurrection des corps. Quels sont les principes de notre formation? Une matière vile et abjecte, composée de choses d'elles-mêmes faibles et très-confuses. Néanmoins elle se convertit en chair, en os, en nerfs; il s'en fait des yeux, une langue, des mains, des pieds et d'autres organes. La lune fournit encore une preuve de la résurrection : elle croît et décroît tous les mois, jusqu'à ne point paraître du tout; puis elle reprend sa première splendeur.

Il établit la vérité de la résurrection contre les Samaritains, par l'autorité des livres de Moïse, qu'ils reconnaissaient seuls pour authentiques. Dieu dit à Moïse [2]: *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob;* si ces patriarches n'existent plus et ne doivent pas ressusciter, il faudra dire que Dieu est Dieu de gens qui n'existent pas, et qu'il est semblable à un roi qui n'a ni sujets ni soldats. Saint Cyrille fait observer que Dieu ne dit pas à Moïse : *J'étais le Dieu d'Abraham,* mais *Je suis.* Les Samaritains répondaient que ces patriarches existaient quant à leurs âmes, mais qu'ils ne pouvaient revivre dans leurs corps. Saint Cyrille répond que si la verge de Moïse, qui était juste, a pu être changée en serpent, à plus forte raison les corps des justes pourront-ils ressusciter, puisque le premier est contre les lois de la nature, et que le second y est conforme. Il leur dit d'ouvrir le livre de la Genèse, qu'ils recevaient, et qu'ils y trouveront que Dieu ayant formé l'homme de la poussière de la terre, cette poussière fut changée en chair. « Comment donc, ajoute-t-il, ce qui a été chair ne pourra-t-il plus le devenir? »

Les hérétiques qui niaient la résurrection se fondaient sur ces paroles du Psalmiste [3] : *Les impies ne ressusciteront point au jugement;* et ces autres : *Quand l'homme est descendu dans le sépulcre, il ne peut plus en sortir;* et celles-ci : *Seigneur, les morts ne vous loueront pas.* Saint Cyrille répond que, suivant la pensée du Psalmiste, les impies ne comparaîtront pas au jugement comme les gens de bien pour y être récompensés, mais seulement

[1] C'est le pape saint Clément dans sa Ire lettre aux Corinthiens, art. 25. C'était une opinion particulière : la résurrection de l'homme ne repose pas sur cette preuve. (*L'éditeur.*)

[2] Exod. III, 6, 15.

[3] Psal. I, 5; Job. VII, 9; Psal. CXII, 17.

pour y être condamnés [1]. En disant : *Les morts ne loueront pas le Seigneur*, le Psalmiste voulait dire qu'il n'y avait que le temps de cette vie où l'on pût faire pénitence et recevoir le pardon de ses fautes ; ainsi ceux qui auront obtenu la rémission de leurs péchés, loueront éternellement Dieu, et ceux, au contraire, qui seront morts dans leurs péchés, gémiront éternellement. Quant aux paroles de Job, *l'homme une fois descendu dans le tombeau n'en peut plus sortir*, d'après la suite du contexte, cette impossibilité consiste évidemment à ôter au mort le pouvoir de rentrer dans sa maison et dans les biens qu'il avait autrefois possédés. Le Saint joint à ces réponses des passages tirés de Job même [2] et des prophètes Isaïe, Ezéchiel et Daniel, qui tous prouvent clairement la résurrection des corps; et il achève d'établir ce dogme chrétien, en rappelant les résurrections rapportées par l'Ancien et le Nouveau-Testament. En terminant cette partie, il ajoute encore que le corps ayant part à tout ce que nous faisons, il est juste qu'il soit puni ou récompensé en l'autre vie.

Ensuite, après avoir averti les catéchumènes qu'ils sont obligés de réciter eux-mêmes le Symbole qu'il leur a expliqué, il leur dit qu'il contient encore quelques autres articles, tels que ceux de croire à un baptême, la pénitence, la rémission des péchés, une Eglise sainte et catholique; puis il explique ce dernier article. L'Eglise est appelée *Catholique*, parce qu'elle est répandue par toute la terre, qu'elle enseigne universellement et sans danger d'erreur tous les dogmes qui doivent venir à la connaissance des hommes, tant sur les choses visibles que sur les invisibles, sur les célestes que sur les terrestres; parce qu'elle assujettit au vrai culte les grands et les petits, les princes et les sujets; qu'elle remet tous les péchés que l'on commet soit par l'âme soit par le corps; qu'elle possède toutes les grâces et toutes les vertus spirituelles, soit pour agir soit pour parler. On l'appelle Eglise, c'est-à-dire assemblée, parce qu'elle convoque les hommes pour les réunir en un même corps. Les Juifs, pour avoir maltraité le Sauveur, ont cessé d'être l'Eglise du Seigneur; le Sauveur en a lui-même établi une autre qui est celle des chrétiens, et dont il dit à saint Pierre [3] : *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'établirai mon Eglise*. Tandis qu'il n'y avait qu'un temple, ou un seul lieu dans la Judée où on s'assemblait, depuis Jésus-Christ les Eglises se sont tellement multipliées, qu'on en trouve dans tous les endroits du monde, suivant la prophétie de Malachie [4]. Le titre de *Catholique* fait la différence entre la vraie Eglise et celles des marcionites, des manichéens et autres hérétiques; aussi, quand on va en quelque ville, on ne doit pas demander simplement : Où est l'Eglise, où est la maison du Seigneur? parce que les hérétiques donnent ce nom à leurs temples; mais *Où est l'Eglise catholique?* parce que c'est le nom propre de cette sainte Mère de tous les fidèles. Elle est l'image de la Jérusalem céleste, qui est libre et notre mère; elle était autrefois stérile, et maintenant elle est mère de plusieurs enfants; les uns l'ont enrichie par leurs souffrances dans le temps des persécutions, les autres par leurs vertus dans le temps de la paix. L'autorité des rois a ses bornes et ses limites, celle de l'Eglise n'en a point, s'étendant par toute la terre.

Enfin il traite de la vie éternelle qui est promise à ceux qui ont été élevés dans le sein de l'Eglise catholique et qui y ont vécu sans reproche. On obtient cette vie par la foi en Jésus-Christ, par le martyre, par l'observation des commandements de Dieu et la pratique des bonnes œuvres.

Comme le saint jour de Pâques était proche lorsque saint Cyrille fit cette dix-huitième catéchèse, il exhorte les catéchumènes à se souvenir, au jour de leur baptême, d'entrer dans les fonts avec ordre et modestie, et de passer avec piété des fonts à l'autel de Dieu, pour y participer aux mystères qu'on y célébrera. Il leur promet de s'assembler avec eux tous les jours de la semaine de Pâques, et de leur expliquer ce qu'ils auront aperçu dans la réception des sacrements de Baptême, de Confirmation et d'Eucharistie [5] : c'est ce qui

[1] Saint Cyrille dit que les impies ne ressusciteront pas pour le jugement, mais pour la condamnation : « Car Dieu n'a pas besoin, dit-il, d'une grande recherche ; mais aussitôt que les impies ressusciteront, les supplices viendront fondre sur eux. » Il ne parle ni de gens de bien, ni de grande récompense. (*L'éditeur.*)

[2] Job. XIV, 7, 8, 9, 10, et XIX, 25, 26 ; Isai. XXVI, 19 ; Ezechiel. XXXVII, 12 ; Daniel. XII, 2.

[3] Matth. XVI, 18. — [4] Malach. I, 10.

[5] Saint Cyrille promet aux catéchumènes de leur parler de ce qui aura été fait pour eux, lorsqu'on leur aura conféré le baptême et la grâce du Saint-Esprit, alors aussi il leur parle et de ce qui concerne les mystères de l'autel. (*L'éditeur.*)

fait le sujet des cinq catéchèses mystagogiques dont nous allons parler.

ARTICLE IV.

DES CINQ CATÉCHÈSES MYSTAGOGIQUES DE SAINT CYRILLE.

Remarques sur les catéchèses Mystagogiques.

1. Ces catéchèses, que l'on trouve intitulées *Mystagogiques* dans les manuscrits comme dans les imprimés, parce qu'elles renferment l'explication des plus saints mystères, sont quelquefois appelées simplement Catéchèses par saint Cyrille [1], et quelquefois Mystagogiques. Elles sont au nombre de cinq. La première traite des cérémonies qui précédaient le baptême, c'est-à-dire des renonciations et de la profession de foi ; la seconde [2], de l'onction de l'huile sanctifiée par les exorcismes, et du baptême ; la troisième, de l'onction du saint chrême, c'est-à-dire de la confirmation ; la quatrième, de l'eucharistie ; la cinquième, de la liturgie et de la communion. C'était alors l'usage de l'Eglise de conférer ces trois sacrements en un même jour. Mais, quoiqu'on en dît quelque chose aux catéchumènes la veille de Pâques, afin qu'ils sussent ce qu'ils allaient recevoir, on ne leur en développait pas tout le mystère. Cette explication ne se donnait qu'après la réception de ces sacrements, dans la semaine de Pâques, en commençant à la seconde série, c'est-à-dire le lundi. Ces catéchèses sont beaucoup plus courtes que les précédentes, soit parce que la liturgie de ces jours de fêtes ne donnait pas le temps de les developper davantage ; soit parce qu'il y était moins question d'appuyer nos dogmes par des témoignages des saintes Ecritures, que d'en exposer les titres et de dire ce qu'on en avait appris par une tradition secrète ; soit enfin parce qu'on en avait déjà instruit en partie les catéchumènes la veille de Pâques. Aussi saint Cyrille n'y traite pas de tous les rites qui étaient dès-lors en usage dans l'administration de ces trois sacrements. Dans la première il ne dit rien des exorcismes, de l'imposition des mains et de diverses prières qui se faisaient tant avant qu'après les renoncements. Dans la seconde il ne parle point de la bénédiction des fonts, ni de l'habit blanc dont on revêtait les nouveaux baptisés, ni du cierge qu'on leur mettait en main. On ne lit rien dans la troisième touchant l'imposition des mains que l'on faisait avec la chrismation, ni des paroles, ni des prières que l'on récitait en même temps. Il omet dans la cinquième tout ce qui se faisait avant le lavement des mains et le baiser de paix. Toutefois, on ne peut douter que toutes ces cérémonies n'aient été dès ce temps-là en usage dans l'Eglise de Jérusalem comme dans les autres. Voici les cérémonies dont saint Cyrille fait mention, avec les explications qu'il y donne.

Analyse de la première catéchèse mystagogique. Pag. 306.

2. Les catéchumènes étant entrés sous le portique du baptistère, et debout tournés vers l'Occident, on leur commandait d'étendre la main pour renoncer à Satan, comme s'il eût été présent. On les faisait tourner à l'Occident pour faire ce premier renoncement, parce que c'est le lieu d'où viennent les ténèbres, dont Satan est le prince. Etant tournés de cette manière et debout, chacun des catéchumènes disait : *Je renonce à toi, Satan*, comme au maître et au ministre de toute la malice. *Je renonce à toutes tes œuvres*, c'est-à-dire à toutes sortes de péchés, à toutes les pensées et actions qui ne sont point conformes à la droite raison. *Je renonce à toutes tes pompes*, comme aux spectacles qu'on représente sur le théâtre, aux courses de chevaux qui se font dans l'hippodrome, à la chasse, aux assemblées où les hommes se trouvent avec les femmes, aux fêtes des idoles et aux autres vanités du siècle. *Je renonce à tout le culte du diable*, c'est-à-dire à tout ce qui a rapport à l'idolâtrie, comme de faire des prières devant des idoles, allumer des lanternes sur des fontaines, de s'arrêter aux augures et aux divinations, de faire des inscriptions sur des feuilles d'arbres ou de choses semblables. Après ces renoncements, on faisait tourner les catéchumènes de l'Occident à l'Orient, pour marquer que Dieu leur avait ouvert son paradis, qu'il a mis à l'Orient, d'où notre premier père fut chassé pour avoir désobéi à ses ordres. C'est alors qu'on les avertissait de réciter le Symbole et de dire : « Je crois au Père, au Fils, au Saint-Esprit, le baptême de la pénitence, » et les autres articles expliqués dans les précédentes catéchèses [3].

Analyse de la deuxième catéchèse mystagogique. Pag. 311.

3. Aussitôt que les catéchumènes étaient entrés dans le baptistère, on les dépouillait de leur tunique intérieure, car c'était l'usage qu'ils quittassent leurs souliers et leurs habits extérieurs dès avant les renoncements. Cela

[1] Cyrill., *Catech.* 18, n. 33. — [2] *Catech.* 2 *Mystag.*, num. 1.— [3] Saint Cyrille ne parle que des quatre articles ci-dessus, lorsqu'il dit qu'il les a expliqués dans ses précédentes catéchèses. (*L'éditeur.*)

signifiait qu'ils allaient se dépouiller du vieil homme avec ses œuvres, par le baptême, et représenter, en ne rougissant point de leur nudité, Adam innocent, nu dans le paradis, Jésus-Christ attaché nu à la croix. Etant ainsi dépouillés, on les oignait d'huile exorcisée, depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds, afin de les rendre participants de l'huile de l'olivier franc, qui est Jésus-Christ, sur lequel ils allaient être entés par le baptême. C'était les saints, c'est-à-dire les ministres de l'Eglise qui exorcisaient cette huile par diverses insufflations et l'invocation du nom de Dieu [1], et dès-lors elle avait tant de vertu, qu'elle purifiait l'âme et en chassait les démons invisibles. Les catéchumènes étaient ensuite conduits au saint lavoir du divin baptême, comme Jésus-Christ fut porté de la croix au sépulcre, qui en était proche : et alors on les interrogeait l'un après l'autre, et on leur demandait s'ils croyaient au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ; et après leur avoir fait réciter la profession de foi, on les plongeait trois fois dans l'eau, et on les en retirait autant de fois, pour marquer, par ces trois immersions, les trois jours et trois nuits que Jésus-Christ demeura dans le sépulcre et dans les entrailles de la terre : le premier jour, par la première sortie de l'eau, et la première nuit, par la première immersion. Ceux que l'on baptisait étaient donc morts et vivants tout ensemble : l'eau salutaire était à leur égard comme un tombeau où ils étaient ensevelis, et comme leur mère pour leur donner la vie. Les trois états qui ont été accomplis en Jésus-Christ, qui a été vraiment crucifié, vraiment enseveli, vraiment ressuscité [s'accomplissaient en eux symboliquement dans le baptême] : car il n'y a dans les baptisés qu'une ressemblance de la mort et des souffrances de Jésus-Christ, quoiqu'ils trouvent véritablement leur salut dans le baptême, qui a été institué de Jésus-Christ non-seulement pour remettre les péchés, mais aussi pour nous rendre les enfants adoptifs de Dieu. En quoi il diffère du baptême de saint Jean, qui remettait seulement les péchés.

Analyse de la troisième catéchèse mystagogique. Pag. 319.

4. Le sacrement de confirmation, que saint Cyrille, comme les autres écrivains grecs, appelle chrême ou onction, se donnait immédiatement après le baptême. Au sortir du sacré lavoir, on oignait de chrême les nouveaux baptisés. Cette onction représentait celle dont Jésus-Christ a été oint, qui est le Saint-Esprit. Ce n'était point une huile ordinaire : comme le pain et l'eucharistie, après l'invocation du Saint-Esprit, n'est plus du pain commun, mais le corps de Jésus-Christ ; de même cette onction sainte, après l'invocation, n'est plus une huile commune, mais c'est un don de Jésus-Christ, qui, par la présence de sa divinité, a la vertu de produire le Saint-Esprit et de fortifier l'âme. On commençait par oindre le front, pour effacer la honte que le premier homme portait partout depuis son péché, et afin aussi que, la face découverte, nous puissions contempler la gloire de Dieu comme dans un miroir. Ensuite on oignait les oreilles, pour les rendre propres à écouter les divins mystères ; puis le nez, afin que, respirant ce parfum divin, nous disions : Nous sommes la bonne odeur de Jésus-Christ à l'égard de ceux qui se sauvent ; et après, la poitrine, pour que, revêtu de la justice comme d'une cuirasse, nous résistions fortement aux attaques du diable. « C'est après avoir été oint du saint chrême, que nous méritons, déclare saint Cyrille, d'être appelés chrétiens ; car, quoique nous eussions déjà connu la vérité de ce nom par le baptême, nous n'en étions pas proprement dignes : nous ne le sommes devenus que par la grâce attachée à cette sainte onction. » Elle est un préservatif pour nos corps et un secours salutaire à nos âmes. »

Analyse de la quatrième catéchèse mystagogique. Pag. 319.

5. Après avoir reçu sur le front, avec le saint chrême, le sceau du Seigneur, les nouveaux baptisés, étaient admis à la participation des divins mystères, c'est-à-dire du corps et du sang de Jésus-Christ ; de son corps sous l'espèce du pain, de son sang sous l'espèce du vin. Saint Cyrille ne décrit point de quelle manière ils s'en approchaient, et il emploie presque toute cette catéchèse à leur prouver que, malgré les sens, ils doivent tenir pour constant dans la foi, que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ. Il établit la présence réelle : premièrement, par le témoignage de saint

[1] La pensée de saint Cyrille est fort différente de celle que lui prête D. Ceillier. « Le souffle des saints et l'invocation du nom de Dieu étant comme une flamme qui brûle les démons et les met en fuite ; de même l'huile exorcisée par la prière et l'invocation de Dieu, en reçoit une telle force, que non-seulement elle purifie l'âme en consumant les vestiges des péchés, mais même met en fuite toutes les forces invisibles du malin esprit. » Le souffle des saints désigne ici le souffle des fidèles qui, dans ces premiers siècles, étaient appelés saints. (*L'éditeur.*)

gnage de saint Paul, dont on avait lu ce jour-là la première Épitre aux Corinthiens [1], où il est parlé de l'institution de l'eucharistie ; secondement, par l'autorité de Jésus-Christ qui, en parlant du pain, a déclaré que c'était son corps, et, en parlant du vin, a assuré positivement que c'était son sang ; troisièmement, par les miracles de l'eau changée en vin aux noces de Cana, par la seule volonté de Jésus-Christ; car si nous devons croire qu'il a autrefois changé l'eau en vin, qui a du rapport avec le sang [2], quoiqu'il ne nous ait pas dit lui-même qu'il ait fait ce miracle, comment ne croirions-nous pas, sur sa parole, qu'il ait changé du vin en son sang? quatrièmement, parce que dans le baptême il se fait un mariage spirituel de l'âme chrétienne avec Jésus-Christ, dont le mystère de l'eucharistie est comme la consommation. Si Jésus-Christ, invité aux noces de Cana, y changea l'eau en vin, ne devons-nous pas reconnaître plutôt qu'il a donné aux enfants de l'Époux céleste son corps et son sang? « Il faut donc, ajoute saint Cyrille, les recevoir avec une entière persuasion qu'ils sont le corps et le sang de Jésus-Christ. » Il distingue les espèces ou apparences de ce sacrement, d'avec ce qu'il y a de réel; il dit que sous la figure du pain, le corps nous est donné, et le sang sous la figure du vin, afin que, nous nourrissant du corps et du sang de Jésus-Christ, nous devenions un même corps et un même sang avec lui, et afin que nous le portions dans nos corps, par la distribution qui se fait de son corps et de son sang dans nos membres. Il rapporte l'objection des Capharnaïtes, qui se scandalisaient du précepte que Jésus-Christ faisait de manger sa chair et de boire son sang, parce qu'ils le prenaient dans un sens grossier, et, au lieu de l'entendre spirituellement, s'imaginaient qu'il voulait leur faire manger de la chair humaine. Il oppose le pain céleste et le breuvage du salut de la loi nouvelle, aux pains de propositions de la loi ancienne, qui ont cessé avec elle; et comme s'il eût appréhendé que ses auditeurs ne doutassent encore de la vérité qu'il venait de leur inculquer si fortement, il leur dit de nouveau de ne pas considérer l'eucharistie comme un pain commun ou comme un vin commun, mais comme étant, selon la parole du Seigneur, le corps et le sang de Jésus-Christ. A la vérité, les sens ne nous persuadent point que cela soit ainsi, mais la foi doit nous en convaincre. Il cite plusieurs endroits de l'Ecriture où le banquet mystique était annoncé, et finit sa quatrième catéchèse mystagogique en exhortant ses auditeurs à se fortifier par la participation de ce pain céleste, bien persuadés que le pain qui paraît à nos yeux n'est pas du pain, quoique le goût le juge tel, mais que c'est le corps de Jésus-Christ; et que le vin qui paraît à nos yeux n'est pas du vin, quoiqu'il paraisse tel au goût, mais que c'est le sang de Jésus-Christ.

Analyse de la cinquième catéchèse mystagogique.

Pag. 325.

6. Dans la catéchèse suivante, qui est la dernière des Mystagogiques, saint Cyrille entre dans le détail de toutes les cérémonies qui se pratiquaient dans la célébration du sacrifice non sanglant et dans la distribution qu'on en fait aux assistants. Mais il passe sous silence ce qui se faisait au commencement de la liturgie, et ne décrit que ce que l'on faisait après avoir mis dehors tous ceux à qui il n'était pas permis d'assister à la célébration des mystères. La première chose que le prêtre célébrant faisait alors, était de laver ses mains; un diacre lui donnait l'eau destinée à cet usage, ainsi qu'aux autres prêtres qui, rangés autour de l'autel, célébraient avec lui. Ce n'était pas qu'ils n'eussent lavé leurs mains avant de venir à l'église, mais ils les y lavaient encore pour marquer avec quelle pureté de conscience on devait s'approcher des mystères. Après cette cérémonie, le diacre disait à haute voix: *Embrassez-vous, donnez-vous le baiser de paix ;* non un baiser tel que s'en donnent les amis lorsqu'ils se rencontrent dans les rues, mais un baiser qui concilie tous les esprits, qui est la marque qu'on oublie tout ce qu'on a reçu de désobligeant de la part de ses frères, et qui est le signe d'une parfaite réconciliation ; d'où vient que saint Paul l'appelle un saint baiser [3], et saint Pierre un baiser de charité [4]. Le prêtre disait ensuite tout haut : *Elevez vos cœurs ;*

[1] I Cor. XI.

[2] L'annotateur de Tricalet, à qui nous devons déjà plusieurs bonnes observations, remarque que D. Ceillier a réuni ici deux lectures différentes d'un même texte, car les uns lisent que Jésus-Christ changea l'eau en vin, οἰκείῳ νεύματι, *proprio motu*, par sa propre volonté, ou *sola voluntate*, comme l'exprime l'ancienne version latine ; les autres lisent qu'il changea l'eau en vin qui a de l'affinité avec le sang οἰκεῖον αἵματι *affini sanguini*. D. Touttée préfère cette lecture comme formant une expression plus naturelle. (*L'éditeur.*)

[3] I Cor. XVI, 20. — [4] I Petr. V, 14.

c'est dans ce moment redoutable qu'il faut élever nos cœurs vers Dieu, et on ne doit point les avoir baissés vers la terre, ni occupés des affaires de cette vie. Le prêtre avertissant donc par ces paroles tous les assistants de bannir de leurs esprits, dans ce moment, toutes les pensées du monde [1], tous les soins de cette vie et toutes les affaires domestiques, afin que leur cœur fût uni à Dieu dans le ciel. Les assistants répondaient : *Nous les avons élevés vers le Seigneur,* protestant qu'ils faisaient ce que le prêtre célébrant avait demandé d'eux. Le prêtre ajoutait : *Rendons grâces au Seigneur.* Les mêmes assistants répondaient : *Il est juste et raisonnable;* rien, en effet, n'étant plus juste que de remercier Dieu de ce qu'étant aussi indignes que nous le sommes de ses grâces, il veut bien nous en faire part. Le prêtre, pour remercier Dieu, disait ce que nous appelons la préface de la messe, dans laquelle il s'unissait aux anges, dont il nommait tous les neufs chœurs. Il y faisait aussi mention du ciel et de la terre, du soleil, de la lune, des astres et de toutes les créatures, de celles qui sont douées de raison, et de celles qui en sont privées, des visibles et des invisibles ; il la terminait, comme nous le faisons, par le cantique des Séraphins qui, autour du trône de Dieu, crient l'un à l'autre, la face couverte : *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur, le Dieu des armées.* Le prêtre commençait ce cantique, que saint Cyrille appelle la théologie sacrée, et qu'il dit nous avoir été donné afin que, par cette mélodie toute céleste, nous communiquions avec la milice céleste. La préface finie, le prêtre demandait à Dieu d'envoyer son Saint-Esprit sur les dons proposés, c'est-à-dire sur le pain et le vin qui avaient été posés sur l'autel dans le temps de l'oblation, afin qu'il fît que le pain devînt le corps de Jésus-Christ, et que le vin devînt son sang. « Car le Saint-Esprit, dit saint Cyrille, sanctifie et change tout ce qui reçoit l'impression de sa vertu. Or, quand le sacrifice spirituel est parfait, et quand le culte non sanglant est achevé, nous prions Dieu sur cette hostie de propitiation, pour la paix de toutes les Eglises, pour la tranquillité de tout le monde, pour les empereurs, pour les soldats, pour nos péchés, pour nos proches [2], pour les malades, pour les affligés, et en général pour tous ceux qui ont besoin de secours. Nous prions tous, et nous offrons cette victime; ensuite nous faisons aussi mémoire de ceux qui sont morts, premièrement des Patriarches, des Prophètes, des Apôtres, des Martyrs, afin que, par le mérite de leurs prières et de leurs intercessions, Dieu reçoive les nôtres favorablement. Nous prions ensuite pour les saints Pères, les évêques [3], pour les défunts en général, croyant que la prière qui accompagne le redoutable mystère du sacrifice, sera d'une grande utilité à leurs âmes. »

Comme plusieurs disaient : de quoi sert-il à l'âme, qui est sortie de ce monde, ou avec des péchés ou sans péché, qu'on fasse mémoire d'elle dans l'oraison? Saint Cyrille leur répond : comme les présents que feraient à un roi les amis de quelques personnes qu'il aurait exilées, ne sont pas inutiles pour apaiser sa colère, de même les prières que nous adressons à Dieu pour les morts, non pas en lui faisant présent de quelque couronne, mais en lui offrant Jésus-Christ même, leur sont utiles et à nous.

Après avoir fait mémoire des morts, le prêtre récitait l'Oraison dominicale, à la fin de laquelle le peuple répondait *Amen,* qui veut dire : *Ainsi soit-il.* C'était comme le sceau de tout ce qu'on pouvait demander à Dieu dans cette prière. Lorsqu'elle était achevée, le prêtre disait : *Les choses saintes aux Saints,* marquant que les choses qui étaient sur l'autel et qui avaient été sanctifiées par l'infusion du Saint-Esprit, étaient pour ceux qu'il avait sanctifiés; le peuple répondait : *Il n'y a qu'un Saint, un Seigneur Jésus-Christ,* ce qui est vrai, car il est le seul saint par nature. Mais nous pouvons être saints par participation, en pratiquant les bonnes œuvres [4]. Alors le Psalmiste chantait ce verset du psaume trente-troisième, pour inviter les assistants à la communion : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux,* non par le sentiment du goût, mais par le témoignage de la foi, et d'une foi qui n'ait aucun doute. « En vous approchant de la communion, dit saint Cy-

[1] Les pensées de ce monde sont de D. Ceillier. (*L'éditeur.*)

[2] Il n'y a ni péchés ni proches dans saint Cyrille, mais après *militibus*, on lit *sociis* pour les alliés. (*L'éditeur.*)

[3] Saint Cyrille dit *les saints Pères et évêques*; ce sont les mêmes personnes qu'il appelle en même temps *Pères et évêques.* (*L'éditeur.*)

[4] Saint Cyrille dit par participation, par l'exercice des bonnes œuvres, par la prière, c'est-à-dire par le don de la justice et par la pratique et le désir de la vertu. (*L'éditeur.*)

rille, n'étendez pas les mains et n'écartez pas les doigts, mais mettez votre main gauche sous la droite pour lui servir de trône, puisqu'elle doit recevoir ce grand roi; et, creusant la main, recevez le corps de Jésus-Christ en disant *Amen*. Sanctifiez vos yeux par l'attouchement de ce saint corps, communiez et prenez garde de n'en rien perdre. Si vous aviez dans les mains de la poudre d'or, avec quelle précaution la tiendriez-vous? Ceci est bien plus précieux que l'or et les pierreries; gardez-vous donc bien d'en laisser tomber la moindre parcelle; considérez la perte que vous feriez, égale à celle de la perte d'un de vos membres. Après avoir communié du corps de Jésus-Christ, approchez-vous aussi du calice de son sang, sans étendre les mains; mais inclinez-vous comme pour l'adorer, et, en disant *Amen*, sanctifiez-vous par la communion du sang de Jésus-Christ. Pendant même que vos lèvres en sont encore humectées, portez-y la main pour consacrer votre front, vos yeux et les autres organes des sens. Enfin, en attendant la dernière prière, rendez grâces à Dieu de vous avoir fait participer à de si grands mystères. Retenez ces traditions dans leur pureté, et ne vous privez jamais de la communion par vos péchés. »

Telle était la liturgie de l'Eglise de Jérusalem, du temps de saint Cyrille. Mais, comme nous l'avons déjà remarqué, le saint évêque n'en rapporte qu'une partie, qui est néanmoins la plus considérable. Il ne parle ni de l'oblation des dons sur l'autel, ni des prières dont elle était accompagnée, ni des prières qui se disaient avant et après la communion, ni des paroles dont le prêtre se servait en l'administrant, ni de plusieurs autres rites qui étaient dès-lors en usage dans la célébration des divins mystères.

ARTICLE V.

DE L'HOMÉLIE DE SAINT CYRILLE SUR LE PARALYTIQUE, ET DE SA LETTRE A L'EMPEREUR CONSTANTIUS.

Homélie sur le Paralytique, donnée premièrement en 1703.

1. Cette homélie parut pour la première fois parmi les œuvres de saint Cyrille, dans l'édition que Thomas Milles en fit à Oxford en 1703. Comme le manuscrit grec d'où il l'avait tirée, était très-défectueux, et qu'il y avait au milieu de cette homélie une lacune considérable, il ne put la donner aussi correcte qu'il l'eût souhaité, et tout ce qu'il put faire, fut de jeter au bas des pages quelques conjectures pour éclaircir et corriger le texte. Elle est beaucoup plus correcte dans la nouvelle édition de Paris, donnée en 1720, ayant été revue sur un manuscrit plus entier; à l'aide de ce manuscrit, on a même suppléé à ce qui manquait au milieu de cette homélie.

Saint Cyrille en est auteur.

2. Dans ces manuscrits, dont l'un est de la bibliothèque du roi, l'autre d'une bibliothèque d'Angleterre, le nom de saint Cyrille se trouve à la tête de cette homélie, et on peut dire qu'on n'y trouvera rien qui démente cette inscription. L'antiquité de cette homélie paraît par ce qu'on y lit des dons de prophétiser [1], de guérir les malades, de chasser les démons accordés alors à de simples fidèles. La description que l'auteur y fait de la *Piscine probatique* [2], ou *aux brebis*, et du lieu appelé en grec *Lithostrotos*, et en hébreu *Gabbata* [3], fait voir qu'il en avait une connaissance particulière, et que ces endroits n'étaient pas inconnus à ses auditeurs. Il marque ailleurs qu'il était prêtre [4], et que l'évêque devait prêcher après lui. Il n'y a rien en tout cela qui ne convienne parfaitement à saint Cyrille; il en est de même du style qui, semblable à celui des catéchèses, est simple et familier, sans beaucoup de liaison ni de suite, et peu châtié, comme il arrive ordinairement à ceux qui prêchent sans beaucoup de préparation.

Il l'a composée vers l'an 347.

3. On peut donc rapporter cette homélie au même temps que les catéchèses, c'est-à-dire sous l'épiscopat de saint Maxime, vers l'an 347. Le même jour qu'il expliqua cette partie de l'Évangile de saint Jean, on avait lu dans l'église [5] l'Epître aux Romains, et apparemment aussi le cinquième chapitre de cet Évangile, d'où est tirée l'histoire de la guérison du paralytique.

Analyse de cette homélie. Pag. 336.

4. Saint Cyrille fait remarquer au commencement de cette homélie que Jésus-Christ, également médecin des âmes et des corps, répandait ses bienfaits dans tous les lieux où il allait; qu'il n'ignorait pas que le paralytique ne souhaitât d'être guéri, mais qu'en lui demandant s'il le voulait, c'était pour l'engager à demander la guérison de son âme et de son corps; car Jésus-Christ donne même le vouloir. Il montre, par l'exemple des deux

[1] Homil. *in Paralyt.*, num. 16. — [2] Ibid., num. 2.
[3] Ibid., num. 12. — [4] Ibid., num. 20.
[5] Homil. *in Paralyt.*, num. 17.

aveugles guéris par Jésus-Christ [1], que le Sauveur veut que nous lui demandions la guérison de nos maux. Puis, prenant occasion de la réponse du paralytique : *Je n'ai point d'homme pour me jeter dans la piscine*, saint Cyrille fait voir que Jésus-Christ est Dieu et homme, et qu'il est absolument nécessaire de confesser qu'en lui la divinité est unie à l'humanité. Il prouve la toute-puissance de Jésus-Christ par le miracle qu'il opéra sur le paralytique, et par beaucoup d'autres rapportés dans les Evangiles. Comme il est dit que Jésus-Christ, après avoir guéri [2] le paralytique, *se retira de la foule du peuple qui était là*, saint Cyrille profite de cet exemple de modestie pour en faire une leçon à ceux d'entre les fidèles qui, recevant quelquefois de Dieu le don de guérir les malades ou de chasser les démons, publiaient, sans qu'on les en priât, les opérations miraculeuses qu'ils avaient faites. Il remarque sur cet avertissement de Jésus-Christ au paralytique : *Ne péchez plus à l'avenir, de peur qu'il ne vous arrive pis*, que tous les maux qui nous arrivent, tirent leur origine de nos péchés. C'est pourquoi il nous exhorte à nous en corriger, et dans toutes les maladies du corps, de l'âme, à recourir à Jésus-Christ pour en obtenir la guérison.

Lettre de saint Cyrille à Constantius, en 351. Elle est de cet auteur.

5. Nous mettons en 351 la lettre de saint Cyrille à l'empereur Constantius, touchant l'apparition de la croix, parce que l'auteur dit, dans cette lettre, qu'elle est la première qu'il a écrite à ce prince depuis son épiscopat, que l'on met au plus tard au commencement de cette année. Cette lettre lui est attribuée en termes exprès par Sozomène [3], par Théophane, par Eutychius, par Jean de Nicée, par Michel Glycas, par Nicéphore Calliste et par quelques autres écrivains grecs. Tous ceux [4] qui ont parlé de cette apparition s'accordent, avec l'auteur de cette lettre, à mettre cet événement miraculeux sous le règne de Constantius : quelques-uns ajoutent, sous l'épiscopat de saint Cyrille. Cette lettre porte, dans les manuscrits, le nom de saint Cyrille. Le style en est conforme à celui des catéchèses, simple, sans élévation et quelquefois un peu embarrassé. On trouve même dans ces écrits des façons de parler qui sont les mêmes.

Réponse aux objections contre cette Lettre.

6. Malgré ces preuves, Rivet et quelques autres protestants ont contesté cette lettre à saint Cyrille. Mais les raisons qu'ils en ont apportées sont si faibles, au jugement même d'un des plus éclairés critiques qu'ils aient aujourd'hui [5], qu'on voit bien qu'ils ont eu moins en vue d'ôter cette lettre à saint Cyrille, que de rendre suspect ce qui y est dit de l'invention de la croix sous Constantin et de son apparition miraculeuse sous Constantius. Ils objectent en premier lieu les éloges que l'on donne à Constantius dans cette lettre, et ils soutiennent qu'à moins de reconnaître saint Cyrille ou pour arien déclaré, ou pour un flatteur, on ne peut l'en croire auteur. Mais Rivet, en faisant cette objection, n'a pas pris garde qu'il se rendait ridicule en accusant d'arianisme un écrivain qui termine sa lettre par la glorification de la *Trinité consubstantielle*. Il n'était pas mieux fondé à le faire passer pour adulateur. L'auteur ne parle à Constantius que comme on a coutume de parler aux princes, c'est-à-dire avec des éloges, et comme lui parlèrent saint Hilaire [6] et saint Athanase, même depuis qu'il s'était déclaré plus ouvertement contre la foi qu'il n'avait fait jusqu'en 351, où cette lettre fut écrite. Il n'y a rien d'égal aux louanges que lui donna saint Grégoire de Nazianze [7], dans un temps où on ne pouvait l'accuser de flatterie, puisque c'était après la mort de ce prince. Saint Epiphane [8] dit aussi de lui qu'il avait de la piété et qu'il était bon en toutes manières. Il y a d'autant moins de sujet de soupçonner de la flatterie

[1] Joan. v, 13. — [2] Joan., ibid.

[3] *Eodem tempore cum Cyrillus Hierosolymorum Ecclesiam post Maximum administraret, crucis signum in cœlo apparuit splendide refulgens... Ipse quoque Imperator ea de re certior factus est tum ex multorum aliorum relatione ; tum ex litteris Cyrilli episcopi ad ipsum datis.* Sozomen., lib. V, cap. 5. *Sub idem tempus Cyrillo episcopum agente vivificæ crucis signum luce magna coruscans die sacro Pentecostes apparuit in cœlo... et eodem die eadem visio Constantio manifestata fuit : de qua ad Imperatorem Constantium Cyrilli epistola quæ piissimum eum appellat circumfertur.* Theophan., in *Chronographia*, pag. 34, ad ann. 353 Vide et Eutych., in *Annalib.*, p. 475, et Joan. Nicæn., tom. II *Auctuarii* Combefisii, pag. 382 ; Mich. Glycas, in *Annalib.*, parte 4, p. 252 ; Niceph. Callist., l. IX *Hist.*, cap. 32.

[4] Philostorg., lib. III, cap. 26 ; Socrat., lib. II, cap. 28 ; *Chronicon Alexandr.*, ad ann. 351, etc.

[5] *Hanc epistolam Cyrillo sine magna causa adjudicat Rivetus*, lib. III, cap. 2 *Critici Sacri ;* Fabric., tom. VII *Bibliothecæ Græcæ*, pag. 546.

[6] Hilar., lib. I *ad Constantium*, num. 1, et lib. II, num. 1, 4 et 8 ; Athanas., in *Apolog.*, num. 1, 18, 24, et in *Epist. ad episcopos Ægypti*, num. 5.

[7] Gregor. Nazianz., *Orat.* 3 *in Jul.*, pag. 50, 62, 63, 64, et *Orat.* 4, pag. 119, et *Orat.* 21, 389.

[8] Epiph., *Hæres.* 69, num. 12.

dans les louanges que saint Cyrille donne à Constantius, qu'en même temps qu'il loue sa piété, il l'avertit de ses devoirs, l'exhortant à rendre grâces à Dieu, à avoir en lui de la confiance, à s'intéresser de plus en plus pour le bien de l'empire romain et des Eglises. S'il loue sa foi, c'est en lui marquant son désir de lui voir glorifier à jamais la sainte et consubstantielle Trinité.

Rivet objecte encore que l'auteur de la lettre rapporte l'apparition de la croix, arrivée de son temps, à ce qui est écrit dans saint Matthieu, qu'*alors le signe du Fils de l'Homme paraîtra dans le ciel;* et saint Cyrille dit, dans sa treizième et quinzième catéchèse [1], que ce qui est prédit dans cet endroit de l'Evangile ne s'accomplira qu'au dernier jour du jugement et lors du second avénement de Jésus-Christ. Ici Rivet a raison : mais l'auteur de la lettre dit que les paroles de Jésus-Christ, rapportées par saint Matthieu, ont été tellement accomplies lors de l'apparition de cette croix lumineuse, qu'elles s'accompliront encore une seconde fois et avec plus d'étendue, ce qu'il entend du jugement dernier. Ainsi il n'y a aucune contradiction entre cette lettre et les catéchèses.

Difficulté sur la date de l'apparition de la Croix.

7. Philostorge, Théophane et plusieurs autres écrivains soutiennent que l'apparition de la croix se fit le jour même de la Pentecôte. Mais, en cela, ils sont contraires à ce qui est marqué dans la lettre de saint Cyrille, où nous lisons que ce prodige arriva, non le jour de la Pentecôte, mais *pendant les saints jours de la Pentecôte, aux nones de mai,* c'est-à-dire le septième de ce mois. On sait que dans le style de l'Ecriture, qui a été suivi des anciens, les jours de la Pentecôte n'étaient pas les fêtes qui la suivaient, mais les jours qui la précédaient. On sait encore qu'il est impossible que le jour de la Pentecôte tombe aux nones de mai. Ainsi il faut dire que l'apparition de la croix arriva pendant la cinquantaine qui s'écoule depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, et la fixer, comme fait la lettre, au septième de mai, jour auquel l'Eglise grecque en a toujours célébré la fête. Idace, dans ses *Fastes consulaires* en la Chronique d'Alexandrie, rapporte ce miracle à l'an 351. Socrate, Sozomène et Philostorge paraissent s'y accorder, puisqu'ils en parlent aussitôt après avoir marqué la création de Gallus César, qui se fit le 25 mars de la même année; et cette opinion nous paraît d'autant plus soutenable, que, comme nous l'avons déjà dit, saint Cyrille en écrivit à Constantius, peu de temps après avoir été élevé à l'épiscopat; ce qui se fit sur la fin de l'an 350 ou au commencement de l'an 351.

Analyse de la lettre de saint Cyrille à Constantius.

8. Dans cette lettre, saint Cyrille, après avoir témoigné à Constantius son empressement à lui donner avis du prodige qui venait d'arriver à Jérusalem, et après l'avoir fait envisager comme une marque que Dieu aimait son empire, le raconte en ces termes [2] : « Du temps de Constantin votre père, d'heureuse mémoire, le bois salutaire de la Croix fut trouvé à Jérusalem, Dieu accordant à un homme qui cherchait la piété l'avantage de trouver les saints lieux cachés sous les monuments dont l'impiété les avait couverts. De votre temps, très-pieux empereur, qui surpassez vos aïeux en piété envers Dieu, les miracles ne viennent plus de la terre, mais du ciel. Car, pendant les saints jours de la Pentecôte, aux nones de mai, vers l'heure de tierce, une très-grande croix composée de lumière a paru au-dessus du saint Golgotha, s'étendant jusqu'à la montagne sainte des Olives, et s'est montrée très-clairement non à une ou deux personnes, mais à tout le peuple de la ville. Ce n'a point été, comme on pourrait penser, un phénomène passager : il a subsisté sur la terre pendant plusieurs heures, visible aux yeux et plus éclatant que le soleil, dont la lumière l'aurait effacé, si la sienne n'eût été plus forte. Aussitôt tout le peuple de la ville étant accouru dans l'église avec une crainte mêlée de joie, les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, et jusqu'aux filles les plus retirées, les chrétiens du pays et les étrangers, et les païens qui y étaient venus de divers endroits, tous d'une voix louaient Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu, le faiseur de miracles, voyant par expérience que la très-pieuse doctrine des chrétiens n'est pas appuyée sur les discours de la sagesse humaine, mais sur les effets sensibles de l'esprit et de la puissance de Dieu, et que Dieu lui rend témoignage du

Pag. 351.

[1] *Atque hoc quidem prodigium secundum voces Christi sanctas, quæ in Evangeliis jacent, nunc adimpletum est, et iterum plenius adimplebitur.* Epist. ad Constant., num. 6.

[2] L'Eglise grecque célèbre au 7 mai la fête de ce miracle, qui d'ailleurs est attesté par Socrate, lib. II, cap. 28; par Philostorge, lib. III, cap. 26, par l'auteur de la Chronique d'Alexandrie, etc. (*L'éditeur.*)

ciel. » Saint Cyrille ajoute que lui et les habitants de Jérusalem, témoins oculaires de ce prodige, en ont rendu grâces à Dieu, Roi de tous, et à son Fils unique, et fait dans les saints lieux des prières pour la prospérité du règne de Constantius ; qu'il s'est hâté de lui en écrire, afin que la considération de ce miracle l'engageat à augmenter sa confiance en Jésus-Christ Notre-Seigneur ; qu'il trouvera ce prodige annoncé et dans les écrits des Prophètes et dans l'Evangile, dont il lui sera aisé de se convaincre par lui-même, s'il prend en main, suivant sa coutume, le livre des Evangiles, dont il lui conseille de méditer souvent les vérités. Il finit sa lettre en faisant des vœux pour l'empereur et pour sa famille, et en souhaitant qu'il glorifie à jamais la sainte et consubstantielle Trinité.

Cette dernière période ne se lit point dans l'édition de Gretzer, et quelques critiques sont persuadés qu'on l'a ajoutée au texte de saint Cyrille, ne pouvant s'imaginer qu'un homme qui venait d'être ordonné par Acace, autant ennemi du terme de *consubstantiel* qu'il l'était de la doctrine qu'il renferme ; qui fut pendant plusieurs années uni avec les demi-ariens; qui, dans ses catéchèses, ne s'est jamais servi du mot de *consubstantiel,* ait osé l'employer en écrivant à un prince qu'il savait être le protecteur des ariens. Mais puisque cette période se trouve dans plusieurs manuscrits, entre autres dans celui de Sainte-Geneviève à Paris, d'Ottoboni et du Vatican, il est bien plus probable qu'on l'aura ôté du manuscrit de Gretzer, sur des conjectures semblables à celles que nous venons de rapporter. Si saint Cyrille fut ordonné par Acace, c'est qu'il ne put s'en dispenser, parce qu'Acace était son métropolitain ; et il put bien recevoir de lui l'ordination, sans être obligé de changer de croyance. Il est vrai qu'Acace avait été déposé dans le concile de Sardique avec les autres eusébiens ; mais il est vrai aussi que sa déposition n'eut pas lieu, et qu'il trouva le moyen de se maintenir sur le siége de Césarée. L'union que saint Cyrille eut avec Sylvain de Tarse et les autres demi-ariens, ne commença que longtemps après la date de sa lettre à Constantius ; et ainsi on n'en peut rien conclure, d'autant que s'il leur fut uni, ce fut plutôt par des raisons temporelles que pour des raisons de doctrine, ayant été obligé de se retirer chez Sylvain de Tarse, après avoir été chassé de Jérusalem par Acace, vers l'an 358 : et ce qui est à remarquer, c'est que jusque-là Sylvain de Tarse et ceux du même parti n'avaient pas encore été taxés de demi-ariens séparés de la communion de l'Eglise. Nous avons vu qu'en 372, saint Cyrille était très-étroitement uni avec saint Mélèce, l'un des plus zélés défenseurs de la *consubstantialité.* Il en a établi nettement la doctrine dans ses catéchèses, en particulier dans la seizième, où il dit : « Nous ne prêchons point trois dieux, mais un Dieu avec le Saint-Esprit par le Fils[1]. » Et s'il ne s'y est point servi du terme de *consubstantiel,* c'est qu'il ne l'a pas cru nécessaire, ce terme n'étant pas encore alors dans un usage généralement reçu. Il y avait plus de raison de le proposer à Constantius, qu'il savait en être ennemi, et le miracle effrayant dont il lui écrivait la relation, était une circonstance favorable pour inculquer à ce prince les sentiments qu'il devait avoir de celui qui l'avait opéré.

ARTICLE VI.

DES OUVRAGES DE SAINT CYRILLE QUI SONT PERDUS ET DE CEUX QUI SONT SUPPOSÉS.

Fragments de quelques discours de saint Cyrille

Pag. 358.

1. On a imprimé à la suite de la lettre à Constantius, trois fragments tirés de deux discours de saint Cyrille sur l'Evangile selon saint Jean. Les deux premiers sont rapportés dans les Actes du concile de Latran sous Martin Ier, en 649[2], et dans un recueil non réimprimé de plusieurs passages des Pères, par un écrivain du VIIe siècle ou environ[3]. Le second est cité par saint Maxime, dans une lettre[4] qu'il écrivit de Rome à Etienne de Doves. Le discours d'où ils sont tirés était sur l'endroit de l'Evangile où il est parlé du changement de l'eau en vin fait par Jésus-Christ aux noces de Cana en Galilée. Le troisième fragment, qui est pris d'un discours sur ces paroles de Jésus-Christ : *Je m'en vais à mon Père,* se trouve dans un traité manuscrit de Léonce de Bysance, contre ceux qui n'admettent qu'une nature en Jésus-Christ. Aussi ce fragment est des plus formels pour la distinction des deux natures ; mais il n'y a pas lieu de le suspecter : il est allégué par

[1] *Non tres Deos prædicamus, sed cum Sancto Spiritu, per unum Filium, unum Deum annuntiamus.* Cyrill., *Cateches.* 16, num. 4.

[2] Act. V, pag. 305. — [3] Tom. II Oper., pag. 88.

[4] *Cateches.* 4, num. 9 ; *Cateches.* 12, num. 1 ; *Cateches.* 11, num. 6, 20, et Homil. *in Paralyt.*, num. 6.

Léonce de Bysance, qui était trop bon connaisseur pour nous donner sous le nom de saint Cyrille ce qui n'en aurait pas été, et d'ailleurs ce Père établit clairement le dogme des deux natures en plusieurs endroits de ses catéchèses et dans son homélie sur le Paralytique [1].

Discours de saint Cyrille qui sont perdus.

2. Il ne nous reste rien des autres discours de saint Cyrille, et nous n'avons même connaissance que de trois ou quatre, quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter qu'il n'en ait prononcé un beaucoup plus grand nombre, soit à Jérusalem soit à Tarse, dans le temps qu'il s'y était retiré chez l'évêque Sylvain. Dans la dixième catéchèse [2], il renvoie à un discours qu'il avait fait le dimanche précédent sur le sacerdoce de Jésus-Christ. Il marque dans la treizième [3] qu'il avait traité auparavant du silence que Jésus-Christ garda devant ses juges. Il fait dans la quatorzième [4] une récapitulation du discours qu'il avait prononcé le dimanche auparavant sur le mystère de l'ascension de Jésus-Christ. Dans une autre occasion, il expliqua le psaume cinquante-huitième, comme il le témoigne dans sa treizième catéchèse [5]. Il cite ailleurs un discours dans lequel il avait dit [6] que la verge de fer signifiait l'empire romain. Il est parlé de verge de fer dans le second psaume; et c'était peut-être en l'expliquant que saint Cyrille fit cette remarque. On voit dans une note [7] qui se lit après les titres des dix-huit premières catéchèses dans quelques manuscrits, que saint Cyrille avait coutume d'en faire tous les ans aux néophytes avant et après leur baptême; mais que l'on ne mit par écrit que celles que nous avons; que ce fut pendant qu'il les prêchait, et en l'an de la venue de Notre-Seigneur 352, suivant l'ère des Grecs; ce qui revient à l'an 360, selon notre manière de compter.

On peut mettre aussi entre les ouvrages de saint Cyrille que nous avons perdus, la continuation de l'*Histoire* d'Eusèbe, à laquelle, selon Photius [8], il avait travaillé avec Gélase, son neveu. Mais on ne peut recevoir ce que le même Photius ajoute qu'il a trouvé dans d'autres écrits, que saint Cyrille et Gélase n'avaient pas composé une *Histoire* particulière, mais seulement mis en grec l'*Histoire* de Rufin. Car Rufin n'écrivit son *Histoire* qu'après la mort de saint Cyrille, dont il fait même mention; et quoique Gélase vécût encore en 394, il n'a pu mettre en grec l'*Histoire* de Rufin, qui ne fut finie qu'en 395.

Discours sur la fête de la Purification, supposé à saint Cyrille.

Pag. 262.

3. Nous avons sous le nom de saint Cyrille, dans la *Bibliothèque des Pères* de l'édition de Paris, et dans plusieurs autres recueils, un discours sur la fête de la Purification et de la Présentation de Jésus-Christ au temple. Il porte aussi son nom dans presque tous les manuscrits. Il n'y a que celui de la bibliothèque Mazarine, où il soit attribué à saint Cyrille d'Alexandrie, peut-être par l'inadvertance du copiste, qui aura mis Alexandrie pour Jérusalem. L'auteur de ce discours remarque en un endroit [9] que Bethléem est au midi de Jérusalem; et cette remarque convient à un homme qui prêchait dans Jérusalem. Ce qui le prouve encore mieux, c'est que, tout au commencement de son discours, il adresse la parole au peuple de Jérusalem, comme présent, qu'il invite cette ville à ouvrir ses portes à Jésus-Christ [10]; qu'il commande aux filles de Jérusalem d'aller au-devant de lui, et aux Gentils d'y aller aussi avec des torches allumées. On ne peut donc guère douter que ce discours n'ait été prononcé dans Jérusalem, et qu'il ne soit d'un Cyrille qui en était ou prêtre ou évêque. Toute la difficulté consiste à savoir si ce Cyrille est celui dont nous parlons, ou si c'en est un autre qui aurait vécu plusieurs siècles après. Il semble qu'on peut la décider par les circonstances de la fête qui sert de matière à ce discours. Car il y est dit [11] qu'on la célébrait en portant des cierges allumés, et que cet usage subsistait déjà depuis longtemps. Toutefois il est certain, par le témoignage de Cyrille de Scytople [12], qu'une dame nommée Icélie a commencé vers le milieu du Ve siècle, c'est-à-dire plus de soixante ans après la mort de saint Cyrille, à faire célébrer cette fête avec des cierges. Il ne paraît pas même que l'établissement de la fête de la Purification ait précédé de beaucoup celui d'y allumer des cierges;

[1] Voyez ces fragments en grec dans le Ier vol. des *Écrivains anciens* du cardinal Maï. On trouve dans le même volume quelques fragments d'un commentaire sur Daniel, attribué à saint Cyrille de Jérusalem. (*L'éditeur.*)

[2] *Catecheses.* 10, num. 14.—[3] *Catecheses.* 13, num. 16.

[4] *Catecheses.* 14, num. 24. — [5] *Catecheses.* 13, num. 9.

[6] *Catecheses.* 12, num. 18.

[7] Præfat. *in Oper. Cyrill.*, pag. 266 nov. edit.

[8] Phot., *Cod.* 89, pag. 210.

[9] *Hom. in Purificat.*, num. 13.

[10] Num. 1, 2 et 3. — [11] Num. 2 et 15.

[12] *Hac tunc beata Icalia, quæ omnem exercuerat pietatis viam in primis demonstravit cum cereis celebrari occursum Salvatoris nostri Dei.* Apud Allatium, *de Methodio*, pag. 86 edit. Fabricii, Hamburgi, 1716.

au moins est-il certain qu'elle n'eut lieu dans les grandes Eglises d'Orient que dans le VIe siècle; à Antioche en 327, après le tremblement qui avait renversé la ville l'année d'auparavant; à Constantinople en 542, et depuis dans tout le monde chrétien. On voit dans le même discours que l'auteur vivait après la naissance de l'hérésie de Nestorius et de celle de Jovinien, puisqu'il réfute celle de Nestorius, de dessein prémédité, et en des termes contradictoires [1] à ceux dont cet hérésiarque se servait, et qu'il établit la virginité de Marie après son enfantement [2] d'une manière plus précise que n'ont fait les Pères qui ont écrit avant que Jovinien répandît ses erreurs.

Il faut ajouter qu'il imite et emprunte quelquefois les manières de parler de saint Grégoire de Nazianze [3]; que son style est tout différent de celui de saint Cyrille, plus travaillé, plus figuré, plus élevé. On n'y trouve point ces parenthèses qu'on rencontre si fréquemment dans saint Cyrille; et, contre la méthode de ce Père, l'auteur de cette homélie ne fait aucune réflexion sur les passages de l'Ecriture qu'il rapporte, quoiqu'il en cite un grand nombre. Au reste, cette homélie mérite d'être lue, pour sa beauté, son éloquence et sa solidité. On croit qu'elle est du VIe siècle ou environ, et de quelque prêtre de l'Eglise de Jérusalem du nom de Cyrille, qui aura vécu dans le temps que Salluste ou Elie en était patriarche.

Chronologie faussement attribuée à saint Cyrille.

4. La petite *Chronologie*, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, qui est attribuée à saint Cyrille de Jérusalem dans un manuscrit de la bibliothèque d'Ottoboni, ne peut être de lui, puisque le calcul en est tout différent de celui de la *Chronique* d'Eusèbe, que saint Cyrille suit dans sa douzième catéchèse.

Lettres faussement attribuées à saint Cyrille

5. Jean, évêque de Nicée, qui vivait sur la fin du Xe ou au commencement du XIe siècle, et un auteur anonyme dont le temps nous est inconnu, nous ont transmis l'abrégé d'une lettre adressée au pape Jules par un évêque de Jérusalem, que Jean de Nicée dit être un Cyrille, mais différent de celui qui écrivit à Constantius, et que l'anonyme appelle Juvénal, qui fut aussi évêque de cette ville. On voit par les fragments que ces deux écrivains nous ont conservés de cette lettre, que l'évêque de Jérusalem priait le pape Jules d'examiner les journaux emportés à Rome par les Juifs après le siége de Jérusalem, pour savoir en quel jour la naissance de Jésus-Christ y était marquée. Selon l'usage de son Eglise, il célébrait en un même jour la fête de la Naissance de Jésus-Christ, et celle de l'Epiphanie le sixième de janvier. Le concours de ces deux fêtes en un même jour, offrait de grands inconvénients, parce que, pour célébrer ces fêtes sur les lieux où les mystères s'étaient passés, il fallait aller à Bethléem honorer la naissance de Jésus-Christ, et au Jourdain en mémoire de son baptême. Jules, comme on le rapporte, fit réponse qu'elle y était marquée au 25 du moins de décembre, et qu'il fallait célébrer les deux fêtes en deux jours différents. La fausseté de ce narré est évidente [4]. Car il n'y a pas eu d'autre Cyrille évêque de Jérusalem sous le pontificat de Jules, que celui qui écrivit à Constantius. Le pape Jules, comme on l'a dit plusieurs fois, étant mort en 352, un an après l'ordination de ce Cyrille, qui tint le siége de Jérusalem jusqu'en 386. Juvénal qui, selon l'anonyme, avait dû être contemporain de Jules, ne vécut que près de cent ans après lui. L'auteur de l'homélie latine *sur la naissance du Seigneur*, parmi les œuvres de saint Chrysostôme, marque nettement que de son temps, c'est-à-dire sur la fin du IVe siècle, ou au commencement du Ve, l'Eglise d'Orient célébrait encore les deux fêtes en un même jour, c'est-à-dire le 6 de janvier : il semble que saint Basile de Séleucie attribue à Juvénal de Jérusalem le changement qui se fit à cet égard. Peut-être ne le fit-il qu'après en avoir pris avis du Pape, et c'est ce qui aura donné occasion aux Grecs de forger les lettres dont nous parlons. Au reste, ce qui est dit des journaux emportés à Rome par les Juifs après la prise de Jérusalem, est sans aucun fondement : Josèphe n'en dit rien dans son *Histoire*, et on n'en trouve rien ailleurs.

Il n'est pas besoin de tant de discussion pour montrer la supposition de la lettre qu'on

[1] Nestorius disait : *Deum bimestrem vel trimestrem non adoro.* L'auteur de cette homélie dit, num. 4 : *Omnis lingua glorificat puerum Deum quadraginta dierum eumdem et sæculis priorem*, etc.

[2] *Solus ex sola virgine natus est, nec virginales portas aperuit.* Num. 6.

[3] Comme ce qu'il dit au num. 6, avec l'oraison 36 de saint Grégoire de Nazianze, p. 590, et l'oraison 23, pag. 421, et ce qu'il dit au num. 15, avec l'oraison 40 de saint Grégoire, pag. 655, et la 39, pag. 656, et le num. 16, avec l'oraison 38 et 49 de saint Grégoire, pag. 623 et 632.

[4] *Not. editor. in hanc epist.*, pag. 369.

dit avoir été écrite par saint Cyrille à saint Augustin, sur la mort de saint Jérôme, et il suffit de faire observer que saint Jérôme a survécu trente-quatre ans entiers à saint Cyrille. Cette lettre est d'ailleurs indigne de trouver place parmi les écrits des Pères de l'Eglise. C'est un tissu d'histoires fabuleuses et de miracles supposés.

Fragment cité par saint Thomas sous le nom de saint Cyrille.

6. Saint Thomas, dans son premier opuscule contre les erreurs des Grecs, rapporte un passage où saint Cyrille, parlant en la personne de Jésus-Christ, promet à saint Pierre [1] d'être avec ses successeurs comme il a été avec lui. Il ne dit pas de quel écrit de saint Cyrille il a tiré cet endroit, et on ne le trouve dans aucun de ceux que nous avons sous son nom. Il paraît dans ce fragment beaucoup d'affectation : saint Cyrille écrivait avec plus de simplicité.

ARTICLE VII.

DOCTRINE DE SAINT CYRILLE.

Sur l'Ecriture sainte.

1. Saint Cyrille recommande [2] très-souvent la lecture et l'étude de l'Ecriture sainte, et veut qu'on la regarde comme une table spirituelle [3] où l'âme doit [4] se repaître et chercher les moyens de salut [5]. Car c'est Dieu même [6] qui en est auteur; c'est le Saint-Esprit [7] qui l'a dictée. C'est des Apôtres et des anciens évêques de l'Eglise que nous savons [8] quels sont les livres de l'Ecriture. Il ne faut recevoir pour tels que ceux qu'ils ont reçus [9]. On ne doit rien dire en matière de foi [10] qu'on ne l'appuie de l'autorité de l'Ecriture, en particulier [11] lorsqu'il s'agit de Jésus-Christ. Les raisonnements humains [12] ne doivent pas avoir lieu dans ces sortes de questions. Saint Cyrille [13] permet à ses auditeurs de ne pas ajouter foi à ses discours, s'il n'en démontrait la vérité par les Ecritures : non qu'il crût que tout ce qu'il leur enseignait fût en termes exprès dans les Livres saints, mais parce qu'il savait que sa doctrine y était entièrement conforme, car il s'agissait en cet endroit du symbole des Apôtres [14], dont il venait d'expliquer les articles aux catéchumènes. Outre

[1] *Item Cyrillus Hierosolymitanus Patriarcha dicit ex persona Christi loquens ad Petrum : Tu cum fine, et ego ero sine fine cum omnibus quos tui loco ponam : plene et perfecte, sacramento et auctoritate cum eis ero, sicut sum et tecum.* S. Thomas, opusculo 1 *contra Errores Græcor.*, cap. 97, tom. XVII, pag. 9, col. 1.

[2] *Studiose ab Ecclesia disce qui sint veteris Testamenti libri, qui vero Novi : neque mihi quidquam apocryphorum legas... Divinas lege Scripturas, hos veteris Testamenti libros viginti duos... Eos solos studiose meditare et versa, quos etiam in Ecclesia cum certa fiducia legimus* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 67, 68. Vide et *Cateches.* 17, pag. 281.

[3] *Divinis lectionibus animam tuam pasce : mensam enim spiritalem paravit tibi Dominus.* Cyrill., *Catech.* 1, pag. 19. — [4] Ibid.

[5] *Perge ad apem et disce quam operosa sit : quomodo omnium generum flores circumcursans, mel tibi ad utilitatem conficit : ut et tu divinas Scripturas circumiens tuam ipsius salutem prehenses; et illis exsatiatus dicas :* Quam dulcia faucibus meis eloquia tua ; super mel et favum ori meo. Cyrill., *Cateches.* 9, pag. 132.

[6] *Ista vero nos docent divinitus inspiratæ veteris et novi Testamenti Scripturæ. Unus est enim utriusque Testamenti Deus, qui Christum in novo conspicuum factum prænuntiavit in veteri.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 67.

[7] *Ipse Spiritus Sanctus elocutus est Scripturas : ipse de seipso quoque dicit quæcumque voluit, seu quæcumque capere potuimus.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 244.

[8] *Eos solos studiose meditare et versa libros, quos etiam in Ecclesia cum certa fiducia legimus. Multo prudentiores te erant Apostoli et veteres episcopi Ecclesiæ, rectores qui eos tradidere. Tu ergo filius Ecclesiæ cum sis, ne leges positas transverte.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 68.

[9] *Quæcumque in Ecclesiis non loquuntur, illa neque privatim legas.* Ibid., pag. 69.

[10] *Oportet enim circa divina et sancta fidei mysteria, ne minimum quidem, absque divinis Scripturis tradi, nec temere probabilitatibus argumentisque in verborum artificio consistentibus abduci. Ne mihi quidem ista proferenti ultro credas, nisi de divinis Scripturis eorum quæ tibi adnuntio demonstrationem acceperis. Hæc enim fides cui salutem nostram debemus, non ex commentitia disputatione, sed ex divinarum Scripturarum demonstratione vim habet.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 60.

[11] *Ac primum illud quæratur a nobis cujus rei gratia descenderit Jesus. Neque meis ratiocinationibus attende, sophismatis enim forte illudi possibile : verum nisi Prophetarum de re unaquaque acceperis testimonia, his quæ dicentur ne crede. Nisi et de virgine, et de loco, et de tempore, et de modo didiceris ex divinis Scripturis, ne accipias ab homine testimonium.* Cyrill., *Cateches.* 12, pag. 165.

[12] *Humanis ratiocinationibus et inventis non utemur etiam hodierno die : minime enim expedit; sed divinarum duntaxat Scripturarum sententias memoriæ suggeremus. Hoc enim tutissimum, juxta beatum apostolum Paulum, qui ait* I Cor. XI, 13 : Quæ et loquimur non in sermonibus quos humana sapientia docet, sed quos docet Spiritus; spiritualibus spiritualia contendentes. Cyrill., *Cateches.* 17, pag. 264.

[13] *Ne mihi quidem ista proferenti ultro credas nisi de divinis Scripturis eorum quæ tibi adnuntio demonstrationem acceperis.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 60.

[14] *Hoc signaculum semper in mente tua habeto : quod quidem nunc tibi summatim per capitum recensionem edictum est. Si vero Dominus concesserit, adhibita ex Scripturis demonstratione pro viribus a nobis plenius edisseretur; oportet enim* etc., ut supra. Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 60.

les vingt-deux livres contenus dans le Canon des Juifs [1], il reçoit l'histoire de Suzanne [2], le cantique des trois jeunes hommes dans la fournaise [3], l'histoire de Bel et du Dragon [4], comme faisant partie de Daniel; le livre de Baruch [5], l'epître de Jerémie; le troisième livre d'Esdras [6], qu'il prenait apparemment pour le premier avec beaucoup d'anciens, comptant pour le second d'Esdras les deux que nous appelons premier et second ; le livre de la Sagesse [7], qu'il cite sous le nom de Salomon; celui de l'Ecclésiastique [8], et tous les livres du Nouveau-Testament qui sont dans nos Bibles [9], excepté l'Apocalypse, qu'il semble mettre au rang des Ecritures douteuses, bien qu'il en cite [10] quelquefois des passages, comme faisant autorité.

2. C'est de la tradition des Apôtres [11] et des anciens évêques, qu'il dit avoir reçu le canon des Ecritures, ainsi que nous l'avons déjà remarqué; il ne pouvait le tenir de l'Ecriture, puisqu'il n'y en est rien dit. C'est aussi par le même canal qu'il avait reçu ce qu'il enseigne dans ses catéchèses sur la vertu et l'utilité du signe de la croix [12], des exorcismes [13] et des insufflations; de l'huile sanc- Sur la Tradition.

[1] *Et veteris quidem Testamenti duos supra viginti libros meditare, quos si discendi studio teneris, nominatim me recitante, memoriæ infigere stude. Legis enim sunt primi quinque libri Mosis, Genesis, Exodus, Leviticus, Numeri, Deuteronomium. Inde Jesus filius Nave et Judicum liber, qui una cum Ruth septimus numeratur. Cæterorum vero historicorum librorum, Regnorum primus et secundus, unus est apud Hebræos liber : unus item tertius cum quarto. Similiterque apud eos Paralipomenon primus et secundus unus est liber. Esdræque primus et secundus pro uno censetur. Esther duodecimus est liber. Et hi quidem historici. Versibus scripti sunt quinque : Job, Psalmorum liber, Proverbia, Ecclesiastes et Canticum Canticorum, qui liber est decimus septimus : sequuntur prophetici quinque, duodecim Prophetarum liber unus, Isaiæ, Jeremiæ cum Barucho, Lamentationibus et Epistola unus : deinde Ezechiel et Danielis liber veteris Testamenti secundus supra vigesimum.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 69.

[2] *Idem (Spiritus Sanctus) sapientem effecit Danielis animam, ut seniorum judex esset adolescens. Damnata fuerat casta Susanna tanquam impudica : vindex nullus : quis enim eam a principibus eripuisset?... Per Danielis sententiam pudica illa servata est.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 261.

[3] *Quod si non credis, recogita quid acciderit Ananiæ et sociis. Cujusmodi effuderunt fontes? Quot aquæ sextarii flammam ad quadraginta novem cubitos exsurgentem extinguere sufficiebant; sed ubi modicum exsuperavit flamma, ibi fluvii instar effusa gratia est : illique pro malorum remedio dicebant :* Justus es, Domine, in omnibus quæ fecisti nobis. Dan. III, 27. Cyrill., *Cateches.* 2, pag. 30. *Tres illi in camino ignis pueri Deum laudibus celebrantes dicunt :* Benedictus es qui intueris abyssos, sedens super Cherubim. Cyrill., *Cateches.* 9, pag. 127.

[4] *Si enim Abbacum ab angelo translatus est, per comam capitis portatus : multo magis et Prophetarum et Angelorum Dominus de monte Olivarum nubem conscendens propria virtute sibi in cœlos aditum parare potuit.* Cyrill., *Catech.* 14, p. 218; Dan. XIV, 35.

[5] *Jeremiæ cum Barucho, Lamentationibus et Epistola liber unus.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 69.

[6] Ibid., ut supra. *Cateches.* 16, pag. 259.

[7] *Divinam itaque naturam corporeis oculis conspici non datur, ex operibus vero divinis possumus potestatis ejus cogitationem assequi juxta Salomonem, qui ait :* Nam ex magnitudine et pulchritudine creaturarum, proportione servata, Procreator earum conspicitur. *Sap.* XIII, 15. *Cateches.* 9, pag. 127.

[8] *Primum adversus solem intuere, et tum dominum curiosius exquirito.* Profundiora te ne quæsieris, et fortiora te ne investiges. *Eccli.* III, 22. Cyrill., *Catech.* 6, pag. 89, et *Cateches.* 13, pag. 187.

[9] *Novi autem Testamenti sunt quatuor duntaxat Evangelia; nam cætera falso inscripta sunt et noxia. Scripserunt et manichæi secundum Thomam Evangelium, quod Evangelicæ appellationis fragrantia coloratum simpliciorum animas corrumpit. Suscipe et duodecim Apostolorum Acta ; et insuper septem catholicas Epistolas Jacobi, et Petri, et Joannis et Judæ : deinde quod omnibus est pro signaculo et postremum est discipulorum opus, Pauli quatuordecim Epistolas. Reliqua vero omnia extra in secundo (ac nullo) ordine habeantur.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 69.

[10] Cyrill., pag. 131, 203, 235.

[11] *Eos solos studiose meditare et versa libros, quos etiam in Ecclesia cum certa fiducia legimus. Multo prudentiores et religiosiores te erant Apostoli, et veteres episcopi Ecclesiæ rectores, qui eos tradidere.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 68. *Quæcumque in Ecclesiis non leguntur, illa neque privatim legas.* Ibid., pag. 69. *Studiose ab Ecclesia disce qui nam sint veteris Testamenti libri ; qui vero Novi. Neque mihi quidquam apocryphorum legas. Qui enim ea quæ ab omnibus agnita et confessa sunt nescis, quid circa dubia et controversa infelix operam perdis? Divinas lege Scripturas.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 67.

[12] *Ne ergo Christi crucem erubescamus, sed etiam si alter abscondat, tu palam in fronte obsigna, ut dæmones regium signum intuentes procul fugiant tremebundi : fac vero hoc signum dum manducas et bibis, sedes, recubas, insurgis, loqueris, ambulas; verbo dicam in omni negotio : qui enim istic crucifixus est, sursum est in cœlis.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 58. *Ne nos igitur teneat verecundia, quominus crucifixum confiteamur. In fronte confidenter, idque ad omnia digitis crux pro signaculo efficiatur : dum panes edimus et sorbemus pocula : in ingressibus et egressibus ; ante somnum, in dormiendo et surgendo, eundo et quiescendo. Magnum illud præsidium : gratuitum propter egenos ; nullo labore constans propter imbecilles, siquidem a Deo est gratiæ loco concessum : signum fidelium et dæmonum formido.* Cyrill., *Cateches.* 13, pag. 200.

[13] *Festinent pedes tui ad catecheses : exorcismos cum effectu suscipe : sive insufflatus, sive exorcizatus fueris, saluti tibi res illa futura est... Aurum solum habere cupimus : absque igne non potest ab alienis sibi commixtis expurgari, ita absque exorcismis anima expur-*

tifiée par les exorcismes [1], du saint chrême [2], de la bénédiction de l'eau baptismale [3] et de l'eucharistie [4]; de l'honneur rendu au bois de la croix [5] à laquelle Jésus-Christ fut attaché, dont les fidèles emportaient des parties dans tout le monde; du respect qu'ils avaient pour le saint sépulcre [6], de la vertu [7] des reliques des Saints, de l'utilité de la prière que l'on faisait [8] pour les morts et des sacrifices que l'on offrait pour eux à l'autel [9]; de la virginité perpétuelle de Marie [10], de l'avantage de la continence et de la vie ascétique [11]. Car nous ne trouvons rien sur tous ces articles dans les divines Ecritures, si l'on en excepte les prières et les oblations pour les morts dont il est parlé dans les livres des Macchabées, mais que saint Cyrille n'allègue point pour autoriser ces pratiques : l'autorité de l'Eglise lui suffisait à cet égard.

3. Car il était persuadé que l'Eglise [12] enseigne universellement, sans danger d'erreur, tous les dogmes qui peuvent venir à la connaissance de l'homme, sur les choses visibles et invisibles; que c'est à cause de cela qu'elle est appelée *Catholique*, nom [13] qui la distingue de toutes les assemblées des

Sur l'Eglise

gari nequit. Divini illi sunt ex Scripturis collecti. Cyrill., *Protocatechesi*, pag. 7.

[1] *Deinde vero sic exuti exorcizato peruncti estis oleo a summis verticis capillis usque ad infima, et participes facti estis sinceræ oleæ Jesu Christi.* Cyrill., *Cateches.* 20, pag. 312.

[2] *Nam sicut panis Eucharistiæ post invocationem Sancti Spiritus non est communis panis, sed corpus Christi : ita et sanctum istud unguentum non amplius nudum, neque si quis ita appellare malit, commune unguentum est post invocationem, sed Christi donarium et Spiritus Sancti præsentia divinitatis ejus efficiens factum... ac dum unguento visibili inungitur corpus, sancto et vivifico Spiritu anima sanctificatur.* Cyrill., *Cateches.* 21, pag. 316.

[3] *Ne huic lavacro tanquam nudæ et simplici aquæ attende, sed ad gratiam Sancti Spiritus, quæ una cum aqua datur, specta. Nam ut ea quæ in aris gentilium offeruntur, cum natura sua nuda et simplicia sint, invocatione idolorum contaminata efficiuntur : sic contra aqua simplex Spiritus Sancti et Christi et Patris invocationem percipiens, vim sanctitatis acquirit.* Cyrill., *Cateches.* 3, pag. 40.

[4] *Quemadmodum enim panis et vinum eucharistiæ ante sanctam adorandæ Trinitatis invocationem nudus panis et vinum erat; invocatione autem peracta, panis fit corpus Christi, et vinum sanguis Christi; ita et hujusmodi esculenta ad pompam Satanæ pertinentia, cum ex natura sua nuda et communia sint, invocatione dæmonum profana et contaminata redduntur.* Cyrill., *Cateches.* 19, pag. 308. *Deinde postquam nosmetipsos per has spirituales laudes sanctificavimus, Deum benignum exoramus ut emittat Sanctum Spiritum super dona proposita, ut faciat panem quidem corpus Christi, vinum vero sanguinem Christi.* Cyrill., *Cateches.* 23, pag. 327.

[5] *Hic crucifixus est pro peccatis nostris vere. Quod si negare volueris, revincet te locus ipse conspicuus, felix iste Golgotha, in quo dum propter eum qui ibi affixus est cruci, congregati sumus : ac crucis ligno universus jam orbis in partes secto repletus est.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 17, et *Cateches.* 10, pag. 146.

[6] *Speluncam dicit eam, quæ tunc fuit ante Salvatoris monumenti ostium, speluncam, ex eadem petra sicut hic in foribus monumentorum fieri solet excisam. Nunc vero jam non apparet eo quod præsentium ornamentorum instituendorum gratia, olim erasa sit anterior spelunca.* Cyrill., *Cateches.* 14, pag. 208, et pag. 206 et 211.

[7] *Mortuum Prophetæ corpus id quod animæ videbatur opus esse perfecit; quodque mortuum jacebat, mortuo vitam dedit; et quod vitam dabat, ipsum in mortuis similiter ut ante remansit. Qua de causa? Ut ne si resurrexisset Eliseus, animæ ejus soli factum illud imputaretur : et ut ostenderetur, absente etiam anima inesse vim quamdam ac potestatem corpori sanctorum propter animam justam quæ tot annos in eo inhabitaverit, ejusque usa sit ministerio.* Cyrill., *Cateches.* 18, pag. 293.

[8] *Deinde et pro defunctis sanctis patribus, et episcopis, et omnibus generatim qui inter nos vita functi sunt (oramus), maximum hoc credentes adjumentum illis animabus fore pro quibus oratio defertur, dum sancta et perquam tremenda coram jacet victima.* Cyrill., *Cateches.* 23, pag. 328.

[9] *Ad eumdem modum et nos pro defunctis, etiamsi peccatores sint, preces Deo offerentes, non coronam plectimus : sed Christum mactatum pro peccatis nostris offerimus, clementem Deum, cum pro illis, tum pro nobis demereri et propitiare satagentes.* Cyrill., ibid.

[10] *Omnes autem castitatis cursum Dei gratia curramus, juvenes et virgines, senes cum junioribus... Virgines cum Maria Virgine partem habent.* Cyrill., *Cateches.* 12, pag. 180.

[11] *At eum qui de castitate est sermonem, præcipue quidem auscultet monachorum et virginum ordo, qui vitam in mundo parem Angelis instituunt; magna vobis, fratres, est reposita corona, ne exigua voluptate magnam dignitatem commutetis..... In angelicis libris propter puritatis propositum descriptus, vide ne propter stuprum perpetratum posthac ex eisdem deleatis.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 63, et *Cateches.* 12, p. 180 et 181.

[12] *Catholica enimvero vocatur Ecclesia, eo quod per totum orbem ab extremis terræ finibus ad extremos usque fines diffusa est. Et quia universe et absque defectu docet omnia quæ in hominum notitiam venire debent dogmata, sive de visibilibus et invisibilibus, sive de cœlestibus et terrestribus rebus.* Cyrill., *Cateches.* 18, pag. 296.

[13] *Et si quando peregrinatus fueris in civitatibus, ne simpliciter requiras ubi sit dominicum. Nam et cæteræ impiorum sectæ atque hæreses suas ipsorum speluncas dominicorum nomine honestare nituntur. Neque ubi sit simpliciter Ecclesia; sed ubi sit* Catholica Ecclesia. *Hoc enim proprium nomen est hujus sanctæ et matris omnium nostrum, quæ quidem et sponsa est Domini nostri Jesu Christi unigeniti Filii Dei.* Cyrill., *Cateches.* 18, pag. 297.

hérétiques. C'est d'elle que nous devons apprendre quels sont les livres canoniques [1] ; nous ne devons point lire en particulier ceux qu'on ne lit pas dans ces assemblées [2] ; en un mot, nous ne devons pas embrasser d'autre doctrine que celle qu'on nous propose [3], puisqu'elle est la colonne de la vérité [4].

Sur la Tradition.

4. Saint Cyrille veut qu'en parlant de la sainte Trinité [5], on évite également deux erreurs opposées : l'une des marcionites, qui sépare tellement les personnes, qu'elle en fait trois dieux ; l'autre, au contraire, qui les confond, et qui est celle de Sabellius. Il veut que l'on reconnaisse qu'il n'y a qu'un seul Père, qui nous a envoyé son Fils, pour être notre Sauveur ; qu'il n'y a qu'un seul Fils qui nous a promis de nous envoyer, de la part de son Père, le Saint-Esprit Paraclet ; qu'il est le Saint-Esprit, qui a parlé par les Prophètes ; que ces trois personnes ne font qu'un seul Dieu en qui nous devons mettre notre espérance. La divinité est la même dans le Père [6], dans le Fils et dans le Saint-Esprit : ce sont les mêmes prérogatives [7], la même puissance [8], les mêmes opérations [9], les mêmes caractères de la divinité [10] : tout est soumis à Dieu, excepté son seul et unique Fils [11] et son Saint-Esprit ; et c'est par son Fils unique dans le Saint-Esprit que toutes ces choses servent le Seigneur. Donc, on doit glorifier inséparablement le Saint-Esprit avec le Père et le Fils [12]. Car le Père n'a pas une gloire différente de celle du Fils, et ils n'ont qu'une même gloire avec le Saint-Esprit. De là vient que, dans le baptême, le Saint-Esprit est honoré avec le Père et le Fils [13], et compris, lors de l'administration de ce sacrement, dans la sainte Trinité avec le Père et le Fils.

Si saint Cyrille semble quelquefois diviser les opérations extérieures de la sainte Trinité

[1] *Studiose quoque et ab Ecclesia disce quinam sint Veteris Testamenti libri, qui vero Novi.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 67.

[2] *Quæcumque in ecclesiis non leguntur, illa neque privatim legas.* Ibid., pag. 69.

[3] *Fidem vero in addiscendo atque profitendo illam solam amplectere, et serva quæ nunc tibi ab Ecclesia traditur, ex omnibus Scripturis vallata.* Cyrill., *Cateches.* 5, pag. 77.

[4] *De eadem Sancta Catholica Ecclesia scribit ad Timotheum Paulus : ut scias quomodo oporteat in domo Dei versari, quæ est Ecclesia Dei viventis, columna et stabilimentum veritatis.* Cyrill., *Cateches.* 18, pag. 297.

[5] *Nemo igitur a Novo Testamento Vetus dividat : nullus dicat alium ibi et alium hic Spiritum esse : alioquin in ipsum offendet Spiritum Sanctum qui cum Patre et Filio honoratur, et sancti Baptismatis tempore et sancta Trinitate simul comprehenditur... Spes nostra est in Patrem et Filium et Spiritum Sanctum. Non tres deos annuntiamus : conticescant enim marcionitæ : verum cum Sancto Spiritu per unum Filium unum Deum prædicamus. Indivisa est fides, inseparabilis pietas. Neque separamus sanctam Trinitatem, velut nonnulli faciunt ; neque confusionem juxta Sabellium facimus. Sed cum pietate novimus unum Patrem qui nobis Salvatorem misit, Filium : novimus unum Filium qui se pollicitus est missurum a Patre Paracletum : novimus Spiritum Sanctum, qui locutus est in Prophetis.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 244.

[6] *Quandoquidem paternæ quoque divinitatis cum Spiritu Sancto particeps est unigenitus Filius, qui sine passione genitus est ante tempora æterna, novit genitorem et genitor genitum novit.* Cyrill., *Catech.* 6, p. 90.

[7] *Jam Angelicos choros animo concipite ; universorumque Dominum Deum sedentem, et unigenitum Filium a dextris una sedentem et Spiritum simul præsentem.* Cyrill., *Protocateches.*, pag. 11.

[8] *Aderit tunc in judicio Deus omnium Pater, una sedente Jesu Christo et simul præsente Spiritu Sancto.* Cyrill., *Cateches.* 15, pag. 237.

[9] *Pater per Filium cum Sancto Spiritu omnia donat. Non sunt alia Patris dona et alia Filii, aliaque Spiritus Sancti. Una enim salus est, una potestas, fides una. Unus Deus, Pater, unus Dominus, unigenitus ejus Filius ; unus Spiritus Sanctus Paracletus. Atque ista nobis scire sufficiat ; naturam vero vel substantiam ne sollicite inquirito... Satis est nobis ad salutem nosse, quod est Pater et Filius et Sanctus Spiritus.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 257. *Tametsi concessum nobis est in precibus præcipue dicere :* Pater noster, qui es in cœlis ; *id tamen ex benignitate munus est, neque enim uti ex Patre qui in cœlis est naturaliter geniti, Patrem ipsum vocamus : sed a servitute in adoptionem Patris gratia per Filium et Spiritum Sanctum translati, ineffabili bonitate ita dicere nobis conceditur.* Cyrill., *Catech.* 7, pag. 116.

[10] *Ex quibus omnibus conficitur diversas quidem appellationes esse, unum autem atque eumdem Spiritum Sanctum viventem et subsistentem semperque Patri et Filio una præsentem. Qui non ab ore et labiis Patris aut Filii loquendo profertur aut efflatur, neque in aera diffunditur : sed hypostasi præditus est, loquens ipse et operans, et dispensans et sanctificans : cum indivulsa sit et concors unicaque salutis erga nos dispensatio, quæ in Patre et Filio et Spiritu Sancto existit.* Cyrill., *Cateches.* 17, pag. 267.

[11] *Nihil ergo Dei potestati substractum est. De illo enim ait Scriptura :* Quoniam omnia serva sunt tua, *Psal.* CXVIII. *Omnia quidem serva sunt illi : unus porro ac solus ejus Filius et unus Spiritus ejus Sanctus extra hæc omnia sunt positi.* Cyrill., *Cateches.* 8, pag. 122 et 123.

[12] *Indivise Patris et Filii cum Sancto Spiritu glorificatio celebretur. Non enim aliam gloriam Pater, atque aliam Filius habet, sed unam et eamdem cum Sancto Spiritu.* Cyrill., *Cateches.* 6, pag. 87.

[13] *Nemo igitur a Novo Testamento Vetus dividat : nullus dicat alium ibi et alium hic Spiritum esse : alioquin in ipsum offendet Spiritum Sanctum qui cum Patre et Filio honoratur, et sancti Baptismatis tempore et Sancta Trinitate simul comprehenditur.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 244.

et il les attribue séparément aux trois personnes, en disant que le Père a parlé et ordonné la création [1]; que le Fils, selon la volonté de son Père, a créé le monde; que le Saint-Esprit sanctifie les choses créées par Jésus-Christ [2]; il ne s'ensuit nullement qu'il ait cru les trois Personnes divines différentes en nature. C'est une manière de parler que les théologiens appellent *par appropriation*, et dont on trouve des exemples dans l'Ecriture [3], où nous voyons que la toute-puissance est attribuée au Père, la sagesse au Fils, la charité au Saint-Esprit. Car, en plus d'un endroit [4], saint Cyrille dit en termes exprès que Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, est créateur de toutes choses, qu'il a formé de ses doigts le ciel, et qu'il renferme dans ses mains tout l'univers; et ailleurs, que le Fils opère toutes choses avec son Père [5], et que l'homme n'est point l'ouvrage du Père seul [6], mais encore de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il reconnait aussi que le Saint-Esprit est un même Dieu et une même puissance avec le Père et le Fils [7]; que ce que le Père et le Fils donnent, le Saint-Esprit le donne aussi; que c'est lui qui a sanctifié la sainte Vierge pour la rendre digne de recevoir le Verbe dans son sein. En effet, il dit avec beaucoup d'autres Pères qu'il a la vertu de créer, et que c'est lui qui a formé dans le sein de Marie la chair à laquelle le Verbe s'est uni, que le Fils forma lui-même son corps dans le sein de la Vierge [8]. Il dit encore que c'est le Saint-Esprit qui change le pain et le vin offerts sur l'autel [9], au corps et au sang de Jésus-Christ, et [10] que le domaine sur les creatures lui est commun avec le Père et le Fils, lequel domaine ne s'acquiert que par la création. Quant au don de sanctification, saint Cyrille le reconnaît égal dans les trois personnes de la Trinité, comme on peut le voir dans plusieurs de ses catéchèses, qu'il finit en souhaitant que le Dieu de la paix sanctifie parfaitement ses auditeurs [11], qu'il conserve leurs corps purs et leurs âmes sans tâche pour l'avénement de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

5. On pourrait se dispenser de rapporter un plus grand nombre de preuves de l'orthodoxie de saint Cyrille touchant la divinité

Sur la divinité du Fils.

[1] *Cum Pater omnia fabricare voluisset, Patris natus omnia Filius architectatus est, ut natus quidem ille Patris servet incolume summæ arbitrium potestatis, Filius vero rerum a se factarum habeat potestatem; ut neque Pater propriorum operum dominatione fraudetur, neque Filius in res ab alio, sed a se conditas regnum obtineat.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 160.

[2] *Est igitur Spiritus Sanctus maxima potestas divinum quiddam et investigabile. Vivit enim et rationabilis est, sanctificator rerum omnium a Deo per Christum effectorum.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 244, et *Cateches.* 17, pag. 264.

[3] Marci XIV, 36; Lucæ I, 37, 49 et 51; et Psal. LXXXVIII, 9 et 27; Lucæ XI, 49; Matth. 23, 34; Psal. CXLII, 10; Lucæ XI, 13.

[4] *Unus igitur est Deus solus qui et animarum et corporum opifex est. Unus est conditor cœli et terræ, Angelorum et Archangelorum factor, qui multarum quidem rerum artifex est, unus vero solius Pater ante sæcula: unius, inquam, solius Unigeniti Filii sui Domini nostri Jesu Christi, per quem omnia fecit visibilia et invisibilia. Hic Domini nostri Jesu Christi Pater, non aliquo circumscriptus est loco, neque minor est cœlo. Horum opera digitorum ejus sunt cœli, et universa terra in pugno ejus continetur.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 53, et *Cateches.* 7, pag. 114.

[5] *Vis addiscere quod cum Patre etiam ante inhumanationem est Christus Dominus... Accede ad primum librum qui Genesis est; ait Deus:* Faciamus hominem *non ad imaginem meam, sed* ad imaginem nostram, *et postquam factus esset Adam dicit:* Et fecit Deus hominem, ad imaginem Dei fecit illum. *Nec enim ad Patrem solum divinitatis dignitatem restrinxit, verum una etiam Filium comprehendit: ut declararetur hominem non solius Dei opus esse, sed Domini quoque nostri Jesu Christi, qui et ipse est verus Deus. Hic ipse Dominus, qui cum Patre cooperatur, cooperatus est et circa Sodoma, juxta Scripturam, aientem:* Et Dominus pluit super Sodoma et Gomorrha ignem et sulphur a Domino de cœlo. Cyrill, *Cateches.* 10, pag. 139. *Factor enim erat et vitæ dator (Christus), qui non tunc primum facere incipiat: Pater enim ejus semper operatur, et ipse una cum Patre operatur: et rerum omnium nutu Patris factor erat.* Cyrill., *Hom. in Paralyt.*, pag. 337, et *Cateches.* 7, pag. 115.

[6] Cyrill., *Cateches.* 10, pag. 139, ubi supra.

[7] *Pater per Filium cum Sancto Spiritu omnia donat. Non alia sunt Patris dona, alia Filii, aliaque Spiritus Sancti. Una enim salus, una potestas, una fides. Unus Deus Pater, unus Dominus, unus Spiritus Sanctus* Cyrill, *Cateches* 16, pag. 257. *Spiritus Sanctus est qui in Sanctam Virginem Mariam venit... sanctificavit eam ad hoc ut posset capere eum per quem omnia facta sunt.* Cyrill., *Cateches.* 17, pag. 267.

[8] *Non veretur autem ex hujusmodi membris carnem adsumere, qui est ipsorum membrorum fictor... qui igitur in fingendis hominibus membra contingit, nec id probro ducit; puderetne illum sanctam carnem, illud suæ deitatis velamen, propter seipsum effingere?* Cyrill, *Cateches.* 12, pag. 176.

[9] *Post invocationem Sancti Spiritus non est communis panis, sed corpus Christi.* Cyrill., *Cateches.* 21, pag. 317. *Omnino enim quodcumque attigerit Spiritus Sanctus, id sanctificatum et transmutatum est.* Cyrill., *Cateches.* 23, pag. 327.

[10] *Omnia illa quæ serva sunt, per unum Filium in Sancto Spiritu serviunt Domino.* Cyrill., *Cateches.* 8, p. 123.

[11] *Protocateches.*, pag. 14; *Cateches.* 3, pag. 48; *Cateches.* 23, pag. 332.

des trois Personnes, si la communion qu'il a eue pendant quelque temps avec ceux qui ne pensaient pas sainement sur cet article, n'avait pas rendu sa doctrine touchant le Fils et le Saint-Esprit, suspecte à plusieurs écrivains, qui n'en ont jugé que par les dehors de sa conduite. Voici donc ce qu'il enseigne en particulier touchant la personne du Fils. Loin de dire, comme font quelques uns, qu'il a été fait de rien [1], on ne doit pas même soupçonner [2] qu'il soit du nombre des choses créées; il est Fils de Dieu, non par adoption, mais par nature [3], sans commencement, engendré [4] du Père de toute éternité par une génération [5] véritable et proprement dite; en quoi il diffère [6] de ceux qui ne sont enfants de Dieu que par adoption, c'est-à-dire par sa grâce : différence que Jésus-Christ a marquée [7] lui-même lorsqu'il dit : *Je m'en vais à mon Père et à votre Père* ; car il ne dit pas, selon la remarque de saint Cyrille, *à notre Père*, il sépare ces choses, et dit en premier lieu ce qui lui était propre : *Je m'en vais à mon Père*, parce qu'il est Fils par nature; puis il ajoute : *et à votre Père*, parce que nous ne sommes fils de Dieu que par adoption. Saint Cyrille dit encore [8] que la génération du Fils ne se fait pas dans le temps, mais qu'elle est éternelle; que, comme le Père est de toute éternité [9], le Fils est aussi Fils de toute éternité; qu'il est tout semblable au Père [10]; en sorte qu'il ne lui manque rien de la divinité [11], qu'il en a tous les caractères [12]; que, comme il est vrai Dieu [13], il est aussi vrai Seigneur [14], ayant un domaine éternel et naturel [15]; qu'il est fils de David dans la

[1] *Nunc vero defectio est : defecerunt enim homines a recta fide : et alii quidem Filio paternitatem prædicant ; alii vero Christum ex non exstantibus ad esse perductum dicere audent.* Cyrill., *Cateches.* 15, p. 228.

[2] *Neque dum Patrem honorare arbitramur, Filium unam ex rebus conditis suspicemur. Verum unus Pater per unum Filium adoretur, neque dividatur adoratio.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 157.

[3] *Filium porro cum audis, ne adoptivum existimes; sed naturalem Filium, Filium unigenitum qui alterum fratrem non habet. Propterea enim* Unigenitus *appellatur quod in deitatis dignitate et nativitate ex Patre, fratrem habeat nullum.* Cyrill., *Cateches.* 11, p. 149.

[4] *Filium iterum cum audis, ne abusive solummodo dictum puta, sed Filium vere filium naturalem, initii expertem : non ex servitute ad gradum adoptionis evectum, sed Filium ab omni æternitate genitum imperscrutabili nec usquam comprehendenda generatione.* Ibid., pag. 150.

[5] *Est igitur Deus multorum quidem abusive Pater ; unius vero solius unigeniti Filii Dominique nostri Jesu Christi natura et veritate Pater. Non temporum successu adeptus est ut Pater sit, sed unigeniti Pater sempiterno existens.* Cyrill., *Cateches.* 7, pag. 114.

[6] *Cum enim verus Deus sit Pater, similem sibi Filium genuit Deum verum. Non sicut magistri discipulos generant.... hic enim qui secundum naturam Filius non erat, per disciplinam factus est Filius : illic vero naturalis Filius, verus Filius. Non sicut vos, o illuminandi, nunc filii Dei efficimini. Vos enim etiam filii efficimini, sed adoptionis per gratiam... non autem ita natus est Christus ex Patre.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 152.

[7] *Sed ne quis ex simplicitate aut versuta improbitate Christum ejusdem cum hominibus justis dignitatis esse suspicetur, ex eo quod dicat :* Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum. *Optimum fuerit illud præmunire, quod Patris quidem unum est nomen, significationis vero vis multiplex. Quam ille rem notam habens, caute dixit :* Vado ad Patrem meum et Patrem vestrum, *non dixit* ad Patrem nostrum. *Sed divisione adhibita, primum edixit quod sibi proprium est,* ad Patrem meum, *id quod nimirum natura erat ; tum subjunxit,* et Patrem vestrum, *quod erat per adoptionem.* Cyrill., *Cateches.* 7, pag. 115.

[8] *Filius igitur Dei est natura et non adoptione, genitus ex Patre... nullum vero in generatione Filii ex Patre intermedium reperitur tempus... non enim prius Deus absque liberis existens, postea in tempore Pater effectus est. Verum semper Filium habet, quem genuit, non sicut homines generant homines, sed sicut novit ipse solus qui eum genuit ante omnia sæcula Deum verum.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 152.

[9] *Patris nomen sua ipsius appellatione Filii notitiam simul subjicit animo : quemadmodum similiter qui Filium nominavit, statim quoque Patrem cogitatione complexus est... non temporum successu adeptus est ut Pater sit, sed Unigeniti Pater sempiterno existens.* Cyrill., *Cateches.* 7, pag. 114, et *Cateches.* 11, pag. 150.

[10] *Filius Patris ab exordio natus est superior quovis initio et sæculis existens ; Filius Patris in omnibus similis Genitori : æternus ex æterno Patre, vita ex vita genitus, lumen ex lumine, et veritas ex veritate, et sapientia ex sapientia, et rex ex rege, et Deus ex Deo, et potestas ex potestate.* Cyrill., *Cateches.* 11, p. 151. *In omnibus Genitori similis est Filius... et nulla in re differentes sunt deitatis characteres in Filio.* Ibid., pag. 157.

[11] *Nihil porro ei ad divinitatis dignitatem deest.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 55.

[12] Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 151, ubi supra.

[13] *Verus enim Deus non generat falsum... Deus igitur verus est Filius, habens in seipso Patrem, non in Patrem mutatus.* Cyrill., *Cateches.* 11, p. 155, 157.

[14] *Dominus vocatur non abusive, ut ii qui in hominibus sunt ; sed tanquam naturalem et æternum habens dominatum.* Cyrill., *Cateches.* 10, pag. 138.

[15] *Filius enim revera Davidis est in consummatione sæculorum, Dei vero Filius ante omnia sæcula, sine initio. Duos Patres habet : unum David secundum carnem ; alterum vero Deum Patrem secundum deitatem. Atque illud quidem quod secundum Davidem est, et tempori subjicitur, et contrectatur et prosapiam habet quæ recensetur : quod vero est secundum deitatem, neque tempori obnoxium est, neque loco, neque genus habet quod recenseri possit.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 151.

consommation des siècles[1], mais Fils de Dieu avant tous les siècles; qu'il a reçu de David la naissance selon la chair, mais qu'il a de toute éternité la naissance divine par laquelle il est engendré du Père; qu'ainsi il a deux Pères : un selon la chair, c'est David, et l'autre selon la divinité, c'est Dieu le Père; que, selon la naissance qu'il tire de David, il est sujet au temps, et l'on décrit sa généalogie; mais qu'à raison de sa divinité, il est indépendant des temps et des lieux, et on ne peut expliquer son origine; qu'il n'est compréhensible qu'au Père[2]; qu'il est invisible comme le Père, éternel d'un Père éternel[3], à qui on doit l'adoration comme au Père[4].

On objecte que saint Cyrille ne s'est pas servi du terme de *consubstantiel*, en parlant du Fils, qu'il appelle Dieu le chef de Jésus-Christ[5], qu'il dit du Fils qu'il est soumis au Père[6] et qu'il lui obéit de toute éternité; qu'il a été élevé au sacerdoce non par le choix des hommes[7], mais que de toute éternité il a été revêtu de cette dignité dans le décret de son Père; ce qui marque, dit-on, que saint Cyrille ne croyait pas le Fils égal à son Père ni de même nature, le chef étant supérieur à celui dont il est chef, l'obéissance supposant de l'inégalité entre celui qui obéit et celui à qui il obéit, et le sacerdoce ne renfermant en soi aucune fonction qui ne convienne à la créature, comme d'adorer, d'immoler, de prier.

Mais si saint Cyrille n'a pas employé le terme de *consubstantiel* dans ses catéchèses, il s'en est servi dans sa lettre à Constantius; et dans ses catéchèses il dit en termes équivalents tout ce que signifie celui de *consubstantiel*, comme on peut le voir dans les endroits rapportés plus haut. A l'égard de la qualité de chef, que saint Cyrille donne au Père par rapport au Fils, il faut ou l'entendre de Jésus-Christ selon son humanité, ou, en l'entendant de sa divinité, dire que le Père est chef du Fils parce qu'il en est le principe et l'origine. L'obéissance et la soumission que le Fils rend au Père, ne suppose entre le Père et le Fils aucune inégalité, dans la pensée de saint Cyrille. Voici ses paroles : « Le Fils sera soumis au Père après le jugement dernier[8], non qu'il doive commencer pour lors à lui obéir, puisque de toute éternité il fait tout ce qui lui est toujours agréable; mais parce qu'alors même il lui obéira encore, non d'une obéissance contrainte et forcée, mais volontaire. Car il n'est pas comme un serviteur qui est obligé d'être soumis à son maître, mais il est Fils et obéit de bonne volonté et avec amour. » Il dit ailleurs : « C'est selon la volonté du Père que le Fils juge[9], car la volonté du Père n'est pas différente de celle du Fils. Ils n'ont tous deux qu'une même volonté. C'est dans cette identité de volonté que consiste l'obéissance du Fils envers le Père, et non dans une soumission telle qu'en ont les créatures envers le Créateur. » Saint Cyrille a parlé du sacerdoce de Jésus-Christ comme en ont parlé plusieurs anciens avant lui, entre autres saint Polycarpe[10] et Clément d'Alexandrie, et comme il en est parlé dans les Psaumes[11] et dans les Epîtres de saint Paul. On ne peut nier que le sacerdoce de Jésus-Christ ne soit éternel comme lui, puis-

[1] *Qui genuit, solus novit eum quem genuit; et qui ab ipso genitus est, novit genitorem : qui genuit, novit quid genuerit.* Cyrill., ibid., pag. 155.

[2] *Sed nos credimus in Jesum Christum, qui in carne advenit et inhumanatus est; quandoquidem aliter capere non potuissemus. Cum enim nos eum sicut ille est intueri, eove frui non possemus; factus est id quod nos sumus, ut sic eo frui digni efficeremur.* Cyrill., *Cateches.* 12, pag. 168.

[3] *Æternus ex æterno Patre.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 151.

[4] *Unus Pater per unum Filium adoretur, neque dividatur adoratio.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 157.

[5] *Caput quidem omnis potestatis, est quod cruci affixum; quod tamen Patrem habet pro capite :* Caput enim viri Christus, caput autem Christi Deus, I *Cor.* XII, 3 Cyrill., *Cateches.* 13, pag. 194.

[6] *Omnium Dominus est unigenitus Filius : Filius vero est Patris, ipsi morem gerens.* Cyrill., *Catech.* 10, pag. 140.

[7] *Christus vocatur, non humanis linitus manibus, sed æternum a Patre in sacerdotium humanis rebus superius perunctus.* Cyrill., *Cateches.* 10, pag. 137 et 133.

[8] *Ergo-ne cætera quæ Filio subjiciuntur, manebunt; Filius vero Patri subjectus non manebit? Subjicietur porro, non quasi tunc Patri parere incipiat (ab æterno enim* quæ placita sunt ei facit semper) : *sed quia tunc quoque obediet non coactam præstans obedientiam, sed spontaneam obsequendi voluntatem. Non enim servus est ut ex necessitate subjiciatur, sed Filius est, ut ex animi sententia et ex amore obsequatur.* Cyrill., *Cateches.* 15, pag. 240 et 241.

[9] *Nutu igitur Patris judicat Filius, non enim sunt alii Patris aliique Filii nutus, sed unus et idem utriusque.*

[10] *Deus Pater Domini nostri Jesu Christi, et ipse sempiternus Pontifex Dei Filius Jesus Christus.* Polycarpus, *Epist. ad Philip.*, num. 12. *Te glorifico per æternum Pontificem Jesum Christum.* Idem, apud Euseb., lib. IV *Hist.*, cap. 15. *Colens Deum universorum per summum Pontificem Verbum.* Clemens Alexand., lib. II *Stromat.*, num. 9.

[11] Psal. CIX, et *Epist. Pauli ad Hebræos*, cap. 5.

qu'il a offert à son Père dans toute l'éternité, le sacrifice de sa volonté, et que, dans le temps, il lui offre celui de sa vie et de son sang.

Sur la divinité du Saint-Esprit.

6. Saint Cyrille parle moins fréquemment dans ses catéchèses du Saint-Esprit que du Fils, parce que ce ne fut qu'environ douze ans après que les macédoniens combattirent sa divinité. Mais il en dit assez pour nous faire connaître qu'il croyait sur cet article ce que l'Église croit. « Croyez [1], dit-il, au Saint-Esprit. Croyez de lui tout ce qu'on vous a appris à croire du Père et du Fils. Sachez qu'il est un, indivisible, qu'il pénètre tout, même les secrets de Dieu; que c'est lui qui, dans le temps du baptême, met le sceau sur votre âme, et qu'il sanctifie toutes les créatures intelligentes. Il est honoré comme le Père et le Fils. Les Trônes et les Dominations, les Principautés et les Puissances ont besoin de lui; car il n'y a qu'un Dieu, qui est le Père de Jésus-Christ, et un Seigneur Jésus-Christ Fils unique de Dieu, et un seul Saint-Esprit qui sanctifie toutes choses et les rend participantes de la divinité. » Il participe avec le Fils à la divinité du Père [2]. Il a la gloire de la divinité avec le Père et le Fils [3]. Il tire son origine du Fils [4], comme le Fils tire la sienne du Père. Il est semblable au Fils [5] et renferme en lui-même tous les caractères de la divinité. Il a envoyé et choisi les Apôtres de sa propre autorité [6]. Il est présent partout [7] et connaît nos pensées; un dans sa nature [8], il opère une infinité de choses sans se diviser. Il éclaire les âmes des justes [9], donne sa grâce à qui il veut [10]. Il remet nos péchés [11], nous fait enfants adoptifs, imprime dans notre âme les caractères de la divinité [12], nous éclaire dans nos égarements [13], est l'arbitre de nos combats, récompense ceux qui ont vaincu. C'est lui qui a parlé dans l'Ancien et dans le Nouveau-Testament [14], et dicté les divines Écritures [15]. »

On pourrait former une difficulté sur ce que saint Cyrille dit en un endroit, que le Saint-Esprit intercède pour nous, et ailleurs

[1] *Credo et in Spiritum Sanctum, deque eo idem sentito quod de Patre et Filio accepisti : non autem secundum eos qui contumeliosa de ipso docent. Tu igitur disce unum esse hunc Sanctum Spiritum, indivisum, multipotentem; qui cum multa efficiat, ipse tamen non dispertitur. Qui mysteria novit, et omnia scrutatur, etiam profunda Dei... Qui baptismi tempore animam tuam obsignat. Cujus etiam sanctitate opus habet universa intelligibilis natura... Qui cum Patre et Filio divinitatis gloria condecoratur. Quo etiam opus habent Throni Dominationesque, Principatus et Potestates. Unus est enim Deus, Christi Pater; et unus Dominus Jesus Christus, unius Dei unicus Filius; et unus Spiritus Sanctus, qui omnia sanctificat et deificat.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 59 et 60.

[2] *Quandoquidem paternæ quoque divinitatis cum Spiritu Sancto particeps est unigenitus Filius.* Cyrill., *Catech.* 6, pag. 90.

[3] *Qui (Spiritus Sanctus) cum Patre et Filio divinitatis gloria condecoratur.* Cyrill., *Catech.* 4, p. 59.

[4] *Et Pater quidem dat Filio, et Filius communicat Spiritui Sancto. Ipse enim Jesus est, non ego, qui ait* Matth. XI, 27 : Omnia mihi tradita sunt a Patre meo; *deque Spiritu Sancto dicit* Joan. XVI, 13, 14 : Cum venerit ille, Spiritus veritatis, etc., ille me glorificabit, quoniam ex meo accipit, et annuntiabit vobis. Cyrill., *Catech.* 16, pag. 257.

[5] *Ac ille quidem in Jordanis flumine ablutus, quum fragrantia divinitatis suæ effluvia aquis communicasset, ab eis ascendit, Sanctique Spiritus substantialis in eum illapsus factus est, simili super similem requiescente.* Cyrill., *Catech.* 21, pag. 316.

[6] Dixit Spiritus Sanctus *Apostolis Antiochiæ versantibus,* Act. XIII, 2 : Segregate mihi Barnabam et Paulum in opus, ad quod advocavi eos. *Vides Spiritum Sanctum viventem, segregantem, et advocantem, et cum potestate mittentem.* Cyrill., *Catech.* 16, pag. 251.

[7] *Magnum quiddam, et omnipotens in donis, et admirabile Spiritus Sanctus. Cogita quot nunc hic assidetis, quot animæ adsumus. Unicuique convenienter operatur; et medius adstans uniuscujusque compositionem videt, videt et cogitationem et conscientiam, quidque et loquamur et mente agitemus.* Cyrill., *Catech.* 16, pag. 255.

[8] *Nam etsi dividuntur habendæ de Spiritu Sancto disputationes, ipse tamen indivisus est, cum unus idemque sit.* Cyrill., *Catech.* 17, pag. 264. *Et Isaias ille vocalissimus præco,* XI, 2 : Et requiescet super eum Spiritus Dei, Spiritus sapientiæ et intelligentiæ, etc., *significans eum quidem unum et indivisibilem esse, diversas tamen ejus effectiones.* Ibid., pag. 260.

[9] *Ille justorum animas illustrat.* Cyrill., *Catech.* 16, pag. 244.

[10] *Ad eumdem modum et Spiritus Sanctus cum unus sit et unius modi, et indivisibilis, unicuique gratiam prout vult dividit.* Cyrill., *Catech.* 16, pag. 249.

[11] *Omnes (Apostoli) simul Salvatoris insufflatione sunt perfecti, et condonandorum in virtute Spiritus Sancti peccatorum potestate sunt dignati.* Cyrill., *Catech.* 14, pag. 216.

[12] *Unus Spiritus Sanctus qui omnia sanctificat et deificat.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 60.

[13] *Advenit e cælo Paracletus, custos et sanctificator Ecclesiæ, animarum moderator, eorum qui fluctibus et tempestate jactantur gubernator; errantium collustrator, certantium pugnæ arbiter, et vincentium coronator.* Cyrill., *Catech.* 17, pag. 271. *Vides quomodo non solum ignorantiam repellit (Spiritus Sanctus), sed et scientiam immittit.* Cyrill., *Catech.* 16, p. 253.

[14] *Qui (Spiritus Sanctus) in lege et Prophetis operatus est.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 59.

[15] *Ille et in Prophetis; ille et in Apostolis in Novo Testamento.* Idem, *Catech.* 16, pag. 244.

qu'il concourt, par ses prières, à la rémission des péchés et à la régénération qui se fait dans le baptême [1]. Mais il est à remarquer que, dans le premier de ces endroits, saint Cyrille ne fait que rapporter les paroles de saint Paul aux Romains, sans leur donner aucune explication, et le second peut s'entendre de l'humanité de Jésus-Christ qui, avec le Saint-Esprit, qui descendit sur elle en forme de colombe [2], concourt à notre régénération dans le baptême. Au reste, saint Cyrille ne doutait pas de la puissance du Saint-Esprit, puisqu'il dit aux mêmes endroits [3] que l'on ne peut souffrir le martyre pour Jésus-Christ, ni prononcer même son nom que par le Saint-Esprit; et ailleurs, l'eau reçoit la vertu de sanctifier par la seule invocation du Saint-Esprit [4], du Christ et du Père; et c'est encore par cette seule invocation [5], que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-Christ.

Sur la sainte Vierge et sur les anges.

7. Il donne à la sainte Vierge le titre de Mère de Dieu [6], et s'efforce de montrer, par divers exemples tirés de l'Ecriture [7], qu'au moins avant la naissance de Jésus-Christ, elle n'était que fiancée à saint Joseph. En parlant des anges, il dit qu'ils jouissent de la vision intuitive de Dieu [8]; que le nombre en est plus grand [9], à proportion que le ciel est plus vaste que la terre; que, suivant le mérite et la perfection de leur ordre, ils sont placés dans différents lieux plus excellents les uns que les autres; que les Anges [10] et les Archanges sont du dernier ordre et dans le plus bas ciel; les Chérubins [11], dans le plus élevé [12]; que les anges sont présents au baptême [13] et congratulent les baptisés en chantant [14]: *Bienheureux ceux à qui les péchés sont remis*; qu'ils écrivent toutes nos bonnes actions [15], et effacent de dessus leurs livres ceux qui, après en avoir fait de bonnes, en commettent de mauvaises.

[1] *Vocatur autem Paracletus, sive consolator, eo quod consoletur, hortatu erigat, et sublevet infirmitatem nostram...* Siquidem hoc ipsum, quid oraturi simus sicut oportet, non novimus : verum ipse Spiritus intercedit pro nobis gemitibus inenarrabilibus : *Apud Deum nempe, ut res ipsa declarat.* Rom. VIII, 26. Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 255.

[2] *Descendit autem fortassis in specie columbæ, ut quidam aiunt, puræ et innocentis et simplicis, suisque precibus pro generatis filiis et peccatorum condonatione cooperantis (columbæ) figuram, et exemplum demonstrans.* Cyrill., *Cateches.* 17, pag. 268.

[3] *Sæpe propter Christum contumeliis affectus quispiam, injuste dedecori habitus est; martyrium imminet, tormenta undique, et ignis, et gladii, et bestiæ, et præcipitium. Sed Spiritus Sanctus suggerit dicens :* Sustine Dominum, *o homo. Exigua sunt quæ in te fiunt, magna quæ donabuntur.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 255.

[4] *Aqua simplex Spiritus Sancti, et Christi, et Patris invocationem percipiens, vim sanctitatis acquirit.* Cyrill., *Cateches* 3, pag. 40, 41.

[5] *Nam panis eucharistiæ, post invocationem Sancti Spiritus, non est communis panis, sed Corpus Christi.* Cyrill., *Cateches.* 21, pag. 316.

[6] *Multa exstant, dilecti, vera de Christo testimonia... Testatur Gabriel archangelus Mariæ evangelizans. Testificatur virgo Deipara.* Cyrill., *Cateches.* 10, pag. 146.

[7] *Despuamus et eos qui nativitatem Salvatoris ex viro et femina contigisse dicunt; qui eum ex Joseph et Maria progenitum dicere ausi sunt, eo quod scriptum sit* Matth. I, 24 : Et accepit conjugem suam. *Meminerimus Jacob, qui priusquam Rachelem sumeret, dixit ad Laban,* Genes. XXIX, 21 : Redde uxorem meam. *Sicut enim illa ante sanctionem, propter solam quæ intercesserat promissionem, Jacobi uxor appellabatur; sic et Maria, propter desponsationem uxor Josephi dicta fuit.* Cyrill., *Cateches.* 12, pag. 179.

[8] *Vident igitur angeli (Deum) quantum capaces sunt; et archangeli, ut possunt, et throni et dominationes excellentius quam illi primi, ipsa tamen rei dignitate multo inferius. Unus enim videre potest, sicut oportet, una cum Filio Spiritus Sanctus. Ille enim omnia scrutatur, et novit etiam profunda Dei.* Cyrill., *Cateches,* 6, pag. 90. *Cujus faciem angeli continuo vident in cœlis. Videt autem unusquisque secundum proprii ordinis et loci mensuram. Purus vero paterni splendoris contuitus, proprie ac sincere Filio una cum Spiritu Sancto reservatus est.* Cyrill., *Cateches.* 7, pag. 117.

[9] *Terra universa puncti instar est in medio unius cœli : tantumque cœlum quod illam ambit, incolentium multitudinem continet, quantam ipsum habet amplitudinem.* Cyrill., *Cateches.* 15, pag. 237.

[10] *Quid igitur doles te nescire, o homo, quod ipsi quoque cœli ignorant? Nec cœli solum eum generationem nesciunt, sed et universa angelica natura. Si quis enim, esto ut id possibile sit, in primum cœlum conscendens, et angelorum hujus loci incolarum conspecta statione, accedens interrogaverit quomodo Deus suum Filium genuerit, respondebunt fortassis : Habemus superius majores et sublimiores nobis, illos percontare. Assurge in secundum et tertium cœlum : pertinge, si potes, ad thronos et dominationes, principatus quoque et potestates. Ac si quis etiam, quod impossibile est, ad illos usque pervenerit, ipsi quoque hujus rei enuntiationem detrectaturi sunt, neque enim exploratum habent.* Cyrill., *Cateches.* 11, pag. 154.

[11] *Cateches.* 6, pag. 90, ubi supra. — [12] Ibid.

[13] *Magna profecto res est (baptismi celebratio), fratres, et singulari cautione ad illam accedite, sistetur unusquisque nostrum coram Deo, multis angelicorum exercitibus myriadibus præsentibus, Spiritus Sanctus animas vestras obsignaturus est : deligendi estis in militiam magno regi.* Cyrill., *Cateches.* 3, pag. 40.

[14] *Concupiscite præclaram illam vocem, quando vobis in salutem receptis angeli acclamabunt :* Beati quorum remissæ sunt iniquitates. Cyrill., *Protocatechesi*, p. 11.

[15] *In angelicis libris propter puritatis propositum descriptus, vide ne propter stuprum perpetratum posthac ex eisdem delearis.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 64.

Sur la grâce et le libre arbitre.

8. C'est de Dieu [1], selon saint Cyrille, que nous recevons la grâce de le connaître autant qu'il est possible; et nous avons besoin de son secours pour faire le discernement de la vraie doctrine d'avec celle qui est fausse [2]. Sans ce secours [3], on ne peut parler dignement de Dieu, ni se faire entendre aux autres, ni croire aux vérités qu'on a entendues [4], ni y persévérer [5]. Sa grâce nous est même nécessaire pour le prier [6], car sans elle nous ne saurions pas ce qu'il faut demander. C'est elle qui soutient le martyr dans la confession et dans les tourments [7], qui combat pour nous contre les démons [8], qui nous fait pratiquer les œuvres de vertu [9], qui nous rend dignes du royaume éternel [10]; cette grâce nous prévient et agit si intimement sur notre âme [11], qu'elle nous persuade la continence dans le temps même que nous étions en disposition de prendre un parti opposé, qu'elle nous fait mépriser les richesses, les honneurs et les vanités du siècle, pour embrasser une pauvreté volontaire. En ôtant de l'esprit d'un impudique les sales représentations [12], elle l'empêche de tomber dans l'impureté; en ôtant à un voleur la pensée et l'affection au larcin et à la rapine, elle le met dans la voie du salut. Mais de quelque grâce que l'homme soit prévenu, il lui est toujours libre de consentir ou de ne pas consentir à ses impressions; de donner son cœur à Dieu [13], ou de s'endurcir dans le mal sans écouter la voix qui l'appelle et le prévient [14]. Le don de la foi, même de celle qui a pour objet les vérités révélées, n'a en nous son effet que de notre consentement [15]. C'est aussi de notre

[1] *Deum quantum oportet videt Filius, eumque cum Spiritu Sancto et per Spiritum Sanctum revelat, quantum quisque capere potis est.* Cyrill., *Cateches.* 6, pag. 90.

[2] *Opus igitur nobis est divina gratia, vigili cogitatione, et acutum videntibus oculis, ne lolium pro tritico comedentes, ex ignorantia vitium incurramus: ne erati ovem esse qui lupus sit, præda fiamus.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 51.

[3] *Spirituali vere opus est gratia ut de Spiritu Sancto disseramus.... Ipsius gratiæ Jesu Christi opus fuerit concedere, et nobis ut absque defectu loquamur, et vobis ut intelligenter audiatis.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 243. *Ipse autem (Spiritus Sanctus) de quo loquimur, vim cuique nostrum largiatur, et nobis qui dicimus et vobis qui auditis.* Ibid., pag. 257.

[4] *Omnia gratificatur Deus.* Si quis enim vestrum deficitur sapientia, postulet ab eo qui largitur Deo, *et accipiet*, Jacob. I, 5. *Qui precibus vestris exoratus et nobis qui verba facimus dicere, et vobis qui auditis credere concedat.* Cyrill., *Cateches.* 13, pag. 187. *Præstet autem omnibus vobis (Deus) credere in eum qui resurrexit, eumdem vero exspectare qui descendit et iterum veniet.* Cyrill., *Cateches.* 45, pag. 221.

[5] *Potens est autem Deus... eum qui sincerus est servare, qui vero hypocrita est, fidelem efficere; potest enim Deus etiam infidelem fidelem facere, si modo cor illi præbuerit.* Cyrill., *Protocateches.*, pag. 13.

[6] *Vocatur autem Paracletus eo quod consoletur, hortatu erigat, et sublevet infirmitatem nostram.* Siquidem hoc ipsum quid oraturi simus sicut oportet, non novimus : verum ipse Spiritus intercedit pro nobis gemitibus inenarrabilibus, *apud Deum nempe, ut res ipsa declarat.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 255.

[7] *Martyrium imminet, tormenta undique, et ignis et gladii, et bestiæ et præcipitium. Sed Spiritus Sanctus suggerit dicens :* Sustine Dominum... *Homini depingit regnum cælorum, demonstrat et deliciarum paradisum.* Ibid.

[8] *Ne formidemus dæmones, neque diabolum; major est enim qui propugnator noster est. Tantum illi ostia aperiamus.* Ibid., pag. 254.

[9] *Quid autem causæ est quod Spiritus gratiam aquæ vocabulo nuncupavit (Joannis* IV, 14)? *quod videlicet per aquam omnia consistunt... Ad eumdem modum et Spiritus Sanctus, cum unus sit et unius modi, et indivisibilis, unicuique gratiam prout vult dividit, et quemadmodum lignum aridum aquam concipiens germina emittit, sic et anima peccatrix per pœnitentiam Spiritus Sancti dono dignata justitiæ racemos portat. Cum ille unus et ejusdem modi sit, multiplices tamen Dei nutu et in Christi nomine virtutes operatur. Nam alterius quidem lingua utitur ad sapientiam; alterius mentem prophetia illustrat... alterius temperantiam (aut castitatem) corroborat, alium quæ ad misericordiam (vel eleemosynam) pertinent docet : alium jejunare et asceticæ vitæ exercitationes tolerare docet : alium res corporis contemnere : alium ad martyrium præparat.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 249.

[10] *Æternum Dei regnum hæreditate adeamus, quo nos omnes sua ipsius gratia dignos Deus efficiat.* Cyrill., *Cateches.* 18, pag. 295.

[11] *Si aliquando sedenti tibi de castitate aut virginitate succurrit cogitatio, illius (Spiritus Sanctus) doctrina est. Nonne multoties puella jam ad nuptiales thalamos constituta aufugit, illo de virginitate instruente? Nonne persæpe homo in palatiis conspicuus, opes et dignitatem conspuit a Spiritu Sancto edoctus.* Cyrill., *Cateches.* 16, pag. 254.

[12] *Si autem, quemadmodum nonnulli quoque interpretantur, illud dicendum est (horum enim non est illaudabilis oratio), quamvis infidelium cogitationes excæcaverit, in bonum excæcavit, ut ad bona respiciant : non enim dixit : Excæcavit eorum animam, sed,* Infidelium cogitationes. *Cujus dicti sensus iste est : Excæca scortatoris scortandi cogitationes, et servatus est homo.* Cyrill., *Cateches.* 6, pag. 105.

[13] *Potest Deus etiam infidelem fidelem facere, si modo cor illi præbuerit.* Cyrill., *Protocateches.*, p. 13.

[14] *Quæ te, o latro, illuminavit potestas? Quis te docuit ut tecum una crucifixum adorares? O lucem æternam quæ in tenebris jacentes illuminat! ideo et juste audivit, confide : non quod opera tua fiduciam tibi efficere debeant, sed quia rex adest qui tibi gratificatur.* Cyrill., *Cateches.* 13, pag. 197.

[15] *Habeas itaque eam fidem quæ a te pendet, et in illum fertur, ut etiam ab illo accipias eam quæ super humanas vires operatur.* Cyrill., *Cateches.* 5, pag. 77.

plein gré, de notre choix et de notre libre volonté [1], que nous faisons le mal; le diable même n'a pas été nécessité à pécher par sa nature [2], car autrement son péché retomberait sur celui qui l'aurait fait pécher par nature. Saint Cyrille appelle péché toute action et toute pensée qui s'éloigne de la droite raison [3].

Sur le sacrement de Baptême.

9. Tous les péchés, quelque grands [4] qu'ils soient, sont remis par le baptême: mais ceux que l'on commet ensuite, et dont on obtient le pardon par la pénitence, seront purgés [5] par le feu du jugement, ces péchés, quoique remis, laissant toujours [6] une cicatrice dans l'âme comme dans le corps. Il n'en est pas de même des péchés commis avant le baptême: ce sacrement les fait mettre [7] dans un entier oubli. Le baptême ne se donne qu'une fois dans l'Eglise [8]. Il est composé de deux parties qui ne doivent pas être séparées l'une de l'autre, de l'eau et de l'esprit [9]. Le baptême est nécessaire au salut, hors le cas du martyre [10]. Avant de le recevoir, on donnait son nom [11], et ceux qui étaient inscrits pour être baptisés portaient dès-lors le nom de fidèles [12], par un usage particulier à l'Eglise de Jérusalem; car ailleurs on les appelait compétents. Ce n'était pas la coutume d'expliquer aux catéchumènes les mystères [13], en particulier [14] celui de la Trinité. On ne leur confiait

Si vero te fidelem putes, nondum tamen fidei perfectionem es assecutus, opus habes et tu ut cum Apostolis dicas : Domine, adauge nobis fidem, Luc. XVII, 5. *Nam a teipso aliquid habes : ab ipso vero aliquid quo multum continetur, accipis.* Ibid., pag. 76.

[1] *Malum ex libero delectu, voluntariæ animi inductionis germen. Nam quod propria sponte arbitrioque peccemus, alicubi dicit Propheta :* Ego plantavi te vineam fructiferam omnem uvam : quomodo conversa es in amaritudinem, vitis aliena? Jerem. XI, 21. *Plantatio bona. Fructus malus. Ex libera voluntate malum.* Cyrill., *Cateches.* 2, pag. 21, 22. et *Cateches.* 4, pag. 61.

[2] *Primus auctor peccati diabolus et malorum pater. Hoc Dominus dixit: Non ego :* Quod ab initio diabolus peccat, Joan. III, 8. *Ante illum peccavit nemo. Peccavit vero non ex natura, necessitate peccati quadam obligatus (alioquin in eum qui talem illum fecisset, ipsa peccandi causa recurreret), sed bonus creatus, diabolus propria voluntate factus est, sumens ab actione appellationem.* Cyrill., *Cateches.* 2, pag. 23.

[3] *Renuntias itaque Satanæ operibus, omnibus, inquam et actionibus et cogitationibus quæ a ratione discedunt.* Cyrill., *Cateches.* 19, pag. 303.

[4] *Omnia quæcumque perpetraveris condonabuntur, sive fornicatio, sive adulterium, sive quodcumque aliud ejusdem modi licentiæ atque peccati genus. Quod majus nefas, quam Christum crucifixisse? Atqui hujus etiam expiatio baptismus est.* Cyrill., *Cateches.* 3, pag. 47, et *Cateches.* 15, pag. 236.

[5] *Veniet ad Patrem, juxta Scripturam quæ modo lecta est,* I Cor. III, 12: *Filius hominis in nubibus cœli,* fluvio igneo *quo probantur homines* tractum decurrente. *Si quis aurea habeat opera, illustrior fiet. Si quis stipulæ similem ac soliditate destitutam operationem habuerit, ab igne comburetur.* Cyrillus, *Cateches.* 15, pag. 235. Saint Cyrille ne parle ici que des péchés véniels dont on n'a pas fait une pénitence convenable; car, pour les mortels, il dit ailleurs qu'un feu éternel leur est destiné. *Si quis autem peccator est, corpus accipiet æternum perpetiendæ peccatorum pœnæ capax, ut in igne æternum combustus nunquam absumatur.* Cyrill., *Cateches.* 18, pag. 294.

[6] *Maculæ quoque peccatorum in corpore manent. Ut enim postquam plaga in corpore grassata est, etiamsi medela quædam adhibeatur, cicatrix tamen manet; sic et peccatum animam et corpus imprimit, et cicatricum notæ in ambobus manent : abolentur vero tantummodo ab iis qui lavacrum accipiunt. Præterita igitur animæ ac corporis vulnera sanat Deus per baptisma. Sed adversum futura deinceps nosmetipsos communiter muniamus omnes, ut mundam hanc corporis vestem custodiamus.* Cyrill., *Cateches.* 18, pag. 295. — [7] Ibid.

[8] *Non licet bis aut ter lavacrum suscipere; alioquin liceret dicere, quod semel male successerit, id altera vice perficiam : sed si vel semel male successerit, ea res emendationem non admittit.* Unus *enim* Dominus, una Fides et unum Baptisma, *Ephes.* IV, 5. Cyrill., *Protocateches.*, pag. 6.

[9] *Cum enim homo duplex sit, ex anima et corpore compositus, duplex quoque purgatio datur : incorporea quidem parti incorporeæ ; corporea vero corpori. Nam uti corpus aqua mundat, ita animam obsignat Spiritus, adspersi cor per Spiritum et abluti corpus aqua munda accedamus ad Deum : qui itaque in aquam descensurus es, ne ad elementi vilitatem attende, sed Spiritus Sancti efficacia salutem suscipe. Nam sine ambobus perfectionem consequi non potest... Neque si quis aqua baptizetur, Spiritum vero non accipiat, gratiam perfectam habet, neque si quis etiam virtutum operibus instructus signaculum per aquam non recipiat, ille regnum cœlorum ingressurus est.* Cyrill., *Cateches.* 3, pag. 41.

[10] *Si quis baptisma non recipiat, salutem non habet, solis martyribus exceptis, qui etiam sine aqua regnum recipiunt.* Cyrill., *Cateches.* 3, pag. 44.

[11] *Hactenus nomina dedistis. Hæc vobis ad militiam vocatio.* Cyrill., *Protocateches.*, pag. 2.

[12] *Novum nomen accipis quod prius non habebas. Antea* Catechumenus *eras, nunc* Fidelis *vocabere.* Cyrill., *Cateches.* 1, pag. 18. *Quantam vobis dignitatem conferat Dominus, ab ordine catechumenorum ad fidelium ordinem vos transferens : repræsentat Apostolus Paulus aiens :* Fidelis Deus per quem vocati estis in societatem Filii ejus Jesu Christi, *I Cor.* I, 9. Cyrill., *Cateches.* 5, pag. 72.

[13] *Fuisti tute aliquando Catechumenus, neque res propositas enarrabam tibi.* Cyrill., *Protocateches.*, pag. 9.

[14] *Hæc mysteria quæ nunc tibi patefacit Ecclesia ex catechumenorum sorte transgresso, Gentilibus exponere mos non est. Non enim Gentili quæ Patrem, Filium et Spiritum Sanctum spectant mysteria declaramus, neque catechumenis coram de mysteriis palam loquimur.* Cyrill., *Cateches.* 6, pag. 106.

pas même [1] le symbole de la foi, et, pour cette raison, les compétents à qui on le donnait, recevaient ordre de le tenir secret et défense de l'écrire, de peur qu'il n'en vînt quelque chose à la connaissance des simples catéchumènes, qui n'étaient [2] pas encore capables d'écouter même la doctrine de nos mystères, qui étaient indignes de l'entendre et qui quelquefois même s'en moquaient. On faisait des exorcismes [3] sur ceux qui devaient être baptisés, sur chacun en particulier, les hommes pendant ce temps étant avec les hommes, les femmes avec les femmes, de peur que dans le lieu où l'on venait apprendre à se sauver, on n'y trouvât l'occasion de se perdre On regardait [4] les exorcismes comme essentiels pour purifier l'âme, et ils étaient pris des divines Ecritures. Pendant que le prêtre les récitait, on mettait un voile sur le visage de celui que l'on exorcisait, afin que son esprit fût plus recueilli et afin que, ses yeux ne pouvant s'égarer, il fût plus en état d'écouter et de retenir les choses du salut. Le prêtre lui soufflait aussi sur le visage [5], pour marquer que le démon n'était chassé que par la vertu de l'esprit de Dieu : les ministres de l'Eglise avaient seuls le pouvoir de faire cette cérémonie à l'égard de ceux qu'on préparait au baptême, avec le droit d'exorciser l'huile [6] destinée au baptême et d'en bénir l'eau [7]. Le jour marqué pour le baptême, ceux qui devaient le recevoir étant entrés sous le portique du baptistère, faisaient [8] debout et la main étendue vers l'Occident les renoncements ordinaires, à Satan, à ses œuvres et à tout son culte. Puis, tournés vers l'Orient [9], ils récitaient une courte profession de foi, qui renfermait leur croyance au Père, au Fils, au Saint-Esprit, et en un baptême de la pénitence. Après quoi ils entraient dans le baptistère, où [10] on les dépouillait de tous leurs habits; on les oignait [11] par tout le corps d'une huile qui avait été exorcisée et sur laquelle on avait fait les insufflations. On les conduisait ensuite [12] au saint lavoir, où, après leur avoir demandé s'ils croyaient au Père, au

[1] *Quod quidem* (*symbolum*) *ipsis verbis meminisse vos volo, et apud vos ipsos cum omni studio recitare, non chartis mandantes, sed in corde insculpentes memoriæ. Dum vero meditando revolvitis, cavete necubi catechumenorum quisquam quæ vobis tradita sunt, exaudiat.* Cyrill., *Cateches.* 5, pag. 78.

[2] *Quando catechesis pronuntiabitur, si catechumenus te percunctatus fuerit quid dixerint doctores, nihil dicas externo. Mysterium enim tibi, et spem futuri sæculi tradimus. Secretum serva ei qui mercedem rependit. Ne quisquam tibi dicat aliquando : Quid tibi adportat mali, si ego quoque didicero? Minimum etiam ægroti vinum postulare solent; quod si illis intempestive datum fuerit, phrenesim conciliat : et duo hinc nascuntur mala ; nam et æger interit, et medicus male audit. Idem quoque contingit catechumeno si audiat mysteria a fideli : nam et catechumenus phrenesim patitur, quod enim audivit ignorat, et rem totam obtrectat, et quod dicitur sannis excipit, simul vero fidelis uti proditor condemnatur.* Cyrill., *Protocateches.*, pag. 9.

[3] *Quando ingressi fueritis ante horam exorcismorum, unusquisque vestrum ea loquatur quæ ad pietatem pertinent; et si quis e vobis defuerit, perquirite... cum autem fiet exorcismus, quousque alii qui exorcizantur accesserint, viri cum viris, mulieres cum mulieribus sunto.... ne salutis subsidium vertatur in perditionis occasionem.* Cyrill., *Procateches.* 4, pag. 9, 10.

[4] *Festinent pedes tui ad catecheses. Exorcismos cum affectu suscipe : sive insufflatus, sive exorcizatus fueris, saluti tibi res illa futura est.... ut aurum absque igne non potest ab alienis sibi commixtis expurgari, ita absque exorcismis anima expurgari nequit. Divini illi sunt ex divinis Scripturis collecti. Velo obductus tibi vultus fuit, ut attenta de cætero vacaret cogitatio, neve oculus vagus ipsum quoque cor vagari efficeret. At velatis oculis non impediuntur aures quominus salutis adjumentum suscipiant.* Cyrill., ibid., pag. 7.

[5] *Insufflationes sanctorum et invocatio nominis Dei, flammæ instar vehementissimæ, dæmones urit et effugat.* Cyrill., *Cateches.* 20, pag. 312.

[6] *Quemadmodum enim insufflationes sanctorum et invocatio nominis Dei, flammæ instar vehementissimæ, dæmones urit et effugat ; ita et exorcizatum istud oleum per invocationem Dei et orationem tantam vim adsumit, ut non modo urendo peccatorum vestigia depurget; verum etiam omnes invisibiles mali* (*spiritus*) *potestates in fugam aget.* Cyrill., *Cateches.* 20, pag. 312.

[7] *Ne huic lavacro tanquam nudæ et simplici aquæ attende ; sed ad gratiam Sancti Spiritus, quæ una cum aqua datur, specta. Nam ut ea quæ in aris* (*Gentilium*) *offeruntur, cum natura sua nuda et simplicia sint, invocatione idolorum contaminata efficiuntur ; sic contra aqua simplex Spiritus Sancti et Christi et Patris invocationem præcipiens, vim sanctitatis acquirit.* Cyrill., *Cateches.* 3, pag. 40 et 41.

[8] *Primum ingressi estis in ædem quæ baptisterio est pro atrio. Atque occidentem versus stantes audivistis, jussique estis manum extendere et tanquam præsenti abrenuntiastis Satanæ.* Cyrill., *Cateches.* 19, p. 306.

[9] *Et hujus rei symbolum est quod ab occasu ad ortum qui lucis est regio, te convertisti. Tunc tibi imperatum est ut diceres : Credo in Patrem et in Filium et in Sanctum Spiritum, et in unum baptisma pœnitentiæ.* Cyrill., *Cateches.* 19, pag. 309.

[10] *Statim igitur ut ingressi estis* (*interiorem ædem*) *tunicam exuistis.* Cyrill., *Cateches.* 20, pag. 311.

[11] *Deinde vero et participes facti estis sinceræ oleæ Jesu Christi.* Ibid., pag. 312.

[12] *Postea ad sanctam divini baptismatis piscinam deducti estis, uti Christus a cruce ad positum coram sepulcrum. Et interrogatus est unusquisque utrum crederet in nomen Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, confessique estis salutarem confessionem, ac demersi estis tertio in aquam, rursumque emersistis. Atque hic*

Fils et au Saint-Esprit, et leur avoir fait réciter la profession de foi, on les plongeait trois fois dans l'eau, en les retirant autant de fois, pour marquer les trois jours et les trois nuits que Jésus Christ demeura dans le tombeau. Il paraît que c'était [1] un usage, pratiqué dans l'Eglise de Jérusalem, de baptiser ceux qui avaient reçu le baptême dans la communion des hérétiques, et que saint Cyrille était du sentiment que ce baptême était nul. Mais on n'a aucune preuve qu'il ait rejeté en général tout baptême donné par les hérétiques, ni qu'on ait rebaptisé généralement tous ceux qu'ils avaient baptisés : et il y a plus lieu de croire qu'il ne parle que du baptême donné par les hérétiques dans une autre forme que celle dont on se servait dans l'Eglise catholique, tel qu'était le baptême conféré par les manichéens, qu'il combat dans plusieurs endroits de ses catéchèses, et qui paraissent avoir été en grand nombre dans le diocèse de Jérusalem du temps de ce Père.

Sur le sacrement de Confirmation.

10. Immédiatement [2] après le baptême, on administrait le sacrement de confirmation. Saint Cyrille le distingue [3] bien nettement du baptême, comme il les distingue l'un et l'autre [4] de la participation du corps et du sang de Jésus-Christ. Il l'appelle chrême [5], onguent mystique [6], et dit [7] que c'est par lui que nous est donné le sceau qui nous communique le Saint-Esprit, nous arme [8] et nous fortifie contre les puissances ennemies de notre salut. On en oignait premièrement le front [9], ensuite les oreilles, les narines et la poitrine. Cette onction rendait celui à qui on la faisait [10] digne du nom de chrétien, et elle était regardée comme un [11] préservatif salutaire, tant pour l'âme que pour le corps. Saint Cyrille [12] dit qu'en même temps que notre corps est oint de cet onguent visible, notre âme est sanctifiée par le Saint-Esprit.

Sur l'Eucharistie

11. Après avoir reçu le sceau du Seigneur, les nouveaux baptisés étaient admis à la participation du corps et du sang de Jésus-Christ. Jésus-Christ nous ayant assuré lui-même que l'eucharistie est son corps et son sang, personne n'en doit douter; mais on doit croire [13] que c'est véritablement son corps et son sang, bien que les sens nous annoncent le contraire; car ce n'est pas sur leur témoignage qu'il en faut juger, mais sur les lumières de la foi. A l'autorité de Jésus-Christ, saint Cyrille ajoute celle de saint Paul [14], dont les paroles, dans la première Epître aux Corin-

in imagine et in symbolo triduanam Christi significastis sepulturam. Ibid., pag. 312.

[1] *Hæretici namque solummodo rebaptizantur, siquidem illud prius baptisma non erat.* Cyrill., *Protocatechesi*, pag. 6.

[2] *Vobis quoque similiter, postquam ex sacrorum laticum piscina ascendistis, datum est chrisma, illius antitypum quo unctus est Christus : quod est nimirum Spiritus Sanctus.... cæterum vide ne nudum et vile suspiceris unguentum hoc esse. Nam sicut panis eucharistiæ, post invocationem Sancti Spiritus, non est communis panis, sed corpus Christi : ita et sanctum istud unguentum, non amplius nudum, neque si quis ita appellare malit, commune unguentum est post invocationem ; sed Christi donarium et Spiritus Sancti, præsentia divinitatis ejus efficiens factum.* Cyrill., *Catech*es. 21, pag. 316. — [3] Ibid.

[4] *Abunde in præcedentibus synaxibus, Deo clementer largiente, audivistis tum de baptismate, cum de chrismate, et sumptione corporis et sanguinis Christi: nunc ad ea quæ consequuntur nos transgredi oportet.* Cyrill., *Catech*es. 23, pag. 325.

[5] *Hoc sancto chrismate digni habiti, vocamini Christiani.* Cyrill., *Catech*es. 21, pag. 317. *Nam velut Christus post baptismum et Sancti Spiritus in se adventum egressus debellavit adversarium : ita et vos post sacrum baptisma et mysticum unguentum, induti totam armaturam Spiritus Sancti, adversus oppositam potestatem consistitis.* Ibid.

[6] Le grec porte μυστικὸν χρῖσμα, et auparavant ἅγιον χρῖσμα, le *chrême mystique*, le *saint chrême.* (*L'éditeur.*)

[7] *Primum quidem de his quæ ante baptisma statim peracta sunt. Deinde vero quomodo* mundati estis *a peccatis per Dominum* lavacro aquæ in verbo. *Et quomodo sacerdotum in morem appellationis Christi participes facti estis ; quare modo signaculum Sancti Spiritus sit datum.* Cyrill., *Catech*es. 18, pag. 301.

[8] *Catech*es. 21, pag. 317, ubi supra.

[9] *Ac primum quidem in fronte peruncti estis, ut ab ea verecundia liberaremini quam primus homo transgressor ubique circumferebat : utque retecta facie gloriam Domini tanquam in speculo contemplaremini. Deinde in auribus, ut aures acciperetis divinorum mysteriorum audientes.... postea ad nares, ut divinum amplectentes unguentum diceretis : Christi bonus odor sumus Deo, in iis qui salvi fiunt. Tum vero et pectus peruncti estis, ut induentes thoracem justitiæ, staretis adversus insidias diaboli.* Cyrill., *Catech*es. 21, p. 317.

[10] *Hoc sancto chrismate digni habiti, vocamini Christiani, veritatem quoque nominis hujus per regenerationem adsequentes.* Ibid.

[11] *Est enim hoc chrisma sanctum, spirituale corporis amuletum, et animæ salutare præsidium.* Ibid., pag. 318.

[12] *Ac dum unguento visibili inungitur corpus, sancto et vivifico Spiritu anima sanctificatur.* Ibid., pag. 317

[13] *Quamobrem ne tanquam nudis et communibus elementis, pani et vino eucharisticis attende. Sunt enim corpus et sanguis Christi, secundum Domini asseverationem. Nam etiamsi illud tibi suggerat sensus, fides tamen te certum et firmum efficiat. Ne judices rem ex gustu; sed ex fide citra ullam dubitationem certus esto te corporis et sanguinis Christi dono dignatum fuisse.* Cyrill., *Catech*es. 22, pag. 321. — [14] Ibid.

thiens[1], suffisent pour établir la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Il en tire une autre preuve du changement[2] que le Sauveur fit de l'eau en vin aux noces de Cana : « Si nous croyons, dit-il, qu'il ait fait ce miracle rapporté par saint Jean, nous ne devons pas faire difficulté de le croire lui-même lorsqu'il nous assure qu'il a changé le pain et le vin en son sang, d'autant que le vin auquel il changea l'eau, a beaucoup de rapport avec le sang. Nous devons donc recevoir l'eucharistie avec[3] une entière persuasion que c'est le corps et le sang de Jésus-Christ : car, sous la figure du pain[4], on nous donne son corps, et son sang sous la figure du vin ; par cette participation, nous devenons un même corps et un même sang avec Jésus-Christ, nous le portons en nous-mêmes, son corps et son sang étant distribués dans nos membres. C'est ainsi, selon saint Pierre, que nous participons à la nature divine. » Les fidèles[5], en s'approchant de la communion, mettaient leur main gauche sous la droite, comme pour servir de trône au grand Roi qu'ils allaient recevoir, et, creusant la main, ils recevaient le corps de Jésus-Christ, en disant : *Amen*. Ils sanctifiaient leurs yeux par l'attouchement de ce saint corps, et prenaient garde, en communiant, d'en laisser tomber la moindre parcelle. Ils approchaient[6] du calice, inclinés comme pour l'adorer et en disant *Amen ;* se sanctifiaient par la communion du sang de Jésus-Christ, et portaient la main sur leurs lèvres encore humectées pour en consacrer leur front, leurs yeux et les autres organes des sens.

Tout ce que dit ici saint Cyrille de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, a paru si formel et si positif à M. Grabe, l'un des plus savants et des plus modérés de la religion prétendue réformée, qu'il a cru devoir reconnaître publiquement[7] que ce Père, ainsi que saint Grégoire de Nysse et saint Jean Damascène, avait été persuadé que le Saint-Esprit communiquait non-seulement au pain la vertu du corps de Jésus-Christ, mais que, par sa puissance divine, il changeait la substance du pain en la chair de Jésus-Christ, la même qui est sortie du sein de la Vierge, qui a été attachée à la croix, ensuite a été enlevée dans le ciel. Pfaffius, savant luthérien de la confession d'Augsbourg, reconnaît[8] aussi que saint Cyrille a eu, sur le sacrifice de la messe, à peu près les mêmes sentiments qu'on en a dans l'Eglise romaine, savoir, que le pain et le vin y sont changés

[1] *Vel hæc sola beati Pauli institutio abunde sufficiens est, ut certam vobis de divinis mysteriis fidem faciat : quibus digni habiti, concorporei et consanguei Christi facti estis. Ille enim modo clamabat :* Quod in ea nocte qua tradebatur Dominus, etc. I *Cor.* XI, 23. *Quum igitur ipse pronuntiaverit et dixerit de pane,* Hoc est corpus meum, *quis audebit deinceps ambigere ? Et quum ipse asseveraverit et dixerit :* Hic est sanguis meus, *quis unquam dubitaverit, aiens non esse ejus sanguinem ?* Ibid., pag. 319.

[2] *Aquam olim in vinum, quod sanguini affine est, in Cana Galileæ transmutavit : et eum parum dignum existimabimus, cui credamus, quum vinum in sanguinem transmutavit ? Ad nuptias corporales vocatus stupendum hoc miraculum effecit, et eum non multo magis filiis thalami nuptialis corpus suum et sanguinem fruenda donasse confitebimur ?* Ibid.

[3] *Quare cum omni persuasione tanquam corpus et sanguinem Christi illa sumamus. Nam in figura panis datur tibi corpus, et in figura vini datur tibi sanguis ; ut cum sumpseris corpus et sanguinem Christi, concorporeus et consanguis ipsi efficiaris. Sic etenim Christiferi efficimur distributo in membra nostra corpore ejus et sanguine. Sic juxta beatum Petrum divinæ simus consortes naturæ.* Ibid., pag. 320.

[4] Ibid.

[5] *Adiens igitur, ne expansis manuum volis, neque disjunctis digitis accede ; sed sinistram velut thronum subjiciens dexteræ utpote regem suscepturæ : et concava manu suscipe corpus Christi, respondens : Amen. Postquam autem caute oculos tuos sancti corporis contactu sanctificaveris, illud percipe ; advigilans ne quid ex eo tibi depereat. Quod enim intercidere patieris, id tibi tanquam ex propriis membris diminutum puta.* Cyrill., *Catech*es. 23, pag. 331 et 332.

[6] *Tum vero post communionem corporis Christi, accede et ad sanguinis poculum : non extendens manus ; sed pronus et adorationis ac venerationis in modum, dicens : Amen, sanctificeris. ex sanguine Christi quoque sumens. Et quum adhuc labiis tuis adhæret ex eo mador, manibus attingens, et oculos, et frontem, et reliquos sensus sanctifica.* Ibid., pag. 332.

[7] *Hi Patres* (Cyrillus Hierosolymitanus, Gregorius Nyssenus, Damascenus) *quos nominavi, persuaserant Spiritum Sanctum cœlitus descendentem pani non modo virtutem corporis Christi communicare, sicque eumdem ratione qualitatum mutare ; sed et divina potentia ipsam ejus substantiam in carnem transformare, quæ Christi caro sit, et cum illa quæ ex beatæ Virginis utero prodiit, ac cruci suffixa indeque in cœlum sublata fuit.... Sicuti panis quem servator in terris comedit, vi naturalis caloris in carnem ejus vertebatur : et noster panis quotidianus in substantiam nostri corporis mansit.* Grabius, Notis *in lib.* V *Irenæi adversus hæres.*, cap. 2, pag. 399.

[8] *Præcipua itaque oblatio, eaque quæ sacrificio eucharistico essentialis est, juxta Cyrillum dici debet quæ vocatur cultus incruentus, panem vinumque in corpus et sanguinem Christi transmutans ; ita ut sacrificium consecratione perfectum, sit sacrificium propitiatorium, post consecrationem quoque pro aliis offerendum. Nec negari potest sententiam Cyrilli placitis*

au corps et au sang de Jésus-Christ, et que ce sacrifice est, après la consécration, un sacrifice propitiatoire que l'on doit offrir pour d'autres.

Saint Cyrille l'appelle [1] un sacrifice non sanglant, par opposition au sacrifice de la croix, où Jésus-Christ fut sacrifié d'une manière sanglante par l'effusion de son sang. Il remarque qu'avant la consécration, le prêtre priait [2] Dieu d'envoyer son Saint-Esprit sur les symboles, c'est-à-dire sur le pain et le vin offerts sur l'autel, afin qu'il les changeât au corps et au sang de Jésus-Christ. « Car, ajoute-t-il, le Saint-Esprit sanctifie et change tout ce qui reçoit l'impression de sa vertu. » Il nomme l'eucharistie, après la consécration, l'antitype [3] du corps de Jésus-Christ; et auparavant, il avait dit que nous recevons [4] le corps et le sang de Jésus-Christ sous le type et la figure du pain et du vin. Mais *type* et *antitype*, dans saint Cyrille, signifient la même chose, c'est-à-dire la ressemblance, l'apparence, la figure du pain et du vin; en sorte que selon lui nous ne recevons que les apparences de ces deux substances, qui sont l'une et l'autre changées au corps et au sang de Jésus-Christ. Ses paroles ne souffrent aucune équivoque; les voici : « Ensuite [5] vous avez entendu la voix du Psalmiste, qui nous invitait par une divine mélodie à la communion des saints mystères, disant : *Goûtez et voyez combien le Seigneur est doux*. Ne laissez point au jugement de votre goût ce que l'on vous ordonne de recevoir, mais au jugement d'une foi qui n'ait aucun doute; car on n'ordonne pas à ceux qui participent à ces mystères de les goûter comme du pain et du vin, mais comme l'antitype, c'est-à-dire le signe ou le sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ. » Et ailleurs : « C'est pourquoi nous devons les recevoir, croyant avec une entière persuasion qu'ils sont le corps et le sang de Jésus-Christ; car, sous le type ou la figure du pain on nous donne son corps, et sous le type du vin on nous donne son sang, afin qu'étant nourris de son corps et de son sang, nous devenions un même corps et un même sang avec lui [6]. »

12. Après qu'on avait fait sortir les catéchumènes et tous ceux à qui il n'était pas permis d'être présents à la célébration des saints mystères, un diacre [7] donnait à laver au prêtre célébrant; puis, pour marque d'union et de charité, chacun, à la voix du diacre, se donnait [8] le baiser de paix. Ensuite le prêtre célébrant disait ce que nous appelons la préface, comme nous l'avons marqué plus haut; elle se terminait [9] par le trisagion, ou l'hymne des Séraphins : *Saint, Saint, Saint est le Seigneur des armées*. Suivait la prière par laquelle le prêtre demande que le Saint-Esprit descende [10] sur ce qui est offert à l'autel. Après la consécration, on faisait mémoire des vivants [11], ensuite pour les morts, dans la Sur la Liturgie.

Ecclesiæ Romanæ proximam esse. Pfaffius, in *Dissertatione de oblatione veterum Eucharistica*, cap. 38, pag. 327.

[1] *Postquam vero perfectum est spirituale sacrificium, incruentus cultus, super illam propitiationis hostiam obsecramus Deum pro communi Ecclesiarum pace*. Cyrill., *Cateches*. 23, pag. 327.

[2] *Deinde postquam nosmetipsos per has spirituales laudes sanctificavimus, Deum benignum exoramus ut emittat Spiritum Sanctum super dona proposita; ut faciat panem quidem corpus Christi, vinum vero sanguinem Christi. Omnino enim quodcumque attigerit Spiritus Sanctus, id sanctificatum et transmutatum est*. Cyrill., *Cateches*. 23, pag. 327.

[3] *Qui enim gustant, non panem et vinum degustare jubentur, sed antitypum corporis et sanguinis Christi*. Ibid., pag. 331.

[4] *Nam in figura (in typo) panis datur tibi corpus, et in figura (in typo) vini datur tibi sanguis*. Cyrill., *Catech*. 22, pag. 320.

[5] *Audivisti deinde vocem psallentis, divina quadam melodia nos ad sanctorum mysteriorum communionem invitantis ac dicentis* : Gustate et videte quod bonus est Dominus. *Ne corporeis faucibus hujus rei judicium æstimationemque permittite. Non, inquam; sed fidei omnis dubitationis experti. Qui enim gustant, non panem et vinum degustare jubentur, sed antitypum corporis et sanguinis Christi*. Cyrill., *Cateches*. 23, pag. 331.

[6] *Quare cum omni persuasione tanquam corpus et sanguinem Christi, illa sumamus. Num in figura panis datur tibi corpus, et in figura vini datur tibi corpus, et in figura vini datur tibi sanguis; ut cum sumpseris corpus et sanguinem Christi, concorporeus et consanguis ipsi efficiaris*. Cyrill., *Cateches*. 22, pag. 320.

[7] *Vidistis igitur diaconum, sacerdoti et presbyteris altare Dei circumstantibus aquam abluendis manibus porrigentem. Nullatenus vero propter corporeas sordes extergendas dabat. Non, inquam, propterea. Neque enim corporis sordes gerentes, initio Ecclesiam ingressi eramus. At ea manuum ablutio symbolum est, mundos nos ab omnibus peccatis et prævaricationibus esse debere*. Cyrill., *Cateches*. 23, pag. 325.

[8] *Deinde clamat diaconus : Vos invicem suscipite, osculemurque mutuo*. Ibid., pag. 326.

[9] *Mentionem etiam facimus Seraphim dicentia* : Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Sabaoth. Ibid., pag. 327.

[10] *Deinde... Deum benignum exoramus ut emittat Sanctum Spiritum super dona proposita*. Ibid.

[11] *Postquam vero perfectum est spirituale sacrificium incruentus cultus, super illam propitiationis hostiam obsecramus Deum pro communi Ecclesiarum pace, pro recta mundi compositione, pro imperatoribus, pro mi-*

persuasion que cette prière leur était d'un grand secours, surtout pendant le sacrifice, où l'on offrait Jésus-Christ même qui a été immolé pour nos péchés [1]. Venait ensuite l'Oraison dominicale, à la fin de laquelle [2] le peuple répondait *Amen*. Le prêtre ajoutait [3] : « Les choses saintes aux saints. » Le peuple répondait : « Un seul Saint, un seul Seigneur Jésus-Christ. » Puis on chantait [4] un verset du psaume trente-troisième, pour inviter à la communion du corps et du sang de Jésus-Christ, que l'on recevait avec tout le respect et toute la révérence possibles, en répondant *Amen* [5], à la réception de chacune des deux espèces; car on les recevait séparément et en prenant garde qu'il n'en tombât quelque parcelle.

Sur les ministres et les assemblées de l'Église. Sur le Carême.

13. Saint Cyrille ne parle, dans ses catéchèses, que des évêques, des prêtres et des diacres : il ne dit rien des autres ministres inférieurs, dont il est certain que le clergé était dès-lors composé. D'après ce Père [6], pour recevoir le baptême, on pouvait s'adresser à l'évêque, à un prêtre ou à un diacre; on pouvait le recevoir partout, soit dans les villes, soit dans les villages, soit des savants soit des ignorants, soit de libres ou d'esclaves, d'autant que la grâce du baptême ne vient point des hommes. Ce qui marque que, du temps de saint Cyrille, il y avait dans son clergé des ministres, qui non-seulement n'étaient pas savants, mais qu'il y en avait de condition servile. Les prêtres qui voulaient s'acquitter dignement de leur ministère vivaient dans le célibat [7]. On s'adressait aux prêtres pour être admis dans les assemblées et pour se faire inscrire au rang de ceux qui voulaient recevoir le baptême. Tout se faisait dans ces assemblées avec beaucoup d'ordre et modestie. Les ministres de l'Eglise y étaient occupés [8] à lire les saintes Ecritures et à y prêcher successivement, les prêtres après l'évêque. Les peuples écoutaient les lectures et les instructions avec un grand recueillement. Le temps destiné à préparer les catéchumènes au baptême, était celui du Carême; ils commençaient, par ces quarante jours de pénitence [9], à se conformer aux fidèles. Ce temps de pénitence [10] était pour eux un commencement de baptême; on le passait [11] tout entier à leur expliquer le Symbole. La veille de Pâques on leur donnait le baptême, après les avoir instruits de la ma-

litibus et sociis, pro iis qui infirmitatibus laborant, pro his qui afflictionibus premuntur, et universim pro omnibus qui opis indigent precamur nos omnes et hanc victimam offerimus. Cyrill., *Catech.* 23, pag. 327 et 328.

[1] *Postea recordamur eorum quoque qui obdormierunt. ... maximum hoc credentes adjumentum illis animabus fore, pro quibus oratio defertur, dum sancta et perquam tremenda coram jacet victima.* Ibid., pag. 328.

[2] *Tum vero expleta oratione dicis, Amen.* Ibid.

[3] *His peractis dicit Sacerdos : Sancta sanctis..., deinde vos subjicitis : Unus Sanctus, unus Dominus Jesus Christus.* Ibid.

[4] *Audivisti deinde vocem psallentis, divina quadam melodia vos ad sanctorum mysteriorum communionem invitantis, ac dicentis :* Gustate et videte quod bonus est Dominus.... *Qui enim gustant, non panem et vinum degustare jubentur, sed antitypum corporis et sanguinis Christi.* Ibid.

[5] *Et concava manu suscipe corpus Christi, respondens : Amen..., advigilans ne quid tibi ex eo depereat. Quod enim intercidere patieris, id tibi tanquam ex propriis membris diminutum puta. Dic enim, quæso, si quis tibi auri ramenta dedisset, nonne summa cautione ac diligentia teneres, providus ne quid herum tibi periret, ac damnum paterere? Nonne multo cautius ac vigilantius curabis, ne ex eo tibi vel mica intercidat, quod est auro ac gemmis longe pretiosius? Tum vero post communionem corporis Christi, accede et ad sanguinis poculum : non extendens manus, sed pronus et adorationis ac venerationis in modum, dicens, Amen.* Ibid., pag. 331 et 332.

[6] *Nam circa tempus baptismatis, quando accesseris ad episcopos, vel presbyteros, vel diaconos ; omnibus namque locis datur gratia, et in pagis et in urbibus, et per imperitos et per eruditos, et per servos ac liberos : quandoquidem non est hæc ex hominibus gratia, sed a Deo per homines facta largitio. Tu itaque ad baptizantem accede, accede vero, ad vultum visibilis hominis nullatenus attendens : sed memor esto hujus Spiritus Sancti de quo nunc dicimus.* Cyrill., *Catech.* 17, pag. 181.

[7] *Si enim is qui apud Jesum bene funditur sacerdotio, abstinet a muliere : ipse Jesus quomodo ex viro et muliere proditurus foret?* Cyrill., *Cateches.* 12, pag. 176.

[8] *Nos enim qui ministri Christi sumus, unumquemque excepimus ; et tanquam janitorum vice fungentes, liberam permisimus januam.* Cyrill., *Protocateches.*, pag. 4.

[9] *Vides ordinem ac disciplinam? Scripturarum lectionem, canonicarum seu tabulis ecclesiasticis inscriptarum personarum præsentiam, docendi ordinem et seriem?* Ibid.

[10] *Non parvam habes temporis intercapedinem : pænitentia dierum quadraginta tibi datur.* Ibid., pag. 5.

[11] *Sed antequam ea quæ ad fidem pertinent tradam, præclare acturus videor, si brevi compendio summa necessariorum dogmatum nunc capita percenseam : ne dicendarum rerum multitudo, et intercessurum totius sanctæ Quadragesimæ dierum spatium, eorum animis qui inter nos simpliciores sunt, oblivionem inducat : sed ut nunc capitulatim seminantes, eadem latius in posterum exculta ac pertractata non obliviscamur.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 52.

nière [1] dont ils devaient le recevoir et passer du baptistère à l'autel pour y recevoir les divins mystères qui s'y distribuent. Pendant le cours de la semaine [2] suivante on leur expliquait les trois sacrements qu'ils avaient reçus. Ils étaient revetus pendant ce temps de la robe blanche qu'ils avaient reçue au baptême[3].

Sur l'Eglise. 14. L'Église, qui est ainsi nommée [4] parce qu'elle invite et rassemble tous les hommes dans son sein, selon saint Cyrille, possède trois qualités essentielles : elle est [5] une, sainte et catholique. C'est surtout par cette dernière détermination qu'on la distingue des assemblées des hérétiques, qui ne laissent pas de qualifier les lieux où ils s'assemblent [6], de maison du Seigneur, quoique leur assemblée soit plutôt celle des méchants et la retraite des impies. Mais il n'y a que la vraie Église qui soit connue sous le nom de catholique : en sorte qu'allant dans quelque ville il ne faut pas demander simplement où est l'église, où est la maison du Seigneur, mais où est l'Église catholique? Il ne faut [7] recevoir d'autre foi que celle qu'elle enseigne. Il parait que la maison où les Apôtres étaient assemblés lorsqu'ils reçurent le Saint-Esprit [8], existait encore du temps de saint Cyrille, qu'elle portait le titre d'église des Apôtres, et qu'il y prêchait ses catéchèses.

Sur le jeûne et le culte des reliques. 15. Aux jours de jeûnes [9] on s'abstenait de boire du vin et de manger de la chair. Le jeûne de la parascève de Pâques était beaucoup plus rigoureux [10] que celui des autres jours du Carême, et plus long. On regardait comme très-utile aux chrétiens de faire sur soi le signe[11] de la croix avant de commencer aucune action ou d'entendre aucune affaire, surtout dans les disputes[12] avec les infidèles. Le bois de la croix[13] fut trouvé sous Constantin, et il était encore à Jérusalem du temps que saint Cyrille en était évêque. Il témoigne[14] que les fidèles en coupaient tant de morceaux, qu'il s'en était répandu par tout le monde. Il enseigne, en parlant [15] des reliques des saints,

[1] *Instante vero deinceps sancto Paschatis die, dum vestra in Christo per lavacrum regenerationis charitas illuminabitur ; iterum, Deo volente, de iis quæ consentanea sunt erudiemini. Quanta nimirum cum pietate, quove ordine vocatos ingredi oporteat : cujus rei gratia unumquodque sanctorum baptismi mysteriorum perficiatur : et quanta cum reverentia atque ordine oporteat a baptismate ad sanctum Dei altare procedere, spiritualibusque et cælestibus quæ ibi distribuuntur, mysteriis frui.* Cyrill., *Catech.* 18, pag. 300.

[2] *Post sanctum vero et salutarem Paschatis diem, ab secunda sabbatorum die inchoando, singulis consequentibus hebdomadæ diebus statim post synaxim ingredientes in sanctum resurrectionis locum, alias, Deo volente, catecheses audietis, in quibus... de his quæ ante baptismum statim peracta sunt ; deinde quo modo* mundati estis *a peccatis per Dominum* lavacro aquæ in verbo... *quove modo signaculum vobis communicationis Sancti Spiritus sit datum.* Ibid., pag. 300 et 301.

[3] *Postquam vero exuisti vetera vestimenta, et ea quæ sunt spiritualiter candida induisti, semper te candidis vestitum esse oportet. Non hoc dicimus, quod vestibus albis te semper indui necesse sit : sed quæ vere alba sunt et splendida et spiritalia, his te indutum oportet.* Cyrill., *Catech.* 22, pag. 322.

[4] *Ecclesia vero aptissimo vocabulo appellatur, quod omnes convocet et una cogat.* Cyrill., *Catech.* 18, pag. 296.

[5] *Idcirco nunc cautissime tibi tradidit fides ita tenendum :* Et in unam, sanctam, catholicam Ecclesiam ; *ut eorum abominanda collegia fugiens, adhæreas semper sanctæ catholicæ Ecclesiæ in qua et renatus es.* Cyrill., *Catech.* 18, pag. 297.

[6] *Et si quando peregrinatus fueris in civitatibus, ne simpliciter requiras ubi sit dominicum (nam et cæteræ impiorum sectæ atque hæreses, suas ipsorum speluncas dominicorum nomine honestare nituntur), neque ubi sit simpliciter Ecclesia ; sed ubi sit catholica Ecclesia. Hoc enim proprium nomen est hujus sanctæ, et matris omnium nostrum.* Ibid., pag. 297.

[7] *Fidem vero in addiscendo atque profitendo, illam solam amplectere et serva, quæ nunc tibi ab Ecclesia traditur, ex omnibus Scripturis vallata.* Cyrill., *Catech.* 5, pag. 77.

[8] *In Pentecoste super Apostolos in ignitarum linguarum specie delapsus est, isthic in Hierusalem, in superiore Apostolorum ecclesia. Omnium enim apud nos sunt prærogativæ.* Cyrill., *Catech.* 16, pag. 245.

[9] *Jejunamus enim vino et carnibus abstinentes, non ea quasi piacula abhorrentes, sed expectatione mercedis.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 65.

[10] *Sed propter præcedentem quem sustinuistis, tum ex jejunii Parasceves superpositione, tum ex vigilia laborem ; hæc interim velut in transcursu dicta sunto.* Cyrill., *Catech.* 18, pag. 293.

[11] *Fac vero hoc signum, dum manducas et bibis, sedes, recubas, exsurgis, loqueris, ambulas ; verbo dicam, in omni negotio.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 58.

[12] *Ne nos igitur teneat verecundia, quominus crucifixum confiteamur. In fronte confidenter, idque ad omnia, crux digitis pro signaculo efficiatur : dum panes edimus et sorbemus pocula, in ingressibus et egressibus, ante somnum, in dormiendo et surgendo, eundo et quiescendo.* Cyrill., *Catech.* 13, pag. 200.

[13] *Quando enim de cruce Christi, contra infideles disceptationem instituturus eris, prius manu signum crucis emitte, et obmutescet qui contra nititur.* Cyrill., *Catech.* 13, pag. 194.

[14] *Sanctum crucis lignum testatur, quod ad hodiernum usque diem apud nos conspicitur ; ac per eos, qui fide appellente ex eo frustra decerpunt, orbem fere totum hunc jam opplevit.* Cyrill., *Catech.* 10, p. 156. *Ac tempore quidem Deo amicissimi ac felicis recordationis Constantini patris tui, salutare crucis lignum in Hierosolymis est repertum.* Cyrill., *Epist. ad Constant.*, pag. 352.

[15] *Catech.* 10, pag. 146, ubi supra.

qu'elles ont une certaine force et un certain pouvoir, à cause de la vertu de leur ame, qui pendant tant d'années a habité dans leur corps et s'en est servi pour ses opérations [1].

Sur la virginité, le vœu de continence, le mariage et les secondes noces, et sur les bonnes œuvres.

16. Il égale la dignité des vierges à celle des anges [2], et dit qu'une grande couronne [3] les attend dans le ciel; qu'elles y brilleront comme les anges; que la virginité tient le premier rang [4] entre les bonnes œuvres écrites dans les livres de Dieu. Les vierges [5] et les moines étaient dès-lors distingués dans l'Église du reste des fidèles, et faisaient comme un corps à part. Saint Cyrille leur défend de s'élever de la perfection de leur état, qu'il dit être supérieur à celui du mariage, comme l'or l'est à l'argent. Il dit [6] à ceux qui sont engagés dans le mariage, d'avoir bonne espérance d'être sauvés, s'ils usent bien du mariage, selon les règles de la pudeur; s'ils savent s'abstenir en certains temps, pour vaquer à l'oraison, et s'ils ont soin de se conserver le corps pur, lorsqu'ils viennent à l'église pour s'approcher des mystères; s'ils se sont mariés dans la vue d'avoir des enfants et non pour contenter leur passion. Il ne veut pas que l'on condamne ceux qui passent à de secondes noces [7], parce que toute belle et toute admirable que soit la continence, il faut pardonner à ceux qui ont besoin de se marier une seconde fois, pour éviter la fornication. Il rapporte comme un événement très-ordinaire [8] que de jeunes filles, déjà à portée du lit nuptial, s'enfuyaient par un mouvement du Saint-Esprit, qui leur inspirait de garder la virginité. Il dit, touchant les bonnes œuvres [9], que nous ne devons point mettre en elles notre espérance, mais en la bonté de Dieu, à qui elles [10] ne sont pas agréables, si notre doctrine n'est pas bonne.

Sur le baptême de saint Jean.

17. Saint Cyrille ne doutait pas, ce semble, que le baptême de saint Jean ne remît les péchés et ne délivrât des flammes de l'enfer. « Voyez, dit-il, vous qui êtes citoyens de cette grande ville [11], comment ces peuples qui nous ont précédés, avant d'être baptisés par saint Jean, confessaient leurs péchés. Ils faisaient voir d'abord au médecin leurs plaies; il leur appliquait les remèdes et délivrait ainsi du feu éternel ceux qui avaient de la foi. » Mais ce sentiment lui est commun avec plusieurs anciens [12]; et [13] saint Augustin, qui soutenait le contraire, n'ose pas néanmoins le condamner. Il semble même qu'il permet de le suivre, pourvu qu'on ne dise pas que le baptême de

[1] *Ut ostenderetur, absente etiam anima, inesse vim quamdam ac potestatem corpori sanctorum, propter animam justam quæ tot annos in eo habitaverit, ejusque usa sit ministerio.* Cyrill., *Catech.* 18, pag. 293.

[2] *Quid Ecclesiæ gravitas et sanctitas, cum Manichæorum exsecrandis institutis? Hic ordo, hic disciplina... hic virginitatis cum angelis certans dignitas.* Cyrill., *Catech.* 6, pag. 110.

[3] *At eum, qui de castitate, est sermonem præcipue quidem auscultet monachorum et virginum ordo, qui vitam in mundo parem angelis instituunt. Magna vobis, fratres, reposita est corona.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 63 et 64.

[4] *Primas vero in Dei descriptionibus coronas habet virginitas et integritas, et tanquam angelus collucebis.* Cyrill., *Catech.* 15, pag. 236.

[5] Cyrill., *Catech.* 6, pag. 64, ubi supra. *Neque vero si officium perfectum castitatis adimples, efferi te decet adversus illos qui inferiorem vitæ statum, matrimonio copulati sectantur.* Honorabile est enim connubium... *non ergo quod aurum possideas, argentum reprobes?* Ibid.

[6] *Verum spe bonæ pleni sint et ii qui in conjugio legitime nuptiis utuntur : qui exactum ad leges connubium, non illud ex immoderata licentia procax ac libidinosum instituunt : qui relaxationis tempora norunt, ut vacent orationi : qui una cum vestimentis munda in conventibus ad Ecclesiam offerunt corpora : qui liberorum procreandorum, non fruendæ voluptatis causa, ad nuptias accesserunt.* Ibid.

[7] *Nec unico matrimonio contenti, eos qui ad secundas nuptias se ultro dejecere reprobent. Nam præclara est et admiranda res continentia; verum ignoscendum etiam est, si ad secundas nuptias accedatur, ne scortationi succumbant infirmi.* Ibid.

[8] *Nonne multoties puella, jam ad nuptiales thalamos constituta, aufugit, illo (Spiritu Sancto) de virginitate instruente?* Cyrill., *Catech.* 16, pag. 254.

[9] *Et ideo juste latro audivit :* Confide : *non quod opera tua fiduciam tibi efficere debeant, sed quia Rex adest qui tibi gratificatur.* Cyrill., *Catech.* 13, pag. 197.

[10] *Nam ratio divini cultus ex his duobus constat, piis dogmatibus et actionibus bonis : neque doctrina sine operibus bonis accepta Deo; neque opera recipit Deus a religiosis dogmatibus sejuncta.* Cyrill., *Catech.* 4, pag. 52.

[11] *Cognoscite, o vos Hierosolymitæ, quemadmodum illi qui exibant, baptizabantur ab ipso :* confitentes, *inquit,* peccata sua. *Primum ostendebant vulnera, deinde ille medicamenta adponebat, et ab igne æterno redemptionem credentibus conferebat.* Cyrill., *Catech.* 3, pag. 43.

[12] Hilar., *in Psal.* CXVIII; Eusebius Cesar., lib. IV *Demonstrat. Evang.*, cap. 5; Optatus, lib. V, num. 5.

[13] *Si baptismo Joannis peccata dimittebantur, quid amplius præstare potuit baptismus Christi eis quos Paulus post baptismum Joannis, Christi baptismo baptizari voluit? Tamen ne quisque contendat etiam in baptismo Joannis dimissa esse peccata, sed aliquam ampliorem sanctificationem eis quos Paulus jussit denuo baptizari per baptismum Christi fuisse collatam, non ago pugnaciter.* Augustin., lib. V *de Baptism. Donatist.*, cap. 10, num. 12.

saint Jean avait une force et une vertu égales à celui de Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes. Aussi saint Cyrille met-il une grande différence entre ces deux baptêmes; car il dit que celui de saint Jean ne conférait pas le Saint-Esprit [1] ni la grâce d'adoption que l'on reçoit dans celui de Jésus-Christ, mais seulement la rémission des péchés.

Sur l'immortalité de l'âme.

18. Il enseigne que l'âme est faite à l'image de celui qui l'a créée; qu'elle est immortelle [2], parce que Dieu l'a rendue immortelle; elle est vivante, raisonnable, incorruptible, libre, et elle a toutes ces prérogatives de la bonté de celui qui l'en a douée. Toutes les âmes [3], soit des hommes, soit des femmes, soit des justes, soit des impies, sont de même nature; elles ne sont point asservies au péché [4] par leur nature, ni par l'instigation du démon, ni par l'influence des astres; mais elles ont le pouvoir de faire ce qu'elles veulent. L'âme [5] n'a point péché avant de venir en ce monde; elle doit gouverner le corps [6], et nous devons la fortifier par les bonnes œuvres, par les aumônes [7], les jeûnes, les prières et les saintes lectures.

Sur divers points d'histoire et de discipline.

19. On peut aussi remarquer dans saint Cyrille divers points d'histoire et de discipline: il donne à saint Pierre le titre de prince des Apôtres [8] et de souverain prédicateur de l'Église; il dit de lui qu'en pleurant amèrement [9], il obtint non-seulement le pardon de la faute qu'il avait faite en reniant Jésus-Christ, mais aussi de n'être point dépouillé de sa dignité d'Apôtre; qu'étant arrivé [10] à Rome avec saint Paul, ils obtinrent, par leurs prières, que Simon le Magicien qui, par ostentation, volait en l'air, tombât par terre. Selon Cyrille, il ne convient pas à des évêques d'écrire aux princes en des termes flatteurs [11], mais ils doivent établir dans leurs lettres la vérité des saints Evangiles. Depuis les Apôtres, qui étaient tous Hébreux, il y eut quinze évêques de suite à Jérusalem [12], qui étaient de la même nation; la langue grecque [13] n'y était pas dans l'usage ordinaire, en sorte qu'il fallait plusieurs années pour l'apprendre; les Perses et les Goths

[1] *Nemo ergo existimet baptisma in remissionis peccatorum duntaxat et in adoptionis gratia consistere, sicut erat Joannis baptisma, quod solam peccatorum remissionem conferebat : quum contra accurate noverimus illud sicut peccatis expurgandis valet et Spiritus Sancti donum conciliat, ita et Christi passionum antytipum atque expressionem esse.*

[2] *Illud quoque scito quod habes animam liberæ potestatis, opus Dei præstantissimum, juxta imaginem conditoris factam : immortalem propter Deum immortalitatem ipsi conferentem : animal ratione præditum, corruptionis expers propter eum qui ista largitus est : potestatem habens faciendi quæ velit.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 60 et 61.

[3] *Immortalis est anima : similesque sunt animæ omnes seu virorum seu mulierum : sola enim corporis membra distinguuntur. Non est enim ordo animarum natura peccantium et ordo animarum natura juste agentium : sed utrumque ex voluntate et suo cuique arbitrio fit, cum animarum substantia unius modi sit et similis in omnibus.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 62.

[4] Ibid. *Non enim siderum natalitiorum vi peccas; neque fortuna cogente scortaris; neque, uti nonnulli delirant, astrorum conjunctiones te lasciviis invitum incumbere compellunt. Quid tua ipsius mala confiteri detrectans, astris insontibus culpam adscribis?* Ibid., pag. 61.

[5] *Hoc quoque addisce, quod prius quam anima in hunc mundum venirent, nihil peccavit : sed cum absque peccato venerimus, nunc ex libera voluntate peccamus.* Ibid.

[6] *Gubernetur ab anima corpus, nec ab carnalibus voluptatibus anima trahatur.* Cyrill., *Homil. in Paralyticum*, pag. 344.

[7] *Omnibus modis tuam ipsius animam muni jejuniis, precibus, eleemosynis et divinorum oraculorum lectionibus; ut in temperantia et piorum dogmatum observatione, quod tibi reliquum est in carne tempus vivens, unica, quæ per lavacrum datur, salute perfruaris.* Cyrill., *Cateches.* 4, pag. 70.

[8] *Nemo igitur suam ipsius salutem desperet. Petrus Apostolorum summus et princeps, coram vili ancillula ter Dominum negavit; sed pœnitudine tactus flevit amare, qui fletus intimum et ex corde pœnitentiam declarat.* Cyrill., *Cateches.* 2, pag. 31, et *Cateches.* 11, pag. 150.

[9] Cyrill., *Cateches.* 2, pag. 31, ubi supra.

[10] *Cum vero error se latius spargeret, vitium illud correxit egregium par virorum Petrus et Paulus Ecclesiæ præsules illuc appulsi; Simonemque, illum videlicet opinione deum, superbe se ostentantem subita morte perculerunt. Nam cum pollicitus esset Simon se sublimem in cœlos elatum iri, ac dæmonum vehiculo sublatus per aera ferretur, genibus provoluti servi Dei, concordiamque illam demonstrantes, de qua Jesus dixerat :* Si duo ex vobis concordarent, de omni re quamcumque petierint, fiet eis : *concordiæ telo per precationem adversus magum immisso, præcipitem ad terram dejecerunt.* Cyrill., *Cateches.* 6, pag. 96.

[11] *Primas hasce ex Hierosolymis ad tuum dilectum Deo regnum litterarum primitias mitto, quas et te accipere et me dare deceat : quæ non adulationis verbis refertæ sint, sed immissam a Deo cœlestium rerum tibi visionem significent; neque arte compositas rhetoricarum sermocinationum probabilitates contineant; sed suam sanctorum Evangeliorum prædictionibus veritatem ex ipso tibi adstruant rerum eventu.* Cyrill., *Epist. ad Constant.*, pag. 351.

[12] *Paulus prædicator Hebræus ex Hebræis; et duodecim Apostoli, Hebræi omnes. Deinde quindecim Hierosolymorum episcopi ex Hebræis continua successione sunt constituti.* Cyrill., *Cateches.* 14, pag. 212.

[13] *Tot insumuntur anni, ut per grammaticam et alias artes, græce solummodo recte loqui addiscatur; neque tamen omnes similiter loquuntur : verum rhetor fortassis assequitur ut belle dicat, at grammaticus inter-*

avaient depuis plusieurs années embrassé la religion chrétienne, et quelques-uns d'entre eux [1], quoiqu'ils n'eussent pas vu Jésus-Christ de leurs yeux, ne laissaient pas de souffrir la mort pour lui; l'Evangile qui portait le nom de saint Thomas [2], avait été composé par un des trois premiers disciples de Manès, nommé Thomas; selon la prophétie [3] du patriarche Jacob, tous les souverains du peuple Juif devaient être de la tribu de Juda, et ils en ont été jusqu'au règne d'Hérode [4], qu'il appelle étranger. Saint Cyrille commence les soixante-dix semaines de Daniel [5] à la huitième année de l'empire de Darius le Mède, qui concourt, d'après lui, avec la première de la LXVIe olympiade, et il les termine au commencement du règne d'Hérode.

ARTICLE IX.

JUGEMENT DES ÉCRITS DE SAINT CYRILLE. ÉDITIONS QU'ON EN A FAITES.

Méthode des catéchèses de saint Cyrille.

1. Saint Cyrille a pour méthode dans presque toutes ses catéchèses où il s'agit de matières controversées, de rapporter d'abord les sentiments des hérétiques ou des païens, ensuite celui de l'Eglise catholique, qu'il appuie ordinairement d'autorités tirées des divines Ecritures et de divers raisonnements, et il répond ensuite aux objections de ses adversaires. Quelquefois, néanmoins, il renverse cette méthode, et commence son discours par réfuter la doctrine opposée à celle qu'il a dessein d'établir. Il était besoin que saint Cyrille, en instruisant les catéchumènes, ou les nouveaux baptisés, les convainquît de la vérité de nos mystères, et leur apprît en même temps à détruire les vains raisonnements par lesquels les païens et les hérétiques les combattaient, afin qu'après avoir embrassé la foi, ils fussent en état de répondre à ceux qui auraient essayé de la leur faire abandonner. Cette discussion l'obligeait à entrer quelquefois dans des détails désagréables et dont il aurait souhaité pouvoir se dispenser pour n'offenser point les oreilles de ses auditeurs, surtout en leur exposant l'hérésie des manichéens, dont il y avait un bon nombre dans la Palestine. Il se sert des termes les plus simples et les plus ordinaires pour expliquer notre croyance, évitant avec soin les termes à l'usage de la théologie, comme ceux d'*essence*, d'*hypostase*, de *personne*, qui fournissaient dans ce temps-là matière à beaucoup de contestations.

Arguments qu'il y emploie.

2. Il se fait partout une obligation de ne rien avancer qu'il ne soit en état de prouver par des témoignages de l'Ecriture, tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament : et en effet, il n'y a aucun article dans le Symbole qu'il avait à expliquer aux catéchumènes, que l'on ne puisse autoriser de quelques témoignages de l'Ecriture, ni aucun mystère de notre religion que les Prophètes n'aient annoncé. Mais saint Cyrille ne laissait pas de recourir aussi quelquefois aux raisonnements humains, comme on peut le voir dans sa sixième catéchèse, où il s'en sert pour établir l'unité d'un Dieu contre les manichéens; et dans la dix-huitième catéchèse, où il prouve la vérité de l'incarnation par des preuves domestiques, c'est-à-dire par le lieu de la naissance du Sauveur, par celui où il avait été crucifié et mis dans le tombeau. Dans la quatrième, il défend l'authenticité du canon des saintes Ecritures par l'autorité de la tradition; et dans les catéchèses mystagogiques, il dit nettement que nous devons croire tout ce que l'Eglise nous propose, sans crainte d'errer.

dum non belle, grammaticæque peritus philosophicarum insciens est disciplinarum. Cyrill., *Cateches.* 17, pag. 272.

[1] *Testantur Persæ Gothi et omnes e Gentilibus (conversi), qui pro eo (Christo) mortem oppetere non dubitant, quem carnis oculis non conspexere.* Cyrill., *Cateches.* 10, pag. 147.

[2] *Nullus legat Evangelium secundum Thomam. Non enim est unus e duodecim Apostolis, sed unus de tribus pravis Manis discipulis.* Cyrill., *Cateches.* 6, pag. 107.

[3] *Signum igitur adventus Christi dedit (Jacob) quando desierit principatus Judæorum. Si non Romanis hoc tempore subjecti sunt, nondum venit Christus. Si habent principem ex genere Juda et David, necdum venit qui exspectatur.* Cyrill., *Cateches.* 12, pag. 171.

[4] *Verum quærimus adhuc clariorem temporum ejus adventus demonstrationem .. quæ igitur temporis circumstantia, et cujusmodi tempus? Quando deficientibus oriundis ex Juda regibus, deinceps alienigena regnat Herodes.* Ibid., pag. 172.

[5] *Sexaginta et novem annorum hebdomadæ, annos constituunt quadringentos octoginta tres. Ait igitur* (Daniel. cap. 9, 25), *quod elapsis post ædificatam Hierusalem annis quadringentis octoginta tribus, ac deficientibus principibus, tunc veniet Rex quidam alienigena, sub quo nascetur Christus. Darius igitur Medus ædificavit Hierusalem sexto quidem sui ipsius regni anno, sexagesimæ vero sextæ Græcorum Olympiadis primo.... Herodes porro regnat centesima octogesima sexta Olympiade, quarto ejusdem anno.* Cyrill., *Cateches.* 12, pag. 172 et 173.

Qui sont ceux qu'il attaque?

3. Ceux qu'il attaque le plus dans ses Catéchèses, sont les Gentils, les Juifs et les hérétiques; mais il y combat aussi quelquefois les Samaritains. Comme les Gentils ne reçoivent point les saintes Ecritures, il avertit, dans sa dix-huitième catéchèse, qu'il ne faut employer contre eux que des arguments fondés sur la raison, et dans la douzième, que l'on doit leur objecter les fables ridicules qui faisaient le fondement de leur théologie. Il emploie contre les Samaritains les livres de Moïse, parce qu'ils n'en reçoivent point d'autres, et il emploie tout l'Ancien-Testament contre les Juifs. Quant aux hérétiques, il les attaque indistinctement par les témoignages de tous les livres, quelquefois par des raisonnements tirés des seules lumières de la raison, ou en leur faisant sentir le ridicule de leurs opinions.

Son style.

4. Son style est simple, familier, net, sans embarras, tel qu'il convient à un maître qui, appliqué tout entier à instruire ses disciples, s'étudie moins à frapper leurs oreilles par la beauté et l'élégance de son discours, qu'à éclairer et à convaincre leur esprit. Il s'élève néanmoins quelquefois, lorsque la grandeur du sujet le demande, comme sa sixième catéchèse, où il établit l'unité d'un Dieu et d'un principe contre les païens, les manichéens et quelques autres hérétiques. Il est exact et précis dans l'explication de nos dogmes, marquant en peu de mots, et avec beaucoup de netteté, ce que nous devons croire sur chaque article : en sorte qu'on peut regarder ses Catéchèses comme l'abrégé de la doctrine chrétienne le plus ancien et en même temps le plus accompli que nous ayons. Le style de sa lettre *à Constantius* est un peu plus embarrassé, et les phrases en sont plus longues. En un endroit de son homélie *sur le Paralytique*, il s'éloigne tellement de son sujet, qu'on dirait qu'il l'a perdu de vue. Ses digressions sont moins longues dans ses Catéchèses. Il en fait même rarement, et presque toujours à propos.

Editions de ses œuvres.

5. Dès avant l'an 1563, on avait traduit les Catéchèses de saint Cyrille en sclavon et en polonais. Jacques Uchanski, archevêque de Gnesne et primat de Pologne, auteur de la dernière de ces deux traductions, les communiqua à Grodecius, chanoine de Varmie, qui travaillait à une traduction latine de ces Catéchèses et à celle de la lettre *à Constantius*, sur un manuscrit grec qu'il avait trouvé chez le cardinal Hosius, légat du Saint-Siége au concile de Trente. Ce manuscrit était du cardinal Sirlet, de qui Hosius l'avait emprunté et sur lequel il avait fait imprimer lui-même la quatrième catéchèse mystagogique, avec un fragment de la troisième dans la profession de foi du synode de Pénikow, imprimé à Vienne en Autriche, en 1560, in-fol. L'édition de Grodecius parut l'année suivante, c'est-à-dire en 1563, à Trente, dans le temps que le concile y était encore assemblé, et l'année d'après, 1564, à Anvers, chez Plantin, à Rome et à Cologne. La même année 1564, les onze premières catéchèses et les cinq *Mystagogiques* furent imprimées en grec seulement, à Paris, in-12, chez Guillaume Morel, sur un manuscrit de la bibliothèque de Henri de Mesmes, maître des requêtes. On lui donna place depuis dans les *Bibliothèques des Pères*, à Paris en 1589, à Cologne en 1618, à Lyon en 1677. Grodecius ne fait mention d'aucune autre traduction latine plus ancienne que la sienne. Toutefois, dans le catalogue des livres grecs de la bibliothèque d'Augsbourg, il est parlé d'une édition grecque des cinq catéchèses mystagogiques, faites à Vienne en Autriche, en 1560. Louis Ganei fit imprimer la même année, à Paris, une traduction française des Catéchèses de saint Cyrille, qu'il avait faite sur l'édition latine de Grodecius, sans en avoir corrigé les fautes ni rempli les lacunes. La traduction française des cinq catéchèses mystagogiques qu'Antoine de Laval, sieur de Belair, géographe du roi, publia à Paris en 1620, in-8°, chez la veuve d'Abel Langélier, avec quelques autres traductions, n'est guère plus parfaite, quoique l'on voie, par cette traduction et le petit nombre de notes qui l'accompagnent, que l'auteur entendait assez bien le grec. En 1715, Jean Grancolas, docteur en théologie de la faculté de Paris, publia toutes les Catéchèses de saint Cyrille en français, in-4°, à Paris, chez Laurent Lecomte. On trouve à la tête une longue préface où il réfute Rivet et les autres critiques qui ont prétendu que saint Cyrille n'était pas l'auteur de cet ouvrage, et les preuves qu'il apporte contre ces critiques sont solides et mises dans un jour assez avantageux. Gretzer fit imprimer en grec et en latin, à Ingoldstat, en 1600, la lettre *à Constantius*; mais il changea quelque chose dans la traduction que Grodecius en avait faite. En 1608, Jean Prévost l'ayant revue, et toutes les Catéchèses sur des manuscrits grecs du

Vatican, en fit une nouvelle édition, à Paris, chez Claude Morel, in-4°; elle est grecque et latine. La traduction est celle de Grodecius, mais corrigée en beaucoup d'endroits. Cette édition, quoique très-défectueuse, soit par la négligence des imprimeurs, soit par la faute des manuscrits que Prévost avait entre ses mains, ne laissa pas d'être réimprimée à Paris en 1631 et 1640, in-fol., à la suite des œuvres de Synésius, données par le Père Petau, ce qui fait croire à quelques-uns qu'il avait eu part à ces réimpressions des écrits de saint Cyrille. Jusque-là, on ne trouvait dans les éditions des œuvres de ce Père que ses Catéchèses et sa lettre à Constantius, et on ne pouvait se flatter d'en avoir le texte bien correct. Thomas Milles, savant anglais, entreprit de donner quelque chose de plus, et après avoir beaucoup feuilleté les bibliothèques, il fit part au public de plusieurs découvertes qu'il y avait faites. Son édition, qui parut à Oxford en 1703, est une des plus belles, soit pour la netteté des caractères, soit pour la blancheur du papier. La version latine y est beaucoup plus exacte que dans les précédentes, et le texte grec plus correct. On y trouve outre cela un fragment considérable de l'homélie *sur le Paralytique*, dont on n'avait encore rien donné; l'*Histoire ecclésiastique et mystagogique* de Germain, évêque de Constantinople, mais qui est quelquefois attribuée à saint Cyrille; l'homélie *sur la fête de la Présentation de Jésus-Christ au temple*; la lettre à saint Augustin *touchant la mort de saint Jérôme*, et des remarques *sur la vie et les écrits de saint Cyrille*. Ce docte éditeur, quoique très-modéré dans sa critique lorsqu'il s'agissait des matières controversées entre l'Eglise romaine et les prétendus réformés, comme du signe de la croix, des exorcismes, de la prière pour les morts, et quelques autres pratiques semblables, dans lesquelles il nous accuse de nouveauté, n'a pas été également réservé et sincère dans d'autres, qui ne sont pas toutefois marquées moins expressément dans saint Cyrille; en particulier à l'égard de la continence des clercs et de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, ayant essayé d'éluder par des explications forcées ce qu'en dit saint Cyrille. Il ne s'est pas non plus également appliqué à éclaircir dans chaque catéchèse ce qui en avait besoin. Il n'a dit que peu de chose sur la plupart des dix-huit Catéchèses, excepté sur les premières; et il ne s'est attaché qu'à la première des *Mystagogiques*, sur laquelle même il s'est trop étendu. Il y a aussi beaucoup de circonstances dans l'histoire de la vie de saint Cyrille qui sont très-embarrassées et qu'il ne s'est pas mis en peine de débrouiller.

Ces raisons et quelques autres qu'il n'est pas nécessaire de relever, jointes à la rareté des exemplaires de son édition en France, portèrent Dom Antoine-Augustin Touttée, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, à en entreprendre une nouvelle qui suppléât aux defauts de celle de Thomas Milles. Elle parut à Paris en 1720, in-fol., chez Jacques Vincent, environ deux ans après la mort de son auteur, que son savoir et sa piété ont fait regretter de tous ceux qui l'ont connu. Il mourut dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le 25 décembre 1718. A la tête de cette édition, dont le Père D. Prudent Maran prit soin pour l'impression et la correction de ce qui avait pu échapper à son confrère, il y a trois dissertations fort longues : la première, sur la vie et les actions de saint Cyrille, dans laquelle on fixe le temps de sa naissance, de sa prêtrise, de son épiscopat, de ses écrits, de sa mort; la seconde, sur ses écrits, dont on montre l'authenticité ; la troisième, sur différents points de doctrine établis dans ses Catéchèses. Suivent les témoignages d'un grand nombre d'écrivains qui ont fait mention des écrits de saint Cyrille, puis les titres ou inscriptions des Catéchèses telles que Jean Prévost les a données sur les manuscrits du Vatican. Dom Touttee donne, avant le texte des Catéchèses, le précis de ce qui y est dit, et en fait remarquer les points les plus importants, marquant aussi sur quels manuscrits il en a corrigé le texte. Il les a presque traduites entièrement de nouveau, et il n'a gardé de la version ancienne que les endroits qui lui ont paru traduits fidèlement. Les notes qu'il a mises au bas des pages servent ordinairement à l'explication littérale, ou à la correction du texte grec; mais il y en a quelques-unes théologiques et historiques. Il fait aussi la critique de la lettre *à Constantius*, de l'homélie *sur le Paralytique*, de même que de l'homélie *sur la Présentation de Jésus-Christ au temple*, et d'autres écrits faussement attribués à saint Cyrille. On trouve à la fin de cette édition le plan de l'église de la Résurrection, dans laquelle ce Père prononça ses Catéchèses, et dont il parle souvent. Dom Touttée, pour la satisfaction des lecteurs, fait la des-

cription de cette église et des lieux saints adjacents, et en continue l'histoire jusqu'au temps des croisades.

Les auteurs des *Mémoires de Trévoux* attaquèrent avec vivacité cette nouvelle édition des ouvrages de saint Cyrille dans leurs *Mémoires* au mois de décembre 1721. Leurs remarques roulent principalement sur les semi-ariens, sur le consubstantiel, et sur la neutralité que Dom Touttée attribue à saint Cyrille entre le parti des ariens et celui de saint Athanase. Ces attaques furent repoussées fortement par Dom Maran dans sa *Dissertation* française *sur les semi-ariens,* qu'il composa exprès, et qu'il publia à Paris, in-12, chez Jacques Vincent, en 1722. Cette *Dissertation* mérite d'être lue. Dom Touttée m'y a paru solidement vengé.

[L'édition de Touttée a été reproduite à Venise en 1763, in-fol. Le texte et la version latine revus et corrigés, ont paru de nouveau à Munich en 1848, in-8°, avec des notes et des tables très-détaillées, par les soins de Reischl. Il n'y a encore qu'un volume. M. Migne a donné l'édition de Touttée dans le tome XXXIII de la *Patrologie grecque*. M. Caillau, dans sa *Collection des Pères*, a reproduit la version latine des Catéchèses, celle de l'homélie *sur le Paralytique à la piscine* et la lettre *à Constantius.* Le tome IX de la *Bibliothèque choisie des Pères de l'Église*, par M. Guillon, contient plusieurs fragments des Catéchèses traduits en français. Les *Chefs-d'œuvre des Pères* contiennent, avec le latin, la traduction française de la Protocatéchèse, de la neuvième et de la treizième catéchèse.]

CHAPITRE V.

Gélase, évêque de Césarée, neveu de saint Cyrille de Jérusalem.

[L'an 394.]

Gélase est fait évêque de Césarée en Palestine vers l'an 367 jusqu'en 395

1. L'histoire de Gélase a une liaison naturelle avec celle de saint Cyrille, son oncle maternel. Nous en savons peu de choses jusque vers l'an 367, qu'un nommé Philumène, successeur d'Acace dans le siége de Césarée en Palestine, ayant été obligé d'en sortir, saint Cyrille mit en sa place Gélase [1], son neveu, fils de sa sœur. Mais les ariens, soutenus de l'autorité de Valens, ne permirent pas à Gélase de faire ses fonctions. Ils le chassèrent de son siége et lui substituèrent Euzoïus, qui suivait leur parti et leur croyance. Euzoïus gouvernait encore l'Église de Césarée en 376 ou 377, lorsque saint Épiphane composait son traité *des Hérésies.* Mais, en ayant été chassé sous l'empire de Théodose, vers l'an 381, elle fut rendue à Gélase [2], qui en fut évêque jusqu'en l'an 394. Il assista en 381 au concile qui se tint à Constantinople [3]: en 394 il se trouva à la dédicace de l'église des Apôtres [4], au faubourg du Chêne, et au concile qui eut lieu le 24 septembre de la même année à Constantinople. Il mourut peu de temps après, puisque ce fut Jean, évêque de Césarée, qui, aux mois de mars et d'avril de l'année suivante, ordonna saint Porphyre, évêque de Gaze. Gélase s'était rendu recommandable autant par la pureté de sa vertu que par l'éminence de sa doctrine [5], et avait cultivé son Église avec grand soin [6].

2. Il composa plusieurs écrits dont il ne nous reste que quelques fragments. Théodoret [7] en rapporte un contre les eutychiens, tiré d'un discours de Gélase sur l'Épiphanie Ses écrits.

[1] Epiphan., *Hæres.* 73, num. 37.

[2] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 113 et 130.

[3] Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 8.

[4] Tom. II *Concil.*, pag. 1151.

[5] *Gelasius Cæsareæ Palestinæ doctrina moribusque insignis.* Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 8.

[6] *Si autem etiam veteres Palæstinos vis audire, præbe aures admirando in primis Gelasio, qui Cæsariensem Ecclesiam diligenter excoluit. Hæc autem ejus sunt verba in concione de apparitione dominica : disce veritatem a Joanne piscatore dicente :* Verbum caro factum est, *non in ipsum mutatum ; sed in nobis tanquam in tabernaculo habitans. Aliud est tabernaculum, aliud Verbum; aliud templum, et aliud in ipso habitans Deus.* Theodoret., *Dialog.* 1, pag. 31.

[7] Ibid.

et l'Incarnation du Sauveur. Léonce de Byzance[1] en cite deux extraits, l'un et l'autre sur l'explication que Gélase avait faite du Symbole. Les deux passages sont formels contre les hérésies d'Eutychès et de Nestorius. Photius[2] parle d'un écrit de Gélase contre les anoméens, dont il loue beaucoup le style. Mais il ne décide point s'il est de Gélase, neveu de saint Cyrille, ou de quelque autre évêque de même nom; car il remarque qu'il y en a eu plusieurs de ce nom à Césarée. Il paraît plus porté à croire qu'il est l'auteur de la continuation[3] de l'*Histoire* d'Eusèbe, quoiqu'il dise avoir lu ailleurs qu'il n'avait fait que traduire du latin en grec l'*Histoire* de Rufin. Il est, en effet, plus croyable que Gélase entreprit une nouvelle *Histoire*, que la traduction de celle de Rufin, puisque, selon la remarque que Gélase faisait lui-même dans le prologue qu'il avait mis à la tête de son ouvrage, il l'avait composé[4] y étant exhorté par saint Cyrille, son oncle, mort longtemps avant que Rufin écrivit son *Histoire;* car il ne l'acheva qu'en 395, et saint Cyrille était mort dès l'an 386.

Jugement de ses écrits. 3. Saint Jérôme[5] trouvait dans les écrits de Gélase de l'exactitude et de la politesse. Mais il n'oublie pas de relever sa vertu, et il dit de lui qu'il cachait les ouvrages qu'il composait. Léonce de Bysance lui donne le titre de Saint. On voit[6], par les extraits que nous avons rapportés de ses écrits, qu'il croyait les deux natures tellement unies en Jésus-Christ, qu'elles y étaient sans confusion et sans changement de l'une en l'autre, Dieu habitant dans l'homme comme dans son temple. Il distinguait aussi les propriétés des deux natures, en sorte néanmoins que c'était Dieu, selon lui, qui agissait par l'homme, d'où vient que tout était parfait dans Jésus-Christ.

CHAPITRE VI.

Apollinaire, évêque de Laodicée en Syrie et hérésiarque.

[Après l'an 381.]

Histoire des premières années d'Apollinaire jusqu'en l'an 36. 1. Apollinaire, que nous plaçons entre les auteurs ecclésiastiques, à l'imitation de saint Jérôme[7], était fils d'un autre Apollinaire, Alexandrin de naissance, mais qui, après

[1] *Sancti Gelasii episcopi Cæsareæ Palestinæ, unius ex Patribus Synodi Constantinopolitanæ centum quinquaginta, ex interpretatione Symboli. At non poterat hoc facere humana lingua, aspernata quippe erat natura. Venit igitur in eo idem Deus et homo, ut corpus quidem monstraret; Deus autem per corpus actionem exhiberet. Duplicia omnia: et vera omnia, et perfecta omnia. Obstruatur omne os hæreticum: nobiscum Deus; nobiscum qui est cum Patre, nobiscum qui est nobis. Caro mea, inquit, et ipse. Verum alterum quidem semper, alterum vero propter nos. Ac divinitas quidem semper; humanitas vero propter nos.* Leont., lib. I *in Nest. et Eutychen.*, pag. 554 edit. Canis., et Basnag., tom. I ejusdem ex eodem libro. *Nos autem divino Verbo illustrati, custodiamus sine contumelia nobilitatem Unigeniti, neque propter humilitatem carnis Verbum repudiantes; neque propter altitudinem divinitatis carnem contemnentes. Quin potius Verbum ut Deum; carnem ut templum Dei honoremus.* Ibid.

[2] *Trium hactenus Gelasiorum, quos discernere nequeas, Cæsareæ Palæstinæ episcoporum vel certe duorum libros legimus. Quorum quidem librorum unus adversus anomæos hæreticos conscriptus est, reliqui duo res continent ecclesiasticas.* Phot., *Cod.* 88, p. 207, et *Cod.* 89, pag. 210.

[3] *Jam alter rerum ecclesiasticarum, de quo supra commemini, liber hunc titulum præfert :* Procemium episcopi Cæsareæ Palestinæ in ea quæ ad *ecclesiasticam Historiam* Eusebii Pamphili adjiciuntur. *Incipit vero hoc modo :* Cæteros quidem qui ad scribendum animum appulerunt, quique rerum gestarum historiis memoriæ prodere statuerunt, etc.... *Prædicat se avunculum habuisse Cyrillum Hierosolymorum episcopum, qui et sibi ad hæc ipse scribenda auctor fuerit.* Phot., *Cod.* 89, pag. 210. *Alibi autem legendo hæc comperi Cyrillum ipsum cum hoc Gelasio Rufini romani Historiam in græcum vertisse sermonem, non vero propriam suam aliquam condidisse. Illud certum Gelasium hunc quando Cyrilli Hierosolymitani æqualis fuit, proximo illo esse ætate priorem. Et hic certe Gelasius diserta quoque dicendi forma ab illo discrepat : quanquam uterque longe est eo, qui adversus anomæos scripsit, inferior.* Phot., ibid.

[4] Leont., ubi supra.

[5] *Gelasius Cæsareæ Palestinæ post Euzoium episcopus, accurati limatique sermonis fertur quædam scribere, sed celare.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 130.

[6] Theodoret. et Leont., ubi supra.

[7] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 104.

avoir professé la grammaire à Béryte, était venu s'établir à Laodicée en Syrie, et y avait eu de son mariage le jeune Apollinaire, dont nous allons parler. Apollinaire père fut fait [1] prêtre de l'Eglise de Laodicée, et son fils lecteur [2]. Celui-ci, étant jeune [3], s'exerça particulièrement à la grammaire : comme il avait un esprit admirable [4], il apprit [5] en perfection la dialectique, l'éloquence et toutes les autres sciences des Grecs. Il se rendit aussi très-habile [6] dans la philosophie, et apprit même la langue hébraïque. Toutes ces connaissances, et celles qu'il acquit depuis par la lecture des Livres saints, lui donnèrent une extrême [7] facilité d'écrire sur toutes sortes de sujets. Pendant que son père enseignait la grammaire à Laodicée, il [8] y professait la rhétorique. C'était sous l'épiscopat de Théodote, et ainsi avant l'an 335 : l'un et l'autre étaient liés d'amitié [9] avec un sophiste païen nommé Epiphane, qui était alors à Laodicée, et sous lequel le jeune Apollinaire avait étudié l'éloquence [10]. L'évêque Théodote, craignant que cette liaison ne fût préjudiciable à leur foi, leur défendit de fréquenter Epiphane. Mais l'amitié qu'ils avaient pour ce sophiste l'emporta sur l'obéissance qu'ils devaient à leur évêque. Ils assistèrent un jour à une cérémonie profane où Epiphane déclama un hymne qu'il avait fait en l'honneur de Bacchus. Théodote, ayant été averti de ce scandale, les en reprit publiquement et les sépara de l'Eglise. Ils témoignèrent par leurs larmes et leurs jeûnes le regret qu'ils en avaient, et l'évêque les rétablit quelque temps après.

Son union avec saint Athanase.— Son zèle pour la foi en 349.

2. Lorsque saint Athanase revint en Egypte en 349, il passa par Laodicée et lia [11] une étroite amitié avec le jeune Apollinaire. Car quoique Théodote, évêque de Laodicée, et George, qui lui succéda en 335, fussent du parti des ariens, Apollinaire était catholique, et on espérait [12] voir en lui un défenseur de la vérité. Aussi était-il chéri des catholiques, comme [13] l'un des premiers d'entre eux. Il souffrit [14], en effet, la persécution et l'exil plutôt que de s'accorder avec les ariens : il prit ouvertement la défense [15] des dogmes apostoliques, et vécut toujours d'une manière [16] très-édifiante.

Il est fait évêque de Laodicée.

3. Toutes ces vertus vraies ou feintes [17], car Théodoret [18] semble douter qu'elles aient été sincères, le firent élever sur le trône épiscopal de Laodicée en Syrie, l'an 362 au plus tard, puisqu'en cette année il envoya, en qualité d'évêque de Laodicée, des députés au concile d'Alexandrie, comme nous l'apprenons de saint Athanase [19]. Quelques anciens, comme saint Epiphane, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Socrate, Sozomène et Photius, ne donnent jamais à Apollinaire le titre d'évêque. Léonce de Bysance ne lui donne que celui de prêtre. Mais saint Jérôme, Rufin [20] et Suidas le qualifient évêque de Laodicée, ce qui suffit pour lever tout doute sur l'épiscopat d'Apollinaire. Je ne vois pas même qu'on puisse rapporter à d'autre Apollinaire qu'à celui qui fut depuis hérésiarque, ce que dit saint Athanase [21], qu'il envoya des députés au concile d'Alexandrie : ce qui nous oblige à dire qu'alors Apollinaire passait encore pour catholique, car ce concile n'était composé que d'évêques orthodoxes. Il est vrai que l'on y condamne [22] la doctrine qu'il enseigna depuis ouvertement. Mais il ne passait pas encore alors pour en être auteur, et il ne la répandait que secrètement.

Il travaille pour les études et pour l'Eglise sous Julien, en 362.

4. Il se rendit même recommandable dans ce temps par ses travaux pour les chrétiens; car Julien l'Apostat leur ayant interdit l'étude des livres des païens, il s'efforça [23], avec son père, de suppléer au défaut de ces livres par ceux qu'ils composaient ensemble. Le père travailla à ce qui regardait la profession de la grammaire et des belles-lettres, et mit en vers héroïques les livres de Moïse. Il changea aussi la forme de toutes les histoires de l'Ancien-Testament, mit les unes en vers héroïques, les autres en vers d'une autre mesure, et fit des tragédies et des comédies de quelques-unes de ces histoires, ne voulant point

[1] Hieronym., in *Catalogo,* cap. 104.
[2] Socrat., lib. II *Hist.*, cap. 46.
[3] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 104.
[4] Vincentius Lirin., in *Commonit.*, cap. 16, p. 340.
[5] Epiphan., *Hæres.* 77, num. 24.
[6] Suidas, *in Apollinar.*, pag. 373.
[7] Basil., *Epist.* 263, pag. 406.
[8] Socrat., lib. II, cap. 46.—[9] Ibid.
[10] Sozomen., lib. VI, cap. 25. — [11] Ibid.
[12] Ibid. — [13] Suidas, *in Apollinar.*, pag. 373.
[14] Epiphan., *Hæres.* 77, num. 24 et num. 2.
[15] Epiphan., ibid., num. 24.
[16] Theodoret., lib. V *Hist.*, cap. 3.
[17] Nilus, lib. I, *Epist.* 257, pag. 96.
[18] Theodoret., lib. V, cap. 3.
[19] Athanas., *Epist. ad Antioch.*, pag. 776.
[20] *Apollinarius Laodicenus Syriæ episcopus.* Hieron., in *Catalogo*, cap. 104; Rufin., lib. II, cap. 20; Suidas, *in Apollinar.*, pag. 374.
[21] Athanas., ubi supra.
[22] Voyez tom. IV, *Concile d'Alexandrie.*
[23] Socrat., lib. III *Hist.*, cap. 16.

qu'il manquât rien à l'instruction des chrétiens de tout ce que les païens avaient inventé. Le fils, de son côté, à l'imitation de Platon, composa des dialogues dans lesquels il renferma l'Evangile et les préceptes des Apôtres. Il fit [1] encore l'histoire des Juifs jusqu'à Saül, et la divisa en vingt-quatre poèmes, donnant à chacun le nom d'une lettre grecque, comme Homère a fait dans son *Iliade* et dans son *Odyssée*. Il imita Alexandre pour les comédies, Euripide pour les tragédies, et Pindare pour les vers lyriques, faisant toujours servir l'Ecriture de matière à ses poèmes. Sozomène [2], qui les avait lus, les égale à ceux des anciens, qui étaient même, dit-il, inférieurs à Apollinaire: chacun n'avait réussi qu'en un genre d'écrire, il excellait lui seul en tous. Mais la loi de Julien n'ayant eu vigueur que peu de temps, tous les écrits des Apollinaire [3] devinrent inutiles et tombèrent dans l'oubli. Le jeune Apollinaire en composa [4], vers le même temps, un autre d'un genre tout différent, qu'il adressa à Julien même. C'était un discours intitulé : *Pour la vérité*, dans lequel il faisait voir à ce prince et aux philosophes païens, par la raison seule et sans recourir à l'autorité des Ecritures, combien les sentiments qu'ils avaient de Dieu étaient éloignés de la vérité. Mais Julien ne fit que s'en railler.

: poésies
es figu-

5. Outre les poésies dont nous venons de parler, Apollinaire en composa d'autres sur toutes sortes de sujets [5]. Il les faisait chanter à la place des hymnes sacrées dont les catholiques avaient coutume de se servir. Les hommes en buvant ou en travaillant, et les femmes en vaquant aux soins de leur ménage ou en filant, avaient constamment ses airs à la bouche. Parmi ses odes et ses chansons, il y en avait de sérieuses, d'autres pour le divertissement, quelques-unes pour les jours de fêtes, et le plus grand nombre pour toutes sortes de temps: toutes néanmoins tendaient à bénir et à louer Dieu. Il s'attira, par l'agrément de ses vers, un grand nombre de sectateurs, à qui il faisait boire doucement et d'une manière imperceptible le venin de ses erreurs.

doctri-
Apolli-
e est

6. On ne sait pas au juste en quelle année il commença à les répandre. Elles furent condamnées, la première fois, dans le concile d'Alexandrie en 362. Mais comme jusque là Apollinaire ne les avait point soutenues ouvertement, et qu'il était toujours dans la communion de l'Eglise, le concile ne flétrit point sa personne. On voit même qu'en 372, il ne s'était pas encore découvert ; car saint Athanase, qui écrivit en cette année ses livres *contre Apollinaire*, ne l'y nomme jamais : il n'y combat que ses erreurs. Le concile de Rome, en 375, condamna aussi l'hérésie d'Apollinaire sans toucher à sa personne. Il est néanmoins certain que dès-lors il est suspect d'hérésie, puisqu'en cette même année [6] les ennemis de saint Basile, lui ayant fait un crime d'être uni de communion avec Apollinaire, il s'en défendit, protestant qu'il n'avait aucune part à ses impiétés et qu'il ne communiquait point avec lui. Mais, en 377, saint Basile [7] le traitait ouvertement d'hérétique et l'accusait de diviser les Eglises et de faire tous ses efforts pour s'y former un parti. C'est aussi vers le même temps que saint Epiphane [8] met l'hérésie des dimœrites, qu'il dit être les mêmes que les apollinaristes.

condamnée en [illegible] mais [illegible] sa [illegible]. Saint Athanase la combat aussi en 372. Elle est condamnée à Rome en [illegible].

7. Les troubles qu'Apollinaire causait dans les Eglises d'Orient ne permirent pas qu'on le traitât avec la même condescendance dont on avait usé envers lui avant qu'il se fût déclaré ouvertement contre l'Eglise. Peu de temps avant son schisme, il avait tiré de plusieurs saints évêques d'Egypte [9], bannis pour la foi à Diocésarée, une lettre générale, de deux en particulier, savoir d'Adelphe et d'Isidore, toutes favorables à ses désirs. Lorsqu'il eut fait schisme, il s'autorisa de ces lettres dans une qu'il écrivit contre Paulin d'Antioche. Celle-ci ayant été communiquée aux confesseurs, ils en furent ébranlés, craignant que Paulin ne fût effectivement tombé dans le schisme ou dans l'hérésie. Mais lorsqu'on leur eut montré quelques écrits qu'Apollinaire avait faits sur la foi, et dans lesquels il détruisait le mystère de l'Incarnation ; une lettre où Apollinaire déclamait contre saint Epiphane, et une autre où il prétendait déposer Diodore de Tyr, s'il ne se séparait de la communion de Paulin, ils furent choqués de ces emportements et écrivirent une lettre contre Apollinaire, dont nous avons encore

Il fait schisme à Antioche. Il est condamné à Rome en 378

[1] Sozomen., lib. V, cap. 18.—[2] Ibid.
[3] Sozomen., lib. III, cap. 16.
[4] Sozomen., lib. V, cap. 18.
[5] Sozomen., lib. VI, cap. 25.

[6] Basil., *Epist.* 224.—[7] Basil., *Epist.* 263 et 265.
[8] Epiphan., in *Ancorat.*, cap. 13 et 35, et Prologo *in Hæres.*, pag. 3 et 4.
[9] Facundus, lib. IV, cap. 2.

un fragment [1]. Saint Basile, informé de ce qu'ils avaient fait, leur écrivit [2] pour les en remercier comme d'un service important qu'ils avaient rendu à l'Eglise, et les exhorta à employer tous leurs efforts pour ramener Apollinaire à l'unité et à la vérité. Apollinaire répondit aux confesseurs par une lettre que nous avons encore [3], dans laquelle il se défend d'être l'auteur des troubles et justifie sa foi sur l'Incarnation, assurant n'avoir sur cet article d'autres sentiments que ceux de saint Athanase, qu'il appelle son maître. Néanmoins il renonce à la communion de ceux qui croyaient que Jésus-Christ avait pris la raison humaine et muable, et soutient que le Sauveur n'a pris que la raison céleste et immuable, et qu'il n'est parfait qu'en tant que Dieu, et non en tant qu'homme. Apollinaire, non content d'avoir divisé l'Eglise d'Antioche, sema aussi la division dans beaucoup d'autres Eglises d'Orient, surtout dans celles qui étaient gouvernées par des évêques orthodoxes. Saint Basile, après en avoir écrit, comme nous avons dit, aux confesseurs, en écrivit avec les évêques d'Orient aux Occidentaux, pour leur demander avec de grandes instances la condamnation d'Apollinaire. Ceci se passait en 377. L'année suivante, le pape Damase assembla un concile à Rome où, en présence de Pierre, évêque d'Alexandrie, il condamna Apollinaire et sa doctrine, et le déposa de l'épiscopat avec son disciple Timothée, qui se disait évêque d'Alexandrie.

Autres condamnations d'Apollinaire, en 379 et 381

8. La sentence rendue à Rome contre Apollinaire fut confirmée [4] à Alexandrie [5], après que Pierre, qui en était évêque, y fut de retour; à Antioche, dans le concile qui s'y tint en 379 [6]; à Constantinople, en 381 [7] et en 382 [8].

Mais parce qu'il n'avait pas été ouï ni convaincu en présence de ses parties, il occupait toujours le siége épiscopal de Laodicée : et c'est pour cela que les Pères du second concile de Constantinople demandaient [9] que la cause fût examinée tant en sa présence qu'en présence de ses parties, afin qu'il n'eût plus lieu de cacher ses erreurs sous le nom général de la foi, et qu'il fût privé du sacerdoce. Ce n'est pas que dès-lors il n'eût assez découvert son impiété, pour qu'on ne pût pas en douter; car Théodoret assure que n'ayant pu, au commencement de 381, se faire donner les églises que le général Sapor avait ordre de remettre entre les mains des catholiques, il publia ouvertement sa doctrine qu'il avait inventée, et s'en déclara hautement le chef. Mais les évêques du second concile de Constantinople voulaient qu'on observât envers Apollinaire les formalités de justice. Il semble que les Occidentaux croyaient aussi cette manière de procéder nécessaire; car en demandant, sur la fin de l'an 381, qu'on tint à Rome un concile, en partie pour y examiner la doctrine d'Apollinaire, ils témoignèrent souhaiter que cette affaire fût traitée en présence des parties, c'est-à-dire d'Apollinaire même. On ne sait si cet hérésiarque s'y rendit; mais il est certain qu'il s'y en trouva quelques-uns de son parti; qu'on y disputa avec eux sur les matières de la foi [10]; qu'ils y soutinrent que reconnaître en Jésus-Christ deux natures, c'était en faire deux Fils et deux personnes; et qu'on y régla la manière de les recevoir, quand ils quitteraient leur erreur pour rentrer dans l'Eglise. Depuis ce temps-là, l'histoire ne nous fournit plus rien touchant la vie d'Apollinaire. Il mourut dans l'hérésie, en un âge assez avancé [11], ayant persévéré jusqu'à la fin dans son impiété [12], ne nous laissant aucun lieu d'espérer autre chose pour lui que la condamnation et l'enfer, pour avoir voulu chercher [13] des routes nouvelles, au lieu de suivre, avec la docilité d'un enfant, la pureté et la simplicité de la foi.

Ses ouvrages sur l'Écriture Sainte.

9. Outre la démangeaison d'une curiosité naturelle [14], la méthode qu'il suivit dans l'étude de la théologie ne contribua pas peu à le faire tomber dans les erreurs dont nous avons fait [15] ailleurs le dénombrement. En effet, il fondait sa théologie non sur des preuves [16] tirées des Livres sacrés, mais sur des raisonnements humains et sur de prétendues

[1] Facundus, lib. IV, cap. 2.
[2] Basil., *Epist.* 265.
[3] Leontius, lib. *adversus fraudes Apollinaristarum*, tom. I *Lection.* Canis. Basnag., edit, pag. 608.
[4] Il faut dire *fut publiée. L'éditeur.*)
[5] Rufin., lib. II *Hist.*, cap. 20.
[6] Voyez tom. IV, *Concile d'Alexandrie.*
[7] Ibid., *Concile d'Antioche.* — [8] Ibid., *Concile de Constantinople.* — [9] Ibid. Il y a faute dans le texte; au lieu de Jéraple, lisez Laodicée.
[10] Voyez tom. IV, *Concile de Rome.*
[11] Nilus, lib. I, *Epist.* 257.
[12] Tom. III *Concil.*, pag. 713,
[13] Cyrill. Alexand., *Epist.* 13, pag. 63.
[14] Idem., ibid.
[15] Voyez tome IV, *Concile de Rome.*
[16] Basil., *Epist.* 263, pag. 406; Gregor. Nazianz. *Orat.* 51, pag. 743.

démonstrations géométriques. Il aimait aussi à réfuter [1] tout ce que les autres disaient, affectant en cela de faire paraître la force de son esprit; et cet amour de la dispute fut encore une des causes de son malheur. Comme il avait une très-grande facilité à écrire [2], il composa un si grand nombre d'ouvrages que ses disciples en tiraient vanité [3]. Voici le catalogue de ceux que nous connaissons: l'*Histoire des Juifs* [4], jusqu'à Saül, divisée en vingt-quatre poëmes; une paraphrase *sur les Psaumes*, imprimée au quatorzième tome de la *Bibliothèque des Pères*: elle est en vers hexamètres et passe pour une traduction fidèle, exacte et noble de tous les Psaumes. Jacques Dupont [5], n'ayant pas trouvé qu'il en fût parlé dans les anciens qui ont traité des écrits d'Apollinaire, semble douter qu'elle soit de lui. Néanmoins saint Jérôme nous assure qu'Apollinaire avait écrit sur les Psaumes [6], et d'ailleurs cette paraphrase lui est attribuée dans tous les manuscrits. Apollinaire composa [7], au rapport du même saint Jérôme, des livres innombrables sur l'Ecriture. Il traduisit [8] en grec les livres de l'Ancien-Testament, joignant, ce semble, de suite ce que les différents interprètes qui l'avaient précédé ajoutaient les uns aux autres. Saint Jérôme loue son dessein; mais il blâme Apollinaire de n'avoir pas agi selon la science et d'avoir fait une suite de paroles de l'Ecriture, plutôt suivant son jugement que suivant la règle de la vérité. Le même Père [9] le blâme encore d'avoir suivi, sur un endroit de l'Ecclésiaste, la version de Symmaque, et dit à ce sujet: « Il n'a pu plaire ni aux Juifs, parce qu'il s'éloigne du texte hébreu, ni aux chrétiens, parce qu'il méprisait les Septante. » Apollinaire fit dans sa jeunesse [10] des commentaires sur les Prophètes, mais avec tant de brièveté, qu'il touchait plutôt le sens qu'on pouvait leur attribuer, qu'il ne les expliquait, ne faisant que parcourir le texte du Prophète [11], et passant beaucoup d'endroits qui auraient mérité de longues explications et dont il ne faisait, pour ainsi dire, que des extraits; en sorte qu'en lisant son ouvrage, on croyait voir des titres de chapitres plutôt qu'un commentaire. Il donna depuis un autre commentaire sur le prophète Osée; mais, au jugement de saint [12] Jérôme, cet ouvrage était encore trop abrégé. C'était apparemment dans son commentaire sur Daniel, qu'il rejetait [13] l'histoire de Suzanne, qui fait partie des écrits de ce Prophète. Outre les dialogues dans lesquels [14] il renfermait l'Evangile et les préceptes des Apôtres, il fit [15] quelques ouvrages sur l'Evangile de saint Matthieu. Il expliqua [16] fort amplement la première Epître de saint Paul aux Corinthiens. Ses commentaires sur l'Epître aux Ephésiens [17] étaient moins étendus. Il paraît qu'il en fit aussi sur celle aux Galates, au moins [18] sur l'endroit où il est dit que saint Paul résista en face à saint Pierre, parce qu'il était répréhensible.

[Les Chaînes des Pères, publiées en grec par Cramer, à Oxford, contiennent des fragments d'Apollinaire sur saint Mathieu, saint Marc, saint Luc, saint Jean, sur les Actes des Apôtres [19], sur l'Epître de saint Jacques.]

10. Les autres ouvrages d'Apollinaire les plus connus, sont un discours [20] intitulé: *Pour la vérité*, adressé à Julien l'Apostat et aux philosophes païens; trente livres [21] pour la religion chrétienne *contre le philosophe Porphyre*. Cet ouvrage a été comme son chef-d'œuvre et celui de ses écrits qui lui a fait le plus d'honneur. Si nous en croyons [22] Philostorge, Apollinaire y surpassait Eusèbe de Césarée et même saint Méthode, qui, avant lui, avaient traité la même matière. Dans le vingt-sixième livre, qui était fort long, il répondait aux objections de Porphyre contre le prophète Daniel. Saint Jérôme en rapporte un passage [23], qu'il n'approuve point, et que l'événement a en effet montré être faux, puisque

Autres écrits d'Apollinaire.

[1] Rufin., lib. II *Hist.*, cap. 25.
[2] Basil., *Epist.* 26, pag. 406.
[3] Gregor. Nazianz., *Orat.* 51, pag. 745.
[4] Sozomen., lib. V *Hist.*, cap. 18.
[5] Dupont., *Præfat. Metaphras. in Psalm.*
[6] Hieronym., *Epist.* 74 *ad Augustin.*, p. 619.
[7] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 104.
[8] Hieronym., in lib. II *adv. Rufin.*, pag. 433.
[9] Hieronym., in cap. XII *Ecclesiastæ*.
[10] Hieronym., *Prologo in Osee.*
[11] Hieronym., lib. I *in Isaï.*, in *Prolog.*
[12] Hieronym., *Prologo in Osee.*
[13] Hieronym., *Prologo in Daniel.*
[14] Socrat., lib. III *Hist.*, cap. 16.
[15] Hieronym., *Prologo in Matth.*
[16] Hieronym., *Epist.* alias 52.
[17] Hieronym., lib. I *adv. Rufin.*, pag. 373.
[18] Hieronym., *Epist.* 74 *ad Augustin.*, pag. 619.
[19] Le fragment sur les Actes avait déjà été publié par Routh, *Reliquiæ Sacræ*, tom. I, article Papias. (*L'éditeur.*)
[20] Sozomen., lib. V *Hist.*, cap. 18.
[21] Suidas, *in Apollinario;* Vincent. Lirin., in *Commonit.*, cap. 16, pag. 340; Hieronym., in *Catalogo*, cap. 104.—[22] Philostorg., lib. VIII, cap. 14.
[23] Hieronym., in cap. IX *Daniel.*, pag. 1114.

selon l'interprétation qu'il donnait aux semaines de Daniel, il y a plusieurs siècles que l'Antechrist devrait être venu. Il écrivit aussi contre les manichéens [1], contre les eunomiens [2], contre Marcel d'Ancyre [3], qu'il accusait d'être sabellien; contre Origène, qu'il renversa par la force de ses ouvrages, comme le témoigne Théophile d'Alexandrie [4]. Sozomène cite d'Apollinaire un passage sur l'élection de saint Athanase [5]; mais il ne dit point de quel ouvrage il l'avait tiré. Peut-être était-ce de celui qu'il avait composé contre les ariens [6]. Il paraît qu'Apollinaire avait fait un livre *du Saint-Esprit*, apparemment contre les macédoniens, puisqu'on reprochait [7] à saint Basile de lui avoir demandé ce livre : ce qui toutefois n'était pas vrai. Sozomène dit [8] aussi qu'Apollinaire avait soutenu avec beaucoup de force la consubstantialité du Saint-Esprit. Théodoret cite de lui un livre qu'il appelle par abrégé [9] « un autre de même genre; » et de plus [10] un petit discours *sur l'Incarnation* [11], et deux expositions de foi [12]. Saint Basile [13] et saint Grégoire de Nazianze citent quelques-unes de ses paroles, dont les unes tendaient à établir le sabellianisme, les autres à détruire le mystère de l'Incarnation. Mais ils ne disent pas de quel endroit de ses ouvrages il les ont tirées. Apollinaire [14] composa encore deux volumes pour la défense de l'erreur des millenaires, contre saint Denys d'Alexandrie qui l'avait réfutée; un autre intitulé : *De la Résurrection* [15], dans lequel il prétendait que le judaïsme serait rétabli dans son entier, en sorte qu'on observerait de nouveau les cérémonies légales et qu'on adorerait dans le temple de Jérusalem; et un quatrième *sur l'Incarnation*, qui, au rapport de saint Basile [16], causa tant de troubles parmi ceux qui le lurent, que peu d'entre eux conservèrent l'ancienne forme de la doctrine et de la piété. C'est ce dernier écrit que saint Grégoire de Nysse a réfuté dans un de ses traités imprimés à Rome en 1598, par les soins de Laurent Zaccagnius. Nous avons dans Léonce de Bysance plusieurs fragments des deux livres d'Apollinaire *contre Diodore de Tyr*, qui l'avait repris [17] de son impiété. Ils étaient adressés à Héracle. Léonce rapporte [18] d'autres passages sans marquer le titre des livres d'où ils sont tirés, mais en mettant les premiers mots de ces livres. Il en cite aussi quelques-uns que nous ne connaissons point d'ailleurs, comme le discours [19] ou livre *sur l'Instruction du renoncement et de la foi*; un autre qu'il appelle [20] *Syllogistique*, ou *du raisonnement;* un intitulé : *Louange de Marie sur l'Incarnation* [21]; un autre *sur la louange de saint Jean l'Evangéliste*, dont les premiers mots étaient : « Par le Verbe toutes choses ont été faites [22], » et qui était encore intitulé : *Discours syllogistique*. D'après le même auteur, Apollinaire avait composé un ouvrage qui avait pour titre [23], *Discours disputatoire*; de plus, un dialogue [24] qui commençait ainsi : « Dites-vous que le Christ est Dieu ou qu'il est homme? » et un livre [25] adressé à Flavius, dont on ne sait point le sujet, mais dont le commencement était : « Jésus-Christ est donc encore frappé par des hommes de rien. »

Lettres d'Apollinaire; écrits qu'il a supposés.

11. Apollinaire se glorifiait [26] d'avoir reçu un nombre infini de lettres de saint Athanase, de saint Sérapion de Thmuïs et de tous les autres grands hommes qui brillaient dans l'Église comme des astres. Nous n'en connaissons aucune de saint Sérapion à Apollinaire. Mais, dans le temps qu'il n'était encore que laïque, saint Basile qui l'était aussi, lui écrivit une lettre de civilité, mais jamais de lettres canoniques qui puissent servir de témoignage qu'il avait communiqué avec cet hérésiarque. Nous avons parlé plus haut de deux lettres d'Apollinaire [27] à ce saint évêque, et des deux réponses qui portent son nom, et nous avons fait voir que ce sont des pièces supposées [28].

[1] Epiphan., *Haeres.* 73, num. 2..
[2] Philostorg., lib. VIII, cap. 12.
[3] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 86.
[4] Theophil., I *Epistola Paschali*.
[5] Sozomen., lib. II *Hist.*, cap. 17.
[6] Vincent. Lirin., in *Commonit.*, cap. 16, pag. 340.
[7] Basil., *Epist.* 244, pag. 378.
[8] Sozomen., lib. VI *Hist.*, cap. 22.
[9] Theodoret., *Dialog.* 1, pag. 45; *Dialog.* 2, p. 112, 113; *Dialog.* 3, pag. 170.
[10] Ibid., pag. 171.
[11] *Dialog.* 3, pag. 171; *Dialog.* 2, pag. 113, 114.
[12] *Dialog*, 3, pag. 46; *Dialog.* 3, pag. 172.
[13] Basil., *Epist.* 129, pag. 220; Gregor. Nazianz., *Orat.* 46, pag. 272.
[14] Hieronym., lib. XVIII Prolog. *in Isai.*, pag. 478.
[15] Basil., *Epist.* 263, pag. 406.
[16] Basil., ibid., pag. 407.
[17] Leont., *Adver. fraudes Apollinarist.*, tom. I *Lect.* Canis., edit. Basnag., pag. 666, 607.
[18] Ibid., pag. 609.— [19] Ibid., pag. 606.
[20] Ibid., pag. 605. — [21] Ibid., pag. 606.
[22] Ibid., pag. 607. — [23] Ibid., pag. 608.
[24] Ibid., pag. 606.
[25] Leont., lib. III *cont. Nestor. et Eutych.*, pag. 581.
[26] Basil., *Epist.* 224, pag. 343.
[27] Voyez l'article des écrits attribués à saint Basile.—[28] Tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 1109.

On rapporte des fragments d'une lettre d'Apollinaire à Pierre (c'est peut-être celui d'Alexandrie); et d'une autre à Flavien, apparemment l'évêque d'Antioche. Léonce de Bysance[1] en cite deux d'une lettre à saint Sérapion, où Apollinaire dit en avoir reçu une de cet évêque, et où il témoigne approuver la lettre de saint Athanase à Epictète, évêque de Corinthe. Il cite encore deux lettres du même Apollinaire à Denys, évêque[2] ou seulement prêtre[3] de Corinthe. La seconde de ces lettres, que Gennade[4] croyait être du pape Jules, à qui les eutychiens l'attribuaient, fit grand bruit dans l'Eglise : on la regarda pendant quelque temps comme utile, parce qu'elle combattait ceux qui mettaient deux personnes en Jésus-Christ. Mais depuis on reconnut qu'elle favorisait l'impiété d'Eutychès et de Timothée. Saint Euloge d'Alexandrie essaya d'y donner[5] un bon sens, mais en témoignant douter qu'elle fût du pape Jules, d'autant que saint Cyrille ne l'avait point citée dans le concile d'Ephèse, quoiqu'elle fût beaucoup plus forte contre Nestorius, que celle qu'il y cita. Facundus[6], sur un semblable raisonnement, doute qu'elle soit de ce Pape. Mais Léonce de Bysance la rejette absolument et prouve sans réplique qu'elle est d'Apollinaire et non du pape Jules. Nous avons rapporté ailleurs[7] ses raisons. Une seule suffit ici, c'est que Valentin et Timothée ont cité[8] cette lettre comme étant d'Apollinaire, leur maître. Cette lettre se trouve en grec et en latin dans les *Anecdotes* de M. Muratori, imprimées à Padoue en 1704, avec une dissertation dans laquelle ce docte critique montre, après Léonce et saint Euloge, qu'elle n'est pas du pape Jules. Léonce[9] prétend aussi que les six autres lettres attribuées à ce saint Pape, et que l'on répandait en effet sous son nom, avaient pour auteur Apollinaire, ainsi que plusieurs autres traités et discours à qui les apollinaristes et les eutychiens avaient donné les noms de saint Grégoire le Thaumaturge et de saint Athanase. Il le prouve premièrement, parce que Valentin et Timothée, disciples d'Apollinaire, avaient cité ces écrits sous le nom de leur maître; secondement, par la conformité de ces écrits avec ceux qui passaient pour être constamment d'Apollinaire. Il marque[10] en particulier le traité qui avait pour titre : *La foi en détail*, attribué à saint Grégoire Thaumaturge; et une petite *Exposition de foi* sous le nom de saint Athanase, où l'auteur, pour mieux faire goûter sa doctrine, la déclarait entièrement conforme à celle des trois cent dix-huit Pères assemblés à Nicée. Cette *Exposition* pourrait bien être l'opuscule à Jovien, qui se trouve parmi[11] les ouvrages attribués à saint Athanase. Mais il s'en faut bien que la doctrine en soit la même que celle des Pères de Nicée, puisqu'on ne met en Jésus-Christ qu'une nature après l'union. Voilà tout ce que nous savons des écrits d'Apollinaire, évêque de Laodicée. Nous n'avons de lui en entier, que sa paraphrase *sur les Psaumes;* une de ses lettres aux confesseurs d'Egypte[12], qui est la plus petite : car il leur en avait écrit une plus grande, à laquelle ils ne firent point de réponse, et celle à Denys de Corinthe, que nous avons dit être d'Apollinaire.

Editions d'Apollinaire.

[12. Le texte des *Paraphrases des Psaumes* parut à Paris en 1552, in-8, chez Tournebus, typographe royal, en grec et en latin, avec une table des mots grecs; à Paris, chez Jean Bienné, in-8, et même édition en 1613, avec une table donnée par Nicol. Coulon; en grec, à Londres, 1590, chez S. Bishop, magnifique édition in-8. La plus estimée des éditions est celle qui vit le jour à Hedelberg, in-8, en 1596; Sylburgius revit le grec et améliora sa version latine en plusieurs endroits; elle sortait des presses de Cemmelin; à la fin se trouvent quelques annotations de David Hœschel. L'édition de 1580 reparut à Paris, en 1613. Le grec et le latin se trouvent dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris, 1624, tom. VIII, p. 160; 1624, tom. IV, p. 162; dans la *Bibliothèque* de Galland, 1788, tom. V, p. 359; dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, t. XXXIII. La *Bibliothèque des Pères* de Cologne, 1618, tom. IV, pag. 458, et celle de Lyon de 1677, tom. V, p. 547, contiennent la version latine sans le texte grec.

Le cardinal Maï a publié, d'après des Chaînes

[1] Leont., *Advers. fraudes Apollinarist.*, pag. 600.
[2] Leont., ibid., pag. 601.
[3] Tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 1110.
[4] Gennad., *de Script. Ecclesiast.*, cap. 2.
[5] Apud Phot., *Cod.* 230, pag. 852, 855.
[6] Facund., lib. I, cap. 5.
[7] Voyez tome III, pag. 380.
[8] Leont., *Advers. fraudes Apollinarist.*, pag. 600, 601, 604, 605. — [9] Ibid.
[10] Leont. Bysant., lib. *adversus fraudes Apollinar.*, pag. 600.
[11] Tom. II, pag. 241.
[12] Apud Leontium, *Adversus fraudes Apollinarist.*, pag. 608.

manuscrites du Vatican, des fragments considérables du commentaire d'Apollinaire *sur Daniel*, tom. I *Des Ecrivains anciens*; un fragment du commentaire *sur saint Luc*, tom. X *Des Auteurs classiques*; des fragments sur les commentaires des Proverbes, d'Isaïe, d'Ezéchiel, tome VII de la *Biblioth. Nouv.* Dans les ouvrages de Procope se trouvent des extraits du commentaire d'Apollinaire, *sur le Cantique des Cantiques*, tom. IX *Des Auteurs classiques*. A l'exception du fragment sur les Proverbes, tous les autres extraits n'ont que le texte grec. Le tome VII *Des Ecrivains anciens* contient aussi des citations nombreuses d'Apollinaire.]

CHAPITRE VII.

Timothée, évêque d'Alexandrie.

[L'an 385.]

Timothée, prêtre d'Alexandrie dès l'an 335, assiste au concile de Tyr, où il défend saint Athanase.

1. La première fois qu'il est parlé de Timothée dans l'histoire de l'Eglise, c'est à l'occasion des calomnies proposées contre saint Athanase, dans le concile de Tyr en 335. Il était dès-lors prêtre dans l'Eglise d'Alexandrie, et saint Athanase, qui connaissait son mérite et sa vertu, l'avait emmené avec lui à ce concile. Ce Saint, bien informé de l'accusation que ses ennemis lui préparaient, d'avoir violé une vierge consacrée à Jésus-Christ, était convenu [1] avec Timothée que celui-ci répondrait à sa place. Lors donc [2] qu'on l'eut fait entrer dans l'assemblée pour répondre au crime dont cette femme venait l'accuser, il ne dit mot, comme si cette accusation ne l'eût pas regardé. Mais Timothée se tournant vers la femme : « Quoi, lui dit-il, vous prétendez que j'ai logé chez vous et que j'ai fait violence à votre pudeur? » Alors cette femme éleva sa voix, étendit sa main vers Timothée, et le montrant au doigt : « Oui, oui, s'écria-t-elle, c'est vous-même qui m'avez fait violence, c'est vous qui m'avez ravi ma pudicité, en un tel lieu, en un tel temps [3]; » et elle ajouta tous les autres discours que l'on doit attendre d'une femme à qui l'habitude du crime a fait perdre toute pudeur. Une accusation si atroce, mais si mal concertée, se détruisit d'elle-même, et saint Athanase n'eut pas besoin de parler pour en faire sentir le ridicule.

Il est élu évêque d'Alexandrie. 381.

2. Pierre, évêque d'Alexandrie étant mort le 14 février de l'an 381, Timothée, son frère, fut élu son successeur [4], du consentement de tous les évêques d'Egypte. Théodose [5] dit de lui qu'il méritait le respect de tous les prélats. Ceux d'Occident lui accordèrent sans peine leur communion. Mais d'autres, dont on prétendait que la foi n'avait pas toujours été bien assurée, le troublèrent dans la possession de son siége. Ce qui engagea [6] les évêques du concile d'Aquilée, tenu en cette année, de demander aux empereurs, mais particulièrement à Théodose, de faire cesser la persécution que l'on faisait à Timothée, et de convoquer un concile œcuménique à Alexandrie pour terminer cette affaire avec quelques autres.

Il assiste au concile de Constantinople, en 381

3. Timothée, qui ne s'était point trouvé à l'ouverture du premier concile général de Constantinople, y vint avec les autres évêques d'Egypte, quelque temps après la mort de saint Mélèce, y ayant été appelé [7] subitement, apparemment pour contribuer à faire cesser la division qui s'était mise dans le concile après la mort de ce Saint, sur le sujet de l'Eglise d'Antioche. On croit avec assez d'apparence qu'il présida à ce concile dans le temps qui s'écoula depuis la démission de saint Grégoire de Nazianze jusqu'à l'ordination de Nectaire.

Réponse de Timothée au sujet d'Ammone

4. Une Eglise ayant demandé [8] à Timothée un saint solitaire nommé Ammone, pour évê-

[1] Rufin., lib. I *Hist.*, cap. 17.
[2] Theodoret., lib. I, cap. 28.
[3] Rufin., lib. I, cap. 17, et Sozom., lib. II, cap. 25, et Theodoret., ubi supra.
[4] Socrat., lib. IV, cap. 37; Sozom., lib. VII, cap. 7.
[5] Theod., in Append. *Cod. Theod.*, pag. 10.
[6] Voyez tome IV, *Concile d'Aquilée*.
[7] Gregor. Nazianz., *Carm.* 1, pag. 28.
[8] Pallad., *Hist. Lausiaca*, cap. 12.

que, il répondit qu'on n'avait qu'à le lui amener, qu'il l'ordonnerait. On alla donc le chercher dans son désert avec main forte pour l'amener, Ammone, averti, prit la fuite. Mais ayant été saisi, et voyant que les prières qu'il faisait pour éviter l'épiscopat étaient inutiles, il se coupa l'oreille, la loi défendant d'élever au sacerdoce celui qui a ce défaut. Timothée, informé de ce qui était arrivé, répondit : « Cette loi est bonne pour des Juifs; mais amenez-moi un homme qui ait le nez coupé, si vous voulez, pourvu que ses mœurs soient dignes de l'épiscopat, je ne laisserai pas de l'ordonner. »

Il est esti-é de l'...se et loué dans un ...ncile

5. Il est parlé honorablement de Timothée dans une loi de Théodose de l'année 384 [1], adressée à Optat, préfet d'Egypte. Ce prince, indigné de ce qu'on avait appliqué à la question des ecclésiastiques et des prêtres orthodoxes, même fort âgés, défendit à tous juges séculiers, ordinaires ou extraordinaires, de se mêler de ce qui regardait les évêques et les clercs en matière ecclésiastique, voulant que la connaissance en fût réservée au chef des évêques de la province, comme dans l'Egypte à Timothée, évêque d'Alexandrie, qui était, dit-il, digne de cet honneur. Le concile de Galatie, tenu en 458 [2], l'appelle un homme apostolique, entièrement irréprochable dans ses actions et dans ses paroles.

...a mort ...381 — Ses écrits

6. Il mourut le 20 juillet de l'an 385, n'ayant gouverné l'Eglise d'Alexandrie que quatre ans, cinq mois et six jours. Sozomène lui attribue l'*Histoire d'Apollon* [3] et de beaucoup d'autres illustres solitaires d'Egypte, dans laquelle il représentait fort bien leur excellente manière de vivre et les œuvres miraculeuses qu'ils avaient opérées. Il ne nous en reste rien. Mais Facundus nous a conservé une lettre de Timothée à Diodore [4], évêque de Tharse [5], pleine de respect et d'estime pour la vertu et la perfection de sa vie, et pour le zèle de sa foi toute pure et tout apostolique. Dans cette lettre, qui est très-courte, Timothée rappelle celle que saint Athanase avait écrite autrefois à ce même Diodore, et dont Facundus rapporte le commencement [6], qui est tout ce qui nous reste. Saint Athanase y qualifie Diodore son très-cher fils, l'exhorte à lui écrire souvent, et lui témoigne qu'il se réjouit, comme père, des heureux succès de son fils, et encore plus comme évêque, du progrès que la vérité de l'Evangile avait fait par son ministère, nommément à Tyr. Il paraît que Diodore [7] lui-même avait donné avis de la réussite de ses prédications à saint Athanase, qui néanmoins l'avait déjà appris d'ailleurs; mais cette lettre de Diodore est perdue.

Lettre canonique de Timothée.

7. Nous avons une lettre canonique de Timothée [8], qui fut confirmée dans le concile *in Trullo* [9], et que l'on trouve citée dans Photius et les autres collecteurs de canons [10]. Elle renferme dix-huit réponses sur autant de questions de pratique et d'usage qu'on avait proposées à Timothée. On lui avait demandé dans la première ce qu'il fallait faire d'un catéchumène [11], soit qu'il fût seulement âgé de sept ans, soit qu'il fût homme parfait, qui, s'étant trouvé dans l'Eglise lors de l'oblation, y avait reçu l'Eucharistie avec les fidèles, sans savoir ce qu'il avait reçu. Sa réponse est qu'on doit le baptiser, parce qu'il est appelé de Dieu. La seconde et la troisième question regardent ceux qui sont possédés du démon, et on y demande [12] si l'on doit conférer le baptême à un catéchumène qui est en cet état, et la communion à un fidèle possédé aussi de l'esprit malin. Timothée répond qu'on ne doit point, dans ce cas, baptiser le catéchumène, si ce n'est à l'article de la mort; mais qu'on peut laisser approcher le fidèle des

[1] In Append. *Cod. Theod.*, pag. 910.

[2] *Timotheus vir apostolicus et ab omni macula sermonum aut actuum segregatus.* Tom. II *Concil.* Hard., pag 763. — [3] Sozomen., lib. VI, cap. 29.

[4] Facundus, lib. IV, cap. 21, pag. 151.

[5] Il faut lire *évêque de Tyr. (L'éditeur.)*

[6] Facund., ibid., p. 149, et tom. I Oper. Athanas., pag. 1295, [et dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tome XXXIII, col. 1307-1310.]

[7] Facundus, ibid.

[8] Tom. *Concil.* Hard., pag. 1191, et Lab., tom. II, pag. 1792.

[9] Tom. VI *Concil.*, pag. 1141.

[10] Apud Justellum, tom. II.

[11] *Si puer catechumenus annorum circiter septem, vel etiam homo perfectus dum fieret oblatio opportune adfuerit, ejusque nescius particeps factus sit : quid de eo fieri debet?* Resp. *Debet illuminari. A Deo enim vocatus est.*

[12] *Si catechumenus a dæmone corripiatur, et voluerit ipse vel sui ut sanctum baptisma accipiat, debet-ne accipere an non : et maxime si morti propinquus fuerit?* Resp. *Si is qui a dæmone corripitur non fuerit ab immundo spiritu mundatus, non potest sanctum baptismum accipere, sed in exitu a vita baptizetur.* Interrog. *Si quis cum sit fidelis, a dæmone corripiatur, debet-ne esse sanctorum mysteriorum particeps an non?* Resp. *Si mysterium non enuntiet, nec ullo alio modo blasphemet, sit particeps : sed non singulis diebus. Sufficit enim si statis solum temporibus.*

saints mystères, non pas tous les jours, mais de temps en temps, pourvu que le démon ne les porte pas à les découvrir ni à les blasphémer. Il décide, dans sa réponse sur la quatrième question[1], qu'on peut conférer le baptême à un catéchumène qui a perdu l'esprit par maladie, si toutefois il n'est pas possédé du démon. Il répond à la cinquième[2], que les personnes mariées ne doivent point communier le jour qu'elles ont usé du mariage; en quoi il s'appuie de l'autorité de saint Paul, qui dit aux Corinthiens[3] : *Ne vous refusez pas ce devoir l'un à l'autre, si ce n'est du consentement de l'un et de l'autre pour un temps, afin de vaquer à la prière, et ensuite vivez ensemble comme auparavant, de peur que le démon ne prenne sujet de votre incontinence, pour vous tenter.* Dans la sixième et septième réponse, il est d'avis que les femmes ne reçoivent ni le baptême[4], ni la communion[5], aux jours de leurs accidents ordinaires. Il exempte dans la huitième[6], les femmes nouvellement accouchées, du jeûne et de l'abstinence du vin pendant le Carême, « parce que le jeûne, dit-il, n'a été institué que pour mortifier le corps ; ainsi le corps étant déjà mortifié et affaibli, on peut prendre autant d'aliments qu'on en a besoin. » La neuvième question est conçue en ces termes[7] : « Un clerc peut-il faire la prière en présence des ariens et des autres hérétiques? et ne pèche-t-il pas, s'il fait en leur présence l'oraison ou l'oblation? » Timothée répond : « Dans la divine oblation, le diacre, avant de saluer le peuple, dit : Vous qui ne communiez pas, retirez-vous. Il n'est donc pas permis aux hérétiques d'être présents à la prière ni à l'oblation, s'ils ne promettent de faire pénitence et de quitter l'hérésie. » Il dispense, dans la dixième réponse[8], les personnes malades, du jeûne du Carême, et leur permet l'usage du vin et de l'huile, à cause de leur grande infirmité. Dans la onzième[9], il défend aux ecclésiastiques appelés pour célébrer un mariage, de le faire, s'il est contre les lois, comme serait celui du beau-frère avec la belle-sœur, du neveu avec la tante, et de faire l'oblation: car un clerc ne doit point participer au péché d'autrui. A l'égard des illusions nocturnes qui sont la matière de la douzième solution, Timothée dit qu'il faut distinguer entre celles qui sont la suite de quelques mauvais désirs[10], et celles qui sont des tentations du démon; que celles-là doivent nous faire éloigner de la communion, mais que celles-ci ne sont pas une raison de nous en priver, parce qu'autrement le démon ne manquerait pas de nous en susciter aux jours de communion. Comme c'était la coutume d'offrir le sacrifice le samedi et le dimanche, et que les fidèles y communiaient, il prescrit aux personnes mariées de s'abstenir de l'usage du mariage[11] en ces

[1] *Si quis catechumenus cum esset infirmus, emotæ mentis factus sit, nec possit ipse fidem profiteri; suique suadeant ut donec vivit, sanctum baptisma accipiat : debet ne sanctum baptismum accipere, an non?* Resp. *Debet accipere si non ab immundo spiritu tenetur.*

[2] *Si uxor cum suo marito noctu cohabitavit, vel maritus cum uxore, simulque coierint, debent-ne communicare, an non?* Resp. *Non debent, cum clamat Apostolus :* Nolite fraudare invicem, etc. I Cor. VII.

[3] I Cor. VII, 5.

[4] *Si mulier catechumena dedit nomen suum ut illuminaretur, et die baptismatis illi accidit quod solet mulieribus, debet-ne eo die baptizari an differre : et quantum differre?* Resp *Debet differre donec purgata fuerit.*

[5] *Si mulier sibi accidisse viderit quod solet mulieribus, debet-ne ad sancta mysteria accedere, an non?* Resp. *Non.*

[6] *Mulier si pepererit, debet-ne jejunare Pascha, vel vinum non bibere? An a jejunio absolvitur et vinum non bibere permittitur, eo quod pepererit?* Resp. *Excogitatum est jejunium ut corpus humile reddatur. Si ergo corpus in humilitate et imbecillitate versatur, debet cibi et potus quantum potest, esse particeps.*

[7] *An debet clericus præsentibus arianis vel aliis hæreticis orare? Et an nihil ipse nocet, quando fecit orationem seu oblationem?* Resp. *In divina oblatione diaconus ante salutationem dicit : Qui non communicatis, ambulate. Non debent ergo interesse, nisi profiteantur se pœnitentiam acturos et hæresim vitaturos.*

[8] *Si quis ægrotus et ex vi morbi omnino contabuerit, et sanctum pascha venerit, debet-ne omnino jejunare? An eum absolvit clericus ut accipiat quod potest, vel etiam oleum et vinum propter magnam ejus infirmitatem?* Resp. *Absolvi debet ægrotus ut cibum et potum capiat quantum ferre potest. Eum enim qui semel contabuit, esse olei participem æquum est.*

[9] *Si quis clericum vocaverit ut matrimonio jungat, audiat autem illicitum esse matrimonium utpote vel amitæ conjugium, vel defunctæ uxoris esse sororem eam quæ est matrimonio conjuganda : debet-ne sequi clericus vel facere oblationem?* Resp. *Uno verbo dicite : Si audiverit clericus illicitum matrimonium et legibus contrarium, non debet clericus alienis peccatis communicare.*

[10] *Si laicus somnio inquinatus clericum interrogaverit, an debet ei permittere communicare, an non?* Resp. *Si subest quidem mulieris desiderium, non debet. Si autem tentat eum satanas, ut per hanc occasionem, divinorum mysteriorum communione alienetur, debet communicare. Neque enim cessabit illum eo tempore tentare quando debet cammunicare eum invadens.*

[11] *Iis qui matrimonii societate junguntur in quibusnam septimanæ diebus proponere oportet, ut a mutuo*

jours-là. Il arrivait souvent que les parents d'une personne qui s'était tuée elle-même avec connaissance [1], assuraient le contraire, afin d'obtenir des ministres de l'Église que l'on offrît le sacrifice pour le mort. Timothée dit qu'il faut s'informer soigneusement du fait et ne point offrir le sacrifice pour celui qui s'est tué avec connaissance, mais qu'on peut l'offrir pour ceux qui se tuent par frénésie et ayant perdu la raison. On demande dans la quinzième question [2], si le mari dont la femme est devenue entièrement folle, en sorte qu'il faut lui lier les pieds et les mains, peut, à raison de son incontinence, épouser une autre femme. Timothée répond que ce serait commettre un adultère. Il décide dans la suivante [3], qu'une personne qui jeûne pour communier, ayant avalé par hasard quelques gouttes d'eau en se lavant la bouche ou en se baignant, ne doit pas, pour cela, s'abstenir de la communion, d'autant plus que le démon se servirait souvent d'une pareille occasion pour éloigner de la communion. Il dit, dans la dix-septième [4], que ceux qui entendent la parole de Dieu et ne l'observent pas, sont coupables, s'ils ne s'en accusent pas et ne s'en veulent point de mal; mais que c'est une partie du salut que de s'accuser soi-même. La dernière question [5] regarde l'âge auquel on commence à pécher; Timothée dit que c'est à l'âge de raison, et qu'ainsi les uns commencent à pécher à dix ans, les autres dans un âge plus avancé.

[Galland a publié les *Réponses canoniques* de Timothée d'Alexandrie, dans le tome VII de la *Bibliothèque des Pères*, pag. 345. On les retrouve aussi dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tome XXXIII, col. 1295-1308.]

CHAPITRE VIII.

Donat de Carthage, vers l'an 355; Parménien, Ticonius, vers l'an 390; Vitellius, Macrobe, après l'an 370, écrivains donatistes; Olympius, évêque en Espagne.

Origine du premier schisme des donatistes à Carthage, vers l'an 304

1. L'édit que Dioclétien publia le 24 février de l'an 303, portant ordre d'abattre les églises jusque dans les fondements, de brûler en plein marché les livres des Ecritures saintes, de déclarer infâmes et de priver de toutes sortes d'emplois les personnes de qualité qui persisteraient dans la foi de Jésus-Christ, s'exécuta avec tant de rigueur dans toute l'étendue de l'Afrique, qu'il n'épargna que ceux qui demeurèrent cachés [6]. Il fut à tous une occasion d'acquérir le titre de martyrs ou de confesseurs. On doit néanmoins en excepter quelques-uns qui, préférant la vie du corps à celle de l'âme, furent assez impies pour li-

congressu abstineant et quibusnam potestatem habeant? Resp. *Quod ante dixi nunc quoque dico. Dicit Apostolus :* Nolite fraudare invicem, etc. *Necessario autem sabbato et die Dominico abstinere oportet, quod spirituale sacrificium in eis Domino offeratur.*

[1] *Si quis cum sui compos non esset, sibi manum attulerit vel etiam præcipitaverit, fit-ne oblatio an non?* Resp. *Hoc debet clericus discernere an revera hoc fecerit cum esset emotæ mentis. Sæpe enim ii qui ad eum cui hoc accidit attinent, volentes consequi oblationem et orationem pro ipso, mentiuntur, et dicunt, eum non fuisse apud se : nonnunquam autem propter insultationem hominum, vel alio aliquo modo per negligentiam hoc fecisse. Tunc autem non est super eum facienda oblatio, est enim sui homicida. Oportet ergo clericum accurate sciscitari, ne in judicium incidat.*

[2] *Si alicujus uxor spiritu corripiatur ut ferreos etiam compedes et manicas gestet, vir autem dicat, non possum continere, et velit aliam accipere : debet-ne aliam accipere, an non?* Resp. *In hac re quidem adulterium intercedit, nec habeo ant invenio quid de ea re respondeam.*

[3] *Si quis jejunans ut communicet, os lavans, vel in balneo aquam bibit nolens, debet-ne communicare?* Resp. *Quia etiam invenit satanas occasionem prohibendi eum a communione, frequentius hoc faciet.*

[4] *Sermonem Dei sæpe audientes, et non facientes, an sumus judicio obnoxii?* Resp. *Si non facimus nec nos accusare contingat quod audientes non paremus. Est autem pars salutis seipsum accusare.*

[5] *Et quanam ætate a Deo judicantur peccata?* Resp. *Ex uniuscujusque cognitione et prudentia : alii quidem a decennio, hi vero a majori ætate.*

[6] Optat., lib. I, pag. 11 edit. Paris., an. 1700.

vrer les instruments de la loi divine [1], c'est-à-dire les Livres saints. De ce nombre furent non-seulement des laïques [2], mais des diacres, des prêtres et des évêques. Mensurius, évêque de Carthage, fut accusé de ce crime, et on produisit pour l'en convaincre [3], une lettre signée de son nom, écrite à Second, évêque de Tigisite ou Tigise, primat de Numidie, par laquelle il lui faisait savoir qu'il avait ôté de l'église les Livres saints pour les garder, et mis à leur place des livres des hérétiques, et que les persécuteurs étant venus, avaient emporté ces derniers sans lui demander autre chose. C'en fut assez à ses ennemis pour l'accuser, et quoiqu'il eût marqué dans sa lettre à Second que le proconsul, averti de la surprise par quelques sénateurs de Carthage, n'avait pas néanmoins voulu faire de nouvelles recherches, ils prétendirent que Mensurius avait laissé emporter véritablement les Livres saints. Ils se séparèrent de sa communion et firent schisme, appuyés par un évêque de Numidie, nommé Donat des Cases-Noires. Mais ce schisme eut si peu de suite, que saint Augustin semble l'avoir compté pour rien, et que saint Optat n'a pas craint de dire que l'unité subsista dans l'Eglise de Carthage jusqu'à la mort de Mensurius [4], arrivée vers l'an 311 ou 312.

Origine du second schisme des donatistes.

2. Cécilien, diacre de cette Eglise, fut élu pour lui succéder. Botius et Célestius [5], qui aspiraient l'un et l'autre à l'épiscopat, irrités de ce qu'on leur avait préféré Cécilien, se séparèrent de sa communion et se joignirent à quelques anciens de la même Eglise qui, ayant refusé de remettre à Cécilien les vases d'or et d'argent qu'ils avaient en dépôt dès avant la persécution, s'étaient aussi soustraits à sa communion. Lucille, dame de qualité très-riche, très-puissante, mais très-factieuse, entra dans leur parti. Elle était depuis longtemps ennemie de Cécilien, parce qu'étant diacre, il l'avait reprise de ce qu'avant la communion du corps et du sang de Jésus-Christ [6], elle baisait l'os d'un homme qui n'était pas reconnu pour martyr. Engagée avec tous ceux qui lui appartenaient, dans le schisme contre son évêque, elle employa ses richesses à y faire entrer un grand nombre de personnes dans l'Afrique, qui se trouva en peu de temps divisée en deux partis. Le principal auteur du mal fut Donat des Cases-Noires, qui, étant venu de Numidie à Carthage [7], y divisa le peuple et ordonna, avec d'autres évêques de sa faction, Majorin pour évêque de cette ville. Ce Majorin était domestique de Lucille, qui, à cause de cette ordination, donna quatre cents bourses [8]. Ceux qui les reçurent, firent courir le bruit que c'était pour les pauvres; mais on ne leur en donna rien, et les évêques schismatiques partagèrent tout entre eux.

Ils demandent des juges à Constantin contre Cécilien, qu'ils avaient déposé dans un concile.

3. Ils avaient condamné et déposé Cécilien dans leur conciliabule de Carthage en 312; mais voyant que l'Eglise de Rome et les autres qui avaient communiqué la lumière de l'Evangile aux Eglises d'Afrique, demeuraient unies de communion avec lui [9], et qu'elles lui adressaient leurs lettres, et non à Majorin, ils prirent le parti de l'accuser devant ceux mêmes avec qui il était uni. Le mouvement qu'ils se donnèrent pour grossir leur parti, causa de l'émotion dans le public, et l'empereur Constantin en fut averti. Pour en empêcher les suites, ce prince ordonna à Ancelin [10], proconsul d'Afrique, et à Patrice, préfet du prétoire, de s'informer de ceux qui troublaient la paix de l'Eglise catholique, et de les punir. Mais les évêques donatistes, au lieu de porter leurs plaintes contre Cécilien devant les évêques d'outre-mer, s'adressèrent à Constantin par une requête, qu'ils mirent en mains au proconsul Ancelin. Ce prince, quoiqu'indigné de ce qu'ils s'adressaient à lui dans une cause de cette nature qui ne le regardait point, leur accorda néanmoins les juges qu'ils demandaient [11], et nomma à cet effet trois prélats d'une vie pure et distinguée, savoir : Materne de Cologne, Rhétice d'Autun et Marin d'Arles, à qui il envoya toutes les pièces qu'il avait reçues de la part des donatistes. En même temps il ordonna que Cécilien et ses adversaires [12], chacun avec dix évêques de leur parti, se transporteraient à Rome pour le 2 octobre de l'an 313, afin d'y être jugés par les évêques. Constantin écrivit aussi au pape Miltiade [13], et le nomma juge de cette affaire avec trois autres évêques des Gaules.

[1] Ibid. — [2] Ibid.
[3] August., in *Breviculo collat. diei* 3, cap. 13, tom. IX, pag. 567.
[4] Optat., lib. I. — [5] Optat., lib. I.
[6] Ibid. — [7] August., *Hæres*. 69.
[8] August., *Epist*. 43, pag. 96, et lib. III *contra Crescon*., cap. 29.
[9] August., *Epist*. 43, pag. 92.
[10] Apud Euseb., lib. X, cap. 6. — [11] Optat., lib. I.
[12] Apud Euseb., lib X, cap. 5.— [13] Ibid.

Concile tenu à Rome, dans le concile de Rome. Donat des Cases-Noires condamné en 313.

4. Le concile se tint à Rome au jour marqué, qui était un vendredi. Dans la première séance, Cécilien comparut, ainsi que ses accusateurs, dont quelques-uns furent rejetés à cause des taches dont leur réputation était noircie. Donat des Cases-Noires fut apparemment de ce nombre, du moins est-il certain qu'il avoua assez de choses dans le concile pour y être condamné; car, ayant été accusé d'avoir commencé le schisme à Carthage du vivant de Mensurius; d'avoir rebaptisé et imposé les mains à des évêques tombés dans l'idolâtrie pendant la persécution, il confessa les deux derniers chefs d'accusation [1], et fut suffisamment convaincu du premier [2]. Ceux que lui et Majorin produisirent pour témoins dans cette séance, avouèrent qu'ils n'avaient rien à dire contre Cécilien. Il en était venu d'autres d'Afrique, que Donat promit de présenter le lendemain. Mais craignant qu'au lieu de charger Cécilien, ils ne parlassent en sa faveur, il ne les produisit point et ne voulut plus lui-même comparaître en jugement. Les autres schismatiques suivirent son exemple. On donna dans la seconde séance une requête contre Cécilien [3], ce qui obligea le concile à examiner tout de nouveau son affaire; mais il se trouva qu'aucun chef d'accusation ne fut prouvé. Les schismatiques objectèrent dans la troisième séance que Cécilien avait été condamné dans le concile de Carthage. Miltiade et les trois évêques des Gaules, qui savaient que Cécilien avait été condamné en son absence, n'eurent aucun égard à la procédure faite contre lui, le déclarèrent absous [4], et condamnèrent Donat des Cases-Noires seul comme auteur de tout le mal, laissant aux autres schismatiques de rentrer, s'ils le voulaient, dans la paix et l'unité de l'Eglise. Quelque sage et quelque modéré que fut ce jugement, il n'éteignit point l'animosité des ennemis de Cécilien, et ils s'en retournèrent en Afrique aussi opiniâtres dans le schisme que quand ils en étaient partis [5]. Il paraît qu'on avait fait défense à Donat d'y retourner, mais Philumène lui en obtint la permission de l'empereur, à condition de ne point aller à Carthage [6]. Ce prince, à la suggestion de Philumène, avait aussi ordonné que, pour le bien de la paix [7], Cécilien resterait à Bresse en Italie. Il y resta, en effet, jusqu'à ce qu'ayant appris que Donat était allé à Carthage, contre sa parole, il y revint lui-même veiller à la garde de son troupeau.

Donat succède à Majorin dans le siége schismatique de Carthage en 316

5. Les schismatiques, mécontents du concile de Rome, en demandèrent un nouveau à Constantin, qui l'indiqua à Arles. Cécilien y fut reconnu innocent, et les schismatiques y furent condamnés. Ils appelèrent du concile à l'empereur, qui en eut horreur. Néanmoins il reçut leur appel, manda les parties et jugea en faveur de Cécilien. Ce dernier jugement, qui était le troisième contre les schismatiques, fut rendu l'an 316 [8], dans la ville de Milan. Vers le même temps, Majorin mourut. Ceux de sa communion lui substituèrent un nommé Donat, différent de l'évêque des Cases-Noires. Optat semble les avoir confondus. Mais on voit, par la conférence de Carthage [9], qu'il faut nécessairement les distinguer; car les catholiques y ayant objecté que Donat de Carthage avait été condamné par Miltiade dans le concile de Rome, les donatistes répondirent que ce n'était point Donat de Carthage qui avait comparu en jugement devant Miltiade, mais Donat des Cases-Noires, ce que les catholiques ne contestaient pas. Celui-ci, comme le premier [10] auteur du schisme à Carthage, donna son nom à ceux qui le suivirent. Mais, depuis, les donatistes regardèrent comme leur chef, Donat de Cartharge, à cause des grandes qualités qu'ils admiraient en lui. Ils l'appelaient un homme de sainte mémoire [11] et l'ornement de l'Eglise de Carthage. Ils lui attribuaient la gloire du martyre, et prétendaient qu'il avait fait des miracles [12] et que Dieu lui avait parlé dans la prière [13].

Qui était ce Donat?

6. Ce Donat vivait [14] en effet d'une manière assez sobre. Mais, au lieu d'être irrépréhensible [15] dans ses mœurs, comme le disaient les donatistes, c'était un homme [16] léger, furieux et emporté, qui, s'élevant au-dessus du com-

[1] Optat., lib. I.
[2] Augustin., in *Breviculo collat. diei* 3, cap. 12.
[3] Augustin., *Epist.* 43, pag. 95.
[4] Optat., lib. I; Augustinus, *Epist.* 43, pag 95, et in *Breviculo collat. diei* 3, cap. 17.
[5] Constantin., *Epist. ad Ablavium*, tom. I *Concil.*, pag. 1421.
[6] Optat., lib. I. — [7] Ibid.
[8] Augustin., lib. III *contr. Crescon.*, cap. 71.
[9] Augustin., in *Brevic. collat. diei* 3, cap. 20.
[10] Augustin., lib. I *Retractation.*, cap. 21.
[11] Augustin., lib. *ad Donat.*, post collation., cap. 16.
[12] Idem, *de Unitate Ecclesiæ*, cap. 19.
[13] Idem, *Tractat.* 13 *in Evangelium Joan.*, num. 17.
[14] Augustin., lib. II *contr. litteras Petiliani*, cap. 13.
[15] Ibid. — [16] Optat., lib. III, pag. 51, 52.

mun des hommes, voulait se faire passer pour une divinité. Il s'imaginait s'être établi une principauté à Carthage et y être au-dessus même de l'empereur [1]. Le peuple [2] ne lui donnait que rarement le titre d'évêque, et le nommait presque toujours Donat de Carthage. Ceux de son parti, même les évêques, le craignaient et le révéraient autant que Dieu même [3]. Son ambition était de voir tout le monde et les compagnons mêmes de son schisme, plier sous lui. Lorsqu'ils célébraient les mystères, il ne s'y trouvait que par forme, et sans vouloir communier de ce qu'ils y avaient offert, il se retirait en particulier pour faire seul ce qu'il voulait. Il souffrait que ses sectateurs jurassent en son nom, et donnait ainsi sujet de dire qu'il se regardait comme une divinité. Si l'on venait de quelque province d'Afrique, il ne s'informait point des nouvelles ordinaires; mais, dès qu'une personne l'abordait, il lui disait : « Comment [4] va mon parti dans vos quartiers? » En effet les donatistes [5], dans toutes les occasions où ils comparaissaient publiquement en justice pour des matières ecclésiastiques, lorsqu'on leur demandait juridiquement qui ils étaient, prenaient la qualité de parti de Donat, sans parler de Jésus-Christ. On peut juger du caractère de son esprit par les termes d'une de ses lettres à Grégoire, préfet du Prétoire : « Grégoire [6], lui dit-il en l'apostrophant, la honte du Sénat et l'infamie des préfets. » Saint Augustin le traite d'apostat [7], apparemment parce qu'il avait quitté l'Eglise catholique pour entrer dans le schisme formé par Donat des Cases-Noires.

Son savoir, ses écrits.

7. Donat était d'ailleurs [8] habile dans les lettres humaines, et aimé pour cette raison par les gens du siècle. Par son éloquence [9], il grossit tellement sa secte, que c'est à lui principalement qu'elle dut [10] son accroissement et sa force, ayant trompé [11] par ses mensonges presque toute l'Afrique, et particulièrement la Numidie. Les livres qu'il composa pour la défense de sa secte étaient en grand nombre [12]. Il y en avait un [13], entre autres, où il prétendait que le baptême de Jésus-Christ n'était point hors de sa communion. Saint Augustin, qui l'appelle une épître, le réfute par un écrit qui n'est pas venu jusqu'à nous. Il en écrivit [14] un autre sur le Saint-Esprit, dans lequel il suivait le dogme des ariens. Il croyait tellement la consubstantialité des trois personnes, qu'il voulait néanmoins que le Fils fût moindre [15] que le Père, et le Saint-Esprit moindre que le Fils. Mais il s'expliquait sur cet article en termes si équivoques [16], que quelques-uns ont assuré qu'il n'avait point été dans la croyance des ariens. Les donatistes la suivirent, au rapport de saint Epiphane [17] et de Théodoret, ce qu'ils entendent apparemment du temps que les Vandales ariens dominaient [18]; car ordinairement ils traitaient les ariens d'hérétiques. Saint Augustin avait dit dans un de ses ouvrages que Donat, vaincu de tous côtés, avait commencé à rebaptiser. Mais il reconnut depuis qu'il n'était pas auteur de ce désordre, et nous avons vu plus haut que Donat des Cases-Noires était convenu, dans le concile de Rome en 313, avoir rebaptisé.

Donat r... fuse de s'u... nir aux e... sébiens, ... 340.

8. Les évêques d'Orient assemblés à Philippopolis en Thrace, après s'être enfuis de Sardique en 337, écrivirent une lettre à toute l'Eglise sous le nom du concile de Sardique, pour tâcher de se justifier eux-mêmes et de faire condamner saint Athanase. Entre les les noms de plusieurs évêques à qui cette lettre était adressée, on lisait celui de Donat de Carthage, qu'ils eussent sans doute été bien ravis d'attirer à leur parti avec le sien, pour des deux n'en faire qu'une : cette tentative ne leur réussit pas. Mais les donatistes ne laissèrent pas de tirer avantage [19] de la lettre des Orientaux, prétendant montrer par là qu'ils avaient condamné comme eux le crime des traditeurs, et que, jusqu'à ce temps, ils avaient communiqué avec le parti de Donat, ou du moins qu'ils avaient abandonné la communion de leurs adversaires et pris la leur comme la plus juste et la plus saine.

Il refus...

9. Après le concile de Sardique, l'empe-

[1] Ibid., pag. 52. — [2] Ibid., pag. 53.
[3] Ibid., pag, 54.
[4] Optat., lib. III, pag. 54. — [5] Ibid.
[6] Ibid., pag. 51.
[7] Augustin., *in Psalm.* CXLVII.
[8] Optat., lib. III, pag. 55.
[9] Augustin., *Hæres.*, pag. 69.
[10] Augustin., lib. II *in Crescon.*, cap. 1.
[11] Hieronym., in *Catalogo,* cap. 93.— [12] Ibid.
[13] Augustin., lib. I *Retract.*, cap. 21.
[14] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 93.
[15] Augustin., *Hæres*, 69. — [16] Ibid.
[17] Epiphan., *Hæres.* 59, num. 13; Theodoret., lib. IV *Hæretic. Fabul.*, cap. 6.
[18] Augustin., *in Psalmo abecedario contra donatistas*, pag. 4, tom. IX, lib. *Retract.*, cap. 21.
[19] Augustin., lib. III *contra Crescon.*, cap. 34, et *Epist.*

aumônes Constant, 340

reur Constant, voulant procurer la réunion des chrétiens en Afrique, envoya à cet effet Paul et Macaire, appelés serviteurs de Dieu dans le concile[1]. Pour la procurer plus sûrement, il témoigna que le premier motif de leur commission était[2] d'aller distribuer des aumônes et soulager les nécessités de chaque Eglise, en donnant aux pauvres de quoi se vêtir, se nourrir, soulager leurs autres besoins, et des ornements pour les maisons de Dieu. Mais en même temps qu'ils distribuaient les aumônes (c'était principalement aux donatistes), ils exhortaient[3] tout le monde à se réunir, afin que Dieu et son Christ reçussent favorablement les prières que tout le peuple rassemblé dans une même Eglise lui offrirait. On[4] n'intimidait personne, l'on ne faisait aucune menace : personne n'était mis en prison,et l'on n'usait partout que d'exhortations. Constant n'avait pas même de troupes dans la province proconsulaire, tant il avait peu d'envie de procurer l'unité par la violence. Comme Paul et Macaire s'adressaient aux évêques même donatistes pour la distribution des aumônes dont ils étaient chargés, ils vinrent trouver[5] Donat de Carthage et lui exposèrent le sujet de leur venue. C'était, comme on vient de le dire, pour apporter des aumônes aux pauvres et des ornements aux églises : mais ils n'avaient rien pour Donat[6]. Soit qu'il en fût mécontent, soit qu'il craignit que Constant n'eût dessein de ruiner son parti, il entra dans une colère étrange[7], refusa ce que ce prince envoyait, et dit avec ses emportements ordinaires : « Qu'y a-t-il de commun entre l'empereur et l'Eglise ? » et il ajouta à cela toutes les injures et tous les outrages que sa légèreté pouvait lui suggérer contre Constant, sans se souvenir du respect et de l'obéissance que saint Paul veut qu'on ait pour les princes même païens. Paul et Macaire, voyant que Donat refusait les aumônes qu'ils lui offraient pour les pauvres, lui dirent[8] qu'ils s'en allaient dans les autres provinces distribuer les libéralités de l'empereur à qui voudrait les recevoir. Il répondit qu'il avait déjà écrit partout pour empêcher qu'on ne distribuât les aumônes que l'on avait apportées. Saint Optat, qui s'élève avec force contre la conduite que Donat tint en cette occasion, ajoute que cet évêque fut obéi[9] par ceux de son parti : en sorte que ceux qui portaient les aumônes du prince pour les distribuer aux pauvres, ne purent s'acquitter en plusieurs lieux de leur ministère, et qu'ils eurent besoin de recourir au comte Sylvestre, général de la milice d'Afrique, pour éviter les emportements et les violences des donatistes.

10. Macaire, très-probablement autorisé de l'empereur, ordonna absolument aux évêques donatistes[10] de se réunir. Ils en prirent l'alarme, et dans cette frayeur, tous ceux qui ne voulaient pas revenir à l'unité prirent la fuite. Donat de Carthage fut sans doute de ce nombre,et saint Jérôme[11] dit qu'il fut chassé de Carthage. On ne sait point ce qu'il devint depuis son exil; mais il paraît qu'il mourut hors de son pays et hors de l'Afrique, puisque saint Optat[12] dit que tout le monde savait que ce que dit le Prophète du prince de Tyr, qu'il ne mourrait point dans le pays, avait été vérifié en lui. Il vivait encore en 355, suivant la *Chronique* de saint Jérôme. Nous n'avons aucun de ses écrits. Il est banni en 348. Sa mort

11. Les donatistes mirent en sa place sur le siége schismatique de Carthage un nommé Parménien. Cela paraît clairement par saint Augustin, qui, en parlant des évêques donatistes de Carthage, nomme[13] de suite Majorin, Donat, Parménien et Primien. Ailleurs, il[14] l'appelle successeur de Donat : ce qu'il lui aurait été inutile de remarquer, s'il ne l'avait cru son successeur immédiat. Saint Optat, en nommant Majorin *l'aïeul* de Parménien[15], nous fait aussi connaître par ce terme qu'il n'y avait eu qu'un seul évêque entre Majorin et Parménien, savoir Donat. Il est vrai qu'en un endroit[16], saint Augustin semble dire qu'il y a eu entre Donat et Parménien un Garus et un Lucius, évêques des donatistes de Carthage. Mais on ne peut inférer autre chose de ses paroles, sinon que Garus et Lucius étaient du nombre des prin- Parménien évêque donatiste de Carthage, vers l'an 355

[1] Tom. II *Concil.*, pag. 713.
[2] Optat., lib. III, pag. 51. — [3] Ibid., pag., 48.
[4] Optat., lib. III, pag. 51. — [5] Ibid.
[6] Ibid., pag. 52. — [7] Page 51.
[8] Page 52. — [9] Pag. 56.
[10] Optat., lib. III, pag. 48.
[11] Hieronym., in *Chronico*, ad an. 355.
[12] Optat., lib. III, pag. 52, 53.
[13] Augustin., lib. III *in Parmenian.*, cap. 2, pag. 62, tom. IX.
[14] Augustin., lib. II *Retract.*, cap. 17, et *Serm.* 46, pag. 233.
[15] Optat., lib., I, pag. 9.
[16] *Non dimitto Donatum, non dimitto nescio quem Garum, Lucium, Parmenianum, mille nomina, mille scissuras.* Augustin., *Serm.* 358, pag. 1396, tom. V.

cipaux évêques donatistes ou des gens qui avaient formé, comme tant d'autres, de nouveaux schismes dans celui des donatistes, mais nullement qu'ils aient été évêques de Carthage.

Ce qu'était Parménien.

12. Parménien était étranger [1], et ce semble, d'entre les prosélytes [2] que les donatistes avaient faits en courant les mers et les terres. Il avait changé de secte [3] pour devenir donatiste; mais on ne sait [4] de laquelle il était avant son changement. Son ordination était de nature à le faire rougir, s'il en eût été capable [5]; car les canons défendaient d'ordonner évêque un prêtre étranger, et il était également défendu de promouvoir à l'épiscopat celui dont les mœurs et la doctrine n'étaient pas connues. On viola les règles de l'Eglise en ces deux points dans l'ordination de Parménien, puisqu'il n'était pas de la province, et que ceux qui l'ordonnèrent ne le connaissaient pas [6]. Après la mort de Constantius, arrivée le 3 novembre de l'an 361, les évêques donatistes qui gémissaient depuis treize ou quatorze ans dans leur exil, où ils avaient été envoyés par ordre de Constant, obtinrent leur rappel [7] de Julien l'Apostat. Parménien retourna en Afrique avec ses ordinateurs; ce qui semble marquer qu'ils l'avaient ordonné évêque dans le lieu où ils étaient en exil.

Il écrit contre l'Eglise catholique, vers l'an 370.

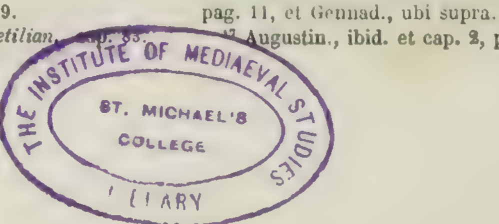
13. Les donatistes, rentrés en Afrique, employèrent pour l'exécution de l'édit de Julien qui les rétablissait dans leur ancien état, la violence [8] et le carnage, et les séductions les plus subtiles. Ils chassèrent plusieurs évêques de leurs Eglises et s'en emparèrent à main armée. Ils profanèrent et brisèrent les choses les plus saintes, et se formèrent une domination si absolue [9], qu'un de leurs évêques osa bien y défendre de cuire du pain pour le petit nombre de catholiques qui étaient dans sa ville épiscopale. Mais Valentinien réprima leur insolence par une loi adressée au proconsul d'Afrique nommé Julien, par laquelle il déclarait indignes de l'épiscopat les évêques convaincus d'avoir rebaptisé. Cette loi, qui est datée de Trèves le 20 février 373 ou 370, ne les empêcha pas de continuer à charger l'Eglise de calomnies. Mais Parménien, ne voulant pas se contenter de parler en l'air et sans preuve, comme faisaient ceux de son parti, mit par écrit [10] ce qu'il avait à dire pour la défense de sa secte, et en composa un livre qu'il mit entre les mains de tout le monde [11]. Il était divisé en cinq parties. Dans la première [12], Parménien donnait de grands éloges au baptême et rapportait, pour en montrer l'unité, diverses figures sous lesquelles il avait été annoncé, comme le déluge et la circoncision. Il faisait voir, dans la seconde partie, qu'il n'y a qu'une seule Eglise dont les hérétiques aient été exclus. Mais il n'y disait rien par où l'on pût reconnaître où était cette Eglise unique. Dans la troisième partie, il invectivait contre les traditeurs, sans donner de preuves particulières que quelqu'un eût été convaincu de ce crime. La quatrième était une déclamation contre Paul et Macaire, qui, par ordre de l'empereur Constant, avaient travaillé à la réunion des chrétiens en Afrique. La cinquième traitait de l'huile et du sacrifice du pécheur, c'est-à-dire des fonctions du sacerdoce. Mais, dans cette dernière partie, comme dans toutes les autres [13], Parménien ou prouvait contre lui pour l'Eglise, ou ce qu'il disait faisait également pour les catholiques et pour les donatistes. Il y faisait voir aussi qu'il avait été mal instruit des faits qu'il avançait contre l'Eglise, comme lorsqu'il accusait les catholiques d'avoir demandé des soldats pour faire violence aux donatistes. Mais étant étranger, il pouvait avoir été trompé en ce fait comme en beaucoup d'autres. Outre les erreurs de sa secte qu'il avait répandues dans son ouvrage, saint Optat [14] lui reproche d'y avoir appelé la chair de Jésus-Christ une chair pécheresse, et d'avoir dit qu'ayant été plongée dans le déluge du Jourdain, elle avait été purgée de toutes ses souillures. Ce livre de Parménien n'est pas venu jusqu'à nous : mais nous en avons le précis dans les écrits que saint Optat et saint Augustin ont composés pour le réfuter.

Lettre de Parménien contre Ticonius, donatiste. Ecrit de Ticonius.

14. Parménien trouva même un adversaire parmi ceux de sa secte [15], ce fut Ticonius. Africain [16] de naissance, homme d'un esprit vif [17] et abondant, il était instruit dans les

[1] Optat., lib. I, pag. 5. — [2] Optat., lib. II, pag. 33.
[3] Optat., lib. I, pag. 33. — [4] Ibid.
[5] Ibid., pag. 32. — [6] Optat., lib. I, pag. 33.
[7] Idem, lib. III, pag. 54.
[8] Optat., lib. II, pag. 37, 38 et 39.
[9] August., lib. II *contr. Epist. Petilian.*, cap. 83.
[10] Optat., lib. I, pag. 4.

[11] Ibid., pag. 5. — [12] Ibid. pag. 6 et seqq.
[13] Optat., lib. I, pag. 6. — [14] Ibid., pag. 7.
[15] Gennad., *de Script. Ecclesiast.*, cap. 18.
[16] August., lib. I *contr. Parmenian.*, cap. 1, tom. IX, pag. 11, et Gennad., ubi supra.
[17] Augustin., ibid. et cap. 2, pag. 12, tom. IX.



saintes Ecritures et dans les lettres humaines, et avait étudié avec soin les affaires de l'Eglise. Frappé comme par autant de coups de tonnerre [1] par les paroles qu'il rencontrait à chaque page des Ecritures, il se réveilla de son assoupissement et reconnut que l'Eglise de Dieu devait [2] être répandue par tout le monde, suivant les oracles des Prophètes, et qu'aucun péché ne pouvait empêcher l'effet des promesses de Dieu. Il entreprit de défendre cette vérité, et montra avec beaucoup de force et d'éloquence, contre les principes de sa secte, que, quelque impiété qui puisse se commettre dans l'Eglise, elle ne peut empêcher que [3] cette Eglise, dont nos pères n'ont eu que l'espérance et non la vérité, ne s'étende jusqu'aux extrémités de l'univers. Toutefois, il ne cessa point d'être donatiste, et ne vit même pas la conséquence de son principe, savoir, que les chrétiens d'Afrique qui étaient unis de communion avec tout le reste du monde, appartenaient à la véritable Eglise. L'écrit de Ticonius fermait la bouche [4] à ceux d'un sentiment contraire, par le poids et la multitude des passages clairs et précis des Ecritures qu'il alléguait, bien qu'il n'y [5] eût mis que la moindre partie des paroles et des exemples qu'elles lui fournissaient sur ce sujet; car il est impossible de les rapporter tous sans vouloir transcrire presque en entier les pages des Livres saints. Il traitait [6] dans le même écrit la question suivante: « Comment doit-on tolérer dans l'Eglise, sans rompre les liens de l'unité, les abus et même les crimes que nous ne pouvons corriger? » Il y a apparence qu'il s'y déclarait aussi contre la rebaptisation, puisqu'il alléguait [7] l'autorité de Donat, apparemment celui de Carthage, qui avait toujours communiqué avec les Maures, quoiqu'ils ne rebaptisassent point. C'est en cet endroit [8] que Ticonius faisait mention d'un grand concile des donatistes, dont nul autre que lui n'a parlé. On croit qu'il se tint à Carthage dans le temps que Donat en remplissait le siége schismatique. Il s'y trouva deux cent soixante-dix évêques de cette secte, et le concile dura soixante-quinze jours. Ils y laissèrent à la liberté de chaque évêque de ne point rebaptiser ceux qui se présentaient pour entrer dans leur communion, s'ils témoignaient de la répugnance à le faire. Ticonius [9] ajoutait que, conformément aux statuts de ce concile, un évêque du parti des donatistes, nommé Deutérius, avait réuni à son Eglise un peuple des traditeurs, sans que Donat eût discontinué pour cela de communiquer avec lui. Il rapportait encore divers autres faits arrivés dans sa secte, qui faisaient voir [10] combien il y régnait de désordres. Ainsi l'écrit de Ticonius était, selon la remarque de saint Augustin [11], à l'avantage de l'Eglise catholique et contre les donatistes. Parménien ayant lu l'écrit de Ticonius, vit bien la conséquence du principe qu'il y avait établi; mais, pour ne point l'accorder, il prit le parti de nier net le principe, soutenant que l'Eglise était corrompue par la communion des méchants. Il écrivit donc dans la vue, disait-il [12], de corriger Ticonius de sa faute. Mais il n'opposa à la clarté et à la force des passages allégués par Ticonius que la fumée [13] du mensonge, c'est-à-dire l'autorité de son propre témoignage et de ceux qui l'avaient séduit, comme si Ticonius eut dû croire [14] Parménien et quelques autres évêques donatistes, plutôt que Dieu. Parménien, au défaut de raisons, usait de menaces [15] contre Ticonius; mais il n'osait contester les faits qu'il avait avancés, parce que ceux qui en avaient été témoins vivaient encore et pouvaient en faire voir la vérité. Il n'y eut qu'un point sur lequel il mit Ticonius hors de réplique, et le pressa si vivement, qu'il l'étrangla [16] pour ainsi dire : il lui prouva que si l'Eglise avait été répandue par tout le monde, et que personne n'y fût souillé par les péchés des autres, comme il le prétendait, il avait donc grand tort de demeurer dans le parti de Donat et de rejeter la communion de leurs adversaires, à cause des traditeurs. Ticonius ne se rendit pas à l'autorité de Parménien, et il fut condamné [17] dans un concile des donatistes, dont le temps n'est pas connu. Nous n'avons plus l'ouvrage de Ticonius, et nous n'en savons pas même

[1] Ibid., cap. 1, pag. 11. — [2] Ibid. — [3] Ibid.
[4] Augustin., lib. I *contr. Parmen.*, cap. 1, tom. IX, pag. 11.
[5] August., *Epist.* 249 *ad Restitut.*, pag. 877, tom. II.
[6] Idem, *Epist.* 93 *ad Vincentium*, pag. 249.
[7] Ibid., pag. 248.
[8] Ibid. — [9] Ibid.
[10] August., lib. II *contr. Parmenian.*, cap. 22, pag. 54.
[11] Augustin., *Epist.* 93, pag. 248.
[12] August., lib. I *contra Parmen.*, cap. 1, pag. 12.
[13] Ibid., cap. 2, pag. 13 — [14] Ibid et pag. 12.
[15] Augustin., *Epist.* 93, pag. 249.
[16] *Quo uno eum Parmenianus suffocat.* August., *Epist.* 93, pag. 248 et 249.
[17] August., lib. I *contra Parmen.*, cap. 1, pag. 12.

le titre. Mais il paraît que c'est le même dont parle Gennade [1], lorsqu'il dit que Ticonius composa trois livres *de la Guerre intestine*. Les donatistes, au rapport [2] de Ticonius, disaient ordinairement: *Ce que nous voulons est saint*. Il ne nous reste de la lettre de Parménien que ce que nous en lisons dans saint Augustin, qui entreprit d'y répondre, à la prière de ses frères [3]. Sa réponse est divisée en trois livres. Parménien mourut vers l'an 390, et eut Primien pour successeur.

Règles de Ticonius pour l'intelligence de l'Ecriture sainte.

15. Un autre ouvrage de Ticonius, que nous avons encore, est celui des sept règles qu'il donne pour trouver le sens des Ecritures et pour en ouvrir les secrets comme par autant de clefs. Saint Augustin qui les rapporte dans son troisième livre *de la Doctrine chrétienne*, en parle comme d'un ouvrage d'un grand travail et fort utile pour l'intelligence des divines Ecritures [4]. Mais quoiqu'il le jugeât propre pour entendre ce qu'il y a même de caché dans quelques endroits de ces divines paroles, il avertit néanmoins qu'on ne doit pas prétendre pouvoir pénétrer, avec le secours des règles de Ticonius, dans tout ce que l'Ecriture sainte a d'obscur, comme cet auteur voulait le faire croire dans le commencement de son ouvrage. C'est pourquoi il conseille aux personnes d'étude de les lire, sans en attendre plus qu'il ne fallait, et avec jugement, vu qu'il y a des endroits où Ticonius s'était trompé par l'effet [5] de la faiblesse humaine, et d'autres où il parlait de l'hérésie des donatistes, qu'il suivait. Saint Augustin parle encore de ces règles dans une lettre à Aurèle de Carthage [6], qu'il prie de lui en mander son sentiment; et dans le second livre de ses *Rétractations* [7], il préfère à l'explication qu'il avait donnée lui-même à un passage de la seconde épître de saint Paul à Timothée, celle qu'il avait trouvée ou remarquée depuis dans la septième règle de Ticonius. Cassiodore avait vu les règles de ce donatiste [8], et saint Isidore paraît les avoir suivies [9], du moins en partie, dans celles qu'il donne lui-même pour l'intelligence de l'Ecriture. Nous avons celles de Ticonius dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris, en 1575 et 1589; de Cologne en 1618 [10], de Lyon en 1677, et dans les Orthodoxographes, à Bâle, de la seconde édition [11]; [dans la *Bibliothèque des Pères* de Galland, qui a corrigé plusieurs fautes de l'édition de 1622, et a accompagné le texte d'observations. On trouve reproduit ce travail dans la *Patrologie latine* de M. Migne, tome XXVIII.] Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable.

Analyse des sept règles de Ticonius.

16. La première règle est intitulée : *Du Seigneur et de son corps* [12]. Ticonius y fait voir par un grand nombre de passages de l'un et de l'autre Testament, que quelquefois une même personne représente le chef et le corps tout entier, c'est-à-dire Jésus-Christ et l'Eglise; en sorte que dans un même passage, sans quitter la même personne, on passe tantôt du corps au chef, et tantôt du chef au corps. Par exemple, c'est une même personne qui dit dans Isaïe [13]: *Dieu m'a mis comme à un époux une couronne sur la tête, et m'a revêtu des ornements d'une épouse*. Néanmoins il est certain que dans les deux parties de ce passage, il faut entendre séparément ce qui convient au chef et ce qui convient au corps, c'est-à-dire ce qui convient à Jésus-Christ et ce qui convient à son Eglise. Il en est de même de ce passage de l'Apocalypse [14], où le Seigneur dit : *Je suis l'époux et l'épouse*; et dans saint Matthieu [15]: *Elles allèrent au-devant de l'époux et de l'épouse*.

La seconde règle de Ticonius a pour titre : *Du corps du Seigneur partagé en deux*.

[1] Gennad., in libro *de Script. Ecclesiast.*, cap. 18.
[2] Apud August., *Epist.* 93, pag. 248.
[3] August., lib. I *contr. Parmen.*, cap. 1, pag. 11.
[4] August., lib. III *de Doctrina Christiana*, cap. 30, tom. III, pag. 57.
[5] Ibid., cap. 30, pag. 58.
[6] *Epist.* 41, pag. 88. — [7] Lib. *Retract.*, cap. 18.
[8] Cassiodor., *Institut.*, cap. 10, et *Præfat. in Psalter.* cap. 13.
[9] Isidor. Hispal., lib. I, cap. 25.
[10] Ou plutôt de 1622, dans le supplément donné par Schott. (*L'éditeur.*)
[11] Dom Pitra a trouvé les sept règles de Ticonius dans un manuscrit de Sainte-Geneviève du XII[e] siècle, et dans deux autres de Bruxelles. Elles diffèrent de celles qui ont été publiées dans les *Bibliothèques des Pères*. Celles qui ont été données par saint Augustin sont plus longues, et au contraire celles qu'a publiées saint Isidore sont plus courtes. Au reste, il y a dans ces sept règles, quel qu'en soit l'auteur, des choses qui ne se trouvent point dans celles qui ont été données au public, surtout la sixième règle, où l'auteur parle d'après saint Augustin de ce verset de la Genèse : *Et plantavit*, etc., et ne dit rien de l'histoire de Sodome. Voyez *Spicilége de Solesme*, tom. III, pag. 397.
[12] Ex tom. VI *Biblioth. Patr.*, pag. 49, et August., *de Doctrina Christiana*, lib. III, cap. 31 et seqq.
[13] Isaïe LXI, 10. — [14] Apocal. XVIII, 23.
[15] Matth. XXV, 1.

Saint Augustin désapprouve ce titre, parce que non-seulement les hypocrites ne seront point avec Jésus-Christ dans l'éternité, mais qu'ils n'y sont pas même dès à présent, quoiqu'ils paraissent être dans son Eglise. Il croit qu'il fallait intituler cette règle : *Du corps du Seigneur vrai et mélangé* ; ou bien, *De l'Eglise encore mêlée*, et la lire avec beaucoup d'attention pour voir quand l'Ecriture, après avoir parlé des élus, parle aussitôt des réprouvés qui sont dans le corps des élus, passant ainsi des uns aux autres, quoique maintenant ils ne fassent qu'un corps, à cause du mélange passager où ils sont et de la communion des mêmes sacrements. Ce passage du Cantique en est un exemple [1] : *Je suis brune, mais je suis belle;* car il n'est pas possible que l'Eglise qui, selon l'Apôtre [2], n'a ni tache ni ride, que Jésus-Christ a lavée de son sang, soit brune dans aucune de ses parties, si ce n'est par rapport aux réprouvés, par qui le nom de Dieu est blasphémé. C'est pourquoi l'épouse ne dit pas : J'ai été brune comme les tentes de Cédar, et je suis belle maintenant comme les pavillons de Salomon; mais elle dit qu'elle est l'un et l'autre, à cause de l'union passagère qu'il y a entre les bons et les mauvais. De même, après que Dieu a dit dans Isaïe [3] : *Je conduirai les aveugles dans les voies qui leur sont inconnues, et ils marcheront dans des sentiers où ils n'ont jamais été; je changerai leurs ténèbres en lumière, et je redresserai les chemins tortus. Je ferai ce que je dis et ne les abandonnerai pas.* Parlant ensuite des méchants mêlés parmi les bons, il ajoute: *Mais ils ont retourné en arrière.*

La troisième règle est, *Des promesses et de la loi*, ou pour mieux dire, *De l'esprit et de la lettre.* Saint Augustin reprend Ticonius de ce qu'en traitant dans cette règle de la foi et des bonnes œuvres, il dit que les œuvres nous sont données de Dieu pour le mérite de la foi, mais qu'à l'égard de la foi, elle est tellement de nous, qu'elle ne nous vient pas de Dieu, n'ayant pas pris garde à ces paroles de saint Paul [4] : *Que Dieu le Père donne à nos frères la paix et la charité avec la foi.* Il excuse toutefois Ticonius sur ce qu'il avait écrit avant la naissance de l'hérésie des pélagiens, qui obligea ceux qui écrivirent depuis à examiner avec plus de soin dans les Ecritures ce qui regardait la matière de la foi. Les passages de l'Ecriture allégués dans cette règle, tendent à montrer que, quoiqu'il n'y ait eu personne de sauvé par les œuvres de la loi de Moïse, plusieurs de ceux qui les ont mises en pratique, ont été justifiés, mais par le mérite de la foi en Jésus-Christ.

La quatrième est, *De l'espèce et du genre.* Ticonius entend par espèce la partie, et par genre le tout dont ce qu'il appelle l'espèce est la partie. Ainsi une ville, une province, une nation est l'espèce, et toute la terre est le genre. Dans le sens mystique, Jérusalem est l'espèce, et l'Eglise répandue dans toute la terre est le tout. Cette règle a son application en plusieurs endroits de l'Ecriture, où elle passe de l'espèce au genre, comme si elle continuait toujours à parler de l'espèce. Par exemple, dans le prophète Ezéchiel il est dit [5]: *Les enfants d'Israël ont habité dans leur terre, ils l'ont souillée par le déréglement de leur voie, par leurs idoles et par leurs péchés.* Il est clair que ces paroles s'entendent de l'espèce, c'est-à-dire de cette partie de la maison d'Israël que saint Paul appelle charnelle. Mais les suivantes [6] : *Lorsque j'aurai été sanctifié à leurs yeux au milieu de vous, je vous retirerai d'entre les peuples, je vous rassemblerai de tous les pays, et je vous ramènerai dans votre terre. Je mettrai mon esprit au milieu de vous. Je ferai que vous marcherez dans la voie de mes préceptes*, se rapportent au genre, c'est-à-dire non à une partie de la maison d'Israël, mais à tous les peuples, selon la promesse faite aux Patriarches, qui ont été les pères des Juifs et qui sont aussi les nôtres.

Ticonius a intitulé sa cinquième règle : *Des temps.* Il en fait voir en deux manières, ou lorsqu'on prend dans l'Ecriture la partie pour le tout, ou le tout pour la partie. Par le moyen de cette règle, on sauve la contradiction apparente qui se trouve entre saint Luc [7] et saint Matthieu [8], au sujet de la transfiguration de Jésus-Christ; car saint Matthieu dit qu'elle arriva six jours après la confession de saint Pierre, et saint Luc dit que ce fut environ huit jours après. Mais, en supposant que saint Luc, qui parle de huit jours, comprend pour deux jours entiers et la fin du jour où Jésus-Christ prédit sa transfiguration et le commencement de celui où il l'accomplit, et que saint Matthieu, qui n'en met que six, n'a compté que les six jours entiers, il n'y a plus

[1] Cantic. IV, 7. — [2] Ephes. V, 27.
[3] Isaïe XLII, 16. — [4] Ephes. VI, 23.

[5] Ezech. XXXVI, 17. — [6] I Cor. X, 18.
[7] Luc. IX, 28. — [8] Matth. XVII, 1.

de contradiction entre eux. C'est aussi par cette sorte de figure, où une partie est prise pour le tout, qu'il faut résoudre la question de la résurrection de Jésus-Christ; car on ne peut trouver les trois jours et les trois nuits durant lesquels il devait être dans le sein de la terre, selon qu'il l'avait prédit[1], qu'en prenant pour un jour entier celui où il est mort et celui où il est ressuscité, quoiqu'il ne soit mort qu'à la sixième heure du jour, et qu'il soit ressuscité dès le commencement du troisième jour. Ticonius traite aussi dans cette règle des nombres sur lesquels l'Ecriture renferme quelque mystère, comme de sept, de dix, de douze; et il remarque que ces sortes de nombres sont mis souvent pour un temps indéfini, comme lorsqu'il est dit[2] : *Je vous louerai sept fois*, ce qui ne veut dire autre chose sinon[3] : *La louange du Seigneur sera toujours dans ma bouche*. Il ajoute que quelquefois dans l'Ecriture les heures, les jours, les mois sont pris pour des années, comme dans l'Apocalypse, où nous lisons[4] : *Et il délia ces quatre anges, qui étaient prêts pour l'heure, le jour, le mois et l'année où ils devaient tuer la troisième partie des hommes;* ce qui, selon lui, marquait trois ans et demi.

La sixième règle a pour titre : *Récapitulation*. Son utilité consiste à remettre dans l'ordre des temps certains faits que les écrivains sacrés déplacent dans leur narration, sans le faire remarquer. Il est dit par exemple dans saint Luc que[5] : *Au jour où Loth sortit de Sodome, une pluie de feu tomba du ciel, qui consuma tous les habitants, et qu'il en sera de même au jour où le Fils de l'homme se manifestera; qu'alors celui qui sera sur le toit et qui aura ses meubles dans sa maison ne s'amuse pas à descendre pour les aller quérir; que de même celui qui sera dans son champ ne retourne pas en arrière et se souvienne de la femme de Loth*. Sera-t-il temps, à la manifestation du Seigneur, d'observer ces choses, de ne point regarder derrière soi et de ne point reprendre les anciens usages d'une vie à laquelle on a renoncé, en se souvenant de la femme de Loth? Non, sans doute. C'est à présent qu'il faut faire toutes ces choses, afin que, quand le Seigneur viendra, il rende à chacun selon ses œuvres. Néanmoins, à cause de cette parole, *alors*, on croit que tout cela ne doit s'observer qu'à l'avénement du Seigneur, si l'on n'a l'esprit attentif à la récapitulation.

La septième règle est appelée : *Du diable et de son corps*. Elle a beaucoup de rapport à la première, quant à l'usage qu'on doit en faire; car de même que Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, qui est son corps, le diable est le chef des impies, qui sont en quelque manière son corps. Comme il arrive donc quelquefois que l'Ecriture attribue au démon ce qui peut plutôt convenir à son corps qu'à lui, qui en est le chef, il faut user de discernement et distinguer dans la même personne ce qui convient au chef, d'avec ce qui convient au corps. Ce qui est écrit dans Isaïe[6] : *Comment a pu tomber Lucifer, qui s'élevait avec autant d'éclat dès le matin?* s'entend du démon, quoique cela soit dit sous la figure du roi de Babylone. Ce qui suit : *Celui qui a envoyé à toutes les nations, a été brisé sur la terre*, ne convient pas entièrement au chef des impies, car quoique le diable envoie ses anges à tous les peuples, c'est toutefois son corps qui est brisé, c'est-à-dire les impies, et non pas lui, si ce n'est parce qu'il anime son corps qui est écrasé.

Commentaire de Ticonius sur l'Apocalypse.

17. Ticonius avait fait aussi un commentaire sur le livre entier de l'Apocalypse[7], qu'il expliquait non selon les pensées grossières et charnelles des millénaires, mais en un sens spirituel. Il y détruisait l'imagination du règne de mille ans, que quelques-uns promettaient aux justes sur la terre après la résurrection, et ne voulait point qu'on admît deux résurrections du corps, l'une pour les bons, l'autre pour les méchants. Il n'en reconnaissait qu'une, qui sera générale pour tout le monde, et il disait que les enfants avortés ressusciteront dans un corps parfait, afin que le genre humain ne perde rien de ce qui appartient à son tout. Quant aux deux résurrections dont il est parlé dans l'Apocalypse, il soutient que la première, qui est particulière aux justes, est celle qui s'opère présentement dans l'Eglise, lorsque les hommes justifiés par la foi, sont ressuscités de la mort du péché par le baptême, et peuvent espérer la récompense de la vie éternelle. La seconde résurrection est celle qui sera commune à tous les hommes, lorsqu'ils reprendront leurs

[1] Matth. XII, 40.
[2] Psaume CXVIII, 164. — [3] Psaume XXXIII, 2.
[4] Apocalyps. IX, 15. — [5] Luc. XVII, 29.
[6] Isaïe XIV, 12.
[7] Gennad., *de Script. Eccles.*, cap. 18.

corps à la fin du monde. Ticonius disait dans le même commentaire [1], que les anges sont dans un lieu corporel, et que, par les anges des sept Eglises à qui saint Jean reçut ordre d'écrire, il fallait entendre ces Eglises mêmes [2]. L'auteur du livre *des Promesses*, qui porte le nom de saint Prosper, cite cet ouvrage de Ticonius [3], et y renvoie pour l'explication du chapitre quinzième de l'Apocalypse. Il paraît que ce commentaire était diffus [4]. Aussi Primasius [5] promet dans celui qu'il a fait lui-même sur l'Apocalypse, de tirer diverses choses de Ticonius, mais en retranchant ce qu'il y avait de superflu et d'ennuyeux, en donnant un autre tour aux endroits trop négligés, et en rendant le tout conforme à la vérité catholique. « En effet, j'ai trouvé, dit-il, dans cet ouvrage, plusieurs choses inutiles, absurdes et contraires à la saine doctrine. Il cherche tout ce qu'il croit pouvoir nuire à l'Eglise dans la cause que nous soutenons contre les donatistes. Il y donne de faux sens, qu'il trouve dans la corruption de son cœur, et ensuite il nous insulte avec des railleries piquantes. Il suit en cela la pratique ordinaire des hérétiques. Mais cela ne nous doit pas faire rejeter ce qu'il a de bon. De quelque côté que la vérité nous vienne, il faut l'embrasser comme un bien propre à l'unité catholique; car c'est à l'Eglise qu'appartient tout ce qui se dit de vrai, même hors d'elle, et les donatistes n'ont pas plus de droit de s'en prévaloir, que les Juifs de se glorifier de la prophétie de Caïphe. » Cassiodore porte un jugement à peu près semblable des *Commentaires sur l'Apocalypse*, quand il dit y avoir trouvé des choses qui n'étaient pas à mépriser [6], et d'autres qui venaient du poison du dogme pernicieux de Ticonius. Il avait marqué à la marge les unes et les autres.

Nous avons dans l'*Appendix* du troisième tome des œuvres de saint Augustin [7], une exposition de l'Apocalypse distribuée en dix-neuf homélies, que quelques-uns ont crue être le Commentaire de Ticonius. Mais outre qu'on n'y trouve point ce qu'en ont cité saint Augustin, Primasius et le Vénérable Bède, l'auteur paraît y combattre à dessein l'hérésie des donatistes, particulièrement la rebaptisation [8]. D'ailleurs, la question touchant les anges des sept Eglises d'Asie, que Ticonius traitait fort au long dans son Commentaire, au rapport de saint Augustin [9], est traitée ici en peu de mots. Ambroise Aubert, moine bénédictin du IXe siècle [10], accuse Ticonius de témérité et d'impudence, d'avoir dit [11] que *les sept anges qui sortirent du temple, portant des plaies*, figuraient l'Eglise qui sort de l'Eglise, comme si le parti de Donat, qui est sorti d'avec nous, avait conservé le pouvoir de frapper le monde de plaies, et qu'aussitôt après sa sortie, l'Eglise catholique avait été couverte des ténèbres de l'ignorance.

Lettres de Ticonius et autres écrits perdus.

18. Trithème [12], après avoir marqué les écrits de Ticonius dont nous venons de parler, ajoute qu'il avait aussi écrit des lettres à diverses personnes, et composé plusieurs autres ouvrages que nous n'avons plus. Mais il distingue le livre contenant l'exposition de diverses causes, des trois livres intitulés : *De la Guerre intestine*. Gennade [13] paraît aussi l'en distinguer, et il remarque que Ticonius y citait les anciens conciles pour la défense de la secte des donatistes, dont il professait partout les sentiments. Ticonius [14] se rendit célèbre sous le règne de Théodose et de ses fils, vers l'an 390.

Vitellius. Ses écrits.

19. Vitellius florissait quelque temps avant Ticonius, et dès le règne de Constant, auquel néanmoins il paraît avoir survécu. Il était très-instruit [15] dans les saintes Lettres, et se serait rendu très-utile à l'Eglise, s'il l'avait assez aimée pour y demeurer uni. Mais il s'en sépara pour entrer dans le schisme des donatistes, et écrivit même contre l'Eglise catholique dans laquelle il avait été élevé. Trithème dit que l'on voyait encore de son temps [16] un livre de Vitellius *contre les Gentils;* un autre qui avait pour titre : *De ce qui rend odieux au monde les serviteurs de Dieu,* dans lequel l'auteur fait passer les catholiques pour des persécuteurs; et un troisième rempli aussi de plaintes et d'injures contre les catholiques.

[1] Gennad., *de Scriptor. Eccles.*, cap. 18.
[2] Apud Augustin., lib. III *de Doctrina Christiana*, cap. 30.
[3] Tom. VIII *Biblioth. Patr.*, pag. 48, lib. IV, cap. 13.
[4] Ibid.
[5] Primas., *Prologo in Apocal.*, tom. X *Biblioth. Patr.*, pag. 287. — [6] Cassiodor., lib. *Institut.*, cap. 9.
[7] Tom. III, in *Appendice*, pag. 159.
[8] Homil. 6 in cap. VIII *Apocal.*, vers. 11, pag. 167.
[9] August., lib. III *de Doctrina Christiana*, cap. 30.
[10] Tom. XIII *Biblioth. Patr.*, pag. 573.
[11] Apocal. XV, 6.
[12] Trithem., *de Scriptor. Eccles.*, cap. 92.
[13] Gennad., *de Scriptor. Eccles.*, cap. 18.
[14] Ibid. — [15] Ibid., cap. 4.
[16] Trithem., *de Scriptor. Eccles.*, cap. 105.

Trithème ajoute qu'on disait qu'il avait composé plusieurs autres écrits, mais qu'il n'en avait point de connaissance. Il ne nous en reste aucun.

Macrobe. Ses écrits.

20. Ceux de Macrobe ne sont pas non plus venus jusqu'à nous. Cet auteur avait été prêtre dans l'Eglise catholique [1], et avait composé alors un livre sur les mœurs, adressé aux confesseurs et aux vierges, plein d'instructions fort nécessaires, et qui renfermait en particulier des avis très-utiles pour conserver la chasteté. On ne sait pas qui étaient ces confesseurs à qui Macrobe avait adressé cet ouvrage, étant encore prêtre de l'Eglise catholique. Peut-être donnait-il ce titre à ceux qui, en Afrique, avaient défendu la consubstantialité contre Constantius en 355, ou dans les années suivantes. Depuis il embrassa le parti des donatistes, et devint célèbre parmi eux comme il l'avait été parmi les catholiques [2]. Il vivait encore vers l'an 370, et se trouvait, en qualité d'évêque, à la tête de quelques donatistes africains qui faisaient leurs assemblées hors de la ville de Rome, dans une caverne où ils s'étaient fait comme un amphithéâtre pour leur servir d'église. Macrobe n'était que le quatrième évêque [3] de ces schismatiques en cette ville, et son troupeau n'y était pas nombreux. Il avait succédé à Encolpe, celui-ci à Boniface de Ballite, successeur immédiat de Victor de Garbie. Les donatistes, avant d'envoyer Victor à Rome, l'avaient ordonné évêque en Afrique.

Lettre de Macrobe à l'Eglise.

21. Nous avons, sous le nom de Macrobe, donatiste [4], une lettre à l'Eglise de Carthage, et rien n'empêche d'en reconnaître auteur le Macrobe dont nous venons de parler. Cette lettre renferme ce qui se passa à la mort de deux donatistes, l'un nommé Maximien, l'autre Isaac, que ceux de cette secte regardaient comme martyrs. Voici quelle en fut l'occasion. Le bruit de la persécution que Macaire faisait souffrir aux circoncelliens, dans la Numidie, s'étant répandu à Carthage, on y afficha l'édit de réunion par lequel il était ordonné que tous ceux qui s'y opposeraient, seraient chassés. Les donatistes, à cette nouvelle, perdirent courage. Mais un d'eux nommé Maximien, étant à table à Carthage, eut en buvant une vision qui, à ce qu'on dit, l'anima au combat. Le lendemain, comme il se sentait encore de l'ivresse de la veille, il alla au lieu où on avait affiché l'édit et le déchira. Il fut arrêté aussitôt, et mené devant le proconsul, qui le fit battre avec des lanières plombées et avec des verges. Macrobe, témoin de son supplice, dit qu'Isaac, qui était aussi présent, ne pouvant retenir sa joie, s'écria tout d'un coup : « Venez, traditeurs, vantez-nous la folie de votre unité. » Le proconsul l'ayant entendu, entra en colère, fit arrêter Isaac, lui fit subir la même peine qu'à Maximien, les condamna tous deux à l'exil, et les mit en prison en attendant qu'on pût les mener au lieu où ils devaient être relégués. Isaac mourut dans la prison. Mais le proconsul, au lieu de permettre qu'on enterrât son corps, le fit mettre sur un vaisseau avec Maximien, qui vivait encore, et les fit jeter dans la mer. Au bout de six jours leurs corps furent trouvés au bord, et enterrés avec honneur par les donatistes. Macrobe relève la constance de ces deux prétendus martyrs, et exhorte ceux de Carthage à les imiter, afin, dit-il, qu'il pût aussi écrire leur histoire. La manière dont il a écrit celle de Maximien et d'Isaac, ne leur est pas fort honorable. On n'y trouve point [5] cette simplicité chrétienne, ni ces réponses courtes, mais pleines de piété et animées du feu de la charité qu'on admire dans les Actes authentiques des vrais martyrs. Il faut porter le même jugement [6] de celle de Marcule, autre martyr donatiste, qui [7], après avoir été fustigé, mené en diverses villes à la suite de Macaire, puis enfermé pendant quatre jours dans un château, fut enfin précipité du haut d'une roche voisine. Saint Augustin, à qui les donatistes [8] objectaient les Actes de ces prétendus martyrs, en conteste l'authenticité, et montre en particulier que ce qu'ils disaient du genre de supplice de Marcule, ne pouvait être vrai, puisque les Romains n'avaient pas coutume d'en ordonner de semblable.

[Les Actes de ces martyrs se trouvent cités dans le tome VIII de la *Patrologie latine*, entre les monuments touchant les donastites.]

[1] Gennad., *de Scriptor. Eccles.*, cap. 5. — [2] Ibid.
[3] Optat., lib. II.
[4] Apud Mabill., in *Analectis*, edit. Paris. an. 1723, pag. 185.
[5] Mabillon, Præfat. in tom. IV *Analector.* — [6] Ibid.
[7] Ibid., pag. 182, 183, 184, et nov. edit. Optati, pag. 303.
[8] *Proferunt donatistæ nobis nescio quos in persecutione suos martyres. Ecce Marculus de petra præcipitatus est : ecce Donatus Bagaiensis in puteum missus est. Quando potestates Romanæ talia supplicia decreverunt, ut præcipitarentur homines?* August., tract. 2 *in Joannem*, pag. 383, num. 15.

Olympius, évêque espagnol. Il est envoyé pour pacifier l'Eglise de Carthage vers l'an 316.

22. Pendant que les donatistes faisaient tous leurs efforts pour chasser Cécilien de son siége, Olympius et Eunomius, tous deux évêques, furent envoyés [1] en Afrique par Constantin, pour ôter les deux contendants de l'évêché de Carthage, et en ordonner un troisième qui fût, s'il était possible, agréable aux deux partis. Ces deux évêques arrivèrent à Carthage et y demeurèrent durant quarante jours, afin d'être en état de prononcer quel parti était celui de l'Eglise catholique. Le parti de Donat n'oublia rien pour empêcher l'exécution de leur dessein; et l'ardeur que chacun témoignait de son côté, faisait naître tous les jours de nouveaux tumultes. Néanmoins Olympius et Eunomius rendirent une sentence par écrit, par laquelle ils déclarèrent que l'Eglise catholique était celle qui était répandue par toute la terre, et qu'on ne pouvait casser la sentence d'absolution que les dix-neuf évêques du concile de Rome, sous Miltiade, avaient prononcée en faveur de Cécilien il y avait déjà longtemps. Ensuite ils communiquèrent avec le clergé de Cécilien, et s'en retournèrent. Saint Optat [2] dit qu'il y avait des volumes d'actes sur cette affaire, et qu'il les avait joints à son *Histoire du schisme des donatistes*. Nous ne les avons plus, et il y a apparence que saint Augustin ne les avait pas vus, car il n'en parle en aucun endroit.

Ecrits d'Olympius.

23. Mais il cite [3], pour prouver le péché originel contre les pélagiens, un discours d'Olympius, qu'il appelle un homme glorieux en Jésus-Christ et fort illustre dans l'Eglise. Gennade [4] attribue aussi à Olympius un livre intitulé : *De la Foi*, contre ceux qui, avec les manichéens, font retomber les péchés que nous commettons, non sur le libre arbitre, mais sur la nature; et où l'auteur montre que le mal est dans la nature, non par sa création, mais par la désobéissance de l'homme. Ces deux écrits d'Olympius sont perdus.

CHAPITRE IX.

Saint Optat, évêque de Milève, défenseur de l'Eglise.

[Ecrivain latin, vers l'an 384.]

ARTICLE Ier.

SA VIE, SES ÉCRITS.

Ce qu'on sait de la vie de saint Optat. Il meurt après l'an 384.

1. Saint Optat nous est moins connu par les actions particulières de sa vie, que par ses écrits et les éloges qu'ont faits de sa vertu et de son savoir, saint Augustin et saint Fulgence. Le premier [5] le met avec saint Cyprien, Lactance, Victorin et saint Hilaire de Poitiers, entre ceux qui avaient passé du paganisme à l'Eglise et y avaient apporté les richesses des Egyptiens, c'est-à-dire de la science et de l'éloquence humaine. Il l'appelle un évêque de vénérable mémoire [6], et dit [7]

[1] Optat., lib. I, pag. 22. — [2] Ibid.

[3] *Olympius Hispanus episcopus, vir magnæ in Ecclesia et in Christo gloriæ, in quodam sermone ecclesiastico:* Si fides, *inquit*, nunquam in terris incorrupta mansisset, ac vestigia defixa tenuisset quæ signata deseruit, nunquam protoplasti mortifera transgressione vitium sparsisset in germine ut peccatum cum homine nasceretur. August., lib. I *contra Julian.*, cap. 3, pag. 500, tom. X. *Sanctus Olympius dicit vitium de protoplasto in germine sparsum ut peccatum cum homine nasceretur.* Ibid., cap. 7, pag. 516.

[4] *Olympius natione Hispanus, episcopus, scripsit librum fidei adversus eos qui naturam et non arbitrium in culpam vocant, ostendens non creatione sed inobedientia insertum naturæ malum.* Gennad., *de Script. Eccles.*, cap. 23.

[5] *Non aspicimus quanto auro et argento et veste suffarcinatus exierit de Egypto Cyprianus doctor suavissimus et martyr beatissimus; quanto Lactantius, Victorinus, Optatus, Hilarius, ut de vivis taceam.* August., lib. II *de Doctrina Christ.*, cap. 40, num. 61.

[6] *Legant qui volunt quæ narrat et quibus documentis quam multa persuadeat venerabilis memoriæ Milevitanus episcopus catholicæ communionis Optatus, sive de Lucilla pecuniosissima.... sive de Numidis episcopis, quos factio illa convocaverat.* Idem., lib. I *contra Epist. Parmeniani*, cap. 13, num. 5.

[7] *Nec nos propterea dicimus nobis credi oportere, quia ipsam quam tenemus commendavit Milevitanus, Optatus, vel Mediolanensis Ambrosius.* Idem., lib. *de Unitate Ecclesiæ*, cap. 19, num. 50.

de lui comme de saint Ambroise, qu'il pourrait être une preuve de la vérité de l'Eglise catholique, si elle s'appuyait sur la vertu de ses ministres. Le second lui donne la qualité de Saint [1], et le joint aux grands hommes dont Dieu s'est servi pour nous découvrir les secrets de ses Ecritures, et qui ont défendu avec pureté la règle de la foi catholique.

Saint Optat [2] était Africain de naissance et évêque de Milève, ville célèbre dans l'histoire par les deux conciles que l'on y réunit vers le commencement du Ve siècle, l'un en 402, l'autre en 416. Elle n'est plus aujourd'hui qu'une petite ville dans le royaume d'Alger. Saint Jérôme [3] dit que saint Optat écrivit sous le règne de Valens et de Valentinien, six livres pour réfuter les calomnies des donatistes. Mais nous verrons ci-après qu'il y en ajouta un septième quelques années après la mort de ces deux princes, et au plus tôt vers l'an 384. Ainsi on ne peut mettre sa mort avant ce temps.

Ses écrits contre les donatistes. Ils sont divisés en sept livres.

2. Nous n'avons de saint Optat que ce qu'il écrivit pour soutenir le parti de l'Eglise contre Parménien, l'un des plus célèbres évêques donatistes. Cet ouvrage est distribué en sept livres : mais il ne le fut d'abord qu'en six. Saint Optat [4] dit lui-même qu'il écrivait le premier environ soixante années depuis la persécution de Dioclétien, commencée en 303, et finie en Occident dès 305, et depuis que le proconsul Anulin persécuta les chrétiens par toute l'Afrique en 304, ce qui revient à peu près à l'an 370. Il acheva les cinq suivants vers le même temps, sous l'empire de Valens et de Valentinien, c'est-à-dire avant l'an 379, et le septième, sous le règne de Théodose et le pontificat de Sirice, après l'an 384. Le septième livre n'est, à proprement parler, qu'un supplément aux six premiers; saint Optat le jugea nécessaire après la révision de son ouvrage; il fit en même temps quelques additions dans le second livre, en particulier à la liste des Papes, et y ajouta [5] le nom de Sirice, et à celle des évêques donatistes de Rome, qu'il avait finie à Macrobe [6], les noms [7] de Lucien et de Claudien.

Quelques-uns ont rejeté ce septième livre comme supposé; et ils en ont jugé ainsi parce qu'ils n'y trouvaient ni l'élégance ni l'élévation des autres, et aussi parce que l'auteur s'efforce d'y persuader que le crime des traditeurs est une faute légère et pardonnable, tandis que saint Optat en parle dans le premier livre comme d'un crime considérable [8]; et enfin parce que saint Jérôme, parlant de saint Optat dans son *Catalogue des Hommes illustres* [9], ne lui attribue que six livres *contre les Donatistes*. Mais les deux premières de ces objections n'ont plus de force depuis que, dans la nouvelle édition des œuvres de saint Optat, l'on a prouvé [10], par l'autorité de plusieurs anciens manuscrits, que l'endroit où l'on tâche de diminuer le péché des traditeurs, qui dans les anciennes éditions faisait partie du septième livre, en doit être retranché comme y ayant été ajouté. On y remarque, en effet, un style et des sentiments tout différents de ceux de saint Optat. Mais il n'en est pas de même de ce qui fait aujourd'hui ce septième livre, et on ne saurait le comparer avec les six autres sans se sentir contraint d'avouer qu'il est d'un même auteur. A l'égard de saint Jérôme, il faut dire qu'il n'a eu en main que la première édition des livres d'Optat, où le septième ne se trouvait pas. Fréculphe, évêque de Lizieux, qui écrivait dans le IXe siècle, compte sept livres [11] de saint Optat. Mais Pierre [12] le Vénérable n'en avait vu que six.

3. Jusqu'à Parménien, troisième évêque A quelle

[1] *Sanctus autem Milevitanus episcopus in sexto adversus Parmenianum libro consilium de virginibus Paulum supererogasse testatur his verbis :* Virginitas enim voluntatis res est, non necessitatis. Fulgentius, lib. II *ad Maximum*, cap. 13.

[2] *Optatus Afer, episcopus Milevitanus, ex parte catholica scripsit sub Valentiniano et Valente principibus adversum donatianæ partis calumniam libros sex, in quibus asserit crimen donatianorum in nos falso retorqueri.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 121. — [3] Ibid.

[4] *Nam ferme ante annos sexaginta; et quod excurrit, per totam Africam persecutionis est divagata tempestas, quæ alios fecerit martyres, alios confessores, nonnullos funestam prostravit in mortem*, etc. Optat., lib. I, num. 13, pag. 11.

[5] *Ergo cathedram unicam, quæ est prima de dotibus, sedit prior Petrus : cui successit Linus.... Liberio Damasus, Damaso Siricius, hodie qui noster est socius.* Id., lib. II, num. 3, pag. 28.

[6] *Ecce præsentes sunt ibi* (*Romæ*) *duorum memoriæ Apostolorum : dicite si ad hos ingredi potuit aut obtulit illic, ubi sanctorum memorias esse constat, ergo restat ut fateatur socius vester Macrobius se ibi sedere ubi aliquando sedit Encolpius.* Ibid., num. 4, pag. 29.

[7] *Igitur quia Claudianus Luciano, Lucianus Macrobio, Macrobius Encolpio, Encolpius Bonifacio, Bonifacius Victori successisse videntur.* Ibid., pag. 30.

[8] Pag. 1, 2, 3 et 4. — [9] Hieronym., ubi supra.

[10] Optat., pag. 110.

[11] *Optatus Afer scripsit adversum donatianæ partis calumnias libros septem.* Freculphus, in *Chronico*, lib. IV, cap. 15, tom. XIV *Biblioth. Patr.*

[12] Apud Edmundum Martenne, tom. IX *Veterum Scriptorum*, pag. 1128.

Occasion où il les écrivit.

des donatistes à Carthage, ceux de cette secte n'avaient employé pour l'établir que de vains discours et la calomnie. Mais Parménien crut qu'il réussirait mieux en mettant par écrit ce qu'il avait à dire contre l'Eglise catholique en faveur du parti de Donat. Il composa donc un écrit divisé en cinq parties et le mit entre les mains de tout le monde [1]. Saint Optat l'ayant lu, entreprit de le réfuter, moins à dessein d'engager un combat singulier avec Parménien, que de rendre témoignage à la vérité et de venger l'honneur de l'Eglise catholique.

Analyse du premier livre d'Optat.

4. L'ouvrage de saint Optat [2] est, comme nous l'avons exposé, divisé en sept livres. Le premier commence par une profession de foi touchant le mystère de l'Incarnation, semblable à peu près à celle que nous récitons dans le Symbole des Apôtres; car l'auteur y dit qu'une partie de la foi consiste à croire que Jésus-Christ est Fils de Dieu, et Dieu même, qu'il viendra juger le monde, et qu'il est déjà venu; qu'il est né, selon la chair, de la Vierge Marie; qu'il a souffert, qu'il est mort et a été enseveli; qu'il est ressuscité, et qu'avant de monter au ciel d'où il était descendu, il a laissé sa paix non-seulement à ses Apôtres, mais à tous ceux qui croiraient
Num. 2. en lui. Il se plaint de ce que les donatistes, en mettant en pénitence les fidèles et en les
3. rebaptisant, ont troublé cette paix. Mais bien qu'ils fussent auteurs des schismes et ennemis des catholiques jusqu'à les avoir en exécration et à leur refuser la qualité de frères, il leur donne ce nom, suivant ce précepte d'Isaïe [3] : *Dites à ceux qui vous haïssent et qui vous ont en horreur et qui ne veulent pas que nous les appelions frères, dites-leur cependant: Vous êtes nos frères ;* et encore parce que les donatistes, quoique méchants, avaient néanmoins une même naissance spirituelle que les catholiques, le péché ne faisant perdre ni la
4. qualité ni le nom de frères. Saint Optat marque ensuite les raisons qui l'ont porté à écrire contre Parménien, qu'il traite ordinairement
5. avec beaucoup d'honneur. Il ajoute que ce schismatique avait avancé dans ses écrits plusieurs choses à l'avantage de l'Eglise catholique, en sorte qu'il n'aurait pas été nécessaire d'y répondre, s'il n'y en avait pas mêlé d'autres dont il n'était pas instruit. Ainsi c'était à faux qu'il accusait les catholiques d'avoir demandé des soldats contre les donatistes. Toutefois il n'y avait guère que cet endroit des livres de Parménien qui fût contre l'Eglise. Les autres étaient ou pour les catholiques seuls, comme quand il prouvait qu'il n'y a qu'une seule Eglise, ou pour les catholiques et pour les donatistes, comme lorsqu'il montrait que les hérétiques n'ont pas les sacrements de l'Eglise, ou enfin contre les donatistes seuls, comme lorsqu'il parlait de l'énormité du crime des traditeurs et des schismatiques. Saint Optat dit que la comparaison que Parménien faisait du baptême avec le déluge et la circoncision était avantageuse à l'Eglise, qui ne reconnaît qu'un seul baptême conféré au nom de la Trinité, comme il n'y a eu qu'un déluge et qu'une circoncision, mais qu'elle était contre les donatistes qui rebaptisaient. Ce n'était pas qu'ils prétendissent qu'on dût réitérer le baptême : mais, soutenant qu'eux seuls pouvaient le donner, ils regardaient comme nul le baptême conféré par les catholiques, par les traditeurs, par les schismatiques et par les pécheurs. Sur quoi saint Optat le presse par ce raisonnement : « S'il n'est pas permis aux traditeurs, aux schismatiques, aux pécheurs de donner le baptême, il ne vous est donc pas permis de le conférer, puisque nous montrons que les chefs de votre parti ont été traditeurs, que l'origine du schisme se trouve chez vous, et que vous êtes pécheurs. » Il
rapporte après cela le plan de l'écrit de Par- Num 6.
ménien, et avertit qu'il n'observera point le
même ordre en le réfutant. Il lui reproche 7.
d'avoir parlé indignement de la chair de Jésus-Christ, en l'appelant une chair pécheresse, qui, pour être purgée de ses souillures, avait
été noyée dans les eaux du Jourdain; d'avoir 8.
mal à propos et dans la vue de grossir son ouvrage, parlé d'un grand nombre d'hérétiques morts depuis longtemps et vaincus chacun par les défenseurs de la vérité qui leur
étaient contemporains. Il approuve ce que 10.
disait Parménien, que les marques de l'Eglise ne peuvent être chez les hérétiques. « Nous savons, dit-il, que leurs Eglises sont des prostituées qui n'ont point de droit aux sacrements, et des étrangères que Jésus-Christ ne reconnaît point pour ses épouses. Car il est l'époux d'une seule Eglise, appelée dans le Cantique des Cantiques, son unique colombe, son épouse bien-aimée, le jardin fermé, la fontaine scellée. Les hérétiques n'en

[1] Optat., lib. I, pag. 4 et 5. — [2] Edit. Parisiens., an. 1700, in-fol., pag. 1, num. 1. — [3] Isaïe LXVI, 5.

ont pas les clefs : saint Pierre seul les a reçues. Il approuve encore la comparaison que Parménien faisait des schismatiques avec des sarments de vigne destinés au feu : mais il témoigne en même temps être surpris de ce qu'il joignait les schismatiques aux hérétiques, étant lui-même du nombre des premiers. « Je vois bien, lui dit-il, que vous ne savez pas que ce sont vos auteurs qui ont fait schisme à Carthage. Remontez à l'origine de cette affaire, et vous verrez que vous vous êtes condamné vous-même en joignant les schismatiques aux hérétiques. Car ce n'est pas Cécilien qui s'est séparé de Majorin, votre aïeul : c'est Majorin qui s'est séparé de Cécilien. Cécilien n'a pas quitté la chaire de Pierre ou de Cyprien, mais Majorin dont vous tenez la chaire, qui n'avait point d'origine avant Majorin même. »

Réponse à une objection de Parménien touchant le baptême.

5. Parménien disait qu'il était impossible qu'un homme souillé par un baptême illégitime en lavât un autre, que celui qui est impur purifiât. « Cela est vrai, répond saint Optat, à l'égard de ceux d'entre les hérétiques qui ont falsifié le Symbole, les uns admettant deux dieux, bien qu'il n'y en ait qu'un, les autres voulant que ce soit le Père qui ait paru sous la forme du Fils, d'autres niant que le Fils ait eu une vraie chair, quoique ce soit par cette chair que le monde a été réconcilié avec Dieu; et ainsi de plusieurs autres hérétiques qu'on sait ne pas recevoir les sacrements de l'Eglise catholique. » Il
Num. 11 montre qu'à l'égard du baptême, il n'en est pas des schismatiques comme de ces hérétiques. Ceux-ci, étant ennemis de la vérité, n'ont qu'un faux baptême; mais ceux-là, quoique séparés du corps de l'Eglise et tombés dans la rébellion contre leur Mère, ne laissent pas de retenir ce qu'ils en ont appris, et d'avoir des sacrements communs avec elle.

Traditeurs auteurs des donatistes et du schisme.

6. Après ces remarques générales sur le livre de Parménien, saint Optat entreprend de traiter la matière qu'il s'était proposée
Num. 13. d'abord pour son premier livre, savoir, que les auteurs des donatistes ont été traditeurs, c'est-à-dire qu'ils ont livré les saintes Ecritures aux persécuteurs, et que ce sont eux qui ont fait schisme avec l'Eglise catholique. « Il y a, dit-il, environ soixante ans que la tempête de la persécution, s'étant étendue par toute l'Afrique, n'épargna que ceux qui demeurèrent cachés. Elle fit acquérir aux autres le titre de martyrs ou de confesseurs, hors quelques-uns à qui elle fit perdre la vie de l'âme. Pourquoi parler des laïques qui n'avaient aucune dignité dans l'Eglise, et de plusieurs autres qui étaient au rang de simples ministres, des diacres qui occupaient le troisième rang, des prêtres qui étaient dans le second? Quelques-uns des évêques, les chefs et les princes de tous, furent assez impies en ce temps-là pour livrer les instruments de la loi divine, achetant aux dépens de la vie éternelle quelques moments de celle-ci qui est si incertaine. De ce nombre étaient Donat, évêque de Masculite; Victor de Russicade, Marin des eaux de Tibilite, Donat de Calame, l'homicide Purpurius, évêque de Limate, qui, accusé d'avoir fait mourir les enfants de sa sœur à Milée, où ils étaient en prison, avoua le fait, ajoutant qu'il tuerait aussi tous ceux qui seraient contre lui; Ménale, qui avait feint d'avoir mal aux yeux, afin d'éviter de se trouver à l'assemblée de son peuple, où il craignait qu'on ne le convainquît d'avoir offert de l'encens aux idoles; et quelques autres, assemblés à Cirthe l'an 305, pour y établir un évêque en la place de Paul qui était mort, s'avouèrent traditeurs.»
Saint Optat appuie ce fait sur les actes de ce Num. 14
concile, écrits par le diacre Nundinaire sur du parchemin dont l'antiquité faisait preuve qu'ils contenaient la vérité. Ensuite il fait voir que ces mêmes chefs des donatistes ont
été les auteurs du schisme. « Il n'y avait, 15.
dit-il, qu'une Eglise dans l'Afrique, comme dans les autres parties du monde, avant qu'elle fût divisée par les ordinateurs de Majorin; la chaire sur laquelle vous êtes assis, vous est échue en héritage. Voyons qui est demeuré attaché à la racine de l'Eglise avec toute la terre, qui est sorti dehors, qui s'est assis dans une chaire qui auparavant n'était pas, qui a élevé autel contre autel, qui a ordonné un évêque à la place d'un évêque vivant. Tout le monde sait que cela s'est fait à Carthage, après l'ordination de Cécilien, par la faction d'une certaine femme
nommée Lucille. » Il raconte à quelle occa- 16.
sion cette femme avait conçu de la haine
contre Cécilien; comment Mensurius, évêque 17.
de Carthage, ayant été cité à comparaître devant Maxence, pour n'avoir pas voulu livrer le diacre Félix, accusé d'avoir composé un libelle diffamatoire contre ce prince, avait, avant de partir pour la cour, mis entre les mains de Botrus et de Célestius quantité d'ornements ou vases d'or et d'argent appar-

Num. 18. tenant à l'Eglise de Carthage. La paix ayant été rendue à l'Eglise, Botrus et Célestius, ambitionnant le siége de Carthage, n'appelèrent, pour l'élection d'un successeur de Mensurius, que les évêques voisins, et non ceux de Numidie; toutefois, aucun des deux ne fut élu; mais ce fut Cécilien qui reçut l'ordination des mains de Félix d'Aptonge. Le mémoire des vases d'or, que son prédécesseur avait confiés à Botrus et à Célestius, lui ayant été remis, ceux-ci s'étaient retirés de sa communion et avaient formé un parti contre lui, quand ils s'aperçurent qu'il voulait les obliger à les rendre. Lucille, qui depuis longtemps refusait de se soumettre à la discipline de l'Eglise, se sépara aussi, avec tous ceux de sa maison, de la communion de
19. Cécilien. Ainsi le schisme fut enfanté par la colère d'une femme turbulente, nourri par l'ambition de ceux qui avaient aspiré à l'épiscopat, et fortifié par l'avarice des deux vieillards qui s'étaient emparés du trésor de l'Eglise. Ces trois sortes de personnes forgèrent diverses accusations contre Cécilien, afin de faire passer son ordination pour vicieuse, et envoyèrent à Second, évêque de Tigise, le priant de venir à Carthage déposer Cécilien et mettre un autre évêque en sa place. Il s'y rendit avec Donat de Masculite ou Mascule, Victor de Russicade, Purpurius de Limate et les autres traditeurs dont nous avons parlé plus haut[1]. Cécilien, cité à comparaître devant eux, leur fit savoir que s'ils avaient quelque chose à dire contre lui, l'accusateur parût et prouvât. N'ayant pu trouver aucun crime à lui reprocher, ils se résolurent à attaquer son ordination, en disant que Félix d'Aptonge, qui l'avait ordonné, était traditeur. Cécilien, pour leur ôter tout prétexte, leur fit dire que s'ils croyaient que Félix ne lui eût rien donné par l'imposition de ses mains, ils vinssent eux-mêmes l'ordonner comme s'il n'était encore que diacre. Ces factieux ayant entendu cette réponse, dirent leur avis chacun en particulier, et ensuite condamnèrent Cécilien sans l'avoir entendu. « Il fallait, dit saint Optat, ou le chasser de son siége comme coupable, ou communiquer avec lui comme innocent. Toute l'église était pleine de peuple, la chaire épiscopale remplie, l'autel en sa place: c'est le même sur lequel Cyprien, Lucien et les autres évêques pacifiques, avaient offert le saint sacrifice. Telle a été, continue-t-il, l'origine du schisme: c'est de cette sorte qu'on a élevé autel contre autel, et que l'on a procédé à une ordination illégitime. Majorin, domestique de Lucille, qui avait été lecteur dans la diaconie de Cécilien, est ordonné évêque par des traditeurs. Il est donc manifeste que Majorin et les traditeurs qui l'ont ordonné, sont sortis de l'Eglise, qu'ils sont les auteurs du schisme. Aussi, avant de se séparer, ils écrivirent dans toutes les parties de l'Afrique, Num. 20.
pour détourner les fidèles de la communion de Cécilien, l'accusant, lui et Félix d'Aptonge, son ordinateur, du crime dont ils étaient eux-mêmes coupables. »

Quel crime est le schisme.

7. Saint Optat montre que le schisme est un crime plus grand que le parricide et l'idolâtrie, et qu'il mérite un châtiment semblable Num. 21.
à celui de Coré, Dathan et Abiron, engloutis tout vivants dans les enfers, pour avoir voulu usuper le sacerdoce et diviser le peuple de Dieu. Comme les donatistes auraient pu se dire innocents de ce crime, parce qu'ils n'en étaient pas punis en cette manière, saint Optat répond que Dieu a laissé dans le châtiment de chaque crime un modèle du supplice dont il punira ceux qui le commettront; qu'il a puni les premiers prévaricateurs, pour servir d'exemple; qu'il réserve les seconds à son jugement.

Les donatistes ont recours aux puissances séculières.

8. Les donatistes reprochaient aux catholiques de s'être adressés aux puissances du siècle en matière de religion. Mais saint Optat fait voir que ce sont les donatistes eux-mêmes Num. 22.
qui y ont eu recours les premiers, en s'adressant à Constantin pour lui demander des juges de leurs différends avec les catholiques. Il rapporte leur requête à ce prince, conçue en ces termes: « Constantin, très-bon prince, vous qui êtes d'une race juste, dont le père a été seul entre les empereurs qui n'ait point exercé de persécution, puisque les Gaules sont exemptes du crime d'avoir livré les choses sacrées, nous vous prions de nous faire donner des juges dans cette province pour les différends que nous avons en Afrique avec les autres évêques. » Cette requête était signée de Lucien de Digne, de Nassuce, de Capiton, de Fidence et des autres évêques du parti de Donat, ou de Majorin, comme on lit ailleurs. Il rapporte aussi la réponse que leur fit Constantin, et il ajoute que ce prince, quoiqu'in- 23.
digné de leur demande, ne laissa pas de leur

[1] Voyez tom. III, pag. 690, 691 et 692.

accorder les juges qu'ils demandaient, savoir: Materne de Cologne, Rhétice d'Autun et Marin d'Arles [1]. Ces trois évêques, suivant l'ordre de l'empereur, se transportèrent à Rome avec quinze évêques d'Italie, et s'assemblèrent dans la maison de Fauste, au palais de Latran. L'affaire de Donat et de Cécilien ayant
Num. 24. été examinée dans ce concile, auquel présidait le pape Miltiade, Donat, convaincu par sa propre confession d'avoir rebaptisé et imposé de nouveau les mains à des évêques tombés dans l'idolâtrie pendant la persécution, ce qui était contre les lois de l'Eglise, fut condamné, et Cécilien, qui n'avait été convaincu sur aucun chef, déclaré absous et conservé en tous ses droits dans la communion ecclésiastique.

Donat appelle de la sentence rendue contre lui dans le concile de Rome.

9. Donat appela de la sentence du concile, en usant à cette occasion, comme les païens avaient coutume de faire dans leur procès. Ce fut la réflexion que fit Constantin sur cet appel, qu'il regarda comme l'effet d'une audace
Num. 25. pleine de fureur. Toutefois, il permit à
26. Donat de retourner en Afrique. Mais celui-ci étant allé à Carthage contre sa parole, Cécilien, qui n'était resté à Bresse que pour le bien de la paix, revint aussi en diligence à Carthage veiller à la garde de son troupeau [2]. Nous avons vu ailleurs que, pendant leur absence, Eunome et Olympe, envoyés en Afrique par Constantin, avaient déclaré, après avoir demeuré quarante jours à Carthage, que le jugement rendu à Rome en faveur de Cécilien, contre Donat, ne pouvait être infirmé; nous avons vu de quelle manière Félix d'Aptonge, ordinateur de Cécilien, fut justifié et reconnu parfaitement innocent du crime dont les donatistes l'accusaient, savoir, d'avoir livré les saintes Ecritures. Saint Optat rapporte au long la sentence qu'Elien,
27. proconsul d'Afrique, prononça en cette occasion, et il en conclut, tant de cette procédure que de ce qui s'était passé à l'égard de Cécilien, que les accusations de Parménien et des autres donatistes retombaient sur lui et sur ceux de son parti.

Analyse du second livre. Il n'y a qu'une Église, qui est la catholique.

10. Dans le second livre, saint Optat se propose de montrer que l'Eglise catholique est une; qu'elle n'est point chez les hérétiques ni chez les schismatiques, ni renfermée
Num. 1, pag. 25. dans une partie de l'Afrique, comme le prétendaient les donatistes. Elle est une, puisque Jésus-Christ l'appelle sa colombe et son épouse; elle est sainte, non à cause des personnes qui en sont les membres, mais par rapport à ses sacrements. Or, dès qu'elle est une, elle ne peut être chez les hérétiques ni chez les schismatiques, et ne peut être qu'en un lieu. Parménien soutenait que l'Eglise était chez les donatistes seuls, parce qu'eux seuls étaient innocents du crime d'avoir livré les Ecritures. A ce sujet, saint Optat le presse en cette manière: « Pour que l'Eglise, dit-il, ne puisse être que chez vous et dans le coin de l'Afrique où vous êtes, il faut qu'elle ne soit point dans l'autre partie de l'Afrique où nous sommes; qu'elle ne soit pas non plus dans les Espagnes, dans la Gaule, dans l'Italie, dans les trois Pannonies, dans la Dace, dans la Mœsie, dans la Thrace, dans l'Achaïe, dans la Macédoine et dans toute la Grèce, dans le Pont, dans la Galatie, dans la Cappadoce, dans la Pamphilie, dans la Phrygie, dans la Cilicie, dans les trois Syries, dans les deux Arménies, dans toute l'Egypte, dans la Mésopotamie et dans un nombre presqu'infini d'îles et de provinces où vous n'êtes point: où sera donc la propriété du nom de *catholique*, puisque ce nom lui a été donné à cause qu'elle est répandue partout? Car si vous restreignez ainsi, comme il vous plaît, l'Eglise dans un coin, si vous lui enlevez toutes les nations, où sera ce que le Fils de Dieu a mérité? Où sera ce que le Père lui a donné volontiers, en disant dans le second psaume: *Je vous donnerai les nations pour votre héritage, et toute l'étendue de la terre pour votre possession?* Pourquoi cassez-vous une telle promesse et mettez-vous comme dans une prison l'étendue des royaumes? Pourquoi prescrivez-vous des bornes à l'empire du Fils, après que son Père lui a promis toute la terre, sans qu'il en excepte aucune partie? Comment prétendez-vous persuader aux hommes que l'Eglise est chez vous seuls, tandis que vous ôtez à Jésus-Christ ce qu'il a mérité, que vous lui refusez ce qui lui a été donné par son Père? Oh! que votre présomption est ingrate et insensée! Jésus-Christ vous invite avec tous les autres à entrer dans la participation de son royaume, il vous invite à devenir ses cohéritiers: vous, vous travaillez à le frauder de l'héritage que son Père lui a accordé, vous ne lui laissez qu'une partie de l'Afrique, et vous lui refusez tout l'univers que son Père lui a donné. » A ce raisonnement, saint Optat ajoute plusieurs auto-

[1] Voyez tom. III, pag. 696 et 697.

[2] Tom. III, pag. 700 et 701.

rités de l'Ecriture [1] touchant l'étendue de l'Eglise dans toutes les parties du monde. Ensuite il vient aux marques qui la caractérisent et la distinguent de toutes les autres sectes.

Marques l'Eglise.

Num. 2. 11. La première de ces marques est la chaire épiscopale. Parménien en convenait; c'est pourquoi saint Optat s'applique surtout à montrer quelle chaire est la première; et comme ce schismatique ne pouvait contester cette prérogative à celle de saint Pierre, il lui dit: « Vous ne sauriez donc nier, et vous ne l'ignorez pas, dans la ville de Rome, la chaire épiscopale a été donnée en premier lieu à Pierre, et dans cette chaire a été assis Pierre, le chef de tous les Apôtres; il a été appelé Céphas, afin que, par cette chaire unique, tous gardassent l'unité, que chaque Apôtre ne prétendit point avoir la sienne, et que celui-là fût considéré comme prévaricateur et comme schismatique, qui oserait élever une autre chaire contre cette chaire unique. Pierre s'est donc assis le premier dans cette chaire unique, qui est la première marque
3. de l'Eglise. Lin lui a succédé, à Lin Clément, à Clément Anaclet, puis Evariste, Sixte, Télesphore, Hygin, Anicet, Pie, Soter, Eleuther, Victor, Zéphirin, Calixte, Urbain, Anthérus, Fabien, Corneille, Lucius, Estienne, Sixte, Denys, Félix, Eutychien, Caïus, Marcellin, Marcel, Eusèbe, Miltiade, Sylvestre, Marc, Jules, Libère, Damase et Sirice, qui est aujourd'hui notre confrère, et avec qui tout le monde est en communion comme nous par le commerce des lettres formées. Montrez l'origine de votre chaire, vous qui voulez avoir
4. chez vous la sainte Eglise. Vous dites que vous en avez une partie dans la ville de Rome; mais ce que vous y avez est une branche de votre erreur, qui vient de la souche du mensonge et non du trône de la vérité; car si on demande à Macrobe où il est assis, dira-t-il que c'est dans la chaire de Pierre? Je ne sais même s'il l'a jamais vue, ni s'il a approché de son tombeau, réfractaire en cela au précepte de l'Apôtre, qui veut que l'on communique à la mémoire des saints. C'est à Rome que l'on voit les monuments des deux Apôtres Pierre et Paul; dites s'il a pu y entrer et s'il a offert le sacrifice dans l'endroit où il est constant que sont leurs mémoires. Reste donc que votre confrère Macrobe avoue qu'il est assis où autrefois s'asseyait Encolpius; et si l'on pouvait interroger Encolpius, il dirait qu'il a succédé à Boniface de Balles, qui aurait pu se dire successeur de Victor de Garbie, envoyé d'Afrique par les vôtres, il y a longtemps, pour être le pasteur d'un petit nombre d'errants. Que veut dire cela? Sinon que votre parti n'a jamais pu posséder dans Rome d'évêque qui en fût citoyen, et que c'a toujours été des Africains et des étrangers qui ont occupé successivement la chaire que vous y avez érigée. L'imposture est manifeste. On voit l'esprit de parti qui est la mère du schisme. »

Saint Optat raconte comment, à la prière de quelques donatistes qui s'étaient habitués à Rome, Victor de Garbie fut envoyé pour présider à leurs assemblées. « Il fut là, dit-il, comme un fils sans père, comme un pasteur sans troupeau, comme un évêque sans peuple; car on ne pouvait appeler troupeau ni peuple un nombre de personnes qui n'excédait pas celui de quarante, qui n'avaient ni basilique ni autre lieu où ils pussent s'assembler; en sorte qu'après l'arrivée de Victor, ils furent obligés de prendre, pour tenir leur conventicule, une caverne hors de Rome, qu'ils fermèrent de claies, et comme cette caverne était sur une montagne, on leur donna le nom de montagnards. »

Après avoir démontré, par tout ce détail, Num. 5.
que la chaire des donatistes à Rome n'était qu'une chaire de pestilence, il conclut que c'était de leur part une témérité sacrilége de s'être soulevés contre la chaire de Pierre, qui seul a reçu les clefs du royaume du ciel, et d'avoir fait leurs efforts pour diviser Jésus-Christ, dont les Juifs n'osaient pas même diviser les vêtements. Il leur reproche d'avoir non-seulement refusé de chercher la paix, mais de n'avoir pas voulu la recevoir lorsqu'on la leur offrait. Il ajoute que, dans les provinces mêmes où ils avaient pris naissance, ceux qui avaient la connaissance de leur crime l'avaient aussitôt condamné. « Ainsi, continue-t-il, il est plus clair que le jour que les catholiques sont unis de communion avec un nombre infini de peuples et avec une multitude de provinces, tandis que les donatistes, au contraire, n'occupent qu'une partie d'un pays et sont séparés de l'Eglise par leurs erreurs; c'est donc en vain que ceux-ci s'efforcent de s'attribuer le nom d'Eglise, avec ses marques, qui sont bien plutôt chez les catho-

[1] Psalm. XLIX, 1; psalm. CXII, 3; psalm. XCV, 1 et 3.

liques, car ces marques ont entre elles une telle liaison, qu'elles ne peuvent être séparées les unes des autres, et qu'on ne peut en pos-
Num. 6. séder une sans les avoir toutes. Les donatistes non-seulement n'ont pas la première, qui est la chaire de Pierre, mais ils n'ont pas la seconde, qui est l'ange, c'est-à-dire l'évêque, qui a le pouvoir légitime de gouverner l'Eglise, puisque leurs évêques ne sont point reconnus pour tels par les autres Eglises et qu'ils ne sont pas unis de communion avec les sept anges de l'Asie. Or, tout ce qui est dehors des sept Eglises est étranger. »

7. La troisième marque de l'Eglise, au compte de Parménien, était l'esprit d'adoption par lequel nous devenons enfants de Dieu. Saint Optat dit que les donatistes se flattaient en vain de l'avoir seuls, Jésus-Christ nous enseignant dans l'Evangile que l'Esprit de Dieu souffle où il veut; que nous entendons bien sa voix, mais que nous ne savons d'où il vient ni où il va.

Saint Optat touche si légèrement les deux autres marques de l'Eglise, qu'il paraît manquer quelque chose à son raisonnement. L'une est la fontaine : les hérétiques ne peuvent y boire ni en donner à boire aux autres, parce qu'en ayant corrompu le seau [1], c'est-à-dire le symbole de l'Eglise catholique, ils ne peuvent ouvrir cette véritable fontaine. L'autre,
8. selon Parménien, était le nombril, qu'il entendait de l'autel, et qu'il tirait de ce qui est dit dans le Cantique des Cantiques : *Votre nombril est comme une coupe faite au tour*. Saint Optat rejette cette dernière marque sur des raisons assez légères; mais aussi Parménien n'en avait point donné de bonnes, pour montrer que le nombril fût la figure de l'au-
9. tel. Il conclut que les marques de la vraie Eglise sont chez les seuls catholiques, ceux-là mêmes qui étaient en Afrique, puisqu'ils avaient le symbole par lequel on croit en la Trinité, la chaire de Pierre, et par elle les autres marques, le sacerdoce qu'il reproche aux donatistes d'avoir voulu annuler en rebaptisant ceux qui avaient reçu le baptême des mains des catholiques, tandis que ceux-ci ne rebaptisaient point ceux que les prêtres ou les évêques des donatistes, quoique convaincus de crime, avaient baptisés.

L'Eglise est une et répandue partout.

12. Parménien, en traitant des marques de l'Eglise, n'avait rien dit des sacrements. Saint Optat lui en fait un reproche; il lui reproche surtout de n'avoir point parlé du baptême qui Num.
se confère par l'invocation de la Trinité, ni de la foi des fidèles qui concourt dans ce sacrement, ni de la profession de foi qu'on fait en présence des anges : « car, dit-il, c'est par les sacrements que la sainte Eglise devient notre Mère : c'est par elle qu'elle nous engendre, et non par les marques auxquelles on la connaît. » Il avoue avec lui qu'on peut appeler l'Eglise le paradis dans lequel Dieu a planté des arbrisseaux; mais il trouve mauvais qu'il l'ait resserré dans des bornes aussi étroites que celles où la secte des donatistes
était renfermée, au lieu de l'étendre, comme 11.
il l'est en effet, dans les provinces de l'Orient,
du Septentrion et de l'Occident. « Les sacri- 12.
fices que vous offrez tous les jours à Dieu, lui dit-il, vous convainquent de mensonge; car on sait que vous ne sauriez omettre la prière solennelle qui se fait dans la célébration des mystères. Or, vous y dites que vous offrez à Dieu pour l'Eglise, qui est une et répandue par toute la terre. Cette prière vous convainc de mensonge, puisque vous dites que vous offrez pour une seule Eglise, tandis que vous la divisez en deux. Que répondriez-vous à Dieu s'il vous disait : Pourquoi offriez-vous pour une seule Eglise, tandis que vous la divisez en deux? Que répondriez-vous à Dieu s'il vous disait : Pourquoi offriez-vous pour toute l'Eglise, vous qui n'êtes point dans cette Eglise universelle? Si nous vous déplaisons, que vous a fait la ville d'Antioche, que vous a fait la province d'Arabie, pour rebaptiser ceux qui en viennent? » Il insiste de nouveau sur la communion que les catholiques ont avec toutes les Eglises du monde, et sur l'unité de l'Eglise catholique marquée par les paroles de Jésus-Christ : *Ma colombe est une, mon épouse est une*.

De ... de l'E... Cruaut... donati...

13. On ne peut appeler Eglise, disait Parménien, l'assemblée de ceux qui s'engraissent des chairs et du sang des Saints. Saint
Optat répond : « Les membres de l'Eglise sont Num.
les évêques, les prêtres, les diacres, les ministres et la multitude des fidèles; dites à qui d'entre eux on peut attribuer les cruautés que vous nous objectez. Faites voir en particulier et nommez par son nom celui des ministres, des diacres, des prêtres, des évêques ou de quelque autre d'entre nous qui ait dressé des embûches à qui que ce soit, ou qui ait persécuté quelqu'un. » Il montre que ce

[1] Cantic. VII, 2.

sont les donatistes qui ont troublé le repos de
l'Eglise, persécuté et mis à mort un grand
15. nombre de fidèles. « En effet, dit-il, l'Eglise,
sous Constantin[1], jouissait d'une paix pro-
fonde dans toute la terre, sans schisme, sans
partialité, sans aucune discussion. L'Afrique,
les pays que la mer en sépare, les peuples de
l'Orient, tous se trouvaient unis par les liens
de la paix, et l'Eglise voyait tous ses mem-
bres ne faire qu'un même corps. Il n'était pas
permis aux païens d'exercer leur religion sa-
crilége. Vos chefs mêmes, dit-il à Parménien,
et vos princes étaient renfermés dans les lieux
où ils avaient mérité d'être relégués par leur
16. obstination. Mais Constantin étant mort, et
Julien l'Apostat lui ayant succédé, vous le
priâtes de vous rappeler de votre exil. Si vous
le niez, nous vous en convaincrons par votre
requête que nous avons lue. Ce prince, se prê-
tant volontiers à ce que vous demandiez de
lui, vous ordonna de retourner en Afrique,
sachant bien que vous y retourneriez animés
de fureur et dans le dessein d'y mettre le
trouble. »

Le saint évêque raconte ce que firent les
donatistes après leur retour, comment ils sé-
duisirent les simples, chassèrent les évêques
17. de leurs siéges, s'emparèrent des églises à
main armée, massacrèrent ceux qui s'oppo-
saient à leurs violences, entre autres deux
diacres, l'un appelé Primus, fils de Janvier;
l'autre, Donat, fils de Ninus, et comment ils
en blessèrent d'autres, sans avoir voulu per-
mettre qu'on fît justice des meurtriers, quel-
que instance que fît pour l'obtenir Primose,
évêque catholique, au concile de Théveste.
« Qu'avons-nous fait de semblable? poursuit-
il. Nous attendons que Dieu nous venge; et,
tandis que vous vous laissez aller à tant de
18. cruautés et d'hostilités pour maintenir votre
schisme, vous faites un crime à Macaire de
quelque rigueur qu'il a exercée pour le bien
de l'unité. » A Tipase, dans la Mauritanie cé-
sarienne, deux évêques donatistes, Urbain de
Formes et Félix d'Idicre, accompagnés d'ar-
chers et soutenus d'Athénius, gouverneur de
la province, commirent de tels excès contre
les catholiques, qu'il y eut des hommes mis
en pièces, des dames maltraitées, des enfants
massacrés, des femmes contraintes d'avorter.
Ces évêques n'épargnèrent pas même ce qu'il Num. 19.
y a de plus sacré. Ils firent jeter l'Eucharistie
aux chiens, ce qui ne se passa point sans que
la justice de Dieu éclatât; car ces chiens, de-
venus enragés, se jetèrent sur leurs propres
maîtres comme sur des voleurs, et les ayant
déchirés comme des inconnus et des ennemis,
ils vengèrent de leurs dents l'injure faite au
corps de Jésus-Christ. Ces deux évêques ayant
jeté par la fenêtre l'ampoule du saint chrême
pour la briser, l'effort qu'ils firent en la jetant
ne leur réussit point : l'ampoule, soutenue
de la main des anges, ne fut pas endomma-
gée de sa chute, et elle se trouva entière au
milieu des rochers. Ce ne furent pas là les
seuls crimes dont ils se rendirent coupables.
A leur retour en Numidie, ils trouvèrent que
celles d'entre les vierges consacrées à Dieu,
dont ils avaient abusé avant leur départ,
étaient devenues mères. Félix ajouta à ses
autres crimes celui de l'inceste qu'il commit
avec une jeune fille, à qui il avait donné la
mitre, c'est-à-dire le voile de la virginité, et
qui, peu auparavant, l'appelait son père spi-
rituel. Et comme si, après ce crime, il fût de-
venu plus saint, il accourut à Tysedis, où il
ôta à Donat, qui en était évêque et qui me-
nait une vie irréprochable, le nom et l'hon-
neur de l'épiscopat. Il fait sentir en passant 20.
la ridicule vanité des donatistes, qui voulaient
qu'on les crût saints et impeccables. Il les
confond par ces paroles de saint Jean[2] : *Si
nous disons que nous n'avons point de péché,
nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité
n'est point en nous;* et par cet endroit de l'O-
raison Dominicale qu'ils récitaient à l'autel
dans la cérémonie des mystères : *Pardonnez-
nous nos péchés.* Puis, continuant à rappeler 21.
leurs impiétés, il leur reproche d'avoir exor-
cisé les fidèles et lavé les murailles des égli-
ses consacrées par les évêques catholiques,
comme pour en effacer les bénédictions; d'a- 24 et 25.
voir dépouillé du sacerdoce les prêtres qui
en étaient revêtus, de les avoir contraints de
mener une vie misérable, en les mettant au 23.
rang des pénitents; de leur avoir rasé la tête,
comme pour en ôter l'onction sacerdotale, ne
craignant point de porter leurs mains sur les
oints du Seigneur, contre la défense expresse
de l'Ecriture[3]; d'avoir mis exprès des enfants

[1] On lit *Constantin* dans tous les manuscrits. Mais peut-être faut-il lire *Constant :* car ce que dit ici Optat convient mieux à ce prince qu'à Constantin, son père, sous le règne duquel les donatistes eurent une assez grande liberté, tandis que Constant leur ôta leurs églises.

[2] I Joan. I, 8.

[3] Psalm. CIV, 15.

Num. 25. en pénitence, afin qu'à l'avenir ils ne puissent être promus dans le clergé; d'avoir réduit des évêques, des prêtres et des diacres au rang des laïques, après les avoir dépouil-
26. lés de leurs dignités; de se laisser aller à des imprécations contre ceux qui s'opposaient à leurs desseins, jusqu'à leur souhaiter la mort, et de la regarder, lorsqu'elle arrivait, comme l'effet de leurs imprécations; d'avoir noirci par leurs calomnies, et pour ainsi dire tué par le glaive de leur langue, quatre évêques d'une grande vertu, Deutérius, Parténius, Donat et Gétulicus, en leur imposant les mains, en les faisant mettre à genoux comme des pénitents, ce qui ne s'était pratiqué, dans le temps de la persécution, qu'à l'égard des évêques qui avaient offert de l'encens aux idoles; d'avoir mis en pénitence des enfants, des vierges, des peuples entiers dont tout le crime était d'être demeurés dans l'unité de l'Eglise: et, quoique tous leur parussent également coupables à cet égard, de ne les avoir pas néanmoins assujettis à une peine égale, mais d'avoir obligé les uns à faire pénitence pendant un an entier, les autres seulement durant un mois, et quelques-uns à peine pendant un jour.

Analyse du livre IIIe

Num. 1; pag. 47.

14. Le but de saint Optat, dans son troisième livre, est de justifier les catholiques de certaines violences qu'on les accusait d'avoir commises pour procurer la réunion des donatistes. Il ne dissimule pas que ceux qui y travaillèrent n'aient agi avec rigueur en beaucoup d'occasions. Mais il soutient qu'on doit bien moins s'en prendre à eux, c'est-à-dire à Léonce, à Macaire, à Taurin, proconsul, et aux autres officiers qui avaient fait tous leurs efforts pour obliger les donatistes à revenir à l'unité de l'Eglise, qu'aux chefs mêmes des donatistes. Il entend par là ceux de ces schismatiques qui d'abord divisèrent le peuple de Dieu, et qui, au lieu de s'assembler avec les catholiques dans les églises déjà bâties, en bâtirent de nouvelles pour ne point s'unir avec eux dans la prière: Donat de Carthage, qui, par son opiniâtreté dans le schisme, occasionna les mouvements qu'on se donna pour l'éteindre, et Donat de Bagaïe, qui assembla une multitude de circoncellions. Si Macaire, envoyé de l'empereur Constant pour procurer la réunion, demanda le secours des soldats, ce fut uniquement pour se mettre à couvert lui et les trésors dont il était chargé de la part de ce prince, de la fureur et des emportements de ces circoncellions; et ce fut mal à propos que les donatistes prirent la fuite à la vue de ces soldats. « On ne dit à personne, poursuit-il: Reniez Dieu, brûlez le Testament, offrez de l'encens aux idoles, détruisez les églises; car c'est ordinairement par ces sortes de voies que l'on fait des martyrs. On parla de l'unité, on n'employa pas d'autre voie que celle de l'exhortation pour engager le peuple à s'assembler en un même lieu pour y prier unanimement Dieu et son Christ. On n'intimida personne, on ne fit aucune menace, on ne mit personne en prison; on n'usa que d'exhortations. Vous craignîtes, vous vous sauvâtes, vous tremblâtes, afin que l'on ne doutât point qu'il était écrit de vous dans le psaume cinquante-deuxième: *Ils ont tremblé et ont été effrayés où il n'y avait aucun sujet de craindre.* Tous vos évêques s'étant donc enfuis avec leurs clercs, quelques-uns d'eux sont morts: les plus obstinés ayant été pris, ont été relégués dans des lieux éloignés. Les catholi- Num.
ques, ajoute saint Optat, n'eurent aucune part à tous ces désordres: et Dieu ne les a permis que pour venger l'injure que les donatistes faisaient au baptême des catholiques, en le regardant comme profane et en rebaptisant ceux qu'ils avaient baptisés. » Il remarque en passant que le poisson qui sortit du Tigre comme pour dévorer le jeune Tobie, mais en effet pour lui servir de nourriture et de remède, figurait Jésus-Christ, ce poisson tout divin qui, plongé dans les eaux du baptême, les rend, par l'invocation, une piscine sacrée pour le salut du genre humain. Il appuie le parallèle de ce poisson avec Jésus-Christ, sur ce que les lettres du terme grec [1] qui signifie poisson, prises séparément, sont le commencement de tous les noms augustes qui conviennent à Jésus-Christ, savoir: Jésus-Christ[2], Fils de Dieu, Sauveur. Puis, revenant à son sujet, il montre que les violences exercées à 3.
l'occasion de la réunion, devaient encore être imputées à Donat de Carthage. L'empereur Constant n'avait pas envoyé d'abord Paul et Macaire pour travailler à la réunion, mais pour soulager les pauvres et leur distribuer assez d'argent pour qu'ils eussent de quoi se vêtir, se nourrir et pourvoir à leurs autres besoins. Les envoyés à Carthage exposèrent à Donat le sujet de leur voyage. Celui-ci, avec ses emportements ordinaires, répondit: « Qu'y a-t-il de commun entre l'empereur et

[1] Ἰχθὺς.

[2] Ἰησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ.

l'Eglise? » Et il ajouta à ces paroles toutes les injures que sa légèreté et son insolence purent lui suggérer contre ce prince. Il traita de même le préfet du Prétoire, comme on le voit par ces termes de la lettre qu'il leur écrivit : « Grégoire, la honte du Sénat et l'infamie des préfets. » Il fit plus : sachant que Paul et Macaire allaient dans toutes les provinces pour distribuer les aumônes aux pauvres et les ornements aux églises qui voudraient en recevoir de la part de l'empereur Constant, il écrivit partout pour empêcher qu'on ne reçût ces secours. « Est-ce là, dit saint Optat, avoir soin des misérables? Est-ce là pourvoir aux besoins des pauvres? Est-ce là secourir les pécheurs? Constant et Donat sont maintenant devant Dieu : que répondrait Donat si Dieu lui demandait ce qu'il croyait de Constant, s'il le regardait comme juste ou comme pécheur? Si tu l'as cru innocent, lui dirait Dieu, pourquoi n'as-tu pas voulu recevoir ses présents? Si tu l'as cru pécheur, pourquoi ne lui as-tu pas permis de faire des aumônes, puisque c'est pour le pécheur que j'ai fait le pauvre? A cette dureté envers les pauvres, Donat joignait une vanité insupportable : il s'élevait au-dessus de l'empereur même, voulant voir tout le monde et les compagnons mêmes de son schisme plier sous lui, dédaignant de participer aux oblations de ses confrères, et lorsqu'ils célébraient, il ne s'y trouvait que par forme, aimant mieux se retirer en son particulier pour faire seul ce qu'il voulait. Telle était la hauteur de sa domination sur ceux de son parti, qu'ils le craignaient et le révéraient comme Dieu, souffrant qu'ils jurassent en son nom, tandis que les hommes n'ont coutume de jurer que par Dieu. Il faisait nommer ses sectateurs, non chrétiens, mais donatistes, en sorte que si quelqu'un d'eux comparaissait publiquement en justice pour des matières ecclésiastiques, il prenait la qualité du parti de Donat, sans parler de Jésus-Christ. » Saint Optat les menace du jugement que Jésus-Christ portera contre ceux qui ne l'auront pas confessé devant les hommes, et conclut de ce qu'il avait rapporté de la conduite de Donat, qu'il est la source de tous les maux.

...mantés circ...ons. — ...x mar... des donatistes.

15. Parménien disait : Ce sont les catholiques qui ont demandé des soldats. Comment cela pourrait-il être, répond saint Optat, puisque personne n'a vu aucun soldat armé dans la province proconsulaire, où Carthage est

n. 4.

située? Il fait voir que ce fut Donat de Bagaïe qui usa de violence envers les catholiques. Car ayant appris que Paul et Macaire approchaient de Bagaïe, dont il était évêque donatiste, pour distribuer en cette ville, comme ils avaient fait ailleurs, les aumônes dont ils étaient chargés, résolu de les empêcher d'y entrer, afin de mettre quelque obstacle à la réunion, il envoya des crieurs dans les lieux circonvoisins et dans les marchés, avertir les circoncellions de se rendre promptement à Bagaïe. Les circoncellions étaient une espèce de donatistes unis de communion avec les autres, qui, après avoir renoncé à l'agriculture, erraient de côté et d'autre sans avoir de demeure fixe, cherchant dans les maisons des paysans de quoi vivre. Personne n'était en sûreté dans ses terres ni sur les grands chemins. Portant avec eux la terreur et l'effroi, ils empêchaient les créanciers d'exiger leurs dettes, se faisaient obéir sous les dernières extrémités, insultaient les maîtres jusqu'à les faire descendre de leurs chariots, pour y mettre leurs domestiques. Leurs excès étant devenus un sujet de reproche aux évêques donatistes, ils en écrivirent au comte Taurin, pour les faire châtier. Celui-ci envoya des soldats dans les lieux où ces fanatiques s'assemblaient, et plusieurs furent tués. Mais il s'en trouva bientôt assez pour en fournir une troupe à Donat de Bagaïe contre Macaire et Paul. Ceux-ci, craignant la fureur des circoncellions, demandèrent des soldats au comte Sylvestre, non pour faire violence à personne, mais pour empêcher que Donat ne leur en fît. Ce fut là le motif de la venue de ces soldats. Mais les circoncellions ayant maltraité et tué deux ou trois des leurs, les soldats, irrités par le sang de leurs compagnons, le vengèrent, et il ne fut plus au pouvoir de leurs chefs de les retenir. Par ce narré, il est visible que les donatistes avaient pris les armes les premiers; ainsi on ne pouvait rendre les catholiques coupables des meurtres arrivés en cette occasion, d'autant que les évêques catholiques n'avaient eu aucune part à ce qui s'était passé entre les soldats et les circoncellions, et qu'ils ne l'avaient appris que sur le rapport d'autrui. D'ailleurs, quand il serait vrai que Paul et Macaire auraient employé les armes pour la réunion, il ne s'ensuivrait pas qu'elle ne fût pas un bien ; ce qu'il rend sensible par ces exemples : Le pécheur foule le raisin et en fait du vin qui sert au sacrifice. L'huile se façonne par des méchants et par des impurs : toutefois on s'en sert pour la lampe et

pour le saint chrême. Il justifie la conduite Num. 5, 6 et 7. de Macaire que les donatistes accusaient d'avoir fait mourir Donat et Marcule, par les exemples de Moïse, qui fit mourir trois mille adorateurs du veau d'or; de Phinées, qui tua de sa main deux personnes surprises en adultère, et du prophète Elie, qui fit périr quatre cent quarante faux prophètes. Au reste, soit que Macaire fût ou ne fût pas coupable de la mort de Donat et de Marcule, on ne pouvait en rejeter la faute sur les catholiques, qui n'en avaient rien su; d'ailleurs Donat et Marcule s'étant révoltés contre les ministres de l'empereur, ils méritaient bien le dernier supplice. Les donatistes répondaient aux exemples de Moïse et du prophète Elie, que l'esprit de l'Evangile était autre que celui de la loi; que Jésus-Christ avait défendu de se servir de glaive, lorsqu'il ordonna à saint Pierre de le remettre
8. dans le fourreau. Saint Optat soutient que ce n'est point de ce glaive que Macaire s'est servi; qu'il n'a point exercé une persécution semblable à celle des empereurs païens; que c'est aux donatistes une témérité d'appeler martyrs ceux de leur secte qu'ils disaient avoir été tués par Macaire : comme preuve qu'ils n'avaient ressenti aucun des effets ordinaires des persécutions, il rapporte ce qui se passa dans celle de Dioclétien et de Maximien, et en fait le parallèle avec ce qui s'était passé du temps de Macaire. Dans la persécution de Dioclétien on forçait les uns à démolir les temples du Dieu vivant, les autres à jeter au feu les livres saints; d'autres à renoncer Jésus-Christ, ou à offrir de l'encens aux idoles. Sous Macaire, on pressait les chrétiens paresseux d'aller à l'église, on avertissait tout le monde d'y prier unanimement un même Dieu. « Pour donner le nom de martyrs à ceux qui souffrirent en cette occasion, faites voir, dit saint Optat à Parménien, qu'ils ont aimé la paix, sur laquelle sont posés les premiers fondements du martyre; qu'ils ont eu de la charité pour leurs frères. On ne parvient au martyre que par la confession : comment donc appelez-vous martyrs ceux qui n'ont pas été confesseurs? »

Les donatistes unis aux catholiques dans beaucoup de pratiques; mais ils rebaptisaient.

Num. 9, pag. 63.

16. Pour rendre plus sensible le tort que les donatistes avaient de se plaindre de ce qu'on avait fait à l'occasion de la réunion, saint Optat dit qu'ils sont les seuls qui s'en plaignent. L'Italie, les Gaules, l'Espagne, la Pannonie, la Galatie, la Grèce, l'Asie avec toutes ses provinces ne s'en plaignaient point; tout le monde, excepté cette partie de l'Afrique où ils avaient mis la division, était dans l'unité catholique. Et cependant, malgré leur schisme, ils avaient gardé les pratiques qu'ils avaient apprises dans l'Eglise avant de s'en séparer; en sorte qu'on pouvait encore leur dire alors : « Nous croyons de même, nous avons été scellés du même sceau et baptisés de même; nous lisons de même le divin Testament. Nous prions un même Dieu. L'Oraison Dominicale est la même chez nous et chez vous. Mais la robe ayant été déchirée, celui qui l'a recousue nous déplaît, parce qu'en rétablissant la fente il nous a blessés. Que celui-là, au contraire, nous déplaise, qui, en déchirant la robe, a occasionné à l'ouvrier de vous offenser. » Il dit
ensuite : « Si les donatistes ont souffert quel- Num. 10
ques mauvais traitements du temps de Léonce, d'Ursace et de Macaire, Dieu l'a permis ainsi en punition de leurs crimes, pour avoir séduit les fidèles par de fausses maximes, en leur disant de regarder derrière eux, de racheter leurs âmes, de devenir chrétiens. C'est qu'ils considéraient comme nul le baptême qu'ils
avaient reçu dans l'Eglise catholique; et ils 11.
avaient l'audace de traiter de païen celui qui y avait été baptisé au nom de Jésus-Christ, qui avait prié Dieu le Père par son Fils devant l'autel; qui avait fait la profession de croire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Si un chrétien pèche, ce qu'à Dieu ne plaise, on peut l'appeler pécheur; mais il ne peut devenir païen une seconde fois. » Il paraît, par saint Optat, que les donatistes donnaient le nom de païen, non-seulement aux catholiques qu'ils n'avaient point rebaptisés, mais aussi à ceux d'entre eux qui s'étaient séparés de leur communion pour retourner à l'Eglise catholique; mais s'ils rentraient de nouveau dans le schisme, ils se contentaient de leur imposer les mains avec quelque peu de paroles; s'il y en avait qui ne voulussent pas retourner à leur communion, ils faisaient tous leurs efforts pour les y contraindre, prétendant qu'ils devaient eux-mêmes avoir reconnu que le sacrifice des catholiques était une idolâtrie.

Saint Optat détruit ensuite un faux bruit 12.
répandu par les donatistes, savoir que, pendant le sacrifice que l'on devait célébrer au jour de la réunion, Paul et Macaire devaient faire paraître une image, apparemment celle[1]

[1] Sous les empereurs chrétiens, on apportait leurs images dans les provinces pour y être honorées par

de l'empereur Constant sur l'autel. Ce bruit, qui avait rempli d'horreur, se détruisit de lui-même. Tout se passa avec la simplicité ordinaire et avec les cérémonies accoutumées. Ceux des assistants qui aimaient la paix, l'embrassèrent dans cette occasion, témoins que l'on n'avait rien changé aux divins sacrifices, qu'on n'y avait ni ajouté ni retranché. Saint Optat finit ici son troisième livre en faisant remarquer à Parménien qu'il y avait suffisamment mis à couvert l'innocence de Macaire et de Taurin. Ce livre était plus ample dans les anciennes éditions; mais on a renvoyé au septième livre, dans la nouvelle, ce qu'on avait ajouté au troisième touchant une autre calomnie dont les donatistes noircissaient Macaire, en l'accusant d'avoir profané les mystères des chrétiens.

Analyse du IVe. — [illegible]

Num. 1, [illegible] Num. 2

17. Le quatrième livre répond à ce que Parménien avait dit de l'huile et du sacrifice du pécheur, comprenant sous le nom de pécheurs, les catholiques, dont il voulait qu'on fuie les sacrifices. Saint Optat soutient que, par cette huile, il faut bien plutôt entendre les donatistes, et rapporte la décision de cette difficulté à Dieu seul, à qui il appartient de connaître et de juger le coupable. Il montre en passant que les donatistes avaient tort de refuser la qualité de frères que leur donnaient les catholiques, puisque tous sont régénérés dans l'Eglise par les mêmes sacrements, et reçus de Dieu le Père pour enfants adoptifs. « Jésus-Christ, ajoute-t-il, prévoyant que les donatistes se sépareraient un jour des catholiques, avait institué une formule de prières conçue de telle sorte, que l'unité entre ces deux parties subsistât au moins dans la prière, les uns et les autres disant à Dieu: *Notre Père, donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour :* « moins, dit-il à Parménien, que vous n'ayez envie de changer la teneur de l'Oraison Dominicale et de dire : *Mon Père*
3 *qui êtes dans les cieux, donnez-moi mon pain de chaque jour.* » Puis, revenant à son but, il fait l'application aux donatistes, de ce qui est dit du pécheur dans le psaume quarante-neuvième. Il y est dit du pécheur, dans le verset 16 et suivants, qu'ayant toujours dans la bouche l'alliance du Seigneur, il hait la discipline et rejette derrière lui les paroles de Dieu; qu'étant assis, il parle contre son frère, qu'il lui tend un piége pour le faire tomber; que, s'il voit un voleur, il court avec lui, et qu'il fait alliance avec les adultères. Rien de tout cela ne convient aux catholiques. Ils ont en horreur la division et le schisme. Ils sont unis avec tous leurs frères et avec l'Eglise répandue par toute la terre. Ils communiquent avec les sept Eglises d'Asie, et aux mémoires des saints Apôtres, c'est-à-dire avec l'Eglise romaine. Ils embrassent l'unité. Il Num. 4.
n'en est point de même des donatistes. Premièrement, ils *méprisent la discipline,* puisqu'ils rejettent la paix, qu'ils rebaptisent des chrétiens, qu'ils dépouillent du sacerdoce les prêtres de Dieu, qu'ils n'ont point de 5.
charité pour leurs frères. Secondement, étant assis pour enseigner le peuple, *ils parlent contre leurs frères,* défendant à ceux de leur secte de saluer les catholiques et de recevoir leurs civilités, mêlant dans leurs instructions des invectives contre eux, les rendant odieux à ceux qui écoutent leurs discours, en refusant de leur donner le baiser de paix que l'on avait coutume de se doner en se rencontrant. 6.
En troisième lieu, les donatistes voyant *un voleur, courent aussitôt avec lui,* ce qui s'entend non d'un vol fait aux hommes en habit ou en quelque matière équivalente, mais d'un larcin fait à Dieu. Car c'est de ces sortes de vols qu'il est parlé dans le psaume. « Vous demandez, dit saint Optat à Parménien, quels sont les vols faits à Dieu : ils se trouvent chez vous. La troupe des fidèles est la possession de Dieu. Le diable, qui est le voleur, souhaite d'en enlever chaque jour une portion en corrompant les mœurs des chrétiens en partie, s'il ne peut les corrompre totalement ; voyant donc ce voleur nous faire violence, vous avez secondé ses efforts pour la conduite que vous avez tenue : car personne n'ignore que tout homme qui vient au monde, quoiqu'il soit né même de parents chrétiens et sous l'esclavage du démon, ne peut être admis au saint baptême, que cet usurpateur n'ait été banni de son cœur dont il s'était emparé. C'est l'effet de l'exorcisme par lequel l'esprit impur est chassé et contraint de s'enfuir dans les lieux déserts. Par ce moyen, le cœur fidèle devient comme une maison vide et toute pure; et Dieu y entre pour y établir sa demeure, selon cette parole de l'Apôtre[1] : *Vous êtes le temple*

le peuple, mais sans aucun mélange de superstition : au lieu que sous les empereurs païens on les adorait et on leur offrait de l'encens et des sacrifices. Fleury, *Hist. ecclésiast.*, liv. XII, pag. 382.

[1] I Cor. III, 16.

de Dieu même, et Dieu habite au milieu de vous. Le cœur de tout homme baptisé étant donc rempli de la présence de Dieu même ; et le démon, ce voleur dont je parle, s'efforçant continuellement d'en enlever quelque chose, que faites-vous en réitérant le baptême, sinon d'exorciser un homme fidèle, et de dire à Dieu qui habite dans son cœur : Sors d'ici, maudit ? et vous accomplissez ainsi ce que le Seigneur a dit par le prophète Ezéchiel [1] : *Ils me chargeaient de malédictions au milieu de mon peuple.* Dieu se voyant donc traité avec tant d'indignité et insulté par des imprécations si horribles, est contraint d'abandonner son temple ; et cet homme qui était entré dans l'Eglise tout plein de Dieu, en sort avec une affreuse pauvreté et une indigence honteuse. Alors le diable y entre aidé de votre secours. » Quatrièmement, les donatistes font alliance *avec les adultères,* en se séparant de l'Eglise catholique qui est l'unique épouse, l'unique bien-aimée et l'unique colombe de Jésus-Christ, en rebaptisant.

Explication des passages que les donatistes citaient contre les catholiques.

18. Parménien expliquait de David ces paroles du psaume CXL : *L'huile du pécheur ne parfumera pas et n'engraissera pas ma tête.* Saint Optat fait voir la fausseté de cette application, en ce que David ayant déjà reçu l'onction de Samuel, lorsqu'il composa ce psaume, il lui était inutile d'en recevoir une seconde. On doit l'entendre de Jésus-Christ qui, dans ce psaume, témoigne son aversion pour l'onction de l'homme pécheur, et son désir de ne la recevoir que de Dieu son Père, dont il l'a reçue en effet au sortir des eaux du Jourdain, le Saint-Esprit étant alors descendu sur sa tête en forme de colombe, et Dieu le Père ayant fait entendre une voix qui disait : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé, dans lequel j'ai mis toute mon affection.* Un autre passage que Parménien alléguait contre les catholiques était celui-ci [2] : *Les enfants des adultères seront profanes et impurs, et les rejetons bâtards ne jetteront point de profondes racines.* Saint Optat répond qu'on peut l'expliquer à la lettre des adultères, et dans le sens figuré, des hérétiques, qui n'ont que de faux sacrements chez eux, comme Valentin qui corrompait la foi en enseignant que le Fils de Dieu n'a pris qu'un corps fantastique, qu'il n'est point né de la Vierge, qu'il n'a point souffert dans sa chair. Il lui reproche de n'avoir pas entendu le sens de ces paroles de Jérémie [3], dont il se servait aussi contre les catholiques : *Mon peuple a fait deux maux. Ils m'ont abandonné, moi qui suis la source d'eau vive, et ils se sont creusé des citernes entr'ouvertes qui ne peuvent tenir l'eau.* Il ne s'agit point en cet endroit de l'eau du baptême, mais de Dieu même, qui se compare à une source d'eau vive qui coule toujours d'elle-même, qui rafraîchit et désaltère ceux qui en boivent. Ceux dont il est parlé ici sont les Juifs, qui ont abandonné le Dieu vivant pour adorer des idoles, que le Prophète compare à des citernes entr'ouvertes, parce qu'étant des ouvrages de la main des hommes, et n'ayant en elles aucune vertu naturelle ni aucune action de vie, elles n'en peuvent communiquer aux autres, ni secourir personne dans les besoins. Il explique ce passage de Jérémie par celui d'Isaïe [4], où Dieu prend le ciel à témoin qu'il a *engendré et élevé des enfants qui l'ont abandonné.* Si Parménien ne l'a pas cité, c'est apparemment parce qu'il n'y est pas fait mention d'eau. Il lui fait remarquer que dans le passage de Jérémie, Dieu se fâche de ce qu'on l'a abandonné lui-même, et non de ce qu'on a abandonné l'eau, qui est sa créature.

Analyse du livre V. Unité du baptême.

19. Dans le cinquième livre, saint Optat, après avoir fait une récapitulation des précédents, traite du baptême. « Les donatistes, dit-il, ne peuvent sans profanation le réitérer, puisque Jésus-Christ, qui l'a institué, n'a ordonné de le conférer qu'une fois ; » suivant les principes de Parménien, on ne doit point le réitérer, car ce sectaire avait comparé le baptême avec le déluge et avec la circoncision : il ne doit y avoir qu'un baptême, la vérité devant être conforme à la figure qui l'a précédée. L'eau qui purifie dans le baptême est celle qui, sans égard aux lieux ni aux personnes, a été consacrée au nom de la Trinité. Il approuve l'éloge que Parménien faisait du baptême, en l'appelant la vie des vertus, la mort des péchés, le port de l'innocence, le naufrage des péchés. Il se moque des donatistes qui prétendaient que la Trinité n'opérait rien dans le baptême sans leur présence ; et, pour marquer qu'elle opère tout sans le secours et la présence des hommes, il rapporte l'endroit de la Genèse [5] où il est parlé de la création des poissons et des oiseaux ; en

Num. pag. 78.

Num. 2.

[1] Ezech. XI, 9.
[2] Sap. III, 16 et IV, 3.
[3] Jerem. II, 3.
[4] Isaie I. — [5] Genes. I, 20.

effet, le Père y opère seul avec le Fils et le Saint-Esprit. Venant ensuite aux preuves de l'unité du baptême, il dit que la contestation qui est sur ce point entre les catholiques et les donatistes, ne pouvant être vidée, ni par aucun des deux partis, parce que chacun déciderait en faveur de son opinion; ni par un juif, ennemi du baptême; ni par un païen, qui n'est point au fait de nos mystères, il est nécessaire de la décider par l'autorité de l'Écriture, où nous lisons que Jésus-Christ, parlant du baptême [1], lorsqu'il lavait les pieds à ses disciples, dit, non à saint Pierre en particulier, mais à toutes les nations : *Celui qui est une fois lavé n'a pas besoin de l'être davantage.* « C'est pour cela, ajoute-t-il, en s'adressant à Parménien, que nous ne rebaptisons pas ceux que vous avez baptisés, quand ils reviennent à nous ; et à Dieu ne plaise que nous baptisions de nouveau celui qui a déjà été lavé dans les fonts sacrés. Nous ne le pourrions qu'en nous rendant coupables de blasphème contre le Saint-Esprit, puisque l'Apôtre dit qu'il n'y a qu'un Dieu, un Christ, une foi, un baptême. Si vous donnez un second baptême, donnez donc aussi une autre foi, un autre Christ et un autre Dieu ; car vous ne pouvez nier qu'il n'y ait qu'un seul Dieu, sans tomber dans l'hérésie de Marcion.»

Num. 4. Il distingue dans le sacrement de baptême trois choses, l'invocation de la Trinité, la foi dont celui qui doit être baptisé fait profession, et la personne du ministre ou de celui qui baptise. Les deux premières sont essentielles à ce sacrement, et inviolables ; mais la troisième chose peut souffrir quelque changement, en ce que les ministres du baptême ne sont pas toujours les mêmes, mais qu'ils se succèdent les uns aux autres. L'homme n'étant donc que le ministre, et non le maître du baptême, et les sacrements renfermant en eux-mêmes la sainteté, et ne la tenant pas de ceux qui les confèrent : « pourquoi, dit saint Optat aux donatistes, vous attribuez-vous tant de pouvoir ? et pourquoi vous efforcez-vous d'ôter à Dieu la distribution de ses grâces ? Accordez-lui du moins de donner ce qui lui appartient. Un homme ne peut donner ce qui est divin. C'est Dieu, au rapport des saintes Écritures [2], qui lave, qui purifie chaque fidèle ; ce n'est point l'homme, c'est Dieu qui, après avoir créé l'âme, la lave de ses taches et de ses souillures. Il l'a promis ainsi par ses Prophètes. Pourquoi vous flattez-vous de donner ici ce qu'il n'est en votre pouvoir, ni de promettre, ni de rendre, ni d'avoir ? »

20. Le baptême de saint Jean était visiblement différent de celui de Jésus-Christ, puisque ce précurseur, après avoir baptisé dans l'eau, disait de Jésus-Christ : *Celui-là est venu qui vous baptisera* [3]. Toutefois, nous ne lisons point que Jésus-Christ ait baptisé aucun de ceux qui l'avaient été par saint Jean, « afin, dit saint Optat, qu'il ne parût point autoriser la rebaptisation. » Ces donatistes objectaient que quelques-uns des disciples d'Éphèse [4], qui n'avaient reçu que le baptême de saint Jean, furent baptisés par saint Paul ; saint Optat répond : « Quoique le baptême de saint Jean fût imparfait, Jésus-Christ n'a pas laissé de le ratifier, parce qu'alors il n'avait pas encore été établi de lois pour la collation de ce sacrement ; mais depuis l'établissement de ces lois, on a dû baptiser au nom de la Trinité ceux qui, comme les disciples d'Éphèse, n'avaient reçu que le baptême de saint Jean ; au reste, les donatistes ne peuvent se prévaloir de cet exemple des Actes, eux qui rebaptisent ceux-là mêmes qui ont été baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Quant à ce qu'ils objectaient que personne ne donne ce qu'il n'a pas, saint Optat leur fait voir que les sacrements sont saints par eux-mêmes, et que leur vertu ne dépend pas des hommes ; que ce n'est point le ministre, mais la Trinité qui donne la grâce ; qu'ils devraient rougir de s'attribuer tant de part dans le sacrement de baptême, tandis que saint Paul se défend d'avoir baptisé personne en son nom. Si la grâce du baptême dépendait du ministre, et non de la Trinité, Jésus-Christ n'aurait pas manqué de désigner quel doit être ce ministre, tandis qu'il s'est contenté de marquer au nom de qui le baptême devait être conféré, sans s'expliquer sur la personne de celui qui devait le donner, saint Paul marque nettement que tout l'effet du sacrement dépend de Dieu, lorsqu'il dit [5] : *C'est moi qui ai planté, c'est Apollon qui a arrosé;* comme s'il avait dit : D'un païen j'en ai fait un catéchumène ; Apollon a baptisé ce catéchumène, mais c'est Dieu qui a donné l'accroissement à ce qui avait été planté et arrosé par les hommes ; que si les ministres avaient dans ce

Du baptême [illegible]

Num. 5.

[1] Joan. XIII, 8.
[2] Psalm. L, 9, 4 ; Isaïe IV, 4, et I, 18.

[3] Joan. I, 33.
[4] Act. XIX, 2.— [5] I Cor. III, 6.

sacrement autant de part que s'en attribuent les donatistes, ce serait à eux et non à Dieu
Num. 8. qu'il faudrait rendre grâces. La foi de celui qui reçoit le baptême opère aussi dans ce sacrement, ce qu'il prouve par ce qui est dit dans l'Evangile [1] de la foi de cette femme qui pria Jésus-Christ de rendre la vie à sa fille, et par ce qui est rapporté également de la foi du Centenier et de celle de l'hémorroïsse. Il dit ensuite à Parménien qu'inutilement, et dans la vue seule de grossir son ouvrage, il avait allégué l'exemple de Naaman le Syrien, pour autoriser la rebaptisation. Pour que l'on pût conclure quelque chose de cet exemple, il faudrait qu'il fût constant que Naaman se fût lavé jusqu'à deux fois, la première sans avoir été guéri, la seconde par l'ordre du prophète Elisée, pour obtenir guérison de sa lèpre. L'argument qu'il tirait de la parabole du festin des noces dont il est parlé dans saint Matthieu [2], n'était pas concluant. Car qu'importait à la rebaptisation que les porters et ministres de l'Eglise y aient laissé entrer des gens qui n'en étaient pas dignes, comme il en entra dans la salle du festin évangélique, sans avoir la robe nuptiale? En-
10 fin saint Optat dit aux donatistes, que s'il n'est pas en leur pouvoir de ressusciter les morts pour les rebaptiser, ils épargnent du moins les âmes des vivants en ne leur donnant pas la mort par un second baptême. Il avait dit plus haut qu'ils en chassaient Dieu par les exorcismes qui accompagnaient le baptême.

Analyse du livre VIe Folie des donatistes.

Num. 1, pag. 91.

21. On peut diviser le sixième livre de saint Optat en deux parties. Dans la première l'auteur met en évidence la folie des donatistes, qui étaient allés jusqu'à briser, racler et renverser les autels de Dieu, sur lesquels eux-mêmes avaient auparavant offert des sacrifices, où l'on avait mis les offrandes du peuple, où le Dieu tout-puissant avait été invoqué, où le Saint-Esprit était descendu à la prière des suppliants, où plusieurs avaient reçu le gage du salut éternel, le bouclier de la foi, l'espérance de la résurrection ; et jusqu'à donner à ceux qu'ils avaient employés pour leur aider dans ces crimes, le vin destiné au sacrifice, et de l'eau chauffée avec les morceaux des autels qu'ils avaient rompus. « Si nous paraissons souillés, leur dit-il, au jugement de votre haine, que vous avait fait Dieu que l'on avait coutume d'invoquer sur ces autels? Quelle offense vous avait fait Jésus-Christ, dont le corps et le sang y habitaient en certains temps? Bien plus, vous vous êtes fait tort à vous-mêmes en brisant des autels sur lesquels vous aviez offert pendant longtemps, et même saintement, à ce que vous croyez. En persécutant injustement nos mains en cet endroit où le corps de Jésus-Christ habitait, vous avez blessé les vôtres. Imitateurs des Juifs qui ont fait mourir Jésus-Christ sur la croix, vous l'avez frappé sur les autels. Il devait vous suffire d'avoir déchiré les membres de l'Eglise et divisé, par vos séductions, le peuple de Dieu, sans renverser les autels, d'où leurs prières montaient jusqu'aux oreilles de Dieu. » Il tourne les donatistes en ridicule pour avoir raclé les autels, comme si le bois dont ils étaient composés eût été souillé par l'attouchement des ministres catholiques, tandis qu'ils ne l'avaient pas même touché, le bois de l'autel étant couvert d'un linge dans le temps du sacrifice. Puis, continuant à décrire leurs excès, il dit : « Vous avez aussi Num. 2.
rompu les calices qui portaient le sang de Jésus-Christ ; vous les avez fondus, et, après les avoir convertis en une masse, vous les avez exposés en vente dans des foires impies, comme une marchandise pour laquelle vous n'avez pas même voulu choisir les acheteurs, mais les vendant sans distinction à quiconque se présentait, peut-être à des femmes impures ou à des païens qui en auront fait des vases dans lesquels ils sacrifieront à leurs idoles. O crime horrible et inouï ! ôter à Dieu des calices pour les donner à des idoles : les ôter à Jésus-Christ pour les employer à des usa-
ges sacriléges ! » Les donatistes s'autorisaient 3.
de ces paroles du prophète Aggée : *Ce qu'une personne souillée aura touché, sera souillé.* Mais saint Optat fait voir que ces paroles ne pouvaient être appliquées aux catholiques, puisqu'aucun d'eux n'était entré dans le temple des idoles, qu'aucun n'y avait sacrifié, qu'aucun ne s'était souillé en mangeant des viandes immolées ni en voyant répandre le sang d'un animal immonde ou d'un homme. Il leur porte le défi de convaincre de crime aucun des évêques catholiques, et insistant de nouveau sur ce qu'on ne pouvait leur rien reprocher, il en conclut que les donatistes ne pouvaient les regarder comme impurs. Quand

[1] Luc. VIII, 48 ; Matth. VIII, 13 ; Matth. IX, 21 ; Luc. VIII, 3, 4. — [2] Matth. XXII.

bien même ils le feraient, ajoute-t-il, il ne s'ensuivrait pas que les vases qu'ils avaient touchés le fussent ; ainsi les donatistes n'avaient eu aucune raison de les briser. Car comme ce n'est pas l'attouchement, mais l'invocation qui sanctifie, ce n'est pas non plus l'attouchement qui rend impur.

Num. 4. Outre ces excès envers les vases sacrés et les autels, les donatistes en avaient commis un autre à l'égard des vierges consacrées à Dieu, en les mettant en pénitence, en les obligeant de quitter leurs voiles, qui étaient la marque de leur virginité, pour en prendre d'autres qui, apparemment, ne convenaient pas à leur profession. « Dites-nous, leur demande saint Optat, où vous avez trouvé un précepte particulier touchant ces mitres ? Car la virginité est une chose de pure volonté, et non de nécessité ; elle est de conseil, et non de commandement. Il importe peu aussi de quelle couleur ou de quelle laine soient ces mitres. On ne les a inventées que pour être un signe de la virginité, et non comme un remède ou comme un aide à la chasteté. Cet ornement fait connaître que celle qui le porte est consacrée à Dieu, et à celui qui désirait l'épouser, qu'il doit discontinuer ses poursuites ; et à un ravisseur, qu'il ait à se garder d'attenter à sa pudeur. » En contraignant ces vierges à prendre de secondes mitres, les donatistes les avaient comme engagées à de secondes noces, et en les forçant à lâcher une seconde fois leurs cheveux, ils avaient fait à leur égard ce qui n'était pas même permis aux femmes lorsqu'elles passaient à de secondes noces ; il leur reproche d'avoir, en mettant ces vierges en pénitence, répandu sur des cheveux consacrés à Dieu des cendres impures et de l'eau salée, comme pour les purifier, de les avoir tenues si longtemps sans marque de leur consécration, que ceux qui auparavant n'auraient osé les attaquer sur leur pudeur, à cause des lois impériales pour la défense de l'honneur des vierges, en avaient enlevé plusieurs, sous le prétexte qu'elles ne portaient plus de marques de virginité.

5. A ce reproche saint Optat en joint un second qui regardait les calices brisés par les donatistes, les Livres saints qu'ils avaient enlevés aux catholiques par l'autorité des juges séculiers et des officiers païens, de même que les vaisseaux destinés aux sacrifices, les voiles ou les tentures de l'église, les nappes dont on couvrait le bois de l'autel pendant la célébration des mystères, les palles et autres linges aussi à l'usage de l'église. Il se moque de leur simplicité et leur demande pourquoi ils n'avaient point lavé les exemplaires des Évangiles, comme ils avaient lavé ces palles et ces linges, et même les murailles et le pavé des églises catholiques. Il les tourne en ridicule d'avoir lavé des murailles que les catholiques n'avaient point touchées, et de n'avoir point lavé les rues dans lesquelles ils avaient passé. Il leur demande pourquoi, ayant cru Num. 6.
nécessaire de laver des murailles que les catholiques n'avaient pu que regarder, ils n'ont pas également lavé les autres choses qu'ils ont vues ? « Nous voyons, leur dit-il, les toits, les 7.
cieux, vous ne sauriez les laver. » Il relève leur inhumanité envers les corps morts des catholiques, qui allait jusqu'à empêcher leur sépulture. « Si vous aviez, leur dit-il, avec eux des querelles pendant qu'ils vivaient, la mort a dû les apaiser. Mais si votre pouvoir s'étend jusqu'à priver leurs corps de la sépulture, vous ne sauriez séparer leurs âmes de la compagnie des saints qui sont avec Dieu ; ainsi vous avez perdu le fruit de votre malice ! »

Dans la seconde partie, saint Optat décrit 8.
les mœurs de ceux qui, par l'artifice des donatistes, étaient passés dans leur parti. « Des brebis, dit-il, sont tout d'un coup devenues renards ; de fidèles, perfides ; de patients, furieux ; de pacifiques, turbulents ; de simples, séducteurs, de modestes, impudents ; de doux, cruels ; d'innocents, malins. » Ce changement, comme le remarque saint Optat, s'était fait dans les femmes comme dans les hommes, et dès qu'une fois quelqu'un avait embrassé le parti des donatistes, il sollicitait ceux qui étaient demeurés fermement attachés à l'Église catholique de l'abandonner pour se jeter dans le schisme, ceux qui y étaient engagés ne trouvant point d'autre consolation que de se procurer des compagnons de leur malheur et de leur chute. C'est pourquoi il les compare à des oiseaux qui, étant pris dans des filets, y attirent les autres par leurs chants.

22. Le septième livre n'est, comme nous Analyse du livre VIIe.
l'avons déjà remarqué, qu'une espèce de supplément aux six autres. L'auteur n'en avait Num. 1, pag. 101.
pas promis davantage, et s'il y en ajouta un septième, ce ne fut que pour répondre aux nouvelles objections des donatistes. Ils objectaient en premier lieu qu'on ne devait pas les obliger à rentrer dans l'unité avec les catholiques, parce que ceux-ci étaient toujours les

enfants des traditeurs. Il répond que les traditeurs n'étant plus, ce n'était plus avec eux que l'on avait affaire, mais avec leurs enfants, qui, selon la parole de Dieu [1], ne devaient pas porter la peine du péché de leurs pères. L'Eglise pourrait se contenter d'une infinité de peuples qu'elle a dans toutes les provinces, et même dans l'Afrique ; mais elle s'efforçait de ramener les donatistes à l'unité, tant parce que leur séparation était désagréable à Dieu, que parce que leurs ancêtres, qui étaient traditeurs, s'étaient séparés d'eux-mêmes, et non par le décret d'aucun concile. Si, après leur séparation, ils avaient voulu rentrer dans le sein de l'Église, les catholiques de ce temps-là auraient peut-être fait difficulté de les recevoir, parce qu'ils avaient livré les saintes Écritures ; à présent il ne s'agissait plus d'eux, mais de leurs enfants. Ces paroles de Moïse [2] : *Les péchés des pères retomberont sur les enfants jusqu'à la quatrième génération,* ne forment pas un obstacle à la réunion, puisqu'elles doivent s'entendre de la malédiction que les Juifs prononcèrent contre eux-mêmes, en répondant à Pilate que le sang de Jésus-Christ [3] *soit sur nous et sur nos enfants ;* tandis que celles du prophète Ezéchiel [4] : *L'âme qui pèche sera punie elle seule,* regardent les chrétiens, auxquels Dieu a bien voulu s'engager par promesse de ne point venger les péchés des pères sur leurs enfants.

Num. 2. Après avoir marqué les raisons que l'Église avait de recevoir les donatistes, saint Optat pose pour principe que personne ne doit juger son prochain, soit parce qu'il est écrit [5] : *Ne jugez point, afin que vous ne soyez pas jugés;* soit parce que personne n'est exempt de péché : autrement celui qui s'en flatterait ne pourrait sans mentir dire à Dieu dans l'Oraison Dominicale [6] : *Pardonnez-nous nos péchés, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensés;* et de plus, saint Jean nous assure que *si nous disons que nous n'avons point de péché, nous nous trompons nous-mêmes* [7], *et la vérité n'est point en nous.* Quand bien même quelqu'un serait sans péché, ce ne lui serait pas une raison de se séparer de ses frères quoique pécheurs, l'Église étant, selon l'Evangile, comme un champ où le blé et l'ivraie croissent et demeurent ensemble, jusqu'à ce que Jésus-Christ les en sépare. Il conclut de ce principe que personne, pas même les évêques, ne doit s'arroger le droit de séparer le bon grain d'avec l'ivraie, puisque les Apôtres mêmes n'ont pas fait cette séparation. « Car si, dès aujourd'hui, l'évêque, dit-il, s'arroge ce droit, qu'aura à faire Jésus-Christ au
jour du jugement? » La condition de chrétien Num. 3
renferme l'obligation de ne point rejeter le bien de la paix ; Jésus-Christ, en donnant les clefs à saint Pierre, nous a fait voir qu'il préférait le bien de l'unité à la vengeance du crime de cet apôtre, et qu'il aimait mieux que ses disciples fussent unis avec saint Pierre, que de le punir de ce qu'il l'avait renié ; par un semblable motif, les Apôtres ne se séparèrent pas de la communion de saint Pierre après son péché. Pour le bien de la paix, il faut couvrir du silence les péchés de ses frères, suivant ces paroles [8] : *La charité couvre la multitude des péchés.*

Les donatistes objectaient en second lieu 4.
que les catholiques, semblables à des mouches qui, en mourant, gâtent la bonne odeur, corrompaient celle qui était consacrée par le nom de Jésus-Christ, c'est-à-dire, le saint chrême. Ce reproche, comme le fait voir saint Optat, regardait bien plutôt les donatistes eux-mêmes, qui corrompaient cette huile sainte lorsqu'ils en oignaient une seconde fois ceux
qu'ils rebaptisaient. Ils n'étaient pas moins 5.
dignes de reproche, en ce que, se jugeant seuls saints et impeccables, ils promettaient aux autres la rémission de leurs péchés. Ils avaient l'audace de se comparer à Moïse, et les catholiques à Jannès et Mambrès, deux fameux magiciens qui, d'après saint Paul [9], résistèrent à ce législateur, et d'inférer de ce parallèle que les donatistes ne devaient pas communiquer avec les catholiques. Saint Optat répond que c'était aux donatistes à montrer qu'ils avaient la vérité de leur côté, et que les catholiques n'avaient que le mensonge ; mais que l'un et l'autre leur étant également impossible, leur parallèle n'était pas juste. Il répète ce qu'il avait dit plus haut, que les donatistes n'étaient pas liés de communion avec les fidèles de toute la terre, ni avec la chaire de saint Pierre, avec qui,

[1] Ezech. XVIII, 4. — [2] Exod. XX, 5.
[3] Matth. XXVII, 25. — [4] Ezech. XVIII, 4.
[5] Matth. VII, 1.
[6] Matth. VI, 12. — [7] I Joan. I, 8.
[8] Jacob. V, 20. — [9] II Tim. III, 8.

toutefois, les catholiques d'Afrique communiquaient.

Num. 6. Les donatistes objectaient encore aux catholiques qu'ils auraient dû séparer de leur communion Macaire, après ce qui avait eu lieu. Le Saint convient que si Macaire avait agi de son chef et de son autorité particulière, il aurait mérité d'être puni selon les lois romaines, comme coupable d'homicide; mais il avait été contraint par les donatistes mêmes à faire ce qu'il avait fait, et il n'avait été en cette occasion que l'exécuteur de la volonté de Dieu; au surplus, il n'avait pas dû être séparé de la communion des évêques, n'étant pas même séparé de la communion des laïques, puisqu'il n'avait agi que comme juge séculier qui, selon saint Paul, a droit de porter le glaive. Il justifie Macaire par l'exemple de Moïse, de Phinées et d'Elie, et dit enfin que l'Eglise n'a pu le condamner, parce que personne ne l'a accusé, les évêques qui sont juges dans l'Eglise ne pouvant excommunier un homme qui n'a point d'accusateur, parce qu'il est contre l'ordre juridique que le même soit juge et partie dans la même cause. En vain les donatistes objectaient que l'homicide dont Macaire était coupable, n'était point inconnu aux catholiques; saint Optat insiste toujours sur ce qu'on n'a pu condamner Macaire sans accusateur, et sans l'avoir entendu lui-même, comme Dieu ne condamna Caïn qu'après l'avoir interrogé, quoiqu'il n'ignorât pas son crime.

Pièces justificatives rapportées par saint Optat, mais qui sont perdues.

23. Telle est la substance des sept livres de saint Optat *contre Parménien*. Pour ne laisser aucun doute sur les faits qu'il y avait avancés, il avait joint à son ouvrage un recueil de pièces justificatives. Nous ne l'avons plus, mais il paraît que saint Augustin l'avait eu en main [1], et qu'il y renvoie dans son premier livre *contre la Lettre de Parménien*. On y trouvait : 1° les Actes du concile de Cirthe et les écrits de Nondinaire, c'est-à-dire, l'enquête faite par Zénophile, en 320 : l'antiquité du parchemin [2] sur lequel ces Actes et cette enquête étaient écrits en faisait voir la vérité ; 2° les lettres des évêques donatistes assemblés à Carthage [3], pour justifier leur conduite touchant la déposition de Cécilien et l'ordination de Majorin : elles étaient pleines d'aigreur; 3° les Actes de la légation d'Eunomius et d'Olympius par l'empereur Constantin [4], pour examiner et juger lequel des deux, de Cécilien ou de Majorin, était le légitime évêque de Carthage, et laquelle des deux Eglises était la catholique; 4° la lettre de l'empereur Constantin à Elien [5], proconsul d'Afrique, par laquelle il lui enjoignait d'examiner l'affaire de la justification de Félix d'Aptonge. Outre ces pièces justificatives, saint Optat parle également de quelques autres qu'il ne dit pas avoir eu place dans son recueil ; savoir, d'une requête [6] infâme que les donatistes adressèrent à Julien l'Apostat pour obtenir qu'ils fussent rappelés de leur exil; d'un concile tenu à Théveste en Numidie [7] par les donatistes, devant lequel Primose, évêque catholique de Lemelle dans la Mauritanie de Stèfe, porta les plaintes des violences commises dans son Eglise par ceux de cette secte; d'une lettre insolente de Donat, évêque, pour les donatistes à Carthage [8], adressée à Grégoire, préfet du Prétoire; et de la réponse modeste qu'y fit ce préfet; d'une requête des donatistes à l'empereur Constantin [9], signée de Capiton, de Nasucius, de Dignus, et des autres évêques du parti de Donat.

[1] August., tom. IX, pag. 14.

[2] *Hi et cæteri apud Cirtham civitatem... consederunt die* 3 *Iduum maiarum, sicut scripta Nundinarii tunc diaconi testantur et vetustas membranarum testimonium perhibet, quas dubitantibus proferre poterimus. Harum namque plenitudinem rerum in novissima parte istorum libellorum ad implendam fidem adjunximus.* Optat., lib I, num. 14, pag. 12 et 13.

[3] *Mittentes litteras livore dictante conscriptas, quas inter cæteros actus habemus in posterum. Adhuc Carthagine positi præcesserunt se epistolis suis.* Optat., lib. I, num. 20, pag. 17.

[4] *Duo episcopi ad Africam missi sunt Eunomius et Olympius... ut pronuntiarent ubi esset catholica Ecclesia.. De iis rebus habemus volumina Actorum, quod si quis voluerit, in novissimis partibus legat.* Optat., lib. I, num. 26, pag. 22.

[5] *Tunc Constantinus ad Ælianum proconsulem scripsit... ut de vita Felicis Autumnitani publice quæreretur. Habetur volumen Actorum in quo continentur nomina præsentium.* Optat., lib. I, num. 27, pag. 22 et 23.

[6] *Imperator.. Apostatam se edictis suis testatus est, quem precibus rogastis ut reverti possitis .. nec difficultatem præbuit quem rogastis : ne præcepat pro voto suo quos intellexerat ad disturbandam pacem cum furore esse venturos.* Optat., lib. II, pag. 36 et 37.

[7] *Tegulis plurimi ementati sunt, duo occisi sunt.... de qua re Primosus episcopus catholicus in concilio vestro apud Thevestinam civitatem questus.* Optat., lib. II, num. 18, pag. 37.

[8] Optat., lib. III, num. 3, pag. 51.

[9] Optat., lib. III, pag. 54.

ARTICLE II.

DOCTRINE DE SAINT OPTAT.

Doctrine de saint Optat sur l'Écriture sainte.

1. On voit, par plusieurs endroits des écrits de saint Optat, qu'il ne doutait point que les Livres saints n'eussent été dictés par le Saint-Esprit. Il le dit en particulier des Psaumes [1] et de la prophétie d'Isaïe [2]. Il attribue à Salomon, qu'il qualifie de prophète, les livres de l'Ecclésiaste [3], de l'Ecclésiastique [4] et de la Sagesse [5]. Il ne s'explique point sur le Cantique des Cantiques ; mais on ne peut douter qu'il ne l'ait reconnu pour inspiré, puisqu'il dit [6] que c'est Jésus-Christ qui parle. Il paraît encore qu'il recevait [7] le livre de Tobie. La comparaison qu'il fait du poisson dont il est parlé, avec Jésus-Christ, était du goût des Africains, comme on le voit par Tertullien [8] et par saint Augustin. Il trouvait dans l'assemblage des lettres qui composent le terme grec qui signifie *poisson*, le commencement de chacun des noms augustes sous lesquels le Sauveur nous est connu [9]. Ordinairement il suit la version des Septante ; mais quelquefois il lit l'Ecriture différemment de nos exemplaires, comme on peut le voir [10] dans le verset troisième du deuxième psaume. Saint Augustin lisait de même cet endroit. Dans le cinquième chapitre [11] de saint Matthieu, où nous lisons : *Laissez votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier avec votre frère*, il ajoute, *afin que le prêtre puisse prier pour vous.* Il ajoute aussi [12] au verset huitième du troisième chapitre de saint Jean : *Dieu est esprit.* Dans l'Epître aux Romains [13], au lieu de ces paroles : *Soulagez la nécessité des Saints*, il lisait, *les mémoires des Saints.* Il lisait encore tout différemment [14] de nous ce qui est dit de la charité dans le chapitre treizième de la première Epître aux Corinthiens. Il cite de l'Epître de saint Pierre [15] ce que nous n'y lisons point ; mais on trouve quelque chose d'approchant dans celle de [16] saint Jacques. Nous ne trouvons pas non plus dans les livres de l'Ecriture ces paroles qu'il en cite [17] : *Vous ne ferez point de schisme ;* et ces autres [18]: *C'est moi qui ai fait le pauvre et le riche.* Il dit [19] que, dans la ville

[1] *Nec audierunt donatistæ Spiritum Sanctum in psalmo* XXXIII *dicentem :* Diverte a malo et fac bonum. Optat., lib. II, pag. 31.

[2] *Recedere a timore Dei non possumus, quos hortatur Spiritus Sanctus per Isaiam prophetam dicens :* Vos, qui timetis nomen Domini, audite nomen Domini : hi qui vos odio habent et execrantur, et nolunt se dici fratres vestros, vos tamen dicite eis : Fratres nostri estis (*Isaïæ*, cap. LXVI, 5). Optat., lib. I, pag. 3.

[3] *A Salomone propheta dictum est :* Muscæ morituræ exterminant olei suavitatem (*Ecclesiastis*, cap. X, 1). Optat., lib. VII, pag. 106.

[4] *Illud a Salomone discere noluisti, quod ait :* Absconde panem in corde pauperis, et ipse pro te rogabit (Ecclesiastici, cap. XXIX, 15). Optat., lib. III, pag. 55.

[5] *Cum scriptum sit in Salomone :* Deus mortem non fecit, nec lætatur in perditione vivorum (*Sap.*, cap. I, 13). Optat., lib. II, pag. 44.

[6] *Christus in Canticis Canticorum* (cap. IV, 8) *dicit :* Veni, sponsa mea, inventa de Libano. Optat., lib. III, pag. 52.

[7] *Nescio an cum illo pisce, qui Christus intelligitur, qui, in lectione patriarchæ Tobiæ legitur in Tigride flumine prehensus... Hic est piscis, qui in baptismate per invocationem fontalibus undis inseritur, ut quæ aqua fuerat, a pisce etiam piscina vocitetur. Cujus piscis nomen secundum appellationem Græcam, in uno nomine per singulas litteras turbam sanctorum nominum continet* ἰχθὺς. *Quod est latinum* JESUS-CHRISTUS DEI FILIUS SALVATOR. Optat., lib. III, pag. 48 et 49.

[8] Tertull., lib. III *de Bapt.*, pag. 255, et S. August., lib. VIII *de Civitate Dei*, cap. 23, pag. 505 et 506, tom. VII.

[9] Voyez sur le poisson symbolique *Spicilége de Solesme*, tom. III. (*L'éditeur.*)

[10] *Quoniam ecce peccatores intenderunt arcum, paraverunt sagittas in pharetra sua ad sagittandos obscura luna rectos corde.* Optat., lib. II, pag. 41 ; S. August., *in Psalm.* X, pag. 62, tom. IV.

[11] *Depone munus tuum ante altare, et redi prius, concorda cum fratre tuo, ut possit pro te sacerdos offerre.* Optat., lib. VI, pag. 91.

[12] *In Evangelio scriptum est* (Joan. III)*: Nam Spiritus Deus est, et ubi vult aspirat.* Optat., lib. II, pag. 32.

[13] (Apostolus) *ait, memoriis Sanctorum communicantes.* Ibid., pag. 29.

[14] *Sine charitate nihil potest etiam societas angelorum apostolo Paulo dicente : Si habeam in me potestatem imperandi montibus ut transferant se de locis in loca, et loquar omnium gentium linguis, etiam Angelorum, et corpus meum flammis tradam et charitatem in me non habeam, nihil sum : sed ero æramentum tinniens in deserto, ne pareat vocis opus, ubi nullus occurrit auditus.* Optat., lib. III, pag. 63.

[15] *Cum in Epistola Petri apostoli legerimus : Nolite per opinionem judicare fratres vestros.* Optat., lib. I, pag. 5.

[16] Nolite detrahere alterutrum fratres, qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi et judicat legem. *Jacob.* IV, 11.

[17] *Inter præcepta etiam hæc tria jussio divina prohibuit : Non occides, non ibis post Deos alienos, et in capitibus mandatorum non facies schisma.* Optat., lib. I, pag. 18. Vide lib. III, pag. 61. *Clamat Deus dicens : Ego sum qui feci pauperem et divitem.*

[18] Jonas IV, 11.

[19] *In Ninive civitate hominum numero centum viginti millia sacrilega quæ Deos alienos sequi videbantur.* Optat., lib. I, pag. 18.

de Ninive, il y avait vingt-six mille hommes qui adoraient les faux dieux, en quoi il paraît s'éloigner du sens littéral de l'Écriture qui, en remarquant qu'il y avait dans cette ville vingt six mille personnes qui ne savaient pas discerner leur main droite d'avec leur gauche, l'entend de ceux, ou qui n'étaient pas encore arrivés à l'âge de discrétion, ou qui étaient si simples dans le mal, qu'ils n'avaient su le discerner du bien.

Sur la Trinité.

2. Entre les marques ou notes de la vraie Eglise, saint Optat met [1] la profession de foi du mystère de la sainte Trinité. Il attribue [2] à la Trinité l'ouvrage de la création. Le Père est le premier qui opère et achève tout dans la création, avec le Fils et le Saint-Esprit, sans la présence et le secours d'aucun homme. C'est Dieu le Père qui a dit que les eaux produisissent des poissons et des oiseaux. Le Fils et le Saint-Esprit étaient présents et opéraient avec le Père : il n'y avait point de quatrième personne. Il rend témoignage [3] que, dans les Eglises d'Afrique, on priait Dieu le Père, on louait Jésus-Christ, on invoquait le Saint-Esprit. Mais les [4] chrétiens adressaient leurs prières à Dieu le Père par son Fils devant l'autel.

Sur le Fils et l'incarnation.

3. Une partie [5] de la foi consiste à croire que Jésus-Christ est Fils de Dieu et Dieu même ; qu'il viendra juger le monde, qu'il est déjà venu dans une chair conçue du Saint-Esprit, qu'il a prise de la Vierge Marie ; qu'il a souffert ; qu'il est mort, et a été enseveli ; qu'il est ressuscité et monté au ciel, d'où il était descendu. Jésus-Christ est le seul parfait [6], les hommes ne sont parfaits qu'à demi. Il est le seul [7] qui n'ait point commis le péché. Sa chair, plus sainte [8] que les eaux du Jourdain, n'en a point été purifiée, mais elle les a purifiées et sanctifiées elles-mêmes en y descendant. Si donc Jésus-Christ est descendu dans ce fleuve, ce n'a pas été pour aucun besoin d'y être purifié. C'est par sa chair [9] que le monde a été réconcilié avec Dieu le Père. C'est par son sang qu'il a racheté tous les hommes [10] et qu'il est le rédempteur de nos âmes, qui, avant son incarnation, étaient possédées du démon. Ces expressions, qui ne laissent rien à désirer sur la sainteté de la chair de Jésus-Christ, suffisent pour expliquer ces autres de saint Optat, qui pourraient ne paraître pas assez mesurées : *La chair* [11] *de Jésus-Christ, conçue du Saint-Esprit, n'a pu être baptisée en la rémission des péchés, puisqu'elle ne paraissait pas en avoir commis aucun.* On pourrait même, sans changer la pensée de saint Optat, traduire en cette sorte : La chair de Jésus-Christ n'a pu être baptisée en la rémission des péchés, *puisqu'elle n'en avait commis aucun ;* et c'est même le sens [12] naturel de cette phrase. Il dit encore [13] qu'il fallait qu'un Dieu fût oint

[1] *Probatum est nos esse in Ecclesia catholica, apud quos et symbolum Trinitatis est.* Optat., lib. II, pag. 33.

[2] *Si nobis derogatis vel Dominum reveremini, qui in Trinitate prior est ; qui cum Filio et Spiritu Sancto omnia operatur et complet, etiam et illic ubi non fuerit humana persona. Tu vero, frater Parmeniane, in laude aquæ de Genesiorum lectione dixisti, aquas primum vivas animas edidisse : Numquid sua sponte eas generare potuerunt ? Numquid non et illic fuerat tota Trinitas ? Utique et illic fuerat Deus Pater qui jubere dignatus est, qui dixit : Educant aquæ natantia, volatilia,* etc. *Quod si sine operante fieret quod factum est, diceret Deus : Educite aquæ : ibi erat ergo Filius Dei qui operabatur : ibi erat Spiritus Sanctus sicuti lectum est : et Spiritus Dei superferebatur super aquas. Nihil illic video quartum, nihil manus a tribus ; et tamen natum est quod Trinitas operata est.* Optat., lib. V, pag. 80 et 81.

[3] *Quid vobis fecerat locus* (*ecclesiæ seu templi*) *quid ipsi parietes, ut a vobis ista paterentur, an quia illic rogatus est Deus ? An quia illic laudatus est Christus ? An quia illic invocatus est Spiritus Sanctus.* Optat., lib. VI, pag. 99.

[4] *Paganum vocas eum, qui Deum Patrem per Filium ejus ante aram rogaverit.* Optat., lib. III, pag. 66.

[5] *Fidei pars est credere Filium Dei, Deum, judicem sæculi, esse venturum, eum qui jampridem venerit et secundum hominem suum per Mariam Virginem natus sit, passus et mortuus et sepultus, resurrexerit. Et antequam in cœlum ascenderat christianis omnibus victricem pacem per Apostolos dereliquit.* Optat., lib. I, pag. 1 et 2.

[6] *Perfectus solus Dei Filius Christus. Cæteri omnes semiperfecti sumus.* Optat., lib. II, pag. 40.

[7] *Descendit* (*Christus*) *in aquam, non quia erat quod in eo mundaretur, sed super venturum oleum aqua debuit antecedere,* etc. Optat., lib. IV, pag. 75.

[8] *Christus autem caro... ipso Jordane sanctior invenitur, ut magis aquam ipsa discussu suo mandaverit, quam ipsa mundata sit.* Optat., lib. I, pag. 7.

[9] *Alter* (*hæreticus*) *carnem subducens Filio Dei per quam Deo reconciliatus est mundus.* Ibid., pag. 10.

[10] *Quis est ille nescio quis angelus qui nundinas facit animarum, quas ante ejus adventum diabolus possidebat ? Has sanguine suo Christus Salvator noster redemit Apostolo dicente : Empti enim estis pretio magno. Constat enim sanguine Christi omnes redemptos.* Optat., lib. III, pag. 66.

[11] *Ejus* (*Christi*) *caro de Spiritu Sancto concepta inter alios non potuit in remissam peccatorum tingi, quæ nullum videbatur admisisse peccatum.* Optat., lib. I, pag. 7.

[12] Voyez M. Casaubon dans ses notes sur saint Optat., pag. 164.

[13] *Sed quia Filius a Patre, Deus a Deo erat ungendus, secundum quod Filius petiit, promissa nuntiavit,*

par un Dieu, et que cela s'accomplit lorsqu'au sortir du Jourdain le Saint-Esprit descendit sur Jésus-Christ en forme de colombe. En expliquant la parabole des noces dont il est parlé dans le vingt-deuxième chapitre de saint Matthieu, il dit [1] que Jésus-Christ est l'époux et tout ensemble une robe nuptiale dont tout chrétien doit être revêtu. « O robe, ajoute-t-il, toujours la même et qui peut servir à un nombre infini de personnes, qui habille si proprement tous les âges et tous les sexes, qui n'est pas trop longue aux enfants ni trop courte aux jeunes gens, et qui ne change pas pour les femmes. »

Sur l'Eglise. 4. La montagne de Sion sur laquelle le Fils de Dieu se fait gloire d'avoir été établi roi par son Père, est l'Eglise, dont il est le chef et l'époux [2]. Elle est une [3] : Jésus-Christ n'en reconnaît point d'autre ; il rejette toutes celles des hérétiques comme des prostituées : d'où vient qu'il l'appelle son unique colombe, son épouse bien-aimée. Elle n'est ni chez les hérétiques ni chez les [4] schismatiques. Les donatistes [5] convenaient avec les catholiques que l'Église est une. Ils convenaient [6] également que les hérétiques sont séparés des sacrements de l'Église catholique, c'est-à-dire qu'ils n'avaient pas le vrai symbole de la foi. Cette Eglise est catholique par l'intelligence vraie et simple [7] de l'Ecriture, par la créance d'un seul véritable baptême et par l'union étroite des esprits : tandis que le schisme ne se forme que par la désunion et par la rupture des liens de la paix ; qu'il ne se nourrit que par l'envie et ne se fortifie que par les débats : en sorte que des enfants impies, abandonnant l'Eglise, leur mère, sortent de son sein, après s'être séparés de cette sainte racine, et tombent dans le rébellion, en retenant toutefois, même dans leur schisme, tout ce qu'ils ont appris de leur mère. L'Église est sainte [8] à raison de ses sacrements et non des personnes qui en sont les ministres, comme se l'imaginaient les donatistes, qui faisaient dépendre de la vertu du ministre l'effet spirituel du baptême. Elle est appelée Catholique [9] parce qu'elle est répandue par toute la terre. Car si elle avait pu n'être que dans le coin [10] de quelque province, ainsi que le disait Parménien, elle n'aurait été que dans une partie de l'Afrique, et non dans tout le reste de cette province, ni dans les

et complevit Pater in Jordane... apertum est cœlum Deo Patre ungente, spiritale oleum statim in imagine columbæ descendit, et insedit capiti ejus, et perfudit oleo, unde cœpit dici Christus. Optat., lib. IV, p. 75.

[1] *Filius Dei ipse Christus est sponsus et vestis et tunica natans in aqua, quæ multos vestiat et infinitos exspectet, nec vestiendo deficiat. Sed ne quis dicat, temere a me Filium Dei vestem esse dictum, legat Apostolum dicentem :* Quotquot in nomine Christi baptizati estis, Christum induistis. *O tunica semper una et innumerabilis! Quæ decenter vestiat et omnes ætates et formas, nec in infantibus rugatur, nec in juvenibus tenditur, nec in fœminis immutatur.* Optat., lib. V, pag. 90.

[2] *In quo monte (Sion) a Deo Patre Filius Dei regem se constitutum esse gratulatur in psalmo I dicens :* Quoniam regem constituit me super Sion monten sanctum suum : *utique super Ecclesiam, cujus rex et sponsus et caput est.* Optat., lib. III, pag. 50.

[3] *Scimus hæreticorum Ecclesias singulorum prostitutas, nullis legalibus sacramentis, et sine jure honesti matrimonii esse : quas non necessarias recusat Christus, qui est sponsus unius Ecclesiæ : sicut in Canticis Canticorum ipse testatur : qui cum unam laudat, cæteras damnat, quia præter unam quæ est vera Catholica, cæteræ apud hæreticos putantur esse, sed non sunt.* Optat., lib. I, pag. 8. *Dicendum est quæ, vel ubi sit una Ecclesia, quæ est : quia præter unam altera non est.* Optat., lib. I, pag. 6.

[4] *Ergo hanc unam columbam et dilectam sponsam suam Christus appellat. Hæc apud omnes hæreticos et schismaticos esse non potest.* Optat., lib. II, pag. 25.

[5] *Exclusis hæreticis unam dixisti esse Ecclesiam : sed eam ubi sit, agnoscere noluisti.* Optat., lib. I, p. 6.

[6] *Illud pro ambobus demonstrasti hæreticos extraneos esse catholicis sacramentis.* Ibid., pag. 5.

[7] *Catholicam facit simplex et verus intellectus in lege, singulare ac verissimum sacramentum et unitas animorum. Schisma vero, sparso coagulo pacis, dissipatis sensibus generatur, livore nutritur, æmulatione et litibus roboratur, ut deserta matre catholica, impii filii dum foras exeunt et se separant, ut vos fecistis, a radice matris Ecclesiæ, invidiæ falcibus amputati, errando rebelles abscedunt : nec possunt novum aliquid, aut aliud agere, nisi quod jamdudum apud suam didicerunt matrem.* Optat., lib. I, pag. 17.

[8] *Ergo Ecclesia una est, cujus sanctitas de sacramentis colligitur, non de superbia personarum ponderatur. Eam tu, frater Parmeniane, apud vos solos esse dixisti, nisi forte quia vobis specialem sanctitatem de superbia vindicare contenditis.* Optat., lib. II, pag. 25.

[9] *Ubi ergo erit proprietas catholici nominis, cum inde dicta sit Catholica, quod sit rationabilis et ubique diffusa,* etc. Optat., lib. II, pag. 26.

[10] *Ergo ut in particula Africæ, in angulo parvæ regionis apud vos esse possit (Ecclesia), apud nos in alia parte Africæ non erit? In Hispaniis, in Gallia, in Italia, ubi vos non estis, non erit? Si apud vos tantummodo esse vultis, in tribus Pannoniis, in Dacia, in Mœsia, Thracia, Achaia, Macedonia, et in tota Græcia, ubi vos non estis, non erit? Ut apud vos esse possit, in Ponto, Galatia, Cappadocia, Pamphilia, Phrygia, Cilicia, et in tribus Syriis, et in duabus Armeniis, et in tota Ægypto, et in Mesopotamia, ubi vos non estis, non erit? Et per tot innumerabiles insulas et cæteras provincias, quæ numerari vix possunt, ubi vos non estis, non erit? Ubi ergo erit proprietas catholici nominis?* etc. Optat., lib. II, pag. 26.

gnes, la Gaule, l'Italie, les trois Pannonies, la Dace, la Mœsie, la Thrace, l'Achaïe, la Macédoine, la Grèce, le Pont, la Galatie, la Cappadoce, la Pamphilie, la Phrygie, la Cilicie, les trois Syries, les deux Arménies, l'Egypte, la Mésopotamie, et dans une infinité d'îles et de provinces, où néanmoins on ne pouvait nier qu'elle ne fût. Saint Optat dit que les donatistes étaient même obligés d'en convenir, et que, par cet aveu, ils étaient en contradiction avec eux-mêmes. Car d'un autre côté ils voulaient que l'Eglise catholique ne fût que chez eux, c'est-à-dire dans une partie de l'Afrique ; de l'autre, ils disaient dans la célébration du saint sacrifice, comme on le disait dans toutes les Eglises du monde, et comme on le dit encore aujourd'hui dans le Canon de la messe, qu'ils l'offraient pour toute l'Eglise, qui est une et répandue par toute la terre [1]. Il dit que les marques de la vraie Eglise ne peuvent [2] être séparées les unes des autres : en sorte que, lorsqu'on est assuré d'en posséder une, on peut l'être de les posséder toutes. Celle sur laquelle il insiste le plus, qu'il regarde comme la premiere, la plus éclatante, et celle dont toutes les autres sont des écoulements, est la chaire [3] de saint Pierre. Il donne la suite de ceux qui l'ont occupée depuis cet Apôtre jusqu'au pape Sirice [4], qu'il appelle son confrère et avec qui, dit-il, tout le monde est en communion comme nous par les lettres formées.

Sur les ministres de l'Eglise

5. L'Eglise est composée [5] d'évêques, de prêtres, de diacres, de ministres et de simples fidèles. Les diacres [6] sont dans le troisième rang, les prêtres dans le second, les évêques dans le premier, et sont regardés comme les chefs et les princes de tous. Pour les laïques, ils sont dans l'Eglise sans aucun rang ni distinction. Parmi les ministres de l'Eglise, il y en avait [7] qui faisaient les fonctions de portiers, et qui en portaient le nom. Les évêques [8] étaient élus par les suffrages de tout le peuple, ce qui renfermait aussi sans doute le clergé, et ils recevaient l'ordination épiscopale par l'imposition des mains. Mais on était persuadé que c'était Dieu qui les établissait, et on les ordonnait [9] en son nom. Ceux qui avaient été mis en pénitence publique, avaient par là contracté une irrégularité qui les rendait incapables d'être promus [10] aux ordres de l'Eglise. Il semble même que, lorsqu'un évêque ou quelque autre avait reçu l'ordination des mains d'un ministre illégitime, on ne faisait aucune difficulté de l'ordonner de nouveau, et que, sur

[1] *Jam et mendacium vestrum hoc loco juste damnari potest, quo quotidie a vobis sacrificia condiuntur. Nam quis dubitet, vos illud legitimum in Sacramentorum mysterio prætérire non posse? Offerre vos Deo dicitis pro Ecclesia quæ una est : hoc ipsum mendacii pars est, unam te vocare de qua feceris duas : et offerre Deo vos dicitis pro una Ecclesia quæ sit in toto terrarum orbe diffusa. Quid si unicuique vestrum dicat Deus : Quid offers pro tota, qui non es in tota.* Optat., lib II, pag. 35.

[2] *Jam videtis... frustra vobis solis hoc nomen Ecclesiæ cum suis dotibus vindicare, quæ magis apud nos sunt quam apud vos ; quas constat ita sibi connexas et individuas esse, ut intelligatur unam ab altera separari non posse. Etenim numeratur in nomine, sed uno intellectu suo junguntur in corpore : ut in manu digiti, quos intervallis singulos videmus esse distinctos. Unde qui tenet unum, totos teneat necesse est, cum unusquisque a paribus separari non possit. Adde quod non unam solam, sed omnes proprie possidemus.* Optat., lib. II, pag. 31 et 32.

[3] *Probatum est nos esse in Ecclesia sancta Catholica, apud quos et symbolum Trinitatis est ; et per cathedram Petri, quæ nostra est, per ipsam et cæteras dotes apud non esse.* Optat., lib. II, pag. 31.

[4] *Ergo cathedram unicam, quæ est prima de dotibus, sedit prior Petrus cui successit Linus, Lino successit Clemens. Clementi Anacletus, Anacleto Evaristus, Evaristo Sixtus, Sixto Telesphorus, Telesphoro Iginus, Igino Anicetus, Aniceto Pius, Pio Soter, Soteri Eleutherius, Eleutherio Victor, Victori Zephirinus, Zephirino Calixtus, Calixto Urbanus, Urbano Pontianus, Pontiano Antherus, Anthero Fabianus, Fabiano Cornelius, Cornelio Lucius, Lucio Stephanus, Stephano Sixtus, Sixto Dionysius, Dionysio Felix, Felici Eutychianus, Eutychiano Caius, Caio Marcellinus, Marcellino Marcellus, Marcello Eusebius, Eusebio Miltiades, Miltiadi Sylvester, Sylvestro Marcus, Marco Julius, Julio Liberius, Liberio Damasus, Damaso Siricius, hodie qui noster est socius, cum quo nobiscum totus orbis commercio formatarum in una communionis societate concordat.* Optat., lib. II, pag. 28.

[5] *Certa membra sua habet Ecclesia, episcopos, presbyteros, diaconos, ministros et turbam fidelium.* Optat., lib. II, pag. 35

[6] *Quid commemorem laicos qui tunc in Ecclesia nullo fuerant dignitate suffulti? Quid ministros plurimos? Quid diaconos in tertio? Quid presbyteros in secundo sacerdotio constitutos? Ipsi apices et principes omnium aliqui episcopi... instrumenta divinæ legis impie tradiderunt.* Optat., lib. I, pag. 11 et 12.

[7] *Totum in præsenti tempore posuisti dicendo, a societate vestra projectum esse eum qui janitores et ministros fefellerit vestros, ut a communione fidelium foras cum injuria mitteretur.* Optat., lib. V, pag. 90.

[8] *Tunc suffragio totius populi Cæcilianus eligitur ; et, manus imponente Felice Autumnitano, episcopus ordinatur.* Optat., lib. I, pag. 15.

[9] *Perfecti fuerant illi (sacerdotes) opere scilicet Dei, qui in ejus nomine fuerant ordinati.* Optat., lib. II, pag. 41.

[10] *Invenistis pueros, de pœnitentia sauciastis, ne aliqui ordinari potuissent.* Optat., lib. II, pag. 43.

le doute seul de la validité de son ordination, on la réitérait. Du moins voyons-nous que Cécilien se soumit, au cas que l'on trouvât son ordination défectueuse, d'être ordonné de nouveau. « Si ceux, dit-il [1], qui m'ont ordonné sont traditeurs, s'ils croient que Félix ne m'ait rien donné, qu'ils m'ordonnent eux-mêmes, comme si je n'étais encore que diacre. » Mais il était bien assuré, comme le remarque [2] saint Augustin, que ceux qui l'avaient ordonné, n'étaient point traditeurs, et ce n'était qu'en se moquant des donatistes, qu'il s'offrait à recevoir d'eux une nouvelle imposition des mains. Il semble que saint Optat [3], en parlant de l'ordination de Cécilien, le fasse passer du diaconat à l'épiscopat, sans faire mention de sa prêtrise : et en effet, il est arrivé souvent depuis, même dans l'Église Romaine [4], qu'un diacre était ordonné évêque sans avoir été prêtre. C'était la coutume que l'évêque de Carthage fût ordonné par les évêques les plus voisins [5], et non par le primat d'une autre province, comme l'évêque de Rome l'était [6] par celui d'Ostie. Les évêques [7] se faisaient gloire de se dire et d'être en effet les serviteurs de Dieu. Ils étaient juges dans l'Église [8], mais il ne leur était point permis d'excommunier personne sans connaissance de cause [9]. C'était aux évêques [10] d'imposer les mains, d'offrir le saint sacrifice et de prêcher. Ils saluaient le peuple au nom de Dieu dans le commencement et à la fin de leurs discours. Et il les commençaient et finissaient toujours par l'invocation ou la glorification du même nom. Ils prêchaient [11] assis, leurs auditeurs [12] étant debout. Les évêques coupables de quelques crimes n'étaient point soumis à la pénitence publique : et Donat [13] fut condamné dans le concile de Rome pour avoir imposé les mains à des évêques tombés dans l'apostasie. Il paraît [14] que l'on oignait les évêques au jour de leur ordination, et que les donatistes, en rasant la tête des évêques catholiques qu'ils

[1] *A Cæciliano mandatum est, ut si Felix in se, sicut illi arbitrabantur, nihil contulisset, ipsi tanquam adhuc diaconum ordinarent Cæcilianum.* Optat., lib. I, pag. 16.

[2] *Dixerunt (donatistæ) scripsisse Optatum quod Cæcilianus dixerit, si traditores sunt qui me ordinaverunt, ipsi veniant et ordinent me. Quod quidem si dictum est, ideo dici potuit ad illos irridendos, quibus hoc mandasse perhibetur, quoniam certus erat ordinatores suos non esse traditores.* August., in *Breviculo Collat., diei* 3, cap. 16, pag. 571.

[3] Optat., loco mox citato, lib. I, pag. 16.

[4] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre IX, pag. 594, tome II.

[5] *Botrus et Celestius apud Carthaginem ordinari cupientes, operam dederunt ut, absentibus Numidis, soli vicini episcopi peterentur, qui ordinationem apud Carthaginem celebrarent.* Optat., lib. I, pag. 15.

[6] *Habet Ecclesiæ catholicæ consuetudo ut non Numidiæ, sed propinquiores episcopi episcopum Ecclesiæ Carthaginensis ordinent : sicut nec Romanæ Ecclesiæ ordinat aliquis episcopus metropolitanus, sed de proximo Ostiensis episcopus.* August., in *Brevic. Collationis, diei* 3, cap. 16, pag. 570 et 571.

[7] *Cum episcopi Deo debeant famulari, tantum sibi de episcopatu suis exegit, ut eum non minori metu omnes venerarentur quam Deum.* Optat., lib. III, pag. 54.

[8] *Dicitis reum fuisse Macarium : quod si fuit, accusatore silente, a nobis non licuit abstineri. Scriptum est enim ante cognitam causam neminem esse damnandum. Dicite quis eum accusavit, et auditus non est ? Dicite Macarium confessum esse culpam et nostram sicut se sententiam ? Sumus enim quicumque judices in Ecclesia, quod et ipsi non negatis, quod nos judices esse veros debere fuisse contenditis,* etc. Optat., lib. VII, pag. 109.

[9] *Cæterum Macarius... nec episcopus fuit, nec in officio episcopali versatus est, nec manum alicui imposuit, nec sacrificium obtulit... Restat ut dicatis eum cum populo communicasse, et locutum eum esse aliquid in populo constat, sed insinuanda alicujus rei causa, non tamen tractandi quod est episcoporum, ille enim nude locutus est, si quid loqui potuit. Contra episcopalis tractatus probatur in omnibus sanctitate vestitus, salutatione scilicet geminata. Non enim aliquid incipit episcopus ad populum dicere, nisi primo in nomine Dei populum salutaverit ; similes sunt exitus initiis. Omnis tractatus in Ecclesia a nomine Dei incipitur, et ejusdem Dei nomine terminatur.* Optat., lib. VII, pag. 108 et 109.

[10] *Electi estis qui sedentes populum doceatis, et detrahitis nobis utique fratribus vestris.* Optat., lib. IV, pag. 71.

[11] *Dum peccatorem arguit, et sedentem increpat Deus, specialiter ad vos (episcopos) dictum esse constat, non ad populum, qui in Ecclesia non habent sedendi licentiam.* Ibid., pag. 72.

[12] *Multis notum est et probatum persecutionis tempore episcopos aliquos, inertia a confessione nominis Dei delapsos thurificasse, et tamen nullus eorum qui evaserunt, aut manum lapsis imposuit, aut ut genua figerent, imperavit. Et vos hodie facitis post unitatem quod a nullo factum est post thurificationem.* Optat., lib. II, pag. 44.

[13] *A singulis (episcopis) in Donatum sunt hæc sententiæ latæ ; quod confessus sit rebaptizasse et episcopis lapsis manum imposuisse ; quod ab Ecclesia alienum est.* Optat., lib. I, pag. 20.

[14] *Vocem Dei auribus non admittitis vestris qui in centesimo quarto psalmo sic ait :* Ne tetigeritis unctos meos, neque in Prophetas meos manum miseritis. *Unctos autem esse et reges et sacerdotes et libri regnorum indicant... et tamen vos contra iisdem viribus conati estis præcepta contemnere, quibus qui Deum timent, mandata conantur implere. Docete ubi vobis mandatum est, radere capita sacerdotum, cum e contrario sint tot exempla fieri non debere,* etc. Optat., lib. II, pag. 42.

soumettaient à la pénitence, voulaient comme anéantir cette onction. En mettant quelqu'un en pénitence, on lui couvrait la tête d'un voile [1] que saint Optat appelle mortel ou meurtrier. Il reproche aux donatistes d'avoir sans raison lavé les murailles des églises catholiques [2] et d'avoir répandu sur le pavé de l'eau salée [3] comme pour les purifier ou effacer les bénédictions qu'on leur donne lors de leur dédicace.

Sur les hérétiques et les schismatiques.

6. Les marques de la vraie Eglise ne sont point chez [4] les hérétiques. Ce sont des adultères [5] dont Jésus-Christ rejette et méprise les assemblées. Ennemis de la vérité, ils ont abandonné [6] le vrai Symbole, et méprisant la naissance qu'ils ont reçue de l'Eglise leur mère, ils ont voulu naître d'eux-mêmes et se sont laissé corrompre par des erreurs impies, dans lesquelles ils en ont ensuite entraîné d'autres à qui ils avaient fait avaler le poison de leur doctrine. Les schismatiques [7] ne peuvent non plus se flatter d'avoir chez eux les marques de la vraie Eglise. En vain ils veulent [8] s'attribuer les clefs du ciel, eux qui combattent contre la chaire de saint Pierre, et qui, marchant dans la voie des pécheurs, divisent Jésus-Christ en deux, plus méchants en cela que les Juifs qui n'osèrent diviser ses vêtements. Saint Optat les compare au sarment de la vigne destiné au feu [9], et leur fait envisager le schisme qu'ils avaient introduit dans l'Eglise, comme un crime plus énorme que l'homicide et l'idolâtrie [10], et que Dieu punit dans Dathan et ses complices, en les faisant descendre vifs dans les enfers.

Sur le péché originel, la grâce et le libre arbitre.

7. Saint Optat, ayant à prouver aux donatistes qui refusaient de quitter leur schisme, que le crime des traditeurs dont ils descendaient, ne pouvait [11] leur être imputé, puisque Dieu dit dans Ezéchiel que *l'âme qui pèche mourra seule*, ajoute que l'on a vu des preuves de cette conduite de Dieu à l'égard des enfants des pécheurs, dans les siècles les plus proches de la création du monde; que Seth, fils d'Adam, n'a point été coupable du pé-

[1] *Extendistis manum, et super omne caput mortifera velamina prætendistis... hos actus vestros odit Deus in Ezechiele propheta cum dicit : Væ facientibus velamen, hoc est imponentibus manum super omnem ætatem ad evertendas animas... agnoscite vos animas evertisse ; invenistis fideles antiquos, fecistis pœnitentes.* Optat., lib. II, pag. 43.

[2] *Lavistis sine causa parietes : ut hoc nequitiæ genere subverteretis simplicissimorum hominum mentes.* Opt., lib. II, pag. 41.

[3] *Jam illud quale est, quod in multis locis etiam parietes lavare voluistis, et inclusa spatia aqua salsa spargi præcepistis.* Optat., lib. VI, pag. 98.

[4] *Interea dixisti apud hæreticos dotes Ecclesiæ esse non posse; et recte dixisti.* Optat., lib. I, pag. 8.

[5] *Videbas furem, et concurrebas cum eo, et cum mœchis particulam tuam ponebas. Hæreticos dicit mœchos, et mœchas Ecclesias illorum ; quas aspernatur et repudiat Christus.* Optat., lib IV, pag. 74.

[6] *Hæretici veritatis exules, sani et verissimi symboli desertores, de sinu sanctæ Ecclesiæ impiis sensibus depravati, contempto quod bene fuerant geniti, ut ignorantes et rudes deciperent de se nasci voluerunt. Et qui jamdudum vitalibus pasti fuerant cibis, corruptela malæ digestionis, in perniciem miserorum, disputationibus impiis venena mortifera vomuerunt.* Optat., lib. I, pag. 10.

[7] *Miror quid tibi visum est etiam vos ipsos eis (hæreticis) adjungere, quos esse schismaticos constat, dum Ecclesiæ dotes et hæreticis ipsis denegastis.* Optat., lib. I, pag. 9. *Videtis frustra vobis solis hoc nomen Ecclesiæ cum suis dotibus vindicare, quæ magis apud nos sunt quam apud vos.* Optat., lib. II, pag. 31 et 32.

[8] *Unde est ergo quod claves regni cœlorum vobis usurpare contenditis, qui contra cathedram Petri, vestris præsumptionibus et audaciis, sacrilegio militatis? In consilio impietatis itum est a majoribus vestris ut divideretur Ecclesia. Inierunt etiam peccatorum viam, dum Christum partiri conati sunt, cujus Judæi nec vestimenta scindere voluerunt.* Optat., lib. II, pag. 30.

[9] *Dixisti enim inter cætera, schismaticos a vite velut sarmenta, esse concisos, destinatos pœnis, tanquam ligna arida, gehennæ ignibus reservari.* Optat., lib. I, pag. 9.

[10] *Schisma summum malum esse et vos negare poteritis, et tamen Dathan et Abiron et Core, perditos magistros vestros, sine trepidatione estis imitati : nec ponere ante oculos voluistis hoc malum et verbis Dei esse prohibitum et admissum graviter vindicatum... parricidium principale delictum est : et tamen Cain nec reus a Deo percutitur, sed occisus insuper a Deo vindicatur. In Ninive civitate hominum numero centum viginti millia sacrilega, quæ Deos alienos sequi videbantur : post iracundiam Dei, et nuntium Jonæ prophetæ jejunium parvi temporis et oratio indulgentiam meruit... Igitur Deus pro neglectis mandatis suis iratus est ira magna, et quod in sacrilegos et parricidium non fecerat, in schismaticos fecit... intra momenti spatium ad transglutiendos prædictos (Dathan, Core et Abiron) terra patuit, rapuit, clausa est. Et ne beneficium de mortis compendio consequi viderentur, dum non essent digni vivere, iis nec mori concessum est : tartareo carcere subito clausi, ante sepulti quam mortui.* Optat., lib. I, pag. 18.

[11] *Quamvis ab ipsis ad vos videatur hæreditaria macula esse transmissa, tamen hoc titulo non potestis rei esse cum patribus vestris secundum judicium Dei per Ezechielem prophetam dicens :* Anima patris mea est ; et anima filii mea est : anima quæ peccat sola punietur. *Quæ res jam et antiquis sæculis, in ipsis natalibus mundi probata est, dum non pertinuit ad Seth, filium Adæ, patris admissum.* Optat., lib. VII, pag. 102.

ché de son père. Cet endroit pourrait paraître peu favorable à la doctrine du péché originel, si la suite de son raisonnement ne faisait voir qu'il doit s'entendre des péchés actuels. Car voici le raisonnement de saint Optat: Comme Dieu n'impute point aux enfants les péchés de leurs pères, l'Église catholique n'impute point non plus aux donatistes le crime dont leurs auteurs se sont rendus coupables en livrant aux païens les Livres saints. Mais si l'on trouvait quelque obscurité dans cet endroit, il serait aisé de la dissiper par cet autre, où saint Optat s'explique nettement sur la transfusion du péché originel. « Personne n'ignore [1], dit-il, que tout homme qui vient au monde, quoiqu'il soit né de parents chrétiens, est sous l'esclavage du démon, et qu'il ne peut être admis au saint baptême, que cet usurpateur n'ait été banni de son cœur dont il s'était emparé. C'est l'effet des exorcismes par lesquels l'esprit impur est chassé et contraint de s'enfuir dans les lieux déserts. » Mais quoique saint Optat ait connu la plaie que le péché d'Adam a faite à ses descendants, il n'en a pas bien exprimé la pronfondeur et les suites: car il prétend, contre la doctrine de saint Paul, que l'homme tombé, non-seulement peut vouloir le bien de lui-même, mais aussi s'avancer dans le bien. « Il est, dit-il [2], au pouvoir du chrétien de vouloir le bien et de s'avancer dans le bien qu'il aura voulu; mais il n'est pas en son pouvoir de l'achever, afin qu'après l'espace qu'il doit remplir, il reste quelque chose où il soit nécessaire que Dieu le secoure dans son besoin, d'autant que lui seul est la perfection, et qu'il n'y a que le Fils de Dieu seul qui soit parfait. Pour nous autres, nous ne sommes tous parfaits qu'à demi, c'est bien à nous de vouloir et de courir, mais c'est à Dieu d'achever et de parfaire . »

Sur le baptême, les exorcismes, le saint chrême.

8. Les exorcismes dont nous venons de parler, précédaient le baptême. Leur effet était de chasser [4] l'esprit impur du cœur de l'homme, afin que Dieu, trouvant le cœur fidèle comme une maison pure et vide, y entrât pour y établir sa demeure, selon cette parole: *Vous êtes le temple de Dieu, et Dieu habite au milieu de vous*. La formule de ces exorcismes était, du temps de saint Optat [5], la même qu'aujourd'hui. On y disait au démon: *Sors d'ici, maudit*. On les regardait comme divins [6] : et en effet, ils sont fondés sur l'Écriture sainte et sur l'ancienne tradition de l'Église [7]. Le chrême [8] dont on se

[1] *Neminem fugit quod omnis homo qui nascitur, quamvis de parentibus christianis nascatur, sine spiritu immundo esse non possit, quem necesse sit ante salutare lavacrum ab homine excludi et separari. Hoc exorcismus operatur per quem spiritus immundus depellitur, et in loca deserta fugatur.* Optat., lib. IV, p. 73 et 74.

[2] *Est enim christiani hominis quod bonum esse velle; et in eo quod bene voluerit currere; sed homini non est datum perficere: ut post spatia, quæ debet homo implere, restet aliquid Deo, ubi deficienti succurrat: quia ipse solus est perfectio, et perfectus solus Dei Filius Christus. Cæteri omnes semiperfecti sumus. Quia nostrum est velle, nostrum est currere, Dei perficere.* Optat., lib. II, pag. 40.

[3] Les auteurs des *Mémoires de Trévoux*, mars 1738, doutent que D. Ceillier ait bien pris la pensée de saint Optat « Le passage de saint Paul qu'il lui oppose, disent-ils, est celui-ci: *Igitur non volentis neque currentis, sed miserentis Dei.* Or, il nous paraît qu'il s'agit ici de la prédestination éternelle fondée uniquement sur la pure miséricorde de Dieu, au lieu que saint Optat parle de la persévérance finale quand il dit: *Quia nostrum est velle, nostrum est currere, Dei perficere*, outre qu'il ne s'exprime ainsi qu'à l'égard du chrétien qui a déjà reçu la grâce, avec laquelle il peut vouloir et courir: *Est enim christiani hominis.* (L'éditeur.)

[4] *Neminem fugit, quod omnis homo qui nascitur, quamvis de parentibus christianis nascatur, sine spiritu immundo, esse non possit, quem necesse sit ante salutare lavacrum, ab homine excludi et separari. Hoc exorcismus operatur per quem spiritus immundus depellitur et in loca deserta fugatur. Fit domus vacua in pectore credentis, fit domus munda: intrat Deus et habitat Apostolo dicente:* Vos estis templum Dei, et in vobis Deus inhabitat. Optat., lib. IV, pag. 73 et 74.

[5] *Vos rebaptizando exorcizatis hominem fidelem et dicitis Deo habitanti: Maledicte, exi foras.* Optat., ibid., pag. 74.

[6] *Exorcismos cum affectu suscipe... divini illi sunt et ex divinis Scripturis collecti.* S. Cyrillus Hierosol., in *Procatechesi*, pag. 7.

[7] *Antiquissimam Ecclesiæ traditionem isto nefario crimine (manichæismi adspergat Julianus), qua exorcizantur et exsufflantur parvuli, ut in regnum Christi a potestate tenebrarum, hoc est diaboli et angelorum ejus, eruditi transferantur.* Augustin, lib. II *de Nupt. et Concup.*, cap. 29, pag. 328. *Verum tu (Juliane) non a nobis alloquendus et redarguendus, sed ab universa Ecclesia, si posses exsufflandus et exorcizandus esses a qua frustra exsufflari et exorcizari dicis infantes.* Augustin., lib. V *Oper. imperf. contra Julianum*, capite ultimo, pag. 1290.

[8] *Oleum nominant illum scilicet liquorem qui ex nomine Christi conditur; quod chrisma postquam conditum est nominatur. Antequam fiat, adhuc oleum est natura simplex, fiet autem suave dum de nomine Christi conditur.* Optat., lib. VII, pag. 106. *Vos exterminatis in rebaptizatione suavitatem illius quod in nomine Christi confectum est,* etc. Optat., lib. VII, pag. 107.

servait dans le baptême n'était point un composé de plusieurs choses, mais l'huile toute simple consacrée par les prières de l'évêque au nom de Jésus-Christ. Il avait la vertu, par sa suavité, d'amollir la dureté des pécheurs, de renouveler [1] leurs cœurs et de les préparer à recevoir le Saint-Esprit. Comme c'était l'usage de conserver le chrême dans les églises, il arriva que les donastistes jetèrent par une fenêtre [2] la bouteille où il était remfermé, pour la briser sur des rochers; mais, soutenue de la main des anges et protégée de Dieu même, elle se trouva saine et entière sur ces rochers. Comme il n'y a eu qu'un déluge et une circoncision, qui était la figure du baptême [3], il n'y a aussi qu'un baptême, qui est la vie des vertus [4], la mort des péchés la naissance immortelle, l'acquisition du royaume des cieux, le port de l'innocence, le naufrage des péchés. Saint Optat distingue trois choses dans ce sacrement [5], la Trinité que l'on invoque, la foi dont le baptisé fait profession, et la personne du ministre. Les deux premières sont nécessaires; la troisième n'est pas si essentielle, puisqu'elle souffre du changement, les ministres du baptême n'étant pas toujours les mêmes, et il n'importe quels ils soient, pourvu qu'ils le confèrent au nom de la Trinité. Car tout ce qui se fait en son nom [6], est bien: et suivant ce que le Sauveur [7] a prescrit touchant l'administration de ce sacrement, quiconque baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, fait l'œuvre des Apôtres. Le baptême ne peut se réitérer [8] étant un, comme il n'y a qu'un Dieu, qu'un Christ, qu'une foi. Les donatistes mêmes en convenaient, quoiqu'ils rebaptisassent [9]. Ceux qui auront consenti à ce qu'on les rebaptisât [10], ressusciteront au dernier jugement, puisqu'ils ont cru en la résurrection de la chair, mais ils ressusciteront nus et dépouillés de la robe nuptiale qu'ils avaient reçue dans leur premier baptême, et seront exclus du banquet

[1] *Oleum simplex est, et nomen suum unum et proprium habet : confectum jam chrisma vocatur, in quo est suavitas, quæ cutem conscientiæ mollit, exclusa duritia peccatorum : quæ animam innovat lenem : quæ sedem Spiritui Sancto parat, ut invitatus illic, asperitate fugata libenter inhabitare dignetur.* Optat., lib. VII, pag. 106.

[2] *Ampullam chrismatis per fenestram, ut frangerent, jactaverunt, et cum casum adjuvaret abjectio, non defuit manus angelica, quæ ampullam spiritali subvectione deduceret : projecta casum sentire non potuit; Deo muniente, illæsa inter saxa consedit.* Optat., lib. II, pag. 39.

[3] *Circumcisio ante adventum baptismatis in figura præmissa est, et a te tractatum est apud christianos duas esse aquas : ergo et apud Judæos duas circumcisiones ostende ; alteram meliorem, pejorem alteram. Hoc si quæras, non poteris invenire... post hoc etiam cataclysmi fecisti mentionem : erat quidem imago baptismatis, ut inquinatus totus orbis, demersis peccatoribus, lavacro interveniente, in faciem pristinam mundaretur.* Optat., lib. V, pag. 79.

[4] *Bene igitur laudasti baptisma ; quis enim fidelium nesciat, singulare baptisma virtutum esse vitam, criminum mortem, nativitatem immortalem, cœlestis regni comparationem, innocentiæ portum, peccatorum naufragium?* Optat., lib. V, pag. 80.

[5] *In hoc sacramento baptismatis celebrando, tres esse species constat... Prima species est in Trinitate, secunda in credente, tertia in operante : sed non pari libramine ponderandæ sunt singulæ : duas enim video necessarias, et unam quasi necessariam : principalem locum Trinitas possidet, sine qua res ipsa non potest geri : hanc sequitur fides credentis : jam persona operantis vicina est, quæ simili auctoritate esse non potest. Duæ priores permanent semper immutabiles et immotæ. Persona vero operantis, intelligitur duabus prioribus speciebus par esse non posse, eo quod sola esse videatur mutabilis... operarii quotidie mutantur et locis et temporibus et personis. Neque enim unus homo est, qui semper aut ubique baptizat. In hoc opere jamdudum alii fuerunt, modo alii ; postea alii futuri sunt : operarii mutari possunt, sacramenta mutari non possunt.* Optat., lib. V, pag. 83.

[6] *Dominus præcepit dicendo :* Ite, baptizate omnes gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti... *quidquid in Trinitate factum fuerit bene est. Inde est quod simpliciter a vobis venientes excipimus.* Optat., lib. V, pag. 82.

[7] *In quo baptizarentur gentes, a Salvatore mandatum est : per quem baptizarentur, nulla exceptione discretum est : non dixit Apostolis : Vos facite, alii non faciant. Quisquis in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti baptizaverit, Apostolorum opus implevit.* Optat., lib. V, pag. 87.

[8] *Absit ut iteremus, quod semel est, aut duplicemus quod unum est : sic enim scriptum est, Apostolo dicente : Unus Deus, unus Christus, una fides, una tinctio.* Optat., lib. V, pag. 82.

[9] *Baptisma audacter, et quod contra leges est, iteratis, quamvis et vos ipsi non negetis, quia non debet iterari quod semel justum est fieri.* Optat., lib. I, pag. 6.

[10] *Quicumque a vobis se rebaptizari consenserit, hujusmodi homini non denegatur resurrectio, quia credidit in resurrectionem carnis ; resurget quidem sed nudus. Sed quia nuptiali veste a nobis se expoliari permisit, hanc patrisfamilias auditurus est vocem : Amice, hoc est dicere, agnosco te ; aliquando renuntiaveras diabolo, et ad me conversus fueras, et dederam tibi vestem nuptialem : ut quid sic venisti non habens quod tibi dedi? Hoc est dicere : Quare non habes quod tibi dedi? Nemo enim potest irasci non habenti rem, quæ data non sit. Vestem nuptialem inter istos acceperas, et solus non habes? Quare nudus et lugubris venisti? Quis tibi detraxit spolia? Quas fraudulentas adisti fauces? Quos incurristi latrones? Quotquot tales venturi sunt, locum in illo convivio non habebunt.* Optat., lib. V, pag. 90.

céleste. Il veut [1] que la contestation qui était entre les catholiques et les donatistes sur la réitération du baptême, ne soit point décidée par des juges de l'un ou de l'autre parti; encore moins par des païens qui n'ont aucune connaissance des mystères du Christianisme ; ni par des juifs, qui sont ennemis du baptême des chrétiens ; mais par l'autorité de Jésus-Christ qui, parlant du baptême, dit que *celui qui a été lavé une fois n'a plus besoin de l'être*. Il fait mention des renoncements [2] et de la profession de foi qui précédaient le baptême. Il appelle *sainte* [3] l'eau qu'on y employait, parce qu'elle était bénite par l'évêque. Il dit, sur le baptême de saint Jean, que ceux qui l'avaient reçu [4] avant que Jésus-Christ eût institué le sien, ne furent pas rebaptisés, mais qu'on baptisa de nouveau [5] ceux qui reçurent ce baptême depuis l'institution de celui de Jésus-Christ. Quoiqu'il reconnaisse de la différence entre le baptême de saint Jean et celui de Jésus-Christ [6], qu'il appelle l'un *plein*, l'autre *imparfait*, il ne laisse pas de croire que celui de saint Jean remettait les péchés [7], procurait l'entrée du royaume du ciel [8] à ceux-là mêmes qui ne connaissaient ni le Fils de Dieu, ni le Saint-Esprit, Jésus-Christ ayant bien voulu le tenir pour parfait [9] avant l'institution de son baptême.

Sur le baptême des hérétiques.

9. Saint Optat, en parlant du baptême des hérétiques, l'appelle un baptême profane [10], sacrilége, faux [11] et inutile, ce qui a donné lieu à quelques critiques de l'accuser d'avoir donné dans l'erreur de la réitération du baptême des hérétiques. Mais, si l'on y fait attention, on verra qu'il ne rejette point indistinctement tout baptême des hérétiques, comme faisaient les évêques d'Afrique avec saint Cyprien ; mais le baptême de ceux-là seulement qui ne le donnaient pas au nom de la Trinité. Pour s'en convaincre, il suffirait d'observer que saint Optat parle, dans son ouvrage, au nom de l'Eglise d'Afrique, et que de son temps la pratique générale et uniforme de cette Eglise, qu'il ne pouvait ignorer en étant évêque, était de ne rebaptiser aucun des hérétiques qui avaient reçu dans leur secte le baptême au nom de la Trinité. Jusqu'au concile d'Arles tenu en 314, les évêques d'Afrique avaient été dans un usage contraire: mais ils cédèrent dans ce concile à l'autorité et aux raisons des autres évêques qui y étaient assemblés avec eux, et fi-

[1] *De sacramento baptismi non leve certamen innatum est, et dubitatur an post Trinitatem, in eadem Trinitate hoc iterum liceat facere. Vos dicitis, Licet : nos dicimus, Non licet : inter licet vestrum, et non licet nostrum, nutant et remigant animæ populorum ; nemo vobis credat, nemo nobis : omnes contentiosi homines sumus. Quærendi sunt judices : si christiani de utraque parte dari non possunt ; quia studiis veritas impellitur. De foris quærendus est judex : si paganus non potest christiana nosse secreta : si Judæus inimicus est christiani baptismatis : ergo in terris hac de re nullum poterit reperiri judicium ; de cœlo quærendus est judex. Sed ut quid pulsamus ad cœlum, cum habeamus hic in Evangelio testamentum... Christi vox est : qui semel lotus est, non habet necessitatem iterum lavandi, quia est mundus totus.* Optat., lib. V, pag. 81 et 82.

[2] *Nos et vos teneamus singulos gentiles : vos qui vos sanctos dicitis, interrogate eum quem tenetis, an renuntiet diabolo et credat Domino ; et ille dicat, Nolo. Contra nos peccatores, ut vultis, interrogemus alterum gentilem, an renuntiet diabolo et credat Deo,* etc., *et dicat, Renuntio et credo,* etc. *Tum vos tingatis nolentem, nos volentem : dicatur quis eorum possit ad Dei gratiam pertinere,* etc. Optat., lib. V, pag. 86.

[3] *De eo lavacro pronuntiavit* (*Christus*) *quod de Trinitate celebrandum esse mandaverat : non de Judæorum aut hæreticorum..., sed de aqua sancta, quæ de trium nominum fontibus inundat.* Optat., lib. V, pag. 82.

[4] *Cum Joannes multos tingeret in pœnitentia et remissa peccatorum, nuntiavit Filium Dei esse venturum, cujus verba hæc sunt : Ecce venit qui vos baptizet : et tamen non legimus post Joannem Christum aliquem rebaptizasse.* Optat., lib. V, pag. 84.

[5] *Cum apud Ephesum baptizarentur aliqui in baptismate Joannis post præcepta, hos videns beatissimus Paulus, interrogavit : an accepissent Spiritum Sanctum ? Dixerunt illi se nescire an esset Spiritus Sanctus : et dixit illis ut post baptisma Joannis acciperent Spiritum Sanctum... persuasit eis ut baptisma Christi acciperent.* Optat., lib. V, pag. 85.

[6] *Ante tempus noluit* (*Christus*) *emendare quod operatum est, ne licentiam rebaptizandi daret, quamvis alterum fuerit baptisma Joannis et alterum sit Christi. Baptisma Joannis ante legem pro pleno voluit esse quod non erat plenum. Et tamen supra memorata millia hominum, quæ in Deum crediderant, quamvis ignorarent Filium Dei et Spiritum Sanctum, regnum cœlorum eis denegare non potuit.* Optat., lib. V, pag. 85.

[7] *Cum multos tingeret Joannes in pœnitentia et remissa peccatorum.* Optat., ibid. *In quo* (*Jordane*) *postea sub Joanne, per confessionem in pœnitentiam populorum peccata fuerant moritura.* Optat., lib. V, pag. 89.

[8] Optat., loco mox citato.

[9] *Ante præcepta, baptisma Joannis, cum esset imperfectum, pro perfecto judicatum ab eo cui nemo judicat.* Optat., lib. V, pag. 85.

[10] *Deinde sequitur unum baptisma, et quia quod unum est, sanctum est per quod unum est, non solum ab hæreticorum profanis et sacrilegis baptismatibus separatur, sed ne duplicetur quod unum est, aut iteretur quod semel est.* Optat., lib. V, pag. 82.

[11] *Vides ergo, frater Parmeniane, hæreticos a domo veritatis satis extorres, solos habere varia et falsa baptismata quibus inquinatus non possit abluere, immundus emundare,* etc. Optat., lib. I, pag. 10.

rent ensemble un décret [1] qui annulait l'usage où ils avaient été depuis longtemps de rebaptiser les hérétiques. Ce décret, qui est le canon huitième [2] de ce concile, fut reçu dans toute l'Afrique avec tant d'unanimité, qu'il ne se trouva personne depuis parmi les catholiques qui soutînt l'opinion contraire. C'est un fait que saint Augustin [3] suppose comme constant, et que l'on trouve appuyé par le premier canon du concile de Carthage en 349, où Gratus [4], évêque de cette ville, dit que c'était dans la rebaptisation qu'avait principalement consisté la fureur du schisme des donatistes, et loue Dieu d'avoir accordé à son temps de vouloir librement faire recevoir aux âmes fidèles la discipline de l'Eglise sur ce point. Mais il y a plus; c'est que saint Optat combat formellement le principe sur lequel s'appuyaient ceux qui contestaient la validité du baptême donné par les hérétiques. Ce principe était que les hérétiques, n'ayant pas la grâce, ne pouvaient la conférer. Saint Optat en fait voir la fausseté, en ce que ce n'est pas le ministre, mais Dieu seul [5] qui donne la grâce du baptême. Il dit encore [6] que nos sacrements renferment en eux-mêmes la sainteté, et qu'ils ne l'empruntent pas de ceux qui les confèrent; qu'en vain les donatistes s'efforcent d'ôter à Dieu la distribution de ses grâces, pour se l'attribuer à eux-mêmes; qu'ils doivent lui accorder au moins le pouvoir de lui donner ce qui lui appartient, puisqu'un homme n'est pas capable de donner ce qui est purement un don de Dieu: à quoi il ajoute [7] que saint Paul, voulant montrer que tout l'effet du sacrement de baptême vient de Dieu, et que le ministre ne s'en doit rien attribuer, dit ce qui suit: *C'est moi qui ai planté, et c'est Apollon qui a arrosé:* c'est-à-dire des païens, j'en ai fait des catéchumènes, et Apollon les a baptisés; mais c'est Dieu seul qui a donné l'accroissement à ce qui a été planté et arrosé. Saint Optat, quelques pages avant de combattre l'erreur de la réitération du baptême, décide nettement que l'on ne pouvait réitérer le baptême donné au nom de la Trinité, qui que ce fût qui l'eût conféré. « Il s'est, dit-il [8], élevé entre nous un assez grand différend sur le sacrement du baptême, et on doute si, après qu'il a été donné au nom de la Trinité, on peut le réitérer au nom de la même Trinité. Vous dites qu'on peut le réitérer (il parle à Parménien donatiste), et nous, nous disons qu'on ne le peut pas. » Et plus haut, après avoir rapporté [9] ce que Par-

[1] *Illi ipsi episcopi qui rebaptizandos hæreticos cum eo (Cypriano) statuerant ad antiquam consuetudinem revoluti, novum emisere decretum.* Hieronym., lib. *advers. Lucif.*, pag. 303, tom. IV.

[2] *De Afris quod propria lege sua utuntur ut rebaptizent, placuit ut si ad Ecclesiam aliquis de hæresi venerit, interrogent eum symbolum; et si perviderint eum in Patre et Filio et Spiritu Sancto esse baptizatum, manus ei tantum imponatur ut accipiat Spiritum Sanctum. Quod si interrogatus non responderit hanc Trinitatem, baptizetur.* Concil., Arelat., can. 8, pag. 1428, tom. I *Concil.*

[3] *De iis vero qui ab Ecclesiæ unitate separati sunt, nulla jam quæstio est, quin et habeant et dare possint (baptismum), et quin perniciose habeant, pernicioseque tradant extra vinculum pacis. Hoc enim jam in ipsa totius orbis unitate discussum, consideratum, perfectum atque firmatum est.* Augustin., lib. II *contra Epist. Parm.*, cap. 13, pag. 45. Vide Augustin., lib. I *de Baptismo*, cap. 7, pag. 84, et lib. II *de Baptismo*, cap. 9, pag. 104, tom. IX.

[4] *Illicitam esse sancimus rebaptizationem, et satis esse alienum a sincera fide et catholica disciplina. Gratus episcopus dixit: Magna beatitudo a Deo Patre per Christum Dominum concessa est tempori nostro, ut liceat religiosis mentibus insinuare ecclesiasticam disciplinam... discussus est titulus necessarius rebaptizationis, in quo plus schismatis rabies delitescebat; et adhibita moderatione legis vigor et auctoritas constituta est.* Concil. Carthag., sub Grato, can. 1, p. 1822, tom. II.

[5] *Agnoscite, quia non lavat homo sed Deus quandiu dicitis:* Qui non habet quod det, quomodo dat? *Videte Dominum esse datorem: videte Deum unumquemque mundare: sordes enim et maculas mentis lavare non potest nisi Deus qui ejusdem fabricator est mentis.* Optat., lib. V, pag. 84.

[6] *Cum ergo videatis omnes qui baptizant operarios esse non dominos et sacramenta per se esse sancta, non per homines, quid est quod vobis tantum vindicatis? Quid est quod Deum a muneribus suis excludere contenditis? Concedite Deo, præstare quæ sua sunt. Non enim potest id munus ab homine dari quod divinum est.* Optat., ibid., pag. 83.

[7] *Beatissimus Paulus ut ostenderet quia hoc tantum sacramentum baptismatis Dei est, ut illic sibi nihil vindicet operarius, sic ait: Ego quidem plantavi: hoc est, de pagano catechumenum baptizari feci: Apollo rigavit, hoc est, ille catechumenum baptizavit. Sed ut cresceret quod plantatum et rigatum est Deus fecit.* Optat., lib. V, pag. 87.

[8] *Cujus (baptismi) de sacramento non leve certamen innatum est, et dubitatur an post Trinitatem in eadem Trinitate hoc iterum liceat facere. Vos dicitis, Licet: nos dicimus, Non licet.* Optat., lib. V, pag. 81.

[9] *Dixisti enim fieri non posse ut falso baptismate inquinatus abluat, immundus emundet, supplantator erigat, perditus liberet, reus veniam tribuat, damnatus absolvat. Bene hæc omnia potuerunt ad solos hæreticos pertinere, qui falsaverunt Symbolum: dum alter dixerit duos deos, cum Deus unus sit; alter Patrem vult in persona Filii cognosci, alter carnem subducen

ménien avait dit, qu'il ne se prouvait faire que celui qui a été souillé par un faux baptême puisse purifier les autres, il ajoute : « Ceci ne peut être vrai qu'à l'égard des seuls hérétiques qui, comme les valentiniens et les marcionites, ont falsifié le Symbole, les uns en admettant deux dieux, quoiqu'il n'y en ait qu'un; les autres, en voulant que ce soit le Père qui ait paru sous la forme du Fils; d'autres, en niant que le Fils de Dieu ait eu une vraie chair, quoique ce soit par cette chair que le monde a été réconcilié avec Dieu. »

Sur l'Eucharistie.

10. Saint Optat appelle l'autel [1] le siége du corps et du sang de Jésus-Christ, parce qu'en effet son corps et son sang y demeurent pendant un certain temps. Il se plaint que les donatistes en raclant, brisant et ôtant les autels, eussent frappé le corps de Jésus-Christ, comme autrefois les Juifs le percèrent sur la croix; il se plaint encore qu'ils eussent redoublé ce crime détestable en rompant aussi les calices [2] qui portaient le sang de Jésus-Christ [3], et jeté l'Eucharistie à des chiens : et il ajoute [4] que Dieu, pour venger cette profanation, avait permis que ces animaux, étant devenus enragés après en avoir mangé, déchirassent avec leurs dents leurs propres maîtres, profanateurs de ce corps sacré, comme s'ils eussent été des voleurs, des inconnus et des ennemis [5]. Dans la célébration des saints mystères, le prêtre et ceux qui servent à l'autel ne font que prêter leur ministère ; mais Jésus-Christ lui-même y nourrit ceux qu'il a invités, et c'est lui qu'il faut remercier. On célébrait tous les jours le saint sacrifice [6], et l'usage en était établi depuis longtemps [7] dans les plus grandes Églises d'Afrique. Les donatistes mêmes s'y conformaient. Cela n'empêchait pas qu'on ne réservât l'Eucharistie dans les églises [8] : sans cela, comment les donatistes l'auraient-ils jetée aux chiens, comme l'assure saint Optat ? Il y avait dans le Canon de la messe des paroles que l'on regardait comme essentielles [9], en sorte que les donatistes mêmes n'osaient pas les omettre. On récitait à la messe [10] l'Oraison Dominicale; et avant de la réciter, on réconciliait ordinairement les pé-

Filio Dei per quam Deo reconciliatus est mundus, et cæteri ejusmodi, qui a sacramentis catholicis alicui esse noscuntur. Optat., lib. I, pag. 10.

[1] *Quid tam sacrilegum quam altaria Dei, in quibus vos aliquando obtulistis, frangere, radere, removere? ... Quid est enim altare nisi sedes et corporis et sanguinis Christi? Hæc omnia furor vester aut rasit, aut fregit, aut removit.. Quid vobis fecerat Deus, qui illic invocari consueverat? Quid vobis offenderat Christus, cujus illic per certa momenta corpus et sanguis habitabat? Quid offendistis etiam vos ipsi, ut illa altaria frangeretis, in quibus ante nos per longa temporum spatia sancte, ut arbitramini, obtulistis. Dum impie persequimini manus nostras illic, ubi corpus Christi habitabat, feristis et vestras. Hoc modo Judæos estis imitati : illi injecerunt manus Christo in cruce, a vobis percussus est in altari.* Optat., lib. VI, pag. 91 et 92.

[2] *Hoc tam immane facinus a vobis geminatum est, dum fregistis etiam calices Christi sanguinis portatores : quorum species revocastis in massas, merces nefariis nundinis procurantes, ad quam mercem nec emptores eligere voluistis : avari dum vendidistis, sacrilegi dum inconsiderate vendidistis. Passi estis comburi manus vestras quibus ante nos eosdem calices tractabatis. Nam cum passim vendi jussistis, emerunt pagani facturi vasa in quibus incenderent idolis suis. O scelus nefarium! o facinus inauditum! auferre Deo quod idolis præstes; subducere Christo, quod proficiat sacrilegio.* Optat., lib. VI, pag. 93.

[3] *Quid iniquius quam... Eucharistiam, animalibus projicere?* Optat., lib. II, pag. 42.

[4] *Quod vobis leve videtur, facinus immane commissum est, ut omnia sacrosancta supra memorati vestri episcopi violarent. Jusserunt Eucharistiam canibus fundi; non sine signo divini judicii : nam iidem canes accensi rabie, ipsos dominos suos quasi latrones, sancti corporis reos, dente vindice, tanquam ignotos et inimicos laniaverunt.* Optat., lib. II, pag. 38.

[5] *Nolite vobis majestatis dominium vindicare. Nam si ita est, vindicent sibi et ministri qui mensæ Dominicæ famulantur, ut pro humilitate exhibita ab invitatis gratulatio eis referatur. Christi vox est invitantis :* Venite, benedicti Patris mei. *Veniunt gentes ad gratiam; exhibet ille qui invitare dignatus est; ministerium exercet turba famulorum : non famulantibus, sed pascenti referendæ sunt gratiæ. Vos cum ministri sitis totum vobis convivii dominium vindicatis,* etc. Optat., lib. V, pag. 88.

[6] *Jam et mendacium vestrum hoc loco juste damnari potest, quo quotidie a vobis sacrificia condiuntur.* Optat., lib. II, pag. 35.

[7] *Sacerdotes qui sacrificia Dei quotidie celebramus, hostias Deo et victimas præparamus.* Cyprianus, *Epist.* 54, pag. 78 edit. Parisiens. ann. 1726.

[8] *Optatus in libro primo conqueritur quod factio donatistarum eo usque erupisset, ut jusserint Eucharistiam canibus fundi, et in libro sexto eadem querela iteratur, quod fregerint, eraserintque altaria in quibus vota populi et membra Christi portata sunt, imo ubi Christus habitabat, quod non de transeunte et horaria, ut ita dicam, sacrificii actione, sed permanenti habitatione interpretandum est, nec sane sacra tum fiebant cum donatistæ in ecclesiam, in ipsum corpus Christi grassati sunt.* Mabillonius, in *Liturgia Gallicana*, lib. I, cap. 9, pag. 88 et 89 edit. Parisiens. ann. 1685.

[9] *Quis dubitet vos illud legitimum in sacramentorum mysterio præterire non posse? Offerre vos dicitis pro Ecclesia quæ una est,* etc. Optat., lib. II, pag. 33.

[10] *Inter vicina momenta, dum manus imponitis, et delicta donatis, mox ad altare conversi dominicam orationem prætermittere non potestis. Et utique dicitis.* Pater noster qui es in cœlis, etc. Optat., lib. II,

nitents par l'imposition des mains. Les autels étaient de bois [1]. Il y avait en réserve du vin [2] pour le sacrifice. On couvrait l'autel d'un linge [3] avant d'y célébrer les mystères, et il paraît qu'on n'y mettait rien autre chose, rien surtout qui pût faire peine aux fidèles [4] comme quelque image profane.

Sur la primauté de saint Pierre

11. Ce que saint Optat enseigne touchant la primauté de saint Pierre, est remarquable. Il dit [5] que cet Apôtre, à qui c'eût été assez d'obtenir le pardon de son péché après l'avoir commis, mérita, pour le bien de l'unité, d'être préféré à tous les autres qui n'avaient pas péché [6] comme lui, et qu'il reçut seul les clefs qu'il devait communiquer aux autres. Il ajoute que les hérétiques n'ont point ces clefs [7]; que les schismatiques [8], qui n'ont qu'une chaire de pestilence, ne peuvent non plus se les attribuer, eux qui, par une audace et une témérité sacrilége, s'élèvent contre la chaire de saint Pierre; que cette chaire épiscopale est dans la ville de Rome, qu'elle a été donnée premièrement à saint Pierre [9]; qu'il s'y est assis en qualité de chef de tous les Apôtres, afin que tous gardassent l'unité par cette chaire unique, que chaque Apôtre ne prétendît pas avoir la sienne, et que celui qui élèverait une autre chaire contre celle-là, fût regardé comme prévaricateur et schismatique. Sur quoi M. de l'Aubespine fait cette remarque [10], qu'il n'y a dans l'Eglise qu'une chaire, que saint Pierre a reçue de Jésus-Christ, qu'il a communiquée à tous les évêques, et qu'il leur communique encore aujourd'hui par les Souverains Pontifes, qui sont censés ne faire qu'une même chose, n'être qu'une même chair et qu'une même personne avec lui. C'est là, continue ce savant évêque d'Orléans, la doctrine des anciens : ainsi, conclut-il, c'est avec raison que saint Optat, parlant de la chaire de Carthage, l'appelle la chaire de saint Pierre, parce que c'est saint Pierre qui l'a engendrée, comme parle Tertullien.

[1] *Quid tam sacrilegum quam altaria Dei frangere, radere, removere? Hoc igitur inexpiabile nefas, si de aliqua ratione descendit, uno modo fieri debuit. Sed, ut æstimo, alio loco copia lignorum frangi jussit, aliis vero ut altaria raderent, lignorum inopia imperavit,* etc. Optat., lib. VI, pag. 91 et 92.

[2] *Quid perditorum conductam referam multitudinem, et vinum in mercedem sceleris datum? Quod ut immundo ore sacrilegis haustibus biberetur, calida de fragmentis altarium facta est.* Optat., lib. VI, p. 92.

[3] *Quis fidelium nescit in peragendis mysteriis ipsa ligna linteamine cooperiri? Inter ipsa sacramenta velamen potuit tangi non lignum. Aut si tactu possunt penetrari velamina, ergo penetrantur et ligna.* Optat., lib. VI, pag. 93.

[4] *Dicebatur illo tempore venturos Paulum et Macarium, qui interessent sacrificio, ut cum altaria solemniter aptarentur, proferrent illi imaginem, quam primo in altare ponerent et sic sacrificium offerretur. Hoc cum acciperent aures, percussi sunt et animi, et uniuscujusque lingua in hæc verba commota est, ut omnis qui hæc audierat, diceret : Qui inde gustat, de sacro gustat : et recte dictum erat si talem famam similis veritas sequeretur. At ubi ventum est a supradictis, nihil tale visum est, ex eo quod fuerat paulo ante fama mentita : nihil viderunt oculi quod horrerent : nihil probavit aspectus ex iis quibus perturbatus erat auditus. Visa est puritas, et ritu solito solemnis consuetudo perspecta est cum viderent divinis sacrificiis, nec mutatum quidquam, nec additum, nec ablatum.* Optat., lib. III, pag. 67.

On voit par saint Augustin que les donatistes continuèrent de publier que les catholiques mettaient je ne sais quoi d'extraordinaire sur l'autel, et cette calomnie en empêchait beaucoup d'entrer dans l'Eglise. *Quam multis aditum intrandi obserabant rumores maledicorum, qui nescio quid nos in altare Dei ponere jactitabant.* August., *Epist.* 92, pag. 238, tom. II.

[5] *Bono unitatis beatus Petrus, cui satis erat si quod negavit, solam veniam consequeretur, et præferri Apostolis omnibus meruit, et claves regni cœlorum communicandas cæteris solus accepit.* Optat., lib. VII, p. 104.

[6] *Stant tot innocentes, et peccator accipit claves, ut unitatis negotium formaretur.* Optat., ibid., pag. 105.

[7] *Hæretici omnes neque claves habent, quas solus Petrus accepit.* Optat., lib. I, pag. 8.

[8] *Si Victori (donatistæ) diceretur ubi sederit? Nec ante se aliquem illic fuisse monstraret, nec cathedram aliquam, nisi pestilentiæ ostenderet. Pestilentia enim morbis exstinctos homines ad inferos mittit : qui inferi portas suas habere noscuntur; contra quas portas, claves salutares accepisse legimus Petrum principem scilicet nostrum; cui a Christo dictum est :* Tibi dabo claves regni cœlorum, et portæ inferorum non vincent eas. *Unde est ergo quod claves regni cœlorum vobis contenditis, qui contra cathedram Petri vestris præsumptionibus et audaci sacrilegio militatis.* Optat., lib. II, pag. 30.

[9] *Negare non potes, scire te in urbe Roma Petro primo cathedram episcopalem esse collatam, in qua sederit omnium Apostolorum caput Petrus, unde et Cephas appellatus est : in qua una cathedra, unitas ab omnibus servaretur; ne cæteri Apostoli singulas sibi quisque defenderent : ut jam schismaticus et peccator esset qui contra singularem cathedram alteram collocaret.* Optat., lib. II, pag. 28.

[10] *Una est tantum cathedra in Ecclesia quam Petrus accepit a Christo, quamque singulis Episcopis communicavit, et singulis etiam nunc diebus communicat per Pontifices qui cum eo censentur, et sunt una eademque caro et persona : hæc est antiquorum doctrina : merito igitur vocat cathedram Carthaginensem, cathedram Petri, quia Petrus eam genuit, ut loquitur Tertullianus.* Gabriel Albaspinæus, episcopus Aurelianensis, in *Notis ad primum librum Optati*, pag. 119 edit. Paris. 1631.

Sur le respect et la soumission dus aux puissances temporelles. Sur leur éloignement des affaires de l'Eglise.

12. Saint Optat blâme [1] avec raison la lettre peu respectueuse que Donat avait écrite au préfet Grégoire, et il dit à cette occasion [2] que l'Etat n'est pas dans l'Eglise, mais l'Eglise dans l'Etat, c'est-à-dire dans l'empire romain; qu'il faut, suivant le précepte de l'Apôtre, prier pour les rois, pour les puissances, et même pour les empereurs païens, afin que nous menions avec eux une vie paisible et tranquille. Il n'y a, ajoute-t-il [3], au-dessus de l'empereur que Dieu seul qui a fait l'empereur; ainsi Donat, en s'élevant au-dessus de l'empereur, semble avoir excédé les bornes de l'humanité et s'être estimé un dieu. Les princes de la terre ne se croyaient pas en droit de connaître des affaires de l'Eglise; et les donatistes ayant prié Constantin de leur donner des juges pour terminer leur différend, ce prince leur répondit avec indignation [4] : « Vous demandez que je vous juge en ce monde, moi qui m'attends à être jugé par Jésus-Christ. »

Sur la virginité.

13. Il y a beaucoup de choses à remarquer dans les écrits de saint Optat touchant la virginité. Il dit [5] qu'elle est cette œuvre de surérogation que Jésus-Christ, dans son entretien avec la Samaritaine, promet de récompenser; qu'elle est de conseil et non de précepte; qu'une fille qui la consacre à Dieu, contracte un mariage spirituel [6]; qu'elle est censée l'épouse de Jésus-Christ et incapable de l'être, dans la suite, d'un homme mortel. C'était l'evêque [7] qui mettait la mitre, c'est-à-dire le voile, sur la tête des vierges au jour de leur consécration, et qui recevait leur profession, ce qui formait entre lui et ces vierges une alliance spirituelle; d'où vient que saint Optat traite d'inceste le commerce criminel d'un évêque donatiste avec une de ces vierges consacrées à Dieu. Dès le moment qu'elles avaient pris le voile, il n'était plus permis de les rechercher [8] en mariage. Cette marque de leur consécration les mettait à couvert des ravisseurs.

Sur les reliques et le culte des martyrs.

14. On voit l'usage de révérer les reliques des martyrs, par ce qui est dit dans saint Optat, que Lucille, avant de recevoir le corps et le sang de Jésus-Christ, baisait [9] l'os d'un homme qu'elle croyait martyr; mais la suite fait voir qu'on ne rendait de culte qu'à ceux que les évêques avaient reconnus pour vrais martyrs. On dressait des autels [10] dans les lieux

[1] *Ad Gregorium sic scribere minime dubitavit* (*Donatus*) : *Gregori, macula Senatus et dedecus præfectorum, et cætera talia.* Optat., lib. III, pag. 51.

[2] *Jam tunc meditabatur* (*Donatus*) *contra præcepta Apostoli Pauli potestatibus et regibus injuriam facere, pro quibus, si Apostolum audiret, quotidie rogare debuerat : sic enim docet beatus Apostolus Paulus : Rogate pro regibus et potestatibus, ut quietam et tranquillam vitam cum ipsis agamus. Non enim respublica est in Ecclesia, sed Ecclesia in republica est, id est in imperio romano... Merito Paulus docet orandum esse pro regibus et potestatibus : etiamsi talis imperator esset, qui gentiliter viveret,* etc. Optat., lib. III, p. 51 et 52.

[3] *Cum super Imperatorem non sit nisi solus Deus, qui fecit Imperatorem, dum se Donatus super Imperatorem extollit, jam quasi hominum excesserat metas, ut prope se Deum non hominem æstimaret, non reverendo eum, qui post Deum ab hominibus timebatur.* Optat., ibid, pag. 52.

[4] *Constantinus pleno livore respondit... Petitis a me in sæculo judicium, cum ego ipse Christi judicium exspectem.* Optat., lib. I, pag. 20.

[5] *Virginitas voluntatis res est, non necessitatis. Denique stabularius ille Paulus Apostolus, cui confessus peccatorum vulneribus populus commendatus est, duos denarios, quos erogasset, acceperat, duo scilicet testamenta. Hæc per doctrinam quasi sumptus impendit; docuit quomodo conjugales christiani debeant vivere : a quo cum quæreretur quid de virginibus præciperet? Respondit, nihil esse mandatum. Confessus est se duo testamenta, hoc est duos denarios erogasse : expliciti erant quodam modo sumptus, sed quia, qui saucium commendaverat, promiserat se redditurum quidquid in curam amplius erogasset, post impensos duos denarios, non præcepta, sed consilium erogat Paulus ad virginitatem; nec impedimento est volentibus, nec nolentes impellit aut cogit : qui dederit virginem suam bene facit : et qui non dederit melius facit.* Optat, lib. VI, pag 95 et 96. Saint Fulgence cite avec éloge ce passage de saint Optat. Fulgentius, lib. III *ad Monimum*, cap. 13, pag. 30, tom. IX *Biblioth. Patrum*.

[6] *Spiritale nubendi hoc genus est, in nuptias sponsi jam venerant voluntate et professione sua; et ut sæcularibus nuptiis se renuntiasse monstrarent, et junctas spiritali sponso solverant crinem, jam cœlestes celebraverant nuptias.* Optat., lib. VI, pag. 96.

[7] *Felix* (*Idicrensis episcopus*) *inter crimina sua et facinora nefanda, ab eo comprehensa puella cui mitram ipse imposuerat, a qua paulo ante pater vocabatur, nefarie incestare minime dubitavit.* Optat, lib. II, pag. 39.

[8] *Nudastis denuo capita jam velata, de quibus professionis detraxistis indicia, quæ contra raptores aut petitores videntur inventa. In mitella indicium est voluntatis, non castitatis auxilium : ut rem jam Deo devotam, ne qui sponsabat, perseveret petere, aut ne raptor audeat violare.* Optat., lib. VI, pag. 96 et 97.

[9] *Lucilla, cum correptionem archidiaconi Cæciliani ferre non posset, quæ ante spiritalem cibum et potum, os nescio cujus martyris, si tamen martyris, libare dicebatur : et cum præponeret calici salutari os nescio cujus hominis mortui, et si martyris, sed necdum vindicati, correpta cum confusione discessit irata.* Optat., lib. I, pag. 14.

[10] *In loco octaviensi occisi sunt plurimi* (*circumcelliones*), *detruncati sunt multi : quorum corpora usque in hodiernum diem, per dealbatas aras aut mensas*

où ils avaient répandu leur sang, et on donnait à ces autels le nom de table. Les donatistes en usaient de même à l'égard de leurs circoncellions, qu'ils regardaient comme martyrs. L'usage de ces tables sur les tombeaux venait de plus haut, comme il paraît par[1] quelques auteurs profanes. Il se glissa des abus dans cette sorte de culte, ce qui obligea le concile de Carthage, en 401[2], de défendre d'ériger aucune mémoire (ou chapelle) sous le nom d'un martyr, qu'on ne fût assuré qu'il y avait en ce lieu-là de ses reliques, ou qu'il y avait souffert. Il y avait des cimetières[3] destinés à la sépulture des corps des chrétiens, et ces cimetières étaient contigus aux églises. On en enterrait quelquefois dans les églises mêmes; mais, ce semble, avec l'agrément de l'évêque. Au moins nous voyons que les donatistes ayant enterré quelques circoncellions en un lieu nommé Subbule[4], le prêtre du lieu, nommé Clarus, fut obligé, par ordre de son évêque, aussi donatiste, d'en ôter ceux qu'on y avait enterrés. Saint Optat parle plus d'une fois[5] des mémoires ou des tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul, et témoigne qu'on y offrait le saint sacrifice.

Sur les ornements et meubles de l'église, et quelques points de discipline.

15. L'Église de Carthage, sous l'épiscopat de Mensurius, possédait[6] quantité de vases d'or et d'argent; et ce n'était pas la seule qui fût riche en meubles ou en ornements. Car on voit, par l'enquête ou procès-verbal de Zénophile, consulaire en 320, que, dans la persécution de Dioclétien, en 303, on trouva dans une maison de la ville de Cirthe en Numidie, où les chrétiens s'assemblaient depuis la démolition des églises, deux calices d'or[7], six calices d'argent, six burettes d'argent, un petit chaudron d'argent, sept lampes d'argent, deux grands chandeliers, sept petits chandeliers de cuivre avec leurs lampes, onze lampes de cuivre avec leurs chaînes, quatre-vingt-deux tuniques de femme, trente-huit voiles de tête, seize tuniques d'hommes, treize paires de chausses à homme, quarante-sept paires à femme : c'étaient des habits que l'on gardait pour les pauvres. On voit, par le même procès-verbal de Zénophile, qu'il y avait dans l'église grand nombre de sous-diacres[8] et de lecteurs qui étaient dépositaires des Livres saints; qu'ils exerçaient des métiers[9], et qu'ils étaient mariés[10]; que l'église avait une bibliothèque[11]; qu'il y avait des fossoyeurs dont

potuerunt numerari. Optat., lib. III, pag. 57. *Denique, sicut nostis quicumque Carthaginem nostis, in eodem loco mensa Deo constructa est, et tamen mensa dicitur Cypriani, non quia ibi est unquam Cyprianus epulatus, sed quia ibi est immolatus, et qui ipsa immolatione sua paravit hanc mensam, non in qua pascat sive pascatur, sed in qua sacrificium Deo, cui et ipse oblatus est, offeratur.* August., *serm.* 310, pag. 1250, tom. V.

[1] *In ipsa Scipionis villa jacens, hæc tibi scribo : Adoratis manibus ejus et ara quam sepulcrum esse tanti viri suspicor.* Seneca, *Epist.* 86, pag. 555. *Sepulcris autem novis finivit modum, nam super terræ tumulum noluit quidquam statui, nisi columellam tribus cubitis non altiorem aut mensam aut labellum.* Cicero, *de Legibus*, lib. II, pag. 342.

[2] *Item placuit, ut altaria quæ passim per agros aut vias tanquam memoriæ martyrum constituuntur, in quibus nullum corpus aut reliquiæ martyrum conditæ probantur ab episcopis, qui eisdem locis præsunt, si fieri potest, evertantur. Si autem hoc propter tumultus populares non sinitur, plebes tamen admoneantur, ne illa loca frequentent; ut qui recte sapiunt, nulla ibi superstitione devincti teneantur. Et omnino nulla memoria martyrum probabiliter acceptetur, nisi aut ibi corpus, aut aliquæ certæ reliquiæ sint; aut ubi origo alicujus habitationis vel possessionis, vel passionis fidelissima origine traditur. Nam quæ per somnia et per inanes quasi revelationes quorumlibet hominum ubique constituuntur altaria, omnimodo reprobentur.* Concil., Carthag., ann. 401, cap. 14, pag. 988, tom. I *Concil.* Harduini.

[3] *Ad hoc basilicas invadere voluistis, ut vobis solis cœmeteria vindicetis, non permittentes sepeliri corpora catholica, ut terreatis vivos, male tractatis et mortuos, negantes funeribus locum.* Optat., lib. VI, pag. 99.

[4] *Ex quorum (circumcellionum) numero cum aliqui in basilicis sepeliri cœpissent, Clarus, presbyter, in loco Subbulensi, ab episcopo suo coactus est, ut insepultam faceret sepulturam. Unde proditum est mandatum fuisse quod factum est : quando nec sepultura in domo Dei exhiberi concessa est.* Optat., lib. III, pag. 57.

[5] *Ecce præsentes sunt ibi (Romæ) duorum memoriæ Apostolorum. Dicite si ad has ingredi potuit (Macrobius) aut obtulit illic, ubi sanctorum memorias esse constat.* Optat., lib II, pag. 29. *Unitatem cum toto orbe terrarum et cum memoriis Apostolorum habere noluistis.* Optat., lib. III, pag. 59.

[6] *Erant Ecclesiæ (Carthaginensi) ex auro et argento quamplurima ornamenta, quæ nec defodere terræ, nec secum portare poterat (Mensurius).* Optat., lib. I, p. 151.

[7] *Calices duo aurei, item calices sex argentei, urceola sex argentea, cucumellum argenteum, lucernæ argenteæ septem, cereofala duo, candelæ breves æneæ undecim cum catenis suis, tunicæ muliebres* 82, *mafortea* 38, *tunicæ viriles* 16, *caligæ viriles paria* 13, *caligæ muliebres paria* 47. Gesta apud Zenophilum, relata in editione Optati, pag. 262, col. 2.

[8] *Sumus subdiacones : sed lectores habent codices.* Ibid. — [9] *Curator dixit : Demonstrate cæteros lectores... Edusius et Junius exceptores dixerunt : Nos eos demonstramus, Domine. Et dum ventum fuisset ad domum Felicis Sarsoris, protulit codices quinque.* Ibidem, pag. 263.

[10] *Et cum ventum fuisset ad domum Coddeonis, protulit uxor ejus codices sex.* Ibid., pag. 263.

[11] *Postquam perventum est in bibliothecam, inventa sunt ibi armaria inania.* Ibid., pag. 262.

l'emploi [1] était d'enterrer les corps des chrétiens; que, dans l'élection d'un évêque, les anciens de l'église [2] pour qui se faisait cette élection, et le peuple même [3] demandaient ordinairement qu'on élût un citoyen, et non un étranger; qu'un diacre était regardé comme le fils de l'évêque [4] qui l'avait ordonné; que, dans les serments, on prenait à témoins [5] Jésus-Christ et ses anges.

Sur quelques points de morale.

16. Le premier fondement du martyre [6] est l'amour de la paix et de l'unité: le martyre ne peut être sans la charité. L'humilité du Publicain [7] lui mérita la justice: l'orgueil du Pharisien fit sa condamnation; en sorte qu'on peut dire que les péchés du premier, joints à son humilité, furent trouvés meilleurs que l'innocence du second accompagnée de son orgueil. On n'est pas moins homicide en ôtant l'honneur à son prochain, qu'en lui ôtant la vie: il n'importe pas que ce soit avec l'épée ou avec la langue [8] que l'on frappe, puisque par l'une ou par l'autre on fait mourir.

Sur quelques points d'histoire des donatistes.

17. Tandis que les hommes [9] n'ont coutume de jurer que par le nom de Dieu, Donat souffrait que ceux de son parti jurassent par son nom. Il donnait ainsi sujet de dire qu'il se regardait comme un dieu. Les donatistes juraient aussi [10] par les noms de leurs évêques et de leurs martyrs [11]. On vit depuis les priscillianistes [12] jurer par Priscillien, et ce serment était pour eux inviolable. Saint Siméon Stylite [13] permettait qu'on jurât par son nom, mais par respect pour le nom de Dieu, et afin que les hommes ne l'employassent pas dans leurs serments.

Sur divers points de l'histoire de l'Eglise.

18. Il y a aussi diverses choses a remarquer dans saint Optat touchant l'histoire de l'Eglise; entres autres celles-ci: Maxence fit cesser la persécution en Afrique [14]; Constance-Chlore, père du grand Constantin, n'excita aucune persécution [15] contre les chrétiens, les Gaules ont été exemptes de ce crime; Constant, fils de Constantin, fit distribuer [16] des aumônes aux pauvres et des ornements aux églises qui en avaient besoin; les Catholiques possédaient plus de quarante églises à Rome [17]; les donatistes n'en avaient aucune,

[1] *Felix flamen perpetuus curator reipublicæ... Fossoribus dixit : Proferte hoc quod habetis.* Ibid., p. 262.

[2] *Nundinarius diaconus dixit : Vos seniores clamabatis : Exaudi, Deus, civem nostrum volumus (episcopum).* Ibid., pag. 265.

[3] *Clamavit populus... Exaudi, Deus, civem nostrum volumus.* Ibid., pag. 265, col. 2.

[4] *Pervenit ad nos Nundinarius, filius tuus, fortem et gravem querelam referens. Miror gravitati tuæ sic te egisse cum filio tuo quem tu nutristi et ordinasti.* Ibid., pag. 264, col. 2.

[5] *Testis est Christus et angeli ejus quoniam tradiderunt quibus communicastis.* Gesta apud Zenophil., pag. 263, col. 1.

[6] *Si eos martyres esse vultis, probate illos amasse pacem in qua prima sunt fundamenta martyrii; aut dilexisse Deo placitam unitatem; aut habuisse cum fratribus charitatem... Sine qua nullum nec nominari potest vel esse martyrium.* Optat., lib. III, pag. 63.

[7] *Publicanus humilis, hominem se esse cognoscens, sic rogavit dicens :* Propitius esto. Domine, mihi peccatori. *Sic justificari meruit humilitas, sic superbia in Pharisæo de templo damnata descendit. Meliora inventa sunt peccata cum humilitate, quam innocentia cum superbia.* Optat., lib. II, pag. 41.

[8] *Quid interest an gladio ferias, an ligno percutias? Indubitanter homicida es, si per te mortuus fuerit qui vivebat.* Optat., lib. II, pag. 54.

[9] *Cum per solum Deum soleant homines jurare, passus est (Donatus) homines per se sic jurare tanquam per Deum. In quo si unusquisque hominum erraverat, ipse prohibere debuerat : cum non prohibuit, Deus sibi visus est.* Optat., lib. III, pag. 54.

[10] *Solet Deus ad probandam fidem in juratione ab hominibus nominari. Sed cum per vos juratur, jam apud vestros de Deo et Christo silentium est... O sacrilegium impietati commissum! dum homines per vos jurantes libenter auditis.* Optat., lib. II, pag. 42.

[11] *Invitus cogor hoc loco etiam illorum, quorum nolo, hominum facere mentionem, quos vos inter martyres ponitis : per quos tanquam per unicam religionem, vestræ communionis homines jurant.* Optat., lib. III, pag. 59.

[12] *Quin et jurare per Priscillianum summa religio putabatur.* Sulp. Sever., lib. II *Historiæ sacræ*, cap 65, pag. 479.

[13] *Quemcumque sanabat Simeon, præscribebat illi dicens : Vade in domum tuam et honorifica Deum qui te curavit, et ne audeas dicere quod Simeon te curavit, ne subito aliquid deterius tibi contingat ; et ne præsumas jurare per nomen Domini, quia peccatum est : sed magis per me humilem et peccatorem jura sive juste, sive injuste. Et ob hanc rem omnes orientales et barbaræ gentes, quæ sunt in illis regionibus, per ipsum jurant.* Autor vitæ Simeonis, cap. 5, pag. 272, apud Bolland. ad diem 5 januarii.

[14] *Tempestas persecutionis peracta et definita est. Jubente Deo, indulgentiam, mittente Maxentio, christianis libertas est restituta.* Optat., lib. I, pag. 15.

[15] *Rogamus te, Constantine, optime imperator, quoniam de genere justo es, cujus pater inter cæteros imperatores persecutionem non exercuit, et ab hoc facinore immunis est Gallia.* Optat., lib. I, pag. 19.

[16] *Tota Carthago principaliter testis est, imperatorem Constantem, Paulum et Macarium primitus non ad faciendam unitatem misisse, sed cum eleemosynis, quibus sublevata per Ecclesias singulas posset respirare, vestiri, pasci, gaudere paupertas.* Optat., lib. III, p. 51. *Miserat (Imperator) ornamenta domibus Dei, miserat pauperibus eleemosynam.* Ibid, pag. 52.

[17] *Inter quadraginta et quod excurrit, basilicas, locum ubi colligerent non habebant. Sic speluncam*

ce qui les contraignit de s'assembler dans une caverne au haut d'une montagne, d'où leur vint le nom de *Montagnards*; leur premier évêque [1] en ce lieu s'appellait Victor de Garbe; Donat de Carthage a été le principal auteur [2] du schisme des donatistes; il n'est point mort dans son pays, mais en exil et hors d'Afrique; sous l'empereur Constantin [3] plusieurs d'entre les donatistes, animés d'un faux zèle de souffrir le martyre, donnaient de l'argent pour se faire tuer, ou se précipitaient eux-mêmes du haut des rochers. Il paraît donner à Julien le nom d'Apostat [4]. Il parle d'un certain hérétique nommé Scorpianus [5], qui niait la nécessité du martyre: nous ne connaissons point d'hérétique de ce nom, et peut-être saint Optat a-t-il cru que le Scorpiaque de Tertullien était un hérétique contre lequel ce Père avait écrit le livre qui porte ce titre, et où il combat en effet ceux qui niaient que le martyre fût nécessaire. Il dit qu'Arius fut condamné [6] dans le concile de Nicée par trois cent dix-huit évêques; que [7] Photin enseignait que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un pur homme; que Marcion [8], d'évêque devint apostat et hérétique. Dans le dénombrement des évêques de Rome, il fait saint Clément successeur immédiat [9] de saint Lin; au lieu que saint Irénée [10] met Anaclet avant saint Clément. Saint Optat ne parle point de Clet [11]; ce qui ne lui est pas particulier. Il omet Alexandre, successeur d'Evariste, ce qui apparemment est une faute de copiste, puisque saint Augustin [12], qui suit exactement ce que saint Optat dit des Papes, fait mention d'Alexandre: aussi l'a-t-on mis en son rang [13] dans la nouvelle édition de ses œuvres. Il donne à saint Cyprien pour successeur immédiat dans le siége de Carthage, le prêtre Lucien [14]; mais, dans un ancien manuscrit, on met entre eux deux un Carpophorus [15] dont on n'a aucune connaissance. Et, parlant de la montagne de Sion, il dit [16] qu'elle est située dans la Syrie de Palestine, et séparée des murs de Jérusalem par un petit ruisseau; que sur le sommet de cette montagne on trouve une petite plaine ou plate-forme, où autrefois les Juifs avaient plusieurs synagogues, pour y apprendre la loi de Moïse; qu'il n'était pas permis d'y plaider ni d'y rendre aucun jugement, les procédures de justice devant se faire dans la ville de Jérusalem; que les portes de Sion étaient presque entièrement détruites, et qu'à peine en voyait-on quelques vestiges depuis les victoires de Vespasien sur les Juifs. Eusèbe parle aussi [17] des écoles établies sur la montagne de Sion, des prê-

quamdam foris a civitate, cratibus sepserunt ubi ipso tempore conventiculum habere potuissent: unde montes appellati sunt. Optat., lib. II pag. 29 et 30.

[1] *Victor Garbensis, a vestris jamdudum de Africa ad paucos erraticos missus... erat ibi (Romæ) pastor sine grege, episcopus sine populo.* Optat., lib. II, p. 29.

[2] *Vides ad vos redundare omnia, a quorum principibus harum rerum omnium seminata est causa. Deinde ad Donatum Carthaginensem, cujus veneficio videtur unitatis negotium esse commotum.* Optat., lib. III, pag. 51 *Accedit et illud testimonium... quod dixit illum Deus non in terra moriturum et ita factum esse omnibus notum est.* Optat., lib. III, pag. 55.

[3] *Ex ipso genere fuerant qui sibi percussores sub cupiditate falsi martyrii in suam perniciem conducebant. Inde etiam illi, qui ex altarum montium cacuminibus viles animas projicientes, se præcipites dabant.* Optat., lib. III, pag. 57.

[4] *Secutus alius Imperator... ex famulo Dei factus est minister inimici, apostatam se edictis suis testatus est.* Optat., lib. II, pag. 36.

[5] *Horum (hæreticorum) est sermo, qui habuit cancer, ad fidei membra vexanda. Talis sermo est et Scorpiani hæretici, qui negabat debere esse martyria.* Optat., lib. IV, pag. 73.

[6] *Dictum est hoc et de Ario, qui conabatur docere Filium Dei ex nullis substantiis factum esse, non ex Deo natum: cujus doctrina, nisi in Nicæno concilio a trecentis decem et octo episcopis dissiparetur, pectora multorum sicuti cancer intraverat.* Optat., ibid., p. 73.

[7] *Dictum est hoc de Photino præsentis temporis hæretico, qui Filium Dei ausus est dicere tantummodo hominem fuisse, non Deum.* Optat., ibid.

[8] *Marcion ex episcopo apostata factus, inducebat duos deos et duos christos.* Optat., lib. IV, pag. 72.

[9] *Lino successit Clemens, Clementi Anacletus.* Optat., lib. II, pag. 28.

[10] Iræneus, lib. III, pag. 176.

[11] Optat., loco mox citato.

[12] Augustin. 53, pag. 129.

[13] Optat., lib. II, pag. 28.

[14] *Erat altare loco suo, in quo pacifici episcopi retro temporis obtulerant, Cyprianus, Lucianus.* Optat., lib I, pag. 16.

[15] Ibid.

[16] *(Montem Sion) in Syria Palæstina a muris Hierusalem parvus disterminat rivus; in cujus vertice est non magna planities, in quo fuerant synagogæ, ubi Judæorum populus conveniens, legem per Moysem datam, discere potuisset: sed ubi nulla lis audita est, nec ab aliquo celebratum judicium, nec aliqua est illic ab ullo judice lata sententia, quia locus erat doctrinæ, non controversiæ post doctrinam. Si quid agendum erat, intra muros Hierusalem agebatur....* Fundamenta ejus in montibus sanctis, diligit Dominus portas Sion. *Non illius corporalis montis, ubi jam nullæ sunt portæ; et post victorias Vespasiani imperatoris, vix antiquarum exstant vestigia ruinarum.* Optat., lib. III, pag. 50.

[17] *Sion quasi ager arabitur, et Hierusalem quasi*

tres et des docteurs qui y expliquaient la loi et les oracles des Prophètes à toute la nation juive. Mais, dans le quatrième siècle, tous les bâtiments destinés à un si saint usage ne subsistaient plus, et cette montagne sainte, devenue déserte, servit, comme les champs ordinaires, à la production des citrouilles [1] ou des concombres, et des autres herbages, ainsi que le prophète Isaïe l'avait prédit.

ARTICLE III.

DES DIVERS MONUMENTS ANCIENS QUI APPARTIENNENT A L'HISTOIRE DES DONATISTES.

Divers monuments concernant l'histoire des donatistes.

1. Aux ouvrages de saint Optat on a ajouté, dans la nouvelle édition qu'on en a faite, plusieurs monuments anciens qui concernent l'histoire du schisme des donatistes. On en avait déjà imprimé quelques-uns, soit à la suite des œuvres de cet auteur, dans les éditions de MM. de l'Aubespine et Le Prieur; soit séparément, par les soins de MM. Masson et Pithou. Mais il y en a dans l'édition de M. Dupin, qui paraissent pour la première fois, et d'autres qui y sont beaucoup plus corrects que dans les éditions précédentes. Peut-être que la plupart de ces pièces, particulièrement les Actes de la justification de Félix d'Aphtonge, se trouvaient dans le recueil de saint Optat; mais il ne le dit pas.

Edits touchant la persécution de Dioclétien, en 303.

2 On a mis à la tête de ces monuments, l'édit [2] que Dioclétien et Maximien publierent contre les chrétiens, en 303, tel qu'il est rapporté par Lactance [3] et par Eusebe. Il portait que toutes les églises seraient rasées et les Ecritures brûlées; que tous les chrétiens seraient privés de tout honneur et de toute dignité; qu'ils seraient sujets aux tourments, de quelque ordre et de quelque rang qu'ils fussent; que l'on aurait action sur eux, et qu'ils n'en auraient contre personne, non pas même pour redemander ce qu'on leur aurait enlevé, ni pour se plaindre d'une injure ou d'un adultère; et que les affranchis perdraient la liberté. Le jour marqué pour le commencement de la persécution fut la fête des Terminales, le dernier de l'ancienne année romaine, qui était le vingt-troisième de février, comme pour terminer en ce jour la religion chrétienne [4]. Cet édit n'a d'autre rapport aux donatistes que parce qu'il donna occasion à leur schisme. Saint Optat raconte de quelle manière il eut son exécution en Afrique.

Actes de saint Félix de Thibare et de saint Saturnin et ses compagnons, martyrs en 303.

3. Après l'édit de Dioclétien et de Maximien, suivent les Actes de saint Félix, évêque de Thibare en Afrique [5], qui, pour avoir refusé de livrer les Livres saints premièrement à Magnilien, curateur de la ville, et ensuite au proconsul Anulin, eut la tête tranchée; ceux des saints Saturnin, Dative, et autres martyrs de Carthage, qui, contre la défense des empereurs, avaient célébré les divins mystères en la ville d'Abitine. Ces Actes furent cités dans la grande conférence de Carthage entre les catholiques et les donatistes, en 411, et reconnus de part et d'autre pour authentiques; on excepta ce que les donatistes y avaient ajouté contre Mensurius et contre Cécilien, son diacre et son successeur dans le siége de Carthage. Cette addition, que Dom Ruinart a supprimée dans son *Recueil des Actes sincères des martyrs*, se trouve parmi les monuments de l'histoire des donatistes. Pag. 242.

Actes de la justification de Félix d'Aphtonge, en 314.

4. On trouve ensuite les Actes de la justification de Félix d'Aphtonge, en forme de procès-verbal. Il ne nous en reste qu'une partie: le commencement manque. On voit par ce procès-verbal qu'Elien, proconsul d'Afrique, en exécution de l'ordre de l'em- Pag. 254.

pomorum custodia erit. Quæ quidem nullo alio unquam tempore, quam post illa quæ contra Salvatorem nostrum ausi sunt, verum exitum accipere. Ex illo enim ad hunc usque diem, locis illis extrema solitudine occupatis, mons Sion qui apud illos antea celeberrimus erat, loco antiquæ illius meditationis atque exercitationis, quæ in illo vigebat, propheticorum divinorumque oraculorum, qui antea viri Hebræi Deique familiares prophetæ sacerdotesque et magistri totius gentis, in eodem magno cum studio reddebant, per viros romanos in nulla re a reliqua religione differens aratur et colitur, ut nos quoque ipsi inspexerimus boum opera locum arari et seminari. Euseb., lib. VIII *Demonstr.. Evang.*, pag. 406. Vide librum quintum ejusdem *Demonstrationis Evangelicæ*, pag. 278.

[1] *Hesaias ante annos fere mille fuit, et vidit tanquam vile tentorium Sionem; quæ civitas adhuc stabat fororum multitudine exornata, et dignitate amicta. Illud tamen ait : Sion tanquam ager arabitur, prædicens id quod nostris temporibus impletum est. Et vide prophetæ accuratam veritatem; ait enim: Relinquetur filia Sion tanquam tentorium in vinea, et sicut tugurium vigilum in cucumerario, et revera cucumerarius refertus nunc est locus.* Cyrillus, *Cateches.* 16, pag. 253 et 254.

[2] Lactant., lib. *de Mortibus persecutor.*, cap. 12 et 13, et Euseb., lib. VIII, cap. 2.

[3] Edit. Optat., pag. 223 et 226.

[4] Optat., lib. I, num. 13, et lib. III, num. 8.

[5] Edit. Optat., pag. 227 et 234.

pereur Constantin, adressé d'abord à Vérin, préfet du Prétoire, mais qui n'avait pu l'exécuter étant malade, fit comparaître devant lui, et interrogea tous ceux qui pouvaient être informés si Félix d'Aphtonge avait livré les saintes Écritures pendant la persécution, savoir : Claude Saturien, qui avait été curateur de la république d'Aphtonge l'année de la persécution, c'est-à-dire, en 303; Alfius Cécilien, qui avait été magistrat, c'est-à-dire duumvir, la même année; Callidius Gratien, qui était curateur de la même ville, en 314; Supérius, soldat stationnaire; Ingentius, greffier; Solon, valet de ville, et quelques autres. Le proconsul les interrogea le quatorzième des calendes de septembre, sous le consulat de Volusien et d'Annien, c'est-à-dire, le dix-neuvième d'août de l'an 314. Saint Augustin [1] lisait le quinzième des calendes de mars de la même année. Mais il se peut faire que le proconsul ait effectivement commencé cet interrogatoire le quinzième de février, et que, l'ayant interrompu pour d'autres affaires, il ne l'ait fini que le dix-neuvième d'août suivant. Quoi qu'il en soit, il résulta de tous les interrogatoires et de toutes les pièces qu'on lut pendant le cours de la procédure, que l'évêque Félix était innocent d'avoir brûlé les divines Écritures [2], puisque personne n'y put prouver qu'il les eût seulement livrées; qu'il n'y avait pas même eu d'Écritures divines trouvées gâtées ni brûlées; enfin, que ce saint évêque n'avait point été présent, n'avait rien fait de semblable, et n'en avait pas même eu connaissance.

Les Actes de la justification de Cécilien, en 320.

Pag. 261.

5. Suit le procès-verbal de l'information contre Sylvain, évêque de Cirthe. Cet évêque avait déposé un nommé Nondinaire, son diacre et son élève, prétendant en avoir été offensé. Celui-ci, après avoir employé divers moyens pour l'apaiser, sans avoir pu rentrer dans ses grâces, de dépit se rendit son dénonciateur et l'accusa d'avoir livré les Livres saints dans la persécution, et de s'être fait ordonner évêque par brigue et par simonie. L'information en fut faite juridiquement par Zénophile, consulaire de Numidie, sous le consulat de Constantin-le-Grand, Auguste, et de Constantin-le-Jeune, très-noble César, le jour des ides de décembre, c'est-à-dire, le treizième de ce mois, l'an 320. Victor, professeur des lettres romaines et grammairien latin, l'un des témoins produits par Nondinaire, donna des preuves que Sylvain était traditeur; Victor de Samsuric et le diacre Saturnin en donnèrent aussi. On lut la copie d'une lettre de Purpurius de Limate à Sylvain, une autre du même évêque aux clercs et aux anciens de l'Église de Cirthe, une troisième de l'évêque Fortis à Sylvain, une autre du même évêque au clergé et aux anciens de Cirthe; une de Sabin, évêque de Numidie, à Sylvain; une autre de Sabin à Fortis. Toutes ces lettres tendaient à la réconciliation de Sylvain avec Nondinaire; mais on y reconnaissait la vérité de ce que Nondinaire avait annoncé dans son mémoire contre Sylvain. Il fut aussi prouvé, par les témoignages du sous-diacre Crescentien, du diacre Saturnin et de quelques autres, que Sylvain avait reçu de l'argent pour des ordinations, et qu'il avait été placé lui-même dans la chaire épiscopale par des gladiateurs, en présence des prostituées. Le sous-diacre Janvier fut encore interrogé; mais nous n'avons que les premiers mots de l'interrogatoire qu'on lui fit prêter. Comme le proconsul Elien avait envoyé à l'empereur Constantin la relation de tout ce qui s'était passé en l'affaire de Félix d'Aphtonge, avec les Actes, Zénophile, consulaire de Numidie, lui envoya aussi la procédure entière contre Sylvain de Cirthe, à quoi il ajouta que cet évêque était dans la Numidie le principal auteur du schisme, qu'il y entretenait la sédition, et qu'il avait usurpé sur les catholiques la basilique de Constantine, capitale de la Numidie. Il est à remarquer que ce Sylvain fut un des ordinateurs de Majorin, prédécesseur de Donat dans le siége schismatique de Carthage; et par l'information faite contre lui, Majorin se trouvait couvert de l'opprobre que les donatistes voulaient faire tomber sur Cécilien, en l'accusant d'avoir été ordonné par un traditeur.

Lettre de Mensurius à Second de Tigisi. Réponse de celui-ci à Mensurius, en 304.

6. Les monuments suivants appartiennent aux commencements du schisme des donatistes. On y voit que Mensurius, évêque de Carthage, craignant [3] que les persécuteurs ne trouvassent les Livres sacrés, les avait emportés et serrés, ne laissant dans la basilique des Neuves [4] que les écrits des hérétiques;

[1] Augustin., post Collat., cap. 33.

[2] *Act. purgat. Felicis*, pag. 257.

[3] Pag. 272 edit. Optat., ex Augustin., Collat., diei 3, cap. 13; et ex lib. II *contra Gaudent.*, cap. 37, et ex lib. III *contra Crescen.*, cap. 27.

[4] *Ecclesia Novorum.*

qu'il donna avis de tout cela à Second, évêque de Tigisi, alors primat de Numidie; que, dans la même lettre [1]. il blâmait ceux qui, sans être pris, s'offraient aux persécuteurs et disaient, sans qu'on leur demandât, qu'ils avaient des Ecritures, mais qu'ils ne les donneraient pas; qu'il s'y plaignait encore de quelques-uns qui, étant chargés de crimes et de dettes envers le fisc, se faisaient prendre à l'occasion de la persécution, pour se délivrer de leur misère par une mort honorable; ou pour expier leur crimes, à ce qu'ils croyaient, ou pour gagner de l'argent et faire bonne chère dans la prison, en abusant de la charité des chrétiens. Second de Tigisi, dans sa réponse à la lettre de Mensurius, lui raconte ce que les persécuteurs avaient fait en Numidie, comment plusieurs avaient été pris pour n'avoir pas voulu livrer les saintes Écritures, combien ils avaient souffert et comment, après plusieurs grands tourments, on les avait fait mourir. Il disait qu'on devait les honorer comme martyrs et les louait par l'exemple de cette femme de Jéricho, qui ne voulut pas livrer les espions de Josué à ceux qui les poursuivaient. Il ajoutait que le curateur et le conseil de la ville de Tigisi lui avaient envoyé un centenier avec un exempt pour lui demander les Livres saints, afin de les brûler, mais qu'il leur avait répondu: *Je suis chrétien et évêque, et non traditeur ;* et que, comme ils voulaient qu'il leur donnât au moins quelques méchants papiers, il l'avait refusé constamment, à l'exemple d'Éléazar qui ne voulut pas faire semblant de manger de la viande de porc, de peur de donner aux autres un mauvais exemple. Les donatistes objectèrent ces deux lettres aux catholiques dans la conférence du troisième jour, prétendant qu'elles servaient de preuves que Mensurius avait livré les saintes Ecritures, mais ces lettres ne le prouvaient pas; et il se justifia si bien, que l'empereur, qu'il était allé trouver à Rome, lui commanda de retourner à Carthage. Quant à Second de Tigisi, il n'était pas aisé de le justifier ; car il ne disait pas comment il était demeuré libre et sans rien souffrir, après avoir refusé de livrer les saintes Écritures ; et dans le concile de Cirthe tenu deux ans après, lorsque Purpurius de Limate lui dit qu'il fallait bien qu'il eût livré quelque chose, puisqu'on ne lui avait rien fait souffrir, il ne satisfit point à cette objection, et se contenta de dire avec les autres évêques du concile, que chacun rendrait compte de sa conduite à Dieu. La suite fit mieux voir encore qu'il n'était pas innocent. Car il fut un des soixante-et-dix évêques de Numidie, la plupart traditeurs, qui, au concile de Carthage, condamnèrent Cécilien, ses ordinateurs et ses collègues. Il fut même regardé comme le chef de cette assemblée schismatique, et donna son avis le premier. Nous avons rapporté [2] ailleurs celui de Marcien, l'un de ces soixante-et-dix évêques.

Lettres de Constantin.

7. Les autres monuments qui appartiennent au commencement du schisme des donatistes sont : 1° une lettre de l'empereur Constantin à Anulin, proconsul d'Afrique [3], par laquelle il lui enjoint de faire rendre tous les lieux appartenant à l'Eglise catholique des chrétiens, qu'on pouvait avoir usurpés pendant la persécution ; 2° une lettre du même prince à Cécilien, évêque de Carthage, où, après lui avoir marqué qu'il avait donné ordre à Ursus, trésorier général d'Afrique, de lui faire compter trois mille bourses, pour les distribuer suivant le billet qu'Osius lui envoyait, il ajoutait en parlant des donatistes : « Et parce que j'ai appris qu'il y a des personnes d'un esprit turbulent qui veulent corrompre le peuple de la sainte Eglise catholique par des divisions dangereuses, sachez que j'ai donné ordre de ma propre bouche au proconsul Anulin et à Patrice, vicaire des préfets, de veiller à cela sur toute autre chose et de ne point tolérer ce désordre ; c'est pourquoi si vous voyez des personnes continuer dans cette folie, adressez-vous aussitôt à ces officiers, et faites-leur vos plaintes, afin qu'ils punissent les séditieux, comme je leur ai commandé ; » 3° une troisième lettre de Constantin à Anulin, proconsul d'Afrique, portant que dans sa province tous les ministres de l'Église catholique à laquelle, dit-il, Cécilien préside, et que l'on a coutume de nommer clercs, seront exempts de toutes les charges publiques, afin que rien ne les détourne du service de la religion ; 4° le mémoire présenté par le parti de Majorin [4], tendant à obtenir de l'empereur des juges dans les Gaules, pour les différends qu'ils avaient en Afrique avec les évêques catholiques ; 5° la lettre d'Anulin à l'empereur, par laquelle il

[1] Edit. Optat., pag. 275

[2] Voyez tome III, pag. 692.

[3] Ex Euseb., lib. X, cap. 5, 6 et 7.

[4] Ex Optat., lib. I, cap. 22.

marquait [1] qu'il lui envoyait ce mémoire des donatistes, avec les autres papiers dont il l'avait chargé ; 6° la lettre de Constantin [2] au pape Miltiade et à Marc, que l'on croit être celui qui remplit le Saint-Siége après saint Sylvestre, dans laquelle il leur disait qu'il avait jugé à propos que Cécilien allât à Rome avec dix évêques de ceux qui l'accusaient et dix autres qu'il croirait nécessaires pour sa cause, « afin, ajoutait-il, qu'en présence de nous, de Rétice, de Materne et de Marin, vos collègues, à qui j'ai donné ordre de se rendre en diligence à Rome, pour ce sujet, il puisse être entendu comme il convient à la très-sainte loi. » Il marqua aussi au Pape qu'il lui envoyait tous les mémoires et les papiers qu'il avait reçus d'Anulin ; 7° une autre lettre de Constantin à Ablavius [3], vicaire d'Afrique, par laquelle ce prince, fatigué des plaintes des donatistes contre le concile de Rome, lui ordonnait de faire venir dans la ville d'Arles Cécilien, quelques personnes de son choix et des évêques de toutes les provinces d'Afrique, avec ceux que chacun choisirait, quelques-uns aussi du parti de Cécilien, et de donner à chacun de ces évêques des lettres pour faire le voyage aux dépens du public ; 8° une lettre de ce prince [4] à Chrestus, évêque de Syracuse, sur le même sujet ; 9° la lettre des évêques du concile d'Arles au pape Sylvestre [5], dans laquelle ils lui rendent compte de ce qui s'était passé dans leur assemblée, croyant, comme ils le disent, que selon l'ancien usage, c'était au Pape principalement à notifier les réglements des conciles, puisqu'il avait la plus grande part dans le gouvernement ; 10° la lettre que Constantin écrivit [6] aux évêques catholiques assemblés à Arles, les exhortant à avoir encore patience et à laisser aux schismatiques la liberté de prendre le bon parti. Il ajoutait que s'ils les voyaient persévérer dans leur opiniâtreté, ils s'en retournent aussitôt chacun chez eux ; 11° la lettre du même empereur [7] à Pétrone Probien, proconsul d'Afrique, pour envoyer à la cour Ingentius, qui était en prison pour avoir été convaincu de fausseté par Elien, son prédécesseur, dans l'affaire de Félix d'Aphtonge. Cette lettre porte aussi en tête le nom de Licinius ; 12° trois autres lettres de Constantin : la première aux évêques du parti de Donat [8], dans laquelle, après avoir dit qu'il ne doutait pas que Cécilien n'arrivât bientôt à la cour, il lui promet que s'ils peuvent le convaincre d'un seul des reproches qu'ils lui faisaient, il voulait bien le tenir pour convaincu de tous les autres, sans qu'ils les prouvassent ; la seconde à Celse, vicaire d'Afrique [9], à qui il dit de laisser Ménale et les autres séditieux, de dissimuler pour lors leur insolence, et de mander à Cécilien et à ses adversaires que lui-même, Constantin, viendrait bientôt en Afrique ; qu'il prendrait connaissance de leur différend avec des juges choisis, et punirait très-sévèrement les auteurs du trouble, quels qu'ils fussent [10]. Il termina cette affaire à Milan, après avoir fait venir Cécilien et ses accusateurs dans son consistoire [11]. Cécilien fut déclaré innocent, et les évêques du parti de Donat, calomniateurs. C'est ce qui paraît par la troisième lettre adressée à Eumale, vicaire d'Afrique, datée du quatrième des ides de novembre, sous le consulat de Sabin et de Ruffin, c'est-à-dire du dixième novembre 316. Ce fut de cette lettre qu'on tira, dans la grande conférence de Carthage, le jugement que Constantin avait prononcé ; les donatistes en contestèrent l'authenticité sur ce que, dans la copie que les catholiques en produisirent, il n'y avait point de consuls, ce qui toutefois n'invalidait point la pièce : mais aussitôt après on en trouva une autre copie où les consuls étaient marqués ; 13° la lettre des préfets du Prétoire [12] à Celse, vicaire d'Afrique, à qui ils mandent que, suivant les ordres de l'empereur, ils avaient donné un billet d'étapes à Lucien Capiton, à Fidentius et Nasutius, évêques donatistes, pour être conduits et défrayés jusqu'au port d'Arles, d'où ils s'embarquèrent pour retourner en Afrique ; 14° une loi contre les donatistes [13], par laquelle Constantin leur ôtait les basiliques et tous les lieux où ils s'assemblaient, pour les adjuger au fisc ; 15° la lettre de ce prince [14]

[1] Ex August., *Epist.* 88.
[2] Ex Euseb., lib. X, cap. 5.
[3] Edit. Optat., pag. 283.
[4] Ex Euseb., lib. X, cap. 5.
[5] Edit. Optat., pag. 286.
[6] Edit. Optat., pag. 287.
[7] Ex Augustin., lib. III *contra Crescon.*, cap. 70 et *Epist.* 88.
[8] Edit., Optat., pag. 290.
[9] Ibid., pag. 291.
[10] Ibid., pag. 292.
[11] Ex Augustin., lib. III *contra Crescon.*, cap. 71.
[12] Edit., Optat., pag. 293.
[13] Ibid. — [14] Ibid., pag. 294.

aux évêques et au peuple de l'Eglise catholique d'Afrique, à qui il dit que, n'ayant rien omis de tout ce que la foi et la prudence lui auraient pu suggérer pour apaiser le trouble par la modération et par la douceur, il ne faut attendre que de Dieu seul le remède à ce mal, et ne se défendre que par la patience, dans la confiance que la foi doit nous donner que ceux qui seraient maltraités par ces séditieux, auraient la gloire du martyre. « Car, dit-il, qu'appelle-t-on vaincre en ce monde au nom de Dieu, si ce n'est supporter avec constance les violences et les injures des ennemis du peuple de Dieu? Il ajoute que si les catholiques usent de cette modération, ils verront bientôt le parti de leurs ennemis s'affaiblir et plusieurs d'entre eux reconnaître leur erreur et en faire pénitence; 16° la requête des évêques [1] donatistes à Constantin, pour le rappel de Sylvain et des autres exilés; 17° le rescrit [2] de cet empereur à Vérin, vicaire d'Afrique, par lequel il lui marquait qu'il avait rappelé les donatistes de leur exil, et qu'il fallait laisser à Dieu la punition de leur fureur; 18° un autre rescrit [3] de ce prince aux évêques de Numidie, à cette occasion. Les donatistes s'étaient emparés d'une église que Constantin avait fait bâtir pour les catholiques à Constantine. Ceux-ci aimant mieux abandonner ce qui leur appartenait, que de porter les choses à quelque extrémité dangereuse, se contentèrent, en faisant part à ce prince de leur résolution, de lui demander une autre place du domaine, pour y bâtir une église. Mais ils se plaignirent en même temps que les magistrats des villes, poussés à cela par les hérétiques, obligeaient les lecteurs, les sous-diacres et les autres ecclésiastiques catholiques aux fonctions civiles dont Constantin les déchargeait par ses lois. Ce prince, dans sa réponse, s'élève avec force contre le schisme et les violences des donatistes, loue beaucoup la patience des catholiques, et leur dit que non-seulement il leur accorde la place qu'ils lui avaient demandée, mais qu'il voulait que l'église fût bâtie aux dépens du fisc, et qu'il en avait écrit au gouverneur de la Numidie. Il confirme aussi tant pour le présent que pour l'avenir l'exemption des charges publiques qu'il avait accordée à tous les clercs catholiques. Cette lettre ou ce rescrit était daté de Sardique, du 5 février. On peut le rapporter à l'an 330.

Discours sur les martyrs donatistes.

8. A ces monuments on a joint divers Actes des martyrs donatistes [4]. Les premiers qui sont en forme de discours, ont pour titre: *La passion des saints Donat et Advocatus*. Néanmoins il n'est pas dit un seul mot de l'un ni de l'autre dans le corps de ce discours, ce qui donne tout lieu de croire que l'inscription en est fausse. En effet, ce discours est moins l'éloge d'un ou de plusieurs martyrs, qu'un récit de ce qui s'est fait contre les donatistes sous l'épiscopat de Cécilien, à la sollicitation du comte Léonce, du duc Ursace et du tribun Marcellin, vers l'an 317. Lorsqu'Ursace, en vertu de la loi de Constantin datée de cette année, leur ôta leurs églises, en particulier celle qu'ils avaient à Carthage, Honorat, évêque de Sicilibe ou autrement Scilibe, lui ayant apparemment résisté en cette occasion, il en reçut quelques mauvais traitements qui ont servi de matière aux éloges que lui donne l'auteur de ce discours, et aux donatistes de le révérer comme martyr. Ce discours n'avait pas encore paru. M. Dupin le croit ancien et fait avant la mort de Cécilien, arrivée entre 340 et 347; mais il paraît au contraire qu'on suppose dans ce discours que Cécilien était mort [5] depuis longtemps, et que, comme on avait coutume de célébrer chaque année le jour où les martyrs avaient souffert, il a été fait pour renouveler [6] la mémoire de la persécution qu'il fit souffrir, comme on le suppose, aux donatistes. Les donatistes n'objectaient aux catholiques que trois ou quatre martyrs de leur secte, savoir: Maximien et Isaac, Donat de Bagaïe et Marcule. Il ne fut jamais question chez eux, du temps de saint Augustin, d'autres martyrs que de ceux-là. Ils n'en comptaient même [7] que trois: Cresconius ne lui en cita pas davantage, sinon qu'il ajoutait encore

[1] Edit. Optat., pag. 295.

[2] Ibid., pag. 294. — [3] Ibid.

[4] Edit. Optat., pag. 297.

[5] *Res apud Carthaginem gesta est Cæciliano Eudinepiso tunc instante, assentiente Leontio comite, duce Ursatio, Marcellino tunc tribuno; diabolo tamen omnium istorum consiliatore existente.* Edit. Optat., pag. 298.

[6] *Si manifesta persecutionum gesta non otiose conscripta sint, nec inconsulte in honorem martyrum et ædificationem credentium anniversaria solemnitate legantur: cur non magis subdolæ fraudes et blandæ deceptionis insidiæ conscribantur pariter et legantur, quæ sub obtentu religionis animas fraudulenta circumventione subvertunt.* Ibid., pag. 298 et 300.

[7] *De aliis tribus quorum mortes pariter objecisti,*

Marcule. C'est, ce semble, une preuve assez forte que le discours dont nous parlons est une pièce supposée, ou qu'il est postérieur au siècle de saint Augustin. Au surplus, il n'est pas mal écrit : mais on y rencontre beaucoup d'aigreur. Les Actes suivants [1] avaient déjà été donnés par Dom Mabillon : ils contiennent, comme nous l'avons déjà remarqué plus haut, la relation de la mort de Marcule, honoré par les donatistes en qualité de martyr. Nous avons aussi donné le précis des Actes des deux autres donatistes, Isaac et Maximien, à qui ceux de leur secte rendaient le même honneur [2]. Nous remarquerons seulement que cette pièce, dont le Père Mabillon n'avait donné qu'une partie, se trouve ici tout entière. On la croit de Macrobe, qui dit [3] avoir été présent à tout ce qu'il raconte.

Canons et lois contre la rebaptisation.

9. Suivent divers canons d'un concile de Carthage, en 348 ou 349 [4], touchant le baptême. L'évêque Gratus, successeur de Cécilien dans le siége de cette ville, après avoir rendu grâces à Dieu tout-puissant et à Jésus-Christ de ce qu'il avait fini les schismes, regardé son Eglise et réuni en son sein tous les membres dispersés, proposa aux évêques assemblés avec lui d'examiner s'il était permis de baptiser de nouveau celui qui l'avait été en la Trinité. La décision commune fut qu'il n'était pas permis. Tous furent aussi d'avis qu'on ne devait pas profaner la dignité des martyrs, en honorant comme tels ceux qui s'étaient précipités ou tués d'une autre manière ; et ils ordonnèrent contre les contrevenants des peines convenables à leur état, savoir, la pénitence aux laïques, la dégradation aux clercs [5]. Ces deux réglements regardaient les donatistes. Julien l'Apostat donna une loi en leur faveur, en 362, portant qu'ils seraient rétablis dans leur ancien état, et que tout ce qui avait été fait contre eux sans un rescrit et un ordre exprès de Constant, serait aboli [6]. Celle de Valentinien, en 363, donnée à Trèves le 20 février, était contre eux, et portait que les évêques qui réitéraient le baptême étaient indignes du sacerdoce. Il en est de même [7] de la loi de Gratien adressée à Flavien, vicaire d'Afrique, en l'an 377 [8], le 17 octobre : ce prince, après y avoir condamné l'erreur [9] de ceux qui, au mépris des ordonnances des Apôtres, ne purifient pas, mais souillent par un second baptême ceux qui ont déjà reçu les sacrements au nom de Jésus-Christ, ordonne à Flavien de les réprimer par son autorité, de rendre à l'Eglise catholique les églises qu'ils retiennent contre l'honneur de la foi ; veut qu'on confisque même les autres lieux où ils pourraient s'assembler, et déclare généralement qu'il ne veut point qu'on enseigne d'autre doctrine que celle qui est conforme à la foi des Evangiles et des Apôtres et à la tradition. Il avait été réglé, dans quelques anciens conciles [10], que les clercs donatistes qui demanderaient à se réunir, ne seraient reçus qu'au rang des laïques : on parla d'apporter quelque tempérament à ce décret, dans le concile d'Hippone, en 393, et dans celui de Carthage, en l'an 397; et on proposa de recevoir dans leurs degrés les donatistes qui se convertiraient, pourvu qu'ils n'eussent pas rebaptisé, ou qu'ils revinssent avec leurs peuples : mais on n'y voulut rien décider sur ce point qu'après qu'on aurait consulté les Eglises d'outre-mer [11]. La lettre du concile de Cabarsassi et le décret de celui de Bagaya, en 393 [12], regarde l'affaire de Primien, successeur de Parménien dans le siége schismatique de Carthage [13]: nous en avons parlé ailleurs. La requête du prêtre Pérégrin et des anciens de l'Eglise de Musti tend à faire chasser Prétextat et Félicien de leurs Eglises. Ticien, avocat de Pérégrin, parle de Donat dans cette requête, comme d'un homme divin, puisqu'il dit qu'il avait tellement établi la sainteté de l'Eglise catholique contre l'horreur et la perfidie, que son nom et son culte se trouvaient honorés par le respect et la vénération de presque tout l'univers. Le

quid vel quomodo factum ab eis quos nosse existimo, fateor, non quæsivi. August., lib. III *contra Cresc.* cap. 49.

[1] Edit. Optat., pag. 303.

[2] Voyez l'article de Macrobe.

[3] Edit. Optat., pag. 308.

[4] *Quoniam testium Christi testis indignus has litteras feci, ut qui minus idoneus sum Domino perhibere martyrium, vel martyribus ejus admitterer dicere testimonium.* Edit. Optati, pag. 308.

[5] Edit. Optat., pag. 313.

[6] Pag. 314. Ex Augustin., lib. II *contra litt. Petilian.*, cap. 97.

[7] Ibid., Ex Cod. Theodos., lib. XVI, titul. 6.

[8] Ibid., pag. 316.

[9] Ex Cod. Theodos., lib. XVI, tit. 6, lib. II.

[10] Edit. Optat., pag. 318.

[11] Edit. Optat., pag. 319, 321.

[12] Voyez tom. IV[e].

[13] Edit. Optat., pag. 323.

canon 48 du concile[1] de Carthage en 397, est sur les enfants baptisés par les donatistes. Il y est dit qu'après qu'ils auront passé à l'Eglise catholique, rien n'empêchera qu'on ne les admette au ministère du saint autel[2]: là-dessus, toutefois, les évêques du concile dirent qu'ils consulteraient leurs confrères[3], le pape Sirice et Simplicien, évêque de Milan. La loi d'Honorius du 25 avril 398, ordonne aux gouverneurs des provinces de punir de la peine capitale, sans attendre la plainte de l'évêque, à qui la sainteté de son ministère ne laisse que la gloire de pardonner, ceux qui seront convaincus d'avoir, en attaquant les Eglises catholiques, fait quelque injure aux prêtres, aux ministres, au service et au lieu saint.

Autres monuments touchant l'histoire des donatistes.

10. Les autres monuments qui se trouvent à la suite des œuvres de saint Optat, regardent ce qui s'est passé au sujet des donatistes, depuis l'an 400 jusqu'en 596, c'est-à-dire jusqu'au pontificat de saint Grégoire-le-Grand, dont nous avons plusieurs lettres non-seulement aux évêques d'Afrique et de Numidie, mais encore aux magistrats civils, pour les exhorter à faire observer les anciennes lois données contre ces hérétiques. [Tous ces différents monuments se trouvent aussi reproduits par Oberthur, Wurtzbourg 1789-90, 2 vol. in-8°, et dans la *Patrologie latine* de Migne, tome XI.]

ARTICLE IV.

DES OUVRAGES DE SAINT OPTAT, QUI SONT PERDUS : JUGEMENT DE SES ÉCRITS : ÉDITIONS QU'ON EN A FAITES.

Ouvrages perdus de saint Optat.

1. L'abbé Trithème témoigne qu'outre les livres de saint Optat *contre les Donatistes*, on lui en attribuait plusieurs autres pour la défense de la foi catholique, et un grand nombre de lettres. Les premiers sont les seuls qui nous restent; les autres, s'ils existent encore, n'ont pas été rendus publics non plus que ses lettres.

Jugement de ses écrits

2. Ses écrits contre les donatistes ont toujours été en grande estime dans l'Eglise, et les donatistes mêmes ne purent refuser, dans la conférence de Carthage, d'en reconnaître l'autorité, quoiqu'en l'admettant ils s'exposassent à passer pour calomniateurs et gens de mauvaise foi. Ces mêmes écrits rendent encore aujourd'hui témoignage à la profonde érudition de leur auteur, à l'élévation de son génie, à son éloquence, à son amour pour l'unité de l'Eglise, à son zèle pour la pureté de la foi, et à sa piété. Son style a du feu, de l'énergie et de l'agrément. Ses raisonnements sont solides et pressants: et s'il badine quelquefois ses adversaires, il le fait avec beaucoup de délicatesse. Il donne à ce qu'il raconte un tour agréable, mais il y a des endroits où il n'est ni assez précis, ni assez net, ni assez intelligible, et on sent dans sa manière d'écrire toute la dureté du style africain. Il donne aussi quelquefois aux passages de l'Ecriture des sens peu naturels et purement allégoriques; mais il est à croire qu'il n'en a usé de la sorte que parce que Parménien et les autres donatistes les avaient expliqués de même. Car c'était la coutume, parmi les anciens controversistes de combattre leurs adversaires par leurs propres armes, comme on peut le voir dans saint Irénée.

Editions des écrits de saint Optat.

3. Les premières éditions de saint Optat ne renferment que six livres contre Parménien. La plus ancienne est celle de Mayence, en 1549, in-fol. par les soins de J. Cochléus. Comme elle était très-défectueuse, Baudouin, savant jurisconsulte, en donna une nouvelle à Paris, en 1563, in-8°, après avoir reçu les six livres d'Optat sur un manuscrit que Claude Despense, docteur de Paris, lui avait communiqué. Il y ajouta peu après le septième livre, mais en plus petit caractère. Baudouin mit à la tête de cette édition une préface assez longue contre Calvin, dans laquelle il réfutait la conclusion que cet hérésiarque avait tirée de l'histoire d'Optat, savoir, que les princes du siècle sont des juges légitimes en matière de religion. C'est sur cette édition que Pierre Viel traduisit en français les six premiers livres d'Optat, qu'il fit imprimer à Paris, l'année suivante 1664, in-8°. Baudouin fit réimprimer les œuvres d'Optat avec celles de Victor d'Utique, à Paris, en 1569, après les avoir revues sur deux manuscrits, dont l'un lui avait été communiqué par M. du Tillet, évêque de Meaux. Il supprima dans cette édition la préface qu'il avait mise à la tête de la première ; mais il l'enrichit d'annotations très-savantes et très-instructives, auxquelles il joignit une histoire des donatistes. L'édition d'Heidelberg, en 1599, fut faite sur celle-ci ; et c'est la même que l'on a suivie dans les *Bibliothèques des Pères*, à Paris, en

[1] Ibid. — [2] Ibid., pag. 324. — [3] Ex Cod. Theodos., lib XVI, tit. 2, leg. 31.

1576, 1589, 1610, 1624; et dans celle de Cologne en 1618. On en trouve une de la même année à Genève, in-8°, qui contient les sept livres d'Optat, et une à Leyde, en 1613, aussi in-8°. L'an 1631 on réimprima saint Optat à Paris, in-fol. avec de petites notes de M. de L'Aubespine sur le texte, et de longues observations sur les erreurs et l'histoire des donatistes. On y joignit celles de Baudouin et d'un auteur anonyme, et on y ajouta plusieurs monuments anciens qui avaient rapport à l'histoire des donatistes, avec l'histoire de la conférence de Carthage, par Baudouin; deux livres d'observations du même L'Aubespine sur la discipline de l'Eglise, et des notes de sa façon sur les canons de quelques anciens conciles des Gaules, d'Afrique, d'Espagne, d'Asie, et sur les livres de Tertullien *à Scapula, de la Pénitence à sa femme, des Prescriptions, de la Pudicité, des Spectacles, de la Monogamie et de la Couronne du soldat*. Les fautes d'impression dont cette édition est remplie et qui défigurent le texte de saint Optat, doivent être mises moins sur le compte de ce docte évêque d'Orléans, qui était mort avant que l'on commençat l'impression des écrits de ce Père, que sur celui du P. Charles Paulin, jésuite, qui s'en était chargé. La même année 1631, Emeric Casaubon fit imprimer le texte d'Optat à Londres, in-8°, avec des notes critiques; mais il n'en corrigea point le texte, ne l'ayant revu sur aucun manuscrit [1]. M. Rigault avait eu le dessein d'en donner une édition plus correcte que celles qui avaient paru jusqu'alors: mais il ne l'exécuta point; ce qui engagea Philippe Le Prieur à entreprendre ce travail. Il donna au public l'ouvrage de saint Optat, avec des notes pour en éclaircir le texte, et fit entrer dans son édition, qui parut en 1679, à Paris, chez Dupuis, les préfaces de Baudouin, les notes de M. de L'Aubespine, de Casaubon, de Barthius, de l'auteur anonyme, le commentaire de Baudouin, les observations de M. de L'Aubespine, la conférence de Carthage, et plusieurs pièces concernant l'histoire des donatistes; l'*Histoire des conférences de Carthage*, par Baudouin, et les œuvres de Facundus. Aussi cette édition est non-seulement plus ample que les précédentes, mais aussi plus estimable pour la beauté de l'impression; mais le texte n'en est pas plus correct, et c'est le travail qu'on demandait. M. Dupin l'a fait dans l'édition qu'il a donnée à Paris, en 1700, à Amsterdam en 1701, à Anvers en 1702, in-fol. Le texte y est corrigé en une infinité d'endroits, sur cinq manuscrits, avec de très-bonnes notes: et pour laisser au lecteur le choix des diverses leçons, ce savant éditeur les a mises au-dessous de chaque page, et plus bas, des notes de sa façon pour l'éclaircissement du texte. Il a omis celles de Philippe Le Prieur, parce qu'elles ne contenaient rien de considérable qui n'eût été remarqué par les autres critiques qui avaient auparavant travaillé sur le texte de saint Optat et dont M. Dupin donne les annotations, mais seulement à la fin des sept livres; ce sont celles de MM. Baudouin, L'Aubespine, Casaubon, Barthius et de l'auteur inconnu. Il commence son édition par une courte préface dans laquelle il dit en peu de mots ce qu'on sait de la vie et des écrits de saint Optat, et marque les raisons qui l'ont engagé à les donner de nouveau au public. Ensuite il fait l'histoire du schisme des donatistes depuis sa naissance jusqu'à sa ruine. Puis il donne un traité de géographie de l'Afrique accompagné d'une carte topographique très-nette et très-précise. Il fait suivre les ouvrages de saint Optat d'un grand nombre de pièces qui y ont rapport, [tels que les monuments anciens concernant l'histoire des donatistes, les actes de la conférence tenue à Carthage en 411, les lois des empereurs pour assurer l'exécution des décisions prises dans ces conférences.] Il finit par l'*Histoire de la conférence de Carthage*, écrite par Baudouin. [Cette édition a été reproduite par Oberthur, à Wurtzbourg en 1790-91, 2 vol. in-8°; par M. Caillau, dans le tome LVII de sa *Collection*, mais sans les notes; par M. Migne, tome XI; de la *Patrologie latine*, par Galland, *Bibliothèque des Pères*, tome V, où elle est donnée tout entière.]

[1] Launoy, Dissertat *de Victorin.*, pag. 31.

CHAPITRE X.

Les deux prêtres Marcellin et Faustin.

[Après l'an 383.]

Les deux prêtres Marcellin et Faustin ont été attachés au schisme d'Ursin et de Lucifer.

1. Tout ce que nous savons de ces deux prêtres, c'est qu'ayant été du nombre des ministres et des compagnons du schisme de l'antipape Ursin, ils furent, comme lui, obligés de sortir de Rome vers l'an 368, envoyés en exil et dispersés en divers pays. L'estime qu'ils témoignent dans leurs écrits pour Lucifer de Cagliari, ne permet point de douter qu'ils ne lui aient été attachés, ainsi qu'à son schisme. Aussi font-ils profession en plusieurs endroits de ne point communiquer, non-seulement avec ceux qui avaient consenti à l'hérésie, mais encore avec ceux mêmes qui communiquaient avec eux, c'est-à-dire, avec tous ceux qui, suivant le sage tempérament du concile d'Alexandrie, usaient de condescendance envers ceux qui étaient tombés à Rimini, et les recevaient après une satisfaction convenable. Ce tempérament avait été reçu unanimement dans toutes les provinces, et Lucifer fut le seul qui s'y opposa. De là vient que Marcellin et Faustin, ses partisans, avouent qu'ils sont en petit nombre et qu'ils évitent la plupart du monde. On voit encore leur éloignement pour l'Église catholique, dans le fiel qu'ils font paraître contre le pape Damase, contre saint Hilaire, contre saint Athanase, et divers autres évêques, célèbres par leur savoir, leur sainteté et la pureté de leur doctrine ; et par le dessein qu'ils avaient conçu d'établir un évêque à Rome, nommé Ephèse ou Eurèse, par les mains de Taorge, l'un des évêques attachés, comme eux, au schisme de Lucifer. On croit que c'est de ce faux pape des lucifériens, qu'il faut entendre ce que nous lisons dans une loi d'Arcade, fils de Théodose, datée du 3 septembre 395, qu'il fallait traiter comme hérétiques tous ceux qui s'écartaient, quelque peu que ce fût, de la doctrine catholique, et nommément un prétendu évêque, appelé Eurèse.

Leur requête aux empereurs Théodose, Valentinien et Arcade, vers l'an 383.

2. Nous avons sous le nom des deux prêtres Marcellin et Faustin, une requête adressée aux empereurs Théodose, Valentinien et Arcade. Gratien n'y est point nommé. Ainsi cette requête est postérieure au 25 d'août de l'an 383, auquel Gratien fut tué : et on ne peut la mettre avant cette année-là, puisqu'Arcade, qui y est nommé, ne fut fait empereur qu'au mois de janvier de la même année. Comme elle tend à faire cesser les persécutions que les catholiques faisaient aux lucifériens, et qu'en 438, l'empereur Théodose donna un rescrit en leur faveur, on peut la mettre sur la fin de l'an 382, ou au commencement de l'an 384. Gennade fait mention de cette requête.

La préface qui est à la tête de cette requête n'y a point de rapport.

3. Elle est précédée, dans les éditions qu'on nous en a données, d'une préface qui toutefois n'y a aucun rapport. On n'y traite que du schisme d'Ursin, dont il n'est pas dit un mot dans la requête : et on n'y dit qu'un mot de Lucifer, dont au contraire il est beaucoup parlé, et toujours avec éloge dans la requête ; en sorte qu'on ne peut douter que cette préface, si elle est des prêtres Marcellin et Faustin, comme le porte le titre, n'ait rapport à quelques autres de leurs écrits que nous n'avons plus, et où ils traitaient du schisme d'Ursin.

Analyse de cette préface.

4. L'auteur de cette préface, qui vivait du temps même d'Ursin, se déclare ouvertement pour lui contre Damase, qu'il fait passer pour un intrus dans le siége de saint Pierre. Il raconte que du temps de l'empereur Constantius, fils du grand Constantin, les ariens ayant excité une cruelle persécution contre les chrétiens, ce prince l'approuva et persécuta lui-même saint Athanase, parce qu'il s'opposait aux ariens, et entreprit de le faire condamner par tous les évêques ; mais que le pape Libère, saint Eusèbe de Verceil, Lucifer de Cagliari et saint Hilaire de Poitiers refusèrent

de souscrire à sa condamnation; ce qui les fit exiler. Il ajoute que Damase, alors diacre de Rome, feignant d'accompagner le pape Libère dans son exil, mais qu'il l'abandonna en chemin pour retourner à Rome; que le jour du départ de Libère, tout le clergé de la ville jura, en présence du peuple romain, de ne point élire d'autre évêque de son vivant; que néanmoins, peu après sa sortie, le clergé oubliant le serment qu'il avait fait, choisit en la place de Libère l'archidiacre Félix : choix dont le peuple romain se montra si irrité, qu'il ne voulut avoir aucune communication avec Félix. La troisième année, Libère, après avoir consenti à la perfidie arienne, revint à Rome, Constantius ayant accordé son retour aux prières du peuple romain. Alors Félix, jusqu'à deux fois, fut chassé de Rome par le sénat et par le peuple : il survécut encore près de huit ans depuis, et mourut le 22 novembre de l'an 365, sous le consulat de Valentinien et de Valens. Il est à remarquer que saint Optat et saint Augustin ne mettent point Félix dans le catalogue des évêques de Rome. Après avoir parlé de ce qui se passa à l'occasion de l'antipape Félix, l'auteur de la préface vient au schisme d'Ursin, qui suivit de près la mort du pape Libère, arrivée le 24 septembre de l'an 366, sous le consulat de Gratien et de Dugalise. Ursin fut élu dans la basilique de Jules, n'étant encore que diacre, par les prêtres et les diacres Ursin, Amantius et Lupus, et par le peuple qui avait gardé fidélité à Libère dans le temps même de son exil. Damase, au contraire, fut choisi dans la basilique de Lucine, c'est-à-dire de saint Laurent, par ceux du clergé qui s'étaient parjurés et qui avaient suivi le schisme de Félix. Ursin fut sacré évêque par Paul de Tibur ou de Tivoli. Damase le fut ensuite dans la basilique de Latran. L'auteur, qui décrit entièrement l'ordination de Damase et sa personne, ne dit point par qui il fut ordonné. Mais il ne justifie point non plus l'ordination d'Ursin, qui, en effet, avait besoin d'apologie : car elle fut faite contre la règle générale de la tradition, qui veut qu'un évêque soit ordonné par trois autres évêques, et contre l'usage de l'Eglise romaine, dont l'évêque devait être consacré par celui d'Ostie. Ursin et les ecclésiastiques qui l'avaient choisi, furent envoyés en exil par Juventius, préfet de Rome, et Julien, intendant des vivres. Mais ceux de son parti ayant obtenu son rappel de l'empereur Valentinien, il revint à Rome le 15 septembre de l'année suivante 367, avec ses diacres Amantius et Lupus. Ses partisans allèrent au-devant de lui avec beaucoup de joie; son séjour y fut court, et il en sortit une seconde fois, par ordre de l'empereur, le 6 de novembre de la même année, deux mois seulement après son retour. Les partisans d'Ursin rendent Damase coupable de ce second exil, qu'il obtint, disent-ils, après avoir gagné par argent toute la cour de Valentinien. Ils ajoutent qu'Ursin se livra lui-même entre les mains de ceux qui le cherchaient, pour épargner le sang du peuple, qui, après la sortie d'Ursin, continua malgré l'empereur, malgré le gouverneur, malgré tous les soins de Damase, à tenir des assemblées dans les cimetières des martyrs, sans avoir même aucun ecclésiastique pour y présider. L'auteur finit sa préface par un trait d'histoire où il paraît plus de passion que de vérité. Il dit qu'un jour ceux de son parti étaient assemblés en grand nombre à Sainte-Agnès, Damase y vint en armes se jeter sur eux avec ses satellites et y fit un ravage et un carnage étranges, qui déplurent entièrement aux évêques d'Italie; que ce Pape en ayant invité quelques-uns à la fête de sa naissance et de son ordination, il tâcha d'obtenir d'eux par argent ou par prières qu'ils condamnassent Ursin : ce qu'ils refusèrent en disant qu'ils étaient venus pour solemniser sa fête et non pour condamner un homme sans l'entendre; que, depuis, les prêtres du parti d'Ursin, furent tourmentés de diverses peines, qu'on les exila, qu'on les dispersa en divers pays, et que de ce nombre furent les prêtres Faustin et Marcellin.

Analyse de la requête de Marcellin et de Faustin.

5. La requête qui suit cette préface tend [1], comme nous l'avons déjà remarqué, à faire cesser la persécution que les lucifériens disaient souffrir de la part des catholiques. Quoiqu'elle porte le nom de trois empereurs, de Théodose, de Valentinien et d'Arcade, elle ne fut toutefois présentée qu'à Théodose lorsqu'il était à Constantinople. Les deux prêtres Marcellin et Faustin s'y plaignent de ce qu'on les persécute comme hérétiques, « quoique, disent-ils, nous montrions que nous ne le sommes pas, et que personne, pas même ceux qui nous font tant souffrir, ne puissent nous convaincre de l'être. » Ils font retomber sur les catholiques le reproche d'hérésie, et ils en

[1] Sirmond. edit., tom. 1, pag. 230.

donnent pour preuve qu'autrefois ils ont pris le parti de l'hérésie, ou condamné la foi catholique dans la crainte de l'exil : tandis qu'un laïque fidèle est obligé de souffrir la mort
Pag. 231, 232. même, plutôt que de renoncer la foi. Ils donnent en peu de mots l'histoire d'Arius et de son hérésie : mais ils ajoutent à la mort de cet hérésiarque une circonstance qu'on ne lit point ailleurs, savoir, que son corps, déjà entrouvert et vidé de ses entrailles tomba par l'ouverture des latrines. Ils regardent cette mort infâme comme une preuve de l'orthodoxie de la foi de Nicée. Ils font l'éloge du concile, de saint Denys d'Alexandrie, qu'ils appellent un évêque plein de foi, de sagesse, de zèle et de ferveur; de saint Alexandre de Constantinople, qu'ils qualifient évêque saint et admirable, dont la mémoire est en bénédiction. C'est à ses prières qu'ils attribuent
233, 234. la mort d'Arius. Ensuite ils font l'histoire des conciles de Rimini et de Séleucie, et après avoir exagéré la faute que commirent les évêques en souscrivant au formulaire qui leur fut présenté, ils soutiennent qu'on ne peut, sans la dernière injustice, les persécuter pour ne vouloir pas communiquer avec ces évêques prévaricateurs. Ils donnent de grands éloges
235. à Paulin de Trèves et à Lucifer de Cagliari, qu'ils appellent un homme apostolique; à saint Eusèbe de Verceil, à saint Denys de Milan, à Rodane de Toulouse, tous exilés pour la foi. Ils leur joignent saint Hilaire de Poitiers : mais ils l'accusent en même temps d'avoir favorisé les prévaricateurs et même les hérétiques, contre lesquels il avait auparavant employé les forces de son éloquence. Ils louent la constance de Maxime, évêque de Naples, et sa fermeté dans la foi à l'épreuve des injures et des tourments; l'admirable simplicité de Ruffinien et sa constance encore plus admirable à répandre son sang pour la défense de la foi. Ils en appellent à témoin les Napolitains [1], qui conservaient quelque partie de son sang et s'en servaient pour chasser les démons du corps des possédés. » Outre ces confesseurs, il y eut, ajoutent-ils, un petit nombre d'évêques, en Egypte, dont quelques-uns prirent la fuite, d'autres furent envoyés en exil, parce qu'ils ne voulaient point communiquer avec ces évêques impies et cruels.
236. Mais, continuent-ils, le nombre de ceux qui souscrivirent à l'impiété arienne fut beaucoup plus grand, que de ceux qui refusèrent d'y souscrire. » D'où ils infèrent que la vérité est de leur côté, puisqu'ils sont en petit nombre et qu'ils évitent la multitude des prévaricateurs, contre lesquels ils prétendent que Dieu avait déjà fait éclater sa justice, en particulier contre Potamius, évêque de Lisbonne, et contre Osius de Cordoue, dont le premier, Pag. 237.
pour avoir trahi la foi qu'il avait d'abord défendue, fut puni de Dieu, selon eux, d'une plaie à la langue qui lui causa la mort; l'autre tomba de son siége la tête et la bouche tournées à contre sens, dans le moment qu'il voulait prononcer la sentence de déposition contre Grégoire d'Elvire, qui lui avait reproché sa prévarication. Les autres exemples qu'ils pro- 239.
duisent de la vengeance divine, n'ont pas plus de vraisemblance, non plus que ce qu'ils disent du vicaire Clémentin, qui, chargé par l'empereur d'envoyer Grégoire en exil, craignit de le faire, voyant que, par la force de ses prières, Osius avait été ainsi puni, et se jeta même à ses pieds, lui demandant pardon et protestant qu'il ne l'avait offensé que pour exécuter les ordres de l'empereur. Qui croira qu'un juge païen eût fait difficulté de bannir un évêque sur un ordre exprès de l'empereur, en un temps où l'on en bannissait tant d'autres sans aucune formalité? et comment saint Athanase [2], qui n'omet rien de ce qui peut servir à l'établissement de la foi du *consubstantiel*, eût-il passé sous silence des punitions aussi éclatantes que celles de Potamius et d'Osius, pour avoir prévariqué en ce point, s'il eût cru ces histoires véritables? Au contraire, il parle toujours honorablement d'Osius; et, ce qui détruit absolument le récit de Marcellin et de Faustin, il dit que cet évêque ne négligea point la faute qu'il avait faite, et qu'étant prêt de mourir, il voulut, comme par une espèce de testament, protester de la violence qu'il avait soufferte dans sa signature; qu'il anathématisa l'hérésie arienne et exhorta tout le monde à la rejeter.

Suite de la requête. 6. On voit, par la suite de la requête, que les ariens dans l'Orient, et principalement en
Pag. 240, 241. Egypte, mettaient au rang des laïques ceux qui, après avoir été ordonnés dans l'Eglise catholique, s'associaient à leur parti, et les ordonnaient de nouveau, après leur avoir fait signer l'impiété arienne, faisant voir par cette conduite qu'ils condamnaient non-seu-

[1] *Sciunt hoc Neapolitani in Campania, ubi reliquiæ cruoris ejus in obsessis corporibus dæmonia affligunt.* Pag. 235.

[2] Athanas., *Histor. Arian.*, pag. 327, tom. I.

lement la doctrine catholique, mais encore les ordinations faites dans l'Eglise catholique.

Les deux prêtres Marcellin et Faustin font envisager à l'empereur l'ambition de ces évêques qui, pour conserver leur dignité et éviter la peine de l'exil, passaient dans le parti des ariens, comme un triomphe de l'hérésie sur l'Eglise catholique, et témoignent souhaiter que l'Eglise n'eût jamais possédé de biens temporels en fonds [1], puisque le désir de retenir ces biens avait été à ces évêques une occasion de prévariquer dans la foi. Ils se plaignent de ce qu'on les traite d'impies, parce qu'ils refusent de communiquer avec eux, vu que les évêques exilés en différentes provinces pour la foi, mais réunis en esprit, ont décidé dans les lettres pleines d'une vigueur apostolique qu'ils se sont écrites mu-
Pag. 241. tuellement, qu'il ne fallait communiquer en aucune façon avec ces évêques, si, contrits de leurs prévarications, ils ne demandaient la communion laïque. Ils ajoutent néanmoins que ces grands évêques qui avaient été exilés sous Constantius, le patron des hérétiques, étant retournés dans leurs siéges par la permission de Julien, condamnèrent sous Jovien, en souscrivant à l'hérésie, la foi qu'ils avaient si bien défendue sous Constantius; que
242. si quelques confesseurs, vaincus par les tourments, communiquèrent avec ces prévaricateurs, la doctrine de l'Evangile n'en demeure pas moins saine et entière. Ils demandent à l'empereur, au nom des lucifériens, en quoi ils l'ont offensé, en quoi ils ont fait tort à la république, lorsqu'ils ont rejeté la paix qui admet des sacriléges, qui honore des prévaricateurs dans la foi, qui favorise des hypocrites, qui méprise la vérité, qui constitue maîtres de l'Eglise ceux qui ont renié le Fils de Dieu, qui répand sur le peuple la tache de perfidie, qui renverse l'Evangile? « C'est pour ne pas vouloir d'une pareille paix, continuent-ils, que nous souffrons persécution sous l'autorité de votre nom de la part de ces évêques qui, combattant pour l'hérésie au gré de l'empereur qui vous a devancé, péchaient contre
243. la foi catholique. » Ils crient à l'injustice et se plaignent de ce que l'impiété se couvre du nom de paix, et de ce que l'on fait servir le beau nom de vérité à la protection des perfides; et, pour prouver qu'il ne fallait point admettre à la paix ou à la communion les évêques tombés à Rimini, quand bien même Pag. 244.
ils auraient rétracté leur signature, ils rapportent que Maxime, évêque de Naples, envoyé en exil pour la foi, prononça une sentence [2] contre Zozime, que les ariens avaient ordonné et mis en sa place; et que Lucifer non-seulement ne voulut point le recevoir, bien qu'il témoignât avoir quitté l'impiété arienne, mais qu'il le menaça de la vengeance de Dieu, qui en effet éclata peu de temps après, sa langue s'enflant jusqu'à lui ôter l'usage de la parole toutes les fois qu'il entrait dans l'église, et se désenflant lorsqu'il en était sorti; ce qui l'obligea à renoncer à l'épiscopat et à passer le reste de ses jours dans la pénitence. Ils rejettent sur l'inconstance 245.
des évêques catholiques dans la foi, l'opiniâtreté de l'empereur Valens dans l'hérésie, soutenant qu'il ne l'embrassa que parce qu'il voyait les hérétiques défendre avec fermeté leur sentiment, et les catholiques changer de foi. Ils se moquent des évêques (du concile d'Alexandrie), qui se firent un scrupule de rejeter ceux qui, après être tombés à Rimini, étaient revenus à résipiscence, et disent que c'en est fait de la véritable religion, s'il faut qu'elle se trouve dans une multitude impie; qu'on n'en jugea pas ainsi au temps du déluge; au contraire, que Noë fut trouvé d'autant plus agréable à Dieu, qu'il fut trouvé seul juste. Ils font un long détail des persé- 246, 247, 251.
cutions qu'ils disent avoir été exercées par les catholiques contre plusieurs de leur parti, tant en Espagne que dans les Gaules et dans les autres parties du monde; et cela, ou parce qu'ils ne voulaient pas communiquer avec les perfides, c'est-à-dire avec les évêques tombés à Rimini, et ceux qui communiquaient avec eux, ou pour avoir communiqué avec Grégoire d'Elvire. Ils n'oublient pas Damase au 248, 249.
nombre de leurs persécuteurs, ni les mouvements qu'il se donna pour chasser de Rome Ephèse, que Taorge avait ordonné évêque pour les lucifériens qui tenaient leurs assemblées dans cette ville. Comme on les appelait 250.
communément lucifériens, ils disent que c'est à tort qu'on les nommait ainsi, puisque Lucifer n'avait pas inventé une nouvelle doctrine;

[1] *Sed ideo nominis istius etiam cum omni dedecore quærebatur auctoritas ne illis possessiones Ecclesiæ tollerentur. Quas utinam nunquam possedisset Ecclesia, ut Apostolico more vivens fidem integram inviolabiliter possideret.* Pag. 242.

[2] Il est marqué que Maxime prononça cette sentence dans une lettre qu'il écrivit à Zozime. Nous ne l'avons plus.

qu'ils n'avaient point d'autre maître que Jésus-Christ, qu'ils suivaient sa doctrine et celle de ses Apôtres; qu'ainsi ils devaient être appelés chrétiens. Ils parlent avec éloge des ouvrages de Lucifer, et tirent avantage de ce que saint
Pag. 251. Athanase les traduisit du latin en grec. Ils appuient aussi beaucoup sur les qualités personnelles de Lucifer, sur son savoir, sur ses vertus et sur l'estime qu'en faisait Grégoire d'Elvire, à qui ils attribuent le don des miracles, et dont ils disent qu'il fut le seul de tous ceux qui défendaient l'intégrité de la foi qui n'avait été ni chassé, ni banni, parce qu'on craignait de s'attirer quelque punition
252. divine en l'attaquant. Ils donnent encore de grands éloges à Héraclide, évêque d'Oxyrinque en Egypte, à Hermione, vierge et abbesse d'un monastère de filles dans la ville d'Eleuthérople, et à un tribun de la même ville, nommé Sévère, qui tous étaient de la secte des lucifé-
Pag. 253, 254, 255, 256 et seqq. riens; mais ils s'emportent étrangement contre Théodore, évêque d'Oxyrinque, qu'ils disent avoir été assez lâche pour condamner la vraie foi et souffrir que George d'Alexandrie, fameux arien, l'ordonnât de nouveau évêque : en sorte qu'une partie du peuple et du clergé ayant sa communion en exécration, s'en sépara avec un nommé Paul, homme, selon eux, aussi célèbre que saint Antoine, et célébrèrent depuis les saints mystères, n'ayant à leur tête que des prêtres et des diacres de la ville.

Fin de la requête.

Pag. 259. 7. Marcellin et Faustin finissent leur requête en conjurant les empereurs de faire cesser la persécution contre eux, et d'empêcher qu'à leur insu on ne répande le sang des chrétiens qui défendent l'ancienne foi de l'Église. « Car, disent-ils, s'adressant à eux, A quoi sert-il que vous soyez les défenseurs de la foi catholique, si vous souffrez que ceux qui en font profession soient tourmentés et chassés en tous lieux, et qu'on les empêche de la prêcher librement? Que les catholiques[1] aient des églises toutes brillantes d'or, revêtues des marbres les plus précieux, et soutenues de magnifiques colonnes; qu'ils aient de grands fonds de terres, qui ont mis la foi entière en danger, pourvu qu'il soit permis à la vérité de servir et d'adorer Jésus-Christ Dieu dans de viles étables semblables à celle où il est né selon la chair, et où il a daigné se coucher étant enfant. Si nous vous demandons cette grâce, ce n'est pas que nous craignions la mort ni les tourments : Dieu qui connaît le fond du cœur de l'homme, est témoin de l'espérance certaine que nous avons de jouir dans l'autre vie de la béatitude, si en celle-ci nous sommes égorgés pour la défense de cette foi; mais c'est de peur que le sang des chrétiens, continuant à être répandu, n'attire la colère de Dieu sur votre empire. »

Rescrit de Théodose en faveur des lucifériens.

8. Cette requête eut son effet; et par une facilité que l'on ne saurait excuser d'imprudence, l'empereur Théodose donna un rescrit adressé à Cynège, préfet du Prétoire, dans lequel il accorde aux lucifériens sa protection comme à des catholiques, et le libre exercice de leur religion, avec défense de les inquiéter en aucune manière, ni aucun de ceux qui leur étaient unis de communion. Il leur donne même de grands éloges, appelant Marcellin et Faustin des prêtres pleins de foi; Grégoire d'Elvire et Héraclide d'Oxyrinque, des évêques saints et dignes de louanges, en sorte qu'il paraît que ce prince s'en tint à l'exposé de la requête sans en avoir bien examiné la vérité, ni s'être instruit à fond de la qualité des personnes, ni de leur doctrine. Il faut toutefois rendre justice à sa piété, qui lui fait dire dans ce rescrit, qu'il honore[2] autant qu'on le peut la foi catholique, sans laquelle, ajoute-t-il, nous ne pouvons être sauvés. Il dit encore[3] qu'il ne veut rien décider touchant la foi, ni y ajouter de sa propre autorité, personne n'ayant jamais eu l'esprit assez déréglé pour prescrire ce qu'il faut suivre à ceux de qui on doit l'apprendre, et qu'il ne compte pour adorateurs du Dieu tout-puissant[4] que les catholiques.

Jugement

9. La requête des deux prêtres est extrê-

[1] *Habeant illi basilicas auro coruscantes pretiosorumque marmorum ambitione vestitas, vel erectas magnificentia columnarum : habeant quoque porrectas in longum possessiones, ob quas et fides integra periclitata est... liceat saltem veritati vel inter ipsa vilissima et abjecta præsepia Christum Deum pie colere ac fideliter adorare, ut et aliquando natus secundum carnem idem Christus infans, jacere dignatus est.* Pag. 259 et 260.

[2] *Fidem catholicam omni favore veneramur sine qua salvi esse non possumus.* Rescript. Theod. apud Sirmond., tom. I, pag. 262.

[3] *Utrumque moderamur, ut petitionem, quæ oblata est, veneremur, fidei autem nihil ex nostro arbitrio optemus vel jubeamus adjungi. Nemo unquam tam profanæ fuit mentis, qui cum sequi catholicos doctores deberet, quid sequendum sit, doctoribus ipse constituat.* Ibid., pag. 261.

[4] *Sciantque cuncti id sedere animis nostris, ut cultores Dei omnipotentis non aliud nisi catholicos esse credamus.* Ibid., pag. 262.

de la requête de Marcellin, éditions qu'on en a faites

ment longue et surchargée de beaucoup d'inutilités. Le style en est enflé, mais véhément et pathétique. On y voit partout un esprit d'orgueil, d'aigreur et de dureté que la charité ne connaît point, un mépris affecté des grandeurs et des richesses, des tourments et de la mort; un éloignement entier de l'unité de l'Eglise, une vaine complaisance dans le schisme, qui leur faisait regarder comme des effets de la vengeance divine tous les accidents funestes qui arrivaient à ceux qui n'étaient point liés de communion avec eux. Cette requête se trouve parmi les opuscules du Père Sirmond, à Paris en 1650, in-8°, et à Venise en 1696, in-fol., et dans la *Bibliothèque des Pères*, à Lyon, en 1677; [dans Galland, *Bibliothèque des anciens Pères*, tome VIII, et dans la *Patrologie latine* de Migne, tome XIII, qui reproduit Galland avec une notice sur Faustin, tirée de Schœnemann.]

Livre sur la Trinité ou sur la Foi contre les ariens

10. Au chapitre VII de ce volume, D. Ceillier a parlé d'un livre *sur la Trinité* et *sur la Foi*, écrit par le prêtre Faustin, et adressé à l'impératrice Placidia, ou mieux Flacilla. Nous allons suppléer brièvement au silence qu'il garde ici par rapport à cet ouvrage.

Galland [1], après Tillemont [2], n'a pas hésité à reconnaître dans cet ouvrage celui que Gennade [3] dit avoir été adressé par le prêtre Faustin à la reine Flacilla, contre les ariens. Ce prêtre était de la secte des lucifériens, et l'auteur de l'écrit en question y manifeste les sentiments de sa secte [4]. Ce livre est écrit avec clarté, méthode et force dans les arguments. Il est divisé en sept chapitres, est précédé d'un prologue et terminé par une conclusion. Dans le prologue l'auteur s'excuse sur sa faiblesse à satisfaire les désirs et la foi de la princesse; il va néanmoins lui donner, selon ses forces, la solution des différentes objections soulevées par les ariens et dont elle lui demande l'éclaircissement. Après avoir rapporté la profession de foi impie de ces hérétiques, il la réfute par plusieurs passages de l'Ancien et du Nouveau-Testament, qui montrent que Jésus-Christ n'est pas créature, qu'il est Dieu véritable et Fils naturel de Dieu, qu'il est une personne distincte du Père, subsistant dans la même substance. C'est l'objet du premier chapitre, qu'il termine en répondant à deux passages de l'Écriture sainte allégués par les ariens. Dans le second chapitre, il répond à cette objection des hérétiques : Dieu s'est fait un fils de rien, il est donc créature et non fils, en montrant que Jésus-Christ a été comme homme, mais qu'en tant que Dieu il existait de toute éternité. Le chapitre troisième est consacré à la toute-puissance, à l'immutabilité du Fils; cette toute-puissance, cette immutabilité, sont une comme la divinité est une. Les faiblesses, les changements tombent sur Jésus-Christ comme homme et non comme Dieu. Jésus-Christ est venu pour sauver l'homme tout entier. Il a donc dû prendre tout ce qu'Adam avait perdu par son péché, et il n'a pu le prendre qu'en sa nature humaine qui devait souffrir et mourir pour nous racheter. C'est là ce qui explique toutes les difficultés faites par les ariens contre sa divinité.

Au chapitre quatrième, l'auteur explique comment le Père est dit plus grand que le Fils. Ce n'est point comme Dieu, mais bien comme homme que Notre-Seigneur est inférieur à son Père, et c'est dans un autre sens, en tant qu'il tire de lui son origine. La réponse à ce texte des Actes des Apôtres : *Que toute la maison d'Israël sache donc certainement que Dieu a fait Seigneur et Christ ce Jésus que vous avez crucifié* [5] fait la matière du cinquième chapitre. C'est comme homme que Jésus a été fait Seigneur et Christ. Le sixième chapitre a pour objet ce texte de Salomon sur la Sagesse [6] : *Le Seigneur m'a créée au commencement de ses voies dans son œuvre*, car c'est ainsi qu'il lit ce verset. L'auteur montre que ce texte n'est pas favorable aux hérétiques : Salomon en effet ajoute [7] : *Il* (Dieu) *m'a engendrée avant toutes les collines*; d'où il suit qu'elle a été engendrée et subsistante avant d'avoir été créée. D'ailleurs il n'est pas dit simplement : *Il m'a créée*, mais bien *pour être le commencement de ses voies, et pour son œuvre*. Et puis créer ne signifie pas toujours produire une créature. Ce mot peut indiquer une destination à telle ou telle chose, comme ce verset : *Le Verbe s'est fait chair*, indique seulement que le Verbe qui existait déjà s'est uni à la nature humaine. Le Christ, qui est la Sagesse, a été engendré de Dieu, de la substance du Père; il n'est pas Fils adoptif, mais vrai Fils [8].

[1] Galland., *Biblioth.*, tom. VII, pag. 13 et 15.

[2] Tillem., *Mém. ecclés.*, tom. VII, pag. 767, note 6 sur Lucifer. — [3] *De Viris Illustr.*, cap. 11.

[4] Chap. VII, pag. 554. — [5] Act. II, 36. — [6] Prov. VIII, 22.

[7] Ibid. 25. — [8] *Ergo Christus, qui est Sapientia, non est adoptione Filius, sed verus Filius.*

Dans le chapitre septième, Faustin parle de l'Esprit-Saint ; il établit que l'Esprit-Saint est Dieu, parce qu'il est nommé l'Esprit de Dieu, parce qu'il est appelé Dieu comme le Père et le Fils, parce qu'il est placé sur le même rang et a les mêmes opérations, et parce qu'il est sans commencement et sans fin. Il ajoute ces paroles bien remarquables [1] : « Je dirai pleinement Dieu et Seigneur l'Esprit-Saint enseigné par les Pères de l'Eglise qui, eux-mêmes instruits par les Apôtres, ont donné les témoignages des divines Ecritures à leur postérité ». En terminant, il dit qu'il n'est point souillé par la communion des hérétiques et des prévaricateurs, parce qu'il craint de devenir participant de leur damnation, et il rapporte plusieurs passages qui montrent qu'on doit fuir la société des méchants.

Editions du livre de la Foi.

11. Le livre *de la Foi* parut sous le nom de Faustin, à Bâle, en 1555 et 1560; dans les Orthodoxographes et sous le nom de Grégoire d'Elvire, à Rome, en 1575, in-8°, par les soins d'Achille Statius; à Paris, dans le VII[e] vol. de la *Bibliothèque des Pères* de la Bigne, à Cologne, en 1577, in-8°; à Paris, en 1589, dans la *Bibliothèque des Pères*, tome IV. Le tome V de la *Bibliothèque des Pères* de la Bigne et le tome VI de la *Bibliothèque des Pères* de Paris, en 1589, le contiennent sous le nom de Faustin. Les autres *Bibliothèques des Pères*, et en particulier celle de Galland, tome VII, et la *Patrologie* de Migne, tome XIII, l'ont reproduit sous le même nom d'après l'édition d'Oxford de 1678.

Confession de foi presentée à l'empereur Théodose.

12. Le P. Quesnelle a ajouté aux œuvres de saint Léon un recueil de canons qu'il a inscrits faussement [2]: *Recueil des canons ecclésiastiques et des constitutions du Siége Apostolique*. Dans ce recueil se trouve une confession de foi de Faustin, adressée à l'empereur Théodose. Le P. Quesnelle pense que cette confession fut écrite entre les années 379 et 380, dans le temps où Faustin demeurait à Eleuthéropolis, car il se plaint dans sa requête d'avoir été persécuté par Turbo, évêque de cette ville. Dans cet écrit, qui est très-court, il expose sa foi sur la Trinité contre les ariens et les apollinaristes. Sur la fin, il s'élève contre ceux qui admettent en Dieu trois substances, car, dit-il, c'est confesser trois dieux, et les catholiques ont toujours eu en horreur une pareille expression.

On trouve cette confession dans l'édition de saint Léon de Lyon, donnée par Quesnelle, tome II, page 73; dans celle du même Père donnée à Venise, en 1757, par les frères Ballerini, tome III, page 278; dans Galland, tome VIII, page 445-447; dans la *Patrologie latine* de Migne, tome XIII, col. 79 et 78.]

CHAPITRE XI.

Saint Pacien, évêque de Barcelone.

[Ecrivain latin, vers l'an 392.]

Ce qu'on sait de la vie de saint Pacien.

1. Saint Pacien, l'un des plus grands hommes que l'Espagne ait donnés à l'Église dans le quatrième siècle, fut d'abord engagé dans le mariage, et en eut un fils qui, après avoir été intendant du domaine en 387, sous l'empire de Théodose, fut honoré de la charge de préfet du Prétoire sous celui d'Honoré, en 395. On peut juger, par les emplois du fils, en quelle considération le père était dans l'empire. Mais s'il fut grand dans le monde par sa naissance, il le fut beaucoup plus devant Dieu par sa chasteté et [3] la sainteté de sa vie, et parmi les savants par son éloquence et la beauté de son style. On met l'époque de son

[1] *Dicam plene et Deum, et Dominum Spiritum Sanctum, doctus a majoribus ecclesiasticis viris, qui et ipsi testimonia Scripturarum divinarum prius a viris Apostolicis, suis posteris tradiderunt.* Cap. 7, num. 3.

[2] Coustant., *Præfat. ad Epist. Rom.*, et Baller. S. Leonis, tom. III, pag. 753.

[3] *Pacianus in Pyrenæi jugis Barcilonæ episcopus, castitate et eloquentia, et tam vita quam sermone clarus scripsit varia opuscula, de quibus est cervus, et contra novatianos, sub Theodosio principe jam ultima senectute mortuus est.* Hieronym., *de Viris Illustribus*, cap. 106, pag. 195.

épiscopat en 373 : l'année de sa mort n'est pas certaine; on sait seulement qu'il mourut dans une extrême vieillesse, sous le règne de Théodose, avant l'an 392. Son fils, qui se nommait Dexter, lui survécut. Ce fut à lui que saint Jérôme, dont il était ami, dédia son livre *des Auteurs Ecclésiastiques*. Dexter se mit lui-même au nombre des hommes de lettres, en composant une histoire mêlée de toutes sortes de choses. Saint Jérôme en parle [1]; mais il dit en même temps qu'il ne l'avait pas encore lue. Nous avons une Chronique sous le nom de Flavius Dexter, donnée au public en 1620, qu'on dit être de la façon d'un jésuite espagnol, nommé Jérôme de Hyguera. C'est une fort mauvaise pièce.

Ecrits de saint Pacien Première lettre contre Sympronien Qui était Sympronien?

2. Il nous reste de saint Pacien trois lettres à Sympronien, donatiste; une *exhortation à la pénitence*, un discours *sur le baptême*. Sympronien était, ce semble, un homme de distinction, puisque saint Pacien le traite tantôt de frère, tantôt de seigneur. Il faisait sa demeure dans le voisinage de Barcelone, et était engagé dans les erreurs des novatiens. Bien informé du zèle de saint Pacien pour la foi catholique, il lui envoya une lettre par un de ses domestiques, où, comme sûr de la victoire, il semblait le défier au combat. Il se vantait que jusque-là personne n'avait pu le convaincre de la fausseté de sa croyance, ni satisfaire à ses objections. Il condamnait la pénitence, sans en donner aucune raison, et désapprouvait que l'Eglise se donnât le nom de Catholique. Sa lettre était conçue de façon qu'on ne pouvait connaître ses sentiments que par conjecture, car il ne les y expliquait point; mais il y priait saint Pacien de lui rendre raison de sa foi. Sympronien suivait seul la doctrine des novatiens dans le lieu de sa demeure: les autres y faisaient profession de la foi catholique.

Analyse de la première lettre de saint Pacien à Sympronien.

3. Saint Pacien lui dit d'abord dans sa première lettre [2], que si le motif qui le portait à s'instruire de nos dogmes était pur, il devait lui faire connaître plus précisement quels étaient ses sentiments, et sur quelles raisons il avait rompu l'unité : « car il est besoin, dit-il, de découvrir les parties qui ont besoin qu'on y applique des remèdes. » Il fait une énumération des hérésies qui se se sont élevées dans l'Eglise depuis celle de Simon le Magicien jusqu'à celle des novatiens, puis il demande à Sympronien laquelle de ces hérésies il doit combattre en lui? Il conjecture, par les termes de sa lettre qui condamnaient la pénitence, qu'il était dans l'erreur des montanistes : d'où il infère qu'il n'errait pas seulement sur l'article de la pénitence, puisque ceux de cette secte erraient encore sur le Saint-Esprit, sur le jour de la Pâque, sur les Prophètes et les Apôtres, et sur plusieurs autres chefs, comme sur le nom de *Catholique* qu'ils refusaient à l'Eglise. Avant d'entrer dans aucune discussion, il demande à Sympronien de la docilité d'esprit et de la candeur; et, au lieu de se prévaloir de ce que personne n'avait encore pu le convaincre d'erreur, de s'en prendre plutôt à la dureté de son cœur qu'à la faiblesse de ses adversaires. Après ce préambule, il vient au fait de la question et dit que le nom de Catholique que porte l'Eglise, lui vient de Dieu, et non des hommes. Elle a eu d'autant plus de droit de le prendre, qu'il lui fallait un nom qui la distinguât de tant d'hérésies qui, après la mort des Apôtres, ont tâché de la déchirer et de la diviser; en effet, ce nom l'a toujours distinguée des autres sectes, qui ont toutes été appelées du nom de leurs auteurs. Il oppose à Sympronien et à ceux de sa secte l'autorité des anciens Pères de l'Eglise, successeurs des Apôtres; celle de saint Cyprien, qu'il qualifie bienheureux martyr et docteur, et celle d'un grand nombre d'évêques, de martyrs et de confesseurs dispersés par tout le monde, mais qui étaient unis avec ce Saint; puis il ajoute: « Nos temps corrompus par les vices effaceront-ils l'antiquité vénérable de nos ancêtres? N'en soyez point ému, mon frère : *Chrétien est mon nom, et Catholique mon surnom, l'un me distingue, et l'autre me désigne.* » Venant ensuite à l'explication du nom de Catholique, il dit que, selon les plus habiles, il signifie *obéissant*, et que, selon d'autres, il veut dire *un partout ;* et que ces deux significations conviennent à l'Eglise catholique, qui seule est obéissante à la voix de Jésus-Christ, et qui seule est une et la même dans tout le monde. Saint Pacien traite ensuite de la pénitence, que Sympronien condamnait.» Il serait à souhaiter, dit-il, qu'aucun des fidèles n'en eût besoin, et que personne ne tombât après le baptême dans la fosse du péché, de sorte que les prêtres ne fussent obligés ni d'enseigner, ni d'appliquer des remèdes longs et ennuyeux, de peur d'ouvrir le chemin au péché

Pag. 307.
Pag. 307.

[1] Hieronym., ibid., cap. 32, pag. 218. — [2] Tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 305. [*Patrol. lat.*, tom. XIII].

en flattant le pécheur; mais puisqu'il y en a qui, après avoir eu le malheur de perdre l'innocence, ont joint celui de tomber dans plusieurs péchés de pensées, de paroles et d'actions, et que le baptême ne les met point à couvert de la fraude du serpent qui a perdu le premier homme et causé tant d'occasions de damnation à ses descendants, il faut leur ouvrir la miséricorde de notre Dieu et ne point empêcher, par une dureté inflexible, les pécheurs de jouir des dons qu'il leur accorde gratuitement. Car ce n'est pas nous, continue-t-il, qui leur faisons cette grâce de notre autorité, c'est Dieu qui dit[1] : *Convertissez-vous à moi dans les jeûnes, dans les larmes et dans les gémissements : déchirez vos cœurs.* » Il rapporte plusieurs autres passages de l'Ecriture où l'on voit que Dieu promet de pardonner aux pécheurs pénitents, et il fait voir par l'exemple de David, de Nabuchodonosor, de l'enfant prodigue et de quelques autres, que Dieu remet les péchés à ceux qui les confessent et en font pénitence.

Il se fait cette objection des novatiens : Dieu seul peut remettre les péchés. « Cela est vrai, répond-il; mais ce qu'il fait par ses prêtres se fait par sa puissance; car que veut dire ce qu'il disait à ses Apôtres[2]: *Tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel?* A quoi bon cela, s'il n'est pas permis aux hommes de lier et de délier? Dira-t-on que ce pouvoir n'était que pour les Apôtres? Si cela est, il faudra donc dire qu'ils ont eu aussi seuls le droit de baptiser, de donner le Saint-Esprit et de purifier les Gentils de leurs péchés, puisque, dans le même endroit où le pouvoir de conférer le sacrement de baptême leur est donné, on leur donne aussi celui de lier et de délier. Ainsi, ou tout le pouvoir des Apôtres est passé d'eux à nous, ou n'en avons rien du tout : ce qui ne peut se dire, puisque les évêques, successeurs des Apôtres, sont appelés Apôtres, comme on le voit, dans les Epîtres de saint Paul[3], qui donne cette qualité à Epaphrodite. Si donc il est constant que la puissance de donner le baptême et le chrême est passé aux évêques, on ne peut douter qu'ils n'aient aussi le pouvoir de lier et de délier. Personne ne doit mépriser les évêques, parce qu'ils sont hommes : le nom de Dieu opère en eux; car le Seigneur est aussi appelé évêque dans la seconde épître de saint Pierre. Les évêques n'ont rien par usurpation : ils sont subrogés au droit des Apôtres, et c'est en qualité de leurs successeurs qu'ils donnent le chrême, qu'ils administrent le baptême, qu'ils remettent les péchés, qu'ils renouvellent le corps de Jésus-Christ. »

Saint Pacien termine ainsi sa lettre : « Je sais, mon frère, que le pardon des péchés ne s'accorde point à tous indifféremment, ni avant que l'on ait des marques que telle est la volonté de Dieu. On n'accorde l'absolution aux pécheurs qu'avec beaucoup de précaution et d'examen, après qu'ils ont poussé beaucoup de soupirs et répandu beaucoup de larmes, et après les prières de toute l'Eglise, afin que personne ne prévienne le jugement de Jésus-Christ. »

Analyse de la seconde lettre de saint Pacien à Sympronien. Pag. 307.

4. Sympronien reçut cette lettre avec joie et y fit une réponse dans laquelle il ne laissait pas de se plaindre de quelque amertume qu'il croyait avoir trouvée dans les termes de saint Pacien. Il se plaignait aussi du dénombrement qu'il y avait fait des hérésies, sans qu'il l'en eût prié. Sur quoi ce saint évêque lui dit agréablement dans sa seconde lettre : « Vous témoignez que ma première vous a comblé de joie; mais vous ajoutez aussitôt que j'ai répondu à la vôtre avec amertume. Si les choses amères vous font plaisir, je ne sais ce que les douces opéreront sur vous, si ce n'est qu'il arrive en vous comme dans les potions de médecine, où l'amertume guérit mieux que la douceur. A l'égard des hérésies, que vous importerait-il que j'en eusse parlé, si vous n'étiez pas vous-même dans l'erreur? » Il le congratule d'être enfin convenu que l'E- 308.
glise pouvait prendre le nom de Catholique, et lui demande pourquoi il paraissait se piquer de ce qu'il avait dit dans sa lettre que les novatiens tiraient leur nom de Novat. « Je ne vous fais point, lui dit-il, un crime de ce nom : pourquoi vous défendez-vous de le porter quand on vous demande si vous le portez en effet? Avouez-le simplement, il n'y a point de crime dans le nom. Pourquoi en rougissez-vous? A votre première lettre je vous avais cru montaniste; vous ne l'avouez point dans votre seconde : vous portez envie à mon nom, et vous évitez de faire connaître le vôtre. Voyez combien ce parti-là est honteux, qui ne peut souffrir le nom même qu'il porte. » Sympronien avait objecté à saint

[1] Joel. XI, 12.—[2] Matth. XVI, 19.

[3] Ad Philipp.

Pacien que le peuple de saint Cyprien avait été traité d'apostat, de capitolin, de syndreien, sans que cela portât préjudice au saint évêque de Carthage. Saint Pacien répond que le peuple de saint Cyprien a toujours été appelé Catholique, qu'il ne lui a jamais connu d'autres noms, tandis que lui, Sympronien, ne pouvait nier que la secte dont il était n'eût toujours porté celui de novatien.

Le saint évêque avait employé dans sa lettre un demi vers de Virgile; Sympronien lui en fit un reproche, auquel saint Pacien répond en ces termes : « Comment sauriez-vous que j'ai tiré ce demi vers de Virgile, si vous n'aviez vous-même lu ses ouvrages ? Je ne l'ai cité qu'en transposant les mots, comme il arrive à ceux qui, dans de longs discours, ne font point difficulté de se servir des expressions d'autrui, mais vous le rapportez comme il est couché dans l'original; ce qui fait voir que vous aimez tant Virgile, que vous vous croiriez coupable de crime si vous renversiez tant soit peu l'ordre de ses vers. » Il ajoute qu'ayant lu ce poète dans sa jeunesse, ce demi vers lui était resté dans la mémoire. Du reste, saint Paul en avait cité autant du poète Aratus. Dieu étant auteur de toutes les langues, il est permis d'en faire usage; et lui-même n'a pas craint de joindre l'autorité d'Hésiode à la philosophie des novatiens. Sympronien reprochait aux catholiques d'avoir persécuté les novatiens. Saint Pacien répond [6] : « Si quelques princes n'ont pas voulu souffrir les novatiens, cela ne s'est point fait sur la plainte ni à la requête des catholiques, mais par la seule volonté de ces princes qui, dans ces occasions ont pris l'intérêt de l'Église catholique, c'est-à-dire le leur même, puisqu'ils n'ont commencé à être chrétiens qu'en professant la foi catholique et en faisant servir leur autorité à favoriser les saints dans le bien. On ne doit donc pas plus imputer aux catholiques les peines que les puissances ont fait souffrir aux novatiens, qu'à Daniel la vengeance que Darius tira de ses calomniateurs, à Esther la mort d'Aman, et aux trois jeunes hommes dans la fournaise les menaces que fit à leur occasion le roi de Babylone à ceux qui ne croiraient pas au Dieu des Juifs. »

Sympronien reprochait à saint Pacien le plaisir qu'il prenait à lire les lettres de saint Cyprien, et lui conseillait de lire celles de Novatien, qu'il dit avoir été reconnu pour martyr par saint Cyprien même. Saint Pacien lui répond : « Pourquoi ne me plairais-je pas dans la lecture des lettres d'un bienheureux martyr et d'un évêque catholique ? Il soutient que ces paroles de saint Cyprien : *Mon adversaire m'a précédé*, ne peuvent s'entendre de Novatien, qui vivait encore lorsque saint Cyprien souffrit le martyre ; Novatien ne l'a jamais souffert ; il est sorti du sein de l'Église catholique pour éviter la persécution. Si alors il a souffert quelque chose, ce n'a pas été jusqu'à la mort ; et quand bien même il l'aurait endurée, il n'aurait pas pour cela reçu la couronne du martyre, qui ne s'acquiert point hors de l'unité et de la paix de l'Église, et sans être uni de communion avec cette mère commune, comme y était uni saint Cyprien, lorsqu'après avoir été souvent persécuté et souvent tourmenté, il but enfin le calice salutaire du martyre. » Il avertit Sympronien de ne pas se laisser prendre au zèle indiscret de Novatien, qui, sous prétexte de purger l'aire du Seigneur, fermait à plusieurs la porte du salut par une dureté inflexible; de ne pas juger de sa vertu par son orgueil et par le mépris qu'il faisait des autres, et de considérer qu'il n'était ni meilleur ni plus éclairé que Moïse et que saint Paul, qui tous deux ont prié pour les pécheurs et souhaité d'être anathème pour leurs frères.

Analyse de la troisième lettre de saint Pacien à Sympronien.

Pag. 309

5. Saint Pacien n'ayant pu traiter à fond de la pénitence, dans sa seconde lettre, ni répondre aux raisons et aux exemples que Sympronien avait allégués pour la combattre, ou du moins pour montrer qu'on devait la faire avant le baptême, lui en écrivit une troisième, pour ne rien lui laisser à désirer sur cette matière. Elle est fort longue et peut passer pour un traité. Celui que Sympronien avait joint a sa lettre contenait en substance: *Qu'il n'est pas permis de faire pénitence après le baptême : que l'Eglise n'a pas le pouvoir de remettre le péché mortel ; bien plus, qu'elle se perd en recevant les pécheurs.*

Saint Pacien demande à Sympronien, qui était l'auteur de cette doctrine, si c'est Moïse, ou saint Paul, ou Jésus-Christ ? Ce ne peut être Moïse, lui qui demande d'être effacé du livre de vie pour obtenir le pardon des blasphémateurs ; ni saint Paul, qui souhaitait d'être anathème pour ses frères ; ni Jésus-Christ, qui a souffert pour sauver les pécheurs. Il force Sympronien à convenir que cette doctrine lui venait de Novatien : et pour lui faire sentir le peu de cas qu'il devait faire d'un tel maître et d'une pareille

doctrine, il lui dit : « Qui est donc ce Novatien ? Est-ce un homme pur et sans tache, qui n'ait point été disciple de Novat, qui n'ait jamais abandonné l'Eglise, qui ait été ordonné légitimement évêque et sacré à la manière ordinaire, qui ait occupé une Eglise vacante ? Que vous importe, me direz-vous ? Il suffit que Novatien ait enseigné cette doctrine. Mais, mon frère, quand l'a t-il enseignée, en quel temps ? Aussitôt après la passion du Sauveur ? Point du tout : ç'a été environ trois cents ans après, et depuis l'empire de Dèce. Mais quoi donc, cet homme a-t-il suivi des prophètes comme les cataphryges ? Est-ce de lui-même qu'il s'est donné tant d'autorité ? A-t-il parlé diverses langues ? A-t-il prophétisé ? A-t-il eu le pouvoir de ressusciter des morts ? Car il lui fallait au moins quelqu'une de ces prérogatives pour tenter d'introduire un nouvel Evangile, quoique l'Apôtre nous crie à haute voix que quand un ange descendu du ciel nous annoncerait un nouvel Evangile, il devrait être anathème. Novatien l'a entendu ainsi, direz-vous ; et c'est ce que Jésus-Christ a enseigné. Si cela est, continue saint Pacien, il faut donc que, depuis Jésus-Christ jusqu'à Novatien il n'y ait eu personne qui ait compris la doctrine de Jésus-Christ ; et que depuis Dèce tous les évêques aient été dans la voie de perdition, et Novatien seul dans le chemin de la justice. »

Il reproche à Sympronien et à ceux de sa secte de chercher dans les livres tout ce qu'il y a de plus caché pour inquiéter ceux qui, s'appuyant sur l'autorité et sur la tradition de l'Eglise, se contentent de la communion paisible de cette ancienne société, ne veulent point de discorde et ne cherchent point à disputer. Puis, venant au fond des difficultés que Sympronien proposait, il commence par l'examen de la définition qu'il donnait de l'Eglise, savoir qu'elle est *un peuple régénéré par l'eau et par le Saint-Esprit, qui n'a point renié le nom de Jésus-Christ, qui est le temple et la maison de Dieu, la colonne et le fondement de la vérité; qu'elle est une Vierge sainte dans tous ses sens, l'épouse de Jésus-Christ, de ses os et de sa chair, n'ayant ni tache ni ride, gardienne des droits de l'Evangile.* « Personne de nous, répond-il, ne lui conteste aucune de ces qualités, et nous lui en donnons beaucoup d'autres : comme celle de reine, de vigne féconde, de mère d'un nombre infini de jeunes filles, de colombe, de mère de tout le monde, de grande maison enrichie de toutes sortes de vases. Mais, pour nous en tenir à votre définition, dites-nous qui nous a fermé cette fontaine de Dieu, et qui nous a enlevé son esprit ? N'est-ce pas au contraire chez nous qu'est cette eau vive, celle-là même qui rejaillit de Jésus-Christ ? Mais vous qui êtes séparés de cette fontaine intarissable, comment seriez-vous régénérés par le baptême ? Comment le Saint-Esprit, qui n'a point quitté l'Eglise, serait-il allé jusqu'à vous, à moins qu'on ne dise qu'il a suivi un schismatique au mépris de tant d'évêques ? Comment votre peuple peut-il recevoir cet Esprit-Saint, puisqu'il n'est point confirmé par des évêques qui aient reçu l'onction sacerdotale ? Et comment peut-il être admis au baptême, puisqu'il a quitté l'Eglise matrice ? »

La conséquence que Sympronien tirait de la définition de l'Eglise était, qu'on ne devait point recevoir à la pénitence ceux qui étaient tombés dans la persécution. Saint Pacien en fait voir la fausseté par Novatien même qui, étant encore catholique, fut non-seulement d'avis qu'on reçût les apostats à la pénitence, mais composa encore et lut publiquement un écrit pour prouver qu'on devait les recevoir. Il lui demande à qui il pourra persuader que l'Eglise ait péri en recevant les pécheurs pénitents, et comment il s'est pu faire que les Eglises qui n'ont pas excédé dans l'indulgence qu'elles accordaient aux pécheurs, mais qui ont suivi la coutume et gardé la paix, ont perdu le nom de chrétiens, parce que les autres Eglises ont eu en ce point trop d'indulgence ? Il lui fait voir, par divers passages de l'Ecriture, que Dieu ne punit pas l'innocent pour le pécheur, et que les justes peuvent demeurer au milieu des pécheurs sans rien perdre de leur justice ; d'où il conclut que c'est donc à tort qu'il condamne l'Eglise entière pour les fautes de quelques Eglises particulières. Il lui fait sentir le ridicule qu'il y avait de soutenir, comme faisaient les novatiens dans leur secte, qu'il n'y avait que des saints et point de pécheurs; puis, insistant de nouveau sur l'usage de recevoir les pécheurs à la pénitence, il fait voir, par le témoignage de saint Cyprien, que Novatien, avant qu'il eût fait schisme, approuvait cette conduite, et n'aurait pas changé de sentiment à l'égard des tombés, si on ne lui avait préféré saint Corneille dans l'élection d'un évêque de Rome.

C'est à cette époque qu'il fixe le changement de Novatien, le commencement de sa haine contre les catholiques, et l'origine de son schisme. Novat, prêtre d'Afrique, venu à Rome pour éviter la condamnation de plusieurs crimes qu'il avait commis dans son pays, persuada à Novatien de se faire ordonner évêque de Rome en la place de saint Corneille, que Novatien ne voyait qu'avec envie sur ce siége, et celui-ci, après s'être fait ainsi déclarer évêque de Rome contre le droit de l'unité sacerdotale, s'avisa, pour soutenir son parti, d'objecter à saint Corneille l'indulgence dont il avait usé envers les tombés. Saint Pacien justifie la conduite de saint Corneille en faisant voir qu'on doit recevoir les pécheurs à la pénitence, et qu'en les y admettant, ce n'était pas, comme prétendaient les novatiens, fouler aux pieds les paroles du Seigneur, mais les approuver et les suivre. Il ajoute en s'adressant à Sympronien : «Vous trouvez mauvais que je remette les péchés aux pénitents, parce que vous prétendez que je n'ai le pouvoir de les remettre que dans le baptême. Mais je vous réponds que ce n'est pas moi qui ai ce pouvoir, mais Dieu seul, qui remet nos dettes dans le baptême et ne rejette point les larmes des pénitents. C'est pourquoi ce que je fais, je ne le fais pas par ma propre puissance, mais par celle du Seigneur; car nous sommes coopérateurs avec Dieu, comme dit saint Paul, et il est l'auteur de l'édifice auquel nous travaillons. Soit donc que nous baptisions, soit que nous mettions les pécheurs en pénitence, soit qu'après la pénitence nous leur accordions le pardon de leurs péchés, nous agissons en tout cela par l'autorité de Jésus-Christ. C'est à vous à considérer si Jésus-Christ le peut, et si Jésus-Christ nous a donné pouvoir de le faire. Vous m'objectez que si l'on peut donner la rémission des péchés aux pénitents, le baptême n'était point nécessaire. Je vous réponds que cette comparaison est ridicule : car le baptême est le sacrement de la passion du Seigneur, mais le pardon que les pénitents obtiennent est le mérite de leur pénitence et de leur confession. Tout le monde peut recevoir l'effet du baptême, parce que c'est un don de la grâce de Dieu, c'est-à-dire un
Pag.311. don gratuit. Mais le travail de la pénitence ne se trouve qu'en peu de personnes qui se relèvent après leur chute, qui se guérissent après leurs blessures, qui sont aidés par leurs larmes et par leurs gémissements et qui font revivre l'âme par la mort de la chair. »

Saint Pacien montre après cela que la pénitence a lieu soit après, soit avant le baptême : et comme Sympronien en concluait que les pécheurs en prenaient lieu de pécher plus librement, il lui répond que cela pourrait être vrai, si la pénitence passait pour être quelque chose de délicieux ; mais que cela ne pouvait venir en pensée à personne, la pénitence devant être accompagnée de grands travaux, de la mortification de la chair, de pleurs et de gémissements continuels. « Qui est celui, dit-il, qui, après avoir été guéri, souhaitera de souffrir encore le fer et le feu, voudra pécher de nouveau et faire une seconde pénitence, sachant ce que Jésus-Christ dit à la femme adultère : *Ne péchez plus, de peur qu'il ne vous arrive quelque chose de pis* [1]*?* Si, en montrant à un pécheur le remède de la pénitence, on l'oblige de pécher, qu'arrivera-t-il de celui à qui on refuse ce remède et à qui on ferme la porte de la vie ? » Sympronien objectait que, selon l'Apôtre [2], nous ne mourons qu'une fois au péché par le baptême : *Ne savez-vous pas,* dit-il, *que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort, nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché.* Saint Pacien répond que le sens de ces paroles est de détourner du péché ceux qui avaient été nouvellement régénérés, mais que le même Apôtre marque clairement plus haut [3] que les péchés commis depuis le baptême, nous sont remis par Jésus-Christ. Cet Apôtre dit en effet : *Si, lorsque nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ n'a pas laissé de mourir pour nous : à plus forte raison maintenant que nous sommes justifiés par son sang, nous serons délivrés par lui de la colère de Dieu,* dont nous étions dignes en qualité de pécheurs. D'ailleurs, si Dieu n'a pas voulu laisser punir le peuple gentil, l'abandonnera-t-il après l'avoir racheté à grand prix ? Refusera-t-on à Jésus-Christ le pouvoir de nous absoudre, tandis qu'on accorde au démon celui de nous faire tomber dans le péché ?

Sympronien objectait que la pénitence de saint Pierre était antérieure à la passion de Jésus-Christ. Saint Pacien ne le nie point,

[1] Joan. VIII, 2.

Rom. VI, 3.—[3] Rom. V, 8.

mais il soutient qu'elle était postérieure au baptême de cet Apôtre : ce qui détruisait l'erreur des novatiens. Il ajoute que ce fut après la résurrection du Sauveur que saint Thomas tomba dans l'incrédulité et en fit pénitence, et ainsi après son baptême. Ensuite il fait voir que ces paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres [1] : *Tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel, et tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel,* ne s'entendent pas des seuls catéchumènes ni des gentils, comme le voulait Sympronien, mais aussi de tous les fidèles, ce qu'il prouve par les paroles qui précèdent immédiatement : *Et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* Car il est certain que Jésus-Christ n'a pas appelé les Gentils son Eglise : et on ne peut pas dire que celui qui n'est pas régénéré par le baptême soit du corps de Jésus-Christ, ni que les Apôtres aient eu droit de délier les Gentils, puisqu'ils n'étaient point liés. Sympronien objectait que Jésus-Christ après avoir dit [2] : *Si votre frère a péché contre vous, allez lui représenter sa faute en particulier entre vous et lui,* ajoutait exprès : *Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel*, pour marquer qu'il ne s'agissait dans le pouvoir accordé à ses Apôtres que de la correction fraternelle.
Pag. 312. Mais saint Pacien lui fait remarquer qu'il n'y a aucune liaison entre ces deux périodes, puisque, dans la première, Jésus-Christ s'adresse à une seule personne, et dans la seconde à plusieurs, et que dans l'une c'est celui qui est offensé qui remet l'injure, et que dans l'autre c'est l'Eglise, ce sont les prêtres.

Il reprend Sympronien d'avoir dit qu'il n'est parlé dans l'Ecriture d'autres larmes que de celles des Martyrs, comme s'ils eussent pleuré seuls leurs péchés, et il lui cite divers endroits où il est fait mention des pleurs de David, de Jacob et de saint Paul. Il relève encore ce passage de l'Evangile, qu'il prétendait lui être favorable [3] : *Je vous déclare que tout péché et tout blasphème sera remis aux hommes : mais le blasphème contre le Saint-Esprit ne leur sera remis ni en ce monde ni en l'autre :* et il montre qu'il lui est contraire. Car si Dieu promet de remettre tout blasphème et tout péché, il ne refuse donc pas le pardon aux pénitents. Il explique du pécheur endurci ce que nous lisons dans saint Jean [4]: *Il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pas pour ce péché-là que je dis que vous priiez;* il soutient que les peines dont l'Ecriture menace le pécheur ne regardent que les obstinés et les incorrigibles, ou qu'elles sont conditionnelles, Dieu se réservant de changer la sentence prononcée contre les impies, si, revenant à résipiscence, ils font une sincère pénitence de leurs crimes. Il lui reproche d'avoir cherché dans l'ancienne loi de quoi s'autoriser dans sa dureté envers les pécheurs, au lieu de chercher à s'attendrir sur leurs misères par les exemples de clémence que Jésus-Christ nous a laissés dans la loi nouvelle. Il l'exhorte à lire avec plus Pag. 313.
de soin les lettres de saint Cyprien, dont il avait mal pris le sens, surtout la lettre touchant les tombés et celle à Antonien, où il presse extrêmement Novatien par divers exemples tirés de l'Ecriture, et lui montre qu'il est permis d'accorder le pardon aux pécheurs pénitents. Il le renvoie aussi aux écrits que Tertullien avait composés avant sa chute, car Sympronien et les autres novatiens s'appuyaient de l'autorité de ce Père. Il lui fait envisager toutes les beautés de l'Eglise catholique, le grand nombre d'Eglises particulières dont elle est composée et qui sont répandues dans tout le monde; et le prie de considérer si celle des novatiens est bâtie sur le fondement des Prophètes et des Apôtres, dont Jésus-Christ lui-même est la principale pierre de l'angle; si elle a commencé avant Novatien, si sa doctrine lui est antérieure; si cette Eglise ne s'est point éloignée des premiers fondements; si, séparée du corps de l'Eglise catholique, elle ne s'est pas choisie des maîtres particuliers et une doctrine nouvelle. Enfin il le presse de se réunir à l'Eglise catholique, dans laquelle seule se trouve cette nombreuse postérité promise à Abraham [5], et où toutes les tribus de la terre bénissent le Seigneur [6], où son nom est loué dans tous les lieux depuis l'Orient jusqu'à l'Occident, tandis que les novatiens sont réduits à un très-petit nombre, n'occupent que peu de terrain et ne s'entretiennent que de disputes de mots. Il promet de lui écrire une quatrième lettre dans laquelle, sans attaquer les dogmes des novatiens, il lui proposera ceux de l'Eglise ca-

[1] Matth. XVI, 18.— [2] Matth. XVIII, 15, 18.
[3] Matth. XII, 3.

[4] I Joan. V, 16.— [5] Genes XXII.
[6] Psal. CXII.

tholique. Mais cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous.

L'Exhortation à la pénitence. Pag. 315.

6. L'*Exhortation à la pénitence* est une espèce de lettre pastorale dans laquelle saint Pacien entreprend de traiter premièrement de la différence des péchés, afin qu'on ne s'imaginât point que tous les péchés méritent la même peine ; secondement, des pécheurs qu'une mauvaise honte empêche d'appliquer à leurs plaies le remède d'une confession salutaire ; en troisième lieu, de ceux qui, après avoir fait un aveu de leurs crimes, ignorent la pénitence qu'ils en doivent faire, ou refusent de s'y soumettre ; quatrièmement, des peines qu'auront à souffrir ceux qui n'auront point voulu faire pénitence de leurs crimes, et de la récompense qu'ont à espérer ceux qui s'en purifient par une véritable et sincère confession. Avant d'entrer en matière, il témoigne la crainte d'enseigner les vices à ceux qui les ignorent et doute s'il ne vaudrait pas mieux ne point en parler, que de travailler à les empêcher. Il dit que l'écrit qu'il avait composé contre le jeu du *petit cerf* avait eu cet inconvénient, et que plus il avait pris de peine à le combattre, plus on s'était efforcé d'en continuer l'exercice et de le faire avec plus d'exactitude. Il paraît que ce jeu du petit cerf était mêlé d'infamie. Saint Ambroise [1] parle de quelques folies que le peuple faisait au commencement de l'année avec un cerf. Il en est aussi parlé dans saint Nil [2].

Quoique cette lettre ou ce discours porte le titre d'*Exhortation à la pénitence*, saint Pacien remarque néanmoins qu'il ne l'a pas composé pour les seuls pénitents, mais aussi pour les catéchumènes, afin qu'ils ne tombent point dans le crime, et pour les fidèles, afin qu'ils ne commettent pas de nouveau les péchés dont ils ont été purifiés. Il avait déjà entretenu son peuple sur cette matière; mais, afin de la leur mieux inculquer, il prit la résolution de l'en instruire même par écrit.

Analyse de cette Exhortation. Pag. 315.

7. Sous la loi de Moïse on était exposé à un grand nombre de prévarications que la loi nouvelle ne connaît point, Jésus-Christ nous ayant délivré par son sang du joug de la loi ancienne, à trois articles près que nous ne pouvons nous dispenser d'observer sans ingratitude, d'autant que l'observation en est facile. Ces trois articles consistent à s'abstenir de tout ce qui a été sacrifié aux idoles, du sang des chairs étouffées, et de la fornication, ainsi qu'il fut décidé dans le concile des Apôtres [3]. Mais saint Pacien ne s'en tient pas à la tettre de ces trois préceptes, et il y rapporte l'idolâtrie, l'homicide et l'adultère. C'est pourquoi il regarde ce décret des Apôtres comme la conclusion et le précis de la loi nouvelle. « Pour les autres péchés, ajoute-t-il, on les guérit par la pratique des bonnes œuvres. Mais on doit appréhender ces trois crimes comme le souffle du basilic, comme un calice plein de venin, comme un roseau qui fait une blessure mortelle ; car ils ne vicient pas l'âme : ils lui donnent la mort. La dureté se corrige par l'honnêteté, les injures par la satisfaction, la tristesse par la gaîté, la rudesse par la douceur, la légèreté par la gravité, et ainsi des autres vices qui se corrigent par les vertus contraires. Mais que fera celui qui a méprisé Dieu? Que fera l'homme sanguinaire ? Quel remède s'appliquera le fornicateur ? Celui qui a abandonné Dieu pourra-t-il l'apaiser ? Celui qui a répandu le sang d'autrui, pourra-t-il conserver le sien propre? Celui qui, par la fornication, a souillé le temple de Dieu, pourra-t-il le réparer? Ce sont là, mes frères, des péchés capitaux : ce sont là des péchés mortels. »

Il rapporte ensuite les menaces que Dieu fait dans ses saintes Ecritures à ceux qui sont coupables de ces crimes, et il y en a, dit-il, un très-grand nombre. Car ceux-là non-seulement les ont commis qui ont versé le sang, qui ont sacrifié aux idoles, qui se sont souillés d'adultères, mais ceux-là aussi sont coupables de ces crimes, et en seront punis, qui les ont conseillés, et toute impureté contraire à ce qui est permis dans un légitime mariage sera punie de mort, et de la privation de la vision de Dieu. Saint Pacien appuie cette vérité avec beaucoup de force, et fait sentir aux coupables qu'ils sont d'autant plus dignes de châtiments, qu'il était en leur pouvoir de ne pas pécher, et qu'on les a souvent avertis de s'en abstenir. Mais, pour ne point les jeter dans le désespoir, il ajoute : « Recevez toutefois un remède, si vous reconnaissez la misère de votre état, si vous craignez jusqu'à désespérer de votre salut. Car celui qui a une trop grande confiance, est indigne que je lui offre ce remède. Je m'adresse premièrement à vous qui, après avoir commis des crimes, refusez d'en faire péni-

[1] Ambros., *in Psal.* XLI.

[2] Nil., *Epist.* 81. — [3] Act. XV.

tence, à vous, dis-je, qui êtes si timides après avoir été si impudents, qui avez honte de faire pénitence après n'en avoir point eu de pécher ; à vous qui n'avez pas appréhendé de commettre des crimes, et qui n'osez les confesser ; à vous qui vous approchez du Saint des saints avec une conscience souillée de péchés, sans trembler en vous présentant à l'autel du Seigneur ; à vous qui recevez les mystères des mains des prêtres en présence des anges, comme si vous étiez innocents, qui insultez à la patience divine, et qui, parce que Dieu se tait et qu'il dissimule, présentez à ses autels une âme souillée et un corps profane. » Il représente à ces pécheurs impénitents les châtiments dont Dieu a puni dans l'ancienne loi ceux qui se sont approchés indignement des choses saintes, et les menaces effrayantes que saint Paul fait dans la nouvelle à ceux qui mangent indignement le corps de Jésus-Christ. Il les exhorte à s'éveiller de leur profond sommeil, à craindre jusqu'au fond de leurs entrailles ce jugement rendu par l'Apôtre contre les profanateurs du sang de Jésus-Christ, et à recevoir avec joie les maladies temporelles, et la mort même pour l'expiation d'un si grand crime.

Suite de l'analyse.

8. Dans la suite du discours, saint Pacien s'adresse à ceux qui, sous l'apparence de pénitence, découvrent leurs plaies et en font bien connaître la profondeur, mais qui ne savent en aucune manière ce que c'est que la pénitence, ni quels sont les remèdes propres à les guérir : semblables à ces malades qui, faisant venir un médecin près d'eux, ont soin de lui découvrir leurs blessures et leurs apostumes, et ne lui cachent rien de leurs maladies ; mais qui, avertis de ce qu'ils doivent faire, négligent de mettre l'appareil sur le mal, et ne veulent pas prendre le breuvage qu'il a ordonné. « En agir ainsi, dit le saint évêque, c'est comme si quelqu'un disait, je suis malade, je suis blessé, mais je ne veux pas être guéri. » Il se plaint qu'au lieu de guérir leurs premières plaies, ils en ajoûtent de nouvelles, en se servant de choses contraires et en buvant des breuvages pernicieux, et il ajoute : « Que ferai-je donc, moi qui suis évêque, et que l'on presse d'apporter des remèdes à de si grands maux ? Il est bien tard pour y remédier. Toutefois, si quelqu'un de vous peut se résoudre à souffrir le fer et le feu, je puis encore le guérir. Voici le rasoir que me présente le Prophète[1] : *Convertissez-vous*, dit-il, *au Seigneur votre Dieu, dans les jeûnes, dans les pleurs, dans les gémissements et les soupirs, et rompez vos cœurs*. Ne redoutez point cette incision, mes enfants : David même l'a soufferte, en se couchant dans la cendre et dans l'ordure, se couvrant le corps d'un sac, lui qui était accoutumé d'être couvert de pourpre et de perles. Il voulut que le jeûne fût le vêtement de son âme, lui que les mers, les fleuves, les forêts servaient à l'envi, et pour qui la terre produisait sans cesse les richesses que Dieu lui avait promises. Baigné dans les larmes, il perdit presque, à force de pleurer, les mêmes yeux dont il avait vu la gloire du Seigneur, et se reconnut malheureux, misérable, lui qui était le père de Marie[2]. » Il joint à la pénitence de David l'exemple de celle que fit Nabuchodonosor, à qui Dieu rendit ses Etats après sept ans de pénitence, et il propose à son peuple un autre remède, qui est le feu dont l'Apôtre[3] veut qu'on brûle le pécheur en le livrant à Satan, afin qu'il fasse mourir sa chair et que l'âme soit conservée au jour du Seigneur. « Que dites-vous à cela, vous autres pénitents, continue saint Pacien. Où est la mort de votre chair ? dans le luxe ? dans la mollesse ? dans la bonne chère ? J'en vois qui, lorsqu'ils vivaient en gens de bien s'habillaient pauvrement; maintenant qu'ils sont en pénitence, ils s'habillent proprement. Bien nous en prend que notre fortune soit médiocre, sans quoi nous imiterions le luxe des grands seigneurs. »

Il leur reproche d'être si peu fermes dans leur pénitence, qu'ils n'observaient pas même les exercices journaliers qui se faisaient à la vue de l'évêque, qui pouvait les louer comme il pouvait les voir. Ces exercices consistaient à pleurer à la vue de toute l'Eglise, à montrer, par le désordre et la malpropreté de ses vêtements, qu'on déplore la perte de son âme ; à jeûner, à prier et à se jeter aux pieds des fidèles ; à ne point aller aux bains, aux festins, même quand on y est invité ; à tenir les mains des pauvres, à supplier les veuves, à se prosterner devant les prêtres, à conjurer toute l'Eglise de prier pour eux, enfin à tenter tous les moyens imaginables pour ne pas périr. Saint Pacien reconnaît qu'il y en avait parmi son peuple qui vivaient dans l'austé-

[1] Joel II.— [2] Pag. 317.

[3] I Cor. V.

rité, mais il dit que c'étaient les moins coupables. « Je sais, dit-il, qu'il y a de vos frères et de vos sœurs qui portent le cilice, qui couchent sur la cendre, qui se proposent de longs jeûnes, et qui peut-être ne sont pas si coupables que vous. » Il les anime à la pénitence par la crainte des justes jugements de Dieu, des derniers jours, qu'il dit être prochains, des supplices de l'enfer, qu'il leur représente d'une manière très-pathétique, en les faisant souvenir que, dans ce lieu de supplices, il n'y a plus ni confession ni pénitence, le temps de l'un et l'autre étant passé. Enfin il les conjure par la foi de l'Eglise, par sa sollicitude pastorale, par le salut de leur âme, de recourir au plus tôt aux remèdes du salut. Moins ils s'épargneront eux-mêmes dans les œuvres de pénitence, plus le Seigneur leur fera miséricorde ; s'ils retournent à Dieu en satisfaisant à sa justice [1] et ne retombant plus dans leurs anciennes fautes, il les recevra à son baiser paternel, lui qui ne veut point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive.

Discours ou traité du Baptême aux fidèles et aux catéchumènes. Analyse de ce discours.

Pag. 318.

9. Le traité ou discours *sur le Baptême* est moins châtié que le précédent, et moins élevé : et il paraît que saint Pacien le fit à dessein, afin de rendre plus intelligible aux catéchumènes l'explication d'un mystère auquel il les préparait, cherchant dans ce discours non sa propre gloire, mais celle de Dieu. Il le commence par ces paroles : « Je veux vous montrer de quelle manière nous naissons, et comme nous sommes renouvelés par le Baptême, et à cet effet je me propose de vous faire connaître ce qu'était le peuple gentil, quel est le fruit de la foi, ce que donne le Baptême. » Pour leur expliquer ces trois choses, il les fait ressouvenir que, par le péché d'Adam, ses descendants sont devenus comme lui esclaves de la mort et du péché ; que ce péché, avant la loi, n'était pas connu ; que la loi de Moïse l'avait fait connaître, mais sans y apporter de remède ; que la grâce seule de Jésus-Christ nous en a délivrés : car la grâce est la rémission du péché, et cette grâce est un don ; qu'ainsi c'est Jésus-Christ qui, s'étant fait homme, a le premier racheté l'homme de la servitude du péché et l'a rendu pur et innocent devant Dieu. Il décrit comment le démon, qui avait vaincu Adam dans le paradis terrestre, essaya en vain à plusieurs reprises de vaincre Jésus-Christ, et comment il en fut vaincu. « Mais, ajoute-t-il, le fruit de sa victoire ne fut pas pour lui seul ; comme le premier homme avait, par son péché, donné la mort à tous ses descendants, de même Jésus-Christ leur donne la vie en leur communiquant sa justice. » Il s'objecte : Le péché d'Adam a passé avec raison à tous les hommes, parce qu'ils sont nés de lui : mais nous qui ne sommes point nés de Jésus-Christ, comment pouvons-nous être sauvés à cause de lui? Pour répondre à cette objection, saint Pacien explique le mystère de l'Incarnation de l'union de Jésus-Christ avec son Eglise ; c'est de cette union que le peuple chrétien tire sa naissance, et c'est par ses prêtres qu'il engendre dans l'Eglise, comme le dit l'Apôtre aux Corinthiens [2] : *C'est moi qui vous ai engendré en Jésus-Christ;* mais cette naissance ne peut être parfaite que par le sacrement du Baptême et du Chrême, et par le ministère de l'évêque. « Car, dit-il, par le Baptême nous sommes purifiés de nos péchés; par le Chrême, le Saint-Esprit descend sur nous : et l'un et l'autre se donnent par la main et par la bouche de l'évêque. C'est ainsi que tout l'homme renaît et est renouvelé en Jésus-Christ, afin qu'ayant quitté les erreurs de la vie ancienne, le culte des idoles, la fornication, le luxe et les autres vices de la chair et du sang, il mène une vie nouvelle en Jésus-Christ par le Saint-Esprit, vivant de la foi dans l'innocence et la pureté. Dans le Baptême, dit-il, nous renonçons au diable et à tous ses anges, dont nous étions auparavant les esclaves, afin que, délivrés de cet esclavage par le sang et le nom de Jésus-Christ, nous n'y retombions plus; mais si, nous oubliant nous-mêmes et la grâce de notre rédemption, nous retombons après le Baptême, nous serons en pire état que nous n'étions avant le Baptême, parce que le diable nous retiendra plus étroitement dans les liens, comme un esclave fugitif qu'il a repris dans sa fuite. Jésus-Christ ne pourra plus mourir pour nous, parce que celui qui est ressussité ne peut plus mourir.» Il finit en exhortant les nouveaux baptisés à conserver l'innocence qu'ils avaient reçue dans le Baptême, à se maintenir sans tache jusqu'au jour du Seigneur, et à s'efforcer, par des œuvres de justice et des prières, d'obtenir les biens infinis promis à ceux qui seront fidèles à Dieu.

[1] Luc. v.

[2] I Cor. iv.

Ecrits de saint Pacien qui sont perdus.

10. Nous n'avons plus l'écrit de saint Pacien contre le jeu du *petit cerf*, ni sa quatrième lettre à Sympronien. Voici ce qu'il y a de plus remarquable dans les autres écrits que nous avons de lui.

Ce que ses écrits contiennent de remarquable.

11. Il regarde l'Ecriture sainte [1] comme l'ouvrage du Saint-Esprit. Il cite [2] le Cantique des Cantiques et l'Ecclésiastique [3] sans en nommer les auteurs. Mais il attribue les Proverbes à Salomon [4]. Il cite aussi le livre d'Esther [5] et la prophétie de Daniel, dans laquelle il comprend l'histoire des jeunes hommes dans la fournaise. Il cite l'Apocalypse comme un livre inspiré de Dieu [6].

Sur l'autorité des Pères.

12. Voulant rendre raison du titre de Catholique, qui a toujours été propre à l'Eglise, il allègue l'autorité des hommes apostoliques [7], des anciens évêques, des martyrs, des confesseurs, et en particulier de saint Cyprien, « Voulons-nous, dit-il, instruire un docteur? sommes-nous plus habiles que ce bienheureux martyr? Nous élèverons-nous par l'enflure de l'esprit de la chair contre celui qui a remporté par sa mort une illustre couronne, et qui, en répandant son sang, est devenu le témoin du Dieu éternel? Voulons-nous que l'autorité des anciens Pères suive la nôtre et lui soit soumise? L'antiquité des saints de ces premiers temps recevra-t-elle des lois et des corrections de la nouveauté de celui-ci? Et ce siècle corrompu de vices ne respectera-t-il point les cheveux blancs de l'antiquité apostolique. »

Sur l'Eglise

13. L'Eglise, selon saint Pacien [8], est le corps de Jésus-Christ composé de plusieurs membres unis ensemble et répandus dans tout le monde. Elle est appelée Catholique, pour la distinguer des hérésies qui, nées depuis les Apôtres [9] sous divers noms, se sont toutes efforcées de la déchirer et de la diviser en plusieurs parties, et afin que le peuple attaché à la doctrine des Apôtres eût, comme il était convenable, un nom qui marquât l'unité de ceux qui ne s'étaient point laissé corrompre à l'erreur, et afin que cette partie des chrétiens qui est l'Eglise, fût appelée d'une manière qui lui fût propre. Comment, en effet, en entrant dans une ville bien peuplée, où il se trouvait des marcionites, des apollinaristes, des cataphryges, des novatiens et d'autres sectes, qui prennent toutes le nom de chrétiens, reconnaîtrais-je la société de mon peuple, si elle ne s'appelait catholique? C'est par ce nom [10] que notre peu-

[1] *Quid ais? (Sympronianc) Evangelistæ duo dimidiatos invicem sensus et semi-integros retulerunt? Verba his invicem ratione defuerat; aut non in omnibus totum Spiritus Sanctus implebat, propositos perferens sensus et ad plenum dicta definiens.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 311.

[2] *In Cantico Canticorum Sponsus hæc loquitur:* Una est columba mea, perfecta mea, una est matri suæ, *Cant.*, cap. 6, v. 8. Pacianus, *Epist.* 1, pag. 306.

[3] Qui baptizatur a mortuo nihil proficit, *Eccli.*, cap. 34, v. 30. Pacianus, *Epist.* 3, pag. 314.

[4] *Salomonis quoque sententiam non tacere:* Frater fratrem adjuvans exaltabitur, *Proverb.*, cap. 18, v. 19. Pacian., *Epist.* 3, pag. 313. Nous lisons dans la Vulgate : *Frater fratrem adjuvans quasi civitas firma.*

[5] Forte Danieli imputabitur quod a Dario vindicatus est; aut Hesteri sanctissimæ fœminæ, cum pro ea dux regis occiditur. (*Hester.*, cap. 7, v. 10). Aut tribus pueris, quod propter eos post experimenta flammarum, profanis et incredulis rex Babylonius comminatur, *Daniel.* 3. Pacianus, *Epist.* 2, p. 308.

[6] *Revolve quæ Spiritus dicat Ecclesiis :* Ephesios desertæ dilectionis accusat, etc. *Apocalyp.* 2, v. 4. Pacianus, *Epist.* 1, pag. 306. A Domino mementote positum... Ego quos diligo, redarguo et castigo, *Apocal.* 3. Pacian., in *Parænesi*, pag. 315.

[7] *Quid? Parva nobis de Apostolicis viris, parva de primis sacerdotibus, parva de beatissimo Cypriano martyre atque doctore currit autoritas? An volumus docere doctorem? An sapientiores illo sumus et spiritu carnis inflamur adversus eum, quem æterni Dei testem nobilis cruor et clarissimæ passionis corona produxit? Quid tot earum partium sacerdotes, quos per totum orbem cum eodem Cypriano pax una solidavit? Quid tot annosi episcopi, tot martyres, tot confessores? Age; si illi, usurpando nomini huic (catholico) auctores idonei non fuerint, nos idonei erimus negando? Et nostram potius auctoritatem patres sequentur, et emendanda sanctorum cedet antiquitas, et jam putrescentia vitiis tempora canos Apostolicæ antiquitatis eradent!* ? Pacian., *Epist.* 1, pag. 306.

[8] *Ecclesia est corpus Christi. Corpus utique, non membrum : corpus multis in unum partibus membrisque collectum, sicut ait Apostolus; nam et corpus non est unum membrum, sed multa. Ergo Ecclesia plenum est corpus, et corpus, et solidum, et toto jam orbe diffusum.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[9] *Cum post Apostolos hæreses extitissent, diversisque nominibus columbam Dei atque reginam lacerare per partes et scindere niterentur, nonne cognomen suum plebs apostolica postulabat, quo incorrupti populi distingueret unitatem, ne intemeratam Dei virginem error aliquorum per membra laceraret? Nonne appellatione propria decuit caput principale signari? Ego forte ingressus populosam urbem hodie cum marcionitas, cùm apollinariacos, cataphrygas, novatianos, et cæteros ejusmodi comperissem, qui se christianos vocarent; quo cognomine congregationem meæ plebis agnoscerem, nisi catholica diceretur?* Pacian., *Epist.* 1, pag. 306.

[10] *Quare ab hæretico nomine noster populus hac appellatione dividitur, cum catholicus nuncupatur.* Pacian., ibid.

ple est distingué de ceux qui sont qualifiés hérétiques, dont le nombre [1] est très petit en comparaison des catholiques. Cette Eglise, qui est notre mère, a un zèle [illegible] et une affection fort tendre pour ses enfants : elle honore les bons [2], elle châtie les superbes, elle guérit les malades, elle n'en abandonne aucun, elle n'en méprise aucun : ses plus faibles productions se conservent en sûreté sous l'indulgence d'une mère si bonne et si tendre. Saint Pacien ne doutait pas que dans l'Eglise les justes [3] ne fussent mêlés avec les pécheurs, mais par ces pécheurs il entend ceux qui font pénitence de leurs crimes ; quoique membres de l'Eglise, dit-il, ils en sont en quelque sorte séparés [4], ne jouissant ni de la paix ni de la compagnie des saints. Pour les impénitents et endurcis dans le crime, il dit [5] qu'ils sont hors de l'Eglise. Il en exclut aussi les schismatiques, dont le crime lui paraît si énorme, qu'il ne croit pas qu'il puisse être expié [6] par le martyre ; et les hérétiques, qui déchirent [7] la robe de Jésus-Christ.

Sur la primauté de saint Pierre

14. Parlant de l'établissement de l'Eglise, il dit : « Comme elle est une, le fondement en est aussi unique : et quoique Jésus-Christ ait accordé à tous les Apôtres le pouvoir de lier et de délier [8], néanmoins, afin que l'unité vînt d'un seul, il commence par donner pouvoir à saint Pierre en lui disant : *Je vous dis que vous êtes Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* »

Sur les évêques

15. Le nom d'Apôtres [9] a passé aux évêques : ils tiennent le nom d'évêque, de Dieu même [10]. Tout leur pouvoir est un écoulement de celui des Apôtres. Ils n'ont rien par usurpation [11] : c'est par le canal des Apôtres que leur est venu le pouvoir d'administrer le Baptême, le Chrême et la Pénitence. Si donc ils remettent les péchés, c'est par l'autorité de Dieu [12], à qui seul il appartient de les remettre.

Sur l'hérésie.

16. Saint Pacien dit [13] qu'il s'était élevé jusqu'à son temps un si grand nombre d'hérésies dans l'Eglise, que la liste seule de leurs noms faisait un gros volume. Il compare [14] la secte des hérétiques à une femme adultère qui s'est attachée à un autre qu'à son époux légitime : tandis que l'Eglise catholique ne

[1] *[illegible] curras. Nonne ut stillicidia fontibus magnis, nonne ut ab oceano quædam gutta, sorberis?* Pacian., *Epist.* 3, pag. 314.

[2] *Magna in filios cura matris istius (Ecclesiæ) et mollis affectus : honorantur boni, castigantur superbi, curantur ægroti, nemo perit, nemo despicitur, securi fœtus sub indulgentia matris retinentur.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[3] *Ecclesia est [illegible] habens maculam, neque rugam, hoc est, hæreses non habens, non valentinos, non cataphrygas, non novatianos. In his sunt enim quæ [illegible] [illegible] pretiosarum vestium [illegible] [illegible]. Cæterum peccator et pœnitens non est Ecclesiæ macula.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[4] *Pœnitentia malum non est.... nec tamen mecum est ille quem [illegible], nec parte sanctorum, nec pace conjungitur.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 313.

[5] *Peccator, qui [illegible] peccat, extra Ecclesiam constitutus est.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[6] *Porro etiamsi passus est aliquid Novatianus, non tamen etiam occisus. Etiamsi occisus, non tamen etiam coronatus. Quidni? Extra Ecclesiæ pacem, extra concordiam, extra eam matrem cujus portio debet esse qui martyr est.* Pacian., *Epist.* 2, pag. 308.

[7] *Hæreticus vestem Domini, Ecclesiam Christi scindit, intercipit, vitiat, rugat.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[8] *Ante passionem suam dixerat Dominus Apostolis*, Quæcumque ligaveritis in terra, etc..... *Ad Petrum locutus est Dominus; ad unum ideo ut unitatem fundaret ex uno : mox id ipsum in commune præcipiens, qualiter tamen ad Petrum incipit :* Et ego tibi dico : Quia tu es Petrus, et super istam petram ædificabo Ecclesiam meam, etc. Pacianus, *Epist.* 3, pag. 311.

[9] *Episcopi Apostoli nominantur, sicut et de Epaphrodito Paulus edisserit. Fratrem et commilitonem, inquit, meum; vestrum autem Apostolum.* Pacianus, *Epist.* 1, pag. 307.

[10] *Quod etsi nos ob peccata nostra temerarie vindicamus; Deus tamen illud, ut sanctis et Apostolorum cathedram tenentibus, non negabit, qui episcopis etiam unici sui nomen indulsit.* Pacian., ibid.

[11] *Si autem quod nunc donant, Apostolus donasse se dicit : Quod episcopus fecerit, qualiter respuetur? Ergo nec chrisma, nec baptisma, nec criminum remissio, nec innovatio corporis, sanctæ potestati ejus indulta est, quia nihil propria usurpatione mandatum est, totumque id ex apostolico jure defluxit.* Pacian., ibid.

[12] *Quod ego facio, id non meo jure, sed Domini... Quare sive baptizamus, sive ad pœnitentiam cogimus, seu veniam pœnitentibus relaxamus, Christo id auctore tractamus.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[13] *Tantæ a capite christiano hæreses extiterunt, ut nominum ipsorum sit volumen immensum.* Pacian., *Epist.* 1, pag. 305.

[14] *Adultera mulier hæretica congregatio est : catholica enim ab initio de viri sui toro et thalamo non recessit, nec alienos amatores aut extraneos concupivit. Vos exulem formam novo colore pinxistis, vos torum vestrum a conjugio separastis antiquo, vos a matris unicubæ corpore recessistis novo placendi genere, novis corruptelarum illecebris expoliti.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 314.

s'en est jamais séparée. Il emploie contre les novatiens le même argument que Tertullien contre les hérétiques de son temps, et il veut[1] qu'ils prouvent leur mission par des miracles.

Sur le péché originel et actuel.

17. Il dit nettement que le péché d'Adam s'est communiqué[2] à tous ses descendants, mais que Jésus-Christ, en se faisant homme, les en a délivrés[3]; car c'est lui[4] qui, ayant brisé l'aiguillon de la mort en ressuscitant le troisième jour dans sa chair, a réconcilié l'homme avec Dieu, et lui a rendu l'éternité, après avoir vaincu et détruit le péché. Il distingue[5] les péchés soumis à la pénitence d'avec ceux que l'on peut effacer par des actes de vertus contraires. Il met du nombre de ceux-là l'idolâtrie, la fornication, l'homicide; ce qui fait croire que, par cette pénitence, il entend la pénitence publique à laquelle, en effet, ces trois péchés étaient soumis par les canons. Mais on ne peut conclure de ce qu'il dit de la manière d'expier les autres péchés, qu'il ne les ait pas soumis aux clefs de l'Eglise; tout ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il ne les soumettait pas au même genre de pénitence que les trois péchés que l'on appelait canoniques. Voici ses paroles[6] : *Examinons donc premièrement la qualité des pécheurs, et recherchons avec soin ce qui est péché et ce qui est crime, de peur que quelqu'un ne s'imagine, à cause d'une infinité de péchés dont personne n'est exempt, que je veuille soumettre tous les hommes à la même loi de la pénitence.* Ainsi, en parlant du pouvoir des clefs accordé aux Apôtres, il ne le restreint pas à ces trois péchés, mais il l'étend généralement à tous ceux que l'homme peut commettre[7], excepté au blasphème[8] contre le Saint-Esprit, qui se commet lorsqu'on attribue au démon les œuvres de Dieu.

Sur le baptême, la confirmation, la pénitence et l'Eucharistie.

18. Dieu nous a donné deux moyens pour expier nos péchés, le Baptême et la Pénitence. Le premier qui est le sacrement de la passion du Sauveur[9], n'a lieu qu'une fois, mais il est au pouvoir de tout le monde, attendu que c'est un don de Dieu tout gratuit. Le second est de peu de personnes, et de ceux-là seulement qui se relèvent après être tombés, qui guérissent de leurs blessures, qui sont aidés par les larmes, qui revivent en faisant mourir leur chair. L'évêque est le ministre du Baptême[10]. Il l'est aussi du

[1] *Inquies : Novatianus hoc docuit; at vel quando, frater, quibusve temporibus? Statim post Domini passionem? Post Decii principatum, id est, post trecentos prope annos Dominicæ passionis.... Linguis locutus est? Prophetavit? Suscitare mortuos potuit? Horum enim aliquid habere debuerat, ut Evangelium novi juris induceret.* Ibid., pag. 309. Vide Tertull., lib. *de Præscript. Hæretic.*, cap. 30, pag. 213.

[2] *Scitis certe illud antiquum quod Adam terrenæ origini præstitutus sit, quæ utique damnatio legem illi æternæ mortis imposuit : et omnibus ab eo posteris quos lex una retinebat, hæc mors in genus omne dominata est.* Pacian., lib. *de Bapt.*, pag. 318.

[3] *Christus adveniens hominemque suscipiens, ipsum illum hominem de potestate peccati purum et innocentem Deo primus exhibuit.* Pacian., ibid.

[4] *(Christus) calcatis mortis aculeis, die tertia resultavit in carne reconcilians illam Deo et restituens æternitati, victo erasoque peccato.* Pacian., ibid.

[5] *Epistolæ (Apostolorum) sententia hæc fuit.... Abstinete vos ab idolothytis, et sanguine, et fornicatione... hæc est Novi Testamenti tota conclusio... reliqua peccata meliorum operum compensatione curantur : hæc vero tria crimina, ut basilisci alicujus afflatus, ut veneni calix, ut lethalis arundo, metuenda sunt : non enim viliare animam, sed intercipere noverunt. Quare tenacitas humanitate redimetur, convitium satisfactione pensabitur, tristitia jucunditate, asperitas lenitate, gravitate levitas, honestate perversitas, et quæcumque emendata proficiunt.* Pacian., *Parænes. ad Pœnit.*, pag. 315.

[6] *Primum igitur de modo peccantium retractemus, sedulo requirentes, quæ sint peccata, quæ crimina, ne quis existimet, me omne hominum genus, indiscreta pœnitendi lege constringere.* Pacian., ibid., pag. 315.

[7] *Quæcumque solveritis, inquit, omnino nihil excipit. Quæcumque, inquit, vel magna vel modica.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 312.

[8] Qui in Spiritu Sancto blasphemaverit non remittetur ei. *Soles tales percurrere lectiones : cur hic non legisti, quid sit istud* in spiritu? *Habes supra scriptum, cum Dominus dæmonia verbo fugaret, et virtutes multas speciali vigore compleret, dixisse Pharisæos, non expellit dæmonia nisi in Beelzebud principe dæmoniorum; hoc est, in Spiritum Sanctum deliquisse, in ea blasphemasse quæ per Spiritum Sanctum gerebantur.... Hæc cæcitas est non videre quod videas, et Sancti Spiritus opera diabolo deputare, eamque gloriam Domini qua diabolus ipse superatur, diaboli appellare virtutem. Hoc est ergo quod non dimittetur; reliqua bonis pœnitentibus, frater Symproniane, donantur.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 313.

[9] *Si pœnitentibus remissio peccatorum dari potuit (ais, Sympronianè), baptisma non fuit necessarium : insulsissima comparatio! Baptismus enim sacramentum est Dominicæ passionis. Pœnitentium venia meritum confitentis. Illud omnes adipisci possunt, quia gratia Dei donum est, id est gratuita Dei donatio. Labor vero iste paucorum est qui post casum resurgunt, qui post vulnera convalescunt, qui lacrymosis vocibus adjuvantur, qui carnis interitu reviviscunt.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[10] *Quid est illud quod Apostolis dicit (Dominus)*: Quæ ligaveritis in terris, etc.... *Cur hoc, si ligare hominibus ac solvere non licebat? An tantum hoc solis Apostolis licet? Ergo et baptizare solis licet, et Spiritum Sanctum dare solis, et solis gentium peccata purgare, quia totum hoc, non aliis quam Apostolis*

Chrême, c'est-à-dire de la Confirmation. Par l'un de ces sacrements [1] nos péchés sont purifiés, par l'autre le Saint-Esprit nous est donné. La foi est nécessaire au Baptême [2] : sans elle, on ne peut ni naître de Jésus-Christ, ni recevoir son Esprit : et le Saint-Esprit ne se donne dans la Confirmation que par l'évêque [3] consacré par l'onction. C'est lui encore qui a le pouvoir de lier et de délier les péchés. Car si, comme le disaient les novatiens [4], ce pouvoir n'avait été donné qu'aux Apôtres, il s'ensuivrait qu'eux seuls auraient eu aussi le pouvoir de baptiser, Notre-Seigneur n'ayant dit ces paroles qu'aux Apôtres. S'il leur donne tout ensemble, en ce même endroit et la puissance de délier, et celle d'administrer le Baptême, il n'y a pas lieu à douter, ou que le tout vient de cette même sorte à l'évêque, ou que rien ne lui en a été laissé par les Apôtres. Mais il ne doit user de ce pouvoir qu'avec beaucoup de circonspection et après avoir mis les pécheurs à de longues épreuves. C'est ouvrir [5] aux innocents la voie du péché, que de flatter les pécheurs. Il dit que les exercices journaliers de la pénitence sont [6] de pleurer à la vue de l'Eglise, de montrer, par la négligence et la saleté de ses habits, qu'on déplore la perte de son âme, de jeûner, prier et se jeter aux pieds des fidèles, de s'abstenir des festins, de prendre les mains des pauvres, de supplier les veuves, de se jeter aux pieds des prêtres, de conjurer toute l'Eglise de prier pour soi, enfin de tenter tous les moyens imaginables pour ne pas périr. Personne néanmoins ne doit désespérer, Dieu ne veut [7] la perte d'aucun de nous. Il recherche le moindre et le plus chétif, comme on le voit dans l'Evangile chercher une drachme qui était perdue, et charger sur ses épaules une brebis égarée. Il invective avec force contre ceux qui, après avoir péché, refusaient de s'en confesser [8] et d'en faire pénitence [9], contre ceux qui osaient toucher les choses saintes avec une conscience impure, et porter devant les autels du Seigneur un corps profane et une âme souillée. « Celui, leur dit-il [10], qui est coupable de la mort d'un homme

imperatum est.... Si ergo et lavacri et chrismatis potestas, majorum et longe charismatum ad episcopos inde descendit, et ligandi quoque jus adfuit atque solvendi. Pacian., *Epist.* 1, pag. 306 et 307.

[1] Quotquot eum receperunt, dedit eis potestatem filios Dei fieri. *Hæc autem compleri alias nequeunt nisi lavacri et chrismatis et antistitis sacramento. Lavacro enim peccata purgantur, chrismate Sanctus Spiritus superfunditur.* Pacianus., serm. *de Baptismo*, pag. 318 et 319.

[2] *Sic generat Christus in Ecclesia per suos sacerdotes... Atque ita Christi semen, id est Dei Spiritus novum hominem alvo matris agitatum, et partu fontis exceptum, manibus sacerdotis effundit fide tamen pronuba. Neque enim aut insertus in Ecclesiam videbitur qui non credidit, aut genitus a Christo qui Spiritum ipse non recepit.* Pacian., serm. *de Baptismo*, pag. 318.

[3] *Vestræ plebi unde Spiritum quam non consignat unctus sacerdos.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 309.

[4] *Apostolus dixit :* Quæ ligaveritis in terris, ligata erunt et in cœlis.... *An tantum hoc solis Apostolis licet? Ergo et baptizare solis licet, et Spiritum Sanctum dare solis, et solis gentium peccata purgare; quia totum uno in loco, et resolutio vinculorum, et sacramenti potestas datur; aut totum ad nos ex Apostolorum forma et potestate deductum est; aut nec illud ex decretis relaxatum est.... Si ergo et lavacri et chrismatis potestas, majorum et longe charismatum ad episcopum inde descendit, et ligandi quoque jus adfuit et solvendi.* Pacian., *Epist.* 1, pag. 306.

[5] *Facinoris viam monstrat innoxiis, qui nocentibus post scelera blanditur.* Pacian., *Parænes. ad pœnit.*, pag. 316.

[6] *Ne hæc quidem quotidiana servamus, flere in conspectu Ecclesiæ, perditam vitam sordida veste lugere, jejunare, orare, provolvi; si quis ad balneum vocet, recusare delicias : si quis ad convivium roget, dicere: ista felicibus, ego deliqui in Dominum, et periclitor in æternum perire; quo mihi epulas, qui Dominum læsi; tenere præterea pauperum manus, viduas obsecrare, presbyteris advolvi, exoratricem Ecclesiam deprecari, omnia prius tentare quam pereas.* Pacian., ibid., pag. 317.

[7] *Neminem nostrum perire vult Dominus, etiam modici et minimi requiruntur. Si non creditis, intuemini, ecce in Evangelio drachma requiritur, et vicinis inventa monstratur ovicula, suppositis reportanda cervicibus non est onerosa pastori.* Pacian., in *Parænes. ad pœnit.*, pag. 317.

[8] *Vos ergo primum appello, fratres, qui criminibus admissis pœnitentiam recusatis : Vos, inquam, post impudentiam timidos, post peccata verecundos, qui peccare non erubescitis, et erubescitis confiteri : qui cum mala conscientia Dei sancta contingitis, et altare Domini non timetis : qui ad manus sacerdotis, qui in conspectu angelorum sub fiducia innocentiæ acceditis : qui divinæ patientiæ insultatis; qui tacenti Deo, veluti nescienti, pollutam animam et profanum corpus ingeritis.* Pacian., in *Parænesi ad pœnitent.*, pag. 316.

[9] *Nunc ad eos sermo sit qui bene ac sapienter vulnera sua, pœnitentiæ nomine confitentes, nec quæ vulnerum medicina noverunt, similesque sunt illis qui plagas quidem aperiunt, ac tumores, medicisque etiam assidentibus confitentur : sed admoniti, quæ imponenda sunt, negligunt; et quæ bibenda fastidiunt. Quod tale est ac si dicat aliquis : ecce ego æger, ecce ego vulneratus sum ; sed nolo curari stomachum... Additur etiam morbus ad causam et vulnus adjungitur, et contraria quæque imponuntur, perniciosa potantur.* Pacianus, ibid., pag. 316.

[10] *Humanæ animæ reus non posset absolvi: Dominici*

ne peut être absous, et l'on s'imaginera que le profanateur du corps du Seigneur puisse demeurer impuni. Quiconque le mange et le boit indignement [1], mange et boit son jugement. » Il semble entendre [2] des maladies corporelles ce que dit saint Paul aux Corinthiens, que plusieurs d'entre eux, pour n'avoir pas fait le discernement qu'ils devaient du corps de Jésus-Christ, étaient malades et languissants, et qu'il y en avait qui dormaient du sommeil de la mort.

Sur les peines des damnés.

19. Il enseigne qu'aussitôt après la mort [3] les damnés souffrent dans les feux de l'enfer et qu'ils y souffriront après la résurrection de leurs corps.

Sur quelques points de discipline et d'histoire.

20. Il remarque qu'on ne donnait point l'absolution indistinctement à tous les pénitents, qu'on eût des marques que c'était la volonté de Dieu, ou qu'il ne les eût visités par quelques maladies [4]. Selon saint Pacien [5], à la confusion des langues, Dieu en forma cent vingt différentes les unes des autres; Nabuchodonosor fut condamné à manger du foin comme les bêtes pendant sept ans; son poil devint plus long et plus hérissé que celui des lions, et ses ongles plus grands et plus affreux que ceux d'un aigle [6]. Tertullien [7] écrivit son livre *de la Pénitence* étant encore catholique. Novat avait chassé [8] son propre père de sa maison, et avait frappé sa femme d'un coup de pied lorsqu'elle était grosse, ce qui l'avait fait avorter. C'était l'usage de couvrir le siége de l'évêque d'un linge [9]. Saint Cyprien était mort martyr [10], et dans la paix et l'unité de l'Eglise.

Jugement de ses écrits

21. On voit mieux la beauté des écrits de saint Pacien en les lisant, qu'on ne peut l'exprimer; le style en est poli et châtié, les raisonnements justes et solides, les pensées belles et le tour agréable. Il est plein d'onction quand il exhorte à la vertu, plein de feu et de force quand il combat le vice. Il traite ses adversaires avec politesse, mais sans les épargner, et il les suit dans tous leurs mauvais détours. Comme il lisait volontiers les écrits de saint Cyprien, il n'est pas surprenant qu'il en ait quelquefois emprunté les pensées, les raisonnements. Il paraît même avoir adopté les sentiments de ce Père touchant le baptême des hérétiques; du moins lui applique-t-il ce passage de l'Ecclésiastique, qu'il rend de cette manière [11]: *Celui qui est baptisé par un mort, cela ne lui sert à rien.* Il avait lu aussi les ouvrages de Tertullien.

Editions qu'on en a faites.

22. La plus ancienne édition des œuvres de saint Pacien est celle de Paris en 1538, in-4°. Nous la devons à Jean du Tillet. Paul Manuce les réimprima en 1564, à Rome, in-fol., avec ceux de Salvien et de Sulpice Sévère. Depuis, ils ont eu place dans les *Bibliothèques des Pères*, et dans le second tome des *Conciles d'Espagne*, par le Cardinal d'Aguirre, à Rome en 1694, in-fol. avec des notes; [dans la *Bibliothèque des anciens Pères*

corporis violator evadit? Qui manducat, inquit, et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit. Pacianus, ibid.

[1] I Cor. XI, 29.

[2] *Humanæ animæ reus non posset absolvi, Dominici corporis violator evadit?* Qui manducat, inquit, et bibit indigne, judicium sibi manducat et bibit. *Evigila, peccator, time in visceribus tuis præsens judicium, si quid tale fecisti.* Propterea, *inquit*, inter vos multi infirmi et ægri, et dormiunt multi. *Jam si quis futura non metuit, vel præsentem ægritudinem, præsentemque obitum reformidet.* Pacianus, *Parænesi ad pœnitentiam*, pag. 316.

[3] *Tartarus et gehenna laxatos impiis sinus pandunt. Post animarum tempestiva supplicia, redivivis quoque perpetua corporibus pœna servatur.* Pacian., ibid.

[4] *Scio, frater, hanc ipsam pœnitentiæ veniam non passim omnibus dari; nec antequam aut interpretatio divinæ voluntatis, aut forsitan visitatio fuerit, relaxari.* Pacian., *Epist.* 1, pag. 307.

[5] *Medis, Ægyptus, Hebræis sua lingua est secundum copiam Domini, qui eam in centum viginti ora modulatus est.* Pacianus, *Epist.* 2, pag. 308.

[6] *Judæi etiam dominator imperii rex ille Babylonius exomologesim desertus operatur, et septenni squalore decoquitur. Leonum in illo jubar, impexa cæsaries et barbarus horror exuperat : et longe incurius unguibus manus horrentes aquilas mentiuntur cum fœnum in morem bovis ederet pallentium ruminator herbarum.* Pacianus, in *Parænesi ad pœnitentiam*, pag. 317. Le texte de la Vulgate est différent et porte que les cheveux lui crurent comme les plumes d'un aigle, et que ses ongles devinrent comme les griffes des oiseaux. *Donec capilli ejus in similitudinem aquilarum crescerent, et ungues ejus quasi avium.* Daniel., cap. IV, vers. 30.

[7] *Tertullianum ipsum epistola sua et ea ipsa quam catholicus edidit audies confitentem posse Ecclesiam peccata dimittere.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 314.

[8] *Presbyter Novatus ex Africa... projecto extra domum patre, et eodem fame mortuo nec sepulto, uxoris gravidæ utero calce percusso, Romam venit.* Pacian., *Epist.* 3, pag. 310.

[9] *Absentem* (*Novatianum*) *epistola episcopum finxit : quem consecrante nullo linteata sedes accepit.* Pacian., *Epist.* 2, pag. 307.

[10] *Cyprianus in concordia omnium, in pace communi, in confessorum grege passus est, et sæpe confessus, iteratis persecutionibus, et multa laceratione vexatus et novissime salutari calice propinatus est. Hoc fuit coronari.* Pacian., *Epist.* 2, pag. 308.

[11] Ecclesiast. XXXIV, 4.

de Galland, qui a revu et corrigé ce texte et l'a divisé en section. M. Migne a reproduit cette édition tome XIII de sa *Patrologie latine*. On trouve quelques passages traduits en français dans le tome V de la *Bibliothèque des Pères de l'Eglise* de Guillon.]

CHAPITRE XII.

Saint Philastre, évêque de Bresse, et confesseur.

[Ecrivain latin, avant l'an 397.]

Saint Philastre s'applique à l'étude de l'Ecriture-Sainte.

1. Nous ne connaissons ni le pays ni la famille de saint Philastre; mais nous savons qu'à l'exemple d'Abraham [1], il quitta sa patrie, sa parenté et la maison de son père, et se dépouilla de tous les embarras du siècle pour suivre Jésus-Christ, qu'il prit pour son partage. Il vécut dans une continence très-exacte, passant les nuits à étudier les divines Ecritures, et se remplit ainsi de tous les trésors de la science céleste qui sont cachés en Jésus-Christ.

Il est ordonné prêtre, il prêche la vérité et la défend.

2. Ordonné prêtre et établi dispensateur de la parole divine, il parcourut presque toutes les provinces de l'empire, allant même par les villages et les maisons de la campagne pour y prêcher la vérité [2] et y combattre non-seulement les Juifs et les païens, mais encore toutes les hérésies, surtout celles des ariens, dont la fureur se rendait alors redoutable dans toute l'Eglise. Il fit paraître dans cette fonction une foi si fervente, qu'il endura même le fouet, et porta imprimées sur son corps les marques de Jésus-Christ.

Il prend soin de l'Eglise de Milan.

3. Il fut à Milan un fidèle gardien du troupeau de Jésus-Christ avant que saint Ambroise en eût été fait évêque, et il s'opposa avec vigueur à Auxence, arien, qui s'était intrus dans l'Eglise de Milan [3], et y prenait le titre d'évêque parmi ceux de la secte. Saint Philastre demeura aussi un temps considérable à Rome, où il convertit un grand nombre de personnes à la foi par les discours qu'il faisait tant en particulier qu'en public.

Il est fait évêque de Bresse.

4. Après avoir parcouru tant d'endroits pour sauver les âmes, il s'arrêta à Bresse, dont il fut le septième évêque. Cette ville, lorsqu'il en prit le soin [4], était comme toute sauvage et dans l'ignorance de la science spirituelle; mais elle souhaitait d'être cultivée et instruite dans les voies du salut. Le saint évêque commença donc à y travailler; il en déracina diverses erreurs, et cultiva cette terre inculte avec tant d'efforts et d'assiduité, qu'elle devint fertile en bonnes œuvres.

Sa conduite pendant son épiscopat.

5. Il sut, dit saint Gaudence, allier une douceur admirable avec l'ardente ferveur dont son âme était embrasée pour la gloire de Dieu [5]. Sa profonde humilité donnait de l'éclat à la sublimité de son savoir. Parfaitement instruit des choses du ciel, il ignorait presqu'entièrement celles de la terre. Insensible à la gloire qui vient des hommes, il s'appliquait uniquement à faire rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû. Détaché de ses propres intérêts, il ne recherchait que ceux de Jésus-Christ, ne se mettant nullement en peine ni des bonnes grâces, ni de la faveur du monde. Toujours appliqué au service de Dieu et à lui gagner les hommes, plein de mépris pour tout ce que le monde estime comme rare et précieux, il se plaisait, par une charitable ambition, à enrichir les pauvres marchands qui trafiquent des choses les plus communes en les leur payant avec prodigalité, comptant pour peu de ne faire l'aumône qu'à ceux qui font profession de mendier. Il étouffait tout mouvement de colère dans sa naissance : il était toujours prêt à pardonner les injures. Il excellait en patience

[1] Gaudentius, in *Vita Philastr.*, apud Surium ad 18 julii, pag. 211, § 2 et 3.

[2] Ibid., § 3. — [3] Ibid.

[4] Ibid., § 4, pag. 211. — [5] Ibid., § 6.

et gagnait les cœurs par sa douceur. Embarrassé quand il fallait punir, il ne délibérait point quand il s'agissait de pardonner. Se communiquant avec une bonté surprenante à toutes sortes de personnes, de tout âge, de tout sexe, de toute condition, il ne distinguait, par une amitié particulière, que les personnes les plus viles, les plus méprisables en apparence. Ses habits étaient très-communs, mais propres. Il plaisait, mais sans artifice. Il était négligé, mais sans affectation; enfin, dans un extérieur nullement étudié, il découvrait toute la pureté intérieure de son âme.

Il assiste au concile d'Aquilée en 381.

6. L'an 381 saint Philastre se trouva au concile d'Aquilée avec plusieurs évêques du vicariat d'Italie [1], et concourut avec eux à la condamnation de Pallade et de Secondien, tous deux évêques ariens, et d'Attale, prêtre du même parti, qui s'était aussi trouvé à ce même concile.

Il voit saint Augustin à Milan, en 384. Ses disciples, sa mort vers l'an 384.

7. Saint Augustin étant à Milan en 384, y vit saint Philastre. C'est la dernière fois qu'il est parlé de lui dans l'histoire, et peut-être ne vécut-il pas longtemps depuis : du moins est-il certain qu'il mourut avant l'an 397, puisque saint Ambroise, qui mourut cette année-là [2], avait établi saint Gaudence évêque de Bresse en la place de saint Philastre. Parmi les disciples de ce saint évêque nous en connaissons deux qui se sont rendus remarquables dans l'Eglise par leur vertu, saint Gaudence, qui fut son successeur, et Bénevole, officier de Valentinien, qui, avant même d'être baptisé, aima mieux perdre sa charge que de dicter contre l'Eglise catholique un rescrit donné par ordre de l'impératrice Justine. Saint Gaudence, qui rapporte ce trait d'histoire, dit que [3] Bénevole fit voir, par cette constance à défendre la foi, qu'il avait été instruit par la doctrine admirable de Philastre, cet homme qui se rendait en toutes choses l'imitateur des Apôtres. Ce Saint solennisait tous les ans avec son peuple le jour auquel saint Philastre, son maître, avait quitté la terre pour aller jouir de Dieu, et il ne manquait point en ce jour-là de faire l'éloge de ses vertus. De tous ses discours il ne nous en reste qu'un, qu'il prononça la quatorzième année de son épiscopat. C'est là qu'il appelle la voix de saint Philastre une voix [4] très-savante qui, se faisant entendre de tous côtés dans l'Eglise de Bresse, l'avait fondée par la grâce du Saint-Esprit dans la foi de l'adorable Trinité, l'avait établie dans une vraie espérance, l'avait affermie dans une parfaite charité, l'avait élevée aux vertus du Christianisme, et l'avait laissée dans la paix de Jésus-Christ.

Son traité des Hérésies.

8. Nous avons de saint Philastre un traité *des Hérésies*, dans lequel il en compte vingt-huit qui ont paru dans le Judaïsme avant Jésus-Christ, et cent vingt-huit depuis sa naissance. Saint Epiphane, contemporain de saint Philastre, n'en compte en tout que quatre-vingts, tant avant que depuis la venue de Jésus-Christ. Ce qui porte saint Augustin [5] à dire qu'une si grande différence entre ces deux écrivains sur le nombre des hérésies qui s'étaient élevées jusqu'à leur temps, fait supposer qu'ils n'avaient pas la même idée de l'hérésie. Car il ne faut pas croire, ajoute saint Augustin, que saint Epiphane ait ignoré quelques-unes des hérésies que saint Philastre connaissait, puisque nous trouvons que saint Epiphane est plus savant que saint Philastre : ce serait plutôt le contraire qu'il faudrait dire, si saint Epiphane en avait marqué un plus grand nombre. La différence entre eux vient donc sans doute de ce que l'un a

[1] Ambros., *Epist.* 1, pag. 787.

[2] Augustin., *Epist.* 222, pag. 218, tom. II.

[3] *Nec mirum si hodie taliter in timore Domini conversaris, qui necdum percepta baptismi gratia ita pro fidei cœlestis veritate pugnasti, ut imbutum te admirabilibus doctrinis apostolici per omnia viri, patris nostri Philastrii, tantæ constantiæ testimonium approbavit. Nostri namque temporis regina Jesabel, arianæ perfidiæ patrona simul ac socia, cum beatissimum persequeretur Ambrosium Ecclesiæ Mediolanensis antistitem, te quoque ea tempestate magistrum memoriæ oblitum salutaris fidei arbitrata contra catholicas dictare Ecclesias compellebat : quod ne faceres ultro et promotionis politicæ dignitatem et ambitionem sæculi, gloriamque mundanam contempsisti, magis eligens privatus vivere, quam mortuus militare.* Gaudentius, tract. *in Var. Scripturæ loca*, tom. V *Biblioth. Patr.*, pag. 942.

[4] *Quonam ergo hæc spectat tractatio? Nempe ut vestra dilectio evidenter intelligat, quanta vis meam complacerit parvitatem, arduis observandis præceptis, atque aperire os meum sub tantorum præsentia sacerdotum, et maxime post illam venerandæ memoriæ patris mei Philastrii eruditissimam vocem, quia per gratiam Spiritus Sancti large affluens hanc Ecclesiam in fide Trinitatis adorandæ fundavit, in vera spe et charitate perfecta constituit, ad virtutes erexit, in pace reliquit.* Gaudent., *Tract.* 16, tom. V *Biblioth. Patr.*, pag. 968.

[5] Augustin., *Epist.* 222 *ad quod vult Deus*, pag. 818, tom. II.

pris pour hérésie ce qui ne le paraissait pas à l'autre. Et en effet, il est très difficile de définir en quoi consiste l'hérésie. Le même Père remarque [1] ailleurs que saint Philastre distingue l'hérésie des noëtiens de celle des sabelliens, ce qu'il n'approuve pas, parce que les uns et les autres avaient la même doctrine ; aussi appelait-on uniquement les noëtiens sabelliens, comme saint Philastre l'avait lui-même remarqué. Néanmoins saint Epiphane compte aussi pour deux hérésies les noëtiens et les sabelliens, pour une raison que saint Augustin dit ignorer. Le traité *des Hérésies* de saint Philastre est cité [2] par saint Grégoire-le-Grand, qui met ce Père entre les principaux qui ont écrit contre les hérésies.

Analyse de ce traité.

9. Les hérésies qui ont paru avant la venue de Jésus-Christ, selon saint Philastre, sont : celle des ophites, qui adoraient le serpent [3] comme nous ayant donné le premier la connaissance du bien et du mal; celle des caïanites, c'est-à-dire ceux qui louaient Caïn d'avoir tué son frère Abel ; des sethiens ou adorateurs de Seth, fils d'Adam; de Dosithée, qui enseignait qu'il fallait vivre selon la chair dans la loi du Seigneur, et que cette chair ne ressusciterait point; celle des sadducéens,qui étaient dans les mêmes principes que Dosithée touchant la chair, et qui vivaient plus conformément aux maximes d'Epicure qu'à celle de la loi de Dieu ; celle des pharisiens, qui ne regardaient Jésus-Christ que comme un homme juste ; des samaritains, qui ne recevaient de la loi de Moïse que quatre livres seulement, qui ne croyaient ni jugement futur ni résurrection; des nazaréens, qui faisaient consister la justice dans l'observance charnelle, et à laisser croître leurs cheveux ; des esséniens, qui vivaient dans la retraite et la mortification, mais qui ne croyaient point que le Fils de Dieu fût annoncé dans les Prophètes, et ne le reconnaissaient point pour Dieu ; celle des héliognostes, qui adoraient le soleil comme sachant tout ce ce qui est en Dieu, et l'auteur de la lumière et de tous les aliments dont les hommes ont besoin ; des adorateurs des grenouilles, des rats et des mouches ; des troglodites, espèces d'idolâtres parmi les Juifs, qui demeuraient dans des cavernes; des fortunatiens ou de ceux qui adoraient la fortune du ciel, qu'ils appelaient reine, et à qui ils offraient des sacrifices ; il y avait encore l'hérésie des Juifs : des bahalites, qui sacrifiaient à l'idole de Bahal, roi des Tyriens ; celle des astarites, qui immolaient à des idoles d'hommes et de femmes ; des molochites, qui offraient des sacrifices à Moloch, et avaient en vénération Rempham ; des taphites, ainsi appelés parce qu'ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles aux démons dans la vallée de Taphet ; des putéonites, qui avaient les puits en vénération, et mettaient dans l'eau qu'ils en tiraient l'espérance de leur salut.

Saint Philastre met encore entre les hérésies le culte que quelques Juifs rendaient au serpent d'airain ; les assemblées qu'ils tenaient dans les lieux souterrains, où ils sacrifiaient à diverses idoles et où ils commettaient plusieurs impuretés ; le culte que certaines femmes rendaient à Thamur, fils d'un roi des Gentils; celui que les délites, autre espèce d'idolâtres juifs, rendaient à Dahel ; les prestiges dont quelques hommes couverts d'habits de femme se servaient à l'imitation de la Pythonisse, pour tromper ceux qui les consultaient sur l'avenir ; le culte d'Astar et d'Astarot ; enfin la secte des hérodiens, qui, selon lui, attendaient Hérode, roi des Juifs comme le Christ. On voit, par ce détail, que saint Philastre mettait au nombre des hérésies non-seulement des erreurs contre la foi, mais encore toutes sortes d'abominations et de superstitions païennes ; avec un pareil système il lui était aisé de grossir son catalogue des hérésies,soit de l'Ancien-Testament, soit du Nouveau ; car il en use de même dans le dénombrement qu'il fait des hérésies qu'il dit être nées depuis Jésus-Christ. Il compte les hérésies non par secte, mais par dogme, ce que n'a point fait saint Epiphane, et avec raison, puisqu'il est arrivé souvent qu'une même secte enseignait plusieurs erreurs. Il met aussi au nombre des hérésies des sentiments qui ne regardent pas la foi, et des pratiques de discipline. Par exemple, il compte pour la onzième hérésie qui a paru sous les Apôtres, celle des quartodécimans, qui voulaient qu'on célébrât la Pâque le quatorzième jour de la lune de mars ; pour la trente-troisième, celle des déchaussés, qui prétendaient que les hommes devaient aller nu-pieds ; pour la trente-septième, celle des cir-

[1] Augustin., lib. *de Hæres.*, pag. 12, tom. VIII.
[2] Gregor. Mag., lib. VI *Epist.*
[3] Ex tom. V *Biblioth. Patr.*, pag. 702. [*Patrolog. lat.*, tom. XII.]

concellions d'Afrique, qui, allant de tous côtés sur les grands chemins, obligeaient ceux qu'ils rencontraient à les tuer, ou se précipitaient eux-mêmes, dans le désir de souffrir le martyre; pour la trente-huitième, celle de certains fanatiques qui ne voulaient jamais manger avec personne; pour la trente-neuvième, celle de quelques chrétiens qui assuraient qu'il fallait faire la Pâque avec les Juifs; pour la quarante-sixième, divers sentiments touchant le nombre des cieux; pour la quarante-septième, l'opinion qui n'admet que la seule terre habitable que nous voyons; pour la cinquantième, celle qui enseigne que le souffle que Dieu communiqua à l'homme est son âme; pour la cinquante-quatrième, celle qui attribue les tremblements de terre à des causes purement naturelles; pour la cinquante-cinquième, celle de certains astronomes qui, à l'exemple de Mercure Trismégiste, donnent aux astres des noms d'animaux; pour la soixante-troisième, celle qui assure que le nombre des années depuis Adam n'est pas certain, et que les hommes ne connaissent pas le cours des temps; pour la soixante-dix-neuvième, celle qui conteste à David tout le Psautier, le sentiment de quelques philosophes qui soutenaient que les étoiles étaient attachées aux cieux, et ainsi de plusieurs autres opinions que personne, ni avant ni depuis saint Philastre, ne s'est avisé de taxer d'hérésie.

Fautes de chronologie dans le catalogue des hérésies de saint Philastre.

10. Il y a aussi dans son catalogue plusieurs fautes contre la chronologie. Il met au rang des hérétiques qui ont paru avant Jésus-Christ, les ophites, les caïanites, les troglodites, qui toutefois ne sont venus que longtemps après. Il dit que les samaritains ont pris leur nom du roi Samurus, ou, selon d'autres, d'un fils de Chanaan qui avait aussi ce nom : ce qui est démenti par l'histoire sainte, où nous apprenons qu'ils tirent leur nom de Samarie, capitale du royaume d'Israël, depuis la séparation des tribus sous Jéroboam. Ils ne pouvaient même passer pour hérétiques, puisqu'ils n'enseignaient aucun dogme nouveau sur la religion, et que leur unique faute était le schisme. C'est encore une erreur de chronologie à saint Philastre d'avoir dit que Saturnin, Valentin, Heracléon et quelques autres ont publié leurs erreurs du vivant des Apôtres, et d'avoir mis l'hérétique Tatien, disciple de saint Justin, les cataphryges avec Montan, Priscille et Maximille, Théodote de Bysance, et les millénaires après la persécution de Dèce, qui n'arriva que plusieurs années après la mort de ces hérétiques.

Jugement des écrits de saint Philastre.

11. Il est étonnant que saint Philastre ait apporté si peu d'exactitude dans un traité qui en demandait tant, et qu'il en ait si fort négligé le style, qui, outre son peu d'élévation, est souvent obscur et embarrassé.

Ce qu'ils contiennent de remarquable.

12. Voici ce que nous avons trouvé de plus remarquable. Saint Philastre croit que la Pythonisse [1] n'évoqua point l'âme de Samuel, parce qu'il ne lui paraît pas possible qu'une impie, comme était cette femme, fît venir des enfers, c'est-à-dire du lieu où les âmes des justes étaient détenues, celle d'un saint Prophète. Il dit que [2] le livre de l'Ecclésiastique, qui porte le nom de Sirach, a été écrit depuis Salomon, et que les hérétiques nommés prodianites s'en servaient; que les Apôtres et leurs successeurs avaient ordonné [3] qu'on ne lirait dans l'Eglise que la loi et les Prophètes, les Evangiles et les Actes des Apôtres, treize Epîtres de saint Paul et sept autres, savoir : deux de saint Pierre, trois de saint Jean, une de saint Jude et une de saint Jacques. Quelques hérétiques [4] disaient que l'Apocalypse n'était pas de saint Jean l'Apôtre, mais de l'hérétique Cérinthe. Il y en avait qui attribuaient l'Epître aux Hébreux à saint Barnabé, d'autres [5] à saint Clément Romain, d'autres à

[1] *Quomodo anima impia piam sanctamque animam et Prophetam maxime poterat ab inferis excitare?* Philastr., *Hæres.* 26 *Veter. Testament.*, pag. 704, tom. V *Biblioth. Patr.*

[2] *Hi (prodianitæ) Sapientiæ libro utuntur Sirach, illius qui scripsit post Salomonem.* Philastr., *Hæres.* 9 *post Apost.*, pag. 707.

[3] *Propter quod statutum est ab Apostolis et eorum successoribus non aliud legi in Ecclesia debere catholica nisi legem et Prophetas et Evangelia et Actus Apostolorum et Pauli tredecim Epistolas : et septem alias, Petri duas, Joannis tres, Judæ unam, Jacobi unam, quæ septem actibus conjunctæ sunt.* Philastr., *Hæres.* 40, pag. 711.

[4] *Post hos sunt hæretici qui Evangelium secundum Joannem et Apocalypsim ipsius non accipiunt... Ut etiam Cerinthi illius hæretici esse audeant dicere.* Philastr., *Hæres.* 13, pag. 708.

[5] *Sunt alii quoque qui Epistolam Pauli ad Hebræos non asserunt esse ipsius, sed dicunt aut Barnabæ esse apostoli, aut Clementis de urbe Roma episcopi : alii autem Lucæ evangelistæ aiunt Epistolam etiam ad Laodicenses scriptam... Non tamen in ecclesia legitur populo nisi tredecim Epistolæ ipsius, et ad Hebræos interdum.* Philastr., *Hæres.* 41, pag. 711.

saint Luc, qu'ils faisaient aussi auteur d'une lettre aux Laodicéens. Quoiqu'on ne lût ordinairement dans l'Eglise que treize Epîtres de saint Paul, on y lisait néanmoins quelquefois celle aux Hébreux [1]. Quelques-uns célébraient la Pâque le quatorzième de la lune et non le dimanche, contre la coutume de l'Eglise catholique [2]. Contre l'usage de la même Eglise, les aquariens n'offraient que de l'eau dans les mystères; et les artorytes[3], certains hérétiques de Galatie, offraient du pain et du fromage. Ce n'était point la nature divine, mais l'humaine [4] qui souffrait dans Jésus-Christ, quoiqu'elles fussent unies inséparablement. Il y a trois [5] personnes en Dieu, celle du Père qui envoie le Fils, celle du Fils qui vient du Père, celle du Saint-Esprit qui est envoyé du Père et du Fils. L'Ecriture ne se sert de ce terme d'*Envoyé*, en parlant des Personnes divines, que pour marquer qu'elles sont distinguées les unes des autres; au surplus, elles sont une et égale substance, égales en puissance et en majesté, sans aucune différence de nature. En effet, comme la personne du Père est immense et ineffable, celle du Fils et du Saint-Esprit l'est aussi. Le Fils, pour être envoyé du ciel par le Père, n'en est pas pour cela séparé de lieu : car il est partout comme lui et remplit tout.

Philastre enseigne que l'âme a été créée de Dieu raisonnable et immortelle, et que cette âme est appelée l'image de Dieu [6]; que l'âme du premier homme a été créée avant que son corps fût formé; que les anges [7] ont été créés avant l'âme de l'homme. Selon lui, la confusion des langues [8] qui arriva sous Héber, après la quinzième génération, c'est-à-dire deux mille sept cents ans depuis Adam, fut une punition du péché que commirent ceux qui, par une espèce de révolte contre Dieu, bâtirent la tour et la ville (de Babylone). Jusqu'alors il n'y avait eu qu'une même langue commune à tous les hommes; comme Héber n'avait point consenti à la construction de cette tour, et qu'il était un homme juste,

[1] *Sunt et qui de die Paschæ* [illegible]. Philastr., *Hæres.* 11, pag. 708.

[2] *Aquarii sic dicti sunt qui in sacramentis cœlestibus offerunt tantum aquam, non illud quod Ecclesia catholica et apostolica consuevit facere.* Philastr., *Hæres.* 30, pag. 709.

[3] *Artorytæ sunt nomine ex re ipsa imposito in Galatia, qui panem et caseum offerunt, non illud quod Ecclesia catholica et apostolica celebrat offerendo.* Philastr., *Hæres.* 27.

[4] *Passus est* (*Christus*) *carne passibili, non divinitate naturaliter impassibili, qui et agnoscitur, et creditur non absente tamen divinitate, sed conjuncta cum corpore pariter, propter mysterium consummationis statutum ac definitum antea... Neque ergo caro a divinitate, nec divinitas a carne aberat, cum caro pateretur humanæ naturaliter*, etc. Philastr., *Hæres.* 54, pag. 712.

[5] *Est hæresis, quæ dicit veluti triformem Deum esse et compositum, ut quædam pars Patris, quædam Filii, quædam Spiritus Sancti sit... Triformem quamdam dicens substantiam, multo blasphemat maxime, ignorans, quod alter est qui misit, alter qui missus est. Ergo est vera persona Patris quæ misit Filium, et est vera persona Filii quæ advenit de Patre, et est vera persona Spiritus quæ a Filio et Patre missa est. Trium itaque harum personarum una est veritas, majestas, et substantiæ æqualitas et divinitas sempiterna. Qualis est enim immensa et inerranda Patris persona, talis est et Filii, talis est et Sancti Spiritus; ut in distinctione nominum ac trium personarum causa dicit, ne quis aut ipsum Patrem, aut ipsum Filium esse æstimet, quod ita sentiens delirat Sabellius : et ne iterum missus Filius de cœlo æstimetur non esse ubique in Patre, dixit quidem se missum a Patre : ubique tamen esse cum Patre ostendit dicens :* Pater qui me misit mecum est. *Non ergo separationem loci dicit, cum omnia et ipse Filius compleat, contineatque cum Patre et Sancto Spiritu, sed ut Patris veram personam, et Filii talem qualis Patris, et Sancti Spiritus, sicut Filii veram credamus personam, harumque trium personarum, unam qualitatis substantiam, majestatem et potentiam cognoscamus.* Philastr., *Hæres.* 45, p. 712.

[6] *Septimo die dicit Scriptura de Adam ita :* Et accepit Dominus terram de limo, et plasmavit hominem quem fecit. *Vides ergo quomodo factum hominem, id est, animam ante ostendit rationabilem et immortalem esse creatam a Domino, quæ utique imago Dei est appellata. Terram autem de limo acceptam adjunctam animæ, id est, exteriorem hominem, corpus fragile die sequenti manifestavit plasmatum... non est ambiguum et quid anima ante facta sit, caro autem postea plasmata.* Philastr., *Hæres.* 47, pag. 713.

[7] *In principio facta a Deo et creata post angelos, anima est appellata a Domino.* Philastr., *Hæres.* 51, pag. 713.

[8] *Ab Adam usque ad Heber duo millia et septingenti anni transierunt. Erat ergo nomen linguæ omnium hominum unum et una lingua. Ex quo autem contra Dominum cogitaverunt, substracta est illis scientia ista cœlestis, id est, linguarum omnium prudentia et sapientia. Et Heber quidem sanctus, qui non discessit a Deo secundum nomen ipsius, Deus voluit genus ejus pullulare amplius, hoc quoque nomine primum in sæculo nuncupari ut ab Heber, qui non consenserant ædificationi turris rebellantium, Hebræi nomine appellarentur.* Philastr., *Hæres.* 57, pag. 714. *Post quintam decimam generationem ab Adam usque ad Heber 2700 anni sunt, sub quo confusio missa est linguarum, propter peccatum quod fecerant ædificantes turrim et civitatem, et ut rebellantes a Deo hoc passi sunt.* Philastr., *Hæres.* 56.

Dieu multiplia sa race, et son nom fut donné aux Hébreux. Il rejette [1] l'opinion de ceux qui soutenaient que, depuis la venue de Jésus-Christ jusqu'à la fin du monde, l'espace ne serait que de trois cent soixante-cinq ans; celle qui [2], par les fils des hommes dont il est parlé dans la Genèse, entendait les anges, disant qu'ils s'étaient mêlés avec les femmes, et que de ce commerce étaient nés les géants; et celle qui établit la multiplicité des mondes [3]. Il parle nettement du péché originel [4]. Il dit que Noë divisa à ses trois fils toute la terre [5]; que les âmes [6] soit des bons, soit des méchants, après la dissolution de leurs corps, sont conduites par un ange en un certain lieu, pour y recevoir la peine ou la récompense de ce qu'ils auront fait de mal ou de bien en ce monde; qu'il n'est pas [7] vrai que Jésus-Christ, descendu aux enfers, y ait prêché, afin de procurer le salut à ceux qui croiraient en lui et le confesseraient, puisque David assure le contraire lorsqu'il dit [8] : *Qui vous confessera dans l'enfer?* On doit reconnaître en Jésus-Christ deux générations, l'une éternelle [9], l'autre temporelle; quoiqu'engendré du Père, Jésus-Christ a toujours été avec le Père. Il est en notre volonté de courir dans le chemin de la vertu [10], mais nous ne devons pas le faire avec orgueil, ni croire que nous méritions le salut par notre propre vertu et non par la clémence de Jésus-Christ. Il est bien en notre pouvoir de courir, mais nous

[1] *Putant quidam quod ex quo venit Dominus usque ad consummationem sæculi, non plus nec minus fieri annorum numerum nisi trecentorum sexaginta quinque usque ad Christi Domini iterum de cœlo divinam præsentiam. Quod contrarium invenitur, si ita qui senserint : nam quadringentos jam plus annos transisse cognoscimus ex quo venit Dominus, atque completos.* Philastr., *Hæres.* 58, pag. 714.

[2] *Alia est hæresis quæ de gigantibus asserit, quod angeli miscuerint se cum fœminis ante diluvium, et inde esse natos gigantes suspicantur : cum Nembroth non a spiritu, id est non ab angelo, sed ab homine Chus, qui filius fuit Cham, inde natus sit postea, et in Scriptura primus gigas est appellatus.* Philastr., *Hæres.* 59, pag. 714.

[3] *Alia est hæresis quæ dicit mundos esse infinitos et innumerabiles, secundum philosophorum inanem sententiam, cum Scriptura mundum unum dixerit et de uno nos docuerit,* etc. Philastr., *Hæres.* 65, pag. 716.

[4] *Quidam sunt hæretici, qui cum audiunt David dixisse in quinquagesimo psalmo, quod in iniquitate conceptus sum et in peccato peperit me mater mea, æstimant ita dixisse Prophetam quod jus nuptiarum legitimum iniquitatem esse dixerit atque peccatum.... Sed ignorant quod alio modo dixerit propheta David, non de naturali generatione, sed de transgressione Adæ patris nostri et Evæ, qui post transgressionem mandati pulsi de paradiso genuerant filios, atque inde quasi matrem omnium post iniquitatem transgressionis mandati eum sic concepisse, atque eum ita peperisse docuerit. Quomodo enim de se dicebat David in iniquitate conceptum et in peccato genitum, cum legitimo jure natus sit, electusque a Deo ad tantam regni gloriam peteretur, ut de eo scriptum est. Non ergo hic in iniquitate aut in peccato genitum edocebat, sed parentes nostros Adam et Evam voluit intendere quod ante admissum peccatum, id est transgressionem mandati, postea sic genuerit filios, atque de eis nos omnes itidem parturierit. Ideoque post prævaricationem, in dolore parturies filios, inquit. Quia ergo de parentibus habemus illis prioribus prævaricationis iniquitatem communem carnis atque generalem ex hæreditate prima descendentem in omnes, ut dixit Apostolus, sicut per unum hominem mors introivit in omnes homines.* Philastr., *Hæres.* 69, pag. 717.

[5] *Tribus filiis Noe, Sem, Cham et Japhet omnem divisit orbem terrarum.* Philastr., *Hæres.* 70. p. 717.

[6] *Nec deest hæresis, quæ dicit animas fœnariorum, sceleratorum, et homicidarum et aliorum talium transire in dæmones ac pecudes et bestias et serpentes, ignorantes quod anima hominis cum exierit de sæculo, sive bona, sive mala, id est, pia atque impia, ab angelo ducitur in locum statutum, ut in futurum percipiat juxta quod gessit in hoc sæculo constituta.* Philast., *Hæres.* 73, pag. 717 et 718. — [7] Psal. VI.

[8] *Alii sunt hæretici qui dicunt Dominum in infernum descendisse, et omnibus post mortem etiam ibidem renuntiasse, ut confitentes ibidem salvarentur, cum hoc sit contrarium dicenti prophetæ David :* In inferno autem quis confitebitur tibi? Philastr., *Hæres.* 74, pag. 718.

[9] *Quamvis generatio ipsius (Salvatoris) duplex sit, una divinitatis indefinita ac sempiterna; altera incorporationis per virginem temporalis. At non est dubium tamen quod secundum divinitatem debemus cognoscere, quod neque defuit aliquando esse cum Patre, neque qui erat cum Patre, semper et semetipso erat, et non de Patre genitus noscebatur, ut quidam suspicantur aberrantes. Utrumque ergo si bona interpretatione profertur, rectum et fidei firmamentum ostenditur, ut et genitum eum cognoscamus de Patre proprie hunc unicum Filium, non tamen in tempore, sed ante omnia sæcula omnemque creaturam, esse genitum de Patre proprie cognoscamus atque credamus, ut condecet, cumque Patre eum in perpetuum manere, atque semper mansisse non ignoremus.* Philastr., *Hæres.* 76, pag. 718.

[10] *Non dicit beatus Apostolus, ut non curramus, ut non velimus servire Deo, sed primum debemus nostra currere voluntate, deinde non cum præsumptione et jactantia quasi nostra virtute, et justitia condigna, non Christi mereamur salvari clementia : qui enim currit cum superbia et præsumptione, non a Deo sperat præsidium, quantum ex sua conversatione sibi præsumit justitiam... Ergo sunt in nobis quædam, in quibus currendum est, sunt autem majora quæ a Deo speranda et impetranda sunt, ut ait Apostolus; nescitis quid petatis. Ut puta si quis dixerit : Possum esse martyr, possum esse Apostolus, et non dicit, si Deus Christus voluerit, quod ab eo incrementum id muneris et gratiæ quippe confertur, non vana hominum præsumptione atque jactantia comparatur.* Philastr., *Hæres.* 77, pag. 719.

devons espérer de plus grandes choses de Dieu, comme dit Jésus-Christ : *Vous ne savez ce que vous demandez* [1]. Si donc quelqu'un de nous dit : Je puis être martyr, je puis être apôtre, il faut ajouter, si Jésus-Christ le veut, parce que c'est de lui qu'on obtient ces dons et ces grâces, et on ne les acquiert pas par une vaine présomption ni par ostentation. Saint Philastre remarque [2] qu'Aquila, dans sa traduction de l'Ecriture, s'est éloigné des Septante, en ce qu'ils ont dit du Père, du Fils et du Saint-Esprit, comme en ce qu'ils ont dit de la Vierge dont le Messie devait naître ; c'est pour cela [3] que les Juifs ne suivent pas l'édition des Septante, qui n'admettent qu'une même substance et une même divinité dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, mais Aquila qui ne parle du Fils de Dieu que comme d'un Prophète ; et au contraire, l'Eglise catholique suit constamment l'édition des Septante, et ne tient pas compte de celle d'Aquila. Saint Philastre raconte l'histoire de la version des Septante sous Ptolemée Philadelphe [4], à peu près comme saint Justin Martyr et quelques autres anciens. Il met au rang des hérétiques ceux qui reçoivent une autre version de l'Ecriture qu'il dit [5] avoir été faite depuis Aquila par trente personnes ; une [6] autre par six, et ceux-là [7] encore qui suivent les versions de Théodotion et de Symmaque, et celle qu'on trouva à Jéricho dans un tombeau [8]. Lorsque l'Ecriture dit que Melchisédech est né sans père et sans mère, cela ne doit point s'entendre de sa naissance corporelle, mais de sa naissance spirituelle, c'est-à-dire qu'il n'est point né de parents justes ; en sorte que, sans leur secours et par sa propre vertu et son application, il a connu qu'il devait offrir les plus grands mystères de Jésus-Christ [9]. L'Eglise célèbre quatre jeûnes [10] solennels : avant Noël, avant l'Epiphanie, avant Pâques pendant quarante jours, avant la Pentecôte pendant dix jours, c'est-à-dire depuis le jour de l'Ascension [11]. Nous ne pouvons prétendre

[1] Luc. xx.

[2] *Sunt hæretici, qui sicuti septuaginta duorum sanctorum, sapientissimorumque virorum interpretationem respuentes, Aquilæ cujusdam hominis unius Pontici, qui post multos annos interpretatus est, ædificationem suscipiunt. Is veluti plus, a quibusdam Judæis maxime intellexisse laudatur, cum de Patre et Filio non sicuti illi priores de lege dictaverit : septuaginta enim duo dixerunt :* Adversus Dominum, et adversus Christum ejus ; *Aquila autem :* Adversus Dominum, et adversus Unctum ejus. *Et iterum septuaginta duo dixerunt :* Ecce Virgo in utero concipiet, et pariet filium, Deus nomen et ejus nobiscum ; *Aquila autem dixit :* Ecce juvencula concipiet et pariet filium : *et* nomen ejus, potens cum hominibus. Philast., *hæres.* 90, pag. 722.

[3] *Judæi non septuaginta duorum interpretationes habent, qui de Patre et Filio et Sancto Spiritu sentientes unam substantiam, divinitatem, majestatem enuntiarunt ; sed illius Aquilæ, qui non ita recte sentit de Filio Dei, sed quasi de propheta nuntiaverit... Septuaginta duorum decreta atque consulta, ea legens Ecclesia Catholica semper habet, et detinet incunctanter ; illius autem (Aquilæ) quasi superflua ita æstimat esse et judicat.* Philast., *hæres.* 90, pag. 722.

[4] Idem, ibid.

[5] *Est hæresis, quæ iterum post Aquilam triginta hominum interpretationem accipit, non illorum beatissimorum septuaginta duorum, qui integre inviolateque de Trinitate sentientes, Ecclesiæ Catholicæ firmamenta certissima tradiderunt interpretantes Scripturas. Illi triginta in multis Aquilam sunt sequuti, unde ab Ecclesia Catholica et istorum non suscipitur interpretatio quæ continetur in libris authenticis.* Phil., *hæres.* 91, pag. 722.

[6] *Est hæresis, quæ iterum sex virorum interpretationem postea editam vult sequi.* Idem, ibid.

[7] *Sunt hæretici alii qui Theodotionis et Symmachi itidem interpretationem diverso modo expositam sequuntur.* Idem, ibid.

[8] *Est alia hæresis quæ de dolio inventos libros post captivitatem, postque incensionem prolatos et non consentientes interpretationi primæ sanctorum virorum vult sequi, cum Ecclesia Catholica septuaginta duorum interpretationem legat, et prædicet : alia autem supervacua et contraria tantæ editioni contemnit et abjicit.* Philast., *hæres.* 94, pag. 723.

[9] *De Melchisedech ait Scriptura sine patre, sine matre fuisse genitum... Scriptura non de carnali eum generatione editum esse negavit, sed de non justis eum genitum parentibus declaravit, qui naturali studio de mandato pristino ad tantam Christi pervenire meruit scientiam, ut quæ a parentibus suis non audierat, proprio tamen studio majora Christi mysteria per mandatum agnosceret offerenda,* etc. Idem, ibid.

[10] *Per annum quatuor jejunia in Ecclesia celebrantur : in Natali primum, deinde in Pascha, tertium in Epiphania, quartum in Pentecoste. Nam in Natali Salvatoris Domini jejunandum est : deinde in Paschæ quadragesima, atque in Ascensione itidem in cœlum, post Pascha die quadragesimo, inde usque ad Pentecosten diebus decem.* Philast., *hæres.* 97, pag. 723.

[11] *Credi debet a nobis quod et de divina substantia et propria Filius et Sanctus sit itidem Spiritus : Patri quippe connexus in omnibus, qui et cognosci debet et coli ab omnibus. In hac ergo conjunctione Baptismi et Salvator nos dignatus est confirmare imperans :* Euntes baptizate omnes gentes in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. *In quo conjungentes Filium Patri, et Spiritum cum Filio et Patre, hanc salutem cognoscimus adepturi, quia non aliunde salutis remedium, nisi ex fide hac humano generi cognoscimus affuturum, unde et in hac conjunctione sanctæ adorandæque Trinitatis gaudemus, in qua ante Adam pater noster, Noe, Abraham, Moses et Prophetæ, Sacerdotes, Judices et Apostoli, pariter et Evangelistæ prædicantes meruerunt consequi angelicam dignitatem,* etc. Philast., *hæres.* 100, pag. 724 et 725.

au salut que par la foi en la Trinité, au nom de laquelle nous sommes baptisés, et c'est par la même foi qu'Adam, notre père, Noë, Abraham, Moïse, les Prophètes, les Prêtres, les Juges, les Apôtres et les Evangélistes sont parvenus à la dignité des anges.

Editions du traité de saint Philastre.

13. Le traité *des Hérésies* a été imprimé plusieurs fois séparément, à Bâle en 1528, in-8°, et 1539, in-8°; à Helmstat, en 1611 et 1621, in-4°. On a ajouté dans ces trois dernières éditions un supplément au traité *des Hérésies* de saint Philastre, par un auteur inconnu. Il y a, outre cela, dans celle de Bâle de 1539, cent quatorze sentences des Pères touchant le devoir des vrais Pasteurs de l'Eglise, et une partie de la lettre de Nicéphore Cartophilax au moine Théodose, touchant le pouvoir des clefs. Le traité de saint Philastre se trouve aussi dans toutes les *Bibliothèques des Pères* imprimées à Paris, à Cologne et à Lyon. Et depuis, il a été réimprimé à Hambourg en 1721, par les soins du docte Fabricius, qui en a corrigé le texte et l'a enrichi de notes. [Paul Galéard donna en 1738, à Brescia, une nouvelle édition revue sur les manuscrits. Galland la fit passer dans sa *Bibliothèque* et la compléta. M. Caillau l'a reproduite dans le tome XLVIII de sa *Collection*, avec quelques variantes, mais sans les notes. La même édition complète se trouve dans la *Patrologie lat.*, tome XII, avec un meilleur ordre.]

CHAPITRE XIII.

Saint Grégoire de Nazianze, surnommé *le Théologien*, archevêque de Constantinople, confesseur [et docteur [1] de l'Eglise].

[Père grec, vers l'an 389.]

ARTICLE Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Lieu de sa naissance.

1. Ce Saint était du même [2] pays que saint Basile, c'est-à-dire de la Cappadoce. Arianze fut le lieu [3] de sa naissance. C'était [4] une terre, ou au plus un bourg, situé dans la partie de cette province que l'on appelait Tibérine. Il dépendait de Nazianze et ne devait pas en être éloigné, puisque la grêle ayant fait du dégât dans le territoire d'Arianze, saint Grégoire essaya de consoler le peuple de Nazianze dans un discours que nous avons encore. C'est apparemment pour cette raison que l'auteur de sa *Vie* le fait naître [5] à Nazianze, et que lui-même [6] semble reconnaître cette ville pour sa patrie. Il est du moins [7] certain qu'il y fut élevé, qu'il en fut prêtre tandis que son père en était évêque, et qu'il la gouverna pendant quelques années, ce qui a paru suffisant pour lui donner le surnom de *Nazianze.* Il en parle [8] ordinairement comme d'un lieu assez petit, peu habité et qui méritait à peine le nom de ville. Aussi Suidas [9] en parle comme d'un simple bourg. Nazianze ne laissait [10] pas d'avoir de l'antiquité, et un roi pour fondateur. Outre le nom de Nazianze, elle portait celui de *Diocésarée*, qui, selon toutes les apparences, lui avait été donné par les Romains lorsqu'ils se rendirent maîtres de la Cappadoce, sous Tibère.

Ses parents.

2. Le père de notre Saint s'appelait [11] Gré-

[1] Les *Mémoires de Trévoux* (mai 1740) observent avec raison qu'on a lieu d'être surpris que D. Ceillier ne donne pas à saint Grégoire de Nazianze le titre de docteur. Au reste l'auteur, dans un des volumes suivants, avertit le lecteur de cette omission. (*L'éditeur.*)

[2] Gregor. Nazianz., *Orat.* 20, pag. 326, tom. I, et pag. 318.

[3] Gregor. Nazianz., *Orat.* 15, not., pag. 645, tom. II.

[4] Ibidem.

[5] Nazianz., *Vita*, pag. 3, tom. I.

[6] Idem, *Carm.* 6, pag. 74.

[7] Idem, *Orat.* 9, pag. 155.

[8] Idem, *Orat.* 25, pag. 435.

[9] Suidas, littera γ, pag. 626.

[10] Nazianz., *Epist.* 49, pag. 809 et 810.

[11] Idem, *Orat.* 25, pag. 435.

Leurs vertus.

goire, comme lui; sa mère, Nonne. Issue [1] d'une race sainte, elle surpassa ses ancêtres en piété, et alla de pair avec les saintes femmes qui eurent le bonheur d'embrasser les pieds du Sauveur après sa résurrection. Son fils relève en elle un grand détachement [2] des choses du monde, une soumission [3] sincère et respectueuse pour son mari, beaucoup d'amour pour la vérité, de respect pour les prêtres et de courage dans les afflictions; sa charité [4] envers les pauvres, ses mortifications, son respect [5] pour les saints autels, son éloignement pour les adorateurs des idoles, avec qui elle ne voulut jamais manger. Grégoire, son mari, après avoir été plusieurs années engagé dans la secte des [6] hypsistaires, ainsi appelés parce qu'ils adoraient le Très-Haut et le Tout-Puissant, sans en adorer aucun autre, quoiqu'ils joignissent à ce culte un mélange confus d'impiétés, révérant le feu et les lampes avec les païens, et observant le sabbat et la distinction des animaux avec les Juifs, embrassa la religion chrétienne l'an 325 [7], dans le temps que plusieurs évêques s'assemblaient à Nicée pour la condamnation de l'hérésie arienne. Ce fut Léonce [8] de Césarée en Cappadoce, l'un de ces évêques, qui le catéchisa; mais il reçut le baptême des mains de son propre évêque. Quatre ans après, c'est-à-dire l'an 329, il fut élu évêque de Nazianze, étant âgé d'environ cinquante ans. Pendant son épiscopat, qui fut de quarante-cinq [9] ans, l'Eglise de Nazianze, auparavant inculte et toute sauvage, parut [10] comme une nouvelle arche élevée au-dessus des flots de l'hérésie et de ce déluge universel des âmes, par la pureté de sa foi et par l'union de ses membres.

Nombre de leurs enfant.

3. Du mariage de Grégoire et de Nonne sortirent saint Grégoire, que nous appelons *le Théologien*; sainte Gorgonie et saint Césaire. Celui-ci était le dernier [11] de tous. Mais il est certain que saint Grégoire n'était pas l'aîné. Il [12] fut accordé aux instantes prières de sa mère, qui, dans le désir extrême d'avoir un fils, promit, à l'exemple de la mère de Samuel, de consacrer à Dieu le fils qu'elle lui demandait.

Naissance de saint Grégoire, en 329.

4. On met la naissance de saint Grégoire en 329 [13], et on ne peut la mettre plus tôt, puisque ce Saint, parlant de sa naissance, met ces paroles dans la bouche de son père : « Il y [14] a plus de temps que j'offre des sacrifices, qu'il n'y en a que vous êtes au monde. » Suivant cette époque, on ne peut douter qu'il ne soit venu au monde sous l'épiscopat de son père, ce qui n'intéresse point la discipline de l'Eglise, qui, dans l'Orient, n'était pas uniforme au sujet du célibat des ministres de l'autel, même des évêques, dans le siècle de saint Grégoire, et longtemps même depuis, comme on le voit par Socrate [15]. Cet historien

[1] Nazianz., *Carm. de Vita*, pag. 2.

[2] Idem, *Carm.* 1, pag. 33.

[3] Idem, *Orat.* 11, pag. 178.

[4] Idem, *Orat.* 19, pag. 299. — [5] Ibid., pag. 292.

[6] Idem, *Orat.* 19, pag. 289, et *Carm.* 1, pag. 33, et *Orat.* 11, pag. 178.

[7] Idem, *Orat.* 19, pag. 294.

[8] Idem, *Orat.* 9, pag. 299. — [9] Ibid., pag. 313.

[10] Ibid., pag. 297, et *Orat.* 12, pag. 196, et *Carm.* 145, pag. 244.

[11] Idem, *Carm.* 10, pag. 176.

[12] Idem, *Carm.* 5, pag. 71; *Carm.* 1, pag. 2; *Carm.* 2, pag. 38.

[13] Pour rendre cette preuve convaincante, disent les *Mémoires de Trévoux* (mai 1740), 1° il faudrait commencer par constater l'époque de l'épiscopat du père de saint Grégoire. 2° Un simple prêtre n'offre-t-il pas des sacrifices aussi bien qu'un évêque. 3° Il y a plus, suivant D. Ceillier, ce fut en 378, ou au plus tard au commencement de l'année suivante, que saint Grégoire fut élu évêque de Constantinople. Il ajoute qu'après bien des résistances, il se rendit, malgré la faiblesse de son corps usé de vieillesse. Quelques lignes après, il dit que son corps était courbé sous le poids des années. Cependant, si le Saint était né en 329, à peine avait-il cinquante ans en 379. Est-on cassé de vieillesse et courbé sous le poids des années à cet âge? Cela serait bon dans le sentiment de Suidas, qui le fait mourir en 391, âgé de quatre-vingt-onze ans, et par conséquent le fait naître vers l'an 300. Nous ne voyons pas non plus, continuent les *Mémoires*, pourquoi notre auteur nous dit qu'il aime mieux s'en tenir à saint Jérôme sur l'âge où est mort saint Grégoire, qui, ayant été son disciple, devait mieux savoir qu'un autre ce qui regardait son maître; car saint Jérôme, au moins dans l'endroit cité en note et tiré du *Catalogue des écrivains ecclésiastiques*, ne dit point à quel âge le Saint est mort. Le Père Stilling, *Dissert. de ætate S. Gregor. Nazianz.*, *Acta sanctorum*, tom. III *Sept.*, montre que l'on doit placer la naissance du Saint entre les années 312 et 318, et avant la conversion de son père. Il confirme son sentiment par plusieurs preuves et même par un témoignage formel du saint docteur, discours 19. Baronius, dans la *Vie de saint Grégoire*, publiée en 1759 par Albéric en forme d'appendice à la Vie et aux écrits du savant cardinal, démontre ce même point d'histoire. Voyez, au reste, la Vie du Saint dans les Bénédictins, édition Migne, tome XXXV de la *Patrologie grecque*, col. 153 et suiv. (*L'éditeur.*)

[14] *Nondum tot anni sunt tui, quot jam in sacris mihi sunt peracti victimis.* Nazianz., *Carm. de Vita sua*, pag. 9.

[15] Socrat., lib. V, cap. 22. Voyez tome III, concile de Nicée.

dit en effet que, dans tout l'Orient, les évêques s'abstenaient de l'usage du mariage, mais non comme par une loi, et que plusieurs ne s'en abstenaient pas.

Son éducation.

5. Dès que saint Grégoire fut né, sa mère l'offrit[1] à Dieu, suivant le vœu qu'elle en avait fait, étant bien aise de s'en priver pour le donner à Celui de qui elle l'avait reçu. Elle le présenta[2] à l'Eglise et sanctifia ses mains par l'attouchement des Livres saints. Dès que son jeune âge le permit, on les lui donna[3] à lire, et ce fut par la lecture qu'il en fit, qu'il apprit à connaitre Dieu. D'un autre côté, son père[4] et sa mère travaillaient à lui donner des impressions excellentes et dignes de leur éminente sainteté, que son âme recevait sans peine, étant alors dans un âge qui, n'ayant point encore d'idées propres du bien et du mal, reçoit aisément celle que les autres lui en donnent. Un jour, comme il dormait, il eut une vision[5] qui lui inspira un si grand amour pour la chasteté, qu'il résolut de renoncer au mariage et à tous les divertissements de la jeunesse.

Ses études. Il va à Athènes, vers 350.

6. Au sortir de l'enfance, et après qu'il eût[6] été élevé dans les bons exemples de la maison paternelle et suffisamment instruit dans les écoles de son pays, on l'envoya dans la Palestine, où il y avait alors d'excellents maitres de rhétorique. Il y[7] prit les leçons de Thespèse, professeur en éloquence, et eut pour compagnon d'étude Euzoïus, que les ariens firent évêque de Césarée, sous Valens. Son frère Césaire, qui était parti de Cappadoce avec lui, s'arrêta à Alexandrie. Saint Grégoire y vint lui-même et y passa quelque temps[8]. Mais le désir d'acquérir de nouvelles connaissances l'engagea à quitter le séjour de cette ville pour passer à Athènes, sur un vaisseau[9] d'Egine, qui était prêt à faire voile. C'était vers le milieu de novembre, temps le plus exposé de tous aux tempêtes. Il s'en éleva en effet une si furieuse, lorsqu'il fut un peu avancé en mer, qu'on ne se souvenait point d'en avoir vu une semblable. Ce n'était que cris et sanglots dans le vaisseau, et notre Saint, qui n'était pas encore baptisé, se croyait en danger d'être privé pour jamais de la grâce de ce Sacrement. Mais, après vingt jours d'orage qu'il avait passés à prier prosterné sur le tillac, Dieu apaisa la tempête, la mer devint calme, et tous ceux qui étaient dans le vaisseau abordèrent sains et saufs à Rhode, et peu après à Egine. Comme ils crurent devoir leur vie à la prière de saint Grégoire, ils embrassèrent la foi de Jésus-Christ, dont apparemment il les avait instruits dans le danger. D'Égine il passa à Athènes. Il n'avait guère alors que vingt-un ans, n'ayant[10] point encore de barbe, comme il le remarque lui-même. Ainsi ce pouvait être vers l'an 350. Saint Basile[11] y vint quelque temps après, et saint Grégoire l'aida[12] à se mettre à couvert des insultes des écoliers et à se faire dispenser de certaines formalités extravagantes par lesquelles ils faisaient passer les nouveaux venus. Eunape[13] dit quelque chose de ces folies des écoliers à Athènes. Ce fut[14] le commencement de l'amitié qui lia depuis si étroitement ces deux Saints : elle s'accrut de beaucoup par une dispute où saint Grégoire prit le parti de saint Basile contre quelques Arméniens, ses anciens amis, mais qui, étant jaloux de sa réputation, s'efforçaient de la ruiner. Saint Grégoire était encore à Athènes lorsque Julien, surnommé depuis[15] l'Apostat y vint, vers le milieu de l'an 355, pour y passer quelques mois ; mais il en sortit l'année suivante, étant dans la vingt-septième année de son âge, pleinement instruit dans[16] les belles-lettres, dans la poésie, dans l'éloquence, et encore plus dans la philosophie.

Saint Grégoire retourne en son pays, vers 356.

7. Un des motifs qu'eut saint Grégoire de quitter Athènes, fut de se joindre à saint Basile, qui en était sorti l'année d'auparavant pour retourner à Césarée en Cappadoce. Il vint par terre de Grèce à Constantinople[17], et y trouva Césaire, son frère, qui y était venu par mer d'Alexandrie. Comme ils étaient partis ensemble de la maison paternelle, ils y retournèrent ensemble, Dieu ayant exaucé à cet égard les prières de Nonne, leur mère.

[1] Nazianz., *Carm. de Vita*, pag. 2, et *Orat.* 19, pag. 292.
[2] Idem, *Carm.* 2, pag. 39.
[3] Idem, *Carm. de Vita*, pag. 20.
[4] Idem, *Carm.* 5, pag. 71.
[5] Idem, *Carm.* 31, pag. 97, et *Carm.* 5, pag. 71, 72.
[6] Idem, *Orat.* 10, pag. 161, 163, 164.
[7] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 113.
[8] Nazianz., *Carm. de Vita*, pag. 3, et *Orat.* 19, pag. 306.
[9] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 3, et *Orat.* 19, pag. 306.
[10] Idem, *Carm. de Vita*, pag. 2.
[11] Idem, *Orat.* 20, pag. 326. — [12] Ibid., pag. 328.
[13] Eunap., *de Vitis Sophistarum*, cap. 8, pag. 104.
[14] Nazianz., *Orat.* 20, pag. 329.
[15] Idem, *Orat.* 4, pag. 121 et 122.
[16] Suidas, litter. γ, pag. 626.
[17] Nazianz., *Orat.* 10, pag. 1164.

Il reçoit le baptême. Ses vertus.

8. Saint Grégoire ne marque nulle part le temps de son baptême. Mais l'historien[1] de sa vie le met après son départ d'Athènes et son retour à Arianze. Depuis son baptême, il ne voulut[2] jamais faire aucun serment, même dans les occasions les plus importantes. Méprisant[3] absolument les richesses, la noblesse, la réputation, la puissance, il donna[4] tout à Celui qui l'avait reçu et conservé pour son partage, lui consacra ses biens, sa gloire, sa santé et le talent de la porole qu'il pouvait avoir, celle de Dieu lui étant devenue aussi douce que le miel. Il travailla de plus à modérer sa colère, à mettre un frein à sa langue, à régler tous ses regards, à observer les règles de la tempérance, et à fouler aux pieds toute la gloire mondaine. Tout l'assaisonnement[5] de sa table fut du gros pain, un peu de sel et de l'eau, estimant plus cette vie pauvre et pénitente que toutes les délices et toute l'abondance des grands du siècle. Son habit[6] était rude et grossier. Il couchait à plate terre, quoique travaillé d'une grande douleur de côté. Il travaillait durant le jour, chantait durant la nuit les louanges de Dieu, et n'accordait ni repos ni plaisir à sa chair qui, se révoltant auparavant contre son âme, l'arrêtait lorsqu'elle voulait s'élever vers le ciel. Il joignit au mépris des richesses celui[7] de l'éloquence qu'il avait apprise avec tant de peine, et ne se la réserva que pour en faire un sacrifice à Jésus-Christ, abandonnant ses livres[8] de rhétorique aux vers et à la fumée.

Il prend soin de la maison de son père.

9. Tous ses désirs se portaient au[9] repos et à la retraite, et rien ne lui paraissait comparable[10] au genre de vie d'un homme qui, mort à ses sens, détaché de son corps et comme hors du monde, ne prend plus de part aux choses de la terre qu'autant que la nécessité le demande, n'a plus de conversation qu'avec Dieu et avec lui-même, et mène une vie élevée au-dessus de tout ce qui tombe sous les sens. Il avait[11] promis à saint Basile de se retirer avec lui dans la solitude, et il en avait fait vœu[12] dans la tempête où il pensa périr en allant à Athènes; mais il fit céder toutes ces considérations à l'assistance qu'il crut devoir à ses parents, et se chargea du soin de la maison paternelle. Quoique soulagé dans le maniement des affaires par son frère Césaire, il y trouva beaucoup[13] de peines, surtout dans les procès qu'il eut à soutenir.

Il se retire quelque temps avec saint Basile, vers l'an 358 ou 359.

10. Vers l'an 358 ou 359, ne pouvant[14] résister aux pressantes et continuelles sollicitations de saint Basile, il alla goûter avec lui les délices de la solitude dans son monastère du Pont, s'y occupant ensembe à étudier les Saintes-Ecritures, et passant avec joie les nuits entières dans les gémissements, le chant des psaumes et la prière. Mais le besoin que son père eut de son assistance ne lui permit pas de jouir longtemps du repos de cette retraite.

Il est ordonné prêtre, en 361.

11. Ce vieillard, que son grand âge rendait presque incapable des fonctions de l'épiscopat, surtout en ce qui concernait l'instruction des catéchumènes et le ministère de la parole, l'ordonna prêtre[15], sans l'en avoir averti auparavant, parce qu'il n'ignorait pas quels étaient les sentiments de son fils sur le sacerdoce. Saint Grégoire reçut l'onction sacrée en un[16] jour de mystère, que l'on croit être celui de la naissance de Jésus-Christ, l'an 361, quelque temps après que Julien eut déclaré la guerre à l'Eglise, mais avant[17] qu'il l'eût portée dans la Cappadoce. Ce ne fut qu'avec peine qu'il s'assujettit à une charge dont il avait toujours redouté le poids. Aussi parle-t-il de son ordination comme[18] d'une tyrannie et d'un coup[19] de foudre dont la surprise lui fit perdre la retenue qu'il avait toujours gardée, et l'obligea de se retirer tout d'un coup, sans que la considération de sa patrie, de ses amis, de ses proches, de son père, de sa mère fût capable de le retenir. Le Pont fut le lieu de sa retraite, ne croyant pas trouver où adoucir plus sûrement sa douleur, qu'en la compagnie de saint Basile qui s'y tenait encore caché. Les uns[20] blâmèrent sa retraite, les

[1] Nazianz., *Vita*, pag. 8.
[2] Idem, *Carm.* 1, pag. 18.
[3] Idem, *Orat.* 3, pag. 96.
[4] Idem, *Orat.* 1, pag. 32.
[5] Idem, *Carm.* 2, pag. 31 et 32.
[6] Idem, *Carm.* 55, pag. 130.
[7] Idem, *Carm.* 1, pag. 5; *Carm.* 2, pag. 33.
[8] Idem, *Epist.* 199, pag. 896.
[9] Idem, *Orat.* 2, pag. 4.
[10] Idem, *Orat.* 29, pag. 486 et 487.
[11] Nazianz.. *Carm.* 1, pag. 8, et *Epist.* 5, pag. 769.
[12] Idem, *Orat.* 1, pag. 4.
[13] Idem, *Carm.* 2, pag. 33, 34, 35.
[14] Idem, *Orat.* 1, pag. 4, et *Carm.* 2, pag. 36.
[15] Idem, *Vita*, pag. 9, et *Orat.* 1, pag. 4.
[16] Idem, *Orat.* 41, pag. 673.
[17] Idem, *Orat.* 1, pag. 35.
[18] Idem, *Carm.* 1, pag. 3, 6.
[19] Idem, *Orat.* 1, pag. 4, et *Carm.* 1, pag. 6.
[20] Idem, *Orat.* 1, pag. 1, 2 et 3.

autres la justifièrent, et il y en eut qui la traitèrent de folie et d'imprudence, et qui la regardèrent comme un mépris des ordres établis de Dieu. Mais enfin, il se rendit aux [1] conjurations que son père lui fit de ne pas l'abandonner; aux sollicitations des habitants de Nazianze, qui avaient un grand [2] désir d'entendre de sa bouche la parole de Dieu; à l'amour; qu'il se sentait lui-même pour eux [3] à la crainte [4] de tomber dans le crime et dans le châtiment de ceux qui désobéissent à Dieu, et retourna à Nazianze à la fête de Pâques [5] de l'an 362, pour [6] y louer Dieu dans la dignité et dans la compagnie des prêtres. Ce jour-là même il fit un discours au peuple sur la fête que l'on célébrait, et toucha en passant quelques-unes des raisons qui l'avaient engagé à fuir le sacerdoce et à se retirer après l'avoir reçu. Il en fit un second quelque temps après, dans lequel, bien qu'il se plaigne que ceux qui l'avaient arraché de sa solitude ne se trouvaient point à l'assemblée, il ne laisse pas de louer l'union qui régnait dans l'Église de Nazianze. « Nous avons tous, dit-il [7], les mêmes sentiments, nous n'ajoutons rien à la Trinité, nous n'en retranchons rien. » Son père Grégoire, évêque de cette ville, n'avait donc pas alors souscrit à cette formule de foi qui y mit la division et qui occasionna la séparation des moines et d'une partie du peuple d'avec leur évêque. Il paraît même que ce trouble n'arriva que sur la fin du règne de Julien, en 363, car saint Grégoire en parle comme d'une chose récente dans le troisième de ses discours, qui est le premier contre ce prince apostat. « Plût [8] à Dieu, dit-il, que ce troupeau, qui auparavant chantait avec nous des cantiques agréables à Dieu, qui était digne d'occuper notre droite, et qui en sera digne dans peu, comme je l'espère, se réunisse à notre chœur. Car je ne sais pourquoi tout-à-coup il s'en est séparé, pourquoi il a pris une autre place, et qu'on ne peut même, dans la joie commune de cette solennité, l'engager à se réunir avec nous. » C'est l'opinion commune que l'on a suivie (tome V, pag. 569) quand on a dit que la formule signée par Grégoire était celle de Rimini, dont Constantin ordonna la signature au commencement de l'an 360. Mais on ne voit aucun jour à cette conjecture dans le texte de saint Grégoire. Il paraît [9] seulement qu'il s'était laissé surprendre par des écrits ambigus et des paroles artificieuses de certaines personnes avec qui il souhaitait être en paix et en union, et que ce fut là la cause pour laquelle la plus fervente partie de l'Eglise s'éleva contre lui. En effet, si l'évêque de Nazianze eût succombé comme les autres aux ruses des ariens sous le règne de Constantin, saint Grégoire n'eût pas dit dans sa douzième oraison, qu'il prononça après la réconciliation de son père avez les moines, qu'avant cette division on avait [10] souvent comparé l'Église de Nazianze à l'arche de Noé, parce qu'elle seule avait été sauvée du déluge universel, et qu'elle avait toujours conservé les sentiments de la véritable piété [11]. Saint Grégoire remarque [12] que les moines se séparèrent les derniers de leur évêque et s'y réunirent les premiers. Il eut sans doute lui-même beaucoup de part à cette réunion, aussi bien que son père, la demandant [13] à Dieu l'un et l'autre par des prières continuelles, et y contribuant par leurs exhortations et par leur douceur. Il prononça un discours à la solennité de cette réunion, dans lequel on voit avec quelle joie il reçut les prêtres que le peuple séparé s'était fait ordonner par d'autres évêques. « L'état [14] où nous sommes maintenant, dit-il, est préférable à notre premier état; où il y a eu une abondance de péchés, Dieu a répandu une surabondance de grâce. J'avais perdu un grain, j'ai recueilli un épi. Je pleurais des brebis, j'ai acquis des pasteurs. Nous avons reçu de grand cœur les chefs qu'on avait donnés à cette portion séparée pour la maintenir dans la piété, et qu'on avait établis pour soutenir la vraie foi qui paraissait en danger. Nous ne les avons pas fuis comme nos enne-

[1] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 6.

[2] Idem, *Orat.* 41, pag. 675.

[3] Idem, *Orat.* 1, pag. 40.— [4] Ibid., pag. 41, 43.

[5] Idem, *Orat.* 41, pag. 673.

[6] Idem, *Orat.* 1, pag. 45.

[7] Idem, *Orat.* 2, pag. 48.

[8] Idem, *Orat.* 3, pag. 53.

[9] *A ferventiore parte Ecclesiæ, ob eam causam seditio in nos excitata est, quod scripto quodam et artificiosis verbis circumscripti, in pravam societatem perducti fuissemus.* Nazianz., *Orat.* 19, pag. 297.

[10] Nazianz., *Orat.* 12, pag. 196.

[11] Cette preuve, disent les *Mémoires de Trévoux*, est-elle bien concluante, combien d'évêques ont été trompés par la formule de Rimini, dont les Églises, et surtout en Occident, avaient été jusque-là inaccessibles à l'erreur. (*L'éditeur.*)

[12] Nazianz., *Orat.* 3, pag. 53.

[13] Idem, *Orat.* 19, pag. 297, et *Orat.* 12, pag. 190 et 191.

[14] Gregor. Nazianz., *Orat.* 12, pag. 197.

mis, mais nous les avons embrassés comme nos frères. S'ils ont un peu disputé sur l'héritage de notre Père commun, c'était avec les sentiments et la modération de véritables frères, et non pas avec de mauvais desseins. Nous n'avons pu ne pas louer leur division, ni ne pas approuver leur zèle; car il vaut mieux être divisés par la piété, que d'être unis par le vice : c'est ainsi que nous avons tourné à notre avantage leur séparation passagère. La charité nous a fait dissimuler ce qu'ils ont fait contre nous. Prévenus par le Saint-Esprit, nous avons volontiers changé l'ordre et donné nos suffrages à ceux que des mains étrangères avaient déjà ordonnés. » Cette réunion ne se fit qu'après la mort de Julien l'Apostat, et ainsi après le mois de juin 363.

Saint Grégoire réconcilie Eusèbe de Césarée avec saint Basile, en 365.

12. L'année suivante saint Basile fut élevé à la prêtrise. Sa vertu et les services qu'il rendait en qualité de prêtre à l'Eglise de Césarée, auraient dû le rendre cher à Eusèbe, qui en était évêque : mais le contraire arriva. L'amour extrême que la ville de Césarée avait pour saint Basile blessa les yeux [1] d'un prélat qui, parvenu depuis peu à l'épiscopat n'était pas fort avancé dans les choses de l'esprit, ni entièrement dépouillé de la vanité des grandeurs du monde; et il se forma entre eux une division très-fâcheuse. Dans la crainte de l'augmenter [2] par sa présence, saint Basile se retira dans le Pont pour y jouir de la solitude et gouverner les monastères qu'il y avait établis. Saint Grégoire de Nazianze, qui lui avait conseillé ce parti, vint le trouver dans sa retraite ; mais il l'en tira quelque temps après, c'est-à-dire en 365, pour le ramener à Cesarée, où ils défendirent l'un et l'autre si généreusement la foi catholique, que tous les efforts des ariens et de l'empereur Valens qui s'y trouvait en personne, furent sans effet. Cette victoire rendit parfaite la réunion que saint Grégoire avait peu auparavant rétablie entre saint Basile et Eusèbe.

Il tire de la cour son frère Césaire, en 368.

13. Cependant son frère Césaire qui, après avoir quitté la cour sous Julien, y était rentré avec beaucoup d'honneur et de gloire sous Jovien, continuait [3] à y avoir un grand crédit depuis l'élection de Valentinien et la promotion de Valens à l'empire d'Orient. Son savoir le faisant connaître à tout le monde, sa probité le mettait au-dessus des autres, et le grand nombre d'amis qu'il s'était faits le rendait très-considérable. Saint Grégoire, au lieu d'applaudir à la fortune de son frère ne la regardait qu'avec douleur : car il voyait avec quelque sorte de jalousie un naturel si excellent et si élevé s'amuser à la bassesse des soins du monde, et une âme si noble s'embarrassser des affaires de l'Etat. Il lui écrivit pour l'engager à quitter la cour, et enfin il vint à bout de le lui persuader, en lui représentant qu'ayant été sauvé par une espèce de miracle dans le tremblement de terre arrivé à Nicée, il était plus obligé que tout autre de servir Dieu comme une personne ressuscitée, puisqu'il venait de le retirer d'entre les morts. Césaire mourut peu de temps après ce tremblement, laissant les pauvres, ses héritiers, et son frère Grégoire l'exécuteur de ses dernières volontés.

Il travaille à faire choisir saint Basile pour évêque de Césarée, en 370

14. Eusèbe de Césarée étant mort l'an 370, saint Eusèbe de Samosate, saint Grégoire et l'évêque de Nazianze, son père, ne connaissant personne plus digne, pour remplir ce siége vacant, que saint Basile, l'en firent choisir évêque. Ce Saint, aussitôt après son élection, pressa son ami de venir à Césarée ; et il semblait [4] qu'il devait y accourir de lui-même; mais il crut qu'il était à propos d'attendre encore quelque temps et se contenta de lui écrire pour lui témoigner sa joie touchant son élection. Il y vint l'année suivante 371. Saint Basile lui offrit l'honneur de la chaire [5] épiscopale et le premier rang parmi les prêtres : mais saint Grégoire le refusa et ne [6] voulut pas même rester longtemps à Césarée, croyant que Dieu le demandait à Nazianze auprès de son père.

Il est choisi évêque de Sasime et sacré, vers le milieu de l'an 372. Il gouverne l'Eglise de Nazianze, en 373.

15. L'an 372, la Cappadoce qui jusque-là n'avait fait qu'une province ecclésiastique et civile, ayant été divisée en deux pour le civil, Césarée demeura métropole de la première, et la ville de Thyanes acquit la même dignité dans la seconde. Anthime, évêque de cette dernière ville, prétendant que la province était divisée aussi bien pour l'ecclésiastique que pour le civil, s'attribua les droits de métropolitain sur les Eglises de la seconde

[1] Nazianz., *Orat.* 20, pag. 340.
[2] Idem, *Orat.* 20, pag. 337.
[3] Idem, *Orat.* 10, pag. 168 et 169, et *Epist.* 18, pag. 781.
[4] Nazianz., *Orat.* 20, pag. 344.
[5] Idem, *Orat.* 20, pag. 344.
[6] Idem, *Epist.* 71, pag. 165.

Cappadoce. Saint Basile s'y opposa, et, pour maintenir son Eglise dans son ancienne possession, érigea quelques nouveaux évêchés, entre autres celui de Sasimes, où il voulut mettre saint Grégoire, pour défendre ce siége contre Anthime qui voulait s'en emparer. Sasimes était une mauvaise bourgade [1], d'une situation incommode, peuplée d'étrangers et de vagabonds, où l'on n'entendait que clameurs, que plaintes, que questions, qu'exécutions criminelles, qui n'avait ni eau ni verdure ; en un mot, un séjour des plus tristes et indigne d'un homme libre : en sorte que tout le monde blâma le choix que saint Basile fit de saint Grégoire pour un lieu si disgracieux. Saint Grégoire en fut d'autant [2] plus touché lui-même, qu'outre l'incommodité du lieu, rien n'était plus contraire au dessein qu'il avait de se retirer dans la solitude aussitôt après la mort de son père et de sa mère, pour y vivre hors du tumulte des affaires. Il se rendit toutefois à l'autorité de son père, qui se joignit à saint Basile pour lui faire accepter cet évêché, et en fut sacré évêque [3] par saint Basile même, en présence des députés de l'Eglise de Sasimes. Son ordination se fit, ce semble, à Césarée, vers le milieu de l'an 572. De là il revint [4] à Nazianze, où il resta quelque temps avec son père, en attendant le moment favorable de pouvoir s'établir à Sasimes sans bruit et sans tumulte. Saint [5] Basile attribuant ce retardement à la répugnance que saint Grégoire avait fait paraître pour cet évêché, l'accusa de paresse et de ne pas savoir agir en évêque. Mais saint Grégoire lui fit [6] réponse qu'il ne prendrait point les armes pour sa querelle avec Anthime, qu'il ne voulait y servir ni de champ de bataille, ni de proie ; que sa grande affaire était de n'en point avoir du tout. Il se résolut [7] néanmoins d'aller à Sasimes. Mais Anthime s'étant saisi des marais qui apparemment faisaient tout le revenu de cet évêché, saint Grégoire écrivit à Nazianze et consentit de gouverner l'Eglise de ce lieu sous son père tant qu'il vivrait, persuadé qu'en cela [8] il ne s'engageait point pour l'avenir, n'étant lié à cette Eglise ni par aucune promesse, ni par aucune élection canonique.

16. C'était sur la fin de l'an 372, ou au commencement de 373, et c'est à ce temps qu'il faut rapporter plusieurs des discours qu'il a faits étant évêque. Il semble que quand il prêchait en présence de son père, ce saint vieillard le faisait finir [9] en lui donnant la paix et la bénédiction. L'année suivante son père étant mort âgé de près de cent ans, dont il en avait passé quarante-cinq dans les fonctions de l'épiscopat, il en fit l'oraison funèbre en présence de saint Basile [10] et de la bienheureuse Nonne, sa mère, qui paraît n'avoir pas survécu de beaucoup à son mari, puisqu'elle n'était pas d'un âge moins avancé que lui, et que saint Grégoire joint dans [11] ses vers la mort de l'un et de l'autre. Il prit [12] alors une seconde fois la résolution de quitter tout et de se retirer dans la solitude : mais, cédant à l'importunité [13] de quelques personnes de piété avec qui il était lié d'amitié, et aux besoins de l'Eglise de Nazianze dont les ennemis de la foi voulaient s'emparer, il voulut bien la gouverner encore quelque temps, jusqu'à ce que les évêques de la province lui eussent donné un pasteur. Mais, voyant qu'ils ne se pressaient point, et ne se croyant plus en état de remplir ses fonctions à cause de ses infirtés, il quitta Nazianze et se retira à [14] Séleucie, métropole de l'Isaurie. Il y demeura près de cinq ans, partageant [15] avec les autres défenseurs de la foi les maux que les ariens faisaient souffrir à diverses Eglises, et en particulier à celle de Cappadoce. La nouvelle de la mort de saint Basile, son ami, arrivée en l'an 378, lui fut d'autant plus sensible, qu'il fut [16] même privé de la consolation d'aller baiser ses cendres sacrées et d'aller visiter son église, qui venait de perdre en lui son appui, sa couronne et son ornement. Il se contenta pour lors d'exprimer sa douleur dans ses lettres, et de composer [17] douze épigrammes pour lui servir d'épitaphes; mais, quelques années après, vers l'an 381 ou 382, il satisfit

Après la mort de son père il se retire à Séleucie, en 375.

[1] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 7.
[2] Idem, ibid.
[3] Idem, *Orat.* 5, pag. 136, et *Orat.* 6, pag. 137.
[4] Idem, *Carm.* 1, pag. 8.
[5] Idem, *Epist.* 32, pag. 796.
[6] Ibid., pag. 797.
[7] Idem, *Epist.* 33, pag. 797 et 798.
[8] Idem, *Carm.* 1, pag. 9.
[9] Idem, *Orat.* 19, pag. 314.
[10] Nazianz., *Orat.* 19, pag. 287 et 288.
[11] Idem, *Carm.* 1, pag. 9.
[12] Ibid., pag. 7 et 9.
[13] Nazianz., *Epist.* 42, pag. 804.
[14] Idem, *Carm.* 1, pag. 9.
[15] Idem, *Epist.* 35 et 36, pag. 142.
[16] Idem, *Epist.* 37, pag. 799.
[17] Idem, *Carm.* 65, pag. 152 et 153.

plus amplement son zèle par le panégyrique qu'il prononça publiquement à son honneur dans la ville de Césarée [1].

Il est choisi évêque de Constantinople, vers l'an 378 ou 379

17. La paix que saint Grégoire avait promise à l'Eglise dans une de ses lettres, écrite vers l'an 376 ou 377, lui fut donnée l'année suivante 378, après la bataille d'Andrinople et la mort de Valens, c'est-à-dire après le neuvième du mois d'août de cette année. De toutes les Eglises d'Orient, la plus désolée était celle de Constantinople. Il y avait quarante ans qu'elle gémissait sous la tyrannie des ariens, et le peu de catholiques qui y restaient [2] se trouvaient sans pasteur et sans église. La réputation de saint Grégoire, qui, quoique retiré en Séleucie [3] avait passé les mers, le fit appeler par un grand nombre d'évêques pour prendre le soin de ce petit troupeau. C'était l'arracher à ses plaisirs que de le retirer de sa retraite; aussi ne céda-t-il qu'à la [4] violence qu'on lui fit pour la quitter, c'est-à-dire aux conjurations et aux pressantes instances qu'on lui en fit. Bosphore [5] de Colonie, et un autre évêque de Cappadoce nommé Théodore, furent, ce semble, ceux qui le pressèrent le plus d'accepter ce fardeau. Pierre d'Alexandrie, que son mérite personnel et la dignité de son siége rendaient l'un des plus considérables évêques d'Orient, lui écrivit [6] une lettre par laquelle il l'établissait évêque de Constantinople, et lui envoyait les marques de cette dignité. Il ne s'agissait point de le transférer d'un siége à un autre ; car il n'avait jamais occupé celui de Sasimes pour lequel il avait été ordonné, et n'avait gouverné l'Eglise de Nazianze que comme étranger, et il l'avait même quittée depuis pour se retirer à Séleucie. Craignant donc de se refuser aux besoins de l'Eglise de Constantinople, il s'y rendit malgré la faiblesse de son corps usé de vieillesse, d'austérités et de maladies. Son extérieur [7] était peu propre à lui attirer le respect de la part des hérétiques et des gens du monde. Son corps était courbé par le poids de ses années; sa tête chauve, son visage desséché par les larmes et les austérités. Il avait le parler rude et étranger ; avec cela il était mal vêtu et sans argent, et à peine connaissait-on le nom de sa naissance. Aussi fut-il d'abord très-mal reçu. Les ariens ne purent souffrir qu'il vînt les combattre : et tous les autres hérétiques, se réunissant contre lui, le chargèrent de calomnies et d'outrages jusqu'à le poursuivre à coups de pierres, dont toutefois il ne reçut aucune blessure dangereuse. Les préfets joignirent leurs mauvais traitements à la fureur de la populace; et ce fut apparemment en cette occasion qu'il mérita le titre de *Confesseur*, que lui donne Vincent [8] de Lérins.

Il y assemble les catholiques dans l'Anastasie.

18. En arrivant à Constantinople, il logea [9] dans une maison de ses parents, qui exercèrent envers lui l'hospitalité d'une manière généreuse. Ce Saint compare [10] cette maison à celle de la Sunamite qui recevait Elisée. Ce fut là que les catholiques commencèrent secrètement à s'unir et à s'assembler en un corps, car les ariens leur avaient ôté toutes les églises et ne leur laissaient la liberté de s'assembler en aucun lieu [11]. Cette maison devint célèbre dans la suite, et lorsque les catholiques l'eurent convertie en église pour ceux qui, avec saint Grégoire, suivaient la foi de Nicée, on lui donna [12] le nom d'*Anastasie* ou de *Résurrection*, parce que la foi catholique y avait été relevée et comme ressuscitée. « C'est elle [13], dit ce Père, qui a comme ressuscité la parole de la vérité auparavant si méprisée ; c'est le lieu de notre commune victoire ; c'est la nouvelle Silo, où l'arche qui avait erré quarante ans dans le désert, a enfin trouvé par notre moyen une demeure fixe et assurée. » Ce nom lui fut confirmé par un miracle que Sozomène [14] rapporte en cette manière : Une femme enceinte étant tombée des galeries hautes où les femmes étaient placées dans l'église, se tua de cette chute; mais tout le peuple ayant prié pour elle, elle ressuscita avec son enfant. Le titre d'Anastasie lui fut encore confirmé par un autre événement; car Théodoret le Lecteur [15] raconte que, du temps du

[1] Nazianz., *Orat.* 20, pag. 317.
[2] Idem, *Orat.* 32, pag. 511.
[3] Idem, *Carm.* 1, pag. 10.
[4] Idem, *Orat.* 25, pag. 439.
[5] Idem, *Epist.* 14, pag. 777, et *Epist.* 222, p. 910.
[6] Idem, *Carm.* 1, pag. 14.
[7] Idem, *Orat.* 25, pag. 437 et 435, *Carm.* 1, p. 11, *Orat.* 27, pag. 468, *Orat.* 28, pag. 484.
[8] Vincent., lib. II, cap. 42.
[9] Nazianz., *Orat.* 18, pag. 484.
[10] Idem, ibid., pag. 485.
[11] Idem, *Orat.* 32, pag. 511.
[12] Idem, *Carm.* 1, pag. 17, et *Carm.* 10, pag. 58, et Sozomen., lib. VII, cap. 5.
[13] Nazianz., *Orat.* 32, pag. 527.
[14] Sozomen., lib. VII, cap. 5.
[15] Theodor. Lect., lib. II *Hist.*, pag. 191.

patriarche Gennade et sous l'empire de Léon de Thrace, entre l'année 458 et 471, on apporta à Sirmium les reliques de sainte Anastasie, vierge et martyre, à Constantinople, et qu'on les mit dans cette église. Mais il faut ne pas confondre l'Anastasie des catholiques avec une église de même nom [1] que les novatiens avaient à Constantinople, et qu'ils avaient rebâtie sous Julien, parce que les ariens l'avaient démolie sous Constantius.

Sa conduite dans l'épiscopat.

19. Saint Grégoire, qui n'était venu à Constantinople que pour prendre part aux maux que les catholiques y souffraient et pour assister autant qu'il serait en lui cette Eglise veuve et abandonnée depuis si longtemps, ne s'occupa que de ce soin [2], sans songer à jouir des délices de cette ville impériale. Il sortait [3] rarement, rendait peu de visites, aimait à demeurer seul chez lui, méditant et s'entretenant avec lui-même. Les mets les plus simples étaient les siens ; il se contentait presque de la nourriture des bêtes et des oiseaux, ne donnait aux viandes d'autre assaisonnement que le sel, et condamnait avec mépris toute la superfluité de la bonne chère. Il témoigne [4] qu'on lui fit un crime de cette frugalité même et de ce que ses habits n'étaient ni assez magnifiques, ni son abord assez majestueux. Mais cette réserve et cette gravité lui étaient nécessaires dans une ville où les choses les plus saintes n'étaient point à couvert de la raillerie. Il passait les nuits [5] dans la méditation des vérités chrétiennes, ou à chanter des psaumes et des cantiques alternativement avec d'autres, mettant sa joie à se prosterner devant Dieu et à s'arroser le visage par les larmes qu'il répandait en sa présence pour lui demander le secours de ses lumières. Avec cette philosophie simple et sincère, il s'attira l'affection du peuple. Sa profonde connaissance des divines Écritures, la force de ses raisonnements, la beauté et la fertilité de son imagination, la facilité merveilleuse à s'expliquer sur les mystères les plus relevés, le rendirent l'admiration de tout le monde. Les [6] catholiques, comme des personnes altérées qui ont trouvé une fontaine, accouraient à ses discours pour y trouver de quoi apaiser leur soif. Les hérétiques [7] et les païens mêmes y venaient aussi, les uns pour apprendre sa doctrine, les autres pour goûter du moins le plaisir de son éloquence, qui charmait tout le monde. Pour l'entendre [8] de plus près, on forçait les balustrades [9] qui fermaient le sanctuaire où il prêchait. On l'applaudissait souvent au milieu de ses discours en battant des mains, ou par des exclamations, et il y en avait plusieurs qui les écrivaient [10] à mesure qu'il les prononçait. Tous ces divers mouvements faisaient [11] plaisir à saint Grégoire, parce qu'ils servaient à tirer son peuple de l'étroit où il avait été jusqu'alors. Mais le désir d'un vain applaudissement n'avait aucune part à son éloquence, et il ne pouvait souffrir [12] sans rougir qu'on lui donnât des louanges. Il ne parlait même en public qu'avec répugnance ; et dans ses discours il s'attachait uniquement [13] à la vérité de l'Evangile, sans donner dans la flatterie et sans s'assujettir aux inclinations des grands ni aux fantaisies du peuple. La matière [14] de ses discours était la défense de la foi et la réfutation des erreurs. Mais il ne s'y arrêtait pas de telle sorte qu'il ne s'appliquât aussi à former les mœurs des fidèles ; il les avertissait que le moyen de faire son salut n'était pas [15] de parler des choses de la religion en tout temps et en tout lieu, mais d'observer les commandements de Dieu, de donner l'aumône, d'exercer l'hospitalité, d'assister les malades, de s'occuper du chant des psaumes, de prier, de gémir, de pleurer, de mortifier ses sens, de réprimer la colère, de veiller sur sa langue et d'assujettir le corps à l'esprit.

Effets des prédications de saint Grégoire. Saint Jérôme vient l'écouter.

20. Les fruits de ses discours furent sensibles, et on vit bientôt son troupeau devenir très-grand [16] et très-nombreux, de petit qu'il était auparavant. Il n'y eut presque [17] point de jours qu'il ne fît revenir des hérétiques à la véritable foi. Il purgea ses peuples du venin qui les corrompait depuis tant d'années, et avec un si prompt succès, qu'ils croyaient n'avoir commencé qu'alors à être chrétiens

[1] Socrat., lib. II, cap. 38.
[2] Nazianz., *Orat.* 25, pag. 436, et *Carm.* 1, p. 12.
[3] Idem, *Orat.* 32, pag. 526.
[4] Idem, *Carm.* 61, pag. 139.
[5] Idem, *Carm.* 1, pag. 18.
[6] Idem, *Carm.* 1, pag. 18, et *Carm.* 10, pag. 78.
[7] Idem, *Carm.* 10, pag. 78.
[8] Idem, *Orat.* 32, pag. 528.
[9] Nazianz., *Orat.* 9, pag. 156.
[10] Idem, *Carm.* 10, pag. 78.
[11] Idem, *Carm.* 1, pag. 22.
[12] Ibid., pag. 12.
[13] Idem, *Orat.* 32, pag. 522.
[14] Idem, *Carm.* 1, pag. 19 et 20.—[15] Ibid.
[16] Theodoret., lib. V, cap. 8.
[17] Rufin., lib. II, cap. 9.

et à apercevoir la lumière de la vérité. Saint Jérôme vint à Constantinople pour l'écouter, et il se glorifiait [1] depuis d'avoir appris les Ecritures sous cet homme si éloquent, quoiqu'il fût déjà lui-même alors en réputation d'en avoir l'intelligence. Il raconte [2] que, lui ayant demandé un jour l'explication d'un [3] mot de l'Evangile assez obscur, saint Grégoire lui avait répondu agréablement : « Je vous le dirai tantôt dans l'église, où les acclamations que tout le monde me donnera vous contraindront, malgré vous, de savoir ce que vous ne savez point, ou vous passerez pour un stupide, si vous êtes seul à ne pas m'admirer [4].»

Troubles arrivés pendant son épiscopat, vers l'an 380 par l'ordination de Maxime.

21. Vers le même temps, c'est-à-dire vers l'an 380, Grégoire eut un autre disciple, d'un caractère bien différent, savoir Maxime le Cynique. C'était un Egyptien né à Alexandrie, qui, dès sa jeunesse, avait embrassé, avec le christianisme, la philosophie des cyniques, décriée chez les païens mêmes, à cause que l'on y faisait profession ouverte de divers crimes, surtout de l'impudence. Il portait [5], suivant l'usage de ceux de cette secte, l'habit blanc, le bâton et les grands cheveux qu'il avait fait devenir épais et roux par artifice. Après avoir couru en divers pays, où il laissa diverses marques de sa mauvaise conduite, ayant été souvent repris en justice, fouetté publiquement et relégué pour des infamies dans le désert d'Oasis, il vint à Constantinople dans le dessein d'en chasser saint Grégoire et de s'en faire lui-même évêque. Pour y réussir, il tâcha de s'insinuer dans l'affection de ce Saint même, donnant de grandes louanges à ses discours, et déclamant fortement contre les hérétiques. Il ne respirait en apparence que zèle, que piété, se vantait d'avoir souffert pour la foi ce qui avait été la punition de ses crimes. Saint Grégoire, trompé à cet extérieur, le reçut dans sa maison et à sa table, le fit le compagnon de ses études et de ses desseins; et non content de lui donner en particulier de grandes louanges, il en fit un éloge [6] public dans le discours que nous avons encore sous le titre d'*Eloge du philosophe Héron revenu d'exil*. Cet imposteur, ayant ainsi surpris saint Grégoire, pensa à exécuter son dessein, et se joignit à un prêtre de l'Eglise de Constantinople, barbare de nation, et encore plus d'esprit, qu'il savait animé contre le saint évêque par un motif de jalousie, ne pouvant supporter son éloquence. De concert avec ce prêtre, Maxime fit venir d'Egypte [7] sept hommes choisis entre tout ce qu'il y avait de plus indigne et capables de tout entreprendre pour un peu d'argent; et ensuite quelques évêques, pour recevoir d'eux l'ordination. Ceux-ci furent envoyés par leur archevêque Pierre d'Alexandrie, qui, après avoir établi saint Grégoire sur le siége de Constantinople, se déclara à cette occasion contre lui pour Maxime, on ne sait par quel motif. Il manquait encore à Maxime de l'argent; mais il vint à bout, par ses intrigues, d'en arracher d'un prêtre de Tharse dans l'Archipel, qui était venu à Constantinople acheter du marbre pour son église. Cet argent servit à gagner ceux qui auparavant étaient affectionnés à saint Grégoire. Il affecta surtout d'attirer à son parti un grand nombre de mariniers, pour représenter le peuple dans son

[1] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.

[2] Idem, *Epist.* 34 *ad Nepotianum*, p. 262, tom. IV.

[3] *De sabbatho secundo-primo.*

[4] Les *Mémoires de Trévoux* (mai 1740), pag. 138 et suiv., font observer qu'il y a dans l'auteur quelques traits du caractère de saint Grégoire qui offrent des idées peu justes, et ils citent pour exemple la manière dont Ceillier raconte le trait ci-dessus. « Il est certain, disent-ils, qu'un lecteur attentif et qui sait pénétrer le sens de cette réponse n'y trouvera rien à reprendre; mais le commun n'a-t-il pas besoin que l'historien le mette un peu plus au fait pour ne pas prendre ce discours comme une marque du peu de modestie du maître et pour ne pas savoir gré au disciple de son peu de discrétion. Il ne fallait néanmoins, pour écarter ces soupçons, que rapporter en entier le passage de saint Jérôme. Les moins clairvoyants n'y auraient vu qu'un badinage élégant et une raillerie fine de la prévention d'une multitude ignorante en faveur d'un homme qu'elle estime excessivement, dont elle admire même ce qu'elle n'entend pas. Voici les propres paroles de saint Jérôme : *Præceptor quondam meus Gregorius Nazianzenus, rogatus a me ut exponeret quid sibi vellet in Luca sabbatum* δευτεροπρωτον, *ut est, secundo primum* (Luc. VI, 1), *eleganter lusit, docebo te, inquiens, super hac re in Ecclesia, in qua mihi omni populo acclamante, cogeris invitus scire quod nescis. Aut certe si solus tacueris, solus ab omnibus stultitia condemnaberis. Nihil tam facile, quam vilem plebeculam et indoctam concionem, linguæ volubilitate decipere, quæ quidquid non intelligit, plus miratur. Marius Tullius in oratione* pro Q. Gallio, *quid de favore vulgi et de imperitis concionatoribus loquatur, attende, ne tres fraudibus ludaris.* (*L'éditeur.*)

[5] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 13, 15 et 16.

[6] Idem, *Orat.* 22, pag. 409, et Hieronym., in *Catal.* cap 117.

[7] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 14 et 17. [Voyez Clémencet, *Monitum in Gregorii Naz.* Orat. 25.]

ordination, et lui prêter main-forte, s'il en était besoin. Tout étant disposé pour cet ouvrage d'iniquité, on choisit pour le consommer les ténèbres de la nuit et le temps que le saint évêque était malade. Mais le jour surprit ceux qui étaient les ministres de cette cérémonie avant qu'elle fût achevée. Les clercs qui logeaient dans le voisinage de l'église s'aperçurent de l'entreprise, et le bruit s'en répandit aussitôt dans toute la ville. Tout le monde accourut à l'église, les magistrats, les étrangers et mêmes les hérétiques. Maxime et ses ordinateurs, obligés de quitter l'église, se retirèrent chez un joueur de flûte pour y achever l'ordination; et là ils lui coupèrent ses longs cheveux, qui auraient fait la risée de tous ceux qui l'auraient vu recevoir en cet état l'imposition des mains. L'ordinatian de Maxime lui attira la haine de toute la ville; on le chargea partout de malédictions, on publia ses crimes, et enfin on le chassa de Constantinople. Saint Grégoire, pénétré d'une vive douleur de ce qui s'était passé, voulut aussi en sortir et dit adieu à son peuple; mais il ne put s'échapper à la vigilance des catholiques assemblés avec lui dans l'Anastasie, et, malgré sa résistance, qui alla jusqu'aux larmes et jusqu'à prononcer contre lui-même des malédictions, s'il acceptait un siége où il disait qu'il n'avait pas été placé selon les formes ordinaires par une assemblée d'évêques, il fut obligé de leur promettre de ne pas les abandonner jusqu'à l'arrivée de quelques évêques que l'on attendait dans peu de temps. Il ne put néanmoins se dispenser de sortir une fois de la ville et de quitter pour un temps la conduite de son peuple pour ses infirmités. Mais son absence ne fut pas de longue durée, et, après avoir respiré quelque temps l'air de la campagne, il revint à ses fonctions ordinaires.

Maxime est rejeté, saint Grégoire maintenu sur le siége de Constantinople, en 380.

22. Cependant Maxime, accompagné des évêques qui venaient de l'ordonner, était allé à Thessalonique demander la protection de Théodose [1]; mais ce prince le rejeta avec indignation. Le [2] pape Damase, informé par saint Aschole et cinq autres évêques de Macédoine de l'irrégularité de cette ordination, fut sensiblement touché de la témérité de ceux qui y avaient pris part, et la regarda comme nulle. Enfin Maxime, étant venu à Alexandrie, pressa l'évêque Pierre de le faire jouir du siége de Constantinople, le menaçant de le chasser lui-même de celui d'Alexandrie. Le préfet d'Egypte, craignant les suites de cette entreprise, l'obligea à sortir de la ville. Sur la fin de l'année 380, c'est-à-dire le vingt-quatrième de novembre, Théodose étant venu à Constantinople dans le dessein de rendre la paix à l'Eglise et de réunir les esprits, proposa à Démophile, évêque des ariens, de recevoir la foi de Nicée. Démophile rejeta la proposition, aimant mieux quitter les Eglises dont il était en possession et sortir de la ville, suivant l'ordre de l'empereur. Théodose reçut saint Grégoire avec beaucoup de bonté et l'embrassa en lui disant : « Dieu [3] se sert de moi pour vous accorder cette Eglise; vous auriez peine à le croire si vous ne le voyiez. La ville est là-dessus dans une si grande émotion et vous le demande avec tant de chaleur, qu'elle ne s'en départirait point, ce semble, quelque chose qu'il lui en pût arriver. Elle paraît même dans la disposition de me faire violence pour m'y obliger; mais elle sait qu'il ne m'en faut pas une bien grande pour m'y faire consentir. » Ce discours remplit le saint évêque d'une joie mêlée de crainte. L'empereur voulut lui-même le mettre en possession de cette église de Constantinople, de laquelle les autres dépendaient. Une multitude d'ariens s'assembla à ce spectacle, animés de colère contre le Saint et tâchant de fléchir l'empereur. Saint Grégoire marchait au milieu des soldats avec ce prince, levant les yeux au ciel, si appliqué à Dieu et si peu attentif à tout le reste, qu'il se trouva dans l'église sans savoir comment il y avait été introduit. C'était le matin que cela se passait, et le temps était obscur; les ennemis de la foi inféraient de cette circonstance que l'entreprise n'était pas agréable à Dieu; mais à peine l'empereur et saint Grégoire furent entrés dans l'enceinte du chœur, et le peuple fidèle eut à peine commencé à chanter les louanges de Dieu, que le nuage se dissipa et que toute l'église fut remplie d'une lumière éclatante, qui répandit la joie dans le cœur et sur le visage des catholiques. Alors prenant courage, tous demandèrent à Théodose qu'il leur donnât pour évêque saint Grégoire, protestant qu'ils préféraient cette grâce à toutes les grandeurs où il les pourrait élever. Toutes ces voix confuses d'hommes et de femmes (car les

[1] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 16.
[2] Tom. IV *Concil.*, pag. 1699.
[3] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 21 et 22.

femmes le demandaient aussi, en criant du haut des galeries) faisaient un bruit incroyable. Saint Grégoire, saisi de crainte que ces clameurs n'eussent leur effet, se trouvait hors d'état de pouvoir parler. Il fit donc dire au peuple par un des prêtres qui était assis auprès de lui, qu'ils cessassent de crier ainsi, qu'ils ne s'agissait à présent que de rendre grâces à Dieu, qu'on aurait du temps pour les autres affaires. Le peuple, à ces paroles, lui donna de grands applaudissements, charmé de sa modestie, que Théodose ne releva pas moins. Ainsi finit cette assemblée, et il ne fallut, pour retenir les ariens dans le devoir, que tirer une seule épée et la remettre aussitôt dans le fourreau. Le refus que saint Grégoire fit ce premier jour de s'asseoir sur le siége épiscopal, fut vaincu quelques jours après par le zèle et l'impatience du peuple; et il s'en plaignit[1] dans un de ses discours, regardant cette action comme une violation des canons: en effet, il y en avait un du concile[2] d'Antioche qui défendait à un évêque vacant de s'emparer d'une Eglise vacante sans l'autorité d'un concile légitime, c'est-à-dire où le métropolitain fût présent. D'ailleurs l'ordination de Maxime, toute irrégulière qu'elle était, ne laissait pas de fournir des prétextes de chicane à ses ennemis, qui portèrent leur colère jusqu'à[3] vouloir lui ôter la vie. Mais le jeune homme qu'ils avaient choisi pour une action si noire, fut lui-même son dénonciateur, et le Saint lui pardonna son crime, ce qui adoucit beaucoup toute la ville à l'égard de saint Grégoire.

Son élection est confirmée dans le concile de Constantinople, en 381.

23. L'empereur l'avait déjà mis en possession de la[4] maison épiscopale et des revenus de l'Eglise de Constantinople, lorsque les évêques d'Orient s'assemblèrent en cette ville par les ordres de ce prince, pour travailler à la réunion des Eglises. La première affaire sur laquelle ces évêques délibérèrent, fut de donner un évêque à l'Eglise de Constantinople. Ils commencèrent par prononcer sur l'ordination de Maxime, qu'ils déclarèrent nulle: puis, suivant le désir de l'empereur, ils établirent[5] solennellement saint Grégoire évêque de Constantinople, n'ayant égard ni à ses cris, ni à ses larmes. Saint Mélèce, qui présidait à ce concile, y étant mort peu de temps après, saint Grégoire devint[6] le chef de cette assemblée. Contre une convention faite précédemment, que le survivant de saint Mélèce ou de Paulin demeurerait seul évêque des catholiques à Antioche, les évêques du concile délibérèrent sur le choix d'un successeur de saint Mélèce. Saint Grégoire s'y opposa d'autant plus fortement, que l'on voulait qu'il imposât les mains à celui qui serait élu. Il fit un long discours pour exhorter les évêques à laisser Paulin gouverner paisiblement l'Eglise d'Antioche, pendant le peu de temps qui lui restait à vivre, car il était vieux: mais voyant que ses remontrances, quelque judicieuses qu'elles fussent, n'étaient point écoutées, il pensa plus que jamais à quitter l'épiscopat. Il commença dès-lors à ne plus fréquenter les assemblées qu'il voyait pleines de confusion, prenant sa mauvaise santé pour prétexte de s'en absenter. Il changea même de maison et quitta celle qui tenait à l'église où se tenait le concile, et qui était apparemment la maison épiscopale.

Il se retire de Constantinople, en 381.

24. Les personnes les plus[7] affectionnées de son peuple ne doutant plus qu'il ne fût dans la disposition de les quitter, vinrent le trouver en le conjurant la larme à l'œil de ne pas les abandonner. Leurs larmes l'attendrirent, mais ne le fléchirent pas, et un nouvel incident le détermina tout-à-fait à quitter Constantinople. On appela au concile les évêques d'Egypte et de Macédoine, qui n'y avaient pas encore été appelés. Les premiers avaient à leur tête Timothée, évêque d'Alexandrie; les autres, Aschole de Thessalonique. Tous parurent également échauffés contre saint Grégoire, se plaignant qu'on n'avait pas observé les canons en l'ordonnant évêque de Constantinople, lorsqu'il l'était déjà d'un autre siége. C'était[8] alléguer contre lui des prescriptions qui n'étaient nullement raisonnables; car, comme il le fit remarquer, ces canons n'étaient plus guère en vigueur. D'ailleurs, il y avait longtemps qu'il avait quitté son siége de Sasimes; et pour celui de Nazianze, il ne l'avait gouverné qu'en qualité d'évêque étranger. Mais, ravi de[9] trouver

[1] Nazianz., *Orat.* 27, pag. 465.
[2] Can. 16, tom. II *Concil.*, pag. 568 et 569.
[3] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 22 et 23.
[4] Idem, ibid., pag. 23.
[5] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 24.
[6] Idem, ibid., pag. 27 et 28, et Nyssen. de Meletio, pag. 589.
[7] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 28.
[8] Rufin., lib. II, cap. 9.
[9] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 29 et 20.

l'occasion de se décharger d'un fardeau qu'il ne portait qu'avec beaucoup de peine, il entra dans l'assemblée et dit que son plus grand désir était de contribuer à la paix et à l'union de l'Eglise. « Si mon élection, ajouta-t-il, cause du trouble, je serai Jonas : jetez-moi dans la mer pour apaiser la tempête, quoique je ne l'aie point excitée. Si les autres suivaient mon exemple, tous les troubles de l'Eglise seraient bientôt apaisés. Je suis assez chargé d'années et de maladies pour me reposer. Je souhaite que mon successeur ait assez de zèle pour bien défendre la foi. » Il sortit ainsi de l'assemblée, joyeux d'avoir rompu ses liens, mais fâché de quitter son peuple qu'il aimait. Les évêques quoiqu'un peu interdits de cette proposition, l'acceptèrent plus facilement, ce semble, qu'ils ne devaient faire. L'empereur, au contraire, eut beaucoup de peine à lui accorder son congé, mais il ne put le refuser aux instances qu'il lui en fit. « Vous savez, dit-il à ce prince, combien c'est malgré moi que vous m'avez mis sur ce siége. Accordez-moi de céder à l'envie : je suis odieux à tout le monde, même à mes amis, parce que je ne puis avoir égard pour personne que pour Dieu. » Il y eut néanmoins des évêques dans le concile, qui n'étaient envieux ni de sa vertu ni de son éloquence, qui ne purent souffrir de le voir ainsi abandonné, et qui, sachant la résolution que l'on prenait de lui donner un successeur, s'enfuirent de l'assemblée pour ne pas voir un autre sur son siége. Avant de le quitter, il prononça dans la grande église de Constantinople, en présence des évêques du concile, sa trente-deuxième oraison, qu'il finit [1] en prenant congé de son Église, de sa chère Anastasie et des autres paroisses, des saints Apôtres dont les reliques reposaient dans l'église qui portait leur nom : c'étaient celles de saint André, de saint Luc et de saint Timothée, que Constantius avait fait apporter à Constantinople. Il prit aussi congé de son trône même, de son clergé, des solitaires et des autres compagnies saintes, de l'empereur et de toute la cour, des hérétiques mêmes qu'il exhorta à se convertir, de l'Occident et de l'Orient qui étaient en même temps les causes et les ministres de la persécution qu'il souffrait; enfin des anges tutélaires de son Eglise, et de la Trinité sacrée.

Testament de saint Grégoire en 381.

25. Il fit son testament [2] avant de sortir de Constantinople et d'en abdiquer l'épiscopat : ce qui paraît, d'une part, par la qualité d'évêque de l'Eglise catholique [3] de cette ville qu'il y prend dans le titre et dans la souscription, et de l'autre par le nom de sept évêques [4] qui ont signé ce testament comme témoins, dont aucun n'est de Cappadoce. Dans un manuscrit il est daté du dernier jour de décembre de l'an 381 ; mais il paraît qu'il y a faute dans cette date, et qu'on doit lire le 31 mai, ou dire qu'il fut fait au plus tard dans le mois de juin, puisque saint Grégoire avait quitté l'épiscopat de Constantinople dès avant le mois de juillet de la même année. Ce testament est selon toutes les formes du droit romain. Saint Grégoire [5] y institue son héritier universel Grégoire, diacre et moine, qui l'avait servi avait beaucoup d'affection et qu'il avait affranchi longtemps auparavant ; mais il ordonne qu'après la mort de Grégoire, tous ses biens, tant meubles qu'immeubles, seront donnés à l'Eglise de Nazianze pour l'entretien des pauvres du lieu. Le saint évêque dit qu'il ne fait en cela qu'exécuter la volonté de son père et de sa mère, qui avaient promis tous leurs biens aux pauvres, et que lui-même les leur avait déjà abandonnés sous la régie de trois administrateurs : Marcel, diacre et moine ; Grégoire, son héritier, et Eustache, moine, à qui il avait aussi donné la liberté. Il défend à ses nièces Eugénie et Nonne de troubler ni Grégoire, son héritier, ni l'Eglise de Nazianze, et déclare qu'il ne fait point état d'elles parce que leur vie était répréhensible. Il en use de même à l'égard de Mélèce, parce qu'il retenait injustement une terre qui appartenait à un nommé Ephème. On ne doit pas être surpris que, dans une pièce aussi publique et aussi authentique qu'un testament, saint Grégoire ait parlé aussi désavantageusement de ses proches ; car il était nécessaire de les nommer et de dire pourquoi il ne les mettait point au rang de ses héritiers, autrement ils auraient pu contester le testament. Il s'excuse à Alypienne, qu'il appelle sa chère fille, de ce qu'il ne lui laisse rien de ses biens, parce qu'ils appartenaient

[1] Nazianz., *Orat.* 32, pag. 527 et 528.

[2] Il est reproduit dans la *Patrologie grecque* de M. Migne, tom. XXXVII, col. 389 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] Nazianz., tom. I, pag. 924 et 927.

[4] Idem, tom. I, pag. 928.

[5] Ibid., pag. 925 et seq.

aux pauvres. Il l'appelle sa fille, quoiqu'elle ne fût que sa nièce, et Mélèce qui l'avait épousée, son gendre, apparemment parce qu'il l'avait adoptée; car il est certain qu'il vécut toujours dans la continence. A l'occasion de la terre de Canotales, qu'il avait, ce semble, achetée, de saint Amphiloque, il appelle ce saint évêque son très révérend fils, et veut qu'on lui rende le contrat de vente qui était parmi ses papiers, sans doute parce que cette affaire avait été rompue. Ce testament est signé en premier lieu de saint Grégoire, et ensuite, à sa prière, de saint Amphiloque, métropolitain d'Icône; de saint Optime, métropolitain d'Antioche en Pisidie; de Théodose, évêque d'Ide dans la Lycaonie; de Théodule d'Apamée, surnommée *la Cibote*, en Pisidie; d'Hilaire d'Isaure en Lycaonie; de Thémistius d'Adrianapole en Pisidie; et de Clédonius, prêtre d'Icône.

Saint Grégoire revient à Nazianze, en 381 ou 382.

26. De Constantinople saint Grégoire revint en [1] sa patrie, espérant y trouver le repos et pouvoir y vivre dans la retraite. Il demeura d'abord à Nazianze [2], ravi d'y revoir le peuple que son père avait garanti de l'arianisme. Mais sa joie ne dura qu'autant de temps qu'il ne connut pas la vraie situation de cette Eglise depuis qu'il l'avait quittée. Elle se trouvait alors comme un vaisseau sans pilote, et en proie aux apollinaristes qui s'étaient jetés sur elle pendant la vacance du siége. Sozomène met un évêque à Nazianze en 382, mais apparemment qu'il était mort lorsque saint Grégoire y arriva, puisqu'il témoigne [3] lui-même qu'ayant tâché d'y établir pour évêque un homme qui lui paraissait capable de résister aux tempêtes qui agitaient son Eglise, les prêtres et le peuple s'opposèrent à ses bons desseins, et qu'il ne fut pas secondé par les évêques avec qui il était d'ailleurs lié d'amitié, et qui avaient paru vouloir suivre sa pensée. Il en témoigna son chagrin dans un poème où, après avoir déploré les maux que les apollinaristes causaient à Nazianze, il avertit un évêque qui regardait ce désordre avec mépris et négligeait d'y porter remède, qu'il ne se garantirait pas de la maladie qu'il n'avait pas soin d'éloigner de lui. Cependant, à force d'instances, il obtint qu'on y établirait un évêque, et le choix tomba sur Eulalius, le même, comme l'on croit, dont parle avantageusement le saint docteur dans plusieurs endroits de ses écrits, qui avait embrassé la vie monastique et s'y était distingué par ses vertus. Quoiqu'en cela saint Grégoire n'eût eu en vue que le bien de cette Eglise, on ne laissa pas que d'en prendre occasion de le calomnier : les uns disait qu'il avait méprisé [4] l'Eglise de Nazianze; les autres qu'on lui avait donné un successeur malgré lui : ce qui l'obligea d'en écrire en ces termes à saint Grégoire de Nysse, qui était évêque dans la même province [5]. « Que personne ne me calomnie, comme si on avait ordonné un autre évêque malgré moi; je ne suis ni si méprisé, ni si haï : mais je les en ai beaucoup priés parce que je suis déjà comme mort et que je craignais le poids de cette Eglise négligée. Je leur ai demandé cette grâce qui, sans être contraire aux canons, tendait à mon soulagement; et par vos prières on a donné à cette Eglise un pasteur digne de vous. Je le remets entre vos mains, le vénérable Eulalius, entre les mains duquel je souhaite rendre l'esprit. Que si quelqu'un dit que du vivant de l'évêque on ne devait pas en ordonner un autre, qu'il sache que cela ne fait rien contre moi; car tout le monde sait que j'ai été ordonné pour Sasimes et non pour Nazianze, quoique j'en aie reçu la conduite pour un temps, comme étranger, par respect pour mon père et pour ceux qui m'en priaient. »

Sa retraite à Arianze, en 383.

27. Avant l'élection d'Eulalius, il s'était retiré dans la terre d'Arianze, dont il avait hérité de son père. Après cette élection, il y fit une seconde retraite, où, jouissant [6] d'une paix et d'une tranquillité parfaite, il menait une vie de philosophe, qui ne l'empêchait pas toutefois de s'intéresser [7] aux maux de toute l'Eglise, et de celle de Constantinople en particulier. On y tint un nouveau concile en 382, et il y fut invité [8] par l'empereur Théodose : mais il s'excusa d'y aller sur divers prétextes, entre autres sur une maladie qui le réduisait presque toujours à l'extrémité et ne lui permettait pas toujours de disposer de lui-même; et, pour marquer que le refus qu'il faisait d'aller à Constantinople ne venait d'aucune indifférence pour cette Eglise,

[1] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 32.
[2] Idem, *Carm.* 145, pag. 244.
[3] Idem, *Carm.* 145, pag. 244 et 245.
[4] Idem, *Epist.* 232, pag. 909.
[5] Nazian., *Epist.* 42.
[6] Idem, *Epist.* 73.
[7] Idem, *Orat.* 46, pag. 721.
[8] Idem, *Epist.* 50, 55 et 76,

il écrivit [1] à diverses personnes de qualité, pour les prier d'employer leur soin et leur crédit à empêcher que le concile qui devait se tenir ne produisît de nouveaux troubles, qui seraient d'autant plus dangereux que les hérétiques pourraient en tirer avantage.

Ses occupations pendant sa retraite. Sa mort, vers l'an 389.

28. Il avait dans le lieu de sa retraite à Arianze [2] un jardin, une fontaine, quelques arbres qui lui donnaient du couvert, et c'était là ce qui faisait toutes ses délices. Il [3] y mortifiait son corps par les jeûnes, par les larmes qu'il versait en abondance, par les veilles, par les prières qu'il faisait à genoux, menant [4] la vie austère d'un moine, et renonçant [5] à tous les plaisirs du monde. « Je vis, dit-il, parmi les rochers et les bêtes farouches. Ma demeure est une caverne, où je passe ma vie tout seul. Je n'ai qu'un seul habit, et n'ai ni souliers ni feu. Je ne vis que de l'espérance. Je suis le rebut et l'opprobre des hommes. Je ne cou che que sur la paille : je me couvre d'un sac. Mon plancher est tout trempé des larmes que j'y répands continuellement. » Toutes ces austérités ne le mettaient pas à couvert des combats de l'esprit [6] contre la chair. Les principales armes qu'il employait pour en sortir victorieux étaient la prière, la confiance en Dieu et la fuite des objets qui pouvaient donner lieu à la révolte des sens contre l'esprit. Il s'occupait [7] aussi à écrire pour la défense de la foi, et il le faisait en vers, sachant qu'une partie de l'Ecriture était composée en cette manière dans tout le texte original, et pour opposer [8] des poésies utiles et pieuses à celle d'Apollinaire, qui attirait beaucoup de monde par ses vers. Saint Grégoire mourut vers l'année 389, âgé de soixante ou soixante-un ans, trois ans avant que saint Jérôme [9] composât son *Catalogue des auteurs ecclésiastiques;* ce qu'il fit en 392. Suidas [10] dit qu'il passa l'âge de quatre-vingt-dix ans, et met sa mort en la treizième [11] année de Théodose, c'est-à-dire en 391. Mais nous aimons mieux nous en tenir à ce qu'en dit saint Jérôme, qui, ayant été disciple de ce Saint, devait savoir mieux qu'un autre ce qui regardait son maître.

Son éloge.

29. Son éloquence, son savoir et sa piété l'ont rendu trop célèbre dans toute l'Eglise, pour qu'il soit besoin de marquer en particulier ceux qui ont fait son éloge. Il a été appelé un [12] vase d'élection, un puits profond de science, la bouche de Jésus-Christ; un évêque [13] d'un grand nom, d'une réputation illustre, connu par tous ses écrits pleins de grâce; un témoin authentique de la vérité orthodoxe; une lumière [14] eclatante de science et de doctrine, un docteur admirable de la vraie foi, qui, bien que mort depuis longtemps, vit néanmoins par son autorité et par sa foi. Constantin Porphyrogenète fit apporter son corps de Nazianze à Constantinople vers l'an 950, passa le détroit [15] pour venir au-devant de ses reliques, les porta lui-même en le repassant et les mit dans son palais, d'où elles furent, quelque temps après, portées solennellement par les évêques, suivis de l'empereur et du patriarche, dans l'église des Apôtres, placées dans le sanctuaire près de celles de saint Chrysostôme, et enfermées dans une châsse d'argent [16].

[1] Nazianz., *Epist.* 71, 72 et 133.
[2] Idem, *Carm.* 60, pag. 138.
[3] Idem, *Carm.* 60, pag. 138.
[4] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.
[5] Nazianz., *Carm.* 5, pag. 70.
[6] Idem, *Carm.* 58, pag. 136.
[7] Idem, *Carm.* 147, pag. 249.
[8] Gregor., in *Vita*, pag. 33.
[9] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.
[10] Suidas, tom. I, pag. 627.
[11] La première édition portait *troisième*, c'est évidemment une faute de typographie. (*L'éditeur.*)
[12] *Quoniam autem Deo dante voti compotes quantum licuit, facti sumus, electionis vase invento et puteo profundo, dico autem Christi os Gregorium.* Basil., *Epist.* 8, pag. 81.
[13] *Sed non tibi deerit magni nominis et fama celeberrima illustris episcopus etiam de partibus Orientis, cujus eloquia ingentis merito gratiæ, etiam in linguam latinam translata usquequaque claruerunt. Sedeat ergo cum istis Patribus etiam sanctus Gregorius..... audi ergo quid dicat :* Imago, *inquit*, Dei, labem corporeæ inundationis expurget, etc..... *an tibi parva in uno Gregorio episcoporum Orientalium videtur auctoritas? Est quidem tanta persona, ut neque ille hoc nisi ex fide christiana omnibus notissima diceret, nec illi eum tam clarum haberent atque venerandum, nisi hæc ab illo dictæ ex regula notissimæ veritatis agnoscerent.* Augustin., lib. I *contra Julian.* cap. 5, p. 504 et 505, tom. X.
[14] *Gregorius splendidissimum scientiæ ac doctrinæ jubar : qui cum olim jam vita functus sit, etiam nunc tamen auctoritate ac fide vivit, et cum olim jam corpore absit ab Ecclesiis, tamen voce ac magisterio non recedit..... admirabilis fidei doctor.* Cassian., lib. VII, *de Incarnatione*, cap. 28.
[15] Bolland., 9 maii, pag. 770.
[16] Voyez la Vie de saint Grégoire dans l'édition des ouvrages de ce docteur par les Bénédictins, t. XXXV de la *Patrologie grecque.* Voyez aussi le *Tableau de l'éloquence des Pères du IVe siècle*, par Villemain. (*L'éditeur.*)

Ses écrits.

30. Les discours de saint Grégoire forment la plus grande partie des écrits que nous avons de lui. Il écrivit aussi un grand nombre de lettres à diverses personnes, et plusieurs poèmes, tous assez courts. C'est là où l'on découvre ses vrais sentiments. Mais on lui a quelquefois attribué des ouvrages qui ne sont point de lui, comme le commentaire *sur Ezéchiel*, la paraphrase *sur l'Ecclésiaste*, la lettre *à Evoque*, et deux traités que nous n'avons qu'en latin, qui font la quarante-neuvième et la cinquantième oraison.

ARTICLE II.

DES ORAISONS OU DISCOURS DE SAINT GRÉGOIRE.

§ 1.

Son premier et son second discours.

Premier discours de saint Grégoire touchant le sacerdoce, en 362.

1. Le discours que l'on a mis à la tête de tous ceux que nous avons de saint Grégoire[1] ne fut fait que quelques jours après le quarante-unième, intitulé : *Sur la fête de Pâques*. Mais on l'a mis le premier de tous, à cause de l'importance de la matière qui y est traitée, qui est celle du sacerdoce et des dispositions qu'on doit y apporter. Saint Augustin [2] en cite divers fragments, et on le trouve cité par Facundus [3], par saint [4] Euloge d'Alexandrie et par Léonce [5] de Bysance. Saint Grégoire se trouva engagé à faire ce discours par le rang qu'il tenait dans l'Eglise. Il savait que plusieurs avaient blâmé sa retraite, l'accusant d'avoir du mépris pour les ordres ou d'aspirer à un plus haut degré que la prêtrise [6]. Pour les détromper et empêcher que sa conduite ne fût à personne un sujet de scandale, il crut devoir traiter à fond la dignité, les devoirs et les périls du sacerdoce ; à rendre des raisons solides de ce qu'il l'avait fui, de sa fuite après l'avoir reçu, et de ce qu'enfin il était revenu en faire les fonctions. On met ce discours après Pâques de l'an 362.

Analyse de discours.

2. Saint Grégoire commence par reconnaître qu'il y a dans l'Eglise une subordination établie de Dieu, suivant laquelle les uns sont soumis[7], les autres préposés pour gouverner. Cette subordination, continue-t-il, est utile et nécessaire, non-seulement pour la correction des pécheurs et les ramener au bon chemin; mais aussi pour la beauté de l'Eglise, qui se trouverait défigurée, si elle était sans pasteur, sans sacerdoce, sans sacrifice et hors d'état de rendre à Dieu le culte mystique et sublime, qui est la plus grande et la plus auguste fonction du christianisme. S'il a fui le sacerdoce, ce n'a point été par le chagrin de ne s'être pas vu élevé à un degré plus haut. « Je connais trop, ajoute-t-il, la grandeur de Dieu et la bassesse de l'homme, pour ignorer que le plus grand honneur qui puisse arriver à une créature, c'est d'approcher de la Divinité, de quelque manière que ce soit. » Mais il rejette la cause de sa fuite sur ce qu'on l'avait appelé au ministère sans son consentement; sur son amour de la vie solitaire, dont il avait déjà goûté les douceurs, et sur la crainte de se voir replongé dans l'embarras des affaires du siècle; enfin, sur la difficulté qu'il y a à bien user de l'autorité que la loi de Dieu donne aux prêtres. Il entre dans le détail de leurs obligations, et met pour principale celle de donner bon exemple aux autres. « Il faut, dit-il, qu'il n'y ait en eux aucun endroit faible, afin que, de quelque côté qu'on les regarde, ils paraissent un or pur et sans alliage, le moindre de tous les défauts étant capable, en eux, de causer la perte de ceux qui leur sont soumis. Ce n'est pas assez qu'ils soient venus à bout de détacher des cœurs la semence des vices, ils doivent y semer la vertu, se rendre plus recommandables par leur probité que par leur rang, ne mettre aucune borne à leur piété, ne pas croire faire beaucoup s'ils la poussent plus loin que le commun du peuple, et la régler non sur le modèle des personnes vertueuses, mais sur les maximes établies par la loi de Dieu. »

Vertu nécessaire dans un prêtre.

Maximes pour la conduite des âmes.

3. Il passe ensuite à la manière de conduire les âmes, qu'il regarde comme l'art des arts et la plus sublime de toutes les sciences. Rien, en effet, de plus difficile que de connaître et de guérir les mœurs, les inclinations et le penchant des hommes. Ennemis de leur salut, ils déguisent, ils excusent, ils défendent leurs désordres. La différence

[1] C'est à présent le 2e dans l'édition des Bénédictins, Migne, tom. XXXV, col. 402 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Augustin., lib. II *in Julian.*, cap. 3, et lib. VI *Oper. imperfect.*, cap. 14.

[3] Facund., lib. XI, cap. 8.

[4] Apud Phot., *cod.* 230.

[5] Leont., *in Nestor et Eutych.*, lib. I, pag. 975.

[6] Nazian., *Orat.* 1, pag. 1, 2 et 3.

[7] Tom. I, pag. 1 édit. Paris., an. 1609.

d'état, de situation, d'âge, de sexe, de caractère d'esprit, exigent différentes méthodes dans la conduite des âmes : on ne doit pas prétendre gouverner un homme comme une femme, les personnes mariées comme celles qui vivent dans le célibat, ceux qui ont l'esprit content comme ceux qui sont dans la tristesse, les esprits grossiers comme ceux qui ont plus de délicatesse. Il y a des lâches qu'il faut exciter par de vives exhortations, des fervents dont on doit modérer le zèle. Il est utile de louer les uns, et de corriger les autres, soit en public, soit en particulier; mais la difficulté est de bien prendre son temps avec les lâches, pour ne pas tout gâter : car il en est à qui une réprimande faite en public ou sans ménagement, fait perdre toute retenue, et qui au contraire se corrigent plus aisément si on les reprend en secret. Il s'en trouve d'autres qu'il faut suivre pas à pas, pour examiner jusqu'à leurs moindres démarches, parce qu'ils ont grand soin de les cacher; il est besoin à leur égard de dissimuler quelquefois leurs défauts, de peur qu'en les réprimandant sur tous, on ne les jette dans le désespoir. Il en faut traiter d'autres de telle manière que, sans se fâcher, on leur témoigne de la colère, et qu'on paraisse les mépriser sans toutefois avoir du mépris pour eux, et de douter de leur salut sans les jeter dans le désespoir. Enfin saint Grégoire veut que l'on use de rigueur ou de douceur suivant les différentes circonstances, à peu près comme dans les maladies du corps, où un régime convenable à un malade aigrirait le mal d'un autre. Telles étaient les difficultés qu'il prévoyait dans la direction des âmes, dont la fin, selon lui, est de les enlever au monde pour les attacher à Dieu.

Doctrine nécessaire pour la direction des âmes.

4. Il demande encore dans un prêtre la doctrine nécessaire pour instruire de la vérité de nos dogmes ceux qui sont sous sa conduite, pour leur donner la connaissance de l'un et de l'autre monde, de l'esprit et de la matière, des anges et des démons, de la Providence qui connaît et règle tout, de la manière dont l'homme a été créé, du mystère de sa résurrection, de la différence des deux Testaments, des deux avénements de Jésus-Christ, de son incarnation, de sa mort, de sa résurrection, du jugement dernier, et particulièrement de ce qui regarde la sainte Trinité. C'est que les erreurs d'Arius et de Sabellius rendaient alors cette matière difficile ; et il y avait aussi à craindre qu'en voulant établir l'unité de nature dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ou faire sentir la distinction et la réalité des personnes, on ne donnât dans des erreurs opposées. Ce n'est pas même assez à un évêque d'avoir de la science, il doit, dans ses instructions, se conformer au génie de chacun, nourrir les uns du lait, c'est-à-dire, des sciences les plus simples et les plus communes; donner aux autres une nourriture plus forte, c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus sublime dans la sagesse, parce qu'ils ont un long usage de discerner le vrai d'avec le faux. Saint Grégoire désapprouve la conduite des orateurs mercenaires et complaisants qui, s'accordant aux caprices de leurs auditeurs, s'étudient à flatter leurs passions et ne s'inquiètent que de rendre leur nom célèbre, sans s'apercevoir qu'ils causent la perte des âmes simples dont Dieu leur demandera un compte sévère.

Age convenable pour enseigner les autres.

5. Il s'étonne que le ministère de la parole étant d'une si grande importance, on n'ait pas encore fixé l'âge auquel on pouvait le confier, comme on l'avait fixé chez les Hébreux, à vingt-cinq ans passés pour la lecture de certains livres. Il fait voir combien il était dangereux d'admettre à cette fonction des jeunes gens qui, n'ayant qu'une connaissance superficielle des divines Ecritures, voulaient passer pour des maîtres habiles et consommés dans les sciences, sans s'être même lavés auparavant des taches et des ordures du péché. Il rapporte les menaces que l'Ecriture fait aux mauvais pasteurs ; les châtiments dont Dieu a quelquefois puni leurs fautes; les règles de conduite qui leur sont prescrites dans les Livres saints, en particulier celles de saint Paul aux évêques et aux prêtres; et il ajoute que, pour un ministère si important, ce n'est pas trop d'attendre l'extrême vieillesse, un défenseur de la vérité ne pouvant être formé dans un jour comme une statue, lui qui doit converser avec les anges, glorifier Dieu avec les archanges, partager le sacerdoce avec Jésus-Christ, réformer la créature, la former pour le ciel. « Je n'ignorais pas, dit-il, que personne n'est digne d'offrir le sacrifice au Seigneur en qualité de pontife, à moins de s'être rendu une hostie vivante et sainte, et de s'être mis en état de lui plaire par le sacrifice et la contrition du cœur. Pouvais-je, avec ces connaissances, me hasarder de prendre l'habit et le nom de prêtre, et d'offrir le sacrifice qui est le symbole des

plus sublimes mystères? Ne fallait-il pas auparavant purifier mes mains par la pratique des bonnes œuvres, accoutumer mes yeux à ne regarder la créature que par rapport au Créateur; rendre mes oreilles dociles à la sainte doctrine et aux maximes de la sagesse; mettre le Saint-Esprit dans ma bouche, sur ma langue et sur mes lèvres, pour me disposer à expliquer ses mystères et ses dogmes, et à chanter ses divines louanges; fixer mes pieds sur la pierre, afin que tous mes pas tendissent vers Dieu sans s'écarter jamais; rendre enfin tous mes membres des armes de la justice, après avoir secoué le joug de la mort? Un homme, continue-t-il, peut-il souffrir tranquillement qu'on le mette à la tête du troupeau de Jésus-Christ sans y être préparé par la méditation de la parole de Dieu, sans avoir acquis l'intelligence des divines Ecritures et se les être fortement inculquées; sans être entré dans ces trésors inconnus à la multitude, et y avoir puisé des richesses qui le mettent en état d'enrichir les autres? » Il dit que, se jugeant au-dessous de cette perfection, il avait cru devoir laisser aux autres les fonctions du ministère ecclésiastique.

Raisons qu'avait eu Grégoire pour [illegible] de s'y soumettre.

6. Il allègue encore pour raisons qu'il avait eues de fuir le sacerdoce, le triste état où se trouvait l'Eglise, tant par les hérésies qui la déchiraient, que par les divisions dont elle était agitée à l'occasion de quelques questions frivoles et de nulle utilité, ce qui la rendait l'objet de la raillerie des païens; et enfin les dangers qui sont en plus grand nombre dans un état tel que le sacerdoce, que dans une vie privée. Les raisons qu'il eut de se soumettre et de revenir à Nazianze après avoir reçu la prêtrise, furent l'amour qu'il avait pour les peuples de cette ville, l'empressement qu'ils avaient témoigné de le revoir, l'inquiétude de sentir son père et sa mère affligés de sa retraite, l'obligation de les assister dans leur vieillesse. Il fut encore engagé par l'exemple de Jonas, qui, après avoir fui ou pensé fuir de devant la face du Seigneur, vint enfin à Ninive exécuter ses ordres. « L'obéissance en ces sortes d'occasions soutient, dit saint Grégoire, ceux qui n'entrent qu'avec crainte dans le ministère; et Dieu, par sa bonté, récompensant leur foi et leur confiance en lui, les rend de parfaits évêques. Mais je ne vois pas, ajoute-t-il, ce qui peut rassurer, lorsqu'on se met en danger de désobéir; et il y a lieu de craindre qu'en nous demandant compte des âmes confiées à nos soins, nous n'entendions ces paroles : Je vous redemanderai leurs âmes; et comme vous m'avez dédaigné jusqu'à ne vouloir pas être les chefs de mon peuple, je vous rejetterai pour n'être pas votre Roi. Vous n'avez point été dociles à ma voix, vous avez été rebelles et désobéissants, je ne ferai aucune attention à vos prières et je ne vous exaucerai point. A Dieu ne plaise que nous entendions ce reproche du juste Juge; ne nous reposons pas tellement sur sa miséricorde, que nous ne redoutions sa justice. » Saint Grégoire déclare néanmoins qu'il ne blâme ni la timidité de ceux qui ont balancé avant de se soumettre, ni la promptitude des autres qui ont accepté sans hésiter l'emploi qu'on leur a offert, parce que les uns ont été étonnés de la grandeur du ministère, et que les autres ont obéi, persuadés que celui qui les appelait ne manquerait pas de les secourir. Isaïe obéit sur-le-champ; Jérémie s'excusa sur sa grande jeunesse et n'osa faire les fonctions de Prophète qu'après avoir été rassuré par les promesses de Dieu, et reçu de lui des grâces qui suppléèrent à la faiblesse de son âge. Il finit son discours en disant à son père qui était présent : « Vous voyez un fils parfaitement obéissant et qui se soumet à votre autorité plutôt pour l'amour de Jésus-Christ que par la crainte des lois humaines. Puisque je vous donne une preuve de mon obéissance, rendez-moi votre bénédiction, soutenez-moi de vos prières, servez-moi de guide par vos discours, fortifiez-moi de votre esprit; *car la bénédiction du père affermit la maison du fils*[1]. »

Second discours de saint Grégoire. Ce qu'il contient.

Pag. 46.

7. Le discours suivant est déplacé[2] et il devrait faire la première partie de celui dont nous venons de parler. On l'a intitulé : *A ceux qui l'avaient appelé et qui ne vinrent point le trouver depuis qu'il avait été fait prêtre.* Pour entendre ce titre, il faut observer que les fidèles de Nazianze avaient témoigné beaucoup d'empressement à revoir saint Grégoire et à le retirer de sa solitude. Il revint, et le lendemain de son retour qui était la fête de Pâques, il leur fit un discours auquel peu de personnes se trouvèrent. Jugeant par là que leur grand zèle s'était ralenti dans un moment, et que sa présence leur faisait moins

[1] Eccl. III, 11. — [2] Il est le 3e dans l'édition Migne, ibid., col. 518. (*L'éditeur.*)

de plaisir que son absence ne leur avait causé de chagrin, il se plaignit de ce changement lorsqu'ils furent revenus Il leur représenta en des termes très-forts et pleins de tendresse, combien il est douloureux de se voir négligé des personnes que l'on aime et que l'on estime, il leur explique la parabole des conviés qui s'excusèrent sur divers prétextes de venir au festin du Père de famille. Puis passant des reproches aux louanges, il félicite Grégoire son père sur la beauté et la richesse de son troupeau. Il compare la ville de Nazianze à celle de Bethléem, à cause de la pureté de sa foi ; car on n'y mesurait point la divinité comme faisaient les Ariens, qui voulant trop élever une personne au-dessus de l'autre, les deshonoraient toutes également, confondaient et détruisaient toutes choses : mais on y rendait au Père les honneurs qu'il mérite ; on y croyait que le Fils est consubstantiel à son Père, et que le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils. Il donne aux fidèles de Nazianze qu'il appelle son champ, sa vigne et ses entrailles, cet avis important, que ce n'est pas en parlant beaucoup de Dieu qu'on fait paraître sa piété, mais en gardant sa loi ; qu'il est plus à propas de se laisser instruire de ce qui regarde la Divinité, que d'en instruire les autres ; qu'il faut laisser aux docteurs le soin d'examiner à fond les mystères, et s'appliquer aux bonnes œuvres, dont la pratique attire les lumières du Saint-Esprit.

§ II.

Des deux discours contre Julien [1].

Discours de saint Grégoire contre Julien l'Apostat, en 363

1. Julien l'Apostat étant mort le 27 de juin de l'année 363, les païens tâchèrent de s'en consoler par de vains éloges qu'ils lui donnèrent. Libanius [2], entre autres, employa son éloquence à déplorer dans deux discours cet accident qu'il disait si funeste à la philosophie et à l'idolâtrie. Mais plus les païens paraissaient sensibles à la perte de cet adorateur des démons, plus les chrétiens avaient de joie de se voir délivrés d'un persécuteur aussi dangereux que Julien. Ils la témoignaient partout, dans les églises, dans les oratoires des martyrs ; le peuple insultait à sa mémoire jusque dans les théâtres. Ce fut dans cette occasion que saint Grégoire, qui l'avait connu, crut devoir le dépeindre sous toutes ses couleurs, afin que l'horreur que l'on aurait de ses crimes et le récit des châtiments dont Dieu les avait punis, empêchassent les autres de tomber dans de pareils excès. Dans les deux discours que nous avons de lui sur ce sujet, il [3] parle au nom de saint Basile de même qu'au sien : ce qui donne lieu de croire qu'ils les avaient travaillés ensemble ; et il paraît en effet qu'aussitôt après la mort de ce prince, saint Grégoire alla voir saint Basile dans sa solitude du Pont. Quoiqu'ils paraissent avoir été faits pour être prononcés devant le peuple, et que tous aient les mouvements qui conviennent à des harangues, il est néanmoins à croire qu'il ne les rendit publics que par écrit, car ils ne finissent point par la glorification qui termine ordinairement les discours qu'il faisait en présence du peuple. Saint Jérôme [4] les appelle un livre contre Julien. Mais le prêtre [5] Grégoire et Socrate [6] les qualifient de discours. Celui-ci cite un endroit du deuxième. Comme le style en est très-élevé, âcre et véhément, et qu'il y entre beaucoup de science profane et étrangère, on en infère [7] que saint Grégoire était encore jeune lorsqu'il les composa et nouvellement revenu d'Athènes, c'est-à-dire, depuis environ huit ans. Car on ne peut pas les mettre avant l'an 363, puisqu'ils sont postérieurs à la mort de Julien.

Analyse du premier discours contre Julien.

Pag. 49.

2. Après un exorde des plus pompeux dans lequel il demande l'attention de tous les peuples, des anges mêmes, qui, dit-il, ont exterminé le tyran, du génie [8] de Constance et des empereurs morts dans la profession du christianisme, saint Grégoire consacre à Dieu son discours, comme un monument d'actions de grâces d'avoir délivré l'Eglise de son persécuteur, comme un nouveau genre de vengeance contre cet ennemi des chrétiens, croyant qu'il pouvait avec justice venger par l'éloquence même l'outrage que Julien avait fait aux sciences et aux belles lettres, en défendant aux chrétiens de les

[1] Le 1er de ces discours est le 4e des Bénédictins, Migne, ibid., col. 532 et suiv. Le 2e est le 5e à la suite. (*L'éditeur.*)

[2] Liban., *Orat.* 9 et 10.

[3] Nazianz., *Orat.* 4, pag. 132.

[4] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.

[5] In *Vita Gregor.*, pag. 12.

[6] Socrat., lib. III, cap. 23.

[7] Not., tom. II, pag. 247.

[8] Il faut lire *de l'âme*, ψυχή, Constantii anima, dit l'abbé de Billy. (*L'éditeur.*)

étudier. Saint Grégoire tourne en ridicule l'édit que ce prince publia sur ce sujet dès le commencement de son empire ; et pour faire voir que les puissances de la terre ne peuvent rien contre Dieu, que tout est fixe et arrêté à l'égard de la Providence, quelque contrariété qui paraisse dans la disposition des choses, il dit, d'après le prophète Amos, que Dieu fait et change tout,que l'ombre devient une lumière éclatante entre ses mains, et qu'il change le jour en ténèbres nocturnes. C'était pour faire comprendre à ses auditeurs que si quelquefois l'impie, comme Julien, s'élève au-dessus des cèdres, dans un moment on le voit réduit à la dernière misère, et que Dieu sait, quand il lui plaît, détruire la domination que les impies avaient usurpée sur les justes. Il vient ensuite aux mœurs de Julien, et passant sous silence un grand nombre de crimes par lesquels il était parvenu comme par degrés à cet excès d'impiété dont il faisait profession, il ne s'attache qu'à ceux qui étaient publics et connus de tout le monde. Il met de ce nombre son apostasie et sa révolte contre Constance, qui non-seulement lui avait sauvé la vie, mais qui avait encore pris soin de son éducation et qui l'avait associé à l'empire. Il raconte que Julien et Gallus,son frère,s'étant mis au rang des lecteurs, persuadés que cette charge ne contribuerait pas peu à leur gloire, ils entreprirent de bâtir de concert une église en l'honneur des Martyrs. L'ouvrage de Gallus, qui avait un zèle sincère pour la piété, fut achevé en peu de temps; au lieu que celui de Julien, qui sous une apparence de douceur et de probité cachait une âme noire, n'avançait point. La terre renversait les travaux de chaque jour, ne voulant point soutenir les fondements qu'avait jetés cet hypocrite. « C'était, dit saint Grégoire, un pronostic de l'orgueil et de l'insolence de Julien, et des outrages qu'il devait faire aux martyrs et aux temples dédiés à l'honneur des Saints.

Impiété de Julien. Pag. 51.

3. Devenu son maître depuis que Constance eut associé Gallus à l'empire,il s'appliqua à toutes les sciences les plus pernicieuses, à l'astrologie judiciaire et à la magie. Mais son frère ayant perdu la vie avec l'empire, il prit sa place, sans hériter de sa piété. Saint Grégoire s'élève avec feu, mais avec respect, contre Constance, d'avoir associé Julien à l'empire ; il l'excuse toutefois sur ce qu'il avait été surpris par la piété apparente de Julien; sur ce qu'ayant une âme droite, il n'avait pas soupçonné aisément que ce jeune prince fût dans le désordre ; sur ce qu'il avait lieu d'espérer de l'adoucir en le comblant d'honneur; et enfin sur les regrets qu'il témoigna en mourant de laisser un pareil successeur. Il reproche à Julien d'avoir voulu effacer dans un sang impur le caractère que le baptême lui avait imprimé, opposant à ce saint mystère une cérémonie abominable, et d'avoir rempli la cour impériale de sacrifices et de sacrificateurs. « On raconte, dit-il, qu'un jour lorsqu'il sacrifiait, on vit la figure d'une croix couronnée sur les entrailles de la victime ; ce qui remplit d'inquiétude et d'horreur les assistants, qui reconnurent le pouvoir de nos mystères: mais Julien le prit à bon augure, croyant que nous étions perdus. Une autre fois étant descendu avec un magicien dans une espèce de caverne inconnue à tout le monde pour consulter les démons, il entendit des voix effroyables et vit des spectres de diverses figures : dans la crainte dont il fut saisi tout-à-coup, il fit le signe de la croix, qui eut son effet : les démons s'enfuirent, sa peur se dissipa, il reprit sa première audace, poursuivit son dessein ; la même crainte le saisit de nouveau; il eut recours au même remède, et les démons s'enfuirent une seconde fois. »

Il conçoit le dessein d'abolir le christianisme. Pag. 72,73. Avantages de la religion chrétienne.

4. Saint Grégoire traite d'aveuglement le dessein que Julien avait de dérober aux martyrs l'honneur que procure le martyre, comme s'il eût pu empêcher qu'on reconnût pour qui les chrétiens souffraient, et par quel motif ils souffraient, et d'abolir même le christianisme, quoique répandu dans tout l'univers. « De quel caractère êtes-vous revêtu, lui dit ce Père, pour vous élever contre l'héritage de Jésus-Christ qui ne finira jamais, quand bien même on l'attaquerait avec plus de fureur encore que vous ne faites? Il subsistera et croîtra toujours: les oracles des Prophètes, les prodiges que nous voyons m'en répondent. Dieu est l'auteur de cet héritage, il en a fait part à l'homme ; la Loi en était la figure, Jésus-Christ l'a renouvelé, les Apôtres l'ont affermi, les Evangelistes ont achevé de le perfectionner. Osez-vous opposer vos abominations au sacrifice de Jésus-Christ, le sang des taureaux à son sang qui a purifié le monde? Opposerez-vous la guerre à la paix? Lèverez-vous les mains contre celles qui ont été percées de clous à cause de vous? Dresserez-vous un trophée contre

la croix? Vous révolterez-vous contre la résurrection? Empêcherez-vous que les martyrs honorent le premier Martyr? Voulez-vous le persécuter après Hérode, le trahir après Judas? » Saint Grégoire relève les avantages du christianisme par la force de la prédication de l'Evangile qui, n'étant que folie en apparence, a confondu les sages et s'est répandu dans toute la terre; par le courage des martyrs, de Jean, de Pierre, de Paul, de Jacques, d'Etienne, de Luc, d'André, de Thècle et de tant d'autres qui ont souffert pour la défense de la vérité. Voilà pourquoi on leur a fait tant d'honneur et consacré des fêtes à leur mémoire. Ce sont eux qui chassent les démons, qui guérissent les malades, qui apparaissent, qui prédisent l'avenir. Leurs corps ont autant de pouvoir que leurs saintes âmes, soit qu'on les touche ou qu'on les honore; les moindres gouttes de leur sang, les moindres marques de leurs souffrances ont autant de pouvoir que leurs corps, et les instruments de leurs supplices font des miracles. « Jetez les yeux, ajoute-t-il, en parlant des solitaires, dont il oppose les vertus à celles des philosophes, des guerriers et des autres grands hommes de l'antiquité profane, jetez les yeux sur ces gens qui manquent de tout, dont le corps est sec et usé pour être plus en état d'approcher de Dieu. Ils couchent à terre, et ils ne se lavent point les pieds, ces hommes si humbles, qui sont au-dessus de toutes les choses humaines et qui sont libres jusque dans les fers: ces hommes, que la mortification rend immortels, qui s'unissent à Dieu en se détruisant eux-mêmes, qui ne savent ce que c'est que l'amour profane, et qui sont brûlés de l'amour divin. Ce sont des sources de lumières qui répandent leurs rayons de toutes parts, leurs chants imitent la psalmodie des anges; ils passent des nuits entières à louer Dieu, leur esprit est comme ravi en Dieu avant que la mort le détache de leurs corps; quoiqu'ils soient très-purs, ils se purifient sans cesse; ils sont dans des cavernes comme dans le ciel; quoiqu'on les foule aux pieds ils triomphent; leur nudité est extrême, mais ils sont revêtus de l'incorruptibilité; leur solitude leur tient lieu d'une grande assemblée [1]. Ils renoncent à tous les plaisirs mondains, mais ils goûtent des douceurs qu'on ne peut décrire; les larmes qu'ils répandent servent à effacer les péchés du monde; leurs mains, qu'ils lèvent au ciel pendant leurs prières, éteignent les flammes, adoucissent la férocité des bêtes, émoussent le fil des épées, mettent les armées en fuite et arrêteront enfin quelque jour le cours de votre impiété. » Il oppose encore à ceux qui s'étaient le plus distingués chez les païens par la doctrine et par la vertu, une multitude infinie de chrétiens vertueux de tout sexe et de toute condition dispersés par tout l'univers. « Non-seulement, dit-il, des personnes de basse extraction, accoutumées au travail et à la frugalité par le malheur de leur naissance, mais des plus riches et des plus nobles, embrassent, pour imiter Jésus-Christ, des souffrances qui leur sont nouvelles, et pratiquent la vertu sans discourir, persuadées que la piété ne consiste pas dans les paroles, mais dans les effets. » Pour faire sentir davantage l'extravagance de Julien et montrer qu'il raisonnait en mauvais politique, lorsque, considérant que les persécutions précédentes n'avaient pas excité de grands troubles dans l'Etat, il en concluait que celle qu'il faisait aux *Galiléens*, c'est ainsi qu'il appelait les chrétiens, ne serait pas non plus d'une dangereuse conséquence pour l'Etat, saint Grégoire a soin de faire remarquer que les circonstances ne sont pas les mêmes. Dans les premières persécutions, peu de gens connaissaient la vérité, et la doctrine chrétienne n'avait pas encore tout son éclat; dans le siècle de Julien, au contraire, elle s'était étendue et elle avait pris le dessus : en sorte que vouloir alors changer la religion chrétienne, ce n'était rien moins entreprendre que d'ébranler la puissance romaine et de mettre en péril tout l'empire. Il fait passer pour puérile la démarche que fit Julien au commencement de la persécution, en donnant un édit qui portait qu'à l'avenir les chrétiens s'appelleraient *Galiléens* : comme si en changeant de nom, nous eussions changé nos mœurs et rougi de porter le nom de Galiléens,

[1] Le texte de saint Grégoire a un autre sens; il s'agit non du siècle présent, mais du siècle futur. « Ils sont dans des cavernes, mais le ciel leur est réservé; on les foule aux pieds, mais ils seront sur des trônes; ils souffrent la nudité, mais ils seront revêtus de l'incorruptibilité; ils vivent dans la solitude, mais ils seront là, ἐκεῖτε, dans l'assemblée solennelle. *Quorum solitudo et quorum sæculi alterius celebritas.* (*L'éditeur.*)

tandis que nous ne pouvons ignorer que notre Sauveur lui-même qui a créé le monde, qui le gouverne, qui est le Verbe et le Fils éternel de Dieu, qui est assis sur son trône, qui est le Médiateur et le grand Pontife, s'est fait esclave pour nous, et qu'il a été appelé *Samaritain* sans s'en plaindre. »

Injustice de la persécution de Julien.

Pag. 83 et seq.

5. Saint Grégoire rapporte divers moyens dont Julien se servit pour engager ses sujets au culte des faux dieux, tantôt en employant des reproches mêlés de douceur, tantôt en faisant peindre dans un même tableau son image et celle de quelque idole qu'il envoyait ensuite dans les villes, afin que les peuples qui, suivant l'usage, ne pouvaient se dispenser d'adorer l'image de l'empereur, adorassent en même temps celle des faux dieux. Peu de personnes évitèrent ce piége ; par cet artifice,il engagea surtout les soldats, le jour que l'on avait coutume de leur distribuer leur paie, à brûler de l'encens devant une idole peinte auprès de son portrait. Mais enfin il leva le masque et se mit à persécuter les chrétiens à force ouverte. On enleva par son ordre l'argent et les ornements des églises, et, pour les avoir, on tourmenta cruellement les prêtres et les laïcs : en sorte que les colonnes étaient teintes du sang de ceux qu'on y attachait pour les fouetter. On vit des temples remplis en même temps du sang des victimes et des chrétiens, des vierges traînées en public et mises en pièces. Marc d'Aréthuse fut traîné par les places publiques, jeté dans les égoûts, tiré par les cheveux et par toutes les parties de son corps pour joindre la honte à la douleur, suspendu pour servir de jouet aux enfants qui se le renvoyaient en le poussant, et lui déchiraient le corps avec des canifs ; après avoir été frotté de miel, il fut exposé aux piqûres des abeilles et des guêpes en plein midi, pendant une chaleur très-violente ; mais ce saint vieillard aima mieux souffrir tous ces mauvais traitements, que de contribuer en rien au rétablissement d'un temple des faux dieux qu'il avait renversé [1]. On vit l'Oronte rempli de cadavres des chrétiens que l'on précipitait la nuit, afin que leur mort fût inconnue ; les endroits reculés des palais, des caves, des cavernes pleines de jeunes garçons et de jeunes filles qu'on y avait égorgés pour invoquer les démons ; un gouverneur païen condamné à mort pour avoir rendu justice aux chrétiens ; car Julien ne voulait pas qu'on la leur rendit, et il les eût empêché de respirer l'air s'il eût été possible. « Est-ce ainsi, lui dit saint Grégoire, que nous en avons usé envers les vôtres, dans le temps que les affaires du christianisme étaient si florissantes, et que le paganisme penchait vers sa ruine ? Les chrétiens vous ont-ils ravi la liberté ? Ont-ils excité contre vous les peuples et les magistrats ? De qui d'entre vous ont-ils mis la vie en péril ? Qui ont-ils exclus des charges et des honneurs dus au mérite ? » Il fait voir l'absurdité du dessein de Julien qui, pour renverser la forme de l'Eglise, résolut de bâtir des colléges dans toutes les villes, de fonder des chaires de divers ordres pour les docteurs qui auraient soin d'expliquer les dogmes et les cérémonies du paganisme, et d'enseigner la morale avec les sciences les plus abstraites ; de faire chanter des hymmes à deux chœurs, et en un mot d'imiter en toutes choses nos mœurs et notre discipline ; de construire des hôpitaux, des monastères, des maisons pour des vierges. « Nos maximes, lui dit saint Grégoire, nous conviennent tellement, qu'il est impossible à d'autres de les imiter, parce qu'elles ne sont pas tant établies par l'industrie des hommes, que par la puissance divine et par le temps et un long usage. » Il soutient qu'il n'y a que les chrétiens qui puissent persuader que la grandeur intérieure est préférable à l'extérieure, et que les docteurs païens qui aimaient à se montrer avec les marques de leur dignité, ne voudraient pas se rabaisser à ne mettre leur grandeur que dans les mœurs. « Car, dit-il, nous faisons peu d'état de ce qui frappe les yeux, notre grande application est à former l'homme intérieur et à porter le peuple que nous instruisons aux choses spirituelles. »

Infamie des fables des païens.

Pag. 104, 105 et seq.

6. Continuant à relever le ridicule des projets de Julien, il lui demande qui sont les interprètes des oracles divins qu'il avait dessein de produire dans ces colléges, quels livres ils auraient lus, de quels auteurs ? Apparemment il aurait fait chanter à deux chœurs dans les assemblées, la théogonie d'Hésiode, les guerres des Titans et des Géants; il aurait fait paraître Orphée et Homère parcourant les fables les plus infâmes et les plus absur-

[1] Si la gloire de ses souffrances n'était point tâchée par l'arianisme qu'il avait si longtemps défendu, il serait comparable aux plus illustres martyrs. Glodeau, *Hist. ecclés.*, tom. IIe, pag. 345. (*L'éditeur.*)

des. Il fait remarquer l'impertinence des allégories par lesquelles on expliquait ces fables, et dit : « S'il y a chez eux une autre théologie, qu'on nous la montre à nu, afin que nous la combattions. S'ils disent que toutes ces choses ne sont que des fictions des poètes pour attirer le peuple par la fable et par la musique, pourquoi donnent-ils des louanges si outrées et rendent-ils de si grands honneurs à ces poètes, au lieu de les punir comme des impies qui ont dit des choses si outrageantes contre la gloire de leurs dieux ? Nous avons aussi parmi nous, ajoute saint Grégoire, une doctrine cachée ; mais ce qui paraît n'a rien d'indécent, et ce que l'on cache est merveilleux ; c'est un beau corps dont l'habit n'est pas méprisable : pour vos fables, leur sens caché est incroyable, et l'écorce est pernicieuse. »

La morale des païens renverse les grands principes. Perfection de la morale chrétienne.

Pag. 107.

7. Saint Grégoire passe ensuite à la morale des païens, et montre que leurs fables en renversent les plus grands principes : comme la concorde et la conformité de sentiments, fondement de l'union et de la société civile ; l'honneur et le respect que les enfants doivent à leurs parents, le mépris des richesses et des gains illégitimes, la pudeur et la continence, la modération et la sobriété. En effet, de quels exemples les poètes se serviraient-ils pour persuader aux hommes ces vertus ? Serait-ce en racontant les discussions et les révoltes des dieux ? l'insulte que Saturne fit au Ciel pour l'empêcher d'engendrer ? l'habileté de Mercure à faire des larcins ? les impudicités de Jupiter et d'Hercule ? les emportements de Mars ? l'intempérance de Bacchus et de Jupiter, ce dernier ayant couru jusqu'en Ethiopie avec la troupe des dieux pour prendre part à un festin magnifique. « Ce n'est pas là, ajoute ce Père, ce que notre religion nous inspire, lorsqu'elle nous prescrit de régler l'amour que nous devons avoir les uns pour les autres sur celui que nous avons pour nous-mêmes, et de les traiter comme nous nous traitons. Non-seulement elle condamne les actions mauvaises, mais elle punit les mauvais désirs. La chasteté nous est si recommandée, que nous n'avons pas la liberté de regarder les objets qui pourraient la blesser ; bien loin de nous permettre la violence, on nous défend la colère ; les parjures sont pour nous des crimes abominables ; la plupart renoncent aux richesses et se condamnent à une pauvreté volontaire ; la gourmandise n'est le vice que de la plus abjecte populace ; et il y en a parmi nous qui vivent comme s'ils n'avaient point de corps, tant ils se font de violence pour résister à la faiblesse naturelle ; ils se font une loi de ne se permettre aucun crime, pas même les plus légers ; ceux qui chez nous souffrent persécution sont obligés de céder [1], ceux à qui on enlève les habits se dépouillent volontairement et prient pour les persécuteurs, afin de vaincre par la douceur leur audace et leur insolence ; enfin on exige de nous que nous possédions la plupart des vertus et que nous nous appliquions sérieusement à acquérir celles qui nous manquent, jusqu'à ce que nous arrivions à la fin pour laquelle nous avons été créés. »

Analyse du second discours contre Julien.

Pag. 109.

8. Dans le second discours saint Grégoire décrit les châtiments dont Dieu punit l'impiété de Julien. Après qu'il eut épuisé contre les chrétiens tous les sacrifices que sa fureur put inventer, il anima contre eux la nation des Juifs ; et à cet effet il leur permit de retourner dans leur pays de rebâtir le temple de Jérusalem, de renouveler leur ancienne discipline et leurs cérémonies, cachant ses véritables intentions sous les apparences d'une bienveillance affectée. Ce dessein formé, les Juifs ne négligent ni soins ni dépense pour le mettre à exécution ; mais, contraints de fuir par un tremblement de terre dans un temple voisin, les portes qui en étaient ouvertes se ferment d'elles-mêmes et leur refusent l'asile qu'ils venaient y chercher ; plusieurs furent engloutis par un tourbillon de feu qui sortit de ce temple : l'on vit dans le ciel une croix lumineuse qui était comme la marque de la victoire que Dieu remportait sur l'incrédulité de ces athées [2], et ceux mêmes qui furent témoins de ce prodige, soit du nombre des chrétiens, soit de leurs ennemis, reçurent sur leurs habits la figure de la croix imprimée

[1] L'abbé de Billy dit : *Qui persecutionem patiuntur, cedant.* Mais il paraît que saint Grégoire, en faisant ici allusion aux préceptes renfermés dans le sermon de Jésus-Christ sur la montagne, avait en vue cette parole : *Ego autem dico vobis non resistere malo.* Le sens est donc : ceux qui chez nous sont poursuivis injustement, sont obligés d'endurer sans résistance la persécution. (*L'éditeur.*)

[2] Saint Grégoire dit : ἀσεβῶν, impies. Les Juifs ne sont pas athées, mais leur refus opiniâtre de croire en Jésus-Christ, les a rendus impies. (*L'éditeur.*)

d'une manière si éclatante, que les plus habiles peintres n'eussent pu en tracer une avec des couleurs plus vives. Saint Grégoire prend à témoin de ce miracle ceux qui en avaient été les spectateurs, et il y en avait un grand nombre de son temps, et il ajoute que ce prodige fut cause de la conversion de plusieurs Gentils qui l'avaient vu. Ensuite il raconte que Julien, avant de partir pour son expédition contre les Perses, fit vœu, s'il en revenait victorieux, d'exterminer les chrétiens. Dieu confondit ses projets : il fut tué lui-même dans la bataille, et sa mort sauva l'empire et une infinité de personnes. Saint Grégoire dit que les auteurs [1] ne s'accordent pas sur les circonstances de sa mort : que les uns disent qu'il fut tué par un de ses gardes; d'autres, par un certain fou qui suivait l'armée pour divertir les grands pendant leur repas; d'autres, par un Sarrazin. Il fait après cela le parallèle de la pompe funèbre de Julien d'avec celle de Constance, qui fut accompagnée des cérémonies de l'Eglise et de tous les honneurs de la guerre ; au lieu que celle de Julien ne fut suivie que de quelques comédiens et d'une troupe de bouffons qui lui reprochaient son apostasie, sa défaite et sa mort tragique d'une manière comique et ridicule. C'est dans cette occasion que saint Grégoire excuse Constantius sur la persécution qu'il fit aux catholiques, jusqu'à exiler les prélats orthodoxes qui ne voulaient pas renoncer à la foi de Nicée, et en rejette tout le crime sur ses courtisans. Il justifie aussi Jovien sur la paix honteuse qu'il fut obligé de faire avec les Perses, et en rejette la cause sur le mauvais état où il trouva l'armée après la défaite de Julien ; et, après avoir fait une description exacte de la personne de ce dernier, il ajoute en marquant les reproches ordinaires des païens contre les chrétiens :

Reproches des païens contre les chrétiens. Pag. 122.

« Voilà ce que nous racontons, nous qui ne sommes que de pauvres Galiléens adorateurs du Crucifié, disciples des pêcheurs et des ignorants : nous qui chantons assis avec de vieilles femmes, consumés par de longs jeûnes et demi-morts de faim, passant la nuit en des veilles inutiles et des stations nocturnes,

Ressources des chrétiens dans les persécutions. Pag. 123.

à l'exemple du roi Ezéchias qui, desespérant de pouvoir résister à Sennachérib par la force de ses armes, eut recours à Dieu dans la prière. Nous n'avions d'autres armes, d'autre défense que l'espérance en Dieu, étant entièrement destitués de tout secours humain. Et pouvions-nous chercher un autre protecteur que Dieu pour nous mettre à couvert de l'orgueil et des menaces de nos ennemis? » Saint Grégoire termine son discours par deux avis importants qu'il donne aux fidèles.

Maximes qu'ils doivent observer. Pag. 128, 129, 130 et 131.

Le premier, de profiter des maux qu'ils avaient soufferts pendant la persécution de Julien, la regardant comme un châtiment que Dieu avait infligé à ses enfants, redoutant la tempête après le calme et n'oubliant pas les maladies après le retour à la santé. N'épargnons rien, dit-il, pour bien célébrer cette fête, non par la propreté du corps, la magnificence des habits, les festins et les excès de bouche, dont les suites, comme vous le savez, sont encore plus honteuses. N'ornons pas de fleurs nos places publiques ou les vestibules de nos maisons ; n'y allumons pas des lampes et ne les déshonorons pas par le son des flûtes, et nos tables en y répandant des parfums; c'est ainsi que les païens célèbrent leurs nouvelles lunes : mais ce n'est pas de la sorte que nous devons honorer Dieu, c'est par la pureté de cœur, par la joie intérieure, par la lumière des saintes pensées, par l'onction mystique et la table spirituelle que le Seigneur nous a préparée pour nous fortifier contre ceux qui nous persécutent. Chantons des hymnes [2] au lieu des chansons profanes des païens ; frappons doucement des mains en actions de grâces; mais laissons au théâtre ces applaudissements tumultueux ; préférons la tristesse aux rires, la modération à l'ivrognerie, la modestie à l'impudence. Si, pour marquer la joie de cette solennité, vous avez envie de danser, ne dansez pas du moins comme Hérodias, mais imitez David qui dansa pour honorer l'arche. »

L'autre avis que saint Grégoire donne aux fidèles, est de ne pas se prévaloir du temps, pour tirer vengeance des païens, mais de les vaincre par la douceur. « Si le temps, dit-il, nous est favorable, n'en abusons point pour satisfaire nos passions; que la facilité de nous venger ne nous fasse point oublier les devoirs de la modération ; ne faisons paraître ni aigreur, ni amertune à l'égard de ceux qui nous ont outragés, pour ne pas tomber nous-mêmes dans les défauts que nous avons condamnés dans les autres ; éloignons de notre esprit la pensée de leur rendre les mêmes traitements que nous en avons

[1] Saint Grégoire dit les *récits*, λογοί. (*L'éditeur.*)

[2] *Et des psaumes*, ajoute le texte. (*L'éditeur.*)

reçus; qu'il ne soit point dit que nous les punissions d'une manière disproportionnée à leurs crimes; et, puisque nous ne pouvons leur faire souffrir toutes les peines qu'ils méritent, remettons-les leur toutes. Jésus-Christ s'est acquis par ses souffrances la gloire dont il jouit; mais il a surtout triomphé de ses ennemis en ne leur faisant pas sentir la force de sa puissance; étendons, par notre clémence, le mystère de sa miséricorde, du moins réservons au jugement de Dieu le châtiment de ceux qui nous ont offensés; ne songeons ni à confisquer leurs biens, ni à les traîner devant les tribunaux des juges pour y être bannis, ou y souffrir les fouets et les autres tourments qu'ils nous ont fait endurer. Rendons-les, si cela est possible, plus doux et plus humains par notre exemple. Si l'on a maltraité le fils, le père, l'épouse, le parent, l'ami de quelqu'un d'entre vous, laissez-lui la récompense entière de ses souffrances. Contentons-nous de voir le peuple crier publiquement contre nos persécuteurs dans les places et dans les théâtres; eux-mêmes reconnaître enfin que leurs dieux les ont trompés, et renverser avec empressement leurs idoles. »

§ III.

Des discours 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e et 11e de saint Grégoire.

Cinquième discours de saint Grégoire en 372, peu après sa consécration.

Pag. 134.

1. Le cinquième discours [1] de saint Grégoire est adressé à son père et à saint Basile. Le titre porte qu'il le prononça après son retour, c'est-à-dire, depuis qu'il avait consenti à être ordonné évêque de Sasimes, et apparemment aussitôt après son sacre. Il y compare la solitude dans laquelle il s'était retiré, au mont Carmel qu'habitait le prophète Elie, et au désert de saint Jean-Baptiste, et dit qu'il y menait un genre de vie encore plus parfait que tous ceux que l'on avait embrassés jusqu'alors; que, comparant les choses du monde et la vie à une tempête, il cherchait, dans cette retraite, un rocher pour s'y retirer, ou une muraille pour se mettre à couvert, content, tandis que les autres s'exposaient au danger pour acquérir de la gloire, de mener une vie tranquille, dût-elle être obscure. Il ne dissimule pas la peine qu'il a eue de consentir à son ordination; il l'appelle même une tyrannie, mais ensuite il ne craint pas de donner le nom de folie à sa résistance, et dit qu'il reçoit avec joie ce qu'il avait refusé avec tant d'obstination, et que c'est pour donner une marque de réunion avec saint Basile, qu'il lui accorde ce discours. Ce Saint était présent, et il lui adresse presque toujours la parole. C'était, ce semble, dans l'église de Césarée, vers le milieu de l'an 372. Les dernières paroles de ce discours sont remarquables et paraissent avoir rapport aux cérémonies de la consécration d'un évêque : « Vous voulez, dit-il, en s'adressant à saint Basile, que je prenne part à vos travaux et à vos triomphes; vous me donnez l'onction pontificale, vous me revêtez de l'habit sacerdotal, vous me mettez la mitre sur la tête, vous m'approchez de l'autel des holocaustes, vous sacrifiez le veau de propitiation, vous m'introduisez dans le sanctuaire pour me faire ministre du véritable tabernacle que Dieu a dressé et non pas un homme. Dieu sait si je suis capable du ministère que vous m'imposez, et si j'ai les qualités requises pour recevoir légitimement cette onction sacrée. »

Sixième discours de saint Grégoire vers le même temps.

Pag. 136.

2. Saint Grégoire de Nazianze était encore à Césarée lorsque saint Grégoire de Nysse y vint pour le consoler et l'adoucir au sujet de son ordination. Saint Grégoire de Nazianze l'en remercia dans son sixième [2] discours qu'il fit en une fête des Martyrs : mais il s'y plaignit de ce qu'il était venu trop tard et après que la cérémonie de son sacre était déjà faite. « Car à quoi sert le secours, dit-il, quand les ennemis ont tout ravagé? De quelle utilité est le pilote quand on a fait naufrage ? » C'est saint Grégoire de Nysse qu'il dépeint au commencement de ce discours sous le portrait d'un ami fidèle, et il le fait avec beaucoup de délicatesse. La suite est une exhortation sur la manière dont les chrétiens doivent célébrer les fêtes des Saints. « Purifions, dit-il, nos cœurs pour honorer les martyrs qui se sont lavés dans leur sang et qui ont sacrifié leur vie pour confesser la foi de Jésus-Christ; effaçons toutes les taches de la chair et de l'esprit; lavons-nous pour devenir purs; offrons à Dieu nos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux, pour lui ren-

[1] Il est le 10e dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 827 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 11e dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 881 et suiv. (*L'éditeur.*)

dre un culte raisonnable et spirituel. Dieu, qui est un pur être [1], n'estime rien tant que la pureté ; combattons à la gloire des athlètes, vainquons pour honorer leur victoire ; rendons, à leur exemple, témoignage à la vérité : les combats qu'ils ont livrés doivent nous encourager à bien combattre, pour avoir part à leurs triomphes et à la gloire qu'on leur rend sur la terre et dans le ciel, qui n'est que faiblement représentée par tout ce que nous voyons de nos yeux. Nous avons à combattre contre les principautés, contre les princes du monde, contre ces tyrans et ces persécuteurs invisibles, contre les esprits de malice répandus dans l'air. Nous avons à soutenir une guerre intestine que nos passions nous livrent ; nous sommes obligés de nous roidir contre les événements divers qui arrivent chaque jour. Il faut modérer la colère, amortir le feu de la concupiscence, n'ouvrir nos oreilles qu'à propos, mortifier la curiosité de nos regards, tempérer la vivacité du goût et du toucher, nous interdire les rires immodérés, réprimer l'avarice, ne rien tant appréhender que de déshonorer l'image de Dieu par le dérèglement de notre vie, nous couvrir du bouclier de la foi pour repousser les traits du démon. Si ce sont là, ajoute-t-il, les motifs qui nous rassemblent, cette fête sera très-agréable à Jésus-Christ ; c'est le moyen de glorifier les martyrs et d'avoir part à l'honneur de leur victoire. Mais si nous nous assemblons pour faire bonne chère et pour nous abandonner à des plaisirs d'un moment, si nous déshonorons ces lieux par nos débauches, si nous donnons au négoce et à nos affaires particulières un temps qui devrait être employé à nous élever jusqu'à la Divinité, si cette expression n'est pas trop hardie, de quel secours nous peuvent être les Martyrs, et quelle utilité retirerons-nous d'une occasion si précieuse ! » Il ne défend pas néanmoins toutes sortes de divertissements en ces jours, mais l'excès et l'insolence, et finit en souhaitant que ses auditeurs défendent jusqu'au dernier soupir, avec le même courage, le dépôt de la foi que les Pères voisins des premiers siècles nous ont laissé.

Septième discours de saint Grégoire en ce temps.

3. Il fit son septième [2] discours en présence de quelques évêques, de ceux apparemment qui avaient assisté à son sacre, entre lesquels il cite son père et saint Basile, et devant les députés de l'Eglise de Sasimes. On l'a intitulé *Apologie*, parce qu'il y fait celle de ses peines touchant l'épiscopat dans lequel on l'avait engagé comme malgré lui. Il la commence ainsi : « On m'a donné une nouvelle onction (c'est qu'il avait déjà reçu celle de la prêtrise), et je me vois par là condamné à de nouveaux chagrins ; ma douleur ne doit point vous surprendre ; j'ai devant les yeux l'exemple de saint Pierre, qui est comme la base et le soutien de l'Eglise. Cet Apôtre ne pouvant supporter la présence de Jésus-Christ, et se jugeant indigne de le voir et de lui parler, tant il était saisi d'admiration, le priait de s'éloigner de sa barque. Je me regarde comme un enfant que les éclairs éblouissent et qui lui causent un plaisir mêlé de frayeur. L'Esprit divin m'inspire de l'amour, de la crainte, et j'ai besoin d'y penser quelque temps pour revenir de mon trouble et pour prendre le bon parti. » Il dit ensuite qu'il se soumet et qu'il prend sur lui le soin d'instruire le peuple et de n'oublier rien pour le retirer du monde et l'approcher de Dieu : mais il demande à ses amis et à ses collègues qui étaient présents, l'art de bien conduire le troupeau du Seigneur, de lui montrer les pâturages qu'il faut choisir et les fontaines les plus pures ; les ménagements qu'il faut avoir avec les autres pasteurs ; comment fortifier ce qui est faible, relever ceux qui sont tombés, et ramener dans le chemin ceux qui s'en sont égarés ; enfin de l'aider de leurs prières.

Huitième discours de saint Grégoire, sur la fin de l'an 372 ou au commencement de 373.

Pag. 145.

4. Sur la fin de la même année 372, ou au commencement de l'an 373, saint Grégoire ayant trouvé des obstacles à sa résidence dans son évêché de Sasimes, consentit, après beaucoup d'instances, à gouverner celui de Nazianze, sous son père, qui, usé d'années et de fatigues, se trouvait presque hors d'état de remplir tous les devoirs de son ministère. Ce fut en ce temps-là qu'il prononça son huitième [3] discours, dans lequel on voit que son esprit avait été beaucoup agité par l'amour de la solitude, et que s'il s'était chargé de la conduite de cette Eglise, c'était par la crainte de manquer à la vocation du Saint-Esprit et au service qu'il

[1] Saint Grégoire dit un *être pur*, ou plutôt *l'être pur*, τῷ καθαρῷ (*L'éditeur.*)

[2] C'est maintenant le 9e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 755 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] Maintenant le 12e, Migne, ibid., col. 843 et suiv. (*L'éditeur.*)

devait à l'Eglise. Il y adresse la parole à son père, dont il relève les grandes qualités: mais il témoigne être surpris de ce qu'en le prenant pour l'aider dans ses fonctions, il n'a pas appréhendé les mauvais jugements qu'on pouvait faire de son choix, et qu'on ne l'accusât d'avoir moins suivi les mouvements de l'esprit de Dieu, que ceux d'une affection humaine. Il le justifie néanmoins par l'exemple d'Aaron, qui se servit du ministère de ses deux fils Eléazar et Ithamar, et les fit prêtres; et de Moïse qui, dès son vivant, choisit lui-même Josué pour lui succéder dans la conduite du peuple d'Israël. Parlant des motifs qui font rechercher les dignités, il dit qu'il y en a qui n'envisagent l'épiscopat que par la gloire, l'éclat et les plaisirs qui l'environnent, mais que la peine surpasse toujours le plaisir, quelque petit que soit le troupeau que l'on conduit; et que l'on doit mesurer son emploi à ses forces, afin d'entretenir le repos de l'esprit et conserver la santé du corps en se tenant dans la médiocrité. Il déclare publiquement qu'il ne s'engage à l'Eglise de Nazianze que pour soulager son père, et autant qu'il vivra, qu'après cela il prétend être libre, la piété ne pouvant souffrir la contrainte. Il finit en disant qu'il a reçu l'onction sainte au nom du Père tout-puissant, de son Fils unique, et du Saint-Esprit qui est Dieu comme le Père et le Fils.

Neuvième discours de saint Grégoire, en 375.

5. Le discours suivant, qui est le neuvième [1], ne fut fait que deux ans après, c'est-à-dire en 375. Il est adressé à un nommé Julien, homme riche et habile dans les lettres

Pag. 149.

et dans la jurisprudence, qui, après avoir été établi pour rendre la justice dans une certaine ville, peut-être à Nazianze, avait été commis depuis pour y asseoir les tailles. A la prière de saint Grégoire, qui était son ami depuis longtemps, il en avait exempté quelques ecclésiastiques et les pauvres, et s'était même engagé à soulager dans la distribution de ces tailles le peuple de Nazianze. Saint Grégoire, pour lui en témoigner sa reconnaissance, lui adresse ce discours qu'il fit, ce semble, peu après Noël, en un jour où l'on célébrait la fête de quelques martyrs. Il le commence par une exhortation en général sur le mépris des grandeurs et des plaisirs de la terre, invitant ses auditeurs à n'aspirer qu'aux choses du ciel, à servir Dieu, chacun en la manière qui était propre à sa vocation et à son état; à travailler à la réformation de leurs mœurs et à faire à Dieu tous les sacrifices possibles, chacun selon la mesure de la grâce, les uns leur argent, les autres leur pauvreté, et le désir sincère qu'ils ont de soulager leur prochain, et généralement toutes leurs bonnes œuvres. « Que tous, dit-il, offrent à Dieu leurs larmes, un cœur pur dégagé des affections de la terre et élevé au-dessus de ce qui est humain. La simplicité et la retenue sont encore des présents dignes de Dieu; Dien ne rebute rien, quelque petites que soient les choses qu'on lui offre. Il a agréé les travaux de Paul et d'Apollon, les deux oboles de la veuve, l'humilité du Publicain, la confession de Manassès; il ne mesure pas nos présents par leurs prix: il n'est touché que de l'affection avec laquelle on les offre. N'attendez pas à un autre temps à faire vos libéralités, commencez dès aujourd'hui; mais offrons-lui ce qui peut lui plaire davantage; que celui qui pèche fasse voir des fruits d'une sincère conversion; que les personnes vertueuses redoublent leur zèle et leur ferveur; que les jeunes gens lui offrent leur continence, les vieillards leur prudence, les riches une partie de leurs richesses, les pauvres leur soumission, les grands leur modestie et leur douceur. » Il recommande aux pasteurs de se revêtir de la justice et de veiller sur leur troupeau, aux laïques de se laisser conduire, aux docteurs de n'avoir point trop de complaisance en leur savoir, mais de se servir de leur science pour appuyer la vérité; aux soldats, de se contenter de leur paye ordinaire, aux magistrats de rendre à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu, c'est-à-dire, de payer le tribut aux princes et de craindre Dieu. Puis, s'adressant à Julien, il l'exhorte à suivre les règles de la justice dans l'imposition des tailles; à se conduire dans son emploi comme un disciple de Celui qui a bien voulu se soumettre à payer le tribut et être mis sur les rôles de la taille, pour consoler ceux qui souffraient, pour leur inspirer de la patience et pour nous apprendre combien il était exact observateur de la justice; à l'imiter, en exerçant sa charge avec douceur et en n'augmentant point le poids d'un joug déjà assez onéreux; à songer que la différence qui se trouvait entre lui et

[1] Maintenant le 19e, Migne, ibid., col. 1043 et suiv. (*L'éditeur.*)

ceux qu'il mettait à la taille, n'était pas un effet de la nature, mais du péché ; à se souvenir que Dieu exige de nous que nous ayons de la condescendance les uns pour les autres ; et que Dieu avait un autre rôle que le sien, qu'on ouvrirait au jour du jugement, écrit du doigt de Dieu même, où les grands sont confondus avec les petits, les maîtres avec les esclaves, les rois avec leurs sujets, ceux qui imposent les tributs avec ceux qui les payent : et que, s'il veut trouver miséricorde en ce jour, il faut qu'il l'exerce lui-même envers les autres. Il lui recommande en particulier les pauvres, le clergé et les moines, qu'il appelle *Philosophes*, et dont il dit : « Ils n'ont rien qui les attache à la terre, ne possédant que leurs corps, dont même ils ne disposent pas entièrement ; ils n'ont rien de tout ce qui appartient à César ; toutes leurs richesses sont à Dieu , les hymnes, les prières, les veilles, les larmes : morts au monde ils ne vivent qu'en Jésus-Christ ; et ils ont tellement crucifié leur chair, qu'à peine leur âme tient-elle encore à leurs corps. » Il paraît, par la fin [1] du discours, que saint Grégoire l'avait promis à Julien ; et il dit la même chose dans le [2] commencement.

Dixième discours de saint Grégoire ; oraison funèbre de Césaire, son frère, en 369.

Pag. 160.

6. Le dixième [3] discours est l'oraison funèbre que saint Grégoire prononça à la louange de son frère Césaire devant son tombeau, en présence de son père et de sa mère. Césaire était mort peu après le tremblement de Nicée, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 368, ou au commencement de 369, après avoir reçu le baptême, n'ayant ni femme, ni enfants, et laissant tout son bien aux pauvres. On ne sait pas le lieu de sa mort ; mais il est certain qu'il fut inhumé à Nazianze, et ce semble [4], dans une église des martyrs, où il y avait un tombeau [5] préparé pour son père et sa mère. Saint Grégoire dit qu'il ne veut ni pleurer son frère, ni le louer que selon les règles de la médiocrité, et autant qu'il est nécessaire pour satisfaire à une coutume établie par un long usage et qui n'a rien de contraire aux maximes du christianisme ; puisque le Sage dit qu'il faut se souvenir des gens de bien en les louant, et répandre des pleurs sur un mort. Il fait d'abord l'éloge de son père et de sa mère qui vivaient encore et étaient présents. Ensuite, passant aux vertus de son frère Césaire, il loue la vivacité et la grandeur de son esprit, sa soumission à ses maîtres, la pureté de ses mœurs, ses progrès dans toutes sortes d'arts et de sciences, même dans la médecine, qui le firent demander à l'empereur par les habitants de Bysance pour médecin et citoyen de leur ville ; son amour pour sa patrie à qui il sacrifia ses propres intérêts, son humilité au milieu des emplois les plus distingués, sa complaisance envers ses égaux, la liberté avec laquelle il agissait avec les grands, ses combats pour la défense de la vérité sous Julien l'Apostat, qui, ne pouvant le porter à abandonner la vraie foi, s'écria devant tout le monde, en admirant son savoir et sa vertu : *Heureux père d'enfants malheureux* [6]*;* sa probité dans l'exercice de la charge de questeur de la Bithynie sous l'empereur Jovien, son attachement aux biens du ciel, son mépris pour ceux de la terre, enfin sa mort qu'il ne doute point avoir été précieuse devant Dieu , son âme ayant quelque temps auparavant été purifiée par le Saint-Esprit dans les eaux du baptême. Puis il ajoute : « Nous avons encore les cendres précieuses de cet illustre mort, honoré par tant de louanges et tant d'hymnes composés à sa gloire : on l'a conduit avec une pompe magnifique jusqu'aux tombeaux des martyrs ; ses parents lui ont rendu ses derniers devoirs avec une piété exemplaire : on a vu sa mère porter un cierge à ses funérailles, modérant sa douleur par sa vertu, donnant de justes bornes à ses larmes par un courage héroïque, et faisant taire ses soupirs par la psalmodie. » S'adressant ensuite à son frère, il lui dit qu'il consacre à sa mémoire les prémices de ses discours, et l'assure que chaque année on lui rendra des honneurs annuels, même dans la postérité.

Il console son père et sa mère sur la nécessité qu'ont tous les hommes de mourir, sur le peu de durée de cette vie, qu'il compare à une fleur qui paraît et disparaît dans un moment, et par la considération des maux dont Césaire avait été délivré par la mort, et des vertus qu'il avait pratiquées pendant

[1] Nazianz., *Orat.* 9, pag. 159. — [2] Pag. 150.

[3] C'est le 7[e] dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 755 et suiv. (*L'éditeur.*)

[4] Nazianz., *Orat.* 10, pag. 169.

[5] Ibid., pag. 176.

[6] Plus littéralement : heureux père, malheureux enfants : ὢ πατρὸς εὐτυχοῦς, ὢ παίδων συστυχῶν. (*L'éditeur.*)

sa vie, en particulier de sa charité envers les pauvres. « Si ces motifs, continue-t-il, ne suffisent pas pour vous consoler, j'en apporterai de plus forts. Je crois, sur la parole des sages, que les âmes vertueuses et remplies de la grâce de Dieu, au moment que les liens qui les attachaient à leurs corps sont brisés, contemplent sans aucun obstacle le souverain bien, parce que le voile qui leur dérobait cette connaissance est déchiré : elles sont pénétrées d'une joie infinie en quittant la vie, qu'elles envisagent alors comme une prison incommode; elles se voient affranchies de ces chaînes qui les empêchaient de s'élever; elles volent avec une allégresse infinie vers leur Seigneur pour jouir pleinement de la félicité. Quand ces âmes seront réunies aux corps qu'elles animaient auparavant (celui qui a fait cet assemblage et qui le rompt, sait de quelle manière cette réunion se fera), ces mêmes corps participeront au bonheur des âmes, comme ils avaient participé à leurs ennuis et à leurs peines tandis qu'ils étaient unis. L'âme qui ne fera qu'un tout avec le corps lui communiquera sa joie, d'autant que ce qui était mortel et périssable sera détruit. »

Pag. 173.

Il ajoute qu'il a vu souvent son frère, soit en songe, soit autrement, dans un état qui marquait qu'il jouissait de la gloire; et se plaint de ce qu'au lieu d'imiter David qui regardait le monde comme une maison de ténèbres, un pays de peines et d'afflictions et comme l'ombre de la mort, les hommes en font état et s'affligent de le quitter. Il les exhorte à mépriser la vie présente, à marcher dans la voie étroite qui conduit au Ciel, à supporter, pour l'amour de Dieu, tout ce qui leur arrive de fâcheux, à le remercier dans l'adversité comme dans la prospérité, puisque l'une et l'autre peuvent également contribuer à notre salut, à lui recommander leurs âmes et celles de ceux qui ont pris le devant. On voit, par la fin de son discours, que Césaire était le plus jeune de sa famille.

Onzième discours de saint Grégoire. Oraison funèbre de sainte Gorgonie, sa sœur, vers l'an 370.

7. Sainte Gorgonie, sa sœur, ne survécut que de peu à son frère Césaire, puisque dans un poème fait avant l'an 372, saint Grégoire dit [1] qu'il restait seul de sa famille pour assister son père et sa mère. On peut donc mettre sa mort vers l'an 370, de même que l'oraison [2] funèbre que saint Grégoire en fit. On y voit une excellente peinture des vertus de cette Sainte : de sa pudeur, de sa sagesse, de son humilité, de sa soumission aux ordres de Dieu, de son zèle pour la décoration des églises par des présents magnifiques, de son respect pour les prêtres, de sa modestie dans ses habits et dans son maintien extérieur, de sa liberté envers les pauvres, les pèlerins, les veuves et les malades, de sa ferveur dans la prière et le chant des psaumes, de sa chasteté, de sa pénitence. Ce que saint Grégoire relève le plus en elle, c'est qu'elle inspira ces sentiments de piété à son mari et qu'elle n'oublia rien pour l'éducation de ses enfants. Tandis qu'elle vécut, sa vertu leur servit de modèle; son esprit, après sa mort, les animait encore. Il raconte divers miracles dont Dieu récompensa sa vertu. Tombée du haut d'un char emporté par des mules furieuses, son corps en fut tout fracassé, ses membres et tous ses os furent disloqués; mais sa modestie ne l'abandonna pas dans le fort de ses douleurs. Non accoutumée à souffrir les yeux ni la main d'un homme, elle ne voulut être guérie que par Celui qui avait permis cet accident. Sa confiance ne fut pas vaine, et elle se trouva guérie d'une manière qui n'avait rien d'humain. Frappée dans une autre occasion de paralysie, et voyant que tout l'art des médecins et les prières publiques que l'on faisait pour le recouvrement de sa santé, n'opéraient rien, elle se prosterne pleine de foi, au pied d'un autel, invoque à grands cris le nom de Celui qu'on y adorait, le conjure d'une manière pressante, racontant tous les prodiges qu'il avait opérés autrefois, comme pour l'en faire souvenir; car elle savait les histoires ancienne et les modernes, et, répandant des torrents de larmes, elle proteste qu'elle ne sortira qu'après avoir obtenu la santé. Sa prière mêlée de larmes est comme un onguent dont elle oint tout son corps, et se sent tout d'un coup parfaitement guérie. Sa mort répondit à la sainteté de sa vie; et le saint évêque qui l'assistait dans ce moment, lui entendit exprimer d'une voix languissante, une psalmodie conforme à celle Pag. 180.
que l'on chante pour les mourants, et elle prononça ces paroles du psaume quatrième: *Je dormirai en paix et je me reposerai.*

Pag. 176.

[1] Nazianz., *Carm.* 2, pag. 33, 35 et 42.

[2] C'est le 8[e] discours dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 790. (*L'éditeur.*)

§ IV.

Des discours 12e, 13e, 14e, 15e, 16, 17e et 18e de saint Grégoire.

Douzième discours de saint Grégoire sur la réunion des moines avec son père, en 364.

Pag. 190.

1. Le douzième [1] discours est celui que saint Grégoire prononça à la solennité de la réunion des moines de Nazianze avec son père, qui en était évêque. Nous avons remarqué plus haut que leur division avait pu prendre naissance dans certains écrits ambigus et captieux auxquels ce saint vieillard s'était laissé surprendre, un amour trop grand de la paix ne lui ayant pas permis de les examiner comme il aurait dû faire. Cette précipitation occasionna le soulèvement de la plus fervente partie de son Eglise contre lui ; et on voit par le premier des deux discours contre Julien, fait en 363, après la mort de ce prince, que cette division durait encore alors ; mais elle finit, au plus tard, l'année suivante, puisque saint Grégoire dit assez clairement [2] qu'elle fut de peu de durée. Ainsi l'on peut mettre le discours qu'il fit à l'occasion de cette réunion, sur la fin de l'année 363, ou au commencement de 364. On le lui avait demandé avec une violence [3] qui lui parut douce, et il n'eut pas beaucoup de peine à accorder au bien de la paix un discours qu'il n'avait encore voulu accorder à personne. Après y avoir témoigné en termes très-touchants le chagrin que ce schisme lui avait causé, il dit que, dans la joie qu'il avait de le voir fini, il offrait à Dieu sa voix et sa parole comme un témoignage de sa reconnaissance et comme un sacrifice plus précieux que l'or et les diamants, et plus saint que les victimes de la loi ancienne, puisque c'étaient ses seules richesses. Il fait une peinture avantageuse de la vie que menaient ces moines, de leur abstinence, de leurs austérités, de leur pauvreté, de leurs mortifications, de leur silence, de leur modestie, de leur humilité, de leur charité ; mais il leur reproche doucement d'avoir violé la paix d'une Eglise qui, pour avoir conservé les sentiments de la véritable piété était comparée à l'arche de Noé. Néanmoins, comme ils s'étaient réunis à leur évêque, il les félicite de cette bonne intelligence et les exhorte à la maintenir par la considération des avantages que produisent la paix et l'union, et des maux inséparables du schisme. La révolte des anges contre Dieu les a fait condamner à d'éternelles ténèbres, tandis que les autres, pour avoir été pacifiques, se sont conservé leur rang et leur dignité. Ceux qui aiment la paix ressemblent davantage à Dieu, qui est un en essence [4]. Tant que chaque élément se tient dans les bornes qu'il a prescrites, la beauté du monde est parfaite ; mais toute cette beauté se détruit au moment que la paix, qui en unit les parties, commence à s'altérer. Il en est de même des peuples, des empires, des villes, des armées, des familles, des mariages, des communautés, qui se conservent par la paix et se perdent par la discorde. Saint Grégoire ne veut pas toutefois que l'on souscrive indiféremment à toute sorte de paix. Comme il y a des divisions utiles, on pourrait trouver des espèces de paix très-pernicieuses : mais il parle de celle qui est fondée sur de bons motifs et qui porte à Dieu. « Il ne faut donc, dit-il, être ni trop empressé, ni trop indolent : la légèreté ne doit pas nous attacher indifferemment à tous, ni la fierté nous séparer de tout le monde ; l'un et l'autre de ces caractères est également dangereux et contraire à la société. Mais quand l'impiété se montre ouvertement, nous devons alors ne craindre ni le fer, ni le feu, ne considérer ni le temps, ni les puissances, et nous exposer à toute sorte de dangers, plutôt que de prendre la moindre part au mauvais levain et de nous soumettre à ceux qui en sont infectés. Nous n'avons rien tant à craindre que de craindre quelque chose plus que Dieu, et d'abandonner comme des perfides la doctrine de la foi et de la vérité, nous qui sommes les serviteurs de la vérité. Mais lorsque ce n'est qu'un simple soupçon qui nous inquiète, et que notre crainte n'est fondée sur aucune preuve certaine, au lieu de rien précipiter, il faut user de beaucoup de patience, et condescendre avec douceur plutôt que de résister avec opiniâtreté. Il vaut beaucoup mieux demeurer tous unis dans un même corps et nous aider mutuellement par des avis réciproques, que de nous perdre nous-mêmes en nous séparant malheureusement les uns des autres, et de

[1] C'est le 6e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 722 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Nazianz., *Orat.* 12, pag. 195.

[3] Ibid.

[4] Saint Grégoire dit que la Trinité est un seul Dieu, autant par l'union des personnes que par l'identité de leur essence, *non minus propter concordiam quam propter eamdem essentiam* : d'où il conclut que ceux qui aimaient la paix, ressemblent à Dieu. (*L'éditeur.*)

gouverner non plus avec une charité de frères, mais avec une hauteur de tyrans, après avoir été dépouillés de toute autorité légitime par le schisme. » Il exhorte ses auditeurs, en signe d'une parfaite réunion de cœur et de sentiment, de s'embrasser mutuellement et de se donner le baiser de paix, et finit par cette profession de foi : « Conservons fidèlement le dépôt que nos pères nous ont laissé : adorons le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; reconnaissons le Père dans le Fils, et le Fils dans le Saint-Esprit, au nom desquels nous avons été baptisés, auxquels nous croyons et sous les auspices desquels nous sommes enrôlés. Nous les divisons avant de les unir, et nous les unissons avant de les diviser. Nous ne confondons pas les trois personnes dans une ; car la nature de ces noms est telle qu'ils peuvent subsister par eux-mêmes, et qu'on ne les attribue point à une seule personne, comme si ce mystère ne consistait que dans des noms et non pas dans des choses réelles. Nous ne croyons point aussi que les trois personnes n'en fassent qu'une : l'unité ne regarde que la divinité, elle ne regarde nullement les personnes. Nous adorons l'unité dans la trinité, et la trinité dans l'unité ; elle est incréée et invisible, elle est avant le temps, elle seule se comprend. »

Treizième discours de saint Grégoire sur la paix, en 379.

Pag. 205.

2. Les treizième et quatorzième [1] discours sont encore des exhortations à la paix, mais ils furent faits longtemps après le précédent et à une autre occasion. La dispute qui divisait l'Eglise d'Antioche passa jusqu'à Constantinople, où les uns prirent parti pour saint Mélèce, les autres pour Paulin. Saint Grégoire, qui n'avait accepté le gouvernement de cette Eglise que pour travailler à la paix de l'Orient et de l'Occident, refusa de prendre part à cette division, convaincu qu'elle faisait beaucoup de tort à son Eglise encore naissante et qu'elle donnait lieu aux hérétiques, qui étaient en grand nombre à Constantinople, d'insulter aux orthodoxes, et n'omit rien pour les réunir. Le premier discours qu'il fit à ce sujet paraît être celui qui est le quatorzième dans nos éditions ; le second, celui qui est le treizième. Ils sont tous deux de l'an 379. Dans le treizième, saint Grégoire dit aux hérétiques, qui prétendaient tirer avantage de cette division, qu'ils n'ont rien à en espérer. Les orthodoxes, parfaitement d'accord entre eux sur la foi, tenaient tous le même langage et glorifiaient tous de concert le Père, le Fils et le Saint-Esprit ; leurs disputes avaient des motifs et des sujets bien différents ; il ne s'agissait entre les orthodoxes que de la préférence que l'on devait donner à l'un des deux évêques qui occupaient le même siége. Il ajoute qu'enfin ces querelles Pag. 207.
sont apaisées, et qu'il se fait garant de la paix ; il cite à cette occasion le troisième livre d'Esdras, et marque que la personne qui s'était réconciliée avec lui avait fait un discours qui avait été reçu avec de grands applaudissements ; il exhorte ses auditeurs à recevoir aussi favorablement celui qu'il allait faire, pour montrer que les hérétiques n'avaient pu tirer beaucoup d'avantages de la division de son Eglise. Il entre ensuite dans l'examen de l'hérésie d'Arius, et explique comment il y a trois personnes en Dieu dans l'unité d'une même substance et d'une même nature. « Tout ce qui entre, dit-il, dans la 209.
Trinité est d'un mérite égal ; on se sert du même nom pour joindre des choses qui sont unies par la nature. Tels sont nos sentiments, et nous sommes très-persuadés qu'il n'y a que la Trinité seule et ceux à qui elle a bien voulu le révéler dans cette vie ou dans l'autre, qui connaissent les relations que les Personnes divines ont entre elles. Nous pensons qu'il n'y a qu'une nature dans la Divinité, qu'elle n'a point de principe et qu'on la connaît par la génération et par la procession, à peu près comme l'on connaît notre âme par l'esprit et par la raison autant que des choses purement spirituelles peuvent tomber sous les sens ; car il n'y a aucune comparaison ni aucune image qui puisse nous donner une idée de la vérité en cette matière. Cette Trinité est toujours d'accord avec elle-même, toujours parfaite, incréée, incapable de changement, indépendante du temps, sans qu'aucune perfection puisse jamais lui manquer. » Saint Grégoire adresse à cette adorable Trinité une prière très-touchante, dans laquelle il demande que ceux qui l'outragent par leurs blasphèmes en deviennent les adorateurs.

Quatorzième discours de saint Grégoire, sur la paix, en 379.

Pag. 213.

3. Il prononça son quatorzième discours dans le fort de la division de l'Eglise de Constantinople. Il le commence en souhaitant que la paix qu'il venait de donner au peuple

[1] Le 13e discours est le 23e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1151 et suiv. Le 14e discours est le 22e discours, Migne, ibid., col. 1131. (*L'éditeur.*)

et de recevoir de lui fût sincère, et non pas un mensonge proféré aux yeux de Dieu. Il décrit les avantages de la paix et les funestes effets de la discorde, qu'il rend sensibles par le parallèle qu'il fait de l'état où était autrefois cette Eglise avec celui où elle était alors. Il demande à ses auditeurs pourquoi le Dieu qu'ils adoraient, étant la charité même, et cette vertu l'âme de la religion, ils en ont tant d'éloignement? Il montre combien la discorde est honteuse dans son origine, qu'elle ne peut la tirer que de l'ambition, ou de l'avarice, ou de l'envie, ou de la haine, ou de l'orgueil; combien elle est injuste dans ses jugements, puisqu'elle nous fait regarder aujourd'hui comme impie, comme impudique, comme traître, celui que nous trouvions hier homme de bien, chaste, fidèle; enfin combien elle est dangereuse par l'avantage qu'elle donne aux ennemis de l'Eglise, qui, au lieu de parler sur les théâtres des avantages et des calamités du temps passé, font servir les malheurs de l'Eglise à leurs comédies. Il déclame, en passant, contre les dogmes pernicieux de Montan, de Novat, de Sabellius, d'Arius et d'Apollinaire. Le dernier, qu'il ne nomme pas, n'avait commencé que depuis peu à répandre ses erreurs, qui consistaient à dire que Jésus-Christ n'avait point d'âme et que la divinité y suppléait; que le corps de Jésus-Christ était venu du ciel, et qu'il avait passé par le sein de Marie comme par un canal. « Fallait-il, dit saint Grégoire en réfutant les partisans de cette nouvelle erreur, qu'après avoir avoué que la divinité était unie, on divisât l'humanité, et que des hommes d'ailleurs si spirituels tombassent dans une erreur si grossière, en disant que la divinité tenait lieu de l'entendement humain? Puisque ma chute est entière, et que j'ai été condamné pour la désobéissance du premier homme et par les artifices du démon, pourquoi ma rédemption ne sera-t-elle pas entière? Pourquoi diminuer le bienfait de Dieu et l'assurance de notre salut? » Il s'étonne que l'on prenne parti avec tant de chaleur pour deux personnes qui contestent pour un évêché, et dit qu'on leur aurait été plus utile en gardant la paix qu'en combattant pour eux, mais qu'il n'est point surpris que ces deux partis se liguent contre lui pour l'accabler, puisqu'il les attaquait. Il finit en disant : « Si vous vous rendez à mes conseils, les deux partis s'en trouveront mieux; si votre passion l'emporte sur la raison, et si vous méprisez ce que je vous dis, je me serai du moins acquitté de mon devoir devant Dieu et devant les hommes. »

Quinzième discours de saint Grégoire sur la grêle, vers l'an 373.

Pag. 224.

4. La grêle effroyable qui désola les campagnes et ruina les moissons en 372 donna occasion au quinzième discours [1] de saint Grégoire. Il y témoigne qu'il était alors chef des pasteurs, c'est-à-dire évêque, et qu'il prêchait en présence de son père, à qui il dit que cette fonction aurait beaucoup mieux convenu qu'à lui. Deux autres fléaux avaient précédé celui de la grêle : la mortalité qui avait emporté les chevaux, les bœufs, les moutons et les autres animaux, et la sécheresse causée en divers endroits par un défaut de pluie. La douleur que causait la désolation du pays au saint vieillard Grégoire, l'empêcha de parler au peuple en cette occasion, en convenant ce- 236.
pendant qu'il y était d'autant plus obligé qu'il avait prévu le châtiment avant qu'il arrivât, et qu'il avait averti son peuple que la vengeance de Dieu était prête à éclater, et le peuple obligea saint Grégoire à parler à la place de son père. Après avoir fait l'éloge de celui-ci, il s'adresse au peuple de Nazianze et l'exhorte à reconnaître que ce fléau était une punition des péchés des hommes, et à en faire un bon usage. « Le malheur, dit-il, qui vient de nous arriver n'est qu'un léger châtiment, ce n'est qu'un essai pour faire rentrer dans le devoir une jeunesse indocile; c'est une marque de la douceur et de la clémence de Dieu; ce n'est que comme la fumée du feu de sa colère et le prélude des supplices qui nous attendent. Ce ne sont point encore là ces charbons allumés, ni ce feu dévorant, ni ces tourments extrêmes dont il nous menace, qu'il nous a fait sentir en partie et dont il a arrêté le cours pour nous rendre sages par un mélange de douceur et de colère. » Il leur met devant les yeux le compte rigoureux que Dieu exigera dans le dernier jour, et les conjure de travailler à se procurer alors un arrêt favorable en se repentant maintenant de leurs fautes, en s'humiliant, en marquant leurs pensées et leurs actions au sceau du Sauveur, en fléchissant sa miséricorde par leurs prières, dont il leur donne un modèle; en effaçant leurs crimes par les larmes, en changeant de vie, en réformant leurs mœurs par des jeûnes communs à tous les

[1] C'est le 16e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 934 et suiv. (*L'éditeur.*)

âges, à toutes les conditions, même aux prêtres : « Car, dit-il, en parlant des enfants, cet âge, si digne de pitié, attirera peut-être la compassion du Seigneur [1]. » Mais tandis que le peuple de Nazianze était réduit à la dernière misère, les voisins regorgeaient de fruits. « Quelle est, lui dit-il, la cause de notre malheur ? Faisons-nous justice à nous-mêmes sans attendre les reproches des autres ? Avouer ses péchés, les détester, fuir l'occasion de retomber, c'est un bon remède contre le vice. » Il invective contre les riches qui opprimaient les pauvres en enlevant une partie de leurs biens par violence ou par artifice, en empiétant sur leurs héritages, en exigeant d'eux des usures immenses, profitant du malheur des temps pour vendre leur blé à un prix excessif, dont ils employaient le produit à leur luxe et à leur mollesse. Il les compare à ces sangsues dont parle Salomon, qu'on ne peut remplir, non plus que l'enfer, la terre, le feu, l'eau, et dit qu'à peine le monde entier pourrait suffire à leur cupidité. Il invite son père à leur faire part de ses lumières, à leur apprendre à soulager les misères des pauvres, à les engager à donner du pain à ceux qui en manquent, à loger ceux qui n'ont point de maison. « Tenez-nous, ajoute-t-il, aujourd'hui lieu de Moïse et de Phinées; calmez par votre intercession le courroux de Dieu, et délivrez-nous des fléaux qui nous menacent encore. Dieu se laisse attendrir par les larmes d'un père qui prie pour ses enfants : demandez miséricorde pour nos péchés passés ; promettez que nous vivrons plus régulièrement à l'avenir ; présentez-lui ce peuple que la crainte et ses infortunes ont sanctifié ; demandez aussi des aliments pour le faire subsister, quand il en devrait faire tomber du ciel par un miracle ; si vous vous chargez de cette mission, vous nous réconcilierez avec le ciel qui nous communiquera ses eaux le soir et le matin ; le Seigneur donnera sa bénédiction, la terre nous donnera ses fruits et notre pain quotidien, tandis que nous ferons des fruits dignes de l'éternité. »

Seizième discours de saint Grégoire sur l'amour des pauvres, vers l'an 372. Pag 239.

5. On peut rapporter au même temps le seizième discours [2], qui a pour titre : *De l'amour pour les pauvres.* Saint Grégoire le composa en faveur des pauvres de l'hôpital que saint Basile avait fait construire dans le faubourg de Césarée, vers l'an 372. On n'y trouve aucune circonstance qui en puisse marquer précisément le temps; on y voit seulement qu'il le prononça dans [3] une solennité. Saint Jérôme [4] a marqué en particulier ce discours, se contentant de marquer les autres en général, excepté les deux contre Julien, qu'il appelle *un livre.* Saint Grégoire, après y avoir établi que l'amour qu'on a pour les pauvres est une des plus excellentes vertus du christianisme, pose pour principe que nous devons avoir le même soin du corps de nos frères que du nôtre, qu'ils soient malades ou en bonne santé. En effet, nous ne sommes tous qu'un dans le Seigneur, nous avons tous pour chef Jésus-Christ ; l'infirmité à laquelle les pauvres sont réduits peut nous devenir commune; notre salut dépend de la tendresse et de la charité que nous leur témoignons. Il dépeint leur malheureux état d'une manière très-pathétique, surtout lorsque la maladie redouble les chagrins de la pauvreté, et il représente tous les pieux artifices auxquels ils ont recours pour toucher de compassion ceux qui les voient. « On voit, dit-il, de ces infortunés que la honte n'empêche pas de se produire dans les assemblées publiques ; la nécessité les y contraint. Ils se mêlent dans les assemblées que nous tenons pour célébrer nos mystères, ou pour honorer les fêtes des Martyrs, afin que nous imitions leur piété en même temps que nous honorons leurs combats. Leurs gémissements se mêlent aux chants de l'Eglise ; ces voix lamentables s'élèvent contre les cantiques [5]. » Et ensuite : « Ceux qui nous parlent de la sorte sont nos frères devant Dieu, et d'une même nature que nous, étant tirés du même limon, composés de nerfs, d'os, de peaux et de chair comme nous. Ils sont comme nous les images de Dieu ; peut-être même qu'ils l'ont con-

[1] Saint Grégoire ne confond pas les prêtres avec les enfants, et ne dit pas que ces jeûnes doivent être communs même aux prêtres : mais, empruntant les expressions de Joël, il dit que dans ces calamités les prêtres doivent s'intéresser plus que tous les autres à l'affliction commune, parce qu'ils sont plus élevés que les autres par leur dignité, et qu'ils doivent aux peuples l'exemple : il reconnaît donc que lui-même et tous ceux qui sont honorés comme lui du saint ministère doivent, dans ces calamités, se couvrir de cilices, et se prosterner jour et nuit devant l'autel, pour y fléchir par leurs prières la colère du Seigneur. (*L'éditeur, d'après Trevalet.*)

[2] C'est le 14e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 858. (*L'éditeur.*) — [3] Nazianz., *Orat.* 16, p. 247.

[4] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.

[5] Ou plutôt contrastent avec les chants qui accompagnent les saints mystères. (*L'éditeur.*)

servée avec plus de soin que nous n'avons fait; ils participent aussi bien que nous à la grâce de Jésus-Christ; ils ont la même foi et la même loi, les mêmes oracles, les mêmes testaments, les mêmes assemblées, les mêmes mystères. Jésus-Christ, qui efface les péchés du monde, est mort pour eux comme pour nous; ils sont comme nous les héritiers de la vie éternelle; ils ont été ensevelis avec Jésus-Christ, ils ressusciteront avec lui; ils sont les compagnons de ses souffrances, ils le seront de sa gloire. Que devons-nous faire, nous à qui Jésus-Christ a donné le nom que nous portons, nous qui sommes la nation sainte, le sacerdoce royal, le peuple choisi et prédestiné, amateurs des bonnes œuvres; nous qui sommes les disciples de ce maître miséricordieux et doux qui s'est condamné aux fatigues d'une vie douloureuse, pour nous faire part des richesses de la Divinité? Que penserons-nous des pauvres, après un si grand exemple de miséricorde et d'une tendresse si touchante? Les abandonnerons-nous comme s'ils étaient déjà morts? Les laisserons-nous souffrir les incommodités de l'air tandis que nous habitons des maisons commodes et ornées magnifiquement; les pauvres mourront-ils de froid dans leurs habits déchirés, tandis que nous serons vêtus mollement et que nos coffres regorgeront d'habits? Les pauvres manqueront-ils des aliments nécessaires, pendant que nous nageons dans les délices? » Il s'étend fort au long sur le luxe et la delicatesse des riches, et insiste sur le soulagement qu'ils doivent procurer aux pauvres tandis qu'ils en ont le temps; car il faut de deux choses l'une, ou renoncer à tout pour l'amour de Jésus-Christ, ou partager leurs richesses avec lui et les pauvres, afin que les possédant honnêtement, elles leur soient un moyen de sanctification. Il ajoute que la charité produit necessairement l'un de ces trois avantages: ou d'empêcher que l'on ne tombe dans quelque infortune; ou de donner la confiance qu'on n'y tombe point à cause des crimes qu'on a commis, mais par une permission particulière de la Providence; ou le droit d'exiger des personnes opulentes les mêmes secours qu'on a rendus aux pauvres tandis qu'on était dans une fortune plus heureuse. Il y avait des riches qui poussaient leur insolence jusqu'à dire : « Notre prospérité et la misère des pauvres viennent de Dieu : qui sommes-nous pour nous opposer à ses ordres; aurions-nous plus de bonté que Dieu même?» Saint Grégoire leur répond : « Vous témoignez du zèle pour Dieu seulement quand il s'agit de garder votre argent et d'insulter aux malheureux; mais on voit bien par vos discours que vous n'êtes guère convaincus que votre prosperité vienne de Dieu; car si vous en étiez persuadés, vous dispenseriez vos biens selon ses ordres ». Il n'ose assurer que les malheurs de cette vie soient la peine du crime, ni que la prospérité soit la récompense de la vertu, d'autant que l'on voit tous les jours le contraire. Mais il combat ceux qui attribuent la différence des conditions au hasard ou à l'influence des astres, et soutient qu'il faut reconnaître un Créateur de toutes choses, une Providence qui étend ses soins sur tout, qui règle tout d'une manière qui est au-dessus de notre portée. Il cite une quantité de passages de l'Ecriture où l'aumône est commandée; il la fait envisager comme un remède pour effacer nos péchés et comme un moyen de se rendre éternellement heureux : mais il demande que la charité envers les pauvres soit agissante, afin qu'il n'y ait point d'intervalle entre la résolution de donner et l'effet, pour qu'on la fasse de bon cœur et non en murmurant, l'aumône n'étant pas seulement de conseil, mais de précepte.

Dix-septième discours de saint Grégoire au sujet de quelque sédition arrivée à Nazianze. Pag. 263.

6. Le dix-septième discours [1] n'a point, non plus que le précédent, de caractère particulier qui puisse nous aider à en fixer l'époque [2]. Il paraît seulement que saint Grégoire était évêque lorsqu'il le prêcha, et qu'il l'était même [3] depuis longtemps. Voici quelle en fut l'occasion. Il y avait eu dans la ville de Nazianze quelque apparence de soulèvement de la part du peuple contre les officiers qui y commandaient; ce qui donnait lieu de craindre qu'ils ne s'en vengeassent sévèrement : dans cette perplexité, le saint évêque harangua son peuple, l'exhortant d'un côté à recourir à Dieu, de l'autre à se soumettre aux puissances établies de Dieu pour gouverner le monde. Ensuite il adresse la parole aux magistrats, et à celui en particulier qui portait l'épée et qui était apparem-

[1] C'est pareillement le 17e dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 963. (*L'éditeur.*)

[2] Les Bénédictins, Migne, col. 963, pensent que ce discours fut prononcé sur la fin de l'an 373, comme le précédent. (*L'éditeur.*)

[3] Nazianz., *Orat.* 17, pag. 272 et 271.

ment le gouverneur de la province. Cet officier était catholique, et,ce semble,de Nazianze même, puisque saint Grégoire l'appelle une des principales brebis de son troupeau. Il le conjure en des termes très-pressants de se conduire en cette affaire avec beaucoup de modération. « Vous partagez, lui dit-il, avec Jésus-Christ l'empire et l'emploi que vous avez; c'est de lui que vous tenez l'épée que vous portez, et vous devez plutôt vous en servir pour épouvanter que pour frapper : ayez de la bonté et de l'indulgence, rien n'est plus capable de plaire à Dieu; mêlez la douceur à vos menaces et laissez entrevoir un rayon d'espérance. On voit souvent des effets admirables de l'indulgence, parce qu'on est engagé par pudeur à être reconnaissant : ne fermez point l'entrée à la miséricorde dans votre cœur; que ni le temps, ni le prince, ni la crainte, ni l'espérance d'une plus grande dignité ne vous empêchent d'être facile. Nous sommes tous exposés au châtiment; cette masse de terre que nous portons est chargée de dettes : oublions les péchés des autres afin qu'on ait de l'indulgence pour les nôtres. » Il lui propose la parabole du fermier de l'Evangile, qui fut puni pour avoir traité trop durement son conserviteur ; et il ajoute : « Vous avez souvent témoigné beaucoup d'empressement pour mes discours,vous qui êtes le plus illustre de tous les gouverneurs, plût à Dieu que vous fussiez aussi le plus clément ! Vous présenterai-je mes cheveux blancs au lieu de requête, et le sacerdoce que j'ai rempli depuis tant d'années ? La douleur m'inspire de la hardiesse, je vous présente aussi Jésus-Christ, ses anéantissements, ses souffrances, sa croix, ses clous par lesquels il nous a délivrés de nos péchés; son sang, son tombeau, sa résurrection, son ascension; cette table où nous approchons pour communier, et cet adorable mystère qui nous élève au ciel. Accordez la grâce que nous vous demandons aux prières de cette grande assemblée de fidèles qui vous prient de concert avec moi; efforcez-vous de nous surpasser en bonté. Je vous présente devant Dieu et devant les anges mes suppliants. Honorez ma fidélité en cette occasion, afin qu'on vous honore dans des affaires plus importantes : vous avez dans le ciel un maître, il vous jugera comme vous jugerez ceux qui sont soumis à votre juridiction. »

Dix-huitième discours de saint Grégoire en l'honneur de saint Cyprien, martyr, vers l'an 379.

Pag. 274.

7. Le panégyrique de saint Cyprien Martyr, qui fait le dix-huitième discours [1], est marqué par saint Jérôme et par Suidas; mais on convient aujourd'hui que saint Grégoire y confond saint Cyprien, évêque de Carthage, avec un autre martyr de même nom, qui, avant sa conversion, s'était adonné à la magie, et depuis avait répandu son sang en Orient pour la confession du nom de Jésus-Christ. On voit par le commencement de ce discours, que ce dernier était célèbre dans l'église où saint Grégoire prêchait, et que l'on y célébrait assiduement l'anniversaire des martyrs. C'était, ce semble, dans celle de Constantinople, puisqu'il dit qu'il n'était uni que depuis peu à ceux devant qui il parlait; ce qui ne peut s'entendre de l'église de Nazianze : ainsi il faut mettre ce discours au mois de septembre de l'année 369, quelque temps après son arrivée à Constantinople. Quoique plusieurs motifs nous engagent à la vertu, la raison, la loi, les Prophètes, les Apôtres, les souffrances de Jésus-Christ, saint Grégoire trouve que l'exemple des martyrs, ces victimes parfaites et si dignes de Dieu, nous y portent beaucoup plus efficacement. C'est, selon lui, avoir des pensées trop basses de croire qu'on diminue leur gloire en racontant des choses qui ne sont point à leur louange; et sur ce principe, qu'il appuie de l'exemple de saint Matthieu et de saint Cyprien, qui a fait lui-même un long détail des désordres de sa vie,il raconte comment,avant d'être chrétien, Cyprien était adonné à l'art magique et à la débauche; il énumère ses tentatives pour séduire la vierge Justine, également distinguée par sa naissance et par ses vertus, qui ne s'en mit à couvert qu'en implorant le secours de Celui qui avait délivré autrefois Suzanne du danger d'une mort certaine, et protégé Thècle contre les poursuites d'un amant et d'un père qui la tyrannisaient, et qu'en s'adressant aussi à Marie, en la priant de la protéger [2] dans le péril où elle se trouvait; comment, pour avoir reproché au démon son impuissance, il en devint possédé, et délivré ensuite par les prières mêmes de Justine. Exposant ensuite sa conversion, il en rapporte une circonstance re-

[1] C'est le 24e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1169 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Remarquons en passant cette invocation à Marie pour en obtenir du secours. Saint Ephrem ne sera pas moins exprès sur ce point. (*L'éditeur.*)

marquable : après avoir reçu le baptême, il demanda avec de grandes instances qu'on lui donnât le soin de balayer l'église, afin de dompter son orgueil par des exercices d'humilité. Saint Grégoire s'arrête beaucoup sur les circonstances de son martyre, qu'il met sous l'empire de Dèce; il dit que Dieu manifesta le lieu où ses reliques avaient été longtemps cachées, et il invite ses auditeurs à lui offrir leurs présents. « Si vous avez, leur dit-il, de la foi, vous devez être persuadés que les cendres de Cyprien opéreront en votre faveur de grands prodiges; elles vous aideront à chasser les démons, elles guériront vos maladies, elles vous apprendront l'avenir : ceux qui en ont déjà fait l'expérience et qui nous ont transmis les miracles qu'elles ont opérés, pourront encore en instruire la postérité. » Outre les offrandes matérielles, il les exhorte à lui en faire de spirituelles, c'est-à-dire des vertus convenables, à la condition de chacun; et il regarde ce culte comme devant lui être beaucoup plus agréable que tous les honneurs extérieurs. Pour lui, il le prie de lui aider à régler sa vie, ses paroles, et de l'assister dans la conduite de son troupeau, de chasser les loups qui chicanent sur les syllabes et sur les paroles, et de faire briller de plus en plus la doctrine de la sainte Trinité.

§ V.

Discours 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e et 25e de saint Grégoire.

Dix-neuvième discours de saint Grégoire. Oraison funèbre de son père, en 374.

Pag. 286

1. Le saint vieillard Grégoire était mort à l'âge de cent ans, après avoir ainsi vécu beaucoup au-delà des bornes que David donne à la vie des hommes. Cette mort laissa sa femme, son fils et son peuple dans une extrême affliction; mais Dieu les consola par la présence de saint Basile qui vint les visiter, autant pour prendre part à leur douleur que pour rendre ce qu'il devait à la mémoire du défunt. C'était en 374. Saint Grégoire de Nazianze prononça en sa présence l'oraison funèbre [1] de son père : la bienheureuse Nonne sa mère y était aussi présente. Il la commence par l'éloge de saint Basile, en adressant à lui-même la parole. « Puisque vous venez, lui dit-il, pour moi, pour le troupeau et pour le pasteur, appliquez au mal présent les remèdes que votre prudence vous inspire; tâchez de nous persuader que ce bon Pasteur qui s'est sacrifié pour son troupeau, ne nous a pas entièrement abandonnés, qu'il est ici, qu'il nous conduit toujours. Je ne doute nullement que ses prières ne soient maintenant aussi efficaces que sa doctrine l'était autrefois, pour empêcher que les âmes ne s'écartent du chemin de la vérité, parce qu'il est plus proche de Dieu, étant dégagé des liens qui l'attachaient à la terre. » Venant ensuite au détail de la vie de son père, il ne s'attache point à relever ses qualités naturelles, et ne dissimule pas qu'ayant pris naissance hors de la maison de Dieu, il avait participé dans sa jeunesse aux erreurs du Paganisme et du Judaïsme [2], faisant un mélange bizarre de deux choses qui paraissent si opposées. On appelait ceux qui étaient engagés dans cette secte *Hypsistaires*, parce qu'ils faisaient profession de n'adorer que le Très-Haut et le Tout-Puissant; mais ils joignaient à cette vérité des impiétés du paganisme et des superstitions légales, révérant le feu et les lampes avec les païens, et observant le sabbat et la distinction des animaux avec les Juifs. Grégoire sortit de cette double voie qui le conduisait à l'impiété, embrassa la vérité au risque de sa fortune, souffrant avec plus de fermeté la honte d'être déshérité de ses père et mère, que les autres n'ont d'empressement pour les honneurs les plus considérables. Régulier dans ses mœurs, chaste et d'une équité à l'épreuve, il remplit les premières charges de la république sans augmenter son bien d'une obole. La foi fut comme la récompense de sa vertu. L'épouse que Dieu lui donna ne lui servit pas seulement d'aide, mais de conductrice et de guide par les exemples de sa vie, par ses bons discours. Obéissant à son époux en toutes choses, comme les lois du mariage l'ordonnent, elle ne rougissait point de s'ériger en maîtresse pour l'amener à la foi et à la vertu. En la voyant agir pour les intérêts de sa maison on eût dit qu'elle n'avait aucun soin de la piété; toutefois elle servait Dieu et s'appliquait aux bonnes œuvres avec autant de ferveur que si elle eût entièrement négligé ses affaires domestiques. Tous les temps, tous les lieux lui étaient propres pour ses prières; c'étaient ses premiers soins, et elle y donnait pendant la journée ses premières

[1] C'est le 18e discours de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 986 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Voyez le *Monitum* des Bénédictins, Migne, c. 983, (*L'éditeur.*)

pensées. Jamais elle n'ouvrit la bouche dans les lieux sacrés ni dans les assemblées, excepté le temps de la psalmodie et des hymnes. Jamais elle ne tourna le dos à la table sacrée, ne cracha dans l'église, ne prit la main à une païenne, ne prêta aux fables ni aux chansons de théâtre une langue qui ne devait proférer que de bons discours, et des oreilles destinées à entendre des choses divines. Quels que fussent ses chagrins, on ne la voyait point pleurer, ni porter des habits de deuil les jours de fête, persuadée que les âmes vertueuses doivent être soumises aux ordres de la Providence dans les accidents qui leur arrivent. « Elle me voua à Dieu, ajoute saint Grégoire, avant même que je fusse né, et dès le moment que je vis le jour, elle me consacra à son service. » Son époux était un motif domestique pour l'animer à la vertu. Impatiente [1] d'être unie par les liens du mariage à un homme d'une autre créance, elle se prosternait jour et nuit devant Dieu, et joignant les larmes et les jeûnes à ses prières, elle le conjurait de le sauver. Ses désirs furent exaucés, et dans le temps que les évêques allaient au concile de Nicée, en 325, son mari pria l'un d'entre eux, nommé Léonce, métropolitain de la province, de l'instruire de la vérité; mais il arriva qu'ils confondirent la forme du sacerdoce avec l'instruction, lorsqu'il était prosterné [2] pour apprendre des évêques les premiers éléments de la doctrine, ce que les assistants regardèrent comme un présage de ce qu'il devint dans la suite. Son baptême eut aussi quelque chose de remarquable : en sortant de l'eau il se vit tout-à-coup environné d'une lumière extraordinaire, qui fut vue de quelques-uns des assistants, et frappa si vivement celui qui faisait la cérémonie du baptême, qu'il dit devant tout le monde que celui qu'il baptisait serait son successeur à l'épiscopat : ce qui arriva. « Mais il ne s'ingéra point dans le sacerdoce, dit saint Grégoire, avec cet empressement et cette précipitation qu'on voit aujourd'hui; il garda des interstices raisonnables [2] pour se mettre en état d'instruire les autres, comme les lois et la discipline le demandent. »

Il raconte les progrès qu'il fit dans son Eglise par ses travaux, par sa ferveur, par son application; comment il en adoucit les esprits, y maintint la pureté de la foi contre les erreurs d'Arius et de Sabellius; comment il ramena à l'unité la partie la plus fervente de son Eglise, qui s'était séparée de lui; avec quel soin il maniait les affaires publiques; avec quelle compassion il secourait les pauvres, se regardant comme l'économe d'un bien étranger, et considérant son patrimoine comme étant celui de cette partie si méprisée du genre humain; quel zèle il avait pour les autels, pour venger les outrages qu'on faisait à Dieu, pour retrancher les profanes de la table sacrée; pour terminer les disputes et les procès; quelle était sa vigilance sur tous les fidèles, mais principalement sur les solitaires, qui, pour plaire à Dieu, gardaient le célibat et méprisaient le monde; son humilité, sa modestie dans ses habits, sa simplicité, sa droiture, son penchant à oublier les affronts, ne mettant point d'intervalle entre l'outrage et le pardon. Il fait aussi envisager comme une récompense de ses vertus, divers signes extraordinaires que Dieu opéra en sa faveur, entre autres sa guérison miraculeuse arrivée en un jour de Pâques, dans le temps qu'il n'attendait que la mort et que tout le monde était en prières pour demander son rétablissement. Il dit que sa mère, la bienheureuse Nonne, à qui il avait fait manger, en songe, du pain qu'il avait lui-même béni suivant la coutume, et sur lequel il avait fait le signe de la croix, fut guérie d'une maladie désespérée [3]; et il attribue aux mérites de l'un et de l'autre le danger qu'il évita sur mer dans un voyage d'Alexandrie en Grèce. La constance de son père à défendre son Eglise contre ceux qui étaient venus de la part de Julien l'Apostat pour s'en emparer, et à maintenir l'élection d'un archevêque de Césarée, contre l'empereur qui voulait le casser, lui fournit de nouveaux moyens de le louer. Il dit, en parlant d'un évêque mis

[1] *Impatiente* : ce mot a vieilli en ce sens : il veut dire ne pouvant point supporter d'être. (*L'éditeur.*)

[2] On aurait pu dire en le faisant mettre à genoux, *in genu inclinatus.* On faisait tenir debout les catéchumènes pour les instruire, et au contraire on faisait mettre à genoux ceux à qui on conférait le sacerdoce, ou l'épiscopat qui est la plénitude du sacerdoce. (*L'éditeur.*)

[3] Nonne crut voir en songe saint Grégoire lui présenter ce pain, et le lendemain, lorsque son fils vint lui demander comment elle avait passé la nuit, elle lui dit : « Vous m'avez donné à manger, et après cela vous me demandez comment je me porte. » (*L'éditeur.*)

quelque temps après sur le même siége : (c'était saint Basile) : « Si la plus saine partie du peuple et du clergé, à qui seul le droit d'élection devrait appartenir, choisissait les sujets, les Églises n'en souffriraient pas comme elles font; ce n'est pas aux riches ni aux grands, ni à la populace téméraire et insensée à se mêler de ces sortes d'affaires. »

Saint Grégoire finit le récit de la vie de son père en relevant le zèle avec lequel il s'opposa à l'exécution des édits de Julien l'Apostat contre les chrétiens, et sa générosité dans la construction de l'église de Nazianze, qu'il avait fait bâtir presque toute à ses dépens. Elle était de figure octogone, à faces égales ornées de galeries, de colonnes et de lambris, avec des peintures d'une si grande délicatesse, que l'art ne le cédait point à la nature : elle recevait le jour par le toit, ce qui la rendait si éclairée, qu'elle paraissait comme le séjour de la lumière. Au dehors elle était environnée de galeries qui, formant des angles égaux, enfermaient un grand espace : elle avait des portails d'une grande beauté, et des vestibules qui paraissaient de loin, le tout bâti de pierres carrées avec du marbre aux bases, aux chapiteaux et aux corniches. Les ceintures qui allaient depuis les fondements jusqu'aux toits faisaient quelque tort aux spectateurs, dont elles bornaient la vue. Saint Grégoire entreprend après cela de consoler sa mère, en lui disant qu'il ne sait si l'on doit appeler mort, ce qui finit les maux de la vie pour nous faire passer à une meilleure condition; ce passage est moins redoutable qu'il ne paraît; c'est vivre éternellement que de songer à la vie éternelle; il n'y a de mort redoutable que celle causée par le péché qui fait mourir l'âme. Si la séparation d'avec son mari l'afflige, l'espérance de lui être bientôt réunie doit la consoler; si elle a fait une perte, c'est du moins après avoir joui longtemps du bien qu'elle a perdu; enfin elle doit supporter la mort de son mari avec le même courage qu'elle a soutenu celle de ses enfants, qu'elle avait vus expirer dans le plus bel âge de leur vie.

Vingtième discours de saint Grégoire. Oraison funèbre

2. Saint Grégoire destiné, comme il le dit[1] lui-même, à faire les oraisons funèbres de toute sa famille, se chargea aussi de ce devoir envers saint Basile, le plus intime de ses amis, mais ne s'en acquitta pas aussitôt après sa mort, en ayant été empêché par le voyage de Constantinople. Ce ne fut qu'après avoir quitté l'épiscopat de cette grande ville et son retour[2] en Cappadoce, c'est-à-dire, après le mois de juillet de 381. Il prononça le discours[3] qu'il fit à cette occasion à Césarée même, où il était venu rendre les derniers devoirs à saint Basile, et en présence[4] de tout le clergé et de tout le peuple de cette Église. C'est une pièce excellente, où l'on remarque également et la beauté de son éloquence, et la tendresse de son amitié pour saint Basile, qui ne lui laisse rien oublier de ce qui pouvait contribuer à rendre sa mémoire immortelle. Il y fait un détail de sa vie, de ses travaux et de ceux de ses ancêtres pendant les persécutions; de ses études, de la manière dont il parvint au sacerdoce et à l'épiscopat; de sa conduite dans l'exercice des fonctions qui y sont attachées. Il fait l'éloge de sa piété, de son zèle, de sa fermeté à maintenir la pureté de la foi, de sa prudence dans les conjectures épineuses, de sa générosité à s'exposer aux plus grands périls pour la cause de l'Église, de son amour pour les pauvres, de son application à la méditation des divines Écritures, pour en développer les endroits les plus obscurs et les plus sublimes; de ses combats contre les ariens et contre l'empereur Valens, qui s'était déclaré hautement pour leur parti; de son ardeur à protéger l'innocence opprimée, de son désintéressement, de son amour pour la pauvreté, pour la virginité, pour la retraite; de son attention à soulager les malades. Il relève jusqu'à son enjouement dans les compagnies; et il ajoute que ses réprimandes n'avaient rien de fier, et son indulgence rien de trop mou, gardant le juste tempérament entre ces deux extrémités. Sur son éloquence et sur son érudition, il s'exprime ainsi : « Si la voix de Dieu s'est quelquefois fait entendre aux deux extrémités de la terre, ou si l'on a vu quelque tremblement extraordinaire ébranler l'univers[5], ces symboles pourraient donner quelque idée de son éloquence et de son esprit qui était autant supérieur à celui des hommes ordinaires, qu'ils le sont aux

... sile, en 381.

Pag. 316

[1] Nazianz., *Orat.* 11, pag. 190.
[2] Idem, *Vita*, pag. 32.
[3] C'est le 43e de l'édition des Bénédictins, Migne, tome XXXVI, col. 494 et suiv. (*L'éditeur.*)
[4] Idem, *Orat.* 20, pag. 317.
[5] *Universæ terræ motus.* (*L'éditeur.*)

bêtes par l'excellence de leur nature. Qui a jamais tant apporté de préparation pour se rendre un digne organe des oracles du Saint-Esprit? Qui a eu l'esprit plus éclairé par une science plus étendue? Qui a pénétré plus avant dans la profondeur des divins mystères? Qui s'est exprimé avec plus de facilité? Ses ouvrages ne font-ils pas maintenant les délices de toutes les assemblées, du barreau, des Églises et des personnes privées? On ne parle plus des anciens qui se sont appliqués à l'interprétation de l'Écriture : on préfère Basile à tous les autres; c'est être savant que de le bien posséder et d'être en état de faire part aux autres d'un trésor si précieux. » Il remarque que, pour défendre la doctrine orthodoxe de la Trinité, non-seulement il aurait consenti à perdre sa dignité épiscopale, mais qu'il se serait encore exposé aux tourments les plus cruels et à la mort. En effet, il souffrit l'exil pour la vérité; et si, par une prudente économie, il s'abstint en un temps de dire simplement que le Saint-Esprit fût Dieu, à cause de certains hérétiques qui auraient pris de là occasion d'envahir son Église, il le disait en termes équivalents, dans des discours publics et particuliers, jusqu'à jurer, quoiqu'il eût une horreur extrême des serments, qu'il consentait à être abandonné du Saint-Esprit, s'il ne le croyait égal en toutes choses et consubstantiel au Père et au Fils. Saint Grégoire compare saint Basile aux plus grands hommes de l'Ancien et du Nouveau-Testament; et après avoir raconté les particularités de ses funérailles, que nous avons rapportées ailleurs, il lui demande le secours de ses prières, bien persuadé qu'il jouissait déjà de la gloire dans le ciel.

Vingt-unième discours de saint Grégoire. Panégyrique de saint Athanase, vers l'an 379.

Pag 373.

3. Ce que dit[1] saint Grégoire dans son vingt-unième discours[2], qu'il parlait dans une ville que plusieurs exemples de vertus pourraient à peine sauver, et qui se faisait un jeu des choses divines comme des spectacles du cirque et du théâtre, désigne assez nettement la ville de Constantinople : ainsi on peut le rapporter à l'an 379. C'est un panégyrique de saint Athanase, évêque d'Alexandrie, et comme un raccourci de l'histoire de la vie de ce Saint, que Grégoire aurait[3] souhaité d'écrire, comme saint Athanase avait lui-même écrit celle de saint Antoine. Ce panégyrique est cité par saint[4] Jérôme et par saint[5] Euloge d'Alexandrie. Saint Grégoire le commence en ces termes : « C'est louer la vertu même, que de louer Athanase, parce qu'il avait rassemblé toutes les vertus dans sa personne; ou, pour mieux dire, il les possède encore toutes, puisque ceux qui ont vécu selon Dieu vivent toujours, quoiqu'ils ne soient plus au monde. Formé dès son enfance dans les bonnes mœurs, et depuis dans les arts libéraux et dans la science des divines Écritures, il passa par tous les degrés des ordres ecclésiastiques avant de s'être placé sur le trône patriarcal d'Alexandrie. Il y fut élevé par les suffrages de tout le monde, tout se passa dans son élection d'une manière apostolique, et il se comporta étant évêque d'une manière conforme à son élection. Sa vie fut une copie des vertus que saint Paul demande dans un évêque. Arius et Sabellius avaient donné dans des extrémités en disputant sur la divinité; saint Athanase, pour les éviter, conserva l'unité pour ce qui regarde la divinité; et la Trinité des personnes, pour ne pas confondre la divinité par l'unité ou la diviser par la trinité. Son zèle pour la foi commença à éclater dans le concile de Nicée; il y soutint divers combats contre Arius, le confondit, et contribua à établir la consubstantialité du Verbe. Ce fut là la source de la haine des ariens contre ce saint évêque : ils mirent en sa place un homme de leur faction, nommé Georges, qui était de Cappadoce et qui avait été obligé de fuir de Constantinople pour y avoir mal administré les finances. Saint Athanase, condamné à l'exil, se retire dans les monastères d'Égypte et y fait voir que la retraite et l'épiscopat ne sont pas incompatibles, persuadant à tout le monde que la profession religieuse consistait moins dans la retraite que dans la régularité des mœurs : mais son absence fut funeste à l'Église. » Le concile de Séleucie, que saint Grégoire compare à la tour de Babel, composé d'évêques presque tous ariens, renversa, dit-il, toute la religion, en abolissant le terme de *consubstantiel*, qui est comme la marque et le caractère de la saine doctrine touchant la trinité. Saint Athanase était encore en exil lorsque

[1] Nazianz., *Orat.* 21, pag. 376.
[2] C'est pareillement le 21e dans l'édition Bénédictine, Migne, tome XXXV, col. 1082 et suiv. (*L'éditeur.*)
[3] Nazianz., *Orat.* 21, pag. 375.
[4] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.
[5] Apud Photium, *cod.* 227, pag. 772.

l'empereur Constantius mourut : ce prince témoigna en mourant qu'il se repentait de trois choses qui avaient deshonoré son règne: d'avoir fait mourir des princes de son sang, du nombre desquels était Gallus ; d'avoir élevé à l'empire Julien l'Apostat, et de s'être attaché à de nouveaux dogmes en matière de foi. Après sa mort la saine doctrine reprit le dessus ; Georges fut chassé d'Alexandrie, et saint Athanase y rentra triomphant. Il ne se comporta pas en cette occasion comme font ceux que la colère aveugle et qui maltraitent tout ce qui se rencontre sur leur passage ; au contraire, il traita avec tant de douceur et d'humanité ceux qui l'avaient offensé, qu'ils n'eurent aucune raison de se chagriner de son retour. Toutefois, il chassa du temple les sacriléges négociants qui les profanaient en abusant de leur ministère; réconcilia ceux qui étaient en inimitié, délivra de l'oppression ceux qui, généralement, gémissaient sous la tyrannie, releva la bonne doctrine, prêcha librement le mystère de la Trinité, fit des règles générales pour tous ceux qui se rangeaient de son parti, écrivit aux uns, conféra avec les autres de vive voix. L'envie ne put voir l'Église reprendre sa première splendeur: on aigrit Julien l'Apostat contre le saint évêque, et ce prince le chassa publiquement de la ville. Jovien, son successeur, rappela saint Athanase et voulut apprendre de lui la vraie foi. A l'occasion de la confession de foi qu'il présenta à cet empereur, saint Grégoire dit quelque chose de la dispute qui s'éleva entre les Romains et les Orientaux au sujet des termes de *substance* et d'*hypostase ;* et il ajoute que saint Athanase, craignant les suites de cette dispute, assembla les deux partis, examina soigneusement avec eux le sens des deux termes de *substance* et d'*hypostase*, et que quand il vit qu'ils en convenaient, et que la dispute ne roulait plus sur le fonds de la doctrine, il leur abandonna les termes, pour les mettre d'accord sur le dogme. Il relève extrêmement cette action de saint Athanase, et finit son éloge par le détail de ses vertus morales qui lui méritèrent, après sa mort, d'aller prendre place parmi les Pères, les Patriarches, les Prophètes, les Apôtres, les Martyrs qui avaient combattu comme lui pour la vérité.

Vingt-deuxième discours de saint Grégoire à l'honneur des Machabées.

Pag. 397.

4. Le vingt-deuxième discours [1] ne porte aucun caractère qui puisse servir à en fixer l'époque, ni marquer le lieu où il fut prononcé. C'est un éloge des Machabées, dont on faisait la fête annuellement dans l'Eglise ; car, quoiqu'ils n'aient pas combattu depuis Jésus-Christ, ils ne laissent pas de mériter un culte public, pour avoir soutenu les lois et les coutumes du pays avec un courage invincible et une vertu qu'ils n'avaient obtenue que par la foi du Médiateur, qui leur était connu avant qu'il se manifestât au monde. Sept frères de cette famille souffrirent avec leur mère sous le règne d'Antiochus-Epiphane, célèbre par les désordres effroyables qu'il commit à Jérusalem, et par la profanation du Temple, dans lequel il plaça la statue de Jupiter. Eléazar, chef des martyrs qui ont souffert avant le Messie, comme Etienne l'a été de ceux qui ont souffert depuis, était prêtre : le martyre qu'il souffrit à l'âge de quatre-vingt-dix ans, fut un heureux prélude du combat des sept frères Machabées ses enfants. Dignes élèves d'une mère incomparable, ils disputèrent entre eux à qui ferait paraître plus de courage dans la défense de la loi de Dieu, n'ayant d'autre crainte que celle de ne point souffrir, et de remporter une funeste victoire par les ménagements qu'on aurait pour eux. Leur mère, agitée d'une même crainte et pénétrée d'amour pour Dieu, ne regrettait point ceux de ses enfants qui avaient déjà perdu la vie, mais elle souhaitait que les autres les suivissent. C'était le principal de ses soins. Le combat était encore douteux pour ceux-ci ; la victoire des autres était certaine : elle les avait déjà donnés à Dieu et le priait de recevoir ceux qui étaient encore en vie. « Quel courage héroïque pour une femme, s'écrie saint Grégoire! quel présent ! quel sacrifice ! Elle montrait ses mamelles à ses enfants ; elle les faisait souvenir des soins qu'elle avait eus de leur éducation ; elle leur montrait ses cheveux blancs et les conjurait de porter respect à son grand âge, non pas pour les engager à ménager leur vie, mais à souffrir avec courage les plus cruels tourments. Rien n'était capable d'affaiblir son intrépidité, ni la vue des instruments de leurs supplices, ni les supplices mêmes, ni les caresses du tyran. »

[1] C'est le 15e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 911 et suiv. Les Bénédictins, *Monitum*, ibid., pensent que ce discours fut prononcé à Césarée vers l'an 373. (*L'éditeur.*)

Il rapporte les diverses réponses des sept frères aux discours d'Antiochus : « Nous ne reconnaissons, lui dirent-ils, qu'un roi, et ce roi est le Dieu qui nous a créés et auquel nous retournerons; nous n'avons point d'autre législateur que Moïse, nous ne nous saurions résoudre à le trahir ou à le déshonorer: nous mettons toute notre gloire à empêcher que la loi divine ne soit violée; s'il est doux de jouir du monde, il l'est encore plus de souffrir pour Dieu et pour la vertu. Nous espérons un autre monde plus durable que toutes les choses sensibles : la céleste Jérusalem est notre patrie. Cessez de nous faire des promesses qui ne nous touchent point; cessez de nous menacer, ou nous vous menacerons nous-mêmes en vous faisant craindre nos tourments. Nous avons un feu, n'en doutez pas, pour brûler nos persécuteurs. Vous vous déchaînez contre sept frères qui sont unis comme s'ils n'avaient qu'une âme, vous n'auriez pas beaucoup de gloire à les vaincre; mais c'est une chose bien honteuse pour vous d'être vaincu. Nous sommes les descendants de ces illustres Israélites qui ont été conduits par une colonne de feu et par une nuée, en faveur de qui on a divisé les flots, on a arrêté le cours des rivières et le soleil dans sa course, on a fait pleuvoir la manne; des mains élevées remportaient pour eux de grandes victoires et mettaient en fuite de nombreuses armées; les bêtes farouches s'apprivoisaient devant eux, le feu les respectait, les rois se retiraient admirant leur courage. Enfin, nous sommes les élèves d'Eléazar; dont le courage vous est connu; le père a combattu le premier, les enfants suivront ses traces; le prêtre a marché devant, les victimes iront après. Nous ne mangerons point de viandes immondes, nous ne vous obéirons point, nous ne participerons point à vos cérémonies. Inventez de nouveaux supplices, nous ne redoutons point ceux dont vous nous menacez. « L'intrépidité des sept frères déconcerta les persécuteurs et leur courageuse mère les entourant pendant leur supplice, comme un oiseau effrayé de la vue du serpent ou de quelque autre bête vole autour de ses petits, les exhortait et combattait avec eux, tentant toutes sortes de moyens pour les animer à la victoire, Elle ramassait les gouttes de leur sang et les lambeaux de leurs membres, elle baisait ces précieuses reliques, elle retirait l'un du combat après la victoire, elle présentait l'autre, elle y disposait un troisième. «Courage mes enfants, s'écriait-elle, combattez, soldats généreux, vous qui sentez à peine les faiblesses corporelles : vous êtes l'appui et le soutien de la Loi, de ma vieillesse et de la patrie, à qui vous devez la vie et qui vous a inspiré une vertu si héroïque; résistez encore un moment, et nous avons vaincu : les bourreaux sont déjà las et fatigués, voilà ce que j'appréhende plus que leur fureur; dans un moment je serai la plus heureuse de toutes les mères, et vous serez les plus heureux de tous les enfants. » Après qu'ils eurent consommé leur martyre, elle en rendit grâces à Dieu, et n'ayant plus d'autre désir que de souffrir avec eux, elle le demanda au tyran, et courant au bûcher elle s'y plaça elle-même, ne voulant pas permettre que des hommes profanes missent la main sur elle. « Cette action, dit saint Grégoire, est mieux concertee et plus grande que le sacrifice de Jephté; la ferveur d'un vœu inconsidéré et le désir extrême d'une victoire désespérée ne les emportaient point. Ils se sacrifièrent de leur plein gré, bornant aux biens éternels toutes leurs espérances. Ce combat ne cède point à ceux que Daniel livra aux lions; il dompta ces bêtes farouches en étendant les mains. Leur courage n'est point inférieur à celui des enfants captifs dans l'Assyrie, qu'on ne put jamais obliger à violer la loi de leur pays et à manger des viandes profanes. Enfin ils n'ont pas moins acquis de gloire que tant d'illustres victimes qui ont été immolées pour Jésus-Christ, et qui suivaient l'exemple qu'il leur avait donné en répandant son sang pour notre salut. Mais les Machabées n'avaient point de pareils exemples à imiter : toute la Judée admira leur courage et leur triomphe. Les menaces d'Antiochus se changèrent en étonnement: ce prince,contraint d'abandonner son entreprise, loua Séleucus, son père, des honneurs qu'il avait rendus à la nation juive et des magnifiques présents qu'il avait faits au Temple, et conçut du chagrin contre Simon qui l'avait engagé dans une telle entreprise, à cause de l'infamie dans laquelle il venait de tomber par ses cruautés. »

Saint Grégoire tire de l'exemple des Machabées une puissante instruction pour les prêtres, pour les mères et pour les enfants. « Eléazar, dit-il, a montré aux prêtres, par ses paroles et par ses actions, comment ils devaient se conduire. Que les mères apprennent de cette mère généreuse comment elles

doivent aimer leurs enfants et les sacrifier à Jésus-Christ, pour sanctifier leur mariage par un sacrifice si saint. Que les enfants se règlent sur de jeunes hommes si vertueux ; qu'ils ne déshonorent point leur jeunesse par de honteux plaisirs ; qu'ils s'accoutument à livrer de continuels combats à leurs passions et à leur ennemi domestique, qui est plus formidable qu'Antiochus, et qui leur fait une guerre plus cruelle. »

Vingt-troisième discours de saint Grégoire Panégyrique du philosophe Héron, l'an 379.

Pag. 409

5. On a intitulé le vingt-troisième discours[1] *Eloge du philosophe Héron revenu d'exil* ; et Elie de Crète lisait et entendait de la sorte ; mais nous apprenons de saint Jérôme[2] qu'au lieu de *Héron*, il faut lire *Maxime*, le premier de ces noms ayant été mal à propos substitué à l'autre par quelque personne. On trouve dans les[3] Vies de saint Euthyme et de saint Sabas, un Héron philosophe et confesseur ; ce qui a donné lieu de conjecturer que Maxime pouvait aussi avoir le nom de Héron ; mais il vaut mieux s'en tenir au témoignage de saint Jérôme, qui assure[4] qu'on avait substitué faussement le nom de Héron à celui de Maxime dans l'intitulation de ce discours Il y a plus d'apparence que ce Maxime soit le même que le philosophe de ce nom à qui la neuvième lettre de saint Basile est adressée, et dont ce Père y fait l'éloge. Ce philosophe pouvait en avoir imposé à saint Basile comme il en imposa depuis à saint Grégoire, qui ne cessa de le louer qu'après[5] qu'il eut éprouvé lui-même les effets de sa méchanceté et qu'on l'eût chassé de Constantinople pour en avoir voulu chasser saint Grégoire lui-même. Ce saint évêque était malade lorsqu'il prononça l'éloge de Maxime; et son Eglise, c'est-à-dire celle des catholiques à Constantinople, était encore petite en nombre[6] bien que grande dans la piété : ainsi ce pouvait être sur la fin de l'an 379. Persuadé que ce fourbe, qu'il ne connaissait pas encore, avait répandu son sang pour la défense de la foi, et qu'il faisait profession de la vraie philosophie, il le combla de louanges comme s'il avait pratiqué toutes les vertus. Il remarque que les persécutions, au lieu d'abattre et d'obscurcir l'Eglise, la rendaient plus ferme et plus illustre ; qu'il y avait eu un temps de calme et de paix, où, libre des troubles que les hérésies y avaient excités, on ne parlait plus de Simon, de Marcion, de Valentin, de Basilide, de Cerdon, de Cérinthe, de Carpocras, de Montan; qu'Arius même était comme tombé dans l'oubli, mais qu'un mauvais gouvernement avait fait renaître le mal et rouvrir cette plaie mal fermée. Il fait un éloge pompeux de saint Athanase, et décrit la désolation où se trouva l'Eglise d'Alexandrie après sa mort. Il invite Maxime, qu'il suppose avoir dans cette occasion souffert l'exil, à s'opposer à la fureur des hérésies naissantes qui attaquaient le mystère de la Trinité.

Vingt-quatrième discours de saint Grégoire en l'honneur des Egyptiens, en 380.

Pag. 424.

6. L'année suivante (380) Maxime, que l'on avait chassé de Constantinople, vint à Alexandrie menacer Pierre, qui en était évêque, de s'emparer de son siége, s'il ne le faisait jouir de celui de Constantinople. Cette insulte fit ouvrir les yeux à Pierre, et il se réunit à saint Grégoire. Ce fut aussi apparemment par son ordre que les Egyptiens qui, sur la fin de cette année, conduisaient la flotte de blé à Constantinople, se joignirent publiquement à saint Grégoire et vinrent l'écouter. Il fit à leur sujet et devant eux le discours vingt-quatrième[7], qui est une preuve de sa charité et de sa facilité à oublier les injures. Car, quoiqu'il eût lieu d'être mécontent de Pierre et des autres évêques d'Egypte qui avaient pris part à l'ordination de Maxime, il s'y étendit beaucoup sur les louanges des Egytiens, qu'il appelle la source de la saine doctrine ; en particulier sur celles de saint Athanase, et même sur celles de Pierre. « Peuple, dit-il, que je mets au-dessus de tous les peuples du monde par votre vertu, par l'amour que vous avez pour Jésus-Christ; peuple digne de ceux qui vous gouvernent, je vous tends la main devant cette foule de témoins en signe de paix et d'union : cette nouvelle marque d'amitié fera tomber les anciennes calomnies. » Il relève l'éclat d'une fête pompeuse que les Egyptiens avaient donnée depuis peu sur le rivage, et les félicite sur le choix qu'ils avaient fait de sa communion, préférablement à celle d'une multitude mal disciplinée ; et pour leur faire connaître qu'il avait sur la Trinité les mêmes sentiments qu'eux, il taxe de fureur la doc-

[1] C'est le 25e dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1198 et suiv.

[2] Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.

[3] Coteler., *Monum. Græca*, tom. II, pag. 293, et tom. III, pag. 354.

[4] *Laudes Maximi philosophi post exilium reversi, quem falso nomine quidem Heronis superscripserunt.* Hieronym., in *Catalog.*, cap. 117.

[5] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 16.

[6] Idem, *Orat.* 23, pag. 423.

[7] C'est le 34e de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 242 et suiv. (*L'éditeur.*)

trine d'Arius et d'impiété celle de Sabellius, reconnaissant qu'en Dieu il y a plusieurs personnes distinctes l'une de l'autre sans confusion, et une seule et même nature sans division. Il établit nettement la divinité de chacune des trois Personnes, et n'oublie point d'apporter en preuve la formule du Baptême; puis il ajoute : « Lorsque vous lisez ces paroles, *Mon père et moi nous ne sommes qu'un*, entendez-les de la même essence : celles qui suivent, *Nous viendrons dans lui et nous ferons avec lui notre demeure* [1], marquent la distinction des personnes sous le nom de Père, de Fils, et de Saint-Esprit. » Ce qu'il dit sur la fin est remarquable. « Parlez, dit-il, des choses divines, comme l'Apôtre qui fut ravi jusqu'au troisième ciel. Il fait quelquefois mention de trois personnes sans garder le même ordre en les nommant, pour montrer que ce n'est qu'une même nature : quelquefois il ne fait mention que d'une personne, une autre fois de deux ou des trois ensemble. Il attribue quelquefois au Saint-Esprit les opérations de Dieu, sans apporter aucune distinction; une autre fois il parle de Jésus-Christ comme du Saint-Esprit : mais lorsqu'il veut distinguer les personnes, voici comment il s'explique : « *Il n'y a qu'un Dieu Père de tous, qui est au-dessus de tous, qui étend sa providence sur tous et qui réside en nous tous* [2]; il n'y a qu'un Seigneur Jésus-Christ qui a tout fait, et nous avons été faits par lui.» Et lorsqu'il parle d'un seul Dieu, il s'exprime ainsi: « Tout est de lui, par lui et dans lui, savoir par le Saint-Esprit, comme on le prouve par plusieurs endroits de l'Ecriture. A lui soit gloire dans tous les siècles. Amen [3]. »

Vingt-cinquième discours de saint Grégoire aux ariens Apologie de sa conduite, en 379.

Pag. 431.

7. Le vingt-cinquième [4] discours est adressé aux ariens. Ils étaient encore [5] en possession des églises à Constantinople lorsque saint Grégoire le composa, et ainsi ce fut en 379. On pourrait toutefois le reculer jusqu'à l'année suivante 380, s'il était vrai que le saint vieillard qu'on dit y avoir été tué depuis quelques jours par les ariens au retour de son exil, fut saint Eusèbe de Samosate, comme l'a cru Elie de Crète : mais il paraît plus probable que saint Grégoire parle de quelque confesseur tué dans Constantinople même. D'ailleurs, il y a quelque différence dans la manière dont cela arriva; car celui dont il est question dans ce discours, fut écrasé sous une grêle de pierres : et saint Eusèbe fut tué, non à Constantinople, mais à Dolique, d'une tuile qu'une femme arienne lui jeta sur la tête. Le dessein de saint Grégoire dans ce discours est de se défendre contre les injures des ariens, d'où vient qu'on l'a intitulé *Apologie*. Il rapporte une partie des violences qu'ils avaient exercées contre l'Eglise, et leur demande si jamais les catholiques ont rien fait de semblable contre eux. Les ariens reprochaient à saint Grégoire d'être né dans une ville si peu considérable, de n'être pas riche, d'être changé, d'avoir un extérieur négligé : mais il leur fait voir combien ces reproches étaient ridicules. Si sa ville était petite, on ne pouvait en jeter la faute sur lui ; si c'était un mal d'y être né, on devait l'en louer, s'il le souffrait de bonne grâce, et le regarder comme un philosophe. D'ailleurs la terre n'est-elle pas notre mère et notre sépulcre? Ne sommes-nous pas tous égaux? La Loi, les Prophètes, les mérites de Jésus-Christ, nous appartiennent également; nous avons tous été rachetés sans aucune exception; comme nous sommes complices du crime d'Adam et morts par le péché, ainsi le céleste Adam nous a rétablis. L'obscurité de la patrie de Samuel n'empêcha pas qu'il fût consacré à Dieu avant même que d'être au monde; David fut tiré de la bergerie pour être placé sur le trône d'Israël; Amos conduisait les chèvres lorsqu'il fut mis au rang des Prophètes ; les grands hommes n'ont qu'une même patrie, qui est la céleste Jérusalem. Nous n'avons tous qu'une même naissance, méprisable par rapport au corps, qui n'est que poussière ; la véritable noblesse consiste dans la régularité et la sainteté de la vie; les différences de qualité et d'origine ne sont que des jeux et des amusements de cette vie fragile et périssable. Il justifie son genre de vie austère, sa patience, sa douceur, par l'obligation où nous sommes d'imiter celle de Jésus-Christ, qui a été couronné d'épines et abreuvé de fiel, qui a souffert sans se plaindre.

[1] Joan. X, 14. — [2] I Cor. VIII, 6.

[3] Ces paroles essentielles : *Omnia a Patre per Filium in Spiritu*, terminent le discours de saint Grégoire. Saint Paul, à qui ces paroles sont empruntées, *Epist. ad Rom.* XII, 36, marquerait d'après saint Grégoire et plusieurs autres Pères les trois Personnes par ces mots : *In ipso, et per ipsum, in ipso*, ou (selon le grec, *in ipsum*), et l'unité de nature dans ces mots : *Ipsi gloria in sæcula*. (*L'éditeur.*)

[4] C'est le discours 33e de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 214 et suiv. (*L'éditeur.*)

[5] Nazianz., *Orat.* 25, pag. 440.

Les ariens lui objectaient encore que son église était petite et son troupeau peu nombreux : « Ils ont des temples, répond-il, mais nous possédons Dieu ; nous sommes nous-mêmes les temples vivants, des sacrifices parfaits [des dieux, θεοί, par le bienfait de l'adorable Trinité] ; ils sont à la tête d'un grand peuple, les anges sont de notre côté ; ils sont téméraires, nous sommes fidèles ; ils menacent, nous prions ; ils frappent, nous souffrons ; ils ont de l'or et de l'argent, notre doctrine est pure et orthodoxe ; ils ont des logements commodes, mais ils ne valent pas le ciel où nous aspirons tous. Mon troupeau est petit, il est vrai, mais il ne tombe point dans les précipices ; il sera plus grand quelque jour : mes brebis entendent ma voix, je leur fais part de ce que j'ai appris des saintes Ecritures et des saints Pères ; ma doctrine n'a jamais varié, je mourrai dans les sentiments dans lesquels je suis né ; elle n'admet ni la division de Valentin qui reconnaît deux créateurs, l'un bon, l'autre mauvais ; ni le Dieu que Marcion compose de différents éléments, ni l'esprit efféminé de Montan, ni la matière ténébreuse de Manès, ni la confusion que Sabellius a introduite dans la Trinité, en réduisant les trois personnes à une seule ; ni la diversité des natures qu'Arius et ses sectateurs ont imaginée, n'attribuant la divinité qu'au Père ; ni l'impiété de Photin qui disait que le Messie était purement homme et qu'il tirait toute son origine de Marie. Les véritables fidèles dont je parle, adorent le Père, le Fils et le Saint-Esprit, une divinité parfaite en trois personnes parfaites, qui subsistent séparément, distinguées par le nombre, quoique ce soit la même divinité. Souvenez-vous de la formule du Baptême : Avez-vous été baptisé au nom du Père ? ce n'est pas assez, cela sent encore le judaïsme : au nom du Fils ? fort bien, il n'y a plus de judaïsme à craindre ; mais cela ne suffit pas : au nom du Saint-Esprit ? ce baptême est parfait. Mais ne peut-on pas trouver un nom qui convienne aux trois Personnes ? oui, c'est le nom de Dieu : croyez donc en ce nom, vous parviendrez à la félicité de l'autre vie, qui consiste dans une connaissance plus distincte et plus parfaite. »

§ VI.

Discours 26e, 27e, 28e, 29e, 30e, 31e et 32e de saint Grégoire.

Vingt-sixième discours de saint Grégoire de la modération qu'il faut garder dans les disputes, vers l'an 380.

Pag. 442.

1. Le nombre des orthodoxes était fort[1] considérable lorsque saint Grégoire prononça son vingt-sixième[2] discours : ce qui convient au temps qu'ils furent mis en possession des églises de Constantinople, et qu'on en chassa les ariens, c'est-à-dire, à l'an 380. Il le prêcha en un jour que l'on célébrait[3] la fête de plusieurs martyrs. Le but de ce discours est de prescrire la manière dont on doit se comporter dans les disputes. Saint Grégoire dit que les troubles et les hérésies qui alors divisaient l'Eglise en plusieurs factions, avaient été causées par de grands esprits, mais qui joignaient beaucoup d'orgueil et de témérité à une grande ignorance. Sous ce rapport, les petits génies sont moins dangereux, parce qu'étant faibles et bornés, ils n'ont d'ardeur ni pour le vice, ni pour la vertu. Il en attribue aussi la cause à une foi flottante et mal réglée, et à une ferveur inconsidérée, qui ordinairement va trop loin et ne garde point de mesures ; c'est pourquoi il ne veut pas que l'on soit sage au-delà de ce qu'il convient d'être, ni qu'on s'élève au-dessus des préceptes divins. Comme c'est le bon ordre qui fait subsister le monde et qui rend sa beauté inaltérable, c'est lui aussi qui conserve à l'Eglise toute sa beauté, qui fait que les uns sont au rang des brebis, et les autres pasteurs ; que les uns obéissent, et que les autres commandent ; que l'un est comme le chef, et que les autres sont comme les pieds, les mains et les yeux. « Respectons, dit-il, cette économie ; que l'un soit l'oreille, l'autre la langue, l'autre la main ou quelque autre membre ; que l'un enseigne, que l'autre apprenne ; que l'un travaille de ses mains pour avoir de quoi donner aux pauvres ; que l'autre préside et qu'il gouverne, tandis que l'autre méritera d'être justifié par ses bonnes œuvres ; que celui qui enseigne le fasse avec modestie, que celui qui apprend le fasse avec humilité : il est beau d'enseigner, mais il y a moins de péril à apprendre. Pourquoi vous ingérez-vous dans le ministère de pasteur, puisque vous n'êtes qu'une brebis ? Exercez votre talent quand on vous en chargera. »

[1] Nazianz., *Orat.* 26, pag. 442.

[2] C'est le discours 32e de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 174 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] Idem, ibid., pag. 443.

Il fait sentir le danger qu'il y a de donner des lois aux autres et de parler de Dieu, non qu'il soit défendu d'en parler, puisque l'Ecriture marque le contraire, mais à cause de la sublimité de la matière. Voici la règle qu'il prescrit sur ce qui regarde l'intelligence des mystères : « Ne vous tourmentez point pour approfondir la nature du Père, la génération du Fils, la gloire et la puissance du Saint-Esprit, cette essence unique et indivisible qui se communique à trois personnes et qui fait toute l'espérance des fidèles : attachez-vous aux termes et aux sentimens que vous avez sucés avec le lait, abandonnez aux docteurs le soin de disputer et d'éclaircir les matières les plus subtiles[1]. » En voici une autre touchant les disputes : « Il vaut mieux, si vous êtes habile, faire paraître votre douceur et votre prudence en cédant à propos, que de donner des marques de votre insolence et de votre témérité, si vous êtes un ignorant. Pourquoi trouveriez-vous mauvais de ne pas dominer dans toutes les disputes, de ne pas décider sur toutes les questions qu'on propose, et de trouver des gens qui ont la réputation d'être plus habiles que vous ?» Il conseille de s'en tenir à ce que l'usage autorise, d'éviter toute nouveauté, de s'appliquer à se connaître soi-même et à méditer les mystères; de disputer, si on aime la dispute, sur des matières qui n'exposent à aucun danger; de ne condamner ni négliger aucun de nos frères, quand bien même nous croirions leur salut désespéré; de les reprendre doucement, faisant réflexion sur nous-mêmes et sur nos propres infirmités, d'employer tous nos efforts pour les guérir et les retirer de l'abîme du péché. Parmi les Hébreux il y avait une loi qui défendait aux jeunes gens la lecture de certains livres ; saint Grégoire témoigne souhaiter qu'il y en eût une dans l'Eglise qui empêchât les jeunes gens d'un certain caractère de disputer en toutes rencontres sur les matières de la foi, surtout ceux qui ont de la vivacité d'esprit, de l'ambition, un zèle outré, une piété plus ardente qu'il ne faudrait, et qu'on les mît dans des postes où ils ne pussent nuire ni aux uns, ni aux autres, ni à eux-mêmes ; qu'au contraire, l'on donnât la liberté de disputer aux personnes modestes et retenues qui sont maîtresses de leurs passions; et qu'en réprimant dans le peuple la démangeaison excessive de parler, on lui inspirât l'amour des vertus moins périlleuses, où la lâcheté et l'indolence fussent moins dommageables, et où la ferveur et le zèle fussent louables. En général, il conseille à toutes sortes de personnes, jeunes, vieux, gouverneurs, solitaires ou vivant en communauté, de renoncer à cette vaine ostentation, et de ne songer qu'à plaire à Dieu par une vie honnête et bien réglée, par des discours qui ne tirent point à conséquence et qui n'exposent à aucun danger.

Vingt-septième discours de saint Grégoire son apologie contre ceux qui l'accusaient d'avoir brigué le siége de Constantinople, en 380.

Pag. 464.

2. Il n'y avait pas longtemps que saint Grégoire était monté sur le siége de l'Eglise de Constantinople, lorsqu'averti que ses envieux faisaient courir le bruit qu'il n'était venu en cette ville que pour s'en faire évêque, il crut devoir détruire publiquement cette calomnie. C'est ce qu'il fit dans son vingt-septième[2] discours, que cette circonstance nous oblige de mettre sur la fin de l'an 380. Quoiqu'il s'y adresse ordinairement au peuple de Constantinople, il paraît[3] néanmoins qu'il le prononça en présence de toute la cour et même de l'empereur Théodose. Il y témoigne d'abord sa surprise de l'empressement que l'on faisait paraître pour ses discours et de l'affection qu'on lui portait : car sa voix n'avait rien d'aimable ni de gracieux, il n'était pas le premier qui eût prêché la foi dans Constantinople ; il ne faisait que suivre les traces d'Alexandre qui en avait été évêque ; il n'était ni plaisant, ni agréable, ni assez souple pour s'insinuer dans l'amitié des gens par des caresses flatteuses, comme faisaient plusieurs prélats de son siècle. Rustique et grossier, il traitait même rudement ceux de ses amis qui faisaient quelque chose de déraisonnable. Il rejette la cause de cet empressement sur ceux-là mêmes qui l'avaient choisi, disant qu'ils se comportaient ainsi à son égard parce qu'ils voulaient défendre leur propre choix. « Vous êtes, ajoute-t-il, encore touchés de ma retenue et de ma modestie; vous êtes bien aises de voir que je ne suis ni violent, ni emporté, que je vis parmi les hommes comme si j'étais éloigné du commerce du monde ; que je n'ai point affecté de me cacher afin qu'on me fît une plus grande violence. Vous êtes témoins des

[1] Saint Grégoire dit : Laissez à ceux qui sont savants le soin de discourir. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 36e discours de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 266 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] Nazianz., *Orat.* 27, pag. 471.

maux que nous font ceux qui nous ont déclaré une guerre domestique : je crois que ce sont là les secrets motifs des honneurs que vous me rendez. » Il déclare que puisque son éloquence aigrissait contre lui la jalousie, il y renonçait pour s'appliquer entièrement à l'étude des saintes Lettres. Il prouve par divers exemples combien est nuisible la passion de l'envie, et proteste solennellement que ceux qui, en étant animés, l'ont accusé de s'être ingéré par brigue et par vanité dans le siége de Constantinople, ont avancé faux. D'ailleurs il se met peu en peine si les hommes ajoutent foi à cette calomnie, puisqu'il a Dieu pour témoin de son innocence ; les jugements des hommes, en quelque nombre qu'ils puissent être, ne peuvent le rendre ni meilleur, ni pire ; mal à propos ses amis rougissaient des reproches qu'on lui faisait, puisqu'ils n'étaient point légitimes, et qu'il n'y avait donné lieu par aucun mauvais procédé ; la raison et la volonté de Dieu lui servent de conseil et de règle. Il n'abandonnera point la vérité pour se faire au caprice des hommes ; on ne fait pas grand progrès dans la vertu quand on s'y attache seulement par quelque intérêt secret ; mais au contraire, quand on l'aime pour elle-même, on l'aime toujours. S'adressant ensuite à son peuple, il lui dit : « Vous êtes ma gloire et ma joie, vous me servez de justification envers ceux qui me censurent ; il me suffit de vous produire pour faire taire mes calomniateurs. Confessez constamment le Père, le Fils et le Saint-Esprit, sans rien ajouter à la divinité et sans rien en retrancher, et faites que la régularité de votre vie réponde à la sainteté de la doctrine que vous professez. » Il prend de là occasion d'exhorter l'empereur à respecter la pourpre dont il était revêtu et à tenir envers ses sujets la place de Dieu ; les peuples à être fidèles à leurs princes, mais à Dieu avant toutes choses ; les grands à faire que leurs actions ne soient pas moins nobles que leur sang, les personnes de lettres à ne point rechercher les applaudissements, les riches à avoir compassion de la misère des pauvres et des malades, et à ne point vivre dans les délices ; enfin tout le peuple de cette grande ville qui avait peine à céder à la première ville du monde, à la rendre, par des exemples de vertus, la ville de Dieu.

Vingt-huitième discours de saint Grégoire depuis son retour après la persécution de Maxime, en 380.

Pag 472.

3. Les persécutions de Maxime ne laissèrent point de jeter du trouble dans l'esprit de saint Grégoire et de l'agiter : ce fut pour le remettre et soulager en même temps sa santé, qu'il crut devoir sortir de Constantinople pour aller passer quelques jours dans la solitude. L'amour qu'il avait pour son peuple le rappela bientôt, persuadé que ses enfants ne désiraient pas moins de le revoir : c'est ce que l'on voit dans la peinture qu'il fait, au commencement de son vingt-huitième discours [1], de l'amour mutuel qu'il y avait entre lui et le peuple de Constantinople. Il le fit aussitôt après son retour, c'est-à-dire vers l'automne de l'an 380. Inquiet si, pendant son absence, les fidèles qui composaient son troupeau avaient mis en pratique les maximes qu'il leur avait prêchées avant son départ, il leur en demande compte, pressant beaucoup sur cette vérité, que comme sans la foi les œuvres ne sont pas méritoires, de même la foi est morte sans les bonnes œuvres. Il leur rend compte à son tour de ce qu'il avait fait pendant sa retraite ; il raconte que, se promenant un soir sur le bord de la mer, comme il avait coutume de faire pour se délasser de ses travaux, elle devint agitée par un vent violent qui l'enflait et la faisait bruire ; les flots s'élevaient de loin en venant se briser contre les rochers ou contre les rivages voisins ; ils entraînaient pêle-mêle les cailloux, les herbes et les coquillages. « Ce spectacle, dit-il, me fut un sujet de méditation, et comme j'ai coutume de rapporter tout à moi, je fis de sérieuses réflexions sur les objets que j'avais devant les yeux : Eh ! quoi, me disais-je à moi-même, notre vie et les choses humaines ne ressemblent-elles pas à la mer, par leur amertume et leur instabilité ? Les tentations et tant d'événements divers qui nous surprennent, ne se peuvent-ils pas comparer aux vents ? » Il distingue trois sortes d'origines dans l'homme, l'une naturelle et qui convient à tous les hommes, parce qu'ils sont tous faits à l'image de Dieu ; l'autre vient du sang, et comme ce n'est qu'une véritable corruption, « je ne sais, dit-il, si c'est un titre légitime de noblesse. » La troisième est fondée sur la vertu et le vice, auxquels nous participons plus ou moins à proportion que nous conservons ou que nous détruisons l'image de Dieu. « Ceux qui raisonnent juste

[1] C'est le 26e discours de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXV, col. 1227. (*L'éditeur.*)

n'estiment que cette espèce de noblesse; car, pour celle qui n'est établie que sur les priviléges que les princes accordent, je l'estimerai quand je croirai qu'on doit estimer les beautés fardées, et que j'honorerai un singe qui aura quelque chose de la figure d'un lion. » Il fait cette distinction en marquant le caractère d'un vrai philosophe, qui, « s'il est, dit-il, de basse naissance par rapport au corps, remplacera par la noblesse de son esprit, celle qui lui manque du côté du sang, sans se soucier de cette noblesse étrangère qui n'est fondée que sur de vieux titres et sur des lettres du prince. » Saint Grégoire entre ensuite dans le détail des maux que ses ennemis lui avaient faits ou pouvaient lui faire, et témoigne n'en être point ébranlé. «Me priveront-ils, dit-il, de mon évêché? Mais ai-je monté sur le trône de mon plein gré et par mon choix? M'enlèveront-ils cette éminente dignité? Les personnes les plus sages l'estimaient autrefois, mais c'est maintenant une marque de prudence de la fuir. Je voudrais qu'il n'y eût ni grade, ni prérogative, ni prélature, et que notre seule vertu nous fît connaître. M'ôteront-ils mon argent? Je n'en ai non plus que j'ai des ailes. Si c'est le bien de l'Eglise, voilà justement la matière de la guerre et des dissensions. » Il loue ceux de ses parents qui, à son arrivée à Constantinople, le logèrent; mais il paraît entrer en méfiance contre ses amis et n'avoir de confiance qu'en Dieu seul. Il déclame contre les schismatiques qui avaient élevé autel contre autel dans cette ville, et prie la sainte, adorable et parfaite Trinité de faire cesser la division qui y régnait.

Vingt-neuvième discours de saint Grégoire sur le dogme et l'établissement des évêques, en 379.

Pag. 486.

4. On ne trouve rien dans le vingt-neuvième discours[1] qui détermine le temps ni le lieu où il fut prêché : mais comme il y est beaucoup parlé de la Trinité, et particulièrement du Verbe, on peut le mettre du nombre de ceux que saint Grégoire prêcha à Constantinople en 379, lorsqu'il travaillait avec ardeur à y rétablir la foi. Il est intitulé, *du Dogme et de l'etablissement des évêques*. Le commencement est une invective contre ceux qui, avant d'avoir assujetti les sens à l'esprit, s'être bien purifiés le corps et l'âme, et s'être instruits par la méditation des choses célestes, s'ingeraient dans les dignités ecclésiastiques et dans le ministère de la parole de Dieu, sans avoir les talens nécessaires pour des emplois si importants. La suite est une explication exacte et méthodique du mystère de la Trinité. « Nous adorons, dit saint Grégoire, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, distinguant trois personnes dans une divinité; nous ne les confondons pas, de peur de tomber dans l'erreur de Sabellius: mais aussi nous ne les séparons pas comme si c'étaient trois natures différentes et étrangères, pour n'avoir point de part à l'impiété d'Arius. N'attribuer la divinité qu'au Père, ce serait donner dans le Judaïsme; reconnaître trois principes et comme trois divinités, on tomberait dans une erreur qui ne serait pas moins dangereuse. Il ne faut point avoir pour le Père un zèle si aveugle, qu'on le prive du titre de Père; car de qui serait-il Père, si son Fils lui était dissemblable en essence, et si on le mettait au rang des créatures? Qu'on n'ait point aussi pour le Fils un amour si mal réglé, que de lui ôter le nom de Fils; car de qui serait-il Fils, s'il ne reconnaissait point le Père pour son principe? N'ôtons point au Père la dignité de principe, et ne la diminuons point en niant qu'il soit la source de la divinité du Fils et du Saint-Esprit. Reconnaissons un Dieu en trois personnes avec leurs notions particulières; rapportons le Fils et le Saint-Esprit à un principe, sans les confondre, en admettant néanmoins une identité d'essence. Nous distinguerons les trois Personnes, si nous n'admettons ni mélange, ni résolution[2], ni confusion dans la divinité. Nous déterminons la différence de Personnes en disant que le Père est principe et qu'il est sans principe; que le Fils reconnaît un principe, et qu'il est le principe de toutes choses, sans qu'il y ait aucune différence de temps entre le Père et le Fils; en mettant un milieu entre des natures coéternelles, ce serait les diviser. Si le temps était plus ancien que le Fils, comment serait-il auteur du temps? »

Les ariens disaient que le Fils avait été engendré à la manière des corps: « Il faudra donc, répond saint Grégoire, que vous attribuiez à Dieu toutes les passions qui conviennent aux êtres corporels. S'il est indigne de Dieu d'avoir de telles pensées, croyez donc qu'il est engendré d'une manière toute divine. On vous dit, ajoute-t-il, que le Saint-Esprit procède du Père, n'approfondissez pas

[1] C'est le 20e dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1066 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] C'est-à-dire, division. (*L'éditeur.*)

ce mystère : si vous examinez trop curieusement la génération du Fils et la procession du Saint-Esprit, j'examinerai avec la même curiosité de quelle manière votre âme est unie au corps et comment il se peut que vous soyez tout ensemble poussière et image de Dieu ; comment vous pouvez faire naitre dans l'esprit d'un autre l'idée de ce que vous pensez.

Il conclut par cet avis important : « Quand vous avez compris quelque chose, priez et demandez instamment l'intelligence de ce qui vous manque; aimez et soyez contents de ce que vous avez reçu; regardez le reste comme réservé dans les trésors célestes, montez-y par la régularité de votre vie, tendez par la pureté de vos mœurs à la possession de Celui qui est la pureté même. Voulez-vous devenir théologiens et dignes de jouir de Dieu? Gardez ses commandements, marchez dans ses préceptes. L'action est un degré qui élève à la contemplation, employez votre corps au service de votre âme. Est-il quelqu'un des mortels qui puisse se flatter d'égaler les connaissances de saint Paul? Cependant il disait qu'il [1] ne voyait que comme en un miroir et en énigmes, mais que le temps viendrait qu'il verrait Dieu face à face. Quoique vous soyez peut-être plus pénétrants que les autres, vous êtes néanmoins aussi éloignés de la vérité que l'essence divine surpasse la vôtre. »

Trentième discours de saint Grégoire, sur l'élection d'Eulalius, en 373.

Pag. 484.

5. Saint Grégoire fit son trentième [2] discours à Doares, bourg de la seconde Cappadoce, vers l'an 373, à la louange d'Eulalius, que les Catholiques en avaient depuis peu établi évêque. Sa probité seule l'avait fait monter sur le trône épiscopal, qui auparavant était occupé par un hérétique qu'on en avait chassé. On voit qu'avant cette élection l'Eglise de Doares avait souffert une grande persécution, apparemment de la part des hérétiques ; mais elle était apaisée lorsque saint Grégoire prêcha ce discours. C'est pourquoi il exhorte les Doarésiens à en rendre grâces à Dieu, qui avait changé tout-à-coup la tempête en calme. Elie de Crète entend des brouilleries arrivées entre saint Basile et Anthyme, ce que dit [3] saint Grégoire, qu'il n'est pas venu à Doares dans le dessein de faire tort au grand pasteur qui est assis sur le trône de l'illustre ville (de Césarée). Peut-être que l'élection d'Eulalius s'était faite si vite à cause des hérétiques, que l'on n'eut pas le loisir de la leur faire confirmer par saint Basile, qui prétendait encore être métropolitain de la seconde Cappadoce.

Trente-unième discours de saint Grégoire, sur le divorce, en en 380

Pag. 496.

6. Le trente-unième discours est une explication de la réponse de Jésus-Christ aux pharisiens, qui lui avaient demandé en quelles circonstances un homme pouvait se séparer de sa femme. Il paraît par le commencement que saint Grégoire, avant d'expliquer cet endroit de l'Evangile selon saint Matthieu, en avait déjà expliqué d'autres ; mais il ne nous en reste rien que ce discours. Il le fit, ce semble, à Constantinople, et après que les églises y eurent été rendues aux Catholiques; car on voit qu'il y avait des magistrats [4] parmi ses auditeurs ; que le lieu [5] où il prêchait était devenu de désert et aride très-habité ; et que les hérétiques y étaient réprimés par l'autorité civile. La coutume chez les Juifs d'alors était que les maris pouvaient quitter leurs femmes ; mais il n'était pas permis aux femmes de quitter leurs maris. Jésus-Christ la condamna comme injuste, n'y ayant point de raison de traiter les femmes avec tant de sévérité, et les hommes avec tant d'indulgence; et déclara que les maris ne pouvaient renvoyer leurs femmes que lorsqu'elles étaient convaincues d'adultère. Saint Grégoire fait remarquer que les hommes ont agi avec peu d'équité dans les lois qu'ils ont faites touchant les femmes, comme lorsqu'ils ont attribué toute la puissance aux pères sur leurs enfants; mais que Dieu en a usé tout autrement en nous commandant d'honorer nos pères et nos mères, en condamnant à la mort celui qui leur aura donné des malédictions. « Nous venons tous de l'homme et de la femme qui sont également poussière et image de Dieu. Avec quel front exigez-vous de votre femme qu'elle soit chaste, si vous ne l'êtes pas? Pourquoi faire une loi différente sur un corps qui mérite qu'on l'honore également? Si la femme a péché, Adam ne pécha-t-il pas de même? Le serpent les séduisit tous également ; elle ne témoigne pas plus de faiblesse que l'homme; Jésus-Christ est mort pour les sauver également ; il a songé à l'homme et à la femme lorsqu'il s'est revêtu d'un corps.

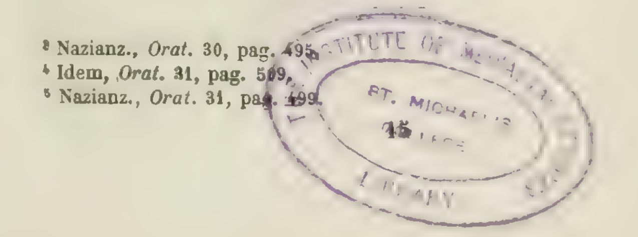
[1] I Cor. XIII, 12.

[2] C'est le 13e discours de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 852 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] Nazianz., *Orat.* 30, pag. 495.

[4] Idem, *Orat.* 31, pag. 509.

[5] Nazianz., *Orat.* 31, pag. 499.



Il est beau, suivant la pensée de l'Apôtre [1], que la femme honore Jésus-Christ par [2] son époux, et que l'homme honore l'Eglise en honorant sa femme. Hors donc le cas d'adultère, dans lequel seulement Jésus-Christ permet aux maris de répudier leurs femmes, ils doivent supporter en elle tous les autres défauts, et tâcher toutefois de les en corriger.»

Au sujet de la réponse que les pharisiens firent à Jésus-Christ, saint Grégoire demande s'il est expédient de se marier? et répond : « Un chaste mariage est honorable; mais il ne convient qu'à des personnes modérées, que le libertinage et les débauches n'ont point corrompues et qui n'ont pas trop d'emportement dans les plaisirs de la chair. Le mariage, qui n'est autre chose que l'union de l'époux et de l'épouse et un désir d'avoir des enfants légitimes, est louable, parce qu'il unit des gens pour servir Dieu : mais s'il ne sert qu'à allumer le feu de la concupiscence et s'il devient une occasion de péché, alors je dis qu'il n'est point expédient de se marier. Le mariage est bon et honnête; mais je n'ai garde de le mettre au-dessus de la virginité, qui ne serait pas fort considérable, si elle n'était plus excellente que quelque chose qui est effectivement louable. Les vierges ont choisi un état qui les approche des anges : il faut qu'elles n'aient plus de commerce avec la chair et la matière, que l'esprit soit chaste comme le corps. »

Sur ces paroles de Jésus-Christ : *Il n'y a que ceux à qui cette grâce est accordée*, il dit que la vertu ne dépend pas seulement de celui qui veut ni de celui qui court, qu'il faut aussi que la miséricorde de Dieu le soutienne; de sorte que, comme la volonté même dépend de Dieu, c'est à bon droit qu'on lui attribue tout ce que nous faisons de bien; quelques combats que nous livrions, nous avons toujours besoin de Celui qui donne la couronne. Il condamne en passant l'opinion de la préexistence des âmes: puis, venant à l'explication de ces autres paroles du Sauveur : *Il y en a qui sont eunuques dès le ventre de leur mere*, il dit qu'un bien que la nature donne ne mérite point de louanges; il n'y a que ce qui dépend du choix et de la liberté, qui les mérite; que la fornication et l'adultère ne sont que des péchés du corps seulement; que les crimes qui s'attachent à Dieu sont de véritables adultères, comme on le voit par Jérémie qui dit que les Juifs commettaient des adultères en adorant des idoles de bois. Sur la fin de son discours il ordonne aux laïques, aux prêtres, aux empereurs d'appuyer la saine doctrine, et il exhorte ceux qui, dans les troubles précédents, avaient souffert ou dans leurs biens ou dans leurs personnes, de les supporter avec patience.

Trente-deuxième discours de saint Grégoire; son adieu au sortir de Constantinople, en 381.

Pag. 510.

7. Avant de quitter la ville de Constantinople, en 381, il voulut rendre compte publiquement de la manière dont il s'y était conduit, et fit à ce sujet un long discours [3] en présence des évêques du concile; mais il eut beaucoup de peine à le prononcer, étant extrêmement [4] faible de corps. Léonce de [5] Bysance, qui en cite un endroit, le qualifie d'*adieu*. Saint Grégoire y représente d'abord quelle était la situation de l'Eglise de Constantinople lorsqu'il en prit soin. Les fidèles, contraints de s'enfuir et de tout abondonner pendant les persécutions de Julien l'Apostat et de Valens, se trouvaient sans pasteurs, sans pâturages et sans bergerie, errant à l'aventure sur les montagnes, réduits à paître où le hasard les conduisait, trop heureux de pouvoir échapper et d'avoir quelque endroit où se retirer. Ce pauvre troupeau ressemblait à celui que les lions, la tempête, les ténèbres ont dissipé, et qui faisait gémir les Prophètes lorsqu'ils déploraient sous cette figure les malheurs du peuple d'Israël abandonné à la fureur des Gentils. « Mais, ajoute-t-il en parlant de l'état où il était prêt de laisser ce troupeau, Dieu a visité son peuple et l'a sauvé, et s'il n'est pas encore dans sa dernière perfection, j'espère qu'il y parviendra, puisqu'il croît à vue d'œil : il est plus surprenant que de si petits commencements aient eu un succès si prodigieux, que de le voir passer de l'état où il est maintenant, au plus haut point de la gloire. » Il en rend à Dieu l'honneur. » Il me semblait, dit-il, l'entendre parler en ces termes aux anges tutélaires de cette ville, car je ne doute nullement que les Eglises n'aient leurs gardiens et leurs patrons, comme l'Apocalypse nous l'aprend : *Préparez la voie à mon peuple, ôtez les pierres qui sont sur son*

[1] Ephes. v, 32.
[2] *Pιæ τοῦ ἀνδρὸς*, *per virum*, en français, *dont son époux*. (*L'éditeur*.)
[3] C'est le 42e de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 458 et suiv. (*L'éditeur*.)
[4] Gregor. Nazianz., *Orat.* 32, pag. 523.
[5] Leont. Bysan., lib. I *in Nestor. et Eutych.*, p. 972.

chemin, afin qu'aucun obstacle ne l'arrête. »

Il se fait honneur d'avoir maintenu la saine doctrine dans cette grande ville, qu'il représente comme l'œil du monde et comme le lien de l'Orient et de l'Occident, et il donne pour preuve vivante de ses travaux la vertu que l'on voyait éclater tant dans son clergé que dans son peuple. « Leur foi, continue-t-il, est une marque infaillible de la vérité de ma croyance ; ils adorent la Trinité avec un zèle si pur, qu'ils aimeraient mieux mourir que de rien changer à ce dogme. Tous ont les mêmes sentiments et la même ardeur ; ils sont unis entre eux, avec nous et avec la Trinité. » Il donne l'abrégé de leur créance et accorde en passant la difficulté du mot d'*hypostase*, laissant à chacun la liberté des termes, pourvu que ceux qui admettaient trois hypostases ou trois personnes, n'entendissent par là que trois différentes notions fondées [1] sur la même nature, et qu'ils ne prétendissent point que ce fussent trois essences ou natures différentes. « Car, dit-il, la sainteté de notre foi consiste plus dans les choses que dans les noms. »

Il fait ensuite, à l'exemple de Samuel, une protestation publique de son désintéressement, et prend Dieu à témoin qu'il a conservé son sacerdoce pur et sans tâche, protestant que si on lui procurait d'autres honneurs, il y renoncerait sur-le-champ. Il demande, pour récompense de ses travaux, qu'on lui donne un successeur dont les mains soient pures et la voix éloquente, qui puisse vaquer aux ministères ecclésiastiques ; et prend pour prétexte de se retirer, son grand âge, ses maladies, son épuisement, les reproches qu'on lui faisait de sa douceur, les dissensions des Eglises, la fureur que l'on faisait paraître à Constantinople pour les spectacles, pour le luxe et la magnificence des équipages. Entre les reproches qu'il dit qu'on lui faisait, il n'oublie pas celui d'être trop modeste, de ne tenir pas une table propre et magnifique, de ne se servir point d'habits pompeux, de ne paraître pas en public avec un nombreux cortége, de ne pas recevoir d'un air majestueux et plein d'arrogance [2] ceux qui venaient le trouver. « Je n'avais pas compris, dit-il, que je dusse disputer en magnificence avec les consuls, les gouverneurs, tous les généraux d'armées, qui possèdent d'immenses richesses et qui ne savent à quel usage les employer ; et qu'abusant du bien des pauvres pour contenter mon luxe et pour me procurer toutes sortes de plaisirs, je pusse dissiper en superfluités des choses si nécessaires, et me présenter à l'autel la tête et l'estomac remplis des fumées que cause la bonne chère. Je n'avais pas compris qu'un évêque dût monter un cheval fier et superbe, ou se faire traîner dans un char pompeux avec un faste et une magnificence éclatante, et se faire suivre d'une grande foule, pour que sa marche fût aperçue de fort loin ; si je n'ai point suivi cette méthode, et si vous en avez été fâchés (il parlait aux évêques du concile), la faute est faite, et je vous prie de me la pardonner. » Il les prie encore une fois de choisir un autre évêque et de lui permettre de se retirer dans la solitude. Enfin il prend congé de sa chère Anastasie et des autres églises de la ville, des apôtres qui lui avaient servi de guide dans ses combats, de sa chaire épiscopale, de son clergé, des moines, des vierges, des veuves, des pauvres, des orphelins, de l'empereur et de toute la cour, de la ville, de l'Orient et de l'Occident, des anges tutélaires de son Eglise et de la sainte Trinité. Il promet que si sa langue se tait, ses mains et sa plume combattront pour la vérité.

§ VII.

Discours 33e, 34e, 35e, 36e et 37e de saint Grégoire, sur la théologie.

Trente-troisième discours de saint Grégoire, contre les eunomiens, en 379 ou 380.

Pag. 529.

1. Le trente-troisième [3] discours intitulé : *Contre les eunomiens*, sert comme de préface aux quatre discours suivants, qui ont pour titre, *de la Théologie*, et qui ont acquis à saint Grégoire le surnom de *Théologien* parmi les Grecs. Les hérétiques qu'il désigne dans ce trente-troisième discours sont les eunomiens, disciples d'Eunome, évêque de Cyzique, qui, après avoir été disciple d'Aëtius, forma lui-même une secte à part. Il disait [4] que le Verbe n'était pas semblable au Père ; que l'incarnation [5] n'était pas l'union de la substance

[1] Saint Grégoire dit : « Que signifient donc chez vous les *hypostases* ou les *personnes* ? Elles marquent qu'il y a dans l'Etre suprême trois êtres distingués, non par leurs natures, mais par leurs propriétés : τὸ τρία εἶναι τὰ διαίρουμενα, οὐ φύσασιν, ἀλλ' ἰδωτησινῃ. (*L'éditeur.*)

[2] Τὸ σοβαρὸν, avec fierté. (*L'éditeur.*)

[3] C'est le 27e de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 11 et suiv. (*L'éditeur.*)

[4] Philostorg., lib. VI, cap. 1.

[5] Nyssenus, *de Anima*, pag. 112.

divine avec la substance humaine, mais seulement des sens corporels avec les puissances divines; que Marie, mère de Jésus-Christ [1], avait cessé d'être vierge après l'avoir mis au monde. Il rebaptisait [2] non-seulement les catholiques, mais encore les ariens, et rebaptisait au nom du Père incréé, du Fils créé, et de l'Esprit sanctifiant créé par le Fils créé, ne plongeant [3] qu'une fois en mémoire de la mort de Jésus-Christ. Ses disciples étaient grands parleurs, sophistes et satyriques, plus appliqués à bien dire qu'à bien faire. Tout le barreau retentissait de leurs disputes. Ils ennuyaient les festins et les fêtes par leurs mauvais contes. Saint Grégoire ne laisse pas de les traiter de frères et d'amis, « quoique, leur dit-il, vous n'ayez pas pour nous les sentiments que des frères devraient avoir. » Il les prie de ne pas s'étonner s'il leur dit dans la suite des choses éloignées de leurs pensées et de leurs maximes, et prescrit celles qu'il faut observer pour bien parler des mystères, qui sont de mener une vie régulière, de n'avoir que des sentiments orthodoxes, de ne point parler de ces mystères qu'après les avoir approfondis par de longues méditations, de n'en point parler devant des personnes qui ne les écoutent qu'en badinant ou qui les réduisent en vaines subtilités, de proportionner ce que l'on en dit à la capacité des auditeurs, de n'en rien dire devant des païens, qui examinent tout avec un esprit aigri et envenimement tout. Il blâme l'avidité démesurée qu'on avait alors de disputer et de parler. Il conseille à ces théologiens de nom, de combattre les opinions ridicules des philosophes, plutôt que de s'occuper de traiter de mystères qu'ils n'entendaient point, ne les ayant pas étudiés, ou du moins de se contenter de disputer des matières où il y a moins de risque de s'égarer, comme de la pluralité des mondes, de la matière [4] de l'âme, des natures raisonnables bonnes ou mauvaises, de la résurrection, du jugement, des peines, des récompenses, des souffrances [de [5] Jésus-Christ.]

Trente-quatrième discours de saint Grégoire, sur la Théologie, en 379 ou 380

Pag. 536.

2. Ce fut à Constantinople, l'an 379 ou 380, que saint Grégoire fit ces cinq discours. Dans le second [6] qui, selon nos éditions, est le trente-quatrième, il parle en général de la nature divine : ce qui l'a fait intituler *de la Théologie*. « La nature de Dieu, dit-il, n'est connue que d'elle-même; il est absolument impossible d'expliquer ce qu'elle est; l'entendement humain ne la peut comprendre, il est même douteux si les anges qui voient Dieu de plus près, connaissent son essence; mais les yeux seuls et les lois de la nature suffisent pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu et une première cause dont toutes les autres dépendent; on connaît son existence par les créatures qu'il a tirées du néant et qu'il conserve; il est incorporel par son immensité et son infinité. » Saint Grégoire donne trois raisons pourquoi Dieu est incompréhensible : la première, parce que nous ne l'estimerions pas assez; la seconde, pour ne pas nous exposer au malheur de Lucifer : car peut-être nous révolterions-nous contre Dieu, si nous étions remplis de lumières éclatantes, comme cet ange rebelle; la troisième, parce que nous ne saurions voir, au travers des ténèbres qui nous environnent, un être qui, selon l'expression de David, est renfermé dans sa propre gloire qui lui sert de retraite. Quelque effort que fasse notre âme pour se détacher des choses sensibles, pour s'élever au-dessus de la matière, il y a toujours du grossier et du matériel dans ses connaissances. C'est ce que saint Grégoire rend sensible par cette induction : « On donne à Dieu les noms de souffle, de feu, de lumière, d'esprit, de charité, de sagesse, de justice et de Verbe : pouvez-vous concevoir le souffle sans quelque mouvement; le feu sans matière, sans mouvement, sans couleur; l'esprit sans qu'il soit joint à quelque autre chose; la sagesse autrement que comme une qualité habituelle qui nous sert à contempler les choses divines et humaines ; la charité et la justice que comme des inclinations louables, dont l'une s'oppose à l'injustice, l'autre à la haine ? » Il ajoute que l'impossibilité de connaître Dieu a été l'origine de l'idolâtrie, les hommes ayant adoré le soleil, la lune, les astres, le ciel, parce qu'ils ne connaissaient rien de plus parfait, tandis qu'ils auraient dû s'aider de la beauté et de l'économie des créatures pour s'élever jusqu'à la connaissance de Dieu; car le désir qui nous porte à cet Etre suprême étant réglé par la raison, qui nous fait con-

[1] Philostorg., lib. VI, cap. 2.—[2] Idem, lib. X, cap. 4.

[3] Theodoret., lib. IV *Hæreticor. Fabul.*, cap. 3.

[4] De la matière et de l'âme, dit saint Grégoire, περὶ ὕλης, περὶ ψυχῆς. (*L'éditeur.*)

[5] Ce mot omis par D. Ceillier, est dans le texte de saint Grégoire. (*L'éditeur.*)

[6] C'est le 28e de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 26 et suiv. (*L'éditeur.*)

naître que le monde ne peut se passer d'un chef qui le gouverne, cette même raison nous empêche de nous fixer aux choses sensibles et nous oblige de porter nos vues au-delà de tout ce qui est créé. La connaissance que les Patriarches et les Apôtres ont eue de Dieu n'a été parfaite que par rapport au peu de lumières des autres, mais en elle-même elle était très-imparfaite. L'homme, loin de pouvoir aspirer à la connaissance de toute la nature, ne peut se connaître lui-même, ni comment l'âme donne la vie au corps, et comment elle devient susceptible de passions. Il ne peut connaître ce qui fait la différence des animaux, leur production, leur instinct; pourquoi les poissons exposés à l'air expirent aussitôt, et pourquoi nous sommes au contraire suffoqués dans l'eau; il ne peut dire d'où vient que, parmi les oiseaux, les uns chantent tandis que les autres sont muets; d'où vient aux abeilles cette industrie qui paraît dans la structure de leurs cellules à six angles; d'où viennent la beauté et l'abondance de tant de fruits divers; il ne peut marquer ce qui sert de véhicule ou d'appui à la terre; qui a joint cette vaste immensité d'eaux qui s'élèvent sans sortir de leur lit, comme si elles respectaient les terres voisines; quelle est la vertu nutritive de l'eau et la différence qu'on y trouve [1]; quelles sont les causes des éclairs et du tonnerre; ce qui fait que le soleil éclaire toute la terre, et qu'il efface tous les autres astres par sa lumière; comment il fait l'inégalité des saisons.

Il finit ce discours par une réflexion sur les anges, « dont la nature, dit-il, est intellectuelle, et les qualités au-dessus de notre connaissance: ce que nous savons, c'est qu'il y a des anges, des archanges, des trônes, des puissances, des principautés, des dominations, des créatures intellectuelles et de purs esprits; des natures pures qui n'ont nul penchant au mal, ou du moins qui n'y tombent pas aisément. Ce sont les ministres de la volonté divine. Ils ont naturellement, et aussi par communication, une force extraordinaire; ils vont partout dans un moment, tant par la légèreté de leur nature que pour s'acquitter de leur ministère avec plus de promptitude. Dépendant en toutes choses de la volonté de Dieu, ils ne suivent point d'autre règle; on donne aux uns le soin de veiller sur quelque partie de l'univers; ils chantent les louanges de cette divine majesté et comtemplent perpétuellement cette gloire éternelle, non que leurs éloges lui donnent de l'accroissement, mais afin que ces natures sublimes qui sont les premières après Dieu, soient comblées de nouveaux bienfaits. »

Trente-cinquième discours de saint Grégoire, en 379 ou 380.

Pag. 561.

3. Dans le trente-cinquième [2] discours, qui est le troisième de la *Théologie*, saint Grégoire traite de la divinité du Fils. « Quoiqu'il n'y ait qu'un Dieu, il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait qu'une personne; mais la pluralité des personnes ne fait pas une pluralité de puissances. L'unité [3] passant par deux, s'arrête à la Trinité: voilà ce qui fait que nous reconnaissons le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Le Père engendre et produit sans passion d'une manière incorporelle avant le temps: l'un est engendré, l'autre procède. On ne sait de quels termes se servir pour exprimer des choses qui ne tombent point sous les sens. Mais, demandez-vous, quand est-ce que tous ces mystères se sont opérés? S'il faut le dire hardiment, ils sont coéternels au Père, qui n'a jamais commencé d'être, non plus que le Fils et le Saint-Esprit. Si vous demandez quand le Fils a été engendré? je vous réponds qu'il n'a point de commencement, non plus que le Père; et il faut dire la même chose du Saint-Esprit que du Fils, qu'il procède sans commencement: cette génération et cette procession passent les forces de l'entendement humain. Mais, direz-vous, si le Fils et le Saint-Esprit sont coéternels au Père, pourquoi ne dira-t-on pas qu'ils sont sans principe comme lui? C'est qu'ils viennent de lui, quoiqu'ils ne lui soient point postérieurs: ce qui n'a point de principe est nécessairement éternel; mais ce n'est pas une nécessité que ce qui est éternel n'ait point de principe. Le Fils et le Saint-Esprit reconnaissent donc un principe; mais il est évident que la cause n'est pas toujours antérieure à l'effet pour la durée, comme nous le voyons dans le soleil

[1] Saint Grégoire explique sa pensée en termes précis, mais que l'on pourrait rendre ainsi: « Et quelle est la différence de ces impressions et qui fait que certaines substances s'arrosent par en haut, tandis que les autres s'abreuvent par leurs racines? » (*L'éditeur.*)

[2] Μονὰς ἀπ' ἀρχῆς εἰς δυάδα κινηθεῖσα, μέχρι τριάδος ἔστη. L'unité, en partant du principe qu'elle renferme et se portant vers le binaire, va jusqu'au ternaire, et s'y arrête. (*L'éditeur.*)

[3] C'est le 29e de l'édition Bénédictine, Migne, col. 74 et suiv. (*L'éditeur.*)

à l'égard de la lumière. Vous demandez comment il est possible que cette génération soit exempte de passion ? C'est qu'elle est incorporelle. Je vous demande à mon tour comment le Fils pourra-t-il être Dieu, s'il n'est qu'une créature ? Ne faites-vous pas réflexion que la naissance temporelle du Fils de Dieu est bien différente de celle des autres ? Avez-vous entendu dire qu'une vierge pût être mère ? Raisonnez de la même manière sur la génération spirituelle, puisque son essence est si différente de celle des êtres ordinaires. Mais, direz-vous, ces termes : *Il a engendré, il a été engendré*, ne marquent-ils pas un commencement dans la génération ? Si, pour vous démêler de ces objections curieuses, nous disions que le Fils a été engendré dès le commencement, vous nous en feriez un crime, comme si nous altérions les Ecritures. Tout le monde ne sait-il pas que les expressions de l'Ecriture changent souvent l'ordre des temps, et que l'on y met plusieurs fois le passé pour le futur, comme dans ce passage de David [1] : *A quel dessein les nations ont-elles fait des assemblées tumultueuses ?* Elles ne les avaient pas encore fait alors. *Ils passeront le fleuve à pieds secs* [2]; ils l'avaient déjà passé. »

Les eunomiens objectaient : « Le Père a engendré son Fils de son bon gré ou contre sa volonté : si c'est contre son gré, on lui a donc fait violence ; si c'est de son plein gré, ce Fils est donc le fils de sa volonté : comment donc est-il engendré du Père ? » Pour résoudre ce faible argument, saint Grégoire leur demande : « Votre père vous a-t-il engendrés volontairement, ou contre son gré ? Si c'est contre son gré, on lui a donc fait violence ; et par qui cette violence lui a-t-elle été faite ? vous ne direz pas que c'est la nature, car elle est chaste : s'il l'a fait de son plein gré, trois syllabes lui feront perdre le titre de père ; car on dira que vous êtes le fils de la volonté, et non pas le fils de votre père. » Il se sert encore de leur sophisme à l'égard de Dieu le Père, en disant : « Le Père est Dieu ou de son plein gré ou malgré lui. S'il l'est de bon gré, quand a-t-il commencé à le vouloir ? Ce n'est pas avant que d'être. Si ce qu'il a voulu est distingué de sa volonté, il est donc divisible ? Selon votre manière de raisonner, on prouvera que Dieu lui-même est une production de la volonté. Que s'il est Dieu malgré lui, qui est-ce qui l'a contraint de l'être ? comment est-il Dieu, si on l'a forcé d'être Dieu ? comment donc le Fils a-t-il été engendré ? Ce mystère, continue saint Grégoire, ne serait guère considérable, si vous pouviez le comprendre, puisque vous ne concevez pas comment vous êtes venus au monde. Combien est-il plus difficile de connaître la nature de l'homme que celle de Dieu [3], et cette sublime génération que la vôtre ? Si vous niez qu'il a été engendré parce que vous ne sauriez comprendre ce mystère, combien faudra-t-il, par ce principe, que vous retranchiez de choses de la nature que vous ne connaissez point ? Ne raisonnez pas de cette nature incorporelle comme d'un corps. Il faut honorer ce mystère par un silence respectueux ; c'est assez pour vous de savoir qu'il a été engendré : les anges mêmes ne le comprennent pas. Il l'a été de la manière que le fait le Père qui l'a engendré et le Fils qui a été engendré ; le reste est couvert d'un épais nuage et se dérobe aux faibles lumières de notre esprit. »

Suite de l'analyse du trente-cinquième discours.

Pag. 567.

4. Les eunomiens continuant leurs subtilités disaient : « Le Père a engendré un Fils qui existait ou qui n'existait pas ? » Saint Grégoire, après leur avoir fait remarquer que ce raisonnement pourrait avoir lieu à l'égard de nous qui venons en quelque manière de l'être et du non-être, comme Lévi venait d'Abraham, leur en fait sentir le ridicule en leur faisant cette question : « Le temps est-il dans le temps ou non ? s'il y est, en quel temps ? comment en est-il contenu ? S'il n'est pas dans le temps, quelle est cette nouvelle philosophie qui admet le temps même hors du temps ? » Il infère de là et de quelque autre question qu'il leur fait encore, que l'un des deux membres de leur proposition disjonctive n'étant pas nécessairement vrai, ils n'en pouvaient rien conclure.

Les eunomiens disaient encore : « Celui qui est engendré et celui qui n'est pas engendré ne sont pas la même chose, ainsi le Père est différent du Fils. » Saint Grégoire dit qu'engendré et non engendré ne sont pas la même chose par rapport à leurs propriétés, mais que le sujet de ces propriétés est la même chose. Ils insistaient : « Si Dieu n'a point cessé

[1] Psalm. II. — [2] Psalm. LXV.

[3] *Quanto enim difficilius est Dei naturam, quam hominis indagare : tanto quoque difficilius percipi potest superna illa et divina generatio, quam tua.* C'est la traduction de l'abbé de Billy, qui rend parfaitement le texte. (*L'éditeur.*)

d'engendrer, cette génération est imparfaite; s'il a cessé d'engendrer, il faut qu'il ait commencé.» — «Je ne vois pas, dit saint Grégoire, la force de ce raisonnement matériel [1]; car si ce qui doit finir a commencé, il faut donc que ce qui ne doit jamais finir, n'ait point commencé. Suivant ce principe, notre âme et les anges qui ne doivent point avoir de fin, n'auront point eu de commencement; ce qui est faux, puisqu'ils ont commencé d'être: ainsi c'est mal raisonner de dire que ce qui finira a eu un commencement. »

Ensuite il fait voir qu'il ne leur sert de rien de donner au Père et au Fils le nom de Dieu, s'ils ne les croient pas d'une même nature, ni que le Fils soit consubstantiel au Père. Il n'y a rien dans l'Ecriture qui puisse les autoriser à ne reconnaître dans le Fils qu'une divinité équivoque et de nom; le Verbe, en se revêtant d'un corps, n'a point changé de nature; s'il est né, il a été engendré; sa naissance n'admet point de père; sa génération n'admet point de mère; l'une et l'autre marquent sa divinité. S'il a été enveloppé de langes, il a brisé, en ressuscitant, les liens dont on avait entouré son corps; s'il a été baptisé comme homme, il a effacé les péchés comme Dieu; s'il a eu faim, il a nourri plusieurs milliers d'hommes. Saint Grégoire témoigne sa peine d'avoir à traiter en cette manière la divinité du Fils: « mais on est, dit-il, obligé de s'accommoder au génie des gens contre qui on a affaire, et de se servir des remèdes selon le genre du mal que l'on veut guérir. On a voulu faire sentir à nos adversaires que ces ennuyeuses disputes dans lesquelles ils se jettent pour affaiblir l'Evangile n'ont guères de force. C'est un mauvais retranchement que d'abandonner la foi, pour s'appuyer sur des raisonnements humains, et de négliger l'autorité du Saint-Esprit pour des questions frivoles: on est accablé par la grandeur du sujet qu'on traite; les termes nous manquent, parce que notre esprit est trop faible; cependant la faiblesse de nos expressions fait tort à la religion; les termes polis et élégants anéantissent la croix de Jésus-Christ, comme le dit l'Apôtre; la foi est le supplément de notre doctrine. »

Trente-sixième discours de

5. C'est encore de la divinité du Fils dont il est parlé dans le trente-sixième [2] discours. Saint Grégoire y répond à tous les passages de l'Ecriture que les eunomiens alléguaient pour eux; ils avaient sans cesse dans la bouche: *Le Seigneur m'a créé comme le principe de ses voies et de ses œuvres.* Saint Grégoire dit que dans ce passage on lit: *Il m'a créé, il m'a engendré;* que la création regarde l'humanité de Jésus-Christ, la génération sa divinité. « Car si ce terme, *il m'a engendré,* marque une cause, il faut, ajoute-t-il, que vous disiez ce que c'est. » Une autre objection qu'ils croyaient d'un très-grand poids, était fondée sur cet endroit de la première épître aux Corinthiens [3]: *Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que le Père lui ait mis tous ses ennemis sous ses pieds.* Qu'arrivera-t-il après cette expédition? Cessera-t-il de régner, ou le bannira-t-on du ciel? Saint Grégoire répond que le terme *jusqu'à ce que* n'est pas toujours opposé au temps futur, et qu'il marque quelquefois un intervalle déterminé, sans exclure le reste; qu'autrement on ne pourrait expliquer ce passage [4]: *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles,* comme s'il devait abandonner ses disciples à la fin des siècles. Le terme de *régner* se prend en deux façons, savoir, régner comme tout-puissant, ou comme vainqueur; selon le premier sens, le royaume du Fils de Dieu n'aura point de fin. La soumission de Jésus-Christ à son Père, dont il est parlé dans l'Ecriture, n'est autre chose que l'accomplissement de la volonté de son Père. Quand Jésus-Christ dit dans le psaume vingt-unième: *O Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* ce n'est pas qu'il ait été abandonné de son Père ni de sa divinité, comme quelques-uns le pensent; ses craintes étaient des images de nos faiblesses et de nos malheurs; ces manières de parler, comme toutes les autres qui marquent en lui de la faiblesse, doivent s'entendre par rapport à son humanité; les expressions qui marquent quelque infériorité ou quelque dépendance du Fils à l'égard du Père, doivent encore se rapporter à son humanité, comme lorsqu'il dit: *Mon Père est plus grand que moi: Mon Dieu est votre Dieu.* Au contraire, le terme de *Père* n'a point de rapport à l'humanité, mais au Verbe, dont Dieu est proprement le Père; mais il n'est qu'improprement le nôtre, et proprement notre Dieu. Lorsqu'on dit encore de Jésus-Christ

Saint Grégoire, sur la [illegible]

Pag. 577.

[1] Πάλιν οἱ σωματικοί, τὰ σωματικά: C'est ainsi que des hommes charnels raisonnent charnellement. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 30e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 103 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] I Cor. XV. — [4] Matth. XXVIII.

qu'il reçoit la vie, la puissance de juger, que les Gentils deviennent son héritage, qu'il étend son domaine sur toute chair, qu'il entre en possession de la gloire, qu'il a des disciples, il faut entendre toutes ces manières de parler de son humanité. On aurait pu néanmoins les lui attribuer comme Dieu, ces attributs lui étant communs avec son Père dès le commencement, non par grâce, mais par nature.

Suite de l'analyse du trente-sixième discours.

Pag. 583.

6. Les eunomiens objectaient ce qui est dit en saint Jean : *Le Fils ne peut agir par lui-même, mais il ne fait que ce qu'il voit faire au Père*[1]. Pour démêler cette objection, saint Grégoire distingue diverses impossibilités : une qui vient d'une défaillance de forces par rapport au temps et à la personne, comme quand on dit qu'un enfant ne saurait combattre ; une autre qui naît de la contrariété de la chose avec la raison : c'est en ce sens qu'on dit qu'une chose est impossible quand elle n'est pas raisonnable, et qu'il est dit en saint Matthieu[2] : *Les amis de l'époux peuvent-ils être dans la tristesse?* On dit encore qu'une chose est impossible quand il y a une grande répugnance, comme il paraît par cet autre endroit du même Evangile[3] : *Il ne pouvait faire des miracles en leur pays à cause de leur incrédulité.* C'est dans le même genre qu'il faut mettre ces impossibilités[4] : *Le monde ne peut vous haïr. Comment pourriez-vous dire de bonnes choses étant méchants comme vous êtes*[5]. Mais ce n'est point de ces impossibilités que parlait Jésus-Christ ; c'est d'une impossibilité proprement dite, comme il est impossible que Dieu ne soit point ou qu'il soit méchant ; tout ce que le Père possède appartient au Fils, et réciproquement, ce qui appartient au Fils appartient au Père ; le Fils a l'essence commune avec son Père et l'égalité, mais c'est par le moyen de son Père. « Ces autres paroles, ajoute saint Grégoire[6] : *Le Fils fait ce qu'il voit faire au Père,* ne signifient pas que les ouvrages soient précisément les mêmes, mais que la puissance et l'autorité sont égales de part et d'autre. » Quant à cet endroit où Jésus-Christ dit : *Je suis descendu du ciel non pour faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé ;* et cet autre : *Que votre volonté s'accomplisse et non pas la mienne ;* ils doivent s'entendre par rapport à l'humanité, et nullement à la divinité. Saint Grégoire croit que ces paroles[7] : *La vie éternelle consiste à vous connaître, vous qui êtes le seul Dieu véritable, et Jésus-Christ que vous avez envoyé,* ne regardent que la destruction des idoles, à qui on donnait si injustement le nom de *Dieu :* « Car, dit-il, on n'aurait pas ajouté, *et Jésus-Christ que vous avez envoyé,* s'il eût fallu l'exclure de la divinité[8]. » La réponse de Jésus-Christ au docteur de la loi qui lui attribuait la bonté en tant qu'homme : *Personne n'est bon, si ce n'est Dieu seul,* était pour lui apprendre qu'il n'y a que Dieu qui soit bon essentiellement : la bonté qui convient aux hommes, est comme un écoulement de la bonté primitive dont Dieu est la source. Enfin les eunomiens objectaient que[9] *Jésus-Christ est toujours vivant pour intercéder pour nous ;* et qu'il ne connaissait ni le jour ni l'heure du jugement : saint Grégoire répond que Jésus-Christ prie en tant qu'homme pour notre salut, parce qu'il a encore son humanité dans le ciel pour nous faire participants de sa divinité. « Et pour ce qui regarde l'heure du jugement, peut-on douter, ajoute-t-il, qu'il ne la connaisse en tant que Dieu, et qu'il l'ignore en tant qu'homme? Si nos adversaires se contentent de cette explication, nous nous y arrêterons ; s'ils en veulent une autre, nous dirons qu'on attribue par honneur au Père la connaissance des choses les plus importantes. »

Il remarque qu'entre les termes dont l'Écriture se sert pour exprimer ce que c'est que Dieu, ceux d'*Être* et de *Dieu* désignent plus particulièrement son essence ; les noms de *Tout-Puissant*, de *Roi de gloire et des siècles,* de *Seigneur des armées,* marquent la puissance et l'autorité qu'il a sur les êtres corporels et incorporels. Ces autres noms de *Dieu de justice, de paix, de vengeance, d'Abraham, d'Isaac, de Jacob et d'Israel,* nous font connaître le soin qu'il prend du monde. Tous ces noms conviennent à la divinité en général ; le nom de *Père* est affecté à celui qui n'a point de principe ; on appelle *Fils,* celui qui est engendré ; et *Saint-Esprit*, celui qui procède sans génération ; l'on donne à la seconde

[1] Joan. v, 19. — [2] Matth. xii, 34.
[3] Matth. ix, 13. — [4] Joan. vi.
[5] Matth. xii.
[6] Joan. vi, 45, 46. — [7] Joan. xvii, 3.
[8] Saint Grégoire dit qu'il « croit que ces mots, *vous connaître, vous qui êtes le seul vrai Dieu,* sont dits pour exclure ceux qui ne sont pas réellement dieux, ἐπ'ἀναίρεσει τῶν οὐκ ὄντων Θεῶν. » (*L'édit.*)
[9] Hebr. ii, 57.

personne le nom de *Fils*, parce qu'il est de la même essence que le Père et qu'il vient du Père ; on l'appelle *Fils unique*, parce qu'il est engendré d'une manière toute spéciale et qui ne convient nullement aux corps ; on lui donne le nom de *Verbe*, parce qu'il a la même relation avec son Père que la parole avec l'esprit, non-seulement en vertu de la génération, mais aussi parce qu'il est uni à son Père et qu'il le fait connaître. Le Fils de Dieu est appelé *Homme*, parce qu'il s'est uni à l'humanité pour la délivrer des peines auxquelles elle avait été condamnée. Il est le *Christ*, à cause de sa divinité qui est comme l'onction de son humanité. Saint Grégoire rend aussi raison de beaucoup d'autres titres que l'on donne au Fils de Dieu, comme de *Sagesse*, de *Sceau*, de *Caractère*, d'*Image de son Père*, de *Lumière*, de *Pasteur*, de *Pontife*.

Trente-septième discours de saint Grégoire, sur le Saint-Esprit, en 379 ou 380.

Pag. 593

7. Dans le trente-septième discours [1] il traite du Saint-Esprit, contre l'hérésie des macédoniens. Macédonius, déposé de l'épiscopat de Constantinople en 360, était comme le chef de cette hérésie, parce qu'il avait commencé à la former aussitôt après sa déposition. L'erreur capitale de ces hérétiques était de nier la divinité du Saint-Esprit, ce qui fit donner à ceux qui en étaient infectés le nom de *Pneumatomaques*, c'est-à-dire ennemis du Saint-Esprit.

Saint Grégoire commence par montrer que le Saint-Esprit est une personne distinguée du Père et du Fils et réellement subsistante, et non un accident, puisqu'on voit par divers endroits de l'Écriture, qu'il agit, qu'il parle, qu'il sépare, qu'il s'attriste, qu'il se met en colère. Il montre aussi qu'il est Dieu, par les passages de l'Ancien Testament qui rendent témoignage à sa divinité; par ses opérations, dont l'effet est notre sanctification; par la foi commune des fidèles qui croient en lui : « Car s'il n'était qu'une simple créature, comment croirions-nous en lui? Croire en une chose ne convient qu'à la divinité; croire quelque chose s'attribue à tout ce que l'on veut. » Il montre par ces paroles de l'Évangile [2] : *Le Saint-Esprit qui procède du Père*, qu'il ne peut être créature, puisqu'il procède du Père; qu'il n'est pas non plus le Fils, parce qu'il n'est pas engendré; et que parce qu'il est le milieu entre le Père et le Fils, il est Dieu. La procession du Saint-Esprit n'est pas moins inexplicable que la génération du Fils, et ce sont les différentes relations qui se trouvent entre les Personnes divines qui leur donnent des noms différents. Quoique le Père ne soit pas le Fils, ni le Fils le Père, il ne faut pas conclure de là qu'il y ait des défauts, ou du plus ou du moins dans l'essence divine; car la filiation n'est pas un défaut, et la paternité n'en est pas un. De ce que l'un n'est pas engendré, que l'autre est engendré, et que la troisième personne procède, on a fondé les noms de *Père*, de *Fils* et de *Saint-Esprit*, pour expliquer nettement la distinction des trois personnes, et pour accorder la Trinité avec une divinité. Le Fils n'est pas le Père, d'autant qu'il n'y a qu'un Père, mais le Fils est ce qu'est le Père; le Saint-Esprit n'est pas le Fils, parce qu'il n'y a qu'un Fils unique, mais il est ce qu'est le Fils : ces trois personnes ne sont qu'une divinité. Cette unité ne favorise ni l'erreur de Sabellius, ni la division d'Arius. Pour donner quelque idée sensible de la possibilité de ce mystère, saint Grégoire propose cet exemple : « Adam était l'ouvrage de Dieu; Eve était comme une section ou une portion de cet ouvrage; Seth était le fils d'Adam et d'Eve : l'ouvrage, la section et le fils, sont-ce la même chose? sont-ils de la même substance ou d'une substance différente? Vous devez avouer, dit-il, en parlant aux macédoniens, qu'ils ont la même essence, quoiqu'ils existent diversement. »

Réponse aux objections des Macédoniens.

Pag. 599.

8. Les macédoniens objectaient que jamais personne n'avait adoré le Saint-Esprit; que les anciens et les modernes ne lui avaient pas adressé leurs prières; que l'Écriture ne disait pas qu'il fallût l'adorer ni le prier. Saint Grégoire leur prouve le contraire par cet endroit de l'Évangile selon saint Jean [3] : *C'est par l'Esprit que nous adorons et que nous prions; Dieu est Esprit, il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité. Nous ne savons ce que nous devons demander à Dieu dans nos prières pour le prier comme il faut*; *mais le Saint-Esprit prie lui-même pour nous par des gémissements ineffables*; ce qu'il explique en cette manière : « Suivant ces paroles, adorer et prier en esprit n'est autre chose qu'offrir au Saint-Esprit ses prières et ses adorations. Tous ceux qui savent qu'adorer une Personne c'est adorer les trois, à cause de l'éga-

[1] C'est le 31[e] dans l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 134 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Joan. XV.

[3] Joan. IV, 24.

lité parfaite qui est entre elles, seront de mon sentiment. » Parce qu'il est dit dans le même Évangile [1]: *Tout a été fait par le Fils*, les hérétiques en inféraient qu'il fallait comprendre le Saint-Esprit dans cette universalité : mais saint Grégoire leur fait remarquer que l'Evangile ne dit pas simplement *tout*, il ajoute *tout ce qui a été fait*. « Il faut donc, continue-t-il, qu'ils prouvent que le Saint-Esprit a été fait et créé, alors nos avouerons qu'il est au rang des créatures; sans cela cette totalité ne fera rien en leur faveur. » Ils insistaient, en disant : «Si le Père est Dieu, si le Fils l'est et le Saint-Esprit, il faut donc adorer trois Dieux? » Saint Grégoire répond : « Nous n'adorons qu'un Dieu, parce qu'il n'y a qu'une divinité, quoique nous reconnaissions trois personnes. L'une n'est ni plus ancienne, ni plus grande que l'autre : elles ne sont divisées ni par leur puissance, ni par leur volonté, ni par quelque manière que ce soit qui convienne aux choses divisibles. C'est une même divinité en trois personnes, comme si trois soleils parfaitement unis ne produisaient que la même lumière. Lorsque nous n'envisageons que la divinité, cette première cause indépendante et souveraine, nous n'avons qu'une idée dans l'esprit; mais quand nous envisageons les personnes auxquelles la divinité se communique, qui sont parfaitement égales et coéternelles, nous en adorons trois. »

Remarques sur la divinité du Saint-Esprit.

Pag. 608.

9. Saint Grégoire pour répondre à quelques autres objections des macédoniens, fait les remarques suivantes: l'Ancien Testament parlait clairement du Père et obscurément du Fils ; le Nouveau Testament parle clairement du Fils et obscurément de la divinité du Saint-Esprit. Mais le Saint-Esprit, qui habite maintenant parmi nous, explique plus nettement ce mystère; s'il n'était nullement à propos de parler de la divinité du Fils, avant que l'on connût nettement celle du Père, il n'était pas utile de publier ouvertement la divinité du Saint-Esprit avant d'être persuadé de la divinité du Fils; il a fallu aller pas à pas et s'élever comme par degrés jusqu'à la fin; Jésus-Christ ne s'expliqua pas d'abord nettement sur la divinité du Saint-Esprit à ses disciples ; c'était un des points qu'on ne devait leur expliquer qu'après son ascension au ciel, lorsqu'ils n'auraient plus de doute de sa divinité après un miracle si éclatant. Saint Grégoire donne pour preuve de la divinité du Saint-Esprit, que c'est par lui que nous sommes sanctifiés et régénérés dans le baptême; parce que c'est lui qui a annoncé au monde la venue de Jésus-Christ, qui lui a rendu témoignage dans son baptême, qui le retira du péril de la tentation du démon, qui le secondait dans ses miracles ; et que tous les noms divins lui conviennent, à la réserve de celui d'*engendré* et de *non-engendré*, qui sont des notions [2] personnelles du Père et du Fils. Il rapporte les divers noms et les différentes opérations du Saint-Esprit. « On l'appelle l'*Esprit de Dieu*, l'*Esprit et l'Ame de Jésus-Christ*, l'*Esprit du Seigneur et Seigneur;* l'*Esprit d Adoption*, *de Vérité*, *de Liberté*, *de Sagesse*, *de Prudence*, *de Conseil*, *de Force*, *de Science*, *de Piété et de Crainte de Dieu*. Il remplit tout par son essence, il contient tout, mais le monde ne peut le contenir ni borner son pouvoir. Il sanctifie, il crée, il donne une seconde naissance, il dispense les dons; il a fait les Apôtres, les Prophètes, les Évangélistes, les Pasteurs, les Docteurs. Ananie et Saphire sont tombés dans une si grande infamie pour avoir menti au Saint-Esprit, d'autant que c'était mentir à Dieu. Si l'Ecriture dit qu'il est envoyé, qu'il est distribué, c'est pour désigner la première cause dont il procède. »

§ VIII.

Discours 38e, 39e, 40e, 41e, 42e, 43e, 44e et 45e de saint Grégoire.

Trente-huitième discours de saint Grégoire, sur la Nativité de Jésus-Christ, vers l'an 380.

1. Saint Grégoire prononça son trente-huitième discours [3] en un lieu où il était étranger [4], c'est-à-dire à Constantinople, et apparemment sur la fin de l'année 380. Il est intitulé : *De la naissance de Jésus-Christ*, que l'on appelait aussi *Théophanie* [5]; et il paraît [6] que l'on célébrait en un même jour la fête de la naissance de Jésus-Christ et celle de l'adoration des mages, comme les Grecs les célèbrent encore aujourd'hui. Le saint évêque décrit dans ce discours les circonstances admirables de l'incarnation, et dit que la chute de l'homme en a été l'occasion. Il exhorte les fidèles à célébrer cette fête, non comme on célèbre les fêtes profanes par de

Pag. 615.

[1] Joan. I.

[2] Dans saint Grégoire, au lieu de *notions*, il y a ἰδιότητας, *propriétés*. (*L'éditeur.*)

[3] C'est aussi le 38e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 311 et suiv. (*L'éditeur.*)

[4] Nazianz., *Orat.* 38, pag. 615.

[5] Idem, pag. 613.

[6] Idem, *Orat.* 38, pag. 623.

vains ornements, par de vains spectacles et par des dissolutions; mais en écoutant la parole de Dieu et en vaquant aux œuvres de piété. Avant de traiter à fond le mystère de l'Incarnation, il parle de la création des anges, puis de celle du monde matériel et visible; ensuite de la création de l'homme, du paradis terrestre où il fut mis, puis de sa chute et des châtiments dont elle fut suivie. « Le Fils de Dieu, continue saint Grégoire, s'est revêtu d'un corps pour guérir les faiblesses de la chair; il a pris une ame semblable à la nôtre, afin que le remède fut proportionné au mal; il s'est chargé de toutes les misères humaines, à la réserve du péché; il a été conçu dans le sein d'une Vierge, dont le Saint-Esprit avait purifié l'âme et le corps; Dieu s'unit à l'humanité pour faire un composé admirable de deux contraires, de chair et d'esprit. Nous avions été faits à la ressemblance de Dieu, mais nous n'avions pas conservé cette image: pour réparer notre perte et pour immortaliser notre chair, il en a pris une toute semblable. « Les hérétiques, faisant un crime à Dieu de ses bienfaits, prenaient sujet de ses humiliations pour combatire sa divinité. A ce sujet saint Grégoire, après leur avoir dit que Jésus-Christ, réunissant en lui-même deux natures, n'avait été envoyé et n'avait souffert que comme homme, leur reproche de citer seulement les passages qui diminuent en apparence la dignité de Jésus-Christ, et de passer ceux qui lui font honneur; de ne s'attacher qu'à ce qu'il a souffert, sans considérer qu'il a souffert de son plein gré, sans faire attention aux miracles qui prouvaient sa divinité: comme à la résurrection des morts, à la guérison des malades, à la multiplication des pains et autres prodiges marqués dans les Evangiles. Il invite ses auditeurs à respecter la naissance du Sauveur qui avait brisé les chaines de la leur, et toutes les circonstances qui l'accompagnèrent, à n'en détester qu'une, c'est-à-dire, le massacre des innocents. « Honorez, ajoute-t-il, ces pauvres victimes qui furent immolées avec Jésus-Christ. S'il fuit en Egypte, soyez les compagnons de sa fuite; il est glorieux de fuir avec Jésus-Christ et de souffrir la persécution en sa compagnie. » Saint Grégoire cite [1] dans ce discours une explication très-belle et très-relevée, qu'un théologien [2], qu'on croit être saint Athanase, avait donnée auparavant de l'endroit du sixième chapitre d'Isaïe où il est dit que les séraphins couvraient de leurs ailes le Saint des saints, et chantaient trois fois *Saint, Saint, Saint*. On y trouve deux passages que saint Léon [3] cite de l'homélie sur l'Epiphanie; saint Augustin [4] en allègue deux autres endroits dans ses livres *contre Julien*; il est aussi cité par Léonce de Bysance [5], par Cassien et par quelques autres anciens auteurs.

Trente-neuvième discours de saint Grégoire, sur le baptême de Jésus-Christ, en 381.

2. Le trente-neuvième [6] discours fut prêché le jour de la fête des Lumières, c'est-à-dire du baptême de Jésus-Christ. Cette fête suivait de près celle de sa naissance; et on l'appelait *des Lumières*, parce que le baptême était appelé *illumination*. Saint Grégoire cite dans le discours qu'il fit pour honorer cette solennité, celui qu'il avait fait le jour de Noël; ainsi on peut le mettre en 381. En voici le sommaire. En comparaison de la force et de la grâce du baptême qui nous élève de la terre au ciel, les purifications légales ne sont d'aucune utilité, et les cérémonies des Gentils que de pures badineries. La première disposition qu'on doit apporter pour le recevoir est la crainte du Seigneur, que Salomon appelle le commencement de la sagesse; cette crainte dispose à l'observation des commandements, et cette observation purifie la chair, qui est comme une espèce de nuée qui, enveloppant l'âme, l'empêche d'apercevoir la divine lumière, qu'on ne peut voir qu'après s'être bien purifié. Si le Verbe est formidable à ceux qui s'approchent indignement de ce mystère, il est doux et commode à ceux qui, après avoir chassé l'esprit d'impureté et ôté de leurs âmes toutes les ordures qui y étaient, continuent à s'appliquer à la vertu. Saint Grégoire établit en passant le mystère des trois personnes en un seul Dieu, et celui de l'Incarnation; puis il explique toutes les circonstances du baptême de Jésus-Christ par saint Jean. Ensuite il parle de toutes les espèces de baptême: 1° du baptême de Moïse qui, avant de baptiser dans la nuée et dans la

Pag. 624.

[1] Nazianz., *Orat.* 38. pag. 617.
[2] Idem. pag. 992.
[3] Leo, *Epist.* 134.
[4] Augustin., lib. I *in Julian.*, cap. 5.
[5] Leont., lib. II *in Nestor. et Eutych.*, pag. 1000; Cassian., lib. VII *de Incarnat.*, cap. 29; Vig. Tapsens., lib. V *in Eutych.*, cap. 25; Jobius, apud Photium, *cod.* 222.
[6] C'est aussi le 39[e] de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 335 et suiv. (*L'éditeur.*)

mer, baptisa dans l'eau; ce qui n'était qu'une figure, comme le dit saint Paul; la mer était le symbole de l'eau, la nuée représentait le Saint-Esprit, la manne était la figure du pain céleste; 2° du baptême de saint Jean qui, non content de verser de l'eau, prêchait encore la pénitence; 3° du baptême de Jésus-Christ qui a baptisé dans l'esprit: voilà pourquoi ce baptême était parfait; 4° du baptême de sang, qui est le martyre, baptême d'autant plus auguste, qu'il n'est plus défiguré dans la suite par de nouvelles ordures; 5° du baptême des larmes ou de la pénitence, tel était celui de Manassès ou des Ninivites à qui Dieu fit miséricorde; 6° enfin du baptême de feu qui, dans l'autre vie, consumera l'ordure des vices comme le feu consume la paille. Il invective contre des jeunes gens qui, sans faire attention que Jésus-Christ n'avait commencé à prêcher l'Evangile qu'à un certain âge [1] et après avoir reçu le baptême, s'ingéraient dans les ministères et les dignités ecclésiastiques, n'ayant pas encore trente ans, sans s'être purifiés et perfectionnés selon le corps et l'esprit. Il invective aussi contre ceux qui, à l'imitation de Novat, ne voulaient point recevoir à la pénitence ceux qui étaient tombés en quelque péché après le baptême. Il ajoute néanmoins: « Si leur pénitence n'était pas sincère, Novat a eu raison de les rebuter; car je ne reçois point ceux qui ne donnent aucune marque de repentir, ou qui ne sont pas assez touchés de leurs fautes, ou qui ne font pas une pénitence proportionnée à la grièveté de leurs crimes; ou lorsque je les reçois, je leur assigne la place qu'ils méritent. Mais si Novat a rebuté les véritables pénitents, je n'imiterai point sa sévérité: prendrai-je pour règle de ma conduite la rigueur de Novat, qui n'a point fait de lois pénales contre l'avarice, qui est une espèce d'idolâtrie, et qui en a fait de si sévères contre l'impudicité, comme si son corps eût été entièrement exempt des faiblesses humaines. »

Quarantième discours de saint Grégoire, sur le Baptême, en 381.

Pag. 637.

3. Saint Grégoire n'ayant pas eu le [2] loisir le jour de la fête des Lumières, d'achever ce qu'il avait à dire sur ce mystère, traita le lendemain [3] la même matière avec beaucoup d'étendue. Il distingue d'abord trois espèces de naissances marquées dans l'Écriture: celle des corps, celle du baptême, celle de la résurrection. La première est basse, servile et dépendante du plaisir de la chair; l'autre est libre et honnête, c'est le remède de nos inclinations vicieuses et de la faiblesse humaine, c'est la porte de la vie éternelle; la troisième est courte, mais favorable; elle rassemblera dans un moment toutes les créatures raisonnables, pour les présenter à leur Créateur, qui leur demandera un compte exact de leur vie. Jésus-Christ a honoré ces trois nativités: la première, par le souffle de vie dont il a été animé; la seconde, par son incarnation et son baptême; la troisième, par sa résurrection. Saint Grégoire s'arrête à cette seconde naissance, « dont l'effet, dit-il, est d'éclairer les âmes, de leur donner une vie nouvelle et d'accorder la conscience avec Dieu, de soutenir notre faiblesse, d'amortir la concupiscence, de nous assujettir à l'esprit, de nous communiquer le Verbe, d'effacer le péché, de nous conduire à Dieu, de nous associer à Jésus-Christ, de perfectionner l'âme, de nous remettre dans notre premier état; c'est le plus grand de tous les bienfaits de Dieu. On l'appelle *don*, *grâce*, *baptême*, *onction*, *illumination*, *habit* d'incorruptibilité, *bain* de régénération, *sceau*. *Don*, parce qu'on le reçoit gratuitement; *grâce*, parce qu'on l'accorde à ceux qui doivent; *baptême*, parce que le péché est enseveli dans l'eau; *onction*, parce qu'il est sacré et royal; *illumination*, parce qu'il éclaire; *habit*, parce qu'il cache notre honte; *bain*, parce qu'il lave l'ordure du péché; *sceau*, parce qu'il conserve et que c'est une marque de domination. Le baptême comprend deux choses, l'eau et l'esprit. C'est un pacte que nous faisons avec Dieu de mener une vie plus pure; après cette régénération, il n'y en a plus à espérer, quelques larmes que nous répandions pour l'obtenir. La pénitence, néanmoins, est un remède qui referme nos plaies; mais il est bien plus sûr de n'en avoir pas besoin et de s'en tenir au baptême qui est commun, qui n'est point pénible, qui convient également à tout le monde, aux esclaves, aux maîtres, aux pauvres, aux riches, aux gens de la lie du peuple, aux grands, à ceux qui sont accablés de dettes comme à ceux qui ne doivent rien. Il est bien fâcheux d'employer des remèdes violents, quand on en a de doux et de faciles; que de larmes faut-il répandre

[1] Saint Grégoire dit, d'après saint Luc, à trente ans, τριακοντάετης. (*L'éditeur.*)

[2] Nazianz., *Orat.* 40, pag. 367.

[3] C'est le 40e discours de l'édition Bénédictine. Migne, ibid., col. 359 et suiv. (*L'éditeur.*)

pour égaler la vertu du baptême! qui nous répondra que nous aurons le temps de faire pénitence? Si le tentateur vous attaque après votre baptême, opposez-lui l'eau où vous avez été baptisé, elle éteindra tous les traits enflammés de votre ennemi. » Saint Grégoire rapporte les différents artifices dont le démon se sert pour nous tenter, et donne les moyens convenables pour lui résister; puis, continuant à détruire la coutume qui s'était introduite de différer le baptême, il dit: « Ne différons point notre baptême à demain, ne regardons point cette grâce comme une peine, n'attendons point que nous soyons accablés de péchés, afin qu'on nous en pardonne davantage. Tandis que vous avez l'esprit libre et que vous jouissez d'une santé parfaite, hâtez-vous de recevoir la grâce qu'on vous offre et qui ne dépend que de vous. Votre langue n'est pas encore engourdie par le froid, la maladie ne l'a point épaissie, vous pouvez articuler distinctement les paroles que doivent prononcer ceux qui sont initiés à ce mystère; vous pouvez vous mettre au rang des fidèles, sans que votre justification soit douteuse; il n'y a point de doute que cette eau ne pénètre jusqu'aux plus secrets replis de votre âme, ce ne sera pas une eau funèbre qui ne lavera que votre corps. Pourquoi voulez-vous être obligés de la grâce du baptême à la fièvre plutôt qu'à Dieu? Pourquoi consultez-vous le temps plutôt que la raison? Le jour du baptême doit être un jour de joie et non de tristesse. Faites profiter par votre industrie le talent, ne l'enfouissez pas en terre. Il faut qu'il y ait quelque intervalle entre la grâce du baptême et la mort; ce n'est pas assez de recevoir la grâce, il faut mériter la récompense. Le baptême, ajoute encore saint Grégoire, est une onction salutaire contre les surprises de la mort, un secours pour passer la vie en sécurité, et après la mort il leur tiendra lieu d'un présent funèbre, beaucoup plus précieux que les habits les plus magnifiques, que l'or, qu'un mausolée. Différer à recevoir le baptême dans la crainte d'en perdre la grâce, c'est une illusion du démon, comme si, après l'avoir perdue, il ne restait plus d'autres ressources : être mis au rang des fidèles, n'est pas une chose de peu d'importance; être au nombre des catéchumènes, c'est être à l'entrée de la maison du Seigneur, mais il faut passer ce vestibule pour entrer dans le sanctuaire et pour être uni à la Trinité. Il ne faut pas même différer le baptême aux enfants, mais les sacrifier de bonne heure, puisqu'on ne peut top tôt les consacrer au Saint-Esprit; Anne voua à Dieu Samuel avant même qu'il fût né. Le baptême est pour celles qui font profession de garder la virginité, un aide pour régler leur vie, et un gardien de la chasteté aux gens engagés dans les liens du mariage. Il n'y a point d'état ni de profession à qui le baptême ne soit utile. Il vaut mieux commettre quelques fautes légères dans ses emplois, après avoir reçu le baptême, que de s'en priver de gaîté de cœur.

Réponse aux objections de ceux qui différaient leur baptême.

Pag. 650.

4. Ceux qui différaient leur baptême disaient pour raison : « Pourquoi me priver, par cet engagement, des douceurs d'une vie agréable? Les ouvriers qui travaillèrent les premiers à la vigne ne furent pas mieux traités que les derniers. » Saint Grégoire répond qu'il n'est point question de baptême dans cette parabole, mais de ceux qui embrassent la foi en divers temps; mais, en l'expliquant du baptême, il serait toujours avantageux d'être des premiers à le recevoir et à souffrir la fatigue du jour et de la chaleur, sans envier le sort des derniers. Les vignerons qui furent récompensés, le furent pour être entrés dans la vigne, et non pour s'en être écartés; c'est le péril auquel s'exposent ceux qui diffèrent leur baptême; ils se flattent vainement d'obtenir de Dieu indulgence sur la volonté qu'ils ont de recevoir le baptême, cette volonté n'étant pas plus suffisante pour en obtenir la grâce, que la volonté d'obtenir la gloire, pour la mériter. Ils disaient encore : « Nous attendons pour nous faire baptiser, une fête solennelle, le jour de Pâques, de la Pentecôte. » — « Mais le jour de votre mort que vous n'attendez pas, répond saint Grégoire, vous surprendra; ne dites point à votre compagnie: Allez et revenez; je me ferai baptiser demain, puisque vous pouvez être baptisé aujourd'hui. Ne vous excusez pas sous prétexte que vous voulez que votre père, votre mère, vos frères, votre femme, vos enfants, vos amis soient témoins de cette cérémonie pour vous faire honneur: prenez garde que ceux que vous voulez avoir pour les compagnons de votre joie ne le soient de votre désespoir: si vous pouvez les rassembler commodément, à la bonne heure, mais ne les attendez point. C'est une vaine excuse que de dire, où est le présent que j'offrirai pour mon baptême? où est la robe magnifique dont il faut que je me pare? où sont tous les prépa-

ratifs pour bien recevoir les ministres de la cérémonie? Ne vous amusez point à ces bagatelles : offrez-vous à Dieu vous-même, il sera content. Ne dites point que vous voulez être baptisé par un évêque, par le métropolitain, par l'évêque de Jérusalem. Ce ne sont pas les lieux qui donnent la grâce, c'est le Saint-Esprit qui la donne. Tout homme qui n'a point été condamné ni retranché de l'Église peut vous baptiser légitimement, quoique l'un ait peut-être plus de probité que l'autre, la vertu et la force du baptême qu'il confère est toujours égale, pourvu qu'ils aient la même foi. Ne croyez pas qu'il soit indigne de vous d'être baptisé dans la compagnie d'un pauvre ; votre qualité et vos richesses n'en souffriront point. Vous ne sauriez vous abaisser autant que Jésus-Christ a fait pour vous sauver ; depuis que vous avez été renouvelé par le baptême, tous vos anciens titres sont effacés : nous ne devons point porter d'autre caractère que celui de Jésus-Christ. N'ayez point honte de confesser vos péchés ; faites voir que vous les détestez en les déposant de la sorte pour leur faire l'affront qu'ils méritent. Ne rebutez pas l'exorcisme, qui est une espèce de médecine ; que sa longueur ne vous ennuie point et ne vous abatte pas le courage ; c'est la marque qui fait connaître ceux qui reçoivent le baptême de bonne foi. »

Suite du quarantième discours de saint Grégoire. Du baptême des enfants.

Pag. 658.

5. Saint Grégoire, passant du baptême des adultes à celui des enfants, demande s'il faut les baptiser? « Oui, répond-il, s'ils sont en danger ; il vaut mieux qu'ils soient sanctifiés sans qu'ils le connaissent, que de mourir sans avoir reçu la grâce. » S'il n'y a point de danger, on peut attendre trois ans, parce qu'alors ils peuvent répondre à ce qu'on leur propose ; et quoiqu'ils n'aient pas des connaissances si distinctes, cela n'empêche pas que leurs corps et leurs âmes ne soient sanctifiées par le baptême ; mais comme ils peuvent se trouver dans des périls imprévus, il est plus expédient de ne pas attendre si tard à les baptiser. Quelques-uns s'autorisaient de l'exemple de Jésus-Christ pour différer leur baptême jusqu'à trente ans : saint Grégoire leur dit que Jésus-Christ avait des raisons pour différer le sien jusqu'à cet âge, n'ayant nullement besoin d'être baptisé, puisqu'il était Dieu ; mais que les hommes n'en ont aucune. Quoique les actions de Jésus-Christ doivent être le modèle des nôtres, nous ne laissons pas de varier sur quelques circonstances. Par exemple, Jésus-Christ a jeûné avant d'être tenté : nous jeûnons avant Pâques ; la différence est dans le motif. Il a opposé le jeûne aux tentations comme un préservatif ; le jeûne est pour nous une marque que nous devons mourir avec Jésus-Christ ; il n'a pris aucune nourriture pendant quarante jours, parce qu'il était Dieu : nous accommodons le jeûne à nos forces, quoique quelques-uns, par un zèle inconsidéré, portent les choses au-delà des bornes raisonnables. Il institua la Pâque et la donna à ses disciples après le souper : nous la célébrons avant le repas.

Saint Grégoire dit ensuite que les veilles, les jeûnes, les mortifications, les prières, les larmes, les aumônes sont des moyens pour mériter et conserver la grâce du baptême ; et de là il prend occasion d'exhorter ses auditeurs à la pratique de ces bonnes œuvres. Ce qu'il dit sur la restitution du bien d'autrui est remarquable. « C'est un double crime de s'emparer du bien d'autrui par de mauvais moyens et de le retenir injustement ; quoique le premier vous ait été pardonné (dans le baptême), vous êtes encore coupables du second ; car vous avez encore le bien d'autrui, de sorte que le péché n'est point effacé, il est comme divisé par le temps ; il a été commis avant le baptême, et l'autre partie du crime subsiste encore après. Le baptême n'efface que les péchés qui ont été commis, il n'efface pas ceux que l'on commet dans la suite. » Il les exhorte encore fortement à conserver pur et entier le dépôt de la foi au Père, au Fils et au Saint-Esprit, qu'ils avaient reçu lorsqu'on les plongeait dans les eaux lustrales et qu'on les en retirait, sans craindre qu'on les accusât d'adorer trois dieux, parce que ces trois Personnes n'ont qu'une même essence. Il dit que c'est la doctrine qu'on lui a enseignée dès son enfance, et qu'il a conservée jusqu'à l'extrême vieillesse ; qu'il est prêt de baptiser ceux qui sont dans ces sentiments, mais qu'il ne prête point son ministère à ceux qui pensent différemment. « On n'a encore imprimé sur vous, continue-t-il, aucun caractère ni bon ni mauvais : c'est aujourd'hui que vous devez être initié. Entrons dans la nuée, je vous baptiserai au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, trois personnes dans une seule divinité. » Il leur propose les articles du Symbole et veut qu'ils ajoutent à la doctrine qui y est contenue, la nécessité de faire des bonnes œuvres, puisque sans elles la foi est morte, de même que les œuvres ne servent de rien, si la foi ne les anime.

Enfin il leur demande le secret sur les mystères qu'il leur avait confiés. « Je vous ai, dit-il, révélé tout ce qu'il est permis de divulguer au peuple touchant nos mystères ; vous apprendrez le reste en particulier par le secours de la Trinité : vous tiendrez ces choses secrètes et comme scellées du baptême. Souvenez-vous que toutes les cérémonies en sont mystérieuses ; la station que vous faites en sortant du baptême devant la grande sacristie, marque la gloire de la vie future ; le chant des psaumes est le prélude de la psalmodie céleste ; les flambeaux que vous allumerez sont les symboles des lampes que nous porterons lorsque nous irons au-devant de l'Époux. » Le premier de ces deux discours sur la fête des Lumières, est cité [1] par Léonce de Bysance, par le pape Jean II, par Cassien et par Facundus. On voit à la tête du deuxieme, dans un très-ancien manuscrit de la bibliothèque du roi, une image qui représente un catéchumène plongé dans une cuve pleine d'eau ; l'évêque ou autre ministre du baptême tenant ce catéchumène et appuyant un peu sur sa tête comme pour le faire entrer plus avant dans la cuve ; et un parrain tout prêt à recevoir avec des linges le nouveau baptisé au sortir de l'eau [2].

Quarante-unième discours de saint Grégoire, sur la fête de Pâques, en 362.

Pag 673.

5. Le quarante-unième [3] discours est, selon l'ordre des temps, le premier de tous ceux de saint Grégoire. Il le fit à Nazianze le jour de Pâques de 362, qui en cette année tombait au 31 de mars. Ce fut par là qu'il commença les fonctions du ministère qu'il avait reçu quelques temps auparavant par l'onction sacrée. L'abbé Dorothée [4] en cite quelques paroles dans un discours qu'il fit à ses disciples. Saint Grégoire, après avoir justifié sa retraite par l'exemple de Moïse et de Jérémie, fait remarquer à ses auditeurs que les cérémonies que les Juifs observèrent dans la célébration de la première Pâque, lorsqu'ils sortirent d'Egypte, sont le symbole de ce que les chrétiens doivent faire pour célébrer dignement la fête de la résurrection du Sauveur. Il les exhorte à se donner tout entiers à Jésus-Christ qui est mort pour eux, et à faire pour lui ce qu'il a fait pour nous. Il relève le présent que son père leur faisait, en leur donnant son fils pour les gouverner et les nourrir de la parole divine, et leur promet que dans ses discours il ne cherchera point à flatter leurs oreilles, mais à graver dans leurs cœurs les préceptes du Saint-Esprit.

Quarante-deuxième discours de saint Grégoire, sur la fête de Pâques, après l'an 381.

Pag 676.

7. On met après son retour de Constantinople à Arianze, c'est-à-dire après l'an 381, son second [5] discours sur la fête de Pâques. On y trouve deux endroits assez longs, qui sont mot pour mot dans le discours trente-huitième prononcé à Constantinople le jour de Noël. Il appelle la fête de Pâques, la solennité des solennités ; dit que ce nom, dans la langue hébraïque, signifie *passage ;* mais les sacrifices de la loi ont été relevés par celui de Jésus-Christ, cette grande victime offerte pour expier jusqu'à la fin des siècles tous les crimes du monde. Comme l'agneau pascal en avait été la figure, saint Grégoire en fait une fort longue allégorie, qui est très-instructive. Il tire aussi diverses moralités des circonstances de la passion, de la sépulture et de la résurrection du Sauveur, de sa descente dans les enfers, de son ascension au ciel.

Quarante-troisième discours de saint Grégoire, sur le dimanche de l'octave de Pâques, après l'an 381.

Pag. 697.

8. Il prononça son quarante-troisième [6] discours à Nazianze, dans l'église du martyr saint Mamas, le dimanche de l'octave de Pâques, que l'on appelait alors *le nouveau dimanche*, et auquel on célébrait la dédicace de cette église. Il ne dit point que son père vécût encore, ni qu'il fût son coadjuteur ; en sorte que rien n'empêche qu'on ne mette ce discours après sa sortie de Constantinople, c'est-à-dire, après l'an 381. On en trouve quelques endroits dans les écrits de [7] Justinien, de Léonce de Bysance et de saint Nil. Selon saint Grégoire, l'ancienne coutume de renouveler chaque année la mémoire des fêtes, est utile pour ranimer notre zèle et empêcher que l'idée des meilleures choses ne s'efface par un long oubli ; mais, pour solenniser dignement des fêtes aussi célèbres que celles de notre rédemption, il faut s'appliquer à des actions de vertu. Si nous eussions persévéré dans notre premier état, en obéis-

[1] Leont., lib. II *in Nestor. et Eutych.*, pag. 1002 ; Joan., tom. II *Concil.*, pag. 1752 ; Cassian., lib. VII *de Incarnat.*, cap. 28 ; Facund., lib. I, cap. 3.

[2] De Vert, *Cérémonies de l'Église*, tome II, p. 126, édit. 2.

[3] C'est le 1er de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXV, col. 395. (*L'éditeur.*)

[4] Dorotheus, lib. XXII *de Vita instituenda.*

[5] C'est le 45e de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 623 et suiv. (*L'éditeur.*)

[6] C'est le 44e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 621. (*L'éditeur.*)

[7] Tom. IV *Concil.* Binii, p. 320 et 321 ; Leont. Bys., lib. II *in Nestor. et Eutych.*, pag. 1000 ; Nil., tom. III *Monument.* Coteler., pag. 168.

sant au précepte de Dieu, nous serions demeurés immortels. La mort, qui est entrée dans le monde par le péché, a été la cause de celle de Jésus-Christ. Puisque nous avons l'honneur d'être le temple et la maison de Dieu, nous devons nous dépouiller du vieil homme par la sainteté de notre vie, nous ne devons avoir de colère que contre le serpent qui nous a séduits. Après être tombés dans le péché, nous devons faire tous nos efforts pour en sortir. Il décrit avec beaucoup d'éloquence toutes les beautés du printemps où l'on était alors, et finit par une circonstance de la vie de saint Mamas. « La fête des Martyrs rassemble, dit-il, tout le peuple, afin qu'il soit témoin de leurs combats. Mamas en est du nombre, ce pasteur illustre et ce saint martyr qui vivait autrefois du lait des chèvres, qui accouraient en foule pour nourrir d'une manière extraordinaire un homme tout extraordinaire, et qui nourrit maintenant tout le peuple de la métropole. »

Quarante-quatrième discours de saint Grégoire, sur la fête de la Pentecôte, en 381.

9. Le quarante-quatrième [1] discours, qui est cité par saint Augustin [2] et par saint Euloge [3] d'Alexandrie, est sur la fête de la Pentecôte. Saint Grégoire y exhorte vivement les macédoniens à se réunir à l'Eglise, et y prouve contre eux la divinité du Saint-Esprit; ce qui donne lieu de conjecturer qu'il le prononça à Constantinople, où ces hérétiques étaient en grand nombre, et non à Nazianze, où il ne paraît pas qu'ils eussent beaucoup de crédit. Ce n'était pas non plus en cette ville, mais à Constantinople qu'il pouvait espérer de souffrir le martyre pour avoir prêché la divinité du Saint-Esprit, comme il le dit dans ce discours: « C'est ce [4] divin Esprit qui me fait parler aujourd'hui avec une entière confiance. Si je n'en dois rien souffrir, Dieu soit loué; et si ma liberté m'attire quelques souffrances, que Dieu soit encore loué; s'il épargne ce péché à mes ennemis, qu'il soit loué aussi; qu'il soit loué encore s'il permet qu'une mort sanglante me sanctifie et couronne mon ministère dans la prédication de l'Evangile. » On peut donc mettre ce discours en l'année 381, quelque temps avant le départ du saint évêque de Constantinople. On peut y remarquer plusieurs choses: c'est le Saint-Esprit qui nous conduit dans la solennité de nos fêtes, et pour bien les célébrer, il faut que nos actions et nos paroles se conforment au mystère. Nous avons pris des Juifs plusieurs cérémonies qui n'étaient que la figure de nos mystères, et c'est à leur imitation que nous célébrons la fête de la Pentecôte, avec cette différence que nous y solennisons la descente du Saint-Esprit, qui est venu remplir nos espérances selon qu'on nous l'avait promis. Le Saint-Esprit est de toute éternité, il est et sera, il n'a point commencé d'être et ne cessera jamais; il a toujours été uni au Père et au Fils; c'est lui qui donne la perfection, qui sanctifie; il est immuable, tout-puissant, l'Esprit d'adoption, de vérité, de sagesse, de force, de conseil, de piété, de crainte; c'est par lui que l'on connaît le Père, que le Fils est glorifié : eux seuls le connaissent. Tout ce que le Père possède il le communique au Fils, à la réserve que le Fils est engendré, et que le Père ne l'est point. Tout ce qui convient au Fils, convient au Saint-Esprit, à la réserve de la génération, ces notions personnelles ne divisant point la substance, mais se divisant en la substance. Le Saint-Esprit exerça d'abord son pouvoir sur les anges et sur les esprits célestes; c'est lui qui a éclairé les Prophètes, fait voir Dieu à quelques-uns des Patriarches sous quelque image; il a opéré dans les Apôtres; il s'est manifesté sous le symbole des langues de feu, à cause de la proximité qu'il a avec le Verbe et parce qu'il purifie; les Prophètes l'ont annoncé; la création et la résurrection lui sont attribuées dans l'Ecriture, comme au Fils de Dieu; des pècheurs il en a fait des disciples de Jésus-Christ; il change en zèle la férocité des persécuteurs. Saint Grégoire demande si le langage des Apôtres exprimait toutes les langues des nations qui les écoutaient, en sorte que le même mot eût la force de plusieurs autres de diverses langues : et il répond qu'il est plus naturel de croire qu'ils parlaient la langue de tous les étrangers; car autrement, le miracle eût plutôt été l'effet de ceux qui écoutaient que de ceux qui parlaient. Il confirme son sentiment par le reproche qu'on faisait aux Apôtres d'être ivres, parce qu'ils parlaient toutes sortes de langues, le Saint-Esprit opérant en eux ce miracle. Il croit que les Juifs qui se trouvèrent

[1] C'est le 41e discours de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 427 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Augustin., lib. *de Dono persever.*, cap. 19.

[3] Apud Phot., *Cod.* 227.

[4] Nazianz., *Orat.* 44. pag. 715.

alors rassemblés à Jérusalem, étaient ou de la captivité d'Antioche, qui arriva vers ce temps-là, ou plutôt qu'ils étaient du nombre de ceux qui, après avoir été bannis dans les autres captivités, demeuraient dans le lieu de leur bannissement.

Le quarante-cinquième discours n'est pas de saint Grégoire.

Pag. 717.

10. On a fait d'une lettre à Evagre, moine, le quarante-cinquième [1] discours de saint Grégoire : mais on convient aujourd'hui que cette pièce n'est point de lui; le style est différent du sien, les pensées n'ont ni la noblesse, ni l'élévation, ni la solidité de celles de saint Grégoire. On en jugera par la comparaison que l'auteur fait de la divinité avec l'âme. « Quoiqu'on l'exprime, dit-il, par un nom féminin, cependant, si l'on a égard à son essence, elle n'est ni mâle, ni femelle : de même le discours qu'elle produit s'exprime par un nom masculin, quoiqu'il n'ait point de corps masculin ou féminin. Si l'âme et la parole, qui tiennent le dernier rang parmi les choses spirituelles, n'ont point de nom propre, quel nom donnerons-nous à celles qui sont d'un rang bien plus relevé ? » Le but de cette lettre est de répondre à une difficulté proposée par Evagre, savoir comment la nature divine peut être simple, si il y a en Dieu trois personnes. L'auteur répond à cette difficulté : « Quoique les personnes soient distinguées entre elles, elles ne le sont point réellement de l'essence divine ; et comme les pensées ne divisent pas l'âme, les personnes ne divisent pas la divinité. Ce discours est quelquefois [2] attribué à saint Basile. Euthyme, dans sa *Panoplie*, en fait auteur saint Grégoire de Nysse.

§ IX.

Discours 46e, 47e, 48e, 49e, 50e, 51e, 52e et 53e de saint Grégoire.

Quarante-sixième discours de saint Grégoire, sa lettre à Nectaire, vers l'an 385 ou 387.

Pag. 721.

1. On a mis aussi parmi les discours de saint Grégoire sa lettre à Nectaire [3], citée par Théodoret [4] et par Sozomène [5] Il l'écrivit dans le temps qu'Eunomius était banni dans la Cappadoce, c'est-à-dire, vers l'an 385 [ou 388 d'après les Bénédictins]. Là, au lieu d'user comme il aurait dû de la liberté qu'on lui avait accordée, il faisait tous ses efforts pour rendre son parti considérable, n'étant pas content si tout le monde ne périssait avec lui. Saint Grégoire gémissait dans sa retraite de cette guerre intestine, mais ce n'était pas la seule cause de ses douleurs; il était vivement pénétré de ce que les ariens du parti d'Eudoxe, faisaient publiquement profession de leur hérésie, et tenaient des assemblées avec la même liberté que s'ils en eussent obtenu permission de l'empereur. Les macédoniens, dans leurs fonctions tumultueuses, prenaient hardiment la qualité d'évêques, prétendant avoir reçu l'ordination d'Eleusius de Cyzique : les apollinaristes s'assemblaient avec la même liberté que les Catholiques, et ils en avaient obtenu la permission de Théodose, sans que Nectaire s'y fût opposé, comme son devoir l'y obligeait. Saint Grégoire, pour lui faire mieux sentir le danger qu'il y avait de tolérer plus longtemps ces désordres, en particulier les assemblées publiques des apollinaristes, lui donne avis qu'il a entre les mains un livre d'Apollinaire où il établit des dogmes plus pernicieux que tout ce que les hérétiques ont inventé, savoir, que le corps que Jésus-Christ a pris ne lui est point étranger, mais qu'il l'a dès le commencement : abusant, pour prouver cette absurdité, d'un passage de l'Evangile où il est dit : *Personne ne monte au ciel, si ce n'est le Fils de l'homme qui est descendu du ciel,* comme s'il eût été fils de l'homme avant d'en descendre, et qu'il en eût apporté son corps. Apollinaire citait encore un autre passage qu'il démembrait : *Le second homme du ciel;* et il ajoutait que cet homme qui est venu du ciel n'a pas une intelligence humaine, qu'elle est suppléée par la divinité du Fils. Cet hérésiarque disait encore dans ce libelle, que le Fils de Dieu, qui a triomphé de la mort, est mortel; que la divinité a souffert, qu'elle était morte comme le corps pendant les trois jours que Jésus-Christ fut dans le tombeau; et que le Père l'a ressuscitée. Saint Grégoire prie donc Nectaire de s'opposer à la licence des hérétiques, et

[1] On trouve ce discours parmi les Lettres, dans l'édition Bénédictine. C'est la 243e; mais comme les Bénédictins l'attribuent à saint Grégoire de Nysse, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale et un autre de la Bibliothèque impériale cité par Lambécius, les éditeurs de la *Patrologie grecque* l'ont insérée dans les œuvres de ce saint évêque, tom. XLVI. (*L'éditeur.*)

[2] Coteler., *Monument.*, tom. III, pag. 150.

[3] C'est la 202e lettre de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVI, col. 330 et suiv. (*L'éditeur.*)

[4] Theodoret., *Dialog.* 3, pag. 100.

[5] Sozomen., lib. VI, cap. 27.

surtout d'obtenir de l'Empereur la révocation de la permission que les apollinaristes avaient eue de s'assembler. Nous avons une loi de ce prince datée du 9 mars 388, contre tous les hérétiques en général, et nommément contre les apollinaristes. Si elle fut donnée aux sollicitations de saint Grégoire, il faudra mettre sa lettre à Nectaire vers l'an 387, car on ne trouve aucune loi contre les hérétiques depuis celle du 21 janvier 384, jusqu'à celle-ci.

Le quarante-septième discours n'est pas de saint Grégoire.

Pag. 723.

2. Le quarante-septième [1] discours est une explication allégorique des quatre animaux dont il est parlé dans le premier chapitre du prophète Ezéchiel. L'homme représente la raison; le lion est le symbole de la partie irascible; le veau, de la concupiscible, et l'aigle, de la conscience. Cette explication est très-imparfaite, et on n'y remarque ni le style, ni le génie de saint Grégoire.

Quarante-huitième discours de saint Grégoire, à la louange des Martyrs, vers l'an 380 ou 381.

Pag. 725.

3. Quelques-uns, doutant que le discours quarante-huitième [2] fût de saint Grégoire, l'ont attribué à saint Jean Chrysostôme; mais leurs raisons sont assez legères : par exemple, on veut le rejeter parce qu'on y compare la conduite des hérétiques envers les Catholiques, avec celle que tint Jésabel à l'égard de Naboth, comme si saint Grégoire n'avait pu recourir à cette comparaison pour rendre odieuse l'usurpation des ariens; et on l'attribue à saint Chrysostôme, comme si ce Père avait coutume d'y recourir dans ses invectives contre l'impératrice Eudoxie, femme de Théodose. On peut, au contraire, tirer de ce parallèle une preuve que ce discours est de saint Grégoire de Nazianze; car il s'y agit de la restitution que ce Saint fit faire aux Catholiques, des églises que les hérétiques leur avaient ôtées; et il est marqué que cette restitution s'était faite depuis peu [3], et que l'on venait de recommencer la solennité des fêtes des Martyrs, qui avait été si longtemps négligée : ce qui convient parfaitement à la ville de Constantinople, où saint Grégoire faisait les fonctions d'évêque l'an 380, que les Catholiques furent mis en possession des églises, et qu'on en chassa les ariens. Ce discours, qui n'est qu'en latin dans l'édition de 1609, se trouve en grec dans l'appendice du premier tome de celle de 1610, à Etone. Il est entièrement à la louange des Martyrs. Saint Grégoire y reconnaît que c'est à eux que l'Eglise est redevable de la paix qu'on venait de lui rendre et de la victoire qu'elle avait remportée sur les hérétiques qui, semblables à des hiboux, fuyaient en murmurant de ce qu'on les avait chassés.

Le quarante-neuvième discours n'est pas de saint Grégoire, non plus que le cinquantième.

Pag. 727, 736.

4. On a prouvé ailleurs que le quarante-neuvième [4] discours est d'un auteur latin, et apparemment de Grégoire, évêque d'Elvire. Il faut dire la même chose du cinquantième discours, qui n'est qu'une simple exposition du Symbole, pour montrer qu'en croyant la divinité du Père, du Fils et du Saint-Esprit, l'on ne croit pas qu'il y ait plusieurs dieux. Il est de la même main que le précédent, avec lequel il a un rapport sensible. Le quarante-neuvième discours commence par l'approbation de la foi établie à Nicée par trois cent dix-huit évêques. Ensuite celui qui en est auteur raconte qu'ayant écrit un livre contre les ariens, c'est-à-dire cette petite profession de foi qui fait le cinquantième discours, il le confia à un de ses amis qui en tira une copie, et le fit lire, comme on l'en avait prié, à des personnes doctes, sans nommer celui qui l'avait composé, et ensuite à tout le monde; que beaucoup de personnes ayant trouvé ce livre propre à appuyer la foi et à confondre les hérétiques, le transcrivirent; qu'il y en eut qui y trouvèrent des choses superflues et même ambiguës, et que, se rendant à leurs avis, il avait retouché son écrit et expliqué nettement ce qu'il y avait eu de douteux, pour ôter tout scrupule aux lecteurs. Il ajoute qu'il ne comprend pas comment ses adversaires l'ont accusé d'avoir voulu retrancher la personne du Verbe, puisqu'en tant d'endroits il a dit qu'il est le véritable Fils, né et non pas fait du Père; qu'ils ne sont pas mieux fondés à l'accuser d'avoir nié les personnes du Père et du Fils, parce qu'il s'était servi du terme d'un seul Dieu; mais qu'il ne l'a fait que pour marquer que ces deux personnes ne sont qu'un seul Dieu et une même chose par rapport à la substance, quoique distinguées l'une de l'autre,

[1] On le trouve dans l'édition Bénédictine parmi les œuvres apocryphes de saint Grégoire, Migne, tom. XXXVI, col. 666 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 35e discours de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 258 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] Nazianz., *Orat.* 48, pag. 725.

[4] On le trouve dans l'édition Bénédictine parmi les œuvres apocryphes de saint Grégoire, Migne, t. XXXVI, col. 674 renvoie au tome XX de la *Patrologie latine*, où ce discours se trouve en effet parmi les œuvres de saint Phébades d'Azain. Il en est de même du 50e discours. (*L'éditeur.*)

le Père étant véritablement Père, le Fils véritablement Fils, le Saint-Esprit véritablement Saint-Esprit, comme il est dit dans l'Evangile [1]. « Nous n'admettons point, continue-t-il, en Dieu, de division semblable à celles dont les corps sont capables; mais les différentes notions qui se trouvent dans la nature divine constituent la différence des personnes, sans faire de tort à l'unité de la divinité. Nous disons que les trois noms et les trois personnes appartiennent à la même essence, la même puissance, la même majesté, de sorte que nous ne reconnaissons qu'un seul Dieu, d'autant que l'unité de nature exclut la pluralité des dieux. Nous donnons aux deux premières personnes le nom de Père et de Fils, mais nous ne pouvons ni ne devons pour cela dire que ce soient deux dieux : ce n'est pas que le Fils ne soit Dieu ; il est vrai Dieu du vrai Dieu : mais comme il est de la même essence que le Père, voilà pourquoi nous disons que ce n'est qu'un Dieu. » Après cette explication il dit : « S'il y a encore quelque chose de douteux dans les termes dont je me suis servi, il faut avoir égard au sens que je leur donne : les paroles ne sont pas criminelles, le mal consiste dans l'obstination qu'on témoigne à soutenir un mauvais sens. Puisque mon sentiment s'accorde avec la vérité, on ne doit point me chicaner sur des termes ; ces disputes académiques ne conviennent point à la simplicité chrétienne. » Il dit qu'il n'y a rien de plus dangereux que les hérétiques qui, ayant des sentiments orthodoxes sur tout le reste, errent dans un point essentiel, que c'est comme une goutte de poison qu'ils répandent sur la saine doctrine et qui l'altère entièrement, qu'on doit être en garde contre un venin si pernicieux. Il reproche aux partisans de l'hérésie arienne, d'avoir d'abord retranché le terme de *consubstantiel*, et d'avoir ensuite introduit celui de *semblable à son Père ;* en vain ils objectent que ce terme n'est pas dans l'Ecriture, puisqu'ils en admettent d'autres qui n'y sont pas exprimés, comme *Dieu de Dieu, Lumière de Lumière.* Si le terme de *consubstantiel* n'est point dans l'Ecriture, on y en trouve d'équivalents, comme lorsque le Fils de Dieu dit : *Mon Père et moi nous ne sommes qu'un. Consubstantiel,* chez les Grecs, signifie un autre lui-même. Selon lui, l'hérésie arienne vient de ce que ses auteurs ne comprenant point le pouvoir de Dieu, qui s'est accommodé aux faiblesses humaines, jugeaient de la nature du Fils par ce qui en avait paru aux hommes, ne considérant pas que le Fils de Dieu n'était pas visible en tant que Dieu, mais en temps qu'homme. Voici comment il explique le mystère de l'Incarnation : « La vierge conçut par le ministère du Saint-Esprit ; elle conçut et enfanta un Dieu, qui s'unit à l'âme et au corps d'un homme dans une unité de personne. Néanmoins le Fils de Dieu, en se faisant homme, n'a point perdu son rang ; sa substance n'a nullement été altérée; son corps lui a servi comme de canal pour faire passer jusqu'à nous sa lumière et sa grâce. Quoique nous croyions qu'il soit mort et qu'il ait été enseveli, il n'a souffert que dans son humanité à laquelle la divinité s'est unie. Mais comme tout ce qui est arrivé à Jésus-Christ se rapporte à sa personne, quoiqu'il n'ait souffert qu'en tant qu'homme, on ne laisse pas de dire la mort et la passion du Seigneur; car il est composé de deux substances, de la divine et de l'humaine, quoique ce ne soit qu'une personne.

5. On a mis au nombre des discours de saint Grégoire ses deux lettres à Clédonius [2]. Celui-ci était prêtre de l'Eglise de Nazianze et s'était rendu digne [3], par sa piété et par sa foi, qu'on lui donnât l'autorité d'enseigner et de reprendre dans cette Eglise, et qu'on le chargeât de répondre des maux qui y arriveraient; car elle était sans pasteur, et saint Grégoire, qui s'en était chargé pendant la vacance, ne pouvait la gouverner par lui-même, étant alors dans sa terre d'Arianze pour y passer quelque temps dans la retraite et dans la pénitence. Quelques-uns ont cru qu'il était encore évêque de Constantinople lorsqu'il écrivit à Clédonius : mais le contraire paraît assez par la lettre même, où il dit [4] : « Après que j'ai déclaré ma foi et dans mes écrits et de vive voix, ici et dans des pays éloignés, au milieu des dangers, comment certaines gens osent-ils la rendre suspecte ? » Il faut donc mettre cette lettre vers l'an 382. Voici quelle en fut l'occasion. Saint

Cinquante-unième discours de saint Grégoire. Première lettre au prêtre Clédonius, contre les apollinaristes, vers l'an 382.

Pag. 737.

[1] Matth. XXVIII, 29.

[2] On les retrouve dans l'édition Bénédictine parmi les lettres de saint Grégoire de Nazianze. Ils forment la 100, 101e lettre, Migne, tom. XXXVI, col. 175 et suiv., 194 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] Nazianz., *Orat.* 51, pag. 738 et 745.

[4] Ibid., pag. 737.

Grégoire, à son retour dans la Cappadoce, trouva que l'Eglise de Nazianze était extrêmement négligée, et que les apollinaristes l'avaient infectée du venin de leur hérésie. Sachant [1] que leur fureur allait aux derniers excès, il usa d'abord de patience à leur égard, espérant les apaiser et les adoucir peu à peu. Mais voyant que, non contents de continuer à semer leurs erreurs, ils le calomniaient lui-même, disant qu'il était dans les mêmes sentiments qu'eux au sujet de l'incarnation, il crut devoir les convaincre de calomnie, et en écrivit au prêtre Clédonius. Il lui dit que si les apollinaristes avaient été reçus par un concile d'Occident, comme ils s'en vantaient, c'était à eux à le montrer et à faire voir les lettres synodales par lesquelles les Pères d'Occident les avaient admis à leur communion. « Car telle est, dit-il, la coutume des conciles : mais si tout ce qu'ils disent sont des choses controuvées pour se donner quelque crédit dans le monde, par l'autorité de ceux qui les approuvent, faites-leur voir que cet artifice est inutile, et persuadez-leur de se tenir en repos ; c'est ce qu'on attend de votre zèle et de votre foi. »

Saint Grégoire explique ensuite la foi de l'Eglise sur l'Incarnation en ces termes : « Qu'ils ne séduisent plus les autres et qu'ils ne s'abusent pas eux-mêmes en disant que Jésus-Christ, qu'ils appellent *l'homme du Seigneur*, et que nous appelons *Notre-Seigneur*, est sans entendement. Nous ne séparons point l'homme de la divinité; nous enseignons que c'est le même qui auparavant n'était point homme, mais Dieu et Fils unique avant les siècles, sans mélange de corps ni de rien de corporel; qui, à la fin, a pris aussi l'humanité pour notre salut; passible par la chair, impassible par la divinité; borné par le corps, sans borne par l'esprit; le même terrestre et céleste, visible et intelligible, compréhensible et incompréhensible ; afin que l'homme entier tombé dans le péché, fût réparé par Celui qui est homme tout entier et Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mère de Dieu, il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la Vierge comme par un canal, et non point qu'il ait été formé en elle d'une manière divine et humaine tout ensemble : divine, en ce que l'homme n'y a point eu de part; humaine, en ce que les lois de la grossesse ont été observées, il est encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, et que Dieu ensuite y est entré, il est condamnable. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Père, l'autre de la mère, et ne dit pas que c'est le même, il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais fidèles. Car il y a deux natures, Dieu et l'homme, comme l'âme et le corps ; mais il n'y a pas deux fils, ni deux dieux, non plus que deux hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'intérieur et l'extérieur de l'homme. Et, pour le dire en un mot, le Sauveur est composé de deux choses différentes ; puisque le visible et l'invisible n'y est pas la même chose, non plus que ce qui est sujet au temps, et ce qui n'y est pas sujet : mais ce ne sont pas deux personnes, à Dieu ne plaise; car les deux choses sont unies : Dieu est devenu homme où l'homme est devenu Dieu ; il faut raisonner tout autrement de Jésus-Christ que de la Trinité, car nous disons qu'il y en a un autre et un autre, pour ne pas confondre les hypostases, mais non pas une autre chose : les trois sont une même chose par la divinité. Si quelqu'un dit que Dieu a opéré en Jésus-Christ par la grâce, comme dans un prophète, et non pas qu'il s'y est uni par sa substance, qu'il soit privé de l'opération divine. Si quelqu'un n'adore pas le Crucifié, qu'il soit anathème et au rang de ses meurtriers. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité de Fils après son baptême ou après sa résurrection, comme ceux que les païens mettent au rang des dieux, qu'il soit anathème. Car ce qui commence [2], ou profite, ou se perfectionne, n'est pas Dieu, quoique l'on parle ainsi de Jésus-Christ, parce qu'il se découvrait peu à peu. Si quelqu'un dit qu'il a maintenant quitté sa chair, que la divinité est dépouillée du corps, et qu'il ne viendra pas avec le corps qu'il a pris et qu'il conserve, puisse-t-il ne point voir la gloire de son avénement ! Si quelqu'un dit que la chair de Jésus-Christ est descendue du ciel, et non pas qu'elle est prise ici de nous, qu'il soit anathème. »

Après ce détail dans lequel saint Grégoire n'était entré que pour dissiper les soupçons qu'on pouvait avoir sur sa doctrine, et pour combattre les erreurs qui commençaient à avoir cours, il vient au dogme capital des apollinaristes, et s'exprime ainsi : « Si quel-

[1] Nazianz., *Epist.* 77, pag. 831.

[2] Luc. XI, 52.

qu'on dit que le corps de Jésus-Christ est descendu du ciel et qu'il n'est pas semblable au nôtre, qu'il soit anathème. Car ce que dit l'Apôtre [1] touchant le second homme céleste descendu du ciel; ou ce que dit saint Jean [2], que *personne ne monte au ciel, si ce n'est le Fils de l'homme qui est descendu du ciel*, se doit entendre de l'union de la divinité avec l'humanité. Ces autres passages [3] : *Toutes choses ont été faites par Jésus-Christ; il habite dans nos cœurs* [4], se doivent expliquer de la partie de Jésus-Christ que nous concevons de l'esprit, et non point de celle qui tombe sous les sens, d'autant que l'on confond les noms à cause de l'union des deux natures, Si quelqu'un espère en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même et indigne d'être sauvé [5]; car Dieu n'a guéri et ne sauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre et en sauver que la moitié; s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas le salut parfait, et qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs et de la peinture d'un homme. S'il est homme sans âme : c'est ce que disent les ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au principe des mouvements de son corps. S'il a une âme sans entendement, comment est-il homme ? Car l'homme n'est pas un animal sans entendement. Ce sera la figure et l'habitation d'un homme, avec l'âme d'un cheval ou d'un bœuf, ou d'une autre bête : ce sera donc là aussi ce qui est sauvé, et la vérité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'une autre nature que la mienne aura reçu. »

Réponse aux objections des apollinaristes.

Pag. 740.

6. Les apollinaristes objectaient que la divinité tenait lieu d'entendement; que le corps de Jésus-Christ ne pouvait point contenir deux choses parfaites; que notre entendement ayant été condamné, Jésus-Christ n'a pas dû le prendre. Saint Grégoire répond à la première de ces objections, que la divinité seule, avec le corps, ne fait pas un homme, ni même avec l'âme, si l'entendement n'y est pas, qui est la principale partie de l'homme. Il répond à la seconde, que le corps ne peut contenir deux choses parfaites, si elles sont corporelles, comme un vase que la mesure d'un boisseau remplit, ne peut en contenir deux; mais que si elles sont intellectuelles, il peut les contenir et les contient en effet, puisque nous avons en même temps une âme, la raison et l'entendement. Il résout la troisième en disant que notre chair étant aussi soumise à la condamnation, il faut que les apollinaristes la réprouvent à cause du péché, ou qu'ils avouent que l'entendement participe à la rédemption; car si la moindre partie a été unie à la divinité pour en être sanctifiée, pourquoi ne voudraient-ils pas que la plus excellente participât au même privilége ? Il est, au contraire, plus naturel que l'esprit s'unisse à l'esprit, qui deviendra comme le lien de la divinité et de la chair. Les apollinaristes disaient que Dieu n'avait pris un corps qu'afin que la divinité voilée sous la chair pût converser parmi les hommes. Saint Grégoire fait passer cette raison pour ridicule, « comme si, dit-il, Dieu ne pouvait pas inventer d'autres moyens pour converser parmi les hommes, comme il fit autrefois avec Moïse par le moyen du buisson ardent : mais il s'est incarné pour sanctifier le semblable par le semblable, et pour détruire la malédiction du péché. Comme il a fallu se revêtir d'un corps pour racheter la chair, il a fallu aussi qu'il prît une âme humaine pour racheter l'âme qui avait péché; puisque c'est par l'entendement que la rébellion d'Adam avait commencé, en violant le précepte que Dieu lui avait fait, il a fallu appliquer à la partie malade un remède proportionné; et comme l'entendement humain avait prévariqué, il était nécessaire que le Sauveur, en s'unissant à la nature humaine, s'unît à l'entendement humain. » Comme ils se retranchaient sur ce passage [6] : *Le Verbe a été fait chair, et il a habité parmi nous*. « Ils ôtent, dit saint Grégoire, ce qu'il y a de plus noble dans l'homme, et ne donnent à Dieu que ce qu'il y a de plus grossier et de matériel : ils n'ont qu'à dire maintenant qu'il n'est que le Dieu des corps et non pas le Dieu des âmes, parce qu'il est écrit : *Vous lui avez donné une puissance absolue sur toute chair* [7]. » Il parle du livre que les apollinaristes avaient composé sur la Trinité, et de l'erreur d'Apollinaire sur ce sujet; car quoiqu'il dît que le Saint-Esprit était Dieu, il le dégradait néanmoins de la divinité, composant la Trinité du grand, du plus grand, et du très-grand, c'est-à-dire, du Saint-Esprit, du Fils et du

[1] I Cor. xv. — [2] Joan. III.
[3] Joan. I. — [4] Ephes. III.

[5] Le texte ajoute *tout entier*. (*L'éditeur.*)
[6] Joan. I. — [7] Joan. I. 14.

Père. Il parle aussi de leurs nouveaux psaumes, bien différents de ceux de David, et de leurs vers harmonieux qu'ils faisaient passer pour un troisième testament, et promet d'en composer lui-même.

Cinquante-deuxième discours de saint Grégoire. Seconde lettre à Clédonius, contre les apollinaristes, vers l'an 382.

7. La seconde lettre à Clédonius, dont on a fait le cinquante-deuxième discours, fut apparemment écrite peu après la première. C'est une réponse à celle de Clédonius, qui lui avait marqué que plusieurs étaient venus le trouver et lui demander qu'il donnât des assurances de sa foi, parce que les apollinaristes l'accusaient de diviser Jésus-Christ et de lui donner deux natures séparées et opposées l'une à l'autre. Saint Grégoire répond à cette demande avec beaucoup de douceur et de simplicité, sans témoigner sa peine de ce que l'on semble douter de sa foi, après les preuves qu'il en avait données. Il prie Clédonius de protester à tout le monde qu'il n'avait point d'autre foi que celle de Nicée, en ajoutant seulement ce qui regarde le Saint-Esprit, dont la question n'avait pas encore été agitée alors. Il déclare aussi sa foi sur l'incarnation, disant qu'il adorait un seul et unique Jésus-Christ, Fils du Père et fils de Marie, et qu'il n'en faisait point deux fils, comme on l'en accusait. Ensuite il se justifie sur ce qu'il avait autrefois approuvé la confession de foi de Vital, aussi bien que le bienheureux pape Damase, faute d'en connaître l'artifice; d'autant que les paroles de cette confession, bien entendues, avaient un sens orthodoxe. Il reproche aux apollinaristes de ne déclarer toute la malignité de leurs sentiments qu'à leurs disciples, et de les dissimuler devant ceux qui les combattent par l'autorité de l'Ecriture. Il les tourne en ridicule sur la nouveauté de leur doctrine. « Quelle absurdité, dit-il, de prétendre annoncer aujourd'hui une doctrine cachée depuis Jésus-Christ; car s'il n'y a que trente ans que leur foi a commencé, quoiqu'il y en ait près de quatre cents que Jésus-Christ a paru, notre Evangile a été inutile pendant tout ce temps, notre foi a été vaine, les martyrs ont souffert en vain, tant de si grands prélats ont en vain gouverné les peuples. » Il proteste qu'il n'écrit ceci que parce qu'il y est forcé pour rétablir l'unité et la concorde dans l'Eglise; qu'il n'a rien plus à cœur que la paix; que sa conduite fait assez connaître ses sentiments, mais que les entreprises de ses adversaires et les bruits qu'ils répandaient contre lui ferment toutes les voies d'accommodement. La première lettre à Clédonius fut citée dans les conciles d'Ephèse[1] et de Chalcédoine[2]. Justinien, Léonce[3] de Bysance et quelques autres la citent aussi. Saint Ephrem[4] d'Antioche allègue deux fois l'autorité de la seconde.

g. 745.

La paraphrase sur l'Ecclésiaste n'est pas de saint Grégoire.

Pag. 749.

8. Après les deux lettres de saint Grégoire à Clédonius, suit une paraphrase sur l'Ecclésiaste[5], que l'on convient aujourd'hui être de saint Grégoire le Thaumaturge; elle est, en effet, d'un style tout différent de celui de saint Grégoire de Nazianze, et attribuée par les anciens à saint Grégoire le Thaumaturge[6].

Discours contre les astronomes.

9. [A la suite de l'appendice aux discours de saint Grégoire de Nazianze, on trouve dans la *Patrologie grecque*, tome XXVIe, col. 675 et suiv., un fragment d'un discours contre les astronomes. Il est publié d'après Ch.-Fr. Mattheï, qui l'a fait paraître dans ses *Lectiones Mosquenses*, Leipsik, 1779, in-8, vol. II, p. 38. Dans ce fragment, saint Grégoire attaque les astrologues et prouve que les astres n'ont point d'influence sur la naissance ni sur les dispositions des hommes; on doit à Dieu ces dispositions, qui les fait développer sous différentes causes.

Commentaires sur les discours de saint Grégoire.

10. Le même volume de *Patrologie* contient plusieurs commentaires anciens sur les discours de saint Grégoire. On y trouve d'abord celui d'Elie, métropolite de Crète, probablement au Xe siècle. Il est publié pour la première fois d'après le manuscrit de Bâle, par le docteur Alberttan, théologien et philologue de Berne. Elie y commente dix-neuf discours de saint Grégoire, savoir le 23e de l'édition Morel, le 27e de l'édition Bénédictine, les 24—28, 35—29, 36—30, 37—31, 26—32, 12—6, 13—23, 14—22, 25—33, 28—26, 27—36, 2—3, 7—9, 30—13, 8—12, 17—17, 5—10. L'éditeur a enrichi son travail d'une dédicace à M. Charles Daremberg, docteur en médecine, savant distingué; d'une préface, de notes

[1] Tom. II *Concil.*, pag. 270.

[2] Tom. IV *Concil.*, pag. 826 et 830.

[3] Tom. V *Concil.*, pag. 696; Leont., lib. I *in Nest. et Eutych.*, pag. 972.

[4] Le titre de *saint* n'est pas donné par l'Eglise à Ephrem d'Antioche. (*L'éditeur.*)

[5] Apud Photium, *Cod.* 229, pag. 808 et 809.

[6] On la trouve dans l'édition Bénédictine parmi les œuvres apocryphes de saint Grégoire de Nazianze. La *Patrologie grecque* la reproduit parmi les œuvres de saint Grégoire Thaumaturge, tome X. (*L'éditeur.*)

nombreuses et de tables très-bien rédigées. Avant les tables, il publie des scholies sur les discours de saint Grégoire d'après des manuscrits de Munich. Les principales sont de Basile, écrivain grec du Xe siècle.

Le second commentaire est de Nicétas, évêque de Serra en Macédoine au XIe siècle. Il comprend le 1er discours, autrefois le 41e, et le 11e autrefois le 6e; il est publié d'après Matthei en grec et en latin. Matthei le fit paraître à Moscou en 1780, in-4°, avec une notice sur les manuscrits de Moscou qui renferment plusieurs ouvrages de saint Grégoire, et avec des scholies de deux anonymes et quelques annotations.

Le troisième commentaire est de l'abbé Nonnus, écrivain du Ve siècle. Il comprend quatre discours de saint Grégoire, savoir : les deux invectives contre Julien, le discours sur saint Basile et celui sur les saintes Lumières. Les commentaires des deux premiers, intitulés : *Collection et Interprétation des histoires dont fait mention saint Grégoire de Nazianze dans sa première et sa seconde invective contre Julien*, avaient paru pour la première fois en 1610, in-4°, chez Montaigu, par les soins de Savilius, avec des scholies grecques. Aug. Maï, dans le tome II du *Spicilége romain*, a publié une autre collection et interprétation des histoires grecques dont fait mention saint Grégoire dans son discours sur saint Basile et dans son discours sur les Lumières.

Les scholies de Basile-le-Minime, évêque de Césarée en Cappadoce au Xe siècle, publiées par M. Boissonnade dans le tome XI des Notices et des Extraits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, Paris, 1827, forment le quatrième commentaire renfermé dans le XXXVIe volume de la *Patrologie grecque*. Les scholies sont sur les deux discours contre Julien, sur le discours touchant le philosophe Héron, que Basile distingue de Maxime. Viennent ensuite des scholies du même Basile sur l'oraison funèbre de Césaire, frère de saint Grégoire; elles sont publiées d'après Sinner, Gaume, Paris, 1836, in-12.

Le dernier commentaire est sur les deux discours contre Julien. Il est d'un anonyme et a été publié par Montaigu, en 1610, in-4°.]

ARTICLE III.

DES LETTRES DE SAINT GRÉGOIRE [1].

1. Nous avons trois lettres de saint Grégoire à Céleusius, qui paraît avoir été juge ou chef de police à Nazianze. Il était ami du saint évêque, et l'était venu voir à Arianze pendant le carême de l'an 382. Saint Grégoire le reçut sans lui rien dire, à cause de la loi qu'il s'était faite de garder le silence pendant ce saint temps. Céleusius le trouva [2] mauvais et s'en plaignit à lui-même, traitant son silence de rusticité; mais le Saint, sans s'en offenser, lui écrivit avec toute la liberté que donne l'amitié, de ne pas condamner son silence, que les cygnes chanteraient lorsque l'on verrait les geais se taire. Cette lettre est la première dans l'édition que nous suivons [3]. Dans la soixante-et-quatorzième [4], qui est la seconde à Céleusius [5], saint Grégoire lui dit qu'il faisait fort mal de ne pas jeûner pendant le carême, et qu'il s'inquiétait peu, apparemment, d'observer les lois humaines, puisqu'il méprisait les lois divines. Il l'exhorte à ne point donner de spectacles infâmes, de peur de se diffamer lui-même [6]: « Sachez, ajoute-t-il, juge, que vous subirez vous-même le jugement, et vous ferez moins de fautes. » La troisième lettre à Céleusius [7] est écrite avec la même liberté. « Ne condamnez point mon silence, lui dit saint Grégoire, puisque je ne condamne point vos paroles; si vous me condamnez, prenez garde que je ne commence par parler contre vous-même. » *Lettres de saint Grégoire à Céleusius.*

2. La seconde lettre [8] de saint Grégoire est adressée à Nicobule, son neveu. Il paraît qu'il l'écrivit dans le temps de son mécontentement contre saint Basile à l'occasion de l'évêché de Sasimes, et ainsi en 372. Cette lettre est remarquable [9] par la déférence que saint Grégoire y témoigne pour saint Basile, dont il envoyait quelques lettres à Nicobule. Il ne *Lettres à Nicobule père et fils, en 372.*

[1] La nouvelle édition des œuvres de saint Grégoire porte le nombre des lettres du Saint à 244; mais on y comprend les 45e, 46e, 51e, 52e discours de la version de Billiet, qui sont en effet des lettres plutôt que des discours; une lettre à Basilisse. Le 45e discours ou lettre au moine Evagre n'étant pas l'œuvre du saint docteur, il lui reste 243 lettres authentiques. (*L'éditeur.*)

[2] Epist. 1, ann. 382, pag. 767.

[3] Cette lettre est la 114e dans l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVIII, col. 209. (*L'éditeur.*)

[4] C'est la 112e, ibid. (*L'éditeur.*)

[5] Epist. 74, pag. 830.

[6] Epist. 75, pag. 830.

[7] C'est la 113e, ibid. (*L'éditeur.*)

[8] C'est la 53e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 110 et suiv. (*L'éditeur.*)

[9] Epist. 2, ann. 372, pag. 768.

met la sienne qu'après celle de ce grand évêque, pour donner aux autres un exemple de modération et d'humilité, pour montrer l'union qu'il voulait toujours avoir avec lui, et faire voir que, pour suivre les règles de la vérité autant que celles de l'amitié, il l'estimait toujours au-dessus, « quoique pour lui, dit-il, il croie le contraire. » La troisième [1] fut écrite à Nicobule père [2], vers l'an 369. Il lui enseigne que le laconisme consiste non à écrire peu de lignes, mais à dire beaucoup de choses en peu de mots. Le même Nicobule lui demanda en une autre occasion quelques règles sur la manière d'écrire les lettres. Saint Grégoire lui répondit par celle qui est la [3] deux cent neuvième [4], que la nécessité et les affaires qu'on y traite en sont la seule règle pour la longueur; qu'elles doivent être fort claires et éloignées du style pompeux des orateurs, non pas toutefois sèches et sans beauté, mais relevées avec médiocrité par quelque sentence et quelque apophthegme, ou par quelque raillerie et quelque énigme; avec quelque peu de figures sans antithèses ni autres choses de cette nature, si ce n'est quelquefois comme en se jouant; qu'en un mot leur beauté est de n'en avoir point d'affectée. C'est à Nicobule le père que nous avons obligation des lettres qui nous restent de saint Grégoire, car il pria ce Saint de les ramasser et de les lui envoyer: ce qu'il fit, lui mandant [5] en même temps qu'il y trouverait plus de choses utiles, que de celles qui ne sont que pour la montre et pour l'apparence, parce que le caractère de ses discours était d'être remplis autant qu'il se pouvait de sentences et de doctrine pour l'instruction des lecteurs [6].

Lettres à saint Basile.

3. Des huit lettres suivantes de saint Grégoire à saint Basile, la première [7], qui est de l'an 371 [8], est en forme d'excuse sur ce qu'il n'a pu aller le voir à Césarée, en étant empêché par la maladie de sa mère. Dans la seconde [9], qu'il écrivit en 358 [10], voyant qu'il ne pouvait acquitter la parole qu'il lui avait donnée, étant à Athènes, de renoncer entièrement au monde et de vivre ensemble pour Dieu seul dans la solitude, il lui promet, pour satisfaire autant qu'il pourrait à cet engagement, d'aller souvent passer du temps avec lui, et le prie de vouloir venir aussi quelquefois demeurer en sa maison. La troisième [11] est une réponse qu'il fit à saint Basile vers l'an 358 [12], sur la raillerie qu'il avait faite de sa retraite à Tibérine. Il en traite beaucoup plus au long dans la quatrième [13], écrite vers l'an 363 [14]. Il reprend son ami de ce qu'il avait appelé Tibérine *la Fondrière de la terre*, et reprenant tout ce que saint Basile avait dit à l'avantage de sa retraite dans le Pont, il s'en moque agréablement, et en prend occasion de représenter ce lieu comme le plus affreux qui fût au monde. Saint Basile ayant bien reçu cette raillerie, saint Grégoire la continua dans la cinquième lettre [15] qu'il lui écrivit quelque temps après [16]. Il y fait une agréable description de la demeure de saint Basile, de la bonne chère qu'il lui avait faite lorsqu'il y avait été et des glorieux travaux auxquels il l'avait exercé [17]. Mais, prenant son sérieux dans la sixième [18] lettre, il témoigne soupirer après la vie qu'ils avaient menée ensemble dans cette solitude, disant qu'il lui était facile de désirer les avantages dont il y avait joui, mais qu'il ne lui était pas aisé de les obtenir. « Je vous conjure donc, ajoute-t-il, de m'assister, de conspirer, de travailler avec moi pour me faire arriver à la vertu: conservez-moi par vos prières celle que nous avons autrefois acquise ensemble, de peur que je ne me dissipe peu à peu comme l'ombre qui s'évanouit avec le jour. »

Il dit dans la septième [19] que c'est le seul amour [20] de la philosophie et de la retraite qui l'empêche d'aller le trouver à Césarée. Saint Basile s'était plaint que son ami le méprisait et qu'il cherchait de vaines excuses pour se dispenser de l'aller voir. Cette lettre est de l'an 370, quelque temps après l'élection de saint Basile. La huitième [21] est une

[1] C'est la 54e, ibid. (*L'éditeur.*)
[2] Epist. 3, ann. 369, pag. 769.—[3] Epist. 209, pag. 903.
[4] C'est la 51e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 104. (*L'éditeur.*) — [5] Epist. 208, pag. 902.
[6] C'est la 32e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 107. (*L'éditeur.*)
[7] C'est la 60e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 119. (*L'éditeur.*) — [8] Epist. 4, ann. 371, pag. 769.
[9] C'est la 1re de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 21. (*L'éditeur.*)
[10] Epist. 5, ann. 458, pag. 769.
[11] C'est la 2e, ibid. (*L'éditeur.*)
[12] Epist. 6, ann. 358, pag. 770.
[13] C'est la 4e, ibid., col. 25. (*L'éditeur.*)
[14] Epist. 7, ann. 363, pag. 772 et 773.
[15] C'est la 5e, ibid., col. 27. (*L'éditeur.*)
[16] Epist. 8, ann. 363, pag. 772 et 773.
[17] Epist. 9, ann. 363, pag. 774.
[18] C'est la 6e, Migne, ibid., col. 30. (*L'éditeur.*)
[19] C'est la 46e, Migne, ibid., col. 95. (*L'éditeur.*)
[20] Epist. 10, ann. 370, pag. 775.
[21] La 11e est la 8e, Migne, ibid., col. 34. (*L'éditeur.*)

réponse à la lettre [1] dans laquelle saint Basile lui avait témoigné sa douleur de ce qu'on l'avait ordonné prêtre, et son dessein d'abandonner le service de l'Eglise pour se retirer dans la solitude. C'était en 364. « J'approuve, lui répondit saint Grégoire, le commencement de votre lettre : et pourrais-je ne pas approuver tout ce qui vient de vous? Vous avez donc vous-même été pris aussi bien que nous, et nous sommes tombés tous deux dans le piége : mais enfin on nous a contraints d'être prêtres, quoique ce ne fût nullement notre dessein; car nous nous pouvons rendre l'un à l'autre un témoignage très-certain, que nous avons toujours aimé la vie la plus humble et la plus basse; et il nous eût peut-être été en effet plus avantageux de n'être pas élevés à la prêtrise : au moins je n'oserais dire autre chose, jusqu'à ce que je connaisse quel est le dessein et la conduite de Dieu sur nous. Mais puisque c'est une chose faite, je crois pour moi qu'il faut s'y soumettre, principalement à cause du temps où nous sommes, où les langues des hérétiques nous attaquent de tous côtés, et ne rien faire d'indigne de l'espérance qu'on a conçue de nous, ni de la vie que nous avons menée jusqu'ici.»

Lettres à saint Amphiloque.

4. On voit par la lettre [2] à saint Amphiloque, qu'ils menaient une vie bien frugale; car saint Grégoire ayant un jour à traiter saint Basile, qui était venu le visiter à Nazianze vers l'an 358, écrivit [3] à saint Amphiloque pour lui demander de belles herbes, « de peur, dit-il en riant, qu'il n'éprouvât la colère de saint Basile, s'il ne lui envoyait de quoi apaiser sa faim. » Comme saint Amphiloque lui en avait envoyé trop peu, il lui en fit des reproches dans une seconde [4] lettre, en le menaçant agréablement [5] que si, une autre fois, il ne lui en envoyait davantage, il garderait son blé pour lui. C'est qu'il avait apparemment coutume d'en faire part à saint Amphiloque, qui en manquait dans sa solitude d'Ozizale.

Lettres à Bosphore, évêque de Colonie.

5. Il paraît que l'un de ceux qui, avec le peuple de Nazianze, pressèrent le plus saint Grégoire de continuer à gouverner cette Eglise après la mort de son père, fut Bosphore, évêque de Colonie dans la seconde Cappadoce. Ses instances à cet égard [6] font le sujet de la lettre [7] que saint Grégoire lui écrivit. Après s'y être plaint, en des termes un peu aigres, de ses importunités, il lui témoigne qu'il veut bien s'y rendre et se soumettre à ce que la Providence demandait de lui [8] : c'était en 374. Il lui écrivit [9] en une autre occasion, et ce semble en 381, lorsqu'il pensait à quitter le siége de Constantinople, qu'il n'importunerait plus personne (pour laisser Paulin paisible à Antioche), mais que ne pouvant faire changer les autres d'avis, ils ne l'empêcheraient pas aussi de se renfermer en Dieu et en lui-même.

Lettres à Césaire, son frère, et à Sophrone, préfet.

6. Son frère Césaire ayant été tiré comme par miracle de dessous les ruines du tremblement de terre arrivé à Nicée en 368, il en prit occasion de lui écrire [10] pour l'exhorter à remercier Dieu de l'avoir délivré de ce péril, et à se donner entièrement à lui, soit dans la vie privée [11], soit dans le maniement des affaires, où toutefois il ne le voyait engagé qu'à regret. Quelques années auparavant, c'est-à-dire en 362, Césaire avait consenti à demeurer avec Julien l'Apostat en qualité de son médecin. Tout le monde fut scandalisé de cette résolution, et son père avait peine à supporter la vie, tant il se sentait touché de douleur de voir son fils au milieu d'une cour remplie de profanations et de sacriléges. Saint Grégoire fit donc un effort pour tirer son frère d'un engagement où il y avait tant de danger pour son âme, et lui écrivit en ces termes [12]. « Vous nous couvrez de confusion [13]. Je voudrais que vous pussiez entendre ce que disent de vous ceux de la famille, les étrangers et tous les chrétiens qui nous connaissent. Voir le fils d'un évêque servir à la cour, désirer la puissance et la gloire séculière, se laisser vaincre par l'intérêt, et ne pas compter pour toute gloire et pour toute ri-

[1] Epist. 11, ann. 364, pag. 775 et 776.

[2] Cette lettre est la 25e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 59. (*L'éditeur.*)

[3] Epist. 12, ann. 358, pag. 776.

[4] Elle est la 26e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 62. (*L'éditeur.*)

[5] Epist. 13, ann. 358, pag. 776.

[6] Epist. 14, ann. 374, pag. 777.

[7] C'est la 138e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 234. (*L'éditeur.*)

[8] Epist. 15, ann. 381, pag. 778.

[9] C'est la 153e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 259. (*L'éditeur.*)

[10] Cette lettre est la 20e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 54. (*L'éditeur.*)

[11] Epist. 16, ann. 368, pag. 779.

[12] C'est la 7e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 31. (*L'éditeur.*)

[13] Epist. 17, ann. 362, pag. 779.

chesse de résister courageusement en cette occasion, et de fuir au plus loin toutes les abominations. Comment les évêques pourront-ils exhorter les autres à ne pas céder au temps ni se laisser entraîner dans l'idolâtrie; comment pourront-ils reprendre les autres pécheurs, s'ils n'osent corriger leurs propres enfants? Mon père est si affligé, que la vie lui est insupportable; et je ne le console qu'en me rendant caution de votre foi et en l'assurant que vous cesserez de nous affliger. Pour ma mère, on n'ose lui dire cette nouvelle, et on emploie mille inventions pour la lui cacher; la faiblesse de son sexe et l'ardeur de sa piété la lui rendraient insupportable. Profitez de cette occasion, vous n'en aurez jamais une plus belle de vous retirer. » Il ajoute que s'il prétend conserver à la cour la pureté de sa foi, il doit s'attendre à y tenir un rang indigne de lui, ou que s'il veut faire sa fortune, il ne peut éviter d'être noirci par la fumée des victimes profanes, si toutefois il n'est pas brûlé par ce feu sacrilége. Cette lettre de saint Grégoire eut son effet: Césaire quitta la cour, mais après avoir remporté sur Julien une victoire glorieuse. Après la mort de Césaire, arrivée en 369, saint Grégoire se trouva embarrassé au sujet de sa succession, parce qu'une infinité de personnes venaient se jeter sur les richesses et sur les restes de ce mort; les valets, les étrangers, les amis pillaient chacun de leur côté tout ce qu'ils pouvaient [1]. Dans cet embarras, saint Grégoire écrivit [2] à Sophrone, préfet de Constantinople, Cappadocien comme lui, et l'un des principaux amis de Césaire; il le conjure de lui témoigner en cette rencontre la fidélité que l'amitié et l'honneur demandaient de lui, et de l'assister en la manière que sa prudence et l'état des affaires lui feraient juger être la meilleure. En parlant de Césaire, il dit qu'il avait paru avec éclat dans la cour, que sa science l'avait fait connaître de tout le monde, que sa probité l'élevait au-dessus des autres, et que le grand nombre de ses amis l'avaient rendu très-considérable.

Lettres à saint Basile et à Eusebe de Césarée en Cappadoce.

7. Les lettres suivantes regardent la réconciliation de saint Basile avec Eusèbe de Césarée en Cappadoce, son évêque. Celui-ci faisait beaucoup d'honneur à saint Grégoire, et le conviait aux conférences et aux assemblées spirituelles qu'il tenait. Saint Grégoire lui en témoigne [3] sa reconnaissance par une lettre [4], mais il lui dit en même temps que l'injure qu'il avait faite et qu'il continuait de faire à saint Basile le touchait très-sensiblement; que l'ayant choisi pour compagnon en toutes choses, honorer l'un et maltraiter l'autre, c'était caresser une personne d'une main, et de l'autre lui donner un soufflet; qu'il le conjurait donc de remédier au tort qu'il faisait à son ami, l'assurant qu'il serait satisfait de lui. Eusèbe témoigna être choqué de cette lettre [5], ce qui engagea saint Grégoire à lui en écrire une seconde [6], dans laquelle il lui disait qu'en lui écrivant, il n'avait cru suivre que les règles de l'esprit et de la sagesse de Dieu. « Pour être d'un rang inférieur au sien, il ne croyait point devoir perdre le droit d'une liberté raisonnable; s'il s'en offensait et s'il le regardait comme un valet qui n'avait pas droit de lui résister, il était prêt de souffrir cette indignité; mais ce n'était pas une chose digne de la piété et de la générosité d'Eusèbe [7]. » Dans une autre [8] lettre qui suivit de près les précédentes, saint Grégoire lui témoigne qu'il avait donné à la douleur ce qu'il lui avait écrit auparavant, et non qu'il eût aucun éloignement de lui; qu'il s'était aussitôt soumis à ce que la règle et les lois du Saint-Esprit demandaient de lui; et qu'après tout, quand il aurait pu avoir quelque ressentiment contre lui, le temps et les bêtes, c'est-à-dire les ariens, qui venaient attaquer l'Eglise, l'eussent obligé à se réconcilier avec un prélat qui combattait si généreusement à la tête des Catholiques. Le temps amollit en effet Eusèbe, et saint Grégoire étant venu le trouver, le vit non-seulement disposé à la réunion et à la paix, mais encore à écrire à saint Basile pour l'exhorter et le prier de revenir [9]. Il en donna aussitôt avis à son ami [10], lui disant que puisqu'Eusèbe voulait lui écrire, il devait le prévenir en lui écri-

[1] Epist. 18, ann. 369, pag. 781.

[2] C'est le 29e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 61. (*L'éditeur.*)

[3] Epist. 20, ann. 365, pag. 781.

[4] C'est la 26e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 50. (*L'éditeur.*)

[5] C'est la 27e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 51. (*L'éditeur.*)

[6] Epist. 169, ann. 365, pag. 877 et 878.

[7] Epist. 170, ann. 365, pag. 878.

[8] C'est la 28e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 51. (*L'éditeur*)

[9] Epist. 29, ann. 365, pag. 782.

[10] C'est la 9e de l'édition Bénédictine, Migne, col. 54. (*L'éditeur.*)

vant lui-même et en venant à Césarée; qu'être vaincu de cette sorte, c'était être véritablement victorieux, et que tout le monde attendait cela de lui ; que l'état présent de l'Église ravagée par la faction des hérétiques, rendait son retour nécessaire, et que, s'il le jugeait à propos, il l'irait trouver pour se rendre le médiateur de cette paix et le ramener à Césarée. La chose se passa ainsi, et la réunion se fit. Eusèbe mourut l'an 370. Saint Basile, sans en rien marquer à saint Grégoire, lui écrivit pour le prier de venir le trouver à Césarée, lui témoignant qu'étant très-malade, il souhaitait lui dire le dernier adieu avant de mourir. Saint Grégoire, pénétré de douleur à cette nouvelle, se mit en chemin pour aller à Césarée; mais, ayant appris aussitôt que l'on y songeait à l'élection d'un évêque, il changea de dessein, et au lieu d'aller trouver saint Basile, il lui écrivit une lettre [1] où il témoigne prendre [2] pour feinte la maladie sur laquelle il l'avait mandé, l'accuse de simplicité, s'il ne voyait pas le soupçon qu'il donnait, de vouloir fortifier sa brigue en appelant ses amis. Il ferait bien de se retirer lui-même, ajoutait-il, et tout ce qu'ils pourraient faire en cette rencontre pour faire choisir un bon évêque, serait inutile ; puisque ce n'était pas ordinairement les plus saints que l'on choisissait, mais les plus puissants ou les plus agréables au peuple. Saint Grégoire se conduisit de la même manière après l'élection de saint Basile, et se contenta de lui écrire [3] que, quelque joie qu'il eût de sa promotion [4], il n'irait pas le trouver si tôt, quand même il le manderait, pour ne pas donner lieu à les calomnier l'un et l'autre ; il se proposait de l'aller voir quand les ombres de l'envie seraient dissipées.

Lettres de saint Grégoire père au peuple de Césarée et aux évêques

8. Mais le saint vieillard Grégoire, évêque de Nazianze, prié avec les autres évêques de Cappadoce, par l'Eglise de Césarée, de venir assister à l'élection du successeur d'Eusèbe, contribua de tout son pouvoir à faire tomber le choix sur saint Basile, car il connaissait combien il était important d'avoir un Saint [5] dans le siége de cette ville. Il écrivit pour cela diverses lettres, dont trois sont venues jusqu'à nous, mais qui paraissent être de la main de saint Grégoire, son fils. La première est [6] adressée à l'Eglise de Césarée. Le Saint comprend sous ce terme les ecclésiastiques, les moines, les personnes de qualité, le conseil et tout le peuple. « Je suis, leur dit-il, le petit pasteur d'un petit troupeau ; mais la grâce n'est pas resserrée par la petitesse des lieux : qu'il soit donc permis, même aux petits, de parler librement. Il s'agit de l'Eglise pour laquelle Jésus-Christ est mort : l'œil est le flambeau du corps, et l'évêque le flambeau de l'Eglise. Puisque vous m'avez appelé suivant les canons, et que je suis retenu par la vieillesse et la maladie, si le Saint-Esprit me donne la force d'assister en personne à l'élection, car il n'y a rien d'incroyable aux fidèles, ce sera le meilleur et le plus agréable pour moi. Si l'infirmité me retient, je concours autant que le peut un absent. Je ne doute pas que dans une si grande ville, qui a toujours eu de si grands prélats, il y ait d'autres personnes de la première place ; mais je ne puis en préférer aucun à notre cher fils le prêtre Basile : c'est un homme, je le dis devant Dieu, dont la vie et la doctrine sont pures, et le seul ou du moins le plus propre de tous à s'opposer aux hérétiques et à l'intempérance de la langue qui règne à présent. Si mon suffrage est approuvé comme juste et venant de Dieu, je suis présent spirituellement, ou plutôt j'ai déjà imposé les mains ; si l'on est d'un autre avis, si l'on juge par cabale et par intérêt de famille ; si le tumulte l'emporte sur les règles, faites entre vous ce qu'il vous plaira, je me retire. » La seconde [7] est aux évêques assemblés à Césarée pour l'élection. Ils l'avaient prié d'y venir, sans lui marquer ni leur dessein, ni le temps qu'ils avaient pris pour cette élection, ce qui lui donnait lieu de juger qu'ils ne souhaitaient pas fort de le voir, et que leur invitation n'était qu'une cérémonie dont ils n'avaient osé se dispenser [8]. L'évêque de Nazianze leur marque par sa réponse qu'il en avait jugé ainsi, et leur en témoigne son ressentiment ; il ajoute néanmoins qu'il s'en mettait peu en peine : puis, passant à l'élection d'un évêque à Césarée, il leur déclare comme il l'avait fait au clergé et au peuple de cette ville, qu'il donnait son suf-

[1] C'est la 40e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 82. (*L'éditeur.*)

[2] Epist. 21, ann. 370, pag. 784.

[3] C'est le 45e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 110. (*L'éditeur.*)

[4] Epist. 24, ann. 370, pag. 787.

[5] Epist. 22, ann. 370, pag. 785.

[6] C'est le 41e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 83. (*L'éditeur.*)

[7] C'est le 43e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 90. (*L'éditeur.*)

[8] Epist. 23, ann. 370, pag. 786.

frage au prêtre Basile comme au plus digne, et proteste contre l'élection que l'on pourrait faire par cabale : « Et si l'on oppose, dit-il, le prétexte de sa mauvaise santé, vous ne cherchez pas un athlète, mais un docteur; et on voit dans celui-ci la vertu de Celui qui fortifie et soutient les plus faibles. » Le saint évêque [1] en écrivit une troisième [2] à saint Eusèbe de Samosate, pour implorer son secours en cette occasion, quoiqu'il ne fût pas de la province, lui représentant le péril où se trouvait l'Eglise de Césarée par les entreprises des hérétiques, qui ne cherchaient qu'à la ruiner; et que s'il pouvait faire réussir l'élection en faveur d'un homme qui ne lui était pas inconnu (c'était saint Basile), cela lui serait d'un grand mérite auprès de Dieu et du peuple de Césarée.

Lettres de saint Grégoire à saint Basile.

9. La lettre vingt-cinquième [3] a quelque rapport aux chagrins qu'occasionna à saint Basile la division de la Cappadoce en 372. Saint Grégoire [4], après l'avoir averti qu'il y avait auprès de lui des gens qui allumaient le feu de la dissension entre lui et Anthime, lui témoigne qu'il se tient assuré que dans cette affliction il ne fera rien d'indigne de lui, mais qu'au contraire il fera connaître de plus en plus quel il est et quelle force il avait acquise dans la pratique constante de la vertu [5]. Les lettres vingt-six et vingt-septième [6] sont de l'année précédente 371, et regardent la précaution dont saint Basile usait en parlant du Saint-Esprit, et le scandale qu'elle produisit dans l'esprit de quelques-uns. En un repas où saint Grégoire se trouva avec plusieurs de leurs amis communs, la conversation tomba sur saint Basile : tous en parlaient avec admiration et louaient ensemble les deux amis, quand un des conviés qui était moine, s'écria : « Vous êtes de grands flatteurs : louez le reste, j'y consens; mais pour le capital, qui est la foi, ni Basile ni Grégoire ne méritent point de louanges : l'un la trahit par ses discours, l'autre par son silence. » « Où l'avez-vous appris, dit saint Grégoire, téméraire que vous êtes? » Le moine répondit : « Je viens de la fête du martyr Eupsique, et là j'ai ouï le grand Basile parler merveilleusement bien de la divinité du Père et du Fils; pour le Saint-Esprit, il a passé par dessus. D'où vient, ajouta-t-il, regardant saint Grégoire, que vous parlez clairement de la divinité du Saint-Esprit, comme vous fîtes en une telle assemblée, et que Basile en parle obscurément et avec plus de politique que de piété? » — « C'est, répondit saint Grégoire, que je suis un homme caché et peu connu; ainsi je parle sans conséquence. Basile est illustre par lui-même et par son Eglise, tout ce qu'il dit est public : on lui fait une forte guerre, et les hérétiques cherchent à relever quelques paroles de sa bouche, afin de le chasser de l'Eglise, lui qui est presque la seule étincelle qui nous reste. Il vaut donc mieux céder un peu à cet orage et faire connaître la divinité du Saint-Esprit par d'autres paroles; la vérité consiste plus dans le sens que dans les mots. » Mais quoi que pût alléguer saint Grégoire pour justifier la conduite de saint Basile, les assistants ne goûtaient point ses raisons [7]. Il rendit compte de cette conversation à son ami et lui envoya sa lettre par un nommé Hellène, avec qui ils étaient l'un et l'autre liés d'amitié. Mais saint Basile ne la reçut pas tout-à-fait bien. Saint Grégoire lui écrivit qu'il avait eu tort de se blesser de sa lettre, et l'assura qu'il était prêt de l'aller trouver, de combattre avec lui et de le seconder autant qu'il lui serait possible.

Lettres à saint Eusèbe de Samosate.

10. Trois ans après, c'est-à-dire l'an 374. saint Grégoire tomba dans une maladie qui le réduisit à l'extrémité, ce qui le priva de la consolation de voir saint Eusèbe de Samosate, qui en cette année passa par la Cappadoce [8], pour aller en Thrace où l'empereur Valens l'avait relégué. Il honorait extrêmement ce grand évêque, à cause des rudes persécutions qu'il avait souffertes pour la foi; et il s'était flatté de trouver dans l'entretien d'une personne si parfaite le remède à tous les maux dont il se voyait affligé. Mais, en ayant manqué l'occasion, « en punition, dit-il, de ses péchés, » il lui écrivit [9] et se recommanda à ses prières comme à celle d'un martyr [10]. Nous avons une autre lettre [11] de saint Grégoire à saint Eusèbe de Samosate,

[1] Epist. 47, apud Basil., tom. III, pag. 140.
[2] C'est la 42e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 87. (*L'éditeur.*)
[3] C'est la 47e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 95. (*L'éditeur.*)— [4] Epist. 25, ann. 372, pag. 788.
[5] Epist. 26, ann. 371, pag. 789.
[6] Ces lettres sont les 58e et les 59e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 114 et 118. (*L'éditeur.*)
[7] Epist. 27, ann. 371, pag. 791.
[8] Epist. 28, ann. 374, pag. 792.
[9] C'est la 64e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 126. (*L'éditeur.*)—[10] Epist. 29, ann. 370, pag. 793.
[11] C'est la 44e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 91. (*L'éditeur.*)

au sujet de l'élection de saint Basile, en 370. Après lui avoir donné des louanges extraordinaires, il lui témoigne la joie qu'il a de son arrivée à Césarée, et lui promet que cette joie augmentera beaucoup dans lui et dans l'Eglise de cette ville, lorsqu'elle aura reçu un évêque digne d'elle, digne de ceux qui l'auront gouvernée jusqu'alors et digne des mains d'Eusèbe [1]. Quand ce saint évêque fut arrivé au lieu de son exil, saint Grégoire ayant pris l'occasion d'un nommé Eupranius, disciple de saint Eusèbe, qui s'en allait le trouver, lui [2] écrivit une lettre de louange sur la couronne qu'il méritait par ses travaux, l'exhortant à les supporter avec force dans l'espérance qu'ils seraient récompensés dans la vie éternelle. Cette lettre est quelquefois attribuée à saint Basile ; mais, à en juger par le style, on ne peut guère douter qu'elle ne soit de saint Grégoire. D'ailleurs, on ne la trouve point dans les recueils manuscrits des lettres de saint Basile, si ce n'est dans celui de Coislin [3]. La suivante [4] ne se trouve pas non plus ailleurs sous le nom de saint Basile, que dans ce manuscrit, et elle convient parfaitement à saint Grégoire. Il y remercie saint Eusèbe de son souvenir et des lettres dont il l'avait honoré, et lui témoigne son désir de l'aller embrasser jusque dans la Thrace, s'il n'en était pas empêché par ses afflictions et ses occupations continuelles. En effet, il n'y avait pas longtemps qu'il avait perdu son père et sa mère ; ce qui, comme il l'avoue [5] lui-même, l'avait rendu comme à demi-mort ; et l'Eglise de Nazianze dont il était chargé seul, ne le laissait pas sans occupations.

Lettres à saint Basile.

11. Les lettres de saint Grégoire à saint Basile touchant l'épiscopat de Sasimes sont de l'an 372 [6]. On y voit que saint Grégoire [7] refusa absolument de s'en charger dès qu'on lui en fit la proposition ; il n'était pas homme, disait-il, à apprendre à porter les armes et à faire la guerre à Anthime, pour défendre les mulets et les poules d'un autre. Saint Basile voyant qu'il ne se pressait pas d'aller à Sasimes, lui fit des reproches de sa paresse et de sa négligence. Sur quoi saint Grégoire [8] lui répondit [9] : « Ma plus grande affaire est de n'en avoir point : c'est ma gloire ; et si tout le monde faisait comme moi, l'Eglise n'aurait point d'affaires. » Il ne laissa pas de se mettre en devoir [10] d'entrer en possession de Sasimes, comme on le voit par sa trente-troisième lettre [11] ; mais Anthime s'y opposa, se saisissant des marais, et répondit à ses menaces par une lettre pleine de moqueries, d'injures et d'insultes. Anthime vint ensuite à Nazianze voir l'évêque Grégoire père, et fit tous ses efforts pour obliger le fils à le reconnaître pour son métropolitain, lui promettant, s'il le faisait, de le laiser paisible dans son évêché. Saint Grégoire rejeta cette proposition, et Anthime s'en retourna fort en colère de ce qu'il n'avait rien avancé, et en reprochant au Saint son attachement pour saint Basile. Anthime recourut à une autre voie qui ne lui réussit pas mieux : ce fut d'appeler saint Grégoire à son synode comme suffragant. Le Saint rejeta cette proposition comme une injure qu'on lui faisait ; mais il consentit, à la prière d'Anthime et de ceux de son parti, d'écrire à saint Basile pour le porter à entrer dans quelque accommodement. Nous n'avons pas cette lettre, ni la réponse qu'y fit saint Basile.

Lettres à saint Grégoire de Nysse.

12. Saint Grégoire de Nysse, dans la persécution de Valens, se trouvant obligé de s'enfuir et de se cacher, se plaignit à saint Grégoire de la vie errante et vagabonde qu'il était ainsi obligé de mener ; mais celui-ci [12], pour le consoler, lui répondit [13] que ses courses étaient agréables à Dieu ; qu'il était comme le soleil qui, sans s'arrêter jamais, porte partout la chaleur, la fécondité et la lumière ; que s'il changeait souvent de lieu, il était constamment utile à beaucoup de monde. En une autre occasion, voyant que les progrès des hérétiques ne lui étaient pas moins sensibles que la persécution qu'il souffrait [14]

[1] Epist. 30, ann. 374, pag. 794.

[2] C'est la 65e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 127. (*L'éditeur.*)

[3] Epist. 204, ann. 374 ou 375.

[4] C'est le 66e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 130. (*L'éditeur.*)

[5] Nazianz., *Orat.* 19, pag. 287.

[6] La 31e est la 48e de l'édition Bénédictine, col. 98. (*L'éditeur.*)

[7] Epist. 31, ann. 372, pag. 795.

[8] Epist. 32, ann. 372, pag. 796.

[9] Cette lettre est la 49e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 102. (*L'éditeur.*)

[10] Epist. 33, ann. 372, pag. 798.

[11] C'est la 50e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 102. (*L'éditeur.*)

[12] Epist. 34, pag. 798.

[13] C'est la lettre 72e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 138. (*L'éditeur.*)

[14] Epist. 35, ann. 376, pag. 799.

(c'était vers l'an 376), il lui écrivit qu'il fallait espérer que le temps et la vérité ruineraient bientôt leurs progrès; « et d'autant plus tôt, dit-il, que nous remettrons davantage à Dieu le soin de toutes choses. » Vers le même temps [1], à l'occasion des mauvais bruits que l'on faisait courir sur lui-même, il lui écrivit [2] qu'il ne trouvait pas mauvais d'être méprisé, parce qu'il le méritait, et qu'il était bien aise d'avoir des honneurs, parce que cela flattait sa vanité [3]. Il était dangereusement malade lorsque, en 379, il reçut la nouvelle de la mort de saint Basile : ne pouvant donc aller embrasser ses cendres, il se contenta de marquer sa douleur à saint Grégoire de Nysse, à qui il écrivit [4] que la seule chose qui pouvait le consoler de son ami, était la compagnie de ce Saint même, dans lequel il lui semblait voir, comme en une glace très-pure, revivre les perfections du grand Basile [5]. Avant toutes ces lettres il lui en avait écrit une [6] lorsqu'il n'était encore que lecteur, c'est-à-dire vers l'an 365, dans laquelle il lui faisait des reproches de ce que, par la tentation du démon, il avait abandonné l'autel et les mystères, et quitté les volumes divins pleins de la pluie et de l'onction de la grâce, pour prendre les livres secs et stériles de la rhétorique, dans le dessein de l'enseigner à de jeunes gens [7]. Il lui en écrivit une autre [8] vers l'an 383, au sujet d'Eulalius qu'il avait établi évêque de Nazianze, pour l'informer que c'était à tort qu'on l'accusait dans le public d'avoir fait cette ordination malgré lui, et pour lui recommander Eulalius.

Lettre à Simplicie, femme d'Alype, et à Alype lui-même.

13. La lettre à Simplicie [9] est une apologie de la conduite que saint Basile avait tenue dans l'ordination d'un domestique de cette dame. Ce saint évêque lui en avait rendu compte lui-même de son vivant, et sa lettre avait arrêté ses menaces. Mais, après sa mort, Simplicie écrivit à saint Grégoire de Nazianze [10] pour faire casser cette ordination, attendu qu'on l'avait faite sans son consentement, et que les habitants du lieu pour lequel ce domestique avait été ordonné, ne l'avaient reçu que par complaisance, et même par malice, comme ils l'avouaient alors. Il paraît qu'elle menaçait de porter cette affaire devant les tribunaux séculiers : ce qui n'était pas surprenant, attendu qu'elle était hérétique, comme le porte le titre de la lettre, ou du moins soupçonnée d'hérésie, et elle ne s'embarrassait pas, apparemment des règles, de l'Eglise. Saint Grégoire lui fit une réponse assez douce, la priant de faire elle-même ce qu'on avait oublié de lui demander lorsqu'on avait ordonné évêque son domestique, savoir qu'elle consentît à cette ordination déjà faite, de peur d'autoriser le bruit qui se répandait qu'elle suscitait cette affaire à l'Eglise par malice et par l'éloignement qu'elle avait de la vraie foi et de ceux qui en prenaient la défense. Elle peut, si elle veut, comme on le disait, obliger cet évêque qui avait manié son bien, étant à son service, à lui en rendre compte, pourvu qu'elle le fasse suivant les règles de la douceur et de la modération ; si elle prétend que cet homme est indigne de l'épiscopat, il faudra le faire juger dans une assemblée d'évêques, où elle viendra elle-même, et là on le punira selon les fautes dont on l'aura convaincu. Simplicie était femme d'Alype, gouverneur de Cappadoce [11], à qui il écrivit [12] vers l'an 380, pour le prier d'empêcher qu'un nommé Pallade ne continuât de miner une maison qu'il avait dans le ressort de sa juridiction. [Dans la cent quarante-neuvième [13] il le remercie des soins qu'il apporte à gérer les biens de sa famille. Dans la cent cinquantième [14] il lui recommande le diacre Fortunat.] Simplicie étant devenue veuve, se trouva embarrassée dans de fâcheuses affaires, à cause de ses enfants [15]; saint Grégoire l'aida à les terminer, et écrivit à cet effet deux lettres [16] à Jacques, gouverneur de la province.

[1] Epist 36, ann. 376, pag. 799.
[2] C'est la lettre 73e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 338. (*L'éditeur.*)
[3] Epist. 37, ann. 379, pag. 799 et 780.
[4] Cette lettre est la 76e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 139. (*L'éditeur.*)
[5] Epist. 43, ann. 366, pag. 804 et 805.
[6] Cette lettre est la 11e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 42. (*L'éditeur.*)
[7] Epist. 42, ann. 383, pag. 803.
[8] Elle est la 182e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 295. (*L'éditeur.*)
[9] Elle est la 79e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 150. (*L'éditeur.*)
[10] Epist. 38, ann. 372, pag. 800.
[11] Epist. 148, pag. 869; Epist. 149, pag. 869; Epist. 150, pag. 869.
[12] La 148e lettre est la 82e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 155. (*L'éditeur.*)
[13] La 149e est la 83e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., ou supra. (*L'éditeur.*)
[14] C'est la 84e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 157. (*L'éditeur.*)
[15] Epist. 146, ann. 386, pag. 867, et Epist. 147, p. 868.
[16] Ces lettres sont les 207e et 208e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 346. (*L'éditeur.*)

Lettres à Eudoxe, rhéteur, et à Philagrius.

14. La lettre à Eudoxe, rhéteur [1], et la première à Philagrius [2], sont des témoignages de la douleur que causa à saint Grégoire la mort de Césaire. Quoique mort depuis dix ans, il ne pouvait l'oublier et aimait toutes les choses [3] qui lui en rappelaient la mémoire, les baisant et les embrassant comme s'il eût vu et entretenu son frère. Ce Philagrius était un homme d'une piété éminente et très-intelligent dans les sciences, mais incommodé de divers maux [4], comme on le voit par la seconde lettre [5] que saint Grégoire lui écrivit vers l'an 381. Il lui promet un ouvrage qu'il lui avait demandé, mais il ne lui dit point ce que c'était. La même année, Philagrius lui avait écrit pour lui témoigner sa peine sur ce qu'il avait abandonné l'épiscopat de Constantinople, regardant cette action comme d'une dangereuse conséquence : ce qui obligea saint Grégoire [6] de lui rendre compte de sa conduite. Il lui dit [7] qu'il n'a quitté ce siége qu'après une mûre délibération, et non par une légèreté précipitée ; qu'il était las de combattre l'envie et les dissensions des évêques qui rompaient l'unité de l'Eglise, et qui n'employaient le prétexte de la foi que pour donner une honnête couleur à leurs jalousies et à leurs querelles particulières. Il écrivit [8] encore deux autres fois à Philagrius, pour [9] l'exhorter à souffrir ses incommodités, qui étaient grandes, avec une patience chrétienne. Il alla même le voir à Matazes, où il demeurait, et lui expliqua, à sa prière, le psaume soixante-douzième, dans lequel David témoigne sa peine au sujet de la prospérité des méchants, et le console par l'espérance de trouver sa justification en l'autre vie devant le divin tribunal. Saint Grégoire, ayant à traiter cette matière, pour donner quelque consolation à un homme qui avait beaucoup d'érudition, lui dit tout ce que l'on trouve sur ce sujet dans les auteurs sacrés et profanes, et s'étant échauffé dans cet entretien par l'ardeur du Saint-Esprit, aussi bien que par le sentiment de sa douleur, qu'il appelle la chose du monde la plus ingénieuse, il lui parla d'une manière si touchante que Philagrius, en étant vivement pénétré comme par un aiguillon, levait pendant cette conversation les mains au ciel, et regardant l'orient, disait à haute voix : « Je vous rends grâces, ô mon Dieu, Père et Créateur de tous les hommes, de la bonté que vous avez de nous faire devenir bons malgré nous, de purifier notre homme intérieur par le moyen de l'extérieur que vous affligez, et de vous servir des adversités pour nous faire parvenir à une heureuse fin par des raisons qui vous sont connues. » Il ajouta tant d'autres choses si édifiantes, que saint Grégoire à qui il s'était adressé pour lui demander des instructions, déclare qu'il devint lui-même son disciple. Il conclut sa lettre par cette réflexion, qu'il y a bien plus de raison de pleurer les maladies intérieures des méchants, que les maladies extérieures des gens de bien. Les quatre lettres suivantes [10] à Philagrius [11], sont à peu près du même temps que les précédentes et sur la même matière. Comme les maux de Philagrius augmentaient, saint Grégoire l'exhorte à les supporter avec résignation et à les regarder comme des moyens propres à purifier notre âme. Des deux livres que Philagrius lui avait demandés, il ne lui en envoie qu'un qui était un ouvrage de Démosthène ; il n'avait pas l'autre, savoir l'Iliade d'Homère.

Lettres à Grégoire, à Ecébole, à Astérius et à Olympius.

15. Les lettres à Grégoire, gouverneur de la Cappadoce, et à Ecébole, qui paraît avoir été son assesseur, sont pour leur recommander la veuve et les orphelins de Nicobule qui, en mourant, les avait jetés dans le deuil et dans l'embarras des affaires. On peut mettre ces lettres [12] vers l'an 385 [13]. Nicobule avait épousé Alypienne, fille de sainte Gorgonie et nièce de notre Saint. L'aîné de ses enfants

[1] Cette lettre est la 80e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 154. (*L'éditeur.*)

[2] C'est la 30e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 66. (*L'éditeur.*)

[3] Epist. 39, ann. 379, pag. 802 ; Epist. 40, ann. 379, pag. 802. (*L'éditeur.*)

[4] Epist. 41, ann. 381, pag. 803.

[5] C'est la 92e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 166. (*L'éditeur.*)

[6] Epist. 65, ann. 381, pag. 823.

[7] C'est la 87e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 159. (*L'éditeur.*)

[8] Epist. 64 et 66, ann. 381, pag. 821, 824.

[9] Les lettres 64e et 66e, sont les 32e et 34e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 70 et 75. (*L'éditeur.*)

[10] Epist. 67, 68, 69, 70, ann. 381, pag. 825, 826, 827.

[11] Elles sont les 33e, 34e, 35e, 36e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 74, 75, 78. (*L'éditeur.*)

[12] La 44e est la 195e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 318. La 45e est la 196, ibid., col. 319. La 46e est la 244e Migne, ibid., col. 367. (*L'éditeur.*)

[13] Epist. 44, ann. 385, pag. 806 ; Epist. 45, ann. 385, pag. 807.

s'appelait Nicobule. Saint Grégoire prit soin de lui et le mit entre les mains d'Eudoxe, pour lui enseigner les belles-lettres, et écrivit [1] en sa faveur à plusieurs personnes de distinction, comme à Saturnin, qui fut consul en 383; à Sophrone, préfet de Constantinople; à Hellade, au sophiste Thémistius et à Eudoxe. Il paraît que Nicobule père fut porteur de la lettre [2] à Africain. Elle est fort honorable à ce magistrat, qu'il dit n'être parvenu à la dignité qu'il possédait que par sa vertu. Dans celles [3] qui sont adressées à Astère [4], saint Grégoire lui réprésente que Nicobule, n'ayant eu aucune part à l'insulte commise par ses serviteurs, et étant prêt à les remettre entre les mains de celui qui s'en plaignait, il ne serait pas juste qu'il fût puni lui-même de cette faute. Astère était assesseur et ami particulier de saint Grégoire; Aussi, dans une autre occasion [5], il lui recommanda [6] un diacre nommé George, que l'on tourmentait injustement, et qui était un homme très-utile à l'Eglise. Ce pouvait être le même George [7] qu'il recommande à Nectaire [8] comme son très-honoré, priant cet évêque de l'assister dans de fâcheuses affaires qu'on lui suscitait auprès du comte des domestiques. Comme l'affaire de Nicobule devait se juger devant Olympius, gouverneur de la seconde Cappadoce, en 382, saint Grégoire lui écrivit [9] pour le prier [10] d'empêcher Nicobule et ses enfants d'être soumis aux charges publiques du conseil de ville, comme son accusateur le demandait. Il lui écrivit plusieurs autres lettres [11], une entre autres[12] où il demandait grâce pour un prêtre nommé Léonce, qui s'était rendu indigne du sacré ministère, mais qui avait déjà été puni pour ses fautes. Mais les plus considérables[13] sont celles qu'il écrivit au même Olympius, pour le fléchir en faveur des habitants de Nazianze, dont il menaçait de ruiner la ville, à cause des soulèvements survenus contre ses ordres. Saint Grégoire [14] le prie [15] d'une manière très-touchante [16] de se contenter de punir modérément les coupables de la sédition, sans étendre sa colère sur les innocents et sur une ville qu'il lui serait toujours glorieux d'avoir conservée. Il nomme cette ville Diocésarée; mais il paraît, par la même lettre, que Nazianze avait aussi ce nom, car il se dit évêque du lieu qu'Olympius voulait détruire. Il arriva dans cette ville une affaire d'une nature différente. Un nommé Vérien [17] ou Vérinien voulait que sa fille, qu'il avait mariée, fît divorce avec son mari. Olympius commit saint Grégoire [18] pour savoir la disposition de la fille, espérant que, agissant plus en évêque qu'en juge, il réconcilierait le beau-père avec le gendre. Le saint évêque s'acquitta de sa commission dans cet esprit; il interrogea cette femme et lui demanda si elle voulait être séparée de son mari: elle répondit qu'elle y consentait. Mais saint Grégoire s'étant aperçu qu'elle ne l'avait dit qu'en pleurant, jugea par là qu'elle partageait ses sentiments, et que, donnant ses paroles au respect de son père, elle donnait ses larmes à sa tendresse pour son mari. Il en fit un rapport à Olympius au temps marqué, et ajouta qu'il agirait dans cette affaire tel qu'il le jugerait à propos, mais que pour lui,

[1] Gregor. Nazianz., Epist. 132, alias 181; 107, alias 21; 108, alias 37; 139, alias 38; 218, alias 167; 115, alias 178; 116, alias 175; 117, alias 177; 118. alias 178; 119, alias 179. (*L'éditeur.*)

[2] Epist. 46, pag. 807.

[3] Les lettres 47e, 48e, 125e, 126e, 127e, sont les 147e, 148e, 155e, 156e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 251, 254, 262, 263. (*L'éditeur.*)

[4] Epist. 47 et 48, pag. 808; Epist. 125, 126, 127, pag. 857.

[5] Epist. 182, pag. 885.

[6] La lettre 182e est la 149e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 264. Elle est écrite à George. La lettre à Astère est la 126e de l'ancienne édition, et la 127e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 255. (*L'éditeur.*)

[7] Epist. 226, pag. 913.

[8] Cette lettre 226e est la 151e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 255. (*L'éditeur.*)

[9] Cette lettre 179e est la 146e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 250. (*L'éditeur.*)

[10] Epist. 179, ann. 382, pag. 882.

[11] Cette lettre 178e est la 126e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 219. Les lettres 173e, 174e, sont les 105e et 104e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 205 et 203. (*L'éditeur.*)

[12] Epist. 178, ann. 382, pag. 882, et Epist. 173, 174.

[13] La lettre 175e est la 143e de l'édition Bénédictine, ibid., col. 244. (*L'éditeur.*)

[14] Epist. 175, ann. 382, pag. 880.

[15] Epist. 49, ann. 382, pag. 809, 811, et Epist. 172, pag. 879.

[16] Epist. 211, pag. 904; Epist. 76, pag. 881; Epist. 181, pag. 884.

[17] La lettre 49e est la 141e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 239. La 172e est la 142e, Migne, ibid., col. 243. (*L'éditeur.*)

[18] Les lettres 211e et 176e sont identiques. Billy avait déjà publié la lettre à Olympius; elle reparut comme inédite dans l'édition de Morelle, sous le titre d'épître 211e. C'est la 144e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 246. La lettre 181e est la 148e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 247. (*L'éditeur.*)

il était porté à conseiller d'exhorter Vérien à excuser tout ce qui pouvait s'être passé entre lui et son gendre et à ne pas poursuivre ce divorce. Saint Grégoire en écrivit aussi à Vérien même, pour le détourner de ce dessein : l'amitié qu'il avait pour lui, disait-il, n'allant pas jusqu'à lui faire offenser Dieu à sa considération, il pouvait se servir d'autres que lui pour un divorce : le consentement que sa fille y donnait n'était d'aucune considération; elle avait déjà assez fait connaître sa pensée, mais elle le ferait plus ouvertement lorsque le respect d'un père ne l'empêcherait pas de dire librement ce qu'elle pensait. On voit par d'autres lettres de saint Grégoire [1] combien il estimait Olympius pour sa piété, pour sa prudence, pour sa générosité, pour son désintéressement, pour sa modération ; le respect qu'Olympius avait pour saint Grégoire, comme il se confiait en ses prières et lui accordait gracieusement ce qu'il lui demandait pour diverses personnes qui avaient recours à lui.

Lettres à Nectaire, à Hellade et à Théodore.

16. Saint Grégoire demeura toujours uni à Nectaire, son successeur dans l'épiscopat de Constantinople ; et Nectaire lui témoigna de son côté beaucoup d'estime et d'affection, l'obligeant en tout ce qui dépendait de lui. La première [2] grâce que saint Grégoire [3] lui demanda depuis sa retraite à Arianze en 382, fut en faveur d'un nommé Pancrace [4], qu'il appelle son très-cher fils. Il prie Nectaire non-seulement de le recevoir, mais de lui aider par le secours de ses amis à venir à bout de ses desseins. Il lui adressa aussi une de ses nièces, qui avait quelque affaire à Constantinople et qui, n'étant point au fait des affaires, avait besoin de secours. Dans ses lettres à Hellade [5], il le remercie de celles qu'il avait reçues [6] de lui et des présents qu'il lui avait envoyés pour la fête de Pâques; car c'était la coutume d'en envoyer aux grandes fêtes. Il lui souhaite une longue vie et le prie que s'il veut lui procurer quelque satisfaction dans sa vieillesse, de donner un évêque à son Eglise, c'est-à-dire, à celle de Nazianze. Ce qui donne lieu de juger que Hellade était évêque dans la seconde Cappadoce, où était aussi Nazianze. On peut rapporter aussi à la même année la lettre [7] de saint Grégoire à Théodore de Tyane [8], qui lui avait écrit quelques jours avant la fête de Pâques. Il l'en remercie et lui marque qu'afin qu'il se souvienne de lui, il lui envoie la *Philocalie* d'Origène, qui était un extrait que lui et saint Basile avaient fait des endroits de ce Père qui leur avaient paru les plus utiles pour les personnes qui veulent étudier les divines Ecritures

Lettres à Procope.

17. La même année 382, saint Grégoire, invité par l'empereur Théodose à un concile qui devait se tenir à Constantinople, s'en excusa par une lettre [9] qu'il écrivit à Procope [10]. Il fuyait, disait-il, les assemblées des évêques à cause des querelles et de l'ambition de ceux qui s'y trouvaient; il n'en avait vu aucune dont la fin eût été heureuse, et qui n'eût pas plutôt augmenté que diminué les maux de l'Eglise, et c'était ce qui l'avait engagé à se renfermer en lui-même ; étant affligé d'une maladie qui le réduisait presque toujours à l'extrémité, il espérait qu'il agréerait ses raisons et les ferait agréer à l'empereur.

Dans une autre lettre [11] à Procope [12], qui lui avait demandé des nouvelles de sa santé depuis sa sortie de Constantinople, il lui répond que sa maladie ne le quittait point encore, et que ceux qui faisaient profession d'être de ses amis, ne cessaient de lui faire tout le mal qu'ils pouvaient, en l'obligeant à se charger du soin de l'Eglise de Nazianze. Il semble que Procope lui avait écrit [13] pour l'inviter aux noces d'Olympiade ; mais saint Grégoire s'en excusa [14] sur ce qu'il ne le pouvait pas, ayant la goutte : il ajoutait qu'il s'y trouvait néanmoins en esprit et unissait les deux époux avec Dieu et entre eux-mêmes. Cette lettre est de l'an 384, ou du commen-

[1] Epist. 179, 78, 50, 177.

[2] Epist. 226 et 227.

[3] La lettre 226e est la 151e, Migne, ibid., col. 255. La lettre 227e est la 185e, col. 303. La 51e est la 91e, Migne, ibid., col. 166. La 52e est la 186e, Migne, ibid., col. 306. (*L'éditeur.*)

[4] Epist. 51 et 52, ann. 382, pag. 812.

[5] La 53e est la 172e, Migne, ibid., col. 282. La 54e est la 120e de l'édition Bénédictine, Migne, col. 214. (*L'éditeur.*)

[6] Epist. 53 et 54, ann. 382, pag. 813.

[7] Epist. 87, ann. 882, pag. 843.

[8] La lettre 87e est la 115e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., 211. (*L'éditeur.*)

[9] Epist. 55, ann. 382, pag. 814.

[10] C'est la 130e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 226. (*L'éditeur.*)

[11] Cette lettre 56e est la 90e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 163. (*L'éditeur.*)

[12] Epist. 56, pag. 814.

[13] Epist. 57, ann. 384, pag. 815.

[14] Cette lettre 57e est la 193e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 315. (*L'éditeur.*)

cement de 385, comme on le voit en ce que Nébride, mari d'Olympiade, qui ne vécut pas vingt mois avec elle, vivait encore le [1] 29 de juin de l'an 386. Elle ne demeura pas longtemps veuve, et saint Grégoire, invité une seconde fois à ses noces, s'en excusa [2] comme la première fois sur ses incommodités. Il dit à Procope [3] que sa joie serait parfaite si, délivré de tous ses engagements, il le voyait renoncer à tout pour retrouver tout en Dieu seul.

Lettres à Sophrone.

18. Saint Grégoire écrivit de sa retraite à Arianze deux lettres à Sophrone [4], en 382. La première [5] n'était que pour lui marquer la tendresse de son amitié et le désir qu'il avait de s'entretenir avec lui, du moins par lettres; la seconde [6], pour le prier de travailler à faire cesser les divisions qui troublaient les Eglises d'Occident et d'Orient, s'il reconnaissait, comme lui, que les querelles particulières entre les évêques en fussent la cause, plutôt que le désir d'établir la foi.

Lettres à Eustochius, sophiste, et à Eudoxe.

19. Nous avons vu plus haut qu'il avait pris soin de l'éducation et des études de Nicobule. Il le recommanda à Stagyre, et peut-être encore à Photius, tous deux sophistes. Un troisième, nommé Eustochius [7], ami du Saint [8], voyant que Nicobule étudiait sous Stagyre, et non sous lui, en fit ses plaintes à saint Grégoire, et témoigna sa jalousie par des injures, ce semble, publiques, contre Stagyre. Saint Grégoire l'en reprit fortement [9], mais avec beaucoup d'affection. Il lui représente qu'il était honteux à des gens qui avaient de l'âge, de la réputation et du bien, de se déchirer ainsi publiquement; que c'était donner un mauvais exemple aux jeunes étudiants qu'on leur envoyait à grands frais; qu'il s'étonnait comment les juges qui condamnaient dans leurs tribunaux les paroles injurieuses, non-seulement souffraient qu'on déchirât publiquement la réputation des gens d'honneur, mais se rendaient eux-mêmes les auditeurs et les approbateurs de ces diffamations scandaleuses. Eustochius [10], mécontent de cette lettre, déclama contre le Saint même et contre beaucoup d'autres personnes. Mais saint Grégoire lui témoigna [11] qu'il n'avait eu aucune intention de le mécontenter, qu'au surplus il se souciait fort peu de ses médisances, dont toutefois il souhaitait qu'il s'abstînt, s'il le pouvait. Il écrivit aussi [12] à Stagyre [13], qui apparemment n'était pas demeuré sans repartie, de mettre fin à ses invectives, s'il voulait obliger Nicobule père, qui en avait été offensé. Nicobule eut aussi pour maître Eudoxe le rhéteur. Saint Grégoire le pria [14] de lui enseigner, avec la rhétorique [15], la science des sophistes, c'est-à-dire la philosophie morale; car, quoiqu'il ne l'enseignât pas ordinairement, néanmoins il la savait. Dans une lettre [16] il exhorte Eudoxe à abandonner [17] toutes les choses de la terre et à se donner tout entier à la philosophie chrétienne.

Lettres à Posthumien et à Saturnin.

20. On allait assembler un troisième concile à Constantinople, en 383, lorsque saint Grégoire écrivit à Posthumien, préfet du Prétoire, homme de beaucoup d'érudition et très-éloquent. Il était chrétien et un de ses amis. Voyant donc que les ariens [18] continuaient à molester les catholiques et à se maintenir dans les églises dont on les avait chassés, il lui représenta [19] que rien n'était plus digne de lui et de la reconnaissance qu'il devait à Dieu pour toutes les faveurs qu'il en avait reçues, que d'employer toute son autorité à rétablir la paix des Eglises dans le concile qui s'assemblait, et d'user même de force, si cela était nécessaire, envers ceux qui voudraient entretenir la division. Il le prie de ne point [20] s'étonner de ce qu'après avoir quitté l'embarras des affaires, il s'en mêlait encore,

[1] Cod. Theodos., tom. VI, pag. 374.

[2] Cette lettre 58e est la 194e de l'édition Bénédictine, Migne, col. 318. (L'éditeur.)

[3] Epist. 58, ann. 385, pag. 815.

[4] La 59e est la 93e, ibid., Migne, col. 167. La 60e est la 135e, Migne, ibid., col. 230. (L'éditeur.)

[5] Epist. 59, ann. 382, pag. 816.

[6] Epist. 60, ann. 382, pag. 816.

[7] Epist. 118 et 188.

[8] Cette lettre 118e est la 187e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 306. La lettre 188e est aussi la 188e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 307. (L'éditeur.) — [9] Epist. 61, ann. 383, pag. 817.

[10] Epist. 62, ann. 383, pag. 819.

[11] L'épître 61e est la 190e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 310. (L'éditeur.)

[12] Epist. 191, pag. 889.

[13] Cette lettre 62e est la 191e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 313. (L'éditeur.)

[14] Cette lettre 191e est la 192e, ibid., Migne, ibid., col. 314. (L'éditeur.)

[15] Epist. 117, pag. 855.

[16] Cette lettre 117e est la 176e, ibid., Migne, ibid., col. 287. (L'éditeur.)

[17] Epist. 63, ann. 383, pag. 819.

[18] Cette lettre 63e est la 178e, ibid., Migne, ibid., col. 287. (L'éditeur.)

[19] Epist. 71, ann. 383, pag. 828.

[20] Cette lettre 71e est la 173e, ibid., Migne, ibid., col. 272. (L'éditeur.)

parce qu'en abandonnant le trône épiscopal, il n'avait pu abandonner la piété, et que sa situation présente paraissait d'autant plus favorable pour procurer l'union et la paix, qu'elles regardaient moins son utilité particulière que celle du public.

Sa lettre à Saturnin [1], général et consul en 383, est sur la même matière : mais il semble [2] qu'elle ait plus de rapport au second concile de Constantinople, en l'an 382, qu'au troisième, car saint Grégoire y dit que la peur qu'il a de voir réussir ce second concile aussi mal que le premier, le tenait dans une grande inquiétude. Il prie donc Saturnin d'employer son crédit et ses soins pour qu'on y rétablisse la paix commune; mais il ne l'intéresse en rien pour ce qui le regardait en particulier : au contraire, il lui témoigne que rien ne pouvait lui arriver de plus agréable que d'être déchargé de l'épiscopat de Constantinople et de passer sa vie dans la solitude, qu'il regarde comme un port où il s'est retiré après une grande tempête. C'est ainsi qu'il s'expliquait sur sa retraite avec ses amis, comme on le voit encore par sa lettre à Amazone [3], écrite en la même année 382. « Si quelqu'un, dit-il [4], de nos amis communs, que je crois être en très-grand nombre, s'informe de vous où est maintenant Grégoire et ce qu'il fait, ne craignez pas de lui répondre qu'il s'occupe dans un paisible repos des saints exercices de la philosophie chrétienne, ne se mettant non plus en peine de ceux qui l'ont traité si injustement, que de ceux que l'on ignore encore qu'ils soient nés, tant il est ferme et invincible sur ce point. Mais si cette même personne continue à vous demander comment Grégoire supporte la séparation de ses amis, ne soyez pas assez hardi pour lui répondre sur cet article; et au lieu de lui dire que c'est un philosophe qui a de la résolution et de la constance, avouez-lui qu'il se conduit en cela comme un homme qui se laisse abattre et qui n'a nulle générosité : car il y a des personnes dans le monde qui sont faibles et qui se laissent vaincre par les autres [5]; mais, pour moi, je reconnais que mon faible est de me laisser surmonter par l'amitié et par mes amis.

« Que j'ai, dit-il [6] encore dans sa lettre à Léonce [7], trouvé d'avantages dans la jalousie de mes ennemis et dans les embûches qu'ils m'ont dressées, puisqu'elles se sont réduites à nous faire sortir de l'embrasement de Sodome et à nous faire décharger de l'épiscopat! Mais pour vous, dites-moi, je vous prie, comment vont à votre égard les affaires qui concernent le culte de Dieu? Souhaitons que les choses de cette importance se trouvent en bon état, et laissons aller toutes les autres comme elles pourront : encore un peu, et je verrai ceux qui m'ont si maltraité, à ce jour auquel toutes nos actions seront examinées par le feu. Souvenez-vous que j'ai été plus d'une fois lapidé. » Il écrivit [8] à peu près dans les mêmes termes à Hypatius [9].

21. Pendant que saint Grégoire était aux eaux chaudes de Xantiride, en 382, les apollinaristes, profitant de son absence et de la faiblesse de sa santé, mirent un évêque à Nazianze, et firent ordonner à cet effet un misérable de leur faction, par quelques évêques déposés qui passaient par ces quartiers-là, sans se soucier ni des édits de l'empereur qui défendaient d'ordonner évêques ceux qui n'étaient pas de la communion catholique, ni des ordres qu'Olympius, gouverneur de la Cappadoce, avait donnés pour cela. Saint Grégoire [10] ne pouvant aller à Constantinople, trouver Olympius à cause de ses infirmités qui le retenaient à Xantiride, lui écrivit une lettre très-forte [11] par laquelle il le supplie de punir cette entreprise, qui ne devait pas moins être insupportable à l'empereur qu'à l'Eglise. Dans une autre lettre [12], il lui demande [13] la grâce d'Aurèle qui, ayant déserté la milice, s'était venu jeter entre les

Lettres contre les apollinaristes à Olympius.

[1] Cette lettre 72e est la 132e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 227. (*L'éditeur.*)

[2] Epist. 72, ann. 382, pag. 829.

[3] Epist. 73, ann. 382, pag. 829.

[4] Cette lettre 73e est la 94e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 167 (*L'éditeur.*)

[5] Le sens dans le texte est : Les uns se laissent vaincre par une chose, et les autres par une autre : pour nous, c'est par l'amitié et par les amis. (*L'édit.*)

[6] Epist. 103, après l'an 382, pag. 848.

[7] Cette lettre 103e est la 95e, ibid., Migne, ibid., col. 167. (*L'éditeur.*)

[8] Epist. 192, ann. 381, pag. 890.

[9] Cette lettre 192e est la 96e, ibid., Migne, ibid., col. 170. (*L'éditeur.*)

[10] Epist. 76, ann. 382, pag. 830, et Epist. 77, ann. 382, pag. 831.

[11] La lettre 76e est la 131e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 226. La lettre 77e est la 125e, ibid., Migne, ibid., col. 226. Le Saint y parle de ses infirmités. (*L'éditeur.*)

[12] Epist. 78, pag. 882, et Epist. 173 et 177.

[13] La lettre 78e est la 140e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., c. 238. La lettre 173e est la 105e, ibid.,

mains de saint Grégoire; et celle d'un nommé Paul et d'un Eustrace, qu'il appelle son parent. Celui-ci fut le porteur de la lettre que le Saint écrivit en sa faveur.

Lettres à Némésius.

22. Il en écrivit plusieurs dans sa vieillesse à Némésius [1], gouverneur de la Cappadoce, sur des faits de peu d'importance pour l'histoire. On voit seulement qu'il s'était [2] entretenu avec lui sur la religion, mais que, n'ayant rien conclu dans cette entrevue, parce qu'ils n'en avaient pas eu le loisir, il promit au saint évêque de le revoir une seconde fois. Il semble que, dès la première, il avait donné son nom pour être catéchumène; car Némésius était païen, et ce fut pour le porter à embrasser le christianisme qu'il lui adressa le poème soixante-deuxième.

Lettres à Aërius et à Alypius.

23. Le sujet de la lettre à Aërius et à Alypius [3] est de les engager à exécuter avec joie et sans délai la volonté de leur mère qui, par son testament, avait laissé quelque partie de son bien à l'Eglise, pour le soulagement des pauvres. Il les y exhorte [4] par la vue des récompenses qu'ils auront à en espérer [5] dans l'autre vie et même en celle-ci, puisque la bénédiction de la mère est l'appui des maisons; et par l'exemple de plusieurs, dont les uns ont donné à l'Eglise toutes leurs maisons, les autres toutes leurs facultés. Il y a quelques autres lettres de saint Grégoire à Alypius [6], qui ne regardent que quelques intérêts temporels. On voit dans une autre [7] qu'Alypius était devenu le protecteur des solitaires et le défenseur des orphelins.

Lettres à Théodore de Thyanes.

24. La lettre quatre-vingt-unième [8] est, suivant le texte grec, adressée à un anonyme, et les suivantes, jusqu'à la quatre-vingt-dixième, sont marquées simplement au même: mais, dans le latin, la quatre-vingt-unième est à Théodore, évêque de Tyane, et les autres au même, comme dans le grec. Facundus [9], qui cite la quatre-vingt-huitième, dit en effet qu'elle s'adressait à un Théodore, qu'il prétend être celui de Mopsueste, en quoi on ne peut douter qu'il ne se soit trompé, puisque cette lettre parle à une personne qui était chargée du soin de la Cappadoce, et même en chef; ce qui ne convient nullement à Théodore de Mopsueste. Théodule [10] soutint dans le cinquième concile qu'elle s'adressait à Théodore, évêque de Tyane, et il en pouvait savoir quelque chose, puisqu'il était diacre de Tyane même. On voit aussi par [11] Euphrante, qu'il y a eu à Tyane un évêque du nom de Théodore, et que ce Théodore vivait du temps de saint Grégoire. Ce qui embarrasse, c'est qu'il veut le prouver par les dyptiques mêmes de son Eglise, qui était celle de Tyane, et que ces dyptiques forment une difficulté; car Théodore n'y est marqué que le cinquième après Anthime qui, comme l'on sait, vivait en 372; et il n'est guère possible qu'il y ait eu quatre évêques en cette ville depuis cette année jusqu'à 389, qui fut celle de la mort de saint Grégoire. Mais c'était à Euphrante à lever cette difficulté, et puisqu'il ne l'a pas fait, c'est un préjugé qu'il n'y en trouvait point, et que ce qui nous embarrasse aujourd'hui ne l'embarrassait nullement, étant plus au fait du lieu que nous ne le sommes. Aussi le cinquième concile approuva ce que dirent sur ce sujet Théodule et Euphrante. Il paraît donc qu'on doit s'en tenir à l'inscription latine, et regarder toutes ces lettres comme adressées à Théodore de Tyane. Il était, ce semble, d'Arianze, ami particulier de saint Grégoire et homme de bien. Il eut part aux persécutions que le Saint souffrit à Constantinople, où il l'avait apparemment accompagné; mais les ayant ressenties plus vivement que lui, il voulait en porter ses plaintes à l'empereur: ce fut pour l'en détourner que

Migne, ibid., col. 206. La lettre 177e est la 106e, ibid., Migne, ibid., col. 206. (*L'éditeur.*)

[1] La lettre 79e est la 199e, ibid., Migne, ibid., col. 325. La lettre 184e est la 200, ibid., Migne, ibid., col. 327. La lettre 185e est la 201e, ibid., Migne, ibid., col. 327. (*L'éditeur.*)

[2] Epist. 79, 183, 184, 185.

[3] La lettre 80e est la 61e, ibid., Migne, ibid., col. 119. La lettre 148e est la 82e, ibid., Migne, ibid., col. 155. La lettre 149e est la 81e, ibid. La lettre 150e est la 86e, ibid., Migne, ibid., col. 158. La lettre 151e est la 84e ibid., Migne, ibid. La lettre 152e est la 85e, ibid. (*L'éditeur.*)

[4] Epist. 80, pag. 833.

[5] Epist. 148, 149, 150, 151, 152.

[6] Epist. 147, pag. 868.

[7] La lettre 147e est la 208e, ibid., Migne, ibid., col. 346. Cette lettre, ainsi que la 287e, est adressée à Jacques, préfet de la Cappadoce. L'éditeur Bénédictin croit, avec Tillemont, qu'elle est plutôt adressée à l'assesseur de ce préfet. (*L'éditeur.*)

[8] La lettre 81e est la 77e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 142. Les autres lettres à Théodore dans l'édition Bénédictine ne sont pas dans le même ordre, comme on le verra plus bas. (*L'éditeur.*)

[9] Facundus, lib. VII, cap. 7.

[10] Tom. V *Concil.*, pag. 477.

[11] Ibid., pag. 478.

saint Grégoire lui écrivit la lettre quatre-vingt-unième.

« Votre ressentiment est bien fondé, lui dit-il [1], mais peut-être vaut-il mieux montrer un exemple de patience; car la plupart des gens ne sont point touchés des discours comme des actions. Il est bon de punir les coupables, pour la correction des autres : mais il est meilleur et plus divin de souffrir. L'un retient les méchants, l'autre les convertit. Embrassons cette occasion de les vaincre par la clémence, et de les ramener à la vraie religion [2] plutôt par le reproche de leur conscience, que par la crainte de notre ressentiment. Ne nous laissons pas surprendre au démon, qui nous voudrait faire perdre promptement cette grande œuvre. » Il lui représente encore qu'il n'aurait pas même d'honneur à se porter pour accusateur des pauvres, des moines et des vierges, puisque la compassion que l'on a pour les premiers rend toujours leur cause favorable, quelque faute qu'ils aient faite; et que les autres venaient demander pardon pour ceux de leur condition qui l'avaient offensé; enfin que lui-même, qui avait été maltraité [3], se rendait leur intercesseur et demandait grâce pour eux. Il n'oublie pas de lui dire que Dieu même a pardonné à ses ennemis, et que Jésus-Christ nous oblige, dans l'Evangile, de faire la même chose jusqu'à soixante-dix fois sept fois. Dans la lettre [4] quatre-vingt-deuxième et la quatre-vingt-cinquième [5], il lui recommande la vierge Amazonie [6], sa parente, et Eugénie [7], sa nièce. Il le prie dans la quatre-vingt-troisième [8] de veiller sur l'éducation des enfants de Nicobule et d'avoir soin, en particulier, qu'on les loge dans une maison qui ne soit pas éloignée de l'église. Théodore avait invité saint Grégoire à une assemblée : il lui fit réponse [9] qu'il serait ravi de le voir, pourvu qu'il fût seul; mais qu'il était résolu de s'éloigner toujours des assemblées d'évêques, ayant vu que la plupart avaient eu de fâcheuses suites. Le même Théodore avait condamné un homme que saint Grégoire lui avait recommandé : le Saint lui écrivit qu'il lui avait mandé touchant cet homme ce qui lui avait paru juste, mais que, puisqu'il en avait jugé autrement, il ne doutait pas qu'il n'eût raison : « Car il ne serait pas raisonnable [10], ajoute-t-il, qu'après vous avoir adressé des personnes comme à un juge équitable et éclairé, je refusasse de consentir à ce que vous avez ordonné. » Il se plaint [11] dans la quatre-vingt-huitième de ce que l'on abandonne l'Eglise de Nazianze, à laquelle sa maladie le rendait tout-à-fait inutile; et il dit à Théodore qu'il lui envoie les prêtres Eulalius chorévêque, et Céleusius, pour l'informer des efforts que faisaient les apollinaristes pour s'en emparer, afin qu'il s'y opposât. Ce pouvait être vers l'an 382.

La lettre quatre-vingt-neuvième est en faveur de quelques dames qu'un homme puissant tyrannisait : elles en portèrent leurs plaintes en justice; et comme il y avait danger que la vérité ne succombât, divers évêques écrivirent à Théodore pour appuyer leur cause. Saint Grégoire en fit de même [12], sans craindre qu'on lui reprochât de se mêler d'affaires qui ne le regardaient point, ces dames n'étant pas de sa juridiction. « Car, dit-il, Jésus-Christ n'est point divisé, ni tout ce qui lui appartient; et sa bonté n'a point de bornes. » Il ajoute [13] que si l'on viole la justice en cette rencontre, il sera obligé, malgré son infirmité, d'en prendre hautement la protection. Cette lettre [14] fut citée dans le cinquième concile. On y lut aussi sa lettre deux cent dix-neuvième [15] au même Théodore, dans laquelle il condamne un nommé George de Paspase, qui prétendait n'être pas tenu à accomplir sa promesse, parce qu'elle n'était

[1] Epist. 81, vers l'an 379, pag. 839.

[2] Le sens du grec paraît être : Usons de la modération qui convient envers des hommes obérés, en les pressant plus par le témoignage de leur conscience, que par les effets de notre ressentiment. (*L'éditeur.*)

[3] D. Ceillier avait mis à tort ces mots : « N'avait pas été maltraité. » Le fait du mauvais traitement était vrai, et saint Grégoire l'exprime au commencement de la lettre. (*L'éditeur.*)

[4] Epist. 82, pag. 841.

[5] La lettre 82e est la 159e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 266. La lettre 85e est la 160e, ibid., Migne, ibid., col. 267. La lettre 83e est la 157e, ibid., Migne, ibid., col. 263. La lettre 84e est la 124e, ibid., Migne, ibid., col. 217. La lettre 86e est la 161e, ibid., Migne, ibid., col. 267. La lettre 88e est la 152e, ibid., Migne, ibid., col. 258. La lettre 89e est la 162e, ibid., col. 267. (*L'éditeur*).

[7] Epist. 85, pag. 842.—[8] Epist. 83, pag. 842.

[9] Epist. 84, pag. 842.—[10] Epist. 86, pag. 842.

[11] Epist. 88, pag. 843.—[12] Epist. 89, pag. 844.

[13] Epist. 219, pag. 903.

[14] Tom. V *Concil.*, pag. 476 et 478.

[15] La lettre 219e est la 163e, ibid., Migne, ibid., col. 270. (*L'éditeur.*)

pas écrite sur du parchemin, ni conçue avec des imprécations ; et qu'il prétendait l'avoir faite par contrainte. Dans la quatre-vingt-dixième [1] il invite Théodore à venir à Arianze célébrer une fête des Martyrs, qui s'y faisait tous les ans le 22 du mois d'Athuse [2], ainsi qu'on l'appelait en ce lieu. Théodore y vint, et saint Grégoire le reçut avec beaucoup de joie. Il avait même souhaité lui aller rendre sa visite à Tyane, mais les infirmités l'en empêchèrent. On lut aussi cette lettre quatre-vingt-dixième dans le cinquième concile[3], avec plusieurs autres. Si la deux cent vingt-cinquième [4], dont il y fut encore fait mention, est au même Théodore de Tyane, comme porte l'inscription, il faudra dire que le Saint la lui écrivit la première de toutes, puisqu'il lui dit qu'il ne le connaissait que de réputation, qu'il ne l'avait jamais vu, et qu'il ne lui avait jamais écrit. Mais comment accorder cela avec la quatre-vingt-unième, écrite de Constantinople vers l'an 379, par laquelle on voit que ce Théodore était dès-lors connu particulièrement de saint Grégoire ? Car il s'agit dans la lettre deux cent vingt-cinquième de l'ordination d'Eulalius pour l'Église de Nazianze, et cette ordination ne se fit qu'en 383. Il y a donc lieu de juger que l'inscription de cette lettre [5] est fautive et qu'elle s'adresse à quelqu'autre Théodore, métropolitain d'une province voisine de la Cappadoce, à qui Hellade de Césarée s'était plaint que saint Grégoire avait violé les canons en abandonnant l'Eglise de Nazianze et en faisant ordonner en sa place Eulalius. Il dit à ce Théodore qu'il n'a jamais été ordonné évêque de Nazianze; que ce que Hellade lui a dit là-dessus, ce n'a pas été par un mouvement de charité, ni pour observer les canons, mais par un esprit de contention et d'animosité ; et il le prie, et par lui les autres évêques, de donner eux-mêmes leur approbation et leur suffrage à l'élection d'Eulalius, pour ne pas accabler sa vieillesse en ajoutant foi aux calomnies que l'on répandait contre lui.

25. Saint Grégoire écrivit, sur la fin de sa vie, plusieurs lettres à l'occasion de Sacerdos [6], pour qui il avait une tendre amitié et une parfaite considération. Il était frère [7] d'une sainte veuve nommée Thècle, et le regardait comme son fils, apparemment parce qu'il avait contribué par ses exhortations à le former dans la vie spirituelle. Il l'envoya un jour à Castor, l'un de ses amis, mais en le priant de le lui renvoyer bientôt pour apprendre de lui et lui apprendre la divine [8] philosophie. Sa piété [9] devançant toujours son âge, il se rendit célèbre par les travaux qu'il entreprit pour le service de Dieu, et fut élevé à la prêtrise et chargé du soin des pauvres et des religieux par saint Basile, dont il gouverna l'hôpital avec beaucoup de soin et de piété [10]. Ce fut à cet hôpital que Castor, son frère, donna deux terres qui y étaient jointes [11]. La vertu de Sacerdos fut dans la suite éprouvée par diverses tribulations [12]. Un jeune homme, nommé Eudoxe, avec qui il était ami particulièrement, portant envie à ses progrès dans la piété, se déclara son ennemi et forma contre lui des plaintes à Hellade [13], évêque de Césarée. Celui-ci, agissant comme s'il eût lui-même suscité Eudoxe, ôta à Sacerdos [14] le gouvernement des moines et des pauvres, sans qu'il parût en avoir aucune raison, et fit éclater sa colère même en public. Saint Grégoire, pour fortifier Sacerdos dans cette tentation, lui écrivit trois lettres [15]. Dans la première [16] il lui montre qu'il était obligé de rendre grâces, sinon à ceux

Lettres touchant Sacerdos.

[1] La lettre 90e est la 122e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid , col. 215. La lettre 221e est la 123e, ibid., Migne, ibid., col. 218. (*L'éditeur.*)

[2] Epist. 221, pag. 909.

[3] Tom. V *Concil*, pag. 476 et 478.

[4] La lettre 225e est la 183e, ibid., Migne, ibid., col. 298. (*L'éditeur.*)

[5] Epist. 225 vers l'an 313, pag. 911.

[6] La lettre 202e est la 222e, ibid., Migne, ibid., col.362. La lettre 93e est la 209e, Migne, ibid., col. 346. La lettre 212e est la 212, ibid., Migne, ibid., col. 350. La lettre 216e est la 219, ibid., Migne, col. 351. (*L'éditeur.*)

[7] Epist. 202; Epist. 93; Epist. 212; Epist. 93.

[8] De Billy a rendu le grec par ces mots : *Philosophari tum edocendum, tum edocturum* ; pour s'entretenir avec lui de la vraie philosophie en la lui enseignant et en l'apprenant de lui. (*L'éditeur.*)

[9] Epist. 216. — [10] Epist. 233; Epist. 93.

[11] La lettre 233e est la 211e, ibid., Migne, ibid., col. 347. La lettre 93e est la 209e, ibid., Migne, ibid., 346 La lettre 224e est la 217e, ibid., Migne, ibid., col. 354. La lettre 235 est la 216, ibid., Migne, ibid., col. ibid. La lettre 217e est la 220e, ibid., Migne, ibid., col. 359. La lettre 216e est la 219e, ibid., Migne, ibid 351. (*L'éditeur.*)

[12] Epist 224 et 225. — [13] Epist. 217.

[14] Epist. 216. — [15] Epist. 215.

[16] La lettre 215e est la 214e, ibid., Migne, ibid., col. 350. La lettre 214e est la 213e, ibid., Migne, ibid., col. ibid. (*L'éditeur.*)

qui le maltraitaient, du moins à Dieu qui l'éprouvait de la sorte; dans la seconde, que s'il s'était imaginé [1] n'avoir rien à souffrir lorsqu'il est entré dans la vie religieuse, il n'y est pas entré en vrai religieux; mais que s'il s'est attendu à être persécuté, il doit remercier Dieu, s'il ne l'a pas été; et que s'il l'est, il doit le souffrir généreusement ou reconnaître qu'il manque à sa promesse. Il lui dit dans la troisième [2] : « Qu'y a-t-il de fâcheux pour nous? Rien que de perdre Dieu et la vertu. Que tout le reste aille comme il plaira à Dieu de le faire aller. Il est le maître de notre vie, et il sait bien la raison de tout ce qui nous arrive : craignons seulement de faire quelque chose d'indigne de notre piété. Nous avons nourri les pauvres, nous avons eu soin des frères, nous avons chanté des psaumes avec plaisir autant qu'il nous a été possible. On ne veut plus nous le permettre; employons notre piété d'une autre manière. La grâce n'est pas stérile. Demeurons dans la solitude; occupons-nous à la contemplation; purifions notre esprit par la lumière de Dieu; cela n'est peut-être pas moins relevé que tout ce que nous pourrions faire. »

Il écrivit [3] à Homophrone [4], l'un des principaux du monastère dont Sacerdos avait la conduite, qu'il ne pouvait aller à une fête à laquelle il l'avait invité, et le pria d'exhorter Sacerdos à ne point se décourager, mais à tâcher d'adoucir son évêque, afin qu'il eût au moins la satisfaction de n'avoir donné aucune occasion à la haine qu'on lui portait. Cependant [5] l'action d'Hellade scandalisait beaucoup de monde, et on ne pouvait souffrir qu'il eût ainsi traité un prêtre plutôt sur une calomnie que sur un jugement légitime [6]. Saint Grégoire se crut donc obligé de lui en écrire [7] et de lui marquer comment ce qu'il avait fait à Sacerdos était reçu dans le monde. Il lui dit que pour lui il veut croire qu'il avait eu des raisons d'en user ainsi; mais il le prie de faire attention combien il était fâcheux et à Sacerdos de quitter des emplois qu'il remplissait depuis tant d'années, et aux solitaires d'être privés d'un homme qu'ils aimaient si fort. Si Sacerdos lui avait donné quelque petit mécontentement, ce qu'il ne croyait pas, il devait lui pardonner ou à cause de la piété de ce prêtre, ou à sa considération.

Il écrivit aussi deux lettres à Eudoxe [8], l'une avec beaucoup de douceur [9], mais avec une autorité de père, à laquelle Eudoxe répondit avec assez de froideur, en témoignant toutefois qu'il avait agi inconsidérément; l'autre [10] avec plus de sévérité, l'exhortant à réparer sa faute et à se réconcilier avec Sacerdos. Eudoxe répondit [11] à celle-ci avec beaucoup de soumission, et consentit à aller voir saint Grégoire, comme il l'en avait prié. La réponse d'Hellade [12] ne fût pas de même caractère. Quoique en termes fort civils, elle était très-fâcheuse dans le fonds, car elle reprochait diverses choses à Sacerdos, qui portaient à croire ou qu'il était fort coupable, ou que l'esprit d'Hellade était extrêmement prévenu contre lui [13].

On ne sait point quelle fut la suite de cette affaire; mais saint Grégoire continua à parler de Sacerdos avec une estime toute particulière; et lorsqu'il mourut, saint Grégoire dit de lui [14] qu'il s'en était allé à Dieu, cédant sans beaucoup de peine à l'envie et aux attaques du démon. Il voulut même aller consoler sa sœur Thécle sur cette mort; mais, en ayant été empêché par quelque rencontre, il lui écrivit pour l'exhorter à se préparer à la mort avec autant de confiance que Sacerdos. Il semble qu'Hellade [15] fit quelque peine à cette sainte veuve, comme si son frère, dont elle était héritière, eût mal administré le bien des pauvres : c'est du moins ce que saint Grégoire donne à entendre, lorsqu'il dit de Thècle qu'elle était tourmentée à cause des Saints qui étaient morts. On voit par une lettre [16] que ce saint évêque lui écrivit au commencement de la connaissance qu'il fit avec elle, combien il prenait de part à ses

[1] Epist. 214. — [2] Epist. 213. — [3] Epist. 237.

[4] La lettre 237e est la 221e de l'édition Bénédic-Migne, ibid., col. 362. (*L'éditeur.*)

[5] Epist. 235.

[6] La lettre 235e est la 216e, ibid., Migne, ibid., col 354. La lettre 216e est la 219e, ibid., Migne, ibid. 35[illegible]. (*L'éditeur.*) — [7] Epist. 216.

[8] La lettre 235e est la 216e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 351. La lettre 224e est la 217e, ibid., Migne, ibid., col. 354. La 236e est la 211e, ibid., Migne, ibid., col. 355. La lettre 217e à Hellade est la 220e, ibid., Migne, ibid., col. 359. La lettre 229e est la 170e, ibid., Migne, ibid., col. 279. La lettre 202e est la 222e, ibid., Migne, ibid., col. 362. La lettre 201e est la 223e, ibid., Migne, ibid., col. 363. La lettre 200e est la 56e, ibid., Migne, ibid., col. 110. La lettre 94e est la 210e, ibid., Migne ibid., col 347 (*L'éditeur.*)

[9] Epist. 235. — [10] Epist. 224. — [11] Epist. 236.

[12] Epist. 217. — [13] Epist. 229. — [14] Epist. 202.

[15] Epist. 201. — [16] Epist. 200.

intérêts : il lui dit qu'elle était à lui et lui à elle par une liaison que le Saint-Esprit formait entre eux; qu'elle pouvait s'assurer que personne ne prenait plus de part que lui à tout ce qui la regardait, et que, pour l'affaire qui lui donnait du chagrin et pour laquelle elle lui avait écrit [1], il la considérait comme un temps où il fallait témoigner une véritable piété par la patience. Je ne sais si c'est de Thècle ou de quelqu'autre dame de piété que parle saint Grégoire dans sa lettre quatre-vingt-quatorzième à Castor : il l'appelle *notre sœur commune*, et dit qu'elle lui était d'un grand secours dans ses infirmités, et qu'elle soulageait les gens de bien.

Lettre à saint Grégoire de Nysse.

26. Il faut encore rapporter aux dernières années de la vie de saint Grégoire, sa lettre à saint Grégoire de Nysse [2]. Il s'y excuse sur ses infirmités de n'avoir pu assister à une fête des Martyrs [3], et le loue en même temps de la générosité avec laquelle il supportait la mort de sa femme Théosébie. Les lettres à Clédonius [4], à Eulalius, à Léonce et à Epiphane [5] n'ont rien de remarquable. Il paraît que saint Grégoire les écrivit dans la solitude de Lamis, où il passa le carême de l'an 382. Dans celle à Césaire [6], le même apparemment qui était préfet à Constantinople en 365 [7], il lui recommande quelques-uns de ses parents qui avaient acheté une terre pour s'y retirer du tumulte du monde, mais dont le vendeur était si méchant, qu'ils furent réduits à demander que celui qui la leur avait vendu, la reprît au prix coûtant. La cent sixième et la cent-dixième [8] sont à la louange d'un Amphiloque, laïque[9]: on l'avait inquiété sur l'assistance[10] qu'il avait rendue à un criminel que l'amitié et l'éloignement qu'il avait du mal lui avaient fait croire innocent : saint Grégoire s'employa pour lui auprès de Césaire et de Sophrone, aussi préfet de Constantinople en 369. La réputation de sagesse et de probité qu'avait Amphiloque ne permettait pas, leur écrivait-il, de croire qu'il eût jamais fait une lâcheté pour de l'argent. Il y a apparence que la même affaire l'engagea [11] à écrire au sophiste Thémistius [12], qui, quoique païen, avait beaucoup de crédit en cour. La cent-vingtième et cent vingt-unième [13] sont à un jeune homme de condition [14]. Saint Grégoire lui conseille de ne boire du vin qu'avec modération. Dans la cent vingt-troisième [15], il prie Ellébichus de donner congé par écrit à un homme nommé Mamante, que l'on avait fait lecteur à cause de sa probité, mais dont le père était engagé dans la milice.

Lettres à Adelphe.

27. Il y avait un autre jeune homme nommé Adelphe[16], qui témoignait vouloir se donner tout à Dieu. Saint Grégoire lui offrit son amitié et même lui promit d'aller le voir pour lui aider [17] à élever un temple magnifique à Dieu dans lui-même. Adelphe en fut ravi et l'invita à venir le voir à Navilles. Saint Grégoire n'ayant pu tenir sa promesse à cause de ses occupations et de ses infirmités, Adelphe s'en plaignit en lui reprochant de négliger son fils. Le saint évêque lui répondit[18] avec autant de douceur que de politesse : « Comme il ne faut pas négliger un fils, lui dit-il, aussi il faut croire un père [19]; l'impossibilité seule d'accomplir sa parole, l'a empêché de la tenir, et dès que Dieu lui en aura donné le moyen, il courra vers lui. » Il y alla en effet, et eut avec lui de grands entretiens sur son salut. Cependant Adelphe [20] tomba ensuite dans de grands déréglements.

[1] Epist. 94.

[2] La lettre 95e est la 197e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid , col. 322. (*L'éditeur.*)

[3] Epist. 95, pag. 846.

[4] Epist. 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104.

[5] La lettre 95e est la 107e. La lettre 97e est la 109e, la lettre 98e est la 107e, Migne, ibid., col. 207. Ces trois lettres sont à Clédonius. Les lettres 99e, 100e et 101e sont adressées à Eulalius; elles sont les 116e, 117e et 118e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 211 et suiv. La lettre 102e est la 111e, Migne, ibid., col. 210; elle est aussi adressée à Eulalius. La 103e est la 95e; elle est adressée à Léonce, ibid., Migne, ibid., col. 167. La lettre 104e est adressée à Epiphane; elle est la 239e, ibid., Migne, col. 382. (*L'éditeur.*) — [6] Epist. 105.

[7] La lettre 105e est la 14e, ibid., Migne, ibid., col. 46. (*L'éditeur.*)

[8] Epist. 106, pag. 844.

[9] Cette lettre est la 23e, ibid., Migne, ibid., col. 58. La 110e est la 22e, ibid., Migne, ibid., col. 58. (*L'éditeur.*)

[10] Epist. 110, pag. 851. — [11] Epist. 140, pag. 866.

[12] La lettre 140e est la 24e, ibid., Migne, ibid., col. 59. (*L'éditeur.*)

[13] Epist. 120 et 121, pag. 855 et 856.

[14] Ces deux lettres sont la 179e et 180e, ibid., Migne, ibid., col. 204 et suiv. (*L'éditeur.*)

[15] Epist. 123, pag. 857.

[16] Cette lettre est la 225e, ibid., Migne, ibid., col. 370. (*L'éditeur.*)

[17] Epist. 128, pag. 859.

[18] Epist. 129, pag. 860.

[19] Cette lettre 128e et 223e, deux fois imprimée dans le même volume, est la 204e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid , col. 338. La lettre 129e est la 205e, ibid., Migne, ibid., col. 339. (*L'éditeur.*)

[20] Epist. 130, pag. 860 et 861.

Saint Grégoire, vivement touché, l'en reprit sévèrement [1], mais en lui laissant entrevoir la bonté d'un père qui ne reprend ses enfants que parce qu'il les aime et par la crainte de tomber dans la condamnation du grand-prêtre Héli. Il finit sa lettre en lui disant : « J'aurais pu vous écrire des choses plus agréables mais non pas utiles, et j'aime mieux vous causer quelque douleur pour votre bien, que de vous précipiter dans les plus grands maux par une malheureuse complaisance. »

Lettres à Ablabius, à Victor et à Amphiloque

28. Il dit à Ablabius [2] qui, après avoir témoigné quelque amour pour le bien, s'était appliqué à faire les fonctions de sophiste, que s'il joint à cet emploi l'étude et l'amour de la vertu, il ne veut point l'en détourner ; mais, ajoute-t-il [3], s'il est tout sophiste et s'il néglige le reste, il se contente de lui dire qu'après avoir un peu joué et amusé des enfants, il verra un jour qu'il sera encore plus joué lui-même. La lettre [4] au général Victor [5] est de l'an 382. Saint Grégoire le prie d'employer ses soins et son crédit pour éteindre dans le concile dont on parlait (c'était le second de Constantinople) le feu de la division qui régnait dans l'Église. Celle au général Modarius [6], Goth de nation, est sur le même sujet et de la même année. On peut rapporter au même temps la lettre à saint Amphiloque [7], dans laquelle il lui recommande la cause d'un diacre nommé Euthalius, qu'on voulait mettre à la taille.

Lettres à Julien.

29. Julien, commis pour asseoir les tailles à Nazianze, avait promis à saint Grégoire d'en décharger les ecclésiastiques et les pauvres de cette ville : mais il survint ensuite un différend [8] entre Julien et Nicobule, qui avait épousé la nièce du Saint. Craignant que Julien n'en prît occasion de changer de volonté, saint Grégoire lui écrivit [9] pour lui déclarer qu'il ne prenait aucune part dans ce différend, sinon qu'il en était fâché et qu'il le suppliait de tenir sa promesse. Julien la tint en effet, et saint Grégoire le remercia [10] de cette faveur [11]. On voit par une autre lettre [12] que Julien l'avait prié de le venir aider à dresser le rôle des tailles : saint Grégoire ne le put parce qu'il était malade [13]; mais il le pria de consulter extrêmement sa conscience dans une affaire de cette importance, et de chercher surtout des officiers d'intelligence et de probité qui secondassent ses bons desseins.

Lettre touchant la mort de l'abbé Leucadius, vers l'an 385

30. L'abbé Leucadius, qui avait soin d'une communauté de moines et de vierges établie en un lieu nommé Sannabadan, étant mort, saint Grégoire leur écrivit [14], non pour pleurer avec eux la mort d'un athlète qui, sorti victorieux de la lice, était allé recevoir la couronne [15], mais pour les animer à pratiquer les vertus qu'ils avaient aimées en lui: sa pureté, sa douceur, sa piété, son application aux choses de Dieu, disant que ce leur était un moyen de faire revivre leur abbé dans chacun d'eux.

Lettre à Timothée.

31. La lettre à Timothée [16], prêtre de l'Église de Constantinople, est une réponse à celle qu'il avait reçue de lui depuis sa retraite à Arianze, en 382. Comme Timothée [17] joignait beaucoup de savoir à une grande piété, saint Grégoire l'exhorte à défendre la foi de la Trinité de tout son pouvoir, mais avec autant de douceur que de générosité, comme il avait fait lui-même. Il lui demande le secours de ses prières dans sa maladie, l'assurant que dans sa retraite il ne songe qu'à s'entretenir avec Dieu, à se recueillir en lui-même et à vaquer à la prière. Timothée tomba [18] depuis dans quelque affliction, qu'il ne supporta pas avec assez de courage : saint Grégoire l'en reprit [19], et l'exhorta à chercher sa consola-

[1] Cettre lettre 130e est la 206e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 339. (*L'éditeur.*)

[2] Cette lettre 131e est la 233e, ibid., Migne, ibid., col. 375. (*L'éditeur.*)

[3] Epist. 131, pag. 862.

[4] Epist. 133, ann. 382, pag. 862.

[5] Cette lettre 133e est la 133e, ibid., Migne, ibid., col. 227. La lettre 135e est la 136e, ibid., Migne, col. 231. La lettre 159e est la 9e, ibid., Migne, ibid., col. 35. (*L'éditeur.*)

[6] Epist. 135, ann. 382, pag. 863.

[7] Epist. 159, ann. 382, pag. 873.

[8] Epist. 166, vers l'an 374, pag. 876.

[9] Cette lettre 166e est la 67e, ibid., Migne, ibid., col. 135. (*L'éditeur.*)

[10] Cette lettre 167e est la 69e, ibid., Migne, ibid., col. 134. (*L'éditeur.*)

[11] Epist. 167, pag. 877.

[12] Cette lettre 168e est la 68e, ibid.. Migne, ibid., col. 134. (*L'éditeur.*)

[13] Epist. 168, pag. 877.

[14] Cette lettre 180e est la 238e, ibid., Migne, ibid., col. 379. (*L'éditeur.*)

[15] Epist. 180, pag. pag. 883.

[16] Cette lettre 187e est la 164e, ibid., Migne, ibid., col. 271. (*L'éditeur.*)

[17] Epist. 187, ann. 382, pag. 887.

[18] Epist. 189, pag. 888.

[19] Epist. 190, pag. 889.

tion dans la lecture des Livres saints [1]. Timothée profita de cet avis, et eut honte de son peu de courage. Il le témoigna à saint Grégoire dans sa réponse ; mais comme il lui disait en même temps qu'il était plus aisé d'encourager un athlète que de combattre soi-même, le saint évêque lui récrivit [2] en le raillant en ami sur cette parole qui ne lui était pas trop bien adressée, puisque pendant toute sa vie il n'avait cessé de combattre.

Lettres à Dioclès. à Candidien et à Valentinien.

32. Dans la lettre à Dioclès, écrite à l'occasion d'un mariage auquel il prenait intérêt [3], il prescrit les règles de la modestie qui doivent s'observer dans les noces chrétiennes : « Faisons en sorte, dit-il [4], que Jésus-Christ y assiste ; car partout où il est, la modestie s'y trouve aussi. Que les bouffons ne s'y mêlent point avec les évêques, les éclats de rire avec les prières, et les chants profanes des joueurs d'instruments avec les saintes psalmodies. » La lettre à Candien ou Candidien [5] est, à proprement parler, l'éloge de ce personnage [6]. Il était gouverneur de Cappadoce sous Julien l'Apostat en 363. Quoique païen, il traitait les chrétiens avec douceur, ne donnant à la mauvaise volonté de ce prince pour les chrétiens, que ce qu'il ne pouvait lui refuser, suivant en tout le reste les règles de l'équité et de la justice. Il paraît que saint Grégoire avait reçu de sa part une lettre d'amitié. Celle qu'il lui récrivit marque combien il l'estimait, et quel cas il faisait des services qu'il avait rendus aux chrétiens. Il la finit par ces belles paroles : « Je ne vous souhaite point une augmentation d'honneurs et de dignités, qui ne pourraient pas augmenter votre vertu : je ne vous souhaite qu'une chose, mais qui est grande, que vous puissiez un jour être avec nous et avec Dieu, étant du nombre des persécutés et non des persécuteurs ; c'est le moyen de vous procurer un bonheur sans fin, car tout le reste passe avec le temps. »

Saint Grégoire, après avoir quitté Constantinople [7], s'était retiré en un lieu nommé Carbale, qui était apparemment une terre dans Arianze même. Il l'aimait parce qu'il l'avait cultivée par son travail, et à cause des saints Martyrs qui y reposaient. Mais un de ses parents, qu'on appelait Valentinien, étant venu loger auprès de lui avec des femmes, ce voisinage ne s'accordant point avec la vie que le saint évêque menait, il la quitta et écrivit à Valentinien [8] qu'il s'en allait, puisqu'il le chassait du paradis par Eve ; mais qu'il aurait mieux fait de l'en chasser par une proscription ou une violence publique, que par le moyen qu'il avait employé.

Lettres touchant Bosphore, évêque de Colonie

33. Saint Grégoire avait parlé dans sa lettre deux cent vingt-cinquième [9] à Théodore de Bosphore de Colonie, comme d'un évêque non-seulement respectable par sa vieillesse et son antiquité, mais encore recommandable par la sainteté de sa vie. Il en parle dans sa lettre à Nectaire [10] : mais il s'y plaint d'une affaire qu'on lui avait suscitée depuis le concile de Constantinople, où il avait assisté, et dit qu'on ne peut sans crime le soupçonner d'erreur, lui qui avait donné des preuves de la pureté de sa foi, qui avait ramené de l'erreur quantité de personnes, et qui était le maître de tous ceux de son temps ; enfin qu'il est confus de voir qu'un prélat tel que Bosphore ait besoin de sa recommandation. Il prie Nectaire d'empêcher qu'il ne soit traduit devant les tribunaux séculiers, quoique les juges en fussent chrétiens, son affaire étant du ressort des juges ecclésiastiques.

Lettres à Homophrone et à saint Amphiloque

34. Homophrone, l'un des principaux du monastère dont Sacerdos avait la conduite, invita saint Grégoire à une fête ou à une assemblée que l'on y faisait ; mais saint Grégoire s'excusa d'y aller à cause de ses infirmités, témoignant néanmoins la joie [11] qu'il aurait eue de voir cette sainte famille [12]. Sa lettre à saint Amphiloque [13] est remarquable. Après lui avoir donné des témoignages d'estime et de confiance, il ajoute, en parlant du sacrifice de nos autels : « Ne négligez pas,

[1] Cette lettre 189e est la 165e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 274. (*L'éditeur.*)

[2] Cette lettre 190e est la 166e, ibid., Migne, ibid., col. 275. (*L'éditeur.*)

[3] Cette lettre 193e est la 232e, ibid., Migne, ibid., col. 375. (*L'éditeur.*)

[4] Epist. 193, pag. 890.

[5] Epist. 194, ann. 363, pag. 893.

[6] Cette lettre 194e est la 10e, ibid., Migne, ibid., col. 35. (*L'éditeur.*)

[7] Epist. 196, ann. 383, pag. 894.

[8] La lettre 196e est la 203e, ibid., Migne, ibid., col. 334. (*L'éditeur.*)

[9] La lettre 225e est la 183e, ibid., Migne, ibid., col. 298. La lettre 227e est la 185e, ibid., Migne, ibid., col. 303. (*L'éditeur.*)

[10] Epist. 225, pag. 912, et Epist. 227, pag. 913.

[11] Epist. 237.

[12] La lettre 237e à Homophrone est la 221e, ibid., Migne, ibid., col. 362. (*L'éditeur.*)

[13] Cette lettre 164e est la 184e, ibid., Migne, ibid., col. 302. (*L'éditeur.*)

très-saint homme, de prier et d'intercéder pour moi, lorsque, par votre parole, vous ferez descendre le Verbe divin, et lorsque, par une incision non sanglante, vous couperez le corps et le sang du Seigneur, votre voix vous servant de couteau. »

Voilà ce qui nous a paru de plus intéressant dans les lettres de saint Grégoire. Il y en a plusieurs [1] sur lesquelles nous n'avons pas cru devoir nous arrêter, parce qu'elles sont ou de simples recommandations, ou des témoignages d'amitié, ou des remerciments, ou de pures politesses : elles sont, en tout, au nombre de deux cent quarante-deux, [et de deux cent quarante-trois, avec la lettre à Basilisse. Cette lettre a été publiée pour la première fois, en latin, par Bougiovanni en 1754, dans l'ouvrage intitulé : *Memorie per servire all' toria litteraria d Italia*, tome IV, pag. 111, pag. 55, et en grec dans le tome VI de la *Bibliothèque des Pères* de Galland. Le nom de Basilisse se présente deux ou trois fois dans les écrits de saint Grégoire, car on le trouve dans le poème funèbre en l'honneur d'Eusèbe et de Basilisse, et dans celui en l'honneur de George, frère de Basilisse. Ces poèmes sont les quarante-sixième et cinquantième de l'ancienne édition et les cent vingt-unième et cent vingt-deuxième de la nouvelle. On peut croire que cette lettre est adressée à la même Basilisse. En voici le contenu. Il lui rappelle ce qu'il lui a déjà dit souvent et ce qu'elle est habituée à pratiquer. Il veut qu'elle ait un esprit supérieur aux souffrances, appliqué aux choses magnanimes et tout-à-fait séparé de ce qui ne serait pas la vertu. Elle doit s'animer sans cesse en contemplant la vie des Saints qui nous ont précédés. Il lui recommande la justice, la tempérance, la persévérance dans le bien, la patience, l'accomplissement des devoirs d'état, la frugalité, la modestie dans ses vêtements, la retenue dans ses discours.]

Lettre à Basilisse.

ARTICLE IV.

DES POÉSIES DE SAINT GRÉGOIRE.

Poésies de saint Grégoire.

1. Outre le don de l'éloquence, saint Grégoire avait celui de la poésie; mais il en fit peu d'usage tant que son devoir l'occupa aux fonctions du saint ministère. Ce ne fut qu'après avoir abdiqué l'épiscopat de Constantinople en 381, qu'il se fit comme une occupation d'écrire en vers, encore ne le fit-il que pour mortifier sa chair par le travail de cette composition, dans laquelle il avoue [2] qu'il trouvait beaucoup de peine. Ses poèmes roulent presque tous sur des sujets assez communs; et quoiqu'ils ne soient point soutenus par aucune de ces fictions qui, chez les profanes, faisaient le poète, ils n'en sont ni

[1] Epist. 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 122, 124, 125, 126, 132, 134, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 144, 145 154, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 171, 197, 198, 203, 210, 220, 221, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 238, 239, 241, 242. [La lettre 109e est la 39e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid , col 79. La lettre 111e est la 189e, ibid., Migne, ibid , col. 307. Les lettres 112e, 113e, 114e sont les 228e, 229e, 230e, ibid., Migne, ibid., col. 371. Les lettres 115e et 116e sont les 174e et 175e, ibid , Migne, ibid., col. 283. La lettre 122e est la 227e, ibid., Migne, ibid., col. 370. La lettre 124e est la 237, ibid., Migne, ibid., col. 379. La lettre 125e est la 155e, ibid., Migne, ibid., col. 262. La lettre 126e est la 150e, ibid., Migne, ibid., col. 255. La lettre 132e est la 181e, ibid., Migne, ibid., col. 295 La lettre 134e est aussi la 134e, ibid., Migne, ibid., col. 230. La lettre 136e est la 137e, ibid., Migne, ibid., col. 234. Les lettres 137e et 138e sont les 70e et 71e, ibid., Migne, ibid., col. 134, 135. La lettre 139e est la 38e, ibid., Migne, ibid., col. 79. La lettre 140e est la 24e, ibid., Migne, ibid., col. 59. La lettre 142e est la 74e, ibid., Migne, ibid., col. 138. La lettre 144e est la 226e, ibid., Migne, ibid., col. 370. La lettre 145e est la 75e, ibid., Migne, ibid., col. 139. La lettre 154e est la 55e, ibid., Migne, ibid., col. 110. La lettre 155e est la 12e, ibid., Migne, ibid., col 43. La lettre 156e est la 97e, ibid., Migne, ibid., col. 170. Les lettres 157e et 158e sont les 128e et 129e, ibid., Migne, ibid., col. 222 et 223. La lettre 160e est la 14e, ibid., Migne, ibid., col 46. La lettre 161e est la 63e, ibid., Migne, ibid , col. 123. La lettre 162e est la 62e, ibid., Migne, ibid La lettre 163e est la 27e, ibid., Migne, ibid., col. 27. La lettre 164e est la 184e, ibid., Migne, ibid., col. 302. La lettre 171e est la 231e, ibid., Migne, ibid., col. 374. La lettre 197e est la 98e, ibid., Migne, ibid , col. 171. La lettre 198e est la 78e, ibid , Migne, ibid., col. 147. La lettre 203e est la 236e, ibid., Migne, ibid., col. 379. La lettre 210e et la 208e parmi les lettres de saint Basile; elle est adressée à Eulancius. La lettre 220e est la 121e, ibid., Migne, ibid., col. 295. La lettre 221e est la 224e, ibid., Migne, col. 218. La 228e est la 103e, ibid., Migne, ibid., col. 210. La 229e est la 170e, ibid., Migne, ibid., col. 279. La 230e est la 119e, ibid., Migne, ibid., col. 214. La lettre 231e est la 110e, ibid., Migne, ibid., col. 207. La lettre 232e est la 158e, ibid., Migne, ibid., col. 263, La 233e est la 211e, ibid., Migne, ibid., col. 347. La 234e est la 127e, ibid., Migne, ibid., col. 222. La 235e est la 126e, ibid., Migne, ibid., col. 219. La lettre 236e est la 218e, ibid., Migne, ibid., col. 355. La lettre 238e est la 99e, ibid., Migne, ibid., col. 121. La lettre 239e est la 100e, ibid., Migne, ibid., col 174. La lettre 241e est la 28e, ibid., Migne, ibid., col. 94, 62. La lettre 242e est la 241e, ibid., Migne, ibid., col. 385. (*L'éditeur.*)— [2] Nazianz., *Carm.* 147, pag. 248.

moins relevés, ni moins agréables. Le style en est coulant, les expressions pompeuses, les pensées sublimes, les comparaisons justes et enchâssées avec art. Il est étonnant que, dans un âge où l'imagination qui doit dominer dans ces sortes d'ouvrages semblait devoir être affaiblie, saint Grégoire ait pu faire couler d'une veine qu'on aurait cru presque tarie, des vers si pleins de feu et en si grand nombre. Saint Jérôme et Suidas lui en attribuent trente mille.

Premier poème de saint Grégoire, en 381

2. Le premier de ses poèmes, suivant nos éditions, c'est celui de sa *Vie*, et particulièrement de ce qu'il avait fait pendant son séjour à Constantinople [1]. Il l'écrivit en l'an 381, peu après sa démission, comme on le voit en ce qu'il y dit que Maxime demeurait [2] alors en repos, depuis qu'il avait été chassé d'Alexandrie pour avoir voulu déposséder Pierre qui en était évêque, ce qui ne peut se rapporter qu'à l'an 381, puisque, sur la fin de cette année ou au commencement de la suivante, Maxime, appuyé par les évêques du vicariat d'Italie, troubla de nouveau l'Eglise en voulant se faire rétablir sur le siége de Constantinople. Ce poème fournit une preuve que saint Grégoire n'était plus évêque de cette ville lorsqu'il le composa, puisqu'il en qualifie les chrétiens *ceux* [3] *qui avaient été à lui, mais qui étaient alors à d'autres*, c'est-à-dire à Nectaire.

Les faux bruits que les ennemis de saint Grégoire faisaient courir contre lui, firent le dessein de ce poème. Il est en vers iambiques, et adressé à tous les chrétiens de Constantinople, tant hérétiques que catholiques : « car, disait saint Grégoire, les muets et les morts au nombre desquels je suis, n'ont plus d'ennemis. » Il le commence par des gémissements sur la corruption du siècle. « Il y a moins lieu de s'en étonner, dit-il, quand on fait réflexion que les évêques qui, par le devoir de leurs charges, sont employés à rompre aux autres le pain du ciel, sont consumés de la faim : tandis qu'ils donnent aux fidèles les remèdes convenables à leurs maux, ils ne s'aperçoivent pas qu'ils sont eux-mêmes couverts de plaies, et qu'ils suivent une route tout opposée à celle qu'ils disent aux autres être le chemin le plus court pour arriver au salut. Quoiqu'il n'y ait qu'un soleil dans la nature, ajoute-t-il, il ne laisse pas d'y avoir dans le monde deux flambeaux qui l'éclairent, l'ancienne et la nouvelle Rome ; l'une située à l'occident, l'autre à l'orient : égales en lustre et en beauté. Il y a toutefois entre elles cette différence, que l'ancienne ne s'est jamais écartée de la foi de nos pères et qu'elle tient unies dans cette foi, par un lien pieux, toutes les Eglises d'Occident, comme le doit faire celle qui, comme chef de tout le monde chrétien, est chargée d'en maintenir toute l'économie ; au lieu que la nouvelle, celle de Constantinople, après avoir été éclairée de la vraie foi, est tombée depuis qu'Arius a commencé à dogmatiser dans les ténèbres de l'erreur. » Il en excepte l'église dite l'*Anastasie*, « la seule, dit-il, où l'hérésie n'a point pénétré ; » c'est pourquoi il l'appelle l'*Arche de Noé*, la seule qui soit échappée du naufrage. Il remarque que les hommes sont tombés dans l'erreur en des manières différentes, les uns en faisant un dieu du hasard, les autres en fléchissant le genou devant des ouvrages faits de leurs mains ; quelques-uns en niant la Providence ; plusieurs en attribuant au cours des astres les événements de ce monde. Ces erreurs regardaient les gentils : mais il s'en éleva d'autres chez les Juifs et chez les chrétiens. Saint Grégoire en fait l'énumération, qu'il conduit jusqu'aux apollinaristes. Le reste de son poème est employé à marquer les efforts que firent les ariens pour le chasser de son siége, tandis que les évêques se réunissaient de tout l'Orient, excepté de l'Egypte, pour l'y maintenir ; à faire l'éloge de saint Mélèce d'Antioche, l'un des principaux du concile de Constantinople ; à décrire les assemblées tumultueuses des évêques, et leurs disputes au sujet de Paulin et de saint Mélèce. Il prétend non-seulement que l'on n'avait ordonné deux évêques à Antioche que pour en avoir un prétexte de rompre le lien d'unité entre les évêques d'Occident et ceux d'Orient, mais encore que chacun d'eux ne soufflait le feu de la discorde que pour cher-

[1] Dans l'édition de Billy le poème *sur la Vie* est un préliminaire, et le premier commence au deuxième. Ce premier poème se trouve dans la section 1 des poèmes *sur lui-même* de l'édition Bénédictine, tome II, et Migne, tome XXXVII de la *Patrologie grecque*, col. 1030. On doit observer que l'édition Bénédictine a divisé les poèmes de saint Grégoire en deux livres. Le premier contient les livres dogmatiques et moraux de la 2e section ; le deuxième contient les poèmes historiques qui regardent le Saint et les autres ; de là encore deux autres sections. (*L'éditeur.*)

[2] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 16.

[3] Nazianz., *Carm.* 1, pag. 1.

cher dans la confusion générale son intérêt particulier.

Second poëme de saint Grégoire, vers l'an 373.

3. Le poëme suivant [1] intitulé : *De son état*, regarde encore la vie de saint Grégoire ; mais il l'écrivit plusieurs années avant le précédent, et au plus tard en l'an 373, puisqu'il y parle de son père et de sa mère comme vivant encore. Il est en vers hexamètres. Le Saint, en y faisant connaître quelles ont été les dispositions de son cœur dans les actions de sa vie, fait plusieurs réflexions solides et de piété, capables de porter à la vertu et de donner de l'éloignement du vice, entre autres que le malin esprit se sert de deux voies pour conduire les hommes à leur perte, en engageant ceux qui ont le cœur mauvais dans des crimes grossiers et corporels ; mais tendant au contraire à ceux qui se sont dévoués à Dieu, des piéges qui, pour être plus cachés, n'en sont pas moins dangereux. Saint Grégoire donne le plan de sa manière de vivre, qui est celle d'un véritable chrétien ; et finit son poème par une prière qu'il adresse à la sainte Trinité, la conjurant de lui faire passer le reste de ses jours sans tâche, afin qu'il puisse chanter ses louanges dans l'éternité.

Troisième poème de saint Grégoire sur la virginité, vers l'an 383

4. Il composa son troisième [2] poème, qui est à la louange de la virginité, dans sa retraite d'Arianze, vers l'an 383. Il est en vers hexamètres et adressé aux personnes chastes de corps et d'esprit. Saint Grégoire n'y omet rien de ce qui peut rendre cette vertu recommandable, jusqu'à tirer avantage de ce que Dieu et les anges n'ont point de femelles de leurs espèces. Il y compare la génération du Fils de Dieu à l'acton du feu qui fait sortir de son sein des étincelles de même nature. C'est à ce Fils, par qui toutes choses ont été faites et qui, pour réparer les pertes qu'avait causées au genre humain la prévarication d'Adam, s'est fait homme lui-même, unissant en lui la divinité avec l'humanité, deux natures en une personne, qu'il attribue l'institution des vierges, ayant voulu que, depuis qu'il était né d'une vierge, la virginité devînt aussi glorieuse que commune ; car, sous la loi de Moïse, cette vertu ne brillait que dans très-peu de personnes. Il la met autant au-dessus du mariage, que l'esprit est au-dessus de la chair, le ciel au-dessus de la terre, l'éternité au-dessus du temps, Dieu au-dessus de l'homme ; et, pour rendre sensible ce qu'il dit à ce sujet, il feint un dialogue où la virginité et le mariage disputent ensemble sur la prééminence de leur état. On y dit, pour relever le mariage, qu'il est la source de la vie, l'ornement du monde, qu'il s'étend à tout ce que renferme la nature, jusqu'aux plantes et aux cailloux. Du mariage naissent toutes les commodités de la vie ; il est la source des sciences et des arts, il rend l'adversité supportable, il donne un frein à la concupiscence. Si le mariage était, comme on le dit, un obstacle au salut, Jésus-Christ n'aurait pas ordonné aux personnes mariées de demeurer ensemble, et défendu de rompre le lien d'une union formée par Dieu même. Les Saints sous la loi ont été mariés, de même que dans l'état de la nature. Sans le mariage il n'y aurait eu ni Patriarches, ni Docteurs. Toutes les personnes du sexe dont l'Ecriture loue les belles actions, ont été mariées. Bien que Jésus-Christ n'ait point eu de père selon la nature humaine, il est cependant né d'une femme engagée dans le mariage. Enfin, quand même la virginité aurait quelques raisons de s'élever au-dessus du mariage, elles tombent par celle-là seule, que les vierges sont elles-mêmes le fruit du mariage ; les gens mariés, au contraire, ne le sont pas de la virginité : or, il est juste que les enfants cèdent à ceux de qui ils tiennent la vie.

A ce discours la virginité répond : les mères n'ayant enfanté que le corps, et non l'âme qui est créée de Dieu, ne doivent pas trouver mauvais si elle leur préfère Dieu comme son véritable Père, puisque c'est de lui qu'elle a reçu la plus noble partie d'elle-même, c'est-à-dire l'âme. Il doit être regardé comme le père de la virginité, comme l'ayant introduite dans le monde en créant d'abord l'homme sans femme. Il faut bien qu'il y ait quelque défaut dans l'acte conjugal, puisque, dans l'ancienne loi, il était ordonné aux prêtres actuellement dans le service, de s'en abstenir, et aux femmes nouvellement accouchées, de se purifier avant d'entrer dans le temple. Jésus-Christ, en naissant d'une vierge, avait fait voir qu'il préférait la virginité au mariage. Les arts ne sont point des productions du mariage, mais ils sont plutôt une suite du péché d'Adam. Si les saints et plusieurs grands hommes sont nés du mariage,

[1] Livre II, section 1, poème 1, Migne, col. 970. (*L'éditeur.*)

[2] Livre I, section 2, poème 2, Migne, col. 522. (*L'éditeur.*)

on n'en peut rien conclure pour en montrer l'excellence, puisqu'il en est né aussi des scélérats et des impies, comme Julien l'Apostat. Les pères et mères ne peuvent tirer vanité de la probité de leurs enfants, qui est un effet de l'opération du Saint-Esprit. La vie des vierges est toute céleste, tandis que celle des gens mariés les attache à la terre, aux plaisirs sensuels, aux richesses et à la mollesse. Le mariage entraîne avec soi une infinité de maux et de chagrins, dont la virginité est exempte, se plaisant même dans la pauvreté et dans les pleurs.

Quatrième poème de saint Grégoire, sur la virginité. Vers l'an 383.

Pag. 55.

5. Saint Grégoire traite la même matière dans le quatrième poème [1], qui paraît être une suite du précédent, et ne faire avec lui qu'un même ouvrage. C'est un tissu d'excellents avis pour les vierges, où elles peuvent apprendre à éviter tous les écueils capables de leur faire perdre le mérite de leur état. Le premier et le plus dangereux est l'orgueil, vice que Dieu a eu en horreur et qui consiste à se croire au faîte de la vertu, parce qu'on se voit exempt des vices grossiers. Saint Grégoire exhorte donc les vierges à ne pas tirer avantage de ce qu'elles ne croupissent pas dans le crime comme beaucoup d'autres, mais à se proposer tellement Dieu et sa loi pour modèle de leurs actions, qu'elles ne les quittent jamais de vue, travaillent continuellement à devenir parfaites jusqu'à ce qu'elles le soient en effet, de peur que, regardant derrière après avoir quitté le monde, elles ne soient changées en statues de sel : c'est un [2] mal de s'arrêter dans le chemin de la vertu. Il veut [3] qu'elles bannissent toute crainte immodérée, fondée sur la fragilité de la chair, comme si elles ne pouvaient la dompter par aucun moyen, d'autant que cette crainte ne vient pas de Dieu ; qu'elles passent leur vie dans les travaux, dans les prières, dans les gémissements et dans les larmes ; qu'elles soient vierges des [4] yeux, de la langue et des oreilles ; qu'elles vivent dans le silence et la modestie, laissant aux femmes [5] mondaines les ornements empruntés et précieux ; qu'elles n'aient point de demeure commune avec les hommes, le démon se servant souvent du prétexte de l'amitié pour allumer dans les cœurs les plus purs un feu criminel. Les lions, dit-il, respectèrent la virginité dans Daniel et dans sainte Thècle. L'intention [6] que l'on doit avoir en embrassant cet état, n'est pas d'éviter le mariage, qui est établi de Dieu pour la propagation du genre humain, mais de fuir le vice et de pratiquer la vertu avec plus de facilité. Les [7] moindres péchés sont à éviter, pour s'empêcher de tomber dans de plus considérables. Une vierge, pour se préserver de la corruption, doit être sobre [8] dans le boire et dans le manger, la mortification du corps étant la plus sûre garde de la chasteté. S'il est honteux à une vierge de boire du vin, il l'est encore plus [9] de se mettre en colère. Les éclats de rire ne conviennent qu'aux femmes perdues, le ris dans une vierge devant être accompagné de modestie et de pudeur ; elle doit laisser aux savants le soin de confondre les hérétiques et ne parler que rarement de la grandeur du Très-Haut et des matières de religion [10]. Il lui suffit de connaître un Dieu en trois personnes. Sa plus commune [11] occupation doit être de manier le tour et la

[1] Livre I, section 2, 2e poème, Migne, col. 522.

[2] *Ad cætera magno,* (*L'éditeur.*)
Tende gradu semper scandens, spectansque priora.
Stare loco mala res. Pag. 56.

[3] *Nec tibi sit nimio carnis natura pavori,*
Tanquam illam nequeas ulla ratione domare.
Non etenim timor hic divina manat ab arce. Ibidem.

[4] *Virgo sis oculis, sis ore atque auribus ipsis*
Virgo. Nam tribus his facile est decedere recto. Ibid.

[5] *Ornentur gemmis aliæ, decorentur et auro,*
Quod fulgore suo collustrat corporis artus.
Hæc, inquam, his placeant, quarum depicta colore
Multiplici est facies, mortalique arte manuque
Condita, cœlestique ab imagine turpis imago
Dissita, celatum prodens sine voce pudorem. Ibid.

[6] *Nascitur ex virtute malum cum dæmonis astu.*
Non tam etenim ut dulces thalamos nexumque jugalem
Quo genus humanum Deus immortalis adauget,
Effugiam, quam ut criminibus mentique medelam
Quæram, virgineæ vitæ delector amore. Ibid., pag. 60.

[7] *Nec vero in vitiis quidquam parvique levisque*
Ponderis esse putes : qui parvis obvius ibit,
Is nunquam præceps scelera in graviora feretur.

[8] *Venter claustra ferens vitii contagia forsan*
Evitare queat : sed si laxentur habenæ
Januaque huic omnis pateat, metus imminet ingens. Ibid.

[9] *Vinum virginibus probrum est obscenius ira :*
Turpius ira malum graviusque in virgine crimen
Quam furor in reliquis. Ibid.

[10] *Femina pauca loqui de summo Numine debet :*
Hactenus ut Triadis natura intelligat unum
In tribus. Pag. 60.

[11] *In manibus tibi sint radii, sit candida lana,*
Inque super tibi sint divina oracula curæ,
Cœlestisque etiam sapientia, contica sancta.
Et tenuis vocis prudens sonus atque susurrum
Tam leve ut admotas haud quaquam verberet aures.
Quod minus in labris habeat quam pectore fixum.

laine et de tourner le fuseau, de lire les Livres saints et de chanter des cantiques spirituels d'une voix douce et modérée, où le cœur ait plus de part que les lèvres. Elle ne doit point fréquenter les gens mariés, ni les festins, ni rendre des visites, ni avoir de vastes appartements, ni même recevoir dans sa petite maison toute sorte d'hôtes, mais ceux-là seulement qu'elle saura être recommandables par leur vertu. Après Dieu elle[1] révérera si bien son évêque, qui est le vicaire de Jésus-Christ sur la terre, qu'elle se conduira en tout par ses lumières.

Saint Grégoire préfère le mariage à une virginité douteuse, persuadé que le cœur d'une vierge ne peut être partagé sans crime, et veut que celles qui se sentent trop faibles pour vivre dans le célibat se marient. « Si toutefois, ajoute-t-il, elles ont assez de force pour faire à Dieu un sacrifice de leur virginité, qu'elles sachent que cette démarche est un vœu qu'elles ne peuvent enfreindre sans sacrilége et sans un danger évident de périr éternellement, puisqu'elles feraient un vol à Dieu beaucoup plus criminel que celui d'Ananie et de Saphire, qui furent punis d'une manière qui fait trembler. » S'adressant ensuite aux pères et mères, il les conjure de ne pas forcer leurs enfants ni à se marier, s'ils ont dessein de se consacrer au Seigneur, ni à embrasser la virginité, s'ils ne s'y sentent point portés : mais d'éprouver ceux qui auraient envie de ce dernier parti, avant que de leur permettre de s'y engager, non pas toutefois en employant pour les faire pencher du côté du mariage, les jeux et les danses, qui doivent être interdites des maisons où il y a de jeunes enfants. Il attribue à la vie dissolue des dieux du paganisme le peu de cas que les païens ont fait de la virginité; « il ne faut pas s'étonner, ajoute-t-il, si Jésus-Christ en a donné de l'amour aux hommes, ayant banni de leur cœur[2], par sa présence, l'amour profane et terrestre, comme il arrêta le sang de l'hémorrhoïsse. » Pour marquer combien il estimait la virginité, il finit son poème en disant qu'une vierge doit être parmi les femmes ce qu'est la perle entre les pierres précieuses, l'étoile du jour dans le firmament, l'olivier parmi les arbres, et le lis entre les fleurs.

Cinquième poème de saint Grégoire.

6. Le cinquième poème[3] est un fruit de sa retraite à Arianze vers l'an 383. Il est en vers élégiaques et a pour titre : *Des Calamités de son âme.* On y voit de quelle manière il vivait dans sa solitude : « Je vis, dit-il, parmi les rochers et avec les bêtes farouches; ma demeure est une caverne où je passe ma vie tout seul. Je n'ai qu'un seul habit, et n'ai ni souliers ni feu ; je ne vis que de l'espérance ; je suis le rebut et l'opprobre des hommes; je ne couche que sur la paille; je me couvre d'un sac ; mon plancher est tout trempé des larmes que j'y répands continuellement. » On y voit encore plusieurs autres circonstances de sa vie, que nous avons rapportées ailleurs. La description qu'il y fait de la guerre intestine entre l'esprit et le corps est fort juste ; et comme cette guerre a pris son origine dans le péché d'Adam, saint Grégoire pleure amèrement cette transgression, et prie Dieu de détruire en lui cette révolte continuelle, en assujettissant la chair à l'esprit. Il faisait de son côté tout ce qu'il croyait nécessaire pour la dompter, mortifiant ses membres en fuyant les plaisirs. Il raconte comment il avait pris la résolution de garder la virginité, et demande à Dieu la grâce de la persévérance.

Sixième poème de saint Grégoire, vers l'an 382 ou 383.

7. Ce fut encore dans sa retraite et vers le même temps qu'il fit son sixième poème[4], qui est une lamentation continuelle sur les afflictions dont il était accablé. Outre ses infirmités habituelles, il avait le chagrin de voir l'Église de Nazianze ravagée par les apollinaristes ; et tout le peuple de cette ville le pressait de venir y prendre la défense de la foi. Il céda à leurs instances, et fit à cette occasion le poème dans lequel il demande à Dieu son secours avec une profonde humilité. Il s'y compare à Job pour la violence de ses maux, dont il attribue la cause à ses péchés seuls et en particulier à son orgueil, ne craignant point de le confesser publiquement : « parce que, dit-il, c'est cacher ses crimes, que de ne les déclarer qu'à voix basse. »

[1] *In primis venerare Deum, tum deinde sacratum Pontificem, in terris fungentem munere Christi : Quo duce certa teris fluxæ vestigia vitæ.* Ibid.

[2] *Quid mirum in medio si fixus corpore Christus, Humanos omnes pellat violentus amores Sanguineum ægrotæ solo velut ante repressit Profluvium tactu.* Ibid.

[3] Livre II, 1re section, poème 45, Migne, col. 1354. (*L'éditeur.*)

[4] Livre II, 1re section, poème 19, Migne, col. 1272. (*L'éditeur.*)

Septième poëme de saint Grégoire, vers l'an 382 ou 383.

8. Nous rapportons au même temps son septième poëme [1], puisqu'il s'y donne pour un homme à qui l'âge avait acquis de l'expérience. Après y avoir déploré l'aveuglement des hommes et la vanité des choses d'ici-bas, il exhorte les jeunes gens à renoncer aux richesses, aux honneurs, et à ne faire aucun fonds sur la force ou sur la beauté de leurs corps, d'autant que tous ces biens extérieurs ne nous suivent que jusqu'au tombeau, où se précipitent pêle-mêle le roi et le pauvre, le savant comme celui qui ne l'est pas.

Huitième poëme de saint Grégoire, après l'an 381.

9. Le huitième est une complainte sur les maux qu'il avait soufferts et qu'il souffrait encore [2]. Il en prend à témoin sa patrie et les différents endroits où il avait été évêque : ce qui fait voir qu'il le composa après sa sortie de Constantinople, en 381. Il demande à la Sagesse éternelle pourquoi les impies sont exempts des chagrins et des peines de la vie, tandis que les gens de probité en sont accablés ; et répond lui-même que sans doute Dieu n'en use ainsi que pour les éprouver et purifier leur vertu par le feu des tribulations : mais comme il se sentait inférieur à ses maux, il conjure le Seigneur de les terminer en mettant fin à sa vie.

Neuvième poëme de saint Grégoire, vers l'an 382.

10. Il traite le même sujet dans le neuvième poëme [3], qu'il écrivit étant éloigné de sa patrie et en un lieu où il ne savait qui lui fermerait les yeux, ni s'il se trouverait quelqu'un qui lui donnât la sépulture. C'était apparemment dans la solitude de Lamis où il passa tout le carême de l'an 382. Il dit que la seule pensée qu'il lui fallait paraître devant le tribunal de Dieu, le faisait sécher de frayeur et fondre en larmes.

Dixième poëme de saint Grégoire, après l'an 381.

11. Dans le dixième [4], il décrit un songe qu'il avait eu sur l'Anastasie, celle des églises de Constantinople qu'il avait le plus aimée. Il lui avait semblé être au milieu de cette nouvelle Bethléem, comme il l'appelle à cause de sa petitesse, environné des ministres de l'autel et d'une grande foule de peuple qui écoutait avec avidité les paroles du salut qui sortaient de sa bouche. Il y parle aussi des autres églises de cette ville, qui toutes étaient d'une grande magnificence, entre autres celle des Apôtres, qui se faisait remarquer par ses quatre collatéraux en forme de croix. Quoique chagrin de voir ces églises entre les mains d'un autre, il témoigna que celle qu'il regrettait le plus, était l'Anastasie, dont il dit avoir pleuré la perte plus amèrement qu'un berger ne pleure celle de son troupeau. Il marque que les femmes et les vierges y étaient en haut dans des tribunes. Cette pièce fut, comme on le voit, écrite depuis sa sortie de Constantinople.

Onzième poëme de saint Grégoire, après l'an 381.

12. Le suivant [5], qui est en vers élégiaques, est aussi postérieur à l'abdication qu'il fit de l'épiscopat de cette ville. Il y tourne en ridicule la plupart des évêques de son temps, qui, peu inquiets de vivre conformément à leur état et à leur dignité, cédaient au temps par intérêt. Il se plaint qu'il y en avait qui, dans leurs discours, ne cherchaient qu'à plaire à leurs auditeurs et à flatter leurs oreilles, sans se mettre en peine de les édifier. Il les compare à des baladins et à des danseurs de corde ; et leurs synodes à des assemblées de grues et d'oies.

Douzième poëme de saint Grégoire, après l'an 381.

13. Le douzième poëme [6] est sur la même matière que le précédent, mais les vers y sont hexamètres. Il y gémit sur l'état déplorable où la division entre les évêques avait réduit l'Eglise. Il les traite de comédiens et d'hypocrites ; il se plaint du peu d'égard que l'on avait à la probité et à la bonne vie dans le choix qu'on en faisait, et de ce que la chaire épiscopale, qui ne devait être le siége que de la science et de la vertu, était devenue celle du vice et de l'ignorance. Il souhaite que ceux qui mettent tout en œuvre pour y parvenir, brigues, fourberies, violences, soient punis comme ceux de Gète; il déplore la division qu'entretenaient les évêques entre les Églises d'Orient et d'Occident, couvrant du prétexte de la religion leur avidité pour les honneurs et les richesses, « deux choses, dit-il, qui n'ont pas été moins nuisibles à l'Eglise. » Pour lui, il se félicite de se voir éloigné de ces indignes pasteurs et de se trouver dans son exil comme dans l'ar-

[1] Livre II, 1re section, poème 32, Migne, col. 1300. (*L'éditeur.*)

[2] Livre II, 1re section, poème 42, Migne, col. 1349. (*L'éditeur.*)

[3] Livre II, 1re section, poème 43, Migne, col. 1346. (*L'éditeur.*)

[4] Livre II, 1re section, poème 16, Migne, col. 1254. (*L'éditeur.*)

[5] Livre II, 1re section, poème 17, Migne, col. 1262. (*L'éditeur.*)

[6] Livre II, 1re section, poème 13, Migne, col. 1227. (*L'éditeur.*)

che de Noé, d'où il contemple en sûreté les écueils de ce monde et l'embrasement de Sodome.

Treizième poème de saint Grégoire, l'an 381.

14. C'est aussi de sa retraite qu'il adressa son treizième poème [1] aux évêques assemblés en concile à Constantinople en 391. Il dit que c'est l'envie qui l'a chassé du siége de cette ville, et témoigne son chagrin d'y voir un autre évêque recueillir ce qu'il y avait semé avec tant de peine.

Quatorzième et quinzième poèmes de saint Grégoire, après l'an 381.

15. Il écrivit les quatorze et quinzième poèmes sur la fin de sa vie [2]. Il fait dans le premier une peinture fort naturelle des faiblesses de l'homme qu'il conduit d'âge en âge depuis sa naissance jusqu'au tombeau. Depuis le péché d'Adam, dit-il, l'homme ne goûte aucun plaisir qui ne soit mêlé d'amertume. Il parle de l'origine de l'âme, sans décider si elle nous vient de nos parents, ou si elle est créée de Dieu. Dans le deuxième poème il fait voir que de tous les animaux l'homme est le plus à plaindre, puisque les animaux se trouvent en naissant dans la perfection de leur nature, qu'ils vivent sans inquiétude, sans crainte de la mort : l'homme au contraire, pendant son enfance ne peut pourvoir à ses besoins, et ce n'est qu'avec l'âge qu'il se fortifie, et qu'il acquiert l'usage de sa raison. Il passe des faiblesses du corps à celles de l'esprit, et montre par un agréable mélange de la fable et de l'histoire, jusqu'à quel point va la folie des hommes, qui ne craignent point d'appeler héros ceux que la mort n'a pas plus épargnés que le dernier des mortels, et dont la vie n'a pas été exempte d'extravagance.

Seizième et dix-septième poèmes de saint Grégoire, après l'an 381.

16. Dans les deux poèmes suivants [3] il traite du bonheur de l'homme. Le bonheur consiste à porter sa croix et à suivre Jésus-Christ; ceux-là sont heureux qui vivant dans la solitude, ne s'occupent que de l'éternité. Ceux-là encore sont heureux qui servent Dieu en commun; ceux qui ont tout abandonné pour suivre Jésus-Christ; les vierges; ceux qui usent sobrement du mariage; les pasteurs qui conduisent leur troupeau selon Dieu; les brebis qui écoutent leur voix avec docilité. De tous les genres de vie, le Saint estime que la vie monastique et le célibat sont les plus parfaits. Il fait consister toute la vie spirituelle dans le travail, dans les veilles, dans la mortification de la chair et des passions, dans la crainte du jour du jugement.

Dix-huitième, dix-neuvième, vingtième, vingt-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième poèmes de saint Grégoire.

17. Dans le dix-huitième poème intitulé *Serment* [4], saint Grégoire s'engage par vœu et par serment, à l'exemple du Roi-prophète, de garder la loi de Dieu, ajoutant que s'il peut s'en acquitter, il s'en avouera redevable à la grâce de Jésus-Christ. Dans le dix-neuvième, qui est contre la chair, qu'il re- Pag. 92.
garde comme l'ennemie du salut, il apos- 93.
trophe la sienne, et la conjure de s'appliquer les franges de la robe du Sauveur, afin de faire tarir la source de ses péchés. Il la menace de l'accabler si elle refuse ce remède, et prie Dieu de lui changer le cœur comme il avait changé celui des Ninivites et des publicains. Il fait voir dans le vingtième comment 94.
le démon, après nous avoir engagés dans de petites fautes, nous porte aux derniers excès; et pour fermer l'entrée de son cœur à ce malin esprit, il le somme de se donner tout entier à Dieu, dont il est le temple, dans le temps, et auquel il doit être uni dans l'éternité. Le vingt-unième est adressé à son âme, pour la fortifier contre les brigues des évêques. Dans le vingt-deuxième, il menace le démon du signe de la Croix, s'il ne se retire. Il y qualifie les anges de pures lumières, et les prie de venir recevoir son âme quand elle se séparera de son corps. On voit par le vingt- 95.
troisième, qu'il ne respirait qu'après cette séparation.

Vingt-quatrième, vingt-cinquième, vingt-sixième, vingt-septième,

18. Le vingt-quatrième [5] poème est une réflexion sur la brièveté de la vie. Rien n'y est si solide que la piété, dit saint Grégoire. Les vingt-cinq, vingt-six et vingt-septième

[1] Livre II, 1re section, poëme 10, Migne. col. 1028. (*L'éditeur.*)

[2] Livre I, 1re section, poème 14, Migne, col. 755, et ibid., poème 15, Migne, col. 766. (*L'éditeur.*)

[3] Livre I, 2e section, poème 16, Migne, col. 778, et ibid., poème 17, Migne, col. 782. (*L'éditeur.*)

[4] Le 18e est le 2e du livre II, 1re section, Migne, col. 1018. Le 19e est le 46e, ibid., Migne, col. 1378. Le 20e est le 54e, ibid., Migne, col. 1398. Le 21e est le 75e, ibid., Migne, col. 1431. Le 22e est le 55e, ibid., Migne, col. 1399. Le 23e est le 49e, ibid., Migne, col. 1383. (*L'éditeur.*)

[5] Le 24e est le 81e, ibid., Migne, ibid., col. 1427. Le 25e est le 12e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 754. Le 26e est le 11e, ibid., Migne, ibid. Le 27e est le 87e, livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1414. Le 28e est le 51e, ibid., Migne, ibid., col. 1394. Le 29e est le 27e, ibid., Migne, ibid., col. 1286. Le 30e est le 21e, ibid., Migne, ibid., col. 1279. Le 31e est le 92e, ibid., Migne, ibid., col. 1447. Le 32e est le 71e, ibid., Migne, ibid., col. 1406. Le 33e est le 57e, ibid., Migne, ibid., col. 1402. (*L'éditeur.*)

Vingt-huitième, vingt-neuvième, trentième, trente-unième, trente-deuxième et trente-troisième poème de saint Grégoire.

traitent des faiblesses de la nature humaine et des misères de la vie. Le Saint y dit qu'il ne sait ce qu'il doit souhaiter le plus, ou une longue vie, ou une prompte mort. Mais dans le poème vingt-huitième il se déclare, pour ce dernier parti, la vie n'ayant été pour lui, dit-il, qu'une chaîne de douleurs et d'afflictions. C'est pourquoi dans les deux suivants,
Pag. 96.
97. se croyant près de sa fin, il demande à Dieu de le délivrer de ses maux en le retirant de ce monde. Le trentième est en forme d'épitaphe, où il fait en douze vers hexamètres
98. l'abrégé de sa vie. Il témoigne dans le trente-unième une vive appréhension que les maux qu'il souffrait ne fussent un prélude de ceux qu'il aurait à souffrir après sa mort. Dans le trente-troisième, il conjure le démon de s'éloigner de lui, et de ne le point troubler dans ses travaux.

Trente-quatrième poème de saint Grégoire. Pag. 98.

19. Il exhorte dans le trente-quatrième [1] à la fréquente lecture des Livres saints, parce que c'est-là que l'on puise l'esprit de pénitence, le dégoût des choses de la terre et le désir dès biens éternels, Dieu donnant au lecteur comme pour le dédommager de sa peine, l'intelligence des sens cachés. Dans la crainte que les fidèles ne prissent pour canoniques quelques livres apocryphes, il donne le catalogue de ceux qui étaient alors reçus incontestablement comme divins, et fait trois classes de ceux de l'Ancien Testament, qu'il dit être en pareil nombre que les lettres hébraïques, c'est-à-dire vingt-deux. Dans la première classe il met les livres Historiques, qui, selon lui, sont au nombre de douze : la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois qu'il met en deux, les deux des Paralipomènes dont il ne fait qu'un livre, de même que de ceux d'Esdras, suivant la division des anciens Hébreux, que saint Jérôme a conservée dans sa traduction. La seconde classe contient les livres poétiques, au nombre de cinq : Job, les psaumes de David, l'Ecclésiaste, le Cantique et les Proverbes. Il renferme, dans la troisième, cinq livres prophétiques, dont le premier contient les douze petits Prophètes, le second la prophétie d'Isaïe, le troisième celle de Jérémie, le quatrième celle d'Ezéchiel, le cinquième celle de Daniel. Il ne fait aucune mention de ceux que nous appelons Deutero-canoniques; mais il dit en général qu'on doit rejeter comme douteux ceux qu'il ne nomme pas. Pour ce qui est du Nouveau Testament, il reconnaît pour sacrés les mêmes que l'Eglise nous propose aujourd'hui comme tels, excepté l'Apocalypse dont il ne parle point. Il remarque que saint Matthieu a écrit pour les Hébreux, saint Marc pour les Latins, saint Luc pour les Grecs ; mais que saint Jean, qui a pénétré dans les secrets de Dieu les plus cachés, a écrit pour toutes les nations.

Trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième et trente-huitième poèmes de saint Grégoire. Pag. 99.

20. Les quatre poèmes suivants [2] renferment une description des plaies d'Egypte ; un détail des préceptes du Décalogue ; les noms des douze Patriarches, fils de Jacob ; ceux des douze Apôtres.

Trente-neuvième poème de saint Grégoire. Pag. 100.

21. Dans le trente-neuvième [3], qui a pour titre *Généalogie de Jésus-Christ*, saint Grégoire, pour concilier saint Matthieu et saint Luc, dit que Jésus-Christ étant sorti de la race royale et de la race sacerdotale, le Saint-Esprit a inspiré à ces deux évangélistes d'en faire la double généalogie, l'une par Salomon, l'autre par Nathan, tous deux fils de David ; et pour expliquer comment Jésus-Christ peut être descendu de deux frères, et lever en même temps la contradiction apparente de ces deux généalogies à l'égard de Joseph époux de Marie, à qui l'une donne pour père Héli, l'autre Jacob ; saint Grégoire a recours à un certain Mathan [4], dont il fait un descendant de Salomon. Ce Mathan, selon lui, ayant épousé une nommée Esthan, en eut un fils nommé Jacob. Esthan demeurée veuve, épousa en secondes nôces Melchi, de la race de Nathan, dont elle eut un fils qui fut nommé Héli. Celui-ci étant mort sans enfants, Jacob son frère utérin fut obligé, selon la loi de Moïse, d'épouser sa veuve, ce qu'il fit, et eut de son mariage avec elle Joseph, fils d'Héli, suivant la loi, quoique Jacob en fût le vrai père. Joseph était donc de la race royale et descendu de David. Marie son épouse était de la race sacerdotale, comme on le voit en ce que l'Ange

[1] Le 34e est le 12e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 471. (*L'éditeur.*)

[2] Le 35e est le 14e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 475. Le 36e est le 15e, ibid. Le 37e est le 13e, ibid. Le 38e est le 19e, ibid., Migne, ibid., col. 487. (*L'éditeur.*)

[3] Le 39e est le 18e, ibid., Migne, ibid., col. 479. (*L'éditeur.*)

[4] Mais ce Mathan est celui-là même que nomme saint Matthieu : *Mathan autem genuit Jacob.* (*L'éditeur.*)

Gabriel l'appelle cousine de sainte Elisabeth, épouse du prêtre Zacharie. Saint Grégoire dit que c'est sans fondement qu'on avance que ces deux races ne pouvaient, suivant la loi, s'unir par les liens du mariage, puisque Naasson [1] de la tribu de Juda, épousa une fille de la tribu de Lévi. Il ajoute que pendant la captivité tout fut confondu, et que la distinction des tribus ne subsista plus. Il finit ce poème en rapportant tout au long ces deux généalogies, telles qu'elles sont dans les Evangiles de saint Matthieu et de saint Luc, sans que la confusion de tant de noms différents rende son vers plus embarrassé et moins harmonieux.

Quarantième, quarante-unième, quarante-deuxième, quarante-troisième, quarante-quatrième, quarante-cinquième et quarante-sixième poèmes de saint Grégoire.

Pag. 101, 102.

22. Le quarantième et le quarante-unième [2] sont une espèce d'abrégé de l'Evangile selon saint Matthieu. Dans l'un, saint Grégoire rapporte les miracles de Jésus-Christ au nombre de trente; dans l'autre, ses paraboles au nombre de seize. Les quarante-deux et quarante-troisième contiennent un récit des miracles rapportés par saint Jean et par saint Luc. Saint Grégoire dit du premier, que s'étant attaché à faire connaître aux hommes les secrets de la divinité, il avait passé légèrement sur les miracles du Sauveur, dont il ne rapporte que dix. Il en compte quatorze dans saint Luc, qu'il dit avoir écrit son Evangile sous les auspices de saint Paul. On
103. trouve dans le quarante-quatrième, qui est en vers iambes, les paraboles de Jésus-Christ marquées par saint Luc, au nombe de dix-neuf; dans le suivant, ses miracles rapportés par saint Marc, au nombre de dix-huit; et
104. dans le quarante-sixième, les paraboles que nous lisons dans les quatre évangélistes. Il prie Dieu de le rendre digne de jouir de ce qu'elles promettent aux élus, et de lui faire éviter les peines dont elles menacent les pécheurs.

Quarante-septième poème de saint Grégoire.

Pag. 105.

23. Le poème quarante-septième [3] adressé à des moines, est à la louange de la vie cénobitique, que saint Grégoire dit être l'état le plus parfait pour les deux sexes, pourvu que séparés d'habitation il se trouve entre l'un et l'autre un grand espace, sans quoi ce genre de vie serait très-dangereux. Le genre de vie des ermites ne laisse pas de lui paraître louable ; mais il le juge beaucoup plus rempli d'écueils que l'autre.

Quarante-huitième poème de saint Grégoire en faveur des moines, vers l'an 372.

Pag. 106.

24. Voici quelle fut l'occasion du poème quarante-huitième [4]. Saint Grégoire avait recommandé à un de ses anciens amis, nommé Héllenius, commis à l'assiette des tailles de Nazianze, dix personnes qui paraissent avoir été solitaires. Hellénius lui promit d'en avoir soin, mais en même temps il lui demanda quelque pièce de sa façon : c'était vers l'an 372. Saint Grégoire lui envoya le lendemain ce poème, où après avoir dit que depuis qu'il est chargé du doux fardeau de la croix, ses discours n'ont plus rien de complaisant ni de flatteur, et qu'il ne fait plus que donner des conseils utiles à ceux qui veulent les écouter; il l'exhorte à penser dans l'exercice de son emploi qu'il sera jugé comme il aura jugé les autres, et à ne pas rendre plus pesants à ses frères le joug et la servitude où le péché et non la nature les avait réduits. Il lui recommande son peuple, particulièrement les ecclésiastiques, les solitaires et les vierges. Il dit, en parlant des solitaires : « Ce sont des gens qui ne prennent presque aucune part aux choses de la terre; toute leur occupation est de chanter jour et nuit les louanges de Dieu; ils ne possèdent rien de ces biens fragiles dont le prince du monde se sert pour se jouer des hommes, en les donnant tantôt aux uns, tantôt aux autres. L'espérance des biens qu'on possède sans crainte de les perdre, leur tient lieu de toutes les richesses de la terre; ils ont renoncé au mariage, et au désir d'avoir des enfants qui fassent leur soutien et la consolation de leur vieillesse. Détachés de la chair et du sang ils ne connaissent plus ni leurs parents, ni leurs amis. On ne les voit point dans les villes rechercher les magistratures, pour paraître avec faste au milieu de leurs concitoyens. Les grandeurs humaines ne les touchent non plus que ces plaisirs que l'on ressent quelquefois en dormant, et qui se dissipent aussitôt qu'ils naissent; Dieu seul est le terme où tendent tous leurs désirs, et ils s'y tiennent inséparablement attachés comme à la

[1] Ce fut au contraire Aaron, de la tribu de Lévi, qui épousa une sœur de Naasson, lequel était de la tribu de Judas. *Exod.* VI, 23. (*L'éditeur.*)

[2] Le 40e est le 20e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 487. Le 41e est le 24e, ibid., Migne, ibid., col. 495. Le 42e est le 22e, ibid., Migne, ibid., col. 494. Le 43e est le 23e, ibid., Migne, ibid., c. 491. Le 44e est le 24e, ibid., Migne, ibid., col. 491. Le 45e est le 26e. ibid., Migne, ibid., col. 498. Le 46e est le 27e, ibid., Migne, ibid., col. 498. (*L'éditeur.*)

[3] Le 47e est le 5e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 641. (*L'éditeur.*)

[4] Le 48e est le 1er du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1451. (*L'éditeur.*)

pierre ferme et solide. Ils mènent une vie cachée en Jésus-Christ pour mériter d'être un jour élevés à la lumière de sa gloire, et de contempler avec les anges non plus au travers des ombres et des figures, mais clairement et à découvert, la splendeur et la majesté de la Trinité sainte, qui se manifestera alors aux âmes dont les yeux seront bien purifiés. C'est tout ce qu'espèrent ces hommes qui mènent une vie toute céleste dans l'obscurité et dans la poussière. Plusieurs d'entre eux qui ont abandonné les maisons se retirent dans des antres et des cavernes désertes, évitent la vue et la compagnie des hommes, et ne recherchent que la tranquillité amie de la sagesse. Quelques-uns se chargent de chaînes pour mortifier leur corps et affaiblir leurs passions; d'autres s'enferment dans de petites cellules, où comme des bêtes farouches ils ne voient jamais aucun homme. Il y en a qui passent vingt jours entiers sans manger, et qui souvent dans le reste du temps n'usent pas même de poisson; et notre église de Nazianze a produit un homme d'une abstinence si extraordinaire. Il y en a qui se sont condamnés à un si rigoureux silence, qu'ils ne chantent même qu'en esprit les louanges de Dieu. Il y en a qui passent les années entières à prier Dieu dans les églises, et, ce qui est presque incroyable, sans même fermer les yeux pour dormir, demeurant ainsi en la présence de Jésus-Christ comme des pierres vivantes et animées. Toute la nourriture d'un de ces solitaires était une portion qu'un corbeau lui donnait de la sienne. Un autre se transporta sur la montagne sainte d'où Jésus-Christ monta au ciel: là, dans un entier silence et une parfaite tranquillité d'esprit, il se tenait immobile au milieu de l'incommodité des neiges et de l'impétuosité des vents; diverses personnes de piété le pressèrent inutilement d'adoucir la rigueur de cette pénitence. Fermement attaché à Jésus-Christ et appliqué à contempler le bonheur de l'autre vie, il demeura inflexible à toutes leurs instances, parce qu'il ne se mettait pas en peine de cette vie mortelle, jusqu'à ce qu'enfin on l'emporta à demi-mort dans une cellule qu'on lui avait bâtie. »

Saint Grégoire ajoute qu'il y avait même des solitaires, dont toutefois il désapprouve la conduite, qui poussaient leur zèle jusqu'à se faire mourir eux-mêmes, les uns par le fer, les autres par la corde, plusieurs en se précipitant des rochers, se flattant d'acquérir par là le mérite du martyre, voulant se délivrer eux-mêmes des dangers de cette vie: ce qu'il prie Jésus-Christ de pardonner à leur ignorance. Il remarque qu'il y avait dans les monastères divers métiers; il appelle ces lieux l'héritage de Jésus Christ; et ceux qui les habitaient, les fruits de sa mort, le soutien de la foi, la gloire des fidèles et la base de l'univers. Les solitaires dont il fait l'éloge étaient de condition, et avaient abandonné de grands biens pour suivre Jésus-Christ. Leurs noms étaient Clédonius, Cartère, Nicomède, Astère avec deux de ses frères, Philadelphe, Rhégin, Léonce et Héliodore. Saint Grégoire fait après cela l'éloge des vierges qu'il distingue en plusieurs classes: les unes vivaient en communauté; d'autres servaient de bâtons de vieillesse à leurs pères et mères; il y en avaient qui demeuraient avec leurs frères, liés comme elles par le vœu de chasteté. Le Saint en avait lui-même un petit nombre sous sa direction, « qui étaient, dit-il, d'un courage et d'une vertu au-dessus de leur force, ne se couvrant que de sacs; et si assidues à la prière, que leurs genoux s'en étaient endurcis. »

Quarante-neuvième poeme de saint Grégoire, en 374 ou 375.

Pag. 111.

25. La commission d'asseoir les tailles à Nazianze fut donnée, en 374 ou 375, à un nommé Julien, qui était aussi ami de saint Grégoire depuis longtemps, et avec qui il avait fait ses études. Ce fut à cet ami que le saint évêque adressa son poème quarante-neuvième [1], pour le prier d'exempter les pauvres lépreux, et son bien propre parce qu'il l'avait donné tout entier aux pauvres pour suivre la croix de Jésus-Christ; et il lui promet que contribuant au soulagement de ces malheureux en les ménageant dans son registre, c'est-à-dire, en les exemptant des tailles, il mériterait de voir son nom écrit dans le livre de vie.

Cinquante et cinquante-unième poeme de saint Grégoire, vers l'an 383.

Pag. 112.

26. Le poème cinquantième [2] a rapport aux études de Nicobule, fils de Gorgonie, sœur de saint Grégoire: ainsi on peut le mettre vers l'an 383. Il est sous le nom de ce jeune homme, mais en effet de saint Gré-

[1] Le 49e est le 2e du livre II, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 1478. (*L'éditeur.*)

[2] Le 50e est le 4e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1506. Le 51e est le 5e, ibid., Migne, ibid., col. 1511. (*L'éditeur.*)

goire son oncle, qui le composa pour lui faire obtenir de son père et de sa mère la permission d'aller hors de son pays pour apprendre l'éloquence. Nicobule ne demanda à son père ni des biens, ni des honneurs, ni une femme de grande naissance, qu'il appelle un poids honorable; la seule chose qu'il désire est de se rendre savant, et, à cet effet, il lui est nécessaire d'étudier la rhétorique, l'histoire, la grammaire, la logique, la physique et la morale, et ensuite la théologie. Pour lui, la morale donne [1] la forme à l'honnête homme, comme le panier au fromage mou qu'il renferme. La jeunesse est le temps propre pour se perfectionner dans toutes ces sciences; c'est pourquoi Nicobule conjure son père de ne pas le laisser dans l'oisiveté. Il compare les [2] riches ignorants à des singes couverts de chaînes d'or, et à des ânes chargés d'argent. Il finit en priant sa mère de se joindre à son père pour favoriser ses désirs, et dit qu'ils pouvaient par cela seul se rendre les auteurs de son âme, comme ils l'étaient de son corps.

Nicobule répondit au poème qu'il croyait être de son fils, par un autre poème qui est le cinquante-unième parmi ceux de saint Grégoire, et qu'on peut raisonnablement attribuer à Nicobule lui-même, puisqu'il était poète, comme on le voit par le poème précédent, où son fils lui attribue une grande facilité de faire des vers. Il reprend quelques expressions dans les vers de son fils, comme trop peu respectueuses; mais il lui accorde la permission d'aller où bon lui semblerait, sous la conduite de Dieu, ou à Athènes, ou à Béryte, ou à Alexandrie, dans la confiance qu'étant sage comme il était, et se formant sur des personnes telles qu'était saint Grégoire, il se rendrait parfait en toutes choses. Il lui donne néanmoins plusieurs avis importants pour sa conduite; et après lui avoir fait remarquer trois sortes de voies fréquentées dans le monde: celle des libertins, qui est la voie large; celle des personnes consacrées à Dieu, qui est la voie étroite; celle des gens mariés, qui tient le milieu entre ces deux voies, il lui recommande d'éviter la première, de se fixer dans la troisième, et de ne préférer que la bonne vie à l'étude et à la science. « C'est elle, ajoute-t-il, qui forme l'homme, qui le distingue des bêtes, qui lui sert à réprimer les passions, qui le détourne du vice et qui le conduit à la vertu. »

Cinquante-deuxième poème de saint Grégoire, après l'an 374. — Pag. 121.

27. La conduite d'un nommé Vitalien envers ses enfants fait le sujet du poème cinquante-deuxième [3], qui ne peut avoir été écrit qu'après l'an 374, puisque saint Amphiloque y est mis au nombre des évêques. Ce Vitalien était homme de naissance et de considération, et joignait à de grands talents extérieurs beaucoup d'amour pour la vertu et de respect pour les saints Martyrs. Ayant demandé à Dieu des enfants, il eut deux garçons, *Pierre* et *Phocas*; et ensuite deux filles. Ses deux fils s'étant trouvés mal faits, de mauvaise mine et de peu d'esprit, il en conçut une telle aversion lorsqu'ils furent grands, que mariant une de ses filles, il ne voulut point qu'ils assistassent aux nôces, et les tint renfermés dans une chambre. Il en vint jusqu'à ne vouloir plus du tout les voir et les chassa même de sa maison. Pierre et Phocas hors d'état de gagner leur vie, se trouvèrent réduits à la chercher tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre. Deux personnes qui ne sont pas nommées les assistèrent particulièrement : tout le monde en avait compassion; et plusieurs évêques, entre autres les deux Grégoires de Nazianze et de Nysse, saint Amphiloque d'Icone et Bosphore de Colonie s'employérent pour les réconcilier avec leur père, mais sans succès. Vitalien fut insensible à leurs remontrances. Saint Grégoire tenta une autre voie, et lui adressa sur ce sujet un poème très-touchant, où Pierre parle tant en son nom qu'en celui de Phocas, son frère, qu'il dit porter comme lui le nom de disciple du Sauveur. « La nature, dit-il, veut qu'un père aime ses enfants, malgré leurs défauts, et ce ne serait rien donner à la paternité s'il n'aimait en ses enfants que les belles qualités; d'ailleurs les animaux ont de l'amour pour leurs petits; il est contre la volonté de Dieu d'aimer un enfant préférablement à un autre; et puis toutes les bonnes œuvres que fait un

[1] *Pulchra etiam per quæ mores effingere norunt.*
Docti homines tanquam caseum quem sumere texti,
Conspicimus speciem calathi. Carm. 130, pag. 113.

[2] *Quæ tibi, dic, quæso, genitor persancte, voluptas*
Hæc erit, humana sub imagine si tibi turpis
Simia sit, collo innexum quæ funibus aurum
Gestet.........
Quid prodest asinis auri gestare talenta ?
Talis enim est quisquis verarum cum sit inanis
Prorsus opum, externis tantum fluxisque superbit.
Ibid., pag. 115.

[3] Le 51e est le 3e, ibid., Migne, ibid., col. 1479. (*L'éditeur.*)

homme avec un cœur ulcéré lui sont inutiles.» On voit par cette pièce seule combien saint Grégoire connaissait l'histoire et la fable. Il y parle des festins et des danses que les riches faisaient aux fêtes des Martyrs.

Cinquante-troisième poème de saint Grégoire.

Pag. 126.

28. Dans le poème cinquante-troisième [1], saint Grégoire se rit agréablement d'un homme de qualité qui tirait vanité de la noblesse de ses ancêtres, mais qui les deshonorait par la bassesse de ses sentiments et par l'irrégularité de sa conduite. D'après le saint évêque, la véritable noblesse n'a d'autre fondement que la vertu : étant tous composés du même limon, la probité seule doit nous distinguer ; celui qui en fait profession doit être regardé comme libre, fût-il le dernier des hommes ; la grandeur des aïeux dans un libertin, ne doit pas empêcher qu'on ne le mette au rang des esclaves. Il est aussi ridicule à un homme de se prévaloir des belles actions de ses pères, qu'il le serait à un homme mal fait de se parer [2] de la bonne mine de ceux qui lui ont donné la vie. Il ne revient aucune gloire à un âne d'avoir produit un mulet, ni aucun déshonneur au mulet d'avoir un âne pour père. Enfin une personne vertueuse, quoique de basse extraction, est préférable à un noble vicieux.

Cinquante-quatrième poème de saint Grégoire.

Pag. 127.

29. Le cinquante-quatrième [3] est une prière que saint Grégoire fait à Dieu de l'assister dans un voyage. Il n'y veut point d'autre guide que son bon Ange, espérant que sous sa protection il sera à l'abri de tous les dangers. Il proteste à Jésus-Christ qu'il ne vit que pour lui, et que c'est en son nom qu'il parle, qu'il marche et fait toutes ses autres actions.

Cinquante-cinquième poème de saint Grégoire.

Pag. 128.

30. L'an 382, voyant que sa maladie et son grand âge le mettaient hors d'état de continuer ses mortifications ordinaires, il en trouva une toute nouvelle qui fut de se renfermer seul pendant les quarante jours d'abstinence qui précédaient la fête de Pâques, et d'ajouter au jeûne et à la solitude un silence rigoureux, en sorte qu'il passa ce temps sans dire un seul mot. Le carême dans la Cappadoce était de sept semaines, et en cette année il s'étendait depuis le 27 février jusqu'au 17 avril. Sa conduite ayant paru extraordinaire à quelques-uns de ses amis, il leur en rendit compte dans un poème qu'il fit exprès, et qui est le cinquante-cinquième [4]. La première raison qu'il allègue d'un si long silence, est que le meilleur moyen de dompter la langue et d'en arrêter la volubilité, c'est de l'empêcher de parler en aucune manière pendant un temps considérable ; et que l'on doit en user de même à l'égard de toutes les choses où nous excédons, nous en privant quelquefois absolument pour nous apprendre à garder les règles d'une juste modération. Ceux-là surtout qui sont élevés au sacerdoce doivent apprendre à leur langue à ne rien dire de mal, eux qui par leur ministère sont destinés à chanter les louanges du Très-Haut, et à faire connaître ses lois aux hommes. La seconde raison, c'est que pendant sa jeunesse il avait donné trop de liberté à sa langue, se plaisant dans les conversations et dans les disputes à étaler ce qu'il avait puisé dans les auteurs sacrés et profanes. Il paraît qu'il avait encore dessein de satisfaire en quelque manière par un silence de quelques semaines à l'envie que son éloquence avait suscitée contre lui.

31. Mais le jour de Pâques de la même année 382, il donna la liberté à sa langue, et ouvrit la bouche pour chanter les louanges de Jésus-Christ ressuscité. C'est ce qu'il marque dans son poème cinquante-sixième [5], intitulé : *Hymne à Jésus-Christ au jour de Pâques*. Il lui demande la grâce de pouvoir et se taire et parler selon les règles de la sagesse, et décrit en termes magnifiques les ouvrages du Seigneur, qu'il dit être comme autant de hérauts qui célèbrent la gloire de son nom. Il ajoute qu'après avoir loué le Père en esprit pendant son silence, il loue maintenant le Fils par la parole, se réservant à louer le Saint-Esprit quand il lui aura inspiré de le faire.

Cinquante-sixième poème de saint Grégoire, en 382.

Pag. 131.

32. Il faut rapporter le poème cinquante-septième [6] à la même année que se fit le mariage de sainte Olympiade avec Nébride, c'est-à-dire, à la fin de l'an 384, ou au commencement de 385. Saint Grégoire avait été

Cinquante-septième poème de saint Grégoire, vers l'an 385.

Pag. 132.

[1] C'est le 16e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1186. (*L'éditeur.*)

[2] D. Ceillier a voulu dire *de se vanter*. (*L'éditeur.*)

[3] C'est le 16e du livre I, 1re section, col. 518. (*L'éditeur.*)

[4] Ce poème est le 34e du livre II, 1re section, ibid., Migne. ibid., col. 1107. (*L'éditeur.*)

[5] C'est le 18e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1336. (*L'éditeur.*)

[6] C'est le 6e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1541. (*L'éditeur.*)

invité aux noces par Procope, qui tenait lieu de père à Olympiade : mais il se dispensa d'y aller par plusieurs raisons, et se contenta de lui adresser ce poème, où il lui donne d'excellents avis sur la manière dont elle devait se comporter dans le mariage. Il veut qu'elle mette ses principaux soins à se conserver dans une beauté intérieure et spirituelle ; qu'après Dieu elle respecte son mari comme l'œil et le guide de sa conduite, qu'elle prenne garde de ne pas lui donner du dégoût de sa personne en lui accordant trop facilement ce qu'elle ne doit lui accorder que par devoir et par bienséance. Le mariage [1] ajoute-t-il, rendant tout commun entre l'homme et la femme, lorsque le mari est en colère ou dans l'affliction, l'épouse loin de l'y entretenir, doit mettre tout en usage, douceur, belles paroles, pour l'en tirer ; une femme n'est point autorisée par le mauvais succès des entreprises de son mari, à lui en faire des reproches, elle doit beaucoup moins lui reprocher la faiblesse de son tempérament, l'épée qu'il porte à son côté lui tenant lieu de forces. Il ne lui est point permis de louer une personne qui ne plaît point à son mari. Lorsqu'il s'agit de donner son avis, elle doit le faire avec modestie [2] sans vouloir l'emporter, mais tâcher au contraire que celui de son mari prévale et soit suivi même aux dépens du sien. Devant partager avec lui la prospérité et l'adversité, elle doit le lui témoigner en faisant paraître sur son visage ou la joie ou le chagrin; laisser à son mari les affaires du dehors, et s'occuper dans sa maison à filer. Il l'avertit d'en sortir rarement, et toujours accompagnée d'une matrone sage et prudente; d'éviter les festins et les assemblées, de ne voir que ses parens, ceux surtout qui passent pour vertueux ; et les prêtres, les vieux plutôt que les jeunes ; rien ne pouvant plus contribuer à sa louange que d'être inconnue à tout autre qu'à son mari ; il lui recommande d'éviter tout excès dans le boire comme dans le manger, particulièrement en présence de son mari, qui pourrait en prendre occasion de douter de sa vertu ; de ne donner aucune entrée à la colère ni à l'impudence, mais de baisser les yeux à la vue d'un homme, et d'avoir soin alors que la pudeur s'empare de son visage ; de modérer les désirs de la chair, et d'engager son mari à garder [3] en certains temps une continence mutuelle. Enfin il lui propose pour modèle de sa conduite une dame nommée Théodosis, femme d'un nommé Chiron, et sœur d'Amphiloque, le même apparemment qui était évêque d'Icone.

Cinquante-huitième poème de saint Grégoire, après l'an 381. Pag. 137.

33. Le cinquante-huitième poème [4] est postérieur à la sortie de Constantinople de saint Grégoire. N'ayant rien possédé dans cette ville, la seule chose qui la lui avait fait quitter avec peine, était l'état dans lequel il avait laissé son Eglise. Le Saint raconte comment il s'était insinué dans l'esprit des nobles et du peuple pour les retirer de l'erreur, et gémit sur les dissensions qui régnaient entre les évêques, et sur l'inconstance des peuples dans la foi, qu'il compare au flux et reflux de l'Euripe, qui est un détroit de mer dans la Grèce, entre la Béotie et le Négrepont, où le flux et reflux se fait avec une rapidité extraordinaire sept fois en vingt-quatre heures.

Cinquante-neuvième poème de saint Grégoire, vers l'an 381. Pag. 135.

34. Saint Grégoire était encore évêque de [5] Constantinople lorsqu'il composa le poème cinquante-neuvième [6], qu'on peut ainsi mettre vers l'an 380. C'est un des plus beaux et des plus instructifs que nous ayons de lui. Il y peint l'homme à nu, et y fait un parallèle achevé de sa grandeur et de sa bassesse. « Quoiqu'embrasé, dit-il, d'un amour violent pour une vertu parfaite, et bien que

[1] *In molem, mulier cum sis, ne assurge virilem*
Cuncta etenim nexus communia reddit utrique,
Conjugii. Tu cede viro cum bile movetur
Atque laboranti fer opem mollique loquela
Admonituque probo mœrentia pectora fulci.
Ne damnum improperes quamvis irata marito,
Nec teneras vires : nam magnum robur in ense,
Nec quem non amet ille, virum laudaveris unquam.
Carm. 57, pag. 132.

[2] *Dic quoque quid placeat, sed sit sententia victrix,*
Conjugis ; hanc contra nimium contendere noli.
Cum jacet in luctu paulum quoque contrahe frontem
Ac sociam luctus te da.....
Nam mœsto est uxor statio benefida marito.
Pro studio, arguto tibi sit cum pectine tela,
Conjux externa negotia curet,
Hæc mihi laudatur mulier quam turba virilis,
Omnino ignorat. Ibid., pag. 133.

[3] *Ipsa virum dictis moneas, ut tempora sancta*
Sic colat, ut Veneris procul absit blanda voluptas.
Carm. 58, pag. 133.

[4] C'est le 15e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1250. (*L'éditeur.*)

[5] *Ego præcipue qui sede superba*
Consideo, plebemque ad celsa palatia cœli,
Per pia sacra veho. Carm. 59, pag. 137.

[6] C'est le 9e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 667. (*L'éditeur.*)

j'aie fait tout mes efforts pour la connaître et la voie qui y conduit, j'ai la douleur de n'avoir réussi dans l'un ni dans l'autre. » Il ne croit pas même que personne en soit venu à bout, ni qu'il soit possible que la vertu dans l'homme soit sans quelque imperfection. « Son esprit tente-t-il de s'élever au-dessus de la terre ? son corps ne tarde pas de l'y ramener. Veut-il pénétrer dans le ciel? un nuage épais s'y oppose : Dieu même s'échappe de lui et le fuit dans le temps qu'il le recherche avec plus d'ardeur. » Saint Grégoire donne deux raisons de cette conduite de Dieu envers nous. « Il semble se cacher de nous, dit-il, afin de nous inspirer un plus ardent désir de le posséder, et une plus grande crainte de le perdre après que nous l'avons trouvé. Le démon confondant le vice et la vertu, en ôte souvent le choix à ceux mêmes qui tâchent de ne s'y point méprendre. La chair nous porte à ce que Dieu et sa loi nous défendent : ce qui fait que l'on commet le péché, quoique l'âme le déteste. Tantôt humble, tantôt superbe, l'homme change de conduite comme le polypode de couleur. A peine a-t-il effacé un péché par ses larmes, qu'il retombe dans un autre. Quoique chaste de corps, il ne peut être assuré s'il l'est d'esprit. Il souhaite de vivre afin de pouvoir pleurer ses fautes ; mais plus il vit, plus il en [1] commet de nouvelles, mettant de côté le remède qui pourrait les lui faire éviter. Le plus parfait des hommes est, non celui qui est sans tâche, mais celui qui en [2] a le moins : qui soutenu du secours tout-puissant de Dieu, tend vers le ciel de toutes les puissances de son âme : qui a pour la vertu autant d'amour, que de haine pour le vice ; c'est là le point fixe de la vertu humaine, une plus pure n'appartient qu'aux intelligences célestes. C'est une faveur particulière à Moïse d'avoir vu Dieu face à face; et à Elie d'avoir été enlevé vivant dans le ciel. »

Saint Grégoire vient ensuite aux préceptes de la vertu. Dieu n'en est pas l'auteur. Notre travail et notre coopération sont nécessaires: mais sans la grâce tous nos efforts sont inutiles ; la grâce est à l'âme pour agir, ce que la lumière est à l'œil pour voir ; sans elle les hommes ne sont que des cadavres animés et les égoûts du crime ; elle est aussi nécessaire à l'homme pour marcher dans la voie du salut, que l'air est aux oiseaux pour voler et l'eau aux poissons pour nager. « De là, conclut-il, quelque éclairé que l'on soit, on doit se défier de soi-même et de ses forces, ne pas s'attribuer ce qui n'est pas de nous, et ne pas s'elever au-dessus de ceux qui nous paraissent moins parfaits que nous, comme si nous étions plus près du but, auquel toutefois nous ne parviendrons jamais tandis que nous serons en cette vie.» Une crainte outrée n'est pas moins dangereuse [3] qu'une confiance sans mesure ; l'une porte au désespoir, l'autre entretient dans l'oisiveté : la première est une marque de faiblesse, la seconde est fondée sur l'orgueil. Saint Grégoire conseille à ceux qui en sont tentés de se remettre devant les yeux la bassesse de l'homme, ce qu'il était avant sa naissance, ce qu'il deviendra après qu'il aura cessé d'être : un peu de poudre. Il rffaermit ceux qui sont dans une crainte immodérée, en leur faisant envisager la noblesse de leur extraction qui n'est rien moins que céleste, étant une partie de la divinité et Dieu même ; qu'ils sont destinés à une gloire immortelle que Jésus-Christ leur a acquise par sa croix. Il veut que notre vertu réponde à la mesure de la grâce que nous avons reçue, et recommande surtout d'éviter l'hypocrisie. Il ne condamne pas la noble ambition de précéder dans le chemin du salut ceux qui y marchent avec nous ; et promet la vie éternelle à quiconque aura pratiqué ce qu'il enseigne dans ce poème.

Soixantième poème de saint Grégoire, vers l'an 383 ou environ.

Pag. 138.

35. Il écrivit le soixantième poème [4] dans sa retraite d'Arianze, vers l'an 383, C'est une critique de certains moines qui ne vivaient pas conformément à leur état, « qui, dit-il, consiste à pleurer, à jeûner, à veiller, à prier. » Il en introduit qui se plaignant de l'injustice des hommes du monde à leur égard, disaient : « Tandis qu'ils nagent dans les richesses et dans les plaisirs, ils trouvent

[1] *Nec tamen hinc exire libet : quod pharmaca morbis*
Ipse meis capiam, procul at medicina remota
Nam plus vivendo scelerum quoque crescit acervus. Carm. 159, pag. 136.

[2] *Optimus hic autem est qui plures inter iniquos*
Pauca gerit sceleris simulachra, Deique potenti
Auxilio nixus convexa ad sidera tendit,
Virtutisque ardet studio, vitiumque profanum
Pellit et insequitur. Ibid.

[3] *Non est in dispari culpa*
Qui bona desperat, nimium sibi quisque velut sit
Proclive esse bonum, fidit. Pag. 137.

[4] C'est le 44e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1350. (*L'éditeur.*)

mauvais que nous autres moines en prenions aucun, comme si nous n'avions pas tous le même Dieu, la même loi, le même but. Ils n'ont pas honte de nous accuser de délicatesse et de sensualité, si nous avons un jardin, une fontaine et quelques arbres qui nous mettent à couvert des ardeurs du soleil, eux qui jouissent de toutes les commodités de la terre. Ils trouvent mauvais que nous ayons des lieux propres à prendre l'air, comme s'il était défendu aux chrétiens de respirer. A les entendre, nous sommes seuls obligés de tendre à la perfection, et, sur ce préjugé, ils nous interdisent toutes les douceurs de la vie : mais nous n'avons à répondre de nos actions qu'à Jésus-Christ, et il serait ridicule d'en reconnaître pour juges ceux qui font profession d'être plus mauvais que nous. » Saint Grégoire se déchaîne ensuite contre les moines hypocrites, qui à la faveur d'un méchant habit, d'un visage pâle et d'un pied déchaussé, répandaient une mauvaise doctrine, et faisaient servir leur longue barbe de manteau aux plus grands crimes. Il se plaint de ce que l'on n'avait plus recours aux pleurs, aux jeûnes, au travail des mains pour expier les péchés, quoique ce fût là l'unique moyen de purifier le pécheur.

Soixante-unième poème de saint Grégoire. vers l'an 380

Pag. 138, 139.

34. On voit par le poëme soixante-unième[1] que saint Grégoire le composa pour soulager la douleur que lui causait une maladie dont il était attaqué, et qui l'avait contraint de quitter la conduite de son peuple sans néanmoins l'abandonner : ce qui peut se rapporter à l'an 380, où il se retira pour quelque temps dans la solitude pour y rétablir sa santé qui était tellement altérée qu'il se trouvait hors d'état d'offrir le sacrifice, et de vaquer à ses autres exercices ordinaires de piété. Il en[2] témoigne une vive douleur, comme aussi de ne pouvoir se trouver aux fêtes qui se faisaient en l'honneur des Martyrs. Il attribue au démon les maux qu'il souffrait, et les autres traverses de sa vie : mais il proteste que de quelque plaie que Satan puisse affliger son corps, son âme demeurera invulnérable à ses attaques, et inébranlable dans le service de Jésus-Christ. Craignant toutefois que les faibles ne fussent scandalisés de ses souffrances, il demanda à Jésus-Christ sa guérison, le priant de dire seulement un mot, et que ce seul mot le guérirait. « Mais qui suis-je[3], ô mon Dieu, ajoute-t-il, pour vous prescrire des lois ? je suis le dernier de vos esclaves : faites de moi ce qu'il vous plaira. » Saint Grégoire dit dans ce poème qu'il avait lui-même guéri quelques malades en leur imposant les mains.

Soixante-deuxième poème de saint Grégoire, après l'an 383.

37. Némésius, à qui le poème soixante-deuxième[4] est adressé, était homme de lettres et gouverneur de la Cappadoce, mais païen. Saint Grégoire qui l'estimait beaucoup à cause de sa probité, et parce qu'il était surtout incorruptible à l'argent, voulant le porter à embrasser la foi chrétienne, lui fait voir dans ce poème la vanité de l'idolâtrie, l'infamie des dieux du paganisme, les crimes dont ils s'étaient souillés, la bizarrerie de leurs figures, leur nombre exorbitant, l'irrégularité de leur conduite. Il prouve toutes ces choses par l'autorité des poëtes, qu'il appelle *les théologiens de la religion païenne.* Mais pour engager Nemésius à embrasser la foi de Jésus-Christ, il a recours aux motifs ordinaires de crédibilité. Saint Grégoire en parlant du pouvoir que Jésus-Christ avait donné aux chrétiens sur les démons, dit qu'il les avait chassés plusieurs fois lui même, et qu'en sortant des corps qu'ils obsédaient, ils confessaient par leurs hurlements la puissance de Celui au nom duquel ils étaient chassés. Nous avons vu par la lettre cent quatre-vingt-quatrième au même Nemésius, que le zèle que saint Grégoire fit paraître pour sa conversion ne fut pas inutile. Comme il ne fut gouverneur de la Cappadoce que dans la vieillesse de notre saint évêque, il faut mettre le poème qu'il lui adressa après l'an 383.

Soixante-troisième poème de saint Grégoire.

Pag. 146.

38. Le poème soixante-troisième[5] est un jeu d'esprit, dans lequel saint Grégoire renferme en cinquante-deux vers élégiaques acrostiches plusieurs sentences très-instructives. La première lettre de chacun de ces cinquante-deux vers, forme deux pentamètres

[1] C'est le 50e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1386. (*L'éditeur.*)

[2] *Non jam tollo meas sacra ad purissima palmas*
Miscens me Christi suppliciis gravibus
Non jam martyribus statuo celebroque choreos,
Horum nec canitur mors pretiosa mihi. Carm. 61, pag. 139.

[3] *At quid ego leges statuo tibi, maxime divus ?*
Sum tuus : ut libeat, me bone Christe rege. Pag. 140.

[4] C'est le 7e du livre II, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 1551. (*L'éditeur.*)

[5] C'est le 11e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 910. (*L'éditeur.*)

dont le sens est : *Les sentences que saint Grégoire a comprises en plusieurs distiques, pour servir d'agréable passe-temps aux jeunes gens.* Il y dit entre autres choses ce qui suit : s'il y a [1] péché à sacrifier avec un cœur souillé de crime, il y en a davantage à révérer indistinctement les ossements de tous les morts ; c'est se mettre en danger de retomber dans le vice, de s'arrêter dans le chemin de la vertu ; de cacher [2] ses plaies aux médecins, c'est les rendre mortelles : ce qui s'entend de la confession des péchés ; on ne doit pas plus faire de cas des biens de ce monde que des toiles d'araignée dont ils ont la même fragilité ; ici-bas tout nous est étranger excepté la vertu ; il est honteux de vouloir plaire à des personnes vicieuses ; donner la protection à un méchant, c'est se déclarer aussi méchant que lui : renier son père (il entend aussi sous ce nom ceux qui nous conduisent dans la voie du salut), c'est renier Jésus-Christ ; il n'est jamais permis de parler mal des pauvres ni des morts.

Soixante-quatrième poème de saint Grégoire.

Pag. 147.

39. Saint Grégoire invective dans le soixante-quatrième poème [3] contre le luxe des femmes de son temps. Leurs coiffures étaient d'une hauteur démesurée, et le fard dont elles faisaient usage les rendait semblables à des masques. Il se plaint de ce qu'il y en avait qui paraissaient tête nue dans des assemblées d'hommes. Pour leur donner de l'éloignement du fard, il décrit les inconvénients de cet ornement emprunté : ce fard oblige celles qui y ont recours à éviter avec soin de suer, de rire et de pleurer ; parce qu'une seule goutte d'eau étant capable de déranger toute l'économie de ce masque en faisant tomber quelque écaille, on ne pourrait s'empêcher de rire en voyant des joues de différentes couleurs et de différentes pièces. Ce mélange de couleur, ajoute-t-il, est une marque de la corruption du cœur ; le but de ces femmes est de porter les hommes au crime, à la manière des paons qui, pour donner dans les yeux de leurs femelles, déploient devant elles toutes les beautés peintes sur leurs queues. Quand même ces femmes n'auraient dans leurs parures aucun dessein criminel, c'est un mal de donner lieu à les en soupçonner, et d'être aux autres un mauvais exemple. Une femme qui met tout en œuvre pour plaire à tout autre qu'à son mari a déjà commis l'adultère ; celle qui se couvre de fard a perdu toute pudeur : et à ce propos il raconte cette fable. « Comme il n'y avait dans les premiers âges du monde aucune marque certaine pour distinguer le vertueux d'avec le vicieux, il arrivait souvent qu'on prenait l'un pour l'autre, et qu'ils étaient confondus. Dieu trouvant qu'il y avait là de l'injustice, infusa sous la peau de l'homme de bien un sang vif et coloré, qui lui étant monté incontinent au visage le couvrit de pudeur. Il fit la même chose dans la femme de probité ; ce qui réussit d'autant mieux à cause de la délicatesse de ses fibres et de sa peau. Au contraire Dieu fit couler, dans l'homme vicieux un sang froid et pesant, qui ne put jamais monter jusqu'au visage ni lui occasionner de la pudeur. » Saint Grégoire fait l'application de cette fable. Les femmes fardées, dit-il, sont du nombre de celles en qui Dieu a fait couler un sang froid, le rouge qui paraît sur leur visage n'y est qu'au défaut de la pudeur. Il se déclare ensuite contre les autres ajustements, les habits de pourpre, les pierres précieuses dont les femmes se paraient, leurs parfums, leur grand nombre d'esclaves et de domestiques dont elles se faisaient suivre, uniquement pour contenter leur vanité, et il tâche de leur persuader que la vertu doit être leur véritable ornement, et qu'elles doivent mettre leur gloire dans une fidélité inviolable à leur mari.

Soixante-cinquième poème de saint Grégoire. Epitaphe de saint Basile, vers l'an 379

Pag. 152.

40. Le poème soixante-cinquième [4] fut fait peu de temps après la mort de saint Basile, arrivée en 379. Il contient l'éloge de ce Saint en forme d'épitaphe. On y voit jusqu'à quel point saint Grégoire poussait l'estime et l'amitié qu'il avait pour lui. Tandis que Dieu avait placé l'âme de ce saint évêque dans les palais éternels, la Cappadoce gémissait de l'avoir perdu, et tout le monde regrettait ce héros de l'Evangile et ce lien de la paix. Les ennemis de l'Eglise avaient attendu pour la jeter dans le trouble, que ce grand défenseur de la Trinité eût la bouche fermée. Il ne craint point de dire [5] que comme il n'y a

[1] *Sacrificare grave est non pura mente, sed omnis Defuncti peccat qui colit ossa, magis.* Carm. 61, pag. 346.

[2] *Cum medicum poscant tua vulnera, si tegis illa, Pestiferam saniem nil prohibere queat.* Ibid.

[3] C'est le 29e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 884. (*L'éditeur.*)

[4] C'est la 119e épitaphe du livre II, 2e section, ibid., Migne, tome XXXVIII, col. 71. (*L'éditeur.*)

[5] *Altitonans Deus unus : at unum nostra decentem Te Basilii norunt sæcula pontificem.* Carm. 65, p. 351.

qu'un Dieu, son siècle n'avait connu qu'un évêque qui était saint Basile : le premier homme de son temps pour l'intelligence des Livres saints, et les connaissances tant divines qu'humaines, et dont l'éloquence pouvait être comparée au tonnerre et aux éclairs.

Soixante-sixième poème de saint Grégoire.

Pag. 153.

41. On a dans le poème soixante-sixième[1] un recueil de soixante-douze sentences propres à former l'honnête homme chrétien, chacune dans un distique ïambique, dont voici les plus remarquables. « Il ne faut jamais dire du mal des prêtres. La loi et la nature[2] défendent aux enfants d'entrer en contestation avec leur pères et mères. Rien n'est plus convenable que l'eau[3] pour conserver l'esprit dans son assiette ordinaire; mais le vin ne sait arrêter les saillies de la chair. Il vaut mieux n'être pas père, que de l'être d'enfants déréglés. Un bon avocat est un trésor : mais un mauvais est la perte des lois. On doit agir avec ceux qui ont la tête dure et qui ne peuvent rien apprendre, comme on agit envers[4] un caillou d'où l'on tire le feu à force de le frapper. Il est également[5] contraire aux lois et de jurer et de faire jurer un autre. Rien ne dépare plus une femme que d'affecter des manières d'homme. Le discours d'un insensé est semblable au bruit de la mer qui se fait entendre sur les bords, mais qui ne leur apporte aucune fécondité. Les présents[6] sont capables d'aveugler le plus honnête homme, on s'en sert comme d'un filet pour prendre les oiseaux. »

Soixante-septième et soixante-huitième poèmes de saint Grégoire.

42. Dans la petite pièce suivante,[7] saint Grégoire compare la brièveté de la vie à l'herbe, à la fumée et à un songe. L'autre est un dialogue entre un avare et un homme sage : celui-là ayant avancé qu'il préférait une goutte de bonheur à un tonneau de bon sens : celui-ci lui répond qu'il fait plus de cas d'une goutte de bon sens, que d'une mer de bonheur.

Pag. 156.

Soixante-neuvième poème de saint Grégoire.

Pag. 156.

43. Ces deux pièces sont suivies de cinquante-neuf tétrastiques ou strophes[8], chacune de quatre vers ïambes, où l'on trouve des règles très-sages et très-utiles pour la conduite de la vie. Ce poème a pour titre : *Sentences tétrastiques du grand Grégoire le Théologien*. Voici ce qui nous y a paru de plus remarquable. « Chacun doit choisir le genre de vie auquel il se sent le plus propre. La vie contemplative demande plus de perfection; l'active en demande moins : mais toutes les deux sont louables. Nous devons plutôt nous étudier[9] à imiter Dieu par une vie sans reproche, qu'à défendre sa cause par des discours auxquels on trouve toujours de quoi répliquer. Ou tenons-nous dans le silence[10], ou persuadons par la pureté de nos mœurs. Mener une vie contraire à la doctrine qu'on enseigne, c'est attirer d'une main et repousser de l'autre. Un peintre enseigne moins par ses discours que par les œuvres de ses mains. Dans un évêque qui doit être la lumière et le modèle de son peuple, la bonne conduite est préférable à la beauté du langage, Dieu n'ayant rien donné aux hommes qui pût être comparé à la vertu. Dieu a en horreur les présents des pécheurs, et il rejette avec indignation le gain de la prostitution[11]. Ne lui promettons rien, puisque nous ne pouvons lui donner que ce qui est à lui. En ne lui donnant pas ce qu'on lui aurait promis, on deviendrait voleur de son propre bien comme Ananie et Saphire. Cette vie[12]

[1] C'est le 12e du livre I, 2e section, ibid., Migne, tom. XXXVII, col. 915. (*L'éditeur.*)

[2] *Ne cum parente litiget proles suo,*
Natura primo, post eam leges vetant. Carm. 66, pag. 151.

[3] *Menti tuendæ nil aqua præstantius,*
Frænare nescit impetus carnis merum. Pag. 154.

[4] *Percussus ignem concipit ferro silex*
Durum eruditur pectus acri verbere. Ibid.

[5] *Sive ipsa jures, pessimum, sive alterum*
Jurare cogas, jus utrinque læditur. Ibid.

[6] *Vel mente cæcat præditos munus bona*
Quod rete avibus est, munus hoc mortalibus. Pag. 155.

[7] Le poème 67e est le 19e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 787. Le 68e est le 39e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 968. (*L'éditeur.*)

[8] C'est le 33e du livre I, 2e section, Migne, ibid., col. 927. (*L'éditeur.*)

[9] *Nec tam tueri quam sequi cura Deum.*
Adversa verbis verba sunt, vitæ nihil
Vel ne doceto, vel doceto moribus :
Illa trahas me ne manu, pellas at hac.
Erit loquendum, si probe vivas, minus.
Sermone non tam, quam manu pictor docet. Carm. 59, pag. 156.

[10] Saint Grégoire dit : « Ou n'enseignons point, ou enseignons par nos mœurs. *Vel ne doceto, vel doceto moribus.* » (*L'éditeur.*)

[11] *Nil pollicere, sit licet parvum, Deo*
Nam munus ante jam Dei est quam sumpserit
Fur es tuorum (o debiti genus novum)
Nisi des. Docent hoc Sapphira et vir perfidus. Ibid.

[12] *Hanc esse vitam nundinas credas velim.*
Negotiari si scias lucrum feres,
Caduca mutans. commodis perennibus.
Proficere præstat quam boni quid scindere,
Manens deorsum. Ibid.

est comme un marché[1] continuel, où quand on sait négocier l'on peut faire un échange avantageux des biens périssables d'ici-bas avec les éternels. Il vaut mieux faire chaque jour de petits progrès dans un genre de vie moins parfait, que de rester en arrière après en avoir embrassé un plus parfait. Si le corps abuse d'une[2] nourriture abondante pour se porter à l'incontinence, il faut le réduire à un modique nécessaire, et ne l'augmenter que quand on sera assuré qu'il n'en abusera plus. Comme la vraie beauté consiste dans la vertu, la véritable laideur est celle qui nous vient du vice. Pour être d'autant plus humble que la vie que l'on mène est sublime, il faut se garder de jeter les yeux sur ceux qui paraissent moins parfaits ; et ne les ouvrir que sur la loi de Dieu, qui est toujours beaucoup au-dessus de la vertu de l'homme le plus parfait. Rien n'est moins prudent que de louer celui que nous ne connaissons point; parce que si sa vie ne répond point à l'idée que nous en avons donnée, il nous en reviendra de la confusion. Lorsque[3] quelqu'un parle mal d'un autre en votre présence, imaginez-vous que c'est de vous qu'il médit, et son discours vous sera désagréable. Que Jésus-Christ[4] soit seul votre trésor; si vous ne voulez point lui sacrifier tous vos biens, donnez-lui en la plus grande partie ou du moins votre superflu. Nous ne sommes écoutés de Dieu dans nos besoins qu'autant que nous écoutons les pauvres dans les leurs. Comme la maladie est plus avantageuse que la santé, lorsqu'on en abuse pour offenser Dieu ; de même la pauvreté est préférable aux biens mal acquis. Il n'est[5] pas honteux d'être de basse naissance, mais d'être vicieux, et l'on ne doit distinguer l'esclave de l'homme libre que par la bonne ou la mauvaise conduite. Qui sont ceux du sang desquels nous nous glorifions? Des cadavres pourris depuis longtemps. Il est[6] beaucoup plus glorieux d'être le premier noble de sa race que le dernier. Rien n'est comparable à un ami que l'adversité nous a concilié, et qui nous conseille, non ce qui nous flatte, mais ce qui nous est utile. Ne recevez point de présent du méchant ; il n'a d'autre vue que d'obtenir le pardon de ses crimes. Soyez doux envers tout le monde, surtout à l'égard de vos péchés ; car qui croira que vous le soyez envers les autres, si vous ne l'êtes point à l'égard de vos parents. Les songes heureux ou malheureux sont des illusions du démon. Ne[4] préférez rien aux sciences, ce sont les seules richesses que nous possédions en ce monde. Travaillez[7] en tout temps à votre salut, mais particulièrement dans la vieillesse. Sitôt qu'elle est venue, le héraut crie qu'il faut sortir de ce monde. »

Soixante-dixième, soixante-onzième, soixante-douzième, soixante-treizième, soixante-quatorzième, soixante-quinzième, soixante-seizième et soixante-dix-septième poèmes de saint Grégoire.

Pag. 101.

44. Le poème soixante-dixième[8] est très-considérable, tant pour son étendue que pour l'excellence des choses qu'il renferme. Saint Grégoire y traite dans huit chapitres, qui sont tous autant de poèmes, de ce que la théologie a de plus sublime et de plus important, avec cette noblesse qui lui est particulière, et dans un grand ordre. Cette pièce qui est intitulée : *Les Secrets de saint Grégoire*, est en vers hexamètres. Dans le premier chapitre, qui est : *des Principes*, après avoir invité le ciel et la terre à écouter les paroles de sa bouche, et prié l'Esprit-Saint d'être le guide de son cœur et de sa langue, il dit en parlant de Dieu : « Il n'y en a qu'un seul ; il est sans origine et ne connaît point de cause de son être. Rien ne le renferme et il renferme tout; il est esprit, et il a engendré sans passion un Fils qui est Dieu comme lui, qui tire son origine de lui, qui est son Verbe et la vive image du Père. Ce Fils est unique, seul d'un seul, parfaitement égal au Père et sa force, l'Auteur et le Modérateur de l'univers. L'Esprit qui tire son origine de l'Être suprême est aussi Dieu de Dieu. » Saint Grégoire traite d'impies ceux qui ne voulaient et n'osaient pas confesser la divinité du Saint-Esprit.

[1] *Da, venter, inquit, perlubens sane, modo*
Sis castus : at si partibus des infimis,
Habebis a me stercus, idque parcius.
Ac temperanti largius præbebitur. Pag. 157.

[2] *Cum quis cavillis alterum petit, tibi*
Placere credens, te putes ipsum peti :
Sic displicebit plurimum hic sermo tibi. Carm. 59, pag. 157.

[3] *Depelle cuncta : sint opes solus tibi*
Christus. Tuæ, quas porrigis, non sunt opes.
Si cuncta non vis, maximam partem dato.
Si ne hoc quidem vis, quæ redundant, eroga. P. 158.

[4] *Malum vocari, turpe, non ignobilem.*
Sunt namque pridem putridæ carnes genus. Ibid.

[5] *Genus auspicari præstat, id quam solvere.* Ibid.

[6] *Nil litteris tibi sit prius,*
Quas possidentes, unicas opes habent. Ibid., pag. 159.

[7] *Semper saluti tu quidem stude tuæ,*
Potissimum autem sub diem vitæ ultimum,
Venit senectus : exitum præco canit. Ibid.

[8] Les poèmes 70e, 71e, 72e, 73e, 74e, 75e, 76e, 77e, sont les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e du livre I, section 1, ibid, Migne, ibid., col. 398 et suiv. (*L'éditeur.*)

Le second chapitre a pour titre : *du Fils*. « Evitez, dit saint Grégoire, de vous informer comment il a été engendré ; cela n'est connu que du Père et du Fils : car qui des mortels a pu être présent à cette génération, et contempler de ses yeux la bienheureuse Trinité? Seulement il n'est permis à personne de douter qu'elle ne se soit faite sans division de la substance du Père, et d'une manière bien
Pag. 162. différente des générations humaines, toujours précédées d'une aveugle cupidité; puisque Dieu n'est pas comme nous un composé de corps et d'âme. Le temps est avant nous, mais il est postérieur au Verbe dont le Père est sans temps, c'est-à-dire, avant tous les temps.» Saint Grégoire tâche de rendre sensible la génération du Verbe par la comparaison du soleil et de la lumière, mais en avouant que cette comparaison est fort imparfaite, puisque le Père et le Fils étant éternels, il ne peut rien se concevoir entre l'existence de l'un et de l'autre. C'est un crime de séparer pour un moment le Fils d'avec le Père. Saint Grégoire réfute ensuite les eunoméens, qui prétendaient que les termes d'*engendré* et de *non-engendré* marquaient une différence de nature entre le Père et le Fils. « L'innascibilité ne constitue pas, dit-il, l'essence du Père comme le soutenaient ces hérétiques, mais elle en était un attribut qui pouvait ne pas se trouver dans le Fils, sans que cette privation nuisît à sa divinité. Si ces deux attributs *engendré* et *non engendré* formaient deux natures différentes, il faudrait en établir une troisième qui fût le principe et l'origine des deux autres, au reste celui qui dit le Fils engendré du Père ne fait aucune injure au Père à qui il n'attribue qu'une génération éternelle et sans aucune imperfection; ni au Fils à qui il donne ce qui lui appartient en le reconnaissant Dieu engendré : celui au contraire qui attaque cette génération, outrage en même temps le Père et le Fils, en ôtant à l'un sa paternité, et à l'autre sa divinité. Si les infirmités dont le Verbe s'est chargé prouvent son humanité, ses miracles sont des preuves de sa divinité.

Pag. 163. Dans le troisième chapitre, le saint évêque établit la divinité du Saint-Esprit, qu'il dit être Dieu comme le Père et le Fils et nous donner la connaissance de l'un et de l'autre, et nous changer même en dieux. Il est tout-puissant, le distributeur des dons, l'objet du culte des anges et des hommes, tirant son origine du Père comme le Fils, sans être Fils; car Dieu n'a qu'un Fils, mais il est égal en honneur au Père et au Fils unique : « Comme on pourrait, dit saint Grégoire, le montrer par deux cents [1] endroits de l'Ecriture, en reconnaissant toutefois qu'il n'y en a point qui donne formellement le nom de Dieu au Saint-Esprit. » Il en donne pour raison que la divinité de Jésus-Christ n'étant pas encore manifestée aux hommes, il n'aurait pas été juste de leur découvrir celle du Saint-Esprit, leurs forces étant trop faibles pour soutenir tout à la fois tant de sublimes connaissances. C'aurait été donner à des enfants une instruction trop relevée pour leur âge et faire briller à leurs yeux encore délicats le soleil tout entier et les éblouir par une lumière trop forte. Il était donc de la sagesse de Dieu de faire d'abord connaître à tous les hommes la divinité du Père, puis à quelques-uns celle du Fils, et enfin celle du Saint-Esprit, qui n'ayant d'abord été connue qu'imparfaitement par les anciens, nous a été clairement révélée par sa descente sur les Apôtres et par Jésus-Christ au jour de son ascension au ciel. Saint Grégoire apporte pour preuve de la divinité du Saint-Esprit la forme du baptême, et dit qu'il est juste que nous adorions les trois Personnes au nom desquelles nous avons été purifiés de tous nos péchés. Aussi les anoméens, qui sentaient la force de cette preuve, avaient retranché de cette forme, qui nous vient de Dieu, le nom du Saint-Esprit, parce qu'ils ne le reconnaissaient pas pour Dieu. Comme on aurait pu lui objecter divers passages de l'Ecriture qui font le Fils et le Saint-Esprit inférieurs au Père, il prévient cette objection en disant qu'il en faut conclure non une différence de nature, mais une infériorité, à raison de l'origine que ces deux personnes tirent du Père; car toutes les trois n'ont qu'un même esprit, qu'une même force, qu'une même puissance et qu'une même volonté : d'où vient qu'on ne peut les regarder comme trois dieux, mais que comme un seul en trois personnes.

45. Il montre dans le quatrième chapitre que le monde, tel que nous le voyons, a été créé par un seul acte de la volonté de Dieu, sans qu'aucun autre principe s'en soit mêlé, n'étant pas possible qu'un tout aussi parfait Suite des poëmes. Pag. 165.

[1] Saint Grégoire dit : Πολλὰς μεν, πυκίνὰς τὲ, *multos et crebros*. (*L'éditeur*.)

que l'univers soit l'effet de deux causes opposées, comme le disaient les manichéens. Il répond à ceux qui demandaient ce que faisait Dieu avant la création, qu'il se plaisait à contempler sa grandeur et l'excellence de sa nature, et à former le plan des choses qu'il voulait exercer dans le temps qu'il avait lui-même fixé. Les plus nobles de ses créatures sont l'ange et l'homme. Le premier doué d'une nature toute spirituelle fut destiné à demeurer dans le ciel autour de son trône pour exécuter ses ordres : le second composé de deux natures, fut placé sur la terre pour en être le souverain. Ce qui a porté Dieu à créer deux substances de différentes natures, c'est qu'il aime à faire des heureux par la communication de sa lumière et de ses dons. A l'occasion de cette double substance créée, il distingue deux mondes, l'un qui est le ciel et le séjour des Anges et des hommes justes qui y sont transportés après que par leurs vertus ils se sont rendus semblables aux esprits célestes : l'autre, qui n'est que passager, dont l'ordre admirable publie sans cesse la grandeur de Celui qui
Pag. 168. l'a créé. Ce même ordre est une preuve qu'il n'est point l'effet du hasard et qu'il est gouverné par une intelligence supérieure ; et il serait ridicule d'attribuer ce qui se passe ici-bas à l'influence des astres, puisque l'on voit tous les jours des personnes nées en même temps et sous le même aspect, dont la fortune et les inclinations sont tout à fait opposées : de sorte que l'on doit dire que c'est Dieu seul qui par sa parole gouverne le ciel et la terre et tout ce qu'ils contiennent. Comme les défenseurs de l'astrologie judiciaire auraient pu lui objecter l'étoile qui apprit aux Mages la naissance du Sauveur, il dit que cette étoile n'était pas du nombre de celles que contemplent les astrologues, mais récemment créée, n'ayant pas été aperçue jusqu'alors. Les Chaldéens, dont la principale occupation était d'observer les astres, l'ayant vu briller d'une lumière extraordinaire et prendre sa course vers la Judée, en avaient conjecturé la naissance d'un grand roi : mais l'astrologie fut confondue dans l'adoration que les Mages rendirent à Jésus-Christ avec un cœur pieux et soumis.

Soi'e. 46. Voici l'analyse du chapitre sixième :
Pag. 163. C'est de Dieu, source de toute lumière, et dont la nature est incompréhensible, que les intelligences célestes, qui sont des lumières du second ordre, empruntent tout leur éclat comme l'iris emprunte du soleil ses couleurs lumineuses. Leur nature est simple et immuable, sans aucune forme : ce sont des esprits substils, des feux, des souffles divins qui volent dans les airs pour exécuter les ordres du Tres-Haut. Ceux des anges qui sont destinés à cette fonction sont autour du trône du Seigneur; les autres veillent à la conservation des villes et des peuples et sur la conduite des hommes; d'autres président aux choses sacrées. Dieu est de sa nature incapable de changement, les anges se portent difficilement au vice, mais l'homme s'y laisse aller avec facilité. Lucifer précipité dans l'abîme pour avoir voulu usurper la divinité, met tout en œuvre avec les complices de son crime pour fermer la porte du ciel aux hommes destinés à remplir sa place et celle des anges révoltés; et c'est là la source des crimes qui se commettent tous les jours. Ces esprits malins nous effraient la nuit par des spectres; ils nous portent aux jeux, aux ris, aux querelles, se plaisant à voir répandre le sang; ils se jouent par des réponses ambiguës de ceux qui sont assez insensés pour les consulter; bien que confinés dans le fond des enfers, ils se présentent sans honte à ceux qui les évoquent; ils les trompent par des prestiges, leur apparaissant tantôt comme des anges de ténèbres, tantôt comme des anges de lumière ; se servant pour nous surprendre de déguisement et de force ouverte; Jésus-Christ, qui pouvait anéantir le démon ou l'enfermer pour jamais, l'a laissé au milieu des bons et des méchants, sans toutefois lui donner sur eux une entière liberté, afin qu'en prise avec des hommes d'une nature inférieure à la sienne, il fût confus des victoires qu'ils remporteraient sur lui, et afin que les bons, purifiés par ses attaques, comme l'or dans la fournaise, reçoivent la récompense qui leur est due, comme Satan les peines qu'il a méritées, et qui commenceront pour ne finir jamais, lorsque le feu destiné à punir tous les crimes sera allumé. Voilà ce que saint Grégoire dit avoir appris du Saint-Esprit, touchant la nature des anges. En parlant du degré de gloire dont ils jouissent dans le ciel, il ajoute que ce degré répond à la place qu'ils y occupent, ceux qui sont plus près de Dieu, en recevant plus de lumières, jouissent d'un plus haut degré d'honneur que ceux qui en sont plus éloignés. Il passe ensuite à Pag. 170.
la nature de l'âme, qu'il appelle un souffle

de Dieu et qu'il dit être d'une origine céleste. Selon lui, elle est dans le corps comme un rayon de soleil dans un antre ténébreux; divine et immortelle, elle conserve cette prérogative malgré les efforts du péché. Il y avait des philosophes qui voulaient que l'âme fût de feu; d'autres, d'air. Saint Grégoire réfute les premiers en disant qu'il n'est pas croyable que l'âme soit de la nature d'un élément, dont l'action emporte nécessairement la dissolution d'un corps qu'elle anime. Il oppose aux seconds la mobilité de l'air, que l'on prend et que l'on rejette par la respiration et le souffle, au lieu que l'âme est fixée par le corps qu'elle anime. Quelques-uns mettaient l'âme dans le sang répandu par tout le corps. Saint Grégoire propose cette opinion sans la réfuter, ne jugeant pas apparemment qu'elle en valût la peine; mais il s'étend sur les inconvénients d'un quatrième sentiment, qui faisait consister la nature de l'âme dans l'égalité des humeurs et l'harmonie des éléments dont le corps est composé. Le premier inconvénient est que si la vertu et le vice naissaient du tempérament, l'homme de bien n'aurait rien au-dessus de celui qui ne l'est point. Un autre inconvénient est que l'harmonie d'humeurs se trouvant dans les bêtes, il faudrait admettre en elles une âme raisonnable. D'ailleurs, en supposant que la vertu est l'effet du tempérament, il s'ensuivrait que l'homme d'un corps bien constitué serait nécessairement plus vertueux que celui qui est moins sain. Comme ces différentes opinions sont fondées sur un seul principe, savoir que l'âme donne la vie au corps par sa présence et qu'elle lui ôte par son absence, saint Grégoire dit qu'il s'étonne que personne ne se soit encore avisé de prendre pour l'âme de l'homme sa nourriture, puisqu'elle le fait vivre. Il traite de rêveries le sentiment des manichéens, qui veut que l'âme de l'homme ne soit qu'une parcelle d'une âme commune et divisée en parties égales, qui, répandues dans les airs, attendent que les corps qu'elles doivent animer soient formés; et la métempsycose qu'il prouve être contraire aux principes mêmes des anciens, qui croyaient que les âmes des méchants souffriraient après cette vie les peines dues à leurs crimes. Sur quoi il fait ce raisonnement : « Ou les âmes des méchants souffriront sans leurs corps, ce qui n'est pas croyable, ou elles souffriront avec leurs corps. » En ce cas, saint Grégoire demande lequel des corps que l'âme aura animés, souffrira avec elle? Marquant ensuite ce qu'il pensait touchant l'origine de l'âme, il dit qu'après qu'elle est formée de Dieu, elle vient se joindre au corps d'une manière qui n'est connue que de Celui qui a formé l'homme à son image. Mais il ne condamne pas ceux qui enseignent que l'âme qui a été créée dès le commencement, se communique par les pères aux enfants à la manière des corps. Et pour répondre à la question qu'on aurait pu lui faire : pourquoi les âmes sortant de la main de Dieu n'ont pas d'abord toute leur force dans les corps qu'elles animent; il dit qu'il en est de celle d'un enfant dont les membres sont petits et et faibles, comme d'une flûte dont les trous sont petits, et auxquels le vent le plus fort ne peut faire rendre qu'un son désagréable aux oreilles, quelque habile que soit le joueur de cet instrument, et de l'âme d'un homme-fait comme d'une flûte à plus grands trous, qui, entre les mains du musicien, rend un son plein. « Dieu, ajoute-t-il, ne voulant pas que l'homme fût esclave ni indépendant, lui mit dans le cœur en le créant la loi naturelle, le laissant le maître de faire le bien qu'elle prescrit, et d'éviter le mal qu'elle défend. » Il donne un sens spirituel à tout ce qui est dit dans l'Ecriture, du Paradis terrestre dans lequel Dieu plaça l'homme; entendant par ce lieu de délices l'état de perfection auquel Dieu destinait l'homme; et par l'arbre du fruit défendu la vertu la plus sublime, qu'il lui est interdit pour un temps, comme on interdit aux enfants une nourriture solide; et par le vêtement de peau dont il revêtit Adam après son péché, la mort à laquelle il le condamna. Mais il ne serait pas raisonnable d'inférer d'une explication de cette nature, que saint Grégoire ne croyait pas que tout ce que nous lisons de la création de l'homme et de son péché, ne se fût passé à la lettre comme il est rapporté dans la Genèse. L'éloge qu'il fait du commentaire de saint Basile sur l'ouvrage des six jours, est une preuve qu'il reconnaissait comme lui un sens littéral dans tout ce qui est dit de la création.

47. On voit dans le dernier chapitre que Dieu a donné deux lois aux hommes, l'une aux Hébreux en particulier, qui est celle de Moïse; l'autre à tout l'univers, qui est celle de l'Évangile. Les préceptes que ces lois renferment venant d'un même législateur, dont la science est universelle et immuable, ne

Suite. Pag. 173.

sont ni contraires, ni sujettes à changer au gré des temps. Les nations et les Juifs mêmes s'étant plongés dans l'idolâtrie, le Fils de Dieu pour les en retirer s'est fait homme dans le sein d'une vierge, a paru parmi nous Dieu et homme tout ensemble, ayant uni en lui deux natures, l'une créée et visible, l'autre increée et invisible. Le Verbe a voulu paraître sous le voile de l'humanité, tant pour ne pas accabler les hommes par le poids de sa divinité, que pour tromper l'ennemi du genre humain ; et afin qu'attiré par l'appas de la nature humaine, il vînt briser tous ses efforts contre la nature divine, comme les flots contre des rochers. Ce fut le Verbe qui se forma lui-même un corps du sang d'une vierge sanctifiée par le Saint-Esprit. Jésus-Christ se soumit aux observances de la loi de Moïse afin de la terminer avec honneur ; il lui en substitua une nouvelle qui unit les Juifs avec les gentils ; il donna aux hommes deux baptêmes pour les laver de leurs crimes, l'un de son sang, l'autre de l'esprit. Le sang dont les Hébreux teignirent le haut de leurs portes pour en éloigner l'ange exterminateur, était la figure de l'eau baptismale. Le baptême est commun à tous les hommes, comme le sont la terre et l'air.

Soixante-dix-huitième poème de saint Grégoire, de la pudicité.

Pag. 175.

48. Le soixante-dix-huitième poème [1] qui est en vers ïambes, a pour tites : *De la pudicité.* Saint Grégoire y relève beaucoup l'état des vierges. La chute de quelques-unes ne doit point tourner au déshonneur de la pudicité, puisque le péché de Lucifer n'a point déshonoré l'état des anges ni la trahison de Judas le collége apostolique. Les avis que le Saint donne aux vierges sont à peu près les mêmes que ceux qu'il leur avait déjà donnés dans son troisième poème.

Soixante-dix-neuvième poeme de saint Grégoire, jusqu'au cent dix-neuvième.

Pag. 176.

49. Les quarante-et-une petites pièces [2] qui suivent sont des espèces d'épigrammes en vers de différentes mesures. La première est une exhortation à son âme. La plupart des autres sont des lamentations et des prières à Jésus-Christ ; il y en a quelques-unes contre le démon, à l'occasion des misères de cette vie ; deux sur la patience ; et plusieurs adressées à diverses personnes sur différents sujets. On y peut faire les remarques suivantes : dans les tentations notre ressource est en Jésus-Christ ; les anges gardiens nous mettent à couvert des coups que nous porte le démon ; les traverses et les maladies sont préférables à une santé et à une prospérité honteuses et criminelles ; Dieu n'afflige le juste que pour le purifier de ses fautes passées ; le dernier des malheurs est d'être tombé dans les disgrâces des ministres des autels.

Cent vingtième poème de saint Grégoire.

Pag. 182.

50. Dans le poème suivant [3] qui est en vers anacréontiques, saint Grégoire, après avoir étalé tous les agréments de la vie, les richesses, les honneurs, les plaisirs, demande à son âme si c'est à cela qu'elle aspire ; et lui répond : qu'en ce cas il ne peut la contenter, toutes ces choses lui étant pernicieuses : mais si elle désire vivre dans la pauvreté, la simplicité et la frugalité, il n'omettra rien pour la contenter.

[1] Ce poème est le 6e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 643. (*L'éditeur.*)

[2] Ces pièces ne sont pas dans le même ordre dans l'édition Bénédictine, mais les vingt-deux premières se trouvent dans le livre II, 1re section. Le 79e est le 78e, Migne, ibid., col. 1435. Le 78e est le 61e, ibid., Migne, col. 1403. Le 64e est le 63e, ibid., col. 1427. Le 82e est le 69e, ibid., Migne, col. 1426. Les poèmes 83e, 84e, 85e sont les 24e, 25e, 26e, ibid., Migne, ibid., col. 1283 et suiv. Le poème 86e est le 80e, ibid., Migne, ibid., col. 1427. Le 87e est le 64e, ibid., Migne, ibid., col. 1406. Le 88e est le 58e, ibid., Migne, ibid., col. 1402. Le 89e est le 56e, ibid., Migne, ibid. Le 90e est le 79e, ibid., Migne, ibid., col. 1442. Le 91e est le 65e, ibid., Migne, ibid., col. 1407. Le 92e est le 66e, ibid., Migne, ibid., col. 1407. Le 93e est le 61e, ibid., Migne, ibid., col. 1403. Le 94e est le 59e, ibid., Migne, ibid., col. 1403. Le 95e est le 60, ibid., Migne, ibid., col. 1403. Le 96e est le 75e, ibid., Migne, ibid., col. 1431. Le 97e est le 76e, ibid., Migne, ibid., col. 1431. Le 98e est le 71e, ibid., Migne, ibid., col. 1418. Le 99e est le 52e, ibid., Migne, ibid., col. 1398. Le 100e est le 53e, ibid., Migne, ibid., col. 1398. Le 101e est le 11e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 751. Le 102e est le 12e du livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1419. Le 103e est le 18e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 786. Le 104e est le 28e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 586. Le 105e est la 129e épitaphe de l'édition Bénédictine, livre II, section 2, Migne, tom. XXXVIII, col. 79. Le 106e est le 2e des épigrammes, livre II, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 83. Le 107e est le 29e poème du livre II, 1re section, ibid., Migne, tom. XXXVII, col. 1287. Le 108e est le 86e, ibid., Migne, ibid., col. 1431. Le 87e et le 83e sont le 20, ibid., Migne, ibid., col. 1279. Le 111e est le 18e, ibid., Migne, col. 1270. Le 112e est le 77e, ibid., Migne, ibid., col 1434. Le 113e est le 23e, ibid., Migne, ibid., col. 1282. Le 114e est le 37e du livre I, 2e section, ibid., Migne, ibid., col. 966. Le 115e est le 20e, ibid., Migne, ibid., col. 788. Ee 116e est le 21e, ibid., Migne, ibid., col. 790. Le 117e est le 22e, ibid., Migne, ibid. Ee 118e est le 23e, ibid., Migne, ibid. Le 119e est le 4e, ibid., Migne, ibid., col. 639. (*L'éditeur.*)

[3] Ce poème 120e est le 88e du livre II, 1re section, ibid., Migne, col. 1435. Le 121e est le 30e du livre I, 1re section, ibid., Migne, col. 507. (*L'éditeur.*)

Cent vingt-unième poème de saint Grégoire.

Pag. 185.

51. Le poème qui suit est adressé à Dieu et de même mesure que le précédent. Tout a été créé pour Dieu et par Dieu, et subsiste par lui. Le Fils, qui est de la même essence que le Père et qui lui est égal en honneur, a disposé et ordonné toutes choses. Le Saint-Esprit les gouverne et les soutient par sa vertu toute-puissante. La Trinité est une puissance unique, qui n'a ni fin, ni commencement : elle ne peut être définie ni approfondie par la philosophie humaine : rien ne lui est caché, c'est elle qui nous lave de nos fautes et qui nous donne la pureté de cœur nécessaire pour ne plus pécher.

Cent vingt-deuxième poème de saint Grégoire.

Pag. 186.

52. La pièce suivante [1] renferme vingt-quatre sentences en vers ïambes acrostiches, selon l'ordre des lettres de l'alphabet. Saint Grégoire y enseigne que Dieu doit être le commencement et la fin de toutes nos actions; que l'on doit s'appliquer à connaître les actions des grands hommes ; que la pauvreté est préférable aux richesses dont on abuse ; qu'être généreux et bienfaisant, c'est imiter Dieu ; qu'il est bon de tout savoir, mais que l'on ne doit faire que ce qui est légitime et de bienséance ; qu'au lieu de rire de la chute de notre prochain, nous devons nous soutenir mutuellement; que d'offrir à Dieu son cœur, c'est le plus agréable présent qu'on puisse lui faire.

Cent vingt-troisième poème de saint Grégoire, contre les envieux, après l'an 381.

Pag. 187.

53. Saint Grégoire n'ayant pu se dérober aux persécutions de ses envieux qu'en quittant le siége de Constantinople, l'abandonna en effet, et se retira à Arianze en 381. Il paraît que ce fut là qu'il écrivit contre ses envieux son poème cent vingt-troisième [2]. Il est acrostiche, la première lettre de chaque vers composant le distique qui est à la tête du poème. Le Saint y proteste que de tous les maux dont il avait été témoin pendant sa vie, aucun n'avait égalé celui que causait dans l'Eglise la dissension entre les évêques. Il soupçonne que la pureté de sa foi sur la Trinité, en particulier sur la divinité du Saint-Esprit, n'a pas peu contribué à les faire déclarer contre lui : mais il ajoute que personne ne pourra jamais le faire changer de langage sur cet article. Il se console dans ses souffrances par l'exemple d'Isaïe, de Daniel, des trois jeunes hommes dans la fournaise, de saint Pierre et de saint Paul, qu'il dit [3] avoir remporté à Rome la couronne du martyre.

Cent vingt-quatrième poème de saint Grégoire, sur la Providence.

Pag. 188.

54. Dans le poème cent vingt-quatrième [4] sur la Providence, saint Grégoire combat ceux qui la niaient, à peu près par les mêmes raisons qu'il avait déjà employées dans un poème sur la même matière. Mais il ajoute ici, que si, en ce monde, les bons sont mal récompensés, et si les méchants y sont dans la prospérité, ce n'est pas une raison de nier la Providence, puisque la fin des uns est si différente de celle des autres. Les raisons que Dieu a de se conduire ainsi à l'égard des bons et des méchants nous étant inconnues, il est d'un homme sage de se soumettre à l'autorité de la parole de Dieu. Si tout était clair, la foi qui est un simple acquiescement aux vérités révélées, s'évanouirait. Ce qui doit consoler le juste dans l'adversité, c'est que Jésus-Christ n'a promis ni les richesses, ni le repos pour récompense de la vertu ; et s'il a promis de plus grands biens que ceux auxquels nous avons renoncé, c'est pour les posséder dans une autre vie. Vouloir être heureux en ce monde et en l'autre, ce serait ressembler à un acheteur qui voudrait qu'on lui abandonnât la chose achetée et le prix. Il n'en est pas de nous comme de ceux qui, parmi les Israélites, observaient la loi, et à qui Dieu avait promis en conséquence les douceurs de la vie; cette récompense sensible était nécessaire à un peuple faible, dans un temps où la foi était encore languissante, et à l'égard des personnes de qui on n'exigeait pas une si grande perfection que celle à laquelle nous sommes obligés de tendre; comme, en ce temps-là, les plus grands crimes trouvaient aisément le pardon, les vertus les plus communes faisaient les grands hommes. Il donne pour exemples de ce qu'il avance, David, Moïse et Elisée. « Le premier, dit-il, fut condamné à une pénitence très-légère pour de très-grands péchés ; le second parvint à voir Dieu et au gouvernement de son peuple par de très-petits services ; le troisième, au contraire, punit très-sévèrement des enfants pour une faute fort légère. » D'où il veut que nous inférions que la loi de Moïse n'était que figurative. Il ajoute que les Hébreux n'ayant pas alors tous les secours que Jésus-Christ nous a

[1] C'est le 30e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 1289. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 14e du livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1243. (*L'éditeur.*)

[3] *Paulusque, Petrusque, lauream Romæ ferunt.* Carm. 75, pag. 188.

[4] Le 6e du livre I, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 48. (*L'éditeur.*)

procurés par sa mort, ils méritaient d'autant plus de récompense, qu'ils avaient plus de peine à pratiquer la vertu.

Cent vingt-cinquième poème de saint Grégoire, à Séleucus.

Pag. 190.

55. Le poème à Séleucus [1] est attribué à saint Amphiloque dans plusieurs manuscrits, et cité sous son nom par saint Jean Damascène [2]: mais, dans toutes les éditions que nous avons des œuvres de saint Grégoire, ce poème porte le nom de ce Père; ce qui prouve ou que les éditeurs l'ont trouvé intitulé ainsi dans les manuscrits dont ils se sont servis, ou qu'ils ont jugé par le style qu'il était de lui. On y voit en effet des tours de phrases et des pensées qui sont particuliers à saint Grégoire, et grand nombre de comparaisons, ce qui lui est ordinaire dans ses poèmes. Le style en est à la vérité plus facile et plus net que celui de plusieurs pièces de ce Saint : mais il en faut attribuer la cause à la simplicité de la matière qu'il avait à traiter; et si l'on se donne la peine de voir les poèmes qui sont en forme d'instruction, comme le cinquante-septième à Olympiade, le soixante-troisième et le soixante-quatorzième, on verra qu'il y parle avec autant de facilité et de netteté que dans celui-ci. D'ailleurs, saint Amphiloque n'a jamais passé pour un poète; et il serait difficile qu'un homme qui ne faisait pas profession de poésie, ait composé une pièce aussi belle que celle qui est adressée à Séleucus. Nous avons de lui une lettre à Séleucus, et peut-être aurait-il emprunté la plume de saint Grégoire pour adresser au même Séleucus une instruction en vers, comme l'empruntèrent les enfants de Vitalien et le fils de Nicobule. L'amitié étroite qui existait entre ces deux saints évêques pouvait bien autoriser une liberté de cette nature, qui tendait à l'instruction d'un jeune homme qui leur était également cher. On objecte que le catalogue des Livres saints inséré dans ce poème, est différent de celui que l'on trouve dans le trente-quatrième; mais cette différence ne consiste qu'en ce que ce Saint ne dit rien dans le poème trente-quatrième, du livre d'Esther ni de l'Apocalypse, et qu'il en parle dans celui à Séleucus, parce qu'apparemment il était besoin d'avertir ce jeune homme de quelle autorité étaient ces deux livres, afin qu'il ne s'y méprît pas. C'est pour la même raison qu'il lui fait remarquer que quelques-uns doutaient que l'épître aux Hébreux fût de saint Paul; et qu'il y en avait qui n'admettaient que trois épîtres canoniques, une de saint Jean, une de saint Pierre et celle de saint Jacques. Au surplus, la distribution des Livres saints est la même dans ces deux poèmes.

La première leçon que saint Grégoire donne à Séleucus, est de craindre et d'aimer Dieu, et de le regarder comme le principe et la fin de toutes ses actions. Ensuite, il lui donne d'excellents avis pour s'avancer dans la vertu; il l'exhorte à ne point s'attacher aux richesses matérielles, à s'appliquer à l'étude des belles-lettres, qu'il fait consister dans la poésie, l'éloquence et l'histoire; à lire assidûment les livres des anciens qui ont écrit sur ces matières, mais à les lire avec précaution et avec discernement, ne prenant dans leurs écrits que ce qui pouvait lui être utile tant pour les mœurs que pour l'élégance et la pureté du langage, en évitant au contraire ce qu'ils renferment de nuisible, comme sont les fables dont ils sont remplis; à fuir la compagnie des méchants, rien n'étant plus pernicieux; à regarder les théâtres, les combats des bêtes, et les jeux du cirque comme les égouts du crime, l'école du libertinage, la perte de l'âme, la source de la discorde; à employer à l'étude des beaux arts, le temps que les autres consument en de vaines occupations; à faire succéder à l'étude des sciences humaines celle des Livres saints renfermés dans les deux Testaments, et à y prendre les règles de sa conduite et la saine doctrine sur la Trinité. « Il n'y a, lui dit-il, qu'un Dieu et en trois hypostases; il faut donc se garder de confondre les personnes avec Sabellius, et de diviser l'essence comme a fait Arius. Pour ne pas se tromper dans le sens de l'Écriture, il faut la lire avec humilité, et ne point s'élever du progrès qu'on pourrait y avoir fait, soumettre à la parole de Dieu toutes les lumières que l'on a puisées dans la philosophie humaine, qui doit être regardée, par rapport à la divine philosophie, comme une servante à l'égard de sa maîtresse, et lui obéir de même. »

Cent vingt-

56. Les trois épigrammes suivantes [3], dont

[1] C'est le 8e du livre 2, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 1573. (*L'éditeur.*)

[2] Et par Zonare, Balsamon, et par Cosmas, auteur du VIe siècle, ce qui porte Galland à adjuger ce poème à Amphiloque, *Biblioth. Veter. Testament.*, tom. VI, et Migne, tom. XXXIX, col. 23. Voyez ci-dessous l'article d'Amphiloque. (*L'éditeur.*)

[3] Le 126e est le 17e du livre I, section 2, ibid.,

sixième, cent-vingt-septième et cent-vingt-huitième poëmes de saint Grégoire.

Pag. 195.

l'une est sur la veuve de Sarepta, les deux autres à Jésus-Christ, ne contiennent rien de bien remarquable. Saint Grégoire y dit entre autres ce qui suit : « L'homme n'a rien à l'extérieur qui le distingue de la brute, mais il en est distingué par l'avantage qu'il a de connaître et de posséder Dieu ; ses ennemis sont plus à plaindre que lui-même, puisque les maux qu'ils lui ont fait souffrir sont passés, au lieu que la justice de Dieu les attend. »

Cent-vingt-neuvième poëme de saint Grégoire.

Pag. 196.

57. Dans le cent vingt-neuvième poëme [1], saint Grégoire fait la guerre à son âme sur sa lâcheté et son peu d'habileté à conduire le char dont elle tient les rênes. Sa course qui tend vers le ciel, dit-il, se terminerait heureusement, si elle avait soin que la raison, qu'il nomme un des trois chevaux qui tirent ce char, se fît obéir par les deux autres, qui sont la cupidité et la colère.

Cent-trentième jusqu'au cent-trente-sixième poëme de saint Grégoire.

Pag. 196.

58. Dans les sept pièces suivantes [2], on peut remarquer ce qui suit. Premièrement, un évêque doit trembler lorsqu'il réfléchit à la sainteté qu'exige son ministère, qui l'oblige à assister à la table mystique, à purifier le peuple et à l'offrir au Seigneur dans le sacrifice non sanglant ; deuxièmement, le démon tâche d'effacer en nous l'image du Créateur, en nous mettant dans la pensée et dans la bouche ce que nous ne devrions ni dire, ni penser.

Cent-trente-septième poëme de saint Grégoire.

Pag. 198.

59. Le poëme cent trente-septième [3] est une longue suite de définitions sur toutes sortes de sujets, qui ne paraissent pas également justes, et dont quelques-unes sont plutôt des descriptions que des définitions. Il appelle hymne, une louange cadencée ; psalmodie, un psaume mis en chant ; peuple, une société d'hommes assemblés pour rendre à Dieu le culte qui lui est dû ; temple, le lieu où ce peuple se purifie de ses péchés ; table sacrée, l'endroit où l'on offre les victimes. C'est le prêtre qui absout le peuple, qui unit Dieu à l'homme et l'homme à Dieu.

Cent trente-huitième poëme de saint Grégoire.

Pag. 202.

60. Le poëme cent trente-huitième [4] est composé de seize petites épigrammes très-mordantes contre ceux qui ouvraient les sépulcres des morts et dépouillaient les cadavres qui y étaient renfermés. Le suivant contient en vers le récit des miracles des prophètes Élie et Élisée [5]. L'auteur en attribue dix au premier et quatorze au second.

Cent trente-neuvième poëme de saint Grégoire, des miracles d'Élie et d'Élisée.

Pag. 204.

61. Un critique [6] très-judicieux conteste à saint Grégoire le poëme intitulé *de la Vertu* [7], parce que l'on n'y trouve point cette élégance et ce génie qui se remarquent dans la plupart de ses autres poëmes. Il avoue toutefois que la doctrine et la morale en sont les mêmes que dans les autres ouvrages du Saint. Il aurait pu ajouter que l'on y voit à chaque page des pensées et des façons de parler employées dans les autres poëmes de ce Père, presque mot pour mot, et qu'avec cela il lui est attribué généralement dans tous les exemplaires : ce qui suffit, ce semble, pour le laisser en possession de cet écrit. Si le style en plaît moins que celui de beaucoup d'autres, c'est que saint Grégoire était extrêmement âgé lorsqu'il le composa, comme il le dit lui-même [8]. Il l'adresse à un jeune homme qu'il veut former à la vertu. Il ne fait point de difficulté de reconnaître qu'il se croyait capable de lui donner des leçons, « ayant, dit-il, les trois qualités que les anciens ont demandées dans ceux qui se mêlent de conseiller les autres, savoir [9] : l'expérience, la charité et la franchise. » Il pose pour principe que la science du salut est la vraie et unique science, que sans elle tous les talents et tous les avantages de la vie ne sont d'aucune utilité. Il lui conseille de s'appliquer à la connaissance de l'âme, qu'il dit être un écoulement de la Divinité, en qui Dieu a mis un penchant, qui

Cent quarantième poëme de saint Grégoire, de la Vertu.

Pag. 204.

Migne, ibid., col. 479. Le 127e est le 74e du livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1422. Le 128e est le même que le 99e, ibid., section 2, Migne, ibid., col. 1451. (*L'éditeur.*)

[1] C'est le 47e du livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1381. (*L'éditeur.*)

[2] Le poëme 130e est le 36e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 66. Le 131e est le même que le 108e et le 93e. Le 132e est le même que le 113e. Le 133e est le 31e de l'édition Bénédictine, livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1299. Le 134e est le 66e, ibid., Migne, ibid., col. 1407. Le 135e est le 67e, ibid. Le 136e est le même que le 93e. (*L'éditeur.*)

[3] Il est le 34e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 946. (*L'éditeur.*)

[4] Ce poëme est dans les 31-46e épigrammes, livre II, section 2, ibid., Migne, tom. XXXVIII, col. 99 et suiv. (*L'éditeur.*)

[5] Le poëme 139e est le 16e du livre I, section 1, Migne, tom. XXXVII, col. 498. (*L'éditeur.*)

[6] Tillemont, tom. IX *Hist. ecclés.*, pag. 728.

[7] Le poëme 140e est le 10e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 680. (*L'éditeur.*)

[8] Nazianz., *Carm.* 140, pag. 207.

[9] *Nam terna cum sint ut vetus sensit cohors,*
Potiere debet optimus monitor quibus
Rerum usus ingens, charitas, os liberum
In me requires, prorsus ex tribus nihil.
Carm. 140, pag. 207.

le rappelle vers son Créateur ; il lui conseille encore d'user en bien de la liberté que Dieu a laissée à l'homme en le créant, de faire le bien ou le mal. « Les sages de l'antiquité, lui dit-il, ont unanimement blâmé le vice et loué la vertu ; il y en a parmi eux qui ont méprisé les richesses et vécu dans la frugalité et la continence ; toutefois, ils n'en ont reçu aucune récompense, n'ayant agi que par vaine gloire ; motif que le philosophe chrétien doit bannir de toutes ses actions. » Saint Grégoire joint à ce savis un grand nombre de sentences et d'exemples tant de l'histoire sacrée que profane. Saint Pierre ne vivait que de cosses de fèves ; ce qu'il avait apparemment appris par tradition, ou lu dans quelque livre apocryphe. Il fait l'éloge du Christianisme, et montre combien la vertu du chrétien est au-dessus de celle des philosophes païens. Selon lui, depuis que Jésus-Christ a vaincu le démon par un jeûne de quarante jours, ç'a été une loi aux chrétiens de purifier leur chair par le jeûne ; partout le monde chacun d'eux offre à Dieu, non des animaux, mais son propre corps, après l'avoir purifié et rendu un temple agréable à ses yeux ; les chrétiens passaient les nuits à veiller et à chanter des hymnes ; il s'en était trouvé qui avaient éteint entièrement le feu de la concupiscence par le poids des chaînes dont ils accablaient leurs corps ; d'autres qui, pour se punir des fautes qu'ils avaient commises par leurs sens, s'étaient enfermés dans des cabanes étroites, impénétrables aux rayons du soleil, ou dans des cavernes ou des trous de rocher ; on en avait vu qui, pour se soustraire aux plaisirs, s'étaient retirés dans le fond des bois et dans les déserts, où ils n'avaient d'autre compagnie que celle des bêtes, vivant dans un si grand détachement, qu'ils ne connaissaient que ce qui était autour d'eux ; les uns tâchaient de fléchir la miséricorde de Dieu en se couvrant de sacs et de cendres, ne couchant que sur la terre nue, ou se tenant debout pendant des jours, des mois et même des années entières ; il y en avait qui, malgré la répugnance de la nature, mangeaient des cendres pétries de leurs larmes, ou qui vivaient sans pain et sans eau, soutenu en tout cela par la foi et par la crainte du Seigneur. Saint Grégoire s'autorise de ces exemples et de la constance des Martyrs, pour rabaisser les vertus apparentes des anciens philosophes, Epictète, Anaxarque, Ménécéus et Socrate : ils n'ont souffert constamment que les maux qu'ils n'ont pu éviter ; les Martyrs, au contraire, pouvaient, par un seul signe de tête, se délivrer des tourments qu'on leur faisait souffrir : d'où leur est venue tant de gloire, que le monde chrétien est rempli de temples bâtis en leur honneur, qu'on y célèbre leurs fêtes, qu'on y chante leurs louanges, qu'on y a en vénération une partie de leurs ossements, de leurs cheveux, de leurs habits, de leur sang, autant que leurs corps entiers. Leurs reliques chassaient les fièvres et les démons ; il n'y a pas jusqu'à leurs tombeaux et aux lieux qui portaient leurs noms, quoique leurs reliques n'y soient pas, qui opéraient les mêmes miracles, le seul souvenir de ces Martyrs étant même capable d'en opérer. De la constance des Martyrs, saint Grégoire passe à la virginité, qu'il dit n'avoir jamais été si en honneur et si communément suivie, que parmi les chrétiens des deux sexes, qui souvent ont consacré au péril même de leur vie, la chasteté qu'ils avaient offerte à Dieu en sacrifice. Parlant de la vie des moines et des vierges, il dit qu'ils faisaient la plus ordinaire de leurs occupations, de chanter ensemble nuit et jour les louanges du Seigneur, comme si les deux sexes eussent oublié qu'ils fussent différents. Il finit par une exposition de la foi sur la Trinité, semblable à celle qu'il avait donnée dans les poèmes précédents.

Cent quarante-unième poème de saint Grégoire.

Pag. 220.

62. Le poème cent quarante-unième [1] est un dialogue entre deux personnes, dont l'une prend le parti de la vie spirituelle, l'autre de la vie commune : chacun y dit ses raisons, et une troisième, qui est prise pour juge, prononce en faveur de la vie spirituelle, en exhortant toutefois les deux contendantes à vivre en paix dans le service de Dieu : les raisons de ce jugement sont celles que les parties avaient alléguées, qu'il n'est pas convenable ni que tous les hommes vivent dans le mariage, comme dans la loi ancienne, puisque dans la nouvelle la virginité est devenue honorable ; ni que le célibat soit généralement suivi, le monde ne subsistant que par le mariage.

Cent quarante-deuxième poè-

63. Le suivant [2] est encore en forme de dialogue entre deux hommes, dont l'un jurait

[1] C'est le 8e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 650. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 24e, ibid., Migne, ibid., col. 790. (*L'éditeur.*)

mo de saint Grégoire,en 382

Pag. 224.

souvent, et l'autre avait le jurement en horreur. Celui-ci dit que le jurement est injurieux à Dieu par cela seul, qu'il met le jureur en danger de se parjurer, ce qui est le dernier des malheurs, puisque se parjurer, c'est renoncer à Dieu; que le moyen d'éviter le parjure est de ne point jurer du tout; ce qui est d'autant plus aisé qu'on ne nous obligera jamais à jurer, si nous avons soin de nous faire une réputation d'honnête homme, qui est toujours cru sur parole, tandis qu'on refuse d'ajouter foi à un jureur emporté, lors même qu'il dit vrai. Il conseille à ce jureur, s'il ne peut surmonter tout d'un coup son penchant, de s'abstenir du moins des gros jurements, et de ne jurer que quand la nécessité y oblige, comme lorsqu'il s'agit de délivrer quelqu'un d'un grand péril, ou de nous laver de quelque calomnie; mais jamais dans la vue d'amasser des richesses. Les jurements les plus considérables sont, selon lui, ceux où l'on prend à témoin le nom de Dieu; comme on objectait l'usage introduit parmi les fidèles de jurer par les choses saintes, comme par les divines Ecritures, la Passion de Jésus-Christ et les oblations,il répond que cette coutume, pour être ancienne et commune, n'en est pas plus raisonnable. Un homme qui jure pour le moindre sujet, jure également par le nom de Dieu, comme par toutes autres choses qui lui viennent à la bouche. La multitude des jurements n'est pas un moyen sûr de se faire croire. Ni Dieu ni saint Paul, dont les jureurs alléguaient l'exemple, n'ont jamais juré. Quand Dieu promet quelque chose en jurant par Lui-même, c'est une façon de se faire entendre aux hommes, et non un jurement. Lorsque saint Paul dit : *Dieu m'est témoin*, ce n'est pas non plus un jurement, mais il assure d'une manière indubitable que ce qu'il dit était vrai. Il n'est pas plus permis de jurer par écrit que par la langue, enfin il vaut mieux souffrir la mort que jurer, lorsqu'on s'y voit forcé, fût-ce même pour mettre par le jurement les Livres saints à couvert de la rage des persécuteurs. Le jureur dont il s'agit dans ce dialogue, n'étant encore que catéchumène, se faisait peu de scrupule de commettre des péchés, dans l'espérance qu'ils seraient effacés dans le Baptême : on lui avoue que le Baptême remet tous les crimes, mais non pas l'habitude du crime. Saint Grégoire composa cette pièce pendant le Carême de l'an 382, durant lequel il s'était prescrit un silence si rigoureux, qu'il ne parla à personne.

Cent quarante-troisième poème de saint Grégoire,en 382.

Pag. 229.

64. Ce fut dans le même temps qu'il composa le poème cent quarante-troisième [1], qui est contre la colère, qu'il dit être comme la racine d'où est produit le jurement. Il la compare à un feu qui consume tout, à une bête féroce qui terrasse tout ce qui se présente devant elle : il est nécessaire ou de l'éteindre à force d'eau, ou de l'abattre à coups de lances et de flèches. Dès que nous sentons qu'elle commence à exciter en nous des mouvements irréguliers, nous devons, sans perdre de temps et avant qu'elle nous ôte entièrement la raison, nous mettre en la présence de Dieu et implorer son secours, comme firent les Apôtres menacés de la tempête. Saint Grégoire fait une description fort naturelle d'un homme en colère, et remarque qu'il n'y a point de folie qui porte l'homme à de plus grandes extravagances. Il a vu de ces furieux jeter contre le ciel des pierres et de la poussière, et blasphémer contre le Seigneur; rien n'est à couvert des emportements d'un homme en colère, ni femmes, ni enfants, ni amis. La colère nous sépare de Dieu, qui est la douceur même; elle défigure en nous son image. Pour en donner de l'horreur, le Saint en fait un parallèle avec la vertu contraire. En relevant la douceur avec laquelle David traita Absalon, il dit que ce roi fit tuer celui qui lui apporta la nouvelle de sa mort; ce qui ne se trouve point dans l'Ecriture. Peut-être saint Grégoire s'est-il mépris en attribuant à David, dans cette occasion, ce qu'il ne fit qu'à l'égard de celui qui lui donna avis de la mort de Saül. Il relève encore la douceur que saint [2] Pierre fit paraître lorsque saint Paul lui résista en face de ce qu'après avoir mangé avec les gentils, il s'était retiré d'avec eux. Il rapporte aussi plusieurs traits de la douceur d'Aristote, d'Alexandre le Grand et de Périclès, capables de confondre ceux qui, faisant profession d'être disciples d'un maître doux et humble de cœur, ne l'imitaient pas. Il ajoute l'exemple de Constance, père du grand Constantin, qu'il dit avoir été le prince le plus pieux qu'il

[1] C'est le 25e, ibid., Migne, ibid., col. 814. (*L'éditeur.*)

[2] *Petrum ipse miris laudibus sane effero*
Qui mente placida, pectore et magno admodum
Fortique, Pauli liberam vocem tulit.
Carm. 143, pag. 232.

eût connu. Un des seigneurs de sa cour, jaloux des honneurs qu'il rendait aux évêques, lui ayant dit un jour, pour l'engager à les en priver, comme si en les honorant il eût diminué sa propre gloire, que l'abeille, quoique le plus doux de tous les animaux, ne laissait pas de piquer ceux qui lui enlevaient ses rayons, ce prince lui répliqua : « Il est vrai, mais elle y laisse la vie. » Celui qui agit avec douceur a deux avantages : l'un de satisfaire au précepte de l'Evangile, l'autre de faire tomber les emportements de celui auquel il n'oppose que de la tranquillité. Si l'Ecriture semble attribuer à Dieu de la colère, c'est dans un sens métaphorique, comme elle lui attribue des yeux, des oreilles et autres membres humains; et uniquement pour donner aux simples de la crainte de sa justice. Il donne pour remède contre la colère, le signe de la croix, dont il dit avoir éprouvé la vertu dans plusieurs dangers; l'humilité, le mépris des avantages, soit de la nature, soit de la fortune ; la réflexion sur la nature de l'injure qu'on nous fait. « Car si le mal qu'on dit de nous est faux, pourquoi s'en fâcher, puisqu'il ne nous touche pas? s'il est bien fondé, pourquoi nous mettre en colère contre celui qui ne met au jour que ce que nous n'avons pas craint de commettre en secret. Enfin un moyen facile de se déshabituer de la colère, est de présenter un visage riant à ceux qui nous maltraitent. »

Cent quarante-quatrième poème de saint Grégoire.

Pag. 237.

65. Dans le poème cent quarante-quatrième [1], saint Grégoire combat l'avarice, qu'il compare à la frénesie que cause la morsure d'un petit serpent semblable à la vipère, nommé dipsade; cette morsure produit une soif si extraordinaire, que ceux qui en sont attaqués se précipitent souvent dans des puits et dans des rivières, où ils n'étanchent leur soif qu'en perdant la vie. Les avares, dit-il, même en semblant faire du bien et prendre la protection des pauvres, sont comme un lion qui ne retire un faible animal des griffes de quelque bête féroce, que pour en faire sa proie. Il décrit les calomnies et les fraudes dont ils se servent pour accumuler trésor sur trésor, sans savoir que peut-être après leur mort, ils tomberont entre les mains de leurs ennemis, ou de ceux à qui ils ont refusé un morceau de pain. Il souhaite à ces avares le même sort qu'à Midas, qui, ayant reçu des dieux le pouvoir de changer en or tout ce qu'il toucherait, se vit par là en danger de mourir de faim ; et à leurs richesses la même vicissitude que souffrait la manne entre la main des Israélites, qui, par trop de prévoyance, en avaient amassé pour le lendemain. Les riches s'excusaient par l'exemple des anciens Patriarches et de plusieurs grands hommes qui avaient possédé beaucoup de biens, sans en être moins parfaits. Saint Grégoire répond qu'il faut faire de la différence entre la perfection que Dieu exigeait dans la loi ancienne, et celle qu'il exige dans la loi nouvelle ; qu'alors la foi étant encore faible, il se comportait à l'égard des Israélites comme l'on fait envers des enfants à qui l'on donne une nourriture proportionnée à leur délicatesse ; mais que dans la loi nouvelle, où la foi est pleine et où nous avons l'exemple d'un Dieu souffrant, l'on doit tendre à une plus haute vertu. Il conseille aux avares de racheter leurs iniquités par l'aumône, pourvu qu'ils la fassent de leurs biens, et non de celui d'autrui. « Car, ajoute-t-il, ce n'est pas faire une bonne œuvre que de couvrir un pauvre ou la table sacrée d'un habit ou d'une offrande mal acquise. » Il leur représente la douleur que ressent un avare, lorsqu'à la mort il se voit obligé de quitter ses grands biens ; la rigueur du jugement de Dieu, l'injure que l'avarice fait à Dieu, ce vice étant le seul qui soit appelé *idolâtrie*, le plus grand des péchés.

Cent quarante-cinquième poème de saint Grégoire.

Pag. 243.

66. Il faut rapporter le poème cent quarante-cinquième [2] à la fin de l'an 384, ou au commencement de 382. C'est une plainte amère de l'état où saint Grégoire avait trouvé l'Eglise de Nazianze. Elle était sans évêque, et les apollinaristes faisaient tous leurs efforts pour l'infecter de leurs erreurs [3] : les prêtres mêmes du lieu s'opposaient aux mouvements que saint Grégoire se donnait pour rétablir cette Eglise dans la situation où son père l'avait laissée en mourant; et il n'était pas secondé par les évêques voisins. Cette pièce est composée de deux différents vers, les uns iambes dimètres, les autres irréguliers de trois pieds, dont les deux derniers sont iambes.

[1] C'est le 28e, ibid., Migne, ibid., col. 856. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 30e du livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1289. (*L'éditeur.*)

[3] Voyez la *Vie de saint Grégoire*, num. 26.

Cent quarante-sixième, cent quarante-septième et cent quarante-huitième poèmes de saint Grégoire.

Pag. 246, 248, 249.

67. Le poème cent quarante-sixième est un abrégé des deux lettres à Clédonius, que l'on a mises parmi les discours de saint Grégoire. Il est en vers ïambes de six pieds. Ceux du poème cent quarante-septième [1] sont de même mesure. Le saint évêque y déclare qu'en écrivant en vers, son dessein n'a pas été de se faire un nom, comme on l'en accusait, ni de préférer la poésie à l'étude des Livres saints, mais de mortifier sa chair par le travail inséparable de cette sorte de composition ; de donner à la jeunesse des leçons qui fussent en même temps utiles et amusantes, et de retirer de leurs mains des chansons et des poésies dangereuses ; de se consoler lui-même dans ses maladies et d'en adoucir la rigueur surtout dans sa vieillesse, à l'exemple du cygne dont le chant devient plus mélodieux à mesure qu'il approche de sa fin. On devait d'autant plus aisément lui pardonner cette occupation, que dans ses vers il ne s'attachait qu'à louer la vertu et à blâmer le vice, à établir les dogmes de la religion et les vérités de la morale. Il paraît que c'était Maxime le Cynique qui avait critiqué en ce point la conduite de saint Grégoire. Il ne s'en tint pas là, et il écrivit encore contre lui en vers. Notre Saint lui répondit par le poème cent quarante-huitième [2], dans lequel il marque son étonnement de ce qu'un homme à qui les muses étaient aussi étrangères qu'à Maxime, se fût mêlé de poésie et eût osé l'attaquer, lui qui était rompu dans ce genre d'écrire. Cette pièce est des plus mordantes.

Cent quarante-neuvième jusqu'au cent cinquante-cinquième poème de saint Grégoire.

Pag. 251 et suiv.

68. La suivante [3] est une épigramme adressée aux évêques qui avaient occasionné son abdication. Il la composa, ce semble, à son départ de Constantinople et avant que Nectaire eût été mis en sa place, puisqu'il leur conseille de respecter celui qu'ils trouveront digne de la remplir. Le poème cent cinquantième [4] est contre un noble vicieux, qu'il compare à un singe couvert de la peau d'un lion. Il y fait voir que la vertu seule donne la véritable noblesse. Le cent cinquante-unième [5] est contre ses envieux, dont il dit que les efforts ne pourront jamais le séparer de Jésus-Christ, qui est son partage. Dans le cent cinquante-deuxième [6], qui est en vers anacréontiques, il fait l'éloge de la chasteté et compare les vierges aux anges, et aux vierges ceux qui vivent dans les liens du mariage d'une manière conforme aux règles de l'Évangile. Le cent cinquante-troisième [7] est un hymne à Dieu : le suivant [8] est composé de quatre petites épigrammes dans lesquelles saint Grégoire s'adresse à Dieu et lui témoigne la crainte qu'il a de ses jugements, témoignant qu'il ne la peut modérer que dans l'espérance qu'il lui fera la grâce de passer à son service le reste de ses jours. Dans le cent cinquante-cinquième [9] il exhorte les vierges à vivre d'une manière digne de Jésus-Christ dont elles sont les épouses, et à éviter toutes familiarités avec les personnes d'un différent sexe.

Cent cinquante-sixième, cent cinquante-septième et cent cinquante-huitième poèmes de saint Grégoire.

Pag. 301 et 308.

69. Le poème cent cinquante-sixième [10] que nous n'avons qu'en latin, et dont l'original grec est, dit-on, dans la Bibliothèque impériale, est contre la vie peu réglée de quelques évêques. Saint Grégoire dit qu'il aurait peut-être été plus convenable de ne point la relever dans ses écrits ; mais que ne pouvant voir les méchants dominer impunément, il avait cru devoir donner quelques bornes à leur prospérité, et réprimer ces mutins qui portaient la mort dans les âmes du peuple qu'il avait gouverné, c'est-à-dire de Constantinople. Il les traite en termes fort aigres, mais il ne nomme personne, et ne particularise pas les choses, afin qu'il n'y eût que les coupables qui sentissent ses reproches, et qu'ils ne retombassent point sur plusieurs évêques de probité. Il raconte de quelle manière il fut élevé sur le siége de Constantinople, les maux qu'il eut à souffrir pour rétablir les bonnes mœurs et la saine doctrine dans cette ville ; comment de perfides évêques l'avaient obligé de quitter cet évê-

[1] C'est le poème 39e du livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1330. (*L'éditeur.*)

[2] C'est le 41e, ibid., Migne, ibid., col. 1339. (*L'éditeur.*)

[3] C'est le 7e, ibid., Migne, ibid., col. 1024. (*L'éditeur.*)

[4] C'est le 27e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 851. (*L'éditeur.*)

[5] C'est le 40e, livre II, section 1, col. 1338. (*L'éditeur.*)

[6] C'est le 7e du livre I, section 2, col. 647. (*L'éditeur.*)

[7] C'est le 29e, ibid., section 1, Migne, ibid., col, 507. (*L'éditeur.*)

[8] C'est le même que le 102e, supra. (*L'éditeur.*)

[9] C'est le 3e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 631. (*L'éditeur.*)

[10] C'est le 12e du livre II, section 1, ibid., avec le texte grec publié par Tollius, Migne, ibid., col. 1165. (*L'éditeur.*)

ché. La peinture qu'il fait de ces évêques, de leur ignorance, de leur ambition, de leur avarice, de leur hypocrisie, de leur luxe, est affreuse, mais des mieux touchées. Cette pièce est suivie de deux autres petites [1], dont la première regarde encore les évêques, l'autre la caducité des choses de ce monde.

La tragédie intitulée « Jésus-Christ souffrant, » n'est pas de saint Grégoire.

70. La tragédie intitulée : *Le Christ souffrant* [2], est rejetée par plusieurs [3] critiques comme une pièce supposée. Elle n'a rien en effet ni de la noblesse, ni de la gravité qui règnent dans les poésies de saint Grégoire; le style n'en est ni si pur, ni si varié; les pensées n'en sont ni si justes, ni si élevées. On n'y trouve presque aucune de ces comparaisons qui sont si fréquentes dans les poésies de ce Saint. La sainte Vierge, qui est dans cette tragédie la principale actrice, y fait un personnage qui marque en elle beaucoup de faiblesses, des sentiments peu réglés et peu chrétiens. Tantôt on l'y voit scandalisée [4] de la mort d'un Dieu, tantôt troublée [5] et agitée d'une crainte basse et indigne de cette constance que les Pères de l'Eglise lui attribuent [6]; quelquefois même emportée jusqu'à l'excès [7] contre les auteurs de la mort de Jésus-Christ, les chargeant d'injures atroces et leur souhaitant les derniers malheurs. Il y est dit que, consacrée à Dieu ou au service du temple dès sa jeunesse, elle y fut nourrie [8] miraculeusement par un ange et mariée, quand son temps fut venu, à un homme de probité par tout le sénat : ce qui paraît tiré de quelque livre apocryphe. L'auteur y suppose [9] assez nettement que de son temps on voyait des églises érigées partout en l'honneur de la sainte Vierge, et qu'on faisait aussi pour elle des fêtes solennelles : ce qui fait voir qu'il n'a vécu que vers le milieu du cinquième siècle au plus tôt, puisque l'histoire nous [10] apprend que ce ne fut qu'après le concile d'Ephèse en 431, où la qualité de *Mère de Dieu* lui fut assurée, que l'on commença à bâtir des églises sous son nom dans

[1] Ces deux pièces forment le 40e du livre I, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 968. On y voit le texte grec publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale. M. Caillau l'a mis en vers latins. (*L'éditeur.*)

[2] Cette tragédie se trouve dans l'appendice du tom. II de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVIII, col. 133. Elle est précédée d'un avertissement de M. Caillau, qui en rejette l'authenticité. (*L'éditeur.*)

[3] Tillemont, tom. IX, pag. 559; Dupin, tom. II, pag. 372 et 651; Baillet, *Jugements des savants*, tom. IV, part. 2, pag. 457; Baronius, tom. I, ad ann. 44, § 129; Rivet, *Crit. sacr.*, pag. 343; Vossius, *Instit. poetic.*, lib. II, cap. 14, pag. 72; Bellarm., *de Scriptor. Eccles.*; Labb., *de Script. Eccles.*

[4] *Chorus*.... Periit filius tibi, et tamen
Tam crebra jactas. *Deipara.* Vox o dira quæ excidit.
An non premes os? Tu puta mundi istius
Periisse Servatorem? Pag. 261.
Chorus... Ego jam quasi
Non amplius nato manente prospicio tibi
Deipara. Novumque id esset, ut manu mortalium
Effunderetur sic Dei sanguis mori
Qui possit autem, cum mori nunquam datur?
Pag. 256.

[5] *Deipara.* Eheu, quid hic jam consilii captem? [meum]
Exangue mihi cor concidit....
O me miserrimam; ut fleam multo metu
Repleta; ah ah pessumdata, misera perii....
Eheu, quid ego agam? qui manus misera populi
Fugiam, rudentes hostis omnes explicat,
Tenditque, non est expedita mihi via
Me me extricandi : quid igitur faciam? modo
Quonam tot obductos mihi laqueos premam....
Abeamus itaque quo videbitur ocyus.
Pag. 261 et 262.

[6] *Stabat ante crucem Mater, et fugientibus viris stabat intrepida.* Ambros., *de Institut. Virgin.*, cap. 7, pag. 263. *Sed et stabat sancta Maria juxta crucem Filii, et spectabat virgo sui unigeniti passionem. Stantem illam lego, flentem non lego.* Idem, *de Obitu Valentiniani*, pag. 1185.

[7] *Deipara.* Improbe
Scelerate, namque id libere de te queo
Efferre, patrasti hæc ut hunc bene meritum
Sic proderes? tua omnia hæc nequissime
Dæmon, tua hæc sunt....
Abi in malam rem perdite, effere, Barbare,
Peri male. Pag. 258, 259, 260.
At crudelium manus hominum
Cruenta, dominum quæ poli et terræ, neci
Demisit, ex merito suo mala sentiat
Olim illa, justa lance quæ impios manent.
Nam non ego illos ut fatos mihi liberos
Materno amore curo, ne clades premat
Qui posteri horum sunt futuri, qui impiam
Cædem suorum nuncient patrum, et scelus.
Sed ipse o animæ pars meæ longe optima,
Effice fruantur luce ne læta ætheris
Purum micantis... Pag. 267.

[8] *Deipara*.... Simulatque nata sum....
Me meus nutrit pater
Non inter illos quos colunt homines lares,
Sed me sacratæ Mater ædi destinat.
Hic manibus eductam angeli in solito modo (ἐκτραφεῖσαν.)
Totus Senatus commoda legens tempora
Viro modesto conjugem me tradidit. Pag. 276.

[9] *Theol.* Certe ille luctum et lacrymas quæ te an- [xiam]
Nunc ulcerant, honoribus clarissimis
Pensabit illa parte qua sese polus
Tellusque pandit, fama nominis tui
Splendida per omnes orbis oras præpete
Penna evolabit : sacra delubra extruent
Tibi posteri omnes, cædis in diræ locum
Istius, olim terra solemne offeret,
Festum... Pag. 270.

[10] Baillet, ad diem 15 august.

Constantinople et dans les autres villes de l'empire [1]. Cette raison sert également à montrer que *le Christ souffrant* ne peut être d'Apollinaire, contemporain de saint Grégoire. Cette pièce n'est pas non plus de son style, qui était facile et agréable. A quoi il faut ajouter que la distinction des deux natures en Jésus-Christ, combattue par cet hérésiarque, y [2] est bien marquée. Il vaudrait peut-être mieux attribuer ce poème à un Grégoire, fameux [3] par sa facilité à faire des vers, qui fut fait évêque d'Antioche vers l'an 572, que la ressemblance de nom aura fait confondre avec saint Grégoire de Nazianze. Il est vrai que dans un manuscrit de Suidas, cité par [4] Lambécius, on trouve *le Chrest souffrant* à la suite des œuvres de saint Grégoire de Nazianze : mais on ne lit rien de semblable dans les imprimés ; ce qui prouve du moins que dans plusieurs autres manuscrits de Suidas, cette tragédie n'était point attribuée à saint Grégoire. On peut ajouter que Suidas n'ayant écrit que plus de cinq cents ans après saint Grégoire, son autorité dans un fait qu'il atteste seul, n'est pas d'un grand poids. On trouve dans cette pièce une opinion qui pourrait encore faire douter qu'elle soit de saint Grégoire, savoir [5] que Jésus-Christ apparut à la sainte Vierge aussitôt après sa résurrection ; car on ne lit rien de semblable dans l'Evangile, ni dans les anciens qui ont vécu avant saint Grégoire. Le premier qui ait avancé ce sentiment est le prêtre [6] Sédulius, qui écrivait vers le milieu du V[e] siècle [7].

ARTICLE V.

DE QUELQUES AUTRES POÉSIES DE SAINT GRÉGOIRE.

Recueil d'épigrammes de saint Grégoire, par M. Muratori, à Padoue en 1709 in-4°.

1. A ces poésies de saint Grégoire recueillies par l'abbé de Billy, il en faut joindre beaucoup d'autres données depuis au public par M. Muratori, bibliothécaire du duc de Modène. Ce sont des épigrammes au nombre de deux cent vingt-huit, sur différents sujets : nous donnerons de suite ce qu'elles contiennent de plus remarquable, en suivant l'ordre qu'elles occupent dans le recueil de ce savant critique.

Epigramme en l'honneur de Proérèse.

2. La première est en l'honneur du sophiste Proérèse [8], sous lequel saint Grégoire avait [9] étudié à Athènes avec saint Basile. Pag. 1. Eunape dit que Proérèse était originaire de la grande Arménie, d'une bonne famille, mais extrêmement pauvre. Suidas, au contraire, le fait naître à Césarée en Cappadoce, d'un nommé Pancrace. Suivant saint Grégoire, il n'eut jamais de pareil en éloquence : le monde retentissait de ses discours, c'était comme un tonnerre, il effaçait tous les sophistes de son temps. Il le compare au soleil, et à Périclès à qui on avait [10] donné le surnom d'Olympien, parce qu'il tonnait et éclairait en haranguant. Les Romains, en signe d'estime, lui dressèrent [11] une statue d'airain d'une grandeur naturelle, avec cette inscription : *Rome la Reine des Villes, au Roi de l'Eloquence*. Il ne faut donc pas s'étonner si saint Grégoire dit que Proérèse étant mort, c'en était fait de l'école d'Athènes. Dans le voyage que ce sophiste fit dans les Gaules sous Constant, qui l'y avait fait venir, les Gaulois qui, au rapport d'Eunape [12], n'étaient pas capables de juger de la beauté de son esprit et de son éloquence, se contentèrent d'admirer la grandeur de sa taille, sa bonne mine, et surtout la patience avec laquelle il souffrait les plus grands froids de leur pays, n'ayant qu'un simple manteau et point de souliers. Mais il ne paraît pas qu'Eunape ait été bien informé de la capacité des Gaulois. Il y avait parmi eux comme dans la Grèce, des rhéteurs habiles sous Constant, et des écrivains très-éloquents. On peut mettre de ce nombre Au-

[1] Est-il bien vrai qu'il n'y ait pas eu de temples bâtis en l'honneur de la sainte Vierge avant le concile d'Epèse ? (*L'éditeur.*)

[2] *Joseph*.... Tu chara virgo nos amicos adjuva
Confecta luctu sis licet, domina tamen
Et mater ejus cui datum unam atque alteram
Habere naturam.... Pag. 284.

[3] Evagrius, lib. V, cap. 6.

[4] Lambécius, lib. IV *Comment. Bibliothecæ Vindobonensis*, pag. 23.

[5] Pag. 289.

[6] Sedulius, *Opere Paschali*, lib. IV, pag. 560.

[7] Saint Ambroise l'avait dit avant Sédulius : *Vidit ergo Maria resurrectionem Domini, et prima vidit et credidit.* Lib. ult. *de Virg.*, cap. 1. Cette opinion semble être aussi celle de saint Irénée, à qui saint Ambroise l'emprunte. Voyez les *Annotations* de Feuardent, aux œuvres de saint Irénée, lib. V, cap. 11. C'est aussi l'opinion de la plupart des commentateurs. Voyez Mgr Gentilhui, *Vie de la sainte Vierge*, pag. 209. (*L'éditeur.*)

[8] C'est la 5e épitaphe de l'édition Bénédictine, livre II, section 2, tome II, Migne, tome XXXVIII, col. 11. (*L'éditeur.*)

[9] Sozomen., lib. cap. 17.

[10] Plutarq., in *Vita Pericl.*, pag. 156.

[11] Eunap., *de Vitis Sophist.*, cap. 8.

[12] Idem, ibid.

sone et Agrice, profeseurs à Bordeaux; Minervius, Alcime, saint Hilaire et plusieurs autres. Ausone [1] rapporte d'Alcime qu'il égalait tous les anciens tant Grecs que Romains. Lorsque Julien l'Apostat donna son édit qui défendait aux chrétiens d'enseigner les arts libéraux, il en excepta Proérèse par l'estime qu'il faisait de son savoir, et lui permit de garder sa chaire sans changer de religion. Mais Proérèse craignant que cette faveur ne rendit sa foi suspecte, la [2] refusa. Cette générosité qui suffirait pour mettre Proérèse au rang des confesseurs, ne nous permet pas d'ajouter foi à ce que dit de lui Eunape [3], qu'il tenta d'apprendre des dieux, par le pontife d'Eleusine, si le règne de Julien durerait longtemps, et qu'ayant su qu'il serait court, il prit courage et forma sur cela la résolution de ne point renoncer à la foi.

Epigrammes en l'honneur de Thespésius.

3. Saint Grégoire fait dans la seconde épigramme [4] l'éloge d'un grammairien nommé Thespésius, qui s'était acquis une grande réputation d'éloquence. Il dit que son nom sera immortel, et paraît fort touché de sa mort [5]. Thespésius est sans doute ce célèbre [6] rhéteur qui enseignait les belles-lettres à Césarée, et sous lequel saint Grégoire et Euzoïus, qui fut depuis évêque arien de la même ville, étudièrent l'éloquence.

Epigrammes à la louange de Martinien.

4. La troisième épigramme et les quatorze suivantes [7] sont à la louange de Martinien, et contre ceux qui avaient violé son tombeau. On connaît plusieurs Martiniens dans l'histoire: un fut créé César [8] par Licinius, et après avoir été auparavant maître des offices dans la cour de ce prince; mais, après la bataille que Constantin gagna près de Chalcédoine, il fut livré aux soldats victorieux et mis à mort. Un autre était préfet de Rome, comme on le voit par une inscription rapportée par Gruter. Un troisième fut accusé de malversation dans des charges qu'il avait exercées en Afrique, et mis à la question par ordre de Théodose. Un quatrième est qualifié vicaire d'Afrique dans trois rescrits [9] qui lui furent adressés en 358, par l'empereur Constance. Saint Grégoire parle apparemment de ce dernier. Il l'appelle l'ornement de la Cappadoce, et un homme doué de toutes les vertus, qui joignait à la connaissance des lettres humaines celle du métier de la guerre. Il avait occupé un poste considérable à la cour, et gouverné avec honneur la Sicile et l'Afrique. Il mourut dans une heureuse vieillesse, regretté généralement des Italiens et des autres peuples qui l'avaient connu.

Epigrammes en l'honneur d'Amphiloque.

5. L'Amphiloque dont il est parlé dans la dix-septième épigramme et dans les suivantes jusqu'à la trentième [10], est différent du Saint du même nom, ami intime de saint Basile et de saint Grégoire, et évêque d'Icône. Celui-là était marié à une femme nommée Livie, qui, après lui avoir donné deux enfants [11], l'un appelé Euphémius, l'autre Amphiloque, mourut dans la fleur de son âge, et fut inhumée dans l'église des Martyrs. Elle avait eu pendant sa vie toutes les belles qualités de corps et d'esprit. Amphiloque, son mari, était très-versé dans les sciences sacrées et profanes. Euphémius, l'aîné de leurs enfants, fut tout ensemble rhéteur, musicien et poète, l'ornement de sa patrie, qui était la Cappadoce, et la gloire de sa famille. Il mourut âgé de vingt ans, étant sur le point de se marier. Amphiloque fut aussi très-habile dans les sciences divines et humaines, et le protecteur des gens de lettres.

Epigrammes en l'honneur d'un autre Amphiloque

6 Dans les cinq épigrammes suivantes [12] il est parlé d'un autre Amphiloque, fils de Philtatius et de Gorgonie, et né à Diocésarée en Cappadoce. Il avait exercé la profession de rhéteur, et surpassé en éloquence tous ses compatriotes [13].

Epigram-

7. Les trente-six, trente-sept et trente-hui-

[1] *Opponit unum quem viris prioribus*
Ætas recentis temporis.
Palmæ forensis, et Camœnarium decus,
Exemplar unum in littèris;
Quas aut Athenis docta coluit Græcia,
Aut Roma per Latium colit.
Auson., *Professor.* 2.

[2] Hieronym., in *Chronic.*, ad ann. 363.

[3] Eunap., *de Vitis Sophist.*, cap. 1.

[4] C'est la 4e épigraphe de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 10. (*L'éditeur.*)

[5] Carm. 2, pag. 4.

[6] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 113.

[7] Ces quinze épigrammes sont les 40-53e épitaphes ibid., Migne, ibid., col. 10 et suivantes. (*L'éditeur.*)

[8] Zosim., lib. II *Histor.*, pag. 429 et 433.

[9] Cod. Theodos., lib. XII, titul. 1 *de Decurion.*, leg. 44, 45, 46.

[10] Il y a trois épitaphes sur Livie, 25e, 26e, 27e de l'édition Bénédictine, neuf sur Euphemius, de 28 à 37, ibid., Migne, col. 11 et suiv; deux sur Amphiloque, savoir 103 et 104, ibid., Migne, ibid., col. 64. (*L'éditeur.*)

[11] Carm. 27 et suiv., pag. 17.

[12] Ce sont les 105-109e épitaphes de l'édition Bénédictine, ibid., Migne, ibid., col. 66. (*L'éditeur.*)

[13] Carm. 33, etc., pag. 10.

nes à Nicomède.

tième [1] sont adressées à Nicomède, parent de saint Grégoire, et que l'on croit avoir été prêtre et même évêque. Il y est loué d'avoir bâti un temple magnifique [2], et consacré à Dieu deux de ses enfants.

Épigrammes à la louange de Cartère.

8. Les quatre épigrammes suivantes [3] sont à la louange de Cartère, grand ami [4] de saint Grégoire et son maître dans la vie spirituelle. Cartère avait eu lui-même pour père spirituel un nommé Bassus, cappadocien, qui fut tué par des voleurs. Il est parlé dans la quarante-sixième d'Eusèbe et de Basilisse [5], que saint Grégoire appelle *Porte-Christ*, et qui, comme l'on croit, furent inhumés dans le tombeau de Nonne, mère de notre Saint.

Épigrammes en l'honneur des parents de saint Grégoire.

9. Les autres épigrammes, jusqu'à la cinquante-deuxième [6], sont en l'honneur de quelques-uns de ses amis, comme d'Helladius, d'Eulalius, de George et d'Euphraxius. Ce dernier était évêque de Cappadoce. Dans celles qui regardent sa famille [7], on peut remarquer que Césaire, le dernier de ses frères, mourut en Bithynie [8], et fut transporté de là à Nazianze, et inhumé dans l'église des Martyrs. Bollandus, qui n'avait pas vu les épigrammes soixante et soixante-sixième, où ces faits sont marqués, dit [9] qu'on ne savait pas le lieu de la mort de Césaire; que Gorgonie, sœur aînée de saint Grégoire, mourut [10] avant Alypius [11], son mari; qu'Alypius reçut le baptême avant la mort de sa femme. Selon ce savant, le père de saint Grégoire vécut [12] cent ans, dont il en passa quarante dans l'épiscopat; il avait été engagé dans les ténèbres [13] de l'idolâtrie; il avait fait bâtir une église [14]; il n'eut que trois enfants de son mariage avec Nonne [15]; la ville de Nazianze [16], dont il était évêque, avait eu un roi pour fondateur; Nonne [17] était née de parents chrétiens; elle [18] fut l'épouse d'un évêque; elle eut un fils élevé à la même dignité; elle employait [19] les dimanches à écouter la parole de Dieu et à faire de bonnes œuvres; elle passait les autres jours [20] dans les jeûnes et dans le deuil, ne quittant ce genre de vie que lorsqu'il arrivait quelque fête, marquant tous les lieux de ses larmes dont elle n'arrêtait le cours que par le signe de la croix; après que son mari eut été élevé à l'épiscopat, elle fut mise au rang des diaconesses; jamais elle ne tourna le dos à la Table sacrée; jamais on ne la vit rire, ni prononcer aucun discours profane; elle n'eut aucun commerce avec les païens, ne voulant ni manger avec eux, ni leur rendre [21] aucune civilité; souvent les évêques lui imposaient [22] les mains pour la bénir; elle gouvernait sa maison [23] avec beaucoup de soin et d'économie; elle faisait [24] de grandes aumônes, affligeait sa chair et passait les nuits dans la prière, les gémissements et les larmes, dont elle arrosait le pavé de l'église; elle eut de grands combats à soutenir [25] contre les ennemis du salut, dont elle sortait toujours victorieuse, ce qui fait que saint Grégoire la compare aux martyrs; d'un [26] mari idolâtre elle en fit un chrétien; imitant la mère de Samuel, elle consacra à Dieu son fils Grégoire, le seul de ses enfants qu'elle [27] eut allaité; par ses prières elle le délivra du naufrage, en apaisant la tempête; par le même moyen elle obtint la guérison de son mari; elle [28] mourut subitement dans l'église comme elle l'avait souhaité, priant près de la table sacrée; son corps [29] fut enterré près des Mar-

[1] Ce sont les 112e, 113e, 114e épitaphes, ibid., Migne, ibid., col. 68 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Carm. 36, etc., pag. 35.

[3] Ce sont les 115-118e épitaphes, ibid., Migne, ibid., col. 70 et suiv. (*L'éditeur.*)

[4] Carm. 39, pag. 18, et Carm. 41, pag. 43.

[5] Deux épitaphes en son honneur, la 130e et la 113e, ibid., Migne, ibid., col. 67. La 45e épigramme est la 114e épitaphe, ibid., Migne, ibid., col. 77. Elle est en l'honneur de Philtatius. (*L'éditeur.*)

[6] C'est la 131e épitaphe, ibid., Migne, ibid., col. 76. (*L'éditeur.*)

[7] Les trois en l'honneur d'Hellade sont les 17e, 18e, 19e épitaphes, ibid., Migne, ibid., col. 19. La 50e en l'honneur de Georges, frère de Basilisse, est la 133e épitaphe, ibid., Migne, ibid., col. 71. La 51e en l'honneur d'Euphraxius, est la 118e, ibid., Migne, ibid., col. 79. (*L'éditeur.*)

[8] Carm. 51, pag. 49 et suiv.; Carm. 66.

[9] Bolland., ad diem 25 februarii.

[10] Nazianz., *Carm.* 70, pag. 65.

[11] Baronius dit qu'il s'appelait Vitalien.

[12] Nazianz., *Carm.* 71, pag. 67.

[13] Carm. 81, pag. 77. — [14] Carm. 74, pag. 71.

[15] Carm. 77, pag. 74.

[16] Nazianz., *Epist.* 49. pag 809.

[17] Carm. 107, pag. 100. — [18] Ibidem.

[19] Nazianz., *Carm.* 81, pag. 78. — [20] Ibidem.

[21] Carm. 108, pag. 104. — [22] Carm. 81, pag. 83.

[23] Carm. 89, pag. 90.

[24] Carm. 90, pag. 90. Carm. 91, pag. 91.

[25] Carm. 106, pag. 99. — [26] Carm. 84, pag. 81.

[27] Carm. 87, pag. 88; Carm. 88, pag. 89; Carm. 94, pag. 93.

[28] Nazianz., Carm. 109, pag. 101; Carm. 83, pag. 83, 84; Carm. 109, pag. 103, et Carm. 99, pag. 96.

[29] Carm. 91, pag. 93; Carm. 119, pag. 111; Carm. 114, pag. 105.

tyrs dans le tombeau de son fils Césaire, et dans la même église où elle avait rendu l'esprit [1].

Epigrammes sur la vie de saint Grégoire.

10. On trouve dans les épigrammes cent vingt-unième, cent vingt-deuxième [2] et cent vingt-sixième [3], quelques particularités de la vie de saint Grégoire qu'on ne lit pas ailleurs, par exemple [4], que sa mère l'obtint de Dieu par ses prières ; qu'étant dangereusement malade, il fut guéri par la table sacrée, c'est-à-dire, par le sacrifice qu'on y offre ; qu'il rétablit à *Rome*, c'est ainsi qu'il appelle Constantinople, la foi orthodoxe sur la Trinité. Les louanges excessives que se donne l'auteur des épigrammes cent vingt-trois, cent vingt-quatre et cent vingt-cinquième [5], ne nous laissent point lieu de douter qu'elles ne soient d'un autre que de saint Grégoire.

Epigrammes sur la famille de saint Basile.

11. Dans les cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente et cent trente-unième épigrammes [6], qui sont à la louange de la famille de saint Basile, on voit que Naucrace, son frère, qui aimait la pêche [7], se noya en tirant un filet de l'eau. Saint Grégoire de Nysse dit qu'on le rapporta mort un jour qu'il était allé à la chasse; mais le terme grec [8] dont il s'est servi signifie non-seulement *pêcher*, mais *chasser*. Les autres épigrammes nous apprennent que sainte Emélie eut plusieurs fils et plusieurs filles; que les unes furent mariées, et que les autres gardèrent la virginité ; que trois de ses enfants, saint Basile, saint Grégoire de Nysse et saint Pierre de Sébaste, furent élevés à la dignité épiscopale ; qu'elle fut elle-même l'épouse d'un évêque ; que sainte Macrine, sœur aînée de saint Basile, garda la virginité. On ne sait ce que veut dire l'épigramme cent trente-deuxième [9]. Elle porte que Théosébie, fille de sainte Emélie, épousa Grégoire le Grand ; car ce Grégoire ne peut être celui de Nazianze, puisqu'il nous [10] assure qu'il ne fut jamais lié par le mariage : ce ne peut être non plus saint Grégoire de Nysse, car il n'est pas permis de penser qu'il eût épousé sa sœur . ainsi il faut la rejeter comme n'étant pas de saint Grégoire, qui était d'ailleurs trop modeste pour se donner à lui-même la qualité de Grand [11]. La cent trente-troisième n'est pas non plus de lui, ni plus intelligible que la précédente. On ne sait qui est cet oncle Grégoire, qui y est qualifié *grand évêque*, et qui rend les derniers devoirs à son neveu nommé aussi Grégoire [12].

Epigrammes à Maxence.

12. Nous avons dans les épigrammes cent trente-quatre et cent trente-cinq [13], un précis de la vie de Maxence, ami particulier de saint Grégoire. Il était homme de naissance [14]. Son crédit à la cour, les grands emplois qu'il y exerça lui enflèrent le cœur. Dieu, pour le punir de son orgueil, permit qu'il fût disgracié et privé de ses charges. Ce revers de fortune le fit rentrer en lui-même et changer de vie. Il se consacra à Dieu et embrassa la vie monastique.

Epigrammes touchant la sépulture et les tombeaux des morts.

13. Il y a moins d'élégance dans la cent trente-septième [15] que dans les autres : toutefois, elle est attribuée à saint Grégoire par un ancien scholiaste ; et on ne peut se douter qu'elle ne soit de son temps [16]. Dom Mabillon,

[1] La 119e épigramme en l'honneur du tombeau des parents de saint Grégoire est le poème 91e du livre II, section 1 des poèmes. Migne, tome XXXVII, col. 1446. La 120e intitulée *Quis primus et quis postea e vivis excesserit* est le poème 90 de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1446. (*L'éditeur.*)

[2] Elles forment les poèmes 93e, 94e du livre II, section 1 des poèmes, ibid., Migne, tome XXXVII, col. 1458 et suiv. (*L'éditeur.*)

[3] C'est le 95e poème, ibid., Migne, ibid., col. 1450. (*L'éditeur.*)

[4] Carm. 131, pag. 126.

[5] Ce sont les poèmes 96e, 97e, 98e, ibid., Migne, ibid. (*L'éditeur.*)

[6] Les 127e, 128e, 129e épigrammes sont les épigraphes 1re, 2e. 3e, ibid., Migne, tome XXXVIII, col. 13 et suiv. Les épitaphes 130e et 131e sont les épitaphes 54e, ibid., Migne, ibid., col. 75. (*L'éditeur.*)

[7] Carm. 127, pag. 130.

[8] Ἀγρεύειν. Nyssen., in *Vita Macrinæ*.

[9] C'est la 138e épigramme, ibid., Migne, ibid., col. 77. D. Clémencet, dans sa préface, édit. Migne, tom. XXXV, démontre parfaitement que le mot σύζυμος ne s'entend pas ici dans le sens d'*épouse*, mais qu'il signifie une personne attachée étroitement par des liens spirituels à saint Grégoire de Nysse, qui l'avait consacrée comme diaconesse. (*L'éditeur.*)

[10] *Non me conjugium ligavit*. Carm. 1.

[11] C'est à saint Grégoire de Nysse qu'il donne ce titre. (*L'éditeur.*)

[12] C'est la 135e épitaphe, ibid., Migne, ibid., col. 77. D. Clémencet, ibid., n'ose prononcer sur ce Grégoire. (*L'éditeur.*)

[13] Ce sont les épitaphes 116e, 117e, ibid., Migne, ibid., col. 78. La 136e est *à son âme* ; c'est le 81e poème du livre II, section 1, Migne, tome XXXVII, col. 1417. (*L'éditeur.*)

[14] Carm. 134 et 135, pag. 135 et 136.

[15] Elle est la 47e épigramme de l'édition Bénédictine, tom. II, Migne, tom. XXXVIII, col. 107. Les autres sur la même matière suivent dans le même ordre jusqu'à la 94e inclusivement. (*L'éditeur.*)

[7] Carm. 137, pag. 138.

qui n'avait pas vu en tête le nom de saint Grégoire, la cite [1] sous le titre d'*anonyme*. Nous la citerons sous celui de notre Saint, qui en a composé un grand nombre d'autres sur la même matière, rapportées de suite dans le recueil de M. Muratori, depuis la cent trente-septième jusqu'à la cent quatre-vingt-trois. Pour bien entendre ce qui est dit touchant la sépulture et les tombeaux des morts, il faut remarquer que les chrétiens [2], dans l'espérance que le sang sacré des martyrs pénétrerait jusqu'à leurs propres corps et laverait leurs cendres, se faisaient enterrer près des tombeaux où reposaient leurs saintes reliques On en voit deux exemples dans la *Vie* de saint Paulin : l'un en la personne de son fils, qu'il fit [3] inhumer auprès des Martyrs (Juste et Pasteur) célèbres dans la ville de Nole; l'autre dans Cynège [4], fils de Flore, dame de grande qualité, lequel fut enterré dans la même ville auprès de saint Félix. Saint Ambroise fit aussi enterrer son frère Satyre à la gauche de saint Victor, martyr à Milan, et graver sur son tombeau son épitaphe en quatre vers, où [5] nous lisons le motif qu'il avait eu dans le choix de cette sépulture, et qui est le même qu'avaient tous les chrétiens. Mais cette dévotion dégénéra en abus; et les profanes voulurent aussi être inhumés auprès des tombeaux des Martyrs. C'est contre cet abus que saint Grégoire s'élève dans la cent trente-septième épigramme et dans les suivantes, se plaignant souvent de ce que les prêtres, en offrant le saint sacrifice sur les tombeaux des Martyrs, avaient à côté d'eux les sépulcres des impies. Ce désordre n'était pas particulier à l'Orient. Saint Hilaire, contemporain de saint Grégoire, s'en [6] plaint en expliquant ces paroles du Sauveur : *Laissez aux morts le soin d'ensevelir leurs morts*; et il remarque que Jésus-Christ n'a pas prétendu par là empêcher les enfants de rendre à leurs pères les devoirs de la sépulture, mais nous avertir de ne pas mêler les infidèles avec les fidèles, en leur donnant une même sépulture. Il y a eu toutefois des saints d'une vertu éminente, qui, par un sentiment d'humilité, n'ont pas voulu souffrir qu'on les enterrât auprès des Martyrs, entre autres saint Ephrem, diacre d'Edesse, qui défendit [7] expressément à ses disciples de l'inhumer ni sous l'autel, ni en aucun endroit de l'église, disant qu'il ne convenait point à un ver de terre d'être placé dans le temple et dans le sanctuaire du Seigneur.

Un autre abus contre lequel saint Grégoire invective dans ses épigrammes, était, que l'on démolissait les tombeaux des morts et que l'on y fouillait, dans l'espérance d'y trouver des trésors cachés, d'en enlever les pierres et les autres ornements, pour en décorer ceux des Martyrs, comme s'il eût été permis de dépouiller les uns pour enrichir les autres. Un vol de cette nature ne pouvait être agréable aux Martyrs; et saint [8] Grégoire traite ceux qui en usaient ainsi, de voleurs, de scélérats, de cadavéricides. On les mettait même en pénitence publique, comme on le voit par un canon de saint [9] Basile, qui ordonne que les violateurs de tombeaux seront privés de la communion pendant dix ans, qu'ils pleureront pendant deux ans, qu'ils écouteront pendant trois ans, qu'ils seront prosternés pendant quatre ans, qu'ils se tiendront debout pendant un an, et enfin admis à la communion. On peut voir sur le même sujet ce que disent le pape [10] Jean II, le quatrième concile de Tolède, et diverses lois rapportées dans le code Théodosien. Cependant saint [11] Grégoire de Nysse, après avoir décidé que l'on doit traiter comme coupables de fornication les violateurs des tombeaux, excuse ceux qui, ne touchant pas aux dépouilles des morts et n'en découvrant point les corps, se contentent d'emporter quelques pierres de l'entrée du sépulcre pour les employer à quelques ouvrages utiles, « quoique, dit-il, cette action ne soit nullement louable. »

[1] Mabillon., *Epist. ad Theophil. Gallum*, pag. 243, tom. I oper. posthum.

[2] Ambros., infra apud Dungalum.

[3] Paulin., Poemata 32, pag. 190.

[4] Augustin., *de octo Dulcitii Quæstionibus*. Quæst. 2, pag. 129, tom. VI.

[5] *Uranio Satyro supremum frater honorem*
Martyris ad lævam detulit Ambrosius.
Hæc meriti merces ut sacri sanguinis humor
Finitimas penetrans, adluat exuvias.

Dungalus, in *Respons. adversus Claudium Taurinensem*, tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 223.

[6] Hilar., *in Matth.*, cap. 7, pag. 644.

[7] Ephrem, in *Testamento*, pag. 786.

[8] Nazianz., *Carm.* 138, 190, 193, 147.

[9] Basil., *Can.* 66, pag. 327.

[10] Joan., *Epist. ad Cæsar. Arelat.*, tom. II *Concil.* Hard., pag. 1159; Concil. Tolet. IV, *Can.* 46, tom. V; *Concil.* Labb., pag. 1717; Cod. Theodos., lib. IX, tit. 17 *de Sepulcr. violat.*, lib. I; Ulpian., in leg. *Si quis sepulcrum.*

[11] Nyssenus, *Can.* 7 et 4, et *Can.* 7, pag. 954, tom. I.

Saint Grégoire de Nazianze déclame [1] encore fortement contre ceux qui vendaient les sépulcres, c'est-à-dire les marbres, les colonnes, les pierres et les autres ornements, ou qui se les appropriaient pour en bâtir des maisons, et qui, par là, s'épargnaient de la dépense. Nous avons deux lois [2] de Constance, qui condamnent ces sortes de trafics; un rescrit de [3] Gordien, qui défend d'acheter et d'aliéner les choses destinées à la religion; un décret [4] du Sénat, et des lois des empereurs [5] Antonin et Alexandre [6] Philippe sur le même sujet.

Les épigrammes cent quatre-vingt-quatre et cent quatre-vingt-cinq n'ont rien de remarquable [7]. La cent quatre-vingt-sixième [8] regarde un voyage de saint Grégoire : c'est une prière à Jésus-Christ, sans le secours duquel il reconnaît qu'il ne peut faire un pas. Les cent quatre-vingt-sept et cent quatre-vingt-huit sont contre la médisance [9]. La suivante et[10] la cent quatre-vingt-quinzième [11] traitent de la patience : le Saint y dit que les méchants qui, en ce monde, vivent dans la prospérité et dans les délices, doivent s'attendre de souffrir en l'autre ; qu'au contraire les afflictions des gens de bien sont des moyens dont Dieu se sert pour les purifier; « et il vaut mieux, ajoute ce Père, se purifier en ce monde des moindres péchés par les peines temporelles, que de les réserver pour le feu (du purgatoire) : » car il distingue dans cette épigramme le feu[12] qui purifiera les péchés, d'avec celui de l'enfer qui les punira éternellement.

Autre épigramme sur divers sujets.

14. Saint Grégoire marque dans la cent quatre-vingt-onzième [13] qu'il avait abdiqué l'épiscopat de Constantinople, et sa résolution de se renfermer tout entier en Dieu. La cent quatre-vingt-douzième [14] est une prière dans laquelle il demande à Dieu ou de le guérir d'une maladie, ou de le retirer du monde. Dans la cent quatre-vingt-treizième [15], il le prie de rendre la tranquillité à son âme agitée par les tentations, afin qu'il puisse lui offrir des hosties non sanglantes. La cent quatre-vingt-quatorzième [16] est remarquable par ce qu'il y dit des services que nous rendent[17] nos anges gardiens, et de la vertu du signe de la croix. Les cent quatre-vingt-seizième, cent quatre-vingt-dix-septième, cent quatre-vingt-dix-huitième [18] et cent quatre-vingt-dix-neuvième [19] sont à la louange d'un de ses amis nommé Philagrius, incommodé de divers maux. Il relève sa patience, et à cette occasion celle d'Epictète, philosophe stoïcien, célèbre sous le règne d'Adrien, et celle d'Anaxarque, autre philosophe d'une constance et d'un courage admirables. Le maître d'Epictète [20] lui serrant un jour la jambe, celui-ci lui dit sans s'émouvoir et comme en riant : « Vous m'allez casser la jambe. » La chose arriva : sur quoi Epictète ajouta d'un même ton : « Ne vous avais-je pas bien dit que vous me la casseriez? » Anaxarque fut livré, après la mort d'Alexandre, entre les mains de Nicocréon, tyran de Chypre ; celui-ci voulant se venger de la haine qu'Anaxarque lui portait, fit mettre Anaxarque dans un mortier et le

[1] Nazianz., *Carm.* 137, pag. 138, et *Carm.* 16, pag. 17.

[2] Cod. Theodos., leg. 3 *de Sepulcr. violat.*, tom. III, pag. 142.

[3] Ibid., pag. 143.

[4] Ulpian., in leg. *Si quis.*

[5] Leg. 2 *de Religiosis*, tit. 44, pag. 197, Cod. lib. III.

[6] Ibid., leg. 9, pag. 198.

[7] La 1re est la 3e épigramme, ibid., Migne, ibid., col. 83. La 2e est le poème 37e du livre I, section 2, ibid., Migne, tom. XXXVII, col. 528. C'est une prière au Christ Sauveur avant d'entreprendre un voyage. (*L'éditeur.*)

[8] Cette prière est le 38e poème, ibid., Migne, ibid., col. 529. (*L'éditeur.*)

[9] Ce sont les 7e, 8e, 9e épigrammes, Migne, ibid., tom. XXXVIII, col. 85. (*L'éditeur.*)

[10] C'est le poème 37e du livre I, section 1, ibid., Migne, tom. XXXVII, col. 966 (*L'éditeur.*)

[11] C'est le poème 38e, ibid., Migne, ibid., col. 968. (*L'éditeur.*)

[12] *Si quem probum malis obrutum vides: ut purgetur, Hæc illi contingere scito. Par enim est si quid Modicum licet fæcis contrahit, id purgari doloribus Ne quod scelus in incendium reservetur.* Carm. 190, pag. 173.

[13] C'est le 4e poème du livre II, section 2, ibid., Migne, ibid., col. 1011. (*L'éditeur.*)

[14] C'est le poème 77e du livre II, section 1, ibid., Migne, ibid., col. 1413. Billy l'avait donné au 111e poème. (*L'éditeur.*)

[15] C'est le 83e poème du livre II, section 1, ibid., Migne, tom. XXXVII, col. 1427. (*L'éditeur.*)

[16] C'est le poème 3e du livre II, section 1, sur le voyage de Constantinople, Migne, ibid., col. 1020. (*L'éditeur.*)

[17] *Sed ad me aliquem angelorum mittas ducem, aptumque custodem qui me columna ignis et nubis agat... Crux manibus efformata audaciam inimicorum coerceat.* Carm. 194, pag. 178.

[18] Ces épigrammes sont les 4e, 5e, 6e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., tom. XXXVIII, col. 84. (*L'éditeur.*)

[19] La 199e est la même que la 67e de Muratori, c'est la 21e épitaphe de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 11. (*L'éditeur.*)

[20] Aulugellius, lib. I *Noctium Atticarum*, cap. 1.

briser avec des pilons de fer. « Broyez, dit[1] le philosophe pendant le supplice, broyez l'étui d'Anaxarque, car pour lui vous ne le touchez pas. » L'épigramme deux centième [2] est sur la pauvreté philosophique.

Épigrammes deux cent unième jusqu'à la deux cent treizième, contre les femmes sous-introduites.

Pag. 184.

15. Dans les épigrammes deux cent une, jusqu'à la deux cent treizième [3], saint Grégoire combat avec beaucoup de force et de zèle un abus très-dangereux qui déshonorait l'Église. Il y avait des ecclésiastiques, même des solitaires, qui, sous prétexte de charité, vivaient avec des vierges qu'ils traitaient de sœurs adoptives, que l'on nommait aussi *synisactes, sous-introduites* ou *sœurs agapètes*, comme qui dirait *charitables* [4]. Le prétexte était d'assister ces vierges, de prendre soin de leurs affaires et d'être gardiens de leur virginité. Saint Grégoire fait voir dans quelle illusion étaient ces ecclésiastiques et ces moines, qui se persuadaient faussement que, quoique jeunes, leur pureté ne courait aucun risque, dans une liaison si étroite avec ces vierges. Il leur dit que toute affection qui déshonore Jésus-Christ est à éviter [5]; et aux vierges, qu'après avoir choisi Jésus-Christ pour asile et pour époux, elles ne doivent plus commettre à des hommes le soin de leurs corps. Et pour leur faire sentir combien cette commune habitation est dangereuse pour la pureté [6], il ajoute qu'il en est d'une vierge qui habite avec un homme, comme des étoupes à l'approche du feu. Il leur représente [7] combien cette liaison donnait d'atteinte à leur réputation dans le monde ; qu'on ne savait s'ils étaient mariés ou s'ils vivaient dans le célibat. En vain ils se vantaient d'être chastes[8]; leur conduite donnait lieu de croire le contraire ; et il y avait sujet de craindre qu'ils n'affectassent de donner aux vierges avec qui ils demeuraient le nom d'*Agapètes*, qu'afin de mieux couvrir leur impudicité. Ils pouvaient bien vivre ensemble sagement pendant un temps, mais il y avait toujours à craindre pour la suite. Quoique leur conscience ne leur reprochât rien, ils ne laissaient pas de donner lieu à des soupçons [9]; une vierge dont la vie est céleste, qui a une demeure commune avec les anges, doit en éviter une qui peut la couvrir d'opprobre ; les moines, en particulier, ne peuvent vivre de si près avec des vierges, sans être témoins de beaucoup de choses capables de les porter à l'impureté. Une vierge doit être pure en tout, mais surtout des yeux [10], et ne pas coucher sous un même toit avec un homme. Il est dangereux qu'en voulant se procurer d'autres protecteurs que Jésus-Christ, il ne la chasse dehors. La conduite d'un bigame est plus louable que celle d'un agapet, puisque le mariage n'est point déshonorant, au lieu que les pierres mêmes censurent la conduite des synisactes. Les moines doivent vivre en moines, c'est-à-dire seuls, car il est à craindre que, vivant deux ensemble de différent sexe, ils ne perdent le mérite de leurs travaux précédents.

Épigrammes contre ceux qui parlaient mal des moines.

16. Mais saint Grégoire crut qu'en même temps qu'il censurait la conduite des agapètes, il ne devait pas négliger la défense de ceux qui menaient une vie chaste et conforme à leur état [11]. Il fit donc voir qu'il y avait de l'injustice à vouloir juger mal de tous les moines par le déréglement et la mauvaise conduite de quelques-uns d'entre eux [12]. Lucifer était un mauvais ange, mais sa chute n'a point terni la gloire des autres anges qui n'ont point participé à sa révolte ; de même la trahison de Judas n'a pu être imputée aux autres disciples du Sauveur. Il ne faut pas confondre les bons avec les mauvais, les chastes avec les impudiques. On voit par un concile [13] d'Antioche, où Paul de Samosate fut condamné tant pour ses erreurs que pour sa mauvaise conduite, nommément parce qu'il entretenait et permettait à ses prêtres

[1] Nazianz., *Carm.* 196, et Origenes, lib. VII *contra Celsum*, pag. 732, num. 53 novæ edit.

[2] C'est le 36e poëme du livre I, section 1, ibid., Migne, tom. XXXVII, col. 966. (*L'éditeur.*)

[3] Elles sont dans l'édition Bénédictine les 10e, 11e, 12e, Migne, tom. XXXVIII, col. 86 et suiv., et les 16e et 17e, ibid., Migne, ibid., col. 90, 91, et les 19e et 18e, ibid., Migne, ibid., col. 92. La 13e, ibid., Migne, col. 88. La 110e épigramme de Muratori est le poëme 4e du livre I, section 1 de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVII, col. 639. La 111e est l'épitaphe 14e, ibid., Migne, tom. XXXVIII, col. 88. La 112e est la 20e, ibid., Migne, ibid., col. 93. (*L'éditeur.*)

[4] Ou plutôt *bien-aimées*. (*L'éditeur.*)

[5] Carm. 202, pag. 186.

[6] Carm. 203, pag. 187, et Carm. 208, pag. 193.

[7] Carm. 204, pag. 188. — [8] Carm. 205, pag. 190.

[9] Carm. 206, pag. 191.

[10] Carm. 207, pag. 192; Carm. 209, pag. 194; Carm. 210, pag. 195; Carm. 211; Carm. 212, pag. 198.

[11] Ce sont les 21e, 22e, 23e épitaphes de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVIII, ibid., col. 94 et suiv. (*L'éditeur.*)

[12] Carm. 213, pag. 199; Carm. 214, pag. 200, et Carm. 215.

[13] Euseb., lib. VII *Hist.*, cap. 30.

et à ses diacres des femmes sous-introduites, que l'Eglise s'est déclarée contre cet abus dès qu'elle l'a vu naître. Elle en agit de même dans les conciles [1] d'Elvire, d'Ancyre, de Nicée, de Carthage, de Tolède, d'Arles, et dans beaucoup d'autres qu'il serait trop long de rapporter. Nous avons deux [2] homélies fort longues de saint Jean Chrysostôme, dans lesquelles il emploie toutes les forces de son éloquence pour détruire ce désordre qui régnait dans son clergé. Saint Jérôme le combat aussi dans [3] sa lettre à Eustochium; de même que l'auteur [4] du traité *de la Singularité des clercs*, parmi les œuvres de saint Cyprien. Mais l'autorité des évêques n'ayant pu le déraciner, il fallut avoir recours à celle des empereurs. Honorius [5] fit donc une loi en 420, par laquelle il défendit à tous ecclésiastiques d'avoir avec eux aucune personne de différent sexe, hors leur mère, leurs sœurs, leurs filles et les femmes qu'ils avaient épousées avant d'être initiés au sacerdoce. Cette loi fut renouvelée [6] par Justinien.

Autres épigrammes

17. L'épigramme deux cent seizième est intitulée *des Noces* [7]. Saint Grégoire leur préfère la virginité. Il dit dans la deux cent dix-septième [8] que la vieillesse a aussi ses amusements, mais qu'ils tiennent du sérieux, n'ayant rien de commun avec les fables et les puérilités dont les poètes profanes faisaient la matière de leurs vers.

Epigrammes contre les repas qui se faisaient dans les basiliques des Martyrs.

18. Dans les quatre épigrammes suivantes [9] il se plaint des abus qui s'étaient glissés dans les repas de charité que les chrétiens avaient coutume de faire dans les basiliques des Martyrs au jour de leur fête. Les riches en faisaient la dépense, et ils y invitaient les pauvres. La charité qui unissait les convives [10], fit donner à ces festins le nom d'*agapes* ou de *repas de charité*. On en faisait en d'autres jours qu'en ceux de la naissance des Martyrs, et l'usage en était établi dès le temps des Apôtres, puisqu'il en est parlé dans saint [11] Luc et dans l'épître de saint [12] Jude. Ils continuèrent dans les siècles suivants, comme on le voit par [13] Tertullien, par Minucius Félix et par le concile de Gangres. Mais le luxe des riches et l'intempérance du commun du peuple et des pauvres causaient quelquefois de la dissolution, les uns y donnant avec profusion, les autres y mangeant et y buvant sans aucune retenue. C'est de quoi se plaignaient les apôtres saint Paul [14] et saint Jude. Saint Grégoire forme les mêmes plaintes, et soutient que toute assemblée qui se fait en l'honneur des Martyrs, ne leur est point agréable, si l'on n'en devient plus porté à la vertu. Minucius Félix parle plus honorablement des agapes de son temps. Ils [15] étaient chastes et sobres; et selon la remarque de Théodoret [16], on les accompagnait de cantiques spirituels, de discours de piété et de prières; et on n'en sortait point sans avoir versé des larmes et poussé des soupirs. En Afrique les abus se mêlèrent de telle sorte dans ces repas, que saint Augustin [17] n'omit rien pour en abolir l'usage, comme on l'avait déjà fait dans plusieurs Eglises d'Italie.

Epigrammes 222 et 223.

19. Les deux épigrammes suivantes [18] sont imparfaites. Dans la première saint Grégoire témoigne son ardeur à suivre Dieu qui l'appelait à lui; craignant, dit-il, le sort du mauvais riche. Dans la seconde il semble remercier Jésus-Christ de l'avoir guéri d'une maladie dont les médecins ne l'avaient pu tirer.

Paraphrase du Scholiaste sur le poème de saint Grégoire touchant l'avénement de Jésus-Christ

20. La pièce qui suit est une paraphrase d'un poème de saint Grégoire touchant l'avénement de Jésus-Christ, qui n'est point encore imprimé. On y combat nettement l'hérésie arienne, et on y dit que le Père et le Fils méritent un égal honneur; que le Fils, par l'in-

[1] Concil. Eliberit., *Can.* 17; Concil. Ancyran., *Can.* 18; Nicæn., *Can.* 3; Carthagin. III, *Can.* 17; Toletan. I, *Can.* 6; Arelatens. II, *Can.* 3; Aurelian. I, *Can.* 19; Turonens. II, *Can.* 20; Tolet. IV, *Can.* 41.

[2] Tom. I de cette nouvelle édition.

[3] Epist. 1, pag. 33.

[4] Apud Cyprian., in *Append.*, pag. 262.

[5] Cod. Theodos., lib. XVI, tit. 2 *de Episc.*, leg. 44, tom. VI, pag. 86.

[6] Justinian., novella 232 *de Sanctissim. Episcop.*, cap. 19, pag. 500.

[7] C'est la 14e épigramme, ibid., Migne, ibid., col. 95. La 117e est la 15e, ibid., Migne, ibid. (*L'éditeur.*)

[8] Carm. 116, 117.

[9] Ce sont les 16e, 17e, 18e, 19e, ibid., Migne, ibid., col. 96 et suiv. (*L'éditeur.*)

[10] Carm. 118, 119, 120 et 121.

[11] Luc. XIV, 13. — [12] Judæ, *Epist.* 11.

[13] Tertullian., *Apolog.*, cap. 39; Minuc. Felix, p. 94; Concil. Gangr., *Can.* 11.

[14] I Cor. 12, 17, 20, 21, 22. Jud. 12.

[15] Minuc., in *Octavio*, pag. 94.

[16] Theodoret., serm. 8 *de Græcarum affectionum curatione.*

[17] Augustin., *Epist.* 64, et lib. XX *in Faust. Manich.*, cap. 22.

[18] La 222e et la 223e sont le 89e poème du livre II, section 1, ibid., Migne, tom. XXXVII, ibid., col. 1422. (*L'éditeur.*)

carnation, est vraiment Fils de l'homme et vrai homme; que la nature humaine qu'il a prise ne nuit en rien à sa nature divine, en sorte qu'on lui doit le même culte qu'avant son incarnation, c'est-à-dire, le même honneur qu'au Père. Pour marquer l'union de la nature divine avec la nature humaine, l'auteur se sert du terme de *mélange ineffable* : manière de parler assez commune dans les auteurs qui ont écrit avant la naissance de l'hérésie d'Eutychès. La même expression se trouve dans l'épigramme deux cent vingt-quatrième [1], qui est aussi sur l'incarnation du Verbe. La doctrine en est la même que la paraphrase dont nous venons de parler [2].

Epigrammes deux cent vingt-cinquième, deux cent vingt-sixième et deux cent vingt-septième.

Pag. 213 et suiv.

21. Gigantius ou plutôt Sigantius, à qui l'épigramme deux cent vingt-cinquième [3] est adressée, était un solitaire ami de saint Grégoire, qui lui avait bâti une petite maison et arrangé son jardin. C'est sur cela que roule cette épigramme. La deux cent vingt-sixième [4] regarde un temple des idoles, dont saint Grégoire avait fait une église. La deux cent vingt-septième [5] renferme en peu de mots les miracles et les paraboles de Jésus-Christ. La deux cent vingt-huitième [6] a pour titre, *Lamentations;* on y montre que les maladies et les afflictions sont utiles pour nous rendre meilleurs.

Autre recueil des poésies de saint Grégoire, donné par Jacques Tollius à Utrecht en 1696, dans le recueil intitulé « Insignia itinerarii Italici, » in-4°.

22. Plusieurs années avant que M. Muratori donnât au public son recueil des poésies de saint Grégoire, Jacques Tollius en avait fait imprimer quelques-unes parmi les monuments qu'il avait trouvés les plus remarquables dans le cours de son voyage d'Italie. Ces poésies sont au nombre de vingt. La première, qui est contre les évêques du temps de saint Grégoire, est écrite d'un style extrêmement amer, ce qui a fait douter à quelques critiques qu'elle soit de ce Père : mais si l'on avait égard à cette raison, il faudrait rejeter beaucoup d'autres pièces qui sont incontestablement de lui. C'est presque partout qu'il traite mal les évêques d'alors, parce qu'il y en avait un grand nombre qui vivaient mal, plus occupés de contenter leur ambition et leurs autres passions, que de paître leurs troupeaux. Avant l'édition de Tollius, publiée à Utrecht en 1696, nous n'avions cette pièce qu'en prose, et seulement en latin; Tollius nous l'a donnée en vers grecs et latins, au nombre de huit cent trente-six [7]. Saint Grégoire la composa depuis sa sortie de Constantinople.

Premier poème contre les évêques

Pag. 4.

Second poème de saint Grégoire

Pag. 74.

23. Le second poème donné par Tollius doit être renvoyé aux dernières années de la vie de notre Saint. Voici quelle en fut l'occasion. Sollicité par le clergé et le peuple de Nazianze de reprendre le soin de leur Eglise, il s'en défendait sur son âge et sur ses infirmités. Ses envieux attribuèrent ce refus à son orgueil; selon eux, il ne refusait de gouverner cette Eglise que parce qu'il trouvait cet emploi au-dessous de lui, depuis qu'il avait quitté le siége de Constantinople. Ce fut donc pour répondre à leurs calomnies qu'il écrivit ce poème, où il leur dit qu'ils jugent de lui par eux-mêmes; qu'il est vrai qu'il a refusé certains évêchés et qu'il en a accepté d'autres, mais qu'en tenant cette conduite il a cru se conformer à la volonté de Dieu. S'il a accepté celui de Constantinople, c'est en considération de l'état pitoyable où cette Eglise était réduite alors. Si, par ses soins, le désordre y a cessé, c'est à Dieu qu'il en faut rendre gloire. Au reste il n'a refusé, depuis, l'évêché de Nazianze, que parce qu'il souhaitait de passer le reste de ses jours dans la paix et dans la tranquillité. Il prie Dieu qui avait tiré Daniel de la gueule des lions, de le délivrer de ses ennemis, qu'il compare à ces bêtes féroces et qu'il traite en des termes très-durs [8].

Troisième,

24. Les six petites pièces suivantes [9] sont

[1] C'est le poème 10e, livre I, section 1 de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 464. M. Migne donne au même endroit un autre poème sur l'Incarnation, contre Apollinaire. Ce poème est différent de celui qui est ici en question. Il est tiré du VIIe volume des *Ecrivains anciens* d'Ang. Maï, et fait partie de l'ouvrage *de la Doctrine des Pères sur l'Incarnation*, par le prêtre Anastase. (*L'éditeur.*)

[2] Carm. 224 et 225, pag. 212 et 213.

[3] C'est la 1re épigramme de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVIII, col. 82 et suiv. (*L'éditeur.*)

[4] C'est la 30e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 99. (*L'éditeur.*)

[5] C'est le 25e poème du livre I, 1re section de l'édition Bénédictine, Migne, tom. XXXVII, col. 495. (*L'éditeur.*)

[6] C'est le 84e poème du livre II, 1re section de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1430 (*L'éditeur.*)

[7] Elle est le 12e poème du livre II, 1re section de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1165. On peut voir la préface des Bénédictins sur les invectives de saint Grégoire contre les évêques de son temps, tom. XXXV, col. 30 et suiv. (*L'éditeur.*)

[8] Ce poème est le 68e du livre II des poèmes, section 2, Migne, ibid., col. 1410. (*L'éditeur.*)

[9] Le poème 3e est le 18e, ibid., Migne, ibid., col. 1270. Le 4e est le 8e, ibid., Migne, ibid., col. 1026. Le 5e et le 6e sont les 36e, 37e, ibid., Migne, ibid., col. 1323.

Quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième poëmes de saint Grégoire.

Pag. 83 et suiv.

remplies de plaintes contre ceux qui par leur cabale, l'avaient obligé de quitter le gouvernement de l'Eglise de Constantinople. Il les charge du soin d'un troupeau qu'ils l'avaient contraint de quitter : mais il ne se promet pas un grand succès de leur vigilance. Il se raille finement de leur éloquence molle et de leurs discours ampoulés, qu'il compare à des toiles d'araignées et à des outres pleines de vents que les enfants font retentir en frappant dessus.

Neuvième, dixième et onzième poëmes de saint Grégoire.

Pag. 90.

25. Il gémit dans les deux suivants [1] sur les maux de sa chère Anastasie. Il lui dit des choses fort tendres, et regrette ses fêtes et ses assemblées, se ressouvenant avec complaisance de cette foule de peuple qui accourait à ses prédications. Il se plaint à haute voix de ce qu'on y enseignait une doctrine différente de celle qu'il y avait prêchée, et prie le Seigneur d'éloigner de son troupeau ces bêtes carnassières, qui ne cherchaient qu'à dévorer ses brebis. Le poëme onzième [2] est encore une plainte contre les évêques qui l'obligèrent d'abandonner l'Eglise de Constantinople. Il s'y plaint aussi de l'opposition qu'ils avaient faite secrètement à l'élection de celui qu'il voulait donner pour évêque à l'Eglise de Nazianze, tandis qu'en public ils témoignaient approuver son choix.

Douzième, treizième et quatorzième poëmes de saint Grégoire.

Pag. 93 et suiv.

26. Dans les trois poëmes suivants [3] saint Grégoire invoque la sainte Trinité, lui rend grâces des faveurs qu'il en a reçues, lui demande miséricorde pour les péchés de sa jeunesse, la grâce de la confesser avec la même constance qu'avait fait son père, et celle de vivre et mourir saintement.

Quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième poëmes de saint Grégoire.

Pag. 97 et suiv.

27. Les six autres [4] sont ou des hymnes dans lesquels il relève en des termes magnifiques la grandeur et la puissance du Créateur; ou des prières qu'il lui fait pour le préserver du péché, des dangers qu'il appréhendait dans un voyage qu'il avait à faire, de la tyrannie du démon ; ou des plaintes de ses ennemis et des maux qu'il souffrait, dont il prie Dieu de le délivrer. Le dernier [5], qui ne consiste qu'en trois vers, a pour titre : *Dernières paroles de saint Grégoire avant de mourir.* Il prie Dieu d'envoyer son ange pour recevoir son âme sans avoir égard à son indignité, mais seulement au sacerdoce dont il avait été honoré. Toutes les poesies de saint Grégoire données par Tollius sont intitulées : *Carmina Cygnea*, soit parce qu'il les composa dans sa vieillesse, soit à cause de la douceur de leur style.

ARTICLE VI.

DOCTRINE DE SAINT GRÉGOIRE DE NAZIANZE.

Sur l'inspiration des Livres saints.

1. Saint Grégoire faisant réflexion sur les diverses histoires qui sont rapportées dans les Livres saints, en particulier sur celle du prophète Jonas, dit [6] qu'il ne faut pas s'imaginer qu'elles aient été écrites sans dessein, et que ceux qui les ont composées n'aient eu d'autre vue que d'amuser les lecteurs, de flatter leurs oreilles et de leur donner du plaisir ; que ces histoires sont bien différentes des fables que les Gentils ont débitées. Peu inquiets de ne dire rien que de vrai, ils ne se sont appliqués qu'à orner les productions de leur imagination de termes étudiés et fleuris pour surprendre l'esprit par les oreilles. Au contraire, il n'y a pas dans les histoires

Le 7e est le 9e, ibid., Migne, ibid., col. 1026. Le 8e est le 35e, ibid., Migne, ibid., col. 1026. (*L'éditeur.*)

[1] Le 9e et le 10e sont les 5e et 6e de l'édition Bénédictine, Migne, ibid., col. 1022 et suiv. (*L'éditeur.*)

[2] Le poëme 11e est le 31e, ibid., Migne, ibid., col. 1299. Il avait été donné en latin par Billius. (*L'éditeur.*)

[3] Le 12e est le 35e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 518. Le 13e est le 33e du livre I, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 514 et suiv. Le 14e est le 34e, ibid., Migne, ibid., col. 515 (*L'édit.*)

[4] Le 15e est le 33e, ibid., Migne, ibid., col. 511. Le 16e est le 32e, ibid., Migne, ibid., col. 511. Le 17e est le 30e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 105. Le 18e est le 31e, ibid., Migne, ibid., col. 1420. Le 19e est le 4e du livre II, 1re section, ibid., Migne, ibid., col. 1022. Le 20e est le 89e, ibid., Migne, ibid., col. 1402. (*L'éditeur.*)

[5] C'est le 99e, ibid., Migne, ibid., col. 1451. (*L'éditeur.*)

[6] *Memor fui dierum antiquorum, atque ad veterem quamdam historiam (Jonæ) ascendi.... Neque enim nobis in mentem venit existimare, ea temere litterarum monumentis commendata fuisse, atque inanem quamdam rerum et verborum turbam esse, ad oblectandos audientium animos compositam, ac velut quamdam aurium illecebram, ultra voluptatem haud sese porrigentem. Hæc sane laudant fabulæ et Gentiles qui de veritate parum solliciti figmentorum venustate, ac verborum lenocinio quasi præstigias quasdam auribus atque animis offundunt. At nos qui Spiritus sinceritatem, vel usque ad levem apicem et lineam trahimus, nunquam (hæc enim fas est, ne minimas quidem actiones ab iis, a quibus memoriæ proditæ sunt, temere præscriptas et elaboratas, memoriaque ad hæc usque tempora conservatas esse concedemus : verum ut nos submonitiones et documenta in promptu habeamus, quibus de iis rebus, si ita tempus tulerit, consultemus, atque alia fugiamus, alia amplectamur, priora videlicet exempla non secus ac canones quosdam et regulas sequentes.* Gregor. Nazianz., *Orat.* 1, pag. 41, tom. I.

saintes la moindre syllabe qui ne soit du Saint-Esprit, ni la moindre chose d'inutile dans tous les faits qui y sont rapportés ; ce sont comme autant de lois et de règles qui nous prescrivent ce que nous devons faire et ce que nous devons éviter. Il ne faut pas croire [1] que les Evangélistes soient contraires les uns aux autres, parce qu'il y en a qui se sont appliqués à nous décrire l'humanité de Jésus-Christ selon la chair, d'autres ce qui regarde sa divinité : chacun a suivi en cela l'utilité de ceux pour qui il écrivait, l'impression et les lumières du Saint-Esprit qui était en lui.

Sur le canon des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

2. Comme il y avait du temps de saint Grégoire beaucoup de livres qui portaient [2] à faux le titre auguste de *Livres sacrés ;* pour mettre les fidèles à couvert de toute surprise, il crut devoir dresser un catalogue des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, dont il fait la distribution [3] en trois classes, en historiques, en poétiques, en prophétiques. Il en compte douze historiques, savoir les cinq livres de Moïse, Josué, les Juges, Ruth, les deux livres des Rois, les Paralipomènes et Esdras ; cinq poétiques, qui sont le livre de Job, les psaumes de David, l'Ecclésiaste, les Proverbes et le Cantique des Cantiques ; et cinq prophétiques, c'est-à-dire, les douze petits Prophètes qui ne font qu'un livre, Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniel. Il remarque [4] que quelques-uns y ajoutaient le livre d'Esther : pour lui il ne le compte pas, et n'en met en tout que vingt-deux pour l'Ancien Testament, suivant le nombre des lettres hébraïques. A l'égard du Nouveau, il ne reconnaît [5] que quatre Evangiles, de saint Matthieu, de saint Marc, de saint Luc et de saint Jean. Il remarque que saint Matthieu écrivit [6] pour les Hébreux, saint [7] Marc pour les Italiens, suivant ce qu'il avait ouï prêcher à saint Pierre, saint Luc [8] pour ceux d'Achaïe, conformément à ce qu'il avait appris de saint Paul, et saint Jean [9] pour tous les peuples du monde. Il donne à ce dernier la prééminence sur tous les autres, à cause de la sublimité des dogmes qu'il enseigne dans son Évangile, remarquant que c'est à bon

[1] *Nam neque evangelistas idcirco inter se pugnare dixerimus, quoniam alii in exponenda Christi humanitate plus operæ posuerunt, alii ad explicandam divinitatis materiam se contulerunt; atque alii ab his rebus quæ secundum non sunt, alii ab his quæ supra nos sunt, auspicati sunt : sic vide licet prædicationem inter se partiti, ut eorum, qui eam excipiebant utilitas ferebat, atque a Spiritu Sancto, qui in ipsorum animis erat, ita informati edoctique.* Gregor. Nazianz., *Orat.* 20, pag. 365 et 366.

[2] *Non tutus omnis est liber, sacri libri*
In fronte nomen quisquis augustum gerit.
Sunt namque, falsum qui gerant nomen libri.
Sunt medii, ab illis dissiti haud sane procul,
Quos esse veros nullus est qui deneget.
At rursus alii sunt noti atque noxii,
Adulterinos cernere est numos velut :
Inscriptionem regiam qui cum gerant,
Nothi tamen sunt : ære non auro editi
Ipse ergo sacri codicis pandam tibi
Omnes libellos, etc. Gregor., *Carm. iamb.* 3 *ad Seleucum,* pag. 194, tom. II.

[3] *At tua ne libris fallatur mens alienis*
Namque ascriptitii multi falsique vagantur.
Hunc habeas certum numerum a me, lector amice,
Bisseni Libri Veteris, sunt fœderis, omnes
Historici, Genesis primus liber, Exodus inde,
Leviticus, Numeri, legis tum scita secundæ,
Post Jesus, Critæ, Ruth, Regum gestaque bini
Describunt libri, sequitur liber ille, vocatur
Qui Paralipomenon. Cunctorum ultimus Esdras.
Quinque metris constant, Job, David, tres Salomonis,
Concio et insignes cantus, Proverbia sacra.
Quinque Prophetarum sunt libri rursus, in uno
Bisseni vates sunt juncti. Nomina quorum
Oseas, Amos, Michæas tertius, inde
Joel, ac Jonas, Abdias sextus ad hunc post
Naumque Habbacucque octavus, tum Sophonæus,
Aggæus, post Zacharias, atque ultimus horum
Malachias. Liber hos unus complectitur omnes.
Esaïam est alter. Jeremiam tertius autem.
Ezechiel quarto, Daniel post ordine quinto.
Tot nempe Hebreæ quot sunt elementa loquelæ.
Gregor., *Carm.* 33 *de Viris et Germanis Scripturæ libris,* pag. 98.

[4] *Sunt qui libellum his copulent sanctæ Estheris.*
Gregor., *Carm. iamb.* 3 *ad Seleucum,* pag. 193.

[5] *Nunc jam recentis audias pacti libros*
Evangelistas quatuor solum cape
Matthæus omnes anteit, Marcus statim
Lucasque sequitur, quarta Joanni datur
Sedes. Gregor., ibid., pag. 194.

[6] *Matthæus Christi Hebræis miracula scripsit*
Ausonibus Marcus. Gregor., *Carm.* 33, pag. 98.

[7] *Marcus at Ausoniæ Christi miracula genti*
Hæc memorat, Petri nixus sermone fideque.
Gregor., *Carm.* 44, pag. 103.

[8] *Christi miracula scripsit*
Lucas at doctus Achivis. Gregor., *Carm.* 33, pag. 98.
Bis septena refert Lucas miracula Christi
Egregium Pauli tutus ob auxilium.
Gregor., *Carm.* 42, pag. 102.

[9] *Christi miracula scripsit*
Cunctis Joannes penetrans cœlestia mente.
Gregor., *Carm.* 33, pag. 98.
Quarta Joanni datur
Sedes. At aliis est prior, si dogmata
Spectes. Vocatur jure nam tonitrui
Proles. Dei nam maxime insonuit logon.
Gregor., *Carm. ad Seleucum,* pag. 194.

droit qu'il est appelé *enfant du tonnerre*. Il joint aux quatre Evangiles [1] les Actes des Apôtres, qu'il attribue à saint Luc; les quatorze Epîtres de saint Paul, celle de saint Jacques, les deux de saint Pierre, les trois de saint Jean, et celle de saint Jude. « Voilà, ajoute-il, tous les livres de l'Ecriture sainte, et l'on doit mettre tous les autres au rang des apocryphes. » Néanmoins il cite [2] l'Apocalypse sous le nom de saint Jean, mais en faisant observer que quelques-uns la recevaient [3], que d'autres la rejetaient. Il fait la même remarque [4] sur l'Epître aux Hébreux, ce qui ne l'empêche pas de la mettre avec les treize autres dans le canon des livres sacrés, et d'assurer que ceux qui la rejettent sont dans l'erreur. Il cite quelquefois [5] le troisième livre d'Esdras, ce qui lui est commun avec plusieurs anciens; l'histoire de Suzanne [6] et celle [7] des trois jeunes hommes dans la fournaise. Il attribue [8] à David le psaume LXXII[e], qu'Eusèbe de Césarée croit [9] être d'Asaph. De la manière dont il parle de Job, on voit bien qu'il en croyait [10] l'histoire bien véritable : mais en un endroit il semble dire [11] qu'elle a été écrite par Salomon, et ailleurs [12] il la cite sous le nom de Job Quoiqu'il ne mette point les livres de Tobie, de Judith, de Baruch [13], de l'Ecclésiastique dans le canon des Ecritures, néanmoins il rapporte des passages des deux derniers, sans en nommer les auteurs [14].

Sur la manière d'interpréter l'Ecriture.

3. Rufin dit [15] à l'honneur de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile, qu'ils cherchaient l'intelligence des Livres saints, non en présumant de leurs propres lumières, mais en suivant la doctrine et l'autorité des anciens, parce qu'il était constant que ces anciens en avaient eux-mêmes reçu l'intelligence par la tradition des Apôtres.

Sur l'utilité de l'étude de l'Ecriture.

4. Pour détourner les chrétiens des vains spectacles du cirque [16] et de l'amphithéâtre,

[1] *Lucæ quoque librum jungito his rursum alterum,*
Apostolorum gesta qui fuse canit.
Electionis adde vas, Apostolum,
Qui præco celebris gentium hic semper fuit,
Scripsitque scite litteras quatuordecim
Ad Christianos, civibus Romæ unicam
Bimaris Corinthi scripsit ad cives duas.
Galatis et unam misit, unamque incolis
Ephesi, Philippis et Colossis unicam,
Thessalonicæ civibus binas, duas
Timotheo, et unam cum Tito Philemoni,
Unamque Hebræis denique, atque hanc ultimam.
Quidam licet sint qui notam hanc esse asserant,
Errore ducti : tota nam Paulum sapit.
Restat Catholicas litteras dicam ut tibi
Has esse septem dictitant quidam, negant
Debere quidam suscipi plures tribus,
Joannis unam, Petri et Jacobi unicam,
Joannis alii tres volunt, binas Petri
Recipi, et Judæ septimam : rursum librum
Arcana rerum detegit qui plurima,
Quidam inserendum codici sacro asserunt :
Nothum esse major pars ait rursum altera.
Canon hic sacrati certus est voluminis.
Gregor., *Carm. ad Seleucum*, pag. 194 et 195.
Hinc bis septenæ litteræ, quas numine Paulus
Æthereo scripsit. Sequitur post una Jacobi,
Atque duplex Petri, tres rursum auctore beato
Joanne : ac Judæ postremo est unica. Sunt hæc
Omnia divinæ germana volumina chartæ.
Quidquid præterea est haud inter certa locandum.
Gregor., *Carm.* 33, pag. 98.

[2] Gregor. Nazianz., *Orat.* 32, pag. 516.

[3] Idem, *Carm. ad Seleucum*, loco mox citato, pag. 194 et 195.

[4] Idem, ibid., pag. 194.

[5] *Omnium etenim rerum fortissima est veritas, ut cum Esdra censeo* (Esdræ, cap. III, vers.12). Gregor., *Orat.* 13, pag. 207. *Nihil veritate fortius, ut et Esdræ mihi videtur.* Gregor., *Epist.* 232, pag. 915.

[6] *Danielis verbis utar, egressa est iniquitas a senioribus Babylonicis, qui Israelem regere existimabantur* (Daniel. XIII). Gregor., *Orat.* 27, pag. 466. *Ad Deum confugit... qui et Suzannam mortis periculo liberavit.* Gregor., *Orat.* 18, pag. 279.

[7] (*Christus*) *Assyrios pueros inter flammas incolumes servat, flamma nimirum per angelum refrigerata*, etc. Gregor., *Orat.* 18, pag. 279.

[8] *Ego quidem septuagesimum secundum psalmum enarrabam.... in quo David ob eos qui omnibus rebus immerito abundant, æstuat mœrore quæ conficitur.* Gregor., *Epist.* 66, pag. 824.

[9] Eusebius, *Commentar. in hunc psalmum*, pag.426.

[10] *Hæc tibi, tum sermone suo, tum cruciatu Job persuadeat, qui cum homo esset veritatis cultor, a reprehensione alienus, justus, pius.... ab eo tamen qui ipsum deposuerat, tot tamque densis et copiosis assultibus quatitur*, etc. Gregor., *Orat.* 21, pag. 383.

[11] *Illic parvus et magnus est et servus una cum hero* (Job. III, vers. 19), *ut est apud Salomonem.* Gregor., *Orat.* 9, pag. 159.

[12] *Labore quidem homo gignitur, quemadmodum ait Job* (cap. V, vers. 7). Gregor., *Orat.* 28.

[13] *Post hæc in terra visus est, et cum hominibus conversatus est* (Baruch. IV, vers. 38). Gregor., *Orat.*52, pag. 747, et *Orat.* 36, pag. 586.

[14] *Super mortuum plora, et quasi dira passus incipe plorare* (Ecclesiastici XXXVIII, vers. 16). Gregor., *Orat.* 10, pag. 160. *Sed quis arenam maris et pluviæ guttas et profundi longitudinem metiri queat* (Ecclesiastici I, vers. 2). Gregor., *Orat.* 16, pag. 259.

[15] (*Gregorius et Basilius*) *omnibus Græcorum sæcularium libris remotis, solis divinæ Scripturæ voluminibus operam dabant : earumque intelligentiam non ex propria præsumptione, sed ex majorum scriptis et auctoritate sequebantur, quos et ipsos ex Apostolica successione intelligendi regulam suscepisse constabat.* Rufinus, lib. II *Histor.*, cap. 9, pag. 254.

[16] *Quin circus etiam, mitius spectaculum*
Quamvis priori nemo non existimet,

il leur conseille l'étude des belles lettres, de celles surtout qui sont capables de former leurs mœurs : « Et après, dit-il [1], que vous vous serez exercés pendant quelque temps dans la lecture de plusieurs auteurs profanes, appliquez-vous à celle de l'Ecriture sainte, comme à la matière de vos véritables combats, en vous enrichissant de ce que vous recueillerez de l'un et de l'autre Testament, dont l'un est appellé *Ancien*, et l'autre sera toujours *nouveau*, et ne s'appelle *Nouveau* que parce qu'il a suivi le premier, sans qu'il y en ait jamais un troisième : appliquez-vous-y sans cesse, puisque c'est par là que vous apprendrez la manière de régler vos mœurs et de rendre au vrai et unique Dieu le culte qui lui est dû. Occupez [2] votre langue et votre esprit de l'étude des Livres divins; Dieu, pour vous récompenser de la peine que vous y prendrez, vous fera la grâce d'acquérir une petite lumière de ce qu'ils renferment de plus caché et de plus mystérieux : ou vous en retirerez cet avantage, que la lecture des grands et augustes commandements d'un Dieu si saint excitera dans votre âme le sentiment d'une vive et salutaire componction; ou du moins, pour une troisième utilité, cet exercice détournera votre cœur des vaines inquiétudes des choses basses et terrestres. » Il appelle [3] l'Ecriture sainte une fontaine délicieuse d'où les âmes pures tirent des connaissances salutaires, et dit avec beaucoup de modestie qu'il en a puisé quelque peu dans leur profondeur, et que [4] son inclination dominante était l'amour des divines Ecritures; que Dieu, qui les a mises dans la bouche des personnes de piété, peut seul en donner l'intelligence par la lumière de sa grâce, et en révéler les sacrés mystères aux âmes qui se sont bien purifiées. Il conseille [5] à ceux qui sont dans l'affliction, de chercher leur consolation dans la lecture des Livres saints, « où l'on voit, dit-il, un mélange alternatif des biens et des maux que Dieu permet dans l'ordre de sa providence. »

Sur l'avantage de l'étude des Livres saints, au-dessus de l'étude des livres profanes.

5. Quoique saint Grégoire ne disconvienne point de l'utilité de la lecture des livres profanes [6], il ne veut pas néanmoins que l'on s'y borne, ni que l'on préfère les sciences humaines à la science des saints. « Si vous voulez, dit-il, faire la fonction d'un juge équitable et prononcer solidement sur cette matière, commandez à la science des belles-lettres, dont les Grecs font profession, de demeurer dans l'ordre et la soumission où il est raisonnable qu'elle se contienne; prescrivez-lui de s'assujettir humblement à la doctrine de la vérité et à l'étude de la divine sagesse et des saintes Ecritures; car il est juste que la sagesse spirituelle qui est des-

Est pestis animæ, morbus et necem ferens.
Divellit urbes, vulgus in partes secat....
Pro rebus his studia bonarum te artium
Juvent, tuos quæ dirigent mores probe.
Gregor., *Carm. iamb.* 3 *ad Seleucum*, pag. 192.

[1] *At lectione plurima mentem ut tuam,*
Velut in palæstra senseris jam exercitam,
Tunc illabora litteris gnavus sacris,
Utriusque magnas fœderis carpens opes,
Quorum vetustum est illud, hoc semper novum :
Novum, secundo proditum namque est loco,
Nec post sequetur alterum ullum tertium.
His omne studium litteris tribuas libens :
Excolere mores ex quibus disces bonos,
Verumque solum et rite venerari Deum.
Gregor., ibid., pag. 192 et 193.

[2] *In Libris sacris linguaque et mente frequenter*
Versare. Aut enim donat Deus ista laborum
Præmia, ut absconsæ lucis mens sedula quiddam
Conspiciat : vel certe istinc ea commoda carpit,
Ut per sancta Dei capiat præcepta dolorem.
Aut quod postremum est, animos hæc lectio rebus
Abstrahit a fluxis, studia ad meliora vocatos.
Gregor., *Carm.* 33 *de Veris et germanis Scripturæ libris*, pag. 98.

[3] *Sacrosque trivit sedula libros manu*
(Qui dulcis est fons, mentibus castis patens)
Ex queis profundi quidpiam est haustum mihi.
Gregor., *Carm. iamb.* 18 *de Virtute*, pag. 297.

[4] *Utpote jucundæ cui sacra volumina curæ*
Ante forent (summum quæ Numen in ore piorum
Sculpsit, et egregii duro sub cortice scripti
Gratia fulgorem diffundens pneumatis almi,
Utilitasque latens, quam soli cernere possunt
Qui bene purgarint generosæ lumina mentis.)
Gregor., *Carm.* 1, pag. 36.

[5] *Ad te redi atque ad eos libros, quos familiares habuisti. In quibus et multæ vitæ sunt, et multi vitæ modi, et multæ voluptates et lævitates. Deus enim hæc per se ipsa mutuo nectit. Ob id scilicet, meo quidem judicio, ut nec mæror medicina careat, nec lætitia expers disciplina sit : atque ut inconstantiam et varietatem, quæ in his rebus est, contemplantes, oculos in eum solum conjiciamus.* Gregor., *Epist.* 189, pag. 888.

[6] *Hujus tuere sedulus vitæ typum,*
Mosem æmulando, Mosis et mores probos.
Ac disciplinas quæ vigent Græcos apud,
(Judex ut æquum calculum ferens) jube,
Ut fas et æquum est, instar ancillæ obsequi
Professioni dogmatis verissimi,
Studiisque sacræ paginæ. Justum est enim
Ut Sophiæ Sancti Spiritus, quæ cœlite
Profluxit aula, venit a summo Deo,
Ut domina præstet inferæ sapientiæ :
Famulæque ritu discat hæc non turgidum
Concipere fastum, jussa sed prompte exequi,
Servire superæ nam decet certe inferam.
Gregor., *Carm. iamb.* 3, pag. 193.

cendue du haut du ciel et qui tire son origine de Dieu même, soit la maîtresse de l'érudition profane qui lui est inférieure; et au lieu de s'enfler d'une folle vanité, elle doit s'estimer trop heureuse de faire l'humble fonction de servante : en un mot, que la science profane soit assujettie à celle de Dieu. »

Sur l'âge auquel on doit étudier les divines Ecritures.

6. Mais saint Grégoire, en recommandant la lecture et l'étude des Livres sacrés, ne le fait pas sans user de quelque précaution. Il approuve [1] la loi qui défendait aux jeunes gens, parmi les Hébreux, la lecture de certains livres de l'Ecriture sainte, et la regarde comme fort sage et fort sensée, parce qu'il est inutile de lire des choses qu'on ne comprend point. Or ces livres, dont la lecture était défendue chez les Hébreux jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, n'étaient point aisés à développer à un esprit encore peu éclairé, parce qu'ils renfermaient des sens mystiques sous des expressions simples et triviales. Il n'en était pas de même des livres moraux : comme les faits qui y étaient rapportés ne contenaient rien que d'édifiant, ils étaient mis d'abord entre les mains de tous, et même des jeunes gens.

Sur divers endroits de l'Ecriture.

7. Saint Grégoire paraît persuadé [2] que les païens ont eu quelque idée du paradis, et que c'est ce qu'ils entendaient sous le nom des *Champs-Elyséens*, et qu'ils ont puisé ce qu'ils en ont dit dans les livres de Moïse. Il donne un sens allégorique [3] à ce que l'Ecriture rapporte du paradis terrestre, entendant par les arbres qui étaient plantés, les bonnes pensées dont Dieu avait rempli l'esprit d'Adam; par la nudité de nos premiers parents, la candeur et la simplicité de leurs mœurs; par l'arbre de la science du bien et du mal, la contemplation dont Adam et Eve n'étaient pas encore capables dans ces commencements, et par les habits de peau, la rébellion de la chair et la nécessité de mourir introduites par le péché. Il doute [4] si Enoch, quoique transporté dans un lieu qu'il ne nomme pas, voit intuitivement l'essence de Dieu. Il désapprouve [5] les détours dont Jacob se servit pour obtenir la bénédiction qu'Isaac croyait donner à Esaü. Il explique allégoriquement le combat [6] de Jacob avec l'ange, et dit que ce n'est peut-être qu'une comparaison de la vertu humaine avec la vertu divine. Il a dit [7] que David fit mourir le premier qui lui apporta la nouvelle de la mort d'Absalon; mais c'est une erreur, car on ne lit rien de semblable dans le second livre des Rois : ce fut celui qui apporta la nouvelle de la mort de Saül, que David fit mettre à mort. C'est encore contre le texte de l'Ecriture qu'il dit que [8] Lia fut complice du vol que Rachel fit des idoles de Laban : « Elles le volèrent, dit saint Grégoire, non pour les garder, mais pour les détruire. » Saint Basile dit [9] que ce fut pour retirer Laban de l'idolâtrie. Saint

[1] *Olim apud sapientes Hebræos a quibusdam Scripturæ Sacræ libris juvenes arcebantur utpote tenerioribus adhuc minimeque firmis animis haudquaquam profuturis.* Gregor., *Orat.* 26, pag. 462. *Enim vero Hebræorum sapientes hanc olim Hebræis legem fuisse narrant, in primis rectam et laude dignam, qua non cuivis ætati quivis Scripturæ liber concedebatur (nam ne hoc quidem utilius esse, quando quidem nec tota statim a quolibet percipi possit, ac quod in ea reconditius est, ob externam speciem imperitioribus plurimum detrimenti afferre possit), verum alii libri ab initio cunctis patebant, et communes erant, hoc est quorum ne id quidem quod corporeum est, laude caret : alii autem his dumtaxat, qui vicesimum quintum ætatis annum excessissent, committebantur, hoc est qui sub vili indumento mysticam pulchritudinem obtegunt (laboris et industriæ ac luculentæ vitæ præmium) solis iis, qui mente purgati sint, fulgentem et conspicuam, quod scilicet sola hæc ætas supra corpus assurgere, atque a littera ad spiritum recte ascendere queat.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 21.

[2] *Qui virtutis ipsius periculum fecerunt, Minoem illum ac Rhadamantum pronuqis habent, quos pratis asphodelo refertis et Campis Elysiis Græci donandos duxerunt, paradisi videlicet nostri speciem quamdam animo intuentes, atque ex mosaicis, ut opinor, nostrisque libris, tametsi in nomine nonnihil discreparint, aliis tamen vocabulis hoc ipsum indicantes.* Gregor. Nazianz., *Orat.* 20, pag. 333.

[3] Gregor., *Orat.* 38, pag. 619.

[4] *Enoch autem, quamvis translatus fuerit, nondum tamen constat, an Dei naturam comprehenderit, aut comprehensurus sit.* Gregor., *Orat.* 34, pag. 548.

[5] *Benedictionem.... sanctus quidam surripuisse dicitur, patre per cibum ac pilorum figmentum circumvento, ac re bona, non bene, per insidias captata.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 40.

[6] *Quid de Jacob dicam qui licet.... cum Deo quasi cum homine certamen inierit, quodcumque tamen illud Dei cum homine certamen esse queat; his enim verbis fortasse nihil aliud indicatur, quam humanæ virtutis cum divina comparatio.* Gregor., *Orat.* 34, pag. 549.

[7] *Non tantum hunc (Absalon) genitor (David) nato velut orbus honesto*
Deflevit, verum subita quoque morte peremit
Illum, pertulerat cædem qui primus ad aures.
Gregor., *Carm.* 51, pag. 126.

[8] *Si Rachel quædam es, aut Lia, hoc est patriarchica et magna anima, patris quoque tui idola, quæcumque inveneris, surripe, non ut serves, sed ut deleas.* Gregor., *Orat.* 42, pag. 690.

[9] *Pulchre fuit astuta Rachel.... quod patrem decepit*

Grégoire excuse la fuite de Jonas, disant que [1] ce n'était point qu'il fût fâché que les Ninivites se convertissent, mais qu'il craignait que, venant à se convertir, et le Seigneur à leur pardonner, il ne passât pour un un fourbe, et que sa prophétie ne fût décriée dans l'esprit d'un peuple ignorant qui n'était pas capable de pénétrer dans la profondeur des mystères de la sagesse éternelle. Il laisse en doute [2] si la Pythonisse évoqua réellement l'âme de Samuel. Il enseigne que la sainte Vierge [3] était de la tribu de Lévi et descendue de la famille d'Aaron ; que l'étoile [4] qui apparut aux Mages avait été nouvellement créée ; que les Mages [5] reconnurent Jésus-Christ pour le Roi du ciel, en l'adorant comme Dieu. Ses paroles méritent d'être transcrites : « Marchez [6], dit-il, avec l'étoile, offrez vos présents avec les Mages, de l'or, de l'encens et de la myrrhe comme à un Roi, comme à un Dieu, comme à un homme. » Il croit [7] que ce qui se passa en cette occasion était la marque certaine du renversement futur du culte des idoles ; que les oracles cessèrent à la naissance du Sauveur ; qu'aucun, cependant, n'avait pu prévoir [8] ni prédire qu'ils seraient réduits alors au silence. Selon saint Grégoire on doit entendre allégoriquement [9] ce qui est dit dans Isaïe du bœuf et de l'âne, et l'expliquer des Juifs et des Gentils convertis qui ont reconnu Jésus-Christ fait homme, né dans une étable et couché dans une crèche. Jésus-Christ, dans sa fuite en Egypte [10], y dissipa les erreurs des Egyptiens. Lorsqu'il cria sur la croix [11] : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ?* ce n'était pas pour lui, mais pour ses membres, représentant alors la personne des pécheurs qui méritaient d'être abandonnés pour leurs crimes ; car il ne fut point abandonné de son Père, ni de sa divinité, comme si elle eût redouté les tourments et voulu se soustraire d'un corps condamné à souffrir. A la mort du Sauveur le soleil s'obscurcit [12] et s'enflamma ensuite, parce qu'il fallait que les créatures pleurassent en quelque sorte la mort du Créateur. Jésus-Christ étant descendu aux enfers, en tira les âmes [13] qui y étaient pour les mener au ciel. Lorsque saint Jean dit [14] à Jésus-Christ qu'il avait be-

et ab idololatria liberavit. Basil., *Homil. in principium Proverbiorum*, pag. 108, tom. II.

[1] *Fugiebat Jonas a facie Domini.... hæc porro ineundæ fugæ causa ipsi erat, quod vereretur, ne cum tristem et præposterum Ninivitis nuntium tulisset, periculo per pœnitentiam liberata civitate mendax inveniretur. Non enim improborum hominum salutem ægre ferebat : sed mendacii ministerium obire præ pudore non sustinebat, ac prophetiæ fidem et auctoritatem velut zelotypia quadam prosequebatur. quæ quidem, nec in ipso extingueretur, periculum erat, nimirum imperita multitudine divini in hujusmodi rebus consilii altitudinem perspicere nequeunte.* Gregor., *Orat.* 1, pag 41.

[2] *Samuel per ventriloquam trahitur, aut trahi videtur.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 71.

[3] *Cum non Josepho, sed sit de Virgine natus (Christus)*
Ex Maria porro Levides. Namque ab Arone
Qui Levi de stirpe fuit, genus ipsa trahebat.
Gregor., *Carm.* 38 *de Christi genealogia*, pag. 100.

[4] *Nec vero stellam hic quisquam mihi proferat illam*
Quæ tellure Magos ab Eva nuntia Christi
Duxit ad oppidulum....
Non etenim ex illis, quas observare videmus
Astrologos, erat ipsa, recens sed condita, necdum
Visa prius, tamen Hebræis prædicta libellis.
Gregor., *Carm.* 5 *de Providentia*, pag. 168.

[5] *Magi procumbunt ac dona offerunt, omniumque regem agnoscunt, et ex sideris aspectu cœlestem egregie conjectura assequuntur.* Gregor., *Orat.* 9, pag. 156.

[6] *Cum stella curre : cum Magis dona offer, aurum, thus et myrrham, ut regi, ut Deo, et ut tua causa mortuo.* Gregor., *Orat.* 38, pag. 623.

[7] *Idcirco stella præiens, et Magi sese prosternentes, ac munera offerentes, ut scilicet idolorum cultus everteretur.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 12.

[8] *Quo tandem loco pones.... Trophonii subterranea ludicra et vaticinia, aut Dodoneæ quercus deliramenta, aut Delphicæ tripodis præstigias, aut fatidicos Castalii fontis latices? Quæ omnia hoc unum vaticinari minime potuerunt, nimirum silentium suum.* Gregor., *Orat.* 39, pag. 626.

[9] *Præsepe adora, propter quod, cum rationis expers esses, a Verbo nutritus es. Cognosce ut bos, possessorem tuum, Esaias te admonet, et ut asinus præsepe Domini tui, sive mundus quispiam sis ac legi subjectus, rectamque doctrinam ruminans atque ad sacrificium idoneus, sive etiam adhuc immundus, ac cibo et sacrificiis inutilis, ethnicæque partis.* Gregor., *Orat.* 38, pag. 623.

[10] *In Ægyptum quidem pulsus est, verum Ægyptiorum errores in fugam vertit.* Gregor., *Orat.* 35, pag. 575.

[11] Deus, Deus meus, respice in me : quare me dereliquisti : *neque enim ut quidam opinantur, ipse vel a Patre, vel a sua divinitate, quasi passionem, extimescente, ob idque sese a perpetiente corpore colligente atque contrahente derelictus est....* verum in se ipso nostra *repræsentat. Nos eramus derelicti illi prius atque contempti, nunc vero per impatibilis illius passiones assumpti ac servati.* Gregor., *Orat.* 36, pag. 580.

[12] *Quamvis autem permulta illius temporis miracula fuerint, Deus nempe in cruce pendens, sol obscuratus ac rursus inflammatus, nam creaturas quoque Creatori condolere oportebat.* Gregor., *Orat.* 42, pag. 696.

[13] *In infernum descendit : sed animas sursum ducit atque in cœlos ascendit.* Gregor., *Orat.* 35, pag. 576.

[14] *Ego a te baptizari debeo.... exploratum habebat (Joannes) fore ut martyrio baptizaretur.* Gregor., *Orat.* 39, pag. 633.

soin d'être baptisé par lui, il savait bien qu'il souffrirait le martyre : en effet, il mourut avant Jésus-Christ, afin d'annoncer sa venue[1] aux morts, comme il l'avait annoncée aux vivants. Ce sentiment touchant la descente de saint Jean aux enfers pour y annoncer la venue de Jésus-Christ, est commun à plusieurs anciens, nommément[2] à saint Hippolyte. Le saint Docteur enseigne encore que les enfants de Zébédée[3] ont été appelés *enfants du tonnerre,* à cause de la manière éclatante dont ils ont prêché l'Evangile. Sur la difficulté qu'il y a de savoir si les Apôtres parlaient[4] plusieurs langues, ou si le miracle consistait en ce que, ne parlant que leur langue naturelle, chacun néanmoins les entendait en la sienne, il paraît prendre le premier parti, par la raison que si la chose fût arrivée autrement, le miracle aurait été plutôt dans ceux qui écoutaient, que dans les Apôtres : or cela paraît contraire au texte de l'Ecriture, où nous lisons qu'on accusait les Apôtres d'être ivres, et qu'ils parlaient diverses langues. C'est aussi le sentiment[5] de saint Augustin et de la plupart des interprètes.

Sur les conciles.

8. Saint Grégoire, en parlant du concile de Nicée, s'exprime d'une manière qui fait voir avec combien de respect il en recevait les décisions. Il l'appelle une asssemblée[6] où le Saint-Esprit avait réuni l'élite de l'Eglise, protestant qu'il demeurera toujours inviolablement[7] attaché à la profession de foi qui y fut dressée, en se réservant néanmoins d'y ajouter quelque chose touchant la divinité du Saint-Esprit, dont la question n'avait pas encore été agitée lorsque ce concile fut assemblé. Mais comme ce concile était le seul où les choses s'étaient passées en paix, et dont l'issue avait été heureuse, saint Grégoire, qui d'ailleurs n'était pas content de la manière dont on l'avait traité dans celui de Constantinople, et du peu de succès qu'y avaient eu ses bonnes intentions, dit[8], en parlant des conciles qui s'étaient tenus depuis celui de Nicée, il n'en avait jamais vu qui eussent une bonne fin et qui n'eussent augmenté les maux, loin de les guérir. Il traite avec le dernier mépris celui de Seleucie[9], qu'il compare à la confusion de Babel et au conseil de Caïphe, et qu'il appelle l'ouvrage

[1] *Quis præcursor Jesu? Joannes, ut vox, et lucerna luminis, ante quem et in virtute exiliit, et ad inferos per Herodis furorem transmissus est, ut illic quoque mox venturum prædicaret.* Gregor., *Orat.* 20, pag. 369.

[2] *Hic* (*Joannes*) *iis etiam qui erant in inferno prior evangelizavit, sublatus Herodis gladio illic factus præcursor. Nempe ibi quoque indicaturus expectandum Salvatoris descensum, qui sanctorum animas de manu mortis esset liberaturus.* S. Hippolytus, *de Antichristo,* pag. 22, num. 45 editionis Fabricii. Vide Allatium, *de Libris Ecclesiasticis Græcorum,* pag. 303.

[3] *Filii Zebedæi grandiloquentiam* (*consecuti*) *unde et filii tonitrui appellati sunt.* Gregor., *Orat.* 19, pag. 301.

[4] *Utrum enim audiebant sua quisque dialecto, ita ut verbi gratia, vox quidem una emitteretur, multæ autem audirentur, sic videlicet pulsato ac perstrepente aere, pluribusque vocibus, ut magis perspicue dicam, ex una voce effectis : ac potius in hoc verbo,* audiebant, *punctum statuendum est, atque hæc verba,* loquentes suis linguis, *cum his quæ sequuntur, jungenda sunt : ut sic legatur.* Loquentes linguis *propriis scilicet audientium, hoc est, externis ; qui etiam sensus mihi magis arridet. Nam illo quidem modo eorum potius, qui audiebant, quam qui verba faciebant hoc miraculum fuerit : at hoc sensu eorum qui loquebantur : qui etiam temulentiæ insimulabantur, haud dubie quia per Spiritus operationem novi miraculi aliquid circa voces designabant.* Gregor., *Orat.* 44, pag. 715 et 716.

[5] *Illi* (*discipuli accepto Spiritu Sancto*) *impleti sunt, et cœperunt loqui linguis omnium Gentium.* August., Serm. 80 *de Verbis Evangelii Matth.* XVII, pag. 431.

[6] *In sancto concilio Nicææ habito atque illo trecentorum et duo deviginti lectissimorum virorum numero, quos Spiritus Sanctus in unum coegerat, quantum in ipso fuit, morbum compressit* (*Athanasius*). Gregor., *Orat.* 21, pag. 361.

[7] *Compertum habebas nimirum nos fides Nicænæ quæ a sanctis Patribus qui illic ad evertendam arianam hæresim convenerunt, edita est, nec quicquam unquam prætulisse, nec præferre posse : verum fide illius esse, Deoque adjuvante fore : illud insuper explicantes, quoad ab illis minus plene de Spiritu Sancto dictum est, propterea quod hæc quæstio nondum excitata et agitata fuerat, nempe unam eamdemque Patris, et Filii, et Spiritus Sancti divinitatem agnoscendam, Deum quoque videlicet Spiritum Sanctum profitendo.* Gregor., *Orat* 52, pag. 745 et 746.

[8] *Ego, si vera scribere oportet hoc animo sum, ut omnem episcoporum conventum fugiam : quoniam nullius concilii finem lætum et faustum vidi, nec quod depulsionem malorum potius quam accessionem et incrementum habuerit,* etc. Gregor., *Epist.* 55, p. 814.

[9] *Hujus* (*Constantii*) *potentiæ opus concilium illud fuit quod Seleuciæ primum, ubi fanum est sanctæ egregiæ virgini Teclæ, deinde in hac amplissima civitate coactum est..... sive Chalanæ turrim quæ linguas pulchre divisit, sive Caïphæ concilium quo Christus condemnatur, sive quocunque tandem alio nomine conventus hic appellandus est, qui omnia evertit ac perturbavit piam enim et veterem doctrinam ac Trinitatis patronam, jacto vallo, ac machinis impulsa et labefactata consubstantialis voce; sustulit, impietati autem perscripti dogmatis ambiguitatem, fenestram aperuit : hoc quidem prætextu, quasi scripturam revereretur, ac probatissimarum vocum usum amplecteretur, re autem vera arianismum nullo Scripturæ loco proditum in ipsius locum substituens.* Gregor., *Orat.* 21, p. 386.

de la puissance de Constance. Il dit qu'on s'y efforça de détruire la saine doctrine touchant la Trinité, et qu'en y supprimant le terme de *consubstantiel*, on ouvrit la porte à l'impiété, par l'ambiguité du dogme qu'on faisait souscrire, et que, sous le prétexte de n'employer dans la formule de foi que des paroles tirées de l'Ecriture sainte, on s'efforça d'y établir l'arianisme. C'était, comme il le remarque, la coutume des conciles [1], lorsqu'ils recevaient les hérétiques, de les obliger premièrement de se conformer à la doctrine catholique, et ensuite de leur donner des lettres de communion : « Qu'ils montrent, dit-il en parlant des apollinaristes, comme ils ont éte reçus dans un concile, et nous serons contents ; car ils ne l'auront été qu'en se conformant à la saine doctrine, et ils ne le peuvent montrer que par un décret synodique, ou par des lettres de communion. »

Sur la Tradition.

9. En matière de religion, il n'avait pas seulement recours à l'autorité de l'Écriture et des conciles, il consultait aussi la tradition de l'Eglise, et voulait qu'elle servît de règle. « Gardons, dit-il, fidèlement le dépôt [2] que nous avons reçu de nos pères, en adorant avec eux le Père, le Fils et le Saint-Esprit; le Père dans le Fils, et le Fils dans le Saint-Esprit, au nom desquels nous avons été baptisés. » Il renvoie [3] les macédoniens qui niaient la divinité du Saint-Esprit, à l'autorité des anciens qui l'ont reconnue. « Vous répétez souvent, leur dit-il, que la divinité du Saint-Esprit n'est prouvée par aucun passage de l'Ecriture : mais nous n'introduisons point un Dieu nouveau et étranger ; les anciens et les modernes l'ont reconnu, et plusieurs d'entre eux, très-versés dans les divines Ecritures et qui en pénétraient le sens, ont déjà traité cette question et y ont trouvé qu'il est effectivement Dieu, et nous le montrerons comme eux. »

Sur l'existence et les attributs de Dieu.

10. Les yeux seuls et les lois de la nature suffisent même pour nous faire comprendre qu'il y a un Dieu [4] et une cause première dont toutes les autres dépendent. Tant d'objets sensibles qui nous charment par leur beauté et leur mouvement, l'arrangement et l'ordre qui règnent dans la nature, ne font-ils pas connaître Celui qui en est l'auteur ? Comment l'univers aurait-il pu exister, et comment pourrait-il subsister, si Dieu ne l'avait tiré du néant et s'il ne le conservait ? Un homme qui voit un luth parfaitement travaillé, ou qui en entend l'harmonie, pense naturellement à l'ouvrier qui l'a fait et à celui qui le pince, quoiqu'il ne les connaisse pas. De même, quoique nous ne comprenions pas Dieu, nous ne laissons pas de le connaître par ses beaux ouvrages. Saint Grégoire prouve que Dieu est incorporel. « Si Dieu, dit-il, est un corps [5], comment l'im-

[1] *Ad quam indignitatem illud etiam accedit, quod ab Occidentali synodo sese, ut audio, susceptos esse aiunt, a quo prius condemnati sunt, ut cuivis est exploratum. Ac quidem, si vel nunc vel ante, suscepti sunt, qui Apollinarii placita sectantur, hoc ostendant, et nos acquiescemus. Perspicuum enim erit eos, ut recte doctrinæ assentientes, susceptos fuisse : nec enim aliter se res habere potest, si hoc consecuti sunt. Omnino autem ostendant, vel per synodalem libellum, vel per epistolas communionis indices.* Greogr., *Orat.* 51, pag. 738.

[2] *Præclarum depositum, quod a Patribus accepimus custodientes, Patrem, et Filium, et Spiritum Sanctum, adorantes in Filio Patrem, in Spiritu Filium cognoscentes, in quorum nomine baptismi aquæ tincti sumus.* Gregor., *Orat.* 12, pag. 204.

[3] *Identidem sæpiusque nobis inculcas Spiritus Sancti divinitatem nullo Scripturæ loco proditam haberi. Enimvero quod nec novus ac peregrinus, nec introductitius ipse sit, verum et a priscis et hujus ætatis hominibus agnitus ac patefactus, quanquam a pluribus jam ostensum est, qui de hac re disseruerunt, atque in divinis Scripturis nec ignave nec perfunctorie versati sunt, sed litteram penetrantes atque introprospicientes, reconditam pulchritudinem divino beneficio viderunt, scientiæque luce collustrati sunt : tamen nos quoque cursim quantum res patitur, ostendemus.* Gregor., *Orat.* 37, pag. 605.

[4] *Etenim quod Deus sit, ac princeps quædam causa quæ res omnes procreavit atque conservet, tum oculi ipsi, tum lex naturalis docet. Illi dum rebus in aspectum cadentibus aciem affigunt, easque et pulchre fixas et stabiles esse, et progredi, atque immote, ut ita dicam, moveri volvique perspiciunt. Hæc autem dum per res oculis subjectas ac recto ordine collocatas, auctorem earum conjectura quadam colligit atque assequitur. Quonam enim modo universa hæc rerum moles vel producta unquam fuisset vel consisteret, nisi Deus omnia in rerum naturam protulisset atque conservaret : quemadmodum enim quispiam citharam pulcherrime confectam et elaboratam conspiciens, ejusque concinnitatem, aut etiam ipsius citharæ cantum audiens, nihil aliud quam ipsum citharæ conditorem atque citharædum mente reputat, atque ad eum cogitatione fertur, etiamsi de facie ignotum : eodem quoque modo nobis, is, qui res effecit effectasque movet atque conservat, manifestus est, etiamsi mente minime comprehendatur.* Gregor., *Orat.* 34, pag. 539 et 540.

[5] *Quid enim tandem Deum esse censebis ?..... an corpus eum esse dices ? Quonam ergo modo immensus, infinitus, figuræ expers est, ac denique ejusmodi, ut nec tangi, nec oculis cerni queat. An hæc quoque in corpora cadunt ? O licentiam ! non enim hæc corporum natura est. An vero, corpus quidem esse statues, immensum vero atque infinitum, cæteraque hujus generis esse negabis ? O crassitiem ! qua in re Deus nos ante-*

mensité pourrait-elle lui convenir, comment pourrait-il être infini, sans figure, incapable d'être vu, d'être touché? Sont-ce là les qualités du corps? Direz-vous qu'il a un corps et que l'immensité et l'infini ne sont point des attributs qui lui appartiennent? Quelle ignorance! S'il est borné, pourquoi l'honorer et l'adorer? Pourquoi ne dirons-nous pas qu'il est composé d'éléments, et par conséquent sujet à corruption, ce qui ne convient nullement à Dieu et à cette nature primitive. » Il conclut de ce raisonnement que [1] Dieu n'a point de corps, et que personne de tous ceux qui sont inspirés divinement, n'a avancé une proposition si extravagante, ni n'a approuvé ceux qui étaient dans ce sentiment, qui répugne à la foi de l'Eglise. Saint Grégoire prouve encore que Dieu est incompréhensible; que personne n'a jamais connu la nature et l'essence divine, et qu'on ne la connaîtra jamais. « Mais nous connaîtrons Dieu, ajoute-t-il, lorsque notre raison, dégagée des sens, sera unie à son image et à son principe, pour qui elle a maintenant des désirs si vifs. Les connaissances que nous avons pendant cette vie mortelle ne sont que de petits écoulements et comme un rayon de cette vaste lumière: c'est pour cela que quand l'Ecriture dit de quelqu'un qu'il a connu Dieu, elle ne veut dire autre chose, sinon qu'il en a eu une connaissance plus parfaite que le reste des hommes. » Il croit l'essence divine si incompréhensible, qu'il n'ose assurer que les Anges [2] la voient; il se contente de dire que, comme ils sont plus proches que nous de cette nature incompréhensible, peut-être se découvre-t-elle tout entière à eux; ou que si elle ne s'y découvre pas tout-à-fait, au moins elle s'y découvre d'une manière plus parfaite qu'à nous, avec un degré de clarté plus ou moins grand, selon l'ordre et le rang de chacun [3].

Sur la Trinité

11. Le mystère de la Trinité est une des matières que saint Grégoire traite le plus souvent dans ses écrits. Il enseigne [4] qu'il n'y a rien de créé, ni d'esclave, ni d'étranger dans la Trinité; qu'on doit [5] reconnaître un Dieu en trois personnes avec leurs propriétés personnelles; que le Père est sans principe [6] et n'a point été engendré; que le Fils unique est engendré du Père; que le Saint-Esprit tire sa substance de Dieu, et ne cède au Père que parce que le Père n'est point engendré; et au Fils parce que le Fils est engendré, mais qu'il est égal à l'un et à l'autre en nature, en dignité, en honneur et en gloire. Il applique [7] à la Trinité ces paroles de saint Jean: *Il était la lumière qui, en venant*

cellet? quid enim afferri potest cur colatur atque adoretur, si circumscriptus est? aut quid causæ esse dicemus quin ex elementis conflatus sit atque in eadem denuo redigatur ac prorsus intereat? compositio quippe pugnæ initium est, pugna autem dissidii, dissidium solutionis: solutio porro nullo modo in Deum ac primam illam naturam cadit. Gregor., *Orat.* 34, p. 540.

[1] *Hinc constat Deum corpus non esse. Neque enim adhuc quisquam eorum, qui divinitus afflati sunt hoc vel dixit, vel ab aliis dictum comprobavit: atque ab hujusmodi sermone fides abhorret.* Gregor., *Orat.* 34, pag. 542.

[2] *Quid tandem Deus natura sua et essentia sit, nec hominum quisquam unquam invenit, nec invenire potest, an vero aliquando sit inventurus, quærat qui volet ac perscrutetur. Mea quidem sententia tum demum hoc inveniet, cum deiforme hoc atque divinum, id est, mens nostra et ratio, cum natura cognata conjuncta fuerit, et imago ad exemplar illud suum, cujus nunc desiderio tangitur, ascenderit...... at in hac mortali vita quidquid ad nos usque pertingit, nihil aliud est quam exiguus quidam rivulus, ac velut parvus magnæ lucis radius. Quamobrem si quis Deum cognovit, aut Scriptura teste cognovisse dicitur, eatenus cognovisse censendus est quatenus uberioris splendoris particeps sit quam qui minus luminis divinitus accepit.* Gregor., *Orat.* 34, pag. 548.

[3] *At rem tandem (id est Dei naturam) animo comprehendere omnino impossibile est, non modo ignavis et languidis, deorsumque vergentibus..... atque haud scio an hoc quoque sublimioribus illis, et intelligentibus naturis negatum sit; quæ quia Deo propius junctæ sunt, ac toto illo splendore collucent, cernere utique fortasse queant, si non prorsus, ac certe plenius quam nos et solidius, atque aliæ aliis, pro cujusque ordine, vel uberius, vel parcius.* Gregor., *Orat.* 35, pag. 549.

[4] *Nihil in Trinitate servum est, nec creatum, nec adventitium ut ex cujusdam docti viri sermone accepi.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 668.

[5] *Unus Deus retinendus est et tres hypostases, sive tres personæ confitendæ, et quidem unaquæque cum sua proprietate.* Gregor., *Orat.* 29, pag. 490.

[6] *Atqui unum Deum Patrem agnoscere oportebat principii expertem et ingenitum, et unum Filium ex Patre genitum, et unum Spiritum ex Deo substantiam habentem, hoc solo nomine Patri cedentem, quod non ingenitus sit; hoc item Filio quod non genitus sit, cætera autem ejusdem omnino naturæ dignitatis, honoris, gloriæ; hæc, inquam, agnoscere oportebat, hæc confiteri.* Gregor., *Orat.* 26, pag. 445.

[7] *Hinc etiam a deitate orationis initium ducturi sumus, Trinitati voces accommodantes, etsi id audacius fortasse nonnullis videri queat. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, Pater. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, Filius. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in mundum, alius Paracletus. Erat, et erat, et erat: sed unum erat. Lux, et lux, et lux: sed lux una, Deus unus. Atque hoc illud est, quod David quoque ipse ante velut per ima-*

dans le monde éclaire tous les hommes [1]. Le Père était la vraie lumière, le Fils était la vraie lumière, le Saint-Esprit était la vraie lumière. Cette lumière est une, comme Dieu est un; c'est ce que David voulait marquer lorsqu'il disait : *Nous verrons la lumière dans votre lumière*. Nous avons connu et nous annonçons la lumière de la lumière, c'est-à-dire le Fils qui vient du Père, dans la lumière qui est le Saint-Esprit. Le Père est de toute éternité [2]; car s'il y avait eu un temps où il ne fût point, il y en aurait eu aussi un où le Fils et le Saint-Esprit n'auraient pas été. De même, si le Père est dès le commencement, le Fils et le Saint-Esprit sont aussi dès le commencement. Retranchez une Personne, vous détruisez les trois autres. Le Père est à plus juste titre [3] Père, que ceux à qui l'on donne ce titre parmi les hommes : mais il l'est d'une manière qui lui est propre et singulière, et qui ne convient nullement au corps; il l'est par lui-même, sans aucun autre secours; il l'est d'un Fils unique qui n'est point avant que son Père fût père; il a communiqué à son Fils tout ce qu'il a, ce qui ne se peut dire des pères ordinaires; il le lui a communiqué dès le commencement, parce qu'il n'a point commencé dans le temps à être Père. Le Fils est véritablement Fils, il est unique et de toute éternité, n'ayant pas commencé dans le temps à l'être; sa divinité ne lui est point venue par succession. Comme le Père ne cessera jamais d'être Père, le Fils ne cessera pas d'être Fils. Le Saint-Esprit est véritablement Saint et la sainteté essentielle, sans commencement ni fin. Le Père, le Fils et le Saint-Esprit ont cela de commun, qu'ils sont la Divinité même. Le Fils et le Saint-Esprit viennent du Père, dont la propriété personnelle est de n'être point engendré; celle du Fils, au contraire, est d'être engendré, et celle du Saint-Esprit est de procéder. Vouloir pénétrer comment se fait cette génération et cette procession, c'est une curiosité condamnable. La connaissance en est réservée aux bienheureux; et s'il était en nous de pénétrer la profondeur de ce mystère, quel avantage laisserions-nous aux Personnes divines, qui, suivant que le témoigne l'Ecriture, peuvent seules se connaître parfaitement? Saint Grégoire compare [4] ceux qui veulent approfondir ce mystère, et qui ne croient que les choses qu'ils peuvent comprendre, aux Moabites et aux Ammonites, et ne veut pas qu'on leur donne entrée dans l'Eglise. Toute notre science doit se réduire à savoir [5] qu'il faut adorer la Trinité dans l'unité et l'unité dans la Trinité. Il témoigne un désir extraordinaire pour la conversion des ennemis de la sainte Trinité, et va jusqu'à assurer que, pour qu'ils l'adorassent [6], il souffrirait volontiers quelque diminution

ginem quamdam utcumque conspicatus est, cum diceret : In lumine tuo videbimus lumen. *Nunc autem nos, et perspeximus et prædicamus, ex luce nimirum, id est Patre; lucem, hoc est Filium; in luce, hoc est in Spiritu Sancto percipientes : quibus verbis compendiarie, et sine ulla verborum redundantia Trinitatis, Deitas asseritur.* Gregor., *Orat.* 37, pag. 594.

[1] Joan. I, vers. 9.

[2] *Si fuit tempus cum non esset Pater, fuit quoque, cum non esset Filius. Si fuit tempus cum non esset Filius, fuit quoque, cum ne Spiritus quidem esset. Si unum illud a principio erat, utique et tria. Si unum dejicis, audax hoc dicam, ne duo quidem superiore loco colloces.* Gregor., *Orat.* 37, pag. 594.

[3] (*Dicimus*) *Patrem vere Patrem, ac multo quidem verius quam qui apud nos id nomen obtinent, tum quia proprio et singulari modo Pater est, non autem sicut corpora; tum quia solus, non enim ex conjunctione; tum quia solius, nempe unigeniti; tum quia solum, nec enim ipse prius quam Pater esset Filius fuit; tum quia in totum, et totius Pater* (*quod de nobis certo affirmari nequit*); *tum quia ab initio, nec enim posterius Pater esse cœpit; Filium vere Filium, quod et solus sit et solius ac singulari modo, et solum, non enim Pater quoque simul est, et in totum Filius, et totius et a principio, hunc scilicet rationem habens, ut nunquam Filius esse cœperit, non enim ex pœnitentia est deitas, neque ex profectu deificatio, ut ille aliquando Pater, hic aliquando Filius esse desinat. Spiritum Sanctum vere Sanctum : neque enim alius talis est, nec eodem modo, neque ex accessione sanctitatem habet, sed est ipsamet sanctitas, nec magis et minus, nec quo ad tempus originem unquam habuit, nec finem habiturus est. Hoc enim Patri, et Filio et Spiritui Sancto commune est, quod minime creati sunt : atque ipsa divinitas. Hoc autem Filio et Spiritui Sancto quod uterque eorum ex Patre est. At vero Patris proprietas hæc est, quod ingenitus sit, Filii quod genitus, Spiritus Sancti quod procedat. Quod si modum quæris, quid iis relicturus es, quos solos mutuo se cognoscere, atque a se mutuo cognosci Scriptura testatur : aut iis etiam nostrum qui postea illuminabuntur.* Gregor., *Orat.* 23, pag. 421 et 422.

[4] *Moabitis quidem et Ammonitis nec aditus ad Ecclesiam Dei pateat, hoc est dialecticis et male curiosis sermonibus qui Dei generationem ac processionem quæ nullis verbis explicari potest, inquirentes, adversus divinitatem temere insurgunt : perinde scilicet ac si ea, quæ vim et omnem et facultatem verborum superant ab ipsis solis percipi posse oporteat, vel omnino non esse, quoniam ipsi ea intellectu assequi nequeant.* Gregor., *Orat.* 32, pag. 521.

[5] *Nunc vero doce, ut hoc duntaxat sciamus, nempe Trinitatem in unitate, et unitatem in Trinitate adorandam.* Gregor., *Orat.* 23, pag. 422.

[6] *O sancta et adoranda et longanimis Trinitas, lon-*

de la grâce de Dieu : il ne craint pas même de dire qu'il souhaite d'être anathème [1] à l'égard de Jésus-Christ et de souffrir quelque chose de la peine des damnés, pourvu que les macédoniens, dont il estimait beaucoup la piété extérieure, se réunissent avec l'Eglise et glorifiassent la Trinité dans la communion des Catholiques.

Sur le Saint-Esprit.

12. Son zèle pour la divinité du Saint-Esprit n'était pas moins ardent. « Oui, vous êtes mon Dieu, lui dit-il [2], et je ne cesserai point de le répéter; oui, vous êtes mon Dieu : qu'on me jette des pierres, qu'on m'assomme, je serai un but immobile pour la vraie foi, et je ne me mettrai en peine ni des discours, ni des traits de mes ennemis. Personne ne peut m'empêcher de parler ainsi : Trinité sainte, je le déclare devant vous, que le temps ne me fera point changer de langage. Que tout se change et se renverse, mon Dieu ne changera point pour moi. » Il dit ailleurs [3] qu'il s'estimerait heureux de répandre son sang pour cet article de notre foi. Il fait voir [4] que le Saint-Esprit procède du Père, comme Jésus-Christ nous l'enseigne; qu'en tant qu'il en procède, il n'est point créature; qu'en tant qu'il n'est point engendré, il n'est pas Fils; qu'en tant qu'il est entre le non-engendré et l'engendré, il est Dieu. « Mais quelle est cette procession, » disaient les macédoniens? Saint Grégoire leur répond : « Expliquez-moi l'innascibilité du Père et la génération du Fils, et je vous expliquerai la procession du Saint-Esprit. » Il montre encore [5] que le Saint-Esprit est adorable, puisque c'est lui que nous adorons et que nous prions. « S'il n'est pas adorable [6], comment peut-il nous sanctifier [7] par le baptême? et s'il est digne d'adoration, ne faut-il pas lui rendre un culte particulier? l'un suit nécessairement de l'autre; étant régénérés par le Saint-Esprit, nous rentrons dans notre premier état : c'en est assez pour nous faire connaître la dignité de celui qui nous rétablit de la sorte. » Comme les macédoniens objectaient qu'on ne pouvait prouver la divinité du Saint-Esprit par aucun passage de l'Ecriture, saint Grégoire leur en oppose [8]

ganimis enim es, quæ eos a quibus scinderis, tandiu toleras..... O Trinitas omnibus aliquando vel per illuminationem, vel per pœnam agnoscenda. utinam hos quoque qui nunc te contumeliis afficiunt, adoratores accipias, nec quemquam, ne ex minimis quidem amittamus, vel etiam si mihi propterea aliqua gratiæ jactura facienda sit ; non enim tantum dicere audeo quantum Apostolus. Gregor., *Orat.* 13, pag. 212 et 213.

[1] *Adeo vos amplector atque exosculor (macedonianos alloquitur). adeo concinnam hanc vestram et compositam vestem revereor, et contractum ex continentia colorem .., et... ut anathema etiam a Christo esse, ac non nihil, ut damnatus, perpeti non recusem : modo nobiscum adjungamini, communibusque animis Trinitatem celebremus.* Gregor., *Orat.* 44, pag. 711.

[2] *Fortasse petitur Spiritus : aperte loquar,*
Iterumque dicam, Spiritus tanquam Deus.
Nobis Deus tu : ter loquar, nobis Deus.
Hoc est : Ferite jam meum saxis caput.
Immotus asto dogmatis veri scopus.
Nec verba curans hostium, nec spicula
Deus mihi Deus, ac Deus, trina unitas.
Prohibere non est qui queat sic me loqui.
Non dicta vertet tempus : id noscat Trias :
Sors cuncta quatiat dura, non vertat Deum.
Gregor., *Carm. iamb.* 1, pag. 187.

[3] *Hic (Spiritus) me quoque hodierno die præsidentem et audacem præconem reddit : si nihil propterea perpessurum, Deo sit gratia, si autem perpessurum, sic quoque Deo gratia : alterum ut iis qui nobis infesti sunt parcat ; alterum ut nos sanctificet hoc videlicet sanctificati Evangelii præmium consecutos, ut cruenta morte perfungamur.* Gregor., *Orat.* 44, pag. 715.

[4] *Ubi enim quæso pones id quod procedit, quod quidem inter duas divisionis tuæ partes interjectum esse constat, atque a theologo, multo te præstantiori, nimirum a Christo introducitur ? Nisi fortasse vocem illam propter tertium tuum testamentum ex Evangeliis sustulisti,* Spiritus Sanctus, qui a Patre procedit. *Qui quatenus ab illo procedit, creatura non est : quatenus rursus genitus non est, Filius non est : quatenus autem inter ingenitum et genitum, medius est, Deus est..... quæ ergo est hæc processio, inquies? Dic tu quæ Patris ingenitura sit, et ego Filii generationem et Spiritus processionem explicare aggrediar.* Gregor., *Orat.* 37, pag. 597.

[5] *Sed quis, inquies, Spiritum adoravit? Quis eum oravit?..... nunc vero dicere sufficiet, Spiritus est in quo adoramus et per quem oramus. Spiritus enim, inquit, est Deus : atque eos qui ipsum adorant, in spiritu et veritate oportet adorare.* Gregor., *Orat.* 37, pag. 599.

[6] *Si enim Spiritus adorandus non est, quomodo me Deum per baptismum efficit? Si autem adorandus, an non colendus et venerandus? Unum uni cohæret, ac vere aurea quædam et salutaris est hæc catena : et quidem a Spiritu regenerationem habemus, a regeneratione instaurationem, ab instauratione cognitionem dignitatis illius, a quo instaurati sumus.* Gregor., *Orat.* 37, pag. 609.

[7] Le grec porte *diviniser.* (*L'éditeur.*)

[8] *Jam vero tibi auctoritatem examen prodibit, ex quibus Scripturæ testimonio admodum confirmatam esse Spiritus divinitatem ostendetur, iis quidem certe qui non nimis stolidi et obtusi fuerint, atque a Spiritu aversi. Sic autem expende. Nascitur Christus : præcurrit Spiritus. Baptizatur ille : hic testimonium affert. Tentatur ille : hic abducit. Miracula edit ille : hic comitatur. Ascendit ille : hic succedit. Quid enim adeo magnum et divinum est quod non ipse possit? Quod tam divinum nomen est, quo non, excepto ingeniti et geniti nomine, appelletur? Patris enim et Filii pro-*

un grand nombre. » Jésus-Christ vient-il au monde? le Saint-Esprit le précède; Jésus-Christ est-il baptisé? le Saint-Esprit lui rend témoignage; est-il tenté? c'est le Saint-Esprit qui le conduit au désert; fait-il des miracles? le Saint-Esprit y coopère; monte-t-il au Ciel? le Saint-Esprit en descend. Il n'y a rien de grand, rien de digne de Dieu, que le Saint-Esprit ne puisse faire. Tous les noms qui conviennent à Dieu conviennent au Saint-Esprit, excepté celui d'engendré et de non-engendré, qui marquent les propriétés personnelles du Père et du Fils. « Je tremble de respect, dit saint Grégoire, quand je pense à cette riche quantité de noms qui sont attribués au Saint-Esprit, et auxquels ses adversaires ont l'effronterie de résister. Il est appelé l'Esprit de Dieu, l'Esprit de Jésus-Christ, l'Entendement de Jésus-Christ, l'Esprit du Seigneur et le Seigneur même; l'Esprit d'adoption, de vérité, de liberté, de sagesse, de prudence, de conseil, de force, de science, de piété, de crainte de Dieu, parce qu'il produit toutes ces choses. Il remplit tout par son essence, il contient tout. » « Adorons donc, dit saint Grégoire [1], Dieu le Père, Dieu le Fils, Dieu le Saint-Esprit, trois propriétés ou trois personnes, une seule divinité, qui a la même gloire, le même honneur, la même essence et le même royaume. Quiconque pense autrement, soit qu'il aime mieux s'accommoder au temps, soit pour quelque autre raison de politique, puisse-t-il ne pas voir le lever de lucifer [2], ni participer à la gloire céleste. »

13. Nous sommes tombés entièrement [3], c'est-à-dire, selon le corps et l'âme, et nous avons été condamnés à cause de la désobéissance du premier homme et de la fraude du démon : en sorte qu'étant tous morts en Adam [4], il faut que nous soyons vivifiés en Jésus-Christ, ce qui arrive lorsque nous naissons en lui, que nous sommes attachés à la croix avec lui, et que nous sommes ensevelis avec lui pour ressusciter avec lui. Notre changement à cet égard est avantageux ; nos maux cessent, nous sommes rétablis dans une condition plus heureuse, la grâce surabonde où le péché avait dominé. Si, pour avoir mangé du fruit défendu, nous avons été condamnés, à plus forte raison la passion de Jésus-Christ nous justifiera-t-elle? L'Ecriture[5] reconnaît trois sortes de naissances, celle des corps, celle du baptême, celle de la résurrection. La première est basse, servile et accompagnée d'un plaisir déréglé ; la seconde est libre et a la force de chasser les affections vicieuses et de retrancher tout ce que nous avons contracté de mauvais en venant au monde, et de nous rappeler à la vie céleste. Si nous avions [6] persévéré dans notre premier état et obéi au commande-

Sur le péché originel

prietates incolumes atque integras ipsis manere conveniebat,.... equidem ipse ad tantam nominum copiam, adversus quam frontem perfricant, qui Spiritui adversantur, totus cohorresco. Spiritus Dei dicitur, Spiritus Christi, mens Christi, Spiritus Domini, ac Dominus ipse, Spiritus adoptionis, veritatis, libertatis. Spiritus sapientiæ, prudentiæ, consilii, fortitudinis, scientiæ, pietatis, timoris Dei, ut pote horum omnium efficiens, omnia essentia sua implens, omnia continens. Gregor., *Orat.* 37, pag. 609 et 610.

[1] *Colamus Deum Patrem, Deum Filium, Deum Spiritum Sanctum, tres proprietates, unam divinitatem, nec gloria, nec honore, nec essentia, nec regno divisum ut quispiam divino numine afflatus, non ita pridem philosophatus est, nec luciferum exorientem videat, ut cum Scriptura loquar, nec cœlestis splendoris gloriam quisquis aliter sentit, aut tempori obsequitur, aliam aliamque subinde formam assumens, putdamque de maximis rebus consilium capiens.* Gregor., ibid., pag. 609.

[2] C'est-à-dire de l'étoile du matin : Saint Grégoire fait allusion à ces paroles de saint Pierre, chap. I, vers. 19. (*L'éditeur.*)

[3] *Totus cecidi, atque ob primigenæ nominis inobedientiam et diaboli fraudem condemnatus sum.* Greg., *Orat.* 14, pag. 221.

[4] *Quemadmodum in veteri Adamo mortui sumus, ita in Christo vivamus, dum nimirum cum Christo et nascimur, et cruci affigimur, et sepelimur, et resurgimus. Pulchra enim in contrarium mutatio mihi subeunda est, ut quemadmodum ex secundis rebus molestæ venerunt, sic etiam ex molestis lætæ et jucundæ redeant. Ubi enim abundavit peccatum, superabundavit et gratia : etsi gustus condemnavit, quanto magis Christi passio justificavit.* Gregor., *Orat.* 38, pag. 614. Saint Augustin cite ce passage dans son premier livre contre Julien le Pelagien. Aug., lib. I *contra Julianum*, cap. 5, pag. 505, tom. X.

[5] *Triplex nativitatis genus agnoscit Scriptura, primum ex corporibus, alterum ex baptismo, tertium ex resurrectione. Horum primum nocturnum et servum est, ac cum libidine conjunctum; alterum diurnum et liberum, ac depellendarum vitiosarum affectionum vim habens, omne id quod a nativitate contractum est, velamen amputans, et ad supernam vitam nos revocans.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 637.

[6] *Quod si, quod eramus, permansissemus, ac præcepto paruissemus, effecti utique fuissemus, quod non eramus, atque ad lignum vitæ post scientiæ lignum accessissemus, atque immortales effecti, Deo proprius adjuncti fuissemus. Quoniam autem invidia diaboli mors in mundum intravit, hominemque per fraudem illexit ac circumvenit, idcirco Deus passione nostra patitur, nimirum homo factus, eoque paupertatis sese dejicit, ut caro compingatur, quo nos ejus paupertate ditemur.* Gregor., *Orat.* 43, pag. 699.

ment de Dieu, nous serions devenus immortels par la vertu du fruit de vie: mais la mort étant entrée dans le monde par l'envie du démon qui a trompé et séduit l'homme, c'est pour cela que Dieu s'est fait homme et pauvre pour nous combler de biens : mais la racine du péché n'est point entièrement arrachée, et cette semence fatale que l'homme ennemi a semée, n'a point péri avec lui [1]. » Saint Grégoire regarde comme les suites du péché originel les ennuis de cette vie, les combats perpétuels que nous livre une cupidité insatiable, les impôts, les guerres et autres fléaux auxquels la justice divine nous a condamnés. Saint Augustin cite de lui plusieurs passages pour établir cet article de notre croyance contre les Pélagiens, et leur dit [2]: « Nous vous trouverons aussi dans l'Orient un évêque d'un grand nom et de beaucoup de réputation, dont les écrits sont connus partout. Que Grégoire vienne donc s'unir aux Pères d'Occident, et qu'il prononce avec eux un arrêt pour condamner vos nouveautés profanes, guérir ceux que vous avez infectés. Oserez-vous dire qu'il est manichéen, et ne révérerez-vous pas plutôt la vérité dans cet accord de l'Orient avec l'Occident, dont le seul Grégoire vous est un témoin assez authentique, puisqu'il n'y serait pas célèbre et révéré comme il est, si ses paroles ne s'accordaient pas avec la créance commune et publique des autres fidèles. »

Sur l'Incarnation et la sainte Vierge.

14. En effet, saint Grégoire ne reconnaît point [3] d'autre cause de l'incarnation du Fils de Dieu que la réparation, le salut du genre humain. Les apollinaristes [4] appelaient Jésus-Christ l'*homme du Seigneur*, ou l'*homme seigneurial :* cette expression ne leur était pas particulière ; saint Athanase [5], saint Epiphane, Anastase Sinaïte, Cassien et même saint Augustin [6] s'en sont servis, mais dans un sens différent ; car ils ne doutaient point que le Verbe n'eût pris un homme parfait. Les apollinaristes, au contraire, disaient que l'homme en Jésus-Christ était sans entendement, et que la divinité y suppléait, ce qui est une erreur contre la foi. « Car nous [7] ne séparons point en Jésus-Christ l'homme de la

[1] *Utinam funditus pereat vitium et primum illius semen, ac pravus ille qui dormientibus nobis zizania super seminavit. Hæc nobis lignum illud invexit et amarus esus, et invidus serpens, et lex violata, quæ nobis hanc pœnam irrogavit ut in vultus sudore vita ducenda sit.... e paradiso dejectus sum atque in terram ex qua sumptus fueram aversus sum, id unum deliciarum loco habens, quod calamitates meas cognitas habeam, et pro exigua voluptate, perpetuo mœrore damnatus sum, eamque pœnam pendo, ut mihi cum eo, qui male in meam amicitiam irrepsit ac per arboris gustum in fraudem me induxit, bellum gerere sit necesse. Hinc factum est, ut ad laborem nascar et vivam et moriar. Hinc indigentia nata est, ex indigentia cupiditas plus habendi, ex cupiditate, ex bellis porro tributa, quibus in divina condemnatione nihil gravius est et acerbius.* Gregor., *Orat.* 9, pag. 157 et 158.

[2] *Sed non tibi deerit magni nominis et fama celeberrima illustris episcopus etiam de partibus Orientis, cujus eloquia ingentis merito gratiæ, etiam in linguam translata usquequaque claruerunt. Sedeat ergo cum istis Patribus etiam sanctus Gregorius, et cum eis tuæ criminationis inanem patiatur invidiam : dum tamen cum eis contra novitiam pestem vestram, medicinalem proferat et ipse sententiam..... numquid et istum Manichæi sapere, vel jacere venena dicturus es? Audis omnes uno corde, uno ore, una fide idipsum dicere, et hanc esse catholicam fidem non dissonante contestatione firmatam. An tibi parva in uno Gregorio episcoporum Orientalium videtur auctoritas? Est quidem tanta persona, ut neque ille hoc nisi ex fide christiana omnibus notissima diceret, nec illi eum tam clarum haberent atque venerandum, nisi hæc ab illo dicta et regula notissimæ veritatis agnoscerent.* Augustin., lib. I *contra Julianum*, pag. 504 et 505, tom. X.

[3] *Quæ autem humanitatis a Deo propter nos susceptæ causa extitit? Profecto ut nobis salus pareretur. Quid enim aliud causæ afferri possit.* Gregor., *Orat.* 36, pag. 578.

[4] *Ne homines isti* (*apollinaristæ*) *alios decipiant, vicissimque isti decipiantur, hominem* Dominicum *ut ipsi loquuntur... mentis expertem esse asserentes.* Gregor., *Orat.* 51, pag. 738.

[5] Athanasius, in *Expositione fidei*, pag. 100, tom. I, et in *Expositione in psal.* XL, pag. 1068, tom. II; Epiphanius, in *Ancorato*, num. 97, tom. II ; Anastasius Sinaita, *in libro cui titulus* Viæ dux, cap. 13, pag. 839, tom. IX *Biblioth. Patr.;* Joannes Cassianus, *de Incarnatione*, lib. VI, cap. 22, pag. 93, tom. VII *Biblioth. Patr.* et *Collat.* 2, cap. 13, pag. 171.

[6] *In secundo item libro* (*de sermone Domini in monte*, cap. VI). *Nulli* (*inquam*) *licebit ignorare Dei regnum, cum ejus Unigenitus, non solum intelligibiliter, sed etiam visibiliter, in* homine dominico *de cœlo venerit judicaturus vivos et mortuos. Sed non video utrum recte dicatur homo dominicus, qui est mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus, cum sit utique Dominus. Dominicus autem homo quis in ejus sancta familia non potest dici? Et hoc quidem ut dicerem apud quosdam legi tractatores catholicos divinorum eloquiorum. Sed ubicumque hoc dixi, dixisse me nollem. Postea quippe vidi non esse dicendum, quamvis nonnulla possit ratione defendi.* S. Augustin., lib. I *Retract.*, cap. 19, num. 8, pag. 31, tom. I.

[7] *Neque enim hominem a divinitate separamus : sed unum et eumdem profitemur, prius quidem non hominem, sed Deum et Filium unigenitum, ac sæculis omnibus antiquiorem, a corpore rebusque omnibus corporeis purum et secretum: in fine autem hominem, propter salutem nostram assumptum, carne passibilem, divinitate impassibilem, corpore circumscriptum,*

divinité ; il est notre Seigneur et notre Dieu, et nous faisons profession de croire que c'est le même qui auparavant n'était point homme mais Dieu et Fils unique avant tous les siècles, sans mélange de corps ni rien de corporel, qui, à la fin des siècles, a pris aussi l'humanité pour notre salut ; passible par la chair, impassible par la divinité ; borné par le corps, sans bornes par l'esprit ; le même terrestre et céleste, visible et invisible, compréhensible et incompréhensible, afin que l'homme entier tombé dans le péché, fût réparé par celui qui est homme tout entier et Dieu. Si quelqu'un ne croit pas Marie mère de Dieu, il est séparé de la divinité. Si quelqu'un dit qu'il a passé par la Vierge comme par un canal, et non pas qu'il a été formé en elle d'une manière divine et humaine tout ensemble : divine, en ce que l'homme n'y a point eu de part ; humaine, en ce que les lois de la grossesse ont été observées, il est encore impie. Si quelqu'un dit que l'homme a été formé, et que Dieu ensuite y est entré, il est condamnable, parce que ce ne serait point là la génération d'un Dieu. Si quelqu'un introduit deux fils, l'un de Dieu le Père, l'autre de la mère, et ne dit pas que c'est le même [1], il doit déchoir de l'adoption promise aux vrais fidèles : car il y a deux natures, Dieu et l'homme, comme l'âme et le corps ; mais il n'y a pas deux Fils ni deux dieux, non plus que deux hommes, quoique saint Paul ait ainsi nommé l'intérieur et l'extérieur de l'homme ; et, pour le dire en un mot, le Sauveur est composé de deux choses différentes, puisque le visible et l'invisible n'est pas même chose, non plus que ce qui est sujet au temps et ce qui n'y est pas sujet : mais ce ne sont pas deux personnes, *alius atque alius* ; à Dieu ne plaise, car les deux choses sont unies : Dieu est devenu homme, ou l'homme est devenu Dieu, ou comme on voudra le dire. Or, je dis que ce sont différentes choses, au contraire, de la Trinité ; car nous disons qu'il y en a un autre et un autre, pour ne pas confondres les hypostases ; mais non pas une autre chose et une autre chose : les trois sont une même chose par la divinité. Si quelqu'un dit [2] que Dieu a opéré en Jésus-Christ par grâce, comme dans un Prophète, et non pas qu'il s'y est uni par substance, qu'il soit privé de l'opération divine, c'est-à-dire de la grâce du Saint-Esprit. Si quelqu'un *n'adore pas le Crucifié,* qu'il soit anathème et mis au nombre de ceux qui l'ont fait mourir. Si quelqu'un dit que Jésus-Christ a été perfectionné par ses œuvres, ou élevé à la dignité de Fils après son baptême ou après sa résurrection, comme ceux que les païens mettent au rang des dieux, qu'il soit anathème : car ce qui commence, ou profite, ou se perfectionne, n'est pas Dieu, quoique l'on parle ainsi de Jésus-Christ, à cause qu'il se

spiritu incircumscriptum, terrenum eumdem et cœleste, visibilem et intelligibilem, comprehensibilem et incomprehensibilem : ut per eumdem totum hominem simul ac Deum, totus homo in peccatum lapsus refringatur.. Si quis sanctam Mariam Deiparam non credit, extra divinitatem est. Si quis Christum per virginem tanquam per canalem fluxisse, non autem in ea divino modo, quia absque viri opera ; humano, quia juxta pariendi consuetudinem formatum se dixerit, æque atheus est. Si quis formatum hominem fuisse Deumque postea subiisse dicat, damnationi obnoxius est. Hoc enim non Dei generatio fuerit, sed generationis fuga. Gregor., *Orat.* 51, pag. 738 et 739.

[1] *Si quis duos filios alterum ex Deo et Patre, alterum ex matre, non autem unum atque eumdem induxerit, is ab ea quoque filiorum adoptione excidat quæ recte credentibus promissa est : quanquam enim Deus et homo duæ naturæ sunt quemadmodum et anima et corpus, non tamen duo filii nec dii, quemadmodum ne hic quidem duo homines, tametsi Paulus ad hunc modum internam et externam hominis partem appellaverit. Atque ut paucis rem complectar, aliud quidem atque aliud sunt ea, ex quibus Salvator, nisi vero id quod cerni non potest, idem est cum eo quod in oculorum aspectum cadit, et quod temporis expers est, cum eo quod tempori subest, non tamen alius atque alius : absit. Ambo enim hæc connexione unum sunt, Deo nimirum humanitatem, atque homine divinitatem suscipiente, aut quocumque tandem nomine quispiam uti malit. Porro aliud dico, contra quam in Trinitate res habet. Illic enim alius atque alius, ne personas confundamus : non autem aliud atque aliud, quoniam tria quoad divinitatem unum et idem sunt.* Gregor., *Orat.* 51, pag, 739.

[2] *Si quis divinitatem in eo, velut in Propheta, per gratiam operatam fuisse non autem secundum essentiam copulatam fuisse, atque copulari dixerit, a præstantiori afflatu vacuus sit, immo contrario impleatur. Si quis Crucifixum non adorat, anathema sit, atque in eorum qui Christum interemerunt, numerum adscribatur. Si quis eum ex operibus perfectum fuisse, aut post baptismum vel resurrectionem a mortuis in filium adoptatum dixerit, quemadmodum quos Græci ascriptitios inducunt, anathema sit. Neque enim id, quod initium habuit, aut proficit, aut perficitur Deus est : tametsi hæc de eo idcirco dicantur, quod paulatim sese patefecerit. Si quis sanctam carnem nunc depositam esse, nudamque ac corpore vacuam divinitatem esse, non autem cum assumpta parte et esse, et venturam esse dixerit, præsentiæ illius gloriam non cernat. Ubi enim nunc corpus fuerit nisi cum ea natura, a qua assumptum est... verum cum corpore quidem, ut sentio, veniet : talis autem, qualis discipulis in monte apparuit, aut obiter ostensus est, divinitate carnem superante.* Gregor., *Orat.* 51, pag. 739 et 740.

découvrait peu à peu. Si quelqu'un dît qu'il a maintenant quitté sa chair, que sa divinité est dépouillée du corps, et qu'il ne viendra pas avec le corps qu'il a pris et qu'il conserve encore, puisse-t-il ne point voir la gloire de son avénement : car où pourrait être son corps, sinon avec celui qui s'en est revêtu? *Ubi enim nunc corpus fuerit nisi cum ea natura a qua assumptum est?* Il reviendra donc avec son corps revêtu de gloire, tel qu'il parut aux disciples sur la montagne, lorsque la divinité fit rejaillir sa gloire sur l'humanité. Si quelqu'un dit [1] que la chair de Jésus-Christ est descendue du Ciel, non pas qu'elle est prise ici de nous, qu'il soit anathème. Si quelqu'un espère [2] en un homme sans entendement, il est sans entendement lui-même et indigne d'être sauvé ; car Dieu n'a guéri et ne sauve que ce qu'il a pris. Si Adam n'est tombé qu'à demi, il n'a fallu en prendre et en sauver que la moitié ; s'il est tombé tout entier, qu'ils ne nous envient donc pas (il parle aux apollinaristes) le salut parfait, et qu'ils ne revêtent pas seulement le Sauveur d'os, de nerfs et de la peinture d'un homme. S'il est homme sans âme, c'est ce que disent les ariens, afin d'attribuer la passion à la divinité, comme au principe des mouvements de son corps : s'il a une âme sans entendement, comment est-il homme ? Car l'homme n'est pas un animal sans entendement, ce sera la figure et l'habitation d'un homme avec l'âme d'un cheval ou d'un bœuf ou d'une autre bête, ce sera donc là aussi ce qui est sauvé ; et la vérité m'aura trompé, si je me glorifie de l'honneur qu'un autre aura reçu. » Saint Grégoire déclare ailleurs [3] qu'il adore un seul et unique Fils de Dieu et de la sainte Vierge Marie ; qu'il n'en fait pas deux fils, et que ceux qui suivent ou qui suivront dans la suite des sentiments contraires, en rendront compte au Jugement de Dieu ; que le [4] Fils de Dieu est plus ancien que les siècles, invisible, incompréhensible, incorporel, principe de principe, lumière de lumière, source de vie et de l'immortalité, vive image du Père ; qu'il s'est revêtu d'un corps pour guérir les faiblesses de la chair ; qu'il a pris une âme intellectuelle semblable à la nôtre, afin que le remède fût proportionné au mal ; qu'il s'est chargé des faiblesses humaines, excepté du péché ; qu'il a été conçu dans le sein d'une Vierge qui, auparavant, avait été purifiée selon le corps et l'ame : car il fallait honorer la génération et lui préférer la virginité. Il ajoute, en s'écriant sur l'incompréhensibilité du mystère : « Celui qui existe reçoit l'être [5]; Celui qui n'est point créé devient une créature ; Celui que tous les espaces ne peuvent contenir, est renfermé dans une masse de

[1] *Si quis carnem a cœlo descendisse, non autem hinc atque a nobis esse dixerit, anathema sit.* Gregor., ibid. pag. 740.

[2] *Si quis in hominem mente carentem sperat, amens profecto est, nec dignus, cui omni ex parte salus afferatur. Nam quod assumptum non est, curationis est expers : quod autem Deo unitum est, hoc quoque salutem consequitur. Si dimidia tantum ex parte Adamus lapsus est, dimidiatum quoque sit, quod assumptum est et quod salutem accipit ; si autem totus peccavit, toti quoque genito unitus est atque omni ex parte salutem consequitur. Quo circa ne perfectum salutem isti nobis invideant, aut ossa solum et nervos atque hominis picturam Salvatori tribuant. Nam si ipse inanimatus homo est, hoc etiam ariani aiunt, ut passionem divinitatis tribuant, tanquam videlicet quod corpus movet, idem quoque patiatur. Si autem animatus quidem, verum mentis expers, quo tandem modo hominis nomen sustinebit ? Neque enim homo animal est mente carens. Atque illud necesse est, ut species quidem et larva humana sit, anima autem equi cujuspiam, aut bovis, aut alterius animalis mentem non habentis. Ac proinde illud quoque esse, cui salus afferatur : atque ego ab ipsa veritate delusus sum, ut qui, alio honore affecto, ipse glorier meque jactem.* Gregor., *Orat.* 51, pag. 740.

[3] *Quandoquidem autem et de divina humanitatis assumptione sive incarnatione quæstio quædam movetur, hoc quoque omnibus de nobis affirma, nos Dei Filium, qui ex Patre primum, ac deinde ex sancta Maria virgine genitus est, in unum jungere : nec duos filios nominare, sed unum et eumdem in invisibili deitate et honore adorare. Quod si quis vel nunc, vel in posterum, his minime assensus fuerit, ipse Deo in die judicii rationem reddet.* Gregor., *Orat.* 52, pag. 746.

[4] *Ipse Dei Filius, ille sæculis antiquior, ille invisibilis, ille incomprehensibilis, ille incorporeus, illud ex principio principium, illud ex lumine lumen, ille fons vitæ et immortalitatis, illa archetypi expressio, illud immotum sigillum, illa per omnia similis imago, ille Patris terminus et ratio, ille, inquam, ad imaginem se confert et carnem ob carnem gerit, et cum intellectuali anima propter animam meam jungitur, ut simile per simile repurget. Atque humana omnia excepto peccato suscipit, conceptus quidem virgine, animo et corpore a Spiritu præpurgata : nam et procreationem honore affici et virginitatem præferri oportebat.* Gregor., *Orat.* 38, pag. 620.

[5] *Qui est sit : qui creatus non est, creatur : qui nullo loco contineri potest per interventum animæ intellectualis, inter divinitatem et carnis crassitiem, continetur. Qui locupletes alios ditat, paupertate afficitur. Carnis enim meæ paupertatem subit, ut ego divinitatis ipsius opes consequar. Qui plenus est exinanitur : sua enim gloria ad breve tempus exinanitur, ut ego plenitudinis ipsius particeps efficiar. Quænam hæc bonitatis divitiæ? Quodnam me circumstat mysterium.* Greg., ibid., p. 620.

chair par le ministère de l'âme intellectuelle qui est unie à la divinité ; celui qui enrichit les autres s'est fait pauvre et a voulu participer aux misères de l'humanité pour nous combler des trésors de sa divinité ; il a anéanti sa gloire pour un temps, afin que nous eussions part à sa plénitude; il y a eu Jésus-Christ une volonté humaine, toujours parfaitement [1] conforme à la volonté divine, et elle est comme déifiée [2]; le sacrifice qu'il a offert à son Père est un sacrifice d'expiation [3] pour tous les péchés du monde; les hérétiques [4] rendent inutile par leurs erreurs la mort qu'il a soufferte pour eux.

Il y a toutefois dans saint Grégoire quelques expressions [5] qui nous paraîtraient aujourd'hui peu exactes, comme lorsqu'il dit que dans Jésus-Christ la divinité s'est mêlée avec l'humanité: mais cette façon de parler, qui lui est commune avec plusieurs anciens [6] qui ont écrit avant la naissance de l'hérésie d'Eutychès, se doit d'autant moins prendre à la rigueur, que dans sa première lettre à Clédonius [7] et dans son trente-unième discours, il distingue exactement les deux natures.

Sur les Anges et les démons

15. A l'égard des Anges, il suit l'opinion des anciens Pères grecs, qui ont cru qu'ils avaient été créés avant le monde. « Ce n'était pas assez, dit-il [8], à la bonté divine de se contempler elle-même, le souverain bien demandant à se communiquer ; voilà pourquoi Dieu pensa d'abord à créer les Anges et les Vertus célestes ; cette pensée fut l'ouvrage du Verbe, le Saint-Esprit le perfectionna: ces secondes lumières furent créées comme les ministres de la lumière primitive, qu'on peut regarder ou comme de pures intelligences, ou comme un feu sans matière, ou quelque chose d'approchant. » Saint Grégoire n'a point de système fixe sur leur état présent. Il y a un endroit où il semble leur accorder le même privilege qu'à Dieu, c'est-à-dire l'impeccabilité. « C'est, dit-il, le propre de Dieu [9] d'être exempt de tout péché; car cette première essence étant parfaitement simple, elle est dans une paix parfaite et exempte du moindre trouble que le péché puisse occasionner. Je crois pouvoir dire en-

[1] *Septimum proferatur, quod Filius e cœlo descendisse dicitur, non ut voluntatem suam faciat, sed ejus a quo missus est. Sane nisi ab illo ipso, qui descendit, hæc oratio haberetur, dicere possemus, hæc verba velut ab homine exprimi, non qui de salvatore intelligatur (illius enim voluntas cum tota deificota sit Deo procul non adversatur),sed qui nostræ conditionis sit.* Gregor., *Orat.* 36, pag. 585. Ce passage est cité dans la fameuse lettre du pape Agathon, qui fut lue et approuvée dans le sixième concile général assemblé contre les monothélites. Tom. VI *Concil.*, pag. 652.

[2] Saint Grégoire dit que le vouloir de Jésus-Christ ne pouvait être opposé à Dieu,parce qu'il venait tout entier de Dieu. (*L'éditeur.*)

[3] *Magna illa, et quantum ad primam naturam, immactabilis, ut ita loquar, victima legalibus sacrificiis immixta est, illa, inquam, non exiguæ cujusdam partis orbis terrarum, nec ad exiguum tempus, sed totius mundi nunquam intermoritura expiatio.* Gregor., *Orat.* 42, pag. 685.

[4] *Quid ad hæc nobis sycophantæ dicunt, acerbi, inquam, divinitatis expensores... pro quibus Christus mortuus est, ingratæ creaturæ, diaboli figmenta?* Gregor., *Orat.* 38, pag. 620.

[5] *Quid autem majus et honorificentius hominis humilitati contingere queat, quam Deo copulari atque ex illa mixtione Deum effici.* Gregor., *Orat.* 36, pag. 578 et 579. *Progressus autem Deus cum humanitate, unum ex duobus inter se contrarios, carne nimirum et spiritu, quorum alterum deificavit, alterum deificatum est. O novam mixtionem! o admirandam temperationem.* Gregor., *Orat.* 38, pag. 620.

[6] *Nascitur homo Deo mixtus.* Tertull., in *Apologetico*, cap. 21, pag. 21. *Deus cum homine miscetur.* Cyprianus, lib. *de Idolorum vanitate*, pag. 228 edit. Paris., ann. 1726. *Humani enim generis causa Dei Filius natus ex Virgine est et Spiritu Sancto, ipso sibi in hac operatione famulante, et sua, Dei videlicet inumbrante virtute, corporis sibi initia consevit, et exordia carnis instituit; ut homo factus ex Virgine naturam in se carnis acciperet, perque hujus admixtionis societatem sanctificatum in eo universi generis humani corpus existeret.* Hilarius, lib. *de Trinitate*, cap. 24. pag. 800.

[7] Gregor., *Orat.* 51, seu *Epistola prima ad Cledonium*, pag. 739. On a rapporté le passage plus haut. *Id, quod erat exinanivit, id quod non erat assumpsit, non duplex factus, sed unum ex duplici natura fieri sustinens. Ambo enim Deus, nimirum quod assumpsit, et quod assumptum est; duæ naturæ in unum concurrentes, non duo filii.* Gregor., *Orat.* 31. pag. 497.

[8] *Quoniam autem bonitati (divinæ) nequaquam satis erat sua ipsius solum contemplatione moveri, sed bonum diffundi ac propagari oportebat, ut plura essent quæ beneficio afficerentur (id enim summæ bonitatis erat) primum angelicas et cœlestes virtutes cogitavit: atque illa cogitatio opus erat quod verbo conficiebatur, ac spiritu explebatur. Atque ita secundi splendores procreati sunt, primi splendoris administri (sive intelligentes Spiritus, sive ignem velut materiæ expertem); et incorporeum, sive aliam quamdam naturam, quam proxime ad has accedentem, eas existimare oporteat.* Gregor., *Orat.* 38, pag. 617.

[9] *Quoniam omni peccati labe carere Dei est, primæque et incompositæ naturæ, simplicitas enim pacata est, atque ab omni dissidio remota, audacter etiam addam, et angelicæ quæ aut prorsus extra peccandi aleam est, aut ad id certe ob eam propinquitatem, quod ad Deum habet proxime accedit.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 640.

core hardiment que c'est le propre de la nature angélique, et qu'elle jouit du même privilége d'impeccabilité. » Mais, frappé ailleurs de l'exemple du démon qui, après avoir été l'étoile du matin par sa lumière, est devenu tout ténébreux par la corruption [1] de son orgueil, il semble n'oser dire que les Anges ne peuvent absolument, par leur nature, se porter au mal. Il compte dans un de ses discours neuf ordres [2] dans la hiérarchie céleste : les Anges, les Archanges, les Trônes, les Puissances, les Principautés, les Dominations, les Splendeurs, les Élévations, les Vertus intelligentes ; et dans une autre il fait mention des [3] Séraphins et des Chérubins. « Les Anges sont [4] les ministres de la volonté de Dieu ; ils ont naturellement et par communication une force extraordinaire ; ils vont partout dans un moment par la légèreté de leur nature : les uns sont chargés de veiller sur quelque partie de l'univers qui leur est marquée de Dieu, de qui ils dépendent en toutes choses ; ils chantent ses louanges et contemplent sans cesse sa gloire, non que Dieu ait besoin de leurs éloges, ni qu'ils augmentent sa gloire ; car quel accroissement peut recevoir Celui qui est l'auteur de tous les biens ? mais afin que ces natures sublimes, qui sont les premières après Dieu, soient comblées de nouveaux bienfaits. Les Anges [5] nous aident dans tout ce que nous faisons de bien ; ils sont [6] à la garde de chaque ville, de chaque Église ; ils honorent [7] le sacerdoce dans ceux qui en font les fonctions sans reproche : pour marquer leur pureté on avait coutume de les dépeindre [8] avec des habits blancs sous une figure humaine. » Saint Grégoire dit que c'est l'orgueil [9] qui a fait perdre à Satan sa lumière et sa beauté ; que les démons, ces esprits envieux et révoltés [10], font tous leurs efforts, et ont une adresse particulière pour inspirer aux hommes un amour charnel, ravis d'avoir des compagnons de leur malheur ; qu'ils sont gourmands [11] et imposteurs ; que la puissance [12] et la force du nom de Jésus-Christ, lorsqu'on l'invoque, les fait trembler.

Sur l'origine de l'âme et son immortalité.

16. C'était une ancienne opinion [13], que les âmes sont tirées de quelque endroit où

[1] *Gestit quidem animus dicere ad malum immobiles (Angelos) atque ad bonum duntaxat agitationem habentes, utpote Deum circumstantes ac primario Dei fulgore collucentes ; verum ut non omnino immobiles, sed ægre mobiles existimem ac dicam, mihi persuadet ille ob splendorem Lucifer, qui propter superbiam caligo, et effectus est, et nominatur, ac subjectæ ipsi rebelles potestates quæ per boni fugam vitium effecerunt ac nobis contraxerunt.* Gregor., *Orat.* 38, p. 617.

[2] *Non ultra progredi possimus quam quod Angelos quosdam et Archangelos scimus, Thronos, Potestates, Principatus, Dominationes, Splendores, Ascensus, Intelligentes, Virtutes,* etc. Gregor., *Orat.* 34, pag. 560.

[3] *Quid Esaiam et Ezechielem..... commemorem, quorum alter Dominum Sabaoth in gloriæ throno sedentem vidit, eumque a Seraphim senis alis præditis in orbem cinctum ac laudatum et occultatum... alter vehiculum quoque Dei, hoc est Cherubinos describit.* Gregor., *Orat.* 34, pag. 549 et 550.

[4] *Hæ (angelicæ potestates) divinæ voluntatis ministræ sunt, roboreque non modo naturali, sed etiam adventitio pollent, loca omnia peragrant, omnibus ubique impigræ adsunt, tum ob ministerii promptitudinem, tum ob naturæ levitatem. Aliæ aliam quamdam orbis partem complectuntur, aut certe aliis quædam pars commissa est, ut novit qui hæc ordinavit ac distinxit. Ad unum rerum omnium conditoris nutum omnia in unum jungunt: divinæ majestatis laudes canunt, ac sempiternam illam gloriam sempiterne intuentur : non ut inde gloriæ Dei aliquid accrescat (quid enim est quod ei qui plenus est, aliisque bonorum auctor, accrescere queat) : sed ne primæ post Deum naturæ beneficio affici desinant.* Gregor., *Orat.* 34, pag. 560 et 561.

[5] *Illuminas tu mirabiliter a montibus æternis, hoc est, ut opinione assequor, ab angelicis virtutibus, quæ nobis ad optima quæque adjumento sunt.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 664.

[6] *(Angelis) hujus urbis cura commissa est..... nec enim mihi dubium est, quin alii aliarum Ecclesiarum præsides ac patroni sint, quemadmodum in Apocalypsi Joannes me docet.* Gregor., *Orat.* 32, pag. 516. *Præter omnia et ante omnia clamabo, valete angeli, hujus Ecclesiæ præsides, meæque præsentiæ, ac peregrinationis,* etc. Gregor., ibid. pag. 528.

[7] *Labis expers sacerdotium..... ipsi quoque angeli puri purissimi Dei cultores tanquam ipsorum cultui minime impar fortasse, veneratione prosequuntur.* Gregor., *Orat.* 17, pag. 273.

[8] *Angelicum est, vestitus candor et splendor, cum corporea forma pinguntur : ad designandam, ni fallor, naturalem ipsorum puritatem.* Gregor., *Orat.* 23, pag. 409.

[9] *Ac sane æetherea qui primum in sede, tumorem Mentis ob horrendum, satanas lucemque decusque Perdidit,* etc. Gregor., *Carm. arcan.* 1, pag. 166.

[10] *Cæterum ipse (Cyprianus) eam (Justinam) sollicitabat ac... dæmone quodam corporum ac voluptatis amante utitur. Rebelles siquidem et invidæ potestates ad obeunda hujus generis ministeria celeres esse solent, multos nimirum ruinæ suæ socios quærentes.* Gregor., *Orat.* 18, pag. 279.

[11] *Non jam gulæ dediti et fraudulenti dæmones rerum potiuntur.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 127.

[12] *Christi appellationem... nobis eripere cogitavit (Julianus) fortasse hoc ea ratione fecit, quod hujusce nominis vim et potestatem instar dæmonum reformidaret.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 81. *Dæmones quidem etiamnum vocato Christo contremiscunt.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 35.

[13] *Vereor ne absurda etiam ac præpostera cogitatio cuiquam obrepat, tanquam anima alibi usquam versata*

elles avaient habité auparavant, pour être unies aux corps ; que les unes sont douées du don de prophetie, les autres récompensées ou condamnées selon qu'elles ont bien ou mal vécu. Saint Grégoire rejette ces sentiments comme absurdes et comme contraires à la saine doctrine : il soutient même qu'elles ne viennent pas des pères et mères [1], mais de Dieu ; qu'elles [2] sont toutes divines, quoiqu'attachées au corps qui est la moins noble partie de l'homme ; qu'elles [3] sont immortelles ; qu'elles doivent recevoir une récompense éternelle pour leurs vertus, ou être condamnées à des supplices sans fin en punition de leurs crimes.

Sur le Baptême.

17. Il distingue cinq sortes de baptêmes : le premier est celui de Moïse [4], qui a baptisé dans l'eau avant [5] de baptiser dans la nuée et dans la mer ; mais ce n'était qu'en figure, comme le dit saint Paul. La mer était le symbole du baptême de l'eau, la nuée représentait le Saint-Esprit, et la manne était la figure du pain céleste. Le second est le baptême de saint Jean, qui a baptisé non à la juive, car il ne s'est pas contenté de verser de l'eau, il a prêché la pénitence ; cependant son baptême n'était pas purement spirituel. Le troisième est celui de Jésus-Christ, qui a baptisé dans l'Esprit ; et c'est ce qui rendait son baptême entièrement parfait. Le quatrième est le baptême de sang, qui est d'autant plus auguste, qu'il n'est défiguré dans la suite par aucune nouvelle ordure : Jésus-Christ a été baptisé de cette sorte. Le baptême de larmes tient le cinquième rang, mais il est plus pénible et plus laborieux que les autres : « Celui-là reçoit ce baptême, qui lave toutes les nuits son lit de ses larmes, qui ne peut supporter l'odeur que rendent les cicatrices de son péché, qui marche fondant en pleurs et tout triste, qui imite la conversion de Manassès et l'humilité des Ninivites, qui use des mêmes paroles que le publicain disait dans le temple, qui s'abaisse jusqu'en terre et implore la miséricorde de Dieu, à l'imitation de la Chananéenne demandant à manger les miettes, c'est-à-dire la nourriture d'un chien pressé de la faim. » Saint Grégoire appelle [6] le baptême de Jésus-Christ, qui est le plus parfait et le plus ex-

sit, ac deinde corpori huic astricta fuerit, atque prout illic se gesserit, alii prophetiam accipiant, alii qui improbe vixerunt, condemnentur. Sed quoniam hoc existimare nimis stultum et absurdum est, atque ab ecclesiastica fide et doctrina alienum. Greg., *Orat.* 31, pag. 505.

[1] *Non homo totum hominem veluti de more loquun-*
Progignit verum crassæ tantummodo carnis [*tur,*
Est pater, et calidi dat femina prima cruoris;
Quorum utrumque gravi corruptum morte peribit.
Ast anima in corpus divino condita flatu
Immeat externe (novit rex ille supremus
Quo primum pacto flavit terræque jugavit
Augustam effigiem.) Gregor., *Carm.* 2, pag. 49.

[2] *Anima ex Deo est atque divina, supernæque nobilitatis particeps, ad eamque properans : tametsi viliori ac deteriori adstricta sit.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 8.

[3] *De animæ salute periclitamus, quæ beata et immortalis est, atque immortalibus, vel suppliciis, vel laudibus ob vitium aut virtutem afficietur.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 13.

[4] *Age de variis baptismorum generibus disseramus... baptizavit Moses, verum in aqua, priusque etiam in nube et in mari. Cæterum hoc per figuram agebatur, quemadmodum et Paulo placet. Mare enim aquam, nubes Spiritum, manna panem illum vitæ potio divinam potionem adumbrabat. Baptizavit etiam Joannes, non jam ille quidem judaico more (non enim in aqua solum, sed etiam ad pœnitentiam) nondum tamen prorsus spiritualiter : nec enim addit in Spiritu. Baptizat quoque Jesus, sed in Spiritu. Quod quidem perfectum numerisque omnibus absolutum baptismum reddit... Quartum etiam baptismi genus novi, nempe quod martyrio et sanguine comparatur, quo ipse quoque Christus baptizatus est, et quidem eo cæteris augustius quod nullis posteo sordibus contaminatur. Quintum locum lacrymarum baptismus tenet. Verum asperior est et laboriosior quo quidem ille tingitur, ut qui per singulas noctes lectum suum ac stratum lacrymas lavat, cui ipsæ quoque vitis cicatrices fœtent, qui lugens et contristatus ingreditur, qui Manassis resipiscentiam, ac Ninivitarum humilitatem, cui misericordia impertita est, imitatur, qui Publicani verbis in templo utitur, ac supra insolentem et superbum pharisæum justificatur, qui denique Chananææ in modum deprimitur et misericordiam implorat, ac micas poscit, hoc est canis vehementi fame correpti pabulum.* Gregor., *Orat.* 40.

[5] Προτούτου. Le texte dit que Moïse a baptisé dans l'eau et qu'il avait auparavant baptisé dans la nuée et dans la mer, c'est-à-dire qu'il a fait passer la mer Rouge aux Hébreux et qu'il leur a prescrit ensuite les purifications légales. (*L'éditeur.*)

[6] *Baptismus omnium Dei beneficiorum præclarissimum est et præstantissimum... Quemadmodum autem Christus ejus dator multis ac diversis nominibus appellatur, ita ipsum quoque donum varia nomina sortitur... Donum vocamus, gratiam, baptismum, unctionem, illuminationem, incorruptionis indumentum, regenerationis lavacrum, sigillum, ac denique excellentissimo quovis nomine appellamus. Donum dicitur, quia iis, qui nihil prius contulerunt, datur. Gratia, quia etiam debentibus. Baptismus, quia peccatum in aqua sepelitur. Unctio, quia sacer et regius... Illuminatio, porro quia splendor et claritas. Indumentum, quia ignominiæ nostræ velamen est. Lavacrum, quia abluit. Sigillum, quia conservatio est ac dominationis significatio. Huic gratulantur cœli : hunc angeli propter splendoris cognationem celebrant ; hic beatitudinis*

cellent de tous, de différents noms : *Don, Grâce, Baptême, Onction, Illumination, Habit d'incorruption, Bain de la régénération et Sceau.* « C'est un don, parce qu'on le reçoit gratuitement ; c'est une grâce, parce qu'on l'accorde à ceux qui doivent ; il est nommé baptême, parce que le péché y est enseveli dans l'eau ; on l'appelle onction, parce que c'est un caractère sacré et royal ; illumination, parce qu'il éclaire ; habit, parce qu'il cache notre honte et notre nudité ; bain, parce qu'il lave les péchés ; sceau, parce qu'il conserve et que c'est une marque de domination. Les cieux et les anges l'honorent à cause de son éclat et parce qu'il est comme la représentation de la béatitude. »

Sur le ministre du baptême

18. On était extrêmement délicat, surtout en Cappadoce, sur le choix du ministre de qui on voulait recevoir le baptême. Il y en avait qui, non contents de l'évêque ordinaire, voulaient être baptisés des mains du métropolitain ; d'autres qui, réduits à l'être par de simples prêtres, en voulaient du moins qui fussent d'une continence et d'une vertu distinguées. Saint Grégoire condamne toutes ces affectations, où il entrait souvent plus de vanité que de piété. « Ne dites point (ce sont ses paroles [1]) : Je veux être baptisé par un évêque, et même qui soit métropolitain, ou assis sur le siége de Jérusalem ; car la grâce de ce sacrement ne dépend point des lieux, mais uniquement du Saint-Esprit. Ne dites pas non plus : Je veux que cet évêque soit noble et illustre, parce que j'aurais honte de déshonorer ma naissance par la basse condition de celui qui me donnerait le baptême. Enfin ne dites pas : Si je reçois le baptême d'un prêtre, je veux du moins qu'il ne soit point marié et qu'il se rende recommandable par une continence parfaite, par l'innocence et la sainteté de sa vie. Tout homme est propre [2] à vous donner le baptême, dès-lors qu'il fait profession de la même foi que vous. » Ce que saint Grégoire entend des ministres de l'Eglise, c'est-à-dire des évêques et des prêtres, et non de tous les fidèles sans distinction ; car il paraît qu'il ne croyait pas valide le baptême donné par des laïques, même en cas de nécessité. C'est du moins ce qu'il est naturel d'inférer de la conduite qu'il garda dans son voyage d'Alexandrie à Athènes. Agité d'une tempête [3] si furieuse qu'on ne se souvenait point d'en avoir vu de semblable, il se trouvait accablé de douleur [4] et faisait, comme ceux qui étaient avec lui dans le vaisseau, retentir ses sanglots, parce que, n'étant pas encore baptisé, il craignait d'être privé pour jamais de la grâce de ce sacrement. Le remède, néanmoins, lui aurait été facile, s'il avait cru pouvoir recevoir le baptême des mains d'un laïque : car il y en avait là plusieurs, et qu'on ne peut douter avoir été baptisés eux-mêmes, puisque tous [5] invoquaient dans la tempête le nom de Jésus-Christ. Nous avons déjà vu ailleurs [6] qu'en Cappadoce on ne reconnaissait pas pour valide le baptême donné par un laïque. Les Constitutions apostoliques [7], qui représentent la discipline observée par l'Eglise grecque dans le troisième siècle, défendent étroitement aux laïques de baptiser et de faire aucune fonction sacerdotale. Mais, dans l'Eglise latine, on était dans un usage contraire. En effet, le concile d'Elvire avait permis [8] dans son canon trente-huitième aux laïques de baptiser dans le cas de

illius simulacrum gerit. Gregor., *Orat.* 40, pag. 638 et 639.

[1] *Ne dicas : baptizet me episcopus atque is metropolitanus aut Hierosolymitanus (non enim locorum est gratia, sed Spiritus), isque etiam claro et nobili genere ortus, grave enim fuerit nobilitati meæ, ejus qui baptizat obscuritatem, labem ac dedecus inferri, aut si presbyter saltem qui cælebs sit, qui continentiæ laude atque angelica vivendi ratione floreat. Grave enim fuerit, si in purgationis tempore inficiar atque commaculer... tibi autem quivis ad purgationem satis idoneus est, quia modo inter probatos censeatur, ac non aperte condemnatus sit, atque ab Ecclesia alienus.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 656.

[2] *Quivis tibi initiator est, qui modo eadem fide informatus est.* Gregor., ibid.

[3] Gregor., *Orat.* 19, pag. 306.

[4] *In periculum miser veneram, ne non initiatus e vita discederem, spiritualem aquam inter exitiosas et mortiferas undas desiderans. Ac proinde clamabam, obsecrabam, breve quoddam temporis spatium expectabam, conclamabant etiam, in communi licet vitæ discrimine, qui simul navigabant.* Gregor., ibid.

[5] *Omnes ad unum fletibus genas rigant,*
Junctique Christum voce gemebunda vocant,
Etiam tonantem qui prius non noverant.
Gregor., *Carm.* 1 *de vita sua,* tom. II, pag. 3.

[6] Tome IVe.

[7] *Sed nec laicis permittimus quamlibet sacerdotalium functionum usurpare, ut sacrificium, vel baptisma, vel impositionem manus, vel benedictionem, tum parvam tum magnam. Nec enim quisquam sibi sumit honorem, sed qui vocatur a Deo. Nam per impositionem manuum episcopi, datur hæc dignitas. Qui autem eam non habet sibi commissam, sed sibi illam rapuit, Oziæ supplicium sustinebit.* Constit. Apostolic., lib. III, cap. 10, p. 286 et 287, edit. Amstelodam., ann. 1724.

[8] *Peregre navigantes aut si Ecclesia in proximo non*

nécessité, pourvu qu'ils ne fussent pas bigames et qu'ils eussent conservé pur et sans tache le baptême qu'ils avaient reçu : condition qui paraîtrait fort extraordinaire, si l'on ne savait qu'en ce temps-là on regardait le privilége accordé aux laïques de conférer le baptême, comme une participation de l'autorité sacerdotale [1], qui ne peut se trouver dans un bigame. Tertullien, qui voulait que l'on fût toujours en état de donner le baptême et de faire les autres fonctions sacerdotales, en tire une preuve pour montrer qu'on ne devait pas se remarier. « Si donc, dit-il, vous avez droit de remplir les fonctions des prêtres dans le cas de nécessité, vous devez aussi observer les règles auxquelles les prêtres sont assujettis, afin d'exercer leurs fonctions quand cette nécessité vous y obligera. Voyez-vous un bigame conférer le baptême ou offrir le sacrifice ? Combien plus un laïque bigame serait-il criminel, s'il faisait la fonction d'un prêtre, puisqu'un prêtre même qui deviendrait bigame, serait privé des fonctions de son sacerdoce[2]. »

Sur le baptême des adultes.

19. On était aussi dans une grande réserve sur le temps du baptême. Les uns, comme saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Paulin, saint Ambroise et saint Jean Chrysostôme, différaient de le recevoir par respect et par l'estime qu'ils faisaient de la grâce de ce sacrement, voulant travailler à se dépouiller du vieil homme, avant de se revêtir du nouveau ; ils craignaient aussi de n'être pas en état de satisfaire aux obligations qu'on s'impose en le recevant. D'autres, par un motif que l'on ne pouvait approuver, remettaient leur baptême pour se conserver la liberté de vivre suivant les maximes du siècle, et parce qu'ils ne voulaient pas renoncer à certains péchés qu'ils savaient être punis sévèrement dans ceux qui était baptisés. Saint Grégoire attaque vivement ces derniers et détruit tous leurs vains prétextes [3]. « Vous attendez, dites-vous, pour vous faire baptiser, le jour de l'Epiphanie, les fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Mais le jour de votre mort, que vous n'attendez pas, vous surprendra : vous mourrez dans une effroyable indigence au milieu de tant de grâces et de trésors. Prenez une conduite toute contraire : hâtez-vous de faire une ample récolte, et dans la soif qui vous presse, accourez à la source comme un cerf qui cherche une fontaine pour se désaltérer. Soulagez-vous, en buvant cette eau, de la lassitude que votre course vous a causée, de peur qu'il ne vous arrive comme à Ismaël qui était en danger de mourir faute d'une goutte d'eau ; ou que vous ne soyez comme Tantale qui mourait de soif au milieu d'un fleuve, selon le rapport des poëtes. C'est une misère de n'avoir aucun sentiment de sa perte que quand elle est irréparable, et de remettre son salut après cette vie, lorsque les pécheurs porteront la peine de leurs crimes, et que les justes auront la gloire de l'éternité pour récompense de leurs bonnes actions. »

Sur les

20. Saint Grégoire fait trois classes [4] de

fuerit, posse fidelem, qui lavacrum suum integrum habet, nec sit bigamus baptizare in necessitate infirmitatis positum catechumenum. Concil. Elib., can. 38, pag. 974, tom. I *Concil.* Labb.

[1] Voyez la dissertation de M. Duguet, sur les *Exorcismes*, pag. 167 et 168.

[2] *Igitur si habes jus sacerdotis in temetipso, ubi necesse est, habeas oportet etiam disciplinam sacerdotis, ubi necesse sit habere jus sacerdotis. Digamus tinguis? Digamus offers? Quanto magis laico digamo capitale est agere pro sacerdote, cum ipsi sacerdoti digamo facto auferatur agere sacerdotem.* Tertull., lib. *de Exhortatione castitatis*, pag. 668 editionis Rigaltii.

[3] *Hoc et illud causaris atque excusas excusationes in peccatis. Luminum diem exspecto; Paschatis festum pluris facio; Pentecosten exspectabo: cum Christo in resurrectionis die ad vitam redire; Spiritus adventum honorare. Quid postea? Veniet repente vitæ finis in die quam non expectas, et in hora quam ignoras: ac tum adveniet, quasi malus viator, gratiæ inopia, atque in tantis bonitatis opibus fame laborabis: atqui faciendum tibi est, ut contraria per contraria colligas, messem nempe per diligentiam et industriam, sitisque restinctionem per fontem, atque instar cervi gravissima siti laborantis, magna celeritate ad fontes accurras, contractamque currendo fatigationem aqua extinguas, non autem, ut Ismaeli accidit, ob aquæ inopiam in siccitatem incidas, aut, quod poetæ fabulantur, in medio fonte siti crucieris..... Miserum est serum consilium capere, ac tum damni sensu affici, cum nulla jam ratione acceptum incommodum sarciri potest, hoc est postquam hinc excesserimus, acerbeque conclusa fuerint, quæ quisque in hac vita gessit atque et scelerati homines supplicio, et qui animos purgarint splendore affecti fuerint.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 654.

[4] *Eodem modo in iis qui baptismum non assequuntur, res se habet. Alii enim pecudum omnino vel ferarum vitam imitantur, prout vel amentia, vel animi pravitate laborant: qui scilicet ad cætera mala hoc quoque adjunxerunt, ut nec baptismum ipsum, ut opinor, magnopere venerentur, eoque animo sint, ut si quidem detur, eum non gravatim accipiant; si non detur susque deque ferant. Alii donum quidem agnoscunt atque honore prosequuntur, verum moras producunt, partim ob ignaviam, partim ob inexplebilem peccandi libidinem. Alii ne accipere quidem possunt, vel propter infantiam fortasse, vel propter inopinatum*

personnes qui meurent sans baptême, et sur les peines qu'ils souffrent dans l'autre vie.

ceux qui meurent sans baptême. Les premiers, se livrant à tout ce que leur penchant ou leur brutalité leur inspire, ajoutent à leurs crimes le mépris du baptême. Si on le leur donne, ils le reçoivent avec indifférenee ; si on ne le leur accorde pas, ils s'en mettent peu en peine. Les seconds estiment la grâce de ce sacrement; mais soit lâcheté, soit attachement à leurs mauvaises habitudes, ils diffèrent de le recevoir. Les troisièmes sont ceux que le bas âge, ou quelque accident imprévu met hors d'état de le recevoir, bien qu'ils le désirent. Les premiers, outre la peine due à leurs péchés, porteront encore celle que mérite le mépris qu'ils ont fait du baptême; les seconds seront punis moins sévèrement; les troisièmes n'entreront point dans la gloire, mais aussi qu'ils ne seront point condamnés aux supplices : car quoiqu'ils ne soient pas marqués du sceau des enfants de Dieu, c'est moins un effet de leur malignité que de leur malheur.

Sur le baptême des enfants.

21. Il exhorte les pères et mères à faire baptiser leurs enfants de bonne heure, sans donner le loisir à la nature corrompue de se fortifier [1]. « Avez-vous, leur dit-il, un enfant ? Sanctifiez-le dès son enfance : on ne peut trop tôt le consacrer au Saint-Esprit. Craignez-vous de lui imprimer ce sceau à cause de la faiblesse de son âge ? Que vous êtes une mère timide, et que votre foi est languissante ! Anne voua à Dieu Samuel avant qu'il fût né ; elle le lui consacra dès qu'il vit le jour. » Néanmoins il est d'avis que lorsqu'il n'y a aucun danger de mort, on diffère le baptême des enfants jusqu'à l'âge de trois ans. « Donnerons-nous, dit-il [2], le baptême, même aux enfants ? Oui, sans doute, s'il y a quelque danger qui presse ; car il vaut beaucoup mieux être baptisé sans aucune connaissance de ce que l'on reçoit, que de mourir sans avoir reçu la grâce et le caractère du baptême. » Il en apporte pour preuve la circoncision, qui se donnait le huitième jour de la naissance ; et ajoute : « Hors le cas de danger de mort, je suis d'avis qu'on diffère de les baptiser jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de trois ans, et quelquefois un peu plus ou un peu moins ; parce qu'alors ils sont en état d'entendre et de répondre quelque chose dans les cérémonies du baptême ». Mais il ne veut pas que l'on diffère leur baptême beaucoup au-delà, à cause de divers dangers subits et inopinés qu'il n'est pas souvent possible d'éviter, quelque diligence que l'on fasse pour les en préserver. Nous avons remarqué ailleurs qu'un concile de Carthage [3] rejeta l'opinion d'un évêque nommé Fidus, qui disait que l'on ne devait baptiser les enfants qu'au bout de huit jours, suivant la loi de la circoncision.

Sur la forme du baptême.

22. On nommait dans le baptême [4] les trois personnes de la sainte Trinité, et ce n'était pas assez d'en nommer une, ni même deux. Saint Grégoire recommande aux baptisés de ne point oublier les paroles qu'on a dites en les baptisant, mais de les graver dans leur mémoire ; puis il les rapporte en cette manière. « Vous avez été baptisés au

prorsus et violentum aliquem casum, quo efficitur ut ne cupientibus quidem gratia potiri liceat... Futurum existimo, ut primi quidem, cum aliorum scelerum, tum etiam baptismi contempti pœnas luant. Alii autem pœnas quidem, leviores tamen pendant, ut qui non tam animi pravitate, quam stultitia, a baptismo aberrarint. Postremi denique, nec cœlesti gloria, nec suppliciis a justo judice afficiantur, utpote qui licet signati non fuerint, improbitate tamen careant, atque hanc jacturam passi potius fuerint, quam fecerint. Gregor., *Orat.* 40, pag. 652 et 653.

[1] *Infans tibi est? ne occasionem improbitas arripiat : ab infantia sanctificetur, ab ipsis unguiculis Spiritui consecretur. At propter naturæ imbecillitatem sigillum metuis? Quam imbecillis animi mater es, pusillæque fidei ! Atqui Anna Samuelem, prius etiam quam procreatus esset, Deo promisit, atque in lucem editum statim consecravit*, etc. Gregor., *Orat.* 40, pag. 618.

[2] *Quid autem de iis dices qui adhuc tenera ætate sunt, nec aut damnum, aut gratiam sentiunt ? An eos quoque baptizabimus ? ita prorsus si quod periculum urgeat. Præstat enim absque sensu sanctificari, quam sine sigillo et initiatione abscedere : atque hujus rei ratio nobis est circumcisio, die octavo peragi solita, quæ baptismi figuram quodam modo gerebat, atque iis qui rationis adhuc expertes erant offerebatur..... De reliquis ita censeo, ut triennio expectato, aut aliquanto breviori vel longiori temporis spatio (nam tum et mystici quiddam audire et respondere possunt, ac si minus plene et exacte intelligunt, imbuuntur tamen et informantur), ita demum per magni baptismi sacramentum animos et corpora sanctificent... propter inopinatos et repentinos periculorum impetus, quique nulla ope atque auxilio propulsari queant, lavacro communiri conducibilius est.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 658.

[3] Cyprianus, *Epist.* 59 *ad Fidum*, pag. 98 et 99 novissimæ editionis.

[4] *Breviter dicam, confessionem memoria tene. In cujus nomine baptizatus es ? Patris ? recte verum id adhuc judaicum. Filii ? præclare, hoc jam minime judaicum, sed nondum tamen plenum ac perfectum. Spiritus Sancti ? optime, numeris omnibus absolutus est hic baptismus.* Gregor., *Orat.* 25, pag. 112.

nom du Père ? ce n'est pas assez, cela sent encore le judaïsme : au nom du Fils ? Fort bien, il n'y a plus de judaïsme à craindre ; mais cela ne suffit pas : au nom du Saint-Esprit ? le baptême est parfait. »

Sur les effets du baptême.

23. L'effet du baptême [1] n'est pas de noyer le monde dans un second déluge, mais de purifier le péché de chaque homme en particulier, et de laver entièrement les taches que l'on a contractées par le péché. « Comme nous sommes composés de corps et d'âme, dit-il, dont l'un tombe sous les sens, et l'autre est invisible : ainsi le baptême est composé de deux choses, de l'eau et de l'esprit. L'une est invisible et matérielle ; l'autre est incorporelle et invisible : l'une n'est que la figure de l'autre, qui est la vérité et qui pénètre jusque dans les replis de notre âme pour la purifier. Il vient au secours de notre première naissance, de vieux il nous fait nouveaux, d'hommes il nous fait dieux, et nous refait sans nous faire passer par le feu et sans aucune fracture. »

Sur la fidélité aux promesses du baptême.

24. Le baptême [2] n'est, à proprement parler, qu'un pacte que nous faisons avec Dieu, de mener une vie nouvelle plus pure et plus parfaite. Tous doivent être extrêmement sur leurs gardes, pour ne point contrevenir à une promesse de cette nature ; car si les hommes, pour rendre stables leurs traités, en prennent Dieu à témoin et l'en font comme le médiateur, combien n'y a-t-il pas de danger de violer celle que nous avons faite avec lui-même, et de nous trouver coupables de mensonge devant le tribunal de la vérité ?

Sur le temps du baptême.

25. Tout temps est propre au baptême [3], parce qu'on peut mourir à tout moment : mais le baptême solennel ne s'administrait en Cappadoce, qu'à Pâques, à la Pentecôte et à l'Epiphanie [4]. Saint Grégoire est le premier qui ait parlé du baptême solennel donné en ce dernier jour : mais c'était l'usage [5] en Orient. Sous le règne de Justinien, le roi des Hérules [6] nommé Gètes, fut baptisé à Constantinople le jour de l'Epiphanie, et l'empereur lui servit de parrain : et on voit par Jean Moschus [7] qu'on donnait le baptême en ce jour-là. Il y avait même des Eglises en Occident qui suivaient ces pratiques, entre autres [8] celles de Sicile, d'Hibernie [9] et de Normandie [10]. On la suivait aussi dans l'Eglise d'Afrique, où Dieu l'autorisa

[1] *Hæc baptismi gratia et facultas est, non orbem terrarum, ut olim aquis obruens, sed uniuscujusque hominis peccatum purgans, easque obstructiones vel maculas quæ vitio contrahuntur prorsus abstergens. Quando quidem autem duabus partibus, hoc est, animo et corpore constamus, duabus quoque rebus constat baptismus, aqua scilicet et Spiritu, illa visibili et corporeo modo accepta, hoc vero incorporeo et invisibili concurrente : illa typica, hoc vero et intimos animi fines purgante. Qui primæ nativitati opem et adjumentum ferens, ex veteribus novos, ex humanis divinos efficit, absque igne nos rursus conflans, et absque confractione rursus effingens.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 641.

[2] *Nihil aliud esse vim et facultatem baptismi existimare debemus, quam secundæ vitæ ac purioris vivendi rationis pactum cum Deo initum. Ac proinde vel maximo in metu omnes esse, atqui omni custodia nostras animas servare debemus, ne hoc pactum violasse comperiamur. Nam cum ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi soleat, quantum, quæso, periculum est ne fœdera cum Deo ipso contracta perfregisse reperiamur, ac præter alia peccata ipsius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur?* Gregor., *Orat.* 40, pag. 641.

[3] *Omne tibi tempus ad ablutionem idoneum est : quando quidem nullum tempus mortis periculo vacat.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 645.

[4] *Luminum diem expecto, Paschatis festum pluris facio : Pentecosten expectabo,* etc. Gregor., *Orat.* 40, pag. 654.

[5] *Orientales baptismum enim ut nos, non eo die, sed in Epiphania et Pentecoste dicuntur solummodo, contra instituta licet nostrorum canonum, celebrare.* Ratherius, Veronensis episcopus, *Serm.* 1 *de Quadragesima*, cap. 5, pag. 283, tom. II *Spicilegii Acheriani*.

[6] *Interea rex Herulorum Gethes nomine venit Constantinopolim cum populo suo, expetiit imperatorem quod fieret christianus, qui baptizatum in Theophaniis suscepit eum ex baptismate.* Paulus Diaconus, lib. XVI *Hist.*, pag. 272, tom. XIII *Biblioth. Patr.*

[7] *Soruda vicus quidam est sub regione urbis Cœanensium, in quo baptisterium est, quod in sanctis Theophaniis sudat, quodque eo ex sudore impletur per tres horas, et post baptisma peractum, rursus, non subito sed paulatim, per alias horas tres minuitur ac deficit.* Joannes Moschus, in *Prato spirituali*, cap. 171; apud Cotelerium, tom. II *Monum. Eccles. Græc.*, pag. 452.

[8] *Cum mihi innotuerit vos in eo quod inter sacramentum Ecclesiæ principale est, ab apostolicæ institutionis consuetudine discrepare, ita ut baptismi sacramentum numerosius in die Epiphaniæ, quam in paschali tempore celebretis, miror vos tam irrationabilem novitatem usurpare potuisse,* etc. S. Leo, *Epist.* 16 *ad Episcopos Siciliæ*, pag. 233 edit. Quesnellianæ.

[9] *Octavo die catechumeni sunt, postea solemnitatibus Domini baptizantur, id est Pascha et Pentecoste et Epiphania.* S. Patricius, in *Synodo anni incerti*, cap. 19, 14, 84, tom. III *Concil.* Labb.

[10] *Item juxta sanctorum Patrum decreta, scilicet Innocentii* (*non est Innocentii, sed Siricii,* Epist. 1 *ad Himerium Tarraconensem*, cap. 2) *et Leonis, statuimus ne generale baptisma nisi sabbato Paschæ et Pentecostes fiat. Hoc quidem servato, quod parvulis quocumque die petierint regenerationis lavacrum non negetur. Vigilia vel die Epiphaniæ, ut nullus nisi infir-*

par un miracle rapporté par Victor de Vite, auteur comtemporain [1]. « Il y avait, dit-il, à Carthage un aveugle nommé Félix, très-connu dans la ville. La nuit de la fête de l'Epiphanie, il lui fut dit en songe : Lève-toi, et va trouver mon serviteur l'évêque Eugène, et dis-lui que je t'ai envoyé vers lui ; à l'heure qu'il bénira les fonts baptismaux, il touchera tes yeux et tu recouvreras la vue. L'aveugle croyant que c'était un songe ordinaire, ne voulut pas se lever. S'étant rendormi, il reçut un second ordre, et enfin un troisième, avec de grands reproches de sa désobéissance. Il éveilla le garçon qui avait accoutumé de lui donner la main, et alla sous sa conduite à la basilique de Fauste. Là, après avoir prié avec beaucoup de larmes, il s'adressa à un sous-diacre nommé Pérégrin, et le pria d'avertir l'évêque, disant qu'il avait un secret à lui communiquer. L'évêque le fit entrer : on chantait alors les prières de la nuit. L'aveugle déclara son songe à l'évêque et lui dit : Je ne vous quitterai point que vous ne m'ayez rendu la vue, ainsi que le Seigneur vous l'a ordonné. L'évêque s'en excusa sur son indignité : mais l'aveugle lui tenant les genoux répétait la même prière. Eugène voyant la foi de cet homme, et pressé par l'heure de l'office, alla avec lui aux fonts baptismaux, accompagné de son clergé : il pria à genoux avec de grands gémissements, fit la bénédiction de l'eau, se leva et dit à l'aveugle : Je vous ai déjà dit, mon frère, que je suis un grand pécheur ; mais je prie le Seigneur qui a daigné vous visiter, de vous donner selon votre foi et de vous ouvrir les yeux, et en même temps il fit sur ses yeux le signe de la croix, et aussitôt Dieu lui rendit la vue. L'évêque retint Félix auprès de lui jusqu'à ce que les catéchumènes eussent reçu le baptême, craignant que le peuple ne l'écrasât en s'empressant de le voir; puis il fit connaître le miracle à toute l'assemblée. Félix accompagna l'évêque jusqu'à l'autel, et y fit son offrande en actions de grâces : le peuple qui en fut témoin jeta de grands cris de joie. Le roi Hunéric, informé de cet événement miraculeux, se fit amener Félix, qui le lui raconta comme il s'était passé. Les ariens, que ce miracle couvrait de confusion, dirent qu'Eugène avait guéri Félix par magie. » Il paraît que la raison qu'on avait en Orient, et dans les autres Eglises que nous avons nommées, de baptiser au jour de l'Epiphanie, était fondée sur ce que l'on y était persuadé [2] que Jésus-

mitatis necessitate baptizetur omnino interdicimus. Concil. Rothomag., ann. 1072, pag. 57, tom. *Concil. Normanniæ.*

[1] *Fuit in eadem civitate, id est, Carthagine, quidam cæcus civibus civitatique notissimus, nomine Felix. Hic visitatur a Domino, diciturque ei nocte per visum, dies enim Epiphaniorum illucescebat : Surge, vade ad servum meum Eugenium episcopum, et dices ei, quia ego te ad illum direxi. Et illa hora qua benedicet fontem, ut baptizentur accedentes ad fidem, continget oculos tuos, et aperientur, et videbis lumen. Qui tali visione commonitus, putans se, quomodo assolet, deludi per somnium, surgere noluit cæcus. Sed cum iterum urgeretur in somnum, similiter ut ad Eugenium pergeret, compellitur. Rursus negligit, tertioque festinanter et graviter increpatur. Excitat puerum qui ei solitus erat manum porrigere. Pergit veloci agilitate ad Fausti basilicam, orat, et veniens cum ingentibus lacrymis, suggerit cuidam subdiacono nomine Peregrino, ut cum episcopo nuntiaret, indicans se habere aliquod secreti genus intimandum. Audiens episcopus, jussit hominem introire. Jam enim ob celebritatem festivitatis, hymni nocturni per totam ecclesiam canente populo concrepabant. Indicat cæcus antistiti ordinem visionis suæ, dicitque illi : Non te dimittam, nisi mihi, sicut a Domino jussus es, reddideris oculos meos. Cui sanctus Eugenius : Recede a me, frater ; peccator sum, et indignus, et super omnes homines delinquens, utpote et qui in hæc tempora servatus sum ; ille autem tenens genua ejus aliud non dicebat, nisi illud quod jam dixerat : sicut jussum est, redde mihi oculos. Attendens quoque Eugenius inverecundam credulitatem, et quia jam tempus urgebat, pergit cum eo comitante officio clericorum, ad fontem. Ubi fixis genibus cum ingenti gemitu, pulsans singultibus cœlum, crispantem benedicit alveum fontis, et cum completa surrexisset oratione ita cæco respondit : Jam tibi dixi, frater Felix, peccator homo ego sum, sed qui te visitare dignatus es, præstet tibi Dominus secundum fidem tuam, et aperiat oculos tuos. Simulque vexillo crucis consignat oculos ejus. Statim cæcus visum Domino reddente recepit. Quem secum, quousque universi baptizarentur, ibi detinuit ob hoc ne tanto miraculo, populus excitatus, virum contereret qui receperat lumen. Fit postea manifestum Ecclesiæ universæ. Procedit ad altare cum Eugenio, sicut moris est, qui fuerat cæcus, suæ salutis oblationem Domino redditurus. Quam episcopus accipiens, altari imposuit. Fit strepitus, gaudio provocante irrevocabilis populorum. Statim nuntius pergit ad tyrannum. Rapitur Felix, inquiritur ab eo quid factum sit, qualiterque receperit lumen. Dicit ille ex ordine totum, dicuntque arianorum episcopi : Hoc Eugenius per maleficia fecit.* Victor Vitensis, lib. II *Historiæ persecutionis Vandalicæ*, cap. 17, pag. 39 et 40 edit. Paris., ann. 1694.

[2] *Quod vero ad mensem et diem quibus baptizatus est Christus spectat, id factum esse sexta januarii ex communi et antiqua traditione Eusebius Pamphili ad Marinum scribens testatur.* Baronius, ad annum 31, num. 17. Voyez les *Mémoires ecclésiastiques* de M. Tillemont, tom. I, pag. 14 et 434.

Christ avait reçu le baptême en ce jour-là, c'est-à-dire le sixième de janvier. En effet, l'Eglise y a toujours célébré la mémoire du baptême du Sauveur. Les fidèles [1] allaient même pendant la nuit de cette fête puiser de l'eau pour la garder toute l'année, et souvent davantage, sans qu'elle se corrompît; et saint Chrysostôme, que personne n'accusera d'avoir été trop crédule, trouvait en cela du miracle.

Sur quelques cérémonies du baptême.

26. L'instruction précédait toujours le baptême des adultes; mais il y avait bien des choses [2] dont on ne parlait aux catéchumènes qu'après le baptême, encore avec défense de les communiquer à ceux qui n'étaient point baptisés. On obligeait les adultes à confesser [3] leurs péchés pour se préparer au baptême. Les enfants [4] en étaient dispensés à cause de leur âge. On purifiait aussi les catéchumènes par des exorcismes [5], que l'on regardait comme la pierre de touche pour connaître quelle disposition ils apportaient au baptême. C'était l'usage, lorsqu'on baptisait un adulte, que [6] son père, sa mère, ses frères, sa femme s'il en avait, et ses amis fussent présents; qu'il s'habillât proprement, s'il le pouvait; qu'il fît un présent à celui des mains duquel il recevait le baptême; qu'ensuite il donnât un repas à ceux qui lui avaient aidé dans cette occasion. Les catéchumènes, en sortant du baptistaire, faisaient une station [7] devant la grande sacristie; ils y allumaient des lampes et y étaient reçus au chant des psaumes. Saint Grégoire rend des raisons mystérieuses de toutes ces cérémonies. La station marque la gloire de la vie future; le chant des psaumes est un prélude de la psalmodie céleste; les lampes sont les symboles de celles que nous porterons lorsque nous irons au-devant de l'Epoux.

Sur la présence réelle dans l'Eucharistie.

27. Nous avons déjà remarqué que saint Grégoire, écrivant à saint Amphiloque, s'explique, en parlant du sacrifice de l'autel, d'une manière qui marque clairement sa foi sur la présence réelle dans l'Eucharistie. « Ne négligez point, lui dit-il [8], très-saint homme de Dieu, de prier et d'intercéder pour moi, lorsque, par votre parole, vous ferez descendre le Verbe divin, et que, par une incision non sanglante, vous diviserez le corps et le sang du Seigneur, votre voix vous servant de couteau. La loi, disait-il [9] à son peuple, vous ordonne de prendre un bâton

[1] *At enim qui fit, ut non ea dies, qua natus est (Christus) Epiphania, et apparitio appelletur, sed ea qua baptizatus est? Hæc enim dies est qua baptizatus est, et aquarum naturam sanctificavit, idcirco in hac solemnitate sub mediam noctem omnes, cum aquati fuerint, domum latices referunt ac recondunt, et per integrum annum conservant, utpote quod hodierna die sanctificatæ sint aquæ: fitque miraculum evidens, dum nihil temporis longinquitate aquarum illarum natura vitiatur, sed integro anno atque adeo biennio et triennio sæpe, quæ hodie fuit hausta incorrupta et recens permanet, ac post tantum temporis cum iis quæ nuper fuerint e fontibus eductæ certat.* Chrysost., *Homilia de Baptismo Christi*, pag. 369, tom. II novæ editionis.

[2] *Habes quæ de mysterio foras exportare, atque ad vulgi aures efferre licet. Cætera intus, Trinitate juvante, addisces, quæ etiam ipsa apud te ipsum occulta clausaque habebis, baptismo obsignata atque retenta.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 672.

[3] *Ne peccatum tuum confiteri grave ducas, sciens quo pacto Joannes baptizaverit: ut per hujus vitæ pudorem futuri sæculi pudorem ignominiamque fugias,* etc. Gregor., *Orat.* 40, pag. 657.

[4] *Vitæ quidem actionibus tum demum obnoxii (infantes) esse incipiunt, cum et ratio ad plenum accrevit, et mysterium didicerunt; ætatis enim beneficio hoc habent, ut peccatorum quæ per ignorantiam admiserint, rationem reddere minime cogantur.* Gregor., ibid., pag. 658.

[5] *Ne exorcismi medicinam respuas nec ob illius longitudinem animo concidas. Nam id quoque velut lapis quidam Lydius est, ad quem exploratur quam sincero quisque pectore ad baptismum accedat.* Gregor., ibid., pag. 657.

[6] *Adsit mihi mater, adsit mihi pater, fratres, uxor, liberi, amici atque omnes quos charos habeo: et tum salutem accipiam. Ne ad ejusmodi voces confugias. Verendum enim est, ne luctus socios accipias, quos te lætitiæ socios habiturum speraveras. Quamobrem, si quidem adsint, pulchre tecum agi puta; sin autem absint ne eos expectes. Turpe est dicere, ubi est munus quod propter baptismum offeram? ubi splendida vestis in qua explendescam? ubi ea quæ ad initiatores meos excipiendos requiritur? ut in his quoque rebus nominis celebritatem consequar? Valde enim, uti vides, hæc necessaria sunt. Ac propterea gratia imminuetur.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 655.

[7] *Cæterum illud ex me intelligas velim. Statio hæc, qua confestim a baptismo ante magnum sacrarium stabis, futuræ vitæ gloriam præsignat. Psalmorum cantilatio, cum qua accipieris, illius hymnodiæ præludium est. Lampades, quas accendes, illius luminum gestationis figuram gerunt, cum qua splendidæ et virgines animæ splendidis fidei lampadibus Christo sponso obviam prodibimus.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 672.

[8] *O Dei cultor sanctissime ne cuncteris orare et intercedere pro nobis, quando dicto allicis verbum Dei, quando incruenta sectione corpus et sanguinem dominicum secas, vocem adhibens pro gladio.* Gregor., *Epist.* 240, in appendice ad tomum primum.

[9] *Lex fulgentem baculum tibi præscribit, ne ubi animo titubes, dum sanguinem Dei et passionem ac mortem audis, ac dum Dei patronus atque defensor videri cupis, impie corruas. Quin potius sine pudore ac dubi-*

pour vous appuyer, de peur que votre esprit ne chancelle lorsque vous entendrez parler du sang et de la passion d'un Dieu, et que vous ne tombiez dans l'impiété, lors même que vous souhaitez de passer pour un défenseur de la doctrine de Dieu : mais au contraire, mangez sans honte et sans aucun doute son corps, buvez son sang, si vous voulez avoir la vie. Que les discours que l'on vous tient touchant sa passion ne nous étonnent point : demeurez fermes et inébranlables, malgré les efforts de vos adversaires, et ne nous laissez point séduire à l'élégance de leurs discours. »

Que l'Eucharistie est un vrai sacrifice Qualités de ceux qui l'offrent.

28. Saint Grégoire reconnaît dans la consécration de l'Eucharistie un vrai sacrifice ; il dit, en effet, que les évêques et le prêtres offrent à Dieu [1] des hosties non sanglantes, et que nos autels ne portent ce nom que parce qu'on y offre [2] un sacrifice très-pur et sans effusion de sang. Il demande [3] de grandes qualités dans ceux qui sont destinés à faire passer ce sacrifice jusqu'à l'autel suprême du Roi du ciel, et d'exercer avec Jésus-Christ les fonctions du sacerdoce : savoir[4] qu'ils s'immolent eux-mêmes à Dieu comme une hostie sainte et vivante; qu'ils purifient leurs mains de la pratique des bonnes œuvres, avant d'offrir ce sacrifice extérieur, ces antitypes des grands mystères, et qu'ils prennent le nom de prêtres. Elie de Crète [5] dit que saint Grégoire entend par ce sacrifice extérieur, celui auquel on offre à Dieu le pain et le vin, qui, étant présentés sur l'autel, sont véritablement changés au corps et au sang de Jésus-Christ par la vertu ineffable du Dieu tout-puissant; car Jésus-Christ l'a déclaré nettement par ces paroles : *Ceci est mon corps; ceci est mon sang.* Il faut recevoir la parole du Sauveur, qui, étant véritable, ne peut mentir. Saint Grégoire dit encore que, par le sacrifice non sanglant [6], nous entrons dans la communion de Jésus-Christ, de ses souffrances et de sa divinité. On offrait le sacrifice [7] pour les morts, et les malades y trouvaient un remède à leurs maux, comme on le voit dans ce que saint Grégoire raconte de son père. « Ce saint vieillard réduit, dans la solennité de Pâques, aux dernières extrémités [8] par une fièvre violente, ne prenait plus ni nourriture, ni repos. L'heure de célébrer le saint sacrifice étant proche, il se leva, aidé d'un domestique, et se tenant appuyé sur lui, il étendit, pour prier, ses mains languissantes, et célébra [9] comme il put les saints mystères en peu de mots,

tatione corpus ede, sanguinem bibe, si modo vitæ desiderio teneris, nec sermonibus de carne fidem abrogans, nec ad eos, qui de passione habentur, impingens. Innixus sta, firmus et stabilis, atque ita comparatus, ut nulla in re quatiaris ab adversariis, nec verborum lepore atque illecebris abripiaris. Gregor., *Orat.* 42, pag. 690.

[1] *Qui sacra Deo offertis non tincta cruore :* Carm. 11, *ad Episcopos*, pag. 81, tom. II, vel juxta versionem Muratorii. *O sacerdotes qui hostias incruentas offertis.* Muratorius, in *Anecdotis græcis*, pag. 39. *O genua, o palmæ ; purissimis Deum quæ placabatis hostiis, carterii, quomodo cessastis.* Gregor., *Carm.* 40 *in laudem Carterii*, apud Muratorium, loco mox citato.

[2] *Non jam in sacras nostras ædes pravos oculos injicient* (*pagani*) ; *non jam aras a purissimo et incruento sacrificio nomen habentes scelesto sanguine contaminabunt.* Gregor., *Orat.* 4, pag. 126.

[3] *Quis est, qui veritatis propugnatorem unius diecula spatio, velut e luto statuam fingit: illum, inquam, qui cum angelis stabit; cum archangelis glorificabit, ad supernum altare sacrificia transmittet, cum Christo sacrificio fungetur?* Gregor., *Orat.* 1, pag. 31.

[4] *Hæc igitur cum ego nossem, illudque insuper, neminem magno et Deo et sacrificio pontifice dignum esse, nisi qui prius se ipsum Deo hostiam viventem sanctam exhibuerit..... quo tandem modo externum illud sacrificium, illud magnorum mysteriorum antitypum ipsi offerre auderem, aut quomodo sacerdotis habitum et nomen sanctum subire, priusquam sanctis operibus manus purificassem?* Gregor., *Orat.* 1, p. 38.

[5] *Per externum autem sacrificium, illud, quod per panem ac vinum peragitur, intelligit* (*Gregorius*) *quæ quidem in sacra mensa proposita per ineffabilem quamdam omnipotentis Dei vim et facultatem, in Christi corpus et sanguinem vere commutatur..... Nec vero, quin hoc verum sit, ullo pacto ambige, cum ipse aperte dicat, hoc est corpus meum, et hic est sanguis meus. Quin potius Salvatoris sermonem fide accipe. Nam cum verus sit, minime mentitur.* Elias Cretensis, in *Commentario in Orationem primam S. Gregorii*, pag. 200 et 201, tom. II.

[6] *Manus suas profanat* (*Julianus*), *ut nimirum eas ab incruento sacrificio, per quod nos Christo ipsiusque passionibus et divinitati communicamus, elueret, ac repurgaret.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 70.

[7] *Alacres terram hanc sub manibus filii*
Induimus, nos pii parentes Gregorii,
Qui et senectutem reddidit suis laboribus levem
Nostram, et nunc prosequitur nos sacrificiis.

Gregor., *Carm.* 18 *in laudem suorum parentum*, pag. 112, apud Muratorium. *Non obscurus, ni fallor, locus quo christianorum preces, ac sacrificia pro iis, qui decesserunt in signo fidei, et dormiunt in somno pacis, apud veteres viguisse, probari possit.* Muratorius, *Not. in hunc Gregorii locum.*

[8] Gregor., *Orat.* 19, pag. 304 et 305.

[9] *Ipse* (*Gregorius pater*) *manu* (*famuli*) *tanquam baculo ductus, Mosem illum in monte orantem imitatur, fractisque ac debilitatis manibus ad orationem compositis, alacri animo cum populo, vel ante populum mysteria peragit, paucis quidem et quibus poterat ver-*

sans avoir ni autel, ni matière de sacrifice, mais uni d'esprit à ce qui se faisait dans l'Eglise. Ayant prononcé selon la coutume les paroles (de la consécration) de l'Eucharistie et donné sa bénédiction au peuple, il se remit au lit et se rétablit de manière que le dimanche suivant, qui était celui de l'octave de Pâques, et que l'on nommait dès-lors *le nouveau dimanche* ou *de renouvellement*, comme l'appellent encore les Grecs, il alla à l'église où il célébra la fête et offrit le sacrifice avec tout le peuple en action de grâces de sa guérison. » Saint Grégoire, qui la regardait comme miraculeuse, dit qu'en une autre maladie fâcheuse son père ne laissait pas d'offrir le sacrifice, et que, par une merveille singulière, la liturgie donnait de la force et faisait disparaître les maux[1].

Réponse aux objections contre la présence réelle.

29. On objecte[2] que si saint Grégoire avait cru la présence réelle, il ne se serait pas servi des termes de *figures* et d'*antitypes*, en parlant de l'Eucharistie, mais de celui de *réalité*. Voici ses paroles : « Ma sœur Gorgonie versant un torrent larmes[3], à l'exemple de celle qui arrosa des siennes les pieds de Jésus-Christ, déclara qu'elle ne bougerait pas de l'autel, qu'elle n'eût obtenu sa santé. Ses pleurs furent le parfum qu'elle répandit sur tout son corps : elle les mêla avec les antitypes[4] ou les figures du corps et du sang de Jésus-Christ, autant que sa main en avait pu réserver; et incontinent, ô miracle ! elle se sentit guérie et se retira. » En une autre occasion où il s'agissait d'empêcher le préfet de saccager la ville de Nazianze, saint Grégoire lui disait[5] : « Je mets devant vos yeux cette table où nous communions ensemble, et les figures de mon salut que je consacre de cette même bouche dont je vous présente ma requête; ce sacrement, dis-je, qui nous élève au ciel. » Si, par ce sacrement, par ces figures, saint Grégoire eût entendu le corps même de Jésus-Christ en substance, n'eût-il pas dit au préfet : Je mets devant vos yeux cette table où nous communions ensemble, et le corps même de mon Sauveur que je fais de cette même bouche dont je vous prie ? Avant de répondre à ces objections, il est bon de remarquer que ceux qui les font, agissent de mauvaise foi, en supprimant une partie du narré de saint Grégoire; car ce Saint ajoute[6] à ce qu'on a rapporté, que sa sœur Gorgonie se prosterna avec foi devant l'autel, et qu'elle y invoqua à haute voix Celui qui est honoré sur l'autel, c'est-à-dire Jésus-Christ qu'elle croyait présent sur cet autel. Ainsi ce que saint Grégoire raconte de sa sœur, au lieu d'être contre la présence réelle, est une preuve du contraire. Si, en parlant du corps et du sang de Jésus-Christ, il emploie avec beaucoup d'autres anciens[7] les termes d'*antitypes* et de *figures*, c'est qu'il ne considérait l'Eucharistie que par rapport à la partie extérieure, c'est-à-dire

bis, mente autem, ut mihi videtur, per quam integra (rem miram !) sine sacrario in sacrario, sine altari sacrificus, sacerdos a mysteriis procul remotus. Atque hæc quoque illi a Spiritu Sancto aderant, ipsi quidem cognita, præsentibus autem haudquaquam perspecta. Postea cum Eucharistiæ verba, ita ut consuetudo fert, effatus esset, ac populum benedixisset, in lectulum rursus se conjicit. Cumque paululum quiddam cibi admisisset, ac somni particeps factus esset, spiritum revocat : auctaque paulatim sanitate, cum novus ille festi dies (ita eum appellamus quod post resurrectionem primum eum habeamus) jam adesset, in templum se confert, ac cum omni Ecclesiæ agmine salutis encœnia celebrat, atque ingrati animi significationem sacrificium offert. Quæ quidem res miraculo illo quod in Ezechia editum est, meo quidem judicio nequaquam inferior haberi debet. Gregor., *Orat.* 19, pag. 305.

[1] *Illud quidem cum aliis hominibus habuit commune quod ægrotaret, hoc autem non item commune, sed admodum peculiare aliisque miraculis consentaneum. Nam cum nunquam non dolore premeretur, et quidem persæpe singulis diebus, atque interdum etiam horis, ex sola liturgia robur concipiebat, ac morbus tanquam ex edicto et imperio fugatus se subducebat.* Gregor., *Orat.* 19, pag. 313.

[2] C'est le ministre Claude qui fait cette objection. Voyez l'auteur de la *Perpétuité de la Foi*, livre I, chap. 5, page 40, tome III édition de Paris de l'année 1713.

[3] *Cum (Gorgonia) caput suum pari cum clamore, lacrymisque quibus abundabat (mulierculæ instar) quæ olim Christi pedes rigavit, altari admovisset, nec se prius illud dimissuram esse denuntiasset, quam sanitatem obtinuisset, ac deinde hoc suo pharmaco corpus totum perfudisset, etsi quid uspiam antityporum pretiosi corporis aut sanguinis manus recondiderat, id lacrymis admiscuisset (o rem mirandam !) statim liberatam se morbo sentit, atque et corpore et animo et mente levis discedit.* Gregor., *Orat.* 11, pag. 187.

[4] Saint Grégoire n'emploie ici que le seul terme d'*antitype*. (*L'éditeur.*)

[5] *Tibi offero..... mensam hanc, ad quam communiter accedimus, salutisque meæ typos, quos eodem ore perago, quo hanc ad te deprecationem obeo, hoc, inquam sacro sanctum mysterium atque in cœlum nos tollens.* Gregor., *Orat.* 17, pag. 273.

[6] *(Gorgonia) desperatis omnibus aliis auxiliis ad mortalium omnium medicum confugit ;..... ad altare cum fide procumbit, eumque qui super ipso honoratur, cum ingenti clamore invocans.* Gregor., *Orat.* 11, pag. 186.

[7] Voyez tome IV, chap. VIII, art. 7.

aux accidents du pain et du vin sous lesquels le corps et le sang de Jésus-Christ sont contenus. Ces sortes d'expressions ne sont pas contraires à la foi de la transsubstantiation : et encore aujourd'hui dans l'Eglise romaine, où les hérétiques ne peuvent douter que l'on ne croie la présence réelle et le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, on donne plusieurs fois dans l'office qu'elle célèbre au jour de la mémoire de ce mystère, aux précieux corps et sang de Jésus-Christ, les noms de *sacrements*[1] *merveilleux*[2] et de *mystères du corps et du sang du Seigneur*. Elle va plus loin, et dans les antiennes qui composent cet office, elle ne craint point de qualifier l'Eucharistie de blé[3], de froment, de vin, de pain, ne la considérant, comme ont fait les Pères, que par rapport à la partie extérieure que nous appelons *espèces* ou *accidents du pain et du vin*.

Réponse à une autre objection sur l'Eucharistie.

30. Le quarante-deuxième discours de saint Grégoire fournit matière à une autre objection. Voici ses paroles[4] : « Nous allons participer à la Pâque, nous la ferons encore typiquement, quoique plus ouvertement qu'on ne faisait sous la loi ; car je ne crains point de dire que la Pâque légale était une figure plus obscure d'une autre figure : mais dans peu de jours nous y participerons plus purement et plus parfaitement, lorsque le Verbe boira le vin nouveau dans le royaume de son Père, nous enseignant et nous découvrant ce qu'il nous montre ici par mesure. » Mais que peut-on conclure de cet endroit contre la présence réelle : il est question de deux Pâques, toutes les deux figuratives. La Pâque légale était une figure de la Pâque chrétienne, et celle-ci l'est de la félicité dont nous espérons jouir dans le ciel, ainsi que saint Grégoire le dit ailleurs[5] en termes exprès. En supposant même qu'il parle, en cet endroit, de l'Eucharistie, tout ce que l'on en pourrait inférer serait que la participation de ce sacrement en cette vie figure la participation claire et manifeste dans laquelle nous entrerons avec Jésus-Christ dans la gloire.

Sur la Pénitence.

31. Il est d'autant plus dangereux pour nous de commettre des péchés après le baptême, que, pour les effacer, il est besoin d'un remède laborieux, qui est celui de la pénitence, et de satisfaire pour nos péchés par une pénitence qui leur soit proportionnée, et qu'il est incertain si Dieu nous laissera vivre assez longtemps pour pouvoir faire pénitence, ou s'il nous donnera la grâce de nous convertir. « Si les hommes, dit saint Grégoire[6], prennent Dieu à témoin pour affermir une alliance qu'ils font avec les hommes, combien est-il dangereux de violer celle que nous avons faite avec Dieu même

[1] Tantum ergo sacramentum
Veneremur cernui. *Hymnus in festo Corporis Christi.*

[2] Deus qui nobis sub sacramento mirabili passionis tuæ memoriam reliquisti : tribue, quæsumus, ita nos corporis et sanguinis tui sacra mysteria venerari, etc. *Oratio in eodem festo* recitari solita.

[3] A fructu frumenti et vini multiplicati fideles, in pace Christi requiescunt

Cibavit eos ex adipe frumenti, et de petra melle saturavit eos.

Pinguis est panis Christi, et præbebit delicias regibus.

Sacerdotes sancti incensum et panes offerunt Deo. *Antiphonæ* quæ decantantur in festo Corporis Christi.

[4] *Jam vero Paschatis participes erimus, nunc quidem adhuc typice tametsi apertius, licet quam in veteri (legale siquidem Pascha, nec enim dicere verebor, figuræ figura erat obscurior) aliquanto post autem perfectius et purius, tum videlicet cum Verbum novum (vinum) illud nobiscum in regno patris bibet, patefaciens ac docens, quæ nunc minus plene demonstravit.* Gregor., *Orat.* 42, pag. 692.

[5] *Etenim sanctum Paschæ diem, ad quem pervenimus, mysticum futurorum bonorum symbolum esse scio, ut qui transitus festum sit.* Gregor., *Epist.* 54, pag. 813.

[6] *Cum ad mutua hominum pacta firmanda Deus medius adhiberi soleat, quantum quæso periculum est, ne fœdera cum Deo ipso contracta perfregisse reperiamur, ac præter alia peccata, ipsius quoque mendacii apud veritatis tribunal rei peragamur? Idque cum nulla jam posthac altera regeneratio sit, nec instauratio, nec in veterem statum restitutio, quamlibet maxime eam multis cum gemitibus et lacrymis requiramus : quibus licet cicatrix ægre tandem obducatur..... Præstat tamen secunda purgatione minime indigere, verum in prima consistere, quæ omnibus communis est, et labore vacua..... Grave enim est facilioris medicinæ loco difficiliorem et molestiorem adhibere, ac projecta misericordiæ gratia, suppliciis se ipsum obnoxium reddere, atque admissa peccata correctione vitæ compensare. Quantam enim lacrymarum vim impendemus, ut ea cum baptismi fonte exæquari possit? Quis autem nobis præstabit, fore, ut vitæ fines curationem expectet, ac non potius adhuc ære alieno pressos, atque ignis illius ardore opus habentes, tribunal illud suscipiat? Tu quidem fortasse, bone et humane agricola, Dominum supplex rogabis, ut ficulneæ adhuc parcat, nec eam sterilitatis accusatam adhuc succidat, verum tibi permittat, ut stercora undique in eam injicias, hoc est, lacrymas, gemitus, preces, chameunias, vigilias, animæ et corporis macerationem, ac denique correctionem eam, quæ ex peccati confessione, contemptiorique vitæ genere existit : at incertum est, an Dominus illi parcet, utpote etiam locum occupanti, cum interim alius misericordia egeat, atque ob longanimitatem quæ ipsi exhibetur, deterior fiat.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 641 et 642.

(dans le baptême), et de nous rendre coupables non-seulement des autres péchés, mais encore de celui d'avoir faussé la parole que nous avions donnée à la souveraine vérité, sachant principalement qu'après cela, il ne nous reste plus une seconde régénération dans laquelle nous puissions être formés de nouveau et rétablis en notre premier état, quand bien même nous la demanderions avec beaucoup de gémissements et de larmes qui servent à refermer nos plaies avec beaucoup de peine. Mais il vaut beaucoup mieux n'avoir pas besoin d'une seconde expiation de nos péchés et demeurer dans la première (qui est celle du baptême) qui est commune à tout le monde et que nous recevons sans aucun travail; car il est très-fâcheux d'être obligé d'user d'un remède laborieux, au lieu d'un autre qui était si facile et de rejeter la grâce qui nous avait été donnée par une pure miséricorde, pour nous rendre dignes de la punition et du supplice, et pour être réduits à satisfaire pour nos péchés par une pénitence qui leur soit proportionnée. Et certes, combien de larmes devons-nous répandre, pour faire qu'elles égalent la fontaine du baptême? et, après cela, qui nous peut répondre que Dieu attendra, pour terminer notre vie, que nous soyons guéris de nos plaies, et qu'il ne nous fasse point comparaître au contraire devant ce tribunal terrible, lui étant encore redevables pour nos péchés, qui nous engageront dans les flammes éternelles? Peut-être qu'à l'imitation de ce bon et de ce miséricordieux laboureur dont il est parlé dans l'Evangile, vous supplierez le souverain Maître qu'il pardonne au figuier, lequel il blâme de ne porter point de fruit, et qu'il ne le coupe pas encore, qu'il permette de jeter du fumier tout à l'entour, c'est-à-dire les larmes, les gémissements, la peine de coucher sur la terre, les veilles, l'affliction de l'âme et du corps, enfin tout ce qui sert à corriger ses fautes par la confession et par une manière de vie plus basse et plus abjecte. Mais il est incertain si le Seigneur lui pardonnera, parce qu'il occupe la terre inutilement et qu'un autre, qui a besoin de miséricorde, devient pire en voyant la longue patience dont Dieu use envers cette âme stérile et infructueuse.» Saint Grégoire dit que la Pénitence est un baptême de larmes, qu'il adore Celui qui nous l'a donnée, et qu'il l'administre [1] aux autres, devançant par la compassion qu'il a de leur misère, la miséricorde de Dieu sur eux, dans l'espérance que Dieu le traitera comme il aura traité les autres. Il reproche [2] aux novatiens leur dureté à l'égard des pécheurs qu'ils refusaient d'admettre à la pénitence, et leur dit : «Je prie Dieu qu'il ne vous soit jamais un juge aussi impitoyable que vous l'êtes des autres.» Il leur représente que Jésus-Christ n'est pas venu pour les justes, mais pour appeler les pécheurs à la pénitence. En imposant aux hommes des lois qui passent les hommes, ils empêchent leur conversion en les jetant dans le désespoir; ce sont deux maux égaux, ou de pardonner les péchés sans les punir par la pénitence, ou de les punir sans espérance de pardon; l'un jette dans le relâchement; l'autre étouffe les âmes en les serrant avec trop de rigueur; la pénitence [3] a conservé à David le don de prophétie après son péché. Jésus-Christ a reçu la pénitence de saint Pierre, et saint Paul celle de l'incestueux de Corinthe, de peur

[1] *Ipse quidem hominem me esse fateor, animal mutabile, fluxæque et fragilis naturæ : atque hunc baptismum amplector, ejusque donatorem adoro, aliisque tribuo, ac misericordiam ante misericordiam erogo. Nam me quoque infirmitate circumdatum esse scio, illudque mihi vicissim Deus remetiatur.* Gregor., *Orat.* 39, pag. 655.

[2] *Tu vero quid ais? Quam legem statuis, o nove Pharisæe, ac nomine non autem animi inductione pure, ac Novati dogmata cum eadem infirmitate nobis efflans? Pœnitentiam non admittis? Luctibus locum negas, lacrymas lacrymis non prosequeris? Utinam talem tibi judicem experiri non contingat. Benignitate Jesu non moveris, qui infirmitates nostras suscepit, et morbos nostros portavit, qui non venit vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam, qui misericordiam mavult quam sacrificium, qui septuagies septies peccata condonat? Quam beata esset sublimitas tua, si puritas ea esset, ac non fastus, leges supra hominis captum instituens, ac morum correctionem per desperationem tollens. In eodem enim vitio sunt, indulgentia omnino animadversionis expers, et condemnatio venia omni carens : illa omnes habenas laxans, hæc ob vehementiam strangulans.* Gregor., ibid., pag. 635.

[3] *Quid? Ne pœnitentem quidem Davidem admittis, cui propheticam quoque gratiam pœnitentia conservavit? Nec magnum illum Petrum qui circa Salvatoris passionem humani aliquid perpessus est? At Jesus eum suscepit, ac per triplicem interrogationem et confessionem triplicem abjurationem sanavit..... Quid? Nec eum (admittis) qui scelere sese in Corintho devinxit? At Paulus charitatem etiam erga eum firmavit, simulatque eum ad meliorem vitæ frugem rediisse perspexit, causamque affert, ne abundantiori tristitia absorbeatur, qui ejusmodi est, immodica objurgatione gravatus et oppressus.* Gregor., ibid., pag. 635 et 636.

qu'en lui refusant le pardon de son crime, son âme ne succombât sous le poids d'une punition immodérée et excessive. En vain ils objectaient [1] l'exemple de Novat, qui n'avait pas reçu ceux qui étaient tombés dans la persécution : il a eu raison de ne les pas recevoir, s'ils étaient sans repentir, « car je ne reçois point non plus, dit-il, ceux qui ne sont point abattus ni humiliés, ou qui ne le sont pas assez, ou qui ne font pas une pénitence égale et proportionnée au mal qu'ils ont commis ; et lorsque je les reçois, je leur donne une place convenable à l'état dans lequel ils sont : mais si je les vois tous défigurés par les larmes, je n'imiterai pas Novat, en les rejetant. Prendrai-je pour règle de ma conduite la rigueur d'un homme qui ne prescrivait aucune pénitence pour l'avarice [2], qui est une seconde idolâtrie, tandis qu'il punissait avec la dernière cruauté ceux qui tombaient dans des péchés d'impureté, comme s'il n'eût pas eu un corps comme eux. » Toutefois saint Grégoire ne menace les novatiens [3] que du feu du purgatoire, qu'il appelle le dernier baptême ; mais c'est qu'il supposait apparemment qu'ils reconnaîtraient leurs erreurs avant de mourir et qu'ils se convertiraient. Nicétas croit [4] que saint Grégoire parle du feu de l'enfer : mais on ne peut l'inférer de ses paroles.

Sur l'Ordre. 32. C'est Dieu même [5] qui a établi la distinction qu'il y a entre les pasteurs et le peuple. Comme dans le corps il y a des membres plus nobles et qui ont une espèce de commandement sur les autres, qui obéissent et se laissent conduire : de même Dieu, qui rend justice au mérite selon les lois de l'équité, et qui enchaîne toutes choses par les règles de sa providence, a établi une espèce de subordination dans l'Eglise, voulant que les uns fussent gouvernés par des pasteurs qui leur enseignassent de parole et d'effet ce qu'ils doivent faire, et que les autres gouvernassent en qualité de maîtres et de pasteurs. Elevés au-dessus de tout le monde par leur vertu et par leur familiarité avec Dieu, ils sont à l'égard du reste des fidèles, ce que l'âme est au corps, et l'esprit à l'âme, afin que le fort aide le faible, et que l'un et l'autre, étroitement unis par les liens de l'esprit, composent un corps parfait et digne de Jésus-Christ qui est notre chef. Les évêques [6] reçoivent le Saint-Esprit dans l'ordination, dont saint Grégoire décrit les cérémonies en ces termes, qu'il adresse à celui de qui il l'avait reçue [7]. « Vous me conférez l'onction pontificale, vous me revêtez d'une tunique, vous me couvrez la tête d'une mitre, vous me faites approcher de l'autel où l'on offre l'holocauste spirituel, et vous immolez ce veau (que l'ancienne loi ordonnait d'offrir dans l'ordination des pontifes) ; vous consacrez mes mains par l'onction du Saint-Esprit, puis vous m'introduisez dans le Saint des Saints pour me faire ministre de ce tabernacle véritable qui a été formé de la main de Dieu et non de celle des hommes. »

[1] *At Novatus, inquis, persecutionis tempore lapsos non recepit. Quid hoc? Si quidem illi pœnitentia minime ducebantur, optimo jure eos repulit; nam ne ipse quidem qui vel nullo modo, vel non satis deprimuntur, nec patrato crimini parem vitæ emendationem afferunt : cumque recipio, convenientem ipsis locum assigno ; sin autem lacrymis confectos, haud quaquam istud imitabor.* Gregor., ibid., pag. 636.

[2] *Quid autem Novati crudelitatem pro lege habeam, qui avaritiam quidem, hoc est, alterum idololatriæ genus, nullo supplicio vindicavit, stuprum autem ita sæve acerbeque condemnavit, quasi nuda ipse carnis et corporis parte constaret?* Gregor., *Orat.* 39, pag. 636.

[3] *In altero ævo igni fortasse baptizabuntur* (*novatiani*), *qui postremus est baptismus, nec solum acerbior, sed et diuturnior, qui crassam materiam instar fœni depascitur, vitiique omnis levitatem absumit.* Gregor., *Orat.* 39, pag. 636.

[4] Elias Cretensis, in *Commentario in Orationem* 39, *S. Gregorii*, pag. 1037, tom. II.

[5] *Quemadmodum in corpore, aliud membrum principatum tenet, ac velut præsidet, aliud subest et regitur ; ad eumdem quoque modum Deus, vel æquitatis lege, qua meritum cujusque perpendit, vel etiam providentiæ, per quam omnia inter se velut devinxit, hoc in Ecclesiis constituit, ut alii pascantur et pareant* (*quibus videlicet id utilius est*) *ac tum sermone, tum opere, ad officium dirigantur : alii autem ad Ecclesiæ perfectionem pastores ac magistri sint, nimirum qui virtute, conjunctioneque et familiaritate apud Deum, vulgo sublimiores sunt, rationem animæ ad corpus, aut mentis ad animam obtinentes. Ut hæc duo, hoc est et id quod deficit, et id quod redundat, inter se, velut in membris, composita et compacta, spiritusque compage connexa et colligata, unum corpus, omni ex parte perfectum, atque ipso Christo, qui caput nostrum est, omnino dignum existant.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 2.

[6] *Nam tu S. Spiritus non es particeps? Atqui maxime hoc ipso te effers.* Gregor., *Carm. adversus episcopos*, apud Tollium, pag. 27.

[7] *Me pontificem ungis, ac podere cingis, capitique cidarim imponis, atque holocausti spiritualis altari admoves, et initiationis vitulum mactas, manusque Spiritui consecras, et sancta sanctorum spectatum introducis, verique illius tabernaculi, quod non homo, sed Dominus fixit, ministrum efficis.* Gregor., *Orat.* 6, pag. 136.

L'ordre de lecteur était très-considéré, et on croyait récompenser dignement la constance de ceux qui avaient confessé la foi, quand on les élevait à ce degré, parce qu'on ne croyait rien de plus convenable [1] que de faire servir à la lecture publique des livres divins, la même voix qui avait glorieusement confessé le nom de Jésus-Christ. Aussi Gallus et Julien, neveux de l'empereur Constantin, se crurent fort honorés lorsqu'on les admit dans le clergé [2] en qualité de lecteurs, et qu'on leur permit de lire publiquement au peuple les Livres saints, ne faisant pas moins d'état de cette fonction, que des emplois les plus relevés et de ce qu'il y a de plus grand dans les dignités du siècle, et mettant la piété au-dessus des plus illustres ornements.

Sur la primauté de saint Pierre

33. Saint Grégoire s'exprime sur la primauté de saint Pierre en des termes fort clairs. Il l'appelle [3] le plus cher [4] des disciples de Jésus-Christ, le prince [5] des Apôtres, la pierre et le soutien de l'Eglise [6]. « Vous voyez, dit-il [7], que quoique les Apôtres fussent tous de grands hommes et fort élevés, très-dignes tous d'être choisis, un seul néanmoins est appelé la pierre, et reçoit en sa personne les fondements de l'Eglise. » Il reconnaît que cette prérogative a passé à ses successeurs. Voici comme il s'en explique dans ses vers, en parlant de l'ancienne et de la nouvelle Rome. « La foi de l'ancienne, dit-il [8], était droite, de toute antiquité, et persiste dans la même droiture. (Cette Église) qui, outre cela, serre par un nœud sacré [9] tout ce que le soleil couchant éclaire, comme il convient à celui [10] qui préside à tous les fidèles du monde, qui s'accordent dans le culte d'un Dieu [11]. »

Sur le Mariage.

34. Il approuve [12] le mariage, mais il lui préfère [13] la virginité, qui en effet ne serait rien, si elle n'était plus excellente que le mariage, qui est bon de lui-même. Il veut néanmoins que les vierges et les femmes mariées soient unies en Jésus-Christ, et qu'elles servent les unes aux autres d'ornement réciproque. Sans le mariage il n'y aurait point de vierges, et le mariage n'aurait rien de vénérable et d'auguste, s'il ne produisait des vierges pour Dieu et pour cette vie. Le mariage [14], quoiqu'honorable, ne convient qu'à des personnes que le libertinage et les débauches n'ont point corrompues, et qui ne se laissent pas emporter aux plaisirs de la chair.

[1] *Interim placuit ut ab officio lectionis incipiat (Aurelius), quia etnihil magis congruit voci quæ Dominum gloriosa prædicatione confessa est, quam celebrandis divinis lectionibus personare, post verba sublimia quæ Christi martyrium prolocuta sunt Evangelium Christi legere.* S. Cyprianus, *Epist.* 33, pag. 46 editionis Parisiensis, ann. 1726. Vide etiam epistolam 34, ejusdem S. Cypriani, pag. 48.

[2] *In clerum se ipsos ascripserunt, adeo ut divinos quoque libros plebi lectitarent, non minus id sibi amplum et honorificum esse existimantes, quam aliud quidvis, imo omnium ornamentorum maximum præstantissimumque pietatem esse censentes.* Greg., *Orat.* 3, pag. 58.

[3] *(Christus) non modo suo, sed etiam Petri, discipulorum omnium charissimi, nomine didrachmum pendit.* Gregor., *Orat.* 9, pag. 157.

[4] Le grec porte τοῦ τιμιωτάτου, *honoratissimi* ou *clarissimi*. Le disciple le plus cher fut saint Jean, appelé le disciple bien-aimé. (*L'éditeur.*)

[5] *Petrus apostolorum princeps, sed Ecclesiæ petra, non ut piscator, sed ut fervoris scatens.* Gregor., *Carm. adversus episcopos*, apud Tollium, pag. 25.

[6] *Petrus Ecclesiæ columen.* Gregor., *Orat.* 7, p. 142.

[7] *Vides quemadmodum ex Christi discipulis, magnis utique omnibus et excelsis, atque electione dignis, hic petra vocetur, atque Ecclesiæ fundamentum in fidem suam accipiat.* Gregor., *Orat.* 26, pag. 453.

[8] *Fides vetustæ Romæ recta erat jam antiquitus,*
Et recta perstat nunc item, nexu pio,
Quodcumque labens sol videt, devinciens,
Ut universi præsidem mundi decet,
Totam colit quæ numinis concordiam.
Gregor., *Carm. de vita sua*, pag. 9, tom. II.

[9] Τωσωτηρίῳ λόγῳ, *salutari verbo.* (*L'éditeur.*)

[10] Saint Grégoire ne parle ici que de l'Eglise même de Rome. (*L'éditeur.*)

[11] Le grec ne signifie point « culte d'un Dieu, » mais « qui révère la parfaite union qui subsiste en Dieu, » c'est-à-dire la parfaite union des trois Personnes divines. (*L'éditeur.*)

[12] *Vera quidem fateor, carnis conjunctio narras,*
Mirificeque probo ; namque hinc exordiar unde
Dicere cessasti quod radix virginitatis
Conjugium. Radix namque est et origo perennis.
Gregor., *Carm.* 2, pag. 49, tom. II.

[13] *Bonum est matrimonium : sed quod virginitate præstantius sit dicere non possum. Neque enim magnum aliquid esse virginitas, nisi re aliqua bona melior et præclarior esset. Nolite hoc moleste ferre, quæ matrimonii jugo subjectæ estis : obedire oportet Deo magis quam hominibus. Cæterum facite ut inter vos quasi vinculo constringamini, et virgines et uxores, atque unum sitis in Domino, mutuumque aliæ aliarum ornamentum. Non esset cælebs, nisi matrimonium esset. Unde enim in hanc vitam virgo prodiisset ? Non esset honorificum et venerandum matrimonium, nisi virginem proferret tum Deo, tum vitæ.* Gregor., *Orat.* 31, pag. 502.

[14] *Expedit nubere ? Id ipse quoque probo, honorabile enim connubium et thorus immaculatus, sed moderatis expedit, non petulantibus et libidine perditis, quique plus æquo carnem colere, in animum inducunt.* Gregor., ibid.

Sur les secondes noces.

35. « S'il y avait[1] deux Jésus-Christ, dit saint Grégoire, on pourrait prendre deux époux et deux épouses : mais comme il n'y a qu'un seul Jésus-Christ et qu'un seul chef de l'Eglise, il ne faut aussi qu'une chair. » S'il rejette la seconde, que faut-il penser de la troisième? « La loi autorise le premier mariage ; elle tolère le second par indulgence ; le troisième est une iniquité : si quelqu'un va au-delà, il doit être regardé comme un pourceau ; car il y a fort peu d'exemples de ce désordre. » Ces paroles de saint Grégoire, ont donné lieu à quelques critiques de l'accuser d'avoir condamné les secondes noces : mais on voit bien que ce Père ne condamne dans le mariage souvent réitéré que l'esprit de libertinage qui le fait contracter, et non le mariage en lui-même. Il s'explique nettement là-dessus dans son trente-neuvième discours, où, condamnant la doctrine de Novat[2] qui défendait aux jeunes veuves de se remarier, il dit : « Vous ne permettez pas aux veuves qui sont encore jeunes, de se remarier, à cause du péril où leur âge les expose : mais saint Paul le leur a permis. Vous dites qu'elles ne peuvent le faire depuis leur baptême : comment le prouvez-vous? Ou démontrez-le moi, ou cessez de condamner (celles qui se remarient). Si la chose est douteuse, laissons-nous vaincre par la compassion et par la douceur. »

Sur l'indissolubilité du mariage.

36. La loi[3] permettait à l'homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce fût. Mais Jésus-Christ ne le permet qu'en cas d'adultère, et veut que, dans tous les autres sujets de plaintes, l'homme use de patience et de douceur. « Il faut donc[4], dit saint Grégoire, qu'un mari chasse sa femme, si elle est adultère : si elle ne l'est pas, qu'il tâche de corriger ses autres défauts. Si elle met du fard et du rouge, ôtez-lui ces couleurs empruntées et ces ornements étrangers. Si elle est libre et insolente en paroles, arrêtez son insolence. Si elle rit d'une manière effrontée, inspirez-lui un air modeste. Si elle fait des dépenses excessives, ou si elle boit immodérément, modérez ses excès. Si elle marche immodestement et avec précipitation, arrêtez-la. Si son regard est trop évaporé, il faut que vous la réprimiez : mais ne vous séparez point pour cela de votre épouse. Il est incertain laquelle des deux parties est la plus en danger, celle qui retranche, ou celle qui est retranchée. Que la fontaine ne soit que pour vous, dit Salomon, et que personne n'y vienne puiser. Vivez avec celle qui est la compagne de votre vie et l'objet de votre amitié. Prenez garde de devenir comme un fleuve commun, et de chercher à plaire à toute autre qu'à votre épouse. Si votre passion vous emporte, votre exemple est pour votre épouse une loi de libertinage. Le mari doit donner à sa femme l'exemple[5] de la fidélité conjugale, et ils se la doivent l'un à l'autre. »

[1] *Si enim duo Christi sunt, duo quoque viri sint, et duæ uxores : si autem unus Christus, unum Ecclesiæ caput : una etiam caro sit, secunda autem respuatur. Quod si secundam prohibeat, de tertia quid dicendum est? Primum lex est, secundum venia et indulgentia, tertium iniquitas. Qui autem hunc numerum excedit, porcinus plane est, utpote ne multa vitii exempla habens.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 501.

[2] *An ne juvenibus quidem viduis propter ætatis lubricum ineundi matrimonii potestatem facis? At Paulus hoc facere minime dubitavit.... At hæc minime post baptismum, inquis. Quo argumento id confirmas? Aut rem ita se habere proba; aut, si id nequis, ne condemnes. Quod si res dubia est, vincat humanitas et facilitas.* Gregor., *Orat.* 39, pag. 636.

[3] *Lex omnes ob causas libellum dat repudii. At Christus non ob omnes, sed ab impudica tantum et adultera uxore viro separari permittit : reliquis autem omnibus in rebus animi æquitate ac patientia uti jubet.* Gregor., *Orat.* 31, pag. 501.

[4] *Ergo impudicam quidem, quia genus corrumpit et adulterat, expellamus : cætera autem omnia patienter et moderate ac sapienter feramus, aut, ut rectius loquar, sapienter et moderate ferte, quicumque matrimonii jugum subiistis. Si illitos fuco et cerusa colores et pigmenta perspexeris, eam hoc ornata spolia : si procacem et petulantem linguam, coerce : si meretricium risum, si sumptum aut potum immodicum, contrahe : si intempestivos progressus, constringe : si oculum elatum atque suspensum, reprime : at eam ne temere a te divellas et abstrahas. Incertum est utra pars in discrimine versetur, eane, quæ secat an ea quæ secatur. Fons aquæ, ait ille (Salomon), sit tibi proprius, nec ullus extraneus tecum sit particeps : pullus gratiarum tuarum, et cervus amicitiæ tuæ consuetudinem vitæ tecum habeat. Quocirca tibi cavendum est ne fluvius alienus efficiaris, atque aliis potius placere studeas quas uxori tuæ. Quod si alio fertur cupiditas tua, parti quoque tuæ libidinem præscribis.* Gregor., *Orat.* 31, pag. 501.

[5] *Servanda igitur fides ab utroque alteri est, imo exemplo continentiæ docenda uxor, ut se caste gerat. Iniquum est enim, ut id exigas, quod præstare ipse non possis. Quæ iniquitas effecit profecto, ut essent adulteria, feminis ægre ferentibus præstare se fidem, non exhibentibus mutuam charitatem.* Lactant., *Institut. divin.*, lib. VI, cap. 33. 619, col. 2, tom. III *Biblioth. Patr.*

Nous avons un rescrit de l'empereur Antonin [1], inséré dans le Code Grégorien et cité par saint Augustin, qui défend à un mari de poursuivre sa femme pour cause d'adultère, s'il ne lui a lui-même donné l'exemple de la chasteté conjugale, et il ajoute que si l'on trouve que l'un et l'autre soient coupables, ils subissent la peine due à leurs crimes, « étant tout-à-fait injuste, dit ce prince (qu'on croit être [2] Antonin *le Pieux*), qu'un mari veuille obliger sa femme à lui garder fidélité, lorsqu'il ne la lui garde pas lui-même. » Il n'en était [3] pas de même d'une loi attribuée à l'empereur Sévère et à Antonin, apparemment son fils, surnommé *Caracalla*. Elle permettait à un mari de faire divorce avec sa femme, en cas d'adultère; mais elle ne laissait pas le même droit à la femme sur son mari, quand elle le savait coupable du même crime. C'est contre cette loi que saint Grégoire déclame dans son trente-unième discours; il dit [4] qu'il n'y a aucune raison de punir les femmes quand elles manquent, et de laisser aux hommes la licence de tout faire impunément; que ce sont des hommes qui ont fait cette loi, et que c'est pour cela qu'elle est si désavantageuse aux femmes.

37. Il paraît [5] que les évêques étaient les ministres du mariage entre les fidèles : du moins ne peut-on douter qu'ils ne fussent présents lorsqu'on le célébrait. Il y en avait beaucoup à celui de sainte Olympiade; et saint Grégoire s'y serait trouvé, s'il n'avait été attaqué de la goutte : mais il s'y trouva en esprit et unit, comme il le dit lui-même, les deux époux tant avec Dieu qu'entre eux. Ailleurs il recommande [6] la modestie dans les mariages chrétiens, voulant qu'on en bannisse les danses et le son des instruments, afin que les bouffons ne se trouvent pas mêlés avec les évêques. Il défend aussi dans ces cérémonies les éclats de rire, les chants profanes; et recommande au contraire que tout s'y fasse avec modestie et gravité. On y faisait des prières, on y chantait des psaumes.

Sur le ministre du mariage.

Sur les cérémonies.

[1] *Sed isti quibus displicet, ut inter virum et uxorem par pudicitiæ forma servetur, et potius eligunt, maximeque in hac causa, mundi legibus subditi esse quam Christi, quoniam jura forensia non eisdem quibus feminas pudicitiæ nexibus viros videntur obstringere; legant quid imperator Antoninus, non utique Christianus, de hac re constituerit, ubi maritus uxorem de adulterii crimine accusare non sinitur, cui moribus suis non præbuit castitatis exemplum, ita ut ambo damnentur, si ambos pariter impudicos conflictus ipse convicerit. Nam supra dicti imperatoris hæc verba sunt, quæ apud Gregorianum leguntur :* Sane, inquit, meæ litteræ nulla parte causæ præjudicabunt. Neque enim si penes te culpa fuit ut matrimonium solveretur, et secundum legem Juliam Eupasia uxor tua nuberet, propter hoc rescriptum meum adulterii damnata erit, nisi constet esse commissum. Habebunt autem ante oculos hoc inquirere, an cum tu pudice viveres, illi quoque bonos mores colendi auctor fuisti. Periniquum enim mihi videtur esse, ut pudicitiam vir ab uxore exigat, quam ipse non exhibet; quæ res potest et virum damnare, non ob compensationem mutui criminis rem inter utrumque componere, vel causam facti tollere. *Si hæc observanda sunt propter decus terrenæ civitatis, quanto castiores quærit cœlestis patria et societas angelorum? Quæ cum ita sint, numquid ideo minor est, ac non potius major et pejor virorum impudicitia, quia inest illis superba et licentiosa jactantia?* S. Aug., lib. II *De conjugiis adulterinis*, cap. 8, pag. 408, tom. VI.

[2] Baronius, ad annum 161, num. 2.

[3] *Publico judicio non habere mulieres adulterii accusationem, quamvis de matrimonio suo violato queri velint, lex Julia declarat, quæ cum masculis jure mariti accusandi facultatem detulisset, non idem feminis privilegium detulit.* Codicis, lib. IX, tit. 9 ad legem Juliam, *de Adulteriis et stupro*, lege 1, p. 822.

[4] *Plerosque male affectos cerno ac legem eorum iniquam, nec sibi constantem. Quid enim causæ fuit, cur mulierem coerceret, marito contra indulgeret, eumque liberum relinqueret : et mulier quidem, quæ improbum consilium adversus viri sui cubile susceperit, adulterii piaculo constringatur, acerbissimisque legum pœnis excrucietur : vir autem qui fidem uxori datam per adulterium violaverit, nulli supplicio obnoxius sit? Hanc legem haudquaquam probo, hanc consuetudinem minime laudo. Viri erant, qui hanc legem sanxerunt : ac propterea adversus mulieres lata est.* Gregorius, *Orat.* 31, pag. 499 et 500.

[5] *Sentio quod crimen mihi objicias, etiam si id reticeas. Nuptias celebramus, forsan dixeris, idque aureæ tuæque Olympiadis, ac grex episcoporum aderat : tu vero aberas, vir egregie, vel dedignatus, vel gravatus. Neutrum horum, o admirande. Sed fieri non poterat, ut qui tragice se haberet, comice festum diem ageret. Ac simul omnino intempestivum est atque a nuptiis alienum, podagricos duos videre qui inter saltitantes circumferantur, ac rideantur. Libet enim non nihil quoque nuptiali more ludere. Nam alioquin quantum ad voluntatem attinet, et adsum et simul festum celebro, juvenilesque dextras inter se jungo, atque utrasque Dei manui.* Gregor., *Epist.* 57 *ad Procopium*, pag. 815.

[6] *Unum autem bonorum illud est, ut Christus nuptiis intersit (porro ubi Christus est, modestia quoque est) atque aqua in vinum convertatur, hoc est, ut cuncta in melius immutentur, sic nimirum, ut quæ misceri nefas est, inter se minime misceantur, nec episcopi cum sannionibus copulentur, nec preces cum plausibus, nec psalmodiæ cum tibicinum cantibus. Operæ pretium enim est, ut quemadmodum cætera omnia, sic etiam christianorum matrimonia modesta et composita sint. Modestia porro in gravitate sita est.* Gregor., *Epist.* 193, pag. 890 et 891.

Sur l'usage du mariage.

38. Saint Grégoire enseigne [1] que le mariage, quoiqu'inférieur à la virginité, n'a rien que d'honnête; que Jésus-Christ l'a honoré de sa présence; que l'usage en est permis quand il est exempt de la contagion des mauvaises concupiscences : mais il conseille aux personnes mariées de s'abstenir d'un commun consentement du devoir conjugal dans les temps consacrés à la prière. Le [2] mariage est un bien quand on y a pour fin d'avoir des enfants qui puissent plaire à Dieu : mais lorsqu'il ne sert qu'à enflammer la cupidité, il est plus expédient de ne point se marier. Voici les règles qu'il prescrit aux femmes mariées en la personne de sainte Olympiade [3]. « Aimez Dieu premièrement, et ensuite votre mari comme l'œil de votre vie et celui qui doit régler tous vos desseins. N'aimez que lui seul, et faites-en toute votre joie et toute votre consolation, particulièrement si vous remarquez qu'il vous aime avec ardeur, et que le lien sacré du mariage lui donne pour vous une affection ferme et constante. Ne prenez pas, néanmoins, autant de confiance et de liberté qu'il vous témoignera de passion, mais seulement autant qu'il est à propos d'en avoir sans blesser la chasteté, parce que l'on se dégoûte et l'on se rassasie de toute chose. Il n'y a rien dont on ne prenne du dégoût; mais il ne faut pas que vous en causiez jamais à votre mari. Etant femme, ne vous élevez point par vanité jusqu'à la condition des hommes. Ne vous enflez point d'orgueil par la considération de votre naissance, ni par l'éclat de vos habits, ni par la vue de votre sagesse. C'est être sage, que de céder aux lois du mariage, puisque le lien de cette société rend toutes choses communes. Cédez à votre mari quand vous le voyez en colère. Assistez-le dans ses peines et dans ses afflictions, en lui parlant avec beaucoup de douceur et de tendresse, et en lui faisant de sages et judicieuses remontrances. Ce n'est point avec violence que ceux qui gouvernent les lions entreprennent de les adoucir quand ils les voient en furie : ils n'emploient pas la force pour les réprimer, mais ils les flattent et les caressent de leurs mains et les apaisent par la douceur de leurs paroles. Que la colère ne vous transporte jamais jusqu'à lui dire des injures et à lui faire des reproches et des imprécations, n'étant pas juste que vous traitiez de la sorte une personne que vous devez préférer à tous les biens imaginables; car il arrive souvent que les plus sages et les plus prudentes résolutions réussissent mal. Ne lui reprochez point aussi sa faiblesse, puisqu'un homme qui porte l'épée est toujours le plus fort. » Saint Grégoire souhaitait [4] à cette sainte femme un grand nombre d'enfants, afin que plus elle en aurait, plus il y eût de

[1] *Nec enim quia honoratior est virginitas, idcirco turpe et ignominiosum est matrimonium. Christum imitabor, purum, inquam, illum pronubum et sponsum, qui et miraculum in nuptiis edit, et conjugium præsentia sua honestat. Id modo tibi curæ sit, ut purum sit matrimonium, atque ab obscœnarum cupiditatum contagione liberum. Hoc unum a te posco ut.... certo tempore, hoc est quandiu assignatum orationi tempus omni occupatione præstabilius fluit, a re uxoria abstineas, idque ex communi pacto et consensu. Non enim legem sancimus, sed consilium damus.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 648 et 649.

[2] *Cum matrimonium nihil aliud est quam conjunctio, et prolis ac successionis cupiditas : tum bonum est matrimonium. Plures enim introducit, qui Deo placeant. At cum carnis molem inflammat, et spinis circumdat, vitiique quasi via invenitur : tum ipse etiam dico, non expedit nubere.* Gregor., *Orat.* 31, pag. 502.

[3] *Primo Dei numen, posthac venerare maritum,*
Vitæ oculum, et tua qui sapiens consulta gubernat.
Hunc et semper ames unum, læteris et uno :
Idque magis, flammas si senseris illius in te
Ardentes, stabilisque tui conservet amorem.
Ne tibi sit, quantam cupit hic, fiducia tanta,
Sed quantum decet ac fas est. Namque omnia tandem
Tædia ferre solent animis. Non expedit autem
Conjugis ut saturum capiat fastidia pectus
In molem, mulier cum sis, ne assurge virilem.
Ne genus et proavos memora : ne pulcher amictus
Sit tibi vel vani sapientia causa tumoris.
Legibus est thalami sapientia cedere magna.
Cuncta etenim nexus communia reddit utrique
Conjugii. Tu cede viro, cum bile movetur,
Atque laboranti fer opem, mollique loquela
Admonituque probo mœrentia pectora fulci,
Cum lea sæva furit, rabidaque exæstuat ira,
Robore corporeo domitor non comprimit illam,
Sed manibus mulcens domat hanc et voce suavi.
Nec damnum improperes, quamvis irato marito,
(Pluris enim ille tibi est, quam commoda cuncta putandus)
Nec finem adversum votis (namque haud decet istud.
Sæpe fit ut non sit prudentibus exitus idem
Consiliis, verum male vertant optima cœpta)
Nec teneras vires. Nam magnum robur in ense.
Gregorius, in *Carmine parænetico, ad Olympiadem*, pag. 132, tom. II.

[4] *Hoc nunc te magno donavi munere : sin tu*
Majus adhuc poscis, precor hoc tibi numine ab alto,
Area natorum sis ut fœcunda feraxque,
Quo plures magni celebrent præconia regis.
Gregor., ibid., pag. 134.

personnes qui chantassent les louanges de Jésus-Christ.

Sur l'invocation et l'intercession des Saints.

39. On voit par ce qu'il raconte de sainte Justine, martyre en 304, que c'était une pratique bien établie dans l'Eglise, d'invoquer la sainte Vierge dans les dangers. Cette martyre [1] sentant les attaques du démon, et se voyant en péril de perdre sa virginité, après avoir recouru à Dieu, pria aussi la sainte Vierge avec humilité de la secourir, et joignit à ses prières le jeûne et la mortification de ses sens, tant pour flétrir une beauté qui lui était dangereuse, et ôter à l'impureté la matière qui pouvait l'enflammer, que pour se rendre Dieu favorable en mortifiant son corps, rien n'étant plus propre à émouvoir la miséricorde, que les larmes et la mortification. Longtemps auparavant saint Irénée [2] avait appelé la sainte Vierge l'*Avocate d'Eve*. Il paraît aussi que saint Grégoire ne doutait pas [3] que les âmes des saints ne connussent ce que nous faisons en ce monde. En effet, en parlant de saint Athanase, mort après avoir soutenu plusieurs combats pour la défense de la vérité, il s'exprime ainsi: « Il regarde [4] maintenant du haut du ciel ce qui se passe ici-bas : il tend la main à ceux qui combattent pour la vertu et les assiste avec d'autant plus d'efficace, qu'il est à présent délivré des liens du corps. » Il ne doutait pas non plus de son bonheur, ni du pouvoir qu'il avait dans le ciel, car il finit son éloge par une prière qu'il lui adresse tant en son nom qu'au nom de son peuple. « Regardez-nous, lui dit-il [5], d'un œil favorable, et ne cessez point de conduire ce peuple, qui est le parfait adorateur de la parfaite Trinité, que l'on connaît et que l'on révère dans le Père, dans le Fils et dans le Saint-Esprit. Si nous sommes assez heureux pour avoir la paix, retenez-moi dans la vie [6] et aidez-moi à gouverner ce troupeau. Si la guerre doit continuer dans l'Eglise, retirez-moi de ce monde, et placez-moi avec vous et avec vos semblables. » Il invoque aussi saint Basile [7], et témoigne en même temps [8] que ce saint évêque intercédait dans le ciel pour ceux qu'il avait gouvernés ou aimés étant sur terre. Il prie [9] de même saint Cyprien de lui aider dans la conduite de son troupeau, et de faire briller de plus en plus la doctrine de la sainte Trinité. Il dit [10] encore que les cendres de ce saint martyr chassaient les démons, guérissaient les malades, donnaient la connaissance de

[1] *Desperatis omnibus aliis remediis ad Deum confugit, atque adversus detestabilem amorem sponsum suum patronum ac defensorem assumit... Christum... virginemque Mariam supplex obsecrans, ut periclitanti virgini suppetias ferret, jejunii et chameuniæ pharmaco se se communit : partim ut formæ venustatem tanquam insidiosam obscuraret, sicque flammæ materiam subtraheret, ac libidinis facem absumeret ; partim ut per sui afflictionem propitium sibi Deum et exorabilem redderet. Neque enim Deus ulla re, perinde atque corporis ærumna conciliatur : lacrymisque misericordia vicissim rependi solet.* Gregor., *Orat.* 18, pag. 279 et 280.

[2] *Ea* (*Eva*) *inobedierat Deo, sed hæc* (*Maria*) *suasa est obedire Deo, uti virginis Evæ Virgo Maria fieret advocata.* Irenæus, lib. V *contra Hæreses*, cap. 19, pag. 316 novæ editionis.

[3] *Si quidem illud persuasus sum, Sanctorum animas res nostras sentire.* Gregor., *Epist.* 201, pag. 898.

[4] *Alter* (*Athanasius*) *in bona senectute post multas dimicationes et palæstras, vita defunctus, nunc res nostras, ut persuasum habeo, cœlitus inspicit, ac virtutis causa laborantibus manum porrigit, eoque magis quod corporis vinculis liberatus est.* Gregor., *Orat.* 24, pag. 425.

[5] *Nos autem utinam ipse benignus desuper et placidus aspicias atque hunc populum gubernes, perfectum perfectæ Trinitatis, quæ in Patris, et Filii, et Spiritus Sancti contemplatione intelligitur et colitur, adoratorem : meque, si quidem res pacatæ futuræ sint, in vita teneas, gregemque mecum pascas : sin autem Ecclesia bellis flagratura est, reducas, aut assumas, tecumque, et cum tui similibus colloces, tametsi magnum sit quod postulo.* Gregor., *Orat.* 21, pag. 397.

[6] Saint Grégoire dit seulement : κατέχοις, « Maintenez-moi en possession de cette paix. » Les saints ne désirent pas d'être retenus dans cette vie, mais d'être maintenus en possession des biens spirituels dont on peut y jouir. (*L'éditeur.*)

[7] *Tu vero, sacrum et divinum caput, e cœlo nos, quæso, inspice, carnisque stimulum, a Deo nobis ad disciplinam datum, aut precibus tuis siste, aut certe, ut cum forti animo perferamus, persuade*, etc. Gregor., *Orat.* 20, pag. 373.

[8] *At nunc ille quidem* (*Basilius*) *in cœlis est, illic etiam, ni fallor, sacrificia pro nobis offerens, et pro populo preces fundens ; neque enim ita nos reliquit, ut prorsus reliquerit.* Gregor., ibid., pag. 372.

[9] *At tu nos e cœlo benignus aspicias, sermonesque nostros et vitam gubernes, sacrumque hunc gregem pascentem adjuves, cum in cæteris rebus, quoad ejus fieri poterit, eum ad optima quæque dirigens, tum graves lupos syllabarum et verborum captatores amoliens, sanctæque Trinitatis cui nunc adsistis, pleniorem clarioremque splendorem nobis concilians*, etc. Gregor., *Orat.* 18, pag. 286.

[10] *Nonnullum ipsi quoque martyri* (*Cypriano*) *offeratis, dæmonum nimirum oppressionem, morborum depulsionem, futurarum rerum prænotionem : quæ quidem omnia vel cineres ipsi Cypriani, modo fides adsit, efficiunt : quemadmodum norunt, qui hujus rei periculum fecerunt, ac miraculum ad nos usque transmiserunt*, etc. Gregor., ibid., pag. 284.

l'avenir, ce qu'il prouve par le témoignage de ceux qui avaient ressenti tous ces effets avec le secours de leur foi.

Sur le culte des reliques

40. Ce n'est pas là le seul endroit où saint Grégoire parle du culte des reliques; il fait ailleurs des reproches à Julien l'Apostat de ce qu'il refusait de rendre aux martyrs et à leurs corps le culte qui leur était dû. « Ne craignez-vous pas, lui dit-il [1], ces illustres athlètes du Christianisme, Jean, Pierre, Paul, Jacques, Etienne, Luc, André et Thècle? Ne craignez-vous point ces grands hommes en l'honneur de qui on a institué des fêtes et des assemblées, qui ont chassé les démons, guéri les malades, prédit l'avenir; dont les corps n'ont pas moins de pouvoir que leurs âmes, soit lorsqu'on les touche, soit lorsqu'on les honore, et dont les moindres gouttes de sang et les plus faibles marques de leur martyre ont autant de force que leurs corps mêmes? Vous n'en avez que du mépris, tandis que vous admirez le bûcher d'Hercule que des femmes outragées ont allumé. » Cet apostat allait plus loin, et souffrait sous son règne que les païens [2] missent le feu aux tombeaux des martyrs, qu'ils mêlassent avec leurs reliques les os des infâmes, et qu'ils les jetassent pour empêcher qu'on ne les révérât.

Réponses à quelques objections sur le culte des reliques

41. Les ministres protestants ne pouvant se refuser à la clarté des témoignages que saint Grégoire rend au culte des Saints et de leurs reliques, de même qu'à leur intercession et à leur invocation, ont pris le parti de qualifier ces saintes pratiques de *maladies de son siècle* [3] et d'*aveugle superstition* [4], sous prétexte qu'*on n'en trouve aucun vestige dans les trois premiers siècles;* qu'au contraire, *tous les écrivains de ces premiers siècles condamnent formellement* ces usages *par des principes clairs et indubitables* qui excluent du culte et de l'invocation les anges, les saints et toutes les créatures. Mais qu'on lise le livre d'Origène, qui a pour titre *Exhortation au martyre,* et on trouvera que, dès le milieu du troisième siècle, on ne doutait point que les Saints n'intercédassent pour nous, et qu'on ne pût leur adresser des prières. « Comme dans la loi de Moïse, dit ce Père [5], les prêtres conféraient la rémission des péchés par le sang des boucs et des taureaux, de même à présent les âmes de ceux qui ont été mis à mort pour la confession du nom de Jésus-Christ, nous font sentir que ce n'est pas sans sujet qu'elles environnent l'autel du ciel, en ce qu'elles obtiennent la rémission des péchés à ceux qui les prient. Tous les Saints, dit-il ailleurs [6], qui ont passé de cette vie à

[1] *Non victimas pro Christo cæsas veritus es? Nec magnos pugiles extimuisti, Joannem illum, Petrum Paulum, Stephanum, Lucam, Andream, Theclam?..... Quibus præclari honores et festa constituta sunt: a quibus dæmones propelluntur, et morbi curantur: quorum apparitiones et prædictiones: quorum vel sola corpora id possunt quod animæ sanctæ, sive tangantur, sive honorentur: quorum vel solæ sanguinis guttæ atque exigua passionis signa idem possunt quod corpora? Hæc non colis, sed contemnis, qui Herculis rogum ex calamitate injuriisque mulieribus illatis excitatum admiraris.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 76 et 77.

[2] *Non jam martyrum sepulcris ignem admovebunt, ut per eorum ignominiam alios a certamine deterreant. Non jam sanctorum reliquias, cum vilissimis ossibus per contemptum permixtas, flammis absument, aut in ventos spargent: ut in eo honore, qui ejusmodi hominibus debetur, ipsos privent.* Gregor., *Orat.* 4, pag. 126.

[3] Dallæus, *advers. Latin. tradit. de relig. cultu,* pag. 53.

[4] *Cæca in divos superstitio quam hic ipse Gregorius* (*Nazianzenus*) *non parum promovisse suis et verbis et exemplis videtur.* Idem, ibid., pag. 51.

[5] *Ut enim qui secundum Mosis legem assistebant altari per sanguinem taurorum et hircorum remissionem ministrare peccatorum videbantur; sic eorum animæ qui propter testimonium Jesu securi percussi sunt cœlesti altari non adstant frustra, sed precantibus remissionem peccatorum ministrant.* Origen., *Exhortat. ad martyrium,* pag. 293, tom. I, novæ editionis.

[6] *Omnes Sancti qui de hac vita decesserunt, habentes adhuc charitatem erga eos qui in hoc mundo sunt, si dicantur curam gerere salutis eorum, et juvare eos precibus suis, atque interventu suo apud Deum non erit inconveniens scriptum, namque est in libris Machabæorum:* Hic est Jeremias propheta Dei qui semper orat pro populo. Orig., *Homil.* 3 *in Cantic. canticor.*, pag. 338, tom. I Genebrardi, et lib. *de Oratione*, pag. 213 novæ editionis *hæc habet idem Origenes. De quo testatus est alius Sanctus qui obierat:* Hic est qui multum orat pro populo et sancta civitate, Jeremias propheta Dei. *Etenim absurdum est cum in hac vita per speculum tantum et in ænigmate Sancti videant, in futura autem facie ad faciem sint visuri, non idem proportione quadam de reliquis existimare virtutibus, maxime cum ibi perficiantur quæ comparantur in hac vita. Una autem e præcipuis virtutibus juxta divinum sermonem est charitas in proximum, quam ii qui jam dormierunt sancti multo magis in eos qui in vita militant, habere putandi sunt, quam ii qui etiamnum in humana sunt infirmitate imbecilliorumque pugnam adjurant; neque enim hic tantum illud per fraternam charitatem impletur: si quid patitur unum membrum, compatiuntur omnia membra... Nam eorum decet charitatem qui ex hac vita excesserunt dicere: sollicitudo omnium Ecclesiarum, quis infirmatur, et ego non infirmor,* etc.

l'autre, ayant encore la charité envers ceux qui sont en ce monde, ont soin de leur salut et les aident par leurs prières et leurs entremises. C'est ce qu'on peut assurer sans inconvénient, puisqu'il est écrit dans le livre des Machabées : *C'est là Jérémie le Prophète qui prie sans cesse pour le peuple.* » Il dit [1], en parlant de l'intercession des anges : « Un chrétien qui est véritablement tel, qui ne se soumet qu'à Dieu seul et à son Verbe, ne doit absolument rien appréhender des démons, qui ne peuvent lui faire aucun mal, puisque les anges du Seigneur campent autour de ceux qui le craignent et qu'ils les délivreront; et que l'ange de chacun d'eux, voyant sans cesse la face du Père céleste, présente continuellement leurs prières au Dieu de l'univers par notre grand et unique Pontife, et qu'il joint lui-même ses prières aux prières de celui qui a été commis à ses soins. » On trouvera aussi l'intercession des Saints bien marquée dans le traité de saint Cyprien, intitulé : *De la Conduite des vierges*, où il les prie [2] de se souvenir de lui lorsque Dieu aura récompensé leur virginité ; et dans une de ses lettres au pape Corneille [3] : « Souvenons-nous les uns des autres, et prions sans discontinuer les uns pour les autres dans un esprit de concorde et d'union. Tâchons de nous soulager par un amour mutuel dans nos afflictions ; et si quelqu'un de nous, par la miséricorde de Dieu, meurt le premier, que notre charité soit persévérante auprès de Dieu, et que notre prière pour nos frères et pour nos sœurs ne cesse point auprès du Père des miséricordes. » Et ailleurs : « Le paradis est notre patrie [4], un grand nombre de nos amis, de nos frères et de nos enfants nous y attendent, assurés de leur salut et encore en peine pour le nôtre. » Enfin, on trouvera ces usages bien marqués dans les *Actes sincères des Martyrs Scillitains*, vers l'an 200 [5]; dans ceux de sainte Potamienne [6], martyrisée vers l'an 210 ; d'une vierge Tyrienne [7] nommée Théodosie ; de saint Théodote *le Cabaretier* [8], qui souffrit en 303 ; de saint Saturnin [9] de Toulouse, martyr vers l'an 250 [10]; et des saints Tryphon, Respicius et Nymphe, qui souffrirent vers le même temps [11]. Ce que les protestants objectent [12] encore, qu'il n'y a aucun précepte touchant l'invocation des Saints, ne fait pas voir qu'il y ait de l'abus à les invoquer. « Si l'Ecriture ne nous ordonne pas de les invoquer, elle ne le défend pas non plus [13]; et le culte dû à Dieu ne reçoit aucun préjudice de cette invo-

[1] *Christianus, verus, inquam, Christianus, qui solius Dei Verbique ejus imperio se subdit, cum dæmonibus præstantior sit, nihil a dæmoniis pati potest. Cujus rei causa est, quia castra metabitur angelus Domini in circuitu timentium eum et eripiet eos, et ejus angelus, qui semper videt faciem Patris cœlestis, ejus preces per solum sacerdotem magnum semper universorum Deo offert, et ipse precatur cum eo, cujus ipsi commissa cura est.* Origen., lib. VIII *contra Celsum*, pag. 769 novæ editionis.

[2] *Durate fortiter, spiritaliter pergite, pervenite feliciter. Tantum mementote nostri cum incipiet in vobis virginitas honorari.* Cyprianus, lib. *de Habitu virginum*, edit. Paris, ann. 1726.

[3] *Memores nostri invicem simus, concordes atque unanimes, utrobique pro nobis semper oremus, pressuras et angustias mutua charitate relevemus, et si quis istinc nostrum prior divinæ dignationis celeritate præcesserit, perseveret apud Dominum nostra dilectio, pro fratribus et sororibus nostris apud misericordiam Patris non cesset oratio.* Cyprian., *Epist.* 57 *ad Cornelium*, pag. 96.

[4] *Patriam nostram paradisum computamus... Magnus illic nos carorum numerus exspectat, parentum, fratrum, filiorum frequens nos et copiosa turba desiderat, jam de sua incolumitate secura, et adhuc de nostra salute sollicita.* Cyprian., lib. *de Mortalitate*, pag. 236.

[5] *Consummati sunt Christi martyres... et intercedunt pro nobis ad Dominum Jesum Christum.* Ruinart., *Act. Martyr. sincer.*, pag. 87.

[6] *Basilides dixisse fertur Potamiænam tertio post martyrium die, noctu sibi assistentem, coronam capiti suo imposuisse, dixisseque se ipsius causa Dominum orasse, atque id quod petierat impetrasse, nec diu postea ipsum apud superos migraturum.* Ruinart., *Act. Martyr.*, pag. 122.

[7] *Theodosia virgo ex urbe Tyro oriunda..... ad vinctos quosdam accessit, qui regnum Dei libere confitentes ante prætorium sedebant, tum ut eos salutaret, tum ut, quod credibile est, eosdem rogaret, ut cum ad Deum pervenissent, sui memores esse vellent.* Eusebius, *De Martyribus Palæstinæ*, cap. 7, pag. 328.

[8] *Dixit* (*Theodotus*) : *Nolite lugere, fratres, sed glorificate Dominum nostrum Jesum Christum, qui fecit ut perficerem cursum meum, et inimicum superarem. Deinceps enim in cœlis cum fiducia pro vobis Deum deprecabor.* Ruinart., *Act. Martyr.*, pag. 349.

[9] *Illos dies, quibus in Dominici nominis confessione luctantes... coronantur, vigiliis hymnis ac sacramentis etiam solemnibus honoramus, ut eorum patrocinia atque suffragia in conspectu Domini orando quæramus, honorando mereamur.* Ruinart., *Act. Martyr.*, pag. 130. — [10] Ou au Ier siècle. (*L'éditeur.*)

[11] *Convenerunt autem religiosi viri et sacerdotes Domini, et dedicaverunt martyrium illorum cum omni honore atque disciplina reverentiæ participaverunt mysterium redemptionis nostræ, commendantes animas suas sanctis beatorum martyrum patrociniis.* Ruinart., *Act. Martyr.*, pag. 164.

[12] *Confessio Augustana*, articulo 21.

[13] *Ut nullum mandatum neque exemplum exstet*

cation, puisque nous nous adressons aux Saints, non comme à des dieux, mais comme à des intercesseurs. » C'est la réponse de Cassandre aux auteurs de la confession d'Augsbourg, et il ajoute que, pour montrer que cette pratique n'est pas à mépriser, il suffit qu'elle ait été autorisée par de très-saints et de très-doctes interprètes de l'Ecriture, par les évêques de toute la terre dans les temps les plus florissants de l'Eglise, par Origène, par saint Athanase, saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Grégoire de Nysse, saint Chrysostôme, saint Jérôme, Théodoret, saint Ambroise, saint Léon, et par plusieurs autres, n'étant pas croyable que ces saints personnages eussent admis une doctrine ou une coutume qu'ils eussent jugée contraire à l'Evangile. Les plus habiles d'entre les protestants qui ont vu cette réponse de Cassandre, ne l'ont point désapprouvée; au contraire, ils ont blâmé l'excès de ceux de leur parti qui ont accusé l'Eglise romaine d'idolâtrie dans le culte qu'elle rend aux Saints, et tous ceux d'entre eux qui voudront agir de bonne foi et qui chercheront sincèrement la vérité, auront en horreur ces calomnies. S'ils ne conçoivent pas comment les Saints peuvent connaître les prières que nous leur adressons, Grotius [1] leur répondra que la chose est aisée à comprendre : « Les Prophètes, tandis qu'ils étaient encore sur la terre, connaissaient ce qui se passait dans les lieux où ils n'étaient pas; Elisée connaissait tout ce que faisait Giézi, quoiqu'absent; Ezéchiel au milieu de la Chaldée, voyait tout ce qui se passait dans le temple de Jérusalem; les anges sont présents à nos assemblées et s'emploient pour rendre nos prières agréables à Dieu: c'est ainsi, ajoute Grotius, que l'ont cru dans tous les temps non-seulement les chrétiens, mais aussi les Juifs. » D'où il conclut qu'un lecteur non prévenu doit croire qu'il est bien plus raisonnable d'admettre dans les martyrs une connaissance des prières que nous leur adressons, que de la leur refuser.

42. Tout bien [2] tire son commencement de Dieu, et c'est lui aussi qui le conduit à sa perfection. Le meilleur présent que nous puissions lui faire, lorsque nous nous présentons devant lui, c'est de lui offrir un renouvellement [3] intérieur qui nous change entièrement pour nous donner à lui. Lorsque ce changement sera arrivé, nous ne devons pas nous en élever, mais dire avec David: *Ce changement vient de la main du Très-Haut*, puisque c'est en effet de lui que vient tout le bien que font les hommes. Ils ont néanmoins part au bien qu'ils font, comme le remarque saint Grégoire [4], en expliquant

Sur la grâce et le libre-arbitre.

quod id fieri jubeatur, ita nullum interdictum legitur, quo id fieri prohibeatur. Certum est quod hæc interpellatio, adoratio illa, et cultus qui soli Deo debetur, non imminuitur : cum sanctos Dei non ut deos et largitores bonorum, sed ut condeprecatores et impetratores appellemus. Debet igitur hoc piis animis ad hunc ritum interpellationis sanctorum non aspernendum sufficere, quod videant doctissimos et sanctissimos divinarum Litterarum interpretes et Ecclesiarum per totum orbem præfectos antiquitus et florentissimis Ecclesiæ temporibus hujusmodi interpellationem in usu habuisse. Ex quo falsum apparet quod apologia scribit : nullos veteres scriptores ante Gregorium fecisse mentionem invocationis, cum aliquot sæculis antecedentium Origenis, Athanasii, Basilii, Nazianzeni, Nysseni, Theodoreti, Chrysostomi, Hieronymi, Ambrosii, Augustini, Leonis, testimonia in promptu sint: neque ullo modo credendum est, sanctissimos illos viros ullam doctrinam aut consuetudinem admissuros fuisse, quam Evangelicæ et Apostolicæ doctrinæ adversari aut gloriæ Dei vel merito Christi detrahere aliquid putavissent. Cassandr., *Consult.*, art. 21.

[1] Grotius, *Votum pro pace Ecclesiæ*, pag. 667, tom. IV.

[2] *Deus a quo bonum omne initium ducit, atque ad finem perducitur, orationi opitulator accedat.* Gregor., *Orat.* 12, pag. 198.

[3] *Non apparebis, inquit, in conspectu meo vacuus : verum si quid pulchri habes, tecum feres. At nunc diverso modo novus appare, sic nempe, ut totus immuteris... Huic festo muneris loco præclaram mutationem offert, ac ne sic quidem magnifice de te sentias, verum dic cum Davide,* Hæc mutatio dexteræ Excelsi, *a quò promanat, quidquid ab hominibus recte et cum laude geritur.* Gregor., *Orat*, 43, pag. 702.

[4] *Non omnes, inquit, capiunt verbum hoc, sed quibus datum est... Cum audieris,* Quibus datum est, *adde,* volentibus datum est, *atque iis, qui ea animi propensione sunt. Etenim cum illud audis, non est volentis, neque currentis, sed miserentis Dei : idem tibi existimandum censeo. Quoniam enim nonnulli sunt, qui ob recte facta ita animis efferuntur, ut id totum sibi ipsis adscribant, nec quicquam Creatori ; et sapientiæ eorum auctori, ac bonorum omnium suppeditatori acceptum ferant, his verbis eos docet Paulus, quod ipsum etiam recte velle, divino auxilio indigeat, imo, ut rectius loquar : voluntas quoque ipsa et electio eorum, quæ recta et cum officio conjuncta sunt, divinum quoddam beneficium est, atque a Dei benignitate manans. Idcirco, ait,* Non volentis, *id est, non solum volentis, nec currentis solum, sed etiam miserentis Dei. Ita, quoniam velle quoque ipsum a Deo est, optimo jure totum Deo assignavit. Quantumlibet curras, quantumlibet certes, opus habes eo, qui det coronam. Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt, qui ædificant eam. Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilant, qui custodiunt eam. Scio, inquit, quod nec levium cursus est,*

ce que dit Jésus-Christ : *Tous ne comprennent pas cette parole, mais ceux-là seulement à qui il a été donné*. Il a été donné à ceux qui sont appelés et qui consentent à cette vocation; et c'est, dit ce Père, la même chose ici que lorsque saint Paul dit qu'il ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde, l'Apôtre enseignant à ceux qui s'attribuent tout le bien qu'ils font sans en rien rapporter à Dieu, qu'ils ont besoin du secours de Dieu, même pour vouloir le bien et pour remporter la couronne, que l'on ne peut en effet remporter sans lui, avec quelque vitesse que l'on courre. » Saint Grégoire dit ailleurs [1] : « La vertu n'est pas seulement un don de Dieu, elle vient aussi de ta volonté, mais elle ne dépend pas de ta volonté seule, il faut encore une plus grande puissance. Ma vue ne suffit pas pour voir les objets visibles sans la lumière du soleil. Deux parties du bien viennent de Dieu, la première et la dernière. Il n'y en a qu'une qui soit à moi. Il m'a rendu capable du bien, et il me donne la force. C'est moi qui cours au milieu de la carrière. Jésus-Christ est mon guide, ma force, c'est par lui que je respire. Il me fait voir et courir heureusement. Sans lui nous ne sommes tous, nous autres mortels, que de vains fantômes, que des cadavres vivants, infects par nos péchés. Comme les oiseaux ne peuvent voler sans l'air, ni les poissons nager sans l'eau, ainsi l'homme ne peut faire un pas sans Jésus-Christ. Prenez donc garde, ajoute-t-il, de ne vous pas trop élever et de ne pas vous confier trop en vos propres forces, quand même vous auriez la sagesse imaginable. » En faisant l'oraison funèbre de son père, il dit [2] qu'il ne sait lequel il doit louer davantage dans sa conversion, ou la grâce de Dieu qui l'a appelé, ou la promptitude de sa volonté; qu'il était déjà chrétien par ses mœurs avant qu'il fût converti à la foi; et que comme il y a beaucoup de chrétiens qui professent avec nous une même foi, et qui ne sont point cependant avec nous, à cause de leur mauvaise vie, il y a beaucoup d'infidèles qui appartiennent à l'Eglise et qui préviennent la foi par leurs mœurs : en sorte qu'il ne leur manque que le nom de chrétien, en ayant déjà la réalité. Il ajoute que son père était du nombre de ces derniers, et qu'il reçut la foi comme récompense de ses bonnes œuvres. Il s'explique à peu près de même [3] en parlant de la troisième sorte d'eunuques dont il est fait mention dans l'Evan-

nec bellum potentum, nec pugnantium victoria, nec prospere navigantium portus: sed Dei est, et victoriam afferre, et incolumen scapham in portum perducere. Gregor., *Orat.* 31, pag. 504 et 505.

[1] *Non tantum ætherei, charissima sit licet illis*
Effigies, virtus contingit munere Patris.
Nam tua cura etiam studiumque accedat oportet.
Nec rursum illa tua tantummodo mente paratur :
Majus enim robur, majorem poscit opemque.
Quippe nec ipse, licet visu præcellat, ocellus
Sole tamen dempto, corpus spectabile cernit :
Ille etenim et nostros oculos illustrat : et idem
Post oculis sese infundit, præbetque tuendum.
Atque Dei, ut virtus homini contingere possit,
Sunt geminæ partes, prima et postrema: necesse at
A nobis unam est : mediamque accedere binis.
Virtutis namque ille mihi dedit esse capacem :
Et validas idem vires nervosque ministrat.
Ast ego, ut in stadio, non sane præpete gressu
Incedo, moveoque haud vano membra labore,
Dum Christus mihi præstat opem, mihi præstat opesque :
Qui facit ut cernam, cursu ferar atque secundo
Quo sint mortales vanissima ludicra cuncti,
Quo cuncti sint viva cadavera, putrida noxis.
Nam neque submoto volitantes æthere cernas
Pennigeras volucres : nec demptis fluctibus unquam
Delphinum æquorea poterant regione natare.
Sic quoque præsidio Christi sine tollere gressum
Haud unquam mortale genus queat. Ergo cavendum
Ne tibi plus æquo tribuas et mente superba
Viribus ipse tuis fidas, quantumlibet in te
Fulgeat insignis sapientia.....

Gregor., *Carm.* 58 *de virtute humana*, pag. 136 et 137.

[2] *Equidem statuere non possum, gratiamne illam, a qua vocatus est, an illius voluntatem animique inductionem magis laudare debeam... Ille, ante etiam quam ad nostram caulam se contulisset, noster erat : mores quippe ipsum nobis asciscebat. Ut enim multi ex nostris nobiscum non sunt, quos scilicet a communi corpore vita removet : sic contra multi exterorum ad nos spectant, quicumque nimirum fidem moribus antevertunt, ac solo nomine carent, cum rem ipsam teneant. Quo in numero meus quoque pater erat, ramus quidem ille alienus, cæterum vita et moribus ad nos propendens. Ac pudicitiæ quidem laude adeo excelluit, ut idem simul et amabilissimus, et castissimus esset : quæ duo haud facile in unum concurrunt. Justitiæ autem, quod majus et illustrius argumentum afferri potest, quam quod in magnis reipublicæ muneribus versatus, ne teruncio quidem facultates suas auxerit..... Pro his rebus fidem quoque, ut opinor, præmii loco retulit.* Gregor., *Orat.* 19, pag. 289 et 290.

[3] *Quare tria hominum genera constituenda videntur. Alii enim naturæ indole ad virtutem tendunt (naturam porro cum dico, liberam voluntatem haud quaquam sperno : sed utrumque statuo, nimirum et naturæ ad bonum facilitatem atque aptitudinem, et animi voluntatem, naturalem illam aptitudinem ad bonum ducentem). Quidam autem alii sunt, quos sermo*

gile, et dit d'eux que, n'étant ni naturellement vertueux, ni aidés de personne pour le devenir, ils rallument avec le secours de leur raison et par leur libre arbitre, l'étincelle de bien qui est en eux, et se rendent eux-mêmes vertueux, jusque-là qu'ayant arraché en eux la racine du mal et banni tous les instruments du péché, ils se font une telle habitude de la vertu, qu'il leur devient comme impossible de se laisser aller au mal.

Sur la foi, sur le respect et le secret des mystères.

43. Il y a plusieurs voies [1] pour aller au salut; la foi en est une et suffit aux fidèles pour être sauvés. C'est même avec son secours qu'une grande partie des hommes se sauvent. Si la foi n'était que pour les savants, rien ne serait moins riche que Dieu. Néanmoins il ne convient pas aux simples fidèles d'approfondir les mystères, surtout celui de la sainte Trinité [2]; ils doivent se contenter de croire ce qu'ils ont appris dans l'enfance, et laisser la dispute aux savants, particulièrement aux évêques. « Si l'on vous accuse d'erreur, dit saint Grégoire [3], et si l'on vous donne des noms de sectes, ne vous en mettez point en peine; jouissez en repos du bien de la foi, et laissez-moi le soin de combattre : laissez-moi construire le vaisseau, et contentez-vous de vous en servir; demeurez en sûreté dans la maison que je vous bâtis, sans que vous vous mêliez du bâtiment. Vous ne voguerez pas moins bien que moi dans ce vaisseau, et vous ne serez pas moins bien logés que moi dans cette maison, quoique vous n'y ayez contribué en rien. Je soutiendrai moi seul les efforts de la guerre, mais vous ne laisserez pas d'obtenir la palme de la victoire. Je veux bien recevoir moi seul tous les coups : soyez seulement spectateurs du combat, en m'aidant toutefois par le secours de votre foi et de vos prières. » Il se plaint [4] que la démangeaison de disputer sur les mystères, fût poussée à un tel excès à Constantinople, même parmi les catholiques, qu'il n'y avait pas de place publique qui ne retentit de ces disputes; la joie même des festins en était troublée : elles changeaient les fêtes en jours de deuil et de tristesse; les cabinets des femmes, où doit régner la simplicité, en étaient inquiétés; les vierges mêmes se déshonoraient par avidité de disputer sur les mystères : en sorte que la théologie était devenue un art méprisable et un exercice de vaines subtilités, semblables à ces tours de mains dont les charlatans trompent les yeux. Saint Grégoire déplore cet abus, et dit [5] : « Il ne convient pas à tout le monde de philosopher sur les choses divi-

et doctrina purgat, vitiosisque animi perturbationibus truncat. Hos esse existimo, qui ab hominibus castrantur : cum videlicet magistri præcepta et sermones virtutem a vitio distinguentes, atque alterum rejicientes, alterum præscribentes (juxta illud : Declina a malo et fac bonum*), spiritualem pudicitiam effecerint. Quod etiam exectionis genus probo, atque et doctores et discipulos imprimis laudo : quoniam et illi pulchre execuerunt, et hi pulchrius execti sunt. Et sunt, qui seipsos castraverunt propter regnum cœlorum. Alii, cum nullos magistros nacti essent, probi sibi ipsis magistri exstiterunt. Non docuit te mater quid officii esset, non docuit te pater, non presbyter, non episcopus, non alius quisquam ex iis, quibus docendi cura commissa est? At tu, rationem tibi insitam movens, ac virtutis igniculum per arbitrii libertatem exuscitans, te ipsum execuisti, radicem excidisti, vitii instrumenta depulisti, tantum tibi virtutis habitum comparasti, ut jam ad vitium ferri propemodum nequeas.* Greg., *Orat.* 31, pag. 508.

[1] *Multæ salutis nam patent nobis viæ,*
Quarum unaquæque rege dat summo frui,
Has, non sitam in sermone duntaxat tere.
Nam sermo fidei simplicis tibi sufficit,
Cum qua salutem magna pars hominum capit.
In eruditos nam fides solum viros
Si caderet, esset nil Deo dives minus.
Gregor., *Carm. de vita sua*, pag. 20.

[2] *Ne Patris naturam anxie inquiras, Unigeniti ortum, Spiritus Sancti gloriam et potentiam, unam, inquam, et eamdem in tribus personis deitatem et claritatem, individuam illam naturam, ac confessionem et gloriam, spemque hominum fide præditorum. Verbo ea, quibus simul cum lacte imbutus es, mordicus retine : sermonis autem et disputationis curam eruditioribus manda. Satis superque tibi est fundamentum habere : superstruat architectus.* Gregor., *Orat.* 26, pag. 456.

[3] *Atenim vererisne tibi Thritheiæ crimen impingatur? Habe tu tibi hoc bonum :..... certamen ad me transmitte. Sine me navis exstructorem esse, tu nave utere. Quod si alius navis est exstructor, domus architectum me accipe : tu hanc tuto animo habita, etsi nihil laboris exantlasti. Non minus prospere navigabis, aut domum habitabis, quam ego, qui hæc fabricatus sum, quamvis in iis nihil elaboraveris..... Meum sit bellum : tua sit palma. Ego telis feriar : tu tranquillus et pacatus sede, propugnatorem tuum precibus juvans : manum per fidem porrige.* Gregor., *Orat.* 40, p. 669.

[4] Gregor., *Orat.* 33, pag. 529.

[5] *Non cujusvis est de Deo disserere, non, inquam, cujusvis..... addam etiam non cujusvis temporis, nec apud quosvis, nec de quibusvis, sed certo tempore et apud certos homines..... Non cujuslibet quidem, quoniam his duntaxat hoc muneris incumbit, qui exactissime explorati sunt, ac contemplando longe processerunt, priusque etiam. Et corpus et animum a vitiorum sordibus purgarunt : aut ut parcissime loquar, jam hoc agunt, ut se a vitiorum labe purgent..... Quando autem? tum videlicet, cum ab externo luto ac tumultu quietem agimus, nec princeps nostri pars improbis vagisque simulacris confunditur..... Apud quos porro? nempe apud eos, qui rem hujusmodi studiose ac serio*

nes, mais seulement à ceux qui ont purifié leur corps et leur âme, ou du moins qui y travaillent, et qui ont fait du progrès dans la méditation des choses saintes; il ne faut pas en parler en tous temps, mais lorsque nous sommes tranquilles, sans passion, libres des images dangereuses qui troublent notre raison. On ne doit en parler qu'à ceux qui prennent sérieusement ce qu'on leur en dit, et non à ceux qui mettent ces disputes au rang de leurs divertissements; ni raisonner sur tout, mais sur ce qui est à notre portée et à celle de nos auditeurs : non qu'il ne faille pas toujours penser à Dieu, mais parce qu'il convient de n'en parler qu'à propos. » Il défend [1] surtout de disputer de nos mystères en présence des païens, qui sont eux-mêmes si réservés à parler des leurs, qu'ils aimeraient mieux mourir que de les révéler à ceux qui n'y sont point initiés. « Car pourquoi parler devant eux d'un Dieu engendré ou tiré du néant, eux qui examinent avec un esprit aigri et envenimé ces propositions? Pourquoi donner à nos ennemis des épées pour nous détruire? Comment prendront-ils ces discours, eux qui louent les adultères, qui adorent les vices, qui ne peuvent rien concevoir au-dessus du corps, qui se font des dieux selon leur caprice, et se déshonorent par les plus honteuses actions; ne tireront-ils pas avantage de votre théologie pour défendre les excès de leurs dieux? »

Sur la lecture et l'étude des livres profanes.

44. Voici la règle que saint Grégoire prescrit à un jeune homme sur la lecture des livres profanes [2] : « Appliquez-vous-y, lui dit-il, avec prudence et précaution, en faisant d'une part un choix sage et un discernement judicieux de tout ce qui peut vous être utile, et en fuyant de l'autre tout ce qui est pernicieux; imitez en cela la sagesse de l'abeille qui, n'ayant pas d'autre maître que la nature, se repose sur toutes les fleurs pour y prendre, avec une adresse merveilleuse, ce qui lui est utile. Puisque vous avez la raison pour vous conduire, recueillez de la lecture des livres (profanes) ce qui vous est avantageux, et quand vous y trouverez quelque chose capable de vous nuire, envolez-vous aussitôt que vous en connaîtrez le danger. » Saint Basile [3] prescrit la même règle pour la lecture des livres profanes et emploie la même comparaison; puis il ajoute que de même qu'en cueillant des roses, nous évitons les épines, ainsi, en lisant ces sortes de livres,

amplectuntur, quique non ut quippiam aliud sic hoc quoque inepta nugacitate prosequuntur, post circenses ludos et spectacula, post cantiones, post denique quam ventri, et iis quæ sub ventre sunt, indulserint. Qui quidem ita perdite affecti sunt, ut hoc quoque in oblectamentorum parte numerent, nimirum de divinis rebus nugari, atque arguta disputatione concertare. Jam de quibus, et quousque disputandum? de his solum, quæ ingenii nostri modulum, atque auditoris captum non excedunt..... Neque vero hæc quisquam ita accipiat, quasi Deum perpetua memoria colendum esse negem. .... Nec enim tam sæpe spiritum ducere, quam Dei meminisse debemus : immo, si dici hoc potest, aliud nihil quam hoc faciendum..... Quocirca, ne quis perpetuo Deum memoria teneat, haud veto, sed ne de Deo disputet : imo nec hoc prohibeo (id enim pium est), sed ne intempestive. Gregor., *Orat.* 33. p. 350 et 531.

[1] *Illud saltem inter nos conveniat, ut mystica mystice, et sancta sancte proloquamur, nec in profanas aures quæ in vulgus efferri nefas est, projiciamus : ne alioquin constet eos, qui dæmones adorant, et turpium fabularum ac rerum cultum profitentur, nobis gravitate superiores esse : quippe qui iis, qui non iisdem sacris initiati sunt, cruorem potius suum, quam sermones quosdam impertirent..... Cur Dei generationem et creationem et Deum ex nihilo ortum..... ille audit, qui sævo atque infenso animo hujusmodi sermones expendit? Cur accusatores ipsos judices constituimus? Cur hostibus in perniciem nostram gladios porrigimus? Quo pacto quove animo, eos hujusmodi sermonem accepturos censes, qui adulteria et puerorum stupra laudibus efferunt, qui vitia adorant, nec quicquam supra corpus cogitare possunt.....* Greg., *Orat.* 33, pag. 532 et 533.

[2] *Historica scripta perlegens, vincta et metris*
Colensque studia sedulo eloquentiæ,
Et tradiderunt quæ sophi subtiliter :
At ista quæso cuncta fac cautus legas,
Prudenter ex his colligens quod utile,
Fugiensque quidquid noxium est et pestilens.
Apis æmulari cura sit sapientiam,
Quæ flore in omni sessitans, ex singulis
Idonee carpit, esse quod videt usui,
Natura quamvis doceat hanc tantummodo.
Ratione sed tu præditus, carpe affatim
Utilia quæ sint. Si quid est damnum ferens,
Statim atque vitium noveris, celer avola.
Mentis volatu nil enim pernicius.

Gregor., *Carm. iamb. ad Seleucum*, pag. 190.

[3] *Ut enim reliqui solo florum bono odore aut colore perfruuntur, apes vero mel etiam ex eis excerpere norunt : ita hic quoque, qui non solum ejusmodi librorum jucunditatem ac suavitatem consectantur, iis licet aliquid etiam utilitatis ex illis in animo reponere. Omnino igitur ad apum exemplum, his libris utendum vobis est. Illæ enim neque floribus omnibus ex æquo insidunt, neque etiam ad quos advolarint, eos totos auferre conantur : sed cum ex eis quantum idoneum est ad opus, semel collegere, reliquum dimittunt. Nos quoque si sapimus, ubi quantum nobis congruit, ac veritati affine est, ex his scriptis collegerimus, reliquum prætermittemus. Et quemadmodum in decerpendo roseti flore sentes devitamus, sic et in talibus sermonibus quidquid utile est carpentes, noxium vitemus.* S. Basilius, *Serm. de legendis libris Gentilium*, pag. 176, tom. II.

nous devons ramasser tout ce qu'ils ont d'utile et éviter tout ce qu'ils ont de dangereux.

Sur les peines des damnés.

45. Il semble que saint Grégoire, en parlant du feu destiné à la punition des pécheurs, laisse la liberté d'entendre par ce feu, un supplice éternel, ou seulement d'une certaine durée; car il en distingue [1] de quatre sortes, le feu de Sodome, le feu préparé aux anges rebelles, le feu qui doit marcher devant le Seigneur et consumer tous ses ennemis, le feu qui ne s'éteindra pas et qui, joint au ver qui ne dort point, tourmentera les pécheurs; si ce n'est, ajoute-t-il, que par ce feu on entend quelque chose de plus doux et de plus digne de la vengeance de Dieu. Mais il est à remarquer que ce Père n'appelle pas ce feu plus doux et moins violent, par rapport à sa durée, mais seulement parce qu'il sera toujours au dessous de ce que mérite le pécheur pour ses crimes, Dieu tempérant par sa douceur et par sa miséricorde les peines que sa justice exigerait des pécheurs. Leur supplice ne sera pas toujours aussi grand qu'ils le méritent, mais il sera éternel, comme ce Saint le dit expressément. Aussi ailleurs il enseigne [2] qu'il est bien plus souhaitable de souffrir en ce monde, que d'être réservés à des châtiments qui ne seront bons qu'à nous tourmenter, sans servir à nous purifier; et que rien ne tourmentera davantage les réprouvés, que de se voir rebutés de Dieu et de voir dans leur conscience les marques de l'éternelle infamie à laquelle ils seront condamnés.

Sur la puissance temporelle et ecclésiastiques.

46. Saint Grégoire marque en ces termes ce que nous devons penser de la puissance temporelle, et ce qu'en doivent penser ceux mêmes qui en sont les dépositaires. « Empereurs [3], respectez la pourpre dont vous êtes revêtus; connaissez l'étendue de votre devoir et la charge qui vous est imposée; tout l'univers est sous votre gouvernement; les choses célestes sont sous celui de Dieu seul; votre domaine ne s'étend [4] que sur les choses terrestres; tenez envers vos sujets la place de Dieu, s'il m'est permis de parler de la sorte; gouvernez-les donc, ne faites pas consister votre empire dans l'or et dans vos armées. Et vous, grands de la cour, qui possédez les premières dignités, ne vous persuadez pas faussement que les choses d'ici-bas sont éternelles [5]; soyez fidèles aux empereurs, mais avant toutes choses soyez-le à Dieu. » Il élève néanmoins la puissance spirituelle beaucoup au-dessus de la temporelle, et dit à un gouverneur de province [6] : « La loi de Jésus-Christ vous soumet à mon autorité; j'ai un empire plus parfait et plus excellent que le vôtre; serait-il juste de soumettre l'esprit à la chair et le ciel à la terre? Soumettons-nous toutefois, dit-il ailleurs [7], à Dieu et aux puissances :

[1] *Est alter ignis non purgans, sed scelerum vindex, sive Sodomiticus ille, quem sulphure et procella permixtum Deus in peccatores omnes fundit : sive ille, qui diabolo ejusque angelis paratus est, sive etiam ille, qui ante faciem Domini procedit, et in circuitu inimicos ejus inflammat : sive denique ille omnibus his formidabilior, qui cum insomni illo verme conjunctus est, nec unquam exstinguitur, verum in sceleratorum hominum pœnam perennis est et sempiternus. Hi enim omnes eam vim habent, ut perdant ac deleant : nisi tamen hoc quoque loco quispiam ignem mitius, atque ut Deo vindice dignum est, intelligendum putet.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 664 et 665

[2] *Mitto dicere futuræ vitæ tribunalia, quibus hujusce vitæ indulgentia et impunitas eos tradit : ita ut satius sit nunc castigari ac purgari, quam ad cruciatum illum transmitti, cum jam pœnæ tempus erit, non purgationis. Quemadmodum enim, qui Dei memor hic est, morte superior est, idque a Davide optime dictum est : ita his, qui e vita excesserint, non est in inferno confessio, nec morum correctio. Hic enim Deus vitam et actionem, illic rerum gestarum censuram conclusit. .... Hos autem, simul cum aliis, vel potius ante alia, istud excruciabit, quod a Deo projecti sint, atque inustam in conscientia sempiternæ ignominiæ notam gerant.* Gregor., *Orat.* 15, pag. 229 et 230.

[3] *Imperatores, purpuram veremini..... cognoscite quantum id sit, quod vestræ fidei commissum est, quantumque circa vos mysterium. Orbis universus manui vestræ subjectus est, diademate parvo, atque exiguo panno retentus. Supera solius Dei sunt : infera autem, vestra etiam sunt. Subditis vestris deos vos præbete : liceat enim audacius aliquid dicere. Cor regis in manu Dei est, ut ex Scriptura audimus, ac credimus. Hic imperium vestrum sit, non autem in auro et in exercitibus. Aulici proceres, ac sublimibus tronis et dignitatibus insignes, nec ob potentiam magnopere animos efferatis, nec de mortalibus rebus tanquam immortalibus cogitetis. Fidem imperatoribus servate, sed prius Deo, propter quem his etiam quibus commissi et traditi estis.* Gregor., *Orat.* 27, pag. 471.

[4] Saint Grégoire dit : τά μέν ἄνω, μόνου Θεοῦ, τά κάτω δε καὶ ὑμων, *supera solius Dei sunt; infera autem, vestra etiam sunt.* (*L'éditeur.*)

[5] Le texte peut se rendre ainsi : « Ne formez pas des desseins immortels sur des choses qui ne sont pas immortelles. » (*L'éditeur.*)

[6] *Nos vos quoque imperio ac throno lex Christi subjicit. Imperium enim nos quoque gerimus, addo etiam præstantius ac perfectius, nisi vero æquum est spiritum carni fasces submittere, et cœlestia terrenis cedere.* Gregor., *Orat.* 17, pag. 271.

[7] *Submittamus nos, tum Deo, tum alii aliis, tum iis, qui imperium in terra gerunt : Deo quidem, omnibus de causis; alii autem aliis, propter charitatis fœdus : principibus denique, propter ordinem publi-*

à cause de Dieu [1], aux puissances; à cause de la subordination, aux égaux par charité. Plus les princes sont doux et d'un facile accès, plus nous devons leurs être soumis. »

Sur la hiérarchie ecclésiastique

47. Dans les endroits où saint Grégoire parle du clergé de Constantinople, il ne fait mention [2] que d'évêques, de prêtres, de diacres et de lecteurs. Les évêques tiennent le premier rang [3] dans la hiérarchie ecclésiastique, les prêtres [4] le second. On ne parvenait ordinairement à l'épiscopat qu'après avoir passé par les degrés [5] des autres ordres et en avoir exercé les fonctions. C'est ainsi qu'y parvint saint Athanase. Mais quelquefois on dispensait de cette règle, et saint Grégoire parlant de l'ordination de saint Basile, marque [6] qu'il passa du degré de lecteur à celui de prêtre, puis d'évêque. Dans les temps heureux et de paix, on examinait avec soin ceux que l'on voulait promouvoir à l'épiscopat. Saint Grégoire se plaint [7] de ce que, durant les troubles de l'arianisme, cet examen était négligé et qu'on élevait à cette dignité toutes sortes de personnes, sans avoir examiné leur vie, leur mœurs et leur doctrine. Il se plaint [8] encore de ce que plusieurs ne s'engageaient dans le clergé que par des vues basses et intéressées, la plupart sans avoir, comme l'on dit, les mains nettes, et avec un esprit tout profane et plein d'ambition.

Sur le célibat des prêtres.

48. Le célibat n'était pas si généralement observé parmi les prêtres et les évêques d'Orient, qu'il n'y en eût quelques-uns qui n'usassent du mariage. Saint Grégoire [9] le dit positivement de quelques évêques [10], et donne assez à entendre qu'il y avait des prêtres qui en usaient aussi [11], lorsqu'il blâme la délicatesse de ceux qui ne voulaient pas recevoir le baptême des mains d'un prêtre qui fût marié ou qui ne gardât point une continence parfaite.

Sur les causes ecclésiastiques.

49. Les évêques étaient juges des causes ecclésiastiques, et l'on regardait comme un grand abus et un renversement de la discipline, que l'on citât des clercs devant les juges même chrétiens, lorsqu'il s'agissait d'af-

cæque disciplinæ rationem : idque tanto etiam magis, quanto facilioribus illis ac benignioribus utimur. Gregor., *Orat*. 17, pag 271.

[1] Le texte porte : « Soumettons-nous à Dieu, à nos égaux et à ceux qui ont l'autorité sur la terre : à Dieu, par toutes sortes de motifs; à nos égaux, par amour fraternel; à ceux qui ont l'autorité, par le bon ordre. » (*L'éditeur.*)

[2] *Vide presbyterorum concilium, canitie et prudentia ornatum ; diaconorum modestiam ;..... Lectorum concinnitatem*. Gregor., *Orat*. 32, pag. 517.

[3] *Et quidem alios quoque apud vos principatu dignos esse confido..... Cæterum ex omnibus, qui apud vos in honore sunt, neminem Deo dilectissimo filio nostro Basilio presbytero anteferre possum*. Gregor., *Epist*. 22 *ad Cæsarienses*, Patris nomine scripta, pag. 786. *Ad excelsum episcopatus thronum evehitur* (*Basilius*)..... *cum primariæ sedis honore ita affectus fuisset*. Greg., *Orat*. 20, pag. 342 et 343.

[4] *Amor paternus forsan hunc induxerat*
(Amor at, potestas cui comes, vim maximam
Habet), ut catenis spiritus me astringeret,
Daretque honores, quos habebat maximos,
Per vim secundis collocat me in sedibus
(id est presbyterii).
Gregor., *Carm. de vita sua*, pag. 6.

[5] *Sic porro educatus et institutus* (*Athanasius*) *ut nunc quoque eos oporteret, qui plebis antistites futuri, magnumque Christi corpus tractaturi sunt, secundum magnum Dei consilium ac præscientiam, quæ magnarum rerum materiam longe ante præstruit, in magnum hunc sacerdotum ordinem cooptatur, atque in eorum qui appropinquanti Deo appropinquant, numerum adscribitur, ac sacro sanctæ stationis et ordinis honore afficitur, cunctisque ecclesiasticorum graduum muneribus deinceps perfunctus..... Alexandrino populo..... præficitur*. Gregor., *Orat*. 21, pag. 376 et 377.

[6] *Nam cum prius sacros Libros populo lectitasset, qui eos postea enarravit, nec hunc sacerdotii gradum indignum se duxisset, ita demum in presbyterorum, ac deinde in episcoporum cathedra Dominum laudat.....* Gregor., *Orat*. 20, pag. 336.

[7] *Nos vero cunctos facili motu adducti collocamus*
In antistitum solia, modo ipsi velint :
Nequaquam recentium, aut priscorum, vel actiones
Considerantes, vel doctrinam, vel conversationem :
Imo ne sonum quidem numismatis exploramus.
Non eos antistites facimus, qui aliquo temporis spatio fuerint examinati ;
Sed qui suomet judicio digni videntur.....
Gregor., *Carm. adversus episcopos*, pag. 39, apud Tollium.

[8] *Aliorum me puduit, qui cum plerisque nihilo meliores sint, atque utinam non etiam multo pejores, illotis, ut dici solet, manibus, profanisque animis in sanctissima mysteria sese inferunt, ac priusquam digni sint, qui ad res sacras accedunt, sacrarium ipsum ambiunt, et circum sacro-sanctam mensam sese invicem premunt ac protrudunt, tanquam non virtutis exemplum, sed victus parandi occasionem et subsidium hunc ordinem esse judicantes, ac non munus referendis rationibus obnoxium, sed imperium ab omni censura immune. Qui etiam eos quibus præsunt numero jam fere superant..... Quorum etsi impetum comprimere, majus est, quam pro virium nostrarum facultate : at certe odisse, ac pudore affici, pietatis pars est non minima*. Gregor., *Orat*. 1, pag. 4 et 5.

[9] Voyez la *Vie de saint Grégoire*, art. 1, tom. V.

[10] *Nunc tu mihi tua commemorato, nimirum ea sunt, domus, uxor lasciviens, liberorum actiones*. Gregor., *Carm. adversus episcopos*, pag. 57, apud Tollium.

[11] *Baptizet me presbyter, saltem qui cœlebs sit, qui continentiæ laude atque angelica vivendi ratione floreat*. Gregor., *Orat*. 40, pag. 656.

faires qui avaient rapport à la foi ou aux dépendances des Eglises. Aussi saint Grégoire, sachant que Bosphore, évêque de Colonie, avait été cité [1] en pareilles matières devant des juges laïques, employa le crédit de Nectaire pour empêcher l'effet de cette citation. Il paraît qu'il en vint à bout et que ce furent ses plaintes qui donnèrent occasion au rescrit de Théodose [2] du 4 février de l'an 384 ou 385, adressé à Optat, préfet d'Egypte, qui défend à tous juges séculiers ordinaires et extraordinaires, de se mêler de ce qui regardait les évêques et les clercs en matière ecclésiastique, voulant qu'ils n'eussent d'autres juges en ces cas-là, que le chef des évêques de la province, c'est-à-dire le métropolitain.

Sur le zèle et la charité des évêques

50. Les évêques ne resserraient pas leur charité ni leur zèle dans les limites de leur diocèse, et ils se croyaient obligés [3] de l'étendre sur tout le corps de l'Eglise. Saint Grégoire en cite un exemple [4] dans la personne de saint Cyprien, évêque de Carthage, « qui, dit-il, prenait soin non-seulement de l'Eglise d'Afrique, mais encore de celles d'Occident, d'Orient, du Septentrion et du Midi. » Saint Eustathe d'Antioche envoyait pareillement dans tous les endroits [5] des ministres capables d'enseigner, d'exhorter et de fermer toutes les avenues aux ennemis de la vérité, étant parfaitement instruit qu'un évêque ne doit pas avoir soin de la seule Eglise que le Saint-Esprit lui a confiée, mais aussi de l'Eglise universelle, suivant que nous le disons dans les prières que nous récitons pendant la célébration des saints mystères. Il est encore du devoir d'un évêque de s'opposer à la licence des hérétiques ; saint Grégoire disait à Nectaire, évêque de Constantinople [6], « qu'il ne comprenait point comment il souffrait que les apollinaristes s'assemblassent avec la

[1] *Hanc tibi precationem ausus sum offerre pro reverendissimo episcopo Bosphorio .... controversiam certe de circummanentibus exortam, ipse nimirum dissolves juxta Spiritus gratiam, quæ in te est, et canonum tenorem. Illud autem minime ferendum tuæ reverentiæ videatur, quod nostra publicis prætoriis traducantur. Nam tametsi sint christiani, ut certe Dei benignitate sunt, ejusmodi negotiorum judices : quid commune gladio et spiritui ? Quod si etiam concesserimus, quomodo aut ubinam justum, disputationem de fide cum aliis controversiis implicari ?* Gregor., *Epist.* 227, pag. 913 et 914.

[2] *Graviter admodum mota est nostra clementia, quædam ab his qui episcoporum sibi nomina vindicant perpetrata, et contra leges non minus divinas quam humanas improba temeritate commissa. Vexatos etiam nonnullos orthodoxorum clericos, quorum ætas huic injuriæ ac sacerdotium repugnabat, flagitatos itineribus, quæstionariis deditos, atque hæc omnia per eos commissa qui ad tegumenta frontis sacerdotii titulos præferebant. Denique lectis in consistorio precibus, quibus episcopalis pietas aliquid postulans refragatur denegatque, idcirco continua lege sancimus, nomen episcoporum, vel eorum qui Ecclesiæ necessitatibus serviunt, ne ad judicia sive ordinariorum, sive extraordinariorum pertrahatur. Habent illi judices suos, nec quicquam his publicis commune cum legibus : quantum ad causas tamen ecclesiasticas pertinet, quas decet episcopali auctoritate decidi. Quibuscumque igitur mota fuerit quæstio quæ ad christianam pertineat sanctitatem, eos docebit sub eo judice litigare, qui præsul est in suis partibus omnium sacerdotum,* etc. Theodosius, *lege* 3, apud Sirmundum, in appendice *Codicis Theodosiani*, tom. I oper. variorum, pag. 720.

[3] *Omnes enim nos decet pro corpore totius Ecclesiæ, cujus per varias quasque provincias membra disjecta sunt, excubare.* Clerus Romanus, *Epist.* 30 *ad Cyprianum*, pag. 41, novæ editionis.

[4] (*Cyprianus*) *pastor creatur, ac pastor optimus et probatissimus. Neque enim Carthaginensi tantum Ecclesiæ, nec Africæ, ab eo et propter eum etiam nunc claræ et celebri præficitur, verum etiam occiduis omnibus regionibus, ac prope etiam orientali omni atque australi et septentrionali oræ, quocumque illius fama et admiratio pervagata est.* Gregor., *Orat.* 18, pag. 281.

[5] *Neque vero hic tantum hanc curam adhibuit, sed in omnes partes mittebat, qui docerent, qui cohortarentur, qui disputarent, qui hostibus aditum omnem intercluderent. Probe si quidem a Spiritus gratia fuerat edoctus, Ecclesiæ præsulem non de illa tantum sollicitum esse debere, quæ a Spiritu Sancto illi commissa est, sed etiam de quavis in orbe terrarum constituta : atque hoc ille sacris e precibus colligebat ; si enim pro universa Ecclesia, inquit, fundendæ sunt preces, quæ a finibus ad fines usque pertinet orbis terrarum, multo magis et ejus universæ gerere curam oportet, et de omnibus pariter esse sollicitum, omnibus providere.* Chrysostom., *Homil. in S. Eustathium*, pag. 607, tom. II.

[6] *Quod autem ex omnibus ecclesiasticis calamitatibus acerbissimum, apollinaristarum licentia est, quos haud scio quonam modo pietas tua conventuum æque ac nos habendorum auctoritatem sibi arrogasse, atque usurpasse passu fuerit..... ipsum unigenitum Deum omnium judicem, vitæ auctorem, mortis exstinctorem, mortalem esse docet* (*Apollinarius*), *ac probare nititur, propriaque sua divinitate passum esse, atque in triduo illa corporis morte divinitatem quoque simul cum corpore mortuam fuisse, sicque rursus Patris opera a morte ad vitam revocatam..... Proinde si iis qui talia sentiunt, cœtus habere licet : illud velim cogitet atque expendat tua in Christo illustris prudentia, quod cum nobis cum eorum dogmatibus non conveniat, cœtus habendi potestatem illis factam esse, nihil aliud est, quam eorum doctrinam nostra veriorem existimare. Nam si illis ut et pie sentientibus, ea, quæ sentiunt, docere libereque promulgare permittitur : quis non videt Ecclesiæ doctrinam condemnari, perinde ac veritate ab illorum partibus stante? Neque enim rerum natura fert, duas de eadem re contrarias doctrinas veras esse.* Gregor., *Orat.* 46, pag. 721 et 722.

même liberté que les catholiques, vu qu'Apollinaire, leur chef, enseignait manifestement l'hérésie, en disant que le Fils unique de Dieu, le Souverain Juge de tous les hommes, l'Auteur de la vie, le Destructeur de la mort, est lui-même mortel ; qu'il a souffert dans sa divinité, et que cette divinité a été morte pendant trois jours, qu'elle est ensuite ressuscitée par la puissance du Père. S'il est permis, ajoute saint Grégoire, à ceux qui ont de pareils sentiments, de s'assembler publiquement, je supplie votre prudence de considérer que leurs dogmes étant contraires aux nôtres, leur accorder la liberté de s'assembler de la sorte, n'est autre chose que de croire leur doctrine plus véritable que la nôtre : car s'ils ont la même liberté d'enseigner et de prêcher que ceux qui n'ont que de pieux sentiments, qui ne voit que la doctrine de l'Église est condamnée de la même manière que si la vérité se trouvait du côté de ces hérétiques, puisque la nature des choses ne souffre pas que deux doctrines contraires sur un même point, soient l'une et l'autre véritables. »

Sur les vœux, les moines et les vierges.

51. Ce que dit saint Grégoire de l'engagement que l'on contracte avec Dieu par les vœux qu'on lui fait, est remarquable : « Si quelqu'un [1], après avoir consacré sa virginité à Jésus-Christ et offert cette hostie spirituelle et non sanglante, s'engage dans le mariage, il n'en est pas quitte pour s'être fatigué inutilement, comme une personne qui, après avoir marché longtemps, revient sur ses pas, ou qui décoche une flèche à ses pieds, au lieu d'atteindre le but qu'elle s'était proposé d'abord ; mais la faute qu'il commet en cela n'est pas fort éloignée de la mort, et il se couvre d'une confusion qui ne finira jamais. Peut-on entendre parler de la mort dont Ananie et Saphire furent punis, pour avoir caché une partie de leurs biens, et ne pas trembler de frayeur, en considérant le châtiment que méritent ceux qui contreviennent à leurs vœux, pour peu que ce soit ? Un Israélite, pour avoir volé une lame d'or et quelques habits, attira sur tout le peuple une punition effroyable. Tel est le crime d'une vierge qui, abandonnant la carrière spirituelle où elle s'était engagée, commet des actions toutes contraires à cette profession. » Saint Grégoire marque en détail, dans un de ses discours [2], la vie des moines de Nazianze, leurs veilles, leurs jeûnes, leurs prières, leurs larmes, leurs genoux endurcis, les meurtrissures de leurs poitrines, les soupirs qu'ils poussaient du fond de leur cœur, leurs stations nocturnes, l'élévation de leur esprit vers Dieu, les larmes qu'ils répandaient pendant leurs prières, qui excitaient la componction de ceux qui les entendaient, leur psalmodie, les hymnes à la gloire de Dieu, les méditations qu'ils faisaient jour et nuit de sa loi ; leurs cheveux hérissés, leurs pieds nus à l'exemple des Apôtres, leur tonsure commode et modeste, leur habit qui ne sentait point le faste, leur ceinture propre, quelque négligée qu'elle parût, qui resserrait leur robe sans qu'on s'en aperçût ; leur démarche assurée, leurs yeux modestes, leurs souris agréables, leurs discours guidés par la raison, leur silence préférable aux plus longs discours. « Ne voyez-vous pas, dit-il ailleurs [3], en parlant des moines et des vierges, qu'ils passent la nuit dans les veilles et dans la divine psalmodie, sans se souvenir des nécessités de la nature ? Ne remarquez-vous pas cette troupe composée de saints et de saintes, cette assemblée de tant de personnes consacrées à Dieu, ces chœurs angéliques qui chantent tantôt tous ensemble, et tantôt les uns après les autres, et qui, rangés tantôt en haut, tantôt en bas, relèvent par de continuels cantiques la grandeur et la nature de Dieu ? » Les vierges consacrées à Dieu ne menaient pas toutes une vie uniforme ; il y en avait qui

[1] *Qui relegit gressus, pedibus quos triverat ante*
Vel ferit emissa stultus loca densa sagitta,
Aut illam ante pedes laxato projicit arcu.
Nec quo tendebat, temere volitantia fixit
Spicula : sic etiam qui Christo virginitatem,
Spiritale velut sacrum vacuumque cruore
Obtulit, atque pedem referens connubia quærit.
Non illi hoc facinus tantum jactura futurum est,
Sed casus gravis, et morti vicina ruina,
Et probrum ac labes omni durabilis ævo.
Quis porro pœnam Ananiæ Saphiræque tremendam
Cum legit, occultos nummos qui morte luerunt :
Non, etiam leviter, meruit perfringere vota ?
Isque etiam in linguam effectum qui sustulit aurum,
Vestesque, et paucos ignaro principe nummos,
Sacrilego totam constrinxit crimine gentem.
Virginis haud levius crimen, quæ perfida cursum
Egregium linquens, misere in contraria fertur.
Gregor., *Carm.* 3, pag. 63.

[2] Gregor., *Orat.* 12, pag. 191.

[3] *Sed quod omnibus notissimum*
Noctu ne cernis ut canat laudes Deo
Naturæ uterque sexus oblitus suæ ?
Quot, quamque sancti ? Cernis angelicum chorum.
Qui nunc simul, nunc vicibus alternis canit,
Partim deorsum positus, et partim supra,

vivaient[1] en communauté, d'autres chez leurs parents, pour les soulager. Mais il arrivait souvent que celles-ci[2], après la mort de leurs pères et mères ou autres proches parents, tombant dans la pauvreté, ou conduites par quelque autre motif, se retiraient dans des maisons de clercs ou de moines, c'est-à-dire de solitaires. Ceux qui les recevaient, le faisaient sous prétexte de charité et d'être les gardiens et les protecteurs de ces vierges. C'est ce qu'on appelait *agapètes* ou *synisactes*. Saint Grégoire invective avec autant de zèle que de piété, contre ces sortes de cohabitations, comme on l'a dit ailleurs.

Sur divers points de discipline.

52. Les personnes de piété, pour marquer leurs respects pour les églises[3], n'y parlaient jamais, hors les cas où la nécessité et la religion le demandaient. Elles ne tournaient pas non plus le dos à la table sacrée et ne crachaient point sur le pavé. Les églises servaient d'asile à ceux qui s'y retiraient. Une dame de grande qualité, veuve depuis peu de temps, se voyant[4] violemment poursuivie par un magistrat qui voulait l'obliger à l'épouser, ne trouva point d'autre parti que de se réfugier au saint autel. Le magistrat que l'on croit avoir été Eusèbe, oncle de l'impératrice Dominica, et arien comme elle, fit tous ses efforts pour que l'on remît cette dame entre ses mains. Mais saint Basile ne put souffrir que l'on fît à cette illustre veuve aucun mauvais traitement, ni qu'on déshonorât par là la sainte table et la foi avec laquelle elle y demandait la protection de Dieu contre ces poursuites importunes. C'était l'usage que chacun des fidèles fît de sa propre main le pain qui devait servir de matière à l'Eucharistie, et l'empereur[5] même n'en était pas dispensé. Tous ces pains étaient offerts sur la table divine ; tous les fidèles, hommes et femmes, chantaient, étant assis, les psaumes dans l'église[6]. L'évêque, après la célébration de la liturgie, donnait la bénédiction[7] au peuple. Le signe de la croix était regardé comme un remède efficace[8] dans toutes les rencontres, même pour réprimer les mouvements de colère. Les fidèles jeûnaient[9] exactement le carême, et ceux qui s'en dispensaient, étaient repris comme violateurs[10] des lois de Dieu. Mais il y avait des chrétiens qui, par un zèle immodéré, poussaient leur abstinence au-delà de leurs forces. Il semble[11] que dans le deuil on se coupait les cheveux. L'on enterrait[12] les chrétiens avec solennité,

Sine fine summi concinens laudes Patris.
Gregor., *Carm. iamb.* 18, pag. 218.

[1] *Pars* (*virginum*) *animis paribus incensa cupidine regni*
Tecta eadem, et vitæ pars genus usque colit.
Assidet infirmis pars altera patribus : aut cum fratribus in sancta virginitate manet.
Gregor., *Carm.* 47, pag. 109 et 110.

[2] *Vide Muratorium, Disquisitione* 1. *de Synisactis et Agapetis*, pag. 227, in *Anec. Græci.*

[3] *Cur non illi* (*Nonnæ*) *quoque ad laudem magnum sit, quod silentio sancta honorarit, quod venerandæ mensæ nunquam terga obverterit, nec in divinum pavimentum expuerit.* Gregor., *Orat.* 19, pag. 292.

[4] *Mulieri cuidam amplissimo loco natæ, cujus maritus haud pridem extremo vitæ die functus erat, judicis assessor vim afferebat invitamque ad nuptias pertrahebat. Illa autem, cum nulla ratione hanc vim effugere posset..... ad sacram mensam confugit, Deumque adversus hanc injuriam propugnatorem sibi adoptat. Quid igitur..... faciendum fuit, non dico magno Basilio, ac de his rebus aliis leges statuenti, sed alii cuipiam longe illo inferiori, dum tamen sacerdoti? Quid aliud, nisi ut eam assereret, retineret, omni cura tueretur, Dei clementiæ et legi, quæ altaribus honorem haberi jubet, manum porrigeret, omnia denique prius faceret et pateretur, quam ut inhumanius ullum adversus eam consilium iniret; sicque et mensam sacro-sanctam, et fidem etiam illam, cum qua supplex erat, contumelia afficeret.* Gregor., *Orat.* 20, pag. 353.

[5] *Cum dona, quæ ipsemet* (*Valens*) *effecerat divinæ mensæ offerenda essent, nec quisquam ut mox ferebat, simul ea caperet*, etc. Gregor., *Orat.* 20, pag. 351.

[6] *Postquam intus* (*in Ecclesia*) *fuit* (*Valens imperator*) *atque ipsius aures Psalmorum cantu non secus ac tonitruo quodam personuerunt*, etc. Gregor., ibid. *Nos cum vetulis sedemus et psallimus.* Gregor., *Orat.* 4, pag. 122.

[7] *Postea, cum Eucharistiæ verba, ita ut consuetudo fert, effatus esset, ac populum benedixisset* (*Gregorius*) *in lectulum rursus se conjecit.* Gregor., *Orat.* 19, pag. 305.

[8] *Primo ad supremum concitus numen fuge,*
Ab eoque posce, grandinem ut diram exterat,
Facilisque tibi sit, neminem qui læseris.
Signare mox te sis memor sancta cruce,
Quam cuncta metuunt, ac tremunt : qua præside
Adversus omnes semper usum me scio.
Gregor., *Carm. adversus iram*, pag. 233.

[9] *Christus paulo ante tentationem jejunavit : nos ante Pascha... ille totos quadraginta dies a cibo abstinuit, utpote Deus : nos autem ad virium nostrarum modulum jejunium attemperavimus : etiamsi quidam zelo impulsi, ultra virium facultatem prosiliant.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 659.

[10] *Inique agis, o judex qui non jejunes. Et quomodo leges humanas servabis, qui divinas contemnis et pro nihilo ducis.* Gregor., *Epist.* 74, pag. 830.

[11] *Quando Martinianus terram subiit omnium parentem, omnis quidem Italorum ingemuit civitas, universa vero Sicilia et spatiosi fines terræ detonsi sunt.* Gregor., *Carm.* 5 *in mortem Martiniani*, pag. 9.

[12] *Ille igitur* (*Constantius imperator*) *publicis præconiis, faustisque omnibus ac celebri pompa deducitur,*

et on plaçait ordinairement leurs corps proche les tombeaux des martyrs. On chantait des psaumes et on portait des cierges dans ces cérémonies, et chaque année on faisait [1] mémoire des défunts au jour de leur mort. Outre les fêtes principales, savoir de la Nativité, de l'Epiphanie, de Pâques et de la Pentecôte, on célébrait à Constantinople [2] celles des Apôtres et des Martyrs, entre autres de saint Cyprien [3], évêque de Carthage, et [4] des Machabées. Néanmoins la fête de ces derniers ne se faisait pas dans beaucoup d'Eglises d'Orient, et plusieurs s'opposaient à ce qu'on la célébrât, parce qu'ayant souffert avant la venue de Jésus-Christ, ils n'en pouvaient être les martyrs, ni honorés dans son Eglise. Mais saint Grégoire leur répond [5] : « Avant la venue même de Jésus-Christ, personne n'a accompli toutes les vertus sans avoir la foi en Jésus-Christ. Mortifier ses passions, vivre dans la sobriété et dans la tempérance aux jours des fêtes des Martyrs, c'est honorer leurs triomphes ; mais c'est les déshonorer [6] que de s'y livrer à des excès de bouche et à d'autres dissolutions, et d'employer au trafic et au commerce les jours destinés à leurs fêtes. »

Les Eglises avaient des revenus. Celle de Constantinople [7] passait pour riche ; tout ce qu'il y avait de grand dans le monde l'avait enrichie. On voyait dans ses trésors quantité de vases et de meubles précieux : elle avait des revenus de tous côtés. Lorsque saint Grégoire fut élevé sur le siége épiscopal de cette Eglise, il ne trouva aucun compte de ses biens dans les papiers de ses prédécesseurs, et ceux qui étaient chargés des recettes ne purent l'en instruire. Tout s'était dissipé sous les évêques ariens. On lui conseilla de confier la recherche des biens de son Eglise à quelque laïque, mais il n'en voulut rien faire, disant que chacun ne rendra compte à Dieu que de ce qu'il aura reçu, et non de ce qu'il devait recevoir. Il lui paraissait honteux qu'un

religiosisque etiam his nostris officiis, hoc est, nocturnis cantionibus ac cereorum ignibus, quibus nos christiani pium e vita discessum ornandum existimamus. Gregor., *Orat.* 4, pag. 118. *Nobis magnus ille Cæsarius servatus est, cinis pretiosus, mortuus laudatus, ex hymnis ad hymnos transmissus, ad martyrum sacraria cum pompa ductus, sanctis parentum manibus honoratus, materna cereorum gestatione, pietatem mœrori subrogante, lacrymis a philosophia superatis psalmodiis luctum sedantitibus.* Gregor., *Orat.* 10, pag. 169.

[1] *Atque alia quidem persolvimus, alia vero dabimus, anniversarios honores et commemorationes offerentes, ii quidem certe, qui superstites erunt.* Gregor., *Orat.* 10, pag. 170.

[2] *Valete Apostoli, præclara colonia, certaminis mei magistri; etsi minus sæpe festa vestra celebravi.....* Gregor., *Orat.* 32, pag. 527.

[3] *Cyprianus fere nos effugit... idque vos passi estis, qui cum omnium maxime suspicitis, annuisque honoribus festisque celebratis.* Gregor., *Orat.* 18, pag. 274.

[4] *Quid autem Machabæi? (horum enim nomine diem hunc festum agitamus) qui quamvis apud multos non honorentur, quia non post Christum decertarunt, digni tamen sunt qui ab omnibus honore afficiantur, quoniam pro legibus institutisque patriis fortem animum præstiterunt. Qui porro ante Christi passiones martyrium subierunt, quid tandem facturi erant si post Christum persecutionem passi fuissent, ejusque mortem nostræ salutis causa susceptam ad imitandum propositam habuissent?* Gregor., *Orat.* 22, pag. 397 et 398.

[5] *Ac simul mysticus et arcanus hic sermo est, mihi quidem, atque omnibus Dei amore præditis, admodum probabilis: neminem videlicet eorum, qui ante Christi adventum numeros omnes virtutis impleverunt, id citra Christi fidem esse consecutum.* Gregor., *Orat* 22, pag. 398.

[6] *Si ad hunc modum coimus aut confluimus, revera festum hunc diem, ut Christo gratum est, celebramus: revera martyres honore affecimus aut afficiemus: revera triumphalem choream agimus. Sin autem eo convenimus, ut ventris voluptatibus indulgeamus, et fluxis ac brevi perituris deliciis fruamur, eaque, quæ mox evacuantur, inferamus, atque hæc loca, non temperantiæ, sed crapulæ, et hæc tempora non spiritalis ascensus, ac (nisi hoc a me audacius dictum videatur) divinitatis consequendæ, cujus mediatores sunt martyres, sed rerum gerendarum et negotiationum tempora esse arbitremur: primum, quam hoc tempori conveniat, haud agnosco. Quid enim paleæ cum tritico? Quid carnis voluptati cum martyrum certaminibus?* Gregor., *Orat.* 6, pag. 139 et 140. Vide etiam, Carm. 2, 8 et seq., edita a Muratorio, p. 203 et seq.

[7] *Quid de tot opibus, queis nihil celebrius,*
Dicam, universæ maximi terræ viri
Quas ævo ab omni struxerant templis sacris?
De totque vasis, totque item proventibus
Quorum ipse cum nec calculum nanciscerer
In pristinorum præsulum usquam litteris,
Nec rursus illum noscere ex quæstoribus
Possem, acquievi : nec licet multi viri
Aliter moverent, exterum, in mysterii
Probrum, vocandum censui hos ad calculos?
Quanti æstimas hoc? (Quisque enim est obnoxius
Ob habita tantum, non quæ habere debuit.)
Addictus opibus quisquis est, hæc improbat:
Probabit at qui liber est harum siti.
Nam fœda cum sit rebus in cunctis opum
Cupido, multo est fœdior tamen in sacris.
Si de opibus esset par meæ mens omnium,
Non tanta labes esset in Christi domo.
(Hanc explicare pectoris nec enim est mei.)
Loquor ministris de sacris, et qui Deo
Summo propinquant. Gregor., *Carm. de vita sua*, pag. 23 et 24.

étranger prît soin des affaires de l'Eglise, et n'ignorait pas que les gens intéressés blâmeraient sa conduite ; mais aussi qu'elle serait approuvée des gens de bien, parce que l'avarice, quoique mauvaise dans toutes sortes de personnes, l'est bien plus dans un ecclésiastique. Souvent les fidèles léguaient des fonds à l'Eglise par testament [1], et il y en avait qui lui donnaient [2] tous leurs biens sans aucune réserve. Il y avait des hôpitaux pour les chrétiens, que l'on regardait comme des asyles de l'infirmité humaine contre les misères de la pauvreté. Ce que dit saint Grégoire de celui que saint Basile avait fait bâtir à Césarée, mérite d'être rapporté. « Si vous avancez, dit-il [3], un peu hors de la ville, vous verrez comme une nouvelle ville, une demeure de la charité, un commun trésor des riches, où les exhortations de Basile ont fait répandre non-seulement ce qui servait à la superfluité et à l'abondance, mais même ce qui était employé pour quelques besoins de la ville. C'est là où la maladie se supporte avec joie, où la misère même paraît heureuse, et où la charité est éprouvée et est reconnue pour véritable. Pour moi, continue ce Saint, je ne vois rien de si merveilleux que cette voie racourcie qu'il a tracée aux fidèles pour affermir leur salut, et que ce chemin facile qu'il leur a ouvert pour monter au ciel. » Julien l'Apostat, qui avait remarqué que rien ne donnait plus de lustre au Christianisme que l'établissement des hôpitaux et le soin des pauvres, résolut d'en bâtir chez les païens [4], qui fussent ouverts généralement à tous les étrangers, sans distinction de religion, comme on le voit [5] par sa lettre à Arsace, souverain pontife de Galatie. Il avait aussi eu envie [6] d'introduire parmi les païens l'usage des lettres de communion que les évêques donnaient aux pauvres, afin qu'ils ne manquassent de rien, en quelques pays qu'ils allassent : car il admirait extrêmement l'usage de ces lettres.

Sur divers points de morale.

53. Entre divers points de morale que saint Grégoire établit dans ses écrits, voici ceux qui nous ont paru les plus remarquables. La règle [7] de toutes nos actions et de tous nos discours, c'est de les commencer en demandant à Dieu son secours, et de les finir en lui rendant grâces. Chacun doit lui offrir [8] ce qui est en son pouvoir, en quelque temps que ce soit et dans quelque situation qu'il se trouve, selon la mesure de la grâce qui lui est donnée, afin que, pratiquant les vertus convenables à son état, il remplisse les diverses demeures du royaume du ciel. Rien de si petit [9] qu'on ne puisse offrir à Dieu et qu'il ne reçoive agréablement, quoique nous ayons reçu de lui ce que nous lui donnons. C'est de lui que nous avons reçu l'être, la connaissance que nous avons de lui et tout ce que nous possédons. Il ne fait pas consister le mérite de notre offrande dans la chose même, mais dans l'affection avec laquelle nous lui donnons. Dieu exige de tout homme qui a

[1] Gregor., *Epist.* 80, pag. 833.

[2] *Dicam... complures exstitisse, qui totas etiam domos ecclesiis addici passi sint : non etiam defuisse, qui suapte sponte facultates omnes suas obtulerint, ac pulcherrimum quæstum fecerint, hoc est, propter futuræ vitæ opes inopiam amplexi sunt.* Gregor., ibid., pag. 834.

[3] *Paululum extra civitatem pedem effer, ac novam civitatem conspice, illud inquam, pietatis promptuarium, commune locupletum ærarium, in quod non modo redundantes ac superfluæ opes, sed jam necessariæ quoque facultates propter illius cohortationes reconduntur,... in quo morbus æquo animo toleratur, et calamitas beata censetur, et misericordia exploratur... mihi vero nulla res perinde admirabilis videtur, atque compendiaria hæc ad salutem via, facilis in cœlum ascensus.* Gregor., *Orat.* 20, pag. 359.

[4] *Diversoria etiam et hospitales domos ædificare.... instituebat, simulque humanitatem et benignitatem erga pauperes adjungere, cum in aliis rebus, tum in commendatitiis epistolis sitam, quibus eos, qui inopia premuntur, ex gente ad gentem transmittimus : quæ videlicet ille in nostris rebus præsertim admiratus fuerat.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 802.

[5] *Crebra in singulis civitatibus xenodochia constitue, ut peregrini non ex nostris solum, sed ex aliis etiam, si pecunia forte opus habuerint, humanitate nostra perfruantur.* Julian., *Epistola ad Arsacium*, pag. 619, apud Sozomen., lib. V *Hist.*, cap. 16, pag. 619.

[6] Gregor., loco mox citato.

[7] *Optimus hic ordo est, ut qui vel sermonem vel rem aliquam auspicatur, a Deo initium ducat, et in Deo conquiescat.* Gregor., *Orat.* 1, pag. 1.

[8] *Unusquisque Deo quod poterit, offerat, quovis tempore, quovis genere vitæ et fortunæ, pro præsentis facultatis modulo pro gratia sibi concessa, ut per omnes virtutis modos omnes cœlestis regni mansiones impleamus.* Gregor., *Orat.* 9, pag. 152.

[9] *Nihil eorum, quæ Deo offeruntur, tam parvum est, quamvis etiam minimi momenti sit, quamvis longe infra illius dignitatem, quod non omnino accipiat, gratumque habeat.... illud quidem minime dubium est quin etiam si omnia contulerimus, minus tamen collaturi simus, quam accepimus. Quandoquidem divini beneficii est quod sumus, quod Deum cognoscimus, quodque etiam quod offeramus, habemus. Atque illud pulcherrimum humanissimumque censendum est, quod Deus largitionem non oblatæ rei pretio et dignitate, sed offerentis affectu et facultate metitur.* Gregor., *Orat.* 9, pag. 153 et 154.

reçu le baptême [1], la foi orthodoxe dans l'esprit, la vérité dans les paroles, et la chasteté dans le corps. En matière de religion, il est plus juste de [2] persuader que de contraindre. Cela convient mieux et est plus utile à ceux que nous voulons rendre agréables à Dieu. La règle de l'amitié chrétienne [3] est de procurer à son prochain le bien qu'on se souhaite à soi-même. Il ne suffit pas parmi nous de ne pas faire le mal, on ne doit même rien faire qui en approche. Le simple désir est puni presque aussi sévèrement que l'action. Le soin que nous devons avoir de la pureté, nous oblige à régler nos regards, et réprimer jusqu'aux mouvements de colère, si nous voulons conserver nos mains nettes de sang. Les chrétiens regardent le parjure comme un crime. Eux seuls ont une loi qui leur défend de jurer. Saint Grégoire fait honneur aux chrétiens de leur modération dans les temps qu'ils étaient en état de nuire aux païens. « Il y a eu des temps, leur dit-il [4], où nous étions fort puissants, mais avons-nous jamais maltraité les vôtres, comme vous nous avez si souvent maltraités vous-mêmes? Quelle liberté vous avons-nous ôtée? Contre qui avons-nous excité les peuples et les magistrats, qui en faisaient plus qu'on ne leur avait commandé? De qui avons-nous mis la vie en péril? Qui avons-nous exclu des charges et des honneurs, qui sont dûs aux gens de mérite? En un mot, avons-nous fait rien de semblable à ce que vous avez fait ou déclaré contre nous? Les chrétiens souffrent [5], non pour la gloire comme les philosophes, mais pour la vérité. C'est dans ces sortes de souffrances qu'ils trouvent leur récompense, peu en peine qu'elles soient inconnues des hommes. Ce n'est qu'à Dieu qu'ils ont dessein de plaire. Tout leur désir tend à la gloire qu'ils attendent de lui. Ils aiment le bien pour le bien même, sans songer à la gloire de l'autre vie. Ceux d'entre eux qui se portent à la vertu, dans la vue des récompenses, ne doivent être mis qu'au second rang des personnes de piété : et il faut mettre dans le troisième ceux qui s'abstiennent du mal par la crainte des chatiments. »

Saint Grégoire dit sur l'aumône [6] : « Ne vous imaginez pas que la libéralité envers les pauvres, vous soit une chose libre et non d'obligation, que ce ne soit qu'un conseil et non un commandement. Je le souhaiterais et le croirais aussi bien que vous, si je n'étais épouvanté par cette séparation à la gauche, que fera le juge éternel; par ces boucs dont

[1] *Dixit abbas Gregorius (Theologus): « Tria hæc exigit Deus omni homine baptizato, fidem rectam ex animo, veritatem in lingua et temperantiam de corpore.»* Apophteg. Patr., apud Cotelerium, pag. 410, tom. I *Monument. Eccles. Græc.*

[2] *Suadere quippe est æquius quam cogere*
Magisque nobis convenit, et illis item
Sociare summo nituntur quos Numini.
Gregor., *Carm. de Vita sua*, pag. 21.

[3] *Apud quos (christianos) lex et norma amicitiæ quisque ipse est, atque eadem proximis velle quæ et sibi ipsis : crimen autem non modo malum extitisse, sed etiam a malo parum abfuisse, nimirum cupiditate quoque ipsa pene ut actione, pœnam luente : apud quos tantum pudicitiæ studium est, ut oculus quoque frenetur ac reprimatur, et manus sanguinaria et mortifera ita longe arceatur, ut ira etiam ipsa coerceatur: perjurium autem adeo atrox et nefarium censetur, ut jusjurandum quoque ipsum nobis solis interdictum sit.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 108.

[4] *Cum nos (christiani) quibusdam temporibus potentia floruerimus, quid tandem simile vestri a christianis perpessi sunt, qualia sæpe numero christiani a vobis pertulerunt? Quam libertatem vobis eripuimus? In quos plebem furentem concitavimus? In quos præsides plura etiam quam ipsis imperatum esset exequentes? Quibus vitæ periculum creavimus? Immo quosnam præturis, aliisque honoribus, qui præstantissimis quibusque viris debentur submovimus? Atque ut summatim dicam, eccui aliquid simile intulimus qualia multa a vobis partim patrata sunt, partim denuntiata sunt.* Gregor. *Orat.* 3, pag. 95.

[5] *Deinde si gloriæ cupiditate ac non veritatis studio et amore nos periculum adire existimabat (Julianus), hæc sane apud illos velut animi causa faciant Empedocles, Aristæi, et Empedotimi quidam ac Trophonii, atque hujusmodi miserorum hominum chorus..... At christianis jucundius est pietatis causa pati, etiamsi nemo id resciturus sit, quam aliis cum impietate florere atque in gloria versari. Hominibus quippe placere, parum admodum curamus : id unum expetentes, ut honorem a Deo consequamur, immo sublimius etiam assurgimus : (de iis loquor, qui vere philosophi, veroque Dei amore præditi sunt :) quippe qui summo bono conjungi propter ipsum bonum exoptantes, non autem propter honores in altero ævo reconditos. Secundum enim hic honestorum et laudabilium virorum gradus est, pretio ac mercede aliquid facere, quemadmodum in tertia classe collocandi sunt, qui pœnæ metu a scelere et maleficio deterrentur.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 73.

[6] *An tu benignitatem, non necessariam sed tibi liberam esse putas? Ac non legem sed consilium? Hoc quoque ipse magnopere vellem et existimarem : sed me sinistra illa manus terret, et hædi et probra, quæ ab eo a quo illic collocati sunt, conjiciuntur, non quia manus alienis bonis attulerunt, nec quia templa diripuerunt, aut adulterium perpetrarunt, aut aliud qniddam ex eis quæ interdicta sunt, admiserunt, hoc ordine mulctati, sed quia Christum per pauperes minime curarunt.* Gregor., *Orat.* 16, pag. 265.

il parle dans son Evangile, et par les reproches effroyables dont il confondra les réprouvés; non parce qu'ils auront ravi le bien d'autrui, qu'ils auront profané les temples, qu'ils auront commis des adultères, ou qu'ils auront fait des actions défendues; mais parce qu'ils auront négligé d'employer leurs biens à secourir Jésus-Christ dans les pauvres. » Ce Saint fonde l'obligation de faire l'aumône sur la sainteté du Baptême. « Vous avez [1], dit-il, reçu une grâce et un bienfait, qui vous engage à la pratique de plusieurs commandements, gardez-vous de les mépriser. Si un pauvre se présente à vous, souvenez-vous de votre extrême pauvreté, qui a été suivie de la possession de tant de richesses spirituelles. Si un homme qui n'a pas de quoi boire, ni de quoi manger se présente à votre porte, soyez touché du souvenir de la table mystique, où vous avez été admis (après votre baptême) du pain que vous avec reçu, et du breuvage que l'on vous a distribué pour vous rendre participant des souffrances de Jésus-Christ, en vous consommant par nos mystères. Si un étranger vient de loin se présenter à vous, n'ayant ni maison ni couvert, servez-vous de cette occasion pour recevoir Jésus-Christ, qui s'est rendu étranger pour l'amour de vous, et qui se réduit à cet état chez soi-même, descendant vers vous par la grâce, afin de vous enlever dans sa demeure céleste. Imitez Zachée, qui de publicain qu'il était hier, est devenu en un instant un homme très-considérable par la grandeur de son âme. Offrez tous vos biens à Jésus-Christ, lorsqu'il entrera chez vous, afin de paraître grand, quoique vous soyez de petite taille, et que vous puissiez avoir l'avantage de voir ce divin Sauveur. S'il se présente à vous un malade ou un blessé, rendez grâce de votre santé à Jésus-Christ. Souvenez-vous des maladies et des blessures dont il vous a garanti par le baptême. Si vous voyez un pauvre nu, revêtez-le et honorez en sa personne l'ornement d'incorruptibilité, dont vous avez été revêtu, c'est-à-dire de Jésus-Christ. Car, tous tant que nous sommes, qui avons été baptisés, nous avons été revêtus de Jésus-Christ. Si vous voyez un débiteur qui se jette à vos pieds pour vous demander que vous lui remettiez sa dette, déchirez sa cédule, soit qu'elle soit injuste, soit qu'elle soit juste; remettez dans votre mémoire les dix mille talents que votre divin Sauveur vous a remis. N'exigez point avec rigueur ce que vous doivent ceux qui partagent avec vous la qualité de serviteurs d'un même maître, puisque votre maître vous a déchargé d'une dette beaucoup plus considérable que celle-là, et de peur qu'après un grand exemple de charité, il ne vous fasse rendre compte de ce que vous ne l'imitez pas. Abandonnez toutes choses [2], dit encore saint Grégoire, et ne vous mettez en peine de posséder que Jésus-Christ. Car vous n'êtes que le dispensateur des biens d'un autre. Si vous ne voulez pas donner tout ce que vos possédez, donnez-en la plus grande partie, ou du moins le surplus. Il est avantageux [3] de dérober quelque chose à la rouille et à l'envie, et de faire moins d'état de la possession de tous les biens imaginables, que d'avoir Jésus-Christ

[1] *Habes beneficium, quod te multorum mandatorum submoneat: ne contemptim prætereas. Pauper accessit? In mentem tibi veniat ex quam gravi paupertate ad quantas divitias provectus es. Pane carens, aut potu, atque etiam fortasse Lazarus quispiam ad domus tuæ fores provolutus? Moveat te mystica mensa, ad quam accessisti: moveat te panis ille, cujus particeps factus es, calix ille quem accepisti: cum Christi passionibus initiareris. Peregrinus ad genua tua procubuit, domo carens, advena? Per hunc eum excipe, qui propter te peregrinatus est, idque in suis regionibus, quique per gratiam ad te immigravit, seque ad cæleste domicilium pertraxit. Zachæum imitare, illum, inquam, heri publicanum, hodie animi magnitudine et liberalitate præditum: Facultates omnes tuas ingredienti Christo offer, ut, licet corporea ætate parvus, animo tamen evehuris, Christum egregie conspicatus. Ægrotus prostat, ac saucius? Moveat te sanitas tua, et vulnera, quibus te Christus liberavit. Si videris nudum, operi eum, tuum incorruptionis indumentum, hoc est, Christum honore prosequens: quotquot enim in Christum baptizati sumus, Christum induimus. Si debitorem nactus sis, ad pedes tuos sese abjicientem syngrapham omnem tam justam, quam injustam, concerpe. Decem illa talentorum millia, quæ tibi Christus remisit, in memoriam revoca. Noli te acerbum minoris debiti exactorem præbere, et quidem conservis: cum tibi a Domino major summa condonata sit: ne humanitatis quoque illius, quam tibi in exemplum propositam, haud quaquam imitatus es, pœnæ a te expetantur.* Gregor., *Orat.* 40, pag. 660 et 661.

[2] *Depelle cuncta: sint opes solus tibi*
Christus. Tuæ, quas porrigis, non sunt opes.
Si cuncta non vis, maximam partem dato,
Si ne hoc quidem vis, quæ redundant, eroga.
Gregor., *Carm. tetrastic.*, pag. 158.

[3] *Livor, et atræ deme quid rubigini.*
Ac debitorem præfer omnibus Deum.
Frusio rependit sceptra qui cælestia.
Alis, tegisque, pauperes, pascens Deum.
Gregor., ibid., pag. 158.

au nombre de vos débiteurs. C'est lui-même que vous nourrissez et que vous revetez, en nourrissant et en revêtant les pauvres. Si vous à refusez l'un d'eux[1], n'espérez rien de la main de Dieu, n'étant pas juste que vous attendiez à recevoir ce que vous n'avez pas donné. » Ce saint évêque croit que dans la difficulté de distinguer les vrais pauvres, il vaut mieux donner à ceux mêmes qui en sont indignes, de crainte qu'on ne refuse ceux qui méritent qu'on leur donne.

Sur l'histoire.

54. Saint Grégoire dit[2] que saint Pierre a prêché en Judée, saint Luc en Achaïe, saint André en Epire, saint Jean à Ephèse, saint Thomas dans l'Inde, et saint Marc en Italie, et que saint Pierre et saint Paul ont souffert le martyre à Rome. Il semble mettre[3] saint Luc et saint Jean au nombre des victimes immolées pour Jésus-Christ, et qui ont combattu contre le fer et le feu, contre les bêtes et contre les tyrans. Néanmoins Elie de Crète[4], suppose[5] comme une chose constante, qu'après avoir beaucoup souffert pour la foi, ils sont morts en paix. Nicétas remarque que ce que dit saint Grégoire[6], que saint Pierre ne mangeait par jour que pour un sol de lupins, qui est une espèce de fève ou de pois, est tiré de quelques livres[7] que l'Eglise n'a point reçu dans son canon. Elie de Crète dit que ces paroles que saint Grégoire attribue à saint Pierre[8] : *Une âme qui est dans l'affliction est proche de Dieu*, sont prises d'un livre apocryphe[9], qui a pour titre : *Doctrine de saint Pierre*, et que celle-ci[10] : *Rougissez de honte, vous tous qui retenez ce qui appartient aux autres; imitez la bonté de Dieu qui se répand également sur tous, et il n'y aura point de pauvres*, sont[11] du livre des Constitutions apostoliques. Saint Grégoire parle souvent de sainte Thècle ; il dit[12] qu'elle fut exposée aux lions ; qu'elle fut non seulement délivrée de leur fureur, mais aussi du feu et de la tyrannie[13], tant de celui qui la recherchait en mariage, que de son père, qui la tourmentait encore plus cruellement. Ce Saint ne dit pas qu'elle ait répandu dans la suite son sang pour la foi. Néanmoins il la nomme entre les plus illustres victimes de Jésus-Christ. D'autres lui donnent[14] le titre de *première martyre*. Il y avait à Séleucie une église[15] sous son nom. Ce Père parlant des Juifs, dit[16] que tout l'univers est témoin de leurs calamités; qu'ils sont répandus et dispersés par toute la terre; qu'ils n'ont ni cérémonies, ni sacrifices, qu'à peine trouve-t-on quelques vestiges de la ville de Jérusalem;

[1] *Accessit ad me pauper : at frustra tamen?*
Christe, extimesco, ne tuam quærens opem,
Abeam, vicissim prorsus abs te nil ferens.
Gregor., ibid.

[2] *Sit sane Petri Judæa, quid Paulo cum Gentibus commune, Lucæ cum Achaïa, Andreæ cum Epiro, Joanni cum Epheso, Thomæ cum India, Marco cum Italia?* etc. Gregor., *Orat.* 25, pag. 438.

[3] *Paulus Petrusque lauream Romæ ferunt.* Gregor., *Carm. contra*, pag. 188, tom. II.

[4] *Non victimas pro Christo cæsas veritus es? Nec magnos pugiles extimuisti, Joannem illum, Petrum, Paulum, Jacobum, Stephanum, Lucam, Andream, Theclam, eos qui et post illos et ante illos, pro veritate periculis se objecerunt? Qui cum igni et ferro et belluis et tyrannis.... dimicarunt.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 76.

[5] *Joannes, non de propheta loquor cujus hic mentionem facit (Gregorius) et item Lucas; haudquaquam interempti sunt, verum cum permultas propter Christum et ejus Evangelium calamitates pertulissent, in pace ad eum qui pacis Deus est, reversi sunt.* Elias Cretensis, *Comment. in Orat.* 3, pag. 322 et 323.

[6] *Pulchra res victus tenuitas : documento mihi est... Petrus qui lupinis unico esse emptis alebatur.* Gregor., *Orat.* 16, pag. 241.

[7] *Hoc autem ex quodam libro desumptum est in ecclesiasticum canonem minime recepto.* Nicetas, *Comment. in Orat.* 16, pag. 659.

[8] *Ægra enim anima vicina est Deo ut eximie alicubi loquitur Petrus.* Gregor., *Epist.* 16, pag. 778.

[9] *Annotat Elias hunc locum sumptum esse ex eo libello qui* Doctrina Petri *inscribitur.* Nicetas, *Comment in Orat.* 17, pag. 654.

[10] *Petrum dicentem audiamus :* Erubescite qui aliena detinetis, Deique æquitatem vobis imitandam proponite, et nemo erit pauper. Gregor., *Orat.* 16, pag. 254.

[11] *Est autem hic locus ex illo Apostolicarum Constitutionum libro, quem postea sexta synodus improbavit, tanquam ab hæreticis depravatum et adulteratum.* Nicetas, *Comment. in Orat.* 16, pag. 672.

[12] *Quis Theclam necis eripuit flammæque periclo?*
Quis validos ungues vinxit rabiemque ferarum?
Virginitas (o res omni mirabilis ævo?)
Dente nec impuro generosos virginis artus
Ausi sunt premere, et rigido discerpere morsu.
Gregor., *Carm.* 3, pag. 59.

[13] *(Christus) Theclam servavit..... a tyrannio ipsius proco, patreque magis tyrannico.* Gregor., *Orat.* 18, pag. 279.

[14] Isidorius Pelusiota, lib. I, *Epist.* 160, pag. 41 ; Evagrius, lib. III, cap. 8, pag. 858.

[15] *Seleuciæ... fanum est sanctæ et egregiæ virgini Theclæ.* Gregor., *Orat.* 21, pag. 386.

[16] *Una utique illis (Judæis) calamitatis columna totus terrarum orbis est, per quem varie fusi, sparsique sunt, divinusque cultus compressus et extinctus, ipsumque adeo Hierosolytanum urbis solum, quod vix jam agnoscitur, atque hactenus dumtaxat illis patet, idque dumtaxat ex vetere sua gloria et amplitudine capiunt, ut per diem conspicui facti solitudinem lugeant.* Gregor., *Orat.* 42 pag. 202.

qu'il ne leur reste de leur ancienne gloire, que la consolation d'en approcher une fois l'année, pour y pleurer leur misère : c'était le jour auquel cet ville avait été prise par les Romains. Ils achetaient [1] cette liberté, comme ils avaient autrefois acheté le sang de Jésus-Christ. On voyait en ce jour les femmes courbées de vieillesse, les vieillards chargés de haillons et d'années, monter les larmes aux yeux sur la montagne des Oliviers, pour y déplorer la ruine de leur Temple. Dans Jérusalem était auprès de deux statues d'Adrien [2] une pierre percée, sur laquelle ils répandaient de l'huile en se lamentant et en déchirant leurs vêtements. C'était l'empereur Adrien qui leur avait défendu par un édit [3], publiquement affiché partout, de mettre jamais le pied dans Jérusalem, sous peine de la vie [4], ni même [5] d'en approcher; et il y avait mis des gardes [6] pour empêcher d'y entrer. Mais dans la suite ils en obtinrent permission pour de l'argent, comme le remarque saint Grégoire. Il nous apprend aussi que [7] Maximin persécuta les chrétiens avec plus de cruauté que ne firent Dioclétien et Maximien Galère, et les autres empereurs qui, en comparaison, passaient pour bons princes dans l'esprit des chrétiens; que Constance [8], que l'on croit être le père du grand Constantin, excité à persécuter les chrétiens, l'avait refusé; et que, comme celui qui l'excitait à cette cruauté, lui représentait qu'il n'y avait pas jusqu'aux abeilles, qui ne fissent sentir leur aiguillon à ceux qui leur enlevaient leurs gâteaux de miel, il répondit : « Cela est vrai, mais l'abeille, en faisant sentir son aiguillon perd la vie. » Selon le saint docteur, le grand Constantin [9] a jeté les fondements du christianisme et de la puissance impériale [10]; Constance, son fils, a été l'héritier de sa foi; il a gouverné l'empire avec équité et fini saintement ses jours. Saint Grégoire donne

[1] *Et hoc non tantum de captivitate dicendum est, sed usque ad præsentem diem, perfidi coloni post interfectionem servorum, et ad extremum Filii Dei, excepto planctu prohibentur ingredi Jerusalem : et ut ruinam suæ eis flere liceat civitatis, pretio redimunt, ut qui quondam emerant sanguinem Christi, emant lacrymas suas. Et ne fletus quidem eis gratus sit; videas in die quo capta est a Romanis et diruta Jerusalem, venire populum lugubrem, confluere decrepitas mulierculas, et senes pannis annisque obsitos, in corporibus et in habitu suo iram Domini demonstrantes. Congregatur turba miserorum et patibulo Domini corruscante, ac radiante ἀνασάσει ejus; de Oliveti monte quoque crucis fulgente vexillo, plangere ruinas templi sui populum miserum, et tamen non esse miserabilem : adhuc fletus in genis et livida brachia et sparsi crines, et miles mercedem postulat, ut illis flere plus liceat.* Hieronym., in cap. 1 *Sophon.*, pag. 1655, tom. III.

[2] *Sunt ibi et statuæ duæ Hadriani. Est et non lege de statuis lapis pertusus, ad quem veniunt Judæi singulis annis, et unguunt eum, et lamentant se cum gemitu et vestimenta sua scindunt : et sic recedunt.* Itinerar. Burdig., pag. 43, inter addita ad Ptolomæi geographiam Amstelodami an. 1619.

[3] *Post extremam vastitatem, etiam leges publicæ pependerunt, et prohibiti sunt Judæi terram, de qua ejecti fuerant ingredi.* Hieronym., in cap. VII *Isaiæ*, pag. 63.

[4] *Cavere autem et servare vos, ne quis ibi (Hierosolymæ) sit et pœnam capitalem constitutam esse adversus Judæum eo ingredientem probe nostis.* S. Justin., apolog. 1. *pro Christianis*, pag. 34.

[5] *Universa Judæorum gens in regionem circum Hierosolyma sitam pedem inferre prohibita est lege et constitutione imperatoris Hadriani : adeo ut ne prospicere quidem e longinquo patrium solum ipsis liceret ut scribit Aristopellæus.* Euseb., lib. IV *Histor.*, cap. 6, pag. 118.

[6] *Hadrianus militum cohortem custodias in perpetuum agitare jussit, quæ Judæos omnes Hierosolymæ aditu arceret.* Severus Sulpicius, lib. II *Histor. sacr.*, pag. 401 et 402.

[7] *Nam quæ nec Diocletianus, qui primus christianos contumeliis affecit, nec Maximianus qui ei successit, eumque superavit, nec denique Maximinus, qui ut tempore illis posterior, ita persecutionis atrocitate superior fuit... in animum unquam induxerunt : hæc ille (Julianus) quidem cogitabat.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 93. *Persecutio erat et quidem persecutionum omnium atrocissima maximeque horrenda, iis loquor, quibus Maximini persecutio nota est, qui cum post multos, qui paulo ante extiterant, ingruisset, hoc effecit, ut humani ac faciles fuisse viderentur.* Gregor., *Orat.* 20, pag. 319.

[8] *Constantium autem (nam referre hoc convenit)*
Verbum extulisse memoria dignum ferunt.
Quodnam hoc? Eum in nos principum cum quispiam
Quondam incitaret, non ferens nos consequi,
Tantos honores (namque erat pius admodum,
Ut si quis alius principum quos novimus)
Ac multa fatus, tale quid mox subderet,
Animalne fingi mitius potest ape?
Atqui legentes pungit hæc favos tamen :
Audivit, hocne te fugit vir optime,
Stimulus nec ipsi quod vacet periculo?
Namque ipsa pungit, sed statim quoque interit.
Gregor., *Carm. iamb.* 21, *adversus iram*, pag. 233.

[9] *At nos id quod communius est, tum patrem (Constantinum) a quo imperatoriæ potentiæ et fidei christianismo fundamenta jacta sunt, tum etiam fidei hæreditatem ad filium devolutam cogitantes, ejus qui juste semper in imperio vixerat, pioque fine vitam clauserat, ac principatum nobis reliquerat, tabernaculum, ut par erat, honore complectebamur.* Greg., *Orat.* 4, pag. 119.

[10] Saint Grégoire dit que Constantin posa les fondements de la puissance et de la foi impériale en faveur du christianisme. (*L'éditeur.*)

à ce prince des éloges qui paraissent excessifs[1], en l'appellant le plus divin de tous les princes, et le plus grand amateur de Jesus-Christ. Il le place même avec Dieu dans la gloire. Ce qui surprend, c'est qu'il ajoute foi[2] à un bruit qui courait, que lorsqu'on apporta le corps de ce prince à Constantinople pour y être inhumé, on entendit à son passage sur le mont Taurus, des voix comme des gens qui chantaient des psaumes, et qui accompagnaient la pompe funèbre. « C'étaient, dit-il, apparemment des anges qui rendaient ce devoir à l'empereur, en récompense de sa piété. Car s'il a fait, ajoute-t-il[3], quelque brèche à la foi, on doit en rejeter la faute sur la méchanceté et l'importunité des courtisans qui abusaient de la simplicité d'un prince qui n'était pas assez ferme dans sa foi, et qui ne prévoyait pas tous les dangers où il se précipitait par un zèle inconsidéré, sous prétexte de défendre la saine doctrine. Dans les derniers moments de sa vie, il se repentit de trois choses[4], d'avoir répandu le sang de ses proches, d'avoir élevé Julien à la dignité de César, et de s'être attaché à ne nouveaux dogmes en matière de religion[5]. »

Saint Grégoire raconte de Julien l'Apostat[6], qu'étant après sa blessure couché auprès d'une rivière, il voulut persuader à quelques uns de ses confidents de le jeter dans cette rivière, mais qu'un eunuque les en empêcha; que ses cendres[7] étaient comme agitées dans son tombeau, et que dans un tremblement, la terre l'avait jeté dehors; que les fidèles se défendirent[8] contre ce persécuteur; que par les larmes, et que par la miséricorde de Dieu, ils arrêtèrent les excès de ce prince.

Le père de saint Grégoire ajoutait aux larmes[9] des austérités secrètes. Ceux d'Antioche, comme Julien le reconnaît lui-même[10], laissaient à leurs femmes le soin de se prosterner devant les tombeaux des martyrs, et de faire des vœux pour être délivrés de ses persécutions. Julien[11] voulant rendre les chrétiens méprisables, ordonna par un édit, qu'ils seraient appelés Galiléens. Mais les chrétiens pour user de représaille, lui donnèrent le nom d'*Idolien* et de *Brûleur de taureaux*, à cause de son attachement au culte des idoles. Valens l'un de ses successeurs dans l'empire, ne fut pas moins ennemi de Jésus-Christ, qu'amateur de l'or, ni moins travaillé de la maladie de l'hérésie, que de l'avarice[12]. Il surpassa Julien en cruauté. C'était un faux

[1] *Quid tibi accidit, o imperatorum divinissime, Christique amantissime... etsi multo præstantiorem te esse scio, quam ut a me reprehendi debeas, utpote qui Deo adjunctus sis, cœlestique gloriæ hæreditatem acceperis, atque in tantum a nobis migraris, ut imperium cum meliore commutares.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 62 et 63.

[2] *Quod si cuidam hic sermo facit, id quoque in multorum auribus disseminatum est, quod cum corpus (Constanti) Taurum montem superaret, ut ad paternam civitatem veheretur, vox quidem e summis locis a nonnullis exaudiebatur, velut spallentium et prosequentium (angelicarum opinor virtutum) quod pietatis illi præmium erat, ac funebris remuneratio.* Gregor., *Orat.* 4, pag. 118 et 119.

[3] *Nam etsi rectam fidem nonnihil vexare visus est: hoc tamen crimen procerum importunitati fideique pravitati tribuendum est, qui simplicem, parumque impietate firmam animam, minimeque baratha prospicientem, nacti, eam quo libuit; adduxerunt, ac sincerioris doctrinæ prætextu, vitii zelum effecerunt.* Gregor., ibid., pag. 119.

[4] *Tria enim hæc esse aiunt, ob quæ tanquam imperio suo indigna, pœnitentia ductus fuerit, primum quod propinquis suis necem intulisset: alterum quod Julianum apostatam imperatorem nominasset: postremum quod novis fidei dogmatibus studuisset: simulque cum his vocibus, evita discessisset.* Gregor., *Orat.* 21, pag. 389.

[5] On sera toujours surpris, disent les *Mémoires de Trévoux*, des éloges excessifs qu'il a donnés à Constance après la mort de cet empereur. L'annotateur de Tricolet dit pour justifier saint Grégoire que c'est dans l'un des discours contre Julien que saint Grégoire exalte ainsi Constance: on sent alors que vis-à-vis d'un prince aussi impie et aussi ennemi de saint Grégoire que le fut Julien, Constance pouvait être regardé comme le plus divin de tous les princes et le plus grand amateur de Jésus-Christ. (*L'éditeur.*) — [6] Gregor., *Orat.* 4, pag. 117.

[7] *Quia sacrilegis Christi tentaverat armis (Julianus)*
Expugnare fidem, divino vulnere cæso,
Fervet adhuc cinis ipse, timor non parvus iniquis.
Gregor., *Carm.* 2, pag. 50.

Mihi quispiam narravit nec ad sepulturam assumptum (Julianum) sed a terra quæ propter illius scelus tremore affecta fuerat, excussum æstuque vehementi projectum, insequentis ut opinor supplicii præludium. Gregor., *Orat.* 21, pag. 394.

[8] *Dei benignitate inhibitus atque repressus est (Julianus) christianorumque lacrymis quas multas multi profuderunt, hoc unum adversus persecutorem medicamentum habentes.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 94.

[9] Gregor., *Orat.* 19, pag. 308.

[10] *Odiosam istam severitatem septimum jam mensem perpessi, vota quidem et preces, quo tantis malis eriperemur, ad vetulas dimisimus quæ circum sepulchra mortuorum assiduæ versantur.* Julianus, in *Misopog.*, pag. 54 edit. Paris. ann. 1584.

[11] *Novandum nobis cognomentum censuit, Galilæos pro christianis nominans, atque ut ita vocaremur, publica lege decernens... imperatorem (Julianum) eodem ludo ulciscentes, idolianum et pisæum et adonæum, et tauri cremum........ nonnulli quoque nostrum, lepii et festivi homines, appellarunt.* Gregor., *Orat.* 3, pag. 81 et 82.— [12] Gregor., *Orat.* 20, pag. 357.

Christ [1], la honte et l'infamie des chrétiens, qui avait trouvé le moyen en persécutant les chrétiens, de faire croire qu'ils étaient punis comme des impies, lorsqu'ils souffraient pour la foi. Voici ce que dit saint Grégoire [2], de la cruauté que les ariens exercèrent sous l'autorité de ce prince contre les catholiques. « Les livres et les entretiens sont remplis des effets de votre barbarie. La postérite les apprendra, et on vous couvrira, comme je m'en assure, d'une infamie éternelle. Que peut-on dire de semblable des catholiques? Quel peuple insolent avons-nous soulevé contre vous? Quels soldats avons-nous armés pour vous combattre? Avons-nous envoyé contre vous un général furieux, et plus emporté que ceux-mêmes dont il exécutait les ordres; un homme qui n'étant pas chrétien, croyait s'acquitter d'un devoir religieux envers les démons, par l'impiété avec laquelle il persécutait les catholiques? Avons-nous assiégé avec des troupes des personnes qui, les mains élevées vers Dieu, ne songeaient qu'à lui offrir leurs prières? Avons-nous étouffé le chant des psaumes par le bruit des trompettes? Avons-nous mêlé quelque part le sang mystique (de Jésus-Christ) avec le sang des hommes massacrés? Où avons-nous fait cesser les gémissements spirituels par des cris lugubres et lamentables? Où avons-nous arrêté les larmes de componction, pour en faire répandre de tragiques? Où avons-nous changé les maisons de prières en des sépulcres? Quand avons-nous livré entre des mains criminelles les vaisseaux destinés aux sacrés mystères, et qu'il n'est pas permis à tout le monde de toucher? Aimables autels, comme l'Ecriture vous appelle, mais que nous pouvons appeler maintenant des autels déshonorés, avons-nous fait monter sur vous de jeunes impudiques pour vous souiller par des gestes et des postures déshonnêtes? ou plutôt avons-nous fait sur vous des insultes au grand et divin mystère qui s'y offre? Chaire vénérable et auguste, sur laquelle tant d'illustres et de saints prélats ont été assis successivement pour y prêcher les divins mystères; avons-nous élevé sur vous aucun païen, pour tourner en ridicule les vérités chrétiennes, par des discours satiriques et impies? Vierges saintes, siéges de pureté et de pudeur, qui ne pouvez souffrir la présence des hommes, mêmes les plus chastes; je vous atteste, si jamais aucun des nôtres vous a outragées par des regards abominables et des excès dignes de la punition de Sodôme? Quelles bêtes féroces avons-nous lâchées pour dévorer les corps des Saints, comme ont fait ces inhumains à l'égard de quelques personnes, qui n'avaient point d'autres crimes que celui de ne vouloir pas embrasser leurs dogmes impies, et se souiller par leur communion sacrilège, qu'ils fuyaient comme le poison d'un serpent, capable non de faire mourir les corps, mais de corrompre et de perdre les âmes; ou d'avoir donné la sépulture à des personnes dont les corps morts avaient été respectés par les bêtes, même carnassières? C'est en vérité un [3] crime qui méritait bien d'être puni dans un autre théâtre et par d'autres bêtes. De quels évêques a-t-on déchiré avec les ongles de fer le corps déjà tout cassé de vieillesse en présence de leurs disciples, qui ne pouvaient les assister dans ces supplices que par des larmes impuissantes? Qui sont, dis-je, ces prélats qui ont été ainsi suspendus avec Jésus-Christ, qui ont remporté la victoire par leur constance dans les tourments, qui ont arrosé leur peuple par leur sang précieux, et qui enfin ont été conduits à la mort pour être ensevelis et glorifiés avec Jésus-Christ, dont la victoire sur le monde se continue par ces meurtres et par l'immolation de ces victimes? Qui sont ces prêtres que le feu et l'eau, deux éléments contraires et incompatibles, séparèrent les uns des autres, et qui furent consumés par les flammes avec leur vaisseau? Et pour ne pas entrer dans le détail de tous les maux que nous avons endurés; qui sont ceux que les préfets mêmes ont accusés de cruauté, quoiqu'ils s'en rendissent les ministres? Car quoiqu'ils fussent les exécuteurs des passions des souverains, ils ne pouvaient pas néanmoins ne point détester une si étrange barbarie, et ils ne se dépouillaient pas entièrement de la raison, encore qu'ils s'accomodassent au temps. Leur complaisance pour ces cruelles volontés du prince, n'empêchait pas qu'ils ne fussent encore assez équitables pour condamner l'injustice dont ils étaient contraints d'être les instruments. »

Saint Grégoire parle de Théodose, comme

[1] Gregor., *Orat.* 32, pag. 512.

[2] Idem, *Orat.* 25, pag. 482.

[3] *Et quidem quale hoc crimen judicatum est? Alio scilicet theatro atque aliis feris dignum.* Gregor., *Orat.* 25, pag. 483.

d'un prince très-catholique mais qui avait moins de zele pour l'avancement et le progrès de la religion catholique que Valens n'en avait eu pour étendre l'arianisme[1]. Il attribue l'invention des lettres aux Pheniciens[2], remarquant néanmoins que d'autres, en font honneur aux Egyptiens. Il croit même qu on pourrait en faire auteurs les Hébreux, « plus sag es, dit-il, que les Phéniciens et les Egyptiens, et qui ne doutent point que Dieu n'ait écrit de ses doigts la loi sur des tables. » Selon lui, ce furent les Eubéens[3], ou plutôt ce fut Palamède, qui inventa les poids et les mesures, l'art de supputer et de ranger une armée en bataille. Mais toutes ces inventions l'ayant exposé à la haine de ses envieux, il fut cité en jugement et condamné à mort par les Grecs, qui faisaient la guerre aux Troyens. Il rapporte[4] une origine assez singulière de la poésie. Une vieille femme, que quelques-uns, selon la remarque d'Elie de Crète[5], appellent Sibylle, d'autres Philomée, et d'autres Philyre, se voyant heurtée par un jeune homme qui marchait d'un pas précipité, l'accabla d'injures, et fit un vers dans sa colère. Le jeune homme en sentit la beauté, et fit ses réflexions sur le nombre et la cadence.

ARTICLE VII.

JUGEMENT DES ÉCRITS DE SAINT GRÉGOIRE; CATALOGUE DES ÉDITIONS QU'ON EN A FAITES.

Jugement des écrits de saint Grégoire.

1. Personne n'a contesté à saint Grégoire de Nazianze le mérite d'avoir été le plus éloquent[6] orateur de son temps; et les ennemis[7] même de la vraie foi, dont il avait combattu les erreurs avec le plus de force, ont été obligés de convenir que sa vie, ses discours et ses écrits avaient tant de charme, qu'il attirait à sa communion tous ceux sur qui ces choses faisaient quelque impression. C'était en effet un homme[8] incomparable, soit pour l'éminence de sa piété, soit pour l'étendue de son savoir. S'il fut le docteur de la piété, il fut aussi[9] le défenseur de la foi; et Dieu ne fit pas moins éclater en lui les dons de la nature que ceux de la grâce. Né avec un génie sublime, un esprit fin et pénétrant, un jugement sain et solide, une expression heureuse, il orna tous ces talents de tout ce que les sciences divines et humaines ont de plus rare et de plus recherché. On en voit la preuve dans ses discours et dans ses autres écrits, où l'on admire d'un côté cette vaste érudition profane qu'il avait acquise dans les écoles d'Alexandrie et d'Athènes, mais dont toutefois il ne fait ordinairement usage que lorsqu'il est nécessaire pour rendre plus sensibles les vérités de la religion; de l'autre, cette profonde connaissance des divines Ecritures, qui lui faisait développer nos mystères avec tant d'exactitude, qu'elle lui a fait donner le surnom de *Théologien*, et qui a fait dire à Rufin[10] qu'il suffisait de s'opposer en quelque chose à la doctrine de ce Père, pour être regardé comme hérétique. Saint Jérôme qui avait été son disciple[11], se glorifie d'avoir eu un maître si éclairé et si

[1] *En imperator* (*Theodosius*) *advenit nobis repens,*
Minime quidem ille vir malus quantum ad fidem
Triadisque sanctæ cultor esset maximus,
Fervore sed non præditus tanto tamen
Æquaret ut cum pristinis præsentia.
Gregor., *Carm. de vita sua*, pag. 20 et 21.

[2] *Quid ais?* (*Juliane*) *tuum est græcari? Quid? Nonne Phœnicum sunt litteræ, vel ut nonnullis placet, Ægyptiorum, aut his adhuc sapientiorum Hebræorum, qui etiam legem in tabulis a Deo inscriptam esse persuasum habent?* Gregor. *Orat.* 3, p. 99.

[3] *Tuum attice loqui?* (*Juliane*) *Quid? Calculis uti et numerare et digitis supputare, mensuræ item et pondera atque ante hæc etiam aciei instructio et res militaris, cujus sunt? Nonne Eubæorum? Si modo Eubæus erat ille multarum rerum inventor Palamedes, invidiaque ob id impetitus, atque adeo in judicium ob sapientiam vocatus, ab iisque qui adversus Trojanos bellum gerebant, morte mulctatus.* Gregor., ibid.

[4] *Tua sunt poemata?* (*Juliane*) *Quid an non potius anus illius, quæ cum quidam concitatiore gressu ex adverso incedens, ipsius humerum concussisset* (*sic enim narrant*) *ipsaque postea eum convitiis incesseret, impetus vehementia carmen effudit? Quod cum juveni valde arrisisset, atque accuratius in numeros astrictum fuisset admirabilem tibi hanc poesim creavit.* Gregor., ibid., pag. 100.

[5] Elias Cretensis, *Comment. in Orat.* 3, pag. 372.

[6] *Gregorius Nazianzenus vir sua ætate eloquentissimus et Hieronymi præceptor obiit.* S. Prosper., in *Chronic.*, pag. 735 edit. Paris., ann. 1711.

[7] Philostorgius arianus, apud Suidam in *Lexico*.

[8] *Gregorius vir per omnia incomparabilis, qui verbo et operibus clarus, splendidissimum lumen scientiæ Christi Ecclesiis præbuit.... Hujus neque vita aliquid probabilius et sanctius, usque eloquentia clarius et illustrius neque fide purius, et rectius, neque scientia plenius et perfectius inveniri potest.* Rufinus, *Prologo* in libros sancti Gregorii a se versos.

[9] *Constantissimus prædicator veritatis Gregorius Nazianzenus præsul.* S. Agatho, in *Epistola lecta in Concilio Constantinopolitano tertio*, p. 644, t. VI *Concil.*

[10] *Quicumque ausus fuerit doctrinæ ejus* (*Gregorii*) *in aliquo refragari, ex hoc ipso, quia ipse magis sit hæreticus arguatur. Manifestum numque indicium est non esse rectæ fidei omnem qui in fide Gregorio, non concordat.* Rufinus, loco superius citato.

[11] *Numquid in illa epistola Gregorium virum elo-*

habile. Ses discours sont méthodiques et composés avec beaucoup d'art; mais le style en est naturel, exact et bien varié. Ses phrases quoique courtes, n'ont point d'obscurité et se soutiennent partout. Soit qu'il fasse un éloge, soit qu'il entreprenne de persuader, soit qu'il combatte un ennemi de la religion, il ne reste jamais au-dessous de sa matière. Il est vif et pressant dans ses déclamations, et n'épargne ni les vices, ni les personnes vicieuses, fussent-elles d'un rang distingué. Il est extrêmement précis dans la plupart de ses lettres; mais on peut dire qu'elles ne laissent pas d'être longues, par le grand sens qu'elles renferment : il y en a peu qu'il ne relève par quelque sentence ou par quelque apophtegme, quelquefois même par une fine raillerie. Les similidudes. et les comparaisons ne sont pas moins fréquentes dans ses poèmes que dans ses discours : ils ont de l'élégance, du feu et de la naïveté [1].

Catalogue des éditions latines de ses écrits.

2. Tous les ouvrages de saint Grégoire n'ont pas d'abord été mis sous presse, et il a fallu du temps pour les recueillir en un corps. En 1508 on imprima à Strasbourg dix de ses oraisons, du nombre de celles qu'on dit avoir été traduites par Rufin, savoir la première, la douzième, la quinzième, la dix-septième, la vingt-huitième, la trente-troisième, la trente-huitième, la trente-neuvième, la quarante-quatrième et la cinquantiéme. On en imprima sept autres, la même année à Augsbourg, de la traduction d'Oecolampadius. L'édition de Leipsik, en 1522, in-8°, n'est qu'une réimpression de celle de Strasbourg. Celle de Bâle en 1531, comprend trente-huit oraisons, traduites par Bilibalde Pirckheimer. Il y a à la tête de cette édition une préface d'Erasme. On suivit la version de Pirckheimer dans l'édition de Bâle en 1550, *in folio*, chez Hervage : mais on y ajouta plusieurs autres oraisons de saint Grégoire, qui ne se trouvaient pas dans l'édition de 1531 ; les unes traduites par Musculus, les autres par Pierre Mosellanus; avec le poème intitulé *le Christ souffrant*, et quelques autres poësies de la traduction d'Alde Manuce. Les oraisons traduites par Mosellan avaient été imprimées à Paris chez Chevallon, en 1532. Jacques de Billy, abbé de saint Michel en l'Herme, fit une nouvelle version des œuvres de saint Grégoire, qui fut d'abord imprimée à Paris en 1569, *in fol.* et l'année suivante à Cologne. Leunclavius en fit une autre l'an 1571, de dix-neuf oraisons de ce Père, qui furent imprimées à Bâle, la même année. On en imprima trois autres à Anvers chez Plantin en 1573, traduites par Jules Gabrieli, sur divers manuscrits du Vatican. L'édition de Paris en 1583, chez Nivelle, est la même que celle de l'an 1569. par l'abbé de Billy, mais beaucoup plus ample et plus exacte : Genébrard qui en prit soin, la dédia au Pape Grégoire XIII.

Editions grecques des écrits de saint Grégoire.

3. Nous avons deux éditions grecques des oraisons de saint Grégoire, à Venise chez Alde. La première, qui est de l'an 1516. *in* 8° en conprend seize; la seconde de l'an 1536 *in* 8°, neuf, différentes des premières. Elles furent toutes réimprimées à Paris en 1544, chez Vechelius, et à Bâle en 1550, chez Hervage. Ses lettres, au nombre de deux cent trente-deux, furent imprimées à Haguenau en 1528. avec celles de saint Basile, et depuis à Bâle en 1532, *in fol.*, par les soins d'Opsopæus. L'édition d'Etône en 1610. *in*-4° ne renferme que quelques opuscules de saint Grégoire, savoir ses deux oraisons contre Julien, celle sur les martyrs, une contre les ariens, son testament qui avait déjà été imprimé à Francfort en 1596, avec lettres qui n'avaient pas encore vu le jour. La première de ses invectives avait déjà été imprimée à Paris en 1531. Jérôme Brunelle donna en 1590 à Rome *in*-8° quelques poèmes choisis de saint Grégoire, avec des hymnes de Clément d'Alexandrie et de Synésius. L'année suivante 1591, David Hœschelius en fit aussi imprimer quelques-uns à Leyde *in*-8°. A ces éditions on peut ajouter celles de Venise et de Paris en 1562. La première renferme les vers tétrastiques, la seconde les poésies traduites par l'abbé de Billy, avec les notes de Cyrus : celle d'Anvers en 1568, *in*-8°, qui ne contient que quelques poèmes iambes, et plusieurs sentences et règles de vie tirées des écrits de ce Père et recueillis par Sambucus.

Editions grecques et latines.

4. Ses poésies furent imprimées en grec et en latin dès l'an 1504 *in*-4°, à Venise, par Alde Manuce. On imprima ensuite divers de

quentissimum non potui nominare? Quid apud Latinos par sui est? Quo ego magistro glorior et exulto. Hieronym., in *Apolog. advers.*; Rufin., lib. I, pag. 363, tom. IV novæ editionis.

[1] Voyez *Tableau de l'éloquence chrétienne* au IVe siècle, par M. Villemain, et le *Cours d'histoire ecclésiastique*, par M. Henrion, tom. XIV, col. 1342 et suiv., et 1410 et suiv. (*L'éditeur.*)

ses opuscules en ces deux langues, à Paris en 1575, *in*-8°. avec les scholies de l'abbé de Billy, et les commentaires de Nicetas. L'édition faite en la même ville l'an 1609, en deux volumes *in fol.* comprend tous ses ouvrages, avec les commentaires d'Elie de Crète et de Nicétas, et les scholies de l'abbé de Billy : la version est la meme que dans l'édition de Paris en 1583, par les soins de Genébrard. Les éditions de Paris en 1611, et 1630, *in fol.* deux volumes, et de Leipsik en 1698, *in fol.* deux volumes, ne sont que des réimpressions de celle de Paris en 1609. Celle de Leipsik est mal-à-propos intitulée de Cologne, puisqu'elle n'y fut point imprimée. Nous avons une édition des lettres de saint Grégoire, où elles sont divisées en quatre livres, et mises dans un autre ordre que dans l'édition de Paris à Ingoldstat en 1619, *in* 12. Quelque réputation qu'eût l'édition de Paris de 1609 et 1630, elle parut défectueuse aux Pères Bénédictins de saint Maur, et Dom Jacques de Frische, l'un des savants de cette Congrégation, entreprit d'en donner une nouvelle plus ample et plus correcte : la mort l'ayant empêché d'exécuter son dessein, Dom François Louvard de la même Congrégation, s'en chargea. On voit par le prospectus qu'il donna en 1708, qu'il avait déjà revu et corrigé le texte grec sur un grand nombre de manuscrits, que l'abbé Billy n'avait pas consultés, en particulier sur celui de l'empereur Basile le *Macédonien*, que l'on conserve dans la Bibliothèque du Roi ; que néanmoins il retenait dans l'édition qu'il préparait au public, la version entière de l'abbé de Billy par respect pour ce grand homme, se contentant d'en corriger les défauts par des notes mises à la marge et au bas des pages : mais Dom Louvard n'ayant pu, par différentes raisons, mettre son ouvrage en état de voir le jour, Dom Prudent Marand de la même Congrégation s'est est chargé. Il y aura lieu de l'augmenter, par quantité de poèmes donnés depuis par le savant Muratori, dans ses anecdotes grecques, à Padoue en 1709, *in*-4°, et par beaucoup d'autres encore imprimés à Utrecht en 1696 *in*-4°, et recueillis par Jacques Tollius. Le sieur Denis Gaullyer, maître-ès-Arts en l'Université de Paris, actuellement professeur dans la même Université, donna en 1718, un recueil de poésies choisies de saint Grégoire de Nazianze, avec une traduction latine et des notes grammaticales, le tout à l'usage des étudiants en la même Université. Ce recueil est intitulé : *Collecta divi Gregorii Nazianzeni plurima poëmata in latinum conversa*, etc. in 12. à Paris, chez Brocas. [Le 1er volume de l'édition des Bénédictins parut enfin à Paris, en 1778, *in fol.* par les soins de D. Clémencet. Il contient la vie de saint Grégoire et ses discours. Le 2e volume préparé par le même Bénédictin, a paru à Paris en 1840, chez Parent Desbarres, grâce au père Caillau à qui on doit aussi la réimpression du 1er vol. et une édition latine des œuvres du Saint en 4 vol. *in* 8° avec un volume de table des matières, Paris 1842 et 1843, chez Paul Mellier. Le 2e vol. de l'édition *in fol.* contient toutes les épîtres et tous les poèmes imprimés jusqu'à ce jour. Le latin de Billy a été revu et corrigé et plusieurs manuscrits *in fol.* ont été consultés. En 1753 on avait publié à Venise une édition complète mais en latin seulement des œuvres de saint Grégoire. Galland dans sa *Bibliothèque*, tom. VI, pag 355-45, reproduit les poèmes donnés par Muratori et par Tollius avec les lettres à Nectaire évêque de Constantinople à Basilisse, à Eusèbe de Samosate, à Thècle. Les épigrammes édités par Muratori avaient aussi paru dans les *Monuments anciens de l'Eglise*, tom. II, Florence 1762, par Marie Bandini ; ils ont été de nouveau publiés en 1813 dans l'*Anthologie Palatine* de Jacobsius, *in* 8°, tom. I, pag. 359-604, avec des augmentations considérables. Un choix d'épigrammes, revu par Boyd, parut en 1815, in-8. Delalain, Gaume, Lecoffre et Périsse, ont publié plusieurs pièces de saint Grégoire à l'usage de la jeunesse. M. Migne a reproduit l'édition grecque-latine de D. Clémencet donnée par le Père Caillau, 4 vol., XXV à XXXVIII de la *Patrologie* grecque-latine. Le 1er et le 2e volumes contiennent les discours avec les commentaires de plusieurs scholiastes. Le 1er contient en outre une préface dans laquelle les Bénédictins examinent les différentes éditions des ouvrages de saint Grégoire, exposent leurs travaux pour cette édition, font connaître les manuscrits dont ils se sont servis pour la correction de leur édition. Dans la 2e partie ils prennent la défense de saint Grégoire contre Tollius, établissent la perpétuelle virginité du Saint, examinent quelle est la vie monastique professée par saint Grégoire, quel a été son évêché, s'occupent d'Amphiloque père et fils et montrent que saint Grégoire leur était parent par sa mère. La 3e partie est consacrée à l'exposition de la

doctrine du Saint. Cette préface est suivie de la vie du Saint par les Bénédictins en 180 articles, et d'une autre vie en grec par le prêtre Grégoire. Viennent ensuite les témoignages des anciens et des modernes en l'honneur de saint Grégoire, les préfaces de ses éditeurs, l'éloge de Billy. Ces longs et savants préliminaires se terminent par la collection des similitudes employées par le saint docteur. Le IIIe et le IVe vol. reproduisent le IIe volume de l'édition Bénédictine, tel qu'il a été donné par M. Caillau. Le IIIe contient les épitres, le testament et les poèmes de saint Grégoire; il est précédé d'une préface dans la quelle M. Caillau explique comment il a été assez heureux pour retrouver le manuscrit authentique des Bénédictins entre les mains des héritiers de M. de Verneuil, mort curé de saint Denis. Il parle des ouvrages encore inédits du Saint, de la méthode suivie par les Bénédictins pour préparer leur édition, la correction du texte, la sincérité de la version, le choix des notes, l'ordre des matières, quelques avis empruntés à leur manuscrit. Les Bénédictins ont retenu la version de Billy pour les discours et les épitres, mais en la corrigeant, et ils ont fait une traduction littérale des poésies. Il expose ensuite les soins que lui-même a apportés à l'impression du IIe volume. Arranger les feuilles des Bénédictins selon la méthode tracée et suivie par eux dans le Ier vol.; veiller avec diligence à la correction des fautes typographiques, rétablir la mesure dans les anciennes versions qui était grandement défigurées, ou du moins en signaler tous les défauts, faire une nouvelle version poétique des ouvrages en vers publiés par Tollius et par Muratori, composer des tables très-détaillées selon le modèle suivi dans le Ier volume, tels ont les travaux consciencieux de l'éditeur. Le IVe volume renferme les épitaphes et les épigrammes avec l'appendice qui reproduit la tragédie du Christ souffrant. Les œuvres du Saint sont suivies de trois ouvrages commentaires sur ses poésies. Le 1er est le commentaire de Cosmas de Jérusalem écrit, au 8e siècle, en grec, et publié par Ang. Maï dans le IIe vol. du *Spicilegium romanum* et enrichie ici d'une traduction latine due à M. Johannet, prêtre du diocèse de Limoges. Le 2e est une paraphrase de David Nicétas, évêque de Dadybre, publiée pour la première fois en grec par Em. Droncke à Gottingue, 1840, in-4° et reproduite ici avec une traduction latine. Le 3e est composé de deux paraphrases d'un anonyme, sur le poème des livres canoniques. Le volume qui renferme encore les dialogues de saint Césaire, frère de saint Grégoire, se termine par des tables très détaillées].

Editions françaises.

5. Les oraisons de saint Grégoire ont été traduites en français, et imprimées en cette langue, à Paris en 1693. in-8°, deux volumes. [Nicolas Fontaine est l'auteur de cette traduction; l'abbé Morvan de Bellegarde donna aussi une traduction française en 1701 à Paris en 2 vol. in-8°]. Les [1] *Mémoires de Trévoux* en avaient annoncé une autre traduction, qui n'a pas vu le jour, et qui devait être de la main de M. l'évêque de Couserans. Les discours contre l'empereur Julien, ont été traduits en français par M.****, ecclésiastique de Grenoble, et imprimés à Lyon chez Duplain, *in*-12, en 1735 avec des remarques. [Le même traducteur, c'est-à-dire Troya d'Assigny a donné en 1742, en 2 vol. *in*-12, les discours de saint Grégoire sur l'excellence du sacerdoce et les devoirs des pasteurs, avec des remarques critiques et les sentiments des autres saints Pères sur les mêmes points, Paris chez Lottin. Les épitres traduites du grec ont paru à Paris en 182˝, *in*-8°. Le poème de saint Grégoire sur les vicissitudes de la vie a été traduit par Lefranc de Ponpignan, 1779, *in*-8. Le tome IV des *Chefs-d'œuvre des Pères* contient avec la version latine en regard la traduction française du 1er et du 2e discours contre Julien et le discours sur l'excellence du sacerdoce. Des fragments considérables des divers ouvrages de saint Grégoire sont traduits dans la *Bibliothèque choisie des Pères* de M. Guillon, tom. VI et VII.] Le commandeur Annibal Caro a traduit en italien deux discours du même saint Grégoire: l'un sur les devoirs des évêques, l'autre sur l'amour que l'on doit avoir pour les pauvres: cette traduction a été imprimée à Venise *in* 4°, en 1569. [Le discours sur saint Athanase et celui sur saint Basile traduits en italien par Antoine Andreoni libraire ont paru à Vérone en 1755. Les deux discours de Julien traduits dans la même langue furent publiés à Venise, en 1760, *in* 8°. Il existe encore quelques autres traductions en italien, en allemand et en anglais, comme on peut voir dans Hoffmann Lexicon, tom. IIe.

[1] Ann 1708, pag. 2137.

Edition de la liturgie de saint Grégoire.

6. Les liturgies qui portent le nom de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze et de saint Cyrille, mais que l'on convient communement n'être pas d'eux, du moins en la forme qu'elle sont aujourd'hui, furent traduites en latin par Victorius Scialach maronite, et imprimées à Augsbourg par les soins de Velsérus en 1604. C'est cette version que l'on a insérée dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris et de Lyon. [Le grec et le latin se trouvent dans la collection des liturgies orientales de Rénaudot. La *Patrologie grecque*, tom. XXXVI contient deux liturgies attribuées à saint Grégoire, celle des Coptes en latin et celle d'Alexandrie en grec et en latin. Elles sont reproduites d'après la seconde édition de la collection Renaudot publiée à Francfort en 1847. On y a joint une prière et un exorcisme pour chasser les mauvais esprits. Ces deux pièces très courtes sont reproduites d'après Iriarte qui les avait publiées dans les manuscrits grecs de la *Bibliothèque royale de Madrid*, in-fol. p. 422.]

Que les questions et les réponses attribuées à saint Césaire ne sont point de lui. Tom. V Biblioth. Patrum. edit. Lugdun., pag. 751.

7. C'est ici le lieu de parler de quelques écrits qu'on a attribués à saint Césaire, dont nous avons donné la vie en faisant celle de saint Grégoire de Nazianze son frère. Le plus considérable de ces écrits est divisé en quatre dialogues, qui ont pour titre : *Explications de quelques questions sur des matières graves proposées par Constance, Théocariste, André, Grégoire, Domnus, Isidore, Léonce, à Césaire, dans le temps qu'il était secrétaire, et qu'il enseignait à Constantinople pendant vingt ans entiers*. Ce titre, comme on le voit, ne marque point que Césaire, auteur de ces dialogues, ait été frère de saint Grégoire de Nazianze. En effet, Césaire, son frère, ne fut jamais secrétaire, et n'enseigna en aucun endroit ; il est vrai qu'il demeura à Constantinople, et que [1] ceux de cette ville obtinrent de l'avoir pour habitant et pour médecin. Mais son séjour n'y fut pas long; et il ne vécut que treize ans au plus depuis la première fois qu'il y vint en 355 ou 356. Saint Grégoire de Nazianze qui entre dans le détail de la vie de son frère Césaire, ne dit point qu'il se soit appliqué à composer des traités de théologie, tels que sont ces dialogues ; et lorsqu'il fait le dénombrement des sciences dans lesquelles il avait acquis de la réputation, il ne met point la théologie, mais la géométrie, l'astronomie et la médecine. Il est encore hors de vraisemblance que ces deux frères ayant toujours été si unis de sentiments, se soient trouvés en contrariété au sujet d'Origène. On sait l'estime qu'en faisait saint Grégoire de Nazianze, et ce qu'il dit de l'utilité de ses ouvrages dans sa lettre [2] à Théodore, évêque de Tyane. Au contraire, l'auteur de ces dialogues en parle très-désavantageusement, il l'appelle [3] un conteur de fables, qui flattait les oreilles sans nourrir le cœur, un écrivain très-impie, qui enseignait des dogmes pernicieux et empoisonnés. D'ailleurs on y cite des auteurs qui n'ont écrit que plusieurs siècles après saint Césaire, comme saint [4] Maxime qui vivait dans le septième. Il est aussi parlé des [5] Lombards et des Esclavons, peuples inconnus des Romains dans le IVe siècle de l'Eglise. Enfin l'auteur de ces dialogues marque assez [6] nettement qu'il était prêtre, en disant [7] qu'il est contraint de mettre fin à son second dialogue, parce qu'il était obligé d'aller célébrer les saints mystères, pour ne pas faire attendre le peuple qui était déjà assemblé, ce qui ne convient point à saint Césaire, qu'on sait n'avoir point été dans le clergé. Photius qui avait [8] lu ces dialogues, en trouve la diction assez claire, et la doctrine assez pure; mais il n'en approuve pas les saillies, ni l'affectation que l'auteur y fait paraître de quelques teintures de rhétorique, et de quelque connaissance qu'il avait de la philosophie et de la théologie. Ils sont divisés en cent quatre-vingt-quinze questions. Photius en comptait deux cents; comme il y en a de longues, peut-être les avait-on partagées en deux dans quelques manuscrits. On a aussi [9] attribué à saint Césaire un livre contre les païens, et des dialogues sur l'âme: le tout sans aucune preuve.

[1] Gregor. Nazianz., *Orat.* 10, pag. 165.
[2] Gregor. Nazianz., *Epist.* 87, pag. 843.
[3] Quæst. 140, 147, 149.
[4] Quæst. 131.
[5] Quæst. 110. — [6] Quæst. 114.
[7] *Quando nos modo ratio temporis ad peragenda sacra mysteria sancto cœtu nos exspectante compellit.* Quæst. 114, pag. 774.
[8] Photius, *Cod.* 210, pag. 539.
[9] Suidas, in *Cæsario*, tom. I, pag. 1427.

CHAPITRE XIV.

Saint Amphiloque, archevêque d'Icone.

[Père grec, mort en l'an 394.]

Commencement de la vie de saint Amphiloque. Il parait dans le barreau

1. Saint Amphiloque, que saint Jérôme [1] joint avec saint Basile et avec saint Grégoire de Nazianze, pour la science ecclésiastique et profane, était comme eux de Cappadoce. Il fit pendant quelque temps profession [2] de la rhétorique, mais ensuite il fréquenta le barreau, où il fit la fonction d'avocat et de juge. Nous avons vu plus haut que saint Grégoire de Nazianze lui recommanda la cause d'un [3] diacre nommé Euthale, que l'on voulait mettre à la taille ; et une affaire survenue à Nicobule [4], son neveu. Quoique saint Amphiloque fût alors fort jeune, il avait [5] tant de sagesse et de probité, qu'il ne se laissait jamais prévenir contre personne, ni gagner par argent. Il en fut toutefois accusé sur un service qu'il avait rendu à un criminel qui lui avait paru innocent : et il eut besoin pour se purger de l'accusation, que saint Grégoire de Nazianze s'employât pour lui auprès de plusieurs personnes de distinction et d'autorité. L'histoire ne nous apprend rien de sa mère, mais il paraît que son père s'appelait Amphiloque comme lui. Il eut une sœur nommée Théodosie, qui s'engagea dans les liens du mariage. Saint Grégoire [6] de Nazianze qui connaissait sa vertu, la proposait pour modèle à sainte Olympiade, que l'on avait mise sous sa discipline, pour y être formée dans la piété.

Il se retire dans la solitude, avant l'an 373.

2. On voit par une lettre [7] de saint Basile, que dès l'an 373, saint Amphiloque avait quitté le barreau pour se retirer dans la solitude. Héraclide l'un de ses amis s'était engagé à l'y accompagner. Mais n'ayant point accompli sa promesse, saint Amphiloque lui en fit des reproches. L'endroit où il se retira se nommait [8] Ozizale. Son père l'y suivit quoique fort âgé, et le Saint en prenait un grand soin. Comme le blé ne croissait point dans ce canton, saint Grégoire de Nazianze, qui avait [9] contribué beaucoup à le retirer du monde, lui en envoyait [10] ; mais en échange il lui demandait des herbes quand il en avait besoin, parce qu'Ozizale était riche en prairies, en jardins et en herbages.

Il est fait évêque d'Icone, en 374.

3. Saint Amphiloque quoique très-uni à saint Basile, qui l'appelait son cher fils, le fuyait [11] néanmoins, dans la crainte qu'il ne l'appelât au sacré ministère. Mais Dieu [12] qui sait choisir en tout temps les vases d'élection qui lui sont agréables, et qui s'en sert pour le ministère des saints, l'enferma lors même qu'il fuyait, dans les filets de la grâce, et l'amena au milieu de la Pisidie, afin qu'il prît par une pêche spirituelle, ceux que le démon tenait captifs dans l'abîme des crimes. L'estime qu'on avait de sa vertu le fit [13] enlever de force pour l'honorer de la dignité épiscopale, et lui confier [14] le gouvernement de toute la Lycaonie. Car Icone après avoir été la seconde ville de Pisidie après Antioche, était devenue la capitale d'une nouvelle province que l'on nomme [15] Lycaonie. Il paraît qu'il succéda immédiatement à Faustin [16], mort à la fin de l'an 373, ou que s'il y eut entre lui [17] et

[1] Hieronym., *Epist.* 83, pag. 656.
[2] Basil., *Epist.* 150, pag. 239 et 240.
[3] Gregor. Nazianz., *Epist.* 159, pag. 873.
[4] Idem, *Epist.* 160, pag. 873.
[5] Idem, *Epist.* 106, pag. 849 ; *Epist.* 110, pag. 85 ; *Epist.* 160, pag. 874.
[6] Idem., *Carm.* 57, pag. 134.
[7] Basil., *Epist.* 150, pag. 239, 240, 241.
[8] Gregor. Nazianz., *Epist.* 12, pag. 776.
[9] Basil., ubi supra.
[10] Gregor. Nazianz., *Carm* 57, pag. 134.
[11] Idem., *Epist.* 13, pag. 776, et *Epist.* 12, pag. 776.
[12] Basil., *Epist.* 162, pag. 251.— [13] Ibid.
[14] Gregor. Nazianz., *Epist.* 161, pag. 874.
[15] Theodoret., lib. IV, cap. 10.— [16] Ibid.
[17] Basil., *Epist.* 138, pag. 229.

Faustin un autre évêque, il ne tint ce siége que peu de temps, puisque la lettre [1] que saint Basile écrivit à saint Amphiloque, touchant son ordination, est de 374. Le père de saint Amphiloque se voyant par cette promotion privé du secours qu'il recevait de la présence de son fils, s'en plaignit [2] à saint Grégoire de Nazianze, l'accusant de l'avoir trahi en contribuant à son élection. Saint Amphiloque se plaignit lui-même [3] saint Basile de ce qu'on lui avait imposé un fardeau qui passait ses forces. Ce Saint au contraire bénit Dieu du choix qu'il avait fait de lui pour remplir le siége d'Icone, lui en témoigna de la joie, et l'exhorta à corriger par sa sagesse les mauvaises coutumes qui s'étaient introduites dans cette Eglise, et à la gouverner avec autant de courage que de prudence, afin de la préserver des flots de l'hérésie, l'assurant que Dieu apaiserait cette tempête, lorsqu'il se trouverait quelque voix digne de le réveiller. Il le pria en même temps de venir le voir à Césarée.

Il va à Césarée, en 374.

4. Saint Amphiloque se rendit aux prières de saint Basile et vint le voir à Césarée. Le peuple [4] de cette ville fut extrêmement satisfait de ses discours, et le goûta plus qu'aucun de ceux dont il avait [5] reçu des instructions. Comme leur entrevue, quoique longue, leur avait paru courte, saint Basile l'invita par une lettre [6] à venir célébrer avec lui la fête de saint Eupsyque, martyr, qui se faisait le cinquième du mois de septembre, tant pour satisfaire le désir que le peuple de Césarée avait de le revoir, que pour ennoblir son hôpital par sa présence. Il y a toute apparence que saint Amphiloque satisfit à ce que saint Basile désirait de lui, et que ce fut en cette occasion qu'il pria [7] ce saint docteur d'écrire le livre *du Saint-Esprit*. Aussitôt que saint Basile l'eût achevé, il le lui envoya écrit sur du parchemin, louant l'ardeur exacte et laborieuse qu'il avait pour la science de l'Eglise, qui le portait à lui proposer [8] continuellement des questions, non pour le tenter et savoir ses sentiments, mais par un véritable désir d'apprendre ce qu'il ignorait.

Il prend soin de l'Eglise d'Isaurie, en 374.

5. Vers la fin de l'an 374, saint Amphiloque [9] écrivit à saint Basile touchant la province d'Isaurie, qui était dans son voisinage, et qui n'avait alors aucun évêque, ni dans Isaure qui en était la ville principale, ni dans les autres endroits de cette province, au lieu qu'auparavant il y en avait eu plusieurs. Saint Basile après l'avoir remercié de son attention à pourvoir au bien de cette Eglise, lui répondit qu'il eût été meilleur d'en partager le soin entre plusieurs évêques; mais que puisqu'il n'était pas facile de trouver des hommes dignes, il fallait prendre garde qu'en voulant donner à l'Eglise de l'autorité par la multitude des pasteurs, et la faire servir plus exactement, on n'avilît la religion sans y penser, et ne qu'on ne jetât les peuples dans l'indifférence, en appelant au ministère des sujets peu éprouvés; qu'il valait peut-être mieux mettre dans la ville capitale un homme de mérite, et charger sa conscience de tout le reste, quand il devrait prendre des ouvriers pour l'aider, s'il trouvait le travail au-dessus de ses forces. « Mais, ajoutait-il, s'il n'est pas facile de trouver un tel homme : travaillons premièrement à donner des évêques aux petites villes, ou aux bourgades qui en ont eu anciennement, avant d'en mettre un dans la métropole, de peur que celui que nous y aurions établi, ne nous embarrassât ensuite, en voulant étendre son autorité, et en refusant d'approuver l'ordination des autres évêques. Que si cela est difficile par la circonstance du temps, travaillons à faire borner le territoire métropolitain, en faisant qu'il ordonne quelques évêques voisins. »

Saint Basile souhaite de le voir pour le consulter sur diverses affaires, en 375.

6. L'an 375, dans le temps que saint Amphiloque était occupé à régler la Lycaonie d'une [10] manière apostolique, saint Basile lui écrivit pour le prier de le venir voir, aussitôt qu'il aurait achevé son ministère, disant qu'il avait plusieurs affaires [11] à lui communiquer. Mais il en fut empêché par une maladie qui lui survint, et saint Basile l'excusa d'autant plus aisément, qu'il n'était pas lui-même encore guéri d'une maladie qui le tenait depuis longtemps. Il se croyait même en quelque danger : et dans l'incertitude de l'évènement, il [12] recommanda à saint Amphiloque le soin

[1] Idem, *Epist.* 161, pag. 251.
[2] Gregor. Nazianz., *Epist.* 161, pag. 874 et 875.
[3] Basil., *Epist.* 161, pag. 251, 252.
[4] Idem, *Epist.* 176, pag. 263.
[5] Idem. *Epist.* 163, pag. 254.
[6] Idem, *Epist.* 176, pag. 263.
[7] Basil., lib. *de Spiritu Sancto*, cap. 1, pag. 3.
[8] Voyez les lettres 188, 199, 217, 232, 233, 234, 235 et 236 de saint Basile.
[9] Basil., *Epist.* 190, pag. 282.
[10] Idem, *Epist.* 200, pag. 298.
[11] Idem, *Epist.* 201, pag. 298.
[12] Idem, *Epist.* 200, pag. 298.

de l'Eglise de Césarée. Il le chargea [1] aussi de la réconciliation de divers évêques de Lycie qui voulaient rentrer dans la communion de l'Eglise.

Saint Amphiloque assemble un concile, en l'an 376.

7. Sur la fin de l'an 376, ou au commencement de 377, saint Amphiloque assembla un concile composé des évêques de sa province. Saint Basile qui y avait [2] été invité ne put s'y trouver, parce qu'il était malade. Mais son livre intitulé *du Saint-Esprit,* qu'il avait envoyé à saint Amphiloque, y parla pour lui. Nous avons encore la lettre sydonale de ce concile. Elle porte le nom de saint Amphiloque, dans un manuscrit et dans les imprimés : et rien n'empêche qu'on ne la lui attribue, n'ayant rien qui ne lui convienne parfaitement. On cite néanmoins un autre manuscrit, où elle est au nombre des lettres de saint Basile. Mais il est évident par le texte même de cette pièce, qu'elle ne peut être de ce Père.

Lettre de saint Amphiloque.

8. Cette lettre est une réponse à celle que saint Amphiloque avait reçue de divers évêques macédoniens, qui demandant d'une voix unanime de se réunir à l'Eglise catholique, souhaitaient auparavant de savoir pourquoi le concile de Nicée n'ayant rien décidé touchant la divinité et la consubstantialité du Saint-Esprit, on voulait les obliger à la confesser. Il paraît que ces évêques s'étaient laissé entraîner dans le parti des macédoniens. Saint Amphiloque, après avoir loué la confiance avec laquelle on disait qu'ils avaient souffert pour la foi de Jésus-Christ, leur dit au nom du concile, qu'il reconnaît celui de Nicée pour vraiment catholique et apostolique ; qu'il conserve pure la foi qui y fut établie, et souhaite qu'elle demeure inébranlable; que si les Pères de ce concile traitèrent fort au long de la divinité du Fils, c'est qu'il était nécessaire d'étouffer l'hérésie d'Arius dans sa naissance; que n'y ayant alors aucune contestation sur la divinité du Saint-Esprit, il ne fut pas nécessaire d'en beaucoup parler; que toutefois le symbole qui y fut dressé, en dit assez pour faire voir ce que l'on doit croire du Saint-Esprit, puisqu'il y est dit que l'on doit croire au Saint-Esprit, comme au Père et au Fils ; et qu'on n'y établit pas deux natures différentes dans la Trinité. Il ajoute que depuis la tenue de ce concile, le démon ayant essayé d'ébranler les Eglises et répandu partout des doutes sur la divinité du Saint-Esprit, il fallait les dissiper en recourant aux mêmes sources de la foi où les Pères de ce concile ont puisé; c'est-à-dire, dans les divines Ecritures, où nous lisons que Jésus-Christ a ordonné de baptiser au nom du Saint-Esprit, de même qu'en celui du Père et Fils : nous obligeant par là de le reconnaître Dieu comme les deux autres personnes. Par ce précepte [3], dit saint Amphiloque, Jésus-Christ détruit en même temps l'hérésie de Sabellius et ferme la bouche aux anoméens, aux ariens et à ceux qui combattent la divinité du Saint-Esprit,puisqu'il établit un seul Dieu et une seule nature en trois personnes ou trois hypostases. Car il n'y a point de milieu entre Dieu et la créature, et il ne nous est pas permis de mettre le Saint-Esprit entre les créatures, puisque nous baptisons en son nom. Le prélat exhorte donc ces évêques [4] à joindre le Saint-Esprit avec le Père et le Fils, dans sa glorification, qui, suivant l'usage de l'Eglise, terminait les prières et les discours, et il finit sa lettre en protestant que ceux qui blasphèment contre le Saint-Esprit, tombent dans un péché irrémissible, et dans la condamnation des ariens. Il joignit à cette lettre le livre de saint Basile, intitulé : *du Saint-Esprit.*

Il envoie des présents à saint Basile, en 376.

9. L'an 376, saint Amphiloque écrivit et envoya à saint Basile des présents [5] sur la fête de Noël. Ils consistaient en dragées, que saint Amphiloque croyait propres à raffermir la santé de saint Basile. Celui-ci l'en remercia par une lettre, où il lui dit, qu'il n'est plus en état d'en manger, la vieillesse et les maladies lui ayant fait tomber toutes les dents.

Il assiste à divers conciles, en 381 et 383.

10. Saint Amphiloque se trouva [6] au concile œcuménique de Constantinople en 381. Il était encore en cette ville lorsque saint Grégoire de Nazianze y fit son testament, et il y

[1] Basil., *Epist.* 218, pag. 331.

[2] Idem, *Epist,* 202, pag. 299.

[3] *Adeo ut per hoc præceptum tum Sabellis intercludatur moribus per tres hypostases pure nobis traditas: tum anomæorum, arianorumque et pneumatomachorum obturentur ora : tribus quidem personis ac hypostasibus declaratis, una vero natura et divinitate confessa.* Amphiloch., *Epist. synod.*, tom. II *Monument.* Cotelerii, pag. 102.

[4] *Sed et oportet in doxologiis Spiritum una cum Patre et Filio glorificare atque hoc intelligere quod ii qui irremissibile peccatum per blasphemiam in Spiritum admittunt, frustra repudiant communionem cum arianis, quia scilicet cum iis condemnaquntur.* Ibid., pag. 104.

[5] Basil., *Epist.* 355.

[6] Theodoret., lib. V, cap. 8.

signa le premier. Ce père l'y appelle son très-révérend fils. Dans le même concile et depuis par une loi de Théodose du 30 juillet de la même année 381, il fut établi l'un des centres de la communion catholique, dans le diocèse d'Asie. Il assista encore au concile de Constantinople de l'an 383, et il y a toute apparence que ce fut alors qu'arriva l'histoire que Théodoret [1] et Sozomène [2] rapportent de saint Amphiloque, dont voici la substance. Les ariens quoique dépouillés des églises à Constantinople, y étaient encore en grand nombre, à cause du crédit qu'ils avaient eu sous Valens. Ils publiaient hardiment dnas les assemblées qu'ils tenaient (hors de la ville) les opinions qu'ils avaient de Dieu et de la substance divine. Saint Amphiloque vint trouver Théodose pour le prier de défendre aux ariens ces sortes d'assemblées, ou même aucune. L'empereur trouvant cela trop rude, ne voulut pas l'accorder, et le saint évêque se retira pour lors sans rien dire; mais étant venu une autre fois au palais avec quelques évêques saluer Théodose, il leur rendit comme les autres tous les devoirs ordinaires, mais il ne fit aucune civilité à Arcade son fils, declaré depuis peu Auguste, c'est-à-dire au commencement de l'an 383. L'Empereur croyant qu'il n'y songeait pas, l'avertit de saluer son fils et de le baiser. Saint Amphiloque s'approcha du jeune prince, et lui fit quelques caresses comme à un autre enfant, sans lui rendre les respects qu'on avait coutume de rendre aux empereurs, et s'adressant à Théodose, il lui dit que c'était assez qu'il lui eût rendu ses respects sans les rendre encore à Arcade. Théodose en colère comme d'une injure qu'on lui faisait en la personne de son fils, commanda que l'on chassât l'évêque de sa chambre. Mais comme on le poussait pour l'en faire sortir, il se retourna vers Théodose et s'écria : « Vous voyez, Seigneur, que vous ne pouvez souffrir l'injure qu'on fait à votre fils, et que vous vous emportez de colère contre ceux qui ne le traitent pas avec respect. Ne doutez pas que le Dieu de l'univers n'abhorre de même ceux qui blasphèment contre son Fils, qu'il ne les haïsse comme des gens ingrats envers leur bienfaiteur et leur Sauveur. » Théodose comprit alors et admira l'adresse de ce saint évêque; il le rappela, lui demanda pardon, et fit aussitôt dresser la loi qu'il lui avait demandée pour défendre les assemblées des hérétiques. Nous en avons deux de ce prince, données en 383, l'une [3] du 25 juillet, adressée au préfet Postumien, qui défend absolument aux hérétiques, c'est-à-dire aux ariens, au eunomiens, aux macédoniens, aux manichéens, de tenir aucune assemblée ni dans les lieux publics, ni dans les maisons particulières : l'autre qui est du 3 septembre suivant y ajoute les Apollinaristes, et leur défend, comme aux autres hérétiques de s'assembler, ni dans les villes, ni dans la campagne, voulant que toutes les maisons destinées à ces assemblées soient confisquées à l'épargne. Deux ans auparavant, Théodose avait publié une loi datée du 10 janvier [4] 381, qui défendait aux photiniens, aux ariens, aux eunomiens, et généralement à tous ceux qui ne suivaient pas la foi de Nicée, de tenir aucune assemblée. Mais cette loi se restreignait à la fin, à leur défendre da s'assembler dans les villes.

Saint Amphiloque va à Parnasse à la prière de saint Grégoire, vers l'an 383

41. Saint Amphiloque fit vers la même année 383, un voyage à Parnasse, ville de la Cappadoce, à la prière de saint [5] Grégoire de Nazianze. Le motif de ce voyage était de justifier Bosphore, évêque de Colonie, accusé d'erreur dans la foi par quelques personnes qu'il avait reprises de leur conduite peu réglée; et de terminer avec d'autres évêques certaines disputes qui regardaient les dépendances et les départements des Eglises. Le voyage de saint Amphiloque eut le succès que saint Grégoire en attendait. Il l'en remercia et le pria d'entreprendre encore un plus long voyage pour le même sujet [6]. On lit Eutrope dans le titre latin de la lettre qu'il lui adressa, qui est la cent soixante-quatrième, mais dans le grec, elle s'adresse à saint Amphiloque.

Il assiste en 394 à la dédicace de l'église de Rufin et au concile de Constantinople. Il combat les Messaliens.

42. L'an 394, Rufin, préfet du prétoire, voulant faire dédier l'église qu'il avait fait bâtir dans le faubourg de Chalcédoine, appelé le Chêne, assembla pour cette cérémonie des évêques de diverses provinces. Saint Amphiloque fut de ce nombre; et il assista ensuite au concile [7] de Constantinople qui se tint le 25 de septembre de la même année, dans le baptistère de l'Eglise de cette ville. Nous

[1] Idem, lib. V, cap. 16.
[2] Sozomen., lib. VII, cap. 6.
[3] Cod. Theodos. 16, tom. V, lib. II, pag. 126.
[4] Lib. XII, pag. 127. — [5] Lib. VI, pag. 117 et 118.
[6] Gregor. Nazianz., *Epist.* 164, pag. 875.
[7] Tom. II *Concil.*, pag. 1151.

avons vu ailleurs [1], qu'il s'était employé et par lettres et de vive voix, pour réconcilier Pierre et Phocas avec Vitalien leur père. Mais ce qui rendit son nom plus célèbre, fut le zèle [2] avec lequel il s'éleva contre l'hérésie naissante des Messaliens. Il purgea son troupeau de la peste dont ils l'avaient infecté, les fit condamner [3] dans le concile de Side en Pamphilie où il présida; et écrivit [4] des livres contre eux, où il les réfutait en rapportant leurs propres paroles. Ce fut lui, selon toutes les apparences, qui composa la lettre synodale de ce concile; elle était adressée à Flavien d'Antioche, que l'on informait de tout ce qui s'était passé dans cette assemblée. Nous n'avons plus cette lettre, ni les écrits de saint Amphiloque contre les Messaliens.

Sa mort, vers l'an 394

13. Depuis le concile de Constantinople en 394, l'histoire ne nous dit plus rien de saint Amphiloque: les Grecs le font vivre jusqu'à une extrême vieillesse sans en fixer la fin, se contentant de dire qu'il vécut jusqu'au règne de Théodose et de ses enfants. Ils honorent sa mémoire le 23 de novembre. De son vivant il guérissait [5] les malades par ses prières, par l'invocation de la sainte Trinité et par l'oblation du saint Sacrifice.

Ses écrits: la plupart sont perdus.

14. Outre la lettre aux évêques Macédoniens, donnée au public par M. Cotelier [6], saint Amphiloque en avait écrit une à Séleucus, neveu de sainte Olympiade, dont Anastase Sinaïte [7], saint Ephrem [8] d'Antioche et Léonce de Bysance [9] nous ont conservé quelques fragments. Elle était en forme d'instruction sur le mystère de l'Incarnation: et le saint evêque y établissait également l'union et la distinction des deux natures en Jésus-Christ et l'unité de personne. Ses lettres [10] à saint Basile sur son ordination: celle au même Saint, touchant les églises d'Isaurie; et une autre [11] qu'il lui écrivit sur la fête de Noël, ne sont pas venues jusqu'à nous. Saint Amphiloque disait nettement dans celle-ci, que Jésus-Christ est consubstantiel à Dieu selon sa nature divine, et consubstantiel à sa mère selon son humanité. Nous avons aussi perdu les discours [12] qu'il avait composés sur cet endroit des Proverbes: *Le Seigneur m'a créé,* etc.; un autre [13] sur Isaïe; un [14] sur ces paroles du Sauveur: *Mon Père, s'il est possible,* etc.; plusieurs [15] sur l'heure et le jour du jugement, dont un auteur nommé Barlaham cite le premier; un [16] sur cet endroit de saint Luc: *Jésus croissait en âge,* etc.; un autre [17] sur ces paroles de Jésus-Christ: *Détruisez ce temple,* etc.; divers autres sur l'Evangile de saint Jean, et en particulier sur ces paroles [18]: *Celui qui écoute ma parole et croit en Celui qui m'a envoyé;* et sur celles-ci [19]: *Le Fils ne peut rien faire de lui-même;* et sur cet endroit [20]: *Celui qui écoute ma parole a la vie éternelle;* et sur cet autre [21]: *Mon Père est plus grand que moi;* il avait aussi expliqué celui-ci [22]: *Il recevra de moi et vous annoncera;* et celui-là [23]: *Je monte à mon Père.* Saint Jérôme lui attribue [24] un livre sur le Saint-Esprit, où il montrait qu'il est Dieu, adorable et tout-puissant. On [25] lui

[1] Gregor. Nazianz., *Carm.* 52, pag. 124.

[2] Theodoret., lib. IV, cap. 10.

[3] Voyez tome IVe, concile de Side.

[4] Theodoret., lib. IV *Hæreticor. fabul.*, cap. 11.

[5] Gregor. Nazianz., *Carm.* 52, pag. 125.

[6] Cotelerius, in *Monumentis Eccles. græcæ*, tom. II, pag. 99-104; Harduin., *Acta Concil.*, tom. I, col. 787-802; Mansi, *Collectio Concil.*, tom. III, col. 305-8; Galland, *Biblioth. Veterum Patrum*, tom. VI, pag. 448-89; Migne, *Patrologie grecque*, tom. XXXIX, col. 94-98. Voyez la 200e lettre de saint Basile. (*L'éditeur.*)

[7] Anastasius Sinaita, in libro cui titulus *Viæ dux*, cap. 10, pag. 831, tom. IX *Biblioth. Patrum.*

[8] S. Ephremius, apud Photium, *Cod.* 229, pag. 827.

[9] *Ut forma Dei et forma servi in unam personam Filii et Domini Jesu Christi convenirent, sic Deum, et hominem confiteor Filium Dei, unum Filium, duarum naturarum, passibilis et impassibilis, mortalis et immortalis, tactilis et non tactilis, principio carentis, et cœptæ, incircumscriptæ et definitæ.... Christus Filius Dei, qui est duarum naturarum perfectarum, Filius unus, secundum divinitatem infinitus, et incircumscriptus, omnia continens. Unum quidem dico Filium Dei, duarum vero naturarum, non negans divinam.... Ipse igitur Deus Verbum propria facit, quæ erant templi, nihil patiens; quia in unam personam coeunt duæ naturæ.* S. Amphilochius, *Epist. ad Seleucum*, apud Leontium. lib. I *contra Nestor. et Eutychen.*, pag. 558, tom. I *Antiq. lect. Canisii*, edit. Antuerp., ann. 1725.

[10] Apud Basil. *Epist.* 161.

[11] Apud eumdem Basilium, *Epist.* 190.

[12] Apud eumdem, *Epist.* 232.

[13] Apud Combef., *in Amphilochio*, pag. 152.

[14] Ibid., pag. 154.

[15] Theodoret., *Dialog.* 3, pag. 166, et Facundus, lib. XI, cap. 3, pag. 476.

[16] Apud Combef., *in Amphilochio*, pag. 138 et 139.

[17] Ibid. — [18] Ibid., pag. 140.

[19] Facundus, lib. XI, cap. 3, pag. 475.

[20] Theodoret., *Dialog.* 1, pag. 43, et *Dialog.* 2, pag. 100.

[21] Theodoret., *Dialog.* 3, pag. 165.

[22] Idem., ibid.

[23] Apud Combef. *in Amphilochio*, pag. 140.

[24] Facundus, lib. XI, cap. 3, pag. 475.

[25] Hieronym., lib. *de Viris Illustribus*, cap. 133.

en attribue un autre contre les ariens [1], qui pouvait être le même que le discours contre ces hérétiques, cité par Théodoret [2], qui cite aussi un discours de saint Amphiloque sur le Fils de Dieu. Saint Cyrille d'Alexandrie [3] en cite un autre sur la naissance de Jésus-Christ selon la chair, prononcé le jour même de cette naissance. Anastase Sinaïte [4] en avait traduit un sur Siméon et Anne. Tous ces discours sont perdus, de même que celui que saint Amphiloque avait fait sur les écrits faussement attribués aux Apôtres [5], dont on trouve quelques endroits dans le septième concile. Il y a d'autres passages de ses écrits, rapportés dans le concile d'Ephèse [6], dans la réponse de saint Cyrille [7] aux Orientaux, dans saint Jean de Damas [8], dans Anastase Sinaïte [9], dans saint Ephrem [10] d'Antioche, et dans quelques autres auteurs qui ne marquent pas d'où ils les avaient tirés. Saint Jean de Damas [11] en rapporte deux de la Lettre de saint Amphiloque à l'Eglise de Suèdres en Pamphilie. On en a un autre de celle qu'il écrivit à Pancaire [12], diacre de l'Eglise de Side, dans lequel saint Amphiloque condamne comme coupables d'impiété, ceux qui diraient que Jésus-Christ n'a pas été libre et exempt de toute nécessité dans ses deux natures.

Ouvrages faussement attribués à saint Amphiloque.

15. Nous avons déjà essayé de montrer plus haut que le *Poëme à Séleucus*, imprimé parmi les ouvrages de saint Grégoire de Nazianze, est de lui et non de saint Amphiloque, sous le nom duquel il se trouve dans quelques manuscrits [13]. On a aussi imprimé sous son nom huit homélies, qui conviendraient beaucoup mieux à Amphiloque de Cysique, contemporain et ami de Photius, qui vivait vers l'an 860. Le style en est dur et embarrassé, et presque sans aucune élégance. Les anciens, qui ont cité plusieurs homélies de saint Amphiloque, ne font aucune mention de celles-ci; elles nous ont été données en 1644 par le Père Combéfis. La [14] première est sur la Nativité de Jésus-Christ selon la chair. On y trouve point le passage que saint Cyrille d'Alexandrie cite de l'oraison prononcée en ce jour par saint Amphiloque [15]. La seconde [16] est sur la Circoncision, fête inconnue dans l'Eglise avant le VIe siècle. Elle est aussi sur saint Basile, qu'on y dit être utile non-seulement à l'Eglise de Césarée, mais encore à toutes les régions et à toutes les villes du monde, à tout le siècle présent et à tous les hommes; façons de parler qui ne conviennent point à un homme qui ne survécut que de peu d'années à saint Basile. On y suppose d'ailleurs que la fête de saint Basile se célébrait dans toute l'Eglise; ce qui ne pouvait être dans le IVe siècle, où l'on n'honorait d'un culte public que les martyrs [17]; et il est certain que la fête de saint Basile ne se faisait alors que dans la Cappadoce. La troisième [18] est sur la fête de la Purification, que l'on sait n'avoir été établie que dans le VIe siècle, sous le règne de Justinien. Cette homélie fait d'ailleurs peu d'honneur à la sainte Vierge, par les plaintes peu décentes qu'elle lui met dans la bouche: et en disant d'elle qu'elle n'a pas connu la résurrection [19].

[1] Leontius, lib. I *contra Nestor. et Eutych.*, p. 553.

[2] Theodoret., *Dialog.* 3, pag. 166.

[3] Tom. III *Concil.* Labbe, pag. 118.

[4] Anastasius, *Epistola ad Landuleum*, pag. 12, tom. VII operum S. Augustini, in *Appendice*.

[5] Concilium Nicænum II, actione 5, pga. 801, tom VII *Concil.*

[6] Concil Ephes., actione 1, tom. III *Concil.*, p.517.

[7] Ibid., pag. 836.

[8] Apud Combef., in *Amphilochio*, pag. 149.

[9] Anastasius Sinaita, in libro cui titulus *Viæ dux*, cap. 10, pag. 831.

[10] *Amphilochius, Iconii episcopus, ita ait : Apparet certe sanctos Patres nostros consubstantialem asserere Patri Filium secundum divinitatem, et consubstantialem matri secundum humanitatem, duplicem quoad essentiam sive naturam, non duplicem quoad personam.* Ephremius, apud Photium, *Cod.* 229, pag. 790.

[11] Apud Combef., in *Amphilochio*, pag. 152 et 153.

[12] Ibid., pag. 153.

[13] On le trouve aussi sous ce nom dans *Cosmos, ind. Christ. Topograph.*, lib. VII, et dans les scholies du même auteur sur le poème de saint Grégoire de Nazianze à Olympiade. Maï, *Spicileg. Rom.*, tom. II, pag. 197. et dans le tome XXXVIII de la *Patrologie grecque*, col. 523. Ce témoignage est de nature à confirmer le sentiment de ceux qui adjugent ce poème à Amphiloque. Galland, tom. VI *Proleg.*, cap. 6, num. 6, et Migne, tom. XXXIX, col. 13, l'attribue à ce Saint; Fesseler, *Instit. Patr.*, tom. I, n'ose se prononcer. (*L'éditeur.*)

[14] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 1.

[15] Mais ne pouvait-il pas en avoir prononcé une autre sur le même sujet? D'ailleurs saint Cyrille cite ce passage comme tiré du livre de saint Amphiloque sur la génération du Seigneur selon la chair. (*L'éditeur.*)

[16] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 10.

[17] Cette homélie a été rejetée plus tard par Combefis lui-même. (*L'éditeur.*)

[18] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 23.

[19] Montfaucon a vu dans la Bibliothèque de Médicis un manuscrit qui attribuait cette homélie à saint Amphiloque. Vid. Migne, *Patrol. grec.*, tom. XXXIX, col. 14. Origène, saint Cyrille et d'autres se sont exprimés sur l'ignorance de la sainte Vierge comme

Nestorius est nommément condamné dans la [1] quatrième; ce qui suffit pour l'ôter à saint Amphiloque; elle est intitulée : *Sur la sainte Mère de Dieu et sur Siméon* [2]. Quelques-uns ont cru qu'elle était d'Amphiloque, évêque de Side, qui assista au concile d'Éphèse en 431; les anciens n'en disent rien. Dans la [3] cinquième, qui est sur la résurrection du Lazare, on lit que les Juifs avaient fait passer la résurrection de la fille de Jaïre, celle du fils de la veuve de Naïm, le changement de l'eau en vin, pour des illusions et des faux miracles, ce qu'un homme aussi grave que saint Amphiloque n'aurait osé avancer dans un discours, puisqu'il n'y a rien dans l'Ecriture qui nous autorise à dire que les Juifs aient révoqué en doute ces miracles. Cette homélie en suppose une sur le festin de Jésus-Christ à Béthanie : ce pouvait être la sixième; il y est parlé du festin chez Simon le pharisien, où la femme pécheresse reçut la rémission de ses péchés. Quoi qu'il en soit, cette homélie, qui a [4] pour titre : *Discours sur la femme pécheresse et sur le pharisien* [5], en marque une autre dès le commencement, sur Zachée, que nous n'avons plus. Je ne sais si l'on oserait attribuer à saint Amphiloque ce que nous lisons dans cette sixième homélie, que le mariage entre Adam et Ève fut une suite du péché; car il est certain, par le second chapitre de la Genèse, que leur mariage précéda leur chute, quoiqu'ils ne le consommèrent qu'après : et Dieu, aussitôt après l'avoir créé, ayant dit à l'homme de croître, de se multiplier et de remplir la terre, il est hors de doute qu'ils l'auraient remplie, quand bien même ils n'auraient pas péché. La septième [6] homélie intitulée : *Sur le Samedi Saint*, est mieux travaillée que les précédentes : mais il y a des façons de parler assez extraordinaires; celle-ci entre autres : *Hier la terre se sentant ébranlée, prit comme le dessein de s'enfuir*; et cette autre : *Les éléments furent si sensibles à la douleur que leur causa la mort de Jésus-Christ, que peu s'en fallut qu'ils ne quittassent leur poste et ne remplissent l'univers de confusion* [7]. On ne sait ce que c'est que le *Livre des Pères* ou *des Saints qui se sont sanctifiés dans l'état monastique*, cité dans la huitième [8] homélie. C'est de là que l'auteur, qui vivait depuis l'hérésie des iconoclastes, en a tiré plusieurs histoires fabuleuses, dont une est tout-à-fait contraire aux maximes de l'Evangile sur la pénitence. Car on y lit qu'un homme qui, durant dix ans, tombait toutes les nuits dans le crime d'impureté, ne laissait pas d'être en état de salut, parce qu'il en demandait tous les jours pardon à Dieu, en se prosternant devant une image de Jésus-Christ, exposée publiquement dans l'église. Cette homélie est intitulée : *De la Pénitence*, et fait voir que personne ne doit désespérer de son salut [9]. [En 1776, Ch. E. Matthei publia à Moscou, in-8°, une homélie d'Amphiloque avec dix discours de Grégoire de Thessalonique. L'homélie est intitulée : *Sur le Paralytique*; elle traite du paralytique guéri par Jésus-Christ, à la piscine. Mais bien qu'elle ne soit pas tout-à-fait à dédaigner, on doute qu'elle soit de saint Amphiloque.] Nous avons aussi une *Vie* [10] *de saint Basile* [11], que l'on a attribuée à saint Amphiloque, sur l'autorité du cardinal Ursus, qui l'a traduite en latin, il y a plus de huit cents ans; mais c'est une pièce remplie de fables et de faits contraires à la vérité de l'histoire : il y est dit, par exemple, que saint Basile fut fait évêque avant la mort de Julien; que Libanius, après avoir suivi ce prince dans la guerre contre les Perses, et voyant

notre auteur. Ibid., Migne, col. 58, num. 39. (*L'éditeur.*)

[1] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 36.

[2] Combefis lui-même a reconnu que cette homélie n'était pas authentique; il en est de même de la huitième. (*L'éditeur.*)

[3] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 57.

[4] Montfaucon atteste avoir vu un manuscrit de la Bibliothèque de Sforce, qui attribuait cette homélie à l'évêque d'Icône. Migne, ibid., col. 14. Les Juifs ont pu calomnier les miracles de Notre-Seigneur. L'Evangile atteste qu'ils l'ont fait pour la guérison de l'aveugle-né. (*L'éditeur.*)

[5] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 64.

[6] Montfaucon, dans la table du volume treizième des œuvres de saint Chrysostome, au mot ἱκανῶς, reconnaît cette homélie comme l'œuvre de saint Amphiloque. Saint Grégoire de Nysse, *de Opif. hominis*, lib. I, et d'autres parlent du mariage comme l'évêque d'Icône. (*L'éditeur.*)

[7] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 87.

[8] Galland regarde cette lettre comme un monument très-noble d'un génie très-consommé. Migne, ibid., col. 90, note 82. (*L'éditeur.*)

[9] *Homil. Amphiloch. tributæ.* Paris. 1644, pag. 91.

[10] Ibid., pag. 228.

[11] Dans les manuscrits syriaques provenant du monastère de Scété, se trouve un traité composé par saint Amphiloque, évêque d'Icône, sur la *Vie de l'évêque Basile*; c'est sans doute le même dont il est ici question. (*L'éditeur.*)

qu'il y avait été tué, se convertit et se retira auprès de sant Basile : deux faits controuvés. Le premier est dementi par saint Grégoire de Nazianze dans son vingtième discours, l'autre par Libanius même [1]. Le rhéteur, loin de se convertir à la vue de la mort tragique de Julien, pensa d'abord se tuer lui-même, à la première nouvelle, mais il aima encore mieux vivre, « pour faire, dit-il, l'éloge funèbre de ce prince. » Il en fit même [2] deux, l'un pour marquer la douleur que lui causait un événement si triste pour lui ; l'autre pour faire un panégyrique de Julien, et presque une histoire entière de sa vie.

On trouve encore sous le nom de saint Amphiloque une *Vie de saint Ephrem, Syrien*, et le Parralèle de ce Saint avec saint Basile : le tout dans le premier [3] volume des œuvres de saint Ephrem de l'édition de Vossius [et dans l'édition d'Assémani, tome I.] Ce parallèle est tiré mot pour mot du neuvième chapitre de la prétendue *Vie de saint Basile* par saint Amphiloque ; et il paraît que l'auteur de la *Vie de saint Ephrem*, n'y a mis en tête le nom de saint Amphiloque, que pour lui donner plus d'autorité. Vossius dit [4] même qu'il ne l'a trouvée sous le nom de saint Amphiloque, que dans un seul manuscrit, et que dans un grand nombre d'autres, elle n'est attribuée à personne.

Nous ne pouvons rien dire de quelques autres écrits qui portent le nom de saint Amphiloque, mais qui n'ont pas encore été imprimés, ni même traduits en latin ; de ce nombre sont : une exhortation à la vertu, une homélie sur les larmes et le royaume de Dieu ; et une autre sur les arbres fruitiers. Holstenius [5], qui avait ces trois discours en main, ne les a pas apparemment jugés dignes de voir le jour.

Michel Glycas [6] met saint Amphiloque au nombre des anciens qui ont cru que les anges et les autres créatures invisibles ont été créés avant le monde et les choses sensibles et visibles.

Jugement des écrits de saint Amphiloque.

16. Il serait difficile de juger sainement des écrits de saint Amphiloque, par le peu qui nous en reste [7] ; mais saint [8] Jérôme l'ayant joint à saint Basile et à saint Grégoire de Nazianze pour la science, tant ecclésiastique que profane, nous pouvons assurer sans crainte qu'on n'y trouvait pas moins d'éloquence que d'érudition. On en cita plusieurs endroits dans les conciles d'Ephèse [9] et de Chalcédoine [10], pour établir la foi de la divinité de Jésus-Christ et de la distinction des natures, et saint Amphiloque y fut mis au rang des plus saints évêques, et son autorité avec celle des Martyrs. Aussi Théodoret, qui vivait peu de temps après lui, le traite de saint [11], d'excellent, de digne de toutes louanges, d'admirable, de très-sage, d'un des plus illustres évêques de son siècle, d'un des plus généreux défenseurs de la foi contre les attaques des hérétiques, et de compagnon des travaux que saint Basile eut à soutenir pour la défense de la vérité. Saint Grégoire, qui connaissait si bien son zèle et sa vertu, par l'étroite liaison qu'il avait avec lui, l'appelle [12] un Pontife sans tache, un ange et un héraut de la vérité. On ne peut donc trop

[1] Liban., *Vit.*, pag. 45 et 46.

[2] Ibid., *Orat.* 11 et 12. — [3] Ibid., pag. 12 et 14.

[4] Ibid., pag. 14.—[5] Cave, *Hist. litterar.*, pag. 159.

[6] *Præter has et magnus ille Amphilochius, inadspectabilium naturarum creationem, mundum hunc sub oculos cadentem atque sensibilem præcessisse tradit.* Glycas, *Annal.*, part. 1, pag. 62 edit. Venetæ.

[7] Vid. *Testimonia veterum*, apud Galland, *Biblioth. Veter. Patrum*, tom. VI, et Migne, tom. XXXIX de la *Patrologie grecque*, col. 27 et suiv. Les fragments se trouvent, ibid., Migne, col. 92 et suiv. (*L'éditeur.*)

[8] *Exstant et Julii Africani libri... Cappadocumque Basilii, Gregorii, Amphilochii : qui omnes in tantum philosophorum doctrinis atque sententiis suos resarciunt libros, ut nescias quid in illis primum admirari debeas, eruditionem sæculi an scientiam Scripturarum.* Hieronym., *Epist.* 83 *ad Magnum*, pag. 656.

[9] *Petrus, presbyter Alexandriæ et notariorum primicerius, dixit : Quandoquidem sanctissimorum sacratissimorumque Patrum ac episcoporum, et diversorum præterea martyrum, codices in promptu habemus, nonnulla capita ex illis selegimus : ea si vobis ita visum fuerit prælegemus : Flavianus dixit legatur... et lecta sunt in hunc modum.. Amphilochii, episcopi Iconii. Quoniam enim idem rex et Deus est, et mortem ob passionis dispensationem gustavit, munera mysteriorum sunt indicia. Offerunt magi aurum, cognoscentes ipsum esse regem : offerunt thus, norunt enim se Deo offerre : offerunt myrrham propter mortem in mysterio passionis... item ex eodem, nisi enim ille natus fuisset secundum carnem, non renascereris tu spiritualiter*, etc. Concil. Ephes., *Act.* 1, tom. I *Concil.*, pag. 517.

[10] *Amphilochii, episcopi Iconi*, de Explanatione Evangelii secundum Joannem. *Discerne jam naturas tam Dei quam hominis. Neque enim per amissionem Dei factus est homo, neque secundum provectum ex homine Deus est, Deum enim dico et hominem. Da passiones carni, da Deo miracula.* Concil. Chalcedon., tom. IV *Concil.*, pag. 289.

[11] Theodoret., *Dialog.* 2, pag. 100 ; lib. IV *Heretic. Fabul.*, cap. 11, pag. 243 ; lib. V *Hist.*, cap. 10, 16 et 27, et *Epist.* 445, pag. 1026.

[12] Gregor. Nazianz., *Carm.* 57, pag. 134.

regretter la perte des écrits d'un homme qui, par son savoir autant que par sa piété, a mérité de si grands éloges.

Editions.

[E. Combefis a rassemblé avec soin les ouvrages authentiques et supposés de saint Amphiloque, et les a édités avec quelques autres, avec cette inscription : *Œuvres complètes en grec et en latin des saints Pères Amphiloque d'Icône ; de Méthode, de Patare et d'André de Crète,* par les soins du P. Combefis, Paris 1644, in-fol. On n'y trouve point cependant la *Lettre synodique* et le traité *Qu'il ne faut pas désespérer*. Cotelier a le premier publié cette lettre en grec et en latin dans les *Monuments de l'Eglise grecque,* tom. II, page 99-104. Elle a été depuis réimprimée dans les *Actes des Conciles* de Hardouin, tome I, col. 797-802 ; dans Mansi, *Collection des Conciles,* tome III, col. 305-8. Le traité *Qu'il ne faut pas désespérer* a été publié pour la première fois en grec et en latin, par P. Possin, dans le *Trésor ascétique,* Paris 1684. L'*Epître à Seleucus*, imprimée d'abord en grec et en latin, à Schleusinge, en 1609, in-8°, par Zehner, le fut depuis à Altorf, en 1644, in-8° ; à Magdebourg, en 1695, in-4°, et en 1740, in-8°, à Altorf, par J.-B. Bernoldh. Galland, dans le tome VI de sa *Bibliothèque,* reproduit Combefis, moins trois homélies que ce dernier avait plus tard déclarées supposées, et il y ajoute l'*Epître synodale.* Le tome VII des *Ecrivains anciens* de Maï, contient plusieurs fragments inédits de saint Amphiloque, cités par le prêtre Anastase et par Léonce de Jérusalem et le synode de C. Poi. Le tome XXXIX de la *Patrologie grecque* contient, au commencement, les œuvres de saint Amphiloque, qui nous restent d'après Galland et Matthei ; mais on n'y trouve point les fragments donnés par Maï.]

CHAPITRE XV.

Saint Phébade, évêque d'Agen.

[Après l'an 392.]

Naissance de saint Phébade ; son épiscopat. Il réfute la formule de Sirmium en 358.

1. Ce saint évêque, que quelques-uns nomment Fégade [1], Ségace, Sébade et Fitade, et qui est connu en Gascogne sous le nom de saint Fiari, florissait vers le milieu du IV[e] siècle de l'Eglise. Ni sa famille, ni le lieu de sa naissance ne nous sont connus, et c'est sans fondement que quelques écrivains l'ont fait naître en Espagne. Il y a plus lieu de croire qu'il était Gaulois et né dans la province même dans laquelle il fut depuis évêque. Son nom est grec, et on sait que la langue grecque était commune alors en Aquitaine, où était Agen. Il n'y a point d'apparence qu'il en fût évêque en 347, puisque son nom ne se trouve pas parmi ceux des trente-quatre évêques gaulois qui souscrivirent en cette année-là au concile de Sardique. Mais il l'était en 358, lorsque la seconde formule de Sirmium, qui porte [2] en tête les noms de Potamius et d'Osius, évêques Espagnols, fut envoyée dans les Gaules, pour y être approuvée. Mais les tentatives d'Ursace et de Valens à cet égard, furent inutiles. Les évêques gaulois rejetèrent cette formule, et saint Phébade en combattit la doctrine avec succès, faisant [3] voir que ce qu'elle renfermait même de bon, y avait été mis artificieusement, pour être détourné en un mauvais sens.

Il assiste au concile de Rimini, en 359.

2. En 359, l'empereur Constantius ayant indiqué un concile à Rimini, pour les évêques d'Occident, saint Phébade s'y rendit avec saint Servais de Tongres et quelques autres évêques des Gaules, mais à [4] ses frais et non à ceux du prince, craignant de se rendre trop dépendant, s'il profitait des voitures publiques qu'il avait ordonnées pour tous les évêques.

[1] Sulpitius Severus, lib. II, pag. 443 ; Concil. Cæsaraugust., ann. 380, tom. II *Concil.* Labb., p. 1009.
[2] Apud Hilar., lib. *de Synodis*, pag. 1156.
[3] Phæbad., tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 300.
[4] Sulpit. Sever., lib. II *Hist.*, pag. 443 et 444.

Sa fermeté dans le concile de Rimini.

3. Pendant la tenue du concile, dont nous ne repétons pas ici l'histoire, l'empereur envoya [1] ordre au prefet Taurus de faire signer aux évêques, avant qu'ils s'en retournassent, une formule assez semblable à celle qu'Ursace et Valens leur avaient présentée dès le commencement du concile, mais pire encore en ce qu'elle disait : *Le Fils seulement semblable au Père*, selon les Ecritures, sans ajouter *en toutes choses ;* avec ordre d'envoyer en exil ceux qui refuseraient de signer, pourvu qu'ils ne fussent pas plus de quinze. Les ariens, ranimés par ces nouvelles marques de la protection de Constantius, reprirent le dessus et chassèrent les catholiques du lieu où le concile s'était d'abord assemblé. Ceux-ci, ennuyés de se voir si longtemps hors de leurs Eglises, céderent au temps et souscrivirent en si grand nombre, que leur parti se trouva réduit à vingt. Ces derniers avaient à leur tête saint Phébade d'Agen. Le [2] préfet Taurus employa d'abord contre eux les menaces ; mais voyant qu'ils ne fléchissaient pas, il eut recours aux larmes et aux prières. « Voilà, leur dit-il, le septième mois que les évêques sont enfermés dans une ville, pressés par la rigueur de l'hiver et par la pauvreté, sans espérance de retour. Ceci ne finira-t-il point ? Suivez l'exemple des autres et l'autorité du plus grand nombre. » Saint Phébade répondit qu'il était prêt à souffrir l'exil et tous les supplices, plutôt que de recevoir une profession de foi dressée par les ariens. Cette contestation dura quelques jours, sans que l'on vît aucune apparence de la finir au désir du préfet.

Il se laisse surprendre aux artifices des ariens.

4. Mais enfin saint Phébade s'amollit et se laissa vaincre tout-à-fait, par la proposition [3] qu'Ursace et Valens lui firent de dresser lui-même une formule de foi qui redressât tout ce qu'il trouvait de défectueux dans celle que l'on voulait lui faire souscrire, promettant d'y souscrire eux-mêmes. Saint Phébade dressa une profession de foi conjointement avec saint Servais de Tongres, et on la répandit dans le public. Elle était, ce sèmble, composée des anathèmes dont parle saint Jérôme ; elle portait la condamnation d'Arius et déclarait le Fils semblable à son Père, sans commencement et sans aucun temps. Mais Valens y avait adroitement fait insérer que le Fil n'est pas une créature comme les autres. Les évêques gaulois qui ne soupçonnaient aucune malignité dans cette proposition, tombèrent sans s'en apercevoir dans le piége qu'on leur tendait ; car au lieu que les évêques catholiques entendaient par là que le Fils n'est point du tout créature, Valens et les autres ariens entendaient qu'il est créature, mais plus parfaite que les autres. Saint Phébade reconnut trop tard [4] l'équivoque d'une proposition à laquelle il n'avait souscrit que par l'amour de la paix.

Il paraît avoir assisté au concile de Paris, en 360 ou 361.

5. On voit par la lettre synodale du concile de Paris, en 360 ou 361, que les évêques des Gaules qui y assistèrent, rétractèrent tout ce qu'ils avaient fait par ignorance à Rimini, qu'ils anathématisèrent Ursace et Valens, et condamnèrent l'erreur dans laquelle ils étaient tombés sans le savoir. Comme il est marqué qu'il n'y eut que Saturnin, évêque d'Arles, et Paterne de Périgueux, qui s'obstinèrent à défendre la doctrine des ariens, on ne peut douter que saint Phébade ne l'ait condamnée avec les autres évêques des Gaules. On ne saurait même guère douter qu'il n'ait été du nombre des évêques qui se trouvèrent à ce concile.

Il se trouve à celui de Saragosse, en 380.

6. On croit aussi qu'il se trouva, en 380, à celui de Saragosse en Espagne, et que c'est lui qui, dans [5] les souscriptions, est nommé Fitade. Saint Delphin de Bordeaux, son métropolitain, assista aussi à ce concile. Il était lié d'une sainte amitié avec saint Phébade, et ils étaient l'un et l'autre en commerce de lettres et d'amitié avec saint Ambroise, évêque de Milan. Il nous en reste une [6] de ce dernier, qui leur est adressée en commun, et ils avaient aussi coutume, quand ils lui écrivaient, de n'écrire qu'une lettre pour eux deux.

L'année de sa mort est incertaine.

7. Saint Phébade vivait encore l'an 392, lorsque saint Jérôme travaillait à son *Catalogue des hommes illustres*, mais dans un âge décrépit [7] ; ce qui donne lieu de croire qu'il ne vécut guère longtemps depuis, d'autant qu'il n'est plus fait mention de lui dans l'histoire. L'Eglise l'honore le 25 avril. De Périgueux, où ses reliques furent d'abord transférées, on les transporta à Bénerquis, dans le

[1] Sulpit. Sever., lib. II *Hist.*, pag. 450.

[2] Ibid., pag. 451. — [3] Idem, ibid. — [4] Ibid., pag. 453.

[5] *Concil.* Labb., tom. II, pag. 1009, et *Concil.* Harduini, tom. I, pag. 806.

[6] Ambros., *Epist.* 86, tom. II, pag. 1105.

[7] *Vivit usque hodie decrepita senectute.* Hieronym. in *Catal.*, cap. 108.

diocèse de Toulouse, où elles reposent encore aujourd'hui.

Traité de saint Phébade contre les Ariens.

8. Le seul ouvrage qui nous reste de saint Phébade et le seul que saint Jérôme ait lu, est un *Traité contre les Ariens*. Il l'écrivit pour s'opposer à la seconde formule de Sirmium et montrer avec combien de raison les évêques des Gaules l'avaient condamnée. C'est à eux que ce traité paraît adressé.

Analyse de ce traité.

9. Saint Phébade y marque d'abord en ces termes le motif qui l'engage à écrire. « Dans une autre circonstance [1], dit-il, il nous aurait suffi de nous en tenir à notre créance et de la défendre, plutôt que de nous engager à examiner celle des autres; mais parce qu'aujourd'hui il est nécessaire d'embrasser l'erreur, si l'on veut passer pour catholique, ou de la réfuter, si on veut l'être véritablement, nous nous sommes vu obligés de prendre ce dernier parti et de montrer comment, sous un faux zèle pour la religion, l'on cache un venin diabolique. » Il ajoute que du moins son ouvrage servira de témoin authentique de sa foi et de sa catholicité auprès de ceux que la crainte ou l'ambition du siècle n'aura pas vaincus. Ensuite il vient à la formule, qu'il dit être une perfidie plutôt qu'une profession de foi, et un tissu de propositions fausses et artificieuses, où celles qui paraissent les plus catholiques, ne sont pas exemptes de déguisement et de fraude. C'est ce qu'il fait remarquer dès les premiers mots de cette formule, où on lisait : *Il est constant qu'il n'y a qu'un Dieu tout-puissant.* « Rien de plus simple, dit-il, et de plus vrai en lui-même : mais rien néanmoins de plus trompeur dans l'intention des auteurs de cette formule, qui, en plus d'une occasion, ont affecté de reconnaître et de confesser un seul Dieu, afin d'en enlever le titre et la qualité à Jésus-Christ. » C'est dans la même vue qu'il ajoute : *un Dieu tout-puissant Père*, afin encore de dépouiller le Fils de cette attribut. Ursace, Valens et Potamius ne laissaient pas, de même que les autres ariens, de dire que le Fils était Dieu : mais c'était dans le sens du Psalmiste, qui dit, en parlant même des hommes : *Vous êtes des dieux* [2], et au même sens que Moïse était le *dieu de Pharaon* [3].

Nous savons, ajoutait la formule, que l'on ne peut ni l'on ne doit dire qu'il y ait deux dieux. « Jamais cette proposition n'est sortie de notre bouche, dit saint Phébade, Dieu est essentiellement un. » Mais la preuve que les ariens apportaient de l'unité de Dieu, découvrait le venin qu'ils cachaient sous cette proposition. Ils tiraient cette preuve de ces paroles de Jésus-Christ : *Je m'en vais vers mon Père et vers votre Père, vers mon Dieu et vers votre Dieu* [4]. Faisant entendre que le Fils était séparé du Père et au-dessous de lui, pour leur ôter tout lieu d'abuser, comme ils faisaient, des passages de l'Ecriture, il leur montre que l'on doit distinguer en Jésus-Christ ce qui lui convient comme Dieu, d'avec ce qui lui convient comme homme : il n'est pas soumis au Père comme Fils, mais comme créature. Mais Potamius confondait les deux natures et leurs propriétés, comme on le voyait par une lettre que nous n'avons plus et qu'il avait fait passer dans toutes les parties du monde, et où on lisait que de l'union de la chair et de l'esprit de Jésus-Christ avec le sang de Marie, il s'était fait un Dieu passible. C'était faire de Jésus-Christ une je ne sais quelle troisième chose, qui ne fût ni homme ni Dieu. Saint Phébade traite à cette occasion du mystère de l'Incarnation, et fait voir, par l'Ecriture [5], que dans Jésus-Christ l'esprit n'est pas devenu [6] chair, ni la chair esprit, et qu'il n'est pas devenu passible par le mélange de ces deux substances, mais qu'il a été vraiment Dieu et vraiment homme, et que chacune de ces deux natures, la divine et l'humaine, ont eu en lui leurs propres et particulières opérations.

Pag. 301.

Suite de l'analyse.

10. La formule des ariens ajoutait qu'il ne fallait point dire *une substance*; « ce qui était la même chose, dit saint Phébade, que de défendre de confesser dans l'Eglise que la vertu du Père et du Fils est une et la même. » Il se plaint de ce que, par cette défense, ils ont anéanti les décisions des Pères de Nicée, qui n'avaient pas trouvé de moyen plus propre, pour découvrir et confondre les hérésies, que d'obliger à confesser qu'il n'y a en Dieu qu'une substance. Il montre que ce terme étant en usage dans l'Ecriture, lors même qu'il

Pag. 301.

[1] Tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 300.

[2] Psal. LXXXI. — [3] Exod. IX. — [4] Joan. XX.

[5] Joan. XI.

[6] *Unamque suam substantiam affectus proprietate distinxit. Nam et Spiritus in illo res suas regit, id est, virtutes et opera et signa: et caro passionibus suis functa est..... Non ergo fit spiritus caro, nec caro spiritus, quod isti volunt egregii doctores, ut factus sit scilicet Dominus et Deus noster ex hac substantiarum permixtione passibilis.* Phæbad., tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 301.

s'agit de Jésus-Christ, on doit le conserver. Par le terme de *substance* il entend, et ce qui est de soi-même, ce qui subsiste par sa propre vertu, ce qui ne convient qu'à Dieu seul : et quand il dit, avec tous les catholiques, que la substance [1] du Père et du Fils est la même, il n'entend autre chose sinon que les richesses de la même divinité sont dans tous les deux; qu'ils ont une même dignité, une même majesté, une même vertu. Il remarque que c'était moins le terme de *substance*, qui déplaisait aux auteurs de la formule, que ce qui est signifié par ce terme ; et qu'en séparant le Fils du Père, ils ne craignaient point de dire d'une bouche sacrilége que le Fils de Dieu a été créé avant tous les siècles, qu'il tire son être de Dieu, qu'il est Dieu lui-même, mais qu'il n'est pas vrai Dieu, ne s'apercevant pas qu'il y a contradiction entre dire que le Fils a un commencement, et dire
Pag. 302. qu'ils ignorent sa génération ; car l'un ne peut se savoir sans l'autre. Il s'étend beaucoup sur la génération du Verbe. Selon ce saint évêque, il faut s'en tenir à ce que le Fils dit de lui-même : *Je suis sorti de la bouche du Très-Haut* [2], sans vouloir pousser ses recherches plus avant et confesser que d'un [3] Dieu innascible est sorti un Dieu nascible, seul d'un seul, parfait de parfait, vrai Dieu d'un vrai Dieu. Comme ils objectaient que Jésus-Christ dit dans saint Jean : *Mon Père est plus grand que moi* [4]; c'est-à-dire, comme ils l'entendaient, en honneur, en clarté, en dignité et en majesté, il leur demande : « Pourquoi donc [5] nous est-il ordonné à tous d'honorer le Fils comme le Père ? S'il était différent du Fils, comme le pensent les ariens, nous blasphèmerions tous les jours dans nos actions de grâces et dans les sacrifices que nous offrons dans l'Église, puisque nous les adressons au Fils comme au Père, dans la persuasion que le Fils ne peut pas ne point avoir tout ce que le Père a lui-même, puisqu'il est entièrement dans le Père. »

Ces autres paroles de Jésus-Christ : *Le Fils ne saurait rien faire de lui-même*, ne sont pas un aveu de la faiblesse, mais une affirmation de son unité avec le Père. Saint Phébade avoue néanmoins que le Père est plus grand que le Fils, en ce qu'il est sans principe et en ce qu'il n'est point descendu dans le sein de la Vierge pour s'y faire homme ; mais il soutient avec l'Apôtre [6] que la plénitude de la divinité habite en Jésus-Christ substantiellement, et que comme [7] le Fils est dans le Père, de même le Père parfait est dans le Fils. Il réfute, en passant, l'erreur de Sabellius qui, ne faisant du Père et du Fils qu'une seule et même personne, sous deux noms différents, prétendait que l'une et l'autre s'étaient faites homme. Erreur que Jésus-Christ a lui-même détruite par avance, lorsqu'il disait à ses Apôtres : *Ne voyez-vous pas que je suis dans mon Père, et que mon Père est dans moi?* Car il ne leur disait pas : Je suis le Père, et je suis dans moi, mais *je suis dans mon Père, et mon Père est dans moi.* « Ces mêmes paroles, ajoute saint Phébade, combattent également l'hérésie d'Arius, qui distinguait deux [8] substances dans le Père et le Fils : au lieu que la foi catholique n'y reconnait qu'une substance en deux personnes. »

11. On lisait dans la formule de foi que le Fils est soumis au Père, avec tout ce que le Suite de l'analyse.
Père a mis sous sa puissance : mais on y enveloppait de termes ambigus le venin de cette proposition. Pag. 303. Saint Phébade reproche aux ariens d'abuser ainsi de la facilité des simples et des ignorants, et dit qu'ils sont en même temps des insensés et des blasphémateurs, de mettre en parallèle avec des créatures, celui qu'ils appellent Dieu dans leur confession de foi, et qu'ils insultent au Fils en l'appelant Dieu, tandis que dans leur cœur ils sont persuadés qu'il ne l'est pas. Il prévient une objection qu'on aurait pû tirer de cet endroit des Proverbes où Salomon, parlant en la personne de la Sagesse ou de Jésus-Christ, ainsi

[1] *Et nos ergo unam Patris et Filii substantiam vindicantes, quid aliud quam in utroque pares divitias, unius scilicet divinitatis prædicamus.* Ibid.

[2] Eccli. XXIV.

[3] *Ex Deo innascibili, Deus nascibilis exivit, unus ab uno : verus a vero, plenus a pleno.* Ibid., pag. 302.

[4] Joan. X.

[5] *Quod si ita est, cur jubetur ut omnes honorificent Filium sicut honorificant Patrem? Quod i ita est, ergo quotidie blasphemamus in gratiarum actionibus et oblationibus sacrificiorum, communia hæc Patri et Filio confitentes.* Ibid.

[6] Ad Coloss. II, 9.

[7] *Ergo ut Filius in Patre, ita et Pater perfectus in Filio est.* Ibid.

[8] Ego in Patre, et Pater in me. *Quo dicto, duas hæreses elisit, sabellianam scilicet et arianam. Patrem et Filium non esse unam personam, ut Sabellius, aut duas substantias, ut Arius; sed ut fides catholica confitetur, unam substantiam et duas docuit esse personas.* Ibid., pag. 303.

que l'explique saint Phébade, dit[1] : *Le Seigneur m'a faite et m'a fondée avant le siècle.* Il répond qu'il ne suit pas de là qu'on doive croire que Dieu a été fait : mais s'il est dit que la sagesse de Dieu est née et a été faite, c'est afin que l'on connût qu'il n'y a que le Père seul qui soit sans principe. « Si l'on pouvait, ajoute-t-il, montrer que Dieu a été quelque temps sans son Verbe, sans sagesse, on montrerait aussi qu'il a été un temps qu'il n'était pas Dieu, qu'ainsi il n'est pas éternel : car ne pouvant être Dieu qu'il ne soit parfait, et ne pouvant être parfait sans son Verbe, s'il n'a pas toujours eu ce Verbe, il n'a pas toujours été Dieu. »

Les ariens disaient que le Père était invisible, mais ils ne lui donnaient cet attribut, dans leur confession de foi, que pour l'ôter au Fils. Saint Phébade leur fait ce raisonnement : « Jésus-Christ en parlant du Père, (Pag. 304.) dit que son image n'a jamais été vue de personne : or cette image est le Fils, ainsi que le prouve l'Apôtre ; ce Fils est donc invisible ? S'il est dit dans l'Ancien Testament que quelques-uns des Patriarches ont vu Dieu, et que les ariens prétendent que c'était le Fils, ils n'en peuvent rien conclure, puisque ces sortes de visions ne se sont faites qu'en songe, sous des figures empruntées et en énigmes. Ce n'est que depuis que le Verbe s'est fait chair, qu'il s'est rendu visible, mais en la même manière qu'il a souffert, c'est-à-dire dans la chair à laquelle il s'était uni pour faire la fonction de médiateur entre son Père et les hommes. » Saint Phébade fait voir ensuite que les ariens, en disant comme les catholiques, que le Fils est Dieu de Dieu, lumière de lumière, l'entendaient dans un tout autre sens, prétendant que le Fils était un Dieu différent du Père, qu'il venait de lui, mais qu'il n'était pas dans lui ; et comme on aurait pu l'accuser de leur prêter ce mauvais sens, il renvoie à d'autres écrits dans lesquels ils l'avaient fixé eux-mêmes.

Leur profession de foi finissait par ces mots : *Nous reconnaissons que ce même Fils de Dieu s'est uni à l'homme dans lequel il a compati.* Saint Phébade dit qu'il ne voit pas à quelle fin ils ont mieux aimé dire un Dieu compatissant qu'un Dieu souffrant, puisque, si le dernier de ces termes ne convient pas à Dieu, l'autre ne lui convient pas non plus : qu'il faut donc dire que Dieu n'a compati ni souffert selon sa divinité, mais selon la nature humaine à laquelle il s'est uni. « Car nous croyons, continue-t-il, que Notre-Seigneur[2] était composé de deux substances, l'humaine et la divine ; que, selon la divine, il était immortel, et mortel selon l'autre. » Il allègue, pour confirmer cette vérité, ces paroles de saint Paul[3] : *Le Christ est mort*, c'est-à-dire *oint*. Si donc il a été oint dans sa chair, il s'ensuit que, lorsque l'on dit que le Christ est mort, cela ne s'entend que de la chair. Il apporte divers passages de l'Écriture qui prouvent que le Père et le Fils ne sont qu'un seul Dieu, et dit[4] que le Verbe de Dieu n'est pas un son de sa voix, mais une chose substantielle, qu'il appelle même corporelle, donnant le nom de corps aux êtres spirituels, uniquement pour marquer d'une manière plus expressive la réalité de leur être ; car d'ailleurs il les appelle une substance invisible et incompréhensible. Il trouve la distinction des trois personnes de la Trinité dans ce passage de l'Épître aux Romains : *De lui, et par lui, et dans lui sont toutes choses* ; et veut que, pour éviter également les erreurs des sabelliens et des ariens, on reconnaisse[5] une substance en deux personnes, et qu'on dise que le Père est dans le Fils et le Fils dans le Père[6] ; il y joint ensuite une troisième, qui est celle du Saint-Esprit, lequel, avec le Père et le Fils, ne fait qu'un seul Dieu. « Voilà, poursuit-il[7], ce

[1] Prov. VIII.

[2] *Credimus Dominum nostrum ex duabus substantiis constitisse, humana scilicet atque divina, et ita illum immortalem fuisse divina, ut mortalem ea quæ fuerit humana.* Pag. 304.

[3] I Cor. XV.

[4] *Hoc est Dei sermo, non sonus vocis, sed res substantiva ac per substantiam corpulentiva. Non enim sine substantia constitit quod de tanta substantia fecit. Nihil ergo vacuum de pleno, nihil inane de solido, quia Dei sermo spiritus Dei Christus; et ut evidentius dicam sermonis corpus est; corpus enim spiritus, sed corpus sui generis. Nam invisibilis et incomprehensibilis spiritus.* Ibid.

[5] *Tenenda est igitur ut divina regula quæ Filium in Patre, Patrem in Filio confitetur. Quæ unam in duabus personis substantiam servans dispositionem divinitatis agnoscit. Igitur Pater Deus et Filius Deus, quia in Patre Deo Filius.* Pag. 305.

[6] *Hoc si cui scandalum facit, audiat e nobis Spiritum esse de Deo, quia illi cui est in Filio secunda persona, est et tertia in Spiritu Sancto. Denique Dominus :* Petam, *inquit*, a Patre meo, et alium advocatum dabit nobis. *Sic alius a Filio Spiritus, sicut a Patre Filius. Sic tertia in Spiritu, ut in Filio secunda persona : unus tamen Deus, omnia, tres unum sunt.* Ibid., pag. 303.

[7] *Hoc credimus, hoc tenemus, quia hoc accepimus a*

que nous croyons, ce que nous tenons, parce que nous l'avons appris des Prophètes, des Apôtres, des Evangélistes; ce que les Martyrs ont confessé au milieu des tourments. Si un ange du ciel nous prêchait une doctrine contraire, nous lui dirions anathème. »

Comme on lui objectait l'autorité d'Osius, cet ancien évêque dont la foi était si vantée; il répond que l'on ne doit avoir aucun égard (à ce qu'il fit dans le concile de Sirmium en 357, y étant contraint par les violences de l'empereur Constantius), puisque tout [1] le monde était bien informé de la foi qu'il a tenue jusqu'à ce temps, et avec quel zèle et quelle constance il condamna les ariens à Nicée et à Sardique. S'il n'a pas été orthodoxe pendant environ quatre-vingt-dix ans, on ne nous persuadera pas qu'après un si long temps, il ait commencé à l'être; et s'il a seulement commencé alors à suivre la vraie foi, que devons-nous penser de ceux qui sont morts dans la même foi dans laquelle il était avant le concile de Sirmium, et que devrions-nous penser de lui-même s'il fût mort avant la tenue de ce concile? Il paraît par cet endroit que les ariens disaient hautement qu'Osius avait souscrit à la formule du concile de Sirmium en 357, et que saint Phébade [2], qui pouvait n'être pas bien au fait de ce qui s'y était passé, n'osait point les contredire sur cet article.

Autres écrits de saint Phébade qui sont perdus.

12. Cet écrit de saint Phébade contre les ariens, où l'on ne remarque pas moins de solidité que de justesse dans les pensées et dans les raisonnements, doit nous en faire rejeter quelques autres dont saint Jérôme [3] ne parle qu'en général, parce qu'il ne les avait pas vus. On lui a quelquefois attribué un traité intitulé *de la Foi*, qui fait la quarante-neuvième des oraisons de saint Grégoire de Nazianze, et c'est encore aujourd'hui le sentiment des savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui revendiquent ce traité à saint Phébade, dans leur premier tome, seconde partie [4]. Mais les preuves qu'on en a données ne nous paraissent pas assez convaincantes, et nous croyons devoir le laisser à Grégoire, évêque d'Elvire, à qui saint Jérôme [5] attribue un traité *sur la Foi*, qui, comme il le dit, était très-bien écrit. On voit en effet dans les fragments de saint Hilaire (Fragm. 11, pag. 1386) que saint Eusèbe de Verceille y priait saint Grégoire d'Elvire de combattre les ennemis de la vérité par autant de traités qu'il pourrait.

Editions du traité de saint Phébade.

13. Henri Etienne imprima le traité de saint Phébade *contre les Ariens*, à Paris en 1570, in-8°, avec plusieurs opuscules de divers Pères de l'Eglise, recueillis par Théodore de Bèze. On le réimprima en la même ville, chez Nivelle, en 1586, dans un recueil de plusieurs anciens théologiens gaulois, par les soins de Pierre Pithou. Cette édition est in-4°. M. Dupin qui la marque de 1589 s'est sûrement trompé. Gaspard Barthius est le premier qui l'ait donné séparément et enrichi de notes. Son édition est de l'an 1623, à Francfort, chez Véchel, in-8°. On le trouve aussi dans le *Supplément des Conciles de France* par M. de Lalande, à Paris en 1666; dans les *Bibliothèques des Pères* de Paris, de Lyon, de Cologne, [de Venise, tome V, avec le traité et l'opuscule *sur la Foi;* dans les *Selecti Patres* de M. Caillau, avec les mêmes traités, tome LIII, et dans la *Patrologie* de M. Migne, tome XX, d'après Galland.]

Prophetis : hoc nobis Evangelia locuta sunt, hoc Apostoli tradiderunt, hoc Martyres passione confessi sunt. In hoc mentibus fidei etiam hæremus, contra quod etiamsi angelus de cœlo annuntiaverit, anathema sit. Ibid., pag. 305.

[1] *Novit enim mundus quæ in hanc tenuerit ætatem, qua constantia, apud Sardicam et in Nicæno tractatu, assensus sit et damnaverit arianos..... Si nonaginta annis male crediderit, post nonaginta illum recte sentire non credam.* Ibid.

[2] Voyez tome III, dans l'article d'Osius.

[3] *Phebadius, Agennis Galliarum episcopus, edidit contra arianos librum. Dicuntur et ejus alia esse opuscula quæ necdum legi.* Hieronym., in *Catalogo*, cap. 108.

[4] Nous avons déjà montré, d'après Galland, que ce traité et le petit opuscule *sur la Foi* appartenaient à saint Phébade. (*L'éditeur.*)

[5] *Gregorius Bæticus, Eliberi episcopus, diversos mediocri sermone tractatus composuit, et* de Fide *elegantem librum.* Hieronym., in *Catal.*, cap. 105.

CHAPITRE XVI.

Saint Ambroise, archevêque de Milan [et docteur de l'Eglise].

[Père latin, l'an 397.]

ARTICLE Ier.

HISTOIRE DE SA VIE.

Saint Ambroise né vers l'an 340

1. Saint Ambroise, qu'un savant[1] du siècle dernier regarde avec justice comme l'évêque le plus ferme que Dieu ait donné à son Eglise depuis les Apôtres, naquit vers l'an 340. Son père, qui se nommait Ambroise et qui comptait des consuls parmi ses ancêtres, lui donna son nom, quoiqu'il ne fût que le troisième de ses enfants, et comme l'on croit le dernier, ayant eu avant lui une fille appelée Marcelline, et un fils nommé Satyre. Le lieu de la naissance de saint Ambroise fut la ville de Trèves, où son père résidait en qualité de préfet des Gaules ; charge qui était l'une des plus considérables de l'empire et qui lui donnait juridiction, non-seulement sur les Gaules, qui comprenaient dix-sept provinces, mais encore sur l'Espagne, qui en renfermait huit ; sur l'Angleterre, qui était divisée en cinq, et sur une partie de l'Afrique, savoir, sur la Mauritanie Tingitane. Il fut élevé dans la même ville, et ce fut dans une des cours du palais que, dormant dans son berceau, un essaim d'abeilles vint se jouer autour de son visage ; événement que l'on[2] raconte être aussi arrivé à l'égard de Platon encore enfant. La servante qui était auprès du berceau, voyant ces petits animaux entrer dans sa bouche, qu'il avait ouverte, et en sortir à diverses reprises, se mit en devoir de les éloigner, dans la crainte qu'ils ne lui fissent du mal ; mais le père qui se promenait par hasard dans cette cour, l'en empêcha, tant pour ne point irriter ces insectes, qui en auraient été plus dangereux, que pour voir de ses yeux l'issue d'une chose aussi extraordinaire. Les mouches, après avoir fait pendant quelque temps tous ces divers petits mouvements, sans avoir fait aucun tort à l'enfant, s'envolèrent si haut, qu'on les perdit entièrement de vue. C'était, dit[3] Paulin, auteur de la *Vie de saint Ambroise*, un présage de cette éloquence mielleuse qui le caractérisa dans la suite, et dont il se servit si avantageusement pour détacher les hommes des choses de la terre et leur donner du goût pour celles du ciel. Le père, témoin de tout ce qui s'était passé, s'écria[4] avec étonnement que ce fils, s'il vivait, était appelé à quelque chose de grand.

Son éducation.

2. La chose arriva, mais il n'eut pas la consolation de la voir, car il mourut, laissant son fils en bas âge. Sa veuve, dont on ne sait pas le nom, quitta la ville de Trèves pour retourner à Rome, sa patrie, avec ses trois enfants. L'aînée, qui avait conçu un grand amour pour la virginité, en fit profession entre les mains du pape Libère, qui lui donna le voile. Pour s'animer à la vertu, elle s'associa une autre vierge, et ce fut dans leur compagnie que saint Ambroise reçut de sa mère une éducation chrétienne ; dans un âge plus avancé, il s'appliqua à l'étude des sciences humaines. Ses écrits font preuve des progrès qu'il y fit. Il étudia aussi la langue grecque, dont il acquit une connaissance suffisante pour entendre les écrits des Pères que nous avons en cette langue, et pour profiter de ce qu'ils ont de meilleur.

Il fuit le barreau; est fait gouverneur de l'Emilie, en 374

3. De Rome Ambroise passa à Milan, où était le prétoire d'Italie, pour y suivre le barreau avec Satyre, son frère. Ils y acquirent l'un et l'autre beaucoup de réputation par leurs plaidoyers ; ce qui engagea le célèbre Probe, qui en avait été fait préfet par Valentinien Ier, en l'an 368, à donner place à saint Ambroise dans son conseil. Ils passèrent de là à la dignité de consulaire ou de gouverneur de pro-

[1] Hermant, *Vie de saint Ambroise*, pag. 1.

[2] Cicero, lib. I *de Divinat.*, pag. 483, et Valer. Maxmi., *de Prodigiis*, cap. 6.

[3] Paulin., in *Vit. Ambros.*, tom. II, pag. 2.

[4] Ibid.

vinces. Mais s'ils acceptèrent ces emplois, ce ne fut pas qu'ils les regardassent comme dignes d'être recherchés, mais uniquement dans la [1] crainte que l'on n'attribuât à une basse affectation le refus qu'ils en auraient fait. On ne sait point quelle province l'on donna à Satyre. Saint Ambroise eut l'Emilie ou la Ligurie, dont Milan était la métropole. Ce gouvernement renfermait aussi Turin, Gènes, Boulogne et Ravenne. Il s'y rendit après avoir reçu de Probe des instructions sur la manière dont il devait se conduire dans l'exercice de son emploi. Ce sage magistrat, qui ne voyait qu'avec peine la sévérité dont usaient la plupart des gouverneurs, à l'exemple de Valentinien, lui dit en partant pour son gouvernement : « Allez, agissez non en juge, mais en évêque. » C'était en 374.

Il est fait évêque de Milan, en 74.

4. Saint Ambroise retint d'autant plus aisément cette leçon, qu'elle était conforme à son inclination. Sa douceur lui gagna les peuples, et la sagesse qu'il fit paraître dans son administration, lui acquit tellement leur estime, qu'ils songèrent à en faire d'un gouverneur leur évêque. Auxence, que les ariens avaient mis sur le siége de cette ville, en la place de saint Denis, qu'ils avaient relégué dans la Cappadoce, était mort en 374, après avoir tyrannisé l'Eglise de Milan pendant près de vingt ans. Les évêques de la province assemblés délibéraient sur le choix d'un successeur ; mais le peuple qu'il y avait à cette élection, la rendait très-difficile, parce que les uns tenant pour les catholiques, les autres pour les ariens, chacun voulait avoir un évêque de sa communion. Cette diversité de sentiments [2] occasionna du tumulte. Saint Ambroise, qui se trouvait alors à Milan, crut que pour prévenir une sédition, il était nécessaire qu'il se rendît à l'église où se tenait l'assemblée. Là, au lieu d'user d'autorité pour punir les mutins, il parla au peuple avec douceur, l'exhortant à se choisir un évêque avec modération et sans tumulte. Il parlait encore lorsqu'un enfant cria au milieu de l'assemblée : *Ambroise évêque*. A cette voix, les deux partis se réunirent, et chacun déclara qu'il ne voulait point d'autre évêque que le gouverneur. Il n'était alors que catéchumène ; mais son élection ayant passé pour miraculeuse, on se dispensa des règles ordinaires de l'Eglise, et elle fut reçue généralement. Le Saint fut le seul qui s'y opposa, ne pouvant sans trembler, penser aux qualités et aux charges d'un évêque. Il n'omit rien pour rendre son élection sans effet. Il essaya de rendre sa chasteté suspecte, en faisant entrer en plein jour dans son palais des femmes de mauvaise vie, et de se faire passer pour un homme sanguinaire et cruel, en faisant donner publiquement la question avec beaucoup de rigueur à des accusés. Toutes ces feintes ne lui ayant pas réussi, ni ralenti l'ardeur du peuple pour son élection, il prit le parti de s'enfuir et de se retirer à Pavie. Mais la nuit qu'il avait choisie pour s'échapper, ne seconda point ses desseins : il s'égara et se retrouva le matin à une des portes de Milan, qu'on appelle de Rome. Pour l'empêcher de fuir une seconde fois, on lui donna des gardes, et l'on en écrivit à Valentinien. Ce prince, ravi de voir que l'on voulait élever à l'épiscopat un de ses magistrats, donna ordre au vicaire d'Italie de faire ses diligences pour cela. Saint Ambroise traita de violence ce que l'on fit en cette occasion « Quelle résistance [3], dit-il, n'apportai-je pas à mon ordination ? Mais on n'y eut aucun égard, et je me vis enlever des tribunaux de la judicature, pour passer sur le siége épiscopal ; je savais trop combien j'étais indigne d'être appelé évêque, moi qui m'étais donné au siècle ; mais c'est par votre grâce, Seigneur, que je suis ce que je suis. » Il trouva néanmoins le secret de s'échapper une seconde fois, avant que la réponse de l'empereur fut arrivée, et se [4] cacha dans une maison de campagne, appartenant à un homme de qualité, nommé Léonce. Mais Léonce, intimidé par les menaces portées dans l'ordonnance publique du vicaire d'Italie, contre ceux qui ne déclareraient point le lieu où notre Saint se serait retiré, ne voulut plus le tenir caché. Il fut donc reconduit à Milan ; alors, voyant qu'il n'y avait plus de moyen de résister, il se soumit. Comme il n'était que catéchumène, il se fit baptiser par un évêque catholique. Ce fut le 30 novembre de l'an 374. Il aurait bien [5] souhaité, pour ne point violer les canons qui défendent d'ordonner un néophyte, que l'on retardât son ordination ; mais comme la raison qui avait donné lieu à la loi, n'en avait point en cette occasion, et qu'il n'y avait pas

[1] Ambros., lib. I *de Excessu Satyri*, pag. 1130.
[2] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 6.
[3] Ambros., *Epist.* 63, num. 65, et lib. II *Offic.*, cap. 1, num. 4, et lib. II *de Pœnit.*, num. 73.
[4] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 9.
[5] Ambros., *Epist.* 63, pag. 65.

à craindre que l'épiscopat lui enflât le cœur, on n'eut aucun égard à ses prières, et l'ardeur du peuple, qui ne souffrait point de délai, l'emporta sur l'usage de l'Eglise. Son ordination se fit donc huit jours après son baptême, c'est-à-dire le septième de décembre de la même année 374, et elle fut approuvée de l'Occident et de l'Orient, qui s'autorisèrent [1] même de cet exemple pour en faire une semblable dans la suite, que le Saint ne nomme pas, mais qui fut apparemment celle de Nectaire, élu évêque de Constantinople, en la place de saint Grégoire de Nazianze, en 381, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène. Paulin [2] témoigne néanmoins que le bruit était que saint Ambroise avait passé par tous les degrés ecclésiastiques, avant d'être élevé à celui d'évêque.

Sa conduite pendant son épiscopat. Il donne son bien aux pauvres; s'instruit des sciences ecclésiastiques.

5. Il en commença les devoirs par se dépouiller de toutes ses terres, qu'il donna à l'Eglise, en réservant toutefois l'usufruit à sa sœur. Il distribua aux pauvres tout ce qu'il avait d'argent, et chargea du soin de ses affaires domestiques son frère Satyre, qui s'en acquitta [3] avec sagesse et à l'honneur de l'episcopat. L'une de ses principales occupations, fut de purger son diocèse de l'hérésie arienne, dont il était infecté : en quoi il réussit si heureusement, qu'en 385, ou 386 au plus tard, le parti des ariens n'avait plus dans Milan [4] aucun citoyen, mais seulement quelques Goths et quelques personnes de la famille royale. Ce qui paraît plus surprenant, c'est qu'il en vint à bout à la faveur de son zèle seul, n'ayant alors aucune connaissance de la doctrine ecclésiastique, sans laquelle il est difficile de combattre l'hérésie avec succès. Il s'en instruisit dans la suite, et donna à la lecture des Pères [5] tous les moments de loisir que ses fonctions épiscopales lui laissaient. Outre les secours pour la défense de la foi, il en tirait des lumières pour l'instruction de son peuple, à qui il se croyait obligé, selon les devoirs de son ministère, de distribuer l'eau vive de la parole de Dieu. Aussi disait-il qu'il lui fallait en [6] même temps apprendre et enseigner, n'ayant rien appris en ce qui concernait la science ecclésiastique, avant son épiscopat.

Ses vertus.

6. Ses instructions étaient soutenues d'une grande innocence de mœurs, d'une abstinence rigoureuse, d'un jeûne presque continuel [7], ne dînant que le jour de dimanche ou ceux auxquels on célébrait la fête des plus célèbres Martyrs, et le samedi, parce que ce jour-là on ne jeûnait pas à Milan, même en carême. La crainte de passer les bornes de la tempérance, lui faisait refuser les festins auxquels on l'invitait souvent ; et s'il donnait à manger chez lui, c'était toujours avec frugalité. Il passait en prières la plus grande partie de la nuit et du jour, offrait tous les jours le [8] saint sacrifice pour son peuple, et prêchait tous les [9] dimanches. Comme il parlait avec autant de grâce que de solidité, il s'acquit une grande réputation d'éloquence. Saint Augustin qui en faisait profession, mais qui n'avait pas encore reçu le baptême, assistait souvent à ses discours, par le seul plaisir de l'entendre, sans prendre part aux choses qu'il disait, quoiqu'il en dît de meilleures que les orateurs du siècle qu'il avait ouïs, et qui pouvaient l'emporter au-dessus de saint Ambroise, par l'élégance et les fleurs de leurs discours. C'est ce que saint Augustin dit [10] lui-même.

Son amour pour la virginité.

7. La matière qu'il traitait le plus ordinairement, était celle de la virginité. Il en faisait [11] continuellement l'éloge, mais avec assez peu de succès, non que beaucoup de filles ne souhaitassent d'embrasser ce parti, mais parce que leurs mères ne leur permettaient pas de venir écouter ses exhortations, dans la crainte qu'elles ne consacrassent à Dieu leur virginité. Mais si ses discours étaient inutiles à cet égard, dans la ville de Milan, ils produisaient un grand fruit dans les pays étrangers, d'où on lui amenait un grand nombre de vierges pour recevoir de sa main la consécration et le voile [12]; ce qui lui faisait dire pour toucher, ceux de Milan, qu'il voulait aller prêcher ailleurs. Il loue particulièrement les vierges de Boulogne, et il parle aussi de celles qui lui venaient de Plaisance et des extrémités de la Mauritanie.

[1] Ambros., *Epist.* 63, pag. 65.
[2] Paulin, in *Vita Ambros.*, num. 9.
[3] Ambros., *de Excessu Satyr.*, num. 20, pag. 1118.
[4] Ambros., *Epist.* 20, num. 12, pag. 855.
[5] Augustin., lib. VI *Confess.*, cap. 3.
[6] Ambros., lib. I *de Offic.*, cap. 1, num. 4.
[7] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 38.
[8] Ambros., *Epist.* 20, num. 15, pag. 856.
[9] Augustin., lib. VI *Confess.*, cap. 13.
[10] Idem, lib. V *Confess.*, cap. 3.
[11] Ambros., lib. I *de Virginit.*
[12] Idem.

Il [1] avoue qu'il profitait beaucoup pour lui-même, par l'exemple de sainteté qu'il voyait dans ces vierges.

Sa fermeté. Il rachète les captifs.

8. Il n'y avait pas longtemps qu'il était évêque [2], lorsqu'informé de l'énormité des désordres qui se commettaient dans l'administration de la justice, il fit sur cela de vives remontrances à l'empereur Valentinien. Ce prince, loin de s'en choquer, lui répondit: « Il y a longtemps que je sais que vous êtes en possession de parler avec liberté ; mais bien loin de m'opposer pour cela à votre ordination, j'y ai consenti ; je l'ai confirmée par mon suffrage ; apportez aux maladies de nos âmes, des remèdes tels que la loi de Dieu l'ordonne ». Environ trois ans après, c'est-à-dire en 378, les ravages des Goths dans la Thrace, dans l'Illyrie et jusqu'aux Alpes, donnèrent matière à la charité de saint Ambroise. On ne voyait de [3] toutes parts que des captifs exposés en vente, et il y en avait assez pour peupler une province. Le saint évêque s'appliqua à les racheter ; et persuadé que l'Eglise n'avait pas de l'or pour le garder, mais pour l'employer à soulager les nécessités des pauvres, il fit briser et fondre les vases destinés au ministère des autels, pour en racheter les captifs. Mais il n'employa à cet usage que ceux qui n'étaient point encore consacrés, réservant ceux qui l'étaient, pour un besoin plus pressant. Les ariens lui en firent un crime, non qu'ils pussent trouver mauvais ce qu'il avait fait, mais parce qu'ils cherchaient à censurer sa conduite. Saint Ambroise ne se défendit qu'en soutenant qu'il était plus avantageux à Dieu de conserver les âmes, que de conserver de l'or; car, en rachetant ces captifs, disait-il, on ne sauvait pas seulement la vie aux hommes et l'honneur aux femmes, mais la foi aux enfants et aux jeunes gens, qu'ils auraient contraints de prendre part à leur idolâtrie. Il allégua encore pour justifier sa conduite, l'exemple de saint Laurent.

Mort de son frère Satyre, en 378 ou 379.

9. Avant que saint Ambroise eût été élevé à l'épiscopat, un nommé Prosper lui avait enlevé quelque bien, et quelques poursuites que le Saint et Satyre, son frere, eussent faites contre lui, ils n'avaient pu en rien recouvrer. Prosper s'applaudissait même, dans son usurpation, croyant que les fonctions du sacerdoce, empechaient saint Ambroise de penser à ses intérêts temporels. Satyre, qui en avait pris le soin, entreprit de poursuivre Prosper, et s'embarqua pour passer en Afrique, où il faisait sa résidence. Mais, en chemin, il fit [4] naufrage et pensa périr. Comme il n'était pas encore baptisé et qu'il ne voulait pas mourir entièrement privé des saints mystères, c'est-à-dire de l'Eucharistie, il la demanda à ceux qui l'étaient. Sa qualité de catechumène ne lui permettant pas de l'avoir, il l'enveloppa dans un *orarium*, qui était une espèce de long mouchoir que les Romains avaient accoutumé de porter au col, et se jeta ainsi dans la mer, sans chercher de planche pour se soutenir, espérant que sa foi suffirait pour le sauver. Il arriva en effet le premier à terre. Aussitôt il demanda où était l'église de Dieu, pour lui rendre grâces de sa délivrance, et fit venir l'évêque pour recevoir de lui le baptême; mais ayant su qu'il était dans le schisme de Lucifer, il aima mieux attendre à le recevoir, qu'il fût dans un pays de catholiques. Son affaire avec Prosper étant finie, il se remit en mer et arriva heureusement à Milan. La mort l'y suivit de près, et il sembla que Dieu ne lui avait conservé la vie qu'afin qu'il la terminât entre les [5] bras de saint Ambroise. Cette mort lui causa une vive douleur, mais elle fut un peu soulagée par celle que tout le monde en ressentit, et particulièrement les pauvres. Il prononça lui-même l'oraison funèbre en présence [6] du corps exposé à découvert. L'Eglise fait la fète de Satyre, le 17 de septembre. Il est nommé Urane dans [7] une épitaphe en quatre vers, que lui fit saint Ambroise. On y lit qu'il l'avait fait enterrer à la gauche de saint Victor, martyr, afin que ce sang sacré pénétrât jusqu'à son frère et lavât ses cendres.

Saint Ambroise obtient une loi en faveur des femmes chrétiennes en 380.

10. On attribue aux sollicitations de saint Ambroise la loi que l'empereur Gratien donna à Milan, le 24 avril de l'an 380, par laquelle [8] il exempte les femmes chrétiennes de monter sur le théâtre, quand leur naissance les y obligeait, selon l'ordre des lois romaines.

Il s'oppose aux desseins de Justine.

11. Vers le même temps, le siége de la ville de Sirmium vint à vaquer, et l'impératrice

[1] Idem, lib. II *de Virginit.*
[2] Theodoret., lib. IV *Hist.*, cap. 7.
[3] Ambros., lib. II *Offic.*, cap. 15 et 28.
[4] Ambros., *de Excessu Satyr.*, num. 24, 43.
[5] Ibid., num. 17, 19. — [6] Ibid., num. 78.
[7] Tom. IV *Biblioth. Patr.*, pag. 223.
[8] Cod. Theodos., lib. XV, titul. 16, leg. 4.

Fait élire Anémius évêque de Sirmium, en 380.

Justine, mère du jeune Valentinien, se donna beaucoup de mouvement pour y faire ordonner un évêque par les ariens ; car elle était de leur parti. Saint Ambroise s'opposa à son dessein, alla lui-même à Sirmium, quoique cette ville fût hors de sa province. Mais il était alors ordinaire aux plus saints évêques de secourir les Eglises en pareilles occasions. L'impératrice Justine était, ce semble, alors à Sirmium. Une multitude d'ariens, soutenus de l'autorité de cette princesse, s'efforçaient de le faire sortir de l'église ; mais saint [1] Ambroise, sans se mettre en peine de ces efforts, demeurait sur le tribunal. C'était un [2] lieu élevé où était le siége de l'évêque, et ceux des prêtres, à ses côtés. Une des vierges ariennes eut l'impudence de monter sur le tribunal, et prenant le saint évêque par ses habits, elle voulait le faire tomber du côté des femmes, afin qu'elles pussent le maltraiter et le chasser de l'église. Saint Ambroise lui dit : « Quoique je sois indigne du sacerdoce, il ne vous convient pas, ni à votre profession, de mettre la main sur un prêtre quel qu'il soit : vous devriez craindre le jugement de Dieu. » Cette prédiction fut suivie de l'effet ; le lendemain on la porta en terre, et le Saint lui rendant le bien pour le mal, honora ses funérailles de sa présence. Un événement de cette nature répandit la frayeur parmi les ariens, et procura aux catholiques la liberté de se choisir en paix un évêque. Leur choix tomba sur Anémius, qui assista en 381, au concile d'Aquilée, et à celui de Rome, en 382.

Il fait déposer Pallade et Secondien dans le concile d'Aquilée, en 381.

12. Saint Ambroise se trouva aussi à ce concile d'Aquilée en 381, et il y fit déposer de l'épiscopat Pallade et Secondien, évêques ariens, après les avoir confondus dans plusieurs disputes. L'empereur Gratien, qui avait accordé ce concile à Pallade, avait d'abord ordonné que les évêques de chaque diocèse s'y rendraient ; mais, sur les remontrances de saint Ambroise, il changea d'avis et déclara par une seconde lettre de convocation, que tous les évêques y pourraient venir, mais qu'on n'y obligerait personne. Outre la loi touchant les théâtres, saint Ambroise en obtint une de Gratien, datée du 18 août de l'an 382, qui défend [3] de ne justicier les personnes condamnées, même par l'empereur, qu'après trente jours, depuis la signification de la sentence. Il obtint [4] encore de ce prince que l'autel de la Victoire, sur lequel on offrait des sacrifices en présence même des sénateurs chrétiens, qu'on contraignait de s'y trouver, serait ôtée. Constantius l'avait fait abattre en 357, mais Julien l'Apostat, son successeur dans l'empire, l'avait fait rétablir.

Il prédit la disgrâce de Macédonius et obtient la vie à un officier en 82.

13. On rapporte à l'an 382 deux actions considérables de saint Ambroise, la première regarde Macédonius, maître des offices, que les priscillianistes gagnèrent par argent, afin de se rendre l'empereur favorable. Saint Ambroise étant [5] un jour allé chez lui, pour lui demander une grâce, cet homme lui fit fermer la porte et lui refusa audience. Ce saint évêque dit ces paroles : « Vous viendrez vous-même à l'église, et vous n'y entrerez pas. » La chose arriva de la sorte : car, après la mort de Gratien, Macédonius voulut se réfugier dans l'église, et quoique les portes en fussent ouvertes, il ne put jamais y entrer. Saint Ambroise trouva plus d'accès auprès de Gratien qu'auprès de Macédonius. Un [6] officier ayant été condamné à mort pour avoir dit quelques injures contre ce prince, le Saint se présenta au palais pour lui obtenir la vie ; mais il ne trouva personne qui voulût lui faciliter le moyen de parler à Gratien, tous étant bien aises de la mort de cet officier. Saint Ambroise ne se rebuta point, et ayant eu entrée par une autre porte dans le lieu où était l'empereur, il obtint, à force d'instances, la vie de celui pour qui il était venu intercéder.

Il assiste au concile de Milan en 381 ou 382, et à celui de Rome en 882

14. Sur la fin de 381, ou au commencement de 382, saint Ambroise présida à un concile assemblé des évêques du vicariat d'Italie, pour arreter le cours des erreurs d'Apollinaire, que l'on y semait. Il paraît que ce concile se tint à Milan. On y traita de l'affaire de Maxime le Cynique, qui avait usurpé le siége épiscopal de Constantinople. Les évêques, trompés par les lettres que Pierre d'Alexandrie avait écrites en sa faveur, l'admirent à leur communion ; mais ils ne voulurent rien décider sur le fond de ses prétentions, croyant qu'ils en devaient réserver la connaissance au concile général qui devait se tenir à Rome, pour travailler à la réunion des Eglises d'Occident et d'Orient. Il s'y tint

[1] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 11.
[2] Fleury, *Hist. ecclés.*, liv. XVII, pag. 353.
[3] Cod. Theodos., lib. IX, tit. 4, leg. 19.
[4] Ambros., *Epist.* 17.
[5] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 37.
[6] Sozomen., lib. VII, cap. 25.

en effet en 382, et les évêques assemblés la même année à Constantinople, furent invités à s'y trouver. Mais il n'y vint des évêques d'Orient que saint Epiphane, évêque de Salamine en Cypre, et Paulin d'Antioche, avec trois députés du concile de Constantinople. Saint Ambroise, qui s'était donné beaucoup de mouvement pour obtenir de Gratien la convocation de ce concile, s'y rendit avec saint Valérien d'Aquilée et plusieurs autres évêques d'Occident. Il y est nommé partout après le pape Damase, qui occupait alors le Saint-Siége. Pendant son séjour à Rome il tomba malade et fut soulagé par sa sœur Marcelline. Il retrouva dans cette ville cette vierge [1] à qui, encore enfant, il avait donné sa main à baiser, en lui disant qu'il serait un jour évêque; et lorsqu'elle s'approcha de lui pour lui baiser la main selon la coutume, il la fit ressouvenir, en souriant, de ce qui s'était passé alors. Comme il était encore malade lorsque saint Ascole arriva en Italie, il ne put aller au-devant de lui; mais saint Ascole vint le premier lui rendre visite, et [2], quoiqu'ils ne se fussent point encore vus, ils conçurent l'un pour l'autre, à cette première entrevue, une affection incroyable, qu'ils conservèrent toute leur vie.

Il est député par Valentinien II à Maxime, et conclut la paix avec lui, en 383.

15. La mort de Gratien, arrivée le 25 d'août de l'année 383, ne put qu'être très-sensible à saint Ambroise, puisqu'il avait reçu de ce prince toutes sortes de marques d'amitié; mais la douleur qu'il en conçut fut d'autant plus vive, qu'il prévoyait combien cette mort serait [3] funeste à l'Eglise. Le jeune Valentinien n'avait alors que douze ou treize ans. Saint Ambroise, oubliant tous les sujets de mécontentements que lui avait donnés Justine, sa mère, le reçut entre ses bras et entreprit d'aller en ambassade pour lui vers Maxime, son ennemi, qui était alors dans les Gaules et prêt à passer en Italie: il se croyait obligé, en qualité d'évêque, de se charger de la cause d'un pupille. Sa légation, quoique périlleuse, eut tout l'effet qu'on en pouvait attendre. On s'accorda [4] pour la paix. Maxime fut reconnu pour empereur des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre; et le jeune Valentinien demeura possesseur du reste de l'Occident. Saint Ambroise sut maintenir en cette occasion les intérêts de Valentinien, sans se relâcher en rien de la rigueur de la discipline; car il ne communiqua point avec Maxime, qu'il savait avoir répandu le sang de Gratien, son maître.

Il empêche le rétablissement de l'autel de la Victoire, en 384.

16. Symmaque, profitant de la faiblesse de Valentinien, entreprit de rétablir l'autel de la Victoire, que Gratien avait fait abattre. A cet effet, il fit faire un décret, au nom du Sénat, en forme de plainte; puis une relation dans laquelle le Sénat se plaignait que Gratien eût enlevé cet autel, et en demandait le rétablissement. Il adressa cette relation aux trois empereurs Valentinien, Théodose et Arcade, et la fit présenter à Valentinien dans son conseil. Quelque secret que Symmaque eût affecté dans le maniement de cette affaire, elle vint à la connaissance de saint Ambroise, qui aussitôt présenta une requête à Valentinien, pour l'empêcher de rien accorder aux païens. Sa requête fut lue dans le conseil, et eut son effet. Valentinien [5] répondit que la demande des païens blessait et la religion et le respect dû à son frère, à la piété duquel il ne voulait céder en rien. Et comme ils le pressaient par l'exemple de son père qui ne leur avait rien ôté: « Vous louez mon père, leur répondit-il, de ce qu'il ne vous a rien ôté; je ne vous ai rien ôté non plus. Mon père vous a-t-il rendu quelque chose, pour me prouver, par son exemple, que je vous dois rendre ce que vous me demandez? Enfin, quand mon père vous l'aurait rendu, j'aimerais mieux imiter mon frère qui vous l'a ôté. Mon père a été empereur, et mon frère ne l'a-t-il pas aussi été? On leur doit donc le même respect, l'empire leur est à tous deux également redevable. J'imiterai donc l'un et l'autre; je ne vous rendrai point ce que mon père n'a pu vous rendre, et je maintiendrai ce que mon frère a ordonné. Que Rome me demande toute autre grâce qu'elle voudra; je lui dois ma naissance, et je la dois aimer comme ma mère; mais je dois préférablement obéir à Dieu comme à l'auteur de mon salut. » Après ce décret, saint Ambroise n'avait plus rien à craindre des poursuites de Symmaque, pour le rétablissement de l'autel de la Victoire. Néanmoins il crut qu'il devait encore réfuter par écrit les raisons que le préfet avait alléguées dans sa relation. C'est ce qu'il fit dans une lettre adressée [6] à Valentinien. Ennode de

[1] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 4 et 9.
[2] Ambros., *Epist.* 15, pag. 241.
[3] Ambros., *de Obitu Valentin.*, num. 6, 28, 39.
[4] Ambros., *Epist.* 24, num. 7.
[5] Ambros., *de Obitu Valentin.*, p. 1179, num. 19, 20.
[6] Ambros., *Epist.* 18, pag. 833.

Pavie marque dans une de ses épigrammes, l'avantage que saint Ambroise remporta sur Symmaque, en cette occasion.

C'est en vain [1] que Symmaque adore la Victoire;
A son cher orateur elle enlève la gloire,
Passe au parti d'Ambroise, et nous apprend à tous
Combien son amitié vaut moins que son courroux.

Saint Ambroise est persécuté par Justine, en 385.

17. Cependant Justine, voyant la puissance de son fils affermie par l'accord que saint Ambroise avait établi entre lui et Maxime, commença à persécuter ouvertement le saint évêque ; ce qu'elle n'avait osé faire du vivant de Valentinien Ier, son mari, ni du vivant de Gratien. L'instigateur ou le ministre de ses mauvais desseins était un nommé Mercurin, originaire de Scythie, qui, pour se rendre plus agréable aux ariens, avait pris le nom d'Auxence [2], leur ancien évêque. Il se disait évêque de Milan, quoiqu'aucun habitant de cette ville ne fût de son parti, qui était celui des ariens. Il prêchait tous les jours, mais ne persuadait personne. Pour se procurer des sectateurs, il persuada à Justine de soulever le peuple contre saint Ambroise. Elle offrit [3] aux uns des présents, aux autres des récompenses, et promit la charge de tribun et diverses autres dignités à quiconque pourrait le tirer de l'église et le conduire en exil. Plusieurs le tentèrent, mais inutilement, et il y en eut à qui l'entreprise fut funeste. Un nommé Euthymius s'était logé auprès de l'église, et tenait un chariot toujours prêt pour enlever le saint évêque: mais, au bout d'un an, le même jour qu'il avait cru surprendre saint Ambroise, il fut lui-même enlevé et conduit sur le même chariot en exil. L'eunuque Calligone, qui avait menacé [4] le Saint de lui faire couper la tête, fut lui-même décapité [5] pour avoir commis un crime honteux. Ces exemples de la vengeance divine n'arrêtèrent point la fureur de Justine : elle fit demander à saint Ambroise, au nom de Valentinien, son fils, une église où elle pût s'assembler avec les ariens au jour de la fête de Pâques qui approchait. C'était la basilique Porcienne, située hors des murs de la ville. Saint Ambroise l'ayant refusée, on demanda la basilique neuve, qui était plus grande et dans la ville; le Saint la refusa encore [6], disant qu'un évêque ne pouvait livrer le temple de Dieu. Cela arriva le vendredi avant le dimanche des Rameaux. Le lendemain, qui était le samedi 5 d'avril, le préfet du prétoire, nommé [7] Néotérius, vint dans l'église où saint Ambroise était avec le peuple et l'exhorta à céder du moins la basilique Porcienne, qu'on avait demandée d'abord. Le saint évêque demeura ferme, et le peuple ayant confirmé ce refus par [8] de grands cris, le préfet se retira, disant qu'il en ferait son rapport à la cour. Le dimanche suivant, qui était celui des Rameaux [9], pendant que saint Ambroise, après avoir renvoyé les catéchumènes, expliquait le symbole, on l'avertit que l'on avait envoyé des disenniers à la basilique Porcienne, où ils mettaient des tentures qu'ils avaient apportées, et que, sur le bruit qui s'en était répandu, une partie du peuple catholique y allait pour s'opposer à leurs desseins. Saint Ambroise n'interrompit pas pour cela ses fonctions; et après qu'il eût achevé ce qui regardait les compétents, il commença l'oblation du sacrifice. Pendant qu'il l'offrait, on vint lui dire que le peuple s'etait saisi d'un certain Castule, prêtre des ariens, qui passait dans la rue. A cette nouvelle, le Saint ne put retenir ses larmes, et pria Dieu, au milieu de l'oblation, de ne pas permettre qu'il y eût du sang répandu pour la cause de l'Eglise, si ce n'était le sien, qu'il était prêt à verser non-seulement pour le salut de son peuple, mais même pour les hérétiques. Il envoya aussitôt des prêtres et des diacres, et sauva ainsi ce prêtre arien du péril où il était.

Grand-Chambellan

Cette résistance [10] du peuple fut traitée de sédition à la cour: on y décerna de grosses amendes contre le corps des marchands : on en mit plusieurs aux fers dans les saints jours de la dernière semaine de carême, où, suivant les lois des derniers empereurs, et une de Valentinien même, donnée [11] cette année 385, le 23 février, l'on avait coutumé de délivrer les prisonniers. En trois jours on exigea des marchands deux cents livres pesant d'or, c'est-à-dire trois cents marcs ; et il y en eut qui répondirent qu'ils en paieraient une fois

[1] Ennad., *Carm.* 142.
[2] Ambros., serm. *contra Auxent., de basilicis tradendis*, num. 22, pag. 869.
[3] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 12.
[4] Ambros., *Epist.* 20, num. 28.
[5] Augustin., lib. VI *in Julian.*, cap. 14.
[6] Ambros., *Epist.* 20, num. 1, pag. 853.
[7] Cod. Theodos., *Chronic.*, pag. 1, 4.
[8] Ambros., *Epist.* 20, num. 3.
[9] Ibid., num. 4 et 5.
[10] Ambros., *Epist.*20, num. 6.
[11] Cod. Theodos., lib. VIII *de Indul. crim.*

autant pourvu qu'ils conservassent leur foi. On défendit [1] aux officiers du palais, aux secrétaires, aux agens de l'empereur, et aux menus officiers qui servaient sous les comtes de paraître en public, sous prétexte de les empêcher de se mêler à la sédition, mais en effet pour empêcher qu'ils se trouvassent à l'église avec saint Ambroise, dont la cause leur était commune. On menaçait aussi les personnes de qualité, si on ne livrait la basilique; et la persécution était si échauffée, qu'on se trouvait à la veille de souffrir les derniers excès de la part des ariens. Les [2] comtes et les tribuns vinrent sommer saint Ambroise de livrer promptement la basilique, disant que l'Empereur ne faisait qu'user de son droit, puisque tout était en son pouvoir. Le Saint répondit [3]: « S'il me demandait ce qui est à moi, ma terre, mon argent, je ne le refuserais pas, quoique tout ce qui est à moi soit aux pauvres : mais les choses divines ne sont pas soumises à la puissance de l'Empereur. Si on en veut à mon patrimoine, qu'on le prenne; si c'est à mon corps, j'irai au-devant. Voulez-vous me mettre aux fers, me mener à la mort? J'en suis ravi ; je ne me ferai point entourer du peuple pour me défendre ; je n'embrasserai point les autels en demandant la vie, j'aime mieux être immolé pour les autels. » Il parlait ainsi sachant que l'on avait envoyé des hommes armés pour s'emparer de la basilique, et il en fut saisi de frayeur dans la crainte qu'il n'arrivât quelque massacre, qui eût été capable d'occasionner la ruine de la ville et peut-être de toute l'Italie. Comme on le pressait de calmer le peuple, il répondit qu'il dépendait de lui de ne le point soulever, mais qu'il était en la main de Dieu de l'apaiser; que si on le croyait auteur de cette émotion populaire, il fallait l'en punir sur l'heure ou l'envoyer dans quelque lieu désert. Après qu'il eut fini de parler les comtes et les tribuns se retirèrent. Pour lui, il passa le reste du jour dans la vieille basilique ; et le soir il alla coucher dans sa maison, afin que si on voulait l'enlever, on le trouvât.

Le [4] mercredi 9 d'avril il sortit de sa maison avant le jour, et à peine fut-il entré dans la vieille basilique, que l'avenue fut environnée de soldats. On y apporta aussi des tentures, afin qu'Auxence y pût célébrer l'office. Les catholiques en furent d'abord saisis de douleur, craignant que l'église de Dieu ne fût livrée aux hérétiques, mais ils reprirent courage et entrèrent en si grand nombre dans cette église qu'elle fut toute remplie; pendant ce temps-là saint Ambroise faisait l'office dans la vieille basilique. Averti que les soldats environnaient la neuve basilique, et et qu'il y avait à craindre qu'on ne la vît remplie de tumulte et peut-être de sang, il commanda que les soldats fussent séparés de la communion s'ils ne se retiraient. Comme ils étaient catholiques, ils quittèrent aussitôt la basilique neuve, et vinrent dans la vieille où était saint Ambroise. Leur vue inopinée jeta le trouble parmi les femmes, et il y en eut une qui s'enfuit avec précipitation : mais les soldats tâchèrent de mettre le calme en disant qu'ils étaient venus pour prier et non pour combattre. Le saint évêque fit en leur présence un [5] discours sur le livre de Job que l'on avait lu dans l'assemblée. Il y compare les tentations qu'il souffrait à celles de ce patriarche, et à la femme de Job [6] l'impératrice Justine, qui le pressait de livrer l'église. Il met aussi cette princesse en parallèle avec Jésabel et Hérodiade, et dit: « [7] On m'ordonne de livrer la basilique. Je réponds : Il ne m'est pas permis de la livrer; et vous, Empereur, il ne vous est pas avantageux de la recevoir. On soutient que tout est permis à l'Empereur, que tout est à lui. Je réponds : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme Empereur, vous ayez quelque droit sur les choses divines. On dit de la part de l'Empereur : Je dois aussi avoir une basilique. J'ai répondu : Qu'avez-vous de commun avec l'adultère? c'est-à-dire avec l'église des hérétiques. »

Il prêchait encore lorsqu'on vint l'avertir que l'on avait ôté de la basilique neuve les tentures de l'Empereur, et qu'elle était remplie de catholiques qui demandaient sa présence : mais il ne [8] voulut pas y aller, et se contentant d'y envoyer des prêtres, il continua son discours rendant grâces à Dieu de la paix qu'il semblait vouloir rendre à l'Eglise. Cependant on l'avertit qu'il était arrivé un [9] secrétaire pour lui signifier des ordres de la

[1] Ambros., *Epist.* 20, num. 7.
[2] Ibid., num. 8. — [3] Ibid., num. 9 et suiv.
[4] Ambros., *Epist.* 20, num. 11 et suiv.
[5] Ibid., num. 15.
[6] Ibid., num. 16 et suiv.
[7] Ibid., num. 19.
[8] Ambros., *Epist.* 20, num. 20.
[9] Ibid,, num. 22.

part de l'Empereur. Le Saint se retira un peu à l'écart pour les recevoir. Le secrétaire lui fit des reproches de ce qu'il avait envoyé des prêtres à la basilique neuve et le traita de tyran. Saint Ambroise justifia sa conduite sur l'envoi des prêtres, en disant qu'il ne l'avait fait qu'après que l'Empereur avait retiré ses tentures; et à l'egard de la tyrannie dont on l'accusa, il répondit: « Maxime [1] ne dit pas que je sois le tyran de Valentinien, lui qui se plaint que je l'ai empêché par ma députation de passer en Italie. Les évêques ne se sont jamais érigés en tyrans, mais ils ont souvent beaucoup souffert de la part des tyrans. »

Le reste du jour se passa en tristesse, et saint Ambroise n'ayant pu retourner chez lui parce que la Basilique était encore environnée de soldats, il passa la nuit à chanter des psaumes avec les frères dans un oratoire enfermé dans l'enceinte de la grande église. Le lendemain qui était le Jeudi-Saint, comme il expliquait [2] le prophète Jonas, dont on avait lu le livre, selon la coutume, on vint lui dire que l'Empereur avait fait retirer les soldats, et rendre aux marchands les taxes auxquelles on les avait condamnés. A cette nouvelle tout le peuple fut transporté de joie, et les soldats eux-mêmes se jetant sur les autels, les baisaient en signe de la paix qu'ils annonçaient.

Lois pour les hérétiques. Justine persécute de nouveau saint Ambroise, en 386.

16. Elle ne fut pas de longue durée; car dès le 23 janvier de l'année suivante 386, Valentinien publia à la [3] persuasion de Justine, une loi en faveur des ariens, qui donnait permission de s'assembler à tous ceux dont les sentiments étaient conformes à l'exposition de foi du concile de Rimini, avec défense aux catholiques, sous peine de mort, d'y faire aucune opposition. Ce fut Auxence qui dicta et qui écrivit cette loi, que saint Ambroise appelle *une loi de sang*, et qui établissait des décrets de perfidie. Il fallait aux ariens une église pour s'assembler, et Justine fit demander une seconde fois la basilique Porcienne qui était hors des murs. Saint Ambroise persévéra à la refuser, disant: « Naboth n'a pas voulu donner l'héritage de ses pères, et moi je donnerais l'héritage de Jésus-Christ! A Dieu ne plaise, ajouta-t-il, que je livre ainsi l'héritage de mes pères, l'héritage de saint Denys, qui est mort en exil pour la défense de la foi; l'héritage de saint Eustorge, confesseur; l'héritage de saint Mirocle, et de tous les autres saints évêques, mes prédécesseurs. » Sa fermeté dans cette occasion fit que l'on prit des mesures pour l'éloigner de Milan. Dalmace, tribun et notaire, vint lui dire de la part de l'Empereur, qu'il eût [4] à choisir des juges, comme Auxence avait fait, afin que leur cause fût jugée par l'Empereur en son consistoire, ou qu'il prît le parti de se retirer et de céder son siège à Auxence. Il y avait alors plusieurs évêques catholiques à Milan; saint Ambroise prit leur avis, et celui de son clergé; et par leur conseil il envoya une remontrance à l'Empereur, par laquelle il s'excusait de ne prendre aucun des deux partis qu'on lui avait proposé. « Qui [5] peut nier, disait-il, que dans les causes de de la foi, les évêques ne jugent les empereurs chrétiens, bien loin d'être jugés par les empereurs? » Ensuite, parlant des juges qu'on voulait lui donner: « Voulez-vous, dit-il [6], que je choisisse des juges laïques, afin que s'ils conservent la vraie foi, ils soient proscrits, ou mis à mort? Voulez-vous que je les expose à la prévarication ou au supplice? Ambroise ne mérite pas qu'on abaisse pour lui le sacerdoce: la vie d'un homme n'est pas comparable à la dignité de tous les évêques. S'il faut tenir une conférence sur la foi, c'est aux évêques à la tenir, comme on a fait sous Constantin, d'auguste mémoire, qui leur a laissé la liberté de juger. »

On attente à la vie de saint Ambroise, en 386.

17. L'impératrice Justine n'en demeura pas là. Après avoir accusé le saint évêque des crimes les plus noirs, elle tâcha de le faire assassiner dans sa chambre. Le malheureux [7] qu'elle avait envoyé pour exécuter ce dessein, tenait déjà l'épée levée pour en frapper saint Ambroise; mais sa main demeura immobile. Il déclara que Justine l'avait engagé à cet assassinat, et l'aveu qu'il fit de son crime fut suivi de sa guérison.

Révélation des reliques des saints Gervais et Protais, en 386.

18. Au milieu de la persécution de Justine, saint Ambroise ayant à dédier la basilique, que l'on nomme encore de son nom *Ambroisienne*, le peuple [8] lui demanda tout d'une voix, qu'il la dédiât avec la même solennité qu'il avait fait celle des Apôtres. Il répondit

[1] Ibid., num. 23.
[2] Ibid., num. 25 et 26.
[3] Leg. ultim. Cod. Theodos., *de Fide catholica*; Rufin., lib. II, cap. 16; Sozomen., lib. VII, cap. 13.
[4] Ambros., *Epist.* 21, num. 1 et 2.
[5] Ibid., num. 4.— [7] Ibid., num. 12, 13, 15.
[7] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 20.
[8] Ambros., *Epist.* 22, num. 1 et 2.

qu'il le ferait s'il trouvait des reliques des Martyrs, et aussitôt il sentit une ardeur, comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui fit connaître [1] en songe, que les corps de saint Gervais et de saint Protais, frères et martyrs, reposaient dans la basilique de saint Félix et de saint Nabor. Il fit ouvrir la terre et trouva sur leurs sépulcres des signes convenables, apparemment quelques palmes gravées, ou quelque instrument usité dans les supplices des Martyrs; et au-dedans de ces sépulcres, deux hommes qui parurent d'une hauteur au-delà de l'ordinaire ; tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps. C'était le 17 juin de l'an 386. On les transporta dans la basilique que saint Ambroise avait dessein de dédier ; et cette translation fut accompagnée [2] de plusieurs miracles. Saint Augustin [3] qui était alors à Milan, en rapporte un dont il avait été témoin, opéré en la personne d'un nommé Sévère, qui après avoir été aveugle pendant plusieurs années, recouvra la vue par l'attouchement d'un mouchoir qu'on avait appliqué au brancard sur lequel les reliques de ces saints Martyrs étaient portées. Ces miracles arrêtèrent au dehors la persécution que Justine avait faite aux catholiques; mais elle s'en [4] moquait dans l'intérieur de son palais, disant qu'Ambroise avait suborné par argent ceux qui se disaient guéris par les Martyrs. Mais les faits étaient évidents, et il y [5] eut même des ariens qui se convertirent.

Baptême de saint Augustin, en 387.

19. Saint Ambroise eut l'année suivante 387, un autre sujet de consolation dans la conversion de saint Augustin. Il y avait près de deux ans qu'il était à Milan, où le préfet [6] Symmaque l'avait envoyé pour enseigner la rhétorique ; et pendant tout ce temps il avait écouté assidûment tous les discours que saint Ambroise faisait en public, moins curieux toutefois des choses qu'il disait, que de voir si son éloquence répondait à sa réputation. Mais enfin il fut touché, et ayant reconnu que la doctrine catholique était la seule véritable, il l'embrassa, et reçut le baptême des mains de saint Ambroise, le samedi de Pâques, qui cette année était le 25 d'avril.

Saint Ambroise est député une seconde fois à Maxime, en 387.

20. La même année 387, saint Ambroise, peu sensible aux mauvais traitements qu'il avait reçus de Justine, entreprit à sa prière un second voyage dans les Gaules. Le [7] motif était de demander à Maxime le corps de l'empereur Gratien, et de confirmer la paix ; car il y avait lieu de craindre que Maxime, qui témoignait alors être en mauvaise intelligence avec Valentinien, ne pensât à le dépouiller des états qu'il avait en Italie. Cette seconde députation de saint Ambroise fut moins heureuse que la première. Maxime ne [8] voulut point lui accorder d'audience secrète, comme il en demandait ; il s'emporta même contre lui, dans son consistoire, et lui reprocha de l'avoir joué en l'empêchant d'entrer en Italie. « Je suis venu pour me justifier de ce reproche, lui répondit le saint évêque, avec beaucoup de douceur, quoiqu'il me soit glorieux de me l'être attiré pour sauver un orphelin. Mais, où me suis-je opposé à vos légions pour les empêcher d'inonder l'Italie ? Vous ai-je fermé les Alpes avec mon corps ? En quoi vous ai-je trompé ? Quand vous me dites que Valentinien devait venir à vous, je répondis qu'il n'était pas naturel qu'un enfant passât les Alpes avec sa mère, dans la rigueur de l'hiver, ni qu'on l'exposât sans mère aux périls d'un si long voyage. » Ensuite il lui demanda le corps de Gratien. Maxime répondit qu'il délibérerait sur toutes ses demandes, et saint Ambroise se retira. Paulin qui ne parle pas de la première ambassade de ce saint évêque, dit [9] que dans celle-ci, il sépara Maxime de sa communion, à cause de la mort de Gratien. Mais il paraît qu'il la lui refusa dans l'une et dans l'autre ambassade, et que dans la seconde il s'abstint même de la communion des évêques [10] qui communiquaient avec lui, c'est-à-dire, des évêques ithaciens, qui poursuivaient la mort des priscillianistes. Etant en chemin pour retourner à Milan, il envoya [11] à Valentinien une relation de ce qui s'était passé dans son ambassade, craignant que quelqu'un ne lui en fît un récit peu fidèle, et ne le prévînt contre lui. Il la finissait, en lui donnant avis qu'il devait être sur ses gardes

[1] Augustin., lib. IX *Confession.*, cap. 7, et lib. XXII *de Civit.*, cap. 8.

[2] Ambros., *Epist.* 22, pag. 875.

[3] Augustin., lib. IX *Confession.*, cap. 7, et lib. XXII *de Civit.*, cap. 8.

[4] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 15.

[5] Ibid., num. 17.

[6] Augustin., lib. V *Confession.*, cap. 13.

[7] Ambros., *de Obitu Valentin.*, num. 28.

[8] Ambros., *Epist.* 24.

[9] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 9.

[10] Ambros., *Epist.* 24, num. 9.—[11] Ibid., num. 1.

contre un homme qui couvrait la guerre d'une apparence de paix. La suite fit voir que saint Ambroise ne se trompait pas ; car quelque temps après, malgré diverses autres députations que Valentinien envoya à Maxime, pour tâcher d'affermir la paix entre eux, et lui en demander des assurances, celui-ci entra en Italie et s'en rendit maître. Valentinien, qu'il avait tâché de surprendre à [1] Milan, eut le loisir d'en sortir avant que Maxime y fût arrivé, et alla se jeter entre les bras de Théodose, qui le reçut à Thessalonique avec des tendresses de père. « Vous ne devez pas vous étonner [2], lui dit-il, du mauvais succès de vos affaires, ni des progrès de Maxime, puisque vous combattez la vraie religion. » Il effaça dans ce jeune prince, les mauvaises impressions que Justine, sa mère, lui avait données, le ramena à la doctrine catholique, qu'il suivit toujours depuis, et lui promit d'employer ses forces pour le rétablir dans ses états. En effet, il se déclara contre Maxime, défit ses troupes en Pannonie, et ayant passé les Alpes sans aucune résistance, il entra [3] dans Aquilée et y surprit Maxime. Ce tyran abandonné des siens, fut dépouillé [4] des ornements qu'il portait comme empereur, amené les pieds nus et les mains liées, devant Théodose et Valentinien, et eut ensuite la tête tranchée de la main des soldats. Cela arriva le 28 de juillet de l'an 388.

Saint Ambroise s'oppose au rétablissement d'une synagogue, en 388 ou 389

21. D'Aquilée, Théodose passa à Milan, et y demeura depuis le dixième d'octobre de cette année 388, jusque sur la fin de mai de l'année suivante 389. Pendant son séjour en cette ville, les chrétiens [5] d'une petite ville de la province d'Osroënne en Orient, nommée Callinique, brûlèrent une synagogue que les juifs y avaient, et on accusa l'évêque du lieu d'avoir conseillé cet incendie. Dans la même ville, quelques hérétiques [6] valentiniens, voyant passer des moines, qui, en allant célébrer la fête des Machabées, chantaient des psaumes par le chemin, selon l'ancienne coutume, se jetèrent au milieu d'eux pour les empêcher de continuer leur marche. Les moines irrités, brûlèrent le temple que les valentiniens avaient dans cet endroit, et en enlevèrent, à ce que l'on disait, quelques offrandes précieuses. L'empereur Théodose informé de ces deux faits par le maître de la milice d'Orient, et les regardant comme une affaire de police, ordonna [7] que l'évêque de Callinique rétablirait la synagogue des juifs; que les moines et ceux qu'on aurait trouvés coupables de l'embrasement du temple des valentiniens, seraient punis sévèrement, et qu'on informerait des offrandes qui avaient été enlevées du temple des valentiniens. Saint Ambroise était à [8] Aquilée, lorsqu'il apprit ce que Théodose avait ordonné en cette occasion. Il lui en écrivit, et lui remontra avec beaucoup de force, que son ordonnance allait exposer la religion chrétienne à la raillerie et aux insultes de ses ennemis. Mais ses remontrances n'eurent pas l'effet qu'il en attendait. Étant donc de retour à Milan, il fit un discours en présence de l'Empereur, dans lequel après avoir dit beaucoup de choses touchant les reproches que Dieu avait faits au peuple d'Israël et à David, d'avoir oublié les biens qu'ils avaient reçus de lui ; dans le dessein d'en faire l'application à Théodose même, il s'adressa directement à ce prince, et le conjura d'user de miséricorde envers ses sujets. Son discours fini, il demeura quelque temps sans descendre de la chaire, résolu de ne point aller à l'autel, qu'il ne lui eût promis de faire cesser toutes poursuites, touchant l'affaire de la synagogue et le temple des valentiniens. L'empereur, le lui promit, et lui dit quand il fut descendu : « Vous avez prêché contre moi. » Saint Ambroise répondit: « J'ai [9] parlé de ce qui vous était utile. » Théodose convint qu'il avait donné un ordre trop dur, « mais, ajouta-t-il, il a été corrigé. » Saint Ambroise alla ensuite à l'autel, et y offrit les divins mystères.

Saint Ambroise tient un concile à Milan, contre Jovinien en 390.

22. Sur la fin de mai de l'an 389, Théodose alla de Milan à Rome, avec son fils Honorius et le jeune Valentinien. Quelque temps après son retour à Milan, l'hérétique Jovinien qui avait été condamné dans un concile tenu à Rome sous le pape Sirice [10], vint trouver ce prince pour en obtenir quelque protection. Mais il en fut rejeté avec horreur. Saint

[1] Zozim., lib. IV, pag. 767.
[2] Theodoret., lib. V, cap. 15.
[3] Zozim., lib. IV, pag. 770.
[4] Pacatus, *Panegyr. ad Theodos.*, cap. 34, 35 et 43.
[5] Ambros., *Epist.* 41, num. 1.
[6] Ibid., num. 16. — [7] Ibid., num. 18.
[8] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 22, et Ambros., *Epist.* 40, num. 4, 6 et suiv. — [9] Ibid., num. 27.
[10] Voyez tome IV, concile de Rome sous le pape Sirice.

Ambroise tint aussi un concile contre lui, avec les évêques qui se trouvaient alors à Milan ; Jovinien y fut condamné avec ses adhérents, et les légats du Pape les firent chasser de la ville. On met ce concile en 390. La sentence [1] rendue contre les ithaciens, l'année précédente, par les évêques des Gaules, y fut confirmée, et Félix de Trèves séparé de la communion.

Il refuse l'entrée de l'église à Théodose, en 390.

23. Le concile de Milan continuait encore ses séances, lorsqu'on apporta [2] à saint Ambroise, la nouvelle du massacre de Thessalonique, dont voici l'occasion. Botheric [3], commandant des troupes dans l'Illyrie, mais qui résidait à Thessalonique, fit mettre en prison un cocher qui avait voulu commettre un crime énorme avec son échanson. En un jour de fête, où il devait y avoir une course de chariots, le peuple de Thessalonique croyant ce cocher nécessaire pour la beauté du spectacle, demanda sa liberté; on la refusa, et le peuple en fut irrité et en vint à une sédition si violente, que quelques officiers y furent assommés à coups de pierres, et que Botheric même y fut tué et traîné [4] par les rues. A la nouvelle de ce crime, qui était énorme, Théodose naturellement prompt, entra dans une colère qui eût pu paraître juste, si elle n'eût pas excédé les bornes de la modération. Mais saint Ambroise et les autres évêques du concile, l'adoucirent [5] et obtinrent de lui qu'il pardonnerait aux coupables. Aigri depuis par [6] les principaux officiers de sa cour, surtout par Rufin, alors grand maître du palais, il résolut de punir d'une manière sanglante la ville de Thessalonique. La chose fut tenue si secrète, que saint Ambroise n'en eût connaissance qu'après son exécution. Un jour donc que le peuple était assemblé dans le cirque, les soldats qui avaient eu ordre de l'environner, mirent au fil de l'épée tout ce qui se rencontra, sans distinction d'innocents et de coupables, jusqu'à un certain nombre qui leur avait été marqué. Ce massacre dura trois heures, et il y périt environ sept mille personnes. Théodose [7] avait révoqué l'ordre donné contre cette ville; mais on ne l'apprit qu'après son exécution. Le bruit du massacre étant venu à Milan, les évêques du concile en furent extrêmement affligés, particulièrement saint Ambroise. Il ne crut pas toutefois devoir se présenter devant l'Empereur, jugeant qu'il était plus à propos de lui donner le loisir de revenir à lui-même; mais quelques jours après il lui écrivit une lettre de [8] sa main, afin que Théodose fût assuré qu'elle n'avait été vue de personne. Saint Ambroise était alors à la campagne, où il s'était retiré sous prétexte de prendre l'air. Il représentait à l'Empereur l'atrocité du crime qui s'était commis par son ordre à Thessalonique, et lui disait : « Le [9] péché ne s'efface que par les larmes; il n'y a ni ange ni archange, qui puisse le remettre autrement. Le Seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font pénitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Je n'ose offrir le sacrifice si vous voulez y assister. Ce qui ne serait pas permis après le sang d'un seul innocent répandu, le sera-t-il après le sang de plusieurs ? » Théodose ne laissa [10] pas de vouloir aller à l'église, selon sa coutume. Mais saint Ambroise qui était de retour de la campagne, alla au-devant de lui hors du vestibule; et pour l'empêcher d'y entrer, il lui représenta l'énormité du carnage qu'il avait fait faire. « Comment, ajouta-t-il, pourrez-vous élever vers le Seigneur, des mains qui dégouttent encore du sang que vous avez répandu injustement ? Comment recevrez-vous sur de telles mains le corps sacré du Seigneur ? Comment porterez-vous à votre bouche son sang précieux, vous qui, transporté de fureur, avez fait une si horrible effusion de sang ? Retirez-vous donc d'ici, et n'augmentez pas votre crime par un autre. » Comme l'empereur [11] voulait excuser en quelque manière sa faute par l'exemple de David, coupable en même temps d'adultère et d'homicide, saint Ambroise lui répondit aussitôt : « Puisque vous avez imité sa faute, imitez aussi sa docilité et sa pénitence. » Théodose se soumit, en acceptant la pénitence, suivant [12] la discipline de l'Eglise; il se [13] retira fondant en larmes dans son palais. C'était au mois d'avril de l'an 390.

[1] Paulin., in *Vita Ambros.*, pag. 703, 704, 705.
[2] Ambros., *Epist.* 51, num. 6.
[3] Sozomen., lib. VII, cap. 25; Rufin., lib. II, c. 18.
[4] Theodoret., lib. V, cap. 17.
[5] Augustin., lib. V *de Civit.*, cap. 26; Ambros., *Epist.* 51, num. 16.
[6] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 24.
[7] Ambros., *Epist.* 51, pag. 998.
[8] Idem, ibid., num. 14.
[9] Ibid., num. 11.
[10] Theodoret., lib.V, cap. 17.
[11] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 24.
[12] Augustin., lib. V *de Civit.*, cap. 26.
[13] Theodoret., lib. V, cap. 17.

Il absout Théodose, en 390.

24. Huit mois se passèrent sans que l'Empereur osât entrer dans l'église. Il se tenait [1] dans son palais et y gémissait, considérant que le temple du Seigneur était ouvert aux esclaves et aux mendiants, tandis que les portes lui en étaient fermées. Le jour de la naissance du Sauveur étant venu, Rufin s'offrit d'aller trouver l'évêque, et de l'engager à lever son excommunication. « Vous ne le persuaderez pas, lui dit Théodose; je connais la justice de sa censure, et le respect de la puissance impériale ne lui fera rien faire contre la loi de Dieu. » Rufin insista, et l'Empereur le suivit de près. Quand saint Ambroise vit Rufin, il lui reprocha son imprudence, d'oser intercéder pour l'absolution d'un crime qui était l'effet de ses mauvais conseils. Rufin redoubla ses prières, et ajouta que l'Empereur venait. « Je vous avertis, lui répondit saint Ambroise, que je l'empêcherai d'entrer dans le vestibule. » Rufin n'espérant plus rien, fit savoir à Théodose ce qu'il avait ouï, et lui conseilla de retourner dans son palais. Mais ce prince ne put s'y résoudre et dit : « J'irai, je recevrai l'affront que je mérite. » Etant arrivé à l'enceinte de l'église, il n'entra pas dans l'église, mais seulement dans la salle de l'audience où l'évêque était assis, et le pria instamment de lui donner l'absolution. Saint Ambroise traita cette démarche de violation des lois de Dieu. « Je les respecte, dit l'Empereur, et je ne veux point entrer contre les règles dans le vestibule sacré; mais je vous prie de me délivrer de mes liens et de ne pas me fermer la porte que le Seigneur a ouverte à tous ceux qui font pénitence. » Saint Ambroise lui dit : « Quelle pénitence avez-vous faite après un tel péché? C'est à vous, dit l'Empereur, à m'apprendre ce que je dois faire. » Quoiqu'il se fût abstenu d'entrer dans l'église pendant huit mois, il n'avait pas néanmoins fait encore pénitence publique : c'est pourquoi saint Ambroise lui ordonna de la faire, et lui demanda de plus une loi qui suspendît les exécutions de mort pendant trente jours. Théodose fit écrire cette loi sur-le-champ, et y souscrivit de sa main. Il se soumit aussi à la pénitence publique, et en même temps saint Ambroise ayant levé l'excommunication, lui permit l'entrée de l'église. Ce prince y fit sa prière, non debout ni à genoux, mais prosterné sur le pavé, disant ces paroles du psaume 118: *Mon âme est attachée à la terre, donnez-moi la vie selon votre parole* Il s'arrachait les cheveux, se frappait le front, et arrosait le pavé de ses larmes, pour obtenir le pardon qu'il demandait.

Il fait sortir Théodose du chœur.

25. Théodoret [2] ajoute au récit de la pénitence de Théodose, que ce prince s'étant levé de terre, entra dans le sanctuaire pour y présenter son offrande; et qu'étant resté dans le chœur après l'oblation, saint Ambroise lui fit dire d'en sortir et de se tenir avec le reste du peuple, parce qu'il n'était permis qu'aux ministres sacrés de demeurer dans le sanctuaire. Mais il n'y a guères d'apparence que ce saint évêque ait laissé si longtemps l'Empereur sans l'instruire de son devoir à cet égard ; et il vaut mieux rapporter ce fait à l'an 388, lorsque ce prince vint pour la première fois à Milan. Avant ce temps [3], les princes avaient coutume de demeurer dans le chœur pendant la célébration des mystères. Mais saint Ambroise voyant que cet usage ne s'était introduit que par une basse complaisance des évêques, ordonna qu'à l'avenir ils se placeraient devant le balustre qui fermait le sanctuaire, et Théodose approuva ce réglement.

Saint Ambroise reçoit la visite de deux seigneurs de Perse, en 390.

26. Nous rapportons à l'an 390, la visite [4] que saint Ambroise reçut de deux seigneurs de Perse, attirés en Italie par la réputation de sa sagesse, et par celle de la magnificence de Probe, sénateur romain. Ils avaient apporté avec eux plusieurs questions qu'ils voulaient proposer à l'évêque de Milan, pour se convaincre par eux-mêmes de sa capacité. La conférence qu'ils eurent avec lui par le moyen d'un truchement dura depuis une heure de jour jusques à trois heures de nuit, et ils en sortirent pleins d'admiration.

Saint Ambroise travaille à la paix d'Antioche, en 391.

27. On voit par les livres des offices écrits en 391, que saint Ambroise ne s'appliquait pas moins à former les mœurs de son clergé que de son peuple. Mais son zèle ne se bornait pas là : et il aurait souhaité pouvoir procurer aux Eglises les plus éloignées, la paix dont on jouissait dans la sienne. Quelques mouvements que se fussent donnés les évêques assemblés à Capoue [5] la même année pour éteindre le schisme d'Antioche, leurs réglements étaient demeurés sans exécution. Saint Ambroise avait été l'âme de ce concile, et c'était lui qui en avait demandé la convo-

[1] Theodoret., lib. V, cap. 17.
[2] Idem, ibid.— [3] Paulin., in *Vita Ambr.*, num. 25.
[4] Sozomen., lib. VII, cap. 25.
[5] Voyez tome IV, concile de Capoue.

cation à l'Empereur. Il y avait été ordonné que Théophile d'Alexandrie jugerait avec les autres évêques d'Egypte du différend entre Flavien et Evagre touchant l'episcopat d'Antioche. Théophile donna avis de ce decret à Flavien : mais celui-ci refusa de comparaître, et eut recours à des rescrits de l'Empereur, qui, ce semble, ordonnaient aux évêques d'Occident de passer en Orient pour examiner le différend sur les lieux. Saint Ambroise qui trouvait ce passage en Orient impraticable à de vieux evêques, et la résistance de Flavien, contraire aux lois de l'Eglise, et de l'Empereur, le fit presser de se rendre, résolu néanmoins, s'il persévérait à ne vouloir pas s'accorder avec Evagre, de se réunir de communion avec les autres Orientaux. Mais Evagre étant venu à mourir quelque temps après, Flavien trouva le moyen de se maintenir seul sur le siége d'Antioche.

Saint Ambroise est mandé par Valentinien qui veut recevoir le baptême de ses mains, en 392.

28. L'empereur Théodose était alors en Orient, ayant laissé à Valentinien le gouvernement de l'Occident. Il y avait dejà quelques années que Justine sa mère était morte ; mais il se trouvait sous le joug du comte Arbogaste, général de ses armées, qui lui parlait avec une entière liberté, et disposait de plusieurs choses même malgré lui. Valentinien n'avait encore que vingt ans ; et ne se sentant pas assez de forces pour réduire Arbogaste à l'état de soumission et de respect qui lui convenait, il se plaignait souvent par lettres de ses auteurs à l'empereur Théodose le conjurant de venir au plus tôt à son secours. D'un autre côté les Barbares faisaient des ravages du côté de l'Italie, ce qui y rendait nécessaire la présence de Valentinien. Ce prince était alors à Vienne en Dauphiné. Comme il sut que saint Ambroise y venait le prier de la part de Flavien, préfet du prétoire, et des autres personnes les plus considérables, de secourir l'Italie, mais qu'il s'était arrêté en chemin, il lui envoya un officier de sa chambre avec une lettre par laquelle il lui mandait de venir en diligence pour être [1] la caution de sa réconciliation avec Arbogaste : il ajoutait qu'il voulait être baptisé de sa [2] main avant de passer en Italie. C'était la confiance qu'il avait en saint Ambroise qui lui faisait souhaiter de recevoir le baptême par son ministère; car il y avait alors en France un grand nombre de saints évêques, comme saint Martin de Tours, saint Victrice de Rouen, et quelques autres. Il disait quelquefois, dans l'empressement où il était de le voir : « Serai-je assez heureux pour voir mon père ? « Il n'eut pas ce bonheur; le troisième jour depuis le départ du courrier qu'il lui avait dépêché, qui était le samedi quinzième de mai, 392, comme il jouait seul sur le bord du Rhône dans l'enceinte de son palais, Arbogaste le fit étrangler, et pendre ensuite avec son mouchoir, pour donner lieu de croire qu'il s'était fait mourir lui-même. Saint Ambroise passait déjà les Alpes, lorsqu'il apprit un évènement si tragique. Il reprit la route de Milan, arrosant le chemin de ses larmes. Le corps de Valentinien y fut transporté par ordre de l'empereur Théodose, et mis dans un tombeau de porphyre. Le saint évêque prononça l'oraison funèbre en présence des deux sœurs de Valentinien, Justa et Grata. Dans [3] ce discours il ne craignit point de les assurer du salut de leur frère, disant que quoiqu'il fût mort sans baptême, sa foi l'avait lavé, et que la demande qu'il avait faite du Baptême l'avait consacré.

Saint Ambroise ne veut ni écrire à Eugène ni le voir en 393.

29. Arbogaste, à qui sa naissance n'avait pas permis de prendre le titre d'Empereur, le donna à Eugène, auparavant secrétaire de Valentinien. Eugène avait enseigné la grammaire et la rhétorique, et s'était élevé par son éloquence et son savoir aux premières dignités de la cour. Comme il n'avait de chrétien que le nom, il était favorable aux païens. Saint Ambroise l'avait connu et même honoré lorsqu'il n'était que simple particulier. Eugène lui écrivit dès qu'il se vit revêtu de la dignité impériale; mais le saint évêque s'excusa de lui écrire, parce qu'il prévoyait la condescendance qu'Eugène aurait pour les païens. Arbogaste se flattait aussi d'être aimé de saint Ambroise. Etant [4] un jour à table avec les rois des Français, après avoir fait la paix avec eux, ils lui demandèrent s'il connaissait Ambroise. Il répondit que non-seulement il le connaissait, mais qu'il en était aimé et avait souvent mangé avec lui. « Comte, lui dirent alors ces princes, il ne faut pas s'étonner que vous demeuriez victorieux, puisque vous avez l'amitié d'un homme qui commande au soleil de s'arrêter, et il s'arrête aussitôt. » Eugène passa des

[1] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 30.
[2] Ambros., *Epist.* 52, num. 2.

[3] Ambros., *de Obitu Valentin.*, num. 54 et 55.
[4] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 30.

Gaules en Italie, et accorda aux païens [1] le rétablissement de l'autel de la Victoire, avec les revenus de leurs temples : en sorte qu'on fit [2] à Rome quantité de sacrifices, on y répandit le sang des victimes, et on trouva dans les entrailles des animaux des présages heureux, sur lesquelles on promit à Eugène la victoire sur ses ennemis. Saint Ambroise averti qu'il s'approchait de Milan, en sortit et se retira à Bologne, d'où il lui écrivit [3] pour lui rendre raison de sa retraite, et lui faire des reproches d'avoir rendu aux païens ce que les empereurs chrétiens leur avaient ôté. L'église de Milan [4] refusa les présents d'Eugène, et ne voulut pas même l'admettre à l'assemblée des fidèles pour prier, à cause du sacrilège qu'il avait commis.

Il va à Bologne, à Florence et revient à Milan, en 394.

30. Le sujet du voyage de saint Ambroise à Bologne, était d'assister [5] à la translation des reliques des saints Martyrs Vital et Agricole, que l'on venait d'y trouver. Elles furent mises sous l'autel de la basilique. On fit présent à saint Ambroise de quelques clous et d'une partie du bois de la croix sur laquelle saint Agricole avait été attaché. Il les emporta à Florence et les plaça sous l'autel d'une église qu'il lui dédia, et qui fut depuis nommée la basilique ambroisienne. Dès qu'il apprit qu'Eugène était sorti de Milan, il y retourna. C'était au mois d'août de l'an 394. Le mois suivant, Théodose ayant forcé le passage des Alpes, livra bataille à l'armée d'Eugène rassemblée dans la plaine d'Aquilée, la mit en déroute par une protection visible du ciel, et fit trancher la tête à Eugène, après lui avoir reproché la mort de Valentinien, son usurpation, l'injustice de cette guerre, et sa vaine confiance dans l'idole d'Hercule, que portait sa principale enseigne. Arbogaste se sauva dans les montagnes. Mais sachant qu'on le cherchait partout, il se perça lui-même de deux épées. Aussitôt après cette victoire qui arriva le 6 de septembre de l'an 394, l'empereur Théodose en écrivit [6] à saint Ambroise, pour le prier d'en rendre grâces à Dieu. Le saint évêque porta cette lettre à l'église, la mit sur l'autel, et la prit en sa main en offrant le sacrifice; afin que la foi de l'Empereur parlât par sa bouche, et que sa lettre servît d'offrande.

Saint Ambroise implore la clémence de Théodose pour les coupables. Il fait son oraison funèbre.

31. Dans la réponse que [7] lui fit saint Ambroise, il pria ce prince de pardonner aux coupables; ensuite il lui envoya un de ses diacres nommé Félix [8] pour demander la grâce de ceux qui s'étaient réfugiés dans l'église; et enfin il alla [9] lui-même à Aquilée demander leur grâce, qu'il n'eut pas de peine à obtenir. Il revint à Milan, où Théodose le suivit [10] un jour après. Mais ce prince s'y abstint [11] quelque temps de la participation des sacrements, à cause du sang qui avait été répandu dans cette guerre. Les fatigues qu'il avait essuyées lui causèrent une hydropisie, qu'il jugea mortelle, se souvenant de la prophétie de saint Jean d'Egypte, qui portait: *Qu'après [12] avoir vaincu le tyran Eugène, il mourrait lui-même*. Ainsi il ne songea [13] plus qu'à mettre ordre aux affaires de l'Etat et de l'Eglise. Sa mort arriva le 27 de janvier de l'an 395. Saint Ambroise en ressentit une vive douleur, et fit son oraison funèbre dans l'église au service du quarantième jour, en présence de l'empereur Honorius et des officiers de l'armée et des soldats. Il y assure [14] que Théodose reçoit dans l'assemblée des Saints, la récompense de ses bonnes œuvres, et qu'il y est auprès de Dieu un puissant protecteur de ses enfants.

Il fait la découverte des corps des martyrs saint Nazaire et saint Celse, en 395.

32. Paulin met après [15] la mort de Théodose, l'invention des reliques des martyrs saint Nazaire et saint Celse. Elles reposaient dans un jardin hors les murs de la ville de Milan. Saint Ambroise en ayant fait la découverte, les transporta dans la basilique des Apôtres. C'était en 395.

Il reçoit des ambassadeurs de la reine des Marcomans, en 395.

33. Il reçut [16] vers le même temps des ambassadeurs avec des présents pour son église, de la part de Fritigile, reine des Marcomans. Cette princesse ayant ouï parler de lui à un chrétien qui était d'Italie, conçut pour le saint évêque une telle estime, qu'elle crût en Jésus-Christ, persuadée qu'un homme de cette réputation ne pouvait suivre que la véritable religion. Elle le pria donc par ses envoyés de lui donner par écrit les instructions convenables

[1] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 26.
[2] Rufin., lib. II, cap. 33. — [3] Ambros., *Epist.* 57.
[4] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 31.
[5] Idem., ibid., num. 29.
[6] Ambros., *Epist.* 61. — [7] Ibid.
[8] Idem, *Epist.* 62.
[9] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 37.
[10] Idem, ibid., num. 32.
[11] Ambros., *de Obitu Theodos.*, num. 34.
[12] Sozomen., lib. VII, cap. 32.
[13] Ambros., *de Obitu Theodos.*, num. 4 et 5.
[14] Idem, num. 12, 13, 14 et 15.
[15] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 32.
[16] Idem, ibid., num. 37.

à sa foi, qui ne faisait que de naître. Saint Ambroise satisfit à sa piété par une lettre qu'il lui écrivit en forme de catéchisme, mais qui n'est pas venue jusqu'à nous. Dès qu'elle l'eut reçue, elle obtint du roi qu'il se donnât lui et les siens aux Romains. Elle se mit même en chemin pour venir à Milan voir le saint évêque. Mais il était mort lorsqu'elle y arriva.

Il va à Verceil pour l'élection de saint Honorat, en 96. Il sacre un évêque de Pavie, en 397 il tombe malade et meurt le 4 avril 97.

34. En 396 Limène, évêque de Verceil, étant venu à mourir, le peuple de cette ville fut assez longtemps sans pouvoir s'accorder sur le choix d'un successeur. Saint Ambroise, en qualité de métropolitain, s'employa pour faire cesser cette division, et croyant que sa présence était nécessaire, il alla lui-même à Verceil, et en fit choisir évêque saint Honorat. Il sacra [1] ensuite un évêque de Pavie, et ce fut sa dernière fonction épiscopale; car il tomba malade aussitôt après. Stilicon ayant su qu'il était arrêté au lit, s'écria aussitôt [2] que s'il venait à mourir, toute l'Italie était menacée d'une ruine totale. Ce comte fit donc venir les plus considérables et les plus nobles de la ville de Milan, et les engagea à aller trouver le saint prélat, pour le porter à demander à Dieu la prolongation de sa vie. Mais quand ils lui en firent la proposition, il fit cette réponse digne de lui : « J'ai vécu parmi vous, d'une manière à n'avoir point de honte de vivre encore quelque temps; mais je ne crains pas aussi de mourir, parce que nous avons affaire à un bon maître. » Le jour même qu'il mourut, qui était le 4 d'avril 397, il pria sans cesse, les bras étendus en forme de croix. Saint Honorat de Verceil qui ne l'avait point quitté depuis sa maladie, lui donna le corps de Notre-Seigneur, et dès que saint Ambroise l'eut reçu, il rendit l'esprit. Son corps fut porté dans la grande église, nommée depuis la basilique ambroisienne, et [3] on croit qu'il y est encore aujourd'hui dans une cave sous le grand autel. Ses vertus autant que ses écrits lui méritèrent les éloges des plus grands hommes. Nous nous contenterons de transcrire ici ce qu'en ont dit saint Basile et saint Gaudence de Bresse. Le premier lui écrivait en ces termes : « Sans avoir vu la figure de votre corps, je [4] vous ai connu par les choses que vous m'avez écrites : et vos discours m'ont représenté la beauté de votre homme intérieur : car nous parlons tous de l'abondance du cœur. J'ai glorifié le Seigneur de ce qu'il se choisit dans chaque siècle des serviteurs selon son cœur. Autrefois il prit un berger pour l'établir prince de son peuple. Amos lorsqu'il gardait les chèvres, fut rempli de l'esprit de Dieu, et élevé à la dignité de prophète. Aujourd'hui pour conduire le troupeau de Jésus-Christ, il tire du milieu de la ville royale, et de la capitale de l'univers, un homme recommandable par sa sagesse, par sa naissance, par son éloquence, par ses richesses; qui méprisant tous ces avantages mondains pour Jésus-Christ, se charge du soin d'une Eglise illustre et célèbre par sa foi. Courage donc, ô homme de Dieu, puisque ce ne sont point les hommes qui vous ont appris les maximes de l'Evangile, mais Dieu même, et que c'est lui qui vous a tiré d'entre les juges de la terre, pour vous faire asseoir sur la chaire des Apôtres. Combattez en homme généreux; guérissez les infirmités du peuple, s'il y en a quelqu'un qui soit infecté de l'hérésie arienne, faites revivre l'esprit de nos Pères. » Le second, dans un discours qu'il fit au jour de son ordination, prie [5] saint Ambroise, qu'il appelle le père commun, de faire connaître à ses auditeurs

[1] Paulin., in *Vita* Ambros., num. 45. — [2] Ibid.

[3] Mabillon., *Itinerar. Italic.*, pag. 15.

[4] *Quoniam igitur cognovimus ex his quæ locutus es : cognovimus autem non corporis figuram memoriæ nostræ imprimentes, sed hominis interni pulchritudinem ex sermonum varietate perspicientes, si quidem unusquisque nostrum ex abundantia cordis loquitur; glorificavimus Deum nostrum qui singulis ætatibus eligit eos qui ipsi placent : ac prius quidem ex ovium grege suscitavit principem populo suo, et Amos ex caprili corroboratum a Spiritu in prophetam evexit : nunc autem virum ex regia urbe, gentis totius rectorem, animo sublimem, generis claritate, opum splendore, dicendi facultate omnibus in sæculo degentibus conspicuum, ad gregis Christi curam pertraxit. Qui projiciens omnia sæculi ornamenta, eaque damnum existimans ut Christum lucrifaciat, commissa gubernacula suscepit magnæ et ob fidem in Deum celeberrimæ navis, Christi Ecclesiæ. Age igitur, o homo Dei, quandoquidem non ab hominibus accepisti aut edoctus es Evangelium Christi, sed ipse te Dominus ex terræ judicibus ad cathedram Apostolorum transtulit. Certa bonum certamen : infirmitates populi cura; si quem forte arianæ infamiæ labes attigit : revoca vetera patrum vestigia.* Basilius., *Epist.* 197, *ad Ambros.*, pag. 287.

[5] *Obsecro communem patrem Ambrosium, ut ipse irrigat corda vestra divinarum mysteriis Litterarum. Loquetur enim Spiritu Sancto quo plenus est, et flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ, et tanquam Petri successor ipse erit os universorum circumstantium sacerdotum.* Gaudent., tractat. 16, tom. V *Biblioth. Patr.*, pag. 968.

la profondeur des mystères des divines Ecritures. « Comme successeur de l'apôtre saint Pierre, il sera la bouche de tous les évêques qui sont ici présents; il parlera le langage du Saint-Esprit, dont son cœur est plein, et de son sein découleront les eaux vives de la parole de Dieu. »

Catalogue des œuvres de saint Ambroise, suivant l'édition de Paris de 1686.

35. Les ouvrages de saint Ambroise que nous avons en entier sont : six livres *sur l'Hexaméron*, un *du Paradis*, deux *de Caïn et d'Abel*, un *de Noé et de l'Arche*, deux *d'Abraham*, un *d'Isaac et de l'Ame*, un *du Bien de la mort*, un *de la Fuite du siècle*, deux *de Jacob* et *de la Vie bienheureuse*, un *du Patriarche Joseph*, un *des Bénédictions des Patriarches*, un *d'Elie* et *du Jeûne*, un *de Naboth de Jézraël*, quatre *de l'Interpellation de Job et de David*, l'*Apologie du prophète David*, l'*Exposition des psaumes* I, XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLIII, XLV, XLVII, XLVIII, LXI, CXVIII, dix livres de *Commentaires sur l'Evangile selon saint Luc*, trois livres *des Offices*, trois *des Vierges* adressés à sa sœur Marcelline, un *des Veuves*, un *de la Virginité*, un *de l'Institution d'une Vierge*, un qui a pour titre, *Exhortation à la virginité*, un autre touchant la chute d'une Vierge consacrée à Dieu, un livre *des Mystères*, six *des Sacrements*, deux *de la Pénitence*, cinq *de la Foi*, trois *du Saint-Esprit*, un *du Mystère de l'Incarnation*, un grand nombre de *Lettres*, deux livres *sur la Mort de son frère Satyre*, l'*Oraison funèbre* de Valentinien II, celle de Théodose et quelques hymmes. Il avait composé divers autres ouvrages que nous n'avons pas, et que nous marquerons dans la suite ; nous marquerons aussi ceux qu'on lui a faussement attribués.

ARTICLE II.

DES ÉCRITS DE SAINT AMBROISE SUR L'ECRITURE.

§ I.

Son *Hexaméron* et le livre *du Paradis*.

L'Hexaméron de saint Ambroise a été composé vers 389.

1. Dans la dernière édition que l'on a faite des œuvres de saint Ambroise à Paris, on les a divisées en deux tomes. Le premier, qui est de l'an 1686, comprend ses traités sur l'Ecriture sainte. Le second, ses écrits sur différentes matières. On a mis à la tête de la première classe, son Hexaméron ou son traité sur les six jours de la création, quoiqu'il ne l'ait fait que dans les dernières années de sa vie, vers l'an 389. Il est distribué en neuf discours, comme celui que saint Basile a composé sur la même matière. Mais ces neuf discours, quoique toujours aisés à être distingués les uns des autres, sont aujourd'hui renfermés en six livres, qui répondent chacun à un des six jours de la création, dont ils expliquent l'histoire. On ne peut même guère douter que cette distribution ne soit de saint Ambroise même, puisqu'elle existait déjà du temps de Cassiodore [1]. Elle est aussi marquée dans le vénérable [2] Bède.

Sa méthode. Il n'a pas suivi en tout saint Basile.

2. Dans ce commentaire saint Ambroise suit la même méthode que saint Basile, il y traite les mêmes sujets, et s'approprie souvent ses pensées : mais il le fait avec liberté, ne se faisant point de scrupule d'ajouter à ses explications, d'en retrancher ce qui lui paraissait de superflu, et de changer ce qu'il jugeait à propos. Quelquefois même il donne dans des sentiments [3] opposés à ceux de saint Basile et le réfute, mais sans le nommer. Saint Ambroise a embelli aussi son Hexaméron de plusieurs beaux endroits de Pline et de Virgile, qu'on ne lit point dans celui de saint Basile. Nous y trouverions encore beaucoup de choses des commentaires de saint Hippolyte [4] et d'Origène sur l'ouvrage des six jours, si la perte de ces commentaires ne nous empêchait d'en faire la confrontation avec celui de saint Ambroise. Les discours dont il est composé furent prêchés durant la dernière semaine de carême, et il paraît qu'il les acheva [5] en six jours, car il prêchait quelquefois le matin et le soir en un même jour.

Ce que l'Hexaméron de saint Ambroise contient de remarquable.

3. Après avoir exposé et réfuté les divers sentiments des philosophes touchant le commencement du monde, sa durée, son unité, il fait voir que l'on doit s'en rapporter à ce
qu'en a écrit Moïse ; c'est-à dire que c'est Pag. 1.
Dieu qui a fait le monde, et qu'il l'a fait par
son Verbe. Il met la création du monde au 3.
printemps; et pour prouver son opinion, il
allègue cet endroit du chapitre XII de l'Exode: 8.
Ce mois sera pour vous le commencement des 6 et 7.
mois : ce sera le premier des mois ; et il ajoute qu'il était convenable que le commencement

[1] Cassiod., *Institut. divin.*, cap. 1.
[2] Beda, *Præfat. in Hexam.*, tom. IV, pag. 2.
[3] Lib. III, cap. 4 ; lib. IV, cap. 7 ; lib. V, cap. 18.
[4] Hieronym., *Epist.* 41 *ad Pammach.*, pag. 346.
[5] Lib. VI, cap. 1.

de l'année fût celui de la génération ; car c'est au printemps, dit-il, que toutes choses naissent ; et à l'imitation des Israélites, qui à leur sortie d'Egypte furent baptisés dans la mer, c'est dans la même saison que nous célébrons la Pâque, et que nous quittons, en passant par l'eau du Baptême, le tyran Pharaon, c'est-à-dire, le démon prince du monde, en lui disant : « Je renonce à vous, et à toutes
Pag. 13, 14, 15 et 16. vos œuvres et à toutes vos volontés. Il répond aux objections de ceux qui soutiennent que la matière est éternelle, et montre par divers endroits de l'Ecriture qu'elle a eu un commencement.

Pag. 18. En expliquant ces paroles : *Les ténèbres étaient sur la face de l'abîme,* il traite de la nature du mal, et dit qu'il n'y a, à proprement parler, de mal en ce monde que le péché qui blesse l'âme ; car pour tout le reste, comme la pauvreté, l'ignominie, les maladies, la mort, nul, s'il est sage, ne les appellera des maux, puisque les biens contraires qui nous viennent ou par la naissance, ou par les diverses rencontres de la vie ne doivent pas non plus être regardés comme de
24. grands biens. Ensuite il fait voir que la volonté divine est la cause et la règle de toutes choses. « Ecoutez, dit-il, cette parole de Dieu : *Que cela soit fait;* c'est une parole de commandement et non du jugement que Dieu fait des choses : il ordonne à la nature et ne suit pas le pouvoir de la nature, ni n'examine pas la difficulté de l'œuvre ; sa volonté est la mesure des choses, et sa pa-
25. role en est la fin et l'exécution. » Il distingue le firmament du ciel, et combat par les pa-
26. roles de l'Ecriture ceux qui nient qu'il y ait
34. des eaux au-dessus des cieux. Il trouve dans les amas d'eau la figure de l'Eglise, où par les eaux du Baptême l'on est purifié de
1. toutes taches. Il la compare encore à la vigne : selon lui, les échalats qui en soutiennent tous les ceps, et qui les égalent en cela les uns aux autres, nous enseignent qu'il faut conserver l'égalité dans l'Eglise, afin que ceux qui possèdent des richesses, ou qui sont établis en dignité ne s'élèvent point par l'orgueil, et que les pauvres et les personnes les plus méprisables par la bassesse de leur condition ne se laissent point abattre et ne tombent point dans le désespoir. « Il faut, ajoute-t-il, qu'ils jouissent tous dans l'Eglise d'une même liberté, et qu'on leur rende à tous la même justice et la même grâce ; c'est pour cet effet qu'afin que les orages et les tempêtes du siècle ne soient pas capables de faire pencher et tomber par terre cette vigne spirituelle, elle embrasse tous ceux qui sont autour d'elle, comme par autant de clavicules et de cercles, qu'elle fait d'actions de charité ; et elle trouve son repos dans leur union. »

Sur ces paroles : *Dieu fit deux grands corps lumineux, et les mit dans le ciel pour luire sur la terre et pour présider au jour et à la nuit*, il dit qu'on peut les expliquer de l'Eglise, où l'on voit une vicissitude de persécutions. Quoiqu'elle paraisse tomber quelquefois en défaillance comme la lune, néanmoins il n'est pas possible qu'elle défaille entièrement; elle peut bien se couvrir de quelques ombres, mais elle ne peut manquer, parce que, encore qu'elle souffre du déchet par la mort de ceux qui lui sont enlevés dans la persécution, cela ne sert toutefois qu'à lui faire acquérir sa plénitude par la constance généreuse de ses Martyrs, afin qu'étant devenue plus illustre par les victoires de ceux de ses enfants qui versent leur sang pour Jésus-Christ, elle répande dans tout le monde une plus grande abondance de lumières par sa dévotion et par sa foi. C'est en elle que l'on voit accomplir cette prédiction de Jacob : *Zabulon habitera le long de la mer*. Elle habite le long des flots, mais sans en être agitée; elle se trouve plutôt en disposition de secourir les misérables, que d'être elle-même exposée au péril ; elle est toujours prête à recevoir comme un véritable port du salut, ceux qui tourmentés par la violence de la tempête veulent se réfugier chez elle. Enfin, les églises sont en ce monde comme des ports de mer qui environnent tous les rivages, et qui s'offrent d'eux-mêmes à toutes les personnes agitées par la tempête, pour leur dire qu'il y a un lieu de refuge tout prêt pour recevoir les fidèles, où les vaisseaux battus des vents peuvent se mettre à l'abri. Pag. 65.

Saint Ambroise rejette avec mépris l'opinion de ceux qui font dépendre de l'influence des astres les bonnes ou mauvaises qualités de ceux qui naissent en certaine saison, et il paraît ajouter peu de foi aux opinions vulgaires touchant le changement des temps à la nouvelle lune. « Il y a quelques jours, dit-il, qu'ayant bien besoin de pluie, une certaine personne dit : Voici la nouvelle lune qui en donnera ; mais j'ai eu de la joie de voir qu'il n'est pas tombé une goutte d'eau, jusqu'à ce que les prières de l'Eglise nous Pag. 67 et suiv. Pag. 76.

aient procuré la pluie : ce qui nous a fait clairement connaître qu'il ne la faut pas attendre des changements de la lune, mais de la Providence et de la bonté du Créateur. »

Suite de ce qu'il y a de remarquable dans l'Hexaméron de saint Ambroise.

4. Saint Ambroise traite fort au long de la fécondité des eaux, des poissons et des reptiles, et après avoir exposé leurs diverses propriétés, il en tire des instructions morales

Pag. 79 et suiv.

très-utiles. Il regarde l'accouplement de la lamproie avec la vipère, comme la figure de la condescendance que la femme doit avoir pour son mari : elle doit supporter ses défauts et désirer sa présence lorsqu'il est absent, quelque mal-fait et vicieux qu'il puisse

Pag. 86.

être. « Et, en effet, dit ce Père, est-il juste qu'une femme qui doit considérer qu'il faut que son mari souffre ses défauts et la légèreté de son sexe, fasse difficulté de supporter les défauts de son mari ? C'est Eve qui a trompé Adam, et ce n'est pas Adam qui a trompé Eve. Il est bien juste que la femme se laisse conduire par celui qu'elle a conduit au péché, de crainte d'y tomber de nouveau

87.

par sa facilité naturelle. » Saint Ambroise continuant à parler sur le même sujet, demande aussi beaucoup de douceur dans le mari envers sa femme. « Il doit, dit-il, se dépouiller de toute arrogance et de toute mauvaise humeur, lorsque sa femme vient à lui avec des sentiments d'affection et de respect. Sachez que vous n'êtes pas son maître, mais son mari. Dieu a voulu que vous fussiez le conducteur d'un sexe plus faible, mais non pas son dominateur et son souverain. Rendez la pareille à ses soins, rendez l'affection à son amour. Mais je suis, dites-vous, d'une humeur rude ; et moi je vous réponds, que vous êtes obligé de réprimer cette mauvaise humeur en faveur du mariage. »

96.

Il passe des poissons aux oiseaux, dont il décrit aussi les propriétés, et ne doutant point de la vérité de ce que l'on dit, que les vautours conçoivent sans accouplement, il dit qu'on ne doit pas croire[1] impossible dans la Mère de Dieu, ce qui est possible dans ces oiseaux ; et que Dieu a voulu par des exemples tirés de la nature, nous rendre croyable le mystère de l'Incarnation. Il propose aux enfants l'exemple des cicognes, qui contribuent toutes ensemble à la nourriture de leur père, et le portent sur leurs ailes ; tandis que l'on voit souvent les enfants se décharger du soulagement de leurs pères dans la vieillesse ou dans la maladie, sur leurs serviteurs. Il compare les Pag. 111.
sages du siècle aux chauves-souris, qui sont aveugles en plein jour. « S'étant égarés de la foi, dit-il, ils sont couverts et enveloppés des ténèbres d'un aveuglement perpétuel, quoiqu'ils aient autour d'eux le jour de Jésus-Christ et la lumière de l'Eglise. Encore qu'ils ne voient rien, ils ne laissent pas d'ouvrir la bouche comme s'ils savaient toutes choses ; ils sont subtils pour la vanité, stupides pour les vérités éternelles ; et par les longs détours de leurs disputes, ils font voir à tout le monde leur aveuglement et leur ignorance. » Ensuite il fait l'éloge du coq ; et à l'occasion de ce qui est dit dans l'Evangile selon saint Luc[2], qu'après que le coq eut chanté, *le Seigneur regarda Pierre*, il fait cette excellente prière :
« Regardez-nous aussi, Seigneur Jésus, afin 112.
que nous puissions aussi bien que cet Apôtre, reconnaître nos fautes, que nous soyons en état de les réparer par de saintes larmes, et que nous méritions d'obtenir le pardon de nos péchés. Donnez-nous les larmes de saint Pierre, car la joie d'un pécheur n'est nullement ce que je veux. Les Israëlites ont pleuré et la mer s'est entr'ouverte ; ils ont été sauvés au milieu des flots, du péril qui les menaçait ; au contraire, Pharaon s'est réjoui de ce qu'il les tenait enfermés, et il a lui-même péri malheureusement avec son peuple, la mer ayant noyé toute son armée. Judas s'est réjoui d'avoir reçu la récompense de sa trahison ; mais cette récompense a été la corde dont il s'est servi pour s'étrangler. Saint Pierre au contraire a pleuré sa faute, et il a mérité d'effacer les fautes des autres. »

Suite.

5. Saint Ambroise traite ensuite des animaux domestiques, des reptiles, des bêtes sau- Pag. 114.
vages, et enfin de l'homme, que Dieu fit à sa ressemblance. Il explique à la lettre ce qui en 129.
est dit dans l'Ecriture ; mais il y donne aussi de temps en temps des explications morales. Il dit en parlant de la création de l'homme : « Vous avez été comme peint par votre Dieu même ; n'effacez donc pas sa peinture qui est si excellente, qui tire son éclat de la vérité et non du déguisement et et du mensonge, et qui n'est pas l'ouvrage de l'art, mais de la grâce. Or, vous effacez cette céleste peinture, 131.
lorsque vous vous couvrez le visage d'un blanc artificiel, lorsque vous y mettez du

[1] *Impossibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus possibile non negatur ?* Lib. V *Hexam.*, cap. 20, pag. 105.

[2] Luc. XX, 61.

rouge que vous avez acheté à prix d'argent; car se sont des couleurs qui souillent l'âme, et qui n'embellissent pas le corps; ce sont des couleurs trompeuses et infidèles: ce sont des couleurs qui vous séduisent, puisque d'une part vous ne plaisez pas à celui à qui vous avez envie de plaire, lorsqu'il voit que les attraits que vous avez employés à cet effet, vous sont étrangers, et non pas à vous; et que de l'autre vous déplaisez beaucoup à votre Créateur, qui voit son ouvrage tout défiguré en votre personne. Vous aviez employé un habile ouvrier, et après qu'il a fait ce que vous avez désiré de lui, vous avez recours à un autre qui défigure ce qu'a fait le premier, et subtitue d'autres ouvrages; dites-moi, je vous prie, celui qui verrait ainsi détruire tout son travail n'en aurait-il pas de l'indignation? N'effacez donc pas la peinture de Dieu, et ne vous servez pas de celle d'une prostituée, puisqu'il est écrit [1]: « *Arracherai-je donc à Jésus-Christ ses propres membres, pour les faire devenir les membres d'une prostituée? à Dieu ne plaise.* Si quelqu'un gâte et corrompt l'ouvrage de Dieu, il commet un crime énorme, puisque c'en est un de croire qu'il réussira mieux dans la peinture de son visage, que Dieu n'a fait en le formant de ses propres mains. »

Pag. 135 et suiv. Saint Ambroise fait voir que de toutes les créatures corporelles, l'homme est la plus parfaite, et examinant en détail toutes les parties dont son corps est composé, il en fait voir l'usage.

Il cite son commentaire sur l'ouvrage des six jours dans sa lettre à Orontien [2] et dans sa réponse [3] à Sabin, qui lui avait demandé s'il avait fait quelque écrit sur le paradis.

Livre du Paradis, écrit vers l'an 375. 6. C'est dans la même lettre à Sabin, évêque de Plaisance, que saint Ambroise [4] parle de son livre *du Paradis*, il y témoigne l'avoir écrit n'étant évêque que depuis peu de temps; c'est-à-dire, vers l'an 375 ou 376. Saint Augustin cite aussi [5] ce livre, et en rapporte divers passages dans ceux qu'il a écrits contre Julien le Pélagien. Le but que saint Ambroise se proposa dans cet ouvrage, fut de précautionner [6] les simples contre les artifices dont les hérétiques se servaient pour les surprendre et les engager dans l'erreur par de fausses interprétations des Ecritures.

7. Saint Ambroise examine dans ce livre quel est l'auteur du paradis, où il est, quel fut l'entretien que le serpent eut avec Eve, et de quels artifices il usa pour la séduire. Il traite toutes ces questions avec beaucoup d'élégance, mais moins selon la lettre, que suivant le sens allégorique; en sorte que par le paradis, il entend l'âme, et par l'arbre de vie, la sagesse. Mais il ne laisse pas de reconnaître que le paradis dans le sens littéral, marque un lieu matériel, où Dieu mit l'homme, non selon cette partie qu'il avait faite à son image, mais selon le corps, et qu'il le plaça dans ce jardin de délices, comme le soleil dans le ciel. Il explique du démon notre ennemi, ce qui est dit du serpent; mais il ne désapprouve pas l'opinion de ceux qui prenaient dans un sens figuré, tout ce qui se passa entre le serpent et la première femme, et permet de croire avec Philon [7], que cette histoire dépouillée de ses allégories, nous marque seulement que nos premiers pères tombèrent dans la prévarication, en s'abandonnant à la volupté et aux plaisirs des sens. Il remarque que l'homme fut créé avant d'être mis dans le paradis terrestre; mais que la femme fut créée dans le paradis même. Il résout plusieurs objections que les sectateurs d'Apelles faisaient contre ce qui est dit dans l'Ecriture de l'arbre de la vie, et de la défense que Dieu fit sous peine de mort à Adam et à Eve de manger de son fruit; et y établit contre les manichéens l'unité d'un Dieu, d'un Créateur et d'un principe, en faisant voir qu'un Dieu bon a pu permettre que l'homme fût tenté et qu'il succombât même à la tentation, d'autant que sa faute n'était pas sans remède, et qu'il pouvait par la pénitence recouvrer une grâce plus abondante que celle dont il était déchu. Il reprend les Juifs de ce qu'ils s'attachaient trop à la lettre de l'Ecriture; ce qui ne l'empêche pas de s'approprier quelquefois les pensées de l'un d'entre eux, c'est-à-dire, de Philon, sans toutefois s'asservir à le copier. Il a même grand soin de les dépouiller de tout ce qui ressent la synagogue, pour les rapprocher de la doctrine de l'Eglise. Il propose diverses questions sur le sommeil que Dieu envoya à Adam; sur le sens du commandement qu'il lui fit de ne point manger du fruit d'un certain arbre; sur la nature

Marginal notes (right column): Analyse de ce livre. Pag. 146. — 147. — 149. — 169. — 153 et 154. — 156, 157, 160. — 162. — 175 et suiv. — 167. — 170.

[1] I Cor. VI, 15.
[2] Ambros., *Epist.* 43. — [3] Idem, *Epist.* 45.
[4] Idem., ibid., pag. 981.
[5] Augustin., lib. II *contra Julian.*, cap. 5 et 6.
[6] Ambros., lib. *de Paradiso*, cap. 5, pag. 155.
[7] Philo, *de Mundi opificio.*

de la sagesse du serpent, et pourquoi il attaqua plutôt la femme que son mari; sur le
Pag. 176. sens de ces paroles : *Et ils entendirent la voix du Seigneur qui se promenait dans le paradis*
179. *sur le soir;* sur le péché d'Adam et d'Eve; sur la différence dont leur prévarication fut punie, et celle du serpent; et après avoir rapporté les sentiments des interprètes catholiques, il souscrit à celui qui lui paraît le plus vraisemblable, ou prend un parti différent du leur. Entre autres réflexions morales qu'il fait dans ce livre, on peut remarquer celle-
149. ci : Nous ne devons pas craindre le démon, puisqu'il est si faible, qu'il tombera un jour au fond des enfers; il est bien vrai qu'il a reçu le pouvoir de tenter les hommes, mais non pas de les renverser, à moins qu'ils ne soient assez faibles pour se laisser tomber eux-mêmes, en négligeant d'attirer sur eux le
153. secours divin. La chute de l'homme causée par la femme qui lui avait été donnée pour l'aider, nous montre qu'on ne doit point se confier si facilement à personne, sans en avoir auparavant bien éprouvé la vertu; celui qui se croira destiné à aider les autres, ne doit pas trop présumer de ses propres forces; mais s'il trouve plus fort que lui ceux qu'il pensait pouvoir aider, il doit plutôt tirer d'eux
162. du secours et de la force. Dieu permet quelquefois que ce qu'il y a en nous de matériel et de terrestre soit tenté de ce mouvement de crainte produit par l'infirmité de notre nature, afin que le repentir de nos fautes, dont nous sommes touchés ensuite, nous fasse recourir avec plus de ferveur à la force de la grâce; et que l'expérience de la faiblesse avec laquelle nous sommes si facilement tombés dans cette crainte qui nous a détournés de la voie des commandements de Dieu, nous soit comme un clou capable de fixer la mobilité de notre âme, en la retenant par une autre crainte, qui lui fasse appréhender de violer ces mêmes commandements; de la sorte nous attribuons à la miséricorde de Dieu tout l'avantage d'avoir recouvré la grâce perdue, loin d'en usurper la moindre partie, en l'attribuant à nos
170. propres forces. Il ne faut pas nous imaginer que le démon nous attaque toujours en ennemi déclaré; mais il y certains démons qui feignent avoir de l'inclination pour nous et vouloir gagner nos bonnes grâces, afin d'infecter plus facilement nos pensées du venin de leur iniquité et de leur malice; c'est de là que viennent ces sortes de péchés, qui naissent ou du plaisir auquel on se laisse aller, ou d'une certaine facilité ou faiblesse naturelle; il y a d'autres sortes de démons plus violents, qui nous combattent directement, ou plutôt luttent contre nous, afin de vaincre notre résistance, et nous abattre par la force
ouverte. Lorsqu'il est dit, qu'après avoir Pag. 175.
mangé du fruit défendu, nos premiers pères *connurent qu'ils étaient nus*, cela nous marque que quiconque viole les commandements de Dieu, se dépouille des vêtements de son âme, et découvre sa turpitude et sa nudité à ses propres yeux; et c'est alors qu'il tâche de se couvrir d'un vêtement de feuilles de figuier cousues ensemble, c'est-à-dire, de vains discours, qui n'ayant que l'ombre de la vérité, ne sont qu'un tissu de plusieurs mensonges, pour couvrir sa mauvaise conscience et dérober aux yeux des autres son iniquité; tantôt en faisant le démon auteur de son péché, tantôt en alléguant pour excuses les attraits trompeurs de la chair, et tantôt en rejetant sa faute sur ceux qui l'on déçu par leurs per-
suasions trompeuses. Ces paroles, Adam en- 176.
tendit *la voix de Dieu qui marchait sur le soir dans le paradis terrestre*, signifient que c'est toujours trop tard que le pécheur connaît sa faute, et que c'est trop tard que la honte de son péché le fait rougir, puisqu'elle devrait l'avoir prévenu : car tant que le péché est brûlant dans nous, et que le cœur est agité de ses passions, le pécheur n'écoute point Dieu qui se promène dans le paradis, c'est-à-dire dans les âmes, en les avertissant de leur devoir dans les saintes Ecritures. Ces autres
paroles : *Adam où êtes-vous?* ne sont pas tant 177.
une interrogation qu'une réprimande, comme si Dieu disait, de quels biens, de quelle félicité êtes-vous déchu? dans quelle misère êtes-vous tombé? Voyez où le péché vous a réduit en vous obligeant de fuir votre Dieu, que vous cherchiez auparavant avec tant d'ar-
deur. Parce que Eve ne désavoua pas son pé- 177.
ché, Dieu prononça contre elle une sentence qui lui fut médicinale et favorable pour sa guérison, une faute méritant le pardon quand elle est suivie d'un aveu sincère : Caïn, au contraire, pour avoir voulu nier son crime, ne fut pas jugé digne d'en être puni, et fut renvoyé sans que Dieu lui imposât aucune peine, Dieu réservant sa punition au démon, afin que celui qui n'avait pas voulu être châtié avec les hommes, le fût avec les démons.

§ II.

Des livres *sur Caïn et Abel*, *sur Noé* et *sur l'Arche*, *sur Abraham*, *sur Isaac* et *sur l'âme*.

Livres sur Caïn et Abel, écrits vers l'an 375. 1. On voit par le commencement des deux livres *sur Caïn et sur Abel*, que saint Ambroise les composa aussitôt après celui *du Paradis*, dont ils sont une suite. Ils y étaient même joints autrefois, comme il paraît par quelques anciens manuscrits, où ils sont intitulés : *Livre second du Paradis*. Depuis on les a divisés en deux livres, en la manière qu'ils le sont dans nos éditions. Mais il est visible que cette division n'est point originale, et que ces deux livres n'en doivent faire qu'un, ou en tout cas, il faudrait les distribuer autrement, et commencer le second livre par le chapitre dixième du premier livre, où saint Ambroise traite du second sacrifice de Caïn au lieu qu'on l'a commencé par un endroit qui ne doit pas même faire le commencement d'un chapitre.

Idée de ces deux livres. Pag. 183 et suiv. 2. Saint Ambroise traite dans ces deux livres, de la naissance, de la vie, des mœurs et surtout des sacrifices de Caïn et d Abel. Il montre que comme Isaac et Jacob étaient la figure de deux peuples opposés, Caïn et Abel étaient celle de deux partis; Caïn des méchants; Abel des bons. Mais en traitant ce qui regarde ces deux Patriarches, il ne s'arrête que peu au sens littéral, et s'étend beaucoup sur l'allégorique, puisant dans les écrits de Philon, qu'il regardait comme un excellent maître dans ce genre d'écrire. On ne laisse pas de rencontrer dans cet ouvrage plusieurs moralités pleines d'un grand sens, de belles instructions, des maximes solides, et des descriptions vives et pathétiques du vice, particulièrement de la volupté, de l'avarice

Pag. 195, 196, 197, 198. et de l'ivrognerie. Il trouve dans les sacrifices de Caïn deux défauts, l'un en ce qu'il tarda trop à en offrir à Dieu, l'autre en ce qu'il ne lui offrit pas les prémices des fruits, et il fait voir par l'exemple d'Abraham, que ce qui rend nos vœux agréables à Dieu, c'est la célérité avec laquelle nous nous en acquittons, et la foi et les autres bonnes œuvres dont

Pag. 202. nous les accompagnons. Dieu regarda les sacrifices d'Abel, parce qu'il lui offrit non seulement les prémices de ses troupeaux et ce qu'il y avait de plus gras; mais parce qu'il les offrit d'un cœur pur, et en des termes sim-

210. ples. A l'occasion des sacrifices de ces deux frères, il traite de ceux qui étaient prescrits Pag. 214.
par la loi, et des Lévites. En parlant de la réponse insolente que Caïn fit à Dieu, qui le re- 217.
prenait de son fratricide, il dit que nous devons rougir de nos fautes, les condamner et non pas les défendre; parce que la honte que l'on a d'une faute en diminue la grandeur, au lieu qu'on l'augmente en la défendant. Il 221.
donne une explication morale à la défense que Dieu fit de tuer Caïn, et au signe qu'il mit sur lui, pour empêcher qu'on ne le tuât. Sur ces paroles de Caïn au Seigneur [1] : *Mon iniquité est trop grande pour pouvoir en obtenir* 224.
le pardon; il dit que le plus grand de tous les malheurs pour un pécheur qui s'est égaré, c'est d'être abandonné de Dieu, en sorte qu'il ne puisse plus revenir de son égarement. Car la mort ne lui serait pas si funeste, puisqu'elle mettrait une fin à son péché : mais la continuation d'une vie privée de la protection de Dieu, ne fait que de le précipiter d'abîme en abîme. Comme un troupeau abandonné de son pasteur devient la proie des bêtes farouches; ainsi le pécheur que Dieu abandonne, tombe aussitôt dans le pouvoir du démon. Il est d'une terrible conséquence, et surtout aux insensés, de n'avoir point de conducteur, et la maladie s'irrite et s'accroît facilement quand on manque de médecin.

Livres sur Noé et sur l'Arche. 3. Le livre *de l'Arche et de Noé*, ou plutôt de l'arche de Noé, comme l'appelle saint [2] Augustin, et comme porte un ancien manuscrit de l'abbaye de Corbie, comprend l'histoire du déluge et de la vie de Noé. Il paraît que le dessein de saint Ambroise était de s'étendre particulièrement sur ce qui regarde les mœurs et les actions de ce Patriarche, et de nous faire remarquer sa grandeur d'âme et la force de son courage. Mais trouvant apparemment que le texte sacré en dit assez, il s'est plus appliqué à nous développer ce qu'on y lit de la construction de l'arche et du déluge universel. Il explique chaque partie de cette histoire, selon le sens littéral et selon le sens spirituel et allégorique : ce qu'il fait avec autant d'exactitude que d'éloquence et de noblesse. Le sens littéral en est naturel; la morale parfaitement belle; les allégories en sont justes et intéressantes; les pensées vives et élevées. Il y a peu d'ouvrages de saint Ambroise mieux travaillés que celui-ci. C'est dommage que nous ne l'ayons pas tout entier, et qu'il y ait tant de lacunes. Celle sur-

[1] Genes. IV, 13.

[2] Augustin., lib. II *contra Julian.*, cap. 2.

tout qui se trouve au chapitre vingt-cinquième est considérable; de sorte que l'on ne doit point s'étonner de ce qu'on n'y lit point les paroles que saint Augustin en a rapportées [1]. Saint Ambroise y propose comme dans ses autres écrits, les différentes opinions de ceux qui, avant lui, avaient travaillé sur la même matière; mais il ne les suit pas toujours. Il y a quelques endroits qui paraissent tirés des livres de Philon, en particulier de celui qui est intitulé, *de l'Agriculture*.

Saint Ambroise l'écrivit vers l'an 379.

4. Saint Ambroise l'écrivit en un temps de calamités et de misères, et auquel l'Eglise était agitée de plusieurs tempêtes. Ce qui marque assez bien les persécutions qu'elle eut à souffrir de la part de Valens; ou bien l'irruption que firent les barbares aussitôt après la mort de ce prince, dans la Thrace et dans l'Illyrie, jusqu'aux Alpes Juliennes, où ils mirent tout à feu et à sang, ce qui arriva en 379.

Ce qu'on peut remarquer dans ce livre.

5. Notre Saint trouve le patriarche Noé un modèle de vertu pour tous les hommes : il relève surtout en lui la justice qui lui a fait chercher non ce qui lui était utile, mais ce
Pag. 230. qui l'était à tout le monde. Il dit que ceux qui sont appelés géants dans la Genèse, étaient nés du commerce que les mauvais an-
Pag. 232 et suiv. ges avaient eu avec les femmes. Il trouve dans la figure de l'arche celle du corps humain, et toutes les parties de l'homme dans
239, 240. les loges qu'elle renfermait. Il la compare aussi avec l'arche d'alliance, et rend plusieurs raisons pourquoi les animaux qui n'avaient point péché furent détruits par le déluge, de même que les hommes qui avaient péché; celle-ci entre autres, qu'ayant été créés pour l'homme, et l'homme n'étant plus sur la terre, ils devaient aussi cesser d'y être. Il
246, 247. croit que Dieu envoya le déluge au printemps, afin que les hommes sentissent plus vivement la peine que méritaient leurs péchés, en se voyant périr au milieu des ri-
256, 257. chesses que la terre leur préparait. Son allégorie au sujet de la colombe, qui envoyée après le corbeau, revint dans l'arche n'ayant pu trouver où asseoir son pied, est très-édifiante. Il dit que la colombe est une image des vrais pénitents à qui Dieu donne un dégoût des choses de la terre, et qui s'étant rendus eux-mêmes comme des corbeaux qui se repaissaient de la pourriture, sont changés par la vertu du Saint-Esprit, en des colombes, qui reviennent dans l'arche, et que Jésus-Christ figuré par Noé, prend dans sa main et fait rentrer dans la société spirituelle des membres vivants de son corps. La branche d'olivier que la colombe portait dans son bec, est le signe de la paix, parce que le Saint-Esprit console l'âme qu'il a touchée d'un repentir sincère de ses fautes, par l'espérance de sa réconciliation avec Dieu; et l'olive nous montre qu'il répand dans un cœur pénitent cette huile qui la fortifie dans sa faiblesse, et qui la guérit peu à peu de ses blessures, en lui inspirant un grand amour de la pénitence, et un désir de s'avancer de plus en plus par une véritable conversion.

Sur ces paroles : *Alors Dieu parla à Noé, et lui dit* : *Sortez de l'Arche*, saint Grégoire Pag. 259.
se fait cette question : « D'où vient que Noé qui savait que les eaux s'étaient retirées et que la terre était séchée, diffère de sortir de l'arche ? » A quoi il répond : « Noé qui était un homme juste, c'est-à-dire, vraiment humble, voulait dépendre de Dieu en toutes choses; et comme il était entré dans l'arche, par un ordre de Dieu, il croyait devoir aussi attendre un ordre pour en sortir; car si l'amour de nous-mêmes est précipité et présomptueux, et se plaît à s'attribuer ce qui n'appartient qu'à Dieu, l'amour de Dieu, au contraire, est plein d'humilité et de retenue. Lorsque Noé entra dans l'arche, l'Ecriture rapporte que les hommes qui y entrèrent avec lui sont nommés séparément, et les femmes séparément. « C'est, observe saint Ambroise, pour nous apprendre, que comme Noé et ses trois fils ont vécu pendant tout le temps du déluge dans la continence et séparés l'un de l'autre, pour attirer sur eux la miséricorde de Dieu, tandis qu'il faisait éclater sa justice par des marques si terribles sur toute la terre; de même les enfants 260.
de la nouvelle loi doivent à plus forte raison sanctifier leur abstinence et leurs prières par la continence, durant les temps destinés à la pénitence et au jeûne. » Après le déluge au sortir de l'arche, les hommes sont nommés avec les femmes, parce que c'était le temps, ajoute-il, où Dieu s'étant réconcilié avec les hommes, voulait repeupler la terre de nouveau par la bénédiction qu'il devait

[1] Augustin., ubi supra. On a imprimé ce que saint Augustin en rapporte, à la suite du livre *sur l'arche*, pag. 278

Pag. 269, 270. donner à la chasteté du mariage. Il ne veut pas que par l'arc promis après le déluge, on entende l'iris ou l'arc-en-ciel, mais la vertu invisible de Dieu qu'il étend ou qu'il resserre comme un arc, suivant sa volonté. Il semble
271, 272. justifier l'ivresse de Noé, comme ayant été involontaire ; et lui faire une espèce de mérite de s'être appliqué à planter la vigne, dont le suc n'est point nécessaire à la vie, laissant à Dieu la gloire du froment et de l'orge sans lesquels on ne pourrait vivre.
253. Il marque assez clairement que la manière de compter par indiction n'était en usage en Italie que depuis peu; que l'année civile commençait au mois de septembre, tandis que suivant l'ordre de la nature on devait la commencer au mois de mars. Il parle de la circulation du sang comme d'une chose connue dès-lors, quoiqu'on l'expliquât d'une manière peut-être un peu différente de la
257, 258. nôtre. Enfin il attaque souvent les Juifs sur leur opiniâtreté et sur leur explication trop
245. charnelle de l'Ecriture ; et se plaint de l'artifice de plusieurs hérétiques qui affectaient
248. de vivre dans la continence, pour donner plus de crédit à leurs erreurs.

Les deux livres sur Abraham, écrits vers l'an 387.

6. Les deux livres que nous avons sur Abraham n'étaient d'abord, ce semble, que deux parties d'un même livre, mais fort différentes entre elles ; et c'est apparemment cette différence qui a donné lieu dans la suite d'en faire deux livres. Jonas, évêque d'Orléans, qui vivait dans le neuvième siècle, citait [1] dès-lors la première partie sous le nom de *Premier livre* ; et Hugues de Saint-Victor [2] a cité le second. On trouve cet ouvrage intitulé *Des Patriarches*, dans Gratien [3], dans saint [4] Thomas et dans quelques autres peut-être parce que Cassiodore [5] attribue à saint Ambroise sept livres des Patriarches. Mais il n'en est pas moins certain, que saint Ambroise lui avait donné le titre de *Livre sur Abraham*, comme on le voit par les premières paroles [6] du premier livre, et par tous les manuscrits. Il écrivit ces deux livres avant celui qui est intitulé : *Du Patriarche Joseph*, comme il [7] dit lui même : ainsi on ne peut les mettre plus tard qu'en 387, puisqu'il est certain que ce fut vers ce temps-là qu'il composa son traité sur Joseph. Les deux livres sur Abraham paraissent être composés des sermons que saint Ambroise avait faits aux catéchumènes durant le Carême ; et on y voit [8] encore plus d'un endroit où il leur adresse la parole.

Ce que contient le premier livre.

7. Le premier livre est un éloge magnifique d'Abraham, dont saint Ambroise décrit avec soin les actions et les vertus, tant pour
l'instruction des fidèles, et surtout des catéchumènes qu'il préparait à recevoir la grâce Pag. 282,
du Baptême, et la connaissance des règles et des maximes de la perfection chrétienne que pour confondre l'orgueil des philosophes, en leur montrant dans la personne de ce grand Patriarche le parfait modèle du sage qu'ils ont tant cherché, et dont ils ne nous ont donné qu'une vaine idée dans leurs écrits. Ce qu'ils en ont dit se trouve beaucoup [9] au-dessous des actions d'Abraham, et cette raison seule doit rendre ce livre de saint Ambroise beaucoup plus estimable que ceux de Platon et de Xénophon qu'il s'était proposé d'imiter ; parce que ces deux philosophes, le premier en nous représentant dans sa *République* les règles d'un bon gouvernement, le second, en nous traçant dans la Cyropédie, ou l'*Institution de Cyrus*, l'image d'un prince digne de commander, ont tiré de leur imagination tout ce qu'ils ont dit : saint Ambroise, au contraire, n'emploie dans l'éloge qu'il fait d'Abraham que les paroles de Dieu même, et des faits que l'on ne
peut révoquer en doute. Les vertus qu'il re- 283.
lève en lui sont son obéissance aveugle aux ordres de Dieu pour l'amour duquel il quitte sans hésiter sa patrie, ses biens et ses parents ; sa prudence et sa modération dans
ses démêlés avec Loth, son neveu ; sa charité 286.
envers les étrangers ; sa foi qui lui fit espé- 295.
rer un fils contre toute espérance ; sa parfaite soumission aux ordres que Dieu lui don- 304.
na d'immoler ce fils ; sa piété et sa religion 308.
dans le choix qu'il fait de la personne qu'il
veut lui donner pour femme. Il relève aussi 310.

[1] Jonas, lib. II *de Justitia laicali*, cap. 2, 4, 5, 29.
[2] Hugo, lib. II *de Claust. animæ*, cap. 8.
[3] Gratian., *Caus.* 23, quæst. 5, cap. dicat et *Caus.* 32, quæst. 2 et 4.
[4] Thom. 2, 2, quæst. 66, art. 8, ad 1. Ibid., quæst. 154, art. 6.
[5] Cassiod., lib. *Institut. divin.*, cap. 1.
[6] Benedict., *Observat. in lib. de Abraham*, p. 280.
[7] Ambros., lib. *de Joseph.*, pag. 483.
[8] *Minus est quod philosophia finxit quam quod iste gessit.* Lib. I, cap. 2, pag. 282.
[9] Ambros., *de Abraham*, lib. I, cap. 4, pag. 291, cap. 7, pag. 301, et cap. 9, pag. 311.

Pag 312. les vertus de cette femme, c'est-à-dire de Rébecca, principalement sa pudeur et sa modestie ; et comme il est dit qu'ayant aperçu de loin Isaac son mari futur elle se couvrit aussitôt de son voile, il fait cette réflexion : « Si la modestie est l'ornement de celles mêmes qui s'engagent dans le mariage, combien le doit-elle être encore plus de celles qui veulent demeurer toujours vierges ! » Il propose à toutes les mères chrétiennes l'exemple de Sara, qui dans une extrême vieillesse, nourrit son fils Isaac de son propre lait. « Cet exemple, dit-il, les doit faire ressouvenir de l'excellence de la dignité qui est attachée au titre de mère, et les porter à nourrir elles-mêmes leurs enfants, puisque d'un côté c'est leur honneur et le moyen de se rendre plus aimables à leurs maris ; et de l'autre, elles ont ordinairement plus d'affection pour les enfants qu'elles ont nourris de leur propre lait, que pour ceux qu'elles ont confiés à des
304, 305. nourrices étrangères. » Il dit sur le sacrifice d'Isaac, qu'Abraham en immolant son fils, apprend à tous les pères chrétiens que leurs enfants ne sont point à eux, et qu'ils doivent être dans une continuelle disposition de les
306. offrir à Celui qui les a tirés du néant. Quoique le nom de père lui perce le cœur quand son fils Isaac le prononce, Abraham demeure néanmoins inflexible dans sa première résolution par l'ardeur qu'il a de l'accomplir, croyant que le plus excellent moyen de remplir les devoirs de père et de conserver son fils toujours est de l'immoler à Dieu. « Et non seulement, continue ce Saint, Abraham a prophétisé ce qui est arrivé aussitôt après, savoir que Dieu avait pris le soin de se faire offrir une autre hostie à la place d'Isaac, et qu'il devait rendre ce fils à son père ; mais il a encore prédit une chose beaucoup plus importante, savoir que le bélier qui lui devait être substitué, n'était point la principale hostie dont Dieu avait disposé, mais qu'il s'en préparait une autre pour purifier toute la terre, et qui lui devait être beaucoup plus agréable ; puisque ce devait être à cause de cette hostie que plusieurs pères offriraient un jour leurs enfants, et ne craindraient pas d'en etre séparés en ce monde. Tous les[1] jours en effet les pères offrent leurs enfants afin qu'ils meurent en Jésus-Christ et qu'ils soient ensevelis dans le Seigneur : et combien y a-t-il de pères qui, après que leurs enfants ont perdu la vie par le martyre, s'en reviennent chez eux avec joie après les avoir ensevelis ? »

Les avis que saint Ambroise donne à ceux qui veulent entrer dans le mariage, sont importants : « Ce n'est pas tant, dit-il[2], la beauté d'une femme, que sa vertu et sa gravité qui la rend agréable à son mari. Celui donc qui veut s'établir dans un mariage où il puisse goûter une véritable douceur, doit rechercher une femme qui ne soit pas beaucoup plus riche que lui, de peur que s'élevant de ses richesses, elle ne refuse de se soumettre aux lois du mariage ; mais celle qui se rend recommandable plutôt par ses bonnes œuvres, que par le prix et l'éclat des pierreries. Il arrive ordinairement qu'un mari se pique, de ce que sa femme connaît bien qu'elle est plus noble et de meilleure maison que lui, et ce haut sentiment qu'elle a d'elle-même approche fort de l'orgueil. Sara n'était ni plus riche, ni d'une naissance plus relevée qu'Abraham, et c'est ce qui faisait qu'elle ne croyait pas qu'il y eût entre lui et elle aucune inégalité. Elle l'aimait[3] comme son pareil ; et ni ses richesses, ni son père, ni sa mère, ni ses proches, n'étaient pas capables de la retenir dans le lieu de sa naissance ; mais elle le suivait partout où il avait résolu d'aller. » Saint Ambroise fait aussi tous ses efforts pour détourner les chrétiens de s'allier avec des païennes ou juives. « Comment, leur dit-il, se peut-il faire que l'on soit uni par la charité avec des personnes d'une foi et d'une religion différentes ? Chrétiens, gardez-vous bien de prendre pour femme une païenne, ou une juive, ou une étrangère, c'est-à-dire, une hérétique et d'une religion différente de celle dont vous faites profession. La première fidélité qui doit se trouver dans le mariage, c'est la grâce de la chasteté. Si cette femme adore les idoles dont les païens publient les adultères, si elle nie Jésus-Christ qui nous commande la chasteté et qui lui promet des récompenses, comment pourra-t-elle aimer cette vertu ? Et il ne suffit pas qu'elle soit chrétienne si son mari ne l'est aussi, et s'ils n'ont reçu tous deux le sacrement de Bap-

[1] *Quotidie offerunt patres filios suos ut moriantur in Christo et consepeliantur in Domino. Quanti patres, occisis martyrio filiis, lætiores ab eorum tumulo reverterunt?* Ambros., lib. I *de Abraham*, c. 8, p. 306.

[2] Idem, ibid., cap. 2, pag. 284.

[3] Idem, ibid., cap. 9, pag. 309.

tême. Il faut que vous vous leviez tous deux ensemble pour prier Dieu, et pour lui offrir en même temps la même oraison. Il est arrivé [1] souvent que les attraits d'une femme ont trompé et fait tomber les maris qui paraissaient avoir le plus de force, et leur ont fait abandonner la religion : c'est pourquoi, ou prenez le soin de vivre dans l'union et l'amitié conjugale, ou fuyez l'erreur. La religion est donc la première chose que l'on doive rechercher dans le mariage ; c'est pourquoi Abraham prend une femme pour son fils parmi ses proches, et n'en veut point parmi les Chananéennes. » C'est au mariage d'Isaac et de Rébecca que saint Ambroise finit son premier livre sur Abraham.

Idée du second livre sur Abraham.

Pag. 313 et suiv.

8. Le second livre n'est pas à beaucoup près si intéressant. Saint Ambroise ne fait qu'y répéter ce qu'il avait dit des actions d'Abraham, dans les quatre premiers chapitres du livre précédent, pour en tirer un sens plus relevé et plus spirituel, en les appliquant aux différents dégrés de la vie intérieure, et aux voies par lesquels l'homme tombé dans Adam, peut se relever de sa chute, et tendre à la perfection. Il ne conduit ce livre, que jusqu'à la circoncision d'Abraham, et aux promesses de la naissance d'Isaac. On y trouve plusieurs lacunes, qui le rendent très-défectueux; il semble même que le texte en ait été corrompu en quelques endroits par les hérétiques, notamment par les pélagiens. Car saint Ambroise après avoir décidé nettement dans le nombre soixante-dix-neuvième du chapitre onzième, que personne [2] ne monte dans le ciel que par le sacrement de Baptême, et avoir déclaré dans le nombre quatre-vingt-quatrième du même chapitre, que les enfants mêmes, ne peuvent y entrer que par ce Sacrement, ajoute au même endroit et tout de suite, que les enfants qui sont morts sans baptême, ou ceux que la nécessité a mis dans l'impossibilité de le recevoir, sont au moins [3] exempts des peines; et qu'il ne sait pas même s'ils n'auront pas l'honneur du royaume du ciel. Mais quiconque prendra la peine de lire cet endroit, connaîtra dans le moment, qu'il n'a aucune liaison avec ce qui précède, ni avec la suite du discours de saint Ambroise, et qu'il a été ajouté au texte.

Livre sur Isaac et sur l'âme, écrit vers an 387. Idée de ce livre.

Pag. 355.

9. Le livre sur *Isaac* et *sur l'âme*, paraît écrit vers le même temps que le précédent, c'est-à-dire vers l'an 387. Saint Ambroise à l'occasion du mariage d'Isaac avec Rébecca, qui fait la matière de ce livre, y traite de l'union du Verbe avec l'âme, figurée par l'union de ces deux époux. Mais, comme l'âme, à cause de son attachement aux plaisirs sensibles, ne peut que fort imparfaitement parvenir à cette union, saint Ambroise distingue quatre dégrés par lesquels il faut qu'elle passe pour y arriver; le premier est de fuir toutes les voluptés et tous les plaisirs du siècle, et de se mettre au dessus de tous leurs attraits. Il explique de cette union de l'âme avec le Verbe, et de l'Eglise avec Jésus-Christ, une grande partie du Cantique des cantiques, dont il fait une espèce de paraphrase dans un sens mystique aidé selon toutes les apparences, de l'excellent commentaire qu'Origène avait fait sur ce divin cantique. Saint [4] Augustin cite le livre de saint Ambroise sur Isaac et sur l'âme ; Cassiodore [5] le cite aussi, l'appelle le troisième livre des Patriarches, et en parle avec éloge. C'est en effet un des plus estimables ouvrages de ce Père. Les spiritualités et les allusions, qui sont l'âme de ce petit traité, sont également solides et relevées; tout y est placé dans un bel ordre, et l'Ecriture traitée avec noblesse. Voici quelques-unes de ces explications.

Au commencement du livre des Cantiques, l'épouse dit à l'époux : *Qu'il me donne un baiser de sa bouche*; ou selon l'hébreu : *des baisers de sa bouche.* Saint [6] Ambroise après avoir remarqué que cet endroit s'entend de l'Eglise, dit qu'on peut aussi l'expliquer d'une âme, qui s'élevant au-dessus du corps, et ayant renoncé à toutes les voluptés charnelles et à

[1] *Sæpe illecebra muliebris decepit etiam fortiores maritos et a religione fecit discedere, et ideo tu vel amori consule, vel errorem cave. Primum ergo in conjugio religio quæritur. Ideo Abraham proximam quæsivit dare filio suo.* Ambros., lib. I *de Abraham*, cap. 9, pag. 309.

[2] *Nemo ascendit regnum cœlorum nisi per sacramentum Baptismatis.* Ambros., lib. II *de Abraham*, cap. 11, pag. 348. *Nisi enim quis renatus fuerit*, etc. *Utique nullum excipit non infantem, non aliqua præventum necessitate.* Ibid., pag. 351.

[3] *Habeant tamen illam apertam pœnarum immunitatem. Nescio an habeant regni honorem.* Ibid.

[4] Augustin., lib. I *contra Julian.*, cap. 9, et lib. II, cap. 5.

[5] *Sanctus Ambrosius in libro tertio Patriarcharum, ubi de persona Isaac loquitur multa salubriter luculenterque disseruit.* Cassiod., lib. *Instit.*, cap. 5.

[6] Ambros., *de Isaac*, cap. 3, pag. 359.

toutes les vanités du siècle, désire depuis longtemps la présence de son Dieu, et l'infusion abondante de sa grâce salutaire; « mais, ajoute-t-il, cette âme s'abat et s'afflige de ce que Celui qu'elle aime diffère tant à venir dans elle. Ainsi se sentant comme blessée par la charité, elle se tourne tout d'un coup dans une sainte impatience vers Dieu-même ; et le conjure de lui envoyer son Verbe adorable, en s'écriant : *Qu'il me donne des baisers de sa bouche.* Elle n'en demande pas un, mais plusieurs, afin qu'elle puisse satisfaire ses désirs. Car celle qui aime beaucoup, comme cette femme si célèbre dans l'Evangile, désire que le Verbe, son époux, lui donne plusieurs baisers de sa bouche, afin qu'elle soit d'autant plus remplie des lumières de sa divine connaissance; et que recevant de lui cette dot et ce gage tout divin de sa charité, elle lui dise toute comblée de joie avec le Prophète : *J'ai ouvert ma bouche, et j'ai attiré l'esprit au-dedans de moi* [1]. C'est donc par ce baiser tout spirituel que l'âme s'attache au Verbe adorable, et qu'il se fait au-dedans d'elle comme une transfusion de l'Esprit divin de Celui de qui elle reçoit ce baiser, de même que ceux qui se donnent mutuellement le baiser de paix, n'approchent pas seulement leurs lèvres les unes des autres, mais répandent réciproquement, pour le dire ainsi, leur cœur dans leur cœur, et leur âme dans leur âme.»

Saint Ambroise explique encore de l'âme, ce que dit l'épouse dans le même chapitre : *Entraînez-moi avec vous.* « Elle se sent, dit-il, une ardeur extrême d'arriver jusqu'au Verbe, et plus le désir qu'elle en a est grand, plus elle le prie de l'attirer à lui, dans la crainte qu'elle peut avoir, qu'il ne l'abandonne : *Entraînez-moi*, dit-elle, ce qui est la même chose, que si elle disait : Nous avons un grand désir de vous suivre, (car la charité la fait prier pour tous) et ce désir nous est inspiré par votre grâce, comme par l'odeur de vos parfums; mais parce que nous ne pouvons égaler votre course, attirez-nous ou entraînez-nous, afin qu'étant appuyés sur le secours de votre bras, nous ayons la force de suivre vos traces. Car ceux qui sont soutenus par votre divine main, ne sentent plus le fardeau qui les accablait, et vous répandez sur eux cette huile admirable qui eut la force de guérir celui qui avait été blessé mortellement par les voleurs. » En expliquant ces paroles de l'époux à son épouse : *Levez-vous, hâtez-vous ma bien-aimée*, il le fait parler ainsi [2] : « Quittez les plaisirs du monde et les objets de la terre, et venez à moi vous qui êtes fatiguée et chargée. Venez à moi en vous élevant au-dessus du monde, à moi qui ai vaincu le monde. Venez près de moi, vous qui êtes déjà belle, d'une beauté toute céleste, et qui tient de la vie éternelle ; vous qui êtes devenue une colombe par votre simplicité et votre douceur ; vous qui êtes toute remplie d'une grâce spirituelle. » Parlant du lit de Salomon, dont il est fait mention dans le cantique, il dit [3] que Jésus-Christ est lui-même comme le lit de ses Saints ; parce que c'est en lui que se reposent les cœurs de tous ceux qui se trouvent fatigués, par les différents combats qu'ils sont engagés de soutenir dans le siècle. Le [4] *diadème du roi Salomon*, marque le sang et la passion de Jésus-Christ, ce sang ayant été comme la couronne du grand combat qu'il a eu soutenir et le présent précieux de ses noces. Le saint docteur entend d'une âme qui veut se convertir à Dieu, ce que nous lisons ensuite : *Venez du Liban, mon épouse, et vous serez couronnée*; et lui fait adresser ces paroles par son époux qui est Jésus-Christ : « Venez, sortez du corps, et dépouillez-vous entièrement ; car vous ne pouvez venir jusqu'à moi, si vous ne quittez auparavant votre chair, puisque tous ceux qui y sont engagés, sont éloignés du royaume de Dieu, qui est leur patrie. C'est avec raison [5], ajoute-t-il, que votre époux vous appelle plusieurs fois, parce que vous devez toujours vous approcher du Seigneur, et travailler continuellement à lui plaire. C'est par la foi qu'on s'approche de lui; c'est en s'éloignant du siècle, et pensant souvent à ce saint époux, en le regardant, en mettant son espérance en lui, en le choisissant pour son partage, en s'éloignant de soi-même, en se renonçant, en perdant sa vie pour lui. » Enfin il explique de la charité ce qui est dit de l'amour que l'épouse a pour son époux. « La charité [6], dit-il, est comme un feu ardent qui se répand dans le cœur des saints; qui y consume tout ce qu'il y a de matériel et de terrestre, qui éprouve ce qui est pur, et qui

Pag.360.

[1] Psal. CXVIII, 131.
[2] Ambros., *de Isaac*, cap. 4, pag. 366.
[3] Ibid., cap. 5, pag. 369.
[4] Ibid., pag. 370. — [5] Ibid.
[6] Ibid., cap. 8, pag. 381.

perfectionne tout ce qu'il touche. C'est ce feu que le Seigneur a euvoyé sur la terre, qui a fait brûler la foi, qui a allumé la dévotion, qui a fait paraître la lumière de l'amour divin et éclater la justice. Ç'a été de ce feu céleste qu'il a embrasé les cœurs des Apôtres et des disciples, comme ils le témoignent en disant : *Notre cœur n'était-il pas tout brûlant dans nous, pendant qu'il nous expliquait les Ecritures* [1] *?* »

§ III.

Des livres *du Bien de la mort, de la Fuite du siècle, de Jacob* et *de la Vie bienheureuse*.

Livre du Bien de la Mort, écrit vers l'an 387

1. Le livre du *Bien de la mort*, est cité plusieurs fois sous ce titre, par saint [2] Augustin; mais dans quelques anciens manuscrits [3], il est intitulé : *Livre troisième des Patriarches*. Saint Ambroise l'écrivit immédiatement après le livre sur Isaac et de l'âme, comme il le marque [4] lui-même; de sorte qu'on ne peut douter qu'ils ne soient l'un et l'autre du même temps, c'est-à-dire de l'an 387, ou environ. Il y a en effet une entière liaison entre ces deux ouvrages. Il avait fini le premier, en [5] disant que nous ne devons pas craindre la mort, puisqu'elle procure le repos à notre corps et la liberté à notre âme, en la dégageant de ses liens. Il commence le [6] second en promettant d'établir fort au long cette vérité, qu'il n'avait fait qu'ébaucher dans le livre de l'âme. Il y emploie [7] l'autorité du quatrième livre d'Esdras, et ce n'est pas le seul endroit où il témoigne en faire de l'estime. Il le cite aussi dans son livre [8] du Saint-Esprit, et dans l'oraison funèbre de son frère Satyre. Il en conseille même la lecture à Orontien, pour y apprendre que l'âme est d'une substance plus relevée que le corps. Mais il faut remarquer qu'alors, le quatrième livre d'Esdras n'avait pas encore perdu le crédit qu'il s'était acquis à la faveur du nom de ce docteur de la loi. Ce n'est pas dès le quatrième siècle, plusieurs [9] ne le regardassent comme apocryphe; mais on ne pensait pas ainsi généralement, et depuis on n'a pas fait de difficulté d'en insérer quelques endroits dans les offices publics de l'Eglise. Au reste, ce n'est pas sur le témoignage de ce seul livre que saint Ambroise établit la béatitude de l'âme en l'autre vie; il l'appuie sur un grand nombre d'autorités plus respectables.

Analyse de ce livre. Pag. 390.

2. Il distingue d'abord trois sortes de morts : la mort du péché qui tue l'âme, selon qu'il est écrit dans Ezéchiel : *L'âme qui pèche mourra* [10]; la mort mystique dont parle saint Paul dans son Epitre aux Romains [11], par laquelle on meurt au péché, pour ne vivre que pour Dieu; et la mort naturelle, par laquelle l'âme est séparée du corps et nous terminons le cours de cette vie. La première de ces morts ne peut être considérée que comme un grand malheur, et la seconde, que comme un très-grand bien; la troisième tient le milieu dans l'esprit de plusieurs; elle paraît avantageuse aux justes, et ils la souhaitent comme un grand bien. Elle est au contraire odieuse aux méchants, qui la craignent comme une grande peine, parce qu'ils se sont laissés corrompre par l'amour déréglé des plaisirs et des faux biens de la terre. Saint Ambroise prend le parti des premiers, et soutient qu'il ne nous est pas avantageux de vivre longtemps. Il en apporte pour preu- 390.
ves les gémissements des saints sur la longueur de leur pèlerinage, et leur empressement à voir arriver la dissolution de leur âme avec leur corps, pour aller se réunir avec Jésus-Christ dans le ciel; les misères et les inquiétudes dont cette vie est si remplie,
qu'il n'y a pour nous aucun plaisir qui ne soit 391
mêlé d'amertune; les péchés dans lesquels on tombe chaque jour, et les dangers continuels d'en commettre un plus grand nom-
bre; la servitude où nous engagent les be- 394.
soins de la vie; besoins qui énervent la vigueur de notre âme, les piéges au milieu desquels nous marchons, les tentations continuelles de la vie, qui l'ont fait regarder à un Prophète [12] comme une guerre; l'inconstance des désirs dont nous sommes agités, souhaitant tantôt une chose, tantôt une
autre, fût-elle opposée, comme de faire du 395.
jour la nuit, et de la nuit le jour; les pleurs, les gémissements qui précèdent quelquefois

[1] Luc. XXIV, 32.
[2] Augustin., lib. IV *contra duas Epist. Pelag.*, cap. 11.
[3] Observat. in hunc lib., pag. 383 novæ editionis.
[4] Pag. 389. — [5] Lib. *de Anima*, pag. 384.
[6] Ambros., *de Bono mort.*, pag. 390.
[7] Ibidem, cap. 10 et 11, pag. 408, 410.
[8] Idem, lib. *de Spirit. Sanct.*, cap. 7, et *de Obitu Satyri*, et *Epist.* 38 *ad Oront.*
[9] Hieronym., *Epist. ad Domnion. et Rogat.*
[10] Ezechiel. XVIII, 4. — [11] Rom. VI, 4.
[12] Job. VII, 1.

Pag. 395. ou accompagnent nos repas. « La mort,
ajoute saint Ambroise, nous affranchit de
toutes ces misères, elle sépare ce qui était
en guerre; elle rétablit le calme après la
tempête, elle n'empire pas notre état, mais
elle nous conduit au tribunal du souverain
juge, tels qu'elle nous a trouvés. C'est un
396. passage de la corruption à l'incorruption, de
la mortalité à l'immortalité. Elle est donc un
bien en toute manière, et n'est-ce pas une
étrange stupidité de la craindre, puisque
non-seulement elle est la sépulture des vices
et la résurrection des vertus; mais que c'est
par elle que Dieu a racheté le monde ? »

396. Il exhorte les chrétiens à n'avoir point
d'attache à cette vie, ni à ses plaisirs, et se
sert pour les détourner de cette comparaison.
397. « Comme un oiseau qui s'abaisse souvent
vers la terre, y est enfin pris, notre âme
doit bien prendre garde de s'abaisser aux
choses du monde; car elle trouvera des filets
dans les richesses du siècle, elle en trouvera
dans les possessions de la terre, elle en trouvera
dans l'amour des créatures. Pourquoi
donc chercher en tout cela de vains avantages,
puisqu'on n'y trouve que la perte de
son âme, qui est plus précieuse que tous les
395. trésors du monde. L'impureté et toutes les
autres passions, sont comme des clous qui
percent notre âme et l'attachent au corps. »
392. Il veut qu'on ne considère la vie comme un
bien, qu'autant qu'elle sert à la pratique de
la vertu, et qu'on la sacrifie pour les intérêts
de la religion, en devenant la victime de
Jésus-Christ. Il explique de l'âme ce qu'on
lit dans le Cantique des cantiques : *Ma sœur,
mon épouse est un jardin fermé* [1]: « Elle doit
398. dit-il, inviter le Verbe divin à descendre en
elle, afin qu'étant arrosée par sa céleste parole,
et par les riches effusions de son esprit,
elle porte de dignes fruits de vertu. Plus les
399. puissances des ténèbres s'efforcent de l'abaisser
vers la terre, en la portant à l'amour
des vanités du siècle, plus elle doit diriger
ses affections vers le ciel, et s'attacher à
400. Jésus-Christ, et combattre avec valeur contre
401. les ennemis de son salut, non-seulement
contre ceux qui sont au-dehors, mais encore
contre ceux qui sont au-dedans : il veut que
supérieure aux attaques de la chair, elle ne
se souille point en participant à ses œuvres,
et qu'elle ne soit dans le corps que pour lui
donner la vie. Il dit, que c'est un plus grand Pag. 402.
malheur de vivre longtemps en péchant toujours,
que de mourir de bonne heure dans
le péché; parce que le pécheur multiplie
son iniquité tant qu'il vit, au lieu que s'il
meurt, il ne pèche plus. « Plusieurs, ajoute-t-il,
se réjouissent de recevoir l'absolution
de leurs péchés : ils ont raison de s'en réjouir,
s'ils s'en corrigent; mais s'ils y doivent
persévérer, c'est une folie de s'en réjouir,
puisqu'en ce cas, ce leur aurait été un
moindre mal d'être condamnés d'abord,
afin qu'ils n'accumulassent pas leurs crimes. »

3. Saint Ambroise montre ensuite que la Suite de l'analyse.
mort n'a rien par elle-même de terrible, mais Pag. 403.
seulement par l'opinion qu'on en a, ce qui
lui fait dire : « Que ce ne doit pas être une
grande peine de mourir à ceux qui ont
peur de la mort, mais qu'ils doivent plutôt
avoir une grande peine de vivre toujours
dans cette grande peur de mourir. Or, la
crainte, ajoute-t-il, n'est que dans l'opinion,
et l'opinion ne vient que de la faiblesse de
notre nature, et elle est contraire à la vérité.
» Il dit encore : « Si la mort est un mal,
comment les jeunes gens ne craignent-ils pas
de devenir vieux, ni de parvenir à un âge
voisin de la mort. » Il s'appuie aussi sur ce
raisonnement : « A la mort l'âme est délivrée,
et le corps se corrompt; celle qui est délivrée
se réjouit de sa délivrance, et celui qui
se corrompt ne sent point sa corruption. » Il
suppose comme une chose évidente, que 405.
l'âme ne meurt point avec le corps, puisqu'elle
n'est point du corps, mais de Dieu.
« Et comment serait-elle mortelle, dit-il, 406.
puisque c'est elle qui donne la vie ? » Il
prouve son immortalité par plusieurs passages 407.
de l'Ecriture [2], tant de l'Ancien que du
Nouveau-Testament.

4. Les trois derniers chapitres, regardent Suite de l'analyse.
l'état des âmes séparées du corps. Saint Ambroise
suppose qu'elles sont jusqu'au jour du
jugement dans des demeures invisibles, où
elles attendent ou la gloire, ou la damnation
éternelle, quoique les unes y souffrent déjà Pag. 408
une partie de la peine qu'elles méritent, et
que les autres y goûtent quelque chose du
bonheur qui leur est destiné. « Les âmes, 407.
dit-il, attendent ce qu'elles méritent : les
unes attendent la damnation; les autres, la

[1] Cantic. IV, 12.

[2] Joan. X, 18; Luc. XII, 20; Matth. X, 28; Psal. CXVIII, 109.

gloire ; mais en attendant, les premières ne sont pas sans peine, ni les dernières sans récompense. » Il avait puisé ce sentiment dans le quatrième livre d'Esdras [1], où nous lisons, que lorsque le jour du jugement sera venu, les tombeaux s'ouvriront, les morts quitteront la poussière, la terre rendra tous ceux qu'elle retenait dans son sein ; les demeures rendront les âmes qui leur étaient confiées ; et alors le Très-Haut paraîtra sur son tribunal. Saint Ambroise réfute en passant l'opinion de la métempsycose, et répond à ceux qui se plaignaient de l'injustice qu'il y avait à différer jusqu'au jour du jugement la récompense des justes, en comparant avec l'auteur du même livre d'Esdras [2], le jugement à un cercle ou à une roue, dont une des parties ne roule ni plus vite ni plus lentement que l'autre ; en sorte que l'on ne peut remarquer aucun intervalle dans le jugement que Dieu exercera
Pag. 408. sur tous les hommes. Il traite après cela du bonheur dont les âmes des justes jouiront dans ces demeures invisibles, en attendant qu'elles soient transportées dans le lieu du repos éternel, et en distingue sept degrés ; le
489. premier est la joie qu'elles ressentent d'avoir vaincu la chair ; le second, la tranquillité de leur état ; le troisième, l'assurance de leur sort au jour du jugement ; le quatrième, la vue de la gloire qui leur est destinée ; le cinquième, une joie surabondante d'être sorties de la prison du corps, et parvenues à la possession de la vraie liberté, et l'héritage promis ; le sixième, un commencement de splendeur qui les fait briller comme le soleil ; le septième, est le plaisir qui naît dans elles, de la confiance qu'elles ont de voir incessament
410. la face du Seigneur. Saint Ambroise ne s'étend pas sur les degrés de peines que souffrent les âmes des impies, en attendant le dernier jour, et il en donne cette raison : « Il est plus à propos de connaître comment les justes sont sauvés, que de savoir comment les méchants sont tourmentés. »

Il finit ce traité par une description de la félicité éternelle, et il conjure les fidèles de se
411. hâter d'y parvenir. « Allons, leur dit-il, sans crainte vers Jésus-Christ notre Rédempteur ; allons d'un pas ferme à l'assemblée des Patriarches ; marchons, lorsque le jour en sera venu, vers Abraham notre père, en cette assemblée des saints et des justes, où nous trouverons nos pères, et ceux qui nous ont instruits dans la foi, où la foi peut suppléer au défaut des œuvres ; où notre père Abraham tient son sein ouvert pour recevoir les pauvres et les affligés, comme il reçut autrefois Lazare ; où Jésus-Christ a préparé des demeures pour ses serviteurs, afin qu'ils soient tous où il est. « C'est-là, ajoute-t-il, que Pag. 412.
nous voulons vous suivre, Seigneur Jésus. » Mais appelez-nous à vous, afin que nous vous suivions, parce que sans vous, personne ne peut monter vers vous ; car vous êtes la voie, la vérité et la vie. Recevez-nous, puisque vous êtes la voie ; rassurez-nous, puisque vous êtes la vérité ; donnez-nous la vie, puisque vous en êtes l'auteur. Mettez-nous en possession de ce bien que David souhaitait de voir dans la terre des vivants. Là sont les vrais biens, où l'on vit éternellement, où l'on mène une vie sans tâche. C'est de ces biens dont le même Prophète disait dans le psaume soixante-quatrième : *Nous serons remplis des biens de votre maison* [3]. »

Ce traité est écrit avec beaucoup de noblesse et d'élégance. Les réflexions qui y sont en grand nombre, sont belles et utiles, et les raisonnements justes et solides. Il est plein de citations de l'Ecriture, qui y est toujours employée dans un sens fort naturel.

Le livre de la Fuite du siècle, écrit vers l'an 387.

5. Le livre de la *Fuite du siècle* paraît être comme les précédents, composé de divers discours que saint Ambroise avait faits pendant le cours de l'année 387, soit aux catéchumènes, soit aux nouveaux baptisés, pour leur donner de l'éloignement d'un monde aux pompes duquel ils avaient renoncé dans le Baptême. On l'a placé différemment dans les diverses éditions des œuvres de ce Père. Mais de la manière dont il le commence [4] il y a lieu de croire qu'il l'écrivit après celui *du Bien de la mort*, avec lequel il a une liaison naturelle. Ce traité est intitulé dans quelques manuscrits : *d'Esaü et de la Fuite du siècle ;* mais son titre ordinaire est *de la Fuite du siècle ;* et c'est ainsi qu'il est cité par saint [5] Augustin.

Analyse de ce livre.

6. Il est rempli de belles et de solides instructions sur la vanité du siècle et sur le danger de ses charmes ; sur la fragilité de Pag. 418.
notre nature toujours portée aux plaisirs

[1] IV Esdr. VII, 31, 32.

[2] IV Esdr. V, 42. — [3] Psal. LXIV, 6.

[4] *Frequens nobis de effugiendo sæculo iste est sermo.* Pag. 418.

[5] Augustin., lib. II *contra Julian.*, cap. 8, et lib. IV *contra duas Epist. Pelag.*, cap. 11.

illicites; sur le besoin que nous avons du secours de Dieu pour redresser ce mauvais penchant, et pour persévérer dans le bon propos; sur les efforts continuels que nous devons faire pour nous rendre maîtres de nos passions et nous élever à la perfection.
Pag. 419. Interprétant dans un sens allégorique ce qui est dit dans le livre des Nombres des six villes de refuge où pouvaient se retirer ceux qui avaient commis un homicide involontaire [1], il y trouve des raisons qui doivent nous porter, et surtout les ministres des autels, à fuir le
426. siècle. Mais comme les exemples font toujours plus d'impression que les préceptes, il propose celui des Patriarches, en particulier du patriarche Jacob, de Moïse, et de David;
428. celui des Prophètes, des Apôtres et de Jésus-
430. Christ même. « Cette fuite, dit-il, nous est en même temps glorieuse, utile et nécessaire; mais elle doit être prompte, sans que la crainte de la rigueur des saisons ni de la mort nous empêche de nous mettre en
431. chemin. » Par ce chemin il entend celui qui
432 et suiv. conduit à la vie éternelle; c'est pourquoi il dit que fuir le siècle, ce n'est pas s'en éloigner corporellement, mais n'y point mettre son affection; se garantir de ses pièges et de
425. ses illusions; mépriser ses vanités et ses pompes; s'abstenir du péché; faire tous ses efforts pour se rendre semblables à Dieu; s'attacher uniquement à lui, puisqu'il doit être l'unique objet de notre amour et de notre ambition; être fidèles à observer ses préceptes, et marcher sans relâche dans la
432. voie de la perfection. « Le terme de tous ces travaux, ajoute-t-il, est la possession du souverain bien, c'est-à-dire de Dieu même: motif plus que suffisant pour nous engager à fuir un monde, où jusqu'ici le péché et la malice persévèrent par la permission de Dieu, quoique Jésus-Christ ait condamné leur auteur, qui est le démon. »

Saint Ambroise reconnaît dans ce traité l'utilité de la crainte, non-seulement des jugements de Dieu, mais aussi de la puissance [2] des hommes, car il dit qu'elle rend obéissants ceux que l'amour du bien ne porte pas à leur devoir; mais il la regarde en même temps comme la ressource des [3] âmes faibles qui ne peuvent recevoir cette abondance de charité, qui fait le caractère de ceux qui habitent dans cette cité [4], où l'on a pour loi d'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son âme et de toute sa force. D'après le saint docteur la loi [5] naturelle est gravée dans le cœur de tous les hommes, et elle leur montre le bien qu'ils doivent faire et le mal qu'ils doivent éviter. En parlant de la loi de Moïse, il enseigne qu'elle peut [6] bien confondre le pécheur, mais non pas le convertir; qu'elle condamne le mal, mais qu'elle n'y remédie pas.

Saint Ambroise a profité dans ce traité de quelques endroits du livre de Philon, intitulé *de la Fuite d'Agar*, et où par occasion il parlait des patriarches Jacob et Joseph, et des six villes de refuge marquées dans l'Ecriture.

Les livres de Jacob et de la Vie bienheureuse, écrits vers l'an 387

7. Les deux livres qui ont pour titre: *De Jacob, et de la Vie bienheureuse*, ont encore été faits vers l'an 387 et composés des discours que saint Ambroise avait prononcés pendant le temps de Pâques, pour l'instruction des nouveaux baptisés. Le saint évêque ne commence pas ces livres par traiter de la matière que le titre annonce; mais il s'arrête quelque temps à donner des leçons de piété aux néophytes, et à leur découvrir les moyens d'acquérir la sainteté et la perfection de vie à laquelle ils s'étaient engagés par les vœux du Baptême.

Analyse du premier livre.

8. La première instruction qu'il leur donne, est d'avoir de la docilité d'esprit, et de suivre les lumières de la droite raison. Car quoique Pag. 443.
la raison ne puisse point arracher en nous la concupiscence, elle peut néanmoins en modérer les saillies. Si l'esprit n'est pas le maître absolu de ses passions, il l'est de les modérer. S'il n'est pas possible à un homme naturellement porté à la colère, de n'en avoir jamais aucun mouvement, il est en lui de la réprimer et de la modérer, suivant ce que dit le prophète [7]: *Mettez-vous en colère et ne péchez point*, en quoi il permet ce qui est de la nature, et il défend ce qu'il y a du péché.

[1] Nombr. XXXV, 11.

[2] *Metu enim præsidentis plerumque fit obediens potestati, qui est ingratus salutis; ut necessitatem sobrietatis agnoscat, qui noluit ac nequivit gratiam pietatis agnoscere. Corrigit ergo necessitas quem pietas provocare debuerat.* Cap. 2, pag. 421.

[3] *Sed si rursus angusti animi et minuti sunt qui abundantiam caritatis et gratiam recipere non possunt, habes tertiam civitatem: ut divinæ potestatis formido te sobrium faciat et inflectat metus.* Ibid., pag. 422.

[4] *Hæc lex secundæ civitatis:* Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, etc. Cap. 2, pag. 422.

[5] Cap. 3, pag. 423, 424.

[6] Idem, ibid., pag. 424.

[7] Psal. IV, 5.

Pag. 444, 445. Saint Ambroise leur dit en second lieu, qu'ils doivent modérer l'ardeur de leurs passions, tant de l'âme que du corps, en mettant en pratique la vertu de la tempérance, si fort recommandée à nos premiers pères, et dont la loi de Moïse fait un précepte [1]: autrement ils ne doivent point imputer à la chair, les fautes dans lesquelles ils tomberont, puisque c'est volontairement que nous faisons le bien ou le mal, et qu'il nous est libre de faire servir nos membres à la justice ou à l'iniquité. Jésus-Christ ne met au nombre de ses soldats que ceux qui veulent bien entrer dans son service; et le démon n'a pour esclaves que ceux qui se sont volontairement vendus à lui
447. par leurs péchés. Le saint docteur fait voir la différence de ces deux servitudes; et il montre combien est indispensable celle de Jésus-Christ, puisque nous sommes ses esclaves par
448. droit de rédemption et de création. « Vous avez, dit-il, été rachetés par le Sauveur. Vous êtes donc son esclave, et parce qu'il vous a créés, et parce qu'il vous a rachetés. Vous êtes obligés de le servir, et comme votre Maître et comme votre Rédempteur. On vous a donné la liberté afin que vous souvenant de Celui qui vous l'a donnée, vous appreniez la soumission que vous devez si légitimement à votre libérateur, de peur que si vous en deveniez méconnaissants, il ne vous en privât. Y a-t-il un bonheur plus grand que le vôtre? Vous régnez sous votre Seigneur; vous com-
449. battez sous votre protecteur. » Il met aussi au nombre des bienfaits de Dieu, la loi ancienne, parce que nous faisant connaître le péché sans nous aider à l'éviter, elle nous fait comprendre la nécessité de recourir à la grâce du vrai libérateur, qui est Jésus-Christ. L'esprit est souvent assez bon pour juger; mais il est d'ordinaire très-faible pour résister. Continuellement combattu par les appé-
450. tits de son corps, et le plus souvent entraîné par les charmes des voluptés, il n'y a dans un si grand péril d'autre remède, sinon que la grâce délivre celui que la loi n'a pu déli-
450. vrer. Il exhorte les nouveaux baptisés à ne
451. perdre jamais le souvenir, qu'ayant été ensevelis avec Jésus-Christ par le Baptême, pour mourir au péché, et ne vivre plus que pour Dieu, le péché ne doit plus régner dans leurs corps, ni l'asservir à ses désirs déréglés. Il les exhorte encore à ne se glorifier point d'être justes, mais seulement d'avoir été rachetés; à ne point se glorifier d'être sans
péché, mais à se glorifier de ce que leurs Pag. 452.
péchés leur ont été remis, et de ce que Jésus-Christ a bien voulu être leur avocat auprès de son Père, et de ce que son sang a été répandu pour eux. Il relève beaucoup la puis- 453.
sance de la grâce que Jésus-Christ nous a méritée par sa mort. Après que Dieu a livré à la mort son Fils pour nous tous, afin de nous marquer qu'il nous a tous aimés, nous n'avons aucun sujet de craindre qu'il nous puisse à l'avenir rien refuser de ce que nous lui demanderons; ni que Jésus-Christ à qui le Père a conféré toute puissance, veuille damner ceux pour qui il s'est livré à la mort.

Suite de l'analyse. Pag. 454 et suiv.

9. Après cela, saint Ambroise examine en quoi consiste le bonheur du sage, et montre par des raisons générales, que les plus grands maux et les plus fâcheuses adversités, n'empêchent point qu'il ne soit heureux; sa vertu, dit-il, le met au-dessus des malheurs de la vie, et quoiqu'il sente, comme les autres, les pertes, les afflictions, les maladies, les douleurs, la captivité, il ne s'en croit pas moins heureux, persuadé que la félicité ne consiste point dans les plaisirs et dans les commodités du corps, mais dans la pureté de la conscience. Le juste condamne même ceux qui Pag. 457.
s'affligent avec excès de leur mauvaise santé et des autres misères de ce monde, et les reprend avec raison comme des lâches, de ce qu'ils établissent plutôt la vertu dans les usages du corps, que dans les biens de l'esprit; de ce qu'ils se plaignent de la bassesse de leur naissance, eux qui devraient mépriser l'éclat même de la puissance royale, et se mettre en quelque sorte au-dessus de tous les riches et les grands du siècle; non-seulement il n'appréhende rien en ce monde que la perte de la vertu, mais il se fait encore un devoir de guérir dans l'esprit des autres, ces vaines terreurs qui leur causent tant de peines sur le sujet de la mort. Il est désirable, comme dit l'Apôtre, de mourir pour être avec Jésus-Christ; les bonnes œuvres, bien loin de recevoir aucun empêchement par la faiblesse du corps, en sont
plutôt fortifiées, et elles ne sont soutenues 458.
ni par la grandeur de la naissance, ni par l'appui des alliances illustres, ni par le pouvoir des richesses, mais par la seule vertu et la bonne volonté.

[1] Levit. XI, 4, et Exod. XX, 4.

Analyse du second livre

Pag. 459. 10. Saint Ambroise après avoir établi ces maximes générales dans le premier livre, les confirme dans le second par l'exemple du patriarche Jacob, et montre par le détail de ses principales actions, que les afflictions, les traverses et l'exil même ne l'ont pas empêché d'être heureux. Par heureux, il entend avec le Psalmiste, celui qui ne s'est point laissé aller à suivre le conseil des impies, qui ne s'est point arrêté dans la voie des pécheurs[1], et qui ne s'est point assis dans la chaire contagieuse, et c'est aussi en ce sens, qu'il dit que Jacob, même dans l'adversité, a été heu-
460, 461. reux. A l'occasion du penchant plus grand que Rébecca avait pour Jacob, il conseille aux pères et aux mères de ne pas jeter des semenses de divisions dans leurs familles, par des inégalités et des préférences d'affections, qui ne sont capables que d'y exciter la jalousie et le trouble. « Il faut, dit-il, garder une même mesure dans l'amour que l'on a pour ses enfants, et leur faire ressentir les effets d'une même piété. Si l'on permet par indulgence de se laisser emporter par un peu plus d'affection envers l'un qu'envers les autres, soit parce que l'on y remarque plus d'agrément, soit parce que l'on s'y trouve engagé par une plus grande ressemblance, il faut néanmoins que la règle de la justice soit également observée à l'egard de tous. C'est procurer un plus grand avantage à celui que l'on aime le plus, que de lui procurer l'affection de ses frères, et on lui ôte plus qu'on ne lui donne, en le chargeant de l'envie d'une préférence injuste. » Saint Ambroise convient toutefois que la mère doit témoigner de l'affection, mais que le père doit agir avec jugement, qu'il faut que la mère se porte par la tendresse de sa piété, à témoigner plus d'amitié au plus jeune qu'aux autres ; et que le père conserve pour son aîné le rang d'honneur qui lui est dû selon sa naissance, pourvu que de part et d'autre ils prennent tous deux soin de faire du bien à tous leurs enfants en particulier, au lieu de conspirer mutuellement à n'en considérer qu'un seul, en privant les autres du secours qu'ils pourraient espérer d'eux.

462 et suiv. Il traite ensuite en peu de mots des différentes bénédictions qu'Isaac donna à ses deux fils ; des menaces qu'Esaü fit à Jacob de le tuer ; du retour de Jacob de la maison de Laban dans sa patrie ; de l'entretien qu'il eut avec Esaü, et de sa réconciliation avec lui ; des diverses actions de sa vieillesse. Il revient ensuite à son but principal, et prouve par d'autres exemples différents de celui de ce Patriarche, que l'on peut être heureux au milieu des afflictions. Ces exemples sont ceux Pag. 474.
du grand prêtre Eléazar, que toutes les tentatives d'Antiochus ne purent engager à contrevenir à la loi du Seigneur ; des sept frères Macchabées et leur mère, qui par leur constance dans les supplices que ce persécuteur leur fit souffrir, acquirent la vie éternelle. L'éloge que saint Ambroise fait de leur fermeté dans la foi, est des plus accomplis. Voici ce qu'il fait dire au second de ces illustres Martyrs : « Qu'il est agréable de mourir 476.
pour la religion ! que l'amertume de la mort la plus cruelle, devient douce à ceux qui souffrent pour la piété, lorsqu'ils envisagent la récompense infinie de leurs travaux qui les attend ! les tourments que vous souffrez, ô prince, sont plus grands que les supplices que nous souffrons ; et vous êtes plus cruellement déchiré que nous, quand vous vous sentez vaincu malgré tous les efforts de votre puissance. » La réponse qu'il met dans la bouche du troisième, n'est pas moins admirable : « Vous voilà vaincu, ô Antiochus, du 476.
moment que vous commandez qu'on me coupe l'instrument de ma voix. C'est confesser publiquement que vous êtes dans l'impuissance de répondre à nos raisons, et que les coups de notre langue, vous sont plus sensibles que ne nous le sont tous ceux que vous nous faites souffrir. Mais vous vous trompez, si en nous ôtant la voix, vous croyez par là nous échapper. Car sachez que Dieu entend ses serviteurs, lors même que leur langue ne lui parle pas, et qu'il les entend alors même d'autant plus, qu'ils ne lui parlent que par les cris de leur cœur. Ainsi vous pouvez me couper la langue, mais vous ne pouvez me dépouiller de la constance que Dieu m'inspire ; vous ne pouvez m'empêcher de rendre témoignage à la vérité ; vous ne pouvez étouffer le cri de mon cœur. Le sang a sa voix, par laquelle il crie vers Dieu, et celui qui entend nos pensées les plus secrètes, entend encore plutôt la voix du sang qui s'élève jusqu'à son trône. » Et en admirant le discours de la mère au plus jeune de ses enfants, pour l'exhorter à ne point craindre le glaive du bourreau : « L'heureuse mère, 478.

[1] Psal. I, 1.

s'écrie-t-il, d'avoir ainsi enfanté une seconde fois tous ses fils pour l'éternité, par la force de sa foi, et de les avoir conduits par sa piété, jusqu'au port assuré de leur salut. »

Philon traite à peu près la même matière que saint Ambroise, dans son livre qui a pour titre : *Que tout homme de bien est libre*. Mais il ne paraît pas que ce Saint en ait rien emprunté, si ce n'est dans les endroits où Philon parle d'Esaü.

§ IV.

Livres *du Patriarche Joseph* et *des Bénédictions des Patriarches.*

Livre du Patriarche Joseph, écrit vers l'an 387.

1. Saint Ambroise marque assez [1] clairement au commencement de son livre sur le patriarche Joseph, qu'il ne l'écrivit qu'après ceux que nous avons de lui sur Abraham, sur Isaac et sur Jacob. On voit par un endroit [2] de ce livre que lorsqu'il le composa, Calligone grand-chambellan et premier eunuque du jeune Valentinien, avait eu la tête tranchée pour un crime [3] dont il semblait qu'un eunuque dût être incapable. Cette mort étant arrivée vers l'an 387, il paraît que l'on peut mettre aussi en cette année le livre sur le patriarche Joseph. Il est composé comme les autres livres sur les Patriarches, de divers sermons que saint Ambroise avait prêchés à Milan.

Analyse de ce livre.

Pag. 483. 2. Après avoir fait voir, comme il le dit lui-même, le modèle d'une obéissance pleine d'ardeur et de foi dans Abraham ; celui d'une pureté d'esprit simple et sincère dans Isaac ; celui d'un grand courage et d'une patience singulière dans Jacob, il crut qu'il était convenable de relever entre plusieurs vertus du patriarche Joseph, celle qui avait paru en lui avec plus d'éclat, c'est-à-dire sa chasteté. Il paraît attribuer à sa vertu l'amour de préférence que Jacob avait pour lui, et que l'Ecriture [4] attribue à une cause purement naturelle, en disant qu'il l'aimait plus que tous les autres parce qu'il l'avait eu étant vieux. Mais il en prend occasion d'instruire les pères et mères de la manière dont ils doivent partager leur affection entre leurs enfants. Si
484. leur amour envers leurs enfants n'est pas bien réglé, il leur nuit plus qu'il ne leur sert; une trop grande indulgence pour eux les porte à leur pardonner toutes leurs fautes ; la préférence qu'ils font de l'un d'eux à tous les autres, éteint en eux l'affection fraternelle, et lui attire l'envie de ceux dont-ils devraient tâcher de lui procurer l'estime et l'affection.
Comme la nature [5] les a égalés en leur donnant à tous par leur naissance le même prin- Pag. 485.
cipe de la vie, ils doivent avoir soin aussi de leur partager ce don également en répandant sur tous les marques de leur tendresse et les effets de leur bonté. La piété ne sait ce que c'est que de remporter aucun avantage pour les biens temporels, s'il faut acheter ce préciput aux dépens de cette vertu. Néanmoins il ne prétend pas que l'on doive ôter aux pères et mères la liberté d'aimer ceux de leurs enfants qu'ils croient mériter davantage leur affection que les autres, ni retrancher dans les enfants le désir de se rendre plus agréables que les autres. Saint Ambroise
explique ensuite d'une manière mystique ce 486.
qui est dit de Joseph envoyé vers ses frères; du sang dans lequel ils trempèrent sa robe ;
des vingt pièces d'argent pour lesquelles il 490.
fut vendu à des Ismaëlites ; de sa servitude en Egypte, et fait remarquer dans ces différentes circonstances les mystères de l'Incarnation et de la Passion de Jésus-Christ. Il
décrit avec tous les ornements de son élo- 491 et suiv.
quence la résistance de Joseph aux sollicitations de la femme de Putiphar, dont il représente les empressements et les artifices
avec les plus vives couleurs. Il suit ce Patri- 494.
arche dans toutes les autres circonstances de sa vie, faisant voir le rapport qu'elles ont avec Jésus-Christ, dont Joseph était la figure :
c'est à quoi il réussit parfaitement, en com- 499, 500, 501.
parant ce qui est dit de ce Patriarche dans la Genèse, avec ce qu'on lit de Jésus-Christ dans l'Evangile. Il fait aussi de pareilles ap-
plications en parlant des frères de Joseph : 504.
Benjamin est comparé à saint Paul ; et les autres avec le peuple Juif. Quoiqu'il reconnaisse que les saints mêmes n'ont pas été
exempts d'envie, il semble toutefois douter 484.
que cette passion ait mû le cœur des frères de Joseph ; et il ne tient pas à lui qu'on ne regarde la jalousie qui parut dans eux contre leur frère, comme purement mystérieuse et figurative de la haine que les Juifs conçu-

[1] Ambros., lib. *de Joseph*, pag. 483.
[2] Ibid., pag. 496.
[3] Augustin., lib. VI *contra Julian.*, cap. 14.
[4] Genes. XXXVII, 3.

[5] *Jungas liberos æqualis gratia, quos junxit æqualis natura. Lucrum pietatis nescit pecuniæ, in quo pietatis dispendium est.* Pag. 485.

rent contre Jésus-Christ[1], et qu'ils poussèrent jusqu'à le faire mourir.

Livre des Bénédictions des Patriarches, écrit vers l'an 387.

3. Le livre intitulé : *Des Bénédictions des Patriarches*, est une suite des précédents, particulièrement de celui de Joseph, auquel il est même joint assez souvent dans[2] les anciens manuscrits, comme une seconde partie. Jonas[3] d'Orléans le cite aussi sous le titre de *Livre de Joseph*. C'est le dernier des sept livres sur les Patriarches, marqués par Cassiodore entre les ouvrages de saint Ambroise ; et il n'y a aucune raison de douter qu'il n'ait été fait comme les six autres vers l'an 387, avant que ce saint évêque partit pour la seconde ambassade vers le tyran Maxime. Ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'il est postérieur au Commentaire sur saint Luc que l'on y trouve cité[4], et qui passe assez généralement pour avoir été composé l'an 386.

Analyse de ce livre.

Pag. 513. 4. Saint Ambroise commence ce traité par enseigner aux enfants l'obéissance et la reconnaissance qu'ils doivent à leurs pères et mères. « Nous lisons, dit-il, que quiconque était béni par son père était comblé de bénédictions, et que celui qui avait attiré sa malédiction était maudit : c'est la grâce que Dieu a attachée aux parents, afin d'exciter leurs enfants à s'acquitter envers eux des devoirs de piété ; de sorte que cette autorité et cette prérogative qu'il a donnée aux pères et aux mères est une instruction pour leurs enfants. Honorez donc votre père afin qu'il vous bénisse ; que les enfants qui ont de la piété l'honorent par la considération des avantages qu'ils en peuvent recevoir ; et les enfants ingrats par un motif de crainte de tomber dans leur malédiction : quand même ce père serait pauvre et n'aurait point de richesse à laisser à ses enfants, il a néanmoins le pouvoir de leur départir sa dernière bénédiction, qui est très-avantageuse à ses héritiers pour l'ouvrage de la sanctification de leurs âmes ; et c'est un bien tout autrement grand d'être heureux que d'être riche : c'est ce qui portait Joseph à recevoir avec tant d'empressement la bénédiction de son père. » Après ce prélude il entre dans le détail des bénédictions Pag. 514 et suiv.
que Jacob, étant près de mourir, donna à ses enfants, et les explique toutes dans un sens mystique. Il explique des Juifs et des Chrétiens la bénédiction donnée à Manassé et à Ephraïm. Et parlant de celle de Dan, il dit que ces paroles de Jacob : *Il jugera son peu-* 523 et suiv.
ple : Semblable à un serpent dans le sentier qui mordra le pied du cheval afin que celui qui le morde tombe à la renverse, marquent que l'Antéchrist sortira de la tribu de ce nom. Il applique celle de Benjamin à saint Paul ; et 526.
la plupart des autres à Jésus-Christ, surtout 530.
celle de Juda et de Joseph, dont il développe avec grand soin les mystérieux rapports. En expliquant la bénédiction donnée 524.
à Aser en ces termes : *Le pain d'Aser sera excellent, et les rois y trouveront leurs délices ;* il entend par ce pain l'Eucharistie[5], « que le prêtre consacre, dit-il, tous les jours par les paroles mêmes de Jésus-Christ ; pain qui est devenu la nourriture des saints, la rémission des péchés, le préservatif de la mort éternelle. »

§ V.

Livres *d'Elie* et *du Jeûne*, *de Naboth* et *de Tobie*.

Livre d'Elie et du Jeûne, écrit vers l'an 390.

1. Le livre *d'Elie* et *du Jeûne*, c'est ainsi qu'il est intitulé dans tous les manuscrits, est un recueil de sermons que saint Ambroise avait, ce semble, prêchés, partie avant, partie pendant le carême dans l'église de Milan. Car en un[6] endroit, il parle du jeûne du Carême, comme étant tout proche ; et en un[7] autre il adresse la parole aux catéchumènes qui s'étaient déjà fait inscrire pour le Baptême. Mais on ne peut savoir au juste en quelle année. Il paraît seulement[8] que ce fut après la mort du tyran Maxime et le retour du jeune Valentinien et de Théodose à Milan, c'est-à-dire, après l'an 389, lorsque les soldats buvaient en paix à la santé des empereurs, de l'armée et de leurs enfants.

Analyse de ce livre.

2. Saint Ambroise composa ce livre par l'engagement qu'il avait pris de proposer à ce peuple les vertus d'Elie et ses actions merveil- Pag. 535
leuses, pour le préparer par-là, comme par

[1] *Sic etiam isti typo populi, non animi sui vitio laborabant.* Pag. 487.

[2] Not. in hunc lib., pag. 512.

[3] Jonas, lib. II *de Instit. laicali*, cap. 15.

[4] Ambros., lib. *de Benedict. Patriarch.*, pag. 519.

[5] *Hunc panem dedit (Christus) Apostolis, ut dividerent populo credentium, hodieque dat nobis eum, quem ipse quotidie sacerdos consecrat verbis suis. Hic ergo panis factus esca sanctorum..... qui accipit non morietur peccatoris morte, quia panis remissio peccatorum est.* Ambros., *de Patriarch. Benedict.*, cap. 9, pag. 524.

[6] Ambros., lib. *de Elia*, cap. 1, pag. 535.

[7] Ibid., cap. 21, pag. 560.

[8] Ibid., cap. 17, pag. 554.

le son d'une trompette, à la fête de Pâques. Il est distribué en trois parties. La première qui est la principale, traite du jeûne et particulièrement de celui du Carême. Le saint évêque y représente le jeûne sous l'idée d'un combat qui nous fait participer au triomphe de la Croix; et il ajoute que le Seigneur a bien voulu combattre avant de vaincre, non qu'il eût besoin de combattre pour vaincre ses ennemis; mais afin de nous prescrire la manière de les combattre, et nous donner ensuite la grâce d'en triompher. C'est par le
Pag. 536. jeûne que Jésus-Christ surmonta les tentations du démon, et c'était dans le jeûne qu'il mettait ses délices. C'est par le jeûne qu'Elie fit tous les prodiges que l'histoire sainte nous raconte de lui; qu'il ferma le ciel au peuple Juif, tombé dans le sacrilége; qu'il ressuscita le fils de la veuve de Sarepta; qu'il fit tomber de la pluie après une sécheresse de trois ans et demi; qu'il arrêta les eaux du Jourdain; qu'il passa ce fleuve à pieds secs; qu'il fut
537. enlevé au ciel dans un chariot. Saint Ambroise touche légèrement ces prodiges, parce qu'il avait déjà parlé des actions de ce Prophète, dans plusieurs autres écrits. Il ajoute à l'exemple d'Elie celui de saint Jean-Baptiste, qui ne s'est pas moins appliqué au jeûne dans le désert, où il ne vivait que de sauterelles et et de miel sauvage, d'où vient que s'étant élevé par la continence au-dessus de ce qui paraissait possible dans la nature, il n'a point passé pour un homme, mais pour un ange. Il appelle le jeûne la nourriture de l'âme, la vie des anges, la mort du péché, le remède de salut, la racine de la grâce, le fondement de la chasteté. Il le représente comme un vêtement qui nous couvre de sainteté et de lumière, et nous garantit de cette honteuse nudité à laquelle nous avons été assujettis par le
538 péché d'Adam. Pour traiter du jeûne avec quelque ordre, il en fait voir d'abord l'antiquité, qu'il fait remonter jusqu'au commencement du monde, prétendant que la défense que Dieu fit à Adam de manger du fruit de vie, est une espèce de commandement du
540. jeûne. De là il vient au jeûne que Moïse observa sur la montagne, pendant les quarante jours qu'il passa avec Dieu pour recevoir la loi de ses mains. Ensuite il montre les avantages extraordinaires que la mère de Samuel reçut du jeûne; comment Elisée l'observait et le faisait observer à ses disciples; de quelle manière il préserva les trois jeunes Pag. 541.
hommes dans la fournaise, et Daniel dans la fosse aux lions. Il fait entrer surtout dans le jeûne l'abstinence du vin, si religieusement observée par les Patriarches et par les Prophètes. « Noé, dit-il, ne s'enivra qu'une fois 539.
encore bien innocemment, parce qu'il ne connaissait point la force du vin. Abraham honoré de la visite des anges du Seigneur même ne leur présenta point de vin, il fit tuer un veau et leur servit du beurre et du lait. Moïse pour secourir le peuple dans son altération, 540.
se contenta de rendre potable les eaux de Mara, sans recourir au vin; et ailleurs, lorsque Dieu lui dit de frapper le rocher, il ne lui dit pas : Vous frapperez le rocher et le vin coulera; mais vous frapperez le rocher, il en sortira de l'eau, et le peuple boira. C'est l'abstinence du vin qui a délivré la mère de Samson de l'opprobre de la stérilité. Les disciples d'Elisée se plaignant un jour de l'amertume insupportable des herbes sauvages dont il les régalait, le Prophète n'employa pour tout correctif qu'une poignée de farine. » Mais laissant là ces exemples de l'antiquité, il fait 541.
voir que le jeûne est recommandable par lui-même. « Qui est celui, dit-il, qui en jeûnant a détérioré sa maison ou diminué ses finances? Le jeûne est l'école de la continence, la discipline de la chasteté, la règle de la vertu, l'art qui forme les hommes à la douceur, l'attrait de la charité, la grâce des vieillards, la garde des jeunes gens. » A ces avantages, il oppose 542.
les funestes effets de l'intempérance, les agitations, les troubles, les folles dépenses et les autres désordres qui en sont inséparables. Il demande à ceux qui se plaignaient de la rigueur de la loi du jeûne, de lui citer quelqu'un qui fût mort pour l'avoir observée. « Au contraire, dit-il, il y en a plusieurs qui 543.
ont rendu l'âme dans des repas. Ce fut le vin qui perdit Holopherne et Aman. Judith au contraire et Esther sauvèrent le peuple de Dieu par le jeûne. C'est par le jeûne que l'on se 544, 545.
rend digne de la nourriture que l'on prend sur la table mystique, c'est-à-dire de l'Eucharistie; car on l'obtient au prix de la faim, et ce breuvage qui enivre par la sobriété avec laquelle on approche des sacrements célestes, s'acquiert aussi par la soif, selon ces paroles du Seigneur : *Courez à l'eau, vous qui avez soif*[1]. Aussi jeûne-t-on tous les jours du Carême, hormis le samedi et le dimanche, et ce

[1] Isai. LV, 1.

jeûne est terminé par la Pâque du Seigneur. »

Pag. 546, 547. Saint Ambroise finit cette première partie par des instructions sur la manière de jeûner chrétiennement, montrant que le jeûne est inutile s'il n'est accompagné de la crainte de Dieu, de la prière, de l'humilité, de l'innocence, de l'aumône, et de la méditation des saintes Ecritures.

Analyse de la seconde partie. 3. Dans la seconde partie, saint Ambroise invective fortement contre le luxe des festins,
Pag. 548. les excès de bouche, et les désordres qui sont les suites naturelles de l'ivrognerie et de
549. l'intempérance. Il se plaint de ce que ces vices régnaient non-seulement parmi les gens du commun, mais encore parmi les personnes de condition, que les excès du vin rendaient la risée et le mépris de leurs domestiques, et
550 et suiv. parmi les gens de guerre, qui le matin, terribles à l'ennemi, devenaient le soir, après s'être livrés au vin, le jouet des enfants. Il
555. déclame aussi contre les femmes sujettes au vin, et que les excès dans lesquels elles tombaient, portaient à faire même en public, quantité d'actions contraires à la pudeur de leur sexe.

Analyse de la troisième partie. 4. Dans la troisième partie, il prend occasion d'un passage d'Isaïe, qu'on avait lu ce
Pag. 556. jour-là, pour montrer que l'intempérance entraîne avec elle tous les autres vices, et particulièrement le désir déréglé d'amasser de l'argent pour fournir aux folles dépenses de
558. la bonne chère. Il remarque en passant, que quelquefois les Prophètes se servent de termes dont nous n'oserions nous servir dans l'usage ordinaire, comme de celui de *Meretrix* [1], qui marque une femme prostituée, non que notre langue soit plus chaste que celle des Prophètes, mais parce que notre autorité est moindre. « Car d'ailleurs, ajoute-t-il, ces sortes de termes empirent bien plus fortement les choses, et font quelquefois que ceux qui ne rougiraient pas des péchés, rougissent des noms dont on se sert pour les exprimer. »
559. Il exhorte les chrétiens à recourir à Dieu comme au souverain médecin, qui fait sentir les effets de son assistance à ceux qui l'invoquent, en leur mettant sous les yeux le terrible jugement de Dieu, dont parle le prophète Isaïe [2]; il les conjure de renoncer à toutes débauches, et de racheter leurs iniquités passées. « Vous avez, leur dit-il, plusieurs moyens de racheter vos péchés. Vous avez de l'argent, employez-le à cet usage. Ce n'est pas que la miséricorde du Seigneur soit vénale: mais c'est plutôt vous-mêmes qui l'êtes. Vous avez été vendus au démon par vos péchés, rachetez-vous de cette servitude par vos bonnes œuvres; rachetez-vous-en par votre argent. *Les richesses de l'homme,* ainsi que parle l'Ecriture, *sont le prix de son rachat* [3]. » Ensuite il adresse la parole aux catéchumènes, pour les presser de se purifier de leurs souillures, par la voie sûre et facile du
Baptême; et il reprend avec force ceux qui Pag. 561.
pour vivre avec plus de liberté, différaient jusqu'à la fin de leur vie à recevoir ce Sacrement. Il les fait ressouvenir que le sacrifice de Caïn ne déplut à Dieu, que parce qu'il ne lui
offrit pas les prémices de ses fruits; et que par 562.
une raison contraire, celui d'Abel lui fut agréable; n'étant pas raisonnable de ne sacrifier à Dieu que ce que nous ne pouvons plus donner au siècle, et à nos plaisirs.

On remarque dans ce traité divers endroits tirés des homélies de saint Basile contre l'ivrognerie, sur le jeûne et sur le baptême; mais tellement digérés, que l'on voit bien que c'est saint Ambroise qui parle.

5. Il y a aussi beaucoup de choses imitées des discours de saint Basile, sur l'avarice et sur les riches, dans le livre que saint Ambroise a intitulé *de Naboth de Jezraël*, ou *de Naboth le pauvre*, comme on lit dans quelques anciens manuscrits. On croit avec assez de vraisemblance, qu'il le composa vers l'an 395 ou 396 sous la minorité de l'empereur Honorius, qui fut un temps de malheur et de vexations pour les pauvres. Livre de Naboth, écrit vers l'an 395.

6. Saint Ambroise le commence par l'histoire de l'oppression de Naboth par le roi Analyse de ce livre.
Achab. Quoiqu'ancienne, dit-il, par rapport au Pag. 565.
temps auquel elle est arrivée, elle se renouvelle continuellement dans la pratique; il n'y a pas eu un seul Achab dans le monde; il en naît tous les jours; jamais le monde n'est sans en avoir; il n'y a pas non plus un seul Naboth de tué; il y en a tous les jours qui sont opprimés et qui périssent par la cruauté des riches. Le saint docteur invective avec beaucoup de feu contre cette barbarie; et pour en faire voir l'injustice, il représente aux riches, que la nature nous a tous faits égaux, et que
nous le serons au tombeau. Il leur montre 566.
par l'exemple d'Achab et de Naboth, qu'avec toutes leurs richesses ils sont plus malheureux

[1] Isai. XXIII, 2.

[2] Isai. XIII, 5. — [3] Proverb. XIII, 8.

que les pauvres dans leur indigence. Et en
Pag. 567. effet, Naboth content de la vigne qu'il possédait, n'enviait point le bien d'autrui ; au lieu qu'Achab, quoique roi d'Israel, et maître d'immenses richesses, se croyant dans l'indigence, parce qu'il n'avait pas en propriété la vigne de Naboth son voisin. Ils leur reproche
568. que dans leurs rapines, ils cherchent bien moins leurs propres avantages que la ruine des pauvres, qu'ils dépouillent avec une cruauté, dont les animaux mêmes ne sont
569. point capables. Il fait passer pour folie, l'attachement qu'ils ont pour accumuler des biens qu'ils doivent laisser à des héritiers qui ne souhaitent que leur mort, et la crainte où ils sont de faire quelque dépense même pour leur subsistance, afin de ne pas diminuer ou leurs greniers ou leurs trésors.

570. Ce n'était pas là néanmoins le défaut de tous les riches, et il y en avait beaucoup d'autres qui consumaient leurs richesses dans des festins somptueux, et qui occasionnaient la mort à un grand nombre de malheureux, qu'ils employaient à chercher, soit dans la mer, soit dans les forêts et dans les campagnes, de quoi servir sur la table. Saint Ambroise crie contre ces excès, et représente avec autant de force que d'éloquence, la dureté impitoyable d'un riche, qui manquant de vin sur sa table, fit piller tout ce qu'un débiteur avait chez lui, et le contraignit d'exposer ses enfants en vente, pour trouver de quoi le payer; il se trouva une personne charitable, qui assista ce malheureux; mais étant revenu en sa maison après ce soulagement passager, et n'y trouvant plus quoi que ce fût pour se nourrir lui et ses enfants, il fut contraint d'en vendre un après avoir ressenti d'étranges convulsions dans ses entrailles,
571. avant d'en faire le choix; l'image affreuse d'une si grande misère fit gémir tout le monde mais le riche n'en fut nullement touché, et ne ralentit en rien la cruauté de son avarice. Ensuite il rapporte la parabole du riche, dont il est parlé dans le douzième chapitre de saint Luc, lequel se propose de démolir ses greniers pour en faire bâtir de plus grands, et montre par là jusqu'où va l'esclavage et la misère du riche avare, qui ne dit pas: *J'ouvrirai mes greniers, afin que ceux qui ont faim y entrent et prennent de quoi se rassasier ;* mais qui au milieu de l'abondance, tient [1] le langage du pauvre et se plaint de n'en avoir pas assez. « Malheureux, s'écrie saint Ambroise, que ne donnez-vous aux pauvres ce que vous vous proposez de dépenser pour l'agrandissement de vos greniers. N'avez-vous pas des greniers dans le sein des pauvres dans les maisons des veuves, dans la bouche des enfants? Dieu vous a donné beaucoup de biens, afin de vaincre et de condamner votre avarice, et de vous ôter tous les prétextes qu'elle vous suggère. Cependant vous réservez pour vous seul, ce qu'il a voulu communiquer par vous à plusieurs; ou plutôt, vous vous en privez vous-même, puisque vous le conserveriez mieux pour vous, si vous le distribuiez aux autres. En effet, si la terre vous rend avec plus d'abondance ce que vous lui avez confié, quelle moisson de miséricorde ne devez-vous point attendre de celle que vous aurez exercée envers le prochain? Pourquoi, disaient les riches, donner à ceux que Dieu Pag. 576.
a tellement maudits, qu'il a voulu qu'ils vécussent dans l'indigence? Vous vous trompez, répond, saint Ambroise. Les pauvres ne sont point maudits, puisqu'il est écrit [2]: *Bienheureux les pauvres d'esprit, puisque le royaume des Cieux leur appartient.* Et encore [3]: *Bienheureux celui qui a l'intelligence sur le pauvre et l'indigent.* Au contraire il est écrit du riche [4]: *Celui qui cache le blé, sera maudit des peuples.* »

7. Saint Ambroise reprend ensuite l'histoire d'Achab qu'il avait interrompue, et Suite de l'analyse.
après avoir représenté tout le venin des dis- Pag. 577.
cours de Jézabel à ce prince, les moyens d'iniquité qu'elle trouva pour rendre coupable Naboth et le faire mourir, la douleur feinte d'Achab sur la mort de ce pauvre, son 578.
avidité à s'emparer de sa vigne, sans lui accorder même la sépulture, la vengeance que Dieu tira du crime de Jézabel, il avertit les riches ne ne point envier comme Achab l'héritage de leurs voisins, et de n'imiter pas Jézabel dans la cruelle manière de s'en rendre maîtres, de peur qu'en se rendant coupables des mêmes crimes, ils n'attirent sur eux les mêmes châtiments ; mais d'user de leurs richesses suivant les desseins de Celui qui les leur a données. « Nous lisons, dit-il, dans l'Écriture : *Ne dites pas au pauvre*, qui

[1] Quid faciam, *inquit*, quod non habeo. *Clamat se dives non habere. Paupertatis hic sermo est : de inopia quæritur abundans fructibus.* Ambros., lib. *de Naboth.*, cap. 6, pag. 571.

[2] Matth. v, 3. — [3] Psal. xl, 1. — [4] Prov. xi, 26.

Pag. 580. vous demande l'aumône : *Revenez et je vous donnerai demain* [1]. Si Dieu ne peut souffrir que vous disiez au pauvre : Je vous donnerai demain, comment souffrira-t-il que vous disiez, je ne vous donnerai rien ? Ce n'est pas proprement du vôtre que vous donnez à l'indigent, mais plutôt du sien ; et le bien que vous usurpez pour vous seul a été donné pour l'usage commun des hommes. La terre appartient à tous, et non pas seulement aux riches. Vous ne donnez donc aux pauvres que ce qui leur appartient ; c'est pourquoi l'Écriture dit : *Epanchez votre cœur sur le pauvre, et rendez lui ce que vous lui devez* [2]. » Il prétend que la dureté des riches est un effet de leur orgueil et qu'ils ne seraient pas si insensibles aux misères des pauvres
581. si le luxe ne les rendait inhumains. « Vous vous plaisez, leur dit-il, dans les précieux et superbes ornements, pendant que les autres n'ont point de blé pour se nourrir. Riches impitoyables, quel terrible jugement n'attirez-vous pas sur vous ? Le peuple meurt de faim, et vous fermez vos greniers ; le peuple pleure, et vous vous amusez à tourner et retourner une pierre précieuse qui brille dans le chaton de votre bague. Misérables qui pouvez garantir tant d'âmes de la mort et qui ne le voulez pas ; la seule pierrerie de votre bague pouvait conserver la vie à un peuple tout entier. »

Il leur fait remarquer que l'attention de Job à délivrer le pauvre de la main de l'homme puissant qui l'opprimait [3], à protéger l'orphelin, à loger et nourrir l'étranger, à pleurer sur tous les malades, à gémir sur tous ceux qu'il voyait en nécessité tandis qu'il était dans l'abondance ; il dit que si ce saint homme n'a tiré de son ample patrimoine que la commodité de pratiquer les œuvres de miséricorde, qu'il ne voit pas ce que deviendront en l'autre monde ceux qui en celui-ci n'ont pas su faire un bon usage de leurs biens. D'après le saint évêque les vraies richesses
582. consistent dans la piété, et pour devenir riche en Dieu, il faut devenir pauvre à l'égard du monde ; les avares ne sont pas véritablement les possesseurs de leurs richesses, mais ils en sont plutôt possédés ; l'Ecriture dit d'eux qu'*ils dorment leur sommeil* et non pas celui de Jésus-Christ, c'est-à-dire, qu'ils ne jouissent point du repos ni de la paix de Jésus-Christ, et qu'ils ne ressuscitent point avec lui.

[1] Prov. III, 28. — [2] Eccli. IV, 8. — [3] Job. XXIX, 12.

Saint Ambroise finit ce traité en faisant remarquer que le Seigneur garda fidèlement la promesse qu'il avait faite à Achab de ne point venger sur lui son iniquité, parce qu'il en avait fait pénitence, et que ce malheureux prince ne périt que par sa propre faute, pour avoir de nouveau désobéi à l'ordre de Dieu. Pag. 583 et suiv. — 587.

8. Ce qui est dit des Huns dans le livre sur Tobie, fait voir que saint Ambroise ne l'écrivit au plus tôt que sur la fin du règne de Valens, sous lequel ces barbares commencèrent à être connus, c'est-à-dire après l'an 376. Il le composa de divers sermons qu'il avaient prêchés dans le temps qu'on lisait dans l'Eglise le livre de Tobie, ne croyant point que ce fût assez d'avoir attaqué de vive voix les usuriers qui étaient très-communs de son temps, s'il ne les combattait encore par écrit. Au reste il est assez surprenant qu'Erasme, et quelques autres aient osé contester cet ouvrage à saint Ambroise, à qui saint [4] Augustin l'attribue nommément, et dont il a rapporté deux passages dans ses livres contre Julien, pour prouver par l'autorité de ce Père la doctrine de l'Eglise touchant le péché originel. D'ailleurs, il est aisé d'y remarquer le style et le génie de saint Ambroise. La doctrine en est aussi la même que celle de la lettre de ce père à Vigile évêque de Trente ; l'on peut même dire que c'est un de ses plus beaux ouvrages et des mieux travaillés ; quoiqu'on y trouve quelques endroits empruntés de la seconde homélie de saint Basile sur le psaume quatorzième. Livre d Tobie, écri après l'an 376.

9. Saint Ambroise y fait d'abord en peu de mots l'histoire de la vie de Tobie et l'éloge de ses vertus. Il relève surtout son empressement à donner la sépulture aux morts d'entre les enfants d'Israël, sans craindre l'indignation du roi, croyant que c'eût été une faute d'abandonner un devoir de piété par la crainte de la mort. Il n'admire pas moins son désintéressement, qui paraît dans la pauvreté et dans la plus grande nécessité où il se trouvait : songeant moins à ses besoins qu'à ceux des autres, Tobie ne pense pas à redemander à Gabélus une somme considérable qu'il lui avait prêtée sous son seing, et qui aurait pu lui être d'un grand secours dans l'état où se il trouvait. Il y pense seulement lorsqu'il se croit proche de la mort, et parce qu'il regarde comme une action de justice de ne pas priver son fils d'une chose Analyse de ce livre. Pag. 5?1. — 593.

[4] Augutin., lib. *contra Julian.*, cap. 8.

qui lui était légitimement due. Saint Ambroise prend occasion de cette conduite de Tobie envers Gabélus, de déclamer fortement contre celle des usuriers de son temps qui profitaient avec joie de la nécessité où étaient leurs frères pour s'enrichir en leur prêtant à usure. « Les Saints, leur dit-il, ont condamné l'usure ; et plus elle est mauvaise, plus il est louable de s'en abstenir. Donnez de l'argent à votre prochain si vous en avez ; que cet argent qui vous est inutile dans un coffre soit utile aux autres ; prêtez-le comme s'il ne devait jamais vous être rendu afin que si on vous le rend vous le receviez comme un gain et comme un profit. Si en usant ainsi vous venez à perdre votre argent vous acquérerez la justice, vous gagnerez la
Pag. 594. 595, 596, 597. miséricorde. » Il fait ensuite une peinture vive et touchante de l'état auquel les usuriers réduisent le pauvre, et décrit les artifices dont ils se servent pour dépouiller de jeunes héritiers, à qui l'âge ne permet pas encore de découvrir leurs piéges. Il fait voir l'injustice
595. des prêts sur gages. « Vous recevez, dit-il, des gages pour ce que vous avez prêté ; et vous appelez encore votre débiteur celui qui vous rend plus que ce qu'il avait reçu de vous : vous vous en dites le créancier, vous qui en êtes plutôt le débiteur, et qui n'avez pas tant confié votre argent sur la foi du débiteur que sur la sûreté du gage que vous en
600. avez exigé. » Il reproche aux usuriers que non contents de contraindre leur débiteur à vendre ses propres enfants, fait dont il dit
602. avoir été témoin, ils portent quelquefois la barbarie jusqu'au point de se saisir des corps morts comme de gages pour s'assurer du paiement de leurs dettes, et empêcher de leur donner la sépulture jusqu'à ce l'on eût payé pour eux l'usure dont ils étaient convenus pendant leur vie ; car telles étaient les lois des usuriers. Aussi l'usure faisait-elle retentir de toutes parts dans ces occasions des cris et des hurlements, qui n'étaient pas moins affreux que le deuil des funérailles. Saint Ambroise dit que s'étant trouvé en une semblable rencontre, il commanda qu'on levât le corps et que la pompe funèbre fût conduite jusqu'à la maison de l'usurier, mais que ceux qui conduisaient ce corps mort n'y furent pas plus tôt arrivés qu'on y entendit des mugissements qui retentissaient jusqu'au ciel. Il ajoute que l'usurier se rendant à quelque sentiment de religion, pria que l'on conduisît le corps mort au lieu destiné pour sa sépulture. « Ce fut alors, continue-t-il, que je commençai à dire que l'humanité fausse de ces usuriers m'étaient à charge, et qu'il était juste de les metttre en état de ne pouvoir plus se plaindre à l'avenir qu'on leur eût fait perdre leur dette, jusqu'à ce que leurs épaules s'étant chargées de ce cercueil, ils fussent obligés de porter eux-mêmes ce cadavre à son tombeau, étant encore plus sensiblement affligés de la perte de leur argent que de cette confusion. »

C'en était assez de ce trait pour rendre les usuriers odieux : mais saint Ambroise ne s'en tient pas là pour donner de l'horreur de
leur commerce usuraire, il compare l'usure Pag. 594
à l'idolâtrie et à l'homicide, et les usuriers aux Juifs qui donnèrent de l'argent à Judas pour trahir l'Auteur de la vie. Il montre que l'usure est condamnée par les divines Ecritures de l'Ancien et du Nouveau-Testament ;
et que si dans l'Ancien elle est quelquefois 607.
permise aux Israélites à l'égard des étrangers, c'était seulement à l'égard de ceux qu'il leur était permis de tuer, comme ennemis du peuple de Dieu : « Examinez, dit-il
aux usuriers, les termes mêmes de la Loi : 608.
Vous ne prêterez point, dit-elle, *à usure à votre frère ; mais vous l'exigerez de l'étranger*. Qui étaient alors les étrangers à l'égard du peuple de Dieu, sinon Amalec, sinon l'Amorrhéen, sinon de tels ennemis ? Là, dit la Loi, exigez l'usure. Celui à qui vous avez raison de vouloir nuire, à qui vous déclarez justement la guerre, c'est à son égard que l'usure est permise ; c'est là qu'elle est en sa place. Vous pouvez par des intérêts accumulés, vous venger de celui que vous avez peine à vaincre par les armes. Vous pouvez exiger l'usure de celui qu'il vous est même permis de tuer sans crime. Où l'on a droit de porter la guerre, on a droit aussi d'exercer l'usure. Mais ceux que vous devez entendre sous le nom de frères, sont premièrement tous ceux qui vous sont unis par la foi, et ensuite tous ceux qui sont membres de l'état. » Et parce qu'il y en avait qui croyaient éviter la rigueur du précepte de la Loi, en ne prenant pas en argent l'usure de ce qu'ils avaient prêté à des marchands, mais seule-
ment en marchandises : « Qu'ils écoutent, 607.
dit-il, ce que prescrit encore la Loi [1] : *Vous*

[1] Deuteronom. XXIII, 19 et 20.

n'exigerez point l'usure des viandes, ni d'aucune autre chose que vous aurez prêtée à votre frère; car se serait tromper la Loi et non l'observer. En effet, exiger des choses qui se mangent est une usure, exiger des vêtements est une usure; en un mot, tout ce qu'on exige au-delà du principal qu'on a prêté, quelque nom qu'on lui donne, est une
Pag. 608. usure. »

Saint Ambroise ajoute que la loi de l'Evangile à l'égard de l'usure, est plus parfaite que celle de Moïse [1], puisque non-seulement elle défend l'usure, mais qu'elle enseigne encore que nous devons prêter sans en rien
610. espérer, et prêter même à nos ennemis. Il réfute ceux qui prétendent que la loi qui défend l'usure, ne doit avoir lieu qu'en faveur des pauvres; et montre par divers passages
611, 612. de l'Ecriture [2], qu'elle défend l'usure envers toutes sortes de personnes [3]. Il invite les usuriers à une autre sorte d'usure, qui est de prêter leur argent au Seigneur, en le mettant entre les mains des pauvres, et leur donne pour caution l'Evangile. Selon le saint
618. docteur, comme il n'est pas permis de prêter à usure, on ne doit pas non plus emprunter à usure: « Etes-vous riche, dit-il, ne prenez point à usure: Etes-vous pauvre, ne le faites point aussi. Car si vous êtes riche, vous n'avez pas besoin d'emprunter; et si vous êtes pauvre, vous devez être retenu d'emprunter par la difficulté que vous aurez de rendre. » Quelques-uns s'autorisaient de prêter à usure,
620. parce que c'était un ancien usage, et ils se plaignaient des invectives du saint évêque contre eux. Il leur répond qu'il est vrai que l'usure n'est pas une nouveauté, mais que le péché est aussi très-ancien. Il est au monde dès le temps d'Eve; la prévarication de la Loi de Dieu n'est pas moins ancienne que la misère de l'homme, et c'est ce qui a obligé Jésus-Christ à venir au monde, afin d'abolir cet ancien état et d'en établir un nouveau,
621, 622. afin de renouveler par sa grâce ce qui était devenu vieux par le péché.

Il finit ce traité en nous exhortant à imiter les deux Tobies dans leur exactitude à payer aussitôt aux mercenaires ce qui leur est dû pour leur travail.

§ VI.

Des livres *de l'Interpellation de Job et de David*; des *Apologies de David.*

Les quatre livres de l'Interpellation de Job et de David sont de saint Ambroise.

1. Le traité de saint Ambroise qui a pour titre: *de l'Interpellation* ou *de la plainte de Job ou de David,* est divisé en quatre livres. Le second ne se trouve pas dans les anciennes éditions: Erasme est le premier qui l'ait rendu public; mais au lieu de l'attribuer à saint Ambroise, il en a fait honneur à l'auteur du livre *de la Vocation des gentils,* fondé sur la seule différence de style, qu'il trouvait, dit-il [4], entre ce livre et les trois autres. Mais Erasme n'a persuadé personne; et dans toutes les éditions postérieures à la sienne on a joint ce livre aux trois autres, conformément à de très-anciens manuscrits, dont [5] quelques-uns paraissent du temps même de saint Ambroise. Il ne faut en effet que lire le commencement de chacun de ces quatre livres, pour remarquer qu'ils ont entre eux une liaison naturelle; et si l'on prend la peine de les lire tout entiers, et de faire surtout un parallèle du second avec le quatrième, on verra qu'il n'y aucune différence de style, quoi qu'en ait dit Erasme. Ces quatre livres ont été imprimés avec quelque confusion dans l'édition de Rouen de l'an 1579. Le premier et le troisième y sont sous le titre d'*Interpellation de Job*, et comme une espèce de commentaire sur le livre qui porte son nom. Le second et le quatrième sont en forme de discours ou d'explications des psaumes XLI, XLII et LXXII; mais dans la nouvelle édition on les a rétablis dans leur ordre naturel, sur l'autorité de plusieurs anciens manuscrits.

Ils ont été écrits vers l'an 383.

2. Ce que saint Ambroise dit dans le quatrième, que dans les villes l'on conservait [6] avec respect les images des bons princes, et qu'on y détruisait celles des tyrans, est, ce semble, une preuve qui ne l'écrivit pas après l'an 387, temps auquel le peuple d'Antioche irrité par quelque nouvelle imposition, jeta par terre les statues de Théodose et de l'impératrice Flaccille; car l'estime que ce Saint avait pour ce prince, ne lui aurait pas permis de renouveler la mémoire d'un événement qu'il savait lui avoir été si sensible, moins encore de le mettre au nombre des

[1] Luc. VI, 34 et suiv.
[2] Ezechiel. XVIII, 7.
[3] Job. XXXI, 26.
[4] Erasm., *Epist.* huic libro præfixa in edit. Ambros.
[5] Admonit. in lib. *de Interpellat. Job*, pag. 622.
[6] *Vides quemadmodum in civitatibus bonorum principum imagines perseverent, deleantur imagines tyrannorum.* Lib. IV, num. 24, cap. 8.

tyrans. Il y a plus lieu de croire qu'il parle en cet endroit des images du jeune Gratien, que les peuples, dont il était fort aimé, conservèrent précieusement après sa mort arrivée en 383, et que ce fut vers le même temps que saint Ambroise écrivit ses livres de l'*Interpellation de Job et de David*.

Ce que contiennent les deux premiers livres.

Pag. 626. 3. Il expose dans les deux premiers les plaintes que Job et David font à Dieu sur la faiblesse et la misère de l'homme. L'un et l'autre se plaignent d'être sans cesse exposés au danger des tentations, aux persécutions des méchants, aux maladies, aux infortunes, et entraînés dans les désordres et dans des excès dont il leur faudra rendre un compte sévère au tribunal du souverain Juge. Les plaintes contenues dans les premiers chapitres du livre de Job, font la matière du premier livre; et le second traite de celles que David fait dans les XLI et XLIIe psaumes.
629. En voici les passages remarquables. D'après saint Ambroise, c'est une grande consolation à ceux qui sont affligés de n'être pas dans le péché, et de pouvoir penser que les maux qu'ils souffrent ne leur sont pas envoyés en
630. punition de leurs fautes. Une ignorance affectée n'excuse pas; le juste, qui connaît mieux sa faiblesse que le pécheur, est toujours le premier à s'accuser et à confesser ses
633. fautes; le pécheur, au contraire, s'étudie à les envelopper sous un grand circuit de pa-
636. roles pour s'en diculper; la profondeur de la divine sagesse étant au-dessus de nos connaissances, il nous suffit de croire; mais si l'on veut en acquérir la connaissance, il faut fouter au pied celle du siècle; ce qui causait à David tant d'empressement pour sortir de ce monde, était de voir Dieu, non plus par la
640. foi, mais face à face. Le saint docteur en passant touche quelque chose d'un jeu profane nommé *le petit cerf*, que les païens avaient coutume de célébrer le premier jour de janvier. Il dit que les chantres de son Eglise ajoutaient mal à propos, à ces paroles de Jésus-Christ: *Je remets mon âme entre vos mains* [1], celle de *Seigneur*, qui ne se trouve point dans le texte grec, et qu'il ne lisait pas dans les exemplaires latins; si on l'ajoute, con-
646. tinue-t-il, on doit faire attention que Jésus-Christ parlait alors comme homme; car comme Dieu il est toujours dans le sein du Père.

Ce que contiennent les deux derniers livres.

4. Dans les deux autres livres, saint Ambroise répond aux injustes plaintes de ceux qui trouvent à redire que les impies soient heureux en cette vie, et les justes malheu- Pag. 653.
reux, il se sert à cet effet des paroles mêmes du livre de Job, et des maximes établies dans le psaume LXXIIe. Les amis de Job s'élevèrent contre lui, comme si ses péchés eussent été cause de son malheur, la faiblesse de leur esprit les empêchant de reconnaître que Dieu ne l'avait livré à Satan, qu'afin qu'étant éprouvé par de plus grandes tentations, il s'acquît une couronne et une gloire plus éclatantes. Job, infirme, était plus fort que lorsqu'il était très-sain, et sa vertu se perfectionnait dans la faiblesse de son corps; son âme n'étant pas assujettie à sa chair, mais vivant de la vie de l'esprit. La prospérité dont jouis- 654.
sent les méchants, n'est nullement un avantage ni pour cette vie ni pour l'autre; au contraire, l'affluence des biens est un piége dangereux pour nous faire tomber dans le péché; car elle nous inspire d'ordinaire l'or- 659.
gueil et l'oubli de celui qui nous a créés. Les calamités et les infortunes des justes, loin de les rendre malheureux, sont plutôt des gages de l'amour que le Seigneur leur porte, et des moyens dont il se sert pour purifier leur vertu et les affermir dans le bien.

Il paraît que les quatre livres de l'*Interprétation de Job et de David*, ont été composés de divers sermons que saint Ambroise avait prêchés sur cette matière.

Apologie de David, écrite vers l'an 384.

5. Il faut dire la même chose du livre qui a pour titre: *Apologie de David*. On croit avec assez d'apparence, qu'il l'écrivit vers l'an 384, peu de temps après la mort de Gratien, arrivée au mois d'août de l'année précédente; en effet, il y déplore [2] les maux auxquels l'empire se trouvait exposé par la mort d'un empereur, tué par la perfidie des siens, ce qui ne peut s'entendre que de Gratien, et non pas de Valentinien second, mis à mort en 392, puisque cette apologie se trouve citée dans le commentaire sur saint Luc, fait vers l'an 386. L'explication du psaume L, qui est jointe à cette apologie, en fait visiblement partie, et c'est mal à propos qu'on l'en a séparée dans l'édition de Rome contre l'autorité des manuscrits. Sixte de [3] Sienne n'en fait aussi qu'une seule pièce; et saint Au-

[1] Luc. XXIII, 46.
[2] Ambros., *Apolog. David.*, cap. 6, num. 27, p. 684.
[3] Sixtus Senens., *Biblioth.*. lib. IV, pag. 241.

gustin[1] qui rapporte quelques endroits de cette explication, les cite toujours comme étant de l'apologie de David.

Ce livre est adressé au grand Théodose dans quelques manuscrits, non qu'il ait été fait pour lui, mais peut-être, parce que ce prince ayant souhaité avoir quelques ouvrages de saint Ambroise, le saint évêque lui avait envoyé une copie de celui-ci; soit dès l'année 384, aussitôt qu'il l'eut écrit, soit après le massacre de Thessalonique en 390. Il se pouvait même, que saint Ambroise le lui eût envoyé de son propre mouvement, en y ajoutant certains endroits, qui en parlant de la pénitence de David, ont un grand rapport à celle de Théodose.

Analyse de l'apologie de David.

Pag. 675, 676, 677.

4. Le dessein de saint Ambroise dans l'*Apologie de David*, est de venger l'honneur de ce saint roi, non en le justifiant des crimes d'adultère et d'homicide, dont quelques fidèles étaient offensés, et dont ils se servaient pour le rendre odieux; mais en faisant voir qu'il s'est promptement relevé de sa chute, par un humble aveu de ses crimes, ce qui est rare parmi les personnes de condition. « Me trouverez-vous, dit-il, quelqu'un entre les personnes riches et élevées en dignité, qui n'ait peine à souffrir qu'on le reprenne quand il a péché? Cependant David qui était roi, se voyant repris de son crime par un simple particulier, ne s'emporta point de colère, mais avoua sa faute avec larmes. Aussi la promptitude avec laquelle il en obtint de Dieu le pardon, nous marque bien clairement quel a dû être son repentir, pour avoir eu le pouvoir d'expier en si peu de temps, un si grand péché. » La chute des justes, ajoute saint Ambroise, qui pèchent plutôt par la fragilité de la nature, que par l'amour du péché et la malice de la volonté, leur tourne quelquefois en bien, en ce qu'ils se relèvent d'ordinaire avec plus de ferveur, pour rentrer dans la carrière du salut; elle nous sert à nous-mêmes d'instructions, puisqu'alors nous avons à nous édifier, non-seulement de leur innocence et de leur sainteté, mais encore de leur pénitence. Dieu permet que les Saints tombent en quelque faute, soit afin qu'ils n'attribuent point à eux-mêmes et à leur propre vertu le bien que la grâce divine fait en eux, soit afin qu'ils reconnaissent par eux-mêmes le besoin qu'ils ont de son assistance pour arriver au salut.

Saint Ambroise dit quelque chose de Salomon, qu'il appelle Saint, ne doutant pas de 80.
sa pénitence, ni de son salut; puis revenant à David, il s'explique en ces termes sur la manière dont il avait expié son crime. « David pécha: c'est ce que les rois ont accoutumé 81.
de faire; mais il en fit pénitence, il en pleura, il en gémit; ce que les rois n'ont pas accoutumé de faire. Il confessa son péché, il en demanda le pardon, il déplora sa faute, il jeûna, il pria, et il fit passer dans tous les siècles des témoignages publics de sa confession et de sa douleur. Un roi ne rougit point d'avouer ce que de simples particuliers ont honte de reconnaître. Son péché fut une marque de l'infirmité humaine; mais l'instance qu'il fit pour en obtenir la rémission, fut une preuve de la conversion de son cœur. Sa chute lui a été commune avec bien des hommes; mais sa confession et sa pénitence lui ont été particulières. Il tomba dans le crime par la faiblesse de sa nature, mais il l'expia par la force de sa vertu. »

Le saint docteur explique la parabole que 682.
Nathan proposa à David pour lui faire sentir 683.
la grandeur de son péché, et la finit en disant, que ce prince ayant pleuré si amèrement ce péché, il ne faut pas s'étonner s'il lui fut remis. « Il n'est donc plus permis, dit-il, de 675, 676.
condamner comme pécheur, celui que Dieu a absous, qu'il a déclaré juste, en considération de qui il a même pardonné à tant de coupables, et dont Jésus-Christ s'est glorifié d'être Fils. Si saint Pierre effaça son péché, 683, 684.
par la déclaration qu'il fit de son amour, lorsque Jésus-Christ lui demanda: *Simon, fils de Jean, m'aimez-vous?* Si, en confessant trois fois celui qu'il avait renié trois fois, il couvrit, comme par un triple voile de charité, le crime du triple renoncement qu'il avait fait de son maître; si en pleurant seulement une fois, il obtint le pardon de son infidélité; comment David n'aura-t'il pas mérité la même miséricorde, lui qui lavait toutes les nuits son lit de ses pleurs, qui mangeait la cendre comme le pain, et qui mêlait ses larmes avec ce qu'il buvait? »

Suite de l'analyse.

Pag. 681.

7. D'ailleurs, qu'y a-t'il de si extraordinaire dans la chute de David? « Donnez-moi, dit saint Ambroise, quelqu'un qui ait vécu sans péché? Samson qui avait étouffé un lion entre ses bras, n'a-t-il pas succombé à une passion criminelle? Jephté, victorieux

[1] Augustin., lib. IV *contra duas Epist. Pelag.*, cap. 11, et lib. *contra Julian. Pelag.*, cap. 7.

des ennemis du peuple de Dieu, n'a-t'il pas
terni toute la gloire de ses exploits par un
vœu téméraire, et par un affreux parricide?
Aaron, prêtre du Seigneur, n'a-t'il pas con-
senti par une honteuse lâcheté à l'idolâtrie
des Hebreux? Si quelque chose doit nous sur-
Pag. 677. prendre, c'est de voir un roi puissant et au-
dessus des lois, se soumettre à la correction
d'un Prophète, tandis que les autres hommes,
lorsqu'ils sont repris par les prêtres, ne cher-
chent qu'à excuser et à pallier leurs fautes.»

684. Saint Ambroise entre dans le détail des
bonnes actions par lesquelles David a réparé
685. ses fautes; de sa modération envers Saül,
qui le cherchait pour le mettre à mort; de sa
douceur envers Absalon, qui avait voulu
lui ôter la couronne; de sa patience à souf-
frir les reproches de Séméï; de ses travaux
dans les guerres contre le peuple de Dieu. Il
n'oublie pas ce qu'il fit, lorsque trois vail-
lants hommes de son armée lui apportèrent
de l'eau qu'ils avaient été puiser dans la ci-
terne de Béthléem au péril de leur vie. Ce
686. prince fut surpris, lorsqu'on lui présenta
cette eau, et quand il eut considéré à quel
prix elle avait été achetée, plus touché du
péril des siens, que du besoin qu'il ressen-
tait, sa bonté lui fit oublier sa soif. Il crut
que comme cette eau était le fruit d'une ma-
gnanimité si extraordinaire, il en devait faire
un sacrifice à Dieu, apprenant par là aux
rois, à n'aimer pas qu'on leur procure des
satisfactions qui coûtent si cher, et à prendre
plaisir à ménager le sang et la vie de leurs
687. sujets. Il relève aussi la soumission pleine
de sagesse, avec laquelle le même roi dé-
sarma en quelque sorte l'indignation de
Dieu, qui lui proposait pour punir la faute
qu'il avait faite en ordonnant le dénombre-
ment d'Israël, le choix de la famine, de la
guerre, ou de la peste: *Il vaut mieux que je
tombe entre les mains du Seigneur, puisqu'il
est plein de miséricorde, que dans les mains
des hommes*[1].

Explication du psaume L. Pag. 688 et suiv.

8. Saint Ambroise joint, comme nous l'avons déjà remarqué, l'explication du psaume L à l'*Apologie de David*, prétendant que ce prince nous y a laissé lui-même son apologie. En effet, après y avoir confessé ses iniquités, David rend compte de sa pénitence, et des miséricordes dont Dieu avait usé à son égard. Le saint évêque explique ce
psaume tout entier, avec beaucoup d'élo-
quence et d'onction, mais en peu de mots.
Il fait une confusion salutaire aux pécheurs,
en leur disant qu'à peine ils demandent une
fois pardon à Dieu pour plusieurs péchés, Pag. 689.
tandis que David ne cesse d'implorer sa mi-
séricorde pour un seul qu'il avait commis.
Le bain dans lequel il demande tant de fois
de laver son iniquité, n'était autre, selon
saint Ambroise, que le baptême de Jésus-
Christ, bien persuadé que parmi ceux que la
loi prescrivait, il n'y en avait point d'assez
parfaits pour le purifier. La plupart des 690.
pécheurs, au lieu de confesser leurs péchés
avec humilité, ne les découvrent que pour
en tirer vanité, et croient se faire bon-
neur du crime; le juste au contraire ne peut 691.
penser à ses péchés passés, sans frémir
d'horreur; mais la honte qu'il en a lui est 692.
salutaire, parce qu'elle l'empêche d'y retom-
ber.

Autre apologie de David, attribuée à saint Ambroise.

9. A cette *Apologie de David*, on en a joint
une seconde dans l'édition que nous suivons,
qui est comme la précédente, un composé de
plusieurs[2] sermons, prêchés en différents Pag. 708.
jours, dont il n'y a guères d'apparence que saint Ambroise soit auteur, quoique dans les manuscrits son nom se trouve à la tête de cette apologie. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on la lui conteste, et beaucoup d'habiles[3] gens sont persuadés, qu'elle mérite tout au plus d'être mise au rang des pièces extrêmement douteuses. Les trois premiers chapitres dont l'auteur a fait la première partie de ce traité, sont visiblement imités de la première apologie; même ordre, mêmes raisons, mêmes exemples de la faiblesse humaine, mêmes considérations sur la vertu et sur la pénitence de David. Quelle raison aurait eue saint Ambroise de répéter les mêmes choses, dans un ouvrage de même titre, et adressé, comme on lit dans quelques manuscrits, au même prince, que la première; et se serait-il copié lui-même, jusqu'à répéter les mêmes termes? D'ailleurs on sent dans tout l'ouvrage un caractère d'esprit, qui n'est pas celui de saint Ambroise. Le style en est plus fleuri, plus étudié, plus pressant. La matière y est disposée avec plus d'art et distribuée avec plus d'arrangement; les explications sont plus claires, plus précises, les raisonnements plus développés, les digressions moins

[1] II Reg. XXIV, 14.— [2] Page 716 et 727.
[3] Tillemont, *Mém.*, tom. X, pag. 292, 763; Dupin, tom. II *Biblioth.*, pag. 757; Benedict., in *Admonit.*, pag. 703; Bellarmin, Possevin., etc.

fréquentes. Enfin, l'auteur y cite quelquefois l'Ecriture tout autrement que saint Ambroise. Il se sert même de la[1] Vulgate. Il parle des[2] deux opérations et des deux volontés en Jésus-Christ, d'une manière qui ressent fort le temps des monothélites, dont l'hérésie n'a commencé qu'au septième siècle. En parlant des Romains qui ont aboli la Loi et la Synagogue, il les nomme barbares[3], ce qu'un Romain n'aurait pas fait. On peut ajouter que lorsque saint Augustin a cité l'*Apologie de David*, il ne l'a point appelée *la première*, ce qu'il aurait fait apparemment, s'il en avait connu une seconde. Toutes ces raisons paraissent plus que suffisantes pour contester à saint Ambroise un ouvrage, qu'on ne trouve point lui avoir été attribué avant le douzième siècle. Car le plus ancien auteur qui ait cité cette seconde apologie est Guillaume de Saint-Thierri, qui écrivait[4] son commentaire sur le Cantique des Cantiques, vers l'an 1145. Les manuscrits dans lesquels elle est citée sont à peu près du même âge. Erasme l'attribue à l'auteur du livre *de la Vocation des gentils*, qui selon lui a imité la diction de saint Ambroise, et l'a même surpassé en certaines choses; Nicolas le Fèvre, à cause des fréquentes allégories qui s'y trouvent, en fait auteur quelque origéniste. Mais il vaut mieux avouer que nous ne connaissons ni l'auteur, ni le temps auquel il a écrit. Tantôt l'auteur parle des ariens, des photiniens et des sabelliens, comme des hérétiques de son temps; ce qui donnerait lieu de croire, qu'il écrivait vers le commencement du cinquième siècle, et tantôt il semble combattre l'hérésie des[5] monothélites, qui ne s'est élevée que dans le septième.

Ce que contient cette Apologie

10. Cette seconde Apologie est divisée en trois parties; la première est contre les gentils; la seconde contre les Juifs, et la troisième est une instruction pour les fidèles.
Pag. 707. L'auteur s'élève dans la première contre l'in-
709. justice du reproche que les gentils faisaient ordinairement aux chrétiens, de ne valoir pas mieux que les chefs de leur religion, qui avaient eux-mêmes rendu publics leurs adul-
710 et suiv. tères et leurs homicides. Comme la chute de David faisait le fondement de ce soupçon injurieux, l'auteur de l'apologie fait voir, que les crimes dans lesquels ce roi est tombé, ne sont que de purs effets de la fragilité humaine; et qu'un roi pénitent, prosterné le visage contre terre, couvert d'un rude cilice, oubliant sa dignité et son superbe diadème, pour se souvenir qu'il est coupable, est un spectacle bien plus nouveau et bien plus étonnant, que n'est celui d'un roi pécheur. Dans Pag. 713 et suiv.
la seconde, il dit que le Seigneur a permis que David tombât dans de grands crimes, pour confondre l'opiniâtreté des Juifs, qui osent donner le titre de Messie à un homme coupable des plus grands excès. Il s'exprime de même sur Salomon, et après avoir montré que les caractères du Messie, marqués dans l'Ecriture, ne peuvent se rapporter qu'à Jésus-Christ, il prouve sa divinité contre les ariens, les photiniens, les sabelliens, les manichéens, les valentiniens. Dans la dernière, 719 et suiv.
il instruit les chrétiens de plusieurs mystères figurés par la chute de David, et joint à cette instruction l'explication des premiers versets 730.
du psaume cinquantième, qui, selon lui, contient l'apologie de ce grand roi. Aussi l'auteur ne dit-il que peu de chose pour le justifier, croyant apparemment que le psaume en disait assez. Il s'applique particulièrement en cet endroit à combattre les erreurs des ariens et des manichéens.

Doctrine de cette Apologie.

11. Sa doctrine est exacte en tout, parfaitement orthodoxe et développée avec beaucoup de netteté. On y voit la créance du péché originel et de ses funestes suites clairement établie; mais l'auteur[6] semble croire que ce péché fut un péché de la chair. Il enseigne que le Fils de Dieu s'est revêtu, non seulement de notre chair; mais qu'il a pris encore[7] une âme humaine. Il prouve la possibilité de l'incarnation[8] contre les gentils et contre les juifs. Il donne la qualité de saint à[9] Salomon, ce que fait aussi saint Ambroise. En parlant des Ecritures, de l'Ancien et du Nouveau-Testament, employées dans les Liturgies, il se sert comme le même Père, des termes[10] de *lire*, et de *leçon*; ce qui semble marquer que l'on ne faisait alors que réciter ces textes, sans les chanter. On peut encore remarquer, qu'il donne le nom d'Ammaon[11] au disciple qui fit le voyage d'Emmaüs avec Cléophas; qu'il suppose[12] qu'en prenant l'his-

[1] Pag. 731. — [2] Pag. 720, 729.
[3] Pag. 725.
[4] Benedict., in *Admonit.*, pag. 705.
[5] Pag. 720 et 729.
[6] Ambros., *Apolog.*, pag. 721.
[7] Ibid., pag. 726. — [8] Ibid., pag. 727.
[9] Ibid., pag. 711. — [10] Ibid., pag. 707, 708, 717.
[11] Ibid., pag. 723. — [12] Ibid., pag. 721.

toire de Bethsabée à la lettre, on est obligé de dire qu'elle se baignait effrontément à la porte du palais de David. Ainsi il ne lisait pas dans ces exemplaires ces paroles : *Super solarium*, qui ne sont en effet ni dans l'hébreu, ni dans les Septantes. Mais il rejette cette explication littérale, comme hors de toute vraisemblance.

§ VII.

Des commentaires de saint Ambroise sur les Psaumes.

Explications de saint Ambroise sur douze psaumes.

1. Les explications que nous avons de plusieurs psaumes, savoir : du premier, du trente-cinquième et des cinq suivants, du quarante-troisième, du quarante-cinquième, du quarante-septième, du quarante-huitième, du soixante-unième et du cent dix-huitième, sont des homélies que saint Ambroise a prêchées en différents temps, sans s'assujettir à expliquer ces psaumes, selon l'ordre du Psautier, puisque le quarante-troisième est le dernier de tous ceux qu'il a expliqués. Les anciens [1] qui ont parlé de ses explications sur les Psaumes, n'en ont pas marqué le nombre et l'on n'a aucune preuve qu'il ait eu dessein de les expliquer tous. Sa préface sur le premier psaume, où naturellement il devait marquer son projet, s'il en avait eu quelqu'un, ne contient que des éloges sur l'excellence et l'utilité des psaumes en général. Dans son homélie sur le psaume trente-sixième, il en promet [2] une sur le cinquante-septième ; mais on ne voit pas qu'il l'ait faite, en ayant apparemment été empêché par la mort, qui ne lui permit pas même d'achever ce qu'il avait commencé sur le psaume quarante-troisième. Ainsi, tout ce que nous avons de saint Ambroise sur les Psaumes, se réduit à douze homélies ou discours, recueillis comme l'on croit, par quelqu'un de ses disciples, et apparemment par Paulin, son diacre et son secrétaire.

Homélie sur le premier psaume.

2. On met l'homélie sur le premier psaume, vers l'an 390, peu de temps après l'institution du chant des psaumes dans l'Eglise de Milan. En effet, saint Ambroise y [3] parle de cette pratique, comme d'un usage qui était dans sa première ferveur. Il y a entre cette homélie et celle de saint Basile sur le même psaume, beaucoup de conformité. On y trouve aussi des explications tirées d'Origène, comme l'a remarqué saint [4] Jérôme ; et c'est apparemment d'après lui qu'il distingue [5] une première et une seconde résurrection, et des intervalles considérables entre l'une et l'autre. Tous ceux qui n'auront point eu de part à la première, souffriront la peine du feu jusqu'au temps de la seconde, et quelques-uns même plus longtemps [6] ; quelque grands pécheurs que soient ceux qui croient en Jésus-Christ, ils ne laisseront pas de jouir de la gloire après que le feu aura purifié les souillures de leurs péchés ; et les plus justes n'entrent dans le paradis [7] qu'après avoir subi l'épreuve du glaive de feu qui en empêche l'entrée. Mais il faut remarquer qu'il rapporte ces opinions sans les adopter, et qu'ailleurs [8] il enseigne précisément le contraire.

Homélies sur les psaumes XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL.

3. Les homélies sur le psaume trente-cinquième et les cinq suivants, font assez connaître par le rapport qu'elles ont entre elles, que saint Ambroise les a prêchées de suite, et qu'elles ont une même époque. On ne peut les mettre avant le six de septembre de l'an 393, puisque l'homélie sur le psaume trente-sixième [9], rappelle la victoire miraculeuse que l'empereur Théodose remoorta ce jour-là sur le tyran Eugène. Il y est aussi [10] parlé de l'apostasie des moines Sarmation et Barbatien, comme d'une particularité qui n'était pas nouvelle. Or, elle arriva suivant le calcul le plus exact en l'an 389. On y fait encore [11] mention de la persécution de Justine, qui commença en 385, et ne finit qu'en 388, à la mort de cette princesse. L'homélie trente-septième contient diverses instructions faites à Théodose, au sujet [12] du meurtre de Thessalonique, qui, comme l'on sait, fut commis en 390. Il semble qu'il y [13] soit parlé de la pénitence de ce prince. Enfin saint Ambroise rappelle dans l'homélie quarantième son commentaire sur saint Luc, fait comme l'on croit en 386, et ses deux livres sur la pénitence, écrits vers l'année suivante. Ainsi il faut rapporter ces homélies aux dernières années de

[1] Hieronym., *Epist.* 89 ; Cassiod., lib. *de Institut.*, cap. 4.
[2] Ambros., *in Psal.* XXXVI, pag. 792.
[3] Idem, *Præfat. in Psal.* I, pag. 740.
[4] Hieronym., *Epist.* 89.
[5] Ambros., *in Psal.* I, pag. 763.
[6] Ibid., pag. 764. — [7] Ibid., pag. 789.
[8] Idem, *Præfat. in Psal.* XXXVI, pag. 777.
[9] Idem, *in Psal.* XXXVI, pag. 789.
[10] Ibid., pag. 799. — [11] Ibid., pag. 786.
[12] Idem, *in Psal.* XXXVII, pag. 823.
[13] Ibid.

sa vie. Il y marque assez clairement que l'on avait lu dans l'Eglise les psaumes qu'il y expliquait [1]. Comme il n'avait en vue que de former les mœurs de son peuple, ses explications sont remplies de moralités. Il ne laisse pas, quand l'occasion s'en présente, de donner le sens spirituel du psaume. Ses explications sur les 36e, 37e et 38e, sont la plupart tirées des homélies d'Origène sur les mêmes psaumes. Mais il y en ajoute de son fond [2], et laisse à ses auditeurs le choix de celles qui leur paraîtront les meilleures.

Homélies sur les psaumes XLIII, XLV, XLII, XLXIII, LXI.

4. L'homélie ou l'explication sur le psaume quarante-troisième est la dernière de toutes. Saint Ambroise la dicta à Paulin, peu de jours avant sa mort. Cet historien raconte [3] que pendant que le Saint la lui dictait, il vit toute sa tête couverte de feu en un instant, en forme d'un petit bouclier, et que cette flamme entra insensiblement dans sa bouche, comme un maître qui veut entrer dans sa maison; ce qui ayant rendu son visage plus blanc que la neige, il revint quelque temps après à son état naturel. Saint Ambroise continua à dicter tout le reste du jour, et ne put néanmoins achever l'explication de ce psaume, qui est encore aujourd'hui imparfaite. Mais on remarque dans ce que nous en avons, l'esprit de Dieu, dont saint Ambroise était plein, lorsqu'il l'a dictée; son zèle pour la foi catholique, dont il prit la défense contre les hérétiques et surtout contre les ariens, jusqu'au dernier soupir, et sa tendresse paternelle pour son peuple. S'il mourut aux fêtes de Pâques de l'an 397, comme on le croit communément, il faut mettre en ce temps là son explication sur le psaume 43. Celles qui sont sur les psaumes 45, 47, 48 et 61, peuvent avoir été prêchées vers l'an 390, car elles paraissent toutes du même temps. On ne peut les mettre guère plus tôt, puisque dans la dernière il est parlé de la victoire remportée par Théodose sur le tyran Maxime en 388, et de la mort de [4] Gratien, arrivée la même année. Saint Ambroise a suivi dans toutes ses homélies la version des Septante, comme dans les précédentes; mais il n'y cite qu'une fois la traduction [5] de Symmaque, au lieu que dans les autres, il y a recours assez souvent, de même qu'à celles de Théodotien et d'Aquila. Quoiqu'il s'y attache principalement au sens moral, il ne néglige pas le sens mystique, lorsque le texte du psaume l'y conduit. Il n'échappe pas non plus les occasions de défendre la foi contre les hérétiques, et combat avec force les novatiens, les sabelliens, les apollinaristes, et surtout les ariens, développant avec une netteté singulière les mystères de l'Incarnation et de la Trinité. Il y établit aussi la distinction des deux [6] natures en Jésus-Christ contre les eutychiens, et l'unité de personne contre les [7] nestoriens, avec autant de précision qu'on l'a fait depuis la naissance de ces hérésies.

Explication du psaume CXVIII.

5. Le commentaire sur le psaume 118, est un recueil de plusieurs sermons ou homélies de saint Ambroise, suivant le nombre des lettres de l'alphabet hébreu, qui sont la division de ce psaume; en sorte que chaque sermon contient l'explication d'autant de versets qu'il y en a sous chaque lettre de cet alphabet. On les trouve partagés en cette manière dans tous les manuscrits et dans toutes les éditions; et il y a bien de l'apparence que cette distribution est de saint Ambroise même. Ces discours toutefois n'ont point été prêchés de suite, ni dans le cours d'une même année. Mais on n'y voit rien qui en marque précisement le temps; ce qu'on en peut dire, c'est qu'ils sont postérieurs à la persécution de Justine, qui y est clairement designée en quelques [8] endroits, et au commentaire sur saint Luc [9] qui y est cité. Ils ne peuvent même avoir été achevés avant l'an 387, puisqu'il paraît qu'un [10] de ces sermons qui est le sixième, fut prêché le 19 de juin de cette anné-là, au jour anniversaire de la translation des Martyrs saint Gervais et saint Protais. Le vingtième le fut apparemment l'année suivante, au jour de la fête de saint [11] Sébastien.

Saint Ambroise, après une courte préface, dans laquelle il relève l'excellence de ce psaume, commence chacun de ses discours par l'explication de la lettre hébraïque qu'ils ont en tête [12]. Mais comme il savait peu l'hébreu, et qu'il n'avait apparemment à consul-

[1] Ambros., *in Psal.* XXXV, num. 20; *in Psal.* XXXVI, num. 2, etc.

[2] *Nostrum est enim quærere veritatem, tuum est eligere quid sequaris*, Idem, in *Psal* 38, num. 22.

[3] Paulin., *in Vita Ambros.*

[4] Ambros., *in Psal.* LXI, pag. 965.

[5] Ibid., pag. 963, 964.

[6] Pag. 960. — [7] Pag. 956, 957.

[8] Pag. 956. — [9] Pag. 1111 et 1240.

[10] Pag. 1154. — [11] Pag. 1037. — [12] Pag. 1234.

ter que les étymologies de Philon, qui, selon la remarque de saint Jérôme, étaient pleines de fautes, il ne faut pas trouver étrange que ce qu'il a dit de la signification de ces lettres, ne soit pas toujours fort exact. Il prend soin de marquer les différentes leçons des exemplaires grecs et latins, dont il attribue les variétés, tantôt aux copistes, tantôt aux traducteurs même de l'Ecriture. Il porte [1] son jugement sur toutes les traductions, en s'attachant à celle des septante interprètes, qui était alors la plus accréditée dans l'Eglise, comme il le dit [2] en termes exprès. Il suit presque toujours le sens moral dans ses explications, si ce n'est lorsqu'il s'agit de représenter dans quelques passages du Cantique des cantiques, les rapports mystérieux de Jésus-Christ avec son Eglise, ou les noces spirituelles du Verbe avec l'âme sainte; ce qui n'occupe qu'une très-petite partie du Commentaire. Au reste, c'est celui de tous les écrits de saint Ambroise, qui passe généralement pour être le plus beau, le plus élégant et le plus instructif. Il semble qu'il s'est étudié à y faire paraître tout ce que l'éloquence a de plus noble et de plus brillant dans les pensées, dans les sentiments, dans les expressions. Juste dans le choix des comparaisons, plus merveilleux encore dans les descriptions; il charme et entraîne l'esprit par la beauté, la vivacité, l'élégance des traits. On y voit régner partout les maximes de la plus saine morale, et la doctrine la plus pure; une pieté tendre et éclairée, un zèle ardent, une rare modestie, jointe à un grand savoir. Les instructions en sont belles, solides et importantes. Les vices y sont représentés avec tous leurs dangers et leurs suites funestes. Les vertus chrétiennes y paraissent avec tous les traits qui en font sentir le prix et la nécessité. Les erreurs [3] des différents hérétiques, manichéens, novatiens, sabelliens, ariens, l'aveuglement [4] et l'opiniâtreté des Juifs s'y trouvent nettement développées et combattues avec force. Les écrivains [5] sacrés, y sont justifiés du reproche d'avoir emprunté des philosophes profanes leurs plus belles maximes; et enfin les ministres de l'Eglise instruits de leurs devoirs. Nous donnerons ici quelques-unes de ses moralités.

Pensées morales de saint Ambroise.

6. En expliquant le premier verset du premier psaume, il fait cette question : « Qui est-ce qui a été fait juste par les richesses? Pag. 744.
humble par la puissance? miséricordieux par la noblesse de son extraction? chaste par sa beauté? Certes, répondit-il, tous ces avantages temporels sont plutôt dangereux pour nous faire tomber dans le péché, qu'utiles pour nous faire entrer dans le chemin de la vertu. » Sur ces paroles du même psaume : *Sa feuille ne tombera point*, il dit : « Les ver- 757.
tus sans la foi ne sont que des feuilles ; et quoiqu'elles paraissent avoir quelque verdeur, elles ne leur peuvent être utiles. Combien y a-t-il de païens qui ont de la compassion et de la sobriété, mais qui ne portent aucun fruit parce qu'ils n'ont point de foi? Ces feuilles tombent dès que le vent commence à souffler. Il y a beaucoup de Juifs qui vivent chastement, qui lisent avec beaucoup d'assiduité et de soin l'Ecriture Sainte ; mais qui ne portent aucun fruit et qui sont agités de toutes parts et enlevés comme des feuilles : ce sont peut-être les feuilles que Notre Seigneur a vues dans ce figuier de l'Evangile, où il ne trouvait aucun fruit. » Saint Ambroise ne trouve rien de si sublime que cette sentence qui fait le premier verset du psaume trente-cinquième. *L'injuste parle en sorte qu'il* 768.
pèche [6] *contre soi-même*. En expliquant cet endroit du psaume trente-sixième : *N'ayez point* 781.
de jalousie contre ceux qui commettent l'iniquité, il dit qu'il arrive souvent qu'en les voyant s'enrichir et parvenir aux dignités par des voies injustes, on est tenté de les suivre dans leurs voies, afin d'arriver comme eux à la possession de ces richesses et de ces honneurs ; c'est pour cela que David nous oblige de considérer avec lui que leur prospérité, leurs richesses et toute leur gloire n'ayant

[1] Ambros., *Serm.* 9, pag. 1082.

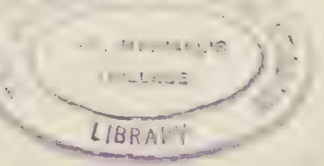
[2] *Sed quia septuaginta virorum sententias magis sequitur Ecclesia, et hic sensus est planior et nihil offensionis admitti.* Idem, *Serm.* 9, pag. 1082.

[3] Ambros., *Serm.* 16, 18, 19, 22.

[4] Idem. *Serm.* 13 et 21.

[5] Idem, *Serm.* 18, num. 3 et 4, pag. 1195.

[6] *Dixit injustus, ut delinquat sibi. Quid dixerit, non expressit : et ideo sic intelligendum arbitror quia quidquid dicit injustus peccatum est. Omnis enim injustitia peccatum : quoniam ubi organum vitiosum, quomodo potest cantus non esse vitiosus? Degeneris materiæ decolor partus est. Quidquid ergo loquitur injustus iniquitas est, quæ in suum refertur authorem : sicut viperæ partus, qui primo suam scindit parentem, ut frequens sermo est. Sibi ergo delinquit. Nihil hac sententia sublimius dictum arbitror : in illis qui sibi sapientiam sæculi vindicarunt, nihil tale legi, nihil tale cognovi,* etc. D. Ambros., in *Psal.* 35, pag. 758.



pas plus de solidité ni de durée que l'herbe du foin, que l'ardeur du soleil sèche et brûle presque aussi promptement qu'elle est produite, elles ne peuvent nous être d'une grande utilité.

Dans l'explication du psaume trente-septième, il exhorte les princes à imiter la clé-
Pag. 823. mence de Dieu. « Celui, dit-il, qui est l'auteur des lois, ne sait point se fâcher, il n'a dessein que de menacer et non pas de punir. Imitez ce divin exemple, ô empereurs, soyez sévères dans vos ordonnances; mais miséricordieux en punissant ceux qui les ont violées. Que la sévérité des lois réprime les insolents; mais que la clémence des princes adoucisse la peine des coupables. » Il prescrit dans le même endroit l'usage que l'on
825. doit faire des richesses. « L'homme, dit l'Ecriture, doit les faire servir au rachat de son âme. L'argent est de lui-même une chose vile, mais il devient précieux par la foi; il est vil et méprisable quand on l'enferme et qu'on le garde inutilement, mais il est précieux quand on le distribue aux nécessiteux. » C'est encore au même endroit qu'il apprend aux évêques avec quelle discrétion et quelle fermeté ils doivent se conduire dans la correction qu'il est quelquefois besoin de faire
835. aux princes de la terre. « Les Prophètes de Dieu, dit ce Père, et les prêtres, ne doivent pas légérement reprendre les princes quand ils n'ont pas commis de ces grands péchés qui méritent d'être repris; mais lorsqu'ils en ont commis de cette nature, il me paraît que l'évêque ne doit pas les épargner, mais s'efforcer de les corriger par des répréhensions convenables à leurs fautes. » Voici com-
848. ment il explique ce que dit David dans le psaume trente-huitième : *Mon cœur s'est échauffé au dedans de moi, et tandis que je méditais, un feu s'y est embrasé.* « En pensant, dit-il, à ses péchés, il sentit un feu s'allumer au fond de son âme; non pas un feu consumant et dévorant, mais un feu tel que celui que vit Moïse dans le buisson du désert, qui était ardent sans se consumer; un feu qui ne sert qu'à détruire le péché et à purifier le cœur, un feu qui s'allume par la méditation des divines Ecritures : semblable à celui dont parlaient ces deux disciples qui se dirent l'un à l'autre après que Jésus-Christ leur eut apparu: *Notre cœur n'était-il pas tout brulant en nous pendant qu'il nous expliquait les Ecritures?*[1] »

Il dit sur le respect qui est dû aux prêtres:
« Nous avons vu le prince des prêtres venir Pag. 853.
à nous : nous l'avons ouï et nous l'avons vu offrir son sang pour nous. Nous qui sommes prêtres, imitons-le autant que nous le pouvons, en offrant le sacrifice pour le peuple. Quoique peu méritants par nous-mêmes, nous sommes dignes néanmoins d'être honorés à cause du sacrifice que nous offrons, parce qu'encore que Jésus-Christ ne paraisse pas maintenant l'offrir, il est cependant offert sur la terre lorsque son corps y est offert; ou plutôt il est certain qu'il s'offre lui-même pour nous, puisque c'est sa parole qui sanctifie le sacrifice que l'on offre. »

Il trouve l'accomplissement de ces paroles 859.
de David qui commencent le psaume trenteneuvième : *J'ai attendu et je ne me suis point lassé.* « Dans la loi de l'Evangile, lorsque le Seigneur, après s'être fait attendre longtemps, est venu paraître au milieu de nous, et que nous ayant retirés de l'abîme de notre misère et de la boue si profonde de nos péchés, où nous étions comme ensevelis; il a affermi nos pieds sur sa sainte humanité, comme sur la pierre solide qui devait servir de fondement à notre salut; il a conduit nos pas selon les règles de son Evangile, et mis dans notre bouche un nouveau cantique qui est celui de la nouvelle alliance. Chantons donc présentement avec joie, un hymne à la gloire de notre Dieu, parce qu'il nous a donné des préceptes pour de nouvelles vertus; quittons toutes choses; suivons Jésus-Christ et aimons nos ennemis : ce sont là les mœurs nouvelles que nous avons apprises, d'offrir nos prières au Seigneur pour ceux qui nous persécutent, et de bénir ceux qui nous maudissent. »

C'est encore, comme remarque le même Père, dans la loi nouvelle, dans Jésus-Christ et dans ces disciples, que s'est accompli ce qui est dit dans le psaume quarantième :
Heureux l'homme qui a l'intelligence sur le pau- 868.
vre et l'indigent, le Seigneur le délivrera dans les jours suivants. « Heureux, dit-il, est celui qui a l'intelligence véritable de la pauvreté de Jésus-Christ, lequel s'est fait pauvre pour l'amour de nous. Il était riche dans le royaume de son Père, et il est devenu pauvre en

[1] Luc. XXIV, 32.

se revêtant de la chair des pauvres ; car nous étions tous réduits à la dernière misère de la pauvreté, ayant été dépouillés par l'artifice du serpent du riche ornement des vertus. Entrez donc, ajoute-t-il, dans l'intelligence de la pauvreté de Jésus-Christ, afin que vous soyez riches ; entrez dans l'intelligence de son infirmité, afin que vous receviez la santé vous-même ; entrez dans l'intelligence de sa croix, afin que vous n'en rougissiez pas ; entrez dans l'intelligence de ses plaies, afin que vous guérissiez les vôtres ; entrez dans l'intelligence de sa mort, afin que vous acquériez la vie éternelle ; entrez dans l'intelligence de sa sépulture, afin que vous parveniez à la résurrection. »

Sur ce verset du psaume quarante-deuxième: *O mon Dieu, je vous louerai sur la harpe:* « Nos âmes, dit-il [1], ont leur harpe toute spirituelle, qui résonne étant touchée par le mouvement du Saint-Esprit. Notre chair devient comme la harpe de nos âmes, lorsqu'elle meurt au péché pour vivre à Dieu ; car de même que l'écaille de la tortue qui se plongeait dans la boue avant sa mort, devient propre pour les instruments destinés aux saints cantiques, ainsi notre chair commence à faire retentir de saints airs par l'exercice des bonnes œuvres, dans le moment qu'elle meurt à l'impureté et au péché. »

Sur cet autre du psaume quarante-troisième : *Ils n'ont point acquis la possession de cette terre par la force de leurs armes, etc*, il dit :
Pag. 891. « On ne l'obtient point par l'épée, mais par la douceur, suivant ces paroles de l'Evangile: *Bienheureux les débonnaires, car ils posséderont la terre ;* ainsi nul ennemi de la paix, nul arrogant, nul superbe ne possédera jamais cette terre des vivants ; mais seulement les doux et humbles de cœur, qui ne s'attribuent rien à eux-mêmes, mais tout à la grâce; qui ne se glorifient point dans leurs propres forces, mais qui reconnaissent que c'est la main de Dieu qui les protège, et qui confessent que c'est sa droite qui a fait la vertu. »

En expliquant ces paroles du psaume quarante-cinquième : *Il a fait entendre sa voix, et*
933. *la terre a été ébranlée*, il dit qu'il est bon de considérer que le même Dieu qui a fait trembler toute la terre, et renverser tous les royaumes de l'idolâtrie, se fait entendre tous les jours au fond de nos cœurs pour y détruire tout ce qu'il y a de charnel et de terrestre, et pour y substituer par un saint ébranlement la vérité à l'erreur, la pureté à la mollesse, et la piété à l'iniquité.

Sur le psaume soixante-unième, il dit qu'à Pag. 962.
l'égard du juste, la mort n'est pas tant la fin de la vie que du péché.

Il enseigne que toutes les obligations du véritable chrétien sont comprises dans ce verset du psaume cent dix-huitième : *Sauvez-moi puisque je suis tout à vous, ne cherchant autre chose que vos préceptes.* » Cette parole 1125 et seq.
est, dit-il, aisée à prononcer, et elle paraît commune à tout le monde ; mais il y a peu de personnes qui soient en état de s'en servir. Le nombre est assez rare de ceux qui peuvent dire à Dieu : *Je suis tout à vous ;* il faut pour cela qu'un homme s'attache à Dieu de toutes ses forces, et soit incapable d'aucune autre pensée. Afin qu'un homme puisse user de cette expression, il faut qu'il puisse dire à Dieu : *Montrez-nous votre Père, et il nous suffit.* Il y plusieurs personnes à qui il ne suffit pas de connaître Dieu, et le nombre en est très-grand. Tant de peuples, tant de nations, tant de personnes riches croient que c'est une pauvreté de servir Dieu ; celui qui est au-dessus de tous les hommes est petit et étroit à leur égard; et le Fils de Dieu, en qui toutes choses sont comprises, ne leur suffit pas. Enfin, cet homme riche dont il est parlé dans l'Evangile et à qui Jésus-Christ avait dit: *Si vous voulez être parfait, allez, vendez ce que vous avez, et donnez-le aux pauvres*, se persuada que Dieu ne lui suffisait pas; et il s'en alla tout triste, comme si ce qu'on l'obligeait d'abandonner était d'un plus grand prix que ce qu'il avait eu dessein de choisir. Un homme peut donc dire : *Je suis tout à vous,* quand il peut dire : *Voilà que nous avons tout quitté, et que nous vous avons suivi.* Il n'appartient qu'aux Apôtres de parler ainsi, et non pas même à tous les Apôtres ; car Judas était apôtre, et était assis à la table de Jésus-Christ avec les autres Apôtres ; il disait comme les autres, *Je suis tout à vous,* mais il ne le disait que de bouche et non de cœur. Satan vint s'emparer de lui, et après y être entré, il commença à dire, Jésus, cet homme n'est point à vous, mais il est à moi; son esprit n'est occupé que de ce qui concerne mes intérêts ; il ne repasse dans son cœur que ce qui me touche; il mange à votre table, mais il se repaît et se nourrit avec moi ; il a reçu

[1] Ambros., lib. *de Interpellat. David*, cap. 10, pag. 652.

le pain que vous lui avez donné, mais en même temps il a reçu mon argent; il boit avec vous, mais il me vend votre sang; il est votre apôtre, mais il ne laisse pas d'être à mes gages et du nombre de mes serviteurs. Un homme du monde ne peut point aussi dire à Dieu: *Je suis tout à vous*, parce qu'il a une infinité de maîtres; s'il l'entreprend, l'impureté vient lui dire : Vous êtes à moi, puisque vous ne désirez que les voluptés du corps; vous vous êtes vendu à moi par l'amour que vous portez à cette jeune fille : lorsque vous avez abusé de cette prostituée, j'ai compté l'argent par le prix duquel vous vous êtes vendu à moi. L'avarice vient lui dire : L'or et l'argent que vous possédez est le prix de votre esclavage; j'ai acheté un droit sur votre personne lorsque vous avez acquis cette terre, et vous m'avez vendu votre liberté en la possédant. La débauche vient lui dire : Vous êtes à moi; le festin que vous avez fait en un seul jour, est le prix et la rançon de toute l'étendue de votre vie; quand vous avez fait cette dépense de table si excessive, vous m'avez engagé votre tête pour jamais, et passé avec moi un contrat en vertu duquel je suis devenu votre maîtresse : ce qui est même pire pour vous, c'est que ce qui m'en a coûté pour vous acquérir, est d'un plus grand prix que vous ne valez; votre viande vaut beancoup plus que votre personne, et le luxe de votre table pour un seul jour, est préférable à tout le temps de votre vie. L'ambition vient lui dire : Vous êtes certainement tout à moi : ne savez vous pas que mon dessein, en vous faisant commander aux autres, a été de vous rendre mon esclave? Ne savez-vous pas qu'en vous revêtant de cette puissance, j'ai voulu vous assujettir à la mienne? Ne savez-vous pas que quand le prince du monde a montré à Jésus-Christ même notre divin Sauveur tous les royaumes du monde, il lui a dit: *Je vous donnerai toutes ces choses, si en vous prosternant devant moi vous m'adorez?* Tout homme donc qui veut que les autres lui soient soumis, s'est soumis lui-même le premier par sa propre ambition. Tous les vices se présentent en foule à cet homme qui aime le monde, et il n'y en a aucun qui ne lui dise: Vous êtes à moi. Y a-t-il un esclave plus méprisable que celui sur qui tant de maîtres ont en même temps les mêmes prétentions? Si vous êtes donc dans cette disposition si malheureuse, comment pouvez vous dire à Jésus-Christ, *Je suis tout à vous?* Car il vous répondra aussitôt : *Tous ceux qui me disent, Seigneur, Seigneur, n'entreront pas pour cela dans le royaume du ciel;* et tous ceux qui me disent : *Je suis tout à vous,* ne sont pas à moi pour cela. Vous êtes vraiment à moi, si votre conscience ne dément pas vos paroles, si la disposition de votre âme et la qualité de vos œuvres ne détruisent pas vos discours. Je ne nie point qu'un homme soit à moi, quand il se renonce lui-même, et qu'il fait cela pour l'amour de moi. Je ne veux point avoir au nombre de mes serviteurs un homme qui a tant de maîtres; car comment est-il à moi, si en même temps qu'il me dit de bouche, *Je suis tout à vous,* il me renie par ses œuvres, et s'abandonne et s'engage entièrement au démon par ses actions? Celui qui brûle des flammes de l'impureté n'est point à moi, parce que la chasteté est à moi. Celui qui est tourmenté de cette passion si inhumaine d'opprimer les faibles et de les dépouiller de leurs biens, n'est point à moi, parce que la libéralité est à moi. Un homme n'est point à moi lorqu'il s'abandonne à l'ivrognerie et aux excès de bouche, qu'il se souille et se corrompt par l'ambition, qu'il est possédé d'un désir extrême de la vaine gloire du monde, qu'il s'enivre de cette passion si violente jusqu'à s'exposer à toute sorte de périls, et qu'il ne saurait se contenir dans les justes et innocentes démarches d'une sage modération. Je suis la paix, et ne sais ce que c'est que de quereller et de contester. Comment pourrais-je reconnaître au nombre de ceux qui sont à moi, un homme sur le sujet duquel le diable viendra me dire: Il est à moi; car il s'est mis à genoux devant moi : Je trouve en lui plus de marques de ma souveraineté, que vous pouvez en prétendre. Il est vrai qu'il s'attribue votre nom; mais il porte aussi mes marques, et fait profession de mon service. Personne n'est donc à Jésus-Christ à moins d'être exempt de crime. Personne n'est à Jésus-Christ s'il ne peut dire qu'il est toujours son serviteur; car ceux qui sont sujets à l'inconstance comme moi qui me change ou par la tristesse ou par la colère, ne sont pas à Jésus-Christ. La colère vient encore dire à cet amateur du monde : Il est à moi; il n'y a qu'une heure qu'il était à moi, et j'espère qu'il y sera tout de nouveau. La tristesse vient aussi lui dire : Il est à moi; il n'y a qu'une heure qu'il était dans ma dépendance et dans ma possession; il était tellement plongé dans la douleur et ex-

traordinairement abattu, qu'il ne pouvait retirer son esprit de cet état de consternation ni lever les yeux ; et s'il lui arrive quelque chose de fâcheux, il retournera à moi à l'heure même. Y a-t-il donc quelqu'un qui puisse se promettre d'être à Dieu, s'il n'est en état de dire, comme saint Paul : *La conscience ne me reproche rien?* C'est pour cela que cet Apôtre se disait serviteur de Jésus-Christ, parce qu'il ne se reconnaissait sujet de personne. Mais pour moi, je suis tantôt à Dieu et tantôt à la tristesse, tantôt à la colère et tantôt aux paroles inutiles. Celui donc qui a plusieurs maîtres, ne peut pas dire avec vérité, *Seigneur Jésus, je suis tout à vous*. Et je crois aussi que c'est au sujet de ces sortes de maîtres que saint Paul a dit : *Encore qu'il y en ait qui soient appelés dieux soit dans le Ciel, soit dans la terre, et qu'ainsi il y ait plusieurs seigneurs, il n'y a néanmoins pour nous qu'un seul Dieu, qui est le Père, duquel toutes choses tirent leur être, et ont été faites par lui.* Comme donc cet Apôtre était tout-à-fait au Verbe, il demandait aux Corinthiens s'ils voulaient éprouver Jésus-Christ qui parlait par sa bouche. Il disait : *Je suis à Jésus-Christ;* et Jésus-Christ lui répondait : *Vous êtes a moi.* Enfin Jésus-Christ envoyant Ananie à saint Paul pour le guérir, lui dit : *Allez le trouver, parce que cet homme est un instrument que j'ai choisi.* Et parce qu'il a persisté d'être à Jésus-Christ, il a mérité de remporter la couronne de la justice, comme ayant achevé son combat. C'est donc avec raison que le prophète David a dit : *Je suis tout à vous*, parce qu'il est toujours demeuré dans le Seigneur. Et pour rendre raison de ce qu'il a dit : *Je suis tout à vous,* il a ajouté, *ne cherchant autre chose que d'appartenir à Jésus-Christ ;* comme s'il disait : Les autres se mettent en peine de chercher des pierreries; mais pour moi je ne cherche que vos préceptes, qui sont comme des parures et des ornements de la justice chrétienne. Les autres joignent les maisons de la ville et de la campagne les unes aux autres, comme s'ils voulaient habiter seuls sur la terre, et s'emparer seuls de cet élément qui est commun a tous les hommes. Les autres tâchent de se rendre maîtres d'une partie de l'air; pour moi je trouve toute l'étendue de mon héritage dans vos préceptes. Je ne saurais me résoudre à posséder que ce qui dépend de vous absolument. L'argent que je veux amasser est un argent spirituel, qui consiste uniquement dans vos oracles. Dieu est mon partage. Je suis tout à vous, parce que la part que je prétends dans mon héritage, ne consiste ni dans l'or, ni dans l'argent, mais Jésus-Christ seul. »

§ VIII.

Du commentaire de saint Ambroise sur saint Luc.

Le Commentaire sur saint Luc est une suite des discours sur cet Evangile.

1. Saint Ambroise cite [1] souvent dans ce commentaire les paroles de l'Evangile selon saint Luc, que l'on avait lues dans l'Eglise, avant qu'il en donnât l'explication. Il y [2] adresse plusieurs fois la parole à son peuple. Ainsi l'on ne peut douter que ce ne soit une suite des discours qu'il avait faits sur cet Evangile. Cela paraît encore par divers [3] endroits, où sans citer le texte de l'Ecriture, il l'explique d'une manière que le peuple n'aurait pu comprendre, si on ne lui eut lu quelques moments auparavant. Mais on ne peut douter aussi que saint Ambroise en rédigeant ces discours en un corps, et en forme de commentaires, ne les ait retouchés et augmentés. Ils sont divisés en dix livres; et ce fut le [4] Saint qui les partagea ainsi lui-même ; « afin, dit-il, que la fin de chaque livre fût comme un port, où ceux qui seraient las, pussent se reposer. » Saint Augustin les cite [5] très-souvent. Mais il est à remarquer qu'il cite le sixième pour le septième, et le neuvième pour le dixième. Ce qui peut venir ou de la faute des copistes, ou de ce que saint Ambroise avait fait en divers temps quelques changements dans la distribution de ce commentaire. Quoi qu'il en soit, il est divisé en dix livres dans toutes les éditions, et on ne cite aucun manuscrit qui varie sur ce point [6].

Saint Ambroise l'écrivit en 386.

2. Jusqu'à saint Ambroise, aucun auteur latin n'avait entrepris d'expliquer l'Evangile selon saint Luc. Comme il y parle des ravages que les Goths, les Huns et divers autres barbares firent dans l'Illyrie, quelques-uns en ont inféré qu'il avait composé ce commentaire en 376, où commencèrent ces

[1] Ambros., lib. VII, in cap. 10 et 14.
[2] Idem, ibid.
[3] Idem, lib. II, in cap. 8.
[4] Idem, lib. IV *in Lucam*, num. 1, pag. 1333.
[5] Augustin., lib. *de Gratia Christi*, cap. 44, 45; lib. II *de Peccato origin.*, cap. 41 ; lib. I *contra Julian.*, cap. 3, et lib. II, cap. 5.
[6] Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 10, pag. 1506.

ravages. Mais cette opinion ne peut se soutenir. Car 1° saint Ambroise parle de ces ravages, plutôt comme d'une chose passée, que comme d'une chose présente, et qui ne faisait que de commencer. 2° Il cite dans [1] ce commentaire son livre des veuves écrit après l'an 377, son traité [2] sur la foi fait en 379, celui [3] du Saint-Esprit, en 381, et [4] l'apologie de David, qui n'a pu être composée que depuis l'an 385, puisqu'il y est parlé de la mort de Gratien arrivée en cette année. 3° Il y marque [5] assez clairement la persécution de l'impératrice Justine et de Valence, évêque arien. Il y fait même mention de [6] la paix que Dieu rendit à l'Eglise après cette persécution. On ne peut donc le mettre avant l'an 386. Il est vrai qu'il peut l'avoir commencée dès l'année précédente, et il parait même nécessaire de le dire. Car il dit à la fin [7] du IV[e] livre qu'il avait jeté le filet de la prédication à la fête de l'Epiphanie; mais qu'il travaillait encore en vain et durant la nuit [8]; personne jusque-là n'ayant donné son nom pour être baptisé, et au jour [9] de son ordination, qui était le 7 de décembre, il n'en était qu'au dix-huitième chapitre de saint Luc. Il n'expliqua donc en l'année 385 que les dix-huit premiers chapitres de cet Evangile; les autres le furent l'année suivante. Il ne faut point être surpris qu'il ait mis tant de temps à achever ce commentaire, puisque, comme l'a remarqué saint [10] Augustin, il ne prêchait que les dimanches, et que dans les grandes solennités, il était obligé d'interrompre le cours de ses explications, surtout dans les temps destinés à l'instruction des catéchumènes.

Quelle méthode il a suivie dans ce commentaire.

3. La principale [11] attention de saint Ambroise dans ce Commentaire, est de concilier les contradictions apparentes qui se trouvent entre les Evangélistes, soit au sujet de la généalogie de Jésus-Christ rapportée par saint Matthieu et par saint Luc, avec quelque différence, soit en d'autres circonstances, dont les païens [12] et les Juifs croyaient tirer avantage, pour décrier la religion chrétienne. C'est ce qui lui donne occasion d'expliquer divers endroits des autres Evangiles, ceux-là surtout qui ont quelque difficulté particulière, ou dont saint Luc n'a point parlé. Il s'attache beaucoup au sens littéral et historique, d'où il passe très-souvent au sens mystique et moral, mêlant ces explications d'excellentes règles pour la conduite et la réformation des mœurs. Il n'échappe aucune occasion de combattre les hérésies qui régnaient de son temps, celle des manichéens, des marcionites, des photiniens, des novatiens, des apollinaristes, des sabelliens, des ariens. C'est à ces derniers surtout qu'il en veut comme aux plus accrédités et aux plus dangereux ennemis de la divinité de Jésus-Christ. On dirait même qu'il n'entreprit l'explication de l'Evangile selon saint Luc, que pour avoir lieu d'attaquer ces différentes hérésies

Jugement qu'en ont porté les anciens.

4. Nous voyons dans la lettre [13] de saint Jérôme à Paule et à Eustoquie, que ces deux dames avaient lu deux commentaires, l'un sur saint Matthieu et l'autre sur saint Luc, et qu'elles avaient trouvé que le premier était bas et dans l'expression et dans le sens; et que le second qui se jouait dans les paroles était froid dans les pensées. Rufin [14] soutient que saint Jérôme a voulu parler en cet endroit du commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, et il en donne deux preuves, dont l'une est que saint Jérôme s'en était expliqué ainsi dans une lettre qu'il lui avait écrite à lui Rufin; l'autre qu'il n'y avait que saint Ambroise parmi les Latins qui eût commenté l'Evangile de saint Luc. On ne voit point que saint Jérôme ait nié le fait dans sa réplique; mais tout le monde sait que ce Père s'est comporté envers saint Ambroise, à peu près comme envers Origène, et que tantôt il en a parlé avec de grands [15] éloges, tantôt avec beaucoup [16] de mépris,

[1] Ambros, lib. II, num. 62; lib. IV, num. 48, et lib. X, num. 10.
[2] Idem, lib. III, num. 32; lib. VII, num. 68; lib. VIII, num. 95.
[3] Idem, lib. VI, num. 31.
[4] Idem, lib. III, num. 38.
[5] Idem, *Apolog. David*, cap. 6, num. 17.
[6] Idem, lib. VII, num. 49 et suiv., et lib. VIII, n. 17.
[7] Idem, lib. IX, num. 34.
[8] Idem, lib. IV, num. 76.
[9] Idem, lib. VIII, num. 73.
[10] Augustin., lib. VI *Confession.*, cap. 3.
[11] Voyez lib. III *Init.*, lib. V, in cap. 5 et 6; lib. VII, in cap. 7, etc.
[12] Voyez S. Cyrill., lib. VIII *in Julian.*
[13] Hieronym., *Epist.* 106 *ad Paulam et Eustoch.*, pag. 808, tom. IV.
[14] Rufin., *Invectiv.*, pag. 432, tom. IV, oper. Hieronym.
[15] Hieronym., lib. I *advers. Rufin.*, pag. 351, tom. IV, et *Epist.* 18 *ad Eustoch.*, pag. 37.
[16] Rufin., ubi supra.

comme on le dira ailleurs. Nous remarquerons seulement ici, que si saint Jérôme avait regardé le Commentaire de saint Ambroise sur saint Luc, comme des *badineries*, il aurait eu tort d'y renvoyer ses lecteurs, comme il a fait dans sa lettre à [1] Algasie. Saint Augustin [2] le cite toujours avec honneur, et s'en sert pour établir la foi contre les erreurs des Pélagiens. Il est aussi cité par saint Fulgence, par saint Maxime, par Lanfranc, par Cassiodore, par les Pères du concile de Séville en 619, et par ceux du sixième concile œcumenique en 680. Nous mettrons ici quelques endroits de ce commentaire, afin d'en donner une plus juste idée.

Quelques endroits remarquables de ce commentaire.

Pag. 1266. 5. Saint Ambroise en expliquant le premier verset de l'Evangile de saint Luc : *Beaucoup de personnes ont entrepris d'écrire l'histoire des choses qui ont été accomplies parmi nous* [3], s'exprime ainsi : cette façon de parler, fait voir que l'ouvrage entrepris par ces personnes, n'avait pu réussir, parce qu'il était un effet de leur travail, et non l'ouvrage du Saint-Esprit, dont les grâces se communiquent sans aucun travail ; mais on ne peut point dire, que ni saint Matthieu, ni saint Marc, ni saint Luc, ni saint Jean, aient tâché d'écrire le saint Evangile, parce que l'esprit de Dieu leur suggérant et les paroles et les choses, ils ont accompli sans aucun effort ce qu'ils n'avaient entrepris que par son ordre. Quand saint Luc dit : *J'ai cru qu'après avoir été exactement informé de toutes ces choses, depuis leur premier commencement, je devais aussi vous en représenter par écrit*
1269. *toute la suite* [4], il ne faut pas s'imaginer que ç'ait été l'effet seul de la volonté de cet Evangéliste. Car ce qui a plu à Dieu qui animait son esprit, lui a plu aussi; parce que Dieu qui préparait sa volonté pour cette bonne œuvre, lui faisait intérieurement paraître bon ce qui l'était en effet.

Sur ces paroles : *Un Ange du Seigneur apparut à Zacharie, se tenant debout à la droite*
1275. *de l'autel* [5], il remarque que l'ange se tenait à la droite de l'autel, parce qu'il apportait à Zacharie une nouvelle qui devait être pour lui comme un gage de la divine miséricorde; et après avoir rapporté deux passages de l'Ecriture, qui prouvent que la droite nous figure dans les Livres Saints quelque chose de favorable, comme lorsque David dit : *Le Seigneur est à ma droite, afin que je ne sois pas ébranlé* [6], il ajoute : « Et plût à Dieu, que lorsque nous encensons l'autel et que nous offrons le sacrifice, l'ange soit présent, ou plutôt se fasse voir à nous; car nous ne devons point douter, que l'ange du Seigneur n'assiste quand Jésus-Christ est présent, quand Jésus-Christ est immolé. »

Dans l'explication de ces paroles de Marie à l'ange Gabriel : *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme* [7] ? saint
Ambroise dit qu'elle ne doutait pas de l'effet, Pag. 1287
mais du moyen, une conception aussi incroyable et aussi inouïe devait sans doute être expliquée avant d'être crue par une Vierge ; Marie pouvait bien avoir lu dans le prophète Isaïe : Qu'*une Vierge concevrait et enfanterait un Fils* [8]; mais elle n'y avait pas lu comment cela se ferait, parce qu'il n'avait point été révélé à ce Prophète ; c'était un mystère élevé au-dessus de l'homme, et réservé à être éclairci par un ange. « Ce
n'était point non plus par un défaut de 1288.
créance, continue-t-il, ni par quelque doute qui lui restât dans l'esprit, sur ce que l'ange venait de lui déclarer, qu'elle se hâta d'aller voir Elisabeth sa cousine ; elle y alla, non pour voir par elle-même ce que l'ange lui avait dit de sa grossesse, mais par un sentiment de la joie qu'elle eut de ce qu'il avait plu à Dieu de lever l'opprobre de la stérilité d'une personne qui lui était chère, et pour lui rendre les assistances dont elle pouvait avoir besoin dans sa grossesse. »

Il applique à tous les fidèles ces paroles d'Elisabeth : *Vous êtes bienheureuse d'avoir*
cru [9]. « Car toute âme, dit-il, qui croit et qui 1290.
a une foi vive, conçoit aussi et engendre le Verbe de Dieu, et reconnaît humblement ses œuvres miraculeuses. » Sur ce qui est dit, que Zacharie après avoir été muet, recouvra la parole et prophétisa, saint Ambroise fait cette réflexion, que nul ne doit tomber dans la
défiance, et que le souvenir de ses crimes ne 1292.
doit point lui ôter l'espérance de recevoir les dons du Seigneur, parce que la miséricorde du Tout Puissant est plus grande que l'indignité de l'homme, et que Celui qui est notre

[1] Hieronym., *Epist. ad Algasium.*, quæst. 6, pag. 198, tom. IV.

[2] Augustin., ubi supra; Fulgentius, lib. II *ad Maximum*, cap. 13; Lanfranc., lib. *de Celanda confession.*; Cassiodor., *Institut.*, cap. 7, concil. 6, act. 10.

[3] Luc. I, 1. — [4] Luc. I, 3. — [5] Luc. I, 11.

[6] Psal. XV, 8. — [7] Luc. I, 34. — [8] Luc. I, 45.

[9] Luc. I, 64.

Père est toujours prêt de changer les arrêts de sa justice, au moment où nous changerons, et où nous nous corrigerons.

En parlant de l'édit de César Auguste [1], pour faire un dénombrement des habitants
Pag. 1294. de toute la terre, il dit : « Qu'un ordre de cette nature n'appartenait qu'à Celui qui a l'empire de tout l'univers, et non pas à Auguste. Car ce n'est point à Auguste, mais au Seigneur que la terre appartient. » Auguste ne commandait ni aux Goths ni aux Arméniens ; mais l'empire de Jésus-Christ s'étendait sur tous les peuples. Au sujet du
1300. vieillard Siméon et d'Anne la prophétesse il fait cette remarque que non-seulement les anges, les Prophètes, les bergers, les enfants encore enfermés dans le ventre de leur mère, les Mages, les vieillards, mais aussi les femmes mariées et les veuves; enfin tout âge, toute condition et tout sexe, rendent témoignage au mystère de l'Incarnation.

1313 et suiv. Comme il ne pouvait dissimuler qu'il paraissait quelque différence entre saint Matthieu et saint Luc [2], dans la manière dont il rapporte la généalogie de Jésus-Christ, il dit qu'on ne doit pas croire pour cela que ces deux Evangélistes, qui étaient si saints, aient pu écrire des choses contraires les unes aux autres, sur un sujet aussi important qu'était celui qui regardait l'origine du Sauveur, selon sa nature humaine. Il s'applique à montrer qu'il n'y a entre eux aucune contrariété sur cet article, en faisant observer que les ancêtres de Jésus-Christ, ne sont différents dans la généalogie rapportée par saint Matthieu et par saint Luc [3], que parce
1365. que l'un le fait descendre de David par Nathan, l'autre par Salomon, tous deux enfants de David; mais dans saint Luc comme dans saint Matthieu, ceux qui ont précédé David, sont les mêmes.

Il tire de la prière que Jésus-Christ fit toute la nuit sur la montagne, avant de choisir ses Apôtres [4], d'excellentes instructions touchant la manière dont nous devons prier. « Tous ceux, dit-il, qui prient ne montent pas sur la montagne ; car il y a une sorte de prière qui tourne à péché ; mais celui-là seulement, qui priant comme il doit prier, quitte la terre pour s'élever vers le ciel. Celui-là donc qui est encore possédé du soin des richesses, ou du désir des honneurs, ne monte point sur la montagne, non plus que celui qui désire le bien d'autrui. Celui-là y monte qui cherche Dieu. Celui-là y monte qui demande à Dieu son secours pour pouvoir remplir sa course. Tous ceux qui sont grands, tous ceux qui ont l'âme sublime et élevée montent sur la montagne. Car ce n'est pas indifféremment à toutes sortes de personnes que le Prophète a dit : *Montez sur une montagne, vous qui annoncez l'Evangile à Sion*[5], etc. Montez sur cette montagne, non par les démarches de votre corps, mais par la sublimité de vos actions ; et suivez Jésus-Christ, afin que vous puissiez vous-même devenir une montagne ; car il est environné de montagnes ; cherchez dans l'Evangile et vous verrez qu'il n'y eut que les disciples qui montèrent sur la montagne avec le Seigneur. Le Seigneur prie donc, non pour lui-même, mais pour nous ; car quoique le Père ait mis toutes choses en la puissance du Fils, le Fils néanmoins pour se conformer à la nature de l'homme dont il s'était revêtu, a cru qu'il devait prier son Père pour nous, parce qu'il s'est établi notre avocat. Mais prenez garde de ne pas considérer le Fils, lorsqu'il prie, comme s'il priait par faiblesse, et comme s'il ne pouvait accomplir ce qu'il demande, car il est le Tout-Puissant ; mais se rendant notre maître, pour nous apprendre l'obéissance, il nous dresse à la pratique de la vertu par son propre exemple [6]. Lors donc qu'il passe la nuit dans la prière, que ne devez-vous point faire pour vous-mêmes, en voyant Jésus prier toute la nuit? Et oseriez-vous entreprendre quelque action de piété sans la prière, vous qui savez qu'il n'a voulu ni choisir, ni envoyer ses Apôtres sans avoir prié auparavant. »

En expliquant ces paroles de Jésus-Christ : *Cherchez premièrement le royaume et la justice de Dieu, et tout le reste vous sera donné comme par surcroît* [7], saint Ambroise dit : C'est une Pag. 1441.
chose indécente que des hommes qui combattent pour un royaume, soient occupés à chercher de quoi se nourrir. Le roi auquel ils sont assujettis, sait comment il doit nourrir et vêtir ceux qui sont à son service ; et c'est pour cela qu'il a dit par un de ses prophètes : *Reposez-vous de tous vos soins sur le Seigneur, et il prendra soin lui-même de votre nourriture*[8]. »

[1] Luc. II, 1. — [2] Luc. II, 25, 36.
[3] Luc. III, 23. — [4] Luc. VI, 13.
[5] Isai. XL, 9. — [6] Psal. CXXIV.
[7] Luc. XII, 31. — [8] Psal. LIV, 23.

Dans l'explication de la parabole de la brebis perdue et retrouvée, il dit que cette brebis, quoique unique, en marque plusieurs, puisque nous ne faisons tous ensemble qu'un seul corps. « Réjouissons-nous donc, dit-il encore, de ce que cette brebis qui avait péri en Adam, est retrouvée et portée par Jésus-Christ : les épaules sur lesquelles Jésus-Christ la porte sont les bras de sa croix; c'est-là que je me suis dépouillé de mes péchés; c'est sur cette croix ennoblie par le Fils de Dieu que je me suis reposé. »

Pag. 1461.

1493. Sur ces paroles de Zachée à Jésus-Christ : *Je m'en vais donner la moitié de mon bien aux pauvres*[1], il dit que la charité n'a pas droit de faire largesse du bien d'autrui, Dieu demandant aux hommes des dons de leur bien propre, et non des dépouilles de leurs frères.

1516. Et sur celles de Jésus-Christ à son Père : *Eloignez ce calice de moi*[2]: « Je ne trouve rien, dit-il, qui me donne plus lieu d'admirer et la bonté et la majesté de mon Sauveur, que cette tristesse et cette agonie; car il m'aurait moins donné de témoignages de son amour, s'il ne s'était revêtu de mes sentiments aussi bien que de ma nature. Il a donc senti de la tristesse pour moi, lui qui n'avait nul sujet de s'attrister pour lui-même; et se dépouillant volontairement du plaisir suprême qui accompagnait sa divinité, il choisit de se plonger dans toute l'amertume que pût lui causer la faiblesse de ma nature. »

Sur les dernières paroles de Jésus-Christ : *Mon Père, je remets mon âme entre vos mains*[3],
1531 il dit que l'Evangéliste a marqué exprès qu'alors Jésus-Christ jeta un grand cri, pour nous témoigner que ce n'était point par nécessité qu'il mourait, mais par un effet de cette même volonté qui l'avait porté à descendre du ciel pour nous sauver de nos péchés.

§ IX.

Le traité *des Offices des ministres.*

Dessein du traité des Offices.

1. Ce traité, qui est un des plus excellents de saint Ambroise, est simplement intitulé : *des Offices,* dans les anciennes éditions, et dans quelques manuscrits du Moyen-Age : mais dans la nouvelle édition on a rétabli son vrai titre, qui est : *des Offices des ministres,* comme on le voit par les meilleurs manuscrits, et par le dessein même de l'ouvrage; car saint Ambroise qui voulait que les mœurs de son clergé servissent de modèle à son peuple, crut qu'il ne lui suffisait pas de lui avoir donné sur ce sujet des préceptes de vive voix, s'il ne lui en laissait encore par écrit, et qu'il pût avoir facilement devant les yeux. Il ne se borne pas néanmoins dans cet ouvrage à régler les mœurs des ecclésiastiques, il y enseigne à tous les chrétiens les préceptes et les maximes de la morale la plus pure.

Méthode de ce traité

2. Saint Ambroise l'a divisé [4] en trois livres, à l'imitation de ceux que Cicéron a intitulés , *des Offices;* il en suit même la méthode, mais avec une certaine liberté qui n'ôte rien à son ouvrage du mérite d'un original. On doit même dire qu'il ne s'est assujetti à suivre le dessein et l'économie des livres de cet orateur, que pour avoir lieu de le réfuter, et pour faire voir par l'exemple du plus célèbre d'entre les païens qui ait donné des préceptes sur les mœurs, que la plupart des maximes de leur morale sont fausses et dangereuses; que les plus parfaites sont ou [5] empruntées des Livres Saints, ou beaucoup au-dessous de l'excellence des règles de l'Evangile; et que les philosophes ont ignoré ce qu'il y a de plus important dans les devoirs de l'homme par rapport à Dieu. Il appuie surtout sur ce dernier article que Cicéron avait à peine touché, et fait voir que toutes nos paroles et nos actions doivent avoir pour fin la gloire de cet Etre souverain. Il en établit un autre dont cet orateur n'avait pas même parlé, savoir que la vie présente est le chemin qui nous conduit à l'immortalité, mais qu'on n'y parvient que par les bonnes œuvres. Il détruit de fond en comble les fausses maximes que Cicéron avait établies touchant la vengeance et le désir de la gloire, et fait sentir le ridicule où il est tombé par cette vaine affectation d'éloquence qui se remarque dans tous ses écrits.

Utilité de cet ouvrage

3. Saint Augustin [6] parle avec éloge du traité *des Offices* de saint Ambroise; et rien ne fait mieux connaître l'estime qu'on en a faite, que le grand nombre de manuscrits de

[1] Luc. XIX, 10 et suiv. — [2] Luc. XXII, 42.

[2] Luc. XXIII, 46.

[3] Ambros., lib. II *de Offic.*, num. 1, et lib. III, num. 138.

[5] Idem, lib. I, cap. 10, num. 31, cap. 12, num. 44, et cap. 28, num. 133.

[6] *Ambrosius noster suos quosdem libros utilium præceptionum plenos* de Officiis *voluit appellare.* August., *Epist.* 82, num. 21.

tout âge où il se trouve ; que les divers extraits ou abrégés qui en ont été faits dans tous les siècles, et que l'attention qu'on a eue de le rendre public par une multitude d'éditions.

Il paraît écrit après l'an 386.

4. On croit que saint Ambroise l'écrivit après l'an 386, et cela paraît ainsi par ce qu'il y dit[1] des mauvais traitements qu'il eut à essuyer de la part de l'impératrice Justine vers l'an 386, pour avoir pris l'intérêt des veuves et le soin de leurs dépôts; et par ce qu'il y raconte[2] de la veuve de Pavie, dont l'empereur Valentinien le jeune, fit saisir l'argent, étant lui-même en cette ville l'an 386.

Saint Ambroise explique dans le premier livre quelques passages de l'Ecriture, qu'on avait lus[3], dit-il, dans l'assemblée : ce qui marque qu'il inséra dans cet ouvrage une partie des discours qu'il avait prêchés sur la matière qui y est traitée.

Analyse du premier livre des Offices.

Pag. 1, tom. 2, ch. 1.

5. Dans le premier livre, après avoir montré que l'obligation d'instruire est attaché au caractère de prêtre et d'évêque, il fait voir que le moyen d'éviter les périls auxquels on s'expose en parlant beaucoup est de se taire, suivant cette maxime de l'Ecriture [4] : *Le sage s'observe et ne dit rien jusqu'à un certain temps.*
Chap. 2. Mais il ne prétend pas pour cela que l'on doive se condamner à un silence perpétuel; car, selon l'Ecriture, il y a un temps de se
3. taire et un temps de parler[5]. « Si nous devons rendre compte à Dieu d'une parole inutile, nous pourrions bien aussi lui rendre compte d'un silence affecté et infructueux. David ne se fit point une loi de ne parler jamais, mais de ne parler qu'avec réserve. Si nous voulons ne point pécher en cette matière, imposons une espèce de joug à notre langue qui la rende plus docile à l'esprit ; que nos paroles soient justes et compassées, qu'elles soient accompagnées de douceur, d'humilité, de gravité, pleines de sens, et toujours proportionnées aux temps et aux personnes aux-
4. quelles nous parlons ; car nos paroles nous sont souvent très-funestes, et le démon toujours attentif à nous surprendre, s'en sert
5. pour nous séduire. Si nous laissons échapper quelque parole qui blesse la bienséance, il nous attaque de ce côté-là pour nous porter à de plus grands désordres. La meilleure méthode pour déconcerter ceux qui nous outragent de paroles, c'est de ne rien répondre : par là ils se croient vaincus, et connaissent qu'on les méprise. Telles sont les armes de l'homme de bien; il vainc en cédant, de même que les personnes habiles dans le fait des armes, triomphent souvent de leurs ennemis par une fuite bien concertée, et portent un coup plus dangereux à ceux qui les poursuivent. Nous devons donc à l'exemple de Chap. 6.
David, souffrir dans le silence les plus mauvais traitements de la part de nos ennemis, sans laisser éclater nos ressentiments, ni repousser les injures par d'autres injures. » Ce 7.
sont là les réflexions que saint Ambroise faisait en méditant sur le psaume XXXVIII[e], et qui lui firent naître le dessein de traiter des offices ou des devoirs des ministres, qu'il aimait avec autant de tendresse que s'il en eût été le père.

Ce qu'on entend par le nom d'offices.

6. Panætius parmi les Grecs, et Cicéron parmi les Romains, avaient traité des offices : ainsi il n'y avait aucun doute que le nom d'office ne fût connu des écrivains profanes.
Saint Ambroise remarque qu'il se trouvait Chap. 8.
aussi dans l'Ecriture, et il cite à cet effet le premier chapitre de saint Luc[6], où nous lisons que Zacharie se retira dans sa maison après que les jours marqués pour son *office* furent écoulés. Il donne deux étymologies de ce terme : dans la première il signifie *fonction*, dans l'autre *service ;* pour marquer que dans tout ce que nous faisons il faut tâcher de ne nuire à personne, et d'être utiles à tout le
monde. Les philosophes distinguaient trois 9.
sortes d'offices : l'honnête, l'utile, et ce qui dans le même genre est ou plus honnête ou plus utile, le tout par rapport à la vie présente « Pour nous, dit saint Ambroise, nous mesurons tout cela sur d'autres règles, et nous envisageons ce qui est utile et honnête, plutôt par rapport à l'éternité, que par rapport à la vie présente et aux plaisirs des sens; regardant les richesses, plutôt comme des embarras que comme des avantages. » Il re-
marque en passant que Pythagore avait ap- 10.
pris de David la manière de garder le silence. Il poussait si loin sa sévérité à cet égard, qu'il était défendu de parler pendant cinq ans dans son école : mais David l'a surpassé en cette matière, parlant modérément, et ne demandant

[1] Ambros., lib. II, cap. 29, num. 150.
[2] Ibid.
[3] *Audisti hodie lectum :* Irascimini et nolite peccare. Lib. I, cap. 8, num. 13.
[4] Eccles. XX, 7. — [5] Eccles. III, 7.
[6] Luc. I, 23.

que de la retenue et de la modération dans les
Chap. 11. paroles. Puis revenant à son sujet, saint Ambroise divise tous les offices en deux classes: l'une comprend les offices des moins parfaits, et l'autre des offices parfaits. Les premiers ont pour objet les préceptes de l'Evangile; les seconds vont jusqu'à en accomplir les conseils. Il fonde cette distinction sur la réponse que Jésus-Christ fit à ce jeune homme qui lui demandait ce qu'il avait à faire pour posséder la vie éternelle. *Gardez*, lui dit-il, *mes commandements; vous ne tuerez personne, vous ne commettrez point d'adultère, etc.* Et sur ce qu'il lui ajouta : *Si vous voulez être parfait, allez, vendez vos biens et les donnez aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel; venez et suivez moi*[1]. « Cette sorte d'office, continue-t-il, contient la plus haute perfection : voilà pourquoi les Grecs l'appellent *rectitude*, parce qu'il corrige les défauts qui auraient pu se glisser dans les autres. » Saint Ambroise, à l'occasion du conseil que Jésus-Christ donne à ce jeune homme de donner son bien aux pauvres, traite de l'aumône, et donne de pressants motifs pour y engager les riches à s'attendrir sur les nécessités des malheureux. Il
12. y avait de certains esprits-forts qui regardaient l'aumône comme indifférente, disant que Dieu ne se souciait guères de tout ce que nous faisions, ou que même il ne connaissait pas nos actions secrètes, ni les replis cachés de notre conscience; qu'il n'y avait pas même en Dieu d'équité, puisqu'il donnait des richesses aux méchants, des honneurs, de la santé, des enfants et tous les biens naturels, tandis que les bons et ceux qui le servent sont dans l'affliction et dans l'opprobre. Saint Ambroise répond à cette objection. Rien n'est plus déraisonnable, dit-il, que de faire dépendre la félicité de l'homme, de l'abondance des richesses et des autres avantages temporels, et leur malheur de la pauvreté. On ne doit estimer heureux ou malheureux que ceux qui sont tels par le témoignage intérieur de leur conscience. Au milieu des plaisirs et des délices dont les méchants jouissent, ils se jugent eux-mêmes malheureux par les troubles et les continuelles agitations qu'ils ressentent au dedans d'eux-mêmes; leur prospérité ne sert qu'à empirer leur sort; toutes leurs joies sont mêlées de chagrins, d'inquiétudes et de remords; ils meurent dans l'amertume de leur âme, n'emportant rien de tout ce qu'ils ont possédé que le prix de leurs crimes; l'homme de bien, au contraire, est heureux par son innocence, et triomphe de la vie en mourant.

Le saint évêque fait voir contre les philoso- Chap. 13.
phes, que rien ne peut échapper à la connaissance de Dieu. Quand ils ont avancé que ses soins ne descendaient pas plus bas que la sphère de la lune, ils le connaissaient peu et raisonnaient mal, n'y ayant pas d'apparence que Dieu, qui pouvait sans injustice ne pas tirer du néant tant de diverses créatures, eût voulu les abandonner après les avoir créées. Il 14.
n'est pas moins absurde de dire que celui qui donne des oreilles et des yeux aux autres, soit sourd et aveugle à l'égard des choses d'ici-bas, et qu'il ne connaisse ni les passions, ni les mouvements, ni le prix des choses à qui il a donné la vie. « Si la lumière du soleil pénètre dans les lieux les plus obscurs, peut-on refuser à Dieu la connaissance des pensées et des inclinations des hommes? et peut-on dire que Dieu qui a donné tant de vertus et des qualités si excellentes à ses créatures, n'a pas assez de lumière pour les connaître? »

Saint Ambroise répond à ceux qui se plai- 15.
gnaient de la prospérité des méchants, qu'il ne faut pas s'étonner s'ils jouissent en cette vie d'un bonheur passager, pendant que les gens de bien souffrent toutes les incommodités de la pauvreté; ce n'est point ici le lieu de récompenser la vertu, ni de punir le vice; c'est dans l'autre vie que chacun doit recevoir selon ses œuvres; étant ici-bas dans le lieu du combat, il y aurait de l'injustice à donner 16.
le prix de la victoire avant de l'avoir mérité; les impies qui n'ont point de récompense à attendre dans l'autre vie, n'ont point de part aux peines de celle-ci, l'indolence et le repos dont ils jouissent seront suivis des peines de l'enfer; Dieu ne leur donne des biens temporels qu'afin qu'ils n'aient pas lieu de s'excuser au jour du jugement sur l'inobservation de ses lois.

7. Après ces considérations générales sur la Providence et sur le temps qu'elle a marqué pour la récompense des bonnes actions et le châtiment des mauvaises, saint Ambroise vient au détail des offices ou des devoirs. Il commence par ceux des jeunes gens, qu'il dit être la crainte de Dieu, la soumission et l'obéissance à leurs parents, le respect pour les personnes avancées en âge, la pudeur

Devoirs des ecclésiastiques. Chap. 17.

[1] Matth. XIX et XX.

et l'honnêteté, l'humilité, la douceur dans les mœurs, la modestie. Il permet de l'enjouement dans ceux qui sortent de l'enfance. Les exemples qu'il propose pour engager à la pratique de ces vertus, sont ceux d'Isaac, de Joseph, de Moïse et de Jérémie. Il relève particulièrement le mérite de la pudeur et de la modestie, qu'il appelle la compagne et la gardienne de la chasteté. « C'est elle, par-dessus toutes les autres, qui a rendu la Sainte Vierge recommandable, et qui l'a élevée à la dignité de Mère de Dieu : c'est elle encore, comme on le voit par l'exemple du publicain, qui nous aide à offrir à Dieu des prières qui lui soient agréables. » Pour marquer combien il croyait cette vertu nécessaire à un ecclésiastique, il dit qu'on peut se souvenir qu'il avait refusé de recevoir dans son clergé un homme, uniquement parce que son extérieur n'était point assez composé, et que ses gestes avaient quelque chose d'indécent, quoique cet homme fût d'ailleurs recommandable. « Je défendis à un autre, ajoute-t-il, qui était déjà dans le clergé, de marcher devant moi, parce que sa démarche avait je ne sais quoi de fier et d'insolent qui me blessait la vue. » Ces deux hommes firent voir par la suite que saint Ambroise en avait jugé sainement sur leur extérieur; car ils furent tous deux séparés de l'Eglise, l'un en se jetant dans le parti des ariens, l'autre pour avoir refusé de reconnaître l'autorité de son évêque. Saint Ambroise veut donc que dans le maintien extérieur on observe beaucoup de modestie et de gravité, mais sans affectation; que l'on ne marche ni trop vite ni trop lentement; que l'on ne se tienne pas droit et immobile comme des statues, mais que l'on garde une certaine bienséance qui soit naturelle et sans artifice, car tout ce qui est fardé et contrefait ne plait point. Il recommande une grande réserve dans les paroles et dans le choix de ceux avec qui l'on veut lier commerce; et un éloignement entier de tout ce qui peut blesser la pureté, soit par le regard, soit autrement. A cette occasion il observe qu'à l'imitation des prêtres de l'Ancien Testament qui étaient obligés de porter une espèce de chemise ou de caleçon pour couvrir certaines parties du corps, lorsqu'ils entraient dans le sanctuaire pour sacrifier, en quelques églises plusieurs portaient cet habit de lin comme une marque de pudeur et de modestie, et pour se souvenir de l'obligation étroite qu'ils ont de garder la chasteté.

Chap. 18.

Cicéron vante beaucoup la force et la beauté du corps dans ses livres *des Offices :* mais saint Ambroise est de sentiment qu'il faut s'en mettre peu en peine, parce qu'elle ne fait rien pour la vertu. « Cependant, ajoute-t-il, la bonne grâce n'est pas à rejeter, au contraire, elle relève la modestie et lui donne du lustre, pourvu qu'elle ne soit point affectée; car il n'y a que les choses naturelles qui puissent plaire aux personnes de bon goût. La nature est une bonne maîtresse, suivons-la en ce qu'elle nous inspire, et nous garderons aisément toutes les bienséances, soit dans le ton de la voix, soit dans les manières. » Chap. 19.

Devoirs des jeunes gens.

8. Il exhorte les ecclésiastiques à éviter tout commerce avec les personnes qui par leurs discours libres et leur vie débauchée peuvent leur faire perdre l'esprit de leur état; à ne se pas trouver aux festins des séculiers, surtout de ceux qu'ils connaissent peu; à être réservés dans les devoirs de l'hospitalité, parce que les repas que l'on prépare aux étrangers occupent trop, qu'ils inspirent l'amour de la bonne chère, et qu'on y tient souvent des discours qui sentent les plaisirs et les manières du monde; à demeurer peu de temps à table, et à la quitter après avoir mangé sobrement pour n'être point complices des excès des autres, qu'on semble autoriser par sa présence. « Il n'est point à propos, dit-il, que les jeunes clercs aillent dans les maisons des veuves ou des filles, si ce n'est quelquefois pour leur rendre visite, mais alors ils ne doivent y aller qu'avec quelques anciens, c'est-à-dire, ou avec l'évêque, ou avec des prêtres : car, pourquoi donner aux séculiers occasion de médire? Pourquoi ne pas employer à la lecture, ou à la méditation de la vie de Jésus-Christ, le temps qui reste après le service des autels? Qu'est-il nécessaire de courir de maison en maison? Que ceux qui ont besoin de votre secours ou de vos conseils, viennent vous chercher? Qu'avez-vous de commun avec les discours inutiles? Nous devons, en qualité de prêtres, notre assiduité aux autels de Jésus-Christ et non aux hommes. » Chap. 20.

Saint Ambroise traite ensuite de la manière dont on doit se précautionner contre la colère. Il convient que souvent la nature est emportée par les saillies de cette passion et qu'elle prévient la réflexion; « mais, ajoute-t-il, dans ces impressions nous devons du moins savoir retenir notre langue, et nous abstenir de toute injure : car si un homme dit des extravagances, pourquoi faire la même faute que lui? » 21.

Il rapporte cette parole d'Architas si vantée parmi les païens: « Malheureux, disait-il, à un de ses fermiers qui l'avait outragé, que je te punirais sévèrement, si je n'étais pas si en colère! » Il y a toutefois de certaines rencontres où l'on peut avec justice se mettre en colère contre ceux qui font des fautes, mais il ne faut point s'oublier soi-même, il faut se tenir dans des bornes raisonnables. Le moyen le plus sûr d'être le maître des saillies de la colère est de redresser par de sérieuses réflexions un naturel trop facile à s'émouvoir, et de l'accoutumer insensiblement au joug de la raison.

Chap. 22. Soit que l'on dispute des matières de conséquence, soit que l'on parle de choses communes dans la conversation; on doit dans l'un et dans l'autre cas éviter le bruit et la confusion, et accompagner ses paroles de douceur, d'honnêteté, d'amitié et d'agrément, sans rien dire jamais de choquant ni de désobligeant: un discours trop long est ennuyeux; une question de conséquence proposée à contre-temps donne du dégoût; que la manière de parler soit pure, nette, simple, grave, sans affectation, mais non sans agré-
23. ment. Comment approuver les plaisanteries dans un ecclésiastique, puisque l'Ecriture Sainte ne les autorise point? Mais rien n'empêche que l'on ne donne un tour agréable à ce que l'on dit, et que l'on n'y mêle de la douceur; l'artifice dans la prononciation est inutile, il faut suivre la nature; c'est assez que la prononciation soit mâle, distincte et bien articulée, qu'elle n'ait rien de grossier
24. ni de rustique. Il y a trois choses à observer pour ne rien faire contre notre devoir : la première est de tenir les passions sous le joug de la raison; la seconde d'éviter le trop d'empressement et le trop de négligence dans le maniement des affaires et d'y garder un juste milieu; la troisième de faire toutes choses dans
25. l'ordre et en son temps. C'est en suivant ces maximes qu'Abraham, Jacob, Joseph, Job et David se sont acquis tant de gloire, et sont devenus de parfaits modèles de prudence, de tempérance, de justice et de force.

Vertus cardinales; en quoi consistent la prudence et la justice.

Chap. 25, 26, 27, 28, 33, 35, 38, 44, 47.

9. Saint Ambroise traite en particulier de ces quatre vertus. Il en donne la définition, et fait voir le rapport qu'elles ont entre elles; il en examine les différentes parties, et donne d'excellents préceptes pour les garder, reprochant aux philosophes païens de s'être contentés de donner des descriptions de toutes ces vertus, sans se mettre en peine d'y conformer leur religion et leurs mœurs. Il compare les idées grossières et peu exactes qu'ils en avaient avec celles que les chrétiens en ont, qu'il dit être beaucoup plus justes et plus
relevées. Il regarde la prudence comme l'âme Chap. 27.
des autres vertus, mais il veut que pour les posséder, on y ajoute la magnanimité, qu'il définit une certaine force d'esprit et de tempérament, qui nous met en état d'exécuter tout ce que nous entreprenons.

La justice, qui est une des principales ver- 28.
tus de la vie civile et de la société, a deux effets, l'un de rendre à chacun ce qui lui appartient, l'autre de faire du bien. Les philosophes disaient que le premier acte de cette vertu était de ne faire mal à personne, sinon à ceux qui nous ont maltraités : mais cette maxime n'est pas conforme à l'Evangile, qui nous apprend à pardonner, et non à nous
venger. « Nous devons la justice à tout le 29.
monde, même à nos ennemis, en tous temps, en tous lieux; en sorte que si l'on avait déterminé un jour, ou marqué un champ pour donner bataille à l'ennemi, ce serait agir contre la justice de le prévenir et de changer le jour et le lieu du combat; car, il il y a beaucoup de différence entre triompher d'un homme après une bataille, ou de le surprendre par hasard, ou par quelque aventure à quoi on ne s'attendait point. » Au lieu du terme d'*ennemis*, les Hébreux se servaient de celui d'*étrangers*, qui est plus doux.

« Si la justice a quelque chose de sublime, 30.
la libéralité a je ne sais quoi d'engageant; ce n'est pas assez de vouloir ni même de faire du bien aux autres, il faut le faire de bonne grâce. Ce n'est plus une libéralité louable, lorsque vous fournissez aux méchants de quoi venir à bout de leurs désirs criminels, ni lorsque vous dérober pour donner : ce que vous donnez doit vous appartenir; et suivant l'Evangile, votre main gauche ne doit pas savoir ce que donne la main droite, c'est-à-dire, personne ne doit savoir le bien que vous faites aux autres, pas même vos plus intimes amis, de crainte que vous ne perdiez par une sotte vanité tout le prix de vos bienfaits. »

Voici les règles que saint Ambroise prescrit pour la charité. Pour secourir les malheureux nous ne devons épargner ni biens, ni conseils, ni bons offices; nous devons soulager les fidèles dans leurs misères, et commencer par eux nos libéralités. « Car ce serait une grande faute s'ils manquaient de quoi vivre et que nous le sachions. » Nous devons

prendre soin des pauvres honteux, des faibles, de nos proches, s'ils sont dans la nécessité, en nous gardant toutefois de les enrichir aux dépens des pauvres ; c'est la nécessité et non pas le sang qui doit régler nos bienfaits; étant disciples de Jésus-Christ, nous ne devons pas avoir honte de nous appauvrir par des aumônes, puisque Jésus-Christ s'est fait pauvre pour nous enrichir ; ce qui ne veut pas dire qu'il faille mourir de faim pour sauver les autres, mais partager avec eux ce que nous avons, afin que tout ne soit pas d'uu côté. Il ne blâme pas néanmoins un ecclésiastique qui, pour n'être point à charge à l'Eglise, conserve une partie de son bien, pourvu que d'ailleurs il remplisse avec fidélité les devoirs de son ministère. Entre tous les pauvres qu'il souhaite que nous soulagions, il préfère ceux qui ne demandent qu'avec pudeur, les vieillards que l'âge met hors d'état de travailler, les malades habituels; ceux qui d'un état florissant sont tombés dans la pauvreté, surtout si ce n'est point par leur faute ; ceux aussi que les voleurs ou des ennemis ont dépouillé de leurs biens. « Il y a, ajoute-t-il, un inconvénient à éviter dans la distribution de l'aumône : on néglige quelquefois un pauvre aveugle qui est assis dans le chemin et l'on donne à un jeune homme qui se porte bien, parce qu'il nous importune; c'est donner l'aumône par caprice et non par jugement. »

Chap. 31. Il est aussi de la reconnaissance de soulager la misère de ceux qui nous ont rendu de bons offices; faire plus pour eux qu'ils n'ont fait pour nous, est un excès louable : nous devons même souvent avoir plus d'égard à l'affection et à la bonne volonté qu'aux services qu'on nous a rendus.

32. La bienveillance est encore une vertu nécessaire au commerce du monde; elle est comme l'âme et le premier ressort de la société: répandue dans les petites choses comme dans les grandes, elle les fait faire avec plaisir; elle remet dans le chemin celui qui s'égare, rend les devoirs de l'hospitalité, et ne se refuse à aucun des besoins domestiques. C'est de cette vertu que Job [1] se glorifiait lorsqu'il disait que sa maison était ouverte à tout le monde, et qu'elle servait de retraite à l'étranger. Rien de plus propre pour entretenir l'union et la bienveillance entre les fidèles que la conformité de la foi, l'usage des sacrements, les assemblées communes dans l'Eglise, et la grâce attachée à nos mystères : cette vertu unit si bien les sentiments et les affections, qu'on n'a plus qu'un même esprit et qu'un même cœur. Chap. 33. 34.

En quoi consiste la force.

10. La force semble être la plus sublime de toutes les vertus elle est nécessaire dans les affaires privées et domestiques comme dans les entreprises militaires. Saint Ambroise ne traite que de celle qui est nécessaire aux chrétiens et qui peut contribuer au salut. Cette force, selon lui, doit nécessairement être accompagnée des autres vertus, principalement de la justice, sans quoi elle porterait à des violences et à des choses déraisonnables, et plus on aurait de force, plus on aurait de moyen d'opprimer ceux qui seraient inférieurs en force. « Les héros de la religion chrétienne, sans armées et sans légions, ont triomphé de la barbarie des tyrans, ils ont adouci les lions, ôté au feu son activité, émoussé la pointe des épées. » Chap. 35.
Car ce n'est pas seulement dans la vigueur du corps que la force consiste, c'est dans la vertu de l'âme; et cette force consiste non à faire des outrages à ses ennemis, mais à empêcher qu'on en fasse à nos amis ; à se consoler dans les malheurs, à se surmonter soi-même ; à réprimer les saillies de la colère; à ne se point laisser amollir par les plaisirs, ni terrasser par l'adversité, ou enfler par la prospérité ; à dompter les révoltes de la chair pour l'assujettir à l'esprit; à poursuivre jusqu'à la fin des affaires d'importance, où l'honneur et la bienséance nous engagent; à se mettre au-dessus des richesses, des honneurs et des plaisirs ; à souffrir avec patience les accidents divers qui abattent le courage des hommes, les pertes des biens et des emplois, les calomnies et autres tribulations ; à ne se soucier que des biens éternels ; à s'occuper l'esprit de tout ce qui est capable de nourrir la vertu et la piété. Cette attention est particulièrement nécessaire à ceux qui comme les ecclésiastiques sont appelés à la plus haute perfection. « Morts en Jésus-Christ, pourquoi s'inquiéteraient-ils de tout ce qui concourt à l'entretien de la vie sensuelle ? » La pratique de la continence, de la justice, de la douceur doit faire leur occupation; ils doivent fuir les jeux et les divertissements de la jeunesse, ne plus se mêler des affaires du monde, renoncer aux procès, au négoce. Saint Ambroise ne veut pas néan- 36. 37.

[1] Job. XXXI, 32.

moins, quelques désirs qu'ils aient d'endurer le martyre, qu'ils s'y exposent témérairement ; mais il dit qu'il est du devoir de tout souffrir lorsqu'on s'y trouve engagé, plutôt que de renier la foi.

Chap. 38. L'avis qu'il donne pour ne point succomber dans les choses fâcheuses est de les prévenir, et de prendre son parti par avance, en se disant à soi-même : « Si je me trouvais dans une telle conjoncture, à quoi devrais-je me résoudre, pour ne rien faire contre mon devoir? » Il propose des exemples admirables
39, 40, 41. de force tirés de l'Ecriture Sainte, de Job, de Josué, de Gédéon, de Judas Machabée, du vieillard Eléazar, des frères Machabées et de leur généreuse mère ; il y ajoute celui des Innocents, qui avant d'avoir goûté les premières douceurs de la vie, donneront à Dieu leur sang ; celui de sainte Agnès, qui se voyant dans la nécessité de perdre la chasteté ou la vie, sacrifia tout pour sauver son innocence, pour acquérir l'immortalité. Celui de saint Laurent, qui voyant que l'on conduisait Sixte son évêque au martyre, se mit à pleurer, non pas qu'il fût affligé de sa mort, mais de ce qu'il ne mourait pas avec lui. « Où allez-vous, lui dit-il, mon père, sans votre fils ? Où courez-vous saint évêque, sans être accompagné de votre diacre? Jusqu'ici vous n'avez point offert le sacrifice sans ministre. Qu'est-ce donc qui vous a déplu en moi? Avez-vous à me reprocher quelque infidélité? Eprouvez dans cette occasion si je suis digne du choix que vous avez fait de moi : serait-il possible qu'après m'avoir confié le sang consacré du Seigneur et l'avantage de consommer avec vous les Sacrements, vous me refuseriez aujourd'hui de mêler mon sang avec le votre? Non, lui répondit saint Sixte, je ne vous abandonne point, mon fils, vous êtes destiné à souffrir de plus grands combats, vous ne tarderez point à me suivre : ne pleurez point, dans trois jours vous serez où je suis. Quelle glorieuse contestation, s'écrie saint Ambroise, et quel spectacle de voir ces illustres Martyrs disputer à qui souffrirait le premier ! Qu'on ne vienne point nous vanter la générosité d'Oreste et de Pilade, qui voulaient à toute force mourir l'un pour l'autre. Ils étaient tous deux dignes de mort et ne pouvaient l'éviter, l'un ayant commis un parricide, et l'autre en étant complice. Mais ici rien n'obligeait saint Laurent de s'offrir à la mort ; son zèle seul l'y portait, et trois jours après comme on le rôtissait sur un gril, il se moquait encore du tyran, en lui disant : Me voilà rôti, tourne-moi et me mange ; surmontant ainsi l'ardeur du feu par la force de son courage. »

11. La tempérance dont saint Ambroise traite en dernier lieu consiste dans la tranquillité d'esprit, dans la modération des passions, dans la retenue et dans une certaine bienséance. Le choix des personnes avec qui l'on doit lier commerce est d'une extrême importance ; il convient de n'en avoir qu'avec des gens d'une probité reconnue, et que leur âge rend déjà recommandables. La compagnie des égaux donne plus de douceur et de plaisir : mais on est plus en sûreté avec des personnes plus âgées. Les jeunes gens se façonnent insensiblement dans les conversations qu'ils ont avec des personnes de mérite. S'il est de la dernière conséquence de 44.
choisir un emploi qui nous soit propre et dont on puisse remplir les devoirs ; il n'est pas moins important à ceux à qui en appartient la distribution, de bien prendre garde à qui ils les confient : ce qui est surtout à observer dans les charges de l'Eglise. Les uns ont du talent pour la psalmodie, d'autres pour la lecture ; il en est qui ont un talent pour exorcicer les possédés, d'autres pour les fonctions sacrées.

En quoi consiste la tempérance. Chap. 43.

Ce n'est pas être peu avancé quand on 45, 46.
garde dans tout ce que l'on fait une certaine bienséance, et que l'on dispose toutes choses dans l'ordre qui convient ; c'est en quoi consiste le beau et l'honnête, qui ont ensemble tant de liaison qu'ils ne peuvent se séparer. Que ces qualités se fassent sentir dans toute 47.
notre vie ; il en faut régler le cours à chaque action en particulier avec tant d'ordre et de justesse qu'elles ne pèchent en aucune circonstance ; avoir outre cela de la douceur dans ses paroles, ne flatter personne et n'aimer pas à en être flatté, ne mépriser personne, être de l'avis des honnêtes gens, s'accoutumer à leur porter du respect, être attentif sur les mouvements de son cœur et toujours en garde contre soi-même, tenir ses sens dans la soumission et la dépendance, empêcher que l'appétit ne se révolte ou ne prévienne la raison.

Moyens de réprimer la colère ; pardon des injures, amour des ennemis. Chap. 48.

12. Saint Ambroise après avoir traité des vertus cardinales, parle des moyens dont on peut se servir pour réprimer la colère et empêcher qu'elle n'éclate ; il les réduit à se convaincre de cette maxime de l'Evangile :

« Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous persécutent et qui inventent des calomnies contre vous. Saint Paul modérait par vertu un sentiment naturel, et l'espérance d'obtenir la récompense qui lui était proposée dans le ciel et de devenir enfant de Dieu, lui faisait souffrir les outrages de la part de ses ennemis. David en usa de même à l'égard de Séméï, et ne répondit rien à cet insolent qui le chargeait d'injures. »

Chap. 49. Le saint évêque traite aussi du mépris que nous devons faire des richesses, dont l'amour efface en nous l'image de Dieu, et conclut son premier livre *des Offices* par des ré-
50. flexions sur les défauts dont les ecclésiastiques doivent être exempts, et sur les qualités principales que saint Paul demande en eux dans sa première Epître à Timothée, les exhortant surtout au désintéressement et à la chasteté ; ce qu'il fait d'une manière qu'on voit bien qu'il croyait que les évêques, les prêtres et diacres étaient obligés à la loi du célibat. En effet il dit que quelques-uns d'entre eux qui ne l'observaient pas, étant cachés dans des lieux reculés, n'apportaient d'autre raison pour autoriser leur incontinence, que l'exemple des prêtres de l'ancienne loi. Il observe que l'on regardait comme un violement de la discipline de l'Eglise, d'ordonner ceux qui avaient été mariés deux fois, quand bien même ils l'auraient été avant leur baptême. « Car le Baptême, dit-il, en effaçant les péchés, n'abolit pas les lois : ce n'est pas un crime de se marier plusieurs fois, mais les prêtres ne peuvent le faire à cause de la loi qui le défend.» Enfin, il avertit les prêtres de tenir secret ce qui regarde les mystères, puisqu'ils ne doivent point être vus de tout le monde, et que tous n'en connaissent point la profondeur ; de défendre avec fermeté les droits de l'Eglise ; de conserver avec soin les dépôts qu'on leur confie ; de les rendre lorsqu'on les leur redemande, à moins que dans certaines occasions ils ne deviennent nuisibles aux propriétaires ; comme si quelqu'un redemandait de l'argent pour secourir les infidèles au préjudice de la patrie, ou dans un temps qu'un injuste ravisseur est prêt de l'enlever ; d'enseigner aux peuples, que celui qui recèle un argent qu'on a volé, sans avertir celui qui a fait cette perte, quand il le fait devient complice du larcin ; qu'ils ne doivent pas tenir des promesses ni des serments qui ont un objet mauvais ou inconsidéré, comme celle que fit Hérode de couper la tête de saint Jean, et Jephté de sacrifier la première chose qui se présenterait à lui après la victoire.

Analyse du second livre des Offices.

13. Le second livre *des Offices* traite de la béatitude. Un certain Jérôme, parmi les philosophes, la mettait dans un état exempt de toute sorte de maux ; Aristote et Théo- Chap. 1.
phraste, dans la connaissance des choses ; Epicure dans les plaisirs des sens ; Zénon 2.
dans la vertu. Saint Ambroise fait voir par le 3.
témoignage de l'Evangile et des Prophètes, qu'elle consiste dans la connaissance du vrai Dieu, dans la pratique des bonnes œuvres et dans l'innocence de la vie. Cette félicité ne 4.
peut être diminuée ni par la douleur, ni par le chagrin ; le plaisir ni les biens de la fortune ne peuvent l'augmenter ; au contraire les richesses, l'abondance, les joies temporelles sont des obstacles à notre bonheur ; et les choses que nous avons coutume de re- 5.
garder comme mauvaises, la douleur, l'affliction, la pauvreté, contribuent à nous rendre heureux en nous donnant lieu de pratiquer la vertu, et par là d'acquérir la vie éternelle. Il appuie ces vérités des exemples tirés de la 6.
la vie de Jacob, de Joseph, de Job, de David.

Il traite ensuite du bien utile, ou des avantages de la piété, qui est un bien utile à tout le monde, selon le témoignage de l'Apôtre ; et établit pour maxime, que ce qui est honnête est utile, que ce qui est utile est honnête et juste, et que ce qui est juste est utile. Il montre que rien n'est si utile que d'être 7.
aimé, comme rien n'est si nuisible que de ne l'être pas ; qu'ainsi le premier de nos soins doit être de nous faire aimer de tout le monde par la pureté et l'innocence de nos mœurs ; par des manières douces, humbles, gracieuses, par la politesse, l'honnêteté, l'affabilité de nos discours ; par la charité qui nous fasse compâtir aux besoins des pauvres et des affligés ; par l'exercice de l'hospitalité ; par les bons offices envers le prochain ; mais surtout par les bons conseils, quand on a assez de lumières et de force d'esprit pour en donner aux autres dans les besoins, et assez de prudence et d'équité pour n'en donner que de bons. Il rapporte à cette occasion le 8.
jugement que Salomon rendit entre deux femmes, dont l'histoire est connue, et fait remarquer combien un jugement si équitable acquit à ce prince de vénération, de réputation et de confiance de la part de tous

Chap. 9, 10, 11. les peuples du monde. Le patriarche Joseph et le prophète Daniel se firent aussi aimer et admirer par la sagesse et la prudence de leurs jugements. Le premier sauva l'Égypte par ses conseils ; le second devint le chef du conseil du roi, mit ordre aux affaires présentes et prévit les futures. Ces grands hommes joignaient la probité à la science ; et quand ces deux qualités se trouvent unies en une personne, elles inspirent la confiance
12. le respect et l'admiration. « Mais quelle confiance peut-on avoir dans les lumières d'un homme dont les mœurs sont corrompues ; comment pourra-t-il conduire les autres, lui qui se conduit si mal ? S'ils sont esclaves de leurs passions, de l'avarice, de l'impureté, comment pourront-ils avoir l'esprit assez libre pour bien prendre le point d'une affaire ? » Un homme propre à conseiller doit être du caractère de celui que Dieu donna à son peuple dans sa miséricorde, et
13, 14. qu'il lui ôta dans sa colère. La sagesse ne peut entrer en société avec les vices, et elle est comme la prudence, liée avec les autres vertus.

Suite de l'analyse du second livre où il est parlé de la libéralité et de l'aumone

14. Saint Ambroise traite fort au long de la libéralité, et s'attache particulièrement à prescrire les règles touchant l'aumône. Ce n'est pas assez d'assister les pauvres qui
Chap. 15. n'ont rien pour vivre, il faut aussi prendre soin de ceux qui sont dans quelque nécessité, principalement quand ce n'est point par leurs débauches qu'ils sont réduits à cet état, mais par la perte imprévue de leurs biens. C'est aux prêtres, quand ils en connaissent de cette nature, d'en avertir l'évêque. Mais l'un des plus importants devoirs de la charité est de racheter les captifs, de sauver la vie aux hommes condamnés à mort, de garantir les femmes de l'opprobre, de rendre les enfants à leurs pères et les pères à leurs enfants, les citoyens à leur patrie, et de payer les dettes de ceux qui ne sont point en état de les acquitter, de nourrir de petits enfants et de protéger les pupilles. C'est encore un acte de charité de contribuer non-seulement de ses soins mais aussi de son argent à marier de jeunes filles exposées au danger par la mort de leurs parents. Ceux qui ne sont point en état d'aider les autres en leur donnant de l'argent, doivent du moins les assister de leurs soins et de leurs conseils, qui souvent sont plus utiles que l'argent même. Mais il faut de l'ordre et de la méthode dans la distribution des aumônes, et les prêtres surtout doivent la faire Chap. 16.
avec économie et avec distinction des personnes, sans avoir égard à l'avidité ou à l'importunité de ceux qui demandent, ni se laisser surprendre par les artifices de certains vagabonds, qui feignent des dettes ou d'autres malheurs pour obtenir des aumônes plus abondantes : on doit examiner si ce qu'ils disent est vrai, leurs mœurs et leurs caractères. Il ne convient pas de les renvoyer sans leur rien donner, mais il faut leur donner peu, pour ne pas nuire aux véritables pauvres, c'est-à-dire à ceux qui ont honte de se montrer, et qui, tout malheureux qu'ils sont, ne veulent pas qu'on connaisse leurs misères ; les malades, les prisonniers.

Saint Ambroise s'écarte un peu de son sujet 17.
pour en traiter un qu'il avait déjà touché plus haut, savoir qu'elles doivent être les qualités de ceux que l'on peut consulter. Il veut qu'ils soient d'une vie exemplaire, que leur condition, leur probité, leur gravité servent de modèles, qu'ils soient irréprochables dans leurs discours, et qu'ils ne conseillent que ce qui est utile. « Un homme que l'argent peut séduire, qui est livré à ses passions, n'est pas à consulter. Roboam, pour avoir méprisé l'avis des vieillards, et suivi celui des jeunes 18.
gens, se vit abandonné de la plus grande partie de son peuple. »

Après cette digression, il en fait quelques autres sur la nécessité de la douceur et de la bonté dans ceux qui gouvernent ; sur l'avan- 19.
tage que les jeunes gens retirent du commerce avec des gens de probité et de mérite ; sur le milieu qu'il faut garder entre une trop 20.
grande douceur et une trop grande sévérité ; 22.
sur l'inconstance de ceux qui se laissent gagner par argent ou par caresses ; et sur les moyens légitimes de parvenir aux dignités, 23.
et de s'en acquitter dignement : « Il faut, dit- 24.
il, se disposer par de bonnes œuvres et par une intention droite, à recevoir les charges et principalement celles de l'Eglise ; c'est un mal que de les solliciter avec arrogance, ou de s'en éloigner par négligence. Il faut éviter également une affection basse et une ambition immodérée, et se renfermer dans les bornes de la droiture et de la simplicité : cette vertu renferme tout, et est d'elle-même assez recommandable. Dans l'exercice de son ministère, il ne faut être ni trop sévère ni trop

[1] Isaie III, 3.

relâché, de peur qu'il ne semble qu'on veuille faire sentir le poids de son empire, ou qu'on fait peu de cas de son emploi. Il faut se plaire à obliger tout le monde, et ne commettre jamais d'injustices qui puissent faire oublier les premières grâces. L'évêque doit être équitable dans ses jugements comme dans ses bienfaits ; il doit considérer et protéger ses prêtres et les autres ecclésiastiques et ne point s'offenser de l'estime et de la réputation qu'ils acquièrent ou par leurs aumônes, ou par la piété, ou par leur science. Le prêtre et les ministres inférieurs doivent se souvenir de la grâce qu'ils ont reçue de l'évêque, vivre dans l'humilité et dans l'obéissance, ne point s'élever de leur mérite, ni chercher à établir leur réputation au préjudice de la sienne, en affectant de passer pour plus habiles, plus humbles, plus charitables. Il ne faut point protéger les méchants, ni confier les choses saintes à ceux qui en sont indignes, mais il ne faut pas non plus pousser à bout, ni condamner légèrement celui dont la mauvaise conduite n'est pas assez connue ; car si l'injustice déplait partout ailleurs, elle est insupportable dans l'Eglise où tout doit être réglé suivant l'équité et où l'égalité doit être scrupuleusement gardée. Les puissants et les riches doivent être confondus avec les pauvres, parce que les riches et les pauvres sont un en Jésus-Christ. Le plus saint ne doit point s'attribuer quelque chose de plus que les autres ; car plus il est saint, plus il doit être humble. Nous ne devons point en jugeant, avoir égard à la condition des personnes, mais seulement à la justice de la cause. Rien ne décrie tant dans l'esprit des autres, que de trahir la cause des faibles en faveur de ceux qui sont plus puissants ; de reprendre sévèrement le pauvre qui est innocent, et d'excuser un riche coupable : il est vrai qu'on est naturellement porté à prendre parti pour les grands de peur qu'ils ne trouvent qu'on leur fait injustice, et qu'ils ne se vengent dans la suite. Mais si vous craignez les suites fâcheuses du jugement, ne vous mêlez point de juger ni d'attaquer. Il vous est libre de ne rien dire, quand il ne s'agit que d'une affaire d'intérêt, quoique ce soit mieux fait de prendre la protection de la justice. Mais quand il s'agit de la cause de Dieu, où il est à craindre qu'on ne laisse un impie dans la communion, on ne peut alors dissimuler ni se taire, sans se rendre coupable d'un grand péché. »

Saint Ambroise représente ensuite aux ministres de l'Eglise qu'il y a bien plus de raisons d'assister les pauvres que les riches. « Ceux-ci se persuadent que tout ce que l'on fait pour eux est dû à leur qualité et à leur mérite et qu'on ne les oblige que parce que l'on attend d'eux de plus grands services. Ceux-là au contraire, étant dans l'impuissance de rendre la pareille, veulent que nous attendions de Dieu toute la récompense du bien que nous leur avons fait, nous remercient et en témoignent leur reconnaissance. » Il les exhorte au mépris des richesses, et à soulager selon leur pouvoir ceux qui sont dans la misère, surtout les captifs, voulant que l'on vende même les vases sacrés, s'il en est besoin, pour les racheter. Le saint évêque en avait lui-même usé de la sorte à l'égard des prisonniers et des captifs que les barbares avaient faits dans la Thrace et dans l'Illyrie. Les ariens l'en avaient blâmé au dehors, quoique dans leur cœur ils approuvassent cette action de charité : ce qui obligea saint Ambroise de se justifier de vive voix et par écrit. Il montre que l'on ne pouvait sans humanité, trouver mauvais qu'on délivrât un homme de la mort, et une femme des impuretés des barbares, plus insupportables que la mort même. Il est plus utile de conserver des âmes à Dieu que de lui conserver de l'or, puisqu'il n'en a point donné à ses Apôtres en les envoyant prêcher l'Evangile, et qu'il a fondé son Eglise sans le secours de l'or ni de l'argent. L'Eglise n'amasse point des trésors pour les garder toujours, mais pour les distribuer dans la nécessité. On ne doit pas confesser avec tant de soin ce qui est inutile, si l'on ne s'en sert. On n'ignore pas combien les Assyriens emporteront d'or et d'argent du temple de Dieu. Il vaut mieux que l'évêque le fasse fondre pour en en nourrir les pauvres s'il manque d'autres moyens pour les secourir que de voir les sacrilèges profaner cet or sacré, et les étrangers le ravir. Le Seigneur nous dira : « Pourquoi avez-vous souffert que tant de pauvres mourussent de faim ? N'aviez-vous pas de l'or avec lequel vous pouviez leur fournir des vivres ? Pourquoi avez-vous enduré que tant de captifs ayant été exposés en vente, et n'ayant point été rachetés, ayant été mis à mort par les ennemis ? Ne valait-il pas mieux que vous conservassiez des vases vivants que des vases inanimés ? On ne saurait, disait-il, apporter de réponse à ce reproche de Jésus-Christ ; car que di-

Chap. 25. 26, 27. 28.

rez-vous? J'ai eu peur que les ornements ne manquassent au temple de Dieu? Ne vous répondra-t-il pas : les sacrements et les mystères n'ont pas besoin d'or ; et ce n'est pas l'éclat de l'or qui les doit rendre vénérables, puisqu'on ne les achète pas avec de l'or : le rachat des captifs est l'ornement des mystères, et ces vases là sont véritablement précieux qui rachètent les âmes de la mort; c'est là le véritable trésor du Seigneur, qui fait ce qu'a fait son sang. Je ne reconnais jamais davantage qu'un calice est un vase qui contient le sang du Seigneur, que lorsque je vois qu'il sert au rachat des hommes comme ce sang, et que le vase rachète de la puissance des ennemis ceux que le sang a rachetés de la servitude du péché. Combien est-il beau et agréable, continue ce saint évêque, que lorsque l'on voit des troupes de captifs qui sont rachetés par l'Eglise, on dise, ce sont là ceux que Jésus-Christ a rachetés ? c'est là l'or qu'on peut estimer; c'est-là l'or qui est utile; c'est là l'or de Jésus-Christ qui délivre de la mort, qui rachète la pudicité et qui conserve la chasteté. J'ai mieux aimé vous les rendre libres, que de garder tout cet or et cet argent. Ce nombre de captifs et ce long ordre de personnes rachetées est plus excellent, que ce long ordre de vases et de calices. Il n'y avait point d'emploi auquel le sang du Rédempteur des hommes dût plutôt servir que pour racheter des misérables; et je reconnais en cette rencontre que non-seulement le sang de Jésus-Christ reluisait et éclatait dans ces vases d'or, mais même qu'il y a imprimé la vertu de son opération divine en le faisant servir à racheter des captifs. Ce fut cet or, ajoute-t-il, que le martyr saint Laurent réserva pour Dieu, lorsque le juge lui demandant où étaient les trésors de l'Eglise, il promit de les lui montrer, et le lendemain emmena les pauvres, et les présenta au juge, en disant : *Voilà les trésors de l'Eglise;* et c'était véritablement les trésors de l'Eglise, puisque Jésus-Christ y était, puisque la foi de Jésus-Christ y était. Quels meilleurs trésors peut-on conserver à Jésus-Christ que ceux en qui il a dit qu'il serait lui-même, lorsqu'il a dit : *J'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; et je tiendrai pour fait à moi-même ce que vous aurez fait pour l'un d'eux ?* On n'a jamais dit à saint Laurent : Vous ne deviez pas distribuer les trésors de l'Eglise aux pauvres, ni vendre les vases qui servent à la dispensation des Sacrements. »

Saint Ambroise veut toutefois que cette distribution se fasse avec une foi sincère et une sagesse éclairée et circonspecte. « C'est, dit-il, un crime à des diacres et à des évêques de les appliquer à leur profit : mais c'est une action de miséricorde et de charité de les distribuer aux pauvres et d'en racheter les captifs. Qui peut dire : Pourquoi faut-il que ce pauvre vive ? Qui peut se plaindre, pourquoi des captifs ont été rachetés ? Qui peut reprocher qu'on a édifié le temple de Dieu ? Qui peut se fâcher de ce qu'on a acheté une place pour augmenter les cimetières des chrétiens ? Il est permis en ces trois rencontres de rompre en pièces, de fondre et de vendre les vases mêmes qui sont consacrés. Il faut d'abord y employer ceux qui n'ont point servi aux divins mystères, s'il y en a quelques-uns; mais s'il n'y en a point, je crois que tous les autres peuvent être légitimement convertis en ces usages. »

Après cela saint Ambroise traite des dépôts des veuves et des pupilles qu'on avait coutume de mettre dans les églises; et pour engager ceux qui en avaient la garde à les conserver avec un grand soin, il leur remet sous les yeux la fermeté avec laquelle le pontife Onias résista à Héliodore, qui voulait par ordre du roi s'emparer de l'or et de l'argent que l'on conservait dans le temple pour l'entretien des veuves et des orphelins; les ardentes prières que les prêtres prosternés devant l'autel, firent à Dieu pour qu'il les aidât à conserver les dépôts qu'on leur avait confiés ; la manière dont Dieu punit la témérité d'Héliodore; enfin la résistance que l'évêque de Pavie avait faite depuis peu de temps à l'Empereur, qui avait voulu confisquer l'argent d'une veuve mis en dépôt dans son église. Chap. 29.

15. Dans le troisième livre *des Offices,* saint Ambroise continue à parler du bien honnête et du bien utile, suivant les maximes de la religion chrétienne. D'abord il fait voir que ce n'est pas Scipion qui nous a appris cette belle maxime ; qu'on n'est jamais moins seul ou moins agissant, que quand on est retiré dans soi-même, et qu'il semble qu'on n'agisse point. Moïse ne l'ignorait pas, lui qui criait en se taisant, qui combattait sans se remuer, qui triomphait de ses ennemis sans les blesser. Les prophètes Elie et Elisée ne l'ignoraient pas non plus, puisque le premier par une seule parole arrêta la pluie, et le second rendit aveugles par ses prières, tous les sol- Analyse du troisième livre des Offices. Chap. 1.

dats qui étaient venus pour le prendre de la part du roi de Syrie. Elle était connue des Apôtres, eux dont l'ombre seule guérissait les malades; et elle se vérifie à l'égard de tous les justes : « Car le juste n'est jamais seul, parce qu'il s'entretient toujours avec Dieu et qu'il n'est jamais séparé de Jésus-Christ: ni la vie, ni la mort, ni les puissances, rien ne l'en sépare; il n'est jamais oisif, parce qu'il est toujours dans la disposition de travailler; quoiqu'il semble être dans l'oubli, tout le monde le connaît; il est vivant, quoique mort au monde; il paraît être dans la tristesse, mais au fond il a une vraie joie; il est pauvre et libéral tout ensemble; il ne se soucie que de la vertu et n'estime que ce qui dure. »

Chap 2. Ensuite saint Ambroise rejette la distinction que les philosophes païens faisaient entre le bien honnête et le bien utile, et montre que l'on doit juger de l'utile comme en jugent les chrétiens, qui ne reconnaissent pour utile que ce qui est juste et honnête. Il distingue deux sortes de sagesses, la sagesse parfaite et la sagesse imparfaite. Celle-ci inspire à l'homme charnel de n'être sage que pour lui-même, de ne chercher que son bien, sa satisfaction, sa gloire, et de les ménager souvent même aux dépens d'autrui. Celle-là au contraire, comme elle vient de Dieu, ne hait rien plus que cette basse et jalouse économie; et le juste qui la possède envisage moins ce qui lui est utile, que ce qui l'est à tout le monde, donnant toute son application
3, 4. à l'étude de la vertu. Cette sagesse est conforme aux lois civiles, toutes étant d'accord qu'il n'est point permis de faire tort à son prochain pour se faire du bien à soi-même. Sur ce principe, saint Ambroise décide [1] que celui qui a de la probité et de la justice, ne doit point conserver sa vie aux dépens de celle d'un autre; que dans les dangers d'un naufrage, il ne doit point arracher une planche des mains d'un autre pour sauver sa vie; et qu'étant attaqué par un voleur, il ne doit point se battre contre lui, de peur qu'en voulant conserver sa vie il ne détruise la charité. Il appuie sa décision sur ces paroles de l'Évangile : *Remettez votre épée dans le fourreau;* et sur celles-ci : *Celui qui blesse avec l'épée sera blessé lui-même;* et sur l'exemple de Jésus-Christ, qui n'usa point de violence pour se défendre de ceux qui vinrent pour lui ôter la vie. Il dit que le sage a toujours de la bonne foi et de la sincérité dans tout ce qu'il fait, et qu'il n'use jamais de détours; et il montre par l'exemple de David et de saint Jean-Baptiste, que quoiqu'assuré de n'être point découvert, il ne fait rien contre son devoir, parce qu'il se juge lui-même le premier, et que les reproches de sa conscience lui font autant de peine que la honte qui accompagne une mauvaise action. Platon, pour confirmer cette maxime, avait eu recours à la fable de Gygès, dont l'anneau d'or avait la vertu de rendre les gens invisibles. Mais saint Ambroise se moque de pareilles inventions, et dit qu'il n'en est pas besoin pour montrer qu'un homme d'honneur ne s'abandonnerait pas au crime, quand il serait sûr de pouvoir se cacher. Chap. 5.

Il exhorte à préférer en toutes choses l'hon- 6.
nête à ce qu'on appelle communément utile parmi le peuple; et il combat avec force les motifs injustes des avares et des usuriers qui gardent leurs blés pour les vendre plus cher dans un temps de famine. Il s'élève de même 7.
contre ceux qui dans un temps de stérilité, ferment l'entrée de leurs villes aux étrangers, comme on avait fait depuis peu à Rome, d'où on avait même chassé des gens qui y avaient passé toute leur vie; il loue un sage magistrat de la même ville qui s'était opposé avec vigueur aux murmures du peuple, qui voulait qu'on chassât de la ville tous les étrangers pendant la famine. « Vous donnez, leur disait ce magistrat, à manger à vos chiens, et vous le refuserez à des hommes : c'est une barbarie de ne vouloir pas nourrir ceux qui vous ont toujours nourris, et qui ont employé leur vie à vous servir. » Saint Ambroise fait voir combien se déshonorent ceux qui con- 9.
tinuellement appliqués à un gain sordide et à de vils intérêts, emploient toutes sortes de voies pour amasser du bien, et quelquefois même pour jouir des successions des autres. Il blâme surtout cette avidité dans les ecclésiastiques, leur faisant remarquer de quel opprobre ils se chargent, lorsqu'au lieu de laisser aux mourants la liberté de disposer de leurs biens avec jugement et de bonne volonté, ils détournent artificieusement à leurs profits une succession qui regarde d'autres personnes. Il veut encore que s'ils ne peuvent ménager les intérêts des uns sans blesser ceux des autres, ils demeurent neu-

[1] Voyez l'apologie de la morale des Pères contre M. de Barbeyrac, pag. 305 et suiv.

tres, plutôt que de servir l'un au préjudice de l'autre ; qu'ils ne s'ingèrent pas facilement dans les matières civiles et pécuniaires, parce qu'en faisant gagner l'un ils portent préjudice à l'autre ; qu'ils ne fassent jamais aucun tort à personne, et qu'ils desirent sincèrement de faire du bien à tout le monde. Il
Chap. 10. recommande la bonne foi, la justice et l'équité en tous les contrats, principalement
11. quand on vend ou qu'on achète ; elles sont l'âme du commerce, et une personne d'honneur ne doit être ni intéressée, ni user de détours, moins encore de tromperies dans ses
12. affaires. Il rapporte la faute que fit Hérode en s'acquittant de la promesse qu'il avait faite avec légèreté ; et le parricide de Jephté, pour montrer qu'on ne doit rien promettre qui ne soit légitime, ni observer un serment
13, 14, 15 et suiv. injuste. Ensuite il fait voir par une ample énumération des belles actions de plusieurs personnages illustres de l'Ancien Testament, de Tobie, de Judith, d'Elisée, de saint Jean-Baptiste, de Suzanne, d'Esther, de Jonathas, d'Achimélech, combien il est glorieux de préférer la justice et l'honnêteté à quelque intérêt et à quelque avantage temporel que ce puisse être.

22. Le dernier chapitre du troisième livre renferme d'excellents préceptes touchant les devoirs de l'amitié chrétienne. « Si la gloire de Dieu ou l'intérêt de la religion oblige de parler, la considération d'un ami ne doit pas l'empêcher, et il faut qu'en ce cas la religion l'emporte sur l'amitié. Quand on connaît les défauts de ses amis, il faut les en avertir en secret; s'ils ne s'en corrigent pas, on peut les en reprendre publiquement : car les corrections sont utiles et souvent meilleures qu'une amitié trop indulgente et qui se tait sur les défauts d'un ami. L'amitié doit être constante et durable. C'est imiter la légèreté des enfants, que de changer à tous moments de sentiments et d'inclination. Il faut ouvrir son cœur à un ami si l'on veut qu'il soit fidèle, et trouver de la douceur dans le commerce de la vie, car un ami fidèle est un remède aux maux et aux chagrins de la vie. Déférez-en à votre ami comme à votre égal, et n'ayez point de honte de le prévenir par vos services ; car l'amitié ne connaît ni la fierté ni l'orgueil. N'abandonnez pas votre ami dans ses nécessités : l'amitié est un soulagement pour les biens de la vie. Si la bonne fortune de vos amis vous est utile, pourquoi refuseriez-vous de les secourir dans l'adversité ? Aidez-les de vos conseils, ne leur refusez pas vos soins, donnez-leur des marques de votre tendresse ; mais ne trahissez pas pour eux la fidélité que vous devez à Dieu. Celui-là ne peut être un vrai ami, qui est infidèle à Dieu. L'amitié ne peut durer entre des personnes d'une humeur ou d'une condition trop inégale. Elle n'est point mercenaire, mais pleine d'honneur et de générosité. En général, les pauvres sont souvent meilleurs amis que les riches. Ceux-ci ont d'ordinaire peu d'amis. La raison en est qu'on dit sans crainte la vérité aux pauvres, et que l'amitié que l'on a pour eux est exempte d'envie. Un ami sincère ne fait mystère de rien, il ouvre son cœur et découvre tout ce qu'il a de plus caché. Il n'y a rien de si horrible dans l'amitié que la perfidie ; car on peut aisément se précautionner contre un ennemi déclaré, mais il n'est pas aisé de se défendre d'un ami perfide. »

Saint Ambroise conclut cet ouvrage en disant à ceux pour qui il l'avait écrit ; que leur expérience leur apprendra si les préceptes qu'il leur a donnés et les exemples de vertu qu'il leur a cités, leur seront de quelque utilité.

§ X.

Des trois livres *des Vierges* ou *de la Virginité*, à Marcelline.

1. Le zèle que saint Ambroise avait pour l'instruction de son peuple, lui fit comprendre dès les premières années de son épiscopat, qu'il était important de l'entretenir souvent de l'excellence de la virginité, et de persuader aux jeunes filles de la garder. Il fit donc sur cette matière un grand nombre de discours avec tant de force et d'éloquence, que la réputation s'en répandit au-delà des mers. Sainte Marcelline sa sœur l'en congratula par lettres, et le pria de mettre par écrit, ce qu'il avait dit de vive voix sur ce sujet. Saint Ambroise eut égard à ses prières, et mit ses sermons en forme de traités, divisés en trois livres. Il nous apprend lui-même [1] qu'il écrivait le second, n'ayant pas encore trois années entières d'épiscopats, c'est-à-dire en 377; ce qui suppose qu'il avait prêché ses sermons sur la virginité, au moins l'année d'auparavant ; car il fallut du temps pour en être in-

Livres de la Virginité, écrits en 377 à la prière de Marcelline.

[1] Ambros., lib. II *de Virginit.*, cap. 6.

formé au-delà des mers. Ces trois livres sont d'une beauté singulière, et font voir de quoi ce saint évêque était capable, lorsqu'il s'abandonnait à la fécondité de ses pensées et au feu de son éloquence. Il y parle presque partout le langage de l'Ecriture, ce qui est d'autant plus surprenant, que jusqu'alors à peine avait-il pu trouver le loisir de l'étudier. Saint Jérôme[1] et saint Augustin les citent avec éloge. Le premier en rapporte un endroit, qu'il donne pour un modèle de l'éloquence la plus vive et la plus pressante. Le second reconnaît qu'il est extrêmement fleuri et éloquent. Saint Ambroise qui ne pouvait ne s'être pas[2] aperçu qu'il y avait répandu beaucoup de fleurs et d'ornements, dit[3] qu'il n'en a usé ainsi que pour gagner l'esprit des vierges par la douceur et par l'agrément de ses discours, et que pour leur rendre leur état plus aimable par la beauté des exemples qu'il leur propose.

Analyse du premier livre.

Chap. 1. 2. A la tête du premier livre est une courte préface, dans laquelle saint Ambroise parle de lui-même, en des termes les plus humbles. Il s'y reconnaît incapable de traiter une matière si relevée, et dit qu'il l'entreprend, non en comptant sur la force et la beauté de son génie, mais sur le secours du ciel, « à qui, ajoute-t-il, il n'est pas plus difficile de faire sortir pour l'embellissement de son église, du fond stérile de son esprit les fleurs de l'éloquence la plus vive, qu'il lui fut autrefois de faire fleurir la verge d'Aaron qu'on en-
2. ferma dans l'Arche.» Il commence ce livre par l'éloge de saint Agnès, dont on faisait la fête le jour même qu'il fit son premier discours sur la Virginité. C'est une élégante et magnifique description des vertus de cette illustre vierge; de son zèle qui surpassait son âge; de sa constance qui allait au-delà des forces de la nature; de la grandeur de sa foi qui dans une âge si tendre la portait à rendre témoignage à Jésus-Christ; de son intrépidité, qui la faisait paraître tranquille sous le poids énormes des chaînes dont les bourreaux l'avaient chargée; de sa constance dans les supplices, ayant marché à la mort avec des yeux secs, tandis que tous les spectateurs fondaient en larmes; de sa générosité à sacrifier aussi facilement la vie qu'elle ne faisait que de goûter, comme si elle en eût joui longtemps. « D'où pouvaient, dit saint Ambroise, lui venir des sentiments si élevés au-dessus de la nature ? Vous avez dans une seule victime deux sacrifices, l'un de chasteté, l'autre de religion. Agnès est demeurée vierge, et elle a obtenu la gloire du martyre. »

Il traite ensuite de la virginité avec beaucoup d'étendue. Si elle est digne de louanges, ce n'est pas tant parce qu'elle se trouve dans les Martyrs, que parce qu'elle inspire l'ardeur et le désir du martyre, qu'elle vient du ciel, et qu'elle a Dieu pour auteur. Elle est si sublime, que l'esprit de l'homme ne la peut comprendre; elle surpasse les forces de la nature. Les vierges destinées autrefois à servir dans le temple de Jérusalem n'étaient que des ombres et des figures de la race sainte qui devait servir le Seigneur dans une pureté parfaite. La virginité n'était connue ni des idolâtres, ni des barbares; elle se trouve seu- 4.
lement parmi les chrétiens. La chasteté dont les Vestales et les prêtresses de Pallas faisaient profession, n'était ni perpétuelle, ni appuyée sur l'innocence des mœurs; une telle virginité qu'on se promettait de perdre dans un âge plus avancé, c'est-à-dire, à trente ans, ne faisait qu'irriter les passions; elle n'était d'aucun mérite, puisqu'elle était forcée et ordonnée par les lois. Ce qui prouve qu'il n'y avait point de véritables vierges parmi les païens, c'est que leur prêtres ne rougissaient point de révérer les adultères de leurs faux dieux, et que dans les fêtes de Cybèle mère des dieux et dans les orgies de Bacchus, on faisait de l'impureté une règle. Saint Ambroise rapporte l'histoire de Lyonne, fille de la secte des Pythagoriciens, qui, pour ne pas découvrir ses amants, se coupa la langue avec ses dents; son silence ne put servir de voile à son honneur, ni cacher l'opprobre de sa grossesse. Il n'en est pas de même des vierges chrétiennes, elles sont non-seulement invincibles dans les combats qu'elles ont à soutenir contre des hommes de chair et de sang; elles triomphent même des puissances de l'enfer et du prince du monde. Il appelle 5.
la virginité une exemption de toute souillure; et pour mieux faire remarquer les avantages qu'elle a par-dessus le mariage, il fait un parallèle de ces deux états, mais il 6.

Chap. 3, 5.

[1] Hieronym., *Epist. ad Eustochium*, et *Apolog. advers. Joviniam.*; Augustin., lib. IV *de Doctrina Christi*, cap. 21.

[2] Ambros., lib. II *de Virgin.*, cap. 6, num. 39 et 40.

[3] Idem, ibid., cap. 1, num. 4.

prend soin d'avertir que la virginité étant au-dessus des forces ordinaires de la nature, est plutôt de conseil que de précepte; et en donnant des éloges à la virginité, il n'empêche pas qu'on se marie, et il déteste sincèrement l'impiété des hérétiques qui condamnent le mariage. Voici ce qu'il dit des inconvénients du mariage : « Une femme multiplie ses travaux autant de fois qu'elle devient mère : elle pleure en se mariant. Quel état qui fait verser des larmes au moment qu'on le désire ! Elle n'a pas sitôt conçu, que son enfant lui devient à charge, de sorte qu'elle ressent les dégoûts de la fécondité avant d'en recueillir les fruits. Elle enfante, et la maladie suit son enfantement. Quel contentement peuvent donner des enfants qu'on n'a qu'au prix de mille périls, et qu'on est à tout moment en danger de perdre; qui causent de la douleur avant le plaisir, qu'on achète par beaucoup de dangers et qu'on possède sans assurance ! Qu'est-il besoin de rapporter les soins que demandent leur éducation, leur établissement ? Une mère a des héritiers; mais ils augmentent ses chagrins. Quelle peine dans l'assujettissement des femmes mariées ! Combien dure est la servitude à laquelle elles ont été condamnées avant même qu'il y eût des esclaves ! Si elles la supportent de bon cœur, elles en recevront la récompense : si elles ne la souffrent qu'avec peine, elles subiront la peine due à leur péché. »

Saint Ambroise invective contre les désordres auxquels les femmes mariées s'abandonnent pour plaire à leurs maris. Puis il ajoute : « Si vous avez de la beauté, pourquoi cherchez-vous à vous déguiser ? Si vous êtes laides, pourquoi affectez-vous de vous donner des charmes que vous n'avez pas, et qui ne tromperont pas plus les autres que vous-mêmes ? » Il déclame aussi contre le luxe de leurs habits et de leurs parures, contre l'abus qu'elles faisaient des parfums les plus précieux, et l'usage où elles étaient de se farder non-seulement le visage, mais aussi de se peindre les yeux. Il dit, en s'adressant aux vierges : « Votre amour pour la chasteté, une sainte pudeur répandue sur votre visage vous donne de la beauté : hors de la vue des hommes, vous ne faites pas dépendre votre mérite de leurs faux jugements. Vous entrez néanmoins en lice sur la beauté, non sur celle du corps, mais sur celle que donne la vertu : beauté qu'aucune maladie n'affaiblit, qu'aucun âge n'efface, que la mort même ne peut nous ravir. C'est cette beauté dont on doit demander que Dieu seul soit juge, lui qui aime les âmes belles, fussent-elles dans des corps laids. Vous ne connaissez ni les incommodités de la grossesse, ni les douleurs de l'enfantement, et vous ne laissez pas de vous en procurer les avantages par l'ardeur de votre charité, qui vous fait aimer tous les chrétiens comme s'ils étaient vos propres enfants. » Il continue :
« Une vierge est un don de Dieu, la joie de ses parents, et elle exerce dans sa maison le sacerdoce de la chasteté. C'est une victime qui s'immole chaque jour pour sa mère, afin d'apaiser la colère de Dieu par le mérite de son sacrifice. Elle est un gage cher à ses parents, qu'elle n'importune jamais sur sa dot, et qui ne pense point à les quitter pour passer dans une autre maison. » C'est qu'alors il n'y avait point à Milan de monastères de filles, et que les vierges demeuraient dans la maison de leurs parents ; mais il y en avait à Bologne, comme il paraît par la suite. Chap. 7.

Suite de l'analyse du premier livre.

3. Le désir de perpétuer leur nom était une raison à plusieurs pères et mères, de détourner leurs filles de la virginité. Saint Ambroise détruit ce prétexte en leur représentant qu'en donnant leurs filles à des étrangers ils se privent des enfants qu'ils ont, sur l'espérance incertaine d'en avoir d'autres ; qu'ils s'exposent à se voir tyranniser pour le paiement de la dot de leurs filles, et à donner peut-être ce qu'ils s'étaient réservés pour leurs propres besoins ; que c'est s'acheter et non pas se donner un gendre, puisqu'il leur vend jusqu'à la possession qu'il acquiert de leur fille. Il répète encore qu'il ne condamne pas le mariage, mais qu'il expose seulement les avantages de la virginité. « Le mariage, ajoute-t-il, est permis à tous les chrétiens ; la virginité n'est le partage que d'un petit nombre : il faut même avouer que la virginité manquerait de sujets qui puissent l'embrasser, si le mariage ne lui en fournissait. » Les vertus qu'il demande dans Chap. 8.
les vierges sont, de ne s'envelopper jamais sous des détours artificieux, de ne laisser échapper aucune parole qui ne soit pleine de candeur, de modestie et de gravité; d'être libérales envers les pauvres, vigilantes, humbles, amatrices du silence, appliquées aux bonnes œuvres, et telles que doivent être celles qui portent sur leur cœur le sceau du Saint-Esprit. Il déplore la condition des filles

Chap 9. qui, voulant se marier, sont mises à prix comme de viles esclaves, en sorte que celui-là l'obtient en mariage qui en donne le plus. La destinée d'un esclave lui paraît même plus supportable, en ce que souvent il a la liberté de se choisir un maître : une fille au contraire pèche contre la bienséance, si d'elle-même elle en choisit un, et elle regarde comme un déshonneur si elle n'en a point à choisir.

10. Saint Ambroise ne dissimule pas que le peuple de Milan souffrait avec quelque impatience, de ce qu'il parlait si souvent de la virginité ; mais il ne rejette ce défaut que sur les pères et mères, et il se plaint de ce qu'ils enfermaient leurs filles de peur qu'elles n'assistassent à ses instructions, et n'allassent se consacrer à Dieu entre ses mains. Mais s'il avait si peu de fruits à Milan, il en faisait d'autant plus dans les pays étrangers. Il venait à lui des vierges du Plaisantin, du Bolonnais, de la Mauritanie pour recevoir de sa main le voile de la virginité. Ce qui lui faisait dire, en s'adressant à ceux de Milan : « Il faut que j'aille parler ailleurs, pour vous persuader. » Il loue en particulier les vierges de Bologne comme une troupe féconde en pureté : elles étaient au nombre de vingt, qui, après avoir quitté la maison de leurs parents, vivaient ensemble séparées de tous les hommes, et combattaient dans les tentes de Jésus-Christ, tantôt en chantant des cantiques spirituels, tantôt gagnant leur vie par leur travail, et trouvant dans les ouvrages de leurs mains de quoi soulager la misère des pauvres. Ce qu'il remarque en elles de plus admirable, c'est que non contentes de s'être engagées dans cette profession, elles faisaient tous leurs efforts pour y engager d'autres, et n'omettaient rien pour augmenter leur nombre, ne quittant pas celle en qui elles avaient remarqué de l'inclination pour la virginité, qu'elle n'eût abandonné la maison paternelle, pour se mettre dans leur société.

11. Il dit aux filles qui se sentent appelées à cet état, de surmonter tous les obstacles que leurs parents opposent à leurs desseins, et de préférer une chasteté pauvre aux riches successions dont on menace de les priver : « Ces menaces, ajoute-t-il, ne sont point à craindre, puisqu'on a jamais vu des parents ôter leur héritage à leur fille pour avoir embrassé la virginité : et quand même ils en viendraient à cet excès, elles seraient dédommagées de cette perte temporelle par la possession du royaume du Ciel. » Il raconte une histoire célèbre arrivée de son temps. « Une fille de qualité, pour se mettre à couvert des vives sollicitations que ses parents lui faisaient de se marier, se refugia au saint autel, cherchant un asile là où s'offre le sacrifice de la virginité. Mais la sainteté du lieu ne mit pas fin à leurs poursuites. Cette chaste victime resta au même endroit ; tantôt mettant sur sa tête les mains de l'évêque, elle le conjurait de prononcer sur elle les prières de sa consécration ; tantôt ne pouvant plus souffrir le moindre retardement, elle se couvrait la tête de la nappe de l'autel, et s'écriait : « Me faut-il d'autre voile pour me consacrer à Dieu que ce linge où l'on consacre tous les jours Jésus-Christ, le chef de tous les chrétiens ? A quoi pensez-vous, mes parents, en me pressant si fort de me marier ? Il y a longtemps que mon parti est pris. Vous m'offrez un époux : j'en ai trouvé un meilleur. Exagerez les richesses de celui que vous me proposez, vantez sa noblesse, relevez sa puissance. Je possède celui auquel nul autre ne saurait être comparé ; il est le maître du monde ; il est tout puissant : sa noblesse est toute céleste. Si vous en avez un semblable à m'offrir je ne le refuse pas : si vous m'en présentez un autre, vous ne pourvoyez point à mon bonheur, vous me l'enviez. » Tous les assistants demeuraient dans le silence, lorsqu'un des parents, plus hardi que les autres, lui dit : « Si votre père vivait encore, souffrirait-il que vous demeuriez sans être mariée ? » « Peut-être, lui répondit-elle avec beaucoup de piété et de modération, que Dieu a permis sa mort afin qu'il ne mît aucun obstacle à ma résolution. » Ce qu'elle avait dit de son père devint une prédiction pour ce parent, qui mourut peu de jours après d'une mort précipitée. Cet évènement jeta la frayeur dans tous les esprits ; et chacun craignant le même sort pour lui-même, tous ceux qui s'étaient opposés à son dessein s'empressèrent d'en favoriser l'exécution. Sa virginité ne fut plus un motif de la frustrer de son patrimoine, et elle garda l'une et l'autre. »

Analyse du second livre de la Virginité.

Chap. 1.

4. Dans le second livre saint Ambroise entreprend d'instruire les vierges de leurs devoirs, et de leur apprendre quelles règles elles doivent suivre dans leur conduite, non en leur donnant des préceptes, mais en leur proposant des exemples et des modèles de vertu, les exemples font d'ordinaire plus

d'impression, ou parce qu'on trouve facile ce qui a été pratiqué avant nous; ou parce qu'on regarde ce qu'on approuve dans les autres, comme devant nous être utile à nous-mêmes, ou parce qu'on se fait un point de religion d'imiter les vertus de ses ancêtres et de recevoir de leurs mains cette succession.

Chap. 2. Le premier exemple qu'il leur propose est celui de la Sainte Vierge, comme le plus parfait, et celui en qui se trouvent réunis tous les traits de la perfection chrétienne. Il représente ses vertus avec beaucoup de noblesse, et rien n'égale la beauté de la description qu'il en fait. « Vierge non-seulement de corps mais d'esprit, elle avait une candeur qui la rendait incapable du moindre déguisement: elle était humble de cœur, grave dans ses paroles, sage dans ses projets, elle parlait rarement, elle lisait assidûment, ne mettait pas sa confiance dans des richesses incertaines, mais dans les prières des pauvres. Toujours appliquée à l'ouvrage, elle ne voulait d'autre témoin de son cœur que Dieu seul, rapportant tout à lui. Elle ne blessait personne, faisait du bien à tout le monde, rendait l'honneur convenable à ses supérieurs, ne portait point envie à ses égaux, consultait en tout la raison, aimait ardemment la vertu. Ses regards étaient pleins de douceur, ses discours d'honnêteté, ses actions de modestie. Ses manières n'avaient rien d'indécent, ses démarches rien qui sentît la molesse, le ton de sa voix rien de trop hardi: enfin tout son extérieur était tellement réglé, qu'on voyait dans son corps une image de son âme, et que toute sa conduite était un modèle accompli de vertus. Elle ne mettait point de bornes à sa charité : frugale dans sa nourriture, elle s'accordait à peine le nécessaire, et prolongeait son jeûne pendant plusieurs jours. Dans les besoins les viandes les plus communes étaient les siennes, songeant moins à flatter son goût qu'à soutenir sa vie. Les moments que nous passons dans le sommeil étaient pour elle des moments de religion et de piété, elle s'occupait de l'Ecriture ou d'ouvrages qu'elle avait interrompus. Elle ne sortait de sa maison que pour aller au Temple, et toujours accompagnée de ses parents. Son abord affable, sa démarche pleine de pudeur la faisaient respecter de tous ceux qui la voyaient, et à chaque pas qu'elle faisait elle semblait laisser après elle des traces de la vertu. Mais que sont tous ces avantages en comparaison de la dignité de Mère de Dieu à laquelle elle a été élevée? Elle était seule dans sa chambre lorsque l'Ange y entra, éloignée du bruit et du commerce du monde, occupée de la prière et de saintes méditations. Elle garda le silence lorsque Gabriel la salua pleine de grâces ; mais elle répondit, lorsqu'il l'appela Marie ; et si elle hésita d'abord, elle marqua ensuite sa prompte obéissance aux ordres du Seigneur. »

Saint Ambroise relève diverses autres circonstances de sa vie marquées dans l'Evangile, et en fait une règle de conduite pour les vierges. Il leur propose ensuite l'exemple de Chap. 3. la bienheureuse Thècle, pour apprendre d'elle à se sacrifier pour la gloire de Jésus-Christ leur époux, et à mourir à son exemple pour la conservation de la foi et de la chasteté. Mais comme ces exemples de la Mère de Dieu, et d'une Vierge qui avait été instruite par le docteur des nations pouvaient paraître inimitables alors, saint Ambroise en ajoute un 4. troisième tout récent d'une vierge d'Antioche qu'il ne nomme point. « Recherchée avec ardeur pour sa beauté qui n'avait rien de pareil, pour couper court à toutes ces poursuites, elle consacra sa virginité à Jésus-Christ. Alors ceux qui la recherchaient perdant toute espérance de la posséder, changèrent leur amour en haine, et la déférèrent aux persécuteurs. La grandeur de sa foi la mit au-dessus de la crainte de la mort qu'elle souhaitait même pour conserver sa virginité. Le juge voyant d'un coté son attachement à la foi, et de l'autre ses alarmes pour sa pureté, résolut de lui faire perdre toute à la fois et la pureté et la religion, dans l'espérance qu'après lui avoir ravi l'une, il viendrait aisément à bout de l'autre. Il la condamna donc ou à sacrifier, ou à être prostituée dans un lieu infâme. Sur le refus qu'elle fit de renoncer à l'auteur de la virginité, elle fut conduite dans un lieu de débauche. Mais l'espérance qu'elle avait que Dieu la préserverait comme il avait préservé Judith, ne fut pas vaine. Un soldat étant entré dans ce lieu public, changea d'habit avec elle, et lui donna par-là le moyen de sortir vierge d'un lieu de débauche. Le tyran ayant appris ce qui s'était passé, condamna le soldat à mort. La vierge accourut au lieu du supplice, et là il y eut entre elle et le soldat une sainte contestation qui des deux devait mourir ; mais elle finit à l'avantage de l'un et de l'autre. Ils combattirent tous deux pour la foi de Jésus-Christ, et tous deux remportèrent la couronne du martyre. » Saint

Chap. 5. Ambroise compare cette action avec ce que les païens racontent de Damon et de Pythias, disciples de Pythagore, dont l'un s'offrait de mourir pour l'autre, et fait voir qu'elle est bien plus grande et plus généreuse. « Là, ce sont deux hommes: ici il y a une fille obligée de vaincre la faiblesse de son sexe. Là, ce sont des amis unis depuis longtemps par les liens les plus étroits: ici ce sont deux personnes qui ne se connaissent point. L'un des deux, Damon ou Pythias, ne pouvait éviter la mort: au contraire, il était au pouvoir de cette vierge comme du soldat de l'éviter. »

Analyse du troisième livres de la Virginité.

Chap. 1, 2, 3. 5. Dans le troisième livre saint Ambroise remet devant les yeux à sa sœur Marcelline, les instructions que le pape Libère lui avait données, lorsque le jour de la naissance du Sauveur, elle fit, en changeant d'habit, une profession publique de virginité dans l'église de l'apôtre saint Pierre, en présence d'une multitude d'autres vierges à qui son exemple avait inspiré le désir de se consacrer aussi à Jésus-Christ. Il rapporte le discours que ce Pape fit dans cette cérémonie; mais il s'attache moins à ses paroles qu'à ces pensées, qu'il se rend propres et qu'il met en son style, beaucoup plus poli que n'est celui de Libère. A ce discours, dont nous avons donné ailleurs le précis, saint Ambroise joint l'éloge de sa
4. sœur [2], surtout de ses jeûnes et de ses abstinences, de son application continuelle à la lecture des Livres Saints, et à la prière qu'elle accompagnait ordinairement de beaucoup de larmes: « Tous ces exercices, lui dit-il, étaient dans leur place tandis que vous avez été jeune: à présent que vous êtes dans un âge plus avancé, que vous avez réduit votre corps en servitude et remporté tant de victoires sur vos passions, il est à propos que vous modériez vos austérités, afin que vous puissiez servir plus longtemps de maîtresse aux jeunes vierges. Variez dans la suite vos exercices; prenez un peu plus de nourriture; rendez vos jeûnes moins fréquents et moins austères; faites succéder à la lecture et à la prière le travail des mains, afin que ce changement d'occupation vous devienne une espèce de repos. On dit communément, qu'il faut cesser de faire quelquefois ce que l'on veut faire longtemps. Que votre vie ne soit donc pas tellement austère, que vous ne puissiez augmenter vos austérités pendant le carême; mais que ce soit toujours par un motif de religion et non de vanité. »

Il lui recommande l'assiduité à la prière aux heures marquées, c'est-à-dire le matin quand on se lève, avant de sortir de sa maison, avant et après le repas, sur le soir et quand on va se coucher. « Il est bon aussi, ajoute-t-il, qu'étant renfermée dans votre chambre, vous récitiez souvent des psaumes et que vous les entremêliez de l'Oraison dominicale, soit lorsque vous vous éveillez, soit avant que vous vous endormiez, afin que dès le commencement de votre repos vous éloigniez de votre esprit tous les embarras du siècle, et que le sommeil vous prenne dans la méditation des choses saintes. Dès le grand matin il faut réciter tous les jours le Symbole des Apôtres, comme étant le sceau du chrétien et la garde de notre cœur, surtout dans les occasions où nous voyons quelque objet qui nous cause de la frayeur. N'est-ce pas encore pour notre propre instruction que le Chap. 5.
Prophète a dit. *Je laverai toutes les nuits mon lit, et j'arroserai de mes larmes le lieu où je serai couché*; car si nous prenons ce lit à la lettre, David nous apprendra que nous devons répandre une si grande abondance de larmes lorsque nous prions, que notre lit en soit lavé. Si nous l'expliquons de notre corps, nous devons laver dans les larmes de la pénitence les péchés que nous commettons dans notre corps. »

Saint Ambroise adressant ensuite son dis- 6.
cours à toutes les vierges chrétiennes, les exhorte à pleurer sur les déréglements du monde, et à ne se réjouir que dans le Seigneur; à ne point mettre leurs plaisirs dans ces airs lascifs tels qu'on en chante dans ces festins pleins de licence où la pudeur n'est pas en sureté, où l'on sent tous les attrais du vice, et où tous les autres plaisirs se terminent par celui de la danse. Pour les détourner de ce dernier qu'on ne prend, disait un célèbre orateur païen, que quand on est ou insensé ou ivre, il rapporte l'exemple d'Hérodiade, dont la danse occasionna la mort de saint Jean-Baptiste.

Sa sœur sainte Marcelline lui avait demandé ce qu'il fallait penser des vierges et des Martyrs qui se sont donné la mort de peur de tomber entre les mains des persécuteurs. Il répond que ce zèle n'est 7.

[1] Psal. VI, 7.

[2] Voyez tome IVe, à l'article Libère.

point contraire à la loi de l'Évangile, parce ce qu'il est à présumer qu'il vient de Dieu; et il appuie sa réponse de l'exemple de sainte Pélagie, vierge et martyre d'Antioche, qui voulant se mettre à couvert de ceux qui cherchaient à lui ravir la foi ou la chasteté, se fit mourir elle-même; de celui de sa mère et de ses sœurs, qui par un semblable motif se précipitèrent dans une rivière, et de celui de sainte Sothère, qu'il dit avoir été sa parente. On croit que cette sainte souffrit à Rome sous Dioclétien, le douzième de mai de l'an 304. L'Eglise honore sa mémoire le 10 février.

Dans les anciennes éditions, le traité *de la Virginité* qui commence par le jugement que Salomon prononça entre deux femmes, fait partie du troisième livre *des Vierges,* mais dans la nouvelle on l'a placé après celui des veuves, conformément à tous les anciens manuscrits.

§ XI.

Du livre *des Veuves* et *de la Virginité.*

Livre des Veuves, écrit vers l'an 377. A quelle occasion.

1. Le livre *des Veuves* suivit de près le traité *des Vierges*; saint Ambroise [1] ayant voulu louer en même temps deux états, qui ont ensemble tant de rapport, et dont l'Apôtre fait l'éloge [2] au même endroit quand il dit : *De même une femme qui n'est point mariée et une vierge s'occupent du soin des choses du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit.* Il le composa à l'occasion d'une veuve, qui sous prétexte qu'il l'avait [3] exhortée à quitter le deuil et à modérer la douleur que lui causait la mort de son mari, abusait de ses conseils et s'en autorisait pour se remarier, quoiqu'elle fût fort avancée en âge, et qu'elle eût des filles mariées et d'autres prêtes à marier. Voulant donc empêcher qu'on ne crût dans le monde qu'il avait conseillé à cette femme de passer à de secondes noces, et voulant aussi l'en dissuader elle-même, il écrivit ce traité *des Veuves*, dans lequel il relève la gloire de la viduité, et montre qu'elle est peu inférieure à celle de la virginité.

Analyse de ce traité

Chap. 1.

2. Il apporte en preuves non seulement le témoignage de l'apôtre saint Paul, qui confond dans un même éloge les veuves et les vierges, comme s'occupant également des choses du Seigneur, de se rendre saintes de corps et d'esprit; mais aussi les exemples

2, 3, 4, 5, 6, 7, 8.

de plusieurs veuves de l'Ancien et du Nouveau-Testament, savoir de Noémi, de Judith, de Debora, d'Anne, de Jahel, de la veuve de Sarepta, et de la belle-mère de saint Pierre. Il raconte les grâces et les bénédictions dont leur viduité à été honorée, et il exhorte les veuves chrétiennes à imiter ces excellents modèles par la pratique des règles que l'Apôtre leur prescrit. Il fait voir ensuite la faiblesse des raisons dont les femmes ont coutume de se servir pour s'engager dans un second mariage; et s'adressant en particulier à celle qui lui avait donné occasion de composer ce Traité, il lui fait sentir toute l'indécence de l'engagement qu'elle allait contracter, et tâche de la faire rougir des secrètes dispositions de son cœur et de la passion qui la possédait. Il la conjure d'implorer avec confiance la miséricorde de Jésus-Christ, afin qu'il brise les funestes liens dans lesquels elle se trouvait engagée; et afin d'obtenir de lui plus sûrement l'effet de ses demandes, il lui conseille de chercher encore d'autres intercesseurs qui prient pour elle, comme Pierre et André ses frères prièrent pour la veuve que Jésus-Christ guérit de la fièvre. « Comme nous sommes trop faibles, dit-il, pour aller de nous mêmes jusqu'à la demeure de notre médecin céleste, il faut implorer les prières des saints Anges qui nous sont donnés pour nous secourir : il faut prier les Martyrs dont les corps qui restent ici nous sont comme de sacrés gages qui semble nous promettre leur assistance : et en effet, ceux qui ont lavé dans le sang les taches de leurs péchés, sont bien capables de demander le pardon des nôtres. N'ayons donc point de honte de prendre dans notre faiblesse pour intercesseurs ceux qui ont si bien reconnu la leur dans le temps même qu'ils sont demeurés victorieux. »

Chap. 9 et 15.

Mais en lui conseillant la viduité comme un état plus parfait et plus heureux, il a grand soin de déclarer qu'il ne prétend point en faire un précepte, ni condamner les secondes noces. Il va même plus loin; car en parlant des troisièmes et des quatrièmes, il se contente de dire qu'il ne les approuve pas, sans les rejeter comme illicites. 11.

Pour ce qui est du mariage en général, il en prend la défense contre les marcionites, les manichéens et les autres hérétiques qui le condamnaient, et les traite de loups re-

[1] Ambros., *de Viduis,* cap. 1, num. 1.
[2] Paul., *I Cor.* VII, 34.
[3] Ambros., *de Viduis,* cap. 9, num. 57.

vêtus de la peau de brebis, qui sous prétexte de porter indifféremment tout le monde à une chasteté parfaite qu'ils violaient eux-mêmes effrontément en s'abandonnant aux plus honteuses impuretés, accablaient les autres sous un fardeau qu'ils ne voulaient pas toucher du bout du doigt.

Suite de l'analyse du livre des Veuves. Chap. 12.

3. Ensuite, après avoir prouvé par le témoignage de saint Paul que la virginité est préférable au mariage, il dit que la virginité n'est que de conseil, et il montre par l'histoire du jeune homme riche rapportée par saint Matthieu [1], la différence qu'il y a entre
13. précepte et conseil. Il témoigne qu'il y avait de son temps plusieurs personnes qui, par amour pour la chasteté, se coupaient et se mutilaient eux-mêmes. Saint Ambroise, sans vouloir déclarer ouvertement ce qu'il pensait d'une action de cette nature, se contente de dire qu'elle n'est point permise, et renvoie ces personnes aux anciens réglements de l'Eglise, entendant peut-être par là les canons XI, XII, XIII et XIV des Apôtres, que l'on prétend avoir été renouvelés dans le pre-
14. mier de Nicée. Enfin il déclare que tout ce qu'il a dit sur la viduité n'est pas un précepte, mais un conseil; qu'en cela il a en vue, non de tendre des piéges pour faire tomber les autres, mais de s'acquitter de la charge qu'il a de cultiver le champ de son Eglise, d'y voir fleurir la pureté virginale dans tout son éclat, d'y faire régner la gravité des veuves dans toute sa force et sa vigueur, et d'y recueillir les fruits de la continence conjugale avec toute sa fécondité et son abondance.

Ce livre est cité par saint Jérôme. Age des veuves.

4. Saint Ambroise cite [2] plusieurs fois son livre *des Veuves* dans son commentaire sur saint Luc; et saint Jérôme [3] en rapporte divers endroits dans l'apologie de ses livres contre Jovinien. Ce que le saint évêque y dit de l'âge des veuves est remarquable. Saint [4] Paul, dans sa première Epître à Timothée, le fixe à soixante ans. Mais saint Ambroise prétend [5] que cela ne doit pas être pris à la lettre, et que rien n'empêche qu'on ne reçoive au rang des veuves de jeunes personnes qui par leur gravité, leur modestie et les autres vertus, se sont rendues dignes de cet honneur. Il appuie son sentiment de l'exemple d'Anne la prophétesse, qui, au rapport de saint Luc [6], avait été employée au service du Temple étant encore fort jeune.

Livre de la Virginité, écrit vers l'an 378.

5. Le livre *des Veuves* est encore [7] cité dans celui *de la Virginité:* ce qui confirme ce que nous avons dit plus haut, que le livre *de la Virginité* ne doit point faire partie du troisième *des Vierges*, mais un traité séparé. En effet, dans tous les manuscrits, il suit immédiatement le livre *des Veuves*. On en met l'époque vers l'an 378.

Analyse de ce livre. Chap. 1.

6. Saint Ambroise commence ce traité par deux réflexions qui y ont peu de rapport: l'une sur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes qui disputaient ensemble sur leurs enfants; l'autre sur le sacrifice de Jephté: mais c'est apparemment qu'on avait 2.
lu ce jour-là quelque chose du troisième livre des Rois, et de celui des Juges; et que le saint évêque voulut en expliquer quelque chose avant de continuer à parler de la virginité, sur laquelle il avait déjà fait plusieurs discours, dont sont composés ses trois livres *des Vierges*. Il trouve étrange, en parlant du 3.
sacrifice de Jephté, que l'on ait répandu alors sans aucune opposition le sang d'une vierge, et qu'aujourd'hui il faille essuyer tant de contradictions et tant de reproches, lorsqu'on veut en consacrer une à Dieu par une oblation innocente et toute sainte; que l'on ait vu sans s'émouvoir, un cruel parricide s'accomplir parce qu'il était promis; et que l'on ne puisse en ce temps-ci souffrir qu'un père qui a voué la virginité de sa fille, accomplisse son vœu. Il se plaint de ce que l'on voulait obliger les évêques à tolérer ce désordre, eux qui doivent exposer leur vie s'il est besoin, pour soutenir la sainteté de cette profession. Pour donner une haute idée de la virginité, il prouve par le témoignage de l'Evangile que l'on avait lu le même jour et qui était tiré du chapitre vingt-septième de saint Matthieu, que les vierges ont eu le privilége de voir avant les Apôtres mêmes Jésus-Christ ressuscité. Mais il veut que les 4.
vierges ne mettent pas leur mérite dans la seule pureté de corps, mais encore plus dans celle du cœur. On lui faisait un crime de 5.
porter les filles à embrasser la virginité, par les éloges qu'il lui donnait, et de s'opposer

[1] Matth. XIX, 16.
[2] Ambros., *Admonit.* in hunc lib., pag. 185.
[3] Hieronym., *Epist.* 30 *ad Pammach.*, pag. 237.
[4] Paul., *I Epist. ad Timoth.* V.
[5] Ambros., *de Viduis*, cap. 2, num. 9, 12.
[6] Lucæ II, 36.
[7] Ambros., lib. *de Virginit.*, cap. 8, num. 46.

au mariage de celles qui étaient consacrées à Dieu. « Plût à Dieu, dit-il, qu'on pût me convaincre du premier de ces crimes par de bonnes preuves, par des exemples réels, plutôt que par des discours vagues qui ne tendent qu'à me déshonorer ! je ne craindrais pas d'encourir votre haine. Plût à Dieu encore que je pusse détourner du mariage celles mêmes qui s'y destinent, et les engager à prendre le voile des vierges, plutôt que celui qu'on met sur la tête des femmes mariées ! Quoi ! me fera-t-on un crime de ne pas souffrir qu'on arrache des vierges du pied des autels pour les conduire à un époux? Voudra-t-on qu'ayant la liberté de se choisir un homme pour mari, elles n'aient pas la liberté de lui préférer Jésus-Christ. » Il mon-
Chap. 6. tre qu'on n'a aucun sujet de blâmer son zèle pour la virginité, puisqu'elle n'est ni mauvaise, ni nouvelle, ni inutile ; qu'elle a mérité les éloges de Jésus-Christ, et que saint Paul l'a préférée au mariage; qu'on se
7. plaint mal-à-propos que le nombre des vierges va faire manquer le genre humain, puisqu'on ne peut montrer quelqu'un qui ait cherché une femme sans en trouver. « En quel pays, ajoute-t-il, a-t-on fait la guerre pour une vierge ? Qui est-ce qui a perdu la vie pour l'amour d'elle? Ces malheurs sont des suites du mariage. Il faut venger un mari outragé par l'adultère ; porter les armes contre un ravisseur. Que l'on voie s'il y a des villes plus peuplées que celles où il y a plus de vierges. Combien en consacre-t-on tous les ans dans l'Eglise d'Alexandrie, d'Afrique et de tout l'Orient? Il naît moins d'hommes à Milan qu'on ne consacre de vierges dans ces provinces. »

Suite de l'analyse du livre de la Virginité.
Chap. 7. 7. Du moins faudrait-il, disaient la plupart, ne donner le voile qu'à des filles d'un âge mûr et avancé. « Oui, je conviens, répond saint Ambroise, qu'il est de la prudence d'un évêque de ne pas voiler facilement une jeune fille. Qu'il considère, à la bonne heure, quel est son âge; mais qu'il considère encore plus quelle est sa foi, sa pudeur et si elle a une chasteté éprouvée; qu'il examine si elle a la gravité des femmes âgées, les mœurs des vieillards, et un amour pour la pureté tel qu'on l'a après s'y être exercé pendant un grand nombre d'années ; si elle s'est toujours tenue sous la garde de sa mère, si elle n'a été que rarement avec ses compagnes : la plus longue vieillesse ne manque pas à cette fille, si elle a toutes ces qualités. Si au contraire elle n'en a aucune, il faut différer sa consécration, non parce qu'elle est trop jeune d'âge, mais parce qu'elle est trop jeune de mœurs. Ce n'est pas la vieillesse qui a rendu Thècle recommandable, c'est la vertu. Tous les âges sont propres au service de Dieu, et capables d'arriver à la perfection que Jésus-Christ nous a enseignée. Les enfants suivirent Jésus-Christ dans le désert, et il y en a eu plusieurs qui ont souffert le martyre pour la gloire de son nom. » Saint
Ambroise propose pour modèles aux vierges Chap. 8.
chrétiennes les vertus de l'épouse du Cantique des cantiques, particulièrement son ardeur et sa persévérance à chercher son époux, qui est Jésus-Christ ; mais il leur recommande de ne le point chercher où il n'est pas, c'est-à-dire dans le grand monde, ou chez de faux docteurs, peu instruits ou trop
relâchés. C'est sur les montagnes qu'il veut 9.
qu'on le cherche, d'où se répand de toutes parts la bonne odeur d'une vie sainte et remplie des plus sublimes vertus ; c'est dans le cœur d'un saint et savant évêque ; c'est dans le désert qui mène à la vie, et qui fleurit comme le lys, selon la parole du Prophète.

L'explication qu'il donne de ces paroles de l'épouse : *Comment revêtirai-je ma robe*, mérite d'être rapportée. « Remarquez ici, dit-il, 10.
le pieux langage de cette âme entièrement consacrée au service de Dieu, laquelle s'est tellement dépouillée de toutes les affections terrestres et charnelles, que quand bien même elle voudrait, elle ne sait pas comment elle pourrait s'en revêtir de nouveau. Tout la retient dans le devoir : la honte de se replonger dans le vice, la crainte de perdre sa réputation, l'oubli même de ses anciennes habitudes dont elle a effacé jusqu'aux moindres traces par une pratique continuelle du bien. »

Il explique avec autant de noblesse et 11, 12, 13, 14, 15, 16.
d'onction une grande partie du même Cantique ; et finit par le discours qu'il avait prê-
ché le jour de la fête des apôtres saint Pierre 18, 19, 20.
et saint Paul, dans lequel après avoir comparé les travaux des ministres de Jésus-Christ à la pêche miraculeuse de saint Pierre, il exhorte les vierges et les veuves à venir s'enfermer dans les filets des saints Apôtres, et prie le Seigneur de bénir sa pêche par d'heu-

[1] Isaie. XXXV, 1.

reux succès qu'il dit ne pouvoir attendre que de lui.

§ XII.

Des livres *de l'Institution d'une Vierge, de l'Exhortation à la Virginité* et *de la Chute d'une Vierge.*

Livre de l'Institution d'une Vierge, adressé à Eusèbe, citoyen de Bologne; à quelle occasion il a été écrit.

1. Le livre qui est communément intitulé: *Institution* ou *Education d'une Vierge*, porte aussi dans les manuscrits le titre de *Discours sur la virginité perpétuelle de Marie.* Ces deux titres lui conviennent également bien, puisque saint Ambroise y parle des devoirs des vierges consacrées a Dieu, et qu'il y combat l'erreur de Bonose qui avait attaqué la virginité perpétuelle de la sainte Vierge: aussi les a-t-on conservés tous deux dans la nouvelle édition de ses œuvres. Voici ce qui donna occasion à ce traité. Il y avait à Bologne un citoyen, nommé Eusèbe, aussi distingué par sa naissance que par ses richesses, qui avait un fils appelé Faustin, père d'un grand nombre d'enfants. Eusèbe, leur aïeul, les envoya à saint Ambroise qui était son ami, le priant de veiller à leur éducation. De ce nombre était une fille nommée Ambrosie, qu'il pria le saint évêque de consacrer à Jésus-Christ. Saint Ambroise qui la regardait aussi comme sa fille, l'offrit à Dieu avec joie en présence des fidèles, et lui fit en lui donnant le voile, un discours plein d'onction, qu'il mit ensuite par écrit, et qu'il adressa à Eusèbe. Il le loue dans une petite préface qui est à la tête de ce discours, de sa tendresse pour Ambrosie et du soin particulier qu'il prenait d'elle. « Vous n'élevez, lui dit-il, vos autres filles que pour les établir dans des maisons étrangères, au lieu que vous garderez toujours celle-ci dans votre maison. » C'est qu'alors les vierges demeuraient dans la maison de leurs parents, et n'étaient point encore, du moins en Italie, renfermées dans des monastères: car quoique les vingt vierges de Bologne, dont on a parlé plus haut, vécussent en société, elles n'étaient pas néanmoins cloîtrées.

Ce livre a été écrit vers l'an 391

2. Les deux chapitres ajoutés à cette exhortation font voir que saint Ambroise ne l'écrivit que vers l'an 391, car il y attaque l'hérésie de Bonose, qui fut condamnée pour la première fois dans le concile de Capoue tenu la même année.

Analyse du traié de l'éducation d'une Vierge.

3. Il commence ce traité par l'éloge de la virginité, dont il dit que les principaux devoirs sont la retraite, le silence et l'oraison.

Chap. 1, 2.

Ensuite il entreprend l'apologie du sexe, et prouve que c'est à tort qu'on accuse les femmes d'être la cause des misères du genre humain, et un sujet perpétuel de chute et de scandale aux hommes. « Car pourquoi reprocher en particulier au sexe le plus faible, la chute qu'il a faite, lorsqu'on ne peut disconvenir que le sexe le plus fort ne l'a pas évitée? La faute de la femme est en quelque sorte excusable; celle de l'homme ne l'est point: celle-là, comme l'assure l'Ecriture, fut trompée par le serpent qui était le plus fin et le plus rusé de tous les animaux: celui-ci l'a été par la femme. Si l'homme n'a pu résister à celle qui lui était inférieure, comment la femme aurait-elle résisté à l'ange qui lui était supérieur? Et si l'homme n'a pu garder le commandement qu'il avait reçu de Dieu même, comment la femme aurait-elle gardé le commandement qu'elle n'avait reçu que de son mari? La femme, quoique coupable, trouve donc une excuse dans le péché de l'homme. Aussi Dieu reprend sévèrement celui-ci, tandis qu'il se contente d'interroger celle-là. Dans le jugement même où ils sont tous deux condamnés, la femme fait paraître plus de douceur et de modération que l'homme. Adam accuse Eve, Eve n'accuse que le serpent; et quoique chargée par son mari, elle ne le charge pas à son tour: elle voudrait au contraire, si elle le pouvait, le faire absoudre. »

Chap. 3. 4.

Saint Ambroise montre que la beauté dont on se plaint comme d'un piége dangereux, n'est un sujet de tentation qu'à l'égard de ceux qui la préfèrent follement à la beauté intérieure. Ce n'est point un vice dans une femme d'être telle que la nature l'a formée, mais c'en est un dans un homme de rechercher dans une femme ce qui lui est souvent une occasion de tomber. Les hommes sont d'autant plus coupables que connaissant le péril, ils ne prennent pas les précautions les plus sûres pour s'en mettre à couvert, qui sont de veiller, de prier, de jeûner. Si la femme a péché avant l'homme, elle a aussi été la première à avouer son péché, et elle a soin de l'expier tous les jours, non-seulement en s'exposant aux douleurs de l'enfantement pour l'amour de l'homme, mais en jeûnant tous les jours, et en ajoutant des jeûnes volontaires à ceux qui sont d'obligation, tandis que l'homme qui l'a suivie dans son égarement néglige de la suivre dans son retour. Enfin, si Eve a occasionné la condamnation du genre humain, cette perte a été pleine-

ment réparée par Marie lorsqu'elle est devenue Mère d'un Dieu, et que par son exemple elle a appelé plusieurs filles à la virginité.

Réponse aux objections contre la virginité perpétuelle de Marie.

Chap. 5.

4. Saint Ambroise qui jusque-là avait cru devoir laisser ensevelie dans un profond silence l'hérésie de ceux qui attaquaient la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, s'élève ici contre eux avec beaucoup de force. Bonose évêque de Sardique, était le chef de cette secte. Le Saint répond d'abord à leurs objections. Le terme de *femme,* dont l'Ecriture se sert quelquefois en parlant de Marie, ne blesse en aucune manière sa virginité ; ce mot désigne le sexe et non pas le mariage [1]. L'usage commun du peuple ne peut en cela prévaloir contre la vérité. Ce nom a été donné à Eve avant que son mari l'eût connue, et elle le porta pendant tout le temps qu'elle demeura dans le Paradis terrestre. Ce qui est dit en saint Matthieu [2] : *Marie se trouva enceinte avant qu'ils eussent été ensemble*, n'intéresse point non plus la virginité perpétuelle de Marie, c'est la coutume de l'Ecriture de marquer clairement ce qu'elle veut faire connaître, et de ne s'arrêter pas à la question incidente. Par la même raison on ne doit point conclure que Joseph ait connu la sainte Vierge, parce qu'il est dit plus bas [3]: *Joseph ne la connut point jusqu'à ce qu'elle enfanta son fils*, comme on ne peut pas dire que Dieu ait cessé d'être Dieu pendant quelque temps, parce qu'il est dit dans Isaïe [4]: *Je suis Dieu jusqu'à ce que vous arriviez à la vieillesse ;* que le Fils cesse quelques jours d'être assis à la droite du Père, parce que nous lisons dans le psaume [5] CIXe : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur, asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pied.* Joseph, à la vue de son épouse enceinte, prit, il est vrai, la résolution de la renvoyer secrètement la croyant coupable, mais il fut seulement dans cette pensée, tandis qu'il ignora le mystère, et avant l'apparition de l'Ange : aussitôt qu'il en eût été instruit il demeura fidèle, ne douta plus de la virginité de Marie et tint caché le mystère qui lui avait été confié.
6. Ces paroles : *Joseph prit sa femme avec lui et partit pour l'Egypte* [6], ne sont rien pour les bonosiaques; car dès qu'une femme est unie à son mari, elle prend le nom d'épouse, et ce nom lui est donné dès le premier moment de leur union. La perte de la virginité ne fait pas le mariage, c'est le consentement des parties ; et une fille acceptant un mari, devient véritablement son épouse, quand même son mari ne la connaîtrait pas et n'habiterait jamais avec elle. Les frères de Jésus-Christ, dont il est parlé dans l'Evangile, ont pu appartenir à Joseph et non pas à Marie. Au surplus le nom de frères se donne indifféremment à ceux qui sont d'une même nation et d'une même race, ou qui ont ensemble d'étroites liaisons.

Preuves de la virginité perpétuelle de Marie.

Chap. 6.

5. Après avoir détruit les objections des bonosiaques, saint Ambroise vient aux preuves de la virginité perpétuelle de la sainte Vierge. Il n'est pas à croire que Jésus-Christ ait pris pour mère une vierge qui n'aurait pas eu assez de vertu pour se conserver toujours pure ; ni qu'elle eût abandonné elle-même une vertu dont elle avait proposé aux vierges le plus parfait modèle. Comme il n'y a aucune créature sur qui Jésus-Christ a répandu ses grâces avec plus d'abondance que sur sa Mère, il est hors de toute apparence qu'il ait souffert la perte de son plus auguste privilège, et celui qui, selon l'Ecriture, a toujours eu plus de part aux faveurs de Dieu que tous les autres états. Il n'est pas plus vraisemblable, que Marie ayant porté un Dieu dans son sein, y ait voulu porter ensuite un homme. Joseph étant un homme juste, n'a pas été assez téméraire pour ne pas vivre avec elle dans une perpétuelle continence. Jésus-Christ a rendu témoignage à la virginité de Marie, en la recommandant lorsqu'il était sur la croix, à saint Jean son disciple bien-aimé, et en lui
donnant pour mère; s'il elle eût usé du ma- 7.
riage comme les autres femmes, il n'aurait eu garde de séparer une épouse de son époux pour la donner à un autre. « Jésus-Christ ne prétendait pas sans doute autoriser par là le divorce, ni Marie ne songeait pas à se séparer de son époux : mais avec qui devait-elle mieux demeurer qu'avec celui que son Fils avait institué son héritier, et qu'il avait fait le gardien de sa virginité? » Saint Ambroise suppose ici que Joseph, époux de Marie, vivait encore au temps de la passion ; et ce qui lui fait dire que la séparation de la sainte Vierge n'était pas un divorce, c'est qu'il paraît persuadé que le mariage ne l'avait unie à Joseph que pour l'accomplissement du mystère, et

[1] Joan., II, III et V. — [2] Matth. I, 18.
[3] Matth. I, 25.
[4] Isaie XLVI, 4. — [5] Psal. CIX.
[6] Matth. I, 24.

que ce mariage devait cesser quand le mystère fut entièrement accompli par la mort de Jésus-Christ.

Chap. 8. Il tire une autre preuve de la virginité perpétuelle de Marie, de cet endroit d'Ezéchiel[1]: *Le Seigneur me dit: Cette porte demeurera fermée, elle ne sera point ouverte et nul homme n'y passera, parce que le Seigneur le Dieu d'Israël est entré par cette porte, et elle demeurera fermée.* « Quelle est cette porte, dit saint Ambroise, si ce n'est Marie? Et pourquoi est-elle fermée, si ce n'est parce qu'elle est vierge? Marie est donc cette porte par laquelle Jésus-Christ est entré dans le monde lorsqu'elle l'a enfanté en demeurant toujours vierge; le sceau de sa virginité est resté entier et n'a jamais été rompu, lorsque celui dont l'univers ne peut soutenir la grandeur, est sorti de son sein virginal; Jésus-Christ a passé par cette porte, mais il ne l'a pas ouverte. » Saint Ambroise avait dit dans son second livre sur saint Luc[2], que Jésus-Christ en naissant ouvrit le sein de sa mère: mais il ne s'était servi de cette façon de parler que pour s'accommoder à celle dont a usé Moïse en parlant de la naissance des premiers nés; et on ne doit nullement en inférer qu'il ait pensé diversement en différents temps, sur la manière dont Jésus-Christ sortit du sein de Marie.

Figures de la virginité de Marie. Exhortation aux vierges. Preuves de la divinité de Jésus-Christ.

6. Saint Ambroise trouve des figures de la virginité de Marie dans ce qui est dit au quatrième chapitre des Cantiques, du jardin fermé et de la fontaine scellée, et dans ce que dit Isaïe, du rejeton qui sort de la tige. Il en fait l'application aux vierges chrétiennes, qu'il dit devoir d'autant plus imiter la virginité perpétuelle de la sainte Vierge, que Jésus-Christ leur époux céleste les y invite.
Chap. 9. Il prouve qu'il est Dieu, et établit nettement la divinité des trois personnes, s'arrêtant
10. particulièrement à celle du Fils, parce que les bonosiaques qu'il avait déjà refutés touchant la virginité perpétuelle de Marie, niaient encore avec Photin la divinité de Jésus-Christ.

De ce qu'il est écrit[3]: *Allez, baptisez au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit*, ces hérétiques, que saint Ambroise appelle ariens, concluaient que le Père étant nommé le premier, était plus grand que le Fils qui n'est nommé que le second. « Quoi donc, leur répond le saint évêque, le Père est-il inférieur au Fils, parce qu'il est dit dans l'Evangile: *Au commencement était le Verbe, et le Verbe était avec Dieu?* ou lorsque Jésus-Christ a dit: *L'Esprit du Seigneur s'est reposé sur moi, c'est pourquoi il m'a consacré par son onction*, a-t-il prétendu que le Saint-Esprit était au dessus du Fils de Dieu? Par ces termes *au nom*, qui précédent les autres, Jésus-Christ nous enseigne qu'un seul nom suffit pour exprimer la Trinité; que comme il n'y a qu'un seul nom, il n'y a qu'un seul Dieu, qu'une seule divinité, qu'une seule majesté. »

Ils opposaient encore ce passage de la première Epître aux Corinthiens[4]: *Le premier homme qui vient de la terre est terrestre; le second homme qui vient du Ciel est céleste.* Saint Ambroise répond que c'est seulement comme homme que l'Apôtre appelle Jésus-Christ *le second homme*, parce qu'en effet il est après Adam; mais qu'il est le premier selon sa divinité, n'ayant personne avant lui. Chap. 11, 12.

Il donne ensuite l'explication des endroits de l'Ancien Testament qui renferment des figures de la virginité de Marie. Il en trouve une dans ce vase bouillant, dont parle le prophète Jérémie[5]; une autre dans cette nuée légère, sur laquelle Isaïe dit que le Seigneur doit venir: « Nuée vraiment légère, qui n'ayant jamais senti comme les autres femmes le poids et l'incommodité de la grossesse, a délivré le monde du lourd fardeau du péché, en portant dans son sein le libérateur des pécheurs. » Il exhorte les vierges à recevoir en elles la pluie spirituelle qui tombe de cette nuée. « Elle modérera, dit-il, la chaleur de vos passions, et par la douce humidité qu'elle répandra dans le champ de votre âme, elle la rendra féconde en bonnes œuvres. » Il applique encore à la sainte Vierge ce qui a été 14, 15, 16.
dit mystiquement de l'Eglise dans le Cantique des cantiques, et la bénédiction qu'Isaac donna à Jacob. Puis s'adressant à Ambrosie, il lui trace un plan de vie, qui se réduit à la fuite de la vie et du commerce du monde; au chant continuel des psaumes, des cantiques et des hymnes, non pas pour plaire aux hommes mais à Dieu; à la méditation des paroles et des actions de Jésus-Christ, comme aussi des commandements de Dieu, et à l'exercice des vertus, particulièrement de la charité. Il finit ce plan de vie par une prière 17.

[1] Ezechiel. XLIV, 1.
[2] Ambros., lib. II *in Lucam*, num. 57, pag. 1300.
[3] Matth. XXVIII, 19. — [4] I Cor. XV, 47.
[5] Jerem. I, 13.

qu'il adresse à Dieu pour Ambroise, dans laquelle il le conjure de prendre sous sa protection cette fille résolue de passer toute sa vie à son service, de lui offrir son âme et de lui consacrer sa virginité. « Je vous la présente, Seigneur, en qualité de votre pontife; je vous la recommande comme étant son père, servez-lui par votre bonté de guide et de conducteur. Ajoutez à la pudeur, dont elle est déjà ornée, la modestie, la sobriété, la continence. Donnez-lui un voile rougi dans le sang du Sauveur : faites qu'elle porte dans sa chair la mortification de Jésus-Christ; c'est là le voile glorieux que vous mettrez sur sa tête; ce sont les riches vêtements sous lesquels vous couvrirez ses péchés et ferez briller son innocence. Ajoutez encore, une ardeur toujours nouvelle pour le culte de la religion, une attention à posséder le vase de son corps dans la sainteté, un amour pour les humiliations, une ardente charité, un zèle inébranlable pour la vérité, un soin continuel de la modestie et de la pudeur. Faites qu'elle soit chaste comme la tourterelle, simple comme la colombe, qu'elle ait un cœur plein de candeur, qu'elle soit sobre à parler, retenue devant le monde, remplie de tendresse pour ses parents, de compassion pour les pauvres et les misérables, d'éloignement pour tout ce qui a l'apparence du mal, et qu'elle remplisse de consolation le cœur de la veuve. » Enfin, il invite Jésus-Christ à venir au jour de ses noces recevoir sa servante, qui se consacre à lui par une profession publique, après s'y être consacrée depuis longtemps en esprit et de cœur.

On voit par ce traité de saint Ambroise[1], qu'il en avait déjà composé plusieurs sur la même matière.

Exhortation à la virginité, écrite vers 393.

7. Le suivant traite encore de la virginité. C'est un discours que saint Ambroise fit vers l'an 393, à Florence, en dédiant une église qu'une sainte veuve, nommée Julienne, y avait fait bâtir, et qui fut nommée la basilique Ambrosienne. On a donné à ce discours le titre d'*Exhortation à la virginité,* parce que la plus grande partie est employée à l'instruction des trois filles de cette veuve.

Analyse de ce traité.

Chap. 1.

8. Il y est aussi beaucoup parlé des reliques des saints martyrs Vital et Agricole, dont il avait fait la translation à Bologne avec l'évêque du lieu, vers le commencement de cette même année 393. Saint Ambroise y fait encore l'histoire de leur martyre, et relève avec de grands éloges le prix de leurs reliques, dont l'évêque de Bologne lui avait fait présent, et qu'il avait placées sous l'autel de l'église qu'il venait de dédier. « Je vous ai apporté, dit-il, en s'adressant à ceux de Florence, des présents que j'ai amassés de mes propres mains : ce sont les trophées de la croix dont vous éprouvez vous-même la vertu par les miracles qu'elle opère, et dont les démons ne peuvent s'empêcher de confesser la puissance. Je laisse à d'autres d'amasser de l'or et de chercher des pierres précieuses; pour moi j'ai amassé des clous qui ont percé le corps du Martyr, et qui sont en si grand nombre, qu'ils y ont fait plus de plaies qu'il n'y a de membres; j'ai amassé les restes de son sang et le bois de sa croix, qui sont les signes éclatants de la victoire qu'il a remportée. Recevez donc avec respect ces présents de salut que je vais maintenant déposer sous le saint autel. Une pieuse veuve m'a demandé ce sacré dépôt, et je n'ai pu le lui refuser. »

Chap. 2.

Cette veuve était Julienne. Saint Ambroise fait l'éloge de sa piété, dont il donne pour preuve l'église qu'elle avait fait bâtir; la belle éducation qu'elle avait donnée à ses enfants; la constance avec laquelle elle souffrit la perte de son mari, qu'elle regrettera moins pour elle que pour ses enfants, et pour l'Eglise qui avait en lui un zélé et fidèle ministre; l'exhortation qu'elle fit elle-même à ses enfants après la mort de leur père, pour les engager à être les héritiers de ses vertus plus encore que de ses biens. Dans cette exhortation, elle 3.
dit à son fils : « Rappelez-vous à quel ministère votre père vous a destiné en vous appelant Laurent : nous avons fait vœu à ce Saint dont vous avez reçu le nom; notre vœu a été suivi d'un prompt succès. Rendez donc à ce Martyr ce que vous lui devez; c'est à ses prières que nous vous devons, et c'est à vous maintenant à accomplir ce que nous lui avons promis en vous donnant son nom. » Elle lui représente qu'il ne peut rien faire de mieux que de prendre Dieu pour sa portion, en s'engageant dans le ministère des autels, auquel il était destiné. S'adressant ensuite à 4.
ses filles, elle leur fait une peinture fort naturelle de tous les inconvénients du mariage, particulièrement de la servitude attachée inséparablement à cet état, et elle leur conseille

1 Ambros., *de Instit. Virg.*, cap. 2, num. 15.

de ne choisir point d'autre époux que Jésus-
Chap. 5. Christ. Elle leur représente, à cet effet, les avantages de la virginité, et leur fait remarquer que si les Livres Saints ont donné à plusieurs femmes de grands éloges, ce n'est qu'aux vierges qu'ils accordent le privilége d'avoir procuré le salut public. C'est une vierge qui [1], dans l'Ancien Testament, fait passer à pied sec la mer rouge aux Hébreux; c'est une vierge qui, au temps de l'Evangile, enfante l'Auteur et le Rédempteur de l'univers. L'Eglise est vierge [2]; la fille de Sion est vierge; Jérusalem, cette ville qui est dans le ciel, est vierge; c'est à une vierge que Jésus-
6. Christ confie sa mère. » Faites attention, ajoute-t-elle, à quoi vous êtes engagés par le vœu de votre père et de votre mère [3]. Nous
8. avons ouvert notre bouche devant le Seigneur, notre désir a formé notre vœu : nous avons prié, c'est à nous à acquitter des promesses que nous lui avons faites. Vous savez de quelle obligation sont les vœux que les pères et mères font pour leurs enfants : du moins apprenez-le de la fille de Jepthé qui s'offrit volontiers à la mort plutôt que de ne pas accomplir le vœu de son père. »

L'exhortation de Julienne eut l'effet qu'elle en attendait. Elle conduisit son fils et ses filles à l'église, où Laurent fut fait lecteur : ses sœurs s'y consacrèrent solennellement à Dieu, mais elles continuèrent à vivre dans la
9. maison de leur mère. Quoique les instructions qu'elle leur avait données parussent suffisantes, saint Ambroise crut devoir y en ajouter d'autres. Il s'étend sur l'application que les vierges doivent avoir à chercher Jésus-Christ jour et nuit dans les divines Ecritures; il
10. leur prescrit la vigilance sur elles-mêmes, le chant des psaumes, la récitation du Symbole, le détachement de la vie, l'amour de la pureté, le mépris des ornements mondains, la
11, 13. simplicité évangélique; il leur dit de préférer la beauté de l'âme à celle du corps, les larmes à la joie, la fuite des jurements et la médisance; l'assiduité à la prière, l'amour de la retraite, du silence, du jeûne, et de se procurer par toutes sortes de bonnes œuvres une bonne
12. réputation. Il leur propose l'exemple de sainte Sothère, sa parente, qui, quoique d'une rare beauté et d'une famille distinguée, foula aux pieds tous ces avantages pour conserver sa foi; et celui d'un jeune toscan, qui s'étant aperçu que sa beauté, qui était singulière, était une occasion aux femmes de s'attacher à lui, se fit de toutes parts des incisions sur le visage, pour éteindre les passions qu'il avait allumées dans leur cœur. Il promet à
Julienne que Dieu la récompensera pour lui Chap. 14.
avoir consacré tous ses enfants, et finit en conjurant le Seigneur de jeter un regard favorable sur la maison qu'il venait de dédier, sur les autels érigés en son honneur, et sur les pierres spirituelles dont on lui avait construit un temple véritablement digne de lui; d'écouter favorablement les prières de ceux qui l'invoqueaient dans ce saint lieu, et d'avoir pour agréables tous les sacrifices qui y seraient offerts.

Traité contre une vierge qui s'était laissée corrompre. Il est de saint Ambroise.

9. Le traité qui a pour titre : *Invective contre une vierge qui s'était laissée corrompre*, fut [4] cité dans le second concile de Douzy, tenu en 874, sous le nom de saint Jérôme et de saint Ambroise; et il est vrai qu'il se trouve parmi les œuvres de l'un et de l'autre : mais on ne peut disconvenir qu'il ne soit d'un autre que de saint Jérôme; puisque l'auteur était évêque, et que saint Jérôme ne le fût jamais. Quelques uns l'ont attribué à Nicétas, évêque des Daces, et cela parce que Gennade [5] en parlant de ses écrits, dit que cet évêque avait composé un discours adressé à une vierge tombée dans le péché, où il avait mis tout ce qui peut exciter une personne à la pénitence : mais cette conformité de sujet et de titre n'est pas une raison suffisante pour attribuer cet écrit à Nicétas, puisqu'il n'est pas le seul qui ait traité une semblable matière. La lettre [6] quarante-sixième de saint Basile à une vierge consacrée à Dieu et qui était tombée dans le péché, peut passer pour un discours excellent sur ce sujet. D'ailleurs, on ne trouve aucun manuscrit qui donne ce discours à Nicétas. Tous, au contraire, l'attribuent à saint Ambroise, si l'on en excepte un d'une main très-récente, où il porte le nom de saint Chrysostôme. On objecte que le style est différent de celui de saint Ambroise. Cela est vrai dans quelques endroits, surtout dans le commencement, qui est écrit avec moins d'élégance et avec moins de précision; mais ces endroits mêmes qui paraissent moins travaillés, ne laissent pas

[1] Exod. XV, 20.— [2] Luc. I, 27.
[3] Joan. XIX, 27.
[4] Concil. Labb., tom. IX, pag. 270.
[5] Gennad., *de Viris illustr.*, cap. 22.
[6] Basil., *Epist.* 46, pag. 136.

de ressentir, comme tout le reste de cet écrit, la sublimité et la force du génie de ce Père, et sa fécondité. Le chagrin que causait à saint Ambroise la faute de cette vierge, et plus encore une espèce d'endurcissement dans le crime, a pu lui occasionner cette inégalité de style. Dans ces sortes d'occasions on pense plus à dire des choses touchantes, qu'à les dire avec élégance; et elles ne laissent pas toujours le loisir de limer un discours. On objecte encore que l'auteur de cette invective y enseigne l'erreur des novatiens sur la pénitence ; erreur dont saint Ambroise était bien éloigné, puisqu'il l'a combattue dans des livres fait exprès : mais cette objection est sans fondement. Il n'y a rien dans le passage qu'on allègue qui favorise l'erreur des novatiens. Le voici à la lettre : « Faites[1] pénitence jusqu'au dernier moment de votre vie, et ne vous flattez pas d'obtenir le pardon par un jugement humain; car celui-là vous a trompé qui vous a promis qu'il en serait ainsi : comme c'est Dieu proprement que vous avez offensé, c'est de lui seul que vous devez attendre le remède au jour du jugement. » Il est visible que par ces paroles l'auteur n'a en vue que de détromper cette fille qui s'etait laissée persuader follement que sa faute n'avait offensé que les hommes, et que c'était d'eux qu'elle en devait recevoir la rémission : s'il la renvoie au jugement de Dieu, c'est qu'elle ne témoignait pas avoir de sa faute le regret qu'elle en devait avoir. Aurait-il été de la prudence de cet évêque de promettre l'absolution à une impénitente, et n'a-t-il pas dû, sans craindre de passer pour un novatien, la renvoyer au jugement de Dieu, elle qui avait porté l'audace[2] et la témérité jusqu'à étouffer les remords de la conscience, jusqu'à croire que par une virginité feinte elle pourrait en imposer à Dieu? Laissons donc saint Ambroise en possession de ce traité, qui n'a rien qui ne soit digne de lui[3].

Analyse de ce traité. 10. Après y avoir témoigné ses inquiétudes et sa douleur sur la chute de cette vierge, il s'adresse à elle-même, et lui dit :
Chap. 1. « En perdant la virginité, vous avez perdu en même temps votre nom; car oseriez-vous encore vous appeler Suzanne n'étant plus Chap. 2.
chaste, et prendre le nom de lys dont vous avez terni la blancheur? D'épouse de Jésus- 3.
Christ vous êtes devenue une abominable prostituée. Quelle espérance peut-il vous rester auprès de lui? Où en serez-vous lorsque vous paraîtrez devant Marie, Thècle et Agnès et tout le chœur sans tache des vierges? Peut-être me direz-vous : « Avec une chair aussi faible que la mienne, comment aurais-je pu soutenir une si forte tentation? » Sainte
Thècle vous répondra avec la troupe innom- 4.
brable de ses compagnes, qu'ayant comme vous une chair faible et fragile, elle a conservé sa chasteté au milieu des divers tourments que la cruauté des tyrans avait inventés pour l'abattre. Vous direz encore qu'on vous a fait violence ; mais la chaste Suzanne, dont vous portez faussement le nom, a surmonté celle que voulaient lui faire ces deux infâmes vieillards. Où sont les cris que vous avez poussés pour vous défendre des fureurs de ce jeune homme que vous accusez? Où sont les marques de la résistance que vous lui avez faite? Vous avez rougi, me direz-vous, de déclarer votre infamie à toute votre famille ; mais pourquoi craindre où il n'y en avait aucun lieu? » Il lui représente la douleur et la confusion qu'elle a causées à toute sa famille, à son père, à sa mère, qui en méritaient d'autant moins, qu'elle avait trouvé en eux plus d'opposition à l'état de vierge qu'elle s'était opiniâtrée d'embrasser. « Car je sais, dit-il, que votre père vous ayant fait envisager les difficultés qui environnaient cet état, non seulement vous résistâtes à toutes ses remontrances, mais vous lui répondîtes que vous ne vous étiez déterminée à cette vocation qu'après avoir eu sur ce sujet les révélations les plus expresses et les plus effrayantes. »

Saint Ambroise lui reproche d'avoir oublié 5.
ce qui s'était passé au jour de sa consécration, qui était celui de Pâques ; l'assemblée nombreuse que cette cérémonie avait attirée à l'église; l'exhortation qu'on lui fit dans cette occasion; les vœux qu'elle fit à Jésus-

[1] *Inhære pœnitentiæ usque ad extremum vitæ, nec tibi præsumas ab humana die veniam dari ; quia decipit te qui hoc tibi polliceri voluerit. Quæ enim proprie in Dominum peccasti, ab ipso solo te convenerit in die judicii expectare remedium.* Ambros., lib. *de lapsu Virg.*, cap. 8, num. 38.

[2] *Multum audax, multum temeraria, ut te conscientia tua non terreret, sed simulata virginitate, putares te etiam Deum posse decipere.* Ibid., cap. 6, num. 26.

[3] Voyez Fesseler, *Institutiones Patrologiæ*, tom. I, pag. 721, qui met cet ouvrage parmi les écrits douteux. (*L'éditeur.*)

Christ en présence des nouveaux baptisés portant à leurs mains des flambeaux ; le consentement que tous les assistants donnèrent à sa consécration, non en la signant avec de l'encre, mais en la ratifiant à haute voix et en disant *Amen*. « Si une femme tombée en adultère, après avoir contracté mariage dans toutes les formes, s'expose au danger d'être condamnée à mort, quoiqu'elle ne soit unie qu'à un homme mortel, que doit-on penser d'une vierge qui ayant contracté dans l'Eglise une union toute sainte avec le divin époux devant une infinité de témoins, en présence des anges et des armées du ciel, s'est livrée à un adultère ? Y a-t-il des supplices assez rigoureux pour punir une telle infidélité ? Quelqu'un dira peut-être [1] : *Il vaut mieux se marier que de brûler ;* cela est vrai : mais cette maxime ne regarde que celles qui ne sont pas liées et qui n'ont pas encore reçu le voile ; car pour celles qui l'ont reçu et qui sont consacrées à Jésus-Chrtst, elles ont déjà contracté un mariage, et elles sont unies à un époux immortel. » Saint Ambroise con-
Chap. 6. tinue : « Comment, lorsque vous commettiez ce crime honteux, ne rappeliez-vous pas dans votre esprit l'habit sacré dont vous étiez revêtue, et le privilége que vous aviez de venir à l'église avec les autres vierges ? Comment ne vous êtes vous pas souvenue de ces lampes allumées qui ont tant de fois brillé à vos yeux durant les veilles de la nuit ; de ces hymnes et de ces cantiques spirituels qui ont tant de fois frappé vos oreilles ; de ces lectures des Livres Saints si pleines d'instructions, et surtout de celle où l'Apôtre [2] vous crie : *Fuyez la fornication?* Ne deviez-vous pas du moins vous souvenir de ce lieu séparé qui vous était marqué dans l'église où les dames les plus illustres accouraient à l'envi par un mouvement de piété vous demander avec empressement le baiser de paix, quoiqu'elles fussent meilleures et plus saintes que vous ? Ne deviez-vous pas vous souvenir de ces sentences qu'on avait peintes sur la muraille et qui se présentaient sans cesse à vos yeux [3] : *Une femme mariée est partagée entre Dieu et son mari ; mais une femme qui n'est point mariée et une vierge s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être saintes de corps et d'esprit.* »

Suite de l'analyse de ce traité. 11. La mauvaise réputation avait précédé le crime de cette fille, et il y avait eu trois ans auparavant des discours désavantageux sur sa conduite : elle y fut sensible et demanda publiquement dans l'église qu'on la vengeât de ces médisances. Saint Ambroise se joignit à son père pour en découvrir l'auteur et lui faire subir les peines canoniques, mais ce fut inutilement. Il semblait que Suzanne frappée des bruits qu'on avait répandus contre elle, aurait dû changer de conduite et veiller de plus près sur elle-même. Au contraire, elle continua son mauvais commerce, et exposa ses œuvres de ténèbres à la lumière du soleil. On l'accusa même d'avoir fait mourir secrètement l'enfant qu'elle avait eu de son adultère. Elle fit son possible pour cacher son crime, et ne le voulut jamais confesser ; mais en ayant été convaincue devant l'évêque, elle fut condamnée à en faire pénitence publique. Sa faute fut aux Chap. 7.
païens et aux juifs une occasion de déclamer contre l'Eglise ; et le peuple en eut tant d'horreur que l'on criait de toutes parts qu'il la fallait brûler toute vive. Saint Ambroise pro- 8.
fite de toutes ces circonstances pour lui inspirer une juste terreur des jugements de Dieu, et pour la porter à embrasser avec plus d'ardeur le remède salutaire de la pénitence. Il l'exhorte à la faire pendant tout le reste de sa vie dans la douleur et dans l'amertume ; à se punir elle-même par des supplices qui servent à sauver son âme, et qui soient proportionnés à son crime ; à étouffer dans son cœur tout amour et toute attache pour la vie présente ; à se regarder comme morte, et à chercher les moyens de reprendre une nouvelle vie. « Il faut de plus, ajoute-t-il, vous revêtir d'une robe de deuil, couper ces cheveux qui ont servi à votre vanité et à votre perte ; faire verser des torrents de larmes à ces yeux qui par leurs regards immodestes vous ont engagée dans le crime ; couvrir de cendres et de cilices ce corps dont la beauté a été l'objet de votre complaisance, et l'abattre par les jeûnes et les austérités ; fondre votre cœur comme de la cire, selon l'expression du Prophète, en le privant des douceurs de la vie ; et ne pas même laisser votre esprit exempt de supplice, puisqu'il s'est rendu coupable en suivant les impressions funestes de votre corps. » Il lui promet, si elle persévère dans cette austère pénitence, l'exemption des peines qu'elle a méritées. « C'est ainsi, ajoute-t-il, que David s'étant converti

[1] I Cor. VII, 9.— [2] I Cor. VI, 18. [3] I Cor. VII, 34.

recouvra la justice; et que Ninive cette ville pécheresse, évita la ruine entière dont elle était menacée. Comme on ne guérit les grandes plaies que par un traitement long et difficile, de même on n'expie les grands crimes que par une longue et sérieuse satis-
Chap. 9. faction. » Saint Ambroise apostrophe ensuite le jeune homme qui avait corrompu cette vierge, en lui mettant devant les yeux les châtiments dont Dieu frappa Balthazar, roi des Perses, pour avoir osé boire avec ses courtisanes et ses concubines dans les vases que Nabuchodonosor avait enlevés du Temple de Jérusalem; il le menace des plus terribles supplices, s'il ne fait une pénitence proportionnée à l'énormité de son crime. « Entrez, lui dit-il, de vous-même dans la prison de la pénitence, en vous traitant en criminel; chargez-vous de pesantes chaînes, tourmentez votre âme par des gémissements continuels et par de longs jeûnes, demandez aux justes le secours de leurs prières, prosternez-vous aux pieds des élus. » C'étaient
10. les exercices de la pénitence publique. Il revient à Suzanne, et lui ordonna de réciter chaque jour le psaume cinquantième que David a composé à l'occasion d'un pareil crime, et de réciter souvent cet endroit de Jérémie [1] : *Qui donnera de l'eau à ma tête, et à mes yeux une fontaine de larmes*, pour pleurer les plaies que j'ai faites à mon âme.

Il paraît par le septième [2] chapitre de cette invective que Suzanne était déjà entrée dans un monastère de vierges lorsqu'elle tomba dans le péché d'impureté, ce qui prouve que cet écrit est postérieur à l'an 377, où il n'y avait pas [3] encore à Milan de monastère de filles; mais il y en avait un à Bologne, et il s'en forma vers ce temps-là presque dans tout l'empire romain. Les vierges y demeuraient sans être cloîtrées, vivant sous l'obéissance d'une supérieure, et ne sortant que pour aller à l'église assister aux divins offices, ou pour vaquer à quelques exercices de charité. Il est aussi parlé dans ce chapitre d'un [4] hymne *de la Virginité* que les vierges chantaient, et qui renfermait les devoirs de leur profession : c'était apparemment la dernière partie du psaume quarante-quatrième, depuis le verset dixième jusqu'à la fin où le Prophète parle de la gloire ou des devoirs de la virginité.

§ XIII.

Du livre *des Mystères* ou *des Initiés*.

1. Si quelques ministres protestants ont contesté à saint Ambroise le livre qui est intitulé *des Mystères*, on peut assurer qu'ils ne l'ont fait que parce qu'il y établit trop clairement le dogme de la présence réelle dans l'Eucharistie. Leurs objections ne sont que des minuties qui ne méritent point d'être rapportées, moins encore d'être réfutées : aussi les plus raisonnables d'entre eux, comme Blondel [5], Forbesius [6] et quelques autres sont convenus qu'il fallait laisser ce saint évêque en possession d'un traité, qui a toujours porté son nom. Il se trouve en effet attribué à saint Ambroise dans tous les manuscrits, et personne avant le seizième siècle, n'a révoqué en doute qu'il en fût auteur. C'est son style, c'est sa doctrine; et s'il y parle de nos mystères d'une manière plus développée que dans quelques autres de ses ouvrages, c'est que ceux-ci sont composés des discours qu'il avait prononcés en présence des catéchumènes, et que dans celui-là il explique [7] aux nouveaux baptisés ce qui regarde les mystères qu'ils avaient reçus. Enfin, ce que l'auteur dit au commencement de l'ouvrage, qu'il avait déjà donné [8] aux catéchumènes des règles de vie, dans des discours sur la vie des Patriarches, convient parfaitement à saint Ambroise, dont les livres sur Abraham, Isaac, Jacob et Joseph, ne sont que des discours où il donne un grand nombre de préceptes pour la pratique de toutes les vertus chrétiennes. On peut tirer du même endroit que le livre des mystères ne parut au plus tôt qu'en l'an 387, temps auquel on rapporte communément ceux que saint Ambroise écrivit sur les Patriarches.

Le livre des Mystères est de saint Ambroise; il fut écrit après l'an 387.

[1] Jerem. IX, 1.

[2] Ambros., *ad Ministerium virginale transisti*, c. 7, num. 28.

[3] Idem, lib. I *de Virginit.*, cap. 10.

[4] *Frustra hymnum virginitatis exposui, quæ et gloriam propositi et observantiam pariter decantares.* Idem, cap. 7, num. 29.

[5] Blondel, *de la Primauté*, pag. 242.

[6] Forbes., *Instruct. theolog.*, tom. II, pag. 499.

[7] *Nunc de mysteriis dicere tempus admonet, atque ipsam sacramentorum rationem edere, quam ante baptismum si putassemus insinuandam, nondum initiatis, prodidisse potius quam edidisse æstimaremur.* Ambros., *de Myster.*, cap. 1, num. 2.

[8] *De moralibus quotidianum sermonem habuimus eum vel Patriarcharum gesta, vel proverbiorum legerentur præcepta.* Ambros., *de Myster.*, cap. 1, num. 1.

Analyse de ce livre. Cérémonies du baptême. Chap. 1.

2. Ce livre, comme nous l'avons déjà remarqué, est une instruction que saint Ambroise fit aux nouveaux baptisés la veille de Pâques. Elle avait été précédée pendant le Carême, des instructions morales sur la vie des Patriarches et sur les Proverbes : ce qui fait voir que pendant ce saint temps on lisait alors à Milan dans l'Eglise la Genèse et les Proverbes de Salomon. Le saint évêque leur explique la nature et les cérémonies des trois sacrements qu'ils venaient de recevoir, c'est-à-dire du Baptême, de la Confirmation et de l'Eucharistie : ce qu'il n'avait pu faire auparavant, « parce que, c'eût été, dit-il, trahir le secret des mystères plutôt que les expliquer. »

On commençait les cérémonies du Baptême par ouvrir les oreilles du catéchumène en disant *Epheta*, qui signifie *ouvrez-vous*, afin qu'il sût ce qu'on lui demandait, et ce qu'il
2. devait répondre. Ensuite on le faisait entrer dans le saint des saints, c'est-à-dire le baptistère, pour y recevoir le caractère de sa régénération. Là, en présence du diacre, du prêtre et de l'évêque, il renonçait au démon, au monde et à ses plaisirs. En renonçant au monde, le catéchumène se tournait à l'Occident comme pour lui résister en face ; puis il se tournait à l'Orient comme pour regarder
3. Jésus-Christ. L'évêque faisait après cela la bénédiction des eaux du bain sacré, dont saint Ambroise relève tous les mystères marqués dans l'Ancien et le Nouveau Testament, la création, le déluge, le passage de la mer Rouge, la nuée, les eaux de Mara, Naaman, le paralytique de la piscine. Tous ces endroits
4. avaient été lus aux catéchumènes pendant le Carême, et principalement le Samedi-Saint. On plongeait le catéchumène dans les eaux consacrées par l'évêque, et adoucies par le signe de la croix fait sur elles ; et dès lors il était purifié de tous ses péchés, les eaux étant devenues pour lui une source de grâces, d'inutiles qu'elles lui étaient avant que l'évêque les eût bénites. « Mais ces eaux, dit saint Ambroise, ne peuvent purifier sans le Saint-Esprit, quelque nécessaires qu'elles soient à la régénération spirituelle, parce qu'il y a trois choses qui rendent témoignage dans le Baptême, et qui n'en font qu'une, l'eau, le sang et l'esprit : ôtez l'une des trois, le sacrement de Baptême n'est pas complet : on n'y reçoit pas non plus la rémission des péchés, ni la grâce, s'il n'est conféré au nom *du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. C'est
pourquoi le catéchumène étant dans le bain Chap. 5.
sacré proteste qu'il croit au Père, au Fils et au Saint-Esprit, ne mettant entre ces personnes d'autre distinction, si ce n'est qu'il croit que le Seigneur Jésus a seul souffert sur
la croix. » Saint Ambroise parlant ici du 4.
ministre du Baptême, dit que le Baptême donné par les [1] perfides, (il entend les Juifs et les infidèles), ne purifie point, mais souille :
que toutefois il ne faut point considérer le 5.
mérite [2] des personnes, mais l'office qu'elles exercent, et que l'on doit croire que Jésus-Christ se trouve dans le Baptême par l'invocation des prêtres ; et qu'il est toujours présent là où est l'Eglise, et où sont ses mystères.

Cérémonies de la confirmation. Chap. 6.

3. Au sortir des fonts, l'évêque faisait au baptisé l'onction sur la tête, afin qu'il fût de la race choisie et de la nation sacerdotale précieuse aux yeux du Seigneur : puis on lui lavait les pieds et on le revêtait d'habits blancs pour marquer qu'il s'était dépouillé du péché et revêtu des chastes vêtements de l'innocence.
Il recevait ensuite le sceau spirituel, l'esprit 7.
de sagesse et d'intelligence, l'esprit de conseil et de force, l'esprit de connaissance et de piété, l'esprit de sainte crainte, c'est-à-dire le sacrement de Confirmation, marqué par ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens, qu'on récitait tout haut : *Dieu le Père vous a marqué de son sceau, Jésus-Christ notre Seigneur vous a confirmé, et vous a donné les arrhes du Saint-Esprit dans votre cœur* [3].

Cérémonies de l'Eucharistie. Présence réelle. Chap. 8.

4. Le nouveau baptisé étant ainsi purifié marchait vers l'autel de Jésus-Christ, en disant avec le Psalmiste : *J'entrerai à l'autel du Seigneur, à Dieu qui réjouit ma jeunesse*[4]. Il y allait avec empressement pour y participer au festin céleste [5] Quand il y était arrivé et

[1] *Non sanat baptismus perfidorum, non mundat sed polluit. Judæus urceos baptizat, et calices quasi insensibilia vel culpam possint recipere, vel gratiam. Tu baptisa calicem tuum hunc sensibilem.* Ambros., *de Myster.*, cap. 4, num. 23.

[2] *Non merita personarum consideres, sed officia sacerdotum... Credo adesse Dominum Jesum invocatum precibus sacerdotum. Qui ait :* Ubi duo, vel tres, ibi et ego sum. *Quanto magis ubi est Ecclesia, ubi mysteria sua sunt.* Ibid., cap. 5, num. 27.

[3] II Cor. I, 22. — [4] Psal. XLII, 4.

[5] Voyez Paulin. Nolan., lib. I, poem. 14 *de S. Felice*, et Augustin., lib. XXII *de Civit. Dei*, cap. 8.

qu'il voyait le saint autel orné, car on le couvrait de vases d'or et d'argent, d'étoffes de soie, de fleurs et de cierges, il s'écriait avec le même Prophète : *Vous avez préparé une table devant moi : c'est le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer. Il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages*[1], et le reste du même psaume. Puis il assistait pour la première fois au saint sacrifice. Pour en faire voir l'excellence, saint Ambroise explique les anciennes figures de l'Eucharistie, le sacrifice de Melchisédech, la manne que Dieu fit tomber dans le désert, l'eau que Moïse tira de la pierre, et prouve nettement qu'elle contient réellement le corps et le sang de Jésus-Christ. « Considérez, dit-il, quel est le plus excellent, ou de cette nourriture que Dieu donnait aux Israëlites dans le désert, appelé le pain des anges, ou de la chair de Jésus-Christ, laquelle est le corps et la vie même. Celle-là tombait du ciel, celle-ci est au-desus du ciel, et elle est la manne du Seigneur des cieux ; celle-là était sujette à se corrompre quand on la gardait d'un jour à l'autre, et celle-ci est tellement éloigné de la corruption, que quiconque la mangera avec piété, deviendra incorruptible. L'eau coula d'un rocher en faveur des Juifs ; mais pour vous le sang coule de Jésus-Christ même. Cette eau les désaltéra pour quelques heures ; le sang de Jésus-Christ vous lave et vous purifie pour toute l'éternité. Le Juif boit et a encore soif ; mais quand vous aurez bu de ce breuvage, vous ne pourrez plus être altéré. Cette nourriture et ce breuvage de l'ancienne loi n'étaient que des figures et des ombres ; mais cette nourriture et ce breuvage sont la vérité. Si ce qui n'était què l'ombre fait le sujet de votre admiration, combien doit être grande la chose même ? En effet, la lumière est bien plus excellente que l'ombre, la vérité que la figure, le corps du Créateur du ciel que la manne qui venait du ciel. Vous me direz peut-être : Je vois autre chose, comment m'assurez-vous que je reçois le corps de Jésus-
Chap. 9. Christ ? Prouvons que ce n'est pas ce que la nature a formé, mais ce que la bénédiction a consacré ; et que la bénédiction a plus de force que la nature, puisqu'elle change la nature même. Moïse tenait un bâton en sa main, il le jeta à terre et il devint un serpent. Les eaux des fleuves d'Egypte étaient pures, et tout-à-coup on les vit couler en sang. Le peuple d'Israel était altéré, Moïse frappe le rocher et il en sort de l'eau. Si la bénédiction des hommes a eu le pouvoir de changer la nature, que dirons-nous de la consécration divine, où les paroles mèmes du Sauveur opèrent ? Car ce sacrement que vous recevez est formé par les paroles de Jésus-Christ. Si la parole d'Elie a pu faire descendre le feu du ciel, la parole de Jésus-Christ ne pourra-t-elle pas changer la nature des éléments ? Vous vez lu dans l'histoire de la création du monde, que *Dieu ayant parlé, toutes choses ont été faites*[2]. La parole de Jésus-Christ qui a pu du néant faire ce qui n'était pas, ne peut-elle donc pas changer ce qui est, en ce qui n'était point ? Car il n'y a pas moins de pouvoir à donner l'être qu'à le changer. Mais pourquoi nous servir ici de raisons ? Servons-nous plutôt des exemples que Jésus-Christ nous fournit, et par celui de son Incarnation établissons la vérité du mystère de l'Eucharistie. Est-ce selon l'ordre naturel que Jésus-Christ est né de Marie ! N'est-il pas évident au contraire que c'est par un miracle qu'une Vierge est devenue mère ? Or ce corps même que nous produisons par la parole, est le même qui est né d'une Vierge. Pourquoi chercher l'ordre de la nature dans la production du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, puisque Jésus-Christ est né d'une Vierge contre l'ordre de la nature ? C'est la véritable chair de Jésus-Christ qui a été crucifiée et ensevelie ; c'est donc elle aussi qui est véritablement ce Sacrement : Jésus-Christ le déclare lui-même, en disant *Ceci est mon corps*. Avant la consécration qui se fait par ces paroles célestes, on donne à cela un autre nom ; mais après la consécration cela est nommé le corps de Jésus-Christ. Il dit lui-même que ce qui est dans le calice est son sang. Avant la consécration cela s'appelle d'un autre nom ; mais après la consécration on l'appelle sang : et vous répondez *Amen*, c'est-à-dire il est vrai. Croyez donc de cœur ce que vous avouez de bouche, et que vos sentiments intérieurs soient conformes à vos paroles. » On voit ici que dans l'Eglise de Milan les paroles de la consécration se prononçaient tout haut ; cet usage était aussi établi ailleurs, comme il paraît que les liturgies qui portent le nom de saint Jacques, de saint Marc, de saint Basile et de saint Chrysostôme.

Saint Ambroise continue : « Jésus-Christ

[1] Psal. XXII, 1, 2.

[2] Psal. CXLVIII, 5.

est dans ce Sacrement: parce que ce Sacrement contient le corps de Jésus-Christ. Ce n'est donc pas une nourriture corporelle mais spirituelle : car le corps de Dieu est spirituel; le corps de Jésus-Christ est le corps du divin Esprit, parce que Jésus-Christ est esprit. Cette viande céleste fortifie notre cœur; ce breuvage remplit de joie le cœur de l'homme. Ayant donc reçu ces Sacrements, soyons persuadés que nous sommes régénérés; et ne disons pas, comment avons nous pû être régénérés? Il ne faut point chercher l'ordre de la nature, où est l'excellence de la grâce.»

§ XIV.

Les six livres *des Sacrements.*

Antiquité de cet ouvrage.

1. Quelque doute qu'il y ait sur l'auteur de cet ouvrage, il ne peut y en avoir sur son antiquité : et c'est une imagination à Casimir [1] Oudin d'en avoir fixé l'époque au huitième siècle, et de l'avoir attribué à saint Ambroise évêque de Cahors, qui vivait, selon lui, sur la fin de ce siècle. Si ce saint Ambroise a été connu dans l'Eglise, ce n'a été que par ses vertus : jamais il n'a tenu rang parmi les écrivains ecclésiastiques. Aurait-on manqué de le qualifier par son siège, a la tête de ses écrits, s'il en eût composé, afin que le le lecteur ne le confondît pas avec l'évêque de Milan? C'est une précaution dont on a usé ordinairement lorsqu'il s'est trouvé plusieurs écrivains de même nom, comme on peut le voir dans saint Jérôme [2], qui ayant à faire le catalogue des écrits de plusieurs Eusèbes, les distingue par le nom de leur siège, en appelant l'un Eusèbe de Césarée, l'autre Eusèbe d'Emèse, et un troisième, Eusèbe de Verceil. Il en use de même à l'égard des trois Ambroise, tous écrivains ecclésiastiques, dont deux sont qualifiés Alexandrins, pour les distinguer du troisième qui était évêque de Milan. Il y a plus [3], on cite un manuscrit d'environ mille ans, où ces six livres sont joints, sans nom d'auteur, aux sermons de Maxime de Turin. Or, quand ce manuscrit serait l'original même, il ne pourrait être de saint Ambroise de Cahors, dont on ne [4] met l'épiscopat qu'après l'an 751. On ne peut répondre qu'ils les avait faits avant son épiscopat; car il est visible que l'auteur de ces six livres était évêque. Une autre preuve de leur antiquité, c'est qu'on y refute pas d'autres hérésies que des ariens, des priscillianistes, des macédoniens et des melchisédéciens; et que l'on y voit [5] qu'il y avait encore alors des restes d'idolâtrie. On y lit [6] aussi que dans les jours du baptême solennel, il s'y trouvait un grand nombre d'adultes; ce qui marque que dans le temps que l'auteur écrivait, la pratique de baptiser les enfants n'était pas encore si générale. qu'elle le devint en plusieurs provinces dans les septième et huitième siècles.

Il est postérieur au siècle de saint Chrysostome.

2. On ne peut guère douter néanmoins que cet écrivain ne soit postérieur au siècle de saint Chrysostôme [7]. En effet, il reproche à son peuple d'imiter la mauvaise coutume des Grecs, qui ne communiaient, dit-il [8], qu'une fois l'an. Or du temps de saint Chrysostôme, les Grecs n'en étaient pas encore venus assez généralement à cet excès de négligence, pour qu'on pût dire qu'elle sût passer en coutume : et ce père ne fait ce reproche qu'à [9] quelques particuliers, témoignant qu'il y en avait beaucoup d'autres qui s'approchaient plus souvent des mystères, et même plusieurs fois dans la semaine, particulièrement le samedi, le dimanche et aux jours que l'on célébrait la fête de quelques Martyrs.

Il n'est pas de saint Ambroise.

3. Ce raisonnement pourrait suffire pour ôter cet ouvrage à saint Ambroise, que tout le monde sait avoir été contemporain à saint Chrysostôme, et mort quelques années avant lui. Mais il y a encore beaucoup d'autres preuves qui établissent qu'il ne peut être de lui. La principale est la différence du style, qui est telle qu'on ne peut le lire sans s'en apercevoir d'abord. Celui de saint Ambroise se ressent partout de la noblesse et de l'élévation de son génie : celui-ci est bas et rampant, rempli de froides et puériles interrogations, d'expressions barbares, de phrases embrouillées et mal construites. Il n'y a dans cet écrit rien de saint Ambroise, que ce que cet inconnu a copié de son livre *des Mystères*; et du traité qui a pour titre : *L'Institution d'une Vierge*. C'est de ces deux traités qu'il a tiré les explications qu'il donne des sacre-

[1] Casim. Oudin., *Comment. de Scriptor. Eccles.*, tom. I, cap. 6, pag. 1858.

[2] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 81, 91, 96.

[3] Mabillon., *Mus. Italic.*, pag. 4, 7.

[4] *Series episcop. Cadurcens.*, pag. 32.

[5] Lib. VI *de Sacrament.*, cap. 4, num. 18.

[6] Idem, lib. V, cap. 3, num. 14.

[7] Peut-être l'auteur est Maxime de Trèves, dit Fesseler, *Instit. Patrol.*, tom. I, pag. 720. (*L'éditeur.*)

[8] Lib. V *de Sacrament.*, cap. 4, num. 25.

[9] Chrysostom., *Homil.* 5, in cap. 1. *Epist.* 1 *ad Timoth.*, pag. 577, tom. II novæ edit.

ments, des cérémonies et de l'oraison dominicale ; et c'est dans cette occasion que voulant ajuster son style à celui de saint Ambroise, il en fait, sans le vouloir, remarquer la diversité, en demeurant toujours beaucoup au dessous de son original. Il est vrai que saint Augustin [1] attribue à saint Ambroise un livre des Sacrements : mais ce livre qui n'est pas venu jusqu'à nous, avait un objet tout différent de celui-ci. C'était un traité de philosophie contre les Platoniciens : ainsi le témoignage de saint Augustin, au lieu de prouver que saint Ambroise est auteur des six livres sur les Sacrements, prouve au contraire qu'il ne l'est pas : car il n'y a aucune vraisemblance, qu'un même écrivain ait donné un même titre à deux ouvrages, où il y aurait traité des matières aussi différentes que le sont celles de théologie et de philosophie. Il est vrai encore que plusieurs manuscrits et un très-grand nombre d'auteurs des neuvième, dixième et onzième siècles, donnent ce Traité à saint Ambroise. Mais nous avons déjà remarqué que dans les plus anciens manuscrits, il se trouvait sans nom d'auteur, entre autres dans celui de saint Gal, écrit en lettres majuscules, et que Dom Mabillon [2], si bon juge en ce genre, estimait être d'environ mille ans. A l'égard des auteurs du IXe siècle et des siècles suivants, que l'on dit avoir cité ce livre sous le nom de saint Ambroise, la chose n'est pas absolument vraie ; car la plupart des passages qu'ils ont rapportés se trouvent dans le livre intitulé *des Mystères*, et non dans celui *des Sacrements* : c'est ce qui est arrivé en particulier à Ratramne. D'ailleurs dans ces siècles où la critique était moins éclairée, on citait souvent les ouvrages suivant qu'ils étaient communément intitulés, sans que l'on s'y donnât la peine d'examiner si l'inscription était véritable, ou si elle n'était point de l'invention des copistes, qui voyant dans un même recueil des traités inscrits du nom de leur auteur, et d'autres sans nom, donnaient à ceux-ci le nom qu'ils lisaient à la tête de ceux-là. Voici ce que cet ouvrage contient de plus remarquable.

Ce qu'il y de remarquable dans ce traité.

4. On y voit la coutume de toucher les [3] narines et les oreilles de celui que l'on allait baptiser; l'onction [4] qui précédait le Baptême et qui se faisait par les mains du prêtre, ou même du diacre ; l'exorcisme [5] de l'eau baptismale, et les prières que l'évêque récitait pour en faire la bénédiction ; le [6] chrême dont on oignait la tête du nouveau baptisé; la prière [7] qui accompagnait cette onction ; la triple immersion [8] et les interrogations que l'on faisait au néophyte à chacune d'elles ; l'usage de laver les [9] pieds aux nouveaux baptisés, et qui ne s'observait point dans l'Eglise [10] romaine ; le sceau [11] spirituel par lequel celui qui avait été baptisé devenait parfait chrétien, en recevant le Saint-Esprit par la vertu de l'invocation de l'évêque : ce qui marque le sacrement de Confirmation. L'auteur [12] y explique fort au long le changement qui se fait du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ par la vertu de ses propres paroles. Il rapporte [13] les paroles les plus importantes du Canon de la messe. Il [14] parle de mélange de l'eau avec le vin dans le calice, et en rend raison. Il se plaint [15] de ce que son peuple communiait trop rarement et de ce qu'il imitait en cela la négligence des Grecs qui avaient coutume de ne communier qu'une fois l'an. Il défend [16] de prier les bras en croix en présence des païens ; et donne [17] des règles sur la manière dont on doit prier, tirées, comme nous l'avons dit plus haut, du livre de saint Ambroise, qui est intitulé : *Instruction d'une Vierge*.

Ces six livres sont autant de sermons prêchés durant l'octave de Pâques, pour expliquer aux nouveaux baptisés la croyance de l'Eglise touchant les Sacrements qu'ils avaient reçus la veille. Dans le manuscrit de saint Gal, où ces six livres sont divisés en [18] sept sermons pour autant de jours de la semaine de Pâques, le sixième est partagé en deux.

§ XV.

Les deux livres *de la Pénitence*.

Les deux livres de la Pénitence sont de saint Ambroise.

1. Ce sont ces deux livres que saint Augustin appelle ordinairement les livres contre les novatiens. Il les cite en [19] quatre endroits différents de ses ouvrages, et toujours

[1] Augustin., lib. II *contra Julian.*, cap. 5, et lib. II *Retract.*, cap. 4.
[2] Mabillon., *Mus. Italic.*, pag. 4, 7.
[3] Lib. I *de Sacrament.*, cap. 1. — [4] Ibid., cap. 2.
[5] Ibid., cap. 5. — [6] Lib. III, cap. 1.
[7] Lib. II, cap. 7. — [8] Ibid. — [9] Lib. III, cap. 1.
[10] Ibid. — [11] Ibid., cap. 3. — [12] Lib. IV, cap. 5.

[13] Lib. IV *de Sacrament.*, cap. 5 et 6.
[14] Lib. V, cap. 1. — [15] Ibid., cap. 4.
[16] Lib. VI, cap. 4. — [17] Ibid., cap. 5.
[18] Mabillon., *Mus. Italic.*, pag. 7.
[19] Augustin., lib. *de Peccato origin.*, cap. 31, lib. II *contra Julian.*, cap. 3 et 9, et lib. *contra duas Epist. Pelag.*, cap. 11.

sous le nom de saint Ambroise ; en sorte qu'il n'y a aucun lieu de douter qu'ils ne soient de lui. Ils ont d'ailleurs une entière conformité de style et de doctrine avec les autres écrits de ce Père, qui les cite [1] lui-même dans son explication du psaume XXXVII[e]. On ne peut donc point n'être pas surpris que Pierre Soto [2] dominicain, ait douté qu'ils fussent de saint Ambroise : la preuve qu'il allègue de son doute devait lui aider à le lever ; car il la tire de la manière humble dont saint Ambroise y parle de lui-même, et de son élévation à l'épiscopat, c'est-à-dire de ce qui fait le plus d'honneur à ce saint évêque, et de ce qui le caractérise le mieux. Il ne faut que lire l'endroit tout [3] entier, pour se convaincre qu'il ne peut convenir qu'à saint Ambroise. Rivet [4] rejette aussi ces deux livres, mais sans en donner d'autres raisons, que celles de Soto ; la véritable est qu'il ne trouvait pas son compte à recevoir, comme de saint Ambroise, un ouvrage, où l'on établit clairement le pouvoir des clefs dans l'Eglise Catholique, la nécessité de confesser ses péchés, le mérite des bonnes œuvres.

Saint Ambroise les écrivit vers l'an 384.

2. On en met l'époque vers l'an 384, mais elle n'est pas sûre. Ce qu'on en sait, c'est qu'il y avait déjà longtemps [5] que saint Ambroise avait écrit ses deux livres sur la Pénitence, l'orsqu'il donna l'explication du psaume trente septième, que l'on place vers l'an 393.

Analyse du premier livre de la Pénitence. Erreurs des novatiens.

Chap. 1.

3. Le dessein de saint Ambroise dans ces livres est de combattre la dureté des novatiens, qui rejetaient les grands pécheurs sans avoir égard à leur pénitence, et qui prétendaient que l'Eglise n'avait pas le pouvoir de les absoudre. Il commence le premier par l'éloge de la modération et de la douceur dont Jésus-Christ à usé pour former son Eglise, et faire entrer les hommes dans les voies du salut. Il montre la nécessité de ces vertus dans le gouvernement des âmes, et soutient que la compassion qui porta le bon Pasteur à charger sur ses épaules la brebis égarée, est devenue la règle indispensable de la conduite des ministres de l'Eglise, et la marque à laquelle il veut que l'on connaisse ses véritables disciples. Les novatiens par une conduite contraire ne pouvaient qu'éloigner les pécheurs de la pénitence. « Car qui est celui qui aura recours au médecin, sachant qu'au lieu de remèdes convenables, il n'en doit attendre que du mépris, des rebuts et des rigueurs ? Personne ne peut faire de dignes fruits de pénitence, s'il n'espère le pardon. » Il explique en quoi consistait l'erreur de ces hérétiques. « Ils prétendent, dit-il, qu'on ne doit point rendre la communion à ceux qui sont tombés en violant la Loi de Dieu. S'ils ne parlaient que du sacrilège, s'ils ne refusaient le pardon qu'à ce seul crime, ce serait véritablement une dureté condamnée par les divines Ecritures, et par l'exemple du Seigneur qui a pardonné tous les péchés sans exception ; du moins agiraient-ils suivant quelques principes ; mais en soutenant que tous les péchés sont égaux, et que tout pécheur doit être également privé des mystères célestes, ils sont injustes. Ils disent qu'ils font honneur à Jésus-christ en lui réservant à lui seul le pouvoir de remettre les péchés, mais c'est en cela même qu'ils lui font injure, puisqu'ils violent ses commandements. Il a dit dans l'Evangile [6] : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* Lequel l'honore davantage, ou de celui qui obéit à ses ordres, ou de celui qui y résiste ? L'Eglise lui rend dans ces deux cas une entière obéissance, en liant et en déliant les pécheurs ; les novatiens durs dans l'un et désobéissants dans l'autre, veulent lier ce qu'ils ne délieront pas, et ne veulent pas délier ce qu'ils ont lié : en quoi ils se condamnent eux-mêmes : car Jésus-Christ a donné également à l'Eglise la puissance de lier et de délier. D'où il s'ensuit que l'un ne peut être permis, que l'autre ne le soit aussi : l'un et l'autre est permis à l'Eglise ; ni l'un ni l'autre n'est permis à l'hérésie, parceque ce droit n'appartient qu'aux prêtres. L'Eglise fait donc bien de se l'attribuer, elle qui a de vrais prêtres. L'hérésie ne peut au contraire user de ce droit, parce qu'elle n'a point les prêtres de Dieu.

Chap. 2.

[1] Ambros., *in Psalm.* XXXVII, num. 1.

[2] Soto, lib. *Instit. Sacerd. de necessit. Confession.*, lection. 9.

[3] *Non in Ecclesiæ nutritus sinu, non edomitus a puero, sed raptus a tribunalibus, abductus de vanitatibus hujus sæculi, in sacerdotio manet. Non virtute sua, sed Christi. Serva, Domine, munus tuum : ego enim sciebam quod non eram dignus vocari episcopus: quoniam dederam me sæculo huic.* Ambros., lib. II *de Pœnit.*, cap. 8, num. 72, 73.

[4] Rivet., *Critic. sac.*, lib. III, cap. 16.

[5] *De pœnitentia duos jamdudum scripsi libellos.* Ambros., *in Psal.* XXXVII, num. 1.

[6] Joan. XX, 22.

On voit par ces paroles de saint Ambroise que les novatiens, qui dans les commencements de leur schisme ne refusaient le pardon qu'à ceux qui étaient tombés dans la persécution, avaient dans la suite des temps poussé leur dureté jusqu'à soutenir que l'Eglise n'avait le pouvoir de remettre aucun péché capital de quelque nature qu'il fût. Leur
Chap. 3. erreur en ce point était si constante dans le siècle de saint Ambroise, que ce Père en prend occasion de leur reprocher le changement qu'ils apportaient à la doctrine de Novatien leur maître, en distinguant deux sortes de péchés, dont les uns pouvaient être remis par les ministres de l'Eglise, c'étaient les péchés légers, et les autres, comme les péchés capiataux, devaient être réservés à la miséricorde de Dieu. Mais ils ne se contente pas de reprocher aux novatiens de son temps la nouveauté de leur doctrine, et de condamner celle qu'ils avaient reçue de leur auteur, il les presse encore sur l'opposition manifeste qu'elle a avec l'Evangile, en faisant voir que Jésus-Christ n'a point distingué les péchés rémissibles et irrémissibles, mais qu'il promet sa miséricorde à tous les hommes; qu'en donnant aux prêtres le pouvoir d'absoudre et de réconcilier les coupables, il n'a excepté aucune sorte de pécheurs; qu'il faut seulement que ceux qui ont commis de plus grands péchés, fassent aussi une plus grande
4. pénitence; qu'enfin Dieu déclare souvent dans les saintes Ecritures qu'il reçoit le pécheur lorsqu'il revient de ses égarements, et qu'il s'efforce de les expier par les travaux de la pénitence et par les larmes.

Réponses aux objections des novatiens. Chap. 9.

4. Saint Ambroise répond ensuite aux objections des novatiens. La première consistait à dire, que Dieu étant immuable, on ne pouvait lui attribuer une vicissitude de colère et de miséricorde, comme s'il pouvait pardonner à ceux contre lesquels il s'est une fois mis en colère. Ils tiraient la seconde du livre des Rois[1]: *Si l'homme pèche contre Dieu,*
10 *qui priera pour lui?* et la troisiéme, de saint Jean[2]: *Si quelqu'un voit son frère commettre un péché qui ne va point à la mort, qu'il prie et Dieu donnera la vie à ce pécheur, si son péché ne va pas à la mort. Mais il y a un péché qui va à la mort, et ce n'est pas pour ce péché là que je dis que vous priiez.*

5. Pour répondre à la première de ces difficultés, saint Ambroise établit par plusieurs témoignages de l'Ecriture, que la conduite de Dieu envers les pécheurs est bien différente de l'idée que les novatiens s'efforçaient d'en donner. Rien en effet n'est plus fréquent dans les Livres saints, que de le voir se courroucer contre le pécheur, et lui pardonner aussitôt qu'il fait pénitence de ses crimes. Sa colère et ses menaces ne respirent que la compassion et la tendresse, elles ne sont point les avant-coureurs des châtiments qu'il nous réserve, mais les marques ordinaires du désir qu'il a de notre conversion et de notre salut. Il ne demande de nous que des gémissements et des larmes passagères pour nous délivrer des peines éternelles. D'où le Saint conclut qu'il n'y en a point qui aient plus sujet d'espérer le pardon de la part du Seigneur, que ceux qui, plutôt par faiblesse que par impiété, se sont rendus prévaricateurs, et ont renié seulement de bouche Jésus-Christ qu'ils adoraient dans le fond de leur cœur, et qui depuis ce temps n'ont cessé de le confesser par leurs discours, leurs gémissements et leurs larmes.

La solution que saint Ambroise donne à la seconde objection des novatiens est commune à la troisième. Les textes objectés ne Chap. 9, 10.
signifient pas qu'il soit inutile de prier pour un homme qui a péché contre Dieu, ni pour celui dont le péché va à la mort, mais seulement que l'un et l'autre ont besoin d'un puissant médiateur. Les prières du commun des fidèles ne leur suffisent pas; il leur faut un Moïse, un Jérémie, qui implore la miséricorde de Dieu en leur faveur; on ne peut douter que ce n'ait été la pensée de saint Jean, car cet Apôtre n'ignorait pas que Moïse et Jérémie n'eussent prié utilement pour leurs peuples coupables des plus grands crimes, que saint Etienne n'eût fait la même chose pour ses persécuteurs, et qu'il n'eût été exaucé à l'égard de saint Paul, dont la conversion fut le fruit de la prière de ce Martyr.

5. Dans le reste du premier livre, saint Ambroise rapporte plusieurs passages de l'Ecriture, pour montrer que le salut est promis à tous ceux qui croient en Jésus-Christ, après même l'avoir renié; et qu'il y a de l'injustice et de la cruauté à condamner aux peines éternelles, celui qui s'est forcé d'expier ses infidélités, et qui n'a cessé depuis sa chute de marcher avec ferveur dans la voie des

Le salut est promis à tous ceux qui croient [illegible] conduite des [illegible] pécheurs. Chap. 12.

[1] I Reg. II, 25.

[2] I Joan. V, 16.

Chap 13. commandements de Dieu. Il montre par la conduite de saint Paul envers l'incestueux de Corinthe, que les ministres de l'Eglise ne doivent point refuser l'absolution pour quelque péché que ce soit ; qu'ils doivent traiter les plus grands pécheurs avec beaucoup d'indulgence et de bonté. Toute leur sévérité ne doit aboutir qu'à humilier la chair par les exercices de la mortification et de la pénitence pour guérir l'âme du pécheur; ils ne
15. doivent le livrer à Satan, c'est-à-dire le priver de la participation des sacrements, que pour un certain temps ; mais ensuite ils doivent la lui rendre lorsqu'il a mérité cette grâce par ses bonnes œuvres, et par les prières et les gémissements des fidèles qui ont sollicité son rétablissement.

6. Il reproche aux novatiens de n'être point d'accord avec eux-mêmes, touchant le
8. pouvoir de remettre les péchés. Il leur prouve que s'ils n'ont pas ce pouvoir dans le sacrement de Pénitence, ils ne peuvent non plus l'avoir dans celui de Baptême ; et que c'est sans raison qu'ils supposent que le nom de Dieu qui opère la rémission des péchés dans ce Sacrement, ne l'opère pas dans celui de la Pénitence, puisque c'est le même pouvoir et la même vertu divine qui opèrent dans l'un et dans l'autre de ces Sacrements. Il les
16. compare à ces disciples encore imparfaits qui voulaient faire tomber le feu du Ciel sur les Samaritains qui n'avaient pas voulu recevoir Jésus-Christ dans leur ville, et leur fait l'application de ces paroles que le Sauveur dit en cette occasion [1] : *Vous ne savez pas quel esprit vous fait agir*. En vain ils se vantent de prêcher la pénitence, puisqu'ils privent du fruit de la pénitence ceux qui la font, et que leur excessive rigueur ne tend qu'à la détruire. Jésus-Christ a promis à ceux qui quitteront tout pour le suivre, qu'ils en recevront la récompense, non-seulement dans l'autre vie, mais même dans celle-ci ; et cela, afin d'ôter les dégoûts que l'on pourrait trouver dans la pratique d'une vertu dont la récompense paraîtrait trop éloignée, si on ne l'espérait que dans l'autre vie. Il propose en ces termes la manière dont il souhaitait que l'on se conduisît envers les pénitents, et les exemples de pénitence qu'il avait vus. « Si quelqu'un ayant la conscience chargée de crimes cachés, en fait pénitence avec ferveur pour l'amour de Jésus-Christ, comment reçoit-il la récompense, si on le rétablit dans la communion de l'Eglise? Je veux que le coupable espère le pardon de son péché, qu'il le demande avec larmes et avec des gémissements, qu'il le demande avec les pleurs de tout le peuple ; qu'il prie pour obtenir la grâce de la réconciliation ; et quand elle lui aurait été différée deux ou trois fois, qu'il croie que ce retardement vient de ce que ses prières n'ont point été assez puissantes ; qu'il redouble donc ses pleurs, qu'il se présente de nouveau dans un état plus touchant et plus digne de pitié, qu'il embrasse les pieds des fidèles, qu'il les baise, qu'il les baigne de ses larmes, et qu'il ne les quitte point, afin que Notre Seigneur Jésus-Christ dise de lui [2]: *Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'il a aimé beaucoup*. J'en ai connu quelques-uns qui dans leur pénitence se sont creusé le visage à force de pleurer, qui ont sillonné leurs joues par leurs larmes continuelles, qui se sont prosternés par terre pour être foulés aux pieds de tout le monde, qui par un jeûne sans relâche se sont rendu le visage si pâle et si défiguré, qu'ils portaient dans un corps vivant l'image de la mort. »

Voilà quels étaient du temps de saint Ambroise les exercices de la pénitence publique. On la faisait comme il est clair par le texte [3], pour des péchés secrets que l'on avait par conséquent déclarés aux prêtres pour en obtenir la rémission. A des pénitents de la ferveur de ceux qu'il avait vus, ajoute ce Père, il suffisait d'avoir subi la correction et la peine qui leur avait été imposée ; et il fal-

[1] Luc. IX, 55. — [2] Luc. VII, 47.

[3] *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Christum tamen studiose pœnitentiam egerit ; quomodo ista recipit si ei communio non refunditur ? Volo veniam reus speret, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius fletibus ; ut ignoscatur obsecret : et cum secundo et tertio fuerit dilata ejus communio, credat remissius se supplicasse, fletus augeat, miserabilior postea revertatur, teneat pedes brachiis, osculetur osculis, lavet fletibus, nec dimittat, ut de ipso dicat Dominus Jesus :* Remissa sunt peccata ejus multa quoniam dilexit multum. *Cognovi quosdam in pœnitentia sulcasse vultum lacrymis, enarrasse continuis fletibus genas, stravisse corpus suum calcandum omnibus, jejuno ore semper et pallido mortis speciem spiranti in corpore prætulisse.* Ambros., lib. I *de Pœnit.*, cap. 16, num. 90 et 91. Le ministre Daillé, pour éluder la force de ce témoiguage, l'a corrompu, et mis *multa crimina*, au lieu d'*occulta crimina*, comme on lit dans tous les manuscrits sans aucune exception. Dall., lib. III *de Confess.*, cap. 11.

lait les traiter ensuite avec indulgence et les consoler de peur qu'ils ne fussent accablés par un excès de tristesse; c'est ainsi que l'Apôtre en usa envers l'incestueux de Corinthe [1]. Les novatiens soutenaient que cet incestueux était tombé dans le crime avant son Baptême : mais saint Ambroise leur fait voir le contraire par le texte même de saint Paul [2]. Il leur fait voir aussi que ces paroles : *J'ai livré cet homme au démon, pour faire mourir sa chair*, ne doivent pas s'entendre d'une mort réelle, mais des mortifications qu'il lui avait imposées, afin que son âme fût sauvée au jour du Seigneur.

Analyse du second livre de la Pénitence. Chap. 1

7. Dans le second livre de la Pénitence, saint Ambroise après avoir établi la nécessité de l'embrasser de bonne heure et après avoir exhorté les pécheurs à n'avoir pas de honte de confesser leurs péchés, même secrets, répond aux deux principales objections des novatiens, dont l'une est fondée sur ce qui est dit dans l'Epître aux Hébreux [3]: *Qu'il est impossible à ceux qui ont une fois perdu la grâce du Baptême par le péché, d'être renouvelés par la pénitence :* et l'autre sur ce que Jésus-Christ a déclaré que le *péché contre le Saint-Esprit ne sera remis ni en ce monde ni en l'autre* [4].

2. Il résout la première de ces objections en opposant d'abord aux novatiens la conduite de saint Paul qui reçut dans l'Eglise l'incestueux de Corinthe, après qu'il eût fait pénitence du crime qui lui avait mérité la peine de l'excommunication. Ensuite, il leur prouve par les termes mêmes du passage qu'ils objectaient, qu'il ne doit s'entendre que du Baptême, auquel seul, il appartient de nous renouveler et de crucifier Jésus-Christ en nous. Cet endroit, au lieu de leur être favorable, leur est contraire, puisque saint Paul prétend y faire voir aux fidèles que n'ayant plus un second baptême d'eau à espérer, la pénitence était l'unique voie par laquelle ils devaient à l'avenir expier leurs péchés. Enfin, quand même l'Apôtre parlerait en cet endroit de la pénitence, rien n'empêcherait que ce qu'il dit de l'impossibilité du renouvellement des pécheurs, ne dût s'entendre d'une impossibilité qui paraît telle aux hommes, mais qui ne l'est nullement par rapport à Dieu à qui tout est possible, et qui peut toujours quand il veut et de la manière qu'il lui plaît, effacer les péchés des hommes. Il appuie cette solution sur la conformité qu'on doit Chap. 3.
supposer entre les instructions de saint Paul et la doctrine de Jésus-Christ, qui nous apprend par la parabole de l'enfant prodigue, que l'on ne doit rejeter aucun pécheur, quelque crime qu'il ait commis, pourvu qu'il donne des marques d'un repentir sincère, et qu'il travaille à expier ses égarements par de dignes fruits de pénitence. « Il est visible, leur dit-il, par la conduite opposée que vous tenez, que vous vous déclarez ouvertement contre la pénitence : car ôtez au pilote l'espérance d'arriver au port, il s'abandonnera au gré des vents et des flots; l'athlète ne combattra point, s'il n'y a pas de couronne à gagner; le pêcheur, s'il n'a espérance de prendre, cessera de jeter ses filets. Comment donc celui qui souffre la faim de l'âme, pourrait-il prier avec ardeur pour en être délivré, s'il désespérait d'être admis à la nourriture sacrée? »

Quant aux paroles de Jésus-Christ, dont 4.
les novatiens formaient leur seconde objection, saint Ambroise en tire avantage contre eux. En effet, il y est dit que tout péché sera pardonné aux hommes; et si le blasphème contre le Saint-Esprit en est excepté, c'est en supposant que l'on n'en fasse point pénitence: « Car, dit saint Ambroise, nous appartenons à un bon maître, toujours prêt à pardonner et qui n'attend que le repentir et la conversion du pécheur pour le sauver. Il promet le pardon à quiconque invoquera le nom du Seigneur; il efface toutes les iniquités des plus grands pécheurs : il n'excepte ni le peuple juif qui blasphémait contre le Saint-Esprit en attribuant à Béelzébud les miracles du Sauveur, ni Simon le Magicien qui voulait acquérir le don de Dieu à prix d'argent, ni les hérétiques et les schismatiques qui divisent l'Eglise du Seigneur par un esprit diabolique. Que ceux-ci reviennent à l'Eglise, et que ceux-là se repentent de leur méchanceté et de leur impiété, le sein de la miséricorde est toujours ouvert pour les recevoir. Judas même eût pu obtenir le pardon de son crime, si au lieu d'en témoigner son repentir aux Juifs, il l'eût témoignée à Jésus-Christ. »

Les novatiens objectaient encore le passage 5.
du livre des Actes, ou saint Pierre dit [5]: *Priez Dieu afin que, s'il est possible, il vous pardonne.*

[1] II Cor. II, 6, 7. — [2] I Cor. V, 9, 11.
[3] *Epist. ad Hebr.* VI, 4.
[4] Matth. XII, 13.
[5] Act. VIII, 22.

Mais saint Ambroise leur fait remarquer qu'il s'agit là de Simon le magicien, qui loin de croire en Jésus-Christ, ne pensait qu'à séduire les fidèles. Il ajoute que l'adverbe *s'il est possible,* non-seulement dans les auteurs sacrés, mais aussi dans les profanes, ne marque pas toujours un doute de la part de celui qui s'en sert, mais qu'il se prend souvent dans le sens affirmatif. Il nous donne pour modèle d'une vraie pénitence celle des euphraïmites dont il est parlé dans Jérémie [1], et nous exhorte à la pratiquer, pour nous concilier les effets de la miséricorde de Dieu.

Chap. 6. Il marque à ceux qui sont déchus de la foi ou de l'innocence, ce qu'ils doivent faire pour fléchir sa justice, et ce qu'ils doivent attendre de sa bonté, s'ils font pénitence; et les invite à faire un humble aveu de leurs crimes et à les expier. « Qu'avez-vous à craindre, leur dit-il, d'un Dieu plein de bonté? Accusez-vous devant lui de toutes vos iniquités: quoiqu'il les connaisse, puisqu'il sait tout, il ne laisse pas de vouloir que vous lui fassiez entendre votre voix, afin qu'il puisse vous pardonner. Le diable deviendra lui-même votre accusateur, si vous n'avez soin de le prévenir par la déclaration de vos propres fautes : mais sachez qu'en vous accusant vous-mêmes, vous n'avez point d'adversaires à craindre, et que, fussiez-vous déjà morts, la vie vous sera aussitôt rendue. »

7. Pour leur donner plus de confiance, il leur propose la résurrection du Lazare, comme la figure sensible de la résurrection spirituelle du pécheur pénitent. Jésus-Christ viendra au tombeau de ce pécheur ; attendri par les larmes des fidèles, il leur demandera où ils l'ont mis, c'est-à-dire quel rang ils lui ont assigné parmi les pénitents ; il voudra le voir et juger par lui-même s'il est véritablement mort au péché dont l'Eglise sollicite le pardon par ses prières et par ses larmes. Le trouvant digne de cette grâce, il ordonnera que la pierre soit ôtée de dessus le tombeau et mêlant ses larmes avec celles de l'Eglise qui ne pleure jamais sans lui, il le fera sortir dehors plein de vie, en brisant les liens qui le retenaient captif dans ce lieu de ténèbres
8. et de corruption. Saint Ambroise les exhorte à laver de leurs larmes les cicatrices de leurs péchés, à l'exemple de la pénitente de l'Evangile, qui en lavant de ses larmes les pieds de Jésus-Christ effaça ses péchés. Puis il leur parle des conditions nécessaires pour rendre Chap. 9.
une pénitence utile, qui sont la confiance en la bonté de Dieu, les prières, les jeûnes, les aumônes : et des défauts qui se rencontrent dans les pénitences ordinaires, parmi lesquels il met l'impatience d'être rétabli dans la communion ; en sorte que des pénitents de cette espèce pensent moins à se délier qu'à lier le prêtre même, et à charger plutôt sa conscience qu'à purifier la leur, en l'obligeant contre la défense du Sauveur, à donner les choses saintes aux chiens. Il appelle encore défectueuse la pénitence de ceux, ou qui ne veulent rien réformer de leur luxe, ou qui font consister la pénitence à s'abstenir seulement de la participation des Sacrements, ou qui dans l'espérance d'avoir le temps de faire pénitence, se livrent aux dissolutions. Il combat vivement la mauvaise 10.
honte de ceux qui rougissent d'embrasser les humiliations de la pénitence publique. « Qui peut souffrir, leur dit-il, que vous ayez honte de prier le Seigneur, vous qui n'en avez point de prier un homme ? N'est-il pas étonnant que vous appréhendiez de paraître devant Dieu en état de suppliant, vous qui ne rougissez pas de confesser à un homme des péchés qu'il ne peut connaître que quand vous les lui révélez ? Craignez-vous d'avoir des témoins de vos prières ? Quand il s'agit de satisfaire à un homme que vous avez offensé, il est besoin que vous employiez la médiation de plusieurs afin qu'ils prient pour vous ; vous ne craignez point de vous jeter aux genoux de cet homme, de baiser ses pieds, de lui présenter même vos enfants quoiqu'ils n'aient point eu de part à votre faute, pour obtenir grâce par leur moyen. Comment donc avez-vous de la répugnance à faire quelque chose de semblable dans l'église, où il s'agit d'implorer la miséricorde de Dieu, et de demander les suffrages d'un peuple saint; dans un lieu où il n'y a qu'une seule chose qui doive faire honte, qui est de ne pas reconnaître sa faute, puisque nous sommes tous pécheurs ; dans un lieu où celui-là est le plus digne de louanges qui est le plus humble, et où le plus juste est celui qui s'humilie davantage. Que la sainte Eglise, votre mère, pleure pour vous, qu'elle lave vos péchés de ses larmes : que Jésus-Christ voie votre douleur afin qu'il vous dise [2] : *Vous êtes bienheureux vous qui êtes tristes, parce que*

[1] Jerem. XXXI, 18.

[2] Luc. VI, 21.

vous vous réjouirez. Il aime que plusieurs prient pour un seul; et il ressuscita le fils de la veuve de Naïm, parce que plusieurs pleuraient avec elle et pour elle. Il exauça aussi sans délai les prières que saint Pierre faisait pour la résurrection de Dorcas, parce que les pauvres pleuraient la mort de cette femme. Il remit aussitôt au même Apôtre son péché, parce qu'il le pleura amèrement. Et vous, si vous pleurez les vôtres amèrement, Jésus-Christ vous regardera, et ils vous seront pardonnés. Que rien donc ne vous éloigne de la pénitence, elle vous est commune avec les Saints. »

Saint Ambroise traite après cela des dispositions d'un vrai pénitent. La pénitence ne peut compatir avec l'ambition de parvenir aux charges, avec le luxe et la bonne chère, avec les plaisirs et l'usage du mariage. Un pénitent doit renoncer au monde; moins donner de temps au sommeil, que la nature n'en demande; il doit l'interrompre par des gémissements, l'entrecouper par des soupirs en employer une partie à prier; il est obligé de vivre de telle sorte, qu'il soit comme mort aux usages de la vie; de renoncer lui-même et de se changer tout entier. C'est abuser de la miséricorde de Dieu, de croire que l'on puisse faire pénitence plus d'une fois: comme il n'y a qu'un Baptême, il n'y a aussi qu'une Pénitence, c'est-à-dire une pénitence qui se fasse en public; car nous devons aussi faire pénitence des péchés que nous commettons tous les jours: mais cette dernière pénitence est pour les péchés légers; la première pour les plus grands. « Or, ajoute ce saint évêque, j'ai plus trouvé de personnes qui ont gardé l'innocence, que je n'en ai trouvé qui, l'ayant perdue, aient fait pénitence comme il faut. »

Chap. 11. Il finit ce second livre en montrant par plusieurs passages de l'Ecriture, combien il est dangereux de différer à faire pénitence: mais il avertit en même temps que comme elle ne se réitère point, (c'est de la pénitence publique qu'il parle) il vaut encore mieux la différer que de la faire en un temps où l'âge, le tempérament, le feu des passions donnent tout lieu d'appréhender les rechutes dans les mêmes crimes: il ajoute néanmoins que durant ce délai les pécheurs doivent se juger indignes de participer aux Sacrements de l'Eglise, et travailler à mortifier leur chair.

§ XVI.

Les cinq livres *de la Foi.*

1. L'un des plus importants ouvrages de saint Ambroise est celui qui est intitulé: *De la Foi.* Il est divisé en cinq livres. Le saint évêque composa les deux premiers sur la fin de l'an 377, ou au commencement de l'année suivante, à la prière de l'empereur Gratien, qui se disposant à partir pour aller au secours de Valens son oncle contre les Goths, lui avait demandé un traité où la divinité de Jésus-Christ fût bien établie, et dont il pût se servir comme d'un préservatif contre les mauvaises doctrines qui avaient cours en Orient, et surtout contre l'arianisme que Valens lui-même appuyait de tout son crédit. Saint Ambroise eut peine [1] d'abord à se résoudre à traiter les points de foi en manière de disputes. Mais Gratien qui savait [2] que la victoire dépendait davantage de la foi du prince que du courage des soldats, l'en pressa si fort qu'il ne put se refuser à ses désirs. Le Saint témoigne [3] lui-même qu'il ne mit que fort peu de temps pour écrire les deux premiers livres, de peur d'arrêter le voyage de ce prince, et il les lui envoya aussitôt qu'il les eût finis. Gratien en fit tout le cas qu'ils méritaient; et dans une lettre [4] qu'il écrivit à saint Ambroise après son retour d'Orient, il le pria de les lui envoyer une seconde fois, et d'y ajouter quelque chose pour prouver la divinité du Saint-Esprit. Il lui témoigna [5] même qu'il attendait de lui quelque chose de plus sur la divinité du Fils; et saint Ambroise fut d'autant plus porté à traiter de nouveau cette matière, qu'il était bien aise de répondre aux objections que les ariens avaient faites contre ses deux premiers livres *de la Foi.* Il en composa donc encore trois autres, dont on met l'époque en 379, après le retour de Gratien en Occident. Ces cinq livres sont cités quelquefois sous le titre de *Livres de la* [6] *Trinité;* mais il portent communément celui *de la Foi,* et il paraît que saint Ambroise les avait intitulés de cette sorte. C'est aussi sous ce titre que saint Léon les cite [7] dans sa lettre

[1] Ambros., *Prolog.* in lib. I *de Fide,* num. 4.
[2] Ibid., num. 3.
[3] Ambros., lib. III *de Fide,* cap. 1.
[4] Idem, *Epist.* 1 *ad Gratian.,* num. 7, et Gratian., *Epist. ad Ambros.,* num. 3.
[5] Ambros., lib. III *de Fide,* cap. 1.
[6] Magister Sententiar. et Gratian.
[7] Leo, *Epist.* 134 *ad Leont. August.*

à l'empereur Léon. Dans les anciens manuscrits ils ne sont pas divisés en chapitres. Le premier des livres de la Foi est cité dans [1] les conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, et par saint Fulgence : le second l'est aussi dans [2] le concile d'Ephèse, où l'on en rapporte plusieurs passages contre Nestorius; par Théodoret, par Vincent de Lérins, par saint Léon, par Vigile de Tapse, par saint Euloge d'Alexandrie et par saint Jérôme; Vincent [3] de Lérins et Léonce de Bysance citent encore un endroit du troisième livre. Saint Ambroise parle [4] lui-même de ses cinq livres de la Foi; et il cite [5] quelque chose du dernier dans son livre du Saint-Esprit.

Analyse du premier livre de la Foi.

Chap. 1, pag. 434. 2. Dans le premier livre, après avoir fait remarquer la différence qu'il y a entre la foi catholique et la perfidie arienne, ce saint évêque établit l'unité de nature en Dieu et la Trinité des Personnes et il rapporte, à cet effet, les passages de l'un et de l'autre Testament qui prouvent ces deux vérités.
Chap. 2. Il prouve ensuite que Jésus-Christ est Fils de Dieu, et
3. qu'on lui doit l'adoration comme à un Dieu, puisqu'il en a les attributs, et que dans l'Ecriture il est nommé de quatre noms, qui marquent sa divinité *Verbe*, *Fils*, *Vertu de Dieu*,
4. *Sagesse de Dieu*. Il montre par les témoignages d'Isaïe et de Jérémie, et par un grand nombre de passages du Nouveau Testament l'unité de nature dans le Père et dans le Fils; et il prouve que le Fils, quant à la divinité,
5, 6, 7, 8, 9, 10, etc. est en tout semblable au Père. Il expose les erreurs des ariens qui disaient le Fils dissemblable au Père, qu'il avait commencé dans le temps, et qu'il était créé; et il fait voir par l'autorité des Ecritures, que le Fils n'a point été fait ni créé, qu'il n'a point commencé dans le temps, qu'il est éternel et tout-puissant
5. comme le Père. Il avertit les catholiques de se donner garde des sophismes des philosophes, dans lesquels les ariens mettaient
18, 19. toute leur force; et de s'en tenir à la formule de Nicée, approuvée dans la première et la
20. troisième de Rimini. En dernier lieu il prie Dieu d'inspirer à ses lecteurs et surtout à l'Empereur, de ne rien préférer au sacré dépôt de la foi.

Analyse du second livre

3. Il continue dans le second livre à montrer que les attributs de la divinité conviennent au Fils, et il explique comment il est envoyé par le Père, comment il lui est soumis, et comment il est moindre que le Père. Il fonde ses explications sur la distinction des deux natures en Jésus-Christ, en particulier des deux volontés, marquant ce qui lui convient comme Dieu, et ce qui est dit de lui comme homme. Jésus-Christ parlait comme homme lorsqu'il a dit: *Mon père est plus grand que moi*. C'est comme homme qu'il s'est attristé, qu'il est ressuscité. Saint Ambroise finit son second livre en s'excusant de n'avoir pas donné à sa matière toute l'étendue qu'elle méritait, et de ne l'avoir pas traitée avec toute la clarté et la politesse convenables; quoiqu'il en eût dit assez pour ceux qui cherchent sincèrement la vérité. Il promet à Gratien la victoire sur les Goths, dont il dit que les guerres ont été prédites par le prophète Ezéchiel [6], sous le nom de *Gog*, et il espère que le fruit de cette victoire sera de protéger l'Eglise.

(Chap. 1, 2, 3 et suiv.; 8, 9, 10.; 11.; 8.; 15.; 16.)

Analyse du troisième livre.

4. Dans le troisième livre il fait voir qu'Arius n'est tombé dans l'erreur que pour n'avoir pas su distinguer deux natures en Jésus-Christ, et pour avoir attribué à sa divinité, selon laquelle on ne peut nier qu'il ne soit le Créateur et le Très-Haut, ce qui ne convient qu'à son humanité, selon laquelle il est vraiment Rédempteur et est fait. Avec cette distinction, dit-il, toutes les objections des ariens tombent d'elles-mêmes; et on explique aisément comment dans l'Ecriture le Père est dit seul puissant et seul immortel, et le Fils est dit fait et créé. Ensuite il montre que le Fils est vrai Dieu comme le Père, n'ayant l'un et l'autre qu'un règne, qu'une majesté qu'une gloire. Les ariens ne pouvant nier que le terme de *substance* ne se trouve dans l'Ecriture, lorsqu'il y est parlé de Dieu, soit le Père, soit le Fils, doivent aussi confesser avec les évêques du concile de Nicée, que le Fils est consubstantiel au Père, et condamner l'impiété (de la seconde formule) de Rimini, dressée en 357. Les ariens le disaient Dieu dans quelques-unes

(Chap. 1.; 2.; 3.; 4, 5, 6.; 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13.; 14.; 15, 16.)

[1] *Concil.* Ephes., tom. III; *Concil.* Chalcedon., tom. IV; Fulgent., *Epist.* 14.

[2] *Concil.* Ephes., tom. III; Theodoret., *Dialog.* 3, pag. 163; Vincent. Lerin., *Commonit.*, cap. 7; Leo, *Epist.* 97, cap. 7; Vigil., lib. V *in Eutych.*, cap. 22; Eulog., apud Photium, *Cod.* 230; Hieronym., lib. XI *in Ezech. in Prologo.*

[3] Vincent., *Commonit.*, cap. 7; Leont., lib. I in *Nestor. et Eutych.*

[4] Ambros., lib. *de Incarnat.*, cap. 7, num. 62.

[5] Idem, lib. I *de Spiritu Sancto.*

[6] Ezechiel. XXXVIII, 14.

de leurs formules que saint Ambroise rap-
porte; mais ils ne le disaient pas égal au
Père. Il avertit les catholiques de ne pas se
laisser prendre à des confessions de foi si cap-
tieuses.
Chap. 11. Dans le dernier chapitre, il prévient une
objection que l'on aurait pu lui faire contre la
divinité de Jésus-Christ, c'est qu'il est dit
dans le livre des Actes [1], que saint Etienne le
vit qui était *debout à la droite de Dieu ;* et il
montre par ce qui est dit au même endroit,
que cette attitude ne déroge en rien à la divi-
nité du Sauveur ; car saint Etienne en ajou-
tant : *Seigneur Jésus, recevez mon esprit,* mar-
quait bien sa puissance ; et par ces paroles
qui suivent : *Seigneur, ne leur imputez point
ce péché,* il reconnaissait que le Sauveur avait
un pouvoir égal à celui de son Père. Les en-
droits où Jésus-Christ nous est montré assis
à la droite du Père, nous marquent sa qualité
de Juge de vivants et des morts ; et le passage
où nous lisons qu'il est debout à la droite
du Père, nous le représente en sa qualité
d'Avocat et de Médiateur.
Analyse du quatrième livre. 5. Les ariens objectaient : Il est écrit que
Jésus-Christ est le chef et la tête de tout homme,
et que *Dieu est le chef de Jésus-Christ.* Saint
Chap. 3. Ambroise répond : cela est vrai de Jésus-Christ
selon son humanité ; et saint Paul n'a pas dit :
Le Père est le chef de Jésus-Christ, mais Dieu
est le chef de Jésus-Christ, parce qu'en effet
Dieu comme Créateur est le chef de la créa-
4. ture. Ils objectaient encore [3] : *Le Fils ne peut
agir que par lui-même, mais il ne fait que ce
qu'il voit faire au Père.* Dieu prévoyait, dit
saint Ambroise, que les impies abuseraient
des paroles précédentes, et pour résoudre la
solution de cette difficulté, il a ajouté les pa-
roles qui suivent immédiatement. *Car tout ce
que le Père fait, le Fils le fait aussi.* Pourquoi
ajoute ce Père, est-il écrit : Le Fils fait les
mêmes choses, et non de semblables ; sinon
afin de montrer l'unité d'opération dans le
Fils et dans le Père ; et afin que le Fils n'opère
pas par imitation des œuvres du Père. Le saint
5 et suiv. évêque prouve que tout est possible au Fils ;
s'il est dit qu'il ne peut agir par lui-même,
c'est qu'il agit indivisiblement avec le Père et
par une même puissance, qu'il ne veut rien
que le Père ne veuille, ce qui est une marque
8. d'unité, non d'infirmité. Ne pouvoir engen-
drer n'est pas une imperfection dans le Fils :
la génération étant une propriété, non de la
puissance, mais de la nature divine, autant
qu'elle existe dans le Père. Etre engendré ne Chap. 9.
marque pas un commencement dans le Fils,
parce que ce n'est pas par la volonté mais par
la nature que le Père a engendré le Fils ; ce
qui est dit de la mission du Fils, se rapporte
à son Incarnation ; et s'il y avait de l'imper- 10.
fection dans le Fils, parce qu'il prie le Père
de le glorifier [5], il s'ensuivrait que le Père est
imparfait ; car le Fils lui dit au même en-
droit [6] : *Je vous ai glorifié sur la terre ;* et ail-
leurs : *Maintenant le Fils de l'homme est glo-
rifié en lui, et Dieu l'a glorifié.* A l'égard
même des Personnes divines, la mission n'est
point une marque d'infériorité, puisque nous
lisons dans Isaïe [7] que le Fils est envoyé non-
seulement par le Père, mais aussi par le Saint-
Esprit ; et dans saint Jean [8], que le Père et le
Fils envoient le Saint-Esprit. Jésus-Christ dit
dans l'Evangile [9] : *Je suis la vigne, et mon
Père est le vigneron ;* d'où les ariens infé-
raient que comme la vigne et le vigneron sont
d'une nature différente, on ne pouvait dire
que le Père et le Fils fussent d'une même na-
ture. Saint Ambroise répond que Jésus-Christ [10] 12.
ne se nomme la vigne que par rapport à son
humanité ; car de même que le vigneron cul-
tive la vigne, de même aussi Dieu le Père a
cultivé pour ainsi dire la chair de Jésus-Christ
qui a pu croître par l'âge et être coupée dans
sa Passion, afin de mettre à l'ombre des bras
de la Croix le genre humain tourmenté par
la chaleur des plaisirs du siècle.
6. Le cinquième livre de la Foi est encore Analyse du cinquième livre.
employé à établir la divinité des trois Per-
sonnes, particulièrement du Fils, et à répon-
dre aux autres objections des ariens. Ils pré- Chap. 1.
tendaient que Jésus-Christ en disant à son
Père [11] : *La vie éternelle consiste à vous connaître,
vous qui êtes le Seul véritable, et Jésus-Christ
qua vous avez envoyé,* avait reconnu entre son
Père et lui une différence de nature. Mais
saint Ambroise leur soutient que ces paroles
établissent la divinité de Jésus-Christ, et qu'il
y faut suppléer que Jésus-Christ est aussi *le
seul Dieu véritable ;* si Jésus-Christ ne le dit
pas expressément en cet endroit, c'est qu'il
ne devait pas s'exprimer autrement, de peur
qu'il ne ne parût dire qu'il y avait deux

[1] Act. VII, 55.
[2] I Cor. XI, 3. — [3] Joan. V, 19. — [4] Ibid., 20
[5] Joan. XVII, 5. — [6] Ibid., 4.

[7] Isai. XLVIII, 15 et 16.
[8] Joan. XV, 26. — [9] Ibid., XIV, 16.
[10] Joan. XV, 1. — [11] Joan. XVII, 3.

Chap. 2. deux dieux. Quand le terme *seul* est dit du Père dans quelques endroits de l'Ecriture [1], il n'est pas exclusif, par ce que le Père n'a rien fait sans le Fils qui est sa sagesse et dont il est dit dans le livre des Proverbes [2] : *Lorsqu'il préparait le Ciel, j'étais avec lui.* Et, comme
3. les ariens disaient que l'unité de nature dans le Père et dans le Fils emportait nécessairement deux dieux, saint Ambroise leur répond que la pluralité des dieux était bien plutôt une suite de la différence de nature. Si le
4. Fils est Dieu, ajoutaient ces hérétiques, pourquoi dit-il dans l'Evangile : *Vous adorez ce que vous ne connaissez point* [3] : *pour nous nous adorons ce que nous connaissons?* Saint Ambroise répond que Jésus-Christ parle en cet endroit comme homme et avec des hommes; mais que dans le verset suivant il prend des sentiments qui ne sont plus de l'homme en disant : *Mais l'heure vient, et elle est déjà venue, que les vrais adorateurs adoreront le Père.* Il ne dit pas *nous adorerons*, ce qu'il aurait dit, en effet, s'il était soumis comme nous le sommes.

5. C'est aussi de Jésus-Christ selon sa nature humaine qu'il explique cet endroit que les ariens objectaient [4] : *Pour ce qui est d'être assis à ma droite ou à ma gauche, ce n'est pas à moi à vous le donner.* Et la chose est claire, si l'on fait attention à ce qui précède : car Jésus-
6. Christ avait demandé aux enfants de Zébédée s'ils pouvaient boire le calice de sa Passion; ce qui marque bien qu'il leur parlait comme homme : et sur ce qu'ils répondirent qu'ils le pouvaient, Jésus-Christ continuant à leur parler comme homme, leur dit qu'il était audessus de la condition humaine de leur accorder la droite ou la gauche dans sa gloire.

7. Les ariens pressaient cette comparaison [5] : *Vous les aimez comme vous m'avez aimé*, et prétendaient qu'elle mettait le Fils en égalité avec les hommes. Sur quoi saint Ambroise leur demande si parce qu'il est dit [6] : *Soyez miséricordieux comme votre Père qui est dans le Ciel est miséricordieux*, les hommes peuvent atteindre par leur vertu à ce que Dieu est essentiellement et par lui-même? « Il y a, continue-t-il, cette différence entre l'amour que Dieu a pour son Fils et l'amour qu'il a pour nous : que son amour pour son Fils est toujours dans toute sa plénitude ; et que nous pouvons par nos progrès dans la vertu mériter l'augmentation de l'amour qu'il a pour nous. »

Il explique de l'humanité de Jésus-Christ, ce qui est dit de sa mission vers les hommes, Chap. 7.
et ces paroles de David [7] : *Le Seigneur a dit* 8.
à mon Seigneur. Pour expliquer les endroits de l'Ecriture où Jésus-Christ est appelé serviteur [8], il dit qu'il faut distinguer en lui deux natures et deux générations ; que selon sa génération divine il est égal au Père, et que par rapport à son Incarnation il est serviteur du Père. Il résout par la même distinction les 10, 11, 12,
autres objections des ariens. Comme ils ne 13, 14, 15
négligeaient rien pour appuyer leur erreur, ils la cherchaient jusque dans la formule du 9.
Baptême, soutenant que le Fils y étant nommé après le Père, il devait être d'une nature inférieure et autre que celle du Père. Saint Ambroise les appelle des interprètes juifs [9], et leur ferme la bouche en leur produisant plusieurs passages de l'Ecriture [10], où le Fils est nommé devant le Père [11]. Il remarque que 16.
dans les exemplaires grecs ces paroles, *ni même le Fils*, ne se lisaient pas au trente-deuxième verset du chapitre XIII de saint Marc qui porte : *Quant à ce jour et à cette heure-là nul ne le sait, pas même les Anges* ; et il accuse les ariens de les y avoir ajoutées. Il dit néanmoins que quand elles seraient de l'Evangéliste, les hérétiques n'en pourraient tirer aucun avantage, puisque rien n'empê- 18.
cherait qu'on ne les rapportât à la nature humaine, et que l'on ne dît que Jésus-Christ en cet endroit a bien voulu se confondre avec le reste des hommes, et paraître ignorer comme eux ce que réellement il n'ignorait pas. Il explique de la même manière les doutes que l'Ecriture [12] semble quelquefois attribuer à Jésus-Christ, comme lorsque le Sauveur dit dans saint Mathieu [13] : *Mon Père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi*; il rejette comme dangereuse et peu conforme à l'analogie de la foi [14], l'opinion de ceux qui croyaient que Jésus-Christ avait pu, en tant qu'homme, ignorer et douter de plusieurs choses, parce qu'il est dit dans saint Luc que *Jésus croissait en sagesse et en âge* [15].

Il finit son cinquième livre par une prière

[1] Isai. XLII, 24. — [2] Prov. VIII, 27.
[3] Joan. IV, 22. — [4] Matth. XX, 23.
[5] Joan. XVII, 23. — [6] Luc. VI, 36.
[7] Zachar. III, 8. — [8] Isai. XLIX, 6.
[9] Joan. I, 1. — [10] Rom. I, 1. — [11] II Cor. XIII, 13.
[12] Lib. II, cap. 5. — [13] Matth. XXVI, 39.
[14] Lib. V, cap. 18. — [15] Luc. II, 52.

qu'il adresse à Dieu, dans laquelle il fait profession de croire la divinité des trois Personnes : puis il invective avec force contre Arius, de ce qu'à l'imitation de Satan, son auteur, qui se transforme quelquefois en ange de lumière, il a eu la témérité de vouloir approfondir des mystères qui n'ont été révélés ni à Moïse, ni à saint Paul, quoiqu'il n'ait pas été comme cet Apôtre ravi dans le ciel.

§ XVII.

Des trois livres *du Saint-Esprit.*

Les trois livres du Saint-Esprit écrits en 381 à la prière de Gratien.

1. Saint Ambroise après avoir achevé ses cinq livres de la Foi, en écrivit trois autres sur la divinité du Saint-Esprit. L'Empereur Gratien les lui avait demandés dès l'an 379, par la même [1] lettre dans laquelle il le priait de lui envoyer, une seconde fois, le Traité de la divinité du Fils, c'est-à-dire les deux premiers livres de la Foi. Mais le saint évêque fit trouver bon à ce prince, qu'il n'écrivît sur une matière de cette importance, qu'après l'avoir méditée pendant quelque temps. Il marque [2] dans la préface de cet ouvrage, qui est adressé à l'Empereur, la mort d'Athanaric, roi des Goths, arrivée à Constantinople le 25 de janvier de l'an 381, mais il paraît qu'il n'était point informé de celle de Pierre d'Alexandrie, que l'on met au 14 février de la même année ; ni de l'abdication que saint Grégoire de Nazianze fit du siége épiscopal de Constantinople au mois de mai ou de juin suivant, puisqu'il suppose qu'ils étaient encore tous deux évêques, l'un d'Alexandrie et l'autre de Constantinople, lorsqu'il commençait [3] cet ouvrage : ainsi on ne peut en mettre l'époque avant le mois de janvier de l'an 381, ni la reculer guères au-delà du mois de juillet de la même année. Les trois livres sur le Saint-Esprit, avec les cinq livres de la Foi, sont apparemment les huit livres que le Pape Hormisdas [4] dit avoir été composés par saint Ambroise pour satisfaire à la lettre de Gratien : l'un ne se lassant pas de travailler pour la foi, ni l'autre de recevoir avec joie ce que le Saint lui envoyait. Le premier livre sur le Saint-Esprit est cité par saint Fulgence [5] et par saint Augustin.

Jugement que l'on a porté de ces livres.

2. Saint Jerôme [6] et Rufin ont pensé si différemment des trois livres sur le Saint-Esprit, que l'on peut ne pas s'arrêter au jugement qu'ils en ont porté, et s'en tenir à ce que saint Augustin en a [7] dit en ces termes, dans son quatrième livre de la doctrine chrétienne, où il examine les différents genres de style de ceux qui par la lecture des Livres saints ont fait de si grands progrès dans la science des choses divines, et en ont ensuite éclairé l'Eglise : *Saint Ambroise ayant à traiter une grande matière, puisqu'il s'agissait de prouver l'égalité du Saint-Esprit avec le Père et le Fils, emploie néanmoins le style simple, parce que le sujet qu'il avait entrepris ne demandait pas des ornemens de paroles, ni des mouvements propres à frapper les esprits, mais des preuves des choses qu'il avançait.* Il en donne en effet de très-fortes et de très-convainquantes ; et l'on peut dire que l'on trouve dans ses trois livres, ce que saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, Didyme et saint Grégoire de Nysse, ont dit de mieux sur la divinité du Saint-Esprit ; et que saint Ambroise a fait à l'égard de leurs écrits, ce que l'abeille fait sur les fleurs dont elle tire les sucs pour composer son miel.

Analyse du premier livre du Saint-Esprit

Pag. 600.

3. Le premier livre a un prologue dans lequel saint Ambroise fait voir que Gédéon, en délivrant le peuple de Dieu et en offrant en sacrifice la chair du chevreau sur une pierre avec des pains sans levain, a été la figure de Jésus-Christ. Il trouve aussi dans le prodige la rosée qui tombait tantôt sur la toison, tantôt sur l'aire, un symbole de la grâce du Saint-Esprit qui devait passer des Juifs aux chrétiens, et rassemble dans le sein de l'Eglise plusieurs milliers d'hommes. Il prouve Chap. 1.
ensuite contre les ariens et les macédoniens, que l'on ne peut sans impiété mettre le Saint-Esprit au rang des créatures, puisqu'il s'en distingue lui-même en disant par un Prophète : *Toutes choses vous obéissent* [8]. C'est lui 2.
qui a parlé dans les Evangélistes ; le blasphême contre lui est irrémissible ; c'est lui 3.
qui a parlé dans les Prophètes et dans les 4.
Apôtres ; il est l'Esprit même de Dieu, l'Esprit de Jésus-Christ, l'Esprit de vie et de vérité ; sanctifiant lui-même les créatures, il ne 5, 6.

[1] Gratian., *Epist.* 1 *ad Ambros.*, pag. 751, et Ambros., *Epist.* 2 *ad Gratian.*, pag. 754.
[2] Ambros., *Prolog. in lib. de Siritu Sancto,* n. 17.
[3] Ibid., num. 18.
[4] Hormidas, tom. IV *Concil.*
[5] Fulgent., *Epist.* 14, cap. 7; Augustin., lib. IV *de Doctrina Christi*, cap. 21.
[6] Hieronym., *Epist. ad Paulinian.*, tom. IV, ad cap. lib. Didym. *de Spiritu Sancto ;* Rufin., lib. II *Invectiv. in Hieronym.*
[7] Augustin., lib. IV *de Doctrina Christi*, cap. 21.
[8] Psal. CXVIII, 91.

peut être de leur nombre, ni sujet comme elles au changement; étant bon invariablement, puisqu'il est donné par le Père et par le Fils, il ne doit point être mis au rang de ceux qui s'éloignent du bien; il est la source de la bonté, l'Esprit de la bouche de Dieu; c'est en son nom comme en celui du Père et du Fils, que le Baptême est conféré; c'est lui
Chap. 7. qui sanctifie les anges même; c'est de son
8, 9, 10. esprit que Marie fut remplie, et Jésus-Christ même; Dieu seul le peut donner; il procède de la bouche de Dieu; c'est de lui que Jésus-Christ a été oint; il pardonne les péchés, ce qui lui est commun avec le Père et le Fils, et non avec les anges. Quoiqu'envoyé à tous les hommes, il ne passe
11. pas d'un lieu à un autre. La paix et la grâce
12. du Père, du Fils et du Saint-Esprit sont une
13. et la même. Ces trois Personnes n'ont qu'un même nom, particulièrement le Fils et le Saint-Esprit, tous deux étant appelés Consolateur et Vérité; elles n'ont qu'une même
14. opération. Le Saint-Esprit est également
15 comme le Père et le Fils, lumière, vie et source de vie; il est ce grand fleuve dont la
16. Jérusalem céleste est arrosée. Saint Ambroise appuie tout ce qu'il dit ici du Saint-Esprit, sur des passages de l'Ecriture de l'un et de l'autre Testament.

2. Les hérétiques pour prouver que le Saint-Esprit est créature, objectaient ce qui est dit du Fils de Dieu [1] : *Toutes choses ont été faites par lui.* Saint Ambroise répond que cela est vrai de toutes les choses qui ont été faites : mais que l'Ecriture ne disant pas que le Saint-Esprit ait été fait, il ne peut être compris dans ces paroles de saint Jean, qu'autrement il faudrait anssi y comprendre le Père. Il autorise sa réponse d'un passage de la première Epître aux Corinthiens [2] où, quoiqu'il soit dit qu'*il n'y a qu'un seul Dieu, qui est le Père, de qui toutes choses tirent leur être, et qui nous a faits pour lui*, le Fils néanmoins ne peut être compté parmi *toutes* ces *choses*, puisque l'Apôtre ajoute immédiatement : *Et il n'y a qu'un seul Seigneur qui est Jésus-Christ par lequel toutes choses ont été faites.*

Analyse du second livre du Saint-Esprit.
Pag. 633.
Chap. 1.
4. Le second livre commence par le précis de l'histoire de Samson, qui prospéra, dit-il, tant que le Saint-Esprit fut avec lui, et qui déchut de sa valeur, lorsqu'il fut privé de son secours. Saint Ambroise prend de là occasion de montrer que la vertu du saint-Esprit est la même que celle du Père et du Fils. Ce Chap. 2.
qu'Isaïe [3] appelle l'Esprit de conseil, est le même dans le Père, le Fils et le Saint-Esprit; la vie éternelle ne consiste pas moins à con- 3, 4.
naître le Saint-Esprit qu'à connaître le Père et le Fils, puisque nous sommes vivifiés par une opération commune à ces trois Personnes; le Saint-Esprit a créé toutes choses avec 5.
le Père et le Fils dont il est inséparable; et le tribut d'adoration lui est dû, comme il l'est aux autres Personnes divines. Le passage d'Amos [4], que les macédoniens objectaient, 6.
où il est dit que *Dieu a créé l'esprit*, doit s'entendre du vent et non du Saint-Esprit qu'on ne peut dire être créé chaque jour comme le vent et le tonnerre, puisqu'il est éternel, et 7.
qu'il créé lui-même dans nous également comme le Père et le Fils, la grâce de la régénération. Le saint évêque tourne certains 8, 9.
hérétiques en ridicule, de ce que vétillant même sur les syllabes ils prétendaient qu'on devait glorifier Dieu *dans* le Saint-Esprit, et non *avec* le Saint-Esprit, leur motif en cela étant de mettre une différence entre le Saint-Esprit et les autres Personnes divines. Plusieurs passages de l'Ecriture établissent, que la particule *dans*, est dite du Père et du Fils comme du Saint-Esprit; et qu'au contraire la particule *avec* a souvent lieu lorsqu'il est parlé des créatures [5]: *Allez*, dit Jésus-Christ, *baptisez toutes les nations au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* C'est la même manière de parler pour toutes les trois Personnes. Et saint Paul [6]: *Vous êtes tous un en Jésus-Christ; car, vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez été revêtus de Jésus-Christ.* Et encore : *Paul et Sylvain à l'Eglise de Thessalonique qui est en Dieu le Père et en Jésus-Christ* [7]. Et en parlant des créatures [8]: *Notre vie est cachée dans Dieu avec Jésus-Christ.* De ces passages et de beaucoup d'autres il conclut que ces sortes de particules ont à l'égard des Personnes divines un sens conjonctif et non distinctif qui marquerait dans elles une différence de nature. La même 9.
chose a lieu par rapport à ces autres particules marquées dans un passage de la première Epître aux Corinthiens [9] : *Il n'y a pour nous qu'un seul Dieu qui est le Père*, duquel *toutes choses tirent leur être; et il n'y a qu'un seul Seigneur*, par lequel *toutes choses ont été*

[1] Joan. I, 3.— [2] I Cor. VIII, 6.
[3] Isai. XI, 2.— [4] Amos. IV, 13.— [5] Matth. XXVIII, 19.
[6] Ad Galat. III, 26, 27. — [7] I Thessalon. I, 1.
[8] Coloss. III, 3.— [9] I Cor. VIII, 6.

faites: ce passage quoique dit en partie du Père, convient totalement à Jésus-Christ. L'établissement de l'Église, la vocation à la foi, la revelation, le don de prophétie, sont du Saint-Esprit comme du Père et du Fils, et c'est une preuve de l'unité de leur nature. Lorsqu'il est dit [1] : *Que l'Esprit pénètre tout, et même ce qu'il y a de plus profond*, il ne s'ensuit pas que le Saint-Esprit pénètre des choses qui lui étaient inconnues auparavant, car il est dit au même endroit : *c'est par le Saint-Esprit* que ce qu'il y a de plus caché *nous est révélé*; et encore : *nul ne connaît ce qui est en Dieu que l'esprit de Dieu.* Le Saint-Esprit connaît ce qui est en Dieu non par étude, mais par nature; et cette connaissance ne lui est pas accidentelle, mais naturelle.

Chap. 10, 11, 12, 13.

Analyse du troisième livre du Saint-Esprit

5. Dans le troisième livre saint Ambroise fait voir par les témoignages du prophète Isaïe et des Apôtres, et par celui même du Père, que le Saint-Esprit est auteur de la

Chap. 1, pag. 665.

mission de Jésus-Christ. Mais on ne doit point s'imaginer pour cela, ajoute-t-il, que le Fils soit soumis au Saint-Esprit, car nous apprenons des Ecritures, que le Saint-Esprit est lui même envoyé par le Père et par le Fils.

Chap. 2. D'après l'Ecriture le Fils est envoyé, le Saint-Esprit est donné, il est le doigt de Dieu et le

3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Fils de sa droite; mais ces façons de parler et autres semblables que l'Ecriture n'emploie que pour nous faciliter l'intelligence des choses divines, marquent dans les trois Personnes une unité de nature et d'opération.

10. Le saint docteur reproche aux ariens d'avoir ôté aux catholiques une preuve convainquante de la divinité du Saint-Esprit, en retranchant de l'Evangile de saint Jean ces paroles, qu'on lisait aux sixième verset du troisième chapitre : *Dieu est Esprit;* et d'avoir retranché ces paroles non-seulement dans les exemplaires qui leur appartenaient en particulier, mais encore dans ceux qu'on lisait publiquement dans les églises, comme Ursace et Valens en avaient eté convaincus. Il doute même s'ils n'avaient pas porté leurs mains sacrilèges jusques sur les exemplaires des Eglises d'Orient. Ce qui est certain, c'est qu'on ne lit ces paroles dans aucun exemplaire de nos Bibles; et il est étonnant qu'on ait négligé de les restituer dans le texte. Il est vrai qu'on en trouve de toutes semblables dans le verset vingt-quatre du quatrième chapitre de saint Jean où nous lisons : *Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit.* Mais les ariens, comme le remarque saint Ambroise, avaient moins d'intérêt à supprimer cet endroit que le précédent, parce qu'ils croyaient pouvoir l'expliquer du Père; au lieu que les paroles du troisième chapitre ne pouvaient même, selon eux, s'entendre que du Saint-Esprit. Mais en supprimant ces paroles, dit-il, ils n'ont pu supprimer l'article de foi qu'elles renfermaient, savoir la divinité du Saint-Esprit, que le saint docteur établit d'après l'autorité de ce passage et après deux autres de saint Jean [2].

Il explique de l'humanité de Jésus-Christ, Chap. 11.
ces paroles du psaume 98 : *Adorez l'escabeau de ses pieds, parce qu'il est saint*; et il soutient contre les apollinaristes, que la chair de Jésus-Christ est adorable; qu'on l'adore encore aujourd'hui dans les mystères, et que les Apôtres l'ont adorée : car Jésus-Christ n'est point divisé, mais il est un seul Christ, et lorsqu'on l'adore comme Fils de Dieu, on ne refuse pas de reconnaitre qu'il est né d'une Vierge. Par conséquent le Saint-Esprit doit aussi être adoré, puisque l'Incarnation est son ouvrage : mais il ne s'en suit pas que l'adoration soit due à Marie, car Marie n'etait que le temple de Dieu et non le Dieu du temple.

Comme on lui objectait qu'en reconnaissant 12, 13, 14,
le Saint-Esprit pour Dieu et pour Seigneur, 15, 16, 17.
c'était reconnaître trois dieux, il répond : « Ce n'est pas une conséquence; les trois Personnes divines n'ont qu'une même puissance, une même sainteté, et une même nature. Aussi les chérubins et les séraphins chantent sans cesse : *Saint, Saint, Saint, est le Seigneur Dieu des armées*; ils répètent trois fois la même chose, pour marquer en Dieu la trinité des Personnes et l'unité de nature. »

Le reste du troisième livre est une espèce 18, 19, 20,
de récapitulation de ce qui avait été dit dans 21, 22.
les précédents.

§ XVIII.

Livre *de l'Incarnation.*

Le livre de l'Incarnation, écrit en 382. A quelle occasion.

1. Le Traité de l'Incarnation semble ne pouvoir être mis avant l'année 382, ni guères plus tard, puisque les livres de la Foi achevés seulement en 399, y sont cités [3] plus d'une

[1] I Cor. II, 10, 9 et 11.
[2] Joan. III, 5, 6, 7, 8, et I Joan. V, 6.

[3] Ambros., lib. *de Incarnat.*, cap. 8, num. 79, 81, cap. 7, num. 62, et cap. 10, num. 114.

fois comme un ouvrage fait depuis quelques années, et qu'au rapport de [1] Paulin, saint Ambroise le composa du vivant de Gratien, dont la mort arriva le 25 du mois d'août de l'an 383. Ce livre est un discours que le saint évêque avait prononcé devant le peuple, et auquel il donna dans la suite la forme en laquelle nous l'avons aujourd'hui, en le retouchant comme il lui était ordinaire de retoucher ses sermons après les avoir prêchés, lorsqu'il voulait leur donner la forme de livre. Deux chambellans de l'empereur Gratien donnèrent occasion à cet écrit. Ils avaient [2] proposé à saint Ambroise une question sur l'Incarnation, et ce Saint devait leur en donner la solution le lendemain dans la Basilique appelée *Portienne*. Quoique le terme fût court pour traiter une matière de cette importance, vu surtout qu'apparemment il se trouverait des ariens dans l'assemblée pour examiner ce que l'on y dirait, saint Ambroise ne voulut pas néanmoins manquer à ce qu'il avait promis. Mais les deux chambellans s'embarrassèrent moins de la parole qu'ils avaient donnée; et au lieu de se trouver dans la Basilique au jour convenu, ils sortirent de la ville montés sur un chariot comme pour se promener : mais en étant tombés tout-à-coup, ils demeurèrent morts sur la place, d'où on les emporta pour les enterrer. Saint Ambroise qui n'était point averti de cet accident, les attendit longtemps, et voyant qu'ils ne venaient pas, il monta en chaire et commença en ces termes à traiter la question qu'on lui avait proposée. « J'ai soin, mes frères, de m'acquitter de ma dette, mais je ne trouve point ceux qui se firent hier mes créanciers. »

Analyse de ce livre.

2. Comme il ne les savait pas morts, pour leur laisser le temps de venir à l'assemblée, il donna l'explication des sacrifices d'Abel et de Caïn, dont on venait de lire l'histoire. Il
Chap. 1, pag. 703. fait d'abord le dénombrement des hérétiques qui ont erré sur le Fils de Dieu, et finit par
Chap. 3. ceux qui de son temps enseignaient que le Fils de Dieu n'avait pris de l'homme que la chair humaine et non une âme raisonnable : c'étaient les apollinaristes, mais il ne les nomme pas. Il dit d'eux que peut-être ils pensent bien de la Trinité, mais qu'ils ne savent pas distinguer la nature humaine de la divine : « Car, ajoute-t-il, la nature de Dieu est simple : l'homme au contraire est composé d'une âme raisonnable et d'un corps. Si vous ôtez l'un des deux, vous ôtez toute la nature de l'homme. » Il compare leur crime et celui de tous les hérétiques dont il avait parlé auparavant, au crime dont Caïn se rendit coupable par son sacrifice, et leur applique la malédiction dont le Seigneur le frappa. Entrant ensuite en matière, il emploie ce Chap. 3, 4.
qu'il y a de plus convainquant dans l'Ecriture pour prouver contre les ariens l'éternité et la divinité du Verbe. Puis venant aux apol- 5.
linaristes, il fait voir contre eux la différence et la distinction de la chair et de la divinité dans Jésus-Christ, que ces hérétiques confondaient, prétendant que le Verbe avait été changé en chair. Il se sert pour cela des mêmes raisons dont saint Athanase s'était servi avant lui, dans sa lettre à Epictète. La foi sur laquelle l'Eglise est fondée, consiste à croire, que Jésus-Christ est le Fils de Dieu; il est né du Père de toute éternité; et dans le temps il est né de la Vierge Marie, sans avoir souffert aucun changement dans sa divinité, étant le même lorsqu'il est né de Marie, qu'en naissant du Père [3]; quoique ces deux naissances soient différentes, sans être toutefois incompatibles. Il distingue ce que 6.
l'on doit attribuer à Jésus-Christ en tant que Dieu, et ce qui lui convient en tant qu'homme. C'est comme homme qu'il a souffert, non en apparence, comme le disaient quelques hérétiques, mais réellement; non dans sa divinité, mais dans sa chair. Les apollinaristes avaient avancé le contraire dans un ouvrage dont l'auteur était, à ce qu'on croit, Apollinaire même. Saint Ambroise l'ayant lu, eut horreur des blasphèmes qu'il contenait. Il y était dit, que l'organe et celui de qui il recevait le mouvement, étaient dans Jésus-Christ d'une même nature; et l'auteur autorisait sa proposition des décrets du concile de Nicée. Mais, comme le remarque saint Ambroise, les Pères de ce concile ne dirent pas que la chair, mais que le Verbe de Dieu est de la même substance que le Père; et ils confessèrent que le Verbe procède de la substance du Père, et que la chair tire son origine de Marie. D'ailleurs, les Ecritures marquent 7.
expressément que Jésus-Christ a souffert selon la chair [4], et non selon la nature divine, et qu'il a pris une âme raisonnable de même nature que la nôtre. Les apollinaristes la refusaient à Jésus-Christ, dans la folle appré-

[1] Paulin., in *Ambros. Vita*, pag. 5.

[2] Ibid. — [3] Joan. x, 15, 18. — [4] Isai. ii, 13.

hension qu'elle n'eût été exposée en lui aux révoltes de la chair. Sur quoi saint Ambroise leur dit que la chair n'étant par elle-même ni capable de mériter, ni digne de peine, il a fallu que Jésus-Christ, qui était venu pour racheter l'homme entier, prît la partie de l'homme qui était le plus en danger, c'est-à-dire l'âme, afin de la racheter; qu'au surplus ils craignaient mal à propos les révoltes de la chair dans Jésus-Christ, n'y ayant aucun lieu de craindre que celui qui, comme le dit un Prophète, *a fait l'oreille n'entende point* [1].

Pour preuve que Jésus-Christ a pris une âme raisonnable aussi bien qu'une chair humaine, il allègue les textes de l'Evangile qui portent, qu'*il croissait en sagesse,* et soutient que ces progrès doivent s'entendre de lui, comme homme et non comme Dieu, et qu'il en est de même de toutes les autres suites et affections de la nature humaine, de la faim, de la soif, de la tristesse et autres semblables.

Voilà en quoi consistait le discours de saint Ambroise dans la basilique Portienne. Mais
Chap. 8. en le mettant par écrit il crut devoir y ajouter la réponse à une difficulté que l'empereur Gratien lui avait proposée depuis, et dont les ariens faisaient leur plus fort argument : savoir que le Fils étant *engendré,* ne pouvait être de même nature que le Père
9 10. *non-engendré.* Cette réponse est solide et convainquante, et elle se réduit à montrer que la distinction d'*engendré* et de *non-engendré* ne regarde point la nature mais la personne. Comme ces termes ne se trouvent point dans l'Ecriture, saint Ambroise en prend occasion Chap. 8.
de faire remarquer à l'Empereur combien les ariens étaient inconstants dans leurs principes. Ils refusaient d'admettre les termes de *nature* et de *substance*, parce que, selon eux, ils ne se trouvent pas dans l'Ecriture, quoiqu'ils y fussent en effet, comme le montraient les catholiques ; et ils fondaient leur hérésie sur ceux d'*engendré* et de *non-engendré* qu'on n'y lit pas.

Le livre de l'Incarnation est [2] cité par saint Léon, par Théodoret et par Léonce de Bysance. On en trouve le sixième chapitre presque entier dans [3] la Synodique, et un endroit du troisième dans saint Ephrem [4] d'Antioche. Saint Jean de Damas le cite [5] sous le titre de *Livre à Gratien.* Il est encore cité dans le concile [6] d'Ephèse par Cassiodore, et dans un [7] concile de Milan en 451.

Fragment d'un livre intitulé : de la Foi.

3. Théodoret rapporte [8] un assez long fragment d'un autre écrit de saint Ambroise intitulé *Exposition de la Foi*, qui n'est pas venu jusqu'à nous. Léonce [9] de Bysance cite une partie de ce même fragment, qu'on a joint dans la nouvelle édition [10] au livre de l'Incarnation, à cause du rapport que ces deux écrits ont ensemble. Saint Ambroise y fait profession [11] de croire que Jésus-Christ est Fils unique de Dieu, qu'il est engendré

---

[1] Psal. XCIII, 9.

[2] Leo, *Epist.* 134 ; Theodoret., *Dialog.* 2, pag. 95, 97, et *Dialog.* 3, pag. 163 ; Leont., in *Nestor. et Eutych.*, lib. I, pag. 977.

[3] *Concil.* Balus., pag. 788, 791.

[4] Apud Phot., *Cod.* 229, pag. 817.

[5] Joan. Damasc., lib. III *de Imagin.*

[6] Tom. III *Concil.*, pag. 730, 742 ; Cassiodor., *in Psal.* XXI, vers. 1.

[7] Apud Leont., in *Epist.* 77 *ad Flavian.*

[8] Theodoret., *Dialog.* 2.

[9] Leont. Bysant., lib. I in *Nestor. et Eutych.*

[10] Pag. 730.

[11] *Confitemur Dominum nostrum Jesum Christum Filium Dei Unigenitum, ante omnia sæcula sine principio ex Patre genitum secundum divinitatem : in novissimis vero diebus ex sancta Virgine Maria eumdem incarnatum esse, perfectumque hominem ex anima rationali et corpore assumpsisse, consubstantialem Patri secundum divinitatem : et consubstantialem nobis secundum humanitatem. Duarum enim perfectarum naturarum unio facta est ineffabiliter. Ideo unum Christum, unum Filium Dominum nostrum, Jesum Christum Filium Dei confitemur ; scientes quod Patri suo secundum divinitatem coæternus existens, dignatus est post sanctæ Virginis ad sensum..... Ineffabiliter sibi ex ea templum ædificare et hoc sibi ab ipsa conceptione unire, non coæternum ex sua substantia cœlitus delatum corpus, sed ex substantiæ nostræ massa, hoc est ex Virgine id assumens et sibi ipsi uniens. Non in carnem mutatus Deus Verbum, neque ut spectrum apparens, sed sine mutatione et alteratione sua conservans substantiam, assumptas naturæ nostræ primitias sibi uniit... Non commixtus, sed in utraque substantia unus et idem apparens, sicut scriptum est :* Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud. *Solvitur enim Christus Deus secundum meam substantiam quam assumpsit : et solutum templum idem excitat secundum divinam substantiam, secundum quam et omnium est conditor. Nunquam post unionem quam sibi ex ipsa conceptione unire dignatus est, vel a suo templo recedens, vel propter ineffabilem benignitatem valens recedere. Sed idem est patibilis et impatibilis ; patibilis secundum humanitatem, impatibilis secundum divinitatem. Eos vero qui dicunt nudum hominem esse Christum, vel passioni obnoxium Deum Verbum, aut in carnem conversum, vel consubstantiatum corpus habuisse, vel de cœlo id detulisse, aut phantasma esse : vel qui mortalem dicunt Deum verbum opus habuisse, ut a Patre suscitaretur, vel inanimatum corpus sumpsisse, vel sine mente hominem, vel duas Christi naturas per com-*

du Père selon sa divinité avant tous les siècles sans commencement, et né dans les derniers temps, de la Sainte Vierge Marie, homme parfait, ayant pris un corps, et une âme raisonnable; qu'il est consubstantiel au Père selon sa divinité; qu'il nous est consubstantiel selon son humanité : l'union des deux natures parfaites s'étant faite en lui d'une manière ineffable; que c'est pour cela que nous confessons qu'il n'y a qu'un Christ et un Fils, Notre Seigneur, coéternel à son Père selon sa divinité, selon laquelle il est aussi Créateur de toutes choses; mais non-coéternel selon le corps qu'il a pris de la Vierge, de la même masse que le nôtre, ne l'ayant point apporté du Ciel. Dieu le Verbe n'a point été changé en chair, et il s'est fait voir à nous, non comme un fantôme, mais en conservant sa nature sans changement et sans altération il s'est uni les prémices de la nôtre, qui est demeurée en lui sans être mêlée avec la nature divine, comme il le déclara lui-même en disant aux Juifs: *Détruisez ce temple, et dans trois jours je le rétablirai* [1]; car le Christ est détruit selon ma substance, c'est-à-dire selon laquelle il est Créateur de toutes choses. Saint Ambroise ajoute que depuis le moment de son union avec la nature humaine, le Verbe ne l'a plus quittée : mais que le même Jésus-Christ est passible et impassible; passible selon son humanité, impassible selon la divinité. Il dit anathème avec l'Eglise catholique et apostolique à tous ceux qui disent que Jésus-Christ est un pur homme, ou que Dieu le Verbe est sujet à la passion, ou qu'il a été changé en chair, ou qu'il a eu un corps qui lui était consubstantiel, ou qu'il l'avait apporté du Ciel, ou que ce n'était qu'un fantôme; à ceux qui disent que le Verbe Dieu est mortel, et qu'il a eu besoin que le Père le ressuscitât; ou qu'il a pris un corps inanimé, ou l'homme sans l'âme; à ceux qui soutiennent que les deux natures de Jésus-Christ ayant été confondues par un mélange de la divinité et de l'humanité, ne sont plus qu'une nature; ou à ceux qui ne confessent pas qu'il y a dans notre Seigneur Jésus-Christ deux natures non-confondues, mais seulement une personne, d'autant qu'il n'y a qu'un Christ et un Fils.

mixtionem confusas unam naturam factas esse : et qui non confitentur in Domino nostro Jesu Christo duas esse naturas inconfusas, unam autem personam, quatenus unus est Christus, unus Filius, eos anathematisat catholica et apostolica Ecclesia. Ambros., pag. 730.

[1] Joan. II, 19.

ARTICLE III.

LETTRES DE SAINT AMBROISE.

Il s'en faut bien que toutes les lettres de saint Ambroise soient venues jusqu'à nous. On voit par l'éloge funèbre de son frère Satyre qu'il lui avait écrit plusieurs fois, et aussi à quelques-uns de ses amis. Ses autres lettres nous apprennent qu'il en avait écrit plusieurs à sa sœur Marcelline, à l'empereur Théodose, au tyran Eugène, à Alypius, à Phébade et à Delphin. Mais nous n'avons plus ces différentes lettres et il n'a pas été possible de les recouvrer quelque recherche que l'on en ait faite. On a fait deux classes de celles qui nous restent et qui sont au nombre de quatre-vingt-onze. La première contient celles dont on a pu fixer le temps et la suite : la seconde comprend celles dont on n'a point d'époque certaine.

§ I.

Première classe des Lettres de saint Ambroise.

1. La lettre à l'empereur Gratien est la première selon l'ordre des temps. C'est une réponse à celle qu'il avait reçue de ce prince. Il le qualifie d'empereur très-chrétien, et lui témoigne le désir sincère qu'il avait eu d'aller au-devant de lui à son retour d'Orient, s'il avait osé le faire, l'assurant au reste qu'il l'avait accompagné dans tous ses voyages par son amour et son attachement; qu'il l'avait suivi en esprit dans toutes ses marches et ses campements; et qu'il s'était trouvé jour et nuit dans son armée par sa sollicitude continuelle et par les sentiments de son cœur, tâchant de suppléer par ses prières et par l'activité de son zèle à l'impuissance de sa faiblesse. Il le remercie de sa lettre, loue sa foi, sa piété, son zèle pour la religion, son humilité; et après lui avoir promis de l'aller voir au plus tôt et marqué qu'il lui envoyait ses deux livres sur la foi, il le prie de trouver bon qu'il diffère quelque temps à lui envoyer le traité touchant la divinité du Saint-Esprit afin de pouvoir traiter cette importante matière avec exactitude.

1. Lettr[e] à Gratien en 379. Pag. 752.

2. La seconde lettre est adressée à Constantius, nouvellement élu évêque de la Ro-

2. Let[tre] à Consta[n]tius, évêq[ue]

de la Romagne, en 379

Pag. 754.

magne. Saint Ambroise l'exhorte à gouverner sagement son Eglise dans ces temps difficiles, et lui marque de quelle manière il doit régler ses discours pour les rendre utiles et salutaires à son peuple, auquel il veut qu'il inspire du mépris pour les richesses et pour les vanités du siècle, de l'amour pour les vertus chrétiennes, le désir d'acquérir les biens éternels, de l'éloignement pour tous les vices, en particulier pour l'impureté. En parlant de l'Eglise de *Forum Cornelii*, qu'on croit être Imola, et qui dépend aujourd'hui de la métropole de Ravenne, il dit : « Je vous recommande cette Eglise, afin qu'étant voisin vous la visitiez souvent, jusqu'à ce que l'on y ordonne un évêque. L'occupation que me donne le Carême, c'est-à-dire apparemment l'instruction des catéchumènes, m'empêche de me tant éloigner. » Il avertit Constantius de prendre garde aux Illyriens, infectés la plupart de l'arianisme, à cause de Valens, d'Ursace et des autres évêques hérétiques qui avaient si longtemps dominé dans l'Illyrie ; il le conjure de ne pas permettre qu'ils approchent des fidèles. La vigueur de la sagesse, ajoute-t-il, est de ne pas croire légèrement, surtout en matière de foi, qui rarement est parfaite dans les hommes. Il lui conseille, néanmoins, d'être facile à recevoir ceux des hérétiques qui voudraient revenir, afin de ne pas les éloigner ; mais de pas s'y fier entièrement, et de leur laisser croire qu'il est content d'eux. Les Illyriens, dont il est parlé dans cette lettre, avaient été obligés de se retirer en Italie par les ravages que les Barbares avaient faits dans la Thrace et dans l'Illyrie après la mort de l'empereur Valens.

3, 4. Lettres à Félix, évêque de Come, en 380

Pag. 762.

3. Les deux lettres suivantes sont écrites à Félix, évêque de Côme, que le Martyrologe romain met au nombre des Saints, au 14 de juillet. Saint Ambroise lui avait imposé les mains pour l'élever à l'épiscopat, et il fut toujours fort uni avec lui. Dans la première de ces lettres, il remercie Félix des truffes qu'il lui avait envoyées, mais il mande en même temps qne son présent ne l'empêche pas d'être en colère contre lui de ce qu'il ne le venait pas voir assez souvent, et que ses truffes ne peuvent suppléer à son défaut. La seconde lettre est une réponse à celle que Félix lui avait écrite à l'occasion de l'anniversaire de son ordination. Saint Ambroise le prie de se trouver à la dédicace d'une église que Bassien de Lodi avait fait bâtir. Pour l'engager à se rendre à cette cérémonie il lui dit qu'il avait promis de l'y engager en sorte qu'il ne pourrait pas s'en défendre. Félix avait témoigné à saint Ambroise que la moisson était grande à Côme, mais qu'il trouvait peu de moissonneurs pour l'assister dans son ministère ; que néanmoins il avait déjà converti la plus grande partie des bourgeois. Le Saint le congratule sur le succès que Dieu avait donné à ses travaux. Il loue son zèle et sa piété, et l'exhorte à la persévérance, lui promettant de s'unir de prière avec lui le jour annuel de son ordination, et de l'accompagner en esprit dans toutes les circonstances de cette sainte cérémonie. Il appelle le jour de l'ordination de Félix, son jour natal. Bassien qui est nommé ici, signa en 381, au concile d'Aquilée. Il est honoré comme Saint, le 19 janvier.

5, 6. Lettres à Syagrius, évêque de Vérone, en 380.

Pag. 765.

Histoire de la vierge Indicie.

4. Il y avait à Vérone une vierge nommée Indicie, qui ne s'était engagée dans cet état qu'après de longues épreuves et avec l'approbation de Zénon, qui apparemment était évêque de cette ville. Pendant le séjour qu'elle fit à Rome avec sainte Marcelline, on ne remarqua rien en elle qui ne fût digne de sa profession, et les personnes de son sexe qu'elles fréquentait le plus lui rendaient un témoignage avantageux. Depuis étant venue demeurer à Vérone avec sa sœur mariée à un nommé Maxime, elle y fut honorée de toutes les personnes de piété. Les prêtres mêmes lui rendaient visite par respect pour sa vertu : et on ne reprenait rien en elle, sinon qu'elle n'allait point de maison en maison pour rendre des visites de civilité. Cet amour pour la retraite, si convenable à la pudeur d'une vierge, lui attira des ennemis qui firent courir le bruit, que quelques pauvres femmes étant allées à un monastère, y avaient publié qu'Indicie était grosse, et que ce bruit avait passé du monastère dans la ville. Maxime alarmé par ce faux bruit, et touché, comme il le disait, d'une douleur paternelle pour la honte de sa famille, alla trouver l'évêque Syagrius, et lui demanda justice avec tant d'instances que l'évêque fit appeler les témoins à l'église. Mais les femmes qu'on disait avoir semé ce bruit ne parurent point, et il fut prouvé depuis qu'on les avait fait évader : ainsi on ne fit entendre que Réné et Léonce qui disaient avoir ouï ces femmes. C'étaient des hérétiques, qu'Indicie avait chassés de chez elle peu de temps auparavant, à cause de leur mauvaise conduite : ce qui rendait leur témoignage

insuffisant, quand il eût été véritable. Néanmoins Syagrius ne laissa pas de le recevoir, et, sans prendre l'avis d'aucun évêque, ni même avoir ouï les défenses de l'accusée, il ordonna qu'elle serait visitée par des sages-femmes. Indicie, assurée de son innocence, refusa de se soumettre à une sentence qui blessait sa pudeur, espérant de trouver auprès de saint Ambroise autant d'appui que Syagrius lui faisait ressentir d'injustice. L'affaire fut donc portée à Milan. Maxime qui la poursuivait avec beaucoup de chaleur, y vint accompagné de ses deux témoins. Syagrius écrivit, de son côté, à saint Ambroise, insistant sur l'équité de la sentence qu'il avait rendue, demandant qu'Indicie fût visitée en présence de Marcelline, et s'efforçant de faire voir que Maxime ne devait pas passer pour accusateur. Indicie, informée du contenu de cette lettre, en produisit une autre que Syagrius lui avait écrite au commencement du procès, dans laquelle il lui mandait que Maxime, ou de son propre mouvement ou poussé par d'autres, la déférait comme coupable d'un grand crime. C'en était assez pour faire voir que Maxime était accusateur. Cependant, saint Ambroise ayant voulu avant de commencer la procédure, que quelqu'un se déclarât accusateur d'Incidie, Maxime refusa d'en prendre la qualité. Réné et Léonce, les seuls témoins que l'on produisit, ne s'accordèrent pas, quoiqu'ils eussent eu tout le loisir de concerter leur intrigue. Saint Ambroise fit donc assembler des évêques pour juger cette affaire avec lui. Dans cette assemblée la vierge Paterne, qu'Indicie accompagnait presque toujours, fut interrogée et protesta solennellement qu'elle ne connaissait rien dans Indicie qui ne fût infiniment éloignée du crime dont on l'accusait. On interrogea aussi la nourrice d'Indicie qui lui rendit le même témoignage. Marcelline, à qui saint Ambroise avait écrit que Syagrius souhaitait qu'Indicie fût visitée en sa présence, rejeta cette proposition et loua la vertu d'Indicie : aussi les évêques prononcèrent qu'elle était innocente, que Réné et Léonce demeureraient excommuniés jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus dignes de l'indulgence de l'Eglise par une véritable pénitence; et que Maxime pourrait être reçu à la communion pourvu qu'il réparât sa faute. On ne sait d'où lui venait cette animosité contre sa belle-sœur, si ce n'est que se rencontrant ensemble à la campagne, elle ne voulut pas loger avec lui, apparemment pour ne pas scandaliser ceux qui ignoraient qu'il fût son beau-frère. Il porta sa haine contre elle jusqu'à la séparer de sa sœur, en divisant par une muraille la maison où lui et sa femme demeuraient avec elle. Saint Ambroise fit part à Syagrius du jugement qu'il venait de rendre avec les évêques en faveur d'Indicie, et lui reprocha vivement l'irrégularité de la conduite qu'il avait tenue envers une vierge très-vertueuse. Il lui représente que le jugement par lequel il avait ordonné qu'elle fût visitée, étant contre toutes les lois ecclésiastiques et civiles, était nul dans la forme; qu'il ne valait pas mieux dans le fonds parce qu'il était contre les bonnes mœurs, contre la pudeur et l'honnêteté. Il y avait, ajoute-t-il, d'autres voies pour s'assurer de la bonne conduite d'une vierge, sans qu'on en vînt à ces fâcheuses extrémités. Cette voie même, au sentiment des plus habiles médecins, ne réussit pas, et laisse la chose aussi incertaine qu'auparavant; il est dangereux de faire dépendre la réputation d'une personne consacrée à Dieu, du témoignage d'une femme que l'on peut aisément gagner, ou qui peut se tromper. Si cette voie est permise, on ne doit y avoir recours que pour celles que la crainte du déshonneur est capable de retenir dans leur devoir plutôt que l'amour de la pureté. Il rapporte un exemple tout récent qui prouvait que cette épreuve de la chasteté des filles était un moyen fort douteux et fort incertain : une personne de condition servile, ayant été exposée à deux visites, l'une à Altine, l'autre à Milan, fut déclarée coupable dans la première et innocente dans la seconde. Sur le fait particulier d'Indicie il soutient que cette épreuve a été inutile. Si elle avait été enceinte, et si elle avait fait mourir son fruit, comme on l'en accusait, il aurait été impossible que cela n'eût été connu de plusieurs personnes. Les témoins produits contre elle n'étaient point recevables, puisqu'ayant été interrogés, ils s'étaient coupés grossièrement, et avaient disparu sans attendre le jugement. Indicie se trouva alors sans accusateur et sans témoins qui osassent déposer contre elle, et, comme il y en avait au contraire, qui déposaient en faveur de son innocence, lui et ses collègues auraient été en droit de déclarer que la réputation de cette vierge était en son entier, et d'excommunier Maxime, Réné et Léonce. Il marque son étonnement à Syagrius sur la faiblesse qu'il

avoit eue de craindre ceux qui l'avaient menacé de se séparer de sa communion s'il recevait Indicie sans qu'auparavant elle eût été visitée : étant honteux, dit-il, qu'un évêque souffre qu'on lui donne la loi, et qu'on lui prescrive les jugements qu'il doit prononcer. Il trouve encore plus étrange que Syagrius ait voulu lui persuader que Maxime ne devait point passer pour accusateur, et qu'il n'avait agi dans cet affaire que par zèle pour l'honneur de sa famille, et lui demande comment il peut concilier ce qui lui dit à ce sujet dans sa lettre avec ce qu'il avait écrit de
Pag. 771. Maxime à Indicie même. Outre cette lettre à Syagrius, saint Ambroise lui en écrivit une seconde quelque temps après la première, dans laquelle il se plaint à lui, en ami, de l'injure qu'il avait faite à la virginité, par la sentence qu'il avait rendue contre Indicie : et pour le faire ressouvenir du soin que Dieu prend de venger les insultes faites à la chasteté, il lui rapporte l'histoire de la femme du Lévite dont il est parlé dans le livre des Juges, et de la guerre sanglante dont elle fut le sujet.

7, 8. Lettres à Just, vers l'an 381. Pag. 777.

5. Just, que l'on croit avoir été cet évêque de Lyon, qui en 381, assista au concile d'Aquilée, écrivit à saint Ambroise pour lui demander l'explication de plusieurs endroits de l'Ecriture où il est parlé de poids, de mesures et de monnaie : par exemple ce que signifient les deux dragmes que chaque Israëlite était obligé d'offrir[1] pour se racheter lorque l'on faisait le dénombrement du peuple : ce que c'est que le gomor de manne[2] qui devait suffire à chaque homme par jour: pourquoi il fallait un nombre déterminé de personnes pour la manducation de l'Agneau paschal[3] : ce que l'on entend par la pièce d'argent que saint Pierre trouva dans la bouche d'un poisson, et pourquoi Jésus-Christ paya le tribut à ceux qui le lui demandèrent[4]. Saint Ambroise répondit à toutes ces questions, mais en les expliquant dans un sens mystique. Ces deux dragmes signifiaient la foi et la miséricorde qui sont le prix de notre rédemption ; la manne était le signe de la sagesse, et le gomor figurait la mesure suivant laquelle on doit la posséder , parce que si l'on en avait outre mesure, elle serait nuisible, comme dit saint Paul dans la première Epître aux Corinthiens[5]. Dans la manducation de l'Agneau paschal chacun de ceux qui le mangeaient en avait une partie égale, en quoi cet Agneau était la figure de Jésus-Christ qui nous a tous également rachetés par son sang. Jésus-Christ, comme Fils de Dieu, ne dut point payer le tribut, et néanmoins il ordonne à Pierre de le payer, de peur, comme il est dit dans l'Evangile, de scandaliser ceux qui le demandaient, s'il le leur eût refusé. Saint Ambroise dit à Just que s'il lui reste quelque autre doute sur l'Ecriture Pag. 784.
sainte, il peut le lui proposer. Just lui écrivit donc une seconde foi, pour lui demander si les écrivains sacrés avaient écrit sans art. Ce sentiment était assez commun dans l'Eglise, et saint Ambroise dit qu'il ne fait point de difficulté d'y souscrire, persuadé qu'ils n'ont fait que suivre en écrivant le mouvement du Saint-Esprit. Mais il ne convient pas pour cela que les Livres saints soient écrits sans art, puisqu'il est certain qu'ils ont servi de modèles aux maîtres de l'art qui en ont tiré leurs règles et leurs préceptes. Il donne plusieurs exemples de l'art qui règne dans l'Ecriture et dont le Saint-Esprit est auteur. Just, après le concile d'Aquilée, se retira dans les déserts d'Egypte où il finit saintement sa vie; ce qui oblige de mettre les deux lettres que saint Ambroise lui écrivit, avant l'an 381.

9, 10, 11, 12. Lettres touchant le concile d'Aquilée, en 381.

6. Nous avons donné ailleurs le précis des quatre lettres suivantes, en parlant du concile d'Aquilée assemblé en 381, contre Pallade et Secondien, hérétiques du parti des ariens.

13, 14. Lettres à l'empereur Théodose, en 382

7. La treizième et la quatorzième adressées toutes deux à l'empereur Théodose, font aussi partie des actes d'un concile d'Italie, en 381, auquel saint Ambroise présidait[6].

15, 16. Lettres au clergé de Thessalonique et à Anysius, évêque de cette ville, en 384. Pag. 819.

8. La quinzième est au sujet de la mort de saint Aschole, évêque de Thessalonique, arrivée vers l'an 381. Les évêques de Macédoine et le clergé de Thessalonique en donnèrent avis à saint Ambroise, et lui mandèrent en même-temps l'élection d'Anysius, disciple de saint Aschole et imitateur de ses vertus. Anysius écrivit lui-même à saint Ambroise pour lui marquer le choix qu'on avait fait de lui. Les réponses que ce saint évêque fit tant aux évêque de Macédoine et au clergé de Thessalonique qu'à Anysius, ne sont autre chose qu'un éloge des vertus d'Anysius et de celles de son prédécesseur. Il dit dans sa let-

[1] Exod. XXX, 12. — [2] Exod. XVI, 17.
[3] Exod. XII, 4.— [4] Matth. XVII, 26.— [5] I Cor. XII, 7.

[6] Voyez le IVe volume. (*L'éditeur.*)

tre aux évêques de Macédoine et au clergé de Thessalonique, qu'avant de recevoir leurs lettres il savait déjà que ce saint homme était allé recevoir dans le ciel la récompense de ses mérites, et qu'il l'avait appris par une voie extraordinaire et miraculeuse, ce Saint ayant voulu (en apparaissant à lui) lui épargner la peine de lui souhaiter une longue vie sur la terre. Il leur marque qu'à la nouvelle de cette mort, il a été pénétré d'une vive douleur, et qu'il la ressent encore, quoique persuadé qu'il est passé dans une meilleure vie, et qu'il jouit de l'union avec Jésus-Christ après laquelle il avait toujours aspiré. Il déplore avec eux la perte que l'Eglise a faite par la mort de ce grand homme, qu'il appelle *le mur de la foi*, et qu'il compare à Elie et à Elisée, dont il avait non-seulement imité les vertus, mais aussi les prodiges, en rendant inutiles par ses prières tous les efforts des Barbares contre la Macédoine. Il dépeint d'une manière touchante le commerce d'amitié qui l'avait uni à saint Aschole pendant sa vie. Puis il les félicite sur le choix qu'ils avaient fait d'Anysius pour lui succéder; ils n'avaient fait en cela que confirmer la désignation secrète de saint Aschole, qui, comme un nouvel Elie, avait couvert Anysius de son manteau, au moment qu'il montait au ciel, et l'avait revêtu des ornements du sacerdoce. Il s'étend sur les vertus d'Anysius, et prie le Seigneur de bénir sa foi et son application au travail. Il poursuit l'éloge des vertus de saint Aschole dans la lettre à son successeur, de ses travaux apostoliques, de sa vie pénitente et mortifiée. Puis, après avoir félicité Anysius sur son élection et lui en avoir marqué sa joie, il espère, dit-il, que l'on verra revivre le maître dans le disciple, et il conjure le Seigneur de le rendre l'héritier des vertus de saint Aschole comme il l'était de son siége.

Pag. 822.

17. Lettre à Valentinien en forme de requête touchant le rétablissement de l'autel de la Victoire, en 384.

Pag. 824.

9. La lettre dix-septième est une requête ou remontrance à l'empereur Valentinien, au sujet du décret que Symmaque avait fait faire au nom du sénat en forme de plainte de ce qu'on avait renversé l'autel de la Victoire, et de ce qu'on avait ôté aux païens beaucoup de leurs droits, dans lesquels ils demandaient d'être rétablis. Saint Ambroise ayant été informé de leurs demandes, écrivit aussitôt à Valentinien pour l'empêcher de se laisser prévenir par les païens. Il lui représente que leur demande était indigne d'être faite à un prince chrétien; serviteur du vrai Dieu, il devait au moins empêcher que l'on ne servît les faux dieux. Ce serait contribuer à leur culte que de leur rendre ce qui avait été confisqué depuis longtemps et adjugé au fisc. Mal-à-propos les païens se plaignaient de leurs pertes, eux qui n'avaient jamais épargné le sang des chrétiens, et qui avaient renversé jusqu'aux bâtiments des églises. Ils ne sont pas mieux fondés à demander des priviléges, eux qui sous Julien ont refusé aux chrétiens la liberté commune de parler et d'enseigner. « Vous ne devez pas plutôt, ajoute-t-il, donner atteinte à ce que vos prédécesseurs ont ordonné pour la religion, qu'à ce qu'ils ont réglé pour les affaires civiles. Ce qu'ils leur ont ôté devrait l'être sous votre règne, s'ils ne l'avaient fait avant vous. Que personne n'abuse de votre jeunesse. Si c'est un païen qui vous donne ce conseil, pourquoi lui donneriez-vous la satisfaction de vous avoir engagé dans sa superstition ? L'ardeur qu'il témoigne pour le rétablissement de sa fausse religion, doit vous animer à maintenir la véritable foi. N'est-il pas juste que vous jouissiez de la liberté que vous laissez aux autres ? car vous ne contraignez personne à adorer ce qu'il ne veut pas. S'il se dit chrétien, ne vous laissez pas tromper au nom, il est païen en effet. Si aujourd'hui un Empereur païen, ce qu'à Dieu ne plaise, érigeait un autel aux idoles, et qu'il contragnît les chrétiens à se trouver aux sacrifices avec les idolâtres et à jurer devant cet autel, tout chrétien ne prendrait-il pas cette démarche pour une véritable persécution ? mais que penserait-il d'un empereur chrétien qui commettrait ce sacrilège ? C'est pourtant là le crime dont vous vous rendriez coupable, si vous souscriviez au décret que l'on vous a présenté. Il porte le nom du sénat, mais il n'est l'ouvrage que d'un petit nombre de païens qui abusent du nom du sénat. Lorsqu'ils firent la même tentative, il y a deux ans, les sénateurs chrétiens, dont le nombre était très-grand, ne s'y opposèrent-ils pas de toutes leurs forces, protestant en public et en particulier qu'ils ne viendraient point au sénat, si la prétention des païens avait lieu ? J'envoyai alors leur requête à votre frère Gratien afin qu'il ne donnât pas dans le piége qu'on lui tendait, et qu'il ne prît pas les plaintes des adversaires pour une remontrance faite par le sénat. Je vous demande donc aujourd'hui comme évêque au nom de tous les évêques, qui se join-

draient à moi si cette nouvelle était moins subite et moins incroyable, de ne rien ordonner sur la requête qu'ils viennent de vous présenter : du moins donnez-en avis à l'empereur Théodose, votre père, que vous avez accoutumé de consulter dans les grandes affaires. Je vous demande aussi que l'on me donne copie de la relation qui vous a été envoyée, afin que j'y puisse répondre plus amplement. Si l'on ordonne autre chose, nous ne pouvons ni souffrir, ni dissimuler un ordre si injurieux à la religion. Il ne tient qu'à vous de venir à l'église : mais ou vous n'y trouverez point d'évêque, ou vous trouverez qu'il vous résistera et ne recevra point vos offrandes. Que répondrez-vous au prêtre de Jésus-Christ quand il vous dira : l'Église n'a que faire de vos [1] présents, depuis que vous en avez offert pour l'ornement des temples des païens ? L'autel de Jésus-Christ rejette vos dons, puisque vous avez fait élever un autel pour le culte des idoles. Car, il faut regarder votre parole, votre écriture et votre signature comme votre ouvrage. Notre-Seigneur Jésus-Christ refuse votre obéissance après l'avoir si honteusement rendue aux faux dieux ; car il vous a dit : *Vous ne pouvez servir deux maîtres.* Est-il possible que les vierges vestales rentrent dans la possession de leurs privilèges, pendant que les vierges consacrées à Jésus-Christ ne jouissent pas de ceux qui leur ont été accordés ? Quel dessein pouvez-vous avoir en vous adressant aux prêtres de Dieu, après avoir préféré à leur requête les demandes profanes des païens? Qu'avez-vous, continue saint Ambroise, à répondre à ces paroles ? Direz-vous que vous êtes encore enfant, et que la faiblesse de votre âge est cause de cette faute ? Mais il n'y a point d'âge qui ne soit parfait en Jésus-Christ, et Dieu n'approuve point l'enfance quand la plénitude de la foi n'y est pas jointe. Il s'est aussi trouvé des enfants qui ont confessé sans trembler le nom de Jésus-Christ devant les persécuteurs. » Il passe de-là aux reproches que lui feraient avec justice son frère Gratien et Valentinien, son père, s'ils vivaient encore, et conclut en lui remontrant que la demande des païens étant injurieuse premièrement à Dieu, et ensuite à son père et à son frère, il ne doit rien ordonner en cette rencontre que ce qu'il saura être utile pour son salut devant Dieu.

10. Valentinien communiqua la relation de Symmaque à saint Ambroise : elle contenait les mêmes plaintes que le decret du sénat présenté à ce prince, et Symmaque qui passait pour le plus orateur de son temps, les appuyait de toute la force de son éloquence. Il avait donné à cet écrit le nom de *Relation*, parce que suivant les devoirs de sa charge de préfet, il était obligé de rendre compte à l'Empereur de ce qui se passait à Rome ; et, suivant sa formule ordinaire, il l'avait adressée aux trois empereurs Théodose, Arcade et Valentinien, quoiqu'elle ne dût être présentée qu'à ce dernier. Symmaque se plaignait dans cette relation qu'on lui eût donné audience dans sa députation précédente, et se promettait que l'on corrigerait les désordres du règne passé. Il appuyait sur le nom de la Victoire, comme si elle eût été attachée à cet autel ; et insistant sur l'antiquité et la force de la coutume, il faisait parler Rome en cette sorte par une figure que l'on appelle *prosopopée :* « Très-bons princes, pères de la patrie, respectez mes années : je les dois à la piété de ce culte. Je veux garder les cérémonies et la religion de mes aïeux ; car je n'ai point lieu de m'en repentir, et je vivrai à ma mode puisque je suis libre. Ce culte a soumis tout le monde à mes lois : c'est lui qui a repoussé de mes murs Annibal et les Sénonais, Ai-je donc été conservée jusqu'à ce temps pour être corrigée dans ma vieillesse ? » Symmaque, pour ne pas offenser les Empereurs, leur disait que c'était le même Dieu qui était adoré sous divers noms ; il tâchait d'un côté de les piquer de générosité en leur faisant remarquer le peu d'utilité qui leur reviendrait des confiscations dont il se plaignait ; de l'autre il s'efforçait de les épouvanter par les calamités publiques qu'il disait être une suite du mépris que l'on avait pour l'ancienne religion. A ce propos il faisait une description tragique de la famine qui avait désolé Rome l'année précédente.

18. Autre [illegible]

Pag. 828.

Saint Ambroise répondit à toutes les raisons de Symmaque, dans une lettre à l'empereur Valentinien. Après y avoir demandé à ce prince que l'on jugeât de la vérité par le fond des choses plutôt que par l'éloquence, Pag. 833.

[1] Valentinien n'étant que catéchumène ne pouvait donner à l'Eglise que pour l'orner et pour l'entretien des ministres sacrés et des pauvres. Ainsi, les oblations dont il est parlé en cet endroit ne peuvent s'entendre de celles que les fidèles faisaient à l'autel et dont ils communiaient.

dont il laisse l'avantage à son adversaire, il réfute la prosopopée de Symmaque par une autre en faisant avouer à Rome qu'elle ne doit pas ses victoires à ses dieux, mais à la valeur de ses guerriers. En effet, ces dieux étant les mêmes chez les Romains que chez les Carthaginois, la preuve que Symmaque tirait de leur culte tombait d'elle-même ; et il fallait qu'il convînt necessairement, ou que les Romains ne doivent pas leurs victoires à leurs dieux; ou que les mêmes dieux qui avaient fait triompher les Romains, avaient été vaincus chez les Carthaginois. Saint Ambroise fait avouer encore à la ville de Rome, que l'autel de la Victoire n'a pas empêché les irruptions des Barbares, ni la prise d'Attilius par les Carthaginois, ni quantité d'autres malheurs arrivés sous les Empereurs idolâtres. Elle ne doit pas rougir de se convertir avec tout le monde quoique dans un grand âge ; il n'est jamais trop tard d'apprendre que l'on a point loué le nombre des années, mais la candeur des mœurs ; il n'y a point de honte de prendre un meilleur parti ; en ce qui regarde le culte de Dieu, on ne peut mieux faire que de s'en rapporter à ce qu'il nous en dit lui-même.

Sur la plainte des païens qu'on leur avait ôté leurs revenus et leurs priviléges, et qu'on avait dépouillé leurs dieux de leurs ornements, saint Ambroise dit : « Voyez notre magnanimité : nous nous sommes accrus par les mauvais traitements, par la pauvreté, par les supplices ; mais pour eux il ne croient pas que leurs cérémonies puissent subsister sans être lucratives. Ils ne peuvent croire non plus que l'on garde sa virginité gratuitement. A peine y a-t-il sept vestales : voilà tout le nombre que l'on oblige à garder la chasteté pendant un temps prescrit, par des ornements de tête, des habits de pourpre, la pompe de leurs litières et d'un grand nombre de serviteurs qui les suivent, par de grands priviléges et de grands revenus. » Saint Ambroise oppose aux vestales la multitude des vierges chrétiennes, dont la pauvreté, les jeûnes, la vie humble, modeste et pénitente semblaient plus propres à détourner de cette profession qu'à y attirer. Il compte pour la première victoire de la chasteté, de surmonter la passion que l'on a pour les richesses ; regardant le désir du gain comme un piége à la pudeur. « Les païens se plaignent encore, dit ce Père, que l'on ne donne pas des pensions aux sacrificateurs et aux ministres des temples, aux dépens du public ; et c'est sur cet article qu'ils font beaucoup de bruit. Mais nous sommes même privés des successions des particuliers par les lois nouvelles, tandis qu'elles n'en privent pas les ministres des temples. Si un prêtre d'entre nous veut jouir de l'exemption des charges de la ville il faut qu'il renonce aux biens de ses ancêtres, pendant qu'un décurion est exempt de ces charges. Je ne le dis pas pour m'en plaindre, mais pour montrer ce dont je ne me plains pas ; car j'aime mieux que nous ayons moins de biens et plus de grâces. Ils répondent que l'Eglise a des revenus dont on ne l'a point dépouillée comme on a fait pour les temples des dieux. Mais, sans parler ici de ce que leur persécution nous a fait souffrir et de ce qu'elle a enlevé à nos Eglises, que ne faisaient-ils le même usage de leur revenus que nous faisons des nôtres ? Chez nous, le bien de l'Eglise est l'entretien des pauvres. Qu'ils comptent les captifs que leurs temples ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés à qui ils ont envoyé du secours. Ce qui ne tournait qu'au profit des sacrificateurs s'employait à l'utilité publique ; et voilà ce qu'ils alléguent pour cause des calamités. »

Saint Ambroise fait voir ensuite que Symmaque supposait faussement que la famine de l'année précédente était une suite du mépris que l'on avait pour le culte des dieux. Ces sortes de fléaux sont de tous les temps ; le dernier n'était arrivé que long-temps après que les prêtres des faux dieux avaient été privés de leurs rétributions et de leurs honneurs; il ne s'est point étendu au-delà de l'Italie ; il ne s'y est même fait sentir que peu de temps, l'abondance ayant succédé bientôt à la stérilité, quoiqu'on n'ait rien fait en faveur des prêtres et des faux dieux.

Comme Symmaque avait aussi rapporté au renversement de l'autel de la Victoire la mort funeste et prématurée de Gratien, saint Ambroise montre par celles de plusieurs princes païens, de Pompée, de Cyrus, d'Amilcar, et en particulier par celle de Julien l'Apostat que de semblables morts sont des vicissitudes ordinaires des choses humaines.

Il conclut en exhortant Valentinien à refuser constamment les demandes impies des païens à l'imitation de son frère ; et à suivre en cette rencontre ce que sa foi et sa piété lui dicteront être convenable.

Ces deux lettres de saint Ambroise furent

lues dans le consistoire de Valentinien en présence du comte Bauton, maître de la milice, et de Rumoride qui avait la même dignité, mais qui était païen : et l'Empereur touché des remontrances du saint évêque n'accorda rien aux païens de ce qu'ils demandaient. C'était sur la fin de l'an 384 après la récolte des fruits. Ce sont ces deux lettres que Paulin appelle[1] un excellent livre contre Symmaque, et auquel il ajoute que cet orateur n'osa jamais répondre.

19 Lettre à Vigile, évêque de Trente, vers l'an 385.

Pag. 842.

11. Vigile, l'un des amis de saint Ambroise, ayant été élevé sur le siége épicopal de Trente, vers l'an 385, le pria de lui donner quelques règles pour remplir dignement les devoirs de son ministère. Saint Ambroise lui écrivit sur ce sujet une grande lettre, où entre autres instructions il l'avertit, qu'ayant à conduire un peuple au milieu duquel il y avait quantité de païens, il devait autant qu'il serait en lui, empêcher que les fidèles ne contractassent mariage avec les infidèles, de peur que les vices et la corruption des mœurs de ceux-ci ne s'introduissent insensiblement dans l'Eglise, en s'alliant avec les chrétiens. Il lui représente que le mariage des fidèles devant être sanctifié par le voile que le prêtre met sur la tête des mariés et par la bénédiction qu'il leur donne, on ne voit pas qu'on puisse donner le nom de mariage à l'union de deux personnes qui ne sont pas unies par le lien d'une même foi ; ni comment la prière, qui doit être commune, peut l'être entre deux personnes d'une religion différente ; que ces deux sortes d'alliances sont des sources d'impureté, de discordes et de sacriléges ; que souvent, comme on le voit par l'histoire du peuple juif et par ce qui se passa en Béelphégor, plusieurs ont abandonné la foi par l'excès d'amour qu'ils ont eu pour leurs femmes. Il s'étend pour prouver cette vérité, sur l'histoire de Samson à qui l'alliance avec une étrangère causa tant de maux. Un autre avis important que saint Ambroise donne à Vigile, est d'instruire fréquemment ses peuples sur l'obligation où ils sont de payer aux ouvriers qu'ils emploient, le salaire qui leur est dû ; et de les y engager en représentant qu'étant eux-mêmes des mercenaires à l'égard de Dieu, ils ne doivent pas espérer d'en être traités autrement qu'ils auront traité les autres. Il lui conseille de plus, de s'opposer fortement aux progrès que faisait l'usure. Les raisons qu'il lui fournit pour combattre ce vice, qui était alors très-commun, sont que l'Ecriture promet la gloire éternelle à celui qui n'aura point donné son argent à usure. Recourir à ce commerce pour profiter de l'indigence de son frère, c'est le supplanter ; un chrétien riche doit donner comme si celui à qui il donne son argent ne devait pas le lui rendre, ou du moins qu'il ne doit rien exiger de lui au-delà du sort principal ; la grâce de Dieu qu'il espère en récompense de sa libéralité, est une usure assez grande ; c'est tromper son frère que de lui prêter à usure dans ses besoins ; il y a même de la cruauté à donner de l'argent à un homme, avec obligation d'en rendre deux fois autant, n'étant pas possible que celui qui n'a pas la somme qu'on lui prête, soit en état de rendre ensuite le double. Il rapporte à cette occasion l'exemple de Tobie qui attendit jusqu'à la fin de sa vie à redemander l'argent qu'il avait prêté, moins inquiet de le recouvrer pour son propre usage, que de ne pas le faire perdre à son fils. «L'usure, ajoute saint Ambroise, a souvent fait périr des peuples entiers, et a été la cause d'une ruine publique. C'est donc à nous qui sommes évêques, qu'il appartient particulièrement de retrancher ces sortes d'abus qui deviennent si communs. » Il donne encore à Vigile des instruction sur le sujet de l'hospitalité, dont la plus remarquable est qu'il vaut mieux faire manger à ses hôtes un peu d'herbe avec beaucoup de douceur et d'amitié, que de leur préparer un magnifique festin avec chagrin et en leur faisant un mauvais visage. On ne peut guère douter que cette lettre ne soit antérieure à la loi que Théodose donna en 388, portant défense aux chrétiens de contracter mariage avec les Juifs ; car saint Ambroise n'aurait pas manqué de la citer.

20. Lettre à Marcelline, en 385.

Pag. 852.

12. Nous avons donné dans la vie de saint Ambroise le précis de sa lettre à sa sœur Marcelline. C'est une relation de ce qui passa à Milan, en 385, lorsque l'impératrice Justine voulut enlever aux catholiques la Basilique Portienne et la Basilique neuve pour les donner aux ariens. Avant tous ces mouvements qui donnèrent beaucoup de peine au saint évêque, sa sœur avait été extraordinairement inquiétée par des songes, qui étaient comme un présage de ce qui devait arriver à son frère. Il marque lui-même, à la fin de cette relation,

[1] Paulin., in *Ambros. vit.*, num. 26.

qu'il prévoyait encore les plus grands mouvements, et il se fondait sur ces paroles de l'Empereur : « On m'appelle tyran et plus même que tyran. » Et comme les comtes priaient ce prince d'aller à l'église, il répondit : « Si Ambroise vous le demande, vous me livrerez pieds et mains liés. » Après de semblables paroles : «Considérez je vous prie, dit-il à sa sœur, ce que nous avons à attendre. » Il ajoute : « L'eunuque Calligone préfet de la chambre m'a fait dire : Tu méprises Valentinien de mon vivant, je te couperai la tête. J'ai répondu : Dieu permette que tu accomplisses ta menace, je souffrirai en évêque, et tu agiras en eunuque. »

21. Lettre à Valentinien, en 386. Pag. 860.

13. Valentinien fit à la persuasion de l'impératrice Justine sa mère, une loi qui autorisait les assemblées des ariens : elle permettait la même chose aux catholiques, mais en leur défendant sous peine de mort de troubler en rien ceux qui n'étaient pas de leur sentiment Bénévole secrétaire d'état avait refusé de dresser cette loi, parce que dès son enfance il était attaché à la religion catholique, mais on en trouva d'autres qui la dressèrent, et elle fut publiée à Milan : sa date est du 23 janvier 386. Quelque temps après sa publication, Dalmace tribun et notaire, vint dire à saint Ambroise de la part de Valentinien qu'il choisit des juges comme Auxence avait fait, afin que leur cause fût jugée par ce prince dans le consistoire : lui déclarant que s'il refusait de s'y trouver, il eût à céder à Auxence le siége épiscopal de l'Eglise de Milan. Saint Ambroise qui craignait que parmi les juges qu'Auxence avait choisis il n'y eût quelque païen ou quelque juif, ne voulut point s'exposer à ce jugement : mais par le conseil des évêques, il dressa une remontrance qu'il envoya à l'Empereur. C'est la vingt-unième de ses lettres. Il s'y excuse d'obéir à l'ordre que Dalmace lui avait signifié, disant que Valentinien le père avait souvent déclaré et dans ses discours et par ses lois, que dans les causes de la foi ou des personnes ecclésiastiques, le juge ne devait pas être de moindre condition que les parties, c'est-à-dire que les évêques devaient être jugés par des évêques. « Qui peut nier, ajoute-t-il, que dans les causes de la foi, les évêques ne jugent les empereurs chrétiens, bien loin d'être jugés par les empereurs. » Il invite les juges choisis par Auxence à venir à l'église, non pour être témoins de celui que ce peuple choisira ou de lui ou d'Auxence pour évêque de Milan. « Si le peuple, continue-t-il, écoute Auxence et croit qu'il enseigne mieux, qu'il suive sa foi : je n'en[1] serai point jaloux » Il fait remarquer à l'Empereur qu'en admettant les juges qu'on lui proposait pour juger son différend avec Auxence, il les exposerait ou à la prévarication ou à la mort. Puis, il lui témoigne hautement son horreur pour le concile de Rimini et son attachement à la foi de Nicée, dont la mort ni l'épée n'étaient pas capables de le séparer. « C'est la foi, dit-il, que suit l'empereur Théodose votre père : c'est celle que tiennent les Gaules et les Espagnes, qui confessent aussi la divinité du Saint-Esprit. S'il faut prêcher, j'ai appris à prêcher dans l'Eglise, comme ont fait mes prédécesseurs. S'il faut tenir une conférence sur la foi, c'est aux évêques à la tenir; comme on a fait sous Constantin d'auguste mémoire, qui leur a laissé la liberté de juger. On l'a fait aussi sous Constance : mais ce qui avait bien commencé n'a pas fini de même; car les évêques ayant d'abord dressé à Rimini une profession de foi qui était pure et sincère, changèrent ensuite de sentiment par l'inquiétude et les artifices de ceux d'entre eux qui voulurent disputer des matières de foi dans le palais de l'empereur; néanmoins ils rejetèrent promptement un avis auquel ils ne s'étaient rendus que par contrainte, de sorte qu'il se trouvait à Rimini même des évêques, quoiqu'en petit nombre, qui approuvèrent la foi de Nicée et condamnèrent les décrets des ariens.

Si Auxence veut faire juger son affaire dans un concile, quoiqu'on ne doive pas troubler le repos des évêques ni les fatiguer pour un seul homme, il ne manquera pas de s'y trouver. « Je serais même allé, seigneur, à votre consistoire, dit-il à Valentinien, vous représenter ceci de bouche, si les évêques et le peuple ne m'en eussent empêché, et plût à Dieu que vous ne m'eussiez pas dénoncé d'aller ou je voudrais! Je sortais tous les jours, personne ne me gardait; vous deviez alors m'envoyer où il vous plaisait : maintenant les évêques me disent : il y a peu de différence de laisser volontairement l'autel de Jésus-Christ, ou de le livrer. Plût à Dieu que je fusse assuré que l'on ne livrera pas l'Eglise aux ariens,

[1] Saint Ambroise parlait ainsi parce qu'il était bien assuré de l'attachement de son peuple à la foi catholique. Fleury, liv. XVIII *Hist. ecclés.*, pag. 493.

je m'offrirais volontiers à tout ce qu'il vous plairait ordonner de moi! Recevez donc, Empereur, mes excuses sur ce que je n'ai pu aller dans votre consistoire. J'ai appris à ne m'y trouver que quand il s'agit de vos intérêts : je ne puis combattre dans l'intérieur d'une Cour dont les secrets sont pour moi des mystères inconnus, et que je me mets nullement en peine de connaître. »

Discours contre Auxence. Pag. 863.

14. Après cette remontrance qui fut envoyée à l'empereur Valentinien durant le carême de l'an 386, saint Ambroise se retira dans l'église. Le peuple l'y garda pendant quelques jours, craignant qu'on ne l'enlevât de force; et, en effet, elle fut bientôt environnée de soldats qui, suivant les ordres de l'Empereur, y laissaient entrer ceux qui voulaient, mais ne permettaient à personne d'en sortir. Le saint évêque ainsi renfermé avec son peuple, le consolait par ses discours. Il nous en reste un qu'il prononça le 29 de mars, jour des Rameaux, comme on le voit par l'évangile qui avait été lu ce jour-là, et qui est le même que nous lisons encore. Ce discours qui a pour titre : *Qu'il ne faut pas livrer les Basiliques*, ou *contre Auxence*, commence ainsi : « Je vous vois plus troublés qu'à l'ordinaire et plus appliqués à me garder : je m'en étonne, si ce n'est peut-être que vous avez vu que des tribuns m'ont ordonné de la part de l'Empereur d'aller où je voudrais, permettant à ceux qui voudraient, de me suivre. Avez-vous donc craint que je n'abandonnasse l'église, et que je vous quittasse pour me sauver? Mais vous avez pu remarquer la réponse que j'ai faite, qu'il ne m'est pas possible d'abandonner l'église, parce que je crains plus le Seigneur du monde, que l'Empereur de ce siècle; que si l'on me tirait de force hors de l'église, on pourrait en chasser mon corps et non pas mon esprit, et que s'il agissait en prince, je souffrirais en évêque. Pourquoi donc vous êtes-vous troublés? Je ne vous abandonnerai jamais volontairement; mais je ne sais point résister à la violence. Je pourrai m'affliger, je pourrai pleurer et gémir : mes pleurs sont des armes contre les soldats, contre les armes, contre les gmoths; car telles sont les défenses d'un évêque : mais je ne sais ni fuir ni quitter l'église, de peur qu'on ne croie que je le fasse par la crainte d'une peine plus rigoureuse. Vous savez vous-même que la déférence que j'ai pour l'Empereur ne m'a jamais fait commettre de lâcheté, et que, loin de craindre les maux dont on me menace, je suis toujours prêt à souffrir. Si j'étais sûr qu'on ne livrera pas l'église aux ariens, et s'il convenait qu'un évêque se défendît dans le palais comme dans l'église, je ne ferais aucune difficulté d'obéir aux ordres de l'Empereur. Mais ne sait on pas que les causes de la foi ne doivent être traitées que dans l'église? Ni les soldats qui nous environnent, ni le bruit de leurs armes ne m'ébranlent pas. Je crains seulement que pendant que vous me retenez, on ne prenne quelque résolution contre vous; car je ne sais plus craindre et trembler que pour vous. On m'a proposé de livrer les vases sacrés, j'ai répondu que si l'on me demandait ma terre, mon or, mon argent, je l'offrirais volontiers; mais je ne puis rien ôter au temple de Dieu, ni livrer ce que je n'ai reçu que pour le garder. Si on en veut à mon mon corps et à ma vie, vous devez être seulement spectateurs du combat; si Dieu m'y a destiné, toutes vos précautions sont inutiles. Celui qui m'aime ne peut mieux me le témoigner qu'en me laissant devenir la victime de Jésus-Christ. Vous êtes troublés d'avoir trouvé une porte par où, dit-on, un aveugle s'est fait un passage pour retourner chez lui. Reconnaissez donc que la garde des hommes ne sert de rien : n'ayez plus d'inquiétude, il arrivera ce que Jésus-Christ veut et ce qui est expédient. »

Saint Ambroise rapporte ici une histoire de saint Pierre qu'il ne pouvait avoir apprise que par une tradition, dont on ne trouve point l'origine. Il dit que ce prince des Apôtres après la victoire qu'il avait remportée sur Simon le magicien, s'étant appliqué à répandre parmi le peuple la semence de l'Evangile, irrita les païens à un tel point qu'ils le cherchaient de toutes parts pour lui ôter la vie. Les chrétiens, l'ayant su, conjurèrent cet Apôtre avec tant d'instances de se réserver pour les instruire et les affermir dans la foi, qu'il se laissa fléchir à leurs prières; étant déjà sorti hors des murs de la ville de Rome, et ayant rencontré en son chemin Jésus-Christ qui y entrait, il lui demandait où il allait; à quoi Jésus-Christ répondit : *Je m'en viens à Rome pour y être crucifié encore une fois.* Cela fit comprendre à saint Pierre qu'il devait être crucifié lui-même; Jésus-Christ ne pouvant plus l'être après l'avoir été une fois. Ainsi cet Apôtre retourna sur ses pas : peu de temps après il fut fait prisonnier, et honora Jésus-Christ par le supplice de la croix. Saint

Ambroise ajoute : « J'attendais le glaive ou le feu pour le nom de Jésus-Christ ; ils m'offrent des délices pour souffrances. » La plupart disaient qu'on voulait l'envoyer en exil ; d'autres qu'il était condamné à mort. Il leur répond : « Je ne crains point la mort et je ne quitte pas ce lieu-ci ; car, où irai-je où tout ne soit plein de gémissements et de larmes, puisque l'on ordonne par toutes les Eglises de chasser les évêques catholiques, de punir de mort ceux qui résistent, de proscrire tous les officiers des villes, s'ils n'exécutent cet ordre ? Et c'est un évêque qui l'écrit de sa main et qui le dicte de sa bouche! C'est Auxence qui envoie dans toutes les villes cette épée volante représentée par la faux du prophète Zacharie, pour tuer en un moment s'il le peut tous les peuples de l'empire, les uns par le glaive, les autres par le sacrilège. » Il traite durement cet évêque arien ; et comme on le pressait de lui livrer les Basiliques, il emploie pour s'en défendre les termes de Naboth, dont on avait lu l'histoire : « Dieu me garde, dit-il, de livrer l'héritage de Jésus-Christ, l'héritage de mes pères, l'héritage de Denys qui est mort en exil pour la foi ; l'héritage du confesseur Estorgius ; l'héritage de Miroclès et de tous les évêques fidèles, mes prédécesseurs. Que l'Empereur fasse tout ce qu'il voudra comme empereur, on m'ôtera plutôt la vie que la foi. »

Il reproche à Auxence l'indignité du tribunal qu'il avait choisi pour juger la cause de la foi : l'Empereur qui n'était que catéchumène et quatre ou cinq païens. Il raconte ce qui se passa lorsque l'Empereur voulut ôter une Basilique aux catholiques, avec quelle fermeté il lui résista, avec quelle ardeur tous les catholiques s'offrirent à la mort en cette occasion. « Si l'Empereur, ajoute-t-il, demande un tribut, nous ne lui refusons pas ; les terres de l'Eglise paient tribut. Si l'Empereur désire nos terres, il peut les prendre, aucun de nous ne s'y oppose : je ne les donne pas, mais je ne les refuse pas ; la contribution du peuple est plus que suffisante pour les pauvres. On nous reproche l'or que nous leur distribuons, loin de le nier j'en fais gloire ; les prières des pauvres sont ma défense : ces aveugles, ces boiteux, ces vieillards sont plus forts que les guerriers les plus robustes. Nous rendons à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu : le tribut est à César ; l'Eglise est à Dieu. Personne ne peut dire que ce soit manque de respect à l'Empereur : qu'y a-t-il de plus à son honneur que de le nommer fils de l'Eglise ? L'Empereur est dans l'Eglise, non au-dessus ; et il est de son devoir d'en soutenir les intérêts. »

On reprochait encore à saint Ambroise de tromper le peuple par le chant de ses hymnes ; il ne se défend point d'un crime de cette nature, et il avoue qu'il leur a appris à témoigner par ces chants leur foi en la Trinité, et que par ce moyen ceux qui pouvaient à peine être des disciples devenaient des maîtres et des docteurs. Il avait aussi en vue en composant ces chants, de consoler son peuple dans cette persécution ; la confession de la Trinité lui ayant paru le plus puissant de tous les charmes pour adoucir leurs souffrances. Tout le peuple confessait d'une voix unanime la foi en la Trinité qu'il avait apprise dans ces hymnes.

Sur la fin de son discours il reproche à Auxence de rebaptiser les catholiques qu'il avait séduits, quoiqu'auparavant ils eussent été baptisés au nom de la Trinité ; et il lui oppose ces paroles de l'Apôtre dans sa lettre aux Ephésiens : *Il n'y a qu'une foi et qu'un baptême* [1].

On aura peut-être[2] de la peine à concevoir qua le peuple de Milan ait pu demeurer plusieurs jours et plusieurs nuits dans l'église sans en sortir, la plus ardente dévotion ne dispensant pas des nécessités de la vie, auxquelles il est difficile de satisfaire dans les lieux saints : mais il faut considérer que les églises étaient ordinairement en ce temps-là comme sont aujourd'hui la plupart des collégiales, c'est-à-dire enfermées, ou jointes à une grande enceinte de bâtiments, qui servaient à loger les ecclésiastiques, et contenaient les autres choses nécessaires pour l'église. On appelait basilique, temple ou église toute cette enceinte, qui n'était pas si petite que l'on n'y pût passer un temps considérable en se retirant dans les maisons les uns après les autres ; et c'est aussi ce qui fait qu'il y a moins lieu de s'étonner que pendant cette persécution il y ait eu quelque porte ouverte sans que l'on s'en soit aperçu.

15. Nous avons dans la lettre à sainte Marcelline la relation de ce qui se passa dans la découverte et la translation des reliques des — 22. Lettre à sainte Marcelline, en 386.

[1] Ephes. IV, 5.

[2] Hermant, *Vie de saint Ambroise*, pag. 171.

Pag. 874 saints Gervais et Protais, frères et Martyrs, dont les noms et le lieu de la sépulture étaient oubliés depuis longtemps. Saint Ambroise ayant à dédier la Basilique qui porte aujourd'hui le nom d'*Ambrosienne*, tout le peuple de Milan le pria de la dédier de la même manière que la Basilique romaine. Saint Ambroise le promit s'il trouvait des reliques de Martyrs; et aussitôt il sentit une ardeur comme d'un heureux présage. En effet, Dieu lui révéla en songe que les corps de saint Gervais et de saint Protais reposaient dans la Basilique de saint Félix et de saint Nabor. Il fit donc ouvrir la terre devant la balustrade qui environnait les sépulcres des saints Martyrs sur lesquels il trouva des signes convenables, peut-être quelques palmes gravées ou quelque instrument de leur martyre. Ayant fait venir des possédés pour leur imposer les mains, l'un d'eux qui était une femme, fut d'abord saisie du démon et étendue contre terre, à l'endroit où étaient les Martyrs que l'on cherchait. On trouva dans leurs sépulcres deux hommes qui parurent plus grands que l'ordinaire, tous les os entiers, beaucoup de sang, la tête séparée du corps : on les arrangea, remettant chaque os en sa place, et après les avoir couverts de quelques vêtements, on les transporta sur des brancards, vers le soir, dans la basilique de Fausta où l'on célébra les veilles toute la nuit, et plusieurs possédés reçurent l'imposition des mains. Il y eut en cette église un grand concours de peuple pendant deux jours. Alors les vieillards se ressouvinrent d'avoir ouï nommer autrefois les noms de ces Martyrs, et d'avoir lu l'inscription de leur tombeau. Le lendemain les reliques furent transférées à la basilique Ambrosienne. Il se fit plusieurs miracles dans le cours de cette translation. On y vit des possédés délivrés, des malades guéris en touchant de leurs mains les vêtements qui couvraient les reliques, quelques-uns par leur ombre seule. Plusieur jetaient des mouchoirs et des habits sur les corps des Martyrs, et les gardaient comme des remèdes aux maladies. C'est ce que saint Ambroise témoigne lui-même dans un des deux discours qu'il fit au peuple en cette occasion et qu'il joignit à la lettre qu'il écrivit à sainte Marcelline. Il y rend grâces à Jésus-Christ d'avoir donné à son Eglise un secours si puissant dans un temps où elle en avait un si grand besoin, et déclare qu'il ne veut pas d'autres défenseurs. « Mettons, ajoute-t-il, ces victimes de triomphe au même lieu où Jésus-Christ est hostie : mais qu'il soit sur l'autel, lui qui a souffert pour tous : eux qui sont rachetés par sa passion, sous l'autel. C'est le lieu que je m'étais destiné; car il est juste que le prêtre repose où il a accoutumé d'offrir, mais je cède le côté droit à ces victimes sacrées. » Il voulait sur l'heure y enfermer les saintes reliques : mais le peuple ayant demandé par ses cris qu'il en différât la cérémonie jusqu'au dimanche, le saint évêque qui ne voulait pas la différer si longtemps, obtint que ce serait le lendemain.

Il fit en ce jour un second discours à son peuple, dans lequel il s'applique à répondre aux calomnies des ariens, qui prétendaient que les corps qu'on avait trouvés n'étaient pas des corps de Martyrs; que tout ce que l'on publiait de leurs miracles parmi la ville était faux, et que saint Ambroise avait gagné des hommes à prix d'argent pour les engager à feindre qu'ils étaient possédés. Ce Saint les confond par l'évidence des faits; et il insiste particulièrement sur la guérison miraculeuse d'un aveugle nommé Sévère, connu de toute la ville de Milan, boucher de son métier, qui avait recouvré la vue en appliquant sur ses yeux le mouchoir avec lequel il avait touché le brancard sur lequel on transportait l'un des corps saints. « Je demande, ajoute-t-il, en parlant des ariens, ce qu'ils ne croient pas, est-ce que les Martyrs ne puissent secourir quelqu'un? C'est ne pas croire à Jésus-Christ; car il a dit[1] : *Vous ferez des choses plus grandes*. Quel est donc l'objet de leur envie? Est-ce moi? Mais ce n'est pas moi qui fait les miracles. Sont-ce les Martyrs? Ils montrent donc que la croyance des Martyrs était différente de la leur; autrement ils ne seraient pas jaloux de leurs miracles. » Il rapporte un miracle que Dieu avait fait le même jour en faveur de la croyance de l'Eglise touchant le mystère de la sainte Trinité. « Nous avons, dit-il, ouï dire aujourd'hui aux possédés à qui l'on imposait les mains, que personne ne pouvait être sauvé, s'il ne croyait au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Les démons tourmentés par les saints Martyrs demandent par leurs cris; qu'ainsi soient tourmentés ceux qui nient la

[1] Joan. XIV, 12.

divinité du Saint-Esprit. Ils cèdent aux coups et à la violence des châtiments ; et les ariens ne peuvent encore se rendre. Les démons disaient hier et aujourd'hui : Nous savons que vous êtes véritablement des Martyrs ; et les ariens disent : Nous ne vous reconnaissons point pour des Martyrs, nous ne voulons ni apprendre, ni croire que vous soyez tels. Les démons se plaignent de ce que les Martyrs leur font endurer ; et les ariens osent dire que ces cris sont de pures feintes de la part de ceux qui font semblant d'être possédés. Mais y a-t-il la moindre apparence de fiction dans tout ce que nous avons vu? Et la voix de ce grand nombre de malades qui rendent grâces à Dieu de la santé qu'ils ont recouvrée par l'attouchement des reliques des saints Martyrs, ne rend-elle pas assez sensible la calomnie de nos adversaires? » Saint Augustin [1], qui était alors à Milan, et Paulin [2] qui a écrit la vie de saint Ambroise, témoignent que ces miracles arrêtèrent au dehors la persécution de Justine, et que cette princesse fut contrainte de laisser en paix le saint évêque, ce qui marque que cette lettre de même que les deux discours de saint Ambroise, sont de l'an 386.

23. Lettre aux évêques d'Emilie, en 388. Pag. 880.

16. La lettre suivante qui est adressée aux évêques d'Emilie, qui fait aujourd'hui l'archevêché de Bologne, fut écrite après Pâques de la même année 386. Ces évêques avaient consulté saint Ambroise sur le jour auquel on devait faire la Pâque l'année suivante 387. Avant de leur déclarer son sentiment, il leur fait remarquer que l'on a toujours regardé dans l'Eglise comme une chose importante d'y fixer le jour de la fête de Pâques; à cet effet, les Pères de Nicée employèrent les plus habiles calculateurs pour dresser un cycle de dix-neuf ans, afin de réunir toutes les Eglises sur ce point, et d'offrir en tous lieux dans la même nuit le sacrifice en l'honneur de la résurrection de Jésus-Christ. Les évêques d'Alexandrie et de Rome avaient aussi réglé le jour de la Pâque ; et quoique l'on ne fût en différend que pour la Pâque prochaine, il fera voir ce qui doit être observé à l'avenir quand il arrivera une semblable difficulté. Pour résoudre la difficulté, il fait cette observation. Bien que Jésus-Christ ait fait la Pâque le quatorzième de la lune du premier mois, comme il était prescrit dans la loi, nous ne sommes pas tenus à suivre à la lettre ce que le Sauveur a fait en cette occasion ; car il n'est pas même raisonnable de célébrer le jour de sa Résurrection le quatorzième de la lune, puisqu'il n'est ressuscité que le dix-septième. Il décide ensuite qu'en l'année 387, il faudra faire la Pâque, non le quatorzième de la lune qui tombe au dimanche 18 avril, mais le dimanche suivant qui est le 25 avril et le vingt-un de la lune. Il fait voir par divers exemples, que le quatorzième de la lune étant tombé au dimanche, on avait transféré la fête de Pâques au dimanche suivant tant à Milan qu'à Alexandrie. Ensuite il répond à ceux qui objectaient que de remettre la solennité de Pâques au dimanche suivant le quatorzième de la lune, ce n'était plus la célébrer dans le premier mois des grains nouveaux, selon qu'il est ordonné dans le Deutéronome, mais dans le second mois : leur objection, dit-il, est mal fondée, non seulement parce que suivant la supputation des Egyptiens suivie par le concile de Nicée, le premier mois des grains nouveaux se prend depuis le sixième des calendes d'avril, jusqu'au septième des calendes de mai qui est le dernier jour, mais encore parce qu'il n'est pas nécessaire de célébrer le jour de la Résurrection dans le premier mois, et qu'il suffit que le jour de la Passion s'y rencontre [3]; ce jour devant se rencontrer en un jour de jeûne, comme on lit dans l'Exode.

24. Lettre à Valentinien, en 386. Pag. 888.

17. La lettre à l'empereur Valentinien contient une relation de ce qui se passa dans la seconde ambassade de saint Ambroise vers Maxime. Nous en avons donné le précis dans la vie de ce Saint.

25, 26. Lettres à Studius, entre l'année 386 et 387. Pag 892.

18. Dans les deux lettres à Studius, saint Ambroise répond à une question que ce magistrat lui avait faite, savoir si les juges chrétiens pouvaient condamner à mort. Saint Ambroise fait voir qu'il le peuvent, et il allègue l'autorité de saint Paul qui déclare que c'est pour cela qu'ils portent l'épée, et qu'ils sont établis ministres de Dieu pour punir celui qui fait le mal. L'Eglise n'a jamais cru devoir leur interdire l'usage du glaive, ni les retrancher de sa communion pour s'en être servis, de peur que l'impunité du crime ne le fît commettre avec plus de liberté. Néanmoins il con-

[1] Augustin., lib. XXII *de Civitate Dei*, cap. 8; Serm. *in Natali SS. Gervas. et Protas.*, et lib. IX *Confess.*, cap. 7.

[2] Paulin., *Ambros. Vita*, num. 15.

[3] Exod. XII, 5 et seq.

seille à Studius et à tous les magistrats chrétiens de ne point user de ce pouvoir, louant ceux qui s'en abstiennent dans la vue d'imiter la clémence du Sauveur dans le jugement qu'il rendit à l'égard de la femme adultère. Il fait plusieurs réflexions sur le pardon que Jésus-Christ accorda à cette femme, et met sa douceur en parallèle avec la cruauté des évêques ithaciens, qui sollicitaient avec tant d'ardeur la mort des priscillianistes. Il compare ces évêques aux pharisiens qui sous prétexte de maintenir la loi de Moïse, avaient déféré à Jésus-Christ cette femme adultère pour la lui faire condamner, et il montre que leur cause est encore plus odieuse que celle des pharisiens; ceux-ci n'avaient poursuivi la mort que d'une femme seule, et les ithaciens ne cessaient de poursuivre la mort d'un grand nombre de coupables, accusant les uns devant des tribunaux civils, poursuivant les autres jusqu'au dernier supplice. Il témoigne de l'horreur d'une conduite si indigne d'un évêque, et son mécontentement de ce qu'ils trouvaient des approbateurs dans leur cruel procédé. On met ces deux lettres entre l'an 385 et 387, après le jugement rendu contre les priscillianistes. La seconde de ces lettres porte comme la première le nom de Studius dans tous les imprimés; mais dans la plupart des manuscrits, elle est adressée à Irénée. Il est néanmoins certain qu'elles sont écrites toutes deux à une même personne, qui apparemment avait pour noms *Studius Ireneus*.

27, 28, 29, 30, 31, 32, 33. Lettres à Irené, en 387. Pag. 898.

19. Les sept lettres suivantes sont encore adressées à un Irénée, mais different de celui qui avait aussi le nom de Studius. Celui-ci était dans les ordres sacrés, et prêtre selon toutes les apparences, puisque dans la seconde de ces sept lettres saint Ambroise lui donne diverses instructions touchant la sainteté et les devoirs du sacerdoce. Il remarque dans la même lettre que Pythagore qui, suivant la commune opinion de son temps, était juif d'origine, avait tiré des Livres saints des Hébreux ses plus belles maximes de morale. Les autres lettres renferment des explications allégoriques de quelques passages de l'Ecriture tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

34, 35, 36. Lettres à Orontien, vers l'an 387. Pag 921.

20. Les lettres à Orontien traitent aussi de diverses endroits de l'Ecriture particulièrement des Epitres de saint Paul, dont le sens paraissait embarrassé à Orontien. Il y en a trois de suite qui ne peuvent être écrites que depuis l'an 385, puisque saint Ambroise y parle de la persécution de Justine. Dans la première il répond à une difficulté qu'Orontien lui avait proposée touchant la nature de l'âme. Il montre par l'autorité du quatrième livre d'Esdras qu'il croyait inspiré, et par le témoignage de saint Paul, qu'elle est d'une substance spirituelle; et traite de rêveries les opinions contraires de Platon et d'Aristote. Dans la seconde il entreprend d'expliquer comment l'Apôtre à pu dire en écrivant aux fidèles de Rome, que toutes les créatures soupirent après leur délivrance, et sont comme dans le travail de l'enfantement, quoiqu'il ne dise pas qu'elles soient toutes assujetties à la vanité et à la corruption. Il fait voir que ces gémissements et ce travail que saint Paul attribue aux créatures, même exemptes de corruption, ne sont pas un témoignage de leur propre misère, mais une tendre expression de leur charité et du désir ardent qu'elles ont de notre affranchissement, parce qu'étant avec nous les membres d'un même corps dont Jésus-Christ est le chef, elles ne peuvent être insensibles à nos dangers et à nos malheurs. C'est par un effet de cette même charité, comme il le fait remarquer dans la lettre précédente, qu'elles ne peuvent s'empêcher de gémir lorsqu'elles se trouvent contraintes de châtier les hommes et de prêter leur ministère à la justice de Dieu. Ensuite il s'applique à développer la doctrine de l'Apôtre touchant l'esprit d'adoption, la grandeur des récompenses célestes, le gémissement des Saints, les prémices de l'esprit et l'espérance par laquelle nous sommes sauvés. Dans la troisième il prouve que l'Esprit qui prie pour nous par des gémissements ineffables, n'est autre que le Saint-Esprit qu'il appelle l'Esprit de Jésus-Christ, notre Avocat et notre Médiateur.

37, 38. Lettres à Simplicien, vers l'an 387. Pag. 930.

21. Les deux lettres à Simplicien, ami intime de Saint Ambroise, roulent sur cette fameuse maxime : qu'il n'y a que le sage qui soit vraiment riche et vraiment libre. Ce saint évêque y soutient que les philosophes païens qui l'ont tant vantée, ne l'ont connue que par les Ecritures saintes, d'où leur est venu tout ce qu'il y a de bon dans leurs écrits. Il établit par des témoignages et par des exemples tirés des Livres saints, que la sagesse et la liberté consistent dans l'affranchissement des passions; et montre par l'exemple des martyrs Thècle, Agnès, Pelagie et Laurent, combien les sages et les héros du christianisme sont au-dessus des grands hommes si célèbres chez les païens. Il rapporte aussi celui des

martyrs Macchabées, mais il s'étend particulièrement sur le martyre de la sainte vierge Pélagie. On trouve dans ces deux lettres plusieurs endroits du Traité que Philon a intitulé : *Tout homme de bien est libre.* Dans la première il cite le troisième livre d'Esdras comme canonique.

39. Lettre à Faust[illegible], après l'an 387.

Pag. 944.

22. Ce qu'on lit de la ruine de plusieurs villes d'Italie dans la lettre à Faustin, peut se rapporter à l'irruption du tyran Maxime, et donner lieu de mettre cette lettre quelque temps après, vers le commencement de l'an 388. Saint Ambroise y reprend Faustin de ce qu'il ne gardait aucune mesure dans la douleur que lui causait la mort de sa sœur, et de ce que s'abandonnant à son chagrin, il s'était retiré dans les lieux les plus secrets des montagnes, et y faisait sa demeure dans celle des bêtes féroces. Il lui représente qu'une conduite de cette nature est injurieuse à sa sœur, qu'elle ne demande pas de lui qu'il se consume en regrets, mais qu'il prenne soin des enfants qu'elle a laissés, qu'il les console, qu'il fasse à leur égard l'office de mère, qu'il qu'il pense à prier Dieu pour elle et à la recommander à la divine miséricorde par les secrifices et les oblations accoutumées ; que notre chair n'étant pas immortelle, doit mourir afin de ressusciter ensuite, et que la destruction de notre corps nous est commune avec les villes dont plusieurs, savoir Bologne, Modène, Rheggio, venaient d'être détruites avec leurs habitants.

40. Lettre à l'empereur Theodose, en 88.

Pag. 946.

23. La lettre à l'empereur Théodose est une remontrance à ce prince, pour lui faire révoquer l'ordre qu'il avait donné à l'évêque de Callinique de rebâtir une synogogue que les juifs avaient eue en ce lieu, et que les chrétiens avaient brûlée. Cette lettre est en même temps très vive et très respectueuse. Paulin en remarque ces paroles qui sont en effet très remarquables : « Si je suis indigne que vous m'écoutiez, je le suis aussi d'offrir pour vous : et comment n'écouteriez-vous pas celui dont vous souhaitez que Dieu écoute les prières qu'il fait pour vous. » Saint Ambroise venant ensuite au fait, se plaint de ce qu'on ait condamne l'évêque de Callinique sans l'avoir entendu, et soutient qu'il ne peut acquiescer à la sentence rendue contre lui sans se rendre prévaricateur ; mais que s'il est puni pour ne vouloir pas s'y soumettre, il aura le mérite du martyre. Que l'Empereur devait donc craindre de se rendre coupable ou de la chute d'un évêque ou de sa mort. Il déclare qu'il est prêt de se charger du crime que l'on imputait à l'évêque de Callinique. « Oui, dit-il à Théodose, c'est moi qui suis le coupable ; punissez-moi et point d'autre : c'est par mon ordre que la synagogue a été brûlée. Vous me direz que je devais commencer par celle qui est ici : je réponds que Dieu l'a fait pour moi, et que j'ai toujours cru qu'il fallait laisser cette synagogue à la disposition de sa justice. » Il ajoute, que quand on déchargerait l'évêque, il ne serait par permis de contraindre les autres chrétiens[1] à rebâtir la synagogue ; que l'Empereur en les y obligeant, serait responsable de la chute des faibles et de la prévarication du maître de la milice qui exécuterait cet ordre ; que ce serait un étrange scandale de voir s'empresser de rétablir le temple des ennemis de Jésus-Christ, celui-là même à qui est confié le sacré *Labarum*, marqué du nom de Jésus-Christ ; de voir les revenus des fidèles employés à construire un lieu d'assemblée à la perfide nation juive ; de voir enfin le patrimoine que Jésus-Chrits a acquis aux chrétiens, passer dans les mains des impies. Comme l'Empereur se fondait sur la nécessité de maintenir l'ordre et la police, saint Ambroise lui dit que la religion doit l'emporter. Il rappelle à ce prince le souvenir de ce qui arriva sous Julien, lorsque le feu du ciel consuma les travaux des Juifs occupés à rebâtir le temple de Jérusalem ; et lui fait craindre que la même chose n'arrive encore, lui représentant de plus qu'il lui suffisait pour ne pas donner cet ordre, de faire attention qu'un apostat en avait autrefois donné un tout semblable. Il lui demande quel motif il peut avoir en cela ; si c'est parce que l'on a brûlé un édifice public, ou si c'est pour venger l'incendie d'une synagogue. Que s'il est, ajoute-t-il, touché de l'embrasement d'un très chétif édifice public, n'y en ayant pu avoir de considérable dans Callinique, il devrait se souvenir de tant de maisons de préfets qui ont été brûlées à Rome, sans que nul se soit mis en peine d'en tirer raison, et que lui-

[1] C'est que les chrétiens ne croyaient pas qu'il leur fût permis de contribuer en quelque manière que ce fût à l'exercice d'une fausse religion. Ainsi, du temps de Julien, Marc d'Aréthuse aima mieux souffrir le martyre que de rien donner pour rebâtir un temple d'idoles qu'il avait ruiné. Fleury, liv. XIX *Hist. ecclés.*, pag. 362.

même à la prière de son fils Arcade, avait bien voulu pardonner aux auteurs de l'embrasement de la maison de l'évêque de Constantinople ; qu'il y bien moins de raison d'en venir à cet excès de colère pour l'incendie d'une synagogue, d'une maison destinée à l'impiété et à la folie, d'un lieu que Dieu condamne par la bouche du prophète Jérémie [1], et de vouloir venger si sévèrement l'injure faite à un peuple réprouvé, et pour lequel Dieu ne veut pas même que l'on prie ; que s'il fallait régler cette affaire par le droit des gens, on aurait bien d'autres dédommagements à demander aux Juifs ; que l'on n'a pas encore oublié combien ils ont brûlé d'églises du temps de l'empereur Julien ; que des deux qu'ils ont brûlées à Damas, une avait été réparée aux dépens des chrétiens et non des Juifs, et l'autre était encore en ruine ; qu'ils en ont fait autant aux églises de Gaze, d'Ascalon, de Bérithe et d'Alexandrie. « L'Eglise cependant n'a point été vengée, et on vengera la synagogue et le temple profane des valentiniens? Les Juifs ont brûlé des églises : on n'a rien rendu ni rien demandé. Que pouvait avoir d'ailleurs une synagogue dans une petite ville frontière? Ce sont des artifices des Juifs pour calomnier les chrétiens et leur attirer quelque exécution militaire, des prisons, et des supplices. » Il lui représente combien il serait heureux à un Empereur chrétien de fournir aux Juifs cette matière de triomphe sur l'Eglise de Dieu, et de leur donner lieu de placer cet étrange événement parmi ceux où leur nation a triomphé des Amorrhéens et des Chananéens. Il le fait souvenir de ce que le prophète Nathan dit autrefois à David de la part de Dieu, et le menace des reproches que Jésus-Christ même lui fera un jour, en lui remettant devant les yeux tous les bienfaits qu'il en a reçus ; et après lui avoir protesté que ce n'est point pour lui reprocher son ingratitude qu'il lui écrit de la sorte, mais seulement pour augmenter sa reconnaissance et son amour envers Jésus-Christ, et par le désir qu'il a de son salut : il lui dit que s'il ne veut point l'écouter, il fasse venir tels évêques qu'il lui plaira et qu'il voie avec eux ce que l'intérêt de la foi exige de lui en cette rencontre, parce que dans une affaire de religion ce sont les prêtres du Seigneur qu'il doit consulter. Saint Ambroise continue : « Que répondrai-je, si l'on apprend que par un ordre venu d'ici, des chrétiens soient morts par le glaive ou sous le bâton? Comment me justifierai-je auprès des évêques qui gémissent des vexations que l'on fait depuis longtemps à l'Eglise, en la personne de ses prêtres et de ses ministres, en les obligeant aux charges des villes? » Il le conjure non pas d'apporter quelques adoucissements à l'ordre qu'il a donné, mais de l'abolir et de le révoquer dans tous ses points ; il finit en lui disant qu'après lui avoir écrit avec tout le respect qui est dû à la dignité impériale, il ne pourra se dispenser, s'il n'est point écouté, de le reprendre publiquement dans l'église.

24. Saint Ambroise écrivit aussi à sa sœur Marcelline sur cette affaire, sachant qu'elle lui donnait beaucoup d'inquiétude. Cette lettre contient le détail de ce qui se passa après le retour de saint Ambroise d'Aquilée à Milan. L'Empereur étant venu à l'église, il lui parla publiquement comme il l'en avait menacé ; il lui représenta avec fermeté l'obligation où sont souvent les pasteurs de prendre en main le bâton de noyer dont parle le prophète Jérémie [2], et de corriger par la rigueur salutaire des réprimandes, ceux que la douceur ne peut faire rentrer dans leur devoir, appuyant sur la conduite de l'Apôtre et sur l'instruction qu'il donne à son disciple Timothée ; ensuite pour porter à la miséricorde, il lui rappela le souvenir de la conduite du Sauveur envers la femme pécheresse dont il est parlé dans saint Luc [3], et dont il parcourut toute l'histoire. De là il passa aux reproches que Dieu avait faits autrefois au peuple d'Israël et à David, d'avoir oublié les bienfaits qu'ils avaient reçus de lui. Théodose sentit bien que c'était de lui que l'on parlait ; mais qu'afin qu'il le sentît encore mieux, il lui adressa directement la parole, le conjurant d'user de miséricorde envers ses sujets, et de défendre le corps de Jésus-Christ, afin que Jésus-Christ fût le défenseur de son empire. Quand saint Ambroise fut descendu de la chaire, l'Empereur se plaignit de ce qu'il avait prêché contre lui ; mais il lui répondit avec liberté, qu'au contraire il n'avait parlé que de ce qui lui était utile. Ce prince avoua que l'ordre qu'il avait donné de faire rétablir la synagogue était trop dur, mais qu'il avait été corrigé, et il ajouta que les moines faisaient bien des crimes. Alors Timasius maître de la milice, animé par ce reproche, fit éclater toute

41. Lettre à sainte Marcelline, en 388.

Pag. 956.

[1] Jerem. VII, 14.

[2] Jerem. I. — [3] Luc. VII, 36.

sa mauvaise humeur contre les moines, le saint évêque répondit à cet homme hautain et insolent : « J'agis avec l'Empereur avec le respect et la déférence que je dois; mais si j'avais à traiter avec un homme comme vous qui dites des choses si dures, je m'y prendrais autrement. Après être demeuré quelque temps debout, je dis à l'Empereur : Mettez-moi en état d'offrir pour vous; mettez-moi l'esprit en repos. L'Empereur demeurant assis me fit quelque signe, et me voyant encore debout, il dit qu'il corrigerait son rescrit. Je le pressai de faire cesser toute poursuite : l'Empereur me le promit. Je lui dis par deux fois : J'agis sur votre parole. Oui, dit l'Empereur, faites sur ma parole. J'approchai donc de l'autel : ce que je n'aurais pas fait autrement. Et en vérité, dit-il en finissant sa lettre, je sentis tant de consolation pendant les divins mystères, que je ne doutais pas que la grâce que l'Empereur venait de m'accorder ne fût agréable à Dieu et qu'il n'eût approuvé ma conduite. »

42. Lettre au pape Sirice, vers l'an 389. Pag. 965.

25. La lettre au pape Sirice est une réponse de saint Ambroise et des autres évêques du concile de Milan à celle qu'ils en avaient reçue : il y approuvent le jugement rendu à Rome contre Jovinien et ses sectateurs. C'est dans cette lettre que saint Ambroise rend ce glorieux témoignage à l'Église romaine, que le symbole de Apôtres n'y a jamais reçu la moindre atteinte, et qu'il y a toujours été conservé dans sa pureté originale.

43, 44. Lettres à Orontien.

26. Les deux lettres à Orontien sont des éclaircissements sur difficultés touchant l'histoire de la création. La première était de savoir pourquoi l'homme qui est le plus parfait de tous les êtres sensibles et pour qui toutes choses ont été faites, n'a été néanmoins créé que le dernier. La seconde regardait la succession des êtres dans leur création.

A l'égard de la première difficulté sur laquelle Orontien aurait voulu que Moïse se fut expliqué, saint Ambroise répond que si ce saint législateur ne l'a point fait, c'est qu'apparemment il ne s'est pas cru permis d'approfondir les desseins de Dieu, et qu'il a eu du scrupule de mêler des conjectures humaines avec les respectables vérités que le Saint-Esprit lui avait révélées. Mais, néanmoins sans vouloir pénétrer dans les vues du Créateur l'on peut dire que tout ayant été fait pour l'homme, il semble qu'il convenait que Dieu ne le créât qu'après toutes les autres choses. Les raisons sur lesquelles il fonde cette convenance sont tirées de l'exemple d'un festin, dont les appareils doivent précéder l'arrivée des conviés : de celui d'un combat auquel on n'appelle les athlètes qu'après leur avoir préparé toutes les choses nécessaires pour combattre : enfin, de l'usage observé en toutes choses, de commencer et de finir parce qu'il y a de plus noble et de plus important. « Dans un édifice, dit-il, les parties les plus essentielles sont le fondement et le faîte de l'édifice ; à l'égard d'un champ, c'est la semaille et la moisson : et ainsi du reste. Faut-il donc s'étonner que dans la création Dieu ait commencé par le ciel, et fini par l'homme ? »

Saint Ambroise traite l'autre difficulté dans la seconde lettre, où il fait voir qu'il ne faut pas prendre le récit de Moïse à la lettre, comme si Dieu n'avait pu faire son ouvrage tout d'un coup, et qu'il eût été obligé de le faire à diverses reprises. Il soutient qu'on ne doit reconnaître dans ce qu'il nous dit de la création des êtres, qu'une succession d'ordre et de raison, et non pas une succession de créations différentes : car Dieu dit : *Et toutes choses furent faites.*

Dans l'une et l'autre de ces lettres, saint Ambroise emprunte beaucoup du Traité de Philon intitulé : *De la construction du monde ;* mais il a soin d'apporter aux expressions de cet auteur les correctifs que la piété et l'analyse de la foi exigent. Il y subtilise souvent sur les combinaisons des nombres de sept et de huit à la manière des anciens. Elles ont été écrites toutes deux après l'Héxaméron, qui est de l'an 389.

45, 46, 47, 48, 49. Lettres à Sabin évêque de Plaisance vers l'an 38[illegible]. Pag. 981.

27. Les cinq lettres à Sabin évêque de Plaisance, paraissent du même temps que les précédentes. La première qui renferme un grand nombre d'allégories sur le Paradis terrestre, est considérable, par ce que saint Ambroise y dit de la transfusion du péché originel qu'il attribue uniquement à la concupiscence, comme saint Augustin a fait depuis dans ses disputes avec Julien.

Dans la seconde il fait savoir à Sabin, qu'il venait de confondre publiquement l'apollinarisme, au sujet duquel il lui avait écrit ; et qui avait pris occasion de le décrier de ce qu'en un endroit de ses écrits, apparemment des livres de la Foi et de l'Incarnation, il avait dit : « que le Père était Seigneur de Jésus-Christ comme homme, et avait donné à

[1] Voyez tome IV[e].

Jésus-Christ le nom de serviteur. » Il établit ensuite le dogme catholique opposé aux erreurs d'Apollinaire, prouvant clairement par les témoignages de l'Ecriture, la distinction des deux natures en Jésus-Christ que cet hérésiarque confondait.

Les trois lettres suivantes ne contiennent rien de fort remarquable : si ce n'est que le saint évêque y fait grand [1] cas des sentiments autorisés par la tradition des anciens ; et qu'il y insinue [2] la nécessité du baptême sous l'invocation expresse des trois Personnes divines. Il y marque [3] aussi qu'il était alors dans un âge fort avancé.

50. Lettre à Chromace, évêque d'Aquilée, vers l'an 390.

Pag. 993.

28. Ce fut aussi dans ses dernières années et vers l'an 390, que saint Ambroise écrivit à Chromace évêque d'Aquilée, qui l'avait prié de lui expliquer quelque endroit des Livres saints. Cette lettre traite de la prophétie de Balaam, dont il est parlé dans le vingt-deuxième chapitre des Nombres.

51. Lettre à l'empereur Théodose, vers l'an 390.

Pag. 997.

29. Saint Ambroise ayant appris le massacre de Thessalonique en fut sensiblement affligé. Il ne voulut pas toutefois se présenter devant Théodose qui était alors à Milan, croyant lui devoir donner le loisir de rentrer en lui-même ; mais il se retira à la campagne où il resta deux ou trois jours sous prétexte d'indisposition. Ce fut de là qu'il écrivit à ce prince de sa propre main afin qu'il fût assuré que sa lettre n'avait été vue de personne. Le saint évêque s'y excuse de ne l'avoir pas attendu à Milan, sur ce qu'encore qu'il soit de sa cour et de ses anciens amis, il est le seul à qui il n'est permis ni d'apprendre ce qui a été résolu dans le consistoire, ni d'en parler. « Souvent, lui dit-il, vous vous êtes plaint que j'en fusse informé : ma retraite ne peut donc que vous être agréable ; et c'est ce que j'ai eu en vue en m'éloignant de la cour, et en me mettant hors d'état d'apprendre ce qui s'y passe. D'ailleurs, à quoi ne m'exposais-je pas si je fusse resté à Milan, où l'on n'aurait osé me donner avis des choses que vous réglez dans votre conseil, et où je courrais risque de passer pour un lâche dans l'esprit de ceux qui m'en supposeraient instruit? Au contraire, si on m'en eût informé, je n'aurais osé en parler de peur de nuire à mes amis, et cependant ma conscience demeurerait chargée par ce reproche du Prophète [4] : *Si le prêtre n'avertit point le pécheur il mourra dans son péché, et le prêtre sera coupable de ne l'avoir pas averti.* » «Ecoutez, seigneur, continue saint Ambroise, vous avez du zèle pour la foi et de la crainte de Dieu, je ne le puis nier, mais vous avez une impétuosité naturelle que vous tournez promptement en compassion, si on l'excite, vous la poussez tellement que vous ne pouvez plus la retenir. Dieu veuille que personne n'échauffe cette humeur, si personne ne l'apaise. Je vous abandonne volontiers à vous-même. »

Il lui remet devant les yeux l'atrocité du massacre commis à Thessalonique par ses ordres, et la douleur qu'en avaient ressenti les évêques assemblés en concile à Milan. Il le conjure de penser sérieusement à expier son crime, et lui propose les exemples des princes qui ont fait pénitence, et principalement de David, en lui remontrant qu'il ne doit pas avoir honte de faire ce qu'a fait un Roi-prophète et de qui est né Jésus-Christ selon la chair. « Je n'ai d'autre dessein, lui dit-il, en vous écrivant ces choses, que de vous exciter par l'exemple du plus saint des rois, à ôter ce péché de votre règne ; et vous l'ôterez en humiliant votre âme devant Dieu. Vous êtes homme, il vous est arrivé une tentation, surmontez-la. Le péché ne s'efface que par les larmes : il n'y a ni ange, ni archange qui puisse le remettre autrement ; le Seigneur lui-même ne pardonne qu'à ceux qui font pénitence. Je vous conseille, je vous prie, je vous exhorte, je vous avertis. Quelque bonheur que vous ayez eu dans les combats, quelque louange que vous méritiez dant tout le reste, la bonté a toujours été le comble de vos vertus. Le démon vous a envié la plus excellente de vos qualités, surmontez-le tandis que vous avez de quoi le faire. N'ajoutez pas à votre péché celui de vous attribuer ce que plusieurs se sont attribués à leur préjudice. Je n'ose offrir le sacrifice, si vous voulez y assister. Ce qui ne serait pas permis après le sang d'un seul innocent répandu, le sera-t-il après le sang de plusieurs ? Ne serais-je pas bien aise d'avoir les bonnes grâces de mon prince, en me conformant à votre volonté, si la chose le permettait? »

Il l'assure que Dieu même lui avait défendu en songe la nuit qui avait précédé sa retraite d'offrir le sacrifice en sa présence ; il le conjure d'attendre pour l'offrir, qu'il en ait reçu le pouvoir, afin que son hostie puisse être agréable à Dieu, et de se contenter en atten-

[1] Ambros., *Epist.* 48, num. 4. — [2] Ibidem.

[3] Ambros., *Epist.* 48, num. 7.— [4] Ezechiel. III, 19.

dant de la simple oraison, qui est un sacrifice d'humilité et qui attire le pardon, au lieu que l'offrande attirerait l'indignation.

Il finit en lui disant : « Je vous aime, je vous chéris, je prie Dieu pour vous. Si vous le croyez, rendez-vous, et reconnaissez la vérité de mes paroles : si vous ne le croyez pas, ne trouvez pas mauvais que je donne à Dieu la préférence. »

52. Lettre à Titien, en 392. Pag. 1001.

30. La lettre à Titien n'a rien de remarquable. Saint Ambroise le congratule de ce qu'il n'a plus rien à craindre de Rufin qui, étant de maître des offices devenu préfet du prétoire, ne pourra être juge du procès qu'il avait avec sa petite fille. Il exhorte à terminer ce différend à l'amiable et par des voies honorables. Comme Rufin fut fait préfet du prétoire en 392, on ne peut douter que cette lettre ne soit de la même année.

53. Lettre à Théodose, en 923. Pag. 1002.

31. Dans la lettre suivante qui est adressée à l'empereur Théodose, saint Ambroise témoigne à ce prince combien il était affligé de la mort du jeune Valentinien, arrivée le 15 mai 392. Les termes qu'il emploie pour marquer sa douleur, font connaître à quel point il chérissait ce jeune prince, et combien il en était chéri ; il fait en même temps l'éloge de sa piété et de sa foi, attribuant cet heureux changement aux instructions et aux exemples que Théodose lui avait donnés, et qui n'avaient pas peu servi à détruire les mauvaises impressions que Valentinien avait reçues de l'impératrice Justine sa mère. Sur la fin de sa lettre il marque à l'Empereur qu'ayant reçu de lui les ordres qu'il en attendait touchant la sépulture de Valentinien, il est dans le dessein de le faire mettre dans un magnifique tombeau de porphyre ; mais il le prie de presser l'exécution de ses funérailles en considération des sœurs de ce jeune prince, qui s'épuisent en pleurs et en gémissements, toutes les fois qu'elles entrent au lieu où ses cendres sont en dépôt.

54, 55 Lettre à Eusèbe, vers l'an 392. Pag. 1003.

32. Dans la première des lettres à Eusèbe de Bologne, saint Ambroise lui mande les bons offices qu'il a rendus à un officier qu'il lui avait recommandé, et lui fait savoir des nouvelles de la santé de Faustin son petit-fils. Il lui écrit dans la seconde que les deux Faustin père et fils sont partis pour Bologne, et qu'il retient auprès de lui Ambrosie sœur du petit Faustin, et son frère Ambroise. Ambrosie que saint Ambroise appelle ici une colombe spirituelle, est la vierge à qui il avait donné le voile et dont il est parlé dans le livre de l'*Institution des Vierges*, écrit en 392. Ainsi ces deux lettres sont postérieures à ce traité.

56. Lettre à Théophile, l'an 392. Pag. 1006.

33. La lettre à Théophile d'Alexandrie est une réponse à cet évêque qu'il avait consulté sur le différend d'Evagre et de Flavien pour le siége d'Antioche qu'ils se disputaient avec chaleur. Il dit au commencement de cette lettre, qu'Evrage n'a pas sujet de presser le jugement de cette affaire, et que Flavien, en doit craindre l'événement. Il se plaint amèrement de leur procédé ambitieux ; et il prie qu'on lui pardonne s'il leur reproche qu'ils ne prennent pas un parti conforme à la paix de Jésus-Christ, étant notoire que tout le monde est en discorde pour eux, sans qu'ils prennent part à la douleur des autres. Saint Ambroise en veut surtout à Flavien et ne peut lui pardonner d'avoir eu recours aux rescrits de l'Empereur, pour se soustraire au jugement de Théophile et des évêques d'Egypte, à qui le concile de Capoue avait renvoyé l'examen de l'affaire, parce qu'ils étaient d'autant plus propres à terminer ce schisme, qu'ils ne paraissaient point préoccupés, n'ayant embrassé la communion d'aucun des deux. Mais il a soin d'observer qu'en condamnant l'action de Favien, la cause d'Evagre n'en devient pas meilleure, et qu'ils lui paraissent également coupables pour le fond, puisque de part et d'autre chacun s'appuyait plus sur les défauts de l'ordination de son compétiteur, que sur la régularité de la sienne. Cependant comme Théophile lui avait écrit qu'on pourrait trouver quelque tempérament pour accommoder l'affaire et réunir les esprits, il ne s'en éloigne pas, et lui conseille de pressentir encore une fois par lui-même les dispositions de Flavien, afin que s'il persiste à ne vouloir pas comparaître, il puisse régler tellement l'affaire, suivant le pouvoir que le saint concile lui en a donné, que sans donner atteinte aux réglements des conciles de Nicée et de Capoue, et en conservant la paix avec tout le monde, il ne semble pas que l'on détruise ce qui a été édifié. Il estime aussi qu'il est de son devoir d'informer l'évêque de Rome de ce qui aura été fait, étant persuadé qu'il ne jugera rien qui lui puisse déplaire. Enfin il l'avertit que le moyen de maintenir la paix, est de ne rien faire qui puisse diviser les évêques avec lesquels il est uni de communion, et que pour recevoir avec plaisir ce qu'il aura réglé, il leur suffira de savoir que l'Eglise romaine l'approuve.

Lettre touchant Bonose.

34. On ne peut attribuer à saint Ambroise la lettre touchant l'affaire de Bonose, tant à cause de la différence du style qui est sensible, que parce qu'il y est parlé de lui en troisième personne. L'opinion la plus commune est que le pape Sirice en est auteur ; et on l'a mise sous son nom et parmi ses lettres dans la nouvelle collection des Épîtres décrétales des Papes.

57. Lettre à Eugène, en 392 ou 393

35. On ne peut mettre la lettre à l'empereur Eugène que sur la fin de l'an 392, ou au commencement de 393, puisque ce ne fut que vers ce temps-là qu'il passa en Italie. Saint Ambroise qui à la nouvelle qu'Eugène venait en diligence à Milan, en était sorti et s'était retiré à Bologne, lui écrivit pour lui rendre compte de sa retraite, qu'il dit n'avoir eu d'autre motif que la crainte de Dieu. Il représente à Eugène la grandeur de la faute qu'il avait commise en accordant aux païens le rétablissement de l'autel de la Victoire et la restitution des revenus de leurs temples, que Valentinien le jeune leur avait refusés deux fois. Et comme il s'excusait en disant qu'il n'avait pas rendu ces biens aux temples, mais qu'il les avaient donnés à des personnes à qui il avait obligation, c'est-à-dire à Arbogaste et à Flavien, saint Ambroise lui répond : «Votre puissance est grande, mais considérez celle de Dieu qui voit tout et qui connait le fond de votre cœur : vous ne pouvez souffrir qu'on vous trompe, et vous voulez cacher quelque chose à Dieu ? Comment ferez-vous vos offrandes à Jésus-Christ ? Comment les prêtres pourront-ils les distribuer ? On vous imputera tout ce que feront les païens. » Il proteste néanmoins qu'il a pour sa personne tout le respect dû à sa dignité. « Et comment, lui dit-il, ne vous honorerais-je pas étant empereur, vous que j'ai aimé cordialement lorsque vous n'étiez que simple particulier ? Mais si vous exigez de nous que nous vous honorions, souffrez que nous honorions aussi celui de qui vous voulez que l'on croie qué vous tenez votre empire. »

58. Lettre à Sabin, évêque de Plaisance, vers l'an 393

Pag. 1013.

36. Vers le même temps, saint Ambroise ayant appris que Paulin, depuis évêque de Nole, après avoir renoncé à la pourpre des sénateurs, à la dignité consulaire et à tous ses biens pour se retirer à Nole et y faire une profession ouverte de la perfection évangélique en écrivit aussitôt à Sabin évêque de Plaisance pour se réjouir avec lui de ce miracle de la grâce. Il lui marqua en même temps que Térasie, femme de Paulin, avait aussi formé la résolution de se consacrer tout à fait à Dieu, et qu'elle voulait suivre l'exemple de son mari, n'ayant point d'enfant qui pût les empêcher d'exécuter un si pieux dessein. Ils avaient eu un fils, mais il mourut huit jour après sa naissance. Une résolution si singulière de deux personnes de la première qualité, ne pouvait manquer de trouver des censeurs parmi les grands du siècle. Mais saint Ambroise se moque par avance des railleries qu'il prévoyait que l'on en ferait, particulièrement de leur changement d'habit qui était dès-lors la suite de la conversion, quand on s'y engageait par une déclaration publique. Il s'élève au-dessus d'une censure si injuste, et témoigne qu'il ne peut souffrir que l'on soit si exact à se conformer aux règles de la vanité et du mensonge, et si négligent quand il s'agit de la vérité et du salut. Il condamne la mauvaise honte de ceux qui, par des considérations humaines, craignaient de paraître trop attachés aux devoirs de la religion chrétienne qui est si sainte et si sacrée, sans faire attention aux menaces que Jésus-Christ fait dans l'Evangile[1], de rougir un jour devant son Père céleste, de ceux qui ont rougi de lui devant les hommes. Il autorise la conduite de Paulin de l'exemple de Moïse qui préféra l'opprobre de Jésus-Christ aux honneurs de la maison de Pharaon et aux trésors de l'Egypte; de celui de David qui ne rougit point de danser devant tout le peuple en allant au devant de l'arche ; de celui d'Isaïe qui allait dans les rues sans souliers et sans vêtements : et il infère de tous ces exemples, qu'on ne doit pas rougir de faire pour la gloire du Seigneur, des actions qui paraissent même ridicules aux yeux des hommes.

59. Lettre à Sévère, évêque en Campanie, vers l'an 393

Pag. 1016.

37. On rapporte encore au même temps la lettre de saint Ambroise à Sévère, évêque dans la Campanie. Il est du moins certain que le Saint l'écrivit en la cinquante-troisième année de son âge, comme il le dit lui-même, et pendant les troubles de la guerre, apparemment de celle d'Eugène. Dans cette lettre il recommande à Sévère, qu'on croit avoir été évêque de Naples et le même qui est honoré parmi les saints, le trentième d'avril, un prêtre nommé Jacques, venu depuis peu des extrémités de la Perse, dans cette province pour y passer tout le reste de ses jours dans le re-

[1] Marc. VIII, 38.

pos et l'éloignement de tous les dangers.

60. Lettre à Paterne, vers l'an 393

38. Un nommé Paterne, homme de considération, avait consulté saint Ambroise, s'il pouvait marier un de ses fils à la fille de sa fille. Ce saint évêque lui répond, que quoiqu'un mariage de cette nature ne fut pas nommément défendu par la loi de Dieu, on ne pouvait douter qu'il ne le fût en effet, puisque cette loi, défendant les mariages des cousins germains, était censée défendre à plus forte raison le mariage du fils avec la petite-fille. S'il n'a pas fait attention à cet endroit de la loi de Dieu, il ne doit pas du moins avoir oublié celle des empereurs, lui qui avait reçu d'eux tant de bienfaits, ayant été intendant des finances; il y a une loi de Théodose qui défend les mariages entre cousins germains: si l'on a quelquefois dispensé de cette loi, la dispense ne nuisait pas à la loi et ne servait qu'à ceux qui l'avaient obtenue. Paterne qui souhaitait extrêmement que le mariage de son fils avec sa petite-fille eût lieu, le croyait faisable parce qu'ils n'étaient pas parents du côté paternel, mais seulement du côté maternel. Saint Ambroise répond que cela ne faisait rien puisque le mariage était également défendu entre les frères, soit qu'ils fussent nés d'un même père et d'une même mère, ou seulement d'une même mère et de différent père. Quand même le mariage entre l'oncle et la nièce serait permis, il devrait l'empêcher, étant plus avantageux à sa famille que son fils et sa petite-fille se mariassent à d'autres, parce que c'était un moyen d'y avoir et les enfants de son fils et les enfants de sa petite-fille. Il insiste encore sur l'indécence d'un mariage entre l'oncle et la nièce, et sur la confusion que cette alliance mettait dans sa famille, où il se trouverait en même temps grand-père et beau-père de la même personne, comme l'épouse de son fils serait sa belle-fille et sa petite-fille tout ensemble. Si son évêque lui a renvoyé la décision de cette difficulté, ce n'est pas qu'il ait ignoré l'invalidité de ce mariage, dont personne ne peut douter, les parties étant parentes au troisième dégré, dans lequel le mariage est défendu même par les lois civiles.

La loi que cite ici saint Ambroise ne se trouve plus: mais il en est fait mention dans Aurélius Victor, qui l'attribue à Théodose, et dans les lois d'Arcade et d'Honorius.

61, 62. Lettres à l'empereur Théodose, vers l'an 394.

39. Les deux lettres suivantes sont adressées à l'empereur Théodose. Dans la première il lui témoigne que s'il s'est éloigné de Milan pour quelque temps, ce n'a pas été, comme il l'avait cru, par la mauvaise opinion qu'il eût des affaires, comme si Dieu l'eût abandonné; ou pour abandonner l'Église que Dieu lui avait confiée; mais ça été uniquement pour éviter la présence d'Eugène, ce sacrilége. Il n'avait pas douté un moment que Dieu ne lui accordât la victoire sur cet usurpateur; et il s'acquitterait avec joie des actions de grâces dont il le chargeait envers Dieu pour cette victoire, ne doutant pas qu'une hostie offerte à Dieu au nom d'un prince si recommandable par sa foi et sa religion, ne lui fût agréable. « J'ai porté avec moi votre lettre à l'autel, continue saint Ambroise, je l'ai mise sur l'autel, et je l'ai tenue dans ma main en offrant le sacrifice, afin que votre foi parlât par ma voix, et que les caractères écrits de votre main fissent les fonctions sacerdotales. » Il loue la piété de ce prince et lui en souhaite l'accroissement, le conjure d'en donner une nouvelle preuve en pardonnant aux rebelles, surtout à ceux qui n'étaient pas encore tombés dans cette faute, c'est-à-dire qui n'avaient pas porté les armes pour Eugène, et n'avaient pris aucune part dans l'affaire de Maxime.

Pag. 1020.

La seconde lettre est encore en faveur de ceux qui, se sentant coupables d'être entrés dans la rebellion d'Eugène, s'étaient après sa défaite réfugiés dans l'église. Saint Ambroise l'envoya à Théodose par un diacre nommé Félix, le même, à ce que l'on croit, qui fut depuis évêque de Boulogne. Ce prince était alors à Aquilée, et saint Ambroise avait eu d'abord la pensée d'attendre son retour; mais ne pouvant soutenir les larmes de ces malheureux qui recouraient à lui pour obtenir le pardon par son canal, il le demande pour eux à l'empereur en considération de l'Eglise, sa mère, dans laquelle ils étaient venus chercher leur salut. Il convient que la gâce qu'il lui demande est grande, mais il se tient comme assuré de l'obtenir de la piété d'un prince en faveur de qui Dieu avait fait des prodiges, comme autrefois en faveur de Moïse, de Josué, de Samuel et de David. Il lui écrivit une troisième lettre sur le même sujet que nous n'avons plus.

63. Lettre à l'Eglise de Verceille, en 396.

Pag. 1022.

40. Le siége de l'église de Verceille étant venu à vaquer, non par la mort d'Eusèbe arrivée dès l'an 371, comme le remarque saint Jérôme, mais par celle de Limène successeur d'Eusèbe, la division se mit parmi le clergé et le peuple, en sorte qu'ils ne pouvaient s'accorder sur le choix d'un sujet capable de le remplir. Saint Ambroise qui en qualité de métro-

politain était chargé de pourvoir cette Eglise d'un pasteur, lui écrivit une grande lettre, dont l'inscription est assez semblable à celle que nous lisons à la tête des Epîtres de saint Paul et des autres Apôtres : ce saint évêque ayant cru devoir en user ainsi à l'égard d'une Eglise qui dépendait de lui et à qui il écrivait en pasteur. Elle commence ainsi : « Je suis accablé de douleur de ce que votre Eglise n'a pas encore d'évêque, et de ce qu'elle est maintenant la seule qui en manque dans la Ligurie, l'Emilie, la Vénétie et les provinces voisines : elle à qui les autres Eglises avaient accoutumé d'en demander; et, ce qui est plus honteux, on s'en prend à moi, quoique votre animosité soit le seul obstacle : car tant qu'il y aura des divisions entre vous, que pouvons nous régler? Quel choix pouvez-vous faire? Qui peut, voyant les esprits partagés, accepter une charge qu'à peine on peut porter dans la plus grande union? Sont-ce là les instructions de ce saint Confesseur? Etes-vous les enfants de ceux qui préférèrent à leurs citoyens saint Eusèbe qu'ils ne connaissaient point auparavant? » Il donne de grands éloges à ce saint évêque, dont il relève les vertus en plus d'un endroit de sa lettre. Il y fait aussi l'éloge de la pénitence, de la virginité et des autres vertus chrétiennes que les moines Sarmation et Barbatien voulaient faire passer comme inutiles, et il avertit ceux de Verceille de se défier de ces deux moines apostats. Ils avaient vécu quelque temps dans le monastère de Milan, mais las d'y vivre dans la régularité, dans les jeûnes, la clôture et le silence, ils en étaient sortis : et on avait refusé de les y recevoir de nouveau, lorsqu'ils s'y étaient présentés depuis leurs sortie. Ce refus les aigrit, et ils commencèrent à répandre des erreurs assez semblables à celles de Jovinien, enseignant que l'abstinence, le jeûne, la virginité et la continence étaient inutiles, et que tous les hommes étaient égaux en mérite. Saint Ambroise les traite d'épicuriens et réfute fort au long leur mauvaise doctrine, par plusieurs passages des Epîtres de saint Paul qui condamne toute sorte d'impureté, et il dit que la volupté nous ayant chassés du paradis en la personne de notre premier père, elle ne peut nous y rétablir. Il prouve l'utilité et la nécessité du jeûne par divers exemples des saints de l'un et de l'autre Testament, et de Jésus-Christ même qui n'a jeûné que pour nous engager à jeûner. La philosophie païenne, ajoute-t-il, n'ayant pas voulu admettre les épicuriens à cause de leur vie licencieuse, il serait étrange que l'Eglise ne rejetât pas du nombre de ses enfants Sarmation et Barbatien. En parlant de la virginité, qu'il relève par les exemples de la sainte Vierge, de Marie sœur de Moïse et de sainte Thècle, il dit que saint Paul n'en a pas fait un précepte, mais un conseil, parce que ce qui est au-dessus de la loi ne le prescrit pas, mais le persuade; et il met cette différence entre le précepte et le conseil, que le précepte a été un piége aux hommes, au lieu que le conseil n'a pour eux que de l'utilité. Ensuite il représente aux fidèles de Verceille quelles doivent être les qualités d'un évêque. Dans leur choix ils ne doivent avoir aucun égard à la noblesse de son extraction, mais seulement à sa vertu et à sa sa capacité, l'évêque devant servir de modèle à son troupeau, et être en état de guérir les infirmités de ceux qui sont sous sa conduite. Cet évêque ne doit avoir eu qu'une femme, comme le dit saint Paul, dont les paroles s'entendent de celui qui n'a contracté qu'un mariage, soit devant, soit après le baptême. Mais saint Ambroise observe en même temps que cet Apôtre n'exclut pas du sacerdoce celui qui n'a point été marié, et qu'il n'exige point que celui qui après son mariage est élevé au sacerdoce et a des enfants continue d'en engendrer. Il étend les paroles de saint Paul *mari d'une seule femme*, à tous les autres clercs, c'est-à-dire aux diacres et aux sous-diacres ; et il se fonde sur un canon de Nicée, que nous ne trouvons pas parmi ceux de ce concile, mais qui apparemment y était joint dans l'exemplaire dont saint Ambroise se servait.

Une autre qualité de celui qui devait être élu était, qu'il ne fût point néophyte ou nouvellement instruit de la foi. Saint Ambroise se plaint de ce qu'on n'avait eu aucun égard à cette condition lorsqu'on le choisit pour évêque de Milan ; et il se justifie par la résistance qu'il apporta à son ordination, et par ses instances à demander que du moins on la différât de quelque temps. Il remarque que saint Eusèbe ayant gouverné l'Église de Verceille sans renoncer à la vie monastique, et ayant le premier uni ces deux choses dans l'Occident, en établissant des monastères dans la ville, celui que l'on élira pour lui succéder doit joindre les pratiques de la vie religieuse aux vertus et aux fonctions épiscopales. Il ajoute à l'éloge de saint Eusèbe celui de saint Denys de Milan, compagnon de son exil et de

ses travaux pour la foi; et il invite les fidèles de Verceille à imiter les disciples de leur ancien évêque, qui passaient les jours et les nuits dans le chant des hymnes et qui, séparés des femmes, ne s'occupaient que des louanges de Dieu, de la prière et du travail des mains. Dans le reste de cette lettre saint Ambroise exhorte ces mêmes fidèles à la fuite des vices et à la pratique des vertus, en particulier à exercer l'hospitalité; il rappelle aussi les devoirs réciproques des maris et des femmes, des mères et des enfants, des maîtres et des esclaves. Ce qui est dit de la Vénétie a fait révoquer en doute qu'elle soit de saint Ambroise, mort environ vingt-quatre ans avant la fondation de Venise. Mais il est à remarquer que ce n'est point de la ville de Venise dont il est question dans cette lettre, mais de la province de Vénétie connue longtemps avant saint Ambroise, et dont il parle lui-même dans sa lettre dix-huitième, qui est adressée à l'empereur Valentinien.

§ II.

Seconde classe des lettres de saint Ambroise.

64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76 Lettres de saint Ambroise à diverses personnes.

Pag. 1049 et suiv.

1. Cette seconde classe contient, comme on l'a déjà remarqué, les lettres de saint Ambroise qui n'ont point de date certaine. Les neuf premières, qui dans les éditions précédentes étaient placées parmi les commentaires sur l'Ecriture sainte, renferment des explications de divers endroits de l'Ancien Testament, sur lesquels on avait consulté ce saint évêque. Irène lui avait demandé pourquoi la manne ne tombait plus comme autrefois dans le désert. Saint Ambroise lui répond qu'un miracle plus grand a succédé à celui-là, et la vérité à la figure; que la vraie manne, qui est le corps de Jésus-Christ, le pain du ciel, tombe encore tous les jours pour nous et nous sert de nourriture. Au prêtre Simplicien qui souhaitait savoir pourquoi dans les sacrifices de l'ancienne loi, on mettait une partie du sang de la victime dans des coupes, et l'on répandait l'autre sur l'autel, il dit que le sang répandu sur l'autel était la figure de la sagesse mystique, c'est-à-dire de la connaissance des mystères; et le sang mis dans des coupes, celle de la sagesse morale, qui sont les commandements de Dieu. Romulus lui avait demandé pourquoi les pendants d'oreille des femmes des Hébreux ayant été fondus, il s'en forma la tête d'un veau. Saint Ambroise répondit que cela figurait le culte idolâtre que Jéroboam devait rendre un jour à cet animal. Il dit en parlant de la circoncision, sur laquelle on lui avait fait plusieurs questions : si on la donne aux enfants, c'est afin que, dès le berceau, ils portent les marques de la religion qu'ils professent; si l'on a cessé de la donner depuis l'établissement de la religion chrétienne, c'est qu'elle n'était que la figure de notre rédemption par Jésus-Christ, et que la figure doit faire place à la vérité. Il remarque que la circoncision avait lieu non seulement chez les Juifs, mais aussi parmi les plus sages d'entre les païens, qui la donnaient à ceux qu'ils destinaient à la célébration de leurs mystères. Dans les quatre lettres suivantes, saint Ambroise explique quelques endroits des Epîtres de saint Paul. Il établit la nécessité de la loi de Moïse depuis que l'homme par son péché avait effacé en lui-même la loi naturelle; car sans cette loi, qui faisait connaître le péché, l'homme aurait pu excuser ses fautes en disant : «Je n'ai point connu le péché.» De ce que la loi de Moïse avait été abrogée par la loi de Jésus-Christ, quelques-uns en inféraient que les deux Testaments n'étaient pas d'un même Dieu. Saint Ambroise leur répond par ces paroles de saint Paul[1] : *La loi a servi de pédagogue pour nous conduire à Jésus-Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi.* Dieu connaissant l'inconstance du peuple juif, a voulu la fixer par une loi qui sous l'écorce de la lettre avait un sens caché, dont l'intelligence était réservée à un peuple plus spirituel. Tout ce qui était ordonné par cette loi n'était que la figure de ce qui devait se faire dans la nouvelle : c'est pourquoi Jésus-Christ dit dans l'Evangile qu'il n'est pas venu abolir la loi mais l'accomplir. Saint Ambroise montre par ces paroles de l'Epître aux Galates[2] : *Afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi de Jésus-Christ à ceux qui croiraient en lui,* que personne n'est héritier des promesses de Dieu que par la foi en son Fils. Et parce que les Juifs se prétendaient héritiers, parce qu'ils sont qualifiés héritiers dans Jérémie[3], il répond qu'ils ont été héritiers mais sans possession, parce qu'on ne peut hériter qu'après la mort du testateur; qu'ainsi les Juifs étaient semblables à des enfants qui sont sous la puissance des curateurs; qu'esclaves de la lettre, il n'ont pas joui de la liberté de d'esprit; que là où il n'y

[1] Ad Galat. III, 24. — [2] Ibid., 23.

[3] Jerem. XII, 28.

a point de liberté d'esprit, il n'y a point de grâce ni d'adoption, et par conséquent point de succession. Comment, en effet, auraient été adoptés du Père ceux qui ont refusé de reconnaître son Fils, qui ont nié que le testateur fût mort; qui n'ont pas voulu reconnaître le sang qui est le prix de notre rédemption? Saint Ambroise avoue que les Epîtres de saint Paul sont très-difficiles à entendre, et qu'Origène a moins bien réussi dans l'explication qu'il en a donnée et dans celle des autres livres du Nouveau Testament, que dans l'explication de l'Ancien. Il remarque que le but de l'Epître aux Ephésiens est de nous engager à entrer en participation du royaume céleste avec Jésus-Christ, par qui nous avons été mis en liberté; et que saint Paul y établit que la fin de la foi est la charité qui nous unit à Jésus-Christ.

77, 78. Lettres à Orontien. Pag. 1089.

2. Orontien à qui sont adressés les lettres soixante-dix-sept et soixante-dix-huit, avait écrit à saint Ambroise pour le prier de lui faire connaître quel est cet héritage pour lequel plusieurs ne craignaient pas de souffrir la mort. Ce Saint lui répond que c'est celui-là même que Dieu a promis à Abraham, avant la loi, et à tous ceux qui par la foi en Jésus-Christ, deviendraient les véritables enfants et héritiers. Quoique la liberté de l'esprit soit l'effet des promesses, comme la servitude l'est de la loi, cette loi néanmoins ne laisse pas de nous acquérir la liberté en ce qu'elle nous conduit à la foi. Il fait aux Juifs l'application de ces paroles qu'on avait lues dans l'église le jour qu'il écrivait sa lettre : *Je ne puis rien faire de moi-même; je juge selon ce que j'entends*[1]; et il dit qu'au dernier jour, ce ne sera pas Jésus-Christ qui les accusera, mais Moïse en qui ils ont espéré; qu'ainsi c'est une folie à eux de prendre pour juge leur propre accusateur.

Il prouve dans l'autre lettre que, comme Abraham, nous sommes justifiés par la foi qui nous rend enfants de la femme libre; que la circoncision qui n'avait eu de force que par Jésus-Christ, a été abrogée par sa passion; qu'ainsi nous ne pouvons espérer de justice que par la foi en ce Sauveur, qui sera toujours accompagnée de charité, si elle est parfaite. Il semble par ces deux lettres qu'Orontien, à qui elles sont adressées, était Juif d'origine; ce qui a fait douter à quelque uns que ce soit le même Orontien que saint Ambroise représente dans ses autres lettres comme destiné dès son bas âge au ministère des autels. Mais ne pouvait-il pas avoir été converti de bonne heure et mis, étant encore jeune, au nombre des clercs?

79, 80. Lettres à Bellicius. Pag. 1095.

3. Un nommé Bellicius paien, avait écrit à saint Ambroise que, se sentant dangereusement malade, il avait cru en Jésus-Christ, et s'était trouvé aussitôt soulagé : le saint évêque lui fit réponse que cette maladie lui avait été envoyée pour son salut, et qu'en lui s'étaient vérifiées ces paroles de l'Ecriture[2] : *Je frapperai et je guérirai*, Dieu l'ayant frappé par une maladie, et guéri par la foi. Il l'exhorte à garder précieusement et à faire fructifier ces premières semences de la foi, et à se hâter de venir participer aux mystères qui l'attendaient dans l'Eglise, dont la grandeur, lui dit-il, l'étonnera lorsqu'il les aura reçus.

La seconde lettre qu'il écrivit à Bellicius, le suppose au nombre des catéchumènes; on y voit aussi qu'il avait ouï lire dans l'église l'Evangile, où il est parlé de la guérison de l'aveugle-né. Il l'exhorte à se disposer au baptême, qui devait opérer sur son âme le même effet que l'eau de Siloë avait fait sur les yeux du corps de l'aveugle-né. Saint Ambroise explique dans cette lettre les principales circonstances de cet évangile.

81. Lettre à des Clercs. Pag. 1097.

4. Dans la lettre qui est adressée en général aux Clercs, il leur représente que le dégoût qu'ils sentaient dans le ministère de l'Eglise était une tentation du démon, qui, pour les détourner de servir l'Eglise, leur mettait dans la pensée qu'ils avaient assez de biens pour vivre sans se donner tant de peine, ou du moins qu'ils pouvaient en gagner dans une autre profession : « comme si, leur dit ce saint évêque, l'on entrait dans le clergé par l'attrait d'un gain temporel, et non par le désir de gagner le Ciel. » Il les exhorte donc à ne point quitter le clergé, mais à demeurer dans la possession du Seigneur, afin qu'ils puissent lui dire avec le Prophète[3] : *Vous avez possédé mes reins, vous m'avez reçu dès le ventre de ma mère.*

82. Lettre à Marcel. Pag. 1100.

5. La lettre à Marcel regarde une affaire que celui-ci avait avec Lætus, son frère, au sujet d'une donation faite à leur sœur commune qui était veuve. C'était Marcel qui avait fait cette donation, qui consistait en une terre qu'il avait donnée à sa sœur, à condition qu'aussitôt qu'elle serait morte, cette terre tournerait au profit de l'Eglise dont Marcel

[1] Joan. V, 30.

[2] Deuteronom. II, 39. — [3] Psal. CXXXVII, 23.

était évêque. Lætus se voyant lésé, intenta un procès à son frère, qui les mit en division; mais pour l'assoupir, ils se rapportèrent de tout au jugement de saint Ambroise, qui termina leur différend en cette manière : savoir, que Lætus aurait la terre en propriété, à condition qu'il donnerait chaque année une certaine quantité de blé, de vin et d'huile à sa sœur, et que ni Marcel ni son Eglise ne pourraient rien exiger de Lætus, et qu'il serait en sa disposition de donner à l'Eglise ou de ne lui pas donner. « Vous avez tous gagné dans cet accommodement, dit saint Ambroise : Lætus, parce qu'il a acquis un droit sur une terre, sur laquelle il n'en avait point auparavant : sa sœur, parce que chaque année elle en tirerait des fruits sans procès ni dispute : et vous, Marcel, vous y gagnez plus que personne, en accordant à votre frère la propriété de cette terre, et les fruits à votre sœur. » L'Eglise paraissait la plus lésée, mais saint Ambroise répond qu'elle ne perd rien où la piété trouve son avantage. « Jésus-Christ nous apprend, dit-il, à regarder la charité, non comme une perte mais comme un gain. Ne craignez donc pas que l'Eglise soit privée de votre libéralité : elle fait chez vous sa moisson et avec plus d'abondance qu'en aucun endroit : elle y recueille les fruits de la pureté de votre doctrine : elle y reçoit les fruits de la sainteté de votre vie : elle y trouve la fécondité en bonnes œuvres que produit la rosée de vos bonnes instructions. Enrichie de ces grands revenus, elle ne vous demande point des biens temporels, parce que vous lui en procurez d'éternels. Vous avez accompli ce que dit le Seigneur : *Employez vos richesses injustes à vous faire des amis*. Par cet accord vous avez fait des amis, et ce qui est plus important vous avez réuni des personnes divisées : vous avez rétabli un frère et une sœur dans un bonne intelligence et une union fraternelle : vous leur assurez par cette paix et cette réconciliation l'entrée dans les tabernacles éternels. »

Il finit cette lettre qui est écrite avec beaucoup de délicatesse et de ménagement, par cette maxime : « Jésus-Christ ne peut rien posséder de plus digne de lui que les vertus du pasteur de son troupeau : les fruits qu'il y cherche sont l'intégrité et la continence, et surtout la charité et la paix. »

83. Lettre à Sisinnius. Pag. 1103.

6. La lettre à Sisinnius regarde encore une affaire domestique. Ce Sisinnius avait un fils qui s'était marié sans l'agrément de son père ce qui lui occasionna sa disgrâce. Saint Ambroise l'ayant su fit tant auprès du père qu'il pardonna à son fils et lui rendit son amitié. Le saint évêque loue extrêmement cette bonté de Sisinnius, et compare son amour paternel à celui d'Abraham, de David et du père de l'enfant prodigue.

84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91. Lettres sur divers sujets. Pag. 1113.

7. Les huit dernières lettres ne contiennent rien de remarquable. Dans une qui est adressée à Sirice, il témoigne faire grand cas des prêtres et des diacres qui, envoyés pour quelques affaires, s'empressent aussitôt qu'ils les ont finies, de retourner aux fonctions de leurs ministères.

ARTICLE IV.

DES LIVRES DE SAINT AMBROISE SUR LA MORT DE SATYRE ; DE SES DISCOURS SUR LA MORT DE VALENTINIEN ET DE THÉODOSE ; ET DE SES HYMMES.

Premier livre sur la mort de Satyre, écrit en 379. Pag. 1136. Analyse de ce livre.

1. Les deux livres *sur la Mort de Satyre* renferment l'histoire de sa vie et l'éloge de ses vertus. Satyre mourut, comme nous l'avons dit ailleurs, l'an 379, entre les bras de saint Ambroise son frère et de sainte Marcelline sa sœur, à qui il laissa la disposition de son bien, sans faire de testament. Le saint évêque lui fit des funérailles solennelles, et prononça son oraison funèbre en présence du corps exposé à découvert : cette oraison porte le titre de *Premier livre sur la mort de Satyre*. L'exorde est une action de grâces dans laquelle saint Ambroise remercie Dieu d'avoir fait tomber sur la famille les maux dont l'Eglise semblait menacée par l'irruption des Barbares ; et il lui exprime la confiance qu'il aura accepté la mort de son frère comme une hostie propre à apaiser sa colère, et que la douleur qu'il ressent sera la fin des maux publics. D'ailleurs, bien qu'il n'eût eu rien dans le monde de plus cher que son frère, il devait néanmoins plutôt se réjouir de l'avoir eu, que s'attrister de l'avoir perdu ; ce qui lui aidait beaucoup à se consoler de sa mort, était de voir que tout le monde et surtout les pauvres le pleuraient avec lui, et qu'il n'avait plus à craindre d'en être séparé encore une fois Il détaille le commerce d'amitié qui était entre son frère et lui, ce qu'il fait en des termes fort tendres, regardant comme un grand lénitif à sa douleur que Dieu eût permis, qu'il rendit à son frère les derniers devoirs de piété. Il se félicite de ce qu'à l'avenir rien ne pourra le séparer de ses reliques, de son corps, de son tombeau. Puis passant aux vertus qui l'avaient rendu recommandable, il en

fait l'éloge, et le loue particulièrement de la confiance qu'il avait dans la sainte Eucharistie qu'il portait enveloppée dans un mouchoir, ne lui étant pas permis de la voir ni de la toucher parce qu'il n'était encore que catechumène ; de la pureté de sa religion, qui lui fit refuser le baptême de la main d'un évêque schismatique ; de sa charité envers son prochain ; de son amour pour la continence, qu'il s'était proposé de garder toute sa vie ; de sa libéralité envers les pauvres ; de la simplicité et de sa tempérance. Il console sa sœur, dit adieu à son frère, et après lui avoir donné le dernier baiser, il recommande à Dieu son âme et le conjure de lui permettre de le suivre bientôt.

Analyse du second livre qui est intitulé : de la Foi en la résurrection.

2. Sept jours après étant retourné au tombeau de Satyre pour y faire les prières accoutumées, il prononça un discours, non pour marquer sa douleur par des plaintes et des larmes, mais pour montrer comment on doit se consoler de la mort des personnes qui nous étaient les plus chères. Ce discours est intitulé: *De la Foi en la Résurrection ;* parce qu'il y traite fort au long de cette matière, et qu'il tire les motifs qui doivent nous porter à nous consoler de la perte de nos proches et de nos amis de l'espérance de la résurrection. Quoique saint Ambroise eût eu très peu de temps pour méditer ce qu'il avait à dire sur un sujet si important, il le traite avec beaucoup d'étendue : mais peut-être aussi y ajouta-t-il quelques réflexions après coup, et lorsqu'il réduisit ses deux discours sur la mort de son frère en forme de livres.

Le second commence ainsi : « Dans le dernier discours nous avons donné quelque chose au regret d'avoir perdu un tel frère : de peur d'aigrir le mal plutôt que de l'adoucir, en appliquant à une plaie si fraîche des remèdes trop violents : d'ailleurs, comme j'adressai souvent la parole à mon frère, dont j'avais le corps devant les yeux, il n'a point été déraisonnable de donner cours aux sentiments de la nature qui aime à se repaître de larmes et qui veut être soulagée par les pleurs ; et c'est en supportant la douleur qu'on donne des preuves de patience et non en résistant. »

Après ce prélude, saint Ambroise se propose de montrer trois choses, et d'en tirer des motifs de consolation sur la mort : savoir qu'elle est commune à tous les hommes ; que par elle nous sommes à couvert des dangers et des calamités du siècle ; enfin, qu'elle nous ouvre le passage à la résurrection. « Qu'y a-t-il de plus absurde que de déplorer comme un événement particulier, ce qui est commun à tous ? On dit qu'il y a eu des peuples qui déploraient le jour de la naissance des hommes et qui solemnisaient le jour de leur mort. C'est aussi notre usage, dit saint Ambroise, d'oublier le jour de la naissance, et de ne célébrer que celui de la mort ; et les Lyciens poussaient la chose si loin, qu'ils condamnaient un homme qui aurait pleuré un mort, à se revêtir d'habits de femmes, pour marque d'une âme efféminée. » Il s'élève contre les pleurs excessifs des femmes, et les faiblesses qu'elles faisaient paraître dans les convois funèbres de leurs maris, et dit qu'il n'est pas plus difficile de supporter la mort d'un ami que sa longue absence. Pour rendre sensible son second motif, il entre dans le détail des misères dont la vie de l'homme même le plus juste est remplie, et dont la mort seule le délivre. David pleura le fils qu'il avait eu de Bersabée, mais il ne pleura cet enfant que pendant qu'il était dangereusement malade : aussitôt qu'il fut mort, David cessa de pleurer, espérant qu'il ressusciterait un jour. Il apporte trois preuves de la résurrection : la première c'est qu'il est raisonnable que l'âme avec le corps, dont les opérations ont été inséparables, reçoivent ensemble ou la récompense, ou la peine qui leur sont dues. La seconde, c'est que nous voyons la nature se renouveler tous les jours. « On sème un grain de blé, et ce grain renaît et ressuscite : pourquoi douter que la terre qui reçoit un corps dans son sein doive le faire renaître, puisqu'elle produit cet effet à l'égard de toutes les semences que l'on répand sur elle ? » Il rapporte l'histoire du phénix qu'on prétend renaître d'un ver produit de ses cendres ; les témoignages des Prophètes qui ont prédit que tous les hommes ressusciteraient ; et il donne, pour troisième preuve plusieurs résurrections marquées dans les livres du Nouveau Testament, celle de Lazare, celle de la fille du prince de la Synagogue, et celle de Tabitha. Jésus-Christ, ajoute-t-il, nous ayant assuré que nos corps ressusciteront un jour nous ne pouvons ne le pas croire, lui qui a ressuscité des morts, et qui est l'auteur même de la résurrection ; nous devons aussi ajouter foi à saint Paul [1],

[1] Ad Thessalon. IV, 14.

qui dit qu'emportés pour aller au-devant du Seigneur, au milieu de l'air, nous vivrons pour jamais avec le Seigneur.

Quoique la résurrection générale doive se faire en un instant, chacun néanmoins ressuscitera selon son degré de mérite : en premier lieu les Patriarches et les Apôtres; ensuite ceux des gentils qui ont embrassé la foi de Jésus-Christ; puis les moines parfaits ; enfin ceux qui ne se sont prêtés qu'avec peine aux préceptes de l'Evangile. Ces quatre classes viendront chacune d'une différente partie du monde, les deux premières de l'orient et du couchant; les deux autres du septentrion et du midi.

Saint Ambroise finit ce discours en protestant qu'il veut mourir dans la croyance qu'il y établit. « C'est mon avantage, dit-il, de croire cette vérité, c'est mon plaisir de me nourrir de cette espérance ; ce me serait un supplice de ne la point croire, et ce m'est une grâce de l'espérer. Si je suis dans l'erreur en ce que je crois qu'après ma mort, j'aime mieux être dans la société des anges, que dans la compagnie des bêtes, cette erreur m'est très-agréable, et je ne souffrirai jamais d'être privé de ce sentiment tant que je vivrai : car quelle est la consolation qui me règle, sinon, mon frère, de venir à vous dans peu de temps, et que votre sortie de ce monde ne causera point en nous un longue séparation et un long divorce, et que votre intercession auprès de Dieu me procurera l'avantage de m'attirer promptement auprès de vous dans l'ardeur extrême que je ressens de m'y rejoindre ? Et, en effet, y a-t-il quelqu'un dans le monde qui ne doive souhaiter sur toutes choses que ce corps corruptible soit revêtu de l'incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu de l'immortalité, afin que nous qui succombons présentement sous la fragilité de ce corps pesant et périssable, nous nous mettions en état de ne pouvoir plus craindre la mort en nous élevant au-dessus de la nature ? » Ce second livre est cité par saint [1] Augustin contre Pélage, sous le titre de l'*Ouvrage de la Résurrection*.

Oraison funèbre de Valentinien en 392

Pag. 1173.

3. La mort du jeune Valentinien arrivée plusieurs années après celle de Satyre, fut à saint Ambroise un nouveau sujet de douleur.

Analyse de cette oraison.

Ce prince qu'il avait toujours regardé et aimé comme son fils spirituel, étant en chemin pour passer en Italie, fut mis à mort par la perfidie du comte Arbogaste, un samedi quinzième de mai, veille de la Pentecôte, sous le consulat de l'empereur Arcade pour la seconde fois, et de Rufin, c'est-à-dire l'an 392, à l'âge de vingt ans. Son corps fut porté de Vienne à Milan, et fut mis, par ordre de Théodose, dans un tombeau de porphyre auprès de celui de Gratien. Ce fut dans la cérémonie de cette inhumation, que l'on ne peut guère mettre avant le 15 de juillet de la même année, que saint Ambroise prononça l'oraison funèbre de ce prince en présence de ses deux sœurs Justa et Grata. Il emploie pour en déplorer la perte les termes de Jérémie, disant avec ce Prophète [2] : *Les pleurs ont obscurci mes yeux, parce que celui qui faisait ma consolation s'est éloigné de moi.* La mort de ce prince, dit-il, qui, jeune encore, s'était attiré la vénération même des Barbares par la maturité de ses conseils, devait être à toute l'Italie un sujet de deuil, mais surtout à l'Eglise, qui perdait en la personne de Valentinien un ornement et un protecteur, comme elle en avait perdu dans celle de Gratien : on pouvait dire que par la mort de ces deux princes elle avait été frappée sur les deux joues. Valentinien avait porté dès sa jeunesse le joug du Seigneur; et, si dans le feu de cet âge il s'était quelquefois écarté des règles de la discipline, il y était rentré aussitôt. Il loue sa piété, qui ne lui permettait pas de rendre des jugements de sang aux jours de fêtes ; son amour pour la justice, qui lui faisait examiner avec soin la cause des accusés avant que de prononcer sur les chefs d'accusation ; son attention pour le culte du vrai Dieu, qui lui fit refuser le rétablissement de l'autel de la Victoire ; son affection pour ses peuples qu'il ne chargea point de nouveaux impôts, quoiqu'on l'en pressât, et qu'il se fit un devoir de défendre contre les incursions des Barbares; son empressement pour recevoir le saint Baptême, qu'une mort précipitée l'empêcha de recevoir. « Mais j'entends, dit-il en s'adressant aux deux sœurs de cet empereur, que vous êtes dans la douleur de ce qu'il n'a point reçu le sacrement du Baptême. Dites-moi quelle autre chose dépend de nous, que de vouloir ou de demander ? Il y avait longtemps qu'il souhaitait d'être baptisé, et c'est la principale raison pour laquelle il m'avait mandé. Quoi donc ! n'aura-t-il pas obtenu la grâce qu'il a désirée ? N'a-t-il pas ce qu'il a demandé ? Assurément, puisqu'il a demandé il

[1] Augustin., lib. II *de Peccato origin.*, cap. 41.

[2] Thren. I, 16.

a reçu ; et c'est pour cela qu'il est écrit [1] : *Le juste, de quelque mort qu'il soit prévenu, son âme sera dans le repos.* Accordez donc, Seigneur, à votre serviteur Valentinien la grâce qu'il a désirée, qu'il a demandée en pleine santé. S'il avait différé étant attaqué de maladie, il ne serait pas entièrement exclu de votre miséricorde, parce qu'il aurait plutôt manqué de temps que de bonne volonté. Si ce qui vous touche est que les mystères n'ont pas été solennellement célébrés : les Martyrs ne doivent donc pas être couronnés, s'ils ne sont que catéchumènes ; s'ils sont lavés par leur sang, ce prince a été lavé par sa piété et par la volonté qu'il a eue de recevoir le Baptême. » Saint Ambroise s'adresse ensuite à Dieu avec beaucoup d'instances pour lui demander de ne point séparer Valentinien de Gratien, et il exhorte ses auditeurs à réunir leurs vœux et leurs prières en faveur de ces deux princes, afin de leur rendre Dieu propice. Il relève leurs belles qualités et leur applique quelques endroits du Cantique des cantiques où l'épouse fait l'éloge de l'époux : ce qu'il fait avec tant de précaution et de réserve, qu'on ne peut s'en offenser. Il proteste qu'il ne les oubliera jamais dans ses prières ni dans les saints sacrifices, et dit : « Donnez-moi les saints mystères, demandons son repos avec une sainte affection, faisons nos oblations pour cette chère âme. » Par où l'on voit que saint Ambroise prononça ce discours [2] avant la célébration du saint sacrifice comme on fait encore en ces occasions. On ne voit pas pourquoi Casaubon le conteste à saint Ambroise : car outre qu'on y remarque partout son style et son génie, il a une parfaite conformité avec sa lettre cinquante-troisième à l'empereur Théodose, qui est incontestablement de lui.

Oraison funèbre de Théodose, en 395.

Pag. 1197.

4. Ce saint évêque fit aussi l'oraison funèbre de l'empereur Théodose, mort à Milan le dix-septième de janvier, sous le consulat d'Olybrius et de Probin, c'est-à-dire l'an 395, après avoir régné seize ans et en avoir vécu soixante. Honorius son fils qui était venu d'Orient le joindre en Italie lorsqu'il le sut malade, conçut le dessein de faire transporter son corps à Constantinople pour l'y enterrer dans le tombeau des Empereurs : mais avant d'en venir à l'exécution, il fit faire à son père des funérailles convenables à sa dignité, et des services aux jours accoutumés, c'est-à-dire au septième [3] et au quarantième jour. Ce fut en ce dernier jour que saint Ambroise prononça son discours en présence d'Honorius et de l'armée. Il remarque d'abord que les tremblements de terre, les pluies extraordinaires et les temps nébuleux, que l'on avait eus depuis peu, étaient autant de présages et d'avertissements publics de la mort de l'empereur Théodose : les éléments et le monde entier avaient pleuré d'avance un prince qui allait leur être enlevé. Mais, dit-il, la manière dont il avait quitté le monde lui était avantageuse, et il avait changé de royaume et non abandonné la royauté, étant entré par sa piété dans les tabernacles de Jésus-Christ et dans la Jérusalem céleste. Bien que ses enfants aient perdu plus que personne à sa mort, on ne pouvait pas dire qu'il les eût abandonnés, puisqu'il les avait laissés héritiers de ses vertus, qu'il leur avait acquis la grâce de Jésus-Christ, et la fidélité de son armée. Comparant ensuite les devoirs funèbres qu'Honorius rendait à son père au quarantième jour de son décès, avec ceux que Joseph rendit à Jacob, il dit que Théodose, à l'imitation de ce Patriarche, a supplanté la perfidie des tyrans et détruit le culte et les idoles des nations. Il passe de là au testament de ce prince, qu'il dit être plein de charité, et par lequel, en effet, il faisait aux peuples la remise des tributs, et accordait tout de nouveau aux rebelles de son état l'abolition du crime de leur révolte ; si les dernières volontés et les testaments des mourants, même des personnes privées, ajoute-t-il, ont une force et une fermeté toujours durable, il ne peut faire que le testament d'un si grand prince demeure sans force et sans effet. Il dit en s'adressant aux soldats, que si la piété de Théodose les a rendus victorieux, ils doivent par une fidélité inviolable envers ses enfants, les soutenir dans leur bas âge, et leur remet à cet effet devant les yeux les victoires que ce prince avait remportées par le secours du ciel sur le tyran Eugène, et les vertus qui l'ont rendu recommandable, son humilité, sa condescendance et sa facilité à pardonner, surtout lorsqu'il était le plus en colère ; son indignation étant une espèce de privilége sur lequel on pouvait se fonder pour se promettre les effets de son indulgence. Il témoigne qu'il

[1] Sapient. IV, 7.

[2] Fleury, liv. XIX *Hist. ecclés.*, pag. 612.

[3] D'autres observaient le troisième et le trentième jour.

avait vu souvent trembler ceux qu'il reprenait, et qu'après les avoir convaincus de crimes, il les renvoyait absous, son dessein étant de vaincre et non de punir, et ne refusant jamais le pardon à ceux qui s'avouaient coupables; mais renvoyant au jugement de Dieu ceux qui cachaient leurs fautes dans les replis de leur conscience. « Par cette conduite, dit saint Ambroise, il faisait que les hommes appréhendaient plus ses corrections que la peine due à leurs excès, parce qu'il agissait avec tant de pudeur et de modestie, qu'il aimait mieux les engager à leurs devoirs par la religion que par la crainte. Arcade et Honorius ne sont pas dans un âge moins avancé que l'étaient Josias et Asa lorsqu'ils prirent en mains les rênes du gouvernement, mais Dieu par l'intercession de leur père Théodose, leur accordera d'autant plus de secours, que ce prince a surpassé en vertu Abias et Amos, pères de Josias et d'Asa.» Il fait à Théodose l'application du psaume CIV, qui commence par ces paroles : *J'aime le Seigneur, parce qu'il daigne entendre ma voix lorsque je lui offre mes prières;* « on ne peut, dit-il, entendre réciter ce psaume dans l'église sans se persuader que c'est ce prince qui parle, puisqu'en effet il a aimé véritablement le Seigneur et observé sa loi; qu'il a conservé les ennemis, qu'il les a affectionnés, qu'il leur a pardonné, et qu'il n'a pu souffrir que l'on fît périr les usurpateurs de son empire.» Il relève aussi la pénitence de ce prince, dont il avait lui-même été témoin; et après avoir marqué les raisons qu'il avait de l'aimer, il demande à Dieu pour lui le repos et la félicité promis aux Saints, témoignant même ne pas douter que Dieu ne l'ait déjà mis dans sa gloire, avec Gratien son fils et Pulchérie sa fille, et avec le grand Constantin. Cet empereur n'a reçu, il est vrai, la grâce du baptême et la rémission de tous ses péchés qu'à l'extrémité de sa vie, il s'est néanmoins acquis de grands mérites en laissant en héritage aux princes ses successeurs dans l'empire, le dépôt de la vraie foi. L'éloge de Constantin amène celui d'Hélène sa mère, et il parle fort au long de la découverte qu'elle fit de la croix du Sauveur; il termine son discours en témoignant à Honorius le regret qu'il avait de ne pouvoir accompagner le corps de Théodose jusqu'à Constantinople, étant retenu à Milan par les besoins de son Eglise, comme Honorius était retenu lui-même en Italie par les nécessités de l'État: ce qui devait l'empêcher de pleurer l'impuissance où elles le mettaient de rendre ce devoir à son père.

Les centuriateurs de Magdebourg et quelques autres critiques protestants ont révoqué en doute que ce discours fût de saint Ambroise, mais sans en donner de raisons; et il ne faut que le lire pour y remarquer que tout y convient à ce saint évêque, le style, la liaison des événements, les circonstances du temps, les applications de l'Ecriture. Dans quelques manuscrits il est intitulé : *Psaume* CIV *sur la mort de Théodose;* apparemment à cause de l'application que saint Ambroise fait de ce psaume à Théodose.

5. [Outre les discours précédents, nous avons encore trois sermons de saint Ambroise. Ils ont été publiés à Rome en 1834, in-4°, avec une préface et des notes par Léandre, et ils sont reproduits dans le tome XVIII de la *Patrologie latine.* L'éditeur les a tirés d'un manuscrit très ancien. Dans la préface, il s'efforce d'en prouver l'authenticité par les caractères internes suivants. On y trouve fréquemment les locutions et les sentences familières à saint Ambroise. Le style de ces sermons est à la vérité moins châtié que dans les autres ouvrages du saint Docteur, mais on sait qu'un même auteur varie souvent sa composition, et d'ailleurs ces sermons ont été recueillis, comme ils ont été prononcés et sans être retouchés. L'auteur y traite de la perfection, des moyens à prendre pour y parvenir; il y parle contre l'hérésie arienne, engage ses auditeurs à persévérer dans la foi de la consubstantialité du Verbe divin, malgré les injures et les opprobres des princes de ce siècle; il y emploie au moins habituellement les citations de la Vulgate. Or, saint Ambroise, dans ses œuvres, se montre avec tous ces caractères. D'ailleurs, le manuscrit porte le nom de saint Ambroise, et on ne voit pas quel pourrait être un saint Ambroise différent de l'évêque de Milan.

Trois sermons publiés à Rome en 1834.

Le premier de ces sermons a pour titre : *Du Parfait;* le second traite de la même matière, il est *contre ceux qui prétendent qu'on ne doit point vendre son bien, mais exercer la miséricorde avec les revenus qu'il produit.* Le troisième a pour titre : *De la Charité d'après la lecture de saint Paul contre les méchants qui portent envie aux bons.* Dans le premier sermon, l'auteur, après avoir cité quelques textes d'Ecriture sainte, montre que les chrétiens pour arriver au comble de la perfection, doivent vendre tous leurs biens, le donner

aux pauvres et se confier tellement aux soins de la Providence, que toujours appliqués à la méditation de la loi divine et à l'observation des commandements, ils n'aient pas le temps de penser aux choses du siècle, d'être troublés par les inconvénients du monde et trompés par l'espérance caduque des richesses terrestres. Dans le second sermon, l'auteur confirme ce qu'il avait dit dans le premier, et il établit contre les contempteurs de la pauvreté combien le mépris du monde et le renoncement aux choses terrestres sont glorieux, utiles et nécessaires, ce qu'il prouve par le précepte de Jésus-Christ et l'exemple de l'apôtre saint Paul. On doit pourtant remarquer qu'il ne s'adresse pas à tous les chrétiens, mais seulement aux parfaits et à ceux qui sont consommés en vertus. Dans le troisième discours, qui est plutôt un traité, l'auteur parle de la charité fraternelle, et y rassemble les enseignements moraux aux enseignements dogmatiques. Examinant d'abord les paroles de l'Apôtre aux Corinthiens, (I, chap. XIII, 1, 2, 3), il enseigne que sans la charité toutes les autres vertus ne nous servent de rien, parce qu'elle seule embrasse toutes les autres vertus et est le complément de toute la perfection chrétienne. Il descend ensuite aux différentes œuvres de charité, présente l'humilité, la mansuétude, la bénignité et la simplicité comme étant la principale de ces œuvres, les propose à imiter dans David, dans les Apôtres et dans Notre-Seigneur; mais son zèle s'élève avec véhémence contre les vices contraires, l'orgueil, l'envie, la colère, l'inimitié et autres vices de ce genre. Viennent des considérations sur la nature divine et humaine en Jésus-Christ, leur perfection, l'union hypostatique et le baptême du Sauveur; sa Passion, sa mort et sa glorieuse résurrection, et il termine par quelques mots sur le sacrement de Baptême et ses effets.

Hymnes de saint Ambroise.

ng. 1220.

6. Il n'y a pas lieu de douter que saint Ambroise n'ait composé plusieurs hymnes. Il en parle [1] lui-même et il témoigne qu'un des moyens qu'il employa pour consoler son peuple dans la persécution de l'impératrice Justine, fut le chant des hymnes qu'il avait composées. Paulin [2] en fait aussi mention, et rend témoignage que la coutume qui s'était introduite à Milan en cette occasion de chanter des hymnes pendant les veilles de la nuit, s'étendit dans toutes les autres Églises d'Occident. Saint Augustin [3] qui était alors à Milan, parle de cet usage; il cite même quelques-unes de ces hymnes sous le nom de saint Ambroise, celle-là entre autres où il est dit que saint Pierre, entendant chanter le coq, pleura et effaça son péché par sa pénitence[4]. Il est parlé encore des hymnes de saint Ambroise dans Isidore de [5] Seville. Nous en avons douze sous son nom: la première est citée par saint Augustin, comme nous venons de le dire. Il semble [6] aussi le faire auteur de la seconde et de la troisième, dont l'une commence par ces paroles: *Deus creator omnium;* l'autre par celle-ci: *Jam surgit hora tertia.* Un synode de Rome, en[7] 430, lui attribue la quatrième: *Veni Redemptor gentium*; et elle lui est aussi attribuée par Cassiodore [8]; de même que la cinquième: *Illuminans Altissimus;* et que la sixième: *Orabo mente Dominum.*. Bède [9] le Vénérable cite sous son nom le premier verset de la huitième: *Æterna Christi munera.* Hincmar de Reims cite la neuvième: *Somno refectis artubus;* la dixième: *Consors paterni luminis;* et la onzième: *O lux beatas Trinitas,* qui sont en effet dignes de saint Ambroise. La douzième qui commence ainsi: *Fit porta Christi pervia,* n'est pas non plus indigne de ce Saint, et elle est citée comme de lui dans un discours de saint Ildephonse sur la fête de la Purification. Il n'en est pas de même des hymnes *Te decet nos,* et *Te Deum laudamus,* qu'on lui a quelquefois attribuées. La première n'est pas une hymne en vers, et n'a rien de la forme de celles qui sont constamment de saint Ambroise. Il en est de même de la seconde, aussi ne lui est-elle point aujourd'hui attribuée par ceux qui sont tant soit peu versés dans la critique. Saint Augustin, qui cite plusieurs des hymnes de saint Ambroise, eût-il passé celle-là sous silence, s'il en eût eu connaissance? Son silence est encore une raison pour rejeter ce qui est dit dans [10] une chronique de Milan

[1] Ambros, *Serm. de Basilicis,* num. 34.
[2] Paulin., in *Vita Ambros.*, num. 13.
[3] Augustin., lib. IX *Confess.*, cap. 7, et lib. I *Retract.*, cap. 21.
[4] Elle commence par ces mots: *Æterne rerum conditor.* (*L'éditeur.*)
[5] Isidor., lib. I *Offic.*, cap. 7.
[6] Augustin., lib. IX *Confess.*, cap 12, et lib. VI *de Musica*, cap. 9, et lib. *de Natura et gratia*, c. 63.
[7] Apud Balusium, tom. I *Concil.*, pag. 379.
[8] Cassiod., *in Psal.* VIII, *in Psal.* LXXI, vers. 6, et *in Psal.* I, vers. 1.
[9] Bède, *de Arte metrica.*
[10] Card. Bona, *de Div. Psalmod.*, cap. 16.

d'environ six cents ans, qu'après que saint Ambroise eut administré le baptême à saint Augustin, ils chantèrent cette hymne à deux chœurs, le Saint-Esprit leur en inspirant les paroles. Cette hymne est néanmoins fort ancienne, puisqu'il en est parlé dans la règle [1] de saint Benoît. Cette règle appelle [2] aussi *Ambrosiennes* les hymnes qu'elle prescrit pour l'office divin, à chaque heure, soit que celles qu'il avait devant les yeux fussent de saint Ambroise; soit que faites, à l'imitation de celles de ce saint évêque, elles en eussent dès lors porté le nom [3].

ARTICLE V.

DES OUVRAGES FAUSSEMENT ATTRIBUÉS A SAINT AMBROISE.

Livre des quarante-deux campements des enfants d'Israël.

Pag. 2, tom. 2.

1. On ne voit pas pourquoi dans l'édition de Rome on a mis parmi les œuvres véritables de saint Ambroise l'écrit intitulé : *Des quarante-deux campements des enfants d'Israël.* Il n'est point sous le nom de ce Père dans les manuscrits, et n'a rien de son style ni de son génie : avec cela l'auteur y transcrit souvent les propres paroles de saint Jérôme et y cite Origène suivant la traduction de Rufin, qui parut à peine du vivant de saint Ambroise, et à laquelle ce saint évêque n'aurait pas eu recours, quand même elle aurait été commune de son temps, puisqu'il avait coutume de lire les auteurs grecs dans leur langue originale.

Commentaires sur les Épîtres de saint Paul.

Pag. 26.

2. Le style de ce *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul* est encore si différent de celui de saint Ambroise, qu'il y a lieu d'être surpris que tant d'écrivains du moyen âge l'aient cité sous son nom. Il y avait plus d'apparence de l'attribuer à un Hilaire connu dans l'Eglise par sa sainteté, puisque l'explication de ce passage de saint Paul : *En qui tous les hommes ont péché,* que saint Augustin [4] rapporte comme de saint Hilaire, se trouve mot par mot dans ce Commentaire. Mais quel est cet Hilaire? Ce ne peut être celui de Poitiers, dont le style ni la méthode n'ont aucun rapport avec ce Commentaire: ce ne peut être non plus saint Hilaire d'Arles, ni celui de Syracuse, tous deux postérieurs à saint Augustin. On dira peut-être que c'est Hilaire de Sardes, diacre de l'Eglise Romaine. Mais saint Augustin aurait-il qualifié de saint un homme qui, suivant le témoignage de saint Jérôme [5], fut un des plus zélés défenseurs du schisme des lucifériens, et mourut hors de l'Eglise ? On [6] connaît un Hilaire, évêque de Pavie, sous le pontificat du pape Damase, recommandable par la pureté de ses mœurs et par son zèle contre les ariens ; et il y a d'autant plus de raison de croire que c'est de lui dont parle saint Augustin, qu'on ne peut douter que celui qui a écrit ce Commentaire n'ait vécu sous Damase; car il le dit en termes [7] exprès. Mais il faut convenir que si une partie de ce commentaire est d'Hilaire de Pavie, ou de quelqu'autre Saint du même nom et de même temps, le tout n'en peut être : tant à cause de la diversité des sentiments que l'on y trouve quelquefois sur une même matière, que parce qu'il paraît composé de divers endroits tirés des écrits des Pères qui ont vécu en différents temps, comme de saint Jérôme, de saint Chrysostôme et de saint Augustin. On y trouve quelque chose même du commentaire, que l'on croit être de Pélage; et ce qui est remarquable, l'auteur du *Commentaire sur l'Épître aux Philippiens* [8], s'étend beaucoup à prouver que Jésus-Christ n'est pas Fils de Dieu par adoption, mais par nature : en sorte qu'il donne tout lieu de croire qu'il n'a écrit qu'après la naissance de Félix d'Urgel et d'Elipand, c'est-à-dire, après le huitième siècle. Aussi ne trouve-t-on presque aucun manuscrit où ce commentaire soit entier, comme il est dans nos imprimés. Au reste il a beaucoup de rapport avec les *Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament,* qui sont à la fin du quatrième tome de saint Augustin dans la nouvelle édition. Ce sont souvent les mêmes termes et les mêmes passages de l'Ecriture. Mais comme l'auteur de ces *Questions* est plus diffus que ne l'est celui du *Commentaire sur les Épîtres de saint Paul,* il semble naturel d'en inférer qu'il a pris de ce commentaire ce que l'on en trouve dans ces *Questions* Entre autres erreurs que l'on trouve dans ce Commentaire, on peut remar-

[1] Reg. Benedict., cap. 40.

[2] Ibid., cap. 9, 12, 16 et 17.

[3] Voyez les hymnes attribuées à saint Ambroise au nombre de quatre-vingt-deux, extraites du *Thesaurus hymnologicus,* édité récemment en Allemagne, par Adalbert Daniel, avec préface et note du même, tom. XVII de la *Patrologie latine* de M. Migne. (*L'éditeur.*)

[4] Augustin., lib. IV *contra duas Epist. Pelag.,* cap. 4. — [5] Hieronym., *Dialog. advers. Lucifer.*

[6] Ughellus, *Ital. sacra,* tom. I part. 2, pag. 6.

[7] *Cujus Ecclesiæ hodie rector est Damasus.* In I Epist. ad Timoth., cap. 3.

[8] In cap. II *Epist. ad Philipp.,* pag. 254, 255, 256.

quer celle-ci : qu'il est[1] en la volonté des démons de sortir de leur erreur ; qu'il est[2] permis à un mari dont la femme est adultère, de la répudier et d'en épouser une autre ; que les évêques[3] n'ont pas un degré supérieur aux prêtres, et que leur ordination n'a rien de différent : on ne laisse pas de trouver dans ce Commentaire beaucoup de bonnes choses, que nous remarquerions ici, s'il avait plus d'autorité[4].

Livre de . Trinité, ı sur le ymbo'e des pôtres. ag. 322.

3. Le traité *de la Trinité*, qui, dans les éditions précédentes, était intitulé : *Traité sur le Symbole*, est d'un style tout différent de celui de saint Ambroise. Il est divisé en trois parties : la première traite de la Trinité ; la seconde du mystère de l'Incarnation ; la troisième de la résurrection des morts. L'auteur y dit peu de choses de son fond, et tire tout ce qu'il dit sur ces matières, des écrits de saint Hilaire, de saint Ambroise, de saint Augustin, de Tertullien. Il y emprunte même plusieurs endroits des *Commentaires* de saint Jérôme *sur Isaïe*, qui n'ont été composés qu'après la mort de saint Ambroise, ce qui prouve clairement que cet ouvrage ne peut être de lui. Il paraît néanmoins fort ancien, et fait au plus tard sur la fin du sixième siècle.

Livre de ı Divinité u Fils. ag. 345.

4. Nous avons parlé du livre *de la Trinité* dans l'article de Grégoire d'Elvire[5], et montré qu'on ne peut l'attribuer à saint Ambroise.

Livre de ı Dignité acerdota'e.

5. Le livre *de la Dignité sacerdotale*, qui a passé longtemps pour être de saint Ambroise, a été restitué depuis quelques années à Gilbert ou Gerbert, archevêque de Reims, et depuis pape, sous le nom de Sylvestre II, en 999.

Livre de ı Virginité ag. 365.

6. Il ne faut que comparer le livre de la Virginité, avec ceux que saint Ambroise a écrits sur cette matière, pour juger qu'il n'est pas de lui. On n'y trouve rien qui approche de son éloquence ni de son érudition. C'est l'ouvrage de quelque solitaire.

Sermons ır divers ıjets.

7. De soixante-trois sermons imprimés sous le nom de saint Ambroise dans différents recueils, il n'y en a pas un qui ait quelque chose de son style et de son génie. La plupart sont de saint Maxime ; d'autres de quelques auteurs plus récents dont les discours se trouvent sous nom, ont été intitulés du nom de saint Ambroise par les compositeurs de Lectionaires et d'Homiliaires à l'usage des communautés de religieux et de clercs. Le sermon soixante-quatrième dans l'édition romaine, n'est qu'une traduction du discours de saint Basile sur ces paroles du riche : *Je démolirai mes greniers*.

Lettres à ıi verses personnes. Pag. 479.

8. La lettre à Démétriade qui se trouve aussi dans l'édition romaine parmi celles de saint Ambroise, ne peut être de lui, puisqu'il y est beaucoup parlé des pélagiens, qui ne sont venus que depuis. Quelques uns l'ont attribuée à saint Léon ; d'autres à saint Prosper : la chose est encore indécise. La lettre aux vierges consacrées à Dieu, a été originairement écrite en grec et ensuite mise en latin. Dans un manuscrit du Vatican on lit à la marge qu'elle n'est pas de saint Ambroise de Milan, mais d'un Ambroise moine de profession. C'est un éloge de sainte Agnès et de son martyre, dont l'auteur dit avoir trouvé les circonstances dans des volumes divins : ce qui sent l'imposteur. Ce que l'auteur ajoute que Constantia fille de l'empereur, en suite d'un songe où elle avait vu sainte Agnès, embrassa la foi de Jésus-Christ, se résolut à passer sa vie dans la virginité, et qu'à son exemple un grand nombre de vierges de condition firent profession de continence, est démenti par saint Jérôme[6], qui nous assure qu'alors le vœu de virginité était si odieux à Rome, que les filles de qualité n'osaient en faire profession. La lettre sur l'invention des reliques de saint Gervais et de saint Protais, raconte cet évènement d'une manière toute différente que saint Ambroise, saint Augustin et Paulin, ne l'ont rapporté : ce qui suffit pour la rejetter. Il est vrai qu'elle est citée sous le nom de saint Ambroise par saint Jean de Damas[7], mais cela prouve seulement que dès lors quelques-uns l'attribuaient à ce Père, dont toutefois elle n'a pas le style. Il faut porter le même jugement de la lettre sur l'invention des reliques de saint Vital et de saint Agricole, adressée aux frères et à tous les peuples d'Italie. C'est une compilation de ce que saint Ambroise a dit sur ce sujet, et où l'auteur a changé et ajouté ce qu'il a trouvé à propos. La lettre à Florien est pour l'exhorter à faire pénitence et à régler ses actions et ses paroles. On n'y trouve rien de saint Ambroise ; ni son style ni son génie. [On peut dire la

[1] In *Epist. ad Ephes.*, cap. 3.
[2] In *Epist. I ad Corinth.*, cap. 7.
[3] In *Epist. ad Ephes.*, cap. 4.
[4] Voyez le VIIe volume. (*L'Éditeur.*)
[5] Voyez Mabillon, Analecta, pag. 103 ; édit. in-fo. — Voyez le tom. IVe, pag. 348. (*L'éditeur.*)
[6] Hieronym., *Epist. de laudibus Marcellæ.*
[7] Damascen., *orat. de Imaginibus.*

même chose touchant les deux lettres sur un moine énergumène, trouvées dans un manuscrit de saint Germain-des-Prés, après les trois livres *des Offices*. Dans la première il est fait mention de Paul, d'Antoine, d'Hilarion, de Macaire, de Gervais, de Protais, de la cité de Milan où l'on atteste écrire cette lettre. Mais l'auteur parle aussi des Germains, des Anglais et des Italiens, ce qui ne paraît pas convenir à l'époque, où vivait saint Ambroise. Quoiqu'il en soit ces deux lettres sont anciennes].

Prières pour la Messe. Pag. 489.

9. La première des deux prières pour se préparer à la messe ne se trouve dans aucun manuscrit ; la seconde, seulement dans un d'environ 700 ans ; c'est pour cela qu'on les a mises toutes deux parmi les pièces supposées, et parce qu'on ne les a pas jugées assez grave pour être de saint Ambroise.

Commentaire sur l'Apocalypse. Pag. 499.

10. On convient aujourd'hui que le *Commentaire sur l'Apocalypse* n'est pas de saint Ambroise qui y est cité lui-même avec saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire le Grand, mais d'un nommé Bérengaudus, que l'on croit avoir été moine bénédictin dans le neuvième ou le dixième siècle.

Livre de la pénitence Pag 590.

11. On a découvert aussi depuis plusieurs années que le livre intitulé : *De la Pénitence*, était de Victor évêque de Tunone, qualifié historiographe, parce qu'il a encore composé une chronique. Quelques-uns avaient attribué son livre *de la Pénitence* à un Victor de Cartenne en Afrique, sur l'autorité de Gennade et de Trithème; qui, parmi les ouvrages de cet Africain, en mettent un sur la Pénitence. Mais un manuscrit de Reims porte expressément que celui-ci est de Victor de Tunone : ce qui n'empêche pas que l'on n'en reconnaisse un de Victor de Cartenne sur la même matière.

Livre du Saint-Esprit. Pag. 605.

12. Le livre *du Saint-Esprit* est un fragment de quelque ouvrage d'une plus grande étendue. Dans plusieurs manuscrits il se trouve à la suite des trois livres de saint Ambroise sur le Saint-Esprit, sous le titre de *Quatrième livre*. Mais outre qu'il est d'un style différent, l'Ecriture y est citée suivant une version qui n'est pas la même que celle que suivait saint Ambroise.

Concorde sur la généalogie de Jésus Christ Pag. 609.

13. L'auteur de la *Concorde* entre saint Matthieu et saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ, après avoir rapporté en quoi ces deux Evangelistes sont différents entre-eux sur ce point, ajoute : *Voici la solution que les Pères donnent à cette difficulté ;* manière de parler qui ne convient point aux écrivains des quatres premiers siècles de l'Eglise.

Livre de la dignité de la condition de l'homme. Pag. 611.

14. Le petit Traité intitulé : *De la Dignité de la condition humaine*, est composé de divers fragments, les uns tirés des écrits d'Alcuin, les autres de Paulin d'Aquilée, d'autres du livre *De l'Esprit et de l'Ame*, qui se trouve à la fin du sixième tome de saint Augustin.

Exorcisme.

15. Le dernier écrit que l'on a mis dans l'appendice du second volume de saint Ambroise est un Exorcisme, qu'on n'a d'autres raisons de lui attribuer que parce qu'il porte son nom dans un manuscrit du Vatican d'environ six cents ans.

Autres livres faussement attribués à saint Ambroise.

16. On n'a pas mis dans cet appendice, ni le livre *de la Vocation des Gentils*, parce qu'on convient communément aujourd'hui qu'il n'est pas de saint Ambroise ; ni la lettre à Démétriade, parce qu'il est visible qu'elle est postérieure à l'hérésie de Pelage ; ni le livre *du combat des Vertus et des Vices*, qui est d'Ambroise Autpert ; ni l'*Exposition de la Foi* contre Arius et Photin, parce qu'il n'est qu'un abrégé du premier des livres de saint Ambroise à Gratien ; ni l'*Exhortation à la Pénitence*, parce qu'elle se trouve presque mot pour mot dans le 393e des Sermons de saint Augustin ; ni le livre de la vie et des mœurs des Brachmanes, parce que c'est une pièce ridicule et indigne de saint Ambroise ; ni enfin le sermon *sur la Purification*, parce qu'il paraît être d'Ambroise Autpert, et que d'ailleurs il est imprimé dans le premier tome des *Miscellanes* de M. Baluze [1].

Commentaire sur le Cantique des cantiques.

17. Le commentaire sur le Cantique des cantiques, imprimé à la fin du premier volume des œuvres de saint Ambroise, est de Guillaume, abbé de Saint-Thierry, et depuis moine de l'abbaye de Signy, comme on le voit par l'original même écrit de sa propre main, et à la tête duquel son nom se trouve. Il vivait vers le milieu du douzième siècle. Ce commentaire n'est, comme il le reconnaît lui-même dans ce manuscrit original, et dans la préface de son traité *de la Vie solitaire* adressé aux Frères du Mont-Dieu, qu'une compilation des endroits où saint Ambroise a expliqué en passant quelques endroits du Cantique des cantiques : et c'est apparem-

[1] Le tome XVII de la *Patrologie latine*, de M. Migne contient les deux livres *la de Vocation des Gentils*, le livre *du Combat des Vertus et des vices*, les mœurs des Brachmanes.

ment la raison pourquoi ce recueil a porté quelquefois le nom de saint Ambroise.

Autres livres faussement attribués à saint Ambroise.

18. Il est inutile de parler d'un certain livre intitulé : *Physiologus*, que le concile de Rome sous Gélase, dit avoir été composé par les hérétiques sous le nom de saint Ambroise [1]. Ce concile le mit au rang des apocryphes [2]; et depuis, le pape Hormisdas en défendit la lecture dans une de ses Décrt ales. Il y a quelques manuscrits qui lui attribuent un Traité contre les hérétiques ; et un autre à la louange des Saints [3] : mais il y a apparence que le premier de ces traités est de Faustin ; pour le second il est visible qu'il n'est pas de saint Ambroise, puisque l'auteur lui adresse à lui-même la parole. On croit que Faustin est encore auteur de la *Confession de Foi* qui porte le nom de saint Ambroise dans un manuscrit de la bibliothèque de Milan, et qui est imprimé dans le *Supplément des Pères* par Jacques Homey [4], et parmi les œuvres de saint Léon. On trouve dans le même manuscrit deux autres petits traités qui ne paraissent pas non plus de saint Ambroise, l'un intitulé : *De l'Offrande des prémices*; l'autre, *Contre les Astrologues*. L'écrit qui a pour titre : *De saint Pierre et de Simon le Magicien*, est un fragment du second livre de l'histoire d'Eusèbe de Césarée : on n'a pas laissé de mettre en tête le nom de saint Ambroise dans un manuscrit du Vatican ; ce qui fait voir le peu de fond que l'on doit faire sur certains manuscrits, et combien grande a été l'audace de quelques copistes, qui pour faire honneur à leurs copies les ont intitulées à leur fantaisie des noms les plus respectables. Il faut mettre de ce nombre, les livres *de la Pénitence de Pierre ; de la Mort d'Agag ;* et celui *de la Foi* adressé à saint Jérôme, qui porte aussi le nom de saint Ambroise dans des manuscrits de la même bibliothèque [5]. La sentence contre l'homme pécheur qui lui est encore attribuée dans ces manuscrits, se trouve dans l'appendix des œuvres de saint Jérôme sous ce titre : *Épître de saint Jérôme à un certain qui faisait pénitence dans le monde.* Il y en a d'autres où on attribue à saint Ambroise, mais sans aucun fondement, des traités sur l'Eucharistie, sur l'aveugle-né, sur la paix, sur le faux ami, et contre ceux qui nient que l'âme soit créée, ou qui soutiennent qu'elle est engendrée ; des discours sur la Nativité de la Vierge, adressés aux moines, et sur la méchanceté de la chair ; et une lettre à saint Hilaire.

Actes du martyre de saint Sébastien.

19. Les actes du martyre de saint Sébastien sont d'un style tout différent de celui de saint Ambroise, et on a raison d'être surpris que Bollandus les ait fait imprimer sous son nom, sur l'autorité seule de l'anonyme qui a fait l'histoire de la translation de ce saint Martyr [6].

Histoire d'Hégésippe et de Joseph.

20. Il y avait plus d'apparence d'attribuer à saint Ambroise la traduction de l'histoire qu'Hégésippe ou Josèphe a écrite de la guerre des Juifs et de la ruine de Jérusalem, puisque non-seulement elle est sous son nom dans quelques éditions et dans quelques manuscrits, mais que Cassiodore [7] assure que de son temps on voyait une version de Josèphe, que quelques-uns disaient être de saint Jérôme, d'autres de Rufin, et d'autres de saint Ambroise, et où en effet on trouve des expressions particulières à ce saint évêque : mais toutes ces preuves n'ont rien de convaincant et on ne se persuadera pas aisément que saint Ambroise occupé de tant d'affaires sérieuses et importantes à l'Eglise, ait trouvé assez de loisirs pour un travail de cette nature : d'ailleurs cette version n'est pas du style de ce Saint. Quant au témoignage de Cassiodore, il ne se fonde que sur un ouï-dire, et il ne dit rien de lui-même, qui puisse fixer la variété des opinions où l'on était alors sur l'auteur de cette traduction [8]. [Cette histoire est suivie d'un sommaire ou abrégé.]

Explica-

21. [A. Maï a publié dans le tom. VII, des *Écri-*

[1] Ang. Maï a donné quelques extraits dans le tome VII des *Auteurs classiques*, pag. 588-599. (*L'éditeur.*)

[2] Distinct. 15, cap. *Sancta Rom.*

[3] Præfat. in II tom. Ambros.

[4] Pag. 379, tom. II.

[5] Cet ouvrage a été publié par Maï dans le tome VII des *Ecrivains anciens*, et est reproduit dans la *Patrologie latine*, tome XVI. C'est une belle exposition de la divinité du Fils et de l'Incarnation. Fesseler, *Instit. Patrol.*, tom. I, pag. 724, ne pense pas que cet ouvrage soit de saint Ambroise, parce qu'on y trouve, contrairement à l'usage de l'antiquité, saint Jérôme appelé père par un évêque qui lui écrit. (*L'éditeur.*)

[6] Il est au moins certain que ces Actes sont de la fin du IVe siècle. Voyez Godescard, *Vies des Saints*, au 20 janvier. Ces Actes sont reproduits dans le tome XVII de la *Patrologie* de M. Migne. (*L'éditeur.*)

[7] Cassiodor., *Institut. divin.*, cap. 17.

[8] Les éditeurs de saint Ambroise, dans la *Patrologie* de Migne, ont, d'après Fabricius, et surtout d'après Galland, Mazochius, Schœnnemann, restitué cet ouvrage à saint Ambroise, qui l'aurait écrit dans sa jeunesse. (*L'éditeur.*)

tion du symbole pour ceux qui doivent être initiés.

vains anciens une explication du Symbole pour ceux qui devaient être initiés. Fessler, *Inst. Patrol*, t. I pag. 724, prétend que ni pour le style ni pour les idées, cet ouvrage ne convient assez à un si illustre docteur, et c'est aussi notre sentiment. Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette exposition, c'est que l'auteur attribue le Symbole aux Apôtres.]

ARTICLE VI.

DES ÉCRITS DE SAINT AMBROISE QUI SONT PERDUS.

Commentaires sur Isaïe.

1. Le plus considérable est son commentaire sur Isaïe, dont saint Augustin [1] a cité plusieurs endroits dans ses livres contre les pélagiens, et dont saint Ambroise lui-même fait mention dans son commentaire [2] sur l'Evangile de saint Luc.

Livre contre Platon.

2. Un autre ouvrage considérable et que nous n'avons plus, était celui dans lequel saint Ambroise faisait voir fort au long et avec beaucoup d'exactitude contre quelques ignorants, que Jésus-Christ n'avait fait aucun profit des livres de Platon. Saint Augustin qui parle de cet écrit, témoigne [3] à saint Paulin une grande envie d'en avoir un exemplaire.

Livre sur Elie.

3. Saint Ambroise semble [4] dire en un endroit de ses ouvrages, qu'il avait fait un livre à la louange du prophète Elie : mais ses paroles peuvent être interprétées en divers sens; et on ne peut décider au juste s'il veut marquer un livre particulier que nous n'ayons plus ; ou s'il ne veut dire autre chose, sinon qu'il a parlé des actions de ce Prophète dans plusieurs de ses livres.

Livre à Pansophe.

4. Il y a moins de difficulté pour le livre adressé à Pansophe, que saint Ambroise avait ressuscité par ses prières. Comme Pansophe était encore enfant lorsque ce miracle arriva, saint Ambroise en mit l'histoire par écrit afin que Pansophe pût connaître dans un âge plus avancé ce qui s'était passé à son occasion étant encore enfant. Le diacre [5] Paulin parle de ce livre ; mais nous ne l'avons plus.

Lettre à Fritigil.

5. C'est aussi de Paulin [6] que nous apprenons que saint Ambroise écrivit à Fritigil, reine des Marcomans, une longue lettre en forme de catéchisme, pour l'instruire des principes de la religion chrétienne. Cette lettre n'est pas venue jusqu'à nous; car c'est deviner que de dire comme font quelques-uns que la *Confession de Foi* donnée par Théodoret [7], est un fragment de cettre lettre.

Lettres à diverses personnes.

6. La précaution que prit saint Ambroise de faire [8] un recueil de ses lettres, n'a pas empêché qu'il s'en soit perdu plusieurs; les unes [9] adressées à Satyre son frère, d'autres à sa sœur Marcelline; quelques-unes à l'empereur Théodose; d'autres au tyran Eugène, à Alypius, à Phébadius, à Delphinius, à Albin et à d'autres personnes de considération : celle à Albin est cité par saint Euloge d'Alexandrie [10]. On dit [11] qu'il y en avait une à Irénée, sur la fin de laquelle saint Ambroise parlait de la perdrix dont le prophète Jérémie fait mention, et que cette lettre est perdue. Elle était, dit-on, contre Apollinaire. Nous en avons une à Irénée qui est la trente-deuxième, où saint Ambroise parle de la perdrix tant au commencement qu'à la fin ; mais il n'y a rien contre Apollinaire, si ce n'est dans l'édition romaine, qui attribue cette lettre non à Irénée, mais à Sabin. Au contraire la lettre quarante-sixième, qui dans la nouvelle édition est à Sabin, porte le nom d'Irénée dans l'ancienne. Il paraît néanmoins certain qu'elle est à Sabin, puisque saint Léon [12] la cite sous ce titre. Or, il est parlé de la perdrix sur la fin de cette lettre, et elle est contre les erreurs d'Apollinaire : ce qui donne tout lieu de croire que la lettre que l'on croyait perdue ne l'est pas; et

[1] Augustin., lib. II. *de Peccato original.*, cap. 41 et lib. I *contra Julian. Pelag.*, cap. 3.

[2] *Quid sit autem in Hierusalem sisti Domino, dicerem : Nisi in Esaiæ commentis dixissem.* Ambros., lib. II *Comment. in Luc.*, num. 56.

[3] *Libros beatissimi Papæ Ambrosii credo habere sanctitatem tuam, eos autem desidero, quos adversus nonnullos imperitissimos et superbissimos, qui de Platonis libris Dominum profecisse contendunt, diligentissime et copiosissime scripsit.* Augustin., *Epist.* 31, *ad Paulin.*

[4] *De Eliæ gestis plurima jam frequenti diversorum librorum sermone digessimus.* Ambros., *de Eliæ et Jejunio*, cap. 3, n. 5.

[5] *Ad quem etiam infantulum libellum conscripsit, ut quod ætatis infantia scire non poterat, legendo cognosceret.* Paulin., in *Ambros. vita*, num. 28.

[6] *Ad quam etiam ille epistolam fecit præclaram in modum catechismi.* Paulin., ibid., num. 36.

[7] Tom. II, *Oper. Ambros.*, pag. 727.

[8] *Hæc tecum prolusimus, quæ in libros nostrarum epistolarum referam si placet, atque in numerum reponam, ut tuo commendentur nomine, et tuis ad nos, et nostris ad vos litteris augeatur mutuus amor per Dominum.* Ambros., *Epist.* 48, *ad Sabinum*, num. 7.

[9] *Admonit. in Epist. Ambros.*, pag. 733.

[10] Photius, *Cod.* 230.

[11] Hermant, *Notes sur la vie de saint Ambroise*, page 34.

[12] Leo, *Epist.* 134.

que c'est l'inscription de la lettre qui a trompé.

Livre contre Apollinaire et contre les priscillianistes.

Quoique saint Ambroise combatte l'hérésie d'Apollinaire en différents endroits de ses ouvrages, on ne peut guère douter néanmoins qu'il n'en ait composé quelques-uns exprès pour la réfuter; car. nous[1] lisons que Paterne, évêque de Prague, après avoir suivi la doctrine des priscillianistes l'abandonna, convaincu qu'elle était mauvaise, par la lecture qu'il fit des écrits de saint Ambroise contre ces hérétiques. C'est la seule connaissance que nous en ayons.

Homélies et livres sur l'Écriture.

8. Cassiodore[2] fait mention d'un discours de saint Ambroise sur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes. Mais il est assez vraisemblable que ce discours est ce qui fait aujourd'hui le commencement du livre *De la Virginité*, qui suit immédiatement celui *Des Veuves*. Et en effet, ce que le Saint y dit du jugement de Salomon n'a aucun rapport avec la matière qu'il traite ensuite, et paraît y avoir été ajouté par quelque copiste ignorant. Le même[3] Cassiodore parle des homélies de saint Ambroise sur le livre de la Sagesse : nous n'en avons aucune. Il dit[4] encore qu'il avait cherché avec grand soin, mais inutilement, ses commentaires sur les Prophètes: ce qui s'entend apparemment des commentaires sur Isaïe. Ce que dit saint Ambroise au commencement du livre *Des Mystères*, qu'il avait instruit les catéchumènes de la morale chrétienne, lorsqu'on lisait dans l'église les actions des Patriarches et les préceptes des *Proverbes :* a donné lieu de croire qu'il avait expliqué le livre des *Proverbes*. On ne peut guère en douter; mais il ne paraît pas qu'il ait mis par écrit ce qu'il avait dit sur ce livre, du moins nous n'en avons rien aujourd'hui. Cassien cite un sermon sur Noël, que nous n'avons pas.

Sur le mariage de saint Joseph avec la sainte Vierge.

9. Saint Ambroise[5] dit en un endroit qu'il avait écrit fort au long touchant le mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph : d'où quelques-uns ont inféré qu'il avait composé un livre sur cette matière. Mais il vaut mieux, ce semble, reconnaître qu'il fait allusion en cet endroit à ce qu'il avait dit de ce mariage dans son second livre sur saint Luc, où en effet il en traite avec étendue, et répond aux objections que les hérétiques faisaient contre la virginité perpétuelle de Marie.

Livre sur Samson.

10. Il promet dans son[6] livre sur le Saint-Esprit de traiter à fond de l'histoire de Samson : on ne sait point s'il l'a fait; mais il est sans apparence que par l'écrit qu'il promet sur cette matière, on doive entendre sa lettre à Vigile, qui est la dix-neuvième, puisque dans cette lettre il se contente de rapporter l'histoire de Samson, sans en expliquer aucun point.

Livres contre Apollinaire

11. Léonce de Bysance cite plusieurs fois le livre de saint Ambroise contre Apollinaire. Les deux passages qu'il en rapporte dans son premier livre contre Nestorius et Eutychès, se trouvent dans le livre que saint Ambroise a écrit sur l'Incarnation, mais avec quelques différences. On n'y trouve pas le troisième qu'il cite[7] aussi du livre contre Apollinaire ; ce qui suffit, ce semble, pour dire que saint Ambroise avait écrit en particulier contre cet hérésiarque, et que son livre n'est pas venu jusqu'à nous.

Livre sur l'immortalité de l'âme.

12. On ne peut guère douter non plus que saint Ambroise n'ait composé un traité exprès sur l'mmortalité de l'âme, puisque saint Augustin[8] témoigne que le public attendait ce Traité avec impatience. Saint Ambroise dit quelque chose sur cette matière dans ses lettres à Orontien, mais non pas avec assez d'étendue pour satisfaire les empressements du pu-

[1] *Præfat.*, in 2 tom. *Ambros.*

[2] Cassiodor., *Instit. divin.*, cap. 2.

[3] Ibid., cap. 5.

[4] Ibid., cap. 3.

[5] *Quod autem fuit desponsata connubio, licet alibi plenius dixerimus, libare nunc satis est causam cœlestis mysterii.* Ambros., *de Institut. virg.*, cap. 6, num. 42.

[6] Ambros., *Prologo* in lib. *de Spiritu Sancto*, num. 12.

[7] Leont., lib. II *cont. Nest. et Eutych.*, pag. 1000.

[8] *Nam et multos ante nostram ætatem scriptos esse arbitror, quos non legimus : et nunc ut nihil quod nescimus opinemur, manifestum habemus, et carmine de hac re scribi et soluta oratione ; et ab iis viris quorum nec scripta, latere nos possunt, et eorum ingenia talia novimus, ut nos in eorum litteris quod volumus, inventuros desperare non possimus : præsertim cum hic ante oculos nostros sit ille, Ambrosius, in quo ipsam eloquentiam quam mortuam dolebamus, perfectam revixisse cognovimus. Ille nos sinet, cum scriptis suis vivendi modum docuerit, vivendi ignorare naturam ? Non arbitror equidem et multum inde spero, sed unum doleo quod vel erga se, vel erga sapientiam studium nostrum, non ei ut volumus aperire. Nam profecto ille miseretur sitim nostram et emundaret multo citius quam nunc. Securus est enim quod sibi jam totum de animæ immortalitate persuasit, nec scit aliquos esse fortasse, qui hujus ignorationis miseriam satis cognoverunt, et quibus præsertim rogantibus non subvenire crudele sit.* Augustin., lib. II *Soliloq.*, cap. 14.

blic. D'ailleurs ces lettres ayant été écrites vers le même temps que l'ouvrage dans lequel saint Augustin parle de ce traité de saint Ambroise, c'est-à-dire vers l'an 387, il est hors d'apparence qu'il ait voulu parler de ces lettres.

ARTICLE VII.

DOCTRINE DE SAINT AMBROISE.

Sur l'inspiration de l'Ecriture sainte.

1. Ce saint évêque[1] voulait que l'on respectât les paroles des Prophètes, comme les paroles du Saint-Esprit, ne doutant point qu'ils eussent été inspirés de lui. Il remarque[2] que plusieurs[3] niaient que les auteurs sacrés eussent écrit avec art; il entre dans leur sentiment, et soutient qu'ils ont écrit par le mouvement de la grâce qui est au dessus de tout art, qu'ils n'ont écrit que ce que le Saint-Esprit leur inspirait et que le récit de[4] Moïse sur la création du monde, ait été révélé à l'historien sacré et inspiré du Saint-Esprit. Il reconnaît[5] néanmoins que ce législateur a permis aux Juifs des choses que les Juifs seuls peuvent approuver, et non les chrétiens, c'est-à-dire de répudier leurs femmes; et il veut que l'on réponde à ceux qui voudraient tirer avantage de cette indulgence, ce que répondit Jésus-Christ aux pharisiens qui la lui objectaient : *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de quitter vos femmes : mais cela n'a pas été ainsi dès le commencement.* D'après saint Ambroise[6], comme il y a eu de faux prophètes sous la loi ancienne[7], entre autre Ananias fils d'Azor, de même sous la loi nouvelle plusieurs ont entrepris d'écrire des évangiles qui ont été rejetés de l'Eglise qui n'en reçoit que quatre, ou pour mieux dire, un seul Evangile divisé en quatre livres. Il compte parmi ces faux évangiles celui qui[8] portait le nom des douze Apôtres, celui de Basilide, celui de saint Thomas, et un autre qu'on appelait de saint Mathias. La raison qu'il donne de regarder ces évangiles comme apocryphes, c'est qu'ils étaient le fruit du travail des hommes, et non l'ouvrage du Saint-Esprit, qui remplit l'esprit de ceux qui écrivent, et qui leur fournit pleinement ce qu'ils doivent annoncer aux autres. « C'est pour cela, ajoute-t-il, qu'on ne peut pas dire que ni saint Matthieu, ni saint Marc, ni saint Jean, ni saint Luc *ont tâché* d'écrire le saint Evangile; car le Saint-Esprit leur suggérant et les paroles et les choses, ils ont accompli sans aucun effort ce qu'ils n'avaient entrepris que par son ordre. »

[1] *Inhæreamus igitur propheticis dictis, nec Spiritus Sancti quasi vilia despectui habeamus alloquia.* Ambros., lib. VI, in *Hexam.*, cap. 3, num. 9, pag. 116.

[2] *Negant plerique nostros secundum artem scripsisse. Nec nos obnitimur; non enim secundum artem scripserunt, sed secundum gratiam, quæ super omnem artem est; scripserunt enim quæ Spiritus iis loqui dabat.* Ambros., *Epist.* 8, num. 1, pag. 783.

[3] Origenes, lib. I *contra Celsum*, num. 62, pag. 376, novæ editionis, tom. I. *De Apostolis ita loquitur. Non enim eis, inquit, secundum artes Græcorum dialecticas aut rhetoricas dicendi facultas et differendi ratio inerat, qua auditores sibi conciliarent.*

[4] *Divisionem egregie advertisti propheticam, vel potius divinam, non enim sua Moyses, sed infusa et revelata sibi scripsit, ea præcipue quæ sunt de constitutione mundi.* Ambros., *Epist.* 44, num. 1, pag. 976, tom. II.

[5] *Sed fortasse dicit aliquis:* Quomodo Moyses mandavit dari libellum repudii et dimittere uxorem? (Deuteron. cap. 24, vers. 1). *Qui hoc dicit Judæus est : qui hoc dicit christianus non est, et ideo quia hoc objicit, quod objectum est Domino, respondeat ei Dominus;* Ad duritiam, inquit, cordis vestri permisit vobis Moyses dare librum repudii, et dimittere uxores: ab initio autem non fuit sic. (Matth. cap. 19, vers. VIII). *Moyses permisit, inquit, non Deus jussit; ab initio autem Dei lex est. Quæ est lex Dei?* Relinquet homo patrem et matrem et adhærebit uxori suæ, et erunt ambo in carne una. (Genes., cap. 2, vers. XXIV). Ambros., lib. VIII in *Lucam*, num. 7, pag. 1471.

[6] *Sicut multi in illo populo (Judaica) divino infusi Spiritu prophetarunt : alii autem prophetare se pollicebantur, et professionem destituebant mendacio (erant enim pseudo-prophetæ), potius quam prophetæ sicut Ananias filius Azor..... Sic et nunc in Novo Testamento multi evangelia scribere conati sunt, quæ boni nummularii non probarunt. Unum autem tantummodo in quatuor libros digestum ex omnibus arbitrati sunt eligendum.* Ambros., lib. I in *Lucam*, num. 1, pag. 1265.

[7] Hierem. XXI, 1.

[8] *Aliud quidem fertur Evangelium, quod duodecim scripsisse dicuntur. Ausus est etiam Basilides evangelium scribere, quod dicitur secundum Basilidem. Fertur etiam aliud evangelium, quod scribitur secundum Thomam. Novi aliud scriptum secundum Mathiam.....* Quoniam multi, *inquit Lucas,* conati sunt. *Conati utique illi sunt qui implere nequiverunt. Ergo multos cœpisse, nec implevisse, etiam sanctus Lucas testimonio locupletiore testatur, dicens plurimos esse conatos. Qui enim conatus est ordinare, suo labore conatus est, nec implevit. Sine conatu sunt enim donationes, et gratia Dei, quæ ubi se infuderit, rigare consuevit, ut non egeat sed redundet scriptoris ingenium. Non conatus est Matthæus, non conatus est Marcus, non conatus est Joannes, non conatus est Lucas : sed divino Spiritu ubertatem dictorum, rerumque omnium ministrante, sine ullo molimine cœpta complerunt.* Ambros., ibid., num. 2 et 3, pag. 1265 et 1266.

Sur la manière dont s'est faite cette inspiration.

2. Saint Ambroise[1] croit que lorsque le Saint-Esprit descendait sur les Prophètes pour les inspirer et leur découvrir l'avenir, ils étaient tout à coup comme hors d'eux mêmes; que le trouble et la crainte s'emparaient de leur esprit, et qu'ils se trouvaient destitués de leur prudence ordinaire et enveloppés des ténèbres de l'ignorance. Il explique ce changement subit et extraordinaire par celui qui arriva à saint Paul, lorsqu'environné et frappé tout d'un coup d'une lumière du ciel, il tomba par terre et répondit à la voix qui lui parlait[2] : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?*

Sur l'obscurité de l'Ecriture.

3. Il compare[3] l'Ecriture sainte à une mer, par rapport aux sens intérieurs et cachés qu'elle renferme; aux énigmes et aux mystères des prophéties : mais il ne veut point que cette obscurité serve de prétexte pour se dispenser de la lire; il conseille de s'adresser à Dieu pour en obtenir l'ntelligence, et il conseille aussi de lui[4] dire avec David : *Seigneur, enseignez moi vos ordonnances;* parce qu'il est le seul véritable docteur des âmes, et que lui seul puisse leur faire connaître les sens cachés de ses Ecritures; car il est difficile de trouver sur la terre un maître qui enseigne des choses qu'il n'aurait pas vues : mais Dieu éclaire l'esprit en y répandant la connaissance de ce qu'on ignorait. « Si donc, continue saint Ambroise, vous avez quelque doute sur le sens de la parole de Dieu, cherchez-le avec soin; celui qui le cherche le trouvera, et on ouvrira à celui qui frappera à la porte. Il est vrai que les écrits des Prophètes sont fort obscurs; mais si de la main de votre Esprit vous frappez à la porte de ces divines Ecritures et si vous les examinez avec application, vous entrerez insensiblement dans la connaissance de ce que vous lisez; la porte qui vous était fermée vous sera ouverte par le Verbe de Dieu même, et non par aucun autre; par le même Verbe dont vous avez lu dans l'Apocalypse, que l'Agneau ouvrit le livre scellé que nul autre ne pouvait ouvrir, parce que Jésus Christ seul a levé dans son Évangile, le voile répandu sur les écrits des Prophètes et sur les mystères de la Loi. » Saint Ambroise dit[5] ailleurs : « les deux Testaments quoique d'un même auteur, ne sont pas également aisés à comprendre : l'Ancien est semblable à un puits profond, d'où on ne tire l'eau qu'avec peine; le Nouveau, au contraire, ressemble à un fleuve où l'on puise aisément; comme il y a des choses dans l'Ecriture au dessus de notre portée, nous[6] devons nous garder de les critiquer, ni de les mesurer sur la faiblesse de notre esprit, mais plutôt sur la profondeur de la conduite de Dieu et de sa parole. »

Sur les divers sens de l'Ecriture.

4. Il distingue trois sens dans l'Ecriture : le naturel ou historique, le mystique et le moral. Il donne[7] pour exemple du premier,

[1] *Cognoscimus ergo quia quando venit gratia Dei super propheticam mentem, subito irruit, et inde incubuisse et cecidisse super Prophetas Spiritum Sanctum legimus; quia excessum patitur et turbatur et timet et quibusdam ignorantiæ et imprudentiæ tenebris offunditur.* Ambros., lib. II *de Abraham*, cap. 9, num. 61, pag. 339.

[2] Act. IX, 3, 4, 5, 6.

[3] *Mare est Scriptura divina, habens in se sensus profundos et altitudinem propheticorum ænigmatum.* Ambros., *Epist.* 2, num. 3, pag. 755.

[4] *Ideo justificationes Dei ab ipso Domino vult doceri (David): Quia difficile est in terra magistrum hujusmodi reperire, qui ea doceat, quæ ipse non viderit. Ad illum igitur doctorem intimo Propheta contendit affectu, qui solus magister est verus... Docet autem Deus et mentes illuminat singulorum, et claritatem cognitionis infundit, si tu aperias ostia cordis tui, et cœlestis gratiæ recipias claritatem. Quando dubitas, diligenter inquiras; qui enim quærit invenit, et ei qui pulsat, aperitur. Multa obscuritas est in Scripturis propheticis, sed si manu quadam mentis tuæ Scripturarum januam pulses, et ea quæ sunt occulta diligenter examines, paulatim incipies rationem colligere dictorum, et aperietur tibi non ab alio sed a Dei verbo, de quo legisti in Apocalypsi* (cap. 5, vers. V), *quod Agnus librum signatum aperuit, quem nullus ante aperire poterat; quia solus Dominus Jesus in Evangelio suo Prophetarum ænigmata, et Legis mysteria revelavit.* Ambros., in *Psal.* 118, num. 59 pag. 1078.

[5] *Utrumque advertis unius auctoris Testamentum : vetus Scriptura, quasi puteus, profunda et obscurior, unde cum labore haurias..... Ideo ad fluvium transire sanctus a Domino jubetur, quoniam qui de novo Testamento biberit, non solum flumen est; sed etiam flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.* Ambros., *Epist.* 63, num. 78, pag. 1041.

[6] *Sic ergo in Scripturis divinis non facile reprehendamus aliquid quod intelligere non possumus. Sunt enim plurima quæ non nostro ingenio metienda sunt; sed ex altitudine divinæ dispositionis et verbi sunt æstimanda.* Ambros., lib. *de Paradiso*, cap. 2, num. 7, pag. 147.

[7] *Omnis Scriptura divina, vel naturalis, vel mystica, vel moralis est. Naturalis in Genesi, in qua exprimitur quomodo facta sunt cœlum, maria, terræ, et quemadmodum mundus iste sit constitutus. Mysticus in Levitico, in quo comprehenditur sacerdotale mysterium. Moralis in Deuteronomio, in quo secundum legis præceptum vita humana formatur. Unde et Salomonis tres libri ex pluribus videntur electi, Ecclesiastes de naturalibus. Cantica canticorum de mysticis, proverbia de moralibus. Sed quia omnium psalmorum corpus unum est, idcirco nihil in his divisum, atque distinctum : sed prout se obtulit ratio,*

l'histoire de la Genèse, où nous lisons comment ont été faits le ciel et la terre et tout l'univers; pour exemple du second, les ordonnances du Lévitique touchant le sacerdoce et les fonctions sacerdotales; pour exemple du troisième, ce qui est prescrit dans le Deutéronome pour le réglement des mœurs. Des trois livres de Salomon, l'un nous présente un sens naturel, savoir l'Ecclésiaste; le Cantique des cantiques, un sens mystique; et les Proverbes, un sens moral. Le livre des Psaumes renferme ces trois sens.

Sur le texte et les versions de l'Ecriture.

5. Il remarque [1] que dans le texte hébreu, qu'il appelle la vérité hébraïque, on lit que le Déluge commença en l'an 600 de Noé. D'après le saint docteur, les Septante [2] ont ajouté beaucoup de choses au texte hébreu qui ne sont pas inutiles; lorsque dans l'Ancien [3] et le Nouveau Testament [4], il se rencontre quelque différence entre les exemplaires grecs et les latins, il faut préférer les premiers comme ayant plus d'autorité, plus de force [5] et plus d'élégance, le latin ayant été pris sur le grec, et non le grec sur le latin, les versions de l'Ecriture qui ont été faites de l'hébreu en grec et du grec en latin, ont coutume d'affaiblir [6] le sens de l'original; le texte syriaque [7] s'accorde en plusieurs endroits avec l'hébreu. Il se sert quelquefois des version de Symmaque [8], de [9] Théodotion et d'Aquila; mais il ajoute moins de foi [10] à celle de ce dernier, et il ne veut pas croire sur son témoignage que dans ce passage de la Genèse, où les Septante [11], le samaritain et les versions latines du temps de saint [12] Augustin, lisaient : *Incircumcisus masculus qui non circumciderit carnem præputii sui octava die, exterminabitur anima illa*, l'hébreu n'ait pas eu ces deux mots *octava die*. Aquila les a aussi retranchés dans sa version; mais saint Ambroise soutient qu'il n'en a usé ainsi que parce qu'il était juif, et que par ce retranchement il a voulu favoriser ceux de sa nation.

Sur l'abus que les hérétiques font de l'Ecriture.

6. Le même Père [12] remarque encore que Satan a abusé de l'Ecriture pour tenter Jésus-Christ; et il veut que nous apprenions de cet exemple, que cet ange de ténèbres se changeant en ange de lumière, se sert aussi des mêmes Ecritures pour tendre des piéges aux fidèles [13]. C'est ainsi, dit-il, qu'il fait des hérétiques et qu'il arrache la foi comme du fond

nulla intermissa doctrinæ istiusmodi disciplina est. Ambros., *Præfat.*, *in Psal.* 36, num. 1 et 2, pag. 777.

[1] *Scriptum est, sexcentesimo anno secundum hebraicam veritatem..... cœpisse Diluvium*. Ambros., lib. *de Noe et Arca*, cap. 17, num. 60, pag. 252.

[2] Et vidit Deus quia bonum est. (*Genesis*, cap. 1, vers. 10). *Non prætermus, quia aliqui nec in hebræo putant esse..... Multa enim non otiose a septuaginta viris hebraicæ lectioni addita et adjuncta comperimus.* Ambros., lib. III *Hexam.*, cap. 5, num. 20,

[3] *Lectum est* homines acceptabiles in fornace humilitatis. (*Eccles.*, cap. 2, vers. 5) θαπεινώσεος *enim græcus dixit, quod est humilitatis. Hoc ideo posui quia plurimi habent latini*, in fornace afflictionis. *Latinus discernit, græcus non separat :* θαπεινώσις *et humilitas virtutis dicitur, et humilitas afflictionis. Nihil impedit si latinus separat; non enim græcus ex latino transtulit, sed latinus ex græco.* Ambros., in *Psalm.* 118, num. 10, pag. 1224.

[4] *Paulus scripsit :* Sed tunc quidem ignorantes Deum, his qui natura non sunt dii servistis. (*Galat.*, cap. 4, vers. 8). *Ita enim et in græcis codicibus invenimus, quorum potior auctoritas est.* Ambros., lib. *de Incarnat.*, cap. 8, num. 82, pag. 722.

[5] *Non possumus in omnibus vim græci sermonis exprimere, major in græco plerumque vis et pompa sermonis est.*, Ambros., in *Psalm.* 118, num. 46, pag. 1128.

[6] *Sensus ergo nobis spectandus est semper, quem etiam ipsum frequens translatio ex hæbreo in græcum, ex græco in latinum adtenuare consuevit.* Ambros., in *Psal.* 37, num. 49, pag. 837.

[7] *Denique syrus qui vicinus hebræo est et sermone consonat in plerisque sic habet :* Et spiritus Dei fovebat aquas. (*Genesis*, cap. 1, vers. 2). Ambros., in *Hexam.*, lib. I, cap. 8, num. 28, pag. 17.

[8] Noli malignari inter malignantes. (*Psal.* 36, vers. 1)..... *Aquila dixit :* Noli concertare in malignantibus. *Symmachus :* Noli contendere. Ambros., in *Psal.* 36, num. 11, pag. 781.

[9] Deus auribus nostris audivimus. (*Psalm.* 43, vers. 1). *Sic Symmachus ; Theodotion :* In auribus nostris, *dixit; sicut et septuaginta viri*, Ambros., in *Psal.* 43, num. 4, pag. 886.

[10] Et incircumcisus masculus, qui non circumciderit carnem præputii sui octava die, exterminabitur anima illa de generatione illa, etc. (*Genesis*, cap. 17, vers. 14). *Hebræus quidem, negatur habere de octavo die, sicut Aquila significat. Sed non in Aquila omnis auctoritas, qui quasi Judæus in littera præteriit, nec posuit octavum diem.* Ambros., *Epist.* 72, num. 24, pag. 1076 et 1077.

[11] Tom. I *Bibliorum polyglottorum Valtoni*, pag. 64, colum. 4 et pag. 65, colum. 4 Londin., ann. 1657.

[12] Augustin., lib. XVI *de Civitate Dei*, cap. 27, pag. 440, tom. VII.

[13] *Versutiæ ejus* (*Diaboli*) *occurrit* (*Christus*) *ut quia Scripturarum exemplum prætenderat, Scripturarum vinceretur exemplis... disce hic quoque quia Satanas transfigurat se velut angelum lucis, et de Scripturis ipsis divinis sæpe laqueum fidelibus parat. Sic hæreticos facit, sic eviscerat fidem, sic jura pietatis impugnat. Ergo non te capiat hæreticus : quia potest de Scripturis aliqua exempla proferre, nec sibi arroget quod doctus videtur. Utitur et diabolus testimoniis Scripturarum non ut doceat, sed ut circumscribat et fallat.* Ambros., lib. IV in *Lucum*, num. 25 et 26, pag. 1340.

du cœur des fidèles, et qu'il attaque les droits de la piété. « Ne vous laissez donc pas surprendre, ajoute-t-il, par les hérétiques, sous prétexte qu'ils vous citent quelques endroits des Ecritures pour appuyer leur doctrine; et qu'ils ne s'enflent pas eux-mêmes de ce qu'ils paraissent doctes. Le diable se sert de même qu'eux des témoignages de l'Ecriture, non pour enseigner les hommes, mais pour les tromper et les séduire. » Saint Ambroise dit[1] : « Anathème à quiconque ajoute aux divines Ecritures et en retranche quelque chose : » en quoi il paraît avoir en vue particulièrement les ariens, à qui il reproche[2] d'avoir falsifié les Livres saints. En effet, pour ôter aux catholiques une preuve authentique de la divinité du Saint-Esprit, ils[3] avaient retranché du chapitre troisième de saint Jean, verset sixième, des paroles de Jésus-Christ à Nicodème : *Deus Spiritus est ;* et non contents de les avoir retranchées dans les exemplaires qui leur appartenaient, ils avaient porté leurs mains sacriléges jusque sur les exemplaires qu'on lisait publiquement dans les églises, comme Ursace et Valens en furent convaincus. Peut-être même avaient-ils ôté ces mots des exemplaires à l'usage des Eglises d'Orient. Ils ne se lisent point aujourd'hui dans nos Bibles, et il est surprenant qu'on ne les y ait pas rétablis, puisque non seulement saint Ambroise les lisait dans les siennes, mais qu'ils étaient aussi dans les exemplaires de Tertullien[4] de Némésien[5], évêque de Thubunes, des évêques du grand concile de Carthage sous saint Cyprien, de saint[6] Hilaire, de Vigile[7] de Tapse, d'Hincmar[8] archevêque de Reims, et de Fulbert évêque[9] de Chartres. Il accuse[10] au contraire les ariens d'en avoir ajouté d'autres au chapitre XIII de saint Marc, verset 32, savoir celles-ci : *nec Filius,* qui, dit-il, ne se lisent point dans les anciens exemplaires grecs. On les lit néanmoins dans les polyglottes[11] d'Angleterre et dans les différentes versions que nous avons de cet Evangile. Saint Ambroise accuse[12] Photin, qui errait sur la divinité du Verbe, d'avoir altéré, pour appuyer ses erreurs, le commencement de l'Evangile de saint Jean, et d'en avoir changé la ponctuation, et tandis que l'Eglise catholique a toujours lue de suite, *Deus erat Verbum,* il voulait qu'on mît la ponctuation après *erat,* et que l'on commençât par la période suivante, *Verbum.*

7. Dans le chapitre III de la Genèse, verset 15, saint[13] Ambroise lisait, *ipsæ tibi observabit caput,* et non pas *ipse,* comme quelques uns veulent qu'on lise : nous lisons dans la Vulgate, *ipsa conteret caput tuum.* Il lisait dans[14] le chapitre LXV : *Alligans ad vitem asinam suam, et cilicio pullum asinæ suæ ;* au lieu que nous lisons : *ligans ad vineam pullum suum et ad vitem, ô fili mi, asinam suam.* En parlant du patriarche Abraham, il cite comme[15] du livre de la Genèse : *Possidebat animam suam tanquam liberam regens et nulli servienti obnoxiam,* ce qui ne s'y trouve point, ni en Différentes leçons de l'Écriture.

[1] *Ambrosius episcopus dixit : Anathema illi, qui divinis Scripturis addidit aliquid aut minuit. Gesta concilii Aquileensis,* pag. 795, tom. II oper. Ambrosii.

[2] *Isti (Ariani) Scripturas falsavere divinas.* Ambros., lib. II *de Fide,* cap. 15, num. 335.

[3] *Ipse Dominus dixit in Evangelio :* Quoniam Deus Spiritus est. *Quem locum, ita expresse, ariani, testificamini esse de Spiritu ; ut eam de vestris codicibus auferatis : atque utinam de vestris, et non etiam de Ecclesiæ codicibus tolleretis ! Eo enim tempore quo impiæ infidelitatis Auxentius Mediolanensem ecclesiam armis exercitaque occupaverat, vel a Valente Ursatio, nutantibus sacerdotibus suis, incursabatur Ecclesia Sirmiensis, falsum hoc et sacrilegium vestrum in ecclesiasticis codicibus deprehensum est. Et fortasse hoc etiam in Oriente fecistis.* Ambros., lib. III *de Spiritu Sancto,* cap. 18, num. 59, pag. 676 et 677.

[4] Tertullianus, lib. *de Carne Christi,* cap. 18, pag. 321 edit. priori Paris., ann. 1695.

[5] Concil. Carthag., apud Cyprianum, pag. 331, edit. Paris., ann. 1726.

[6] S. Hilarius, lib. VII *de Trinitate,* num. 14, p. 924.

[7] Vigilius Tapsensis, tom. II oper. S. Athanasii, pag. 636.

[8] Hincmarus, lib. *de non trina Deitate,* pag. 464, tom. II edit. Paris., ann. 1645.

[9] Fulbertus Carnotensis, *Epist. 1 ad Adeodatum scripta,* pag. 3, tom. XVIII *Biblioth. Patrum.*

[10] *Scriptum est, inquiunt (Ariani) :* De die autem illo, et hora nemo scit, neque Angeli cœlorum, nec Filius nisi solus Pater. *Primum veteres non habent codices græci, quia nec Filius scit : sed non mirum si et hoc falsarunt, qui Scripturas interpolavere divinas.* Ambros., lib. V *de Fide,* cap. 16, num. 193, p. 586

[11] Vide tom. V *Bibliorum polyglottorum,* pag. 224. et seq.

[12] *Scindit vestimentum Photinus cum legit :* In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et Deus erat : *Integrum enim vestimentum est, si legas : Et Deus erat Verbum.* Ambros., lib. I *in Luc.,* num. 13, pag. 1270.

[13] Ambros., lib. *de Fuga sæculi,* num. 43, pag. 434.

[14] Ambros., lib. *de Benedict. Patriarch.,* cap. 4, num. 10. Saint Augustin lisait de même. Augustin., lib. XII *contra Faustum,* cap. 42.

[15] Ambros., lib. II *de Abraham,* cap. 2, num. 7, pag. 316.

aucun endroit de l'Ecriture. Voici comment[1] il lisait la prophétie d'Isaïe touchant la naissance du Messie, d'une vierge[2] : *Ecce virgo accipiet in utero et pariet filium, et vocabitur nomen ejus Emmanuel. Butyrum et mel manducabit, quoniam priusquam sciat malum aut bonum, non credat malitiæ, ut eligat quod bonum est.* Il nous[3] apprend que dans quelques exemplaires grecs et latins, on lisait dans le psaume XXXVIIe ces paroles : *Ils m'ont rejeté comme un mort et comme une chose abominable.* Théodoret cite[4] ce verset, mais avec quelque différence : *Ils m'ont rejetté moi qui étais leur bien-aimé:* la version arabique ajoute[5], *Et ils ont attaché mon corps avec des clous.* Dans le Psaume XLe, après ces paroles: *Beatum faciat eum in terra*, saint Ambroise ajoute[6] : *Et emundet in terra vitam ejus.* Cette addition est aussi dans Cassiodore[7], dans les anciens[8] psautiers de Chartres, de saint Germain et de Rome de l'an 1583. Il lisait ainsi le verset 136e du psaume CXVIII[9]: *Decursus aquarum descenderunt oculi mei, quia non custodivi legem tuam.* Mais il avertit qu'il y avait des exemplaires grecs qui portaient[10]: *Ductus aquarum direxerunt oculi mei;* et que cette diversité de leçons pouvait être arrivée, ou par la faute du copiste, ou par le retranchement de deux lettres. Dans le chapitre IXe des Proverbes, verset 12e où nous lisons : *Si sapiens fueris, tibimetipsi eris;* il ajoutait[11], *ex proximis.* Il y a dans le premier chapitre de saint Luc, verset 29e selon la Vulgate: *Quæ cum audisset turbata est in sermone ejus;* saint Ambroise, au lieu de *audisset*, lisait[12] *vidisset*, comme on le lit dans[13] le grec : saint Pierre Chrysologue[14] lisait de même; et c'est ainsi que lisent toutes les versionsde l'Ecriture, la syriaque[15] l'arabique[16] l'éthiopique[17] la persanne[18]. Au verset 34e du même chapitre, où notre Vulgate lit: *Quoniam virum non cognosco*, saint Ambroise lisait[19] *non cognovi.* Il lisait[20] en cette sorte les versets 29e et 30e du chapitre XVIIIe de saint Luc : *Nemo est qui reliquit domum aut parentes, Et non recipiat septies tantum nunc in hoc tempore;* la Vulgate porte : *Et non recipiat multo plura.* La variété qui se trouve dans la leçon du verset 7e du chapitre IIe n'est pas considérable : nous lisons. *Non erat ei locus in diversorio;* saint Ambroise lisait[21] *in eo diversorio.* Celle du premier chapitre de saint Jean est plus remarquable, quoiqu'elle ne consiste que dans la ponctuation. Les Alexandrins, selon la[22] remarque de saint Ambroise, et les Egyptiens, après ces paroles : *Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est;* mettaient un point, et la Vulgate en fait de même. Mais il y avait alors des catholiques qui conduisaient la phrase plus loin, et ne mettaient la ponctuation qu'après ces autres paroles : *In ipso vita erat.* Saint Ambroise ne condamne pas la première manière de ponctuer, mais il lui préfère la seconde comme étant consa-

[1] Ambros., lib. I *de Cain et Abel*, cap. 13, num. 10, pag. 187.

[2] Isaie VII, 14, 15.

[3] *Complevimus psalmum etiam, cum ejus interpretatione versiculi, quam græci nonnulli codices, sed non omnes habent latini. Nam ante responsorium proximum versiculus est; et projecerunt me sicut mortuum abominatum.* Ambros., in *Psal.* 37.

[4] *Et projecerunt me dilectum, ut mortuum abominatum.* Theodoret., in *Psal.* 37, pag. 543, tom. I.

[5] *Respuerunt me dilectum quasi mortuum abominandum, et claves confixerunt corpus meum.* Versio arabica, *Psalm.* 37, pag. 145, tom. III *Bibliorum polyglottorum*, edit. Londinensis.

[6] Ambros., in *Psal.* 40, pag. 870.

[7] Cassiodor., in *Psal.* 40, pag. 130, tom. II *Venetiis*, ann. 1729.

[8] *Habentur ea verba. In Psal. manuscr. Germ. et Carn. nec non Rom.*, edito anno 1583. Patres benedictini, not. *in hunc Ambrosii locum*, pag. 870.

[9] Ambros., in *Psal.* 118, num. 30, pag. 1192.

[10] *Sunt tamen codices qui habeant:* διεξόδοις ὑδάτων κατεβίβασαν οι ὀφταλμοι μοῦ, ductus aquarum direxerunt oculi mei. *Sed ego in græco codice meo* κατέβησαν *legi, hoc est,* descenderunt, *in quo potest fieri, ut in utramlibet partem duarum adjectione aut diminutione litterarum scriptor erraverit.*

[11] Ambros., in *Psal.* 35, num. 6, pag. 768.

[12] Ambros., lib. I *in Lucam*, num. 8, pag. 1284.

[13] *Illa vero videns perturbata est in sermone ejus.* Tom. V *Bibliorum Polyglottorum*, pag. 248.

[14] Petrus Chrysologus, *Serm.* 143, pag. 507, edit. Tolosanæ, ann. 1670.

[15] Tom. V *Bibliorum Polyglottorum*, pag. 248.

[16] Ibid., pag. 249. — [17] Ibid. — [18] Ibid., pag. 248.

[19] Ambros., lib. II *in Lucam*, num. 14, pag. 1286.

[20] Ambros., lib. II *de Abraham*, cap. 10, num 69, pag. 345. On trouve la même leçon dans saint Cyprien. Cyprianus, *Epist.* 56, pag. 91, et lib. V *Testimoniorum*, pag. 310, edit. Parisiensis, ann. 1726.

[21] Ambros., lib. II *in Lucam*, num. 39, pag. 1294.

[22] *Alexandrini quidem et Ægypti legunt :* Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est : *et interposita distinctione subjiciunt :* in ipso vita est. *Salva sit fidelibus illa distinctio ; ego non vereor legere :* Quod factum est, in ipso vita est ; *et nihil habet quod teneat Arianus ; quia non illius venena considero, sed lectionis sacræ consuetudinem recognosco.* Ambros., in *Psal.* 36, num. 35 pag. 703.

crée par l'usage, et il fait [1] voir que les ariens et les manichéens ne pouvaient en tirer aucun avantage pour établir leurs erreurs. Dans le chapitre XXe de saint Jean, où la Vulgate lit : *Dicit ei Jesus, Maria,* saint Ambroise lisait [2]: *Maria, respice ad me,* ce qui ne se trouve dans aucun exemplaire grec ni latin de l'Evangile selon saint Jean. Il veut que dans le troisième chapitre de l'Epître aux Ephésiens, où nous lisons ; *Nos enim sumus circumcisio qui spiritu servimus Deo,* on lise [3] : *Qui Spiritui Dei servimus ;* et il en tire une preuve pour la divinité du Saint-Esprit. Comme les exemplaires variaient sur cet endroit, il dit qu'ils ont été corrompus par des perfides, apparemment par les ariens ou les macédoniens : pour les corriger, ajoute-t-il, il faut recourir au texte grec. Saint Augustin [4] emploie aussi ce passage pour la divinité du Saint-Esprit, fondé sur la plupart des exemplaires latins et de presque tous les grecs qui portaient : *Qui Spiritui Dei servimus,* n'y ayant que très peu d'exemplaires latins où on lût, *Spiritu Deo servimus.*

Sur le livre des Psaumes et quelques autres de l'Ecriture.

8. Quoique la douceur de l'esprit [5] de Dieu se fasse sentir dans tous les livres de l'Ecriture sainte, on la sent néanmoins plus particulièrement dans celui des Psaumes. « Car au lieu, dit saint Ambroise, que dans tous les autres livres, un ou deux cantiques en font un grand ornement, celui-ci est tout composé de ces cantiques sacrés, qui ont quelque chose de plus élevé que le reste de l'Ecriture. Moïse n'a composé que deux cantiques, l'un à la vue du prodige arrivé au passage de la Mer Rouge, l'autre après la publication de la Loi ; et ces deux cantiques qui sont [6] comme les yeux du monde et les deux grands luminaires des cieux, éclairent et font briller les écrits de ce législateur. On ne lit qu'un seul cantique dans tous le livres des Juges. Isaïe n'en a composé qu'un, comme pour adoucir les peuples qu'il avait effrayés par la terreur de ses reproches. Daniel et Habacuc n'en ont de même écrit qu'un seul. Salomon [7], qu'on dit en avoir composé un grand nombre, ne nous a transmis que celui qui est intitulé: *Cantique des cantiques,* et que l'Eglise reçoit au nombre des Ecritures canoniques. Mais David a été [8] choisi de Dieu principalement pour ce genre d'écrire ; ainsi ce que l'on voit rarement briller dans les ouvrages des autres, brille dans tous ceux de ce Prophète. L'histoire instruit, la loi enseigne [9], la prophétie annonce l'avenir, la correction réprime les méchants et la morale persuade : mais les Psaumes produisent tous ces effets ; ils renferment comme une médecine univer-

[1] *Unde nec illud verendum est, quod solent ariani sæva interpretatione componere, dicentes factum esse Dei Verbum, quia scriptum est, inquiunt :* Quod factum est in ipso vita est. *Primum intelligant, si ad substantiam divinam referant,* quod factum est ; *manichæorum se quæstionibus implicari objiciunt enim manichæi : Si quod in ipso factum est, vita est ; est ergo aliquid quod in ipso factum non sit, et mors sit ; ut duo impie inducant principia. Sed hoc damnat Ecclesia.* Ambros., lib. III *de Fide.* num. 41 et 42, pag. 504.

[2] Ambros., lib. *de Virginitate,* cap. 4, num. 40, pag. 218.

[3] *Et quoniam creatorem Spiritum noverat (Apostolus) docet eidem serviendum..... Nos enim sumus circumcisio, qui Spiritui Dei servimus. Quod si quis de latinorum codicum varietate contendit, quorum aliquos perfidi falsaverunt, græcos inspiciat codices, et advertat quia ibi scriptum est :* οἱ πνεύματι θεου λατρεύοντες, *quod interpretatur latinus,* qui Spiritui Dei servimus. *Ergo cum serviendum dicat Spiritui idem Apostolus, qui non creaturæ sed Creatori adserit serviendum ; evidenter utique et ipse sanctum ostendit Spiritum creatorem, et in æternæ divinitatis honore venerandum ; quia scriptum est :* Dominum tuum adorabis et ipsi soli servies. (Matth. 4, vers. 10). Ambros., lib. II *de Spiritu Sancto,* num. 45 et seq. pag. 642.

[4] *Non est utique creatura Spiritus Sanctus, cui ab omnibus Sanctis talis servitus exhibetur dicente Apostolo :* Nos enim sumus circumcisio, Spiritui Dei servientes, *quod est in græco* λατρεύοντες. *Plures enim codices etiam latini sic habent :* Qui Spiritui Dei servimus ; *græci autem omnes, aut pene omnes. In nonnullis autem exemplaribus latinis invenimus non* Spiritui Dei, *sed* Spiritui Deo servimus. Augustin., lib. I *de Trinitate,* cap. 6, num. 13, pag. 756 et 757, tom. VIII.

[5] *Etenim licet omnis Scriptura divina Dei gratiam spiret, præcipue tamen dulcis Psalmorum liber.* Ambros., *Præfat. in Psal.,* num. 4, pag. 738.

[6] *Duo igitur illa cantica in libris Moysis, tanquam duo mundi oculi, cœlique lumina, totum corpus operis ejus illustrant.* Ambros., *Præfat. in Psal.,* num. 5, pag. 739.

[7] *Salomon ipse David filius licet innumera cantica cecinisse dicatur ; unum tamen quod Ecclesia receperit, Canticorum canticum dereliquit.* Ambros., ibid., num. 6.

[8] *At vero David principaliter a Dominico ad hoc munus electus est ; ut quod in aliis rerum præeminere reliquo opere videtur, in hoc juge et continuum refulgeret.* Ambros., *Præfat. in Psal.,* num. 6, pag. 739.

[9] *Historia instruit, lex docet, prophetia annuntiat, correptio castigat, moralitas suadet : in libro Psalmorum profectus est omnium et medecina quædam salutis humanæ. Quicumque legerit, habet quo propriæ vulnera passionis speciali possit curare remedio.* Ambros., ibid., num. 7.

selle pour toutes les âmes. Qu'y a-t-il donc de plus [1] agréable? Le peuple chrétien s'en sert pour bénir Dieu et pour le prier, pour chanter ses louanges, pour marquer sa joie. Les Psaumes sont le langage de tous les fidèles; c'est la voix de l'Eglise; c'est la profession de foi la plus distincte; c'est le cri de joie et d'allégresse des enfants de Dieu; ils chassent la colère, ils nous délivrent de nos inquiétudes, ils dissipent nos chagrins, ils nous défendent la nuit contre l'ennemi de notre salut, ils nous enseignent pendant le jour la loi du Seigneur, ils sont pour nous un bouclier impénétrable quand nous sommes dans la crainte, et un cantique de joie quand nous sommes dans la paix. Dès le commencement du jour on chante des psaumes, on en chante de même quand le jour finit. L'Apôtre ordonne aux femmes de se taire dans l'église, mais elles peuvent rompre le silence pour chanter un psaume. Les Psaumes conviennent à tout âge et à tout sexe : les vieillards quittent, pour les chanter, cet air grave et sérieux qui accompagne la vieillesse; ceux qui sont dans l'âge le plus tendre, les chantent sans appréhender que leur chant les porte à la mollesse : on les chante dans un âge plus avancé sans ressentir les atteintes de la volupté. Les jeunes filles ne courent aucun risque pour leur pudeur, quand d'une voix tendre et délicate elles chantent ces saints cantiques; et quoique les enfants aient ordinairement de la répugnance à apprendre, ils apprennent néanmoins un psaume avec plaisir : quelle peine n'a-t-on [2] point à imposer silence dans l'église lorsqu'on lit les leçons de l'Ecriture? Pendant qu'un seul lit à haute voix tous les autres font du bruit [3]; mais quand on lit un psaume, il se suffit à lui-même pour se faire écouter avec silence et personne ne fait de bruit. Les psaumes se chantent également par les empereurs et par les peuples : chacun s'efforce de chanter ce qui est utile à tout le monde. On chante les Psaumes dans la maison, on les chante dehors, on les apprend sans peine, on les retient avec plaisir. Les Psaumes [4] unissent ceux qui n'étaient pas d'accord, et réconcilient ceux qui s'étaient mutuellement offensés. Comment en effet ne pas pardonner à celui avec qui vous avez adressé la même prière? C'est sans doute un excellent moyen de conserver la paix dans le peuple fidèle, que de le réunir comme dans un seul chœur pour chanter ces divins cantiques; ils sont comme différentes cordes d'un même instrument, qui composent le même concert et la même symphonie. L'Incarnation [5] de Jésus-Christ, sa naissance, sa passion, sa résurrection, son ascension, sont prédites dans les Psaumes. On y apprend à [6] éviter le péché, et à ne pas rougir de la pénitence. L'exemple d'un si grand roi et d'un si grand Prophète me retient, dit saint Ambroise, et m'empêche de tomber; et si j'ai eu le malheur de pécher, il m'anime à le confesser et à me relever de mes chutes. » Ce Père croyait le chant des Psaumes si nécessaire à un chrétien, qu'il dit [7] que ce serait renoncer à la nature de l'homme, que de commencer et de finir la

[1] *Quid igitur psalmo gratius?..... Psalmus enim benedictio populi est, Dei laus, plebis laudatio, plausus omnium, sermo universorum, vox Ecclesiæ, fidei canora confessio, auctoritatis plena devotio, libertatis lætitia, clamor jucunditatis, lætitiæ resultatio*, etc. Ambros., *Præfat. in Psal.*, num. 9, pag. 740.

[2] *Mulieres Apostolus in Ecclesia tacere jubet, psalmum etiam bene clamant : hic omni dulcis ætatis, hic utrique aptus est sexui.* Ambros., *Præfat. in Psal.*, num. 9, pag. 741.

[3] *Quantum laboratur in Ecclesia, ut fiat silentium cum lectiones leguntur? Si unus loquatur obstrepunt universi : cum Psalmus legitur ipse sibi est effector silentii. Omnes loquuntur et nullus obstrepit. Psalmum reges sine potestatis supercilio resultant..... Psalmus cantatur ab imperatoribus, jubilatur a populis.* Ambros., ibid., num. 7, pag. 741.

[4] *Psalmus dissidentes copulat, discordes sociat, offensos reconciliat, quis enim non remittat ei, cum quo unam ad Deum vocem emiserit.* Ambros., ibid.

[5] *De virtute autem prophetiæ quid loquar? Quod alii annuntiaverunt per ænigmata, huic soli (David) palam aperte videtur esse promissum, ut Dominus Jesus ex ejus semine nasceretur sicut dixit ad eum Dominus :* De fructu ventris tui ponam super sedem tuam. (Psal. 131, vers. 11). *In psalmis itaque nobis non solum nascitur Jesus, sed etiam salutarem illam suscipit corporis passionem, quiescit, resurgit, adscendit ad cælum, sedet ad dexteram Patris. Id quod nemo præsumpserat dicere, hoc solus hic propheta annunciavit, postea ipse Dominus in evangelio prædicavit.* Ambros., *Præfat. in Psal.*, num. 8, pag. 740.

[6] *In his (Psalmis) disco vitare peccatum, dedisco erubescere pœnitentiam delictorum. Tantus rex, tantus Propheta suo me provocavit exemplo, ut aut commissum studeam extenuare peccatum, aut non commissum cavere.* Ambros., ibid., num. 10, pag. 741 et 742.

[7] *Quis enim sensum hominis gerens non erubescat sine Psalmorum celebritate diem claudere, cum etiam minutissimæ aves solemni devotione et dulci carmine ortus dierum ac noctium prosequantur?* Ambros., in *Hexam.*, lib. V, cap. 12, num. 36.

journée sans chanter quelques psaumes; puisque les oiseaux mêmes ne manquent pas en ces deux moments du jour de bénir leur Créateur.

Sur la division du psautier.

9. Il divise le psautier en cinq [1] livres; le premier finit au quarantième psaume, le second au soixante-onzième, le troisième au quatre-vingt-huitième, le quatrième au cent-cinquième, et le cinquième au cent-cinquantième. Comme l'Ecriture ne marque dans le psautier aucune division, quelques-uns rejettaient celle de saint Ambroise : mais il prouve [2] qu'on doit l'admettre. Elle est du moins fort ancienne, et Eusèbe de Césarée [3] dit qu'on la trouvait dans le texte hébreu et dans les meilleurs exemplaires grecs. Saint [4] Grégoire de Nysse et saint Epiphane [5] l'approuvent; mais elle est rejetée de saint Hilaire [6], de saint Jérôme [7] et de saint Augustin [8], comme contraire à l'Ecriture, qui ne parle du psautier que comme d'un seul livre.

Sur la canonicité de divers livres de l'Ecriture.

10. Saint Ambroise donne au livre de Tobie le titre de *Prophétique* [9], et le cite plusieurs fois; il en a même expliqué une bonne partie. Il reçoit aussi comme canonique [10] le livre de Judith, et propose aux femmes chrétiennes l'exemple de cette illustre femme. Il attribue à Salomon [11] les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des cantiques, la [12] Sagesse et l'Ecclésiastique [13] : mais en un endroit il fait [14] Sirach auteur de ce dernier livre. Il cite [15] le quatorzième chapitre du livre d'Esther contesté non-seulement par plusieurs hérétiques, mais encore par quelques catholiques : et le livre de [16] Baruch sous le nom de Jérémie, ce qui lui est commun avec plusieurs anciens. Dans l'édition que nous suivons, dans toutes les anciennes et dans les manuscrits, saint Ambroise attribue [17] au prophète Ezéchiel la prophétie que nous lisons au troisième chapitre de Malachie : mais dans l'édition romaine, au lieu d'Ezéchiel on lit Malachie. Il reçoit comme canoniques, et comme faisant partie du livre de Daniel, l'hyme [18] des trois jeunes Hébreux dans la fournaise; l'histoire de Suzanne [19]; celle des [20] prêtres de Bel et de

[1] Ambros., in *Psal.* 40, num. 37, pag. 882.

[2] *Sed iterum forsitan te moveat quomodo quinque libros adseram, cum unum psalterium sit. Sed etiam Evangelium unum est, et quatuor libros esse negare non possumus*, etc. Ambros., ibid., num. 38, p. 883.

[3] *Libri Psalmorum isthæc divisio fuerit, ut cum ipsa accuratiora exemplaria, tum hebraicus textus circumferunt... in partes porro quinque hebræi librum Psalmorum dividunt.* Eusebius, in *Psal.*, pag. 2.

[4] Gregor. Nyssen., *Tract. in Psal.*, cap. 5, p. 268, tom. I.

[5] Epiphan., lib. *de Ponderibus et mensuris*, num. 5, pag. 162, tom. II.

[6] Hilarius, *Prolog. in Psal.*, pag. 1 et 2.

[7] Hieronym., *Præfat. in librum Psalmorum*, pag. 835, tom. I novæ edit.

[8] Augustin., *in Psal.* CL, pag. 1694, tom. IV.

[9] *Lecto prophetico libro qui inscribitur Tobias, quamvis plene vobis sancti Prophetæ scriptura insinuaverit, tamen compendiario mihi sermone de ejus meritis recensendis et operibus apud vos utendum arbitror.* Ambros., lib. *de Tobia*, cap. 1, pag. 591. Vide lib. VI, in *Hexam.*, cap. 4, num. 17, pag. 119.

[10] Ambros., lib. *de Viduis*, cap. 7, num. 37, p. 196. *Esto igitur vidua temperans : casta primum a vino ; ut possis esse casta ab adulterio..... Nam si Judith bibisset, dormisset cum adultero.* Idem, ibid., num. 40.

[11] *Quid etiam tres libri Salomonis, unus de Proverbiis, alius Ecclesiastes, tertius de Canticis canticorum, nisi trinæ hujus ostendunt nobis Sapientiæ sanctum Salomonem fuisse solertem.* Ambros., *Prolog. in Lucam*, pag. 1262.

[12] *Salomon ait : Quia* invidia diaboli mors intravit in orbem terrarum (Sap. II, vers. 24). Ambros., lib. *de Paradiso*, cap. 12, num. 54, pag. 169.

[13] *Pulchre istud exposuit nobis Salomon dicens :* Narratio justi semper sapientia : stultus autem sicut luna mutatur (Ecclesiastici, cap. XXVII, vers. 12). Ambros., *in Psal.* XXXVI, num. 64, pag. 807.

[14] *Considera illum de quo ait in Ecclesiastico Syrach.* Omnis homo transgrediens in lecto suo, contemnens et dicens in anima sua : Quis me videt? etc. (Ecclesiast., cap. XXIII, vers. 25). Ambros., lib. I *de Interpellat. Job*, cap. 3, num. 6, pag. 627.

[15] *Esther ait :* Non des virgam regni tui iis qui non sunt. Ambros., *in Psal.* XXXVI, num. 78, pag. 813.

[16] *In Heremiæ quoque libro unum Deum Scriptura dicit.... itaque sic habes :* Hic Deus noster et non reputabitur alius ad eum, etc. (Baruch., cap. III, vers. 36). Ambros., lib. I *de Fide*, cap. 3, num. 28, pag. 449, et lib. I *de Pœnit.*, cap. 9, num. 42, p. 402.

[17] *Ezechiel dicit :* Ecce venit Dominus omnipotens, et quis sustinebit diem adventus ejus. etc. (Malach., cap. III, vers. 2). Ambros., *in Psal.* XXXVI, num. 26, pag. 789.

[18] *Cantaverunt Hebræi, cum vestigia eorum tactu flammæ rorantis humescerent, et intus extraque ardentibus omnibus; solos tamen ignis innoxius lamberet nec adureret.* Ambros., lib. VI, in *Lucam*, num. 7, pag. 1385. Vide, lib. I, *de Fide*, cap. 4, num. 33, pag. 450.

[19] *Ingemuit Susanna, et dixit :* Angustiæ mihi adsunt undique : sin enim hoc fecero, morte æterna peribo : sin autem, non effugiam manus vestras (Daniel., cap. XIII, vers. 22). Ambros., lib. *de Fuga sæculi*, cap. 9, pag. 438. Vide lib. III *de Spiritu Sancto*, cap. 6, num. 43, pag. 673, et *in Psal.* CXVIII, *Serm.* 3, num. 41, pag. 1007.

[20] *Daniel sacerdotum furta prodebat, et superstitiones eorum redarguebat, ostendens nulla veritate subnixas, sed fraudibus adumbratas.* Ambros., lib. I *de Jacob et vita beata*, cap. 8, num. 36, pag. 457.

leurs impostures; et celle de Daniel [1] jeté dans la fosse aux lions. Il ne s'explique pas sur la canonicité du second livre des Macchabées, mais on ne peut douter qu'il ne le crût authentique, puisqu'il rapporte fort au long le martyre du saint vieillard Eléazar, qu'il dit [2] avoir été de la race sacerdotale et un docteur de la loi; celui des sept frères [3] Macchabées et de leur mère, dont il relève le courage invincible. Il paraît persuadé [4] qu'Esdras rétablit de mémoire les livres de l'Ecriture. Il cite [5] le quatrième de ceux qui portent son nom, en conseille [6] la lecture et le relève au dessus des philosophes. «Qui est, dit-il [7], le premier d'Esdras ou de Platon? Saint Paul ne s'est point attaché aux opinions de Platon, mais il a suivi ce qu'Esdras a enseigné. Esdras, suivant la révélation qu'il en avait eue, a dit que les Justes seront avec Jésus-Christ et avec les Saints. Socrate a dit aussi qu'il se hâte d'aller avec ses dieux et avec les hommes de bien. Convenons donc que ce qu'il y a de meilleur dans les livres des philosophes vient de nous. Socrate ne pouvait autoriser ce qu'il a dit : mais nous, nous avons l'autorité de la loi de Dieu. »

Sur les livres du Nouveau-Testament.

11. A l'égard des livres du Nouveau Testament, on peut remarquer que saint Ambroise [8] reçoit l'histoire de la femme adultère rapportée dans le chapitre VIII de saint Jean, et qu'il l'allègue [9] même plusieurs [10] fois. Il attribue [11] à saint Paul l'Epître aux Hébreux; la seconde Epître de saint Pierre; celle de saint Jude [12]; la seconde [13] de saint Jean, aux Apôtres dont elles portent le nom. En parlant de la seconde de saint Jean, il dit qu'elle est d'un homme saint et qui parlait par le Saint-Esprit. Dans le chapitre cinquième de la première Epître de saint Jean, il joint les versets six et huit, passant le septième où nous lisons: *Tres sunt qui testimonium dant in cælo, Pater, Verbum et Spiritus Sanctus, et hi tres unum sunt;* il lit les deux autres versets en cette sorte [14]: *Per aquam et Spiritum venit Christus Jesus, non solum in aqua, sed per aquam et sanguinem. Et Spiritus testimonium dicit, quoniam Spiritus est veritas : quia sunt tres testes, Spiritus, aqua, sanguis, et hi tres unum sunt.* Il cite [15] l'Apocalypse sous le nom de saint Jean l'Evangéliste [16].

Sur divers endroits de l'Ecriture

12. Comme nous l'avons déjà remarqué, saint Ambroise met la création du monde au

[1] *Neget beatum... Daniel sanctum cum inter leones staret intrepidus, et prandium ei raptus ab angelo Propheta deferret. Non utique ideo beatus, quia alienum prandebat prandium : sed quia meritis suis impasta leonum ora claudebat.* Ambros., lib. II *de Jacob et vita beata,* cap. 9, num. 39, pag. 474. Vide eumdem Ambros., in *Psal.* 36, num. 11, pag. 781.

[2] *Nec te, Eleazare, prætermittam, utpote sacerdotum sacerdos, sed tuis juvandus orabis : qui genere sacerdos, peritus in lege, maturus ævi, cum oblatus esses Antiocho persecutori, nec tentamentis potuisti capi, nec præmiis inflecti, nec suppliciorum acerbitatibus frangi,* etc. Ambros., lib. II *de Jacob et vita beata,* cap. 10, num. 40.

[3] Idem, ibid., cap. 11 et cap. 12, pag. 475 et seq.

[4] *Esdras memoria Scripturas reddidit.* Ambros., *Epist.* 63, num. 30, pag. 1030.

[5] *In Esdræ libris legimus :* Quia cum venerit judicii dies, reddet terra defunctorum corpora, et pulvis reddet eas, quæ in tumulis requiescunt, reliquias mortuorum (IV Esdræ, cap. VII, vers. 32). Ambros., lib. *de Bono mortis,* cap. 10, num. 45, pag. 407.

[6] *Tibi Esdræ librum legendum suadeo, qui et illas philosophorum nugas despexerit; et abditiore prudentia, quam collegerat ex revelatione, perstrinxerit eas, (animas) substantiæ esse superioris.* Ambros., *Epist.* 34, pag. 922.

[7] *Quis utique prior, Esdras an Plato? Nam Paulus Esdræ, non Platonis secutus est dicta. Esdras revelavit secundum collatam in se revelationem justos cum Christo futuros, futuros cum sanctis. Hinc et Socrates ille festinare se dicit ad illos optimos viros. Nostra sunt itaque quæ in philosophorum litteris præstant : et ille posuit ea quorum proprium testimonium non habebat : nos divini præcepti habemus auctoritatem,* etc. Ambros., lib. *de Bono mortis,* cap. 11, num. 51, pag. 410.

[8] *Semper quidem decantata quæstio et celebris absolutio fuit mulieris ejus quæ in libro Evangelii quod secundum Joannem scribitur, adulterii rea oblata est Christo.* Ambros., *Epist.* 26, num. 2, pag. 894.

[9] Ambros., *Epist.* 25, num. 4 et seq., et lib. II *de Interpellat. David.,* cap. 5, num. 20, pag. 645.

[10] Idem, *Epist. 26 ad Irenæum,* pag. 894 et seq.

[11] *Auctoritatem aiunt (novatiani) apostolicæ sibi suffragari sententiæ, allegantes scriptum ad Hebræos :* Impossibile est enim hos qui semel illuminati sunt, etc. (Hebr. VI, vers. 4). Ambros., lib. II *de Pœnit.,* cap. 2, num. 6, pag. 417, et lib. *de Fuga sæculi,* cap. 3, num. 16, pag. 424.

[12] *Cum Petrus Apostolus in Epistola sua scripserit operatam Domini misericordiam, per passionem crucis, ut nos, inquit, faceret divinæ consortes naturæ.* II. Petr., cap. 1, vers. 4). Ambros., lib. *de Incarnat.,* cap. 8, num. 82, pag. 722.

[13] *Dictum est ab Angelo Michaele in Epistola Judæ :* Imperet tibi Dominus (Judæ, vers. 9). Ambros., lib. VI *in Lucam,* num. 43, pag. 1393.

[14] *Cum et alius vir Sancto loquutus Spiritu, dixerit declinandas hujusmodi bestias (hæreticos) nec salutatione recipiendas neque congressu* (II Joan., vers. 10). Ambros., *Epist.* 2, num. 4, pag. 811.

[15] Ambros., lib. III *de Spiritu Sancto,* cap. 10, num. 67, pag. 673.

[16] *Omnipotentem etenim Christum supra docuimus, et in Joannis Evangelistæ Apocalypsi... significatum.* Ambros., lib. *de Incarnat.,* cap. 10, num. 114. p. 728. Vide idem, *in Psal.* 1, num. 54, pag. 763, *in Psal.* XL,

de l'Ancien-Testament.

printemps [1]; il autorise ce sentiment par ce passage de l'Exode : *Ce mois ci est le commencement des mois, c'est le premier de l'année ;* et il dit que l'on récitait ces paroles aux nouveaux baptisés. Bède [2] a donné les Actes d'un concile tenu en Palestine par Théophile évêque de Césarée, et par ordre du pape Victor, où il fut décidé que le monde avait été créé au printemps : mais ces Actes [3] paraissent peu dignes de foi, et Bède est trop éloigné du temps où on les suppose écrits, pour leur donner de l'autorité. Saint [4] Ambroise dit que par les quatre fleuves du Paradis terrestre les grecs entendent le Gange, le Nil, l'Euphrate et le Tigre. Nous lisons dans la Vulgate, au chapitre IV de la Genèse, verset 24e, que l'*on vengera sept fois la mort de Caïn, et celle de Lamech septante fois sept fois.* Saint [5] Ambroise, et avant lui saint [6] Basile, ont entendu autrement ce passage et l'ont expliqué ainsi : On se vengera sept fois de Caïn, et septante fois sept fois de Lamech. Ce sens supposé, Lamech dit : si Caïn avait été puni sept fois, il devait l'être lui-même septante fois sept fois, parce que Caïn n'avait point eu d'exemple de la manière dont Dieu devait punir l'homicide ; au lieu que Lamech ayant été témoin de la punition de Caïn, n'avait pas laissé de commettre un semblable crime. Les versions syriaque [7] et arabique [8] favorisent cette explication. Saint Ambroise [9] met aussi le commencement du Déluge au printemps; il croit qu'il a été universel; que ce fut le Saint-Esprit [10] et non pas le vent qui fit diminuer les eaux du déluge ; que la montagne sur laquelle l'Archarche s'arrêta [11] s'appelait la montagne du Carré. La Paraphrase chaldaïque [12] l'appelle *Cardu*, et la version syriaque *Carda*. D'après saint Ambroise, Enoch et Elie ont [13] transporté dans le ciel les trésors de leurs vertus; Mathusalem [14] a survécu au Déluge, ce qui paraît incroyable, puisqu'il n'est pas excepté du nombre de ceux qui périrent par les eaux. Néanmoins dans quelques exemplaires des Septante on lisait que ce Patriarche avait vécu quatorze ans après le Déluge. D'autres exemplaires, trois [15] grecs, un latin et un syriaque [16], mettaient sa

num. 26, pag. 878, et lib. *de Virginitate*, cap. 14, num. 86, pag. 234.

[1] *Ut ostenderet Scriptura veris tempora in constitutione mundi, ait :* Mensis hic vobis initium mensium, primus est vobis in mensibus anni. (Exod. 12, vers. 2). *Primum mensem vernum tempus appellans... regeneratis itaque dicitur : Mensis hic vobis initium mensium, primus est vobis in mensibus anni.* Ambros., lib. I in *Hexam.*, cap. 4, num. 13 et 14, pag. 7.

[2] *Quatuor mundi tempora accipiuntur, ver, æstus, autumnus, hyems. Quod ergo tempus primum factum in mundo ? Episcopi responderunt, vernum,* etc. Beda, *de Æquinoctio*, pag. 232, tom. II.

[3] Voyez M. Tillemont, tome III de son *Histoire ecclésiastique*, p. 632 et 633, et notre tome II p. 531.

[4] *Hæc igitur quatuor sunt flumina..... (paradisi) Ganges, secundum græcos, qui fluit contra Indiam. Geon autem Nilus, qui circuit terram Ægypti vel Æthiopiam. Mesopotamia autem dicitur, quod Tigris et Euphrates incluserint eam ; eo quod inter duo hæc flumina constituta sit, quod etiam longe positis nomen ipsum et opinio communis expressit.* Ambros., lib. *de Paradiso*, cap. 3, num. 14. pag. 150.

[5] *Unde in Lamech septuagesies septies vindicatur, quia gravior culpa ejus est, qui nec post damnationem se correxit alterius. Cain impetu quodam improvido ante peccaverat : Lamech utique quod in altero reprehensum adverterat, cavere debuerat.* Ambros., lib. II *de Cain et Abel*, num. 38, pag. 234.

[6] *Septies enim vindicatum est de Cain: de Lamech vero in simile peccatum lapso septuagesies septies.* Basil., *In regulis brevius tractatis*, cap. 47, pag. 431. tom. II.

[7] *Nam septuplum rependetur Caino : Lamech vero septuagesies septies.* Tom. I *Bibliorum polyglottorum*, pag. 18.

[8] *Si multum animadversum est in Cain, in Lamech etiam magis ac magis.* Ibid., pag. 19.

[9] Ambros., *de Arca et Noe*, num. 60, pag. 253.

[10] Et induxit Dominus spiritum super terram et cessavit aqua. (Genes., cap. 8, vers. 1) *Non puto hoc ita dictam, ut Spiritus nomine ventum accipiamus. Neque enim ventus poterat siccare diluvium. Alioquin cum mare ventis exagitetur quotidie, exinaniretur profecto. Nam quomodo non evacuaretur mare ventorum vi, cui cessisset toto diffusum orbe diluvium usque ad Herculis, ut aiunt, columnas et mare magnum tectis montium excelsorum verticibus exæstuans? Spiritus igitur divini virtute invisibili diluvium illud repressum esse non dubium est, cœlesti operatione non flatu.* Ambros., lib. *de Noe et Arca*, cap. 16, num. 58, pag. 251.

[11] *Tunc ergo sedit arca, hoc est, in mense septimo septima et vigesima mensis super montem Quadrati.* Ambros., ibid., cap. 17, num. 60, pga. 253.

[12] Tom. I *Bibliorum polyglottorum*, pag. 31.

[13] *Dives Enoch, qui quod habuit secum transtulit, et omnem illum bonitatis suæ censum cœlestibus intulit receptaculis. Qui ideo raptus est, ne cor ejus malitia mutaret. Dives Elias, qui virtutum suarum thesauros curru igneo sublimis sedibus æthereis invexit.* Ambros., *Epist.* 38, num. 7, pag. 942.

[14] *De Mathusala quid dicam? Cujus ultra diluvium numerantur anni, ut quoniam solus est Christus, cujus vita nullam sensit ætatem, in majoribus quoque suis non sensisse diluvia videretur.* Ambros., lib. III *in Lucam*, num. 48, pag. 1332.

[15] Vide *notas Patrum Benedictorum in hunc Ambrosii locum.*

[16] *In quibusdam etiam codicibus græcis tribus, uno latino, et uno etiam syro inter se consentientibus, inventus est Mathusalem sex annis ante diluvium esse defunctus.* August., lib. XV *de Civit. Dei*, cap. 13, pag. 394, tom. VII.

mort six ans avant le déluge : mais les uns et les autres s'éloignaient du texte hébreu, qui met la mort de Mathusalem l'année même du déluge; et c'est à cette leçon qu'il faut s'en tenir, suivant la règle établie par saint Augustin [1], qu'en cas de variété entre les exemplaires grecs et hébreux sur des faits qui enferment contradiction, on doit s'en rapporter plutôt à l'original qu'à la traduction. Saint [2] Jérôme et saint Augustin [3] ont traité à fond cette difficulté qui était célèbre de leur temps. C'est encore une opinion de saint Ambroise, qu'Abraham [4] avant sa vocation était dans l'erreur des Chaldéens. Il dit que [5] Melchisédech n'était pas un ange, mais un homme saint et prêtre de Dieu; qu'il était la figure de Jésus-Christ qui est sans père selon sa naissance temporelle, et sans mère selon sa divine génération; que les trois hommes qui apparurent [6] à Abraham [7] représentaient les trois Personnes de la Trinité. Il excuse [8] l'inceste des filles de Loth; « elles étaient, dit-il, persuadées de la ruine totale du genre humain, et ce ne fut que pour l'empêcher qu'elles donnèrent dans cet excès et non pour contenter leur sensualité: » mais il ne croit pas que cette raison ait lieu pour excuser Loth, lui qui avait appris de l'ange que Sodome seule périrait, et non le monde entier. Les filles de Loth n'ont pas paru excusables à saint Augustin qui dit [9] qu'elles auraient dû plutôt se résoudre à n'être jamais mères, que d'abuser ainsi de leur père; pouvant [10] surtout apprendre de lui si l'opinion où elles étaient que le monde entier était détruit, avait quelque fondement. Il est aussi à remarquer que saint Ambroise n'a pris la défense des filles de Loth [11], que pour combattre les manichéens, qui rejetaient l'Ancien Testament comme l'ouvrage d'un mauvais principe, sous le faux prétexte qu'on y approuvait les crimes les plus énormes. C'est dans le même esprit que saint Ambroise tâche de justifier l'action de Thamar, prétendant [12] qu'elle n'avait point pour principe une passion criminelle comme celle de Juda, mais le désir seul d'avoir des enfants de la famille avec laquelle elle s'était alliée : aussi continue-t-il, Juda dit [13]: *Elle est plus juste que moi*, reconnaissant qu'il lui avait fait injustice en ne lui tenant point la parole qu'il lui avait donnée, et en lui donnant occasion de faire ce qu'elle avait fait. « Nous ne prenons pas, ajoute saint Ambroise [14], la défense

[1] *Cum diversum aliquid in utriusque codicibus invenitur, quando quidem ad fidem rerum gestarum utrumque esse non potest verum, ei linguæ potius credatur, unde est in aliam per interpretes facta translatio.* Idem, ibid.

[2] Hieronym., lib. *Quæst. hebraic.*, pag. 512 et 513.

[3] Augustin., lib. XV *de Civitate Dei*, cap. II et XIII.

[4] *Quamdiu Chaldæus fuit* (*Abraham*) *hoc est non solum in regione sed etiam in opinione Chaldæorum non poterat Deum videre, quem intra mundum quærebat*, etc. Ambros., lib. *de Abraham*, num. 9, pag. 316.

[5] *Melchisedech per quem Abraham hostias suas obtulit, non angelum utique secundum judaica ludibria intelligit Ecclesia, sed virum sanctum, ac sacerdotem Dei, qui typum gerens Domini et sine patre et sine matre, sine generationis enarratione, et sine initio, et sine fine describitur; ut ostenderet sempiternum Filium Dei in hunc mundum esse venturum, qui et sine patre secundum incarnationem natus est, et sine matre secundum divinam generationem; et sine enarratione generationis; quia scriptum est :* Generationem quis enarrabit? Ambros., lib. III *de Fide*, cap. II, num. 88, pag. 513.

[6] *Ecce tres viri stabant secus illum* (Genes. 18, vers. 2), *vide primo fidei mysterium. Deus illi apparuit, et tres adspexit; cui Deus refulget, Trinitatem videt, nec sine Filio Patrem suspicit, nec sine Spiritu Sancto Filium confitetur.* Ambros., lib. I *de Abraham*, cap. 5, num. 33, pag. 295.

[7] Genes. XVIII, 22.

[8] *Excusantur autem filiæ sancti Loth, quia putaverunt non vicinæ regionis sed totius orbis fuisse illud excidium, et se solas cum patre superstites ex omnibus populis remansisse. Et ideo ne genus deficeret humanum, paternum petiisse concubitum, ut semen generationis humanæ de patre suo resuscitarent. Non ergo libidinis vitium fuit, sed generationis remedium, quod non puto criminis duci loco..... Non mirum si puellas decepit opinio, quæ putarent totius populos orbis periisse. Non eadem esset Loth sancti excusatio, qui audierat ab angelis locum illum, non totum mundum esse periturum.* Ambros., lib. I *de Abraham*, cap. 7, num. 56, pag. 300 et 301.

[9] *Potius quidem nunquam esse matres, quam sic uti patre debuerunt.* Augustin., lib. XXII *contra Faustum*. cap. 43, pag. 386, tom. III.

[10] Vide Esthium, in cap. XIX *Genes.*, vers. 31, pag. 51, tom. I *magnorum Bibliorum*, edit. Paris., ann. 1644.

[11] Voyez la note des Bénédictins sur le premier livre sur Abraham, chap. 6, pag. 30.

[12] *Hæc mulier non tam famosa, quam justa; non enim temporalis usum libidinis requisivit, sed successionis gratiam concupivit.* Ambros., lib. III in *Lucam*, num. 18, pag. 1320.

[13] *Justificata est Thamar magis quam ego; propter quod non dedi eam selon filio meo.* (Genes., cap. 38, vers. 26). Ambros., ibid.

[14] *Sed non ita illam defendimus, ut istum accusemus : immo utrumque excusamus; non autem nos, sed mysterium quod copulæ illius fructus expressit.* Ambros., ibid., num. 19.

de Thamar au préjudice de Juda, mais nous excusons l'un et l'autre, ou plutôt ce n'est pas nous qui les excusons ; le mystère caché sous cette action la justifie. Pharès et Zaram furent les seuls enfants de Thamar ; et après les avoir mis au monde elle passa le reste de ses jours dans la viduité [1]. »

Il croit [2] que ce fut le Fils de Dieu qui apparut à Moïse dans le buisson ardent; qu'Aaron ne fit pas un veau d'or entier [3] mais seulement la tête, action qu'il n'ose ni excuser ni condamner ; que les Lévites [4], en conséquence de l'ordre de Moïse, ne tuèrent que trois milles hommes coupables d'idolâtrie. Il met [5] Débora au nombre des veuves, et lui donne [6] pour fils Barach : mais saint Jérôme nie [7] l'un et l'autre. Quoiqu'il condamne le vœu de Jephté d'imprudence [8] et de cruauté [9], qui méritait d'être expié par des larmes, il ne le condamne pas néanmoins pour l'avoir exécuté, et il semble croire [10] que Jephté ne pouvait s'en dispenser. Il dit que Samuël [11] apparut véritablement à Saül et lui prédit ce qui devait arriver; qu'Elisée nourrit [12] cent personnes avec dix pains d'orge et qu'il y en eut même de reste [13]: l'Ecriture en marque vingt ; et saint Ambroise en compte autant dans son troisième [14] livre *des Offices*. Il marque que Naaman outre la guérison [15] de son corps, reçut aussi celle de l'âme ; et que renonçant au culte des faux dieux, il promit de ne plus sacrifier à l'avenir qu'au vrai Dieu. Il semble ne pas douter du salut de Salomon, car il lui donne le titre de saint [16], à quoi il ajoute que les Juifs le tenaient pour le Christ. Il croit [17] qu'Isaïe fut scié par le milieu du corps, et que c'est lui dont parle saint Paul, lorsqu'il dit [18] des Saints de l'Ancien Testament : *Quelques-uns ont été sciés*. C'était du temps de saint Ambroise une tradition qu'Isaïe [19] ou quelque autre Prophète étant en prison ou sur le point d'être condamné à mort, le diable lui apparut et s'offrit de lui sauver la vie s'il voulait dire que ce n'était pas au nom du Seigneur qu'il avait parlé ; mais ce Prophète aima mieux mourir pour la vérité, que de sauver sa vie à cette condition. Il [20] rejette le sentiment des Juifs qui, par

[1] *Nunquam postea virum experta est* (*Thamar*) *amictum viduitatis sumpsit a coitu.* Ambros., ibid., num. 18.

[2] *Quis est in rubo visus Moysi, nisi primogenitus Dei Filius?* Ambros., in *Psal.* 43, num. 15, p. 893.

[3] *Coactus Aaron petiit annulos eorum et inaures mulierum : quæ tradita in ignem misit, et conflatum est caput vituli..... Neque excusare tantum sacerdotem possumus neque condemnare audemus.* Ambros. *Epist.* 66, num. 2 et 3, pag. 1054.

[4] *Occisa quidem scribuntur tria millia hominum.* Ambros., ibid., pag. 1056.

[5] *Prolixum est complecti omnes* (*viduas*) *cognoscite aliquas et præcipue Debboram, cujus nobis prodidit Scriptura virtutem.* Ambros., lib. *de Viduis*, cap. 8, num. 43, pag. 197.

[6] *In mulieris* (*Debboræ*) *manu summam fuisse victoriæ docet Barach filius dicens :* Nisi tu veneris mecum, non ibo, quia novi diem in qua dirigit Dominus angelum suum meçum. (Judic., c. 4, vers. 8). Ambros., ibid., num. 46, pag. 198.

[7] *Quidam imperite, et Debboram inter viduas numerant, ducemque Barach arbitrantur Debboræ filium, cum aliud Scriptura commemoret*, Hieron., *Epist.* 47, *ad Furiam*, pag. 561, tom. IV.

[8] *Jephte victor ab hoste remeavit : sed vexilla referens triumphalia, suo victus est sacramento, ut pietatem occurrentis filiæ parricidio remunerandam putaret. Primum omnium quid opus fuit tam facile jurare, et incerta vovere pro certis, quorum nesciret eventum? Deinde ad quid sacramenta tristia Domino Deo reddit, ut cruentis solvat sua vota funeribus?* Ambros., in *Apologia David*, cap. 4, num. 16, pag. 681.

[9] *Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit etiam ipse qui fecit.* Ambros., lib. III *de Officiis*, cap. 12, num. 78.

[10] *Non possum accusare virum qui necesse habuit implere quod voverat : sed tamen miserabilis necessitas, quæ solvitur parricidio.* Ambros., ibid.

[11] *Samuel post mortem, secundum Scripturæ testimonium futura non tacuit.* Ambros., lib. I in *Lucam*, num. 33, pag. 1277.

[12] *Itaque decem panes hordeaceos dividere in plebem jussit ministro.* (*Elisæus*) Ambros., lib. VI in *Hexam.*, cap. 2, num. 6, pag. 115.

[13] IV Reg. 1, 42.

[14] Ambros., lib. III *de Officiis*, cap. 1, num. 6, pag. 109.

[15] *Abluitur caro* (*Naaman*) *affectus abluitur. Non enim magis corporis quam mentis lepram video fuisse mundatam ; quando post baptismum, veteris erroris colluvione detersa, negat se diis alienis hostias, quas spoponderat Domino, esse libaturum.* Ambros., lib. IV in *Lucam*, num. 51, pag. 1348.

[16] *Quid de Salomone sancto loquar, cujus posteriora cum gravi errore non careant, vulgus tamen judaicum ipsum existimat venisse pro Christo?* Ambros., in *Apologia David*, num. 13, pag. 680.

[17] *Neget quis beatum Esaiam, cum medius secaretur.* Ambros., lib. II, num. 39, pag. 474.

[18] *Sic et ad Hebræos habes, in caprinis pellibus ambulabant, secti sunt..... cum Esaias sectus esse doceatur.* Ambros., in *Luc.*, num. 122, pag. 1530.

[19] *Fertur Prophetæ cuidam et plerique ferunt quod Esaiæ in carcere posito, cum mole imminentis urgeretur exitii, dixisse diabolum : Dic quia non a Domino locutus es quæ dixisti, et omnium in te mentes affectusque mutabo, ut qui indignantur, injuriam, absolutionem conferant. Sed ille gratius judicavit pro veritate supplicium, quam pro adulatione beneficium.* Ambros., in *Psalm.* 118, num. 32, pag. 1124.

[20] *Hierusalem ab exercitu obsessa est et expugnata a romano duce, unde Judæi putaverunt tunc factam*

l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel, entendaient les profanations du Temple faites par les Romains, et il soutient que cette prophétie n'aura son accomplissement qu'à l'avénement de l'Antechrist.

Sur divers endroits du Nouveau-Testament.

13. Lorsque saint Matthieu dit de Joseph qu'il n'avait point connu Marie quand elle enfanta son premier né, cela ne signifiie point, dit saint Ambroise, qu'il l'ait [1] connue depuis: la particule *donec*, jusqu'à ce que, ne marquant pas en cet endroit que la chose dont on parle soit arrivée après cela, mais seulement qu'elle n'arrivera pas jusqu'à ce temps. C'est dans [2] le même sens que le Seigneur dit dans Isaïe [3], qu'il sera le Dieu de son peuple jusqu'à leur plus grande vieillesse; et que Dieu le Père dit à son Fils [4]: *Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marche-pieds.* On ne peut conclure de ces sortes d'expresions ni que le Fils de Dieu cessera de s'asseoir à la droite de son Père, quand il aura mis tous ses ennemis sous ses pieds; ni que le Seigneur cessera quelque jour d'être le Dieu de son peuple. C'est donc mal-à-propos que les ennemis de la virginité perpétuelle de Marie l'ont combattue par cet endroit de l'Evangile : ces mots *jusqu'à ce que*, marquant quelquefois un temps certain, et quelquefois un temps indéfini. Cette observation est de saint Jérôme [5], qui s'en sert pour réfuter l'erreur d'Elvidius: ce Père cite entre autres passages de l'Ecriture celui où Jésus-Christ dit à ses Apôtres [6]: *Je suis avec vous jusqu'a la fin du monde.* « Est-ce donc, dit ce saint Docteur, qu'après la fin du monde, Jésus-Christ se séparera de ses Disciples, et qu'ils seront privés de sa compagnie, lorsqu'étant assis sur douze trônes ils jugeront les douze tribus d'Israël? » Il allègue encore ce que dit saint Paul [7], que Jésus-Christ doit régner jusqu'à ce que son Père lui ait mis tous ses ennemis [8] sous ses pieds; et cet endroit du psaume où nous lisons [9]: que comme les servantes jettent les yeux sur les mains de leurs maitresses, ainsi David jette les yeux sur le Seigneur son Dieu, et les tiendra toujours arrêtés sur lui jusqu'à ce qu'il en ait pitié: l'intention de ce Prophète n'étant pas de ne plus regarder le Seigneur quand il aura ressenti les effets de sa miséricorde. Saint Isidore croit que les Mages [10] étaient effectivement magiciens; qu'ils tiraient leur [11]

abominationem desolationis, eo quod caput porci in templum jecerint illudentes Romani judaicæ ritum observantiæ. Quod ego nec furens dixerim : abominatio enim desolationis execrabilis adventus Antichristi est, eo quod sacrilegiis in faustis mentium interiora contaminet, etc. Ambros., lib. X in *Lucam*, num. 15, pag. 1507.

[1] *Considerandum etiam quare non regressum dixerit corvum:* Donec siccaret aqua terra (Genes. 8, vers. 7), *quasi vero postea sit regressus. Sed hæc locutio familiaris est Scripturæ divinæ. Si quidem et in Evangelio habes scriptum de sancta Maria, quod* non cognoverit eam Joseph donec peperit Filium, *cum utique nec postea cognoverit.* Ambros., lib. *de Noe et Arca*, cap. 17, num. 63.

[2] *Simul etiam movere non debet quod ait Evangelista :* Non cognovit eam donec peperit filium ; *illud enim vel idioma Scripturæ est, sicut habes alibi ; et donec senescatis ego sum : numquid post illorum senectutem Deus esse desivit? Et in Psalmo :* Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos, scabellum pedum tuorum. *Numquid postea non sedebit ?* etc. Ambros., lib. II in *Luc.*, num. 6, pag. 1284.

[3] Isaïe XLVI, 4.

[4] Psal. CIX, 2, 2.

[5] Hieronym., lib. *de Perpetua virginitate beatæ Mariæ, adversus Helvidium*, pag. 133, tom. IV.

[6] *Salvator in Evangelio ad Apostolos :* Ecce ego, *inquit,* vobiscum sum omnibus diebus usque ac consummationem sæculi; *ergo post consummationem sæculi a discipulis suis Dominus abscedet: et tunc quando in duodecim soliis judicaturi sunt duodecim tribus Israel, Domini consortio fraudabuntur ?..... Quid sibi vult hoc quod ait (Apostolus) : Oportet enim illum regnare, donec ponat omnes inimicos sub pedibus ejus ? Numquid tandiu regnaturus est Dominus donec incipiant esse inimici sub pedibus ejus ; et postquam illi sub pedibus fuerint regnare desistet, cum utique tunc magis regnare incipiet, cum inimici cœperint esse sub pedibus? David quoque in quarto graduum Psalmo :* Sicut oculi ancillæ in manibus dominæ suæ, ita oculi nostri ad Dominum Deum nostrum, donec misereatur nostri. *Ergo tandiu Propheta oculos habebit ad Dominum, quandiu misericordiam oculos torquebit in terram?* Hieronym., ibid., pag. 133.

[7] I Cor. XV, 25.

[8] Psal. CXXII, 3.

[9] Isidorus Pelusiota, lib. I *Epist.* 18.

[10] *Magi qui licet magicis artibus, cum reconciliandæ sibi divinitati studium impendunt, ortum in terris Domini crediderunt... Sed tamen qui sunt isti magi, nisi qui, ut historia quædam docet, a Balaam genus ducunt, a quo prophetatum est :* Orietur stella ex Jacob ? *Isti ergo sunt non minus fidei quam successionis hæredes. Iste stellam vidit in spiritu, isti viderunt oculis et crediderunt. Viderunt novam stellam quæ non erat visa a creatura mundi. Viderunt novam creaturam, et non solum in terra sed etiam in cœlo gratiam novi hominis requirebant, secundum quod Moyses prophetice posuit quia* orietur stella ex Jacob et exurget homo ex Israel. *Et cognoverunt hanc esse stellam quæ hominem Deumque significat.* Ambros., lib. II in *Lucam*, num. 47 et 48, pag. 1297.

[11] *Vultis scire quam bonum meritum habeant ?*

origine de Balaam; qu'à la vue du [1] nouvel astre que Balaam n'avait vu qu'en esprit, et qui jusque-là n'avait été vu de personne, ils connurent qu'il annonçait la naissance d'un homme-Dieu et qu'ils crurent en lui: reconnaissant [2] sa puissance par l'or qu'ils lui offrirent, sa divinité par l'encens, et la résurrection de son corps par la myrrhe. On lit dans l'histoire [3] de France que nos rois, pour imiter les Mages, offraient dans trois coupes dorées et émaillées, de l'or, de l'encens, et de la myrrhe, en cette manière : trois chevaliers-chambellans du roi lui présentaient l'un après l'autre chacun une de ces coupes en s'agenouillant devant; et le roi les offrait ensuite à l'archevêque, en s'agenouillant devant lui et en baisant sa main à chaque fois : la première offrande était de l'or, la seconde de l'encens, la troisième de la myrrhe. Saint Ambroise [4] met dans la généalogie de Jesus-Christ deux Joachim ou Jéchonias, l'un avant la captivité de Babylone, et l'autre pendant cette captivité. Il dit que sainte Elisabeth [5] était comme la sainte Vierge, de la tribu de Juda : ce qui ne s'accorde pas avec l'Evangile qui la fait naître de la race d'Aaron. Selon saint Ambroise, Simon [6] le Cyrénéen, que les soldats contraignirent de porter la croix de Jésus-Christ, était gentil et non pas juif. Il croit [7] que Jésus-Christ fut attaché nu sur la croix : ce qu'on remarque aussi [8] dans plusieurs Martyrs condamnés à mort; que la croix sur laquelle Jésus-Christ [9] fut attaché, était placée au lieu même où Adam, le père de tous les hommes, avait été enterré, étant convenable que les prémices de notre vie fussent mises en l'endroit même où l'avaient été les prémices de la mort. Des deux [10] larrons crucifiés avec Jésus-Christ il n'y en eut qu'un seul qui blasphémât contre lui, savoir celui qui ne se convertit point; et parce que l'Ecriture semble dire de tous deux qu'ils blasphémèrent, saint Ambroise rapporte plusieurs expressions semblables, qui, bien qu'énoncées en termes pluriels, doivent néanmoins se prendre au singulier, comme lorsqu'il dit dans les Psaumes: *Les Rois de la terre et les princes se sont élevés et ont conspiré contre le Seigneur et contre son Christ;* car saint Pierre, dans les Actes, ne nomme point d'autre roi qui ait conspiré contre Jésus-Christ qu'Hérode, et point d'autre prince qui se soit élevé contre lui que Pilate. On doit de même entendre au singulier ce que dit saint Paul aux Hébreux, que les saints de l'Ancien-Testament ont été couverts de peaux de brebis et de chèvres, qu'ils ont été sciés, qu'ils ont fermé la gueule des lions, puisqu'il n'y a eu qu'Elie qui se soit couvert de peaux, qu'Isaïe qui ait été scié, et que Daniel qui ait vécu au milieu des lions sans en être blessé. Saint Ambroise pa-

[1] *Vultis scire quam bonum meritum habeant?* (*Magi*) *Stella ab his videtur: et ubi Herodes est non videtur; ubi Christus est rursus videtur et vitam monstrat.* Ambros., lib. II in *Lucam*, num. 45, pag. 1296.

[2] *Ille thesaurus fuit de quo majorum viri, aurum, thus, myrrham, cum adorent Dominum protulerunt: auro regis potentiam declarantes, Deum thure venerantes, myrrha resurrectionem corporis confitentes.* Ambros., lib. *de Viduis*, cap. 5, num. 30, pag. 194. Vide lib. I *de Fide*, num. 31, pag. 449 et lib. II in *Lucam*, num. 44, pag. 2296.

[3] Guillaume de Peyrat, dans ses *Antiquités de la Chapelle et Oratoire du roi*, livre II, page 708, edit. de Paris en 1645.

[4] *Duos Joachim, hoc est duos Jechonias fuisse historia indicat: unum ante transmigrationem generatum, id est, patrem et filium.* Ambros., lib. III in *Lucam*, num. 46, pag. 1331.

[5] *Cognata quoque Mariæ inducitur Elisabeth...., Cognatæ ergo, quia ambæ Israelitæ erant, simul et cognatæ, qui ambæ erant ex tribu Juda.* Ambros., lib. III in *Lucam*, num. 5, pag. 1315.

[6] *Non Judæus est* (*Simon*) *qui crucem portat, sed alienigena atque peregrinus: nec præcedit sed sequitur.* Ambros., lib. X in *Lucam*, num. 107, pag. 1527.

[7] *Refert ergo considerare qualis ascendit. Nudum video... victus est Adam qui vestimenta quæsivit: vicit ille qui tegumenta deposuit. Et talis ascendit quales nos auctore Deo natura formavit: talis in paradiso primus homo habitavit, talis ad paradisum homo secundus intravit.* Ambros., ibid., num. 110, p. 1527 et 1258. Vide Justum Lipsium, lib. II *de Cruce*, cap. 7, col. 1, pag. 779, tom. II, edit. Lugd., ann. 1613.

[8] Ruinart, *Acta sincer. Martyr.*, pag. 150, 268.

[9] *Ipse autem Crucis locus, vel in medio ut conspicuus omnibus; vel supra Adæ sepulturam, ut Hebræi disputant, sepulturam. Congruebat quippe ut ibi vitæ nostræ primitiæ locarentur ubi fuerant mortis exor-* Ambros., lib. X in *Lucam*, num. 114, pag. 1528.

[10] *Unde et illud solvi videtur. quia alii duos convitiantes inducunt latrones, iste* (*Lucas*) *unum convitiantem et unum rogantem. Fortasse et iste prius conviciatus est, sed repente conversus est. Nec mirum si converso culpam ignoscebat, qui insultantibus veniam relaxabat. Potuit etiam de uno pluraliter dicere, sicut illud est:* Adstiterunt reges terræ et principes convenerunt in unum; *solus enim Herodes rex, et princeps Pilatus in Apostolorum actibus adversus Christum Petri voce produntur. Sic et ad Hebræos habes, in caprinis pellibus ambulabant, secti sunt, et leonum molas obstruxerunt; cum solus Elias melotidem habuisse, Esaias sectus esse, Daniel a leonibus intactus esse doceatur.* Ambros., lib. X in *Lucam*, num. 122, pag. 1530.

raît croire que ce jeune homme qui, selon saint Marc, suivait Jésus-Christ, n'ayant qu'un linceul sur lui, et qui s'enfuit nu de peur d'être pris avec le Sauveur, était saint [1] Jean. Cette opinion a depuis été embrassée par saint [2] Grégoire le Grand, et par le Vénérable [3] Bède, qui apparemment se sont fondés sur l'âge de cet Apôtre, que l'Evangile représente comme jeune, et sur ce qui y est dit en général de la suite des Apôtres. Selon saint Ambroise [4], le disciple qui accompagnait Cléophas à Emmaüs lorsque Jésus-Christ leur apparut, se nommait Ammaon; Origène le nomme Simon [5]. Damaris qui, selon qu'il est rapporté au dix-septième chapitre des Actes, embrassa la foi à Athènes ensuite des prédications de saint Paul en cette ville [6], était femme de Denys l'Aréopagite.

Sur la lecture de l'Ecriture sainte et ses avantages.

14. L'Ecriture sainte [7] est pour tout le monde un sujet d'édification, et chacun y trouve de quoi en guérir ses plaies, ou de quoi se fortifier dans la vertu et se procurer de nouveaux mérites; elle [8] donne des forces à l'âme et la remplit d'une grâce spirituelle; elle soutient et fortifie les bonnes pensées, et détruit toute la puissance de la cupidité et des passions: semblable à une [9] terre pleine de remèdes contre les maladies du corps, elle en a pour toutes les maladies de l'âme, en particulier contre [10] l'ennui; c'est l'unique refuge dans les tentations: on y trouve [11] l'onction, la force et la nourriture, en un mot tout ce qui est nécessaire pour nous rendre intrépides à la vue de notre adversaire, fermes dans le combat, et assez agiles pour le frapper à coups sûrs. Mais, pour en tirer tous ces avantages, il faut la [12] lire chaque jour, goûter ce qui y est écrit et repasser souvent dans son esprit les vérités que nous avons apprises par la lecture de ces Livres saints; c'est dans de tels pâturages que le troupeau du Seigneur s'engraisse. Car la parole de [13] Dieu est comme un festin où l'on trouve diverses sortes de viandes: les unes plus fortes et plus nourrissantes, comme sont la Loi et l'Evangile; les autres plus agréables, comme les Psaumes et le Cantique des Cantiques. C'est à chacun de nous à se nourrir de ces Ecritures célestes, afin que par elles nous arrivions à la vie éternelle; mais il faut prendre chaque jour de cette nourriture, pour n'en pas avoir faim. Il faut au contraire s'en remplir, afin d'en répandre au dehors la graisse; l'excès n'est point à craindre dans

[1] *Joannes adolescens amictus sindone Dominum sequebatur tempore passionis*, etc., etc. Ambros., in *Psal.* XXXVI, num. 53, pag. 801.

[2] Gregor., lib. XIV *Moralium*, cap. 49, pag. 358, tom. I.

[3] Beda, in *Marci Evangelium*, cap. 1. vers. 51, pag. 197, tom. V.

[4] *Videtur separatim se istis undecim demonstrasse, sicut se Ammaoni et Cleophæ seorsum jam vespere demonstraverat.* Ambros., lib. X in *Lucam*, num. 173, pag. 1541.

[5] *Servator mittit ignem in cor eorum : id quod confitentur Simon et Cleophas dicentes de sermonibus ejus, nonne cor nostrum ardens erat?* Origen, *Homil*, 19, *in Jeremiam*, pag. 195, tom. II, edition. Huetii.

[6] *Dionysius Areopagites, cum Damari uxore sua aliisque multis credidit.* Ambros., *Epist.* 62, num. 22, pag. 1028.

[7] *Omnes ædificat Scriptura divina. In ea invenit unusquisque quo aut vulnera sua curet, aut merita confirmet.* Ambros., in *Psal.* XLVIII, num. 5, pag. 946.

[8] *Sermo igitur plurimus Scripturarum animam confirmat, et quodam spiritalis gratiæ colorat vapore; rationabilia quoque inventa corroborat, dissolvitque omnem vim irrationabilium passionum.* Ambros., lib. II *de Abraham*, cap. 6, num. 20, pag. 215.

[9] *Sicut terram istam salubres herbarum atque arborum succos ferre præcepit (Deus) quibus carnis vulnera curarentur; ita etiam præceptis salutaribus replevit divinarum seriem Scripturarum, quibus infirmitas animæ sanaretur.* Ambros., in *Psalm.* XXXVII, num. 7, pag. 818.

[10] *Ergo remedium tædiorum omnium Christus, et Scriptura divina, atque in tentationibus unum perfugium.* Ambros., lib. II *de Interpellat. David*, cap. 4, pag. 644.

[11] *Ergo quando in afflictionis tempore sumus et quatimur adversis, meditatio nobis in lege sit; ne imparatos procella tentationis affligat. Athleta nisi exercitio palæstræ prius fuerit adsuefactus, non audet subire certamen. Ungamus igitur oleo lectionis nostræ mentis lacertos. Sit nobis tota die ac nocte exercitii usus in quadam cœlestium Scripturarum palæstra, artusque animorum nostrorum salubris spiritualium ferculorum esca confirmet; ut cum adversarius adsistere cœperit, et pulvere nos suæ tentationis adsperserit, stemus intrepidi, nitamur non ut in incertum, nec ut aera cædentes.* Ambros., in *Psal.* CXVIII, num. 28, pag. 1122 et 1123.

[12] *Bona pascua libri sunt Scripturarum cœlestium, in quibus quotidiana lectione pascimur, in quibus recreamur ac reficimur; cum ea quæ scripta sunt, degustamus, vel summo ore libata frequentius ruminamus. His pascuis grex Domini saginatur.* Ambros., in *Psal.* CXVIII, num. 2, pag. 1140.

[13] *Habet verbum Dei epulas suas alias fortiores, ut est Lex et Evangelium; alias suaviores, ut sunt Psalmi et Cantica Canticorum..... Et tu ergo ede Scripturarum cœlestium cibos, et ede ut permaneant tibi in vitam æternam, et ede quotidie ut non esurias, ede ut repleuris. Ede ut verborum cœlestium eructes saginam. Spiritales epulæ non obesse solent, sed prodesse satiatis.* Ambros., in *Psal.* CXVIII, num. 17 et 19, pag. 1251.

cette nourriture céleste, et les délices spirituelles ne peuvent que profiter à ceux qui en sont rassasiés.

Saint Ambroise explique [1] de l'Ecriture sainte ce que David dit de la coupe qui a la force d'enivrer ; et il invite les fidèles à y boire, comme étant plus précieuse que l'or et l'argent. « Buvez, leur dit-il, dans l'une et l'autre coupe de l'Ancien et du Nouveau Testament, parce que vous buvez Jésus-Christ dans l'une et dans l'autre ; buvez Jésus-Christ afin de boire le sang par lequel vous avez été rachetés; buvez Jésus-Christ afin de boire ses paroles: l'Ancien Testament est sa parole, le Nouveau Testament est sa parole. On boit l'Ecriture sainte, on la dévore, lorsque le suc de la parole éternelle passant dans l'esprit comme le sang dans les veines, ranime les forces de l'âme. L'homme ne vit pas seulement du pain, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. Buvez-la dans l'ordre qui convient, premièrement dans l'Ancien Testament, et aussitôt dans le Nouveau, afin que cette grande lumière qui a la force de bannir l'ombre de la mort se lève sur vous.» Il explique encore [2] de l'Ecriture sainte, ce qui est dit des talents que le Maître céleste distribue à ses serviteurs avant son départ ; et des deux deniers que le Samaritain donne pour guérir les plaies de l'homme couvert de blessures par les voleurs. Les plaies de notre âme sont guéries par les divines Ecritures; et, comme des banquiers attentifs à leur intérêts, nous devons faire profiter cette divine parole, qui est comme un argent éprouvé par le feu. En faisant allusion au nom de Théophile, à qui saint Luc adresse son Evangile, il dit [3] que si nous aimons Dieu, c'est pour nous que cet Evangile est écrit ; et que nous devons le lire souvent, en approfondir le sens, et le regarder comme un présent de cet Evangeliste et le gage d'un ami. Il remarque [4] que ce n'est pas un petit écueil pour la piété, de s'entretenir des choses du monde dans les conversations ordinaires; tandis que la parole de Dieu, ses œuvres admirables rapportées dans la Genèse, dans l'Exode, dans le Lévitique, dans les Nombres, dans le Deutéronome, dans les livres de Josué, des Rois, d'Esdras, des Evangiles et des Actes des Apôtres, peuvent servir de matière à nos entretiens.

15. En parlant du respect que nous devons avoir pour les traditions et les décrets de l'Eglise, il s'exprime ainsi : « Observons [5] les préceptes de nos Pères, et ne violons point par une entreprise téméraire et audacieuse les marques héréditaires qu'ils nous ont laissées de la foi. Ni les anciens, ni les puissances, ni les anges, ni les archanges n'ont osé entreprendre d'ouvrir ce livre prophétique et scellé, ce pouvoir était réservé à Jé- Sur la tradition et les conciles.

[1] *Hoc ergo poculum bibe, de quo dixit Propheta :* Et poculum tuum inebrians, quam præclarum est; (Psal. XXII, vers. 7) *nec te moveat quod Babylonis aureum poculum est, quia et tu bibis poculum sapientiæ, quæ sit auro argentoque pretiosior. Utrumque ergo poculum bibe Veteris et Novi Testamenti; quia in utroque Christum bibis..... Bibe Christum, ut bibas sanguinem quo redemptus es: bibe Christum, ut bibas sermones ejus; sermo ejus Testamentum est Vetus, sermo ejus Testamentum est Vetus, sermo ejus Testamentum est Novum. Bibitur Scriptura divina, et devoratur Scriptura divina, cum in venas mentis ac vires animæ succus Verbi descendit æterni. Denique non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei. Hoc Verbum bibe, sed ordine suo bibe. Primum bibe in Veteri Testamento : cito fac ut bibas et in Novo Testamento..... Bibe ergo cito ut lux tibi effulgeat magna, lux non quotidiana, non diei, non solis, non lunæ : sed lux illa quæ umbram mortis excludat.* Ambros., in *Psal.* 1, num. 33, pag. 754.

[2] *Pecunia Domini Scriptura divina est, nam et denarios servis distribuit profecturus, et talenta divisit, et pro sanitate hominis vulnerati duo æra stabulario dereliquit, duobus enim Testamentis vulnera nostra curantur. Sed tu quasi bonus nummularius eloquia Domini, eloquia casta, argentum igne examinatum reconde.* Ambros., lib. IX in *Lucam*, num. 18, pag. 1498.

[3] *Scriptum est autem Evangelium* (*Lucæ*) *ad Theophilum, hoc est ad eum quem Deus diligit. Si Deum diligis, ad te scriptum est, suscipe munus Evangelistæ : pignus amici in penetralibus animi diligenter adversa..... Frequenter inspice sæpius discute.* Ambr., in *Lucam*, lib. I num. 12, pag. 1270.

[4] *Non mediocre periculum est, cum habeas tanta eloquia Dei, et Dei opera quæ fecit in Genesi, fecit in Levitico, Numeris, Deuteronomio, Jesu Nave, Judicum libro, Regnorum, atque Esdræ libris, fecit in Evangelio vel in Actibus Apostolorum, illis prætermissis, loquaris quæ sæculi sunt, audias quæ sæculi sunt.* Ambros., in *Psal.* CXVIII, num. 20, pag. 1251 et 1252.

[5] *Servemus igitur præcepta majorum nec hereditaria signacula ausi rudis temeritate violemus. Librum signatum illum propheticum non seniores, non potestates, non angeli, non archangeli aperire ausi sunt : soli Christo explanandi ejus prærogativa est servata. Librum sacerdotalem quis nostrum resignare audeat, signatum a confessoribus et multorum jam martyrio consecratum? Quem qui resignare coacti sunt, postea tamen damnata fraude, signarunt : qui violare non ausi sunt, confessores et martyres extiterunt. Quomodo fidem eorum possumus denegare, quorum victoriam prædicamus?* Ambros., lib. III *de Fide*, cap. 15, num. 128, pag. 519, tom. II.

sus-Christ seul : Qui de nous osera tenter de rompre le sceau que les saints Confesseurs ont mis à ce livre sacerdotal (il parle de la formule de Nicée), et qui a déjà été consacré par le martyre de plusieurs? Ceux qu'on a contraint de violer la foi de ce livre, y ont souscrit par après, ayant reconnu la fraude dont on avait usé à leur égard; et on a regardé comme Confesseurs et comme Martyrs ceux qui ont refusé d'en profaner la sainteté. Comment pourrions-nous renoncer à la foi de ceux dont nous louons la victoire?» Il relève encore [1] ailleurs l'autorité du concile de Nicée, proteste que ni l'épée ni la mort ne l'en sépareront jamais, et qu'il aura toujours en horreur celui de Rimini.

Entre les ordonnances aussi admirables que légitimes du concile de Nicée, il met celle [2] qui y fut faite d'un cycle pascal de dix-neuf ans pour régler la fête de Pâques; le concile ayant assemblé à cet effet les plus habiles en ces sortes de supputations. Il remarque aussi que dans ce concile les bigames furent [3] exclus de la cléricature. Il trouve [4] quelque chose de mystérieux dans le nombre des trois cent dix-huit évêques qui y assistèrent, et les compare [5] aux trois cent dix-huit serviteurs d'Abraham, qui, sous la conduite de leur maître, défirent les cinq rois infidèles, dont il est parlé au chapitre XIV de la Genèse. Les évêques s'adressaient [6] aux empereurs pour tenir des conciles; on permettait quelquefois aux prêtres d'y assister : et on voit qu'un prêtre nommé Aper, souscrivit [7] à celui de Milan en 389, en présence et par ordre de Géminien, son évêque. Il est encore marqué [8] dans les actes de ce concile que tous les ordres y avaient souscrit, mais leurs souscriptions n'y sont pas rapportées.

Sur la Trinité.

16. Quoique le mystère de la Trinité soit moins clairement exprimé dans l'Ancien Testament que dans le Nouveau, saint Ambroise, comme beaucoup d'autres, n'a pas laissé d'en tirer des preuves contre les hérétiques de son temps qui l'attaquaient [9]. Par le premier et le second verset du premier chapitre de la Genèse, où nous lisons : *Dieu fit au commencement le ciel et la terre, et que l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux,* il prouve que les trois personnes de la Trinité ont coopéré à la création de l'univers : et dans le verset 26, où Dieu dit [10] : *Faisons l'homme à notre*

[1] *Hoc scriptum est in Ariminensi synodo : meritoque concilium illud exhorreo, sequens tractatum concilii Nicæni, a quo me nec mors nec gladius poterit separare.* Ambros., *Epist.* 21, pag. 862.

[2] *Non mediocris esse sapientiæ diem celebritatis definire Paschalis et Scriptura divina nos instruit et traditio majorum, qui convenientes ad synodum Nicænam, inter illa fidei ut vera, ita admiranda decreta, etiam super celebritate memorata, congregatis peritissimis calculandi decem et novem annorum colligere rationem, et quasi quemdam constituere rationem, et quasi quemdam constituere circulum, ex quo exemplum in annos reliquos gigneretur.* Ambros., *Epist.* 23, pag. 880 et 881.

[3] *Cognoscamus... Patres in concilio Nicæni tractatus addidisse neque clericum quemquam debere esse qui secunda conjugia sortitus sit.* Ambros., *Epist*, 63, num. 64, pag. 1037.

[4] *Non humana industria, non composito aliquo trecenti decem et octo episcopi ad concilium convenerunt : sed ut in numero eorum per signum suæ passionis et nominis Dominus Jesus suo probaret se adesse concilio, crux in trecentis, Jesu nomen in decem et octo est sacerdotibus.* Ambros., lib. I *de Fide*, cap. 18, num. 121, pag. 467 et 468.

[5] *Nam et Abraham trecentos decem et octo duxit ad bellum et ex innumeris trophæa hostibus reportavit signo Dominicæ crucis et nominis, quinque regum victriciumque turmarum subacto robore, et ultus est proximum, et fratris filium meruit et triumphum..... De conciliis id potissimum sequar, quod trecenti decem et octo sacerdotes, tanquam Abrahæ electi judicio, consona fidei virtute victores, velut trophæum, toto orbe subactis perfidis, extulerunt, ut mihi videatur hoc esse divinum, quod eodem numero in conciliis fidei habeamus oraculum, quo in historia pietatis exemplum.* Ambros., lib. I *de Fide*, num. 3 et 5, pag. 444.

[6] *Petimus vos, clementissimi et christiani principes, ut et Alexandriæ sacerdotum catholicorum omnium concilium fieri censeatis, qui inter se plenius tractent atque definiant quibus impertienda communio, quibusque servanda sit.* Ambros., *Epist.* 12, num. 5, pag. 813.

[7] *Ex jussu domini episcopi Geminiani, ipso præsente, Aper presbyter suscripsi.* Ambros., *Epist.* 42, num. 14, pag. 969.

[8] *Omnes ordines subscripserunt.* Ambros., ibid., pag. 970.

[9] Spiritus Dei superferebatur super aquas... *Nos cum sanctorum et fidelium sententia congruentes, Spiritum Sanctum accipimus, ut in constitutione mundi operatio Trinitatis eluceat. Præmisso enim; quia* In principio fecit Deus cœlum et terram; *id est in Christo fecit Deus, vel Filius Dei Deus fecit, vel per Filium Deus fecit : quia omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil; supererat plenitudo operationis in Spiritu, sicut scriptum est :* Verbo Domini cœli firmati sunt, et spiritu oris ejus omnis virtus eorum, etc. Ambros., lib. I in *Hexam.*, cap. 8, num. 29, pag. 16.

[10] *Faciamus hominem ad nostram imaginem, et ad similitudinem nostram. Quis hoc dicit? Nonne Deus? ...... Cui dicit? Non sibi utique, quia non dicit, faciam, sed* faciamus. *Non angelis quia ministri sunt : servi autem cum Domino, et opera cum auctore non possunt operationis habere consortium : sed dicit Filio ; etiamsi Judæi nolint, etiamsi ariani repu-*

image, il soutient que Dieu le Père parlait à son Fils qui est son image, et non aux anges, comme les Juifs, et après eux les ariens le disaient. C'est aussi de la Trinité qu'il explique le cantique des Séraphins : *Saint, Saint, Saint;* ils répètent trois fois *Saint*, dit-il, pour désigner les trois personnes de la Trinité; ils ne se contentent pas de le dire une fois, de peur qu'on n'exclue le Fils du nombre de ces trois personnes; ils ne se contentent pas non plus de le dire deux fois, afin qu'on ne croie pas qu'ils retranchent de ce nombre le Saint-Esprit; mais aussi ils ne le chantent pas quatre fois, de crainte qu'on ne joigne les créatures à Dieu dans un même cantique[1]. «Pour nous apprendre donc qu'il n'y a qu'une divinité dans la Trinité, après avoir dit trois fois *Saint*, ils ajoutent au singulier : *Le Seigneur le Dieu des armées*. Le Père est saint, le Fils est saint, et l'Esprit de Dieu est saint : mais ce[2] ne sont pas trois saints, parce qu'il n'y a qu'un seul Dieu saint et un seul Seigneur. Il n'y a dans le Père, dans le Fils, et dans le Saint-Esprit qu'une[3] nature, qu'une[4] divinité qu'une volonté, qu'une[5] opération ; quoiqu'il y ait entre eux[6] une distinction qui ne marque toutefois ni confusion, ni séparation, car la Trinité est inséparable[7] ; ni de pluralité, parce qu'il n'y a pas deux Pères, deux Fils, ou deux Saints-Esprits. Le Fils est engendré d'une manière ineffable[8] et incompréhensible. Ce mystère est même au-dessus de la portée des anges et des puissances, des chérubins et des séraphins. Il nous est permis de savoir qu'il est né du Père, non de disputer sur la manière dont il est né. Car si saint

gnent. Sed et Judæi conticescant, et ariani cum suis parentibus obmutescant, qui dum unum a consortio divinæ operationis excludunt, plures inferunt, et prærogativam quam Filio negant, servulis donant, etc. Ambros., lib. VI in *Hexam.*, cap. 7, pag. 127 et 128.

[1] *Seraphim dicunt : Sanctus, Sanctus, Sanctus. Quid sibi vult sub uno nomine sanctitatis trina repetitio? Si trina repetitio, cur una laudatio? Si una laudatio, cur trina repetitio? Trina repetitio cur, nisi quia Pater, et Filius, et Spiritus-Sanctus sanctitate unum sunt? Non dixit semel, ne Filium sequestraret : non bis, ne Spiritum præteriret : non quater, ne creaturas conjungeret. Et ut ostenderet Trinitatis unam esse deitatem, cum tertio dixisset : Sanctus, Sanctus, Sanctus; addidit singulariter : Dominus Deus Sabaoth. Sanctus igitur Pater, Sanctus Filius, Sanctus et Dei Spiritus.* Ambros., lib. II *de Fide*, cap. 12, num. 107, pag. 491.

[2] *Sed non (sunt) tres Sancti; quia unus est Deus Sanctus, unus est Dominus. Una est enim vera sanctitas, sicut una est vera divinitas, una illa vera sanctitas naturalis.* Ambros., lib. III *de Spiritu Sancto*, cap. 16, num. 109, pag. 688.

[3] *Docuimus igitur apostolica auctoritate recte de Deo Patre dici, quod natura sit Deus; accipiant nunc quod eadem Dei Patris sit natura quæ Filii est, eadem sit et Spiritus Sancti.* Ambros., *de Incarnat.*, cap. 8, num. 84, pag. 722.

[4] *Unus ergo et solus Deus; quia scriptum est:* Dominum Deum tuum adorabis et illi soli servies : *unus Deus, non ut ipse sit Pater et Filius, sicut impius Sabellius asserit; sed quia Patris, et Filii, Spiritusque Sancti una divinitas sit : ubi autem una divinitas, una voluntas, una præceptio.* Ambros., lib. II *de Fide*, cap. 10, num. 86, pag. 487.

[5] *Apostolus dixit : Quia plenitudo divinitatis habitat in Christo, et habitat in Patre, et habitat in Spiritu Sancto; et quod sicut unitas divinitatis ita et unitas operationis. Quod etiam ex cantico Moysis colligi potest, ipse enim..... et Dei Patris operationem, et Filii est confessus, et Spiritus dicens :* Dextera manus tua, Domine, glorificata est in virtute, dextera manus tua, Domine, confregit inimicos. *Habes quia et Filium sit confessus et Patrem cujus est dextera. Et infra, ne Spiritum Sanctum præteriret, adjecit :* Misisti Spiritum tuum et cooperuit eos mare; et Spiritu iracundiæ tuæ divisa est aqua. Ambros., lib. III *de Spiritu Sancto*, cap. 4, pag. 669.

[6] *Est quædam indistincta distinctæ incomprehensibilis, et inenarrabilis substantia : Trinitatis distinctionem etenim accepimus Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, non confusionem; distinctionem, non separationem; distinctionem non pluralitatem. Divino itaque admirandoque mysterio manentem semper accipimus Patrem, semper Filium, semper Spiritum Sanctum; non duos Patres, non duos Filios, non duos Spiritus.* Unus, *enim*, Deus Pater ex quo omnia, et nos in ipso; et unus Dominus Jesus, per quem omnia, et nos per ipsum. *Unus natus ex Patre Dominus Jesus et ideo unigenitus;* unus et Spiritus Sanctus. *Ut idem Apostolus dixit : Sic accipimus, sic legimus, sic tenemus. Distinctionem scimus, secreta nescimus; causas non discutimus, sacramenta servamus.* Ambros., lib. IV *de Fide*, num. 91, pag. 537.

[7] *Nunquam potest a se Trinitas separari.* Ambros. lib. II *in Lucam*, num. 92, pag. 1312.

[8] *Quæris a me quomodo Filius sit; si non priorem habeat Patrem? Quæro autem abs te quando aut quomodo Filium putes esse generatum? Mihi enim impossibile est generationis scire secretum : mens deficit, vox silet, non mea tantum, sed et angelorum. Supra Potestates, supra Angelos, supra Cherubim, supra Seraphim, supra omnem sensum est; quia scriptum est :* Pax autem Christi, quæ est supra omnem sensum. *Si pax Christi supra omnem sensum est, quemadmodum non est supra omnem sensum. Tu quoque manum ori admove, scrutari non licet superna mysteria. Licet scire quod natus sit : non licet discutere quemadmodum natus sit. Illud negare mihi non licet, hoc quærere metus est. Nam si Paulus ea quæ audivit raptus in tertium cœlum ineffabilia dicit; quomodo nos exprimere possumus paternæ generationis arcanum, quod nec sentire potuimus nec audire?* Ambros., lib. I *de Fide*, cap. 10, num. 64 et 65, pag. 456.

Paul, ravi dans le troisième ciel, a dit ineffables les choses qu'il avait ouïes, comment pourrions-nous expliquer le mystère de la génération divine du Fils, nous, qui non-seulement ne pouvons la comprendre, mais qui ne l'avons pas même entendue? Ce qui est au-dessus de notre raison et de nos forces [1], la foi doit nous le faire croire. Si nous n'avons pas été présent à la génération du Fils, nous l'avons été lorsque le Père l'a dit Fils de Dieu. Si nous ne croyons pas à Dieu, à qui croirons-nous? »

Sur la procession du Saint-Esprit.

17. Quant au Saint-Esprit, saint Ambroise déclare nettement qu'il procède du Père et du Fils. « En nommant [2], dit-il, le Saint-Esprit, vous nommez et Dieu le Père, dont le Saint-Esprit procède, et le Fils dont il est pareillement Esprit. » Il dit ailleurs [3] que le Fils qui reçoit l'être du Père, le communique au Saint-Esprit. Dans son *Commentaire sur saint Luc*, voulant prouver que la bonté convient essentiellement au Fils comme au Père, il allègue ce qui est dit dans le psaume CXLII [4] : *Votre bon Esprit me conduira dans une voie droite*. Si le Saint-Esprit qui a reçu son être du Fils est bon, conclut-il, il faut donc que le Fils qui le lui a communiqué, soit bon aussi. Il est néanmoins à remarquer que saint Ambroise [5] prend quelquefois le terme de *procession*, pour signifier la mission du Saint-Esprit, comme lorsqu'il dit que le Saint-Esprit procédant du Fils, n'est pas envoyé à la manière des corps, c'est-à-dire qu'il ne passe pas d'un lieu à un autre. C'est dans le même sens qu'il faut prendre ce qu'il dit au même endroit, que le Saint-Esprit procédant du Père et du Fils, n'est séparé du Père ni du Fils. C'est donc sans raison qu'Estius [6] a dit qu'il serait difficile de montrer que la mission du Saint-Esprit ait été nommée *procession* par les Pères de l'Eglise, et que Bède est le premier qui ait pris le terme de *mission* en ce sens. Toutefois ce dernier passage de saint Ambroise a paru décisif à tous ceux des Latins qui ont écrit contre les Grecs. Il est cité dans une [7] lettre de l'empereur Charlemagne, composée en 809, par Smaragde, abbé de Saint-Mihiel en Lorraine; par Enée, évêque [8] de Paris; par Ratramne [9], et dans la [10] réponse de Joseph, évêque de Méthone, au libelle de Marc d'Ephèse.

Sur le péché originel

18. Saint Augustin ayant à autoriser le sentiment de l'Eglise touchant le péché originel, du témoignage des plus célèbres écrivains, allégua d'autant plus volontiers celui de saint Ambroise, que Pélage même en faisait l'éloge. Il est d'ailleurs si formel sur cette matière, qu'il est difficile d'en objecter de plus précis aux pélagiens. « Je suis [11], dit saint Ambroise, tombé en Adam, j'ai été chassé du paradis en Adam, je suis mort en Adam : comment Dieu me rappellera-t-il, s'il ne me trouve en Adam, afin qu'étant coupable de son péché, je sois justifié en Jésus-Christ? Nous naissons tous dans le péché [12], et notre naissance même est vicieuse conformément à

[1] *Quid tam altum quam... scire Dei Filium et professionem divinæ generationis adsumere? Quam licet mens non queat humana plenæ rationis investigatione comprehendere; fidei tamen plenitudo complectitur. Nam etsi non mihi licet scire quemadmodum natus sit, non licet tamen nescire quod natus sit. Seriem generationis ignoro, sed auctoritatem generationis agnosco. Non interfuimus cum a Patre Dei Filius nasceretur: sed interfuimus cum a Patre Dei Filius diceretur. Si Deo non credimus, cui credemus?* Ambros., lib. IV *in Lucam*, num. 71, pag. 1353.

[2] *Si Spiritum dicas, et Deum Patrem, a quo procedit Spiritus; et Filium, quia Filii quoque est Spiritus, nuncupasti.* Ambros., lib. I *de Spiritu Sancto*, cap. 3, num. 44, pag. 609.

[3] *Accipe nunc quia sicut Pater fons vitæ est, ita etiam Filium plerique fontem vitæ memorarunt significatum; eo quod apud te, inquit, Deus omnipotens, Filius tuus fons vitæ si, hoc est fons Spiritus Sancti*, Ambros., lib. I *de Spiritu Sancto*, cap. 15, num. 172, pag. 631.

[4] Spiritus tuus bonus deducet me in viam rectam. *Quod si bonus Spiritus qui accepit ex Filio, bonus utique et ille qui tradidit.* Ambros., lib. VIII *in Lucam*, num. 66, pag. 1487.

[5] *Non ergo quasi ex loco mittitur Spiritus Sanctus, aut quasi ex loco procedit, quando procedit ex Filio... Spiritus quoque Sanctus cum procedit a Patre et Filio, non separatur a Patre, non separatur a Filio.* Ambros., lib. I *de Spiritu Sancto*, cap. 11, num. 119 et 120, pag. 625.

[6] *Sciendum non facile reperiri apud Patres, ut missio Spiritus nomine processionis significetur, præterquam apud Bedam.* Estius, in lib. V *Sentent.* distinct. 14.

[7] Tom. VII *Concil.* Labbe, pag. 1201.

[8] Tom. VII *Spicileg.*, pag. 23.

[9] Tom. II *Spicileg.*, pag. 37.

[10] *Josephi episcopi Methonensis, responsio ad libellum Marci Ephesii.* Tom. IX *Concil.*, pag. 580 edit. Harduini.

[11] *Lapsus sum in Adam, de paradiso ejectus in Adam, mortuus in Adam; quomodo revocet, nisi me in Adam invenerit, ut in illo culpæ obnoxium, morti deditum, ita in Christo justificatum?* Ambros., lib. II *de Fide resurrectionis*, num. 6, pag. 1137 et apud August. *de Peccato originali*, cap. 41, num. 47, pag. 274, tom. X.

[12] *Omnes homines sub peccato nascimur, quorum ipse ortus in vitio est, sicut habes lectum, dicente*

ce que dit David : *J'ai été conçu dans l'iniquité et ma mère m'a enfanté dans le péché*. Tous sont[1] morts en Adam, parce que comme le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul homme, en qui tous les hommes ont péché : la faute donc de cet homme est la cause de la mort de tous. N'imitez[2] pas Adam qui, s'étant laissé dépouiller du secours qu'il tirait du commandement de Dieu et du vêtement de la foi, reçut une plaie mortelle dans laquelle nous serions tous morts, si le Samaritain charitable de l'Evangile, qui est Jésus-Christ, n'était descendu pour guérir une blessure si fâcheuse. Adam[3] a été, et nous avons tous été dans lui; il est mort, et tous les hommes sont morts en lui. Autre est[4] notre iniquité, autre celle de notre talon, où Adam ayant été blessé par la dent du serpent, nous a transmis ce vicieux héritage par la succession de la nature, nous rendant tous boiteux de même que lui. Avant que nous naissions[5] nous sommes souillés du péché, par la contagion de nos parents; et avant de jouir de la lumière, nous souffrons du tort de notre propre origine. David n'a point exprimé si c'est dans l'iniquité de nos parents ou dans la nôtre que nous sommes conçus; et lorsqu'il ajoute que la mère de chacun l'a enfanté dans le péché, il n'a pas exprimé non plus, si ces péchés dans lesquels nos mères nous enfantent sont les péchés de nos mères, ou si celui qui est enfanté est déjà coupable de quelque péché. Mais prenez garde, dit saint Ambroise, qu'il ne faille entendre l'un et l'autre, c'est-à-dire les péchés des parents et ceux des enfants : la conception n'est pas exempte de péché, parce que les parents ne sont pas sans être coupables de quelque chute : mais l'enfantement est aussi sujet à sa propre contagion; car ce n'est pas d'une seule manière que la nature est infecté[6]. »

Ce Père nous représente le diable comme un usurier qui a prêté à Eve le péché, pour charger tout le genre humain de cette dette.[7] Cet esprit malin a trompé Eve afin de supplanter l'homme et d'engager dans la même faute toute sa postérité.[8] Si l'homme, dans l'état d'innocence, a pu tomber si facilement,

David : Ecce enim in iniquitatibus conceptus, et in delictis peperit me mater mea. Ambros., lib. I *de Pœnit.*, cap. 3, num. 13, pag. 394, et apud August., lib. *de Peccato orig.*, cap. 41, num. 47, pag. 274 et 275.

[1] *Omnes in Adam mortui; quia*, per unum hominem in hunc mundum peccatum introivit, et per peccatum mors, et ita in omnes homines pertransivit, in quo omnes peccaverunt. *Illius igitur culpa mors omnium est.* Ambros., lib. IV *in Lucam*, num. 67, pag. 1352, et apud August., lib. I *contra Julianum*, cap. 3, num. 10, pag. 501.

[2] *Cave ergo ne ante nuderis, sicut Adam ante nudatus est, mandati cœlestis custodia destitutus, et exutus fidei vestimento, et sic lethale vulnus accepit : in quo omne genus occidisset humanum, nisi samaritanus ille descendens, vulnera ejus acerba curasset.* Ambros., lib. VII *in Lucam*, num. 7, pag. 1428, et apud Augustin., lib. I *contra Julianum*, cap. 3, num. 10, pag. 150.

[3] *Fuit Adam, et in illo fuimus omnes. Periit Adam, et in illo omnes perierunt.* Ambros., lib. VII *in Lucam*, num. 234, et apud Augustin., loco mox citato.

[4] *Alia est iniquitas nostra, alia calcanei nostri, in quo Adam dente serpentis est vulneratus, et obnoxiam hereditatem successionis humanæ suo vulnere dereliquit, ut omnes illo vulnere claudicemus.* Ambros., in *Psal.* XLVIII, num. 8, pag. 947, et apud August., lib. I *contra Julianum*, cap. 3, num. 10, pag. 502.

[5] *Antequam nascamur, maculamur contagio; et antea usuram lucis, originis ipsius excipimus injuriam, in iniquitate concipimur : non expressit utrum parentum an nostra; et in delictis generat unumquemque mater sua : nec hic declaravit utrum in delictis suis mater pariat, an jam sint et aliqua delicta nascentis. Sed vide ne utrumque intelligendum sit. Nec conceptus iniquitatis exsors est, quondam et parentes non carent lapsu. Sed et ipse partus habet contagia sua, nec unum tantummodo habet ipsa natura contagium.* Ambros., in *Apologia David*, cap. 11, num. 56, pag. 694 et 695, et apud Augustin., lib. I *contra Julianum*, cap. 3, num. 10, pag. 502, tom. X.

[6] *Quis iste peccati est fœnerator, nisi diabolus, a quo Eva mutuata peccatum obnoxiæ successionis, usuris defœneravit omne genus humanum?* Ambros., lib. *de Tobia*, cap. 9, num. 33, pag. 601, et apud Augustin., lib. I *contra Julianum*, cap. 3, num. 10, pag. 502.

[7] *Diabolus Evam decepit, ut supplantaret virum, obligaret hæreditatem.* Ambros., ibid., cap. 23, num. 88, pag. 620, et apud Augustin., loco mox citato.

[8] *Quod si primus ille homo, qui cum Deo loquebatur in paradiso positus, labi tam facile potuit, ex terra creatus virgine..... Nondum carne nostra damnata maledicto obnoxiæ hæreditatis; quanto facilius postea lubrica ad peccandum via majus advexit humano generi præcipitium cum deterior tolerabiliori per vices generationis successerit! Etenim si magnetis lapis tantam naturæ vim habet, ut ferrum ad se trahat, et transfundat se in illius speciem, ita ut plerisque experiri volentibus cum plures annulos ferreos ad eum lapidem admoverint, omnes pari teneat modo: deinde si ei annulo cui adhæserit lapis, alium admoveas annulum, et rursus per ordinem singulis substituas; licet in omnes penetret per ordinem, ex illo lapide vis naturæ, tamen priores nexu vehementiore constringit, posteriores remissiore : quanto magis humani generis conditio atque natura ex puriore statu*

les chutes dans l'état de malédiction où nous sommes sont beaucoup plus faciles. Pour expliquer comment se fait la transfusion du péché par la propagation de la concupiscence, saint Ambroise rapporte l'exemple de la pierre d'aimant.

Sur l'Incarnation

19. Nés tous[1] dans l'esclavage auquel Adam et Eve nous ont assujettis, nous ne pouvons ignorer que c'est Jésus-Christ qui nous en a délivrés, et qu'il ne nous a pas achetés, mais rachetés. Quelle[2] autre cause pouvait-il y avoir de l'Incarnation, sinon que l'homme fût racheté par la même chair par laquelle il avait péché ? Par là le dommage[3] que le péché d'Adam nous a causé, se trouve moindre que l'avantage qu'il nous a procuré, et on peut dire que ce péché nous a plus profité qu'il ne nous a nui, puisqu'il en est venu un grand bien, et le don ineffable de la rédemption par Jésus-Christ dont la miséricorde[4] infinie l'a porté à s'immoler pour nos péchés, et à les laver dans son sang, n'y ayant point d'autre moyen de les effacer. Ce n'est pas que Dieu n'en eût pu employer d'autres ; mais, selon la pensée de saint Ambroise, il n'y a que Dieu seul qui pût expier ces péchés : cela passait le pouvoir de l'homme. « Le frère, dit-il[5], n'est pas capable de racheter son frère parce qu'il est sujet à l'infirmité de la même nature, et qu'il est coupable comme lui de la chute d'Adam. » L'homme qui devait nous racheter est celui dont il est dit dans Isaïe : *Le Seigneur vous enverra un homme qui vous sauvera ;* et dans saint Jean : *Vous cherchez à me mettre à mort, un homme qui vous a annoncé la verité ;* un homme[6] au-dessus de la condition ordinaire, non un pur homme, mais un homme-Dieu, Jésus-Christ qui seul a pu offrir à Dieu une hostie de propitiation et de paix pour nous ; lui qui est le[7] médiateur entre Dieu et les hommes, qui surpasse tous ses frères en piété, en charité, qui n'est point sujet au péché ancien, qui a crucifié dans sa chair le péché de tous les hommes, et effacé par son sang leur cédule ; qui a été seul[8] sans péché, et qui ne s'est même pas ressenti de la souillure[9] de notre origine, étant conçu et né d'une vierge. Il était[10] au pouvoir de

in deteriorem lapsa est, quando nequiorem adtigit ? Nam si per eas species minuitur natura, quæ non sunt culpæ capaces ; quanto magis per animos atque artus labe pollutos scelerum virtus ejus hebetatur ? Ambr., *Epist.* 45, num. 13, 14 et 15, pag. 983.

[1] *Revera enim Christi liberti sumus, nemo liber. Omnes in servitute generati..... Nescis quod te Adæ atque Evæ culpa mancipaverit servituti ? Nescis quod redemerit Christus non emerit ?* Ambros., lib. I *de Jacob et vita beata*, cap. 3, num. 12, pag. 448.

[2] *Quæ erat causa Incarnationis nisi ut caro quæ peccaverat per se redimeretur ?* Ambros., lib. *de Incarnatione*, cap. 6, num. 56, pag. 716.

[3] *Amplius nobis profuit culpa quam nocuit : in quo redemptio nostra divinum munus invenit.* Ambros., lib. *de Institutione Virginis*, cap. 17, num. 104, pag. 272, et in lib. I *de Jacob et Vita beata*, cap. 6, num. 21. *Facta est mihi culpa mea merces redemptionis, per quam mihi Christus advenit.* Et in *Psal.* 39, num. 20, pag. 865. *Felix ruina, quæ reparatur in melius.*

[4] *Sicut enim redemptio Christus, ita et misericordia; quæ autem major misericordia, quam quod pro nostris flagitiis se præbuit immaculandum, ut sanguine suo mundum lavaret, cujus peccatum nulla alio modo potuisset aboleri ?* Ambros., in *Psal.* 47, num. 17, pag. 942.

[5] Frater non redimit, redimet homo, etc. (Psal. 48, vers. 7)..... *Quem frater eodem matris utero effusus in lucem redimere non potest, quia parilis naturæ infirmitate retinetur, redimet homo : sed ille homo de quo scriptum est ;* Quia mittet illis, *Dominus*, hominem qui salvabit eos ; (Isaiæ, cap. 19, vers. 20), *qui de se ipso dicit :* Quæritis me occidere, hominem, qui veritatem locutus sum vobis. (Joan., cap. 8, vers. 40). Ambros., in *Psalm.* 48, num. 13, p. 949.

[6] *Neque igitur fratrem in redemptionem quære, sed aliquem qui tuam excedat naturam : neque hominem nudum, sed hominem Deum Jesum Christum qui solus pro nobis omnibus Deo dare potest placationem.* Basil., *Homil. in Psal.* XLVIII, pag. 180, tom. I. *Neque per ipsum liberaremur unum mediatorem Dei et hominem Jesum Christum, nisi esset et Deus,* Augustin., *Enchirid.*, cap. 108, pag. 237, tom. VI. *Nisi enim esset Deus verus, non afferret remedium, nisi esset homo verus, non præberet exemplum.* S. Leo, *Serm.* 1, *de Nativitate*, cap. 2, pag. 70.

[7] *Unus mediator Dei et hominum homo Christus Jesus. Ipse est qui redimet hominem, vincens pietate germanos, quia pro alienis sanguinem suum fudit, quem nemo potest offerre pro fratre:.... Sed quare solus hic redimet ? Quia nemo potest eum æquare pietate, ut pro servulis suis animam suam ponat : nemo integritate ; omnes enim sub peccato, omnes Adæ, illius subjacent prolapsioni. Solus Redemptor eligitur, qui peccato veteri obnoxius esse non possit. Ergo per hominem, Dominum Jesum intelligamus qui suscepit hominis conditionem, ut in carne sua peccatum omnium crucifigeret, et chirographum universorum suo cruore deleret.* Ambros., in *Psal.* XLVIII, num. 13, pag. 949.

[8] *Dominus onus suscepit alienum, ideo solus fuit sine consortio delictorum.* Ambros., in *Apologia David*, cap. 2, num. 10, pag. 679.

[9] *In quo solo (Jesu Christo) et conceptus virginalis, et partus sine ullo fuit mortalis originis inquinamento. Dignum etenim fuit, ut qui non erat habiturus corporeæ peccatum prolapsionis, nullum sentiret generationis naturale contagium.* Ambros., ibid., cap. 11, num. 57, pag. 695.

[10] *Eos itaque qui dicunt ; ita-ne defuit Deo modus alius, quo liberaret homines a miseria mortalitatis*

Dieu de nous racheter d'une autre manière; mais celle-ci était la plus parfaite et la plus convenable.

Sur la distinction des deux natures et l'unité de personne en Jésus-Christ.

20. Conservons[1] la distinction de la divinité et de la chair en Jésus-Christ : c'est le même Fils de Dieu qui parle dans l'une et dans l'autre, parce qu'il possède en une même personne l'une et l'autre de ces deux natures; et quoique ce soit toujours la même personne qui parle, elle ne le fait pas toujours d'une même manière. Tantôt il nous découvre la gloire de sa divinité, et tantôt les souffrances et les faiblesses de son humanité. Comme Dieu, il parle de ce qui appartient à la divinité, parce qu'il est le Verbe; comme homme, il parle de qui appartient à la nature humaine, parce qu'il est revêtu de notre substance. Cet endroit est cité par les conciles d'Ephèse[2] et de Chalcédoine[3], et par le pape saint Léon[4]. Quoique[5] les Mages ne vissent qu'un enfant dans une crèche, ils ne laissèrent pas de l'adorer, connaissant bien qu'autre était cet enfant le présent qui venait de la terre, et autre celui qui venait du ciel, et que tous les deux ne faisaient qu'une même personne, parfaite en l'un et en l'autre, sans aucun changement dans la divinité, ni aucune imperfection dans la nature humaine. Ils l'adorèrent dans cette unité et lui offrirent des présents, témoignant qu'ils reconnaissaient pour Dieu du ciel, celui qu'ils voyaient dans la crèche. Il ne faut donc pas confondre dans Jésus-Christ la nature humaine avec la nature divine; et il ne suffit pas de reconnaître que Jésus-Christ s'est revêtu véritablement de notre chair et d'offrir ce corps aux saints autels pour y être changé, si vous[6] ne distinguez la nature divine du corps. Distinguez dans Jésus-Christ ce qui est de vous, d'avec ce qui est du Verbe. Avant l'Incarnation nous n'avions rien de ce qui appartient au Verbe, et le Verbe n'avait rien de ce qui est de notre nature. Il s'en est revêtu afin de nous communiquer la sienne ; ce qu'il a fait non en confondant la nôtre avec la sienne, mais en la perfectionnant. Si vous croyez qu'il a pris notre nature, et qu'il l'a confondue avec la nature divine, vous cessez, à la vérité, d'être manichéen, mais vous n'êtes pas encore enfant de l'Eglise. C'est que les manichéens[7] soutenaient que Jésus-Christ ne s'était incarné qu'en apparence, pour mourir et ressusciter de même. Nous devons croire aussi que le Verbe[8] a pris un corps et une âme humaine

hujus ut unigenitum Filium Deum sibi coæternum, hominem fieri vellet, induendo humanam animam et carnem, mortalemque factum mortem perpeti? Parum est sic refellere, ut istum modum, quo nos per mediatorem Dei et hominum hominem Christum Jesum Deus liberare dignatur, asseramus bonum et divinæ congruum dignitati: verum etiam ut ostendamus non alium modum possibilem Deo defuisse, cujus potestati cuncta æqualiter subjacent, sed sanandæ nostræ miseriæ convenientiorem modum non fuisse, nec esse oportuisse. Augustin., lib. XIII *de Trinitate*, cap. 10, num. 13, pag. 936, tom. VIII.

[1] *Servemus distinctionem divinitatis et carnis. Unus in utraque loquitur Dei Filius, quia in eodem utraque natura est: etsi idem loquitur non uno semper loquitur modo. Intende in eo nunc gloriam Dei, nunc hominis passiones. Quasi Deus loquitur quæ sunt divina; quia Verbum est: quasi homo dicit quæ sunt humana; quia in mea substantia loquebatur.* Ambros., lib. II *de Fide*, cap. 9, num. 77, pag. 485.

[2] Apud Baluzium, in *nova Collectione conciliorum*, pag. 468.

[3] Tom. IV *Concil.* Labb. pag. 829.

[4] S. Leo, *Epist.* 134 *ad Leonem Augustum*, p. 351 edit. Quesnellianæ.

[5] *Magi..... cum parvulum in præsepi cernerent, adoraverunt..... Aliud munus e terris, aliud munus e cœlo, et utrumque unus in utroque perfectus, et sine mutabilitate divinitatis, et sine humanæ imminutione naturæ. Unum adoraverunt, eidemque munera obtulerunt, ut ostenderent ipsum esse cœli Dominum, qui in præsepibus videretur.* Ambros., lib. III *de Fide*, cap. 8, num. 54, pag. 507.

[6] *Etsi credas a Christo veram carnem esse susceptam, et offeras transfigurandum corpus altaribus, non distinguas tamen naturam divinitatis et corporis et tibi dicitur:* Si recte offeras, non autem dividas (*Genes.* IV, vers. 7), peccasti. *Divide quod meum, divide quod suum Verbi est. Ergo quod erat illius, non habebam, et ille quod meum est, non habebat. Suscepit quod meum est, ut impertiret quod suum est. Suscepit non ut confunderet, sed ut repleret. Si credas susceptionem, affingas confusionem; manichæus esse desisti, nec tamen Ecclesiæ filius esse cœpisti.* Ambros., lib. *de Incarnat.*, cap. 4, num. 23, pag. 708 et 709.

[7] *Dicitur hoc Manichæo et Valentino qui non putaverunt veritatem carnis humanæ a Christo esse susceptam.* Ambros., ibid., cap. 2, num. 8, pag. 705. *Manichæi affirmant Christum nec fuisse in carne vera, sed simulatam speciem carnis ludificandis humanis sensibus præbuisse, ubi non solum mortem, verum etiam resurrectionem similiter mentiretur.* Augustin., lib. *de Hæresibus*, cap. 46, pag. 16, tom. VIII.

[8] *Non enim ipse Deus Verbum pro anima rationali et intellectus capaci in carne sua fuit, sed animam rationalem et intellectus capacem, et ipsam humanam, et ejusdem substantiæ, cujus nostræ sunt animæ, et carnem nostræ similem, ejusdem cujus caro est nostra, substantiæ suscipiens Deus Verbum, perfectus etiam homo fuit, sine ulla tamen labe peccati..... Caro ergo ipsius et anima ejusdem cujus anima nostra, caroque substantiæ est. Nec timeo ne tetrada videar inducere, nos enim vere solam, qui hoc adserimus, colimus Trinitatem. Non enim Christum divido, cum carnis ejus divinitatisque distinguo sub-*

et raisonnable, capable d'entendement, et de même substance ou nature que les nôtres; qu'il a été homme parfait, mais exempt de péché, et saint Ambroise ne craint point qu'en disant que le corps et l'âme du Verbe sont de même nature que les nôtres, on puisse l'accuser d'introduire une quaternité : « Car c'est nous au contraire, dit ce Père, qui adorons véritablement la Trinité en même temps que nous soutenons cette doctrine. En effet, je ne divise pas Jésus-Christ, lorsque je distingue en lui la nature humaine d'avec la divinité, mais j'enseigne qu'il n'y a qu'un seul Christ avec le Père et l'Esprit de Dieu.» C'était à ce que l'on croit les disciples d'Apollinaire qui [1] prétendaient que l'on ne pouvait dire que le corps de Jésus-Christ fût tiré de la Vierge Marie sans admettre une quaternité en Dieu au lieu de la trinité : sentiment impie que [2] les Pères ont réfuté. Saint Ambroise s'explique en beaucoup d'autres endroits sur la distinction des deux natures en Jésus-Christ. «Nous lisons [3], dit-il, et nous croyons plusieurs choses touchant le mystère de l'Incarnation, mais nous devons reconnaître la majesté divine de Jésus-Christ dans tous les sentiments de la nature humaine. Il est fatigué du chemin afin de soulager ceux qui sont fatigués; il demande à boire, lui qui devait donner à ceux qui ont soif, un breuvage spirituel; il a faim, lui qui devait distribuer à ceux qui ont faim, la viande du salut; il meurt pour donner la vie aux morts; il couvre le ciel de ténèbres pour nous éclairer; il fait trembler la terre afin de l'affermir; il met la mer en mouvement, afin de la calmer; il naît d'une vierge, afin qu'on le croie né de Dieu; il est dit de lui qu'il adore Dieu, comme les autres Juifs, afin qu'il soit lui-même adoré comme vrai Fils de Dieu. »

Saint Ambroise établit encore très clairement l'unité de personne en Jésus-Christ. La foi, dit-il, nous oblige de croire que [4] Jésus-Christ est tout ensemble Dieu et homme, mais qu'il est un en deux natures; c'est le même [5] qui est Fils de l'homme et Fils de Dieu; celui [6] qui est né du sein de la Vierge, est en même temps et serviteur et Seigneur; serviteur pour exécuter, Seigneur pour commander et pour établir le royaume de Dieu dans l'esprit des hommes; cela ne fait néanmoins qu'une même personne; celui qui est né du Père n'est pas autre que celui qui est né de la Vierge; c'est le même qui est né du Père avant tous les siècles, et qui dans la suite des temps a pris chair de la Vierge. Lorsque nous lisons dans le prophète Isaïe : *Un enfant nous est né, un Fils nous a été donné*, le mot [7] d'*enfant* marque son âge dans l'Incarnation, et celui de *Fils*, la plénitude de sa divinité. « Il a été fait de sa mère, dit saint Ambroise, et il est né de son Père : c'est cependant le même et qui est né et qui nous a été donné : ne croyez pas que l'un soit différent de l'autre, c'est une seule personne : c'est le même Fils de Dieu qui est né de son Père et qui a pris commencement de la Vierge : différence de générations qui se réunissent en une même personne, quoiqu'il soit Dieu et homme à cause de la diversité de ses deux natures, c'est

stantiam : sed unum Christum cum Patre et Spiritu Dei prædico. Ambros., lib, *de Incarnat.*, cap. 7, num. 76, pag. 720 et 721.

[1] *Quis nefariam illam commentus est impietatem, aut cui hoc in mentem venerit, dixeritque: qui ait ex Maria esse Dominicum corpus, is non amplius Trinitatem sed quaternitatem in Deitate sentit?* Athanasius, *Epist ad Epictetum*, num. 2, pag. 902.

[2] Idem, ibid., num. 9, pag. 908.

[3] *Multa ergo secundum Incarnationis legimus et credimus sacramentum; sed in ipsa naturæ humanæ affectione majestatem licet spectare divinam. Fatigatur ex itinere Jesus, ut reficiat fatigatos; petit bibere, sitientibus potum spiritalem daturus: esurit, cibum salutis esurientibus traditurus: moritur, vivificaturus..... Cœlum caligine obducit, ut illuminet: terras tremefacit ut solidet: maria conturbat, ut mitiget. ... Adorare quasi Judæus dicitur, ut quasi verus Dei Filius.* Ambros., lib. V *de Fide*, cap. , num. 54, pag. 560 et 561.

[4] *Ergo et Deum Christum et hominem esse credamus: unum in utroque, non alterum.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 3, pag. 1504.

[5] *Est enim idem Filius hominis Filius Dei.* Ambros., *in Lucam*, num. 34, pag. 1478

[6] *Adverte mysterium. Ex utero Virginis idem, et servus exivit et Dominus; servus ad operandum, Dominus ad imperandum; ut regnum Deo in hominum mentibus radicaret. Utrinque unus, non alter ex Patre, et alter ex Virgine; sed idem qui ante sæcula ex Patre, ipse postea carnem suscepit ex Virgine.* Ambros., *Præfat. in Psal.* XXXV, num. 4, pag. 767.

[7] *Sic et alibi habes :* Puer natus est nobis, et Filius datus est nobis. *In puero enim nomen ætatis, in filio plenitudo Divinitatis est. Factus ex Matre, natus ex Patre; idem tamen et natus est, et datus: non diversum, sed unum putes. Unus enim Dei Filius, et natus ex Patre, et ortus ex Virgine, distanti ordine, sed in unum concurrente nomine..... Etsi Deus et homo diversitate naturæ; idem tamen non alter in utroque unus. Aliud ergo speciale naturæ suæ, aliud commune nobiscum, sed in utroque unus, et utroque perfectus.* Ambros., lib. I *de Excessu fratris sui Satyri*, num. 12, pag. 1116 et 1117.

toutes fois le même qui subsiste en ces deux natures. Il a donc une nature qui lui est particulière, et une autre qui lui est commune avec nous? Parfait dans l'une et dans l'autre, il n'est qu'un dans les deux. »

Sur la communication des idiômes et les deux volontés en Jésus-Christ

21. De cette unité de personne en deux natures, résulte ce que les théologiens appellent *communication des idiômes* ou propriétés des deux natures en Jesus-Christ. On peut[1] dire que le Seigneur de gloire a été crucifie : mais en se servant de semblables expressions, il ne faut[2] pas s'imaginer qu'il ait été crucifié dans cette gloire qui convient à la nature divine : on ne s'exprime ainsi, que parce que c'est la même personne qui est Dieu et homme, et le même Jésus-Christ qui est Dieu par sa nature divine, et homme parce qu'il s'est revêtu de notre chair. On dit que c'est le Dieu de gloire qui a été crucifié, parce que participant aux deux natures, à la divine et à l'humaine, quoiqu'il n'ait souffert que dans celle-ci, il est vrai indistinctement, et que le Dieu de gloire a souffert, et que le Fils de l'homme a souffert. L'on peut dire aussi par rapport à ces deux natures : le même[3] souffrait et ne souffrait pas, mourait et ne mourait pas, était enseveli et ne l'était pas, ressuscitait et ne ressuscitait pas. Le pape Agathon[4] et le sixème[5] concile alléguèrent l'autorité de saint Ambroise contre les monothélites. On ne peut, en effet, s'expliquer plus clairement qu'il le fait[6] sur les volontés en Jésus-Christ. Il dit qu'en se revêtant de notre chair il en a pris toutes les faiblesses, comme la tristesse et les autres affections humaines (excepté l'ignorance et le péché) : mais qu'il faut bien se garder[7] de croire que la divinité en ait ressenti[8] les impressions, ni même que Jésus-Christ se soit chargé de ces infirmités par d'autre motif que de guérir les nôtres. Quand donc nous lisons dans l'Ecriture qu'il était triste, il ne faut[9] pas s'imaginer qu'il était accablé de tristesse à la vue de sa passion prochaine; il[10] l'était à cause de la dis-

[1] *An negamus etiam Dominum majestatis esse Spiritum Sanctum, cum Dominus majestatis sit crucifixus, qui natus est de Spiritu Sancto ex Virgine Maria?* Ambros., lib. II *de Spiritu Sancto*, cap. 22, num. 168, pag. 700.

[2] *Unde illud quod lectum est Dominum majestatis crucifixum esse, non quasi in majestate sua crucifixum putemus : sed quia idem Deus, idem homo, per divinitatem Deus, per susceptionem carnis homo Jesus Christus, Dominus majestatis dicitur crucifixus, quia consors utriusque naturæ, id est humanæ atque divinæ, in natura hominis subiit passionem, ut indiscrete et Dominus majestatis dicatur esse qui passus est, et Filius hominis.* Ambros., lib. II *de Fide*, cap. 7, num. 58, pag. 481. Ce passage a été cité par les Pères du concile de Chalcédoine, tom. IV *Concil.* Labbe, pag. 361, et par le Pape saint Léon, *Epist.* 134, pag. 351.

[3] *Idem enim patiebatur et non patiebatur; moriebatur et non moriebatur; sepeliebatur et non sepeliebatur; resurgebat et non resurgebat*, etc, Ambros., lib. *de Incarn.*, cap. 5, num. 36, pag. 711.

[4] Agatho, *Epist.* 1, pag. 640, tom. VI *Concil.* Labbe.

[5] *Concilium Constantinopolitanum tertium, actione decima*, pag. 785 et 788, tom. VI *Concil.*

[6] *Quod autem ait :* Non mea voluntas, sed tua fiat. *Suam ad hominem retulit : Patris ad divinitatem; voluntas enim hominis temporalis, voluntas divinitatis æterna.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 60, pag. 1517. *Suscepit ergo voluntatem meam, suscepit tristitiam meam. Confidenter tristitiam nomino quia crucem prædico. Mea est voluntas, quam suam dixit; quia ut homo suscepit tristitiam meam, ut homo locutus est; et ideo ait :* Non sicut ego volo sed sicut tu vis. *Mea est tristitia, quam meo suscepit affectu.* Ambros., lib. II *de Fide*, cap. 7, num. 53, pag. 480.

[7] *Qui erat ex Patre, carnem sumpsit ex Virgine : affectum assumpsit ex matre, ut infirmitates nostras ipse susciperet. Unde ait Propheta :* Et pro nobis dolet. (*Isaïæ*, cap. LIII, vers. 4). *Quomodo dolebat meo dolore, si meum non gerebat affectum?* Ambros., in *Psalm.* LXII, num. 5, pag. 956. *Deus igitur ante carnem, Deus in carne perfectionem naturæ adsumpsi humanæ : suscepi sensum hominis, sed non sum sensu carnis inflatus. Sensu hominis animam meam dixi esse turbatam; sensu hominis exarsi, etc.* Ambros., lib. *de Incarn.*, cap. 7, num. 71, pag. 719.

[8] Tristis est, *inquit*, anima mea; *et alibi* : Nunc anima mea turbata est valde. *Non ergo suscipiens, sed suscepta turbatur. Anima enim obnoxia passionibus, divinitas libera .... Tristis autem est non ipse, sed anima. Non est tristis sapientia, non divina substantia, sed anima.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 61, pag. 1517. *Ut homo ergo dubitat, ut homo turbatur. Non turbatur ejus virtus, non turbatur ejus divinitas : sed turbatur anima, turbatur secundum humanæ fragilitatis adsumptionem. Et ideo quia suscepit animam, suscepit et animæ passiones; non enim Deus, eo quod Deus erat, aut turbari, aut mori potuisset*, etc. Ambros., lib. II *de Fide*, cap. 7, num. 56, pag. 480.

[9] *Mihi compatitur, mihi tristis est, mihi dolet. Ergo pro me et in me doluit, qui pro se nihil habuit quod doleret. Doles igitur, Domine Jesu, non tua sed mea vulnera; non tuam mortem sed nostram infirmitatem, sicut ait Propheta :* Quia pro nobis dolet. (*Isaïæ*, cap. LIV, vers. 4). *Et nos, Domine, æstimavimus te esse in doloribus; cum tu non pro te, sed pro me doleres.* Ambros., lib. II *de Fide*, cap. num. 53 et 54, pag. 480.

[10] *Tristis erat non pro sua passione, sed pro nostra dispersione. Denique ait :* Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis : *Tristis erat quia nos parvulos relinquebat... nec illud distat a vero, si tristis erat pro persecutoribus, quos sciebat immanis sacrilegii pœnas daturos. Et ideo dixit :* Transfer hunc calicem a me; *non quia Dei Filius mortem timebat,*

persion qu'il prévoyait devoir arriver parmi ses disciples après sa mort, et à cause de l'attentat que les Juifs allaient commettre en sa personne, et des supplices dont leur crime devait être puni; et c'est pour cela qu'il disait à son Père: *Eloignez de moi ce calice.* Il n'appréhendait pas la mort, mais il ne voulait pas que les méchants périssent, souhaitant que sa passion fût salutaire à tous les hommes. De même [1] lorsqu'il passait les nuits en prières, ce n'était pour lui qu'il priait, c'était pour nous; car quoique le Père eût mis toutes choses en la puissance du Fils, le Fils néanmoins pour se conformer à la nature dont il s'était revêtu, priait son Père pour nous, s'étant établi notre avocat auprès de lui. Il priait non par faiblesse et comme s'il n'eût pu faire ce qu'il demandait à son Père, car il est tout-puissant, mais parce que s'étant rendu notre maître, il voulait par son exemple nous former à la vertu. « Que ne devez-vous point faire pour vous-même dit saint Ambroise, voyant Jésus-Christ prier pour vous toute une nuit? Oserez-vous entreprendre quelque action de piété sans la prière, vous qui savez que Jésus-Christ n'a pas même voulu envoyer ses Apôtres sans avoir prié auparavant? » C'est aussi pour notre consolation qu'il s'est chargé de nos faiblesses; et bien loin de vouloir excuser [2] en lui le sentiment de tristesse qu'il a fait paraître dans le jardin des Olives, « il n'a jamais rien fait, dit saint Ambroise qui me donne tant de sujet d'admirer sa bonté et sa majesté; il m'aurait beaucoup moins donné s'il ne se fût pas chargé de mes faiblesses et de mes sentiments. C'est pour moi qu'il a souffert de la douleur, puisqu'il n'y avait rien en lui qui pût lui en causer : suspendant en son âme l'effet de cette joie divine dont il jouit éternellement, il veut bien ressentir l'abattement de l'infirmité humaine. Il prend sur lui ma tristesse, afin de me communiquer sa joie; il se rabaisse jusqu'à l'affliction de la mort, afin que marchant sur ses pas il nous rappelle à la vie. Sa douleur et sa tristesse n'ont point été feintes et seulement en apparence, il a été vraiment triste et il est mort réellement sur la croix, comme il a pris véritablement notre chair. Il fallait même qu'il se revêtît de nos faiblesses, pour nous apprendre à les vaincre, non pour nous en délivrer. Il n'est pas mort toutefois [3] par nécessité, mais parce qu'il l'a bien voulu, pouvant ne pas mourir [4] s'il l'eût voulu : le grand cri qu'il jeta avant de rendre l'esprit, fut un témoignage certain de l'amour qui l'avait porté [5] à descendre du ciel pour racheter nos péchés. » C'est ainsi que saint Ambroise explique cette circonstance de la Passion de Jésus-Christ : il paraît croire qu'alors

sed quia vel malos perire nolebat; denique ait : Domine, ne statuas illis hoc peccatum, *ut passio sua esset omnibus salutaris.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 61 et 62, pag. 1517.

[1] Erat pernoctans in oratione Dei. *Orat ergo Dominus, non ut pro se obsecret, sed ut pro me impetret. Nam etsi omnia posuerit Pater in potestate Filii, Filius tamen ut hominis formam impleret, obsecrandum Patrem putat esse pro nobis : quia advocatus est noster. Noli insidiatrices aperire aures, ut putes Filium quasi infirmum rogare, ut impetret quod implere non possit potestatis auctor. Obedientiæ magister ad præcepta virtutis suo nos informat exemplo.....* Et erat, *inquit*, pernoctans in oratione Dei. *Species tibi datur, forma præscribitur quam debeas æmulari. Quid enim te pro salute tua facere oportet, quando pro te Christus in oratione pernoctat? Quid te facere convenit, cum vis aliquod pietatis officium adoriri, quando Christus missurus Apostolos, oravit prius et solus oravit?* Ambros., lib. V *in Lucam*, num. 42 et 43, pag. 1365 et 1366.

[2] Pater, si possibile est, transfer a me calicem istum..... *Ego autem non solum excusandum (Christum) non puto, sed etiam nusquam magis pietatem ejus majestatemque demiror, minus enim contulerat mihi, nisi meum suscepisset affectum. Ergo pro me doluit, qui pro se nihil habuit quod doleret. Et sequestrata delectatione divinitatis æternæ, tædio meæ infirmitatis afficitur. Suscepit enim tristitiam meam, ut mihi suam lætitiam largiretur; et vestigiis nostris descendit usque ad mortis ærumnam, ut nos suis vestigiis revocaret ad vitam. Confidenter ergo tristitiam nomino, quia crucem prædico; neque enim speciem incarnationis suscepit, sed veritatem debuit ergo et dolorem suscipere, ut vinceret tristitiam, non excluderet.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 56, pag. 1516.

[3] Et hoc dicto, tradidit spiritum, *quia non invitus spiritum emisit. Denique Matthæus ait :* Emisit spiritum; *quod enim emittitur voluntarium est: quod amittitur necessarium.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 127, pag. 1531.

[4] *Potuit Christus non mori si voluisset: sed neque refugiendam mortem quasi ignavam putavit, neque melius nos quam moriendò servasset.* Ambros., lib. II *de Fide resurrectionis*, num. 46, pag. 1145.

[5] *Propterea addidit :* Magna voce. *In quo vel professio gloriosa usque ad mortem se pro nostris descendisse peccatis, (ergo nec ego erubescam fateri, quod Christus non erubuit voce magna profiteri) vel evidens manifestatio contestantis Dei successionem divinitatis et corporis. Sic enim habes :* Clamavit Jesus voce magna dicens: Deus, Deus meus, respice in me : quare me dereliquisti? *Clamavit homo divinitatis separatione moriturus. Nam cum divinitas mortis libera sit, utique mors esse non poterat nisi vita discederet; quia vita divinitus est.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 127, pag. 1531.

la divinité se sépara du corps du Sauveur, et que ce fut pour cela qu'il jeta un grand cri, pour se plaindre à son Père de cette séparation; mais si l'on y fait attention, on verra que ce saint évêque ne veut dire autre chose, sinon que le Père éternel ne donna dans ce moment à l'humanité sainte de Jésus-Christ aucune consolation, le Fils ayant bien voulu souffrir lui-même cet état d'humiliation. « Il jetait ce cri, dit [1] saint Léon, afin d'apprendre à tout le monde pourquoi il avait fallu qu'il ne fût point délivré des mains de ses ennemis, et qu'il demeurât sans protection, exposé à la cruauté de ses bourreaux, c'est-à-dire qu'il devint le Rédempteur de tous les hommes, non par misère, mais par miséricorde; non par privation de tout secours, mais par la résolution qu'il avait prise de mourir. » Quoique la divinité abandonnât [2] en quelque sorte l'humanité, en permettant qu'elle fût exposée pour un temps à la puissance et à la fureur des persécuteurs, elle ne rompit pas l'union et ne fit que suspendre l'effet de son pouvoir, afin que Jésus-Christ pût mourir. C'est l'explication du Maître des Sentences. Saint Thomas [3] en donne une qui revient à celle-là.—Saint Ambroise croit [4] que Jésus-Christ fit sa dernière Pâque le quatorzième de la lune, qui était le jeudi; qu'il fut crucifié le quinzième, et qu'il ressuscita le dix-septième; qu'après sa mort [5] il descendit véritablement aux enfers; que Joseph [6] d'Arimathie et Nicodème furent les seuls qui ensevelirent Jésus-Christ; car si les disciples s'en fussent mêlés, les Juifs, préparés au mensonge et à la calomnie, n'auraient pas manqué de dire qu'il n'avait pas été enseveli, comme ils dirent qu'il avait été enlevé la nuit après avoir été enseveli.

22. Dans les éloges que saint Ambroise fait des vertus de la saint Vierge, il relève particulièrement sa chasteté, disant qu'elle a élevé l'étendart [7] de la virginité et d'une pureté sans tache; que [8] Dieu voulant se faire homme pour nous racheter, n'en a point trouvé de moyen plus pur que le sein d'une vierge, qui était comme le sanctuaire d'une chasteté inviolable et le temple de Dieu. « Qu'y a-t-il, dit-il ailleurs, [9] de plus noble que la Mère de Dieu? Quoi de plus éclatant et de plus illustre que celle qui a été choisie par la splendeur même? Quoi de plus chaste que cette Vierge, qui, sans aucune souillure corporelle, a engendré le sacré corps de Jé- Sur la sainte Vierge et sur saint Joseph

[1] *Ideo ergo Jesus voce magna clamabat, dicens:* Quare me dereliquisti? *Ut notum omnibus faceret, quare oportuerit eum non erui, non defendi, sed sævientium manibus derelinqui, hoc est, Salvatorem mundi fieri, et omnium hominum Redemptorem; non per miseriam, sed per misericordiam, nec amissione auxilii sed definitione moriendi.* S. Leo, *Serm.* 17, *de Passione Domini*, pag. 143.

[2] *Fateamur ergo Deum quodam modo illum hominem in morte deseruisse, quia potestati persequentium eum exposuit ad tempus, non suam potentiam exercendo, illum defendit ut non moreretur. Separavit se divinitas, quia subtraxit protectionem, sed non solvit unionem. Separavit se foris, ut non adesset ad defensionem, sed non intus defuit ad unionem. Si non ibi cohibuisset potentiam sed exercuisset, non moreretur Christus. Mortuus est Christus divinitate recedente, id est effectum potentiæ defendendo, non exhibente.* Petrus Lombardus, distinct. 21, folio 254, verso edit. Paris., ann. 1548.

[3] *Dicendum quod derelictio illa non est referenda ad solutionem unionis personalis: sed ad hoc quod Deus Pater eum exposuit passioni. Unde derelinquere ibi non est aliud quam non protegere a persequentibus.* S. Thomas. 3, part. quæst. 50, art. 2, ad. 1, pag. 105, edit. Coloniensis, ann. 1604.

[4] (*Christus*) *celebravit Pascha hebdomade, in qua fuit quarta decima luna, quinta feria. Denique ipsa die, Pascha cum discipulis manducavit: sequenti autem die, hoc est sexta feria crucifixus est, luna quinta decima. Sabbato quoque magno illo sexta decima fuit: ac per hoc septima decima luna resurrexit a mortuis.* Ambros., *Epist.* 23, num. 10, pag. 883.

[5] *Sed ne mireris quomodo descenderis Christus in corruptionem, cujus caro, ut alibi scriptum est, non vidit corruptionem. Descendit quidem in locum corruptionis, qui penetravit inferna: sed corruptionem incorruptus exclusit.* Ambros., lib. *de Virginitate*, cap. 19, pag. 245, et lib. *de Incarnat.*, cap. 5, num. 41, pag. 712.

[6] *Quid sibi etiam vult, quod non Apostoli, sed Joseph et Nicodemus Christum sepeliunt? Unus justus et constans, alter in quo dolus non erat; talis enim Christi est sepultura, quæ fraudem iniquitatemque non habeat. Obstruitur igitur tergiversandi locus et domestico Judæi testimonio revincuntur; nam si Apostoli sepelissent, dicerent utique non sepultum, quem sepultum raptum esse dixerunt.* Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 136, pag. 1533 et 1534.

[7] *Egregia igitur Maria, quæ signum sacræ virginitatis extulit, et intemeratæ integritatis pium Christi vexillum erexit.* Ambros., lib. *de Institutione Virginis*, num. 35, cap. 5, pag. 257.

[8] *Sed ipse quoque unigenitus Filius tuus venturus in terras suscipere quod amissum est, puriorem carnis suæ generationem reperire non potuit, quam ut habitationi propriæ cœlestis aulam virginis dedicaret, in qua esset et immaculatæ castitatis sacrarium, et Dei templum.* Ambros., ibid., cap. 17, num. 105, pag. 272.

[9] *Quid nobilius Dei matre? Quid splendidius ea, quam splendor elegit? Quid castius ea quæ corpus sine corporis contagione generavit?* Ambros., lib. II *de Virginibus*, cap. 2, num. 7, pag. 164.

sus-Christ ? » Voulant rendre croyable le mystère de l'Incarnation à ceux qui s'en moquent, et qui regardent comme impossible qu'une vierge, sans aucun commerce avec un homme, conçoive et engendre, il leur propose [1] l'exemple du vautour, qui sans accouplement conçoit et met au monde ses petits. La raison qu'il [2] rend de ce que Dieu voulut que la Vierge dont il devait naître fût mariée c'est afin que son honneur fût à couvert sous le voile du mariage, et que la médisance n'eût pas lieu de l'accuser d'adultère : « Le Fils de Dieu aimant mieux, dit ce Père, que quelques-uns doutassent du miracle de sa naissance selon la chair, que de la chasteté de sa mère. » Il croit [3] que ces paroles de Marie : *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connais point d'homme?* ne marquent point en elle un doute semblable à celui de Zacharie, qui douta de la vérité des paroles de l'Ange, mais un désir de savoir comment s'accomplirait une conception qui paraissait si incroyable. Elle pouvait avoir lu dans Isaïe qu'une vierge concevrait et enfanterait un fils ; mais elle n'y avait pas lu comment cela se ferait, parce que le Prophète ne le dit pas : cette explication était réservée à l'Ange, qui la donna en effet. Ce que dit ici saint Ambroise est d'autant plus remarquable, qu'il combat l'impiété d'un des hérésiarques [4] des derniers siècles, qui a osé soutenir que la sainte Vierge était tombée dans la même faute d'incrédulité que Zacharie père de saint Jean, ayant douté comme lui qu'il fût au pouvoir de Dieu d'accomplir des promesses dont l'exécution leur paraissait impossible.

La piété ne permet point [5], quand on dispute des péchés, d'y comprendre la sainte Vierge, et on doit croire qu'ayant mérité de concevoir et d'enfanter celui qui constamment n'a commis aucun péché, elle aura reçu assez de grâces pour n'en point commettre.

[1] *Negantur vultures indulgere concubitu, et conjugali quodam usu nuptialisque copulæ sorte misceri, atque ita sine ullo masculorum concipere semine et sine conjunctione generare... Quid aiunt, qui solent nostra ridere mysteria, cum audiunt quod virgo generavit, et impossibilem innuptæ, cujus pudorem nulla viri consuetudo temerasset, existimant partum? Impossibile putatur in Dei matre, quod in vulturibus possibile non negatur? Avis sine masculo parit et nullus refellit ; et quia desponsata viro Maria virgo peperit, pudori ejus faciunt quæstionem*, etc. Ambros., lib. V in *Hexam*, cap. 20, num. 64 et 65, pag. 105.

[2] *Cur autem non antequam desponsaretur, impleta est (Maria)? Fortasse ne diceretur quod conceperat ex adulterio. Et bene utrumque posuit Scriptura, ut et desponsata esset, et virgo : virgo, ut expers virilis consortii videretur : desponsata, ne temeratæ virginitatis adureretur infamia, cui gravis alvus corruptelæ videretur insigne præferre. Maluit autem Dominus aliquos de suo ortu, quam de matris pudore dubitare.* Ambros., lib. II *in Lucam*, num. 1, pag. 1281. *Quod autem fuit desponsata connubio licet alibi (loco mox citato) plenius diximus, libare nunc satis est causam cœlestis mysterii, ut ab his qui Mariam gravi utero cernerent, non adulterium virginis, sed desponsatæ partus legitimus crederetur. Maluit enim Dominus aliquos de sua generatione, quam de matris pudore dubitare.* Ambros., lib. *de Institutione Virginis*, cap. num. 42, pag. 259.

[3] Dixit autem Maria ad Angelum : Quomodo fiet istud ; quoniam virum non cognovi? *Videtur hic non credidisse Maria, nisi diligenter advertas ; neque enim fas est ut electa ad generandum unigenitum Dei Filium fuisse videatur incredula..... etenim cum dicit quomodo fiet istud ; non de effectu dubitavit, sed qualitatem ipsius quæsivit effectus. Quanto temperatior ista responsio, quam verba sunt sacerdotis? Hæc ait :* Quomodo fiet istud? *Ille respondit :* Unde hoc sciam? *Hæc jam de negotio tractat : ille adhuc de nuntio dubitat. Negat ille se credere, qui negat scire : et quasi fidei adhuc alium quærit auctorem ; ista se facere profitetur, nec dubitat esse faciendum, quod quomodo fiet possit, inquivit, sic enim habes :* Quomodo fiet istud ; quoniam virum non cognovi? *Incredibilis et inaudita generatio ante audiri debuit, ut crederetur. Virginem parere, divini est signum mysterii, non humani. Denique :* Accipe, *inquit*, tibi signum : Ecce virgo in utero accipiet, et pariet filium. *Legerat hoc Maria, ideo credidit futurum : sed quomodo fieret, ante non legerat ; non enim quemadmodum fieret, vel tanto Prophetæ fuerat revelatum. Tanti namque mandati mysterium, non hominis fuit sed angeli ore promendum.* Ambros., lib. II *in Luc.*, num. 14 et 15, pag. 1286 et 1287.

[4] *Videtur sancta Virgo, non minus maligne restringere Dei potentiam quam prius Zacharias. Quod enim præter communem naturæ ordinem est, impossibile esse colligit. Nec vero magnopere laborandum, ut eum purgemus ab omni vitio.* Calvinus, in *Harmonia*. Vide Maldonatum *in cap.* 1 *Lucæ*, pag. 875.

[5] *Commemorat (Pelagius) eos* qui non modo non peccasse, verum etiam juste vixisse referuntur, Abel, Enoch, etc..... *Adjungit etiam feminas*, Debboram, Annam... ipsam etiam Domini ac Salvatoris nostri matrem quam *dicit* sine peccato confiteri necesse esse pietati. *Excepta itaque sancta Virgine Maria de qua propter honorem Domini nullam prorsus, cum de peccatis agitur, haberi volo quæstionem : unde enim scimus quid ei plus gratiæ collatum fuerit ad vincendum ex omni parte peccatum, quæ concipere ac parere meruit quem constat nullum habuisse peccatum. Hac ergo Virgine excepta, si omnes illos Sanctos et Sanctas, cum hic viverent, congregare possemus, et interrogare utrum essent sine peccato, quid fuisse responsuros putamus..... Nonne una voce clamassent si dixerimus quia peccatum non habemus, nos ipsos decipimus, et veritas in nobis non est?* August., lib. *de Natura et gratia*, cap. 36, num. 42, pag. 144 et 145, tom. X.

Telle est la doctrine [1] de l'Eglise. Saint Ambroise qui l'établit clairement en plus d'un endroit, dit que Dieu [2] par sa grâce l'a conservée pure de toute souillure du péché ; et que c'est avec raison que l'Ange la salua pleine de grâce [3], parce qu'aucune autre n'avait mérité la grâce d'être remplie de l'Auteur même de la grâce, ce qui suffit pour expliquer quelques autres endroits du même Père, où parlant en général de [4] la contagion du péché, il n'en [5] excepte que Jésus-Christ. Catharin en infère que saint Ambroise croyait que la sainte Vierge avait été souillée du péché originel : mais on [6] remarque que Catharin, pour appuyer cette conséquence, a falsifié le passage de saint Ambroise, en faisant dire à ce Père que Jésus-Christ est venu dans une chair *qui dans sa mère était sujette au péché ;* ce qu'il ne dit point : mais il dit seulement que Jésus-Christ s'est revêtu d'une chair de même nature que la nôtre, qui est sujette au péché.

On ne doit pas non plus donner un mauvais sens à la réflexion que saint Ambroise fait [7] sur la réponse que Jésus-Christ fit à sa mère qui lui demandait : *Mon fils, pourquoi avez-vous agi ainsi avec nous?* Ce Père ne veut pas dire [8] que Jésus-Christ ait repris sa mère comme si elle eût péché par une conduite trop humaine, mais qu'il lui fit connaître que quand il s'agissait des choses qui regardaient Dieu, son Père, il fallait les préférer à toutes autres choses. Il y a dans saint Ambroise quelques [9] expressions qui semblent marquer que le Sauveur en naissant avait ouvert le sein de sa mère et rompu le sceau de sa virginité : mais il paraît que ce Père ne s'en est servi que pour s'accommoder au texte de saint Luc, qui à l'occasion de la purification de la sainte Vierge, rapporte les termes usités en plusieurs endroits de l'Ecriture, pour marquer la naissance de tous les premiers-nés. L'application qu'il fait de la prophétie d'Ezéchiel à la manière dont Jésus-Christ est né, fait bien voir qu'il était persuadé que cette naissance n'avait blessé en rien la virginité de Marie, et qu'elle n'avait rien de commun avec celle des autres hommes. *Je me tournai*, dit le prophète Ezéchiel [10], *vers le chemin de la porte du sanctuaire extérieur qui regardait vers l'Orient, et le Seigneur me dit : Cette port demeurera fermée, elle ne sera point ouverte et nul homme n'y passera parce que le Seigneur le Dieu d'Israël est entré par cette porte, et elle demeurera fermée.* Sur quoi saint Ambroise dit : [11] « Quelle est cette

[1] *Si quis hominem semel justificatum dixerit posse in tota vita peccata omnia etiam venialia vitare, nisi ex speciali Dei privilegio, quemadmodum de Beata Virgine tenet Ecclesia, anathema sit.* Concil. Trident., *de Justificatione*, Can. 23, pag. 42, tom. X *Concil.* Harduini.

[2] *Suscipe me non ex Sarra, sed ex Maria, ut incorrupta sit virgo sed virgo per gratiam ab omni integra labe peccati.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, num. 30, pag. 1255.

[3] *Soli Mariæ hæc salutatio servabatur. Bene enim sola gratia plena dicitur, quæ sola gratiam quam nulla alia meruerat, consecuta est, ut gratiæ repleretur Auctore.* Ambros., lib. II *in Lucam*, num. 9, pag. 1284 et 1285.

[4] *Solus per omnia ex natis de fœmina sanctus Dominus Jesus, qui terrenæ contagia corruptelæ immaculati partus novitate non senserit, et cœlesti majestate depulerit.* Ambros., lib. II *in Lucam*, num. 56, pag. 1300. *Citatur iste locus ab* Augustino, lib. *de Peccato originali*, cap. 41, num. 47, pag. 276, tom. X.

[5] (*Jesus*) *Solus est quem retia non involverint peccatorum. Omnes intra retia peccatorum erant, imo adhuc intra retia sumus, quia nemo sine peccato, nisi solus Jesus..... Venit Dominus Jesus et in carne peccato obnoxia militiam virtutis exercuit.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1039.

[6] *Hunc locum* Catharinus, Opusc. *de Concept. B. Mariæ laudat ; sed ita refert :* Et in carne, quæ peccato in matre fuerat obnoxia, etc. *Verum jam viris doctis observatum est hæc verba,* in matre, *nusquam apud Ambrosium inveniri. Et certe sanctus Doctor id tantum hoc loco significat, Christi carnem ejusdem ac nostram, quæ peccato obnoxia est, naturæ esse : neutiquam vero inficiatur Beatæ Virginis immunitatem ab omni peccato. Ita* Patres Benedictini, *in hunc Ambrosii locum.*

[7] Quid est quod me quærebatis ? Nesciebatis quia in propria Patris mei oportet me esse ?... *Hic mater arguitur, quia adhuc quæ humana sunt exigat.* Ambros., lib. II *in Lucam*, num. 64, pag. 1302.

[8] *Quod autem hic legimus,* mater arguitur, *noli hinc inferre cum Calvino sancti præsulis hanc mentem esse, ut Deiparam peccasse indicaret : quo nihil a beato viro magis alienum, ut jam non semel licuit advertere. Intellige,* arguitur, *loco modo positum pro* docetur, *aut alio consimili verbo : quod a communi usu non abhorret. Ita* Patres Benedictini, *in hunc Ambrosii locum*, pag. 1301 et 1302. Vide etiam Maldonatum. *Comment., in cap.* 2 *Lucæ*, pag. 958.

[9] *Qui ergo vulvam sanctificavit alienam ut nasceretur Propheta, hic est qui aperuit matris suæ vulvam, ut immaculatus exiret.* Ambros., lib. II *in Luc.*, num. 57, pag. 1300.

[10] Ezech. XLIV, 1.

[11] *Sic ait : (Ezechiel)* Et converti me secundum viam portæ sanctorum exterioris quæ respicit ad Orientem, et hæc erat clausa. Et ait ad me Dominus : Porta hæc clausa erit, et non aperietur, et nemo transibit per eam, quia Dominus Deus Israel transibit per eam ; eritque clausa... *Quæ est hac porta,*

porte, si ce n'est Marie? et pourquoi est-elle fermée, si ce n'est parce qu'elle est vierge ? Marie est donc cette porte par laquelle Jésus-Christ est entré dans le monde lorsqu'elle l'a enfanté, en demeurant toujours vierge, et sans blesser en aucune manière sa pureté. Le sceau de sa virginité est resté entier, et n'a point été rompu lorsque celui dont l'univers ne peut soutenir la grandeur est sorti de son sein virginal. *Cette porte,* dit le Prophète, *sera fermée et ne s'ouvrira point.* Marie est cette porte admirable qui était fermée et ne s'ouvrait point. Jésus-Christ a passé par cette porte,, mais il ne l'a point ouverte. » Le même Père dit encore [1] que Jésus-Christ entrant dans le monde par le sein de Marie, a conservé en elle dans une parfaite intégrité le sceau de la pudeur et les marques de la virginité. On a vu ailleurs comment il s'opposa dans le concile de Milan à l'hérésiarque Jovinien, qui attaquait la virginité perpétuelle de Marie.

On ne peut [2] douter que la sainte Vierge n'ait été pénétrée de douleur à la vue de la Passion de Jésus-Christ, et qu'elle n'ait souffert qu'avec de grandes peines d'être privée de sa présence corporelle. Le saint vieillard Siméon [3] le lui avait annoncé, en lui disant que son âme serait percée par une épée. Mais sa constance fut encore plus grande que sa douleur. Debout au pied de la croix, on [4] ne lit point qu'elle y ait pleuré : au contraire, seule intrépide pendant que les hommes, c'est-à-dire les Apôtres, fuyaient, elle [5] y resta, regardant les plaies de son Fils avec des yeux qui marquaient plus sa piété que sa douleur, parce qu'elle savait que ses plaies devaient être la rédemption du monde. Le Fils était attaché à la croix, et la mère se présentait à ceux qui l'y avaient attaché, ne craignant rien de ceux qui pouvaient la faire mourir elle-même. « Si en cela elle avait dessein de mourir avant son fils, on ne peut dit saint Ambroise [6], que louer en elle cette marque d'amour et de tendresse : si c'était pour mourir avec lui, c'est qu'elle espérait ressusciter aussi avec lui, n'ignorant pas que celui qu'elle avait engendré devait ressusciter ; et comme elle savait aussi que la mort de son Fils était pour le bien commun, elle attendait que Dieu décidât de la sienne, disposée à la souffrir si elle pouvait ajouter quelque chose à l'utilité publique : mais la Passion de Jésus-Christ était suffisante pour nous racheter et n'avait pas besoin d'aide. » Ce Père [7] assure que la sainte Vierge se retira dans la maison de saint Jean, après la mort du Sauveur qui la lui avait donnée en garde

nisi Maria ; ideo clausa quia Virgo? Porta igitur Maria per quam Christus intravit in hunc mundum, quando virginali fusus est partu, et genitalia virginitatis claustra non solvit. Mansit intemeratum septum pudoris, et inviolata integritatis duravere signacula ; cum exiret ex Virgine, cujus altitudinem mundus sustinere non posset. Hæc, *inquit,* porta clausa erit et non aperietur. *Bona porta Maria, quæ clausa erat, et non aperiebatur. Transivit per eam Christus sed non aperuit,* etc. Ambros., lib. *de Institutione Virginis,* cap. 8, num. 52 et 53, pag. 262.

[1] *Virgo portavit. quem mundus iste capere et sustinere non potest. Qui cum ex Mariæ nasceretur utero, genitalis tamen septum pudoris et intemerata virginitatis conservavit signacula.* Ambros., *Epist.* 63, num. 33, pag. 1030. *Alvus tumescit virginis, claustrum pudoris permanet.* Ambros., *Hymmo quarta,* pag. 1221.

[2] *Passio quippe Domini.... et ipsam ejus matrem graviter carnali orbitate percussam sine dubio contristavit.* Ambros., *in Psal.* CIV, num. 13, pag. 1184, tom. IV.

[3] *Simeon dixit ad Mariam matrem ejus..... Et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* Lucæ, cap. 2, vers. 34 et 35.

[4] *Stabat et sancta Maria juxta crucem Filii..... Stantem illam lego, flentem non lego.* Ambros., *de obitu Valentiniani,* num. 39, pag. 1185.

[5] *Stabat ante crucem mater, et fugientibus viris, stabat intrepida.... Spectabat piis oculis Filii vulnera, per quem sciebat omnibus futuram redemptionem. Stabat non degeneri mater spectaculo, quæ non metuebat peremptorem. Pendebat in cruce Filius, mater se persecutoribus offerebat. Si hoc solum esset, ut ante Filium prosterneretur, laudandus pietatis affectus, quod superstes Filio esse nolebat : sin vero ut cum Filio moreretur, cum eodem gestiebat resurgere, non ignura mysterii quod genuisset resurrecturum : simul quæ publico usui impendi mortem Filii noverat, præstolabatur : si forte etiam sua morte publico muneri aliquid adderetur. Sed Christi passio adjutorio non eguit.* Ambros., lib. *de Institutione Virginis,* cap. 7, num 49, pag. 261.

[6] *Fugientibus Apostolis ante crucem stabat, et piis spectabat oculis Filii vulnera ; quia exspectabat non pignoris mortem, sed mundi salutem. Aut fortasse quia cognoverat per Filii mortem mundi redemptionem aula regalis, etiam sua morte putabat se aliquid publico addituram muneri. Sed Jesus non egebat adjutore ad redemptionem omnium, qui omnes sine adjutore servavit* Ambros., *Epist.* 63, num. 110, pag. 1048. Vide lib. X, *in Luc.,* num. 132, pag. 1532 et 1533.

[7] *Ideo illam (Matrem suam) Dominus de cruce discipulo suo dilectissimo sibi tradidit sancto Joanni, qui dixit patri et matri : Non novi te.... huic traditur Virgo, qui de pectore Christi hauriat sapientiam.... Neque enim mater Domini Jesu nisi ad possessorem gratiæ demigraret, ubi Christus habebat habitaculum.* Ambros., lib., *Exhortat. virginit.,* cap. 5, num. 32 et 33, pag. 285 et 286.

comme au plus aimé de ses disciples, et celui chez qui il avait lui-même fait sa demeure. « Saint Jean, dit [1] encore ce Père, est choisi pour souscrire au testament de son maître et pour en être l'exécuteur. Il donne à sa mère un défenseur de sa pureté, un témoin de son intégrité, un protecteur. Ce n'est pas que Jésus-Christ la portât à faire divorce, ni que Marie abandonnât son époux. Mais avec qui cette sainte Vierge devait-elle plutôt demeurer qu'avec celui qu'elle savait être l'héritier de son Fils, et un fidèle observateur de la chasteté? » Saint Ambroise ne doute pas qu'il n'y ait eu un véritable mariage entre la sainte Vierge et saint Joseph, quoiqu'il n'y ait jamais eu entre eux aucun commerce charnel. « C'est, dit-il, le consentement [2] des parties qui fait le mariage, et non ce qu'on appelle la consommation. Marie, la maîtresse de la virginité, n'a eu garde de consentir à porter un homme dans son sein après y avoir [3] porté un Dieu; et Joseph étant un homme aussi juste que le représente l'Evangile, n'est pas tombé dans l'excès de folie qu'il y aurait eu à vouloir connaître charnellement la Mère du Seigneur. Ceux que l'Ecriture appelle les frères de Jésus-Christ, appartenaient [4] à saint Joseph et non à la sainte Vierge. »

Saint Ambroise ne marque pas nettement ce qu'il croyait de la profession de saint Joseph : tantôt [5] il en parle comme d'un ouvrier en fer, disant qu'il travaillait avec le vent et le feu. Bède a copié [6] cet endroit de saint Ambroise. L'opinion la plus suivie est que saint Joseph exerçait la profession de charpentier. Théodoret [7] raconte que le sophiste Libanius demandant un jour à un chrétien d'Antioche, pour se rallier de sa religion, ce que faisait le Fils du charpentier; celui-ci lui répondit, inspiré de Dieu : « Sophiste, le Créateur de l'Univers que vous appelez par dérision le fils du charpentier, fait présentement une bière. » En effet la mort de Julien arriva, et son corps fut apporté dans une bière.

Sur les Anges.

23. L'Ecriture, en parlant des Anges qui ont apparu aux hommes, n'en nomme que trois, Gabriel, Raphaël et Michel. Le dernier [8] des livres d'Esdras en ajoute un quatrième qu'il appelle Uriel; et c'est sans doute sur l'autorité de ce livre, qui toutefois n'en a aucune dans l'Eglise, que saint Ambroise a cru [9] qu'Uriel était un bon ange. Ce sentiment ne lui est point particulier, et on voit par des litanies [10] qui étaient en usage dans quelques Eglises de France sous le règne de Charlemagne, qu'Uriel y était invoqué avec les trois anges que nous venons de nommer. Les Anges [1] créés avant le monde louaient dès

[1] *Testatur de cruce Dominus Jesus, et paulisper publicam differt salutem, ne matrem inhonoram relinquat. Subscribitur Joannes testamento Christi. Legatur matri pudoris defensio, testimonium integritatis : et discipulo matris custodia, pietatis gratia...... Non utique Christus faciebat divortium, non Maria relinquebat virum. Sed cum quo virgo habitare debebat, quam cum eo quem filii hæredem integritatis sciret esse custodem.* Ambros., lib., *de Institutione Virginis*, cap. 7, num. 48, pag. 261.

[2] *Nec illud moveat quod ait : Quia Joseph accepit conjugem suam et profectus est in Ægyptum, desponsata enim viro conjugis nomen accepit. Cum enim initiatur conjugium, tunc conjugii nomen adsciscitur; non enim defloratio virginitatis facit conjugium, sed pactio conjugalis. Denique cum jungitur puella, conjugium est, non cum virili admixtione cognoscitur.* Ambros., lib., *de Institutione Virginis*, cap. 6, num. 41, pag. 259. *Idem docet* Amb., lib. II, *in Luc.*, num. 5, pag. 1284.

[3] *Non defecit virginitatis magistra, nec fieri poterat, ut quæ Deum portaverat, portandum hominem arbitraretur : nec Joseph vir justus in hanc prorupisset amentiam, ut matri Domini corporeo concubitu misceretur.* Ambros., lib., *de Institutionis Virginis*, cap. 6, num. 45, pag. 260.

[4] *Potuerunt autem fratres esse ex Joseph non ex Maria, quod quidem si quis diligentius prosequatur, inveniet.* Ambros., ibid., num, 43.

[5] *Pater Christi igne operatur et spiritus, et tanquam bonus animæ faber vitia nostra circumdolat, cito securim admovens arboribus infœcundis, secare doctus exigua, culminibus servare sublimia, rigida mentium spiritus igne emollire, et in varios usus omne humanum genus diversa ministeriorum qualitate formare.* Ambros., lib. III, *in Lucam*, num. 2, pag. 1314.

[6] Beda, *in Marci*, cap. 6. pag, 130, tom. V.

[7] *Hic (Libanius), impius cum esset pædagogum nostra deridens interrogabat quid ageret fabri filius. At ille repletus divina gratia, quod postmodum eventurum erat prædixit. Sandapilam enim, ait, Sophista, fabricatur, rerum omnium conditor, quem tu per ludibrium fabri filium appellasti. Paucis enim post diebus furibundi illius (Juliani) mors nuntiata est, et ipse allatus in sandapila.* Theodoret., lib. III *Hist. Eccles.*, cap. 18, pag. 656, tom. III.

[8] *Ego jejunavi diebus septem ululans et plorans sicut mihi mandavit Uriel angelus.* Esdræ, lib. IV, c. 5, v.20.

[9] *Non moritur Gabriel, non moritur Raphael, non moritur Uriel.* Ambros., lib. III, *de Fide*, cap. 3, pag. 500.

[10] *Sancte Michaël, ora. Sancte Raphael, ora. Sancte Gabrihel, ora. Sancte Urihel ora.*, Apud Mabill., *Analect.* pag. 170, edit. Paris. anni 1723.

[11] *Sed etiam Angeli, Dominationes et Potestates, etsi aliquando exeperant, erant tamen jam quando hic mundus est factus.* Ambros., lib. I, *in Hexam.*, c. 5, p. 9.

lors le Seigneur, et chantaient avec beaucoup d'harmonie [1] l'hymne que le prophète Isaïe entendit chanter longtemps depuis: *Saint, Saint, Saint.* Leur nombre n'est pas connu, mais on ne peut douter qu'il ne soit grand, puisqu'on lit dans Daniel [2] qu'un million d'anges servaient le Seigneur, et que mille millions assistaient devant lui. Les hommes au jugement de saint [3] Ambroise, ne sont que la centième partie des anges; et c'est aussi le sentiment de saint [4] Hilaire. Ces deux interprètes, expliquant la parabole du bon pasteur, entendent par les quatre-vingt-dix-neuf brebis laissées dans les montagnes, les anges qui jouissent de la gloire dans le ciel, et par la centième, qui est la brebis égarée, l'homme ramené dans la voie du salut par Jésus-Christ. Quoique la raison soit ce qui distingue les hommes des animaux, elle ne leur est pas particulière. Les Anges [5] en sont doués : ils sont immortels, mais cette immortalité [6] ne leur est pas naturelle, elle ne convient qu'à Dieu seul; et s'ils jouissent de l'immortalité, cela leur vient de la bonne volonté de leur Créateur. « Autre est l'immortalité qui est donnée : autre est celle qui se soutient par elle-même : sans être sujette au changement. » Ce sont les propres termes de saint Ambroise [7]. Il distingue l'immortalité naturelle qui ne convient qu'à Dieu seul, d'avec l'immortalité gratuite dont les Anges sont participants par la volonté du Créateur. Il compte [8] neuf ordres des Anges, et met en premier lieu les Anges, ensuite les Archanges, les Vertus, les Puissances, les Principautés, les Trônes, les Dominations, les Chérubins, les Séraphins; mais il n'est pas uniforme dans cet arrangement. En certains endroits il [9] place les Principautés avant les Puissances; ailleurs [10] il met les Dominations après les Archanges, avant les Puissances et les Trônes. Il explique [11] des Anges aussi bien que des hommes, ce qui est dit dans l'Ecriture, que personne n'a vu Dieu; mais comme il est marqué expressément dans l'Evangile que les Anges voient sans cesse la face du Père éternel, il ne faut pas douter que saint Ambroise ne parle en cet endroit de la vision que les théologiens appellent *compréhensive*, qui ne convient qu'aux trois Personnes divines, ou si l'on veut qu'il parle de la vision intuitive, il faut l'entendre en cette sorte, que soit les Anges, soit les hommes, nul ne peut voir Dieu par ses propres forces [12], si Dieu ne leur découvre lui-même sa gloire. C'est ce que ce Père dit assez nettement lorsqu'il [1] enseigne qu'il dépend de la volonté de Dieu de se faire voir, étant invisible de sa

[1] *Laudant Angeli Dominum, psallunt ei Potestates cœlorum; et ante ipsum initium mundi Cherubim et Seraphim cum suavitate canoræ vocis suæ dicunt :* Sanctus, Sanctus, Sanctus. Ambros., *Præf. in Psal.* I, pag 737.

[2] Millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei. *Danielis*, cap. VII, v. 10.

[3] *Dives igitur pastor cujus omnes nos centesima portio sumus. Habet Archangelorum, Dominationum, Potestatum, Thronorum, aliorumque innumerabiles greges quos in montibus dereliquit, qui quoniam sunt rationabiles, non immerito hominum redemptione lætantur.* Ambros., lib. VII, *in Lucam*, num. 210, pag. 1461 et 1462.

[4] *Ovis una, homo intelligendus est, et sub homine uno universitas sentienda est. Sed in unius Adæ errore, omne hominum genus aberravit : ergo nonaginta novem non errantes multitudo Angelorum cœlestium opinanda est, quibus in cœlo est lætitia et cura salutis humanæ. Igitur et quærens hominem Christus est; et nonaginta novem relicti, cœlestis gloriæ multitudo est; cui cum maximo gaudio errans homo, in Domini corpore est relatus.* Hilarius, *in Matth.*, cap. 18, num. 6, p. 699.

[5] *Itaque homo rationabilis videtur inter omnia terrena animantia, sed tamen non est solus rationabilis, scimus enim rationabilia esse et cœlestia opera Dei, Angelos et Archangelos rationabiles confitemur. Si ergo Angeli rationabiles, non utique solus rationabilis homo dicitur.* Ambros., lib. V, *de Fide*, cap. 2, p. 556.

[6] *Una sola substantia divinitatis, quæ mori nescit unde et Apostolus, cum sciret et animam et Angelos immortales, quod solus Deus immortalitatem habeat, prædicavi..... Nec Angelus immortalis est naturaliter, cujus immortalitas in voluntate est creatoris..... Alia ergo immortalitas quæ donatur, alia quæ sine capacitate mutabilitatis est semper.* Ambros., lib. III, *de Fide*, num. 19 et seq., pag. 500.

[7] Voyez la note des Bénédictins, tom. II.

[8] *Et vere dives erat majestatis suæ opibus, et divinitatis propriæ plenitudine, cui Angeli et Archangeli, Virtutes et Potestates et Principatus, Throni et Dominationes, Cherubim et Seraphim indefesso obsequio serviebant.* Ambros., in *Apologia David*, cap. 5, n. 20, pag. 682.

[9] Ambros., *in Psal.* I, num. 49, pag. 761.

[10] Idem, lib. VII *in Lucam*, num. 210, pag. 1462.

[11] *Et quid de hominibus loquimur, cum etiam de ipsis cœlestibus Virtutibus et Potestatibus legerimus,* Quia Deum nemo vidit unquam? *Et addidit, quod ultra cœlestes et potestates :* Unigenitus Filius qui est in sinu Patris ipse enarravit. Ambros., lib. I, *in Lucam*, num. 25, pag. 1274.

[12] *Et ideo Deum nemo vidit unquam; quia eam quæ in Deo habitat plenitudinem divinitatis nemo conspexit, nemo mente aut oculis comprehendit.* Ambros., ibid.

[13] *In cujus (Dei) voluntate situm est videri, et cujus naturæ est non videri, voluntatis videri.* Ambros., lib. I *in Lucam*, num. 24, pag. 1274.

nature, et n'étant visible qu'autant qu'il veut. C'est par sa bonté que les Anges nous[1] protègent contre nos ennemis et empêchent qu'ils nous nuisent; et ces Esprits bienheureux ne cessent de nous assister que par un ordre exprès de Dieu, qui souvent en agit ainsi pour donner lieu aux fidèles de mériter davantage en combattant plus fortement. Leur soin ne s'étend pas seulement sur les héritiers des promesses divines, mais[2] encore sur les Eglises; car, leur nombre est si grand qu'ils remplissent l'air, la terre, la mer, tous les espaces. Ils se trouvent particulièrement dans les lieux saints. « Plût à Dieu, dit saint Ambroise[3], que dans le temps que nous brûlons de l'encens sur nos autels, et que nous y offrons le Sacrifice, les Anges y parussent visiblement; car il ne faut pas douter qu'ils n'y assistent quand Jésus-Christ y est présent, quand il est y immolé. Ministres des grâces de Dieu, ils sont aussi exécuteurs de sa justice; mais ils[4] gémissent lorsqu'ils sont contraints de punir les hommes[5]. Il ne faut pas prendre à la rigueur cette dernière expression, les gémissements n'étant pas compatibles avec la joie dont jouissent les Anges. Saint Ambroise veut donc dire qu'ils compatissent au corps de l'Eglise en qualité de membres supérieurs : compassion qui ne nuit en rien à leur bonheur, comme l'enseigne saint Augustin; puisqu'ils[6] nous sont donnés de Dieu pour nous protéger, il faut donc les en prier.

24. Saint Ambroise attribue la chûte des Anges à l'amour qu'ils conçurent pour les femmes; sentiment qui lui est commun avec Philon et avec plusieurs anciens Pères[7], qui le trouvaient fondé dans ce passage de la Genèse, suivant quelques exemplaires des Septantes[8] : *Les Anges de Dieu voyant que les filles des hommes étaient belles.* « C'est la chasteté, dit-il[9], qui a fait les Anges : celui qui l'a gardée est un ange; celui qui l'a perdue est un diable; mais comme les Anges prévaricateurs sont tombés du ciel par leur intempérance, les vierges y montent par leur chasteté. » Le même Père donne ailleurs une autre raison de la chute des Anges. « Le diable, dit-il[10], ayant perdu la beauté de sa nature par son orgueil, lorsqu'il eut l'insolence de dire : « *Je placerai mon trône au-dessus des nues, et je serai semblable au Très-Haut;* déchut de la compagnie des Anges. » Il semble dire en quelques endroits[11] que le diable n'est pas encore jugé, que son supplice est différé jusqu'à la fin des siècles, et qu'il ne souffre à présent d'autre peine que celle que lui causent les remords de sa conscience; mais dans son *commentaire sur le psaume trente-neuvième* et dans son second livre *de la Foi*, il dit nettement que le démon[12] jeté dans le feu avant la fin du monde, y est lié avec des

Sur les démons

[1] *Angelus in circuitu est hominis, qui prætendit, ne quis noceat ei. Non discedit Angelus, nisi jussus a Domino, ut suus athleta decertet.* Ambros., *in Psal.*, XXXVIII num. 32, pag. 855.

[2] *Si quis allevet mentis oculos..... Consideret plena esse Angelorum omnia, aera, terras, mare, Ecclesias, quibus Angelo præsunt : mittit enim Dominus Angelos suos ad defensionem eorum, qui heredes futuri sunt promissorum cœlestium.* Ambros., *in Psalm.* 118, n. 9, pag. 976

[3] *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus adsistat Angelus, immo præbeat se videndum. Non enim dubites adsistere Angelum, quando Christus adsistit, quando Christus immolatur.* Ambr., lib. I *in Lucam*, num. 28, pag. 1275.

[4] *An ipsos quoque Angelos, qui in istius mundi laboribus diversa sustinent ministeria, sicut in Apocalypsi Joannis legimus non ingemisceres credimus, cum adhibentur pœnarum et excidiorum ministri? Qui habentes vitam beatam, mallent utique eam in illo superiore tranquillitatis suæ statu recurrere, quam nostrorum peccatorum pœnis ultricibus, interpolari etenim qui gaudent unius peccatoris redemptione, utique tantorum malorum ærumnis ingemiscunt.* Amb., *Epist.* 34, num. 10, pag. 924.

[5] Voyez la note des Bénédictins, tom. II.

[6] *Obsecrandi sunt Angeli pro nobis qui nobis ad præsidium dati sunt.* Ambros., lib., *de Viduis*, cap. 9, num. 55, pag. 200.

[7] Voyez la note des Bénédictins.

[8] Genes. VI, 2.

[9] *Castitas etiam Angelos fecit : qui eam servavit, Angelus est, qui perdidit, diabolus.... Quam præclarum autem Angelos propter intemperantiam suam in sæculum cecidisse de cœlo, virgines propter castimoniam in cœlum transisse de sæculo?* Ambros., lib. I, *de Virginibus*, cap. 8, num. 52 et 53, pag. 159.

[10] *Ipse diabolus per superbiam naturæ suæ amisit gratiam. Denique dum dicit :* Ponam Thronum meum super nubes et ero similis Altissimo, *consortiis excidit. Angelorum.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, n. 8, pag. 1046.

[11] *Differtur diaboli judicium; ut sit semper in pœnis reus, semper improbitatis suæ innexus catenis, conscientiæ suæ, in perpetuum sustineat ipse judicium ..... Diabolus nequaquam pervenisse ad judicium demonstratur, nequaquam adhuc pœnis esse subjectus; nisi quas ipse tantorum conscius scelerum solvit timore perpetuo, ne aliquando securus sit.* Amb., *in Psal.* CXVIII, num. 23, pag. 1228 et 1229.

[12] Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem. *Ideo ante consummationem adversarius dejicitur in incendium, catenis quoque perpetuis alligatur, ut tu jam nullas insidias pertimescas.* Ambros., *in Ps.* XXXIX, num. 19, pag. 865.

chaînes qui dureront éternellement, afin que nous ne craignions pas ses embûches; et que dans ce [1] gouffre de feu et de souffre, dont l'ardeur ne se ralentit point, il y endure un supplice qui n'aura point de fin.

Sur l'origine et la nature de l'âme.

25. Il y a quelques [2] expressions dans saint Ambroise qui semblent insinuer qu'il admettait la préexistence des âmes, et qu'il croyait que descendues du ciel dans nos corps comme dans une prison, elles retournaient après la mort du corps au lieu de leur origine. Il enseigne [3] que l'âme de l'homme étant formée par le souffle de Dieu, n'a rien de matériel ni de terrestre; qu'elle est d'une substance admirable et immatérielle : la ressemblance et l'image de Dieu à laquelle elle est créée, ne pouvant se rencontrer ni dans le corps ni dans la matière, mais seulement dans l'âme raisonnable; qu'on [4] ne peut ni la voir ni la toucher, sa substance qui est spirituelle, la mettant au-dessus de toutes les qualités corporelles et sensibles; qu'elle ne meurt point avec le corps, parce qu'elle n'en tire pas son origine, mais de Dieu, suivant le témoignage de l'Ecriture [5], où nous lisons : *Dieu ayant* [6] *répandu son souffle de vie sur l'homme, il devint une âme vivante;* que l'homme étant [7] mort sa chair se corrompt, ses sens périssent, sa voix s'éteint, mais que l'esprit qui est immortel demeure et reçoit une vie toute spirituelle.

Sur le libre-arbitre. Sur la grâce.

26. Maîtres de nos actions, nous ne sommes forcés à obéir par aucune [8] nécessité : si nous nous portons à la vertu, ou si nous nous laissons aller au vice, c'est que nous le voulons bien. Dieu n'a fait aucun tort [9] à Adam en lui donnant des lois, ni à Judas en le mettant au nombre de ses disciples: n'ayant miposé à celui-là aucune nécessité de transgresser le précepte, ni à celui-ci de trahir son maître; l'un et l'autre pouvait, en gardant ce qu'il avait reçu, s'abstenir de pécher.

Sur le pouvoir des clefs et la confession.

27. Jésus-Christ a appelé [10] tous les hommes à la foi; il s'est montré à tous afin que tous le suivissent; et il a offert à tout le monde le royaume des cieux et la vie éternelle. Il frappe [11] continuellement à notre porte pour animer ceux qui sont languissants, et pour éveiller ceux qui sont endormis. Il est la vraie lumière qui luit pour tous les hommes : si

[1] *Tu te a diabolo creatum, Manichæe, arbitraris : ad illius ergo festina sedem, ubi ignis et sulphur, ubi non restinguitur ejus incendium, ne unquam pœna moriatur.* Ambros., lib. II *de Fide*, num. 119, pag. 492.

[2] *Cum hujus carnis anima nostra deposuerit involucrum, et quodam carcere isto fuerit absoluta corporeo; in illum superiorem revolans locum, unde nostris infusa visceribus compassione corporis hujus ingemuit.* Ambros., lib. II *de Cain et Abel*, cap. 10, num. 36, pag. 222. *Defunctis corporibus, anima fertur ad superiora revolare, alligata dum vivimus quadam nostræ lege naturæ.* Ambros., lib. *de Virginitate*, num. 83, pag. 233.

[3] Inspiravit in eum Deus spiritum vitæ, et factus est homo in animam viventem. *Vita ergo nostra cœpit ex inspiratione divina : sed vita hæc se essione animæ corporisque dissolvitur, inspiratio autem divina non solvitur.... Scriptum est, quia,* accepit Deus pulverem de terra et plasmavit hominem. *Ubi pulvis, ibi plasmatio; ubi autem non pulvis, ibi non terra, non materia sed incorporeum, sed admirabile : ibi non materia sed immateriale. Quod enim secundum imaginem Dei est, non est in corpore, nec in materia, sed in anima rationabili,* etc. Ambros., *in Psal.* CXVIII, n. 15, pag. 1091.

[4] *Animæ enim neque tactu aliquo comprehenduntur, neque visu corporeo videntur, et ideo præferunt illius incorporeæ et invisibilis naturæ similitudinem et supergrediuntur substantia sua corpoream et sensibilem qualitatem.* Ambros., *Epist.* 34, *ad Horontianum*, n. 3, pag. 922.

[5] Genes. II, 7.

[6] *Non enim mori animam cum corpore manifestum est, quia non est de corpore. Non esse autem eam de corpore Scriptura multis modis edocet. Nam et Adam a Domino Deo nostro accepit spiritum vitæ, et factus est homo in animam viventem,* etc. Ambros., lib. *de Bono mortis*, cap. 9, num. 38, pag. 450.

[7] *Mortuo etenim homine, caro corrumpitur, sensus pereunt, vox amittitur, remanet mens immortalis, incorpoream vitam recipiens.* Ambros., lib. II *de Abraham*, cap. 1, num. 3, pag. 314.

[8] *Non enim servili ad obediendum constringimur necessitate, sed voluntate arbitra, sive ad virtutem propendemus, sive ad culpam inclinamur.* Ambros., lib. I, *de Jacob et Vita beata*, cap. 1, num. 1, pag. 443.

[9] *Nec in eo læsus est vel Adam quia mandatum accepit, vel Judas quia electus est : non enim necessitatem Deus vel illi prævaricationis, vel huic proditionis imposuit, quia si uterque quod acceperat custodisset, a peccato abstinere potuisset.* Ambros., lib. *de Paradiso*, cap. 8, num. 39, pag. 161.

[10] *Christus omnes vocavit, omnibus profecto patet, ut omnes sequantur, omnibus regnum propositum et vita æterna.* Ambros., lib. *de Fuga sæculi*, n. 6. pag. 420.

[11] *Vides igitur quod Verbum Deus et otiosum provocat et dormientem excitat. Qui enim venit et januam pulsat, vult semper intrare. Sed in nobis est quod non semper ingreditur, non semper manet. Pateat advenienti janua tua, aperi animam tuam, expande gremium mentis tuæ ut videat divitias simplicitatis, thesauros pacis, suavitatem gratiæ. Dilata cor tuum, occurre soli lucis æternæ, quæ illuminat omnem hominem. Et illud quidem verum lumen omnibus lucet : sed qui fenestras suas clauserit, æterno lumine se ipse fraudabit. Excluditur ergo Christus, si tu mentis tuæ januam claudas; etsi possit intrare non vult tamen importunus irruere, non vult invitos cogere.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, num. 13, pag. 1117. Vide *in eumdem Psalmum*, num. 40, pag. 1220.

quelqu'un lui ferme l'entrée, c'est par sa faute qu'il est privé de sa clarté : cette lumière peut néanmoins pénétrer au travers des obstacles qu'on lui oppose, mais le Sauveur ne veut contraindre personne. Il y a dans saint Hilaire une pensée toute semblable. « Le Verbe de Dieu dit ce Père [1], est à la porte de notre cœur, et y frappe et il y veut toujours entrer, mais nous lui en fermons l'entrée. Le Verbe de Dieu est le soleil de justice qui est proche de chacun pour entrer dans son cœur, et prêt à y répandre sa lumière, pourvu qu'on lui en ouvre la porte. » Le Seigneur [2] fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes ; il nourrit les uns et les autres d'une nourriture spirituelle, afin qu'ils se soutiennent pendant le voyage de cette vie. Si quelqu'un tombe dans la défaillance, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même, parce qu'il a reçu tous les secours nécessaires pour s'affermir dans la vertu. Jésus-Christ n'exclut personne dans la distribution de la nourriture céleste, il la donne indifféremment à tous les hommes ; ceux donc qui ne la reçoivent pas ne peuvent accuser que leur propre négligence, et il ne leur reste aucun prétexte de se plaindre, ou de reprocher à Dieu qu'il n'a pas voulu qu'ils fissent le bien, puisqu'il a mis devant eux le bien et le mal pour en user selon leur volonté et sans leur imposer de nécessité. Mais quoique Dieu fasse pleuvoir sur les bons et sur les méchants, sa conduite à leur égard est bien différente. David [3] prie Dieu qu'il ne l'abandonne pas entièrement ; car, souvent Dieu abandonne pour un temps quelques-uns de ses serviteurs afin de les éprouver ; mais il abandonne entièrement ceux qu'il abandonne pour toujours : c'est ainsi que Judas fut abandonné de Dieu ; mais il n'en agit pas de même à l'égard de Job, sur l'âme duquel il ne donna au démon aucun pouvoir. Sa grâce n'est point donnée aux hommes en vue de leurs mérites : elle est gratuite. C'est [4] stupidité et arrogance que d'attribuer à soi-même et à sa propre vertu les heureux succès qui nous arrivent, et le bien que nous faisons ou que nous obtenons de Dieu, au lieu de le rapporter à la gloire de celui qui en est l'auteur. Il n'y a pas moins de péché à se persuader que le bien qui nous arrive est le fruit de notre prudence et de nos vertus ; et que si Dieu nous fait du bien, c'est que nous n'en étions pas indignes. Notre ignorance en ce point n'est pas moindre, quand bien même nous reconnaîtrions Dieu pour la première cause de tous les biens. Saint Ambroise appuie [5] ce qu'il dit ici, sur ces paroles de Dieu

[1] *Stat ad ostium Verbum Dei et pulsat ostium animæ nostræ... vult ergo semper intrare : sed a nobis ne introeat excluditur... est Verbum Dei sol justitiæ assistens unicuique ut introeat ; nec moratur lucem suam repertis aditibus infundere.* Hilarius, *in Psalmum* CXVIII, litt. 12, num. 5, pag. 311 novæ editionis.

[2] *Miseretur ergo Dominus, ne quis deficiat in via. Si quis ergo defecerit, non per Dominum Jesum, sed per se deficit : nec habes quod adscribas Domino, qui vincit cum judicatur ; quid enim dicas ei qui in te contulit omnia firmamenta virtutis.., Sed si negligentia tua virtutem quam acceperas perdidisti, non alimentorum cœlestium, sed tuæ mentis tibi præsidia defuerunt. Denique Dominus sicuti super justos et injustos pluit ; ita etiam injustos pascit et justos..... dividit ergo escas Dominus Jesus. Et ille quidem vult dare omnibus, negat nemini ; dispensator enim est omnium : sed cum ille panes frangat et det discipulis, si tu manus non extendas tuas, ut accipias tibi escas, deficies in via ; nec poteris in eum culpam tuam referre, qui miseretur et dividit... Quid enim respondebis ei : aut quomodo te excusabis, si escæ virtutem, quam ministrat amiseris ? Non potes dicere, quia escam non dedit, quia dat omnibus. Non potes dicere quia noluit te bonum facere, ante quem posuit bonum et malum, ut non ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.* Ambros. lib. VI *in Lucam*, num. 74, et seq., pag. 1401 et 1402.

[3] *Rogat (David) ne penitus derelinquatur. Plerumque enim derelinquit Deus quos vult probari : penitus autem derelinquit quos deserit. Derelinquit penitus Judam : non dereliquit autem sanctum Job, in cujus patrimonium, in cujus corpus potestatem diabolo dedit, in animam autem non dedit. Nam si dedisset in animam, penitus dereliquisset eum.* Ambros., *in Psalmum* CXVIII, num. 18, pag. 280.

[4] *Arrogare eventus sibi hebetis cordis est, et bonum quod agit, vel quod a Deo consequitur, propriis virtutibus vindicare, nec auctoris deputare gratiæ, sed ipsum se suorum bonorum auctorem ducere, tertium genus est peccati quidem minoris, sed supparis ignorantiæ eorum scilicet qui datorem bonorum Deum non negant : sed quæ acciderint, ea sibi propter prudentiam suam cæterarumque merita virtutum jure delata arbitrantur. Propterea etiam divina dignos habitos gratia, quod nequaquam viderentur indigni quibus talia divinis beneficiis provenirent.* Ambros., lib. I *de Cain et Abel*, cap. 7, num. 25, pag. 196.

[5] *Disce nunc quemadmodum unusquisque moneatur, ne se ipse auctorem suorum putet bonorum :* Ne dicas, *inquit*, in corde tuo : Virtus mea et potentia mea fecit mihi virtutem hanc magnam : sed in mente tua habebis Dominum Deum tuum, quoniam ipse dat vires ut facias virtutes. *Unde bene Apostolus quasi legis interpres non gloriabatur in virtute sua : sed minimum Apostolorum se esse dicebat, et quidquid esset, gratiæ divinæ esse non meriti sui, nihilque nos habere quod non acceperimus.* Quid enim, *inquit*, habes quod non accepisti ? Si autem accepisti, quid gloriaris

aux Israélites : *Ne dites pas dans votre cœur : c'est par ma puissance et la force de mon bras que j'ai fait cette grande action ; souvenez-vous au contraire que c'est le Seigneur votre Dieu qui vous a donné les forces nécessaires pour faire le bien et pratiquer la vertu.* « C'est pourquoi, ajoute ce Père, l'Apôtre ne se glorifiait point dans sa propre vertu, mais il attribuait à la grâce de Dieu tout le mérite qui était en lui, se regardant comme le dernier des Apôtres. « *Qu'avez-vous*, disait-il, *que vous n'ayez pas reçu ? si vous l'avez reçu, pourquoi vous en glorifier comme si vous ne l'aviez pas reçu ?* » C'est dans les mêmes sentiments que saint Ambroise dit : « Je n'ai [1] rien dans mes œuvres dont je puisse me glorifier ni tirer vanité ; c'est pourquoi je me glorifierai en Jésus-Christ. Je ne me glorifierai pas d'être juste, mais de ce que j'ai été racheté; je ne me glorifierai pas d'être sans péchés, mais de ce qu'ils m'ont été pardonnés ; je ne me glorifierai pas de m'être procuré quelque avantage, mais de ce que Jésus-Christ est mon avocat auprès de Dieu son Père, et de ce que son sang a été répandu pour moi. Ma faute a donné lieu à la grâce de la rédemption qui m'a été accordée ; c'est par elle que j'ai été rendu participant de la venue de Jésus-Christ; c'est pour moi que Jésus-Chtist a souffert la mort. Si quelqu'un du peuple juif a été racheté par Jésus-Christ, ce n'est point qu'il l'eût [2] bien mérité; il a été racheté gratuitement, comme saint Paul nous l'apprend, lorsqu'il dit que *Dieu* [3] *en a sauvé selon l'élection de sa grâce, un petit nombre qu'il s'était réservé.* Or, ce qui se fait par grâce ne vient ni du mérite des œuvres, ni de la considération des vertus, mais de la pure libéralité de Celui qui rachète qui il lui plaît et à qui il donne sa grâce. Que pouvons-nous [4] faire qui soit digne des récompenses célestes ? qui de nous peut élever son cœur et le tenir uni à Jésus-Christ ? se rendre digne de l'immortalité ? expier dignement ses péchés ? » Les décrets de Dieu sur nous ne sont pas fondés sur notre mérite, mais sur sa miséricorde. L'Apôtre dit [5] que nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes, mais que c'est Dieu qui nous en rend capables. Saint Ambroise marchant sur ses traces, c'est la remarque de saint Augustin, dit hardiment que notre cœur et nos pensées ne sont point en notre pouvoir : ce qui ne se fait que trop sentir à tous ceux qui sont solidement pieux et humbles. « C'est le cœur, dit-il [6] encore,

quasi non acceperis? Ambros., ibid., num. 27, pag. 196.

[1] *Non habeo igitur unde gloriari in operibus meis possim, non habeo unde me jactem, et ideo gloriabor in Christo. Non gloriabor quia justus sum : sed gloriabor quia redemptus sum. Gloriabor, non quia vacuus peccatis sum, sed quia mihi remissa sunt peccata. Non gloriabor quia profui, neque quia mihi profuit quisquam : sed quia pro me advocatus apud Patrem Christus est : sed quia pro me Christi sanguis effusus est. Facta est mihi culpa mea merces redemptionis, per quam mihi Christus advenit. Propter me Christus mortem gustavit.* Ambros., lib. *de Jacob et vita beata*, cap. 6, num. 21, pag. 451.

[2] *Ergo etsi quis redemptus est de populo Judæorum, non ideo redemptus est quia multam habuit æstimationem sui, nec quia multitudinem habuit in commutatione sua; sed redemptus est gratis : quod te docet Apostolus dicens :* Reliquiæ secundum electionem gratiæ salvæ factæ sunt. *Ubi autem gratia, non utique merito operum, nec justificatione virtutum : sed liberalitate donantis, electione redimentis.* in *Psalmum* XLIII, num. 47, pag. 906.

[3] *Quid possumus dignum præmiis facere cœlestibus ? Quis nostrum ita adsurgit in hoc corpore, ut animum suum elevet, quo jugiter adhæreat Christo ? Quo tandem hominum meritum defertur ; ut hæc corruptibilis caro induat incorruptionem, et mortale hoc induat immortalitatem ? Quibus laboribus, quibus injuriis possumus nostra eluere peccata ?... Non ergo secundum merita nostra, sed secundum misericordiam Dei, cœlestium decretorum in homines forma procedit.* Ambros., in *Psal.* CXVIII, num. 42, pag. 1234.

[4] *Apostolus ait :* Non sumus idonei cogitare aliquid quasi ex nobismetipsis, sed sufficientia nostra ex Deo est *: quem secutus et beatus Ambrosius audet et dicit :* Non enim in potestate nostra cor nostrum, et nostræ cogitationes. *Quod omnis qui humiliter et veraciter pius est, esse verissimum sentit. Hoc autem Ambrosius ut diceret, in eo libro loquebatur quem de fuga sæculi scripsit, docens, hoc sæculum non corpore, sed corde fugiendum : quod nisi auxilio Dei fieri non posse disseruit.* Augustin., lib. *de Dono perseverantiæ*, cap. 8, num. 19 et 20, pag. 850, tom. X.

[5] *Frequens nobis de effugiendo sæculo isto est sermo; itaque utinam quam facilis sermo, tam cautus et sollicitus esset affectus ! Sed quod pejus est, frequenter irrepit terrenarum illecebra cupiditatum, et vanitatum effusio mentem occupat ; ut quod studeas vitare, hoc cogites, animoque volvas : quod cavere difficile est homini, exuere autem impossibile. Denique voti eam magis esse rem quam effectus testatur Propheta dicendo :* Declina cor meum in testimonia tua, et non in avaritiam. *Non enim in potestate nostra est cor nostrum, et nostræ cogitationes, quæ improviso effusæ mentem animumque confundunt, atque alio trahunt quam tu proposueris, ad sæcularia revocant, mundana inferunt, voluptuaria ingerunt, illecebrosa intexunt ; ipsoque in tempore quo elevare mentem paramus, infertis inanibus cogitationibus ad terrena plerumque dejicimur. Quis autem tam beatus qui in corde suo semper ascendat ? Sed sine auxilio divino*

qu'il faut éloigner du siècle plutôt que le corps; » et il fait voir qu'on ne peut y réussir que par une grace particulière de Dieu. « Nous disons souvent qu'il faut s'éloigner de ce siècle, et plût à Dieu que nous fussions aussi appliqués à le faire qu'à le dire; mais par un malheur qui n'est que trop ordinaire, nos cœurs se laissent surprendre aux amorces trompeuses des plaisirs du siècle, et les nuages des vanités du monde nous remplissent de telle sorte, que les choses mêmes que nous nous efforçons le plus de chasser de notre esprit, s'y attachent et y roulent sans cesse malgré nous. C'est un mal dont il est bien difficile de se garantir, et il est même impossible d'en arracher entièrement la racine. Nos souhaits y tendent, mais notre travail n'y arrive pas; et le Prophète le fait bien voir quand il dit : *Seigneur portez mon cœur à l'observation de vos ordonnances, et le détournez des biens de la terre,* (à la lettre) : Faites pencher mon cœur vers les témoignages de votre loi, et non pas vers l'avarice. Car notre cœur et nos pensées ne sont point en notre pouvoir; ces dernières répandent tout d'un coup dans notre âme, lorsque nous nous y attendons le moins, des images qui l'offusquent, y mettent le trouble et nous entraînent à toute autre chose que ce que nous voudrions : souvent elles lui rappellent le souvenir des choses du siècle, lui peignent des objets mondains et lui suggèrent les idées de la volupté et des plaisirs de la chair. Dans le temps même que nous nous préparons a élever notre esprit et notre cœur à Dieu (par la prière), nous sommes souvent rabattus vers la terre par des pensées vaines et frivoles qui se sont emparées de notre esprit; car, qui est assez heureux pour tenir son cœur toujours élevé à Dieu? comment cela se peut-il faire sans la grâce et son secours? C'est ce qui fait que David s'écrie : *Heureux celui qui, mettant tout son appui en vous, Seigneur, tient toujours son cœur élevé et rempli du désir d'aller à vous*[1]. Nous vous suivons, Seigneur; mais afin que nous vous suivions, venez nous chercher vous-même, parce que sans vous personne ne peut monter à vous; car vous êtes la voie, la vérité et la vie. » Il dit ailleurs[2]: Les premiers désirs du bien ne sont pas simplement en notre pouvoir, mais ils dépendent de la grâce de Dieu[3]; tout ce que nous pensons de saint est un don de Dieu, une inspiration de Dieu, une grâce de Dieu; c'est un effet[4] de la grâce et de l'esprit de Dieu de le prier, selon qu'il est écrit: *Nul ne peut confesser que Jésus-Christ est le Seigneur sans le Saint-Esprit*; la[5] puissance de Dieu coopère tellement à tout ce que les hommes font de bien, que personne ne peut bâtir sans le Seigneur, ni conserver ce qu'il a bâti sans le Seigneur; personne ne peut commencer quoi que ce soit sans le Seigneur; c'est[6] par la grâce du Seigneur Jésus qu'on fait pénitence: car ceux que Jésus regarde, pleurent; Pierre le renia une première fois, et il ne pleura pas, parce que le Seigneur ne l'avait pas regardé; il le renia une seconde fois, et il ne pleura point par-

qui fieri potest? Nullo profecto modo. Denique supra eadem Scriptura dicit: Beatus vir cujus est auxilium abs te, Domine, adscensus in corde ejus. Ambros., lib. *de Fuga sæculi*, cap. 1, num. 1 et 2, pag. 417.

[1] *Sequimur te, Domine Jesu: sed ut sequamur accersi, quia sine te nullus ascendit. Tu enim via es, veritas, vita, possibilitas, fides, præmium. Suscipe nos quasi via, confirma quasi veritas, vivifica quasi vita.* Ambros., lib. *de Bono mortis*, cap. 12, num. 55,

[2] *Concupiscimus enim desiderare, quasi non sit potestatis nostræ desiderium, sed gratiæ Dei.* Ambros., *in Psalm.* CXVIII, num 33, pag. 1004.

[3] *Quidquid autem sanctum cogitaveris, hoc Dei munus est, Dei inspiratio, Dei gratia.* Ambros., lib. *de Cain et Abel*, cap. 10, num. 45, pag. 204.

[4] *Et orare Deum gratia spiritalis est. Nemo enim dicit Dominum Jesum nisi in Spiritu Sancto.* Ambr., In *Expositione Isaïæ*, apud Augustin., lib. IV *contra duas Epistolas Pelagianorum*, num. 30, pag. 492, tom. X.

[5] *Vides itaque quia ubique Domini virtus studiis cooperatur humanis; ut nemo possit ædificare sine Domino, nemo custodire sine Domino, nemo quidquam incipere sine Domino.* Ambros., lib. II *in Lucam* num. 84, pag. 1309, et apud Augustinum, lib. *de Gratia Christi*, num. 48, pag. 249.

[6] *Ipsam denique pœnitentiam quam procul dubio voluntas agit, Domini misericordia et adjutorio fieri ut agatur in nono ejusdem operis libro. (Legendum in* lib. X *in Lucam*, num. 89). *Beatus dicit Ambrosius, ita loquens:* Bonæ lacrymæ quæ culpam lavant. Denique quos Jesus respicit, plorant. Negavit primo Petrus, et non flevit, quia non respexerat Dominus; negavit secundo, non flevit, quia adhuc non respexerat Dominus; negavit et tertio, respexit Jesus, et ille amarissime flevit. *Legant isti (Pelagiani) Evangelium, et videant Dominum Jesum tunc intus fuisse, cum a sacerdotum principibus audiretur: Apostolum vero Petrum foris et deorsum in atrio cum servis ad focum nunc sedentem, nunc stantem, sicut veracissima et concordissima Evangelistarum narratione monstratur. Unde non potest dici, quod corporalibus oculis eum Dominus visibiliter admonendo respexerit. Et ideo quod ibi scriptum est:* Respexit eum Dominus; *intus actum est, in mente actum est, in voluntate actum est. Misericordia Dominus latenter subvenit, cor tetigit, memoriam revocavit, interiore gratia sua visitavit Petrum, interioris hominis usque ad exteriores*

ce que le Seigneur ne l'avait point encore regardé; il le renia une troisième fois, Jésus le regarda, et il pleura très-amèrement.» Saint Augustin qui cite ce passage de saint Ambroise, remarque que Jésus-Christ regarda saint Pierre non des yeux du corps, ce que la différente situation des lieux où ils étaient fait juger avoir été impossible, mais par le regard secret de sa miséricorde et de sa grâce. «La chute de cet Apôtre nous apprend [1] que personne ne doit se vanter ni présumer de ses propres forces. Celle de David tombé dans l'adultère nous montre aussi que personne ne doit se confier en sa propre vertu, et que nous ne pouvons vaincre le démon sans le secours de Dieu. Sa grâce [2] cesse quelquefois de soutenir les Saints dans certaines occasions, afin que toute la suite de leur vie nous fournisse des exemples salutaires, et que nous y trouvions de quoi nous édifier non-seulement par leur innocence et leur sainteté, mais aussi par leur pénitence, afin encore qu'ils reconnaissent eux-mêmes qu'ils avaient besoin du secours de Dieu. La persévérance [3] dans le bien ne vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court; elle n'est pas au pouvoir de l'homme, mais elle dépend de Dieu qui fait miséricorde, afin que vous puissiez achever et accomplir ce que vous avez commencé; car il est écrit que Dieu fait miséricorde à qui il lui plaît, et qu'il endurcit qui il veut: il exhorte les uns par un effet de sa miséricorde [4], et il rejette les autres. Saint Ambroise enseigne [5] encore que la doctrine céleste et l'opération divine peuvent changer les mauvaises inclinations des hommes, et remplir de piété les cœurs les plus sacrilèges, en faisant que ceux qui vivaient sans lois et qui n'avaient que de l'aversion pour le Seigneur, se convertissent et retournent à lui. Si les Samaritains refusèrent de loger le Sauveur qui allait à Jérusalem, c'est [6] que le Sauveur ne voulait pas être reçu par des gens qu'il savait n'être pas convertis de bonne foi; au reste s'il eût voulu, il eût changé leurs cœurs et leur eût inspiré la piété: ce que l'Evangeliste marque assez en disant que le Sauveur paraissait avoir dessein d'aller à Jérusalem. Les Apôtres eussent fort souhaité d'être reçus dans Samarie; mais c'est à Dieu d'appeler qui il lui plaît, et de donner la piété à qui il veut.

Sur la mort de Jésus-Christ pour tous les hommes, et la prédestination.

28. Saint Ambroise ne doutait pas que Jésus-Christ ne se fût livré à la mort pour la rédemption de tous les hommes. «Vous avez, lui dit-il, [7] Seigneur, racheté le monde, rachetez l'âme d'un seul pécheur; car c'est le caractère propre et singulier de votre piété d'assurer le salut général du monde entier par celui des particuliers, qui sont comme les prémices et le gage des autres.» Le même Saint dit ailleurs, qu'il [8] est de la miséricorde de Dieu de n'être cause de la perte de personne, mais de vouloir au contraire racheter tout le monde [9]: Jésus-Christ étant venu

lacrymas movit et produxit affectum. Augustin., lib. *de Gratia Christi*, num. 49, pag. 249 et 258, tom. X.

[1] *Hæc autem ideo scripta sunt ut sciamus neminem se jactare debere; nam si Petrus lapsus est, quia dixit:* Etsi alii scandalizati fuerint in te, ego non scandalizabor, quis alius jure de se præsumat? Ambros., lib. X *in Lucam*, num. 91, pag. 1523.

[2] *David hominem se esse cognovit, et commissum super abreptæ Uriæ uxore peccatum pœnitentiæ putavit lacrymis abluendum: ostendens nobis neminem virtuti propriæ debere confidere? Habemus enim adversarium magnum, qui vinci a nobis sine Dei favore non possit.* Ambros., lib. III *in Lucam*, num. 37, pag. 1327.

[3] *Præterit igitur paulisper illos* (*Sanctos*) *Dei gratia; ut nobis ad imitationem vita eorum fieret disciplina; et sicut innocentiæ, ita et pœnitentiæ magisterium de eorum actibus sumeremus..... Ergo ne in tantum præjudicium ruerent atque in perfidiæ foveam deciderent, passus est Dominus illis subintrare culpam ut et ipsi adverterent divinis se auxiliis indigere, ducemque salutis suæ quærendum esse cognoscerent.* Ambros., in *Apologia David*, num. 7 et 8, pag. 677 ei 678.

[4] *Non volentis, neque currentis hominis perseverantia est. Non est enim in hominis potestate: sed miserantis Dei est ut possis complere quæ cœperis.....* Ergo cui vult miseretur, et quem vult obdurat. *Hunc miseratus hortatur, illum non revocat execratus.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, num. 35, pag. 1098 et 1099.

[5] *Commutare vitiosos affectus potest, propositumque convertere doctrina cœlestis et operatio divina sacrilegis pectoribus studia pietatis infundere, ut hi qui sine lege vivebant convertantur ad Dominum verum, qui ante avertebantur.* Ambros., in *Apolog. David*, cap. 16, num. 76, pag. 701.

[6] *Disce quia* (*Christus*) *recipi noluit ab his* (*Samaritanis*) *quos sciebat non simplici mente conversos; nam si voluisset, ex indevotis devotos fecisset. Cur autem non receperint eum, Evangelista ipse memoravit dicens: Quia facies ejus erat euntis in Jerusalem. Discipuli autem recipi intra Samariam gestiebant: sed Deus quos dignatur vocat, et quem vult religiosum facit.* Ambros., lib. VII *in Luc.*, num. 27, pag. 1417, et apud Augustin., lib. *de Gratia Christi*, cap. 46.

[7] *Redemisti mundum, redime unius animam peccatoris. Hæc est specialis tuæ prærogativa pietatis qua totum mundum in singulis redemisti.* Ambros., lib. I *de Spiritu Sancto*, num. 16 et 17, pag. 603.

[8] *Est enim misericordiæ divinæ, ut nulli causa sit mortis, et omnes putet esse redimendos.* Ambros., *in Psal.* XLIII, num. 25, pag. 898.

[9] *Venerat Dominus Jesus omnes salvos facere pec-*

pour sauver tous les pécheurs, a dû faire paraître sa volonté, même à l'égard des impies; c'est pour cela qu'il a donné des marques de sa bonté à celui-là même qui devait le trahir, afin que l'on comprît qu'il avait dessein de sauver tous les hommes, et qu'il l'a fait autant qu'il était en lui; il a [1] offert à tous les hommes un remède capable de les guérir, afin que ceux qui périssent ne pussent attribuer la cause de leur perte qu'à eux-mêmes, ayant en main un remède qui pouvait leur rendre la vie; et afin qu'on louât la miséricorde de Jésus-Christ répandue et sur ceux qui périssent, puisque ce n'est que par leur faute qu'ils périssent, et sur ceux qui se sauvent, puisqu'ils ne se sauvent que par la volonté de Jésus-Christ qui veut que tous les hommes viennent à la connaissance de la vérité. Il dit encore [2] que la terre est remplie de la miséricorde du Seigneur, la rémission des péchés ayant été accordée à tout le monde; et que comme le soleil luit pour tous, le Soleil mystique s'est levé pour tout le monde, il est venu pour tous, il a souffert et est ressuscité pour tous: mais si quelqu'un ne croit pas en Jésus-Christ, il se prive par-là d'un bienfait qui est général. Mais, de même que si quelqu'un fermant les fenêtres, empêchait les rayons du soleil d'y entrer, on ne pourrait pas dire que le soleil ne s'est pas levé pour lui comme pour le reste des hommes; de même aussi on ne peut pas dire que [3] le Sauveur ne soit pas né pour les Juifs, ni pour les hérétiques, parce que leur perfidie met obstacle à ce qu'il soit né pour eux comme pour tout le reste des hommes. Quoique [4] Jésus-Christ ait souffert la mort pour tous les hommes, il l'a soufferte d'une manière particulière pour les fidèles, parce que c'est particulièrement pour l'Église qu'il a souffert; et c'est pour cela que nous sommes plus redevables à Jésus-Christ parce que nous avons reçu de lui plus de grâces. En expliquant ces paroles de Jésus-Christ: *Ce n'est point à moi à vous le donner, mais cela n'est que pour ceux à qui mon Père l'a préparé*, il dit [5] que Dieu dans la distribution des places de son royaume n'a point égard aux recommandations, mais seulement aux mérites des personnes; car il ne prédestine pas avant de prévoir: mais il a préparé des récompenses à ceux dont il a prévu les mérites. Matth. 20, 23.

Sur le sacrement de Baptême et Confirmation.

29. Il n'y a qu'un [6] baptême dans l'Eglise, qui est tellement nécessaire au salut, que personne, sans ce Sacrement, ne peut [7] entrer dans le royaume des cieux, pas même les catéchumènes qui ont déjà la foi, et qui marquent par le signe de la croix qu'ils impriment

catores, etiam circa impios ostendere suam debuit voluntatem. Et ideo nec proditurum debuit prœterire; ut adverterent omnes quod in electione etiam proditoris sui servandorum omnium insigne prætendit..... Et quod in Deo fuit, ostendit omnibus quod omnes voluit liberare. Ambros., lib. *de Paradiso*, cap. 8, num. 39, pag. 161.

[1] *Ideo omnibus opem sanitatis detulit, ut quicumque perierit, mortis suæ causas sibi adscribat, qui curari noluit, cum remedium haberet, quo posset evadere: Christi autem manifesta in omnes prædicetur misericordia: eo quod ii qui pereunt, sua pereant negligentia, qui autem salvantur, secundum Christi sententiam liberentur,* qui omnes homines vult salvos fieri et in agnitionem veritatis venire. Ambros., lib. II *de Cain et Abel*, cp. 3, num. 11, pag. 211.

[2] *Plena est ergo terra misericordiæ Domini; quia omnibus est data remissio peccatorum. Super omnes sol oriri jubetur; et hic quidem sol quotidie super omnes oritur. Mysticus autem Sol ille justitiæ omnibus ortus est, omnibus venit, omnibus passus est, et omnibus resurrexit: ideo autem passus est, ut tolleret peccatum mundi. Si quis autem non credit in Christum, generali beneficio ipse se fraudat: ut si quis clausis fenestris radios solis excludat, non ideo sol non ortus est omnibus, quia calore ejus se ipse fraudavit.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, num. 57, pag. 1077.

[3] Puer natus est nobis, *non Judæis;* nobis, *non Manichæis;* nobis, *non Marcionitis. Propheta dicit:* Nobis, *hoc est credentibus, non incredulis. Et ille quidem misericordia sua omnibus natus est, sed perfidia hæreticorum fecit: ut non omnibus nasceretur, qui omnibus natus est,* etc. Ambros., lib. III *de Fide*, cap. 8, num. 57, pag. 507. Vide eumdem Ambrosium *in Psal.* I, num. 33, pag. 754.

[4] *Etsi Christus pro omnibus passus est; pro nobis tamen specialiter passus est; quia pro Ecclesia passus est itaque non est dubium quod plus debeat qui plus accepit.* Ambros., *in Lucam*, lib. VI, num. 25, pag. 1389.

[5] *Denique ad Patrem referens addidit,* Quibus paratum est, *ut ostenderet Patrem quoque non petitionibus deferre solere, sed meritis... Non enim ante prædestinavit quam præsciret: sed quorum merita præscivit, eorum præmia prædestinavit.* Ambros., lib. V *de Fide*, pag. 565.

[6] *Unum est baptisma quod hic tradit Ecclesia, per aquam et Spiritum Sanctum, quo necesse est baptizari catechumenos.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 997. *Plurima baptismatum genera præmissa sunt, quia secuturum erat verum illud unum in Spiritu et aqua Sacramentum baptismatis, quo totus redimitur homo.* Ambros., *Epist.* 72, *ad Constantium*, pag. 1075.

[7] *Nemo nisi per aquam et Spiritum ascendit in regnum cœlorum.* Ambros., lib. *de Elia*, pag. 562. *Credit autem catechumenus in crucem Domini Jesu, qua et ipse signatur: sed nisi baptizatus fuerit in nomine Patris, et Filii et Spiritus Sancti, remissionem non potest accipere peccatorum, nec spiritualis gratiæ munus haurire.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 330.

sur leur front, qu'ils croient en Jésus-Christ. Il est besoin pour obtenir la [1] rémission de leurs péchés, qu'ils soient baptisés au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et qu'étant [2] rachetés du sang de Jésus-Christ, ils le reçoivent; la foi seule ne suffit pas. On peut néanmoins être sauvé sans avoir reçu le Baptême de l'eau : ce qui arrive lorsque se trouvant dans l'impossibilité [3] de le recevoir, on en a un grand désir; Dieu supplée alors par sa miséricorde, et accorde la même grâce de régénération à ceux qui meurent dans cet état, qu'à ceux qui ont été baptisés dans l'eau. Saint Ambroise le prouve par l'exemple de ceux qui n'étant que catéchumènes, répandent leur sang pour la foi et reçoivent la couronne du martyre. Il n'y a point [4] d'âge où l'on ne puisse recevoir le Baptême : mais on ne doit jamais le [5] réitérer. Il efface les péchés [6] originels et actuels ; les taches de l'âme étant effacées [7] par l'esprit, en même temps que l'eau nettoie celles du corps. Il y a du danger [8] à le différer. On lit dans [9] saint Ambroise que ceux qui ont négligé de le recevoir, ou qui n'ont pas été en état de le désirer, pourront bien être exempts des peines de l'autre vie, mais qu'il est douteux s'ils jouiront du royaume du ciel ; ce qui ne s'accorde point avec ce que ce Père dit de la nécessité indispensable même aux catéchuménes de recevoir ce sacrement. Ainsi on ne doute point que cet endroit, qui n'a d'ailleurs aucune liaison avec ce qui précède, et qui d'ailleurs est contraire à ce qu'il dit un [10] peu auparavant, que personne ne peut entrer dans le royaume du ciel que par le Baptême, n'ait été ajouté au texte par quelque pélagien.

Les évêques [11] et les prêtres sont les ministres du Baptême : on ne doit point avoir égard à leur [12] mérite personnel, lorsqu'il s'agit de le recevoir, mais aux fonctions dont ils sont chargés ; parce c'est le Sauveur qui donne la

[1] Ambr., *de Mysteriis*, pag. 330.

[2] *Nec enim fides sola ad perfectionem satis est, nisi etiam baptismatis adipiscatur gratiam, et sanguinem Christi redemptus accipiat.* Ambros., *Epist.* 7, *ad Justum*, pag. 782.

[3] *Sed audio vos dolere, quod non acceperit* (*Valentinianus*) *sacramentum baptismatis. Dicite mihi quid aliud in nobis est, nisi voluntas, nisi petitio? Atqui etiam dudum hoc voti habuit, ut et antequam in Italiam venisset, initiaretur et proxime baptizari se a me velle significavit; et ideo præ cæteris causis me accersendum putavit. Non habet ergo gratiam, quam desideravit, non habet quam poposcit? Certe quia poposcit, accepit... aut si quia solemniter non sunt celebrata mysteria, hoc movet: ergo nec martyres si catechumeni fuerint coronentur; non enim coronantur, si non initiantur. Quod si suo abluuntur sanguine, et hunc sua pietas abluit et voluntas.* Ambros., *de obitu Valentiniani*, pag. 1188.

[4] *Nullum tempus vacuum debet esse tutelæ, quia nullum est culpæ vacuum... Nec senex ergo proselytus, nec infans vernaculus excipitur, quia omnis ætas peccato obnoxia, et ideo omnis ætas sacramento idonea.* Ambros., lib. II *de Abraham*, pag. 349.

[5] *Laverat discipulos Jesus, lavacrum aliud non quærebant; uno enim Christus baptismate omnia solvit baptismata. Itaque quem laverit Ecclesia, non habet necesse iterum lavari.* Ambros., lib. VIII *in Lucam*, pag. 1491.

[6] *Mundus erat Petrus, sed plantam lavare debebat; habebat enim primi hominis de successione peccatum; quando eum supplantavit serpens et persuasit errorem. Ideo planta ejus abluitur, ut hæreditaria peccata tollantur; nostra enim propria per baptismum relaxantur.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 333. *In eo itaque gratias agit anima ista, quia et aufert Dominus peccata, et transfert iniquitates, et demergit in profundo maris. Quod et potest ad baptismum referri, quo Ægyptius mergitur, Hebræus resurgit.* Ambros., *Epist.* 70 *Horontiano*, pag. 1068. Vide et lib. III *Fram.*, pag. 42 et lib. II *de Abel.*, pag. 210.

[7] *Nam cum ex duobus naturis homo id est ex anima subsistat et corpore; visibile per visibilia, invisibile per invisibile mysterium consecratur. Aqua enim corpus abluitur Spiritu animæ delicta mundantur.* Ambros., lib. II pag. 1307.

[8] *Suscipite jugum Christi. Nolite timere quia jugum est: festinate quia leve est. Non conterit colla, sed honestat. Quid dubitatis? Quid procrastinatis? Non alligat cervicem vinculis, sed mentem gratia copulat: non necessitate constringit, sed voluntatem boni operis dirigit. Quid negas adhuc esse temporis? Omne tempus opportunum ad indulgentiam. Si aurum tibi offeram, non mihi dicis: Cras veniam, sed jam exigis... Quousque delectationes? Quousque comessationes? Instat judicii dies: dum differs gratiam, mors appropinquat.* Ambros., *de Jejunio*, pag. 562.

[9] *Ex diuturno igitur et innoxio in id quod temporale est et noxium peccator deducitur, qui mentis suæ adscribere debet infantiæ, quod incautus fuit et intemperans, vel remissionem peccatorum non acquisivit;* Nisi enim quis renatus fuerit. etc. Joan. III, 5, *Utique nullum excipit, non infantem, non aliqua præventum necessitate. Habeant tamen illam opertam pœnarum immunitatem, nescio an habeant regni honorem.* Ambros., lib. II *de Abraham*, pag. 350.

[10] *Nemo ascendit in regnum cœlorum, nisi per sacramentum baptismatis.* Ambros., ibid., pag. 348.

[11] *Quis est qui in hoc igne baptisat? Non Presbyter, non Episcopus, non Joannes... Sed ille de quo Joannes ait:* Matth. III, 11 *et* 12. Qui venit post me, etc. *Non de hoc baptismate, quod fit per Sacerdotes Ecclesiæ, dictum ipse Dominus testificatur.* Ambros., in *Psalmum*, CXVIII, pag. 997.

[12] *Non merita personarum consideres, sed officia Sacerdotum... Crede adesse Dominum Jesum invocatum precibus Sacerdotum qui ait:* Matth. 18, 20. Ubi fuerint duo vel tres, ibi et ego sum; *quanto magis ubi est Ecclesia, ubi mysteria sua sunt, ibi dignatur suam impertire presentiam.* Ambros., *de Mysteriis*, p. 332.

vertu au sacrement. Saint Ambroise dit néanmoins que le baptême[1] des ministres perfides souille l'âme au lieu de la purifier. Mais il est visible qu'il parle des purifications des Juifs et des païens, comme fait l'auteur[2] du livre *des Sacrements*.

On disait à ceux que l'on allait baptiser, *Epheta*[3], qui veut dire *ouvrez-vous*, afin que tous ceux qui se disposaient à recevoir cette grâce, sussent ce qu'on leur demandait et ce qu'ils avaient à répondre. Ensuite on leur ouvrait le Saint des Saints[4], c'est ainsi qu'on appelait le baptistère, où étant entrés, on leur faisait plusieurs demandes, auxquelles ils répondaient, renonçant solennellement au diable, à ses œuvres, au monde, au luxe et aux plaisirs. C'était la coutume qu'en faisant ces protestations, ils eussent le visage tourné à l'Occident; puis tournés à l'Orient ils prononçaient leur profession de foi, par laquelle ils déclaraient qu'ils croyaient au Père, au Fils et au Saint-Esprit. L'engagement qu'ils contractaient alors se conservait dans les registres du livre de vie. Le diacre, le[5] prêtre et l'évêque étaient présents. Celui-ci interrogeait le catéchumène, consacrait les eaux[6] par le signe de la croix, qui dès ce moment devenaient une source de vie, et y plongeait le catéchumène, qui en sortait purifié, non par[7] l'au, mais par[8] l'esprit, par le sang de Jésus-Christ. Au sortir de l'eau l'évêque oignait[9] la tête du baptisé, afin qu'il fût la race choisie et la nation sacerdotale qui est précieuse aux yeux du Seigneur. Ensuite on lui lavait les pieds[10], et on le revêtait d'habits blancs[11] pour marquer qu'il s'était dépouillé du péché, et s'était revêtu des chastes vêtements de l'innocence. Le jour destiné au baptême était, dans tout le monde, celui de[12] Pâques ; c'était aussi le jour de voiler les vierges ; ceux qui venaient d'être baptisés recevaient aussitôt le[13] sceau spirituel de la main de l'évêque, c'est-à-dire

[1] *Non sanat baptismus perfidorem, non mundat, sed polluit. Judæus urceos baptizat et calices, quasi insensibilia vel culpam possint recipere vel gratiam. Tu baptiza hunc calicem tuum sensibilem in quo bona opera tua luceant, in quo gratiæ tuæ splendor fulgeat.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 330.

[2] Lib. II *de Sacramentis*, cap. 1, pag. 355.

[3] *Aperite igitur aures... Quod vobis significavimus cum apertionis celebrantes mysterium, diceremus :* Epheta, quod est adaperire ; *ut venturus unusquisque ad gratiam quid interrogaretur, cognosceret; quid responderet, meminisse deberet.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 326.

[4] *Post hæc tibi sunt Sancta Sanctorum reserata, ingressus es regenerationis sacrarium. Repete quid interrogatus sis, recognosce quid responderis. Renuntiasti diabolo et operibus ejus, mundo et luxuriæ ejus ac voluptatibus. Tenetur vox tua non in tumulo mortuorum, sed in libro viventium. Vidisti illic Levitam, vidisti sacerdotem, vidisti summum sacerdotem..... Ingressus es igitur ut adversarium tuum cerneres, cui renuntiandam in os putaris : ad orientem converteris; qui enim renuntiat diabolo, ad Christum convertitur, illum directo cernit obtutu.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 326.

[5] *Descendisti igitur, recordare quid responderis, quod credas in Patrem, credas in Filium, credas in Spiritum Sanctum.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 332.

[6] *Quid vidisti? Aquas utique sed non solas : Levitas illic ministrantes, summum Sacerdotem interrogantem et consecrantem..... Aqua est ergo qua caro mergitur, ut omne abluatur carnale peccatum. Sepelitur illic omne flagitium... Aqua sine prædicatione Dominicæ crucis ad nullos usus futuræ salutis est: cum vero salutaris fuerit crucis mysterio consecrata, tunc ad usum spiritalis lavacri et salutaris poculi temperatur.* Ibidem, pag. 327 et 328. *Quid in hoc typo angelus, nisi descensionem Sancti Spiritus nuntiabat quæ nostris futura temporibus, aqua sacerdotalibus invocata precibus conferreret?* Ambros., lib. I *de Spiritu Sancto*, pag. 610.

[7] *Quid est enim aqua sine cruce Christi? Elementum commune, sine ullo sacramenti effectu.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 330.

[8] *Aquas video, quas videbam quotidie; istæ me habent mundare, in quas sæpe descendi et nunquam mundatus sum. Hinc cognosce quod aqua non mundat sine Spiritu.* Ibidem.

[9] *Post hæc utique ascendisti ad sacerdotem : considera quid secutum sit. Nonne illud quod ait David* Psalmo CXXXII. Sicut unguentum in capite, etc. *Hoc est unguentum de quo et Salomon ait :* Cantici 1, 2. Unguentum exinanitum est nomen tuum, etc..... *Quare hoc fiat intellige, quia* oculi sapientis in capite ejus. *Eccl.* II, 14. *Ideo in barbam defluit, id est in gratiam juventutis; ideo in barbam Aaron, ut fias electum genus, sacerdotale, pretiosum; omnes enim in regnum Dei et in sacerdotium ungimur gratia spiritalis.* Ibid., pag. 332.

[10] *Ascendisti de fonte, memento Evangelicæ lectionis. Etenim Dominus noster Jesus in Evangelio lavit pedes discipulis suis.* Ibid., pag. 332.

[11] *Post hæc accepistis vestimenta candida ut esset indicium quod exueris involucrum peccatorum, indueris innocentiæ casta velamina.* Ibid., pag. 333.

[12] *Venit Paschæ dies, in toto orbe baptismi sacramenta celebrantur, velantur sacræ virgines. Uno ergo die sine aliquo dolore multos filios et filias solet Ecclesia parturire.* Ambros., *de Exhortat. Virginit.*, pag. 288.

[13] *Unde repete quia accepisti signaculum spiritale, Spiritum sapientiæ et intellectus, Spiritum consilii atque virtutis, Spiritum cognitionis atque pietatis, Spiritum sancti timoris; et serva quod accepisti. Signavit te Deus Pater, confirmavit te Christus Dominus, et dedit pignus Spiritus in cordibus tuis, sicut apostolica lectione didicisti.* Ambros., *de Mysteriis*, p. 336.

le sacrement de Confirmation, qui faisait descendre sur lui les sept[1] dons du Saint-Esprit, sous un signe visible.

Sur l'Eucharistie, comme sacrement et comme sacrifice.

30. Du baptistère le nouveau baptisé passait[2] à l'autel, en disant : *J'entrerai jusqu'à l'autel de Dieu, jusqu'à Dieu même qui remplit de joie ma jeunesse renouvelée.* Il y allait avec un saint empressement pour participer au festin céleste. « Car, ce[3] n'est pas assez d'avoir été lavé dans tout son corps, il est nécessaire qu'il soit purifié par une viande et un breuvage célestes. » Y étant arrivé il s'écriait[4] plein de confiance avec le Prophète : *C'est le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer: il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages.* Saint Ambroise dit[5] que la nourriture que le nouveau baptisé recevait à l'autel est infiniment plus excellente que la manne, qui ne put garantir nos pères de la mort dans le désert ; que c'est le pain vivant qui est descendu du Ciel et qui donne la vie éternelle ; que c'est le corps de Jésus-Christ, la chair de Jésus-Christ, le corps de vie ; que c'est une manne incorruptible qui communique son incorruptibilité à ceux qui la mangent dignement ; que c'est la vérité dont la manne n'était que la figure. « Vous[6] me direz peut-être, ajoute-t-il : Mais je vois autre chose ? Comment m'assurez-vous que c'est le corps de Jésus-Christ que je reçois ? C'est ce que je vais vous prouver. Montrons donc que ce n'est point le corps que la nature a formé, mais celui que la bénédiction a consacré et que la bénédiction prévaut à la nature, puisqu'elle a même la force de la changer. Moïse jette une verge à terre, et elle est changée en serpent ; il étend la main, prend le serpent, et aussitôt la verge changée en serpent redevient verge. Aaron étendant sa main sur les eaux d'Egypte, elles sont tout d'un coup changées en sang, et reprennent ensuite leur première nature par la vertu de sa prière. Si la bénédiction de l'homme a été assez puissante pour changer la nature, que dirons-nous de cette divine consécration, où ce sont les paroles mêmes du Sauveur, qui opèrent ? Si la parole d'Elie a pu faire descendre le feu du ciel, celle de Jésus-Christ ne pourra-t-elle changer la nature des éléments ; et le Créateur de l'univers qui d'une seule parole a tiré du néant tout ce qui n'était pas, n'aura-t-il plus assez de pouvoir pour changer les choses qui sont déjà en ce qu'elles n'étaient pas auparavant ? Mais qu'est-il besoin[7] de recourir à de pareilles preuves et d'appuyer sur des exemples mira-

[1] *Cithara est caro nostra, quando peccato moritur ut Deo vivat, cithara est quando septiformem accipis Spiritum in baptismatis sacramento.* Ambros., lib. II *de Job*, pag. 652.

[2] *His abluta plebs dives insignibus, ad Christi contendit altaria, dicens:* Et introibo ad altare Dei, etc. *Depositis enim inveterati erroris exuviis, renovata in aquilæ juventute, cœleste illud festinat adire convivium. Venit igitur, et videns sacrosanctum altare compositum, exclamans ait :* Parasti in conspectu meo mensam, etc. Ambros., *de Mysteriis*, pag. 336.

[3] *Nunc quoque in Evangelii mysteriis recognoscis quia baptizatus licet toto corpore postea tamen esca spiritali potuque mundatis.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1176.

[4] Ambros., *de Mysteriis*, pag. 336.

[5] *Probatum est antiquiora esse Ecclesiæ sacramenta, nunc cognosce potiora. Revera mirabile est quod manna Deus pluerit patribus..... Sed tamen panem illum qui manducaverunt, omnes in deserto mortui sunt : ista autem esca quam accipis, iste panis qui vivus qui descendit de cœlo, vitæ æternæ substantiam subministrat ; et quicumque hunc manducaverit, non morietur in æternum et est corpus Christi.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 337.

[6] *Forte dicas : Aliud video, quomodo tu mihi asseris quod Christi corpus accipiam? Et hoc nobis adhuc superest ut probemus. Quantis igitur utimur exemplis? Probemus non hoc esse quod natura formavit, sed quod benedictio consecravit : majoremque vim esse benedictionis quam naturæ; quia benedictione etiam natura ipsa mutatur. Virgam tenebat Moyses projecit eam et facta est serpens. Rursus prehendit caudam serpentis, et in virga naturam revertit. Vides igitur prophetica gratia bis mutatam esse naturam et serpentis et virgæ? Currebant Ægyptii flumina puro aquarum meatu, subito de fontium venis sanguis cœpit erumpere; et non erat potus in fluviis. Rursus a prophetæ prece cruor cessavit fluminum, aquarum natura remeavit..... Quod si tantum valuit humana benedictio, ut naturam converteret ; quid dicimus de ipsa consecratione divina, ubi verba ipsa Domini Salvatoris operantur? Nam, Sacramentum istud quod accipis Christi sermone conficitur. Quod si tantum valuit sermo Eliæ ut ignem de cœlo deponeret, non valebit Christi sermo ut species mutet elementorum? De totius mundi operibus legisti?* Quia ipse dixit et facta sunt, etc. *Sermo ergo Christi qui potuit ex nihilo facere quod non erat, non potest ea quæ sunt in id mutare quod non erant? Non enim minus est novas rebus dare quam mutare naturas.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 338.

[7] *Sed quid argumentis utimur? Suis utamur exemplis, incarnationisque exemplo instruamus mysterii veritatem. Numquid naturæ usus præcessit, cum Jesus Dominus ex Maria nasceretur..... Liquet quod præter naturæ ordinem virgo generavit. Et hoc quod conficimus corpus, ex virgine est : quid hic quæris naturæ ordinem in Christi corpore, cum præter naturam sit ipse Dominus Jesus partus ex virgine? Vera utique caro Christi, quæ crucifixa est, quæ sepulta est : vere ergo carnis illius sacramentum est. Ipse cla-*

ceux qui n'ont qu'un rapport éloigné au mystère de l'Eucharistie ? La vérité n'en est-elle pas suffisamment confirmée par celui de l'Incarnation ? Une vierge a engendré ; cela est contre l'ordre de la nature : et c'est ce corps sorti d'une vierge que nous consacrons. Pourquoi chercher l'ordre de la nature dans le corps de Jésus-Christ, puisque Jésus-Christ est né d'une vierge contre l'ordre de la nature ? Jésus-Christ a eu une vraie chair qui a été attachée à la croix et mise dans le sépulcre. L'Eucharistie est véritablement le sacrement de cette chair ; car Jésus-Christ ne dit-il pas : *Ceci est mon corps* ? Avant la bénédiction de ces paroles célestes c'est une autre nature; après la consécration c'est le corps. Il en est de même du sang : avant la consécration on lui donne un autre nom ; après la consécration on l'appelle le sang (de Jésus-Christ) : et vous répondez *Amen*, c'est-à-dire, cela est vrai. Que l'esprit avoue intérieurement ce que la bouche profère ; que le cœur soit dans les sentiments que la parole exprime. Cette viande [1] sacrée est l'appui de notre âme, et ce divin breuvage remplit de joie le cœur de l'homme. »

Saint Ambroise dit encore que lorsque nous communions [2] nous mangeons le corps du Seigneur Jésus, que nous y trouvons la rémission de nos péchés, notre reconciliation avec Dieu et une protection éternelle ; que nous devons le recevoir avant toute autre nourriture ; que là où est le corps de Jésus-Christ, là est aussi Jésus-Christ, ni [3] Caïphe, ni Pilate ne nous ont ôté Jésus-Christ, puisque nous l'avons encore avec nous, et que nous [4] mangeons sa chair et nous buvons son sang. Toutes les fois que nous recevons le sacrement, qui par la prière sacrée se change au corps et au sang (du Sauveur), autant de fois nous représentons sa mort. Comme nous avons [5] vu le prince des prêtres venir à nous par son Incarnation, et offrir pour nous son sang, les prêtres le suivent en cela autant qu'ils le peuvent, et offrent le sacrifice pour le peuple. Quoique faibles par leurs mérites, ils sont néanmoins dignes de respect à cause du sacrifice qu'ils offrent, parce qu'autant de fois que nous offrons le corps de Jésus-Christ sur la terre, Jésus-Christ est offert lui-même, ou plutôt il s'offre par les mains du prêtre, puisque c'est sa parole qui sanctifie le sacrifice qui est offert, bien qu'il ne l'offre plus d'une manière visible. Dans la loi de Moïse on n'offrait [6] en sacrifice que des animaux; à présent c'est Jésus-Christ qui est offert comme homme et comme souffrant pour nous, et qui s'offre lui-même comme le vrai prêtre pour effacer nos péchés. On ne doit pas [7] douter que lorsqu'on offre le sacrifice sur nos autels les anges n'y assistent, car Jésus-Christ y est présent lui-même et immolé, et personne ne doit y assister [8] s'il n'a la crainte de Dieu qui fait le commencement de la sa-

mat Dominus Jesus : Hoc est corpus meum. *Ante benedictionem verborum cœlestium alia species nominatur, post consecrationem corpus significatur. Ipse dicit sanguinem suum. Ante consecrationem aliud dicitur, post consecrationem sanguis nuncupatur. Et tu dicis: Amen, hoc est, verum est. Quod os loquitur, mens interna fateatur : quod sermo sonat, affectus sentiat.* Ambros., *de Mysteriis*, pag. 339 et 340.

[1] *Cor nostrum esca ista confirmat, et potus iste lætificat cor hominis ut Propheta memoravit.* Ibid., p 341.

[2] *Tunc utique paratus adsiste ; ut accipias tibi munimentum, ut corpus edas Domini Jesu, in quo remissio peccatorum est, postulatio divina reconciliationis et protectionis æternæ. Suscipe ante Dominum Jesum tuæ mentis hospitio : uti corpus ejus, ibi Christus est.* Ambros., in *Psal.* 118, pag. 1073.

[3] *Nobis autem non Caiphas, non Pilatus Christum abstulit, nec possumus jejunare ; quia Christum habemus et Christi carnem epulamur et sanguinem.* Ambros , lib. V in *Luc.* pag. 1360.

[4] *Nos quotiescumque sacramenta sumimus, quæ per sacræ orationis mysterium in carnem transfigurantur et sanguinem, mortem Domini annuntiamus.* Ambros., lib. IV de *Fide*, pag. 543. *Nam etsi credas a Christo veram carnem esse susceptam et offeras transfigurandum corpus altaribus ; non distinguas tamen naturam divinitatis et corporis, et tibi dicitur :* Si recte offeres, non autem recte dividas, peccastis. *Genes.* 4. *Divide quod meum, divide quod suum verbi est.* Ambros., *de Incarn.*, pag. 708. Le verbe *transfigurer* se prend ici pour *changer*. Il est pris dans ce sens par Pline, qui en parlant des amandes, dit: *Ex dulcibus transfigurantur in amaras.* Voyez la note des Bénédictins sur ces deux endroits.

[5] *Vidimus principem sacerdotum ad nos venientem, vidimus et audivimus offerentem pro nobis sanguinem suum : sequimur, ut possumus sacerdotes ; ut offeramus pro populo sacrificium : et si infirmi merito, tamen honorabiles sacrificio ; quia etsi nunc Christus non videtur offerre, tamen ipse offertur in terris, quando Christi corpus offertur : immo ipsa offerre manifestatur in nobis, cujus sermo sanctificat sacrificium quod offertur.* Ambros., *in Psal.* XXXVIII, p. 853.

[6] *Umbra in lege, imago in Evangelio, veritas in cœlestibus. Ante agnus offerebatur, offerebatur et vitulus, nunc Christus offertur : sed offertur quasi homo, quasi recipiens passionem. Et offert se ipse quasi sacerdos, ut peccata nostra dimittat.* Ambros.,

[7] *Atque utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus adsistat angelus, immo præbeat se videndum. Non enim dubites adsistere angelum, quando Christus adsistit, quando Christus immolatur.* Ambros., lib. I *in Luc.*, pag. 2750.

[8] *Nemo enim nisi qui timuerit Deum, quod est ini*

gesse, s'il n'a conservé ou recouvré la grâce du Saint-Esprit, et s'il ne fait profession de la vraie foi. Par le marche-pied de Dieu, dont il est parlé dans les Psaumes, qu'on doit adorer, on [1] peut entendre l'humanité du Sauveur que nous adorons tous les jours dans les mystères, en y buvant son sang, nous [2] buvons le prix de nos péchés et de notre rédemption ; la chair [3] d'un Dieu est notre viande, et le sang d'un Dieu notre boisson.

L'évêque [4] ne célébrait jamais les saints mystères sans l'assistance des diacres ; et c'était à ceux-ci de distribuer au peuple l'Eucharistie. C'était l'usage de conserver l'Eucharistie pour s'en communier, et de la porter [5] dans les voyages où l'on prévoyait quelque danger, et on ne la montrait point à ceux qui n'étaient pas baptisés. C'est s'exposer à être jeté dans les ténèbres extérieures, que de s'approcher des autels sans la [6] charité, et sans avoir auparavant été [7] guéri des maladies de son âme. Le jeûne [8] est une vraie disposition pour s'en approcher ; et pour recevoir le corps de Jésus-Christ il fallait être à jeûn [9], le temps de la communion fût-il retardé jusqu'au soir : car souvent, du temps de saint Ambroise, on ne célébrait les divins mystères qu'à la nuit, surtout en Carême. En d'autres jours on les célébrait à midi, et ensuite on rompait le jeûne. La célébrations des saints Mystères était accompagnée du chant des hymnes ; et on s'abstenait autant qu'il était possible de troubler l'attention des assistants, soit en toussant [10] ou en faisant quelqu'autre bruit. L'évêque encensait [11] l'autel pendant le sacrifice ; il y [12] priait pour

tium sapientiæ, nisi signaculum spirituale, vel custodierit, vel receperit, nisi Dominum prædicaverit, sacramentis debet interesse cœlestibus. Ambros., lib. VII *in Luc.*, pag. 1466.

[1] *Videamus tamen ne terram illam dicat adorandam Propheta, cum Dominus Jesus in carnis adsumptione suscepit. Itaque per scabellum terra intelligitur : per terram autem caro Christi, quam hodieque in mysteriis adoramus, et quam Apostoli in Domino Jesu adorarunt ; neque enim divisus est Christus, sed unus.* Ambros., lib. III *de Spiritu Sancto*, pag. 681.

[2] *Bibamus ergo pretium nostrum ut bibendo redimamur.* Ambros., lib. X *in Luc.*, pag. 1533.

[3] *Christus mihi cibus, Christus mihi potus : caro Dei cibus mihi, et Dei sanguis potus est mihi. Non jam ad satietatem mei annuos expecta proventus, Christus mihi quotidie ministratur.* Ambros., *in Psalm.* CXVIII, p. 1202.

[4] *Nunquam sacrificium sine ministro offerre consueveras. Quid in me ergo displicuit Pater ? Num degenerem probasti ? Experire certe utrum idoneum ministrum elegeris. Cui commisisti Dominici sanguinis consecrationem, cui consummandorum consortium sacramentorum, huic sanguinis tui consortium negas.* Ambros., lib. I *de Officiis*, pag. 55. Il ne s'agit pas en cet endroit de la consécration de l'Eucharistie, mais de la distribution de l'Eucharistie consacrée : ce qui était la fonction des diacres dès les premiers siècles ; ils distribuaient au peuple le sang de Jésus-Christ. Ce sens est déterminé par le verbe *commisisti*, et par les paroles suivantes auxquelles il a rapport : *Cui consummandorum consortium sacramentorum*, qui ne veulent pas dire *cansacrer*, mais *consommer* par commission de l'évêque ; en sorte qu'il faut traduire ainsi tout ce passage : *Quoi refusez-vous à celui à qui vous avez confié le sang consacré du Seigneur, et l'avantage de consommer avec vous les sacrements ; lui refusez-vous*, dis-je, *de verser son sang avec le vôtre ?* Le terme *consecratio* se prend quelquefois pour la chose consacrée, comme on le voit dans les paroles que le prêtre prononce lorsqu'il met dans le calice une partie de l'hostie consacrée : *Hæc commixtio et consecratio corporis et sanguinis Domini fiat, etc.*

[5] *Qui Satyrus priusquam perfectioribus esset initiatus mysteriis, in naufragio constitutus, cum ea qua veheretur, navis scopuloso illisa vado, et urgentibus hinc atque inde fluctibus solveretur, non mortem metuens, sed ne vacuus mysterio exiret e vita ; quos initiatos esse cognoverat, ab his divinum illud fidelium sacramentum poposcit : non ut curiosos oculos inferret arcanis, sed ut fidei suæ consequeretur auxilium. Etenim ligari fecit in orario, et orarium involvit collo atque ita se dejecit in mare, non requirens de navis compage resolutam tabulam, cui supernatans juvaretur, quoniam fidei solius arma quæserat.* Ambros., *de obitu Satyri*, lib. I pag. 1225.

[6] *Qui pacem et charitatem non detulerit ad Christi altaria, tolletur ligatis pedibus et manibus et mittetur in tenebras exteriores*, etc. Ambros., lib. VII *in Luc.*, pag. 14 6

[7] *Itaque nemo accipit cibum Christi, nisi fuerit ante sanatus.* Ambros., lib VI *in Lucam*, pag. 1400.

[8] *Mystica quoque mensa jejunio comparatur : illa mensa de qua dicit David :* Parasti in conspectu meo mensam. *Psal.* XXII, 5. *Ergo si ad mensam illam venerabilem jejunia sancta nos perducunt : si hac fame illa quæ sunt æterna mereamur, quid de iis dubitamus quæ in usu humano sunt quod etiam suaviora hæc nobis faciat jejunium ?* Ambros., lib. *de Jejunio*, pag. 544.

[9] *Indictum est jejunium, cave ne negligas, et si te fames quotidianum cogit ad prandium, aut intemperantia declinat jejunium, tamen cœlesti magis te servato convivio. Non epulæ paratæ extorqueant, ut cœlestis sis vacuus sacramenti ; differ aliquantulum, non longe finis est diei : immo plerique sunt ejusmodi dies, ut statim meridianis horis adveniendum sit in Ecclesiam, canendi hymni, celebranda oblatio. Tunc utique paratus adsiste ; ut accipias tibi munimentum ; ut corpus edas Domini Jesu, in quo remissio peccatorum est, postulatio divinæ reconciliationis et protectionis æternæ.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 103.

[10] *Et tu in mysterio, Dei virgo, gemitus, screatus, tussis, risus, abstine.* Ambros., *de Virgin.*, lib. III pag. 771.

[11] *Utinam nobis quoque adolentibus altaria, sacrificium deferentibus adsistat angelus.* Ambros., lib. I *in Luc.*, num. 28, pag. 1275.

[12] *Nam si indignus sum qui a te audiar, indignus*

l'empereur, qui comme les simples fidèles[1] présentait son offrande à la sainte table, mais après l'avoir présenté, il ne lui était pas permis de rester dans le sanctuaire. C'était un lieu destiné aux prêtres seuls, du moins dans l'église de Milan ; car dans celle de Constantinople l'usage était différent, et l'Empereur avait place dans le sanctuaire. Saint Ambroise donne à la célébration des saints mystères le nom de *Messe*[2] remarquant qu'on ne la commençait qu'après avoir renvoyé les catéchumènes, et avoir donné le symbole aux compétents dans le baptistère ; car ni les uns ni les autres n'étaient présents quand on commençait la messe, c'est-à-dire le saint sacrifice. Il l'offrait[3] tous les jours pour son peuple, mais non en présence des pécheurs publics, fussent-ils empereurs[4] : Dieu même lui ayant défendu de l'offrir en présence de Théodose qui venait de répandre le sang des innocents, Il l'offrait quelquefois dans des maisons particulières, entre autres dans celle d'une dame de rang des Clarissimes, qui l'en avait prié lorsqu'il était à Rome. Ce fut dans cette occasion qu'une femme paralytique qui s'y était fait porter, fut guérie par l'imposition des mains du saint évêque.

Les fidèles recevaient l'Eucharistie sous les deux espèces. «Comment, disait[6] saint Ambroise à Théodose après le meurtre de Thessalonique, recevrez-vous le corps du Sauveur dans des mains toutes souillées ? Comment porterez-vous son sang précieux à votre bouche, vous qui avez répandu injustement le sang de tant de personnes par une parole pleine d'emportement et de colère ? » On donnait néanmoins quelquefois la communion aux mourants sous une seule espèce : et ce fut ainsi que[7] saint Honorat évêque de Verceil, qui était venu pour assister saint Ambroise à sa mort, lui administra l'Eucharistie : il ne l'eut pas plutôt reçue qu'il rendit l'esprit, emportant avec lui en l'autre monde un si excellent viatique, afin que son âme ayant été nourrie et fortifiée par ce divin aliment, jouît dans le ciel de la conversation des Anges, dont il avait mené la vie sur la terre.

L'Eglise avait à son usage deux sortes de vases : les uns étaient consacrés, les autres ne l'étaient pas. C'était le sentiment[8] de

sum qui pro te offeram, cui tua vota, cui tuas committas preces. Ipse ergo non audies, quem pro te audiri velis? Ambros., *Epist.* 40 *ad Theodos., August.*, num. 1, pag. 946.

[1] *Ubi autem tempus advenit, quo dona sacræ mensæ offerret (Imperator) surgens paribus cum lacrymis sanctuarium conscendit, donisque oblatis intus ad cancellos substitit ut solebat. Verum hic rursus non conticuit magnus Ambrosius, sed locorum discrimina edocuit. Primumque numquid vellet rogavit. Et cum Imperator divinorum mysteriorum perceptionem expectare se diceret, per primum diaconorum hæc ei significavit :* Ad loca interiora, Imperator, aditus solis sacerdotibus patet : cæteris omnibus invia sunt et intacta. Proinde exi et cum aliis consiste, nam purpura Imperatores facit non sacerdotes. *Quam itidem admonitionem æquo animo accipiens fidelissimus Imperator, renuntiari jussit se non animi arrogantia mansisse intra cancellos, sed quia Constantinopoli hunc morem esse didicerat.* Theodoret., lib. V *Hist. eccles.*, cap. 17, pag. 729.

[2] *Post lectiones atque tractatum, dimissis catechumenis symbolum aliquibus competentibus in baptisteriis tradebam Basilicæ. Illic nuntiatum est mihi comperto quod ad Porcianam basilicam de palatio decanos misissent, et vela suspenderet, populi partem eo pergere, ego tamen mansi in munere missam facere cœpit.* Ambros., *Epist.* 20, num. 4, pag. 853.

[3] *Vos quoque ipsos mihi bonos filios gestiebat (diabolus) eripere pro quibus ego quotidie instauro sacrificium.* Ibid., num. 15, pag. 856.

[4] *Offerre non audeo sacrificium, si volueris adsistere. An quod in unius innocentis sanguine non licet, in multorum licet? Non puto. Non ab homine neque per hominem sed aperte mihi interdictum advertit. Cum enim essem sollicitus, ipsa nocte qua proficisci parabam, venisse quidem visus est ad Ecclesiam ; sed mihi sacrificium offerre non licuit.* Ambros., *Edist.* 50 *ad Theodosium*, num. 11 et 14, pag. 1000.

[5] *Per idem tempus trans Tiberim apud quamdam clarissimam invitatus sacrificium in domo offerret, quædam balneatrix quæ paralytica in lecto jacebat, cum cognovisset ibidem esse Domini sacerdotem, in cellula se ad eamdem domum ad quam ille invitatus venerat, portari fecit atque orantis et imponentis manus vestimenta attigit. Quæ cum cooscularetur, statim sanitate recepta ambulare cœpit.* Paulin., in *vita sancti Ambrosii*, pag. 3, num. 10, in *Appendice*, tom. II.

[6] *Quomodo manus extendes injustæ cædis sanguine adhuc stillantes? Quomodo hujusmodi manibus sacro sanctum Domini corpus accipies? Quomodo pretiosum ori sanguinem admovebis, qui furore actus tantum sanguinis nefarie profudisti?* Ambros., apud Theodoret, lib. V *Hist.*, cap. 17, pag. 1127.

[7] *Honoratus sacerdos Ecclesiæ versellis cum in superioribus domus se ad quiescendum composuisset, tertio vocem vocantis se audivit dicentisque sibi :* Surge, festina quia modo est recessurus. *Qui descendens, obtulit sancto Domini corpus : quo accepto ubi glutivit, emisit spiritum bonum viaticum secum ferens ; ut in virtute escæ anima refectior angelorum nunc consortio quorum vita vixit in terris..... lætetur.* Paulinus, in *Vita sancti Ambrosii*, num. 47, pag. 12.

[8] *Nemo potest dicere : Cur pauper vivit? Nemo potest queri quia captivi redempti sunt : nemo potest accusare, quia templum Dei est ædificatum : nemo potest indignari, quia humandis fidelium reliquiis spatia laxata sunt : nemo potest dolere quia in*

saint Ambroise qu'on pouvait rompre les uns et les autres pour soulager les pauvres, racheter les captifs, pour bâtir des églises, et même pour agrandir les cimetières. Il dit bien nettement en cet endroit que la liqueur répandue dans ces vases dont quelques uns étaient d'or, était le sang de Jésus-Christ. « Je reconnais, dit-il, [1] que le sang répandu dans l'or n'y a pas seulement brillé, mais qu'il y a imprimé la vertu de son opération divine en le faisant servir à la rédemption des captifs. »

Sur la Pénitence.

31. C'était par la pénitence [2] que l'on rentrait dans la communion de l'Eglise et dans la participation de l'Eucharistie: mais il fallait que cette pénitence fût sincère, que le pécheur eût demandé le pardon de ses péchés avec larmes, avec gémissements devant tout le peuple. On différait deux ou trois fois de le remettre dans la communion de l'Eglise et dans l'usage du sacrement, et il devait croire que ce retardement venait de ce que ses prières avaient été trop lâches; et témoigner plus de ferveur, en redoublant ses prières, en se jetant aux pieds des fidèles, en les embrassant, en les baisant, en les arrosant de ses larmes, en s'y tenant attaché, afin que notre Seigneur Jésus-Christ dit de lui: *Beaucoup de péchés lui sont remis, parce qu'il a aimé beaucoup.* Saint Ambroise dit qu'il avait connu des personnes, qui dans leur pénitence s'étaient gâte le visage à force de pleurer; qui avaient creusé leurs joues par le cours de leurs larmes continuelles; qui s'étaient prosternées en terre pour être foulées aux pieds, et que leurs jeûnes continuels avaient rendues si pâles et si défigurées, qu'elles portaient dans un corps vivant l'image de la mort même. Il parle de la pénitence publique qui ne s'accordait qu'une [3] fois, comme le Baptême; et dit que la honte qui en revenait aux pécheurs, ne [4] devait pas les empêcher de s'y soumettre. Il rapporte [5] deux exemples de la pénitence publique: l'un d'une vierge consacrée à Dieu, mais tombée dans le péché; l'autre, de celui avec qui elle l'avait

sepulturis christianorum requies defunctorum est. In his tribus generibus vasa Ecclesiæ etiam initiata confringere, conflare, vendere licet..... ideo intra Ecclesiam primum quæsita sunt vasa quæ initiata non essent: deinde comminuta postremo conflata per minutias erogationis dispensata egentibus, captivorum quoque pretiis profecerunt, quod si desit nova et quæ nequaquam initiata videantur in hujusmodi usus quos supra diximus, arbitror omnia pie posse conconverti. Ambros., lib. II *de Officiis*, cap. 28, num. 142 et 143, pag. 104.

[1] *Agnosco infusum auro sanguinem Christi non solum irrutilasse, verum etiam divinæ operationis impressisse virtutem redemptionis munere.* Ibid., n. 139, pag. 103.

[2] *Si quis igitur occulta crimina habens, propter Christum tamen studiose pœnitentiam egerit; quomodo ista recipit, si ei communio non refunditur? Volo veniam reus speret, petat eam lacrymis, petat gemitibus, petat populi totius fletibus; ut ignoscatur obsecret: et cum secundo et tertio fuerit dilata ejus communio, credat remissius se supplicasse, fletus augeat, miserabilior postea revertatur, teneat pedes brachiis, osculetur osculis, lavet fletibus, nec dimittat; ut de ipso dicat Dominus Jesus: Remissa sunt peccata ejus multa, quoniam dilexit multum. Cognovi quosdam in pœnitentia sulcasse vultum lacrymis, exarasse continuis fletibus genas, stravisse corpus suum calcandum omnibus, jejuno ore semper et pallido mortis speciem spiranti in corpore prætulisse.* Ambr., *de Pœnit.*, lib. I, pag. 414.

[3] *Merito reprehenduntur qui sæpius agendam pœnitentiam putant, quia luxuriantur in Christo. Nam si vere agerent pœnitentiam, iterandam postea non putarent; quia sicut unum baptisma, ita una pœnitentia, quæ tamen publice agitur: nam quotidiani nos debet pœnitere peccati: sed hæc delictorum leviorum, illa graviorum.* Ambros., lib. II *de Pœnit.*, pag. 436.

[4] *Nihil est quod pudori esse debeat, nisi non fateri, cum omnes simus peccatores.* Ibidem.

[5] *In primis omnis cura vitæ hujus interimenda tibi est, et quasi mortuam te existimans, sicut et es, quomodo possis reviviscere, cogita. Deinde lugubris tibi accipienda est vestis, et mens ac membra singula digna castigatione punienda. Amputentur crines qui per vanam gloriam occasionem luxuriæ præstiterunt. Defluant oculi lacrymis, qui masculum non simpliciter adspexerunt. Pallescat facies quæ quondam erubuit impudice. Denique totum corpus injuriis et jejuniis maceretur, cinere adspersum et opertum cilicio perhorrescat; quod male sibi de pulchritudine placuit. Cor vero sit liquescens tanquam cera jejuniis inquietans se ipsum, et cogitationibus ventilans, quare sit ab inimico subversum sensus etiam crucietur; quia in membra corporis cum haberet dominationem malo cessit imperio.* Ambros., *de lapsu Virginis*, pag. 314. *De te autem quid dicam filio serpentis, ministro diabolo, violatore templi Dei: qui in uno scelere duo crimina perpetrasti, adulterium utique et sacrilegium?... Petas ultro carcerem pœnitentiæ, obstringas catenis viscera, animam tuam gemitibus, jejuniisque crucies, sanctorum petas auxilium; jaceas sub pedibus electorum; ut non tibi cor impœnitens thesaurizet iram in die iræ et justi judicii Dei, qui reddet unicuique secundum opera sua.* Ambros., ibid., pag. 315. *Quis consoletur te, virgo filia Sion, etc. Extolle ad Deum manus tuas pro remedio peccatorum tuorum. Accipe igitur lamentum, et primum quidem nullo die quinquagesimus psalmus intermittatur; quia in tali negotio cantus est, et usque ad versiculum illum:* Cor contritum et humiliatum Deus non spernit; *cum lacrymis gemituque percurre.* Ambros., *de lapsu Virgin.*, pag. 317.

commis, et marque les exercices de la pénitence et les prières particulières qu'il leur avait imposés. Il en rapporte[1] un autre d'un jeune homme qui, s'en étant allé voyager pour se délivrer d'une courtisane qu'il aimait, et qui étant revenu après que sa passion fut éteinte, rencontra cette femme sans lui parler. Etonnée de ce qu'il ne lui disait rien et pensant qu'il ne la reconnaissait pas, elle lui dit: « Je suis une telle ; » à quoi ce jeune homme répondit : « Mais moi je ne suis plus un tel. » « Croit-on, dit-il, que la pénitence soit où est l'ambition de parvenir à des charges, où est le luxe et la bonne chère, où est l'usage du mariage ? Il faut renoncer au monde ; il faut moins donner au sommeil que la nature l'éxige ; il faut l'interrompre par des gémissements ; il faut l'entrecouper par des soupirs ; il faut en employer une partie en prières ; il faut vivre de telle sorte que l'on meure à l'usage profane de cette vie. »

Comme il était rare de voir des pénitents de cette sorte, cela fait dire à ce saint évêque qu'il avait trouvé plus de personnes qui avaient conservé leur innocence baptismale, qu'il n'en avait trouvé qui, l'ayant perdue, eussent fait pénitence comme il fallait. Il y en[2] avait qui ne demandaient la pénitence qu'afin qu'on leur rendît aussitôt l'usage de la communion dont ils étaient privés ; mais ceux-là ne désiraient pas tant d'être déliés que de lier le prêtre, ni de décharger leur conscience que de charger celle du prêtre à qui il est ordonné de ne point donner le Saint aux chiens, et de ne point jeter les diamants aux pourceaux, c'est-à-dire de ne pas admettre facilement les âmes impures à la participation de la sainte communion. « Aussi, ajoute saint Ambroise, les voyez-vous marcher avec des habits blancs, au lieu qu'ils devraient gémir et pleurer de ce qu'ils ont souillé ce vêtement du baptême et de la grâce. » Il y en avait d'autres qui faisaient consister simplement la pénitence à s'abstenir de la communion ; « mais, dit-il, ils exercent en cela une trop grande sévérité contre eux-mêmes, si, en s'ordonnant cette peine, ils n'ont pas recours en même temps à la pénitence comme au remède par lequel ils doivent se rendre dignes de rentrer dans la participation des sacrements ; car la peine de cette séparation qu'ils ont méritée par leurs péchés, leur devrait être un sujet de douleur et de tristesse, et ils devraient être affligés de se voir privés de la grâce céleste de l'Eucharistie. Enfin, ajoute-t-il, il y en a qui, voyant l'espérance qu'on leur donne de faire pénitence, prennent de là sujet de croire qu'ils ont plus de liberté de pécher, ne considérant pas que la pénitence est instituée pour guérir le péché et non pour porter à pécher. »

Il établit pour maxime que celui[3] qui fait pénitence doit non-seulement effacer ses péchés par ses larmes, mais les couvrir d'une vie tout opposée et remplie de bonnes œuvres, la foi qui nous fait[4] pleurer nos péchés passés devant nous rendre soigneux de n'en point commettre à l'avenir. La pénitence ne

[1] *Facilius autem inveni qui innocentiam servaverint quam qui congrue egerint pœnitentiam. An quisquam illam pœnitentiam putat, ubi acquirendæ ambitio dignitatis, ubi vini effusio, ubi ipsius copulæ conjugalis usus. Renuntiandum sæculo est : somno ipsi minus indulgendum, quam natura postulat, interpellandus est gemitibus, interrumpendus est suspiriis, sequestrandus orationibus : vivendum ita ut vitali huic moriamur usui : se ipsum sibi homo abneget, et totus mutetur : sicut quemdam adolescentem fabulæ ferunt propter amores meretricios peregre profectum, et abolito amore regressum, postea veteri occurrisse dilectæ, quæ ubi se non interpellavit, mirata putaverit non recognitam rursus occurrens dixerit : Ego sum ; responderit ille : Sed ego non sum ego.* Ambros., *de Pœnit.*, lib. II pag. 417.

[2] *Nonnulli ideo poscunt pœnitentiam, ut statim sibi reddi communionem velint. Hi non tam se solvere cupiunt, quam sacerdotem ligare ; suam enim conscientiam culpa non exuunt et sacerdotis induunt, cui præceptum est :* Nolite Sanctum dare canibus, neque miseritis margaritas vestras ante porcos ; *hoc est, immundis impuritatibus sacræ communionis non impertienda consortia. Itaque videas eos mutata veste incedere, quos lugere et gemere oportebat ; quia vestem illam ablutionis et gratiæ sordidarunt..... Sunt etiam qui arbitrentur hoc esse pœnitentiam, si abstineant a sacramentis cælestibus. Hi sæviores in se judices sunt ; qui pœnam præscribunt sibi, declinant remedium ; quos vel pœnam suam, conveniebat dolere quia cœlesti fraudarentur gratia. Alii proposita spe agendæ pœnitentiæ, licentiam sibi delinquendi propagatam putant ; cum pœnitentia remedium peccati sit, non peccandi incentivum.* Ambros., *de Pœnitent.*, lib. II, pag. 435.

[3] *Qui agit pœnitentiam, non solum, diluere lacrymis debet peccatum suum, sed etiam emendatioribus factis operire et tegere delicta superiora, ut non ei imputetur peccatum.* Ambros., *de Pœnitent.*, lib. II, pag. 424.

[4] *Ecclesia autem et aquam habet et lacrymas habet : aquam baptismatis, lacrymas pœnitentiæ. Fides namque, quæ superiora peccata deplorat, nova cavere consuevit.* Ambros., *Epist.* 42 *ad Sororem*, pag. 959.

sert [1] de rien si elle n'a les conditions requises, si on ne l'accompagne [2] de prières, de douleur de ses péchés, de larmes. On doit souvent repasser dans [3] sa mémoire ses péchés et les détester ; ne pas avoir honte [4] de les confesser, pas même [5] devant ses amis, et sans en être empêchés par les honneurs dont on jouit dans le monde, ni par la considération des reproches que [6] nos péchés pourraient nous attirer de la part de ceux qui seraient témoins de notre pénitence. Nous devons de nous-mêmes nous offrir aux [7] œuvres de la pénitence, et aller ainsi au-devant de la colère de Dieu, sans attendre [8] à la mort, le péché ne pouvant s'effacer que par les larmes [9] et par la pénitence. Plus le péché [10] est grand, plus grands aussi doivent être les travaux de la pénitence, et les larmes [11] plus abondantes. La pénitence a tant [12] de force, qu'elle semble changer les décrets de Dieu [13], qui attend de nous des pleurs et des gémissements de quelque durée, pour nous en remettre d'éternels. Nous ne devons point différer [14] notre pénitence, mais la faire dès que nous avons péché [15], nos fautes ne fussent-elles que de celles qu'on appelle [16] journalières et légères. Saint Ambroise ne dit pas ce qu'il entendait par ces sortes de péchés ; seulement il les distingue de ceux qui étaient soumis à la pénitence publique.

Sur le pouvoir des Clefs et la Confession.

32. Mais quels que soient les péchés, les évêques [17] et les prêtres ont reçu de Jésus-Christ le pouvoir de les remettre, et c'est Dieu même qui les remet par leur ministère. Avant qu'ils eussent reçu de lui ce pouvoir, les péchés étaient [18] réservés à son jugement. C'est faire injure [19] à Jésus-Christ de nier que l'Eglise ait ce pouvoir, après que Jésus-

[1] *Nunc autem quemadmodum agi pœnitentia debeat exprimendum est ; nihil enim prodest agere, nisi ita agatur ut oportet.* Ambros., *in Psal.* XXXVII, pag. 835.

[2] *In orationibus igitur et obsecrationibus cum dolore et lacrymis exigenda pœnitentia est, ut illam gloriam Dei videre mereamur.* Ibid., pag. 842.

[3] *Plena est pœnitentiæ definitio, commemoratio delictorum; ut unusquisque peccata sua velut quodam quotidiani sermonis castiget flagello, et commissa sibi flagitia condemnet.* Ibid., pag. 815.

[4] *Qui agit pœnitentiam excludit pudorem, sequestrat verecundiam flagitii confitendi, ut recuperandæ spem salutis inveniat.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1080.

[5] *Si tamen tu petas tibi tua peccata donari, nec consideres honores tuos, aut erubescas amicos tuos; ne dignitatem tuam deflexisse videaris.* Ambros., *in Psal.* XXXVII, pag. 838.

[6] *Qui pœnitentiam agit, paratus esse debet ad opprobria perferenda, injuriasque subeundas ; nec commoveri, si quis ei peccati sui crimen objiciat. Cum enim ipse accusare se debeat, quemadmodum alium non sustinet arguentum?* Ambros., *in Psalm.* XXXVII, pag. 820.

[7] *Ergo qui pœnitentiam agit, offerre se debet ad pœnam ; ut hic puniatur a Domino, non ad supplicia æterna ferretur : nec expectare tempus, sed occurrere divinæ indignationi.* Ibid.

[8] *Quod ideo non prætermittendum arbitratus sum, quia scio quosdam dicere quod ad mortem sibi lavacri gratiam vel pœnitentiam referrent. Primum qui scis an nocte proxima tua a te anima reposcatur? Deinde cur putas otioso tibi omnia posse deferri?* Ambros., lib. VII *in Luc.*, pag. 1464.

[9] *Peccatum non tollitur nisi lacrymis et pœnitentia.* Ambros., *Epist.* 51 *ad Theodos.*, pag. 999.

[10] *Grandi plagæ alta et prolixa opus est medicina : grande scelus grandem habet necessarium satisfactionem.* Ambros., *de Lapsu Virgin.*, pag. 315.

[11] *Sed qui culpam exageraverit, exageret etiam et pœnitentiam ; majora enim crimina majoribus abluuntur fletibus.* Ambros., lib. I *de Pœnit.*, pag. 394.

[12] *Sic flevit et Ninive populus, et denuntiatum excidium civitatis evasit; tanta est enim pœnitentiæ medicina, ut mutare videatur suam Deus sententiam.* Idem, lib. II *de Pœnit.*, pag. 427.

[13] *Expectat gemitus nostros, sed temporales ut remittat perpetuos : expectat lacrymas nostras ut profundat pietatem suam.* Ambros., lib. I *de Pœnitent.*, pag. 396.

[14] *Eos autem qui pœnitentiam differunt, satis ipse Dominus admonuit dicens :* Pœnitentiam agite, etc... *Quid enim est quod differas? An ut plura peccata committas? Ergo quia Deus bonus est, ideo tu malus.* Ambros., lib. II *de Pœnit.*, pag. 437.

[15] *Agenda est pœnitentia non solum sollicite, sed etiam mature : ne forte evangelicus ille pater familias qui arborem ficum plantavit in vinea sua veniat; et quærens fructum in ea, si non invenerit dicat cultori vineæ : Succide illam.* Ambros., lib. II *de Pœnitent.*, pag. 415.

[16] *Sicut unum baptisma, ita una pœnitentia, quæ tamen publice agitur ; nam quotidiani nos debet pœnitere peccati : sed hæc delictorum leviorum, illa graviorum.* Ambros., lib. II *de Pœnit.*, pag. 436.

[17] *Quamvis igitur magnum sit hominibus peccata dimittere, quis enim potest peccata dimittere nisi solus Deus, qui per eos quoque dimittit, quibus dimittendi tribuit potestatem, tamen multo divinius est resurrectionem donare corporibus.* Ambros., lib. V *in Luc.*, pag. 1358.

[18] *Hæc erat vetus sententia ut qui se ligasset in terris, vinctus migraret a corpore ; ideo Dominus, quod ante erat judicii sui, dedit Apostolis, peccata remittendi æquitate solvenda, ne cito solvenda diu ligata manerent.* Ambr., *in Psal.* XXXVIII, pag. 858.

[19] *Sed aiunt, Novatiani, se Domino deferre reverentiam, cui soli remittendorum criminum potestatem reservent. Immo nulli majorem injuriam faciunt, quam qui ejus volunt mandata rescindere, commissum munus refendere... Quis est ergo qui magis honorat utrum qui mandatis obtemperat, an qui resistit? Ecclesia in utroque servat obedientiam, ut peccatum et alliget et relaxat : hæresis in altero immitis, in altero inobediens ; vult ligare quod non resolvat : non

Christ a déclaré lui-même qu'il le donnait à ses Apôtres, en leur disant : *Les péchés seront remis à ceux à qui vous les aurez remis, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* « Qui rend plus d'honneur au Seigneur, de celui qui exécute ses ordres, ou de celui qui s'obstine à ne pas les exécuter? L'Eglise se fait un devoir d'y être soumise soit en remettant, soit en retenant les péchés : l'hérésie, au contraire, se montre cruelle d'un côté et désobéissante de l'autre.» Le saint docteur parle de celle des novatiens qui liaient les pécheurs et ne voulaient pas les délier, en quoi ils se condamnaient eux-mêmes, le Seigneur ayant ordonné que le pouvoir de lier irait de pair avec celui de délier. Ce droit a été donné aux seuls pasteurs, aux évêques et aux prêtres. C'est donc avec fondement que l'Eglise se l'attribue, puisqu'elle a les vrais pasteurs ; mais l'hérésie qui n'a ni de vrais évêques ni de vrais prêtres, ne saurait se l'attribuer. Le pouvoir que Jésus-Christ a donné aux ministres de l'Eglise [1] est sans limitation, et il n'y a aucun péché dont ils ne puissent accorder le pardon. Ils doivent cependant se souvenir que le péché ne peut se remettre en cette vie [2] sans la pénitence, et que, de quelque douceur qu'ils doivent user, ils [3] ne peuvent néanmoins se dispenser de garder très-exactement la forme et la règle de la justice à l'égard des pénitents, de peur que celui qui est séparé de la participation de l'Eucharistie, n'arrache de la facilité du prêtre, par de courtes larmes et passagères, ou même par une grande abondance de pleurs, la communion qu'il doit demander longtemps avant que de l'obtenir. « Car lorsque le prêtre se relâche en l'accordant à une personne qui en est indigne, ne porte-t-il pas les autres à imiter cette personne dans ses fautes et dans ses chutes ? La facilité du pardon excite les hommes à pécher. Je dis ceci, ce sont les paroles de saint Ambroise, afin que nous sachions qu'il ne faut dispenser la miséricorde aux pécheurs que selon la parole de Dieu et la raison. Si un médecin voyant la gangrène se former dans une plaie, au lieu de faire une incision, de peur que le mal ne s'augmente, se retient de couper et de brûler la chair corrompue, se laisse aller aux larmes du malade, et couvre seulement de quelques emplâtres ce qu'il doit ouvrir avec le fer, cette miséricorde et cette douceur ne sont-elles pas mauvaises et pernicieuses, puisque, pour épargner la douleur courte d'une incision ou d'une brûlure, tout le corps se corrompt et la vie se perd? C'est donc avec raison qu'un prêtre, comme un bon médecin, retranche une grande plaie de tout le corps de l'Eglise et en fait sortir le venin au lieu de l'y entretenir, de peur qu'en n'excluant pas une personne de la communion de l'Eglise, il n'en rende plusieurs dignes d'en être exclues. » Ce saint évêque veut donc qu'avant [4] que d'absoudre ceux qui se sont corrompus par le péché, en commettant par

vult solvere quod ligavit; in quo se sua damnat sententia. Dominus enim par jus et solvendi esse voluit et ligandi : qui utrumque pari conditione permisit... Ecclesiæ utrumque licet, hæresi utrumque non licet; jus enim hoc solis permissum sacerdotibus est. Recte igitur hoc Ecclesia vindicat, quæ veros sacerdotes habet : hæresis vindicare non potest quæ sacerdotes Dei non habet. Ambros., *de Pœnit.*, lib. I, pag. 391 et 392.

[1] *In eo igitur patrem vestrum (Novatianum) propria damnatis sententia, qui distinctionem peccatorum facitis, quæ solvenda a vobis putetis, et quæ sine remedio esse arbitremini : sed Deus distinctionem non facit, qui misericordiam suam promisit omnibus et relaxandi licentiam sacerdotibus suis sine ulla exceptione concessit.* Ambros., lib. I *de Pœnit.*, pag. 393.

[2] *Peccatum non tollitur nisi lacrymis et pœnitentia. Nec Angelus potest, nec Archangelus; Dominus ipse qui solus potest dicere :* Ego vobiscum sum; *si peccaverimus, nisi pœnitentiam deferentibus non relaxat.* Ambros., *Epist.* 51, pag. 999.

[3] *In ipsa Ecclesia ubi maxime misereri decet teneri quam maxime debet forma justitiæ; ne quis a communionis consortio abstentus, brevi lacrymula, atque ad tempus parata, vel etiam uberioribus fletibus communionem quam plurimis debet postulare temporibus facilitate sacerdotis extorqueat. Nonne cum uni indulget indigno plurimos facit ad prolaptionis contagium provocari? Facilitas enim veniæ incentivum tribuit delinquendi. Hoc eo dictum est, ut sciamus secundum verbum Dei, secundum rationem, dispensandam esse misericordiam debitoribus. Medicus ipse, si serpentis interius inveniat vulneris cicatricem, cum debeat resecare ulceris vitium, ne latius serpat; tamen a secandi urendique proposito lacrymis inflexus ægroti, medicamentis tegat quod ferro aperiendum fuit: nonne ista inutilis misericordia est, si propter brevem incisionis vel exustionis dolorem corpus omne tabescat? Recte igitur et sacerdos vulnus grave, ne latius serpat, a toto corpore Ecclesiæ quasi bonus medicus debet abscindere, et prodere virus criminis quod latebat, non fovere; ne dum unum excludendum non putat, plures faciat dignos quos excludat ab Ecclesia.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1065.

[4] *Apostolus docet ut separemus nos ab omni fratre inquiete agente. Percutiamus cum gladio spirituali, qui est verbum Dei. Non fratris, non propinqui accipiamus personam : sed omnem immundum a Christi*

exemple de grands excès dans le boire et dans le manger, on les sépare des saints autels et de la participation du corps de Jésus-Christ, en les frappant du glaive spirituel pour les en retrancher; et qu'on le fasse à l'égard de tous ceux qui sont coupables, sans aucune exception de personne, quand ce serait même nos propres frères ou nos parents, afin qu'ils travaillent à se purifier et à se corriger de leurs fautes, pour être reçus de nouveau à la table du Seigneur.

La confession extérieure des péchés [1] fait une partie de la pénitence, et cette confession est nécessaire [2] pour en obtenir le pardon, soit que ces péchés soient secrets, soit qu'ils soient publics; car ils étaient, les uns et les autres, soumis aux clefs de l'Eglise. Saint Ambroise presse les pécheurs de surmonter la honte qu'ils pouvaient avoir de confesser leurs péchés et de se soumettre aux humiliations de la pénitence publique. « Qui peut souffrir, leur dit-il [3], que vous ayez honte de prier le Seigneur, vous qui n'avez point de honte de paraître devant Dieu en état de suppliant, vous qui ne rougissez pas de confesser à un homme des péchés qu'il ne peut connaître que par la déclaration que vous lui en faites? Craignez-vous d'avoir des témoins de votre prière? Eh, s'il s'agit de faire satisfaction à quelque homme, n'est-il point nécessaire que vous voyiez plusieurs personnes et que vous les priiez d'intercéder pour vous? N'êtes-vous pas souvent obligés de vous jeter aux pieds de celui que vous avez offensé, de baiser les endroits par lesquels il a passé, de lui présenter même vos enfants qui n'ont point eu de part à votre faute, pour obtenir grâce par leur moyen? Vous avez peine à vous humilier dans l'église pour y demander à Dieu le pardon de vos péchés, et obtenir des fidèles (qui s'y assemblent) qu'ils soient vos intercesseurs envers sa majesté divine. Cependant rien en tout cela ne vous doit causer de honte, sinon de ne pas confesser vos péchés, parce que nous sommes tous pécheurs, et que celui-là est le plus louable qui est le plus humble, et que celui-là est le plus juste qui se reconnaît le plus abject. Faites que l'Église, votre mère, pleure pour vous, et que Jésus-Christ vous voie dans les larmes et dans la douleur; car il aime que plusieurs prient pour un seul. »

Parlant ailleurs [4] des péchés secrets que l'on accusait au prêtre en secret, saint Ambroise accuse les novatiens de cruauté, en ce qu'ils ne voulaient pas même accorder le pardon à ces sortes de péchés; et il leur demande de quelle utilité est donc dans leur secte la confession et la pénitence de ces sortes de péchés. Il est vrai [5] qu'au lieu d'*occulta*, quelques critiques protestants veulent qu'on lise *multa*. Mais, outre qu'il n'y a aucun manuscrit où l'on ne lise *occulta*; en lisant autrement, le raisonnement de saint Ambroise porterait à faux et ne prouverait rien.

Rien n'est plus remarquable que ce que le diacre Paulin dit de ce saint évêque:

secernamus altaribus; ut emundet et corrigat lapsus suos, quo ad sacramenta Christi redire mereatur. Ambros., *de Elia*, pag. 561.

[1] *Quicumque ergo desierit a peccatis et fuerit ad meliora in quacumque ætate conversus, habebit superiorum indulgentiam peccatorum, quæ fuerit vel pœnitendi confessus affectu, vel corrigendi adversatus ingenio.* Ambros., *de Obitu Valentin.*, pag. 1177.

[2] *Si vis justificari, fatere delictum tuum. Solvit enim criminum nexus verecunda confessio peccatorum.* Ambros., lib. II *de Pœnit.*, cap. 6, num. 40, pag, 426. *Sed etsi Deus novit omnia, vocem tamen tuæ confessionis expectat:* Ore enim confessio fit ad salutem; *quia allevat pondus erroris quisquis ipse se onerat; et accusationis excludit invidiam qui accusatorem prævenit confitendo. Justus enim primordio sermonis accusator est sui. Frustra autem velis occultare, quem nihil fallat; et sine periculo prodas quod scias jam esse cognitum. Confitere magis, ut interveniat pro te Christus... Roget pro te Ecclesia, et illacrymet populus.* Ambros., lib. VII *in Luc.*, num. 225, pag. 1465.

[3] *An quisquam ferat ut erubescas Deum rogare, qui non erubescis rogare hominem? Et pudeat te Deo supplicare, quem non lates; cum te non pudeat peccata tua homini, quem lateas confiteri? An testes precationis et conscios refugis, cum si homini satisfaciendum sit, multos necesse est ambias, obsecres ut dignentur intervenire; ad genua te ipse prosternas, osculeris vestigia, filios offeras culpæ adhuc ignaros, paternæ etiam veniæ precatores? Hoc ergo in Ecclesia facere fastidis, ut Deo supplices, ut patrocinium tibi ad obsecrandum sanctæ plebis requiras; ubi nihil est quod pudori esse debeat, nisi non fateri, cum omnes simus peccatores: ubi ille laudabilior, qui humilior; ille justior, qui sibi abjectior. Fleat pro te mater Ecclesia, et culpam tuam lacrymis lavet, videat te Christus mœrentem... Amat ut pro uno multi rogent.* Ambros., lib. II *de Pœnit.*, cap. 10, num. 91 et 92, pag. 435 et 436.

[4] *Si quis igitur* occulta *crimina habens, propter Christum tamen studiose pœnitentiam egerit; quomodo ista recipit, si ei communio non refunditur?* Ambros., lib. I *de Pœnit.*, cap. 16, num. 90, p. 414.

[5] Vide notas Patrum Benedictorum *in hunc Ambrosii locum*, pag. 413 et 414.

« Toutes [1] les fois qu'il venait quelqu'un lui confesser ses péchés pour en recevoir la pénitence, il pleurait avec une si grande tendressse qu'il tirait les larmes des yeux de son pénitent. Il lui paraissait qu'il ne devait pas moins se prosterner, que celui qui était à ses pieds. Mais, quant aux péchés qu'on lui déclarait, il n'en parlait jamais à personne, si ce n'est à Dieu, auprès duquel il intercédait pour son pénitent. En quoi, ajoute-t-il, il a laissé aux prêtres, ses successeurs, un exemple édifiant, qui doit les porter à être plutôt les intercesseurs de leurs pénitents auprès de Dieu, que leurs accusateurs devant les hommes. »

Sur la satisfaction. — Réponse à une difficulté.

33. Ce que nous avons rapporté de saint Ambroise touchant les exercices de la pénitence, fait bien voir qu'il ne croyait pas qu'il fût suffisant à un pécheur de confesser ses péchés et d'en avoir la douleur pour en obtenir la pleine rémission, s'il ne les expiait encore par ses larmes, par ses jeûnes, par ses veilles et par d'autres austérités. On ne laisse pas d'objecter que, proposant aux pénitents la pénitence de saint Pierre : *Je trouve*, dit-il[2], *dans l'Evangile que cet apôtre a pleuré, et je n'y trouve pas ce qu'il a dit ; j'y lis des larmes, et je n'y lis pas sa satisfaction* ; comme s'il n'en eût point fait. Mais la suite du passage prouve clairement qu'il ne s'agit point en cet endroit des œuvres satisfactoires, et que le terme de *satisfaction* ne signifie autre chose sinon que saint Pierre ne dit rien pour excuser sa faute, comme les pécheurs font ordinairement. « Ce qu'il est impossible de justifier et de défendre, ajoute saint Ambroise, peut être effacé ; car les larmes lavent et effacent les péchés que l'on ne pourrait confesser de vive voix, sans confusion et sans honte. »

Sur l'Ordre.

34. Saint Ambroise dit[3] des fidèles de l'Eglise de Milan, qu'il les reconnaissait pour ses pères, parce qu'il avait reçu d'eux l'épiscopat : ce qui semble marquer que le droit de choisir un évêque résidait dans le peuple; mais le vrai sens de ces paroles est que le désir ardent et général du peuple de Milan de l'avoir pour évêque, avait déterminé les évêques assemblés, à passer sur les règles ordinaires de l'Eglise, et à le choisir pour évêque de cette ville, quoiqu'il ne fût encore que catéchumène. En effet, il dit ailleurs [4] que le peuple, dans les élections, ne faisait que témoigner son désir pour certains sujets plutôt que pour d'autres, mais que l'élection se faisait par les évêques, et qu'ensuite ils consacraient celui qu'ils avaient élu. Chaque Église solennisait [5] tous les ans le jour de l'ordination de son évêque. Les empereurs avaient tant de respect pour les évêques[6], qu'ils leur donnaient toujours des audiences particulières; et c'était leur faire affront que de ne leur en donner que dans le lieu du conseil. Lorsque les évêques approchaient du trône, les empereurs se levaient [7] et leur donnaient le baiser de paix. Souvent ils accordaient [8] à leurs prières la grâce aux

[1] *Erat gaudens cum gaudentibus et flens cum flentibus ; si quidem quotiescumque illi aliquis ob percipiendam pœnitentiam lapsus suos confessus esset, ita flebat ut et illum flere compelleret ; videbatur enim sibi cum jacente jacere. Causas autem criminum quæ illi confitebatur, nulli nisi Domino soli apud quem intercedebat, loquebatur ; bonum relinquens exemplum posteris sacerdotibus, ut intercessores apud Deum magis sint, quam accusatores apud homines.* Paulinus, in *Vita S. Ambrosii*, num. 39, pag. 10.

[2] *Non invenio quid dixerit (Petrus), invenio quod fleverit, lacrymas ejus lego : sed quod defendi non potest, ablui potest. Lavent lacrymæ delictum quod voce pudor est confiteri.* Ambros., lib. X *in Luc.*, num. 88, pag. 1523.

[3] *Vos enim mihi estis parentes, qui sacerdotium detulistis.* Ambros., lib. VIII *in Luc.*, pag. 1489.

[4] *Ad summum sacerdotium Ascolius a Macedonicis obsecratus populis, electus a sacerdotibus.* Ambros., *Epist.* 15 *ad Anatolium*, pag. 822. *Merito vir tantus evasit quem omnis elegit Ecclesia : merito creditum quod divino esset electus judicio, quem omnes postulavissent.* Ambrosius, *Epist.* 63 *ad Vercellenses*, pag. 1023.

[5] *Pulchre mihi hodie legitur legis exordium, quando mei natalis est sacerdotii; quot annis enim quasi de integro videtur incipere sacerdotium, quando temporum renovatur ætate.* Ambros., lib. VIII, pag. 1489. *Quia celebrem utrique nostrum annuntiasti diem adfore, quo suscepisti gubernacula summi sacerdotii..... Natalem tuam prosequemur nostris orationibus, et tu nostri in tuis votis non obliviscaris.* Ambr., *Epist.* 4 *ad Felicem*, pag. 763.

[6] *Cum pervenissem Treviros, postridie processi ad palatium. Egressus est ad me præpositus cubiculi. Poposci adeundi copiam, quæsivit num rescriptum haberem clementiæ tuæ: respondi habere. Retulit non posse me nisi in consistorio videri. Dixi non esse hunc morem sacerdotalem, certe esse aliqua de quibus serio deberent cum suo principe confabulari.* Ambros., *Epist. ad Valentin.*, pag. 888.

[7] *Ut sedit in consistoroi, ingressus sum, assurrexit ut osculum daret. Ego inter consistorianos steti. Hortari cœperunt alii ut ascenderem: vocare ille: respondi ego. Quid oscularis eum quem non agnoveris? Si enim me agnovisses, non hoc loco videres. Commotus es, inquit, episcope. Non, inquam, injuria, sed verecundia, quod alieno consisto loco.* Ambros., ibid.

[8] *Hæc ego, Imperator, amore et studio tui in hunc sermonem contuli. Debeo enim beneficiis tuis, quibus*

criminels, et les évêques se faisaient un devoir d'intercéder pour les malheureux. En matières ecclésiastiques, les princes était soumis aux règlements des évêques, comme les simples fidèles : la raison qu'en donne saint Ambroise, c'est [1] qu'un empereur est dans l'Eglise et non au-dessus de l'Eglise. Lorsqu'il s'agit de la foi, c'est aux évêques à décider, comme étant les interprètes [2] naturels de l'Ecriture et de la foi de l'Eglise. Dans ces cas les empereurs [3] mêmes ne doivent point agir sans consulter les évêques ; car c'est aux évêques [4] de régler la foi des évêques : ceux-ci sont les maîtres des églises, ceux-là de leur palais : le soin de l'enceinte des villes regarde les empereurs, mais non le soin des églises. «Quand il s'agit de la cause de la religion, disait saint [5] Ambroise à Valentinien, je suis évêque, j'y interviens : si vous ordonnez autre chose, les évêques ne pourront ni le souffrir ni le dissimuler. Vous viendrez à l'église, mais vous n'y trouverez pas de pasteur, ou vous n'en trouverez que pour vous résister.» Il disait dans une autre occasion : «Si le prince [6] me demandait ce qui est à moi, mon bien temporel, je le laisserais prendre, quoiqu'il appartienne aux pauvres : mais les choses de la religion ne dépendent point de l'empereur. Si c'est mon bien qu'on demande, prenez-le ; si l'on en veut à ma vie, la mort me sera agréable : on ne me verra pas embrasser les autels pour demander la vie ; je me ferai un plaisir d'être immolé pour les autels. » Voici le conseil qu'il donnait aux évêques, et il ne leur conseillait rien en ce point dont il n'eût fait l'expérience. « Voulez-vous [7], comme Dieu, vous rendre redoutables aux pécheurs, vous faire respecter des rois et vous les voir soumis comme à Dieu même, au nom duquel vous agissez ? Méprisez toutes les choses de ce monde, et préférez l'opprobre des souffrances du Seigneur à toutes les richesses du siècle. S'il est du devoir d'un évêque [8] de tâcher par toutes sortes de remèdes de guérir les pécheurs, il doit, quand il désespère de guérir le mal, couper la partie ulcérée, c'est-à-dire les retrancher de la communion de l'Eglise. »

Saint Ambroise ne fait [9] mention, en parlant des ordres mineurs, que des lecteurs,

me petente, liberasti plurimos de exiliis, de carceribus, de ultimæ necis pœnis. Ambros., *Epist.* 41 *ad Theodos.*, pag. 953. *Eripe eum qui ducitur ad mortem, hoc est eripe eum intercessione, eripe gratia, tu sacerdos: aut tu Imperator, eripe subscriptione indigentiæ; et solvisti peccata tua, exuisti te vinculis.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1071.

[1] *Quid honorificentius quam ut Imperator Ecclesiæ filius esse dicatur? Quod cum dicitur, sine peccato dicitur, cum gratia dicitur. Imperator enim intra Ecclesiam, non supra Ecclesiam est.* Ambr., *Epist.* 21, pag. 871.

[2] *Ambrosius episcopus dixit: Ecce quod christianus constituit Imperator. Noluit injuriam facere sacerdotibus; ipsos interpretes constituit episcopos.* Concil. Aquilense, inter *Epist. Ambrosii*, pag. 787. *Quando audisti, clementissime Imperator, in causa fidei laicos de episcopo judicasse? Ita ergo quadam adulatione curvamur, ut simus sacerdotalis juris immemores, et quod Deus donavit mihi, hoc ipse aliis putem esse credendum. Si docendus est episcopus a laico, quid sequetur? Laicus ergo disputet et episcopus audiat. Episcopus discat a laico; at certe si vel Scripturarum seriem divinarum, vel vetera tempora retractemus, quis est qui abnuet in causa fidei. In causa, inquam, fidei episcopos solere de imperatoribus Christianis, non imperatores de episcopis judicare.* Ambr., *Epist.* 21 *Valentin.*, pag. 860.

[3] *Si de causis pecuniariis comites tuos consulis, quanto magis in causa religionis sacerdotes Domini æquum est consulas?* Ambros., *Epist.* 41 *Theodosio*, pag. 954.

[4] Ambros., *Epist.* 21, ubi supra.

[5] *Causa religionis est, episcopus convenio. Certe si aliud statuitur, episcopi hoc æquo animo pati et dissimulare non possumus; licebit tibi ad Ecclesiam convenire; sed illic non invenio sacerdotem, aut invenies resistentem.* Ambros., *Epist.* 17 *Valentiniano*, pag. 826.

[6] *Convenior ipse a comitibus et tribunis, ut basilicæ fieret matura traditio, dicentibus Imperatorem jure tuo uti, eo quod in potestate ejus essent omnia. Respondi si a me peteret quod meum esset, id est fundum meum, argentum meum, quidvis hujusmodi meum, me non refragaturum; quanquam omnia quæ mei sunt essent pauperum. Verum ea quæ sunt divina, imperatoriæ potestati non esse subjecta. Si patrimonium petitur, invadite: si corpus, occurram. Vultis in vincula rapere? Vultis in mortem? Voluptati est mihi.* Ambr., *Epist.* 20 *ad Sororem*, pag. 854.

[7] *Et tu si vis Deus peccatoribus esse, terrori regibus, reverentiæ aliis; ut tanquam Deo tibi videantur esse subjecti, quia operaris in Dei nomine: contemne quæ sæculi sunt, et Dominicæ passionis opprobrium, contende omnibus præferre divitiis.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1061.

[8] *Cum dolore amputatur etiam quæ putruit pars corporis, et diu tractatur, si potest sanari medicamentis: si non potest, tunc a medico bono absciditur. Sic episcopi effectus boni est ut optet sanare infirmos, serpentia auferre ulcera, adurere aliqua, non abscidere: postremo quod sanari non potest, cum dolore abscidere.* Ambros., lib. II *de Officiis*, cap. 27, p. 102.

[9] *Alius distinguendæ lectioni aptior, alius psalmo gratior, alius exorcizandis qui malo laborant spiritu, sollicitior habetur. Hæc omnia spectet sacerdos et quid cuique congruat, id officii deputet. Quo etenim unumquemque suum ducit ingenium, aut quod officium decet, id majore impletur gratia.* Ambros., lib. I *de Officiis*, cap. 44, pag. 57.

des chantres et des exorcistes, et veut que l'évêque proportionne les fonctions aux mérites des personnes. Le lecteur, avant de lire l'épître, en demandait la permission à l'évêque, et alors on faisait faire silence. Il arriva[1], un jour de dimanche, que saint Am-
la première épître qui était des Prophètes,
broise, après qu'on eut commencé à lire
s'endormit sur l'autel : son sommeil dura pendant trois heures sans que personne osât l'éveiller : on l'éveilla enfin, et le lecteur lui demanda permission de lire la seconde épître qui était de saint Paul. Le saint évêque s'étant aperçu du trouble que ce retardement avait causé dans l'assemblée, crut devoir leur en dire la cause. « Je viens, dit-il, de faire les obsèques de Martin, mon cher confrère, et j'étais sur le point d'en achever la cérémonie lorsque vous êtes venu m'éveiller. » On remarqua l'heure qu'il s'était endormi, et on trouva que c'était la même à laquelle saint Martin était mort. A ces trois degrès des ordres mineurs, saint Ambroise ajoute l'office de [2] gardien du sacraire, ce que quelques-uns entendent de la sacristie; d'autres, du cimetière. Les diacres [3] étaient ordinairement chargés du soin spécial de la sacristie, des vaisseaux sacrés, et de cacher les mystères pendant la célébration du sacrifice, afin qu'ils ne pussent être aperçus des profanes, et d'empêcher que les indignes ne reçussent la communion de l'Eucharistie.

Les évêques, les prêtres et les diacres faisaient profession d'une continence [4] perpétuelle, et c'était un usage généralement établi, qui avait force de loi. Ils ne recevaient qu'à cette condition la grâce du sacré ministère. Il y avait toutefois plusieurs endroits retirés et peu connus où les diacres et même les prêtres étaient dans un usage contraire, et qu'ils autorisaient par celui de la loi Mosaïque, qui mettait seulement quelque distance entre les jours qu'il fallait sacrifier, et ceux durant lesquels les prêtres et les lévites pouvaient user de mariage. Mais saint Ambroise leur répond que les sacrifices de l'ancienne loi n'étaient que des figures de ceux de la nouvelle; que ceux-ci demandaient une pureté beaucoup plus grande, à cause que leur sainteté était plus excellente. Il remarque en particulier que l'Apôtre a insinué la nécessité de la continence dans un [5] évêque, quand il a dit de lui, non qu'il doit faire, mais qu'il doit avoir des enfants obéissants.

35. On a accusé [6] saint Ambroise d'avoir *outré si fort l'estime de la virginité, qu'il semblait regarder le mariage comme une chose déshonnête.* Mais rien n'est moins fondé que cette accusation, comme nous l'avons fait voir dans un autre ouvrage. Ce Père, en effet, enseigne que le mariage est honorable; il convient [9] avec l'Apôtre que celui qui marie sa fille fait bien, et qu'il est permis de se marier. « Il s'en faut bien, dit-il [10], que je donne de l'éloignement pour le mariage, et que j'en dissuade le monde : au contraire, je le conseille, et je condamne tous ceux qui en dissuadent les autres. J'ai même coutume de proposer les mariages de Sara, de Rébecca,

Sur le Mariage.

[1] Gregor. Turonens., lib. I *de Miraculis S. Martini*, cap. 5, pag. 1006 et 1007, edit. Ruinart.

[2] *Alius sacrario opportunior habetur.* Ambr., lib. I *de Officiis*, cap. 44, pag. 58.

[3] *Et ideo legitur levita qui sacrarium custodiat.* Ambros., ibid., cap. 50, pag. 69. *Non enim omnes vident alta mysteriorum, quia operiuntur a levitis, ne videant qui videre non debent, et sumant qui servare non possunt.*

[4] *Inoffensum autem exhibendum et immaculatum ministerium, nec ullo conjugali coitu violandum cognoscitis, qui integri corpore, incorrupto pudore, alieni etiam ab ipso consortio conjugali, sacri ministerii gratiam recepistis? Quod eo non præterii, quia in plerisque abditioribus locis cum ministerium gererent vel etiam sacerdotium, filios susceperunt: et id tanquam usu veteri defendunt, quando per intervalla dierum sacrificium deferebatur; si in figura tanta observantia, quanta in veritate? Disce sacerdos atque levita, quid sit lavare vestimenta tua, ut mundum corpus celebrandis exhibeas sacramentis. Si populus sine ablutione vestimentorum suorum prohibebatur accedere ad hostiam suam, tu illotus mente pariter et corpore audes pro aliis ministrare.* Ambr., ibid., pag. 66 et 67.

[5] *Hæc posui quæ cavenda acceperim: virtutum autem magister Apostolus est, qui cum patientia redarguendos doceat contradicentes, qui* unius uxoris virum *præcipias esse, non quo exsortem excludat conjugii (nam hoc supra legem præcepti est), sed ut conjugali castimonia ferret ablutionis suæ gratiam: neque iterum ut filios in sacerdotio creare apostolica invitetur auctoritate; habentem enim dixit filios, non facientem, neque conjugium iterare.* Ambros., *Epist. ad Vercellenses* 63, pag. 1036.

[6] Barbeyrac, préface sur l'ouvrage de M. Puffendorf: *Du Droit de la nature et des gens.*

[7] *Apologie de la morale des Pères*, chap. II.

[8] Ambros., lib. *de Viduis*, cap. 12, num. 72, pag. 205.

[9] Ibid., cap. II, num. 69, pag. 204.

[10] Ambros., lib. *de Virginit.*, cap. 7, num. 34 et 35, pag. 155.

de Rachel et des autres femmes de l'Ancien Testament pour des modèles de vertu. Celui qui condamne le mariage, condamne aussi les enfants qui en naissent, et il condamne en même temps tout le genre humain, qui ne se perpétue que par une longue suite de générations. Je ne condamne donc pas le mariage, ajoute-t-il, j'entre seulement dans le détail des avantages de la virginité : je compare une chose bonne avec une autre qu'il l'est aussi, afin que l'on puisse connaître quelle est la meilleure ; et en cela je ne suis que l'écho du Saint-Esprit, qui dit par un de ses Prophètes, que la stérilité jointe à la vertu, est meilleure qu'une fécondité vicieuse. »

Il reconnaît [1] que le mariage a été sanctifié par Jésus-Christ ; que Dieu en [2] est le gardien et comme le pontife. Parlant du mariage de la sainte Vierge avec saint Joseph, il dit que la consommation du mariage n'en fait pas l'essence, mais qu'elle consiste dans le consentement [3] réciproque du mari et de la femme. La vue d'avoir des enfants est ordinairement la seule [4] que l'on se propose dans le mariage ; mais on peut encore s'y proposer les douceurs [5] qui naissent d'une société naturelle entre des personnes de différent sexe ; ce qui arrive particulièrement dans les mariages entre des personnes âgées.

Le lien du mariage est indissoluble, et quiconque [6] s'est attaché à une femme, ne peut en épouser d'autres tandis qu'elle vit, sans se rendre coupable d'adultère. Vouloir s'autoriser des lois civiles qui permettent le divorce, c'est rendre son crime plus grand en le faisant connaître. Saint Ambroise combat le divorce par l'autorité de Jésus-Christ qui l'a condamné, et par les inconvenients qui en sont les suites. Une femme répudiée par son mari devient aisément adultère, et celui qui l'a renvoyée se rend coupable des fautes qu'elles commet. Si un mari doit tolérer et corriger les mœurs et les défauts de ceux qui lui sont étrangers, il doit à plus forte raison en user de même à l'égard de sa femme. S'il la quitte quand elle est grosse, où ira-t-elle avec ses petits enfants ? Si elle est d'un âge avancé, où se réfugiera-t-elle ? La vue des enfants doit être un motif de pardonner à leur mère la faute qu'elle peut avoir commise contre vous. Vous croyez qu'il vous est permis de la renvoyer parce que la loi humaine ne vous le défend pas : mais la loi divine vous le défend. Ayez de la crainte et de la vénération pour Dieu, vous qui vous soumettez aux hommes avec tant d'obéissance. Ecoutez la loi du Seigneur à laquelle les législateurs mêmes font profession d'obéir : Que l'homme, dit-il, ne sépare point ce que Dieu a joint. Quelqu'un dira [7] peut-être : Pourquoi donc Moïse a-t-il ordonné de quitter sa femme en lui donnant un écrit par lequel on déclare qu'on l'a répudiée ? Celui qui parle ainsi n'est pas chrétien ; et parce qu'il fait la même objection qui a été faite par les pharisiens à Jésus-Christ, il faut que Jésus-Christ lui réponde comme il a répondu aux pharisiens : *C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de quitter vos femmes, mais cela n'a pas été ainsi pès le commencement.* Or, c'est la loi de Dieu qui l'a établi dès le commencement. Et quelle est la loi de Dieu ? la voici : *L'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils seront deux dans une même chair.* D'où il est visible que quiconque quitte sa femme, coupe sa chair et divise son propre corps. »

Saint Ambroise, pour détourner les chrétiens de s'allier par le mariage avec des païens, des juifs ou des hérétiques, leur représente le danger auquel ils s'exposent, et appuie sur cette maxime générale, qu'on devient [8] saint avec les saints, et qu'on se pervertit avec ceux qui sont pervertis. « Cette vérité, ajoute-t-il, est encore plus certaine dans le mariage que dans toute autre rencontre, puisqu'il ne doit y avoir en cet état qu'une seule chair et un seul esprit. Or, comment se peut-il faire que l'on soit uni par la

[1] Ambros., *Epist.* 42, num. 5, pag. 966.

[2] Ambros., lib. I *de Abraham*, cap. 7, num. 59, pag. 302.

[3] *Desponsata viro conjugis nomen accepit. Cum enim initiatur conjugium, tunc conjugii nomen adsciscitur: non enim defloratio virginis facit conjugium, sed pactio conjugalis. Denique cum jungitur puella, conjugium est, non cum virili admixtione cognoscitur.* Ambros., *de Institut. Virginis*, cap. 6, pag. 259.

[4] *Pudor est fœminis nuptiarum præmia non habere, quibus hæc sola est causa nubendi.* Ambros., lib. I *in Luc.*, pag. 1282, num. 45.

[5] Augustin., *de Consensu Evangelist.*, lib. II, cap. 1, et lib. *de bono conjugali*, cap. 3, num. 3.

[6] Ambros., lib. *de Abraham*, cap. 7, num. 59, pag. 301 et lib. VIII *in Luc.*, pag. 1471.

[7] Ambros., *in Luc.*, lib. VIII pag. 1471.

[8] Ambros., lib. I *de Abraham*, cap. 9, pag. 309.

charité avec des personnes d'une foi et d'une religion différente ? Chrétiens, gardez-vous donc bien de donner votre fille en mariage à un païen ou à un juif. Gardez-vous, dis-je, de prendre pour femme une païenne, une juive ou une étrangère, c'est-à-dire une hérétique et d'une religion différente de celle dont vous faites profession. La première fidélité qui se doit trouver dans le mariage, c'est la grâce de la chasteté. Si cette femme adore les idoles dont les païens publient les adultères ; si elle nie Jésus-Christ qui nous commande la chasteté et qui lui promet des récompenses, comment pourra-t-elle aimer cette vertu ? Il ne suffit pas même qu'elle soit chrétienne, si son mari ne l'est aussi et s'ils n'ont reçu tous deux le sacrement du Baptême. Il faut que vous vous leviez tous deux ensemble pour prier Dieu et pour lui offrir en même temps la même oraison. Il est arrivé souvent que les attraits d'une femme ont trompé et fait tomber les maris qui paraissaient avoir plus de force, et leur ont fait abandonner la religion. »

Il paraît persuadé que le mariage d'une chrétienne avec un infidèle [1] est nul, parce qu'il ne vient pas de Dieu. Il ne veut pas non plus que les enfants contractent le mariage sans le consentement de leurs parents, et propose à ce sujet l'exemple de Rébecca. « Quand il fut question de la marier à Isaac, on ne consulta point, dit-il, sa [2] volonté, mais elle attendit sur cela le jugement de ses parents, parce que la pudeur d'une fille ne lui doit pas permettre de se choisir à elle-même un mari. » Saint Ambroise cite à cette occasion deux vers d'Euripide, dans lesquels ce poète fait dire à Andromaque que ce n'est point à elle à se choisir un mari, mais que ce soin regarde son père. Voulant insinuer par là que, chez les païens aussi bien que chez les chrétiens, les enfants de famille ne devaient s'engager dans le mariage que du bon gré de leurs parents, et que c'est un devoir que la nature inspire. Il est d'avis néanmoins que quand ils l'ont fait sans leur consentement et qu'ils reconnaissent leur faute, les parents doivent la leur [3] pardonner. Il approuve la loi [4] de l'empereur Théodose, qui défend sous une peine très-sévère les mariages des cousins-germains. Un seigneur romain du nom de Paterne, l'ayant consulté sur un mariage qu'il voulait faire de son fils avec la fille de sa fille, c'est-à-dire de l'oncle avec la nièce, ce saint évêque le détourna absolument de ce mariage, comme étant contraire [5] à la bienséance, à la loi divine, ainsi qu'à la loi de Théodose dont nous venons de parler.

C'est sans sujet que l'on a [6] accusé saint Ambroise de condamner les secondes noces. « Nous ne les condamnons pas, dit ce Père, mais aussi nous ne les conseillons pas. Je dis plus, nous ne condamnons pas les secondes noces, mais nous n'approuvons pas qu'on les répète si souvent ; car tout ce qui est permis n'est pas expédient. »

L'évêque faisait la bénédiction [7] du mariage, et mettait le voile conjugal sur la tête de la nouvelle épouse. Il paraît que cette cérémonie tirait son origine de l'Ancien Testament, où nous lisons que, dès que [8] Rébecca aperçut Isaac auquel elle était destinée pour femme, elle descendit et se couvrit la tête avec un pan de son manteau, afin de nous apprendre que la pudeur et la modestie devaient précéder toute chose dans l'acte de mariage. Il paraît aussi que c'est de là qu'est venu le nom de noces, parce que les filles s'y couvraient le visage pour marque de leur modestie et de leur pudeur. « Donnez-vous de garde, dit saint Ambroise en parlant aux vierges chrétiennes, de paraître jamais levi-

[1] *Quidam enim putant omne conjugium a Deo esse, maxime quia scriptum est :* Quæ Deus conjunxit, homo non separet. *Ergo si omne conjugium a Deo est, omne conjugium non licet solvi. Et quomodo Apostolus dixit :* Quod si infidelis discedit, discedat ? *In quo et mirabiliter noluit apud christianos causam residere divortii, et ostendit non a Deo omne conjugium ; neque enim Christianæ Gentilibus Dei judicio copulantur ; cum lex prohibeat.* Ambros., lib. VIII *in Luc.*, pag. 1470.

[2] Ambros., lib. II *de Abraham*, cap. 9, pag. 311.

[3] *Quod filio nostro remisisti meo rogatu, quia te inconsulto uxorem acceperat, pietati magis tribuo quam nostro amori.* Ambros., *Epist.* 83 *ad Sisinntum*, pag. 1103.

[4] Ambros., *Epist.* 60 *ad Paternum*, pag. 1019.

[5] Ibidem.

[6] *Quod tamen pro consilio dicimus, non pro præcepto imperamus, provocantes potius viduam quam ligantes : neque enim prohibemus secundas nuptias, sed non suademus. Alia est enim infirmitatis contemptio, alia gratia castitatis. Plus dico, non prohibemus secundas nuptias, sed non probamus sæpe repetitas ; neque enim expedit quidquid licet.* Ambros., *de Viduis*, cap. 11, pag. 203.

[7] *Nam cum ipsum conjugium velamine sacerdotali et benedictione sanctificari oporteat ; quomodo potest conjugium dici, ubi non est fidei concordia.* Ambros., *Epist.* 19 *ad Vigilium*, pag. 844.

[8] Ambros., lib. I *de Abraham*, cap. 9, pag. 312.

sage découvert devant des étrangers, et étudiez-vous à vous conserver toujours dans une grande retenue, considérant que Rébecca ne crut pas devoir paraître d'abord le visage découvert aux yeux de celui-là même qu'elle était prête d'épouser.

Saint Ambroise avait pour maxime de ne [1] s'entremettre jamais dans aucun mariage, se contentant, lorsque les parties étaient d'accord, d'y aller si on l'en priait, ou pour autoriser et affermir leur contrat, ou pour les bénir; car il craignait que ceux qu'il aurait engagés dans le mariage, venant à être mal ensemble, ne maudissent, en se querellant, celui qui les y avait engagés.

Il exhorte les pères et mères à ne pas moins remercier Dieu de la naissance de leurs enfants, que de leur mérite. « Car ce n'est pas, dit-il, une [2] grâce peu considérable de ce qu'il leur donne des enfants qui perpétuent leur postérité, et qui leur succèdent comme héritiers dans la possession de leurs biens : c'est ainsi que nous lisons que Jacob eut de la joie d'avoir mis douze enfants au monde; Dieu donna un fils à Abraham; et Zacharie fut exaucé dans la prière qu'il fit à Dieu pour avoir un fils. »

Sur l'Eglise.

36. L'Eglise brille [3] entre toutes les autres sociétés, comme le lis entre les épines : ce qui n'empêche pas qu'elle ne soit sujette [4] à plusieurs vicissitudes, étant tantôt en paix, tantôt en guerre pendant les persécutions. Durant ces temps de souffrances, elle paraît tomber en défaillance, mais elle n'y tombe pas en effet : elle peut bien être obscurcie, mais non pas disparaître entièrement; d'autant que la diminution qu'elle souffre par l'infidélité de quelques-uns, est abondamment récompensée par le sang des Martyrs qui la rendent beaucoup plus éclatante qu'elle ne l'était durant la paix. La foi [5] est le fondement de l'Eglise; car ce n'est point de la chaire de saint Pierre, mais de sa foi qu'il est dit dans l'Evangile que *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*. Cette foi exclut toutes les hérésies: l'Eglise en est fort souvent attaquée comme un navire par les flots, mais elle prévaut contre elles. Regardant [6] tranquillement les tempêtes des hérétiques et les naufrages des Juifs, elle est au milieu des flots sans être agitée, toujours prête à secourir sans être en danger de périr. Elle est ce port de salut qui tend les bras à ceux qui sont battus de l'orage, pour les recevoir dans un lieu de sûreté et de repos. Son règne sera éternel, parce que sa foi est indivisible. S'il y en [7] a quelqu'autre qui ne tienne pas la vraie foi et qui n'ait pas pour fondement la doctrine que les Apôtres ont prêchée, il faut s'en éloigner de peur de contracter dans elle la tache de perfidie. Depuis [8] que les Juifs ont demandé la mort du Sauveur, il ne faut plus chercher la vérité parmi eux; elle a passé à l'Eglise à qui seule elle est confiée, à l'exclusion de toute autre société de Juifs ou d'hérétiques. Elle [9] seule peut se vanter d'avoir les préceptes et les vérités de l'Ancien et du Nouveau Testament : les Juifs

[1] Possidonius, in *vita S. Augustini*, cap. 27, tom. X *in Appendice*, pag. 275.

[2] Ambros., lib. I *in Luc.*, pag. 1276.

[3] *Pulchre etiam lilium dicitur Ecclesia : quia sicut lilium inter spinas eminet, ita super omnes conventus Ecclesia Dei refulget.* Ambros., *in Psalm.* CVIII, pag. 1020.

[4] *Ecclesia tempora sua habet, persecutionis videlicet et pacis. Nam videtur sicut luna deficere, sed non deficit. Obumbrari potest, deficere non potest; quia aliquorum quidem in persecutionibus discessione minuitur, ut Martyrum confessionibus impleatur, et effusi pro Christo sanguinis clarificata victoriis magis majus devotionis suæ et fidei toto orbe lumen effundat.* Ambros., lib. IV *in Hexam.*, pag. 65.

[5] *Fides ergo est Ecclesiæ fundamentum : non enim de carne Petri, sed de fide dictum est, quia portæ mortis ei non prævalebunt : sed confusio vicit infernum. Et hæc confessio non unam hæresim exclusit; nam cum Ecclesia multis tanquam bona navis fluctibus sæpe tundatur adversus omnes hæreses debet valere Ecclesiæ fundamentum.* Ambros., lib. *de Incarn.*, pag. 711.

[6] Hic ergo Zabulon juxta mare habitabit, *ut videat aliorum naufragia..... Sicut est sacro-sancta Ecclesia radicata atque fundata in fide, spectans hæreticorum procellas et naufragia Judæorum, quoniam gubernatorem quem habuerant, abnegarunt. Circa fluctus igitur habitat, non fluctibus commovetur, magisque ad suboriendum parata, quam periculo obnoxia ; ut si qui tempestatibus acti gravibus confugere ad portum velint, præsto sit Ecclesia tanquam portus salutis.* Ambros., lib. *de Benedictione Patriarch.*, cap. 5, pag. 621.

[7] *Regnum Ecclesiæ manebit in æternum ; quia individua fides corpus est unum.* Ambros. lib. VII *in Luc.*, pag. 1431.

[8] *Sed quia posterior soboles Judæorum a patrum moribus deviavit, recessit ab illis veritas, et ad Ecclesiam venit. Recessit enim ab illis quando dixerunt de Domino Jesu :* Tolle, tolle, crucifige eum. Ambros., *in Psalm.* CXVIII, pag. 1119.

[9] *Teneo mandata tua omnia novi et veteris Testamenti, sola hoc dicere Ecclesia potest. Non dicit alia congregatio : non dicit synagoga, nec secundum litteram nova Aenens, nec secundum spiritum vetera.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1255.

n'ont ni la lettre du Nouveau, ni l'esprit de l'Ancien. Composée[1] de bons et de méchants, elle renferme des saints qui sont comparables aux Anges et aux Archanges : mais elle renferme aussi beaucoup de chrétiens terrestres et charnels. C'est [2] la cité de Dieu et le corps de Jésus-Christ. Celui-là pèche contre le ciel même, qui, par la corruption de ses mœurs, donne atteinte aux droits de cette cité céleste et souille la pureté de ce corps sans tâche par une vie criminelle. Point de pardon[3] à espérer pour tous ceux qui divisent l'Eglise ou qui s'en séparent : c'est de l'esprit du démon qu'ils sont animés; et semblables à un mauvais arbre, ils ne peuvent produire que de mauvais fruits : séparés [4] de l'Eglise, ils le sont également du royaume de Dieu. Saint Ambroise dit qu'il [5] n'était pas étonnant que les novatiens refusassent le salut aux autres, puisqu'ils y renonçaient pour eux-mêmes; qu'ils n'ont point de part à l'héritage de saint Pierre, parce qu'ils [6] ne sont point attachés sa chaire, qu'au contraire ils la déchirent à par une division impie. C'est de l'Eglise romaine[7], chef de l'empire romain, que nous recevons le droit d'être dans la communion ecclésiastique [8]. Satyre, frère de saint Ambroise, aima mieux différer son baptême, quoiqu'exposé au danger d'une longue navigation, que de le recevoir de la main d'un évêque qui n'était point uni de communion avec cette Eglise : c'était un évêque lucifé-rien.

Sur la primauté de saint Pierre

37. Saint Pierre, le prince de[9] la foi et le vicaire [10] de l'amour de Jésus-Christ, mérita par la confession qu'il fit de la divinité, d'être préféré à tous les autres Apôtres : c'est lui à qui le Sauveur dit : *Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise.* « Partout où est [11] Pierre, là est aussi l'Eglise; et où est l'Eglise, la mort n'y est pas, mais la vie éternelle. Celui qui, de sa propre [12] autorité, donnait un royaume, ne pouvait-il pas affermir la foi de Pierre, lui qui, en l'appelant Pierre, nous a marqué qu'il était le fondement et l'appui de l'Eglise? » Saint Ambroise ne laisse pas de dire que quand Jésus-Christ dit à saint Pierre : *Je vous donnerai les clefs du royaume des Cieux*, il [13] parlait à tous les Apôtres et leur communiquait à tous la même puissance que celle qui d'eux est passée aux évêques; que saint Paul n'était point inférieur à saint Pierre, puisque, comme saint Pierre est le fondement de l'Eglise, saint [14]

[1] *Ecclesia et cœlum dicitur et mundus, quod habeat sanctos Angelis et Archangelis comparandos, habeat etiam plerosque terrenos.* Ambros. *in Psal.* CXVIII, pag. 1121.

[2] *Civitas Dei Ecclesia est. Ecclesia corpus est Christi. Peccat in cœlum, qui cœlestis civitatis jura contaminat, et immaculati corporis violat sanctitatem suorum colluvione vitiorum.* Ibid., pag. 1168.

[3] *Eos quoque Dominus adserit diabolico uti spiritu, qui separarent Ecclesiam Domini; ut omnium temporum hæreticos et schismaticos comprehenderet, quibus indulgentiam negat; quod omne peccatum circa singulos est, hoc in universos....* Mala arbor malos fructus facit; *congregatio enim mala bonum facere fructum non potest.* Ambros., lib. II *De Pœnit.* cap. 4., p. 421.

[4] Cum immundus spiritus, etc. *Hoc de Judæorum plebe dictum ambigi non potest, quam Dominus a regno suo in superioribus segregavit. Unde omnes quoque hæreticos et schismaticos a regno Dei et ab Ecclesia intellige separatos.* Ambros., lib. VII *in Luc.*, pag. 1432.

[5] *Sed quid mirum si salutem negatis aliis, qui vestram recusatis, licet illi nihil differant qui a vobis pœnitentiam petunt?* Ambros., lib. II *de Pœnit.*, pag. 422.

[6] *Non habent enim Petri hæreditatem, qui Petri sedem non habent, quam impia divisione discerpunt.* Ambros., lib. I *de Pœnit.*, cap. 7, pag. 399.

[7] *Totius orbis Romani caput romanam Ecclesiam, atque illam sacro-sanctam Apostolorum fidem, ne turbari sineret, obsecranda fuit clementia vestra; inde enim in omnes venerandæ communionis jura dimanant.* Ambros., *Epist.* 11 *Gratiano*, pag. 811.

[8] Ambros., *de Excessus Satyri*, lib. 1, pag. 1127.

[9] *Dubitavit Petrus dicens:* Propitius esto, Domine, non fiet hoc, *Matth.* XVI. 22. *Ille fidei princeps cui se Christus nondum Dei Filium dixerat, et tamen ille crediderat, de morte Christi nec Christo credidit*, Ambros., lib. V. *in Luc.*, pag. 1379.

[10] *Petrus interrogatur de quo dubitatur : sed Dominus non dubitat qui interrogat. Non ut disceret, sed ut doceret quem elevandus in cœlum, amoris sui nobis velut vicarium relinquebat. Sic enim habet :* Simon Joannis diligis me? Utique tu scis, Domine, quia amo te... *Quia solus profitetur ex omnibus, omnibus antefertur, major enim omnibus charitas.* Ambros., lib. X *in Luc.*, pag. 1542.

[11] *Ipse est Petrus qui dixit :* Tu es Petrus, etc. *Ubi ergo Petrus, ibi Ecclesia; ubi Ecclesia, ibi nulla mors, sed vita æterna.* Ambros., *in Psal.* XL, p. 879.

[12] *Qui propria auctoritate regnum dabat hujus fidem firmare non poterat; quem cum petram dicit, firmamentum Ecclesiæ, indicavit?* Ambros., lib. IV *de Fide*, cap. 5, pag. 531.

[13] *Tibi, inquit, claves dabo regni cœlorum, ut et solvas et liges...... Quod Petro dicitur, Apostolis dicitur. Non potestatem usurpamus, sed servimus imperio.* Ambros., *in Psal.* XXXVIII, pag. 858.

[14] *Nec Paulus inferior Petro, quamvis ille Ecclesiæ fundamentum, et hic sapiens architectus sciens vestigia credentium fundare populorum : nec Paulus, inquam, indignus Apostolorum collegio, cum primo quoque facile conferendus et nulli secundus. Nam qui se imparem nescit facit æqualem.* Ambros., lib. II *de Spiritu Sancto*, pag. 664.

Paul en est le sage architecte; qu'il a su établir un fondement solide pour soutenir les pas et la foi des peuples; qu'il n'est point indigne d'entrer dans le collége des Apôtres, puisqu'il est comparable au premier, et qu'il ne cède à aucun d'eux : mais il dit aussi en termes exprès que saint Pierre occupait[1] une place parmi les Apôtres, qui lui donnait le premier rang.

Sur la puissance temporelle.

38. L'exemple de Jésus-Christ qui[2] se soumet aux impôts publics, nous apprend à les payer nous-mêmes et à être soumis aux puissances temporelles : mais les souverains ne sont[3] soumis qu'à Dieu en ce qui regarde le temporel de leurs Etats. Les lois humaines n'ont point d'action sur eux, fussent-ils coupables de crimes : leur[4] autorité les met à couvert des lois. Les évêques doivent[5] même user de beaucoup de prudence et de discrétion à l'égard des princes tombés dans quelques péchés, et ne pas trop s'élever contre eux pour leur faire confusion, à moins qu'ils n'aient commis des crimes qui méritent d'être repris publiquement; car alors il ne faut pas les épargner, mais user envers eux de justes et salutaires corrections.

Sur l'intercession des Saints et leurs Reliques.

39. Saint Ambroise, parlant aux[6] veuves leur disait qu'elles avaient pour proches les Apôtres et les Martyrs qui priaient Dieu pour tous ceux qui s'unissaient à eux par la piété et par les aumônes. « Si saint Pierre et saint André, ajoutait-il, intercédaient autrefois pour leur belle-mère par une raison d'affinité et de sang, ils peuvent à présent prier pour nous et pour tous les hommes. Il faut prier les anges qui nous sont donnés pour notre garde, et pour les martyrs dont les corps nous sont des gages de leur protection. Ils peuvent intercéder auprès de Dieu pour nous obtenir la rémission de nos péchés, eux qui ont effacé les leurs par l'effusion de leur sang. Ce sont les martyrs de Dieu, nos évêques, les examinateurs de notre vie et de nos actions : ne rougissons point de les prendre pour intercesseurs dans nos faiblesses, puisqu'ils ont eux-mêmes connu la faiblesse du corps lorsqu'ils combattaient et qu'ils triomphaient. » C'était l'usage de faire des vœux aux martyrs pour implorer leur protection. Satyre, frère de saint Ambroise, fut[7] sauvé du naufrage par un vœu qu'il avait fait à saint Laurent. Une dame[8] de piété, nommée

[1] *Taces ergo Simon, et respondentibus aliis adhuc taces; cum ipse sis primus, qui etiam non interrogatus interrogas : nec times ne reprehendaris à Domino, quia non respondes interroganti..... Hic ergo qui ante reticebat, ut doceret nos quod impiorum nec verbum debeamus iterare : hic, inquam, ubi audivit :* Vos autem quid me dicitis? *Statim loci non immemor sui primatum egit : primatum confessionis, non honoris primatum fidei non ordinis.* Ambros., *de Incarn.*, pag. 710.

[2] *Magnum quidem est et spiritale documentum quod Christiani viri sublimioribus potestatibus docentur debere esse subjecti, ne quis constitutionem regis terreni putet esse solvendum?* Ambros., lib. IV *in Luc.*, pag. 1354.

[3] *Quod erubescunt facere privati, rex non erubuit confiteri. Qui tenentur legibus, audent suum negare peccatum, dedignantur rogare indulgentiam, quam petebat qui nullis legibus tenebatur humanis.* Ambros., *Apologia David*, pag. 681.

[4] *Sequitur,* tibi soli peccavi. *Rex utique erat, nullis ipse legibus tenebatur, quia liberi sunt reges a vinculis delictorum; neque enim ullis ad pœnam vocantur legibus, tuti sub imperii potestate.* Ibid., cap. 10., pag. 692. *Reguli enim subnixus fastigio, quasi legum Dominus legibus reus non erat David, soli Deo obnoxius tenebatur, qui Dominus est potestatum.* Ambros., *Epist.* 37 *Simpliciano*, pag. 936.

[5] *Vides ergo quia regibus non temere vel a Prophetis Dei, vel à sacerdotibus facienda injuria sit, si nulla sint graviora peccata in quibus debeant argui : ubi autem graviora peccata sunt, ibi non videtur a Sacerdote parcendum, ut justis increpationibus corrigantur.* Ambros., *in Psal.* XXXVII., pag. 835.

[6] *Et tu habes proximos qui pro te supplicant. Habes Apostolos proximos, habes Martyres proximos, si in ipsa Martyribus devotionis societate, misericordiæ quoque muneribus appropinques... Ergo rogaverunt pro vidua Petrus et Andreas. Utinam existat aliquis qui tam cito possit rogare pro nobis, vel certe isti qui pro socru rogant Petrus et Andreas frater ejus; tunc enim pro affine poterant, nunc jam possunt pro nobis et pro omnibus impetrare...... Obsecrandi sunt Angeli pro nobis, qui nobis ad præsidium dati sunt. Martyres obsecrandi, quorum videmur nobis quodam corporis pignore patrocinium vindicare. Possunt pro peccatis rogare nostris, qui proprio sanguine, etiam si quæ habuerunt peccata, laverunt. Isti enim sunt Dei Martyres, nostri Præsules, speculatores vitæ actuumque nostrorum. Non erubescamus eos intercessores nostræ infirmitatis adhibere; quia ipsi infirmitates corporis etiam cum vincerin cognoverunt.* Ambros., lib. *de Viduis*, pag. 200.

[7] *Væ miseræ opinioni! Putabamus redditum, quem videmus dilatum; tuis enim votis, Satyre, apud sanctum martyrem Laurentium impetratum esse nunc cognoscimus commeatum. Atque utinam non solum commentum, sed etiam prolixum vitæ tempus rogasses!* Ambros., lib. I *de Excessu Satyri*, pag. 1118.

[8] *Considera quis te ut nascereris, juverit : filius es votorum magis quam dolorum meorum. Considera cui te muneri pater tali nomine designaverit, qui vocavit Laurentium. Ibi vota deposuimus, unde nomen assumpsimus. Vota effectus secutus est, redde Martyri, quod debet Martyri. Ille te nobis impetravit, tu restitue quod de te hujusmodi nominis appellatione promisimus.* Ambros. *de Exhortat. Virgin.*, cap. 3, pag. 281.

Julienne, n'espérant plus avoir de fils, en obtint un, ayant, avec son mari, adressé à cet effet ses vœux au même Martyr; c'est pourquoi l'enfant fut nommé Laurent et consacré au service de l'Église.

On mettait les reliques des martyrs sous l'autel; et voici la raison qu'en rend saint Ambroise. « Nous mettons, dit-il [1], ces victimes triomphantes dans un lieu où Jésus-Christ même est offert comme une hostie : mais il est raisonnable qu'il soit élevé sur l'autel, parce qu'il est mort pour tout le monde, et que ces Saints soient au-dessus de l'autel, parce qu'ils ont été rachetés par sa passion. » Ces reliques opéraient divers miracles, et saint Ambroise en rapporte un grand nombre dont il avait été témoin. Un aveugle qui était bourgeois de Milan [2], recouvra la vue à l'attouchement des ornements qui couvraient les corps des saints martyrs Gervais et Protais; et beaucoup [3] d'autres furent guéris de diverses maladies, en jetant sur ces reliques des linges et des vêtements qu'ils touchaient ensuite.

Sur l'état des âmes après la mort.

40. On trouve dans saint Ambroise des sentiments particuliers sur l'état des âmes après la mort, mais il paraît plutôt les rapporter comme des opinions de quelques anciens écrivains, que comme ses propres sentiments. Il dit dans son livre *sur Caïn et Abel* [4], que l'âme sortie du corps est en suspens sur son sort, qui ne sera décidé qu'au jugement futur; qu'alors, comme on le lit dans le quatrième livre d'Esdras, les [5] âmes sortiront des réceptacles pour aller recevoir la récompense qui leur est due. Mais nous verrons, en rapportant ce qu'il a dit du paradis, qu'il ne doutait pas que les Patriarches de l'Ancien Testament, et les Martyrs du Nouveau, ne jouissent dès à présent de la gloire du ciel. Nous avons remarqué ailleurs [6] qu'il distingue une première et une seconde résurrection, et des intervalles considérables entre l'une et l'autre, mais qu'il rapporte ce qu'il en dit sans l'adopter. On peut toutefois donner une explication favorable à ce qu'il dit sur ce sujet, et entendre par la première résurrection, celle qui se fait dans cette vie, à la grâce; et par la seconde, celle qui se fera de tous les hommes au jour du jugement dernier. « Ayons soin, dit-il [7], tandis que nous sommes en ce monde, de sortir du tombeau de la terre. Il y en a qui, quoique vivants, sont dans le tombeau environnés des ténèbres de la mort, dont le gosier est un sépulcre qui ne profère point de parole de vie, mais de mort. Si, dès cette vie, nous ressuscitons d'entre les morts (c'est-à-dire d'entre les pécheurs), dans l'autre nous ressusciterons (à la gloire). Si en ce monde nous n'avons pas été des ossements arides, mais que nous ayons reçu la rosée du Verbe divin et l'onction du Saint-Esprit, nous vivrons en l'autre. Si Jésus-Christ, par sa voix puissante, nous appelle ici-bas, comme il appela autrefois Lazare, et fait rompre par ses disciples les liens de mort qui nous attachent; s'il nous introduit dans Béthanie, c'est-à-dire

[1] *Succedant victimæ triumphales, in locum ubi Christus hostia est : sed ille super altare, qui pro omnibus passus est; isti sub altari qui illius redempti sunt passione.* Ambros., *Epist.*, 22 pag. 877. *Detuli ergo vobis munera, quæ meis legis manibus, id est crucis trophæa, cujus gratiam in operibus agnoscitis..... Nos legimus Martyris clavos et multos quidem, ut plura fuerint vulnera quam membra..... Colligimus sanguinem triumphalem et crucis lignum. Hæc sanctæ viduæ negare non potuimus postulanti. Munera itaque salutis accipite, quæ nunc sub sacris altaribus reconduntur.* Ambros. lib. *de Exhort. Virg.*, cap. 2, pag. 280.

[2] *Notus est homo publicis cum valeret mancipatus obsequiis, Severus nomine, lanius ministerio. Deposuerat officium, postquam inciderat impedimentum. Vocat ad testimonium homines quorum ante sustentabatur obsequiis : eos indices suæ visitationis arcessit, quos habebat testes et arbitros cæcitatis. Clamat quia ut contigit fimbriam de veste Martyrum, qua sacræ reliquiæ vestiuntur, redditum sibi lumen sit.* Ambros., *Epist.* 22, pag. 879.

[3] *Cognovistis, immo vidistis ipsi multos a dæmoniis purgatos : plurimos etiam ubi vestem Sanctorum manibus contigerunt, iis quibus laborabant, debilitatibus absolutos : reparata vetusti temporis miracula, quo se per adventum Domini Jesu gratia terris major infuderat, umbra quadam Sanctorum corporum plerosque sanatos cernitis quanta oraria jactitantur? Quanta indumenta super reliquias sacratissimas et tactu ipso medicabilia reposcuntur? Gaudent omnes extrema linea contingere, et qui contigerit salvus erit.* Ambros., ibid., pag. 876.

[4] Ambros., lib. *De Cain et Abel*, cap. 2, pag. 209.

[5] Idem, lib. *de Bono mortis*, cap. 2, pag. 407.

[6] Ibid., pag. 412, 413.

[7] *Sed et illud caveamus ut hic positi surgamus de tumulo terræ. Sunt qui viventes sepulcro sunt circumdati et repleti mortuis, quorum guttur sepulcrum est, non loquentium verba vitæ, sed mortis. Si hic resurrexerimus a mortuis et illic resurgemus : si hic non fuerimus ossa arida, sed acceperimus rorem verbi, humorem Spiritus Sancti, et illic vivemus : si hic nos excitaverit Jesus voce sua magna, ut excitavit Lazarum et per discipulos suos solverit a vinculis mortis et induxerit in Bethaniam, ubi erat Lazarus, hoc est in domum obeditionis, et adhibuerit hic convivio suo, et illic cum eodem recumbemus, et illic cum eo semper epulabimur.* Ambros., *in Psal.* I, pag. 76.

dans la maison d'obéissance, et nous admet à son festin, nous serons assis avec lui à celui qu'il fait dans le ciel, et nous le continuerons toujours avec lui. »

Sur le Purgatoire, l'Enfer et l'éternité des peines.

41. Saint Ambroise remarque [1] qu'il y a une grande différence entre le feu qui consumera les péchés de pure fragilité et auxquels la volonté a eu moins de part que la surprise, et le feu qui est préparé au diable et à ses anges, dans lequel le mauvais riche brûlant désirait que Lazare lui apportât une goutte d'eau pour se rafraîchir. Ce dernier durera éternellement [2], et les tourments destinés aux impies n'auront point de fin. Ce saint docteur semble [3] croire que ce feu qui tourmentera les damnés, n'est autre chose que la tristesse où ils se trouveront plongés à la vue de leurs crimes, et que le ver rongeur signifie les remords cuisants de leur conscience : sentiment assez commun [4] parmi les anciens. Il y a toutefois un endroit où il dit expressément [5] que les chrétiens qui, à leur mort, se trouveront chargés de crimes, seront jetés au fond de l'enfer pour y être brûlés comme de la paille.

Sur divers points de discipline.

42. Les évêques se faisaient un devoir [6] d'orner et d'embellir les églises, afin que, par cette décoration extérieure, ils contribuassent à l'éclat et à la splendeur de la maison sainte du Seigneur. Les Eglises [7] possédaient dès-lors de grands biens : mais elles n'avaient pas de l'or pour le garder; il était employé au soulagement des pauvres. « Qu'est-il, en effet, besoin de garder de l'or, puisqu'étant gardé il ne sert de rien? Le Seigneur ne nous dira-t-il pas : Pourquoi avez-vous souffert que tant de pauvres mourussent de faim, n'aviez-vous pas de l'or avec lequel vous auriez pu les nourrir? » Ce fut cet or que le martyr saint Laurent réserva pour Dieu, lorsque le juge lui demandant où étaient les trésors de l'Eglise, il promit de les lui montrer; et le lendemain ayant amené une grande troupe de pauvres, il les présenta au juge en lui disant : « Voilà les trésors de l'Eglise. » Mais quoique l'Eglise eût des richesses temporelles, elle ne possédait [8] proprement rien pour elle-même que sa foi; c'était là ses rentes, ses revenus et les biens qu'elle fournissait à ses enfants : ses autres possessions étaient pour la subsistance des pauvres.

La dédicace [9] des églises se faisait avec beaucoup de solennité, à cause du saint sacrifice qu'on devait y offrir. On enterrait [10] les fidèles dans les églises, et il paraît qu'on mettait quelquefois des fleurs sur leur tombeau. On priait [11] pour les morts, et on était persuadé que les prières que l'on faisait pour eux leur aidaient à entrer dans la vie éternelle. En [12] certains jours déterminés on célébrait pour eux des services : c'était le troisième, le septième, le quarantième jour, et celui de leur [13] anniversaire. Nous avons [14] encore dans saint Ambroise deux formules de

[1] *Alius iste est ignis quo exuruntur peccata non voluntaria, sed fortuita, quem paravit servulis suis Dominus Jesus, ut eos ab ista commoratione quæ permixta est mortuis, emundet : alius ille ignis quem deputavit diabolo et angelis ejus de quo dicit : Intrate in ignem æternum : quo ille dives ardebat qui stillari sibi de Lazari digito poscebat humorem.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 998.

[2] *Ego qui scio graviora facinorosis servari tormenta et sine fine impias animas cruciatus manere, non temporales utique, sed æternos; aliis te volo cruciatibus affici pro futuris utique non animam perdituris.* Ambr., *de Lapsu Virgin.*, pag. 313.

[3] Ambros., lib. VII *in Luc.*, pag. 1460.

[4] Nyssenus, lib. *de Anima et resurrectione*; Damasc. lib. IV *de Orthod. Fide.* Vide Hieronym., lib. XVIII, *in cap.* LXVI *Isaiæ*, pag. 514.

[5] *Cave ligna, cave stipulam; ne ad judicium Dei tecum deferas, quæ ignis exurat.* Ambros., *in Psalm.* XVIII, pag. 1238. *Sed ille examinabitur ut argentum, ego examinabor ut plombum, donec plombum tabescat ardebo. Si nihil argenti in me inventum fuerit, heu me! in ultima inferni detrudar, aut in stipula totus exurar.* Ibid., pag. 1225.

[6] *Maxime hoc sacerdoti convenit ornare Dei templum decore congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini resplendeat.* Ambros., lib. I *de Officiis*, cap. 21, pag. 96.

[7] Idem, ibid., cap. 28, pag. 103, 104.

[8] Idem, *Epist.* 18, pag. 837.

[9] Idem, lib. *de Exhortatione Virginit.* cap. 14. pag. 302.

[10] Idem, lib. I *de Abraham*, cap. 9., pag. 308.

[11] *Itaque non tam deplorandam sororem, quam prosequendam orationibus reor : nec mæstificandam lacrymis tuis, sed magis oblationibus animam ejus Domino commendandam arbitror.* Ambros., *Epist.* 39 *ad Faustin.*, p. 944. *Dilexi, et ideo prosequor eum usque ad regionem vivorum, nec deseram, donec fletu et precibus inducam virum, quo sua merita vocant, in montem Domini sanctum.* Ambros., *de Obitu Theodosii*, pag. 1208.

[12] *Et quia alii tertium diem et trigesimum, alii septimum et quadragesimum observare consueverunt, quid doceat lectio, consideremus,* Ambros., *de Obitu Theodosii*, pag. 1198.

[13] *Nos quoque ipsi natales dies defunctorum obliviscimur, et eum quo abierunt diem, celebri solemnitate renovamus.* Ambros., lib. II *de Fide resurrect.*, pag. 1136.

[14] *Tibi nunc omnipotens Deus innoxiam commendo animam, tibi hostiam meam offero : cape propitius ac*

prières que l'on disait, ce semble, dans ces occasions. Il blâme [1] l'ostentation des riches qui se faisaient ensevelir avec des habits riches et magnifiques.

Ce fut ce saint [2] évêque qui institua le chant des psaumes, des hymnes et des antiennes dans l'Église de Milan, suivant l'usage des Églises d'Orient. Les psaumes [3] se chantaient par tout le peuple, hommes, femmes, vierges et enfants, tous mêlaient leurs voix. Les fidèles allaient, dès [4] le matin, à l'église pour y rendre à Dieu les premices de leurs vœux, y chanter des hymnes et des cantiques, et y entendre réciter les béatitudes, c'est-à-dire le sermon du Seigneur sur la montagne. On joignait [5] toujours le mot de *Seigneur* à celui de *Jésus*, quand on lisait l'évangile. Quand les fidèles se rendaient à l'église pour prier, non-seulement ils se [6] mettaient à genoux, mais ils se prosternaient le visage contre terre, pour marquer le profond respect qui est dû à la majesté divine. Il paraît qu'on faisait des [7] prières publiques dans les temps fâcheux, pour en demander à Dieu de plus favorables. Il y avait des chrétiens, qui faisaient des festins sur les tombeaux des Martyrs : saint Ambroise blâme cet usage comme superstitieux [8].

Sur le jeûne du Carême.

43. Le jeûne [9] du Carême passait pour une pratique indispensable, comme ayant été observé par Jésus-Christ; et ceux qui s'en écartaient étaient regardés comme prévaricateurs et indignes d'avoir part aux fruits de la résurrection. Cette loi était commune aux empereurs comme aux simples fidèles. Le jeune Valentinien [10], accusé, n'étant encore que catéchumène, d'avoir avancé son repas, confondit ses accusateurs en jeûnant fort souvent : de sorte que les jours qu'il donnait à manger aux grands de sa cour, il ne dînait pas, voulant satisfaire en même temps aux devoirs de la religion et à ceux de l'humanité. A Milan [11] on jeûnait tous les jours jusqu'au soir pendant le Carême, excepté le samedi et le dimanche. On y jeûnait aussi, ce semble, la veille de saint [12] Pierre, par dévotion. Il y avait des personnes, surtout des femmes [13], qui s'imposaient des jeûnes particuliers. On ne jeûnait point pendant le temps pascal, mais on passait [14] ces cinquante jours dans la joie et en chantant *Alleluia* : il semble même que l'on faisait tout ce temps comme le jour de

serenus fraternum munus, sacrificium sacerdotis. Ambros., lib. *de Fide resurrect.* p. 1136. *Tu, Domine, custodien etiam parvulos in hac humilitate, salvos fac sperantes in te. Da requiem perfectam servo tuo Theodosio, requiem illam quam præparasti Sanctis tuis. Illo convertatur anima ejus unde descendit ; ubi mortis aculeum sentire non possit, ubi cognoscat mortem hanc non naturæ finem esse sed, culpæ.* Ambr., *De Obitu Theodosii*, pag. 1207.

[1] Ambros., lib. *de Nabuth.*, cap. 1, pag. 566.

[2] Paulinus, in *Vita Ambrosii*, pag. 4. in *Append.* tom. II, Augustin., lib. IX *de Civit. Dei*, c. 7, p. 162.

[3] *Quid aliud ille concentus undarum, nisi quidam concentus plebis? Unde bene mari plerumque comparatur Ecclesia, quæ primo ingredientis populi agmine totis vestibulis undas vomit : deinde in oratione totius plebis tanquam undis refluentibus stridet, cum responsoriis Psalmorum, cantus virorum, mulierum, virginum, parvulorum, consonus undarum fragor resultat.* Ambros., lib. III *in Hexamer.*, cap. 5, pag. 42.

[4] Ambros., *in Psal.* CXVIII., pag. 1218.

[5] Idem, *Epist.* 80, pag. 1096, et *Epist.* 42, p. 957 et 960.

[6] Idem, *in Psal.* CXVIII, pag. 1235.

[7] *Et quamvis cupidi essemus imbrium, tamen ejusmodi assertiones veras esse nolebam. Denique delectatus sum quod nullus imber effusus est ; donec precibus Ecclesiæ datus, manifestaret non de initiis lunæ eum sperandum esse, sed de providentia et misericordia Creatoris.* Ambros., lib. IV *in Hexame.*, cap. 7, pag. 76.

[8] Ambros., *de Elia*, cap. 17, pag. 554.

[9] Quadraginta autem dies. *Mysticum numerum recognoscis.... Tot jejunio dierum Domini nobis in Evangelium patescit ingressus. Unde si quis Evangelii gloriam, fructumque resurrectionis optat adipisci, mystici jejunii prævaricator esse non debet : quod et in lege Moyses et in Evangelio suo Christus utriusque Testamenti auctoritate præscripsit fidele virtutis esse certamen.* Ambros., lib. IV *in Luc.*, pag. 1338.

[10] *Jactabant invidi, quod præmature prandium peteret : cœpit ita frequentare jejunium, ut plerumque ipse impransus convivium solemne suis comitibus exhiberet : quo et religioni sacræ satisfaceret et principis humanitati.* Ambros., *de Obitu Valentin.*, pag. 1170.

[11] *Quadragesima totis præter Sabbatum et Dominicam jejunatur diebus totis.* Ambros., *de Elia et Jejunio*, cap. 345.

[12] *Nox fuit, pauciores ad vigilias convenerunt... nullus certe de ditioribus jejunavit. Quibus hodie bene respondit Petrus :* In timore hoc incolatus vestri tempore conversamini, etc. *I Petr.* 1., 18. Ambros., *de Virginit.*, cap. 19., pag. 244.

[13] *Quotidie mulieres jejunant, et non indicta præstant jejunia : peccatum agnoscunt, accersunt remedium. Semel de interdicto mulier manducavit et quotidie jejunio solvit.* Ambr., *de Institut. Virginis*, cap. 4., pag. 256.

[14] *Hunc numerum læti celebramus post Domini passionem, remisso culpæ totius debito, chirographo quoque evacuato ab omni nexu liberi ; et suscipimus advenientem in nos gratiam Spiritus Sancti die Pentecostes : vacant jejunia, laus dicitur Deo,* Alleluia *cantatur.* Ambros., *Apologia David*, cap. 8, pag. 688. *Majores tradidere nobis Pentecostes omnes quinquaginta dies ut Paschæ celebrandos.... Ergo per hos quinquaginta dies jejunium nescit Ecclesia, sicut Dominica qua Dominus resurrexit : et sunt omnes dies tanquam Dominica.* Ambros., lib. VIII *in Luc.*, pag. 1476.

dimanche. On célébrait à Milan [1] la fête des saints Machabées, et les moines chantaient des psaumes en allant à l'église pour la célébrer.

Saint Ambroise parle des moines avec éloge [2], comparant leurs fonctions à celles des anges : toujours occupés des louanges de Dieu, de prières, de saintes lectures, de travail des mains et du jeûne, déchargés des sollicitudes du siècle et débarrassés de l'importunité des gens du monde.

Il y avait deux sortes de vierges consacrées à Dieu : les unes, après avoir été voilées par l'évêque, demeuraient [3] dans leurs maisons avec leurs parents ; les autres vivaient en communauté dans des monastères [4], d'où elles ne sortaient jamais que pour aller à l'église assister [5] aux offices divins : elles y avaient une place particulière, séparée par une [6] clôture. Les dames y entraient pour leur demander le baiser de paix. Sur les murailles de cette enceinte étaient écrits quelques passages de saint Paul sur la virginité. Les évêques réservaient ordinairement la cérémonie de la consécration des vierges, aux fêtes les plus solennelles, surtout à celles de Noël et de Pâques. Ce fut dans la nuit de celle où nous célébrons la naissance du Sauveur, que la sœur de saint Ambroise, nommée Marcelline, prononça ses vœux en présence du pape Libère [7], qui lui donna le voile devant une nombreuse assemblée et au milieu de plusieurs vierges qui désiraient aussi de se consacrer à Jésus-Christ. Elles changeaient d'habits, elles se présentaient à l'autel pour [8] recevoir le voile en présence de tout le peuple et des nouveaux baptisés qui portaient en leurs mains des cierges allumés, lorsque la cérémonie se faisait au jour de Pâques. On ne coupait point les cheveux aux vierges le jour de leur consécration ; mais on les leur coupait pour les mettre en pénitence, lorsqu'elles étaient [9] tombées dans le crime d'impureté. Saint Ambroise, en expliquant ces paroles : *Il vaut mieux se marier que de brûler*, dit [10] qu'elles ne regardent que les vierges qui n'ont rien promis à Dieu et qui n'ont pas reçu le voile ; mais que celles qui ont voué la chasteté et reçu le sacré voile, commettent un adultère, si elles viennent à se marier.

Sur divers points de morale.

44. La foi [11] est le fondement de la justice et la racine [12] de toutes les vertus ; d'où vient que l'Apôtre dit que Jésus-Christ est notre fondement. Il n'y a que ce que nous élevons sur ce fondement qui puisse nous servir à retirer le fruit de nos travaux et mériter la récompense due à la vertu. Les Gentils [13] qui n'ont point la foi ne meurent point, mais ils sont morts ; car celui qui ne croit point en Jésus-Christ est toujours mort : lorsqu'ils viennent à embrasser la foi, la grâce leur rend la vie. Sans la foi les vertus [14] ne sont

[1] Ambrosius, *Epist.* 40 *Theodosio*, pag. 951.

[2] Idem, *Epist. ad Vercellenses*, 63. pag. 142.

[3] *Et vere ita est apud fidelem mentem; cæteros enim instituis, ut emittas domo, atque alienis copulis, istam semper tecum habebis.* Ambros., lib. I *de Institut. Virgin.*, cap. 11, pag. 249.

[4] *Oblita domum patris tui scriptum, ad monasterium virginale transisti.* Ambros., *de Lapsu Virgin.*, p. 312.

[5] Ibid., cap. 6, pag. 310.

[6] *Nonne vel illum locum tabulis separatum in quo in Ecclesia stabas recordari debuisti. Ad quem religiosæ matronæ et nobiles certatim currebant tua oscula petentes? Nonne vel illa præcepta quæ oculis tuis ipse scriptus paries ingerebat, recordari debuisti : divisa est mulier et virgo : quæ non est nupta, cogitat quæ Domini sunt* (*I Cor.* VII.) Ambros., ibid. c. 6, p. 311.

[7] *Namque is* (*Liberius*) *cum Salvatoris natali ad apostolum Petrum virginitatis professionem vestis quoque mutatione signares adstantibus etiam puellis Dei compluribus, quæ certarent invicem de tua societate : Bonas, inquit, nuptias desiderasti.* Ambros., lib. III, *de Virgin.* cap. 1. pag. 173.

[8] *Non es memorata diei sanctæ Dominicæ resurrectionis, in quo divino altari te obtulisti velandam : in tanto tamque solemni conventu Ecclesiæ Dei, inter lumina neophytorum splendida, inter candidatos regni cœlestis quasi regi nuptura processuras.* Ambros., *de Lapsu Virgin.*, cap. 5, pag. 309.

[9] Ambros., ibid., cap. 8, pag. 314.

[10] Melius est nubere quam uri. *Hoc dictum non ad pollicitam pertinet, ad nondum velatam. Cæterum quæ se spopondit Christo, et sanctum velamen accepit, jam nupsit, jam immortali juncta est viro. Et jam si voluerit nubere communi lege conjugii, adulterium perpetrat, ancilla mortis efficitur.* Ambros., lib. *de Lapsu Virgin.*, cap. 5, pag. 310.

[11] *Fundamentum ergo est justitiæ fides ; justorum enim corda meditantur fidem.* Ambros., lib. I *de Officiis*, cap. 29, pag. 38. *Fides virtutum omnium stabile fundamentum est.* Ambros., *in Psal.* XL, p. 868.

[12] *Et ideo doceris hac serie Scripturarum fidem esse radicem virtutum omnium. Unde et Apostolus, ait :* Quia fundamentum nostrum Christus est ; *et quidquid supra hoc fundamentum ædificaveris, hoc solum ad operis tui fructum, et ad virtutis proficere mercedem.* Ambros., lib II *De Cain*, cap. 9, pag. 219.

[13] *Potest et de agente pænitentiam dictum videri ; quia non moritur, nisi qui aliquando vixit. Et ideo gentes non moriuntur, sed mortuæ sunt ; etenim qui in Christum non credidit, semper est mortuus. Et gentes quidem cum crediderint, per gratiam vivificantur.* Ambros., lib. VII, *in Luc.*, pag. 1467.

[14] *Virtutes sine fide, folia sunt : videntur vivere, sed prodesse non possunt. Agitantur vento, qui non habent fundamentum. Quanti Gentiles habent misericordiam, habent sobrietatem ; sed fructum non habent, quia*

que des feuilles qui paraissent vertes, mais qui ne peuvent être d'aucune utilité : elles sont agitées par le vent, parce qu'elles n'ont point de fondement. Combien de Gentils sont sobres et miséricordieux ! mais n'ayant point la foi ils ne portent point de fruit. Il en est de même des Juifs qui sont chastes et assidus à la lecture, ces œuvres ne leur tiennent lieu que de feuilles ; ils sont sans fruit. Quoique les [1] Gentils qui n'ont point eu connaissance de la Loi ni des Prophètes, soient plus excusables que ceux qui en ont eu connaissance, tous néanmoins sont coupables : mais celui-là l'est plus qui n'a pas fait ce qu'il savait, que celui qui a manqué de faire les choses auxquelles il ne savait pas qu'il fût obligé. Celui-là [2] aussi n'est pas sans faute, qui a méconnu son Créateur et qui n'a pas reçu son Sauveur : mais il y a moins de péché de n'avoir pas cru en Jésus-Christ que de l'avoir fait mourir.

C'est [3] la charité qui donne la mort au péché, et nous ne mourons au péché qu'en aimant les commandemens de Dieu. L'amour [4] est plus agréable à Dieu que la crainte; il demande de nous la charité : l'esclave ne lui donne que la crainte. La crainte [5] arrête le pécheur, mais elle ne le change pas. Aimer [6] les commandements de Dieu est plus que de les garder ; car les garder n'est quelquefois qu'un effet de la nécessité ou de la crainte : mais les aimer est un effet de la charité. C'est pourquoi David après avoir dit : *j'ai gardé,* ajoute, *j'ai aimé ;* pour marquer que l'observation des préceptes venait d'un principe d'amour et non de crainte : or, celui qui les aime beaucoup a aussi beaucoup plus de soin de les observer. Ne pouvant reconnaître dignement les grâces infinies que nous [7] avons reçues de Dieu, nous devons suppléer à cette impuissance par l'ardeur de notre amour : malheur à nous s'il ne s'en trouve point en nous ! Le précepte [8] de la charité n'a point de borne, il s'étend à tous les hommes : *Soyez en paix,* nous dit l'Apôtre, *avec tous les hommes ;* cela ne se peut pas dire aux Juifs ni aux Gentils, car à peine aiment-ils leurs amis. Mais pour les chrétiens il ne leur est pas permis de ne point aimer même leurs ennemis ; car, qui dit un chrétien dit un homme parfait, qui ne doit [9] pas même conserver sa vie aux dépens de celle d'un autre : en sorte qu'il ne lui est pas même permis de blesser un voleur qui l'a blessé, de peur qu'en voulant sauver sa vie, il ne détruise la charité.

Un chrétien ne doit pas non [10] plus jurer facilement, de peur qu'il ne s'expose au par-

fidem non habent ; labuntur cito solia, ubi ventus flaverit. Et aliqui Judæi habent castimoniam, sedulitatem in lectione multam et diligentiam : sed sine fructu sunt et versantur ut solia Ambros., *in Psal.* I, pag. 757.

[1] *Quanto tolerabiliorem causam Gentilis habet, qui potest dicere : Non cognovi legem, non audivi Prophetas, ideo non credidi, quam ille qui legit omnia ex quibus venturum Jesum crederet, et non credidit ? Neuter quidem excusatur, nec ille qui legit, nec ille qui legere noluit : sed plus delinquit qui negavit quod legerat, quam qui opera non fecit, quæ facienda non cognovit.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 990.

[2] *Nec ille exutus a culpa quæ suum nescivit auctorem, et ille exutus a venia qui Dominum non recepit. Tolerabilius tamen est fidem non detulisse Christo quam manus intulisse.* Ambros., lib. VIII, *in Luc,* pag. 1487.

[3] *Charitas culpam et omnia peccata mortificat : charitas sicut mortus ictus interimit, denique morimur flagitiis atque peccato dum Domini mandata diligimus.* Ambros., *in Psal,* CXVIII, pag. 1169.

[4] *Deus diligi maluit, quam timeri : Dominus autem charitatem exigit, servus timorem.* Ambros., *Epist.* 74. *Iræneo,* pag. 1083.

[5] *Qui metuit, reprimitur, non emendatur.* Ambros., lib. VIII, *in Luc,* pag. 1475.

[6] *Plus est diligere, quam custodire : et supra diximus quia custodire, interdum necessitatis est, vel timoris : diligere, charitatis. Ideo cum hic dixisset :* Custodivi, *adjecit :* Dilexi; *ut custodia amantis fuerit, non timentis qui nimium diligit, nimium custodit.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1246.

[7] *Quoniam nihil est quod digne Deo referre (quid enim referamus pro susceptæ carnis injuria ?) Quid pro verberibus, quid pro cruce, obitu, sepultura ? Væ mihi si non dilexero.* Ambros., lib. 6, *in Luc,* p. 1389.

[8] *Quam latum mandatum est charitatis ?* Diligite, *inquit,* inimicos vestros. *Omnes utique in affectu charitatis inclusit, qui non exclusit inimicos. Quis enim videtur exceptus cum recipiatur inimicus ? Unde Apostolus, si fieri potest cum omnibus hominibus pacem habentes. Non potest hoc Judæis dici, non Gentibus, ut cum omnibus pacem habeant. Illi vix suos diligunt : Christiano etiam inimicos non licet non amare. Christianum cum dico, perfectum dico.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1130.

[9] *Non videtur quod vir christianus et justus et sapiens quærere sibi vitam aliena morte debeat : ut pote qui etiamsi latronem armatum incidat, ferientem referire non possit ; nedum salutem defendit pietatem contaminet.* Ambros., lib. III. *De Officiis minist.* cap. 4, pag. 114.

[10] *Non facile jurandum, quia plerumque multi casus accidunt ut non possumus implere quod juraverimus. Qui autem non jurat, utique non pejerat, qui autem jurat aliquando necesse est incidat in perjurium, quia omnis homo mendax. Noli ergo jurare ut non incipias perjurare.* Ambros., *De Exhort. Virgin.* pag. 297.

jure, et parce qu'il y a des occasions où il ne peut accomplir ce qu'il a promis avec serment.

S'il a de quoi [1] prêter, il doit le faire comme ne devant point le retirer, ou du moins comme ne devant retirer que la même somme qu'il a prêtée et rien au-delà : agir autrement ce n'est pas secourir ses frères, mais leur tendre des piéges. Des peuples entiers ont été souvent ruinés par l'usure, et ce désordre a causé plusieurs fois le renversement des états. «C'est pourquoi, dit saint Ambroise, la principale occupation de nous autres qui sommes évêques, doit être de retrancher ces sortes de déréglements qui commencent à se répandre et qui en ont déjà corrompu plusieurs. Vous me direz [2] peut-être qu'il est écrit : *Vous prêterez à usure à l'étranger ;* et vous ne prenez pas garde que l'Evangile établit une loi plus parfaite ? Mais mettons cela à part quant à présent ; examinez même les termes de la loi : *Vous ne prêterez point*, ditelle, *à usure à votre frère, mais vous l'exigerez des étrangers*. Qui étaient alors les étrangers à l'égard du peuple de Dieu sinon Amalech, sinon l'Amorrhéen, sinon de tels ennemis? Là, dit-elle, exigez l'usure. Celui à qui vous avez raison de vouloir nuire, à qui vous déclarez justement la guerre, c'est à son égard que l'usure est permise, c'est là qu'elle est en sa place. Vous pouvez par des intérêts accumulés vous venger de celui que vous avez peine à vaincre par les armes ; vous pouvez exiger l'usure de celui que vous pouvez tuer sans crime : où l'on a droit de porter la guerre, on a droit aussi d'exercer l'usure. Mais ceux que vous devez entendre sous le nom de frères sont premièrement tous ceux qui vous sont unis par la foi et ensuite tous ceux qui sont membres de l'État. Le [3] précepte de l'aumône est général, il s'étend à toutes les conditions ; le pauvre comme le riche doit l'observer suivant ses facultés et partager ce qu'il a avec l'indigent. Si c'est [4] un mal de refuser l'aumône à des étrangers, c'en est un bien plus grand de la refuser à ses parents. Vous direz peut-être : J'aime mieux donner à l'Eglise qu'à mes parents ; donnez-vous-en bien de garde, car Dieu ne reçoit pas les dons qui ne lui viennent que de la faim que souffrent vos parents. L'ordre de Dieu est que vous nourrissiez vos parents préférablement à tous les autres pauvres ; car si, selon sa loi, les outrages que l'on fait à son père sont dignes de mort, la faim qu'on lui fera souffrir, et qui est bien plus cruelle que la mort même, ne mérite-t-elle pas une punition bien plus grande ? Mais il faut prendre garde que sous prétexte d'assister les parents dans leurs besoins, on ne les enrichisse de ce qui pourrait servir à soulager la nécessité des pauvres ; car [5] nous ne nous sommes pas donnés à Dieu pour enrichir nos parents, mais afin d'acquérir la vie éternelle par les fruits de nos bonnes œuvres, et d'employer le prix de la miséricorde à racheter nos péchés. »

45. Saint Ambroise nous a laissé dans ses ecrits plusieurs faits importants pour l'histoire de l'Eglise. Il fait mention [6] de la victoire que saint Pierre remporta par ses prières sur Simon le Magicien, qui ayant entrepris de monter au ciel par la force de sa magie, tomba après s'être élevé à quelque hauteur et se cassa les jambes. Les païens en furent irrités [7] contre cet Apôtre, et le cher- Sur l'histoire.

[1] *Itaque vir christianus si habet, det pecuniam quasi non recepturus : aut certe sortem, quam dedit recepturus. Habet in ea non mediocrem gratiæ usuram. Alioquin decipere istud est, non subvenire.... Populi sæpe conciderunt fœnore, et ea publici exitii causa extitit. Unde nobis sacerdotibus id præcipue curæ sit, ut ea vitia resecamus, quæ in plurimos videntur serpere.* Ambr., *Epist, ad Vigil.* pag. 843.

[2] Ibid, et lib. *De Tobia*, pag. 608.

[3] Ambros, lib. II, *in Luc*, pag. 1306.

[4] Idem, lib. VIII, *in Luc*, pag. 1491.

[5] Ambros., lib. 1. *De Officiis*, cap. 30, pag. 40. *Neque enim propterea te Domino dicasti, ut tuos divites facias : sed ut vitam tibi perpetuam fructu boni operis acquiras, et pretio miserationis peccata redimas tua.*

[6] *Sic Petrus Simonem alta cœli magico volatu petentem, dissoluta carminum potestate, dejecit et stravit.* Ambros., lib. IV, *Hexameron*, pag. 73.

[7] *Idem Petrus post ea, victo Simone, cum præcepta Dei populos seminaret, doceret castimoniam, excitavit animos Gentilium quibus cum quærentibus, christianæ animæ deprecatæ sunt ut paulisper cederet. Et quamvis esset cupidus passionis, tamen contemplatione populi precantis inflexus est ; rogabatur enim ut ad instituendum et confirmandum populum se reservaret. Quid multa nocte muros egredi cœpit, et videns sibi in porta Christum occurrere urbemque ingredi, ait : Domine quo vadis ? Respondit Christus : Venio iterum crucifigi. Intellexit Petrus ad suam crucem divinum pertinere responsum, Christus enim non poterat iterum crucifigi.... Intellexit ergo Petrus quod iterum Christus crucifigendus esset in servulo. Itaque sponte remeavit : interrogantibus Christianis responsum reddit, statimque correptus per crucem suam honorificavit Dominum Jesum.* Ambros., *contra Auxentium*, pag. 876.

chèrent pour le faire mourir : mais les chrétiens, avertis de leur dessein, prièrent le Saint de se retirer pour quelque temps, et de se conserver pour instruire le peuple de Dieu et l'affermir dans la foi. Le saint Apôtre cédant à leur importunité, se retira pendant la nuit. Comme il était près de sortir de Rome il rencontra Jésus-Christ qui entrait par la même porte, et lui demanda : « Seigneur, où allez-vous? » « Je viens à Rome, lui répondit le Sauveur, pour y être crucifié de nouveau. » Saint Pierre comprenant le sens de ces paroles retourna sur ses pas, et raconta cette vision aux fidèles. Bientôt après il fut pris et conduit au lieu où il devait glorifier Jésus-Christ par la croix. Y [1] étant arrivé il demanda aux exécuteurs de le crucifier la tête en bas, et pour augmenter la douleur de son supplice, et de peur qu'on ne crût qu'étant attaché sur la croix la tête en haut, il affectait la gloire de Jésus-Christ. Origène rapporte [2] les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre, mais comme tirées des actes apocryphes de saint Paul. On les lit [3] aussi dans un commentaire imprimé parmi les œuvres de saint Grégoire le Grand, mais qu'on croit être de saint Grégoire VII.

D'après saint Ambroise, saint [4] Marc suivit saint Pierre dans ses voyages, et il apprit de lui l'Evangile que nous avons sous son nom; saint Jacques, premier évêque de Jérusalem[5], était frère de saint Jean; saint Sébastien [6] était originaire de Milan : brûlant du désir du martyre et voyant qu'il n'y avait pas lieu de le souffrir en cette ville, il alla à Rome où la persécution était violente, et y fut couronné. Ce qui porta le tyran à faire mourir saint Laurent fut [7] le dépit qu'il conçut de ce que le saint Lévite avait donné aux pauvres tout l'or et l'argent que l'église possédait. Sainte Agnès [8] n'avait que douze ans lorsqu'elle souffrit le martyre. Sainte Thècle [9] eut saint Paul pour maître, et étant promise à un jeune homme elle consacra sa virginité à Jésus-Christ. Sainte Pélagie [10] se voyant poursuivie par les persécuteurs et en danger de perdre sa virginité, se précipita dans l'eau et s'y noya, animée d'un saint zèle pour le martyre. Sainte Sothère [11], qui souffrit durant les persécutions, était sa propre parente. Constantin est [12] le premier des empereurs qui aient cru en Jésus-Christ; il ne fut baptisé que sur la fin de sa vie. Hélène [13] sa mère avait été une simple hôtellière avant d'épouser Constance Chlore, père de Constantin. Après que son fils se fût rendu maître de l'Orient, elle eut la dévotion d'aller visiter les saints Lieux. Arrivée [14] à Jérusalem, l'Es-

[1] *Non fuit opprobrio Petro crux Christi, quæ tantum ei gloriæ dedit; ut inversis Christum honorare vestigiis : metuens ne si ea specie crucifixus esset qua Dominus, affectasse Domini gloriam videretur.* Ambr., *in Psal.* CXVIII, pag. 1245. *Nam de Petro quid loquar, qui crucem suam futura remuneratione indignam arbitratus, inverso suspendi poposcit vestigio, ut aliquid passioni suæ adderet, cujus acerbare ipse sibi supplicia non timeret?* Ambros., lib. I. *De interpellatione Job*, pag. 626.

[2] Origen. tom. 21, *in Joan.* pag. 298, tom. 2.

[3] Gregor. tom. 3, pag. 512.

[4] *Hoc etiam Marcus, qui secutus est Petrum, et ex ipso potuit verius cognoscere.* Ambros., lib. X, *in Luc*, pag. 1520.

[5] Idem, lib. VII, *in Luc*, pag. 1413.

[6] *Utamur exemplo Sebastiani martyris, cujus hodie natalis est. Hic Mediolanensis oriundus est. Fortasse aut jam discesserat persecutor; aut adhuc non venerat in hæc partium, aut mitior erat. Advertit hic aut nullum esse, aut tepere certamen. Romam profectus est ubi propter fidei studium persecutionis acerba ferebant; ibi passus est, ibi coronatus. Itaque illic quo hospes advenit, domicilium immortalitatis perpetuæ collocavit.* Ambros., *in Psal.* CXVIII, pag. 1234.

[7] *Laurentius qui aurum Ecclesiæ maluit erogare pauperibus, quam persecutori reservare, pro singulari suæ interpretationis vivacitate sacram martyrii accepit coronam.* Ambros., *De Officiis*, lib. II, pag. 104.

[8] *Hæc duodecim annorum martyrium fecisse traditur.* Ambros., *de Virgin.* lib. I, pag. 147.

[9] *Dicet aliquis cur exemplum attulisti..... Theclæ, quam Gentium Doctor instituit? Da hujuscemodi doctorem, si discipulam requiris?* Ambros., lib. II. *De Virgin.* pag. 167.

[10] Idem, lib. III. *de Virgin.* pag. 183, 184.

[11] *Sed quid alienigenis apud te soror, utor exemplis, quam hæreditariæ castitatis inspirata successo parentis infusione martyris erudivit?.... Qui enim fieri posset ut sancta Sotheris tibi non esset mentis author, cui author est generis?* Idem, ibid, pag. 184.

[12] *Cui, Constantino, licet baptismatis gratia in ultimis constituto omnia peccata dimiserit, tamen quod primus imperatorum credidit, et post se hereditatem fidei principibus dereliquit, magni meriti locum reperit.* Ambros. *de Obitu Theodosii*, pag. 1209.

[13] *Stabulariam hanc primo fuisse adserunt, sic cognitam Constantio seniori, qui postea regnum adeptus est.* Idem, ibid.

[14] *Venit ergo Helena, cœpit revisere loca sancta, infudit ei Spiritus ut lignum Crucis requireret, accessit ad Golgotha, et ait : Ecce locus pugnæ, ubi est victoria? Quæro vexillum salutis, et non invenio. Ego, inquit, in regnis, et crux Domini in pulvere? Ego in aureis, et in ruinis Christi triumphus : ille adhuc latet, et latet palma vitæ æternæ? Quomodo me redemptam arbitror, si redemptio ipsa non cernitur? video quid egeris, diabole, ut gladius quo peremptus*

prit Saint lui inspira de faire une recherche exacte du bois de la croix sur laquelle le Sauveur avait été attaché. Elle monta au Calvaire, et y étant : « Voilà, dit-elle, le lieu du combat, où est donc le monument de la victoire ? Je cherche l'étendart de notre salut et je ne le trouve point. Sera-t-il dit que je logerai dans une demeure auguste et royale, pendant que la croix de notre Seigneur sera dans la poussière ? que je demeurerai dans des palais, pendant que le triomphe de Jésus-Christ sera caché sous des ruines, et que cette palme de la vie éternelle restera dans l'obscurité ? Comment puis-je croire que je suis rachetée, si l'instrument de ma rédemption ne paraît pas visiblement ? Je connais trop vos ruses, ô démon, vous avez eu dessein de cacher l'épée qui vous a donné la mort ; mais l'exemple d'Isaac m'instruit de ce que je dois faire : il a fait déboucher les puits que les étrangers avaient couverts, et n'a pas permis que l'eau fût cachée. Découvrons donc cette ruine, afin que la vie soit visible à tout le monde. Ouvrons la terre afin que l'instrument de notre salut éclate visiblement.» Sainte Hélène fit découvrir la terre et ôter la poussière ; après quoi elle trouva trois croix qui avaient été ensevelies sous une même ruine, que le démon notre ennemi avait fait cacher confusément. Mais il n'était pas possible que le triomphe de Jésus-Christ demeurât inconnu. L'impératrice, après avoir été quelque temps incertaine de ce qu'elle ferait à la vue de ces trois croix, se souvint que deux larrons avaient été crucifiés avec Jésus-Christ : elle cherche la croix qui était au milieu des deux autres. Mais craignant que l'ordre n'en eût été changé par quelque évènement, elle recourt encore une fois à la lecture de l'Evangile, qui lui apprend qu'au haut de la croix du Sauveur il y avait cette inscription : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs.* Elle trouva l'inscription et la croix , et adora le roi dont le nom y était écrit ; car ce ne fut point le bois qu'elle adora , n'ayant pu le faire sans tomber dans l'erreur des païens, mais elle adora Celui qui avait été attaché à la croix. Elle employa un des cloux qui avaient servi à attacher le Sauveur, à faire [1] un frein pour le cheval de Constantin son fils ; et d'un autre elle lui en fit un diadème qu'elle enrichit de perles.

Saint Ambroise appelle le pape Libère un saint [2] homme ; saint Athanase, le soutien [3] de la foi ; et saint Simplicien évêque de Milan après lui, un homme [4] capable de pénétrer dans les plus grands mystères de la religion, et qui pour se rendre habile dans la science ecclésiastique avait parcouru presque toute la terre. Il semble dire [5] que saint Aschole de Thessalonique lui avait apparu après sa mort pour lui en donner des nouvelles. Il remarque que l'empereur Valentinien, avant de parvenir à l'empire, [6] avait confessé la foi

es, obstrueretur. Sed Isaac obstructos ab alienigenis puteos eruderavit, nec latere aquam passus est : tollatur igitur ruina ut vita appareat.... Aperit itaque humum, decutit pulverem : tria patibula confusa reperit, quæ ruina contexerat, inimicus absconderat : sed non potuit obliterari Christi triumphus. Incerto hæret : hœret ut mulier ; sed certam indaginem Sanctus Spiritus inspirat eo quod duo latrones cum Domino crucifixi fuerint. Quærit ergo medium lignum. Sed poterat fieri ut patibula inter se ruina confunderet, casus inverteret. Redit ad Evangelii lectionem, invenit quia in medio patibulo prælatus titulus erat : Jesus Nazarenus Rex Judæorum. *Hinc colluta est series veritatis, titulo crux patuit salutaris..... Habeat Helena quod legat, unde crucem Domini recognoscat. Invenit ergo titulum, Regem adoravit, non lignum utique ; quia hic Gentilis est error, et vanitas impiorum : sed adoravit illum qui pependit in ligno ; scriptus in titulo.... Quæsivit clavos quibus crucifixus est Dominus, et invenit.* mbros., *De Obitu Theodosii*, p. 1210, 1211.

[1] *De uno clavo frenos fieri præcepit, de altera diadema intexuit : unum ad decorem, alterum ad devotionem vertit.... Misit itaque filio suo Constantino diadema gemmis insignitum, quas pretiosior ferro innexas crucis redemptionis divinæ gemma connecteret. Misit et frænum, utroque usus est Constantinus, et fidem transmisit ad posteros reges.* Ambros., *De Obitu Theodosii*, pag. 1210, 1211.

[2] *Quoniam quæ habuimus superioribus libris digessimus, tempus est soror sancta, ea quæ mecum conferre soles, beatæ memoriæ Liberii præcepta revolvere ; ut quo vir sanctior, eo sermo accedat gratior.* Ambros., lib. III. *De Virgin.* pag. 173.

[3] *Sed sanctæ memoriæ Athanasii qui quasi columen fidei fuit, et veteris sanctitatis Patrum nostrorum in conciliis definita servamus.* Ambros., *Epist.* 19, *ad Theodos.* pag. 818.

[4] *Sed quid est quod ipse dubites, et a nobis requiras ; cum fidei et adquirendæ cognitionis divinæ gratia totum orbem pereagraveris et quotidianæ lectionis nocturnis ac diurnis vicibus omne vitæ hujus tempus deputaveris, acri præsertim ingenio etiam intelligibilia complectens.* Amb., *Epist.* 65. *Simpliciano* p. 1052.

[5] Ambros., *Epist.* 15. *Anatolio*, pag. 819.

[6] *Nisi forte vilis quibusdam tanti imperatoris æstimatur sententia, cujus ei fides confessionis constantia comprobata est, et sapientia melioratæ reipublicæ profectibus prædicamur.* Ambros., *Epist.* 21. *Valentin.* pag. 860.

sous Julien l'Apostat. Il donne à Gratien [1] le titre de Très-Chrétien, loue son zèle pour la foi et son respect pour les évêques. En parlant [2] de ses enfants il n'en fixe pas le nombre, et ne dit pas même s'ils survécurent à ce prince. Julien l'Apostat ayant [3] voulu faire rebâtir le temple de Jérusalem, en haine de la religion chrétienne, un feu divin et miraculeux brûla tous ceux qui avaient commencé à y travailler. Ce fut aussi sous le règne de ce prince impie, que les Juifs [4] brûlèrent un grand nombre d'églises en différentes villes et en différentes provinces. Un chrétien ayant troublé un sacrifice qu'on offrait aux faux dieux et renversé l'autel sur lequel on l'offrait, fut pris et condamné à mort; ce qui le fit regarder dans l'Eglise comme martyr : mais on fit passer pour excommunié celui qui l'avait condamné à mourir, et qui apparemment était chrétien.

Saint Ambroise [6] fait encore les remarques suivantes : les ariens, tout en ne reconnaissant pas le Fils comme égal au Père, ne laissaient pas de l'adorer, en quoi leurs actions ne s'accordaient pas avec leur doctrine [7]. Ce qui porta les Pères du concile de Nicée à se servir du terme de *Consubstantiel*, fut qu'ils remarquèrent par une lettre d'Eusèbe de Nicomédie qui fut lue en plein concile, que ce mot faisait peur aux ariens et qu'il sapait leur hérésie par le fondement [8]. Sous les empereurs ariens il s'était trouvé des évêques, des clercs et des personnes puissantes qui, pour se conserver les bonnes grâces du prince, avaient abandonné la vérité et embrassé l'erreur, tandis que le peuple était demeuré ferme dans la foi.

Saint Ambroise [9] comptait plus de six mille ans depuis la création du monde, et ne donnait à l'année lunaire, suivant le calcul des Hébreux, que [10] trois cents jours.

Il dit des [11] Gentils, qu'ils n'adoraient les idoles que parce qu'ils croyaient qu'elles étaient des images de Dieu; que [12] de son temps la plus grande partie des sénateurs étaient chrétiens; que le [13] Danube séparait l'empire Romain des pays occupés par les Barbares, et que [14] le Rhin était regardé comme un rempart de l'empire.

ARTICLE VIII.

JUGEMENT DES ECRITS DE SAINT AMBROISE; CATALOGUE DES ÉDITIONS QU'ON EN A FAITES.

Jugement des écrits de St Ambroise. Sa méthode dans l'explication de l'Ecriture.

1. Les écrits de Saint Ambroise ont cet avantage, qu'ils plaisent et instruisent en même temps. Ils sont remplis de majesté, de force et de vivacité, aussi bien que d'agrément, de douceur et d'onction. Il y a peu de vérités importantes de la religion, soit spéculatives, soit morales, qui ne s'y trouvent solidement établies et développées avec netteté : ce qui les a fait mettre presque aussitôt qu'ils ont été rendus publics, au nombre des livres que [15] l'Eglise s'est proposé pour règle de la foi. Ordinairement l'Ecriture Sainte y est expliquée dans un sens moral et allégorique, mais saint Ambroise n'y néglige pas pour cela le sens littéral : il en donne très souvent l'explication, et le fait avec tant de

[1] Ambros., *Epist.* I, *ad Gratian*, pag. 752, 753.

[2] Ambros., *De Fide*, lib. I, cap. 20, pag. 470.

[3] *Non audisti imperator, quia cum jussisset Julianus reparari templum Jerosolymis, qui faciebant repurgium, igne flagrarunt?* Ambros., *Epist.* 40, *ad Theodos*, pag. 949.

[4] *At certe si jure Gentium agerem, dicerem quantas Ecclesiæ basilicas Judæi tempore Juliani incenderint.... Ecclesia non vindicata est, vindicabitur synagoga.* Ibid, pag. 950, 951.

[5] *Quanti se offerre habent tali optioni; cum meminerint tempore Juliani illum, qui aram dejecit, et turbavit sacrificium, damnatum a judice fuisse martyrium. Itaque numquam alias ille judex, qui audivit eum, nisi persecutor habitus est : nemo illum congressu, nemo illum unquam osculo dignum putavit.* Ibid.

[6] *Sed si alienum putant, cur adorant eum, cum scriptum sit :* Neque adorabis Deum alienum; *aut si non adorant fateantur, et finis est; ne quem sub religiosi nominis professione decipiant.* Ambros., lib. I. *De fide*, cap. 11, pag. 457.

[7] *Hæc cum lecta esset epistola in concilio Nicæno, hoc verbum,* Consubstantialis, *in tractatu fidei posuerunt Patres, quia id viderunt adversariis esse formidini; ut tanquam evaginato ab ipsis gladio ipsorum nefandæ caput hæresos amputarent.* Ambros., lib. III. *De fide*, cap. 15, pag, 518.

[8] Idem, *in Psal.* CXVVVIII, pag. 1187.

[9] Idem, lib. VII, *in Luc*, pag. 1412.

[10] Idem, lib. IV, *in Hexameron*, cap. 5. pag. 74.

[11] Idem, *in Psal.* CXVVVIII, pag. 1095.

[12] Ambros., *Epist.* 17, pag. 825.

[13] Idem, lib. II, *in Hexam.* cap 3, pag. 28.

[14] Ibidem.

[15] *Post horum Conciliorum auctoritatem, et custodienda, et recipienda, et decernimus, et mandamus,* Opuscula *beati Cypriani martyris....* Item *opuscula beati Ambrosii, Mediolanensis episcopi.* Concil. Rom. tom. IV, *Concil.* pag. 1262.

justesse, que saint Augustin [1] a cru pouvoir le qualifier de docte interprète des saintes Ecritures, et d'homme très-savant dans leur intelligence. Il est vrai que saint Ambroise a souvent recours aux écrits des anciens, qui avant lui ont travaillé sur cette matière, comme à ceux d'Origène, de saint Hippolyte, de Didyme, de saint Basile et de Philon, mais il le fait en se rendant maître de leurs pensées, et non en copiant leurs paroles. S'il ne les cite pas et ne leur en fait pas honneur, c'est que le nom d'Origène que l'on avait rendu odieux dans l'Eglise par les erreurs que l'on répandait sous son nom, l'aurait rendu lui-même suspect, et qu'il ne convenait pas qu'en supprimant le nom d'un écrivain aussi célèbre que l'avait été Origène, il en nommât d'autres dont il avait également profité. La connaissance de la langue grecque, que saint Ambroise possédait parfaitement, le mettait en état de choisir dans les écrits de ces grands hommes ce qu'ils avaient dit de mieux touchant les vérités de la religion, et d'en enrichir ses propres ouvrages; et il faut avouer que leurs lumières lui étaient nécessaires, s'étant trouvé tout-à-coup évêque sans aucune connaissance des matiéres ecclésiastiques, et obligé toutefois d'en traiter tous les jours et de les enseigner même aux autres [2]. Mais il puisa aussi sa doctrine dans les divines Ecritures, qu'il appelle une mer, où l'on trouve les énigmes et les plus profonds mystères des Prophètes, et où sont ces fontaines d'eau vive qui rejaillissent jusque dans la vie éternelle. Pour en pénétrer les sens les plus cachés, il examine les divers sens de la lettre de l'Ecriture, et se sert à cet effet non-seulement de la version des Septante qu'il suit ordinairement, mais aussi de celle d'Aquila, de Symmaque, de Théodotien et de quelques autres anciennes qu'il ne nomme pas, et auxquelles il ne s'arrête pas toujours, remarquant [3] prudemment que les traductions de l'hébreu en grec et du grec en latin, ayant coutume d'affaiblir en quelque manière le sens du texte original, on doit beaucoup s'étudier à le bien prendre.

Ses œuvres de morale.

2. Sa morale est pure, et tous les traités qu'il a composés sur ce sujet sont excellents. Mais il s'est comme surpassé lui-même dans l'explication du psaume cent dix-huitième; rien n'est plus beau ni plus édifiant; c'est un trésor de vérités morales et de maximes de la vie chrétienne, traitées avec autant d'esprit et d'éloquence, que de zèle et de piété.

Ses œuvres de controverse.

3. Ses ouvrages sur la Foi, sur la divinité du Saint-Esprit et sur l'Incarnation sont écrits avec beaucoup d'exactitude, et de la manière [4] qu'il convenait de traiter de si grands mystères. On y voit un [5] homme de Dieu, un catholique qui défend des vérités pour lesquelles il avait déjà exposé son sang et sa vie.

Titres que ses ouvrages lui ont mérités.

4. Tous ces ouvrages ont mérité à saint Ambroise le titre de très illustre [6] docteur de l'Eglise, de forteresse [7] de la foi; d'orateur [8] orthodoxe; et l'ont fait regarder oomme une lumière [9] qui a éclairé toutes les contrées d'Occident.

Son style.

5. Son style est proportionné aux matières qu'il traite. Concis dans les termes, il est abondant dans les pensées. Ses discours sont comme [10] une source d'où coule sans cesse la douceur du lait, où la subtilité se trouve jointe à la gravité, et l'agrément du langage à la force de la persuasion. Ses lettres sont

[1] *Has sententias de re tanta virorum tantorum* (*Ambrosii et Hieronymi*) *non ob hoc interponere volui, ut cujusquam hominis sensum tanquam Scripturæ canonicæ auctoritatem sequendum arbitraris: sed ut illi qui aliter sapiunt, conentur mente videre quod verum est et in simplicitate cordis quærere Deum, ne tam doctos divinorum eloquiorum tractores tremere reprehendant.* Augustin. *Epist.* 147. num. 14.

[2] *Epist.* 2, *ad Constant.*

[3] *Sensus ergo nobis spectandus est semper: quem etiam ipsum frequens translatio ex hæbreo in græcum, ex græco in latinum attenuare consuevit.* Ambros., *in Psal.* XXXVII. num. 49.

[4] *Sanctus Ambrosius cum agat rem magnam de Spiritu Sancto, ut cum Patre et Filio demonstret æqualem, submisso tamen dicendi genere utatur, quoniam res suscepta non ad ornamenta verborum aut ad flectendos animos, rerum documenta desiderat.* Augustin. lib IV. *de Doctrina Christi,* cap. 21. num. 46.

[5] *Ecquis hæc dicit? Homo Dei catholicus et catholicæ veritatis adversus hæreticos usque ad periculum sanguinis defensor acerrimus.* Augustin, lib. II, *contra Julian,* cap. 9.

[6] *Ambrosius clarissimus doctor in Ecclesia.* Lib. XII. *de Offic. Eccles.* cap. 25.

[7] *Qui Valentianus eminentissimum catholicæ fidei arcem Ambrosium perfida obsidione venavit.* Beda, lib. *De temporatione, ad ann.* 331.

[8] *Ambrosius Mediolanensis Episcopus sanctus, arx fidei, orator catholicus.* Marcellin. Comes, *in Chronic. ad consulatum Arcad. IV, et Honor III.*

[9] *Rursum et apud Ambrosium qui omnes partes Hesperias illustravit.* Libellus synodicus, *apud* Ballusium, pag. 947.

[10] *Sanctus quoque Ambrosius lactei sermonis emanatior cum gravitate acutus, perviolenta persuasione dulcissimus.* Cassiodor. *De divin. Lection.* cap. 20.

écrites avec beaucoup de politesse, et on y remarque aisément le style d'un homme de naissance et élevé à la cour; particulièrement dans celles adressées aux empereurs Théodose et Valentinien[1].

Editions de ses œuvres.

6. Nous ne connaissons point de plus ancienne édition des œuvres de saint Ambroise que celle de Maffellus Vénia, religieux de l'ordre de saint Augustin; elle est sans date et sans nom d'imprimeur, le lieu même de l'impression n'y est pas marqué; mais comme elle est dédiée à Ambroise Corano, général de cet ordre, mort en 1486, on ne peut la mettre plus tard. La suivante est de Milan en 1490, par les soins de Cribellius; elle est assez semblable, pour les caractères, à celle de Maffellus; mais toutes les deux ne renferment que peu d'ouvrages de saint Ambroise. Amerbach en entreprit une plus ample, qu'il divisa en trois tomes *in-folio*, elle fut imprimée à Bâle en 1492. Le premier de ces tomes contient le livre *des Offices* et les autres opuscules de saint Ambroise; le second, les ouvrages du Saint sur l'Ancien et le Nouveau Testament; le troisième, ses lettres, ses sermons et ses autres écrits. La division des livres en chapitres, et les sommaires qui s'y trouvent à la tête de chaque chapitre sont de la façon de Jean de la Pierre, chartreux de Paris, mais ils sont faits avec peu d'exactitude. Cette édition est d'ailleurs très fautive: on la réimprima néanmoins en la même ville en 1506, chez Jean Pétri de Langendorf, en trois petits volumes *in-folio*, avec un indice fort ample, intitulé: *Registrum floriferum*, dont Conrad Léontorius, moine de Cîteaux, a fait l'éloge en vers et en prose.

L'édition d'Erasme est plus ample et plus correcte, quoique défectueuse en beaucoup de choses, Erasme y donnant trop à ses conjectures, et s'y appuyant plus sur ses propres lumières que sur l'autorité des manuscrits. Elle parut pour la première fois à Bâle chez Froben en 1527, en quatre tomes qui font deux *in-folio*. Les œuvres morales de saint Ambroise sont dans le premier tome; les polémiques dans le second; les oraisons, les lettres, les sermons dans le troisième; les commentaires dans le quatrième. On l'imprima pour la seconde fois à Paris en 1529, et depuis en 1539, ou selon Bellarmin en 1540, chez Chevalon, en deux volumes *in-folio*. Ces deux éditions sont plus correctes que celle de Bâle en 1527, et augmentées de quelques traités et de notes marginales. Forben en donna lui-même une autre édition en 1539, et pour la rendre plus correcte que la première qu'il avait imprimée, il fit revoir celle-ci sur divers manuscrits. Erasme, Gélénius et quelques autres habiles gens l'aidèrent dans ce travail. Quelques soins qu'ils se fussent donnés pour rendre le texte de saint Ambroise dans sa pureté, il y eut des endroits défectueux qui leur échappèrent. Louis le Mire en corrigea quelques-uns, et en prit occasion de faire réimprimer les œuvres de saint Ambroise. Cette édition fut commencée en 1549, en deux volumes *in-folio*, à Paris chez la veuve Guillaume des Bois, et ne s'acheva qu'en 1551. J'en trouve une dans la même ville en 1549, chez Ouën Petit. Quelques années après un chanoine de Saint-Martin de Louvain, nommé Jean Costier, ayant revu les lettres de saint Ambroise sur un ancien manuscrit de saint Laurent de Liége, et ses autres ouvrages sur divers manuscrits, dont le meilleur avait été appporté d'Angleterre en Flandre, entreprit une nouvelle édition de toutes les œuvres de ce Père, où il avait, dit-il, corrigé plus de de deux mille fautes. Elle parut à Bâle en 1555, chez Episcopius, et en 1569, en trois volumes *in-folio*. Gélénius, qui prit soin de cette dernière édition, y ajouta les notes de Nannius, et la vie de saint Ambroise par le diacre Paulin; avec celle que Jean Costier en avait faite. Gesnérus et Junius parlent d'une édition de Lyon en 1559, chez Frélon, par les soins de deux franciscains; mais ce qu'en dit Junius ne fait guère d'honneur à ces deux religieux ni a leur travail. Celle de Jean Gillot, à Paris 1569, en trois volumes *in-folio*, chez Guillaume Merlin et compagnie, effaça toutes les précédentes, dont elle n'avait pas les défauts. Elle eut toutefois peu de cours, à cause de celle de Rome qui commença à voir le jour dès l'année 1579, et fut achevée dans les suivantes 1580, 1581, 1582 et 1585. L'édition de Rome est distribuée en cinq tomes, dont les quatre premiers étaient finis dès l'an 1582, mais le cinquième ne fut rendu public que sous le pontificat de l'éditeur, à qui Jean-Baptiste Bandini le dédia. C'était Félix de Montalte, cordelier, qui de général de son ordre parvint au cardinalat, et ensuite à la

[1] Voyez *Tableau de l'Eloquence chrétienne* au IVe siècle par M. Villemain, *Etudes sur les Pères* par Charpentier. tom. I (*L'éditeur*).

papauté sous le nom de Sixte V. Il avait travaillé à l'édition des œuvres de saint Ambroise, n'étant encore que cordelier, par l'ordre des papes Pie IV et Pie V. Divers voyages lui firent interrompre son travail; mais l'ayant repris depuis sa promotion au cardinalat, il l'acheva avec le secours de plusieurs gens habiles, sur qui néanmoins il paraît qu'il se fia un peu trop; car donnant, comme avaient fait avant eux plusieurs éditeurs, plus à leurs conjectures qu'à l'autorité des manuscrits, ils firent dans le texte de saint Ambroise plusieurs changements dont ils auraient dû se dispenser; mais peut-être n'avaient-ils en vue que d'adoucir certains termes qui leur paraissaient un peu trop durs, ou de rendre les explications de ce Père plus conformes à la suite de l'Ecriture. Les deux changements les plus considérables qu'ils aient faits, sont l'un au chapitre XLI, du premier livre *des Offices*, où ils ont fait dire à saint Laurent, en parlant au pape Sixte : *Experire utrum idoneum ministrum elegeris, cui commisisti Domini sauguinis dispensationem;* au lieu que dans toutes les éditions précédentes comme dans tous les manuscrits ont lit : *Dominici sanguinis consecrationem.* L'autre changement est dans le livre quatrième des Sacrements, chapitre IV, où dans cette période : *Si ergo tanta vis est in sermone Domini Jesu ut inciperent esse quæ non erant, quanto magis operatorius est ut sint quæ erant et in aliud commutentur?* l'édition romaine en a changé ainsi la dernière partie: *Quanto magis operatorius est, ut quæ erant in aliud commutentur?* Mais quelque considérable que paraisse ce changement, on peut dire que le cardinal Montalte ne la fit pas sans raison. Selon la remarque de Lanfranc, il y avait des exemplaires qui lisaient de même, et d'ailleurs l'omission de ces paroles *ut sint quæ erant*, ne change rien au raisonnement de saint Ambroise qui se réduit à dire : comme il est besoin d'une moindre puissance pour changer un être qui est déjà, en un autre, que pour tirer cet être du néant et le faire exister, la parole de Dieu qui a pu créer tous les êtres lorsqu'ils n'étaient pas, peut à plus forte raison faire qu'un être qui était déjà, soit changé en un autre, c'est-à-dire le pain au corps de Jésus-Christ; car il s'agit là du changement qui se fait dans l'Eucharistie. Au reste, l'édition romaine fut reçue avec applaudissement de tout le monde, et préférée à toutes les précédentes, excepté par quelques critiques qu'elle mit de mauvaise humeur sans beaucoup de raison. Elle eut tant de cours en France, qu'il s'en fit dans Paris jusqu'à six impressions différentes, savoir en 1586, 1603, 1614, 1632, 1642 et 1665. Saumaise, dans une lettre qu'il écrivit sous le nom de Simplicius Vérinus à Justus Pacius, dit que ceux qui prirent soin de l'édition de 1586, la défigurèrent et la corrompirent en beaucoup d'endroits, en sorte qu'elle lui était fort suspecte. Celle de Rome fut retouchée et réimprimée par les soins de Ferdinand Vellosili, évêque de Lugo, à Cologne, en 1616, et enrichie de quelques notes. Elle est comme les précédentes en deux volumes *in-folio.*

Jusque là on s'était contenté de revoir les œuvres de saint Ambroise sur les manuscrits, et l'on n'avait pas distingué ses véritables écrits d'avec ceux qui sont douteux, ou qui portent faussement son nom. On a fait l'un et l'autre dans l'édition de Paris commencée en 1696, et achevée en 1690, en deux volumes *in-folio*, chez Jean-Baptiste Coignard. Dom Jacques de Friche et dom Nicolas le Nourri, tous deux bénédictins de la congrégation de saint Maur, à qui on en est redevable, ont collationné le texte de saint Ambroise sur un grand nombre de manuscrits, dont on voit le catalogue à la fin de chaque volume; ils ont marqué au bas des pages les différentes leçons; expliqué par des notes marginales les difficultés qui se trouvent dans le texte, et mis à la tête de chaque ouvrage une dissertation critique qui en fait connaître l'auteur et l'époque, avec un précis de ce qu'il contient. Ils ont de plus renvoyé dans un appendice, tous les écrits qui portent à faux le nom de saint Ambroise, avec les raisons qu'on a de les rejeter, en sorte que le lecteur n'est plus en danger de lire comme de saint Ambroise, ce qui n'est pas de lui; ce qui rend leur édition autant utile et commode qu'elle est belle. Les écrits de ce Père y sont distribués dans un ordre assez naturel. On y trouve d'abord tout ce qu'il a fait sur l'Ecriture sainte; ensuite ses œuvres morales, puis celles de controverses, et enfin ses lettres, rangées suivant l'ordre de leurs dates, lorsqu'elles sont connues. Mais avec toute leur exactitude, dom de Friche et dom Le Nourri n'ont pu éviter la critique de Richard Simon [1], qui leur reproche peu d'exactitude dans leurs notes, et d'avoir laissé dans le texte

[1] Rich. Sim. *Epist. critic.*, pag. 74.

de saint Ambroise des leçons qui ne s'accordent point avec ses explications. Il est à espérer que dans la nouvelle édition que dom Louis Lémeraut, bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain, nous promet, les citations, surtout celles qui se trouvent dans les observations critiques à la tête de chaque ouvrage, seront plus exactes que dans la précédente.

[L'édition de Friche a été réimprimée à Venise, 1740 et 1751, en quatre volumes *in-folio*, et dans la même ville, 1781 et 1782, en huit tomes *in*-4°; à Paris dans la *Patrologie* de M. Migne, en quatre volumes, tomes XIII à XVII. Cette édition est corrigée sur différents manuscrits. Les notes et les variantes qui se trouvaient à la fin des volumes dans l'édition bénédictine, sont mises au bas des pages à leur place naturelle, et elle est enrichie de plusieurs opuscules que les Bénédictins ont omis ou n'ont même pas mentionnés. En effet, le tome XV contient les cinq livres de la ruine de Jérusalem, le sommaire ou abrégé de presque toute cette histoire, la concordance des faits racontés par saint Ambroise avec l'histoire de Josèphe. Le tome XVII contient plusieurs additions aux ouvrages douteux ou apocryphes. On y trouve les *Actes* de saint Sébastien martyr, un traité *sur le Conflit des vertus et des vices* adressé à Simplicianus, un autre *sur la Vocation des Gentils* en deux livres, *sur les Mœurs des Brachmanes*, des lettres de quelques philosophes grecs traduites par saint Ambroise, deux lettres sur un moine énergumène, l'*Explication du symbole* pour ceux qui devaient être initiés, une lettre *sur la Foi* adressée au bienheureux Jérôme, prêtre; des hymnes attribués à saint Ambroise, au nombre de quatre-vingt-deux, extraits du Thesaurus hymnologicus, édité récemment en Allemagne, par Adalbert Daniel, avec notes et préfaces du même.

L'édition des bénédictins a été encore reproduite quant aux ouvrages authentiques, par Gauthier frères, 4 volumes *in*-8°, Besançon et Paris, 18 vol., et par M. Caillau, 10 volumes *in*-8°.]

Gesnérus marque une édition du livre *De la Foi en la résurrection*, à Bâle en 1528, chez Henri Pierre, sans nom d'auteur. Les livres *des Offices* et celui du *Bien de la mort*, se trouvent dans le quatrième tome de la *Bibliotèque des Pères*, à Paris en 1663, chez Frédéric Léonard. Longtemps avant ce temps-là on avait imprimé séparément les livres *Des Offices* : on en a une édition *in*-4° très ancienne, mais sans date ni nom d'imprimeur; une autre en même forme, de Guiot Marchand, en 1494, et une encore *in*-4°, de Jean Petit, en 1504, ces deux dernières sont de Paris. Vascosan les remit sous presse en 1533, *in*-4°, revus par Erasme. Ils virent aussi le jour à Anvers en un volume *in*-8°, en 1542, à Venise en 1553, *in*-16, à Paris en 1565 et 1583, *in*-16, par les soins de Pistorius; celle de 1583, fut faite chez Nivelle : cet ouvrage fut encore imprimé à Mayence en 1602, *in*-8°, avec les livres *des Offices* de Cicéron, et en 1612, *in*-12, sans les livres de cet orateur; à Paris en 1609, *in*-16, et à Milan la même année *in*-8°. Cette dernière édition contient avec les livres *des Offices* de saint Ambroise, sa lettre aux évêques d'Emilie, sur le jour de la Pâque, avec les notes de Buchérius, et le traité *de la Dignité sacerdotale*, qui passait alors pour être de saint Ambroise.

[Les livres *des Offices* ont paru à Leipsik en 1836, *in*-8° chez Gilbert.

En 1787, on a donné à Dusseldorf, une édition des *Lettres aux Princes*, *in*-12, monument précieux de la dignité et de la fermeté épiscopale.]

François Catini, chanoine de Florence, fit imprimer en italien les livres *des Offices* qu'il avait lui-même traduits; son édition est de l'an 1588, *in*-4°, à Florence. Dès 1560, il traduisit et fit imprimer en la même ville l'*Héxaméron* de ce Père; cette traduction est très rare. Il parut une autre édition *des Offices* en castillan, à Salamanque en 1574, *in*-8°, de la traduction de Diégo Garcias. Nous en avons aussi deux éditions françaises, toutes deux à Paris, l'une 1588, par Jacques Tigeon; l'autre en 1689, par Jean-Baptiste Morvan de Bellegarde, prêtre. La première est *in*-8°, et contient outre les *Offices* de saint Ambroise quatre de ses lettres et son *Discours contre Auxence*. Ces lettres sont les vingt-neuvième, trentième et trente-deuxième dans les anciennes éditions, et les quarantième, dix-huitième, vingt-unième et vingtième dans la nouvelle. La première est à l'empereur Théodose; les deux suivantes à Valentinien, au sujet de l'autel de la Victoire; la quatrième à sa sœur Marcelline. Celles à Valen-

[1] Gesner. in *Biblioth.* pag. 36.

tinien furent imprimées séparément avec la requête de Symmaque, à Paris chez Camusat en 1646, *in*-12, et à Bâle en 1549, chez Froben; mais cette dernière édition est latine, et renferme quelques lettres du Grand-Turc, mises en cette langue par le chevalier Landin. Il y a encore une édition particulière du livre *des Mystères*, faite à Anvers chez Jean Stéelsius en 1534, et ce semble encore à Hanau en 1527, sous le titre d'*Eucharistie*. Enfin le père Joseph Duranty de Bonrecueil, prêtre de l'Oratoire, fit imprimer en français, à Paris, chez Alix en 1729, les œuvres de saint Ambroise *sur la Virginité*, avec des notes, et une dissertation préliminaire *sur les Vierges* qui mérite d'être lue.

[Le même traducteur fit paraître les lettres de saint Ambroise traduites en français sur l'édition des bénédictins, avec des notes historiques et critiques en 1711, 3 vol. *in*-12. On a encore en la même langue, le traité du *Bien de la Mort*, Paris, Simon Vostre, *in*-8°, gothique, sans date, les trois discours intitulés, *les Vierges*, avec la sévère réprimande que fait saint Ambroise à une religieuse qui avait forfait à son honneur, avec des annotations par J. Bertaut, abbé de Notre-Dame-d'Aunay, 1604, *in*-12; trois harangues (dont une de Symmache et deux de saint Ambroise) sur la démolition de l'autel de la Victoire, 1639, *in*-12. Le tome IX de la *Bibliothèque des Pères*, contient en français des fragments considérables des œuvres de saint Ambroise. Les *Chefs-d'œuvres des Pères*, contiennent avec le texte en regard, les *Avantages de la Mort*; les *Invectives contre une vierge consacrée qui s'était laissée corrompre*; les *Devoirs des Ministres sacrés*; dix lettres de saint Ambroise. La traduction de ces ouvrages est de M. Gonet.]

CHAPITRE XVII.

Diodore, évêque de Tarse et confesseur.

[Père grec, mort en l'an 394.]

Diodore, né à Antioche, étudie à Athènes. Ses vertus.

1. Diodore, que l'on qualifie ordinairement de Tarse, du nom de la ville dont il fut évêque, pour le distinguer d'un autre Diodore qui vivait en même temps et qui remplit le siége de Tyr, naquit à [1] Antioche dans les commencements du quatrième siècle de l'Église, d'une [2] famille illustre. Il étudia les belles lettres à [3] Athènes, et y fit de grands progrès; car c'était un esprit [4] appliqué, qui aimait le travail et l'étude. De retour à Antioche, il se mit sous [5] la conduite du bienheureux évêque de Tarse, s'occupant comme les ascètes, des travaux [6] de la piété, vivant dans la pauvreté et dans la pénitence la plus rigoureuse, toujours appliqué à la prière, ou à la défense de la vérité, et même à la prédication de la parole divine, autant que son état de laïque le lui permettait. N'ayant [7] plus sur la terre ni maison, ni table, ni lit, ni quoi que ce fût de propre, il se contentait de la nourriture qu'il recevait de ses amis; mais ses mortifications lui attirèrent une faiblesse d'estomac qui lui causait de grandes douleurs.

Il soutien la foi contre Léonce d'Antioche en 348.

2. Les eusébiens ayant été contraints en 348, de déposer Etienne d'Antioche, mirent à sa place l'eunuque Léonce, aussi méchant que lui. C'était un homme livré à la faction d'Arius depuis le commencement, qui en avait conservé sans aucune altération les maximes les plus détestables, et dont les mœurs étaient très corrompues. Saint Eustathe d'Antioche qui connaissait son impiété, n'avait jamais voulu l'admettre dans son clergé. Mais après que ce saint confesseur eut été banni en 330, les ariens l'y reçurent et l'élevèrent en-

[1] Hieronym, in *Catalogo*, cap. 119.
[2] Theodoret, lib. IV, cap. 22.
[3] Facundus lib. IV, cap. 2.
[4] Photius, cod. 223, pag. 661.
[5] Basil, *Epist.* 244. pag. 378.
[6] Theodoret, lib. IV, cap. 22.
[7] Facundus, lib. IV, cap. 2.

fin à l'épiscopat de cette ville. Comme il y avait un grand nombre de catholiques qui obéissaient aux évêques ariens, il [1] arrivait que dans les assemblées, lorsqu'il fallait chanter la doxologie, les catholiques disaient : *Gloire au Père, et au Fils et au Saint-Esprit*; et les autres : *Gloire au Père, par le Fils dans le Saint-Esprit* ; ce qui marquait moins l'égalité des trois Personnes. Léonce embarassé par cette contrariété, et n'osant se déclarer contre les catholiques, parce qu'ils étaient en trop grand nombre, passait [2] ce verset, et on ne lui entendait jamais dire que ces derniers mots : *Dans les siècles des siècles*. Diodore et Flavien, quoiqu'ils ne fussent encore que laïques, prirent en cette occasion la défense des dogmes apostoliques, animant jour et nuit tout le monde à la piété, et excitant les fidèles par leur exemple à chanter ce verset comme l'Eglise a toujours continué depuis : *Gloire soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit*. Ce furent eux aussi, selon Théodoret, qui apprirent les premiers à chanter les Psaumes de David à deux chœurs. Ils avaient encore la coutume d'assembler les fidèles aux tombeaux des Martyrs, et d'y passer toute la nuit à chanter des hymnes et les louanges de Dieu. Léonce qui n'osait les empêcher, à cause de l'amour que le peuple avait pour eux, les pria de tenir ces assemblées dans les églises, à quoi ils obéirent volontiers, connaissant la mauvaise intention de cet évêque. En 350, ils lui demandèrent la déposition d'Aëtius, menaçant Léonce s'il retenait dans le clergé un homme aussi impie qu'Aëtius, de le séparer de la communion et d'aller porter leurs plaintes contre lui à l'empereur Constantius. Léonce céda à leurs menaces et déposa Aëtius du diaconat. Ils eurent aussi beaucoup de part à l'élection de saint Mélèce, qui en 361, fut mis sur le siége d'Antioche. Ils demeurèrent unis de communion avec lui, lors même qu'on l'eut déposé pour mettre Euzoïus à sa place, et ils se séparèrent entièrement des ariens.

Il défend la religion contre les païens.

3. Diodore prit encore la défense de la religion chrétienne contre les païens, et les combattit avec tant [3] d'esprit et de succès, qu'il mérita les injures de Julien l'*Apostat*. Ce prince dans une de ses lettres qui est adressée [4] à l'hérésiarque Photin, appelle Diodore un magicien de Nazaréen, un sophiste raffiné de la religion champêtre des chrétiens, qui avait armé sa misérable langue contre les dieux du paganisme, qui avait employé contre eux les sciences qu'Athènes lui avait apprises, et qui s'était malheureusement rempli de toute la science des pêcheurs, sans avoir pris aucune teinture des mystères des païens. Il attribue à la vengeance de ses dieux la mauvaise santé de Diodore, qui n'était qu'un effet de sa vie sainte et pénitente.

Il prend soin de l'Eglise d'Antioche, en 371, 372.

4. L'histoire ne nous apprend pas en quel temps Diodore fut élevé à la prêtrise ; mais il est certain qu'il était prêtre en 371, lorsque saint Mélèce banni d'Antioche pour la troisième fois, laissa cette Eglise sans pilote et comme exposée à un naufrage évident sous la persécution de Valens. Diodore et Flavien, tous deux prêtres de cette Eglise, dit [5] Théodoret, firent sous Valens ce qu'ils avaient fait sous Constantius n'étant encore que laïques; et fendant [6] comme deux rochers, les flots de la persécution avec une constance inébranlable, ils en rompirent l'impétuosité et la violence. Ils prirent soin de gouverner le troupeau ; et en même temps qu'ils s'opposaient aux loups par une conduite également sage et généreuse, ils donnaient aux brebis la nourriture spirituelle qui leur était nécessaire. Flavien était le maître dans cette lice où l'on combattait pour la foi, et il appliquait Diodore au combat où il réussissait le mieux, lui fournissait des raisons et des passages de l'Ecriture contre les blasphèmes d'Arius ; ce qui n'empêchait pas qu'il ne parlât lui-même contre les ariens, soit en particulier, soit en public, rompant avec une facilité admirable leurs raisonnements captieux, et faisant voir que leurs objections ressemblaient à des toiles d'araignées. Diodore, comme le remarque saint Chrysostôme [7] enseigna alors la vérité à toute la ville d'Antioche au-delà de la rivière d'Oronte où elle s'était rassemblée, Valens ayant ôté aux catholiques les églises qui étaient dans l'intérieur de la ville. C'est là que Diodore, à la tête des fidèles, soutenait [8] comme une tour et brisait comme un

[1] Sosom. lib. III, cap. 20.
[2] Theodoret, lib. II, cap. 19.
[3] Facundus, lib. IV, cap. 2.
[4] Ibidem.
[5] Theodoret, *vit. Patr.* cap. 2.
[6] Ide , lib. II, *hist.* cap. 19, et lib. IV, cap 22.
[7] Chrysost. *de Diodoro*, tom. III, oper. pag. 750 novæ edition.
[8] Facund. lib. IV, cap. 2.

rocher les efforts des hérétiques et tous les flots de la persécution, faisant jouir par sa constance tout le corps de l'Eglise d'un calme assuré et d'un repos tranquille au milieu de la tempête. Il apprenait[1] au peuple suivant les maximes de David, de saint Paul et de Jésus-Christ même, qu'il faut chanter les louanges du Seigneur en tout temps et en tout lieu, dans les champs et sur les montagnes, dans la ville et dans les faubourgs, dans les maisons et dans les places publiques. Quand les ariens eurent chassé les catholiques du bord du fleuve, Diodore les conduisit à la place d'armes, où il continua à les nourrir[2] des herbes spirituelles de la divine parole.

Il est chassé d'Antioche en 372.

5. Son zèle[3] pour la vraie foi, et la force avec laquelle il en prenait la défense devenant insupportable aux ariens, ils le chassèrent lui-même : mais il revint plusieurs fois; et quelques efforts que fissent ces hérétiques pour lui ôter la vie, Dieu le délivra de leurs mains. C'est sans doute autant à cause des persécutions qu'il eut à souffrir de la part des ariens, que de l'austérité de sa vie, que saint[4] Chrysostôme l'appelle un martyr vivant. Diodore chassé d'Antioche se retira auprès de saint Mélèce banni en Arménie. Il y était lorsque saint Basile y vint en 372, et il fut témoin[5] de ce qui se passa entre ces deux saints évêques pour la pacification des Eglises d'Arménie. Saint Basile qui jusque là avait aimé Diodore comme[6] disciple du bienheureux Sylvain, le chérit et l'estima davantage depuis qu'il l'eût connu par lui-même et remarqué la[7] grâce de la parole dont Dieu l'avait enrichi, et dont beaucoup de ceux qui l'entendaient tiraient un grand profit pour leur âme. Il lia avec lui une union très-étroite, et comme ses calomniateurs lui en firent des reproches, on ne sait pour quel sujet, le saint Docteur se contenta de répondre[8] qu'il aimait Diodore parce qu'il le méritait. C'étaient ceux du[9] parti d'Eustathe de Sébaste qui faisaient ce reproche à saint Basile, fâchés apparemment que Diodore lui eût été favorable[10] dans son différend avec cet évêque de Sébaste, quelques années auparavant. On supposa même vers l'an 373, une lettre à Diodore, dans laquelle on lui faisait approuver et autoriser la passion d'un homme qui voulait épouser sa belle-sœur. Cette lettre n'était point adressée à saint Basile; mais comme elle vint jusqu'à lui, il en écrivit une à Diodore pour savoir de lui s'il était auteur de celle qui courait sous son nom. Il lui témoigne qu'il ne[11] peut se le persuader, cette lettre n'étant digne que d'un imposteur qui voulait se faire honneur du nom de Diodore pour justifier un inceste. Diodore désavoua sans doute cette lettre, puisque dans la suite il fut toujours très uni avec saint Basile.

Il est élevé à l'épiscopat en 378 ou 379.

6. Diodore n'était encore que prêtre en 376, comme on le voit par la lettre[12] de saint Basile à Patrophile évêque d'Egée, écrite en cette année là; ainsi toutes les lettres qui le qualifient évêque avant ce temps, ou sont supposées, ou doivent être regardées comme s'adressant à Diodore de Tyr. Celui dont nous parlons ne fut, selon Théodoret[13], élevé sur le siége de Tarse qu'après la persécution de Valens, c'est-à-dire, à la fin de l'an 378, au plus tôt. Ce fut saint[14] Mélèce qui l'établit évêque de cette ville, pour être le chef et[15] métropolitain de toute la Cilicie. Son épiscopat se rencontra sous le règne de l'empereur Théodose, qui fut un règne de paix pour l'Eglise; et c'est apparemment parce que Diodore eut moins d'occasion d'y faire éclater son zèle pour la défense de la foi, que saint[16] Jérôme a dit de lui, qu'il avait été moins illustre étant évêque que lorsqu'il était prêtre, ayant eu pendant qu'il était prêtre à Antioche beaucoup de combats à soutenir contre les ennemis de la vérité.

Il assiste aux conciles d'Antioche et de Constantinople.

7. Diodore fut un des cent quarante-six évêques qui en l'an 379, assistèrent au concile d'Antioche, dans le dessein, ce semble, de rendre la paix à l'Eglise de cette ville. Deux ans après, c'est-à-dire en 387, il se trouva à celui de Constantinople, où il fut établi[17] avec saint Pélage de Laodicée comme le cen-

[1] Theodoret, *vit. Patr.* cap. 8.
[2] Theodoret, *vit. Patr.* lib. IV, cap. 22.
[3] Chrysostom, *de Diodoro*, *ubi sup.* pag. 749.
[4] Ibid, pag. 750.
[5] Basil, *Epist.* 99, pag. 194.
[6] Idem, *Epist.* 244, pag. 378.
[7] Ibidem.
[8] Ibidem.
[9] Ibidem.
[10] Idem, *Epist.* 99, pag. 194.
[11] Voyez tome IV, pag. 270, et Basil. *Epist.* 160, pag. 249.
[12] Basil. *Epist.* 244, pag. 378.
[13] Theodoret, lib, V, cap. 4.
[14] Idem, ibid, cap. 1, et Facundus, lib. III, cap. 5. pag. 339.
[15] Ibidem.
[16] Hieronyn. in *Catal.* cap. 119.
[17] Tom II, *Concil.* pag. 956.

tre de la religion catholique dans tout le diocèse d'Orient. Là [1] il prit part avec les deux Grégoires, à l'ordination de Nectaire de Constantinople. Sosomène qui l'en [2] fait la cause principale, lui attribue [3] avec Acace de Bérée l'élection de Flavien d'Antioche.

Disciples de Diodore

8. Pendant le séjour de Diodore en cette ville, il y [4] avait eu soin des principales écoles de piété. Les plus célèbres de ses disciples furent saint Chrysostôme, Théodore de Mopsueste, et Maxime évêque de Séleucie en Isaurie. Saint Chrysostôme l'appelle son père, dans un discours [5] qu'il prononça à sa louange, et il s'y glorifie d'être aimé de lui comme son fils. Diodore était présent à ce discours, et il avait fait lui-même l'éloge de saint Chrysostôme quelques jours auparavant. C'était en 386, au plus tôt, puisque saint Chrysostôme était déjà prêtre, et qu'il ne l'a été qu'en cette année là.

Mort de Diodore, en 394.

9. Saint Jérôme parlant [6] de Diodore dans son Catalogue des hommes illustres en 392, ne dit point qu'il vécût encore, comme il le dit ordinairement des écrivains qu'il savait être en vie lorsqu'il travaillait à cet ouvrage. D'où l'on peut conclure que Diodore était mort avant ce temps là ; du moins il ne vivait plus en 394, puisque dans un concile tenu à Contantinople en cette année là, Phalère est nommé évêque de Tarse.

Eloges de Diodore.

10. Facundus dit que Diodore mourut en un âge avancé, dans la paix de l'Eglise et comblé d'une gloire, qui l'ayant toujours accompagné durant sa vie, l'a suivi jusqu'après sa mort. D'autres l'ont appelé un excellent défenseur de la vraie foi, pour laquelle il avait souvent combattu et triomphé ; et ils ont dit de lui, qu'ayant tiré sa doctrine des sources de la science divine, il avait servi lui-même de canal au Saint-Esprit pour la répandre sur les autres. Ils l'ont aussi appelé le grand et très-sacré Diodore, le fort athlète de la piété, la colonne et le défenseur de la vérité, et le présentent comme une des plus éclatantes lumières de l'Eglise [7].

Ses écrits contre le destin. Aput Phot. cod. 223 pag. 662 et seq.

11. Il avait composé un grand nombre d'écrits dont il ne nous reste que quelques fragments. Les plus considérables sont tirés d'un ouvrage qu'il avait écrit *contre le Destin*, dans lequel il combattait ceux qui en étaient partisans, les astronomes, les astrologues et divers hérétiques, entre autres Bardesanes. Cet ouvrage était divisé en huit livres, et composé de cinquante-trois chapitres. Dans le premier et second livre il attaquait l'opinion de ceux qui croyaient que le monde n'avait point eu de commencement. Il prouvait le contraire tant par les différentes vicissitudes auxquelles l'homme est sujet de sa nature, que parce que les éléments dont le monde est composé, le feu, l'eau, la terre, l'air, ont eu un commencement, parce qu'ils sont sujets à la corruption, et qu'ils ont besoin les uns des autres pour subsister. Il demande à ceux qui en attribuaient la production au destin, quel astre avait formé la terre, de qui était l'air, et ainsi des autres éléments. « S'ils conviennent, ajoute-t-il, que les éléments sont créés de Dieu, qu'est-il besoin de leur destin ? Dieu qui par sa bonté a donné l'être aux créatures, les gouverne par sa providence. » Dans le troisième livre il combattait les astronomes, qui donnaient au ciel une figure ronde ; mais les raisonnements qu'il faisait contre eux avaient peu de force, et il ne combattait leur sentiment que dans une supposition qui n'était pas fondée, savoir qu'en admettant que le ciel était en forme de globe, il s'ensuivait qu'on devait aussi admettre le destin. Le reste de ce livre traitait des étoiles. Diodore y disait que les astrologues avaient divisé la terre en douze parties égales, à cause des douze signes du zodiaque, prétendant que chacun de ces signes était placé au-dessus de la partie du monde qui lui était destinée dans ce partage. Système qu'il prouve être insoutenable, parce que le ciel étant, selon les mêmes astrologues, dans un mouvement continuel et conséquemment les signes du zodiaque, il ne se pouvait faire qu'ils répondissent toujours au même endroit de la terre qu'il suppose immobile. Il ajoute que ce partage est même inutile, puisque plusieurs contrées étant inhabitables, ou à cause de la trop grande chaleur ou à cause du trop grand froid, c'est en vain qu'on y aurait fixé quelque signe du zodiaque.

Il disait dans le quatrième livre que le

[1] Facundus, lib. VIII, cap. 5, pag. 339.
[2] Sosomen, lib. VII, cap. 8.
[3] Ibid, cap. 11.
[4] Theodoret, lib. V, cap. 27.
[5] Chrysostom, *de Diodor*, pag. 748.
[6] Hieronym, in *Catalogo*, cap. 119.
[7] Vide Fabric. *Biblioth. Græca*, ed. Harles, t. IX, pag. 277, et Leo Allatius, Diatriba de Theodoris, num. LXVI. Apud Aug. Maï, *Biblioth. nov. Patrum*, tom. VI, pag. 137. (*L'éditeur.*)

destin n'avait aucune part à la différence des climats. Si les uns sont plus chauds, les autres plus froids, cela ne vient que de ce que ceux-ci sont plus éloignés du soleil, et les autres plus proches. Il faut juger de même de la différence qui se trouve entre certains pays, dont les uns sont arrosés de fleuves, de rivières et de fontaines, et les autres sont d'une aridité continuelle; on ne doit nullement l'attribuer au destin, mais à la situation des lieux ; car il est naturel que les plaines qui se trouvent aux pieds des montagnes reçoivent les eaux qui en découlent par différents canaux, et que celles qui en sont extrêmement éloignées et qui ont beaucoup d'étendue, soient sèches ou n'ayant que très peu d'eau, qui n'est même ni si vive, ni si limpide que celle qui vient des montagnes. Diodore raisonnait de même sur différents effets de la nature; sur les eaux chaudes; sur les montagnes qui jettent continuellement du feu; sur la variété des métaux, des animaux, des saisons, des plantes; effets qui ne peuvent, dit-il, être produits par aucun des signes du Zodiaque, puisque si cela était, ils en produiraient de semblables partout où le mouvement continuel des cieux les porte. Il continuait à traiter la même matière dans le cinquième livre, et insistait particulièrement sur les différentes passions de l'homme, dont on ne voit rien de semblable dans un animal né à la même heure et sous un même signe du Zodiaque. Dans le sixième, il demande aux astrologues pourquoi ils osent attribuer au destin la naissance des hommes, puisqu'aucun ne naît par le mariage; pourquoi, s'il les a formés dès le commencement, il ne les a pas formés parfaits dans toutes sortes d'arts, en sorte, qu'ils eussent su tout d'un coup tous les arts mécaniques et libéraux, sans être obligés à les apprendre avec beaucoup de travail et de temps; et pourquoi encore les hommes contents des arts qui ont été inventés avant eux, n'en inventent pas de nouveaux? Pour lui, il en donne [1] une raison, qui est que ceux qui ont vécu avant nous ayant trouvé avec beaucoup de travail, et surtout avec le secours de Dieu et par l'intelligence qu'il leur avait donnée, les moyens de pourvoir aux besoins de la vie, on s'est borné là sans se consumer à faire de nouvelles recherches qui étaient inutiles. La différence entre les lois, les usages, les mœurs, les religions des divers peuples du monde, l'attachement inviolable des Juifs à la loi de la circoncision et aux autres préceptes qu'ils ont reçus de Moïse; la rapidité avec laquelle l'Evangile s'est répandu dans tout l'univers, fournissent encore à Diodore une preuve que l'homme agit par son choix et non par la nécessité du destin. Il remarque que de son temps la religion chrétienne était la seule qui fût autorisée, qu'on ne contraignait plus personne à adorer les idoles, et que toutes les nations de l'univers, qu'il fait monter à trois cents ou environ, obéissaient aux empereurs romains.

Les astrologues avaient coutume de faire cette question : D'où viennent les maux sinon du destin? Diodore répond dans le septième livre, que les maux venaient de nous-mêmes et de Dieu, qui, pour nous empêcher de continuer à faire le mal, nous punit et avec raison, parce qu'il dépend de nous de n'en point faire, Dieu n'y nécessitant personne, mais laissant à chacun la liberté d'agir. Une autre preuve que Diodore apporte contre le destin, c'est qu'en l'admettant, on ôte aux bons l'espérance de la récompense, et aux méchants la crainte de la peine; car ce qu'on fait par la nécessité du destin ne mérite ni blâme ni louange.

Dans le huitième livre, Diodore soutenait qu'il y a deux cieux, celui que nous voyons de nos yeux, et un autre qui est au-dessus; que celui-là n'est point de forme ronde, mais en manière de voûte : ce qu'il appuyait de divers passages de l'Ecriture. Il y traitait aussi du cours du soleil, de l'inégalité des jours et de beaucoup d'autres choses, qui marquaient, dit Photius, un homme de piété, mais qui ne faisait pas toujours une application juste des passages de l'Ecriture. Enfin, il y réfutait l'hérétique Bardesanes qui tout en avouant que l'âme n'était pas sujette aux lois du destin y soumettait le corps; il montrait qu'il y avait là contradiction, car ces deux parties de l'homme sont si étroitement unies, que l'une ne peut agir ni être mue sans l'autre.

Diodore, que Photius appelle toujours Théodore dans les extraits qu'il rapporte de ses

[1] *Manifestum certe datam a Deo hominibus intelligendi vim, post inventa cum tempore et labore ac potissimum cum cœlesti auxilio ea quæ ad vitam tuendam erant utilia, jam constitisse, neque ultra quidquam frustra comminiscendi novis allaborare.* Diodor. *apud* Phot. cod. 223, pag. 690.

livres contre le destin, comptait lorsqu'il les écrivait, quatre [1] cents ans depuis l'établissement de la religion chrétienne; ce qui pris à la lettre, prouverait qu'il a vécu au delà de 394. Mais on sait que ces façons de compter ne doivent pas se prendre à la rigueur. On [2] dit que ces huit livres sont encore tout entiers aujourd'hui en langue syriaque. Le lecteur Théodore [3] les avait vus en grec.

Écrit de Diodore contre les païens.

12. Après les injures dont Julien [4] l'Apostat chargeait Diodore dans une de ses lettres, et les reproches qu'il lui faisait d'avoir employé contre les dieux, les sciences qu'Athènes lui avait apprises, on ne peut guères douter qu'il n'ait combattu par écrit la religion des païens, et ce qui le confirme, c'est que le lecteur Théodore cite [5] de lui un livre contre Platon, intitulé: *De Dieu et des Dieux*. Il en avait écrit un autre qui avait pour titre: *De l'Ame, contre les diverses opinions des Hérétiques.*

Écrit contre Photin et quelques hérétiques.

13. Théodoret qui l'appelle le [6] divin Diodore, parle de ses quatre livres contre Photin et Sabellius qui confondaient les trois Personnes de la Trinité en une, et dit qu'il prouvait que Jésus-Christ, Dieu avant tous les siècles, s'était fait homme dans les derniers temps, pour procurer le salut aux hommes. Diodore avait composé deux autres livres contre les hérétiques. Saint Basile à qui il les envoya, en loua beaucoup le second, et voulut en avoir copie, l'estimant [7] plus que le premier, non-seulement parce qu'il n'était pas si long, mais surtout parce qu'il était judicieux dans les objections et dans les réponses, plein de sens et de pensées, simple et sans affectation dans les termes, ce qui convient tout-à-fait, dit-il, au dessein que doit avoir un chrétien, qui est d'écrire pour l'utilité des autres et non pour faire montre de son savoir. Le premier était en forme de dialogue, trop étendu et trop fleuri, chargé de sentences et de figures, coupé par de fréquentes digressions pour louer les uns et blâmer les autres; ce qui interrompait l'attention du lecteur et le mettait comme hors d'état de suivre les raisonnements de l'auteur. Saint Basile qui aimait Diodore et qui lui trouvait du talent pour écrire, lui fit remarquer tous les défauts de ce livre, défauts qui regardaient non le fond des choses, mais la manière dont elles étaient présentées, et lui prescrivit les règles qu'il devait suivre en écrivant un dialogue. « Vous savez, lui dit-il, qu'entre les philosophes profanes qui ont écrit des dialogues, Aristote et Théophraste entrent d'abord en matière, parce qu'ils n'ont pas la fertilité ni les agréments de Platon, qui débite d'abord ses dogmes d'un style fécond, et qui raille ensuite d'un style comique les personnes qu'il fait parler. Il condamne l'audace et la témerité dans Thrasymaque; la lâcheté et les sentiments trop bas dans Ippias; l'orgueil et le faste daus Protagore. Lorsqu'il introduit dans ses dialogues des personnes vagues, il se sert d'intermédes pour donner plus de facilité aux lecteurs; les personnes ne sont rien au sujet: c'est la méthode qu'il a observée. Voilà pourquoi, nous qui ne devons point écrire par variété, et qui ne songeons qu'à l'utilité et à l'instruction de nos frères, si nous introduisons quelque personnage décrié par son opiniâtreté, s'il est à propos de mêler au discours quelque chose de ses mœurs, on peut s'écarter un peu de sa matière, pour faire la leçon à des hommes de tempérament. Si l'on introduit des personnages vagues, ces disputes personnelles interrompent le fil du discours et ne sont bonnes à rien. Je vous écris avec cette franchise, continue Saint Basile, pour vous montrer que vos écrits ne sont pas tombés entre les mains d'un flatteur: vous les avez communiqués à un frère qui vous chérit; je ne dis point cela pour faire la critique de ce que vous avez déjà écrit, mais afin que vous preniez mieux vos mesures et vos précautions à l'avenir. Un homme qui a une si grande facilité d'écrire et qui écrit avec tant de soins, ne se lassera pas de le faire parce qu'il ne manquera jamais de sujet. »

Autres écrits de Diodore sur divers sujets.

14. Le lecteur Théodore attribue aussi [8] à Diodore de Tharse une chronique, où il prétendait corriger les fautes de celle d'Eusèbe de Césarée; un écrit contre les ariens, où il faisait voir qu'il n'y a qu'un seul Dieu en trois

[1] *Quin et nostrum genus, Christianorum inquam, quadragentis abhinc annis duorum subito orbem qua patet occupavit, a sua gente qualibet ritibus abducta atque ad ducendum ex pietatis præscripto vitam translata. Apud* Phot. cod. 223, pag. 691.

[2] Fabricius, tom. VIII, *Bibtioth. græcæ*, pag. 358, [Ebedjésu l'affirme.]

[3] *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

[4] *Apud* Facundum, lib. IV, cap. 2, pag. 163. 164.

[5] *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

[6] Theodoret, lib. II, *Hæretic. fabul.* cap. 11, pag. 224.

[7] Basil. *Epist.* 135, *ad Diodor.* pag. 226.

[8] *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

Personnes ; un autre contre les Melchisédeciens ; un contre les Juifs, que les Syriens [1] ont encore aujourd'hui en leur langue, avec celui de l'unité de Dieu en trois Personnes ; un sur la résurrection des morts ; un sur l'âme et sur les diverses opinions qu'on en a formées ; des chapitres adressés à Gratien, dont on ne sait pas le sujet. Facundus [2] rapporte un rescrit des empereurs Gratien, Valentinien et Théodose, à Auxone proconsul d'Asie, par lequel ils permettent à ceux-là seuls d'avoir des Eglises qui communiquent avec Nectaire de Constantinople, Timothée d'Alexandrie, Pélage de Laodicée, et Diodore de Tharse. Cet Evêque avait encore composé beaucoup d'écrits: un de la [3] sphère des cinq zones et du mouvement contraire des astres; un autre de la sphère d'Hipparque de Bithynie ; un de la Providence, qu'on croit être le même que les Syriens ont sous son nom, intitulé: *Des Politiques* ; un de la nature et de la matière ; un de Dieu, et des égarements des païens sur la matière: un dans lequel Diodore montrait que les natures invisibles ne sont point formées des éléments, mais tirées avec eux du néant: un contre le philosophe Euphrone, par demandes et par réponses ; un contre Aristote sur le corps céleste, et comment on peut dire que le soleil est chaud ; un contre ceux qui disent que le ciel est un animal; un autre intitulé: *Comment le Créateur a toujours été, quoique ses ouvrages ne soient pas éternels* ; un qui avait pour titre: *Comment Dieu étant éternel, veut et ne veut pas* ; un *Des Animaux et des sacrifices,* contre l'opinion de Porphyre ; un contre les manichéens, divisé en vingt-cinq livres. Il en est parlé dans [4] Photius ; et [5] Théodoret met Diodore au nombre de ceux qui ont écrit contre cette secte. Photius [6] cite aussi de lui divers arguments sur la divinité du Saint-Esprit, apparemment contre les macédoniens, témoignant qu'il les avait trouvés dans un même volume avec le livre de Gélase de Césarée contre les eunomiens. On voit [7] par la lettre de Domnus d'Antioche et de son Concile à l'empereur Théodose, que Diodore avait combattu de vive voix l'impiété d'Apollinaire ; et on lui [8] attribue encore un écrit contre cet hérésiarque et ceux de sa secte, intitulé: *Contre les Sunousiastes*, c'est-à-dire, contre ceux qui confondaient les deux natures de Jésus-Christ en une : d'autres en font auteur Théodore de Mopsueste. Léonce de [9] Bysance rapporte quelques passages du premier livre de cet ouvrage, ce qui fait voir qu'il était divisé en plusieurs livres. Il [10] dit encore que Diodore et Théodore de Mopsueste, ont combattu les ariens et Macédonius. On cite [11] aussi de Diodore un écrit contre un certain Contentieux ; et beaucoup d'autres ouvrages dont on ne marque point le sujet, et qui furent, dit-on, brûlés par les ariens.

Commentaires de Diodore sur l'Ecriture sainte.

15. Il en avait composé un grand nombre sur l'Ecriture sainte, s'appliquant [12] comme Eusèbe d'Ephèse, à en rendre le sens litteral, sans s'arrêter à l'allégorique. Suidas [13] lui attribue des commentaires sur tout l'Ancien Testament, et marque en particulier, après Théodore le lecteur, des Commentaires sur le Pentateuque ; sur les Psaumes ; sur les quatre livres des Rois ; sur les endroits difficiles des Paralipomènes ; sur les Proverbes ; avec une dissertation sur la différence du sens mystique d'avec l'allégorique ; sur l'Ecclésiaste; sur le Cantique des Cantiques ; sur les Prophètes ; sur les quatre Evangiles ; sur les Actes des Apôtres ; et sur la première Epître de Saint Jean. Saint Jérôme [14] y ajoute des Commentaires sur Saint Paul, dont Suidas ne parle point. Ce Père cite [15] un endroit du Commentaire sur la première Epître aux Corinthiens, chapitre quinze, où il est parlé du changement qui arrivera aux morts lors de la résurrection générale; et un [16] autre sur le chapitre quatre de la première aux Thessaloniciens, où Saint Paul dit : *Nous qui vivons et serons réservés pour l'avènement de Jésus-Christ.* Cramer dans la *Chaîne des Pères* t. III

[1] Fabricius, tom. VIII, *Biblioth. græcæ,* pag. 358, d'après Ebediésu.

[2] Facundus, lib. IV, cap. 2, pag. 162.

[3] *Apud* Suidam, *in verbo* Diodorus.

[4] Photius, cod. 85. pag. 204.

[5] Theodoret, *Hæretic. Fabul.* cap. 26, pag. 215.

[6] Photius, cod. 102. pag. 276.

[7] Facundus, lib. VIII, cap. 5, pag. 339.

[8] Garnerius, *notis ad Marium Mercator,* tom. II, pag. 317, et 318.

[9] Leont. Bysant. lib. III, *cont. Nestor. et Eutych.* tom IX., *Biblioth. Patr.* pag. 704, [et dans Maï, Spicileg. Rom. tom. I, pag. 87 de la 2e partie, et dans Pat. grecque de M. Migne, tom. XXXIII, col. 1559, et seq.]

[10] Idem, *de Fectis,* pag. 448.

[11] Fabricius, tom. VIII, *Biblioth. græcæ,* pag. 362.

[12] Hieronym. *in Catal.* cap 119.

[13] Suidas, *in verbo* Diodorus.

[14] Hieronym. *in Catal.* cap. 119.

[15] Idem, *Epist. ad Minervium,* tom. IV, pag. 211.

[16] Hieronym. Ibid, p. 216, et Gennad, *De Dogmati* cap. 8.

a de nombreux fragments du *Commentaire* de Diodore *sur l'Épître aux Romains*. Mais saint Jérôme [1] remarque que Diodore, dans ses Commentaires sur saint Paul, n'expliquait pas tout le texte de suite, qu'il en passait une partie sans l'expliquer, et que ses annotations sur tout le reste étaient fort courtes. On trouve dans les Chaînes des Pères Grecs plusieurs fragments des Commentaires de Diodore; mais souvent on y cite sous son nom ce qui est de Théodore de Mopsueste. Les nestoriens [2] croyant trouver dans les écrits de ces deux auteurs de quoi s'autoriser dans leurs erreurs, en firent traduire une partie en syriaque, en arménien et en persan. [La *Patrologie grecque* de M. Migne, tome XXXIII, contient des fragments des commentaires de Diodore sur la Genèse, chap. I, II, III, V, VI, VIII, IX, XI, XII, XVII, XXI, XXII, XXIV, XXV, XXVII, XXXII, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XLIII, XLIV ; sur l'Exode, chap. I, III, IV, VI, XX, XXI, XXXI, XXXII ; sur le Deutéronome, chap. I, XXXIII ; sur le livre des Juges, chap. XV, sur le livre I des Rois, chap. III et IX. Ces fragments, qui s'étendent seulement sur quelques versets, avaient été publiés pour la première fois par Nicéphore dans sa Chaîne des Pères sur l'Octateuque et les livres des Rois, 2 vol. in-fol. en grec, Leipsik 1772. Le Père Pitra a donné vingt-trois fragments nouveaux sur l'Exode d'après Victor de Capoue, en latin seulement. Le cardinal Maï a publié dans le tome VI de la *Bibliothèque nouvelle*, pag. 248, des fragments des Commentaires sur les Psaumes à partir du psaume LI au psaume LXXIVe. Ils sont extraits d'une Chaîne du Vatican, et le nom de Diodore s'y trouve à chaque instant. M. Migne a reproduit ces fragments.]

16. Dans un voyage qu'il fit à Antioche après l'année 386, Diodore étant monté en chaire, quoique malade, pour instruire le peuple, commença son discours par l'éloge de saint Chrysostôme présent, et qui n'était encore que prêtre de cette Église: il le compara avec saint Jean-Baptiste [3], l'appela la voix de l'Église, la verge de Moïse, et lui donna beaucoup d'autres noms qui lui faisaient honneur. Quelques jours après, saint Chrysostôme, dont la modestie avait beaucoup souffert dans cet éloge, en fit un magnifique de Diodore, à la fin duquel il témoigne [4] que Diodore devait parler le même jour après lui. Nous n'avons plus ces deux discours de Diodore, ni aucun de ceux qu'il fit étant prêtre d'Antioche et évêque de Tarse. Il est parlé dans Facundus d'une lettre de saint [5] Épiphane à Diodore, et d'une autre de Timothée [6] d'Alexandrie au même Diodore; mais on croit qu'elles étaient adressées toutes deux à Diodore, évêque de Tyr.

Liturgie sous le nom de Diodore.

17. Les Orientaux ont une liturgie qui porte le nom de Diodore, et qui est en usage dans les Églises des maronites. Elle se trouve traduite en latin dans le Recueil des Liturgies orientales par M. l'abbé Renaudot.

Jugement des écrits de Diodore.

18. Aucun des écrits dont nous venons de parler n'étant venu jusqu'à nous, nous ne pouvons juger par nous-mêmes ni de leur style, ni du génie de leur auteur, moins encore de ses sentiments; et il faut nous rapporter sur tous ces points à ceux qui les avaient lus. Ils comparent [7] les discours de Diodore à un fleuve d'une eau claire et très-pure ; ils disent [8] que sa langue était comme un ruisseau de lait et de miel ; que ses paroles étaient pleines de douceur et d'agréments ; que ses pensées vives et pressantes renversaient, comme les trompettes de Josué, tout ce que les hérétiques pouvaient opposer de plus fort ; que ses expressions [9] étaient pures et bien choisies, et que si quelques-uns

[1] Idem. ubi supra, pag. 211.

[2] Liberat., cap. 10 *Breviarii*, tom. V *Concil.*, pag. 752.

[3] Chrysost., *in Diodoro*, pag. 747.

[4] Chrysostom. *in Diodoro*, pag. 749.

[5] Facundus, lib. IV, cap. 2, pag. 158.

[6] Ibid, pag. 151.

[7] *At sapientissimus quidem fortissimusque Diodorus, quasi fluvius quidam limpidus et ingens suos quidem irrigabat, adversariorum blasphemias observabat* Theodoret., lib IV, cap 22.

[8] *Hoc itaque de illa lingua dicendum : lingua fluens lacte et melle. Ut igitur et lacte fruamur et melle satiemur, hic finita nostra oratione lyram et tubam audiamus. Cum enim verborum suavitatem considero, lyram ejus vocem Apollo : ubi autem vim cogitationum bellicam quamdam tubam voco quelem habebant Judæi cum Hierecuntis muros dejacerunt. Quemadmodum enim tunc tubarum sonus igne vehementius in lapides incidens omnia consumebat et labefactabat, sic et ejus vox nunc non minus quam tuba illa in hæreticorum munitiones indicens, ratiocinia destruit et omnem altitudinem quæ se extollit adversus scientiam Dei.* Chrysost., *de Diodoro*, pag. 749.

[9] *Est autem in loquendo purus atque distinctus.* Phot., *Cod.* 223, pag. 703. *Verum in argumentis etsi quæ tam recte satis ac dextere adhibet, dum fati laudatores oppugnat, alias tamen neque satis clare, neque satis accurate adversariorum dogma prosecutus ea oppugnare aggreditur, quæ speciem dogmatis duntaxat præ se ferant.... Quanquam bene sentiens arbiter non ob id quod minus feliciter alicubi hanc rem agat*

de ses raisonnements n'étaient pas tout-à-fait justes, cela ne lui pouvait faire du tort, à cause de la force et de la solidité des autres. Il s'était [1] d'abord fait un style extrêmement fleuri et abondant en paroles, plein de figures et d'ornements, mêlé de plusieurs digressions : mais il le corrigea sur l'avis des plus grands maîtres, entre autres de saint Basile, et se forma un style plus populaire, ce qui fait croire à saint Jérôme [2] qu'il manquait d'éloquence et qu'il n'avait pas même étudié les lettres humaines [3]. Mais ce Père n'avait pas lu, apparemment, les premiers ouvrages de Diodore, et en particulier les deux livres *des Hérétiques*, et il ne savait point qu'il avait [4] étudié à Athènes et appris dans cette école toutes les sciences qu'on y enseignait. Quant à ses sentiments, on ne peut douter qu'il n'ait passé pour orthodoxe pendant qu'il vécut, puisqu'il fut [5] honoré des grands hommes de son siècle, tant à cause de sa vertu que de sa doctrine, et qu'il mourut dans la paix et la communion de l'Eglise. Il est vrai que, plusieurs années après sa mort, les partisans [6] de Nestorius prétendirent trouver dans les écrits de Diodore comme dans ceux de Théodore de Mopsueste, de quoi autoriser leurs nouveautés, et que saint Cyrille d'Alexandrie crut y trouver les erreurs de Nestorius. Eutychès [7] l'anathématisa ; et Léonce de Bysance [8] lui fit un crime des erreurs et de l'impiété de Théodore de Mopsueste, dont Diodore avait été le maître. Nous n'avons plus l'écrit de saint Cyrille ; mais il paraît [9] qu'il n'y attaquait que quelques endroits tirés des livres de Diodore *sur l'Incarnation*, et qu'il aurait peut-être excusés et expliqués d'une manière orthodoxe, s'il n'avait pas été obligé de les réfuter par la nécessité de répondre aux nestoriens qui s'en autorisaient. Quant à Léonce de Bysance, il fonde [10] les erreurs qu'il attribue à Diodore, sur les livres *contre les Sunousiastes* : mais on ne convient pas que cet écrit soit de Diodore de Tarse ; et il est cité sous le nom de Théodore de Mopsueste par Marius Mercator [11] et par les Pères du [12] cinquième concile. D'ailleurs, s'il était permis d'attribuer au maître les erreurs du disciple, il faudrait condamner beaucoup de grands personnages, dont les disciples n'ont pas toujours suivi ni les maximes, ni la doctrine. Saint Chrysostôme a été disciple de Diodore comme Théodore de Mopsueste : comment prouvera-t-on que Diodore enseignait à l'un la vérité, à l'autre l'erreur ? Aussi le cinquième concile anathématisa [13] Théodore de Mopsueste, sans prononcer aucune censure contre Diodore. Photius dit [14] qu'ils furent l'un et l'autre anathématisés dans cette assemblée : mais les Actes n'en disent rien, et il y a apparence que Photius a confondu la cause du maître avec celle du disciple, comme a fait Léonce de Bysance, et comme avaient fait aussi les eutychiens, qui demandaient également la condamnation de l'un et de l'autre. Photius dit encore [15] que Diodore, dans ses écrits sur le Saint-Esprit, donnait lieu de juger qu'il avait été dans l'hérésie nestorienne avant Nestorius même. Mais ailleurs [16] il remarque que dans son ouvrage *contre le Destin*, il était tout-à-fait pur sur le dogme, et ne tombait point dans l'opinion de Nestorius. On ne peut donc pas, au rapport même de Photius, l'un des

reprehensum eum velim : cum ex eo saltem honor illi et gratia merito debeatur, quod non sine sua in multis laude noxium de fato errorem opprimere moliatur, Idem, ibid., pag. 662.

[1] *Legi missos a tua præstantia libros, prior vim quidem in rebus habens, sed dictione uberiore et variis figuris, ac dialogorum gratiis exornatus, multo mihi visus est et tempore ad legendum et mentis labore ad colligendas sententias ac memoria tenendas indigere.* Basil., *Epist.* 135, pag. 226.

[2] *Cujus quidem Eusebii eloquentiam imitari Diodorus non potuit propter ignorantiam secularium litterarum.* Hieronym., in *Catal.*, cap. 911.

[3] Ibid.

[4] *Iste enim Diodorus Athenas navigans, rhetoricis confectionibus odibilem adarmavit linguam adversus cœlestes deos.* Julianus, apud Facundum, lib. IV, cap. 2, pag. 164.

[5] *In Ecclesiæ pace, plenus dierum, cum gloria magna defunctus est.* Facundus, ibid., p. 162 et 148.

[6] Liberatus, *Breviarii* cap. 10.

[7] Apud Facundum, lib. VIII, cap. 5, pag. 339.

[8] Leont. lib. III *in Nestor. et Eutych.*, pag. 1005 et 1009.

[9] Cyrillus, *Epist. ad Acacium*, pag. 198, et *Epist. ad Successum*, pag. 135.

[10] Leont., lib. III *in Nestor. et Eutych.*pag. 1002.

[11] Marius Mercator, tom. II,pag. 263. Vide et Gesnerium, tom. II, pag. 317.

[12] *Ejusdem Theodori Mopsuesteni, ex libro* contra Sunousiastas *vel* Apollinaristas,*quæ et proposuit beatus Cyrillus et refutavit.* Tom. V *Concil.*, pag. 445.

[13] Ibid.

[14] Photius, *Cod.* 18, pag. 14.

[15] Idem, *Cod.* 102, pag. 276.

[16] *Quibus in libris plus quidem est hic scriptor, neque in eam sectam de Dei Filio quem impia Nestorii rabies disseruit, ab errando disseruit,* Idem, *Cod.* 223, pag. 662.

plus opposés à Diodore, accuser cet évêque de s'être fait un système de doctrine conforme à celle que Nestorius enseigna depuis. S'il s'est servi de quelques expressions peu mesurées et qui ont fait juger qu'il ne pensait pas juste sur le mystère de l'Incarnation, ce défaut lui est commun avec beaucoup d'autres anciens à qui on n'en a pas fait un crime, parce qu'ils ont écrit avant la naissance de l'hérésie de Nestorius, et que d'ailleurs ils ont, comme Diodore, exprimé nettement en d'autres endroits de leurs écrits, qu'ils n'avaient sur cet article d'autre doctrine que celle de l'Eglise catholique : aussi cet évêque a-t-il trouvé un grand nombre de personnes qui ont entrepris sa justification. Théodoret [1] fit un ouvrage exprès pour le défendre contre saint Cyrille. Domnus [2] d'Antioche et tout le concile d'Orient le mirent à couvert des anathèmes d'Eutychès dans leur Épître synodique à l'empereur Théodose II. Liberat [3] assure que Diodore établissait tellement les deux natures en Jésus-Christ, qu'il n'y reconnaissait néanmoins qu'une seule personne ; et ce qui le justifie pleinement, c'est que Julien l'Apostat lui reproche d'établir dans ses écrits contre les faux dieux du paganisme, la même vérité qu'on l'accuse d'avoir combattue, savoir qu'il n'y a qu'une personne en Jésus-Christ. C'est la remarque [4] de Facundus, qui allègue beaucoup d'autres preuves de l'orthodoxie de Diodore. Le Père Lupus [5], dans sa Dissertation sur le concile d'Ephèse, prétend faire voir que cet évêque a été le précurseur de Pélage comme de Nestorius : mais le plus fort de ses arguments est tiré d'un livre qui n'est point de Diodore, mais de Théodore de Mopsueste, ainsi que le témoigne Photius [6]. Victor de Tunnes fait mention [7] d'un concile de Constantinople en 499, où l'on condamna Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste avec leurs écrits, Théodoret, Ibas d'Edesse, et plusieurs autres évêques qui avaient enseigné qu'il y a à la fois dans Jésus-Christ deux natures et deux personnes.

[1] *Quo autem cultu viros prosequar, testis est liber quem de illis (Diodoro et Theodoro) composui, in quo conflatam in illos accusationem diluimus, nec accusatorum potentiam, nec structas contra nos insidias reformidantes.* Theodoret., *Epist.* 16 *Iræn.*, pag. 911.

[2] *Ille etenim (Apollinaris) linguam adversus magnum Diodorum movit, quoniam eum agentem objurgavit. Clarum autem et hoc affinitatis dogmatum signum est. Qui enim magnum pietatis certatorem Diodorum cum Apollinario verbis blasphemis impetit, contrario semetipsum ostendit similitudinem vanitatis illius amplectentem. Iste autem magnus Diodorus testem quidem pietatis habet clarorumque certaminum, magnum illum Basilium.... Puto, clementissime Imperator, quod magni sceleris, magnæque profanationis esse judices, istorum luminarium mundi pro Theodoro Mopsuestiæ calcare sententiam, et ad tenebras cæcitatis eutychianæ transire ut in Ecclesia catholica hæreticorum exerceamus inimicitias, et alieno contra nostros odio militemus.... Quod ergo vos religio vestra profanum judicare compellit, hoc etiam venerabilis synodus Chalcedonensis profanum judicavit, sicut judicare debuerat, Eutychis judicium in causa Theodori sequi, contra quem fuerat congregata, potius quam istorum Patrum quorum cum testimoniis refellebat.* Apud Facundum, lib. VIII, cap. 5, pag. 339.

[3] *Nestorii sectatores videntes libros illius blasphemos non posse proferri in publicum.... Tunc cœperunt Diodori Tarsensis et Theodori Mopsuestenæ civitatis episcopi et aliorum episcoporum qui contra Eunomium et Apollinarem unius naturæ assertores, libros composuerant duas in Christo ostendentes naturas in una persona, quod Nestorius sic non dixerat, circumferre volumina : et simplicissimos quosque decipere cupientes, aiebant : Non sapuisse nova Nestorium, sed antiquorum Patrum prosecutum fuisse doctrinam.* Liberatus, *Breviarii* cap. 10, tom. V *Concil.*, p. 751.

[4] Apud Facundum, lib. IV, cap. 12, pag. 163, 64, 16.

[5] Lupus, *Dissertat, ad Synod. Ephes.*, cap. 1.

[6] *Lectum est opus Theodori Antiocheni, qui Mopsuestenus ille episcopus est, ut ex ejus quibusdam epistolis colligimus hoc titulo contra asserentes peccare homines natura non voluntate.* Photius, *Cod.* 177, pag. 395.

[7] Balusius, tom. *Concil.*, pag. 1460.

CHAPITRE XVIII.

Saint Macaire d'Égypte, instituteur des Solitaires de Sceté et Confesseur.

[390.]

S. Macaire né vers l'an 300, se retire dans le désert de Scété, vers l'an 330.

1. Saint Macaire, surnommé d'Egypte pour le distinguer de plusieurs solitaires de même nom, particulièrement de celui d'Alexandrie, prêtre et abbé de Nitrie, et de Macaire de Pispir, disciple de saint Antoine, naquit dans la haute Egypte vers 300. Etant encore jeune, il sortit du lieu de sa naissance et se [1] retira dans une cellule près d'un village. La réputation de sa vertu l'en fit enlever et ordonner [2] clerc : mais, ne pouvant accepter cette charge il s'enfuit dans un autre village, où un homme de bien prenant les corbeilles qu'il faisait, lui fournissait toutes les choses nécessaires à la vie. Après y être resté quelque temps et après avoir donné aux habitants du lieu des preuves de sa patience dans une rencontre où la calomnie avait donné [3] des atteintes à sa pureté, il passa [4] dans le désert de Scété, distant environ de cinquante lieues de la ville d'Alexandrie : c'était vers l'an 330.

Il va voir S. Antoine. Il est fait prêtre.

2. Saint Macaire, alors âgé de trente ans, voulant dompter la force et l'impétuosité de sa jeunesse, s'appliqua [5] durant dix ans aux exercices et aux travaux de la vie religieuse avec tant de ferveur, que ses progrès dans la vertu passaient son âge. On met, pendant le cours de ces dix années, la visite [6] qu'il rendit à saint Antoine sur sa montagne. Ce Saint lui témoigna beaucoup d'amitié, et exerça envers lui tous les devoirs de l'hospitalité. Après quelques jours d'entretiens sur ce qui regardait le salut de l'âme, saint Macaire revint à Sceté. Il trouva à sa rencontre les solitaires qu'il y avait assemblés, et leur dit qu'il avait parlé à saint Antoine de ce qu'ils n'avaient pas l'oblation du sacrifice dans leur désert. C'est qu'il n'y avait point encore d'église dans Scété ; mais on ne tarda pas à y en bâtir une, puisque saint Macaire fut ordonné prêtre [7] vers l'an 340. Dieu lui donna dès-lors le pouvoir de commander aux démons[8], la grâce de guérir les maladies et l'esprit de prophétie.

Ses austérités.

3. Evagre, l'un de ses disciples, étant un jour avec lui à l'heure de midi, lui demanda la permission [9] de boire de l'eau, se sentant brûlé d'une extrême soif. « Contentez-vous, lui répondit saint Macaire, d'être à l'ombre ; car il y a présentement beaucoup de personnes qui, voyageant à la campagne ou sur la mer, sont privées du soulagement que vous possédez. » Et comme ils s'entretenaient ensemble sur la mortification : « Prenez courage, mon fils, lui dit saint Macaire : j'ai passé vingt ans entiers sans jamais ni boire, ni manger, ni dormir autant que j'eusse voulu ; car je ne mangeais qu'une certaine quantité de pain que je pesais ; je mesurais mon eau, et m'appuyant seulement contre une muraille, je prenais comme à la dérobée le peu de sommeil dont je ne pouvais me passer. » Ordinairement [10] il ne mangeait

[1] *Apohthegmat. Patr.*; Cotel, *Monument.* tom. I, p. 525.

[2] Ibidem.

[3] Ibidem.

[4] Ibidem, pag. 526.

[5] Palladius, *Hist. Lausiaca*, cap. 19; Sozom., l. III, cap. 14.

[6] Cotel., *Monum.* tom. I, pag. 510, 511.

[7] Palladius, *Hist. Lausiaca*, cap. 11 ; Sozom., lib. III, cap. 14.

[8] Voyez les Questions critiques et historiques sur la vie de Macaire d'Egypte, publiées par H. J. Floss dans les Prolégomènes mis à la tête des lettres de Macaire ; Cologne 1850, et Migne, *Patrol. grecque*, tom. XXXIV, qui reproduit l'édition de Cologne. (*L'éditeur.*)

[9] Socrat., lib. IV, cap. 21.

[10] Bollandus, ad diem 15 januarii, pag. 1009, § 22.

qu'une fois la semaine ; mais la sécheresse de son corps était autant l'effet [1] de la crainte de Dieu dont son âme était toute pénétrée, que de ses jeûnes et de son abstinence. On remarque que quand il mangeait avec les solitaires et qu'il s'y rencontrait du vin, il buvait ce qu'on lui présentait, mais qu'ensuite il passait autant de jours sans boire d'eau, qu'il avait bu de verres de vin. Son disciple s'en étant aperçu, conjura les frères de ne plus lui donner de vin, vu qu'en voulant lui faire du bien, ils lui occasionnaient de nouvelles mortifications. Saint Macaire donnait cet avis aux solitaires : « Il faut [2] qu'un solitaire s'applique au jeûne comme s'il était assuré d'avoir encore cent ans à vivre ; et qu'il réprime au contraire les passions de son âme, oublie les injures, résiste à la tentation, et supporte les pertes et les douleurs comme s'il devait mourir le jour même. Cette première pensée rendra le solitaire sage et prudent, et lui fera garder une sévère conformité dans son abstinence, sans lui permettre de se relâcher sous prétexte de l'infirmité de son corps ; et l'objet d'une mort prochaine lui inspirera une magnanimité chrétienne, qui non-seulement lui fera mépriser tout ce qui paraît de plus heureux et de plus agréable dans ce monde, mais qui le rendra encore ferme et inébranlable dans les maux, parce qu'il les méprisera comme légers et de nulle importance, et qu'il aura toujours son cœur et ses yeux attachés au lieu où il croit à tous moments qu'il doit bientôt être appelé. »

Il fait parler un mort pour convaincre un hérétique.

4. Un hérétique de la secte des hiéracites [3] étant venu un jour dans le désert de Scété, essaya de répandre son erreur parmi les solitaires qui y demeuraient. Elle consistait à nier la résurrection des corps. Le Saint lui résista : mais voyant qu'il éludait par des arguments captieux ses paroles simples et sans artifice, et qu'il y avait du danger que les frères ne se laissassent ébranler dans leur croyance : « Qu'est-il besoin, dit-il, de tant de paroles inutiles et qui ne font que du tort à ceux qui nous entendent disputer ? Allons au tombeau des frères qui sont partis avant nous pour aller au ciel, et que chacun sache que celui auquel Dieu fera la grâce de ressusciter quelqu'un d'entre eux, est celui dont il approuve la foi et autorise la croyance. » Ce discours plut, et on alla aux sépulcres. Là, saint Macaire pressa le hiéracite de ressusciter un mort au nom du Seigneur. Celui-ci le refusa, disant que c'était à Macaire d'en ressusciter le premier, puisqu'il avait fait la proposition. Le Saint, prosterné en terre, fit sa prière et aussitôt qu'il l'eut achevée, il dit en levant les yeux au ciel : « Faites connaître, Seigneur, en ressuscitant ce mort, lequel de nous deux fait profession de la véritable foi. » Ces paroles achevées, il appela par son nom un solitaire qui avait été enterré quelque temps auparavant. Le mort lui répondit du fond du tombeau, et alors les frères s'approchant, le retirèrent vivant du sépulcre. Le hiéracite, effrayé à la vue de ce miracle, prit la fuite : les frères coururent après lui et le chassèrent de leur canton.

Il défend la foi de la consubstantiabilité sous Valens, en 373.

5. Les solitaires répandus dans l'Egypte et dans l'Orient sont marqués dans l'histoire [4] entre les plus zélés défenseurs de la foi de Nicée ; on met à leur tête les deux Macaires, Pambom, Héraclide et quelques autres disciples de saint Antoine. On ne voit pas qu'ils aient eu à souffrir sous la persécution de Constantius; mais, après la mort de saint Athanase, Lucius [5] ayant usurpé le siége d'Alexandrie, dont Pierre était légitime possesseur, ce loup, appuyé de l'autorité de Valens, tourna sa rage contre les monastères et ravagea les déserts de l'Egypte. Trois mille soldats ayant à leur tête le général de toutes les troupes de cette province, s'avancèrent dans ces solitudes et firent sentir partout les effets de leur fureur. Des troupes entières de moines furent passées au fil de l'épée pour la défense de la foi, jusqu'à ce que Lucius, las de les voir triompher par leur générosité de toutes ses violences, conseilla au [6] général de bannir ceux qui étaient les Pères des autres, savoir les deux Macaires, Héraclide et Pambom.

Evagre est disciple de saint Macaire, en 384.

6. Ils eurent, après la mort de Valens, la liberté de retourner à leurs exercices ordinaires, et ils jouissaient du repos dans leur retraite, lorsqu'Evagre de Pont vint dans celui

[1] *Vit. Patr.* lib. V, cap. 1, § 8 ; Cotel., *Monum.*, tom. I, pag. 534.
[2] Cassian., lib. V, *Institut.* cap. 41.
[3] Ruffin., *Vit. Patr.*, cap. 28; Sozom., lib. III, c. 14; Pallad., *Hist. Lausiac.*, cap. 19.
[4] Sozom., lib IV, cap. 13, et lib. VI, cap. 20.
[5] Theodoret., lib. IV, cap. 17 ; Ruffin., lib. I, c. 13; Oros. lib. VII, cap. 31.
[6] Socrat., lib. IV, cap. 24 ; Theod., lib. IV, cap. 18.

des Cellules en 384. Il y eut pour maître le saint vieillard Macaire d'Egypte, qu'il appelle un vaisseau [1] d'élection, et dont il rapporte [2] diverses instructions, entre autres celle-ci : « Un moine est coupable si, ayant reçu quelque tort de ses frères, il ne va pas le trouver le premier avec un cœur purgé par la charité (des moindres froideures); car comme la Sunamite n'eût pas mérité de recevoir chez elle le prophète Elisée, si elle eût eu quelque attache ou quelque aversion pour personne, de même l'âme ne mérite point de recevoir en elle le Saint-Esprit, si elle n'est entièrement pure et dégagée de tous les troubles du siècle.»

Mort de saint Macaire, vers l'an 390.

7. Quelque temps avant de mourir saint Macaire alla rendre visite aux solitaires de la montagne de Nitrie qui l'en avaient [3] prié ; et les plus anciens d'entre eux lui ayant mandé quelque parole d'instruction, il leur dit : « Pleurons, mes frères, et que nos yeux versent sans cesse des larmes avant que nous allions en ce lieu où nos larmes ne pourront qu'enflammer le feu qui brûlera nos corps.» Il mourut âgé de quatre-vingt-dix ans, dont il en avait passé soixante dans le désert : ce fut un an avant que Pallade vint à Nitrie, c'est-à-dire en 390.

Ses écrits ; sa lettre aux Moines ; la règle qui est sous le nom de Macaire, n'est point de celui d'Egypte.

8. De tous les écrits qui portent le nom de Macaire, il n'y en a pas un qu'on puisse assurer être de celui d'Egypte. Gennade [4] lui attribue une lettre adressée à des religieux qui avaient depuis peu embrassé la profession monastique, dans laquelle il leur enseignait que celui-là peut servir Dieu parfaitement, qui, connaissant à quelle condition Dieu l'a créé, se porte avec affection à tous les travaux, combat contre toutes les douceurs et tous les attraits de la vie et implore le secours de Dieu pour les surmonter, afin d'arriver à la pureté de l'état naturel et acquérir la continence que la justice exige de notre nature. Mais il ne paraît pas que cette lettre soit venue jusqu'à nous. On ne trouve rien de ce que dit Gennade dans la règle qu'on lit sous le nom de saint Macaire, dans le recueil de saint Benoît d'Agnane [5]. D'ailleurs, Gennade ne parle pas de règle, mais de lettre, et il assure même que saint Macaire d'Egypte n'avait rien écrit que cette lettre. Il est donc difficile de se persuader que la lettre que Gennade attribue à saint Macaire soit la même que la règle qui porte le nom de Macaire, comme quelques-uns l'ont cru ; et il est plus vraisemblable que cette règle est de Macaire d'Alexandrie, abbé de Nitrie ; car elle porte en tête le nom d'un Macaire, qui avait sous sa conduite cinq mille moines : ce qui convient parfaitement à un abbé de Nitrie, où, selon Pallade [6], il y avait cinq mille moines. Le [7] même historien témoigne qu'à Nitrie on punissait de verges les frères incorrigibles. Or, il est dit dans le vingt-septième article de cette règle, que si quelqu'un des frères, persévérant dans sa méchanceté et dans son orgueil, menace de s'en aller, l'abbé le fera fouetter en présence de la communauté.

Cette règle est distribuée en trente articles qui sont autant de règlements pour le maintien de l'observance monastique. On y [8] recommande surtout l'obéissance, l'humilité, l'éloignement des plaisirs et des affaires du monde, l'amour du supérieur, la charité envers les frères, la fuite de l'oisiveté, du murmure, des contentions. On y défend à celui qui est repris d'une faute de s'excuser ; les incorrigibles y sont dégradés ; le silence y est ordonné pendant le repas ; l'hospitalité y est recommandée particulièrement envers les pauvres. Les frères, après avoir dit matines, passaient quelque temps dans la méditation des choses saintes. S'il était besoin de sortir du monastère, ceux à qui on le permettait devaient aller deux ou trois ensemble. On lisait la règle à celui qui entrait dans le monastère dans le dessein de se convertir, et on lui en faisait connaître tous les exercices ; et après les avoir pratiqués quelque temps et donné des preuves de sa vocation, il y était admis, et dès-lors il renonçait à tous ses biens et à sa propre volonté. Si, trois jours après, il voulait sortir à la suite de quelque faute considérable, on le lui permettait à condition de n'emporter que l'habit dans lequel il était venu. On punissait les fautes des frères par des jeûnes et

[1] Socrat., lib. IV, cap. 23.

[2] Cotel., *Monum.* tom. I, pag. 546 ; Vit. *Patr.*, lib. V, cap. 10, § 34; lib. VI, cap. 1; lib. VII, cap. 37, § 4.

[3] Coteler., *Monum.* tom. I, pag. 545, et Pallad., *Hist. Lausiaca*, cap. 11.

[4] *Macarius monachus ille Ægyptius signis et virtutibus clarus unam tantum ad juniores professionis suæ scripsit epistolam.* Gennad., *De Viris illustribus*, c. 10

[5] H. J. Floss a publié en 1850, à Cologne, deux lettres de Macaire aux moines ; l'une en grec et l'autre en latin. Les vertus chrétiennes, et surtout l'humilité, y sont vivement recommandées.

[6] Pallad. *Hist. Lausiac.*, cap. 4 et 7.

[7] Ibid., cap. 7.—[8] *Cod. Regul.*, pag. 25.

en leur interdisant la prière commune ; s'ils demandaient pardon devant la communauté, on leur pardonnait. Les incorrigibles étaient punis de verges. C'était un crime semblable à celui de Judas, que de rompre le jeûne le mercredi et le vendredi. On ne permettait l'exercice de quelque métier dans l'enceinte du monastère, qu'à ceux dont la probité était bien connue, encore fallait-il que ce métier fût nécessaire ou du moins utile au monastère.

La lettre que nous avons sous le nom de Macaire n'est pas de celui d'Egypte, mais de celui de Nitrie.

9. Cette règle est suivie, dans le code [1] de saint Benoit d'Agnane, d'une lettre de Macaire, adressée aux moines. Il y manque quelque chose au commencement dans l'édition d'Holsténius : mais on l'a donnée depuis tout entière [2] sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Vanne, de Verdun. Elle est écrite d'un style sententieux ; chaque phrase renferme une maxime de la vie chrétienne et religieuse. Quoiqu'elle soit très-digne de saint Macaire d'Egypte, on ne peut néanmoins la lui attribuer, puisqu'elle n'a rien de commun avec celle dont parle Gennade. Il vaut mieux la donner à l'abbé de Nitrie, avec la règle précédente. Voici le précis de cette lettre. « Quand une fois l'homme connaît pourquoi il a été créé, et qu'il cherche sincèrement Dieu, son créateur, aussitôt il apprend à faire pénitence de ses fautes ; Dieu lui en inspire de la douleur, et le désir de les expier par les jeûnes, les veilles, les prières et le mépris du monde ; en sorte qu'il supporte avec patience les injures, qu'il hait tous les soulagements du corps, et qu'il aime mieux de pleurer que de rire ; ayant sans cesse devant les yeux ses iniquités, le jour de sa mort, celui du jugement de Dieu, les peines de l'enfer, et la gloire des Bienheureux dans le ciel. Un moine ne se sauvera pas dans l'abondance ; s'il ne possède rien, il s'envolera dans le ciel avec la rapidité de l'aigle ; s'il est véritablement moine, il ne prendra de la nourriture que par nécessité ; après un travail modéré, il s'occupera de la prière et de la lecture ; il chantera jour et nuit les louanges de Dieu dans la crainte du Seigneur. Toute sa gloire sera dans la patience, dans la charité, dans le mépris des choses de la vie présente, dans la douceur, dans la foi, dans les larmes, dans l'amour de Dieu et du prochain, dans les bonnes œuvres, dans la stabilité. Les entretiens avec des personnes du sexe sont dangereux pour lui. Il doit travailler de ses mains pour avoir de quoi vivre : s'il en reçoit d'ailleurs, à quoi lui servent ses veilles et ses prières ? L'abondance de nourriture cause la désobéissance et la mort, au lieu que la frugalité rend vigilant dans les prières et acquiert à l'âme une couronne. »

Les cinquante homélies sous le nom de saint Macaire, ne sont pas de celui d'Egypte, mais d'un autre qui vivait depuis l'hérésie de Pélage.

10. On a aussi publié sous le nom de saint Macaire d'Egypte cinquante homélies. Le premier qui les lui a attribuées, est Jean Pic, président aux enquêtes à Paris, qui les fit imprimer dans la même ville en 1559, in-8o. Le Père Possin croit qu'elles sont de Macaire de Pispir ; d'autres les donnent à celui d'Alexandrie ; le tout sans aucunes preuves considérables. Mais il y en a de très-fortes pour montrer qu'elles sont d'un siècle plus récent que celui de ces trois Macaire, et que l'auteur a vécu non-seulement depuis l'hérésie de Pélage, mais qu'il a même pris parti dans les disputes sur la grâce.

La première preuve [3] que l'on en peut donner se tire de la matière qui fait le sujet de ces homélies. Sur les cinquante, il y en a plus des deux tiers qui sont sur les matières de la grâce. Elles traitent de sa nature, de sa force, de sa nécessité, des rapports qu'elle a avec notre liberté, de la corruption de la nature humaine introduite par le péché, et d'autres questions semblables. Quelle apparence qu'avant la naissance des disputes sur ces matières, dans un siècle où personne ne s'était encore avisé de les approfondir, où l'on vivait dans la simplicité sur ces questions, et où l'on aimait mieux ressentir les effets de la grâce que d'en examiner la nature ; en un mot, dans un temps où aucun des Pères de l'Eglise depuis la naissance de Jésus-Christ, n'avait encore rien écrit exprès sur ces matières, un abbé vivant avec ses religieux au fond d'une solitude, ait entrepris de les en instruire et d'agiter toutes ces questions, non en passant, mais de propos délibéré ; non dans une seule homélie ou conférence, mais dans la plus grande partie de celles que nous avons ? L'affectation de traiter si souvent une même matière, marque bien clairement dans

[1] *Cod. Regul.*, pag. 27.

[2] D. Petit-Didier, tome II *des Remarques sur M. Dupin*, page 220. [Floss a réimprimé cette lettre en latin et en grec, avec les deux épîtres dont nous avons parlé plus haut.]

[3] D. Petit-Didier, tome II, *des Remarques sur M. Dupin*, pag. 200 et suiv.

cet auteur un dessein qui ne pouvait venir ou que du désir de s'instruire des questions qui faisaient du bruit dans le monde, ou de la démangeaison d'en dire son sentiment, ou de quelqu'autre motif semblable. Ces homélies ne peuvent être un ouvrage du quatrième siècle, où les esprits avaient d'autres occupations que celles des matières de la grâce, mais du siècle suivant où elles furent très-agitées.

Une seconde raison qui fait voir que l'auteur de ces homélies a vécu depuis l'hérésie de Pélage, c'est qu'il se déclare partout pour ceux que l'on a depuis appelés semi-pélagiens; qu'il entre dans tous leurs principes, et qu'il les suit exactement. Car quoique plusieurs des Pères qui ont vécu et sont morts avant l'hérésie de Pélage, aient avancé beaucoup de choses qui favorisent les sentiments des semi-pélagiens, ils l'ont fait sans dessein prémédité : au lieu que l'auteur de ces homélies prend visiblement parti dans les querelles touchant la grâce : son but est d'établir tous les principes des semi-pélagiens ; il se sert de leur manière de s'expliquer et de leurs comparaisons, pour en tirer les mêmes conséquences que ces hérétiques en tiraient : en sorte que, demeurant ferme partout dans les mêmes principes, sans en outrepasser les bornes, il condamne également les erreurs les plus grossières de Pélage touchant la nécessité de la grâce, et les sentiments des catholiques sur les commencements de la foi et du salut. Il n'y a donc pas lieu de douter qu'il ait vécu depuis la naissance des hérésies de Pélage et des semi-pélagiens. Pour s'en convaincre, il suffira de rapporter en peu de mots les principes sur lesquels il fait rouler toutes ses homélies.

Preuves que ces Homélies ont été écrites depuis la naissance de l'hérésie de Pélage.

11. Tout le monde sait que les semi-pélagiens reconnaissaient la corruption de la nature humaine par le péché d'Adam ; qu'ils confessaient le péché originel, et qu'ils admettaient même la nécessité de la grâce pour acquérir les vertus et pour les pratiquer : mais qu'ils soutenaient en même temps que le libre arbitre n'avait pas été si fort affaibli par le péché du premier homme, qu'il ne lui restât encore assez de force pour désirer sa guérison, pour recourir à son médecin, pour résister aux tentations, pour lui demander sa grâce, pour commencer à croire en lui et à jeter les premiers fondements de son salut. Or, toutes les conférences ou homélies de l'abbé Macaire roulent sur ces principes : on les y rencontre presque dans toutes les pages, et elles paraissent même n'avoir été faites que pour les établir.—1° Il établit en plusieurs endroits la foi de l'Eglise touchant le péché originel. En expliquant, dans la première homélie, comment et pourquoi l'on peut dire dès à présent que notre âme est un ouvrage de ténèbres, il dit que c'est à cause [1] qu'Adam, en transgressant le commandement de Dieu et en obéissant au serpent, s'est vendu lui-même au démon, et que cet esprit malin s'est emparé de son âme et s'est comme revêtu de cette excellente créature que Dieu avait faite à son image. Il ajoute dans la seconde homélie, que [2] le démon, depuis ce temps-là, exerce sur l'âme un empire de ténèbres, d'autant qu'il a infecté du péché toute sa substance, et qu'il l'en a comme revêtu, n'ayant laissé aucune partie dans l'homme dont il ne se soit rendu maître ; qu'il a souillé l'homme entier, c'est-à-dire l'âme et le corps, et qu'il l'a revêtu de ce vieil homme qui est impur et ennemi de Dieu; que [3] tout le genre humain étant devenu pécheur en Adam, porte en soi d'une manière cachée la sentence qui fut prononcée contre lui ; et que comme tous les hommes tirent leur origine d'Adam, de même son péché s'est emparé de tout le genre humain et l'a soumis aux insultes de Satan. Il dit dans la onzième homélie que [4], depuis Adam jusqu'au Sauveur, aucun homme n'a paru avec un corps nouveau exempt de péché.—2° Il reconnaît la nécessité de la grâce pour accomplir la loi et pour pratiquer la vertu d'une manière qui mérite une récompense éternelle. Il dit qu'il est impossible [5], sans son secours,

[1] *Eodem modo Adam transgressus mandatum Dei et obtemperans malitioso serpenti, vendidit seipsum diabolo, induitque malitiosus.* Homil. 1, pag. 12.

[2] *Ita animam ac totam ejus substantiam peccato induit nequam ille princeps, totam inquinavit et totam captivam in regnum suum abduxit, nec reliquit ullum ejus membrum a se liberum, non cogitationes, non mentem, non corpus; sed amicivit eam purpura tenebrarum.... hoc est peccato,* Homil. 2, pag. 12, 22.

[3] *Omne genus humanum, peccato obnoxium a tempore lapsus Adæ.* Homil. 5, pag. 71.

[4] *Corpus novum et peccati expers usque ad Dominum non apparuit in mundo,* Homil. 11, pag. 115.

[5] *Absque gratia impossibile est quempiam Deo servire, hoc est placere in quacumque Dei voluntate.* Homil. 5.

de servir Dieu et d'accomplir toutes ses volontés; que l'homme [1] se trompe fort lorsqu'il s'imagine pouvoir acquérir la perfection par ses propres forces, sans le secours de Dieu, et qu'il n'est pas en état de salut lors qu'il croit pouvoir y arriver sans le secours du Saint-Esprit; que [2] si l'homme passe toute sa vie dans les productions de son libre arbitre, sans rien recevoir en soi de surnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui soient dignes de lui; que [3] comme un corps sans âme est mort et ne peut agir, de même l'âme, sans l'esprit de Dieu, est morte à l'égard du royaume des cieux, d'autant que, sans cet esprit divin, elle ne peut accomplir rien de ce qui regarde Dieu; que personne ne peut prier sans le mouvement du Saint-Esprit. — 3° Néanmoins il soutient que le commencement du salut vient de nous, et que Dieu ne nous donne sa grâce qu'après que nous l'avons désirée par les seules forces de la nature. Il dit que [4] comme un homme qui voit voler un oiseau, peut désirer de voler quoiqu'il ne puisse voler, de même, quoiqu'il ne soit pas au pouvoir de l'homme d'être pur et exempt de tout péché, il est toutefois en son pouvoir de vouloir l'être; que l'âme ne [5] manque pas d'obtenir la grâce lorsqu'elle la désire sérieusement; que le Sauveur, qui est venu pour racheter les pécheurs et pour les convertir, est tout prêt à nous communiquer sa grâce, pourvu [6] que nous nous éloignions du mal autant qu'il est en notre pouvoir; et qu'il guérit tous [7] ceux qui, s'éloignant des affections mondaines autant qu'il le peuvent par la force de leur volonté et de leur libre arbitre, recherchent la grâce et la désirent; que notre [8] âme, bien qu'elle soit malade par la fièvre de ses passions et aveuglée par les ténèbres du péché, ne laisse pas d'avoir une volonté pour crier vers Dieu et pour invoquer le Sauveur; et que comme [9] l'aveugle de l'Evangile n'aurait point été guéri s'il n'eût crié, ni l'hémorrhoïsse si elle ne se fût approchée du Seigneur; de même, si l'homme ne s'en approche par son propre mouvement et de toute la force de son libre arbitre, et s'il ne lui demande la santé avec une foi pleine et entière, il ne la reçoit pas; que l'âme [10] qui est douée des vertus, devient une pierre vivante de l'Eglise, non pour avoir fait le bien, mais pour l'avoir désiré, parce que l'homme n'obtient pas le salut par ses propres actions, mais par celui qui lui donne la vertu; que Dieu veut [11] que nous commencions notre salut par les propres forces de la nature, et qu'ensuite il l'achève en ceux qui veulent et qui croient. Enfin que, comme [12] un malade n'est pas en état d'aller trouver lui-même son médecin, mais qu'il ne laisse pas de le désirer et de l'envoyer chercher par ses amis, de même, quoique notre âme, depuis la transgression d'Adam, soit devenue infirme et languissante, elle ne laisse pas de recevoir la grâce du Seigneur aussitôt qu'elle s'est approchée de lui et qu'elle a cru en lui; et quoiqu'elle ne puisse, tout le temps qu'elle demeure dans son [13] ancienne infirmité, produire de vraies actions de vie, elle a néanmoins en soi-même le pouvoir de se mettre en peine d'obtenir la vie, de prier le Seigneur et de chercher son vrai médecin: «car il n'en est pas, dit cet auteur, comme le prétendent [14] quelques-uns qui, se laissant emporter à une méchante doctrine, soutiennent que l'homme est tellement mort, qu'il ne peut plus faire aucun bien. Quoiqu'un enfant ne puisse rien faire et qu'il ne puisse marcher pour aller à sa mère, cependant il se roule pour s'en approcher et pour la trouver, et en même temps la mère, touchée de compassion pour son enfant et voyant ses empressements, va à lui et l'embrasse: c'est aussi ce que Dieu, qui est plein de bonté, fait à l'égard de ceux qui

[1] Homil. 24, pag. 112.

[2] Homil. 26, pag. 145.

[3] Homil. 10, pag. 199.

[4] Homil. 2, pag. 23.

[5] *Anima opem et auxilium si sero quærat, id consequitur.* Homil. 1, pag. 34.

[6] *Propter peccatores enim venit ut converterent se ad illum et curaret credentes ipsi. Modo nos ipsi a malis præoccupatoribus abstineamus quantum in viribus nostris est.* Homil. 4, pag. 46.

[7] Ibidem.

[8] *Anima quamvis sauciata sit ignominiosarum affectionum vulneribus, quamvis obcæcata sit tenebris peccati, nihilominus habet voluntatem clamandi et invocandi Jesum, ut ipse veniens æternam redemptionem animæ procuret.* Homil. 20, pag. 294, 295.

[9] Ibidem.

[10] Homil. 17, pag. 448.

[11] Ibid., pag. 449.

[12] Homil. 46, pag. 501.

[13] *Anima licet antiqua ægritudine decumbat et nequeat opera vitæ vere peragere, nihilominus curare quæ ad vitam pertinent sedulo deprecari Dominum, inquirere verum medicum, et habet et potest.* Ibid.

[14] *Et non ut aiunt quidam perversa doctrina seducti, prorsus mortuus est homo, ut omnino non possit quidquam boni peragere; etenim infans,* et c. Homil. 46, pag. 504, 505.

s'approchent de lui et qui le cherchent. » — 4° Cet auteur enseigne que, quoiqu'il ne soit pas possible à l'homme [1] de déraciner le péché par les seules forces de son libre arbitre, et qu'il n'y a que Dieu qui le puisse, l'homme peut, par ses propres forces, résister au péché, le combattre, lui porter des coups et le blesser; que notre âme [2] a autant de force d'elle-même pour résister, que le péché et le démon en ont pour l'attaquer; que si cela n'était pas, Dieu ne pourrait sans injustice condamner les pécheurs; que comme [3] Dieu peut faire tout ce qu'il veut, étant parfaitement libre; de même l'homme qui est créé à son image, est maître de ses actions par son libre arbitre, en sorte qu'étant d'une nature muable, il peut et se laisser aller aux plus grands péchés et obéir à Dieu, entrer dans la voie de la justice et vaincre la concupiscence, son âme étant assez forte pour lui résister, et même pour la surmonter lorsqu'elle se roidit de toutes ses forces contre les attaques du péché et les mauvais désirs; enfin que le libre [4] arbitre de l'homme a assez de force pour résister aux attraits du démon et ne lui obéir en aucune chose; mais qu'il n'en a pas assez sans la grâce, pour les surmonter jusqu'à déraciner le mal.

Suite des preuves.

12. Une troisième preuve que l'auteur de ces homélies ne peut avoir écrit avant le cinquième siècle, c'est qu'il parle des contestations sur la Grâce, d'une manière qui ne peut avoir rapport qu'à ce qui se passait sur ce sujet du temps de saint Augustin. Dans l'homélie troisième il se fait une objection du sentiment de ceux qui disent que le [5] péché domine sur la volonté de l'homme (sans la grâce) et que le démon a plus de force pour le vaincre, qu'elle n'en a pour lui résister. A quoi il répond que l'on ne peut être de ce sentiment sans accuser Dieu d'injustice, lorsqu'il condamne le pécheur pour s'être laissé vaincre par la tentation: de même qu'on ne pourrait sans injustice condamner un petit enfant pour s'être laissé abattre par un jeune homme qui aurait employé toutes ses forces contre lui. Dans l'homélie vingt-septième il dit qu'il y [6] en a qui représentent le péché à l'égard de l'homme, sans la grâce, comme un géant à l'égard d'un pygmée: mais qu'on ne peut être de ce sentiment sans accuser Dieu d'injustice, lorsqu'il nous commande de combattre contre le démon. Il dispute aussi fort au long, dans cette même homélie [7], contre ceux qui prétendent qu'il arrive quelquefois qu'aussitôt qu'on a ouï la prédication de l'Evangile, on se convertit, et que l'on entre dans le bon parti. Ce sentiment [8] est si dangereux, dit-il, qu'il détruit la liberté de l'homme et la force qu'il a pour résister à la grâce; s'il en était ainsi, les plus grands pécheurs pourraient être sauvés tout-à-coup, ce que personne n'oserait dire. De plus, ce sentiment établit dans l'homme une nécessité immuable soit pour le bien, soit pour le mal, et il ne peut s'accorder avec les commandements que Dieu a faits à l'homme, non plus qu'avec les récompenses qu'il promet et les supplices dont il menace. Pour [9] lui, il soutient que la prédication de l'Evangile fait seulement que celui qui l'écoute entre en componction, et qu'ensuite la grâce se retirant pour le bien de l'homme, il combat longtemps contre le démon, et qu'après bien des combats et bien des victoires il devient chrétien. Dans l'homélie quarante-sixième il réfute comme [10] gens séduits par une mauvaise doctrine, ceux qui disent que l'homme, depuis

[1] *Non licet enim, neque possibile est homini propriis viribus extirpari peccatum. Reluctari quidem, repugnare, cædere, vulnerari in tuis viribus est: eradicare solius Dei est.* Homil. 1, pag. 11.

[2] *Meus enim adversarius est et æquas habet vires adversus peccatum ut contradicat et resistat cogitationibus.* Homil. 1, pag, 33, 14.

[3] Homil. 5, pag. 1198.

[4] *Adversaria potestas et mens æquas vires obtinent adversus se invicem..... contradicere enim peccato potest anima: sine Deo vero superare aut extirpare vitium non potest.* Homil. 27, pag. 178.

[5] *Quod si dicas potentiores esse adversarias vires et malitiam omnino homini dominari, injustum facis Deum,* etc. Homil. , pag. 114.

[6] *Verum qui asserunt peccatum esse velut strenuum gigantem, animam vero pusillam, perperam dicunt. Si enim adeo res essent dissimiles, iniquus esset legislator qui legem tulit homini ut pugnam ineat adversus Satanam.* Homil. 27, pag. 178, 179.

[7] Ibid., pag. 175 et seq.

[8] *Nequaquam ita res se habet. Tollis enim voluntatem hominis dum hoc asseris et reluctantem facultatem esse negas quæ repugnet animo.... Constituis insuper quoque hominem devinctum immutabilem tum ad bonum, tum ad malum.* Homil. 27, pag. 176.

[9] *Nos autem hoc asserimus eum qui verbum audit, venire in compunctionem, ac postea, subducente se gratia per dispensationem ad emolumentum hominis, ingredi in exercitationem ac disciplinam militarem: tum luctam committere ac certamen inire adversus satanam, ac multo cursu et certamine reportata victoriæ palma evadere Christianum.* Ibid.

[10] *Et non, ut aiunt quidam, perversa doctrina seducti,*

le péché, est tellement mort, qu'il ne peut plus de lui-même faire aucune bonne action.

Réponse à une objection contre ce sentiment.

13. On objecte que l'auteur de ces homélies témoigne [1] en un endroit avoir vu plusieurs confesseurs, du nombre de ceux qui avaient souffert durant la persécution : ce qui ne peut, dit-on, convenir qu'à un écrivain du quatrième siècle. Mais ceux qui font cette objection et qui s'en autorisent pour attribuer ces homélies à saint Macaire d'Egypte, n'ont point fait réflexion que ce que cet auteur dit des confesseurs qu'il avait vus, peut fort bien convenir à la persécution des Vandales, qui commença en Afrique dès l'an 447, et ne finit que longtemps après. On voit [2] par l'Histoire que nous en a laissée Victor de Vite, que vers l'année 488, cinq cents ecclésiastiques furent bannis de Carthage et relégués dans des déserts éloignés, et qu'avant qu'ils arrivassent au lieu de leur exil, l'on avait envoyé, à la persuasion des évêques ariens, des hommes violents et impitoyables pour leur ôter avec une cruauté barbare le peu de vivres que la compassion des chrétiens leur avait donnés ; sur quoi chacun d'eux disait : « Je suis sorti nu du ventre de ma mère, et je m'en vais tout nu en exil ; Dieu sait bien nourrir ceux qui ont faim et vêtir les nus dans le désert.» La même [3] Histoire nous apprend que, dans cette persécution, il y eut des confesseurs qu'on brûla avec des lames de fer toutes rouges ; qu'on en déchira avec des ongles de fer ; qu'on en tourmenta d'autres si longtemps et en tant de manières, que les bourreaux s'y lassèrent. Les Actes [4] de saint Libérat mettent au commencement de la même persécution, c'est-à-dire en 483, les violences exercées par Hunéric, roi des Vandales, contre les moines et les religieuses ; la déprédation des monastères et la dispersion de ceux et celles qui les habitaient. Procope, qui écrivait la *Guerre des Vandales* après l'année 533, rapporte qu'il [5] y avait encore à cette époque Constantinople des personnes à qui on avait coupé la langue dans cette persécution, et qui parlaient néanmoins distinctement : il ajoute que deux d'entre eux ayant eu moins de courage pour résister aux attraits de la volupté, que pour souffrir les supplices, perdirent entièrement l'usage de la parole qu'ils avaient recouvré. On trouve quelque chose d'approchant dans la vingt-septième homélie. On y marque [6] la chute de plusieurs confesseurs : d'un entre autres à qui on appliqua le feu, dont la fumée lui brûla les paupières ; un autre qui, ayant été mis en prison après avoir souffert de grands tourments, se laissa aller à un crime d'impureté avec celle qui le servait : elle est appelée chanoinesse, ce qui signifie une vierge ou une veuve inscrite dans le canon ou le catalogue de ceux qui étaient nourris aux dépens de l'Eglise.

Jugement de ces homélies ; éditions qu'on en a faites. Des sept opuscules publiés par le

14. La plupart de ces cinquante homélies sont en forme d'entretiens et de dialogues ; et il y en a même peu qui traitent de suite une même matière. Par exemple, dans la douzième,

prorsus mortuus est homo ut omnino non possit quidquam boni peragere. Homil. 46, pag. 504.

[1] *Alius tempore persecutionis corpus suum tradidit, et cum esset confessor, postea pace facta solutus est, eratque magni nominis : palpebræ enim ejus latæ sunt, quoniam fumo erant perustæ. Hic postmodum gloria illustratus, cum ad preces vocaretur, frumentum accepit deditque id puero suo : eoque devenit ejus mens, ac si nunquam audivisset verbum Dei. Alius præbuit corpus suum tempore persecutionis, et suspensus est atque efferbuit, ac postea conjectus in carcerem. Ministrabat igitur ei juxta fidem quædam canonica, cum qua familiaritate contracta, in carcere dum esset, dilapsus est in stuprum.* Homil. 27, pag. 372.

[2] *Tunc etiam Eugenio pastore jam in exilio constituto, universus clerus Ecclesiæ Carthaginis cæde inediaque maceratur, fere quingenti vel amplius, inter quos quamplurimi erant lectores infantuli, qui gaudentes in Domino, procul exilio crudeli truduntur..... Parantes itaque universi dorsa sua verberibus alacres ad exilium pergunt. Quibus adhuc in itinere longioris viæ constitutis, destinantur, episcopis Arianorum suggerentibus, homines immisericordes ac violenti ut illud quod eis forte miseratio Christiana victui contulerat profuturum, crudelitas auferretur : quando unusquisque eorum libentius forte cantabat : Nudus exivi de utero matris meæ, nudum etiam me oportet ad exilium pergere ; quia Dominus novit esurientibus cibum porrigere, et in deserto vestire.* Victor Vitensis, lib. V *Persecutionis Vandalicæ*, num. 9, et 10, pag. 78.

[3] *Quantis jam laminis ignitis adusti sunt, qualibus ungulis exarati, quibus cruciatibus torti, res ipsa docet, quod eos ipsi tortores a sua facie projecerunt, dicentes : Istos imitatur universus populus, ut nullus ad nostram religionem penitus convertatur.* Idem, ibid., num. 5, pag. 75.

[4] *Post modicum quoque temporis universas simul ecclesias, præjudicatis venerabilibus portis, cæmentis ingentibus claudi mandavit. Universa namque monasteria virorum vel puellarum sanctarum Gentilibus, id est, Mauris cum habitatoribus donari præcepit.* Acta martyrum Liberati, ibid., pag. 102.

[5] *Multis linguam faucium tenus abscidit Honoricus, qui nostra etiam ætate superstites Byzantiæ explanate loquebantur, nullum capientes sensum illius pœnæ. Ex his duo rem habere ausi cum meretricibus, sermonis usum amiserunt.* Procopius, *de Bello Vandalico*, l. I, pag. 358.

[6] Macarius, *Homil*, 27, pag. 372.

Père Possin, sous le nom de Macaire.

après avoir parlé de l'état d'Adam avant le péché, l'auteur traite de la pauvreté d'esprit. Puis il revient à Adam, et un peu après il se fait deux questions qui n'ont aucun rapport à ce qu'il venait de dire, savoir : pour quoi saint Paul défend aux femmes de prier tête nue; et pourquoi Marthe se plaignit à Jésus-Christ de ce que Marie ne lui aidait pas à préparer à manger. Dans la quinzième il traite de la résurrection et de la concupiscence; des péchés, de la grâce, du libre arbitre, de la dignité des chrétiens, en quoi ils sont plus parfaits qu'Adam, et ainsi des autres; ce qui fait voir que ce ne sont point des discours faits pour être prononcés de suite dans quelque assemblée, mais plutôt des réponses d'un Abbé à diverses demandes que lui faisaient ses Religieux dans des conférences où chacun proposait ses doutes. Il paraît, par[1] le titre qui se lit à la tête de toutes ces homélies, qu'elles n'ont point été recueillies par l'Abbé même qui les avait faites : mais il n'en est pas moins l'auteur[2].

Le style en est tout uni, sans ornement et sans affectation; un peu plus de méthode et de netteté les rendraient plus utiles et plus propres à former ceux qui s'appliquent à la vie intérieure.

La trente-septième homélie, qui a pour titre: *Du Paradis et de la Loi spirituelle*, se trouve mot pour mot parmi les œuvres de Marc l'Ermite, et fait le premier de ses sept opuscules : ce qui a fait croire à quelques critiques qu'il pourrait bien être auteur de ces cinquante homélies. Ils y trouvent son style et sa doctrine, qu'ils disent être celle de Pélage. Mais Pélage aurait-il dit, comme fait l'auteur de ces homélies, qu'il est impossible[3], sans la grâce, de servir Dieu et d'accomplir toutes ses volontés? Que l'homme[4] n'est pas en état de salut lorsqu'il croit pouvoir y arriver par ses propres forces, sans le secours du Saint-Esprit? Que[5] s'il ne reçoit rien de surnaturel, il ne peut offrir à Dieu des fruits qui soient dignes de lui? Que comme[6] un corps sans âme est mort et ne peut agir, de même l'âme sans l'esprit de Dieu est morte à l'égard des cieux, d'autant que sans cet Esprit divin elle ne peut rien accomplir en ce qui regarde Dieu? Ce n'est point là une doctrine pélagienne. Je doute même que Marc l'Ermite ait vécu assez longtemps pour avoir pu être témoin de la persécution dont il est fait mention dans la vingt-septième homélie, et qui, selon toute apparence, est celle des Vandales; car on met sa mort vers l'année 440 et la persécution ne commença en Afrique qu'en 447. Genséric n'attaqua d'abord que les évêques; et Hunéric, son fils, qui lui succéda à la couronne en 477, ne rendit la persécution générale contre tous les catholiques qu'en la sixième année de son règne, c'est-à-dire en 483.

Ces homélies furent d'abord imprimées en grec et puis en latin à Paris, en 1559, *in*-8° de la version de Jean Pic, président aux enquêtes. L'édition latine y fut réimprimée en 1562, et c'est celle-là que l'on a insérée dans la *Bibliothèque des Pères*, à Paris, à Cologne et à Lyon. Palthénius en fit une nouvelle traduction, ce qui donna occasion de les réimprimer en grec et en latin à Francfort, en 1594 et 1621, in-8°. On les trouve aussi à la suite des œuvres de saint Grégoire Thaumaturge, à Paris en 1622, mais de la version de Jean Pic, que l'on crut apparemment plus correcte que celle de Palthénius. Georges Pritius corrigea celle-ci et donna une nouvelle édition des homélies de Macaire, à Leipsik, en 1698, in-8°, et 1714. [Cette édition a été réimprimée dans Galland, *Biblioth.* tom. VII, p. 1236.] Nous les avons en allemand de la traduction de Geoffroi Arnold, à Leipsik, en 1696, in-8°, et à Goslar en 1702 in-8. [Casseder a aussi traduit en allemand les œuvres complètes de Macaire en 2 vol. in-8°, Bamberg 1819-20, et par M. Jocham, 2 vol., Sulzback 1839.] Corneil Kiel donna ces homélies en flamand, à Anvers, en 1580, *in*-8°. [Il existe aussi une traduction anglaise imprimée à Londres en 1721, in-8° avec des augmentations tirées d'un manuscrit de la Bodleinne.] Le Père Possin leur a donné place dans son *Trésor ascétique*, imprimé à Paris

[1] *Sancti Patris nostri Macarii Ægyptis Homiliæ spirituales, permagna utilitate refertæ.*

[2] H.-J. Floss, dans les savants Prolégomènes de son ouvrage intitulé : *Les Epîtres de Macaire d'Egypte* édit. Cologne 1850, fait observer que les homélies telles qu'elles ont été éditées jusqu'à ce jour, ont été malheureusement corrompues et mutilées. L'inspection attentive des manuscrits l'a conduit à cette observation. Voyez ses savantes critiques sur les homélies, lib. 233-31. Il a lui-même publié en grec et en latin, une partie de l'homélie cinquième et de l'homélie cinquantième qu'il avait découvertes. (*L'éditeur.*)

[3] Homil. 15.

[4] Homil. 24.

[5] Homil. 26. — [6] Homil. 30.

en 1684, in-4°, et y a joint sept opuscules imprimés la même année à Toulouse, qu'il dit être non de Macaire de Pispir, comme les cinquante homélies, mais de quelques-uns de ses disciples, qui mettaient, dit-il, en abrégé les exhortations que ce Saint faisait de vive voix. Il y a néanmoins une grande conformité de style entre les cinquante homélies et ces sept opuscules, et il est difficile de ne pas y reconnaître le même génie et la même main [1]. Le premier de ces opuscules, qui paraît n'être qu'un précis des six autres, est intitulé: *De la Garde du cœur;* le second, *De la Perfection en esprit;* le troisième, *De l'Oraison et de la Discrétion;* le quatrième, *De la Patience;* le cinquième, *De l'Élévation de l'âme;* le sixième, *De la Charité;* le septième, *De la Liberté de l'âme.* On les trouve en grec et en latin dans l'édition des cinquante homélies par Pritius, à Leipsik en 1698, et en allemand dans celle de Geoffroi Arnold, aussi à Leipsik en 1696, et à Goslar en 1702. [Ils ont été traduits en anglais par Granville Penn, Londres 1816, un volume in-12. Cette version est estimée. On trouve aussi une traduction hollandaise, Harlem 1733, in-4. Floss a aussi publié les Prières de Macaire qu'il croit être de Macaire, d'Egypte. Fsseler, dans ses *Institutions patrologiques*, tome I, p. 655, ne regarde pas les raisons qu'il apporte à l'appui de ce sentiment comme bien solides.]

CHAPITRE XIX.

Didyme l'Aveugle, docteur de l'Église d'Alexandrie.

[Père grec, en l'an 399.]

Sa naissance vers l'an 309. Il devient aveugle à l'âge de 5 ans.

1. Didyme, l'un de ces prodiges que l'Auteur de la nature se plaît de produire de temps en temps pour donner aux hommes des sujets d'admiration, naquit [2] vers l'an 309, à Alexandrie. N'étant âgé que de quatre à cinq ans, il fut attaqué d'un mal d'yeux, dans le temps qu'il commençait à apprendre ses lettres. Ce mal s'augmenta, et Didyme perdit entièrement la vue. Cet accident qui, étant arrivé dans un âge si tendre, aurait dû, ce semble, ralentir en lui le désir de savoir, qu'il avait comme apporté en naissant, ne [3] servit qu'à l'enflammer davantage; et ne désespérant point d'obtenir l'effet de son désir, il demandait sans cesse à Dieu, non de lui rendre la lumière corporelle, mais d'éclairer son cœur.

Quoi qu'aveugle, il apprend à lire. Ses études.

2. Il joignit à la prière l'industrie et le travail. Ne connaissant qu'imparfaitement les lettres, lorsqu'il devint aveugle, il fit graver [4] l'alphabet sur des tablettes de bois, et par ce moyen, en touchant les lettres, il apprit à les connaître, et ensuite les syllabes, les mots et les phrases entières. C'était l'effet de la vivacité de son imagination. Son penchant pour l'étude ne lui permit pas de s'en tenir là. Il allait écouter avec assiduité ceux qui faisaient profession d'instruire les autres, et passait souvent une partie de la nuit à les entendre, en employant le reste à repasser dans son esprit et dans sa mémoire les leçons qu'il avait reçues de ses maîtres. De cette manière il apprit non-seulement les règles de la grammaire, tout ce qu'enseigne la rhétorique et les plus beaux endroits des poètes et des orateurs, mais il se rendit aussi très-habile dans la connaissance de toutes les choses divines et humaines; des Ecritures de l'Ancien

[1] Floss, par une comparaison attentive des Opuscules et des Homélies, et par l'autorité des manuscrits, établit que les opuscules qui ont été édités sous le nom de Macaire, sont en grande partie une compilation des homélies de Macaire, et le manuscrit de Vienne lui fournit une preuve évidente que le compilateur est Siméon Métaphraste qui vivait au XII siècle. Vide Floss, pag. 235-40. (*L'éditeur.*)

[2] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 109.

[3] Ruffin., lib. II, cap. 7

[4] Sozom., lib. III, cap. 15; Ruffin., lib. II, cap. 7; Socat., lib. IV, cap. 25; Pallad., *Histor. Lausiaca*, cap. 4, et Theodoret., lib. IV, cap. 26.

et du Nouveau-Testament, qu'il expliquait mot à mot d'un bout à l'autre en divers sens ; des dogmes de l'Eglise, qu'il développait avec autant d'exactitude que de netteté ; de la dialectique et des syllogismes d'Aristote ; de la musique, de l'astronomie et des différentes opinions des philosophes, qu'il savait si parfaitement qu'il répondait avec facilité à toutes les objections qu'on lui faisait, et que personne ne put jamais le vaincre dans la dispute.

Il prend le soin de l'école d'Alexandrie.

3. De si rares talents dans un homme qui paraissait devoir en être incapable, attirèrent à Alexandrie un grand nombre de personnes [1], les uns pour l'entendre, les autres seulement pour le connaître. Saint Athanase conçut pour lui une estime particulière, et l'engagea à prendre le soin de l'école d'Alexandrie, célèbre depuis longtemps. C'était une faveur particulière que Dieu accordait à cette ville, pour la gloire de l'Eglise. Didyme, en effet, y rendit un témoignage éclatant à la foi de la consubstantialité, et s'opposa avec autant de zèle que de lumières à l'impiété des ariens, renversant tous les sophismes, et dissipant l'illusion de leurs discours.

Il est visité par saint Antoine vers l'an 355

4. On met vers l'an 355 diverses visites que saint Antoine lui rendit à Alexandrie. Didyme [2] alla aussi le visiter ; et dans un entretien qu'ils eurent ensemble sur les saintes Ecritures, le discours étant tombé sur l'aveuglement de Didyme, saint Antoine lui demanda s'il n'avait point de peine d'être privé de la vue ? Didyme, après avoir été pressé une deuxième et une troisième fois de répondre, convint avec simplicité que sa peine à cet égard n'était pas petite. « Je m'étonne, lui répliqua saint Antoine, qu'étant judicieux comme vous l'êtes, vous regrettiez une chose qui est commune aux mouches, aux fourmis et aux autres animaux les plus méprisables, comme aux hommes, et que vous ne vous réjouissiez pas d'en posséder une qui ne se trouve que dans les Apôtres, dans les Saints et dans les Anges, par laquelle nous voyons Dieu même, et qui allume en nous le feu d'une science si lumineuse [3]. Il vaut beaucoup mieux être éclairé dans l'esprit que dans le corps, et avoir ces yeux spirituels qui ne peuvent être obscurcis que par les pailles du péché, que non pas ces yeux charnels qui peuvent, par un seul regard impudique, précipiter un homme dans les enfers. »

Dieu lui révèle la mort de Julien, en 6[illegible]

5. Didyme nous apprend lui-même [4] qu'après avoir employé les jeûnes et les prières pour obtenir de Dieu qu'il arrêtât les maux que Julien l'Apostat faisait souffrir à l'Eglise ; un jour comme il se trouvait accablé de sommeil et d'épuisement pour avoir poussé son jeûne jusque dans la nuit, il fut ravi comme en extase et entendit des gens, qu'il s'imaginait voir montés sur des chevaux blancs, dire tout haut : « Qu'on dise à Didyme que Julien a été tué aujourd'hui vers cette même heure, qui était la septième, c'est-à-dire une heure après minuit, et qu'il le fasse savoir à l'évêque Athanase ; que s'étant levé aussitôt, il prit de la nourriture, et qu'ayant remarqué le jour et l'heure de cette vision, il se trouva qu'en effet Julien était mort dans le même temps, c'est-à-dire la nuit du 26 au 27 de juin de l'an 363.

Disciples de Didyme.

6. Ce fut depuis cet événement que Rufin [5] vint à Alexandrie prendre des leçons de Didyme ; et c'est de lui que nous apprenons que, quelque admirables que fussent ses ouvrages, les discours qu'il faisait de vive voix avaient beaucoup plus de grâce et d'énergie. Saint Jérôme [6] fit aussi, en 386, le voyage d'Alexandrie pour voir Didyme et le consulter sur plusieurs difficultés de l'Ecriture. Il se glorifie de l'avoir eu pour catéchiste, et il lui écrivit une lettre dans laquelle il l'appelait son maître. Il l'appelle ailleurs son Didyme, et dit de lui : « Il a les yeux qui sont loués dans l'Epouse des Cantiques, et ceux que Jésus-Christ nous ordonne de lever en haut pour considérer les campagnes déjà blanches et prêtes à moissonner : avec ses yeux il considère comme fort au-dessous de lui toutes les choses de la terre, et fait revivre l'ancienne coutume de donner à un prophète le nom de *Voyant*. Celui qui aura lu ses écrits verra d'où les Latins empruntent ce qu'ils disent, et après avoir trouvé la source, il se mettra peu en peine des ruisseaux. » Didyme est peu ins-

[1] Sozom., lib. III, cap. 15 ; Rufin., lib. II, cap. 7 ; Theodoret., lib IV, cap. 26 ; Socrat., lib. IV, cap. 15, 25 et 26.

[2] Pallad., *Hist. Lausiaca*, cap. 4 ; Rufin., lib. II, cap. 7.

[3] *Vit. Patr.* lib. III, cap. 28.

[4] Pallad., *Hist. Lausiac.* cap. 4 ; Sozom., lib. VI, cap. 2.

[5] Rufin., lib. II, cap. 7.

[6] Hieronym., *Epist.* 32 *ad Domnion*, t. IV, p. 246, et *Epist* 41, pag. 342, et Prologo in lib. Didymi *De Spiritu Sancto*, pag. 494.

truit pour la parole, mais il n'en est pas de même pour la doctrine; son style même est d'un homme apostolique, et par la sublimité des pensées et par la simplicité des expressions. Pallade [1], durant son séjour dans les monastères qui étaient autour d'Alexandrie et dans les déserts de Nitrie et des Cellules, rendit plusieurs visites à Didyme, qui lui raconta plusieurs particularités de sa vie. Pallade était encore jeune alors, n'ayant qu'environ vingt-deux ans. Didyme voulut l'obliger à faire la prière dans sa cellule; Pallade le refusa : sur quoi Didyme lui dit que saint Antoine n'en avait pas fait de difficulté; il voulait lui apprendre que, pour imiter ce saint homme, il devait obéir sans disputer et sans résister.

Mort de Didyme, vers l'an 399.

7. Didyme vivait encore en l'an 392 lors que saint [2] Jérôme écrivait son *Catalogue des hommes illustres*, et il avait alors quatre-vingt-trois ans passés : mais il en vécut davantage; et la suite de l'Histoire de [3] Pallade ne nous permet de mettre sa mort que vers l'an 399 [4].

Livre du Saint-Esprit.

8. D'un nombre [5] infini d'ouvrages que Didyme avait composés et qui étaient importants pour l'Eglise, il ne nous en reste que deux [6], dont le premier est le livre qu'il a intitulé : *Du Saint-Esprit*. Nous ne l'avons qu'en latin, de la traduction de saint Jérôme, qui l'entreprit en 384, à la prière du pape Damase. C'est de cet excellent livre qu'il dit [7] que les Latins ont pris tout ce qu'ils ont dit sur cette matière. Craignant fort apparemment d'être obligé d'y puiser lui-même, s'il continuait l'ouvrage qu'il avait commencé sur la divinité du Saint-Esprit, il aima [8] mieux supprimer ce qu'il avait déjà écrit sur ce sujet et être l'interprète de l'écrit d'un autre, que de se parer vainement de plumes étrangères, comme la corneille de la fable. Ce traité de Didyme est cité par saint Augustin [9] : il est divisé en trois parties, auxquelles, dans nos éditions, on a donné le titre de livres, quoiqu'en effet ce n'en soit qu'un.

Analyse du premier livre.

9. Deux motifs l'engagèrent à traiter cette matière : l'un, pour satisfaire aux prières réitérées de ses frères; l'autre, parce qu'il croyait nécessaire d'établir la doctrine de l'Eglise touchant la divinité du Saint-Esprit, sur l'autorité des Ecritures, afin d'empêcher que les simples ne fussent séduits par ceux qui avançaient sur ce sujet beaucoup de choses qui n'étaient fondées ni sur l'Ecriture, ni sur le témoignage d'aucun ancien auteur ecclésiastique. Il dit dans le premier livre que le nom de Saint-Esprit et la personne qui est désignée sous ce nom, sont également ignorés de ceux dont la philosophie n'a rien de commun avec l'Ecriture sainte; et que ce n'est que dans cette Ecriture tant de l'Ancien que du Nouveau-Testament qu'on apprend son nom et une notion de ce qu'est le Saint-Esprit. Ensuite il montre que c'est le même Esprit qui a parlé dans les Prophètes et dans les Apôtres. Le terme d'*Esprit* n'est pas un terme vague, mais le nom d'une véritable substance qui est la même que celle du Père et du Fils, et différente de celle des créatures. Le Saint-Esprit ne peut être du nombre de celles-ci, puisqu'il habite dans l'âme qui est incorporelle et qu'il en perfectionne les puissances. Il ne peut être non plus du nombre des incorporelles, puisqu'elles peuvent recevoir divers degrés de grâces, de vertus, de sanctification; tandis que le Saint-Esprit est le sanctificateur, la source et le collateur de tous les biens, comme il en est la plénitude, comme le dit Jésus-Christ dans l'Evangile : *Si donc vous autres, étant méchants comme vous êtes, vous savez néanmoins donner de bonnes choses à vos enfants, à combien plus forte raison votre Père qui est dans le ciel, donnera-t-il le bon Esprit à ceux qui le lui demandent?* Dès-lors qu'il est constant que le Saint-Esprit est sanctificateur, il l'est également que sa nature est incapable de changement, et différente par conséquent de celle des créatures même incorporelles, puisqu'elles sont muables, étant susceptibles de divers degrés de perfection. Didyme établit encore cette différence sur celle qui doit être nécessairement entre celui qui sanctifie et celui qui est sanctifié. Or, c'est le Saint-Esprit qui sanctifie les créatures,

T. IV oper. Hieronym. pag. 494.

Pag. 495.

Pag. 496.

Luc. XI, 13.

Pag. 497.

[1] Pallad., *Hist. Lausiac.*, cap. 4, 7, 20, 45.
[2] Hieronym., in *Catalogo*, cap. 109.
[3] Pallad., *Hist. Lausiaca*, cap. 2 et 4.
[4] Vide Mingarelli, *Commentaria in tractatum de Trinitate* Didymi, au commencement du traité, Bologne 1709, et Chr. Lücke, *Quæstiones ac vindiciæ Didymianæ*, Gottingue, 1829-32, in-4. (*L'éditeur.*)
[5] Hieronym., ubi supra.
[6] Il faut en ajouter plusieurs autres, comme nous le dirons plus tard; ces ouvrages se trouvent au tome XXXIV de la *Patrologie grecque* de M. Migne. (*L'éditeur.*)
[7] Hieronym., Præfat. *in lib. Didym.*
[8] Ibidem.
[9] Augustinus, *Quæst. in Exod.* lib. II, Quæst. 25, pag. 429, tom. III.

Ad Ephes. 1, 13 et 4, 30. comme saint Paul le déclare dans son Épître aux Ephésiens; il est donc différent des créatures, mais un avec le Père et le Fils, et Dieu comme eux : car Dieu seul sanctifie. Didyme ajoute : « Si le Saint-Esprit était du nombre des créatures, il aurait comme elles une substance bornée, et ne pourrait être présent qu'en un seul lieu à la fois; ce qui n'est pas, puisqu'en même temps il sanctifie plusieurs personnes et qu'il habite en elles, fussent-elles répandues en différents endroits du monde et même aux extrémités. Un ange au contraire, présent à la prière qu'un Apôtre faisait en Asie, ne pouvait pas l'être à celle que les Apôtres faisaient dans d'autres parties de l'univers. Les anges, il est vrai, sont appelés saints dans l'Écriture, mais ils sont saints seulement par participation de la sainteté du Act. X. Saint-Esprit, et parce que le Fils unique de Dieu, qui est la sainteté même et la communication du Père, habite en eux. Ils ne sont Pag. 498. pas saints par leur propre substance, autrement ils seraient consubstantiels à la Trinité, ce qui ne peut se dire. » Didyme enseigne qu'ils sont d'une nature plus relevée que celle des hommes et d'une sainteté plus éminente, à cause qu'ils sont plus intimement liés à la Trinité. Il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture où nous lisons que les Apôtres et les disciples étaient remplis du Saint-Esprit, d'où il infère que le Saint-Esprit est Dieu, parce qu'on ne trouve nulle part, dans les Livres saints, qu'il soit dit que quelqu'un ait été rempli de quelque créature, comme d'un Ange, d'un Trône ou d'une Domination. Pag. 499. D'ailleurs, on ne peut être rempli des dons de Dieu que par Dieu même; et personne n'en est rempli, s'il n'a en lui le Saint-Esprit en qui consistent tous ces dons : non que le Saint-Esprit soit divisé en autant de substances qu'il produit d'effets; car il est indivisible, impassible, immuable de sa nature; mais parce qu'il reçoit différents noms selon les différents effets dont il est la cause. C'est Act. VI, 7, 8, 9. pour cela que dans les Actes des Apôtres il est dit que saint Etienne était rempli de sagesse et du Saint-Esprit, parce que le Saint-Esprit demeurait en lui et parlait en lui. Didyme cite d'autres endroits de l'Ecriture où Pag. 500, 501, 502. la paix, la justice, le don des miracles, celui de prophétie, sont attribués au Saint-Esprit : d'où il conclut que, pouvant être reçu non d'une ou de deux personnes en même temps, mais de toutes les nations, il est incréé de sa nature, et d'une nature différente de celle des créatures.

10. Les hérétiques objectaient : « Il est écrit que toutes choses ont été faites par le Verbe. » Didyme répond que le Saint-Esprit étant d'une substance différente, comme il l'avait montré plus haut, il ne pouvait faire partie de ce tout : parce qu'ils insistaient sur ces paroles du prophète Amos : *C'est moi, dit le Seigneur, qui forme le tonnerre et qui crée l'esprit*, il fait voir qu'il ne s'agit pas en cet endroit du Saint-Esprit, mais du vent dont Dieu se sert pour assembler les nuages et donner la pluie à la terre. C'est pour cela qu'il est dit *je crée* et non pas *j'ai créé*, parce qu'en effet Dieu crée chaque jour les vents, au lieu que les autres substances ne sont créées qu'une seule fois. S'il se fût donc agi là de la substance même du Saint-Esprit, et que Dieu l'eût mis entre ses créatures, il aurait dit, *j'ai créé*, et non pas *je crée*. Didyme ajoute que le terme grec qui signifie *esprit*, est mis dans Amos sans article, ce qui est une marque de singularité : au lieu que dans les autres endroits de l'Ecriture, tels que dans l'Evangile de saint Jean et dans les Epîtres de saint Paul, où il est question de la personne du Saint-Esprit, ce terme est toujours précédé d'un article, ou de quelque épithète désignant clairement qu'il est parlé en ces endroits, non du vent, mais du Saint-Esprit.

[Suite de l'analyse. — Pag. 502. — Pag 503. — Amos IV. — Pag. 504. — Joan. VI. — Rom XIII. — I Cor. II ad Galat. V.]

11. Après avoir montré que le Saint-Esprit n'est pas créature, Didyme prouve par les endroits de l'Ecriture où il est dit que la charité du Père et ses autres dons nous viennent du Fils par le Saint-Esprit, que ces trois Personnes n'ayant qu'une même opération, n'ont aussi qu'une même substance. Il tire une autre preuve de la divinité du Saint-Esprit, du discours de saint Pierre à Ananie, où cet Apôtre établit clairement que mentir au Saint-Esprit, c'est mentir à Dieu même. Il prouve l'unité de nature entre le Fils et le Saint-Esprit, par ces paroles de Jésus-Christ à ses Apôtres : *Lorsqu'on vous livrera entre les mains des persécuteurs, ne préméditez point ce que vous leur devez dire, mais dites ce qui vous sera inspiré à l'heure même; car ce n'est pas vous qui parlez, mais le Saint-Esprit. Je vous donnerai alors une bouche et une sagesse à laquelle vos adversaires ne pourront résister et qu'ils ne pourront contredire.* « Car si la sagesse et la doctrine du Saint-Esprit est la même que

[Suite de l'analyse. — Rom. I. — 1. Cor. I. — Coloss. I. — Hebr. V. — Pag. 505. — Act. V, 4. — Pag. 506. — Matth. X, 19. — Marc. XIII, 11. — Luc. XXI, 15.]

la sagesse et la doctrine du Fils, il est visible qu'ils n'ont qu'une même nature et qu'une même volonté, puisque tous deux communiquent l'une et l'autre en même temps aux Apôtres et aux disciples. » Didyme ajoute : « Or le Fils et le Père sont une même chose, comme le dit Jésus-Christ en saint Jean : *Mon Père et moi sommes une même chose ;* il s'ensuit donc qu'après avoir montré, comme nous l'avons fait, que le Saint-Esprit a la même nature que le Fils, il reste également démontré que la nature de la Trinité n'est point divisée et qu'elle est inséparable. » Il confirme l'unité de nature, de vertu et d'opération dans la Trinité, par un autre raisonnement fondé sur les paroles de Jésus-Christ en saint Matthieu et en saint Luc. « Le Saint-Esprit, dit-il, est le doigt du Père comme le Fils en est la main ; le doigt étant donc de la même substance que la main, et la main de la même nature que celui à qui elle appartient, il s'ensuit que le Saint-Esprit est de la même nature que le Père et le Fils. » Mais Didyme nous fait remarquer en même temps que cette comparaison dont se sert l'Ecriture ne doit pas être pressée, et qu'il l'a employée, non pour marquer l'étendue ou les parties de la substance des trois personnes divines, mais son unité ; et que de même que la main par le ministère de laquelle le corps agit ne peut être séparée de ce corps, de même le doigt ne peut être divisé de la main dont il est. « Si Jésus-Christ, ajoute-t-il, doit être reconnu pour Dieu, parce que dans l'Ecriture il est appelé la sagesse et la vertu de Dieu, on doit par la même raison reconnaître le Saint-Esprit pour Dieu, puisqu'il est nommé Esprit de Dieu, Esprit de sagesse, Esprit de vérité. »

Joan. x, 30. — Matth. xii. Luc. xxi. — Pag. 507

12. Didyme continue le même raisonnement dans le second livre, pour montrer que les trois personnes de la Trinité qu'il appelle un cercle d'unité et de substance, n'ont qu'une même nature. Pour nouvelle preuve de la divinité du Saint-Esprit, il ajoute : « Comme ceux qui se forment sur Jésus-Christ, qui est l'image de Dieu, deviennent semblables à Dieu autant qu'il est au pouvoir de la nature humaine ; de même ceux qui sont marqués par le Saint-Esprit, qui est le sceau de Dieu, parviennent, par l'impression de ce sceau, à celui de la sagesse et de la science de Jésus-Christ : car, comme le dit saint Paul, *il y a diversité d'opérations surnaturelles, mais c'est le même Esprit qui opère tout en tous, distribuant à chacun ses dons selon qu'il lui plaît.* » Didyme se sert de ces mêmes paroles de l'Apôtre, pour montrer que le Saint-Esprit est une substance et non une simple opération, comme le disaient quelques hérétiques. Il le prouve encore par plusieurs autres endroits de l'Ecriture, en particulier par celui des Actes, où les Apôtres assemblés en concile à Jérusalem disent : *Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous ;* car ce terme, *il a semblé bon*, marque non une opération, mais une nature, comme on le voit par ces paroles de Job : *Il est arrivé ce qui a semblé au Seigneur.* Il insiste aussi sur la forme du baptême, qui marque clairement que la foi au Saint-Esprit est la même qu'au Père et au Fils, et que le baptême se doit donner au nom des trois personnes, sans qu'il soit permis d'en omettre aucune : en sorte que celui qui baptiserait au nom du Père et du Fils, sans nommer le Saint-Esprit, ne donnerait qu'un baptême imparfait et qui n'opérerait point la rémission des péchés. « De ce raisonnement il suit, continue Didyme, que la substance de la Trinité est indivisible, que le Père est véritablement le Père du Fils, le Fils véritablement Fils du Père, et le Saint-Esprit véritablement Esprit du Père et de Dieu : voilà la foi de ceux qui croient, et toute l'économie de la discipline ecclésiastique s'accomplit par la foi en la Trinité. Les trois personnes ont concouru à l'établissement et au régime de l'Eglise : le Père a destiné les Apôtres au ministère ; le Fils les a envoyés prêcher ; le Saint-Esprit les a établis pour gouverner l'Eglise : ce qui marque dans ces trois personnes une même opération, conséquemment une même substance. »

Analyse du second livre — Pag. 507 — 1 Cor. xii, 16 — Act. xv, 28. — Job. i. — I Thessal. ii. — Act. xx. Pag. 509.

Didyme prouve la même vérité par divers passages des Epîtres de saint Paul, où il est dit que le Saint-Esprit, ainsi que le Père et le Fils habitent dans le cœur des vrais fidèles, et qu'ils sont son temple. « Il y aurait donc, conclut-il, de l'impiété à mettre le Saint-Esprit au rang des créatures. Un être créé n'habite pas dans un autre : les arts et les sciences, les vertus et les vices habitent en quelque manière dans nous, mais comme des qualités accidentelles, et non comme des substances. » Didyme traite ensuite de la mission du Saint-Esprit. Comme celle que le Fils reçoit du Père ne l'en éloigne pas et ne l'en sépare pas, de même le Saint-Esprit, quoiqu'envoyé par le Père et par le Fils, n'est séparé ni de l'un ni de l'autre, sa nature

I Cor. vi. Ephes. iii. Galat. ii. II Cor. xiii. I Cor. iii. — Pag. 510.

n'étant point bornée comme celle des créatures, ni limitée par les lieux. Lorsque Jésus-Christ dit dans saint Jean : *Je prierai mon Père, et il vous donnera un autre Consolateur;* ce terme *autre*, signifie en cet endroit une diversité non de nature, mais d'opération entre le Fils et le Saint-Esprit, le Fils faisant les fonctions de légat et de médiateur, le Saint-Esprit celles de consolateur. Ces fonctions ne sont pas néanmoins tellement propres à une personne, que l'autre ne puisse les remplir, puisque le Saint-Esprit fait aussi quelquefois l'office de médiateur, comme le dit saint Paul aux Romains : *Le Saint-Esprit prie pour nous par des gémissements ineffables.*

Joan. XIV, 16 — Pag. 511. — Rom. VIII, 26

Suite de l'analyse du second livre — Pag. 512.

13. Didyme reprenant après cela la suite des preuves de la divinité du Saint-Esprit, rapporte plusieurs passages tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, où nous lisons que c'est le Saint-Esprit qui a animé les Apôtres, inspiré les Prophètes et parlé par leur bouche ; il insiste en particulier sur l'endroit des Actes où saint Paul dit aux Juifs : *C'est avec grande raison que le Saint-Esprit qui a parlé à nos pères par le prophète Isaïe, a dit : Allez vers ce peuple, et dites-lui : Vous écouterez, et en écoutant vous n'entendrez point;* il fait observer que la prophétie que saint Paul attribue ici au Saint-Esprit, est attribuée au Seigneur dans le livre d'Isaïe, où on lit en effet : *J'ai ouï la voix du Seigneur qui me disait : Allez, et dites à ce peuple : Vous écouterez*, etc., ce qui ne laisse aucun lieu de douter que la volonté et la nature du Seigneur et du Saint-Esprit ne soient une et la même, et que le nom du Saint-Esprit ne signifie aussi le Seigneur. Une autre preuve de sa divinité, c'est qu'il est envoyé du Père comme le Fils; tandis qu'aucun homme n'a été envoyé par le Père, pas même Moïse, ni un seul des Prophètes, tous l'ayant été par le *Seigneur, et par le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob.*

Amos, III. Matth. XXII. Luc. XX. Psalm. I. Act. XXVIII, 25. Isai. VI, 9. — Isai. VI. 9. — Joan. XV, 26 — Exod. V. Zachar. I.

Il prouve par les paroles de l'Ange à Marie, et par celles du psaume CIII, que le Saint-Esprit a le pouvoir de créer, ce qui n'appartient qu'à Dieu; et qu'il peut, comme le Fils, enseigner toute vérité. S'il est dit de lui qu'il ne *dira rien de lui-même*[1], c'est, comme l'explique Didyme, que le Saint-Esprit ne dit rien que par la volonté du Père et du Fils, dont la sienne est inséparable, parce qu'il reçoit des deux et son être et ses paroles. Didyme s'explique à cette occasion sur différentes manières de parler marquées dans l'Ecriture, qui paraissent supposer dans les trois personnes de la Trinité des membres humains, des oreilles, une bouche, des yeux. « Il faut les entendre, dit-il, de telle sorte qu'elles ne dérogent en rien à la grandeur et à la simplicité de Dieu. Par exemple, quand il est dit : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*, cela ne signifie pas que le Père, en parlant au Fils, lui ait appris quelque chose, mais seulement qu'il y a entre le Père et le Fils une unité de nature et de volonté. C'est afin qu'on ne séparât pas le Saint-Esprit du Fils, qu'il est écrit : *Il ne dira rien de lui-même, mais il parlera selon qu'il aura entendu;* car si le Fils est un en nature avec le Père, parce qu'il ne peut faire que ce qu'il voit faire au Père, ainsi que le dit saint Jean, par une raison semblable le Saint-Esprit doit être d'une même volonté et d'une même nature avec le Fils, puisqu'il ne dit que ce qu'il a appris du Fils. » Didyme reconnaît ici que la Trinité étant au-dessus des substances matérielles, nous ne pouvons en parler avec exactitude. Il veut surtout qu'on bannisse de la théologie les sophismes et les raisonnements captieux des dialecticiens, qui prennent, même de la parole de piété, occasion d'établir l'impiété. Il demande que l'on juge de son ouvrage non par l'exécution, mais par la volonté qu'il a eue de le bien exécuter pour la gloire de Dieu, quoiqu'il n'en soit pas venu à bout. Puis, rentrant en matière, il rapporte une grande partie du huitième chapitre de l'Épître aux Romains, où il est parlé de la justification, et fait voir par ce qu'en dit saint Paul, l'union qui est entre le Saint-Esprit et les deux autres personnes de la Trinité. Il confirme la même vérité par un passage de la première Epître de saint Pierre, montrant que le Saint-Esprit y est appelé l'Esprit de Jésus-Christ, l'Esprit de Dieu, comme dans la première Epître aux Corinthiens et dans la première de saint Jean; et de même encore en d'autres pas-

Luc. I, 35. Psal. CIII. — Joan. XVI. Pag. 514. — Pag. 515. — Psal. CIX. — Joan. XVI. — Joan. XV. — Pag. 516. — Pag. 517. — Rom. VIII, 4 et seq. — I Petr. I. Pag. 518. — I Cor. II, 3. Pag. 518.

[1] Non enim loquetur a semetipso. *Hoc est non sine me et sine meo et Patris arbitrio, quia inseparabilis a mea et Patris est voluntate. Quia non ex se est, sed ex Patre et ex me est. Hoc enim quod subsistit et loquitur, a Patre et me ille est.* Didymi, *de Spiritu Sancto*, tom. IV oper. Hieronym., pag. 594.

Pag. 519. sages des Epîtres de saint Paul, il est dit que c'est par le Saint-Esprit que nos corps mortels sont vivifiés. C'est lui qui nous fait enfants adoptifs de Dieu en demeurant en nous, et cohéritiers de Jésus-Christ; ceux, au contraire, qui ont irrité cet Esprit saint et n'ont pas cru en lui, suivant le prophète Isaïe[1], sont devenus ennemis de Dieu.

Pag. 520. Isaïe, LXIII, 10.

Analyse du troisième livre. 14. Didyme commence son troisième livre par une explication fort longue de ce passage d'Isaïe auquel nous venons de faire allusion. Il y trouve d'abord la condamnation des manichéens, qui, séparant la bonté de Dieu de sa justice, en prenaient occasion de supposer deux dieux, l'un juste et l'autre bon. Rien, en effet, n'est plus exprès contre ces hérétiques que cet endroit d'Isaïe, qui nous représente le même Dieu comme juste et miséricordieux tout ensemble. Mais, pour leur prouver qu'ils ne pouvaient, sans impiété, établir un Dieu miséricordieux qu'ils disaient auteur de l'Evangile, et un Dieu juste à qui ils attribuaient l'Ancien Testament, il leur allègue, outre ce passage d'Isaïe, divers endroits de l'Ancien Testament, où le même Dieu, qui est appelé juste, est aussi nommé bon; et plusieurs du Nouveau, où Dieu est qualifié tantôt juste, tantôt bon. Didyme explique ensuite du Saint-Esprit, ce qui est dit dans Isaïe de l'esprit de Dieu; d'où il conclut qu'en étant inséparable, il est d'une même nature avec Dieu. Il prouve encore son unité de nature avec le Père et le Fils, en ce que l'Ecriture lui attribue comme au Père et au Fils la vertu de sanctifier. Il rapporte ensuite les diverses significations du terme *Esprit*, et montre qu'il se prend quelquefois pour marquer le vent, l'âme, l'esprit humain par opposition à l'âme des bêtes, les anges, les démons, la volonté, la pensée, le sens spirituel de l'Ecriture : «Ce qu'on doit soigneusement observer, dit-il, afin de répondre aux sophismes de ceux qui prennent occasion de tous les endroits où ce terme se trouve employé en quelqu'un de ces sens dans l'Ecriture, d'en inférer que le Saint-Esprit est créature. » Comme il avait dit plus haut que la Trinité seule, à l'exclusion de toute créature, peut remplir substantiellement l'âme et l'esprit de l'homme, il s'objecte qu'il est dit en plusieurs endroits de l'Ecriture que Satan était entré dans Judas, et qu'il avait rempli le cœur d'Ananie. Il répond ainsi à cette difficulté : Satan n'agit sur l'homme que par

Pag. 521 et seq. Pag. 524. Psal. CXLII. Nehem. IX. Thessal. V. Joan. XVI. Luc. XVII. I Cor. I. Pag. 525, 526, 527. Luc. XXII, 3. Act. V, 3.

les mauvaises pensées qu'il lui inspire, et par les tromperies qu'il emploie pour le séduire, et allumer en lui le feu des passions; mais il n'y entre pas substantiellement et ne pénètre pas jusque dans son cœur.

Si le Saint-Esprit n'est pas créature, disaient les hérétiques, ou il est frère de Dieu le Père et oncle de Jésus-Christ, Fils unique du Père; ou il est fils de Jésus-Christ, ou fils de Dieu lui-même, et dans ce cas Dieu le Père aura deux fils. Didyme ne répond à ces sortes de raisonnements qu'avec compassion pour ceux qui les faisaient, et leur dit que l'on ne doit pas raisonner des choses invisibles et spirituelles par ce qui se passe dans les visibles et corporelles. Etre père, fils, oncle, petit-fils, sont des noms dont l'esprit de l'homme, extrêmement borné, se sert pour désigner et distinguer les corps. Si l'Ecriture emploie quelques-uns de ces termes pour marquer ce que nous devons penser des choses divines, ce n'est qu'afin de s'accommoder à nos façons de parler. Pag. 528.

Didyme finit son traité par ces paroles remarquables : « Ce que j'ai dit jusqu'ici sur ce sujet en un style qui n'est rien moins que riche, doit suffire; le peu même que je dis, marque assez ma frayeur d'avoir osé traiter de ce qui regarde le Saint-Esprit : car puisqu'il n'y a aucun pardon à espérer pour ceux qui blasphèment contre la sainte Trinité, quelle précaution et quelle exactitude ne devons-nous pas apporter lorsque nous parlons de ce mystère, même en peu de mots et dans un style simple, pour ne pas nous tromper? Si quelqu'un même veut lire ce livre, nous le prions de se purifier de toute action et de toute pensée contraire à la sainteté de Dieu, afin qu'il ait un esprit éclairé pour entendre ce qui y est dit, et le cœur plein de sainteté et de sagesse pour nous pardonner si nous n'avons pas répondu selon nos désirs à l'attente du lecteur, qui doit considérer l'esprit dans lequel nous avons écrit, sans s'arrêter aux expressions dont nous nous sommes servis : car, de même que le témoignage de notre conscience nous fait dire hardiment que notre doctrine est celle de la piété, aussi la bonne foi nous oblige d'avouer que notre manière d'écrire est fort éloignée de la politesse et de l'agrément des personnes éloquentes, n'ayant eu d'autre dessein en traitant de l'Ecriture, que de chercher avec piété quel en est le véritable sens, et

Pag. 529. Pag. 530.

de l'exprimer ensuite avec la simplicité ordinaire de notre discours. »

Ce traité de Didyme a été imprimé séparément à Cologne en 1531, in-8°, et à Helmstadt en 1614, in-8°, et dans la *Bibliothèque des Pères*, à Paris, en 1589 et 1654; [dans le deuxième volume de saint Jérôme par Dom Martianay, dans le sixième volume de la *Bibliothèque* de Galland, dans le cinquante-deuxième des *Selecti Patres* de M. Caillau.]

Traité de Didyme contre les Manichéens.

15. Nous avons encore sous le nom de Didyme un traité complet *contre les Manichéens*, traduit du grec par Turrien, et imprimé en latin par le Père Possin dans son *Apparat;* par Canisius, au cinquième tome de ses *Anciennes Leçons*, et dans le quatrième tome des *Bibliothèques des Pères* de Cologne et de Lyon. Le Père Possin a donné depuis, en grec, le commencement de ce traité, dans ses *Notes sur les Epîtres de saint Nil;* et nous l'avons aujourd'hui tout entier dans cette langue tant dans le recueil du Père Combefis, imprimé à Paris en 1672, que dans la nouvelle édition des *Anciennes Leçons* de Canisius, par M. Basnage, à Anvers, en 1725.

Saint Jérôme ne dit rien de ce traité *contre les Manichéens*, dans le dénombrement des œuvres de Didyme : mais comme il lui en attribue une infinité d'autres que ceux dont il est fait mention dans son *Catalogue*, on s'est cru suffisamment autorisé à lui attribuer celui-ci, à cause de sa conformité avec le traité *du Saint-Esprit*, avec lequel il en a en effet beaucoup, surtout dans son affectation à subtiliser les termes. On ne peut douter d'ailleurs que ce traité ne soit de Didyme, car on y voit tous les raisonnements dont on se servait alors contre les hérétiques.

Analyse de ce traité, tome I Lection. Canis. pag. 204 édit. Antuerp. an. 1725.

16. Les raisonnements que Didyme emploie ici contre les manichéens sont très-métaphysiques. Comme ces hérétiques admettaient deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, il fait contre eux ce raisonnement: L'opposition entre les contraires suppose toujours entre eux quelque chose de commun : ainsi le blanc et le noir, quoique contraires, ne le sont pas néanmoins à tous égards, mais ils conviennent, en ce qu'ils sont l'un et l'autre une couleur et une qualité. Si donc il y a deux principes non engendrés contraires, ou ces deux principes sont contraires à tous égards, ou ils ont quelque chose de commun. Le premier ne se peut dire, parce qu'il n'y a rien qui soit en tout contraire à un autre. Il faut donc avouer le second et convenir que ces principes ont quelque chose de commun, savoir d'exister et d'être substance : comme aussi ils sont contraires, puisque l'un est bon, et l'autre mauvais; l'un est lumière, et l'autre ténèbres. Or, on conçoit plutôt en eux ce qu'ils ont de commun, savoir l'être, que ce qu'ils ont de contraire, c'est-à-dire l'attribut d'être bon ou mauvais. La contrariété qui est entre eux ne vient donc pas de ce qu'ils ont de commun, mais de ce qui leur est propre. De tout cela Didyme conclut que ces deux principes ne peuvent être admis : « Il est convenu, dit-il, que ces deux principes sont non engendrés ; et il est certain d'ailleurs qu'il n'y a rien avant le non engendré. Or, en admettant, comme le font les manichéens, deux principes contraires non engendrés, il faudra concevoir quelque chose en eux avant cette qualité, c'est-à-dire ce qu'ils ont de commun, la chose est impossible : puisqu'on ne conçoit rien avant la qualité de non engendré, il est donc aussi impossible que deux principes contraires non engendrés existent. » Didyme prouve en particulier que le principe que les Pag. 205.
manichéens appelaient mauvais ne peut être non engendré, c'est-à-dire éternel, par la raison que tout ce qui est mauvais doit être puni, que tout ce qui doit être puni est corruptible, et que rien de corruptible n'est éternel. D'ailleurs, le mal n'étant qu'une qualité, ne peut pas être une substance, ni par conséquent constituer un principe.

Voici un autre de ses arguments: Les contraires se détruisent l'un l'autre; les êtres éternels ne peuvent être détruits : il n'y a donc point de principes contraires et éternels. Il s'étend beaucoup à montrer qu'il n'y a rien de mauvais par nature, ni le corps ni l'âme, puisque l'un et l'autre peuvent devenir bons en se sanctifiant. Comme on aurait pu lui objecter que dans l'Ecriture les hommes sont Pag. 206. Ephes. II.
appelés enfants de colère, il répond qu'ils ne sont nommés ainsi que parce qu'ils deviennent l'objet de la colère de Dieu par les péchés qu'ils commettent volontairement ; c'est dans le même sens que l'on nomme enfants de paix, de sagesse, de lumière, ceux qui sont éclairés par les lumières de la vérité. Pag. 207.
Si Judas est appelé enfant de perdition, c'est parce qu'il avait fait des choses dignes de la mort et de la perdition. Avant cela, et lorsqu'il était du nombre des Apôtres, il

n'était pas fils de perdition, puisque Jésus-Christ lui dit comme aux autres disciples : *Je vous envoie comme des brebis au milieu des* Matth. x, 16 *loups*. Il dit beaucoup de choses pour expliquer comment la chair de l'homme est ap- Rom. VIII, 3. pelée dans saint Paul *une chair de péché*. D'après Didyme, elle est ainsi nommée par l'Apôtre, parce que l'homme, abusant de sa chair en la faisant servir à ses infâmes plaisirs, en fait une chair de péché, comme ceux qui s'en servent pour exercer les bonnes œuvres, en Pag. 208. font une chair de sainteté et de justice. Aussi le même Apôtre, en parlant des vierges, enseigne que, par leur éloignement des choses du siècle, elles doivent être saintes de corps et d'esprit. « La chair, ajoute-t-il, peut être appelée chair de péché, parce qu'elle est produite par l'usage du mariage, qui n'était pas exempt de péché avant la venue de Jésus-Christ, qui a sanctifié le mariage ; il n'y a que la chair de Jésus-Christ et celle d'Adam qui ne puissent être appelées chair de péché, parce que Jésus-Christ est né d'une vierge, et que le premier homme a été formé de Rom. VIII, 3. terre. C'est pour cela que saint Paul a dit de Jésus-Christ qu'il s'était revêtu, non de la ressemblance de la chair, mais d'une chair Pag. 209. semblable à celle du péché ; il n'a manqué à la chair du Sauveur, que de n'être pas née à la manière ordinaire des autres hommes ; s'il fût né par la voie ordinaire de la génération, il aurait été sujet au péché, auquel tous les descendants d'Adam sont sujets. Ce ne fut qu'après avoir péché qu'Adam connut Eve, et c'est pour cela encore que la chair est appelée chair de péché, parce que d'immortel qu'était Adam avant son péché, il est devenu mortel par son péché, et a transmis la mort à ses descendants. L'usage du mariage, quoique permis et même sans péché dans ceux qui en usent suivant les maximes de l'Evangile, est appelé péché, non qu'il le soit en lui-même, mais en comparaison de la virginité, qui est un bien beaucoup plus excellent. »

Pag. 210. Didyme prouve, après cela, qu'aucun être raisonnable n'est méchant par nature, mais Joan. VI, 70. par volonté. Jésus-Christ a donné à Judas le nom de diable, à cause de sa mauvaise Pag. 211. volonté et de sa trahison, et non de sa substance. Le démon même n'est pas méchant par sa nature, mais par sa volonté ; et cette volonté ne peut être regardée comme essentielle à la substance ou à la nature.

Les manichéens demandaient pourquoi un Pag. 212. Dieu bon aurait créé le démon qui devait être mauvais et pernicieux ? Didyme répond que cette demande offense tous ceux qui admettent une providence. Au reste Dieu, en créant le démon, l'a créé libre de sa nature, de même que tous les êtres raisonnables, avec pouvoir de se porter au bien et au mal. En cela on ne saurait accuser Dieu, puisque ce n'est pas à cause de cette liberté pour le bien et pour le mal que le démon est mauvais, mais parce que de lui-même il s'est déterminé à prévariquer et à faire le mal contre Pag. 213. les préceptes du Créateur. C'est pour cela que Dieu l'a condamné au feu éternel, ainsi qu'il est dit dans saint Matthieu. Didyme Matth. XXIII, 41. se sert de cet endroit de l'Evangile pour faire sentir aux manichéens que le démon, qu'ils regardaient comme mauvais principe, qu'ils égalaient à Dieu même en autorité, et qu'ils disaient éternel comme lui, ne le pouvait être, puisque Jésus-Christ dit dans cet endroit que Dieu l'a condamné avec ses anges au feu éternel.

Pour prouver que l'homme est méchant Pag. 214. par sa nature, ces hérétiques objectaient ces paroles de saint Jean aux Juifs : *Race de vi-* Luc. III, 7. *père, qui vous a avertis de fuir la colère qui doit tomber sur vous ?* Didyme, après leur avoir fait remarquer qu'il ne convenait pas de se servir du témoignage de saint Jean-Baptiste, qui appartenait à l'Ancien Testament qu'ils rejetaient, répond que ce passage, au lieu de leur être favorable, leur est contraire, puisque saint Jean, en exhortant à la pénitence ceux qu'il avait appelés *race de vipère*, déclarait nettement qu'ils n'étaient ni mauvais, ni bons par nature ; autrement ils n'auraient pas eu besoin de pénitence : mais ce Saint les y exhorte, parce que de mauvais qu'ils étaient par le choix de leur volonté, ils pouvaient devenir bons s'ils le voulaient.

Les manichéens objectaient encore : Si la Pag. 216. vengeance que Dieu tire du pécheur le fait changer de conduite, la vengeance est donc un bien, et conséquemment la peine et le supplice que Dieu emploie pour le punir sont bons aussi : si cela est, la promesse, c'est-à-dire la récompense, sera un mal, puisque deux contraires ne peuvent être bons l'un et l'autre. Si, au contraire, la promesse est bonne, la peine sera donc mauvaise ; ce n'est donc pas Dieu qui le fait souffrir, mais le

démon. Didyme répond : « Si c'est le démon qui afflige, ou il afflige les bons ou les méchants. Il ne peut affliger les bons, puisqu'il n'a point de droit sur eux ; il n'afflige pas non plus les méchants, puisqu'étant de leur nombre, il devrait aussi s'affliger lui-même : ce n'est donc point le démon, mais Dieu qui punit. Or, les peines qu'il envoie sont utiles, parce qu'elles sont la cause d'un bien, qui est la conversion du pécheur, et qu'elles l'empêchent de faire le mal, que Dieu ne défendrait pas, si le pécheur ne pouvait l'éviter. Il ajoute que les manichéens font preuve de leur ignorance, en disant que la peine et la promesse sont contraires, puisqu'elles sont l'une et l'autre une récompense : la première des mauvaises actions, la seconde des bonnes.

Saint Jean Damascène [1] cite un passage de Didyme contre les manichéens, qui ne se trouve point dans le traité dont nous venons de parler, ce qui marque qu'il est imparfait : mais il doit y manquer peu de chose. Nous en avons deux traductions latines : l'une du Père Combefis, qui le traduisit sur une copie d'un manuscrit grec, faite en Italie par M. Bigot ; l'autre de Turrien. C'est cette dernière que l'on a suivie dans l'édition d'Anvers de 1725. Elle avait déjà été imprimée dans l'*Apparat* du Père Possin, à Venise en 1603, a Cologne en 1708, et parmi les *Anciennes Leçons* de Canisius, à Ingolstadt en 1604. [Galland a revu le texte grec et la traduction latine, et a publié le tout dans le sixième volume de sa *Bibliothèque*.]

Commentaires sur les Epîtres canoniques faussement attribués à Didyme.

17. Cassiodore [2] nous assure qu'il avait trouvé un commentaire de Didyme l'Aveugle *sur les Sept Épîtres canoniques*, et qu'il l'avait fait traduire du grec en latin par Epiphane : mais il ne paraît pas que ce commentaire ni la traduction qu'en fit Epiphane soient venus jusqu'à nous. Celui que nous avons sous le nom de Didyme dans les *Bibliothèques des Pères*, à Paris, en 1575, 1589, 1644, 1654 ; à Cologne, en 1618 ; à Lyon, en 1672, et avec le livre *du Saint-Esprit*, à Cologne en 1531, et [ailleurs dans Galland, t. VI, p. 264-308], a tout l'air d'être l'œuvre d'un auteur latin et non d'un grec. Le style n'en est point gêné, comme l'est ordinairement celui des traductions ; il coule de source : mais, ce qui est plus remarquable, l'auteur regarde les Grecs comme lui étant étrangers, et leur langue comme n'étant pas la sienne. « Il faut remarquer [3], dit-il, en expliquant ces paroles de l'Epître de saint Pierre : *Dans lequel les anges mêmes désirent de pénétrer*, que chez les Grecs on lit *dans lesquels* et non *dans lequel*, qui est la leçon de la Vulgate. » Sur la première Epître de saint Jean, il dit [4] : « Le diable, en terme grec, signifie séducteur ou accusateur. » Il y a plus, c'est que l'auteur de ce commentaire cite partout l'Ecriture sainte non selon le grec, mais suivant la Vulgate : d'où il est naturel de conclure qu'il n'était pas Grec d'origine. C'est même une preuve particulière que ce commentaire ne peut être le même qu'Epiphane traduisit à la prière de Cassiodore, puisque ce traducteur suit ordinairement dans ses traductions les mêmes versions de l'Ecriture dont s'étaient servis ceux dont il traduit les ouvrages du grec en latin, comme on peut s'en convaincre en parcourant l'*Histoire Tripartite*, dans la version latine qui est de lui. Ce commentaire a même peu de ressemblance avec celui que Cassiodore fit traduire du grec en latin, car celui-ci contenait une [5] explication des sept Epîtres canoniques : celui-là au contraire n'explique, à proprement parler, que la première Epître de saint Pierre et la première de saint Jean. Ce qu'il dit sur les autres Epîtres ne peut passer pour un commentaire ; ce ne sont que des annotations. Il faut ajouter que le commentaire dont parle Cassiodore, ne renfermait aucun sentiment dangereux, autrement il ne l'eût pas donné à ses religieux sans l'avoir auparavant corrigé ; car c'est ainsi [6] qu'il en usait à l'égard de tous les

[1] Damascen., in *Parallelis*, pag. 507.

Cassiodor., *Instit. divin.*, cap. 8.

[2] L'auteur, dans les questions préliminaires, s'attache à faire ressortir l'autorité, l'authenticité et le style de ces commentaires. (*L'éditeur.*)

[3] *Notandum quod apud Græcos* in quæ *legitur, non* in quem. Pag. 322, col. 2, tom. IV *Biblioth. Patr.* Lugd.

[4] *Diabolus ergo græco vocabulo seductor seu accusator significat.* Ibid., pag. 337, col. 2.

[5] *Sed cum de reliquis canonicis epistolis magna nos cogitatio fatigaret, subito nobis codem Didymi græco stylo scriptus in expositionem septem canonicarum Epistolarum Domino largiente concessus est, qui ab Epiphanio viro disertissimo translatus est.* Cassiodor., *Instit. divin.*, cap. 8.

[6] *Et ut procul a vobis fieret error hæreticus* (*annotationes*) *in epistolam ad Romanos, qua potuit curiositate purgari : reliquas in carthaceo codice conscriptas vobis emendandas reliqui.... Sed inter has sollicitudines æstuatus quemdam anonymum reperi, qui tredecim epistolas Pauli tractavit. Hic diligenter excussus secundum vobis ac securum genus commentorum Domino largiente præstabit.* Idem, ibid.

livres qu'il leur mettait en main. Au contraire, celui que nous avons renferme plusieurs choses désapprouvées dans l'Eglise, entre autres celle-ci[1] : Parmi les anges transgresseurs il y en a quelques-uns qui, bien que dépravés, se convertiront et désireront de voir la gloire du Sauveur comme par une fenêtre; ce qui arrivera aussi aux damnés qui auront soin de leur salut. Il y a même toute apparence que cet auteur n'a écrit que longtemps après la mort de Didyme et après la naissance de l'hérésie des eutychiens; car voici comment il s'explique sur la distinction des deux natures en Jésus-Christ, et sur leur union en une même personne. « Il y a [2] certaines gens, dit-il, qui, n'approfondissant pas assez le sens des Ecritures, confondent les deux noms de Jésus-Christ, en sorte qu'ils tombent dans un grand inconvénient; faute de bien prendre ce sens de l'Ecriture, ils s'imaginent que ce qui est né de la Vierge selon la chair, et qui a reçu le nom de *Jésus* de la bouche d'un ange, est une même chose avec celui qui, ayant la forme et la nature de Dieu, n'a pas cru que ce fût pour lui une usurpation d'être égal à Dieu. Il est nécessaire de dire que, quoique l'unité se soit faite principalement entre le Verbe divin et la nature humaine qu'il a prise, cependant l'essence du Verbe n'a pas été changée en homme, non plus que l'homme n'a point changé sa nature en celle du Verbe divin, quoique, par le moyen du Verbe, l'homme soit devenu Dieu; en sorte qu'autant qu'il est possible, il possède la divinité d'une manière parfaite et incommunicable. Ainsi, quoique l'unité soit telle en Jésus-Christ, cependant ces noms marquent quelquefois sa divinité, et d'autres fois son humanité [3]. »

Ouvrages de Didyme qui sont perdus.

18. Nous mettrons donc le commentaire de Didyme *sur les Épîtres canoniques*, au nombre de ses ouvrages qui sont perdus. Les autres sont des commentaires [4] sur tous les Psaumes, sur le livre de Job [5], sur Isaïe,

[1] *Biblioth. Patr.* Lugd., pag., 322, col. 2.

[2] *Quia vero confundunt aliqui non perscrutantes Scripturas, ita ut in maximum incidant detrimentum. Arbitrati namque sunt non distinguentes Scripturarum sensum, quia quod in Maria secundum carnem processit et Angeli voce Jesus nomen accepit. Item quod ipse est qui cum in forma Dei esset unigenitus Dei Filius,* non rapinam arbitratus est, etc., *idem esse. Ideo dicendum est quia, licet præcipua unitas facta sit Dei Verbi ad hominem quem Deus assumpsit, verumtamen essentia Verbi non est in hominem conversa. Nec rursus homo factus est quod est Dei Verbum, licet Deus sit factus ab eo ut habeat sicut possibile est intranscendibilem deitatem. Quapropter licet unitas ea facta sit, tamem prædicta nomina aliquando eum qui factus est ex semine David secundum carnem : aliquando vero unigenitum Dei Filium qui est Deus substantialiter repræsentatus designat.* In Epist. I, Joan., pag. 333.

[3] Le cardinal Maï, en parlant des critiques qui refusent à Didyme les commentaires *sur les Épîtres canoniques*, s'exprime ainsi : *Etenim nonnulli critici quos inter Cellerius prope imprudenter negabunt vel dubitabant hunc esse Didymi fœtum, sed esse Oxoniensis nuper edita ad catholicas catena habet fragmenta aliquot nominatim Didymi, quæ latino Epiphanii textui prorsus respondent.* Biblioth. Nova Patr. tom. IV, pag. 104. Avant le savant cardinal, le docteur Lucke, dans les *Quæstiones ac vindiciæ Didymianæ, sive Didymi Alexandrini enarratio in Epistolas catholicas latina græco exemplari magnam partem et græcis scholiis restituta*, Patr. grecque, t. XXXIX, col. 1737 et suiv., Gottingue, 1829-1852, 4 parties in-4, avait revendiqué pour Didyme les commentaires *sur les Épîtres catholiques.* Matthæï avait déjà publié les scolies grecques, mais sans y joindre le latin, comme fait le docteur Lucke. Voici les raisons que ce dernier allègue. L'auteur de ces commentaires a écrit des livres *sur la Trinité :* ce qu'a fait aussi Didyme. La doctrine est la même que dans les autres écrits de Didyme quand il parle de la Trinité, de la création, des anges bons et mauvais, du démon et de sa nature, de Jésus-Christ, de sa nature et de ses œuvres, de la nature humaine et de la grâce, etc. On allègue, il est vrai, quelques textes où l'auteur semble soutenir une doctrine contraire sur les supplices des démons. Mais ou ces textes ont été corrompus, comme il est facile de s'en convaincre à la simple lecture, ou ils signifient autre chose. Didyme a voulu dire que les mauvais anges, si dépravés qu'ils soient, ont toujours la conscience d'une meilleure béatitude et la pensée de la recouvrer un jour. On allègue encore ses contradictions sur la seconde épître de saint Pierre. Dans le traité *de la Trinité*, il l'admet; dans le commentaire sur cette Epître il semble la rejeter. Mais, outre que le texte contraire n'est pas clair, on allègue encore d'autres raisons pour expliquer cette prétendue contradiction.

Dans les commentaires on retrouve la méthode de l'école d'Alexandrie, la manière historique et grammaticale de Didyme, la réfutation fréquente et à tout propos de la secte des manichéens, les mêmes interprétations de ces Epîtres que dans les autres commentaires du même Père.

Ce commentaire n'est pas entier. Il y a des omissions ou des lacunes dans ces commentaires. Ils sont tantôt d'une longueur démesurée, tantôt d'une brièveté regrettable, surtout sur la seconde épître de saint Pierre et sur celle de saint Jacques. Les fragments grecs s'éloignent souvent des fragments latins.

Quoi qu'il en soit, ces commentaires contiennent des instructions utiles et ingénieuses. (*L'éditeur.*)

[4] Hieronym., in *Catal.*, cap. 109.

[5] Le cardinal Maï, tome VII de la *Biblioth. Nov.*, p. 178, dit avoir lu dans les Chaînes manuscrites du Vatican des fragments du Commentaire *sur Job, sur le Cantique des Cantiques, sur Jérémie*, sur d'autres

depuis le quarantième chapitre jusqu'à la fin; sur Osée, à la prière de saint Jérôme; sur Zacharie; sur les Evangiles de saint Matthieu et de saint Jean, sur l'Epître [1] aux Galates, sur celle [2] aux Ephésiens, et sur la première [3] aux Corinthiens. Saint Jérôme, qui fait mention de tous ces écrits de Didyme, ajoute [4] qu'il y en avait une infinité d'autres qui demandaient une table particulière; que Didyme avait aussi écrit un traité *sur les Dogmes* ou *sur les Sectes*, et deux livres *contre les Ariens;* enfin, qu'il avait interprété les livres *des Principes* d'Origène, et qu'il en avait pris la défense contre ceux qui les condamnaient. Cassiodore [5] parle d'un commentaire de Didyme *sur les Proverbes*, qu'il avait fait mettre en latin par Epiphane : on en trouve des fragments dans les Chaînes grecques de Peltanus et du Père Cordier sur le huitième chapitre de saint Luc. Saint Jean Damascène [6] cite quelque chose d'un commentaire de Didyme *sur l'Ecclésiaste;* on lui en attribue un *sur le Cantique des cantiques*, dont on trouve quelques fragments dans la Chaîne de Meursius [7] [et dans Procope: *Collection de commentaires de divers Pères sur le Cantique des cantiques,* Class. Auct. t. IX, par Ang. Maï.] Celle de Ghislérius [8] en rapporte d'autres d'un commentaire de Didyme *sur Jérémie.* [La *Chaîne des Pères* de Cramer, tom. III, cite de nombreux passages extraits du commentaire de Didyme *sur les Actes des Apôtres,* un fragment d'un commentaire *sur l'Epître aux Romains*, tom. IV, un autre sur celui de *l'Epître aux Hébreux,* tom. VI, et plusieurs fragments des commentaires *sur les Epîtres canoniques,* tom. VIII. Volf a donné en 1722, à Hambourg, tom. IV des *Anecdotes grecques,* des fragments sur les Actes des Apôtres.] Didyme fait [9] lui-même mémoire de son livre *des Sectes* dans celui *du Saint-Esprit:* mais nous ne croyons pas qu'il faille distinguer cet ouvrage de celui que saint Jérôme appelle *des Dogmes* [10]. Théodoret [11], qui parle du livre *des Sectes,* dit que Didyme l'écrivait à Alexandrie dans le temps que saint Ephrem traitait la même matière à Edesse. On remarque [12] que dans ses écrits il avait recours aux versions des interprètes juifs, après celle des Septante. Saint Jérôme cite un [13] livre de Didyme adressé à Rufin, qui lui avait demandé pourquoi les enfants mouraient, puisqu'ils n'avaient reçu un corps qu'à cause de leurs péchés. Didyme répondait à cette question : c'est parce que les enfants n'avaient péché que légèrement dans une vie précédente, qu'il leur suffisait d'avoir été un moment dans la prison de leurs corps et de l'avoir comme touchée. Saint Jérôme attribue [14] encore à Didyme un traité dit *du Nombre impair* ou *du Nombre septenaire.* Socrate [15] parle de trois livres de Didyme *sur la Trinité* [16]. Je ne sais si ce ne serait pas les deux livres *contre les Ariens* et celui *du Saint-Esprit.* On trouve quelque chose dans saint Jean Damascène, de deux écrits [17] de Didyme, dont l'un était intitulé: *Aux Philosophes;* l'autre, *De l'Incorporel.*

Ce qu'il y a de remarquable dans les écrits de Didyme.

19. Didyme cite comme Ecriture sainte le livre [18] de la Sagesse, celui [19] de Tobie, l'histoire [20] de Suzanne, l'Epître de saint [21] Jacques et celle aux Hébreux [22], comme étant de saint Paul. Dans le chapitre vingtième des Actes, où nous lisons que saint Paul *étant à Milet,*

livres de l'Ancien Testament et *sur l'Epître aux Romains.* Ces fragments n'ont point encore paru. La Chaîne sur l'Octateuque et les livres des Rois, publiée en 1727 par Nicéphore, contient quelques fragments sur la Genèse, l'Exode, sur le IIe livre des Rois. Ces différents fragments sont réunis dans le tome XXXIX de la *Patrologie grecque.* (*L'éditeur.*)

[1] Hieronym., *Epist.* 77 *ad August.*, p. 169.

[2] Hieronym., lib. I *advers. Rufin.*, p. 373, et Prooemio *in Epist. ad Ephes.*

[3] Hieronym., *Epist.* 31 *ad Pammach.*, p. 243.

[4] Idem, in *Catal.*, p. 109.

[5] Cassiodor., *de Instit. divin.*, cap. 5.

[6] Damas., in *Parallelis,* p. 685.

[7] Page 19.

[8] Tome I, p. 39, tome II, p. 704 et 753.

[9] Page 507, tome IV oper. Hieronym.

[10] Hieronym., in *Catal.*, cap, 109.

[11] Theodoret., lib. IV, cap. 29.

[12] Hieronym., lib. II *adv. Rufin.*, p. 433.

[13] Idem, lib. III *contra Rufin,*, p. 464.

[14] Idem, lib. *advers. Jovinian.*, p. 241.

[15] Socrat., lib. IV, cap. 25.

[16] Il a été publié par Mingarelli. Voyez ci-dessus Appendice.

[17] Damascen., in *Parallelis,* p. 643 et 780.

[18] *Et in libro qui Sapientia inscribitur:* Quæ autem in cœlis sunt quis investigavit? (Sap. IX). Didym., *de Spiritu Sancto*, p. 510.

[19] *Id contra Dei præceptum ex humana societate perpetratur, de quibus est :* Quod tibi fieri non vis, etc. (Tobiæ IV). Didym., *de Spiritu Sancto*, p. 518.

[20] *Hæc autem fallacia etiam presbyteros qui adversus Suzannam in crudelitatem se verterant, intravit.* Didym., ibid, pag. 528.

[21] Peccatum quippe cum consummatum fuerit generat mortem, *secundum Jacobum* (Jacob. I). Idem, ibid., pag. 519.

[22] *Unde et Apostolus in epistola quam ad Hebræos scripsit*, etc. Didym., ibid., pag. 510.

envoya à Ephèse pour faire venir les prêtres de cette Eglise [1]; il lisait : *Les prêtres de divers lieux et de plusieurs Eglises.* Voici quelques-uns de ses enseignements : « C'est [2] la propre substance du Saint-Esprit qui habite dans les justes et qui les sanctifie, et il n'appartient qu'aux trois personnes de la Trinité de pouvoir, par leur substance, pénétrer dans nos âmes et dans nos cœurs. Ainsi [3], lorsque nous lisons dans l'Ecriture que le démon a rempli le cœur de quelqu'un, nous ne devons pas croire qu'il entre en lui, ou qu'il pénètre jusque dans son cœur, ce qui n'appartient qu'à la Trinité, mais qu'il n'agit sur lui que par les pensées qu'il lui suggère. Le Saint-Esprit [4] procède du Fils, n'ayant point d'autre substance que celle qui lui est donnée par le Fils, comme le Fils n'a rien qui ne lui soit donné par son Père; d'où vient que nous devons croire que dans la Trinité la nature du Saint-Esprit est la même que la nature du Père et du Fils. Il est [5] tellement essentiel au baptême d'y nommer les trois personnes de la Trinité, que quiconque en omettrait une des trois, ne baptiserait pas et ne remettrait pas les péchés à ceux qu'il aurait baptisés de cette sorte. Les [6] anges ne sont pas saints par nature, mais par la participation du Saint-Esprit, l'inhabitation du Fils unique en eux et la communication du Père. Comme tous les [7] anges sont de même nature, ceux qui jouissent de la béatitude et qui persévèrent dans l'état dans lequel ils ont été créés, ne tiennent pas leur immutabilité de leur propre substance, mais de ce qu'ils se sont appliqués avec plus de soin au service de Dieu. Dire [8] et parler en Dieu, n'est autre chose qu'insinuer sa volonté dans le cœur de ceux qui croient et de ceux qui sont dignes d'entendre sa voix. Ceux [9] qui ont souvent reçu des bienfaits de Dieu, sachant que c'est à sa grâce et à sa miséricorde plus qu'à leurs mérites qu'ils en sont redevables, s'accordent tous unanimement à dire avec le Prophète : *Je me suis ressouvenu de la miséricorde du Seigneur.* Le [10] nom de Jésus-Christ, avant son

[1] Didym., *de Spiritu Sancto*, pag. 508.

[2] *Nec non et illud considerandum est quod in corde et sensu habitare non potest creatura, nisi Deus et sermo ejus in Spiritu Sancto... Habitat vero et unigenitus Filius in mente pura et corde credentium... Sicut autem super domum suam Dominus Jesus cujus domus nos sumus : ita domus Christi templum Dei est : in quo Spiritus ejusdem inhabitat Dei. Si autem in domo et templo quo Pater et Salvator inhabitat, illico et invenitur Spiritus Sanctus : ex hoc indivisa Trinitatis substantia demonstratur.* Didym., *de Spiritu Sancto*, pag. 509.

[3] *Introivit ergo Satanas, non secundum substantiam, sed secundum operationem : quia introire in aliquem, increatæ naturæ est ejus quæ participetur a pluribus... Non ergo participatione naturæ, sive substantiæ implet quempiam diabolus, aut ejus habitator efficitur : sed per fraudulentiam et deceptionem et malitiam habitare in eo creditur quem replevit.* Didym., ibid., p. 528.

[4] *Neque enim quid aliud est Filius, exceptis his quæ ei dantur a Patre : neque alia substantia est Spiritus Sancti præter id quod datur ei a Filio. Propterea autem istæ dicuntur, ut eamdem in Trinitate credamus esse naturam Spiritus Sancti, quæ est Patris et Filii.* Didym., ibid., pag. 516.

[5] *Non arbitror quemquam tam vecordem atque insanum futurum, ut perfectum baptisma putet, id quod datur in nomine Patris, et Filii sine assumptione Spiritus Sancti : aut rursus in nomine Patris et Spiritus Sancti, Filii vocabulo prætermisso : aut certe in nomine Filii et Spiritus Sancti, non præposito vocabulo Patris. Licet enim quis possit existere saxei ut ita dicam cordis et penitus mentis alienæ qui ita baptizare conetur, ut unum de præceptis nominibus prætermittat : tamen sine perfectione baptizabit, imò penitus a peccatis liberare non poterit, quos a se baptizatos existimaverit.* Didym., ibid., pag. 508.

[6] *Sancti sunt angeli participatione Spiritus Sancti, inhabitatione unigeniti Filii Dei et communicatione Patris. Si igitur non ex propria substantia sancti sunt, sed ex participatione Trinitatis : alia angelorum a Trinitate ostenditur esse substantia,* Didym., pag. 497.

[7] *Nam et angelorum conversiones et ruinas divina eloquia demonstrant. Licet enim multitudo angelorum et aliarum excellentium virtutum, in beatitudine et sanctimonia perseverent : tamen cum in ea quæ similem habent naturam conversa sint dilucide ostenditur in primo eos statu, non per immutabilitatem suæ substantiæ, sed per sollicitius in Domino servitium permanere. Neque enim potest coæqualium diversa esse natura.* Didym., *de Spiritu Sancto*, pag. 502.

[8] *Dicere autem et loqui in Trinitate non secundum consuetudinem nostram qui apud nos invicem sermocinamur et loquimur, accipiendum : sed juxta formam incorporabilium naturarum et maxime Trinitatis, quæ voluntatem suam inserit in corde credentium : et eorum qui eam audire digni sunt : hoc est dicere et loqui.* Ibid., pag. 515.

[9] *Qui frequenter Dei adepti sunt beneficia : scientes gratia magis et misericordia ejus quam propriis ex se fuisse operibus consecutos : quasi uno omnes consensu loquuntur, misericordia Domini recordatus sum.* Ibid., pag. 520.

[10] *Nam ut unguentum quod in vase continetur habet quidem odoris substantiam, sed prohibetur longius spargi, quia vase intrinsecus clauditur : cum autem vas fuerit effusum, foris emittit procul benevolentiam suam, ita Christi nomen bene olens ante adventum ejus in solo Israelis populo versabatur, quasi Judææ vase inclusum.* Notus in Judæa Deus ; in Israel magnum nomen ejus. *Quando autem coruscans in carne sua Salvator, in universam terram, quin potius in omnem creaturam ostendit vocabulum suum, impleto eo quod dictum est :* Quam admirabile est nomen tuum in universa terra ! Ibid., pag. 501.

incarnation, était dans le peuple juif comme un baume précieux renfermé dans un vase; mais, depuis son incarnation, ce vase ayant été cassé, l'odeur de ce baume s'est répandue par toute la terre. »

Saint Jérôme, dans sa lettre au prêtre Evangélius, dit [1] que Didyme croyait avec Origène que Melchisédech était un ange. Didyme parle [2] clairement du péché originel, dont il n'excepte aucun des descendants d'Adam, engendrés par la voie ordinaire du mariage [3]. Il dit [4], en parlant de Jésus-Christ, qu'il est un homme-Dieu, mais qu'il ne faut pas assurer qu'il y ait en lui deux personnes, puisque le Christ tout entier, s'il est permis de parler ainsi, est un Jésus Fils de Dieu, à qui, parce qu'il est Dieu et homme tout ensemble, on attribue ce qui convient à la nature de Dieu et à la nature de l'homme.

Jugement des écrits de Didyme.

20. Saint Jérôme dit [5] de Didyme qu'il est simple dans les expressions et sublime dans les pensées. On peut ajouter qu'il est subtil et pressant dans ses raisonnements, et qu'il les propose d'une manière nette et précise. Il s'appuie partout sur l'autorité de l'Ecriture, qu'il explique ordinairement dans un sens fort naturel, et dont il avait une connaissance assez profonde pour en faire des leçons publiques[6]. Saint Jérôme, après même qu'il se fut déclaré contre Didyme, loue[7] la pureté de sa foi sur la Trinité; et il ne blâme en lui que les sentiments qu'il avait, dit-il, pris d'Origène, et en particulier celui de la [8] préexistence des âmes. Gennade[9] reproche à Didyme d'avoir distingué dans l'homme l'âme et l'esprit comme deux choses différentes. Didyme les distingue en effet, fondé sur cet endroit de saint Paul aux Thessaloniciens : *Que tout ce qui est en vous, l'esprit, l'âme et le corps se conservent sans tache pour l'avénement du Seigneur.* I Thessalon. 1, 21. Mais, en expliquant ce qui est dit ici de l'âme, de la vie et de l'âme sensitive, comme le font plusieurs habiles théologiens, je ne vois pas pourquoi on ferait un procès à Didyme de l'avoir distinguée de l'esprit, qui, selon les mêmes théologiens, marque l'âme raisonnable. Ses Commentaires apologétiques sur les livres *des Principes*, lui en ont occasionné beaucoup d'autres; quoique son but, dans ces Commentaires, ne fût [10] que de défendre Origène contre ceux qui le calomniaient faute de bien l'entendre. Saint Jérôme même rend [11] justice à Didyme de n'avoir adopté aucune des erreurs que les hérétiques avaient jetées dans les livres des *Principes*, et d'avoir uniquement tâché de montrer que l'on pouvait donner un bon sens aux paroles d'Origène touchant le Fils et le Saint-Esprit; car dans les autres dogmes, ajoute saint Jérome, il le suit ouvertement et soutient que les sentiments de cet auteur, qui sont rejetés de toutes les Eglises, sont pieux et catholiques. Nous ne trouvons rien dans les écrits qui nous restent de Didyme, sur quoi nous puissions faire l'application de cette censure de saint Jérôme : aussi ne paraît-elle tomber que sur de petits commentaires de Didyme qui ne sont pas venus jusqu'à nous. Dans un des fragments recueillis parmi les Actes du cinquième concile général, il est dit [12] qu'on

[1] Hieronym., *Epist. ad Evang.*, tom II, pag. 570.

[2] *Si corpus ex conjunctione sumpsisset Christus, nulla differentia, existimatus utique esset obnoxius esse ille peccato, cui per successionem erant omnes ex Adam profecti et orti.* Didym., *contra Manichæos*, pag. 209.

[3] Didyme ne dit rien ici qui soit contraire au dogme de l'Immaculée Conception de Marie, comme on peut le voir par le texte latin. (*L'éditeur.*)

[4] *Hæc absque ulla calumnia de Dominico homine, qui totus Christus unus est Jesus Filius Dei, sensu debemus pietatis accipere, non quod alter et alter sit, sed quod de uno atque eodem quasi de altero secundum naturam Dei et hominis disputetur.* Didym. *de Spiritu Sancto*, pag. 524.

[5] *Didymus imperitus est sermone, non scientia : apostolicum virum ex ipso sermone exprimens tam sensuum nomine, quam simplicitate verborum.* Hieronym., *Præfat. in lib. Didym.* de Spiritu Sancto, p. 494.

[6] *Didymum in Scripturis Sanctis catechistam habui.* Idem, *Epist.* 32 *ad Domnionem*, p. 245.

[7] *In Didymo memoriam prædicamus et super Trinitate fidei puritatem, sed in cæteris quæ Origeni male credidit, nos ab eo detrahimus.* Idem, lib. III *adv. Rufinum*, pag. 463.

[8] *Exstat liber Didymi ad te, quo sciscitanti tibi respondit, non eos (infantes) multa peccasse, et ideo corporum carceres tantum eis tetigisse sufficere.* Ibid., pag. 464.

[9] Gennad., lib. *de Dogmatibus*, cap. 20, p. 77, t. VIII Oper. S. Augustin., in *Append.*

[10] Socrat., lib. IV, cap. 15.

[11] *Certe Didymus in his quæ ab hæreticis in Origenis operibus addita sunt consentire non potuit : et in ipsis de principiis quos tu interpretatus es libris, breves dictavit commentariolos, quibus non negaret ab Origene scripta quæ scripta sunt : sed nos simplices homines non posse intelligere quæ dicuntur ; et quo sensu in bonam partem accipi debeant persuadere conatur. Hoc duntaxat de Filio et de Spiritu Sancto. Cæterum in aliis dogmatibus in Origenis scita Eusebius et Didymus apertissime concedunt et quod omnes Ecclesiæ Catholicæ reprobant, catholice et pie dictum esse defendunt.* Hieronym., lib. II *advers Rufin.* p. 409.

[12] Tom. V *Concil.*, pag. 590.

présenta plusieurs blasphèmes de Didyme, d'Evagre et de Théodore. Nicéphore [1] dit aussi que l'on y traite des erreurs d'Origène, et il est en effet condamné dans le onzième [2] canon : mais ces canons ne disent rien de Didyme ; et toutefois le concile [3] de Latran sous Martin Ier, l'an 649 ; le [4] concile dit *in Trullo*, l'an 680, et le second [5] de Nicée, l'an 787, condamnent Didyme comme l'ayant déjà été dans le cinquième concile. Didyme fut aussi condamné dans le [6] sixième. Le Père Halloix, jésuite, aussi zélé défenseur de Dydyme que d'Origène [7], soutient [8] que Didyme ne fut jamais condamné dans le cinquième concile général, et que les Pères du sixième et du septième concile le supposèrent faussement, ayant été trompés par de faux Actes du cinquième, où l'on avait inséré les noms d'Origène, de Didyme et d'Evagre. Ce Père en apporte diverses raisons, auxquelles le cardinal [9] Noris a répondu, mais d'une manière que le Père Garnier [10], aussi jésuite, a trouvée si peu suffisante, qu'il a pris de nouveau le parti d'Origène et de Didyme. Nous aurons ailleurs occasion de nous étendre davantage sur cette difficulté.

APPENDICE.

Ouvrages de Didyme découverts depuis Dom Ceillier.

Fragments de ses commentaires sur les Proverbes.

1. Plusieurs Chaînes attestent que les Proverbes de Salomon avaient été commentés par Didyme. Le cardinal Maï a été assez heureux pour retrouver des fragments considérables des dix-sept premiers chapitres, moins le quinzième, et il a publié le texte grec avec la traduction latine dans le tom. VII, pag. 38 et suivantes de la seconde partie. Il y est fait mention des Constitutions apostoliques [11]. Les amateurs du symbolisme y trouveront aussi plusieurs interprétations symboliques telles que l'abeille, les oiseaux, l'aigle et le lion.

Commentaires sur les Psaumes.

2. Le cardinal Maï a retrouvé presque tout le commentaire de Didyme *sur les Psaumes ;* il l'a publié dans le septième volume de la *Bibliothèque Nouvelle,* pag. 130-302, avec texte grec et traduction latine.

Le traducteur s'arrête après le psaume XVe, et le texte grec est si plein de fautes, qu'il suffit d'en lire quelques pages pour être persuadé que le savant cardinal n'a pas eu le temps de soigner lui-même cette édition. Mais, heureusement, M. Migne a publié ce texte corrigé, avec une traduction entière, au tome XXXIXe de sa *Patrologie grecque.* Voici les choses dignes de remarque. Dans un préliminaire, Didyme établit que les Psaumes doivent s'entendre de Notre-Seigneur, et c'est là sa manière de les interpréter ; selon lui, les impies [12] ne ressusciteront pas au dernier jour, car ils ont été déjà jugés : c'est dans le même sens que Didyme parle dans son commentaire *sur l'Epître aux Corinthiens.* On y trouve l'existence de Dieu confirmée par le

[1] Nicephor., lib. XVII, cap. 47.
[2] Tom. V *Concil.*, pag. 575.
[3] Tom. VI *Concil.*, p. 355, can. 18.
[4] Tom. VI *Concil.*, p. 1137, can. 1.
[5] Tom. VII, p. 555, Act. 7.
[6] Tom. VI *Concil.*, p. 890, act. II.
[7] Voyez son livre qui a pour titre : *Origenes defensus.* Leodii, an. 1648, in-fol.
[8] *Falsum est eum* (*Didymum*) *fuisse condemnatum in Synodo quinta generali : quod perperam supposuerunt Synodi sexta et septima.* Halloix, in *Indice,* verbo *Didymus*, et *Quæst.* 10, p. 330, in margine. *Sextum concilium generale falso dicit, Evagrium et Didymum a quinto generali condemnatos.* Ibidem, *scribit sextam et septimam Synodum in acta corrupta incidisse.* Et in *Indice* verbo *Origenes. Origenes, Evagrius et Didymus iniquissime anathematizantur in septima generali Synodo nitente mendacio, quod anathematiranti fuerint in quinta generali, nihil ibi de illis tractatum sit.*
[9] Noris., *Dissertat. de Synodo V generali,* tom. I, p. 660 et seq. edit. Veron., an. 1719.
[10] Garnerius, *Dissertat. de Synodo V generali, Breviario Liberati juncta.*
[11] *Leges sunt Apostolicæ Constitutiones*, p. 58.
[12] Ibid., pag. 138.

consentement des hommes [1]. D'après Didyme, la principale et la reine des vertus est la religion ; si elle fait défaut, toutes les autres vertus manqueront pareillement [2]. Il condamne l'usure en disant qu'elle ne doit pas être exercée par des hommes justes [3]. Selon lui, l'âme des brutes, dénuée de raison après être séparée du corps, ne subsiste plus et ne descend pas dans les enfers [4]. Il parle des Hexaples d'Origène [5] : il condamne la métempsycose. En parlant de l'Eucharistie, il dit que le Seigneur se donne lui-même en nourriture et en breuvage [6] ; que nous sommes nourris de lui-même devenu pain de vie ; que nous sommes rassasiés de sa chair et de son sang, nourriture et breuvage de vérité ; que nous en faisons nos délices; que nous le possédons lui-même, et qu'il présente les demandes du cœur, c'est-à-dire de l'esprit. Il parle dans ce passage des peines de l'enfer : « de ce lieu de châtiment et d'oppression, de ce lieu souterrain où sont humiliés ceux qui ont été séduits par ce corps de mort [7]. » Sa doctrine sur la prédestination est parfaitement orthodoxe. Dieu, de toute éternité, réprouve les méchants dans la prévision des crimes qu'ils devaient commettre librement [8]. Didyme veut qu'on fuie jusqu'au péché de pensée [9] : il rend un éclatant témoignage à la divinité de Jésus-Christ à propos de ces paroles du psaume CXII : *Qui est semblable au Seigneur notre Dieu?* « David a tenu ce langage, dit-il, sans séparer le Fils du Père et le Père du Fils : car c'est une seule divinité, et le Fils n'est pas un autre Dieu ; et cependant autre est le Père, autre est le Fils : car le Père est Père du Fils [10]. » Selon Didyme, Dieu récompense non les œuvres, mais la grâce qu'il a donnée à ceux qui ont espéré en lui [11] ; c'est-à-dire que le mérite des œuvres ne vient pas de leur valeur intrinsèque, mais du principe de grâce qui les fait opérer. La loi de nature est la loi de Dieu [12]. La grâce est nécessaire à l'orateur pour que ses discours soient utiles [13]. Il s'élève contre les interprétations hétérodoxes de l'Ecriture sainte [14]. Nous ne devons pas omettre non plus un passage bien remarquable sur le sacrifice de l'Eucharistie, au psaume CVI, verset 22. « Il ne s'agit pas, dit-il, des sacrifices prescrits par Moïse, mais des sacrifices donnés par le Nouveau Testament. Au reste, Aquila a interprété avec exactitude ce passage, quand il a dit : « Ils ont sacrifié des sacrifices d'Eucharistie,» présentant par cette sage interprétation le sacrifice raisonnable et non sanglant de la nouvelle alliance, que l'usage appelle sacrifice de l'Eucharistie [15]. »

On trouve cité, une fois, un Evangile qu'on croit être l'Evangile selon les Egyptiens [16], et une fois une tradition populaire ou rabbinique [17].

Le cardinal Maï fait observer que les hellénistes trouveront dans ce commentaire plusieurs mots nouveaux ou plusieurs nouveaux sens attribués à des mots déjà connus [18].

Mingarelli avait déjà publié quelques fragments tirés des Psaumes d'un manuscrit de la bibliothèque Nannienne, Bologne, 1784, in-4° [19].

Comme la Chaîne du Vatican où se trouvent les commentaires de Didyme *sur les Psaumes*, cite souvent saint Cyrille d'Alexandrie, qui vivait au Ve siècle, le cardinal Maï suppose que saint Cyrille a copié Didyme. Lui, si versé dans la lecture des Chaînes, aurait dû, ce semble, s'apercevoir que l'auteur de la Chaîne susdite ajoute quelquefois de son fonds une courte transition, par exemple : « Voici ce que dit Didyme : saint Cyrille parle de la même sorte,» et il n'aurait pas alors confondu ce qui appartient à un collecteur avec ce qui appartient à son auteur, ou ce que dit un Père avec ce que dit un autre.

Dans les Chaînes de Cramer *sur les Actes des Apôtres*, on trouve souvent cité à côté de Didyme un auteur anonyme, qui le plus souvent ne fait que le transcrire ou l'abréger, comme on peut s'en convaincre par la comparaison de leurs textes. Il est certain, par conséquent, que Didyme a été mis à contribution par un auteur plus récent, et c'est un fait dont il faut tenir compte dans l'examen de l'authenticité de ses ouvrages ; et à moins d'une attention sérieuse, on pourrait aisément se tromper, et rien n'empêcherait de croire que le nouveau compilateur ait mêlé quelquefois dans son texte Didyme avec saint

[1] Ibid., pag. 168. — [2] Ibid.
[3] Ibid., p. 171. — [4] Ibid., p. 177.
[5] Ibid., p. 199, 110.— [6] Ibid., pag. 20.
[7] Ibid., pag. 214. — [8] Ibid., pag. 262.
[9] Ibid., pag. 242.— [10] Ibid., pag. 245.
[11] Ibid., pag. 287. — [12] Ibid., pag. 289.
[13] Ibid., pag. 295. — [14] Ibid., pag. 296, 297.
[15] Ibid., pag. 296. — [16] Ibid., pag. 282.
[17] Ibid., pag. 267. — [18] Ibid., pag. 304.
[19] Ibid., pag. 262.

Cyrille. Cependant la première explication parait plus véritable.

Ses Commentaires sur la deuxième Epître aux Corinthiens, retrouvés.

3. Le cardinal Maï a découvert dans les Chaines du Vatican la plus grande partie des commentaires de Didyme *sur la IIe Epître aux Corinthiens*; on n'y trouve néanmoins aucun fragment sur le chapitre neuvième. Les passages cités paraissent bien authentiques: car le nom de Didyme se trouve dans le manuscrit au commencement de chaque fragment.

Au reste, ce commentaire mérite les éloges que Didyme a reçus de saint Jérôme. Voici les choses qui nous paraissent dignes de remarque.

L'auteur dit que cette Epître a été écrite par saint Paul, Sylvain et Timothée. La mention de Sylvain, faite ici, a de quoi surprendre. On ne la trouve point dans saint Chrysostôme, dans Théophylacte, dans Œcuménius, ni dans aucun collecteur de Chaines grecques et latines. On ne la trouve point non plus dans le manuscrit de la Chaine où est le commentaire de Didyme. Elle manque également dans un manuscrit très-ancien et célèbre du Vatican. Peut-être qu'un copiste, d'après le verset 19 du premier chapitre, aura transporté ce nom dans le titre, et cette leçon aura passé depuis dans quelques exemplaires. Saint Basile dans son traité *du Saint-Esprit*, chap. XXV, montre bien qu'il lisait Sylvain en tête de cette Epître [1].

Au verset 17 du premier chapitre, Didyme admet le péché originel dans tous les hommes. En rapportant le texte de saint Paul: *Beaucoup ont été constitués pécheurs par la désobéissance d'un seul;* il dit que par *beaucoup* on doit entendre *tous* [2]. Selon lui, aucune autre doctrine ne succèdera à la doctrine du Nouveau Testament [3]. Il réfute à plusieurs reprises les erreurs des manichéens, qui rejetaient l'Ancien Testament, et il dit que la loi, les Prophètes et l'Evangile sont de Dieu. Ces hérétiques abusaient de cette parole: *La lettre tue, l'esprit vivifie.* Didyme leur dit qu'ils s'écartent du sens de l'Apôtre en prenant les premières paroles comme une condamnation de l'Ancien Testament. « La lettre tue, il est vrai, ajoute-t-il, cependant elle procure à ceux qu'elle tue une mort louable; elle détruit la mauvaise vie qu'on menait avant de recevoir la doctrine de la loi, et par là rend ceux qui l'ont reçue propres à recevoir l'esprit de vie. On ne blâme donc pas la lettre en tant qu'elle met fin à la mauvaise vie, car elle conduira aussitôt à la vie qui est selon l'esprit [4]. » Didyme admet que les âmes des justes n'attendent point la résurrection des morts pour passer dans la région céleste qui est éternelle, et qui est appelée une maison non faite de mains d'hommes: l'âme aussi doit recouvrer le corps qu'elle avait déposé, qui sera devenu céleste, et qui est appelé habitation du ciel [5]. Il s'élève contre les mariages qu'on contracte avec les infidèles, parce que, dit-il, le fidèle est le temple de Dieu, et l'infidèle le temple des idoles [6]. Cette doctrine ne contredit pas celle de saint Cyrille dit d'Alexandrie, qui, dans son commentaire *sur la première Epître aux Corinthiens*, parle plutôt de la persévérance à rester uni avec un infidèle, que du mariage à contracter.

Didyme relève la pureté d'esprit que doit avoir le chrétien. « Les hommes parfaits, dit-il, ont en aversion jusqu'à une tache dans l'âme, et ils croient recevoir un grand soufflet même quand l'ange de Satan pénètre seulement par la pensée dans leur âme [7]. » Nous nommons Dieu notre Père, et nous n'appelons point Jésus notre frère, parce qu'il est Fils de Dieu par nature [8]. Saint Paul, en appelant Dieu *Béni*, ne s'exprime pas de la sorte comme s'il recevait la bénédiction, mais parce qu'il la donne [9]. Le dieu de ce siècle est le démon [10]. Didyme insinue le sacrement de pénitence, en disant que Dieu a donné aux Apôtres la doctrine de la réconciliation pour qu'enseignés par eux, nous persévérions en

[1] Voyez Maï, tom. III de la *Biblioth. Nouv.*, IIe partie, pag. 115.

[2] *Significat etiam hoc vocabulum omne : cuncti enim homines propter unius inobedientiam peccato obnoxii facti sunt.* Pag. 122.

[3] *Quippe haud superventura et post hanc (Novi Testamenti) alia doctrina in hoc mundo, sed ei non est ulla successio.* Pag. 123.

[4] Ibid. *Non ergo vituperatur littera, quatenus malæ vitæ finem imponit : statim enim ad vitam quæ secundum spiritum est, dedecet.*

[5] Ibid., pag. 129.

[6] Ibid., pag. 134.

[7] Ibid., pag. 143.

[8] Ibid., pag. 116.

[9] Ibid., pag. 131.

[10] Ibid.

Jésus-Christ [1]. Il cite son commentaire *sur les Proverbes* [2].

Commentaire sur l'Evangile selon S. Jean.

4. Quatre manuscrits du Vatican ont fourni au cardinal Maï les fragments inédits du commentaire *sur l'Evangile selon saint Jean.* Le premier fragment est plus correct que celui publié par Cordier sur ces mots : *Dieu est esprit.* (Cor, IV, 24.) Didyme y fait observer que ces paroles indiquent une substance incorporelle et vivifiante [3]. Le second fragment explique ce verset : *Ceux qui ont fait de bonnes actions s'avanceront pour ressusciter à la vie; mais ceux qui en auront fait de mauvaises, pour la résurrection du jugement.* (V, 29.) On y lit que l'état futur des enfants est seulement connu de Dieu et de ceux à qui il a révélé [4] cette vérité. Le troisième fragment est sur ce verset : *Lorsqu'ils l'eurent trouvé au-delà de la mer, ils lui dirent : Maître, quand est-ce que vous êtes venu ici?* (VI, 21.) Il y est dit que le miracle par lequel Jésus marcha sur la mer est plus grand que celui qui divisa les eaux de la mer Rouge pour faire passer les enfants d'Israël. Moïse obtint ce miracle en priant comme un serviteur; Jésus, au contraire, opéra ce prodige par sa pleine puissance. Là, le vent fit retirer l'eau et permit ainsi de passer à sec; ici la mer portait sur sa surface son Seigneur et rendait témoignage à cet oracle : *Qui marche sur les flots de la mer comme sur un pavé?* (Job. IX, 5.) Le quatrième fragment explique ce verset : *Vous me cherchez, non parce que vous avez vu des signes, mais parce que vous avez mangé des pains et que vous avez été rassasiés.* (Cap. VI, 26.) Dans le cinquième, Didyme explique ce verset : *Celui qui mange ce pain vivra éternellement.* (VI, 19.) Il y montre qu'il n'y a pas de contradiction entre ces paroles : *Bienheureux ceux qui ont faim et soif de la justice;* car si on n'a pas faim, si on n'a pas soif après avoir mangé ce pain et bu ce breuvage d'immortalité, cependant parce que cette nourriture et ce breuvage sont aimables et précieux, celui qui a été rassasié a encore faim, et celui qui a bu a encore soif, de sorte qu'il a toujours faim et toujours soif [5].

Le sixième fragment est sur ce verset : *Si quelqu'un écoute mon discours, il ne verra pas la mort éternellement.* (Cap. VIII, 51.) L'auteur entend cette mort de celle que donne le péché; en évitant celle-ci, on n'évite pas la mort commune du corps. Les Prophètes sont morts, mais comme on n'ajoute pas qu'ils sont tous morts, il ne répugne pas qu'Enoch et Elie aient évité la mort. Le septième fragment explique cette parole : *Abraham, votre père, a tressailli pour voir mon jour.* (VIII, 56.) Didyme commente ainsi ce verset : « Le Sauveur étant appelé et étant la vraie lumière et le soleil de justice, produit le jour lorsqu'il se manifeste *à quelqu'un par la vertu et la science divine.* »

Au huitième fragment, Didyme parle sur ce verset : *Et vous l'avez vu, et c'est lui-même qui vous a parlé.* (IX, 37.) Au neuvième, il explique cette parole : *Le Père est plus grand que moi.* (XIV, 28.) Il repousse tous les sens qui feraient admettre dans le Fils une infériorité de capacité ou de dimension; car, dit-il, il n'y a en Dieu ni capacité, ni dimension. Si on avance que le Père est plus grand en tant qu'il est non engendré et que le Fils est engendré, l'auteur répond que les modes s'attachent aux substances et non à la personne. Comme il y a en Notre-Seigneur deux substances ou deux natures, le Fils peut être inférieur au Père à raison de sa nature humaine, sans l'être à raison de sa personne, qui est divine [6].

Le dixième fragment explique ce verset : *Glorifiez votre Fils pour que votre Fils vous glorifie.* (XVII, 2.) Didyme entend ces paroles : « pour qu'on vous connaisse seul vrai Dieu, » dans le sens de l'unité de Dieu [7].

[1] Ibid., p. 131. *Ne autem sensu occaleamus ad tantum Dei beneficium, reconciliationis doctrinam Apostolis tradidit, ut ab iis eruditi, in Christo permaneamus. Per hunc enim permanens erit, post reconciliationem, nostra cum Deo amicitia.*

[2] Ibid., pag. 131.

[3] *Nova Biblioth. Patr.*, tom. VI, pag. 147.

[4] *Quinam vero infantium status futurus sit, id Deo tantum notum est, vel iis quibus hac super re veritas revelata fuerit.* Ibid., pag. 148.

[5] Ibid., pag. 150.

[6] *Comparativo autem vocabulo, quo ait majorem se esse Patrem, deitatem ostendit cum Patre comparatam, nempe quod ipse ei sit consubstantialis; ita tamen ut ob corporis assumptionem, Patre minor reputaretur, secundum videlicet humanitatem. Ergo quæ hic invicem comparantur, sunt consubstantialia; quæ autem mentis conceptu et substantia simplicia sunt, ea non recipiunt majus et minus. Nam certe si velles de Filii deitate, nondum carne suscepta, intelligere verba :* Qui misit me Pater, major me est, *locis eum facies contentum et conclusum, eo missum ubi non erat, et inde descendentem ubi fuerat, quod est absurdum.*

[7] *At si ariani propter vocabulum solum sensum hunc non tolerant, negantque Filium esse verum Deum, ultra porro pergent, et Filium quoque Dei esse negabunt.* Ibid., pag. 152.

Traité de la Trinité de Didyme. Son authenticité. Édition de Bologne, 1769, in-folio, pages 9, 10 de l'introduction.

5. Un savant recommandable à plus d'un titre, Jean-Louis Mingarelli, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, avait remarqué entre plusieurs manuscrits du cardinal Passionéi, un manuscrit grec qui traitait de la sainte Trinité. Il l'étudie, le transcrit, le traduit et l'annote. Mais quel est l'auteur de cet ouvrage? Mingarelli se prononce pour Didyme d'Alexandrie. Voici les preuves qu'il a soumises aux hommes prudents et doctes de l'Italie et de l'Europe entière.

1° Cet ouvrage paraît être le développement et le complément d'un autre ouvrage plus court du même auteur sur la même matière.

Ibid. et pag. 12, 13, 14, 15.

2° Cet ouvrage porte tous les caractères d'un écrit composé dans le IVe siècle. Il est d'un auteur qui a combattu constamment les hérétiques de cette époque; catholique qui a toujours défendu la bonne doctrine [1]. Il
16, 17.
renferme trois livres. Le style, les citations, les explications dénotent un auteur écrivant à Alexandrie. On y voit l'œuvre d'un catéchiste qui a été marié, qui a eu des enfants;
18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25.
on y reconnait le travail d'un savant versé dans la connaissance des poëtes profanes, d'un partisan d'Origène, qui aime à présenter les locutions de cet écrivain et à parler
25.
de ses amis. Saint Ambroise, saint Jérôme et plusieurs autres Pères ont cité parfois des passages de cet ouvrage dans leurs écrits sur le Saint-Esprit. Or, tous ces caractères conviennent à Didyme, et ils ne conviennent qu'à lui seul.

26, 27.

3° Ce qui peut frapper encore, c'est que les citations de l'Ecriture Sainte, les interprétations que l'auteur en fait sont conformes à ce qu'on lit dans les autres ouvrages de Didyme. On y remarque ses défauts, ses négligences, ses oublis, ses imperfections. C'est dans les uns et dans les autres la même manière de procéder.

Chacun de ces caractères pris à part n'offre peut-être point un argument invincible; mais quand on les voit concorder avec tant d'uniformité, on proclame sans crainte de se tromper, que l'auteur de ce beau traité *sur la Trinité* est le célèbre Didyme d'Alexandrie.

Orthodoxie de l'auteur, pages 59, 60, 62.

6. Didyme a eu des approbateurs et des détracteurs. Pour plusieurs, son orthodoxie est un problème. Voici l'appréciation faite par le savant éditeur que nous avons déjà suivi. Saint Jérôme qui, pendant la vie de Didyme, l'avait qualifié de saint et l'avait traité comme son ami, l'a poursuivi quelques années après sa mort dans son épître *contre Rufin*, comme origéniste, sans néanmoins le ranger parmi les hétérodoxes condamnés; et en effet, Didyme a été généralement loué jusqu'au sixième siècle. Depuis cette époque nous ne le voyons point compté parmi les hérétiques par les Papes, les Conciles et les hommes les plus recommandables. Tout au plus ses écrits sont-ils atteints sous quelques rapports par les condamnations générales qui appartiennent à ces siècles. Pourquoi ces nuages qui environnent la réputation d'un grand homme? Peut-être quelques-uns de ses ouvrages que nous n'avons plus, prêtaient-ils davantage au blâme. Peut-être s'est-on appuyé sur quelques-uns de ses livres que nous possédons encore, et dont plusieurs exemplaires auraient été corrompus ou mal traduits. Quoi qu'il en soit, voici des détails qui nous permettront d'apprécier une doctrine généralement digne d'éloges.

1° *Sur la visibilité de Dieu.* Didyme enseigne que Dieu ne peut être vu des yeux du corps, qu'il peut être contemplé des esprits. Les âmes des justes dans le ciel le verront sans pouvoir le comprendre. Aussitôt après la séparation de leur corps, elles sont reçues dans le sein d'Abraham pour y être bienheureuses. Réunies de nouveau à leur corps, elles jouiront du bonheur pendant l'éternité. Didyme rejette l'opinion des millénaires. Pag. 36, 37, 48.

2° *Sur la crainte servile.* Il loue la crainte en général, cette crainte qui conduit à la charité, quoiqu'elle soit moins parfaite que la charité elle-même; mais il blâme la crainte de ceux qui, comme des esclaves, obéissent à cause des coups et non à cause de Jésus-Christ. Ibid. et p. 39, 40.

3° *Sur l'homme.* Didyme semble reconnaître en l'homme un corps, une âme et un esprit; mais, en s'exprimant ainsi, il parle comme saint Paul [2], comme saint Jérôme et saint Augustin. Nulle part, d'ailleurs, il ne fait de l'homme trois substances distinctes. Nulle part il ne se présente comme partisan d'Apollinaire. 50, 51.

4°. *Sur la procession du Saint-Esprit.* 52, 53.

[1] *Pro virili parte semper obstitisse, in medium semper prodiisse ad litem aut intentandam aut sustinendam.* Lib. II *de Trinitate*, pag. 202.

[2] *Ut integer spiritus vester, et anima, et corpus servetur.* I ad Thessal. v, 23.

Didyme s'exprime clairement sur ce point; il dit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils [1].

Pag. 42, 43, 44, 45. 5° *Sur la grâce.* D'après Didyme, la foi, et son commencement lui-même n'existent point sans la grâce. Elle coopère avec nous. Nous empruntons d'elle la force qui éloigne de nous le péché, la force qui nous soutient dans le bien, celle qui nous sauve. Didyme n'est ni pélagien, ni semi-pélagien.

45, 46, 47. 6° *Sur l'impassibilité.* Ici notre auteur s'accorde avec les autres Pères. Le juste est impassible en ce sens, qu'avec le secours de Dieu il ne consent pas aux passions mauvaises qui l'attaquent. Il évite le péché mortel, il s'éloigne de plus en plus des fautes légères. Il en serait exempt s'il recevait une grâce extraordinaire. Didyme n'admet point l'impeccabilité dans les baptisés, ainsi que l'admirent plus tard les pélagiens.

47. 7° *Sur les cieux.* Didyme enseigne que leurs habitants sont doués d'intelligence, qu'il n'en est pas ainsi des cieux eux-mêmes. En ce point il n'est donc point origéniste.

48. 8° *Sur le péché originel.* Didyme parle du péché originel et l'admet comme l'Eglise.

Ibid. et 49. 9° *Sur la préexistence des âmes.* Les ouvrages de Didyme ne présentent rien qui ne puisse être entendu dans le sens catholique. Ici encore il n'est point origéniste.

49, 50, 51. 10° *Sur la résurrection.* Les paroles de Didyme semblent se rapprocher de celles de l'Apôtre : *Le corps ressuscitera spirituel* [2]. Didyme ne dit point, avec les origénistes, que les corps seront aériens, sphériques.

Ibid. 11° *Sur l'éternité des peines.* Ici notre auteur ne laisse rien à désirer en fait d'orthodoxie.

Ibid. et p. 52, 53, 54. 12° *Sur les Anges.* Peut-être Didyme n'a pas cru les anges entièrement étrangers à la matière. Il enseigne que les bons anges sont les gardiens des justes, comme les mauvais anges le sont des méchants. Mais il n'est pas à croire qu'il ait pensé que les mauvais anges, avant leur chute, avaient joui de la vision intuitive, ou que l'incarnation ne leur avait été manifestée d'aucune manière avant de l'être aux hommes. Il croyait que plusieurs anges, légèrement coupables, seraient sauvés par Notre-Seigneur.

54, 55, 56, 57. 13° *Sur l'origénisme.* Didyme, avec plusieurs Pères de son temps, fut accusé d'origénisme, et à la vérité plusieurs de ses locutions peuvent le rendre suspect. De là vient qu'on leur a donné un sens hétérodoxe ; cependant elles sont susceptibles d'un sens catholique. Ce qui est certain, c'est que jusqu'au VI[e] siècle, saint Jérôme est le seul qui ait accusé Didyme d'origénisme, et beaucoup d'écrivains ecclésiastiques l'ont grandement exalté.

14° *Sur le mariage.* Il est difficile qu'un des plus constants adversaires du manichéisme ait condamné le mariage des Juifs. Didyme était rempli de respect pour les saints de l'Ancien Testament. Il les estimait jusque dans l'état de mariage, qui leur était ordinaire. Pag. 57, 58, 59.

15° *Sur la deuxième Epître de saint Pierre.* Didyme déclare la deuxième Epître de saint Pierre falsifiée, ce qui peut s'entendre des exemplaires qu'il rencontrait, et non de l'Epître elle-même, répandue dans le monde entier. 59.

7. Le premier livre du traité *de la Sainte Trinité* de Didyme est imparfait, car il y manque la table des matières, les six premiers chapitres, les chapitres XII, XIII et XIV. Quelques lacunes se font aussi remarquer dans plusieurs autres chapitres. Mais ce qui nous reste de ce premier livre nous offre d'abondantes richesses. Didyme y parle surtout de la seconde personne de la sainte Trinité, mais sans oublier le Père et le Saint-Esprit. Dès le septième chapitre il s'efforce de montrer contre les ariens, qu'en adorant Jésus nous n'avons pas à craindre d'adorer la créature. Dans les suivants, il montre Jésus comme Dieu, comme créateur, comme la splendeur du Père, l'objet de ses complaisances, sa lumière incorporelle et parfaite ; comme une même substance avec le Père et le Saint-Esprit, comme semblable au Père, son égal et son consubstantiel. Aux chapitres XVII et XVIII, Didyme a en vue les macédoniens. Il se reporte vers l'adorable Trinité. Elle est sainte. Les trois personnes divines sont consubstantielles. Rien de plus fréquent dans les Ecritures que l'unité de Dieu et la trinité des personnes. Les saintes Lettres attribuent indifféremment à l'une de ces personnes ce qui appartient à la divinité. Elles les montrent égales entre elles, pleines de bonnes dispositions pour les hommes. Ce sont elles qui par-

Analyse du traité de Didyme sur la sainte Trinité. Analyse du Ier livre.

Chap. VII, pag. 2, 3, 4 de l'édition de Bologne.

Chap. VIII à XVII.

Chap. XVII, XVIII, XIX à XXVII.

[1] *Ex Patre et me est, hoc enim ipsum quod subsistit et loquitur, a Patre et me ille est.* Lib. III, num. 34; Migne, *Patrolog. græc.*, tom. XXXIX, col. 1064.

[2] I Ad Cor. XV, 44.

lent en nous, qui sont notre vie, qui nous intiment une même loi, qui nous font spirituels, qui nous attachent au même Evangile, qui nous donnent une paix et une gloire commune.

Ch. XXVII à XXXVIII. Aux chapitres XXVII, XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII, Didyme s'occupe de nouveau de Notre-Seigneur. Jésus-Christ est le principe de toute lumière, de tout bien; il est le souverain Juge et le Sauveur des hommes. Avec le Père et le Saint-Esprit il exerce son action en notre faveur; son règne n'aura pas de fin. L'adoration lui est due; le Père veut qu'on adore avec lui le Fils et le Saint-Esprit. Chacune de ses pensées est développée dans une suite de passages du Nouveau et de l'Ancien-Testament qui établissent la vérité et repoussent l'erreur.

Le chapitre XXXIVe traite de la foi en Dieu le Père. Dans les chapitres XXXV et XLI l'auteur montre comment on doit entendre les témoignages des Ecritures sur Dieu. Quand l'Ecriture semble parler de Dieu comme d'une seule personne, il est question de la nature divine, qui est unique. Quand elle parle du Père, du Fils ou du Saint-Esprit, il s'agit des personnes.

Analyse du IIe livre de la Trinité. 8. Ce livre, qui renferme vingt-sept chapitres, est précédé de sa table; mais il y manque le chapitre IXe et XXIIe, et çà et là on remarque des lacunes. Il est principalement dirigé contre les macédoniens. Didyme y développe, dans de nombreux passages de l'Ancien

Chap. I. et du Nouveau-Testament, ce qui regarde le Saint-Esprit. Malgré des répétitions et des longueurs qu'il eût été facile d'éviter, ce livre est plein d'intérêt, et à son début Didyme sa-

Chap. II. lue la Trinité sainte, bienveillante, incompréhensible aux anges et aux hommes; puis il passe à ce qui regarde l'Esprit-Saint, qu'il dit ineffable en lui-même et dans ses dons, prouve qu'il est Dieu avec le Père et le Fils, résout en passant une objection des héréti-

Chap. III. ques.

Le Saint-Esprit a des noms qui conviennent à Dieu seul. Il est l'esprit de lumière et

Chap. IV. de vérité, l'Esprit sanctificateur.

Il ne peut être confondu avec aucun autre

Chap. V. Esprit. Il est l'Esprit saint de Dieu, il est Dieu. Sans doute, il n'est point le Fils unique du Père, mais il est l'Esprit qui procède du Père, cet Esprit unique qui, avec le Père et

Chap. VI. le Fils, fait un seul et même Dieu. Il est l'incréé, l'immense, l'incorruptible, l'éternel, l'immuable, le saint; il sanctifie les âmes. Il habite en elles, il leur communique ses dons, les aime et les maintient dans un esprit de sainte liberté. Il leur intime ses ordres, leur communique sa force, les éloigne de l'erreur, leur enseigne la vérité, leur manifeste les volontés et les secrets de Dieu; comme le Fils, il voit et connaît le Père tel qu'il est en lui-même. Dieu comme celui qui a tiré du néant la créature raisonnable, il la comble des dons de sa grâce toute puissante dans sa rénovation et son adoption. A lui la louange, l'honneur, la domination, la divinité, la sagesse, la bénédiction. Source Chap. VII.
d'eau vive, il communique l'onction sainte à la personne du Sauveur et aux fidèles régénérés par les eaux du baptême.

9. Les divines opérations et les largesses de l'Esprit-Saint démontrent pareillement sa divinité. En effet, les oracles des Ecritures nous représentent l'Esprit-Saint comme principe vivifiant. Par lui, nous ne sommes plus sous la loi, nous sommes sous la grâce; par lui, nos corps ressusciteront; par lui s'est opérée la résurrection de Jésus-Christ, attribuée ailleurs à Dieu. Il vivifie en créant tout ce qui existe, en donnant la vie au corps par la création, la vie à l'âme par la régénération spirituelle, par la sanctification, la justification. C'est lui qui sauve ceux qui sont égarés, qui délivre de la mort et remet les péchés. On le voit associé à la puissance du Père et du Fils pour multiplier les miracles et les prophéties, pour exercer la justice sur toutes choses.

Sa puissance est sans borne; son action Chap. VIII.
est celle du Père et du Fils; elle s'exerce avec la même autorité. Il envoie les Prophètes et les Apôtres pour paître le troupeau raisonnable et en avoir soin. Il porte des lois, commande, dirige avec Dieu le Père, par sa propre puissance.

L'Ecriture nous montre encore l'Esprit- Chap. X.
Saint Dieu, égal au Père et au Fils, Seigneur comme le Père et le Fils, et devant être glorifié avec eux. Il est assis sur le trône des Chap. XI.
chérubins, d'où il exerce sa puissance. D'après saint Paul, il est celui qu'Isaïe a vu, le Seigneur des armées; il habite en nous. Ici, Didyme s'élève contre les hérétiques qui corrompent artificieusement les divines Ecritures. A partir du chapitre XII jusqu'au XVIe l'au- Chap. XII.
teur développe les effets du baptême produits

par l'Esprit-Saint, qui nous y renouvelle, nous délivre comme Seigneur de la servitude du démon et du péché, nous fait participants de la gloire divine, nous rend fils, héritiers du Père. Ces heureux avantages ne sont pas pour ceux qui nient la divinité de l'Esprit-Saint.

Chap. XIII. Les hérétiques objectaient: L'Ecriture parle de l'eau comme du Saint-Esprit, quand elle dit: *Si on ne renaît de l'eau et de l'Esprit.* Didyme répond: « L'eau est placée après la sainte Trinité, non à raison de l'ordre et de la dignité, mais par la liaison du discours.

« D'ailleurs si, selon saint Paul[1], nous avons été baptisés en la mort de Jésus-Christ et en Jésus-Christ, l'eau a été justement nommée avec l'Esprit-Saint, car l'eau coula avec le sang qui s'échappa du côté du Sauveur, et Jésus-Christ et l'Esprit-Saint n'habitent jamais dans aucun homme sans l'eau baptismale.

Chap. XIV. « L'Esprit-Saint a sanctifié les eaux dans la création, dans le baptême de Notre-Seigneur, dans le déluge, dans la mer Rouge au passage des Israélites, et dans plusieurs autres occasions, comme le montrent les saints Livres. Si les Israélites obtinrent autrefois le salut par la colonne de nuée qui les éclairait; si cette nuée, figure du baptême, leur montrait que le salut était donné par la Trinité consubstantielle, à plus forte raison ceux qui sont baptisés, justifiés gratuitement, sont-ils sauvés.

Chap. XV. « Pour beaucoup de choses, et en particulier pour le baptême, l'Ecriture fait mention du seul Saint-Esprit; il en est de même par rapport au sceau dont nous sommes marqués et qui nous rétablit en notre premier état. Mais, comme nous sommes aussi baptisés et marqués du sceau au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, il s'en suit que la Trinité subsiste dans une seule divinité et une seule royauté. »

Chap. XVI. Dans le chapitre XVI Didyme établit brièvement que les Israélites ont toujours célébré mystiquement et en figure le jour de la Pentecôte en l'honneur et à la gloire du salutaire et vénérable avénement de l'Esprit-Saint.

Chap. XVII. On y voit l'Esprit-Saint toujours avec Dieu le Père, opérer avec lui et nous fortifier avec lui. On le voit pareillement associé au Fils qui l'envoie et recommander sa doctrine comme étant la sienne. L'auteur en conclut que le Saint-Esprit étant égal au Père et au Fils en dignité, est aussi égal à eux quant à la personne.

Chap. XVIII. Didyme nous y représente les Apôtres, armés de l'Esprit-Saint, résistant seuls à l'univers et au démon, en parlant et comprenant toutes les langues. La fin de ce chapitre n'existe pas dans le manuscrit.

Chap. XIX. Le commencement de ce chapitre manque aussi. Dans ce qui en reste, l'auteur se demande pourquoi l'Esprit-Saint n'était point appelé clairement Dieu dans les Ecritures divines, comme le Fils. Il répond: « Le Nouveau-Testament, en faisant connaître plus clairement le Verbe comme Dieu, a aussi manifesté la connaissance du Saint-Esprit en la proportionnant aux forces de ceux à qui cette vérité était annoncée. Le Fils a proclamé clairement qu'il y avait en Dieu trois personnes dans l'unité de nature.

Chap. XX. « Cet Esprit-Saint ne réside point dans l'homme charnel et terrestre, mais dans l'homme spirituel. L'homme spirituel est celui qui, par des pensées et des actions convenables, s'élance dans les régions supérieures, tend plus haut et au-dessus de sa nature, rejette les inventions des hérétiques comme détestées de Dieu, pour embrasser la doctrine droite de ceux qui reconnaissent et célèbrent l'Esprit comme Dieu et se montrent par là dignes de sa venue. Par l'homme animal, continue Didyme, l'Apôtre entend les Grecs, les Juifs, les hérétiques, parce que, se glorifiant dans leurs raisonnements et leurs disputes tortueuses, malgré leur faiblesse qu'ils sentent, ils nous combattent et ne confessent pas Dieu l'Esprit de Dieu. Les hommes charnels sont ceux qui sont inclinés vers la terre par les passions et les actions grossières dans lesquelles ils se vautrent comme des animaux immondes dans la fange. »

Chap. XXI. Didyme prouve dans ce chapitre que le Saint-Esprit, d'après l'Ecriture, reçoit la même adoration que le Père et le Fils.

Le chapitre XXII manque. On voit par la table des matières que l'auteur y montrait la supériorité de l'Eglise sur la Synagogue, à cause de la perfection de la foi au Fils et au Saint-Esprit.

Chap. XXIII. Dans ce chapitre l'Esprit-Saint nous est représenté comme glorifié avec le Père et le Fils. Dans le suivant, l'auteur s'élève contre

[1] Ad Cor. VI, 3.

Chap. XXIV. les hérétiques qui tenaient une doctrine opposée, interprétant mal l'Écriture.

Chap. XXV. Le chapitre XXVe est un épilogue ou une répétition de toutes les preuves développées Chap. XXVI. dans les chapitres précédents. Le suivant contient les menaces de Dieu contre ceux qui ne reconnaissent pas le Fils et le Saint-Esprit. Chap. XXVII. Dans le chapitre XXVIIe et dernier du XIe livre, Didyme montre que les sages et les grands, parmi les Grecs, ont admis la consubstantialité de l'Esprit avec Dieu, et par là même sa procession. Il cite en faveur de sa thèse des vers Sibyllins, des vers d'Orphée, de Mercure Trismégiste, le sentiment de Platon, de Porphyre.

Analyse du IIIe livre de la Trinité. Chap. I. 10. Ce livre est précédé d'une table; il n'est pas entièrement terminé. Dans les quarante-deux chapitres qui le composent, Didyme se propose surtout de revoir, selon ses expressions, chacune des pierres qui ont composé son édifice, et de répondre aux objections des hérétiques.

Chap. II. Dès le chapitre XI il présente les principaux textes, les principales considérations qui ont été comme le fonds de ses deux premiers livres; on en compte jusqu'à cinquante-cinq. Il en tire cet argument si frappant par sa clarté et sa solidité: Le Fils et le Saint-Esprit étant Dieu avec le Père, il y a donc trois personnes consubstantielles et un seul Dieu. Il passe ensuite aux objections. On peut les diviser en deux classes. Les premières sont contre la divinité du Fils, les secondes contre celle du Saint-Esprit. Les unes et les autres sont celles qu'on trouve dans tous les auteurs du temps, qu'on répète dans tous nos livres classiques. Les premières sont présentées dans les chapitres IIIe et suivants jusqu'au XXIIe.

Chap. III. Les ariens disaient avec le livre des Proverbes [1] : *Le Seigneur m'a créée au commencement de ses voies.* Didyme répond que la sagesse dont parle l'auteur sacré n'est pas la Sagesse éternelle, mais bien la sagesse qui existe sur la terre dans les hommes, ou celle qui se manifeste dans le Verbe fait chair pour nous par l'incarnation. Les ariens obChap. IV. jectaient encore les paroles de saint Paul, qui appelle Notre-Seigneur premier-né [2] de toute créature, que Dieu l'a fait Christ [3]. Didyme répond que Jésus-Christ a été engendré avant le temps pour être le premier de tous nos frères dans l'ordre spirituel. Les ariens disaient que Notre-Seigneur est principe et fin, Chap. V. d'après l'Apocalypse [4]. Didyme répond qu'il Chap. VI. est vraiment le principe d'où viennent toutes choses, la fin vers laquelle toutes choses tendent, parce qu'il est Dieu; qu'il est l'Homme-Dieu que son Père a constitué, le Seigneur, le Christ d'Israël; qu'il est la vertu de Dieu, sa sagesse; qu'il est pour nous la vigne dont nous sommes heureux d'être les rameaux. Chap. VII.

Les ariens multipliaient les textes qui Chap. VIII à XXXI. semblaient leur montrer Notre-Seigneur inférieur à son Père. Didyme leur oppose autant de réponses propres à les confondre. S'il s'agit des opérations divines, elles sont dignes du Verbe; s'il s'agit des opérations de l'Homme-Dieu, elles sont convenables à la nature divine et humaine. Jésus est anéanti dans son humanité et adoré dans sa divinité. Il est sanctifié, lui qui est la sainteté même. Il meurt à la manière des hommes, lui qui est la vie. Lui, la bonté même, il aime à répandre ses bienfaits. Lui, le maître souverain, la science et la grandeur infinies, il obéit, il ignore, il reçoit, quel que soit son état; dès qu'il daigne se montrer au milieu de nous comme l'un de nous, il n'en demeure pas moins le Fils unique de Dieu, engendré par le Père, un seul et même Dieu avec son Père et le Saint-Esprit.

Les chapitres suivants, jusqu'au XLe, sont Chap. XXXI à XL. consacrés à répondre aux macédoniens. Didyme procède encore ici de la même manière. L'Esprit-Saint n'a pas été créé comme les vents et le tonnerre. Il n'a point été fait Dieu, il l'est par essence. C'est lui qui parle par les Prophètes. S'il s'est manifesté sur la terre dans le temps, il n'en est pas moins éternel. Au sein de la divinité, ses opérations sont divines. Au service des âmes, il ne perd rien de sa dignité. Il prie en nous, mais d'une manière inénarrable. Il scrute les reins et les cœurs, parce qu'il possède toute science. Il est envoyé, comme il convient à un Dieu. Il règne en nous par ses impressions et ses grâces. Il glorifie le Père et le Fils comme il est glorifié par eux. Il ne leur cède rien de ce qui lui convient. Avec eux il est Dieu, il leur est consubstantiel.

Au chapitre XLIe Didyme combat les mon- Chap. XLI.

[1] Prov. VIII, 22-25.
[2] I ad Cor. I, 15.
[3] Apoc. XVI, 6.
[4] Act. II, 36.

tanistes qui admettaient une seule personne, Père, Fils et Paraclet; qui attribuaient à Montan les perfections du Paraclet, qui voulaient que Priscille et Maximille fussent des prophétesses.

Au chapitre XLII on trouve réfutées les erreurs des manichéens, qui en avaient ajouté d'autres à celles de Simon le Magicien, de Ménandre, de Saturnin, de Valentin. Ce chapitre, qui est le dernier, est incomplet.

Jugement de cet ouvrage.

11. Qu'on médite avec attention tout ce que le pieux et savant auteur enseigne dans son traité *sur la Trinité*, et l'on conviendra qu'il laisse peu à désirer. A sa suite nous connaissons, autant que nous pouvons le souhaiter dans le temps de l'épreuve, le plus auguste de nos mystères, la sainte Trinité, un seul Dieu en trois personnes. On admire dans ce traité la pureté de la foi de Didyme sur la Trinité, déjà attestée par saint Jérôme[1], et la rare sagacité de son génie.

Dogmes attestés dans ce traité. Édit. Migne. Patrologie grecque.

12. Dans une lettre à Jean Archintus, vice-légat de Bologne, imprimée à Venise en 1763, en italien, dans le tome XI *Novæ Collectionis Cœlogeranæ*, puis insérée comme appendice à la fin des trois livres *de la Trinite*, et enfin traduite en latin par les éditeurs de la *Patrologie grecque*, Mingarelli signale 1° les dogmes attestés par l'auteur des trois livres *sur la Trinité*; 2° les passages douteux et ceux qui pourraient paraître erronés; 3° les choses dignes de remarques qui se présentent dans l'ouvrage; 4° les signes auxquels on peut reconnaître quel est le théologien qui a composé cet écrit. Voici d'abord les dogmes attestés dans cet ouvrage:

1° *Ecriture Sainte*. — L'auteur admet le livre de Baruch comme canonique et le place sur le même rang que Jérémie[2]. En deux endroits[3] il reconnaît comme authentique le cantique des trois jeunes gens de Babylone; souvent il allègue les textes de la Sagesse[4] comme ayant l'autorité de ceux d'Isaïe, de saint Paul, comme attestant[5] la divinité du Saint-Esprit. Il admet l'histoire de Suzanne comme faisant partie du livre de Daniel[6]. Il attribue à l'Ecclésiastique autant d'autorité qu'aux Epitres de saint Paul[7]. Ce que saint Jean raconte au chapitre v[e] sur la piscine, lui paraît authentique, et il n'exprime là-dessus aucun doute[8].

2° *Pontife Romain*. — Au temps où écrivait notre théologien, Luther, Calvin, Photius n'avaient point encore paru et n'avaient point attaqué la primauté de saint Pierre. Bien plus, catholiques et hérétiques s'accordaient à regarder cette primauté comme un article de la foi. Il n'est donc pas étonnant que l'auteur de l'ouvrage sur la Trinité ne parle point de ce dogme aussi clairement qu'il l'eût fait, s'il eût vécu après le siècle de Photius, même quand l'occasion d'en parler se présente; cependant, écoutons ce qu'il en dit. Aux chapitres I et XXX il affirme[9] que les apôtres et les prêtres ont reçu par saint Pierre la puissance de lier et de délier, quoique Jésus-Christ ait parlé au nombre pluriel. Plusieurs fois, en parlant de saint Pierre, il rappelle sa primauté, comme on peut le voir au livre II[e], chapitres X[10], XVIII[11], XXVII du même livre[12].

3° *Sacrements*. — L'auteur des trois livres *sur la Trinité* établit la nécessité du baptême[13], que l'on administre avec de l'eau naturelle, ou en cas de nécessité avec de l'eau de mer[14]. Il admet expressément le baptême du sang: «Ceux, dit-il, qui ont obtenu le martyre avant le baptême, ayant été lavés dans leur propre sang, ont été ainsi vivifiés par le Saint-Esprit[15].» Les anabaptistes sont réfutés dans le livre II, chapitre XV, où Didyme enseigne qu'on ne doit point donner une seconde fois le baptême aux hérétiques qui reviennent dans le sein de l'Eglise, s'il leur a été prescrit par Jésus-Christ. On baptisait les eunomiens et

[1] *Didymus certe in Trinitate catholicus est.* S. Hieronym., lib. II *contra Rufin.*, num. 16.

[2] Lib. I, cap. 27, col. 399.

[3] Lib. I, cap. 32, col. 431, et lib. II, cap. 17, col. 546.

[4] Lib. II, cap. 3, col. 467; cap. 20, col. 742.

[5] Lib. III, cap. 1, col. 802.

[6] Lib. II, cap. 9, col. 654.

[7] Lib. III, cap. 3, col. 815.

[8] Lib. II, cap. 14, col. 707.

[9] *Potestatem præterea accepit, aut potius omnes etiam per eum acceperunt, non rejiciendi lapsos, sed recipiendi eos, si resipiscant, cum nemo sit peccati expers, nisi is qui hanc Petro concesserit auctoritatem; id enim significavit illud: Quodcumque solveritis super terram, erit solutum in cœlo.* Ibid., col. 418, 419.

[10] *Petrus autem ille inter Apostolos primatum tenens.* Ibid., col. 642.

[11] *Cumque præsul Apostolorum Petrus propter puellæ minas jurejurando affirmavit.* Ibid., col. 727.

[12] *Sed et Petrum Apostolorum coryphæum in Actis dixisse constat.* Ibid., col. 408.

[13] Lib. II, cap. 12; ibid., col. 682 et col. 670.

[14] Ibid., cap. 14, col. 694.

[15] *Alii etiam qui ante baptismum martyrium assecuti sunt, proprio abluti sanguine, sic a Spiritu Sancto Dei vivificati fuerunt.* Lib. II, cap. 12, col. 682.

les phrygiens, parce qu'ils employaient une forme différente de celle de l'Église [1]. Les rites sacrés employés dans l'administration du baptême reçoivent un éclatant témoignage de la part de notre auteur. On y voit le signe de croix, l'eau bénite [2], l'huile sanctifiée et l'onction qu'on fait sur les baptisés [3]. On y trouve la distinction du saint Chrême ou de la Confirmation d'avec le Baptême, et l'évêque y est désigné comme le seul ministre du saint Chrême [4]. La doctrine de Didyme sur le sacrifice de la messe [5], sur la transsubstantiation [6] n'est pas moins orthodoxe. Il appelle l'Eucharistie *sacrifice non sanglant, le sang salutaire, le corps et le sang du Seigneur dont il nous nourrit, la divine communion du corps* et du sang du Seigneur que nous recevons avec le baptême. Il dit [7] qu'on célèbre la Pâque tous les ans, tous les jours et même à toutes les heures en communiant avec crainte au corps et au sang de Jésus-Christ. « Ceux, dit-il, qui ont été rendus dignes du suprême et éternel mystère, savent ce que je dis. »

4° *Sur l'Unité de Dieu, la Trinité des Personnes, sur les attributs de la Divinité.* — En beaucoup d'endroits notre théologien réfute d'avance ceux qui ont osé nier la génération éternelle du Verbe [8]; il admet que Dieu est présent partout par son essence [9], qu'il gouverne tout par sa Providence [10].

5° *Sur l'Incarnation.* — Sans faire mention des sectateurs d'Eutychès, de Nestorius, qui n'avaient point encore paru, il défend les dogmes combattus par ces hérétiques. Ainsi la dualité des natures en Notre-Seigneur est affirmée [11], de même que l'unité de personne [12]. On y voit pareillement affirmée la perpétuelle virginité de Marie [13], que combattirent plus tard Elvidius et d'autres hérétiques. Le règne perpétuel de Jésus-Christ y est établi au chapitre XXXI du Ier livre [14].

6° *Sur les Anges, le premier homme, l'immortalité des âmes et leur état en l'autre vie.* — Les protestants ont attaqué avec acharnement le culte de l'invocation des Anges et des Saints. Or, Didyme admet de la manière la plus claire ce culte et cette invocation au chapitre VII du Ier livre [15], où il s'adresse avec une piété touchante à saint Michel, à saint Gabriel, leur représente les églises, les oratoires érigés à Dieu sous leur vocable, non-seulement dans les cités, mais dans les bourgs, dans les maisons, à la campagne, et qui étaient ornés d'or, d'argent et même d'ivoire. « On s'en va, continue-t-il, dans des lieux bien éloignés du pays de sa naissance, parce qu'on y trouve des oratoires qui sont comme autant de prytanées ou de cours où leurs vœux sont accomplis : il ne leur en coûte point, s'il en est besoin, de traverser le vaste Océan et d'achever ensuite un voyage de plusieurs jours, quelquefois même difficile et pénible, pour éprouver de votre part, par votre intercession, une plus grande abondance des biens que Dieu répand avec une très-grande bonté. Car c'est dans ses saintes églises, dans ses oratoires, dans les lieux consacrés aux martyrs qu'il offre ses biens inépuisables. Là le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs a donné et donne tous les jours de ses biens à chacun ;

[1] Lib. II, cap. 15, col. 719.

[2] Lib. II, cap. 14, col. 698.

[3] Lib. II, cap. 6, col. 558 et 559.

[4] *Chrisma vero quo uncti sunt cum Aaron a Mose, tum præterea omnes etiam qui e sacerdotali cornu ungebantur, quique ex chrismate Christi, id est, uncti, denominati sunt, typum gerebat sanctificati chrismatis quod nos accepimus. Etsi enim corporaliter hoc fluat, tamen spiritaliter prodest. Nam simul ac venerit in cor nostrum fides beatissimæ Trinitatis, et verbum spiritale in nos et obsignatio Christi in frontem, simul atque baptismus susceptus fuerit, et chrisma nos confirmaverit, statim, inquam, propitia invenitur, quæ natura est bonorum largitrix Trinitas.* Lib. II, cap. 14, col. 711. *Unguntur autem qui a quavis hæresi accedunt, quia non habent sanctam unctionem, sive chrisma ; episcopus vero solus per cœlestem gratiam perficit chrisma, sive unctionem.* Ibid., cap. 15, col. 719, 722.

[5] *Nam in sanctis ejus ecclesiis et oratoriis et martyriis, sicut in aliis sacellis, indeficientia sua bona proposuit, et ex quibus rebus hic ipse Rex regnantium et Dominus dominantium et dedit, et quotidie dat singulis ex his pie et sancte oblatum, accipit incruentum sacrificium, et omnia habet, quæ ab hominibus ei exhibentur, munera.* Lib. II, cap. 7, col. 594. Vide etiam lib. I, cap. 25, col. 379.

[6] Lib. II, cap. 6, col. 559; ibid., cap. 13, col. 691; ibid., cap. 14, col. 714.

[7] *Aut quare desideratissimum ac providentissimum Pascha singulis annis, imo singulis diebus, aut potius etiam singulis horis fide celebramus, cum timore communicantes corpori et sanguini ejus ? Qui autem supremo et æterno mysterio digni facti sunt, sciunt quid dicam.* Lib. III, cap. 21, col. 906.

[8] Lib. III, cap. 3, col. 818; lib. I, cap. 32, cap. 430 lib. I, cap. 15, col. 327 ; ibid, cap. 27, col. 402.

[9] Lib. II, cap. 4, col. 483,

[10] Lib. III, cap, 8, col. 602:

[11] Lib. III, cap. 21, col. 914.

[12] Lib. I, cap. 31, col. 422 ; lib. III, cap. 6, col. 843.

[13] Lib. I, cap. 27, col. 466 ; lib. III, cap. 2, col. 794; ibid., cap. 4, col. 431.

[14] Lib. I, cap. 31, col. 422 et suiv.

[15] Lib. II, cap. 7, col. 590.

là il reçoit le sacrifice non sanglant offert avec piété et sainteté, là il a tous les présents qui peuvent être accordés aux hommes [1].»

Quant à l'immortalité de l'âme, il est impossible d'en parler plus clairement que notre auteur. Ainsi au livre II[e], chapitre VII[e], il affirme [2] que nous sommes faits à l'image de Dieu, parce que nous avons un esprit immortel. Au chapitre XVI[e] du III[e] livre il développe [3] longuement cette pensée, que l'immortalité des âmes est différente de celle de Dieu, mais qu'elle est l'exemption de la mort et que par son essence, elle est incorruptible.

Didyme n'a pas eu l'occasion de s'étendre beaucoup sur l'état des âmes dans l'autre vie; il a pourtant parlé de ces dogmes tant combattus de nos jours, le paradis, l'enfer, l'éternité des peines [4].

Erreurs apparentes de l'auteur.

Choses remarquables contenues dans son ouvrage.

Opinions particulières de l'auteur.

13. Nous ne reviendrons pas sur les erreurs qu'on voudrait trouver dans Didyme. Mingarelli en signale trois : une sur la visibilité de Dieu, une sur la procession du Saint-Esprit, et une troisième sur la grâce, et il montre que les passages incriminés peuvent et doivent être entendus dans un sens favorable à la doctrine orthodoxe [5]. Le savant éditeur, après avoir justifié notre théologien, signale les choses remarquables qu'il a enseignées. Les opinions principales de l'auteur sont au nombre de sept [6]. La première opinion regarde les femmes, à qui Didyme ne permet point de composer des livres [7] : ce qu'il entend probablement de livres sur la religion. La seconde opinion est sur le temps de l'arrivée de l'Antechrist. Pour Didyme comme pour plusieurs autres Pères, cette venue est prochaine, elle a même déjà eu lieu [8]. La troisième opinion de l'auteur consiste à admettre que Salomon est sauvé [9]. Quatrièmement, avec d'autres auteurs plus habiles en théologie qu'en géographie, Didyme admet que le Golgotha était le centre de la terre [10]. Cinquièmement, il qualifie du nom d'apôtre saint Etienne, premier martyr, ce qu'il entend dans un sens large [11]. Sixièmement, après avoir remarqué que l'Esprit-Saint avait apparu sur la rive du Jourdain sous la forme d'une colombe, ἐν εἴδει περιστερᾶς, il ajoute aussitôt en vrai Rabbin Cabaliste [12] le mot περιστερὰ, colombe, qui signifie que le Saint-Esprit est infini, car ce mot désigne le nombre 801, comme les lettres alpha et oméga, qui dans le Nouveau-Testament signifient Dieu [13]. Tant il est vrai que les écrivains les plus doctes sommeillent parfois! Septièmement, on sait que les Pères des cinq premiers siècles de l'Eglise se sont exprimés fort diversement sur la nature des anges. Notre auteur, en beaucoup d'endroits, les regarde comme de purs esprits *carne vacantes*, invisibles aux yeux des hommes et incorporels. Dans le chapitre quatrième du second livre il semble suivre une opinion un peu différente, car il appelle les anges des corps célestes [14], et prétend qu'ils sont seulement incorporels par rapport à nous.

On peut encore observer comment, avec les Pères de son siècle, il voit la Trinité sainte, et surtout le Verbe divin, dans tout l'Ancien et le Nouveau-Testament [15].

Suite des choses remarquables. Les passages de l'Ecriture cités par l'auteur.

14. Notre auteur cite à chaque instant des textes d'Ecriture. Parmi ces textes il y en a deux qu'on ne trouve point dans nos Bibles. Le premier, qu'il attribue au prophète Baruch,

[1] *Idcirco post ecclesias, adest etiam oratoria quæ a vobis, o gratiosum Archangelorum par, nomen habent Deo erecta sunt, non solum in civitatibus, sed et in vicis, privatis et domibus, et agris, eæque, auro et argento aut etiam ebore ornatæ : et pergunt homines in loca etiam a regione, in qua orti sunt, longius dissita, quod oratoria in iis exposita sint veluti totidem prytania curiæve, in quibus voti compotes fiunt, nec eos piget longum quoque, si opus sit, pelagus trajicere, ac multorum deinceps dierum iter, idque interdum etiam difficile ac molestum, perficere, utpote majorem experturos a vobis in intercedendo pro illis benevolentiam, ac bonorum quæ maxime benefici, Deus elargitur, copiosius participes futuros; etenim in sanctis suis ecclesiis, in oratoriis et martyriis sicut in aliis sacellis, indeficienter sua bona proposuit : et ex quibus rebus, his ipse Rex regnantium ac Dominus dominantium et dedit, et quotidie dat singulis, ex his pie et sancte oblatum accipit incruentum sacrificium, et omnia habet, quæ hominibus dari possunt, munera.* Migne, ibid., col. 591 et 592.

[2] Lib. II, cap. 7, col. 567.

[3] Lib. III, cap. 16, col. 871. Vide etiam lib. III, cap. 1, col. 774 et 775.

[4] Lib. II, cap. 12, col. 667.

[5] Migne, ibid., col. 1004 et seq.

[6] Ibid., col. 1066.

[7] Lib. III, cap. 14, § 5, col. 987.

[8] Lib. II, cap. 27, col. 766.

[9] Lib. III, cap 3, col. 807.

[10] Lib. I, cap. 15, col. 323. Vide etiam ibidem, note 40.

[11] Lib. II, cap. 7, § 11, col. 598.

[12] Lib. II, cap. 14, col. 695. Vide etiam ibidem, note 30.

[13] Lib. II, cap. 6, § 5, col 523; ibid., § 13, col. 539.

[14] Lib. II, cap. 4, col. 482.

[15] Passim et surtout cap. 30, lib. I.

est ainsi énoncé : *Que les dieux qui n'ont pas fait le ciel et la terre périssent sur la terre. Le Seigneur qui a fait les cieux avec intelligence, c'est le Dieu vivant et vrai* [1]. Le second texte est attribué à Daniel dans l'histoire de Suzanne : *Et il* (Daniel) *jugea les vieillards, plein de l'Esprit-Saint* [2].

L'auteur cite quelques textes comme on les lit dans notre Vulgate, mais d'une manière différente de la leçon grecque. On peut citer en particulier le troisième verset du chapitre I de la IIe Epître de saint Pierre [3], et le treizième verset (douzième dans la Vulgate) du chapitre IIe de la IIe Epître aux Thessaloniciens [4]. Il lit des textes autrement qu'on ne les lit dans le grec et dans la Vulgate. On peut voir en particulier le septième verset de la IIe Epître à Timothée [5], et le verset douzième du chapitre IVe de l'Épître de saint Jacques [6]. En citant les textes, il les attribue quelquefois à d'autres écrits ou à d'autres auteurs que ceux où on les trouve [7]; quelquefois on croit qu'il va donner les textes authentiques de l'Ecriture, et il se contente d'en citer le sens [8].

Discipline contenue dans le traité de la Trinité.

15. Avant l'hérésie arienne, la glorification ou la doxologie se faisait en deux manières, ou par la formule actuelle, *Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit ;* ou par cette autre formule, *Au Père par le Fils dans le Saint-Esprit.* Au temps des ariens, et surtout des macédoniens, cette dernière formule devint suspecte, parce que, rejetant la première, ils interprétèrent la seconde selon leur hérésie. On ne doit donc pas être surpris si notre théologien réprouve entièrement cette dernière [9].

Dans les premiers siècles les chrétiens avaient coutume de se tourner vers l'Orient pour prier. Or, cet usage existait encore du temps de notre auteur [10].

Dans beaucoup d'endroits il fait mention de la triple immersion qui est encore en usage dans l'Eglise grecque, et qui a été en vigueur dans l'Occident durant plus de dix siècles.

C'était encore l'usage de son temps de donner l'Eucharistie à tous les baptisés et même aux enfants [11].

Dans les premiers siècles on conférait le baptême spécialement dans les jours qui précédaient les fêtes de Pâques et de la Pentecôte. Néanmoins, on voit dans notre auteur qu'on conférait ce sacrement tous les jours de l'année, même à toute heure [12]. La psalmodie sacrée donnée par les novateurs comme une perte de temps, est louée dans le traité *de la Trinité* comme étant en usage dans toutes les Eglises [13].

Faits attestés par l'auteur.

16. Quant aux faits historiques cités par notre auteur, on ne doit pas s'étonner s'ils sont en petit nombre et de peu d'importance, le sujet ne le comportant pas. On peut cependant remarquer ce qui suit. 1° La venue de saint Jacques en Espagne y est affirmée [14]. L'auteur ne nomme pas, il est vrai, cet apôtre; mais comme en parlant des douze il dit qu'un d'entre eux est venu en Espagne, on ne peut douter qu'il ne s'agisse de saint Jacques. 2° On y voit que l'hérésiarque Montan fut d'abord prêtre d'une idole [15]; 3° que la pénitence d'Arius, dont parlent les Pères et les historiens ecclésiastiques, fut simulée [16]; 4° qu'à cette époque les maîtres avaient coutume de donner leur nom à leurs esclaves [17];

[1] *Dii qui cœlum et terram non fecerunt, pereant in terra. Dominus qui fecit cœlos in intelligentia, ipse est Deus vivus et verus.* Lib. I, cap. 27, col. 399.

[2] *Et judicavit presbyteros (seniores), sancto repletus.* Lib. II, cap. 11, col. 654, et ibid., cap. 55.

[3] Au lieu de ἰδίᾳ δόξῃ qu'on lit dans le grec, Didyme lit διὰ δόξης. Lib. I, cap. 29 et 32.

[4] Il lit ἀπαρχὴν εἰς σωτηρίαν, comme dans la Vulgate. Lib. II, cap. 3.

[5] Au lieu de πνεῦμα δειλίας, *spiritum timoris,* il lit πνεῦμα δουλείας, *spiritum servitutis.* Lib. II, cap. 3.

[7] Εἷς ἐστιν ὁ νομοθέτης καὶ κριτὴς ὁ μόνος σώζειν δυνάμενος, id est, *unus est Legislator et Judex qui solus potest salvare.* Lib. I, cap. 15.

[7] Lib. I, cap. 7. L'auteur y allègue un texte de saint Paul aux Romains qui est du même Apôtre aux Corinthiens, IIe épitre.

[8] Lib. I, cap. 16. troisième verset du chapitre Ve de la Genèse, et lib. I, cap. 18, le sixième verset du premier chapitre de la Genèse.

[9] Lib. I, cap. 32, col. 427, et cap. 34, col. 435.

[10] Lib. III, cap. 2, col. 798 et 828,

[11] *Unguens, lavans et nutriens corpore meo et sanguine.* Lib. II, cap. 13, col. 691. *Divinam atque immortalem communionem corporis et sanguinis Domini, quam una cum renovatione, id est, cum baptismo accipimus.* Lib. II, cap. 14, col. 715.

[12] Lib. II, cap. 14, col. 710.

[13] Lib. II, cap. 6, § 23, col. 558.

[14] *Nam alteri quidem Apostolorum in India, alteri vero in Hispania degenti, aliis vero in aliis locis, usque ad extremitatem terræ distributis ab ipso, suam infallibilitatem et incontaminatam impertiebatur sapientiam.* Lib. II, cap. 4, col. 482.

[15] Lib. III, cap. 41, col. 990.

[16] Lib. II, cap. 10, col. 650.

[17] Lib. III, cap. 6, col. 847.

c'est du moins ce qu'indique d'une manière obscure un passage du IIIe livre, chapitre VIe [1].

Auteurs allégués par notre théologien.

17. Parmi les auteurs cités dans ce traité, le lecteur remarquera Mercure Trismégiste, dont Didyme, selon l'opinion de son siècle, regarde les ouvrages comme authentiques [2]; Orphée, dont il cite deux vers hexamètres [3]; Pindare, qu'il cite en deux endroits[4]; Sophocle, dont il rapporte deux vers, sans le nommer [5]; Mélissus, philosophe célèbre, communément surnommé l'Athée, dont les ouvrages n'existent plus depuis longtemps. Didyme en cite un fragment qui paraît favoriser le sentiment des chrétiens anciens et modernes qui ont défendu ce philosophe [6]. Il rapporte quatre vers iambiques de Platon le Comique. Mingarelli n'ose prononcer si ce Platon est le Jeune ou l'Ancien, mais il avoue ingénûment que ces vers ne sont pas d'un poète chrétien [7]. Le septième auteur cité est Platon le philosophe, dont nous trouvons dans Didyme un fragment tiré du *Timès* [8]. Le huitième est Aristote; notre auteur cite un passage du cinquième livre *de la Métaphysique* [9]. Le neuvième est Aratus de Tarse, qu'il cite d'après saint Paul [10]. Le dixième est Aquila [11]. Le onzième est Porphyre [12], dont il rapporte un passage sur les trois hypostases de la nature divine admises par Platon[13]. Le douzième est saint Basile, auquel il fait allusion sans en rapporter les paroles [14].

Nous ne devons pas oublier que Didyme cite plusieurs fois des pensées et des expressions prises dans le traité *du Baptême*, de Tertullien[15]. Peut-être savait-il le latin, peut-être avait-il une traduction grecque de ce traité, ou bien même le traité grec sur le baptême composé par Tertullien, qui avait écrit cet ouvrage en latin et en grec.

Hérétiques réfutés ou du moins cités par notre auteur.

18. Le but du traité *de la Trinité* a été de réfuter les hérésies d'Arius et de Macédonius. Cependant l'auteur traite des hérétiques qui ont précédé, et il les réfute en passant autant que son sujet le permet. On y trouve cités et réfutés Simon le Magicien [16], Ménandre et Saturnin, qui admettaient la promiscuité des femmes, la création comme ayant été faite par les anges; qui accusaient le Père d'injustice et le regardaient comme étranger à la création. Pour Montan, Didyme affirme qu'il niait la distinction des personnes divines, se donnait comme le Paraclet et déclarait Priscille et Maximille prophétesses [17]. Il parle aussi de Basilide [18], de Carpocrate, de Valentin, qui ajouta deux nouvelles hérésies, à celles de ces sectateurs, celle du Céleste de Notre-Seigneur et celle des Enos. Manès et ses sectateurs sont refutés surtout au chapitre quarante-deuxième du troisième livre. Au chapitre trentième du premier livre, il réfute brièvement Novat et Sabbatius, qui avaient voulu restreindre l'autorité accordée à l'Eglise par Notre-Seigneur, pour donner l'absolution et la réconciliation aux Tembés.

En quel siècle notre auteur a vécu, et qui est-il?

19. Mingarelli examine ensuite en quel siècle notre théologien a vécu et qui il était; c'est que le savant éditeur n'était pas alors fixé, comme il le fut plus tard, sur Didyme. Nous ne parlerons pas de cette partie de la lettre. Les caractères d'authenticité établis au commencement de ce traité nous en dispensent. Il nous suffira de dire, avec Mingarelli, que cet ouvrage a été composé après la mort de saint Basile, car l'auteur le cite parmi les saints Pères, ce qu'il n'aurait pas fait s'il eût été encore vivant. Il parle des hérésies qui ont précédé celles d'Arius et de Nestorius, mais nullement de celles qui ont suivi, quoique ces hérésies eussent une grande liaison avec la matière qu'il traitait. Il cite les hérésies des phrygiens, des eunomiens, des manichéens comme étant en pleine vigueur. Le secret sur les mystères était encore en usage de son temps. Toutes ces circonstances, conclut Mingarelli, dénotent un auteur du Ve siècle; il aurait dû dire un auteur du IVe siècle. Cet écrivain était catholique et brûlait d'un grand zèle pour la défense de la vérité catholique. Il avait des enfants, il habitait une contrée voisine du Nil.

Témoignages des anciens en faveur de Didyme.

20. A la suite de la lettre que nous venons d'analyser, l'édition de Bologne contient les témoignages des anciens en faveur de Didyme, déjà imprimés séparément à Rome en 1764. Dans l'édition de la *Patrologie grecque* ils précèdent immédiatement le traité. On y trouve les témoignages de Didyme lui-même

[1] Lib. II, cap. 3, col. 478, et lib. II, cap. 27, c. 757.
[2] Ibid. — [3] Lib. II, cap. 2, col. 787.
[4] Lib. III, cap. 6, col. 847.— [5] Lib. III, cap. 7, c. 783.
[6] Lib. II, cap. 27, col. 755.— [7] Lib. III, cap. 3, c. 835.
[8] Lib. III, cap. 5, col. 839.— [9] Lib. III, cap, 18, c. 882.
[10] Lib. III, cap 3, col. 826.— [11] Lib. II, cap. 27, c. 759.
[12] Lib. III, cap. 22, col. 919.— [13] Vide non XXII, c. 692.
[14] Lib. III, cap. 42.— [15] Lib. III, cap. 18.
[16] Lib. III, cap. 40.

en faveur de son livre, ceux de Libanius, de saint Ambroise, d'Evagre du Pont, de saint Jérôme qui en parle plusieurs fois dans ses ouvrages, de saint Isidore de Péluse, d'Héraclide de Chypre. Rufin d'Aquilée, Rufin de Palestine, saint Augustin, Philippe de Sidda, Pallade, l'auteur de l'*Histoire des Moines;* Paul Orose, saint Cyrille d'Alexandrie, Socrate, Sozomène, Théodoret sont tour à tour invoqués. Viennent ensuite Fauste de Riez, Gennade, Gélase, Procope de Gaze, Cosmas, Cassiodore, le cinquième concile œcuménique, Barsanuphius, Cyrille de Scythopolis, Victor de Tunes, Evagre le Scolastique, Jean Moschus, saint Sophrone de Jérusalem et une multitude d'autres écrivains jusqu'à l'an 1555.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

SUPPLÉMENT.

Le cardinal Maï[1] a retrouvé une lettre de saint Ambroise à saint Jérôme. Cette lettre explique les vérités principales : l'unité de la nature divine, la trinité des Personnes, la divinité consubstantielle du Verbe, la réalité, la nature et le but de l'Incarnation. « La grandeur de la matière invite à nous étendre; mais, auprès de votre érudition, de longs développements ne sont point nécessaires. Chez vous est Bethléem, où a resplendi le salutaire enfantement de la Vierge, que, faute de place dans l'hôtellerie, reçut la crèche, enveloppé de langes; chez vous a été manifestée par les Anges, adorée par les Mages et persécutée par Hérode, l'enfance du Sauveur; chez vous est le lieu où d'enfant il est devenu adolescent, et d'adolescent homme parfait, suivant les progrès du corps, apaisant sa faim par la nourriture, prenant le repos du sommeil, témoignant sa compassion par les larmes, et éprouvant les angoisses de la crainte ; car c'est un seul et le même qui, dans la forme de Dieu, opère des miracles d'une grande puissance. Or, pour réparer la vie de tous, il a pris sur lui la cause de tous; et l'obligation de l'antique cédule, il l'a effacée en payant pour tous ce que seul entre tous il ne devait pas, afin que, comme par la faute d'un seul, tous étaient devenus pécheurs, de même aussi, par l'innocence d'un seul, tous devinssent innocents.... Mais d'expliquer plus clairement le mystère de la foi et de confondre la perversité hérétique, c'est affaire à vous, excellent Père Jérôme. La seule chose que je vous demande et que je vous supplie de m'accorder, c'est de vous souvenir fréquemment de moi, invincible soldat du Christ. Ainsi soit-il[2]. »

[1] Maï. *Script. veter.*, tom. VII, pag. 156, 158.

[2] Voir Rorhbacher, *Histoire universelle de l'Eglise*, tom. VII, pag. 236 et 237 de la troisième édition.

TABLE ANALYTIQUE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS CE CINQUIÈME VOLUME.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

L.

M.

N.

O.

P.

R.

S.

T.

U.

V.

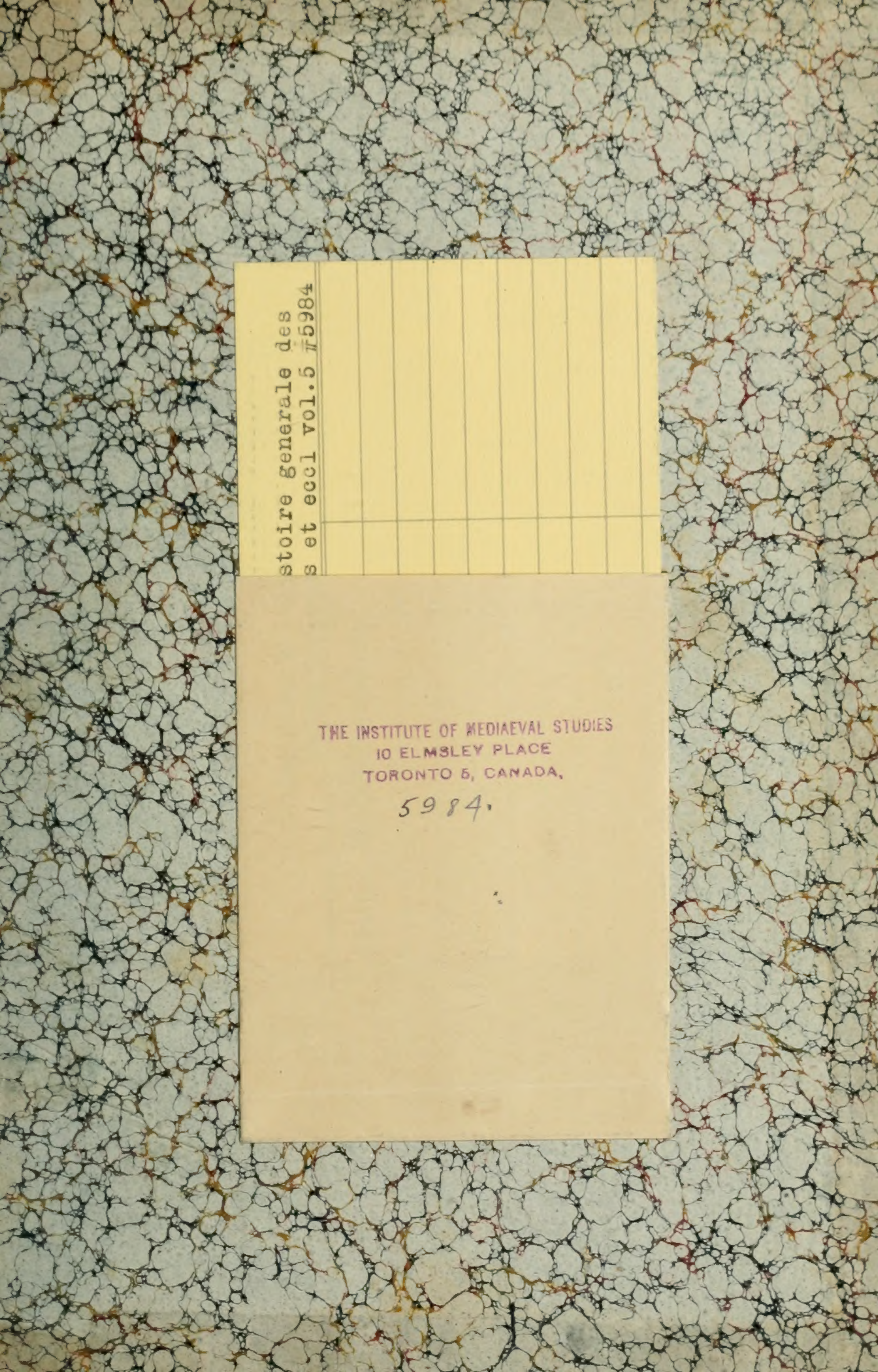
Z.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE.

TABLE

DES ADDITIONS PRINCIPALES FAITES PAR L'ÉDITEUR.




stoire generale des
s et eccl vol.5 #5984
THE INSTITUTE OF MEDIAEVAL STUDIES
10 ELMSLEY PLACE
TORONTO 5, CANADA.
5984.

